Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 13 mai 2019

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 9 mai 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 13 mai 2019, à 13 h**, **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 13 mai 2019

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 13 mai 2019 ainsi que de l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 2 mai 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 3.04, 4.04, 7.07 à 7.10, 15.01 à 15.04, 20.24 à 20.37, 30.09 à 30.11, 41.06 à 41.09 et 43.01 ainsi que des articles 80.01 (20.24) à 80.01 (20.38), 80.01 (30.02) à 80.01 (30.04).

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, que les documents afférents aux articles 3.02 et 3.03 sont maintenant accessibles via ladite base de données et qu'aucun document ne sera livré pour l'article 80.01 (51.01).

Montréal

Assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 13 mai 2019

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2019

03.03 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2019

03.04 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* et qui n'ont pas été publiés pour la période de janvier 2015 à avril 2019

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2019

07.02 *Office de consultation publique de Montréal* - 1191079002

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

07.03 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1190029002

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

07.04 *Service du greffe*

Dépôt du rapport financier 2018 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

07.05 *Office de consultation publique de Montréal* - 1191079003

Dépôt du rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal

07.06 *Commission de la fonction publique de Montréal* - 1196713001

Dépôt du rapport annuel 2018 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

07.07 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2018, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

07.08 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 28 avril 2019

07.09 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 3 mai 2019

07.10 *Service de l'approvisionnement , Direction* - 1197034001

Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15 h 45, au montant de 1 231 158,96 $, excluant les taxes, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration visant à reconnaître Montréal comme ville équitable

15.02 *Service du greffe*

Déclaration pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

15.03 *Service du greffe*

Déclaration visant à demander la mise en place d'une mesure alimentaire pour les jeunes en situation de pauvreté à Montréal

15.04 *Service du greffe*

Déclaration de solidarité et de remerciements en lien avec les crues printanières du printemps 2019

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197711003

Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78 $, taxes incluses, dans le cadre de divers contrats accordés pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total de ces contrats de 54 860 051,85 $ à 59 016 675,64 $, taxes incluses

20.02 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197711004

Autoriser une dépense additionnelle de 2 049 631,84 $, taxes incluses, dans le cadre de divers contrats accordés pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie, majorant ainsi le montant total de ces contrats de 19 322 185,75 $ à 21 371 817,58 $, taxes incluses

20.03 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1198023001

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 598 876,04 $, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 10302 (1 soum.)

20.04 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231050

Autoriser une dépense additionnelle de 167 063,80 $, taxes et incidences incluses, pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située sous le trottoir ouest de la rue Sicard, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises Michaudville inc., (CM18 0638), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000,09 $ à 2 841 811,18 $, taxes incluses

20.05 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198304004

Accorder un contrat à Groupe DCR pour la construction et la réfection des rochers artificiels en béton dans le cadre du projet Migration du Biodôme 2.0 - Dépense totale de 345 482,63 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public BI-00020-FR (1 soum.)

20.06 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196318003

Accorder un contrat à Roland Grenier Construction ltée pour l'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 197 637,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public JA-00065V (1 soum.)

20.07 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069006

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er décembre 2019, les locaux 432 et 460 situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 927,46 pieds carrés, à des fins culturelles, pour un loyer total de 42 718,20 $, excluant les taxes

20.08 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069007

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1er août 2019, des locaux situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 907,72 pieds carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 37 131,12 $, excluant les taxes

20.09 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1197233002

Accorder un soutien financier de 170 000 $ à la Société des musées de Montréal (SDMM), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.10 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197711006

Autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73 $, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de cinq contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Excavations Payette ltée et 9055-0344 Québec inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 6 302 819,98 $ à 10 745 477,71 $, taxes incluses

20.11 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197711007

Autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05 $, taxes incluses, pour la prolongation de l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 7 687 551,28 $ à 9 341 640,33 $, taxes incluses

20.12 *Service de la culture , Direction des bibliothèques* - 1197342001

Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc. pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour une somme maximale de 121 753,96 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020 (fournisseur unique)

20.13 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197711002

Autoriser une dépense additionnelle de 2 462 533,73 $, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe Imog inc. et A&O Gendron inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 8 246 516,77 $ à 10 709 050,50 $, taxes incluses

20.14 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197711001

Autoriser une dépense additionnelle de 788 781 $, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Les entrepreneurs Bucaro inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 3 825 675,59 $ à 4 614 456,59 $, taxes incluses

20.15 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1195331001

Autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Plastipro Canada ltée (CM16 0767), pour la fourniture, sur demande, de balises coniques (cônes de signalisation), pour un montant estimé à 76 252,03 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 206 316,89 $ à 282 568,92 $ / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui de la prolongation, soit 11 437,80 $, taxes incluses, pour un total de 87 689,83 $, taxes incluses

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198304002

Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de rénovation du système d'imperméabilisation du dôme/toiture du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 814 597,87 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public BI-00118 (1 soum.)

20.17 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1196968003

Conclure une entente-cadre d'une durée de dix-huit mois avec Caprea experts immobiliers inc. pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière, pour une somme maximale de 563 837,40 $, taxes incluses, dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs - Appel d'offres public 19-17433 (4 soum.)

20.18 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1197443001

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 301 896,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17377 (2 soum.)

20.19 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1197723003

Approuver la promesse d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville vend à Sa Majesté la Reine du chef du Canada un terrain vacant situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 7 375 000 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

20.20 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1197195006

Accorder un soutien financier de 400 000 $ au Festival TransAmériques, pour soutenir la 13e édition du Festival TransAmériques 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.21 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1193205006

Accorder un soutien financier de 350 000 $ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2019-2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.22 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale* - 1197986002

Accorder un soutien financier de 455 500 $ à AlterGo, pour l'année 2019, afin de distribuer divers montants aux organismes financés par le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Approuver un projet de convention à cet effet

20.23 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1197195012

Accorder un soutien financier de 325 000 $ à l'organisme Les FrancosFolies de Montréal inc., pour soutenir la 31e édition des FrancoFolies de Montréal 2019 / Approuver un projet de protocole financier et technique à cette fin

20.24 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1190160001

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 226 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 907 900,90 $, taxes et contingences incluses (fournisseur unique)

20.25 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231017

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 361 699,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 413610 (8 soum.)

20.26 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231030

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 200 630 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441219 (3 soum.)

20.27 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231020

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 8 244 856,93 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441215 (2 soum.)

20.28 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231036

Accorder un contrat à Talvi inc. pour des travaux d'égout et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 740 068,37 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 413810 (6 soum.)

20.29 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231027

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019) - Dépense totale de 6 565 787,66 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441013 (7 soum.)

20.30 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231025

Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 805 520,73 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 410410 (3 soum.)

20.31 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231040

Accorder un contrat à Sanexen Services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 885 671,47 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441222 (3 soum.)

20.32 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190025001

Autoriser une dépense additionnelle de 160 082,18 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur le réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron (CM16 0722), majorant ainsi le montant total du contrat de 357 410,45 $ à 517 492,63 $, taxes incluses

20.33 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196318002

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des serres Louis-Dupire (Phase II) au Jardin botanique de Montréal – Dépense totale de 1 980 789,30 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public JA-00046-PH2-2 (2 soum.)

20.34 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231034

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 126 191,04 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441221 (2 soum.)

20.35 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 37 816 117,71 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308301 (5 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à Énergir pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry - Dépense totale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses (fournisseur unique)

20.36 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1197394001

Approuver le projet d'entente SRB Pie-IX entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal établissant la répartition des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX en lien avec l'implantation du tronçon montréalais d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) - Dépense totale de 1 677 647,16 $ entièrement remboursable par l'ARTM

20.37 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184069003

Approuver le projet d'une septième avenant modifiant le protocole d'entente par lequel la Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société d'habitation et de développement de Montréal situé au 330, rue Saint-Paul Est, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er janvier 2019 / Autoriser un virement de crédit de 173 229,37 $, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2019

30 – Administration et finances

30.01 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1185186002

Accepter les offres de service des conseils d'arrondissements pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil municipal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1191097009

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de trottoirs, de bordures et de dos d'âne sur son territoire dans des rues faisant partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1191097010

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies dans la rue de Rouen, entre la rue Florian et la limite Est de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.04 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1192937001

Mandater le Service de l'environnement afin de développer un cadre réglementaire pour réduire l'utilisation des articles à usage unique sur le territoire de la Ville de Montréal

30.05 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1191097004

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies dans diverses rues artérielles de son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.06 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1197796005

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et la SDC Wellington

30.07 *Service de la concertation des arrondissements* - 1197286002

Offrir aux arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.08 *Ville-Marie , Direction d'arrondissement* - 1190734001

Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 166 800 $ pour l'année 2019, en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020, pour un montant de 284 700 $ au budget de fonctionnement, ainsi que le déplacement de 4 postes cols blancs permanents d'inspecteurs d'arrondissement (trav.circ.prop)

30.09 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics* - 1194631001

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024 dans le cadre d'améliorer le processus de déneigement à la Ville de Montréal, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Mention spéciale: Dossier en lien avec l'article 41.09

30.10 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1195929001

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018 - volet conseil municipal

30.11 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1195205001

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197682001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

41.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1198244002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 42 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

41.03 *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1197235003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

41.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1197713002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre

41.05 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1197713001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown

41.06 *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1194815001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney situé au 12630, boulevard Gouin Est

41.07 *Service de l'habitation* - 1198146002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

41.08 *Service de l'habitation* - 1198146001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

41.09 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1194631001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Mention spéciale: Dossier en lien avec l'article 30.09

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service du greffe* - 1193599004

Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

42.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184386005

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.03 *Service des finances , Dépenses communes* - 1196335004

Adoption - Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal

42.04 *Service de la concertation des arrondissements* - 1187286010

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

42.05 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190649002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

42.06 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1186907001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal

43 – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

43.01 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1196255004

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie par le retrait dans la liste des habitations, du bâtiment portant le numéro 330, rue Christin (Appartements Riga)

46 – Toponymie et voies publiques

46.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1194521005

Nommer les rues Félicité-Laurin et Louise-Major, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe* - 1190132003

Nominations au Comité Jacques-Viger (CJV)

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle demandant l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur l'incident à la station Villa-Maria

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour favoriser le paiement rapide des contraventions

65.03 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour atténuer l'impact des chantiers à Montréal en incluant de façon systématique dans les contrats des bonis plus incitatifs et des pénalités plus dissuasives

65.04 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle visant à modifier la date de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville du 21 octobre 2019

65.05 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle demandant la prolongation du REM vers la gare Dorval

65.06 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à prendre note du fait que la STM a, en réponse à une demande d'accès à l'information, rendu public un document intitulé « Principaux indicateurs et résultats au 31 décembre 2018 » et à inviter la STM à commencer à publier ses rapports mensuels sur son site Web sans que les membres du conseil municipal aient à recourir à la *Loi sur l'accès à l'information* pour obtenir ces données

65.07 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à réclamer que des mesures soient prises pour garantir à la population que la STM n'est pas privée de revenus importants à cause de la fraude relative aux titres de transport

65.08 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à inviter le SPVM à suivre l'exemple d'autres importants corps de police nord-américains en modifiant son Règlement relatif aux uniformes pour attirer des candidats qualifiés issus de minorités religieuses

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1192748002*

Autoriser la première option de prolongation des contrats d'exclusivité accordés à Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord, Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud et Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.02 *Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438003*

Accorder un contrat de gré à gré à Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8 - Dépense totale de 192 538,67 $, taxes, contingences et incidences incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.03 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1194753002*

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.04 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1197100002*

Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (CG15 0710), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.05 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Transactions immobilières - 1196025002*

Approuver le projet de 1re convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.06 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Transactions immobilières - 1196025004*

Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016 entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (CM02 0589) / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2023, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.07 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Transactions immobilières - 1198042003*

Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron ltée (anciennement Vidéotron Télécom limitée) un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une longueur de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron ltée en vertu de la convention initiale (CE92 01339)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.08 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1194970001*

Accorder un soutien financier de 187 000 $ à Moisson Montréal inc. afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté*

20.09 *Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1197896001*

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Celsius Mtl, organisme à but non lucratif, pour la période de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.10 *Service du développement économique, Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1181063005*

Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2 MTL, organisme à but non lucratif, pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.11 *Service de l'approvisionnement, Direction acquisition - 1196135001*

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018) pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 280 902,74 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.12 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports, Direction gestion des parcs et biodiversité - 1183277004*

Approuver un projet de convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, soit du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 117 680 $

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.13 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1197360002*

Autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres concluent avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 $, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 $, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 $, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.14 *Service de l'expérience citoyenne et des communications, Direction image de marque et stratégies numériques - 1197369001*

Approuver le renouvellement de contrat pour une période de douze mois avec l'imprimerie L'Empreinte, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal (CE16 0646), pour une somme maximale de 311 520 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.15 *Service de l'approvisionnement, Direction acquisition - 1198229001*

Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois avec Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Dépense totale de 1 994 743,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17497 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.16 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1197976001*

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10299 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.17 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1191701002*

Accorder un contrat à Déric Construction inc. pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6335 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Écoterritoires*

20.18 *Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures - 1197231009*

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 6 298 142,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 328701 (5 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)*

20.19 *Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1197883001*

Accorder un soutien financier de 120 000 $ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO Vélo Montréal 2019 / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale*

20.20 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1196025003*

Approuver le projet de 1re convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non taxable

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.21 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction des sports - 1198070003*

Accorder un soutien financier total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale*

20.22 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1194005001*

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté*

20.23 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1196605001*

Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

20.24 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177251001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de conception-construction à Mabarex inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 15 905 377,11 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5932 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel*

20.25 *Service des technologies de l'information - 1197655005*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive inc. (lot 1 pour une somme maximale de 2 678 457,60 $, taxes incluses et lot 2 pour une somme maximale de 2 008 843,20 $, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public 19-17507 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.26 *Service des technologies de l'information - 1197655003*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture, sur demande, de services en développement de solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17432 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.27 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1197737002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de démolition et décontamination prévus au lot L0201 faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.28 *Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures - 1187231092*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 34 268 616,73 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308801 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.29 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1198009002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne sis au 2929, rue Jeanne-D'Arc, Montréal - Dépense totale de 4 856 308,96 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14293 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

20.30 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1191081002*

Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à son regroupement, pour une durée de trente-six mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 (CG18 0456)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.31 *Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438005*

Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 1 740 450,16 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17537 (2 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.32 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1196279002*

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10298 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.33 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196342001*

Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 - (2 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.34 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196342003*

Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre de services professionnels, pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 2 - bâtiments industriels) - Dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.35 *Société de transport de Montréal - 1196213006*

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

20.36 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Transactions immobilières - 1198042002*

Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024, un local situé au 920, rue Bélanger à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 35 pour le SPVM, pour un loyer total de 989 661,74 $, taxes, contingences et incidences incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.37 *Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement - 1196300001*

Résilier le contrat accordé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins (CG16 0539) - Appel d'offres public 211613

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.38 *Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1195315001*

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 12 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité - 1195056001*

Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération, afin de financer en 2019, des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de l'urbanisme - 1198199001*

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger - Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

30.03 *Service de l'approvisionnement - 1194990002*

Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

30.04 *Service des finances, Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1195929002*

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018 – volet conseil d'agglomération

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 *Société de transport de Montréal - 1196213002*

Approuver le Règlement R-178 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

45.02 *Société de transport de Montréal - 1196213003*

Approuver le Règlement R-189 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet « Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

45.03 *Société de transport de Montréal - 1196213004*

Approuver le Règlement R-194 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le Programme « Réno-Infrastructures - phase 3 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

45.04 *Société de transport de Montréal - 1196213005*

Approuver le Règlement R-195 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nomination de membres à la Communauté métropolitaine de Montréal

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Demande de gare intermodale du REM à Dorval

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2019
13 h

Séance tenue le lundi 15 avril 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Micheline Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, salue les membres du conseil et leur souhaite la bienvenue pour la dernière assemblée ordinaire du conseil municipal dans ce magnifique bâtiment qu'est hôtel de ville de Montréal. Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil souhaite reconnaitre que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil souligne, au chapitre des célébrations internationales, les événements suivants : le 2 avril 2019 « Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme », et mentionne que pour cette occasion l'hôtel de ville sera illuminé en bleu; le 7 avril 2019 « Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda »; le 22 avril 2019, « Journée mondiale de la Terre », et mentionne que pour cette occasion les lumières de l'hôtel de ville seront éteintes; le 28 avril 2019 « Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail », et mentionne que pour cette occasion l'hôtel de ville sera illuminé en jaune.

La présidente du conseil informe les membres que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa a reçu, le 5 avril 2019, le prix « Ambassadeur de la qualité 2019 », de l'ordre des architectes du Québec.

La présidente du conseil poursuit son intervention et indique que ce prix vise à souligner les efforts d'une personne pour sa contribution à rehausser la qualité architecturale au Québec et que M. DeSousa a reçu ce prix parce qu'il a mené plusieurs actions visant à sensibiliser les ordres du gouvernement sur l'importance d'inclure les orientations visant la qualité architecturale dans leurs décisions. La présidente du conseil indique que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent est le premier élu montréalais à recevoir ce prix et le félicite pour cet honneur.

La présidente du conseil indique que, dans le cadre de la conciliation famille-travail des élu.e.s, un questionnaire a été distribué afin de dresser un portrait des besoins. La présidente du conseil souligne qu'en 2015, le taux de participation s'élevait à 51 % et espère que le taux de participation sera plus élevé pour le présent exercice. Par ailleurs, la présidente du conseil informe les membres que le même questionnaire a été distribué aux 19 secrétaires d'arrondissement.

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillères et conseillers suivants : M. Craig Sauvé, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Effie Giannou et Mme Suzanne Décarie.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante. La mairesse prend la parole pour souligner l'anniversaire de la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, le 30 avril 2019.

De plus, la mairesse rappelle aux membres que cette assemblée sera la dernière avant le déménagement des occupants de l'hôtel de ville. La mairesse souligne que de nombreux débats ont eu lieu dans cette enceinte depuis sa réouverture en 1926. La mairesse souhaite à tous les membres un très bon conseil et indique qu'à compter du mois de mai 2019, les assemblées se dérouleront à l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est. La mairesse rappelle également que l'édifice Lucien-Saulnier sera accessible à tous les citoyennes et citoyens et elle salue le travail de la présidente du conseil et du Bureau de la présidence pour les efforts consentis au niveau de l'accueil des visiteurs de l'édifice Lucien-Saulnier. La mairesse souhaite un bon déménagement à tous et un retour souhaité à l'hôtel de ville en 2022.

Pour terminer, la présidente du conseil invite les membres, à 17 h, pour une photo de famille dans la salle du conseil.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Remercie la mairesse de Montréal pour son ouverture et sa collaboration pour la Déclaration sur la laïcité / L'Administration mettra fin à un partenariat de 102 ans avec la Société historique de Montréal pour des raisons idéologiques - clarifications souhaitées / Se dit désolé que l'Administration n'ait pas trouvé un terrain d'entente pour maintenir cette collaboration déjà bien établie au fil du temps
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Pénurie de logements à venir – détails sur les mesures spéciales prévues par l'Administration et sur les options qui seront offertes aux familles n'ayant pas trouvées de logement le 1er juillet prochain / Demande plus précisions sur les mesures et/ou actions spéciales qui seront mises en place

Question de	À	Objet
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	La STM peut-elle s'assurer que l'offre de transport en commun soit équitable pour tous les quartiers de Montréal / Quand, concrètement, l'arrondissement de LaSalle où il y a des entraves majeures à la circulation, pourra-t-il ressentir les résultats positifs pour le transport en commun
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Le conseiller aimerait que soient comptabilisées les pertes de revenus à la STM relativement à la fraude / Réticence de la STM à répondre aux questions touchant la problématique de la fraude **Dépôt de document**
M. Michel Bissonnet	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Motifs justifiant le refus de l'Administration de modifier la date de l'assemblée du conseil municipal du 21 octobre 2019, jour d'élections fédérales, puisque cela s'est déjà fait lors d'élections provinciales / Remise en question de l'importance accordée aux élections provinciales vs les élections fédérales
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Souhaite la bienvenue à la nouvelle responsable au comité exécutif de la sécurité publique, Mme Rosannie Filato, et remercie Mme Goulet pour son élégance et sa politesse / Engagement de l'Administration à tenir une enquête indépendante sur l'incident survenu à la station de métro Villa-Maria / Dans l'attente d'une enquête indépendante, la STM peut-elle donner un mot d'ordre à ses agents d'user d'un peu plus de retenue lors d'interventions auprès des usagers

---

À 13 h 39,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Dossier des caméras portatives par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – si Montréal va réviser sa position dans ce dossier / Tenue d'une consultation publique par l'Administration tel que prévu à l'origine du projet pilote

Question de	À	Objet
Mme Patricia R. Lattanzio	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Explications souhaitées concernant le fait que la taxe sur le Fonds de l'eau a été augmentée pour deux années consécutives, alors que ces sommes devaient être investies au niveau des infrastructures où une baisse des mises en chantier pour 2019 est constatée / Utiliser la Charte des chantiers proposée par l'Opposition officielle en décembre 2017 et rejetée par l'Administration plutôt que d'amorcer un processus de consultation publique allant dans le même sens
M. Francesco Miele	M. Normand Marinacci	Enquête du Bureau de l'inspecteur général concernant l'octroi d'un contrat de gré à gré et renouvelé à 3 reprises par l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève à la suite de l'embauche d'un employé retraité de la Ville de Montréal - si l'arrondissement a procédé à une évaluation de ses besoins avant de renouveler ledit contrat / Confirmation à l'effet que l'arrondissement mettra fin au contrat le 24 avril 2019 dans le respect des règles en vigueur

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 55.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend la parole et informe les membres qu'un incendie majeur fait présentement rage à la Basilique Notre-Dame de Paris et prend un moment pour souligner que Montréal est en pensée avec le peuple français et également en pensée avec les pompiers qui combattent cet incendie.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0372

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant, avec le consentement unanime des membres présents, l'article 15.04 intitulé « Déclaration pour la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste ».

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 58, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose les changements de séquence suivants :

- de devancer l'étude de l'article 15.01 immédiatement après l'article 3.01;
- de reporter l'étude de l'article 15.03 vers 16 h 45 afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus;
- de reporter l'étude des articles 15.02 et 15.04 après la période de questions du public afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon des invités attendus;
- de réunir au moment opportun les articles 30.01 et 80.01 (30.03) puisqu'ils sont liés.

CM19 0373

Déclaration réitérant la laïcité institutionnelle de Montréal et la liberté religieuse des individus

Attendu que le Québec est une société laïque;

Attendu que Montréal et le Québec respectent d'ores et déjà le principe de laïcité;

Attendu que la laïcité de nos institutions n'est pas remise en question par les convictions ou le port de signes religieux de certains individus et que les gens de convictions religieuses qui appliquent des lois sont tout autant neutres et professionnels;

Attendu que la neutralité de l'État est une composante essentielle d'une démocratie qui assure à ses citoyennes et citoyens une liberté de conscience et de religion, et qui garantit que l'État n'impose aucune option spirituelle, politique ou religieuse à ses citoyennes et citoyens;

Attendu que les politiques actuelles assurent une cohésion sociale qui ont fait de Montréal un succès de développement social et économique en plus d'un lieu sécuritaire pour vivre;

Attendu que la liberté de conscience et de religion est inscrite dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*;

Attendu que, conformément à l'article premier de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal est un espace de vie qui promeut la dignité, la tolérance, la paix, l'inclusion et l'égalité entre les citoyennes et citoyens;

Attendu que conformément à la *Charte montréalaise*, la Ville doit favoriser l'égalité hommes-femmes et l'inclusion des minorités en son sein, notamment à travers la fonction publique;

Attendu que la Ville de Montréal a la responsabilité de défendre le droit de ses citoyennes et citoyens de pratiquer leur religion comme le stipulent les chartes canadienne, québécoise et montréalaise;

Attendu que le fait francophone et la diversité des cultures sont au coeur de l'identité, de l'histoire et de la richesse de Montréal;

Attendu que nous sommes toutes et tous le produit d'une histoire commune et que toute affirmation de laïcité ne peut ignorer le patrimoine historique et religieux de Montréal et du Québec;

Attendu que le débat sur la laïcité et la question du rôle et des obligations d'un gouvernement dans une société laïque ont fait les manchettes à plusieurs reprises, ayant des conséquences dans la vie de Montréalaises et Montréalais;

Attendu que le débat autour de la question de la laïcité doit se faire dans le calme, sans insultes personnelles ni dérapages;

Attendu que la Ville de Montréal se doit d'être impartiale dans son traitement envers les employées et employés, quelles que soient leurs croyances religieuses;

Attendu que personne ne devrait vivre dans la peur ou l'incertitude au sujet de son emploi ou de sa place dans la société montréalaise parce qu'elle ou il choisit de pratiquer sa religion;

Attendu que personne ne devrait se faire refuser une promotion sur la base d'une croyance religieuse;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le Projet de loi 21 : *Loi sur la laïcité de l'État*;

Attendu que les conséquences du Projet de loi 21 se feront principalement sentir sur la population montréalaise;

Attendu que le Projet de loi 21 ne reflète pas la réalité quotidienne actuelle de la société montréalaise qui est riche et unique en termes de culture et de diversité;

Attendu que le Projet de loi 21 interdit tout port de signe religieux pour deux catégories d'employées et employés de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante
M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Rosannie Filato
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- réaffirme le caractère inaliénable du principe de laïcité ouverte afin de construire un espace public qui soit à l'image du Montréal et du Québec du XXIe siècle et de rassembler les Montréalaises et Montréalais de toutes convictions et de toutes origines;

- réaffirme l'importance de la laïcité des règlements municipaux débattus et votés dans nos institutions démocratiques, sans égard à la religion de celles et ceux qui font les règlements, les débattent, ou en font leur application;

- réaffirme son soutien indéfectible à l'ensemble de ses employées et employés, et ce, peu importe leurs convictions religieuses.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole et mentionne que la déclaration qui est présentée aux membres du conseil est le fruit d'une collaboration entre l'Administration, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, ainsi que de conseillères et conseillers. La mairesse tient à remercier le chef de l'opposition officielle et sa formation politique à cet effet. Elle souligne que l'élaboration de cette déclaration s'est déroulée dans un esprit de collégialité afin de parler d'une seule et même voix des valeurs qui sont chères aux Montréalaises et aux Montréalais. La mairesse poursuit et indique que Montréal s'est construite sur de grandes vagues migratoires et qu'elle continue de l'être. La mairesse affirme que Montréal se distingue partout dans le monde pour ses valeurs d'inclusion et d'ouverture vers l'autre. Avant de procéder à la lecture de la déclaration, la mairesse invite tous les membres du conseil à voter en faveur de cette déclaration qui sera présentée au gouvernement du Québec afin de mettre de l'avant les particularités de Montréal, de réaffirmer son histoire, ses qualités et de faire valoir cette notion de laïcité ouverte.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et mentionne qu'il est du devoir des élus d'intervenir lorsque les droits et libertés des Montréalaises et Montréalais sont menacés. Il poursuit et indique que les membres du conseil sont tous unis autour de cette déclaration pour réaffirmer cette vision d'une laïcité ouverte qu'offre Montréal en permettant et en respectant la liberté religieuse de tous les individus qui la composent. M. Perez rappelle cette volonté du Vivre Ensemble qui fait partie de l'ADN des Montréalaises et des Montréalais et mentionne que l'histoire de la Ville témoigne de ce patrimoine génétique d'inclusion et de cohésion sociale. Pour terminer, le chef de l'opposition officielle cite les paroles d'un grand premier ministre, M. René Lévesque, qui un jour a dit ceci : « Qu'une personne soit anglaise, italienne ou juive, si elle est québécoise, elle a les mêmes droits que nous. Ne l'oublions pas, nous lui devons le respect. Elle est chez elle, elle a le droit à sa maison, sa religion et sa langue ». M. Perez souhaite que la sagesse de ces propos soient entendus.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Abdelhaq Sari et Marvin Rotrand.

Le conseiller Sari remercie la mairesse pour cette déclaration commune et affirme sa conviction profonde à l'effet que Montréal est une ville d'inclusion.

Le conseiller Rotrand remercie le chef de l'opposition officielle pour son leadership et souligne l'importance du caractère inaliénable du principe de laïcité ouverte de Montréal, tel qu'édicté dans la présente déclaration, en rappelant à tous que des Montréalaises et des Montréalais de toutes origines vivent ensemble depuis fort longtemps et qu'ils ont toujours fait preuve de tolérance et de respect les uns envers les autres.

La présidente du conseil remercie les conseillers Sari et Rotrand pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM19 0374

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mars 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mars 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 avril 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec*, pour la période du 1er au 31 mars 2019.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er au 31 mars 2019.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 31 mars 2019.

---

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Sylvain Ouellet

06.01 Réponse écrite à la question de M. Lionel Perez sur les précisions demandées sur la ventilation de l'utilisation du montant des contingences prévue dans le dossier initial cité dans l'article 20.08 sommaire 1196891001 du conseil municipal du 25 mars 2019 ».

Par M. Robert Beaudry

06.02 Réponse écrite à la question de Mme Karine Boivin-Roy - Suivi du conseil municipal – Séance du 26 mars 2019 : nombre des demandes approuvées dans le cadre du programme de compensations aux commerçants des artères en chantier.

Par Mme Rosanie Filato

06.03 Réponse écrite pour M. Marvin Rotrand concernant un recueil d'informations et de données cellulaires par le SPVM et les opérations effectuées par ces derniers.

Par M. Hadrien Parizeau

06.04 Réponse écrite pour M. Dimitrios Jim Beis - Demande de suivi – séance du conseil municipal du 25 mars 2019 : octroie d'un contrat à Lanco Aménagement inc pour la réfection du terrain de balle au state Ronald-Piché du parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun.

---

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mars 2019.

CM19 0375

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1195078001

CM19 0376

Dépôt du rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1190132002

---

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM19 0377

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) »

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM19 0378

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) »

La conseillère Manon Barbe, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM19 0379

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Orientations concernant le Service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal : Rapport d'étude et recommandations »

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Orientations concernant le Service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal : Rapport d'étude et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

À 14 h 51, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0380

Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec Manufacture Finnie ltée, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17113 - (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre avec Manufacture Finnie ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et seul soumissionnaire pour le lot 2, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards, pour une durée d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 917,86, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17113 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser un montant de 138 191,78 $, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193687001
80.01 (20.01)

CM19 0381

Autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $, taxes incluses, afin d'exercer, pour le lot 1, la première option d'une année de prolongation pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc. (CG16 0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18% du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $, taxes incluses, afin d'exercer la première option d'une année de prolongation pour le lot 1, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada inc. (CG16 0707);

2 - d'autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18 % du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191073001
80.01 (20.02)

CM19 0382

Accorder un contrat au Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 10297 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 870 828,64 $, taxes incluses, pour les divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 828,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10297;

3 - d'autoriser un montant de 126 874,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194087002
80.01 (20.03)

CM19 0383

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie;

2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197438001
80.01 (20.04)

CM19 0384

Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une durée de 2 ans, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat joint au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer ce contrat pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198312001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0385

Autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal;

2 - d'approuver le projet de convention de cession entre Experts Géoconseils inc. et EGC & SGE inc. auquel intervient la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de ladite cession.

Adopté à l'unanimité.

1182038001
80.01 (20.06)

CM19 0386

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1191179003
80.01 (20.07)

CM19 0387

Accorder deux contrats à Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel - Dépense totale 605 469,29 $, pour le lot 2 et 957 019,62 $, pour le lot 3, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Lange Patenaude Équipements ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2 et 3, les contrats pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales et les articles indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17446 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 2 19 tondeuses de marque et modèle Kubota F2690	526 495,04 $
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 3 17 tondeuses de marque et modèle Kubota F3990	832 190,97 $

2 - d'autoriser une dépense de 78 974,26 $ pour le lot 2 et de 124 828,65 $ pour le lot 3, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922003
80.01 (20.08)

CM19 0388

Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield » - Dépense totale de 2 206 858,90 $, taxes, contingences et incidences et incluses - Appel d'offres public 10296 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans Ville de Beaconsfield ;

2 - d'accorder à Groupe Michel Leclerc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 765 487,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10296;

3 - d'autoriser une dépense de 176 548,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 264 823,07 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193775003
80.01 (20.09)

CM19 0389

Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197231049
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0390

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 460 200 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP19003-161266-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 500 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP19003-161266-C;

3 - d'autoriser une dépense de 576 700 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197526010
80.01 (20.11)

CM19 0391

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19012-170314-C;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197526009
80.01 (20.12)

CM19 0392

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 326,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15426;

3 - d'autoriser une dépense de 939 331,57 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1197737001 (20.13)

CM19 0393

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire, travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17404 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Axor experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17404;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197526004
80.01 (20.14)

CM19 0394

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62, située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 861 077,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5990 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux connexes à la caserne de pompiers n° 62 située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 299,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5990;

2 - d'autoriser une dépense de 103 994,89 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 63 783,53 $**,** taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195967002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0395

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec WSP Canada inc. pour la fourniture d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 780 220,35 $, taxes incluses - Appel d'offre public 18-17339 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire, WSP Canada inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fourniture sur demande d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 780 220,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17339;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation sur demande à même les budgets des projets réalisés par la Direction de la gestion et planification immobilière au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197055001
80.01 (20.16)

CM19 0396

Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. (CG09 0124), un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 - Dépense totale de 1 633 821,48 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9167-0133 Québec inc. un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, pour une période de 8 ans et 16 jours, à compter du 15 septembre 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 628 433,47 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'autoriser une dépense de 5 388,01 $, taxes applicables et contingences incluses, payables à 9167-0133 Québec inc.;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188042005
80.01 (20.17)

CM19 0397

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. (CG18 0183), un local au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux - Dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, les contingences, les incidences, le loyer et les travaux d'aménagement / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019 et un local au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 165 310,97 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'autoriser une dépense de 2 681 100,64 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;

3 - d'autoriser une dépense de 1 104 179,66 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $, taxes incluses ;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194069003
80.01 (20.18)

CM19 0398

Accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc. dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc., dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198207002
80.01 (20.19)

CM19 0399

Accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 $ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 $ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190637002
80.01 (20.20)

CM19 0400

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031 - Dépense totale de 9 513 985,79 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., pour une période de 12 ans, à compter du 1er novembre 2019, un espace d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 6 869 560,79 $, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail auquel interviennent Gare Îlot Voyageur inc., Autorité régionale de transport métropolitain et Stationnement Îlot Voyageur inc.;

2 - d'autoriser une dépense de 2 299 500 $ représentant le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 à 9227-9702 Québec inc., auquel s'ajoutent des contingences et des incidences au montant de 344 925 $, pour une dépense maximale de 2 644 425 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565001
80.01 (20.21)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, tel que convenu en début de séance, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0401

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est à Montréal, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193599006
80.01 (30.01)

CM19 0402

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155 rue Notre-Dame Est à Montréal, pour la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193599005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0403

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196347004
80.01 (42.01)

CM19 0404

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27) ».

Un débat s'engage.

À 15 h 54, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, exerce son droit de réplique et mentionne aux membres qu'un mécanisme de reddition de comptes sera mis en place.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1190643001
80.01 (42.02)

CM19 0405

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193843001
80.01 (42.03)

CM19 0406

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1195075002
80.01 (42.04)

CM19 0407

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées ».

Adopté à l'unanimité.

1162748005
80.01 (42.05)

CM19 0408

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195175001
80.01 (42.06)

CM19 0409

Nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île, en remplacement de madame Chantal Rouleau.

Adopté à l'unanimité.

1195057003
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.02) et 51.01 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0410

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Micheline Rouleau à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Sue Montgomery à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement M. Younes Boukala;
- Mme Josefina Blanco à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs en remplacement de M. Christian Larocque;
- M. Christian Arseneault à titre de vice-président de la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de Mme Émilie Thuillier;
- M. Christian Larocque à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats;
- M. Philipe Tomlinson et Mme Marie-Andrée Mauger titre de membres à la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde et Mme Micheline Rouleau;

- Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal en remplacement de Mme Rosannie Filato.

Un débat s'engage.

Les conseillers Marvin Rotrand et Alan DeSousa souhaitent, pour l'avenir, que la liste des nominations soit transmise aux membres du conseil précédemment à son adoption et réclament une copie de la liste des conseillers nommés.

Le vice-président du conseil consulte le greffier sur la validité de la demande.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, mentionne que cette demande sera consignée au procès-verbal.

Le vice-président du conseil déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

CM19 0411

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Micheline Rouleau à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;

- Mme Sue Montgomery à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement M. Younes Boukala;

- Mme Josefina Blanco à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs en remplacement de M. Christian Larocque;

- M. Christian Arseneault à titre de vice-président de la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de Mme Émilie Thuillier;

- M. Christian Larocque à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats;

- M. Philipe Tomlinson et Mme Marie-Andrée Mauger à titre de membres de la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde et Mme Micheline Rouleau.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 16 h 07, Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et salue son fils Paul et sa conjointe Marie-Hélène, présents dans les tribunes.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0412

Exercer une première prolongation de 12 mois, de l'entente-cadre avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore destinés aux chlorinateurs de marque Pulsar utilisés par plusieurs piscines de la Ville de Montréal - Montant estimé de la prolongation : 285 237,65 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1. d'exercer l'option de prolongation pour une période de douze (12) mois, soit du 23 juin 2019 au 22 juin 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 285 237,65 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 855 712,94 $, taxes incluses, à 1 140 950,59 $, taxes incluses ;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1197327001

CM19 0413

Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 639 584,34 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6345 (2 soum.)

Le conseiller Richard Deschamps déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0513;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 639 584,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au complexe sportif Marie-Victorin;

2- d'accorder à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 597 742,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6345;

3- d'autoriser une dépense de 29 887,12 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4- d'autoriser une dépense de 11 954,85 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1198264002

CM19 0414

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 926 600 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441116 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 6 307 000 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 196 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441116 ;

3- d'autoriser une dépense de 619 600 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197231001

CM19 0415

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 546 221,90 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441216 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 6 874 110,82 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 721 110,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441216;

3- d'autoriser une dépense de 672 111,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197231004

CM19 0416

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 414 272,68 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441218 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0516;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 200 884,26 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 133 884,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441218;

3- d'autoriser une dépense de 213 388,42 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1197231007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0417

Accorder un contrat à Aquaréhab Canada inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 896 204,82 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441217 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0517;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 6 282 095,29 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Aquaréhab Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 141 095,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441217;

3- d'autoriser une dépense de 614 109,53 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197231011

CM19 0418

Accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot inc. pour réaliser les travaux de rénovation de 10 salles de toilettes au Biodôme de Montréal - Dépense totale de 1 377 593,17 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BI-00117 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Guillaume Mailhot inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de rénovation de 10 salles de toilettes au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 197 907,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00117;

2- d'autoriser une dépense de 179 686,07 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1196318001

CM19 0419

Accorder un contrat à L'Heureux Mongeau JC Lauzon inc. pour la rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 1 216 435,50 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BI-00111 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0520;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 216 435,50 $, taxes et contingences incluses, pour réaliser les travaux de rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à L'Heureux Mongeau JC Lauzon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 057 770 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00111,

3- d'autoriser une dépense de 158 665,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1196891001

CM19 0420

Autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 $, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 $ à 574 310,20 $ taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0521;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 $, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique, dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 $ à 574 310,20 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198141001

CM19 0421

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 832 500 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441115 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0522;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 10 775 000 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Insituform Technologies Limited, seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 575 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441115;

4- d'autoriser une dépense de 1 057 500 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187231097

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0422

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), pour une somme maximale de 800 973,34 $, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 18-17412 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 800 973,34 $, taxes et déboursés inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17412;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197091003

CM19 0423

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 5 M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2019 par sa résolution CE19 0503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 5 M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197934002

CM19 0424

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, à des fins administratives, un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 16 582,92 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0529;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à PME-ART, à des fins administratives, un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 16 582,92 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1194069004

CM19 0425

Accorder un soutien financier de 180 000 $ à Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 48e édition du Festival du nouveau cinéma 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 180 000 $ au Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 48e édition du Festival du nouveau cinéma 2019;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197195004

CM19 0426

Accorder un soutien financier de 292 000 $ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0541;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 292 000 $ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention et tout document relatif, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1191179005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0427

Accorder un soutien financier de 656 000 $ à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0542;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 656 000 $ à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation;

2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1191179004

CM19 0428

Accorder un soutien financier additionnel de 60 000 $, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile (CM17 1243) / Approuver un projet d'addenda n°2 à cet effet, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 $ à 160 000 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier additionnel de 60 000 $, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), pour l'accueil des demandeurs d'asile;

2- d'approuver un projet d'addenda n°2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'OMHM (CM17 1243), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 $ à 160 000 $, taxes incluses;

3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1196705001

CM19 0429

Majorer d'un montant de 40 077,63 $, taxes incluses, les dépenses incidentes déjà autorisées dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-val inc. (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000 $ à 3 377 077,63 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de majorer d'un montant de 40 077,63 $, taxes incluses, les dépenses incidentes déjà autorisées dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-val inc. (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000 $ à 3 377 077,63 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1187231093

CM19 0430

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réaménagement d'une piste cyclable dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 196 045,55 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 436210 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 112 177,77 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 677,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 436210;

3 - d'autoriser une dépense de 83 867,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197231012

CM19 0431

Autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04 $, taxes incluses, pour les services de transport de neige dans le cadre du contrat accordé à Transvrac Montréal-Laval inc. (CM18 1372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 392 931,13 $ à 13 726 240,17 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 612;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04 $, taxes incluses, pour les services de transport de neige dans le cadre du contrat accordé à Transvrac Montréal-Laval inc. (CM18 1372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 392 931,13 $ à 13 726 240,17 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197711005

À 16 h 55, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 15.03, tel que convenu en début de séance.

CM19 0432

Déclaration visant à reconnaître Montréal comme ville d'excellence pour la musique métal

Attendu que la Ville de Montréal est une métropole culturelle et qu'elle a une Politique culturelle et que celle-ci a pour but de consolider le leadership culturel et économique de la métropole et de mettre en valeur l'identité culturelle montréalaise;

Attendu que la musique métal existe depuis plus de 36 ans au Québec et que Montréal a joué un rôle déterminant dans le développement de celle-ci;

Attendu que la communauté métal représente une partie essentielle de l'écosystème culturel de Montréal et que la musique métal est ancrée au cœur de notre ville;

Attendu que la musique métal permet à Montréal de rayonner sur la scène mondiale;

Attendu que la musique métal québécoise, avec Montréal comme épicentre, est reconnue mondialement pour sa qualité et la vivacité de sa scène locale;

Attendu que la musique métal de Montréal compte de nombreux groupes qui ont connu et connaissent encore du succès aux niveaux local, national et mondial;

Attendu que la Ville de Montréal, depuis plus de trois décennies, possède sur son territoire plusieurs salles de diffusion et boutiques spécialisées dans la musique métal;

Attendu que Montréal attire de nombreux touristes qui viennent nous visiter afin d'assister à de nombreux spectacles et festivals spécialisés en musique métal;

Attendu que plusieurs livres ont été écrits sur le sujet de la musique métal québécoise et la place importante qu'occupe Montréal dans cet écosystème culturel;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Sterling Downey
M. Jocelyn Pauzé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- souligne la contribution importante de la musique métal à la vie culturelle de Montréal.

- remercie tous les acteurs de la scène métal qu'elles et qu'ils soient des créatrices ou créateurs, producteurs, diffuseurs, promoteurs, journalistes, animatrices ou animateurs de radio, gestionnaires de communautés virtuelles ou bénévoles;

- se reconnaisse officiellement comme ville d'excellence mondiale en matière de musique métal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Craig Sauvé pour la présentation de la déclaration.

Le conseiller Sauvé prend la parole et souligne la présence des distingués invités au balcon : Mme Christine Fortier, journaliste qui contribue depuis plusieurs années à faire connaître la musique métal, Mme Marie-France Rémillard, journaliste qui couvre la scène Hard Rock-Métal depuis les années 70, M. Jimmy Kay, vloggeur, accompagné de son fils Christopher Kalafatidis, M. François " Shayman " Laporte, musicien du groupe Rebels Cross et les remercie de leur présence pour la présentation de la présente déclaration et souligne qu'ils sont les piliers qui contribuent au rayonnement de la musique métal à Montréal et à l'international.

Le conseiller Sauvé poursuit et informe les membres du conseil que l'objectif de cette déclaration est de reconnaître l'apport de cette communauté culturelle artistique composée d'artistes, de journalistes, de créateurs, de diffuseurs, de promoteurs, de disquaires, de bénévoles, d'animateurs de radio, de gestionnaires et de communautés web qui travaillent tous à l'arrière-scène pour promouvoir et faire rayonner cette musique depuis une décennie avec pour résultat que Montréal est reconnue à l'international comme ayant la meilleure scène locale dans cette catégorie de musique. Le conseiller Sauvé poursuit et mentionne qu'en plus des festivals et des spectacles, il y a différents groupes montréalais qui font également rayonner cette musique sur les scènes internationales et les nomme fièrement, à savoir : Kataklysm, Montreal DBC, Beyond Creation, Slaves on dope, Cryptopsy, Necrotic Mutation, Despised Icon, The Agonist, Iron Descendants, Quo Vadis, sans oublier le groupe Sword de Saint-Bruno, Gorgon, originaire de Sherbrooke, Oblivion de Québec et Voïvod de Jonquière.

À 17 h, à la suite d'un accord entre les leaders, il est proposé de prolonger les travaux pour une dizaine de minutes, le temps de permettre aux membres du conseil dont les noms sont inscrits de faire leur intervention

La présidente du conseil cède la parole respectivement aux conseillers Benoit Langevin, Jocelyn Pauzé et au vice-président du conseil, M. Sterling Downey, qui à tour de rôle, interviennent pour remercier les invités pour leur contribution au rayonnement de cette musique qui leur tient à cœur.

La présidente du conseil autorise une deuxième prolongation de quelques minutes afin de permettre au conseiller Marvin Rotrand de prendre la parole.

Le conseiller Rotrand intervient pour exprimer son profond malaise quant à cette déclaration qui fait l'éloge de groupes qui sont souvent associés aux mouvances fascistes et aux suprémacistes en plus d'encourager la consommation de stupéfiants.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son commentaire ainsi que tous les intervenants.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 17 h 13, la présidente du conseil prend la parole et demande aux membres du conseil de rester dans la salle pour la prise de photos, tel que mentionné en début de séance.

À 17 h 14, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2019
13 h

Séance tenue le lundi 15 avril 2019, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Micheline Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte. Avant de débuter avec la période de questions du public, la présidente du conseil rappelle aux personnes qui participent à la période de questions du public que c'est la dernière fois que les citoyennes et citoyens auront l'opportunité de poser leurs questions dans cette enceinte puisqu'à compter du mois de mai 2019, la période de questions du public se déroulera à l'édifice Lucien-Saulnier, et indique, en ce qui a trait à l'inscription à la période de questions, que celle-ci se tiendra dorénavant à l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame, Est. La présidente du conseil invite les citoyennes et citoyens à se présenter à la prochaine assemblée, le 13 mai 2019.

La présidente du conseil souligne la présence, dans les tribunes, des membres du Conseil Jeunesse de Ville-Marie ainsi que des jeunes de l'arrondissement de Ville-Marie, qui ont participé, en collaboration avec Concertation Montréal, à l'activité « Une soirée à l'hôtel de ville ». Mme Wong indique que ces jeunes sont accompagnés par des représentants de deux organismes, soit Innovation Jeunes et Carrefour Jeunesse Emploi Centre-Ville. La présidente du conseil les remercie de leur présence.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
Mme Claire Aubert	M. Craig Sauvé	Déplore le fait que la STM se soit opposée à un projet pilote de transport collectif initié par la firme CAE pour ses employés / La citoyenne demeure en attente d'une proposition ou d'un plan B pour palier au manque de transport collectif pour les employés de CAE
M. Michel Labelle	M. Dimitrios (Jim) Beis	Cours Trafalgar – pourquoi l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a accordé un permis pour ce projet dont le garage donne accès sur la piste cyclable du boulevard Pierrefonds / Responsabilité de l'arrondissement d'assurer la sécurité des citoyens
M. Richard Janda	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Montréal Ville carboneutre – collaboration souhaitée entre la Ville et les universités afin de devenir un chef de file parmi les villes intelligentes et écologiques / Si la Ville considère de mettre de l'avant certaines suggestions formulées par les chercheurs en ce qui a trait à la collecte de données des gaz à effet de serre (GES) **Dépôt de document**
Mme Marie-Claire Mayeres	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Existence d'un règlement concernant les véhicules immobilisés avec le moteur en marche et sensibilisation citoyenne sur les effets nocifs des GES émis / Possibilité de créer une police de l'environnement **Dépôt de document**
M. François Roussel	M. Luc Ferrandez	Sauvegarde de L'Anse à l'Orme - quel est le plan de l'Administration afin de protéger les citoyens de l'Ouest de l'île lors des crues des eaux printanières - envisager la création d'un parc
M. Nathan Peter McDonnell	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Droit au logement - collaboration de l'Administration demandée pour certains projets de logements abordables alternatifs initiés par des groupes communautaires / Volonté de ces groupes de travailler de concert avec l'Administration
M. Noël Yves Perron	M. Luc Ferrandez (M. Pierre Lessard-Blais)	Avis défavorable donné par le CCU pour le projet commercial du Faubourg Contrecoeur - si le comité responsable des espaces verts a juridiction sur la décision à prendre quant à ce projet / L'acquisition par la Ville d'une partie du terrain pour une trame verte est-il un scénario envisagé
M. Matthew James Chapman	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Déclaration déposée, il y a 2 ans, à l'effet de faire de Montréal une ville carboneutre – Étapes subséquentes et mobilisation citoyenne envisagée / Combien de Montréalais seront mobilisés et comment s'assurer d'avoir autant de personnes provenant de communautés diverses **Dépôt de document**

Question de	À	Objet
M. Joseph Khoury	Mme Laurence Lavigne Lalonde (M. Lionel Perez) (M. Alan DeSousa)	Liens à créer entre les chercheurs et la Ville afin de contribuer à la transition écoénergétique / Mobilisation citoyenne dans les arrondissements par Ensemble Montréal **Dépôt de document**

La présidente du conseil indique qu'il s'agit de la dernière question de la Coalition climat Montréal et procède à un rappel des règles au bénéfice des prochains intervenants.

M. Maxime Arnoldi	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Crues printanières – préservation des espaces naturels et assurance qu'aucune construction ne sera autorisée sur les terrains humides de l'Anse-à-l'Orme / Envisager le droit de préemption dans le cas de l'Anse-à-l'Orme **Dépôt de document**
M. Martin Dion	Mme Nathalie Goulet (M. Éric Alan Caldwell)	Accès aux terrasses difficile pour les personnes à mobilité réduite - problématique avec le mobilier / Demande une bonification du règlement à cet égard
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Motifs justifiant la hausse des tarifs des parcomètres à Montréal / Motifs justifiant les nombreuses hausses de taxes
Mme Annie St-Amant	M. Luc Ferrandez (M. Pierre Lessard-Blais)	Déplore un délai de plus de 10 ans pour la réalisation du pôle commercial du Faubourg Contrecoeur et se questionne à savoir si l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a demandé à la ville-centre d'acquérir une partie du terrain pour la création d'une trame verte / Si de nouvelles dérogations demandées par le promoteur étaient connues par l'arrondissement
Mme Christiane Dumont	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Si la Ville s'est dotée d'un Plan de gestion des gaz à effet de serre pour sa flotte de véhicules utilitaires / Clarifications souhaitées sur les autres moyens envisagés pour l'électrification des transports

---

À 20 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil mentionne qu'elle n'acceptera plus de question sur le Faubourg Contrecoeur après celle de la prochaine intervenante à moins de disposer de temps d'ici la fin de la période de questions du public.

Question de	À	Objet
Mme France Girard	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Position de l'Administration concernant l'urgence du développement commercial du Faubourg Contrecoeur pour les familles
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Demande à l'Administration de rembourser les propriétaires avec l'argent perçu en trop pour la réfection du Square Phillips / Ajustements des programmes informatiques afin de calculer les pertes financières des commerçants

Question de	À	Objet
M. Jean-François Racine	Mme Manon Barbe	Excuses de la part de la présidente du conseil d'agglomération sur son inaction à la suite des propos du maire William Steinberg / Demande à la présidente du conseil d'agglomération de faire une sortie publique pour se rétracter et de dénoncer les propos intolérants du maire Steinberg
Mme Sue Satcho	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Sauvegarde de l'Anse-à-l'Orme - clarifications sur le processus d'acquisition et de protection des terrains / Suivre l'exemple de la Ville de Beaconsfield dans le processus de négociations **Dépôt de document**
M. Sébastien Alexander	M. Luc Ferrandez (M. Alex Norris)	Sauvegarde du parc Jeanne-Mance – État de la situation sur les heures d'utilisation du terrain à titre gratuit

La présidente demande à ce que soient appelés à tour de rôle les citoyennes et citoyens qui se sont inscrits sur la liste, étant donné le temps dont dispose encore la période de questions qui leur est allouée.

M. Jean-François Boisvert	M. Luc Ferrandez	Si la Ville envisage de mettre fin à la présentation de la course de F1 sur l'île Notre-Dame aux termes de la présente entente, dans le contexte des changements climatiques **Dépôt de document**
Mme Alicia Gravel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Mesures envisagées afin de mobiliser les citoyens dans la lutte aux changements climatiques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest **Dépôt de document**
M. Geoffrey Bush	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Mesures existantes à la Ville Montréal afin de réduire l'émission des gaz à effet de serre / Leadership de la Ville **Dépôt de document**
M. Daniel Stephen Horen Greenford	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Étapes subséquentes dans le dossier de la lutte aux changements climatiques par la diminution des GES / Participation citoyenne et rencontre souhaitée
M. Steve Légaré	M. Luc Ferrandez	Projet de développement commercial du Faubourg Contrecoeur – si la Ville a envisagé la possibilité de créer un corridor vert du Bois d'Anjou traversant le Faubourg Contrecœur jusqu'au parc Bellerive / Possible acquisition d'une partie du terrain de la zone commerciale pour une trame verte

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 34. Elle remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

À 20 h 35, la présidente du conseil souligne la présence, dans les tribunes, des membres de la famille de la conseillère Anne-Marie Sigouin, soit, MM. Michel, Robert et Éric Sigouin ainsi que Mme Kathia Bernardi.

À 20 h 36, le conseil reprend ses travaux et le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 15.02, tel que convenu en début d'assemblée.

CM19 0433

Déclaration pour la Journée commémorative du génocide arménien - 104e anniversaire

Attendu que le 24 avril 2019 marquera les 104 ans du génocide arménien, le premier génocide du XXe siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que ce génocide a été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement, par une déclaration, le 24 avril comme « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003, la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, qui proclame le 24 avril de chaque année « Jour commémoratif du génocide arménien »;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion*, et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que le 24 avril 2019 commémorera les victimes des massacres et soulignera l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu que les membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de celles et ceux qui ont survécu à ce génocide, contribuent à façonner notre ville par leur engagement aux plans politique, économique, culturel et social;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Valérie Plante
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne l'anniversaire du génocide arménien le 24 avril 2019, en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme. Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier prend la parole et souhaite la bienvenue aux invités et les remercie chaleureusement d'être là. Elle poursuit et souligne donc la présence au balcon de M. le Consul Ara Mkrtchian (chargé d'affaires ad interim), de Kevork Kataroyan, Apraham Nizibilian, Jizel Younanian, Arpie Baliozian, Sarkis Nokhoudian, Harout Tavitian, Varant Yapoudjian, Vana Nazarian, Aida Karibian, Georges Korkedian ainsi que de Leonardo Torosian.

La conseillère Thuillier procède à la lecture de la déclaration et mentionne que ses collègues, les conseillères Mary Deros et Effie Giannou, appuieront également cette déclaration.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier, et cède la parole à la conseillère Effie Giannou.

La conseillère Effie Giannou, prend la parole et déclare que dans son quartier de Bordeaux-Cartierville, il existe une grande concentration de Montréalaises et Montréalais d'origine arménienne. Elle poursuit en nous rappelant que nous avons le devoir de nous rappeler qu'il y a 104 ans, entre 1,2 et 1,5 millions d'arméniens qui vivaient dans ce qu'on appelait autrefois l'Empire Ottoman, ont été décimés, et que le 24 avril, nous rendrons hommage à tout un peuple, à son courage et à sa persévérance, ainsi qu'à ses représentants qui ont choisi Montréal pour y vivre et se reconstruire.

Mme Giannou mentionne également que la communauté arménienne compte environ 50 000 personnes dans la région métropolitaine de Montréal, et que cette communauté contribue largement à sa prospérité et à sa richesse, ainsi qu'à sa diversité culturelle et artistique, notamment avec l'école Sourp Hagop, le centre communautaire d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi qu'avec avec le centre HBU et l'école Alex Manoogian situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

En conclusion, Mme Giannou déclare joindre sa voix à cette déclaration par devoir de mémoire pour que les prochaines générations puissent construire des sociétés plus justes en se souvenant des leçons du passé.

La présidente du conseil remercie la conseillère Giannou pour son intervention, et invite la conseillère Mary Deros à prendre la parole.

La conseillère Deros prend la parole et déclare que le 24 avril 1915 a changé la vie de ses ancêtres. Mme Deros rappelle qu'entre 1916 et 1917, 1,5 millions d'Arméniens sont disparus dans l'indifférence, alors qu'entre 1916 et 1923, près de 350 000 grecs d'origine Pont disparaissent aussi dans l'indifférence. Elle poursuit en indiquant que dans la nuit du 24 avril 1915, plus de 200 leaders arméniens ont été arrêtés, dont son grand-père paternel. Plusieurs d'entre eux ont été exécutés, forçant les survivants à fuir leur pays natal, laissant tout derrière eux pour repartir à zéro dans une nouvelle vie.

Mme Deros nous rappelle avec émotion que si elle nous raconte chaque fois son histoire personnelle depuis plusieurs années, c'est par devoir de mémoire, alors qu'une grande partie de sa famille paternelle est disparue, sans savoir ce que ses membres sont devenus. Elle indique que son histoire est la même que celle de milliers d'autres personnes qui vivent ou ont vécu un génocide, à l'instar du Rwanda, de la Shoah, de la Palestine, de la Bosnie-Herzégovine, du Cambodge, de la Birmanie ou Myanmar, sans oublier l'histoire des Amérindiens en Amérique du Nord.

Mme Deros déclare être fière de cette déclaration et des gestes posés pour un meilleur enseignement de l'histoire du génocide arménien, et elle encourage les citoyennes et citoyens à participer à la marche pour la Paix, tout en soulignant de ce fait que Montréal est la seule ville au monde à organiser une marche annuelle pour l'humanité et contre les génocides.

En conclusion, Mme Deros dit espérer qu'après 104 ans, la communauté mondiale reconnaîtra ce 1er génocide de l'Histoire, reconnaissance qui permettrait au peuple arménien de tourner la page, et mentionne que s'il avait été reconnu, les autres génocides n'auraient peut-être pas eu lieu.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour son intervention, et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller Alan DeSousa prend la parole et demande à ce que soit ajouté son nom en appui à cette déclaration. M. DeSousa se déclare satisfait du support constant dont le conseil municipal de Montréal a toujours fait preuve envers la communauté arménienne en commémorant ce génocide, le 1er du 20e siècle. M. DeSousa souligne les interventions de ses collègues Giannou et Deros, et mentionne que dans l'arrondissement de Saint-Laurent il y a effectivement une grande communauté arménienne qui contribue indéniablement au succès de la communauté montréalaise et ce, dans tous les domaines. Il poursuit en déclarant que lui-même ainsi que ses collègues Aref Salem et Francesco Miele, sont fiers d'avoir cette communauté dans leur arrondissement respectif, et conclut en se déclarant Arménien d'adoption.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM19 0434

Ajout - Déclaration pour la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom HaShoah, sera soulignée le 2 mai;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah* au Québec, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* le 21 mars 1989, et a depuis mené des actions pour prévenir et combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur la religion et l'origine ethnique ou nationale et de promouvoir l'inclusion et la diversité;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilantes et vigilants contre toutes les formes de préjugés, de gestes et de discours qui incitent à la haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Il est proposé par Mme Valérie Plante
Mme Magda Popeanu

appuyé par M. Lionel Perez
M. Marvin Rotrand
M. Hadrien Parizeau
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- reconnaisse le 2 mai 2019, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », en solidarité avec les survivantes et survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;

2- invite les Montréalaises et Montréalais de tous horizons à prendre part aux commémorations qui seront organisées durant cette journée, ainsi qu'à réfléchir, à travers l'histoire des victimes et de celles et ceux qui ont survécu, à la destruction engendrée par les préjugés, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu prend la parole pour inviter les Montréalaises et les Montréalais, le 2 mai 2019, à souligner la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, le Yom HaShoah, mais aussi à assister, le 1er mai 2019, au Musée de l'Holocauste, à un événement qui nous rappelle ce devoir de mémoire en nous faisant entendre les paroles des victimes et rares survivants qui peuvent encore témoigner. La conseillère rappelle que nous devons, chaque jour, combattre l'intolérance, la haine, les préjugés et la violence. Elle poursuit en indiquant que nous devons nous ouvrir aux autres cultures et communautés, que Montréal est une ville cosmopolite et fière de l'être, et que la diversité de sa population en fait sa richesse. Avant de procéder à la lecture de la déclaration, la conseillère souligne que nous devons nous assurer que Montréal demeure une ville ouverte, sécuritaire et accueillante.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle demande à l'Administration d'ajouter les noms de MM. Rotrand et Parizeau ainsi que celui de Mme Deros à titre d'appuyeurs de cette déclaration et débute son intervention en citant les mots suivants : « Shoah, Holocauste, Auschwitz, camps de mort, solution finale, 6 millions tués, génocide, devoir de mémoire ». M. Perez poursuit son intervention en mentionnant que chaque année nous répétons ces mots et il s'interroge à savoir comment nous pouvons éviter de banaliser un événement qui se décrit comme le mal absolu. Le chef de l'opposition officielle indique qu'il faut en parler, passer par l'éducation et avoir le respect inconditionnel de l'autre. Il rappelle à l'assemblée qu'une motion à cet effet à été adoptée en novembre 2018 pour demander au gouvernement du Québec d'inclure l'histoire des génocides dans les programmes d'éducation des écoles secondaires du Québec, que l'éducation est la clé pour promouvoir la tolérance et accepter la diversité montréalaise, telle qu'elle se vit au quotidien. Il souligne cependant qu'il y a présentement une montée de polarisation, de haine, d'antisémitisme à travers le monde, en Europe, aux États-Unis et ailleurs, d'où l'importance de continuer à en parler. Pour terminer, le chef de l'opposition officielle joint sa voix à celle de la conseillère Popeanu et invite les Montréalaises et les Montréalais à participer aux différentes commémorations et remercie l'Administration d'avoir inscrit cette déclaration à l'ordre du jour.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole en indiquant qu'il y a 74 ans, le 15 avril 1945, les troupes britanniques ont libérées le camp de concentration de Bergen-Belson et qu'ils y ont trouvé plus de 20 000 corps ensevelis et quelques survivants, dont ses parents, qui se sont rencontrés dans ce camp et se sont mariés quelques mois plus tard. La Yom Hashoah a toujours été une journée importante de souvenir pour lui et les siens et M. Rotrand invite la population à se rappeler l'horreur de ces crimes incompréhensibles. Le conseiller souligne qu'il n'est pas intervenu sur cette déclaration depuis plusieurs années parce que cela lui rappelle avec tristesse le souvenir de ses parents. Pour terminer, le conseiller Rotrand remercie le chef de l'opposition officielle d'avoir ajouté son nom à titre d'appuyeur de la déclaration et remercie l'Administration d'avoir devancé l'inscription de celle-ci dans le présent ordre du jour.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole pour saluer les invités présents dans les tribunes et mentionnés précédemment lors la déclaration concernant le génocide arménien, et tient à les remercier dans le cadre de la présente déclaration de leur implication dans l'enseignement de l'histoire des génocides et de tout ce qui doit être fait pour honorer ce devoir de mémoire envers celles et ceux qui ont perdu la vie.

Adopté à l'unanimité.

15.04 (Ajout)

À 21 h 06, le leader de la majorité rappelle l'article 7.04, tel que convenu en début d'assemblée.

CM19 0435

Dépôt des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 32e simulation tenue du 25 au 27 janvier 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) lors de la 32e Simulation tenue du 25 au 27 janvier 2019, portant sur la protection et la création du patrimoine montréalais (adopté); sur la communautarisation du Service de police de la Ville de Montréal (adopté); sur l'inclusion des nouvelles arrivantes (adopté) et sur la priorisation des transports en commun et actifs (adopté), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin remercie le Jeune conseil de Montréal pour le dépôt des règlements débattus et adoptés lors de la 32e simulation qui s'est tenue du 25 janvier au 27 janvier 2019. Il indique que cette simulation est un bon moyen pour comprendre la politique municipale en se glissant dans la peau d'un élu. Le conseiller poursuit son intervention en indiquant que c'est une expérience formatrice et que les habiletés développées, telles que la capacité de s'exprimer, la rédaction, l'esprit critique et le sens diplomatique sont applicables dans toutes les facettes de la vie. Pour terminer, le conseiller invite tous les jeunes intéressés par la politique à participer à cette simulation qui se déroule à tous les mois de janvier de chaque année et les remercie pour le travail accompli.

La présidente du conseil remercie le conseiller Langevin pour son intervention et cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier invite les membres du conseil à prendre connaissance des règlements qui ont été débattus par le Jeune conseil de Montréal. La conseillère poursuit et indique que les débats ont été très pointus et précis, que les règlements ont été adoptés par une large majorité, certains avec seulement quelques voix, signe tangible que la démocratie se porte bien et que la relève est là, pas très loin derrière. La conseillère félicite les participants pour cette 32e édition.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier.

La présidente du conseil prend la parole et souligne la présence au balcon de M. Nicolas Pilon, M. Daniel Tran et Mme Dina Husseini, elle les félicite pour leur implication au sein du Jeune conseil de Montréal et les remercie.

07.04 1198215001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0436

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 098 800 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441117 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0591;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 3 733 000 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 658 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441117;

4- d'autoriser une dépense de 365 800 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 11, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197231006

CM19 0437

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, taxes incluses), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (594 510,66 $, taxes incluses), Meloche, Divison de Sintra inc. (1 188 578,22 $, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 $, taxes incluses), pour une période de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $, taxes incluses, pour un total de 16 207 535,06 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0592;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes, pour chacun des groupes identifiés dans le tableau des adjudicataires joint au dossier décisionnel, aux prix unitaires de leur soumission, soit pour les dépenses totales indiquées en regard de chacune d'elles, pour une période approximative de 36 mois, à compter du 16 avril 2019 au 15 avril 2022, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17407 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel – Montant total estimé des ententes 14 093 508,74 $, taxes incluses :

- Construction DJL inc. 8 125 873,34 $, taxes incluses;
- Construction & Pavage Portneuf inc. 1 819 665,15 $, taxes incluses;
- Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. 594 510,66 $, taxes incluses,
- Meloche, Division de Sintra inc. 1 188 578,22 $, taxes incluses;
- Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. 2 364 881,37 $, taxes incluses.

3- d'autoriser une dépense additionnelle en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % du contrat accordé, soit 2 114 026,31 $, taxes incluses, pour une dépense totale de 16 207 535,06 $, taxes incluses;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197360001

CM19 0438

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019) - Dépense totale de 10 784 700 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441011 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0597;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 9 837 000 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 477 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441011 ;

4 - d'autoriser une dépense de 947 700 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1197231010

CM19 0439

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 718 818,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409511 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0598;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 10 718 891,69 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 947 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409511 ;

4- d'autoriser une dépense de 999 926,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187231098

CM19 0440

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 443301 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 9 667 793,93 $, taxes incluses, pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de Rosemont–La Petite Patrie, comprenant toutes les variations de quantités et les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Construction Dematheiu & Bard (cdb) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 941 777,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 443301;

4- d'autoriser une dépense de 794 177,76 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.25 1197091004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM19 0441

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 333905 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0587;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 19 366 070,41 $, taxes incluses, pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain, dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury, comprenant les variations de quantités et tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Aménagement côté jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 325 273,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333905;

4- d'autoriser une dépense de 2 069 583,26 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1197231021

CM19 0442

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles - Dépense totale de 15 199 984,07 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 286801 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0588;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 13 912 258,24 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 877 258,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286801;

4- d'autoriser une dépense de 1 287 725,83 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1197231002

CM19 0443

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale pour le Lot A de 2 514 714,34 $, le Lot B de 7 107 117,16 $ et le Lot C de 2 918 423,90 $, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses pour chacun des trois lots - Appel d'offres public 10301 (3 soum. pour le Lot A et 2 soum. pour les Lot B et Lot C)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 1 939 472,57 $, taxes incluses (Lot A), de 5 481 413,20 $, taxes incluses (Lot B) et de 2 250 849,15 $, taxes incluses (Lot C), pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats (Lot A, Lot B et Lot C) à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour des sommes maximales de 1 917 472,57 $, taxes incluses (Lot A), de 5 419 013,20 $, taxes incluses (Lot B), et de 2 225 249,15 $, taxes incluses (Lot C), conformément aux documents de l'appel d'offres public 10301;

4- d'autoriser une dépense de 287 620,89 $, taxes incluses (Lot A), de 812 851,98 $, taxes incluses (Lot B) et de 333 787,37 $, taxes incluses (Lot C), à titre de budget de contingences;

5- d'autoriser une dépense de 287 620,89 $, taxes incluses (Lot A), de 812 851,98 $, taxes incluses (Lot B) et de 333 787,37 $, taxes incluses (Lot C), à titre de budget de variation de quantités;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197913001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 30.02, 30.04 et 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0444

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saisons estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, de la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0549;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les demandes de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019, aux dates et aux heures indiquées ci-après :

Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal

Du 7 au 8 juin 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon;
Du 16 au 18 août 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon.

et ce, aux heures et jours suivants :

les vendredis : prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis et les dimanches : prolongation de 17 h à 23 h.

S.I.D.A.C. Promenade Masson

Le 25 mai 2019, sur la rue Masson, entre la rue d'Iberville et la 12ième Avenue;
Le 7 septembre 2019, sur la rue Masson, entre la rue d'Iberville et la 12ième Avenue.

et ce, aux jours et aux heures suivants :
le samedi, prolongation de 17 h à 18 h.

Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal

Du 30 mai au 2 juin 2019, sur l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum;
Du 22 au 25 août 2019, sur l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum.

et ce, aux jours et heures suivantes:

les jeudis et vendredis, prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis, prolongation de 17 h à 23 h.

Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Du 6 au 16 juin 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;
Du 29 août au 1er septembre 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal.

et ce, aux jours et aux heures suivants:

Lundi, prolongation de 21 h à 23 h;
Mardi, prolongation de 21 h à 23 h;
Mercredi, prolongation de 21 h à 23 h;
Jeudi, prolongation de 21 h à 23 h;
Vendredi, prolongation de 21 h à 23 h;
Samedi, prolongation de 17 h à 23 h;
Dimanche, prolongation de 17 h à 23 h.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1197796003

CM19 0445

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0550;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1191097002

CM19 0446

Autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans, à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 $, taxes incluses, à la suite du projet d'offre de location approuvé par le conseil municipal du 18 juin 2018 (CM18 0825)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0548;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. et auquel intervient 9197-3586 Québec inc., pour une période de 16 ans, à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 $, taxes incluses, à la suite du projet d'offre de location approuvé par le conseil municipal du 18 juin 2018 (CM18 0825).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1190649001

CM19 0447

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection effectuée par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, conformément de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1191097006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil commence l'étude des articles 30.07 et 30.09.

Article 30.07

Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0554;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Article 30.09

Ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $, taxes incluses

---

Un débat s'engage.

À 22 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 16 avril 2019, à 9 h 30.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2019
13 h

Séance tenue le mardi 16 avril 2019, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.02 :

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.02 :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.04 :

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.04 :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.09 :

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Confirmation à l'effet que Montréal ne va pas être privée de sommes provenant du gouvernement du Québec pour des projets structurants en mobilité / S'assurer que Montréal aura sa juste part en matière de financement pour le transport collectif
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Voies Camillien-Houde/Remembrance – engagement de l'Administration à conserver le statut quo en ce qui a trait à l'accès au Mont-Royal pour les voitures, cyclistes et piétons pour la saison estivale / Privilégier le statut quo et attendre les solutions de compromis proposées par l'OCPM
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Appui des services centraux pour le développement d'un lien vert dans l'arrondissement de LaSalle
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Pertinence d'augmenter le nombre d'inspecteurs en salubrité des logements vs le nombre de constats émis / Utilisation, par la Ville, des pouvoirs qui lui sont dévolus pour mieux protéger les citoyens
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	État de situation sur la révision des panneaux de stationnement à la suite de la phase 1 du projet pilote mené dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Poursuivre les autres phases de ce projet pilote avant d'adopter le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

À 9 h 55,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Motifs justifiant le délai pour la tenue d'une consultation publique par l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémique
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Assurance que l'échéancier de mai 2019 sera respecté en ce qui a trait à la fin des travaux de réfection des paddocks au circuit Gilles-Villeneuve

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h.

Avant de céder la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite le conseiller Éric Alan Caldwell à prendre la parole.

Le conseiller Caldwell prend la parole et informe les membres que l'on peut observer, sur la rue Notre-Dame, des voitures accidentées qui font partie d'une campagne de sensibilisation de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) à laquelle s'est associée la Ville, via son programme « Vision Zéro » sur les impacts du texto au volant.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 02, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 30.06 à 30.10 réunis.

CM19 0448

Autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel,* dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble

Adopté à l'unanimité.

30.06 1192363024

CM19 0449 (suite)

Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.07 1198219002

CM19 0450

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de six intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0552;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de 6 intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1191097005

CM19 0451 (suite)

Ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

30.09 1182410002

CM19 0452

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord à l'Ile-des-Soeurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0613;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord à l'Ile-des-Sœurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

30.10 1191097003

CM19 0453

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc, dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

30.11 1191097007

CM19 0454

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1193599004

CM19 0455

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1184386005

CM19 0456

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1196335004

CM19 0457

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1187286010

CM19 0458

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1190649002

CM19 0459

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1186907001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0460

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0342;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0342;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0434;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1197235002

Règlement 19-024

CM19 0461

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0343;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0343;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.02

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (35)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)
Ouverture des portes:	La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté en faveur de cette proposition.
Résultat:	En faveur : 36 Contre : 23

La présidente du conseil déclare l'article 42.02 adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence

42.02 1190643002

Règlement 03-009-10

CM19 0462

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0344;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0344;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0428;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1197796004

Règlement 19-025

CM19 0463

Adoption - Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

Vu les avis de motion donnés du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage et du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0345;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0345;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage », des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie de ces règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et aux sommaires décisionnels;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0433 et du 10 avril 2019, par sa résolution CE19 0622;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage »;

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070).

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac (36)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)
Résultat:	En faveur : 36 Contre : 23

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 42.04 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.04 1188219001

Règlement 19-026
Règlement 18-070-1

CM19 0464

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0346;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0346;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1198142001

Règlement 15-063-3

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0465

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021 à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0347;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0347;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021 », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1194368001

Règlement 19-027

CM19 0466

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0348;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0348;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0490;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1194368003

Règlement 18-070-2

CM19 0467

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES »)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0349;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0349;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;
Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1196626001

Règlement 19-028

CM19 0468

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0350;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0350;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0493;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

_____

Un débat s'engage.

_____

Le conseiller Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège sur les propos tenus par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele qui, lors de son intervention, a déclaré que l'Administration a véhiculé des informations incomplètes à l'effet que les augmentations du montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement seraient de 1 $, seulement, alors que toutes les autres informations pertinentes n'auraient pas été clairement annoncées. Le conseiller Caldwell indique que tous les renseignements sont inscrits et détaillés au sommaire décisionnel.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle.

M. Miele poursuit son intervention.

À 11 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Le conseiller Caldwell soulève à nouveau une question de privilège sur les informations véhiculées par le leader adjoint de l'opposition officielle concernant les amendes pour les cyclistes.

Le leader adjoint de l'opposition officielle indique que l'intervention du conseiller Caldwell ne constitue pas à ses yeux une question de privilège et qu'il aurait dû utiliser son droit de réplique et non amputer le temps de parole dont il dispose pour faire part de ses commentaires.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Le vice-président du conseil fait un rappel à l'ordre et demande aux membres de respecter le silence requis lors des interventions en cours.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.09.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault et Pauzé (34)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (26)
Résultat:	En faveur : 34 Contre : 26

La présidente du conseil déclare l'article 42.09 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.09 1197718001

Règlement 18-020-1

_____

CM19 0469

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0351;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0351;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0492;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

À 11 h 44, la présidente du conseil, madame Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1181097016

Règlement 19-029

CM19 0470

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs, à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0361, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM19 0361 du conseil municipal du 25 mars 2019 adoptant le projet de règlement P-04-047-201 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0430;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1196347003

Règlement 04-047-201

CM19 0471

Renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0621;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent situé entre les chemins de la Côte-des-Neiges et Hudson et les avenues Appleton et de Kent, constitué des lots 2 173 833 et 2 515 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521002

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle en faveur d'une laïcité ouverte à l'image de Montréal

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM19 0472

Motion de l'opposition officielle afin d'accroître la sécurité des Montréalais et la transparence en matière de salubrité alimentaire

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.02 qui se lit comme suit :

Attendu que selon la Division de l'inspection des aliments (DIA) du Service de l'environnement, la Ville de Montréal « a la responsabilité de veiller à la qualité et à l'innocuité des aliments préparés, servis et vendus aux consommateurs sur son territoire »;

Attendu qu'en vertu d'un mandat délégué par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la Ville de Montréal a le pouvoir, sur son territoire, d'inspecter, de poursuivre et de faire condamner les établissements alimentaires (restauration, vente au détail, transformation, distribution et entreposage) contrevenants aux lois et règlements;

Attendu qu'entre 2017 et 2018, à Montréal, le nombre d'établissements alimentaires condamnés pour des infractions au règlement du MAPAQ a augmenté de près de 43 % et que le montant total des amendes est passé de 539 440 $ en 2017 à 820 100 $ en 2018, une augmentation de 52 %;

Attendu que selon le bilan annuel de 2018 de la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal, entre 2017 et 2018, la Ville a augmenté le nombre d'inspections de 8 % et a consacré 12 % d'heures supplémentaires à l'inspection des établissements alimentaires;

Attendu que selon les bilans annuels (2016-2018) de la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal, entre 2017 et 2018, les ordonnances de fermeture émises par la Ville ont augmenté de 91 %.

Attendu que le 21 mars 2019, dans son Budget 2019-2020, le gouvernement du Québec a annoncé que, face à « l'augmentation des activités d'inspection du MAPAQ et de ses mandataires », une enveloppe de 10 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour « répondre à la croissance des activités d'inspection des aliments et de bien-être animal et des coûts qui y sont associés » et pour « prolonger et bonifier l'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal »;

Attendu que les villes de New York et de Toronto obligent les établissements alimentaires, principalement les restaurants, les camions de cuisine de rue et les détaillants, à afficher sur leur vitrine l'avis d'inspection émis par les services de la ville et qu'elles disposent d'une application, appelée respectivement ABCEats et DineSafe, permettant de vérifier la note d'un restaurant avant de s'y rendre;

Attendu qu'en 2017, Corinne Schiff, commissaire adjointe de la Santé de la Ville de New York, confiait au *New York Times* que le programme d'affichage, basé sur la transparence, est un succès : « The restaurant rating program is an example of how powerful transparency can be… New Yorkers are using the grades to motivate restaurants to create a better dining experience for everybody. »

Attendu qu'un affichage des inspections défend et protège les intérêts des Montréalais et qu'une application mobile facilite la communication entre la Ville et les citoyens;

Attendu que l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments, renouvelée le plus récemment en 2018, entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ne prévoit pas, ni n'interdit, que les données d'inspection peuvent être rendues publiques, à l'exception des condamnations aux infractions;

Attendu que depuis 2015, la Ville de Montréal a acheminé au MAPAQ trois demandes formelles visant à permettre la diffusion publique des données d'inspection et que la dernière demande a été formulée en août 2018 au moment du renouvellement de l'entente;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- réitère sa demande au MAPAQ de lui permettre de mettre en place un système d'affichage des résultats des inspections à l'entrée de l'ensemble des établissements alimentaires présents sur le territoire de la Ville et que l'avis soit facile à comprendre pour les consommateurs, en accord avec la Politique des données ouvertes de la Ville;

2- s'engage, une fois l'autorisation de diffusion des données obtenues du MAPAQ, à ajouter une rubrique « Sécurité alimentaire » à son application mobile, *Montréal – Services aux citoyens*, pour permettre aux citoyens d'avoir un accès direct à l'information concernant l'état de salubrité des établissements alimentaires et de pouvoir signaler plus facilement les cas de manquements au règlement, en accord avec la Politique de données ouvertes de la Ville.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.02

Le conseil débute l'étude de l'article 65.03.

Article 65.03

Motion de l'opposition officielle demandant l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine en période estivale

Attendu que selon le sondage effectué dans le cadre de *l'Avis sur la mobilité des jeunes montréalais.es de 17 à 30 ans* déposé en 2019 par le Conseil jeunesse de Montréal (CJM), bien que les jeunes soient les plus grands utilisateurs des transports collectifs, « (…), plus d'un tiers des jeunes ont des horaires qui les contraignent à l'utilisation de certains modes de transport au profit d'autres, notamment hors des heures de pointe (soir, fin de semaine et matin très tôt). Cela les décourage d'utiliser les transports en commun pour leurs déplacements »;

Attendu que selon le même avis, 12 % des répondants, soit la plus grande propension, expriment le besoin d'une plus grande fréquence des transports collectifs le soir et la nuit pour favoriser leur utilisation d'un moyen de transport durable, et que 9 % des répondants indiquent qu'une plus grande fréquence de ces transports les fins de semaine est nécessaire pour favoriser leur utilisation d'un moyen de transport durable;

Attendu que dans le cadre de la consultation publique tenue en 2012 sur le Programme *particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin,* le mémoire déposé par le CJM et l'organisme à but non lucratif Génération d'idées recommandait déjà d'élargir la plage horaire du métro pendant la nuit, particulièrement l'été, et la fin de semaine afin de faciliter les déplacements des Montréalais à travers la ville;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée du Plan de transport de Montréal 2008 qui promeut notamment le développement des transports actifs et collectifs, qu'en 2017, la Société de transport de Montréal (STM) a lancé le *Plan stratégique organisationnel 2025* qui visait, entre autres, à augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements des Montréalais, que dans son budget 2019, la STM prévoit « un nouveau record dans l'offre de service métro grâce à une hausse de 2,2 % par rapport à l'an dernier » et que depuis le 25 mars dernier, le service du métro a été bonifié sur les lignes orange et verte;

Attendu que la STM offre un service de bus de nuit sur 23 lignes, tant la semaine que la fin de semaine;

Attendu que la STM ouvre l'ensemble des lignes de métro toute la nuit deux fois par an, soit le Jour de l'an et lors de la Nuit blanche qui a automatiquement lieu en fin de semaine, et que la Nuit blanche rassemble environ 300 000 noctambules, ce qui en fait l'évènement attirant le plus de monde en une journée à Montréal;

Attendu que les sociétés de transport des villes de New York, Chicago et Copenhague offrent l'ouverture de certaines lignes de métro sur leur réseau toutes les nuits, tant la semaine que la fin de semaine, et que les sociétés de transports des villes de Londres, Berlin, Hambourg et Vienne offrent l'ouverture de certaines lignes de métro sur leur réseau toute la nuit des fins de semaine, soit les vendredi et samedi soirs, et ce, pendant toute l'année;

Attendu qu'en août 2016, la société de transports de Londres a concrétisé le projet *Night Tube*, soit l'ouverture de cinq lignes de métro toutes les nuits des fins de semaine et qu'entre 2016 et 2018, 16,5 millions de Londoniens ont utilisé les services du *Night Tube*;

Attendu qu'en plus d'accroître la mobilité des Londoniens la fin de semaine, selon le dernier rapport publié par les firmes London First et EY, l'augmentation de la fréquentation du *Night Tube* entre les périodes 2016-2017 et 2017-2018 aurait généré environ 334 millions de dollars de plus pour l'économie londonienne en 2017, et que l'élargissement du *Night Tube* à l'ensemble des lignes de métro pourrait générer environ 2,6 milliards de dollars pour l'économie londonienne, et ce, sur les 10 prochaines années;

Attendu que l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine sur l'ensemble du réseau de la STM permettrait de diversifier les options de déplacements de tous les Montréalais en dehors des heures de pointe, d'accroître de facto leur mobilité et d'améliorer leur qualité de vie;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Alan DeSousa

1- que la STM lance un projet pilote qui viserait à ouvrir l'ensemble des lignes de métro toutes les nuits des fins de semaine, pendant la période estivale, à partir du Grand Prix du Canada jusqu'à la fête du Travail;

2- qu'au terme du projet pilote, la STM publie une étude d'impacts dudit projet pilote sur la mobilité des Montréalais.

À 12 h 11, le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend la parole et propose de reporter l'étude de l'article 65.03 à une phase ultérieure.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, mentionne que des discussions ont eu cours avec la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, et qu'il y avait une ouverture à cet égard mais que la proposition n'a pas fait consensus auprès des autres membres de l'Administration.

Le leader adjoint de l'opposition officielle apporte une clarification en mentionnant que le motif du report à une phase ultérieure de l'article 65.03 était de pouvoir étudier l'article 65.04 afin de donner la chance à une étudiante présente au balcon de retourner à son cours pour 13 h 30, et aussi de pouvoir assister aux débats car elle a collaboré à la rédaction de cette motion.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité dit comprendre les intentions de l'opposition officielle mais les motifs justifiant le refus de l'Administration sont de bonne foi et privilégient l'étude des motions dans l'ordre de leur inscription.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

_____

Un débat s'engage.

_____

_____

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

_____

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2019
13 h

Séance tenue le mardi 16 avril 2019, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Valérie Plante, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Valérie Plante, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude de l'article 65.03.

CM19 0473 (suite)

Motion de l'opposition officielle demandant l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine en période estivale

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique. Il termine son intervention en demandant un vote nominal appuyé par la leader de la l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

Le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège quant aux propos tenus par le chef de l'opposition officielle laissant sous-entendre que les gens des relations publiques de la STM avaient des intentions bien dirigées en ce qui a trait à la visite de nuit organisée pour les médias. Le conseiller demande au chef de l'opposition officielle de s'excuser et de préciser ses propos à cet égard.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour préciser qu'en aucun moment il n'a remis en doute les intentions de la STM. Il poursuit et indique que le conseiller Sauvé a suggéré que cette visite était un exercice de pédagogie et, en ce sens, qu'il aurait été pertinent d'inviter le proposeur et l'appuyeur de cette motion.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand fait un rappel au règlement en mentionnant qu'il est indiqué qu'une fois le droit de réplique donné, il n'y aucune intervention permise sauf, s'il s'agit d'une question de privilège. Le conseiller prétend que le conseiller Sauvé a donné une réplique à la suite du droit de réplique du chef de l'opposition officielle. Il souhaite que la présidente du conseil apporte des clarifications à ce sujet.

La présidente du conseil prend la parole et indique que le conseiller Sauvé a bien mentionné qu'il soulevait une question de privilège mais ne peut la reconnaître car une question de privilège doit porter atteinte à l'honneur d'un membre du conseil, ce qui n'est le cas en l'occurrence. La présidente du conseil poursuit et mentionne qu'une demande de vote nominal de la part du chef de l'opposition officielle a été exprimée et demande que l'on ferme les portes et que l'on sonne les cloches avant que le greffier ne procède à l'appel des voix.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Hénault, Fumagalli et Rapanà (21)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rotrand (35)

Ouverture des portes: Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 21
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, soulève une question de règlement et mentionne que lorsqu'il se dirigeait vers la salle du conseil, les cloches n'ont sonné qu'une dizaine de secondes, ce qui n'est pas conforme au règlement. Il précise que si le temps dévolu avait été respecté, il aurait été en mesure de voter dans la salle du conseil, en même temps que les autres membres.

La présidente du conseil indique qu'elle prend bonne note des commentaires de M. Dorais et qu'elle portera une attention particulière dans le futur. Elle cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0474

Motion de l'opposition officielle visant à favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration et instances décisionnelles des organismes associés, organismes indépendants et sociétés paramunicipales à la Ville de Montréal

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.04 qui se lit comme suit :

Attendu que, selon le Recensement de la population canadienne de 2016, les jeunes de 15 à 35 ans représentent un peu plus de 28,7 % de la population montréalaise;

Attendu que, selon le *Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés (2015)* du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) (« l'avis »), les jeunes de 18 à 30 ans (6 %) et de 31 à 40 ans (14 %) sont sous-représentés au sein des structures décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal;

Attendu que la Stratégie jeunesse Montréalaise 2013-2017 comptait, parmi les propositions d'actions pour le volet « gouvernance et engagement citoyen », de faire une « intégration des jeunes aux comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi qu'aux conseils d'administration des sociétés paramunicipales »;

Attendu que le point f de l'article 16 de la *Charte Montréalaise des droits et responsabilités* affirme que la Ville de Montréal s'engage à « favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives »;

Attendu que l'avis du CJM démontrait que seulement 7 % des organismes répondant au sondage envoyé, soit six sur 83, ont des mesures en place pour favoriser la présence de jeunes sur leur conseil d'administration;

Attendu que dans ce même avis, il était recommandé « que la Ville de Montréal modifie les règlements de constitution de ses instances pour créer, à l'image de celui existant à la Société de transport de Montréal (STM), un siège réservé à la jeunesse »;

Attendu que la Ville de Montréal soutient déjà l'initiative « Leadership Montréal », administrée par Concertation Montréal, qui vise à favoriser la présence de jeunes sur les conseils d'administration, notamment par la formation du Réseau Jeunes Administrateurs (RJA) de la Jeune chambre de commerce de Montréal (JCCM) et des efforts de jumelage de candidats avec ces sociétés recherchant des administrateurs;

Attendu qu'en 2016, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité le projet de loi n°693 : Loi modifiant la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État*;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Effie Giannou
M. Hadrien Parizeau

Et résolu :

1- que la Ville de Montréal s'engage à mettre en place les dispositions nécessaires, dans le cadre d'un chantier visant à en définir les modalités d'application, en vue de réserver ou de créer un poste pour les jeunes de 18 à 35 ans sur les différents conseils d'administration où la Ville de Montréal à un pouvoir de nomination, de demander aux sociétés paramunicipales de créer un tel poste sur leurs conseil d'administration de la même façon que la parité femmes-hommes est demandée, et à étudier comment étendre cette mesure aux organismes dont la Ville est le bailleur de fonds principal;

2- que le Service du greffe et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale soient mandatés pour la mise en œuvre de ce chantier en fonction des différents types d'organisations, ainsi que la réalisation d'un suivi annuel sur la progression des nominations jeunesse, en collaboration avec le Conseil jeunesse de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, pour la présentation de la motion.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole pour informer les membres du conseil que la nouvelle version de l'article 65.04 déposée résulte de la collaboration du conseiller du district de Saint-Sulpice, M. Hadrien Parizeau, responsable du dossier Jeunesse pour l'Administration. M. Miele remercie le Forum jeunesse, le Conseil jeunesse de Montréal et Force jeunesse qui ont collaboré à favoriser la présente motion et souligne la présence au balcon de Mme Gabrielle Genest, étudiante au collège Jean-de-Brébeuf, actuellement stagiaire en politique municipal, qui a également participé à la rédaction de la présente motion et la remercie.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Hadrien Parizeau.

Le conseiller Parizeau prend la parole pour souligner le travail exemplaire des groupes étudiants et jeunesse depuis plusieurs années pour revendiquer une meilleure représentation des jeunes au sein des différents conseils d'administration et remercie l'opposition officielle d'avoir soumis la motion aux membres du conseil.

La présidente du conseil remercie le conseiller Parizeau pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM19 0475

Motion de l'opposition officielle pour l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal a accéléré, depuis 2013, ses investissements dans le but de combler un déficit d'entretien de ses infrastructures;

Attendu que la Ville investira pour la période 2019-2021 un montant de 2 035,9 M$ dans ses infrastructures routières, dont 1 453,9 M$ seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs;

Attendu que d'après le dernier rapport d'auscultation, 45 % des 4 070 km de chaussée du réseau routier montréalais sont en mauvais ou très mauvais état;

Attendu que le vérificateur général constatait, dès 2013, une relation étroite entre l'état de dégradation des infrastructures routières, la qualité des matériaux et la conformité de leur mise en place;

Attendu que le rapport biannuel du Bureau de l'Inspectrice générale (BIG) révélait, en 2018, certaines problématiques quant au respect des quantités et de la qualité du matériel lors des opérations de reconstruction et de resurfaçage de routes;

Attendu que le BIG a observé qu'afin d'obtenir des contrats, les entreprises en construction inscrivent des prix unitaires nettement inférieurs à la valeur des travaux puisqu'elles n'effectuent pas ou peu de réparations de défauts, leur donnant ainsi un avantage concurrentiel;

Attendu que la mauvaise construction ou l'absence de corrections ont pour conséquence directe l'apparition de défauts qui, à la suite d'infiltrations d'eau et au cycle de gel et dégel, peuvent entraîner l'apparition de nids-de-poule;

Attendu que la Ville répare en moyenne plus de 200 000 nids-de-poule par année sur le réseau artériel lors des opérations de colmatage;

Attendu que les travaux routiers sont actuellement assujettis à une garantie de bon fonctionnement pour une période de 12 mois à compter de la réception provisoire des travaux, et que l'apparition de nids-de-poule et de fissures se produit habituellement après ce délai;

Attendu qu'à la suite de travaux de reconstruction et de réhabilitation de la chaussée, la Ville de Montréal impose un moratoire de cinq (5) et trois (3) ans respectivement, aux réseaux techniques urbains afin de limiter la répétition des zones de chantiers;

Attendu qu'il est essentiel pour la Ville de Montréal de maximiser les effets de ses investissements et qu'effectuer de multiples réparations sur un même tronçon de rue peut correspondre à un gaspillage de fonds publics;

Attendu que l'ouverture répétée et la dégradation accélérée des infrastructures routières encouragent le cynisme des citoyens vis-à-vis la qualité des infrastructures municipales;

Attendu qu'une augmentation de la durée de la garantie responsabiliserait davantage le constructeur quant à la qualité des travaux, au respect des normes et du choix de matériaux;

Attendu que plusieurs pays européens tels que l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, de même que la province de l'Ontario, imposent des garanties de 2 à 5 ans pour la majorité des chantiers d'infrastructures routières;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

que la Ville de Montréal modifie les clauses administratives générales afin de prolonger la période de garantie à cinq (5) ans pour toutes les reconstructions de chaussée et à deux (2) ans pour toute réhabilitation de chaussée.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Benoit Dorais

de référer la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics pour en faire l'étude, conformément au 5o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare que l'article 65.05 est référé pour étude à la Commission sur le transport et les travaux publics, conformément au 5° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

Article 65.06

Motion non partisane visant à défendre le droit des citoyens à participer au processus de prise de décisions en veillant à ce que les commissions permanentes du conseil municipal se conforment ou dépassent les exigences des règlements municipaux en matière d'assemblées publiques

Le conseiller Marvin Rotrand, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM19 0476

Motion non partisane visant à demander au gouvernement du Myanmar de rendre des comptes à l'échelle internationale pour ses crimes de génocide contre les Rohingya et contre d'autres minorités

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion qui se lit comme suit :

Attendu que, le 20 septembre 2018, le Parlement du Canada a adopté à l'unanimité la motion du député Andrew Leslie qualifiant de génocide les crimes que le Myanmar a commis contre le peuple Rohingya;

Attendu que « l'opération de nettoyage » menée par l'armée du Myanmar a provoqué l'exode de plus de 725 000 personnes vers le Bangladesh, ce qui a créé le plus grand camp de réfugiés du monde et engendré l'une des pires crises humanitaires à l'échelle mondiale;

Attendu que le génocide se poursuit et que le Myanmar continue à persécuter les Rohingya qui sont encore dans l'État de Rakhine;

Attendu que le gouvernement du Myanmar adopte une attitude de défi par son mépris flagrant des normes et des règles internationales, en emprisonnant des journalistes, en interdisant l'accès au Rapporteur spécial des Nations Unies et en incendiant les villages d'autres groupes ethniques, dont les minorités kachin, karen, shan, et chin;

Attendu que, à la suite de la Seconde Guerre mondiale et de l'holocauste, le Canada et le Myanmar ont signé et ratifié la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (« Convention sur le génocide »);

Attendu que certains centres d'étude et de recherche canadiens sur les droits de la personne, comme l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits humains de l'université Concordia, le Centre Raoul-Wallenberg pour les droits de la personne et le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'université d'Ottawa ont demandé au gouvernement du Canada d'invoquer la Convention sur le génocide;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- que le conseil municipal réclame que le gouvernement du Canada accentue les efforts pour que soit invoqué sans délai la Convention sur le génocide, et, plus particulièrement, avec la participation d'autres États afin d'obliger le Myanmar à respecter ses obligations, et à adopter des mesures provisoires et, à terme, à verser des réparations au peuple Rohingya;

2- que le conseil municipal réclame que le Canada exerce, sur le Myanmar, des pressions accrues pour faire libérer les journalistes de l'agence Reuters qui ont été emprisonnés et pour que des observateurs indépendants puissent accéder à l'État de Rakhine afin d'enquêter sur les crimes internationaux qui y ont été commis et d'offrir leur protection aux Rohingya qui sont encore sur place;

3- que le conseil municipal réclame que le gouvernement du Canada continue à participer aux efforts d'aide multilatérale dirigés vers le gouvernement du Bangladesh pour l'aider à répondre aux besoins humanitaires des réfugiés Rohingya et plus particulièrement à ceux des femmes et des enfants, y compris en matière d'éducation;

4- que le greffier municipal fournisse une copie de cette motion à la ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Justice du gouvernement du Canada.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole pour remercier le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez d'avoir accepté d'être l'appuyeur de cette motion ainsi que l'Administration pour sa collaboration.

Le conseiller indique que ce texte a été initié par le Réseau des droits humains Rohingya à Ottawa en collaboration avec le Centre Raoul-Wallenberg pour les droits de la personne à Montréal, l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits humains de l'université Concordia et le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'université d'Ottawa. Le conseiller mentionne que la conseillère Shelley Carroll de la Ville de Toronto, présentera également cette même motion au conseil municipal dans les jours à venir. M. Rotrand indique que l'appui des villes à cette motion est important car les Rohingya ne veulent pas être oubliés. Il rappelle que plus de 725 000 réfugiés se sont déplacés sur le côté de la frontière avec le Bangladesh et que celles et ceux qui sont encore au Myanmar continuent d'être maltraités et violentés. Il rappelle à l'assemblée que le Canada a retiré la citoyenneté d'honneur à Aung San Suu Kyi, chef du gouvernement du Myanmar et que, le 20 septembre dernier, le parlement du Canada a déposé une motion pour déclarer que ce qui arrive au Myanmar est un génocide. Le conseiller Rotrand affirme que cette motion constitue un message fort au gouvernement du Canada afin qu'il poursuive ses efforts en invoquant la convention des Nations Unies sur les génocides afin que soit déclenché un procès devant un cour internationale. Finalement, le conseiller Rotrand exhorte le Canada à augmenter son appui au Bangladesh qui doit composer avec un grand nombre de réfugiés sur son territoire. Pour terminer, le conseiller Rotrand indique que lorsque les Villes de Montréal et de Toronto auront adopté cette motion, la sénatrice, Mme Marilou McPhedran. la présentera au Sénat.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et à la conseillère Magda Popeanu.

Le chef de l'opposition officielle, M. Perez, et la conseillère Popeanu prennent la parole à tour de rôle pour donner leur appui à cette motion proposée par le conseiller Rotrand et pour réitérer leur profond attachement aux valeurs fondamentales des droits de la personne ainsi que pour confirmer que les villes peuvent collectivement jouer un rôle de leadership à cet égard par l'envoi de cette motion au gouvernement fédéral.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et la conseillère Popeanu pour leur intervention et cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand remercie tous les intervenants et les membres du conseil de lui avoir donné l'opportunité de soumettre cette motion et espère que cet appui des villes aidera les Rohingya dans leur combat pour leur survie.

Adopté à l'unanimité.

65.07

À 14 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

La présidente du conseil demande aux membres de rester assis quelques instants afin de lui permettre de prendre une photo panoramique de la salle du conseil pour la figer dans le temps jusqu'au retour des occupants dans l'hôtel de ville prévu en 2022.

_____

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

_____

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

Valérie Plante
MAIRESSE

Article 3.03

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 28 avril 2019
13 h

Séance tenue le dimanche 28 avril 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, M. Jérôme Normand, M. Jean-François Parenteau et Mme Anne-Marie Sigouin

AUTRES PRÉSENCES :

M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Isabelle Cadrin, directrice générale adjointe – Mobilité et attractivité
M. Bruno Lachance, coordonnateur de sécurité civile

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette assemblée extraordinaire du conseil.

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé.

La présidente du conseil remercie le Pierrefonds Comprehensive High School pour l'accueil réservé à la tenue de cette première assemblée du conseil municipal qui a cours à l'extérieur de l'hôtel de ville pour la première fois depuis 1926. Mme Wong remercie les équipes du Service du greffe de la Ville de Montréal et de l'école de Pierrefonds pour la mise en place de cet événement.

Mme Wong invite les membres du conseil à observer une minute de silence dédiée aux personnes qui sont touchées par les inondations printanières à Montréal.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges indique à la présidente que la mairesse souhaite faire une déclaration d'ouverture.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse remercie l'ensemble des membres qui se sont déplacés pour assister à cette assemblée extraordinaire. Mme Plante salue le travail des élu.e.s locaux et plus particulièrement celui du maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios Jim Beis, ainsi que son équipe et aussi celui du maire de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, M. Normand Marinacci et son équipe. Elle remercie également la mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Mme Émilie Thuillier ainsi que ses élu.e.s. La mairesse indique qu'elle a pris la décision de tenir cette assemblée extraordinaire dans l'Ouest de l'île après en avoir discuté avec M. Beis, et aussi parce qu'elle tenait à ce que les élu.e.s de l'Ouest de l'île plus particulièrement mobilisés par les crues printanières, puissent retourner rapidement sur le terrain, auprès de leurs citoyennes et citoyens. Mme Plante souligne la présence de M. Bruno Lachance, coordonateur en sécurité civile, qui répondra aux questions des élu.e.s quant à l'état de la situation sur le territoire de l'île. De plus, la mairesse tient à saluer l'exceptionnel travail accompli par les différents intervenants, soit le Service des incendies de la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les cols bleus, les cols blancs, tous les employé.e.s de la Ville concernés, les arrondissements touchés par les inondations, et aussi tous les autres arrondissements qui sont venus prêter main forte. Elle tient à souligner le travail des bénévoles, des citoyennes et citoyens qui sont venus aider. Elle constate que les communautés de l'Ouest de l'île sont solidaires et elle salue cette solidarité. La mairesse explique les raisons qui ont mené à la tenue de cette assemblée extraordinaire, soit la nécessité de renouveler l'état d'urgence pour les 5 prochaines journées.

Finalement, Mme Plante souligne à nouveau la présence de M. Bruno Lachance, coordonateur en sécurité civile, qui répondra aux questions des élu.e.s quant à l'état de la situation des inondations sur le territoire de l'île, et qui informera l'assemblée de démarches qui ont été faites et celles qui seront entreprises en vertu des pouvoirs qui lui seront conférés par ce renouvellement de l'état d'urgence.

La mairesse remercie toute la population pour sa ténacité ainsi que toutes les équipes impliquées pour leur dévouement.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Mme Wong indique, puisqu'il s'agit d'un contexte particulier, que la période de questions du public sera d'une durée maximale de 45 minutes. Elle mentionne également que les citoyennes et citoyens désirant poser des questions disposeront d'une minute trente pour la première question et d'une minute pour la sous-question.

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
Mme Sylvia Oljemark	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	La citoyenne adresse des remerciements à la mairesse, Mme Valérie Plante et à M. Ferrandez pour la prolongation des mesures d'urgence et la protection des espaces naturels. / Comment travailler ensemble pour redonner de l'espace aux rivières ? / Imposition d'un moratoire pour empêcher tout développement dans les zones inondables
M. David Fletcher	M. Luc Ferrandez (Sylvain Ouellet)	Remercie les élu.e.s pour la tenue de cette assemblée extraordinaire dans un des secteurs le plus touché par les inondations – Le citoyen se demande si on peut s'attendre à ce que tout nouveau développement dans Pierrefonds et ailleurs, en zones humides, rendra complètement responsables, lors des crues printanières, les gouvernements qui ont identifié les zones humides, et les municipalités qui les gèrent puisque ce sont ces dernières qui accordent des permis pour tout développement éventuel dans ces zones. / Si une analyse multigénérationnelle des coûts/bénifices à long terme s'étendant sur une période pour les zones inondables visées de 70 à 80 ans pourrait être faite à tous les niveaux dans la province avant de prendre quelque décision que ce soit pour le développement futur de Pierrefonds-Ouest

Question de	À	Objet
Mme Susan Stacho	Mme Valérie Plante	La citoyenne remercie l'administration de la mairesse Plante pour la tenue de cette assemblée extraordinaire à Pierrefonds. Elle se dit très touchée par ce qui arrive à plusieurs de ses concitoyens et demande qu'il n'y ait plus de construction permise dans le territoire visé de Pierrefonds-Ouest
Jean-François Rondeau	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) (M. Robert Beaudry)	Cet ingénieur en structure, spécialisé dans l'immunisation des bâtiments, affirme que les villes ont le pouvoir d'exiger que les bâtiments soient immunisés et que, de ce fait, le ministère de la Sécurité publique (MSP) assurera le paiement des ingénieurs requis pour procéder à cet examen des fondations. Le citoyen se demande si quelqu'un à la Ville peut faire les démarches en ce sens et communiquer avec le MSP pour faire les représentations qui s'imposent / Affirmation à l'effet que les fondations de bâtiments devenus insalubres à la suite d'une inondation ne sont pas prises en considération par le MSP – incohérence constatée avec le Règlement sur l'insalubrité émis par la Ville de Montréal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens, tel qu'édicté par la présidente du conseil, celle-ci déclare la période de questions du public close à 13 h 47. Mme Wong remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil » et indique qu'elle cédera en premier lieu la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, comme elle le fait habituellement en assemblée du conseil. Par la suite, elle invitera les élu.e.s qui souhaitent prendre la parole à utiliser les micros qui sont disposés de part et d'autre de la scène afin de pratiquer une forme d'alternance entre la droite et la gauche de celle-ci.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, indique qu'il n'y aura pas de questions adressées à l'Adminsitration cette fois-ci, mais une simple intervention de sa part qui sera suivie de l'intervention de son collègue, M. Dimitrios Jim Beis. Pour M. Perez, le mot d'ordre dans le présent contexte, est celui de l'expression de toute notre solidarité avec les riverains directement touchés, avec les Montréalaises et les Montréalais concernés. M. Perez mentionne que ce sont dans les moments difficiles que l'on peut évaluer la valeur des personnes, et il se dit fier de ce grand élan de solidarité exprimé par plusieurs, dont ceux des services concernés de la Ville, des cols blancs et col bleus de la Ville et aussi de l'arrondissement, de tous les intervenants en sécurité incendie, civile et du SPVM et des différents paliers de gouvernements, pour les efforts consentis. Le chef de l'opposition officielle remercie également son collègue et maire de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios Jim Beis pour son implication, en compagnie de ses élus, auprès de ses citoyennes et citoyens touchés. Finalement, M. Perez souhaite du courage à tous pour les moments difficiles à venir et rappelle la force du mot solidarité dans l'épreuve. M. Perez remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante ainsi que l'Administration pour leur appui.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole au maire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, M. Normand Marinacci.

Le conseiller Marinacci exprime ses remerciements à ses directeurs en arrondissement et ses employé.e.s et fonctionnaires qui ont travaillé ardemment pour suppléer à cette difficile situation. Il remercie également les instances et les autres arrondissements pour leur aide salutaire. M. Marinacci indique aux personnes présentes que son conseil d'arrondissement a adopté, il y a environ deux mois, un règlement interdisant toute nouvelle construction dans les zones 20 ans ou 100 ans. Le maire indique que ce règlement est en vigueur et il mentionne qu'il est extrêmement fier de l'adoption de ce règlement dans le présent contexte.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marinacci et cède la parole au maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios Jim Beis.

Le conseiller Beis remercie les élu.e.s. de leur présence dans son arrondissement, une zone critique s'il en est. Le conseiller est fier d'affirmer que cette année la situation des inondations a été gérée de manière proactive et plus efficacement. En effet, M. Beis indique que l'arrondissement est passé en mode intervention d'urgence beaucoup plus tôt cette année, et que des digues ont rapidement été érigées dans plusieurs arrondissements et que, grâce à la collaboration de tous, les dégâts ont pu être limités et la situation stabilisée. M. Beis indique que fort des leçons du passé, des digues naturelles ont aussi été érigées à des endroits spécifiques identifiés lors des inondations de 2017, et que grâce à ces digues, il n'y a qu'une cinquantaine de résidences touchées à ce jour comparativement à 752 en 2017. Finalement, il déclare que la décision de décréter les mesures d'urgence, après discussion avec la mairesse, Mme Valérie Plante, et M. Bruno Lachance de la Sécurité civile, a été prise parce qu'ils anticipent que les niveaux d'eau dépasseront probablement ceux de 2017. Pour terminer, le conseiller Beis exprime son soutien et sa solidarité avec tous ceux et celles qui ont été touchés par les inondations au Québec, dont plus particulièrement les 6000 personnes évacuées de Sainte-Marthe-sur-le-lac. M. Beis intervient aussi pour rassurer ses citoyennes et ses citoyens en indiquant que toutes les mesures sont mises en place pour les aider dans l'épreuve. En terminant, le conseiller Beis adresse ses remerciements aux élu.e.s de son arrondissement et à son bras droit, le conseiller Benoit Langevin, ainsi quà Mme Catherine Clément-Talbot, M. Yves Gignac et Mme Louise Leroux, pour leur support indéfectible. Il remercie le Service des incendies de Montréal, la Sécurité civile, les forces armées canadiennes et policières, et tous les cols bleus pour leur expertise, les cols blancs, cadres et professionnels pour leur aide. M. Beis remercie également les commerces pour leur générosité, et les groupes culturels venus aider, de Toronto notamment. Il en appelle à la résilience de sa communauté et la remercie.

La présidente du conseil remercie le conseiller Beis et cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de d'Ahuntsic-Cartierville, Mme Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier remercie tous les intervenants et exprime ses profonds remerciements de la part de la population d'Ahunsic-Cartierville. Mme Thuillier tient à souligner la préparation extraordinairement plus proactive par rapport à celle de 2017. Elle remercie toutes les autorités concernées, la sécurité civile de l'agglomération, les services de l'arrondissement et les résidents. Elle tient particulièrement à souligner le travail de la direction des travaux publics de l'arrondissement par la construction de digues naturelles très tôt dans le processus. Elle remercie tous les élu.e.s de son arrondissement et toute la solidarité exprimée par ses résidents.

Cette dernière intervention terminant la période d'interventions des membres du conseil, la présidente du conseil déclare cette période close à 13 h 47.

La présidente du conseil invite le leader de la majorité, M. François Limoges, à poursuivre les travaux de cette assemblée extraordinaire.

CM19 0477

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 avril 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 0478

Renouvellement de l'état d'urgence déclaré le 26 avril 2019

Attendu l'état d'urgence décrété par la mairesse de Montréal, le 26 avril 2019, conformément à l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3)

Attendu que cet état d'urgence doit être renouvelé, conformément à l'article 43 de cette loi;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de renouveler, sur autorisation de la ministre, la déclaration d'état d'urgence pour l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des crues printanières;

2 - de désigner M. Bruno Lachance coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

- contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;

- accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville ;

- ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;

- requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;

- réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

- autoriser et faire toute dépense utile ainsi que conclure tout contrat qu'il juge nécessaire.

À 13 h 48, le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'à la demande de la mairesse, Mme Valérie Plante, il y aura tenue d'un comité plénier.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil municipal se transforme en comité plénier pour l'étude de l'article 80.01 (30.01), pour une période de 35 minutes et qu'il désigne la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, pour agir à titre de présidente du comité plénier. Le coordonnateur de la sécurité civile, M. Bruno Lachance, disposera de 10 minutes pour sa présentation.

Le temps de parole sera divisé comme suit :

- 10 minutes pour les élus de l'Administration ;
- 10 minutes pour les élus de l'Opposition officielle;
- 5 minutes pour les autres élus.

À 13 h 49, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 13 h 50, Mme Cathy Wong déclare le comité plénier ouvert en précisant de nouveau le temps de parole alloué aux membres du conseil. Mme Cathy Wong souhaite la bienvenue à M. Lachance et lui cède la parole.

À 13 h 51, M. Bruno Lachance débute sa présentation et les membres du conseil procèdent à leurs interventions.

À 14 h 21, la présidente du comité plénier, Mme Cathy Wong, indique que le comité plénier est levé. Elle remercie M. Lachance et tous les participants et indique que les partis politiques ont disposé de 35 minutes ayant donné lieu à plusieurs interventions réparties comme suit :

- Administration : 3 intervenants ;
- Opposition officielle : 1 intervenant ;
- Autres élus : 1 intervenant

La présidente du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés avec discipline.

La présidente du comité plénier, Mme Cathy Wong, reprend son rôle de présidente du conseil et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges pour la poursuite des travaux.

À 14 h 24, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.01).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (30.01)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour remercier le bureau du greffier de la Ville de Montréal ainsi que celui de la présidence du conseil pour avoir organisé, avec si peu de délai, cette première assemblée itinérante du conseil municipal depuis 1926, ce qu'il qualifie de véritable tour de force. La mairesse intervient à son tour pour remercier également l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et toutes les personnes concernées qui ont travaillé de concert avec les services mentionnés pour l'organisation de cette assemblée. La mairesse demande à tous ceux et celles qui ont du temps et de l'énergie de s'impliquer et d'aider les gens qui en ont besoin en ces temps difficiles.

À 14 h 25, la présidente du conseil remercie toutes les personnes qui se sont déplacées et déclare la présente assemblée extraordinaire du conseil municipal levée.

_____	_____
Cathy Wong	Yves Saindon
PRÉSIDENTE DU CONSEIL	GREFFIER DE LA VILLE

Toutes les résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

Article 3.04

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 3 mai 2019
13 h

Séance tenue le vendredi 3 mai 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, Mme Marie-Josée Parent, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. François William Croteau, M. Luc Ferrandez, Mme Christine Gosselin, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda, M. Jérôme Normand M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau et Mme Micheline Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe – Mobilité et attractivité
M. Bruno Lachance, Directeur du Service de sécurité incendie de Montréal et coordonnateur de sécurité civile

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette assemblée extraordinaire du conseil. Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle poursuit et invite les membres du conseil à observer une minute de silence dédiée aux personnes qui sont touchées par les inondations printanières à Montréal.

La présidente du conseil souhaite à nouveau la bienvenue dans la salle Lucien-Saulnier, salle où se tiendront les prochaines séances du conseil municipal pour toute la durée des travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville. Elle poursuit et remercie l'ensemble des équipes qui ont travaillé jour et nuit pour permettre la tenue de cette séance extraordinaire de dernière minute. La présidente du conseil informe l'assemblée qu'elle a autorisé M. Sylvain, photographe de la Ville, à être présent dans la salle du conseil durant toute la durée de l'assemblée extraordinaire afin d'immortaliser cette première séance dans cette nouvelle salle.

La présidente du conseil poursuit et informe les membres du conseil, bien qu'il n'y ait personne d'inscrit à la période de questions du public de cette séance, de quelques modifications qui ont été apportées à la procédure relative à ce sujet à savoir que l'inscription des personnes souhaitant adresser une doléance aux membres du conseil se fera désormais au salon Jeanne-Mance situé ici même au rez-de-chaussée de l'édifice Lucien-Saulnier, que les citoyennes et citoyens poseront leurs questions du centre de la salle et non pas de côté et y accéderont par la porte du côté du Bureau de la présidence. Pour ce qui est de la période de question des membres du conseil, la présidente du conseil informe ces derniers que les micros sont fonctionnels pour les interventions mais que ce sont les membres qui contrôlent les micros et les prie de s'assurer d'éteindre le micro à la fin de chaque intervention et invite les membres du conseil, en l'absence d'écrans indicateurs dans la salle, à signaler leur intention de participer à la période de questions qui leur est allouée en levant la main. La présidente du conseil informe également les membres que le comité plénier pour cette séance extraordinaire sera présidé par la conseillère Émilie Thuillier.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse remercie l'ensemble des membres qui se sont déplacés pour assister à cette assemblée extraordinaire afin de renouveler une seconde fois, sur autorisation de la ministre, la déclaration d'état d'urgence pour l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des crues printanières même si la situation est stable présentement. La mairesse de Montréal poursuit et salue le travail des élu.e.s locaux et plus particulièrement celui du maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Jim Beis, ainsi que son équipe, celui du maire de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, M. Normand Marinacci, et son équipe ainsi que celui de la mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Mme Émilie Thuillier, ainsi que son équipe.

La mairesse poursuit et explique les diverses raisons qui ont mené à la tenue de cette assemblée extraordinaire et de la nécessité de renouveler l'état d'urgence pour les 5 prochaines journées après discussion avec M. Bruno Lachance, directeur du Service de sécurité incendie de Montréal et coordonnateur de sécurité civile et du fait que le niveau des eaux n'a pas diminué depuis la semaine dernière et qu'il reste encore énormément de glace dans le nord de la province qui fondra sous peu pour venir grossir les lacs et les rivières entourant l'agglomération de Montréal.

La mairesse tient à saluer l'exceptionnel travail accompli par les cols bleus et tous ceux qui leur prêtent mains fortes ainsi que les différents intervenants qui ont tout mis en œuvre pour la tenue de cette séance extraordinaire, soit le Service du greffe, le Bureau de la présidence du conseil, le Bureau du protocole et de l'accueil, les employés de l'arrondissement de Ville-Marie qui sont venus donner un coup de main, le Service du matériel roulant et des ateliers, la Division de la sécurité, le Service des technologies de l'information, le Service de la gestion et de la planification financière, le Service des communications et, bien sûr, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de la Ville de Montréal. La mairesse poursuit et souligne qu'une telle collaboration prouve aux personnes touchées qu'elles sont importantes et que tous les employés travaillent très fort pour leur venir en aide dans les moments difficiles.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Souhaite connaître la raison justifiant que la nouvelle carte des zones inondables, mise à jour après les inondations de 2017, ne soit pas accessible à tous les membres du conseil – demande l'engagement formel de l'Administration que ladite carte sera adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au mois de mai 2019
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante	Exiger que la CMM rende publique la nouvelle carte des zones inondables le plus rapidement possible et de la rendre accessible aux municipalités concernées afin d'éviter l'émission de permis de construction pour ces zones à risque

---

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et conseillers close à 13 h 15.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0479

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 3 mai 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 0480

Renouvellement de l'état d'urgence renouvelé une première fois le 28 avril 2019

Attendu l'état d'urgence décrété par la mairesse de Montréal, le 26 avril 2019, conformément à l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);

Attendu que cet état d'urgence a été renouvelé par le conseil d'agglomération une première fois le 28 avril 2019;

Attendu que cet état d'urgence doit être renouvelé une seconde fois, conformément à l'article 43 de cette loi;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de renouveler une seconde fois, sur autorisation de la ministre, la déclaration d'état d'urgence pour l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des crues printanières;

2 - de désigner M. Bruno Lachance coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

- contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;

- accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville ;

- ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;

- requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;

- réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ;

- autoriser et faire toute dépense utile ainsi que conclure tout contrat qu'il juge nécessaire.

À 13 h 15, le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'à la demande de la mairesse, Mme Valérie Plante, il y aura tenue d'un comité plénier.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil municipal se transforme en comité plénier pour l'étude de l'article 80.01 (30.01), pour une période de 35 minutes et qu'il désigne la conseillère Émilie Thuillier, pour agir à titre de présidente du comité plénier. Le coordonnateur de la sécurité civile, M. Bruno Lachance, disposera de 10 minutes pour sa présentation.

Le temps de parole sera divisé comme suit :

- 10 minutes pour les élus de l'Administration ;
- 10 minutes pour les élus de l'Opposition officielle;
- 5 minutes pour les autres élus.

À 13 h 16, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 13 h 17, Mme Émilie Thuillier déclare le comité plénier ouvert en précisant de nouveau le temps de parole alloué aux membres du conseil. Mme Émilie Thuillier souhaite la bienvenue à M. Lachance et lui cède la parole.

À 13 h 18, M. Bruno Lachance débute sa présentation et les membres du conseil procèdent à leurs interventions.

À 13 h 46, la présidente du comité plénier, Mme Émilie Thuillier, indique que le comité plénier est levé.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel et cède la parole à la présidente du comité plénier et l'invite à faire son rapport. Mme Thuillier remercie M. Lachance et tous les participants et indique que les partis politiques ont disposés de 35 minutes ayant donné lieu à plusieurs interventions réparties comme suit :

- Administration : 1 intervenant ;
- Opposition officielle : 2 intervenants ;
- Autres élus : 2 intervenants

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges pour la poursuite des travaux.

À 13 h 50, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.01).

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à l'unanimité.

80.01 (30.01)

_____

À 15 h 55, tous les points de l’ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l’assemblée levée.

_____

_____
Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

_____
Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Toutes les résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 MAI 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2019 AU 30 AVRIL 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC.	100% ARR	SAINT-LÉONARD	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1190493001	RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES DE REMORQUAGE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DES SAISONS HIVERNALES 2016-2017 ET 2017-2018 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15650 - LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. - 10 000 $.	CE19 0633	2019-04-25	10 000,00 $
841 8748 CANADA INC. (GIE)	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1190615001	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME 841 8748 CANADA INC. (GIE) POUR L'AUSCULTATION DES TROTTOIRS DU RÉSEAU ROUTIER ARTÉRIEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL 2019, POUR UNE DÉPENSE TOTALE DE 239 350,35 $ (SOUMISSION: 199 458.63 $; CONTINGENCES (10%): 19 945,86 $; VARIATION DE QUANTITÉS(10%): 19 945,86 $) TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17458, DEUX SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE19 0642	2019-04-25	239 350,35 $
SERVICE D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - OPTIMISATION_SÉCURITÉ ET PROPRETÉ	1197157001	ACCORDER DES CONTRATS À LA FIRME "SERVICE D'ENTRETIEN ALPHANET INC." POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER DE DIVERS BÂTIMENTS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR UNE PÉRIODE DE 18 MOIS À COMPTER DU 1ER MAI 2019 - DÉPENSE TOTALE DE 344 739,44 $ TAXES INCLUSES (SOUMISSION : 313 399,49 $ (TAXES INCLUSES) + CONTINGENCES : 31 339,95 $ (10 % DE LA SOUMISSION CALCULÉ APRÈS TAXES)) A.O. 19-17120, 3 SOUMISSIONNAIRES	CE19 0632	2019-04-25	313 399,00 $
RAMCOR CONSTRUCTION INC.R	35% VILLE 65% AUTRE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER	DIRECTION GESTION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS	1197394002	ACCORDER UN CONTRAT À RAMCOR CONSTRUCTION INC. POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE, DE PAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES DE RIVERAINS DANS LE CADRE DU PROJET INTÉGRÉ DE SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB) SUR LE BOULEVARD PIE-IX, POUR UN MONTANT DE 311 876,59$, INCLUANT LES TAXES À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 202104 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES). AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 389 845,74 $, INCLUANT CONTINGENCES, INCIDENCES ET LES TAXES (TRAVAUX: 311 876,59$ + CONTINGENCES: 31 187,66$ + INCIDENCES: 46 781,49$).	CE19 0595	2019-04-12	389 845,74 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
PRODUITS ET SERVICES DE LA CONSTRUCTION (MONTRÉAL) INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1198304003	OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME PRODUITS ET SERVICES DE LA CONSTRUCTION (MONTRÉAL) INC. POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TOUS LES MATÉRIAUX COMPOSANTS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET DE "RÉNOVATION DU SYSTÈME D'IMPERMÉABILISATION EXTÉRIEUR DU DÔME/TOITURE DU BIODÔME DE MONTRÉAL". - DÉPENSE TOTALE DE 489 448,69 $ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17466 (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 0635	2019-04-25	489 449,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 5

TOTAL : 1 442 044,09 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
16 MAI 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2019 AU 30 AVRIL 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AON REED STENHOUSE INC./AON PARIZEAU INC	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1195959001	ACCORDER UN CONTRAT À AON REED STENHOUSE INC./AON PARIZEAU INC., COURTIERS D'ASSURANCE, MONTANT DE 5 925 $ POUR UN CAUTIONNEMENT DE 395 000 $ AUPRÈS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA, COUVRANT LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2021, POUR LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL COMME EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉSIDUELLES (RÈGLEMENT SUR LES GARANTIES FINANCIÈRES EXIGIBLES POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉSIDUELLES, Q-2,R.28.1).	CE19 0510	2019-04-04	5 925,00 $
WSP CANADA INC.	ENTENTE-CADRE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1197055002	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE DURÉE DE 5 ANS AVEC LA FIRME WSP CANADA INC. POUR UNE ÉQUIPE DE CONSULTANTS SPÉCIALISÉS DANS LA SIMULATION ÉNERGÉTIQUE AFIN DE CONTRIBUER À CE QUE LES PROJETS MENÉS PAR LA DIRECTION DE LA GESTION DES PROJETS IMMOBILIERS (DGPI) RENCONTRENT LES OBJECTIFS ÉTABLIS PAR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ÉDIFICES DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR UNE SOMME DE 345 688,43 $ TAXES INCLUSES /APPEL D'OFFRE PUBLIC NO 18-17333 (5 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 0641	2019-04-25	345 688,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 351 613,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 MAI 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2019 AU 30 AVRIL 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE (MIS)	100% VILLE	SERVICE DU GREFFE	DIRECTION	1193599003	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 35 000 $ À LA MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE (MIS) DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « 100EN1 JOUR MONTRÉAL », UNE INITIATIVE DU PROGRAMME CADRE « DE L'ANIMATION PUBLIC À L'INNOVATION SOCIALE » / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0538	2019-04-04	35 000,00 $
L'école de voile de Lachine inc.	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	3 000,00 $
GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	3 500,00 $
Association récréative Milton-Parc	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	3 500,00 $
Éco de la Pointe-aux-Prairies	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	1 000,00 $

2/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Pro-Vert Sud-Ouest	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	2 000,00 $
Aventures urbaines	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	3 500,00 $
Aviron Lachine	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	2 500,00 $
Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	1 600,00 $
Association récréotouristique Montréal-Nord / La Route de Champlain	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	3 000,00 $

3/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Club de Canoe-kayak d'eau vive de Montréal inc.	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1194141004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT UNE SOMME DE 27 100 $ EN CONTRIBUTION À DIX ORGANISMES POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 - DÉPÔT DU 15 FÉVRIER 2019 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 $ À QUATRE ARRONDISSEMENTS POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS SÉLECTIONNÉES DU MÊME PROGRAMME	CE19 0532	2019-04-03	3 500,00 $
ATSA	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1195970001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 12 000 $ À L'ORGANISME ATSA POUR LA TENUE DE LA 2E ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « CUISINE TA VILLE » 2019 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL « MONTRÉAL INCLUSIVE » 2018-2021 EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0610	2019-04-12	12 000,00 $
ANTENNE CRÉATIVE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196307001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 $ À 7 ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES 7 PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0655	2019-04-25	25 000,00 $
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (ANEL)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196307001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 $ À 7 ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES 7 PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0655	2019-04-25	30 000,00 $
COOP LA GUILDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196307001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 $ À 7 ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES 7 PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0655	2019-04-25	25 000,00 $

4/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
M POUR MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196307001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 $ À 7 ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES 7 PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0655	2019-04-25	35 000,00 $
FESTIVAL MONTRÉAL MUNDIAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196307001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 $ À 7 ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES 7 PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0655	2019-04-25	35 000,00 $
ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN (AGAC)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196307001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 $ À 7 ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES 7 PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0655	2019-04-25	35 000,00 $
LA DANSE SUR LES ROUTES DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196307001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 $ À 7 ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES 7 PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0655	2019-04-25	35 000,00 $
Alchimies, Créations et Cultures	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	30 000,00 $

5/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Art Souterrain	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	35 000,00 $
Coup de coeur francophone	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	40 000,00 $
Danse Imedia OSBL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	20 000,00 $
ELEKTRA - ACREQ (Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	30 000,00 $
Festival Bach de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	15 000,00 $

6/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Festival de films francophones CINEMANIA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	26 000,00 $
Festival de musique de chambre de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	30 000,00 $
Festival International de Film pour Enfants de Montréal (FIFEM)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	25 000,00 $
Festival international de la littérature (FIL)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	27 000,00 $
Festival International de Musique POP Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	53 000,00 $

7/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Festival International du Film sur l'Art	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	60 000,00 $
Fondation Fabienne Colas	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	25 000,00 $
Fondation Metropolis bleu	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	30 000,00 $
MOMENTA Biennale de l'image	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	62 000,00 $
MUTEK	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	52 000,00 $

8/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	40 000,00 $
Société de musique contemporaine du Québec	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	40 000,00 $
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	40 000,00 $
Théâtre MainLine	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	15 000,00 $
Vue sur la Relève/Créations Etc.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	14 000,00 $

9/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Vues d'Afrique	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	28 000,00 $
Casteliers	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	15 000,00 $
Cinémathèque québécoise	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	5 000,00 $
Concerts Ahuntsic en fugue	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	3 000,00 $
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	17 000,00 $

10/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Festival BD de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	10 000,00 $
Festival de théâtre de rue de Lachine	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	10 000,00 $
Festival Interculturel du conte de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	12 500,00 $
Jamais Lu	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	15 000,00 $
LA SERRE - arts vivants	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	10 000,00 $

11/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Le festival international de courts métrages du sud-ouest de Montréal / Longue vue sur le court	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	5 000,00 $
Les Escales Improbables de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	17 500,00 $
Les Filles électriques	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	13 500,00 $
L'OFF festival de Jazz de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	10 000,00 $
Maison de la poésie de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	10 000,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Montréal Baroque Inc.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	9 000,00 $
Petits bonheurs Diffusion culturelle	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	16 000,00 $
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	7 000,00 $
VIVA! Art Action	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	7 000,00 $
Zone Homa	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1196370001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 934 500$ À 41 ORGANISMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS 2019.	CE19 0650	2019-04-25	5 000,00 $

13/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
COMITÉ INTERUNIVERSITAIRE URBAIN (CIU-IUC)	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1197736001	AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 000 $ À L'OBNL COMITÉ INTERUNIVERSITAIRE URBAIN (CIU-IUC) EN GUISE DE PRIX POUR LES LAURÉATS D'UNE CHARRETTE ÉTUDIANTE ORGANISÉE PAR L'OBNL EN QUESTION SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE MCGILL COLLEGE.	CE19 0533	2019-04-03	5 000,00 $
MÉDECINS DU MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197798003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 50 000 $ À MÉDECINS DU MONDE POUR LA RECONDUCTION DE SON PROJET « ASSISTANCE SOCIALE POUR LES MIGRANTS À STATUT PRÉCAIRE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL » EN 2019-2020, DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS, MONTRÉAL INCLUSIVE 2018-2021 / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 0611	2019-04-12	50 000,00 $
ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR (ACFAS)	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	DIRECTION	1197917001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 2 000$ À L'ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR (ACFAS) POUR LE PROJET LA PREUVE PAR L'IMAGE.	CE19 0531	2019-04-03	2 000,00 $
Centre de Services et d'Intégration des Minorités Culturelles (CSIMC)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
RePère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $

14/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Association pour le développement jeunesse de Loyola	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Association Yemba du Canada	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Association des parents de Côte-des-Neiges	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Montréal-Nord en Santé	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $

15/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Outremont en famille	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	4 185,00 $
Centre de ressources de la Troisième Avenue	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Cuisines collectives du Grand Plateau	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Le centre d'action bénévole de Rivière-des- Prairies	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	2 625,00 $
La maison des Jeunes de Rivière-des-Prairies	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $

16/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Collectif des femmes immigrantes du Québec	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
La ligue des droits et libertés	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Maison des familles de Saint -Laurent	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Maison de jeunes Saint-Columba	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	4 000,00 $

17/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Le club populaire des consommateurs de la Pointe-Saint-Charles	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	3 000,00 $
Maison des jeunes l'Escampette inc.	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Logifem Inc	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	4 300,00 $
Mamies Immigrantes pour le développement et l'intégration (MIDI)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Mission Communautaire de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $

18/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Service des Loisirs St-Jacques de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Ateliers l'Aquarium et le Globe	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
FEEJAD (Famille pour l'entraide et l'éducation des jeunes et des adultes)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Rencontres-Cuisines (Carrefour alimentaire Centre-Sud)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Trans-Art 2000D	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $

19/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Himalaya Séniors du Québec	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	4 875,00 $
Forum jeunesse de Saint-Michel	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Centre des femmes d'ici et d'ailleurs	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	5 000,00 $
Alchimies, créations et cultures	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	14 500,00 $

20/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
CSAI- Centre social d'aide aux immigrants	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Corporation Wapikoni Mobile	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Centre d'intervention pour la revitalisation des quartier	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $

21/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Esplanade Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Mains Utiles	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	19 700,00 $
J'apprends avec mon enfant	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Table de concertation Famille de Verdun (TCFV) - représenté par son organisme fiduciaire J'apprends avec mon enfant	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	12 000,00 $

22/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Holocaust Education and Genocide Prevention Foundation	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Diversité artistique Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Les YMCA du Québec - Centre-Ville	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Fierté Montréal	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $
Afrique au féminin	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $

23/24

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CDC Villeray - Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197986001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 474 185 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 48 PROJETS, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE POUR LE PROGRAMME MONTRÉAL INTERCULTUREL 2019 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0609	2019-04-12	20 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 111

TOTAL : 1 759 785 $

24/24

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 MAI 2019

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 30 AVRIL 2019

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
APL	1338686	09 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#36334 - Location d'équipement pour journée juridique du 27 Mars.	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 566,95 $	
BARREAU DU QUEBEC	1340361	17 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#PE026-81408 - Barreau du Québec. Séminaire sur les techniques d Me Philippe El Ouardi(334058-9) Inscription.	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 307,11 $	
BARREAU DU QUEBEC	1340363	17 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#PE026-81407 - Barreau du Québec. Techniques de plaidoirie me Marylise Parent(319323-3) Inscription.	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 862,55 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	1337647	03 AVR. 2019	GUAY, PATRICE	Avocat dossier 15-002689 facture 372483	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 617,35 $	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1338701	09 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Service - Traiteur. Facture 13422.	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 917,59 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1340957	23 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#967207-Services professionnels Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d¿aide aux employés	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 358,98 $	1310883
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1337495	03 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture Rogers #1997980909.	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 070,37 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1338674	09 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	paiement de factures poste canada #9683313536. Voir l'annexe pour la facture.	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 723,92 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1338742	09 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Accesazim. Frais code d'accès Mars 2019. Facture 702043.	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 285,47 $	
WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	1341586	25 AVR. 2019	PICARD, GUY	578Q- Droit municipal: principes généraux et contentieux - mise à jour #41, avril 2019.	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 043,00 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000373066	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Afaires juridiques frais avocats dossier; 19-000169	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 724,45 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2097899	16 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier`14-003219	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 932,83 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2102127	16 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier`14-003219	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 045,68 $	
CUDDIHY INC.	3591	24 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-000930	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 776,95 $	
CUDDIHY INC.	3608	24 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-004505	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 663,01 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	151514	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-003559	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 658,73 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	152593	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 15-003251	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 534,00 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	152598	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000366	Affaires juridiques	Affaires civiles	10 376,12 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	32739	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 12-004303	Affaires juridiques	Affaires civiles	15 766,39 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33714	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-003203	Affaires juridiques	Affaires civiles	16 914,48 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33715	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 168,52 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33729	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 663,01 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33730	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002629	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 963,54 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30481	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-001029	Affaires juridiques	Affaires civiles	17 388,60 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30596	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-001029	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 385,86 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30685	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-001029	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 729,67 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30695	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002402	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 801,90 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30771	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-001029	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 523,64 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30791	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 118-002402	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 368,82 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30884	24 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002402	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 542,02 $	
BAU-VAL CMM	1337946	04 AVR. 2019	RIVARD, THOMAS	Bon de commande pour paiement des factures 51014, 50980, 50978 et 50979 de Bau-Val CMM (gestion du béton/asphalte usé)	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	5 194,00 $	1317486
GROUPE SANYVAN INC.	1337693	03 AVR. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon ouvert pour Hydro Excavation aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1339856	15 AVR. 2019	RIVARD, THOMAS	Réparation partielle d'un branchement d'égout au 9345 Berri	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	6 393,74 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1340122	16 AVR. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation partielle d'un branchement d'égout au 1410 Blvd Gouin Est	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	10 829,46 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	1323225	03 AVR. 2019	GIROUX, MICHELE	Service de nettoyage de conduite d'égout (Cureur combiné)- En réf. soumission reçu par courriel le 22 janvier 2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	7 099,78 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1336338	01 AVR. 2019	RIVARD, THOMAS	Commande de grille de puisards pour aqueduc en lien avec l'entente 1277188	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	7 307,13 $	1277188
C.P.U. DESIGN INC.	1340622	18 AVR. 2019	DEMETS, TOMMY	BIBLIOTHÈQUE - PTI - Projet Fabricathèques 2018 - ordinateurs	Anjou	Bibliothèques	6 206,39 $	1164102
EQUIPEMENT MCCANN LTEE	1337258	08 AVR. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - ÉQUIPEMENT D'AQUEDUC	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	1341397	24 AVR. 2019	DEMETS, TOMMY	Refaire entrée de service sanitaire 7001-7055 rue Giraud, Anjou. Le tout selon la soumission	Anjou	Réseaux d'égout	15 266,23 $	
POMPACTION INC.	1338966	15 AVR. 2019	BOISVERT, CHANTAL	LOCATION D'UNE POMPE 4 000$	Anjou	Réseaux d'égout	4 199,50 $	
RECY-BETON INC	1339233	11 AVR. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - SERVICE DE TRAITEMENT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	Anjou	Réseaux d'égout	4 217,19 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1340895	19 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottes de pluie pour les Mesures d'urgences - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 608,84 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1340895	20 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottes de pluie pour les Mesures d'urgences - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	946,57 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1341946	29 AVR. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Mesures d'urgences - Achat de bottes et vêtements de pluies	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 994,26 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1341946	27 AVR. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Mesures d'urgences - Achat de bottes et vêtements de pluies	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	28 168,30 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1342210	29 AVR. 2019	BOURRET, YANICK	LAMPES FRONTALE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 872,33 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1337384	02 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc et égout sur entente 1137513 + 1129138 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 708,71 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1337384	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc et égout sur entente 1137513 + 1129138 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 405,52 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1337522	03 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-PREMIER,BORNE FONTAINE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 044,64 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1340915	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE DE REPARATION POUR BOITE DE SERVICE,ROBINET-VANNE 101MM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 063,18 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1340915	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE DE REPARATION POUR BOITE DE SERVICE,ROBINET-VANNE 101MM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 427,84 $	1137513
ALFAGOMMA CANADA INC.	1338332	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'attaches et boyaux - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Transport et entreposage	3 098,44 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1338332	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'attaches et boyaux - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 622,07 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1338954	10 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de pantalons cargo Gates - Inventaire Colbert (hors entente, voir pj.)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	49 356,69 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1339796	15 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de produits pour piscine - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Culture, sport et loisir	1 139,11 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1339796	15 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de produits pour piscine - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	4 272,99 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1339796	15 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de produits pour piscine - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 102,40 $	
AREO-FEU LTEE	1338266	10 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LÉONARD-BOYAU, CLÉ BORNE-FONTAINE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	85,56 $	
AREO-FEU LTEE	1338266	05 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LÉONARD-BOYAU, CLÉ BORNE-FONTAINE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 431,35 $	
AREO-FEU LTEE	1338266	11 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LÉONARD-BOYAU, CLÉ BORNE-FONTAINE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	115,49 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1338704	09 AVR. 2019	ROY, LYNE	PNEU RECHAPÉ RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	3 777,50 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1341324	24 AVR. 2019	ROY, LYNE	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 812,25 $	
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	SLT928839	16 AVR. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande pièces abreuvoirs	Approvisionnement	Construction	3 611,37 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1338126	09 AVR. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de vêtements de travail sur entente 1331383 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 031,54 $	1331383
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1338126	05 AVR. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de vêtements de travail sur entente 1331383 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 023,68 $	1331383
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1340510	17 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements de pluie sur entente 1331383 pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 968,55 $	1331383
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1340510	18 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements de pluie sur entente 1331383 pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 597,68 $	1331383
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1341066	23 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences - Achat de vêtements de puis inventaire Coblert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	16 948,11 $	1331383

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1341832	26 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	Mesures d'urgence - Achat de vêtements de pluie en urgence - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	26 845,82 $	1331383
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1341202	24 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 438,25 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1341202	24 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1337526	03 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT-BASE,FRAGILE,24",POTEAU 8',CERCLE BOULONNAGE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 370,41 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1340999	23 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences - Achat de T-Rape magasin Colbert	Approvisionnement	Construction	2 908,15 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1337341	04 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-LAME DE COIN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	131,23 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1337341	04 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-LAME DE COIN	Approvisionnement	Matériel roulant	4 337,75 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1340325	18 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - COUTEAU DE GODET (BUCKET) NEW HOLLAND,1" X 10" X 44",2 UNITE PAR GODET	Approvisionnement	Matériel roulant	4 658,40 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1340325	18 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - COUTEAU DE GODET (BUCKET) NEW HOLLAND,1" X 10" X 44",2 UNITE PAR GODET	Approvisionnement	Transport et entreposage	131,23 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1338127	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et équipements de sécurité sur entente 1143452 + 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	926,58 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1338127	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et équipements de sécurité sur entente 1143452 + 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 237,83 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1338127	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et équipements de sécurité sur entente 1143452 + 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 064,07 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1338127	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et équipements de sécurité sur entente 1143452 + 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 612,63 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1338961	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et équipements de travail sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 666,67 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1338961	16 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et équipements de travail sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 125,48 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1338961	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et équipements de travail sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 049,87 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1340400	17 AVR. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de bottes diverses et autres équipements de sécurité pour les mesures d'urgence (entente 1305720) - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	868,67 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1340400	17 AVR. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de bottes diverses et autres équipements de sécurité pour les mesures d'urgence (entente 1305720) - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	38 777,10 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1340878	19 AVR. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de bottes de pluie sur entente 1305720 - mesure d'urgence - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	21 742,89 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1340921	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PORTE-VISIERE,LUNETTE,SECURITE,ANTI-BUEE,SOULIER DE SECURITE SPORT	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 173,69 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1340921	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PORTE-VISIERE,LUNETTE,SECURITE,ANTI-BUEE,SOULIER DE SECURITE SPORT	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 104,99 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1340994	23 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	Mesures d'urgences - Achat de bottes de pluies diverses inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	37 060,57 $	1305720

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1341059	23 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences - Achat de bottes de pluie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 700,84 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1341831	26 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	Mesures d'urgences Achat de bottes sur entente en urgence - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	35 286,28 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1342208	29 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MASQUE RESPIRATOIRE,2 CARTOUCHES REMPLACABLE P100	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 727,17 $	1143452
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1338348	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression d'enveloppes - Inventaire colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 351,72 $	
EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC.	1338351	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sièges de balançoires - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 128,63 $	
FAUCHER INDUSTRIES	1339950	16 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 895,64 $	
FLEET BRAKE QUEBEC LTD	1337321	02 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	5 078,77 $	
FONDERIE FONDALCO INC.	1338354	15 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de borne incendie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 362,22 $	
FONDERIE FONDALCO INC.	1338354	15 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de borne incendie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	157,48 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1338339	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	15,96 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1338339	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	8 568,25 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1338339	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	362,84 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	1340327	17 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - CAPTEUR,INDUCTIF,AVEC RELAI SORTIE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 189,32 $	
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1337394	02 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'équipements de sécurité sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	538,59 $	1324837
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1337394	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'équipements de sécurité sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 693,24 $	1324837
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1340923	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CASQUE PROTECTEUR,ORANGE,CORDE,SECOURS ET AMORTISSEUR DE CHOC	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 026,48 $	1324837
GELPAC POLY BRAMPTON INC.	1342204	29 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 50 SAC,ORDURE,NOIR	Approvisionnement	Environnement et nature	12 023,92 $	1276659
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1338773	09 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	REAP INVENTAIRE DICKSON-CHAMBRE,FREIN A AIR,DOUBLE,TYPE 30-30 LONG STROKE,LIFE SEAL	Approvisionnement	Matériel roulant	5 272,28 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1336563	02 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	REAPP DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	4 812,50 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1338567	08 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	9 166,67 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1340685	18 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - PNEU,4 SAISONS,TOUT TERRAIN,GOODYEAR,WRANGLER	Approvisionnement	Matériel roulant	4 351,52 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1339600	18 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	704,68 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1339600	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	2 312,08 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1341158	23 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de lampes et T-Rape - Inventaires Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 267,73 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1341158	23 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de lampes et T-Rape - Inventaires Colbert	Approvisionnement	Construction	842,52 $	
GROUPE TRIUM INC.	1338124	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de polo pour homme sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 237,49 $	1220493
HAZMASTERS INC.	1342206	29 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COMBINAISON JETABLE,TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 418,91 $	1144639
IPL INC.	1339914	15 AVR. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de bac de recyclage sur entente 1317213 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	31 889,67 $	1317213
IPL INC.	1340511	17 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 240L ET 360L	Approvisionnement	Environnement et nature	33 246,47 $	1317213
KENWORTH MONTREAL	1337715	05 AVR. 2019	BELANGER, BRUNO	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 519,70 $	
KENWORTH MONTREAL	1337715	03 AVR. 2019	BELANGER, BRUNO	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	1 072,30 $	
KENWORTH MONTREAL	1338736	09 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	7 248,08 $	
KENWORTH MONTREAL	1338736	10 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 706,77 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KENWORTH MONTREAL	1339421	12 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-CARTOUCHE,RECONDITIONNE,ASECHEUR	Approvisionnement	Matériel roulant	2 259,70 $	
KENWORTH MONTREAL	1339953	16 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 821,36 $	
KENWORTH MONTREAL	1339953	17 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 519,70 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338323	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaire colbert	Approvisionnement	Transport et entreposage	420,48 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338323	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaire colbert	Approvisionnement	Construction	1 563,95 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338323	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaire colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	464,04 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338323	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaire colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	3 636,67 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338365	11 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaires Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	615,43 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338365	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaires Colbert	Approvisionnement	Construction	1 952,88 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338365	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaires Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 751,19 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338365	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaires Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 150,88 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1338365	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaires Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	1 365,63 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1339593	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	115,49 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1339593	15 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	654,27 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1339593	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	577,43 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1339593	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	2 123,20 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1342099	29 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - MU - POLYTHÈNE ET LANTERNE FLOTTANTE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 165,39 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1342099	29 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - MU - POLYTHÈNE ET LANTERNE FLOTTANTE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	166,68 $	
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1338366	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'équipement sportif pour les pars - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Culture, sport et loisir	9 798,71 $	
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1338366	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'équipement sportif pour les pars - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	110,24 $	
LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	1339649	12 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de compteurs d'eau sur entente 1312291 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	53 722,52 $	1312291
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1335533	03 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-FUT ALUMINIUM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 727,06 $	
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1336949	03 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-FUT ALUMINIUM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 236,23 $	
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1337531	03 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-FUT ALUMINIUM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 236,23 $	
LES INDUSTRIES DE METAL B. & F. (CANADA) LTEE	1339601	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Fabrication de pattes de barricades - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	12 627,90 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1338290	05 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LÉONARD- BROSSE	Approvisionnement	Matériel roulant	4 068,31 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1340688	18 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - BRONZELOCK, COUDE 90*,ALUMINIUM,2 1/2"	Approvisionnement	Matériel roulant	2 926,59 $	
LES SYSTEMES DE MARQUAGE DIAGENT (2004) INC.	1339652	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de marqueurs - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 133,86 $	
LES SYSTEMES DE MARQUAGE DIAGENT (2004) INC.	1339652	15 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de marqueurs - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 360,64 $	
LES SYSTEMES DE MARQUAGE DIAGENT (2004) INC.	1339652	16 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de marqueurs - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	19,16 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1338367	08 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Confection de vêtements de travail - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 623,22 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1339604	15 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Confection de vêtements de travail - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 753,71 $	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340892	20 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de rouleau de polythène différentes grandeurs - Mesure d'urgence - Colbert	Approvisionnement	Construction	52 157,78 $	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1341953	27 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Mesure d'urgence : Achat de polythène, broches et tordeurs - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 057,77 $	
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1341953	27 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Mesure d'urgence : Achat de polythène, broches et tordeurs - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	15 224,03 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1338346	05 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PANNEAUX SIGNALISATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 953,29 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1338346	15 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PANNEAUX SIGNALISATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1341632	26 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de poteaux et broches - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	94,49 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARTECH SIGNALISATION INC.	1341632	26 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de poteaux et broches - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	548,03 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1341632	25 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de poteaux et broches - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 118,12 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1341632	25 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de poteaux et broches - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Transport et entreposage	140,95 $	
MESSER CANADA INC.	1338128	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 467,43 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1338128	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 646,99 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1338962	16 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 959,64 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1338962	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 667,35 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1340922	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT RESISTANT ALCOOL,GANT JETABLE MOYEN,VINYLE DIAPHANE,EPAISSEUR 0,004 MIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 888,65 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1341065	23 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,NYLON POLYURETHANE,GANT,TRICOT,PAUME ENDUIT PV...	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 444,37 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1342207	29 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT JETABLE,NITRILE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	13 913,37 $	1321906
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1339423	11 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEU ETE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 473,30 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1339707	15 AVR. 2019	CHRETIEN, NORMAND	REAPPROVISIONEMENT MAGASIN 02 VIAU LE 15 AVRIL 2019	Approvisionnement	Matériel roulant	9 170,45 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1340360	17 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - PNEU TOUT TERRAIN POUR CAMIONNETTE, LT265/70R16	Approvisionnement	Matériel roulant	12 383,57 $	
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1338957	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de compteurs d'eau sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 086,68 $	1260249
PASARD INC.	1338119	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de peinture aérosol - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	590,37 $	1132534
PASARD INC.	1338119	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de peinture aérosol - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	1 728,01 $	1132534
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1337512	05 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-PEINTURE, DILUANT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1337512	03 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-PEINTURE, DILUANT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 013,25 $	
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1342068	29 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VERDUN - PEINTURE DE MARQUAGE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 583,01 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1338739	09 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	211,65 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1338739	09 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Construction	187,02 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1338739	09 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	1 470,55 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1338739	09 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	844,55 $	
PRODUITS SANY	1337389	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de produits d'entretien sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	3 192,46 $	1048199
PRODUITS SANY	1337389	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de produits d'entretien sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 909,93 $	1048199
PRODUITS SANY	1337389	02 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de produits d'entretien sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 480,07 $	1048199
PRODUITS SANY	1338960	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de javel et sacs à ordures sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	756,67 $	1048199
PRODUITS SANY	1338960	16 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de javel et sacs à ordures sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	3 057,82 $	1048199
PRODUITS SANY	1342205	29 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - BALAI-BROSSE,RUE,FIBRE,EAU DE JAVEL,HYPOCHLORITE DE SODIUM,LINGE CHIFFONS RECYCLES COULEUR TYPE CAMISOLE....	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	4 668,00 $	1048199
PRODUITS SANY	1342205	29 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - BALAI-BROSSE,RUE,FIBRE,EAU DE JAVEL,HYPOCHLORITE DE SODIUM,LINGE CHIFFONS RECYCLES COULEUR TYPE CAMISOLE....	Approvisionnement	Environnement et nature	17 023,73 $	1048199
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1334848	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de porte-clé et cadenas sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	4 191,52 $	1203411
ROBERT BOILEAU INC	NME927604	03 AVR. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/301-16564 Pièces de zamboni	Approvisionnement	Matériel roulant	953,29 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340884	19 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de sacs de polypropylène pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	9 448,87 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340884	19 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de sacs de polypropylène pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340889	19 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de sacs de polypropylène pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	7 593,75 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340889	19 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de sacs de polypropylène pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	367,46 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340889	24 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de sacs de polypropylène pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	9 448,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SACS INDUSTRIELS INC	1340904	20 AVR. 2019	BLANCHETTE, PATRICE	achat de sacs de polypropylène pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	367,46 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340904	20 AVR. 2019	BLANCHETTE, PATRICE	achat de sacs de polypropylène pour les mesures d'urgences - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	6 299,25 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340905	20 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	MESURES D'URGENCES - 24 000 sacs et 25 000 attaches double 8"	Approvisionnement	Environnement et nature	15 118,20 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340905	20 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	MESURES D'URGENCES - 24 000 sacs et 25 000 attaches double 8"	Approvisionnement	Transport et entreposage	367,46 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340905	20 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	MESURES D'URGENCES - 24 000 sacs et 25 000 attaches double 8"	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	472,44 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340905	21 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	MESURES D'URGENCES - 24 000 sacs et 25 000 attaches double 8"	Approvisionnement	Environnement et nature	116,54 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340925	21 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MESURES D'URGENCE	Approvisionnement	Transport et entreposage	472,44 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340925	21 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MESURES D'URGENCE	Approvisionnement	Environnement et nature	25 968,66 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340942	22 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Mesures d'urgence - sacs plastique	Approvisionnement	Transport et entreposage	472,44 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1340942	22 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Mesures d'urgence - sacs plastique	Approvisionnement	Environnement et nature	33 244,76 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1342193	29 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences - Achat de broches pour sacs de sable (Colbert et Île-Bizard)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 889,77 $	
SACS INDUSTRIELS INC	1342193	29 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Mesures d'urgences - Achat de broches pour sacs de sable (Colbert et Île-Bizard)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	141,73 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1335065	03 AVR. 2019	MASSE, PAUL	COMMANDE D HUILE EN VRAC POUR MADISON	Approvisionnement	Matériel roulant	15 586,59 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1337231	02 AVR. 2019	LEBRUN, ANDRÉ	HUILE VRAC ATELIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 063,73 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1339763	19 AVR. 2019	LESSARD, SIMON	REAPPROVISIONEMENT MAGASIN HUILE EN VRAC 15W40 ET HUILE HUDRAULIQUE AW32LT	Approvisionnement	Matériel roulant	1 929,93 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1339763	15 AVR. 2019	LESSARD, SIMON	REAPPROVISIONEMENT MAGASIN HUILE EN VRAC 15W40 ET HUILE HUDRAULIQUE AW32LT	Approvisionnement	Matériel roulant	1 384,70 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1341501	25 AVR. 2019	PICARD, GUILLAUME	Commande d'huiles vrac pour garage MTLN Méca.	Approvisionnement	Matériel roulant	3 366,46 $	
SERVICE REMTEC INC	1339426	11 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-VALVE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 940,11 $	
SIGNEL SERVICES INC	1340740	18 AVR. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande panneaux inventaire	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 798,23 $	1269919
SIGNEL SERVICES INC	1340740	18 AVR. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande panneaux inventaire	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 440,43 $	
SIGNEL SERVICES INC	1341745	26 AVR. 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP LASALLE - ANCRAGE ACIER	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 204,74 $	
SIGNEL SERVICES INC	1341745	26 AVR. 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP LASALLE - ANCRAGE ACIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
STELEM	1337386	09 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de BI sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 290,85 $	1222638
STELEM	1337386	02 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de BI sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 537,56 $	1222638
STELEM	1338305	05 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VERDUN - ENS DE GARNITURE POUR ENTRETIEN BORNE-FONTAINE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 204,74 $	
STELEM	1338370	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de BI - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 984,29 $	
STELEM	1339011	10 AVR. 2019	BLANCHETTE, PATRICE	BF	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 249,52 $	1222638
STELEM	1340395	17 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE RUPTURE,JOINT TORIQUE SUPERIEUR DU SIEGE,TIGE SUPERIEURE ACIER INOX	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 463,60 $	1222638
STELEM	1340916	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENSEMBLE RALLONGE POUR SECTION INTERMEDIAIRE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 118,14 $	1222638
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1337457	03 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	13 590,76 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338146	05 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 929,67 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338146	05 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	320,21 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338146	05 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	340,26 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338175	09 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	Achat de pièces d'aqueducs et égout sur ententes 1143933+1207964 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 610,43 $	1195479
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338175	09 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	Achat de pièces d'aqueducs et égout sur ententes 1143933+1207964 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	20 007,31 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338175	05 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	Achat de pièces d'aqueducs et égout sur ententes 1143933+1207964 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 243,23 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338175	09 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	Achat de pièces d'aqueducs et égout sur ententes 1143933+1207964 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 956,44 $	1207964

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338175	09 AVR. 2019	COUTURE, MICHEL	Achat de pièces d'aqueducs et égout sur ententes 1143933+1207964 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	440,95 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1339673	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 614,29 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1339673	16 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	831,92 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1339673	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 268,26 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1339673	16 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 221,21 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1340914	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,RACCORD DE SERVICE,ARRET DE DISTRIBUTION A CLE INVERSEE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	227,38 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1340914	21 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,RACCORD DE SERVICE,ARRET DE DISTRIBUTION A CLE INVERSEE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 455,88 $	1143933
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1339964	16 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 793,86 $	
TACEL LIMITEE	1340398	17 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ENSEMBLE DE DETECTEURS AVEC OBJECTIF A GRAND ANGLE,	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	79 370,55 $	1296799
TECHNO FEU INC	1337275	03 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	31,93 $	
TECHNO FEU INC	1337275	02 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	12 776,31 $	
TECHNO FEU INC	1337275	03 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 $	
TECHNO FEU INC	1337458	03 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	3 621,49 $	1325286
TECHNO FEU INC	1338743	09 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	241,92 $	
TECHNO FEU INC	1338743	11 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1338743	11 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	1 230,06 $	
TECHNO FEU INC	1338743	10 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	610,11 $	
TECHNO FEU INC	1338743	09 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	4 210,83 $	
TECHNO FEU INC	1338997	10 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	12 793,63 $	1325286
TECHNO FEU INC	1339930	16 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	2 864,52 $	1325286
TECHNO FEU INC	1339965	16 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	157,48 $	
TECHNO FEU INC	1339965	16 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	5 342,52 $	
TECHNO FEU INC	1341205	24 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 310,44 $	
TENAQUIP LIMITED	1339611	16 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pelles, râteaux et douilles - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	650,53 $	
TENAQUIP LIMITED	1339611	12 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pelles, râteaux et douilles - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 288,52 $	
TORNADO PLASTICS INC.	1328243	16 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de cartable rouge "Ville de mtl" - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 043,22 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1338353	17 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE DE REMPLACEMENT CHASSE-NEIGE ET RETROCAVEUSE	Approvisionnement	Matériel roulant	1 802,76 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1338353	05 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE DE REMPLACEMENT CHASSE-NEIGE ET RETROCAVEUSE	Approvisionnement	Matériel roulant	232,72 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1338353	17 AVR. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE DE REMPLACEMENT CHASSE-NEIGE ET RETROCAVEUSE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1337309	02 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 471,98 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1337309	05 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	230,38 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1339922	15 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	3 023,08 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1340624	18 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - QUEUE,COCHON,FEU,GABARIT,LED,ROUGE,LAMPE,TRAVAIL,DEL,ANNEAU,FARDIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 165,85 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1340624	18 AVR. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - QUEUE,COCHON,FEU,GABARIT,LED,ROUGE,LAMPE,TRAVAIL,DEL,ANNEAU,FARDIER	Approvisionnement	Matériel roulant	103,94 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1337352	02 AVR. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	4 073,06 $	
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1340394	17 AVR. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - FUT ROND CONIQUE,RALLONGE DE 36 POUCES POUR FUT...	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	271 623,65 $	1224056
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1337916	04 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs Madvac - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	3 637,82 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1337916	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs Madvac - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	9 590,61 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1337916	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs Madvac - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
WAINBEE LIMITEE	1341208	24 AVR. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 028,93 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1339027	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de plomberie sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 509,22 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1339027	10 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de plomberie sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 673,75 $	1137506
C.P.U. DESIGN INC.	1338683	09 AVR. 2019	BISHOP, BRIGITTE	Ordinateurs pour le BIG	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	11 142,26 $	1164102
WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	1342201	29 AVR. 2019	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2019 Mises à jour du livre Droit municipal : Principes généraux et contentieux en feuilles mobiles - Compte 626363	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	2 900,00 $	
GROUPE PUR INC.	1312886	25 AVR. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels BVG-SP-2018-25	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	18 372,81 $	
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1340574	17 AVR. 2019	WU, CANDY YU	C. 1285 - Contrat général-Exécution des travaux généraux pour des projets intermédiaires - construction ou modification des réseaux de conduits souterrains dans les limites de la Ville de Montréal	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 972 597,73 $	
EXPPARTAGE	1338606	08 AVR. 2019	WU, CANDY YU	chiffres en vinyle	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 057,30 $	
LAFONTAINE ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC	1299720	16 AVR. 2019	WU, CANDY YU	travaux d'installation d'un réseau de câblage structuré (téléphonie IP et informatique) pour nos nouveaux bureaux au 50 boulevard Crémazie Ouest au 7ie étage	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 722,89 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1341514	25 AVR. 2019	WU, CANDY YU	Ameublement et accessoire votre soumission KS-0377_R1	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 089,63 $	
TENAQUIP LIMITED	1336971	01 AVR. 2019	WU, CANDY YU	casque, harnais, sac de tissu, gants dielectriques	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 141,83 $	
VERTISOFT INC.	1338500	08 AVR. 2019	WU, CANDY YU	Antivirus Eset SEcure Business - votre soumission #14801	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 000,45 $	
ALARME J.R. INC.	30421	03 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 499,42 $	
ALARME J.R. INC.	30422	03 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 909,69 $	
ALTEO INC.	2019038	04 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	13 069,88 $	
DIVERSIFIED CERTIFICATION ET INSPECTION SERVICES	1914	02 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 597,34 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	8060609	11 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 394,19 $	
GEOMAPS GIS	inv003589	18 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 521,20 $	
HYDRO-QUEBEC	29900003067419042 4	29 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 527,63 $	
LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPOREE	in20702	17 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 730,36 $	
LOCATION BATTLEFIELD QM	1243145001	18 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 654,92 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	941042	05 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 210,40 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	941043	05 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 034,36 $	
OPES SOFTWARE INC.	2001880	26 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 833,83 $	
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9935322710190425	26 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 340,07 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	022067	11 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 425,01 $	
SCOPSERV INTERNATIONAL INC.	8154	04 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	11 231,93 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	9001807205	01 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 973,63 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	lmd909694	08 AVR. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 448,96 $	
ADVANIS-JOLICOEUR	1324092	18 AVR. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Programme intensif de propreté - Réalisation d'évaluations terrain de type client-mystère et d'un sondage auprès des commerçants pour 2019 - Appel d'offres 18-16828	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	18 777,01 $	
APM TECHNOLOGIE INC	1338264	05 AVR. 2019	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Veste pare-balle 3A et anti-pic niveau 1 - Inclus velcro pour "Name Tag" et les bandes réfléchissantes au dos avec mention "CONTRÔLE ANIMAL" selon soumission du 3 avril 2019	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	4 234,15 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSTRUCTION MADUX INC.	1339383	11 AVR. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Démantèlement, excavation, chargement et disposition des matériaux de remplissage du vide sanitaire pour la chute à neige Riverside.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	13 301,92 $	
GESTION INDUSTRIELLE MAINTENANCE MAN INC.	1302841	08 AVR. 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site JPS - Exploitation des chutes mécanisées du dépôt à neige - Saison H18-19 (AO 14-13740)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	10 528,49 $	1013973
GROUPE CONTANT INC.	1329041	02 AVR. 2019	HAMEL, ANDRE	Site CSM - Location Souffleuse Haute puissance 800 HP avec opérateur au taux de 800 $ - Saison H18-19 Gré à gré.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	5 459,35 $	
GROUPE HEMISPHERES INC.	1341549	25 AVR. 2019	HAMEL, ANDRE	Réalisation d¿une étude écologique sur l¿ancien site Solutia ¿ lots cadastral 3 269 985 - SCA	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	7 063,03 $	
IMPRIMERIE STE-JULIE INC.	1340542	17 AVR. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Vignettes de stationnement 2019-2020 - Projet 123176 - Estimé 86631 - 73000 vignettes à $272.12/1000	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	20 965,75 $	
LES CLOTURES ARBOIT INC.	1342183	29 AVR. 2019	HAMEL, ANDRE	Soumission 106196 - Réparation de clôture à la chute Fullum - Tp Voirie.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 849,65 $	
MACHINAGE PEPIN	1338697	09 AVR. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Facture 936 et soumission du 2 avril 2019. Échelles neuves, fabrication plaques d'encrages et installation plus la soumission de pines d'encrages. Chute à neige. TP Voirie	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	2 225,73 $	
NCEXPERTS INC.	1341782	26 AVR. 2019	HAMEL, ANDRE	Levé topographique et préparation de plan pour travaux de pavage pour le LEN Jules-Poitras	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	12 561,75 $	
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	1302090	29 AVR. 2019	ROUMAGERE, CHLOE	Site CSM - Services de gardiennage pour les lieux d'élimination de la neige - au taux de 22.00 $ - Saison H18-19 (AO18-17270) LOT 1	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	6 276,68 $	
SNC-LAVALIN INC	1341471	25 AVR. 2019	HAMEL, ANDRE	Réalisation d¿une étude de circulation autour du site actuel du dépôt de neiges usées Angrignon et des terrains adjacents - SCA	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	17 585,14 $	1198336
SUZANNE LECOMTE	1328877	17 AVR. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Services professionnels pour la réalisation d'évaluations de la dangerosité de chiens en vertu du règlement en vigueur à la Ville de Montréal pour 2019.	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	10 498,75 $	
BOUTY INC	1339629	12 AVR. 2019	CARRIER, RAYMOND	Commande chaise BIC	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	3 673,68 $	1013950
CPU SERVICE INC.	1339627	12 AVR. 2019	CARRIER, RAYMOND	Commande vive replacement base station et vive replacement controller	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	2 015,76 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1339639	12 AVR. 2019	HOOPER, CHANTAL	Nettoyage d'égout pour le 2134, rue Addington.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	2 695,55 $	
LES CONSTRUCTIONS LAVACON INC.	1337234	02 AVR. 2019	HOOPER, CHANTAL	Agrandissement de la tranchée en deux phases - École Ste-Catherine De-Sienne (Coupe en 2 phases, disjonction) Réf.: Jean-Philippe Gagnon	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 246,50 $	
LES INDUSTRIES POLY INC.	1330052	03 AVR. 2019	HOOPER, CHANTAL	Projet de numérisation des dossiers 2005-2012 pour l'aqueduc. Réf.: Chantal Hooper	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 506,58 $	1322302
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1318034	12 AVR. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Élimination et traitement des sols de type AB pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	40 945,12 $	1225134
ROBOTSHOP INC.	1338672	09 AVR. 2019	CARRIER, RAYMOND	Commande «fraise», graveur, planche MDF, plaque et autres pour la BIC.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	5 350,53 $	
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SECURITE PRO INC.)	1339533	12 AVR. 2019	HOOPER, CHANTAL	*2512, Côte Ste-Catherine - Service de dégel de conduites à l'eau chaude en urgence.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	11 998,24 $	
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SECURITE PRO INC.)	1339541	12 AVR. 2019	HOOPER, CHANTAL	864, Champagneur - Service de dégel de conduites à l'eau chaude en urgence.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 868,78 $	
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SECURITE PRO INC.)	1339543	12 AVR. 2019	HOOPER, CHANTAL	*5405, ch. Côte-des-Neiges - Service de dégel de conduites à l'eau chaude en urgence.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	8 645,72 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1341653	25 AVR. 2019	HOOPER, CHANTAL	Bases de puisards et connecteurs - Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 204,74 $	1191511
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1320180	10 AVR. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Signalisation (aqueduc)- 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	1225128
S.A.T. SOCIETE DES ARTS TECHNOLOGIQUES	003888	10 AVR. 2019	DHAOU, HELA	Projet Médiation: Développement du contenu, préparation, coordination logistique et suivi du matériel et support technique (12.5h pour un atelier d'animation du 4 au 8 mars) à la MC-CDN	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Autres - activités culturelles	4 775,00 $	
ALFONSO GOMEZ ARZAPALO	1311336	17 AVR. 2019	ROSE, STEPHANIE	Service professionnel pour la participation, planification, coordination et la réalisation du projet de la mise en lumière de la Chapelle du Bon Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	3 149,62 $	
APPAREIL ARCHITECTURE INC.	1338601	08 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Consultation et rencontre pour la description des interventions proposées	Culture	Autres - activités culturelles	4 225,75 $	
ATELIER PAUL LAURENDEAU	1337499	03 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Services professionnels en scénographie et en architecture	Culture	Autres - activités culturelles	92 316,86 $	
CONSTRUCTION ROGER LEPINE	1337364	02 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	¿uvre de Linda Covit - Parc Berthe-Louard	Culture	Autres - activités culturelles	8 671,97 $	
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1321256	11 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Bon de commande ouvert pour le BAP, BEEC et la Programmation et diffusion	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FELIPE THEBAS PIO	1341730	25 AVR. 2019	ROSE, STEPHANIE	Pour realisation de six courtes capsules vidéo sur la démarche des artistes faisant parti du projet Nous sommes pas faits de briques et des poussière présenté par Accès Culture	Culture	Autres - activités culturelles	4 260,00 $	
JEUNESSES MUSICALES CANADA	1337360	02 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Activités présentées dans le cadre de la Semaine de la musique JMC 2019 dans le réseau accès culture	Culture	Autres - activités culturelles	12 152,30 $	
JULIE NOEL	1338237	05 AVR. 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Projet Mémoires d'immigrantes (avec le CFIQ) pour Mémoires des Montréalais	Culture	Musées et centres d'exposition	3 750,00 $	
KAMISSA MA KOITA	1340393	17 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Conception graphique de l'identité visuel et réalisation des outils de promotion du projet - Accès culture	Culture	Autres - activités culturelles	3 500,00 $	
LA COMPAGNIE QUI LIT S.E.N.C.	1337372	02 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Élaborer, coordonner et animer des ateliers de médiation culturelle en lien avec le programme de francisation et le Théâtre La Roulotte	Culture	Autres - activités culturelles	20 997,50 $	
LA SOCIÉTÉ DES ARTS VISUELS DE LAVAL	1341515	25 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Projet :Circulation d'une exposition mobile en arts numériques à l'été 2019	Culture	Autres - activités culturelles	5 000,00 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	1338310	05 AVR. 2019	LAVERDIERE, SUZANNE	Location d'une nacelle pour la murale au 3680 Jeanne Mance	Culture	Autres - activités culturelles	2 267,73 $	
MCE CONSEILS	1337525	03 AVR. 2019	LAVERDIERE, SUZANNE	services professionnels pour la réalisation d¿une étude portant sur l¿état des lieux des ateliers d¿artistes sur le territoire de la Ville de Montréal	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	80 126,46 $	
MELODIE MARTIN COUTURE	1340471	17 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Service professionnel - Élaborer une programmation circassienne pour le semaine de relâche 2020 dans le Réseau Accès culture et coordonner toutes les activités nécessaires à sa réalisation	Culture	Autres - activités culturelles	10 000,00 $	
OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL	1340054	16 AVR. 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Service - Placement média publicitaire	Culture	Autres - activités culturelles	14 435,78 $	
PASCALE ST-ONGE	1325681	17 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Services professionnels - Élaborer, coordonner et faire le suivi du projet-pilote - Réseau accès culture hiver-printemps 2019	Culture	Autres - activités culturelles	4 000,00 $	
PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC.	1338231	05 AVR. 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Pré-production, développement, script-scénarisation, tournage-captation, production , postproduction d'une vidéo sur les 35 ans du CHM. Soumission 13 mars 2019	Culture	Musées et centres d'exposition	4 095,00 $	
RACHEL BOIVIN-MARTIN	1339058	10 AVR. 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Traitement de données et analyse qualitative logiciel NVivo - Vous faites partie de l'histoire	Culture	Musées et centres d'exposition	4 025,00 $	
SODRAC 2003 INC.	1340383	17 AVR. 2019	ROSE, STEPHANIE	Licence de reproduction pour l'art public	Culture	Autres - activités culturelles	3 863,97 $	
SOLOTECH INC	1340375	17 AVR. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Réparation pour le théâtre Outremont	Culture	Autres - activités culturelles	2 366,95 $	
VITRINE CULTURELLE DE MONTREAL	1340130	16 AVR. 2019	TREMBLAY, GINA	Abonnement privilège La vitrine Frais annuel et d'hébergement	Culture	Autres - activités culturelles	18 897,75 $	
BELL CANADA	508147782190307	01 AVR. 2019	DESCHENES, KARINE	Frais pour le mois de mars compte #508147782 07-03-2019	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 009,87 $	
CANADIAN URBAN LIBRARIES COUNCIL (CULC)	2019culccfla256	08 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Droits d'adhésion de la Ville à des organismes/associations (ex. COMAQ, UMQ, etc.)	Culture	Bibliothèques	2 500,00 $	
EBSCO CANADA LTEE	8034327	08 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	18 565,57 $	
EBSCO CANADA LTEE	8034328	15 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 960,53 $	
EDITIONS DE LA LOUPE	fa69500	15 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 600,45 $	
FEEDBOOKS	201904159177	09 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 443,12 $	
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10034478	02 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 238,85 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	43569	02 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 967,10 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	43594	02 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 854,69 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	43657	04 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 103,00 $	
LEXISNEXIS CANADA INC.	11244410	16 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 110,79 $	
LEXISNEXIS CANADA INC.	11244411	16 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 110,79 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	106442	04 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 689,65 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	106476	25 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 944,64 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	106546	25 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 960,02 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	152316	05 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 255,10 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	152712	15 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 358,97 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	152721	25 AVR. 2019	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 036,48 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	152940	09 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 416,14 $	
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	2920	25 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 008,23 $	
LIBRAIRIE LE PORT DE TETE INC	101787	25 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 851,36 $	
LIBRAIRIE LE PORT DE TETE INC.	101820	25 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 880,95 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	202262	16 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 495,00 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cwq22187826	16 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	9 481,00 $	
LIBRAIRIE ZONE LIBRE	38342	25 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 169,29 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	905580	17 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 519,30 $	
OVERDRIVE INC.	05161co19059941	09 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 362,23 $	
OVERDRIVE INC.	05161co19069973	17 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 006,04 $	
PARCHEMIN (LE)	102945	09 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 273,71 $	
PLANETE BD	1296	02 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 704,60 $	
PLANETE BD	1297	02 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 746,10 $	
PLANETE BD	1335	24 AVR. 2019	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 293,65 $	
PLANETE BD	1346	15 AVR. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 960,55 $	
PLANETE BD	1372	24 AVR. 2019	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 956,85 $	
THEATRE DE LA PETITE MAREE	otomonogatari	02 AVR. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Représentation OTOMO	Culture	Bibliothèques	4 800,00 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1338394	11 AVR. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - iPad Pro 10,5'' 64Go Gris cosmique Wi-Fi - Service des finances	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	249,87 $	1163361
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1338394	08 AVR. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - iPad Pro 10,5'' 64Go Gris cosmique Wi-Fi - Service des finances	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	2 022,05 $	1163361
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	fac27233	16 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude dossier ;13-000287	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 152,24 $	
CIRA SERVICES MEDICAUX	619772	05 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques expertise médicale doaaier;18-000268	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 139,12 $	
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	0181403001	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais consultation dossier 16-000944	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 745,48 $	
CO-OPERATORS QUEBEC	50022248946181	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ; 18-003084	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 500,00 $	
DECASULT	2806	25 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques gersion de projet dossier; 17-000629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 272,99 $	
DENIS CHALIFOUR CPA	201904	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques étude dossier; 16-000307	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 681,15 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	152598	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000366	Dépenses communes	Autres - Administration générale	966,54 $	
ERIKA MAJOR	50032157265176	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier`; 17-003638	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
GILBERT SIMARD TREMBLAY	50022237537173	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-000803	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 000,00 $	
GOHIER MIRABEL INC.	139715	16 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur dossier; 15-002792	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 398,45 $	
LAFORTUNE LEGAL	12240a	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques préparation du dossier 14-003219	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 702,54 $	
LAFORTUNE LEGAL	12393	16 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-000384	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 039,43 $	
LAPOINTE ROSENSTEIN MARCHAND MELANCON	50022239410171	11 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ; 17-001624	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 000,00 $	
LEVY TSOTSIN	5001709166153	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 16-000062	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 000,00 $	
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5541	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur dossier 18-000031	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 399,00 $	
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5555	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur dossier; 16-000777	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 387,16 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30696	25 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-002786	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 421,27 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30774	25 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-002786	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 089,27 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30880	25 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-002786	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 748,12 $	
SERVICES FERROVIAIRES CANAC INC.	1908000000299	11 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques rapport d'expertise dossier ;18-002355	Dépenses communes	Autres - Administration générale	41 207,59 $	
SSQ, SOCIETE D'ASSURANCES GENERALES	50022242512179	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 17-002081	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 000,00 $	
JACQUES BEAULIEU CONSULTANT INC.	1340008	16 AVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Jacques Beaulieu - Service - Recherche, étude de marché. Le mandat s'inscrit dans le cadre du Recensement Design Montréal 2019-2020. Il vise à recenser les entreprises établies à Montréal qui ¿uvrent dans le domaine de la construction (pour	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 186,38 $	
LE GROUPE QUADRISCAN	1340025	16 AVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Le Groupe Quadriscan -Réimpression du catalogue CODE SOUVENIR MONTREAL en 1500 exemplaires.- Service ¿ Impression / Réimpression du catalogue CODE SOUVENIR MONTRÉAL 2018-2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 016,35 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PIVOT, COOPERATIVE D'ARCHITECTURE	1338011	04 AVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services d¿un conseiller professionnel junior pour accompagner le conseiller professionnel principal mandaté par le SUM pour l¿organisation du concours de design de l¿avenue McGill Collège	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 199,55 $	
NORMA CONDO	1338142	05 AVR. 2019	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Facture - frais du traiteur lors de l'événement Symposium Jeunesse le 26 mars 2019 - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 000,00 $	
SYLVAIN LESSARD	1337953	04 AVR. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Service d'accompagnement à des processus de dotation, plus spécifiquement comme membre du jury de sélection, pour différents postes de niveau professionnel	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 362,22 $	
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1338325	18 AVR. 2019	LALANDE, AGATHE	Mandat d'accompagnement dans le cadre de la révision de la mission du CPRMV et de l'amélioration de la sa gouvernances.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	20 000,00 $	
CENTRE ST-PIERRE	1336956	01 AVR. 2019	LALANDE, AGATHE	2181643008- Services prof pour l'animation et le secrétariat de six rencontres d'échanges en novembre 2018 dans le cadre du renouvellement du Plan d'action 19-20 en accessibilité universelle	Diversité et inclusion sociale	Développement social	9 860,00 $	
GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINERAIRE (LE)	1315316	01 AVR. 2019	LALANDE, AGATHE	2184970009 - Contrat de services professionnels à Le groupe communautaire l'Itinéraire, pour faire la promotion du développement social auprès de la population montréalaise	Diversité et inclusion sociale	Développement social	4 000,00 $	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1337460	03 AVR. 2019	LALANDE, AGATHE	2194005001-Contrat de service prof pour l'accompagnement du SDIS dans sa volonté de réaliser une démarche afin de mieux connaître les besoins des communautés LGBTQ+	Diversité et inclusion sociale	Développement social	34 971,00 $	
INSTITUT FORMAT	1341052	23 AVR. 2019	DEROME, JOHANNE	Frais de formation de porte parole qui a eu lieu le 20 mars 2019 avec Institut Format pour la directrice du BINAM - Direction générale	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	4 409,47 $	
JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1340121	16 AVR. 2019	DEROME, JOHANNE	2196368001 - DC196368001 -Accorder un contrat de services professionnels à Jocelyne Hébert, dans le cadre de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	10 044,47 $	
MARC THOMAS-DUPUIS	1340047	16 AVR. 2019	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Montages des clips pour les 21 classes de VFPH	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	4 960,66 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1338700	16 AVR. 2019	LALANDE, AGATHE	Paiement du service de la totalisation personnalisées rec-1971-2016 et de la création de régions personnalisées	Diversité et inclusion sociale	Développement social	3 596,82 $	
SARAH HOUDE	1341060	23 AVR. 2019	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Contrat de service professionnel avec Mme Sarah Houde pour accompagner les leaders du projet Femmes relais auprès de plusieurs organismes dans le cadre de l'appel à projet du Programme Montréal inclusive. - Direction générale	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	5 000,00 $	
J'APPRENDS AVEC MON ENFANT	gdd1175970006	12 AVR. 2019	VANNET, WI LAYVAN	Contributions financières - GDD1175970006 - 26 mars 2019 - CE17 1705	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 000,00 $	
Y DES FEMMES DE MONTREAL	1175970012	17 AVR. 2019	VANNET, WI LAYVAN	Contribution Financière - 28 mars 2019 - GDD 1175970012 - CE18 0260.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	8 252,00 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1337933	04 AVR. 2019	ALLARD, LINA	2019 - Services professionnels pour le programme d'aide aux employés	Environnement	Protection de l'environnement	2 229,00 $	1310883
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1338510	08 AVR. 2019	URRA, PAULA	2019 - Projet de sensibilisation des commerces au bannissement des sacs d'emplette à usage unique	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	17 355,00 $	
USD GLOBAL INC.	1337759	03 AVR. 2019	URRA, PAULA	2019 - Implantation de la collecte des RA - Arr. Lasalle - Distribution des kits de départ	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	24 455,00 $	
W. RALSTON (CANADA) INC.	1335329	11 AVR. 2019	CATELANI, VALÉRIE	2019 - Sacs compostables certifiés pour bacs de comptoir	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	22 231,10 $	
ACME DECORS INC.	1340612	18 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Changement des visuels sur lampadaires - Installation du vinyle sur les panneaux, bande couvrante pour les trous laissés par les anneaux, location de nacelle	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 510,41 $	
AEVITAS INC.	1337892	05 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Disposition de déchets dangereux à l'Insectarium tel que décrit dans la proposition 19-0013 et 19-0014	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	310,00 $	
AEVITAS INC.	1337892	04 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Disposition de déchets dangereux à l'Insectarium tel que décrit dans la proposition 19-0013 et 19-0014	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 570,00 $	
A. & J.L. BOURGEOIS LTEE	1340651	18 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Jersey de 10'', clôture et préparation du terrain	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 954,00 $	
ATOMIC3 INC.	1339430	11 AVR. 2019	BERNIER, MARTINE	Soumission:20190402Reprise de l'installation lumière, L'Esprit des lieux au Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique , dans le cadre de l'exposition Jardins de lumière édition 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 550,00 $	
BENOIT GIGUERE	1340802	18 AVR. 2019	PARIS, YVES	(MOB.ECO) Services professionnels - Design concept, ajustements et production de plans pour tunnel à loutres / Relevé des nouveaux conduits de ventilation, l'adaptation du design déjà proposé et prod. nouveaux plans habitats porcs-épics.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1340968	23 AVR. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Système d'irrigation pour JEXT	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 018,49 $	
CHAPITEAUX DUSSAULT INC.	1341874	26 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Location de chapiteaux pour la Fiesta Monarque 2019 selon la soumission 1031	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 370,00 $	
DIMENSION COMPOSITE INC.	1341366	24 AVR. 2019	WONG, EMIKO	Bassin pour quarantaine pour poissons GSL	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 000,00 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1341841	26 AVR. 2019	PELLAND, DENIS	Accessoires électriques pour l'équipe de la restauration	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 207,76 $	
ELISE GRAVEL	1337359	02 AVR. 2019	BERNIER, MARTINE	Adaptation à la scène de l'album "J'élève mon montre" qui sera joué dans le cadre du Grand bal des citrouilles au Jardin botanique .	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLEIN AIR FOCUS	1329411	16 AVR. 2019	BERNIER, MARTINE	Vestes pour hommes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 774,00 $	
EXTENSION CONCEPT	1339949	16 AVR. 2019	PARIS, YVES	AN.SCO - Soleil - Rond de 88" diamètre imprimé recto-verso	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 260,00 $	
GALLERIA ENTERPRISES INC.	1340472	17 AVR. 2019	BIEN-AIMÉ, JEAN-HARRY	Marchandises destinées à la vente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 454,44 $	
GHD CONSULTANTS LTEE	1341190	24 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Réalisation d'un relevé des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans le cadre du projet Métamorphose selon l'appel d'offres sur invitation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 220,00 $	
IDENCO CANADA LTEE	1337148	02 AVR. 2019	LAURENCE, ETIENNE	Service d'impression	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 410,00 $	
JVCKENWOOD CANADA INC.	1337348	02 AVR. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	ADM.FOR - Maintenance training for JVC DLA-SH7NL of 2 persons at JVCKENWOOD USA Long beach office from May 14 to May 15, 2019 (Patrick Cournoyer et Mathieu Forcier)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 200,00 $	
KONICA MINOLTA PLANETARIUM CO. LTD.	1337302	02 AVR. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EQ.TEC - Fixedstar Lamp for INFINIUM S	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 342,98 $	
LA BANDE A PAUL INC.	1340183	16 AVR. 2019	LAURENCE, ETIENNE	EXP-HALL - Contrat de services professionnels à développer un concept d'aménagement permanent pour le hall d'accueil du Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 $	
LAURENCE THIBAULT	1340766	18 AVR. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	AN.SCO - Convention de services professionnels pour peindre, patiner et accessoiriser les 3 meubles pour l'animation du Trou noir	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 $	
LE CABINET DE RELATIONS PUBLIQUES NATIONAL INC.	1340593	18 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Contrat de services professionnels pour un mandat de conseils stratégiques visant à appuyer le positionnement de l'organisation entourant son dixième anniversaire - Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
LE DEVOIR INC.	1340596	18 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Publicité parue dans Le Devoir	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	
LES CONSULTANTS MESC INC.	1257985	09 AVR. 2019	PRONOVOST, RENE	Fournir des services professionnels additionnels d'ingénierie, tels que décrits dans votre soumission no. OS-18-120.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 250,00 $	
L.L. LOZEAU LTEE.	1339759	15 AVR. 2019	LARRIVEE, MAXIM	Lentilles, filtres, cartes mémoires et batterie d850 pour l'équipe des Collections pour le suivi en serres selon la soumission sou0025320	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 118,56 $	
L'ORGANISME KINA8AT	1339871	15 AVR. 2019	BERNIER, MARTINE	Fête traditionnelle Sakaponele 8 juin au Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $	
OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	1338317	05 AVR. 2019	LE NAY, ALBANE	Achat d'un espace publicitaire dans le Guide Touristique 2019-2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 750,00 $	
OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA	1338320	05 AVR. 2019	PRONOVOST, RENE	Réalisation d'un atelier de création, d'une ¿uvre originale immersive et interactive avant pour thème Les phytotechnologies	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 191,00 $	
POSTMEDIA NETWORK INC	1340597	18 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Publicités parue dans La Gazette le 2019-05-18 et le 2019-05-25, dans la section Culture - RDV Horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 375,00 $	
PRODUCTIONS ARBORESCENCE INC.	1340594	18 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Contrat de services professionnels pour la scénarisation et la réalisation de six (6) capsules sur les témoins de l'évolution	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $	
PRODUCTIONS DOUBLE EFFET INC.	1337133	02 AVR. 2019	LAURENCE, ETIENNE	Panneaux d'expositions	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 618,65 $	
SANDRA ROSSI RP ET REPRESENTATION INC.	1337252	02 AVR. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels pour une partie des services de relations avec les médias reliés aux événements médias d'Espace pour la vie en 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 000,00 $	
SANIVAC	1341417	24 AVR. 2019	BERNIER, MARTINE	Location de toilettes pour camps de jour	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 759,14 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1340598	18 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Envoi massif d'affiches aux adresses citoyennes environnantes de l'Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 146,44 $	
SOCIETE DE TELEDIFFUSION DU QUEBEC (TELE-QUEBEC)	1340602	18 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Publication sur la page Facebook jeunesse de Télé-Québec ainsi que sur le site web de Télé-Québec - Concours Les souris et la Lune	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
SPECIES 360	1338483	08 AVR. 2019	LARRIVEE, MAXIM	Renouvellement de l'abonnement pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 030,28 $	
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC.	1340284	17 AVR. 2019	WONG, EMIKO	Frais annuel de licence pour le poinçon situé au Biodôme et utilisé par les Services techniques et les Collections vivantes.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 172,29 $	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1339467	11 AVR. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Terreau et tourbe pour le projet aquatique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 673,85 $	
UNICARTE	1339981	16 AVR. 2019	BELISLE, MANON	Cartes lèves-tôt CDVI Soumission C706	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 475,00 $	
UNICARTE	1339981	25 AVR. 2019	BELISLE, MANON	Cartes lèves-tôt CDVI Soumission C706	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	19,00 $	
UNIVERSITE LAVAL	1339911	15 AVR. 2019	LARRIVEE, MAXIM	Récolte d'insectes dans des tourbière du Bas St-Laurent et du Nouveau-Brunswick selon l'offre de service du 9 avril 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 213,96 $	
VENTILATION MANIC INC.	1339776	15 AVR. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Installation d'un échangeur d'aire pour la roulotte des entomologistes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 275,00 $	
ACFAS INC.	9046	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Partenariat entre l'ACFAS et l'Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
BERA MARKETING	b463	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #292 : Commandite annuelle - Promotion du Quartier Olympique - 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
CISION QUEBEC INC.	61433	09 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #256 : Surveillance de la visibilité média radio-télévision, Surveillance mensuelle de la presse écrite, coupures avec sommaire, résumé de nouvelles éditées et droit d'auteur pour l'Espace pour la vie - Mars 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 027,62 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	4475431	02 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #241 : Publicité diffusée sur les ondes de The Beat 92.5FM du 2019-02-28 au 2019-03-09 - Relâche scolaire.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 700,00 $	
ENTRAC INC.	18200	16 AVR. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-211629 contrat de service fév.et mars 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 434,00 $	
FEDERATION DES TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS	9536	09 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #251 : Commandite - Station d'activation de promotion en lien avec le Biodôme - Événement Bienvenue Québec d'octobre 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
GROUPE BERNIER MARKETING INC.	8575	09 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #243 : Affichage vinyle photomaton, affichage vinyle 6mm mur de droite et affichage vinyle 6mm mur de gauche + installation.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 349,71 $	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE	5918	10 AVR. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 131,25 $	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE	6839	10 AVR. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 107,25 $	
PRODUCTIONS DOUBLE EFFET INC.	1	12 AVR. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	MOB.ECO - Frais de préproduction - Rénovation du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 035,28 $	
PROJET SOL	7019	09 AVR. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	AN.FAM - Journée chocolat chaud gratuit pour le 5 et 6 mars au Planétarium Rio Tinto Alcan	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 671,13 $	
RCI ENVIRONNEMENT	0001536086	03 AVR. 2019	GAGNE, ANNIE	Levé du 7 janvier 2019 (1 x 40 VC à bois), levée du 9 et 28 janvier 2019 (1 x 20.00 VC à déchets), levée du 17 janvier 2019 (2x40.00 VC à déchets) et service à levée du 21 janvier 2019 (2 x 40 VC à déchets)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 418,10 $	
RCI ENVIRONNEMENT	0001550518	03 AVR. 2019	GAGNE, ANNIE	Levée du 15 février 2019 (2 x 40.00 VC à déchets) et levée du 18 février 2019 (1x40.00 VC à bois)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 525,54 $	
SIMON JANELLE	1064	08 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #244 : Conception de six illustrations + adaptation pour le Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
SOCIETE DES MUSEES DE MONTREAL	161753	08 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Cotisation - Société des musées de Montréal - 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 785,00 $	
COMMUNICATIONS ELYSE NOEL DE TILLY INC.	1338751	09 AVR. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Facture#19MTL01 - Communications Élie Noel de Tilly - Rédaction - Campagne civisme et propreté 2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 992,14 $	
COMPAGNIE & CIE, CREATION	1338714	09 AVR. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Compagnie & Cie création - Conception d'une plate forme - Bien jeter bien manger.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	35 170,81 $	
DISTRIBUTIONS LG INC.	1338202	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Distributions LG - Distribution de matériel d'information - Projet du Square Viger.	Expérience citoyenne et communications	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 249,37 $	
ETIQUETTE & RUBAN ADHESIF COMMERCE INC.	1339909	15 AVR. 2019	HAMEL, NATHALIE	Etiquette & ruban adhesif commerce - production de lots code EAN13 + Impression autocollants - Carte Accès Montréal.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 743,95 $	
GES CANADA LIMITEE	1342169	29 AVR. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	GES Canada Limitee - Conception et installation de kiosque - Salon de l'immigration.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	17 217,95 $	
GROUPE LA GUERILLA INC.	1338710	09 AVR. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Groupe La Guerilla - Production multimédia - Campagne Propreté 2019.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	12 224,74 $	
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1338391	08 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Lamcom Technologies - Impression - Bannières pour projet SAint-Paul	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 712,88 $	
LA PRESSE LTEE	1338194	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	La Presse - Placement média - Vision 0.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	12 073,56 $	
L & L IMPRESSION	1338201	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	BCO- L & L Impression - Impression - Projet Griffintown.	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	2 099,75 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1340741	18 AVR. 2019	BEDARD, JOSEE	Facture - Services professionnels divers - Dépenses liées au programme d'aide aux employé-e-s 2019 - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 702,00 $	1310883
PELMOREX CANADA INC.	1329539	12 AVR. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Pelmorex Canada - Placement média - Campagne déneigement 2019. - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 349,10 $	
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1328317	15 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Services Linguistiques Versacom inc - Service de traduction - Projets d'aménagement et d'infrastructure - Projets SIRR- Côté 1,2,3.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,54 $	
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1338197	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	BCO- Services Linguistiques Versacom - Traduction de documents - Projet Peel.	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	1 103,21 $	
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1338197	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	BCO- Services Linguistiques Versacom - Traduction de documents - Projet Peel.	Expérience citoyenne et communications	Éclairage des rues	48,29 $	
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1338197	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	BCO- Services Linguistiques Versacom - Traduction de documents - Projet Peel.	Expérience citoyenne et communications	Signalisation lumineuse	11,76 $	
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1338197	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	BCO- Services Linguistiques Versacom - Traduction de documents - Projet Peel.	Expérience citoyenne et communications	Autres - Amén., urb. et développement	280,74 $	
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1338197	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	BCO- Services Linguistiques Versacom - Traduction de documents - Projet Peel.	Expérience citoyenne et communications	Réseau de distribution de l'eau potable	431,50 $	
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1338197	05 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	BCO- Services Linguistiques Versacom - Traduction de documents - Projet Peel.	Expérience citoyenne et communications	Réseaux d'égout	224,25 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1338388	08 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Services Linguistique Versacom - Traduction - Projet Griffintown.	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	2 099,75 $	
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1339656	12 AVR. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Sisca Solutions d'affaires du Canada - Impression - Rapport Financier 2018 - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	16 120,83 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1316776	05 AVR. 2019	BEDARD, JOSEE	Société Canadienne des Postes - Frais de poste - Carte Accès Montréal	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	14 698,25 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1338745	09 AVR. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Facture#9683988756 - Société Canadienne des Postes - Courier Ciblé - Permis animaliers	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 470,41 $	
UN VELO UNE VILLE	1340976	23 AVR. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Facture# Geo19vdm - Un velo une ville - Placement média - Geocitoyen 2019.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 500,00 $	
VERSION IMAGE PLUS INC.	1338716	09 AVR. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Version Image Plus - Impression - Bannière Intérieure Campagne Propreté.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 447,42 $	
VINCENT FORTIN	1317860	15 AVR. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Services professionnels - - Spécialiste des médias sociaux - Griffintown - Service des communications	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	5 750,00 $	
VINCENT FORTIN	1338793	09 AVR. 2019	TALEB, NASSIM AMINE	Facture#7 - SP - Veille, validation, rédaction et publication d'alertes sur la plate-forme web Avis-Alerte.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 320,00 $	
CORPORATION PEPCO ENERGIE	437604	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 080,81 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112110228	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 571,69 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112111696	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 138,41 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112112997	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 346,75 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112114599	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 673,48 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112114600	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 513,00 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112114601	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 012,31 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112117052	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 007,75 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112119202	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 919,39 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112119203	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	31 139,67 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112121211	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 704,28 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112122850	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 151,95 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112125998	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 308,48 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112129757	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 714,23 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112129758	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 520,93 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112129759	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 422,95 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112132719	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 078,26 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112133755	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 050,32 $	
LES PETROLES PARKLAND	23701383	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 378,50 $	
LES PETROLES PARKLAND	23781226	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 401,92 $	
LES PETROLES PARKLAND	23857984	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 099,10 $	
LES PETROLES PARKLAND	23912824	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 968,81 $	
LES PETROLES PARKLAND	23912840	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 490,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	23934704	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 309,01 $	
LES PETROLES PARKLAND	23934711	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 490,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	23955328	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 277,12 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	23955334	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 252,75 $	
LES PETROLES PARKLAND	23970843	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 853,98 $	
LES PETROLES PARKLAND	23970844	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 523,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	23970853	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	31 408,39 $	
LES PETROLES PARKLAND	23970854	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 438,04 $	
LES PETROLES PARKLAND	23970855	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 429,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	24002392	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	20 138,41 $	
LES PETROLES PARKLAND	24002394	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 080,22 $	
LES PETROLES PARKLAND	24002395	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 508,12 $	
LES PETROLES PARKLAND	24017118	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 214,99 $	
LES PETROLES PARKLAND	24017119	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 236,26 $	
LES PETROLES PARKLAND	24040273	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 320,11 $	
LES PETROLES PARKLAND	24040277	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 219,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	24057748	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 600,45 $	
LES PETROLES PARKLAND	24057749	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 418,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	24057750	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 666,02 $	
LES PETROLES PARKLAND	24057751	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 694,82 $	
LES PETROLES PARKLAND	24057754	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 270,29 $	
LES PETROLES PARKLAND	24083929	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 542,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	24083930	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 600,40 $	
LES PETROLES PARKLAND	24119221	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 405,43 $	
LES PETROLES PARKLAND	24119237	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 309,07 $	
LES PETROLES PARKLAND	24150690	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 089,41 $	
LES PETROLES PARKLAND	24150691	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 229,82 $	
LES PETROLES PARKLAND	24165933	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 591,67 $	
LES PETROLES PARKLAND	24165949	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 373,38 $	
LES PETROLES PARKLAND	24165958	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 209,69 $	
LES PETROLES PARKLAND	24169151	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 114,23 $	
LES PETROLES PARKLAND	24169152	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 896,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	24169163	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 089,38 $	
LES PETROLES PARKLAND	24186583	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 213,92 $	
LES PETROLES PARKLAND	24186584	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 279,01 $	
LES PETROLES PARKLAND	24186585	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 252,33 $	
LES PETROLES PARKLAND	24186588	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 024,68 $	
LES PETROLES PARKLAND	24186591	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 025,69 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	24186594	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 731,58 $	
LES PETROLES PARKLAND	24222621	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 228,19 $	
LES PETROLES PARKLAND	24230092	04 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 336,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	24271118	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 877,90 $	
LES PETROLES PARKLAND	24271121	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 562,21 $	
LES PETROLES PARKLAND	24271133	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 315,71 $	
LES PETROLES PARKLAND	24271135	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 750,69 $	
LES PETROLES PARKLAND	24271136	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 172,99 $	
LES PETROLES PARKLAND	24335931	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 776,91 $	
LES PETROLES PARKLAND	24378508	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	20 958,59 $	
LES PETROLES PARKLAND	24378509	13 AVR. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	20 957,50 $	
630 RENE-LEVESQUE WEST PROPERTY CO.	1340787	18 AVR. 2019	COURCHESNE, YVES	Achat et installation d'une porte hollandaise - Salle du courrier du 1er étage	Finances	Administration, finances et approvisionnement	4 370,00 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201905p	05 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 298,17 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201906p	24 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 293,11 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201908p	24 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	7 745,82 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	avancedepelec5nov17equipecoderre5	03 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Greffe	200 000,00 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	finaldepelec5nov17equipecoderre	29 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Greffe	40 663,37 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl20190607e	24 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	11 514,69 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl2019080910e	24 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	7 032,07 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl20191112e	24 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	9 256,39 $	
EQUIPE BARBE TEAM-PRO ACTION LASALLE	equipebarbeteam20190320	05 AVR. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	3 000,00 $	
2633-2312 QUEBEC INC.	1339515	12 AVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Effectuer des travaux d'excavation afin de raccorder le sanitaire du Jardin aquatique au système existant tel que votre soumission datée du 3 avril 2019.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	86 100,00 $	
9386-0054 QUEBEC INC.	1341675	25 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	Réalisation d¿un nettoyage complet du mobilier modulaire et des stores verticaux de l¿édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	6 542,56 $	
ACIER LACHINE INC	1340584	18 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Vezina 4397 093195	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 123,45 $	
ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC.	1341207	24 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	CORPO - Deux bornes de recharge doubles sur piédestal et services connexes dans le cadre de la mise aux normes de l'aréna Saint-Michel (0196) - Incidences 15352	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	14 021,12 $	
AIREAU QUALITE CONTROLE INC.	1337063	01 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST-VILLE MARIE TEM HUMIDIFICATEUR EDIFICE GASTON MIRON KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 913,41 $	
ALLB INC.	1340404	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Évaluation monétaire de l'entretien externe des actifs mécaniques pour le QG du SPVM (3679), la Pépinière L'Assomption (5361) et l'Édifice du 6150, Royalmount (1061) - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 177,43 $	
ANIXTER CANADA INC.	1337672	05 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Regis Lardin # d'urgence 0868	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 186,68 $	
ARMORTHANE MONTREAL	1338696	09 AVR. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Pulvérisation de mambrane polyurea au barrage des castors	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 998,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1340714	18 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	TEM - QG du SPVM (3679) - 1441, rue St-Urbain - Remplacement des câbles de traction et de ses attaches pour le monte-charge #187 pour rendre l'appareil conforme suite à l'avis de correction RBQ 1-4521500916-1	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 946,39 $	
BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD	1338217	05 AVR. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - PRODUIT POUR DEBOUCHER - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 032,15 $	
BSM TECHNOLOGIES LTD.	1341843	26 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Service de GPS pour la flotte de véhicules automobiles (sécurité)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
C.F.H. SECURITE INC	1339766	15 AVR. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST - ALARME INCENDIE-GICLEURS - PIECES POUR GICLEURS - REGION OUEST - DESJARLAIS, PIERRE POUR LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 119,87 $	
CGA ARCHITECTES INC.	1338186	05 AVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Rédaction du PFT pour les aménagements intérieurs du Centre de Peter McGill (8243) (programme RAC) Incidences 14985	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	56 588,26 $	
CHEMIN DE FER SAINT-LAURENT & HUDSON	1340559	17 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Taxes scolaires 2015 - 2018 Bail 8471-002 - Factures 1800153569 et 1800168522	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 784,97 $	
CIMCO REFRIGERATION	1337098	02 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Yannick St-Amour 3089 Pièces et main d'oeuvre pour la réparation des bearings de la tour d'eau.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 032,15 $	
CIMCO REFRIGERATION	1338677	09 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour, Yannick - Remise a niveau du compresseur #2 a l'aréna Howie-Morenz	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 972,13 $	
CIMCO REFRIGERATION	1338693	09 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour, Yannick - Remise a niveau du compresseur #3 a l'aréna clément-jetté	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 972,13 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1340474	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques à la Maison de la culture Maisonneuve	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 490,64 $	
COFORCE INC.	1340464	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Enlever moisissure sur mur sous-sol, réparer mur/peinturer couche de fond seulement, enlever rouille sur plancher, réparer/boucher tuyau d'égout à la Cavalerie du SPVM; Réparer murs vestiaire hommes au sous-sol au CO Ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 837,34 $	
COMBUSTION EXPERT ENERGIE INC.	1302666	17 AVR. 2019	LALONDE, SOPHIE	Location et installation d'une chaudière au gaz naturel dans le cadre du chauffage temporaire Centre Pierre-Charbonneau et aréna Maurice-Richard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 092,15 $	
COMBUSTION EXPERT ENERGIE INC.	1338628	09 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Torres, Thays	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 473,02 $	
CONCEPT PAYSAGER BERUBE INC.	1341824	26 AVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Réalisation des travaux correctifs sur les marais filtrants du Jardin botanique, conformément aux documents de l'appel d'offres #JA-00065-Marais.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	20 010,00 $	
CONSTRUCTION RAYTECH (2014) INC.	1340503	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Appel de service pour réparation tuyauterie de chauffage : la fournaise ne fonctionne pas, les tuyaux de chauffage ont brisé et ça coule dans les murs au Manoir MacDougall, 9095, boul. Gouin ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 158,74 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1337502	03 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Naomie Ambroise 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 055,14 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1339210	11 AVR. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - SUD-OUEST - FILTRES DIVERS - REGION OUEST - KAMIL, AZIZE POUR PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 337,90 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1340074	16 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil Éric 9997	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 081,47 $	
DOR DOCTEUR	1336974	01 AVR. 2019	SOULIERES, MICHEL	Inspection et réparation du système-guide d'entrainement de 2 portes industrielles no.8 et 50 à vantaux doubles à l'usine eau potable Des Baillets (0393)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 606,34 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1339855	15 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, Sylvain 9996 garage viau borne de recharge pour directeur mra monsieur Savage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 561,29 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1340258	18 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot Sylvain # d'urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 849,52 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1337872	04 AVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Location d'une passerelle temporaire pour le projet de réfection de la pergola et des murets du Jardin botanique.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	10 461,43 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1341604	25 AVR. 2019	SOULIERES, MICHEL	Location et installation d'un échafaudage pour le projet de rénovation de la mural de l'écosystème du golfe du SLM dans le cadre de Migration Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	77 296,80 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1341685	25 AVR. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Location et installation d'échafaudage pour installation de serpentins système de chauffage du Biodome	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	9 130,00 $	
ENERSOL INC.	1336138	15 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Achat de serpentins pour systèmes de ventillation - Biodome de Montréal	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 100,00 $	
ERIC PELLETIER ARCHITECTE	1340727	18 AVR. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Membre du jury pour le concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque l'Octogone (3071) - Programme RAC	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	5 935,36 $	
EXPOGRAPHIQ	1308335	15 AVR. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Fourniture et l¿installation d¿éléments de signalisation pour la bibliothèque Pierrefonds (3101) Incidences 13539	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	5 447,86 $	
GESTION PFB	1340454	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Fournir main-d'¿uvre pour effectuer les travaux de réparations nécessaires des murs suite à un dégât d'eau, disposition des déchets au PDQ 8	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 924,43 $	
GRISVERT INC.	1336607	09 AVR. 2019	LALONDE, SOPHIE	Démarche de développement et d'alignement des équipes de gestion - Direction Optimisation, Sécurité et Propreté - Offre de service du 5 mars 2019 (annexe)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 168,07 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE C & G BEAULIEU INC.	1337381	02 AVR. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Fabrication et installation d'une passerelle d'accès en acier galvanisé pour mécanique du chauffage périphérique du Biodôme	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	17 350,00 $	
GROUPE MECANO INC	1341308	24 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST-VILLE MARIE TRAVAUX D'INSTALLATION PATAUGEOIRE DU PARC MÉDÉRIC MARTIN KHARBOUCH KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 926,15 $	
GROUPE QUALINET INC	1293642	26 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Belleville Bon d'urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 748,00 $	
GROUPE REAL JEAN	1338953	10 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina, Luc - Pompe pour le centre Père Marquette	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 741,98 $	
GROUPE REAL JEAN	1339317	11 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina, Luc : Pompe Taco pour le centre DesMarteau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 023,64 $	
H.C. VIDAL LTEE.	1336582	23 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	RÉFECTION DU RÉSERVOIR # 4	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 266,70 $	
HEC MONTREAL	1341682	25 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Formation ''L'essentiel du MBA'' - Cours 1311CAE A-2019 1 - Francine Fortin - Facture 11276199-48560-59822	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 903,70 $	
HONEYWELL LTEE	1336909	01 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 782,43 $	
HONEYWELL LTEE	1336917	01 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 927,12 $	
HONEYWELL LTEE	1337903	04 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Trouble combustion niveau chaudière : remarqué qu'un gicleur à l'huile trop petit (1.5 gal.) avait été installé au lieu d'un plus gros (6 gal.), faire nettoyage côté feu, mise en marche et vérif. bon fonction. à l'Édifice du 12375 Fort Lore	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 094,50 $	
HONEYWELL LTEE	1340276	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 610,74 $	
HONEYWELL LTEE	1340280	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 589,39 $	
HONEYWELL LTEE	1340286	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécanique dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 317,60 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1336888	01 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour, Yannick - Analyse de saumure pour tout les arénas	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,89 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1339264	11 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina, Luc - Biocide non-oxydants et pompes doseuses.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 955,39 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1340249	17 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST-VILLE-MARIE 44 FEUILLES DE PLYWOOD 6000 NOTRE DAME OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 868,61 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1340413	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Réparations de portes de garage pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 492,82 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1340946	23 AVR. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST METIER MACONNERIE PORTE DE GARAGE ACCIDENTEE 6000 NOTRE DAME OUEST PIERRE DESJARLAIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 955,40 $	
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1338670	09 AVR. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Réparation des boites de mélange Service Technique Biodome de Montréal - système Métasys de Johnson.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	11 860,00 $	
LAVAGE DE VITRES FUTURE INC.	1338972	10 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	#1303 RHSJ Lavage des 269 vitres intérieures et extérieures. Nettoyer les traines, cadrages et moustiquaires. Début des travaux le 15 avril. Soumission 7557	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 895,07 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1333280	15 AVR. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST - SUD-OUEST - REFRIGERANT 22 - REGION OUEST - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 404,26 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1337703	05 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-amour, yannick 0196	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 622,06 $	
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	1340067	16 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Naomie Ambroise 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $	
LES CLOISONS CORFLEX INC.	1339037	10 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST-VILLE-MARIE INSTALLATION D'UN PLANCHER SUR ELEVE EDIFICE LUCIEN SAULNIER KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 658,83 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1340075	16 AVR. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST-TEM REMPLACEMNET URINOIR CENTRE CULTUREL CALIXA LAVALÉE DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 469,65 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1338732	09 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil, Eric: Controleur Honeywell	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 236,42 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1338799	09 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST - CHAUFFAGE - TRAIN DE GAZ - CENTRE SPORTIF COTE-DES-NEIGES, 4880 AVENUE VAN HORNE - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 086,43 $	
LES DISTRIBUTIONS NORTHIER ENR.	1338847	09 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina, Luc : Lames, taraud, etc	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 599,68 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1338593	08 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST-VILLE MARIE ENTRETIEN DES COMPRESSEURS A AIR COUR MUNICIPALE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 154,89 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1340420	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Remplacement de l'inverseur de la génératrice et installation d'un point de raccordement fixe pour banc de charge à la Caserne 43	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 137,42 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1339819	15 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	TEM - Caserne 42 (0409) - 4170, rue De Salaberry - Soumission UC1611REV1 - Remplacement du plancher de céramique des deux toilettes - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 797,93 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES VENTEC INC	1340432	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement Caserne 34 : 2 places de stationnement et Caserne 63 : porte arrière du chef de division, accès principal, latéral, entrée en avant et escalier, porte à gauche en arrière et sur le côté (4e versement de 4)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 435,72 $	
LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.	1339381	12 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - REPARATION BANDE DE PATINOIRE - ARENA CAMILIEN-HOUDE, 1696 RUE MONTCALM - KAMIL, AZIZE POUR KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 139,13 $	
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1338906	10 AVR. 2019	GAGNE, DENIS	Trudel, Simon : Outils	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 256,86 $	
LES PAYSAGISTES N.D.C. INC.	1341033	23 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	#1303 Octroyer un contrat de gré à gré pour le ramassage des feuilles mortes et la tonte du gazon du 1er mai au 31 octobre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 147,12 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1332730	08 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury, Gaston	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 400,59 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1340014	16 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST-VILLE-MARIE RESERVOIR DE MARQUE ACO CENTRE JEAN CLAUDE MALEPART KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 012,62 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1338312	05 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - MEUBLE METALLIQUE - EDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155 RUE NOTRE-DAME E. - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 076,00 $	
LOCATION GAMMA INC.	1333169	17 AVR. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST - METIERS (MAÇONNERIE) - LOCATION DE COMPRESSEUR - REGION OUEST - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 211,04 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1337668	03 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Regis Lardin 0868	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 487,25 $	
MAHEU & MAHEU INC.	1341236	24 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	#1303 Cité des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph Octroyer un contrat de gré à gré pour programme parasitaire du 1er mai 2019 au 1er mai 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 992,14 $	
MATCO LTEE	1340653	18 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	Éric Corbeil 0285	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 743,77 $	
MATCO LTEE	1340671	18 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	Éric Corbeil 1078	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 298,07 $	
MDL ENERGIE INC.	1340826	18 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Études de protection sur des disjoncteurs et études Arcflash - Centre Roussin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 569,61 $	
MECANIQUE RH 2003 LTEE	1338925	10 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Torres, Thays - Correction pression négative	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	38 782,38 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1338619	08 AVR. 2019	LALONDE, SOPHIE	Coaching gestion de situations stressantes - Division Gestion projets immobiliers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 230,98 $	
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1338939	10 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil, Eric - Bearing assembly	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 312,91 $	
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	1340588	18 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Vézina 0560 093199	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 437,32 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	1338910	10 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Torres, Thays - Installation de lave-auto dans le garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 417,30 $	
NEDCO	1337185	02 AVR. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - BORNE ELECTRIQUE POUR VEHICULE - 6000 NOTRE DAME OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 908,17 $	
NEDCO	1337434	03 AVR. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - PLATEAU MONT-ROYAL - BARIL DE MARRETTES - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 130,59 $	
NEDCO	1339322	11 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Lardin, Regis - Divers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 295,90 $	
NEDCO	1340382	17 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot Sylvain 9996 tube néon d.e.l arr.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 460,39 $	
(OMHM) OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTREAL	1340416	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Remboursement des dépenses d'entretien du Syndicat de copropriété de Victoria-Barclay payées par l'OMHM au cours de l'année 2018 pour le transport vertical au Centre comm. Abe Limonchik, 6600, avenue Victoria	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 236,36 $	
PELOUSE HERBU INC.	1340351	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	#1303 Cité des Religieuses Hospitalières. Octroyer un contrat de gré à gré à Pelouse Herbu inc. pour l'arrosage des 62 arbres fruitiers.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
PLACEMENT POTENTIEL INC.	1339174	11 AVR. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Services d'entretien ménager - Cité des Religieuses Hospitalières de St-Joseph (1303)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	61 910,00 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1337461	03 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	TEM - Edifice Shell (1106) - 10351, rue Sherbrooke est - Soumission 19-0149 - Remplacement du serpentin d'eau refroidie du système #1 Air Frais - 2 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 637,88 $	
POLYGON CANADA INC.	1340458	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Nettoyage en urgence suite à un dégat d'eau : retirer les tuiles humides, protéger les serveurs dans la salle informatique, installer les équipements d'assèchement au CO Ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 517,85 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC	1338158	05 AVR. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - PLATEAU MONT-ROYAL - PEINTURE - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 679,08 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC	1338471	08 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Tremblay, Eric- Inventaire peinture divers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 355,60 $	1071552

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC	1338471	08 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Tremblay, Eric- Inventaire peinture divers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 350,19 $	
PROJET MEMBRANE SOLUTION INC.	1338753	09 AVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et mise en place d'une membrane d'imperméabilisation pulvérisée dans le cadre du projet de réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	55 854,06 $	
PROSOL INC.	1338260	05 AVR. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST - METIERS (REVETEMENT SOUPLE) - DIVERS MATERIAUX ET PETITS OUTILLAGES - REGION OUEST - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 916,70 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1340807	18 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Simon Trudel 7630	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 982,33 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1340836	18 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Simon Trudel 0763	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 982,34 $	
REFRIGERATION R3V INC.	1338248	05 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Yannick St-Amour 0315 Remise à neuf d'un compresseur à l'amoniac	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 826,81 $	
REFRIGERATION R3V INC.	1338249	05 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Yannick St-Amour 0608 Remise à neuf d'un compresseur à l'amoniac	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 826,81 $	
REGULVAR INC	1336908	01 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina, Luc - Pour le 1650 Des Carrieres	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 968,59 $	
REGULVAR INC	1337605	03 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Domenico Castelli 0761	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 433,76 $	
REGULVAR INC	1338062	04 AVR. 2019	LESSARD, MARIE-HELENE	CORPO - Travaux de modifications, la fourniture et l'installation des renifleurs à l'ammoniac pour le Centre Étienne-Desmarteau (0560) Incidence 14975	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	3 672,41 $	
REGULVAR INC	1340676	18 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Domenico Castelli 0107 TEM 93186	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 793,22 $	
REPARATION REPROWE INC.	1337106	02 AVR. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST-TEM REPARATION POMPE PISCINE EXT DU PARC IGNACE BOURGET PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 288,96 $	
RICHARD ARCHAMBAULT	1341573	25 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	#1303 Cité des Religieuses Hospitalière de Saint-Joseph. Octroyer un contrat de gré à gré pour l'entretien du jardin des religieuses.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	25 078,46 $	
ROBERT TARDIF ELECTRIQUE INC.	1338386	08 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Escobar, Gabriel : Divers travaux d'électricité station pompage/lavage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 288,75 $	
ROY & FILS LTEE	1338034	04 AVR. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST METIERS (REVETEMENT SOUPLE) TUILES DE VINYLE OUVERAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 006,32 $	
SANIVAC	1341295	24 AVR. 2019	BURGY, JOHANNE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - TOILETTES POUR PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE - BURGY, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 512,97 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1340425	17 AVR. 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement 2018-2019 pour divers bâtiments (2e versement)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 268,81 $	
SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC.	1339012	10 AVR. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Carrière Demix (3728) Arrond. RDP-PAT et Centre de formation (8240) Arrond. Anjou - Lot #8	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	46 501,17 $	
SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC.	1339033	10 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - PDQ 9 (8777) et PDQ 26 (8198) Arrond. CDN-NDG - Lot #11	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	57 117,40 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1336990	01 AVR. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - 6000 Notre-Dame Ouest - Bureau côté Ouest - Janvier 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 322,85 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1336992	01 AVR. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - 6000 Notre-Dame Ouest - Janvier 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 800,55 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1338514	08 AVR. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Centre de sécurité routière (8719) Arrond. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Lot #1	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 434,50 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1338602	08 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - PDQ 45 (3299) et PDQ 49 (3267) - Arrond. RDPPAT - Lot #2	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	33 817,54 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1338936	10 AVR. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - PDQ 33 - Arrond. Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (8153) - Lot #4	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 529,68 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1338971	10 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - Module Éclipse (3261) arrond. Plateau-Mont-Royal et Cavalerie du SPVM (3684) Arrond. Ville-Marie - Lot #5	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	38 341,96 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1338987	10 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - PDQ 11 (3242) Arrond. CDN-NDG et PDQ 15 Ouest (3243) Arrond. Sud-Ouest - Lot #7	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	45 125,31 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1339021	10 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - Cour municipale - Point de services Sud (8192) Arrond. Lasalle, Patrouille nautique (3208) et PDQ 8 (3169) Arrond. Lachine - Lot #9	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	59 989,22 $	
SERVICES MATREC	1339188	11 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina, Luc -	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
SHAFTER BROS. INC.	1339719	15 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	CHAUFFAGE OUEST REFROIDISSUERS OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST SUAVE STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 904,60 $	
SIMAC ELECTROTECHNIQUE INC.	1339530	12 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	Enregistrement du courant de charge Edifice Gaston-Miron - 14419	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 231,76 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1341845	26 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	Fourniture du matériel et de la main d¿oeuvre pour le raccordement au panneau incendie de nouveaux éléments en protection incendie dans le cadre de l¿aménagement des effectifs de l¿HDV à l¿édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	22 007,01 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE EN COMMANDITE BRENNAN-DUKE	1339552	12 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	L'acquisition de services en électricité relatifs à la mise en ¿uvre du plan directeur et à la densification des espaces administratifs à Brennan (0410) Incidences Bail	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	3 562,81 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1339498	12 AVR. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - PLATEAU MONT-ROYAL - STATION DE BOUTON POUSSOIR POUR ALARME - CENTRE DU PLATEAU, 2275 BOULEVARD SAINT-JOSEPH E. - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 498,70 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1336809	02 AVR. 2019	LEVESQUE, PIERRE	TORRES, Thays 2406	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 101,00 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1342095	29 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Fourniture, transport, installation de mobilier système selon le plan d'aménagement approuvé au 5800, rue St-Denis (8165) - Incidences Bail	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	26 123,68 $	
TRADELCO INC.	1339205	11 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot, Sylvain - Inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 105,19 $	
TRADELCO INC.	1339224	11 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot, Sylvain - pièces pour le 1620 Des Carrieres	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 568,28 $	
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1340945	23 AVR. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST ALARME INCENDIE -GICLEURS MATERIEL DE GICLEUR EDIFICE MARIE VICTORIN RENE LYNCH	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 124,45 $	
U. CAYOUETTE INC.	1337017	01 AVR. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST-METIER (MACONNERIE) CIMENT AUTO NIVELANT SABLE SILICE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 490,76 $	
VENTILATION PRO-AC INC.	1340489	17 AVR. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Remplacement des boîtes de mélange services techniques niv. 000	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	11 890,00 $	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1338389	08 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin, Claude: Fournir et installer 5 miroirs 5 mm pour COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 021,86 $	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1342059	29 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin, Claude - Remplacement de la porte de squatch pour le complexe sportif Claude-Robillard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 634,26 $	
WESTBURNE	1341006	23 AVR. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL DISJONCTEUR GFI WESTINGHOUSE CENTRE DU PLATEAU	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 120,60 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1335162	02 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY, GASTON # EN URGENCE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 185,44 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1336871	01 AVR. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST-LE PLATEAU MONT-ROYAL TEM RACCORD POUR ENTRER D'EAU GARAGE DE LA COUR BERCY DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 366,48 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1337107	05 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 0106 093186	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 508,00 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1337339	02 AVR. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST- VILLE MARIE ROBINET EDIFICE LUCIEN SAULNIER KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 841,85 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1338100	05 AVR. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - COTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - GASKET VITTON - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 594,98 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1338137	05 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Belleville 0107 JOCV11HAA115 PURGEUR AIR SOLENOID 115V ET HOCTP970A2234 THERMOSTAT PNEUMATIQUE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 266,31 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1338242	05 AVR. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 0095 093176	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 331,73 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1339286	11 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil, Eric - Thermometres	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 274,30 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1339475	12 AVR. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - SUD-OUEST - PIECES INVENTAIRE PROPRESS - COMPLEXE GADBOIS, 5485 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-PAUL - KAMIL, AZIZE POUR PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 658,60 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1339790	15 AVR. 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST-CHAUFFAGE TUYAUX OUVRAGE DESERVI REGION OUEST SAUVE STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 902,89 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1340250	17 AVR. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - COTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - ROBINET - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 714,47 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1340257	17 AVR. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - COTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - TAFLON ET RACCORD EN BRASSE - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 007,15 $	
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	10192	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211809 : Fournir et installer deux vitres, 46 x93, verre 10mm, clair, laminé et trempé.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 995,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8134	12 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211958 : Travaux planchers et murs grottes des chauves-souris - imperméabilisation.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 819,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8135	12 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211958 : Travaux pochette chute des grottes des chauves-souris - imperméabilisation.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 852,00 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	14866709	04 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211771 : Valve 4", ipex 253106, wafer EPDM avec gear box à volant (10).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 550,00 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	14869532	26 AVR. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211914 / Chauffe-eau 600V 3PH 24KW	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 600,00 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3190253	04 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211769 : Pièces pour modifications des salles électriques - disjoncteurs, barre isolante, etc.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 438,39 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3194312	04 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211855 : Boîte de jonction 6x6x4 (4), bouchon métal 1" (6), bouchon métal 1-1/4" (6), racconrd EMT (10), etc.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 078,93 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FIX SYSTEME INC.	7036	05 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211941 : Main d'oeuvre pour inspection et réparation - moteur bloqué par des scales d'aluminium.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 328,00 $	
GOODFELLOW INC.	2129038	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211858 : Longeur de bois IPE, 5/4 x 6 x 10, plané 4 faces avec les coins arrondis, grade prémium (100).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 100,00 $	
GROUPE UNIGESCO INC.	1711011201a	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211711 : Travaux extra - dalle de propreté secteur alimentaire.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 698,53 $	
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	76502	05 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211684 : Sonde d'humidité Vaisala HMD60U (3) et transport.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 275,00 $	
INDUSTRIES JACQUES INC.	105011	12 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211673 : Fabriquer boîte en acier selon les plans et transport.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 725,00 $	
JOHN CRANE CANADA INC.	1167370	04 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211709 : Joint méc. 1-1/8", type 8B2 pour pompe GRP-1 (1) et Joint méc. 1-4/8" type 8B2 (3).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 517,60 $	
LES INDUSTRIES HARNOIS INC	270925	12 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211911 : Main d'oeuvre pour l'entretiens des tables des serres.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 555,00 $	
LES INDUSTRIES HARNOIS INC	271106	26 AVR. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211962 / Réparation des tables	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 444,50 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	5294364	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211766 : Location d'une nacelle Z45-25-J électrique du 28 février au 28 mars 2019.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 957,18 $	
METAL M-PACT INC.	039359	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	Bc #211870 : Plaques en inox (3) et tube en inox (5).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 635,50 $	
METAL M-PACT INC.	039388	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211888 : Tuyau acier galvanisé 1-1/2 x 21 pieds (30) et tuyau mécanique 1-1/2 x24pieds (1).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 424,00 $	
PRODUITS ET SERVICES DE LA CONSTRUCTION (MONTREAL) INC	fc00205992	04 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211857 : Pattes de soutainement DAPS-0 (21) et DAPS-1 (10).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 436,99 $	
SERRURIER BEAUBIEN	31578	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211760 : Fournir et installer les fermes de portes, service et déplacement.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 005,00 $	
TUBOQUIP	slf0000569713	12 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211830 : SS-TBC8 cush-a-clamp 1/2" case (150) et tube .035 Mur Bright (300).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 202,00 $	
TUBOQUIP	slf0000570658	17 AVR. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211930 : Tee 1/2 x1/2 x1/4 SS316 haute pression (50) et Coupling 1/2 x1/2 compression SS 316 heure pression (20).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 143,80 $	
ATEK MCS	1339976	16 AVR. 2019	DRAPEAU, MATHIEU	Acquisition de compteurs mobiles avec service de maintenance dans les parcs urbains 19-6378	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	24 903,00 $	
ATEK MCS	1339976	16 AVR. 2019	DRAPEAU, MATHIEU	Acquisition de compteurs mobiles avec service de maintenance dans les parcs urbains 19-6378	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	24 778,00 $	
CHAURETTE ROBITAILLE GUILBAULT, ARPENTEURS-GEOMETRES	1339391	11 AVR. 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Arpentage de la glace - Anneau de vitesse à l'aréna Maurice-Richard	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 084,00 $	
ENTRETIEN MULTI-SYNTEX INC.	1337900	04 AVR. 2019	GINCE, MARTIN	Réparation gazon synthétique endommagé lors du déneigement(TAZ)	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 286,00 $	
GROUPE HEMISPHERES INC.	1337056	01 AVR. 2019	ANGERS, VERONIQUE	Conception et production de cartes dans le cadre du diagnostic territorial du corridor vert de la rivière des Prairies 19-1003	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	15 653,12 $	
LES PLANTATIONS LETOURNEAU (PEPINIERE)	1338521	08 AVR. 2019	BEDARD, DANIEL	Assurer la fourniture et la livraison de 185 arbres en pots vers la jauge de l'organisme SOVERDI 19-6357 (20 arbres)	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 753,30 $	
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1341589	25 AVR. 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Argile pour monticule et frais de transport	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 336,72 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1321081	16 AVR. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	augmentation du budget pour la partie taxable.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	11 924,94 $	1310883
NATURE-ACTION QUEBEC INC	1337899	04 AVR. 2019	FRADETTE, JOHANNE	SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVILS SUR PLAN PROJET DE VERDISSEMENT D'EMPRISES DE LIGNES AÉRIENNE DE TRANSPORT D'ÉLÉCTRICITÉ	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	30 194,40 $	
O.J. COMPAGNIE	1341571	25 AVR. 2019	GINCE, MARTIN	Sacs d'engrais ensachés en poche de 25 kg et de 50 kg	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	5 048,06 $	
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1338504	08 AVR. 2019	BEDARD, DANIEL	Assurer la fourniture et la livraison de 185 arbres en pots vers la jauge de l'organisme SOVERDI 19-6357	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	10 288,77 $	
PERMAFIB	1339885	15 AVR. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Contrat pour l'achat d'un système des bandes et d'un plancher de DEK hockey pour l'aréna Michel-Normandin du complexe sportif Claude-Robillard, pour une somme maximale de 64 331.32$, taxes incluses.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	58 743,07 $	
PLANT PRODUCTS	1338861	09 AVR. 2019	GAUDET, MARTIN	Stim root, 10 000 ppm, 1 litre, 42347	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 381,75 $	
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE ALAIN DAIGLE INC.	1340529	17 AVR. 2019	DESILETS, MICHEL	Installation d'un compteur d'eau municipal de 1 1/2 po sur une conduite de cuivre. En conformité avec les règlements municipaux de la Ville de l'Assomption. Coût approximatif	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	4 356,98 $	
PRO ACTION TRANSPORT INC.	1338206	10 AVR. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Recouvrement de la piste d'athlétisme dans la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard - Samedi 6 avril 2019 et lundi 8 avril 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	5 236,25 $	
ROBERT BOILEAU INC	1339606	12 AVR. 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Peinture de logos sur la glace de l'aréna Michel-Normandin le mercredi 28 août 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 725,92 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SCOTTS CANADA LTEE	1339387	11 AVR. 2019	GAUDET, MARTIN	Terreau - écorce frais de transport inclus, AGRN7-V	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	408,02 $	
SCOTTS CANADA LTEE	1339387	11 AVR. 2019	GAUDET, MARTIN	Terreau - écorce frais de transport inclus, AGRN7-V	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	1 632,10 $	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC	1338859	09 AVR. 2019	GAUDET, MARTIN	Injecteur engrais Advantage 30 gmp 2,5%, QIS302	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 337,84 $	
FRANCIS THERRIEN	1339672	12 AVR. 2019	HAINCE, MARIE-CLAUDE	Facture #002 Francis Therrien Service - Infographie, graphisme pour l'avis sur la politique interculturelle du CIM	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 315,00 $	
HARVEST PERFORMANCE	1337833	04 AVR. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Harvest Performance Service - Recherche, plan de communication du CIM, évaluer besoins, développer directives de communication, évaluation de l'efficacité du processus au cours de l'année une fois lancés les produits	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 511,84 $	
MOLLIE DUJARDIN	1338228	05 AVR. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Services professionnels - Soutien logistique pour la caravane de la démocratie et divers événements de la présidence entre le 29 avril et le 1er septembre 2019 - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 600,00 $	
PHILIPPE MANGEREL	1338267	05 AVR. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	BCO2019 - Traduction du français vers l'anglais. Différents travaux pour le bureau de la présidence pour l'année 2019 - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 000,00 $	
PHILLIP ROUSSEAU	1339354	11 AVR. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Phillip Rousseau Sociologue, coordination et le soutien à la recherche pour les travaux de la consultation publique sur la racisme systémique	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	11 250,00 $	
MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE	1193599003190424	24 AVR. 2019	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier non récurrent à l'organisme à but non lucratif Maison de l'innovation sociale. Événement: 100 en 1 Jour Montréal. Premier versement de 2. Dossier 1193599003 / CE19 0538	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	25 000,00 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1338153	05 AVR. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Facture - Location de 2 stationnements à Chaussegros- de-Léry pour 2 voitures div. des programmes et div. de la salubrité. - Service de l'habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	3 093,14 $	
ARIMA CONSEILS INC.	1331664	09 AVR. 2019	ROY, SYLVAIN	Ajout de fonds - Conseiller en relation de travail - SP Gré à Gré - Coatching - Division de l'expertise et soutien technique - Demandeur : Sylvain Roy, Chef de division	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 249,37 $	
CANADIEN NATIONAL	1339200	11 AVR. 2019	PARENT, MARIE	Factures # 91447795, # 91447797 et # 91447796 du Canadien National (Passage à Niveau Public) - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 161,00 $	
CENTRE DU JARDIN DEUX-MONTAGNES INC.	1338440	08 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN284401 DRM: 002844-TG-01. ACHAT D'ARBRES ET PLANTATION. DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA. TR: CM16 1265. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	2 769,68 $	
CLOTURE MANIC LTEE	1342026	29 AVR. 2019	PALLU, TATIANE	Projet SRB/PieIX, Chemin dépôt à neige ¿ Clôture, gré à gré, Clôture Manic.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	16 986,98 $	
EPAR HORTICULTURE INC.	1339643	12 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN 284401 DRM: 002844-TG-01. PLANTATION DE 1300 VIVACES, NETTOYAGE, NIVELLEMENT DU SOL, TERRE SI REQUIS, TEL QUE VOTRE SOUMISSION DU 11 AVRIL 2019. DEMANDEUR : FERNANDO RIVERA TR: CM16 1265. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	11 653,61 $	
INSTRON	1340605	18 AVR. 2019	GAGNE, ALAIN	Achat de Bluehill Universal Software Platform, Model 33R4206 selon la soumission ci-jointe # Q-350011-1/ 1 and Bleuhill 2 users / cat: 2450-730B2 demandeur: Rachid Fettah - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	12 331,99 $	
JARDINS PAQUETTE INC.	1338041	04 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gé - N284401 DRM: 002844-TG-01. FOURNITURE HORTICOLE PROJET LAURIER. DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA. TR: CM16 1265. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	6 645,30 $	
KLAXOON INC.	1340221	16 AVR. 2019	CHAMPAGNE, BENOIT	Abonnement de 1 an à Klaxoon pour Suite d'applications collaborative pour réunion d'équipe - réf Martin Gaudette	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 119,31 $	
LEICA GEOSYSTEMES LTEE	1339199	11 AVR. 2019	PARENT, MARIE	Mises à jour de nos GPS (GS15/CS15 et CS35/GS15) - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 159,09 $	
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1338503	08 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN284401. DRM: 002844-TG-01. PLANTATION D'ARBRES. DEMANDEUR : FERNANDO RIVERA. TR: CM16 1265. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	7 332,22 $	
NOTARIUS	1338198	05 AVR. 2019	BROUSSEAU, DANIEL	Facture - Signatures numériques de nos scientifiques - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 272,99 $	
PEPINIERE ROUGEMONT ENR	1339013	10 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Végétaux- Projet Laula, picea pungens, Gleditsia triacanthos, ulmus americana, ulmus davidiana, ulmus wilsonii. - Réf. soumission du 14/02/2019.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	8 534,43 $	
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1338981	10 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Végétaux- Projet Laula,Aeculus hippocastanum, gingko biloba, pyrus ussuriensis, liquidambor. - Réf. soumission du 08/02/2019.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	4 803,17 $	
PIERRE-LUC SARAULT	1340986	23 AVR. 2019	CARETTE, CLAUDE	Projet Ste. Catherine, SP en planification et réalisation du projet, Pierre-Luc Sarault, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	8 629,11 $	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1340314	17 AVR. 2019	GAUDETTE, MARTIN	Services professionnels - Analyse des besoins et attentes des utilisateurs de l'interface publique d'Agir - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	17 847,87 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1339122	10 AVR. 2019	ROY, SYLVAIN	Renouvellement du contrat d'abonnement annuel à une licence AutoCAD Map 3D - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 094,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACI SECTION DU QUEBEC ET DE L'EST DE L'ONTARIO	18073insp	01 AVR. 2019	VANNET, WI LAYVAN	Formation ACI Inspecteur les 23 et 30 janvier 2019 - Fact # 18-073-INSP - 31 janvier 2019	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 464,59 $	
CREUSAGE RL	1340822	18 AVR. 2019	SEGUIN, MICHEL	BCO-LAC-2019 excavation pneumatique sur demande.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	22 047,37 $	
DOLIVET BORIS	1341814	26 AVR. 2019	SEGUIN, MICHEL	Animation et achat de matériel pour le Projet Urbanité BD - Pratique artistique amateur 2019 / portion Montréal.	Lachine	Autres - activités culturelles	9 496,59 $	
LONG & MCQUADE LIMITED	1341472	25 AVR. 2019	HOULE, STEPHANIE	Achat d'équipement audio pour le FABLAB à la bibliothèque Saint-Pierre selon soumission no SO001454.	Lachine	Bibliothèques	2 294,77 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	1340240	16 AVR. 2019	SEGUIN, MICHEL	Équipements informatiques pour le FABLAB à la bibliothèque St-Pierre selon soumission no 378740.	Lachine	Bibliothèques	13 315,17 $	
ULINE CANADA CORP	1337243	02 AVR. 2019	HOULE, STEPHANIE	Fourniture de rangement pour le FABLAB (espace de fabrication et de créations technologiques) à la bibliothèque Saint-Pierre selon soumission no 5547434. MODIFIÉ POUR AJOUTER LE FRAIS DE TRANSPORT.	Lachine	Bibliothèques	2 122,85 $	
ULINE CANADA CORP	1337243	16 AVR. 2019	HOULE, STEPHANIE	Fourniture de rangement pour le FABLAB (espace de fabrication et de créations technologiques) à la bibliothèque Saint-Pierre selon soumission no 5547434. MODIFIÉ POUR AJOUTER LE FRAIS DE TRANSPORT.	Lachine	Bibliothèques	100,01 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1340227	16 AVR. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2019 - CORRECTION DU BRANCHEMENT D'ÉGOUT CÔTÉ PUBLIC DE LA RÉSIDENCE 102, AVENUE ALEPIN DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE	LaSalle	Réseaux d'égout	5 091,89 $	
LES JARDINIERS PAYSAGISTES ROMA ENR.	1338087	04 AVR. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2019 - enlevement et installation du pavé uni pour travaux d'aqueduc au 308 9e avenue.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 887,16 $	
PLOMBERIE LAFLEUR INC.	1203546	15 AVR. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS-BCO-TP2017 / INSPECTION PAR CAMÉRA DE L'ÉGOUT ET LOCALISATION DES ANOMALIES PAR LOCALISATEUR.	LaSalle	Réseaux d'égout	2 099,75 $	
RODRIGUE, PEINTRE DECORATEUR LTEE	1337366	02 AVR. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-TP 2019 PEINTURE DE BORNES INCENDIE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	22 212,36 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1341763	26 AVR. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2019 - REMPLACEMENT DU BRANCHEMENT D'ÉGOUT DANS L'EMPRISE PUBLIC INCLUANT LA SIGNALISATION AU 304 RUE HEPWORTH DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE	LaSalle	Réseaux d'égout	8 294,01 $	
CRÉATIONS ESTELLE CLARETON	cec18195	05 AVR. 2019	SING, THON DEE	Médiation culturelle - Tendre - Spectacle scolaire	LaSalle	Autres - activités culturelles	2 535,45 $	
EXCAVATION BOUCHARD LTEE***	1338599	08 AVR. 2019	MORIN, PIERRE YVES	Facture - Rétrocaveuse pour déglaçage de puisard - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	4 089,26 $	
EXCAVATION ET DENEIGEMENT BEN-EXC. INC	1338805	09 AVR. 2019	MORIN, PIERRE YVES	Facture #00001764 location pépine pour dégager puisards pour période du 9 au 16 mars 2019	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	6 131,27 $	
LES POMPES JP	1337537	03 AVR. 2019	MORIN, PIERRE YVES	Paiement factures #14637 et #14638 Station de pompage Gilles réparation et entretien des pompes /Entretien des pompes 3102-438-5HP et 3102-254-6HP	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	9 333,45 $	
LOCATION BATTLEFIELD QM	1337551	03 AVR. 2019	MORIN, PIERRE YVES	Location pompe pour 1 mois Ville Ile-Bizard selon soumission du 19 mars 2019	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	9 193,70 $	
9354-5572 QUEBEC INC.	SLT927632	03 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 779,55 $	
A-1 MACHINERIE INC.	1339843	16 AVR. 2019	MAGNE, MELISSA	location chariot	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,74 $	
AB EXPRESS GAGNON	ROS915929	02 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	DEP.CARROSSERIE COMPTE OUVERT (ACCESSOIRE ET PRODUITS DIVERS) SHOP SUPPLY CHEZ AB EXPRESS POUR 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 698,25 $	
ACCESSOIRES POUR VELOS Q.G.D. LTEE	1341500	25 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	Achat Lumières central pour vélos de police	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 541,93 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	1331698	15 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	Facture FA02-869509 Ajout Frais CORE MOTEUR roman C-9 CAT / MOTEUR REMAN C-9 CAT. À L'ATTENTION DE M. MATHIEU FOURNIER (RÉF. : HUGO CORBEIL - 514 765-7203)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 299,25 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	DIC925805	02 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	TESTER INJECTEURS PAS BON,FOURNIR INJECTEUR, ORING,CENNE ,GASKET COUVERT VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 728,69 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS927222	10 AVR. 2019	LESSARD, SIMON	RECONDITIONER 2 TETES 6V96 + KIT DE GASQUET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 008,52 $	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	1333739	16 AVR. 2019	MAGNE, MELISSA	306-09151 nett dpf	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 114,11 $	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	PIR923922	08 AVR. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 ILE BIZARD ODEUR DE CARB. DANS LA CABINE (IRRITE LES YEUX)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 476,34 $	
AIGUISATEK	CAR916118	02 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	DEPT. MENUISERIE , COMPTE OUVERT DU 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 , POUR AIGUSAGE DE LAMES ET COUTEAU CHEZ AIGUISA-TECH INC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 498,75 $	
ALLDATA CANADA SERVICES LTD.	VER927212	01 AVR. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:362257 / ALLDATA POUR LICENSE 1 AN LOGICIEL COLLISION ET VEHICULE LEGER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 645,68 $	
AREO-FEU LTEE	ROS929109	17 AVR. 2019	AUBIN, FREDERIC	AMPLIFICATEUR, MODULE D' INTERCOM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 523,58 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	CAR927867	05 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	53002568F RÉPARATION RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 281,72 $	
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	SLD929198	24 AVR. 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 063,00 $	
BATTERIES DIXON INC.	DIC928128	08 AVR. 2019	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR P/O POUR PAYER ECART DES VIEUX BATIS DE BARTTERIES NON RETOURNEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 782,41 $	
BATTERIES DIXON INC.	ROS927883	05 AVR. 2019	BELANGER, BRUNO	BATTERIE 8D AGM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 931,25 $	
BELMONT LIFT INC.	PIR928842	16 AVR. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	VERIFICATION ET REPARATION (FACT. # 66745)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 585,30 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	NME927806	04 AVR. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/212-13523 Pièces de carrosserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 447,57 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1338261	05 AVR. 2019	HOGUE, ROBERT	Facture - Achat Pneu & Jante- Automobile, camionnette, fourgonnette et appareil spécialisé - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 040,95 $	
CAMION ISUZU MONTREAL OUEST (2015) INC.	SLT928210	15 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 513,78 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM927451	01 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 84756	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 544,07 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	DIC927794	04 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour réparations majeur de problème de fumé d'échappement blanche excessive (antigel) et d'un manque de puissance,remplacement système EGR, etc.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 867,91 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1336449	04 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	593-11204	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 658,69 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1336449	17 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	593-11204	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	580,15 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR927803	05 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	0M805835 JOINT THERMOSTAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 962,94 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR929267	18 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES JOHNDEERE 1600	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 921,01 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	DIC928294	10 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	1 PLATEAU ASPIRATION COMPLET # PIECES 22-55-0046 LAVALTRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 514,46 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	PIR923480	01 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	REPARER SYSTEME ECHAPEMENT (FACT. # D25243)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 277,06 $	
CENTRE DE CAMIONS C.T. CAM INC	VER928080	08 AVR. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	UNITÉ 293-10464 RÉPARATION DIFFÉRENTIEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 397,82 $	
CHARIOTS KIRMAR INC.	ANJ919128	04 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	RÉPARATION CHARRIOT ÉLÉVATEUR DE COLBERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 571,16 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1337433	03 AVR. 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 ¿ Achat et installation de 4 dévidoirs à ressort MAXIREEL modèle HR-34670025- Atelier Montréal-Nord	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 876,33 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC927648	11 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	RECHROMER CYLINDRE *2816.39*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 598,44 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC927653	03 AVR. 2019	TREMBLAY, MICHEL	REMPLACEMENT COUVERCLE ENDOMMAGE*2019-67952*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 724,43 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC927659	03 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	RÉPARATION D,UN VERIN EN URGENCE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 788,48 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC927675	03 AVR. 2019	TREMBLAY, MICHEL	REPARER FUITE HUILE*219-67978*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 332,82 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MAD928939	16 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO CLIFFORD UNDERWOOD SELON FACTURE 2019-67999 POUR FUITE D'HUILE ET BRIS SUR LE VERIN HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 138,61 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	ROS929439	23 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION VERIN DE GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 302,38 $	1196343
CLOUTIER PRO MINI MOTEUR INC.	1336233	10 AVR. 2019	SAVAGE, CLAUDE	LOT 1 - Devis 59118A11 Tondeuse à plateau frontal de 52 pouces avec système de ramassage du gazon intégré. Marque et modèle : Walker MT251GHS (2019).	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 147,01 $	
COMBUSTION RAYTECH INC.	CAR926331	24 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	REPARATION POUR LE FOUR INFRA ROUGE DE LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 124,84 $	
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1320489	25 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	BC ouvert - Mise au rancart des véhicules du SPVM - 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	41 995,00 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	CAR928348	10 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	C1399681 (travaux non couvert par la garantie (freightliner m2-112 2012)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 129,43 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	CAR929578	24 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARATIONS DE TRANSMISSION EFFECTUÉ PAR WAJAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 041,13 $	
CUBEX LIMITED	1337065	18 AVR. 2019	MAGNE, MELISSA	539-14461	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15,75 $	
CUBEX LIMITED	1337065	09 AVR. 2019	MAGNE, MELISSA	539-14461	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 035,06 $	
CUBEX LIMITED	DIC929503	24 AVR. 2019	DYOTTE, MATHIEU	BROSSE DE RAVO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 178,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CUBEX LIMITED	SLD928112	24 AVR. 2019	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	49,31 $	
CUBEX LIMITED	SLD928112	08 AVR. 2019	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 743,85 $	
CUMMINS CANADA ULC	CAR927905	05 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O REPARATION CHECK ENGINE REMPLACER TURBO FUITE D'HUILE FCT#001-76961 FREIGHTLINER M2-106	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 690,51 $	
CYCLO CHROME INC.	1338437	08 AVR. 2019	HOGUE, ROBERT	Divers factures - Réparation/Entretien de 28 vélos de police en boutique pièces et main-d'¿uvre - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 721,23 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1329910	04 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location d'un cube 12 pi pour le Sud-Ouest (unité # 040-19004), selon facture 6574048300 et facture 6574048482	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 111,82 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1329910	18 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location d'un cube 12 pi pour le Sud-Ouest (unité # 040-19004), selon facture 6574048300 et facture 6574048482	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 111,82 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1341774	26 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location court terme debutant le 29 avril 2019 d'un vehicule Ford Transit Connect (Longueur de 6 pieds) pour les besoins de l'atelier RDP/PAT pour une durée de 4 mois à 1199.00 $ / mois	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 035,20 $	
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	SLT929338	20 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 514,45 $	
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	SLT929339	20 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 058,40 $	
D M GOOS DIESEL INC	CAR927893	05 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	ENTRETIEN 2000 HRS ET REPARATION FCT#09385 JOHNDEERE 624K AUTORISE PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 226,66 $	
DOALL CANADA INC.	ROS928593	11 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS FORET ET INSERT POUR L'AJUSTAGE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 767,28 $	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	CAR914209	16 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR + INSTALLER COMPRESSEUR ASSY DABS CAMION D'AQUEDUC DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 316,07 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC928129	17 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	ENTRETIEN ANNUEL DES COUPES BORDURES ET TONDEUSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	234,83 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC928129	29 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	ENTRETIEN ANNUEL DES COUPES BORDURES ET TONDEUSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	605,30 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC928129	16 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	ENTRETIEN ANNUEL DES COUPES BORDURES ET TONDEUSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 088,82 $	
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	DIC928129	18 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	ENTRETIEN ANNUEL DES COUPES BORDURES ET TONDEUSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	849,30 $	
EQUIPEMENT MCCANN LTEE	1341768	26 AVR. 2019	MASSE, PAUL	3S. PTI OUTILLAGE (# 68103) - ACHAT DE TROIS CLES DYNAMOMETRIQUES - ATELIERS ANJOU, POINCARE ET ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	10 915,20 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1337230	02 AVR. 2019	TURGEON, FRANCOISE	Lot 1 - AO19-17460 - Fourniture et installation d'une benne a copeaux en aluminium de 10 1/2 pieds avec plateforme d'émondage sur un camion de la ville - UADM : Plateau Mont-Royal	Materiel roulant et ateliers	Horticulture et arboriculture	110 236,87 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1337233	02 AVR. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Lot 2 - AO19-17460 - Fourniture et installation d'une benne à copeaux en aluminium de 10 1/2 pieds sur un camion de la ville - UADM : Plateau Mont-Royal	Materiel roulant et ateliers	Horticulture et arboriculture	88 924,41 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1337887	04 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat- Fournir et installer 2 monte charge de marque Tommy Gate pourAménagement de deux fourgons 211 - UADM: Verdun	Materiel roulant et ateliers	Gestion install. - Arénas et patinoires	11 851,51 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR929807	25 AVR. 2019	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE DE L,ATELIER DU CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 324,94 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	MAD929016	17 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO EQUIPEMENT TWIN SELON COMMANDE S-5079242 POUR REPARATION SURCHAUFFE SYSTEME HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 623,90 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	SLT923493	23 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 477,40 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	SLT927422	15 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE REMPLACEMENT DE LA PORTE ARR REMPLACER TAIL GATES REFAIRE BOITE ARR RAJOUT LUMIERE ET BARRURE VOIR FACTURE POUR INFORMATION 8062284	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 450,61 $	
EQUIPEMENT WAJAX	CAR928978	16 AVR. 2019	TROTTIER, LUC	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 118,32 $	
EXPERTUBE	23290	16 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	ENSEMBLE DE 4 DEVIDOIRS PETROLIERS POUR LE GARAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 972,88 $	
EXPROLINK INC.	CAR927006	01 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	014999 TIE ROD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 954,57 $	
EXPROLINK INC.	CAR927006	08 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	4FRAIS DE RETOUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	109,86 $	
EXPROLINK INC.	CAR927296	02 AVR. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIECES POUR REPARER PLUSIEURS ASPIRATEURS DE TROTTOIR DE LA VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 254,18 $	
EXPROLINK INC.	CAR927821	04 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES MADVAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 808,94 $	
EXPROLINK INC.	CAR928688	15 AVR. 2019	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE POUR L'ATELIER DE ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 638,06 $	
EXPROLINK INC.	MAD929702	25 AVR. 2019	BRISEBOIS, JOEL	E11409 SHAFT DE TROMPE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 624,22 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FIBROBEC	1337004	01 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement du fourgon 212-18576 - UADM : Rosemont ¿ La-Petite-Patrie. Le fourgon sera utilisé par les peintres durant l¿été et par les élagueurs le reste de l¿année.	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	15 145,47 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD928911	16 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GABRIEL FORD SELON DOCUMENT BG68582 POUR INSPECTION ET REPARATION SYSTEME DE FREINAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 877,59 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD929670	25 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GABRIEL FORD SELON DOCUMENT BG69107 POUR REPARATION DE FREIN ET ENTRETIENS PREVENTIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 025,29 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR928590	11 AVR. 2019	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUEPOUR L,ATELIER DU CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 157,86 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR929320	19 AVR. 2019	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE POUR L'ATELIER DE ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 196,93 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	NME928125	08 AVR. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/293-17028 Capôt	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,28 $	1336848
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS922372	25 AVR. 2019	HUARD, FRANCOIS	PIECES CAMION DE POMPIER COMMANDE DE DANIEL CHARRON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 866,27 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS928008	05 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	PIECES MOTEUR DETROIT POUR CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 215,73 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS928008	11 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	PIECES MOTEUR DETROIT POUR CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	73,83 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS928693	12 AVR. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	piece	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 126,54 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAC927931	08 AVR. 2019	TOSKA, ERMIR	947691 SEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	144,86 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAC927931	05 AVR. 2019	TOSKA, ERMIR	02210K7603 CAMSHAFT ARRIERE DROIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 348,04 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT928733	15 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 440,35 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT929340	20 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 313,45 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	VER928276	10 AVR. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:1294827 / ACTUATOR TURBO CUM5496045RX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 052,47 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	VER928492	11 AVR. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	FACT:1295203 / BOÎTIER DE DIRECTION GAUCHE 14-19706-000	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 271,00 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	VER928492	16 AVR. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	FACT:1295262 / BRACKET 22-71105-000	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	39,56 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	VER928492	12 AVR. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	FACT:1295286 / COLLIER CUM2880213	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 075,28 $	
GLOBOCAM RIVE-SUD, SOCIETE EN COMMANDITE - GLOBOCAM	DIC928545	11 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour diagnostique d'un code de wastegate turbo et le remplacement du NOX senseur.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 895,19 $	
GOODFELLOW INC.	CAR925011	09 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	MADRIER DE BOIS IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 630,57 $	
GRAPHIQUE N.D. QUÉBEC LTÉE	ROS928577	11 AVR. 2019	CHRETIEN, NORMAND	DIVERS ROULEAU DE PAPIER A IMPRIME POUR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 488,91 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	CAR926728	03 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES LABRIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 445,87 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	ROS927655	03 AVR. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	pieces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 275,12 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	ROS928010	11 AVR. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECE CAMION BENNE ORDURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 656,89 $	
GROUPE IMOG INC.	1340756	18 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture - Location "urgente" d'autoniveleuses avec opérateurs (pour PIERREFONDS) dans le but de répondre aux besoins de déneigement occasionnés par d'importantes chutes de neige - MRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 179,86 $	
GROUPE LOU-TEC INC.	ROS898877	15 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	LOCATION DE MACHINE A PRESSION POUR NETTOYAGE CHAMBRE A PEINTURE A LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 046,25 $	
HEBDRAULIQUE INC.	DIC928093	08 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	REAPRO FITTING HYDRAULIQUE*S99-113327*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 705,00 $	
HEBDRAULIQUE INC.	DIC929081	17 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNITEUR HYDRAULIQUE POUR ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 183,26 $	
HEBDRAULIQUE INC.	DIC929472	23 AVR. 2019	TREMBLAY, MICHEL	REAPRO FITTING HYDRAULIQUE *S99-113327*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 705,00 $	
HYDRAULIQUES RNP 2016 INC.	CAR929124	17 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O RECHROMAGE ET RECONDITIONER CYLINDRE EJECTEUR VOIR FCT#121447	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 986,36 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR927935	10 AVR. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR REPARER ASPIRATEUR DE TROTTOIR DE LA VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 708,23 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INSTA-MIX	1338800	09 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Épandeur d'émulsion asphaltique - UADM: L'Île Bizard - Ste-Geneviève /Remorque Marathon TPS250 Trailer 2019 Construction en acier soudé Moteur Honda de 5,5 hp Réservoir de 250 gal (945 litre) Pompe de 10 GPM Deux brûleur de 50,000 BTU Bécer	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	13 643,13 $	
INTERNATIONAL RIVE NORD INC.	PIR925281	01 AVR. 2019	BOURRET, YANICK	APPEL DE SERVICE : VÉRIFIER CODE MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 098,15 $	
J.A. LARUE INC	CAR926189	05 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARATIONS D'UN SOUFFLEUR À NEIGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25,43 $	
J.A. LARUE INC	CAR926189	01 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARATIONS D'UN SOUFFLEUR À NEIGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 793,46 $	
J.A. LARUE INC	CAR927000	29 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARATION DE SOUFFLEUSE LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	141,73 $	
J.A. LARUE INC	CAR927000	05 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARATION DE SOUFFLEUSE LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 059,03 $	
J.A. LARUE INC	DIC925807	04 AVR. 2019	POMPONI, GINO	1346155 BEARING DE CLUTCH AVEC CUP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 253,89 $	
J.A. LARUE INC	DIC928104	10 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	REMPLACER CHUTE DE SOUFLEUSE CASSER ET ROUILLÉE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 700,62 $	
J.A. LARUE INC	PIR928160	09 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 ILE BIZARD SERV. EXT. ENTRETIEN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 162,73 $	
J.A. LARUE INC	SLT927572	02 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 514,96 $	
JANICO INC.	SLT928959	17 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	pieces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 805,80 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	CAR929634	24 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	REBATIR TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 304,48 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	SLT929698	25 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 181,57 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	VER927898	05 AVR. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:035387 / REBATIR TRANSMISSION SELON LA SOUMISSION: 55862 RÉPARATION TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 840,86 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	CAR928031	23 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	14002-713-3017A BOUTON POUSSOIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 868,45 $	
J.I.T. LASER INC.	ROS927997	08 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	COUPE AU LASER DE BANDE DE CORBEILLE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 866,18 $	
J.I.T. LASER INC.	ROS927997	24 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	COUPE AU LASER DE BANDE DE CORBEILLE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	99,74 $	
J.M. BUSSIERES & FILS LIMITEE	ANJ930056	29 AVR. 2019	THIBAULT, MAXIME	REÉPARATION DE PELLE / TOIT D'UNE LOCATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 866,48 $	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	CAR928254	10 AVR. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIECE POUR REPARER CAMION ECUREUR D'EGOUTS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 125,30 $	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	SLT925343	15 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECE EPOKE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 014,60 $	
J. RENE LAFOND INC.	PIR921102	29 AVR. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG ROUE ET JANTE + CLOUTAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 690,31 $	
KENWORTH MONTREAL	CAR929179	18 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O CHECK ENGINE +TRANSMISSION+FILTRE BREATHER ET FUITE D'EAU VOIR FCT#01512053	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 235,99 $	
KENWORTH MONTREAL	DIC917044	02 AVR. 2019	TREMBLAY, MICHEL	FOURNIR PO POUR INTALLATION D'UN NOUVEAU SIEGE SELON CNESST	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 262,88 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAS928616	18 AVR. 2019	LAPLANTE, JEAN-MARC	0COLLAR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 895,02 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MAD927596	16 AVR. 2019	BRISEBOIS, JOEL	COMMANDE DE PIECES TEL QUE LA SOUMISSION# 94729	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 011,29 $	
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	CAR927901	05 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	REPARATION TROUBLE CONTAMINATION UREE FCT#PCS9098	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 910,70 $	
LE GROUPE GUY INC.	MAD929572	24 AVR. 2019	ITIM, SAÏD	FOURNIR PO POUR REMPLACER PIPE RIGIDE À ANTIGEL MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 293,02 $	
LE GROUPE GUY INC.	MAD929573	24 AVR. 2019	ITIM, SAÏD	FOURNIR PO POUR REMPLACER PIPE RIGIDE À ANTIGEL MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 278,65 $	
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT927778	10 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 262,31 $	
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT927778	09 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	841,54 $	
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	1341068	23 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Gre à Gre LES EQUIPEMENTS COLPRON - Location d'un tracteur Massey-Ferguson MF7720 (2018) avec débroussailleuse pour 3 mois (débutant le 1er mai 2019) pour ILE-BIZARD--STE-GENEVIÈVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	37 795,50 $	
LES INDUSTRIES HALRAI INC.	1337266	02 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Fourniture et installation de 3 plateformes sur des fourgons 212 - UADM : Rosemont ¿ La-Petite-Patrie	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	29 744,03 $	
LES INDUSTRIES HALRAI INC.	1337271	02 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Fourniture et installation d'une plateforme sur un fourgon 212 - UADM : Rosemont ¿ La-Petite-Patrie	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 914,70 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1331430	04 AVR. 2019	MAGNE, MELISSA	539-09659	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 267,69 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	CAR929134	25 AVR. 2019	AUDY, MICHEL	C1401480 (ACHAT DE PIÈCES DÉPOT DE PIÈCES ROSEMONT)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 125,37 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	LAC927790	04 AVR. 2019	CHRETIEN, NORMAND	FOURNIRE UN P.O POUR LA COMPAGNIE BERGOR ,POUR L'ACHATS DES BROOSES DES BALAIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 848,33 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1338326	05 AVR. 2019	MASSE, PAUL	Achat - 2S. - PTI OUTILLAGE (68103) - CABINETS ET ACCESSOIRES D'ÉTABLI POUR L' ATELIER MADISON - MRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 513,47 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	CAR927942	05 AVR. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	FRAIS POUR AMÉNAGEMNENT D'ÉTAGÈRES AU GARAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 829,41 $	
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	LAC929606	24 AVR. 2019	TOSKA, ERMIR	REPARATION GENERATRICE STATION POMPAGE LACHINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 423,63 $	
LES PROS DU CAMION	ANJ927367	01 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	INSPECTION PEP / REPARATION CAMION DE COLBERT 277-05225	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 757,58 $	
LES PROS DU CAMION	AVM929310	19 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O POUR FACTURE 50006381 LES PROS DU CAMION POUR REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 909,21 $	
LES PROS DU CAMION	DIC927795	04 AVR. 2019	RECTON, YAN	FOURNIR PO A PROS DU CAMION POUR FAIRE UNE INSPECTION PEP, FOURNIR UNE ESTIMATION DES TRAVAUX ET ENTRETIEN ET FAIRE LES REPARTIONS (BT 50006153)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 073,72 $	
LES PROS DU CAMION	DIC927812	04 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour inspection PEP et réparations tel remplacement des freins arrière, du air dryer, etc.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 479,08 $	
LES PROS DU CAMION	DIC927815	04 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour inspection PEP et réparations tel que le remplacement du radiateur, réparation du système d'échappement , remplacement du air dryer et réparations des cooler lines a transmission.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 940,83 $	
LES PROS DU CAMION	DIC927817	04 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour inspection PEP et réaprations reliés a l'inspection tel que réparation fuite air système de freins etc..	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 469,36 $	
LES PROS DU CAMION	DIC927818	04 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour inspection PEP et plusieurs réparations tel que freins arriere, réparation fuite huile et réparation du système d'air du freinage.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 547,63 $	
LES PROS DU CAMION	DIC928521	11 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour inspection PEP et réparations relié tel que remplacement du air dryer, amortisseur etc..	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 809,76 $	
LES PROS DU CAMION	DIC928523	11 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour inspection PEP et réparation relié tel que réparation système d'échappement, diagnostique et réparation fuite air, etc..	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 637,46 $	
LES PROS DU CAMION	DIC928531	11 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour inspection PEP et réparations relié dont remplacement du radiateur, arbre de direction, joint de colonne etc.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 261,14 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD928462	15 AVR. 2019	BRISEBOIS, JOEL	ENVOYER AU RESSORT FAIRE REPARER TORQUE ROD 2E DIFF, SUSPENSION 1ER DIFF. USEE ET BALANCIER SERAIT A CHANGER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 178,10 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	VER927355	01 AVR. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:842785 / REPARATION KING PINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 034,41 $	
L'EXPRESS HYDRAULIQUE INC.	DIC922377	05 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour la réparation des cylindres hydraulique.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 889,05 $	
L'EXPRESS HYDRAULIQUE INC.	DIC922378	05 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour la réparation des cylindres hydraulique.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 889,05 $	
L'EXPRESS HYDRAULIQUE INC.	DIC926101	05 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour la réparation des cylindres hydraulique.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 439,93 $	
LIFT ATOUT	AVM929316	19 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O FACTURE 8611 LIFT ATOUT POUR REPARATION SWITCH ET MANETTES CASSÉES AU 2915 STE-CATH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 587,05 $	
LOCAPRO 2002	1340747	18 AVR. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BGC COMMANDE OUVERTE POUR PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1329704	15 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures #m200208-11 et #m200205-11 - Location mensuelle de véhicules pour SUD-OUEST (unités 179-48150 (48150) et 179-48151 (48151)) / paiement de factures	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 265,63 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1337898	04 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Paiement différentes factures LOC SAUVAGEAU - Location mensuelle de véhicules pour le mois de mars 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 568,59 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS924231	04 AVR. 2019	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LONGUE POINTE CHRYSLER EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # BC15748	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 548,91 $	
LUSSIER CENTRE DU CAMION LTEE	PIR928902	16 AVR. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	CAPOT USAGER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 052,50 $	
MACHINAGE PEPIN	CAR927556	02 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	FABRICATION DE RACK POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 687,68 $	
MACHINERIE C. & H. INC.	LAC927936	05 AVR. 2019	TOSKA, ERMIR	FOURNIRE UN P.O POUR LA COMPAGNIE MACHINERIE C&H ,POUR ACHATS DES PIÈCES POUR LES TONDEUSE BUHLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 549,89 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR928749	15 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR INSPECTION ET REPARATION DE NACELLE - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 457,39 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAGNETO-LAVAL INC.	LAC927570	02 AVR. 2019	TOSKA, ERMIR	INSPECTION DE L'UNITÉ 245-16304 CHEZ MAGNETO-LAVAL INC LE MONTANT AVANT TAX 2414$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 534,40 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	PIR926635	16 AVR. 2019	BOURRET, YANICK	INSPECTION (DIELECTRIQUE ET STRUCTURALE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 792,76 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	PIR926636	16 AVR. 2019	BOURRET, YANICK	INSPECTION (DIELECTRIQUE + STRUCTURALE + LOCK POUR MAT)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 593,01 $	
MAXI-METAL INC.	ROS929512	24 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	reparation de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 893,61 $	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	SLT929739	25 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 047,26 $	
MECANO ALCA INC	CAR927826	04 AVR. 2019	TROTTIER, LUC	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 626,07 $	
MECANO ALCA INC	CAR929074	18 AVR. 2019	TROTTIER, LUC	983-5857 BOYAU HYDRAULIQUE DOUBLE - DEVIDOIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 747,97 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	SLT929516	24 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 660,34 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	ROS929133	17 AVR. 2019	LESSARD, SIMON	REPARATION DE VEHICULE SPRINTER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 193,01 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	AVM928257	10 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 261858	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 365,71 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	LAS930080	29 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS11996 REPARATION SYSTEME DE CARBURANT CONTAMINE PAR UREE CAMION MERCEDES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 422,47 $	
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	PIR928035	08 AVR. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER MOTEUR (FACT. # 962519)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 117,42 $	
MESSER CANADA INC.	SLT927583	20 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 243,09 $	
METAUX ABSOLUS INC.	ROS927268	01 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	ACIER TUBULAIRE ET ACIER CORNIERE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 819,00 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS926798	08 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	BAGUE EN ACIER 2-1/2 CEDULE 40 , COUPÉ A 8" DE LONG POUR TRAVAUX FAIT PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 189,00 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS927158	08 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	TUBE DE BRONZE ET LAITON POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 077,71 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS927438	08 AVR. 2019	PASCAL, RAOUL	ACIER CORNIERE, COUPE TUBE A 3" POUR 900 PIECES, POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 433,10 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS927462	08 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	TUBE EN 2-1/2 EN LONGUEUR DE 3",ACIER PLAT POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 527,59 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS928948	17 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	TUBE ET BAGUE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 780,20 $	
MITCHELL 1	SLT929342	20 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	ATELIER SERVICES EXTERNES FRAIS LICENCE MITCHELL 1 FACTURE 226490094	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 437,19 $	
MITCHELL 1	VER927394	01 AVR. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FOURNIR PO SDELON SOUMISSION MITCHELL1 DIAG HEAVY TRUCK POUR 1 AN CONTACT MAXIME BEAUDRY 450-674-4300	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 897,65 $	
MMS LASER	ROS928000	08 AVR. 2019	PASCAL, RAOUL	DECOUPE SEULEMENT AU LASER DE 50 TABLES HEXAGONALE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 086,18 $	
MMS LASER	ROS928529	11 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	COUPE AU LASER DE PLAQUE DE CORBEILLE DUO SECTEUR 5 POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 393,71 $	
MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE	1340516	17 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #1900001882 Formation les 2, 3, 4, 24 et 25 mai 2019 - Ceinture verte Lean Six Sigma (Green Belt) pour Fatima Mariscal	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 918,65 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	SLT926724	15 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	REPARATION SYSTEME DE LA SALLE DE LAVAGE FACTURE 31915	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 119,66 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	1339620	12 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Potences pour chargeuse sur roues - UADM : Verdun et CDN / Perche de manutention / levage FIXE de 96 pouces avec attache femelle compatible crochet pivotant de 7T	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige	14 960,72 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	AVM927452	01 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO SUITE AU 4000HRS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 908,92 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	AVM927576	04 AVR. 2019	OUIMET, GUY	t354250(T203075) AILE AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 715,37 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	AVM929314	19 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O FACTURE 244996 NORTRAX SUITE A L INSPECTION ET REPARATION 2000HRS HUILE/FILTRES ETC. EFFECTUÉE SUR PLACE AU 1455 BERCY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 500,60 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR928198	09 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O MARCHEPIED ARRACHE VOIR FCT#241267	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 197,18 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC928515	11 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour appel de service pour réparation de marche-pied, miroir brisé, et problème de diff lock arriere	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 466,41 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC928983	16 AVR. 2019	CHRETIEN, NORMAND	REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 303,74 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	MAD927500	04 AVR. 2019	ITIM, SAÏD	AT-470563 / PEDALE DE FREIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 181,35 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORTRAX QUEBEC INC.	NME928580	17 AVR. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/437-14100 Pièces de levage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	771,72 $	1173362
NORTRAX QUEBEC INC.	NME928580	11 AVR. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/437-14100 Pièces de levage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 479,22 $	1173362
NORTRAX QUEBEC INC.	PIR928170	09 AVR. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG AILES SRR. ET SUPPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 971,30 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	PIR929073	18 AVR. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG SERV. EXT.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 099,18 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	SLD922354	01 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 237,34 $	
OUTILLAGE JACQUES LABERGE	PIR927779	04 AVR. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 ILE BIZARD CHANDELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 792,46 $	
OUTILLAGE JACQUES LABERGE	PIR927792	04 AVR. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	POMPE A PIED	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 513,67 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR928427	11 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	0C-28-UB WIPER 28''	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 251,47 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR928509	19 AVR. 2019	AUDY, MICHEL	C1400344 (ACHAT DE PIÈCES POUR DÉPOT DE PIÈCES DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 343,94 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR928509	26 AVR. 2019	AUDY, MICHEL	C1400344 (ACHAT DE PIÈCES POUR DÉPOT DE PIÈCES DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	96,38 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	MAD927840	05 AVR. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	RDHR200 TREUIL 115V POUR TUYAU D'ECHAPPEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 255,13 $	
PIECES D'AUTO USAGEES RTA	LAS929686	25 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	BOITE DE PICK-UP 8 PIEDS COMPLETE AVEC TAIL GATE ET TAIL LIGHTS ROUGE SI POSSIBLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 459,35 $	
PIECES D'AUTO USAGEES RTA	LAS930027	29 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	BOITE COMPLETE USAGÉE POUR REMPLACEMENT CAMION FORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 464,60 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR930076	29 AVR. 2019	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE POUR L,ATELIER DE POINCARE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 264,72 $	
PIE IX CHRYSLER	DIC928453	11 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	TRAVAUX NON GARANTIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 470,49 $	
PIE IX CHRYSLER	DIC929066	17 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 208,83 $	
PNEUS ET RECHAPAGE SOUTHWARD MONTREAL INC	LAC929558	26 AVR. 2019	TOSKA, ERMIR	REMPLACER PNEU ARRIERE DROIT SCRAP 20.5R25 SNOW KING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 166,41 $	
PNEUS LAMATER INC.	DIC927787	04 AVR. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour l'achat d'un pneu neuf de loader 20.5Rx25 snow plus.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 985,02 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	DIC928155	09 AVR. 2019	TREMBLAY, MICHEL	351709 PNEU 16.9 X 24 TURF 6 PLY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 885,31 $	
PONT ROULANT PROTECH INC.	SLT928435	24 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 456,44 $	
PONT ROULANT XPRESS INC.	1337105	02 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	GP/Inspection de ponts roulants et élingues	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 999,21 $	
PONT ROULANT XPRESS INC.	1337441	03 AVR. 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - démantèlement et installation de la nouvelle potence - Atelier Pneus	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 423,91 $	
PRODIESEL (2009)	DIC927499	02 AVR. 2019	ARCE, CRISTIAN	REPARER TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 832,04 $	
PRO-DIRECT INDUSTRIEL	DEU36415	04 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	Transmetteur a distance Cattron - Tracteur Z269	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 500,26 $	
PRODUITS DE LABORATOIRES CERTIFIES	CAR927073	01 AVR. 2019	TROTTIER, LUC	BARIL/180KG GRAISSE EP-0 - ROUGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 972,93 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR927424	04 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	ESPACEUR, PLANCHE ET MADRIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	624,68 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR927424	01 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	ESPACEUR, PLANCHE ET MADRIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	32 391,26 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR927425	01 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	DIVERS MADRIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE R	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 782,19 $	
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	CAR928587	11 AVR. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	LOQUET ET CALE POUR PORTE , TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 204,82 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ927989	05 AVR. 2019	THIBAULT, MAXIME	REF F0162955 SUSPENSION ARRIERE 396-13133	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 521,03 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR927917	05 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O INSP. PEP +REPARATION VOIR FCT# F0162562 FREIGHTLINER M2-112	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 639,43 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR927921	05 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REP SUSPENSION +PEP FREIGHTLINER M2-112 AUTO B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 698,41 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR927922	05 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REP LAME E.T.C FREIGHT M2-106	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 007,52 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR927968	05 AVR. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	ENTRETIEN PERIODIQUE + REPARATIONS SUITE A INSPECTION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 344,54 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	CAR928351	10 AVR. 2019	AUDY, MICHEL	C1399620 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE,STERLING 2009)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 645,32 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC926293	09 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	SUSPENSION CAMION FREIGHT MULTI MODE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 601,03 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC929628	24 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	INSPECTION STATUTAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 576,62 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS927370	01 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR RESSORT IDEAL EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # F0162736	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 748,86 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR926527	01 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	00-00458 PALETTES DE CONVOYEUR (RUBBER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 412,04 $	
ROBERT BOILEAU INC	NME927604	03 AVR. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/301-16564 Pièces de zamboni	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 683,47 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	ROS928235	09 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	SANDBLAST ET PEINTURER MULTI-MODES POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 515,53 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR919687	16 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	BON DE COMMANDE ANNUEL 2019 - FOURNITURES D'HUILES POUR L'ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 143,36 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR919687	18 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	BON DE COMMANDE ANNUEL 2019 - FOURNITURES D'HUILES POUR L'ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 537,59 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	DIC929093	17 AVR. 2019	DYOTTE, MATHIEU	COMMANDE D'UILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 344,64 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAC925742	26 AVR. 2019	TOSKA, ERMIR	586 LITRES HUILE TRANSMISSION DEXTRON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 960,00 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAC929574	24 AVR. 2019	TOSKA, ERMIR	VIDER DECANTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 170,60 $	
S.E.M.	SLT924098	02 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 334,11 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1312419	12 AVR. 2019	MASSE, PAUL	- PTI OUTILS 68103 - (PORTE 17 - ASSEMBLAGE ET INSTALLATION DE DEUX (2) POTENCES - ATELIER MECANIQUE VIAU- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 700,38 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC929851	26 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	REMPLACER COUTEAU ET COIN DE PELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 540,72 $	
SOLUTIONS SERAFIN INC.	CAR929288	29 AVR. 2019	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE POUR L'ATELIER DU CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 518,20 $	
SOMAC HYDRAULIQUE INC.	CAR927578	05 AVR. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	C001397605	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 267,93 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR927344	10 AVR. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG SERV. EXT. REBILD STEERING BOX ET ALIGNEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 220,70 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT927621	03 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 091,11 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	CAR924974	16 AVR. 2019	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION SYSTEME ANTI POLLUTION + TRANSMISSION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 688,14 $	
TECHNO FEU INC	ROS929394	23 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	reparation de carrosserie de camion de pompier et autres reparations fournisseur exclusif E-ONE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	34 291,00 $	
TECHNO FEU INC	ROS929475	23 AVR. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	pièces camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 150,75 $	1325290
TECHNO-GESTASS LTEE	ROS929761	25 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	DECOUPEUSE POUR UTILISATION PAR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 343,88 $	
TENAQUIP LIMITED	MAD928339	10 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	ACHAT D ÉTABLIE POUR PROJET 5S A L'ATELIER INCENDIE OUEST MADISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 106,55 $	
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS929378	23 AVR. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	TRAVAUX MÉCANIQUES SUR CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 705,79 $	
T.M.S. MAITRES DES CAMIONS LTEE	CAR923603	04 AVR. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	ENTRETIEN PÉRIODIQUE + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION DE RECYCLAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 668,23 $	
T.M.S. MAITRES DES CAMIONS LTEE	CAR928511	11 AVR. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	ENTRETIEN PEP ET RÉPARATION FREIGHTLINER M2-108 FCT#92229 AUTORISÉ B ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 246,98 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1337848	04 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat d¿un Rouleau à asphalte initialement en location au prix de sa valeur résiduelle- UADM: Outremont	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	19 947,62 $	
TRANS-FORM EXACT	CAR926991	05 AVR. 2019	PASCAL, RAOUL	IMPRIMER PANNEAUX NO PARKING POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 566,97 $	
TRANS-MICO AUTOMOTIVE INC.	PIR928296	11 AVR. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	CHANGER TRANSMISSION (FACT. # 046918)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 820,70 $	
TRANSMISSION CR	CAR929208	18 AVR. 2019	AUDY, MICHEL	C1401989	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 $	
TRANSMISSION CR	CAR929210	18 AVR. 2019	AUDY, MICHEL	C1401990	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	1338737	09 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Devis 12719A11 ¿ Achat camionnette Dodge RAM 1500 4x4 2019 à cabine double 6 places caisse courte- UADM : SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	15 337,39 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT924928	01 AVR. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 706,32 $	
UAP INC.	LAS928378	11 AVR. 2019	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D'UNE POMPE A AIR + BOYAU POUR LA PAINT SHOP CHEZ NAPA CMAX LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 659,28 $	
UAP INC.	ROS915933	02 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	DEP. CARROSSERIE COMPTE OUVERT (ACCESSOIRE ET PRODUITS DIVERS) SHOP SUPPLY CHEZ C-MAX CHOMEDEY 01 JAN 2019 AU 31 DÉC2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 498,75 $	
UAP INC.	ROS915935	02 AVR. 2019	GARNEAU, DOMINIC	DEP. CARROSSERIE COMPTES OUVERT (DIVERS PEINTURE ET SOLVANT) PEINTURES CHEZ C-MAX CHOMEDEY 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 798,00 $	
UAP INC.	SLD928923	16 AVR. 2019	LONGPRE, ERIC	SLD MÉCANIQUE - SURVOLTEUR REID 767	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 456,19 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1336035	17 AVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	commande filtres avec échange	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 391,06 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1336375	04 AVR. 2019	MAGNE, MELISSA	balais	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 496,39 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	SLD926875	08 AVR. 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 078,76 $	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1339743	15 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture 16069 VILLE DOLLARD-DES-ORMEAUX - Frais de consommation de carburant pour véhicules du SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 665,66 $	
VILLE DE KIRKLAND	1338833	09 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #2019-000004 Consommation de diesel pour les véhicules du SIM - période du 1er janvier au 31 mars 2019 / VILLE DE KIRKLAND -- SIM (caserne 54)- Consommation diésel	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 524,73 $	
V SPEC TECHNO INC.	1339025	10 AVR. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Aménagement Camion Sprinter 308-19227 - UADM : Mercier ¿ Hochelaga-Maisonneuve	Materiel roulant et ateliers	Réseau de distribution de l'eau potable	51 631,80 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	LAS929992	29 AVR. 2019	BERUBE, TOMMY	LS11988 ENSEMBLE POUR FLECHE SÉCURITÉ POUR VEHICULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 312,93 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	LAS930013	29 AVR. 2019	BERUBE, TOMMY	LA11989 ENSEMBLE DE FLECHE SÉCURITÉ POUR VEHICULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 312,93 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	012049	13 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459783	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 386,90 $	
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	31448a	04 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459482	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 011,47 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	41546	18 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459903	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 384,96 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd31446	06 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458274	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 242,98 $	
CHENIER AUTO SERVICE INC.	4723	13 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459696	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 047,00 $	
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	72	06 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459586	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 028,49 $	
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	76	06 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459583	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 368,56 $	
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	166530	10 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459732	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 993,84 $	
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	166611	04 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459528	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 068,79 $	
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	166616	04 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459527	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 063,25 $	
LES ENT. DM LEO INC.	62264	10 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459683	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 236,31 $	
LES ENT. DM LEO INC.	62300	10 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459729	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 002,39 $	
M.G. MARINE	1935	13 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459788	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 409,47 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190416auto	16 AVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 641,35 $	
PIE IX CHRYSLER	355697	06 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459567	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 693,12 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	6663	10 AVR. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459701	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 127,53 $	
ROGERS AT&T***	749113502199798086 9	03 AVR. 2019	GOULET, DIANE	Frais téléphonie cellulaire - mars2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 915,29 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1316532	24 AVR. 2019	VILLANDRE, SERGE	Asphalte chaude en période hivernale pour les travaux de la voirie MHM. Selon l'entente 1192862.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	31 496,25 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338005	04 AVR. 2019	DIN, RASHED	Pièces pour travaux égout de la voirie MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	4 871,42 $	1277188
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1338980	10 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 594845:Achat de 30 casiers métalique 1 porte ventille.Dans le cadre du Projet Maxim'eau, des casiers individuel à porte ventilées sont nécessaires pour la section Aqueduc des T.P.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	12 252,04 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1339371	11 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 595349: BC ouvert pour achat de pièces pour la section aqueduc et égouts.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1337797	03 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	#DA 594245 : Achat de MacBook Pro et souris sans fil - Projet MADA.	Montréal-Nord	Bibliothèques	7 029,97 $	1163361
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1337995	04 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 594193 : Achat de MacBook et souris sans fil - Projet Médialab	Montréal-Nord	Bibliothèques	17 301,94 $	
GAINAGE PRS INC	1341118	23 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA596358: Gainage d'un branchement d'égout au 5608 Maurice-Duplessis	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	9 186,41 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1337086	01 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 593967:Travaux urgent de réparation d'égout au 11127 av. Hénault.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	14 225,81 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1341590	25 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 596514: Facture 1342 à payer, approuvée par les Etudes Techniques:Description de la demande : Remplacement complet de deux égouts, au 11576-78 Des Narcisses	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	8 818,95 $	
GROUPE AKIFER INC.	1338438	08 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 594358:Demande d'analyse de sol .	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	1 511,82 $	
GROUPE AKIFER INC.	1338438	08 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 594358:Demande d'analyse de sol .	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	3 643,06 $	1197934
L.L. LOZEAU LTEE.	1337948	04 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	#DA 594230 : Achat de divers articles électroniques et accessoires - Projet Medialab.	Montréal-Nord	Bibliothèques	7 028,04 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1341664	25 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 596448:Demande de réparation d'une conduite d'égout au 12760 rue Veuillot.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	6 614,21 $	
PONTON GUILLOT INC.	1340018	16 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 595418 : Services professionnels pour installation de stations de recharge pour véhicules électriques	Montréal-Nord	Administration, finances et approvisionnement	7 874,06 $	
SIROSOL BETON MOBILE INC.	1337486	03 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 594053:Entretien et réparation de puisards - Bon de commande ouvert jusqu'au 1er décembre 2019.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	11 821,59 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1340953	23 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA596347:remplacement complet d'un conduite d'égout au 5900 rue Pierre.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	7 034,16 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1341658	25 AVR. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 596469:Réparation urgente d'une conduite d'égout au 10971 avenue du Parc-Georges.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1335323	05 AVR. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	Travaux d'excavation en urgence pour le remplacement d'un égout du main de la ville jusqu'à la ligne de la propriété. Coupe simple.	Outremont	Réseaux d'égout	2 099,75 $	
WESTBURNE	1338851	10 AVR. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	L¿acquisition de 2 stations de recharge (configuration murale) avec leurs accessoires associés pour des véhicules électriques - Hôtel de ville Arrondissement Outremont, 543 Chemin de la côte-Sainte-Catherine	Outremont	Administration, finances et approvisionnement	606,62 $	1268917
WESTBURNE	1338851	09 AVR. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	L¿acquisition de 2 stations de recharge (configuration murale) avec leurs accessoires associés pour des véhicules électriques - Hôtel de ville Arrondissement Outremont, 543 Chemin de la côte-Sainte-Catherine	Outremont	Administration, finances et approvisionnement	6 441,30 $	1268917
WESTBURNE	1339020	10 AVR. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	L¿acquisition d'une station de recharge (configuration murale) avec les accessoires associés pour des véhicules électriques - CCI - Outremont, 999, McEachran	Outremont	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 600,02 $	1268917
WESTBURNE	1339879	15 AVR. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	L¿acquisition d'une station de recharge (configuration murale) avec les accessoires associés pour des véhicules électriques - Travaux publics au 600 avenue de la Gare-de-triage - Arrondissement Outremont	Outremont	Construction d'infrastructures de voirie	4 054,51 $	1268917
ERIC BRAULT-POLIQUIN	1310295	12 AVR. 2019	CLOUTIER, SIMON	Programmeur, analyste - services d'integration, de gestion de base de donnees access et SOL server, développement d'une application web pour la visualisation des pièces automobiles	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	47 244,37 $	
HARIEKA GROUPE CONSEIL INC.	1336531	15 AVR. 2019	DAGENAIS, BENOIT	Coaching - Simon Cloutier	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	12 073,56 $	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1337658	03 AVR. 2019	CLOUTIER, SIMON	Accompagnement pour agréger l'outil d'analyse de conformité des soumissions en exécution de travaux et le formulaire synthèse	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	8 556,48 $	
9362-8428 QUEBEC INC.	1339014	10 AVR. 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2019 - Fourniture et mise en place d'obturateurs pneumatiques (ballons d'étanchéité) pour crue printanière 2019	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	10 498,75 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1339348	11 AVR. 2019	SZABO, ANDREA	BCO 2019 - Réparation et calibration de 4 lignes OUMA-0109R	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
GROUPE SDM INC	1332506	10 AVR. 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2019 - GROUPE SDM -Assistance professionnelle pour dégels électriques résidentiel (pièces et main-d'oeuvre) TPAE-0109S CONTRAT 1326475	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	5 056,37 $	1326475
SANIVAC	1330917	10 AVR. 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2019 - Sanivac (9363-9888 Quebec Inc)-Intervention de nettoyage ou récurage EN URGENCE seulement -TPAE -0109S	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	2 447,75 $	
BAU-VAL CMM	1326996	04 AVR. 2019	PELLETIER, DAVID	BC Ouvert - Disposition de béton jusqu'au 31 Mai 2019 (Date de validité de l'entente # 1317486)	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	6 824,19 $	1317486
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1338343	05 AVR. 2019	PELLETIER, DAVID	Travaux d'hydro excavation effectués le 7 et 27 Mars 2018 (bon d'outillage # 1168829 et 1188948)	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 396,34 $	
NOVEM DISTRIBUTION INC	1338001	04 AVR. 2019	PELLETIER, DAVID	PIECES POUR AQUEDUC	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 533,88 $	1180264
NOVEM DISTRIBUTION INC	1338001	04 AVR. 2019	PELLETIER, DAVID	PIECES POUR AQUEDUC	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	670,40 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REAL HUOT INC.	1340723	18 AVR. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	MANCHON DE PERFORATION POUR AQUEDUC	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 002,20 $	
SIGNEL SERVICES INC	1339345	11 AVR. 2019	OUELLET, GUY	Achat de signalisation selon la soumission # 20593 du 3 Avril 2019	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 673,24 $	
SIGNEL SERVICES INC	1339345	11 AVR. 2019	OUELLET, GUY	Achat de signalisation selon la soumission # 20593 du 3 Avril 2019	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	2 673,24 $	
MICHEL FAUBERT	de190402	11 AVR. 2019	PAL, NADINA	Spectacle - Résidence Année Faubert	Plateau Mont-Royal	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1338766	09 AVR. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM- facture 10393347	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	12 351,57 $	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1339829	15 AVR. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM- G4S Facture 10393346	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	9 538,16 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1340255	17 AVR. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	G4S Facture 10416204	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	12 385,88 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1340256	17 AVR. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	G4S Facture 10416203	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	12 025,63 $	C1091439
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1341357	24 AVR. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Déneigement selon le contrat du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019 - Portion 2019. Contrat gré à gré. Facture # 49417.	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	9 869,50 $	
6113991 CANADA INC	1317249	16 AVR. 2019	LAPOINTE, JOSEE	Démarche de mobilisation pour 2018-2019 - portion 2018 - Fournisseur Énergie mobilisation	Ressources humaines	Gestion du personnel	75 121,96 $	
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	1341575	25 AVR. 2019	GAGNON, JEAN-YAN	Services professionnels rendus du 29 mars au 15 septembre 2018 - Coaching - Me Martin Charron.	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 249,37 $	
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1337769	03 AVR. 2019	CORMIER, MELISSA	Programme de formation pour les contremaîtres 2019 -formation Parcs et terrains de jeux - Cégep de Saint-Laurent.	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 199,50 $	
CLINIQUE CHIRURGICALE DE LAVAL S.E.N.C.R.L.	1338210	05 AVR. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Facture#2079 - Clinique Chirurgicale de Laval , Dr David Blanchette.	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 868,29 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1337473	03 AVR. 2019	LAPOINTE, JOSEE	Acquisition de 7 micro-ordinateurs portatifs Ultrabook HP EliteBook 14 pouces (3 nouveaux conseillers et retour Catherine Dubé, équipe Frédéric Thomas, changement portable Francis Champagne et 2 en surplus).	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 540,27 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1341312	24 AVR. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	achat de 2 Ordinateur portatif (Ultrabook) + 2 écrans et accessoires PARH-SIM.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 373,55 $	1164102
DENIS NADEAU	1337369	02 AVR. 2019	ROCHETTE, JEAN	Facture#381940 / Griefs : 16-1909 et 17-0691.	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 200,20 $	
DENIS PROVENÇAL ARBITRAGE ET MEDIATION INC.	1340712	18 AVR. 2019	ROCHETTE, JEAN	Paiement 2 factures Grief - Délibéré et rédaction de la sentence arbitrale - V/D DP/5006.cte4 / Grief : vacation à l'audition du 28 mars 2019 - V/D : DP/4210.cte9	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 799,66 $	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1341412	24 AVR. 2019	CORMIER, MELISSA	Service - 3 Formations Développer sa mémoire, L¿art de l¿assertivité, Leadership transversal.	Ressources humaines	Gestion du personnel	27 181,26 $	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1341416	24 AVR. 2019	CORMIER, MELISSA	Facture#112741000 - Service - Formation en développement interpersonnel/relationnel	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 017,74 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1337157	02 AVR. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture: 21916, Dr Marc-André Laliberté, psychiatre.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 569,57 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1340226	16 AVR. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, Facture: 21979, Dr Marc-André Laliberté, psychiatre.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 569,57 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1340228	16 AVR. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, Facture: 21952.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 569,57 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1340975	23 AVR. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture: 21974, Dre Bich Ngoc Nguyen, psychiatre.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 569,57 $	
FRANCOIS BLAIS INC.	1337379	02 AVR. 2019	ROCHETTE, JEAN	Griefs : V-AP-2018-0007, 0012, 0013 - V/D : FB-02122-P - Délibéré et rédaction de la sentence arbitrale - Facture 2745.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 131,25 $	
INSTITUT DE RECHERCHES PSYCHOLOGIQUES	1337788	03 AVR. 2019	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Achat de test de personnalité Wonderlic (Wonderlic personnel test) pour l'évaluation des chefs aux opérations(SIM) et commandants(SPVM).Item no : 5059-71440 - Soumission no 1623	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 044,64 $	
INSTITUTE FOR PERSONALITY & ABILITY TESTING, INC.	1341349	24 AVR. 2019	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	IPI-2 - Outils de dépistage pour l'évaluation psychométrique des aspirants policiers pour l'embauche de 2019. Facture no : IPAT-314899	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 664,18 $	
JEAN BEAUDIN	1340278	17 AVR. 2019	CORMIER, MELISSA	Réalisation et production de vidéos concernant la Campagne de recrutement des nouveaux contremaîtres (portion pour l'année 2019) - fournisseur Jean Beaudin.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 700,81 $	
LES SERVICES ACTUARIELS SAI INC.	1339917	15 AVR. 2019	GREGOIRE, SOPHIE	Services actuariels pour la commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal (cols bleus) du 26 juin 2017 au 19 septembre 2018	Ressources humaines	Gestion du personnel	25 517,21 $	
MAISON LA VIGILE	1337462	03 AVR. 2019	DUFOUR, BERNARD	Psychologue, Travailleur social Services professionnels Programme d'aide aux policiers.	Ressources humaines	Gestion du personnel	11 650,00 $	
MONETTE BARAKETT, S.E.N.C.	1299293	15 AVR. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Contrat de services professionnels - Avocat pour services juridiques en matière de litige - Dossier: 18-002258 selon la convention de service professionnels	Ressources humaines	Gestion du personnel	18 162,84 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MONETTE BARAKETT, S.E.N.C.	1299293	23 AVR. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Contrat de services professionnels - Avocat pour services juridiques en matière de litige - Dossier: 18-002258 selon la convention de service professionnels	Ressources humaines	Gestion du personnel	15 748,12 $	
RHR SERVICES CONSEILS INC.	1340731	18 AVR. 2019	GAGNON, JEAN-YAN	Convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et RHR Services Conseils inc. concernant le dossier policiers / litige / assesseur patronal / Annexe K - RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	43 212,07 $	
RHR SERVICES CONSEILS INC.	1340735	18 AVR. 2019	GAGNON, JEAN-YAN	Contrat services professionnels - RHR Services Conseils inc. - négociations des conventions collectives entre CSÉM et SCFP	Ressources humaines	Gestion du personnel	68 740,67 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1337779	03 AVR. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	PARH service - Licences Rogers pour le CSE Année 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	39 895,25 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1337782	03 AVR. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	PARH Service - Téléphonie cellulaire 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	29 396,50 $	1137408
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1334241	05 AVR. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Paiement des honoraires professionnels à la firme-conseil SPB pour formation employés.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 897,65 $	1330593
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	1340232	16 AVR. 2019	THOMAS, NATHALIE	Service - diffusion des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être portion 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	147 116,36 $	
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	1338216	05 AVR. 2019	CORMIER, MELISSA	Formation continue 2019-2020 CMDP - Habiletés politiques : votre rôle stratégique dans l¿organisation - UQAM.	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 343,89 $	
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1337573	04 AVR. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Bon de commande ouvert 2019 pour le service d'élimination de matières résiduelles non-dangereuses	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	6 149,11 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1336186	01 AVR. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Bon de commande ouvert pour l'achat d'asphalte chaude hors entente du 1er au 15 avril 2019	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	11 023,69 $	
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.	1340780	23 AVR. 2019	FLEURANT, DALILA	Bon de commande ouvert 2019 pour l'achat d'asphalte chaude / du 16 avril au 30 novembre 2019	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	80 840,37 $	1339435
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1337860	04 AVR. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Grille de fonte pour puisard anti-vélo 29½	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	6 414,47 $	
SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE	1335946	11 AVR. 2019	LAUZON, CHRISTIAN	Service d'une scie à béton avec opérateur	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	1 228,35 $	
SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE	1335946	10 AVR. 2019	LAUZON, CHRISTIAN	Service d'une scie à béton avec opérateur	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	1 196,86 $	
TENAQUIP LIMITED	1340456	17 AVR. 2019	LAUZON, CHRISTIAN	Outils à batterie divers / tel que soumission 12223979-00	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 743,80 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1340967	23 AVR. 2019	LAFOND, DANIEL	Travaux d¿excavation en urgence pour la réparation d'une section de la conduite d'égout devant le 6893 Fabre-Urgence- (2 soum.) ¿ DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	8 608,97 $	
LE GROUPE SAINT-LAMBERT	1338208	05 AVR. 2019	FRENETTE, JEAN-SIMON	Jauge Dandurand - Déménagement de pavé et démolition de structure - DTET Immeubles RPP (JF.M.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Construction d'infrastructures de voirie	5 249,37 $	
LOCATION GUAY	1340565	17 AVR. 2019	FOURNIER, MAXIME	Commande ouverte pour location de Pépine John Deere lorsque requis pour la section Aqueduc de la Voirie de l'arrondissement RPP	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 063,02 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1336997	01 AVR. 2019	ST-LAURENT, CAROLINE	Location d'un véhicule Transit allongé 3/4 avec kilométrage illimité pour la section Aqueduc de la Voirie RPP pour la période du 8 avril au 8 novembre 2019 (2 soum.) (G.S.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	11 633,66 $	
MACHINAGE PEPIN	1338161	05 AVR. 2019	GOYETTE, ARIANE	Achat de protecteurs d'arbres (arceaux) - Budget Canopée - Division Parcs RPP (S.A.R.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Horticulture et arboriculture	7 979,05 $	
POMERLEAU INC.	1340053	16 AVR. 2019	FRENETTE, JEAN-SIMON	Gestion de sol - Jauge Casgrain - DTET Immeubles RPP (JF.M.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Construction d'infrastructures de voirie	20 943,27 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1337854	04 AVR. 2019	MYRE, ARIANE	Travaux de réparation d'une section de la conduite d'égout au 6263, rue Alma (3 soum.) ¿ DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	6 299,25 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1339272	11 AVR. 2019	MYRE, ARIANE	Travaux de réparation en urgence d'une section de la conduite d'égout au 6555, 9e Avenue (3 soum.) ¿ DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	6 824,19 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1340084	16 AVR. 2019	FRENETTE, JEAN-SIMON	Travaux d¿excavation en urgence pour la réparation d'une section de la conduite d'égout devant le 4840, rue De Mobile (4 soum.) ¿ DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	6 036,78 $	
INOLEC	1340190	16 AVR. 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Génératrice 5000W électrique	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 741,22 $	
MINOTAUR QUEBEC	1341641	25 AVR. 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP. PARCS - Inspection annuelle 2019 d'équipements pluviaux	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	4 619,45 $	
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1341996	29 AVR. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP. AQUE. EGOUT - Émetteurs	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	13 228,42 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1339324	11 AVR. 2019	SIMON, DANIEL	LT-BIBLIO DU BOISE - Ensemble de bureaux et pièces pour le Medialab	Saint-Laurent	Bibliothèques	7 757,85 $	854079
LE GROUPE ADE MONTREAL INC	1337053	01 AVR. 2019	DAIGNEAULT, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 service de corrèlation	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
AQUA DATA INC	1340481	17 AVR. 2019	MILORD, MARIE-FRANCE	Inspection partielle des vannes de réseau de distribution d¿eau potable dans divers arrondissements de la Ville de Montréal et de rapporter les anomalies diagnostiquées, leurs états fonctionnels et les recommandations d¿entretien	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	239 538,31 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1341063	23 AVR. 2019	DAVID, KATHY	Remboursement CSDM pour gainage de conduite lors de reconst du sous-sol au 4976 Notre-Dame O. (Arr Sud-Ouest)	Service de l'eau	Réseaux d'égout	36 948,04 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1341231	24 AVR. 2019	PERIARD, MICHEL	Achat de fournitures d'équipements de sécurité afin d'entrer dans les espaces clos	Service de l'eau	Réseaux d'égout	10 367,50 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1341231	24 AVR. 2019	PERIARD, MICHEL	Achat de fournitures d'équipements de sécurité afin d'entrer dans les espaces clos	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	28,87 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1341231	24 AVR. 2019	PERIARD, MICHEL	Achat de fournitures d'équipements de sécurité afin d'entrer dans les espaces clos	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 506,11 $	
DISTRIBUTIONS LG INC.	1339838	15 AVR. 2019	PIROG, MACIEJ	BC ouvert 2019 - lettres pour la relève des compteurs - Impression, mise sous enveloppe et distribution (non relié à l'entente-cadre)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,49 $	
FACTORIE L'AGENCE	1292080	12 AVR. 2019	LEMIRE, LUCIE	Création et production d'outils de communication dont un bulletin, un dépliant, un feuillet d'information et d'une grille graphique - Services administratifs	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 099,75 $	
FACTORIE L'AGENCE	1292080	15 AVR. 2019	LEMIRE, LUCIE	Création et production d'outils de communication dont un bulletin, un dépliant, un feuillet d'information et d'une grille graphique - Services administratifs	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	21 350,26 $	
G&S CONSULTANTS SENC	1339414	11 AVR. 2019	HACHEY, NORMAND	*RESEP-2-2019 Contrôle qualitatif des matériaux en lien avec CDN-NDG-19-AOP-TP-019, Réf.: Nicolas Bernier-Groleau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	32 525,13 $	
KARIM FICHTALI	1326110	10 AVR. 2019	LACROIX, REMI	Contrat gré à gré pour la planification de la campagne de dépistage des entrées de service en plomb 2019	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	8 000,00 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1319019	05 AVR. 2019	CHARLAND, LISON	Location d'un T-150 Moyen Ford sans vitre avec un panel régulier, 1/2 toit moyen - d'un Ford Escape 4 X 4	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1337648	03 AVR. 2019	PERIARD, MICHEL	BC ouvert 2019 - location de véhicules pour les stagiaires (plomb)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	48 999,77 $	
MINISTRE DES FINANCES	1338811	09 AVR. 2019	NGO TCHA, HERMINE NICOLE	Quatre (4) demande de chèques pour demandes d'autorisation au MDDELCC (Arrondissement Saint-Laurent)	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 716,00 $	
NORDIKEAU INC	1340473	17 AVR. 2019	LOGE, HERVE	Auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable, incluant l'inspection des bornes d'incendie et la manipulation des vannes d'isolement liées dans divers arrondissements, pour une période de douze (12) mois	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	141 842,01 $	
SIGNUM	1338681	09 AVR. 2019	PERIARD, MICHEL	Formation d'une durée de 2 journées pour le logiciel MapInfo professionnel - version 16 à 17 - offre de service 080419000 du 8 avril 2019	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 265,63 $	
SIMO MANAGEMENT INC	1340477	17 AVR. 2019	LOGE, HERVE	Auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable, incluant l'inspection des bornes d'incendie et la manipulation des vannes d'isolement liées dans divers arrondissements, pour une période de douze (12) mois	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	84 432,34 $	
STELEM	1338441	08 AVR. 2019	PERIARD, MICHEL	Fournitures d'équipement qui servira à manipuler les vannes, inspecter les égouts et localiser les conduites - soumission 15976 du 28 février 2019	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	14 673,16 $	
STELEM	1338441	08 AVR. 2019	PERIARD, MICHEL	Fournitures d'équipement qui servira à manipuler les vannes, inspecter les égouts et localiser les conduites - soumission 15976 du 28 février 2019	Service de l'eau	Réseaux d'égout	17 933,85 $	
SYSTEM PLUS	1341261	24 AVR. 2019	LACROIX, REMI	Achat de cylinder Hdpe 28Mm Cap Certified Cs/56	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	14 435,78 $	
1745 CEDAR INC.	rmi00014006100014 00530006	18 AVR. 2019	Système RECLAM	1745 CEDAR INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-000835, sur la liste de paiement 1904IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 711,69 $	
2415 MADISON PORPERTY INC.	rmi00014289800014 27370005	25 AVR. 2019	Système RECLAM	2415 MADISON PORPERTY INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-003616, sur la liste de paiement 1904IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 351,94 $	
9112-3182 QUÉBEC INC.	rmi00014188900014 17810003	05 AVR. 2019	Système RECLAM	9112-3182 QUÉBEC INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-002632, sur la liste de paiement 1904IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 710,00 $	
AVIVA_64	rmi00013821200011 50290001	12 AVR. 2019	Système RECLAM	AVIVA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007437, sur la liste de paiement 1904IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 374,49 $	
CÉCILE DUBOIS	rmi00013840600013 85180003	12 AVR. 2019	Système RECLAM	CÉCILE DUBOIS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007622, sur la liste de paiement 1904IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 394,68 $	
DANIEL ROGELIO MENDOZA TANDAZO	rmi00014293500014 27730003	25 AVR. 2019	Système RECLAM	DANIEL ROGELIO MENDOZA TANDAZO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-003652, sur la liste de paiement 1904IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 449,25 $	
ÉNERGIR S.E.C._5	rmi00013917100013 21470004	18 AVR. 2019	Système RECLAM	ÉNERGIR S.E.C.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-008344, sur la liste de paiement 1904IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	8 379,30 $	
GALERIE ROUSSIL	rmi00014035000008 90580003	25 AVR. 2019	Système RECLAM	GALERIE ROUSSIL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-001117, sur la liste de paiement 1904IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 350,00 $	
INDEMNIPRO / RÉCLAMATIONS BELL_13	rmi00014176500009 00750004	12 AVR. 2019	Système RECLAM	INDEMNIPRO / RÉCLAMATIONS BELL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-002511, sur la liste de paiement 1904IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 582,41 $	
MÉLISA FERHATBEGOVIC	rmi00013853400013 86360005	25 AVR. 2019	Système RECLAM	MÉLISA FERHATBEGOVIC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007743, sur la liste de paiement 1904IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 540,83 $	
MURAVIOVA VICTORIIA & NAZARENKO IVAN	rmi00014040600014 03800004	12 AVR. 2019	Système RECLAM	MURAVIOVA VICTORIIA & NAZARENKO IVAN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-001173, sur la liste de paiement 1904IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 973,85 $	
ROMEO LONGO	rmi00014134500014 12810005	05 AVR. 2019	Système RECLAM	ROMEO LONGO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-002095, sur la liste de paiement 1904IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 776,93 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROSALIA CIANCIMINO	rmi00013878400013 88510003	12 AVR. 2019	Système RECLAM	ROSALIA CIANCIMINO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007980, sur la liste de paiement 1904IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 600,00 $	
ENVIROTECH SERVICES INDUSTRIELS INC.	1339749	15 AVR. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	HYDRO-EXCAVATION	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 393,71 $	
EXCA-VAC CONSTRUCTION	1337977	04 AVR. 2019	CANTINI, MARCO	FACTURE 764 TRAVAUX EFFECTUÉS AU 4020 RUE SAINT-AMBROISE - BON DE TRAVAIL BT-2308	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	4 075,37 $	
EXCA-VAC CONSTRUCTION	1337977	25 AVR. 2019	CANTINI, MARCO	FACTURE 764 TRAVAUX EFFECTUÉS AU 4020 RUE SAINT-AMBROISE - BON DE TRAVAIL BT-2308	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 535,45 $	
FESTIVAL INTERNATIONAL DE COURTS METRAGES DU SUD-OUEST DE MONTREAL	1339992	16 AVR. 2019	BEAULIEU, CHANTAL	Médiation culturelle dans le cadre du projet de production de vidéos présentés à la 5e édition du festival Longue vue sur le court qui se tiendras du 24 au 28 avril.	Sud-Ouest	Autres - activités culturelles	8 000,00 $	
GROUPE AKIFER INC.	1327945	25 AVR. 2019	CANTINI, MARCO	ECHANTILLONNAGE DE SOLS EN PILES	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 839,91 $	1197934
GROUPE SANYVAN INC.	1337981	04 AVR. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	FACTURE 14201 - POUR HYDRO-EXCAVATION AU 1702 RUE GALT	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	2 670,62 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1337718	03 AVR. 2019	CANTINI, MARCO	CAROTTEUSE ET MECHE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	4 874,55 $	
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	1334979	16 AVR. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	REPARATION CONDUITE CHARLEVOIX/GRAND TRUNK	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 792,67 $	
SERVICE SOLENO INC.	1335474	09 AVR. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	FACTURE N° JFP01038 TRAVAUX HYDRO-EXCAVATION AU 2835 JOLICOEUR ET 4020 ST-AMBROISE DU 5 MARS 2018	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	2 013,14 $	
LES RUGISSANTS	convspec190519	26 AVR. 2019	DUBREUIL, CHRISTIANE	Artistes: Ensemble vocal Les Rugissants Présenté par la Maison de la culture Marie-Uguay le 19 mai 2019	Sud-Ouest	Autres - activités culturelles	3 485,00 $	
30 IMAGES MEDIA	1339984	16 AVR. 2019	MOCANU, GIANINA	Projet PTI 78032 - Service de webdiffusion des assemblées publiques - Ville de Montréal - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 001,65 $	
BELL CANADA	1337475	03 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Gestion de l¿évolution bureautique- Licences Workspace ONE standard. (CSPQ) BC annule et remplace 1331783	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 155,03 $	
BELL CANADA	1339395	11 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.01 Acquisition de mémoire pour serveurs CISCO UCS dans le cadre de la relocalisation du Centre de données du 275 Viger vers 801 Brennan - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	28 679,20 $	
BLUEJEANS	1337906	04 AVR. 2019	THERRIEN, ANNIE	Renouvellement licences pour gestion d'événements virtuels - Période du 22 février 2019 au 21 février 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 352,64 $	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1293378	03 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70250-06 Intégration Paie Policiers - Par l'entremise du CSPQ, Oracle fournira jusqu¿à 80 heures sur place et 80 heures à distance pour nos services d¿évaluation de l¿architecture technique de la version 12 d¿Oracle EBusiness Suite (EBS) -	Technologies de l'information	Gestion du personnel	7 709,32 $	
COGECO PEER 1 (CANADA) INC.	1338644	09 AVR. 2019	PAGE, MARTIN	Fourniture de services ligne de télécommunication - Ordinateur central - Période avril 2019 à avril 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 304,02 $	
COOPERATIVE DE SOLIDARITE TERRITOIRES	1338896	10 AVR. 2019	SARRAF, LIZA	Renouvellement - Services d'hébergement du calendrier interactif des événements du site web d'Espace pour la vie - Période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 299,25 $	
COOPERATIVE DE SOLIDARITE TERRITOIRES	1339637	12 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	72660 - Mise à jour calendrier EPLV - Coopérative de solidarité Territoires - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Rel. avec les citoyens et communications	8 818,94 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1339616	12 AVR. 2019	TINO, RUFFINO	Achat de 3 ZBook 15 pouce + mémoires et accessoires pour 3 développeurs au 801 Brennan - Dérogation R366256, R366287, R366273	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 593,51 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1339839	15 AVR. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat 1 Z440 + memoire pour Sorial Beter - Service des technologies de l'information -# dérogation DDS R366248	Technologies de l'information	Gestion de l'information	0,94 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1339839	15 AVR. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat 1 Z440 + memoire pour Sorial Beter - Service des technologies de l'information -# dérogation DDS R366248	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 102,65 $	1164102
KEYRUS CANADA INC.	1337337	02 AVR. 2019	PARENTEAU, LYNE	Formation - Développement d'applications Qlik Sense Entreprise selon offre du 14 mars 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	34 645,87 $	
KOMUTEL INC	1338233	05 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	78067.01 - Harmonisation des arrondissements - l¿acquisition d¿une solution d¿enregistrement d¿appels téléphoniques - komutel inc. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 807,91 $	
LA TOUCHE	1340003	16 AVR. 2019	PARENTEAU, LYNE	Formation macOS - Soutien technique selon document 2019-010	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 965,96 $	
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE	1339525	12 AVR. 2019	NUNES, DEMIS	Service d¿entretien du logiciel RSA avec la firme Micro Logic utilisé pour les accès à distance - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 092,94 $	
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1339937	16 AVR. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - antennes, câble d'alimentation et connecteurs - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 217,86 $	887030
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1339938	16 AVR. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - Pièce de Radio Mobile pour le SIM - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 523,64 $	887029
ONIX NETWORKING CANADA INC	1337487	03 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Bureau de demain - Acquisition d¿équipements bureautique - Onix Canada	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 955,75 $	
ORACLE CANADA ULC	1339699	15 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250-04 Système intégré en ressources humaines - Gre a gre a Oracle Canada ULC pour la fourniture de licences Oracle Fusion - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion du personnel	10 683,12 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PHISHINGBOX, LLC	1340263	17 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	60110.05 - User Count: 15,000 Employees / User Lienses Unlimited Testing & Training on Entire User Band One (1) Year Renewal and Access to PhishingBox - Estimate # 400876 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 755,96 $	
SC360 INC	1339539	12 AVR. 2019	NUNES, DEMIS	Facture - FOURNITURE SUR DEMANDE DE MARÉRIAUX ET SERVICES DE CÂBLAGE EN TÉLÉCOMMUNICATIONS - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 860,36 $	1188284
SC360 INC	1339539	12 AVR. 2019	NUNES, DEMIS	Facture - FOURNITURE SUR DEMANDE DE MARÉRIAUX ET SERVICES DE CÂBLAGE EN TÉLÉCOMMUNICATIONS - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 239,40 $	1188282
SC360 INC	1339539	12 AVR. 2019	NUNES, DEMIS	Facture - FOURNITURE SUR DEMANDE DE MARÉRIAUX ET SERVICES DE CÂBLAGE EN TÉLÉCOMMUNICATIONS - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 288,57 $	1188280
SC360 INC	1339539	12 AVR. 2019	NUNES, DEMIS	Facture - FOURNITURE SUR DEMANDE DE MARÉRIAUX ET SERVICES DE CÂBLAGE EN TÉLÉCOMMUNICATIONS - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 683,79 $	1188285
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1340530	17 AVR. 2019	LESSARD, JEAN-FRANCOIS	Renouvellement - Frais d'abonnement - Licence de type location pour l'utilisation des données concernant les codes postaux et adresses de la SCP - Période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 443,64 $	
SOFTCHOICE LP	1335389	09 AVR. 2019	MOCANU, GIANINA	PTI 68111 - Virtualisation des coupes-feu des postes de travail mobile du SPVM - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 100,59 $	
SOFTCHOICE LP	1339695	15 AVR. 2019	HEBERT, SYLVAIN	Renouvellement - Licences visual stutio Pro avec Msdn - EPLV - Période du 10 mai 2019 au 9 mai 2020 - Conformément à la soumission 8698698	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 292,34 $	
SOLOTECH INC	1340726	18 AVR. 2019	MOCANU, GIANINA	Location et installation de microphones pour la période du 6 mai au 15 juillet 2019 - Édifice Lucien-Saulnier - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	27 504,11 $	
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1337943	04 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	69205 - Modernisation de la plateforme géomatique - renouveler la maintenance - Consortech - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 451,78 $	
SOLUTIONS PCD INC.	1340381	17 AVR. 2019	VANDELAC, ROBERT	Capacité des serveurs - Stockage	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 003,18 $	
BELL CANADA	526218253190301	02 AVR. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Bell - Transfert du SIM _ Mars 2019 ; Compte 522118253	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 443,18 $	
BELL CANADA	5328220841903020	02 AVR. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Bell - Transfert du SIM _ Mars 2019 ; Compte 532822084	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 920,30 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1997981176	11 AVR. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Frais mensuel de téléphones cellulaires ; Compte 7-3761-9957_Mars 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 831,39 $	
ATELIER GRIS INC.	1338040	04 AVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Mandat qui consiste à développer les spécifications techniques du nouveau poteau exclusif pour l¿installation d¿un module d'affichage libre	Urbanisme et mobilité	Signalisation écrite et marquage	9 343,89 $	
DC-SQUARE GMBH	1340862	18 AVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Renouvellement du support et MAJ du logiciel HiveMQ - Ref.: Eric Noiseux	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 000,00 $	
GEOSTAR INC.	1341300	24 AVR. 2019	GAGNON, VALERIE	Caractérisation de sols - Ref : Chheng Bun	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	90 814,19 $	
J.P. LEMIEUX ET FILS SOUDURE S.E.N.C.	1338418	08 AVR. 2019	CARRIER, JEAN	Facture - Achat de boulons inox pour luminaires de l'arrondissement Lachine - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Éclairage des rues	9 214,75 $	
LUMCA INC.	1338154	05 AVR. 2019	GAGNON, LUC	Projet Le Triangle - Fourniture d'un lampadaire	Urbanisme et mobilité	Éclairage des rues	6 833,64 $	1287759
MARINA STAINGART	1313483	16 AVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Mise à jour et création de processus opérationnel pour le CGMU - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 683,03 $	
MÉLANIE DUSSEAULT PHOTOGRAPHE	1340128	16 AVR. 2019	FELTON, SYLVAIN	Mélanie Dusseault - Photographie d'ambiance - 6 projets montréalais SIVT	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 393,71 $	
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1338082	04 AVR. 2019	CARRIER, JEAN	Compensation pour appel d'offre #438410 cancellé pour installation luminaires DEL	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 000,00 $	
ORANGE TRAFFIC INC	1341283	24 AVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat de logiciel GPS - Ref : HADDAJI, Zakaria	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	3 149,62 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1340779	18 AVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Installation d'un routeur CISCO et d'un tunnel IPSec pour les modems cellulaire - Ref : Éric Noiseux	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	29 597,60 $	
SAKURA TSUSHIMA	1339182	10 AVR. 2019	GAGNON, VALERIE	Expertise pour élaboration du guide de gestion documentaire de la DERA et rédaction du guide - Ref : Yannick Roy	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 902,92 $	
SOCIETE EN COMMANDITE BRENNAN-DUKE	1341140	23 AVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Installation et fournitures pour l'entretien des infrastructures CGMU - 2019 - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	20 997,50 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTREAL	1341330	24 AVR. 2019	RAIL, CHRISTIANNE	Projet Ste. Catherine, phase 2 - Relevés complémentaires pour la réalisation d'études de faisabilité et d'un APP, entre les rues Mansfield et Bishop, gré à gré, Société en commandite Stationnement de Montréal.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 519,70 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1337809	04 AVR. 2019	TESSIER, MONIQUE	Achat Nouvelle licence commerciale Utilisateur-unique AutoCad incluant toolsets AD pour l'architecte Alexis NAYLOR	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 115,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1340684	18 AVR. 2019	MORIN, ISABELLE	Services professionnels - Évaluation de l'impact de la fermeture de la bretelle Côte-Ste-Catherine / Ref: Virginie Gauvin/Services professionnels - Évaluation de l'impact de la fermeture de la bretelle Côte-Ste-Catherine	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 747,85 $	
VIDEOTRON LTEE .	1340133	16 AVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Service de câblodistribution pour CGMU - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 149,62 $	
WSP CANADA INC.	1332500	18 AVR. 2019	BERNIER, LISE	Mandat pour la réalisation d¿une analyse avantages-coûts de la réalisation de la création d¿un éco-parc industriel dans le secteur Assomption Sud¿Longue-Pointe	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	25 538,21 $	
COMITE INTERUNIVERSITAIRE URBAIN	1197736001	09 AVR. 2019	VANNET, WI LAYVAN	Contributions financières sur le réaménagement de l'avenue McGill Collgege. Réf. # 1197736001 - 5 avril 2019 - Résolution CE19 0533.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 000,00 $	
ACIER ARMOR STEEL	1337224	02 AVR. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Achat - Plaque ALC 44W 1" x 48" x 96". Coupées et fabriquées selon dessins fournis. Délai 7 à 10 jours ouvrables. - Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	7 602,98 $	
ATELIER AUBIN INC.	1341817	26 AVR. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Achat - Diverses fournitures pour la réparation de conduit d'aqueduc à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 808,42 $	
CREUSAGE RL	1339854	15 AVR. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Facture F-7745, Service de creusage pneumatique au 4622 de Verdun, 788 Rielle, 105 Place du Soleil le 4 avril 2019. Transport inclus.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 204,74 $	
EXCA-VAC	1341272	24 AVR. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Facture 856, Location d'un camion hydro-excavation le 9 avril pour la réparation d'une fuite d'aqueduc entre le 8 et 18 rue Berlioz. Transport inclus - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 472,09 $	
S.A.T. SOCIETE DES ARTS TECHNOLOGIQUES	1339360	11 AVR. 2019	DUCHESNE, ANNICK	Facture - Entente relative au projet médiation culturelle ¨Imagine le quartier culturel se déroulant de février à mai 2019 - Verdun	Verdun	Autres - activités culturelles	7 000,00 $	
STELEM	1337928	04 AVR. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Achat - pièces de réparation pour les bornes d'incendie - Arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	6 419,77 $	
EMMANUELLE JACQUES	190328	03 AVR. 2019	MAZZALONGO, CHRISTIANE	4 ateliers de médiation culturelle entre le 31 janvier et le 29 mars 2019	Verdun	Autres - activités culturelles	5 000,00 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	1339880	15 AVR. 2019	SAUVE, BENOIT	BENOIT SAUVÉ RÉAPPRO DE RODE 0879	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 367,48 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1339187	11 AVR. 2019	PIGEON, ANNIE	RESTREPO, ALEJANDRO, URGENCE SUR LA RUE GUY 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 914,77 $	
BAU-VAL CMM	1318458	18 AVR. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019 BC ouvert pour disposition de rebuts de béton et d'asphalte - Entente cadre 1317468 - Montant 25000$ - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
BETON MOBILE RIVE-SUD INC.	1330211	11 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Facture 880432 - 880558 - 880490 - Béton remblais en incluant le temps d'attente et le frais de chauffage. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 279,29 $	
CAN-INSPEC INC.	1332913	09 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Factures 649 - 651 - 660 - 665 Pour le service d'inspection télévisée de conduites d'égout sur diverses rues. TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	772,71 $	
CAN-INSPEC INC.	1332913	16 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Factures 649 - 651 - 660 - 665 Pour le service d'inspection télévisée de conduites d'égout sur diverses rues. TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 124,95 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1337684	03 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ERIC BELLEVILLE, ACHATS DE VESTE DE SECURITE POUR LES TRAVAUX ET AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 084,02 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1339050	10 AVR. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Effectuer un contrôle du chantier de la réfection du mur de maçonnerie et du chalet du parc Percy-Walters (0227) Incidences 15159 entente 1296662	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 323,42 $	1296662
CLEAN WATER WORKS INC	1338023	04 AVR. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Facture W77892 - Réparation de parois de conduite d'égout en brique rue Fullum entre Lalonde et Lafontaine (Travaux urgences). Tp aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	21 916,14 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1340623	18 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Soumission - Travaux préparatoires conduites d'égout secondaire	Ville-Marie	Réseaux d'égout	6 692,95 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1337678	18 AVR. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019- BC ouvert. Hors d'entente - Asphalte, bitume CH-10, PG 58-28, saison hiver. Montant estimatif.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1337678	03 AVR. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019- BC ouvert. Hors d'entente - Asphalte, bitume CH-10, PG 58-28, saison hiver. Montant estimatif.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	7 349,12 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1341592	25 AVR. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Entente 1339665 - BC ouvert asphalte CH-10 pour l'arr. Ville-Marie. Tp aqueduc et Tp voirie	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	1339665
DASSYLOI	1338547	08 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	JONATHAN LABONTÉ INVENTAIRE DE CONTENANT DE BÉTON FIBRE 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 010,52 $	
DEMIX BETON	1341662	25 AVR. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019 - BC ouvert - Béton pré mélangé pour divers chantiers. TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
EXCAVATION R. LECUYER & FILS INC.	1339512	12 AVR. 2019	LABELLE, MARC	2019 - Contrat gré à gré soumissionnaire plus bas à la suite d'une demande de prix, pour la location d'une rétro caveuse (pépine) avec opérateur au taux de 95$/hr, 452hrs de disponible . TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	45 144,62 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1341983	29 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	saulnier, karl pour le projet cadenassage	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 174,71 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1340724	18 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	FRANÇOIS POCETTI, ÉQUIPEMENT POUR L'ÉQUIPE DE BÉTON 0879	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 632,04 $	
LES SERVICES EXP INC.	1341557	25 AVR. 2019	PIERRE, JOSE	Services professionnels : Dessins de fosses de plantations avec grilles. MTR-000241230-A6 du 18 avril 2019	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	3 118,13 $	
MANOREX INC.	1337141	02 AVR. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission du 29 mars 2019. Remplacement d'un puisard complet Alexandre-de-Seve/Sainte-Catherine E en urgence. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	11 811,09 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OUTIL PAC INC	1341973	29 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Saulnier, Karl achat d'outil pour le projet de cadenassage.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 291,56 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	1325531	29 AVR. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2019 - Entente 1225134 - BC ouvert disposition de sols de type AB. Fin de l'entente: 31 décembre 2019. TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	150 132,12 $	1225134
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1336445	23 AVR. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Services professionnels : préparation des plans et devis pour ajouter des bornes de recharge électrique. DB188220001 Réf.: 690569	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	11 219,50 $	
STELEM	1338390	08 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, INVENTAIRE DE CORPS DE BORNE FONTAINE 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 980,60 $	1222638
STELEM	1338390	08 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, INVENTAIRE DE CORPS DE BORNE FONTAINE 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 091,87 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338379	06 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, INVENTAIRE DE CHAMBRE DE VANNE 1200MM ET 900MM + PLANCHERS 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	918,64 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1338379	06 AVR. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, INVENTAIRE DE CHAMBRE DE VANNE 1200MM ET 900MM + PLANCHERS 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 874,03 $	
TENLEC MULTISERVICES	1341830	26 AVR. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission du date 10 avril 2019. Laveuse Dexter Industrielle, base d'acier de 6po et la livraison et installation. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 023,68 $	
BF-TECH INC.	1339481	12 AVR. 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC ACHAT DE PIÈCES	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	6 008,33 $	
COMPUGEN INC.	1342074	29 AVR. 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	ÉQUIPEMENT POUR FABRICATHÈQUES	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Bibliothèques	4 949,64 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1336900	01 AVR. 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Fourniture d'asphalte pour l'équipe A en gré à gré en attendant la nouvelle entente	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1342072	29 AVR. 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	ÉQUIPEMENT POUR FABRICATHÈQUES	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Bibliothèques	2 675,08 $	
CREUSAGE RL	1328839	29 AVR. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Service de location de creusage pneumatique avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	5 905,55 $	
ENGLOBE CORP.	1337935	04 AVR. 2019	BEAUDREAULT, BRIGITTE	CONTRÔLE QUALITATIF -PLACE DU CENTENAIRE	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 498,75 $	1186550
EQUIPEMENT NCN LTEE	1337634	03 AVR. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC RÉPARATION D'UN RAIL DE 6'	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 616,30 $	
EQUIPEMENT NCN LTEE	1337807	04 AVR. 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC ACHAT D' ÉTAI D'EXTRÉMITÉ 5'	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	5 805,81 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1339568	12 AVR. 2019	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 3648 Villeray	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	3 832,05 $	
LE GROUPE ADE MONTREAL INC	1336984	01 AVR. 2019	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service de location de vide puisard	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 165,37 $	
L.L. LOZEAU LTEE.	1338891	10 AVR. 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	NIKON ET ACC. - BIBLIO P-E	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Bibliothèques	5 945,85 $	
NOVEM DISTRIBUTION INC	1341445	25 AVR. 2019	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ ET DE CADENASAGE	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 766,43 $	
SCIAGE MONTREAL INC.	1321498	12 AVR. 2019	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location de scie à béton avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	1 133,86 $	
SCIAGE MONTREAL INC.	1321498	05 AVR. 2019	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location de scie à béton avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	5 375,36 $	
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	1326172	01 AVR. 2019	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service de location de vide puisard avec opérateurs	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	5 404,23 $	
TERRASSEMENT AHUNTSIC INC.	1321295	03 AVR. 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de location de rétrocaveuse avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 346,48 $	
						Total =	**18 563 309,55 $**	

Rapport sur les contrats non publiés pour la période de janvier 2015 à avril 2019

Article 4.04

Mise en contexte

En réponse à l'anomalie découverte en mars 2019 relativement à des contrats non publiés sur la plateforme « Vue sur les contrats » ainsi que dans les rapports déposés chaque mois en vertu de l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement dépose un rapport qui reprend les transactions manquantes entre janvier 2015 et avril 2019.

La problématique

Afin d'avoir en sa possession des informations complètes concernant tous les contrats octroyés, la Ville utilise deux rapports qui sont combinés. Ces rapports servent à la fois dans l'application de l'article 477.3 de la Loi sur les cités et ville, et à nourrir « Vue sur les contrats ».

Le premier rapport provient du Service du greffe. Une fois par mois, celui-ci extrait toutes les résolutions adoptées au cours du mois précédent par le comité exécutif, le conseil municipal ainsi que le conseil d'agglomération, et il inclut dans ce rapport plusieurs informations, tels que la valeur du contrat, le nom du fournisseur ainsi que le numéro de la résolution leur étant associé. Le rapport du Service du greffe contient tous les dossiers approuvés par les instances.

Les contrats octroyés par les fonctionnaires doivent quant à eux être identifiés via l'extraction d'un rapport du système d'achat de la Ville. C'est pourquoi le Service de l'approvisionnement extrait, à chaque mois, un rapport contenant tous les achats dont la valeur du bon de commande est supérieure à 2 000$. Il est important de noter que malgré que la LCV stipule que nous devons déposer tous les contrats de plus de 2 000$ « *conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse le montant prévu au premier alinéa (25 000$) »,* cette distinction n'est pas faite et le rapport extrait tous les contrats de plus 2 000$ du mois visé.

Chaque fois qu'un bon de commande est enregistré dans le système d'achat de la Ville, le requérant doit saisir plusieurs informations pertinentes en lien avec la nature et le type du bon du commande. Au cours du processus de cet enregistrement, une tâche importante consiste à indiquer, le cas échéant, dans un champ intitulé « Numéro de résolution », le numéro de la résolution associée à son approbation par les instances (comité exécutif, le conseil municipal, ou le conseil d'agglomération). Cette information cruciale permet ensuite de faire le lien entre l'approbation et la dépense en cours et à la fin d'un contrat.

Ceci dit, dans le but de ne pas compiler en double certaines dépenses, le rapport produit par le Service de l'approvisionnement se doit donc d'exclure les bons de commandes qui sont reliés aux dossiers déjà publiés par le Service du greffe (ceux détenant un numéro de résolution du comité exécutif, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération).

Afin de repérer les bons de commandes qui sont reliés aux dossiers déjà publiés par le Service du greffe, le rapport du Service de l'approvisionnement exclut tous les bons de commandes

possédant une information inscrite dans le champ « Numéro de résolution », puisque ces dossiers ont déjà été rapportés par le rapport du Service du greffe. C'est cette logique de vérification qui s'est avérée problématique.

Le rapport du Service de l'approvisionnement est finalement combiné à celui du Service du greffe dans « Vue sur les contrats » pour donner la vue globale de toutes les dépenses liées à des contrats.

De cette manière, « Vue sur les contrats » contient dès lors tous les dossiers approuvés par les instances (contrats publiés par le Service du greffe), ainsi que tous les contrats de 2 000$ et plus qui n'ont pas été approuvés par les instances (décisions déléguées).

Or, voici ce qui a causé l'omission de certains contrats: lors de l'extraction du rapport par le Service de l'approvisionnement, le rapport vérifie si le champ « Numéro de résolution » contient une information, ce qui indiquerait de ne pas le considérer. Il s'avère toutefois que certaines personnes ayant placé des commandes ont, dans certains cas, inscrit des informations autres dans ce champ, ce qui a fait en sorte de les exclure du rapport du Service de l'approvisionnement.

Il est important de mentionner qu'à la Ville, environ 200 personnes émettent des bons de commande et plus de 1200 personnes émettent des demandes d'achat converties en bon de commande.

Nombre des contrats manquants (par instance) et valeur totale de ceux-ci

		Nombre de transaction	Montant
2015			
	CG	167	10 424 184,92 $
	CM	235	8 141 938,00 $
2016			
	CG	86	2 043 415,52 $
	CM	180	4 090 900,45 $
2017			
	CG	112	3 672 297,22 $
	CM	204	5 486 501,79 $
2018			
	CG	124	6 008 493,96 $
	CM	300	15 926 391,53 $
2019			
	CG	31	1 474 364,76 $
	CM	78	1 985 500,51 $
Total			
	CG	520	23 622 756,38 $
	CM	997	35 631 232,28 $
		1517	**59 253 988,66 $**

Il est important de noter que si seulement les contrats répondant aux critères de l'article 477.3 de la LCV étaient considérés (c'est-à-dire tous les contrats de plus de 2 000$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000$), le nombre total de transactions dans ce rapport serait de plutôt de 560, pour une somme de 50 086 635,70$

Rapport du Service de l'approvisionnement déposé au conseil municipal

Le nouveau rapport déposé au conseil municipal concernant les dépenses a été modifié afin de raffiner les critères d'exclusions. Dorénavant, le rapport produit, au lieu d'exclure systématiquement tous les bons de commande contenant du texte dans le champ « Numéro de résolution » du formulaire, exclura seulement les bons de commande dont le numéro contenu dans ce champ ne commence pas par : CA%, CE%, CG%, CM%, GDD1%, GDD_1% (représentant les GDD déjà soumis par le Service du greffe).

Démarches entreprises afin de résoudre la problématique

Afin de résoudre cette anomalie et corriger rapidement le rapport à venir, une première rencontre a eu lieu entre le Service de l'approvisionnement, le Service des finances, le Service du greffe et le Service des affaires juridiques. Il a été convenu de :

- Mettre en place un comité de travail regroupant des représentants de ces services et de quelques arrondissements;
- Statuer sur les données à extraire pour répondre aux obligations de la Loi, aux critères de sélection de ces données ainsi qu'à la responsabilité de leur alimentation;
- Identifier les changements à apporter au système SIMON afin de répondre aux besoins du rapport et procéder à la modification de celui-ci.

Aussi, et dans l'immédiat, les actions suivantes seront entamées :

- Dès le 1er mai 2019, de façon transitoire, produire les nouveaux rapports avec des critères modifiés et procéder à une validation manuelle de toutes les transactions;
- Suite aux recommandations du comité de travail, revoir et modifier les critères de production des rapports;
- Revoir avec le Service de l'informatique la configuration du système et des rapports afin d'augmenter l'automatisation et assurer la fiabilité des informations fournies ainsi que la réduction des interventions humaines dans le processus.

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2019	DIVERSITE ARTISTIQUE MONTREAL	20181913	18 MARS 2019	LAVIGNE, VALERIE	Artistes	Culture	Autres - activités culturelles		Honoraires vidéastes	4 429,85 $
2019	BELAIR DIRECT	50022248943188	26 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-003018	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250011	6 000,00 $
2019	BELAIR DIRECT	50032702895170	31 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-002734	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250008	11 500,00 $
2019	COSECO COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022241746174	16 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossuer; 17-002723	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440002	10 000,00 $
2019	DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022240231178	16 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossuer; 17-002060	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250004	3 000,00 $
2019	DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022247413183	07 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier`18-002076	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250014	9 000,00 $
2019	DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022252463198	21 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-000119	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2190421001	11 900,00 $
2019	DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50032702895170	31 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-002698	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250008a	8 500,00 $
2019	FELIX GERMEK-MICHAUD	5003270281177	23 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;17-001909	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2197982001	4 039,26 $
2019	GREY CASGRAIN	50022243520171	30 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 17-003718	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440006	24 000,00 $
2019	HUI FANG LI ET HONG YANG	50032159642190	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossierl 19-000396	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2197891007	4 650,00 $
2019	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022237763175	30 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 17-000996	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440007	5 000,00 $
2019	JASMIN MORIN	50032702895170	31 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17002794	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250008b	10 000,00 $
2019	LA PERSONNELLE, ASSURANCE GENERALE INC.	50022246332186	14 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ;18-001590	Dépenses communes	Autres - Administration générale		gdd2196250001	10 000,00 $
2019	MARCEAU & BOUDREAU	50017094334169	06 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlements dossier ;16-001857	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD3196440001	2 366,76 $
2019	MARIA TALARICO	50032700822176	16 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques jugement dossier 17-000558	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2191634001	8 804,44 $
2019	Me CONSTATIN KIRITSIS	50022246746187	30 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;18-001745	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440008	5 000,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2019	ME MARC WENER	50022242023177	07 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 16-002844-17-002884	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250015	16 000,00 $
2019	ME NORMAND BLANCHARD	50022244093186	16 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ; 18-000170	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250003	6 000,00 $
2019	MOHAMED KHAYATA	50032703796179	21 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-003855	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2197982008	3 000,00 $
2019	REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC	50022244093186	16 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affairs juridiques règlement dossier; 18-000170	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250003a	2 933,71 $
2019	REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC	50032700742176	06 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-000430	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2197982006	5 046,06 $
2019	SHOPPERS DRUG MART INC.	50017097640174	16 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossuer; 17-001112	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440004	5 000,00 $
2019	SOPHIE MONTMINY	50032700742176	06 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-000430	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2197982006a	13 777,08 $
2019	SSQ GROUPE FINANCIER	50022240830177	07 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier`17-02240	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196250013	10 250,00 $
2019	SYLVIE TURMEL	50032701660179	19 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiquies règlement dossier; 17-001512	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2197982009	7 500,00 $
2019	TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1300236	18 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	LAS-BCR-TP 2018 TRANSPORT DES RESIDUS DE FONTE DES NEIGES	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		1183837002	11 526,97 $
2019	LES SERVICES EXP INC.	1334818	20 MARS 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	2552 - Clos de voirie Darlington / Service professionnel pour l'installation et la relocalisation des bornes électriques	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Construction d'infrastructures de voirie	1122685	DA194921003	5 433,10 $
2019	MARCHAND ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1334879	21 MARS 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	2552 - Clos de voirie Darlington / Travaux électriques divers et installation de 2 stations de recharges électriques	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Construction d'infrastructures de voirie		DA194921003	10 242,59 $
2019	WESTBURNE	1334883	21 MARS 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	2552 - Clos de voirie Darlington/matériel électrique pour le projet de l'installation de 2 stations de recharge. Entente: 1268917	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Construction d'infrastructures de voirie		DA194921003	6 593,43 $
2019	ENTREPRISES NOVEXPRO INC	1330880	28 FÉVR. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Soumission Novexpro pour la conception, la fabrication et l'installation d'un système d'accrochage au plafond de la salle d'exposition de la maison de la culture Marie-Uguay (montant assumé par la Ville Centre Service de la culture)	Culture	Admin. générale - Autres dép.- À répartir		2186908001	17 244,20 $
2019	DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1327975	14 FÉVR. 2019	THAI, SADETH	2019 - Collectes déchets supplémentaires - juillet lors du déménagement	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport		DB187711001	7 609,02 $
2019	MELIMAX TRANSPORT INC.	1305630	22 JANV. 2019	THAI, SADETH	2018 - Fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles pour les clos de voirie de Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	1306725	DA188038001	2 212,96 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2019	MELIMAX TRANSPORT INC.	1323321	24 JANV. 2019	THAI, SADETH	2019 - Anjou - Collectes transport	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	1306725	DA188038001	2 915,90 $
2019	MELIMAX TRANSPORT INC.	1323708	25 JANV. 2019	THAI, SADETH	2019 - MHM - Transport de conteneur	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	1306725	DA188038001	4 400,03 $
2019	MELIMAX TRANSPORT INC.	1328266	14 FÉVR. 2019	THAI, SADETH	2019 - St-Laurent - Collecte transport - Transports de conteneurs	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	1306725	DA188038001	4 972,65 $
2019	SOCIETE ECOCITOYENNE DE MONTREAL	1330626	27 FÉVR. 2019	THAI, SADETH	2019 - Sensibilisation porte-à-porte sur la collecte des matières organiques sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA160695002	11 086,68 $
2019	SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1330672	27 FÉVR. 2019	THAI, SADETH	2019 - Distribution d'outil de collecte de matières organiques sur le territoire de l'arrondissement Ville Marie	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA160695001	12 934,46 $
2019	ALUVERTECH INC.	1320258	14 JANV. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Fourniture et l¿installation de moulures en aluminium à la Bibliothèque Pierrefonds (3101) Incidences 13539	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques		CC64362002	5 065,38 $
2019	CONSTRUCTION DJL INC	1327191	11 FÉVR. 2019	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2019 FOURNITURE ENROBES BITUMINEUX	LaSalle	Réseaux d'égout	1192437	D1196598001	20 997,49 $
2019	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1277695	18 MARS 2019	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCO-TP2018 / TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB selon l'entente.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	1225134	D1183837004	8 993,73 $
2019	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1277695	14 JANV. 2019	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCO-TP2018 / TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB selon l'entente.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	1225134	D1183837004	6 662,86 $
2019	GLT + INC	1332547	11 MARS 2019	CLOUTIER, STEPHANE	réalisation d'un étude de faisabilité technique et financière de divers scénarios de réfection de la piscine Baldwin	Plateau Mont-Royal	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance		DC198108001	21 974,79 $
2019	G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1332920	12 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM 3-16 fév. 2019 fact#10321014	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	C1091439	c1091439	6 450,26 $
2019	LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	27 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information		DA181305004	4 525,34 $
2019	ADSUM GROUPE CONSEIL INC.	1320871	15 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Accompagnement pour la définition des besoins opérationnels entre la Ville et la STM dans le cadre des mesures préférentielles pour autobus - Ref : M. A. Caron	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	22 572,31 $
2019	CIMA+ S.E.N.C.	1332387	07 MARS 2019	BESSETTE, HUGUES	Architecture du réseau dorsal: migration du réseau fibre de Cogeco vers le réseau fibre de TI - Ref : Thanh Do	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	21 732,41 $
2019	ECONOLITE CANADA INC.	1322022	18 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat d'unité de contrôle Cobalte TS2-T1 - Ref : Zakaria Haddaji	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	3 902,39 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2019	ELECTROMEGA LTEE	1322046	18 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat d'unité de contrôle Siemens ATC-M62 TS2 Type 2 - Ref : Zakaria Haddaji	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	5 664,08 $
2019	ELECTROMEGA LTEE	1325735	04 FÉVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat de 10 commutateurs Kyland Sicom 3172-2Eovdsl-RJ-AT-2D - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	19 590,67 $
2019	ELECTROMEGA LTEE	1336628	28 MARS 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat des commutateurs Kyland 3172 pour réseau 221	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	22 069,42 $
2019	INNOVATION MI-8 INC.	1326056	05 FÉVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Contrat Gré à Gré - Essais de validation pour postes de comptage SmartMicro - Ref : Marc-André Caron	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	8 399,00 $
2019	LEMAY CO INC.	1321052	16 JANV. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Services professionnels pour la mise à jour de la maquette 3D du Parc P-4a détaillant spécifiquement le secteur de la diagonale piétonne	Urbanisme et mobilité	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1268959	1268959	4 199,50 $
2019	MNUBO INC.	1315706	10 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Faisabilité de prédiction des débits véhiculaire temps réel 15 minutes - Ref : Olivier Audet	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	18 057,85 $
2019	RESOLOGI INC.	1322985	23 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Location lien externe VPN et Cloud privé pour opérations CGMU. Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	17 092,45 $
2019	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1330766	27 FÉVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Installation d'un APN pour les modems cellulaires - Ref : Éric Noiseux	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	24 147,12 $
2019	STEPHANE OUELLET	1330592	27 FÉVR. 2019	BESSETTE, HUGUES	Plan de gestion des équipements en catalogue - Ref : François Thibodeau	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	22 050,00 $
2019	TACEL LIMITEE	1322037	18 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat d'unité de contrôle Intelight X3 NEMA TS2-1 wMax Time - Ref : Zakaria Haddaji	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	7 125,50 $
2019	TELECOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1336583	28 MARS 2019	BESSETTE, HUGUES	Conversion filaire caméra/Bluetooth phase 2 - Ref : Marc-André Caron	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	21 407,37 $
2019	GROUPE NICKY	1334188	21 MARS 2019	DUPUIS, ALAIN	Contrat d'Arrosage d'Arbres et de Fleurs 2019 pour l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - En lien avec la Résolution CA-18 09 0280	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture		1187848006	186 343,63 $
2019	GROUPE NICKY	1334188	18 MARS 2019	DUPUIS, ALAIN	Contrat d'Arrosage d'Arbres et de Fleurs 2019 pour l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - En lien avec la Résolution CA-18 09 0280	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture		1187848006	168 249,03 $
2019	J. RENE LAFOND INC.	1331924	05 MARS 2019	TURGEON, FRANCOISE	Une pelle sur chenilles de 8½ à 10 tonnes avec balancier et accessoires, selon les caractéristiques décrites au devis 46118A11 - AO18-17413 - UADM : Cote-des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce.	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des tranchées		190 322	199 367,43 $
2019	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50017093698168	16 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossuer; 15-002434	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD219644003	50 000,00 $
2019	MARCEAU & BOUDREAU	50017094334169	18 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règèment dossier 16-001857	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440001	33 137,09 $
2019	ME JEAN-FREDERIC DICAIRE	50022247481180	19 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-002109	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440013	37 988,44 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2019	ESPACE STRATEGIES INC.	1331194	01 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Mandat visant à guider la SDC Vieux-Montréal et l¿Association Charleroi Pie-IX dans les choix stratégiques qui devront être faits en vue de la planification et de la réalisation de projets mobilisateurs qui contribueront	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		18-1345	53 333,65 $
2019	SNC-LAVALIN INC	1333834	15 MARS 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin pour le transfert du contrôle à distance de l'usine de traitement des eaux souterraines située au 125 rue Fernand-Séguin - Appel d'offres gré à gré - (2 soumissionnaires)	Environnement	Protection de l'environnement		DA190720001	40 070,24 $
2019	PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1317165	17 JANV. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	2181543003 Accorder un contrat pour la fourniture des services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et Aréna Michel-Normandin pour la période du 1er déc. 2018 à la fin avril 2019 - Dépense totale de 73 584 $, t. incl.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux		2181543003	53 753,60 $
2019	R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1317183	17 JANV. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	2181543003 Accorder un contrat pour la fourniture des services de déneigement des stationnements et des chemins d'accès - Complexe sportif Claude-Robillard et Aréna Michel-Normandin pour la période du 1er décembre 2018 à la fin avril 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux		2181543003	41 785,02 $
2019	CONSTRUCTION PIRAVIC INC.	1323230	24 JANV. 2019	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2019 FOURNITURE ET INSTALLATION SYSTEME SOUTERRAIN DECHETS	LaSalle	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		D1187151011	33 058,46 $
2019	CAMTECH CONSULTANTS INC.	1307717	15 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Homologation de 48 chargeurs sur roues (avec souffleurs) dans le but d'obtenir les permis spéciaux de circulation de classe 6 nécessaires - 14déplacements :¿ La prise de données; La pesée; Calculs de contrepoids; L¿attestation; Balance	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		Gré-à-gré	35 380,79 $
2019	GROUPE CONTANT INC.	1312401	24 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Location mensuelle (4 mois - débutant le 1er déc 2018) de souffleuse pour dépôt à neige pour PIERREFONDS, selon AO 18-17375 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO 18-17375	59 827,13 $
2019	S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1312394	22 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Devis 82518B11 - Location mensuelle (5 mois - débutant le 1er déc 2018) de souffleuse à neige pour PIERREFONDS, selon AO 18-17375 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO-18 17375	66 331,10 $
2019	ATERA ENVIRO INC.	1330741	01 MARS 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	Acquisition d'électrodes pour analyseur de plomb	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable		DA190184001	79 370,55 $
2019	IGF AXIOM INC.	1333228	13 MARS 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	Services professionnels d'ingénierie en conception et gestion de projets -rue Racine	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable		DA196765008	44 882,15 $
2019	COMPILATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1266327	23 FÉVR. 2019	GAGNON, VALERIE	Comptages à divers intersections - Ref : Anna Vizioli	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		SUR INVITATION	42 834,90 $
2019	METAL POLE-LITE INC.	1321989	18 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat de console d'éclairage simple et double - Ref : Zakaria Haddaji	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	69 921,67 $
2019	POMERLEAU INC.	1333941	15 MARS 2019	GAGNON, VALERIE	18-15 Réfection des colonnes des P.E. sur l'île Sainte-Hélène - Ref : Pierre Marcoux	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie		GRÉ À GRÉ	92 316,56 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	AMENAGEMENT COTE JARDIN INC.	50022244797182	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-000573	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2188075004	5 000,00 $
2018	ANATOLIY GAVRILOV	50032138121134	06 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ règlement hors cours dossier; 13-001360	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2185210021	5 950,00 $
2018	ANDRE TAILLEFER	50017090569156	21 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement doaaier ; 15-002914	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186684024	15 000,00 $
2018	ANTHONY PORCARO	50032154048161	07 DÉC. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 16-002826	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2187982010	8 229,13 $
2018	BELAIR DIRECT	50022249033187	15 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-003152	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186250028	8 000,00 $
2018	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	50022248349188	29 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Achats autorisés Processus Judiciaire	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD-2186684026	15 926,39 $
2018	DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	2186250013	23 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques /règlement dossier 18-002248	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD;2186250013	5 000,00 $
2018	DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022247418182	31 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-002091	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186250026	11 278,10 $
2018	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	50022236113174	10 DÉC. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-000033	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186250032	5 000,00 $
2018	HYDRO-QUEBEC	50022237490175	16 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 17-000773	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186250023	2 000,00 $
2018	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022240005176	24 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/réclamation dans dossier 17-001941	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD;2187706006	10 000,00 $
2018	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022240929177	13 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 17-002341	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186440026	7 000,00 $
2018	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022247510186	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-002142	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186250018	2 000,00 $
2018	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022248361183	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-002441	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186684020	4 500,00 $
2018	LA PERSONNELLE, ASSURANCE GENERALE INC.	50022240002017	21 DÉC. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-001950	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2188075013	10 000,00 $
2018	LAPOINTE ROSENSTEIN MARCHAND MELANCON	50022237919173	31 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-000981	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186250025	7 500,00 $
2018	ME JEAN-FREDERIC DICAIRE	50022246545183	27 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques- règlement dossier-18-001655	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186250016	5 069,16 $
2018	MINISTRE DES FINANCES	30277810001066	03 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-002489	Dépenses communes	Autres - Administration générale		21874184018	2 483,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	MINISTRE DES FINANCES	302778100103891	03 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-000807	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2184184018	2 483,00 $
2018	MOHAMED HASSAN JAMALI	50022235335166	20 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques /r`glement hors cour dossier;16-003641	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2188075002	2 000,00 $
2018	MOHAND MADJID AIT AISSI	50032700844170	24 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques reg;ement dossier 50032700844170	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2187982008	5 769,29 $
2018	OPTIMUM SOCIETE D'ASSURANCES INC.	50022246573185	13 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-001637	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186684029	7 200,00 $
2018	OPTIMUM SOCIETE D'ASSURANCES INC.	50022249038186	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-003095	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186684021	3 000,00 $
2018	OUELLET, NADON & ASSOCIES	50022225028151	06 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affairess juridiques règlement dossier; 15-002994	Dépenses communes	Autres - Administration générale		gdd2186440024	8 000,00 $
2018	PASCALE COTNOIR-LEFORT ET CHRISTIAN LEROUX	50032702394174	07 DÉC. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-002223	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2181634019	8 435,40 $
2018	PASQUIN VIENS	50017101503178	06 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;18-000018	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186440020	18 000,00 $
2018	PASQUIN VIENS	50022194022128	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 12-02985	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186250017	11 000,00 $
2018	PRYSM ASSURANCES GENERALES	50022244542182	10 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais de règlements	Dépenses communes	Autres - Administration générale		21862550019	4 250,00 $
2018	REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC	50017089115151	08 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règle,emt dossier; 15-002074-Pinchos Freund	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2183219021	5 412,16 $
2018	REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC	50017099157177	21 DÉC. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-001817	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2188075012	4 049,51 $
2018	STEFAN NITOSLAWSKI	50032700866173	21 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Achats autorisés Processus Judiciaire	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2185210028	2 500,00 $
2018	SYNDICAT DE LA COPROPRIETE ROCCABELLA	50022238839172	26 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ règlement dossier 17-001988	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186250015	7 000,00 $
2018	VALERIE PROVOST	50032707041184	12 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affairee juridiques frais de règlement doaaier; 18-001634	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2185210027	4 601,00 $
2018	VIDEOTRON LTEE .	50022234537173	21 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-000803	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186684036	6 000,00 $
2018	PUBINTERACTIVE SG INC.	1271868	13 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Pub Interactive: référencement payant sur Google Adwords pour travaux de réaménagement de la rue Sainte-Catherine	Communications	Construction d'infrastructures de voirie		1177595002	342,67 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	PUBINTERACTIVE SG INC.	1271868	07 MAI 2018	VIDAL, STEPHANIE	Pub Interactive: référencement payant sur Google Adwords pour travaux de réaménagement de la rue Sainte-Catherine	Communications	Construction d'infrastructures de voirie		1177595002	1 940,17 $
2018	MONTREAL ELITE SECURITE	1236175	01 MARS 2018	DUMARESQ, JULIE	Site Autoroute 13 (A13) & Site Château Pierrefonds (CHA) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage - Guérite -au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO 17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	1 311,53 $
2018	MONTREAL ELITE SECURITE	1236175	08 FÉVR. 2018	DUMARESQ, JULIE	Site Autoroute 13 (A13) & Site Château Pierrefonds (CHA) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage - Guérite -au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO 17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	12 281,81 $
2018	MONTREAL ELITE SECURITE	1236175	27 FÉVR. 2018	DUMARESQ, JULIE	Site Autoroute 13 (A13) & Site Château Pierrefonds (CHA) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage - Guérite -au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO 17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	2 073,93 $
2018	MONTREAL ELITE SECURITE	1236175	04 JANV. 2018	DUMARESQ, JULIE	Site Autoroute 13 (A13) & Site Château Pierrefonds (CHA) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage - Guérite -au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO 17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	8 187,87 $
2018	MONTREAL ELITE SECURITE	1236177	01 MARS 2018	COURNOYER, FRANCOIS	BCO - Site Angrignon (ANG) - Arr. Lasalle (LAS) - Services de gardiennage - Guérite - au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	1 850,85 $
2018	MONTREAL ELITE SECURITE	1236177	19 NOV. 2018	COURNOYER, FRANCOIS	BCO - Site Angrignon (ANG) - Arr. Lasalle (LAS) - Services de gardiennage - Guérite - au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	2 353,40 $
2018	8418748 CANADA INC.	1255853	12 FÉVR. 2018	DESJARDINS, MICHELLE	0160 - Parc de la Confédération/INCIDENCES/Réalisation d'un forage technique et de caractérisation et aménagement de jeux d'enfants	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA175896001	3 674,56 $
2018	ABC RECREATION QUEBEC INC.	1264933	03 AVR. 2018	DESJARDINS, MICHELLE	0160 - Parc de la Confédération / Achat d'équipements de jeu accessibles dans le projet de réaménagement de l'aire de jeu. (SuperScoop ADA) Cotation # 17-4293C-SI	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA185896001	2 290,83 $
2018	ABC RECREATION QUEBEC INC.	1264933	29 MARS 2018	DESJARDINS, MICHELLE	0160 - Parc de la Confédération / Achat d'équipements de jeu accessibles dans le projet de réaménagement de l'aire de jeu.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA185896001	12 371,73 $
2018	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1279314	07 JUIN 2018	DESJARDINS, MICHELLE	0160 - Parc de la Confédération 0146 - Parc Kent / Rampe d'accès, installation d'équipements, transport et manutention. Entente	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		DB184670001	21 043,03 $
2018	EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC.	1264940	29 MARS 2018	DESJARDINS, MICHELLE	0160 - Parc de la Confédération / Achat d'équipements de jeu accessibles dans le projet de réaménagement de l'aire de jeu.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA185896001	7 727,08 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	INSTALLATION JEUX-TEC INC.	1264918	29 MARS 2018	DESJARDINS, MICHELLE	0160 - Parc de la Confédération / Installation d'équipements de jeu accessibles dans le projet de réaménagement de l'aire de jeu.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA185896001	18 222,58 $
2018	LES INDUSTRIES SIMEXCO INC	1264923	29 MARS 2018	DESJARDINS, MICHELLE	0160 - Parc de la Confédération / Achat d'équipements de jeu accessibles dans le projet de réaménagement de l'aire de jeu.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA185896001	21 906,01 $
2018	LES SOLUTIONS DE RANGEMENT PRISMA INC.	1300725	03 OCT. 2018	DESJARDINS, MICHELLE	Modification du comptoir d¿accueil bleu et fabriquer une armoire pour les manteaux dans le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce (1033) Incidences 12635	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques		C13 170177	9 633,46 $
2018	TECHSPORT INC.	1264946	29 MARS 2018	DESJARDINS, MICHELLE	0160 - Parc de la Confédération / Achat d'équipements de jeu accessibles dans le projet de réaménagement de l'aire de jeu.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA185896001	5 396,36 $
2018	STEPHANIE LESSARD-BERUBE	1315447	12 DÉC. 2018	LECLERC, JEAN-FRANCOIS	Capsules vidéo (entrevue avec José-Louis Jacome) pour Mémoires des Montréalais	Culture	Musées et centres d'exposition		1183617001	4 315,00 $
2018	CLUB VOYAGES AFFAIRES	1273465	14 MAI 2018	MARCOTTE, CATHY	Facture - Club voyages affaires: 2 billets avion pour divers missions au BRI - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	1047759	Entente1047759	2 274,01 $
2018	CLUB VOYAGES AFFAIRES	1284792	04 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Club voyages affaires: billet avion d'Esteban Benavides de Mtl-Paris_Frankfurt du 24 au29 juin selon facture#502105910 - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		Entente1047759	2 152,77 $
2018	CLUB VOYAGES AFFAIRES	1288053	19 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Billet avion de M. Henri-Paul Normandin pour sa mission à Johannesburg du 24 au 31 août 2018 selon facture 502106192.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		Entente1047759	2 512,15 $
2018	CLUB VOYAGES AFFAIRES	1293065	21 AOÛT 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Club voyages affaires: 2 billets avion de Mtl à Genève le 1 sept 2018 selon les factures 502106504 et 502106505.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		Entente1047759	3 025,81 $
2018	PIERRE PREVOST CONSEIL INC.	1246722	04 JANV. 2018	LAPOINTE, NORMAND	Service professionnel en accompagnement du président du comité exécutif de la Ville dans le processus de préparation du budget 2018.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		DG1735700004	4 346,48 $
2018	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1293624	23 AOÛT 2018	GRANDMAISON, BRIGITTE	Plateforme téléphonique Rogers selon la facture 44692359N-OD du 31 juillet 2018.	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	1146051	1146051	17 527,66 $
2018	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1293625	23 AOÛT 2018	GRANDMAISON, BRIGITTE	Plateforme téléphonique Rogers selon la facture 44526818N-AI du 30 juin 2018.	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	1146051	1146051	19 086,72 $
2018	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1293626	23 AOÛT 2018	GRANDMAISON, BRIGITTE	Plateforme téléphonique Rogers selon la facture 44361954N-OD du 31 mai 2018.	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	1146051	1146051	18 944,99 $
2018	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1293627	23 AOÛT 2018	GRANDMAISON, BRIGITTE	Plateforme téléphonique Rogers selon la facture 44198155N-OD du 30 avril 2018.	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	1146051	1146051	18 189,08 $
2018	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1293628	23 AOÛT 2018	GRANDMAISON, BRIGITTE	Plateforme téléphonique Rogers selon la facture 44035702N-OD du 31 mars 2018.	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	1146051	1145061	17 905,62 $
2018	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1293630	23 AOÛT 2018	GRANDMAISON, BRIGITTE	Plateforme téléphonique Rogers selon la facture 43713578N-OD du 31 janvier 2018.	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	1146051	1146051	17 905,61 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	AICHA FARHAT	1316201	14 DÉC. 2018	BASTIEN, NADIA	2184970008-DC184970008-Accorder un contrat de services professionnels de 5 000 $ à Aïcha Farhat pour la réalisation de recherches sur les besoins en développement social et les services d¿hébergement d¿urgence dans les arrondissements	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC184970008	5 000,00 $
2018	BRIO CONSEILS INC.	1269242	23 AVR. 2018	LALANDE, AGATHE	2183684001- Services prof pour accompagner l¿équipe de gestion des Divisions Relations interculturelles et groupes spécifiques et Lutte à la pauvreté et itinérance dans le processus de l¿appropriation et de l'intégration des changements.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB183684001	22 748,17 $
2018	CARLO MORSELLI	1289776	30 JUIL. 2018	LALANDE, AGATHE	2186794002-Contrat de services professionnels pour la réalisation d'un portrait statistique de la criminalité à Montréal.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB186794002	22 047,37 $
2018	CATHCART COACHING INC.	1291567	09 AOÛT 2018	DEROME, JOHANNE	2183684002-Octroyer un contrat de services professionnels à Cathcart Coaching, d¿une valeur de 3 937 $ toutes taxes incluses pour des services de coaching au profit de la division des Relations interculturelles	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir		DB183684002	2 412,24 $
2018	CATHCART COACHING INC.	1291567	11 DÉC. 2018	DEROME, JOHANNE	2183684002-Octroyer un contrat de services professionnels à Cathcart Coaching, d¿une valeur de 3 937 $ toutes taxes incluses pour des services de coaching au profit de la division des Relations interculturelles	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir		DB183684002	314,96 $
2018	CENTRE ST-PIERRE	1261572	13 MARS 2018	BASTIEN, NADIA	2180706001- Contrat pour l'animation et le secrétariat de quatre rencontres d'échanges en février 2018 dans le cadre du renouvellement du Plan d'action municipal pour les aînés	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC180706001	9 760,00 $
2018	CHRISTA HAANSTRA	1258751	26 FÉVR. 2018	TAZAIRT, SABRINA	2181546001-Contrat de service pour le Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité afin de soutenir le projet intitulé « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité"	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC181546001	5 249,37 $
2018	CLIVE WIGHTMAN	1283130	22 JUIN 2018	LALANDE, AGATHE	2181546003-Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à monsieur Clive Wightman, CPA, pour ses services de comptabilité permettant d'assurer le respect de l'Entente financière avec le Centre national de prévention du crime	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB181546003	10 000,00 $
2018	COACHING HD INC.	1301998	11 OCT. 2018	DEROME, JOHANNE	2183999001-Contrat de services professionnels pour accompagner les chefs de division DLPI et DRIGS pour la définition de leur offre de service intégrée en développement social et sa mise en ¿uvre.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB183999001	22 572,31 $
2018	COOP INTERFACE	1228255	20 AVR. 2018	TAZAIRT, SABRINA	2180706003-Autoriser une dépense additionnelle pour couvrir des extras demandés par la Ville pour la mise à jour du Plan d'action MADA, majorant ainsi le montant total du contrat de 56 733 $ à 71 733 $ taxes incluses.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA180706003	12 095,85 $
2018	FUSION JEUNESSE	1310344	21 NOV. 2018	KULCZYK, TOMMY	2188063005 - DB188063005 -Accorder un contrat de services professionnels à l'organisme Fusion Jeunesse.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB188063005	4 565,66 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	ISABELLE RAFFESTIN	1316199	14 DÉC. 2018	BASTIEN, NADIA	2184970008- DC184970008-Accorder un contrat de services professionnels de 3 000 $ à Isabelle Raffestin pour la réalisation de recherches sur les besoins en développement social et les services d¿hébergement d¿urgence dans les arrondis.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC184970008	3 000,00 $
2018	JACINTHE RIVARD	1316196	14 DÉC. 2018	BASTIEN, NADIA	2184970008-DC184970008 Accorder un contrat de services professionnels de 17 000 $ à Jacinthe Rivard pour la réalisation de recherches sur les besoins en développement social et les services d¿hébergement d¿urgence dans les arrondissements	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC184970008	17 000,00 $
2018	JACKSON SMITH	1267490	13 AVR. 2018	LALANDE, AGATHE	2181546002-Accorder un contrat de services professionnels à Jackson Smith, consultant, pour la rédaction de documents d'information destinés au Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB181546002	7 500,00 $
2018	JMP CONSULTANTS	1282510	20 JUIN 2018	LALANDE, AGATHE	2181546004-Octroyer un contrat à la firme JMP Consultants pour les services de traductions de documents se rattachant au projet Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB181546004	10 957,60 $
2018	JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1261551	13 MARS 2018	BASTIEN, NADIA	2180706002-Révision linguistique de six fascicules sur l'intervention municipale dans le cadre du renouvellement du Plan d'action municipal pour les aînés.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC180706002	2 887,16 $
2018	JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1301713	10 OCT. 2018	BASTIEN, NADIA	2181643007-Contrat de services professionnels à Jocelyne Hébert pour la révision du Bilan 2017 et la révision du Plan d'action 2019-2020 en accessibilité universelle.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB181643007	6 267,75 $
2018	JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1310352	21 NOV. 2018	LALANDE, AGATHE	2181361008-2186368001 - Accorder un services professionnels requis pour la rédaction et la révision du document de consultation entre la Ville et OCPM	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC181361008	10 918,70 $
2018	JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1310352	05 DÉC. 2018	LALANDE, AGATHE	2181361008-2186368001 - Accorder un services professionnels requis pour la rédaction et la révision du document de consultation entre la Ville et OCPM	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC181361008	10 078,80 $
2018	LAURIE SAVARD	1262340	22 MARS 2018	TAZAIRT, SABRINA	2187497003 et 2184970003-Accorder un contrat de services professionnels à Laurie Savard pour la réalisation de différents mandats professionnelles	Diversité sociale et des sports	Développement social		2184970003	10 441,90 $
2018	LAURIE SAVARD	1262340	01 AOÛT 2018	TAZAIRT, SABRINA	2187497003 et 2184970003-Accorder un contrat de services professionnels à Laurie Savard pour la réalisation de différents mandats professionnelles	Diversité sociale et des sports	Développement social		2184970003	1 417,14 $
2018	NISKA COOPERATIVE DE TRAVAIL	1287364	19 JUIL. 2018	LALANDE, AGATHE	2183220001-DB183220001-Accorder une contrat de service professionnel, pour la réalisation de l'évaluation de la démarche montréalaise de revitalisation urbaine intégrée (RUI).	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB183220001	22 371,77 $
2018	NORD OUVERT INC.	1297735	21 SEPT. 2018	LALANDE, AGATHE	2187990002-Contrat de services professionnels afin de préparer, animer et rendre compte des résultats d'une rencontre portant sur l'implantation d'une nouvelle plateforme interactive de visualisation de données.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB187990002	11 548,62 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1317165	20 DÉC. 2018	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	2181543003 Accorder un contrat pour la fourniture des services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et Aréna Michel-Normandin pour la période du 1er déc. 2018 à la fin avril 2019 - Dépense totale de 73 584 $, t. incl.	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux		2181543003	13 438,40 $
2018	RACHIDA AZDOUZ	1301030	04 OCT. 2018	LALANDE, AGATHE	2187986003- Services professionnels requis pour la révision des outils de mise en oeuvre du Programme Montréal Interculturel (PMI)	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB187986003	10 000,00 $
2018	R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1317183	20 DÉC. 2018	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	2181543003 Accorder un contrat pour la fourniture des services de déneigement des stationnements et des chemins d'accès - Complexe sportif Claude-Robillard et Aréna Michel-Normandin pour la période du 1er décembre 2018 à la fin avril 2019	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux		2181543003	10 446,26 $
2018	REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU MONTREAL METROPOLITAIN RAAMM	1267398	13 AVR. 2018	BASTIEN, NADIA	2181643001- Octroyer un contrat de services prof pour la recherche et la lecture des contenus des rubriques spécifiquement dédiées à la Ville de Montréal au Publiphone	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC181643001	8 000,00 $
2018	SANS OUI C'EST NON	1301705	10 OCT. 2018	LALANDE, AGATHE	2187392001-Contrat de services professionnels à Sans oui, c'est non! pour l'implantation de l'initiative «Commande un Angelot»	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB187392001	14 600,00 $
2018	SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC.	1306100	31 OCT. 2018	DENIS, LUC	2187513002-Contrat de services professionnels à Service national des sauveteurs inc. afin d¿assister les membres de la Table des responsables aquatiques (TRA) dans le dossier d'harmonisation de la réglementation aquatique	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives		DB187513002	17 000,00 $
2018	SODEM INC.	1314962	11 DÉC. 2018	DENIS, LUC	2188160001-Contrat pour effectuer le traçage et l¿entretien de sentiers de ski de fond, l¿animation itinérante liée aux activités de plein air et de ski de fond et la communication dans le cadre du Projet "Sentiers hivernaux 2018/2019"	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives		DA188160001	18 090,35 $
2018	SOGEMAP INC.	1311979	28 NOV. 2018	LALANDE, AGATHE	2187571001-Contrat de services prof. à SOGÉMAP pour la réalisation d'un portrait des actions en matière de prévention des violences sexuelles que réalisent le réseau de la santé et des services sociaux montréalais et la Ville de Mtl	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB187571001	16 798,00 $
2018	SOUCY AQUATIK INC.	1270259	27 AVR. 2018	TAZAIRT, SABRINA	2187513001-Contrat de services prof afin d¿assister le Service DSS dans l¿évaluation des coûts de construction du projet de rénovation des installations aquatiques du parc Lasalle situé à l'arr. Lachine - Programme PAM	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		DB187513001	4 779,03 $
2018	SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1290244	01 AOÛT 2018	TAZAIRT, SABRINA	2188056001-Contrat de services professionnels pour la réalisation d'une démarche de réflexion et de consultations menant à l'adoption d'une vision interne pour l'équipe du Service DSS.	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir		DC188056001	11 086,68 $
2018	SUSTAINABLE SOCIETIES CONSULTING GROUP LTD.	1297963	19 SEPT. 2018	LALANDE, AGATHE	2181546006-Services professionnels pour préparer la phase de transition et assurer la durabilité du Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité suite au projet « Renforcer la capacité des municipalités prév. la criminalité"	Diversité sociale et des sports	Développement social		DC181546006	19 998,02 $
2018	BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC.	1241082	27 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2017 - Octroyer un bon de commande à Biothermica Technologies inc. pour effectuer des relevés de méthane dans le dossier des anciennes carrières	Environnement	Protection de l'environnement		DA176686001	19 813,21 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC.	1241082	07 MAI 2018	WINNER, PIERRE	2017 - Octroyer un bon de commande à Biothermica Technologies inc. pour effectuer des relevés de méthane dans le dossier des anciennes carrières	Environnement	Protection de l'environnement		DA176686001	18 924,42 $
2018	DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1264614	28 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	2018 -Rosemont, 3 collectes propreté supplémentaires, lors de la période de déménagement 2018	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport		DB187711001	7 609,02 $
2018	MELIMAX TRANSPORT INC.	1305630	30 OCT. 2018	THAI, SADETH	2018 - Fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles pour les clos de voirie de Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Laurent	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	1306725	DA188038001	8 721,65 $
2018	SOCIETE ECOCITOYENNE DE MONTREAL	1264245	26 MARS 2018	THAI, SADETH	2017 et 2018 - Sensibilisation porte-à-porte sur la collecte des matières organiques sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA1606955002	22 173,36 $
2018	SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1266076	06 AVR. 2018	THAI, SADETH	2018 - Distribution d'outil de collecte de matières organiques sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie de 2016 à 2019 - 17 600 portes	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA160695001	12 934,46 $
2018	DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1268893	20 AVR. 2018	MARLEAU, JACQUES	Services professionnels pour la production de certificats du vérificateur	Finances	Administration, finances et approvisionnement		DA181629003	18 477,80 $
2018	2865-8169 QUEBEC INC.	1304485	23 OCT. 2018	LALONDE, SOPHIE	projet du nouvel aménagement de l¿Ombudsman de Montréal, au 1550 rue Metcalfe, suite 1150. Le tout, tel que détaillé dans la soumission S-38461	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		18 0650	3 105,53 $
2018	BOUTY INC	1305050	26 OCT. 2018	SHARIFIAN, JABIZ	Achat de chaises de travail pour la bibliothèque de Pierrefonds (3101)	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques		1164362002	14 877,25 $
2018	ROBERT POISSON	1270312	27 AVR. 2018	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Membre du jury pour le concours d'architecture puridisciplinaire de la Bibliothèque L'Octogone (3071)	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques		1160003006	5 653,41 $
2018	VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1260905	08 MARS 2018	BALLO, DOMINIQUE	Remboursement de dépenses capitalisables - Poste de quartier 4	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		1184565002	20 205,08 $
2018	ANIXTER CANADA INC.	1303840	19 OCT. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de câble Kth pour détecteurs véhiculaire pour le projet d'installation de 50 postes de comptage. - Ref : Patrice Gauthier	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	5 171,42 $
2018	APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1259003	27 FÉVR. 2018	CARETTE, CLAUDE	Facture # 1656216 participants à la formation Travaux publics et de construction donnée les 22-23 janvier 2018 et 29-30 janvier 2018. Ainsi que 1 Frais relié au déplacement. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		16562	4 860,00 $
2018	BELL CANADA	1221346	28 AOÛT 2018	BOULIANNE, MARTIN	Ajout de ligne au BC - IN262201 DRM - 002622-TG-01. Ajustement de 3 cheminées. Référence projet no. H60744. Demandeur: Fernando Rivera. TR: CG15 0357. Facture CS008533CCG577	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	6 051,29 $
2018	BELL CANADA	1294109	27 AOÛT 2018	BOULIANNE, MARTIN	IN281401 DRM: 002814-TG-01. Nivellement de 4 cheminées sur Notre-Dame. Facture 95029071. Demandeur: Julien Meunier. TR: CM16 0740. Utilité	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art. 573.3	12 227,89 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	BELL CANADA	1296354	11 SEPT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN284001 DRM: 002840-TR-01. BRIS ET RECONSTRUCTION DE CHEMINÉE. DEMANDEUR: LILI CALIRE MAGNE. TR: CG16 0407. UTILITÉ	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	5 695,57 $
2018	CANADIEN NATIONAL	1286734	12 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	N305401 DRM: 003354-ED-02. INTERVENTIONS TECHNIQUES ET PROTECTION PAR SIGNALEUR. DEMANDEUR: BENOIT GRONDIN. TR: CM18 0611. UTILITÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		art. 573.3	20 997,50 $
2018	CANADIEN NATIONAL	1286758	12 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	IN317901 DRM 003179-TR-01. TRAVAUX DE RÉFECTION PAVAGE SUR DICKSON DE L'EMBRANCHEMENT LONGUE-POINTE. FACTURE NO. 91391235. DEMANDEUR: DIEGO RENDON. TR: CM18 0245. UTILITÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		art. 573.3	4 989,01 $
2018	CANADIEN NATIONAL	1302036	11 OCT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	IN317901 DRM: 003179-TR-01. FRAIS POUR SIGNALEUR. FACTURE NO. 91408749. DEMANDEUR: DIEGO RENDON. TR: CM18 0245. UTILITÉ	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		art.573.3	6 652,01 $
2018	CANADIEN NATIONAL	1302660	15 OCT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré -IN317901 DRM: 003179-TR-01. MAIN-D'OEUVRE DIRECTE, SIGNALEUR. FACTURE NO. 91408955. DEMANDEUR: DIEGO RENDON. TR: CM18 0245.	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		art.573.3	2 286,63 $
2018	CANADIEN NATIONAL	1316879	19 DÉC. 2018	OSTIGUY, MONYA	Gré à gré -IN 417623 - Frais de permis, de services techniques et de vérification des notes de calcul de CN pour les travaux de chemisage à la cure UV de la rue Baldwin entre Souligny et Nte-Dame. Plan MHM-EG-2018-31B. Arr. MHM.	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		utilité art.573	3 989,52 $
2018	CENTRIS TECHNOLOGIES INC.	1300928	04 OCT. 2018	BESSETTE, HUGUES	Service de formation spécialisée pour programme ISaGRAF - CR 103353 / OBJET 54501 - Ref : Francois Thibodeau	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		GRÉ À GRÉ	22 231,10 $
2018	COMPILATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1275819	09 OCT. 2018	BESSETTE, HUGUES	Enquête OD à intersection Pitfield / Salaberry / Thimens - Ref : Anna Vizioli	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		GRÉ À GRÉ	2 981,64 $
2018	ELECTROMEGA LTEE	1289391	27 JUIL. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat 3 contrôleurs Siemens et 3 modules RSU - Ref : Chheng Bun	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	22 825,33 $
2018	ELECTROMEGA LTEE	1305502	29 OCT. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de lentilles pour le maintien de la circulation à l'avenue du Parc - Ref : Zakaria Haddaji	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	9 142,31 $
2018	ETHIER BELLEVILLE ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1271153	19 SEPT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Ajout au BC- IN282801 DRM: 002828-TR-01. Arpentage légal dans l'emprise de Viau entre Rosemont et Beaubien. Arr.: Rosemont-La Petite-Patrie. Offre de service/2018-04-10. Demandeur: Sergio Sollazzo. TR: CM18 0515. AO sur invitation	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		.	850,00 $
2018	ETHIER BELLEVILLE ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1271153	07 JUIN 2018	BOULIANNE, MARTIN	Ajout au BC- IN282801 DRM: 002828-TR-01. Arpentage légal dans l'emprise de Viau entre Rosemont et Beaubien. Arr.: Rosemont-La Petite-Patrie. Offre de service/2018-04-10. Demandeur: Sergio Sollazzo. TR: CM18 0515. AO sur invitation	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		.	12 073,56 $
2018	GHD CONSULTANTS LTEE	1276762	29 MAI 2018	CARRIER, JEAN	TP-BCR-LAS 2018 SP CONTROLE QUALITATIF MATERIAUX (PRCPR)	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1216624	1163855003	10 498,75 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	GLT + INC	1259229	27 FÉVR. 2018	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	SP 409620 - Mandat Gré à Gré-28-002 - Estimation de travaux d'égout dans le boul. Cavendish sous le pont d'étagement Côte-de-Liesse - Arr.Saint-Laurent - Dem. Renu Mathew - 1187231023 - Gré à Gré	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		.	2 236,23 $
2018	HYDRO-QUEBEC	1298842	24 SEPT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Ajout de ligne au BC - Gré à gré IN265202 DRM: 002652-AT-01. ÉCLAIRAGE D'UNE PISTE CYCLABLE. FACTURE NO. 732584. DEMANDEUR: MOURAD BERBOUCHA. TR: CM14 0922. UTILITÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art. 573.3	14 755,18 $
2018	HYDRO-QUEBEC	1298842	24 OCT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Ajout de ligne au BC - Gré à gré IN265202 DRM: 002652-AT-01. ÉCLAIRAGE D'UNE PISTE CYCLABLE. FACTURE NO. 732584. DEMANDEUR: MOURAD BERBOUCHA. TR: CM14 0922. UTILITÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art. 573.3	771,40 $
2018	HYDRO-QUEBEC	1305699	30 OCT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN278001. DRM: 002781-TR-01. PROLONGEMENT ET MODIFICATION DE LA LIGNE AÉRIENNE SOUTERRAINE. FACTURE NO. 737188. DEMANDEUR: DONALD DESCÔTEAUX. TR: CM14 1016. UTILITÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art . 573.3	8 530,34 $
2018	HYDRO-QUEBEC	1309166	15 NOV. 2018	BOULIANNE, MARTIN	IN300101 DRM: 003001-TS-01. COÛT POUR DES TRAVAUX SUR LE TUNNEL ST-REMI. FACTURES NO. 738899-900. DEMANDEUR: LOUIS-PHILIPPE RIOPEL. TR: CM17 1009. UTILITÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	19 197,59 $
2018	HYDRO-QUEBEC	1311034	23 NOV. 2018	BOULIANNE, MARTIN	IN280001. DRM: 002800-TR-01. INSTALLATION DE CONSOLE ET LUMINAIRE SUR POTEAU DE HYDRO-QUÉBEC. DEMANDEUR: MARIE-FRANCE MONGENAIS. TR: CG16 0255. . REFERENCE : DCL-22111520	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	9 524,47 $
2018	HYDRO-QUEBEC	1314225	06 DÉC. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré -IN223801 DRM: 002238-TG-01. DÉPLACEMENT D'UN CONTRÔLEUR DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION ST-HUBERT ET JARRY. FACTURE NO. 740139. DEMANDEUR: DONALD DESCÔTEAUX. TR: CM16 0773. UTILITÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art. 573.3	2 200,37 $
2018	LCO-CONSULTANTS EN CONSTRUCTION ET GESTION INC.	1259230	27 FÉVR. 2018	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	SP 335701 - Mandat Gré à Gré-29-003 - Estimation de travaux d'égout et d'aqueduc dans la rue Sicard de Sainte-Catherine à Adam - Arr. MHM - Dem. Renu Mathew - 1187231018 - Gré à Gré	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable		.	1 541,22 $
2018	LCO-CONSULTANTS EN CONSTRUCTION ET GESTION INC.	1259230	27 FÉVR. 2018	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	SP 335701 - Mandat Gré à Gré-29-003 - Estimation de travaux d'égout et d'aqueduc dans la rue Sicard de Sainte-Catherine à Adam - Arr. MHM - Dem. Renu Mathew - 1187231018 - Gré à Gré	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		.	2 311,82 $
2018	LIEU-LABORATOIRE D'INTÉGRATION DE L'ECOLOGIE URBAINE	1311439	26 NOV. 2018	FELTON, SYLVAIN	Projet pilote de couvre-sols alternatifs - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Ref : Francine Dubeau	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		GRÉ À GRÉ	7 202,14 $
2018	LOUIS-GUY ROY	1290605	02 AOÛT 2018	JACQUES, ANNE-DARBY	Assistance à la planification de projets d¿aménagement urbain. Projet de réaménagement des abords du Parc La Fontaine - Ref : Isabelle Guy	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	4 818,92 $
2018	MARIKA DECUBBER	1279290	07 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	Assistance aux projets CDN, rue St-Denis et LauLa - Ref : Dubeau, Francine	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	22 819,20 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	MASSY FORGET LANGLOIS RELATIONS PUBLIQUES INC.	1299894	28 SEPT. 2018	FELTON, SYLVAIN	Tratégie de communication - Projet de conversion de l'éclairage DEL - Ref : Isabelle Lessard	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	18 110,34 $
2018	MNUBO INC.	1314928	10 DÉC. 2018	BESSETTE, HUGUES	Location de la plateforme analytique IoT Mnuo pour CMI Notre-Dame - Ref : Olivier Audet	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	22 488,32 $
2018	MNUBO INC.	1315706	13 DÉC. 2018	BESSETTE, HUGUES	Faisabilité de prédiction des débits véhiculaire temps réel 15 minutes - Ref : Olivier Audet	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	4 514,46 $
2018	ORANGE TRAFFIC INC	1305374	29 OCT. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat pour le stock de maintenance et réparation du réseau de télécommunication extérieur du CGMU (2018) - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	11 758,60 $
2018	ORANGE TRAFFIC INC	1309714	16 NOV. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat relais de transfert et de clignotants modulaires - Ref : Hugues Bessette	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	10 419,59 $
2018	PC SUPREME INC.	1316202	14 DÉC. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de deux ordinateurs de bureau pour le CGMU - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		SUR INVITATION	6 414,74 $
2018	P.E.S. CANADA INC.	1269548	24 AVR. 2018	LÊ, SON-THU	Achat de modems celullaires CTM-200 pour le projet d'installation de 50 postes de comptage - Ref : Marc André Caron	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	22 811,63 $
2018	P.E.S. CANADA INC.	1277142	30 MAI 2018	LÊ, SON-THU	Achat de modems celullaires CTM-200 afin de raccorder au CGMU les contrôleur FC l'axe Bélanger - Ref : Marc André Caron	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	10 244,68 $
2018	P.E.S. CANADA INC.	1299020	25 SEPT. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de 20 modems cellulaires - pour la maintenance et réparation du réseau de CGMU 2018 - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		sur invitation	20 078,02 $
2018	PHI CENTRE INC.	1284319	29 JUIN 2018	AYLWIN, CHANTAL	Gré à gré - Location de la salle (ESPACE D - PHI CENTRE INC) Pour le petit déjeuner de la directrice du 21 juin 2018 - Facture 2648	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		BF	2 327,94 $
2018	PLG ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1294471	29 AOÛT 2018	FELTON, SYLVAIN	projet 59009 - Mise en plan relevé d'arpentage foncier de la rue N.-D. entre Mousseau et Meese - Ref : Stefan Galopin	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		SUR INVITATION	12 598,50 $
2018	PRODUITS SANY	1258010	21 FÉVR. 2018	GAGNE, ALAIN	Achat de produits sanitaire - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir	1048199	1048199	2 126,21 $
2018	PRODUITS SANY	1258010	23 FÉVR. 2018	GAGNE, ALAIN	Achat de produits sanitaire - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir	1048199	1048199	64,57 $
2018	RESOLOGI INC.	1258398	22 FÉVR. 2018	LÊ, SON-THU	Achat contrôleur IPC sur IOT-GATE-Imx7 dans le cadre du projet CMI Notre-Dame - Ref : F. Thibodeau	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	20 577,55 $
2018	RESOLOGI INC.	1292346	15 AOÛT 2018	FELTON, SYLVAIN	Acquisition IPC centralisé CIP-17 au CGMU pour la mise en opération de Bonaventure - Ref : F. Thibodeau	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	11 181,17 $
2018	SCHREDER INC	1285400	06 JUIL. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de luminaires pour passages inférieurs A40/A13 et ch. St-François/A13 - Ref: SUAREZ CHEA, DANIEL OSCAR	Infrastructures, voirie et transports	Éclairage des rues		SUR INVITATION	23 141,34 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1314482	07 DÉC. 2018	BESSETTE, HUGUES	Advenant au mandat de réalisation d'un outil de calcul des facteurs d'ajustement - Ref : Anna Vizioli	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	16 001,32 $
2018	TACEL LIMITEE	1268257	18 AVR. 2018	NHAN, THI XUAN MAI	Achat caméra TrafiCam avec équipements d'installation pour divers intersection - Ref : Martin Piché	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		FOURN. UNIQUE	3 137,81 $
2018	TACEL LIMITEE	1294492	29 AOÛT 2018	BESSETTE, HUGUES	Projet 59002 - Achat ensemble de feux sonores avec boutons vibrants - Ref : Philly Soan	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	10 586,94 $
2018	TELECOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1310528	21 NOV. 2018	BESSETTE, HUGUES	Installation de 7 caméras en remplacement de 7 caméras analogiques - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	7 651,67 $
2018	T.T. KATZ INC.	1300759	03 OCT. 2018	FELTON, SYLVAIN	Contrat de services professionnels pour le relevé d'arpentage foncier de la rue Clark - Ref : Stefan Galopin	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		GRÉ À GRÉ	14 698,25 $
2018	VIDEO EXPERTS	1274019	15 MAI 2018	LÊ, SON-THU	REPARATION AVENIR DES CAMERAS DU RESEAU TERRAIN CGMU (2018)- Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	22 828,34 $
2018	WSP CANADA INC.	1278718	05 JUIN 2018	BESSETTE, HUGUES	Relevés temps parcours - Axe Marce-Laurin & Henri-Bourassa - Ref : Carlos Vargas	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	4 724,44 $
2018	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1277695	01 JUIN 2018	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCO-TP2018 / TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB selon l'entente.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	1225134	D1183837004	21 837,40 $
2018	RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1286521	17 JUIL. 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCR-TP 2018 SP RENOVATION VESTIAIRES AU COMPLEXE AQUATIQUE	LaSalle	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		D1180269001	1 754,60 $
2018	RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1286521	12 JUIL. 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCR-TP 2018 SP RENOVATION VESTIAIRES AU COMPLEXE AQUATIQUE	LaSalle	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		D1180269001	17 546,04 $
2018	ELEVEX INC.	1303012	16 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Chariot élévateur Hyundai 30L-9A Appel d'offres 18-17138. UADM: MRA ¿ Atelier Lasalle	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		1184922017	20 483,75 $
2018	ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1317168	20 DÉC. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat de Poussoir à neige de 10x44 3 sections basculantes de 39 3/4'' - 2 ressorts par section Lames boulonnées réversibles 3/4'' en acier SAE 1090 Oreilles boulonnées avec parties inférieures flottantes 48'' en avant.	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		Gré à gré	12 876,72 $
2018	EQUIPEMENTS TWIN INC.	1302519	15 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Gré à Gré - Épandeuse d'abrasif de marque Henderson	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie		-	13 123,44 $
2018	EQUIPEMENT TRAMAC LTEE	1310663	21 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Kit pour pépine St Léonard - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie		Gré-à-gré	2 192,14 $
2018	GOUDREAU & GOUDREAU INC.	1280545	29 AOÛT 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Plaque d'ancrage Tramac 650 et Atlas Copco 850	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		gré à gré	4 881,91 $
2018	GOUDREAU & GOUDREAU INC.	1280545	12 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Plaque d'ancrage Tramac 650 et Atlas Copco 850	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		gré à gré	4 629,94 $
2018	GROUPE ALLIANCE REMORQUES	1296120	10 SEPT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Remorques pour la fourniture d¿un véhicule électrique pour peinturer la glace avec la remorque fermée et chauffée - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Exploitation des arénas et patinoires		Gré à gré	13 823,71 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	GROUPE CONTANT INC.	1312401	29 NOV. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Location mensuelle (4 mois - débutant le 1er déc 2018) de souffleuse pour dépôt à neige pour PIERREFONDS, selon AO 18-17375 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO 18-17375	19 942,38 $
2018	GROUPE R. Y. BEAUDOIN INC.	1314491	07 DÉC. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Brise-glace rotatif-Ville-Marie- (Blue GRYB) Largeur de travail au sol/Working width: 103'' Largeur hors-tout/Overall width: 109'' Nombre de roues/Serrated wheels: 15 Numéro de série/Serial number: 7867-En location de Décembre 2017 à Avril	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		Gré à gré	22 048,59 $
2018	J. RENE LAFOND INC.	1301729	10 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Gré à Gré - Gratte Trottoir RIVARD GR-50, largeur de 50'', 26'' de hauteur, angulaire hydraulique, niveau de sol (attache), attache contre poids	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		-	23 034,26 $
2018	J. RENE LAFOND INC.	1314475	07 DÉC. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Gratte-Trottoir avec divers accessoires Mtl Nord	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		Gré à Gré	9 727,10 $
2018	J. RENE LAFOND INC.	1317163	20 DÉC. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	2 Lames à neige extensibles Plateau Mont Royal	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		Gré à gré	20 084,11 $
2018	LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1312408	29 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - 2 Pelles T6 - Arrondissement St-Laurent - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		Gré-à-gré	18 320,31 $
2018	LES ATTACHES ETHIER INC.	1294876	31 AOÛT 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Remorque 21 pieds tel que décrit à votre soumission no 5833 datée du 17 août 2018. - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		gré à gré	11 130,77 $
2018	LES ATTACHES ETHIER INC.	1309295	15 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Remorque pour transporter une récureuse - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		Gré-à-gré	7 785,87 $
2018	LES ATTACHES ETHIER INC.	1309295	28 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Remorque pour transporter une récureuse - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		Gré-à-gré	971,13 $
2018	LES EQUIPEMENTS MANUQUIP INC.	1310662	21 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Kit pour pépine St Léonard - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie		Gré-à-gré	8 593,23 $
2018	MAZDA PAPINEAU	1300782	03 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Véhicule Mazda CX-5 GX (2018) Couleur. Bleu cristal foncé Mica. UADM: BIG	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		gré à gré	13 382,58 $
2018	MOTION CANADA	1299112	25 SEPT. 2018	VEILLETTE, PATRICK	Fourniture et installation d'enrouleur pour tuyaux d'échappement selon la soumission QC01 - 806824 datée du 5 septembre 2018.	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie		gré à gré	9 939,83 $
2018	O.J. COMPAGNIE	1306571	02 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Smithco Super Star E machine à trappes - démonstrateur 48V 2 roues motrices - cultivateur central - pelle avant 40'' manuel - râteau conventionnel - cultivateur lame droite - coco mat - kit d'arrosage - garantie 2 ans -DMRA	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		Gré à gré	20 315,08 $
2018	PONT ROULANT PROTECH INC.	1277774	01 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	Mise à niveau d'un pont roulant	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionnement		gré à gré	8 627,06 $
2018	S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1245268	22 JANV. 2018	GOULET, DIANE	Pierrefonds - Location souffleuse à neige amovible pour le domaine public (Contant C-1016D) pour décembre 2017 (article 2 - AO 17-16567)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO-1716567	21 732,41 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1312394	29 NOV. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Devis 82518B11 - Location mensuelle (5 mois - débutant le 1er déc 2018) de souffleuse à neige pour PIERREFONDS, selon AO 18-17375 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO-18 17375	16 582,78 $
2018	SERVICE LUBRICO INC.	1277773	01 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	Installation de réservoirs et lubrifiants en vracs	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionnement		gré à gré	6 265,57 $
2018	SOUDURES G. PAQUIN INC.	1317451	21 DÉC. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Remorque basculante de dimension 72¿¿x14¿x27¿¿. Toutes les lumières sont au LED	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie		Gré-à-gré	20 787,52 $
2018	ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1310162	20 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Aménagement pour un camion (travaux électrique pour les lumières) - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Signalisation lumineuse		Gré-à-gré	21 253,18 $
2018	LES SERVICES EXP INC.	1275105	22 MAI 2018	CLOUTIER, SIMON	Objet 54390 - Services professionnels pour la préparation du devis technique relatif aux bases spéciales pour lampadaires et fûts de feux de circulation	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	1197478	16-15643-2	10 847,31 $
2018	LAFARGE CANADA INC	1264532	27 MARS 2018	BISSON, LINDA	Acquisition de pierre concassé VM-4, MG 56 et MG20 selon notre entente-cadre.	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	1195735	GDD 2183903007	2 880,49 $
2018	LAFARGE CANADA INC	1264532	27 MARS 2018	BISSON, LINDA	Acquisition de pierre concassé VM-4, MG 56 et MG20 selon notre entente-cadre.	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	1195735	GDD 2183903007	2 326,55 $
2018	BF-TECH INC.	1253548	01 FÉVR. 2018	OUELLET, GUY	Pièces pour borne-fontaine	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		1535	6 136,52 $
2018	EQUIPEMENT NCN LTEE	1246429	03 JANV. 2018	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	pièces pour aqueduc	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		C3257F	2 224,26 $
2018	FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1250436	19 JANV. 2018	OUELLET, GUY	Pièces pour égouts	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	1005686	154162	12 907,79 $
2018	GROUPE SDM INC	1247057	30 MARS 2018	LAPLANTE, ALAIN	Contrat pour les services techniques d'un plombier en support des équipes d'aqueduc lors d'opérations de dégel des conduites d'eau	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		2173466001	13 924,20 $
2018	LASER 2D-3D INC.	1304111	30 NOV. 2018	DESHARNAIS, MARIE	réalisation d'un balayage numérique du fond de la partie basse des murs de la piscine Laurier.	Plateau Mont-Royal	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		DC188108002	3 233,61 $
2018	STORE AMBIANCE	1252330	26 JANV. 2018	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Stores pour les bureaux du Clos Mentana	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		5425	3 144,37 $
2018	HYPERTEC SYSTEMES INC	1314370	21 DÉC. 2018	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCR-DLCC-BIBLIOTHÈQUE 2018 Ordinateur Dell Latitude 15 3000 15 3590 15.6" LCD Notebook - Intel Core i5 (8th Gen) i5-8250U Quad-core (4 Core) 1.60 GHz - 8 GB DDR4 SDRAM - 500 GB (contient des écofrais de 3.6 $ pour les 4 unités)	Saint-Léonard	Bibliothèques		D2183126001	3 682,54 $
2018	TECHNO-GESTASS LTEE	1314294	20 DÉC. 2018	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCR-DLCC-BIBLIOTHÈQUE 2018 Découpeuse vinyle Roland CAMM-1 GS 24	Saint-Léonard	Bibliothèques		D2183126001	2 467,21 $
2018	VAD DESIGNERS D'ESPACES INC.	1270326	30 AVR. 2018	HERISCHI, BABAK	CONTART POUR LA MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS DE L'AMÉNAGEMENT DU BAM SUD-OUEST	Sud-Ouest	Rel. avec les citoyens et communications		RCA14 22009	5 669,32 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	COMPUGEN INC.	1279492	08 JUIN 2018	BOUCHARD, GILLES	Achat - Ordinateur portatif et accessoires - Service des technologies de l'information - # dérogation R317887	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1163259	1163259	7 737,38 $
2018	COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1277326	30 MAI 2018	BOUCHARD, GILLES	APPLE Smart Keyboard français pour iPad Pro 12,9"" protège écran	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	1163361	1163361	3 555,61 $
2018	COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1296658	17 OCT. 2018	BOUCHARD, GILLES	70250 - Coop Université Laval - Acquisition de 15 iPad Pro pour les membres du comité exécutif afin de développer une solution de visualisation et d¿annotations électroniques des documents officiels des séances - STI - # dérogation R337609	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	1163361	1165954006	13 255,39 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1304176	22 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	74561 - CPU Design - fourniture de 200 lecteurs CD/DVD pour postes HP 705 mini, via l¿appel d¿offres sur invitation 18-16858 ¿ 2 soumissionnaires - 2018-09-14 - Denis Fecteau - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information		1265166	7 753,79 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314105	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur de table configuration ultra-petit	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	23 513,35 $
2018	IMDS CANADA INC.	1306164	01 NOV. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service - Numérisation des archives ACQ# 2016-11-08 Service de numérisation pour le service des technologies et de l'information.	Technologies de l'information	Greffe		N/A	15 496,35 $
2018	LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	26 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information		DA181305004	1 290,88 $
2018	LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	22 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1177900	DA181305004	1 639,10 $
2018	LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	26 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1177900	DA181305004	24 446,85 $
2018	LA SOCIETE DE VERDISSEMENT DU MONTREAL METROPOLITAIN	20180426	28 AVR. 2018	DEMONT, GHYSLAINE	GDD1184107002 1er versement Renforcement canopée montréalaise sites privés 2018	Service des grands parcs	Horticulture et arboriculture		1184107002	616 500,00 $
2018	POMERLEAU INC.	1309087	14 NOV. 2018	WU, CANDY YU	Contrat 17-6870 - Réaménagement complet des îlots I et II du square Viger.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement		1187488001	2 093 730,80 $
2018	TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1300236	01 OCT. 2018	HAMEL, ANDRE	LAS-BCR-TP 2018 TRANSPORT DES RESIDUS DE FONTE DES NEIGES	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		1183837002	120 189,69 $
2018	NEOLECT INC.	1299884	04 OCT. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Installation de postes de comptage véhiculaire - Ref : Marc-André Caron	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	203 345,19 $
2018	MINISTRE DES FINANCES	1287344	17 JUIL. 2018	BELANGER, JOSEE	Indemnité provisionnelle DA187006002 dossier 2187006002 CA16 220273	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA187006002	5 551 000,00 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314099	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Workstation de table	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	187 600,29 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314100	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Tablette Pro	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	134 932,41 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314101	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur de table, Configuration faible encombrement (modèle SFF)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	145 671,35 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314102	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur portatif (Ultrabook)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	213 712,97 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314103	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur de table configuration ultra-petit	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	211 921,30 $
2018	NORTHROP GRUMMAN INTERNATIONAL TRADING INC.	1270398	30 AVR. 2018	BOUCHARD, GILLES	Renouvellement - Contrat d'entretien - Période du 5 mai 2017 au 4 mai 2018 - Altaris - Système RAO du SPVM	Technologies de l'information	Gestion de l'information		1180206001	439 253,50 $
2018	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	50014101937186	15 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-001479	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186440025	26 444,25 $
2018	CORPORATION DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL	50017102410183	08 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-001182	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2186684028	68 684,50 $
2018	INNOVASSUR ASSURANCE	50017094832162	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-002583	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186250021	60 000,00 $
2018	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50017084139149	01 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 14002617	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2188075006	25 000,00 $
2018	KUGLER KANDESTIN, S.E.N.C.R.L.	50017099157177	21 DÉC. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-001817	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2188075012a	60 000,00 $
2018	LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE WAWANESA	50017102570184	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 17-002222	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186250020	40 000,00 $
2018	PINSKY, ZELMAN, SEGAL, SANTILLO	50017089115151	08 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 16-002074	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2183219021a	50 000,00 $
2018	SERVICES FERROVIAIRES CANAC INC.	1908000000293	12 SEPT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/contrat de service dossier 18-002355	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2180222001	31 795,46 $
2018	MONTREAL ELITE SECURITE	1236177	04 JANV. 2018	COURNOYER, FRANCOIS	BCO - Site Angrignon (ANG) - Arr. Lasalle (LAS) - Services de gardiennage - Guérite - au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	30 116,17 $
2018	TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1241373	12 MARS 2018	DUMARESQ, JULIE	Secteur LAS-360 - Service de transport de la neige - Horaire - Saison H17-18 (Entente)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige		1177682002	42 038,47 $
2018	TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1241373	03 JANV. 2018	DUMARESQ, JULIE	Secteur LAS-360 - Service de transport de la neige - Horaire - Saison H17-18 (Entente)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige		1177682002	72 261,37 $
2018	OSCAR SALAZAR VARELA	1307026	06 NOV. 2018	FILION, IVAN	Entretien et maintien de la collection d'instruments de musique dans les bibliothèques de Montréal pour le projet de 2018-2020. Décision déléguée 2181608002 - Appel d'offres #18-17122	Culture	Bibliothèques		DA181608002	89 471,40 $
2018	DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1263778	23 MARS 2018	BOUCHARD, NATHALIE	Frais de représentation pour le litige opposant la Société du Vieux Port relatif aux paiements versés en remplacement d'impôt. DA184309001	Dépenses communes	Autres - Administration générale		DA184309001	51 553,06 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	ALTERGO	1295728	11 SEPT. 2018	DEROME, JOHANNE	2181643006-Contrat de services professionnels à AlterGo pour la réalisation de 4 projets en accessibilité universelle.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA181643006	60 500,00 $
2018	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES	1291602	15 AOÛT 2018	DENIS, LUC	2188071001- Accorder un contrat de services professionnels de 31 043,25 $, taxes incluses, au Carrefour action municipale famille pour la réalisation du colloque du 30e anniversaire de l'organisme dont Montréal est la ville hôte	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB188071001	28 346,62 $
2018	FORMATION ALTERGO	1289274	21 SEPT. 2018	DEROME, JOHANNE	2181643003-Contrat de services professionnels à Formation AlterGo pour 20 formations et 12 marches exploratoires en accessibilité universelle	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA181643003	48 600,00 $
2018	INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1290314	10 AOÛT 2018	TAZAIRT, SABRINA	2187497004-Contrat de services professionnels pour soutenir le SDSS dans l'élaboration de la démarche consultative, participation, animation du forum et l'analyse des résultats du Plan d'action 2017 Politique de l'enfant	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA187497004	31 104,67 $
2018	KEROUL	1289278	26 JUIL. 2018	DEROME, JOHANNE	2181643003-Contrat de services professionnels à Kéroul pour la production d'un répertoire de services accessibles en bibliothèque et le programme «Destination pour tous»	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA181643003	40 000,00 $
2018	MISSIONS EXEKO	1317588	21 DÉC. 2018	LEBOEUF, FRANCINE	2184970007-DB184970007-Accorder un contrat de services professionnels à Missions Exeko pour des consultations sur des besoins en développement social dans les arrondissements.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB184970007	25 000,00 $
2018	NISKA COOPERATIVE DE TRAVAIL	1317592	21 DÉC. 2018	LEBOEUF, FRANCINE	2184970010-DA184970010- Accorder un contrat de services professionnels mener une démarche de mobilisation des acteurs locaux - volet 1.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA184970010	27 394,00 $
2018	RELAIS-FEMMES	1312867	05 DÉC. 2018	LALANDE, AGATHE	2183684003-Contrat de services professionnels pour la conception et la prestation d'une formation en Analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+), la conception et la production d'une vidéo, l'accompagnement et l'évaluation de projets	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA183684003	32 225,00 $
2018	AEDIFICA INC.	1265350	03 AVR. 2018	BOULVA, FREDERIC	Contingences	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		BC1265350	67 135,28 $
2018	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1295536	06 SEPT. 2018	RONDEAU, PIERRETTE	Frais d'enregistrement des dossiers sujets la vente pour non paiement - Service des finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement		RCE02-004 art.	27 123,00 $
2018	CIMA+ S.E.N.C.	1266739	10 AVR. 2018	SOULIERES, MICHEL	Mise en service améliorée dans le cadre de la rénovation et agrandissement de la Bibliothèque Maisonneuve (0100) - incidence 15304	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques		1173286001	31 879,45 $
2018	GROUPE LINCORA INC	1292608	16 AOÛT 2018	SOULIERES, MICHEL	Fourniture, le transport, la mise en place des classeurs pour tous les postes de travail de la Direction des PARH (8165) incidence bail	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	952798	1184069001	25 702,84 $
2018	BELL CANADA	1282421	20 JUIN 2018	BOULIANNE, MARTIN	Utilité - IN233506 DRM: 002335-TA-02. ABAISSEMENT CHEMINÉE ET RECONSTRUCTION D'UN MASSIF DE 10 CONDUITS SUR LA 71E AVENUE. FACTURE NO. 95029105. DEMANDEUR: DANIEL RODRIGUEZ. TR: CG16 0332.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	44 414,96 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	BELL CANADA	1309822	19 NOV. 2018	AYLWIN, CHANTAL	IN 262201 - DRM 002622-TR-01. Reconstruction du 1APA16 en face du 4062 ch. Côte-des-neiges. Consentement Travaux # H53491. Demandeur: Fernando Rivera. TR: CG15 0357. Utilité	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	75 757,92 $
2018	CANADIEN NATIONAL	1293667	23 AOÛT 2018	BOULIANNE, MARTIN	UTILITÉ - COMMANDE OUVERTE: IN305402 DRM: 003054-TS-02. FRAIS D'INGÉNIERIE ET SIGNALEUR POUR LE PONT ARMAND-BOMBARDIER. FACTURE 91403309. DEMANDEUR: LOUIS-PHILIPPE RIOPEL. TR: CG18 0355.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	34 645,87 $
2018	COMPILATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1266327	09 AVR. 2018	GAGNON, VALERIE	Comptages à divers intersections - Ref : Anna Vizioli	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		SUR INVITATION	43 044,87 $
2018	EVOLUTION TELECOM INC.	1313355	04 DÉC. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de commutateurs réseau pour l'environnement de développement du CGMU - Ref : Eric Noiseux	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	29 036,51 $
2018	GESTION N.G. POULIOT INC.	1305536	30 OCT. 2018	FELTON, SYLVAIN	Réparation et/ou remplacement des éléments électriques composant l'éclairage - Remise en état du plan lumière du Vieux-Montréal - Ref : Maxime Chouinard	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		SUR INVITATION	37 197,07 $
2018	GHD CONSULTANTS LTEE	1276855	29 MAI 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	TP-BCR-LAS 2018 SP CONTROLE QUALITATIF MATERIAUX PRR 8 RUES	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	1216624	1163855003	83 103,67 $
2018	GLOBAL TRAFFIC TECHNOLOGIES CANADA INC.	1307133	06 NOV. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Développement logiciel du CMS de GTT pour demande de priorité - CMS à intersection - Ref : Marc André Caron	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	76 990,82 $
2018	HYDRO-QUEBEC	1288098	19 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN332308. DRM: 003323-TR-08. 2 CHEMINÉES DE PUITS D'ACCÈS À AJUSTER RUE ST-JOSEPH. FACTURE NO. 730115. DEMANDEUR: DENIS ALLARD. TR: CM17 0422. UTILITÉ	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		art. 573.3	34 058,63 $
2018	INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	1269987	26 AVR. 2018	LÊ, SON-THU	Achat de fut de 7,3m pour feux de circulation routière - Ref : Zakaria Haddaji	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	44 094,75 $
2018	INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	1316154	14 DÉC. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de fut de 7,3m pour feux de circulation routière - Ref : Zakaria Haddaji	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	56 693,25 $
2018	LUMCA INC.	1310642	21 NOV. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Fourniture de luminaires pour le projet de la rue de la Savanne - Ref : Isabelle Lessard	Infrastructures, voirie et transports	Éclairage des rues		SUR INVITATION	82 099,18 $
2018	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1268044	17 AOÛT 2018	AYLWIN, CHANTAL	Frais de publication d'addenda via SEAO pour l'année 2018 - Ajout de ligne au BC- Direction des infrastructures	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		Provision 2018	26 246,87 $
2018	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1268044	17 AVR. 2018	AYLWIN, CHANTAL	Frais de publication d'addenda via SEAO pour l'année 2018 - Ajout de ligne au BC- Direction des infrastructures	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		Provision 2018	62 992,50 $
2018	RESOLOGI INC.	1317500	21 DÉC. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Achat de serveur VxRail G14 VXRAIL14G G560 d¿expansion et la mise à niveau du de l¿infrastructure Serveur CGMU - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	87 286,67 $
2018	SOLMATECH INC.	1305244	26 OCT. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	LAS-BCR-TP 2018 S.P. CARACTÉRISATION DES SOLS DIVERS PARCS ET RUES	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		D1186152001	41 386,07 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	TACEL LIMITEE	1268257	19 AVR. 2018	NHAN, THI XUAN MAI	Achat caméra TrafiCam avec équipements d'installation pour divers intersection - Ref : Martin Piché	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		FOURN. UNIQUE	60 134,72 $
2018	MOFAX ELECTRIQUE LTEE	1297088	26 SEPT. 2018	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2018 FOURNITURE ET INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES AU BATIMENT DES TP	LaSalle	Construction d'infrastructures de voirie		D1187151008	50 929,44 $
2018	SANIVAC	1280866	13 JUIN 2018	DECHAMPS, NATHALIE	LAS-BCR-TP 2018 NETTOYAGE DE PUISARDS	LaSalle	Réseaux d'égout		D1187151004	59 708,38 $
2018	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1304828	25 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Contrat - Ensemble de six vérins à colonne - UADM: Atelier SMRA Ahunstic Cartier Ville - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		Gré-à-gré	28 979,07 $
2018	CONSULTANTS F. DRAPEAU INC.	1289948	31 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Fabrication et l¿installation d¿appareils d¿arrimage pour le transport de fûts et de consoles luminaires sur trois camions grue tarière de classe 298 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		gré à gré	52 756,22 $
2018	ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1297495	17 SEPT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Chasse-neige hydraulique - UADM: RDP-PAT	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		gré à gré	28 661,59 $
2018	GROUPE CONTANT INC.	1245282	08 FÉVR. 2018	MASSE, PAUL	Pierrefonds - Location souffleuse amovible pour le dépôt à neige (Contant C-1230-D) pour décembre 2017 (article 1 - AO 17-16567)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO1716567	67 171,00 $
2018	GROUPE R. Y. BEAUDOIN INC.	1308122	09 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Lame de déneigement Classe 4000 (SP4100-1244) - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		Gré-à-Gré	28 316,47 $
2018	GROUPE R. Y. BEAUDOIN INC.	1308135	09 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Lame de déneigement Classe 4000 (SP4272-1048M) - Service du matériel roulant et des ateliers - SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		Gré-à-Gré	34 660,05 $
2018	ICECO ADVANCED ARENA PRODUCTS	1296119	07 DÉC. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Remorques pour la fourniture d¿un véhicule électrique pour peinturer la glace avec la remorque fermée et chauffée - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Exploitation des arénas et patinoires		Gré à gré	43 732,54 $
2018	ICECO ADVANCED ARENA PRODUCTS	1296119	10 SEPT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Remorques pour la fourniture d¿un véhicule électrique pour peinturer la glace avec la remorque fermée et chauffée - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Exploitation des arénas et patinoires		Gré à gré	43 732,54 $
2018	J.A. LARUE INC	1304686	24 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Rouleau compacteur à asphalte Dynapac-Atlas-Copco CC900 de l¿année 2016 176 heures d¿opération - UADM : Arr. Ahunstic Cartier-Ville	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		Gré-à-gré	32 729,85 $
2018	JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1300601	03 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Scie Lame 36" et contrôle	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à gré	54 017,60 $
2018	LES ATTACHES ETHIER INC.	1310723	22 NOV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Remorque pour transport de pelle mécanique - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		Gré-à-gré	27 247,41 $
2018	MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	1314820	10 DÉC. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Divers équipement pour le Service des matériels roulants selon demande d'achat 578917	Materiel roulant et ateliers	Exploitation des arénas et patinoires		Gré à gré	28 665,64 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	O.J. COMPAGNIE	1295144	04 SEPT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Brosse pour terrain synthétique, Râteau STR et Remorque avec son moteur	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		Gré à gré	32 671,05 $
2018	STELEM	1305001	25 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Achat - Remorque blanche en aluminium dégeleuse = Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		Gré-à-gré	52 178,79 $
2018	TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	1295143	04 SEPT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Voiturette Toro modèle 07390 Workman HDX-Auto - UADM: MHM	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		Gré à gré	33 529,86 $
2018	VERMEER CANADA INC.	1299554	27 SEPT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Déchiqueteuse Vermeer 2018 BC150019VP avec winch et moteur 130HP Cummins, tel que décrit à votre soumission datée du 14 Septembre 2018. UADM : Arr. du Sud-Ouest - A/O 16-15266	Materiel roulant et ateliers	Matériaux secs - collecte et transport		Gré à gré	88 714,44 $
2018	ABC ENVIRONNEMENT INC.	1316718	18 DÉC. 2018	LIMOGES-GALARNEAU, JULIEN	AO 18-17073. Contrat de travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues pour l¿arrondissement de Mercier¿Hochelaga-Maisonneuve.	Mercier-Hochelaga Maisonneuve	Réseaux d'égout	1285059	DA181610003	54 047,56 $
2018	GROUPE SDM INC	1253344	31 JANV. 2018	BOURGEOIS, MELANIE	Services de plombiers, électriciens et services de dégels de conduites d'aqueduc pour l'arrondissement MHM pour l'année 2018.	Mercier-Hochelaga Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable		DB171610001	28 058,39 $
2018	LES SERVICES EXP INC.	1279743	08 JUIN 2018	CLOUTIER, SIMON	Objet 54390 - Offre de services professionnels - Création d¿une banque d¿items de soumission uniformisés pour les travaux de génie municipal faisant suite à l¿harmonisation des devis techniques généraux - SPO	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	1197478	16-15643-2	66 832,61 $
2018	LES SERVICES EXP INC.	1298589	21 SEPT. 2018	CLOUTIER, SIMON	Soutien pour l¿harmonisation des devis techniques d¿exécution	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	1197478	16-15643-2	47 622,33 $
2018	LAFARGE CANADA INC	1264532	21 NOV. 2018	BISSON, LINDA	Acquisition de pierre concassé VM-4, MG 56 et MG20 selon notre entente-cadre.	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	1195735	GDD 2183903007	68 622,55 $
2018	LAFARGE CANADA INC	1264532	21 NOV. 2018	BISSON, LINDA	Acquisition de pierre concassé VM-4, MG 56 et MG20 selon notre entente-cadre.	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	1195735	GDD 2183903007	55 425,92 $
2018	LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE LAMBERT INC	1288187	24 JUIL. 2018	KAHALE, CYBELE	SLT-TP. BAT. - Installation de six (6) bornes aux Ateliers municipaux des travaux publics de Saint-Laurent pour les véhicules Nissan Leaf du SMRA - Soumission 18-512	Saint-Laurent	Construction d'infrastructures de voirie		D1187146001	31 020,18 $
2018	ASTRO EXTERMINATION	1296660	12 SEPT. 2018	CLOUTIER, MARIANNE	Services - exterminations qui auront lieu au 1150, Marianne Est - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine		DA185367001	80 672,39 $
2018	ATELIER CIVILITI INC	1293697	23 AOÛT 2018	TESSIER, MONIQUE	Animation d'un comité consultatif dédié aux grands ensembles industriels patrimoniaux de Montréal	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	1268955	1268955	26 729,82 $
2018	BEAUPRE MICHAUD ET ASSOCIES, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.	1278552	05 JUIN 2018	TESSIER, MONIQUE	Élaboration de principes directeurs d'aménagement pour la Cité des hospitalières	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DA181183001	63 517,44 $
2018	LEMAY CO INC.	1257560	19 FÉVR. 2018	DUCAS, SYLVAIN	Lemay CO inc. a le mandat d'élaborer les lignes directrices d'aménagement du domaine privé du site Outremont et de ses abords.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DA187596001	89 851,45 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	LEMAY CO INC.	1270514	30 AVR. 2018	CAREAU, LUCIE	Offre de service - Lemay Co a le mandat de produire 5 perspectives visuelles des aménagements du domaine public du site Outremont	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	1268959	1187889001	27 079,43 $
2018	MANDAWORKS AKTIEBOLAG	1294785	30 AOÛT 2018	CAREAU, LUCIE	Développer, réaliser et présenter une esquisse dans le cadre du concours international d'architecture de paysage - Place des Montréalaises	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DA177506005	91 312,88 $
2018	VLAN PAYSAGES INC	1250271	18 JANV. 2018	DUCAS, SYLVAIN	Vlan paysage a le mandat de fournir des fournitures de services professionnels pluridisciplinaires pour le réaménagement de l'entrée nord du tunnel Wellington et ses abords dans le secteur de Griffintown.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DA177713001	76 908,84 $
2018	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1260527	07 MARS 2018	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Services de Webdiffusion des divers instances municipales. Le statut de Coop de Solidarité permet de dépenser jusqu'à concurrence de 100 000 $ taxes incluses sans devoir faire d'appel d'offres.	Technologies de l'information	Gestion de l'information		Voir Avis joint	89 165,88 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314098	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur de table Tout en un (AIO)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	52 100,88 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314104	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Installation de l'équipement - Bloc de 2 heures	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	78 110,70 $
2018	LAROCHELLE ELECTRIQUE	1303830	19 OCT. 2018	CARDIN, JEAN	Travaux d'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques	Verdun	Administration, finances et approvisionnement		D2184422008	40 918,16 $
2018	WESTBURNE	1303622	18 OCT. 2018	CARDIN, JEAN	Achat de stations de recharge pour véhicules électriques.	Verdun	Administration, finances et approvisionnement	1268917	D2184422007	32 532,48 $
2017	DISTRIBUTIONS LG INC.	1112894	28 MAI 2017	CONVERSIONS, SIMON	IN-280001, DRM 002800-ED-01, Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿aqueduc/d¿égout, de trottoirs et d¿éclairage dans le ch de la Côte-Ste-Catherine Westburry/ch de la Côte-des-Neiges, arr. CDN-NDG, Dem: C. Raymond, Gré-à-gré	Communications	Réseaux d'égout		1154102010	2 074,96 $
2017	THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1130854	27 MAI 2017	CONVERSIONS, SIMON	Placement publicitaire pour des pour la reconstruction d¿infrastructures/réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, rue Peel/boul. Robert-Bourassa, arr. Ville-Marie/Plateau-Mt-Royal, Gré-à-gré	Communications	Construction d'infrastructures de voirie		1161009007	16 798,00 $
2017	HAUTE SECURITE ET INVESTIGATION INC.	1160615	09 JANV. 2017	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Site Autoroute 13 (A13) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage pour trois lieux d'élimination de la neige - Guérite - 675 heures - Saison H16-17, appel d'offres 16-15491 - DA161175002	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA161175002	3 231,35 $
2017	HAUTE SECURITE ET INVESTIGATION INC.	1160775	09 JANV. 2017	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Site Angrignon (ANG) - Arr. Lasalle (LAS) - Services de gardiennage - Guérite - 1 500 heures au taux de 19,48 $ - Saison H16-17 (AO 16-15491) - DA1161175002	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA1161175002	8 262,43 $
2017	HAUTE SECURITE ET INVESTIGATION INC.	1161007	09 JANV. 2017	FRENETTE, MICHEL	Site Château Pierrefonds (CHA) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage - Guérite - 325 heures au taux de 19,48 $ - Saison H16-17 (AO 16-15491) - Décision de déléguée DA161175002	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA161175002	8 221,53 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	MONTREAL ELITE SECURITE	1236175	08 NOV. 2017	DUMARESQ, JULIE	Site Autoroute 13 (A13) & Site Château Pierrefonds (CHA) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage - Guérite - au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO 17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	4 044,90 $
2017	MONTREAL ELITE SECURITE	1236177	08 NOV. 2017	COURNOYER, FRANCOIS	BCO - Site Angrignon (ANG) - Arr. Lasalle (LAS) - Services de gardiennage - Guérite - au taux de 23,35 $ - Saison H17-18 (AO17-16398) - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA175367001	6 067,35 $
2017	META + FORME PAYSAGES INC.	1236884	10 NOV. 2017	AGUIRRE, MIURIS	0160 - Parc de la Confédération - Services professionnels en aménagement paysager (Transformation de l'aire de jeu 2 à 5 ans).	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA 175896001	19 832,14 $
2017	FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	cm160229	11 DÉC. 2017	SAGNA, SAFIETOU	Demande d'émission de chèque -Festival du Nouveau Cinéma de Montréal-Deuxième versement pour l'année 2017	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		1602291150018003	15 000,00 $
2017	FESTIVAL FANTASIA	cm160229a	19 DÉC. 2017	SAGNA, SAFIETOU	Demande d'émission de chèque. FANTASIA.- Deuxième versement 2017	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		1150018003a	10 000,00 $
2017	2 ARCHITECTURES INC	1222037	28 AOÛT 2017	DOUCET, VERONIQUE	Mandat octroyé à la firme 2 Architectures inc. pour analyser des façades des immeubles de la rue Saint-Hubert entre les rues Bellechasse et Jean-Talon dans le cadre du PRAM-Artère en chantier.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		GDD 2175238047	19 475,18 $
2017	AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES	1235028	02 NOV. 2017	MARTIN, GERALDINE	Affleck de la Riva, Architectes - PR@M Ste-Catherine - Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA177796001	14 698,25 $
2017	CLUB VOYAGES AFFAIRES	1228954	03 OCT. 2017	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Club Voyages Affaires: billets avions Mtl-Casablanca pour participants au mission au Maroc du 1 au 5 oct. 2017 (Dominique Poirier fact. 502102480 - Estéban Benavides fact. 502102490).	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	1047759	Entente 1047759	2 246,88 $
2017	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1187300	07 MARS 2017	BISSONNETTE, ANNIE	Services de webdiffusion des séances du comité exécutif pour la période du 01 janvier au 30 avril 2017.	Direction générale	Greffe		DG171452002	20 493,56 $
2017	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1201669	16 MAI 2017	LAPOINTE, NORMAND	Webdiffusion des séances du comité exécutif - Mai à juillet 2017 selon la décision déléguée 171353001.	Direction générale	Greffe		DG171353001	12 955,45 $
2017	L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST	1175875	24 JANV. 2017	BENZIDANE, MOURAD	Contribution financière pour la réalisation de divers projets qui s'inscrivent dans le cadre du programme «Intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans édition 2016	Direction générale	Autres - activités culturelles		C A16 27 0504	3 079,50 $
2017	COOP INTERFACE	1228255	10 NOV. 2017	TAZAIRT, SABRINA	2180706003-Autoriser une dépense additionnelle pour couvrir des extras demandés par la Ville pour la mise à jour du Plan d'action MADA, majorant ainsi le montant total du contrat de 56 733 $ à 71 733 $ taxes incluses.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA180706003	22 828,34 $
2017	LABRE ET ASSOCIES, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1245128	18 DÉC. 2017	TRAN, HONG-VAN	2171035002- Autoriser un contrat de services professionnels de 3679.20$(taxes incluses) pour des services arpenteurs dans le cadre d'un projet de mutualisation d'un terrain de stationnement de l'école Nestbitt.	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives		DA171035002	3 359,60 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	LES CONSULTANTS S.M. INC.	1219360	18 DÉC. 2017	DENIS, LUC	2171035001-Contrat de services pro max de 16 096.50$ taxes incluses pour des services d'architecture de paysage et d'ingénierie civil dans le cadre d'un projet de mutualisation d'un terrain de stationnement sur le site de l'école	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives		DA171035001	14 698,25 $
2017	TERRASSEMENT DE GOLF THERIAULT INC.	1120597	09 MAI 2017	ST-PIERRE, MARIETTE	Services d'entretien des terrains sportifs ainsi que l'entretien courant, le verdissement et la coupe de gazon des espaces extérieurs du CSCR, aréna Michel-Normandin, stade de soccer de Mtl - Années 2016/2017 - 1151543008	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives		1151543008	5 629,18 $
2017	CARI ST-LAURENT	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 5000.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	5 000,00 $
2017	CENTRE DE RECHERCHE & DESIGN EN IMPRESSION TEXTILE DE MONTREAL	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 5000.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	5 000,00 $
2017	CENTRE EUREKA INC.	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 3053.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	3 053,00 $
2017	HABITAT POUR L'HUMANITE PROVINCE DE QUEBEC	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 5000.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	5 000,00 $
2017	L'ART-RIVE CENTRE DE JOUR DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 2127.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	2 127,00 $
2017	LE PALACE, ATELIER D'ARTISTES	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 3115.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	3 115,00 $
2017	LES 7 ATELIERS	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 3462.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	3 462,00 $
2017	OPERA DE MONTREAL	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 5000.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	5 000,00 $
2017	SERVICES JURIDIQUES COMMUN. POINTE ST-CHARLES & PETITE BOURGOGNE INC.	2171361001	16 MAI 2017	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier de 2133.00$ pour l'année 2017	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir		2171361001	2 133,00 $
2017	SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1188612	15 MARS 2017	THAI, SADETH	2017 - Distribution d'outil de collecte de matières organiques sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie de 2016 à 2019 - 17 600 portes	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA160695001	12 934,46 $
2017	BUDGET-CONSTRUCTION-SOLUTIONS INC.	1185399	27 FÉVR. 2017	LEGER, RACHEL	Ingénieur - Gestion de projet	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		PTI 2015-2018	7 500,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	GHD CONSULTANTS LTEE	1213046	06 JUIL. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Caractérisation des matières dangereuses et surveillance de travaux de décontamination Service - Traitement/valorisation de matières dangereuses et contingences	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		incidence	4 200,00 $
2017	INDUKTION GROUPE CONSEIL INC.	1224345	11 SEPT. 2017	LEGER, RACHEL	Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis en électricité, en vue de lancer l'appel d'offres de travaux pour la réfection des vestiaires des employés (douches et salle de bain) du Biodôme de Montréal.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		17-0217-01	8 855,00 $
2017	TEKNION ROY ET BRETON INC.	1205527	02 JUIN 2017	BOISVERT, SUZANNE	Quickstand pour travailler assis/debout	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		1124545002	12 249,53 $
2017	YVES POITEVIN B.A.P. CONSULTANT	1228582	02 OCT. 2017	LEGER, RACHEL	Offre de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis de construction au Biodôme de Montréal. Plans et devis préliminaires et d'exécution incluant l'ingénierie et maquettes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		Migration	17 295,00 $
2017	DELOITTE INC.	1204453	29 MAI 2017	MARLEAU, JACQUES	Deloitte - Facturation audit de l'état du coût du service de la dette et de l'état des revenus - Division dette et trésorerie	Finances	Administration, finances et approvisionnement		DA171629002	18 477,80 $
2017	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1220948	21 AOÛT 2017	RONDEAU, PIERRETTE	Frais d'enregistrement des dossiers sujets la vente pour non paiement .	Finances	Administration, finances et approvisionnement		RCE02-004 art.	21 272,00 $
2017	AEDIFICA INC.	1130832	27 MAI 2017	CONVERSIONS, SIMON	Services professionnels en animation de processus de conception intégrée (PCI) pour la phase 4B du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DG163820002	21 795,20 $
2017	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1218610	03 AOÛT 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Nettoyage des bassins Myrtha, piscine Annie pelletier - TORRES THAYS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		tem15252	4 147,01 $
2017	BOUTY INC	1194874	12 MAI 2017	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	Achat de chaises et fauteuils ergonomiques connexe aux travaux d'aménagement du 425 Place Jacques-Cartier - Incidence bail 1165323005	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	1013950	1165323005	17 886,84 $
2017	COMPLEXE CHAUSSEGROS DE LERY INC.	1184773	23 FÉVR. 2017	FORTIN, FRANCINE	Bail 8636-006 temp. ¿ Location du local 50 situé au niveau -1 ¿ Centre de la petite enfance Le petit palais ¿ Prolongation - période 9 mois du 1er décembre 2016 au 31 août 2017	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		DA165323012	8 226,31 $
2017	DESCHENES & FILS LTEE	1201157	15 MAI 2017	BURGY, JOHANNE	ACHAT POUR ATELIER ET POUR Projet Parc Lafontaine - E.CORBEIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 1862-63-66	2 026,42 $
2017	ENGLOBE CORP.	1206455	06 JUIN 2017	LALONDE, SOPHIE	Contrôle et suivi des travaux en condition d'amiante pour la cour Chauveau (0578) - Incidences 14808	Gestion et planification immobilière	Autres - Activités récréatives		MM17 0436	3 195,97 $
2017	LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1230896	13 OCT. 2017	BURGY, JOHANNE	ACHAT DE DIVERS PIÈCES DE CHAUFFAGE - R.AMYOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 2519	2 889,81 $
2017	LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1231573	17 OCT. 2017	LABOS, COSTAS	ACHAT PI`CES POUR CHALET DU PARC MACKENZIE-KING (JEU EAU) ET POUR CAMION D'EMPLOYÉS - R.AMYOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 2553	2 854,86 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1240796	29 NOV. 2017	BURGY, JOHANNE	Détecteur de Gaz pour camion employé et divers pièces de chauffage - R.Amyot	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 2714-2715	2 433,17 $
2017	LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPOREE	1176587	20 JANV. 2017	FORTIN, FRANCINE	Bail 6080-001 : Autoroute Bonaventure ¿ Aqueduc égout ¿ Pont Victoria ¿ V/Réf. : 92-21-46	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		CO930374253	15 022,66 $
2017	NEDCO	1238151	17 NOV. 2017	BURGY, JOHANNE	ACHAT DE LAMPE ET - E.DESROCHERS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 2684	4 636,62 $
2017	PANAVIDEO INC	1239003	21 NOV. 2017	FORTIN, FRANCINE	Achat caméras de surveillance ET Composante pour système télésurveillance - R.gagné	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 2681	2 031,51 $
2017	PLOMBERIE J. JODOIN LTEE	1187612	09 MARS 2017	FORTIN, FRANCINE	BAIL 8636-006 - CPE LE PETIT PALAIS - VENTILATION MÉCANIQUE SALLE DE BAIN TEMPORAIRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		DA165323005	6 067,75 $
2017	QUEBEC LINGE CO	1175979	01 FÉVR. 2017	PICARD, FREDERIQUE	Commande ouverte 2017 pour location de vêtements de protection ÉPI II (chemises et pantalons) pour 25 employés - Services Techniques	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1061099	C1036431	5 516,24 $
2017	RODWICK INC.	1234309	30 OCT. 2017	LABOS, COSTAS	ACHAT G72-250 NAT - CHAUFFE EAU COMMERCIAL AU GAZ NATUREL - DEMANDE DE ROBERT AMYOT SOUMISSION AL171030	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		TEM 90764	4 058,82 $
2017	SONITEC-VORTISAND INC.	1186502	03 MARS 2017	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE - RÉPARATION DE FILTRATION DU CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE - DEMANDÉ PAR SYLVAIN CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 1874	1 923,94 $
2017	SONITEC-VORTISAND INC.	1186502	07 JUIL. 2017	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE - RÉPARATION DE FILTRATION DU CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE - DEMANDÉ PAR SYLVAIN CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 1874	479,06 $
2017	VIGMARK INC.	1228236	29 SEPT. 2017	LABOS, COSTAS	Achat ventilo-convecteur Rittling -R.Amyot	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 2469	21 551,83 $
2017	WOLSELEY CANADA INC.	1201206	15 MAI 2017	LABOS, COSTAS	ACHAT tableau et convertisseur et bouton de douche + pince knipex + remplacment raccord en cuivre te pvc - S.CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 1868-1869	2 367,75 $
2017	WOLSELEY CANADA INC.	1211167	23 JUIN 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACHAT PIECE DE CHAUFFAGE - R.LYNCH	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		6148142	4 702,28 $
2017	WOLSELEY CANADA INC.	1219098	08 AOÛT 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACHAT PROJET PISCINE GOUPIL - L.VEZINA	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		6569377	7 100,16 $
2017	WOLSELEY CANADA INC.	1232446	20 OCT. 2017	LABOS, COSTAS	ACHAT CARTOUCHE DE DOUCHE ET raccord en pvc pour piscine - S.CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		SIGI 2557	4 205,59 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	ATELIER ROBITAILLE THIFFAULT, S.E.N.C.R.L.	1227590	26 SEPT. 2017	CARETTE, CLAUDE	Contrat gré à gré à Christian Thiffault, architecte pour une étude préliminaire pour un aménagement entre les rues Saint-Jacques et Sherbrooke sur Robert-Bourassa. Projet Bonaventure - SIVT	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir		Gré à gré	22 824,28 $
2017	AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1181836	09 FÉVR. 2017	LÊ, SON-THU	Préparation plan et devis - Réam. Inters. Jean-Talon / Victoria (B hres) - SImon 166681 / SP 1759002 795 - Ref.: Son Thu LÊ	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		GRÉ À GRÉ	21 711,41 $
2017	AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1183878	20 FÉVR. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Exécuter certaines activités dans le cadre du Portail Roddick Projet Les Promenades urbaines «Fleuve-montagne» Soumission 329706 - AO 15-14461 - CG15 0548	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	1083187	1154822053	4 514,46 $
2017	BELL CANADA	1157352	09 MAI 2017	BOULIANNE, MARTIN	IN 262002 - DRM 002620-ED-02 - Nivellement d'un PA Bell, rue Papineau, entre Gauthier et Sherbrooke - Arr: Le Plateau-Mont-Royal - Réf. Bell: H48815 - Dem: Fernando Rivera - TR: CG14 0207	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable		publique	5 082,44 $
2017	BELL CANADA	1176163	19 JANV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Travaux par Bell Canada pour le Projet Campus Outremont - Déplacement de réseau. Tr. CM15 0162 - Utilité publ. selon art. 573.3 par. 7	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Art. 573.3	3 670,89 $
2017	BELL CANADA	1221346	23 AOÛT 2017	BOULIANNE, MARTIN	Ajout de ligne au BC - IN262201 DRM - 002622-TG-01. Ajustement de 3 cheminées. Référence projet no. H60744. Demandeur: Fernando Rivera. TR: CG15 0357. Facture CS008533CCG577	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	10 637,33 $
2017	BELL CANADA	1229576	05 OCT. 2017	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN209203 DRM 002092-DE-07. Abaissement d'un cadre sur PA 4PBA12 projet Mountain Sights. Facture 94615099. Demandeur: Pierre-Alexandre Prévost. TR: CM15 0515.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Article 573.3	5 837,30 $
2017	CANADIEN NATIONAL	1236904	10 NOV. 2017	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN335401 DRM - 003054-TS-01. Réparation du parapet du viaduc passant au dessus de la voie PM 133.43 de la subdivision St-Laurent. Factures no. 91338056 et 91335129. Demandeur : Louis-Philippe Riopel. TR: CM17 0983. Utilité.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		arti. 573.3	3 979,03 $
2017	CANADIEN NATIONAL	1236959	10 NOV. 2017	PELOQUIN, YVAN	IN 333712 - Services techniques: vérification et frais de permis pour travaux de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'égout - Av, Hector entre Souligny et Dubuisson - Arr. MHM - Dem: Karl Lai, CM17 0764	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		art. 573.3	10 498,75 $
2017	COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1222449	29 AOÛT 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré , selon l'article 573.3 par. 10. Service d'évaluation géo./forage, étude de sol. Dem. V. Defiet . V/REF.(facture#1): 2000136910. (2 factures à venir)	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		art. 573.3	4 671,94 $
2017	CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.	1224467	12 SEPT. 2017	BYRNS, JAMES	Recouvrement Ville-Marie- Déplacement des glissières en béton et réaménagement d'avenue Hotel-De-Ville. Gré à gré. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		Gré à gré	12 094,18 $
2017	DEMERS CONSULTANTS FORESTIERS INC.	1235736	06 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour des études concernant l'intersection Chemin Côte-des-Neiges/Remembrance en génie forestier.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		Gré à gré	8 283,51 $
2017	ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTEE	1158207	06 SEPT. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	DA163829001 - 2163829001 Contrat pour la plantation de végétaux dans les fosses en saillie et trottoirs des rues Viau, Hochelaga et Pie-IX. AO 16-15455.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		DA 163829001	4 911,05 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	GILBERT HADDAD	1174955	16 JANV. 2017	ROY, SYLVAIN	Serv. prof. gré à gré - Assistance technique à la révision des devis normalisés dans le cadre du chantier de la Ville de Montréal sur l'harmonisation des devis.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		DB163855012	10 000,00 $
2017	GROUPE HEMISPHERES INC.	1214775	13 JUIL. 2017	CARETTE, CLAUDE	SP 337407 - Mandat Gré à Gré-025 -Accompagnement par un biologiste dans la sécurisation des talus bordant le boul. Gouin E. entre la 132e Avenue et la rue Trefflé-Berthiaume - Arr. RDP-PAT - Dem.: Djamel Chabane - Gré à Gré, art. 573.2	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir		art. 573.2	8 267,77 $
2017	HATCH CORPORATION	1202130	18 JUIL. 2017	LEBRUN, ISABELLE	Services - Pied du Courant- Analyse des aspects ferroviaires. Gré à gré. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		Gré à gré	22 716,15 $
2017	LES SERVICES EXP INC.	1235403	03 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour des services professionnels pour la mise en veille du système enterré des collectes pneumatiques des déchets. Quartier des spectacles. N/Réf.: HAG-000	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		.	21 837,40 $
2017	MARQUAGE DE LIGNES VIAU	1232918	24 OCT. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour "Travaux de marquage et de signalisation pour la déviation de la piste cyclable Maisonneuve" Quartier des spectacles - projet 402420	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		.	18 623,00 $
2017	MICHEL MORELLI DESIGNERS INC.	1241944	04 DÉC. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour des servies professionnels en design industriel pour la balustrade de la patinoire du Quartier des spectacles. Réf : Offre de services No 2017-11-28rev2	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		.	22 519,82 $
2017	OMBRAGES	1213338	06 JUIL. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Contrat gré à gré pour des services professionnels pour la mise en lumière de l'Esplanade Clark du Quartier des spectacles.(Phase 4B)1171009014 - CM17 0770	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		1171009014	22 701,45 $
2017	PRINCIPAL STUDIO INC.	1201449	27 MAI 2017	CONVERSIONS, SIMON	Contrat gré à gré pour des services professionnels pour la réalisation d'un système graphique - Projet Promenades urbaines. Soumission 329702 - 1161009008 CG16 0330	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		-	2 456,71 $
2017	PRINCIPAL STUDIO INC.	1244841	15 DÉC. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pourdes services professionnels en conception graphique pour habillage de chantier. Projet Saint-Hubert. Devis numéro : 171122A du 17 nov. 2017	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à gré	17 979,00 $
2017	QUALITY SPORT LTD	1241147	30 NOV. 2017	MARTINEAU, ANNIE	Achat de vêtements d'extérieur pour les inspecteurs du BIC - Gré à Gré - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		Gré à gré	4 312,35 $
2017	RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR PROVISOIRE INC.	1244234	13 DÉC. 2017	PELLERIN, GUY	MÀP - Développement de la stratégie de contenus numériques	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		DA163292003	16 096,69 $
2017	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1218393	02 AOÛT 2017	BROUSSEAU, DANIEL	Frais 2400 $+tx acquisition # lots 1859755, 1860605, 1859729, 1859678, 1859784 cadastre du Qc, Mtl, arr Verdun, consenti par acte unilatéral de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. N/Réf. : 31H05-005-6872-05	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir		DA174396008	2 759,40 $
2017	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1243228	08 DÉC. 2017	PELLERIN, GUY	Acquisition du lot 6 016 001 aux fins de régularisation des travaux d'infrastructures	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		DA166037002	6 240,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	SCENO PLUS INC.	1242659	06 DÉC. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour services professionnels pour un expert en multimedia pour réviser des plans de génie électrique pour le Quartier des spectalces	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		.	22 152,36 $
2017	SIGNALISATION DE MONTREAL INC.	1227620	26 SEPT. 2017	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Turcot- Stationnement Gadbois- Rafraîchissement du marquage du stationnement localisé au nord de la rue Notre-Dame. Gré à gré. - SIVT	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		Gré à gré	4 621,23 $
2017	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1202444	18 MAI 2017	ROY, SYLVAIN	17C003 ¿ S317901 ¿ Réalisation d¿essais de relevés structuraux ¿ Réhabilitation de la chaussée de la rue Dickson (2 directions), entre la rue Notre-Dame et l¿avenue Souligny (ART-2326) ¿ Résolution de l¿entente DA153855015 ¿ 15-147631-09	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	10 504,00 $
2017	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1203279	24 MAI 2017	ROY, SYLVAIN	17C007 ¿ S334101 ¿ Réalisation d¿essais de relevés structuraux ¿ Réhabilitation de la chaussée du boul. Henri-Bourassa (2 directions),entre les rues Lajeunesse et Saint-Hubert ¿ Réso de l¿entente DA153855015 ¿ Réf. É. Drapeau ¿15-147631-10	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	5 076,14 $
2017	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1203345	24 MAI 2017	ROY, SYLVAIN	17C067 ¿ S336301 ¿Réalisation d¿essais de relevés structuraux ¿ Réhabilitation de la chaussée de la rue Notre-Dame, entre l¿av. Bourbonnière et un point situé 300 m à l¿est de la rue Frontenac ¿ Réso de l¿entente DA153855015 ¿ 15-147631-11	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	4 614,20 $
2017	SOLOTECH INC	1233544	26 OCT. 2017	BOUCHARD, NANCY	Gré à gré pour achat et installation de 6 Gigabit switch et transceiver et 2 PSU et boîtier selon votre soumission du 16 octobre 2017 pour la Plaza Saint-Hubert	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Transport		.	2 341,22 $
2017	VERSION IMAGE PLUS INC.	1238045	16 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Ajout de ligne - Gré à gré pour installation de bannières (Mesh Supreme 80/20 selon votre soumission 97695 pour le Quartier des spectacles. Soumission 402420	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		.	9 517,74 $
2017	VERSION IMAGE PLUS INC.	1238045	15 DÉC. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Ajout de ligne - Gré à gré pour installation de bannières (Mesh Supreme 80/20 selon votre soumission 97695 pour le Quartier des spectacles. Soumission 402420	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		.	9 100,64 $
2017	WSP CANADA INC.	1228897	03 OCT. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Contrat gré à gré pour émission des plans PE - SL - BC pour le réaménagement du secteur de l'îlot Clark - Quartier des spectacles. Budget d'honoraires 111-18991-05	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		Gré à gré	14 792,74 $
2017	WSP CANADA INC.	1236617	09 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour analyse de circulation coin McGill/St-Jacques, St-Antoine/Square Victoria. Projet Promenades urbaines. Soumission 329705	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		.	12 493,51 $
2017	CONSTRUCTION PIRAVIC INC.	1237004	10 NOV. 2017	DECHAMPS, NATHALIE	LAS-BCR-TP 2017 INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN DANS DIVERS PARCS	LaSalle	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		D1176152005	22 813,59 $
2017	GROUPE ABS INC.	1217730	27 JUIL. 2017	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2017 SP CARACTERISATION SOLS PARC LACHARITE	LaSalle	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		D1170269003	13 179,29 $
2017	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1184188	21 FÉVR. 2017	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2017 ELIMINATION ET TRAITEMENT SOLS EXCAVATION AB	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	1159004	D1173837002	3 367,14 $
2017	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1184188	21 FÉVR. 2017	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2017 ELIMINATION ET TRAITEMENT SOLS EXCAVATION AB	LaSalle	Réseaux d'égout	1159004	D1173837002	2 244,76 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	TECHSPORT INC.	1235968	07 NOV. 2017	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2017 ACQUISITION MOBILIER URBAIN	LaSalle	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		D1176152005	10 185,47 $
2017	MINOTAUR QUEBEC	1188017	10 MARS 2017	SARRAZIN, MARC	Contrat pour le service d'entretien des unités Stromceptor installées dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - printemps 2017	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout		D1166982001	2 047,26 $
2017	911 PRO INC.	1184474	22 FÉVR. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Composantes pour aménagement de véhicules ADS. Facture 21585 datée du 13 février 2017.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	2 603,69 $
2017	DEL EQUIPEMENT LTEE	1221957	25 AOÛT 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement tel que décrit à votre soumission datée du 21 juillet 2017 : attache de remorque, winch électrique de 4500 lbs, boitier et porte en aluminium, chaines. Véhicule 211-17142. UADM : SPGI	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		Gré à gré	3 398,45 $
2017	DEL EQUIPEMENT LTEE	1221957	19 SEPT. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement tel que décrit à votre soumission datée du 21 juillet 2017 : attache de remorque, winch électrique de 4500 lbs, boitier et porte en aluminium, chaines. Véhicule 211-17142. UADM : SPGI	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		Gré à gré	130,71 $
2017	ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1232873	24 OCT. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Attache rapide selon votre soumission no 14828 datée du 16 octobre 2017	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		gré à gré	3 190,32 $
2017	EQUIPEMENTS TWIN INC.	1189302	17 MARS 2017	BRANCONNIER, SERGE	Système de refroidissement pour circuit hydraulique du camion 293-15078 tel que décrit à votre soumission C-5037947 datée du 7 mars 2017.	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		gré à gré	2 434,33 $
2017	EQUIPEMENTS TWIN INC.	1223668	07 SEPT. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Refroidisseur d'huile, diviseur huile et modification au filtre à collasse selon votre soumission C-5037947. Camion : 293-15032 (Ville-Marie); 293-15035 (St-Laurent); 293-16005 (MHM). Négociation gré à gré.	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		gré à gré	7 303,00 $
2017	GIVESCO INC.	1210564	21 JUIN 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Scie à béton tel que décrit à votre soumission no 615574 datée du 16 juin 2017. UADM: St-Laurent.	Materiel roulant et ateliers	Nettoyage et balayage des voies publiques		gré à gré	20 393,66 $
2017	GROUPE CONTANT INC.	1245282	18 DÉC. 2017	MASSE, PAUL	Pierrefonds - Location souffleuse amovible pour le dépôt à neige (Contant C-1230-D) pour décembre 2017 (article 1 - AO 17-16567)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO1716567	16 792,75 $
2017	LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1182653	14 FÉVR. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Pelle à panneau hydraulique - soumission no 7976 datée du 7 février 2017. UDM : St-Laurent.	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		gré à gré	14 687,75 $
2017	LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK GMC LTEE	1185708	28 FÉVR. 2017	GUINDON, PATRICE	Rachat des véhicules Chevrolet Sonic 2012	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		gré à gré	16 361,24 $
2017	LES ATTACHES ETHIER INC.	1216337	20 JUIL. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Remorque de transport tel que décrit à votre soumission no 5278 datée du 12 mai 2017. Incluant le droit sur les pneus. UADM: MHM.	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		gré à gré	9 870,92 $
2017	O.J. COMPAGNIE	1216330	20 JUIL. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Greens groomer brush 920SDE, brosse pour terrain synthétique - Service du matériel roulant et des ateliers - AU FOURNISSEUR OU PAS	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		gré à gré	22 782,28 $
2017	S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1245268	18 DÉC. 2017	GOULET, DIANE	Pierrefonds - Location souffleuse à neige amovible pour le domaine public (Contant C-1016D) pour décembre 2017 (article 2 - AO 17-16567)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO-1716567	7 244,14 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	1217073	25 JUIL. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - top dresser, épandeur. Votre soumission no 18549 datée du 5 mai 2017. - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		gré à gré	16 548,13 $
2017	VAN PRO INC	1215191	17 JUIL. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement Dodge Grand Caravan (Sto-N-Go) tel que décrit à la soumission no 22687 datée du 15 juin 2017. Unité : 176-16610 et 176-16611.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		Gré à gré	9 459,18 $
2017	VAN PRO INC	1228808	03 OCT. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement d¿un fourgon utilitaire selon votre soumission no 23412 datée du 29 septembre 2017. Véhicule : 227-16477. UADM : Lasalle. - # Facture 45836	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		gré à gré	17 849,97 $
2017	VERMEER CANADA INC.	1208463	13 JUIN 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Déchiqueteuse Vermeer BC700 tel que décrit à votre soumission datée du 6 juin 2017. UADM : Espace pour la vie.	Materiel roulant et ateliers	Horticulture et arboriculture		Gré à gré	22 384,38 $
2017	W. COTE ET FILS LTEE	1183069	15 FÉVR. 2017	VEILLETTE, PATRICK	Chasse-neige COTE OH4000 tel que décrit à votre soumission SC-012161 datée du 9 février 2017	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige		Gré à gré	11 118,03 $
2017	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1235334	03 NOV. 2017	KERR, NATASHA	Réaménagement de l'aire d'accueil des terrains de tennis du parc Louis-Riel. AO 2017-032.	Mercier-Hochelaga Maisonneuve	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA177607001	21 060,49 $
2017	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1235334	08 NOV. 2017	KERR, NATASHA	Réaménagement de l'aire d'accueil des terrains de tennis du parc Louis-Riel. AO 2017-032.	Mercier-Hochelaga Maisonneuve	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA177607001	734,91 $
2017	GROUPE ABS INC.	1187758	09 MARS 2017	PAQUET, MARIE-FRANCE	Contrat de gré à gré octroyé à Groupe ABS pour des services professionnels pour réaliser une étude géotechnique et la caractérisation environnementale - Piscine JFK- Outremont - Mise aux normes 2017-2019. Dossier décisionnel # 2170465001	Outremont	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		D1170465001	7 584,30 $
2017	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1183645	05 AVR. 2017	CLOUTIER, SIMON	Harmonisation des devis - Formation d'analyse de validité et de conformité des soumissions	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	1105437	1151803001	9 149,66 $
2017	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1183645	17 FÉVR. 2017	CLOUTIER, SIMON	Harmonisation des devis - Formation d'analyse de validité et de conformité des soumissions	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	1105437	1151803001	21 055,24 $
2017	EXCAVATION A.V. INC.	1179017	30 JANV. 2017	LAPLANTE, ALAIN	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		2173466002	18 902,45 $
2017	GROUPE SDM INC	1178650	27 JANV. 2017	LAPLANTE, ALAIN	Contrat pour les services techniques d'un plombier en support des équipes d'aqueduc lors d'opérations de dégel des conduites d'eau	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		2173466001	3 895,04 $
2017	TRANSPORT ROSEMONT INC	1212841	24 NOV. 2017	LAPLANTE, ALAIN	Service de transport de matériaux de remblai par camion semi-remorque	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		1172728005	23 177,82 $
2017	TRANSPORT ROSEMONT INC	1236161	08 NOV. 2017	OUELLET, GUY	Service de transport de matériaux de remblai par camion semi-remorque	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		DA172728004	11 061,85 $
2017	BATTAH - AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1212233	07 JUIL. 2017	CHARLAND, MARC-ANDRE	Enquête (Firme Battah Lapointe - Nancy Lapointe) - Politique respect personne	Ressources humaines	Gestion du personnel		1174346002	6 102,40 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	COLLEGE DE ROSEMONT	1152764	13 DÉC. 2017	LAPOINTE, JOSEE	BCO - Accorder un contrat de services professionnels aux services aux entreprises du Collège de Rosemont pour réaliser des capsules de formation en ligne portant sur le processus de gestion de la performance des cadres.	Ressources humaines	Gestion du personnel		DA166892002	20 262,59 $
2017	C.P.U. DESIGN INC.	1242324	05 DÉC. 2017	LEMERY, GINETTE	Ordinateur portatif (Ultrabook) et Station d'accueil	Ressources humaines	Gestion du personnel	1164102	R283895	3 560,33 $
2017	LAURIN D. & ASSOCIES INC.	1212278	07 JUIL. 2017	CHARLAND, MARC-ANDRE	Enquête - Politique respect personnel (Eau potable)	Ressources humaines	Gestion du personnel		1174346002	24 409,59 $
2017	LAURIN D. & ASSOCIES INC.	1212296	30 JUIN 2017	GAMANE, FADELA	Enquête (Firme Laurin D. et Associés inc. - Diane Laurin) Politique respect personne (SIM)	Ressources humaines	Gestion du personnel		1174346002	18 582,79 $
2017	LOUISE BOULANGER	1207282	09 JUIN 2017	GAMANE, FADELA	Services professionnels - Enquête (Me Louise Boulanger) Politique respect personne	Ressources humaines	Gestion du personnel		1174346002	15 644,97 $
2017	MARIE-PIERRE RENAUD	1207329	09 JUIN 2017	GAMANE, FADELA	Services professionnels - Enquête (Me Marie-Pierre Renaud) Politique respect personne	Ressources humaines	Gestion du personnel		1174346002	11 569,29 $
2017	PROFESSIONNELS EN REGLEMENT DES DIFFERENDS S.A.	1207324	09 JUIN 2017	GAMANE, FADELA	Services professionnels (Firme Professionnels en règlement des différends S.A. - Jean Marois) Politique respect personne	Ressources humaines	Gestion du personnel		1174346002	17 091,96 $
2017	SYLVIE DROUIN	1231033	13 OCT. 2017	CHARLAND, MARC-ANDRE	Convention de services professionnels pour Me Sylvie Drouin dans le cadre de la Politique de respect de la personne (dossier 2017-90 - période du 8 mai au 8 août 2017) - Direction santé, sécurité et mieux-être	Ressources humaines	Gestion du personnel		1174346002	17 792,23 $
2017	SOLMATECH INC.	1239179	21 NOV. 2017	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DSA-BATIMENTS 2017 SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA SALLE DE FILTRATION DE LA PISCINE ET DE LA PATAUGEOIRE AU PARC LADAUVERSIÈRE	Saint-Léonard	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	1186516	D1177764003	7 994,80 $
2017	VAD DESIGNERS D'ESPACES INC.	1230370	11 OCT. 2017	DESROSIERS, DANIELLE	PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA BAM DU 815 BEL-AIR	Sud-Ouest	Rel. avec les citoyens et communications		DB172783002	12 283,53 $
2017	CARRIERE ST-JACQUES INC.	1201080	15 MAI 2017	THIFFEAULT, MARTIN	FACTURE - ACHAT - PIERRE CONCASSEE,MG-20,PREMELANGEE,TONNE METRIQUE,CONFORME AU DEVIS NORMALISE 6VM-9 VILLE DE MONTREAL - VERDUN	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable		1109176	3 965,51 $
2017	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1199938	26 OCT. 2017	POIRIER, GASTON	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159087	ENTENTE 1159087	2 876,94 $
2017	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1199938	10 MAI 2017	POIRIER, GASTON	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159087	ENTENTE 1159087	2 493,45 $
2017	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1199938	03 OCT. 2017	POIRIER, GASTON	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159087	ENTENTE 1159087	2 608,15 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1199938	10 AOÛT 2017	POIRIER, GASTON	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159087	ENTENTE 1159087	66,32 $
2017	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1199938	02 AOÛT 2017	POIRIER, GASTON	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159087	ENTENTE 1159087	2 493,45 $
2017	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1199938	18 SEPT. 2017	POIRIER, GASTON	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159087	ENTENTE 1159087	880,44 $
2017	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1199938	13 OCT. 2017	POIRIER, GASTON	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159087	ENTENTE 1159087	7 205,59 $
2017	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1199938	15 NOV. 2017	POIRIER, GASTON	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable		ENTENTE 1159087	17 396,07 $
2017	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1200049	10 MAI 2017	ROBERGE, MARTIN	SANEXEN TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159004	ENTENTE1159004	10 498,75 $
2017	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1200049	06 OCT. 2017	ROBERGE, MARTIN	SANEXEN TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159004	ENTENTE1159004	5 783,03 $
2017	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1200049	17 AOÛT 2017	ROBERGE, MARTIN	SANEXEN TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1159004	ENTENTE1159004	11 499,18 $
2017	TERRASSEMENT DE GOLF THERIAULT INC.	1120597	09 MAI 2017	ST-PIERRE, MARIETTE	Services d'entretien des terrains sportifs ainsi que l'entretien courant, le verdissement et la coupe de gazon des espaces extérieurs du CSCR, aréna Michel-Normandin, stade de soccer de Mtl - Années 2016/2017 - 1151543008	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux		1151543008	128 492,23 $
2017	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1173965	12 JANV. 2017	COURCHESNE, FRANCOIS	Résolution CM15 1478 / Contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada pour la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présenté au Planétariu Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375e ann. de la ville	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		Résolution CM15	141 250,00 $
2017	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1204559	30 MAI 2017	TURGEON, FRANCOISE	Bail 6121-001 ¿ Location terrain ¿ Coop habitation petite patrie 1025 rue de Bellechasse	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		CO89 01879	102 269,52 $
2017	MINISTRE DES FINANCES	1204754	30 MAI 2017	TURGEON, FRANCOISE	indemnité provisionnelle 2177300005 DA177300005 CM16 0599	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie		DA177300005	371 000,00 $
2017	LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1241119	29 NOV. 2017	TURGEON, FRANCOISE	Article 2 - 59317A11 : Tondeuse automotrice 4X4 à plateau avant à trois lames d¿une largeur de 72 pouces de marque et modèle Kubota F3990 (2017) - Incluant le droit sur les pneus. UADM : MN.	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		1174922017	115 298,20 $
2017	TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	1241088	29 NOV. 2017	TURGEON, FRANCOISE	Article 1 - Devis: 59717A11 : Tondeuse automotrice 4X4 à 3 plateaux de coupe de marque et modèle TORO GM4010 (2017) - Incluant le droit spécifique sur les pneus. UADM : MHM (1), PMR (1), Verdun (1), St-Léo (1).	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		1174922017	361 157,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	NORTHROP GRUMMAN INTERNATIONAL TRADING INC.	1193368	06 AVR. 2017	BOUCHARD, GILLES	Renouvellement - Contrat d'entretien - Période du 5 mai 2017 au 4 mai 2018 - Altaris - Système RAO du SPVM	Technologies de l'information	Gestion de l'information		1120206018	435 649,48 $
2017	GES CANADA LIMITEE	1209538	16 JUIN 2017	TURCOT, PAULINE	Facture - Kiosque Métropolis - Sommaire 1157044003 - Production d'élément d'exposition - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications		1157044003	57 046,01 $
2017	TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1241373	30 NOV. 2017	DUMARESQ, JULIE	Secteur LAS-360 - Service de transport de la neige - Horaire - Saison H17-18 (Entente)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige		1177682002	43 141,82 $
2017	DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1186967	06 MARS 2017	RONDEAU, PIERRETTE	Frais de représentation pour le litige opposant la Société du Vieux Port relatif aux paiements versés en remplacement d'impôt	Dépenses communes	Autres - Administration générale		DA174309001	41 941,48 $
2017	FESTIVAL JUSTE POUR RIRE	cm160229	10 NOV. 2017	SAGNA, SAFIETOU	Demande d'émission de chèque pour Festival juste pour rire, deuxième versement pour l'année 2017.	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		11500118003cm160229	50 000,00 $
2017	FESTIVAL TRANSAMERIQUES	cm160229	19 DÉC. 2017	SAGNA, SAFIETOU	Demande d'émission de chèque. Festival Transamériques Inc.- Deuxième versement 2017	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		1150018003	25 000,00 $
2017	LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC.	cm160229	14 DÉC. 2017	SAGNA, SAFIETOU	Demande d'émission de chèque -Festival International de Jazz de Montréal Inc.-Deuxième versement pour l'année 2017	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		1 602 291 150 018 000	50 000,00 $
2017	LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL INC.	cm160229	14 DÉC. 2017	SAGNA, SAFIETOU	Demande d'émission de chèque -FrancoFolies de Montraél Inc.-Deuxième versement pour l'année 2017	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		160229 1150018003	25 000,00 $
2017	VITRINE CULTURELLE DE MONTREAL	cm150974	14 DÉC. 2017	SAGNA, SAFIETOU	Demande de paiement dans le cadre de l'entente de 175M$ pour la Vitrine Culturelle	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		1509741154248004	40 000,00 $
2017	ATELIER GRIS INC.	1213858	10 JUIL. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Service - Fabrication du module de Chantier - Appel d'offres sur invitation-réf: DA170154002 - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA170154002	52 283,77 $
2017	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1227567	26 SEPT. 2017	LAPOINTE, NORMAND	BCO - Webdiffusion des séances du comité exécutif - Mai à juillet 2017 - Direction générale	Direction générale	Greffe		DG171452003	25 690,44 $
2017	CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE (CIPC)	1232208	19 OCT. 2017	TRAN, HONG-VAN	Octroyer un contrat de services professionnels de 37 500$ pour la réalisation d'une démarche intégrée en prévention de la criminalité et la violence chez les jeunes de l'arrondissement Lasalle.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA176818001	37 500,00 $
2017	COOP INTERFACE	1228255	29 SEPT. 2017	TAZAIRT, SABRINA	2180706003-Autoriser une dépense additionnelle pour couvrir des extras demandés par la Ville pour la mise à jour du Plan d'action MADA, majorant ainsi le montant total du contrat de 56 733 $ à 71 733 $ taxes incluses.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA180706003	28 976,46 $
2017	BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC.	1179683	02 FÉVR. 2017	THAI, SADETH	2017 - Chargé de projet pour la réalisation et l'interprétation de relevés de méthane	Environnement	Protection de l'environnement	1154507	DA166686002	58 012,94 $
2017	BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC.	1241082	29 NOV. 2017	WINNER, PIERRE	2017 - Octroyer un bon de commande à Biothermica Technologies inc. pour effectuer des relevés de méthane dans le dossier des anciennes carrières	Environnement	Protection de l'environnement		DA176686001	27 394,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	GESTION USD INC	1125346	21 JUIL. 2017	TOULOUSE, BRIGITTE	2016-2017 - Pierrefonds - Distribution d'outil de collecte de matières organiques - 18500 portes	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		2160695004	25 803,93 $
2017	COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC	1220733	18 AOÛT 2017	BOULVA, FREDERIC	Frais pour nos artisans chinois à la Commission de la construction du Québec	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		Jardin de Chine	42 218,57 $
2017	PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1174752	13 JANV. 2017	RONDEAU, PIERRETTE	Huissier de justice - Services professionnels requis pour la signification de différents documents et l'exécution des brefs de saisie du 01-01-2017 au 30-09-2017 pour le Service des Finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement		1140319001	61 397,47 $
2017	AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1178753	30 JANV. 2017	MARCOUX, ALAIN	Services professionnels d'économiste de la construction pour le projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Contrat 15069	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		DG160660001	56 441,28 $
2017	BETONS PREFABRIQUES DU LAC INC.	1135735	27 MAI 2017	CONVERSIONS, SIMON	Fabrication et la livraison de blocs de lestage en béton préfabriqué pour le Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DG163820004	76 799,00 $
2017	CLEB CONSULTANT INC.	1181533	27 MAI 2017	CONVERSIONS, SIMON	Services professionnels d¿expert-conseil en performance de l¿enveloppe du bâtiment pour la phase 4B du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DG163820003	67 835,00 $
2017	CORPORATION PEPCO ENERGIE	1245686	19 DÉC. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Fournir mazout pour projet au Centre Pierre-Charbonneau/Aréna Maurice Richard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1092617	1173482003	89 239,37 $
2017	BELL CANADA	1203174	23 MAI 2017	CARETTE, CLAUDE	Travaux par Bell pour le Projet Quartier des spectacles, tel que décrit au consentement 145-4318/145-4946. Gré à gré art. 573.3 par 7.	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		art. 573.3 par	55 679,09 $
2017	DEMIX CONSTRUCTION	1146211	27 MAI 2017	CONVERSIONS, SIMON	SO 324012 - CE16 1281 - PCPR - Travaux de voirie dans la rue Notre-Dame - Arr: Ville-Marie	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		1167231035	31 839,77 $
2017	HYDRO-QUEBEC	1232740	23 OCT. 2017	CARETTE, CLAUDE	Services fournis par Hydro Québec pour le projet Campus Outremont So#221704: déplacement de ligne aérienne. Réf:/DCL-22138895 - DCL-22073022 , Facture# 708287 Réf. paiement 61000179947 - Gré à gré artic.573.3	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à gré	89 603,86 $
2017	HYDRO-QUEBEC	1232938	24 OCT. 2017	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN209205 DRM - 002092-TR-02. 4 cheminées d'Hydro-Québec sur 2 chambres de jonction sur la rue De La Savane. Demandeur: Julien Meunier. TR: CG17 0269. article 573.3	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		art.573.3	26 541,62 $
2017	IGF AXIOM INC.	1243691	11 DÉC. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	LAS BCR TP 2017 SP POUR TRAVAUX RESURFACAGE DIVERSES RUES PCPR 2018	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		D1177151014	41 719,41 $
2017	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGES JESKAR INC.	1072538	13 JANV. 2017	HANDFIELD, DANIELE	Reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux , là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont -La Petite-Patrie (PRR.2015-2) -Appel d'offre : RPPV15-05044-OP	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		CC62 91 3026	98 637,95 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	LES SERVICES EXP INC.	1194105	10 AVR. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Services techniques et professionnels dans le cadre du PRR local 55855	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1188793	GC160710	34 063,19 $
2017	PRINCIPAL STUDIO INC.	1149737	27 MAI 2017	CONVERSIONS, SIMON	Projet MÀP - Développement plateforme graphique et cartographique	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		DA163292002	36 010,71 $
2017	SOCIETE LOGIQUE INC.	1234002	28 OCT. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Services professionnels pour la surveillance de chantier en accessibilité universelle - Ref : Francine Dubeau	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		SUR INVITATION	84 881,00 $
2017	TELECOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1232210	08 NOV. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Fourniture, l'installation et la mise en service un n¿ud télécom à l'intersection Molson/St-Joseph - Ref : Thanh Do	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		SUR INVITATION	91 037,18 $
2017	AQUAREHAB (CANADA) INC.	1191242	28 MARS 2017	DECHAMPS, NATHALIE	LAS-TP-BCR 2017 RÉHABILITATION PAR GAINAGE DES BRANCHEMENTS D¿ÉGOUT	LaSalle	Réseaux d'égout		D2176152003	27 874,18 $
2017	GROUPE TNT INC.	1183722	17 FÉVR. 2017	DOYON, LUCE	LAS-BCR-TP 2017 REPARATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC EN HYPRESCON	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable		D1176152001	52 560,80 $
2017	NORTRAX QUEBEC INC.	1244779	15 DÉC. 2017	GUINDON, PATRICE	Location mensuelle d'une chargeuse - Plateau, RDP-PAT - réf.: AO 13-12698 - Factures	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		AO 13-12698	30 812,55 $
2017	TECHNOLOGIE ECO TUNED	1216245	20 JUIL. 2017	SAVAGE, CLAUDE	Système de conversion électrique pour camionnette tel que décrit à votre proposition datée du 11 juillet 2017	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		2174922012	25 847,53 $
2017	UNIGAZ	1185873	01 MARS 2017	SAVAGE, CLAUDE	Soudeuse à moteur diesel de marque et modèle Miller Big Bleu 400 Pro. Devis: 64716C11 Appel d¿offres sur invitation 16-15820	Materiel roulant et ateliers	Approv. et traitement de l'eau potable		gré à gré	69 913,02 $
2017	AECOM CONSULTANTS INC	1179076	31 JANV. 2017	BERTHIAUME, MELISSA	Contrat de services professionnels pour une étude des déplacements pour le secteur d'emploi du Plateau Est avec la firme AECOM consultants Inc.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DGA165950001	43 183,51 $
2017	AGENCE RELIEF DESIGN.CA INC.	1234938	02 NOV. 2017	MARCOTTE, CHRISTINE	Agence RELIEFDESIGN.CA.INC. a le mandat d'élaborer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local et d'une rue dans les abords du site Outremont, dans l'arrondissement de Villeray¿Saint-Michel¿Parc-Extension	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA177786001	64 777,29 $
2017	AMENATECH INC.	1172229	04 JANV. 2017	TESSIER, MONIQUE	BCO - Service pour le mandat de préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local du site Outremont.	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA167280002	83 318,08 $
2017	CIMA+ S.E.N.C.	1178737	30 JANV. 2017	DUCAS, SYLVAIN	Mandat de préparer une étude d'impacts sur les déplacements pour le site Outremont et ses abords. DA66761001	Service de la mise en valeur du territoire	Construction d'infrastructures de voirie		DA166761001	31 391,26 $
2017	FAHEY ET ASSOCIES INC.	1209813	19 JUIN 2017	DUCAS, SYLVAIN	Contrat de services professionnels accordé à Fahey et associés pour la réalisation d'une caractérisation fonctionelle et paysagère des lieux publics dans le secteur Namur-De la Savane	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DA167352004	66 355,25 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1159792	22 FÉVR. 2017	TESSIER, MONIQUE	Contrat de service professionnel afin d'effectuer une étude de prospective immobilière et économique.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		2164009001	34 725,67 $
2017	KELLY SANI-VAC INC	1218724	03 AOÛT 2017	DEVEAU, DOMINIQUE	Décision 2173515003 - DA 173515003 - Contrat de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - appel d'offres sur invitation 17-16286	Service de l'eau	Réseaux d'égout	1218579	DA173515003	81 671,35 $
2017	EDILEX INC.	1232874	24 OCT. 2017	BOUCHARD, GILLES	68088 - Conclure une entente de gré à gré - fournisseur unique avec la firme Edilex inc. - service ÉDILEXPERT pour générer des documents d¿appels d¿offres - Benoit Pinard - 2017-10-23 - STI -	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement		1177708001	91 496,61 $
2017	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1189589	20 MARS 2017	BOUCHARD, GILLES	74561 Évolution bureautique - Acquisition et la configuration de licences AirWatch pour l'utilisation de 600 appareils en mobilité	Technologies de l'information	Gestion de l'information		1170206004	38 737,77 $
2017	LES SERVICES EXP INC.	1080034	27 MAI 2017	HOULE, ANNIE	Réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement phase 1 du Quartier des gares (appel d'offre VMP-15-020) Projet - 68030 Quartier des gares	Ville-Marie	Autres biens - Rénovation urbaine		CTA1150890004	33 681,08 $
2016	IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1121694	04 MAI 2016	BIRON, PAULE	avocat dossier 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles		DA163219004	7 390,60 $
2016	IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1121696	04 MAI 2016	BIRON, PAULE	avocat dossier 15-001102	Affaires juridiques	Affaires civiles		DA153219058	3 816,82 $
2016	IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1121699	04 MAI 2016	BIRON, PAULE	avocat dossier 15-003570	Affaires juridiques	Affaires civiles		DA153219062	6 446,23 $
2016	GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.	1164084	22 NOV. 2016	GOUDREAULT, LOUISE	Aménagement de stations d'exercices extérieurs à proximité du parc Talcy et installations de balancelles sur le territoire de l'arrondissement.	Anjou	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		2160965005	21 492,44 $
2016	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1117800	07 DÉC. 2016	RAYMOND, CAROLINE	CONTRAT2016-04- Aménagement d'une aire de jeux au parc André Laurendeau + Dépense additionnelle CA16 12267	Anjou	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		16-12075	7 932,38 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133201	20 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿égouts/aqueduc et de voirie dans la rue Masson Papineau/Chabot, arr. Plateau Mont Royal, Ent. 1029964, Dem: N. Langevin	Communications	Construction d'infrastructures de voirie	1029964	1164102003	2 267,73 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133201	20 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿égouts/aqueduc et de voirie dans la rue Masson Papineau/Chabot, arr. Plateau Mont Royal, Ent. 1029964, Dem: N. Langevin	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable	1029964	1164102003	1 133,86 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133201	20 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿égouts/aqueduc et de voirie dans la rue Masson Papineau/Chabot, arr. Plateau Mont Royal, Ent. 1029964, Dem: N. Langevin	Communications	Réseaux d'égout	1029964	1164102003	1 133,86 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133333	20 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿égout/aqueduc et de voirie dans le boul. Maurice-Duplessis du boul. Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, Entente 1029964, Dem: C. Raymond	Communications	Construction d'infrastructures de voirie	1029964	1167231008	7 937,05 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133590	21 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Impr/dist d¿avis pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest, DRM 001035-EP-01, Ent. 1029964, Dem: C. Vaillancourt	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable	1029964	1164102002	4 843,69 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133590	21 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Impr/dist d¿avis pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest, DRM 001035-EP-01, Ent. 1029964, Dem: C. Vaillancourt	Communications	Réseaux d'égout	1029964	1164102002	7 632,49 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133590	21 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Impr/dist d¿avis pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest, DRM 001035-EP-01, Ent. 1029964, Dem: C. Vaillancourt	Communications	Construction d'infrastructures de voirie	1029964	1164102002	8 072,82 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1135373	29 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	BCO - IN-293601, DRM 002936-TG-01, Impr/dist d¿avis pour travaux d¿égout/aqueduc et de voirie dans l¿avenue Papineau, rue Jacques-Casault/ave. Charland, arr. Ahuntsic-Cartieville et Villeray, Ent. 1029964, Dem: C. Vaillancourt	Communications	Construction d'infrastructures de voirie	1029964	1154102012	3 779,55 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1119813	25 AVR. 2016	DURETTE, ERIC	IN 329405 - DRM 003294-ED-05 - Impr/dist d¿avis pour travaux de réhabilitation de conduites dans diverses rues de 3 arrondissements - Arr. Ahuntsic-Cartierville -Pierrefonds-Roxboro, St-Laurent - Dem.: Nathalie Pedro - CE16 0569 - CM16 0340	Communications	Réseaux d'égout	1118062	1163433001	10 440,59 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1119814	25 AVR. 2016	DURETTE, ERIC	IN 329402 - DRM 003294-ED-02 - Impr/dist d¿avis pour travaux de réhabilitation de conduites dans diverses rues de 7 arrondissements - Arr. VM, SO, PMR, Lasalle, Verdun, Lachine, CDN-NDG - Dem.: Nathalie Pedro - CE16 0569 - CM16 0197	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable	1118062	1163433001	7 658,63 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1119816	25 AVR. 2016	PILON, CHRISTIANE	IN 329401 - DRM 003294-ED-01 - Impr/dist d¿avis pour travaux d¿aqueduc & d'égout dans diverses rues - Arr. Île-Bizard-Sainte-Geneviève & Saint-Laurent - Dem.: Nathalie Pedro - CE16 0569 - CM16 0339	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable	1118062	1163433001	2 732,61 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1123522	11 MAI 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿aqueduc/d¿égout, de trottoirs et d¿éclairage dans le ch de la Côte-Ste-Catherine Westburry/ch de la Côte-des-Neiges, arr. CDN-NDG, Dem: C. Raymond, Gré-à-gré	Communications	Construction d'infrastructures de voirie	1118062	1154102010	5 049,83 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1123522	11 MAI 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿aqueduc/d¿égout, de trottoirs et d¿éclairage dans le ch de la Côte-Ste-Catherine Westburry/ch de la Côte-des-Neiges, arr. CDN-NDG, Dem: C. Raymond, Gré-à-gré	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable	1118062	1154102010	1 074,28 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1123522	11 MAI 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿aqueduc/d¿égout, de trottoirs et d¿éclairage dans le ch de la Côte-Ste-Catherine Westburry/ch de la Côte-des-Neiges, arr. CDN-NDG, Dem: C. Raymond, Gré-à-gré	Communications	Réseaux d'égout	1118062	1154102010	1 457,95 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1127002	26 MAI 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Impr/dist d¿avis pour le remplacement de la passerelle piétonne Isabey-Darnley, au-dessus de l¿autoroute 520 dans l¿arrondissement Saint-Laurent et la Ville Mont-Royal	Communications	Construction d'infrastructures de voirie	1118062	1157000001	2 267,73 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	IMPRIME-EMPLOI	1128882	03 JUIN 2016	LEMERY, GINETTE	Impr/dist d¿avis pour des travaux de réhabilitation de conduites d¿égout 2016, secteur Nord, Dem: N. Pedro, Entente-cadre 1118062	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable	1118062	1167231004	13 217,93 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1128914	03 JUIN 2016	LEMERY, GINETTE	Impr/dist d¿avis pour des travaux de réhabilitation de conduites d¿égout 2016, secteur Est, Dem: N. Pedro, Entente-cadre 1118062	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable	1118062	1167231003	11 454,14 $
2016	JOSEE BLAQUIERE	1148602	12 SEPT. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Coaching de gestion - Sonia Beauchemin - par Josée Blaquière - 2016	Communications	Rel. avec les citoyens et communications		2167369001	3 937,03 $
2016	LES CONSULTANTS S.M. INC.	1130009	08 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	DRM Multiples - Assurer l'information et la communication de chantier des travaux de la DI, côté 2 & 3 - divers arrondissements, Dem: Sonia Beauchemin	Communications	Réseaux d'égout	1054934	1155249001	15 188,22 $
2016	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1134477	23 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Placement publicitaire pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest	Communications	Construction d'infrastructures de voirie		1164102002	1 035,33 $
2016	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1134477	23 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Placement publicitaire pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest	Communications	Réseaux d'égout		1164102002	978,87 $
2016	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1134477	23 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Placement publicitaire pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable		1164102002	621,20 $
2016	THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1134408	23 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Mise en ondes des messages publicitaires pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable		1164102002	3 195,49 $
2016	THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1134408	23 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Mise en ondes des messages publicitaires pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest	Communications	Réseaux d'égout		1164102002	5 035,33 $
2016	THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1134408	23 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Mise en ondes des messages publicitaires pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest	Communications	Construction d'infrastructures de voirie		1164102002	5 325,82 $
2016	THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1135214	29 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Production du message et mise en ondes des publicités par The Canadian Traffic Network - IN-293601, DRM 2936G, Mise en ondes des messages publicitaires pour travaux d¿égout/aqueduc et de voirie dans l¿avenue Papineau, rue Jacques-Casault/av	Communications	Construction d'infrastructures de voirie		1154102012	20 997,50 $
2016	HAUTE SECURITE ET INVESTIGATION INC.	1160615	08 NOV. 2016	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Site Autoroute 13 (A13) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage pour trois lieux d'élimination de la neige - Guérite - 675 heures - Saison H16-17, appel d'offres 16-15491 - DA161175002	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA161175002	2 699,61 $
2016	HAUTE SECURITE ET INVESTIGATION INC.	1160775	08 NOV. 2016	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Site Angrignon (ANG) - Arr. Lasalle (LAS) - Services de gardiennage - Guérite - 1 500 heures au taux de 19,48 $ - Saison H16-17 (AO 16-15491) - DA1161175002	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA1161175002	10 107,16 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	HAUTE SECURITE ET INVESTIGATION INC.	1161007	09 NOV. 2016	FRENETTE, MICHEL	Site Château Pierrefonds (CHA) - Arr. Pierrefonds (PRF) - Services de gardiennage - Guérite - 325 heures au taux de 19,48 $ - Saison H16-17 (AO 16-15491) - Décision de déléguée DA161175002	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DA161175002	4 049,41 $
2016	NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	1085355	26 JANV. 2016	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Service de gardiennage sur le lieux d'élimination de la neige Chateau-Pierrefonds (CHA) PRF pour l'hiver 2015-2016, portion 2015 (AO 15-14756)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DG154631003	7 446,89 $
2016	NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	1085373	21 JANV. 2016	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Service de gardiennage sur le lieux d'élimination de la neige Autoroute 13 (A13) PRF pour l'hiver 2015-2016, portion 2015 (AO 15-14756)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DG154631003	2 886,63 $
2016	NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	1085379	11 JANV. 2016	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Service de gardiennage sur le lieux d'élimination de la neige Angrignon (ANG) LAS pour l'hiver 2015-2016, portion 2015 (AO 15-14756)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DG154631003	11 741,02 $
2016	BAU-VAL CMM	1024222	18 JANV. 2016	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	3 268,51 $
2016	ENVIROSERVICES INC	1094732	12 SEPT. 2016	METHOT, CAROLINE	Service d'analyses chimiques des sols pour 2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	2 945,83 $
2016	ENVIROSERVICES INC	1094732	04 JUIL. 2016	METHOT, CAROLINE	Service d'analyses chimiques des sols pour 2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	10 498,75 $
2016	ENVIROSERVICES INC	1094732	04 FÉVR. 2016	METHOT, CAROLINE	Service d'analyses chimiques des sols pour 2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	10 498,75 $
2016	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	15 JANV. 2016	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	9 448,37 $
2016	XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1139957	21 JUIL. 2016	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	ACHAT SELON SOUMISSION DU 11-07-2016SYSTÈME D'ACCROCHAGE D'ÉCRAN POUR LE CENTRE CULTUREL NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques		1164921001	10 892,45 $
2016	DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1118953	21 AVR. 2016	RONDEAU, PIERRETTE	Contrat octroyé au cabine d'avocat Dufresne Hébert Comeau pour représente la Ville dans le litige l'opposant à la Société du Vieux Port de Montréal relatif aux paiements versés en remplacement d'impôt	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2164309001	24 996,65 $
2016	AECOM CONSULTANTS INC	1105284	16 FÉVR. 2016	BELANGER, JOSEE	Caractérisation des milieux naturels et l'évaluation environnementale sur les terrains associés au projet de prolongement du boulevard Thimens dans Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent - En remplacement d'un BC fermé par erreur (BC 503039)	Direction générale	Construction d'infrastructures de voirie		DG 101246006	3 287,25 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	AECOM CONSULTANTS INC	1105284	15 MARS 2016	BELANGER, JOSEE	Caractérisation des milieux naturels et l'évaluation environnementale sur les terrains associés au projet de prolongement du boulevard Thimens dans Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent - En remplacement d'un BC fermé par erreur (BC 503039)	Direction générale	Construction d'infrastructures de voirie		DG 101246006	119,21 $
2016	ALTERNATIVES INTERNATIONALES	1114131	30 MARS 2016	SAVOIE, ARMAND	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ à l'organisme Alternatives dans le cadre de l'édition 2016 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 1er au 31 mai 2016.	Direction générale	Protection de l'environnement		1161654001	10 000,00 $
2016	BOUTY INC	1143042	09 AOÛT 2016	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Achat chaises ergonomiques pour les employés du BRI (Agnieszka, Essaydi, Daigle de Lafontaine, JeCrois, Benavides, Langelier)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	1013950	Entente1013950	2 008,98 $
2016	DESTINATION TRAVAIL DU SUD-OUEST DE L'ILE DE MONTREAL INC.	1169052	12 DÉC. 2016	BENZIDANE, MOURAD	LAS-BCO-CSLDS2016 / Programme intervention de milieu - DTSO CA16 20 0635 du 7 novembre.	Direction générale	Autres - activités culturelles		1166818086	7 286,00 $
2016	MAISON DE JEUNES DE LASALLE	1169038	12 DÉC. 2016	BENZIDANE, MOURAD	LAS-BCO-CSLDS2016 - Programme intervention de milieu - MDJ CA16 20 0635 du 7 novembre.	Direction générale	Autres - activités culturelles		1166818086	3 319,00 $
2016	TEKNION ROY ET BRETON INC.	1143051	09 AOÛT 2016	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Achats 4 bureaux pour le réaménagement du Bureau du Protocole.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	854079	entente 854079	5 232,14 $
2016	CENTRE INTEGRE UNIVERSITAIRE SANTE ET SERVICES SOCIAUX CENTRE-SUD-DE-L'ILE MTL	1104789	15 FÉVR. 2016	DUMARESQ, JULIE	Réseau montréalais d'échange Gang de rue - Développement social	Diversité sociale et des sports	Développement social		2153381001	10 179,00 $
2016	TERRASSEMENT DE GOLF THERIAULT INC.	1120597	25 MAI 2016	ST-PIERRE, MARIETTE	Services d'entretien des terrains sportifs ainsi que l'entretien courant, le verdissement et la coupe de gazon des espaces extérieurs du CSCR, aréna Michel-Normandin, stade de soccer de Mtl - Années 2016/2017 - 1151543008	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives		1151543008	6 561,77 $
2016	TERRASSEMENT DE GOLF THERIAULT INC.	1120597	03 OCT. 2016	ST-PIERRE, MARIETTE	Services d'entretien des terrains sportifs ainsi que l'entretien courant, le verdissement et la coupe de gazon des espaces extérieurs du CSCR, aréna Michel-Normandin, stade de soccer de Mtl - Années 2016/2017 - 1151543008	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux		1151543008	2 519,70 $
2016	BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC.	1155794	15 DÉC. 2016	CATELANI, VALÉRIE	2016 - Serv. pro. pour la réalisation et l¿interprétation de relevés de méthane requis pour des travaux de suivis sur divers terrains sur ou à proximité d¿anciennes carrières ou dépôts de surface situés sur le territoire de la Ville	Environnement	Protection de l'environnement	1154507	DA166686002	1 259,85 $
2016	SOCIETE ECOCITOYENNE DE MONTREAL	1111547	14 JUIN 2016	THAI, SADETH	2016 - Sensibilisation porte-à-porte sur la collecte de matières organiques sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie de 2016 à 2019 - 17 600 portes	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA160695002	22 173,36 $
2016	PROJET MEMBRANE SOLUTION INC.	1134335	23 JUIN 2016	BOUVRETTE, JEAN	pulvérisation de la membrane d'étanchéité, préparation de surface, ventilation et application de l'apprêt	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		BT-C223	18 330,00 $
2016	DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1123389	11 MAI 2016	MARLEAU, JACQUES	Services professionnels pour la production de certificats du vérificateur authentifiant les coûts et revenus de l'exercice 2015 - Ville de Montréal	Finances	Administration, finances et approvisionnement		2161629001	18 477,80 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	9090-2016 QUEBEC INC	1163908	22 NOV. 2016	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	BAIL 8636-006 - CPE LE PETIT PALAIS - LOCATION DE SALLE D'AÉROBIE - DU 31 OCTOBRE 2016 AU 2 JUIN 2017	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		DA165323008	3 254,61 $
2016	ATCO STRUCTURES ET LOGISTICS LTD	1133676	21 JUIN 2016	LALONDE, SOPHIE	Acquisition bureau mobile - relocalisation bureaux atelier Poincaré	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement		DD166859003	17 832,13 $
2016	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA VOUTE ENCHANTEE	1130552	09 JUIN 2016	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	Sous-bail 8239-001 ¿ 775 Bonsecours 3e étage ¿ du 22 février au 31 août 2016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		DA165323002	5 913,52 $
2016	EPIKA DESIGN LTEE	1118734	20 AVR. 2016	ST-ARNAULT, SYLVIE	Espaces d'affichages partenaires	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires		1151630002	2 015,76 $
2016	J.JODOIN ELECTRIQUE INC.	1160246	07 NOV. 2016	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	Factures - travaux effectués pour le CPE au 303 Notre-Dame Est - Bail 8636-006	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		DA165323005	3 882,13 $
2016	PLOMBERIE J. JODOIN LTEE	1163234	18 NOV. 2016	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	BAIL 8636-006 - CPE LE PETIT PALAIS - INSTALLATION D'UNE SALLE DE BAIN TEMPORAIRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		DA165323005	16 561,78 $
2016	PROCOVA INC	1139212	20 JUIL. 2016	DUFORT, ALAIN	Travaux de construction complémentaire dans le contexte de la relocalisation temporaire de la cour de services, situé 3552, rue St-Patrick - Contrat 14833	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG165951001	10 509,25 $
2016	QUEBEC LINGE CO	1099303	22 JANV. 2016	MAYER, NATHALIE	Location de vêtements de protection ÉPI II (Chemises et pantalons) pour 25 employés des Services Techniques de janvier à décembre 2016 - # référence à l'appel d'offre: 13502 # entente permanente: C1036431	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		C1036431	12 682,74 $
2016	QUEBEC LINGE CO	1099303	05 AOÛT 2016	MAYER, NATHALIE	Location de vêtements de protection ÉPI II (Chemises et pantalons) pour 25 employés des Services Techniques de janvier à décembre 2016 - # référence à l'appel d'offre: 13502 # entente permanente: C1036431	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		C1036431	3 136,39 $
2016	QUEBEC LINGE CO	1099303	14 OCT. 2016	MAYER, NATHALIE	Location de vêtements de protection ÉPI II (Chemises et pantalons) pour 25 employés des Services Techniques de janvier à décembre 2016 - # référence à l'appel d'offre: 13502 # entente permanente: C1036431	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	C1036431	C1036431	1 061,30 $
2016	QUEBEC LINGE CO	1099303	18 OCT. 2016	MAYER, NATHALIE	Location de vêtements de protection ÉPI II (Chemises et pantalons) pour 25 employés des Services Techniques de janvier à décembre 2016 - # référence à l'appel d'offre: 13502 # entente permanente: C1036431	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	C1036431	C1036431	1 022,75 $
2016	WOLSELEY CANADA INC.	1133692	23 JUIN 2016	LABOS, COSTAS	Chauffage - Matériel pour le Pavillon Lafontaine - R. Lamoureux c/m.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		TNC 090613	9 590,57 $
2016	9119-4571 QUEBEC INC.	1159624	03 NOV. 2016	SAINTE MARIE, PIERRE	BCO - Projet St-Hubert - Location de salle pour une soirée d'informations - Rue St-Hubert entre les rues Jean-Talon et Bellechasse - Arr. RRP	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		Gré à gré	2 905,38 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	BELL CANADA	1157366	24 OCT. 2016	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	IN 262002 - DRM 002620-ED-02 - Signalisation et décontamination sol, rue Papineau coin Sherbrooke - Arr: Le Plateau Mont-Royal - Réf. Bell: H37120 - Dem: Fernando Rivera - TR: CG14 0207	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable		publique	4 474,57 $
2016	CANADIEN NATIONAL	1100874	28 JANV. 2016	DUGUAY, MARIO	Ajout ligne - IN 322002 - DRM 003220-ED-12 - Frais de signaleurs et demande de permis du CN pour travaux de gainage près de la voie ferrée longeant la rue Souligny - Arr. M.H.M - Dem. Karl Lai - CG15 0283	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		154822009	12 598,50 $
2016	CANADIEN NATIONAL	1100874	03 JUIN 2016	DUGUAY, MARIO	Ajout ligne - IN 322002 - DRM 003220-ED-12 - Frais de signaleurs et demande de permis du CN pour travaux de gainage près de la voie ferrée longeant la rue Souligny - Arr. M.H.M - Dem. Karl Lai - CG15 0283	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		154822009	461,94 $
2016	COMPUGEN INC.	1115432	06 AVR. 2016	BYRNS, JAMES	Logiciels pour les nouveaux membres de l'équipe GP1 - BF Grands Projets 1 - Entente avec Compugen #922699 Votre soumission 213976	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir	922699	entente 922699	5 340,48 $
2016	COMPUGEN INC.	1115601	06 AVR. 2016	BYRNS, JAMES	Achat d'ordinateurs pour les nouveaux membres de l'équipe GP1 - BF Grands Projets 1 - Entente avec Compugen #922699 Votre soumission 3009225SQ	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir	922699	entente 922699	3 243,95 $
2016	CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	1134506	23 JUIN 2016	RICARD, MARC	SP 287901 - DRM 002879-TR-01 - Estimation des travaux de scellement de fissures de revêtement de chaussée sur différentes rues de la Ville - Dem.: Renu Mathew - 1044103 -- Avant projet: 1167231038	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	1044103	Avant projet	3 674,56 $
2016	ECO-COMPTEUR INC.	1136326	05 JUIL. 2016	LÊ, SON-THU	Fourniture des dispositifs de comptages de piétons et les services d'installation et de maintenance proposés pour les projets du programme de rues piétonnes et partagées ciblées.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	20 346,57 $
2016	ECO-COMPTEUR INC.	1136329	05 JUIL. 2016	PELLERIN, GUY	Fourniture des dispositifs de comptages de piétons et les services d'installation et de maintenance proposés pour les projets du programme de rues piétonnes et partagées ciblées.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	22 189,10 $
2016	GROUPE ABS INC.	1153968	06 OCT. 2016	BELANGER, AUDREY	16C149-166-168-170-172-174-180-203 ¿ Caractérisation environnementale et géotechnique ¿ Reconstruction des conduites d¿eau et d¿égout - Divers arrondissements ¿ Résolution de l¿entente CG14 0473 ¿ Référence : Nathalie Leblanc ¿ 14-135341-11	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout	997574	1143855004	18 868,26 $
2016	GROUPE ABS INC.	1153968	06 OCT. 2016	BELANGER, AUDREY	16C149-166-168-170-172-174-180-203 ¿ Caractérisation environnementale et géotechnique ¿ Reconstruction des conduites d¿eau et d¿égout - Divers arrondissements ¿ Résolution de l¿entente CG14 0473 ¿ Référence : Nathalie Leblanc ¿ 14-135341-11	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable	997574	1143855004	8 827,03 $
2016	G&S CONSULTANTS SENC	1137866	12 JUIL. 2016	DOYON, LUCE	LAS-BCO-TP 2016 LOT 2 S.P. SURVEILLANCE AVENUE LAFLEUR ENTRE CLÉMENT ET ELMSLIE	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		D1166152009	8 028,16 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1122931	10 MAI 2016	DURETTE, ERIC	IN 324002 - DRM 003240-TR-03 - Impression recto-verso, pliage et distribution de 17 avis aux résidents; travaux du PCPR 2016 - Arr. Lachine & Lasalle - Dem.: Denis Allard - TR: CM16 0333 - Entente # CM16 0569	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1118062	1163433001	2 845,47 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	IMPRIME-EMPLOI	1123223	10 MAI 2016	DURETTE, ERIC	IN 324001 - DRM 003240-TR-01 - Impression recto-verso, pliage et distribution de 41 avis aux résidents; travaux PCPR 2016. Arr. Ile Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, St-Laurent - Dem: Denis Allard - TR:CM16 0231 - Ent CE16 0569	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1118062	1163433001	4 567,75 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1136603	09 DÉC. 2016	BOULIANNE, MARTIN	IN 324008 - DRM003240-TR-06 - Impression recto-verso, pliage et distribution de 4 avis suppl. aux résidents - Travaux du PCPR 2016 - Arr. Verdun, Ville-Marie et le Sud-Ouest - Dem.: Denis Allard - Ent.: CE16-0569. Trav.:CE16 0396 Gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		1163433001	949,09 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1136603	06 JUIL. 2016	BOULIANNE, MARTIN	IN 324008 - DRM003240-TR-06 - Impression recto-verso, pliage et distribution de 4 avis suppl. aux résidents - Travaux du PCPR 2016 - Arr. Verdun, Ville-Marie et le Sud-Ouest - Dem.: Denis Allard - Ent.: CE16-0569. Trav.:CE16 0396 Gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1118062	1163433001	9 361,74 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1136805	07 JUIL. 2016	DURETTE, ERIC	IN 324009 - DRM 003240-TR-14 - Impression recto-verso, pliage et distribution de 11 avis aux résidents travaux du PCPR 2016 - Arr. St-Léonard,Anjou,Rivière-des-Prairies-P	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1118062	1163433001	2 631,91 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1137437	09 DÉC. 2016	DURETTE, ERIC	IN 324010 - DRM 003240-TR-15 - Impression recto-verso, pliage, distribution de 20 avis aux résidents; PCPR 2016 - Arr. Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Villeray, St-Michel,Parc-Ext,Rosemont - Dem. Denis Allard- TR: CE16 0951- CM16 0736	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		1163433001	930,36 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1137437	11 JUIL. 2016	DURETTE, ERIC	IN 324010 - DRM 003240-TR-15 - Impression recto-verso, pliage, distribution de 20 avis aux résidents; PCPR 2016 - Arr. Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Villeray, St-Michel,Parc-Ext,Rosemont - Dem. Denis Allard- TR: CE16 0951- CM16 0736	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1118062	1163433001	5 060,40 $
2016	IMPRIME-EMPLOI	1137462	11 JUIL. 2016	DURETTE, ERIC	IN 324011- DRM 003240-TR-16 - Impression recto-verso, pliage et distribution de 16 avis aux résidents; travaux du PCPR 2016 - Arr. LaSalle, Verdun - Dem.: Denis Allard - CG16 0569 - TR: CM16 0735	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1118062	1163433001	3 091,90 $
2016	JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1108905	04 MARS 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Achat de 2 balais mécaniques	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		GDD 20156858010	2 388,21 $
2016	LABO S.M. INC.	1071684	29 AVR. 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Contrôle qualitatif des matériaux, diverses rues du Plateau	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	994075	1150709006	16 868,39 $
2016	LES REMORQUES LAROCHE INC	1108900	04 MARS 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Achat d'un remorque à benne basculante	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		GDD 20156858010	5 879,30 $
2016	LUCE LAFONTAINE ARCHITECTES	1121336	03 MAI 2016	PELLERIN, GUY	Contrat de services professionnels pour la réalisation des études, esquisses et plans de l'aménagement d'un corridor piéton et d'une place publique sur la rue de Frère-An	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		2162703001	19 643,16 $
2016	MASSY FORGET LANGLOIS RELATIONS PUBLIQUES INC.	1142535	05 AOÛT 2016	LÊ, SON-THU	Service de relations publiques liés à la sortie de l'application Mon Résomobilité	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	20 472,56 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	MONTREAL SCELLANT INC.	1108892	04 MARS 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Achat d'un pulvérisateur à collasse chauffé	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		GDD 20156858010	5 774,31 $
2016	MURWERK INC.	1156244	18 OCT. 2016	CARRIER, JEAN	Sacs en polypropylène 12 GMS(Orange- Pliable Impression 2 couleurs- 3 côtés (noir et blanc)	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		160952	7 858,31 $
2016	R.L. DOUCET INC.	1108877	04 MARS 2016	LAPLANTE, ALAIN	Achat d'un aspirateur industriel	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		GDD 20156858010	2 728,89 $
2016	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1132384	15 JUIN 2016	BELANGER, AUDREY	15C162 ¿ Réalisation d¿essais ¿ Réhabilitation de l¿avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon. Arr. Rosemont-La-Petite-Patrie ¿ Avant projet ¿ Réso de l¿entente DA153855015 ¿ Réf. Éric Drapeau ¿ 15-147631-01	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	10 042,05 $
2016	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1132389	15 JUIN 2016	BELANGER, AUDREY	15C223 ¿ Réalisation d¿essais - Réhabilitation de la chaussée du chemin de la Côte-de-Liesse (direction est), entre les 52e et 43e avenues, arr. Lachine ¿ Avant projet ¿ Réso de l¿entente DA153855015 ¿Référence : Éric Drapeau ¿ 15-147631-03	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	2 650,94 $
2016	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1132396	15 JUIN 2016	BELANGER, AUDREY	15C215 ¿Essais- Réhabilitation de la chaussée du boul. Henri-Bourassa, entre Lausanne et des Récollets et en direction ouest, entre des Récollets et Saint-Vital¿ Avant projet ¿ Réso de l¿entente DA153855015 ¿ Réf. É. Drapeau-15-147631-02	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	6 923,93 $
2016	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1158689	31 OCT. 2016	BELANGER, AUDREY	16C234 ¿ S303201 ¿ Réalisation d¿essais de relevés structuraux sur le boulevard Newman (côté nord), entre l¿avenue Dollard et la rue Lise, arr. Lasalle ¿ Réso de l¿entente DA153855015 ¿ Dem. Ilir Kati ¿ Réf. Éric Drapeau ¿ 15-147631-07	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	4 152,25 $
2016	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1158707	31 OCT. 2016	BELANGER, AUDREY	16C230 ¿ S310301 ¿ Réalisation d¿essais de relevés structuraux sur la rue Notre-Dame (2 directions), entre les 39e et 52e avenues, arr. RDP-PAT ¿ Réso de l¿entente DA153855015 ¿ Dem. Stanley Leung ¿ Réf. Éric Drapeau ¿ 15-147631-06	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	6 808,44 $
2016	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1171539	21 DÉC. 2016	BELANGER, AUDREY	16C245 ¿ S327801 ¿ Réalisation d¿essais de relevés structuraux ¿ Boulevard Crémazie (côté sud), entre l¿avenue Papineau et la rue D¿Iberville ¿ Réso de l¿entente DA153855015 ¿ Dem. Joseph Jovenel Henry ¿ Réf. Éric Drapeau ¿ 15-147631-08	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	6 923,93 $
2016	TELUS	1157947	26 OCT. 2016	CARETTE, CLAUDE	Réaménagement boul. Maurice-Duplessis entre Riv-des-Prairies et Olivier-Lejeune ; enfouissement réseau aérien. DEM. Sylvain Desmarais. Gré à gré. TR: CG16 0332.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		.	11 537,39 $
2016	YANNICK COTTALORDA	1104642	12 FÉVR. 2016	BYRNS, JAMES	Recouvrement Ville-Marie - Évaluer, proposer et négocier avec le MTQ des scénarios pour Saint-Denis sens inverse	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		de gré à gré	21 675,00 $
2016	CREUSAGE RL	1033629	13 JANV. 2016	DOYON, LUCE	LAS-BCO-TP 2015 EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR REMPLACEMENT DE BOITES DE SERVICE ET DE VANNE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable		D2156598001	7 603,00 $
2016	ENVIROSERVICES INC	1107565	26 FÉVR. 2016	CYR, MADELEINE	LAS-BCR-TP 2016 CARACTERISATION DES SOLS D'EXCAVATION - ENTENTE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	D1167151001	20 856,52 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1171997	23 DÉC. 2016	DOYON, LUCE	LAS-BCR-TP 2016 DISPOSITION TERRE D'EXCAVATION	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable		D1167151003	16 748,74 $
2016	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1171997	23 DÉC. 2016	DOYON, LUCE	LAS-BCR-TP 2016 DISPOSITION TERRE D'EXCAVATION	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	1159087	D1167151003	18 730,82 $
2016	LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	1087059	11 MARS 2016	SAVAGE, CLAUDE	Modification d¿un tracteur de balades, articulé 67 HP, en tracteur de mule tel que décrit à l¿appel d¿offres sur invitation 15-14836. Tracteurs : 515-06389, 515-06390, 515-06391, 515-06392. (Devis 51315A11)	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922049	8 232,87 $
2016	LIFT EXPERT INC.	1106513	23 FÉVR. 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Chariot élévateur électrique assis à 3 roues - d¿une capacité nominale de 3000 lbs. Marque et modèle Leader PE15V3C2 (2016). Appel d¿offres 16-14992. CLIEINT INTERNE : SMRA UTM.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB164922003	17 787,90 $
2016	TECHNOLOGIES NOVATHERM INC.	1122281	06 MAI 2016	SAVAGE, CLAUDE	Devis: BOU12A11 Chaudière tel que décrite à votre soumission datée du 21 avril 2016. CLIENT INTERNE : SO.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		gré à gré	22 572,31 $
2016	AVIS'ART INC.	1142320	04 AOÛT 2016	ALLEN, MICHEL	Contrat octroyé à Avis'Art inc. pour réaliser l'accompagnement des organismes dans le projet de l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnette au 30-32 avenue St-Just, Outremont	Outremont	Autres - activités culturelles		216593003	20 525,06 $
2016	GROUPE ABS INC.	1168978	12 DÉC. 2016	ALLEN, MICHEL	Réaliser une étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le projet de l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes au 30-32 Saint-Just - Projet de legs du 375e anniversaire de MTL D2162504001	Outremont	Autres - activités culturelles		D1162504001	16 110,33 $
2016	LES SOLUTIONS DE RANGEMENT PRISMA INC.	1118227	19 AVR. 2016	BRUNET, GAETAN	13.5 - Entrepreneur en installations spéciales ou préfabriquées. Démantèlement, déménagement et réinstallation d'un système de rangement mobile Mobilex de Montel. (Départ bibliothèque Pierrefonds - Arrivé bibliothèque Roxboro).	Pierrefonds - Roxboro	Bibliothèques		GDD 2163527001	2 783,61 $
2016	LES SOLUTIONS DE RANGEMENT PRISMA INC.	1132479	16 JUIN 2016	JACOB, DOMINIQUE	Achat et installation de nouveaux cadres montants, et autres équipements tel que soumission 11179 du 20 mai 2016 partie arrondissement (30.41%) partie CORPO (69.59%) de 19690.00$ plus taxes.	Pierrefonds - Roxboro	Bibliothèques		D1163527002	14 385,67 $
2016	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1103317	08 FÉVR. 2016	BRUNET, MICHEL	Achat d'une camionnette de type 211	Plateau Mont-Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	706439	GDD 2156858027	24 362,00 $
2016	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1103317	08 FÉVR. 2016	BRUNET, MICHEL	Achat d'une camionnette de type 211	Plateau Mont-Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		GDD 2156858027	5 089,25 $
2016	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1104013	10 FÉVR. 2016	BRUNET, MICHEL	Achat d'une camionnette de type 211	Plateau Mont-Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		GDD 2166858002	5 084,48 $
2016	O.J. COMPAGNIE	1095002	08 JANV. 2016	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Achat d'un aérateur à pelouse	Plateau Mont-Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		2156858016	16 687,77 $
2016	S. DESORMIERS EXCAVATION INC.	1148829	13 SEPT. 2016	OUELLET, GUY	Changement complet d'un égout sous le domaine public	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout		GDD 2162728005	22 782,29 $
2016	TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	1134304	23 JUIN 2016	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique	Plateau Mont-Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		GDD2166858007	21 417,45 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	C.P.U. DESIGN INC.	1141253	28 JUIL. 2016	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Achat - Ordinateur portable et station d'accueil pour Martyne Ouellet (R198957) et Geneviève Beaudet (R198962)	Ressources humaines	Gestion du personnel	888367	R198962-R198957	2 406,36 $
2016	SD MEDICO INC.	1134554	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	BCO - Expertise médicale du Dr Dubuc	Ressources humaines	Gestion du personnel		DA164346001	3 248,05 $
2016	SERVICES DE SANTE MEDISYS S.E.C.	1019705	03 FÉVR. 2016	BOYER, LYDIE	Bon de commande ouvert 2015 - Examens préemploi	Ressources humaines	Gestion du personnel		1130889002	11 604,26 $
2016	LES SERVICES EXP INC.	1110954	15 MARS 2016	BELANGER, JOSEE	En remplacement d'un BC fermé par erreur (BC 764447 RE : L. St-Germain) - Contrat serv. prof. pour la prép. plan et devis de la surveillance des travaux const. AQ & EG sanitaire projet Éco-campus Hubert Reeves Technoparc. CA14 080602.	Service de la mise en valeur du territoire	Réseau de distribution de l'eau potable		1144378024	6 050,16 $
2016	CREUSAGE RL	1151832	27 SEPT. 2016	DAVID, KATHY	Travaux d'excavation pneumatique et de remplacement de boîtes de vannes (Arr. Lachine)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable		D1167116005	8 599,37 $
2016	GAINAGE PRS INC	1171836	22 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Travaux de réparation de branchement d'égouts sous le domaine public - sur De Châteaubriand et Waverly dans Ahuntsic-Cartierville	Service de l'eau	Réseaux d'égout		D2167557003	8 195,32 $
2016	GROUPE TRIUM INC.	1159037	01 NOV. 2016	PIROG, MACIEJ	Achat de manteaux et écussons.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1080449	1080449	8 317,12 $
2016	PLOMBERIE MIRAGE INC	1146520	31 AOÛT 2016	TURCOTTE, GENEVIEVE	Excavation et réparation de l'égout privé	Service de l'eau	Réseaux d'égout		DA162728004	12 709,97 $
2016	PLOMBERIE MIRAGE INC	1169943	14 DÉC. 2016	SAINT-DENIS, DANIEL	Accorder un contrat à Plomberie Mirage inc. pour des travaux de réparation du branchement d'égout au 5875, rue Saint-Hubert	Service de l'eau	Réseaux d'égout		DB167522002	16 483,04 $
2016	PLOMBERIE MIRAGE INC	1171838	22 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Travaux de branchement d'égouts sous le domaine public - sur De Salaberry dans Ahuntsic-Cartierville	Service de l'eau	Réseaux d'égout		D2167557004	9 238,90 $
2016	R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1171840	22 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Travaux de branchements d'égouts sous le domaine public - sur Bohlé dans Ahuntsic-Cartierville	Service de l'eau	Réseaux d'égout		D2167557002	9 409,50 $
2016	R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1171842	22 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Travaux de branchements d'égouts sous le domaine public - sur Crevier, Curotte et Dépatie dans Ahuntsic-Cartierville	Service de l'eau	Réseaux d'égout		D2167557001	22 332,95 $
2016	TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1169944	14 DÉC. 2016	SAINT-DENIS, DANIEL	Accorder un contrat à Transport Mottilo et Fils pour des travaux de réparation du branchement d'égout au 3451, rue Sherbrooke Est	Service de l'eau	Réseaux d'égout		DB167522001	13 648,37 $
2016	CARRIERE ST-JACQUES INC.	1117635	06 JUIN 2016	BEAUDRY, ALAIN	Bon commande ouvert pour Carrière St-Jacques - (achat de pierre)	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable		entente 1109176	5 249,37 $
2016	CARRIERE ST-JACQUES INC.	1117635	13 SEPT. 2016	BEAUDRY, ALAIN	Bon commande ouvert pour Carrière St-Jacques - (achat de pierre)	Verdun	Réseaux d'égout		entente 1109176	10 498,75 $
2016	CARRIERE ST-JACQUES INC.	1117635	14 AVR. 2016	BEAUDRY, ALAIN	Bon commande ouvert pour Carrière St-Jacques - (achat de pierre)	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	1109176	entente 1109176	10 498,75 $
2016	CARRIERE ST-JACQUES INC.	1117635	07 NOV. 2016	BEAUDRY, ALAIN	Bon commande ouvert pour Carrière St-Jacques - (achat de pierre)	Verdun	Réseaux d'égout		entente 1109176	10 368,15 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	CAROLE LAGANIERE	1601	30 JUIL. 2016	LAVIGNE, VALERIE	Artistes	Culture	Autres - activités culturelles		Projet de médiation culturelle	4 000,00 $
2016	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1117800	19 AVR. 2016	RAYMOND, CAROLINE	CONTRAT2016-04- Aménagement d'une aire de jeux au parc André Laurendeau + Dépense additionnelle CA16 12267	Anjou	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance		16-12075	130 170,80 $
2016	TERRASSEMENT DE GOLF THERIAULT INC.	1120597	25 MAI 2016	ST-PIERRE, MARIETTE	Services d'entretien des terrains sportifs ainsi que l'entretien courant, le verdissement et la coupe de gazon des espaces extérieurs du CSCR, aréna Michel-Normandin, stade de soccer de Mtl - Années 2016/2017 - 1151543008	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux		1151543008	145 407,64 $
2016	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1121691	04 MAI 2016	COURCHESNE, FRANCOIS	Résolution CM15 1478 / Contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada pour la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présenté au Planétariu Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375e ann. de la ville	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		Résolution CM15	283 750,00 $
2016	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1129532	07 JUIN 2016	TURGEON, FRANCOISE	Bail 6121-001 ¿ Location terrain ¿ Coop habitation petite patrie 1025 rue de Bellechasse	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		CO89 01879	102 269,52 $
2016	LES CONSULTANTS S.M. INC.	1116997	12 AVR. 2016	DEMEILLEZ, SYLVIE	SP 299801 - DRM 002998-TS-01 - Surveillance des travaux de remplacement de la passerelle Barr au dessus de l'autoroute 520, 12-06 - structure 81-5513 - Arr. St-Laurent - Dem.: Louis-Philippe Riopel - CG15 0391 - CM15 0663	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	1054934	1155249001	249 870,07 $
2016	LES CONSULTANTS S.M. INC.	1117000	12 AVR. 2016	DEMEILLEZ, SYLVIE	SP 299701 - DRM 002997-TS-01 - Surveillance des travaux de remplacement de la passerelle piétonne Isabey-Darney au dessus de l'autoroute 520 - Arr. St-Laurent - Dem.: Louis-Philippe Riopel - CG15 0391 - CM15 1487	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1054934	1155249001	249 861,23 $
2016	SDC PIGNONS RUE SAINT-DENIS	2165238050071 22016	14 DÉC. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 2165238050 -Artère en chantier demande de l'exercice financier 2016 (Volets: Ressources professionnelles et techniques, Projets mobilisateurs.)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA165238050	150 000,00 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133260	20 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Impr/dist d¿avis pour la réhabilitation d¿égout, Secteur Est, arr. Anjou, M-H-M, Montréal-Nord, Outremont, Villeray et Rosemont-Petite-Patrie, Ent.1029964, Dem: N. Pedro	Communications	Réseaux d'égout	1029964	1164102005	41 575,05 $
2016	LES ENTREPRISES SIMAC (2007) INC.	1086232	27 JANV. 2016	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur - Portion 2015 (200h) de l'hiver 2015-2016 pour la chute De Lasalle (LAS) - MHM (AO 13-13042)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DG154631001	26 626,98 $
2016	BAU-VAL CMM	1094729	10 FÉVR. 2016	METHOT, CAROLINE	Service de récupération de béton / asphalte pour 2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	49 447,42 $
2016	LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	1155061	12 OCT. 2016	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Réparation et main d'¿uvre des gradins extérieurs du terrain de football Complexe sportif-Claude-Robillard	Diversité sociale et des sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		1144332003	58 950,48 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC.	1155794	17 OCT. 2016	CATELANI, VALÉRIE	2016 - Serv. pro. pour la réalisation et l¿interprétation de relevés de méthane requis pour des travaux de suivis sur divers terrains sur ou à proximité d¿anciennes carrières ou dépôts de surface situés sur le territoire de la Ville	Environnement	Protection de l'environnement	1154507	DA166686002	25 341,88 $
2016	ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES	1078544	28 OCT. 2016	THAI, SADETH	2015 - Sensibilisation des citoyens concernés par l'implantation des RA de l'arrondissement RDP/PAT (30 000 foyers)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA150695001	35 063,00 $
2016	GESTION USD INC	1125346	18 MAI 2016	TOULOUSE, BRIGITTE	2016-2017 - Pierrefonds - Distribution d'outil de collecte de matières organiques - 18500 portes	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		2160695004	27 302,43 $
2016	SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1111492	16 MARS 2016	THAI, SADETH	2016 - Distribution d'outil de collecte de matières organiques sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie de 2016 à 2019 - 17 600 portes	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA160695001	25 868,92 $
2016	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1147551	06 SEPT. 2016	RONDEAU, PIERRETTE	Frais d'enregistrement des dossiers sujets la vente pour non paiement	Finances	Administration, finances et approvisionnement		RCE02-004 art.	26 383,00 $
2016	PROCOVA INC	1139212	19 JUIL. 2016	DUFORT, ALAIN	Travaux de construction complémentaire dans le contexte de la relocalisation temporaire de la cour de services, situé 3552, rue St-Patrick - Contrat 14833	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG165951001	76 798,36 $
2016	BELL CANADA	1135526	30 JUIN 2016	AYLWIN, CHANTAL	IN 256902 - DRM 002569-TA-03 - Bris du massif, fourniture/pose de conduits, attacher câbles avec cordage et autres travaux, coin Ontario et Frontenac - Arr: Ville-Marie - Réf. Bell: Facture n°0094427164 - Dem: Bertrand Ponton - CG14 0206	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1144822011	62 394,07 $
2016	BELL CANADA	1166011	30 NOV. 2016	RAIL, CHRISTIANNE	Construction de nouvelles structures de Bell en lien avec le projet 75013:"Réaménagement Henri-Bourassa/Pie IX", Gré à gré, selon art. 573.3 par. 8 (LCV). SO 227204.	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		art 573 #8	43 319,84 $
2016	ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTEE	1158207	27 OCT. 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	DA163829001 - 2163829001 Contrat pour la plantation de végétaux dans les fosses en saillie et trottoirs des rues Viau, Hochelaga et Pie-IX. AO 16-15455.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		DA 163829001	51 443,87 $
2016	EQUIPEMENTS VTC MFG INC.	1108843	04 MARS 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Fourniture d'une raboteuse à bitume	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		GDD 20156858010	28 019,29 $
2016	SOLMATECH INC.	1138551	14 JUIL. 2016	ROY, SYLVAIN	16C185 ¿ S332301 - Carottages - PCPR 2017 (Divers arrondissements) - Résolution de l¿entente DG143855015 ¿ Demandeur : Ken Duong ¿ Référence : Éric Drapeau ¿ 15-1001085-22	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1001085	DG143855015	27 394,00 $
2016	LES ENTREPRISES CHARTA INC.	1123790	12 MAI 2016	DOYON, LUCE	LAS-BCR-TP 2016 RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU BUREAUX ACCÈS MONTRÉAL	LaSalle	Autres - Administration générale		D1153413015	38 595,67 $
2016	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1104013	10 FÉVR. 2016	BRUNET, MICHEL	Achat d'une camionnette de type 211	Plateau Mont-Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	706439	GDD 2166858002	26 347,00 $
2016	LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1103308	08 FÉVR. 2016	BRUNET, MICHEL	Achat d'une tondeuse frontale Kubota avec accessoires	Plateau Mont-Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		GDD 2156858015	30 094,66 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	COLLEGE DE ROSEMONT	1152764	30 SEPT. 2016	LAPOINTE, JOSEE	BCO - Accorder un contrat de services professionnels aux services aux entreprises du Collège de Rosemont pour réaliser des capsules de formation en ligne portant sur le processus de gestion de la performance des cadres.	Ressources humaines	Gestion du personnel		DA166892002	41 155,00 $
2016	AD HOC RECHERCHE INC.	1133184	20 JUIN 2016	DUCAS, SYLVAIN	Étude sur l'application du concept de rapprochement travail-résidence (Worforce Housign) au secteur Assomption par le biais de sondage web et de groupes de discussions.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		2163794001	68 451,85 $
2016	BRAC. BUREAU DE RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1113721	29 MARS 2016	DUCAS, SYLVAIN	Conseiller en protection du patrimoine.	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir		DA156924004	56 598,76 $
2016	ESPACE STRATEGIES INC.	1119047	21 AVR. 2016	LAURIN, CLAUDE	Mandat de services professionnels pour la planification du secteur Turcot-Lachine-Est visant à établir le portrait de l'activité économique du secteur et évaluer le potentiel de transformation.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		2160442001	59 564,66 $
2016	FAHEY ET ASSOCIES INC.	1130196	08 JUIN 2016	MARCOTTE, CHRISTINE	Mandat accordé au Firme Fahey pour élaborer les lignes directrices d'aménagement du domaine public du site Outremont.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DA161002001	34 951,10 $
2016	FAHEY ET ASSOCIES INC.	1130196	08 JUIN 2016	MARCOTTE, CHRISTINE	Mandat accordé au Firme Fahey pour élaborer les lignes directrices d'aménagement du domaine public du site Outremont.	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		DA161002001	52 426,64 $
2016	LEMAY CO INC.	1171062	19 DÉC. 2016	DUCAS, SYLVAIN	Services professionnels requis pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement des rues locales du site Outremont, pour une somme maximale de 90 927 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15624	Service de la mise en valeur du territoire	Construction d'infrastructures de voirie		DA167280001	83 028,31 $
2016	LES SERVICES EXP INC.	1110954	15 MARS 2016	BELANGER, JOSEE	En remplacement d'un BC fermé par erreur (BC 764447 RE : L St-Germain) - Contrat serv. prof. pour la prép. plan et devis de la surveillance des travaux const. AQ & EG sanitaire projet Éco-campus Hubert Reeves Technoparc. CA14 080602.	Service de la mise en valeur du territoire	Réseaux d'égout		1144378024	83 514,67 $
2016	NIPPAYSAGE INC	1130200	08 JUIN 2016	TANGUAY, PAULE	Mandat accordé au firme NIP Paysage inc. pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement de la place centrale du site Outremont.	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		DA161002002	78 854,01 $
2016	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1159792	03 NOV. 2016	TESSIER, MONIQUE	Contrat de service professionnel afin d'effectuer une étude de prospective immobilière et économique.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		2164009001	52 088,50 $
2016	FILTRUM INC	1159812	03 NOV. 2016	DE ANGELIS, JULIE	Réparation de la tuyauterie de la station de pompage Desjardins dans le cadre du programme d'entente de partenariat en provenance du service de l'eau - A.O.16-15584 arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable		D1163903019	39 895,25 $
2016	ENGLOBE CORP.	1171974	22 DÉC. 2016	DESROSIERS, DANIELLE	RELIÉ AU BC# 158363 - SERVICE - DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS CARACTÉRISÉS OU NON CARCATÉRISÉS SELON L'ENTENTE CADRE 1159088	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	891421	GC 16 0575	75 745,66 $
2016	BIBLIOTHECA CANADA INC.	1097295	18 JANV. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	72500 - 70 lecteurs étiquettes RFID.	Technologies de l'information	Bibliothèques		DA155260001	69 743,20 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU VIEUX-MONTREAL-QUARTIER HISTORIQUE	2165238051191 22016	22 DÉC. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 2165238051 - PR@M-Artère en chantier (15-089) - demande de l'exercice financier 2016, volet Ressources professionnelles et techniques.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA165238051	50 000,00 $
2015	MAERIX INC.	1081581	10 NOV. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	726591	ENTENTE 726591	7 909,79 $
2015	MAERIX INC.	1081581	30 NOV. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	726591	ENTENTE 726591	28,90 $
2015	AGENCE RELIEF DESIGN.CA INC.	1072758	22 DÉC. 2015	MILLETTE, JULIE	Offre de service RELIEFDESIGN -VM pour l'élaboration d'un plan consolidé d'aménagement pour la fins de construction tel que cité dans la convention du 16 septembre 2015 - TP Grands Projets (2156486001)	Concertation des arrondissements	Planification et gestion des parcs et espaces verts		2156486001	22 824,37 $
2015	GROUPE ABS INC.	1072706	28 SEPT. 2015	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Caractérisation environnementale préliminaire des sols et de l'eau souterraine , rue Dufresne (2156486002)	Concertation des arrondissements	Planification et gestion des parcs et espaces verts		156486002	13 776,15 $
2015	GROUPE ABS INC.	1072708	28 SEPT. 2015	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Inventaire des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ou autres contaminant et préparation des plans. (2156486003)	Concertation des arrondissements	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		156486003	13 663,59 $
2015	LES ENTREPRISES SIMAC (2007) INC.	1086232	22 DÉC. 2015	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur - Portion 2015 (200h) de l'hiver 2015-2016 pour la chute De Lasalle (LAS) - MHM (AO 13-13042)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		DG154631001	5 076,74 $
2015	LES SERVICES EXP INC.	1078313	21 OCT. 2015	BRISSON, GUYLAINE	Plans et devis de branchements électriques-Jardin communautaire St-Eusèbe/ Patrick Chalouhi	Concertation des arrondissements	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA15 6486004	22 433,20 $
2015	MONTREAL ELITE SECURITE	1024291	06 FÉVR. 2015	DOYON, LUCE	LAS-BCO-TP 2015 SERVICE DE POINCONNEURS SITE DES NEIGES USEES	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	1014489	D1145990004	20 892,51 $
2015	MONTREAL ELITE SECURITE	1024291	30 AVR. 2015	DOYON, LUCE	LAS-BCO-TP 2015 SERVICE DE POINCONNEURS SITE DES NEIGES USEES	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		D1145990004	5 386,94 $
2015	VERSION PAYSAGE INC.	1044970	15 JUIN 2015	BALLO, DOMINIQUE	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT ET REHAUSSEMENT PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE	Concertation des arrondissements	Autres - Administration générale		D1151154001	20 997,50 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	22 DÉC. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	6 854,36 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	04 SEPT. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	5 234,48 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	BAU-VAL CMM	1024222	28 SEPT. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	5 968,72 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	28 OCT. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	4 948,47 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	01 JUIN 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	5 483,37 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	23 NOV. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	639,50 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	21 JUIL. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	6 525,11 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	07 OCT. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	1 551,27 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	30 JUIN 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	1 697,54 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	23 JUIL. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	2 929,62 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	09 AVR. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	2 242,79 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	16 JUIN 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	1 090,36 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	20 OCT. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	838,35 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	12 MARS 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	3 559,43 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	BAU-VAL CMM	1024222	02 MARS 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	1 411,58 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	10 FÉVR. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	3 221,43 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	04 NOV. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	1 216,35 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	20 MAI 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	613,00 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	28 JUIL. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	647,72 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	20 MARS 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	3 238,40 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	06 FÉVR. 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	652,00 $
2015	BAU-VAL CMM	1024222	12 AOÛT 2015	METHOT, CAROLINE	Récupération de béton et asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	910214	à venir	4 080,21 $
2015	ENGLOBE CORP.	1025918	13 FÉVR. 2015	ILIUTA, FLORENTINA	Service d'experts-conseils pour la caractérisation environnementale sommaire des sols de la pataugeoire du parc Rose-Mary Brown.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA144921001	3 138,62 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	18 MARS 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	1 583,76 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	04 NOV. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	4 265,85 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	01 JUIN 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	782,64 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	23 SEPT. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	3 662,52 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	21 JUIL. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	782,64 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	23 DÉC. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	1 149,42 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	28 SEPT. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	782,64 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	09 FÉVR. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	899,84 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	13 AOÛT 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	4 398,40 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	30 JUIN 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	1 189,67 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	26 AOÛT 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	1 053,99 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	26 NOV. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	1 149,42 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	17 AVR. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	1 565,28 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	20 OCT. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	1 777,35 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1024606	22 DÉC. 2015	ARCAND, PATRICIA	Service pour échantillonnage environnemental de sol	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	à venir	4 264,08 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	GIRARD-HEBERT INC.	1032259	16 MARS 2015	DESJARDINS, MICHELLE	Programme aquatique de Montréal - (PAM-Volet mise aux normes) - projet de transformation de la pataugeoire du parc Rosemary-Brown en jeu d'eau.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA144921001	17 847,87 $
2015	META + FORME PAYSAGES INC.	1034734	26 MARS 2015	DESJARDINS, MICHELLE	Programme aquatique de Montréal - PAM-Volet mise aux normes - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary-Brown en jeu d'eau.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA154921001	6 509,22 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	01 JUIN 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	19 372,46 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	18 AOÛT 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	11 261,55 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	04 AOÛT 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	12 538,03 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	23 DÉC. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	22 837,05 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	15 JUIL. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	14 937,79 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	13 MAI 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	3 526,82 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	09 FÉVR. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	8 014,91 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	16 MARS 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	10 393,26 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	05 MAI 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	20 804,41 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	15 OCT. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	19 925,28 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	27 MARS 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	16 418,11 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	30 JUIN 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	12 195,85 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	23 FÉVR. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	3 247,39 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	23 JUIN 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	11 246,18 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	30 OCT. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	18 290,50 $
2015	BIBLIOPRESTO.CA	1053607	17 JUIN 2015	LEBOEUF, FRANCINE	Abonnement à la plateforme pretnumerique.ca pour les bibliothèques de Montréal pour la période allant du 01 juillet 2015 au 31 décembre 2015 basé sur une population de 1 731 425	Culture	Bibliothèques		DG153315001	21 735,08 $
2015	COLLEGE DE ROSEMONT	1083870	16 NOV. 2015	LAPOINTE, NORMAND	Analyse des besoins de formation des inspecteurs du cadre bâti	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		RCE02-004	16 404,30 $
2015	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1021205	27 JANV. 2015	BISSONNETTE, ANNIE	Évaluation des compétences pour le poste de Directeur - Bureau des projets d'immobilisations	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		dg145138012	3 858,29 $
2015	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1058975	15 JUIL. 2015	BISSONNETTE, ANNIE	Accompagnement conseil - dresser un portrait des liens de l'organisation avec ses partenaires en sports et loisirs et proposer des pistes de transformation - ÉNAP	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		RCE02-004	16 063,88 $
2015	EDELMAN RELATIONS PUBLIQUES MONDIALES CANADA INC.	1063038	05 AOÛT 2015	SAVOIE, ARMAND	Sommet Vivre ensemble: Gestion de projet , relation média et coordination de parole, veille et rapport média	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		GDD#1154834003	3 194,24 $
2015	EDELMAN RELATIONS PUBLIQUES MONDIALES CANADA INC.	1063449	07 AOÛT 2015	SAVOIE, ARMAND	Sommet sur le vivre ensemble : Services de gestion de projet, relations médias et coordination de porte-parole	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		1154834003	4 644,38 $
2015	FONDS MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES VILLES	1070837	17 SEPT. 2015	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Adhésion de la Ville de Montréal au Fonds Mondial pour le développement des villes pour l'année 2015 - 1156920001 - CE15 1329.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		1156920001	15 000,00 $
2015	FREEMAN AUDIOVISUEL CANADA	1031926	13 MARS 2015	LAPOINTE, NORMAND	Location d'un système de votation électronique pour prêt à la Ville de Lac Mégantic Frais - # de facture 225226/1	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		1153570002	3 472,46 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS)	1048801	29 MAI 2015	SAVOIE, ARMAND	Cachet d'Annick Germain, consultante de l'INRS. Élaboration d'un modèle d'observatoire international des maires sur le Vivre-Ensemble pour le Sommet VE. Contrat de 10 jours à raison de 800$ par jour, pour une valeur maximale de 8000$.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		1154834003	8 399,00 $
2015	LA PRESSE LTEE	1063451	07 AOÛT 2015	SAVOIE, ARMAND	Frais d'annonce publicitaire d¿une page pleine dans La Presse sur le Sommet sur le vivre ensemble, Montréal, 10-11 juin 2015. No. annonce : 3766309 LP	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		1154834003	22 327,72 $
2015	SERVICE D'ARBRES NATURE	1086336	25 NOV. 2015	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Élagage des arbres autour des terrains de tennis du Complexe Sportif Claude-Robillard - 6681-i-001	Diversité sociale et des sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		6681-i-001	8 346,51 $
2015	SOLMATECH INC.	1020674	26 JANV. 2015	DENIS, LUC	Caractérisation environnementale des sols au 8931 avenue Papineau	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives		DG144332004	4 829,42 $
2015	ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES	1078544	02 NOV. 2015	THAI, SADETH	2015 - Sensibilisation des citoyens concernés par l'implantation des RA de l'arrondissement RDP/PAT (30 000 foyers)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA150695001	2 814,00 $
2015	MAERIX INC.	1081581	02 DÉC. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	726591	ENTENTE 726591	273,61 $
2015	COFORCE INC.	1016396	21 MAI 2015	COURCHESNE, FRANCOIS	Service - Entretien d'immeuble BC annuel selon Dossier 1145034004	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		1145034001	11 409,72 $
2015	AON HEWITT	1033363	19 MARS 2015	RAICHE, GUYLAINE	Conseiller en actuariat - Aon Hewitt	Finances	Administration, finances et approvisionnement		DA 2143720001	20 997,50 $
2015	CANDEAL.CA INC.	1059773	22 JUIL. 2015	MARLEAU, JACQUES	Abonnement au système de négociation parallèle de titres et produits du marché monétaire - juillet à décembre 2015	Finances	Administration, finances et approvisionnement		DG121629005	4 976,41 $
2015	CANDEAL.CA INC.	923435	02 FÉVR. 2015	RAICHE, GUYLAINE	ABONNEMENT AU SYSTEME DE NÉGOCATION PARALLÈLE (SNP)	Finances	Administration, finances et approvisionnement		dg121629005	4 976,41 $
2015	DELOITTE INC.	1031976	13 MARS 2015	MARLEAU, JACQUES	Production de certificats authentifiant les coûts et revenus de l'exercice 2014 Décision de délégué #2151629003.	Finances	Administration, finances et approvisionnement		DA2151629003	18 477,80 $
2015	BOYTECH DEMOLITION INC.	1026328	16 FÉVR. 2015	FISET, DANIEL	Chauffage - Enlèvement d'amiante à Lucien-Saulnier - R. Lamoureux c/m.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		TNC 090526	13 858,35 $
2015	E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1088903	04 DÉC. 2015	MARCOUX, ALAIN	Remplacement des équipements pétroliers de l'Édifice Lucien-Saulnier - Contrat 14688	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement		DG150660001	18 008,03 $
2015	LAFLEUR & FILS INC.	1049624	02 JUIN 2015	FISET, DANIEL	Portes de garage - Porte pour le garage Madison - Éric Desrochers c/m.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		77-246575	2 293,98 $
2015	MAERIX INC.	1081581	26 NOV. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	726591	ENTENTE 726591	1 364,38 $
2015	SITE INTEGRATION PLUS INC.	1058173	10 JUIL. 2015	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Correction du facteur de puissance pour un lot de 10 bâtiments - Contrat 14590	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG156343001	22 634,30 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1079307	27 OCT. 2015	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Caractérisation environnementale des sols en vue de l'acquisition de terrain à des fins de rues dans le prolongement projeté des avenues Outremont et Champagneur - Arrond Outremont - Soumission 15-02386 - Projets 15E173 et 15E129 - Appel d'	Gestion et planification immobilière	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1018154	AO14-12336	7 545,89 $
2015	VITRERIE BRUNELLE INC.	1083422	12 NOV. 2015	LABOS, COSTAS	Vitrerie - Remplacement de vitre à Gosford - P. Desjarlais c/m.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		1524672112	2 576,45 $
2015	MAERIX INC.	1081581	30 NOV. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	726591	ENTENTE 726591	294,38 $
2015	ACERTYS INC.	1046815	22 MAI 2015	PELLERIN, GUY	Consultation - Projet-pilote rues piétonne et partagée - de Castelneau	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		1146799001	16 320,31 $
2015	ARMTEC	1047157	25 MAI 2015	ROUSSY, LYNE	Achat et installation d'une cabine sanitaire projet piétonnisation de la rue Ontario arr. MHM. Responsable François De La Chevrotière.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		1146799001	9 757,53 $
2015	ATELIER L'ABRI INC.	1046828	22 MAI 2015	PELLERIN, GUY	SERVICE DE DESIGN ARCHITECTURAL POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PUBLIC SUR LA RUE DE CASTELNAU, ENTRE LES RUES DROLET ET DE GASPÉ. OFFRE DE SERVICES DU 4 MAI 2015 ENVOYÉE À	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		1146799001	3 779,55 $
2015	CANADIEN NATIONAL	1085903	24 NOV. 2015	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	IN 282901 - DRM 002829-TR-01 - Facture no. 91176963 - Main-d'¿uvre directe (localisation câble régional standard, 2 heures), Rue Hickmore et Montée de Liesse - Arr: St-Laurent - Dem: Daniel Rodriguez - CM15 0534	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1154822007	2 748,57 $
2015	CANADIEN NATIONAL	1092993	21 DÉC. 2015	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	IN 282901 - DRM 002829-TR-01 - Facture no. 91178712 - Main-d'¿uvre directe (signaleur régional standard) - réfection des approches de passages à niveau, Rue Hickmore et Montée de Liesse - Arr: St-Laurent - Dem: Vincent Thibault - CM15 0534	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1154822007	2 355,92 $
2015	CEVECO INC.	1079256	26 OCT. 2015	TRUDEAU, ALAIN	CM 13 0449 - CE 13 0732 - Ceveco - Travaux d'installation de pavés de bétons et asphalte pour des arrêts d'autobus	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		1124822026	11 175,92 $
2015	CIMA+ S.E.N.C.	1019553	21 JANV. 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	Pôle Frontenac - Plan de petite signalisation. CONTRAT GRÉ À GRÉ	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		DE GRÉ À GRÉ	12 395,87 $
2015	CIMA+ S.E.N.C.	1036486	07 AVR. 2015	BYRNS, JAMES	Programmation des feux (sous le format PE). Les plans SL modifiés selon les mesures apportées aux feux de circulation. Pour la fermeture complète de la rue St-Jacques de l'aut. Décarie pour l'échangeur Turcot.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		Gré à gré	13 605,69 $
2015	COMPUGEN INC.	1065578	20 AOÛT 2015	BYRNS, JAMES	Achat de matériels informatiques pour les nouvelles ressources: 1 PCO et 2 ingénieurs	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir	888370	888370	2 777,00 $
2015	DISTRIBUTIONS LG INC.	1075742	08 OCT. 2015	MAC QUHAE ALONZO, ISABEL	IN-256602, Impr/dist d¿avis pour la reconstruction des trottoirs, rue Rachel Esplanade/Boyer, arr. Plateau Mont-Royal, DRM 002566-TR-02, Req: B. Champagne, Dem: C. Raymond, CM13 0787	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		1134822054	3 685,06 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1049068	01 JUIN 2015	PELLERIN, GUY	Projet pilote rue de Castelneau - marquage décoration de la chaussée	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		1146799001	22 156,25 $
2015	ETHNOSCOP INC.	1090562	11 DÉC. 2015	MARCOTTE, CATHY	Programme de réfection et de développement d'infrastructure d'aqueduc et d'égout. Pôle Gadbois- Inventaire archéologique et forage	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		Entente 1050337	5 059,49 $
2015	LES CONSULTANTS S.M. INC.	1075144	07 OCT. 2015	BELANGER, AUDREY	15C121-Projet PTI-Caractérisation env. des sols-Reconstruction d¿une conduite d¿égoût dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, intersection de l¿avenue Westbury - Arr:NDG/CDN - #Simon: 158136 - Dem:F.Gagné-Réf: Y.Rheault, 15BTL-859441-30	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout	859441	1133855002	5 901,03 $
2015	LES SERVICES EXP INC.	1031588	11 MARS 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	Projet PTI - Travaux de carottages - Programme complémentaire de planage revêtement 2015 - #Simon:156853 - Demandeur: Yvan Péloquin - Réf:Sylvie Dubé (BTL 944601-03;14C164)	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	944601	DG143855002	2 282,84 $
2015	MAERIX INC.	1081581	30 NOV. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir	726591	ENTENTE 726591	197,85 $
2015	PEPINIERE CRAMER INC	1061750	29 JUIL. 2015	CHAMPAGNE, BENOIT	Végétaux: IN 280701 - DRM 002807-TR-01 - Frais de transport - Achat de végétaux, 1ère Avenue - Arrondissement de Lachine - Dem: Chey Huamani - CM14 0387	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1144822022	2 277,17 $
2015	PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	1066837	01 OCT. 2015	NHAN, THI XUAN MAI	expert évaluateur dossier 2152463012 et CE 15 0652	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		DB152463012	3 677,99 $
2015	SIEMENS CANADA LIMITED	1055477	25 JUIN 2015	LÊ, SON-THU	Achat de 2 commutateurs et de 2 convertisseur nécessaire au fonctionnement du système de gestion des feux de style adaptatif. GRÉ à GRÉ	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		GRÉ À GRÉ	6 483,82 $
2015	SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1079259	26 OCT. 2015	TRUDEAU, ALAIN	Réaménagement Henri-Bourassa / Pie-IX - Production et installation d'une sérigraphie - SAIC	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse		1124822026	2 536,50 $
2015	SOLMATECH INC.	1022058	29 JANV. 2015	BELANGER-GAGNON, SIMON	Projet PTI - Caractérisation des sols - Reconstruction chaussée de la bretelle d'accès au boul. Roi-René, de la bretelle à l'avenue Baldwin et dans l'avenue Baldwin -#Simon:149653 - Dem:Stanley Leung-Réf:Ariane Kuredjian 14C096 (994300/02).	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		DG144157001	11 645,35 $
2015	SOLMATECH INC.	1025024	10 FÉVR. 2015	BELANGER-GAGNON, SIMON	Projet PTI - Travaux de carottages - Réhabilitation des chaussées de diverses rues dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Demandeur: Karima Aribia - Réf:Éric Drapeau (15C009;BTL 1001085/03).	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1001085	DG143855015	2 204,74 $
2015	SOLMATECH INC.	1045818	19 MAI 2015	BELANGER-GAGNON, SIMON	Projet PTI - Réalisation de carottages - Réhabilitation de la rue Sherbrooke Est (2 côtés), entre la 31e Avenue et la 42e Avenue - #Simon:157849 - Référence: Carlos Abrego (14C168;15BTL/1001085/08). Entente cadre 1001085.	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1001085	DG143855015	2 388,46 $
2015	TRAFIC INNOVATION INC.	1045416	14 MAI 2015	PELLERIN, GUY	Achat et installation de délinéateur pour l'arr. MHM - Responsable du dossier François de la Chevrotière - Soumission 105759 - Item 32416 Délinéateur flexible	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		1146799001	3 037,82 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	TRAFIC INNOVATION INC.	1046825	22 MAI 2015	PELLERIN, GUY	PANNEAUX SIGNALISATION - RUE DE CASTLENEAU	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		1146799001	11 498,23 $
2015	WESTBURNE	1087852	01 DÉC. 2015	CHAMPAGNE, BENOIT	LAS-BCR-TP 2015 FOURNITURE DE LUMINAIRES ASSEMBLES DEL POUR ECLAIRAGE DE RUES	Infrastructures, voirie et transports	Éclairage des rues		D1156152018	7 992,17 $
2015	Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR INC.	1056300	30 JUIN 2015	PELLERIN, GUY	Arr. MHM - Plantation pour 3 terrasses rue Ontario - Responsable; François de la Chevrotière	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		1146799001	2 162,38 $
2015	ZAP COOP DE SOLIDARITE	1049275	01 JUIN 2015	PELLERIN, GUY	Déploiement wifi Place Valois, arr. MHM Équipements et services - Responsable François de la Chevrotière	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. À répartir		1146799001	6 700,31 $
2015	CREUSAGE RL	1033629	15 OCT. 2015	DOYON, LUCE	LAS-BCO-TP 2015 EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR REMPLACEMENT DE BOITES DE SERVICE ET DE VANNE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable		D2156598001	19 785,87 $
2015	ENVIROSERVICES INC	1036925	05 NOV. 2015	CYR, MADELEINE	LAS-BCO-TP 2015 CARACTERISATION DES SOLS D'EXCAVATION	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	867355	D1156598002	18 751,88 $
2015	LAFARGE CANADA INC	1055013	26 NOV. 2015	CYR, MADELEINE	LAS-BCO-TP 2015 FOURNITURE ET TRANSPORT DE PIERRE CONCASSEE	LaSalle	Réseaux d'égout	1035633	D1156598009	24 037,84 $
2015	LAFARGE CANADA INC	1055013	26 NOV. 2015	CYR, MADELEINE	LAS-BCO-TP 2015 FOURNITURE ET TRANSPORT DE PIERRE CONCASSEE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	1035633	D1156598009	8 658,39 $
2015	LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1014917	06 JANV. 2015	DOYON, LUCE	LAS-BCO-TP 2015 CONTRAT AP 14-1574 REFECTION DE SENTIERS ET AUTRES TRAVAUX AU PARC LEFEBVRE	LaSalle	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		D1146152029	12 124,69 $
2015	DRAINAGE QUEBECOIS	1036658	07 AVR. 2015	BEAUDRY, FREDERIC	Dégelage entrée d'eau	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable		F#23917-23828	2 089,25 $
2015	LOCAPRO 2002	1054978	23 JUIN 2015	SARRAZIN, MARC	location mini-excavatrice	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable		F#137549	4 635,10 $
2015	LOCATION BATTLEFIELD QM	1051221	09 JUIN 2015	BEAUDRY, FREDERIC	réparation	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout		F#9100251552	2 368,90 $
2015	POMPACTION INC.	1043938	11 MAI 2015	BERGERON, NANCY	Station Bord du Lac	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout		PACC1085115-122	3 782,18 $
2015	R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1030104	04 MARS 2015	BERGERON, NANCY	Reparation de fuite d'eau, rue Saint-pierre.	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable		Facture F154183	5 843,60 $
2015	ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	1036662	07 AVR. 2015	BEAUDRY, FREDERIC	Unité 035 No série: 4HM41272	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable		#BT299219	2 436,15 $
2015	TECH-MIX	1042922	06 MAI 2015	BERGERON, NANCY	asphalte	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable		1006362	2 851,74 $
2015	TECHNISERV A.G. INC.	1032045	13 MARS 2015	FRECHETTE, LOUISE	remplacer nouveau contrôleur	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout		Fac 11931	3 721,81 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	ACIER ALTITUBE INC.	1047645	26 MAI 2015	GARNEAU, DOMINIC	LG20' ACIER TUBULAIRE ROND 2 3/8" DIA.EXT.X.125" PAROI.HSS NON PEINT NON VERNI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		GDD2156859009	10 080,22 $
2015	ACIER OUELLETTE INC	1048027	27 MAI 2015	SAVAGE, CLAUDE	ACIER TUBULAIRE NOIR BOUT UNI, 2 1/2" CEDULE 40, ASTM AS-53" NON PEINT NON VERNI ET PLUSIEURS AUTRES LONGUEURS D'ACIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		GDD2156859009	22 999,15 $
2015	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1036437	02 AVR. 2015	SAVAGE, CLAUDE	Automobile de marque et modèle Ford Fusion	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922008	10 388,74 $
2015	CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	1082067	06 NOV. 2015	SAINT-VIL, PHILIPPE	Devis: 15415B11 Automobile Ford Fusion (2015) tel que décrit à votre soumission de l¿appel d¿offres 15-14800. CLIENT INTENE : BIG	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB154922042	11 261,40 $
2015	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1057098	07 JUIL. 2015	SAVAGE, CLAUDE	Fourniture et installation d'un système de vérins hors terre 2 poteaux, d'une capacité de 10 000 lbs asymétriques WHIP, Fourniture, montage et installation d'un système de vérins hors terre 2 poteaux, d'une capacité de 15 000 lbs	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922023	17 234,15 $
2015	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1057139	07 JUIL. 2015	SAVAGE, CLAUDE	Fourniture, montage et installation d'une plate-forme hors terre d'une capacité de 12 000 lbs et Système électrique et pneumatique	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922023	15 606,53 $
2015	COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS	1048957	29 MAI 2015	GUINDON, PATRICE	FORMATION DE 2 FORMATEURS SUR LA CONDUITE DE VÉHICULE HORS ROUTE --- 6, 7, 8 ET 9 JUILLET 2015 --- COMPRENANT LA FORMATION, PRÉPARATION DE L'INTERVENTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		GDD2156886003	4 491,49 $
2015	D.O. ALBERT INC.	1046281	20 MAI 2015	GUINDON, PATRICE	Enlèvement et installation de deux réservoirs de carburant au clos de voirie de Rivière-des-Prairies tel que décrit sur votre soumission datée du 29 avril 2015. Décision DB154922012.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB154922012	3 465,90 $
2015	D.O. ALBERT INC.	1070650	16 SEPT. 2015	GARNEAU, DOMINIC	Enlèvement et installation poste de carburant situé au clos de voirie CDN tel que décrit à votre soumission datée du 13 août 2015.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB154922035	3 480,86 $
2015	D.O. ALBERT INC.	1081536	05 NOV. 2015	GUINDON, PATRICE	Enlèvement et installation poste de carburant situé au clos de voirie de Darlington tel que décrit à votre soumission datée du 13 août 2015	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB154922046	3 480,86 $
2015	EQUIPEMENTS VTC MFG INC.	1086327	25 NOV. 2015	SAINT-VIL, PHILIPPE	Brise-Glace pour tracteur à voie étroite Benco TU-900 tel que décrit à votre soumission datée du 27 octobre 2015	Materiel roulant et ateliers	Nettoyage et balayage des voies publiques		DB154922047	10 724,53 $
2015	EQUIPEMENTS VTC MFG INC.	1086327	22 DÉC. 2015	SAINT-VIL, PHILIPPE	Brise-Glace pour tracteur à voie étroite Benco TU-900 tel que décrit à votre soumission datée du 27 octobre 2015	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		DB154922047	98,43 $
2015	J. RENE LAFOND INC.	1086337	25 NOV. 2015	SAINT-VIL, PHILIPPE	Brise-Glace pour tracteur à voie étroite Wacker Neuson WL-30 tel que décrit à votre soumission datée du 28 octobre 2015	Materiel roulant et ateliers	Nettoyage et balayage des voies publiques		DB154922047	10 342,84 $
2015	LAVAGE PRESSION 2000 INC.	1030987	10 MARS 2015	GARNEAU, DOMINIC	NETTOYEUR À EAU CHAUDE EEC	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		GDD2156859001	5 739,94 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	LES CONTENANTS DURABAC INC	1039831	22 AVR. 2015	GARNEAU, DOMINIC	BRO-2087 STD: BOITE OUVERTE DE TYPE TRANS-ROULIER ROBUSTE, CAPACITÉ 38 VGS CU.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DC2156859007	5 736,44 $
2015	LES INDUSTRIES DESJARDINS LTEE	1061458	28 JUIL. 2015	GUINDON, PATRICE	Achat de support de mât à boulonné sur le trou d'homme tel que décrit à votre soumission S019582 datée du 7 avril 2015	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922028	7 050,36 $
2015	LES INDUSTRIES DESJARDINS LTEE	1061458	09 NOV. 2015	GUINDON, PATRICE	Achat de support de mât à boulonné sur le trou d'homme tel que décrit à votre soumission S019582 datée du 7 avril 2015	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922028	99,74 $
2015	LES REMORQUES LAROCHE INC	1034499	25 MARS 2015	GUINDON, PATRICE	REMORQUE TILT DE 18 PIEDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		DB154922006	6 311,85 $
2015	MACHINERIE CONTINENTAL INC.	1047528	26 MAI 2015	GARNEAU, DOMINIC	SCIE RADIALE DE 16" ORIGINAL, TABLE À ROULEAU DE 8', SYSTÈME DE MESURE OS SERIES DE 8'	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		GDD2156859010	8 477,24 $
2015	PRODUITS SANY	1072211	30 OCT. 2015	GUINDON, PATRICE	Trois (3) laveuses à plancher de marque et modèle Tennant T300e tel que décrit à votre soumission SOU0030765 datée du 24 août 2015. Pour ateliers du SMRA : 5035 de Rouen, 2030 Dickson et 1350 Des Carrières.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		2154922038	10 438,92 $
2015	RAYMOND ROBERT LTEE	1039826	22 AVR. 2015	GARNEAU, DOMINIC	SURFACE GRINDER EQUIPTOP ESG-818ASD --- VOIR SOUMISSION 1272	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB156859002	6 233,63 $
2015	VAN PRO INC	1051602	10 JUIN 2015	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement d'un fourgon utilitaire 217-13192 tel que décrit à la soumission no 15195 datée du 22 décembre 2014.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA150185001	15 403,77 $
2015	LAFARGE CANADA INC	1016269	15 JANV. 2015	LARMAT CORREA, ALBERTO ANDRES	PIR - FOURNITURE DE PIERRE CONCASSE POUR L'ARRONDISSEMENT PÉRIODE 2015; (S. BEAUDOIN)	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	947204	2143903024	4 027,47 $
2015	LAFARGE CANADA INC	1016269	12 JANV. 2015	LARMAT CORREA, ALBERTO ANDRES	PIR - FOURNITURE DE PIERRE CONCASSE POUR L'ARRONDISSEMENT PÉRIODE 2015; (S. BEAUDOIN)	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	947204	2143903024	23 010,96 $
2015	LAFARGE CANADA INC	1016269	15 JANV. 2015	LARMAT CORREA, ALBERTO ANDRES	PIR - FOURNITURE DE PIERRE CONCASSE POUR L'ARRONDISSEMENT PÉRIODE 2015; (S. BEAUDOIN)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	947204	2143903024	4 986,39 $
2015	LES ENTREPRISES PRESQU'ILE INC	1091720	16 DÉC. 2015	LABRIE, CLAUDE	Contrat de transport de matériaux d'excavation	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable		1156858026	9 448,87 $
2015	ANDRE FILION & ASSOCIES INC	1092612	18 DÉC. 2015	BOUCHARD, DIANE	Conseiller en recrutement et évaluation des compétences	Ressources humaines	Gestion du personnel		Facture_048738	18 598,54 $
2015	DR DANIEL CHOINIERE INC	1019727	22 DÉC. 2015	NADEAU, MICHELLE	Bon de commande ouvert 2015 - Dr Daniel Choinière	Ressources humaines	Gestion du personnel		2140889007	2 170,09 $
2015	ISABELLE GAMACHE, PSYCHOLOGUE INC.	1021163	10 SEPT. 2015	EL BACHIR, SAADIA	Services professionnels dans le cadre du Programme d'aide aux policiers et policières	Ressources humaines	Gestion du personnel		2144346003	6 275,00 $
2015	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1000521	15 JANV. 2015	BOYER, LYDIE	Contrat de services professionnels	Ressources humaines	Gestion du personnel		2141292004	4 199,50 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	GIRARD-HEBERT INC.	1070726	17 SEPT. 2015	HEBERT, MARTINE	DB154939004 - 2154939004 Services professionnels spécialisés en ingénierie aquatique pour le projet de jeux d'eau au parc Victoria-Girard. RP-15-PARC-09.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DB154939004	4 042,01 $
2015	RECY-BETON INC	1034826	26 MARS 2015	BOURGET, GUYLAINE	REVALORISATION DE MATÉRIAUX (ROC - BETON - ASPHALTE) 2015	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	910223	1134119009	6 500,83 $
2015	RECY-BETON INC	1034826	02 NOV. 2015	BOURGET, GUYLAINE	REVALORISATION DE MATÉRIAUX (ROC - BETON - ASPHALTE) 2015	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	910223	1134119009	2 097,96 $
2015	PIE IX CHRYSLER	1018749	19 JANV. 2015	ST-LAURENT, CAROLINE	Location et entretien d'un Dodge Journey 2014 164-14228 pour l'année 2015. Selon Contrat 1018749.	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable		DA134250003	5 129,86 $
2015	PIE IX CHRYSLER	1018749	19 AOÛT 2015	ST-LAURENT, CAROLINE	Location et entretien d'un Dodge Journey 2014 164-14228 pour l'année 2015. Selon Contrat 1018749.	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable		DA134250003	427,49 $
2015	CIMA+ S.E.N.C.	974921	18 NOV. 2015	DUCAS, SYLVAIN	Services professionnels rendus pour une étude d'impact sur la circulation et une stratégie d'écomobilité, dans le cadre du programme urbain de requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie.Addenda aux services professionnels CIMA+SE	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		1146706001	9 438,38 $
2015	COFOMO INC.	1032355	20 MARS 2015	LONG, SONIA	74800_SIT-Neige. Spécialiste en gestion de changement. Stefan Achard. Entente #818254	Technologies de l'information	Déblaiement et chargement de la neige	818254	G12 0489	5 951,37 $
2015	COFOMO INC.	1032355	16 MARS 2015	LONG, SONIA	74800_SIT-Neige. Spécialiste en gestion de changement. Stefan Achard. Entente #818254	Technologies de l'information	Déblaiement et chargement de la neige	818254	G12 0489	14 100,18 $
2015	COFOMO INC.	1032355	25 MAI 2015	LONG, SONIA	74800_SIT-Neige. Spécialiste en gestion de changement. Stefan Achard. Entente #818254	Technologies de l'information	Déblaiement et chargement de la neige	818254	G12 0489	3 021,47 $
2015	FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.	1034132	24 MARS 2015	BOUCHARD, GILLES	73000_Recettes et encaissement. Spécialiste en solutions intégrées ERP Oracle. Fujitsu conseil inc.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	818262	G12 0489	10 086,16 $
2015	SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIONS INC	1079553	27 OCT. 2015	LAVOIE, DANIEL	70060 - Analyste programmeur orienté objet.	Technologies de l'information	Construction d'infrastructures de voirie	818275	120489	20 874,30 $
2015	TELUS COMMUNICATIONS INC.	1089120	07 DÉC. 2015	TONTHAT, ALAIN	74800 - Contrat de soutien Check Point.	Technologies de l'information	Déblaiement et chargement de la neige	436976	80026	7 717,46 $
2015	CREATIONS SPINWORKS	1026859	18 FÉVR. 2015	CARDIN, JEAN	Projet de l'aménagement et l'agrandissement de l'aire de planche à roulettes au parc Arthur-Therrien	Verdun	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		D1143397001	11 286,16 $
2015	LES ENTREPRISES JOHNNY ENR.	1039870	22 AVR. 2015	ROY, JULIE	Frais d'incident de 3,85$/h pour 2015 - pour location de rétrocaveuse.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable		12240414	3 444,82 $
2015	LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION OLDCASTLE CANADA INC.	1080807	03 NOV. 2015	MARTHET, DOMINIQUE	Achat de Pavés / Projet d'embellissement des abords des Viaducs De Rouen et Ontario , Montréal/ D:2156486005 - DA15 6486005 / Patrick Chalouhi	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA15 6486005	8 031,30 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	SYNDICAT DE LA COPROPRIETE 1525 SAINT-JACQUES	1044606	12 MAI 2015	MEILLEUR, JACINTHE	Remboursement de 3500$ pour des travaux d'excavation et de réparation au service d'alimentation d'eau (gdd2154405001, DA154405001)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable		DA15405001	3 500,00 $
2015	ROBERT CREPEAU ET ALAIN DUVAL ARCHITECTES INC.	1044675	13 MAI 2015	CHENIER, STEPHANE	Serv. prof. architecture - portes extérieures aréna St-Michel	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Gestion install. - Arénas et patinoires		2151321001	9 238,90 $
2015	L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	1027550	20 FÉVR. 2015	SAVOIE, ARMAND	UMQ 2015 - Adhésion de la Ville de Montréal à l'union des municipalités du Québec pour l'année 2015	Direction générale	Autres - Administration générale		1144784005	340 642,40 $
2015	COFORCE INC.	1016396	12 JANV. 2015	COURCHESNE, FRANCOIS	Service - Entretien d'immeuble BC annuel selon Dossier 1145034004	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		1145034001	174 379,87 $
2015	GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1016390	19 NOV. 2015	GRENIER, MARTINE	Service - Agence de sécurité, gardiennage Planétarium 2015 / DOssier 1145034001	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		1145034001	107 894,68 $
2015	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1020841	27 JANV. 2015	BALLO, DOMINIQUE	Bail 6121-001 - 1025 rue de Bellechasse - Coop habitation petite Patrie	Gestion et planification immobilière	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		CO89 01879	102 269,52 $
2015	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1050248	04 JUIN 2015	BALLO, DOMINIQUE	Bail 6121-001 - 1025 rue de Bellechasse - Coop habitation petite Patrie - Période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		CO89 01879	102 269,52 $
2015	ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC.	1083550	13 NOV. 2015	NHAN, THI XUAN MAI	Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Tech. inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques.	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Amén., urb. et développement		1150335004	289 838,99 $
2015	CATALOGNA & FRERES LTEE	1060739	15 SEPT. 2015	LECLERC, ANDRE	Octroyer un contrat à « Catalogna et Frères Ltée » pour l'appel d'offres DDTTP54-15-02, « Reconstruction de l¿égout unitaire, de la conduite d¿eau secondaire, de la chaussée et réaménagement du trottoir du côté nord de l¿avenue Laurier	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1155091001	234 970,63 $
2015	CATALOGNA & FRERES LTEE	1060739	15 SEPT. 2015	LECLERC, ANDRE	Octroyer un contrat à « Catalogna et Frères Ltée » pour l'appel d'offres DDTTP54-15-02, « Reconstruction de l¿égout unitaire, de la conduite d¿eau secondaire, de la chaussée et réaménagement du trottoir du côté nord de l¿avenue Laurier	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		1155091001	241 793,56 $
2015	CIVISOL INC	1071758	30 OCT. 2015	REEVES, ISABELLE	Accorder un contrat à « Civisol inc. » pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		1143466007	130 919,66 $
2015	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGES JESKAR INC.	1072538	25 SEPT. 2015	HANDFIELD, DANIELE	Reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux , là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont -La Petite-Patrie (PRR.2015-2) -Appel d'offre : RPPV15-05044-OP	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		CC62 91 3026	1 917 909,12 $
2015	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1075090	07 OCT. 2015	LAPLANTE, ALAIN	Contrat pour reconstruction de trottoir et construction de saillis	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1140709007	488 506,73 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	GROUPE TNT INC.	1079062	26 OCT. 2015	BOURGEOIS, MELANIE	Travaux de reconstruction d'égout unitaire sur la rue St-Germain intersection rue De Rouen. arr MHM - 2015-022.	Mercier-Hochelaga Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable		1150836010	304 434,66 $
2015	GROUPE TNT INC.	1079062	26 OCT. 2015	BOURGEOIS, MELANIE	Travaux de reconstruction d'égout unitaire sur la rue St-Germain intersection rue De Rouen. arr MHM - 2015-022.	Mercier-Hochelaga Maisonneuve	Réseaux d'égout		1150836010	137 968,14 $
2015	COFOMO INC.	1032352	16 MARS 2015	BOUCHARD, GILLES	Mandat d¿architecte en applications auprès de la firme Cofomo Inc. dans le cadre de l¿initiative « Info-Remorquage ». Entente #818254.	Technologies de l'information	Déblaiement et chargement de la neige	818254	G12 0489	114 551,33 $
2015	CLEMENT ET FRERE LTEE	1056378	02 JUIL. 2015	TURGEON, FRANCOISE	Acquisition de cinq roulottes de chantier (bureau mobile) de 8' x 16' dans le cadre du projet SIT-neige	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige		GDD2151175001	66 184,12 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	07 OCT. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	73 288,50 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	23 NOV. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	26 504,22 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	25 SEPT. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	26 174,64 $
2015	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1024604	22 DÉC. 2015	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Disposition des terres - BC 2015	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	883323	à venir	54 070,24 $
2015	DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1035984	01 AVR. 2015	BOUCHARD, NATHALIE	contrat octroyé au cabinet d'avocat DUFRESNE HÉBERT COMEAU le 28 avril 2014 afin qu'il représente la Ville dans le litige l'opposant à la Société du Vieux Port relatif aux paiements versés en remplacement d'impôt .	Dépenses communes	Autres - Administration générale		DA154309001	42 397,69 $
2015	WSP CANADA INC.	1022715	02 FÉVR. 2015	VERREAULT, ROGER	Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la préfaisabilité technique et financière des hypothèses de requalification de l'autoroute Décarie dans le secteur Namur-De	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DG145988001	36 740,38 $
2015	ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES DES VILLES FRANCOPHONES (AIMF)	1040825	27 AVR. 2015	BACHMAN, PEGGY	Cotisation annuelle 2015 à l'Association internationale des maires francophones	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		1154834002	31 754,40 $
2015	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1056712	16 JUIL. 2015	SAVOIE, ARMAND	Mise sur pied et accompagnement pour l'adaptation du contenu des ateliers d'exercices pratiques (volet 2) - Gestion de la performance des cadres	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		DG156892001	38 250,00 $
2015	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL	1064349	15 SEPT. 2015	MARCOUX, ALAIN	Cérémonie 70e anniversaire bombardement Hiroshima: Orchestre Symphonique MTL (OSM) le 5 août 2015 au Jardin Botanique -Dossier décisionnel 2154834001	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques		215834001	50 738,36 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC.	1092100	17 DÉC. 2015	THAI, SADETH	2015 - Distribution des bacs pour les résidus alimentaires dans l'arrondissement RDP-PAT	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport		DA152726015	72 924,32 $
2015	GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1018641	19 JANV. 2015	GAGNE, ANNIE	Impression de trochures pour la programmation annuelle de 2015	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		DG151673001	42 628,33 $
2015	TETRA TECH QB INC.	1028904	26 FÉVR. 2015	VALCOURT, LAURA	Offre de service pour réaliser une étude de faisabilité, une proposition d'aménagement et un pré-programme fonctionnel sur le site des serres Louis-Dupire au Jardin botanique - #14-14073	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition		DG155991001	41 500,00 $
2015	LES IMPRIMES ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTEE	1071566	29 SEPT. 2015	BOUCHARD, NATHALIE	Confection (fabrication et fourniture) pour la division de la facturation pour l'année 2016. Confection (fabrication et fourniture) pour la division de la facturation pour l'année 2016	Finances	Administration, finances et approvisionnement		DAI 154309002	66 885,79 $
2015	DEMOLITION A.M. DE L'EST DU QUEBEC INC.	1067091	28 AOÛT 2015	MARCOUX, ALAIN	Déconstruction de deux bâtiments de la cour de services d'Outremont - Contrat 14559	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG155951001	70 100,02 $
2015	MGB ASSOCIES INC.	1019476	21 JANV. 2015	BALLO, DOMINIQUE	DG140660001 Divers travaux de mise à niveau - Marché Atwater (0354) - Contrat #14368	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG140660001	82 683,36 $
2015	NEVEU & NEVEU LTEE	1086112	25 NOV. 2015	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Installation d'aérothermes au gaz naturel dans le garage de la cour de service Côte-des-neiges - Contrat 14372	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie		DA156343002	80 941,15 $
2015	PINCOR LTEE	1048056	27 MAI 2015	MARCHAND, BRUNO	Aménagement d'une aire ouverte au 4e étage de l'hôtel de ville (0001) Contrat 14588	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG155965002	26 810,73 $
2015	SOCOMEC INDUSTRIEL INC	1044372	12 MAI 2015	MARCOUX, ALAIN	Travaux d'étaiement du mur extérieur de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (4397) situé au 3444 St-Joseph est - Contrat 14403	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG141630004	29 563,52 $
2015	TRANSPORT LYON INC	1077374	16 OCT. 2015	BALLARD, JEAN-FRANCOIS	DÉMÉNAGEMENT COUR DE SERVICE (GARAGE INT. ET EXT.) SUD-OUEST SITE DU 5380 RUE EADIE VERS LE SITE TEMPORAIRE DU 3552 RUE SAINT-PATRICK - DATE DU DÉMÉNAGEMENT NOVEMBRE 2015 - (EN INCIDENCE SUR APPEL D'OFFRES 5760) - 1155951001 - CM150536	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie		1155951001	77 165,82 $
2015	LEVIS TOYOTA	1062716	04 AOÛT 2015	PHOU, SINCHENG	Quatre (4) véhicules de marque Toyota Prius C 2015. Soumission MTL-8 entente 1044441	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1044441	DG156620001	81 979,94 $
2015	ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES LTEE	1059103	15 JUIL. 2015	PHOU, SINCHENG	Accorder un contrat de services professionnels pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du port de plaisance de Lachine	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture		151237	77 449,28 $
2015	CIVISOL INC	1071758	27 NOV. 2015	REEVES, ISABELLE	Accorder un contrat à « Civisol inc. » pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1143466007	84 862,19 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	NEOLECT INC.	1042107	04 MAI 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	SO 321301 - Projet 155932 - AO sur invitation - Fourniture et installation mobilier d'éclairage et feux sur St-Patrick, de Beaulieu à Monk - ARR: Sud-ouest	Infrastructures, voirie et transports	Éclairage des rues		INVITATION	37 318,41 $
2015	ECLAIR PLUS PEINTURE	1051107	08 JUIN 2015	DOYON, LUCE	LAS-BCR-TP 2015 FOURNITURE ET APPLICATION DE PEINTURE SUR LES BORNES INCENDIE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable		D1156152016	28 023,26 $
2015	ACIER ALTITUBE INC.	1048024	27 MAI 2015	SAVAGE, CLAUDE	LG/102.375 (8'-6.375") ACIER TUBULAIRE ROND 2 3/8" DIA. EXT. X .125 PAROI.HSS NON PEINT NON VERNI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir		GDD2156859009	40 104,81 $
2015	EQUIPEMENTS TWIN INC.	1042900	06 MAI 2015	SAVAGE, CLAUDE	Fourniture d'un épandeur à abrasifs amovible de 8VG3 en acier inoxydable de marque et modèle Michel Gohier MGEA08IN.	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		DA154922010	31 872,11 $
2015	EQUIPEMENT WAJAX	1052858	15 JUIN 2015	TREMBLAY, MICHEL	Devis: 54815A11 Chariot élévateur électrique sur pneumatiques (4), d'une capacité nominale de 8000 lbs de marque et modèle Hyster J80XN	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DG154922015	42 675,46 $
2015	EQUIPEMENT WAJAX	1052960	15 JUIN 2015	TREMBLAY, MICHEL	Devis: 54615A11 Chariot élévateur multidirectionnel compact à plate-forme, trois roues motrices directionnelles, moteur au gaz propane, d'une capacité minimale de 6000 lbs	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DG154922015	39 146,22 $
2015	LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1059163	15 JUIL. 2015	TURGEON, FRANCOISE	Devis: 41415A11 Tracteur utilitaire de 80 HP de marque et modèle Kubota, M8560HDCC12 (2015) - Client Interne: Pépinière	Materiel roulant et ateliers	Horticulture et arboriculture		DG154922026	40 103,96 $
2015	LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	1087059	27 NOV. 2015	SAVAGE, CLAUDE	Modification d¿un tracteur de balades, articulé 67 HP, en tracteur de mule tel que décrit à l¿appel d¿offres sur invitation 15-14836. Tracteurs : 515-06389, 515-06390, 515-06391, 515-06392. (Devis 51315A11)	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922049	29 721,96 $
2015	MAGNETO-LAVAL INC.	1077635	19 OCT. 2015	MASSE, PAUL	Devis: 22515A22 Fourniture et installation d'une plate-forme avec nacelle aérienne isolée de 29 pieds sur un camion fourni par la Ville. Marque et modèle : Dur-a-lift, DT29. Appel d¿offres : 15-14677. CLIENT INTERNE : IMMEUBLES	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA150336001	43 239,28 $
2015	LAFARGE CANADA INC	1016269	12 JANV. 2015	LARMAT CORREA, ALBERTO ANDRES	PIR - FOURNITURE DE PIERRE CONCASSE POUR L'ARRONDISSEMENT PÉRIODE 2015; (S. BEAUDOIN)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	947204	2143903024	26 368,20 $
2015	9026-3955 QUEBEC INC.	1081896	06 NOV. 2015	CADRIN, ISABELLE	Contrat pour travaux de creusage pneumatique	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout		GDD2156622004	33 176,05 $
2015	ISABELLE GAMACHE, PSYCHOLOGUE INC.	1021163	27 JANV. 2015	EL BACHIR, SAADIA	Services professionnels dans le cadre du Programme d'aide aux policiers et policières	Ressources humaines	Gestion du personnel		2144346003	33 005,44 $
2015	L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	1030953	09 MARS 2015	BOUCHARD, DIANE	UMQ 2015 - Au capital humain pour l'adhésion de la Ville de Montréal	Ressources humaines	Gestion du personnel		1144784005	35 706,25 $
2015	EQUIPEMENTS TWIN INC.	1069191	10 SEPT. 2015	GAGNON, ANNIK	FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CARROSSERIE DE SERVICE POUR CAMION DE SOUDAGE. J.-Y.C.	Rosemont- La Petite-Patrie	Éclairage des rues		1156473001	61 821,01 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	CIMA+ S.E.N.C.	974921	24 AVR. 2015	DUCAS, SYLVAIN	Services professionnels rendus pour une étude d'impact sur la circulation et une stratégie d'écomobilité, dans le cadre du programme urbain de requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie.Addenda aux services professionnels CIMA+SE	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		1146706001	62 970,45 $
2015	COFOMO INC.	1035966	01 AVR. 2015	LONG, SONIA	74250_HRMS-PAIE. Architecte d'applications COFOMO. Walid Saliba	Technologies de l'information	Gestion du personnel	818254	G12 0489	70 108,77 $
2015	ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	1075708	08 OCT. 2015	BOUCHARD, GILLES	70900 Acquérir une unité de stockage FAS2554-R6 chez ESI Technologies de l¿information inc.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1042963	1042963	50 080,57 $
2015	SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIONS INC	1088201	02 DÉC. 2015	TONTHAT, ALAIN	74810 - Analyste d'affaire Philippe Plamondon.	Technologies de l'information	Déblaiement et chargement de la neige	818275	120489	31 966,49 $
2015	EXCAVATION DYNAMIC INC.	1081274	04 NOV. 2015	MARTIN, KRYSTEL	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour travaux d'aqueduc tel qu'appel d'offre VMI-15-020 - Dossier 2155382002	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable		2155382002	39 716,77 $
										35 631 232,28 $

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 18 avril 2019, à 17 h

Au CM du lundi 13 mai 2019, à 13 h

Article 7.01

20.01	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1193687001

Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec Manufacture Finnie ltée, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17113 - (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 2)

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1191073001

Autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $, taxes incluses, afin d'exercer, pour le lot 1, la première option d'une année de prolongation pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc. (CG16 0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18% du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1194087002

Accorder un contrat au Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 10297 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service des technologies de l'information , Direction - 1197438001

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel - 1198312001

Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1182038001

Autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la Loi sur la santé et sécurité du travail afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1191179003

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1194922003

Accorder deux contrats à Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel - Dépense totale 605 469,29 $, pour le lot 2 et 957 019,62 $, pour le lot 3, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1193775003

Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield » - Dépense totale de 2 206 858,90 $, taxes, contingences et incidences et incluses - Appel d'offres public 10296 (4 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.10	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231049

Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses

Adopté à la majorité des voix.

20.11	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 460 200 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP19003-161266-C (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1197737001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire, travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17404 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195967002

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62, située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 861 077,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5990 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1197055001

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec WSP Canada inc. pour la fourniture d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 780 220,35 $, taxes incluses - Appel d'offre public 18-17339 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1188042005

Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. (CG09 0124), un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 - Dépense totale de 1 633 821,48 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194069003

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. (CG18 0183), un local au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux - Dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, les contingences, les incidences, le loyer et les travaux d'aménagement / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service de l'habitation , Direction - 1198207002

Accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc. dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service de l'habitation , Direction - 1190637002

Accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 $ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565001

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031 - Dépense totale de 9 513 985,79 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service du greffe , Direction - 1193599006

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Adopté à l'unanimité.

42.01	Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1196347004

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1190643001

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service des finances , Direction des revenus - 1193843001

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Adopté à la majorité des voix.

42.04	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1195075002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Adopté à l'unanimité.

42.05	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1162748005

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

Adopté à l'unanimité.

42.06	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1195175001

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Adopté à l'unanimité.

51.01	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe - 1195057003

Nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Adopté à l'unanimité.

51.02	Service du greffe , Direction

Nominations aux commissions permanentes

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.02

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1191079002

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau tenue par l'OCPM

Il est recommandé de recevoir le **Rapport de la consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau tenue par l'OCPM**

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2019-04-10 15:04

Signataire : Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191079002**
Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau tenue par l'OCPM

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal du mercredi 9 août 2017, il a été résolu « *de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau* ».
Le sommaire décisionnel accompagnant la résolution indique que ce mandat *« s'inscrit dans la convention entre la Ville et la Société du parc des îles, qui ont convenu que la SPJD assurera la mise à jour du Plan directeur et que ses modifications majeures subséquentes devront être déposées au comité exécutif qui les transmettra au conseil de Ville pour approbation. Rappelons que la dernière version du Plan directeur adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal date de 1993 et que la dernière mise à jour de la convention d'entente VDM/SPJD remonte à 1996. Cette dernière version sera également révisée au cours de l'année 2017 ».*

Suite au changement d'administration qui a suivi les élections municipales du 5 novembre 2017 et au renouvellement du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018 : *« La consultation servira avant tout d'exercice de vision, nous vous demandons d'inviter la population à s'exprimer sur les prochaines étapes de développement du parc Jean-Drapeau. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace unique » .*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE17 1365 en date du 9 août 2017 mandatant l'OCPM pour tenir la consultation.

DESCRIPTION

Le parc Jean-Drapeau est situé sur le fleuve Saint-Laurent, au sud de Montréal. Son territoire couvre les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, à l'exception du Casino de Montréal et de La Ronde. Le présent mandat de consultation vise l'élaboration du plan directeur du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années. Il s'agissait de convier les citoyens et citoyennes à un exercice de vision afin qu'ils puissent s'exprimer sur les valeurs et les orientations qui devront guider, sur un horizon de 10 ans, l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau (plan directeur).
Un **plan directeur** est un document qui planifie l'aménagement, la gestion ainsi que le développement d'un lieu ou d'une organisation. C'est une feuille de route qui permet d'énoncer et de réaliser une vision à moyen et à long terme. L'élaboration d'un plan directeur est l'occasion de faire le point sur le contexte, d'exposer les enjeux, puis de définir une vision commune et intégrée. Enfin, il sert à déterminer des priorités et indiquer les résultats attendus à l'échéance du plan.

Au moment du déclenchement de la consultation, plusieurs investissements avaient été annoncés ou étaient en cours de réalisation :

- L'agrandissement de l'amphithéâtre et de l'allée Calder sur l'île Sainte-Hélène;
- La rénovation du bâtiment Hélène-de-Champlain;
- La construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve.

JUSTIFICATION

Le parc Jean-Drapeau est non seulement le plus grand parc de Montréal, mais il jouit d'une grande réputation à l'échelle nationale et même internationale. Sa localisation au milieu du fleuve, la diversité de ses milieux naturels, son passé historique et la diversité des activités culturelles et sportives qui s'y déroulent en font un lieu unique.
Cependant, au cours des dernières années, les investissements sont allés de préférence vers des aménagements lourds au détriment de la qualité générale des lieux qui s'est détériorée. Si les grands événements culturels et sportifs attirent toujours des foules, la sauvegarde du patrimoine bâti et la protection du milieu naturel ont été négligées.

Il est donc grand temps de repenser l'avenir de ce joyau montréalais et la préparation d'un plan directeur d'aménagement et de développement constitue une occasion unique de rectifier le tir. D'ailleurs, le temps presse : des projets de construction doivent être achevés et des ententes avec des partenaires insulaires doivent être renouvelées à court terme. La protection de certains bâtiments et la restauration d'ensembles naturels sont dues depuis longtemps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers n'ont pas été examinés dans le cadre de cette consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La consultation a mis en évidence la nécessité de préserver le côté naturel du parc Jean-Drapeau dans le nouveau plan directeur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

On constate la place grandissante qu'occupe la vocation événementielle dans la programmation et l'occupation des lieux. Cette situation est tributaire des besoins d'autofinancement de la SPJD dont les revenus provenant des redevances d'activités, de stationnements ou de location d'espaces sont en croissance depuis les dernières décennies.

Ceci semble avoir eu pour conséquence d'influencer aussi les priorités d'investissement et de privilégier les promoteurs privés. On a ainsi vu favoriser des aménagements largement minéralisés, propices à l'accueil de grandes foules au détriment de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Dans le même ordre d'idées, certaines parties du site, souvent de valeur patrimoniale, ont été laissées à l'abandon pour concentrer des ressources sur les lieux qui sont potentiellement générateurs de revenus. Pour la grande majorité des personnes consultées comme pour la commission, il est temps d'initier un retour du balancier. Soulignons que la commission croit que les événements de toutes tailles, de différentes natures, privés ou publics, peuvent avoir une place au parc Jean-Drapeau. Toutefois, elle estime que le prochain plan directeur doit prioriser des actions qui réaffirment le caractère public du Parc, prennent soin de son patrimoine et viennent en bonifier l'expérience nature. Ce retour du balancier est dans l'intérêt de l'ensemble des visiteurs du Parc. Peu importe leur activité de prédilection, tous bénéficieront également de l'environnement exceptionnel qu'offre le parc Jean-Drapeau.
Ce désir, formulé par les citoyens concorde, dans une large mesure, avec la vision exprimée par les partenaires insulaires et les promoteurs d'événements qui soulignent « *la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro* ». Certains vont même jusqu'à affirmer que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur* ».

La commission est d'avis que le prochain plan directeur devra illustrer le passage d'une logique de gestion des opérations d'entretien et de développement axée surtout sur les besoins de l'événementiel à la planification d'un espace vert et bleu d'une grande qualité, qui joue pleinement son rôle d'écrin pour des activités culturelles, sportives et récréatives qui s'y déroulent.

Le futur plan directeur doit viser à retrouver un équilibre harmonieux entre les diverses composantes du Parc. Il s'agit là un principe fort qui devrait guider son élaboration. Et, quelle que soit la démarche qui sera entreprise pour l'élaborer, la commission tient à rappeler que cette fois, son adoption doit absolument être assortie d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et d'un suivi rigoureux et transparent. Pour y arriver, la commission estime que cela demandera des modifications importantes, notamment en ce qui concerne la vision, l'aménagement et la gouvernance du Parc.

La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsqu'il sera rendu public, le rapport sera déposé sur le site internet de l'OCPM et sera expédié à ceux et celles qui en auront fait la demande. Un communiqué de presse sera aussi émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 10 avril et déposé au CM du 13 mai.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop. : 2-2556

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Tél : 514 872-6094
Télécop. :

Rapport de consultation publique

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

27 mars 2019

FIESTA LATINA

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU

Rapport de consultation publique

Le 27 mars 2019

Édition et diffusion
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
Internet : www.ocpm.qc.ca
Courriel : info@ocpm.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2019
ISBN 978-2-924750-51-3 (imprimé)
ISBN 978-2-924750-52-0 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 27 mars 2019

Madame Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal
Monsieur Benoit Dorais
Président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

---

Madame la Mairesse,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'exercice d'amont visant l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années.

Cette consultation aura été une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de durée et de participation. Dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace symbolique, nous avons invité les citoyens à un exercice inédit de vision et de créativité qui s'est déroulé en quatre phases.

Plus de 5 000 personnes ont contribué en ligne, assisté ou participé aux différents ateliers, soirées thématiques, séances d'information et d'audition des opinions. Les membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, les partenaires insulaires, les organisateurs d'activités culturelles et sportives ainsi que les responsables d'associations récréotouristiques ont été rencontrés en préconsultation afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et

cerner leurs attentes envers le futur plan directeur. Les activités tenues tout au long de l'été dans le Parc ont permis de recueillir sur le vif les opinions de près de 1 000 personnes. La commission a reçu près de 200 opinions écrites et une cinquantaine de présentations orales. Cette extraordinaire mobilisation témoigne bien de l'intérêt de la population pour cet espace qui occupe une grande place dans l'imaginaire montréalais et québécois.

Il faut également souligner l'abondante documentation mise à la disposition des participants par l'administration du Parc. État des lieux, fiches synthèses, études, documents d'archives, le tout réalisé sans complaisance, ont été des plus utiles pour alimenter une réflexion la plus complète possible sur l'avenir de ce joyau montréalais. L'ensemble de la démarche constitue ainsi une riche mine d'information, d'analyses, de suggestions et de projets qu'il est impossible de traduire adéquatement en quelques recommandations.

Conformément aux souhaits exprimés par l'administration municipale, la commission a effectué un exercice de vision et tenté, sur la base des informations qui lui ont été fournies, d'identifier les principes et les orientations qui pourraient mener à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement et de développement pour le parc Jean-Drapeau correspondant vraiment aux aspirations de la population.

Les Montréalais comprennent et acceptent la double vocation d'espace nature et de lieu de diffusion de grands événements du Parc. Mais, ils constatent un important déséquilibre entre ces vocations. Le constat qui ressort est celui de la nécessité d'un retour de balancier important en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti des îles. Des priorités et des opportunités ont été identifiées par les participants pour retisser la trame du Parc, achever son aménagement et lui redonner cette identité singulière des beaux jours d'Expo 67, des Jeux olympiques et des Floralies. Ils souhaitent toutefois voir croître les services, se diversifier l'offre et la programmation être mieux équilibrée.

Plusieurs ont fait le constat d'un manque de vision d'ensemble et appellent ardemment à plus de constance et de cohérence dans les investissements, les aménagements et la gestion du Parc. Finalement, la consultation a permis de mettre en lumière l'attachement des Montréalais à ce parc symbolique qui éveille chez eux des sentiments de nostalgie, de fierté et d'espoir pour l'avenir, autant d'ingrédients pour lui donner, dans la prochaine décennie, le souffle nécessaire à la réalisation de son plein potentiel.

L'Office rendra ce rapport public le 10 avril 2019, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse et Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Dominique Ollivier

DO/ll

c. c. Monsieur Éric Alan Caldwell, responsable de l'OCPM
Monsieur Luc Ferrandez, responsable des grands parcs et des espaces verts

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

1. Description de l'objet de la consultation et de la démarche mise en place 3

1.1 L'objet de la consultation 3

1.2 Le territoire visé 3

1.3 Activités et fréquentation du Parc 4

1.4 Statut juridique et gouvernance 5

1.5 Financement de la SPJD 6

1.6 Documentation 7

1.7 La démarche de consultation 9

2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants 13

2.1 Attentes par rapport à la consultation publique et le plan directeur 13

2.1.1 Vision d'ensemble 13

2.1.2 Le territoire visé 16

2.1.3 Les études et diagnostics 17

2.1.4 Les politiques et plans existants 18

2.1.5 Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur 19

2.2 L'identité du parc Jean-Drapeau 19

2.2.1 Vocations et missions du Parc 21

2.2.2 La cohabitation des vocations 32

2.3 Expérience des usagers et services 40

2.3.1 Information et accueil des visiteurs 40

2.3.2 Sécurité 40

2.3.3 Signalétique 41

2.3.4 Mobilier urbain et restauration 42

2.3.5 Location d'équipements et services 44

2.3.6 Innovations technologiques 45

2.4 Les activités et la programmation 46
2.4.1 Proposition d'activités 46
2.4.2 Tarification et accessibilité financière 54
2.5 L'aménagement du site 54
2.5.1 Revitalisation des secteurs vacants ou sous-utilisés 55
2.5.2 Accès au fleuve et aux berges 57
2.5.3 Les espaces verts et bleus 59
2.5.4 Lieux de rassemblement 62
2.5.5 Le patrimoine (bâti) 65
2.5.6 Le patrimoine et l'Expo 67 67
2.5.7 Occupation transitoire et temporaire des terrains et bâtiments 73
2.5.8 Nouveaux bâtiments 74
2.6 Les transports et la mobilité 75
2.6.1 Accès au Parc et sécurité des déplacements 76
2.6.2 Le transport véhiculaire et les stationnements 77
2.6.3 Transports en commun 81
2.6.4 Les déplacements en transport actif 85
2.7 Modèle d'affaires et financement du Parc 88
2.7.1 Sources de financement 90
2.8 La gouvernance 93
2.8.1 Le statut du Parc 94
2.8.2 Processus décisionnel 94
2.8.3 Gestion du Parc 98
2.8.4 Collaborations et partenariats 100
3. Les constats et l'analyse de la commission 103
3.1 L'identité, la vocation et la vision du Parc 108
3.2 Des principes directeurs au service du développement du Parc 110
3.2.1 Principe 1 : le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités 110

3.2.2 Principe 2 : le respect de la nature et de l'environnement 111
3.2.3 Principe 3 : le respect de l'identité et de l'esprit des lieux..... 112
3.2.4 Principe 4 : la cohabitation harmonieuse 113
3.2.5 Principe 5 : le recours au savoir-faire local 114
3.2.6 Principe 6 : la saine gestion environnementale..... 115
3.2.7 Principe 7 : la gouvernance participative 116
3.3 Des orientations qui favorisent la pérennité et le développement du Parc 117
3.3.1 Orientation 1 : conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus..... 117
3.3.2 Orientation 2 : honorer l'histoire et le patrimoine..... 123
3.3.3 Orientation 3 : consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent 127
3.3.4 Orientation 4 : favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux 131
3.3.5 Orientation 5 : diversifier et consolider l'offre de services et d'activités 138
3.3.6 Orientation 6 : développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement..... 143
Conclusion 153
Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat 155
Annexe 2 – La documentation 159
Annexe 3 – Les recommandations 165

SORTIE

Introduction

Lors de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal du mercredi 9 août 2017, il a été résolu « *de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau*[1]. »

Le sommaire décisionnel accompagnant la résolution indique que ce mandat *« s'inscrit dans la convention entre la Ville et la Société du parc des îles, qui ont convenu que la SPJD assurera la mise à jour du Plan directeur et que ses modifications majeures subséquentes devront être déposées au comité exécutif qui les transmettra au conseil de Ville pour approbation. Rappelons que la dernière version du Plan directeur adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal date de 1993 et que la dernière mise à jour de la convention d'entente VDM/SPJD remonte à 1996. Cette dernière version sera également révisée au cours de l'année 2017*[2]*. »*

Suite au changement d'administration qui a suivi les élections municipales du 5 novembre 2017 et au renouvellement du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018 : *« La consultation servira avant tout d'exercice de vision, nous vous demandons d'inviter la population à s'exprimer sur les prochaines étapes de développement du parc Jean-Drapeau. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace unique*[3]*. »*

Dans le cadre de son mandat, la commission, formée de monsieur Jean Burton, président, et de mesdames Francine Simard et Isabelle Beaulieu, commissaires, a tenu de nombreuses activités dans le but de recueillir l'opinion des citoyens, des parties prenantes, des partenaires et divers intervenants interpellés par l'objet de la consultation.

La démarche de consultation intitulée ***L'avenir du parc Jean-Drapeau*** a été annoncée le 24 avril 2018 et s'est déroulée jusqu'au 3 octobre, permettant la participation de plus de 7 100 personnes.

Ce rapport rend compte de la consultation publique. Le premier chapitre décrit l'objet de la consultation et la démarche de consultation mise en place par l'OCPM. Le deuxième rassemble les préoccupations et les opinions exprimées par les participants. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la commission et ses recommandations.

[1] Résolution CE17 1365 de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal, doc. 1.3
[2] Sommaire décisionnel, doc. 1.1
[3] Lettre de la mairesse de Montréal, doc. 1.1.1

Donnez nous
votre OPINION
sur le PARC!
Please give us

#parcjeandrapeau2028

1. Description de l'objet de la consultation et de la démarche mise en place

1.1 L'objet de la consultation

Le présent mandat de consultation vise l'élaboration du plan directeur du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années. Il s'agissait de convier les citoyens et citoyennes à un exercice de vision afin qu'ils puissent s'exprimer sur les valeurs et les orientations qui devront guider, sur un horizon de 10 ans, l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau (plan directeur).

Un **plan directeur** est un document qui planifie l'aménagement, la gestion ainsi que le développement d'un lieu ou d'une organisation. C'est une feuille de route qui permet d'énoncer et de réaliser une vision à moyen et à long terme. L'élaboration d'un plan directeur est l'occasion de faire le point sur le contexte, d'exposer les enjeux, puis de définir une vision commune et intégrée. Enfin, il sert à déterminer des priorités et indiquer les résultats attendus à l'échéance du plan.

Au moment du déclenchement de la consultation, plusieurs investissements avaient été annoncés ou étaient en cours de réalisation :

- L'agrandissement de l'amphithéâtre et de l'allée Calder sur l'île Sainte-Hélène;
- La rénovation du bâtiment Hélène-de-Champlain;
- La construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve.

1.2 Le territoire visé

Le parc Jean-Drapeau est situé sur le fleuve Saint-Laurent, au sud de Montréal. Son territoire couvre les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, à l'exception du Casino de Montréal et de La Ronde.

Le Casino de Montréal est inauguré en 1993 dans les anciens pavillons de la France et du Québec, sur les terrains vendus au gouvernement du Québec en 1995. En 2001, un bail emphytéotique d'une durée de 65 ans est signé entre la Ville de Montréal et la compagnie Six Flags pour le secteur de La Ronde, incluant le stationnement P8 (qui comprend Cap-sur-Mer, la pointe nord de l'île Sainte-Hélène).

On retrouve sur son territoire un nombre important de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements.

L'île Notre-Dame comprend le circuit Gilles-Villeneuve, la plage Jean-Doré, le Bassin olympique, le Casino de Montréal (pavillon de la France et pavillon du Québec lors de l'Expo 67), les Jardins des Floralies et le Pavillon du Canada (aujourd'hui bureaux administratifs et espaces locatifs). Sur l'île Sainte-Hélène sont situés le Complexe aquatique, La Ronde, la Biosphère (Pavillon des États-Unis lors de l'Expo 67), le fort de l'île Sainte-Hélène (Musée Stewart). On trouve également sur

les deux îles des espaces verts (notamment le mont Boullé), des sentiers pédestres et cyclables, des sculptures d'extérieur, des canaux, des cours d'eau et aussi des lieux événementiels.

Le Parc est desservi par la ligne jaune du métro grâce à la station Jean-Drapeau, une ligne d'autobus de la STM, des navettes d'autobus opérées par le Casino de Montréal, une navette fluviale (en période estivale) opérée par L*es Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc.* Il est relié à Montréal et à la Rive-Sud par les ponts de la Concorde, Jacques-Cartier et Victoria.

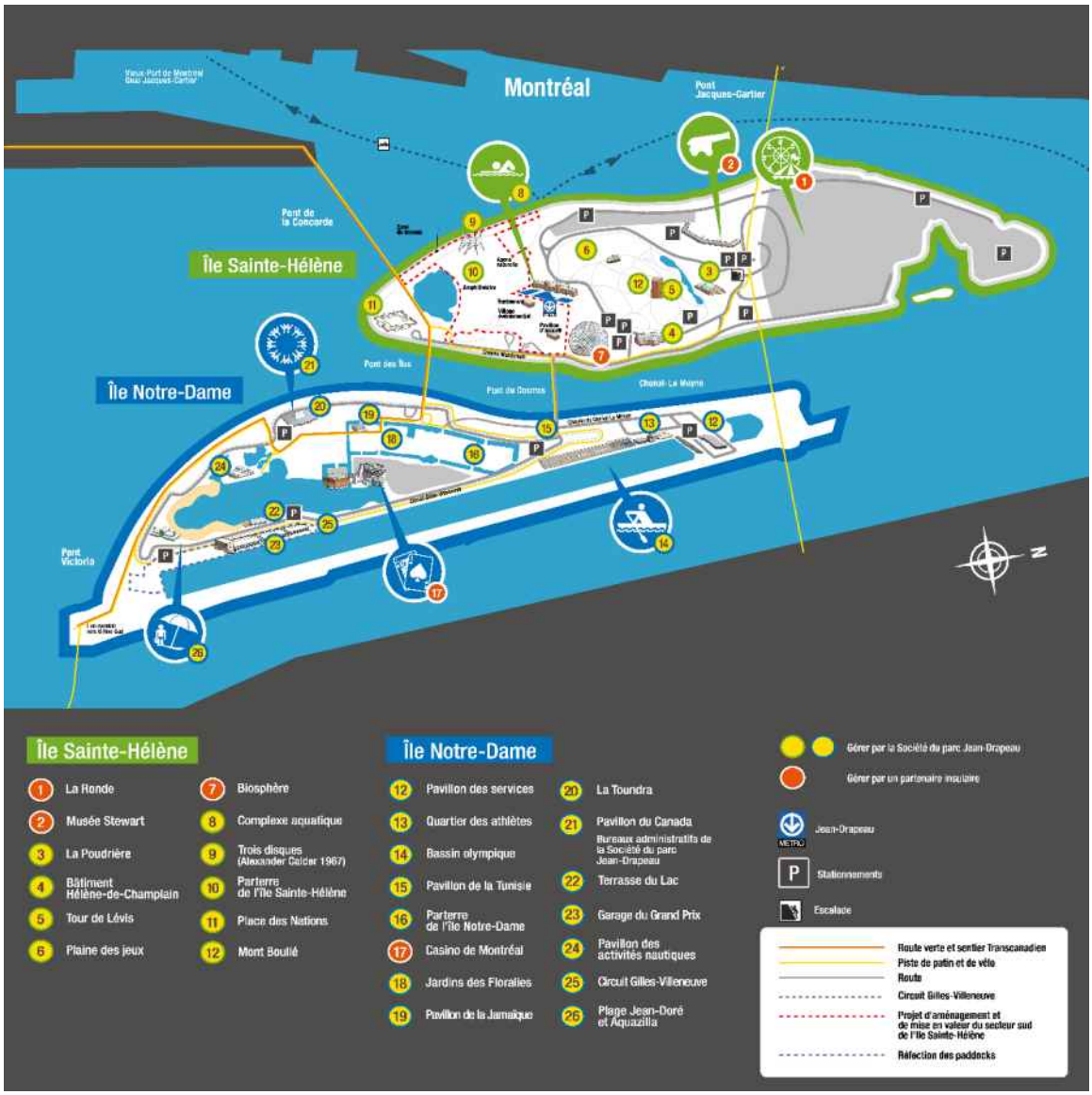

Plan du parc Jean-Drapeau et ses principaux attraits

1.3 Activités et fréquentation du Parc

La SPJD tient depuis les dernières décennies différents rôles. D'une part, elle est opérateur, gestionnaire de site et promoteur quand vient le temps d'organiser les Week-ends du Monde ou

la Fête des neiges, ou encore quand elle doit maintenir des infrastructures sportives et animer les activités de la plage Jean-Doré. D'autre part, elle joue un rôle en tant que locateur pour les activités des promoteurs, notamment des festivals de musique, des compétitions sportives et le Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Au total, le parc Jean-Drapeau a reçu plus de 8 millions de visiteurs en 2016, dont la majorité était des Montréalais et 20 % des touristes. En excluant le Casino de Montréal et La Ronde, le Parc a accueilli quelque 1,4 million de visiteurs en 2016 pour ses activités régulières : Fête des neiges, attraits sportifs, plage, etc. Sur ce nombre, 68 % de l'achalandage estimé annuellement est généré par les activités de programmation majoritairement estivales.

Sur une base annuelle, le Parc accueille en moyenne 66 événements depuis les dix dernières années. En 2018, il y a eu huit événements internationaux, 27 événements culturels et de divertissement, 22 sportifs et cinq produits par la SPJD[4].

Près de huit visiteurs sur dix du Parc sont des résidents de la grande région de Montréal et effectuent en moyenne trois visites sur une période de 12 mois. La fréquentation du Parc est en croissance de 1,1 % annuellement depuis 2013 pour ses activités régulières[5].

1.4 Statut juridique et gouvernance

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal qui a été constitué en 1983 par lettres patentes émises par le lieutenant-gouverneur à la requête de la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la partie III de la Loi sur les compagnies.

La Société possède une personnalité morale juridique distincte de la Ville, mais elles sont toutes deux liées puisque la Société agit à titre de mandataire de la Ville dans la gestion des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène. Ce mandat est précisé dans une Convention intervenue en 1996 entre la Ville et la Société, laquelle a été approuvée par le conseil municipal le 19 novembre 1996. C'est à travers les paramètres de cette Convention qu'elle accomplit son rôle d'administration, d'exploitation et de développement du Parc. En conformité avec ses lettres patentes, la Convention stipule que la Société a comme mission d'administrer, d'exploiter et de conserver au parc Jean-Drapeau des activités à caractère international, récréatif, éducatif, culturel, social et touristique. Son mandat est également de développer le Parc en conformité avec les orientations du plan directeur.

Rappelons que le statut actuel du Parc exige que la vocation des îles demeure publique, que Montréal peut utiliser les îles à des fins de parc ou de lieu d'exposition publique. En vertu de la Charte de la Ville, le parc Jean-Drapeau fait partie des parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs qui relèvent de la compétence du conseil municipal (art. 94 et Annexe D de la

[4] SPJD, Évolution du nombre d'événements entre 2009-2018, doc. 4.7.1.1
[5] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

Charte). En 1986, alors qu'elle adopte son schéma d'aménagement, la Communauté urbaine de Montréal reconnait les îles comme territoire destiné « *à des fins de conservation ou de récréation, et présentant un rayonnement de niveau régional*[6] ».

À la suite de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération de Montréal a mis à jour en 2015 ce document de planification régionale en adoptant son Schéma d'aménagement et de développement.

Le Parc est considéré comme une infrastructure d'intérêt collectif visée à l'Annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal, ce qui fait que le parc Jean-Drapeau relève de la compétence d'agglomération de Montréal. Toute règlementation ou ordonnance spécifique à l'usage du parc Jean-Drapeau relève donc du Conseil d'agglomération.

Finalement, mentionnons que le parc Jean-Drapeau se situe géographiquement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. La compétence de l'arrondissement se limite à la voirie[7].

1.5 Financement de la SPJD

Le budget annuel d'opération de la SPJD est de 24,7 millions de dollars, dont 49,2 % proviennent de la Ville de Montréal et 50,8 % de revenus autonomes.

Les principales sources de revenus autonomes sont :

- Les redevances liées aux événements des partenaires (4,8 M$);
- Les locations de salles et d'espaces (1 M$);
- Les stationnements (1,6 M$);
- Les droits d'entrée aux activités de la SPJD (1,1 M$).

Pour ce qui est des investissements, la documentation de la SPJD indique que 105 000 000 dollars de maintien d'actifs sont prévus pour des projets d'ici 2026, excluant les projets engagés, dont le Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV), la construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve et le Hélène-de-Champlain. L'estimation des coûts réels pour le maintien des actifs annuellement est de 15 millions (dix millions en bâtiment et cinq millions pour divers équipements et certains aménagements)[8].

[6] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 18
[7] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 18 et 26
[8] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 28-29 (Chiffres des revenus pour 2016)

1.6 Documentation

Dans le cadre de la présente consultation, la SPJD a déposé plusieurs documents, dont :

- L'état des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028[9];
- Le cadre stratégique du parc Jean-Drapeau.

Ces deux documents faisaient office de **documents de consultation**.

La SPJD a complété cette documentation avec six fiches synthèses, huit portraits et une dizaine d'études (voir liste complète en annexe).

Outre la documentation fournie par la SPJD, l'OCPM a rendu disponibles sur son site Internet des documents et des liens utiles. Ces derniers ont été enrichis par de la documentation déposée par les participants à la consultation.

Toute la documentation est disponible sur le site Internet de l'OCPM à l'adresse suivante : www.ocpm.qc.ca

L'état des lieux

L'état des lieux se traduit en trois groupes d'enjeux qui constituent des défis et des leviers pour orienter les décisions et les actions, et que la SPJD a soumis à la consultation, soit :

- l'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc;
- la pérennité des actifs et le développement du Parc;
- la gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.

La SPJD propose de mieux répondre aux attentes de ses usagers :

- en améliorant l'offre du Parc;
- en définissant mieux la diversité de ses vocations;
- en mettant en valeur les attraits distinctifs du site;
- en améliorant la mobilité active et durable;
- en intégrant l'aménagement paysager;
- en améliorant le rapport des usagers à l'eau;
- en aménageant des promenades panoramiques.

[9] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

La SPJD précise que la consultation devrait permettre de mieux connaître les souhaits des usagers, des citoyens et de parties prenantes pour les dix prochaines années, pour l'aménagement des deux îles, la mise en valeur des bâtisses et des icônes du site d'Expo 67, les activités au Parc, la circulation et la mobilité ainsi que l'aménagement paysager du territoire[10].

Le cadre stratégique

La SPJD a accompagné son « é*tat des lieux* » par un « *cadre stratégique*[11] *»*. Celui-ci contient les **énoncés de valeurs**, de **mission** et de **vision** proposés par la SPJD dans le cadre de la consultation et « *visent à mener un débat ouvert afin de bénéficier de l'intelligence collective. Ils évolueront de manière à ce que la Société du parc Jean-Drapeau et la population montréalaise collaborent de concert à ce cadre stratégique*[12]*.* »

Les valeurs

- le développement durable,
- la qualité du service,
- la collaboration,
- l'intégrité,
- l'innovation.

Le document précise que la SPJD *« s'engage à privilégier le développement durable et à centrer ses actions sur l'innovation et la qualité de ses prestations, ce avec intégrité et dans un esprit constant de collaboration avec toutes ses parties prenantes.*

La mission

Au cœur du fleuve Saint-Laurent, le parc Jean-Drapeau est un site de valeur patrimoniale exceptionnelle et un pôle d'attraction de rayonnement international, qui offre une diversité d'expériences et contribue au bien-être de la société montréalaise.

La vision

Source de fierté des Montréalais et reconnu internationalement pour ses attributs hors normes, le parc Jean-Drapeau révèlera son caractère insulaire et deviendra une destination célébrant la diversité de ses vocations et le génie de ses bâtisseurs en favorisant l'innovation, la participation citoyenne et le développement durable[13]*. »*

[10] Présentation lors de la séance d'information du 24 avril 2018, doc. 3.6, p. 26
[11] Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1
[12] Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1
[13] Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

Axes de développement et orientations

Afin d'identifier les orientations sectorielles du nouveau plan directeur, la SPJD a défini huit axes de développement ainsi que quatre orientations stratégiques[14], tels que cités ici-bas :

Axes de développement

- l'offre d'activités et la qualité des services,
- la mobilité renouvelée et l'accessibilité améliorée,
- le développement et le maintien des infrastructures et des actifs,
- la mise en valeur du patrimoine et de la culture,
- l'aménagement cohérent du territoire,
- la notoriété du Parc,
- la pérennité du Parc,
- la gouvernance du Parc.

Orientations stratégiques

- promouvoir et agir selon les principes du développement durable,
- favoriser une approche axée sur la qualité de l'expérience des usagers,
- favoriser l'innovation sous toutes ses formes,
- agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative.

1.7 La démarche de consultation

Dans le but de permettre une participation nombreuse et diversifiée, l'OCPM a proposé une série d'activités qui ont été annoncées lors de la **séance d'information** qui a eu lieu le 24 avril 2018 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque du Québec. Ces activités donnaient l'occasion aux parties prenantes, partenaires, utilisateurs, experts, ainsi qu'à toutes personnes concernées d'exprimer leurs idées, leurs préoccupations et leurs besoins quant à l'avenir du parc Jean-Drapeau.

Rencontres de préconsultation

La commission a organisé une série de rencontres de préconsultation avec les différents partenaires et parties prenantes du Parc entre le 9 mars et le 29 mai 2018. Les objectifs de ces rencontres étaient d'identifier les enjeux, forces et faiblesses du parc Jean-Drapeau ainsi que les priorités qui devraient guider l'élaboration du plan directeur. Les participants étaient également invités à prendre part aux autres activités de consultation.

Des **rencontres individuelles** ont été tenues avec chacun des quatre partenaires insulaires de la SPJD, soit la Biosphère, le Musée Stewart, La Ronde/Six Flags et le Casino de Montréal. La commission a aussi convié les partenaires insulaires du Parc à une **rencontre de groupe**. L'objectif

[14] Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

était de partager les enjeux propres à chacun et devant, à leur avis, être retenus dans le futur plan directeur de la SPJD.

La commission a aussi tenu une **rencontre avec les organisateurs d'événements** ainsi qu'une autre **rencontre avec les associations récréotouristiques**. Celles-ci ont permis à la commission de mieux connaître les attentes à l'égard d'un futur plan directeur et les besoins spécifiques des principaux acteurs qui tiennent leurs activités au Parc. De plus, la commission a tenu trois **rencontres ciblées** auprès d'experts et de parties prenantes du parc Jean-Drapeau. Les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles dans la documentation en ligne.

Soirées thématiques

La commission a organisé quatre **rencontres participatives** dont les thèmes étaient les suivants : Les services et activités au Parc, l'aménagement et mise en valeur du Parc, les transports et déplacements et, finalement, image de marque, gouvernance et modèle d'affaires. Ces rencontres permettaient aux participants d'échanger quant aux enjeux qu'ils considèrent prioritaires pour l'avenir du Parc et de partager leurs préoccupations et leurs pistes de solution.

Activités en ligne

Tout au long de la démarche, plusieurs occasions de contribuer en ligne à la consultation ont été proposées via un **questionnaire d'introduction** et quatre **questionnaires thématiques** en écho aux sujets abordés lors des soirées thématiques. De plus, la population était également invitée à soumettre des **opinions en ligne**, en répondant en 250 mots à une série de questions ouvertes sur huit sujets identifiés.

Activités terrain

Durant l'été, la commission a organisé des activités sur le terrain (aussi appelées « activités *in situ* »). Ces activités avaient comme objectif de recueillir l'opinion de ceux et celles qui fréquentent le parc Jean-Drapeau. Ces activités se sont déroulées sur plusieurs fins de semaine lors des événements populaires et dans les lieux les plus fréquentés du Parc.

Un kiosque de l'OCPM invitait les visiteurs à indiquer leurs souhaits pour le Parc sur un panneau et à les déposer dans une **boite à suggestions**. Aussi, une équipe mobile a mené une **enquête par interceptions** où des visiteurs, sélectionnés au hasard, étaient invités à répondre aux questions d'un « *enquêteur* », muni d'une tablette électronique. Ces activités étaient aussi l'occasion pour les usagers du Parc de participer à la démarche de consultation en cours.

Activité contributive citoyenne

L'OCPM a élaboré une « *activité contributive citoyenne* » dont l'objectif était d'amener de petits groupes de personnes à discuter du potentiel du parc Jean-Drapeau et des orientations à favoriser dans le plan directeur, à l'aide d'une activité auto-organisée ou en compagnie d'un

animateur de l'OCPM. Une trousse téléchargeable était mise à leur disposition. Au total, cinq activités de ce type ont été organisées, dont une auprès d'élèves d'une école secondaire.

L'audition des opinions

Les six séances d'audition des opinions qui se sont déroulées sur cinq jours ont été l'occasion pour tous ceux qui le désiraient de donner leur avis par écrit ou en personne. La commission a reçu 75 mémoires, dont 43 ont fait l'objet d'une présentation. Six participants sont intervenus sans déposer de mémoire.

Tableau synthèse de la participation

Activité	**Dates**	**Nombre de participants**
Séance d'information		
Sur place	24 avril	220
En ligne	24 avril au 25 sept.	1053
Rencontres avec les partenaires insulaires (5)	9, 12, 20 mars, 3 avril, 1er mai	19
Rencontres ciblées (3)	23, 24 et 29 mai	13
Soirées thématiques (4)		
Services et activités	7 juin	32
Aménagement et mise en valeur	11 juin	38
Transports et déplacements	12 juin	28
Gouvernance et modèle d'affaires	19 juin	18
Activités terrain	14, 16, 20 et 21 juillet	190
Interceptions	14, 15, 21 juillet, 3, 4, 5, 10, 11, 12 août	721
Activités contributives citoyennes (5)	6, 7, 10, 23 sept., 4 octobre	106
Questionnaires en ligne		
Questionnaire d'introduction	5 avril au 24 sept.	2032
Services et activités	27 juin au 24 sept.	1058
Aménagement et mise en valeur	18 juillet au 24 sept.	347
Transports et déplacements	2 août au 24 sept.	369
Gouvernance et modèle d'affaires	21 août au 24 sept.	433
Assistance aux séances d'audition des opinions	26, 27 et 28 sept., 2, 3 octobre 2018	256
Opinions orales et écrites		
Mémoires déposés avec présentation		43
Interventions sans dépôt de mémoire		6
Mémoires déposés sans présentation		26
Opinions en ligne (mini-mémoires)		117
	TOTAL :	**7125**

Vision sur 10 ans

2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

La consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de participation et de durée. Citoyens comme organisations ont profité des nombreuses occasions qui leur ont été proposées pour exprimer leur opinion quant aux enjeux actuels et futurs de ce lieu, en vue de l'élaboration du plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Dans le présent chapitre, nous résumerons les préoccupations, les attentes et les opinions exprimées lors des prérencontres, des soirées thématiques, des activités terrain et contributives, dans les questionnaires et opinions en ligne, ainsi que dans les mémoires et présentations lors des séances d'audition des opinions.

2.1 Attentes par rapport à la consultation publique et le plan directeur

Autant les citoyens, les groupes que les organisations concernées par l'avenir du Parc ont souligné l'attachement des Montréalais pour ce lieu ainsi que la chance pour Montréal, les résidents et les touristes de pouvoir profiter d'un site aussi unique et emblématique que le parc Jean-Drapeau.

La tenue de consultations publiques a été accueillie favorablement. En effet, la nécessité, voire l'urgence, de doter le Parc d'une vision d'ensemble pour lui assurer un développement cohérent ont été soulignées à de très nombreuses reprises. Toutefois, plusieurs intervenants ont déploré que la consultation ait lieu après l'annonce d'investissements importants et le début de travaux majeurs. À cet égard, la principale critique concerne les travaux en cours pour la création de l'amphithéâtre sur l'île Sainte-Hélène (aussi appelé « *amphithéâtre naturel* »). Un investissement qui aurait dû être utilisé pour la mise en œuvre du futur plan directeur issu de la consultation, selon certains.

En somme, les participants souhaitent que cet exercice de consultation soit porteur de résultats et, contrairement à des pans importants du dernier plan directeur adopté en 1993, débouchent sur des actions ambitieuses « *afin que le parc retrouve ses lettres de noblesse*[15] ».

2.1.1 Vision d'ensemble

Le manque de planification dans la gestion du parc Jean-Drapeau est grandement déploré et plusieurs croient que cela nuit au développement du Parc étant donné que l'approche à la pièce ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble[16] ni de faire du Parc « *la destination prisée et prestigieuse qu'elle mériterait de devenir*[17] ».

[15] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 4
[16] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 2
[17] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6

Pour ce faire, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) incite la direction du Parc ainsi que les élus de la Ville *« à poser des gestes pour corriger des années de laisser-aller et de manque de vision globale [alors que] les projets de développement ou de méga activités sont présentés et analysés à la pièce, les patrimoines sont sous-entretenus et la vocation d'espace vert et bleu public n'est pas mise à l'honneur*[18] ». Ce parc ne peut pas être seulement une collection d'attractions, explique Culture Montréal[19]. Un citoyen abonde dans le même sens, en déplorant « *le manque de vision globale qui prévaut actuellement et l'empiétement progressif sur le parc par les promoteurs d'événements, au profit des intérêts privés, au détriment des citoyens*[20] *».* Dans cette perspective, Héritage Montréal demande « *que ce site exceptionnel et complexe soit doté d'une vision d'ensemble, cohérente avec son histoire et sa valeur de lieu public afin d'en assurer la conservation, l'accessibilité et la fonction dans la vie collective*[21] *»*. À l'avenir, une *« vision extrêmement ambitieuse* » doit piloter le plan directeur et les actions de tous les intervenants, qu'ils soient gouvernementaux, municipaux, privés ou citoyens, à court terme et pendant les décennies à venir, résume un citoyen[22].

Plusieurs participants considèrent que le prochain plan directeur doit être porté par une vision d'ensemble et qu'il faut profiter de l'occasion pour faire une mise à jour du plan de 1993[23]. Des intervenants ont rappelé que ce plan comportait des orientations prometteuses qui faisaient alors consensus : faire du parc Jean-Drapeau *« un lieu résolument vert et bleu*[24] *»* et créer un « *cadre cohérent permettant d'accueillir [une] constellation d'expériences*[25] *»*. Dans un mémoire posthume, Mark London, qui a coordonné l'élaboration de ce plan pour la Ville de Montréal entre 1989 et 1993, a rappelé que le site devrait être un grand parc incluant des installations majeures à l'intérieur de pôles d'activité soigneusement délimités et accueillant des événements strictement limités dans le temps. Dans son mémoire, il juge que *« malheureusement, ce plan fut peu respecté au cours des décennies subséquentes [alors que depuis] la préoccupation centrale est d'augmenter la fréquentation et surtout les revenus pour la SPJD et la Ville, plutôt que d'entretenir et de mettre en valeur les espaces verts et de protéger l'environnement*[26] *».*

Un citoyen déplore aussi que pour accueillir de grands événements, on ait laissé la nature se détériorer au fil des années à la suite des *« efforts louables [qui] furent accomplis à la fin des années 1980, sous la direction de l'architecte et urbaniste Mark London, pour unifier ce site*

[18] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6
[19] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8
[20] Luc Valade, doc. 8.65, p. 1
[21] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 1
[22] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2
[23] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[24] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8
[25] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 13
[26] Mémoire posthume déposé au nom de monsieur Mark London, doc. 8.75

morcelé en un vaste ensemble cohérent vert et bleu et en consolider les pôles d'activités récréatives et culturelles[27] *»*.

Le CRE-Montréal déplore que depuis de nombreuses années, la SPJD a « *fait des choix stratégiques et réalisé des aménagements majeurs, sans que la population ne soit correctement informée et consultée, même si la Ville et l'Agglomération se sont dotées de processus de consultation efficaces* ». Compte tenu de l'impact de ces changements sur le Parc, la société montréalaise aurait été en droit de donner son opinion en amont[28]. Tourisme Montréal considère également « *qu'en toute logique, il aurait été préférable qu'un nouveau plan directeur soit adopté avant d'entreprendre le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV)*[29] *»*.

Contexte de la consultation

La mise en œuvre du *plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène* (« PAMV ») a reçu de très vives critiques, notamment à cause de ses coûts, de son impact négatif sur l'environnement et de la place que cet investissement accorde à la vocation événementielle du Parc. De très nombreux participants ont déploré que la construction de l'amphithéâtre et le nouvel aménagement de l'allée Calder aient nécessité la coupe d'un nombre important d'arbres, le remblayage de bassins d'eau et de milieux humides qui ont grandement perturbé la biodiversité du Parc[30].

Pourtant, la première version du PAMV avait été bien accueillie, a rappelé le CRE-Montréal. « *Dans la forme proposée en 2013, [celui-ci] semblait en adéquation avec les orientations du Plan directeur de 1993 (restauration de la Place des Nations, prolongement des promenades riveraines et verdissement du parc)*[31] *»*. Un citoyen abonde dans le même sens, considérant que celui-ci est « *toujours valide aujourd'hui à quelques détails près*[32] *».*

Piknic Électronik a rappelé que le plan d'aménagement de 2013 a été remplacé à compter de 2014 par un plan modifié qui mettait l'accent sur l'aménagement d'un « *méga-amphithéâtre* » offrant une capacité de 65 000 personnes, en plus de la mise en valeur de L'Homme de Calder — l'allée Calder — et un belvédère. L'organisme conclut : « *si nécessaires et grandioses ces travaux puissent-ils être pour le parc Jean-Drapeau et pour la Ville de Montréal, force est de constater qu'ils n'ont pas été pensés en tenant compte des besoins de l'ensemble des acteurs du parc*[33] *».*

[27] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 1
[28] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7; Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 2
[29] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4
[30] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1; Opinions en ligne – Raymond Lutz, doc. 9.10; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1
[31] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7
[32] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 8 et 9
[33] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 9, 10 et 11

Le CRE-Montréal abonde dans le même sens et trouve malheureux que « *le projet a pris une toute autre direction avec le réaménagement et l'agrandissement majeur de l'amphithéâtre, afin d'accueillir jusqu'à 65 000 personnes […], soit une hausse de 33 % de la capacité*[34] *».*

Des interrogations ont été soulevées sur les investissements importants consentis à un amphithéâtre qui ne serait utilisé *a priori* que quelques fois par année. Certains pensent que l'argent nécessaire à ce projet aurait pu être consacré aux priorités identifiées dans le PAMV initial, comme la restauration de la Place des Nations et la création d'une promenade en bordure du fleuve dans le secteur des stationnements, « *tel que prévu dans le projet équilibré qui avait précédemment fait consensus*[35] *».* De l'avis de Piknic Électronik *« les sommes prévues tant pour la promenade que pour la Place des Nations ont été affectées à l'agrandissement de l'amphithéâtre*[36] *».* L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) déplore que de nouveaux équipements aient récolté la plus importante part des investissements au cours des dernières années, mais que *« les actifs dits naturels se sont vus dépréciés, faute de stratégie de développement, de conservation et d'entretien, et ce, à la faveur d'une plus grande minéralisation de l'espace public*[37] *»*.

En somme, résume Héritage Montréal, « *la chronologie du dossier montre combien tarde la mise à jour de la vision établie […] à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, ne serait-ce que pour refléter l'état actuel du site et son statut. Aussi, on a vu les conséquences sur le patrimoine collectif que constitue le parc, de la confusion entre une véritable vision d'ensemble fondée sur les valeurs du lieu pour la société et une succession de "grands projets" et de décisions à la pièce*[38]*. »*

2.1.2 Le territoire visé

Le territoire visé par la consultation a fait l'objet de quelques interventions qui considèrent que le plan directeur ne peut pas être élaboré en se concentrant uniquement sur le territoire confié à la SPJD, soit les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. La réflexion sur l'avenir du Parc doit aussi se faire en s'assurant que celui-ci s'intègre à son environnement de manière respectueuse et cohérente. En ce sens, la commission a reçu des propositions qui concernent aussi ses liens avec les municipalités de la Rive-Sud et des quartiers du Vieux-Montréal ou de la Cité du Havre et, plus largement, son lien avec le fleuve et la montagne.

Tourisme Montréal est d'avis, que « *le plan directeur devra également se préoccuper des liens à resserrer entre le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port de Montréal, car ils sont tous deux parmi les sites récréotouristiques les plus importants au Canada. Leur fréquentation combinée totalise une*

[34] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7
[35] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6; Opinions en ligne – Clément Robert-Bigras, doc. 9.7
[36] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 9
[37] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9
[38] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 1

quinzaine de millions de personnes annuellement[39]*.* » Héritage Montréal recommande aussi que l'exercice de réflexion en cours dépasse les seules limites de la Ville ou de l'agglomération de Montréal et invite à une collaboration métropolitaine qui prenne le fleuve Saint-Laurent comme lien et fil conducteur plutôt que comme frontière administrative. Une telle approche de « *parc-archipel des îles concerterait le parc Jean-Drapeau, le parc national des îles de Boucherville et l'île Saint-Bernard qui partagent une géographie et un patrimoine*[40]*. »* Selon un citoyen, qui abonde dans le même sens, le territoire visé doit déborder des strictes limites juridiques de la SPJD et *« doit englober La Ronde, le pont de la Concorde, la Cité du Havre ainsi que les parties contiguës de la voie maritime*[41] *».* Un autre considère que le Parc devrait s'étendre jusqu'au pont Victoria et inclure le parc de Dieppe de l'autre côté du pont de la Concorde[42].

Plusieurs ont souligné l'importance de prendre en considération l'impact des activités et du développement du Parc sur le voisinage, que ce soit sur les habitants de la Cité du Havre ou de la Ville de Saint-Lambert. Ces derniers considèrent qu'il est impératif de prendre en compte leurs préoccupations dans l'élaboration du prochain plan directeur, notamment en matière de circulation automobile et de bruit.

2.1.3 Les études et diagnostics

Pour permettre une vision globale et apporter des éclairages plus précis, certains intervenants ont demandé que la SPJD s'engage à produire un certain nombre d'études supplémentaires. À ce titre, l'AAPQ estime que le plan directeur devrait intégrer « *une étude globale et approfondie des unités de paysage de l'ensemble du site […] afin d'orienter la conception du plan d'aménagement d'ensemble* ». Cette étude devrait comprendre des analyses quantitatives et qualitatives établissant les caractéristiques paysagères sous l'angle végétal, physique, socioculturel, historique, symbolique et esthétique, et les caractéristiques paysagères issues des interrelations de facteurs naturels et humains[43].

Quant à la faune, le CRE-Montréal croit que la protection des espèces présentes sur les îles impose une meilleure connaissance des données; celles-ci sont « *malheureusement déficientes* » et ne permettent pas de brosser un bon portrait de la situation, incluant l'impact des activités et des aménagements du Parc et propose de réaliser l'ensemble des inventaires biophysiques requis[44].

[39] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 3
[40] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5
[41] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2
[42] Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 10 et 17
[43] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 10 et 11
[44] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 13

Un citoyen voudrait que l'on produise et rende publique à très court terme une analyse patrimoniale actuelle du site (incluant La Ronde) couvrant l'Expo 67 ainsi que Terre des Hommes[45].

2.1.4 Les politiques et plans existants

Pour assurer la cohérence de sa vision, les participants estiment que le futur plan directeur doit aussi tenir compte des différentes politiques et règlementations existantes. Pour Vélo Québec, comme pour d'autres, « *la vision de développement du parc Jean-Drapeau doit obligatoirement être en lien avec l'ensemble des plans ou stratégies mises de l'avant par l'administration montréalaise au cours des dernières années, notamment :*

- *Le plan de développement durable 2016-2020;*
- *La stratégie d'électrification des transports 2016-2020;*
- *La politique de l'arbre (2005);*
- *Le plan de transport (2008);*
- *La politique de développement culturel 2017-2022*[46]. »

Pour l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), le Parc s'inscrit aussi dans un contexte plus vaste. En ce sens, il lui apparait essentiel de prévoir l'arrimage harmonieux, notamment avec le plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Port, attendu de la Société du Vieux-Port de Montréal, la Stratégie centre-ville et à son plan d'action, la réflexion en cours dans l'arrondissement de Ville-Marie sur la qualité du cadre bâti, le futur Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, la future Stratégie gouvernementale pour l'architecture que s'est engagé à adopter le gouvernement en juin 2018 dans son plan d'action de la politique culturelle 2018-2023[47].

Dans le même sens, un regroupement sportif demande que le plan directeur soit arrimé avec la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et souligne que la SPJD « *doit s'assurer d'un alignement cohérent de ses diverses pratiques de gestion avec l'ensemble des plans directeurs en sport de la Ville de Montréal afin de permettre une certaine harmonisation des différentes pratiques de gestion des infrastructures et équipements sportifs en place sur l'ensemble du territoire montréalais*[48] *».*

Un citoyen veut voir intégrer au plan directeur les recommandations les plus pertinentes du Plan directeur de mise en valeur du site militaire datant de 2001[49]. Quant à la Chambre de commerce

[45] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18
[46] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 5-6
[47] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6
[48] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 22 à 25
[49] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18

du Montréal métropolitain (CCMM), elle voudrait qu'on y considère aussi la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal[50].

2.1.5 Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur

Des participants ont manifesté le souhait que les recommandations et les avis qui émanent des consultations en cours soient porteurs, que le futur plan directeur soit respecté et qu'il bénéficie d'un processus de suivi transparent par la SPJD.

Ainsi, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) signale qu'une fois le consensus établi et les décisions prises, « *il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt* ». Il craint que des décisions prises à la pièce, en fonction de projets particuliers et précise que « *si l'on peut faire preuve de souplesse, il s'agit de n'accepter de nouveaux projets que s'ils s'intègrent à la vision d'ensemble préalablement définie*[51] *»*.

Le CRE-Montréal ajoute que « *puisque bien des principes du Plan directeur de 1993 ne se sont pas traduits par des actions concrètes, l'adoption d'un nouveau plan directeur doit absolument s'accompagner d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et son suivi*[52] *»,* tandis qu'une citoyenne est d'avis qu'un horizon décennal est trop étroit et qu'il faudrait « *élaborer le plan directeur pour les trente années à venir, quitte à prévoir des réévaluations intermédiaires*[53] *».* Héritage Montréal recommande de tenir des consultations publiques sur le nouveau plan directeur qui découlera de la présente démarche[54].

Quant à Mark London, celui-ci, juge que sa mise en œuvre doit être assumée par la Ville elle-même, notamment par le Service des grands parcs et souhaite *« que le processus de planification [soit] dirigé par un comité d'orientation rassemblant un large éventail d'intérêts et d'expertises, incluant des représentants d'organismes communautaires*[55]*. »*

2.2 L'identité du parc Jean-Drapeau

Quelles sont les missions et les vocations du Parc? Quelles valeurs devront guider son développement durant les dix prochaines années? À qui appartient-il et à quels publics doit-il s'adresser? Ces questions ont interpellé un nombre important de participants qui considèrent qu'elles sont déterminantes pour établir les priorités et les orientations du futur plan directeur.

[50] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7
[51] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 5 et 6
[52] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6
[53] Docomomo Québec, doc. 8.57, p. 1 et 2
[54] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 27
[55] Mark London, doc. 8.75

Pour aborder la mission du Parc et sa vocation, plusieurs intervenants ont invoqué l'ADN de ce territoire aux multiples facettes. Certains soulignent que cet ADN est avant tout lié à ses espaces verts et bleus, à son patrimoine et son histoire ou à son héritage de grand parc urbain de la métropole. D'autres y voient un lieu dont l'identité provient des grands rassemblements, l'héritage de l'Expo 67 ou de ses installations sportives héritées, notamment des Jeux olympiques de 1976[56].

On rappelle aussi l'importance de prendre en compte les activités, les organisations, les associations actuellement présentes au Parc, tout comme les partenaires insulaires de la SPJD que sont La Ronde (Six Flags), le musée de l'environnement (la Biosphère), le Casino de Montréal et le Musée Stewart.

Selon Tourisme Montréal, ces identités aux multiples facettes invitent à trouver un équilibre harmonieux entre les plusieurs composantes du Parc que sont :

- ce que fut historiquement l'île Sainte-Hélène; un parc où les Montréalais allaient s'évader de la ville, s'y détendre, s'y baigner et qui se prolonge aujourd'hui par le parc historique de l'île Sainte-Hélène, le Complexe aquatique, la plage Jean-Doré, les Jardins des Floralies;
- un parc qui respecte et intègre l'esprit d'Expo 67;
- un parc à qui on a greffé progressivement, depuis plus de cinquante ans, des installations atypiques : un bassin olympique, un circuit de course automobile, un casino, en plus du parc d'attractions qui faisait partie d'Expo 67;
- un parc qui accueille chaque année des dizaines d'événements, autant au bénéfice des Montréalais que de leurs visiteurs — dont la Fête des neiges, les Week-ends du monde, Osheaga, les Piknic Électronik;
- un parc qui, en plus des événements, héberge de nombreuses activités sportives et de plein air, et propose une offre culturelle remarquable : patrimoine historique, naturel et moderne, musées, art public, etc.[57]

Publics cibles

Certains participants ont émis des inquiétudes quant à la fréquentation et à la notoriété du Parc, ou du sentiment d'appartenance à celui-ci[58]. Ils plaident pour que le développement du Parc réponde avant tout aux besoins des Montréalais, car « *tout parc urbain a d'abord pour vocation d'être fréquenté par les habitants vivant à proximité* [59] », alors que d'autres le voient comme un attrait touristique d'envergure internationale.

[56] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4; Ordre des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.62, p. 15; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9; Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 3
[57] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4
[58] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[59] Ordre des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.62, p. 15; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1

Pour l'OAQ, étant donné son importance historique et culturelle, de même que sa situation géographique, le parc Jean-Drapeau *« devrait attirer les habitants du Grand Montréal, mais aussi tous les Québécois »*. Et de conclure que « *si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement* ». En d'autres mots : « *il faut [que le parc] soit approprié par les Montréalais pour qu'il devienne intéressant pour les touristes*[60] *».*

Quelques intervenants considèrent qu'il s'agit également d'un parc de proximité pour les habitants de Griffintown et du Vieux-Montréal, d'autant plus que ceux-ci n'ont que peu d'espaces verts et qu'on y retrouve une population de plus en plus nombreuse[61].

Selon un citoyen, ce sont les enfants qu'il faut attirer au Parc si on cherche un effet bénéfique à long terme. Ce faisant, « *les parents redécouvriront la magie de ce site […] et, en vieillissant, les enfants y resteront attachés* ». Selon lui, il faut prendre l'exemple de ce qui se passe en ce sens au Musée des beaux-arts où les activités éducatives pour enfants « *assurant leur propre avenir en développant des publics*[62] *».* Par ailleurs, les répondants aux questionnaires en ligne sur les services et les activités pensent majoritairement (53 %) que le parc Jean-Drapeau (PJD) doit prioritairement améliorer son offre de services pour les familles[63].

2.2.1 Vocations et missions du Parc

Espace naturel et de détente

Une tendance majoritaire se dégage pour que le parc Jean-Drapeau retrouve davantage une vocation de parc naturel. Pour les défenseurs de ce point de vue, il faut que le prochain plan directeur priorise les actions qui favorisent la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Ils souhaitent que le Parc améliore le bien-être des citoyens, qu'il soit un lieu de détente et d'évasion, qu'il permette de connecter les gens à la nature, tel que légué par les créateurs du Parc et le premier plan d'aménagement du Parc élaboré par l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd en 1931[64]. Selon eux, la vocation « *d'espace bleu et vert doit primer* », tandis que les autres vocations devraient en découler[65]. C'est dans ce sens que l'AAPQ voudrait que le plan directeur réitère la vocation de grand parc urbain animé, de valeur patrimoniale, dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles,

[60] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 3
[61] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 3; Etienne Lafrance, doc. 8 26, p. 1
[62] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2
[63] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[64] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16; Les amis de la montagne, doc. 8. 73.1, p. 8; Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9; Opinions en ligne – Paul Hanson, doc. 9.2; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1
[65] Rencontres ciblées, doc. 4.8

récréatives, sportives et de plein air[66]. Le Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec demande d'agir pour la préservation du Parc et d'en faire « *le poumon de l'autre rive*[67] *».*

Le CRE-Montréal rappelle que le Parc recèle de milieux naturels verts et bleus d'une valeur indéniable et constitue un site important pour la biodiversité à l'échelle de la CMM grâce à des espaces comme le mont Boullé, ainsi que les boisés et les jardins, hérités d'Expo 67 et des Floralies. Il déplore que cette vision de parc nature « *peine à trouver sa place dans la vision et les orientations* » soumises dans la documentation de la SPJD, alors qu'il existe « *une urgence écologique* » sur plusieurs secteurs du Parc où il faut agir sans tarder pour préserver et améliorer la biodiversité[68]. Même son de cloche du côté du Musée Stewart qui s'étonne que dans l'énoncé de mission proposée par la SPJD les notions d'espace naturel et de parc public soient absentes, ce qui laisse entendre « *que la valorisation du parc vert n'est pas une priorité [alors que] l'essence même de ce lieu réside en sa richesse de pôles naturels et culturels*[69]*. »*

De façon générale, de nombreux participants ont exprimé le souhait que l'expérience nature soit bonifiée afin que les visiteurs puissent profiter davantage des attraits naturels du Parc que sont les lacs, les canaux, les forêts et le fleuve, surtout dans le contexte des dernières années, où l'on a coupé des arbres et remblayé des bassins, lacs, canaux, provoqué la diminution des pelouses « *pour des impacts très déplorables* » sur les milieux humides et la biodiversité[70]. Ainsi le CRE-Montréal déplore que « p*our accommoder la tenue de grands événements, le parc ait subi d'importantes pertes de milieux naturels : perte de canopée, de superficies végétalisées et de milieux humides* ». L'organisme explique que les « *1000 arbres abattus et la minéralisation de grandes surfaces de l'île Ste-Hélène lui ont porté un dur coup [car] ces arbres comptaient pour 5 % de la canopée* [d'autant plus que] *les grandes foules et l'installation d'équipements temporaires provoquent l'appauvrissement du couvert végétal et la compaction des sols*[71] *».* De son côté, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) préconise de protéger « *l'écrin naturel qui englobe le parc, avec sa canopée abondante et son accès au fleuve* » et souligne que le Parc devrait viser à atteindre, d'ici 2022, la même densité de canopée que celle qui existait avant la construction de l'amphithéâtre[72].

Par ailleurs, le CRE-Montréal regrette que le caractère insulaire du Parc soit très peu mis de l'avant, notamment que les points de vue vers le fleuve et la ville soient trop peu aménagés et mis en valeur, que l'accès physique à l'eau soit inexistant et que les berges soient oubliées ces dernières années. Selon l'organisation, l'eau occupe pourtant une place centrale dans l'ADN du

[66] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8
[67] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16
[68] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 8 et 13
[69] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3
[70] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6
[71] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9
[72] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

Parc, tant au niveau de ses rives que de milieux humides intérieurs. Pour l'organisme, les possibilités sont multiples afin de redonner au Parc son statut d'espace vert et bleu, notamment en matière de « *gestion durable des eaux pluviales, de protection et mise en valeur des milieux humides, de sensibilisation et éducation*[73] *»*.

Le parc Jean-Drapeau « *largement asphaltée* » gagnerait à être déminéralisé et verdi, résume le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) qui voudrait aussi qu'une plus grande attention soit portée à la protection de la faune et de la flore[74]. En effet, il est impératif, selon plusieurs intervenants, de « *respecter les "résidents" de l'île, oiseaux, faune et flore et assurer la protection de leur habitat et leur quiétude*[75]*. »* À cet égard, une citoyenne rappelle qu'il y a énormément d'espèces qui vivent au Parc (renards, marmottes, oiseaux, serpents, etc.) qui dépendent des insectes et de la flore (les plantes sauvages), et que celles-ci ont besoin, pour vivre, d'un habitat naturel et intact. À ses yeux, « *à force de couper des arbres, bétonner, faire de nouvelles installations, on met en péril tout l'écosystème du parc* ». Elle recommande donc « *d'arrêter de suraménager* » le Parc, d'installer des nids pour les oiseaux le plus loin possible des zones de spectacle et de délimiter des aires protégées interdites aux visiteurs[76]. Aussi, un citoyen note le plaisir pour les enfants d'observer les animaux dans leur milieu naturel et recommande d'intégrer « *la faune animale* » à sa mission de conservation de la nature[77].

Plus particulièrement, pour un citoyen le terme « parc » est trop large et explique que « *la ville de Montréal regorge de "parcs" qui sont des carrés de gazons inexploitables* », alors que le parc Jean-Drapeau est « *le seul parc avec un minimum d'intérêt écologique directement accessible en métro* ». Il conclut que celui-ci devrait être considéré comme un parc à vocation écologique et environnemental[78]. Vision partagée par le regroupement QuébecOiseaux qui note qu'avec ses « *208 espèces observées, le parc Jean-Drapeau se situe présentement au 4e rang des meilleurs sites d'observation à Montréal* », mais il ne se situe toutefois qu'au 10e rang en termes d'achalandage par les ornithologues. Afin d'augmenter l'achalandage de ces derniers, particulièrement en dehors de la période estivale, l'organisme voudrait que le Parc se dote de certains aménagements (arbres fruitiers, nichoirs, mangeoires), ce qu'appuie un citoyen qui demande que soient créées « *des zones favorables pour l'accueil des oiseaux migrateurs et aux limicoles qui ont déserté Montréal*[79] *».*

Plus généralement, des participants souhaitent que l'écologie et le développement durable « *se manifestent dans l'aménagement du parc* », que l'on développe une « *vision complètement*

[73] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9
[74] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 13
[75] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6
[76] Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 2
[77] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1
[78] Opinions en ligne – Maxime Aubert, doc. 9.2
[79] Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 3; Opinions en ligne – Maxime Aubert, doc. 9.2

intégrée de développement durable[80] *».* Un citoyen demande l'élaboration d'un « *véritable plan de développement durable* » et demande que l'on y adjoigne les moyens adéquats, notamment financiers, de protection de la faune, de préservation des habitats existants et futurs, et permettant de développer un milieu sain pour les usagers[81].

Finalement, Evenko estime que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur*[82] *»*. L'AAPQ demande expressément à la SPJD de « *s'appuyer sur une saine gestion des actifs naturels pour consolider sa vocation première : le contact avec la nature et le fleuve*[83] *».*

Lieu de divertissements

Lors de la rencontre tenue par la commission avec les organisateurs d'événements[84], ces derniers ont tous souligné la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro. Ils se considèrent chanceux de pouvoir organiser leurs activités dans un tel endroit qui permet de tenir des événements, que ce soit d'envergure locale ou internationale et qui, chacun à leur façon, bénéficient avant tout aux Montréalais.

On a souligné le rôle positif de ces événements pour faire connaître le Parc auprès du grand public, ce qui contribue à en faire un attrait touristique majeur. Les organisateurs d'événements ont noté l'impossibilité de déménager leurs activités ailleurs ou de restreindre leur programmation sans nuire à leur mission. Une telle éventualité remettrait en question leur modèle d'affaires ou même leur survie, ce à quoi fait écho l'opinion de Festivals Événements Québec (FEQ)[85]. Selon ce dernier, peu ou pas d'alternatives s'offrent à plusieurs d'entre eux : les sites existants au Quartier des spectacles ou les autres parcs à Montréal sont occupés par d'autres festivals durant l'été et la possibilité de vendre des billets n'existe pas dans ces endroits. En somme, « *le parc Jean-Drapeau constitue un lieu de prédilection pour la tenue de concerts d'envergure et la présence d'un grand amphithéâtre naturel sera certainement un atout majeur pour maximiser la qualité de l'expérience*[86] *».*

Certains estiment que la région métropolitaine possède déjà un réseau de parcs urbains et nationaux ayant *« comme réelle et unique mission la conservation d'un écosystème naturel »* et que, par conséquent, la ville est déjà dotée de « *sites de grande envergure qui mettent en valeur*

[80] Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 13
[81] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 18
[82] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[83] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9
[84] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3
[85] Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1 et 2
[86] Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 4

et protègent des espaces naturels au bénéfice de tous[87] *»*. Il faut donc réfléchir le développement des parcs urbains non pas dans une approche individuelle pour chacun d'eux, mais plutôt en considérant l'ensemble des parcs d'un territoire. De ce point de vue, le parc Jean-Drapeau, avec son offre récréotouristique d'envergure, doit être considéré comme complémentaire. Ainsi, la Chaire de tourisme Transat plaide « *en faveur du maintien de la diversité des fonctions de ce parc. Tout changement devrait aller donc dans le sens de l'ajout d'activité, et certainement pas dans le sens du retrait ou voire même du bannissement*[88] *».*

Les organisateurs d'événements et les intervenants des milieux économiques[89] ont plaidé pour reconnaitre la vocation événementielle du Parc, voire comme un « *terrain de jeu* ». Evenko, recommande à la SPJD de pleinement assumer la vocation événementielle historique du Parc qui, depuis 50 ans, a été modelé par les événements marquants qu'il a accueillis. Pour ce dernier, *« le moment est tout désigné pour que la SPJD élargisse et diversifie son offre pour devenir un pôle événementiel exemplaire, doté d'une programmation événementielle sur douze mois […] sur l'entièreté de son territoire en respectant son environnement*[90] *»*. Pour Evenko, *« le parc devrait faire une place de choix aux célébrations festives organisées par tout promoteur qui soit*[91] *».*

La CCMM recommande de centrer la vocation du parc Jean-Drapeau sur une vision axée sur le divertissement ou, en d'autres termes, se positionner comme « *terrain de jeu de la métropole* » en imitant les grands parcs urbains du monde, comme le Central Park de New York, le Hyde Park de Londres ou le Stanley Park de Vancouver, « *pour passer du statut de connu à celui de recherché* ». Selon elle, ce Parc a été pensé et créé à cette fin et, « *toute métropole doit disposer de vastes espaces extérieurs permettant d'accueillir des événements à grand déploiement, des activités familiales ainsi que des aires de repos et d'évasion. Des destinations pensées pour divertir autant les citoyens que les touristes*[92]*. »*

Les représentants des organisateurs d'événements ont noté l'importance des retombées positives des événements majeurs internationaux. Ceux-ci « *servent de catalyseur pour l'attraction et la rétention de touristes. Ils se traduisent en revenus pour les hôtels, restaurants et autres commerces, générant ainsi des retombées économiques significatives pour le Québec. Ils contribuent significativement au rayonnement du Québec à l'étranger*[93] *»*. Plus précisément, l'International des Feux Loto-Québec, OSHEAGA, Piknic Électronik, le Grand Prix du Canada permettent de générer plus de 100 M$ au PIB *« et sont les plus "payants" qui soient pour la*

[87] Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 2; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5
[88] Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 6
[89] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 16
[90] Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6
[91] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[92] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 1, 4 et 5
[93] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 7

collectivité, pour Montréal, certes, mais aussi pour les gouvernements du Québec et du Canada », d'après le Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec (RÉMI)[94].

Outre les retombées économiques, les événements majeurs internationaux sont également, selon des intervenants, d'importants moteurs sur les plans culturel, social et régional. Selon le FEQ, les festivals et événements sont une des richesses du Québec, marquent son unicité, permettent de valoriser les municipalités, d'animer une communauté, de mettre en valeur un territoire et de participer à la qualité de vie citoyenne[95]. Aux yeux du RÉMI, les événements majeurs « *contribuent à véhiculer une image positive d'une ville, de sa culture et de ses habitants à l'étranger et sont un espace important pour des artistes locaux et une plateforme d'échanges pour les artistes invités. De plus, ils permettent à des entreprises d'ici de développer une expertise et un talent québécois reconnus et exportés à l'international*[96]*. »*

Le FEQ souligne que « *l'écosystème qui assure la pérennité et la croissance des festivals et événements demeure fragile. Pour maintenir une vitalité du secteur événementiel, tous les facteurs doivent être présents et tous les acteurs doivent être des parties prenantes impliquées. Il a été souligné que des modifications rapides aux "paramètres d'utilisation" pourraient créer une incertitude, voire des difficultés majeures aux événements qui s'y déroulent actuellement*[97]*. »*

Plusieurs citoyens, notamment lors des consultations en ligne et des interceptions, ont également fait valoir le plaisir qu'ils ont à fréquenter les festivals et les grands événements facilement accessibles et « *d'envergure internationale* » durant la saison estivale dont ils veulent le maintien, voire l'augmentation[98]. Notons que la moitié des répondants à l'enquête par interception réalisée dans le Parc souhaitent que l'offre de spectacles d'envergure soit davantage développée. Mentionnons aussi que plus de 10 000 personnes ont signé en ligne le manifeste lancé par Evenko en faveur du rôle événementiel du Parc[99].

En somme, dit le RÉMI, un festival ou un événement majeur contribue à créer un lien social et participe significativement à la qualité de vie des citoyens : *« C'est un véhicule de l'expression d'une relation entre l'identité, l'appartenance collective et le lieu*[100] *»*.

[94] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 11 et 12
[95] Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1
[96] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 8, 11 et 12
[97] Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1 et 2
[98] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15; Claude Daoust, doc. 8.42, p. 1; Opinions en ligne – Roger Bill, J-B Lemieux, J-M Desmarais, doc. 9.1; Alex Alie, doc. 8.59, p. 1
[99] Evenko, doc. 8.16, p. 9
[100] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 7 et 8

Lieu patrimonial et de découvertes

Plusieurs participants s'accordent pour dire que la valorisation du patrimoine et la vocation archéologique du Parc ont été mises de côté au fil des ans au profit de différents projets de développement[101] et que « *la majorité des décisions prises depuis plus de vingt ans ont été à l'encontre du respect du patrimoine bâti du site*[102] *»*. Selon ces intervenants, celui-ci « *devrait avant tout être un lieu de découvertes patrimoniales et naturelles*[103]*. »*

Par conséquent, Culture Montréal recommande que le plan directeur « *s'inscrive dans une vision de développement cohérente, faisant de l'histoire, du patrimoine et de la géographie le terreau privilégié à partir duquel réémergera une identité collective forte, suscitant l'adhésion de l'ensemble des citoyens*[104] *».* Un citoyen souhaite la mise en œuvre d'un plan de préservation des artefacts patrimoniaux qui subsistent depuis la présence autochtone sur les îles et propose leur mise valeur grâce à des outils d'interprétation[105]. Pour un autre participant, « *l'actuelle réflexion sur le réaménagement du parc Jean-Drapeau est l'occasion privilégiée de matérialiser la mémoire historique et encore très vivante de l'Expo 67* ». Il rappelle qu'une demande de classement patrimonial du mobilier urbain de cet événement est actuellement à l'étude au ministère de la Culture et des Communications[106].

Selon Héritage Montréal, le plan directeur « *devrait reconnaître la valeur prioritaire de certaines composantes du parc, voire de l'ensemble du territoire des îles, pour le patrimoine de la métropole et pour son rayonnement national et international. Il doit en assurer l'entretien, la restauration, la mise en valeur et une utilisation – permanente, transitoire, événementielle ou saisonnière – compatible avec leur valeur d'actif patrimonial*[107]*. »* Plus spécifiquement, il recommande que la gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel[108].

Aussi, l'AAPQ a rappelé que « *l'île Sainte-Hélène s'est vu accorder en 2007 un statut dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec [et] que les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens*[109] *».* D'ailleurs, certains déplorent que le nom historique de l'île Sainte-Hélène tende à

[101] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2
[102] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18
[103] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4
[104] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 9
[105] Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1
[106] Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 9 et 12
[107] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4
[108] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5
[109] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 11

disparaître du paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro[110].

Certains participants aux rencontres individuelles avec les partenaires insulaires constatent que les panneaux et plaques d'interprétation historiques se font actuellement rares et que plusieurs sont désuets ou délabrés[111]. En écho, il a été demandé, au cours des activités *in situ* : « *le plus de marquage historique possible*[112] *»*.

Lieu pour le sport et le plein air

De nombreux intervenants ont tenu à rappeler le « *fait indéniable que le parc Jean-Drapeau est un lieu de loisirs associé à la pratique sportive* » et souhaitent le maintien de cette vocation[113], voire son renforcement. Pour les organisations québécoises de sport et d'activité physique, « *l'actualisation du Plan directeur est une occasion unique pour mettre en œuvre les moyens qui accorderont une place importante à la pratique sportive tant pour les citoyens montréalais que l'élite sportive québécoise sur ce lieu qui possède des installations exceptionnelles*[114] *»*.

De manière générale, les participants qui se sont exprimés au sujet de la pratique sportive s'estiment chanceux de pouvoir compter sur des installations dans un lieu unique au cœur de Montréal, accessible par tous les modes de transport. Par exemple, les installations telles le Bassin olympique pour les activités nautiques ou le circuit Gilles-Villeneuve pour le vélo de course sont uniques en leur genre, autant dans la région métropolitaine qu'en Amérique du Nord. De plus, ce dernier est le seul endroit dans la région où il est possible de s'entraîner de façon sécuritaire, en circuit fermé à l'extérieur, sans être en conflit avec les automobilistes[115]. À cela s'ajoute le Quartier des athlètes qui offre des lieux d'entraînement, de rencontre et d'entreposage aux quatre saisons, fort apprécié par ses nombreux utilisateurs.

Excellence sportive Montréal (ESM) a souligné que « *l'aménagement sportif du parc Jean-Drapeau constitue l'un des plus importants legs sportifs des Jeux olympiques de 1976 et constitue l'un des principaux pôles de pratique sportive et de développement sportif en plus de constituer un site exceptionnel d'accueil d'événements sportifs de haut niveau*[116] ». Pour ces mêmes raisons, les Organisations québécoises de sport et d'activité physique croient que *« ces installations contribuent directement à la promotion et au développement du sport et de l'activité physique auprès des Montréalais et de la population québécoise*[117]*. »* Conséquemment, ces deux

[110] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6
[111] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6
[112] Activités *in situ*, doc. 4.13, p. 3
[113] Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, doc. 8.54, p. 3
[114] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 8
[115] Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1
[116] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 25
[117] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7

regroupements recommandent que le plan directeur reconnaisse ce legs pour le développement du sport amateur au Québec, car « *cette infrastructure sportive est l'un des pôles de pratique et de développement sportifs les plus importants sur l'ensemble du territoire montréalais*[118] *».* Plus spécifiquement, le Club d'aviron de Montréal voudrait que le plan réaffirme que le Bassin olympique et le Quartier des athlètes sont des installations à caractère sportif et compétitif pour les sports nautiques amateurs[119]. Aussi, plusieurs participants à la rencontre avec les organisateurs d'activités récréotouristiques soulignent que les nouveaux paddocks qui seront construits vont permettre de garder le site accessible pour les sportifs pendant une plus longue période, même s'ils craignent des coûts de location élevés[120].

Les participants conviés à la rencontre avec les associations récréotouristiques ont été unanimes pour souhaiter que le Parc développe et valorise davantage la vocation sportive du Parc. Plusieurs participants ont témoigné de l'énorme attrait du Parc pour les sportifs de tous les niveaux, autant pour le sport récréatif que d'élite. On souligne que des milliers d'utilisateurs profitent des installations récréotouristiques du Parc et, par ce fait, améliorent leur santé et bien-être, un élément qui devrait également faire partie explicitement de la vocation du Parc. Certains proposent d'ajouter nommément la vocation « *sport et plein air* » dans la mission du Parc et de réserver une zone sportive sur l'île Notre-Dame[121]. Plus largement, des participants précisent que cette vocation sportive doit l'être autant pour le sport de haut niveau que pour les sports de récréation, destinés à un large public et aux familles[122].

D'autres mettent de l'avant l'idée que le Parc ait pour mission de favoriser les saines habitudes de vie[123]. Dans son mémoire, l'organisme Vélo Québec considère que la vocation sportive et de plein air contribuera de façon significative à la santé de la population de Montréal et de la grande région métropolitaine : *« Il faut considérer des lieux comme contribuant à la santé publique en favorisant la mobilité durable, la préservation des secteurs boisés, le verdissement des espaces à l'abandon et la pratique d'activités sportives de toutes sortes*[124] ».

De son côté, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) plaide pour mettre de l'avant le volet « *plein air* » et voudrait que la SPJD réponde aux besoins liés à ce type d'activité, car le contact avec la nature a de nombreux effets bénéfiques sur la santé physique et mentale[125]. L'organisme a rappelé la définition du plein air proposé par le gouvernement du Québec qu'elle fait sienne : *« activité physique, pratiquée en milieu ouvert, dans un rapport dynamique et harmonieux avec*

[118] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 25
[119] Club d'aviron de Montréal, doc. 8.53, p. 4
[120] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[121] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4
[122] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4
[123] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4
[124] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 6
[125] Sport et Loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, L. 1637-1650

des éléments de la nature[126] *».* Il s'agit donc d'une activité pratiquée sans compétition, ce qui peut et doit être possible dans un contexte urbain, comme au parc Jean-Drapeau[127].

Lors de la rencontre avec les organisateurs d'événements, certains ont souligné que le circuit Gilles-Villeneuve est une piste de course prisée par des cyclistes compétitifs qui ne peuvent pas pratiquer leur sport en toute sécurité ailleurs. Il serait donc problématique de réduire l'accès des cyclistes sportifs à la piste. Aussi, cette piste, à proximité de la plage Jean-Doré, permet l'organisation d'épreuves de triathlon en plein cœur de la ville, ce qui offre une expérience sans pareille aux athlètes et au public[128].

Vélo Québec propose que la SPJD établisse « *clairement le statut du circuit Gilles-Villeneuve comme lieu d'entraînement cycliste et définisse aussi, conjointement avec ses partenaires, les modes d'utilisation des lieux. L'élaboration d'une stratégie de communication ferait en sorte de clarifier le statut du circuit Gilles-Villeneuve et permettrait de créer une réelle mobilisation de la communauté sportive à vélo*[129] *».* Un usager propose néanmoins que l'accès à la piste pour l'entraînement à haute vitesse soit réservé aux cyclistes ayant payé des frais d'utilisation[130].

Vélo Québec demande que soit créée aux abords du circuit Gilles-Villeneuve *« une offre de services rattachés directement à cette installation sportive comme on peut en trouver pour d'autres installations à Montréal : point d'eau et toilettes, borne de réparation vélo et pompe, aire de repos, etc.* » L'élaboration d'un code de bonne conduite et la création d'un club des usagers fréquents sont également des avenues à explorer, selon l'organisme[131].

Pour favoriser la pratique sportive, les différents intervenants du milieu ont plaidé pour que la SPJD assure la mise à niveau des installations sportives du Parc dans le respect des normes des fédérations sportives nationales et internationales. On recommande la création d'un fonds d'investissement consacré à la réfection, la rénovation ou l'achat d'équipements pour les installations[132], car *« il est essentiel pour les athlètes de s'entraîner dans les mêmes conditions qu'en compétitions internationales*[133] *».* De plus, ESM précise que les infrastructures sportives ou les nouveaux sites sportifs du Parc devront prendre en considération les besoins logistiques et opérationnels des organisateurs d'événements sportifs. L'organisme explique que « *l'actuel mode de gestion des plateaux sportifs en place sur l'ensemble du territoire montréalais incluant le parc Jean-Drapeau crée des complications et rebute les organisateurs d'événements. Il sera important de leur faciliter davantage l'accès aux plateaux sportifs et accompagner plus efficacement les organisateurs montréalais d'événements sportifs*[134]*. »*

[126] Gouvernement du Québec, « *Avis sur le plein air* », Au Québec, on bouge en plein air! 17 novembre 2017, p. 11
[127] Sport et Loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, L. 1590-1600
[128] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3
[129] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11
[130] Opinions en ligne – Julien Roy, doc. 9.10
[131] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11
[132] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7
[133] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 3
[134] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 22

Organisations québécoises de sport et d'activité physique soulève aussi des difficultés de cohabitation avec les autres usagers et voudrait que « *l'accès prioritaire aux installations sportives [soit] maintenu et bonifié afin d'être en mesure d'accueillir les sports de façon adéquate, et ce, parallèlement aux autres activités tenues sur le site du parc Jean-Drapeau ».* Il propose de revoir la logistique autour du Bassin lors d'événements majeurs tels que le Grand Prix du Canada et de mettre en place un protocole d'accueil des sports d'élite afin de faciliter l'organisation d'entraînements et d'activités sportives durant la saison estivale[135].

Ce regroupement des organisations sportives fait également le constat que les fédérations sportives ne fréquentent plus ou peu le Parc « *en raison des tarifications trop élevées, la difficulté d'obtenir de bonnes plages horaires, le coût des sites pour la tenue d'événements et la cohabitation avec des événements non-sportifs*[136] ». Leur mémoire propose des mesures concrètes, dont :

- L'application d'une tarification privilégiée et une priorité d'accès aux locations pour entraînement, camps et compétitions.
- Établir un calendrier en consultant les divers partenaires sportifs afin de favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs et d'analyser les diverses options permettant de regrouper des événements multisports.
- Actualiser et bonifier des tarifs préférentiels pour les organismes de sport et d'activité physique et leurs fédérations provinciales.

En somme, « *le Complexe aquatique, le circuit Gilles-Villeneuve et les installations sportives sur les Îles doivent garantir l'accès et la pratique sécuritaire des sports, et ce, à tous les niveaux de pratique sportive, incluant toutes les clientèles des cinq sphères de la pratique sportive soit : la découverte, l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence, reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*[137]*. »*

Une vitrine de design et d'architecture

L'AAPQ recommande de faire du parc Jean-Drapeau un pôle intégré de design. Elle rappelle que les îles sont un lieu significatif de l'évolution des pratiques de l'architecture de paysage. Misant sur ces expériences, « *une nouvelle synergie entre les disciplines du design et de l'aménagement doit être instaurée sur les lieux, en s'appuyant sur ses principales réalisations*. » Selon l'APPQ, le Parc pourrait devenir un laboratoire du design et de l'aménagement innovants et exemplaires « *qui fédérerait les forces vives en la matière et qui pourrait agir comme espace de démonstration*

[135] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7
[136] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 4
[137] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 4

pour les différents secteurs du design à Montréal » afin de permettre « *à la nouvelle génération de créateurs de reprendre le flambeau laissé par les générations de designers qui, à travers l'histoire, se sont démarqués et ont contribué à faire de Montréal une ville de renommée internationale*[138] *».*

L'OAQ abonde dans le même sens et souhaite que le Parc devienne « *une destination incontournable pour les amoureux de design* ». Pour ce dernier, cela en fera un « *espace d'éducation à l'environnement, de transmission de la culture architecturale et de valorisation des meilleures pratiques, y compris en matière de gouvernance et de processus de réalisation*[139] *»*. Aussi, selon un intervenant, la réimplantation du mobilier urbain d'Expo 67 serait cohérente avec le statut de Montréal comme ville UNESCO de design[140].

Lieu d'innovation et d'expérimentation

Quelques intervenants ont plaidé pour faire du parc Jean-Drapeau un lieu d'innovation et d'expérimentation technologiques, une « *vitrine technologique* », en mobilité par exemple[141]. Ce lieu serait un « *laboratoire d'innovation exceptionnel* » pour la mise sur pied de projets pilotes[142]. Un citoyen propose « *d'utiliser le site comme laboratoire à petite échelle pour développer des technologies et concepts propres à Montréal et transférables aux grandes villes du globe*[143] *».*

La CCMM mentionne que « *le parc Jean-Drapeau représente également un site idéal pour expérimenter les nouvelles technologies de mobilité intelligente*[144] » du fait de sa localisation géographique, son environnement et le type de déplacement qui y est effectué. Pour le CRE-Montréal « *si l'innovation doit être mise de l'avant dans l'image de marque du parc, qu'elle le soit en tant que levier de réconciliation des usages et en tant que tremplin vers une programmation, une gestion et un aménagement réellement durables*[145] *».*

2.2.2 La cohabitation des vocations

La cohabitation et la conciliation des vocations sont actuellement difficiles. C'est le constat d'un grand nombre de participants. La cause principale est, selon nombre d'entre eux, que la vocation événementielle soit devenue trop importante au Parc, autant par la fréquence que par la taille des événements.

[138] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 4 à 7
[139] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 11
[140] Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 2
[141] Activités contributives citoyennes, doc. 8.14
[142] Plan B développement, doc. 8.72.1
[143] Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.7
[144] Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.7
[145] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 20

On note que durant les grands événements de divertissement, les visiteurs du Parc non-festivaliers voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, des terrains clôturés, du bruit et des services de sécurité. Par conséquent, l'endroit devient moins attrayant, même en dehors de ces périodes, d'autant que plusieurs de ces équipements restent présents sur le site à la fin des festivals, voire à longueur d'année[146]. Un citoyen précise que, « *bien qu'il soit logique de limiter certains accès pour des questions de sécurité, entre autres, les visiteurs doivent avoir accès à la majorité du parc en tout temps* », y compris lors des grands événements[147].

Par ailleurs, l'organisation des festivals et le comportement de quelques festivaliers nuisent à la propreté des lieux, à l'intégrité des espaces verts et bleus, et à la quiétude des animaux[148]. Effectivement, l'état des terrains, qui subissent une dégradation sans être réhabilités une fois les événements terminés « *suscite un questionnement quant au respect de la faune et de la flore des lieux*[149] ». Un participant déplore qu'on laisse trainer longtemps des équipements et du matériel ayant servi aux événements (barrières, caissons électriques, planches, câbles, etc.)[150]. Plus particulièrement, un citoyen constate que nombreux déchets des festivals se retrouvent dans l'eau et propose de construire des murets végétaux pour empêcher ce phénomène[151].

Les grands événements peuvent également nuire aux occupants institutionnels du Parc, comme le Musée Stewart qui considère difficile la cohabitation « *lors de grands événements, dès la station de métro Jean-Drapeau, les visiteurs sont assaillis de toutes parts par un pavoisement exclusif au détriment des autres partenaires. Cette prise en otage du public crée une impression d'exclusivité d'accès au parc pouvant nuire aux activités régulières de certains partenaires*[152] *».*

Pour les associations récréotouristiques, l'enjeu de la cohabitation est préoccupant. Ces derniers ont expliqué que l'accès à leurs installations est restreint ou impossible durant plusieurs semaines durant l'été à cause de l'organisation de la course de Formule 1 ou des festivals. Aussi, plusieurs déplorent que la priorité soit systématiquement accordée aux besoins des organisateurs d'événements au détriment des usagers des installations sportives. Bien qu'ils comprennent les impératifs de ces événements d'envergure, ils déplorent les changements continuels et de dernière minute et le peu d'information qu'ils reçoivent. Ils réclament davantage d'information, de suivi et d'écoute de la part de la SPJD quant à l'élaboration du calendrier et aux arrangements logistiques, ce qui permettrait une meilleure cohabitation pour tous[153].

[146] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 7
[147] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9
[148] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Etienne Lafrance, doc. 8. 26, p. 2
[149] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8 et 9
[150] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2
[151] Opinions en ligne – Francis Waddell, doc. 9.2
[152] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8
[153] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

D'un autre point de vue, pour le RÉMI, « *l'événementiel n'est pas antinomique, par rapport à la mission "plus traditionnelle" d'un parc* ». Selon l'organisme qui représente les organisateurs d'événements, la tenue des événements permet de faire découvrir l'endroit à des milliers de Montréalais et de Montréalaises, et ajoute que ces « *festivaliers sont des utilisateurs du parc au même titre que les autres qui le fréquentent en dehors des festivals et événements* ». Bien que ce dernier reconnaisse *« que le PJD vit un défi de cohabitation intramuros, entre les diverses fonctions »*, il note : *« Les inconvénients occasionnés par l'événementiel dans le parc Jean-Drapeau demeurent relativement petits, par rapport aux extraordinaires bénéfices procurés [et] il ne serait pas hasardeux d'affirmer qu'aucun autre endroit à Montréal ne procure autant de fun à autant de monde en créant aussi peu de désagréments ».* On ajoute que la métropole doit compter comme un atout, à proximité de son centre-ville, un lieu où peuvent cohabiter diverses activités de divertissement destinées à des publics variés : familles, jeunes adultes, clientèle d'affaires, etc. *« Il en va de l'essence même d'un parc situé en milieu urbain*[154] *».*

Pour les organisateurs d'événements, un tel site, qui possède des usages et des infrastructures aussi variés, pose effectivement des défis : partage des espaces, élaboration de la programmation, conflits d'usages. Néanmoins, ils souhaitent voir ce lieu maintenir ses vocations multiples[155].

Plusieurs ont affirmé l'importance de la complémentarité entre les fonctions de parc-nature, de parc événementiel et de lieu de découverte qui offre des expériences et des activités à une clientèle variée, tout en trouvant un équilibre entre activités payantes et activités gratuites[156]. Le mémoire de C-Vert est éloquent à cet égard, ce dernier souhaite que le Parc devienne d'ici 2028 « *un endroit où notre culture et notre histoire s'harmonisent avec l'architecture ingénieuse de la nature, où les gens de tous âges et de toutes origines [peuvent] profiter d'un moment de paix, [et les familles] se rassembler pour faire diverses activités […]*[157] *».*

En somme, même si d'aucuns font valoir que le PJD a un problème d'identité, un manque de cohérence lié à une multitude de fonctions, *le RÉMI* considère *« qu'il n'y a pas de choix à faire : c'est de cette diversité qu'est riche le parc Jean Drapeau*[158] *».* Evenko abonde dans le même sens et note que « *les différentes expériences qu'on y recherche peuvent toutefois bien se concilier, comme leur dénominateur commun demeure le cadre naturel du parc*[159] *».* Aussi, de nombreux participants considèrent que la cohabitation des vocations est possible[160], malgré les défis qu'elle

[154] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 2; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 1 et 4
[155] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4
[156] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4
[157] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 6
[158] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 2
[159] Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6
[160] Rencontres ciblées, doc. 4.8

comporte. Comme cela a été mentionné lors d'une des rencontres ciblées, « *cela commence par la reconnaissance des différentes vocations et par la fin de leur mise en oppositions*[161] *»*.

Soulignons qu'une grande majorité de répondants (80 %) au questionnaire en ligne sur les services et activités croit qu'il est possible de concilier la tenue de grands événements avec les autres fonctions et usages du PJD[162]. Un citoyen résume ainsi ce point de vue : ce site est *« un parc culturel, historique, nature, propice aux événements culturels, sportifs et autres. C'est un lieu dont nous devons préserver, développer et promouvoir les différentes facettes qui se complètent. Elles ne sont pas incompatibles, mais il faut une vision d'ensemble et chercher à les harmoniser*[163]*. »*

La conciliation des vocations

Plusieurs mesures et modalités pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différentes vocations et missions durant les prochaines années ont été suggérées. Pour le Musée Stewart, il faut trouver un meilleur équilibre d'occupation et d'utilisation du Parc entre la tenue d'événements grand public et les activités à vocation culturelle ou naturelle : *« Il ne s'agit pas ici de mettre de côté le volet événementiel à rayonnement international et catalyseur de fréquentation touristique et d'importantes retombées économiques, mais plutôt de proposer une mitoyenneté harmonieuse et riche de sens permettant de valoriser le capital naturel du parc, d'assurer la pérennité de la préservation et de l'interprétation de son patrimoine bâti; le tout, en ayant le souci d'offrir aux Montréalais un espace accessible et attractif quatre saisons par an*[164]*. »*

En rencontres individuelles, des partenaires insulaires ont dit souhaiter des vocations multiples, où certaines zones pourraient être destinées à des usages précis : espaces verts, lieux pour tenir des événements d'envergure internationale ou locale, lieux pour organiser des activités privées et corporatives, lieux pour visiter des institutions emblématiques et patrimoniales[165].

Afin, de mieux définir les vocations, mais aussi les espaces du Parc, la majorité des partenaires insulaires proposent de segmenter le territoire en zones, à l'exemple des sept pôles d'activités du plan directeur de 1993. Il pourrait ainsi y avoir des zones protégées, dédiées et aménagées selon une vocation particulière : événements grands publics, spectacles, espaces verts, sports, etc. Par exemple, l'île Notre-Dame pour la pratique du sport; l'amphithéâtre pour le divertissement et la tenue de grands événements et le mont Boullé pour la nature. Selon le groupe C-VERT+, tous les événements (festivals et concerts) devraient se dérouler sur l'île Notre-Dame afin de permettre de faire de l'île Sainte-Hélène un parc où les gens se rendraient pour se détendre et profiter de la nature[166]. Plus précisément, le Musée Stewart demande que le secteur

[161] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 2
[162] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[163] Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1
[164] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3
[165] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[166] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14

central de l'île Sainte-Hélène, situé à l'intérieur et en bordure du Chemin du Tour-de-l'Isle, comprenant des sites patrimoniaux militaires, soit préservé et redevienne un parc public en tout temps, et en tout « *respect de sa dénomination de site patrimonial* ». L'institution exige que ce secteur soit épargné de tout grand événement de nature privée et qu'il soit réservé à la promenade sur ses sentiers, aux pique-niques, aux jeux, ainsi qu'aux activités d'interprétation historique et naturelle[167]. Un citoyen propose de restreindre les activités des grands festivals au nouvel amphithéâtre, à la Place des Nations - une fois rénovée - et à la boucle est du circuit Gilles-Villeneuve à l'entrée du pont du Cosmos sur l'île Notre-Dame[168]. À l'inverse, le RÉMI soutient qu'après « *une période de grands bouleversements* » avec la construction de l'amphithéâtre, il faut « *viser la consolidation des activités et éviter le tout à l'amphithéâtre*[169] ».

Le CRE-Montréal recommande d'établir des balises pour chaque secteur du Parc, afin de mieux encadrer l'aménagement et consolider ce qui devrait être l'orientation première sur l'ensemble du territoire de la SPJD : « *l'expérience parc* ». Ces balises devront permettre de statuer, entre autres, sur :

- les opérations et les aménagements à proscrire pour préserver la qualité des déplacements à pied et à vélo;
- les cibles de canopée à atteindre;
- les seuils à ne pas dépasser (niveau sonore, pollution lumineuse, compaction du sol, etc.) pour protéger les écosystèmes et préserver la qualité d'expérience de l'ensemble des usagers du Parc;
- les modes et les lieux d'entreposage du matériel pour des travaux ou des événements, afin de limiter au maximum leurs impacts négatifs en termes d'accès et de qualité paysagère;
- la logistique entourant les opérations de montage et démontage ainsi que de livraison pour réduire au maximum les temps d'opération qui créent de multiples nuisances et les temps de présence des installations temporaires[170].

Un citoyen ajoute qu'on pourrait optimiser la gestion logistique en déplaçant les lieux d'entreposage du parterre de l'île Notre-Dame vers l'est du pont du Cosmos où le public n'a pas accès. Il souhaite également que la taille des estrades du Grand Prix soit réduite[171].

À l'instar du Musée Stewart, plusieurs participants demandent également d'assurer un encadrement plus strict des montages et démontages des événements pour « *assurer à la fois*

[167] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5
[168] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[169] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 16
[170] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14 et 15
[171] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

une plus grande sécurité des usagers, en plus de contrôler la préservation de l'état des lieux et des écosystèmes naturels en place[172] *»*.

Toutefois, Evenko croit que le futur amphithéâtre « *optimisera par sa configuration modulable le montage des événements et favorisera la cohabitation entre les visiteurs*[173] *».*

De plus, le Musée Stewart soulève l'importance d'identifier clairement et de respecter des zones géographiques de développement ayant chacune des fonctions spécifiques[174]. Au contraire, un citoyen s'oppose à cette idée. À son avis, « *le découpage actuel et proposé du parc en zone est une très mauvaise idée [car] c'est tout l'ensemble (incluant La Ronde) qui doit être zoné "parc"* », ce qui « *forcera la direction à intégrer les différentes activités au parc et non pas à aménager le parc selon les activités*[175] *».*

Pour les participants à la soirée thématique sur les services et les activités, il est souhaitable d'avoir plus de transparence dans l'allocation du temps et des espaces consentis aux diverses activités. Ainsi, la cohabitation serait favorisée par une meilleure communication sur les entraves, par l'affichage du calendrier des événements et activités, par la mise en place d'un kiosque d'information, ainsi que de meilleures communications pour prévenir les usagers (en temps réel) quant à l'utilisation des différents secteurs[176].

Pour le CRE-Montréal « *tenir des événements dans le parc est un privilège, non un droit* ». Selon lui, les promoteurs de grands événements ne posent pas suffisamment de gestes pour intégrer au maximum leurs activités dans le contexte d'un parc, créant « *beaucoup d'irritants et de déception pour les amoureux de la nature et les usagers du parc qui s'y rendent pour une promenade, un pique-nique ou une baignade* ». Selon le Conseil, l'organisation d'événements devrait s'accompagner de critères rigoureux visant à respecter l'intégrité du lieu et recommande d'apporter des améliorations aux ententes déjà conclues, notamment en incorporant un cahier des charges détaillé pour encadrer les événements et les activités. En cas de non-respect, le promoteur aurait l'obligation de remettre les lieux en état ou de payer une amende[177]. Toutefois, l'organisateur d'événement Evenko mentionne que « *le nettoyage des sites post-événement, souvent payé par les locataires, doit être accompli plus rapidement par les équipes de la SPJD pour permettre un usage convenable par les autres visiteurs*[178] *».*

[172] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8 et 9; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5
[173] Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6
[174] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3
[175] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9
[176] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 3-4
[177] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14
[178] Evenko, doc. 8.16, p. 6

Dans la même veine, un citoyen exige « *un plan de restauration du site ainsi qu'un budget approprié des promoteurs lors des grands évènements* ». Celui-ci note « *qu'il y a des moyens faciles que l'on peut mettre en place afin de pouvoir concilier la protection du milieu naturel et la présence des visiteurs. De nombreux critères ont été développés en écotourisme afin de protéger les sites naturels et patrimoniaux. Ceux-ci s'appliquent à la situation du parc et devraient être mis en place rapidement*[179] *».* Avec la construction de l'amphithéâtre, un citoyen se demande quelle sera dorénavant la situation en ce qui concerne les systèmes de contrôle de foule et les barrières de sécurité[180].

Pour les répondants aux questionnaires en ligne sur les services et les activités, les deux principales avenues pour permettre la conciliation des vocations sont la planification et l'aménagement de zones dédiées[181].

Quant à Evenko, il demande que « *des espaces [soient] impérativement réservés pour l'accueil des équipes et du matériel de production afin de faciliter le travail des festivals et événements* ». De plus, pour le promoteur d'événements *« il importe que la SPJD fournisse des infrastructures de base pour pallier les besoins logistiques de ses locataires et concessionnaires. Des espaces pour le tri des déchets ou des installations appropriées pour la gestion des eaux sont donc absolument nécessaires*[182] *»*.

D'autres ont plaidé pour développer des événements de petite taille ou des événements plus accessibles, familiaux, moins envahissants pour la nature, à l'image de la Fête des neiges, par exemple[183]. Ainsi, le CRE-Montréal recommande d'optimiser l'offre d'activités légères *« qui sont compatibles avec l'usage habituel d'un parc, et favoriser les événements de moindre envergure [car] mieux vaut organiser un plus grand nombre d'événements de moindre échelle et respectueux des principes d'un parc, en respect des promeneurs, des infrastructures, des composantes naturelles du parc »*. Le CRE recommande aussi que les grands partenaires actuels soient incités à développer des activités et des aménagements qui soient compatibles avec la vocation d'espace vert du Parc et respectueux des principes de développement durable. À titre d'exemple, l'International des Feux Loto-Québec devrait remplacer graduellement ses événements pyrotechniques très polluants et bruyants par des spectacles d'essaims de drones, et la F1 devrait être encouragée à devenir carboneutre[184] ou remplacée par une course de voitures électriques[185]. De son côté, Evenko voudrait que la SPJD exige de ses locataires le respect de critères d'approvisionnement locaux et l'obtention de certifications environnementales[186].

[179] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 12
[180] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 7
[181] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[182] Evenko, doc. 8.16, p. 6 et 8
[183] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[184] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13 à 15
[185] Denis Côté, doc. 8.63, p. 3
[186] Evenko, doc. 8.16, p. 8

Cohabitation avec les riverains

La cohabitation doit aussi être favorisée avec les riverains qui habitent dans les arrondissements et villes des deux côtés du fleuve, particulièrement pour prendre en compte le bruit émanant des activités qui se tiennent au parc Jean-Drapeau.

Des citoyens représentés par le groupe Silence Saint-Lambert, se plaignent des événements qui se tiennent entre la mi-mai et la mi-octobre au parc Jean-Drapeau et qui génèrent des bruits « *anormaux et excessifs* » causés par les concerts, les feux d'artifice et la course de la Formule 1. Cette situation provoque une détérioration de leur qualité de vie et de la santé des résidents qui demandent que leur quiétude soit prise en compte dans le prochain plan directeur.

De plus, d'après les questionnaires en ligne, les répondants résidents de Saint-Lambert répondent majoritairement (60 %) que la conciliation des usages n'est pas possible au parc Jean-Drapeau[187].

Le regroupement explique que la pollution sonore qui émane des activités événementielles du Parc s'est considérablement accrue au cours des 20 dernières années au point de devenir aujourd'hui un irritant majeur pour les populations de la Rive-Sud, particulièrement pour les citoyens de Saint-Lambert. Selon le groupe, cette situation s'est fortement aggravée depuis 2014 en dépit d'efforts de médiation infructueux, de multiples communications avec les villes de Saint-Lambert et de Montréal et la SPJD, mais aussi de procédures judiciaires.

L'organisme déplore que la règlementation existante qui limite les bruits générés par ces événements ne soit pas appliquée dans le Parc ou qu'ils fassent l'objet de dérogations. Ils précisent qu'en 2018, toutes les fins de semaine sont occupées par au moins un événement bruyant, nécessitant une exemption du règlement sur le bruit de la Ville de Montréal[188]. Le groupe craint que la situation ne s'empire et remet en question la construction du nouvel amphithéâtre, dont la scène sera dirigée vers la Rive-Sud. Il s'étonne que sa construction n'ait pas fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation préalable auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En attendant cette obtention, on demande de suspendre les travaux[189].

Par conséquent, Silence Saint-Lambert, à l'instar de quelques citoyens demandent que des mesures soient prises pour une réduction du bruit, aussi bien en durée qu'en intensité : respect de couvre-feux, système de « *crédits bruit* », réorientation de la scène, utilisation d'écouteurs, activités moins bruyantes, etc.[190]

[187] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[188] Silence Saint-Lambert, doc. 8.6, Annexe 3 – Règlement sur le bruit de Montréal
[189] Silence Saint-Lambert, doc. 8.6, p. 8
[190] Silence Saint-Lambert, doc. 8.6; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2; Denis Côté, doc. 8.63, p. 1; Camelia Desrosiers, doc. 8.64, p. 1; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14 et 15

Culture Montréal note aussi que certains événements sont générateurs de tensions avec les autres usagers, notamment en matière de bruits. Selon l'organisme, bien qu'il faille faciliter l'organisation des événements de toutes sortes au parc Jean-Drapeau, *« les promoteurs doivent prendre davantage conscience que le parc est un bien public »* et il souhaite qu'en 2019, l'inauguration de l'amphithéâtre leur permette de réduire leur empreinte sonore au profit des autres utilisateurs. Aussi, l'accueil d'événements « *doit être assorti de balises claires concernant l'impact des événements sur l'ensemble des utilisateurs du parc* », conclut-il[191].

2.3 Expérience des usagers et services

2.3.1 Information et accueil des visiteurs

Plusieurs suggestions sont faites afin de favoriser l'information et l'accueil des usagers, la communication du calendrier de la programmation régulière, des lieux d'intérêts et des événements. On propose, par exemple, l'installation d'écrans, la mise en place d'un pavillon d'accueil près du métro, du personnel d'accueil (hôtes et hôtesses), avec endroit réservé aux groupes scolaires, un service à la clientèle, un meilleur affichage et un site web[192].

Selon le Conseil des arts de Montréal (CAM), « *une plus grande visibilité de l'offre du parc Jean-Drapeau pourrait être réalisée par l'entremise de publicité et d'une campagne de communication et de la signalisation routière sur les ponts. Cela pourrait créer (ou renouveler) un sentiment d'appartenance avec le parc (comme c'est présentement le cas avec le Mont-Royal)*[193] *».* L'organisme C-Vert, demande que la SPJD cible spécifiquement les jeunes de 12 à 30 ans dans ses communications « *afin de favoriser leur engagement et leur identification au parc et de susciter leur implication dans le développement de celui-ci*[194]*. »*

Selon certaines associations récréotouristiques, la SPJD devrait mettre davantage en avant l'offre de l'ensemble des organisations présentes au Parc, pas seulement les événements[195].

2.3.2 Sécurité

Le Parc doit rester un endroit où l'on se sent en sécurité, insistent quelques participants[196]. « *Ce sentiment incitera les gens à fréquenter davantage le parc* », explique le CjM qui propose de munir le Parc de bornes de sécurité hautement visibles et situées à des endroits stratégiques permettant de signaler une situation inquiétante ou une urgence. Il recommande que lors des

[191] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5
[192] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.9; Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[193] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4
[194] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[195] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[196] Opinions en ligne – Sécurité, doc. 9.3

festivals, des espaces sécuritaires aménagés spécifiquement pour les femmes, les personnes cisgenres et trans soient mis en place et que l'information pour améliorer la sécurité de ces personnes soit produite et affichée. Les promoteurs et sous-traitants devraient aussi être sensibilisés aux principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire quant aux espaces festifs dans les arrondissements*[197]*.* Un citoyen considère que « *The best way to make PJD more safe and secure is to lower the crowds at the events it hosts, and severely curb their alcohol intake*[198] ».

Un organisme met l'accent sur l'installation de lampadaires afin de « *maintenir la sécurité et prévenir les activités illégales*[199] *».*

2.3.3 Signalétique

Il y a un manque de signalisation et de lien cohérent entre les sites : la signalétique peut être confondante pour les usagers, peu importe leur mode de transport. Le Musée Stewart, tout comme le CAM, demande de corriger en priorité le problème de signalétique qui *« engendre confusion et frustration auprès des visiteurs*[200] *»*. Le musée propose « *un plan global pour une signalisation cohérente, simple et visible à travers le parc Jean-Drapeau* » et propose d'opter pour *« une signalétique temporaire adaptable afin d'éviter les couches multiples de lecture sur l'affichage permanent existant, en lien avec les travaux du PAMV mais également dans le but de proposer une flexibilité de signalisation pendant la tenue d'événements*[201]*. »* Pour ce qui est de l'affichage lors des événements, ce dernier veut également que soient établies « *des règles claires pour l'affichage promotionnel* », particulièrement près de la station de métro Jean-Drapeau, de ses accès limitrophes et des principaux corridors de circulation du Parc, dans le respect de chacun des partenaires[202]. Evenko abonde dans le même sens et propose « *que la signalétique en période d'événement soit soignée, bonifiée et planifiée de concert avec les locataires permanents du parc pour améliorer l'expérience-usager et assurer le maintien de la visibilité des autres attractions des Îles*[203]*. »*

Evenko recommande aussi de créer un service consacré à la mobilité pour la clientèle du Parc : une escouade terrain pourrait optimiser les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite, des cyclistes et des véhicules par différentes mesures d'affichage ou de signalétique. Les visiteurs seraient donc pris en charge dès leur entrée sur le site jusqu'à leur sortie, bonifiant leur expérience sur les lieux, peu importe le but de leur visite[204].

[197] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 14
[198] Opinions en ligne – Taylor Noakes, doc. 9.3
[199] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12
[200] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4
[201] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 7
[202] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 9
[203] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[204] Evenko, doc. 8.16, p. 7

2.3.4 Mobilier urbain et restauration

L'amélioration de l'expérience des usagers doit aussi passer par la bonification du mobilier urbain du Parc ainsi que des lieux pour se restaurer. Il faut ajouter, réparer ou moderniser des points d'eau, des toilettes, des abris, des tables de pique-nique, des poubelles, des bacs de recyclage et de compost, des bancs, des lampadaires, tout en offrant des lieux pour se restaurer[205].

Lors des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, plusieurs ont souligné que l'expérience des marcheurs semble d'autant plus difficile à cause de l'absence ou de la rareté de mobilier urbain, d'éclairage adéquat, de poubelles, de bancs, etc. À ce sujet, on suggère de réinstaller rapidement le mobilier déplacé après les événements[206].

Un organisme pense que de nouveaux lampadaires auraient le potentiel pour devenir « *l'emblème du parc* », alors que certains regrettent la disparition des lampadaires à la Place des Nations il y a quelques années et de ces « *magnifiques vestiges de l'Expo 67*[207] *».* Justement, un intervenant met de l'avant l'idée de *« faire revivre aux utilisateurs du parc une partie de l'expérience ayant fait le succès d'Expo 67 »* grâce à la conception du nouvel éclairage et du mobilier urbain. Ceux-ci pourraient s'inspirer des formes des fameux systèmes modulaires de l'époque en les adaptant aux exigences environnementales et ergonomiques d'aujourd'hui. Par exemple, *« les remarquables cabines téléphoniques parapluies […] pourraient être converties en postes d'information virtuelle […] et renseigner sur l'histoire du parc, les pavillons et activités de l'Expo maintenant disparus*[208] *».*

Un citoyen propose dans le détail de rééditer plusieurs éléments du mobilier urbain d'Expo 67 à partir des plans et des dessins d'origine, désormais du domaine public, et qui sont aujourd'hui disparus ou abandonnés. Cela en ferait *« un legs permanent en mémoire de l'événement et de ses nombreux artisans* ». Ce mobilier pourrait inclure en plus des lampadaires, les bancs, les cabines téléphoniques, les jardinières, les poubelles et les fontaines[209].

Le CRE propose de développer un mobilier urbain adaptable et intelligent, ayant sa propre signature dans l'esprit d'une « *ville intelligente »* et « *qui pourraient dispenser de l'information utile : orientation, prévisions météo, achalandage, stationnement et l'histoire des lieux*[210] *».*

[205] Robert-François Yelle, doc. 8. 41, p. 1; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 7
[206] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[207] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12; Opinions en ligne – Normand Arseneault, doc. 9.8
[208] Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 3
[209] Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 3 et suivantes
[210] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19

Le CAM souligne que « *pour accueillir un plus grand nombre de familles à la recherche de lieu en pleine nature, il serait nécessaire d'augmenter le nombre, la qualité et l'emplacement des équipements et infrastructures. Des installations familiales belles, propres, accessibles et performantes sur tout le site toute la journée (ex. : toilettes, salles d'allaitement, salles de réchauffement l'hiver, entreposage d'équipement sportif, offre alimentaire locale et de santé)*[211] *».* Ce type d'installation a également un intérêt pour encourager la fréquentation hivernale du parc, ce que propose la CCMM qui voudrait bonifier l'offre d'animation hivernale en aménageant « *des lieux à l'abri des intempéries permettant de se réchauffer [en profitant d'un] repas et de boissons chaudes*[212] *».*

Bars, restaurants et offre hôtelière

Tourisme Montréal souligne qu'une carence actuelle du parc Jean-Drapeau est « *l'insuffisance des services aux visiteurs* ». Afin d'améliorer l'accueil, il souhaite qu'on retrouve dans l'allée Calder, à la fin des travaux du PAMV, « *l'ensemble des services prévisibles pour un parc de cette envergure : toilettes, café, restaurant, information, boutiques* ». Dans le cas de l'île Notre-Dame, l'organisme souhaite que le volet des services s'accentue autour du Casino de Montréal qui pourrait ainsi devenir un 2e pôle de services parc[213].

À ce sujet, plusieurs ont signalé le manque de services alimentaires, accessibles et de qualité. Il est souligné que « *l'offre de restauration est difficile pour des raisons de rentabilité, mais plusieurs souhaitent tout de même une offre alimentaire diversifiée, que l'on « ajoute des points de restauration*[214] *»*. En ce sens, le CjM recommande « *que l'offre alimentaire au parc Jean-Drapeau présente une diversité de choix et de prix tout en préconisant les saines habitudes de vie*[215] *»*, tandis que la CCMM recommande de « *développer une offre de restauration qui valoriserait le savoir-faire de Montréal en alimentation locale et en gastronomie* ». Cette dernière explique : « *À l'heure actuelle, les visiteurs qui souhaitent passer la journée au parc sans y transporter une glacière doivent retourner sur l'île de Montréal pour prendre un repas. […] Pour que le parc devienne un lieu où les visiteurs souhaiteront flâner pendant plusieurs heures, il faudra développer une offre de restauration. Celle-ci pourrait mettre en vitrine des produits frais et préparés à partir d'aliments locaux, qui valorisent le savoir-faire culinaire de Montréal, reconnu ici comme à l'international*[216]*. »*

[211] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4; Pierre Marcoux, doc. 8.69.1, p. 33
[212] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8; Opinions en ligne – Benoît Germain, doc. 9.9
[213] Tourisme Montréal, doc. 3.13, p. 7-8
[214] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2
[215] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 16; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 5
[216] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

De nombreuses propositions sont faites pour offrir des activités de soirée avec des bars et des cafés-terrasses, on veut pouvoir « *sortir sur l'île* », au bord de l'eau, notamment[217].

Lors de la soirée thématique sur les services et les activités, la nécessité de restaurants de différents styles et budgets a été mentionnée, autant une offre permanente que temporaire par le biais de camions-bouffe, vendeurs ambulants, par exemple[218].

Pour enrichir l'identité culturelle du Parc, un intervenant prône, comme élément susceptible de stimuler la mémoire d'Expo 67, de miser sur l'ambiance et l'expérience gastronomique des lieux en favorisant la qualité et la variété dans l'offre des restaurants, cafés et bars, autour d'aménagements créatifs[219]. Lors des activités *in situ*, il a aussi été proposé des aires de pique-nique avec des BBQ et des « *beer garden*[220] *»*.

« *Considérant que l'environnement est un enjeu important* », une citoyenne suggère de demander aux restaurants de donner des ustensiles, assiettes et verres composables et recyclables et d'installer des bacs de compost, de recyclage et des poubelles facilement accessibles[221].

Par ailleurs, la CCMM recommande, avec quelques autres intervenants, de considérer le développement d'une offre hôtelière au parc Jean-Drapeau érigé sur le site du Casino « *qui contribuerait à en faire un lieu de prestige pour un séjour à Montréal, et les nombreux événements se déroulant au parc*[222] *».* Toutefois, plusieurs se sont inquiétés de cette idée, car un hôtel, « *cette activité mercantile [est] non compatible avec la vocation de parc*[223] *».*

2.3.5 Location d'équipements et services

La nécessité d'améliorer l'offre de location d'équipement pour mieux découvrir le Parc et encourager les touristes à le fréquenter a été mise de l'avant. La location d'équipement pour les visiteurs qui existe actuellement est fort appréciée, mais elle pourrait être davantage développée et diversifiée, ce qui encouragerait plus de touristes à fréquenter le Parc et à découvrir ses

[217] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19; Activités contributives citoyennes, doc. 8. 14; Opinions en ligne – Bertha Caravaca, doc. 9.1; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[218] Soirée thématique – Services et activités; Activités *in situ*, doc. 4.13; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[219] Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 6
[220] Activités *in situ*, doc. 4.13
[221] Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2
[222] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7; Opinions en ligne – Geneviève Grégoire, doc. 9.1; Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19.2, L. 1174-1176
[223] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 20; Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4 et 5

différents attraits, selon quelques intervenants[224]. En effet, il y aurait une demande pour de l'équipement de loisirs[225].

Plusieurs ont suggéré la mise en place de location d'équipements pour les activités récréatives « *légères* » pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons, avec ou sans abonnement : vélo, canot, kayak, bateau à voile ou électrique, pédalo, surf à pagaie, ski de fond, raquette[226]. Lors des activités contributives citoyennes, on exprime le souhait de pouvoir louer des bateaux, des équipements de sports nautiques, des tandems ou des quadricycles[227].

2.3.6 Innovations technologiques

Pour faciliter les visites, le Groupe C-Vert suggère le développement d'une application pour proposer des activités basées sur la météo et sur les préférences du visiteur. De plus, comme d'autres[228], il prône l'amélioration du réseau Wi-Fi gratuit à travers le Parc, pour inciter les jeunes à le visiter et pour que les gens puissent partager leurs expériences et leur participation à des activités dans le but de mieux les faire connaître. « *Cela permettra aussi d'ouvrir les portes à d'autres activités de jeux pour la nouvelle génération*[229] *».*

Excellence sportive de l'île de Montréal explique que « *le traitement des informations découlant de la réalisation de compétitions sportives nécessite désormais des services informatiques performants, fiables, rapides. Les infrastructures sportives montréalaises dont celles du parc Jean-Drapeau doivent plus que jamais être en mesure de soutenir les besoins techniques des organisateurs d'événements sportifs, entre autres au niveau numérique et technologique*[230] *».*

Rogers communication explique qu'en raison des grands événements que le parc Jean-Drapeau accueille depuis plusieurs années sur son territoire, le réseau sans-fil est engorgé et n'arrive plus à répondre à la demande des utilisateurs durant des pointes d'achalandage et que même avec des installations temporaires, la qualité du service offert est compromise. Cet accès limité au réseau crée de la frustration et de l'insatisfaction de la part des festivaliers et des gestionnaires des événements, mais également pour les utilisateurs de la piscine, de la plage, de la Biosphère ou des autres installations permanentes ou temporaires. Pour l'entreprise, les infrastructures de télécommunication actuelles ne sont pas suffisantes afin de répondre aux besoins toujours grandissants de la population, en plus d'être inquiétant au niveau de la sécurité des usagers. Pour

[224] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 3
[225] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[226] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15; Opinions en ligne – Anne-Véronique Juneau, Miguel Da Rocha, doc. 9.8; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[227] Activités contributives citoyennes, doc. 8.14
[228] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[229] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12
[230] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 23

régler la situation, l'entreprise propose la mise en place de nouvelles infrastructures de télécommunication avec le déploiement de tours de télécommunication et demande à la SPJD de faire une demande de modification du Plan d'urbanisme pour l'approbation des équipements nécessaires. « *Ces changements permettront de renouveler l'expérience des utilisateurs des parcs et de favoriser le sentiment d'appropriation chez les plus jeunes générations notamment grâce au développement d'applications interactives et éducatives qui les garderont informés en temps réel des évènements en cour et de leurs évolutions (accès, circulation, disponibilité des installations)*[231] *».*

2.4 Les activités et la programmation

Le site du parc Jean-Drapeau avec ses nombreuses infrastructures et espaces devrait permettre aux visiteurs de profiter d'une grande diversité d'activités qui s'ajoutent à celles déjà existantes ou celles offertes par les partenaires insulaires que sont La Ronde, le Casino, le Musée Stewart et le musée de l'environnement. Une multitude de propositions ont été faites pour bonifier et enrichir la programmation actuelle et ajouter des équipements permettant la pratique d'un plus grand nombre d'activités, et ce, durant les quatre saisons.

Notons que certains ont proposé de restreindre le nombre d'activités ou de consolider celles déjà en place, en particulier les événements comme la course de la F1 et les concerts d'envergure, et croient qu'il faut « *laisser le parc se reposer* » et ne pas seulement évaluer son succès par sa fréquentation[232].

2.4.1 Proposition d'activités

Récréotourisme et plein air

Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) propose la création de « *pôles plein air organisés, animés et reconnus* » destinés à la pratique d'activités de plein air, tels que l'escalade, l'orienteering et l'interprétation de la nature. Aussi, il met également de l'avant la création de « *circuits d'activités de plein air clé en main* ». De tels circuits pourraient être des alternatives intéressantes pour les groupes jeunesses, en classe nature, ou les camps de jour qui aujourd'hui n'envisagent que l'option d'aller à La Ronde[233]. Dans la même veine, le CAM souhaite la création d'un « *centre récréotouristique tout inclus* » qui propose des activités de groupe pour adolescents (tandem, kayak, randonnées, etc.)[234].

[231] Rogers Communications inc., doc. 8.68
[232] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 10; Opinions en ligne – Taylor Noakes, doc. 9.2
[233] Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, p. 56, L. 1720-1730
[234] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

De son côté, QuébecOiseaux propose différentes activités qui permettraient de développer le loisir ornithologique au parc Jean-Drapeau en proposant un camp ornithologique, des activités de recensement d'oiseaux de Noël pour les jeunes, des formations de biologistes œuvrant en conservation et la création d'une station de baguage[235].

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont proposé des aménagements et activités qui permettraient un meilleur contact avec les espaces naturels, notamment : une aire de paintball, un parcours d'hébertisme (arbre en arbre), un centre équestre, un « *biodôme plantes et lumières* », un aquarium, un zoo en plein air, une application de géocaching ou de géolocalisation pour découvrir les attraits du PJD. On voudrait aussi permettre le camping et l'installation de yourtes[236].

Parcours découvertes

De nombreux intervenants ont mis de l'avant l'idée de proposer des parcours découvertes aux visiteurs du Parc. Ces parcours pourraient se faire de manière autonome ou être organisés pour des groupes divers et être balisés autant par de la signalétique classique, virtuelle ou multimédia. Il s'agit d'un moyen ludique et agréable, qui nécessite peu ou pas d'infrastructures, de profiter de la nature des îles en découvrant les différentes facettes du Parc, que ce soit son environnement, son histoire, son patrimoine, ses œuvres d'art, sa faune ou sa flore. Certains proposent la possibilité de mettre en place des circuits pour les cyclistes, les piétons, randonneurs ou les fondeurs, en hiver[237].

Ainsi, le CRE-Montréal recommande de concevoir des parcours thématiques de promenade avec plusieurs circuits piétonniers et cyclistes balisés autour de différents thèmes : les berges, les fleurs, l'Expo 67, héritages autochtones et militaires[238]. Un citoyen est d'avis que la Cité du Havre, dont Habitat 67, devrait faire partie de tels parcours[239].

Pour le comité ZIP Jacques-Cartier, les îles devraient favoriser le contact avec le fleuve, alors qu'actuellement tout au long des sentiers de marche, tant sur l'île Sainte-Hélène que sur l'île Notre-Dame, « *le contact avec le fleuve demeure toujours en arrière-plan* ». L'organisme recommande donc d'aménager des sentiers de marche dans le but d'améliorer l'observation du fleuve par des aménagements conviviaux et qui pourraient être également utilisés, en hiver, pour

[235] Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 4 et suivantes
[236] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Activités *in situ*, doc. 4.13; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[237] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 8; Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71; Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 11; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2; Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 9; Opinions en ligne – Guillaume Le Nigent, doc. 9.8
[238] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18
[239] Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2

le ski de fond[240]. Ces circuits devraient bénéficier de lieux d'observation, de panneaux d'information et de haltes de repos. Plusieurs ont mentionné la tour de Lévis comme un lieu d'observation qui gagnerait à être plus accessible et mieux connu du grand public[241].

De son côté, le CAM suggère la création d'un *« circuit multimédia avec projections combinant histoire et contemplation*[242] *».* L'entreprise Moment Factory approfondit cette idée et propose l'intégration d'un parcours nocturne multimédia, opéré par le Parc lui-même, dans le secteur du mont Boullé afin de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de ces espaces méconnus, sans pour autant restreindre l'accès public au Parc de jour[243].

Structures récréatives

Quelques suggestions sont faites pour qu'il y ait davantage d'installations récréatives disponibles en permanence sur le site, destinées aux enfants, notamment, comme des jeux d'eau, pataugeoires et modules, qui pourraient, selon un citoyen, « *s'inspirer du design de l'Expo 67*[244] *»*, par exemple, recréer l'Expo 67 en version miniature, à l'instar du parc Mini-Europe à Bruxelles[245]. D'ailleurs, des intervenants ont déploré qu'un terrain de jeu pour enfants, particulièrement prisé par les familles, ait disparu sans être remplacé, afin de laisser place à une scène pour le festival Osheaga[246].

Le Groupe C-Vert voudrait que soient installés de grands espaces de jeux « *constitués de matériaux verts, naturels et récupérés, en évitant de mettre des barrières visuelles et en priorisant les couleurs vives, en particulier pour les enfants et les jeunes. Par exemple, des gros modules de jeux en bois, des balançoires, des rope towers*[247] *».*

Lors des activités participatives, les citoyens ont fait part de leur désir de pouvoir bénéficier de nouvelles activités au Parc comme du *High Swing* sur le site du Casino, d'espaces pour la pratique du yoga avec un « *labyrinthe de méditation* », d'activités de danse, de tyroliennes, de jeux virtuels interactifs, d'une station Trekfit améliorée (centre de musculation extérieur), d'un labyrinthe, d'un centre de tir et de terrains de soccer[248].

[240] Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 9
[241] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9
[242] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[243] Moment Factory, doc. 8.61, p. 9
[244] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2; Activités *in situ*, doc. 4.13; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[245] Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1
[246] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[247] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[248] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 6; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Activités *in situ*, doc. 4.13

Activités nautiques

Plusieurs intervenants et citoyens ont souhaité avoir « *plus d'activités aquatiques* », que ce soit à la plage, au Complexe aquatique, dans les canaux et lacs des îles et sur le fleuve[249]. Il s'agirait, notamment, de permettre le retour des pédalos et des canots sur les canaux de l'île Notre-Dame et le lac des Cygnes[250].

On voudrait aussi allonger la saison de la piscine[251]. Un usager régulier du Complexe aquatique voudrait que sa période d'exploitation soit allongée du début mai à la fin septembre, puisque « *Montréal connait de plus en plus de périodes de chaleur [et] que la piscine principale du complexe aquatique est chauffée* ». De plus, il pense que « *le complexe aquatique devrait améliorer son offre dans le futur et ajouter à ses installations une nouvelle section avec des bains thermaux chauds à l'extérieur, et ajouter des chaises longues à l'abord de la piscine*[252] *».*

Aussi, un citoyen se demande « *pourquoi n'est-il pas possible de nager en eau-libre (à ses propres risques) dans la lagune artificielle, quand la plage Jean-Doré est fermée* », alors qu'il est possible de le faire « *dans des milliers de lacs du Québec*[253] *»*. Certains voudraient des plages et des accès à la baignade sur les rives ou des lieux spécifiques pour la pêche[254], tandis que d'autres aimeraient voir des points de mises à l'eau ou de services pour les embarcations, ce qui permettrait, par exemple, de proposer des excursions sur le fleuve et des cours de navigation[255].

Finalement, un citoyen propose de créer des installations afin d'offrir le surf grâce à une vague artificielle, ce qui permettrait, selon lui, d'attirer une nouvelle clientèle au Parc[256].

Bassin d'eau vive

Plusieurs intervenants ont donné leur appui à la création d'un parc d'eau vive au Parc afin de permettre, dans un bassin artificiel, la pratique de sports tels le kayak slalom, ou le rafting.

Aux dires de l'organisme Eau vive Québec, le parterre et les canaux de l'île Notre-Dame n'ont présentement pas de vocation et sont inutilisés depuis des décennies. De plus, un problème de plantes aquatiques envahissantes dans les canaux les rend présentement inutilisables pour toute activité. Le projet de parc d'eau vive permettrait de donner une vocation au site, complémentaire

[249] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Activités *in situ*, doc. 4.13
[250] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7
[251] Soirée thématique services et activités, doc. 4.9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.9
[252] Luc Valade, doc. 8.65, p. 3
[253] Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.3
[254] Rencontre thématique – Aménagement, doc. 4.10; Opinions en ligne – Odette Cloutier, Denis Taillefer, doc. 9.8
[255] Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71; Opinions en ligne – Ludovic Chagnon, Anne-Véronique Juneau, Guillaume Le Nigent, Guylaine Côté, doc. 9.8
[256] Opinions en ligne – Antoine Markon, doc. 9.8; Opinions en ligne – Maxime Lafortune, doc. 9.10

aux autres activités de l'île, en plus de revaloriser le site et son environnement. *« La présence d'un parterre végétalisé avec plusieurs arbres matures du site identifié pour la création d'un parc d'eau vive renforcerait la vocation de parc nature vert et bleu du parc Jean-Drapeau. La rivière semi-artificielle qui serait ainsi créée soutiendrait l'aspect naturel du lieu en plus d'en améliorer la qualité de l'environnement*[257] *».*

Le Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal appuie ce projet. Selon l'organisme, ce nouvel équipement sportif, ouvert à un large public (professionnels, amateurs, écoliers, touristes), proposant la pratique de plusieurs sports d'eau vive (kayak, rafting, surf) et offrant des formations *« atteint parfaitement les objectifs de mise en valeur des atouts naturels du parc Jean-Drapeau tout comme il rejoint les objectifs d'animation du parc par des propositions d'activités renouvelées*[258] *».* La proposition d'un bassin d'eau vive a reçu de nombreux appuis additionnels par le biais des opinions en ligne et lors d'une soirée thématique[259].

Activités hivernales

Plusieurs participants sont intervenus pour souligner le potentiel de développement de nouvelles activités en dehors de la saison estivale, particulièrement en hiver. Pour ce faire, il est proposé de « *bonifier l'offre d'animation hivernale et aménager des lieux conçus pour accueillir des événements sur une base annuelle*[260] *».*

Les organisateurs d'événements ont mentionné que plusieurs des espaces ne sont pas pleinement utilisés en dehors de la période estivale. Certains ont noté que durant l'été les espaces sont saturés et qu'il y a une limite à multiplier les activités. Conséquemment, les participants proposent de mettre de l'avant la vocation quatre saisons du Parc[261].

Quant au secteur de l'île Sainte-Hélène, situé à l'intérieur et en bordure du chemin du Tour-de-l'Isle, le Musée Stewart recommande d'y développer également une offre d'activités quatre saisons, incluant un centre de plein air à l'image de celui du parc du Mont-Royal, fournissant, entre autres, la location d'équipements récréatifs et pouvant remplir également des fonctions de centre communautaire[262].

Plusieurs participants voudraient que la pratique du ski de fond soit développée et prise en compte dans l'aménagement du Parc. Un citoyen souligne qu'il faudrait alors régler l'enjeu du « *conflit d'usage entre les piétons et les skieurs* » via une signalisation adéquate. Pour soutenir

[257] Eau Vive Québec, doc. 8.43, p. 3
[258] Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, doc. 8.54, p. 3
[259] Opinions en ligne, doc. 9.1, 9.2, 9.3, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 9.10
[260] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8
[261] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4
[262] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5

cette pratique, ce participant souhaiterait que les paddocks puissent accueillir, en hiver, un espace d'entreposage des équipements, une salle de fartage et des toilettes[263]. Selon un citoyen, le traineau à chiens est une activité qui pourrait être étendue sur les îles en hiver et devenir plus abordable[264].

Lors des différentes activités participatives, comme dans les opinions transmises en ligne, les citoyens ont proposé de nombreuses façons de profiter du Parc en hiver : piste de patin à glace, patinoire réfrigérée de hockey, patinoire sur le Bassin olympique, à la plage et sur les canaux de l'île Notre-Dame, canots à glace entre le Vieux-Port et l'île Sainte-Hélène, parcours de raquettes, glissades, bateau et voile sur glace au Bassin olympique, traineaux à chiens[265].

Par ailleurs, des associations récréotouristiques qui tiennent leurs activités courantes au Parc à l'année ont déploré qu'ils y aient moins de services l'hiver (déneigement ou commis de parc) alors que l'accessibilité quatre saisons est nécessaire pour certaines de leurs activités, notamment au Bassin olympique et au Quartier des athlètes[266].

Activités horticoles et d'agriculture urbaine

En matière d'activités, on propose aussi de faire la part belle à des projets d'agriculture urbaine ou d'horticulture.

Le CRE-Montréal recommande, par exemple, de développer un *« centre d'interprétation et d'éducation en agriculture patrimoniale, écologique et sociale*[267] *»* avec verger, jardin d'espèces horticoles indigènes, rucher et une station de compostage. Concernant le choix du site, l'organisme propose de privilégier la reconversion, car cela permettrait d'apporter une triple plus-value : le projet d'agriculture, le verdissement d'un espace asphalté et l'amélioration paysagère[268].

Lors des activités contributives citoyennes, des participants ont souhaité que soient implantés des parcours gustatifs d'aliments produits sur place, une ferme expérimentale, un centre scientifique orienté sur l'expérimentation alimentaire, un jardin communautaire et la création d'un verger ouvert au public[269].

[263] Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 12
[264] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2
[265] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités *in situ*, doc. 4.13; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne, doc. 9.9
[266] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 3
[267] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19
[268] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19
[269] Activités contributives citoyennes, doc. 4.14

Événements saisonniers et activités thématiques

De nombreux participants apprécient que le parc Jean-Drapeau soit un lieu qui accueille des événements ponctuels grand public fort appréciés et familiaux tels la Fête des neiges, Week-ends famille ou les Week-ends du monde. Lors des différentes activités participatives, tout comme dans les opinions exprimées, les gens ont souhaité le maintien de ces activités ainsi que la création d'événements saisonniers et de nouvelles activités thématiques répartis sur l'année[270].

Les citoyens ont proposé l'ajout d'activités tel un festival d'Halloween, des couleurs, ornithologique, du cerf-volant, des fleurs, du printemps, une semaine de la mode, des célébrations de fêtes nationales de différents pays à la Place des Nations, une fête des semis au printemps, une kermesse, un Noël du campeur, un village et un marché de Noël, un festival de musique hivernal, un château de glace, un festival d'automne avec activités éducatives en lien avec l'arbre, un concours de châteaux de sable l'été et de compétitions sportives.

D'autres participants souhaitent la création d'événements gastronomiques, tels qu'un festival de *food trucks*, une cabane à sucre, un « *potluck* », un festival de bière (Oktoberfest), des pique-niques communautaires et multiethniques, ou encore un grand BBQ métropolitain avec soirée dansante.

Activités culturelles

Les participants ont souhaité l'augmentation de l'offre d'activités axées sur les arts et la culture (ex. : musique classique, théâtre, danse, poésie, art public ou éphémère, land art, etc.)[271]. Des propositions ont été faites afin de mettre de l'avant la culture locale et l'histoire du Parc, pour accroitre la place de l'art public sur le site ou pour diversifier la programmation d'événements culturels[272].

Pour le CAM, « *en misant sur les attraits de la culture locale et sur les talents des artistes montréalais, le parc Jean-Drapeau peut devenir un site unique montréalais auquel le citoyen et le visiteur peuvent s'identifier* ». Il suggère une programmation permettant la mise en valeur de l'histoire de Montréal, des projections de films québécois et internationaux, la présentation de spectacles sur l'eau[273].

[270] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités *in situ*, doc. 4.13; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne, doc. 9.9; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

[271] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

[272] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 5

[273] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5-6

Le Groupe C-Vert propose, quant à lui, de « *disposer un ensemble de mini-bibliothèques sur le site et d'aménager des espaces de lecture comme des hamacs et des bancs*[274] *»*.

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont demandé une place plus importante pour le cinéma au Parc : cinéma de plein air, projections de films du monde ou en réalité virtuelle. Des participants voudraient aussi de nouveaux types de spectacles et activités culturelles telles des compétitions d'art extérieur, des spectacles de blues, de jazz et de groupes émergents et aussi des soirées de danse sociale[275].

Art public

Afin de renforcer la place de l'art public, les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du parc Jean-Drapeau ont fait des propositions précises, notamment :

- entretenir, réhabiliter, donner une place importante aux œuvres d'art;
- accueillir des projets artistiques;
- organiser des résidences d'artistes dans les paddocks et des expositions partout dans l'île;
- associer chaque œuvre d'art à un paysage d'accompagnement (mise en paysage);
- créer un programme artistique complémentaire aux événements comme la F1;
- proposer des parcours muséaux (sculptures, œuvres d'art…)[276].

Afin de valoriser le Parc, d'améliorer l'expérience des visiteurs et d'attirer les gens, certains partenaires insulaires suggèrent l'installation d'expositions temporaires ou permanentes[277], par exemple des expositions d'art et de photos en sortant du métro, à la Place des Nations[278].

Il a été proposé de « *distinguer le parc à travers ses sculptures*[279] *»*. Culture Montréal souhaite que l'on fasse « *une place significative à l'art public sur l'île Notre-Dame.* » L'organisme pense notamment qu'un Jardin des Floralies « *revu et amélioré* » serait l'hôte idéal d'un « *parc de sculptures* », notant que parmi les sept œuvres d'art public qu'on y retrouve, quatre sont des héritages d'Expo 67, dont un remarquable totem Kwakiult[280]. Par ailleurs, un citoyen invite à ramener la sculpture-fontaine « *La Giboulée* » de Jean Cartier, se trouvant actuellement sur les terrains de Mel's Cité du Cinéma, dans un état d'abandon total. Ce même participant propose

[274] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[275] Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Activités *in situ*, doc. 4.13
[276] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 9
[277] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4, p. 6
[278] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 6; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.6
[279] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4 et 5
[280] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8-9

que l'on remette en place une copie de la fontaine disparue de Gerald Gladstone « *Container Universe*[281] *».*

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont aussi proposé de mettre en valeur les îles en répartissant des activités artistiques et des expositions (ex. : *Foresta Lumina*) afin que le Parc devienne « *un musée à ciel ouvert*[282] *».*

2.4.2 Tarification et accessibilité financière

Concernant la tarification des activités, plusieurs ont évoqué l'importance d'offrir des activités gratuites pour les enfants et les familles. D'autres participants souhaiteraient un équilibre entre les activités payantes (mais abordables) et gratuites. Les nouvelles activités devraient s'adresser à un large public et être financièrement accessibles.

Le CjM est d'avis qu'il faut maintenir le caractère public, mais aussi l'accessibilité du Parc. Selon l'organisme, il est important de maintenir le Parc et son offre de services abordables et certaines activités pourraient même être moins chères. « *L'accessibilité économique favorise l'attractivité du parc auprès des jeunes et les incite à prendre part aux activités offertes*[283] », conclut-il, alors que le CAM voudrait « *la mise en place de forfaits pour les activités de groupe pour adolescents*[284] *».*

Lors des activités *in situ*, les citoyens ont proposé que certaines activités soient moins chères ou gratuites, comme la plage. Une citoyenne voudrait que les jeux gonflables soient inclus dans le prix du billet d'entrée de la plage. Une citoyenne résume l'enjeu de la tarification en ces mots : « *I wish more activities were more accessible in terms of price. When you have kids and you travel to the event & food it can become too expensive. It would have been nice to have the beach free at least for children*[285] *».*

2.5 L'aménagement du site

Plusieurs participants ont mis de l'avant les problèmes d'aménagement au Parc et ils étaient nombreux à noter que celui-ci est incohérent et déstructuré. Un consensus se dégage pour dire que le territoire doit être « *retissé* » et des interventions spécifiques sont nécessaires pour la revitalisation de certains secteurs, pour améliorer l'accès aux berges et pour mettre en valeur les espaces verts et bleus.

[281] Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1
[282] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14
[283] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 12
[284] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[285] Activités *in situ*, doc. 4.13

Le manque de trames cohérentes dans l'aménagement est également attribuable à la configuration des voies de circulation et des sentiers, la disparité du mobilier, l'affichage incohérent, l'état des bâtiments ainsi que les choix stylistiques des lieux de rassemblement comme l'amphithéâtre et l'allée Calder[286]. Comme le recommande l'AAPQ, il faut « *rétablir des liens forts entre le site et ses paysages*[287] *»* ou, comme l'explique un citoyen, « *recréer un continuum entre les divers espaces en réaménageant certains espaces du parc peu exploités [qui] rendrait l'ensemble plus invitant, comme c'est le cas pour le Mont-Royal*[288] *».*

2.5.1 Revitalisation des secteurs vacants ou sous-utilisés

Secteur Est de l'île Notre-Dame

Tourisme Montréal souligne que l'île Notre-Dame, malgré ses attraits bien connus, englobe des espaces déstructurés et que l'ensemble de l'île « *nécessite une vigoureuse démarche de réflexion avant de procéder à son réaménagement*[289] *»*. La partie est de l'île a attiré l'attention de quelques intervenants pour qui l'endroit apparait « *non-convivial […] ayant pour fonction l'entreposage de matériel entre deux événements* », et dont le parterre (situé entre le pont du Cosmos et le pont de la Concorde) est un endroit « *asphaltée et bétonnée avec des stationnements en gravier*[290] *»*.

La mise en valeur de cette pointe est de l'île Notre-Dame est une nécessité, selon un citoyen, tout comme pour Tourisme Montréal qui propose qu'on y aménage en priorité des espaces sportifs ou de plein air[291]. D'après les plans du cabinet d'architectes Lupien+Matteau (Lupien+Matteau), la pointe est de l'île Notre-Dame et les rives du chenal Le Moyne présentent un potentiel important de réhabilitation et de création d'écosystèmes ainsi qu'une orientation idéale pour des serres de croissance pour la création d'écosystèmes d'appoint[292]. Le promoteur Gaïa Écosystèmes y propose l'implantation d'un projet d'agriculture urbaine avec un concept de serres multiétages, écoénergétiques à haut rendement[293].

Un citoyen note qu'il n'y a pas de lien physique cohérent entre la partie est de l'île Notre-Dame à partir du pont du Cosmos et les jardins, situés à l'ouest du pont de la Concorde, auxquels il est souvent impossible de se rendre à pied ou à vélo[294]. Il recommande de créer un nouveau lien permanent entre le métro et les Floralies. Par ailleurs, quelques intervenants proposent de

[286] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5
[287] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9
[288] Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.5
[289] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7
[290] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[291] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7
[292] Lupien+Matteau, doc. 8.30
[293] Gaïa Écosystèmes, doc. 8.11, p. 1 et 2
[294] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

réhabiliter la passerelle de l'Expo Express, présentement abandonnée, pour en faire un lien piétonnier et cyclable, voire « *muséal*[295] ».

Des citoyens proposent que ces secteurs soient végétalisés, transformés en jardins et unifiés avec les Floralies à l'ouest[296]. L'un d'eux voudrait que l'on « *remette en état la section de la Place d'Afrique et interdise, en tout temps, le stationnement sur cette section* ». Selon lui, on pourrait y installer « *une section arboricole et arbustive alimentaire […] qui permettrait d'augmenter la zone "Floralies" vers la passerelle du Cosmos tout en permettant le développement de la canopée forestière dans cette section qui en a grandement besoin*[297] *».*

Les Floralies et les canaux de l'île Notre-Dame

L'état actuel des Floralies et des canaux de l'île Notre-Dame laisse à désirer selon de nombreux participants qui se sont penchés sur l'avenir de ce secteur. On voudrait le voir réaménagé, mieux entretenu, mis en valeur et le faire connaître davantage du public. Certains voudraient voir les jardins agrandis, leur redonner l'aspect d'origine de 1980[298] », ou « *en accentuer le caractère bucolique* », à l'image de certains squares montréalais[299].

L'AAPQ recommande de mettre en place un programme d'immobilisation des Jardins des Floralies « *visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et bien sûr les compositions végétales* ». Ce programme devrait ouvrir la voie au développement d'un concept novateur pour l'ensemble de l'île Notre-Dame qui met de l'avant le design végétal[300]. Quelques intervenants suggèrent à la SPJD de s'associer au Jardin botanique pour la mise en valeur et le développement des Floralies et des canaux[301]. L'un d'eux note que ce lieu « *aurait avantage à être mieux entretenu et pourrait bénéficier, par exemple, d'une association avec le Jardin Botanique pour ramener une touche d'innovation et de créativité*[302] *».*

Un citoyen regrette que la croissance des arbres n'ait « *pas été gérée depuis les Floralies* » et qu'en conséquence, « *on se retrouve aujourd'hui avec un mur de végétation qui bloque tout horizon visuel* ». Une situation qui pourrait être facilement corrigée, selon lui[303]. Pour Culture

[295] Lupien+Matteau, doc. 8.30; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.4
[296] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[297] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 11, 12 et 18
[298] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1; Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[299] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7
[300] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 12
[301] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.6
[302] Opinions en ligne – Clément Robert-Bigras, doc. 9.7
[303] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1

Montréal il faut « *embellir les floralies et leurs canaux, pour en faire un parc de sculptures* », ce qui contribuerait à donner du sens à l'ensemble du territoire de l'île Notre-Dame[304].

Pour augmenter l'appropriation de ce lieu, quelques propositions sont faites : y faire revivre les mosaïcultures, illuminer les canaux la nuit, installer des fontaines, organiser des spectacles nocturnes, permettre la présence d'embarcations comme des pédalos ou des gondoles[305].

Enfin, un citoyen demande que le secteur des Floralies soit ouvert en tout temps et accessible par le pont du Cosmos, même lors de la tenue de grands événements comme le Grand Prix ou Osheaga[306].

2.5.2 Accès au fleuve et aux berges

Réaménager les berges et les rivages pour redonner accès au fleuve et aux « *magnifiques panoramas* » qu'offrent les îles, sont des propositions qui sont revenues à de nombreuses reprises au cours de la consultation. Comme le résume l'OAQ, il est important que « *le visiteur sente qu'il est sur des îles et dans un lieu de nature*[307] *».*

Un citoyen souligne que « *l'essentiel des aménagements actuels dissuade une appropriation conviviale de ce fleuve* » pour l'ensemble des usagers, qu'ils soient à pied, à vélo, en voiture ou en bus. Ce dernier, à l'instar d'autres, fait remarquer que la berge nord de l'île Sainte-Hélène « *devrait être un des hauts lieux de Montréal [grâce à ses vues] assemblant les éléments fondamentaux de l'image de marque de Montréal : le fleuve, le Vieux-Port, le Vieux-Montréal, le centre-ville avec ses gratte-ciels et surplombant le tout, la silhouette du mont Royal*[308] *».*

Le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier rappelle que les îles du parc Jean-Drapeau sont situées dans un secteur d'une diversité faunique exceptionnelle qui demeure malheureusement absente aux yeux des utilisateurs du Parc, « *puisque le fleuve est relégué à l'arrière-plan du paysage*[309] *»*. Le CRE-Montréal regrette aussi que le caractère insulaire du Parc soit très peu mis de l'avant. Il explique que les points de vue vers le fleuve et la ville sont peu aménagés, et « *l'accès physique à l'eau inexistant* ». Pour l'organisme « *les berges sont les grandes oubliées de ces dernières années*[310] *»*.

[304] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8
[305] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Opinions en ligne – Image et notoriété, doc. 9.1
[306] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[307] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[308] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 10 et 11; Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1
[309] Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 7
[310] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

Le CRE-Montréal recommande de restaurer l'ensemble des sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville et de « *poursuivre la renaturalisation des berges encore minéralisées […] dans le but d'assurer la pérennité de la faune et la flore existantes, mais aussi de créer une connectivité avec sa biodiversité fluviale* ». L'organisme souhaiterait aussi des corvées de nettoyage systématiques à certains endroits des rives et du littoral[311]. Dans le même ordre d'idées, l'OAQ précise qu'*« un effort doit être consacré à "renaturaliser" les berges et à en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve* ». Dans ce cadre, « *les techniques novatrices d'aménagement et la résilience face aux changements climatiques doivent être prises en compte*[312] *».*

Finalement, un citoyen identifie les lieux qui doivent, selon lui, faire l'objet d'interventions bonifiant le lien avec le fleuve : le stationnement du Cap-sur-Mer bordant le fleuve, la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène et la pointe est de l'île Notre-Dame[313].

Promenade panoramique

De nombreux participants souhaiteraient que les visiteurs du Parc puissent profiter des vues qu'offre le fleuve par l'aménagement d'une promenade panoramique.

Plusieurs recommandent que celle-ci intègre un réseau de mobilité active pour piétons et cyclistes le long des berges des deux îles[314]. Pour le CRE-Montréal, une telle promenade, à laquelle il faudrait intégrer le pont du Cosmos, permettrait de valoriser les vues autant sur le Saint-Laurent que sur le chenal Le Moyne. Ainsi, la promenade actuelle devrait être « *réaménagée et complétée par un réseau de sentiers multifonctionnels, sécuritaires et conviviaux, grâce à une signalétique adéquate, des mesures d'apaisement de la circulation, du mobilier urbain et des mesures de verdissement*[315] *»*. Une citoyenne propose d'installer des bancs permettant de « *contempler la vue et le fleuve en toutes saisons*[316] *».* Culture Montréal souhaite que la promenade riveraine permette aux visiteurs « *d'y déambuler sur la plus longue distance possible, autour des deux îles* » et qu'elle intègre prioritairement l'accès à la Place des Nations[317]. Pour le CAM et l'AAPQ, il pourrait s'agir d'un élément distinctif de l'identité paysagère du parc Jean-Drapeau » qui mériterait, à ce titre, une signature originale qui permettrait également « *d'expérimenter les unités paysagères intérieures du parc*[318] *».* Un intervenant y a imaginé la « *Promenade de l'Amour* » avec le mot amour en 150 langues, illuminée en soirée, longeant le

311 CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7
312 Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
313 Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2
314 Opinions en ligne – Benoît Germain, doc. 9.8
315 CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17
316 Opinions en ligne – Odette Cloutier, doc. 9.8
317 Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5 et 7
318 Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4; Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 10

fleuve Saint-Laurent, avec son incomparable vue sur le Vieux-Port, le centre-ville de Montréal et le mont Royal[319].

Cette promenade devrait inclure le stationnement « *Cap-sur-Mer* » bordant le fleuve, à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène (aussi appelé P8) qui « *doit être au cœur de cette ambitieuse stratégie de réappropriation des berges du fleuve* », selon un citoyen. Ce dernier demande que sur l'île Sainte-Hélène « *le secteur situé entre le métro, la navette et le Calder, ainsi que les berges du fleuve en façade du stationnement soit aménagé avec très grand soin pour permettre aux visiteurs de profiter d'un contact direct et indirect avec le fleuve*[320] *».*

[Ce thème est également abordé à la section « *Verdir et réduire les espaces de stationnements* »]

2.5.3 Les espaces verts et bleus

Pour beaucoup de participants, les espaces verts et bleus du Parc méritent une attention particulière et accrue. Pour l'Ordre des architectes du Québec, ceux-ci « *doivent être conservés, restaurés et rendus aux visiteurs* ». Il s'agira de « *se libérer progressivement des espaces asphaltés pour les remplacer par des espaces naturels et répandre les pratiques d'innovation durables*[321] *».* Une orientation qui fait consensus parmi les intervenants qui voudraient voir les îles davantage vertes et végétalisées, notamment les espaces de stationnement.

Végétalisation et verdissement

De nombreux organismes et citoyens souhaitent une augmentation du couvert arboricole et végétal du Parc, passant par des actions de verdissement et de végétalisation pour en augmenter la biodiversité et compenser l'impact négatif des îlots de chaleur et des activités du Parc nuisibles à ses espaces verts et bleus[322]. Certains voudraient voir la revitalisation de certains secteurs, comme le lac des Cygnes et les étangs marécageux à proximité de la plage Jean-Doré ou le verdissement des espaces comme l'amphithéâtre[323].

L'organisme le Jour de la Terre met en lumière les besoins du verdissement dans la région métropolitaine et considère que le nouveau plan d'aménagement constitue une belle occasion pour favoriser la végétalisation et de créer un îlot de biodiversité, afin de pérenniser le milieu naturel des îles. L'organisme prône, à l'instar d'autres, l'augmentation et la diversification des espaces naturels : « *La plantation d'une diversité d'arbres au parc Jean-Drapeau favoriserait sa résilience face aux changements climatiques, en permettant une amélioration de la qualité de*

[319] Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 7-9
[320] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2, 10 et 11
[321] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[322] Opinions en ligne – Francis Waddell, doc. 9.2
[323] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2

l'air, une diminution de l'érosion et le stockage du carbone[324] *».* Selon l'OAQ, il faut aussi retrouver les espaces champêtres perdus, car « *si le parc doit comprendre des zones vertes aménagées, il doit aussi comporter des espaces plus sauvages, des espaces plus intimes*[325] *»*. À ce sujet, un visiteur régulier du Parc note que « *la magie opère là où, justement, la Société du parc a déployé ses efforts en second plan depuis des décennies*[326] *».*

L'Association des architectes paysagistes du Québec recommande à la SPJD d'adopter une stratégie globale de végétalisation qui permettra d'accroître la canopée et éviter une « *stratégie de développement et d'aménagement à la pièce* » qui accroitrait la minéralisation du site[327]. Pour un citoyen, il faut « *augmenter la couverture arboricole et arbustive de l'ensemble du site* »; cela pourrait passer par la mise en œuvre d'un « *programme d'entretien des arbres plus agressif, incluant le remplacement hâtif de certains individus*[328] *».* Il en va de même pour le CRE-Montréal qui invite la SPJD à poursuivre les travaux de plantation d'arbres en remplacement des frênes morts et à procéder urgemment à la lutte aux espèces envahissantes dans la forêt du mont Boullé[329].

Quelques participants ont parlé « *d'élargir la conservation de la nature en intégrant la faune animale*[330] *».* L'OAQ suggère, dans un effort majeur pour préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire « *l'introduction de certaines espèces animales comme cela s'est fait dans d'autres parcs (des paons à Victoria, des moutons à Rosemont, etc.)*[331]. » Un citoyen estime que pour attirer davantage de jeunes familles dans ce lieu, il faudrait introduire des animaux dans le Parc, comme des castors et canards au lac des Cygnes ou des moutons sur les espaces verts[332].

Verdir et réduire les espaces de stationnements

Pour de nombreux participants, la place des stationnements dans le paysage des îles pose un problème pour des raisons esthétiques, pratiques et environnementales. « *Aujourd'hui, avec sa quinzaine de stationnements, le parc Jean-Drapeau ne projette plus l'image d'un lieu unique pour sa localisation et ses attraits naturels.* », déplore un citoyen[333], alors que le CRE-Montréal signale que : *« Les deux îles comptent 15 stationnements pour un total de 8 158 places dont 3 149 places uniquement pour le P8 de La Ronde. La superficie qu'ils occupent (plus de 100 000 m²) est*

[324] Jour de la terre, doc. 8.46, p. 1
[325] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[326] Étienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1
[327] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 9 et 10
[328] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 12 et 18
[329] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13
[330] Étienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1
[331] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[332] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2
[333] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

équivalente à celle de l'ensemble des boisés du mont Boullé, ce qui est totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert[334] *».*

De nombreux participants, notamment lors de la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, ont proposé de concentrer les actions de reboisement, verdissement et de perméabilisation sur les zones de stationnement actuelles, principalement le P8, « *l'immense stationnement de La Ronde sur l'ile Ste-Hélène face au fleuve et au centre-ville*[335] *»*. Un citoyen a, par exemple, présenté la carte de stationnements des espaces au nord-ouest de l'île Sainte-Hélène, entre le mont Boullé et le fleuve, qu'il propose de convertir pour y augmenter la biodiversité[336].

Le CRE déplore la présence de « *ces zones asphaltées pauvres en aménagements paysagers de qualité, et qui contribuent à la formation d'îlots de chaleur urbains et au ruissellement des eaux pluviales, tout en entravant le déplacement des cyclistes* ». Compte tenu de leur sous-utilisation, la SPJD devrait réduire la surface consacrée au stationnement et les verdir. À ce titre, il recommande de « *les redonner aux promeneurs, dans un rayon de 500 m du métro* » et que La Ronde adopte « *un important programme de verdissement, surtout en rive* ». Il note que si « *des arrondissements comme Saint-Laurent sont capables, par voie réglementaire, de pousser les entreprises à verdir leurs terrains, il serait bien incompréhensible que des entreprises situées dans un parc ne soient pas tenues d'en faire minimalement autant*[337] *»*.

Les AmiEs du courant Sainte-Marie (les AmiEs du courant) proposent de « *suivre l'exemple du Casino de Montréal en mettant sous terre le stationnement [du vaste secteur déboisé en bordure du fleuve juste à l'ouest du pont Jacques-Cartier] ou bien l'installer dans le pavillon inutilisé sous le pont Jacques-Cartier pour redonner le littoral aux Montréalais* ». Pour eux, il s'agit d'une opportunité pour reboiser et faire disparaître un îlot de chaleur important en bordure du fleuve qui devrait être réservé aux piétons et aux cyclistes. Ils pensent également que « *l'entrée/sortie du stationnement pourrait être située près du pont Jacques-Cartier pour limiter les déplacements dans le parc* », et que l'on pourrait « *s'inspirer du stationnement de la Place d'Youville à Québec et l'intégrer dans son environnement avec des plantations pour le camoufler, et en ajoutant un toit vert*[338] *»*.

Pour les intervenants du Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, les stationnements qui ne seront plus utiles pourraient être verdis et remplacés par des stationnements de vélos, ou y construire

[334] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9
[335] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 3; Luc Valade, doc. 8.65, p. 4 et 7; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 11
[336] Pierre Marcoux, doc. 8.69.1, p. 46 et 47
[337] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9, 13, 14, 16 et 17
[338] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 11

des petits bâtiments LEED[339], ou encore, afin de réduire l'espace réservé au stationnement en surface, un groupe a proposé la construction d'écostationnements couverts[340].

2.5.4 Lieux de rassemblement

L'amphithéâtre

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, l'aménagement du nouvel amphithéâtre qui est en cours de construction a reçu un grand nombre de critiques pour ce qui est de sa taille, qui fera passer sa capacité d'accueil de 45 000 à 65 000, de l'impact de la construction sur l'environnement naturel du Parc ainsi que pour le choix de son aménagement qui a « *confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement*[341] *»*.

Mark London, à l'instar de plusieurs autres intervenants, déplore que sa construction ait forcé l'abattage d'un millier d'arbres et l'élimination de milieux naturalisés dans lesquels une faune abondante (poissons, mammifères, oiseaux...) s'était implantée. Un intervenant note que « *l'aménagement paysager est aujourd'hui effacé, car les arbres et autres végétaux sont disparus, tout comme les étangs et les deux bâtiments de service à côté du métro*[342] *»*. Un citoyen qui déplore grandement « *la perte nette d'un endroit autant charmant, naturel, touristique que récréatif sur l'Île Sainte-Hélène* » aurait préféré une coupe d'arbres limitée au nord-est de la colline, pour ensuite l'agrandir en largeur et en hauteur, créant ainsi une estrade durable qui aurait pu, selon lui, accueillir un plus grand nombre de spectateurs[343]. Par contre, Tourisme Montréal considère que « *compte tenu que le parterre existait déjà depuis plus de vingt ans, il était également indiqué d'investir pour améliorer l'aménagement et les services*[344] *».*

Un citoyen rappelle que la coupe des arbres et le remblayage de milieux humides avec ses cascades et bassins sont d'un *« choix stylistique, en contradiction complète avec les politiques de développement durable de la SPJD et de la Ville* ». De plus, la minéralisation des lieux risque de générer un îlot de chaleur sur l'île Sainte-Hélène[345].

STGM Architectes se désole que cet aménagement, qui bénéficie d'un budget de 73,4 millions de dollars, « *exclut plusieurs pavillons d'Expo 67 ainsi que la Place des Nations et aucun lien physique n'est prévu entre le nouveau projet et cette dernière, contrairement à ce qui était prévu dans la*

[339] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8
[340] Consortium SLC APM, doc. 8.27, p. 9
[341] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.5, p. 9
[342] Mark London, doc. 8.75, p. 8; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9
[343] Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1
[344] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4
[345] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6 et 8

précédente version du PAMV annoncé en 2014[346] ». Un citoyen abonde dans le même sens et propose un lien « *naturel* » entre l'amphithéâtre et le lac des Cygnes ainsi qu'un lien piétonnier entre la station de métro Jean-Drapeau et la Place des Nations actuellement fermée[347].

Ce dernier propose que le nouvel amphithéâtre encourage l'organisation de plus petits événements, notamment au printemps et à l'automne, par la présentation de spectacles musicaux de moins grande envergure. L'endroit pourrait aussi être aménagé pour l'accueil de cafés-terrasses ouverts à longueur d'année[348]. Pour cela, il faudrait trouver une façon de fragmenter cet espace « *pour permettre à de petits promoteurs d'y participer afin d'y diversifier les événements*[349] *»*.

Plusieurs souhaitent que cet aménagement réduise les impacts négatifs vécus actuellement par les visiteurs du Parc durant les grands événements, notamment en matière de bruit, en réorientant la scène, par exemple[350].

La Plaine des Jeux

L'état et l'utilisation actuelle de la Plaine des Jeux a interpellé plusieurs intervenants dans le contexte actuel où les travaux du PAMV autour de l'Homme de Calder ont nécessité le déplacement de l'événement des Piknic Électronik vers ce lieu depuis les dernières années.

Plusieurs intervenants ont déploré que l'état de délabrement de ce terrain empêche l'accueil des familles qui y organisaient des pique-niques dans le passé[351] et que les événements empiètent sur les zones gazonnées de la forêt adjacente[352].

Selon le Musée Stewart, « *sur la plaine des jeux, l'aménagement d'un parc nature exempt de la présence d'événements ponctuels à grand déploiement permettrait au parc de retrouver sa vocation initiale et encouragerait la fréquentation des Montréalais et la pratique d'activités récréotouristiques, communautaires et de loisirs. Selon l'organisme, il faut trouver d'autres sites pour répondre aux besoins des grands événements tels qu'Osheaga et Piknic Électronik*[353] *».* Un point de vue que partage aussi un intervenant qui propose de préserver et restaurer ce lieu tout en protégeant la forêt adjacente, mais aussi « *de réaménager l'espace libre de la Plaine des jeux sur la pente du mont Boullé pour qu'elle puisse être utilisée et que tous se l'approprient*[354] *»*. Un

[346] STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14
[347] Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[348] Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[349] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[350] Silence Saint-Lambert, doc. 8.6
[351] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4
[352] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[353] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 4-5
[354] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

plan de réaménagement devrait viser le rétablissement de la qualité des sols et le verdissement de la Plaine, « *tout en mettant en valeur le potentiel paysager (ouvertures visuelles sur le fleuve) et en consolidant les boisés du mont Boullé voisin* », suggère le CRE-Montréal[355].

L'organisateur du Piknic Électronik se dit conscient que l'endroit, dont une partie abrite actuellement son événement, évoque pour certains les lieux de pique-niques familiaux, et que le traitement de ce site et de son environnement végétal « *devrait restituer la richesse passée et actuelle du lieu* ». Il précise qu'il est possible de pique-niquer les dimanches ailleurs au Parc, que la Plaine des Jeux est libre six jours sur sept et que « *Piknic a pris en charge ce site il y a deux ans et fait tout son possible pour le maintenir dans le meilleur état possible*[356] *».* Par ailleurs, même si la décision de pérenniser ou pas la présence de Piknic sur ce site ne dépend pas de ce dernier, l'organisme souhaite rester sur le site de la Plaine des Jeux, car les travaux du PAMV sur l'ancien site de l'Homme de Calder ne lui conviennent plus, puisque la végétation qui faisait l'atout de ce lieu a été éliminée. La Place des Nations, à la condition d'être restaurée, est une seconde option envisageable pour les activités futures de l'organisme.

Finalement, Evenko considère que la Plaine des Jeux est une des « *zones du parc essentielles aux festivals* » et doit demeurer absolument accessibles aux organisateurs d'événements[357], tandis que le RÉMI avertit que « *des décisions de relocalisation irréfléchies ou non-concertées pourraient, par exemple, avoir un impact très négatif et, à terme, priver la communauté d'événements et de leurs retombées diverses*[358] *»*.

La Ronde

Selon un citoyen, « *le parc d'attractions La Ronde devrait être remis à des intérêts Canadien, Québécois voire à la ville de Montréal*[359] *»*. Un citoyen qui abonde dans le même sens considère qu'« *une des erreurs importantes de l'administration Bourque a été la location du site de La Ronde à Six Flags* ». Il rappelle que La Ronde « *n'a jamais été qu'un parc d'attractions* », que c'était un lieu de rencontre où tous les Montréalais se retrouvaient. « *Un lieu de détente, d'amusement (évidemment), un lieu de culture où toutes les générations trouvaient sa place* ». Ce qui, à ses yeux, n'est plus le cas aujourd'hui[360].

Plus spécifiquement, ce citoyen souhaiterait que, sur le site de La Ronde, soit « *développé une politique de préservation des édifices et lieux, en lien avec l'Expo 67 : Jardin des Étoiles, Fort Edmonton, la Spirale (qui est un symbole de deux expositions : Lausanne 64 et l'Expo 67)* ». Il

[355] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13
[356] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11
[357] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[358] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 4
[359] Opinions en ligne – Jean Cauvier, doc. 9.2
[360] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14

demande la réalisation d'une « *étude patrimoniale, en lien avec la direction de La Ronde* ». Par ailleurs, ce dernier estime qu'une partie du site de La Ronde est « *un immense îlot de chaleur* » et qu'il faudrait procéder à une « *évaluation de la couverture arboricole de La Ronde et développer une stratégie de préservation et reboisement du site*[361] *»*.

2.5.5 Le patrimoine (bâti)

Héritage Montréal demande qu'un « *plan de conservation et de mise en valeur soit élaboré pour encadrer et accompagner la gestion du parc et les partenariats ou ententes pour son animation et son occupation en établissant des principes supérieurs fondés sur les valeurs civiques de ce lieu et assurer son intégrité*. »

Parmi les composantes à prioriser figureraient :

- Le complexe militaire et la tour de Lévis de l'île Sainte-Hélène;
- Les Étangs, ponts, sentiers et bois de l'île Sainte-Hélène;
- Le Pavillon des baigneurs et la Plaine des Jeux;
- Le restaurant Hélène-de-Champlain;
- La Place des Nations;
- Les canaux de l'île Notre-Dame;
- Le Pavillon du Canada et le Pavillon des États-Unis;
- Calder et autres œuvres d'art public[362].

Culture Montréal s'inquiète de « *l'incertitude entourant la conservation et la vocation de certains éléments patrimoniaux témoins de l'ADN culturel et historique du parc : musée Stewart, Poudrière, Hélène-de-Champlain, et appelle à une réflexion sur leur utilisation*[363] *»*. Le Musée Stewart va dans le même sens en recommandant « *d'élaborer un plan directeur sur l'avenir des bâtiments historiques de l'île incluant un audit détaillé des besoins d'entretien et de restauration, de concert avec la ville de Montréal et le gouvernement du Québec, ainsi que le développement d'une vision à long terme pour la valorisation et l'animation de ces bâtiments*[364] *»*. Un citoyen propose un moratoire sur les démolitions de bâtiments et condamne que celles-ci soient justifiées par leur état d'abandon[365]. Un autre précise que la préservation et la mise en valeur du patrimoine ne signifie pas « *de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu ou l'édifice afin d'en favoriser son utilisation, tout en en respectant "l'esprit" dans lequel il a été construit*[366] *».*

[361] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14
[362] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4
[363] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4
[364] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11
[365] Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1
[366] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5

Pour les répondants au questionnaire en ligne, la Place des Nations est identifiée le plus souvent (40 %) comme le lieu qui devrait être mis en valeur, en priorité, suivie par les Floralies et les canaux (32 %)[367].

Le Musée Stewart, la tour de Lévis et la Poudrière

Le Musée Stewart recommande le maintien de la vocation muséale du Fort (complexe militaire) lors de son départ et propose qu'y soient regroupées les collections des divers musées et réserves régimentaires du Grand Montréal. Le Musée Stewart serait prêt à confier sa collection militaire à une telle institution[368].

Les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc ont proposé plusieurs vocations pour la Poudrière après avoir assuré la consolidation de ces bâtiments :

- contribuer à la vocation éducative de cette zone dans les domaines de l'horticulture, de l'ornithologie, de la géologie et de l'écologie;
- lieu d'éducation sur la vocation militaire de cette zone;
- lieu d'atelier et d'exposition pour artistes[369].

Lors des activités contributives, les participants ont également suggéré d'aménager un cinéma dans la Poudrière[370], tandis qu'un citoyen propose d'y accueillir une résidence d'artistes[371].

Les participants ont aussi proposé que la tour de Lévis mette en valeur son patrimoine naturel et le point de vue qu'offre le belvédère, et devienne un centre d'interprétation[372]. Par exemple, un intervenant propose l'idée d'une exposition sur les problématiques liées à l'eau potable. Ce dernier propose aussi « *qu'une production interactive pourrait faire usage de la salle de spectacle de la Poudrière, tandis que la caserne se prêterait bien à devenir un espace de recherche et de réserves ouvertes puisque c'est là en partie son usage actuel*[373] *».*

[367] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[368] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11
[369] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[370] Activité contributive, doc. 8.14
[371] Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7
[372] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.8
[373] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15

Le Hélène-de-Champlain

L'avenir de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain a préoccupé un bon nombre de gens qui s'interrogent sur sa vocation future une fois sa rénovation complétée.

Une vocation s'articulant autour de l'alimentation est celle qui est mentionnée le plus souvent pour cet ancien restaurant haut de gamme[374]. Tourisme Montréal partage l'objectif énoncé par la SPJD de faire du Hélène-de-Champlain une destination d'expériences, ouverte douze mois par année, et offrant une programmation culinaire pour devenir une vitrine en matière de tourisme gourmand et d'apprentissage et souhaite vivement que, dans les meilleurs délais, les conditions soient réunies pour aller de l'avant[375]. Pour Culture Montréal, il apparait logique que celle-ci soit « *liée au monde de la gastronomie* », mais l'on pourrait également, compte tenu de sa proximité avec la Biosphère, penser à une vocation muséale[376].

Un participant propose, « qu'une section de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain soit réservée afin de pouvoir en faire un lieu de conférence, de classe « *verte* » (d'histoire et de patrimoine), complément intéressant au développement d'une approche plus intégrée de la mission de la Biosphère[377]. »

Pour les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, le pavillon pourrait remplir de nouvelles fonctions, telles que : lieu d'accueil pour les élèves ou camps de jour; lieu pour l'organisation d'événements intérieurs; restaurants collectifs avec jardins communautaires, lieu éducatif axé sur l'alimentation, ou lieu d'apprentissage pour méditation, yoga, etc.[378] Lors des activités contributives, les participants ont également suggéré d'en faire une salle d'exposition et d'événements musicaux[379].

2.5.6 Le patrimoine de l'Expo 67

L'enjeu de la sauvegarde et le rappel des souvenirs de l'Expo 67 ont mobilisé plusieurs personnes. On considère que les pavillons, le design, voire l'esprit de ce moment exceptionnel et marquant dans l'histoire de Montréal et du Québec doivent être préservés. « *En conséquence, l'ensemble des îles de l'Expo, le pont de la Concorde et la Cité du Havre doivent faire l'objet d'un processus de mise en valeur intelligent, respectueux des valeurs historiques et naturelles de cet héritage exceptionnel*[380] *».*

[374] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15
[375] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5
[376] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 7
[377] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 7
[378] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[379] Activité contributive, doc. 8.14
[380] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 11 et 12

La Place des Nations

Parmi les infrastructures héritées de l'Expo 67, c'est le sort de la Place des Nations qui a interpellé le plus de participants. On s'inquiète de l'abandon de ce lieu emblématique et considère que sa rénovation doit être prioritaire dans le futur plan de directeur[381]. Plusieurs usages et vocations ont été proposés pour sa revitalisation.

STGM Architectes a rappelé[382] le fort attachement émotionnel vis-à-vis la Place des Nations ainsi que « *l'importance de la mise en valeur de ce patrimoine bâti, non pas uniquement pour ses qualités constructives, mais aussi, et surtout, pour sa valeur symbolique, suscitant encore aujourd'hui de grandes émotions et de la nostalgie auprès des personnes ayant pris part à cette période historique sans précédent au Canada* ». Ce dernier a rappelé les valeurs historique, symbolique, architecturale, paysagère de ce lieu qui fut le théâtre des principales cérémonies nationales et des manifestations culturelles en 1967. Il conclut que « *la vocation événementielle du site lui confère également une importance en tant que lieu de rassemblement et d'échanges interculturels, au cœur du parc Jean-Drapeau*[383] *».*

Aujourd'hui, le site est laissé à l'abandon et sert de site technique d'entreposage; il est en train de disparaître de l'imaginaire montréalais[384] et se retrouve maintenant sur la liste des dix sites emblématiques menacés, dressée par Héritage Montréal[385]. Cette situation est déplorée par tous les participants qui se sont prononcés sur cette question. Pourtant, « *en 2013, la Ville et le gouvernement du Québec ont annoncé [la restauration de la Place des Nations], mais le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV), présenté en 2016, écarte complètement la Place des Nations du projet*[386] *».* Un citoyen craint que l'impossibilité de le restaurer ne justifie éventuellement sa démolition. L'urgence concerne particulièrement les poutres qui sont en très mauvais état, voire détruites[387].

De nombreuses propositions ont été mises de l'avant, autant en ce qui concerne l'aménagement de la Place que sa vocation, une fois rénovée. En termes d'aménagement, elle devrait être verdie, sa restauration devrait prévoir une ouverture sur le fleuve et être reliée à une promenade longeant la rive[388]. « *Pour rendre ce lieu plus facilement accessible depuis la station de métro, une*

[381] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Luc Valade, doc. 8.65, p. 6; Opinions en ligne – Normand Arseneault, doc. 9.8; Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 5
[382] Lors d'une session de design participatif ayant pour sujet l'avenir de la Place des Nations qui s'est tenue le 17 juin 2017 à la Maison de l'Architecture du Québec
[383] STGM Architectes, doc. 8.45, p. 12 et 13
[384] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 6
[385] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 3; STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14
[386] STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14
[387] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5, 6 et 18
[388] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

passerelle piétonnière sur le lac des Cygnes pourrait être construite et pourrait inclure des éléments d'interprétation tant sur l'histoire des lieux que sur la valeur écologique actuelle des lieux[389] *».* Un citoyen voudrait qu'elle soit remise dans son état d'origine, telle qu'elle était lors de l'Expo 67, incluant les passerelles, les fontaines et le mobilier urbain[390], tandis qu'un autre est d'avis « *qu'il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais plutôt de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora*[391] *»*. Finalement, un autre citoyen craint que ses gradins soient devenus irrécupérables et propose d'y construire des terrasses avec vues sur le fleuve[392].

Pour ce qui est de sa vocation, des citoyens proposent d'en faire un lieu ouvert au public, polyvalent, animé en toutes saisons et qui pourrait à nouveau accueillir des rassemblements, des expositions et des activités variées[393]. En effet, plusieurs proposent d'en faire un lieu public de diffusion événementielle avec des microscènes sans être une place de spectacles. Certains y souhaitent la tenue de spectacles intimes acoustiques ou du théâtre[394], doté d'un plan d'animation avec l'aide d'organismes communautaires[395]. Un organisme suggère de construire sur ce lieu un centre sportif intérieur de quatre terrains[396].

Cet endroit pourrait aussi devenir un centre d'interprétation des milieux naturels du fleuve Saint-Laurent, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, par exemple Exploramer, à Sainte-Anne-des-Monts : *« cette vocation de la Place des Nations permettrait aux écoles et aux camps de jours de la région montréalaise d'apprivoiser une autre facette de la nature en ville. »* Il note que le site extérieur de la Place des Nations a la capacité d'accueil pour ce type de clientèle pour des pique-niques ou des ateliers reliés à la biodiversité du Saint-Laurent[397].

Culture Montréal ajoute que la Place des Nations a constitué un lieu privilégié d'activités culturelles jusqu'au début des années 80. Le Festival international de jazz de Montréal y a débuté ses activités. « *En plus de remettre en valeur un témoin majeur d'Expo 67, la mise à niveau de la Place des Nations pourrait permettre d'accueillir des activités et événements qui allégeraient l'utilisation à des fins événementielles d'autres parties du parc*[398] *».* Quant à Piknic Électronik, il évalue l'option de déménager ses activités estivales hebdomadaires à la Place des Nations, bien qu'il privilégie de rester à la Plaine des Jeux. Un citoyen, en accord avec cette solution, explique que cela règlerait le problème d'empiètement et de dégradation des espaces gazonnés du

[389] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12
[390] Luc Valade, doc. 8.65, p. 6
[391] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5
[392] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1
[393] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1
[394] Soirée thématique – Aménagement, 4.10, p. 2; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 18
[395] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5, 6 et 18
[396] Jeunes sportifs Hochelaga, doc. 8.31
[397] Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 9
[398] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 6

secteur de la Plaine des Jeux actuellement occupée par cette activité. Cette place devrait maintenir l'esprit de sa vocation d'origine, respectueux de son patrimoine, et devenir un lieu commémoratif de l'Expo[399]. Pour conclure, STGM Architectes met de l'avant la vision commune suivante : *« Faire de la Place des Nations un lieu public permanent, polyvalent et accessible au quotidien, une des pièces maîtresses d'un parcours récréotouristique animé en toutes saisons, connectant l'ensemble de l'île et le reste de la ville, tout en mettant en valeur les panoramas sur le fleuve et Montréal, ainsi que le patrimoine bâti, en tant que lieu commémoratif d'Expo 67*[400] *».*

Le Pavillon des États-Unis (Biosphère)

D'abord érigé comme Pavillon des États-Unis à l'Expo 67 pour y représenter l'*Amérique Créative*, également connu sous le nom de Biosphère, ce lieu a été rénové et transformé par Environnement Canada au milieu des années 1990 pour devenir un musée sur l'environnement[401]. Cet édifice « *géodésique* », conçu par l'architecte pionnier des questions environnementales, Richard Buckminster Fuller, dont c'est l'œuvre majeure[402], a attiré plusieurs propositions de projets pour son occupation, la protection de sa mission[403] et sa mise en valeur future, dans le contexte où le bail de l'actuel occupant arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Un groupe de citoyens, le Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat, se dit préoccupé par la possibilité qu'un plan directeur du Parc n'assure pas le maintien d'un musée fédéral dédié à l'environnement dans l'un des bâtiments les plus emblématiques du pays. Ils voudraient que le gouvernement du Canada et ses partenaires profitent de la fin imminente du bail pour proposer un projet qui transformera le musée actuel en institution dotée d'une pérennité qui sera à l'avantage de la population et accessible aux touristes. En continuation des expositions thématiques, ce projet dotera le musée d'un centre de recherche, d'un espace média et de lieu consacré à la documentation sur le patrimoine météorologique et climatique du Canada. De plus, ce projet met de l'avant l'idée d'un « *pôle environnemental* » qui lierait des infrastructures et des sites déjà existants du Parc afin d'investir de manière cohérente les alentours du dôme comme le restaurant Hélène-de-Champlain (pour recevoir les classes vertes) et la tour de Lévis (observatoire)[404].

Ce projet d'aménagement est présenté en détail par le cabinet d'architectes Lupien+Matteau. Ce dernier illustre un parcours muséal qui permet de « *mettre en valeur et en usage une séquence de patrimoine paysager et architectural cohérent sur un site aux nombreuses identités […] : le paysage patrimonial de Frederick Todd, le paysage politico-utopiste de l'Expo 67 et le paysage*

[399] Luc Valade, doc. 8.65, p. 6; Opinions en ligne – Michel Villeneuve, doc. 9.10
[400] STGM Architectes, doc. 8.45, p. 17
[401] Société des arts technologiques, doc. 8.21, p. 5
[402] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 3
[403] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 7
[404] Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat, doc. 8.40, p. 4

riverain du Chenal Le Moyne[405] *»*. Cette idée correspond à celle exprimée par d'autres qui veulent maintenir la vocation de musée de la Biosphère et développer ses alentours de manière durable[406], ce qui contribuerait à mettre en valeur ce bâtiment patrimonial essentiel et emblématique[407]. Tourisme Montréal croit aussi que « *l'indispensable prise de conscience concernant les changements climatiques, militent fortement en faveur non seulement du maintien, mais aussi d'un renforcement de la Biosphère, musée de l'environnement et du changement climatique*[408] *»*. Il faut donc que le gouvernement fédéral lui donne un statut et des moyens qui lui permettent d'être en phase avec l'importance planétaire de l'enjeu du changement climatique, conclut Culture Montréal[409].

Une autre proposition d'avenir pour l'ancien pavillon des États-Unis a été présentée par la Société des arts technologiques (SAT) : le projet Géoscope. Celui-ci a pour principal objectif « *la revalorisation de la sphère géodésique invitant l'art, la science et la technologie à dialoguer autour des grands enjeux éco-sociaux de notre temps*. » La SAT explique que *« depuis sa création, la fréquentation de la Biosphère n'a cessé de décliner, surtout en hiver. Aujourd'hui, le dôme de Fuller est perçu comme un "orphelin", dans le réseau des infrastructures urbaines montréalaises. »* Avec ce projet, les Montréalais et les visiteurs de passage profiteront d'une programmation annuelle, rythmée selon les saisons, qui comprendra une foule d'activités à la fois inspirantes et instructives, notamment grâce à un observatoire *« qui donnera au dôme de Fuller à Montréal le statut iconique de la tour Eiffel à Paris ou de la Statue de la Liberté à New York*[410] *».*

Une telle vision est appuyée par le Buckminster Fuller Institute. Celui-ci note dans son mémoire : *"The Buckminster Fuller Institute encourages connecting the spirit and sustainable development goals of parc Jean-Drapeau's strategic plan to the history and future of the Expo '67 US Pavilion, arguably the most famous architectural icon of Montreal. Transforming the facility into a world-class center of planetary innovation would inspire a new generation through the integration of research, creation and education*[411]*".*

Finalement, la société Ikonik Inc. met de l'avant D-TONIK, un projet de transformation du site englobant à la fois la Biosphère et l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain. Ce dernier est décrit comme « *un projet permanent de laboratoire et d'incubation d'idée, un milieu expérientiel dans un lieu patrimonial unique combinant à la fois nature, santé et affaires* » ayant pour objectif de remettre en valeur le legs architectural de ce secteur de l'île Sainte-Hélène. Pour compléter le

[405] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 3
[406] Denis Côté, doc. 8.63, p. 3
[407] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 3
[408] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5
[409] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 9
[410] Société des arts technologiques, doc. 8.21, p. 4-5
[411] The Buckminster Fuller Institute, doc. 8.67, p. 5

projet, le promoteur propose d'ériger à proximité un centre de loisirs et de santé qui inclura des installations de massothérapie, de yoga, des bains extérieurs et une terrasse[412].

Le Pavillon de la Corée

L'état de délabrement du Pavillon de la Corée a été déploré par plusieurs et l'on demande qu'il soit rénové en incluant la tour qui s'y trouvait à l'origine[413].

Dans leur mémoire, Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67 ont insisté sur la nécessité de restaurer le Pavillon de la Corée et de lui donner une nouvelle vocation le plus tôt possible, car il est dans un état de délabrement avancé. Ils proposent des mesures d'urgence pour la protection du pavillon contre les conditions météorologiques, qui sont une des causes de la détérioration du pavillon, ainsi que des accidents de circulation et les actes de vandalisme. Ces actions sont justifiées autant pour des raisons patrimoniales que pour faire revivre le souvenir de l'Expo 67. Comme nouvelle vocation pour la structure rénovée, l'association propose, esquisses à l'appui, un « *Pavillon du souvenir de l'Expo 67* ». Ce nouvel usage d'un pavillon remis en valeurs dans le respect de son architecture d'origine et de sa valeur patrimoniale créera un nouveau lieu d'usage public, en plus de conserver et d'exposer les souvenirs de l'Expo 67[414]. Un participant suggère que le musée de l'Expo soit créé dans le bâtiment bancaire de la CIBC adjacent[415].

Lors de la soirée thématique sur l'aménagement, il a été évoqué la possibilité de faire de ce patrimoine architectural asiatique, seule construction du genre en Amérique du Nord, un lieu de *coworking* et de reproduire l'ancienne tour en réalité virtuelle[416]. Ce lieu pourrait servir de lieu d'exposition et de préservation de l'Expo 67, complémentaire à la Place des Nations et qui deviendrait le site commémoratif officiel de l'événement[417]. Un autre y verrait également un lieu d'exposition pour souligner d'autres héritages des îles comme les Jeux olympiques ou les championnats du monde aquatique[418].

Pavillon du Canada

Tourisme Montréal imagine que le Pavillon du Canada « *puisse être recyclé à des fins davantage culturelles et communautaires*[419] *».* Les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du PJD lui voient également une « *vocation théâtrale* ». Tout comme Culture

[412] Ikonik, doc. 8.66
[413] Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1; Opinions en ligne – Michel Villeneuve, doc. 9.10
[414] Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67, doc. 8.5, p. 8
[415] Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7
[416] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[417] Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[418] Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1
[419] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

Montréal qui recommande de « *redonner vie au théâtre qui se trouve dans l'ancien pavillon du Canada, donc depuis plus de cinquante ans. Ce théâtre est encore en mesure d'être utile — jusqu'à 500 places — moyennant certains travaux de mise aux normes*[420] *».*

Lors de la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du PJD, les participants ont aussi suggéré que le pavillon devienne un « *lieu de divertissement pour toute la famille* », un musée historique du site, ou bien encore un « *lieu de diffusion intime pour la musique* ». Selon eux, il pourrait aussi devenir un lieu de camp de vacances hivernal pour les enfants (style classe neige) ou accueillir des écoles d'été universitaires, des congrès et colloques.

Enfin, on suggère que ce bâtiment soit financé par un partenariat public-privé et par des droits d'entrée[421].

Pavillon de la Tunisie

Le pavillon de la Tunisie, situé à l'entrée de l'île Notre-Dame par le pont du Cosmos, devra également être rénové et servir de porte d'entrée et d'information pour les activités aux Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame. La portion d'origine intérieure du pavillon et la murale datant d'Expo 67 devraient être accessibles au public[422]. Un autre citoyen propose à son tour la restauration du pavillon « *pour en faire un bâtiment d'accueil en le décloisonnant à l'intérieur pour qu'il retrouve son aspect d'origine*[423] *»*.

2.5.7 Occupation transitoire et temporaire des terrains et bâtiments

L'utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés est un enjeu qu'a abordé trois organisations. L'organisme Entremise explique que cette pratique nouvelle a pour objectif « *de trouver des solutions collectives qui permettent une saine gestion immobilière, mais aussi une sauvegarde du patrimoine bâti et une appropriation citoyenne des bâtiments inoccupés* », et ce, en intervenant à moindre coût. Ce dernier estime qu'il y a dans le Parc un « *fort potentiel* » pour la mise en œuvre des usages transitoires pour une dizaine de pavillons, sites ou bâtiments à forte identité architecturale pour Montréal[424].

Le CjM croit que pour plusieurs bâtiments, dont certain patrimoniaux, « *il y a certainement place à ce que des usages créatifs soient trouvés* ». Dans la logique de développement durable, « *la*

[420] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8
[421] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p .6
[422] Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[423] Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.1
[424] Entremise, doc. 8.74.1

revitalisation de ces bâtiments doit être priorisée avant la construction d'infrastructures nouvelles[425] *»,* croit l'organisme.

Le groupe SenseLab dresse la liste d'une vingtaine d'espaces vacants ou sous-utilisés sur les îles, dont un certain nombre pourraient être réservés à des regroupements « *dédié au principe des communs [poursuivant des projets] contribuant à envisager et à réaliser de nouveaux modes de vivre-ensemble créatifs, et de l'autre, des espaces qui restent ouverts aux projets informels et émergents*[426] *».*

Le CAM voudrait également voir le Parc accueillir des projets éphémères portés par les citoyens durant toute l'année, qui pourraient utiliser gratuitement les installations, bâtiments et espaces mis à leur disposition comme des projets étudiants, des installations artistiques ou des performances[427]. Finalement, pour encourager l'utilisation transitoire des lieux et l'implication concrète des jeunes dans leur revitalisation, le CjM demande à la SPJD d'établir des priorités claires et de produire un guide ou une boite à outils à cet effet[428].

2.5.8 Nouveaux bâtiments

Quelques intervenants et promoteurs ont profité de la tenue de la consultation publique pour mettre de l'avant des propositions concernant de nouveaux bâtiments et installations au Parc.

Les AmiEs du courant proposent la construction d'un chalet avec un belvédère à proximité du pavillon inutilisé sous le pont Jacques-Cartier (qu'ils veulent voir transformer en stationnement sous-terrain). Le nouveau bâtiment pourrait inclure des services sanitaires, un kiosque d'information, une station BIXI et un casse-croûte. Celui-ci offrirait surtout « *l'opportunité d'apprécier des vues panoramiques et uniques sur Montréal grâce à un promontoire qui serait une sorte de phare et lieu de rassemblement […] à l'écart des bruits des évènements*[429] *».*

Le Centre Amour Montréal met de l'avant l'idée d'un lieu d'accueil, de ressourcement, d'apprentissage, de prévention, que l'organisme compare à un « *musée vivant* ». Ce concept permettrait de fréquenter à Montréal *« un endroit privilégié pour la rencontre, le dialogue et le partage entre gens de tous âges, de toutes cultures et de toutes confessions* » dans l'esprit de la « *Terre des Hommes* », telle qu'inspirée par le maire Jean Drapeau[430].

[425] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 18
[426] SenseLab / Making Art Making Politics, doc. 8.22, p. 1 et 2
[427] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[428] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 19
[429] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12
[430] Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 7-9

2.6 Les transports et la mobilité

Pour de très nombreux intervenants, il apparait essentiel que le futur plan directeur aborde en priorité l'enjeu de la mobilité « *qui handicape grandement l'avenir du parc* ». Malgré l'existence d'une station de métro à l'île Sainte-Hélène, les déplacements constituent un frein majeur à la mise en valeur de l'ensemble du Parc, que ce soit à des fins de détente, sportives ou culturelles. C'est particulièrement le cas à l'île Notre-Dame[431]. Les participants à la consultation ont mis de l'avant plusieurs pistes de solution pour améliorer l'accès, la sécurité, la cohérence, la convivialité et l'efficacité des déplacements au parc Jean-Drapeau.

Le CRE-Montréal note l'absence de parcours et d'une trame cohérente dans l'aménagement des voies de circulation ainsi qu'une signalisation défaillante (insuffisante et confondante pour les usagers) autant pour les autos, les vélos que les piétons. Cette situation, qui rend la cohabitation sur les voies de circulation difficile, a été mentionnée par de nombreux intervenants qui considèrent qu'il faut clarifier la place de chacun des modes de transports et aménager les voies pour chacun des modes[432].

Selon Héritage Montréal, le plan directeur devra mener à « *l'amélioration de l'accessibilité quatre saisons au parc depuis Montréal et la Rive Sud en renforçant l'identité insulaire propre à ce territoire disposant d'un atout majeur par sa station de métro et ses accès par ponts. [Il] devra tenir compte de la nouvelle géographie qu'amènera l'arrivée prochaine du REM à Griffintown et de la promenade piétonne et cycliste intégrée au futur pont Samuel-de-Champlain*[433] *».*

Quant à la place accordée aux déplacements véhiculaires, « *l'accès au parc Jean-Drapeau et la circulation à l'intérieur devraient être repensés et limités* », selon de nombreux participants[434] et il s'avère nécessaire de mettre en place des alternatives attrayantes et innovantes[435]. En somme, résume l'OAQ « *se rendre au parc Jean-Drapeau sans voiture devrait être simple et agréable [où] le trajet peut faire partie de l'expérience*[436] *».* Un point de vue que partage le CjM qui estime que « *le réseau de transport devrait offrir des parcours naturels, culturels ou historiques qui permettent de visiter les différents sites patrimoniaux et de découvrir les attributs du parc – le fleuve et ses espaces verts, par exemple*[437] ». Ce dernier tient à souligner que pour des raisons de sécurité, une meilleure cohabitation est nécessaire entre les différents modes de transport et entre les usagers et usagères : *« cette cohabitation doit par ailleurs s'effectuer non seulement sur le réseau qui sert au déplacement dans le parc, mais également sur celui qui sert à la pratique sportive ou de loisir*[438] *».*

[431] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 6-7; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8
[432] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[433] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4-5
[434] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2
[435] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17; Rencontres ciblées, doc. 4.8
[436] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13
[437] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20
[438] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20

Plan de mobilité intégrée

Le CRE-Montréal recommande à la SPJD de se doter d'un Plan de mobilité intégrée pour réorganiser l'offre de services de mobilité et les déplacements dans le Parc. Un tel plan**,** détaillé dans son mémoire, permettrait « *de planifier la combinaison optimale des modes de transport collectifs, actifs et complémentaires, en tenant compte de la variation temporelle de la fréquentation et de tous les usages du parc, dans le respect des principes de mobilité durable, et donc misant principalement sur les transports collectifs et actifs*[439] *»*. Le CjM estime que *« miser sur un réseau cohérent permettrait également de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du parc*[440] *».*

Une solution globale mise de l'avant par les partenaires insulaires et le CRE-Montréal est la création de pôles de mobilité, à l'instar de celui proposé par la SPJD dans sa documentation[441]. Ce dernier décrit « *un lieu stratégique de connexion où se concentrent un ou plusieurs pôles générateurs de déplacements et qui facilitent les pratiques multimodales des usagers en proposant plusieurs modes alternatifs à l'auto solo* ». De tels pôles de mobilité durable devraient s'articuler et se déployer à partir du métro et des autres points d'entrée : pont de la Concorde, pont Jacques-Cartier, navette fluviale et certains arrêts d'autobus[442].

2.6.1 Accès au Parc et sécurité des déplacements

Les arrivées et les départs lors des grands événements et les moments de grand achalandage causent des difficultés de déplacement et des embouteillages pour le transport véhiculaire. Lors des rencontres ciblées, il a été noté que l'évacuation des gens lors des grands événements est problématique et peut prendre plusieurs heures. La gestion des foules lors de grands événements ou lors de situations d'urgence est une préoccupation primordiale du point de vue de la sécurité, selon plusieurs, notamment les partenaires insulaires du Parc[443]. De plus, l'augmentation de la capacité d'accueil de l'amphithéâtre risque d'augmenter les difficultés d'accès au Parc et rendre l'expérience des visiteurs difficile[444].

Plusieurs organisateurs d'événements soulignent la difficulté d'accéder et de quitter le site lors des journées de grand achalandage de La Ronde[445] ou lors de grands événements, que ce soit lors des feux d'artifice, les jours de concert, d'événements sportifs comme la Formule 1, ou les

[439] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16-17
[440] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20
[441] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17
[442] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17
[443] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[444] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[445] Denis Côté, doc. 8.63, p. 3

épreuves de course. Ils soulignent aussi l'importance d'accéder facilement aux lieux éloignés du métro et l'importance du stationnement pour ceux qui fréquentent le site en voiture[446].

La CCMM note que l'accès au Parc demeure difficile depuis le centre-ville et le Vieux-Montréal et recommande de bonifier l'offre de transport collectif pour les déplacements vers et depuis le Parc[447]. Héritage Montréal ajoute que cette accessibilité doit être favorisée tout au long de l'année, autant en provenance de Montréal que de la Rive-Sud, d'autant plus que son accessibilité par plusieurs ponts et le métro sont des atouts majeurs. Quant à l'accessibilité en transport actif via le pont Jacques-Cartier, il a été proposé de construire un ascenseur adjacent à la structure du pont près du métro Papineau, afin d'attirer au Parc des marcheurs, des cyclistes, des personnes à mobilité réduite qui sont rebutés par la circulation automobile à l'entrée du pont au parc des Faubourgs[448].

L'accès via le pont de la Concorde pourrait aussi être amélioré selon quelques intervenants, notamment pour les piétons et les cyclistes, en élargissant les espaces pour ces derniers, ou même en ajoutant des bancs et un belvédère[449]. Selon un citoyen, on pourrait donner accès aux touristes et croisiéristes à partir de la nouvelle gare maritime du quai Alexandra par un système de véhicules intelligents sans chauffeurs jusqu'au Casino via un pont entre le Vieux-Port et la Cité du Havre[450].

2.6.2 Le transport véhiculaire et les stationnements

Les enjeux relatifs aux déplacements des automobiles et des camions ont fait l'objet de nombreux commentaires.

D'abord, on signale que les accès en voiture sont difficiles lors des fins de semaine et des événements importants, et ce, autant à l'arrivée qu'au départ. « *Les entraves aux routes et accès doivent également mieux être communiquées, par l'entremise d'outils physiques et numériques, comme des panneaux animés ou un outil web spécifique. Une nouvelle signalétique claire et harmonisée orienterait mieux les visiteurs vers leur destination dans le parc*[451] *».*

Aussi, plusieurs citoyens et groupes font remarquer que l'usage de la voiture règne souvent au Parc et que celui-ci est aménagé pour les automobiles au détriment de l'environnement et des

[446] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3
[447] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5
[448] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 8
[449] Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 10
[450] Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes
[451] Evenko, doc. 8.16, p. 7

modes de transport[452]. Par contre, selon la CCMM, « *ce vaste site permet la cohabitation à la fois de la voiture et des transports actifs et collectifs*[453] ».

Ces constats poussent plusieurs à remettre en question la place de la voiture au Parc. Le CRE-Montréal croit, en effet, que l'automobile y prend une place démesurée et demande que les aménagements soient conçus « *de manière à décourager l'utilisation de l'automobile comme moyen de transport pour se rendre au Parc, et à encourager les déplacements à pied, à vélo et en transport collectif* [454] ». C'est l'avis du Groupe C/Vert qui voudrait aussi que le Parc soit réservé aux cyclistes et aux piétons en empêchant les autos de circuler sur les îles. Ce dernier propose que les automobilistes puissent tout de même accéder au site et se stationner sous le pont Jacques-Cartier[455]. Un citoyen considère que les véhicules particuliers n'ont pas leur place dans le Parc et rappelle que « *c'est l'absence de véhicules sur le site d'Expo 67 qui a énormément contribué à la réussite de l'événement*[456] ».

Pour les AmiEs du courant *« il est opportun de s'interroger sur la place de l'automobile dans un des grands parcs de la métropole »*. Selon ce dernier, il ne faut pas complètement en bannir l'accès, car, faute de transport collectif adéquat, plusieurs dépendent toujours de ce mode de transport, comme les personnes à mobilité réduite et les familles[457]. Un citoyen note que la politique du stationnement doit respecter les besoins du Casino et de La Ronde, mais en ayant comme objectif une réduction significative et à court terme de la circulation automobile dans le Parc[458]. D'autres ont également souligné que l'accès à la voiture et l'offre de stationnement sont essentiels pour beaucoup de visiteurs, particulièrement ceux de La Ronde, du Casino et du Quartier des athlètes. En effet, il s'agit du moyen privilégié pour une partie importante de la clientèle sportive pour le transport des équipements et les entraînements en soirée[459].

Stationnements

Pour plusieurs, les stationnements répartis sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, générateurs d'îlots de chaleur, occuperaient trop d'espace qui mériteraient d'être reverdis et qui défigureraient le paysage[460]. Bien que certains soulignent que le maintien des stationnements est essentiel[461], de nombreux participants souhaiteraient une réduction des places disponibles,

[452] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 7; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1
[453] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6
[454] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 10
[455] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8
[456] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 2
[457] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2
[458] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14
[459] Rencontres avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[460] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4
[461] Opinions en ligne – Karl Montagne, doc. 9.4

quelques-uns plaident même pour leur élimination complète. D'autres suggèrent simplement d'éviter l'augmentation du nombre de places ou de miser sur des stationnements incitatifs à l'extérieur du Parc reliés aux différents sites par des navettes[462].

Le CRE-Montréal rappelle que les 15 stationnements, avec ses 8 158 places réparties sur le territoire, occupent une superficie équivalente à l'ensemble des boisés du mont Boullé, « *ce qui est totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert* ». Par conséquent, celui-ci prône la réduction des espaces alloués au stationnement, particulièrement celles près des berges[463]. L'OAQ souhaite que l'on « *diminue radicalement l'accès en automobile individuelle* » afin de récupérer des espaces aujourd'hui couverts de grands stationnements bétonnés « *dont la présence s'accorde mal avec l'esprit d'un parc au 21e siècle*[464] *».*

Plusieurs ont déploré le coût des stationnements qui a considérablement augmenté depuis les dernières années et qui est rendu plus cher que dans plusieurs autres grands parcs[465]. On constate qu'il y a une disparité dans la tarification entre les stationnements gérés par La Ronde, la SPJD et le Casino (où c'est gratuit). Certains proposent une forme de modulation des prix en fonction des heures d'utilisation et des activités, alors que quelques-uns souhaitent que ce soit gratuit[466]. Tous s'accordent pour que les stationnements soient optimisés[467] par l'instauration de stationnements intelligents.

À titre d'exemple, les AmiEs du courant suggèrent la mise en place de tarifs plus avantageux pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, ainsi que des tarifs variables selon la demande afin de promouvoir l'utilisation du transport collectif lors des grands événements. Cela étant dit, un citoyen mentionne qu'il « *paie volontiers le stationnement entre 7 $ et 14 $ pour avoir accès à cette nature exceptionnelle*[468] *».*

Par ailleurs, quelques personnes trouvent important d'encourager l'utilisation des véhicules à énergie alternative et proposent l'installation de bornes de recharge électriques ainsi que des places réservées[469].

[462] Rencontres ciblées, doc. 4.8; Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.5; Erwan Miry, doc. 8. 32, p. 1
[463] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17
[464] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[465] Rencontres avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[466] Activités *in situ*, doc. 4.13
[467] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[468] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1
[469] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 11

Circulation de transit

La circulation de transit nuit, selon plusieurs, à la quiétude du Parc, à la faune, à la sécurité des cyclistes et des piétons. Certains proposent de l'interdire, d'autres de la mitiger.

Un citoyen fait remarquer que « *beaucoup d'automobilistes utilisent le parc pour contourner le trafic* » et ne respectent que rarement les arrêts aux passages piétons et les limites de vitesse. Pour ce dernier : « *moins de voitures, c'est plus de sécurité pour les piétons et cyclistes* » et propose un système de tarification dissuasif pour entrer dans le Parc[470].

Le CRE-Montréal croit que « *la mobilité durable dans la métropole ne peut intégrer la circulation d'automobiles matin et soir entre la rive Sud et le centre-ville en plein milieu d'un parc* » et recommande d'enclencher des études en vue de la supprimer[471]. Du côté du CjM, on est d'avis que la circulation de transit *« nuit aux usagers, sans contrepartie positive [sur un réseau routier] qui n'est pas conçu pour ce type de circulation »* et l'organisme suggère, à l'instar d'autres, que celle-ci soit complètement interdite, rendue impossible par un nouvel aménagement du réseau routier[472].

Lors de rencontres ciblées, des participants ont proposé l'introduction d'un péage pour diminuer le transit, comme c'est le cas dans le *Central Park* à New York. Le CRE-Montréal prône des mesures d'apaisement de la circulation incluant la diminution de la largeur du chemin Macdonald et l'ajout de traverses piétonnes et cyclistes, en plus de l'amélioration de la qualité d'aménagement du parcours[473].

Toutefois, d'autres voudraient voir la circulation de transit maintenue[474]. Un citoyen considère « *que les choses se passent bien en temps normal quand il n'y a pas de grands événements*[475] *».* Les résidents des complexes d'habitation de la Cité du Havre situés à proximité du Parc (dont Habitat 67, classé monument historique) ont signalé que l'accès au pont Jacques-Cartier par l'île Sainte-Hélène est leur seul accès direct vers l'est, d'autant plus qu'aucun circuit de transport en commun ne les dessert. Ainsi, *« contrairement à bien des automobilistes, de plus en plus nombreux, qui utilisent le pont de la Concorde et le chemin McDonald comme raccourci vers ou en provenance de la Rive-Sud ou de l'est de Montréal, nous jugeons que cet itinéraire doit être considéré comme étant vital et essentiel pour les résidents de la Cité du Havre »*. Par conséquent, ils demandent qu'avant qu'une décision soit prise impliquant une limitation ou une interdiction de la circulation de transit, que leur situation très particulière soit considérée. Le cas échéant, ils

[470] Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1
[471] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15
[472] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 21; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 7; Opinions en ligne – Stéphane Brault, doc. 9.5
[473] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17
[474] Opinions en ligne – Miguel Da Rocha, doc. 9.5
[475] Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.5

sont d'avis qu'ils devraient avoir droit à un statut de circulation locale leur permettant d'emprunter en tout temps et dans toutes les directions les deux axes d'accès à leur propriété située sur l'avenue Pierre-Dupuy[476].

2.6.3 Transports en commun

Il a été maintes fois souligné l'atout majeur qu'est l'accessibilité du Parc en métro et en autobus. Cette offre est insuffisante et mal adaptée à la diversité des besoins des usagers. Plusieurs souhaitent que le transport en commun soit une priorité d'un futur plan de mobilité, la façon privilégiée pour se rendre au Parc et pour se déplacer entre ses différents sites[477].

Le métro devrait être un moyen privilégié pour se rendre au Parc, selon plusieurs citoyens qui voudraient que la fréquence des passages soit plus élevée, ou que l'on augmente le nombre de voitures[478]. La CCMM et Evenko considèrent nécessaire que la SPJD collabore avec la Société de transport de Montréal pour « *trouver des solutions créatives pour désengorger le parc* » et améliorer la fréquence de passage, surtout en haute saison, la fin de semaine et lors d'événements prisés par les foules[479].

Pour plusieurs, améliorer la mobilité passe par la mise en place de moyens de transport nouveaux et innovants vers le Parc et à l'intérieur de celui-ci, telles des navettes d'autobus.

Service de navette d'autobus

La méconnaissance des visiteurs des accès en transport collectif a été soulignée par les partenaires insulaires, tout comme l'absence d'une navette réservée ou d'un circuit en bus qui permettrait de joindre les principaux sites du Parc[480]. L'idée d'une navette d'autobus améliorée en provenance des deux rives, avec un circuit à l'intérieur du Parc, a reçu un grand nombre d'adhérents et fait consensus[481]. Actuellement, ce ne sont que La Ronde, le Casino et la plage Jean-Doré qui en bénéficient, alors qu'il faudrait améliorer la mobilité entre le métro et les sites, comme le Pavillon du Canada, les Floralies, le Quartier des athlètes ou le Musée Stewart[482], qui bénéficieraient ainsi d'une augmentation de leur fréquentation[483]. Les Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. propose *« un mode de transport léger qui permettrait de connecter tous les*

[476] Complexe d'habitation de la Cité du Havre, doc. 8.4
[477] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[478] Opinions en ligne – Karl Montagne, doc. 9.4; Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.5
[479] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6; Evenko, doc. 8.16, p. 7
[480] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7
[481] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8 et 9; Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13; Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12
[482] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4
[483] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8 et 9

accès et sites d'arrivée des clientèles dont la navette fluviale, le métro, l'autobus, les stationnements de voiture et de vélo[484] *».*

La majorité des membres réguliers et occasionnels des associations récréotouristiques utilisent la voiture pour se rendre au Quartier des athlètes. Ce moyen de transport est particulièrement pratique en soirée, surtout pour le transport de l'équipement sportif. L'ajout d'un arrêt additionnel de la navette de la STM augmenterait considérablement l'utilisation du transport en commun de leurs usagers[485].

Des autobus plus petits et plus beaux que ceux de la STM seraient mieux adaptés aux besoins des usagers et seraient plus appropriés pour un parc, selon quelques intervenants. « *Ces autobus détruisent toute magie. Ils représentent la prolongation des rues du centre-ville*[486] *»,* explique l'un d'eux. Plusieurs alternatives ont été proposées : minibus, trains routiers sur pneumatique comme « *La Balade* » d'Expo 67, petits trains électriques. Cela faciliterait l'accès et la découverte des différents sites du Parc et ses alentours, notamment pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite, tout en permettant une réduction importante des véhicules sur les îles[487].

Le Musée Stewart explique que relier les différents pôles d'activités permettrait de tisser des liens entre les offres des différents partenaires présents dans le Parc, en temps régulier et encore davantage lors d'événements spéciaux. Ce dernier propose de mettre en place un circuit permanent de navette publique électrique avec une voie réservée liant les différents pôles d'activités du Parc, à l'année et pendant les événements spéciaux, afin d'éviter l'enclavement de certains secteurs[488].

Héritage Montréal privilégie un service de véhicules électriques identifiés au site qui pourrait relier, suivant des parcours offrant une expérience paysagère de qualité, le métro aux points d'attraits, dont les sites patrimoniaux, les points de vue ou les œuvres d'art[489].

La CCMM, de son côté, met de l'avant l'idée d'une navette autonome électrique. Selon elle, *« en raison de la composition de ses rues et de son relatif détachement par rapport au réseau routier, le PJD offrirait un site sécuritaire pour expérimenter cette technologie, en plus de répondre à un besoin important de mobilité*[490] *».*

[484] Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2
[485] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1
[486] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 2
[487] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 13; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Opinions en ligne – Jean-Guy Nadeau, doc. 9.5; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 7
[488] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 6-7
[489] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4-5
[490] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7

Le monorail et train léger

Plusieurs participants[491] aux différentes activités de consultation ont proposé de faire revivre d'une façon ou d'une autre un monorail au parc Jean-Drapeau, inspiré de ce mode de transport électrique il y a 50 ans lors de l'Expo 67 avec l'Expo-Express ou le monorail. Un tel système *« pourrait faciliter le déplacement des piétons et serait aménagé de façon à transporter les passagers aux attractions principales du parc, réduisant ainsi le nombre de véhicules motorisés et par conséquent, les gaz polluants*[492] *».* La mise en place d'un monorail tel celui d'Expo 67 séduit un peu plus du tiers des répondants (35 %) au questionnaire en ligne sur les transports et les déplacements[493].

Une firme d'architectes propose la mise en place de « *boucles muséales* » qui pourraient se matérialiser par un lien automatisé, monorail, navette, ou cyclomonorail. « *À la façon du modeste et regretté monorail de l'Expo 67, un transport léger sous rail propulsé par l'homme du type du Shweeb™ [pourra rappeler] de façon ludique, que le développement durable peut être actuel et excitant*[494] ».

Le Consortium SLC APM, promoteur de L'Animateur, un monorail de capacité intermédiaire d'une longueur de 11,8 km comptant 14 stations réparties entre le Vieux-Montréal et le parc Jean-Drapeau, met de l'avant son projet comme solution pour réduire la circulation et la congestion au Parc et sur les ponts par la mise en place d'écostationnements et l'élimination de la circulation de transit[495].

Tourisme Montréal considère ce projet comme très prometteur, permettant de relier les principaux centres d'intérêt du Parc et ceux du Vieux-Montréal et du Vieux-Port, en plus de se connecter aux stations de métro et du REM. Selon l'organisme, tous les efforts devraient être consentis pour réaliser un tel projet qui aura un impact positif sur la fréquentation du Parc et sur la réduction du nombre de véhicules qui y circulent.

À son tour, la CCMM considère qu'un projet de monorail pourrait répondre à plusieurs enjeux d'accessibilité au site et de déplacement entre les différentes attractions du Parc, autant d'enjeux identifiés par le parc Jean-Drapeau[496].

[491] Rencontres ciblées, doc. 4.8; Denis Côté, doc. 8.63, p. 1; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Opinions en ligne – Jean Cauvier, doc. 9.4
[492] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8
[493] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[494] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15
[495] Consortium SLC APM, doc. 8.27
[496] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6

Téléphérique

Quelques participants ont proposé la mise en place d'un téléphérique (certains parlent de télécabines) afin d'améliorer la connexion entre le Vieux-Port et le Parc, parfois même avec Longueuil[497]. Le CjM recommande que l'option de construire une telle infrastructure entre la ville et le parc Jean-Drapeau soit sérieusement étudiée. Cette infrastructure participerait non seulement à une meilleure desserte en transport collectif du Parc, mais constituerait également un emblème pour la ville et le Parc. Elle contribuerait ainsi grandement à l'augmentation de la fréquentation par la clientèle internationale[498].

Selon Vincent Léger, l'expansion de l'amphithéâtre pour accommoder jusqu'à 65 000 spectateurs aux événements comme Osheaga au parc Jean-Drapeau, nécessitera des solutions de mobilité supplémentaires à ce qui est déjà offert. Ce dernier met de l'avant comme solution un projet de téléphérique urbain « *écologique et pour des coûts très raisonnables* » reliant les deux rives au parc Jean-Drapeau. Selon lui, à l'instar de plusieurs grandes villes, une telle installation, « *en plus d'apporter plus de fluidité dans les déplacements, deviendra une attraction touristique en soit*[499] *».*

Navette fluviale

L'intérêt de la navette fluviale fait l'unanimité auprès de ceux qui se sont prononcés sur ce moyen de rejoindre le Parc « *car il offre l'expérience de voyager sur l'eau et de renouer avec notre fleuve*[500] *».* De nombreux participants voudraient voir son service bonifié afin d'augmenter sa fréquentation. L'offre actuelle est limitée et malheureusement peu connue des utilisateurs du Parc[501]. Pourtant, si elles sont abordables et simples d'utilisation, ces navettes ont le potentiel de devenir une attraction en soi[502]. Dans le questionnaire en ligne sur les transports et les déplacements, l'amélioration de la navette entre les sites est la réponse la plus fréquente (32 %) à propos des priorités en transport[503].

Par ailleurs, il est difficile de s'orienter à partir du débarcadère; il manque de signalisation pour indiquer son emplacement[504]. Aussi, cette navette n'est pas intégrée au système actuel de transport collectif, a une tarification indépendante et n'offre pas de forfait, alors qu'elle pourrait faire partie du tarif de la STM[505].

[497] Vincent Léger, doc. 8.25, p. 2; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2
[498] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 24
[499] Vincent Léger, doc. 8.25, p. 8
[500] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p.4
[501] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 23
[502] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6
[503] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[504] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[505] Les AmiES du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

L'entreprise Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., qui opère le service depuis 27 ans, a informé la commission qu'elle transporte quelque 100 000 passagers par saison et qu'elle anticipe une augmentation en raison du problème de congestion routière, notamment. Elle propose la construction d'une nouvelle infrastructure d'accueil des passagers, un affichage efficace sur l'île pour indiquer son emplacement, ainsi qu'une connexion terrestre pour accéder plus aisément aux activités du Parc[506].

Il a aussi été suggéré d'ajouter une nouvelle gare fluviale près (ou sur) l'île Notre-Dame[507] et à proximité de La Ronde, car « *une seule station fluviale n'est pas suffisante pour répondre adéquatement au problème d'accès et ainsi qu'aux départs des foules*[508] » Les AmiEs du courant Sainte-Marie font aussi remarquer que la seule façon de joindre l'île Sainte-Hélène à partir de Montréal est via le quai Jacques-Cartier dans le Vieux-Port, qui est relativement loin du métro. « *L'implantation d'un embarcadère dans le pôle touristique du Vieux-Port a ses avantages, mais n'est pas tellement utile pour ceux qui proviennent des autres secteurs de la ville.* », disent-ils. Par conséquent, ils militent pour l'ajout d'une station fluviale sur un nouveau quai aménagé à l'ouest du pont Jacques-Cartier, près de la station de métro Papineau et des nombreuses pistes cyclables dans le secteur[509]. Une navette fluviale couverte depuis Pointe-aux-Trembles fait partie des suggestions du Conseil des arts de Montréal[510]. Quant à Evenko, ce dernier considère que l'accès fluvial mériterait d'être facilité, par l'ajout de navettes et de correspondances avec le secteur du centre-ville de Montréal[511]. À une échelle plus large, cette navette pourrait même être, selon le CRE-Montréal, un lien entre le Parc et la promenade Fleuve-Montagne, deux joyaux patrimoniaux de la métropole[512].

2.6.4 Les déplacements en transport actif

L'ensemble des participants qui se sont prononcés au sujet des déplacements dans le Parc ont émis des critiques quant aux problématiques liées à la signalétique, à l'aménagement et la cohabitation sur les voies de circulation pour les visiteurs du Parc, qu'ils soient à pied ou à vélo. Aux dires de nombreux intervenants, ces problèmes sont accentués durant les grands événements, les travaux d'aménagement, et par la cohabitation avec les véhicules motorisés.

[506] Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2
[507] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[508] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9
[509] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9
[510] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[511] Evenko, doc. 8.16, p. 7
[512] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

Moyens de transport en libre-service et en location

Plusieurs intervenants croient qu'il y aurait lieu d'améliorer l'offre de BIXI sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, alors que pour le moment, l'ensemble du Parc n'est desservi que par cinq stations; certaines zones ne permettraient actuellement pas son utilisation. Une expansion du service serait toute désignée, entre autres, au Quartier des athlètes et à la plage Jean-Doré. Cette mesure pourrait augmenter l'attrait des balades à vélo comme activité à pratiquer au Parc en stimulant les déplacements actifs entre les différents sites du Parc et vers celui-ci[513].

Un citoyen propose d'innover en matière de transport en libre-service et trouve que le parc Jean-Drapeau est un excellent endroit pour mettre en place, à l'instar d'autres, l'offre de Bixis en tandem, en quadricycle, ainsi que des triporteurs, rickshaws, des luges ou même des « *pédalos BIXI* » pour se promener sur les canaux[514].

D'autres proposent de mettre à la disposition des visiteurs des véhicules légers, qui seraient adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite : voiturettes électriques, des vélopousses, des scooters, des trottinettes, Segways, ou encore des voitures autonomes électriques[515].

Sentiers et pistes cyclables

Le « *parc n'invite pas suffisamment à la promenade* », quelle que soit la période de l'année ou la partie du territoire visé, résume le CRE-Montréal, en raison de l'organisation spatiale, des aménagements déficients, de l'absence de continuité dans les parcours, du manque de signalisation relative à la présence d'événements[516]. Le groupe Evenko abonde dans le même sens : *« Les usagers du parc se trouvent généralement déboussolés, vu ses voies de circulation complexes et la profusion d'installations de toutes sortes sur son territoire. On y circule difficilement, peu importe le moyen de transport. La signalétique est ambiguë et la transformation constante du site à travers les années a empêché la création d'un réseau de transport simple*[517] *».*

Lors des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, on a souligné l'importance d'accéder facilement aux lieux éloignés du métro en transport actif. Ils signalent aussi que plusieurs chemins ne sont pas éclairés ni balisés, ce qui ne facilite pas la circulation à pied ou à

[513] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 5; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 22; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes
[514] Opinions en ligne – Déplacements, doc. 9.5; Opinions en ligne – Guillaume Le Nigen, doc. 9.6; Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12
[515] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 13; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Opinions en ligne – Déplacements, doc. 9.5
[516] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10
[517] Evenko, doc. 8.16, p. 7

vélo. De plus, les sentiers et les chemins ne sont pas toujours indiqués et changent au gré des événements et des travaux. Plusieurs ont signalé que les travaux du PAMV créent des difficultés pour les visiteurs en raison des voies de contournement, de l'encombrement des chemins par des camions, des chemins mal entretenus décourageant les visiteurs de se rendre au Parc[518]. De surcroît, l'accès aux vélos est interdit à plusieurs endroits à cause des grands événements, ce qui devrait être corrigé ou réduit au minimum[519]. On voudrait que pistes et sentiers soient ouverts à longueur d'année[520].

Des sentiers de promenade et de pistes cyclables bien balisés avec une signalétique claire et marquage au sol permettraient un meilleur partage du Parc entre les usagers de transports actifs et le transport véhiculaire, tout en améliorant les liens entre ses différents attraits[521]. L'OAQ voudrait voir privilégier le développement de sentiers piétons et cyclistes. Pour cela, il faudra, selon l'organisme, arriver à concilier les activités de sport et de transport, et travailler à limiter les conflits d'usage entre les adeptes du transport actif et les sportifs, ainsi que les irritants liés aux événements. En effet, « *marcher, courir, se déplacer ou s'entraîner en vélo devrait être non seulement sécuritaire, mais aussi convivia*l[522] ».

Certains voudraient que les accès au Parc pour les transports actifs soient facilités grâce à de nouveaux liens terrestres, par exemple, grâce à un nouveau pont mobile entre le quai King Edward du Vieux-Port et le parc Dieppe à la Cité du Havre, en assurant un lien permanent entre l'île Notre-Dame et Saint Lambert, l'ouverture du pont du Cosmos en tout temps, la réhabilitation de l'ancien pont de l'Expo-Express entre les deux îles et en intégrant le pont de la Concorde et la Cité du Havre dans un corridor vert, piétonnier et cyclable reliant le REM et les îles, pour créer une véritable promenade Îles-Montagne[523].

En somme, explique Vélo Québec, il faut « *s'assurer que soient complétés les accès à vélo, particulièrement à partir du pont Jacques-Cartier, mettre à niveau le réseau de sentiers et de pistes à l'intention des piétons et des cyclistes, incluant la Route verte et déployer un plan de signalisation complet*[524] *».*

[518] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1
[519] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10
[520] Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes; Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.9
[521] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.5; Erwan Miry, doc. 8. 32, p. 1
[522] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13
[523] Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10; Luc Valade, doc. 8.65, p. 4; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5, 16 et 17
[524] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10

Accessibilité universelle

Quelques propositions ont été mises de l'avant pour mieux intégrer les principes de l'accessibilité universelle au profit des personnes à mobilité réduite. Le Conseil jeunesse de Montréal note l'importance que celles-ci soient prises en compte dans les réflexions entourant les installations, l'aménagement ainsi que les services de transports au Parc[525].

L'OAQ propose que le Parc devienne un modèle en matière d'accessibilité universelle, notamment en raison du vieillissement de la population ou des objectifs d'augmentation de la fréquentation du Parc. Il faut viser à ce que tous les aménagements soient universellement accessibles, soulignant, cependant, les défis que représente l'adaptation des bâtiments patrimoniaux[526].

Une citoyenne estime que, même si « *beaucoup a déjà été fait* », il faut encore améliorer l'accessibilité des personnes handicapées en indiquant de manière claire « *où elles doivent débarquer et se diriger* » et voudrait voir l'installation de navette avec des rampes qui fonctionnent[527].

2.7 Modèle d'affaires et financement du Parc

La situation financière de la SPJD interpelle et préoccupe un bon nombre de participants[528]. Plusieurs d'entre eux, dont les partenaires insulaires, ont évoqué le fait que la SPJD génère peu de revenus autonomes, et les enjeux que cela soulève dans le contexte où le parc Jean-Drapeau a besoin d'investissements pour la mise à niveau et l'amélioration de ses installations, la rénovation de plusieurs bâtiments, ou encore, pour assurer son développement[529].

Beaucoup de participants estiment que la SPJD est devenue trop dépendante des revenus autonomes provenant particulièrement du volet événementiel de ses activités et des revenus de stationnement. Aussi, plusieurs sont d'avis que l'objectif de rentabilité va à l'encontre de la vocation du Parc[530].

L'AAPQ comprend que la « *stratégie d'investissement ciblée dans de nouvelles installations événementielles permet d'accroitre les revenus autonomes du parc Jean-Drapeau, mais elle tend aussi à augmenter le risque lié à la dépendance financière vis-à-vis quelques partenaires*[531] ». Un

[525] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 21; Opinions en ligne – Image et notoriété, doc. 9.1
[526] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12 et 13
[527] Activités *in situ*, doc. 4.13; Eveline Nguepi, doc. 4.13
[528] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3; Rencontres ciblées, doc. 4.8
[529] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[530] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[531] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

citoyen explique que la difficulté vient de l'obligation d'autofinancement de la SPJD - la Ville couvrant moins de la moitié de son budget de fonctionnement. Il considère que *« cette dépendance aux grands évènements est néfaste aux îles et à la Société »* et plaide pour éliminer cette dépendance[532]. Pour certains partenaires insulaires, les attentes importantes en termes de revenus autonomes contraignent la SPJD à un développement axé sur les activités commerciales et privées. Même si on dit comprendre la nécessité de recourir à des revenus autonomes, certains souhaitent un modèle financier moins dépendant des redevances de promoteurs événementiels[533]. Dans le même sens, le Musée Stewart remet en question le bien-fondé de ce modèle, car cela *« pose des défis et des contradictions [avec] la préservation et la mise en valeur des pôles naturels et culturels du parc »*. Ce dernier, à l'instar d'autres, prône un meilleur équilibre entre financement privé et public, entre activités gratuites et activités payantes[534]. Pour le Musée, la privatisation des espaces n'est pas la solution, bien que les grands événements permettent de grandes retombées économiques pour Montréal[535].

Toutefois, le RÉMI tient à dire que « *le pôle événementiel s'avère payant pour le parc. En ce sens, il s'avère complémentaire aux autres missions, puisque les événements, à travers des redevances diverses, permettent de défrayer des coûts d'entretien, d'aménagement, de main-d'œuvre qui, autrement, ne pourraient être complètement assumés par la Ville*[536] *»*. Il en va de même pour Evenko qui explique que la réalisation d'événements de grande envergure requiert une fine expertise en matière de production et de logistique, ainsi qu'une solidité financière substantielle. Ainsi, les entreprises privées sont « *des locataires indissociables du modèle d'affaires de la SPJD* » et rappelle que le loyer d'Evenko en 2017 comptait à lui seul pour près de 10 % des revenus autonomes de la SPJD, tout en ayant investi plus de 500 000 $ de 2011 à 2017 pour l'amélioration des infrastructures du site[537].

D'autres participants soulignent la part importante que représentent pour le Parc les revenus de stationnements. Un citoyen avance que « *Les stationnements doivent cesser d'être la vache à lait d'une organisation obsédée par des objectifs à court terme*[538] *».*

Par ailleurs, des participants à la soirée thématique sur la gouvernance et modèle d'affaires ont dit souhaiter que les futurs plans financiers soient « *structurants et durables* », tandis que d'autres estiment nécessaire de revoir certaines dépenses à la baisse, nommément les frais de marketing et de communication (5,3 M$) ou les coûts d'entretien et de rénovation du nouvel amphithéâtre[539].

[532] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17
[533] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[534] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[535] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[536] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 4
[537] Evenko, doc. 8.16, p. 3-6
[538] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3
[539] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

2.7.1 Sources de financement

Dans l'objectif de limiter la dépendance de la SPJD envers le pôle événementiel, plusieurs sont d'avis qu'il s'avère nécessaire d'augmenter et de diversifier ses revenus, tout en explorant de nouvelles sources de financement[540].

Revenus du secteur privé

Une des façons d'augmenter les revenus du Parc passe, selon certains, par l'augmentation des loyers corporatifs et des redevances demandées aux promoteurs événementiels « *en se basant sur les prix du marché*[541] *».* Aussi, on suggère de modifier la méthode de calcul de ces redevances : l'actuel calcul basé sur les billets vendus par événement s'avère désavantageux par rapport à un calcul qui serait basé sur le nombre de billets vendus pour chaque jour d'activité[542].

Le CRE-Montréal souhaiterait que les promoteurs de grands événements et autres locataires de sites du Parc paient « *le juste prix pour assurer la restauration des sites occupés* », eu égard au nombre très important de personnes qu'ils y attirent, des opérations et installations lourdes qu'ils utilisent, de la détérioration sans véritable remise en état, et des pressions majeures qu'ils font subir aux infrastructures et espaces verts. Ce dernier soutient que l'ajout de petits événements (au lieu de multiplier les événements d'envergure) permettrait d'augmenter la part de revenus issue des commandites[543].

Par ailleurs, des citoyens souhaiteraient un partenariat plus fructueux avec La Ronde, et de revoir l'entente de la Ville de Montréal avec l'entreprise Six Flags/La Ronde. L'un d'eux suggère que les revenus générés par la location du site soient retournés à la SPJD, sans que la Ville ne réduise son financement actuel[544]. Des participants à l'atelier thématique sur la gouvernance et le financement abondent dans le même sens[545].

Revenus de stationnement et de tarifications

Pour le CRE-Montréal, il est « *nécessaire de réduire l'emprise des stationnements dans le parc et qu'il est possible d'y parvenir sans diminuer les revenus de la SPJD, car l'utilisation des stationnements est loin d'être optimale* ». En effet, l'organisme soutient que les stationnements sont sous-utilisés, qu'il s'agisse de ceux du secteur Mills, de La Ronde ou des autres

[540] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 9
[541] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[542] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[543] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7 et 15
[544] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 18; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3
[545] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

stationnements dont chaque place n'est utilisée que de trois à sept fois par mois[546]. À l'inverse, la CCMM s'inquiète que le nombre limité d'espaces de stationnement à proximité du Casino engendre des pertes de revenus[547].

Par ailleurs, quant aux revenus de tarification demandés aux clubs, associations et fédérations sportives, les intervenants concernés ont rappelé que « *la pratique sportive implique des coûts importants dont le développement repose encore sur une structure sportive essentiellement bénévole qu'il importe de soutenir.* » Ces derniers voudraient « *que la SPJD reconnaisse les athlètes de haut niveau comme des modèles [...] et leur facilite l'accès aux diverses infrastructures du Parc, notamment en actualisant et en bonifiant la grille tarifaire pour les organismes de sport montréalais*[548] ».

Plus spécifiquement, les associations récréotouristiques déplorent l'absence de grille tarifaire « *transparente et uniforme* » pour les différents occupants des espaces. En effet, chaque association a son propre bail et contrat dont les clauses et les tarifs diffèrent et ne sont pas publics. De plus, ces contrats sont souvent signés d'année en année. Cette situation peut créer des injustices et rend difficile la planification de projets et d'activités à long terme.

Revenus publics

D'autres, comme le Musée Stewart, plaident pour une hausse des ressources publiques de financement[549]. Les participants à l'atelier thématique sur le financement et la gouvernance souhaiteraient voir augmenter les financements provenant de la Ville de Montréal et ajouter des revenus provenant du gouvernement du Québec, mais aussi du gouvernement fédéral, de la CMM, ainsi que la participation financière de la Rive-Sud[550]. Des participants ont aussi suggéré de considérer la participation financière de la CMM ou de la région de la Montérégie *« puisque le parc est situé au milieu du fleuve, entre Montréal et Longueuil, on peut déduire qu'une proportion importante de la clientèle vient de la banlieue* « … », il serait plus équitable qu'une partie de son financement public vienne de Longueuil, pas juste de Montréal[551]. Conséquemment, ces résidents devraient avoir leur mot à dire dans les décisions du Parc[552].

En affirmant ce caractère métropolitain, la SPJD pourrait être admissible à un financement de la part de la CMM dans le cadre du programme d'aide financière à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, estime le CRE-Montréal. Il recommande donc

[546] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 10
[547] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8
[548] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 19
[549] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8
[550] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[551] Denis Côté, doc. 8.63, p. 1
[552] Rencontres ciblées, doc. 4.8; Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

d'intégrer le Parc dans la trame verte et bleue de la CMM, car l'envergure du territoire et les liens entre l'île de Montréal et la Rive-Sud « *justifient aisément le caractère métropolitain du parc*[553] *»*.

Revenus d'activités et services

Les amis de la montagne, proposent de s'inspirer de la stratégie de la *Central Park Conservancy* et proposent comme sources de financement, notamment, l'organisation d'activités et de services propres à un tel parc, tel que cafés, boutiques, location d'équipement de plein air, des cours de ski de fond, des randonnées guidées, des activités éducatives et de plein air[554]. Certains participants à l'atelier thématique sur la gouvernance et le financement conseillent à la SPJD de considérer l'augmentation des revenus de location de salles et d'espaces et de programmer des activités payantes[555]. Toutefois, le Groupe C-Vert propose que des espaces soient mis gratuitement à la disposition d'OBNL pour l'organisation d'événements communautaires et d'initiatives citoyennes[556].

Selon le CRE-Montréal, la location d'équipements pour les activités récréatives pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons (vélo, canot, pédalo, ski de fond, raquette) pourrait générer des revenus au Parc et suggère que l'abonnement annuel ou saisonnier soit envisagé[557]. Une citoyenne propose de miser sur les visiteurs en bateaux de plaisance afin d'augmenter les revenus du Parc[558].

Autres sources de revenus

Le CRE recommande également de mettre en place un partenariat avec une organisation philanthropique à l'exemple du *Central Park Conservancy* en notant que les fonds recueillis « *soient utilisés à des fins respectueuses des orientations du Plan directeur et du plan d'action qui l'accompagnera*[559] *».* Cette idée est également revenue lors de la soirée thématique sur la gouvernance et le modèle d'affaires, où des participants ont proposé que la SPJD devienne un OBNL, lui permettant de se doter d'un membership et d'une fondation[560].

La CCMM, de son côté, recommande *« de permettre à la SPJD de faire commanditer les appellations de ses lieux, comme le font déjà certaines universités*[561] *»*. Un intervenant suggère

[553] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18
[554] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 9
[555] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[556] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 14
[557] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15
[558] Opinions en ligne – Guylaine Côté, doc. 9.8
[559] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18 et 19
[560] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[561] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

d'élargir les sources de revenus en tarifant l'accès en voiture au Parc, une pratique qui existe dans les juridictions de Parcs Canada[562].

Toujours en matière de financement spécifique, ROGERS souligne qu'une implantation de nouvelles infrastructures de télécommunication où « *les opérateurs agiraient en tant que partenaires et locataires des lieux* », permettrait au Parc de diversifier ses sources de revenus. Dans ce modèle, « *l'administration de ces sommes pourrait rester sous la responsabilité de la SPJD afin de les réinvestir dans l'entretien du site, dans le lancement de projets spéciaux — notamment pour des projets technologiques — et dans la mise en valeur du Parc auprès des citoyens et des visiteurs étrangers*[563] ».

Finalement, pour certains investissements spécifiques, comme pour le Pavillon de la Corée, il pourrait être intéressant d'explorer des sources de financement auprès d'organisations gouvernementales étrangères ou d'associations locales de la communauté coréenne du Québec, voire d'entreprises coréennes qui voudraient promouvoir leur image au Québec et au Canada. Les Amis du Pavillon de la Corée évoquent également la possibilité d'organiser une campagne de sociofinancement, même si elle considère normal que la SPJD soutienne le projet financièrement[564].

2.8 La gouvernance

La question de la gouvernance du Parc est un enjeu de premier plan pour nombre de participants au regard des décisions récentes de la SPJD, notamment celle qui concerne la construction de l'amphithéâtre et de la place de plus en plus grande accordée à la vocation événementielle du Parc[565]. Pour l'Ordre des architectes du Québec, la SPJD *« aurait tout intérêt à se doter d'une politique en matière de participation citoyenne […] afin d'éviter de reproduire les erreurs passées comme celle qui concerne le projet d'amphithéâtre*[566] *».* Un citoyen souligne qu'« *à défaut d'un cadre adéquat et d'un financement adéquat récurrent, les administrateurs et politiciens continueront à multiplier les interventions terriblement néfastes*[567] *»*.

Un certain nombre d'intervenants ont noté l'importance d'améliorer ou de modifier la gouvernance de la SPJD pour faire une plus grande place aux citoyens, aux usagers, aux partenaires insulaires ainsi que les associations et les organisateurs actifs au Parc. Cela semble nécessaire pour améliorer les modes de communication entre les gestionnaires et les différents

[562] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[563] Rogers Communications, doc. 8.68, p. 7
[564] Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67, doc. 8.5, p. 7
[565] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3
[566] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12
[567] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

acteurs du Parc, pour développer de bonnes pratiques de gestion et pour établir une plus grande confiance entre les décideurs et la population.

2.8.1 Le statut du Parc

Les amis de la montagne et Héritage Montréal soulignent l'intérêt qu'aurait le parc Jean Drapeau à bénéficier d'un statut juridique protecteur, et cite en exemple le statut du mont Royal dans la Charte de Montréal[568]. L'organisme précise que « *ce statut doit être cohérent avec la nature emblématique de ce territoire et rétablir la préséance de sa valeur d'actif collectif et patrimonial sur son actuel traitement, davantage comparable à un équipement servant des usages, des événements publics ou privés et des activités dans une perspective d'autofinancement que d'une composante de valeur du domaine civique de la métropole élargie*[569] *»*. Lors de la soirée thématique sur la gouvernance et le modèle d'affaires, des participants ont aussi mis de l'avant la possibilité que le Parc soit doté d'un statut de parc régional[570].

Un citoyen est d'avis que la structure actuelle d'organisme paramunicipal avec un conseil d'administration nommé par l'exécutif de la Ville « *empêche toute transparence au niveau décisionnel* », alors qu'il s'agit d'une entité qui gère un parc montréalais public. Par conséquent, il voudrait que l'on modifie ce statut pour transformer la SPJD *« en un véritable organisme à but non lucratif*[571] *».* Par ailleurs, une citoyenne recommande de doter le Parc d'un statut d'écoterritoire protégé[572].

2.8.2 Processus décisionnel

La CCMM recommande de « *développer une structure de gouvernance qui favorise l'ouverture, la transparence et la collaboration avec les parties prenantes et les citoyens*[573] *»*. Une proposition qui va dans le même sens que celle de participants à la soirée thématique sur la gouvernance, pour qui la gestion du Parc devrait favoriser la consultation et la participation citoyenne et être plus transparente, notamment par la publication des procès-verbaux des conseils d'administration[574].

Pour les partenaires insulaires, l'enjeu principal se situe au niveau de l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes, le partage et l'échange d'information entre la SPJD et ses partenaires, par exemple pour coordonner les calendriers des activités et des travaux

[568] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 4
[569] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4
[570] Soirée thématique – Gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12
[571] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17
[572] Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 2
[573] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 9
[574] Soirée thématique – Gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12

et la circulation lors des grands événements. La collaboration entre toutes les parties prenantes participe aussi à la création d'un esprit d'équipe et facilite l'entraide, en toute transparence, entre les parties[575].

Les organisateurs d'événements rencontrés ont tenu à faire savoir qu'ils ne se considèrent pas comme de simples locataires des lieux, mais comme des partenaires du Parc. Même si quelques-uns ont tenu à souligner l'excellente collaboration avec la SPJD, d'autres ont décrit des difficultés communicationnelles, notamment en ce qui a trait aux calendriers des travaux et des activités. À ce propos, ils aimeraient être consultés sur une base continue quant au développement du Parc afin d'assurer une meilleure coordination et de favoriser la cohabitation entre les différents usagers du Parc[576].

De leur côté, plusieurs associations récréotouristiques notent que la structure actuelle ne permet pas une bonne circulation d'information entre elles et les gestionnaires du Parc. Il n'y a pas de table de concertation ni de possibilité d'être présentes pour elles au conseil d'administration de la SPJD. Cela leur permettrait d'être mieux informées quant aux projets de développement, aux activités futures ou au calendrier des travaux[577].

Pour l'OAQ, le processus décisionnel devrait favoriser la prise en compte des points de vue des citoyens, particulièrement lors de l'élaboration de projets. Il préconise la tenue de consultations en choisissant les modes adaptés (charrettes de cocréation, conception intégrée, participation en ligne, tables de concertation, ethnographie, etc.) et note que « *dans ces processus, comme en ce qui concerne l'ensemble de la gouvernance (projets, gestion du parc, etc.), la transparence et l'éthique doivent être valorisées*[578] *»*.

Instances consultatives et décisionnelles

Longtemps souhaitée, une meilleure collaboration entre la SPJD et les partenaires insulaires semble être en voie de réalisation, notamment grâce à la création, en 2017, de la Table des partenaires insulaires, une structure formelle de rencontres. Les partenaires insulaires y voient une amélioration dans la collaboration, souhaitent la poursuite de cette initiative et la tenue de rencontres plus régulières afin de faire avancer les dossiers plus rapidement[579].

[575] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[576] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3
[577] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[578] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12
[579] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

Le Musée Stewart propose qu'un représentant des partenaires insulaires siège au conseil d'administration de la SPJD. Pour le Musée « *un droit de parole des partenaires dans les décisions entourant la gestion, le développement et la promotion du parc Jean-Drapeau favoriserait des échanges réguliers entre les divers acteurs et l'émergence d'une pluralité de points de vue quant au respect des objectifs du prochain plan directeur*[580] *».*

La composition du CA a soulevé d'autres propositions. Pour le Conseil jeunesse de Montréal, il est important de « *revoir la structure de la SPJD afin que celle-ci soit non seulement représentative des usagers et des usagères, mais aussi représentative de la diversité qui compose Montréal* » et demande qu'un siège soit réservé à la jeunesse[581]. Pour les participants à la soirée thématique sur la gouvernance, il faut nommer des experts en environnement et en santé publique[582]. D'autres ont parlé de l'importance d'y voir représenté le milieu sportif, les groupes d'intérêts (par exemple l'ornithologie ou l'hébertisme), et de la préservation du patrimoine[583], ou encore les employés[584].

Evenko demande, elle aussi, la création « *d'un comité des parties prenantes du parc qui aurait pour mandat de générer des discussions constructives sur le lieu en réunissant les grands acteurs qui font vivre le parc* ». Cela permettrait, selon l'entreprise, d'améliorer notamment la coordination logistique, la communication, le partage d'expertise et de connaissances, en plus d'élaborer des initiatives communes sur des problématiques communes et d'esquisser des solutions aux enjeux de cohabitation[585]. La CCMM note que « *la participation de tous les acteurs du PJD sera essentielle au développement de ces bonnes pratiques*[586] *»*.

L'idée de la participation publique dans la gouvernance est notamment ressortie lors des soirées thématiques où il a été mentionné que les citoyens devraient pouvoir voter pour élire les membres du CA[587]. Un citoyen, s'inspirant de la gouvernance des hôpitaux, propose que le conseil d'administration soit composé de huit personnes, dont cinq seraient élues par la population et trois nommés par le conseil municipal, dont la présidence. Dans cette proposition, le responsable des Grands Parcs de la Ville de Montréal, le Casino ainsi que Six Flags siègeraient comme observateurs[588].

Quant aux Amis de la montagne, s'inspirant de la structure du parc du Mont-Royal, ils suggèrent la mise en place d'une table de concertation élargie qui pourrait rassembler des représentants

[580] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8
[581] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 6
[582] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[583] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17
[584] Bienne Blémur, doc. 8.37, p. 14
[585] Evenko, doc. 8.16, p. 8
[586] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 9
[587] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[588] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

tels que : Héritage Montréal, CRE-Montréal, Division du patrimoine de Montréal, Ville de Saint Lambert, La Ronde, Casino de Montréal, Evenko, etc.[589] L'idée de considérer les municipalités de la Rive-Sud dans la gouvernance du Parc a aussi été mentionnée lors des rencontres ciblées qui soulignaient qu'une proportion importante de visiteurs provient de ce territoire[590]. Dans la même veine, Héritage Montréal suggère « *la création d'une table concertation ayant une mission semblable à celle du Mont-Royal*[591] *».* D'ailleurs, afin de favoriser l'implication bénévole des citoyens et de mettre les usagers au cœur des préoccupations du Parc, plusieurs évoquent la possibilité de mettre en place des « *Amis du parc Jean-Drapeau* », comme c'est le cas pour Les amis de la montagne[592].

Afin d'améliorer la transparence et la concertation des principaux acteurs du Parc, le CRE-Montréal recommande la mise sur pied d'une table de concertation « *composée d'une diversité de représentants de la société civile* », qui aura pour rôle de conseiller la SPJD à la fois sur les projets potentiels et sur les mesures pour atteindre les objectifs du plan directeur : « *Des précédents existent et peuvent servir d'inspiration comme la Table de concertation du Mont-Royal, qui existe depuis plus d'une décennie, et la récente Table des partenaires du parc Frédéric-Back*[593] *».*

Le Conseil jeunesse de Montréal souhaite également la création d'un organe consultatif représentant la diversité d'usagers créant ainsi *« le pont actuellement manquant entre la population du grand Montréal qui fréquente le parc et le conseil d'administration de la SPJD »*. Selon le CjM, le comité pourrait lui-même mettre en place des mécanismes de consultation et de collecte de suggestions des usagers et des usagères, avant d'émettre ses recommandations. Par exemple, il lui apparaît essentiel que les gens qui fréquentent le Parc soient impliqués en amont des projets de réaménagement du réseau routier, cycliste ou piétonnier[594]. À ce titre, une habituée du Parc considère qu'il doit y avoir « *plus de place pour que les citoyens participent au design, à la conception et à la programmation*[595] *»,* tandis qu'un autre propose à la SPJD de recruter des gens de différents clubs de ski de fond montréalais pour dessiner le réseau de pistes du parc[596]. De leur côté, les représentants de sports nautiques s'offrent pour partager leurs expertises et leurs besoins spécifiques quant à la rénovation du Bassin olympique[597]. Toutefois, selon un citoyen, « *le fait de mettre un comité d'usagers en place n'est souvent qu'une façon détournée d'acheter la paix*[598] *»*.

[589] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 5
[590] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[591] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5
[592] Rencontre de groupe des partenaires insulaires, doc. 4.4; Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1
[593] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 12
[594] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 11
[595] Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2
[596] Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 12
[597] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[598] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

2.8.3 Gestion du Parc

Expertises

Il est impératif pour plusieurs que la SPJD intègre des experts de divers domaines au sein de son équipe de gestion et de direction. L'AAPQ recommande d'intégrer des architectes paysagistes, car pour elle, il *« relève de l'évidence que l'évolution d'un grand parc urbain comme le PJD doit reposer sur une participation et une contribution importante d'architectes paysagistes*[599] *»*. Le Musée Stewart suggère, lui aussi, de « *recruter au sein de l'équipe régulière de la SPJD, des experts (aménagement paysager et urbain, professionnels en biologie, botanique, entomologie, etc.), afin d'assurer la saine gestion des milieux naturels et leur harmonisation avec l'ensemble des îles*[600] *»*.

Dans le même ordre d'idées, Les amis de la montagne proposent le développement d'outils *« qui guideront la prise de décision éclairée dans la gestion quotidienne du PJD, à l'instar de ceux qui existent pour le parc du Mont-Royal, tel que : plan de protection et de mise en valeur; cadre de gestion pour les événements publics; atlas du paysage; réalisation d'études pour la connaissance et la conservation des patrimoines*[601] *»*. Quant à l'AAPQ, elle recommande d'élaborer un plan de gestion des actifs intégrant les actifs naturels[602].

Pour l'Ordre des architectes du Québec, la SPJD doit se doter d'une expertise suffisante pour superviser le déroulement des projets, que ce soit en matière de budget, de délais, de programme, de choix des soumissionnaires, de surveillance des travaux ou d'interaction avec les parties prenantes[603].

Selon Héritage Montréal, la mission de conservation et de mise en valeur du Parc « *devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions* ». Cette instance devrait s'inscrire dans la gouvernance générale du site, maintenir une autonomie suffisante pour pouvoir collaborer avec les services de la Ville de Montréal chargés du patrimoine et des paysages, ainsi qu'avec le Conseil du patrimoine de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie[604]. À ce sujet, un citoyen signale que « *le principe même de protection patrimoniale exige une bonne*

[599] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 13
[600] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5
[601] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 6
[602] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9
[603] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10
[604] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

connaissance historique des lieux, connaissances qui font cruellement défaut aux employés ainsi qu'aux dirigeants du parc[605] *».*

De son côté, le CRE-Montréal voudrait que la SPJD fasse appel à l'expertise du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports de la Ville de Montréal quant à la gestion écologique appliquée par les équipes municipales dans les parcs-nature, pour connaître l'état des autres composantes de la biodiversité du Parc et identifier, le cas échéant, les actions de conservation à mener[606]. Une citoyenne suggère d'embaucher un responsable de la protection de l'environnement au Parc, « *c'est à dire la faune et la flore*[607] *».*

Finalement, un citoyen suggère de mettre à profit les expertises des employés de la Ville au lieu de recourir à des consultants externes, trop couteux à son avis[608].

Appel d'offres et concours

L'OAQ croit que « *la manière dont les projets sont menés influence grandement la qualité des réalisations* ». L'Ordre plaide ainsi pour « *l'exemplarité de la commande publique* » qu'il voit comme un pilier de cette qualité. Pour lui, les éléments à considérer dans ce cadre sont : l'expertise interne, un accès élargi à la commande publique, la fin de la règle du plus bas soumissionnaire, la conception intégrée, l'évaluation des réalisations et la mise en place des concours[609].

L'Ordre des architectes du Québec recommande à la SPJD de changer ses pratiques, en lançant, désormais, des concours pour tous les projets majeurs sur le territoire du Parc. Cette pratique « *s'inscrirait dans la continuité de son héritage culturel en matière de design et favoriserait son image* ». À ses yeux, « *les concours permettent d'assurer l'équité des concurrents, de faire une place à la relève et de trouver le meilleur fournisseur, et ce, en toute transparence* ». De plus, selon l'Ordre, les concours permettent « *réaliser des projets de meilleure qualité en fonction des besoins spécifiques exprimés, de stimuler l'innovation et de susciter l'émulation* ». La formule de concours permettrait aussi à la SPJD « *une visibilité et un rayonnement accrus* ». Pour les projets de plus petite envergure, l'Ordre propose, par exemple : des concours anonymes, ou de recourir à une sélection des professionnels basée sur la vision du projet, réserver certains mandats à des firmes de la relève ou publier des appels d'offres visant expressément l'expérimentation lorsque les projets s'y prêtent. Ce dernier recommande également aux gestionnaires du Parc de

[605] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5
[606] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13
[607] Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 1
[608] Opinons en ligne – Daniel Germain, doc. 9.7
[609] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10

« *s'appuyer sur la grande expertise du Bureau du design de la Ville de Montréal en matière d'organisation de concours*[610] *».*

Stabilité des gestionnaires

Les partenaires insulaires notent l'importance de la stabilité dans la gouvernance de la SPJD[611]. On souligne que les changements de direction à la SPJD engendrent de l'instabilité sur le plan organisationnel, et rendent difficile la planification des activités et du développement des projets à moyen et à long terme[612]. Des partenaires insulaires ont souligné que cette situation contribue, au moins en partie, au fait que le Parc semble se développer sans vision à long terme[613].

2.8.4 Collaborations et partenariats

De nombreux participants ont recommandé à la SPJD de mettre en place des partenariats et collaborations afin d'améliorer sa gouvernance en matière patrimoniale, sportive, sociale, environnementale ou événementielle.

En matière événementielle, un participant voudrait que la SPJD soit « *bien plus qu'un locateur, mais un véritable partenaire* » assurant la promotion et le succès du pôle événementiel[614]. Evenko, souhaiterait que soit favorisé l'accueil de « *locataires de confiance capable d'animer et d'opérer les lieux professionnellement, et mettre à leur disposition les ressources et l'expertise nécessaire au bon déroulement des activités* ». Ce dernier préconise la signature de baux à long terme avec certains locataires « *pour permettre le développement de leurs événements dans une vision à plus long terme, plus propice aux investissements*[615] *».* Piknic Électronik propose aussi des baux de longue durée « *pour les partenaires qui contribuent à la fréquentation et au succès du parc*[616] *».*

Quant aux Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., elle recommande que la SPJD « *favorise davantage de maillage* » entre gens d'affaires opérant au parc Jean-Drapeau et qu'elle « *agisse comme un rassembleur pour optimiser la diversité des expériences et leur complémentarité ainsi que des opportunités d'affaires pour les opérateurs*[617] *».*

En matière patrimoniale aussi on recommande, à l'instar du CjM, d'étudier la possibilité de « *créer des partenariats avec des promoteurs privés afin de mettre en valeur le patrimoine du*

[610] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10
[611] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[612] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[613] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[614] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 15
[615] Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6
[616] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11
[617] Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2

parc[618]. » Plus spécifiquement, le Musée Stewart propose que « *pour les cinq prochaines années, et au profit des visiteurs du parc* », lui soit confiée « *l'animation de l'ensemble des bâtiments historiques de l'île* », c'est-à-dire le Fort et toutes ses dépendances, incluant la Poudrière, la Tour de Lévis et le cimetière militaire[619].

À des fins de cohérence et de complémentarité des interventions en matière sportive, l'Excellence sportive de l'île de Montréal recommande que le milieu sportif, par l'entremise de son réseau d'organisations, soit partie prenante de tout processus de coordination touchant la pratique sportive et la gestion des infrastructures sportives. Pour l'organisation, la SPJD doit mettre en place « *un mode de gestion de ses infrastructures et équipements sportifs assurant une participation active des clubs et organisations sportives montréalaises concernés* ». ESIM propose ainsi un partenariat à la SPJD pour accompagner cette dernière dans l'atteinte de ses objectifs sportifs[620]. Plus spécifiquement, Vélo Québec estime que la *« poursuite de la collaboration mise en place entre la communauté cycliste et la SPJD est essentielle pour le succès de l'ensemble des projets de développement qui seront mis de l'avant au parc Jean-Drapeau*[621] *»*.

Les amis de la montagne proposent, eux, la mise en place « *d'un programme d'intendance environnementale* » qui pourrait être développé via *« un réseau de bénévoles qui participeraient de façon régulière à des activités de soutien à la biodiversité du milieu naturel tel que le contrôle des plantes exotiques envahissantes, des travaux de plantation ou bien la réalisation d'inventaires fauniques et floristiques*[622] *»*. Dans le même ordre d'idées, lors de la soirée thématique sur l'aménagement, il a été proposé d'encourager la recherche en botanique et les partenariats avec les écoles horticoles pour cultiver des espaces verts comme lieux de démonstration[623].

Les participants ont aussi suggéré des partenariats avec les OBNL, des entreprises d'économie sociale et des institutions d'enseignements[624]. Ainsi, C-Vert+, propose d'accueillir des organismes à but non lucratif œuvrant en environnement, ou avec une mission d'intégration sociale. Selon eux, cela pourrait amener des citoyens à s'engager bénévolement dans la protection et l'entretien du Parc en organisant diverses activités, dont des corvées[625]. De son côté, QuébecOiseaux propose de conclure une entente de collaboration qui permettrait au Parc d'héberger les locaux de l'organisme dans l'un des bâtiments sous-utilisés du Parc afin de favoriser le développement d'activités ornithologiques sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame[626].

[618] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 19
[619] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11
[620] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 17
[621] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11
[622] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 7
[623] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6
[624] Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1
[625] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8 et 14
[626] Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 6

3. Les constats et l'analyse de la commission

La consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau aura été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de durée et de participation. La consultation a reçu un accueil favorable qui s'est manifesté autant par la diversité et la qualité que par le nombre des participants aux diverses étapes du processus.

Au cours de cette consultation, la commission a été à même de constater l'attachement des participants pour ce grand parc montréalais, mais aussi leur désir de voir des changements importants y être apportés pour en assurer le développement et la mise en valeur de manière durable.

Le contexte de la consultation

C'est dans un contexte particulier que cette consultation s'est déroulée. D'abord, le changement d'administration municipale a vu modifier la nature du mandat d'un exercice « *d'accompagnement d'une démarche de préconsultation et de concertation en vue de bonifier un projet de plan directeur*[627] » à un mandat qui demandait « *de dégager une vision et des orientations*[628] » en amont de l'élaboration dudit plan.

Ce nouveau mandat, plus large, ne permettait pas pour autant de faire table rase du passé. Il existe de nombreuses contraintes qui balisent la réflexion sur le futur plan directeur du Parc. Le « *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Île*s », adopté en 1993 après un processus étendu de consultation, est toujours en vigueur. La convention qui en découle, passée entre la Ville et la Société du Parc des Îles en 1996, stipule que la SPJD a pour mission de développer le Parc des Îles « *conformément aux orientations du plan directeur*[629] ». Une actualisation du plan a été tentée en 2007, mais celle-ci n'a jamais été adoptée.

Parmi les projets identifiés alors, une quinzaine ont été réalisés, dont la plage Jean-Doré et la réaffectation de la Biosphère en musée, mais plusieurs n'ont jamais vu le jour ou ont fait l'objet de modifications importantes[630]. Cela n'a pas empêché que de nouvelles initiatives soient entreprises sans tenir nécessairement compte du plan d'ensemble et des priorités proposés en 1993. Cette série de gestes aura des incidences qui seront nettement perceptibles dans le prochain plan directeur.

À titre d'exemple, mentionnons qu'au moment d'entreprendre l'exercice de consultation, des décisions importantes d'investissement avaient déjà été prises, comme la construction de l'amphithéâtre de 65 000 places sur l'île Sainte-Hélène et la rénovation des paddocks du circuit

[627] Ville de Montréal, sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 2
[628] Ville de Montréal, doc. 1.1.1, p. 1
[629] Questions de la commission, doc. 4.7.1.11, p. 19
[630] Transcription de la séance d'information, doc. 7.1, L. 343-345

Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame. Des travaux initiés il y a plus de dix ans à partir d'une certaine vision de l'avenir du bâtiment Hélène-de-Champlain ont été suspendus. Finir ce projet nécessitera des investissements supplémentaires qui devront nécessairement apparaître dans le plan de mise en œuvre du prochain plan directeur.

Dans le processus de consultation, iI a fallu prendre en considération des éléments qui ne pouvaient pas être remis en question, dont le fait que la Ville n'est plus propriétaire de la totalité de l'ensemble insulaire et que, par conséquent, la SPJD n'assure ni l'administration ni l'animation de la totalité du site.

En effet, La Ronde, qui occupe une partie importante du site de l'île Sainte-Hélène, fait l'objet d'un bail emphytéotique jusqu'en 2065 avec la société américaine Six Flags qui inclut des espaces de stationnement. Le Casino de Montréal est propriétaire d'une partie de l'île Notre-Dame et une entente de longue durée lie la Ville au Groupe de course Octane, organisateur du Grand Prix de Formule 1 du Canada qui a, comme nous l'avons dit précédemment, des répercussions sur les investissements à consentir, entre autres, sur le circuit Gilles-Villeneuve. De plus, de nombreuses ententes et baux lient la SPJD avec des concessionnaires, des partenaires insulaires et avec des organisateurs d'événements majeurs, sportifs et culturels.

Tous ces éléments ont grandement influencé la réflexion des participants et plusieurs d'entre eux ont déploré que la consultation publique qui, en théorie, devrait se dérouler en amont des décisions importantes arrive si tard dans le processus et avec tant de contraintes. Ils ont aussi confirmé, aux yeux de la commission, l'importance de doter rapidement le parc Jean-Drapeau d'un nouveau plan directeur qui s'assure de la collaboration de toutes les parties prenantes - partenaires, employés, usagers et citoyens - tant pour son élaboration que lors de ses étapes d'approbation et de mise en œuvre.

Les attentes envers la consultation

Pour soutenir l'exercice de consultation, mettre au jeu une vision et permettre de bonifier, moduler ou compléter les grandes orientations et les pistes d'intervention[631], la Société du parc Jean-Drapeau a préparé un état des lieux, de même qu'un cadre stratégique. Des fiches synthèses[632] ainsi qu'une abondante série d'études[633] réalisées sur différents enjeux ont aussi été déposées. C'est l'ensemble de cette documentation qui a été soumis à la consultation et a fait l'objet de commentaires et de propositions de la part des participants lors des diverses activités et dans les opinions écrites ou orales. Cette riche matière, issue de la documentation et

[631] Ville de Montréal, doc. 1.1, p. 2-3
[632] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.2.1 à doc. 3.2.6
[633] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.1 à doc. 3.3.8 et doc. 3.4 à doc. 3.10

de la consultation, constitue le matériau de base sur laquelle repose le travail d'analyse de la commission.

Dans sa mise au jeu, la SPJD identifie surtout trois groupes d'enjeux[634] sur lesquels elle souhaitait particulièrement voir se prononcer la population :

- L'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc;
- La pérennité des actifs et le développement du Parc;
- La gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.

Ces enjeux feront l'objet de diverses recommandations de la commission dans les prochaines sections. Enfin, la commission tient à souligner qu'elle a aussi reçu de nombreux projets particuliers qui se sont démarqués par leur pertinence ou par leur originalité : tant des propositions d'activités, d'aménagements que d'équipements spécifiques. Ils ont été résumés dans le chapitre 2 du présent document. La commission a toutefois choisi de ne pas les analyser individuellement dans le cadre du présent exercice, car elle estime qu'il n'est pas de sa responsabilité d'en disposer. Elle suggère néanmoins fortement à la SPJD de le faire une fois qu'une vision, des principes et des orientations pour le plan directeur auront été adoptés.

Le plan directeur de 1993 : d'hier à aujourd'hui

D'entrée de jeu s'est posée une question : Qu'est-ce qui a changé depuis le plan directeur de 1993? Ce document très complet comportait à la fois un état de situation, de grandes orientations, un concept d'aménagement, de même que des stratégies d'intervention et de mise en œuvre. Après en avoir pris connaissance, la commission croit que ce plan est, à de nombreux égards, toujours d'actualité. Elle s'y est référée fréquemment au cours de ses travaux puisqu'il constitue, selon elle, avec quelques mises à jour, une assise solide à la réflexion.

La commission a été inspirée, entre autres, par :

- La vision : le plus vaste parc urbain de Montréal, avec deux vocations : le contact avec la nature et le fleuve; les jeux, les fêtes et la culture.
- La liste des enjeux, encore d'actualité 25 ans plus tard (manque d'unité, aménagement inadéquat, difficulté d'accès, etc.).
- Les cinq principes directeurs : agir d'abord pour créer un milieu exceptionnel, accueillant et accessible; unifier le site; aménager et gérer le site grâce à une approche environnementale et écologique; favoriser une fréquentation accrue du site; mettre en valeur la magie des îles.
- L'organisation spatiale selon deux composantes distinctes, mais complémentaires : un grand espace vert et bleu et un ensemble d'équipements récréatifs et culturels.

[634] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 22

- Le concept de « *pôles d'activités* » pour rejoindre une clientèle diversifiée pendant les quatre saisons.

Cette lecture de la commission quant à la pertinence du plan de 1993 est largement partagée par plusieurs intervenants et parties prenantes[635], dont la SPJD, qui reconnaît dans son document d'état des lieux, que le plan de 1993 demeure grandement d'actualité. Toutefois, selon elle, il existerait de nouvelles réalités qui ne peuvent plus être occultées pour lesquelles un nouveau plan directeur est nécessaire : « *(…) on pense spontanément à l'avènement des technologies, parce qu'il n'y a naturellement pas un parc aujourd'hui qui peut fonctionner sans se soucier des besoins de ses usagers en matière de connectivité, mais on parle aussi des désirs des citoyens maintenant de participer aux décisions, d'avoir des institutions plus ouvertes et plus transparentes. On a aussi un besoin de se rapprocher de la nature, une réalité qui fait partie des préoccupations de la population actuelle (…)*[636]. »

L'analyse des opinions recueillies tout au long de cette consultation a conduit la commission à retenir deux des tendances identifiées ci-haut : la gouvernance ouverte et le besoin grandissant pour les citadins du 21e siècle de se rapprocher de la nature et du fleuve. La question de la connectivité et des technologies, bien que n'ayant fait l'objet que de peu d'interventions durant la consultation, parait aussi incontournable aujourd'hui puisqu'elle traverse un ensemble de champs et influence les choix qui doivent être faits.

Par contre, à l'instar de multiples participants, la commission considère également important, dans les nouveaux enjeux, de s'interroger sur le déséquilibre croissant entre les deux vocations du Parc énoncées en 1993 :

- le contact avec la nature et le fleuve;
- les jeux, les fêtes et la culture[637].

Comme plusieurs, elle constate la place grandissante qu'occupe la vocation événementielle dans la programmation et l'occupation des lieux. Cette situation est tributaire des besoins d'autofinancement de la SPJD dont les revenus provenant des redevances d'activités, de stationnements ou de location d'espaces sont en croissance depuis les dernières décennies. Ceci semble avoir eu pour conséquence d'influencer aussi les priorités d'investissement et de privilégier les promoteurs privés. On a ainsi vu favoriser des aménagements largement minéralisés, propices à l'accueil de grandes foules au détriment de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Dans le même ordre d'idées, certaines parties du site, souvent de valeur patrimoniale, ont été laissées à l'abandon pour concentrer des ressources sur les lieux qui sont potentiellement générateurs de revenus.

[635] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[636] Transcription de la séance d'information, doc. 7.1.1, p. 15
[637] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20

Pour la grande majorité des personnes consultées comme pour la commission, il est temps d'initier un retour du balancier. Soulignons que la commission croit que les événements de toutes tailles, de différentes natures, privés ou publics, peuvent avoir une place au parc Jean-Drapeau. Toutefois, elle estime que le prochain plan directeur doit prioriser des actions qui réaffirment le caractère public du Parc, prennent soin de son patrimoine et viennent en bonifier l'expérience nature. Ce retour du balancier est dans l'intérêt de l'ensemble des visiteurs du Parc. Peu importe leur activité de prédilection, tous bénéficieront également de l'environnement exceptionnel qu'offre le parc Jean-Drapeau.

Ce désir formulé par les citoyens concorde, dans une large mesure, avec la vision exprimée par les partenaires insulaires et les promoteurs d'événements qui soulignent « *la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro*[638]. » Certains vont même jusqu'à affirmer que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur*[639]. »

La commission est d'avis que le prochain plan directeur devra illustrer le passage d'une logique de gestion des opérations d'entretien et de développement axée surtout sur les besoins de l'événementiel à la planification d'un espace vert et bleu d'une grande qualité, qui joue pleinement son rôle d'écrin pour des activités culturelles, sportives et récréatives qui s'y déroulent.

Le futur plan directeur doit viser à retrouver un équilibre harmonieux entre les diverses composantes du Parc. Il s'agit là un principe fort qui devrait guider son élaboration. Et, quelle que soit la démarche qui sera entreprise pour l'élaborer, la commission tient à rappeler que cette fois, son adoption doit absolument être assortie d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et d'un suivi rigoureux et transparent : « *Une fois le consensus établi et les décisions prises, il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt*[640]. »

Pour y arriver, la commission estime que cela demandera des modifications importantes, notamment en ce qui concerne la vision, l'aménagement et la gouvernance du Parc. Chacun de ces sujets fera l'objet d'une présentation détaillée dans les sections qui suivent.

[638] Compte rendu de la rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3
[638] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[639] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[640] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 5-6

Recommandation #1
La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

3.1 L'identité, la vocation et la vision du Parc

La SPJD a soumis à la consultation dans son cadre stratégique une proposition de vision qui a suscité très peu de commentaires de la part des gens qui ont participé à la consultation. Au-delà des mots précis, c'est plutôt la difficulté d'incarner l'énoncé dans des actions concrètes qui préoccupe les participants. La commission a entendu plusieurs doléances quant à la façon dont le développement du Parc a été fait dans les dernières années, l'approche à la pièce ne permettant pas d'avoir une vision d'ensemble. « *Le parc Jean-Drapeau a souffert et souffre toujours d'une absence de vision et de moyens; le Parc se métamorphose à la pièce, au gré des opportunités et des événements*[641]*. »* résume un participant.

Ce qui se dégage largement est un désir de concevoir le Parc avec une vision d'ensemble claire pour le futur, incarnée dans une identité forte où cohabitent le passé et le présent, et où tous les visiteurs auront leur place, qu'ils soient jeunes ou vieux, seuls ou en famille, festivaliers ou sportifs, Montréalais ou touristes.

Le plan de 1993 précisait ainsi sa vision : « *l'ensemble du parc des Îles sera d'accès et d'intérêt public; dans un cadre largement naturel et patrimonial, prêtant à un contact étroit avec l'environnement fluvial, le parc des Îles favorisera le loisir, le rassemblement, la réjouissance, l'émerveillement, l'acquisition de connaissances et la détente; de la contemplation du fleuve à l'excitation des manèges, on y expérimentera une gamme étendue d'expériences sensorielles, ludiques et culturelles*[642]*. »*

Celle-ci n'a jamais été pleinement réalisée. Pourtant, à la lumière des opinions entendues, la commission est d'avis que cet énoncé est encore porteur.

Le parc Jean-Drapeau est unique à bien des égards. Sa situation géographique, au milieu du fleuve face au centre-ville, son important patrimoine bâti, archéologique et historique, son accès direct par le métro, tout concourt pour que la population montréalaise aussi bien que les touristes en fassent un lieu de prédilection. Pour qu'une vision d'ensemble cohérente guide le futur plan, il est nécessaire d'ajuster et de redéfinir la mission du Parc, de telle sorte que les besoins et les intérêts des citoyens s'y retrouvent au premier plan. Le futur plan directeur du PJD doit réitérer la vision de grand parc insulaire et urbain animé, riche de son patrimoine, dont la vocation

[641] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 5
[642] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20

première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein air.

Recommandation #2
La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- ***le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu;***
- ***l'affirmation résolue de son caractère public et accessible;***
- ***la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc;***
- ***l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.***

Lors de la soirée d'information, la porte-parole de la SPJD posait le défi de la vocation et indirectement de la fréquentation en ces termes : « *On a déjà eu une vocation internationale forte, qui a fait la notoriété de Montréal. Est-ce que les citoyens souhaitent encore regagner cette fierté et cette notoriété en termes d'innovation, de transport, de design, d'espaces verts, comme à l'époque des Floralies, comme à l'époque d'Expo 67 ou comme à l'époque même des Olympiques de 1976?*[643] ».

Les interventions faites en consultation suggèrent que c'est de l'appropriation citoyenne qui sera faite du Parc que renaîtra la renommée internationale, comme le résume Tourisme Montréal : « *(…) notre préoccupation face à l'avenir du parc Jean-Drapeau ne se limite pas à certains attraits généralement identifiés comme touristiques, comme le Grand Prix, le Casino et Osheaga. En effet, l'idée est de maintenir un lieu que les montréalais souhaitent visiter, ce qui, naturellement, incitera les touristes à s'y rendre. Cela, en toutes saisons*[644]. »

La commission partage cette opinion entendue durant la consultation : « *si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement*[645] ». C'est pourquoi la commission pense qu'il est porteur pour le prochain plan directeur d'orienter la réflexion sur la vocation et la fréquentation autour de la consolidation des qualités du Parc en tant qu'espace vert naturel qui permet aussi la tenue d'activités et que la population locale va se réapproprier. Comme le disait le plan de 1993, *« l'objectif prioritaire n'est pas d'attirer les gens par de nouveaux équipements ou des événements ponctuels, mais plutôt par la qualité générale du lieu et de l'environnement*[646]. »

[643] Transcription de la séance d'information, doc. 7.1.1
[644] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 3
[645] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 15
[646] Plan de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 23

Recommandation #3
La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

3.2 Des principes directeurs au service du développement du Parc

Pour la commission, le défi des dix prochaines années en est surtout un de cohérence. Cette cohérence doit se refléter dans la vision, dans l'aménagement des lieux, dans le développement de la programmation, dans le choix des activités, dans le modèle de gestion, etc.

Pour faire du parc Jean-Drapeau ce grand parc urbain animé qui favorise le contact avec la nature tout en permettant la tenue d'activités diverses et qui cohabitent harmonieusement, la commission retient de la documentation qui lui a été soumise, un certain nombre de principes, qui, selon elle, devraient guider la conception du prochain plan directeur. Un « *principe* » étant compris comme une base sur laquelle repose l'organisation de quelque chose et qui en régit le fonctionnement. Ces principes pourront ensuite se traduire en orientations et en actions pour en assurer la mise en œuvre.

Recommandation #4
La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- ***Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités;***
- ***Le respect de la nature et de l'environnement;***
- ***Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu;***
- ***La cohabitation harmonieuse;***
- ***Le recours au savoir-faire local;***
- ***La saine gestion environnementale;***
- ***La gouvernance participative.***

Le respect de ces principes exigera une programmation rigoureuse d'interventions en termes de choix d'animation, d'infrastructures, d'équipements et d'aménagements spécifiques. Le recours à des indicateurs précis de performance permettant d'en évaluer la mise en œuvre et d'anticiper les résultats sera requis. Ce thème sera abordé plus en détail dans la dernière section de ce chapitre.

3.2.1 Principe 1 : le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités

En 1993, on choisissait l'orientation de limiter les usages commerciaux dans le PJD. *« Le parc des Îles se distinguera des autres parcs montréalais, d'abord par sa relation particulière qu'il entretient avec le fleuve, mais aussi par sa composition même, construite autour d'un ensemble d'équipements collectifs majeurs, d'activités touristiques et commerciales, en harmonie avec la*

nature. Outre ces équipements, certains usages commerciaux tels que les restaurants et boutiques seront acceptables en tant que soutien pour les activités collectives, tandis que les usages résidentiels, industriels, commerciaux (à l'exception de ceux énumérés précédemment) et de bureau seront interdits[647]*. »*

La commission est d'avis qu'il faut encore respecter cette orientation du plan directeur de 1993 et limiter les usages commerciaux dans le Parc. Actuellement, beaucoup d'activités commerciales prennent place dans le Parc et celles-ci sont intimement liées à son modèle de financement. À titre d'exemple, la commission déplore le manque d'accessibilité publique et gratuite à des bâtiments rénovés comme la Tour de Lévis qui, aux dires de la SPJD « *(…) est généralement utilisée pour des événements privés ou corporatifs, tels des mariages, des conférences de presse ou de lancements de produits*[648]. »

La commission n'est pas contre les usages commerciaux ni les événements privés, mais elle estime que, dans ses principes, le prochain plan directeur devrait réaffirmer le caractère public du Parc et limiter les usages commerciaux des bâtiments ou espaces qui lui appartiennent.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités qui ont lieu au Parc et qui occupent l'espace public, en particulier durant la période estivale, sont peu abordables. La commission voudrait mettre de l'avant l'importance de développer également des activités abordables ou gratuites dans la programmation du Parc, et ce, tout au long de l'année.

Adopter le caractère public du Parc et l'abordabilité des activités comme principe veut dire :

- Limiter les usages commerciaux des bâtiments ou espaces qui appartiennent au Parc;
- Favoriser les usages publics;
- Développer des activités gratuites et abordables.

3.2.2 Principe 2 : le respect de la nature et de l'environnement

La commission a entendu un message clair lors de la consultation : le Parc devrait être un milieu à caractère naturel au cœur de la ville, composé d'une diversité de paysages, généreusement plantés d'arbres, de plantes et de fleurs. La mise en valeur des vues, du fleuve ainsi que le caractère champêtre des lieux permettent un contact avec la nature près de la ville, une nature certes travaillée par l'humain, mais qui reproduit un environnement qui nous rapproche de la campagne, de la forêt, du fleuve.

La commission a également entendu l'appel de nombreux groupes et individus, les ornithologues, entre autres, qui ont plaidé pour la protection de l'écosystème du Parc, ainsi que pour le respect

[647] Plan de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20
[648] Réponses aux questions et demandes d'information de la commission - 29 août 2018, doc. 4.7.1, p. 3

de sa faune et de sa flore, ce qui n'est pas toujours compatible avec le développement d'activités à grand déploiement. Néanmoins, dans l'esprit de retrouver un équilibre harmonieux entre nature et événements, la commission est d'avis que la préservation et le développement de la biodiversité des îles devraient être un principe pour les dix prochaines années. Ce principe devrait guider les interventions prioritaires pour la conservation, le développement et la mise en valeur, tant des espaces verts que des espaces bleus.

Le respect de la nature et de l'environnement, c'est :

- Intervenir pour la préservation et le développement de la biodiversité;
- Favoriser la conservation, le développement et la mise en valeur des espaces verts et bleus;
- Protéger l'écosystème du Parc et respecter la faune et la flore des îles;
- Révéler le caractère insulaire du Parc.

3.2.3 Principe 3 : le respect de l'identité et de l'esprit des lieux

Comme l'énonce l'UNESCO, « *la mémoire est un ressort essentiel de la créativité : c'est vrai des individus comme des peuples qui puisent dans leur patrimoine — naturel et culturel, matériel comme immatériel — les repères de leur identité et la source de leur inspiration*[649] *».*

En d'autres termes, le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire et de sa population. À cet égard, le Parc a une valeur exceptionnelle, car plusieurs éléments patrimoniaux variés et issus de différentes époques y sont présents. D'ailleurs, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont reçu la désignation de Secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal[650], tandis que l'île Sainte-Hélène est citée depuis 2007 comme site patrimonial dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Dans son état des lieux, la SPJD souligne que le site est investi d'une valeur symbolique forte, reflet de la société en plein essor des années 1960, et qu'il possède aussi les atouts pour s'inscrire à nouveau, et avec autant de force, dans la société montréalaise du 21e siècle[651]. Le fort de l'île Sainte-Hélène, le Pavillon de la Corée construit pour l'Expo 67, le Hélène-de-Champlain, ou encore la Place des Nations, ce legs mythique d'Expo 67 : ce ne sont là que quelques exemples, anciens et plus contemporains, de structures faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti du parc Jean-Drapeau et qui sont des témoins de l'évolution d'un lieu à forte valeur symbolique.

La commission partage l'avis d'un grand nombre de participants qui souhaitent l'élaboration d'une vision claire de l'avenir du patrimoine du Parc et sa valorisation. Les traces de l'histoire, toujours présentes sur le territoire du PJD, sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer

[649] Cité dans : Énoncé d'orientation pour la politique du patrimoine de la Ville de Montréal
[650] Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte Hélène, doc. 3.4.4.1 et Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame, doc. 3.4.5.1
[651] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 25

pour favoriser son essor. En misant sur son patrimoine naturel aussi bien que bâti, il serait possible de faire du territoire du parc Jean-Drapeau un lieu captivant où déambuler tout en apprenant, ce qui permettrait une expérience stimulante.

Autres témoins de l'histoire et du patrimoine des îles, « *le corpus d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau se distingue du reste de la collection de la Ville par le nombre d'œuvres créées par des artistes étrangers, dont plusieurs sont des témoins d'Expo 67*[652]*. »* La commission croit que l'art public dans le Parc est une partie intégrante de sa personnalité et de l'esprit des lieux.

Faire du respect du caractère identitaire des îles et de l'esprit des lieux un principe fort du prochain plan directeur apparaît comme un incontournable. Ce principe permet de favoriser l'esprit d'appartenance de toutes les parties qui opèrent ou gèrent des activités ainsi que de développer les partenariats et les collaborations à partir d'une compréhension commune dans une signature unifiée. Il permet aussi d'offrir une grille d'analyse pour les projets futurs à prioriser.

Le respect de l'identité et de l'esprit des lieux, c'est :

- Préserver le patrimoine et mettre en valeur l'héritage des lieux;
- Concevoir un parc à l'identité forte où cohabitent le passé et le présent;
- Faire une place à l'art, la culture et l'innovation.

3.2.4 Principe 4 : la cohabitation harmonieuse

La grande majorité des participants à la consultation sont d'avis qu'il est possible de concilier la tenue de grands événements avec les autres fonctions et usages du Parc, malgré les défis que cette cohabitation peut poser. Le problème est très bien décrit dans la réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage commandée par le parc Jean-Drapeau qui stipule : « *C'est là un défi important qui exige de prendre en compte aussi bien les besoins des plantes et de tout élément naturel du site que les besoins organisationnels des événements. Ces deux types d'exigences sont souvent contradictoires, les premiers évoluant idéalement dans un milieu non perturbé au royaume du silence et de la tranquillité alors que les seconds nécessitent un imposant déploiement de structures et équipements de toutes sortes, génèrent une forte agitation et laissent souvent des empreintes au sol et aux infrastructures naturelles*[653]. » Toutefois, pour que la cohabitation soit possible, il importe que tous reconnaissent les différentes missions - sportive, récréative, événementielle - du Parc, sans les mettre en opposition. Il va donc de soi de dire que l'établissement de balises et de valeurs du site à conserver, éléments inhérents au principe de cohabitation harmonieuse, permettront de conjuguer la programmation événementielle et les activités nécessaires à la conservation du Parc.

[652] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5
[653] Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage, doc. 3.3.5, p. 33

Ce principe devrait également englober, de l'avis de la commission, le principe de « *bon voisinage* » avec les résidents des quartiers limitrophes, notamment en ce qui a trait à l'enjeu du bruit provenant de la programmation événementielle du Parc. Cette question a surtout été abordée par des résidents de la Ville de Saint-Lambert.

Rappelons qu'un comité tripartite avec la Ville de Montréal, le parc Jean-Drapeau et la Ville de Saint-Lambert est actuellement en œuvre pour solutionner le problème lié au bruit[654].

Un premier bilan de cette expérience-pilote a été rendu public; on y retrouve un ensemble de mesures qui seront mises en place pour mieux gérer les impacts sonores des événements musicaux en 2019[655]. Pour la commission, les conclusions de ces discussions devront faire partie des orientations du futur plan directeur.

La cohabitation harmonieuse, c'est :

- S'assurer qu'une clientèle variée peut, en sécurité et en tout temps, profiter de la nature ainsi que participer à divers événements et activités;
- Favoriser une saine cohabitation entre les différents occupants des lieux : partenaires insulaires, associations sportives, organisations récréotouristiques et organisateurs d'événements;
- Concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure;
- Favoriser un esprit de bon voisinage avec les résidents des quartiers limitrophes.

3.2.5 Principe 5 : le recours au savoir-faire local

Pour la commission et de nombreux participants à la consultation, le futur plan directeur devrait proposer des interventions structurantes pour faire du PJD un lieu d'exception dans l'environnement montréalais. En lien avec son développement historique, le Parc pourrait choisir comme principe d'être résolument une vitrine du savoir-faire en matière de culture, de sport, de restauration, d'agriculture urbaine, de réhabilitation du patrimoine, de mobilité durable, de développement durable, de protection des espaces verts et bleus, de gouvernance ouverte et de design. Ce principe ouvrirait la voie à des projets novateurs pour que le parc Jean-Drapeau devienne un espace de démonstration et d'expérimentation.

Montréal peut se targuer d'être titulaire de différents labels : Ville UNESCO de design, ville d'innovation, ville de savoir, ville intelligente, etc. Au cours des dernières années, elle a vu s'installer plusieurs entreprises de nouvelles technologies et d'intelligence artificielle. Ses universités détiennent des brevets sur des technologies de pointe et certaines sont reconnues

[654] Réponses aux questions et demandes additionnelles-18 septembre 2018, doc. 4.7.2.1, p. 1
[655] Bilan expérience-pilote : Gestion du bruit au parc Jean-Drapeau, 2018, doc. 6.6

comme des laboratoires de développement du capital social. Pour plusieurs, l'agriculture urbaine et le recours aux circuits courts de production sont des traits de caractère qui définissent de plus en plus l'ADN montréalais. Alors, pourquoi ne pas miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur et développer le Parc? Pourquoi ne pas faire des expertises de la collectivité, des institutions, des groupes communautaires, des associations, le cœur de la nouvelle mouture du plan directeur?

Adopter le savoir-faire local comme principe, c'est :

- Miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur et développer le Parc;
- Faire appel à la collectivité, aux institutions, aux groupes communautaires, aux associations ayant des expertises reconnues;
- Permettre la contribution des talents d'ici en matière de culture, de sport, de gastronomie, de réhabilitation du patrimoine, de mobilité durable, de développement durable, de protection des espaces verts et bleus, de design.

3.2.6 Principe 6 : la saine gestion environnementale

Pour réussir la conservation et le développement du site exceptionnel que constitue le parc Jean-Drapeau, il est nécessaire, dans la prochaine décennie, de se doter d'activités de gestion appropriées fondées sur un modèle orienté vers le développement durable. Ceci demande une approche intégrée conciliant l'aménagement, la protection du caractère naturel des lieux, l'utilisation optimale et la revitalisation des infrastructures existantes, une occupation judicieuse de l'espace afin de réduire les nuisances, le transport, en mettant notamment l'accent sur des modes collectifs et non polluants, ainsi que des façons de construire respectueuses de l'environnement fondées sur l'économie des ressources et destinées à un usage pérenne.

Ce principe devrait transcender toutes les orientations du prochain plan directeur et susciter l'adhésion de la communauté dans le respect des différents groupes d'usagers.

La saine gestion environnementale, c'est :

- Mettre en œuvre des pratiques de développement durable;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs montréalais de réduction des GES;
- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et pérennes;
- Rénover plutôt que reconstruire, réutiliser ou recycler plutôt que disposer.

3.2.7 Principe 7 : la gouvernance participative

Les îles qui forment le PJD ont été gouvernées différemment au fil des années. En réponse à une question de la commission, la SPJD en fait ainsi la synthèse. La Société du parc Jean-Drapeau (d'abord nommée AMARC[656] de 1977 à 1995, puis Société du Parc des Îles jusqu'en 2006) a été créée en 1983 par lettres patentes délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Sont conférés à la Société des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies et sujette à certaines restrictions. Les membres de son conseil d'administration sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. En tant que société paramunicipale, la SPJD n'est pas soumise aux politiques et règlements de la Ville[657].

Plusieurs participants à la consultation ont déploré des lacunes perçues dans le travail de la SPJD pour les responsabilités qui lui sont confiées. Celles-ci ont été largement abordées dans le chapitre 2. Des changements significatifs dans la gestion et la gouvernance du Parc sont souhaités par de nombreuses personnes qui se sont exprimées à différents moments de cette consultation.

La commission est d'avis que pour rendre la gestion du Parc plus transparente, pour redonner confiance aux usagers et pour favoriser les collaborations ainsi que les synergies entre les parties prenantes, l'adoption d'un principe de gouvernance participative serait bénéfique. La notion de gouvernance renvoie au choix des grandes orientations et des priorités pour assurer la viabilité financière d'une organisation et veiller à ce que les intérêts des actionnaires soient protégés. Dans la mesure où le parc Jean-Drapeau est un actif collectif, il semble adéquat que la collectivité ait également voix au chapitre lorsque sont faits les choix importants ou déchirants pour que le bien commun soit protégé. C'est ce qu'on entend par gouvernance participative. Celle-ci peut s'incarner de bien des manières qui seront abordées plus en détail dans la section 3.3.6 consacrée à l'orientation 6.

La gouvernance participative, c'est :

- Favoriser le sentiment d'appartenance des usagers du Parc;
- Développer les collaborations et les partenariats entre les usagers du Parc, les partenaires insulaires et les institutions;
- Favoriser la participation des citoyens, des usagers et de la collectivité;
- Faire appel à des pratiques innovantes pour développer aménagements et services.

[656] L'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) avait été créée en 1983 pour gérer le parc après la fermeture de Terre des Hommes, voir le doc. 4.7.1.7
[657] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 4.7.1.7

3.3 Des orientations qui favorisent la pérennité et le développement du Parc

Une orientation est généralement définie comme le fait de choisir une voie particulière, une direction, un positionnement. Dans son cadre stratégique, la SPJD proposait à la consultation quatre orientations :

- Promouvoir et agir selon les principes du développement durable;
- Favoriser une approche axée sur la qualité de l'expérience des usagers;
- Favoriser l'innovation sous toutes ses formes;
- Agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative.

Ces orientations s'appliquaient à huit axes de développement : la notoriété du Parc, la mise en valeur du patrimoine et de la culture, la mobilité renouvelée et l'accessibilité améliorée, le développement et le maintien des infrastructures, l'aménagement cohérent du territoire, l'offre d'activité et la qualité des services, la pérennité du Parc et, finalement, la gouvernance du Parc.

Pour les participants, certaines orientations proposées relevaient plutôt du niveau des valeurs, alors que des axes de développement, tels la mobilité et l'accessibilité pouvaient être eux-mêmes considérés comme des orientations, des idéaux à atteindre.

Recommandation #5
La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- ***Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus;***
- ***Honorer l'histoire et le patrimoine;***
- ***Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent;***
- ***Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux;***
- ***Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités;***
- ***Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.***

3.3.1 Orientation 1 : conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus

Une situation à corriger

Aborder la question des espaces verts et bleus renvoie à la notion même de ce que devrait être un parc urbain animé comme le parc Jean-Drapeau. Ce dernier devrait être un lieu où la détente et le contact avec la nature sont au cœur de l'expérience des visiteurs et qui permet la tenue d'activités diverses qui, elles-mêmes, se démarquent par le cadre naturel dans lequel elles se déroulent. Cette vision est cohérente avec celle énoncée dans le plan directeur de 1993 qui

proposait de « *concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure*[658] *».*

Rappelons que la SPJD a la double mission d'exploitation et de protection de ces lieux. Parmi ses responsabilités, se trouve en premier lieu, la « c*onservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus*[659]. » Les participants à la consultation ont mis en lumière des défaillances en ce qui concerne cette responsabilité et la commission considère que cela constitue le défi primordial que doit relever le prochain plan directeur du Parc.

Les opinions exprimées durant la consultation ont fait clairement ressortir qu'il faut faire mieux pour protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus de l'île Notre-Dame et de l'île Sainte-Hélène. Les sentiers, les berges et les rives, les canaux, les jardins et la canopée doivent contribuer à la magie du Parc. Cet objectif doit aller de pair avec une organisation spatiale cohérente du Parc ainsi que des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux, orientations qui seront abordées dans les prochaines sections de ce chapitre.

Grâce aux grands projets d'aménagement qu'ont été les Jardins des Floralies en 1980, la plage Jean-Doré en 1990 et l'amphithéâtre de l'île Sainte-Hélène en 1992, et aussi grâce aux programmes de plantation et à l'accroissement naturel des arbres et des végétaux, les quarante dernières années avaient imprimé une tendance claire vers l'augmentation de la canopée et des espaces naturels sur les îles. Plusieurs gestes récents ont compromis cette avancée. À titre d'exemple, soulignons la négligence du mandat de protection de la nature; l'augmentation des événements à grand déploiement dans le Parc; les travaux visant la réalisation, pour l'été 2019, d'un amphithéâtre extérieur de 65 000 places ainsi que d'une allée largement minéralisée vers la sculpture de l'Homme de Calder.

La commission a entendu bon nombre d'intervenants rappeler les pertes d'espaces verts et bleus qui ont été nécessaires pour ces travaux d'aménagement. Ces derniers ont engendré la coupe de quelque 1 000 arbres, mais aussi l'élimination de deux plans d'eau d'environ 8 000 mètres carrés par le remblaiement de bassins qui comportaient des étangs, cascades et ruisseaux dont l'écosystème faisait le charme des lieux[660]. Ces gestes paraissent malheureusement irréversibles, mais la commission estime qu'ils pourraient tout de même être suivis de gestes qui minimiseront les impacts environnementaux de ces aménagements. Et ce, en plus du programme de plantation prévu de quelque 600 arbres dans le secteur de l'amphithéâtre au terme des travaux. Ainsi, il est grandement souhaitable « *que les nouvelles installations permettent de concentrer les efforts vers la préservation du caractère naturel du Parc*[661] », tel qu'énoncé par la SPJD dans son plan forestier.

[658] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles – 1993, doc. 3.5, p. 1
[659] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 15
[660] Réponses aux questions et demandes additionnelles – 18 septembre 2018, doc. 4.7.2.1, p. 2
[661] Plan maitre forestier, doc. 3.3.5.1, p. 7

Cela dit, la conservation et la mise en valeur des espaces verts et bleus doivent être une orientation claire et ambitieuse pour le Parc dans sa globalité. La mise en œuvre du prochain plan directeur est donc une opportunité à saisir pour renaturaliser le Parc.

Pour ce faire, la commission préconise que des gestes forts se concentrent sur les trois enjeux suivants :

- La conservation, la revitalisation des espaces naturels et le verdissement des espaces minéralisés;
- La mise en valeur des berges et l'aménagement de sites permettant le contact avec le fleuve;
- La réduction de l'impact néfaste des activités sur les milieux naturels.

Révéler le caractère naturel du Parc en respectant la diversité de ses paysages

La commission a entendu le message d'un nombre important de participants qui souhaitent que le parc devienne davantage un milieu à caractère naturel. Une multitude de gestes proposés par des participants à la consultation pourraient être retenus et planifiés lors de la mise en œuvre du plan directeur.

Ces actions devant mener à la revitalisation du patrimoine naturel du Parc et viser la naturalisation constante des îles devront tenir compte de la diversité des paysages et des besoins des différents secteurs des îles.

Le respect des paysages spécifiques aux différents secteurs de l'île demande des gestes où on retrouve autant des lieux de rassemblement dans un cadre naturel que des lieux sauvages, comme une forêt ou champêtres, tels des jardins et des roseraies.

Le résultat devrait permettre d'ici 10 ans, l'accroissement de la canopée et des espaces verts, la mise en valeur des espaces bleus qui permettent à la biodiversité, à la faune et à la flore du Parc de prendre la place qui leur revient.

Les espaces naturels et minéralisés

Le plan de 1993 stipulait l'importance que les entrées, les berges et l'ensemble des sentiers et voies de déplacement soient encadrés par un paysage vivant et naturel[662]. Selon la commission, ces préoccupations doivent être aussi au cœur du prochain plan directeur. En effet, les espaces minéralisés sont encore trop nombreux dans ce lieu qui a pour mission première d'être un parc public. Trop de stationnements et de lieux d'entreposage rendent encore les berges inaccessibles.

[662] Plan de mise en valeur et de développement du parc des Îles, doc. 3.5, p. 1, 27 et 44

La commission est d'avis que des gestes doivent être posés pour la conservation, la revitalisation des espaces naturels et le verdissement des espaces minéralisés, en priorisant des interventions dans trois secteurs : 1) la Plaine des Jeux et le mont Boullé, 2) l'entrée de l'île Notre-Dame et le secteur des canaux et, 3) les berges du Saint-Laurent et du chenal Lemoyne.

Île Sainte-Hélène : la Plaine des Jeux et le mont Boullé

Les lieux de rassemblement devraient être caractérisés par le cadre naturel unique qu'offre le parc Jean-Drapeau tout en minimisant leur impact sur l'écosystème et la biodiversité du Parc.

Le cas de la Plaine des Jeux, qui est en partie occupée par l'organisation Piknic Électronik depuis les travaux de rénovation de l'allée Calder, est un exemple où cet objectif pose un défi véritable. L'organisation Piknic Électronik a permis la réappropriation de l'Homme de Calder, une œuvre d'art unique, vestige d'expo 67. Cet endroit au pied de la sculpture était, avant les travaux actuels, un lieu bucolique dont le charme a attiré les foules pendant de nombreuses années.

Depuis les travaux du PAMV, cette activité estivale se tient à la Plaine des Jeux, dans le secteur du mont Boullé, un lieu naturel d'une grande valeur écologique et patrimoniale. À l'instar de la SPJD, la commission a constaté que « *l'esthétique du site a été dégradée par le déploiement intensif d'événements*[663] *»*. Ajoutons que le problème est aussi écologique : le piétinement du site a occasionné une forte compaction des sols jusque sous les arbres, ce qui compromet leur santé. Par conséquent, il est urgent de mettre en place un plan de réaménagement de la Plaine des Jeux pour rétablir la qualité des sols et la verdir. Il s'agit également d'une opportunité de mettre en valeur son potentiel paysager, les vues sur le fleuve et de consolider les boisés du mont Boullé voisin[664].

Par ailleurs, dans le but de revitaliser et de verdir ce secteur emblématique du Parc, la commission se questionne sur l'opportunité d'y maintenir un stationnement qui brise le lien entre le mont Boullé, la Plaine des Jeux et le fleuve. Bien que la commission soit consciente qu'un grand nombre de ces espaces sont sous la responsabilité de Six Flags/La Ronde et du Casino, elle considère que des alternatives devraient être trouvées pour réduire et verdir le stationnement P8, situé entre le mont Boullé et la rive nord de l'île. La même réflexion pourrait également être faite pour les espaces du Cap-sur-Mer, à la pointe est de l'île Sainte-Hélène.

[663] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 45

[664] L'importance d'agir pour préserver et améliorer la biodiversité du parc est bien détaillée, entre autres, dans le mémoire posthume de Marc London, le concepteur du plan de 1993, doc. 8.75, p. 13

L'île Notre-Dame et le secteur des canaux

Le secteur des Floralies devrait bénéficier d'un programme ambitieux d'aménagement visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et, bien sûr, les compositions végétales. Ce programme pourrait ouvrir la voie au développement de l'ensemble de l'île Notre-Dame, mettre de l'avant le design végétal pour en faire un lieu d'innovation et une vitrine du savoir-faire montréalais.

Par ailleurs, la Place de l'Afrique à l'entrée de l'île Notre-Dame est également minéralisée, alors qu'il s'agit d'un lieu qui devrait être un lien naturel entre l'île Sainte-Hélène et le secteur des canaux et des Jardins des Floralies.

Les berges

La mise en valeur des espaces bleus du Parc doit impérativement englober la naturalisation générale des berges. La commission fait sien le constat du document de réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage commandé par la SPJD :

> « *La présence du fleuve rehausse considérablement la valeur de l'espace et la richesse de l'expérience du visiteur. Malgré son omniprésence et les quelque sept kilomètres de rives, l'accessibilité physique et visuelle du fleuve reste à être améliorée. Hormis quelques vues d'intérêt à partir de l'île Sainte-Hélène vers le centre-ville, peu de perspectives visuelles sont dégagées et permettent d'apprécier le caractère insulaire du Parc. De plus, seuls deux accès, sur des parcours peu fréquentés, permettent le contact rapproché avec l'eau soit la pointe de la Place des Nations et le secteur du quai près du stationnement de La Ronde. Ces sites font la démonstration de la grande puissance de cet imposant plan d'eau et de son intérêt attractif manifeste pour le visiteur local ou étranger*[665]. »

C'est pourquoi elle estime qu'un programme de plantation massive d'arbres et d'autres végétaux doit être entrepris sans tarder pour renforcer le caractère naturel des bords de l'eau qui pourront ainsi offrir des occasions de promenade ainsi que des vues sur l'eau et les environs.

Pour une cohabitation entre nature et événements

Ces gestes pour redonner leurs lettres de noblesse aux espaces verts et bleus doivent aussi inclure de nouvelles stratégies pour harmoniser nature et événements d'envergure. La magie de cet espace naturel est un atout pour tous les usagers, qu'ils soient promeneurs, sportifs ou festivaliers. La beauté du Parc joue un grand rôle dans l'expérience des festivaliers et le succès d'événements d'envergure[666]. Le Parc est un atout pour tous. Les événements ont toutefois des impacts sur le Parc qu'il faut minimiser : « *pour accommoder la tenue de grands événements, le Parc a subi d'importantes pertes de milieux naturels : perte de canopée, de superficies végétalisées et de milieux humides. Dernièrement, les 1 000 arbres abattus et la minéralisation*

[665] Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage, doc. 3.3.5
[666] Evenko, Transcription, doc. 8.16.1, Nick Farkas, L. 940

de grandes surfaces de l'île Ste-Hélène lui ont porté un dur coup… Même sur les plaines non minéralisées, le rassemblement de grandes foules et l'installation d'équipements temporaires provoquent l'appauvrissement du couvert végétal et la compaction des sols, affectant parfois même les arbres qui se trouvent à la lisière[667] *»*.

Concertation, communication, information, mais aussi nouvelles exigences auprès des organisateurs d'événements s'imposent; plusieurs gestes pour transformer cette cohabitation et protéger les espaces verts et bleus ont été proposés par les participants à la consultation. Le prochain plan directeur doit y consacrer une attention particulière.

Par exemple, le montage-démontage des infrastructures temporaires est à revoir pour transformer en profondeur son impact sur la nature. La remise en l'état des espaces verts à la suite du passage des foules devrait être une préoccupation qui trouve écho dans le prochain plan directeur et s'incarne dans de nouvelles exigences envers les promoteurs d'événements.

Recommandation #6
Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- ***Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »;***
- ***Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve;***
- ***Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont-Boullé;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.***

Recommandation #7
Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- ***Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.***

[667] CRE-Montréal, doc. 3.35, p. 9

3.3.2 Orientation 2 : honorer l'histoire et le patrimoine

« *L'espace n'existe pas simplement en vertu de ce qu'il contient, mais surtout en vertu de ce qu'il exprime*[668]*. »*

Le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire. À cet égard, le parc Jean-Drapeau a une valeur exceptionnelle, car plusieurs éléments patrimoniaux variés et issus de différentes époques y sont présents. Les traces de l'histoire, toujours présentes, ont doté ce territoire d'une identité propre et sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer pour favoriser son essor.

Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont reçu la désignation de *Secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle* au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, et comme l'a rappelé l'Association des architectes paysagistes du Québec : « *les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens*[669]. »

Pour cette raison, la commission trouve malheureux que plusieurs legs de l'histoire du Parc se soient gravement dégradés au fil du temps, ne soient pas mis en valeur, ou soient en attente d'une vocation. Pensons à l'état d'abandon de son héritage historique datant de l'Expo 67 (la Place des Nations, le Pavillon de la Corée), à l'incertitude entourant l'avenir de lieux patrimoniaux comme le pavillon Hélène-de-Champlain, le Musée Stewart ou la Biosphère, ou à la collection d'art public du Parc qui a particulièrement manqué d'attention ces dernières années, voire décennies.

Par conséquent, la commission considère primordial de faire de la conservation et de la mise en valeur de l'héritage patrimonial, une orientation forte du prochain plan directeur. À l'instar de plusieurs participants à la consultation, la commission est d'avis que la gestion des bâtiments patrimoniaux, leur maintien en bon état ainsi que leur utilisation, doit faire l'objet d'une attention particulière et urgente.

Plus encore, dans le souci d'une vision d'ensemble, la commission considère que le patrimoine historique du Parc doit devenir un élément central de son identité et s'incarner dans la nomenclature des lieux, la signalétique, le mobilier urbain et même le design de sa navette interne.

[668] TADAO ANDO, Du béton et d'autres secrets de l'architecture, 2007, L'Arche Éditeur, p. 43
[669] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 11

La conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti

La commission partage l'avis suivant : « *le principe de la préservation, surtout celui de la mise en valeur du patrimoine est souvent mal compris; il ne s'agit pas de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu, ou l'édifice, afin d'en favoriser l'utilisation tout en respectant l'esprit dans lequel il a été construit*[670]. »

C'est dans cet esprit qu'il faut que le plan directeur s'attaque en priorité à la restauration de la Place des Nations, du Pavillon de la Corée et de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain.

La Place des Nations, quoique protégée par le statut de protection patrimoniale, est laissée à l'abandon depuis de nombreuses années. La commission partage la vision exprimée par plusieurs intervenants à l'effet qu'« *il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora qui a permis, au moment d'Expo 67, de recevoir le monde*[671]. » Elle croit également que, tel que le suggère un des scénarios proposés par les organisateurs des Piknic Électronik, la Place des Nations, une fois rénovée, serait un lieu moins envahissant pour la nature que la Plaine des Jeux pour tenir ses activités.

L'état avancé de détérioration du Pavillon de la Corée est un autre exemple d'un manque d'attention de la SPJD face à l'héritage d'Expo 67. La commission souhaite que ce legs original de l'Expo, situé tout près de la station de métro, soit sauvé de la démolition et trouve une vocation qui pourrait rappeler le souvenir de l'exposition universelle.

La commission se montre également sensible aux préoccupations de plusieurs participants en ce qui a trait à la précarité de l'existence du musée de l'Environnement situé dans la Biosphère, bâtiment qui constitue « *la plus spectaculaire réalisation de l'architecte Richard Buckminster Fuller* » - selon l'architecte Éric Gauthier. La commission appuie les demandes qui pressent le gouvernement du Canada d'annoncer rapidement ses intentions quant à l'avenir, en conférant à la Biosphère un statut et des moyens qui lui permettront d'être en phase avec les préoccupations environnementales actuelles. À défaut de quoi, la commission estime primordial que ce lieu, hautement emblématique trouve une vocation publique rapidement.

Le pavillon Hélène-de-Champlain, bâtiment patrimonial datant de 1937, dont la rénovation n'est pas complétée, se cherche toujours une vocation définitive pour l'ensemble de l'édifice. Lors de sa réouverture en 2020, ce lieu pourrait accueillir jusqu'à 1 500 personnes par événement.

[670] Roger La Roche, doc. 8.26, p. 5
[671] Roger La Roche, doc. 8.26, p. 5

La documentation de la SPJD indique que ce lieu cherche une vocation « *pour approximativement 30 % de son utilisation à travers une offre événementielle de restauration, d'apprentissage et de rassemblement*[672]. » La SPJD a précisé ultérieurement à la commission que l'occupation de 70 % des espaces restants s'oriente principalement vers le grand public et la location événementielle.

L'objectif de faire de ce lieu une destination d'expériences gastronomiques en le dotant d'une programmation culinaire respecte la vocation d'origine du lieu, mais à l'instar de Culture Montréal, la commission considère que même « *s'il semble à première vue logique que celle-ci soit liée au monde de la gastronomie, ce n'est pas la seule. On pourrait également, compte tenu de sa proximité avec la Biosphère, penser à une vocation muséale*[673]*.* »

Toutefois, la commission est d'avis que ce lieu ne doit pas être exclusivement à vocation commerciale et laisser une place importante à des activités publiques. À titre d'exemple, elle retient également l'idée selon laquelle le site pourrait accueillir des groupes scolaires souhaitant découvrir la nature et l'histoire ou, en partenariat avec des institutions montréalaises, devenir un lieu d'expositions, un espace de démonstration et d'expérimentation. Quant à la roseraie adjacente, cette dernière devrait également être réhabilitée à la suite des travaux de rénovation afin de retrouver sa vocation de jardin public intégré au pavillon.

Pour ce qui est des autres bâtiments historiques, la SPJD a en mains plusieurs documents et études l'incitant à remédier à ces dégradations. Ceux-ci doivent être considérés lors de l'élaboration du plan d'action du futur plan directeur. La commission estime qu'il serait souhaitable qu'une vocation soit trouvée pour l'ensemble des bâtiments historiques dans les meilleurs délais. En attendant, les réflexions et expérimentations qui ont cours sur les usages transitoires des bâtiments publics pourraient servir d'inspiration et favoriser le développement progressif de nouvelles utilisations ou préparer des transformations plus substantielles.

Une signature comme lien entre l'espace et le temps

Faisant écho à de nombreux intervenants de toutes provenances, la commission est d'avis que le patrimoine du Parc doit être vu non pas comme un regroupement disparate et incohérent d'artefacts, mais plutôt comme un ensemble harmonieux qui participe à la fois à la création d'un milieu accueillant et accessible, et à la mise en valeur de la magie des îles.

La commission déplore, comme plusieurs participants, que les panneaux et plaques d'interprétation historiques se fassent rares ou soient désuets. Le plan directeur doit viser à remédier à cette situation. En misant sur son histoire et son patrimoine, il serait possible de faire

[672] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 38
[673] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

du territoire du parc Jean-Drapeau un lieu captivant où déambuler tout en apprenant, ce qui permettrait une expérience stimulante.

Dans son document de consultation, la SPJD dit souhaiter faire du parc Jean-Drapeau une des signatures distinctives de Montréal[674]. La commission souscrit à la proposition du Conseil régional de l'environnement de Montréal qui propose, pour ce faire, d'allier design et ville intelligente pour singulariser le Parc. « *Montréal se dit Ville intelligente et a été reconnue comme Ville UNESCO de design. Pourquoi ne pas miser sur ces deux forces pour développer un mobilier urbain intelligent qui, en plus de servir de bancs, d'abris, d'abreuvoirs, de stations de réparation de vélos, pourraient dispenser de l'information utile : orientation, prévisions météo, achalandage des différents sites en temps réel, occupation des cases de stationnement en temps réel, renseignements sur l'histoire des lieux, par exemple*[675] *».* Et, afin de célébrer l'Expo 67, ces éléments distinctifs « *pourraient avantageusement s'inspirer des formes des fameux systèmes modulaires de Luis Villa et Frank Macioge en les adaptant aux exigences environnementales et ergonomiques d'aujourd'hui*[676] *».*

La dénomination des lieux

La commission se montre sensible au commentaire de quelques participants ayant fait remarquer que le nom historique de l'île Sainte-Hélène tend à disparaître du paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro[677].

Il en va de même pour l'appellation « *Parc des Îles* » qui définissait « *l'ensemble formé par les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame exprime bien la volonté de l'Administration municipale de faire de ces Îles un tout indissocié, la plaque tournante du réseau des espaces verts et des espaces bleus qui englobe les deux rives du fleuve*[678]*. »*

Afin de souligner l'importance historique des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et de rappeler le caractère insulaire et les origines du lieu, la commission croit qu'il serait justifié que le futur plan directeur évalue l'opportunité de revenir à la dénomination de Parc des Îles. De plus, il serait approprié que l'appellation des bâtiments ou lieux emblématiques du site soit complétée avec le nom de l'île où ils sont situés - par exemple, l'amphithéâtre de l'île Sainte-Hélène ou le Jardin des Floralies de l'île Notre-Dame.

[674] Société du parc Jean-Drapeau, État des lieux, doc. 3.1
[675] Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 19
[676] Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 5
[677] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[678] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, Préface

L'art public

Autre témoin de l'histoire et du patrimoine des îles, le corpus d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau se distingue du reste de la collection de la Ville par le nombre d'œuvres créées par des artistes étrangers, dont plusieurs sont des témoins d'Expo 67. En appui à Culture Montréal, la commission croit qu'une sérieuse réflexion doit être menée en ce qui a trait à la place de l'art public dans le Parc, pour recréer l'esprit du lieu.

Recommandation #8
Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- ***Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires;***
- ***Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sous-utilisés, abandonnés, ou en fin de bail;***
- ***Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc;***
- ***Installer un mobilier urbain et un plan lumière inspirés d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.***

3.3.3 Orientation 3 : consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent

Les attentes des usagers du Parc

À l'heure actuelle, les visiteurs du Parc identifient plus naturellement ses événements et ses équipements spécifiques que le site dans son ensemble. Celui-ci est perçu comme un lieu multiforme, mal défini[679] et le cloisonnement psychologique ainsi que physique entre ses attraits est bien réel. Pourtant, qu'ils soient attirés par le Casino ou par La Ronde, par la Plage, le Complexe aquatique ou le Bassin olympique, par un concert ou une épreuve sportive, par la promenade ou une exposition, les visiteurs pourraient être captivés au même titre par le Parc dans son ensemble. *En restaurant la poésie du lieu et son histoire*[680], cela contribuerait à une plus grande appropriation de ce lieu et enrichirait d'autant plus l'expérience des visiteurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Déjà dans les années 1980, l'administration municipale avait fait le constat d'un manque de cohérence et de vision pour ce lieu. Le plan directeur adopté en 1993 se voulait une réponse à

[679] Vers un parc intelligent, doc. 3.4.3, p. 39; OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 2 sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, doc. 4.10, p. 8
[680] OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc, doc. 4.9, p. 3

ce constat. Vingt-cinq ans plus tard, force est de constater que le site demeure divisé en entités séparées qui ne présentent que peu de synergie entre elles. Le besoin de cohérence est encore souligné par les participants à la consultation, qui trouvent, entre autres, que le Parc est trop fractionné dans ses usages et que souvent, ils ont l'impression d'être des intrus dans un espace privé, alors que le Parc devrait être d'usage public et en tout temps accessible[681].

Tout au long de la consultation, il a été porté à l'attention de la commission de nombreux défis qui restent encore à relever. En voici quelques exemples :

- Malgré plusieurs composantes dignes d'intérêt, la fragmentation du territoire du Parc comporte des difficultés pour ceux qui veulent s'y déplacer, y pratiquer des activités sportives, ou simplement s'y promener pour découvrir le paysage;
- L'isolement de certains secteurs du parc Jean-Drapeau, la présence d'axes routiers et d'infrastructures multiples font du territoire un endroit fractionné et enclavé;
- Le flou urbanistique qui perdure quant à sa vocation laisse libre cours à une grande improvisation et oriente son développement au gré des opportunités de financement.

Pour la commission, si l'on veut que le parc Jean-Drapeau atteigne son plein potentiel, l'expérience des usagers doit se vivre dans un site aménagé, unifié et distinctif. À l'instar du mont Royal, qui accueille des millions de visiteurs chaque année et que l'on visite avant tout parce qu'il est beau et attrayant, ou du Vieux-Montréal qu'on trouve pittoresque et authentique, le parc Jean-Drapeau doit être en mesure de révéler sa spécificité et son originalité pour attirer et desservir plus de visiteurs.

Un aménagement cohérent pour des sites diversifiés

Le territoire du PJD est vaste et il existe un fort consensus à l'effet que le développement du PJD se serait fait sans s'appuyer sur une vision d'ensemble du site. « *[…] Des investissements répartis dans certains secteurs ont confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement du site*[682] ».

Différentes approches territoriales ont été suggérées durant la consultation, notamment celle des « *pôles d'activités* » décrite dans le plan directeur de 1993. « *L'expression "pôles d'activité" réfère à des sites comprenant des équipements majeurs dont les vocations sont reliées aux grandes vocations du parc des Îles*[683]. »

Le plan de 1993 proposait que le fleuve serve d'élément intégrateur entre ces pôles d'activités. Cette orientation ne semble pas s'être concrétisée puisque le fleuve est toujours difficilement accessible et les zones d'activités toujours aussi morcelées et enclavées.

[681] OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc, doc. 4.9, p. 3
[682] Association des architectes paysagers du Québec, doc. 8.20, p. 8-9
[683] Ville de Montréal, doc. 3.5, p. 34-39

L'approche par « *pôles d'activités* » est néanmoins retenue par la commission. Mais elle estime que peu importe les motifs qui les amènent au PJD (musées, événements, espaces verts, plage, pratiques sportives, etc.), les visiteurs devraient pouvoir se diriger aisément vers ces divers pôles et appréhender d'emblée l'unité du lieu. La commission juge qu'à l'occasion de l'élaboration du plan directeur, la SPJD doit parachever son approche en définissant non seulement les fonctions et usages des divers pôles, mais en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux.

Dans sa mise au jeu, la SPJD proposait une douzaine d'interventions[684] pour ramener une vision d'ensemble. La commission, quant à elle, préconise que soient entreprises, à très court terme, au moins trois interventions majeures :

- Unifier le site par une signature et une signalétique reflétant la personnalité du lieu;
- Relier les pôles d'activités par un ensemble d'axes de transport et de circuits offrant des perspectives variées (nature, histoire, art ou paysages);
- S'appuyer sur les caractéristiques paysagères pour déterminer des unités d'usages.

Signature et signalétique reflétant la personnalité du lieu

Le Parc n'a ni signature distinctive ni image de marque dans son aménagement. La commission a pu observer durant la consultation que les lieux géographiques du Parc, la dénomination des îles et même le nom officiel du territoire manquent de reconnaissance.

Comme l'ont souligné de nombreux intervenants, la signature du Parc devrait englober les deux îles dans leur totalité, de même que le fleuve, et se refléter dans la signalisation, le mobilier, l'éclairage ainsi que dans la composition des sentiers et des parcours. L'une des critiques entendues le plus souvent des participants à la consultation concerne la difficulté de s'orienter sur le site. Pour la commission, il y a lieu de résoudre ce problème en ouvrant un chantier pour repenser la signalétique du Parc.

Apposé aux murs, au sol ou sur des panneaux pour guider et faciliter l'orientation, offrir des indications spatiales, temporelles ou de lieux, informer les promeneurs sur ce qu'ils peuvent voir durant leur randonnée, faciliter l'interprétation du paysage ou du patrimoine, ce nouveau langage sémantique et iconique pourrait, comme certains l'ont proposé, se décliner certes dans le mobilier urbain, mais aussi dans l'espace virtuel du Parc.

En accord avec les principes de vitrine du savoir-faire montréalais et de respect de l'esprit des lieux, il y a lieu de chercher à développer un concept unique, symbolique et fonctionnel, partie intégrante de la signature du Parc et principal élément de création de lien.

[684] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

Recommandation #9
Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- ***Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux;***
- ***Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque;***
- ***Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.***

Des sentiers de découverte et des circuits qui contribuent à l'unité du lieu

Il a maintes fois été fait mention de la difficulté de circuler entre les divers points d'intérêts du parc Jean-Drapeau. Cette rupture fait en sorte que la plupart des visiteurs se contentent, lors de leur passage, d'une destination précise. Ceci contribue à l'impression de fragmentation.

Pour remédier à cela, diverses pistes ont été évoquées par les participants, dont celle que retient la commission, qui propose de relier les pôles d'activités en circuits. Il y a plusieurs façons de créer des liens. Mais, ces différentes méthodes renvoient toutes à l'appréciation de l'usager. Si la signalétique aide à s'orienter, à mieux comprendre ce qui nous entoure, il est aussi important de chercher à donner du sens à l'expérience. Le Parc contient naturellement plusieurs niveaux d'identification possible. De l'appréciation de la nature au parcours historique, en passant par la découverte des œuvres d'art, du patrimoine bâti ou des artéfacts plus contemporains, le sentiment d'unité découlera de la capacité de développer des concepts intégrés d'interprétation et d'animation qui permettront aux visiteurs de concevoir leur propre circuit. L'essentiel, c'est que le plan d'aménagement prévoit offrir plusieurs voies continues aux visiteurs qui permettent cette expérience et la rendent agréable.

Promenades panoramiques, vues sur le fleuve, musée à ciel ouvert, réseaux piétonniers, cyclables ou routiers doivent venir en appui à l'expérience sensorielle souhaitée et répondre aux besoins de plusieurs usagers. On pourrait imaginer que des mesures de transport collectif léger, sécuritaire, ludique, fonctionnel et régulier la complètent. Il serait ainsi possible, par exemple, de commencer un trajet à pied, de le continuer à vélo ou dans une forme de navette, ou même de se déplacer sur l'eau dans une forme de véhicule amphibie. Cette organisation combinée de circuits et d'infrastructures de déplacement deviendrait ainsi un agent unificateur du site sur le plan spatial.

Recommandation #10
Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- ***Relier les « pôles d'activités » en divers circuits;***
- ***Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers;***
- ***Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.***

Une approche novatrice des unités paysagères

Le paysage est un bien commun dont nous sommes les dépositaires. Comme tout héritage, pour rester vivant, il doit s'adapter aux évolutions qui le transforment. Comme l'ont rappelé à juste titre plusieurs participants, le PJD ne serait pas le même sans son réseau de promenades et de sentiers, dès le départ établi par Frederick Todd et déployé par la suite sur l'ensemble des îles. Sans oublier les vues imprenables sur le fleuve, la montagne et le centre-ville!

Dans son mémoire, l'Association des architectes paysagistes du Québec suggère que le plan directeur devrait intégrer, dans la conception du plan d'aménagement d'ensemble, une analyse des unités de paysage de l'ensemble du site en mettant un accent particulier sur les caractéristiques issues des interrelations entre des facteurs humains et naturels. La commission est d'avis que cette approche pourrait constituer une façon novatrice d'aborder les problématiques de cohabitation des usages sur le territoire, servir d'outil de médiation entre les différents acteurs et conforter une démarche de cohérence qui rétablit des liens forts entre le site et ses paysages.

Recommandation #11
La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

3.3.4 Orientation 4 : favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux

État des lieux

Le site du parc Jean-Drapeau bénéficie de moyens de transport nombreux et diversifiés (métro, autobus, navette fluviale, accès routiers, pistes cyclables, bixi, etc.). Pourtant, les problèmes de mobilité y sont récurrents, et ce, depuis de nombreuses années : arrivées et départs difficiles lors des moments de grand achalandage; complexité du site; cohabitation des usagers sur les voies de circulation, etc.

Ces défis sont liés à des difficultés particulières du parc Jean-Drapeau où, d'une part, l'achalandage au Parc est très variable selon les saisons, les événements et les différents pôles

d'activités et, de l'autre, les besoins en termes de mobilité entre les usagers diffèrent selon leur choix d'activité et de destination (visiteurs du Casino, de La Ronde, des musées, sportifs réguliers ou occasionnels, festivaliers ou amateurs de la nature).

De nombreux participants à la consultation ont précisé les irritants liés à la mobilité : la complexité du réseau interne, l'offre de transport individuel et collectif limitée, la signalisation déficiente, les sentiers non entretenus, le réseau cyclable incomplet, la localisation des stationnements et leur grand nombre, la circulation de transit. Plus spécifiquement, pour les utilisateurs de la voiture, on peut observer des problèmes de congestion lors des moments de grand achalandage, notamment aux deux points d'accès principaux, soit le pont de la Concorde et le pont Jacques-Cartier.

Dans son état des lieux, la SPJD fait la même analyse :

> *« Le Parc a vu croître, au fil des ans, le flux de voitures, et ce, au détriment de son environnement et de la qualité de l'expérience de ses usagers. Conséquence de ce choix de transport, le PJD est aujourd'hui aux prises avec des enjeux de mobilité de plus en plus complexes à résoudre. La maigre offre de transport collectif, l'augmentation du transport de transit, le volume croissant de l'achalandage dû à l'afflux d'automobiles durant les grands événements nuisent indéniablement aux utilisateurs et à l'image du Parc*[685]*. »*

Miser sur le transport collectif et actif

À la lumière de ces constats, la commission considère qu'il est primordial de poser la question de la place de l'automobile dans le Parc. Déjà dans le plan directeur de 1993, on proposait moins de voitures privées et plus de transport collectif et actif. Aujourd'hui encore, « *l'automobile reste le mode privilégié pour accéder aux grands pôles générateurs de déplacements, notamment en raison de l'offre abondante de stationnements (les espaces de stationnement sont pour la plupart sous-utilisés). Les distances à franchir entre les différents pôles du parc peuvent également favoriser l'utilisation de la voiture*[686] ».

La commission constate que ces problématiques de mobilité n'ont pas été réglées et que les difficultés observées sont autant de facteurs qui incitent à l'utilisation des véhicules privés au détriment des transports collectifs et actifs.

Par conséquent, le prochain plan directeur doit non seulement viser à résoudre ces difficultés pour améliorer l'expérience des visiteurs, mais aussi faire des choix de mobilité qui soient respectueux de l'environnement naturel du Parc et de l'esprit des lieux.

[685] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 14
[686] Ville de Montréal, Fiche synthèse « Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats » 16 octobre 2017, doc. 3.2.2, p. 2

La commission juge qu'il est inapproprié d'investir dans des infrastructures de transport coûteuses et lourdes, du type téléphérique ou transport sur rail, afin de relever les défis de la mobilité au parc Jean-Drapeau. Elle est plutôt d'avis qu'il faut viser l'implantation, à très court terme, de mesures simples et efficaces pour réduire l'utilisation de la voiture privée au Parc, en misant sur le transport collectif et en favorisant les déplacements actifs. Pour y parvenir, la commission privilégie cinq mesures qui permettront de protéger et mettre en valeur le Parc, tout en assurant la cohabitation entre ses différents usagers.

- Améliorer l'accès au Parc en transport collectif;
- Bonifier la navette interne pour se déplacer à l'intérieur du Parc;
- Créer des aménagements favorisant la pratique de la marche et du vélo;
- Décourager la circulation de transit;
- Réduire les espaces de stationnement.

Pour une accessibilité rapide, sécuritaire et conviviale

Le site du parc Jean-Drapeau est accessible grâce à une offre en transport diversifiée : métro, navette d'autobus, navette fluviale et ponts. L'accès au Parc n'est pas un enjeu, sauf pour les quelques jours de très grande affluence, particulièrement lors de la période estivale où le Casino, La Ronde et les événements d'envergure attirent en même temps des dizaines de milliers de visiteurs sur les îles. Pour ces journées, prévisibles et inscrites au calendrier, des gestes s'imposent pour faciliter les arrivées et les départs de manière rapide, sécuritaire et conviviale.

Le fait d'avoir une station de métro au cœur du Parc qui le relie à Montréal et à Longueuil est, pour le Parc, un avantage indéniable et exceptionnel. Toutefois, ce mode de transport mériterait d'être amélioré pour inciter un plus grand transfert de la voiture vers ce mode de déplacement pour les usagers du Parc. D'abord, par l'augmentation de sa capacité et de la fréquence des passages lors des grands événements. À ce sujet, la commission encourage les gestionnaires du Parc et la Société de transport de Montréal à collaborer davantage, particulièrement pour mieux assurer le transport des foules importantes.

Aussi, pour rendre le choix du métro incontournable et attrayant, il est impératif que la station de métro devienne un véritable pôle de transport intégré à partir duquel les visiteurs peuvent se prévaloir de différents choix pratiques et variés pour accéder à leur destination : navette interne; véhicule autonome partagé; et, selon la saison, accès à des vélos, raquettes ou ski de fond; et ce, soutenu par des aménagements adéquats, sentiers de randonnée, pistes cyclables, etc.

Il faut également prendre en considération dans le prochain plan directeur l'arrivée imminente du Réseau électrique métropolitain (REM) qui devrait disposer d'une station près de la Cité du Havre. Une attention particulière devrait être portée sur les possibilités, encore une fois dans une approche multimodale, de relier cette nouvelle infrastructure de transport au parc Jean-Drapeau.

Navette interne

Pour les déplacements à l'intérieur des îles, la commission privilégie donc la mise en œuvre d'un système de navette pour relier les nombreux pôles d'activités de manière ludique et facile. Ce dernier pourrait s'inspirer de l'esprit des balades d'Expo 67 qui ont permis de se déplacer à l'intérieur du site. Celui-ci devrait être un mode de transport léger et le moins envahissant possible pour la nature, telles de petites navettes électriques aux couleurs de la nouvelle signature du Parc.

Cette solution doit être permanente, fonctionnelle et pratique autant pour les usagers réguliers du Parc que les touristes, peu importe leur destination : la plage, le Jardin des Floralies, le Quartier des athlètes et le Bassin olympique, la Biosphère, les piscines, le Musée Stewart, La Ronde, etc.

En accord avec le principe de vitrine du savoir-faire et compte tenu des faibles distances à parcourir, l'idée de tester, par exemple, des véhicules multipassagers autonomes[687] gagnerait à être explorée afin de constituer un avantage distinctif pour le Parc.

Navette fluviale

La commission a entendu plusieurs participants soulever l'enjeu du lien avec le Vieux-Port pour augmenter la fréquentation touristique du Parc. Ceci semble pertinent et la navette fluviale existante pourrait facilement contribuer à l'objectif de relier ces deux sites emblématiques de Montréal.

L'entreprise Navettes Maritimes du Saint-Laurent fournit déjà ce lien pour quelque 100 000 usagers durant la saison estivale, en plus d'offrir des vues magnifiques et d'enrichir l'expérience des visiteurs arrivant par bateau sur les îles. La commission considère que l'offre de ce service gagnerait à être développée bien davantage en offrant plus de passages et des aménagements qui contribuent au confort des utilisateurs, comme l'ajout d'un débarcadère sur les îles, si c'est techniquement possible.

Toutefois, la commission considère que c'est à la notoriété de ce service qu'on aurait avantage à s'attaquer en priorité afin que celui-ci soit mieux connu des touristes et des Montréalais. La signalisation quant aux horaires, coûts et destinations de ce service mérite d'être mieux affichée, autant dans le Vieux-Port qu'à Longueuil et dans le Parc. Par ailleurs, l'information au débarcadère du Parc devrait clairement indiquer les lieux d'intérêts à visiter et le calendrier des activités en cours.

Elle croit également que l'idée d'explorer un titre unique de transport[688] qui permettrait d'utiliser les différents modes de transport vers le parc Jean-Drapeau est à retenir.

[687] OCPM, Compte rendu des activités contributives, doc. 4.14, p. 6
[688] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

Recommandation #12
Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc;***
- ***Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM;***
- ***De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif*.**

Transport actif

Pour relever les défis de la mobilité, le futur plan directeur doit absolument mettre en œuvre des actions pour encourager l'utilisation des transports actifs au Parc, autant pour s'y rendre que pour s'y déplacer. Cet objectif va de pair avec les orientations de mieux protéger et mettre en valeur le Parc, ainsi que celle de l'amélioration de l'expérience des visiteurs.

La commission considère que pour favoriser la pratique de la marche, du vélo ou d'autres modes actifs, ceux-ci doivent être à la fois pratiques et sécuritaires. L'expérience de ses usagers doit être enrichissante.

Déjà en 1993, le plan directeur soulignait ce problème. La dimension même du site constitue un obstacle pour les piétons, tout comme la présence de nombreuses barrières, le manque de signalisation, les aménagements déficients, etc.[689] Plusieurs défis persistants limitent encore aujourd'hui ces types de déplacements que nous avons abordés dans les sections précédentes : aménagement incohérent des lieux, pôles d'activités mal reliés, signalisation déficiente et manque de mobilier urbain.

La commission est d'avis que la cohabitation des différents usages doit être mieux pensée et organisée. Pour que les déplacements à pied ou à vélo soient privilégiés par les visiteurs du Parc, il s'avère nécessaire, comme l'ont dit de nombreux participants, de rendre l'expérience agréable, c'est-à-dire d'ajouter un éclairage adéquat, d'aménager des haltes-repos offrant des bancs, toilettes et points d'eau, de faciliter le contact avec le patrimoine, la nature et le fleuve.

De plus, il est souhaitable que de nouveaux choix pour les déplacements à l'intérieur du Parc puissent être imaginés. La commission croit que l'appel à l'innovation et au savoir-faire montréalais dans le domaine de la mobilité est particulièrement porteur, où le parc Jean-Drapeau peut devenir un lieu d'innovation et d'expérimentation unique.

[689] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 16

Par ailleurs, il a été maintes fois porté à l'attention de la commission que lors de la tenue des événements d'envergure, les déplacements dans le Parc pouvaient être plus difficiles, voire impossibles à certains endroits à cause de la fermeture de voies de circulation et de la présence de clôtures. La commission considère qu'il en va du principe de la saine cohabitation entre les usagers que ces limites soient minimisées.

Stationnements

Notons qu'actuellement 15 stationnements sont répartis sur les deux îles et ceux-ci totalisent une superficie supérieure à celle de l'ensemble des boisés du mont Boullé. La commission est d'accord avec le CRE-Montréal pour affirmer que cela est « *totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert*[690] ».

En effet, les grands terrains de stationnement détériorent la qualité du site, posent des problèmes de congestion et réservent à l'automobile des lieux magnifiques sur les berges.

La commission s'appuie sur le grand nombre de propositions entendues à toutes les étapes de la consultation pour que le futur plan directeur prévoie la diminution graduelle du nombre de places de stationnement sur les îles, en plus du verdissement de celles qui demeureront. Cette diminution des espaces de stationnement devrait particulièrement viser celui situé au pied du mont Boullé, faisant face à Montréal, qui présente un intérêt paysager et environnemental évident par son emplacement. Il devrait redevenir un espace vert requalifié et intégré au site patrimonial de l'île Sainte-Hélène. Ce retrait d'espaces de stationnement est également souhaitable pour permettre une réappropriation de ces espaces pour des promenades riveraines entre la Place des Nations et la magnifique pointe nord-est de l'île Sainte-Hélène, le Cap-sur-Mer. Ces lieux doivent pouvoir être fréquentés par tous les usagers du Parc qui le désirent.

Recommandation #13
La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- ***Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires;***
- ***Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos;***
- ***Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes.***

Circulation véhiculaire et de transit

La commission est d'avis que pour préserver l'environnement naturel du Parc et pour améliorer l'expérience des usagers, la présence de véhicules privés doit être diminuée sur le réseau routier

[690] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

insulaire du Parc, en limitant notamment la circulation de transit. Cette mesure va de pair avec la réduction du nombre de stationnements ainsi que les mesures pour favoriser le transport collectif et actif.

À l'instar de plusieurs participants à la consultation qui ont souligné que la circulation de transit nuit à la quiétude du Parc, à sa faune et à la sécurité des cyclistes et des piétons, la commission est d'avis qu'un objectif du prochain plan directeur serait de revoir la circulation de transit sur son réseau routier interne. À cet égard, il est pertinent d'étudier des solutions pour réduire la circulation de transit sur le chemin Macdonald, le tronçon de l'île Sainte-Hélène qu'il faut emprunter entre le pont Jacques-Cartier et le pont de la Concorde pour transiter entre la Rive-Sud et le centre-ville de Montréal.

Dans son étude « *Mobilité au parc Jean-Drapeau* », la SPJD note que « *même si le transit n'est pas si important sur les îles, la vocation du site n'est pas de recevoir ce type de circulation et cela peut causer des problématiques de circulation considérant que le réseau n'est pas adapté pour de forts débits*[691] *»*.

Commandées par la SPJD, plusieurs études évaluant la circulation de transit mentionnent, depuis 2006[692], des problèmes de congestion sur le chemin Macdonald lors de la saison estivale. Elles proposaient des mesures de contrôle de la circulation et recommandaient notamment la mise en place d'une signalisation de circulation locale, de contrôle aux extrémités est et ouest du chemin Macdonald, et l'installation de dos d'âne allongés.

La commission considère qu'il faut envisager diverses mesures de mitigation pour décourager l'utilisation de l'île Sainte-Hélène comme raccourci entre la Rive-Sud et le centre-ville en concordance avec l'objectif de réduire l'utilisation de la voiture pour l'ensemble des usagers du Parc. La commission souligne qu'il ne s'agit aucunement de bloquer la circulation sur l'avenue Pierre-Dupuy ni sur le pont de la Concorde ou l'accès aux visiteurs du Parc, mais de s'assurer que la circulation véhiculaire respecte l'esprit et la vocation du lieu.

Recommandation #14
Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures;***
- ***Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.***

[691] Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats, doc. 3.3.2, p. 13
[692] Jonathan Cha, doc. 3.3.1, p. 22

3.3.5 Orientation 5 : diversifier et consolider l'offre de services et d'activités

La fréquentation

Déjà dans l'état des lieux du plan de 1993, on soulignait que les îles pourraient mieux satisfaire les besoins récréatifs de la population montréalaise, et aussi qu'elles pourraient devenir un attrait touristique plus important[693].

D'après la SPJD, des quelque huit millions de personnes qui passent sur le territoire des îles chaque année, moins de 15 % y vont spécifiquement pour visiter le Parc ou pour assister à une activité initiée et exploitée par le Parc. La SPJD évalue son taux de croissance de fréquentation à 1,1 % annuellement depuis 2013; toutefois, les personnes qui s'y rendent le font pour une seule activité généralement concentrée durant la période estivale. La majorité des personnes jointes par la consultation en ligne[694] confirme ce constat et déclare que leur fréquentation du site est surtout concentrée en été.

Selon la SPJD, le tiers de son achalandage est dû à la pratique d'un sport, que ce soit des athlètes d'élite ou des adeptes amateurs. S'appuyant seulement sur les prévisions de croissance de la population montréalaise, l'administration du Parc estime qu'elle peut s'attendre à une croissance de fréquentation relative à la pratique d'un sport d'au-delà de 35 % d'ici 2028.

Par ailleurs, selon Tourisme Montréal, plus d'une dizaine de millions de touristes visitent Montréal chaque année. Dans son document d'analyse des enjeux de l'offre, la SPJD évalue à 1,6 million le nombre d'excursionnistes et de touristes qui fréquentent le Parc. Ces données démontrent qu'il existe un fort potentiel de croissance si l'offre d'activités et les services s'adaptent aux aspirations des visiteurs. « *Les Montréalais comme les touristes qui fréquentent le Parc recherchent une expérience récréotouristique basée sur la détente, le sport et le divertissement (…) alliant détente et nature, connectivité, culture, pôle d'attraction majeur et rassemblement*[695]*. »*

L'accroissement de la fréquentation est un objectif qui ne date pas d'hier. Parmi les principes directeurs du plan de 1993, on pouvait lire ceci : « *Afin de mieux exploiter le potentiel des Îles, il est primordial de faire en sorte que chacun puisse trouver sur les Îles, chaque jour de l'année, un produit de base constant et attrayant*[696]*. »*

Pour la commission, il s'agit d'un objectif qui est à retenir, mais pas à tout prix ni tous azimuts. On peut s'attendre à ce que la construction du nouvel amphithéâtre, des paddocks et l'ouverture éventuelle du pavillon Hélène-de-Champlain contribuent naturellement à l'augmentation du

[693] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 14
[694] Synthèse et analyse de la participation en ligne, doc. 4.15
[695] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 11
[696] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 24

nombre de visiteurs sur les îles, tel que souhaité par la SPJD. Mais on a aussi vu dans les sections précédentes comment la présence de foules peut avoir des impacts environnementaux, en plus de poser un certain nombre de défis en matière de cohabitation. Accommoder plus de monde au Parc soulève des enjeux d'aménagement, de mobilité et de protection de la nature qu'il ne faut pas sous-estimer.

En considérant la répartition actuelle de la fréquentation en fonction de l'offre[697], la commission est d'avis que la SPJD devrait chercher à joindre en priorité, comme certains le suggèrent, des clientèles attirées par le côté détente et sport ou par des événements de petite taille[698], plus accessibles et moins envahissants pour la nature.

Recommandation #15
La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

L'offre de services

Les chantiers en cours, l'accessibilité et une carence de services et d'équipements, notamment ceux destinés aux familles, ont été évoqués par les personnes interrogées sur le site du Parc cet été pour expliquer le faible taux de fréquentation. Ce diagnostic est largement partagé par une variété d'intervenants.

La SPJD reconnaît aussi que son offre de services doit être améliorée : « *Les attentes des visiteurs : plus de services, de restaurants, d'espaces de détente et de nature, d'événements culturels, tables et chaises, accès à l'eau, meilleure accessibilité (vélo, à pied, etc.), sociabilité, connectivité, vue sur la ville et le fleuve…*[699] *».*

Plusieurs gestes sont proposés pour remédier à cette carence. La commission retient trois axes à travailler en priorité : l'offre alimentaire, les services récréotouristiques et la programmation.

L'offre alimentaire

La question de l'offre alimentaire préoccupe les participants et la commission. Elle a été abordée sous plusieurs angles, à la fois en termes de diversité, de qualité que de disponibilité, avec un constat bien résumé par le Conseil jeunesse de Montréal sur la situation actuelle et un lien à établir avec le futur plan directeur :

[697] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 9
[698] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[699] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 1

> *« Lors de la révision de l'offre de services qui fera partie du prochain plan directeur du parc Jean Drapeau, il est primordial de se pencher sur la question de l'offre alimentaire disponible sur le territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Cette offre nous apparaît aujourd'hui à la fois insuffisante et mal adaptée au principe actuel de saines habitudes alimentaires*[700]*. »*

L'offre de services alimentaires peut favoriser la fréquentation du Parc, et ce, à l'année[701]. Elle est indissociable de la possibilité pour les visiteurs de passer une journée entière au Parc. Il a été évoqué par les participants qu'on puisse trouver aussi des activités de soirée avec des bars et des cafés-terrasses, au bord de l'eau[702], offrant la possibilité de prolonger sa visite après les événements culturels ou sportifs, et contribuant par conséquent à répartir la circulation sur les divers axes de déplacement.

En mettant en valeur le génie du lieu, que ce soit par la requalification de certains bâtiments ou en profitant d'éléments particuliers du paysage, la commission est d'avis que ces éléments, jumelés à la disponibilité d'une offre de services alimentaires diversifiée et pour tous les budgets, contribueraient à faire du parc Jean-Drapeau une destination recherchée.

Recommandation #16
La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

Services récréotouristiques et plein air

Selon l'administration du Parc, les adeptes de sport d'élite ou amateur constituent le tiers des usagers du Parc. Afin de faciliter la pratique du sport par un large éventail d'usagers, des suggestions intéressantes ont été avancées par des participants.

Le CRE-Montréal préconise la location d'équipements pour les activités récréatives « *légères* » pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons (vélo, canot, pédalo, ski de fond, raquette). L'abonnement annuel ou saisonnier pourrait être envisagé[703]. Lors des activités contributives citoyennes, plusieurs personnes ont souhaité pouvoir louer des bateaux, des équipements de sports nautiques, des tandems ou des quadricycles[704]. L'absence d'entretien du Parc pendant l'hiver a été déplorée, puisqu'il pourrait s'agir d'un lieu idéal pour s'adonner à plusieurs sports d'hiver.

[700] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 15
[701] Compte rendu de la soirée thématique sur les services et activités du parc, doc. 4.9, p. 6
[702] Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 19
[703] Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 15
[704] Activités contributives citoyennes, doc. 8.14

Si le nouvel aménagement par pôle d'activité comprend en plus des équipements de sport aquatique, des zones de plein air organisées, animées et reconnues, il a également été avancé que la pratique sportive pourrait devenir un élément intéressant de l'image de marque du Parc. D'ailleurs, le premier but de la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal est de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique pour inciter les personnes résidentes ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives[705], une politique que devrait faire sienne le PJD.

La commission est d'avis que la mise à disposition d'équipements sportifs, en plus d'accroître la fréquentation et la notoriété du Parc, pourrait aussi constituer une source de financement supplémentaire pour la SPJD.

La programmation

Selon la SPJD, le Parc est particulièrement propice à la tenue de grands événements[706]; d'ailleurs, le nombre de ces grands événements, culturels, sportifs ou autres, a augmenté depuis 2009, passant de 54 à 80 par année[707].

Selon certains, les festivités et événements font partie intégrante de l'ADN du PJD[708]. Il s'agit en fait d'un lieu unique « *parce qu'il n'est pas bordé immédiatement par des résidences, parce qu'il est accessible par deux ponts et une station de métro, parce qu'il offre un espace considérable, le parc Jean-Drapeau permet des rassemblements et la tenue d'événements et festivals d'envergure comme nul autre endroit dans la région*[709]*. »* Certains recommandent même de centrer la vocation du parc Jean-Drapeau autour d'une vision axée sur le divertissement pour faire du PJD le terrain de jeu de la métropole.

La commission convient que ces grands événements initient la population montréalaise aux espaces exceptionnels du Parc et favorisent le développement d'un profond attachement au lieu[710]. Ils contribuent également à la notoriété du PJD. Les festivals sont des succès populaires et commerciaux qui génèrent d'importantes retombées pour la métropole[711] et participent à la vitalité culturelle de la Ville.

Cependant, malgré ces retombées positives, les visiteurs qui n'y sont pas intéressés voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, des terrains clôturés, du bruit, etc. Par

[705] Organisations québécoises de sport et d'activités physiques, doc. 8.29, p. 5
[706] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 39
[707] Annexe à la question 2-Évolution du nombre d'événements 2009-2018, doc. 4.7.1.1, p. 1
[708] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4
[709] Regroupement des événements majeurs internationaux, doc. 8.9, p. 3
[710] Evenko, doc. 8.16, p. 3
[711] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

conséquent, le Parc devient moins attrayant pour eux, même en dehors de ces périodes d'activité[712].

La commission est d'avis qu'on ne peut pas réduire les caractéristiques si particulières du PJD, qu'elles soient historiques, naturelles ou culturelles, à la seule tenue de grands événements. De plus, à l'instar d'autres participants, la commission considère que « *de tenir des événements dans le Parc est un privilège, non un droit*[713] *»,* un privilège assorti de certaines contraintes qui devront être clairement abordées dans le futur plan directeur du PJD.

La commission tient à souligner que le potentiel de développement le plus évident et souhaitable se situe en dehors des périodes d'achalandage naturel du Parc, particulièrement l'hiver. Les deux équipements majeurs qui sont présentement en construction, l'amphithéâtre et les nouveaux paddocks, devront se trouver des vocations en dehors de la période estivale. La commission y voit, pour la SPJD, une occasion de diversifier son offre. Comme mentionné au chapitre précédent, les participants apprécient déjà beaucoup les événements saisonniers et les activités thématiques tels la Fête des neiges et les Weekends du monde. Plusieurs proposent d'ailleurs d'en ajouter d'autres comme un festival d'Halloween, un marché de Noël, une cabane à sucre, etc.

Recommandation #17
En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

Les communications et la connectivité

Une meilleure connaissance du Parc pourrait aussi contribuer à la croissance de la fréquentation : « *De manière générale, on constate que le Parc est mal connu, particulièrement en dehors de ses grands événements et hors de la saison estivale. Comment repenser le Parc et lui donner un caractère de place publique et de destination de choix à l'année*[714]? ».

Avec l'évolution des téléphones portables, la prolifération des réseaux sociaux et la précision des moteurs de recommandation, on assiste à un bouleversement important des manières de travailler son image de marque et sa notoriété. Les personnes commencent leur visite bien avant d'avoir pénétré sur un site. La commission a entendu les demandes des usagers d'améliorer la qualité de l'information disponible sur le site web et de créer des applications qui permettent d'améliorer l'expérience des visiteurs. La capacité de mettre des informations en rétroaction aux activités et d'évaluer des services en temps réel fait de chaque visiteur un potentiel émissaire du Parc. Pour tirer pleinement avantage de ce nouveau paradigme, les participants estiment

[712] Compte rendu des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 7
[713] Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 7
[714] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 23

nécessaire que les capacités de connectivité au Parc soient améliorées. Un constat partagé par certains organisateurs d'événements sportifs.

3.3.6 Orientation 6 : développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement

Tel qu'évoqué dans la section 2 du présent chapitre, les îles qui forment le PJD ont été gouvernées différemment au fil des années. Après Expo 67 et Terre des Hommes, les Jeux olympiques de 1976, les Floralies internationales de 1980, de la création du circuit Gilles-Villeneuve pour le Grand prix de Formule 1 et l'ouverture du Casino en 1993, l'administration municipale a souhaité trouver un concept pour guider le travail de la société paramunicipale sans but lucratif à qui la Ville de Montréal a confié la gestion du Parc. C'est en grande partie ce qui a mené au plan directeur de 1993. La convention signée en 1996 entre la Ville et la SPJD définit le rôle de cette dernière; elle a pour mission de gérer, d'administrer, d'exploiter, de développer, d'entretenir et d'animer le site du PJD. La SPJD a confirmé à la commission que « *la Convention de 1996 n'a pas été réactualisée à ce jour*[715] *»*. Toutefois, comme l'a démontré amplement le chapitre 2 du présent rapport, les citoyens ont été nombreux à noter des manquements importants à des éléments de mission et des choix d'investissements qui ne correspondaient pas au plan d'ensemble de 1993. De plus, plusieurs des défis posés en 1993 n'ont pas pu être résolus, faute de suivi. Ces éléments soulèvent la question de la gouvernance et de la mise en œuvre du plan directeur.

La SPJD et la gouvernance ouverte

Dans un document soumis à la consultation, la SPJD propose de transformer sa gouvernance, elle écrit vouloir : « *Agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative*[716]*. »*

Le thème de la gouvernance ouverte est vaste et sa définition dépasse de loin le périmètre du présent rapport. En se référant à l'étude commandée par la SPJD à la Maison de l'innovation sociale et aux définitions de l'OCDE, rappelons qu'il s'agit de viser des objectifs précis :

- De **transparence**, comme garant de la confiance entre citoyens et politique. Cette transparence favorise la reddition de comptes et la fourniture d'informations aux citoyens sur ce que fait l'organisation;
- De **participation**, en partant du principe que le savoir est largement dispersé dans la société et que conséquemment, une participation élargie des diverses parties prenantes améliore la qualité des décisions ainsi que l'efficacité des opérations, et offre des possibilités accrues de

[715] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 4.7.1.11, p. 2
[716] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1, p. 4

contribuer à l'élaboration des politiques et de fournir les bénéfices de leur savoir et de l'expertise collective;
- De **collaboration**, en invitant l'ensemble de ses parties prenantes actuelles et/ou potentielles à utiliser des outils, des méthodes et des systèmes innovants pour améliorer leur niveau de collaboration et identifier de nouvelles possibilités de collaboration[717].

L'étude recommande de déployer une série de gestes concrets, entre autres : l'ouverture des données, la budgétisation axée sur les résultats, la budgétisation citoyenne, la mise en ligne d'une plateforme de publication des contrats et l'adoption d'une politique de consultation publique[718]. Les participants à la consultation appellent à ce type de transformation profonde. La commission est donc d'avis que ces principes de gouvernance ouverte devraient être inscrits dans les institutions et les mécanismes chargés du développement et de la mise en valeur du Parc.

Des changements demandés par les instances vérificatrices

Outre les participants à la consultation et les propositions contenues dans certains documents de la SPJD, on retrouve des appels à des changements à la gouvernance dans deux rapports sur la gestion de la SPJD : celui du vérificateur général de la Ville de décembre 2012[719] et celui du Bureau de l'inspecteur général de mars 2015[720].

Ces rapports comportent des listes de recommandations et critiquent la gestion de la SPJD. À titre d'exemple, dans un chapitre portant sur la gestion, la transparence et la reddition de comptes, le rapport de 2012 détaillait le récit de la rénovation de l'édifice Hélène-de-Champlain. Parmi les recommandations formulées par le vérificateur, on peut lire : « … *de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de mener à terme le projet de rénovation et d'agrandissement de l'édifice du Hélène-de-Champlain tout en s'assurant : - de contrôler l'ensemble des décisions devant être prises pour garantir l'adéquation des travaux aux objectifs fixés compte tenu du programme fonctionnel et technique élaboré; - d'un suivi rigoureux des coûts devant encore être engagés, de sorte que la finalisation du projet puisse être réalisée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin;…* [721]»

Toutefois, en 2019, la rénovation de l'édifice n'est toujours pas complétée et ce dernier n'a toujours pas de vocation définie. En novembre 2018, lors de l'étude du budget 2019 de la Ville de Montréal, la direction générale de la SPJD mentionnait que des réflexions sont en cours pour

[717] Maison de l'innovation sociale, doc. 3.3.4, p. 2
[718] Maison de l'innovation sociale, doc. 3.3.4, p. 19
[719] Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_Section5-7.pdf
[720] Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal — mars 2015, doc. 6.4
[721] Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_Section5-7.pdf

trouver une vocation au bâtiment fermé depuis 2009 et demandait un budget supplémentaire afin de poursuivre les travaux commencés il y a dix ans[722].

Dans le rapport du Bureau de l'inspecteur général de 2015, on mentionne des lacunes dans l'octroi de certains contrats[723]. Ce rapport suggère à la SPJD de s'appuyer davantage sur l'expertise de la Ville en matière de gestion de projets, d'affaires juridiques et d'approvisionnement[724] et recommande de mettre en place toutes les recommandations du vérificateur général formulées en 2012[725].

La commission est consciente que le conseil d'administration de la SPJD a depuis été renouvelé et que les actuels titulaires des sièges ne sont pas nécessairement ceux qui faisaient l'objet de ces critiques. Elle ne sait pas non plus quels gestes ont été posés depuis pour mettre en œuvre les recommandations du vérificateur général. Toutefois, elle estime que ces deux exemples illustrent bien les bénéfices qu'il y aurait à adopter, pour la gestion budgétaire et l'octroi de contrat, des principes de transparence et d'ouverture des données qui, comme il est largement démontré dans la littérature, ont pour résultat d'accroître la confiance des citoyens envers les institutions.

Recommandation #18
La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

Dialogue et expertise

Les nombreuses suggestions entendues par la commission en matière de gouvernance ouverte, de dialogue et d'appel à l'expertise externe ou à celle de services de la Ville pour la mise en valeur et le développement du Parc dépassent ces seuls impératifs budgétaires.

Plusieurs propositions ont été faites d'adjoindre au conseil d'administration de la SPJD des experts ou des comités réunissant des savoirs qui semblent faire défaut quant à la protection et la mise en valeur du lieu. De nombreux participants proposent de créer des tables de concertation réunissant les partenaires présents sur les îles, les organisateurs d'événements culturels et sportifs, les usagers et des experts, dans un objectif de dialogue et de concertation.

En 2017, la concertation avec les grands partenaires insulaires s'est amorcée et cette expérience, bien que toute jeune, semble appréciée. Les organisateurs d'événements et les associations

[722] Normandin, Pierre Andre, « Pavillon Helene-de-Champlain : beaucoup reste a faire malgre 16 millions deja investis ». LaPresse, 15 novembre 2018. Consulte en ligne : https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201811/15/01-5204266-pavillon-helene-de-champlain-beaucoup-reste-a-faire-malgre-16-millions-deja-investis.php
[723] Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 16
[724] Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 65
[725] Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 66

récréotouristiques réunis pour la première fois lors de cette consultation ont également exprimé leur désir de poursuivre l'expérience. La commission note qu'il n'y a encore aucune instance de concertation prévue dans les propositions de la SPJD pour ces derniers ni pour les usagers.

Héritage Montréal recommande que la « … *gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel. La Table de concertation du Mont-Royal qui aide à interpréter une mission semblable découlant du statut de classement de la montagne par le Gouvernement du Québec, offre une expérience pertinente ici. (…) la mission de* ***conservation et de mise en valeur*** *devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions*[726] *»*.

Rappelons que le rôle de la Table de concertation du Mont-Royal, qui regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal, notamment des représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal, consiste essentiellement en un rôle-conseil auprès des instances municipales. Elle travaille à réunir les conditions préalables au succès du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Elle met aussi sur pied, de temps à autre, des comités de travail sur des questions spécifiques[727].

Revoir le cadre institutionnel de la gouvernance du PJD est envisageable dans le contexte du nouveau plan directeur. La commission est d'avis que la logique du « *top-down* » devrait laisser sa place à une approche qui permet la prise en compte des intérêts des divers acteurs et l'avis d'experts pour mettre en valeur et développer ce grand équipement montréalais.

Plusieurs gestes sont possibles, plusieurs déclinaisons de modèles concevables. L'objectif étant d'intégrer dans un nouveau cadre de gouvernance la volonté et les moyens d'aller puiser au potentiel de la Ville, des citoyens, des usagers, de la collectivité des experts et d'innover dans ces façons de faire. À cet effet, la commission endosse le point de vue exprimé par un participant : « *Dans tous les cas, la pluridisciplinarité devrait être valorisée. Face aux défis complexes auxquels le parc fait face, elle aide souvent à trouver des pistes de solutions originales et permet d'aller plus loin*[728] *.»*

[726] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5
[727] http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1676,2442769&_dad=portal&_schema=PORTAL
[728] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 8

Recommandation #19
La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- ***L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres;***
- ***L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives;***
- ***L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :***
  - ***Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc;***
  - ***Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.***

Financement et modèle d'affaires

Dans son état des lieux, la SPJD mentionne un problème de financement. « *Le fait que les investissements majeurs pour le développement du Parc aient été tributaires des grandes célébrations et des événements historiques, et que la structure actuelle de financement repose à la fois sur la disponibilité de fonds publics (PTI accordé par la Ville en fonction des priorités de l'administration municipale) et sur l'achalandage des promoteurs insulaires a plusieurs répercussions. […] les audits confirment que le Parc n'est plus capable de maintenir ses actifs en état avec ses budgets d'opération […] le PJD se voit dans l'obligation d'accroître ses revenus autonomes afin de pouvoir maintenir ses activités et développer le Parc […] dans une situation où la majorité de ses activités n'atteignent pas le seuil de rentabilité*[729]*. »*

À défaut de disposer d'une analyse financière détaillée, la commission note que la SPJD gère un budget annuel d'environ 25 millions de dollars. S'ajoutent à ces sommes, les investissements des partenaires privés, ceux de la Ville et ceux des autres paliers de gouvernement pour des projets spéciaux. Au total, des centaines de millions de dollars ont été investis sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène depuis la fermeture de Terre des Hommes. Lors de la consultation, des participants ont souligné la taille importante de ces budgets et demandé qu'une réflexion soit menée sur l'origine de certains coûts qui sont peut-être compressibles[730].

Mais au-delà d'une gestion plus serrée, ce sont les assertions de la SPJD à l'effet que la majorité des activités qu'elle organise n'atteignent pas le seuil de rentabilité qui préoccupent la commission. Dans un contexte où le Parc cherche à développer encore plus son offre de services pour faire croître sa fréquentation, la tentation peut être grande de faire croître aussi la part du privé dans la programmation du Parc et dans l'occupation du domaine public. Ceci irait à

[729] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 16
[730] OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 4 sur la gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12, p. 6

l'encontre des principes d'affirmation du caractère public et d'abordabilité des activités proposées par la commission pour le prochain plan directeur. Des participants ont attiré l'attention de la commission sur d'autres modèles de financement, intimement liés aux choix de gouvernance qui méritent certainement d'être étudiés.

Le modèle de gouvernance par délégation à des sociétés paramunicipales fait l'objet d'un débat sur la place publique depuis plusieurs années, entre autres, pour le manque de transparence qu'il peut induire. Par leur structure juridique, ces institutions sont assujetties à des règles de gestion moins contraignantes. Mais surtout, elles rendent moins de comptes aux citoyens.

Nouvelle gouvernance pour un nouvel élan

Les constats des participants, des instances vérificatrices et les appels à des transformations en profondeur, amènent la commission à conclure que la préparation et la mise en œuvre du futur plan directeur du Parc doit s'accompagner d'un changement de culture et s'appuyer sur des pratiques de gouvernance ouverte.

Afin de redonner un élan à ce grand parc urbain, la commission est également d'avis qu'il faut revoir la nature des institutions qui en prendront soin à l'avenir. Afin d'incarner le caractère public du Parc, la commission croit que l'institution qui gouverne sa destinée doit être publique et que ce grand équipement de la Ville de Montréal doit revenir dans le giron de l'administration municipale sous une forme transformée.

Plusieurs modèles ont été proposés par les participants, dont la transformation de la SPJD en une organisation sans but lucratif, à l'instar des Amis de la montagne ou du Central Park Conservancy de New York, modèles qui devraient évidemment être adaptés aux réalités spécifiques du parc Jean-Drapeau.

Les amis de la montagne, principal partenaire de la Ville dans le Parc du Mont-Royal, ont pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté, l'éducation à l'environnement et la représentation des intérêts de la montagne afin de favoriser la prise de décisions éclairées en appui à la pérennité du lieu. Dans ce modèle, Les amis de la montagne sont également responsables des services et des activités à l'intérieur du Parc, de la location d'équipements de plein air et des services de restauration, en plus d'offrir une variété d'activités culturelles, éducatives et de plein air. Les revenus générés par ces services sont réinvestis dans l'amélioration de l'expérience des visiteurs et la préservation du mont Royal. Leur statut d'organisme de charité leur permet d'entretenir un réseau important de bénévoles, de donateurs, de commanditaires et de partenaires. Leur autofinancement, qui représente 63 % de leurs revenus (environ 3 000 000 $ en 2017[731]) est réinvesti à hauteur de 82 % pour contribuer à la mise en valeur du mont Royal par des projets d'amélioration, de restauration, d'éducation

[731] Les amis de la montagne, rapport annuel 2017

ou de conservation. En collaboration avec la Table de concertation du Mont-Royal et le Bureau du Mont-Royal de la Ville de Montréal, ils s'assurent de mettre en place les conditions pour réaliser le suivi du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

C'est en grande partie le même modèle qu'utilise le Central Park Conservancy qui gère les 843 hectares de ce grand espace vert iconique de la Ville de New York. Le rôle de l'organisme consiste à assurer les opérations d'entretien et d'aménagement paysager du parc, à s'occuper des arbres, à enlever les graffitis, à gérer les terrains de jeux, les chalets du parc, les infrastructures et attraits incluant le mobilier urbain et les monuments. L'organisme peut également proposer et entreprendre des améliorations dans le parc, à condition de lever auprès de la société civile, des entreprises et des fondations, un certain pourcentage des fonds requis pour ces projets. « *Since 1980, the Central Park Conservancy has invested $950 million in Central Park to support Park operations, capital improvements, and public programs for Park visitors and volunteers*[732]. »

La Ville de New York, pour sa part, se réserve le contrôle et la responsabilité des politiques pour le développement du parc. « *(…) The Parks Commissioner and officials of the City of New York/NYC Parks are involved in all aspects of Park planning, and must approve all capital improvements the Conservancy seeks to undertake. In addition, administrative rulemaking, law enforcement, and concessions operations in Central Park are under the exclusive domain of the City*[733]*. »*

Afin de puiser au savoir-faire des services de la Ville, tant en urbanisme, transport, patrimoine, culture et gestion de projets, qu'à celui d'experts ou de groupes, il est absolument nécessaire de revoir la convention de 1996 pour introduire un nouveau partage des tâches entre le Service des grands parcs et la SPJD.

La commission, quant à elle, croit que la constitution d'un nouveau bureau du Parc sous la responsabilité du service des grands parcs de la Ville serait porteuse du renouveau nécessaire pour réaliser le plein potentiel du Parc durant les dix prochaines années. Elle encourage donc les instances responsables à considérer toutes les options pour marquer un changement profond et donner un nouvel élan à ce parc majestueux.

Toute nouvelle structure qui sera choisie par la Ville devra comprendre des tables de concertation et une formule de gouvernance ouverte, résolument transparente. Cette formule nous apparaît la plus pertinente et la plus innovante.

Recommandation #20
Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au

[732] http://www.centralparknyc.org/about/
[733] Ibid

savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.

La mise en œuvre

Dans les documents de mise au jeu fournis par la SPJD, il est stipulé que :

> « *Au regard de la vision et des valeurs qui ont été mises de l'avant, la SPJD estime ainsi que le prochain Plan directeur aura rempli ses promesses, suivant les conditions de succès et le développement d'un nouveau concept d'aménagement, selon les indicateurs suivants :*
>
> - *Le PJD est revitalisé et perçu comme un lieu symbolique de la métropole;*
> - *Le PJD contribue significativement au développement économique, social et environnemental de Montréal;*
> - *La fréquentation du Parc est accrue en raison de l'accueil, de l'animation et des activités qui favorisent une perception positive des utilisateurs;*
> - *Le PJD est reconnu comme étant un haut lieu de l'innovation sociale et environnementale;*
> - *Les citoyens ont des liens positifs avec le Parc grâce à une plus grande transparence;*
> - *Un grand nombre de bénévoles, citoyens, groupes, entreprises et municipalités participent de façon active aux diverses initiatives novatrices environnementales;*
> - *L'atteinte des objectifs de santé publique et de développement durable est en progression, et que le PJD a contribué aux objectifs de carboneutralité de la Ville;*
> - *Un sentiment d'appartenance et de fierté est ressenti en lien avec le PJD;*
> - *La valeur du PJD est reconnue et se traduit en un réinvestissement dans ce patrimoine collectif;*
> - *L'histoire du territoire et son patrimoine sont mieux connus par les Montréalais et les touristes*[734] ».

Tous ces indicateurs interpellent la notion de mise en œuvre à ne pas confondre avec le plan d'action. Un plan de mise en œuvre reprend les principaux éléments du plan d'action et permet de définir comment les atteindre et en combien de temps. Il permet de définir quand, où, comment et par qui sont menées les activités ainsi que de suivre les progrès au fur et à mesure de la mise en œuvre.

[734] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 21

Pendant les deux dernières décennies, les citoyens ont eu l'impression que le Parc se développait sans vue d'ensemble et au gré des visions des différentes administrations du Parc. Arriver à réaliser les ambitions du prochain plan directeur pour corriger les erreurs du passé demanderont des engagements fermes de la part des instances qui procèderont à son adoption.

La commission tient à rappeler que quelques conditions lui paraissent essentielles pour y arriver :

- Considérer l'entièreté du plan de mise en œuvre comme un seul projet, le séquencer adéquatement et mettre en place une gouvernance qui reflète ces choix;
- Affecter d'emblée les ressources financières nécessaires, notamment celles requises pour les aménagements et la mise à niveau des infrastructures vertes du Parc;
- Prévoir des examens publics réguliers de l'avancement de la mise en œuvre;
- Prévoir des mécanismes réguliers de mise à jour du plan d'action qui permettront de s'adapter, le cas échéant, aux aléas de la conjoncture.

1.888.522.8689

CONCLUSION

Le parc Jean-Drapeau est non seulement le plus grand parc de Montréal, mais il jouit d'une grande réputation à l'échelle nationale et même internationale. Sa localisation au milieu du fleuve, la diversité de ses milieux naturels, son passé historique et la diversité des activités culturelles et sportives qui s'y déroulent en font un lieu unique.

Cependant, au cours des dernières années, les investissements sont allés de préférence vers des aménagements lourds au détriment de la qualité générale des lieux qui s'est détériorée. Si les grands événements culturels et sportifs attirent toujours des foules, la sauvegarde du patrimoine bâti et la protection du milieu naturel ont été négligées.

Il est donc grand temps de repenser l'avenir de ce joyau montréalais et la préparation d'un plan directeur d'aménagement et de développement constitue une occasion unique de rectifier le tir. D'ailleurs, le temps presse : des projets de construction doivent être achevés et des ententes avec des partenaires insulaires doivent être renouvelées à court terme. La protection de certains bâtiments et la restauration d'ensembles naturels sont dues depuis longtemps.

Pour la commission, le plan directeur de 1993 constitue encore aujourd'hui une assise solide pour amorcer la préparation du futur plan directeur du PJD et propose d'orienter son élaboration autour des sept principes et des six orientations qui se dégagent de la consultation.

Celle-ci a mis en lumière le grand attachement des partenaires et des usagers pour ce parc. Quel que soit leur champ d'intérêt, ils sont venus nombreux le rappeler à la commission. Plusieurs participants partagent aussi le sentiment que la gouvernance du lieu laisse à désirer et souhaitent que le prochain plan directeur soit assorti, dès son adoption, de modalités de mise en œuvre.

Fait à Montréal, le 27 mars 2019.

Jean Burton
Président de commission

Isabelle Beaulieu
Commissaire

Francine Simard
Commissaire

Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le 9 août 2017, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir une consultation publique pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau. À la suite des élections municipales du 5 novembre 2017, ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018.

La consultation publique

La démarche de consultation a été annoncée le 24 avril 2018. À compter de cette date, la documentation relative au projet a été rendue disponible aux bureaux de l'OCPM ainsi que sur son site Internet.

Pour diffuser l'information relative aux consultations publiques, l'OCPM s'appuie aussi sur une communauté de citoyens et d'organismes qui suivent ses activités. Ainsi, la présente consultation a été annoncée au plus de 2 800 abonnés à son infolettre, aux 11 000 abonnés à ses pages Facebook et Twitter.

Une rencontre préparatoire a eu lieu le 13 avril 2018 aux bureaux de l'Office entre les commissaires et les représentants de la Société du parc Jean-Drapeau.

La commission a tenu une séance d'information les 24 avril à la Grande bibliothèque, diffusée en vidéo sur ses réseaux sociaux et suivie par plus de 1 000 personnes, en direct ou en différé, en plus des 220 personnes présentes dans la salle. Une série d'activités de consultation ont été tenues entre les mois d'avril et d'octobre qui ont permis à plus de 7 100 personnes de donner leur opinion.

Les auditions d'opinions se sont déroulées entre le 26 septembre et le 3 octobre.

La commission et son équipe

Jean Burton, président de la commission
Isabelle Beaulieu, commissaire, en remplacement de Priscilla Ananian
Francine Simard, commissaire
Estelle Beaudry, secrétaire-analyste
Akos Verboczy, secrétaire-analyste
Hadrien Chénier-Marais, responsable de la mobilisation et de la participation en ligne

L'équipe de l'OCPM
Luc Doray, secrétaire général
Brunelle-Amélie Bourque, chargée de logistique et communications
Louis-Alexandre Cazal, webmestre
Élisabeth Doyon, designer multimédia
Lizon Levesque, adjointe administrative
Anik Pouliot, directrice des communications
Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation
Denise Mumporeze, préposée à l'accueil

Les porte-paroles et les personnes-ressources de la Société du parc Jean-Drapeau
Ronald Cyr, directeur général
Martine Primeau, conseillère principale projets spéciaux et développement stratégique
François Cartier, directeur marketing, développement commercial et communications
Mario Duguay, directeur infrastructures et gestion de projets
Marc-André Dawson, directeur opérations
Pascal Mallejac, chargé de projets, transport et mobilité
Jonathan Cha, chargé de projets
Jean-Jacques Lincourt, consultant
Geneviève Meloche, rédactrice stratégique - projets spéciaux
Geneviève Boyer, chef communications
Catherine St-Pierre, chargée de projets
Mathieu Bolduc, analyste financier et prix de revient

Les participants aux séances d'information (par ordre d'inscription)
Martin Dion
Franc-Sois Dandurand
Dinu Bumbaru
Derek Robertson
Jean Thompson
Daniel Chartier
François Carignan
Christophe Malaterre
Denis Côté
Stéphane Dubois
Bertrand Larose
François Charest
François Diebolt
Tzveta Todorova
Emmanuel Poncelet
Jean-Daniel Langlois
Édith Moranville
Stéphane Guillemette
Matteo Cendamo

Michelle Doat
François Bédard
Caroline Magar
Dinu Bumbaru
Julie Bélanger
Roger Laroche
Robert Royal
Denis Taillefer
Sabine Delva
Stéphane Côté

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis une opinion écrite avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous la rubrique 8.

Coca-Cola
Coca-Cola
zero
Coke
sunspun

Annexe 2 – La documentation

1. Procédure et objet du mandat

1.1. Sommaire décisionnel
1.1.1. Lettre de la mairesse de Montréal
1.2. Recommandation
1.3. Résolution

2. Démarche de consultation

2.1. Communiqué de presse - 5 avril 2018
2.2. Étapes de la consultation – Infographie
2.3. Dépliant

3. Documentation déposée par le promoteur

3.1. État des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028
3.1.1. Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau
3.2. Fiches synthèses des portraits de situation
3.2.1. Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017)
3.2.2. Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats
3.2.3. Réflexions stratégiques de développement durable pour le parc Jean-Drapeau
3.2.4. Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau
3.2.5. Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
3.2.6. Analyse des enjeux pour le développement de l'offre du parc Jean-Drapeau
3.3. Portraits de situation
3.3.1. Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017)
3.3.2. Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats
3.3.3. Réflexions stratégiques de développement durable pour le parc Jean-Drapeau
3.3.4. Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau
3.3.5. Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
3.3.5.1. Plan maitre forestier
3.3.6. Analyse des enjeux de l'offre pour l'amélioration continue de l'expérience des visiteurs du parc Jean-Drapeau
3.3.7. Parc Jean-Drapeau : Portrait de la situation patrimoniale
3.3.8. Portrait de l'art public au Parc Jean-Drapeau
3.3.9. Études complémentaires
3.3.10. Évaluation de la qualité écologique des secteurs forestiers du Mont-Boullé de l'île Sainte-Hélène
3.3.11. Idéation et réflexion : Identifier les types d'événements potentiels (existants ou émergents) pour les espaces ciblés par le PAMV
3.3.12. Vers un parc intelligent
3.3.13. Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène
3.3.13.1. Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène
3.3.14. Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame
3.3.14.1. Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame
3.3.15. Le parc Jean-Drapeau en 2037
3.3.16. Le plan d'investissement et de financement – 2009
3.4. Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles – 1993
3.5. Présentation lors de la séance d'information
3.5.1. Vidéo https://youtu.be/I3lpI6WcnA8
3.5.2. Affiches
3.6. Étude acoustique pour l'amphithéâtre extérieur du parc Jean-Drapeau - février 2017

3.7. Tableau comparatif des statuts du Mont-Royal et du parc Jean-Drapeau (concernant la charte et l'historique)
3.8. Analyse de cycle de vie préliminaire des activités de la société du parc Jean-Drapeau - 14 mai 2018
3.9. Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène - septembre 2001

4. Travaux de la commission

4.1. Compte rendu de la rencontre préparatoire avec la SPJD
4.2. Compte rendu des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires
4.3. Compte rendu de la rencontre avec les organisateurs d'événements
4.4. Compte rendu de la rencontre de groupe avec les partenaires insulaires
4.5. Compte rendu de la rencontre avec les organisations récréotouristiques
4.6. Suivi des documents demandés par les citoyen(ne)s lors de la séance d'information
4.6.1. Réponse de la SPJD
4.7. Questions et demandes de la commission à l'attention de la SPJD – 27 juin 2018
4.7.1. Réponses aux questions et demandes d'information de la commission - 29 août 2018
4.7.1.1. Annexe à la question 2 - Évolution nombre événements 2009-2018
4.7.1.2. Annexe à la question 3 - Convention Ville-SPI_1996_ annexe 1- 2009 _annexe 1- 2012
4.7.1.3. Annexe 1 à la question 4 - Liste des locataires (2017)
4.7.1.4. Annexe 2 à la question 4 - Liste espaces locatifs SPJD
4.7.1.5. Annexe 3 à la question 4 - Liste locataires SPJD (Installations sportives)
4.7.1.6. Annexe 4 à la question 4 - Tarification 2019
4.7.1.7. Annexe à la question 8 - Lettres patentes 1983-2010
4.7.1.8. Annexe à la question 11 - Exigences promoteurs d'événements – 2018
4.7.1.9. Annexe 1 à la question 13 - Demande de CA en vertu de l'article 22 de la LQE – août 2015
4.7.1.10. Annexe 2 à la question 13 - Synthèse de l'intégrité écologique du PJD - mars 2005
4.7.1.11. Annexe 1 à la question 17 - Comparaison des différents statuts des trois premiers grands parcs de Montréal
4.7.1.12. Annexe 2 à la question 17 - Évolution de la gouvernance du PJD
4.7.2. Questions et demandes additionnelles à l'attention de la SPJD – 11 septembre 2018
4.7.2.1. Réponses aux questions et demandes additionnelles – 18 septembre 2018
4.7.2.2. Évaluation de l'impact acoustique de l'orientation de 3 scènes au parc Jean-Drapeau – 18 novembre 2014
4.7.2.3. L'orientation des scènes au parc Jean-Drapeau - Scénarios et recommandations – 20 novembre 2014
4.7.2.4. Politique des réserves de fonds de la SPJD
4.7.2.5. Plan des zones du parc Jean-Drapeau
4.8. Compte rendu des rencontres ciblées
4.9. Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc
4.10. Compte rendu de la soirée thématique 2 sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc
4.11. Compte rendu de la soirée thématique 3 sur les transports et les déplacements
4.12. Compte rendu de la soirée thématique 4 sur la gouvernance et le modèle d'affaires
4.13. Compte rendu des activités « in situ » au parc Jean-Drapeau
4.14. Compte rendu des activités contributives
4.15. Compte rendu des interceptions et des questionnaires en ligne
4.15.1. Données ouvertes des interceptions et des questionnaires en ligne

5. Documentation déposée par les participants

5.1. Préconsultations
5.1.1. L'esprit de la forêt – Avant-Projet développé par la Biosphère, Musée de l'environnement – février 2018
5.1.2. Scénario d'intégration d'une piste cyclable - Plan directeur de développement et mise en valeur des installations de la Biosphère – janvier 2011

5.1.3. Document synthèse – Plan directeur de développement et mise en valeur des installations de la Biosphère – mars 2010
5.1.4. Proposition de projet pour la célébration du 30e anniversaire du Plan d'action St-Laurent (PASL) – février 2018
5.1.5. Images satellites de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène
5.1.6. Les TIC au service de la valorisation du Parc Jean-Drapeau - avril 2015
5.1.7. Lettre de Navettes maritimes du Saint-Laurent Inc.

5.2. Soirées thématiques
5.2.1. Extrait du discours inaugural de Jean Drapeau à l'ouverture de l'Expo 67, 27 avril 1967
5.2.2. Blogue de M. Roger Laroche sur l'histoire de l'Expo 67 : http://www.villes-ephemeres.org/

6. Documents de référence et liens utiles

6.1. Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV) http://www.parcjeandrapeau.com/fr/projet-amenagement-mise-en-valeur-ile-sainte-helene-pamv/
6.2. Politique de développement durable du Parc Jean Drapeau http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/politique_developpement_durable.pdf
6.3. Publications du Parc Jean Drapeau http://www.parcjeandrapeau.com/fr/publications/
6.4. Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, Mars 2015 https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/06/rapport-recommendations-developpement-horizon-2017-societe-parc-jean-drapeau_2015-03-23.pdf
6.5. Financement des parcs urbains au Canada https://parkpeople.ca/resources/fr/research/745/financement-des-parcs-urbains-au-canada-2
6.6. Bilan expérience-pilote – Gestion du bruit au Parc Jean-Drapeau – novembre 2018 http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GESTION%20DU%20BRUIT%20PARC%20JEAN-DRAPEAU_BILAN%202018_VF.PDF

7. Transcription et webdiffusion

7.1. Webdiffusion de la séance d'information, le 24 avril 2018 https://youtu.be/w5QMHabwLX8
7.1.1. Transcription de la séance d'information du 24 avril 2018
7.2. Transcription de la séance d'audition des opinions du 26 septembre 2018
7.3. Transcription de la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2018 à 13h00
7.4. Transcription de la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2018 à 19h00
7.5. Transcription de la séance d'audition des opinions du 28 septembre 2018
7.6. Transcription de la séance d'audition des opinions du 2 octobre 2018

8. Mémoires

8.1. Emmanuel Poncelet
8.1.1. Présentation
8.1.2. Transcription
8.2. Les AmiEs du courant Sainte-Marie
8.2.1. Présentation
8.2.2. Transcription
8.3. Jean-Claude Marsan
8.3.1. Transcription
8.4. Habitat 67, Tropiques Nord, Profil-0 (Complexe d'habitation de la Cité du Havre)
8.4.1. Transcription
8.5. Amis du pavillon de la Corée de l'Expo 67
8.5.1. Présentation
8.5.2. Transcription
8.6. Silence Saint-Lambert
8.6.1. Présentation
8.6.2. Transcription
8.7. Benoit Desjardins

8.7.1. Transcription
8.8. Culture Montréal
8.8.1. Transcription
8.9. Regroupement des évènements majeurs internationaux (RÉMI)
8.9.1. Transcription
8.10. Vélo Québec
8.10.1. Transcription
8.11. Gaïa Écosystèmes
8.11.1. Présentation
8.11.2. Transcription
8.12. Conseil jeunesse de Montréal
8.12.1. Présentation
8.12.2. Transcription
8.13. Tourisme Montréal
8.13.1. Transcription
8.14. Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec
8.14.1. Transcription
8.15. Musée Stewart
8.15.1. Présentation
8.15.2. Transcription
8.16. Evenko
8.16.1. Transcription
8.17. Piknic Électronik
8.17.1. Transcription
8.18. Regroupement QuébecOiseaux
8.19. Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM)
8.19.1. Présentation
8.19.2. Transcription
8.20. Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)
8.20.1. Transcription
8.21. Société des arts technologiques (SAT)
8.21.1. Présentation
8.21.2. Transcription
8.22. SenseLab / Making Art Making Politics
8.22.1. Transcription
8.23. Daniel Chartier
8.23.1. Présentation
8.23.2. Transcription
8.24. Lab Ville Prospective
8.24.1. Présentation
8.24.2. Transcription
8.25. Vincent Léger
8.25.1. Transcription
8.26. Étienne Lafrance
8.26.1. Présentation
8.26.2. Transcription
8.27. Consortium SLC APM
8.27.1. Présentation
8.27.2. Transcription
8.28. Roger Laroche
8.28.1. Transcription
8.29. Organisations québécoises de sport et d'activité physique
8.29.1. Transcription

8.30. Lupien + Matteau Architectes
8.30.1. Présentation
8.30.2. Transcription
8.31. Jeunes Sportifs Hochelaga
8.31.1. Présentation
8.31.2. Transcription
8.32. Erwan Miry
8.32.1. Transcription
8.33. Centre Amour Montréal
8.33.1. Présentation vidéo
8.33.2. Transcription
8.34. Chambre de commerce du Montréal métropolitain
8.34.1. Transcription
8.35. Conseil régional de l'environnement de Montréal
8.35.1. Présentation
8.35.2. Transcription
8.36. Employés-es du Parc Jean-Drapeau
8.36.1. Présentation
8.36.2. Transcription
8.37. Bienné Blémur
8.37.1. Transcription
8.38. Tzveta Todorova
8.39. Festivals et Événements Québec
8.40. Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat
8.41. Robert-François Yelle
8.42. Claude Daoust
8.43. Eau Vive Québec
8.44. Daniel Warthold
8.45. STGM architectes
8.46. Jour de la Terre
8.47. Jérôme Cliche
8.48. SmithGroup
8.49. Comité ZIP Jacques-Cartier
8.50. Julien Lemay-Hardy
8.51. Conseil des arts de Montréal
8.52. Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM
8.53. Club d'aviron de Montréal
8.54. Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal
8.55. Dominic Lapointe
8.56. Benoit Genest
8.57. Docomomo Québec
8.57.1. Transcription
8.58. Bertrand Gueguen
8.59. Alex Alie
8.60. Héritage Montréal
8.60.1. Transcription
8.61. Moment Factory
8.61.1. Transcription
8.62. Ordre des architectes du Québec
8.62.1. Transcription
8.63. Denis Côté
8.63.1. Présentation
8.63.2. Transcription

8.64. Camelia Desrosiers
8.65. Luc Valade
  8.65.1. Présentation
  8.65.2. Transcription
8.66. Ikonic
  8.66.1. Transcription
8.67. Buckminster Fuller Institute
8.68. Rogers Communications inc.
8.69. Pierre Marcoux
  8.69.1. Présentation
  8.69.2. Transcription
8.70. Luc Beauchemin
  8.70.1. Présentation
  8.70.2. Transcription
8.71. Sport et loisir de l'île de Montréal
  8.71.1. Présentation
  8.71.2. Transcription
8.72. Plan B Developpement Inc.
  8.72.1. Présentation
  8.72.2. Transcription
8.73. Les Amis de la Montagne
8.74. Présentation
  8.74.1. Transcription
8.75. Entremise
  8.75.1. Transcription
8.76. Déposé au nom de Mark London

9. Opinions présentées en ligne

9.1. Image et notoriété : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-notoriete
9.2. Vocation : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-vocation
9.3. Sécurité : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-securite
9.4. Accès et départ du parc : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-acces
9.5. Déplacements sur le site : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-deplacements
9.6. Innovation : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-innovation
9.7. Patrimoine naturel et bâti : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-patrimoine
9.8. Accès au fleuve : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-fleuve
9.9. Activités quatre saisons : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-quatre-saisons
9.10. Autres opinions : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-autre
9.11. English : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-english

Annexe 3 – Recommandations

Recommandation #1
La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

Recommandation #2
La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- ***le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu;***
- ***l'affirmation résolue de son caractère public et accessible;***
- ***la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc;***
- ***l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.***

Recommandation #3
La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

Recommandation #4
La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- ***Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités;***
- ***Le respect de la nature et de l'environnement;***
- ***Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu;***
- ***La cohabitation harmonieuse;***
- ***Le recours au savoir-faire local;***
- ***La saine gestion environnementale;***
- ***La gouvernance participative.***

Recommandation #5
La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- ***Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus;***
- ***Honorer l'histoire et le patrimoine;***
- ***Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent;***
- ***Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux;***
- ***Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités;***

Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.

Recommandation #6
Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- ***Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »;***
- ***Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve;***
- ***Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont Boullé;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.***

Recommandation #7
Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- ***Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.***

Recommandation #8
Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- ***Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires;***
- ***Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sous-utilisés, abandonnés, ou en fin de bail;***
- ***Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc;***

Installer un mobilier urbain et un plan lumière inspirés d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.

Recommandation #9
Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- ***Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux;***
- ***Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque;***

Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.

Recommandation #10
Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- ***Relier les « pôles d'activités » en divers circuits;***
- ***Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers;***
- ***Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.***

Recommandation #11
La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

Recommandation #12
Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc;***
- ***Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM;***
- ***De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif*.**

Recommandation #13
La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- ***Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires;***
- ***Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos;***
- ***Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes*.**

Recommandation #14
Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures;***
- ***Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.***

Recommandation #15
La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

Recommandation #16
La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

Recommandation #17
En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

Recommandation #18
La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

Recommandation #19
La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- ***L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres;***
- ***L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives;***
- ***L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :***
  - ***Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc;***
  - ***Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.***

Recommandation #20
Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

LA MISSION

L'OCPM a été créé tout spécialement pour que certaines consultations publiques soient menées par une entité neutre et indépendante. Les rapports de consultation de l'OCPM incluent toujours une analyse des préoccupations de la communauté ainsi que des recommandations spécifiques pour guider les décisions des élus.

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568

Suivez l'OCPM sur...

ocpm.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.03

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1190029002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 et de le déposer à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-23 16:51

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190029002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois ».
Toutes les données financières contenues dans ces états financiers ont été vérifiées. Les données du rapport financier consolidé vérifié sont les mêmes que celles présentées aux formulaires prescrits du MAMH. Seulement la présentation de quelques tableaux diffère des formulaires prescrits du MAMH.

De plus, dans une optique de transparence et de seine gestion, l'administration municipale s'est dotée, à partir de l'exercice financier 2014, d'un nouvel outil de gestion, soit le document « Reddition de comptes financière ». Ce document est considéré en soi comme un processus visant à faire la preuve, notamment, sous forme de rapport de gestion, que l'administration municipale a fait tout ce qui était raisonnable avec les pouvoirs et les ressources dont elle disposait, pour l'atteinte des résultats escomptés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1190029001- CG19 0032 - Report du dépôt des états financiers 2018 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard.

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du GDD 1180029003 au conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-23

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436

Télécop. : 514 872-8647

Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2019-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-04-23

Reddition de comptes financière

Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Page couverture :

Caroline Gauthier, préposée au procédé, Service de l'eau
Lieu : Usine Charles-J.-Des Baillets (unité de production d'eau potable)

Préparé par
le Service des finances

NOTES

- Pour les sections « Analyse des revenus par objets », « Analyse des charges par secteurs d'activités », « Autres charges corporatives » et « État des activités d'immobilisations », les données de 2016 et de 2017 ont été redressées de manière, notamment, à tenir compte des modifications de structure effectuées en 2018 et de les rendre comparables, dans la mesure du possible, à celles de 2018.

  Pour les autres sections, les données réelles sont comparées avec le budget original afin d'avoir une similitude avec les données figurant aux rapports financiers annuels.

- L'année financière s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
- À moins d'indications contraires, toutes les données de ce document sont en milliers de dollars.
- L'arrondissement au millier de dollars peut faire en sorte que certaines données présentées dans la Reddition de comptes diffèrent de celles présentées aux états financiers.

TABLE DES MATIÈRES

Messages

Mot de la mairesse 9
Mot du président du comité exécutif 11
Mot du directeur général 13
Mot du trésorier 15
Objectifs de la reddition de comptes financière 17
Activités de fonctionnement – Faits saillants 19
Activités de fonctionnement – Analyse des résultats de 2018 25
Analyse des revenus par objets 29
Taxes 29
Compensations tenant lieu de taxes 30
Quotes-parts 31
Transferts 35
Services rendus 37
Imposition de droits 39
Amendes et pénalités 40
Intérêts 41
Autres revenus 42
Affectation de revenus 43
Analyse des charges par secteurs d'activités 45
Services administratifs 47
Sécurité publique 67
Services institutionnels 75
Développement 89
Qualité de vie 107
Concertation des arrondissements 121
Arrondissements 125
Autres charges corporatives – Financement et autres charges 177
Service de la dette brute corporative 177
Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés 179
Charges communes 180
Charges de contributions corporatives 182

Analyses complémentaires 183
Charges de fonctionnement par objets 183
Analyse de certaines activités 195
Surplus accumulés et réserves 199
Activités d'immobilisations – Analyse des résultats de 2018
État des activités d'immobilisations 201
Portrait des investissements 202
Analyse des investissements par catégories d'actifs 205
Environnement et infrastructures souterraines 205
Infrastructures routières 207
Bâtiments 208
Parcs, espaces verts et terrains de jeux 209
Autres catégories d'actifs 209
Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) 211
Impact des investissements en immobilisations 211
Analyse des principales réalisations 212
Services centraux 213
Arrondissements 222
Dette et financement
Encadrement financier et stratégies de financement 231
Encadrement financier 231
Stratégies de financement des investissements 232
Évolution de la dette directe 236
Évolution de la dette consolidée directe et indirecte 237
Évolution des ratios énoncés dans la politique de gestion de la dette 238
Contributions volontaires énoncées dans la politique de gestion de la dette 242
Annexes
1. Données historiques (revenus et charges) 1.1
2. Répartition des compétences d'agglomération et locales 2.1
3. Glossaire 3.1
4. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 4.1

INDEX DES TABLEAUX

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Tableau 1 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences 22
Tableau 2 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales 23

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2018

Tableau 3 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités 26

Analyse des revenus par objets

Tableau 4 Sommaire des revenus 29
Tableau 5 Taxes 29
Tableau 6 Compensations tenant lieu de taxes 30
Tableau 7 Quotes-parts des villes reconstituées 31
Tableau 8 Transferts 35
Tableau 9 Services rendus 37
Tableau 10 Imposition de droits 39
Tableau 11 Amendes et pénalités 40
Tableau 12 Intérêts 41
Tableau 13 Autres revenus 42
Tableau 14 Affectation de revenus 43

Analyse des charges par secteurs d'activités

Tableau 15 Charges par secteurs d'activités 45
Tableau 16 Services administratifs 47
Tableau 17 Communications 48
Tableau 18 Direction générale 50
Tableau 19 Finances 53
Tableau 20 Performance organisationnelle 55
Tableau 21 Ressources humaines 57
Tableau 22 Technologies de l'information 59
Tableau 23 Bureau de l'inspecteur général 62
Tableau 24 Commission de la fonction publique 64
Tableau 25 Secrétariat de liaison 65

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 26 Sécurité publique 67
Tableau 27 Police 68
Tableau 28 Sécurité incendie 71
Tableau 29 Services institutionnels 75
Tableau 30 Affaires juridiques 76
Tableau 31 Approvisionnement 78
Tableau 32 Évaluation foncière 80
Tableau 33 Gestion et planification immobilière 82
Tableau 34 Greffe 85
Tableau 35 Matériel roulant et ateliers 87
Tableau 36 Développement 89
Tableau 37 Commission des services électriques 90
Tableau 38 Développement économique 92
Tableau 39 Eau 94
Tableau 40 Environnement 98
Tableau 41 Infrastructures, voirie et transports 102
Tableau 42 Mise en valeur du territoire 105
Tableau 43 Qualité de vie 107
Tableau 44 Culture 108
Tableau 45 Diversité sociale et sports 111
Tableau 46 Espace pour la vie – Charges de fonctionnement 115
Tableau 47 Espace pour la vie – Revenus 117
Tableau 48 Grands parcs, verdissement et mont Royal 118
Tableau 49 Concertation des arrondissements 121
Tableau 50 Sommaire des arrondissements 125
Tableau 51 Ahuntsic-Cartierville 126
Tableau 52 Anjou 129
Tableau 53 Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 131
Tableau 54 Lachine 134
Tableau 55 LaSalle 136
Tableau 56 L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 139
Tableau 57 Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 142
Tableau 58 Montréal-Nord 145

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 59 Outremont 148
Tableau 60 Pierrefonds-Roxboro 150
Tableau 61 Plateau-Mont-Royal 152
Tableau 62 Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 155
Tableau 63 Rosemont–La Petite-Patrie 159
Tableau 64 Saint-Laurent 162
Tableau 65 Saint-Léonard 164
Tableau 66 Sud-Ouest 166
Tableau 67 Verdun 169
Tableau 68 Ville-Marie 171
Tableau 69 Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 174

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Tableau 70 Autres charges corporatives – Financement et autres charges 177
Tableau 71 Service de la dette brute corporative 178
Tableau 72 Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés 179
Tableau 73 Dépenses communes 180
Tableau 74 Dépenses de contributions corporatives 182

Analyses complémentaires

Tableau 75 Charges de fonctionnement par objets 183
Tableau 76 Rémunération et cotisations de l'employeur 184
Tableau 77 Transport et communications 187
Tableau 78 Services professionnels, techniques et autres 187
Tableau 79 Location, entretien et réparation 189
Tableau 80 Biens non durables 190
Tableau 81 Biens durables 191
Tableau 82 Frais de financement 191
Tableau 83 Principales contributions à des organismes 192
Tableau 84 Autres objets 193
Tableau 85 Sommaire des surplus accumulés et des réserves 199

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

État des activités d'immobilisations

Tableau 86 Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales 201

Analyse des principales réalisations

Tableau 87 Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires 212

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Tableau 88 Encadrement financier 231
Tableau 89 Sources de financement et répartition des dépenses 232
Tableau 90 Évolution du solde à financer 234
Tableau 91 Évolution du coût réel de la dette, de 2016 à 2018 235

ANNEXES

Données historiques (revenus et charges)

Tableau 92 Historique des revenus et des charges 1.1

INDEX DES FIGURES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Figure 1 Répartition du surplus global 19

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2018

Figure 2 Conciliation des données financières du rapport financier annuel et du budget de 2018 25

INDEX DES GRAPHIQUES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Graphique 1 Provenance des revenus, des charges de fonctionnement, du financement et des affectations 21

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2018

Graphique 2 Sommaire des revenus et des charges 27

Analyses complémentaires

Graphique 3 Droits sur les mutations immobilières 195

Graphique 4 Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations 196

Graphique 5 Coût de la gestion des matières résiduelles 197

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Portrait des investissements

Graphique 6 Réalisations annuelles des activités d'immobilisations à des fins fiscales, de 2010 à 2018 203

Graphique 7 Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2016 à 2018 204

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Graphique 8 Réalisations de 2018, 2017 et 2016, par catégories d'actifs 205

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Graphique 9 Évolution de la dette directe brute et nette, de 2002 à 2018 236

Graphique 10 Évolution de la dette consolidée brute et nette, de 2002 à 2018 237

Graphique 11 Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville, de 2001 à 2018 238

Encadrement financier et stratégies de financement (suite)

Graphique 12 Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement, de 2001 à 2018 239

Graphique 13 Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2018 240

Graphique 14 Dette directe nette par citoyen, de 2001 à 2018 241

Reddition de comptes financière

2018

MOT DE LA MAIRESSE

Chères Montréalaises,
Chers Montréalais,

C'est avec fierté et un sens du devoir accompli que nous vous présentons le *Rapport financier annuel* et la *Reddition de comptes financière* pour l'exercice 2018.

Ce bilan revêt une importance particulière, car il constitue une rétroaction essentielle sur ce qui a été réalisé en 2018, la première année complète de notre administration.

Il exprime la vision que nous avons proposée aux Montréalaises et aux Montréalais et fait état du travail que nous avons accompli pour leur offrir des services auxquels ils sont en droit de recevoir.

D'emblée, notre administration a clairement identifié ses priorités : le développement économique, l'environnement, l'habitation et la mobilité qui, ensemble, constituent les fondations d'une ville à l'avenir prometteur.

Pour chacune de ces priorités, des gestes concrets et porteurs ont été posés. Par exemple, l'escouade mobilité que nous avons mise en place l'an dernier afin de favoriser la fluidité des déplacements et le déploiement de notre stratégie pour la création de 12 000 logements sociaux, communautaires et abordables qui permet à des familles de se loger convenablement et à la hauteur de leur capacité de payer.

Pour faire de Montréal une ville verte et écoresponsable, nous avons entrepris d'importants partenariats avec le Réseau C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki qui permettront, par la mise en commun de ressources, de produire une planification climatique menant à la carboneutralité de la collectivité montréalaise.

Car, avant tout, nous désirons bâtir une métropole qui répond aux aspirations de ses citoyennes et ses citoyens, et ce, en ayant à cœur l'avenir des prochaines générations.

L'économie montréalaise connaît une belle effervescence. Les perspectives de croissances sont excellentes et plusieurs indicateurs sont à la hausse.

Ainsi, l'année 2018 fut une année record pour les investissements étrangers qui se sont établis à 2,47 G$. À ces investissements se conjugue un marché de l'emploi dynamique, des conditions essentielles à la prospérité de Montréal.

Notre ville bénéficie d'un fort pouvoir d'attraction et pour favoriser ce climat économique favorable, Montréal n'a pas hésité à mettre en place des conditions propices à la croissance. Le lancement de la stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* représente un levier performant pour stimuler le dynamisme économique.

Nous poursuivrons donc notre travail pour accompagner efficacement les forces vives de notre collectivité et nous redoublerons d'efforts pour offrir des services qui répondent aux besoins de nos concitoyennes et nos concitoyens.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement et le travail important réalisé par les services municipaux et les arrondissements qui s'engagent, au quotidien, à servir la population montréalaise.

Je sais que nous sommes sur la bonne voie pour continuer à bâtir une métropole toujours plus inclusive, prospère, verte et durable.

La mairesse,

Valérie Plante

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En 2018, lorsque nous vous présentions le premier budget de notre administration, nous vous faisions part, non seulement de notre vision pour bâtir le Montréal de demain, mais aussi de nos priorités financières pour y parvenir.

Notons tout d'abord que les résultats globaux de l'exercice financier 2018 sont concluants. Pour cette année de référence, notre métropole présente un excédent budgétaire global de 212,7 M$, soit une augmentation de 73,2 M$ par rapport à l'année 2017. Nous pouvons aussi souligner une importante réduction du déficit de l'agglomération à 15,6 M$, en baisse de 70,5 M$ par rapport à l'année précédente.

Les surplus s'expliquent, notamment, par la bonne gestion des opérations dans les arrondissements qui a permis de générer un excédent de 73,7 M$. Les efforts d'optimisation qui ont été déployés par nos différents services corporatifs ont également porté leurs fruits en entraînant, quant à eux, un excédant s'élevant à 139,0 M$.

En 2018, Montréal a connu une année immobilière très active. Cette réalité se reflète dans ses revenus, plus précisément concernant les droits sur les mutations immobilières et les licences et permis, qui ont engendré des gains supplémentaires de 106,4 M$. De plus, un contrôle rigoureux de nos charges de fonctionnement a permis d'engendrer des économies totalisant 58,3 M$.

Les investissements en immobilisations de la Ville ont atteint un niveau record de 1 721,5 M$, soit une progression de 21,7 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, le coût réel de la dette à la charge des contribuables s'est élevé à 736,0 M$, soit 26,0 M$ de plus qu'en 2017. Afin de réduire l'effet des dépenses en immobilisations sur la dette, l'administration poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations pour un total de 454,3 M$, une hausse de 20,4 % par rapport à 2017.

Nous pouvons être fiers de l'important travail effectué par les membres du comité exécutif et les différents services de la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre les projets de l'administration, tout en respectant un cadre budgétaire rigoureux.

À ce titre, c'est avec enthousiasme que nous avons reçu, en fin d'année, la proposition de notre nouveau directeur général de modifier la structure organisationnelle des services centraux de la Ville. Cette nouvelle structure nous apparaît mieux adaptée pour s'attaquer à nos priorités, dont les défis pressants associés aux changements climatiques. Il est maintenant acquis que ces changements climatiques influenceront nos pratiques et nos budgets pour les années à venir, particulièrement pour les services aux citoyens.

En 2018, les coûts reliés aux activités de déneigement et de déglaçage ont augmenté de 5,5 % par rapport à 2017, pour un total de 192,0 M$. Cette hausse s'explique par l'hiver rigoureux que les Montréalais ont connu avec des gels importants et des précipitations cumulées totalisant 230,4 centimètres, combinée à l'augmentation de certaines autres charges et à l'épandage accru d'abrasifs.

La Ville a également été appelée à participer financièrement à certains projets d'importance pour la métropole, dont ceux de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour laquelle elle a versé une somme totalisant 551,5 M$, soit près de 10 % de son budget total.

Soulignons quelques réalisations en habitation afin de démarrer la stratégie 12 000 logements abordables et sociaux : l'appui financier apporté à des projets spéciaux de logements abordables et une augmentation substantielle de la subvention pour l'achat d'une première propriété.

Ces excellents résultats n'auraient pas été atteints sans le travail de tous les employés de la Ville de Montréal qui, quotidiennement, mettent tout en œuvre afin de livrer les services à la population. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur précieux apport à ces résultats probants.

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames,
Messieurs,

C'est dans un objectif de transparence et d'accessibilité financière que je vous présente, pour la toute première fois à titre de directeur général de la Ville de Montréal, le *Rapport financier annuel* et la *Reddition de comptes financière* pour l'année 2018.

Ces deux documents sont l'aboutissement d'un rigoureux processus de mise en commun des informations financières de l'ensemble des unités d'affaires, des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal. Je tiens à remercier tous les intervenants qui ont collaboré de près ou de loin à cette démarche. Je veux également remercier l'ensemble des employés de la Ville pour les efforts déployés, au quotidien, au service des citoyennes et des citoyens.

Je suis fier du travail qui a été accompli au cours de la dernière année. Je suis particulièrement confiant en l'avenir de notre Ville; un avenir prometteur qui passe par une mobilisation toujours plus grande des employés municipaux, au service de la population montréalaise. C'est pourquoi j'ai mis cette mobilisation au sommet de ma liste de priorités organisationnelles pour 2019.

L'année 2018 a été ponctuée de grandes réalisations et d'importants jalons. Je pense notamment à la signature d'ententes sectorielles avec le gouvernement du Québec, qui s'inscrivent dans le cadre du « Réflexe Montréal », et qui ont pour but d'accorder à la Ville une plus grande flexibilité dans plusieurs champs d'intervention municipale.

Je pense aussi au lancement, en juin dernier, de la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*, une première au Canada. Cette stratégie prévoit un ensemble d'actions et de mesures concrètes pour les cinq prochaines années, et contribuera à améliorer la capacité de la Ville et de tous ses partenaires à faire face efficacement aux perturbations climatiques. C'est d'ailleurs dans cette perspective de gestion urbaine durable que j'ai fait de la transition écologique une de mes grandes priorités organisationnelles.

À la fin août, la Ville de Montréal a été l'hôte du tout premier *Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation*. Cet événement historique avait pour but de créer des liens en engageant un dialogue constructif vers la réconciliation et en encourageant les maillages et les collaborations entre les gouvernements et les communautés des Premières Nations. Dans cette optique, je me suis engagé à poursuivre activement l'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion au sein de la Ville.

En terminant, l'année 2018 s'est conclue avec une réorganisation de la structure administrative de la Ville visant à accroître la cohérence, la collaboration et l'efficacité au sein des unités administratives. Avec l'exercice d'alignement stratégique auquel la population et le personnel de la Ville auront l'occasion de participer en 2019, nous nous doterons d'une vision claire et forte de notre métropole pour 2030. Nos actions seront d'autant plus porteuses et cohérentes avec les aspirations de notre population.

Le directeur général,

Serge Lamontagne

MOT DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

La Ville de Montréal dévoile son rapport financier annuel pour l'année 2018. Ce rapport est constitué de deux parties : une version consolidée des données financières de la Ville et une analyse des informations financières de l'administration. Cette dernière portion exclut les organismes de son périmètre comptable.

L'exercice financier 2018 démontre un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 212,7 M$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2018 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 212,7 M$ est attribuable à des revenus supérieurs par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cet excédent s'explique de la sorte : un excédent de 228,3 M$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences de nature locale (225,7 M$ en 2017); et un déficit de 15,6 M$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences d'agglomération (déficit de 86,2 M$ en 2017). En ce qui concerne les arrondissements, leur surplus de gestion est de l'ordre de 73,7 M$ comparativement à 52,3 M$ en 2017.

Les revenus globaux de l'administration municipale se chiffrent à 5 482,1 M$. Ils sont en hausse de 114,6 M$ (2,1 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. La hausse s'explique, entre autres, par un marché immobilier performant ayant, à lui seul, généré des revenus additionnels de 69,8 M$, par l'imposition de droits sur les mutations immobilières et par la délivrance de permis de construction et de modification pour la somme de 36,6 M$.

L'activité économique favorable et les revenus d'intérêts ont aussi contribué à hauteur de 160,8 M$, soit un écart de 12,0 M$ par rapport au montant établi au budget 2018. Par contre, cette hausse est atténuée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une variation de 17,6 M$ au niveau des amendes et pénalités.

Les charges de fonctionnement, de financement et les affectations de l'administration municipale sont de l'ordre de 5 269,4 M$, en baisse de 98,1 M$ (1,8 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. Cette baisse résulte principalement d'économies de 58,3 M$ au niveau des charges de fonctionnement, de 4,6 M$ au niveau du remboursement de la dette à long terme ainsi que de 35,1 M$ d'affectations supplémentaires provenant principalement de surplus accumulés des années antérieures. Pour les charges de fonctionnement, l'économie de 58,3 M$ provient principalement des services professionnels et techniques pour 36,5 M$, des frais de location, d'entretien et de réparation pour 33,1 M$, des frais de financement pour 10,1 M$ ainsi que des frais de contribution pour 34,2 M$. Ces économies sont par contre réduites par des augmentations de 34,8 M$ au niveau de la rémunération et des cotisations de l'employeur, et de 17,1 M$ pour les biens durables.

Il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville qui œuvre au quotidien à rendre les services municipaux. Ils ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,

Yves Courchesne, CPA, CGA

Objectifs de la reddition de comptes financière

2018

OBJECTIFS DE LA REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE

À partir de l'exercice financier de 2014, dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale a décidé de se doter d'un outil de gestion, le document *Reddition de comptes financière*.

Ce document, qui se veut complémentaire au rapport financier annuel, permettra à l'administration municipale de répondre aux besoins des différents intervenants concernant l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées tout au long de l'année financière.

Le principal objectif du document *Reddition de comptes financière* est de produire une information de gestion plus détaillée que celle du rapport financier annuel. En présentant l'information concernant l'utilisation, par l'administration municipale, des ressources financières mises à sa disposition pour l'année financière, ce document permet d'analyser en détail les différentes activités de la Ville et de comparer les résultats avec les données budgétaires de l'année courante. De plus, des analyses permettent de mettre en évidence les tendances qui se dessinent pour certaines données financières ou qualitatives.

Ce document se divise en trois parties. Dans la première, l'ensemble des activités de fonctionnement sont analysées. Dans la deuxième, l'analyse porte sur les activités reliées aux charges d'immobilisations et la troisième partie présente la dette et les autres sources de financement.

Activités de fonctionnement – Faits saillants

2018

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – FAITS SAILLANTS

Afin de faire le lien avec la présentation officielle du rapport financier de la Ville, cette section présente les charges de fonctionnement et les affectations, tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

L'exercice financier de 2018 de la Ville de Montréal, en excluant les organismes de son périmètre comptable[1], s'est soldé par un surplus global de 212,7 M$, soit 3,9 % des revenus globaux. Cet excédent est illustré comme suit :

Figure 1 – Répartition du surplus global

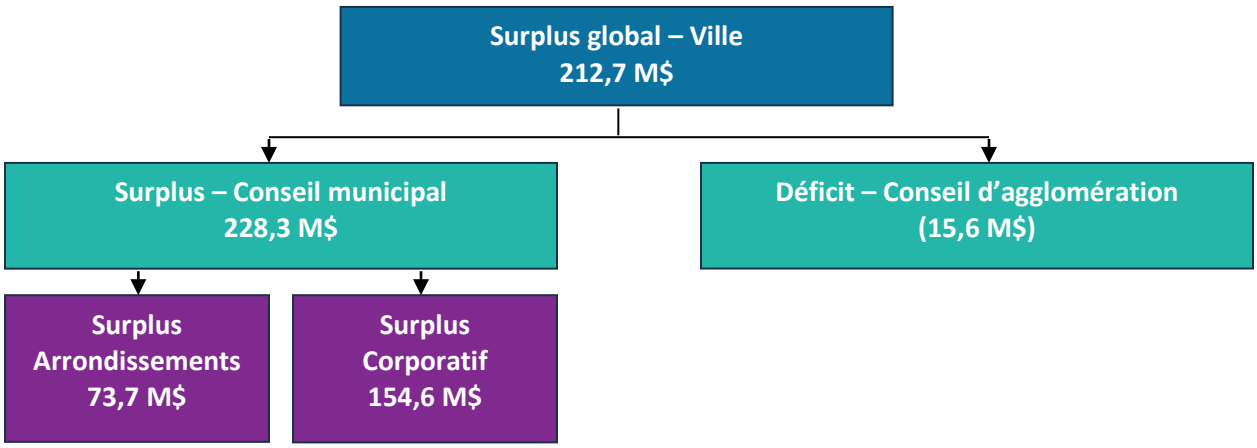

Analyse des résultats de 2018

Les principaux éléments ayant permis de générer les surplus de 212,7 M$ sont des revenus supplémentaires non anticipés ainsi que des économies réalisées dans les charges de fonctionnement, à la suite d'un contrôle serré de celles-ci.

Concernant les revenus, l'excédent budgétaire s'établit à 114,6 M$ et s'explique principalement par les éléments suivants :

- une activité économique favorable et un marché immobilier encore robuste, permettant de générer des revenus supplémentaires de 69,8 M$ en droits sur les mutations immobilières et de 36,6 M$ en revenus de licences et permis;

1. Le périmètre comptable comprend les organismes suivants : la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal.

- la finalisation d'ententes avec les gouvernements fédéral et provincial sur l'expropriation de terrains pour les projets du pont Champlain, de l'échangeur Turcot et du Réseau express métropolitain (REM), ayant généré des revenus non prévus de 24,9 M$;
- une atténuation de ces hausses de revenus par un ensemble de variations dans les autres types de revenus, dont ceux des amendes et des pénalités pour 17,6 M$.

Concernant les charges de fonctionnement, l'économie budgétaire s'est établie à 58,3 M$ et s'explique principalement par les éléments suivants :

- une baisse des coûts des services professionnels et techniques, pour 36,8 M$;
- une réduction des frais de location, d'entretien et de réparation, pour 33,1 M$, dont la plus grande partie provient des coûts de location d'immeubles;
- une réduction de 10,1 M$ des frais de financement;
- une réduction de 34,2 M$ des contributions faites aux organismes, dont une somme de 22,1 M$ résulte de dépenses moindres de la STM dans le cadre de la SOFIL en 2018 et, par conséquent, d'une contribution équivalente moindre de la Ville;
- en contrepartie, une réduction de ces économies causée par des augmentations de 51,9 M$ de certaines autres charges de fonctionnement, soit de 34,8 M$ en rémunération et cotisations de l'employeur et de 17,1 M$ en biens durables.

Graphique 1 – Provenance des revenus, des charges de fonctionnement, du financement et des affectations

Total des revenus → **5 482,1 M$**

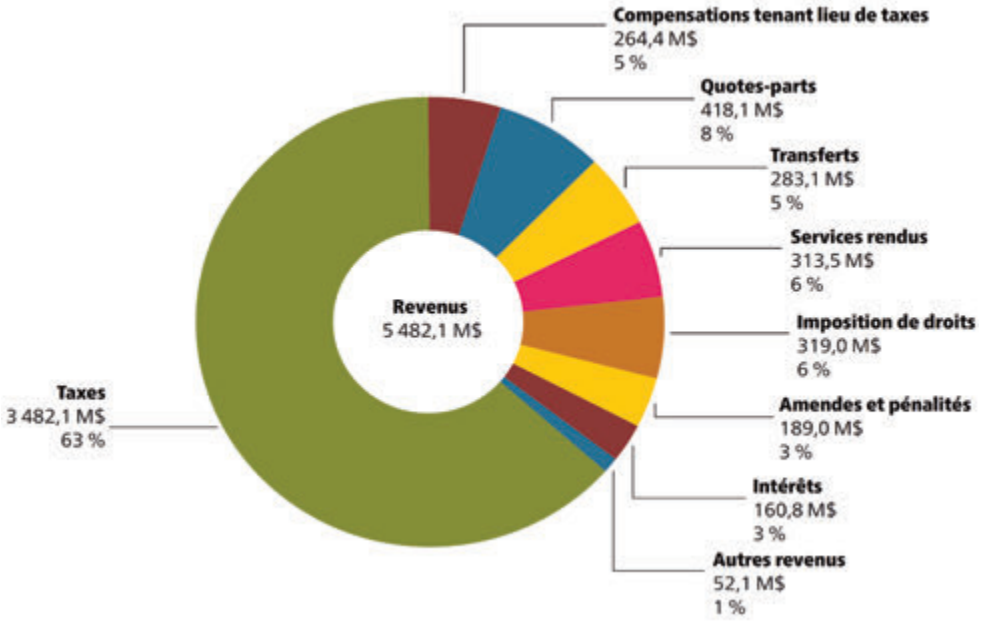

Total des charges de fonctionnement et de financement et des affectations → **5 269,4 M$**

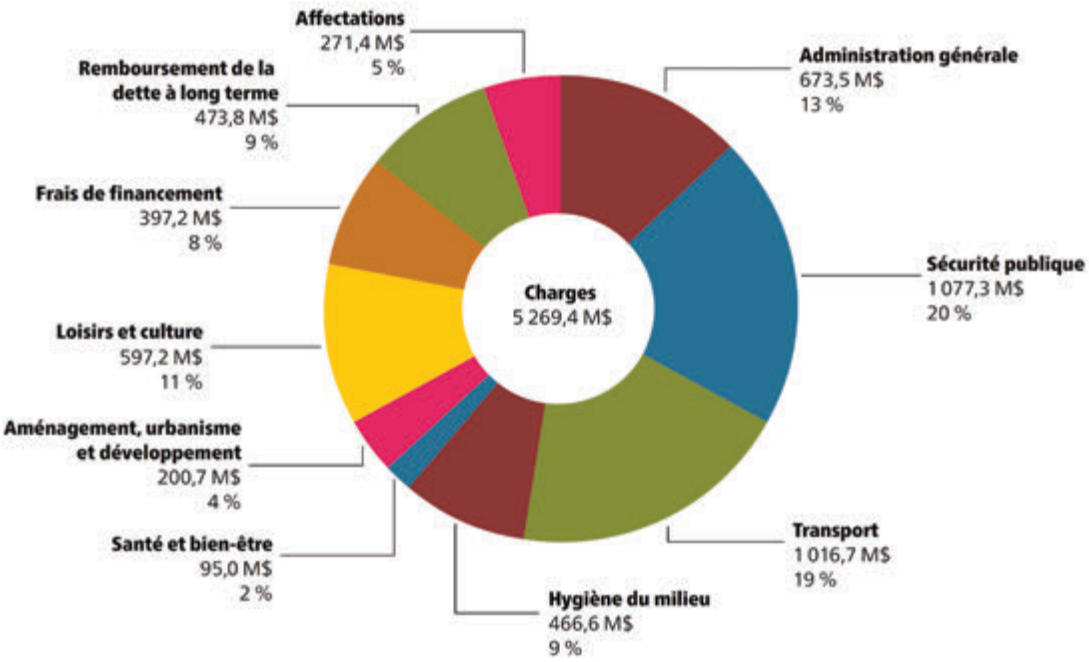

Excédent de l'année → **212,7 M$**

Tableau 1 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences[2]

(en milliers de dollars)

	2018								2017
	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Réel
Revenus									
Taxes	3 423 699	3 433 199	48 720	48 879			3 472 419	3 482 078	3 343 441
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417					270 943	264 417	260 024
Quotes-parts			2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	418 105	397 247
Transferts	181 616	191 102	110 823	91 966			292 439	283 068	350 702
Services rendus	255 333	256 933	59 000	60 047	(1 466)	(3 470)	312 867	313 510	314 394
Imposition de droits	210 565	317 010	1 969	1 963			212 534	318 973	265 882
Amendes et pénalités	100 132	103 096	106 496	85 937			206 628	189 033	172 814
Intérêts	77 773	88 342	70 979	72 460			148 752	160 802	144 570
Autres revenus	30 069	35 338	2 945	16 807			33 014	52 145	43 131
	4 550 130	**4 689 437**	**2 796 275**	**2 770 670**	**(1 978 910)**	**(1 977 976)**	**5 367 495**	**5 482 131**	**5 292 205**
Charges de fonctionnement									
Administration générale	476 533	396 003	350 476	278 729	(211)	(1 199)	826 798	673 533	766 300
Sécurité publique	8 368	12 848	1 015 202	1 065 162	(629)	(678)	1 022 941	1 077 332	1 100 761
Transport	415 758	443 575	598 293	573 573	(84)	(439)	1 013 967	1 016 709	1 010 174
Hygiène du milieu	205 676	227 902	217 732	239 584	(221)	(834)	423 187	466 652	406 660
Santé et bien-être	66 482	64 579	38 630	30 412			105 112	94 991	89 913
Aménagement, urbanisme et développement	136 580	128 359	77 857	72 630	(293)	(268)	214 144	200 721	209 238
Loisirs et culture	474 953	489 443	94 300	107 819	(28)	(52)	569 225	597 210	615 355
Frais de financement	267 601	264 452	139 685	132 713			407 286	397 165	389 789
	2 051 951	**2 027 161**	**2 532 175**	**2 500 622**	**(1 466)**	**(3 470)**	**4 582 660**	**4 524 313**	**4 588 190**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 977 444**	**1 974 506**			**(1 977 444)**	**(1 974 506)**			
Excédent avant financement et affectations	**520 735**	**687 770**	**264 100**	**270 048**			**784 835**	**957 818**	**704 015**
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(313 731)	(313 000)	(164 642)	(160 756)			(478 373)	**(473 756)**	(463 853)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(11 279)		(6 425)				(17 704)	(9 487)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957		23			67 287	117 980	141 995
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)	(120 468)	(121 393)			(353 884)	(354 486)	(324 128)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)	21 010	2 863			(19 865)	(17 158)	90 968
	(207 004)	**(146 436)**	**(99 458)**	**(124 932)**			**(306 462)**	**(271 368)**	**(100 652)**
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		**228 334**		**(15 640)**				**212 694**	**139 510**

2. Ce tableau permet de faire le lien avec les états financiers consolidés de 2018 de la Ville de Montréal.

Tableau 2 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes	3 262 398,2	3 343 440,9	3 482 078,4	3 472 419,1	9 659,3	3 472 419,1
Compensations tenant lieu de taxes	252 329,6	260 024,1	264 416,6	270 942,9	(6 526,3)	270 942,9
Quotes-parts	404 753,5	397 246,2	418 105,5	417 899,4	206,1	417 899,4
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 068,2	292 439,4	(9 371,2)	288 746,8
Services rendus	314 037,3	314 394,6	313 509,8	312 866,7	643,1	310 812,7
Imposition de droits	222 776,2	265 881,6	318 972,4	212 534,4	106 438,0	212 534,4
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	206 627,9	(17 594,2)	206 627,9
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,0	148 751,7	12 049,3	148 751,7
Autres revenus	19 369,8	43 132,2	52 145,7	33 014,5	19 131,2	34 960,8
Total – Revenus	**5 021 982,8**	**5 292 205,0**	**5 482 131,3**	**5 367 496,0**	**114 635,3**	**5 363 695,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	756 410,7	766 300,1	673 532,2	826 798,0	153 265,8	799 259,2
Sécurité publique	1 047 376,2	1 100 761,7	1 077 331,0	1 022 941,5	(54 389,5)	1 027 697,4
Transport	907 573,7	1 010 173,5	1 016 709,2	1 013 967,2	(2 742,0)	1 056 453,9
Hygiène du milieu	438 417,2	406 660,2	466 652,2	423 186,7	(43 465,5)	441 053,6
Santé et bien-être	89 341,0	89 913,5	94 991,8	105 112,5	10 120,7	105 664,1
Aménagement, urbanisme et développement	210 201,0	209 237,8	200 722,2	214 143,9	13 421,7	206 934,5
Loisirs et culture	559 867,2	615 354,0	597 209,8	569 225,2	(27 984,6)	583 596,3
Frais de financement	382 947,0	389 789,0	397 165,8	407 285,5	10 119,7	407 285,5
Total – Charges de fonctionnement	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 524 314,2**	**4 582 660,5**	**58 346,3**	**4 627 944,5**
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	449 312,5	463 853,5	473 755,5	478 373,3	4 617,8	478 373,3
Affectations						
Activités d'immobilisations	8 623,5	9 487,1	17 704,0	-	(17 704,0)	7 817,7
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(68 455,0)	(141 995,9)	(117 979,3)	(67 287,2)	50 692,1	(117 979,5)
Réserves financières et fonds réservés	231 922,1	324 128,8	354 485,8	353 884,0	(601,8)	347 674,3
Montant à pourvoir dans le futur	(130 674,3)	(90 968,2)	17 157,5	19 865,4	2 707,9	19 865,4
Total – Affectations	**41 416,3**	**100 651,8**	**271 368,0**	**306 462,2**	**35 094,2**	**257 377,9**
Excédent (déficit) de l'exercice	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**-**	**212 693,6**	**-**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des revenus par objets

Analyse des charges par secteurs d'activités

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Analyses complémentaires

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2018

La présente section comprend quatre parties, soit une analyse détaillée des revenus par objets, une analyse des dépenses par secteurs d'activités, une analyse des charges de financement corporatives et autres charges ainsi que des analyses complémentaires de certaines charges par objets.

Les charges de fonctionnement, les frais de financement et les affectations sont regroupés par secteurs d'activités afin de permettre une reddition de comptes financière sur la même base que celle établie pour la production du budget de 2018.

La figure 2 permet au lecteur de faire le lien entre les données présentées dans le rapport financier annuel de 2018 (tableaux 1 et 2), tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et la présentation budgétaire de 2018 (tableau 3), élaborée en fonction des secteurs d'activités, et ce, tel que l'ont adoptée les instances de la Ville.

Figure 2 – Conciliation des données financières du rapport financier annuel et du budget de 2018

		Rapport financier	Ajustements	Présentation budgétaire
Revenus	Revenus	5 482,1 M$	–	5 482,1M$
	Affectations de revenus	–	158,1 M$	158,1 M$
	Total	5 482,1 M$	158,1 M$	5 640,2 M$
Charges	Charges de fonctionnement	4 998,0 M$	–	4 998,0 M$
	Affectations de charges	271,4 M$	158,1 M$	429,5 M$
	Total	5 269,4 M$	158,1 M$	5 427,5 M$
	Excédent	212,7 M$	–	212,7 M$

Tableau 3 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes	3 262 398,1	3 343 440,9	3 482 078,4	3 472 419,1	9 659,3	3 472 419,1
Compensations tenant lieu de taxes	252 329,6	260 024,1	264 416,7	270 942,9	(6 526,2)	270 942,9
Quotes-parts	404 753,6	397 246,2	418 105,5	417 899,4	206,1	417 899,4
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 067,9	292 439,4	(9 371,5)	288 746,8
Services rendus	314 037,4	314 394,6	313 509,9	312 866,7	643,2	310 812,7
Imposition de droits	222 776,2	265 881,6	318 972,3	212 534,4	106 437,9	212 534,4
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	206 627,9	(17 594,2)	206 627,9
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,1	148 751,7	12 049,4	148 751,7
Autres revenus	19 369,7	43 132,2	52 145,7	33 014,5	19 131,2	34 960,8
Affectation de revenus	143 512,6	223 075,1	158 136,6	104 687,3	53 449,3	154 629,6
Total – Revenus	**5 165 495,4**	**5 515 280,1**	**5 640 267,8**	**5 472 183,3**	**168 084,5**	**5 518 325,3**
Charges par secteurs d'activités						
Services administratifs	246 297,9	241 618,9	239 383,7	249 834,9	10 451,2	253 875,1
Sécurité publique	985 976,6	1 052 449,8	1 028 212,2	977 525,5	(50 686,7)	982 821,1
Services institutionnels	376 105,7	391 775,7	395 973,8	398 822,6	2 848,8	402 068,2
Développement	625 726,6	580 525,5	658 855,2	646 381,0	(12 474,2)	653 608,7
Qualité de vie	192 902,9	244 510,5	201 659,9	180 525,5	(21 134,4)	184 613,4
Concertation des arrondissements	91 322,6	98 389,0	102 657,1	81 483,1	(21 174,0)	104 976,0
Arrondissements	825 366,5	878 196,8	887 768,9	880 924,0	(6 844,9)	912 596,9
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 343 698,8**	**3 487 466,2**	**3 514 510,8**	**3 415 496,6**	**(99 014,2)**	**3 494 559,4**
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	729 170,0	748 072,8	763 845,9	777 618,3	13 772,4	777 618,3
Paiement comptant d'immobilisations	240 604,2	333 674,4	379 198,4	361 584,1	(17 614,3)	362 442,1
Total – Charges de financement	**969 774,2**	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 139 202,4**	**(3 841,9)**	**1 140 060,4**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	155 151,6	198 505,4	161 360,6	278 629,4	117 268,8	249 137,8
Dépenses de contributions	607 125,6	653 414,2	652 895,1	676 248,2	23 353,1	676 898,2
Total – Autres charges corporatives	**762 277,2**	**851 919,6**	**814 255,7**	**954 877,6**	**140 621,9**	**926 036,0**
Élimination des transactions internes et interentités	**(49 374,8)**	**(45 362,8)**	**(44 236,6)**	**(37 393,3)**	**6 843,3**	**(42 330,5)**
Total des charges de fonctionnement, du financement et des affectations	**5 026 375,4**	**5 375 770,2**	**5 427 574,2**	**5 472 183,3**	**44 609,1**	**5 518 325,3**
Excédent (déficit) de l'exercice	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**-**	**212 693,6**	**-**

Graphique 2 – Sommaire des revenus et des charges

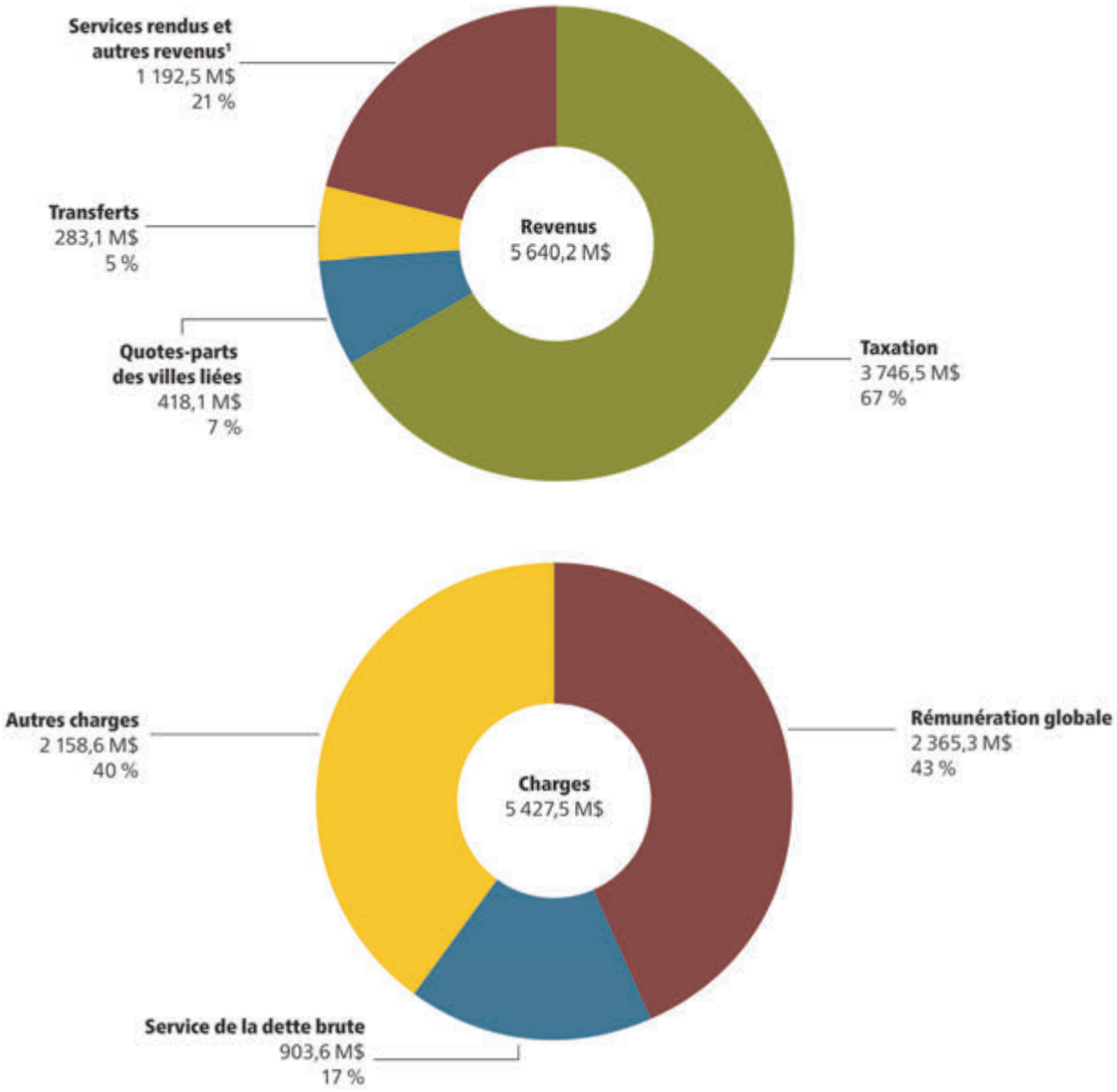

1. Comprend les affectations de revenus, pour 158,1 M$.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des revenus par objets

ANALYSE DES REVENUS PAR OBJETS

Les revenus de 2018, incluant les affectations de revenus, s'élèvent à 5,6 G$, pour un écart favorable de 168,1 M$ par rapport au budget original.

Tableau 4 – Sommaire des revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes	3 262 398,1	3 343 440,9	3 482 078,4	3 472 419,1	9 659,3	3 472 419,1
Compensations tenant lieu de taxes	252 329,6	260 024,1	264 416,7	270 942,9	(6 526,2)	270 942,9
Quotes-parts	404 753,6	397 246,2	418 105,5	417 899,4	206,1	417 899,4
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 067,9	292 439,4	(9 371,5)	288 746,8
Services rendus	314 037,4	314 394,6	313 509,9	312 866,7	643,2	310 812,7
Imposition de droits	222 776,2	265 881,6	318 972,3	212 534,4	106 437,9	212 534,4
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	206 627,9	(17 594,2)	206 627,9
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,1	148 751,7	12 049,4	148 751,7
Autres revenus	19 369,7	43 132,2	52 145,7	33 014,5	19 131,2	34 960,8
Affectations de revenus	143 512,6	223 075,1	158 136,6	104 687,3	53 449,3	154 629,6
Total – Revenus	**5 165 495,4**	**5 515 280,1**	**5 640 267,8**	**5 472 183,3**	**168 084,5**	**5 518 325,3**

TAXES

Les taxes foncières municipales, basées sur la valeur des immeubles, représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal.

Tableau 5 – Taxes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Taxes						
Taxes générales	2 584 287,6	2 666 834,8	2 758 582,7	2 755 031,3	3 551,4	2 755 031,3
Taxes de secteurs	232 286,1	237 822,2	244 881,5	242 675,6	2 205,9	242 675,6
Taxes sur une autre base – Autres	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 641,4	(69,0)	13 641,4
Taxes, compensation et tarification	111 981,0	113 713,0	117 192,2	114 295,6	2 896,6	114 295,6
Taxes spéciales	321 782,4	312 374,3	347 849,6	346 775,2	1 074,4	346 775,2
Total – Taxes	**3 262 398,1**	**3 343 440,9**	**3 482 078,4**	**3 472 419,1**	**9 659,3**	**3 472 419,1**

Les revenus de taxes pour l'année 2018 ont atteint 3,5 G$, produisant un écart favorable de 9,7 M$, soit 0,28 % des sommes prévues au budget. Des modifications au rôle d'évaluation foncière entraînant des transferts entre les catégories des immeubles taxables et compensables ont produit une perte nette de 5,1 M$. Inversement, des pertes moins élevées au chapitre des contestations du rôle foncier et de bons

résultats dans les taxes de secteurs et dans la tarification de l'eau ont contribué à porter l'écart favorable à un total de 9,7 M$.

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Ces revenus proviennent des compensations devant être payées par les propriétaires d'immeubles exempts de taxes foncières. À titre d'exemple, les immeubles appartenant aux gouvernements canadien et québécois, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, et ceux dont le propriétaire est mandataire de la Couronne, chef de l'État canadien, sont visés par différentes lois prévoyant le paiement de compensations.

Tableau 6 – Compensations tenant lieu de taxes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Compensations tenant lieu de taxes						
Gouvernement du Québec	200 844,4	205 537,0	212 906,8	213 805,9	(899,1)	213 805,9
Gouvernement du Canada	36 864,1	41 252,1	35 859,1	43 442,3	(7 583,2)	43 442,3
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	11 421,3	2 179,8	11 421,3
Autres organismes compensables	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 273,4	(223,7)	2 273,4
Total – Compensations tenant lieu de taxes	**252 329,6**	**260 024,1**	**264 416,7**	**270 942,9**	**(6 526,2)**	**270 942,9**

Les revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes se sont élevés à 264,4 M$, générant un écart négatif de 6,5 M$, ou de 2,4 %, avec le budget. Ce résultat découle d'une diminution de 7,6 M$ des compensations fédérales, combinée à une diminution de 0,9 M$ des compensations provinciales ainsi qu'à un écart favorable de 2,0 M$ pour les autres organismes municipaux payant des compensations.

- *Fédéral :* la perte est principalement due à la vente du complexe Radio-Canada, qui intègre ainsi la catégorie des immeubles taxables, pour 6,8 M$.
- *Provincial :* certains transferts et certaines pertes ont mené à un déficit de 2,5 M$, compensé par un surplus non anticipé lié à la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.
- *Organismes municipaux et autres organismes compensables :* le surplus provient principalement de l'exemption de deux grands immeubles, auparavant dans la catégorie taxable.

QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des coûts engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales.

La Ville de Montréal, en tant que ville liée, participe au financement des dépenses d'agglomération par le paiement de quotes-parts, qui ont totalisé près de 2,0 G$ en 2018, soit environ 3,0 M$ de moins que les prévisions. Cette charge a été financée, principalement, par les taxes et compensations tenant lieu de taxes perçues pour l'exercice.

Le montant global que la Ville de Montréal a perçu auprès des autres villes liées, au nom de l'agglomération, se chiffre à 418,1 M$, soit 0,2 M$ de plus que le budget original de 2018. Ces autres villes liées, aussi appelées villes reconstituées, sont :

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- L'Île-Dorval
- Kirkland
- Mont-Royal
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Pointe-Claire
- Senneville
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Westmount

Tableau 7 – Quotes-parts des villes reconstituées
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Quotes-parts des villes reconstituées						
Dépenses générales	360 224,2	357 066,2	374 024,0	374 024,0	-	374 024,0
Alimentation en eau potable	7 079,0	11 055,0	11 906,2	11 945,4	(39,2)	11 945,4
Service de l'eau	29 277,9	21 128,4	22 644,4	22 644,3	0,1	22 644,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 809,9	1 741,0	1 672,1	1 672,1	-	1 672,1
Service des premiers répondants	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 374,4	0,1	1 374,4
Tarifaire (compteurs d'eau)	279,6	415,3	286,1	41,0	245,1	41,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	3 919,3	-	3 919,3
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	2 278,9	-	2 278,9
Total – Quotes-parts des villes reconstituées	**404 753,6**	**397 246,2**	**418 105,5**	**417 899,4**	**206,1**	**417 899,4**

La section qui suit explique brièvement les différentes quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération. Une distinction est apportée entre les quotes-parts générales, qui financent la plus grande partie des dépenses, et les quotes-parts spécifiques, pour le financement d'objets précis, notamment pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau.

LES QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales servent au financement des charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Elles sont les plus importantes parmi l'ensemble des quotes-parts. Conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n° 22), ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi conformément aux règles fixées par le MAMH[1].

À moins de circonstances exceptionnelles, les quotes-parts générales sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écarts entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers.

LES QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

Il existe sept types de quotes-parts spécifiques, dont cinq financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération : les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable, les quotes-parts pour le service de l'eau, les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau ainsi que celles pour les travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les deux quotes-parts restantes financent d'autres coûts spécifiques assumés par l'agglomération, soit le service des premiers répondants et les dettes de la voirie artérielle.

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts associés aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagés entre les villes liées en fonction de leur consommation réelle respective. Ainsi, les quotes-parts spécifiques pour l'alimentation en eau potable sont basées sur des estimations, à la fois, du volume d'eau consommée et du tarif au mètre cube. Puis, au terme de chaque exercice financier, un tarif final est calculé en fonction des coûts réels et de la production réelle d'eau potable. Les quotes-parts spécifiques exigées des municipalités sont alors ajustées à la lumière de ces données réelles, incluant les frais d'intérêts s'il y a lieu.

Somme toute, les écarts de fin d'exercice s'expliquent par la combinaison de deux facteurs : le volume d'eau réellement consommé dans l'ensemble des villes reconstituées et le tarif final par rapport au tarif provisoire établi au moment du budget. En 2018, cela se traduit par un écart défavorable de 39,2 K$ entre les résultats finaux et les prévisions, soit à peine 0,33 %.

1. Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération de Montréal est établi selon les règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipale et des Régions du 26 novembre 2007 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Les règles de calcul précisées dans cet arrêté sont valables pour les exercices financiers de 2017 à 2019 inclusivement.

Les quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal. Aussi, tout comme ces dernières, en l'absence de circonstances exceptionnelles, il n'y a pas d'écart entre les prévisions et les résultats pour ces quotes-parts.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* citée plus haut a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde impayé assument donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts.

Étant donné qu'il s'agit d'un service de dette avec des annuités déjà calculées pour chacune des villes, on n'observe aucun écart entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, c'est-à-dire selon leur potentiel fiscal respectif, en excluant Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc d'assumer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Conséquemment, les prévisions budgétaires sont directement liées au nombre de compteurs que l'agglomération estime installer au cours d'un l'exercice.

Pour l'exercice de 2018, l'écart favorable de 245,1 K$ résulte de l'achat et de l'installation d'un nombre de compteurs plus élevé que prévu dans les villes reconstituées.

Les quotes-parts pour le financement des investissements admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à des programmes de subvention, tels que ceux de la TECQ et du FCCQ. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part des dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans, en s'acquittant d'une quote-part spécifique à cet effet.

Tout comme les dettes de la voirie artérielle, les quotes-parts spécifiques du programme de la TECQ et du FCCQ constituent un service de dette à la charge des villes concernées, en fonction d'annuités déjà calculées. En conséquence, il n'existe pas d'écart entre les prévisions et les résultats de fin d'exercice.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. Règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage, donc destinées à des fins précises, mais il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville de Montréal sans être associées à des activités précises.

Tableau 8 – Transferts

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Transferts						
Contribution au service de la dette	44 204,5	35 454,7	30 745,0	32 263,0	(1 518,0)	32 263,0
CMM	38 201,0	35 705,5	37 603,0	45 886,2	(8 283,2)	45 886,2
SHQ - AccèsLogis	-	-	978,2	2 000,0	(1 021,8)	2 000,0
Activités d'immobilisations	2 610,4	-	-	-	-	-
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	35 300,0	2 043,5	35 300,0
Rénovation urbaine	3 213,3	4 807,9	10 021,5	10 353,5	(332,0)	13 353,5
Développement économique local	6 559,3	8 582,0	8 936,6	6 464,8	2 471,8	8 866,6
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	9 194,4	(1 068,4)	10 509,3
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 000,0	(115,8)	8 884,2
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	8 070,9	(125,1)	8 531,1
Loisirs et culture	7 372,3	30 194,1	13 007,7	6 068,9	6 938,8	8 246,6
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	2 039,2	(280,4)	2 039,2
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-
Projets « Montréal 2025 »	19 159,1	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	-	83 000,0	86 474,2	86 400,0	74,2	86 400,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	8 389,4	30 000,0	(21 610,6)	8 389,4
Programmes de financements pluriannuels	7 547,6	15 012,6	13 770,0	8 200,8	5 569,2	8 200,8
Autres	4 325,3	72 338,1	9 084,0	1 197,7	7 886,3	9 876,9
Total – Transferts	**244 535,7**	**350 701,8**	**283 067,9**	**292 439,4**	**(9 371,5)**	**288 746,8**

Les revenus de transferts s'élèvent à 283,1 M$, soit une baisse de 9,4 M$ par rapport au budget original. Cette variation s'explique principalement par :

- une baisse de 1,5 M$ de la subvention gouvernementale, liée principalement à une dette moins élevée, au renouvellement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles et à un rendement supérieur des placements du fonds d'amortissement;
- une diminution de 9,3 M$ de la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) au programme AccèsLogis, à la suite d'un nombre moins important de demandes et de retards dans les différents projets;
- un surplus de 3,5 M$ sur les redevances pour l'élimination des matières résiduelles, dû à la bonne performance de la Ville pour le détournement de matières de l'enfouissement, mais en partie

contrebalancé par un déficit de 1,5 M$ lié à la compensation versée à Recyc-québec pour la collecte des matières recyclables (ce budget est basé sur la population ainsi que sur la performance en récupération);

- un écart favorable de 2,5 M$ provenant principalement du Fonds de développement des territoires pour aider les municipalités à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional;
- un écart défavorable de 1,1 M$, lié principalement à des subventions pour l'équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et les actions contre les crimes économiques et financiers;
- un écart favorable de 6,9 M$, lié principalement à l'entente MCCQ, notamment pour les projets Maison du Festival Rio Tinto Alcan et Quartier des spectacles, ainsi qu'à l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour des projets d'intégrations de personnes immigrantes;
- un écart défavorable de 21,6 M$, lié aux reports de l'adoption de la Stratégie de développement économique 2018-2022 et ainsi qu'aux difficultés de mise en place d'un cadre juridique pour le volet « Développement économique » de l'entente Réflexe Montréal;
- un écart favorable de 5,6 M$, lié principalement aux subventions des programmes (TECQ, FCCQ, PIQM, etc.) pour des travaux admissibles sur les infrastructures de l'eau, non prévues au budget, et aux intérêts à recevoir sur l'entente MCCQ;
- un écart favorable de 7,9 M$ s'expliquant par une augmentation de 4,6 M$ du MAPAQ pour l'inspection des aliments, dont le budget est classé dans l'objet « Services rendus », ainsi que par des subventions non prévues de 1,9 M$ en lien avec des projets de revitalisation urbaine intégrée, de prévention du crime, de la Fondation Espace pour la vie et du Programme de coopération municipale Haïti-Canada.

SERVICES RENDUS

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et lors de cas d'urgence. De plus, cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 9 – Services rendus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services rendus						
Services rendus aux organismes municipaux	236,6	8 215,2	8 481,0	8 337,0	144,0	8 337,0
Autres services rendus	313 800,8	306 179,4	305 028,9	304 529,7	499,2	302 475,7
Total – Services rendus	**314 037,4**	**314 394,6**	**313 509,9**	**312 866,7**	**643,2**	**310 812,7**

Les revenus de 313,5 M$ des services rendus sont en légère hausse de 0,6 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par :

- des revenus additionnels de 4,4 M$, attribuables, d'une part, à une hausse du nombre de visiteurs pour les différents événements d'Espace pour la vie (Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium), et d'autres parts, à des recettes supplémentaires dans les boutiques et les restaurants;
- un écart favorable de 3,9 M$ pour la commercialisation de services du SPVM, principalement pour des chantiers routiers;
- un recouvrement de 1,6 M$ de la mauvaise créance liée à la surveillance policière pendant la conférence du Fonds mondial de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en 2016;
- une hausse des revenus de permis – étude des demandes, pour 1,5 M$ dans l'ensemble des arrondissements;
- un écart favorable de 1,3 M$, attribuable à l'occupation du domaine public dans les arrondissements, notamment dans le secteur de Griffintown;
- un écart favorable de 1,0 M$, en provenance des revenus de location associés aux baux d'immeubles;
- des revenus supplémentaires de 1,0 M$ pour des pénalités et divers services liés au déneigement.

Cette augmentation est presque entièrement contrebalancée par des baisses de revenus, soit :

- une diminution de 4,6 M$ du MAPAQ pour l'inspection des aliments, dont le revenu est classé dans l'objet « Transferts »;

- un écart défavorable de 4,4 M$ à la Commission des services électriques, principalement dû à une diminution du volume de travaux effectués pour des tiers et pour la Ville;
- un écart défavorable de 3,2 M$, lié au retard dans la mise en application de l'entente de facturation pour les frais du Bureau des régimes de retraite;
- un écart défavorable de 1,8 M$ pour des prêts d'employés, lié principalement à l'entente conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et au Bureau du taxi.

IMPOSITION DE DROITS

La Ville de Montréal impose des droits sur les mutations immobilières et perçoit également des revenus pour la délivrance de licences et permis divers.

Tableau 10 – Imposition de droits

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Imposition de droits						
Licences et permis	38 445,9	54 604,9	65 422,6	28 803,5	36 619,1	28 803,5
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	183 730,9	69 818,8	183 730,9
Total – Imposition de droits	**222 776,2**	**265 881,6**	**318 972,3**	**212 534,4**	**106 437,9**	**212 534,4**

En 2018, les revenus de l'imposition de droits sont de 319,0 M$, créant un écart substantiel de 106,4 M$ (50 %[2]) par rapport au budget original. Cette hausse est attribuable à :

- un écart favorable de 36,6 M$ pour les licences et permis, en raison principalement des permis de construction et de modification délivrés par les arrondissements pour des projets immobiliers d'envergure tels que la nouvelle Maison de Radio-Canada, le développement résidentiel de Griffintown, Le Triangle et Angus, ainsi que plusieurs projets d'édifices commerciaux, résidentiels et mixtes de plusieurs étages;
- un écart favorable de 69,8 M$ pour les revenus des droits sur les mutations immobilières, en raison d'un marché immobilier actif ayant généré une hausse de 3,7 % du nombre de transactions effectuées et une hausse de 7,1 % de la valeur moyenne des transactions. Par ailleurs, les transactions de très grande envergure ont généré 25,1 M$ de plus que celles de 2017.

2. Voir l'analyse détaillée des droits sur les mutations immobilières à la section « Analyse de certaines activités », à la page 195.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Cette rubrique regroupe les revenus des contraventions données par les policiers et les agents de stationnement en matière de circulation et de stationnement, ainsi que d'autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales et au Code criminel.

Tableau 11 – Amendes et pénalités
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Amendes et pénalités						
Contraventions – Circulation et stationnement	147 309,0	154 959,3	168 130,6	186 021,8	(17 891,2)	186 021,8
Autres – Amendes et pénalités	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 606,1	297,0	20 606,1
Total – Amendes et pénalités	**163 733,1**	**172 813,9**	**189 033,7**	**206 627,9**	**(17 594,2)**	**206 627,9**

Les revenus de 2018 s'élèvent à 189,0 M$, soit un écart défavorable de 17,6 M$ par rapport au budget original.

Le manque à gagner dans les revenus des contraventions de circulation et de stationnement par rapport au budget original s'explique comme suit :

- un écart défavorable de 10,9 M$, attribuable au report partiel de la majoration des amendes à l'égard de certaines infractions en matière de stationnement;
- un écart défavorable de 7,0 M$, qui s'explique essentiellement par un écart défavorable de 8,6 M$ résultant d'un nombre moins élevé de constats dressés par les policiers et les agents de stationnement, par ailleurs légèrement compensé par un écart favorable de 1,6 M$ concordant avec une tendance à la hausse du montant de l'amende réclamée dans les constats émis par les policiers.

INTÉRÊTS

Ces revenus comprennent les intérêts sur les fonds d'amortissement, les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts, ainsi que les intérêts sur les arriérés de taxes.

Tableau 12 – Intérêts
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Intérêts						
Fonds d'amortissement	66 098,6	68 061,1	68 998,6	67 438,2	1 560,4	67 438,2
Encaisse et autres intérêts	59 259,9	61 193,6	75 839,3	68 862,4	6 976,9	68 862,4
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	12 451,1	3 512,1	12 451,1
Total – Intérêts	**138 049,4**	**144 569,7**	**160 801,1**	**148 751,7**	**12 049,4**	**148 751,7**

Les revenus d'intérêts totalisent 160,8 M$, soit une hausse de 12,0 M$ par rapport au budget original. Cette augmentation est attribuable à :

- des revenus d'intérêts additionnels de 1,6 M$, générés par l'accroissement des placements du fonds d'amortissement. Le volume additionnel du fonds d'amortissement est requis pour pourvoir au remboursement de la dette à long terme associé à la hausse du financement des dépenses en immobilisations;
- des revenus supplémentaires de 16,7 M$, générés par des taux d'intérêt plus élevés que prévu pour les placements. Cette hausse est en partie contrebalancée par une diminution de 8,0 M$ des revenus de primes à l'émission de titres, qui sont dorénavant comptabilisés en réduction des frais d'intérêts;
- un écart favorable de 3,5 M$, généré par une augmentation des intérêts sur les arriérés de taxes ainsi que par une diminution des intérêts payés à la suite de modifications au rôle d'évaluation foncière.

AUTRES REVENUS

Cette rubrique comprend les revenus de cession d'éléments de l'actif, les contributions des organismes municipaux et les revenus divers.

Tableau 13 – Autres revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	6 810,7	29 327,5	34 508,9	18 974,6	15 534,3	18 974,6
Autres	12 559,0	13 804,7	17 636,8	14 039,9	3 596,9	15 986,2
Total – Autres revenus	**19 369,7**	**43 132,2**	**52 145,7**	**33 014,5**	**19 131,2**	**34 960,8**

Les autres revenus s'élèvent à 52,1 M$, soit une hausse de 19,1 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par :

- des revenus non prévus de 24,9 M$, pour le règlement de l'entente d'expropriation du pont Champlain, de l'échangeur Turcot et du REM;
- un écart favorable de 1,1 M$, lié à l'utilisation des fonds des parcs et des terrains de jeux;
- un écart favorable provenant majoritairement d'intérêts sur les prêts accordés à PME MTL, pour 1,4 M$;
- des revenus inférieurs à ceux prévus de 11,5 M$, pour la cession de terrains à des fins de revente et à des fins municipales.

AFFECTATION DE REVENUS

Cette rubrique regroupe, d'une part, le financement provenant des excédents cumulés des années antérieures, des fonds réservés et des réserves financières et, d'autre part, les montants à pourvoir permis en vertu des dispositions de la comptabilité municipale du MAMH.

Tableau 14 – Affectation de revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Affectation de revenus						
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	29 700,0	(22 910,0)	29 700,0
Financement à long terme – Autres	38 615,0	39 944,7	26 358,7	-	26 358,7	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement	68 455,0	93 395,9	81 979,3	31 287,2	50 692,1	81 979,5
Excédent de fonctionnement – Élections	-	12 000,0	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	9 900,0	9 300,0	9 300,0	-	9 300,0
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	26 700,0	26 700,0	26 700,0	-	26 700,0
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	750,0	(750,0)	-
Affectation des réserves et fonds	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	58,5	6 950,1
Total – Affectation de revenus	**143 512,6**	**223 075,1**	**158 136,6**	**104 687,3**	**53 449,3**	**154 629,6**

Ces affectations, qui totalisent 158,1 M$, affichent un écart favorable de 53,4 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- un écart défavorable de 22,9 M$ reflétant un financement par emprunt moindre pour la contribution versée en 2018 par la Ville dans le cadre du programme de la SOFIL, laquelle s'est avérée moins élevée que prévu compte tenu des investissements moins importants réalisés par la STM;
- un écart favorable de 26,4 M$ reflétant la décision de financer par emprunt certaines dépenses de fonctionnement, notamment :
  - des dépenses de 9,6 M$ pour la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine, pour le remplacement des arbres abattus dans le cadre du programme « Canopée » (agrile du frêne), et dans le cadre du programme visant à éliminer les îlots de chaleur sur l'île de Montréal;
  - des contributions financières de près de 5,5 M$ versées principalement à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation de projets d'expansion et le renouvellement de ses expositions permanentes prévu dans son Plan d'immobilisations 2018-2020;

- un soutien financier de 3,0 M$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement, dans le cadre d'une entente prévoyant un appui de la Ville totalisant 10,0 M$ et s'échelonnant de 2017 à 2020;
- des travaux majeurs de nature non capitalisable de 3,0 M$, réalisés par les arrondissements notamment pour entretenir les infrastructures locales de la voirie et des parcs;
- des dépenses de près de 2,7 M$ liées à l'acquisition et à la distribution d'outils de collecte de matières organiques, dans le cadre du programme de gestion des matières résiduelles;
- des dépenses non capitalisables de 1,4 M$ consacrées à la préservation du patrimoine architectural, dans le cadre d'une entente avec le ministère de la Culture et des Communications;
- des dépenses non capitalisables de 0,8 M$ consacrées à l'aménagement des voies cyclables;

▪ un écart favorable de 50,7 M$, lié à l'utilisation d'un montant plus élevé que prévu des excédents cumulés des exercices antérieurs, pour financer notamment :

- des dépenses de l'ordre de 21,8 M$, réalisées par les arrondissements et financées à même leurs excédents cumulés, pour divers projets d'aménagement urbain, pour des contributions financières à des organismes communautaires et de loisirs ainsi que pour la bonification des services de proximité destinés aux citoyens en matière de transport, de voirie et d'activités récréatives et culturelles;
- des dépenses additionnelles de 28,8 M$ réalisées par la Ville centre et comprenant notamment :
  - une somme de 26,5 M$ pour les activités supplémentaires de chargement et de transport de la neige engendrées par des précipitations plus élevées que prévu;
  - des contributions financières de 2,1 M$ accordées à des organismes sans but lucratif engagés dans la réalisation de projets de logements abordables destinés aux familles à revenu faible ou moyen.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services administratifs

Sécurité publique

Services institutionnels

Développement

Qualité de vie

Concertation des arrondissements

Arrondissements

ANALYSE DES CHARGES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tableau 15 – Charges par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services centraux						
Communications	17 508,8	16 971,3	16 940,7	16 438,9	(501,8)	16 435,0
Direction générale	25 830,8	26 320,7	26 565,3	27 429,2	863,9	28 971,7
Finances	54 037,8	48 386,8	46 647,8	47 116,2	468,4	47 190,3
Performance organisationnelle	3 167,6	3 667,0	3 841,4	4 911,2	1 069,8	4 911,2
Ressources humaines	48 227,9	49 569,1	51 391,9	52 067,0	675,1	53 816,0
Technologies de l'information	86 239,1	85 452,3	83 846,8	88 517,4	4 670,6	89 195,8
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,7	4 186,1	5 799,6	1 613,5	5 799,7
Commission de la fonction publique	751,6	759,4	624,5	699,5	75,0	699,5
Secrétariat de liaison	209,5	70,4	38,5	673,9	635,4	673,9
Vérificateur général	5 474,8	5 427,2	5 300,7	6 182,0	881,3	6 182,0
Total – Services administratifs	**246 297,9**	**241 618,9**	**239 383,7**	**249 834,9**	**10 451,2**	**253 875,1**
Police	650 921,0	683 174,7	683 014,9	647 311,4	(35 703,5)	650 544,2
Sécurité incendie	335 055,6	369 275,1	345 197,3	330 214,1	(14 983,2)	332 276,9
Total – Sécurité publique	**985 976,6**	**1 052 449,8**	**1 028 212,2**	**977 525,5**	**(50 686,7)**	**982 821,1**
Affaires juridiques	59 315,7	60 455,6	61 089,9	63 063,2	1 973,3	63 066,3
Approvisionnement	20 662,6	21 642,7	21 243,1	21 718,5	475,4	21 718,5
Évaluation foncière	15 354,6	15 742,1	15 942,5	15 874,9	(67,6)	15 875,0
Gestion et planification immobilière	143 586,3	145 544,7	156 249,8	164 080,3	7 830,5	160 842,8
Greffe	27 407,6	40 440,4	28 359,0	28 468,7	109,7	29 094,7
Matériel roulant et ateliers	109 778,9	107 950,2	113 089,5	105 617,0	(7 472,5)	111 470,9
Total – Services institutionnels	**376 105,7**	**391 775,7**	**395 973,8**	**398 822,6**	**2 848,8**	**402 068,2**
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	70 345,7	6 247,1	70 475,3
Développement économique	57 629,7	56 364,9	61 725,8	73 100,0	11 374,2	54 888,6
Eau	219 503,8	224 518,6	227 940,6	231 528,5	3 587,9	231 555,5
Environnement	160 619,1	122 363,7	176 510,5	131 429,4	(45 081,1)	144 693,8
Infrastructures, voirie et transports	64 944,3	75 208,6	72 631,3	73 897,8	1 266,5	80 262,6
Mise en valeur du territoire	61 129,6	41 490,8	55 948,4	66 079,6	10 131,2	71 732,9
Total – Développement	**625 726,6**	**580 525,5**	**658 855,2**	**646 381,0**	**(12 474,2)**	**653 608,7**
Culture	69 008,5	109 502,0	68 589,6	61 219,8	(7 369,8)	62 122,5
Diversité sociale et sports	38 319,4	47 184,1	45 132,0	43 838,4	(1 293,6)	45 450,6
Espace pour la vie	58 098,7	58 120,0	58 201,2	54 047,1	(4 154,1)	54 841,9
Grands parcs, verdissement et mont Royal	27 476,3	29 704,4	29 737,1	21 420,2	(8 316,9)	22 198,4
Total – Qualité de vie	**192 902,9**	**244 510,5**	**201 659,9**	**180 525,5**	**(21 134,4)**	**184 613,4**
Concertation des arrondissements	91 322,6	98 389,0	102 657,1	81 483,1	(21 174,0)	104 976,0
Arrondissements	825 366,5	878 196,8	887 768,9	880 924,0	(6 844,9)	912 596,9
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 343 698,8**	**3 487 466,2**	**3 514 510,8**	**3 415 496,6**	**(99 014,2)**	**3 494 559,4**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services administratifs

HOTEL

SERVICES ADMINISTRATIFS

Tableau 16 – Services administratifs

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services administratifs						
Services de la direction générale						
Communications	17 508,8	16 971,3	16 940,7	16 438,9	(501,8)	16 435,0
Direction générale	25 830,8	26 320,7	26 565,3	27 429,2	863,9	28 971,7
Finances	54 037,8	48 386,8	46 647,8	47 116,2	468,4	47 190,3
Performance organisationnelle	3 167,6	3 667,0	3 841,4	4 911,2	1 069,8	4 911,2
Ressources humaines	48 227,9	49 569,1	51 391,9	52 067,0	675,1	53 816,0
Technologies de l'information	86 239,1	85 452,3	83 846,8	88 517,4	4 670,6	89 195,8
Autres services administratifs						
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,7	4 186,1	5 799,6	1 613,5	5 799,7
Commission de la fonction publique	751,6	759,4	624,5	699,5	75,0	699,5
Secrétariat de liaison	209,5	70,4	38,5	673,9	635,4	673,9
Vérificateur général	5 474,8	5 427,2	5 300,7	6 182,0	881,3	6 182,0
Total – Services administratifs	**246 297,9**	**241 618,9**	**239 383,7**	**249 834,9**	**10 451,2**	**253 875,1**

COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mission d'informer les Montréalais et les parties prenantes des décisions de l'administration municipale et des services offerts par celle-ci.

Il conseille et accompagne les unités administratives de la Ville de Montréal en matière de communication et déploie des stratégies de communication dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de leurs projets.

Garant de l'image de marque de la Ville de Montréal, le Service des communications en assure la cohérence dans les mandats qui lui sont confiés.

Tableau 17 – Communications
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	10 906,3	11 273,3	12 775,2	11 866,3	(908,9)	11 866,3
Transport et communications	2 966,6	3 694,0	2 736,1	3 118,1	382,0	3 069,6
Services professionnels	235,5	498,6	245,4	226,6	(18,8)	264,2
Services techniques et autres	640,8	1 432,9	1 083,4	1 043,1	(40,3)	1 115,1
Location, entretien et réparation	6,6	(117,1)	22,6	8,2	(14,4)	20,5
Biens durables et non durables	2 753,0	178,6	78,5	176,6	98,1	99,3
Contributions à des organismes	-	11,0	(0,5)	-	0,5	-
Total – Charges de fonctionnement	**17 508,8**	**16 971,3**	**16 940,7**	**16 438,9**	**(501,8)**	**16 435,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de l'ensemble des activités de communication entourant les projets prioritaires de l'Administration, notamment l'habitation, la gestion animalière, la présence numérique, le projet Sainte-Catherine, la stratégie de développement économique et l'escouade mobilité;
- nouvelle gouvernance du plan de mission de communication en situation d'urgence et réussite du plan de communication « chaleur extrême » en juillet 2018;
- déploiement de la plateforme web **beta.montreal** et constitution d'une équipe multidisciplinaire pour livrer les contenus en 2018 et 2019;
- tenue de 200 conférences de presse et réponse à 3 000 demandes des médias.

Principales variations

Budget modifié

Le budget modifié est sensiblement égal au budget original.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des communications présente un déficit opérationnel de 0,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,9 M$ principalement composé des éléments suivants :
  - écart défavorable de 0,5 M$ dû aux postes hors structure et aux employés en disponibilité;
  - écart défavorable de 0,4 M$ à la suite d'indemnités de départ;

Transport et communications

- écart favorable de 0,4 M$ à la suite d'un effort d'optimisation pour financer les postes hors structure et les employés en disponibilité.

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale assure la gestion des activités administratives de la Ville de Montréal, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions. Elle établit les priorités des services municipaux et en assure le suivi.

En 2018, la Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de contrôle interne, de développement durable, de ville intelligente et numérique, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, d'intégration des nouveaux arrivants, de coordination des projets et programmes d'immobilisations, d'expérience client, de 311 et de résilience.

Tableau 18 – Direction générale

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	17 521,9	18 022,4	19 225,4	18 904,2	(321,2)	19 051,7
Transport et communications	727,7	550,1	551,8	1 014,5	462,7	853,2
Services professionnels	838,1	1 011,6	1 062,0	1 691,9	629,9	1 588,6
Services techniques et autres	1 619,3	1 934,2	2 500,4	3 124,5	624,1	3 407,7
Location, entretien et réparation	571,1	649,8	539,2	627,4	88,2	763,4
Biens durables et non durables	200,9	524,6	271,3	195,0	(76,3)	426,1
Contributions à des organismes	4 351,8	3 628,0	2 352,9	1 871,7	(481,2)	2 818,7
Autres objets de dépenses	-	-	62,3	-	(62,3)	62,3
Total – Charges de fonctionnement	**25 830,8**	**26 320,7**	**26 565,3**	**27 429,2**	**863,9**	**28 971,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réorganisation de la structure administrative pour plus de cohérence, de collaboration et d'efficacité;
- signature d'ententes sectorielles « Réflexe Montréal » en habitation, développement économique, immigration, culture et équipements scolaires;
- tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, portant sur le développement durable, et organisation du premier Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation;
- lancement de la stratégie de résilience et du plan d'action;
- lancement du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal.

Principales variations

Budget modifié

La Direction générale a reçu des budgets additionnels de 1,5 M$ au cours de l'année 2018, contrebalancés par des revenus équivalents, principalement pour soutenir des projets et des organismes :

- augmentation de 1,6 M$, reliée à l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI) relativement aux activités du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
- augmentation de 0,3 M$, reliée à l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en œuvre du *Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti*, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC);
- diminution de 0,4 M$, due aux transferts budgétaires vers trois arrondissements pour les programmes Quartiers intégrés et Quartiers 21.

Charges de fonctionnement

Globalement, la Direction générale présente un excédent budgétaire de 0,9 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,3 M$, principalement attribuable à la désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux au réel;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 1,2 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart favorable de 1,2 M$, attribuable à des dépenses moins élevées que prévu, principalement pour la promotion, les services professionnels et les services techniques destinés à l'organisation du Congrès mondial ICLEI, tenu en juin 2018;
  - écart favorable de 1,8 M$, attribuable à des déboursés moindres pour le projet *Cité des Hospitalières*, à un moins grand nombre d'événements protocolaires imprévus, à des sommes versées aux arrondissements, principalement pour les programmes Quartiers intégrés et Quartiers 21 ainsi qu'à des dépenses moindres en services professionnels et en services techniques;

- écart défavorable de 1,8 M$, principalement attribuable au soutien accordé à des organismes financés par l'entente Ville-MIDI ainsi qu'à la mise en œuvre du *Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti*, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC).

FINANCES

Leader de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégiques, opérationnelles et transactionnelles, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Le Service des finances :

- réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances;
- conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et l'exactitude de leurs informations financières;
- gère les opérations de taxation et les transactions de facturation et de déboursés, en conjuguant la qualité du service à la clientèle, à l'innovation et à l'efficience;
- produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise en comptabilité;
- établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 19 – Finances
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	45 170,6	38 130,6	37 542,6	36 820,1	(722,5)	36 820,1
Transport et communications	1 871,0	1 497,4	1 346,7	1 591,0	244,3	1 598,5
Services professionnels	1 189,5	772,9	907,2	811,8	(95,4)	1 090,5
Services techniques et autres	4 024,5	3 223,5	3 222,4	4 182,8	960,4	3 876,2
Location, entretien et réparation	(1 178,1)	(392,8)	103,2	134,6	31,4	132,6
Biens durables et non durables	344,2	332,0	202,4	392,6	190,2	402,3
Autres objets de dépenses	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 183,3	(140,0)	3 270,1
Total – Charges de fonctionnement	**54 037,8**	**48 386,8**	**46 647,8**	**47 116,2**	**468,4**	**47 190,3**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place des services bancaires à la suite de l'octroi du contrat relatif à l'appel d'offres public de décembre 2017;
- consolidation de la mise en application de plusieurs dossiers, au Bureau des régimes de retraite, découlant de la loi RRSM;

- déploiement, pour le secteur du financement, du nouveau modèle de mise en marché de la dette de la Ville;
- amélioration et actualisation de plusieurs outils informatiques;
- transformation de l'organisation du travail de la Direction du conseil et du soutien financier afin d'améliorer l'efficience.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels de 0,1 M$ au cours de l'année 2018, pour le remboursement de dépenses électorales à la suite d'élections partielles dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des finances présente un excédent budgétaire de 0,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,7 M$, dû à des éléments non budgétés tels que les ajustements dans les banques de temps compensé pour le personnel professionnel et cadre ainsi qu'à une désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

Transport et communications

- écart favorable de 0,1 M$, relié aux frais de poste attribuables au retrait des rappels pour les comptes de taxes;
- écart favorable de 0,1 M$, lié aux frais de déplacement;

Services techniques et autre

- écart favorable de 0,5 M$, à la suite du report du projet de numérisation des factures;
- écart favorable de 0,1 M$ découlant d'une diminution des frais d'impression liée au retrait des rappels pour les comptes de taxes;
- écart favorable de 0,1 M$, lié aux services bancaires;
- écart favorable de 0,1 M$ pour les frais de perception.

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

La mission du Service de la performance organisationnelle est de mener les chantiers d'amélioration de la performance, les dossiers d'architecture d'affaires et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficience mesurables et durables.

Tableau 20 – Performance organisationnelle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 270,6	2 808,6	3 034,1	3 257,2	223,1	3 257,2
Transport et communications	24,9	22,5	28,7	69,4	40,7	69,4
Services professionnels	745,0	722,9	679,6	1 275,6	596,0	1 271,0
Services techniques et autres	93,1	58,6	48,7	151,0	102,3	162,1
Location, entretien et réparation	(1,0)	6,3	5,4	21,4	16,0	14,9
Biens durables et non durables	35,0	48,1	44,9	136,6	91,7	136,6
Total – Charges de fonctionnement	**3 167,6**	**3 667,0**	**3 841,4**	**4 911,2**	**1 069,8**	**4 911,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- participation à plusieurs chantiers d'amélioration de la performance, notamment ceux-ci :
  - harmonisation des devis : élaboration d'une version bonifiée du cahier des clauses administratives générales et des instructions aux soumissionnaires pour les appels d'offres publics d'exécution de travaux, en plus d'un nouveau devis technique normalisé sur la gestion et le maintien de la mobilité;
  - gestion des paiements aux fournisseurs : diagnostic, redéfinition et implantation des processus d'achat jusqu'au paiement des factures, développement de tableaux de bord sur les délais de paiement des factures et premier déploiement du système de numérisation et de reconnaissance optique des factures;
  - simplification du processus décisionnel : implantation de la solution « Instances sans papier » pour la majorité des élus du comité exécutif;
  - implantation de la gestion par activités : calcul des bénéfices d'une stratégie de soufflage de la neige sur les terrains en termes de réduction de gaz à effet de serre et de réduction des coûts;
  - amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks : recensement des pièces dans tous les ateliers mécaniques, élaboration des processus cibles et acquisition de données de l'industrie permettant l'accès à des informations de base pour entretenir le parc de véhicules;

- optimisation des activités de marquage et de signalisation routière : diagnostic de l'efficience de l'activité de marquage des rues à l'échelle de la ville, de même qu'élaboration d'un processus optimisé d'acquisition des panneaux de signalisation routière;
- optimisation des activités de déneigement : production et publication de rapports de productivité des opérations de chargement de la neige en régie pour l'hiver 2017-2018;
- optimisation des travaux publics : amélioration de l'activité de colmatage des nids-de-poule et mise en place de tableaux de bord des délais de résolution des requêtes des citoyens par le 311 pour 9 activités gérées par les arrondissements;
- augmentation de la productivité du SMRA : implantation de tableaux de suivi opérationnel visuels standards dans tous les ateliers mécaniques et instauration d'un système de gestion au quotidien;
- amélioration des processus d'acquisition et d'entretien des immeubles : mise en place de tableaux de bord de performance et réalisation de travaux associés à la mise en place de processus améliorés;

- architecture d'affaires : mise sur pied d'une équipe spécialisée en architecture d'affaires et gestion du dossier d'architecture d'affaires du Service de la gestion et planification immobilière;
- indicateurs de performance et démarches d'étalonnage : soutien à la mise en place d'une centaine de tableaux de bord d'efficacité et d'efficience dans la majorité des directions de la Ville ainsi que compilation et publication des résultats de 142 indicateurs portant sur la métropole seule, et comparée à Calgary, Toronto et Winnipeg.

Principales variations

Globalement, le Service de la performance organisationnelle présente un excédent budgétaire de 1,1 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,2 M$, attribuable au délai de comblement des postes vacants;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 0,9 M$ qui s'explique par les éléments suivants :
  - écart favorable de 0,7 M$, dû au report de certaines dépenses en services professionnels découlant du recrutement plus long qu'anticipé des membres de l'équipe d'architecture d'affaires et, conséquemment, du démarrage des mandats;
  - écart favorable de 0,2 M$ découlant de la priorisation du portefeuille de projets du Service des technologies de l'information.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines exerce un leadership corporatif afin de soutenir l'administration municipale dans l'ensemble de sa gestion des ressources humaines et de son développement organisationnel. Il a aussi comme mission de produire une paie intègre et juste tout en respectant les délais. Pour ce faire, il offre des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines ainsi qu'une expérience client distinctive. Le Service des ressources humaines contribue de manière importante à ce que les unités d'affaires disposent d'employés compétents et engagés, dans la perspective d'un service aux citoyens qui vise l'excellence.

Tableau 21 – Ressources humaines

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	42 204,7	42 774,1	44 823,9	45 128,5	304,6	45 681,1
Transport et communications	379,7	632,3	646,5	576,9	(69,6)	904,4
Services professionnels	3 612,3	3 789,2	3 796,7	3 976,4	179,7	4 766,7
Services techniques et autres	1 828,4	2 136,7	1 859,2	2 053,1	193,9	2 044,5
Location, entretien et réparation	(36,7)	(0,5)	73,8	37,0	(36,8)	64,2
Biens durables et non durables	239,5	237,3	182,5	295,1	112,6	345,8
Autres objets de dépenses	-	-	9,3	-	(9,3)	9,3
Total – Charges de fonctionnement	**48 227,9**	**49 569,1**	**51 391,9**	**52 067,0**	**675,1**	**53 816,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- renouvellement de la convention collective des brigadiers scolaires;
- conclusion d'une entente-cadre sur les modalités d'application de l'horaire flexible pour les cols blancs;
- implantation d'un nouveau système pour le traitement de la paie des policiers à l'interne;
- acquisition d'une solution technologique en ressources humaines et paie;
- choix d'un assureur pour l'ensemble des régimes d'assurance collective des employés actifs et retraités de la Ville;
- programme de leadership en santé, sécurité et mieux-être : formation de 135 gestionnaires dans 6 unités d'affaires;
- actualisation de la directive sur l'usage de l'alcool, des drogues et des médicaments, avec l'ajout d'un volet de formation obligatoire pour l'ensemble des employés et des gestionnaires.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels de 2,6 M$ au cours de l'année 2018, soit :

- 1,5 M$ pour la création de 7 postes à la Direction santé et mieux-être et pour des honoraires professionnels liés à des enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique;
- 0,5 M$ pour la création de 8 postes pourvus en fin d'année pour la mise à jour du système de paie;
- 0,3 M$ pour le financement du nouveau programme de transport collectif relatif au plan « Montréal durable »;
- 0,3 M$ pour le financement de 3 postes à la suite de la modification de la structure organisationnelle du Service des ressources humaines.

Par contre, le service a transféré 0,9 M$ vers les unités utilisatrices du programme des affectations temporaires.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des ressources humaines présente un excédent budgétaire de 0,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,3 M$ découlant de l'effet combiné de la modification de la structure organisationnelle du service (création de 18 postes, soit : 7 postes à la Direction santé et mieux-être pour le traitement des dossiers de harcèlement psychologique, 8 postes pour la mise à jour du système de paie et 3 autres postes pour répondre aux nouveaux besoins du service) et du programme des affectations temporaires;

Services professionnels

- écart favorable de 0,2 M$, attribuable à des retards dans les négociations des conventions collectives et des règlements des litiges;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,1 M$, dû à la fin du contrat avec le fournisseur du logiciel servant à la préparation de la paie des policiers;
- écart favorable de 0,1 M$ dans les divers services techniques.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information (STI) assure le maintien des services technologiques clés de la Ville et en soutient la modernisation.

Il appuie aussi les unités de la Ville dans leurs mandats liés à la ville intelligente et numérique, aux autres initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Tableau 22 – Technologies de l'information
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	48 399,7	50 192,7	48 101,3	47 822,2	(279,1)	47 824,6
Transport et communications	7 187,0	8 023,5	8 079,9	7 624,4	(455,5)	8 209,6
Services professionnels	2 252,4	3 040,6	1 054,7	906,0	(148,7)	1 581,2
Services techniques et autres	3 410,9	2 621,8	3 447,7	3 121,2	(326,5)	3 910,6
Location, entretien et réparation	22 769,7	19 667,7	21 465,3	26 075,3	4 610,0	24 851,5
Biens durables et non durables	2 216,4	1 873,0	2 466,5	2 968,3	501,8	3 572,3
Contributions à des organismes	3,0	33,0	0,5	-	(0,5)	0,5
Autres objets de dépenses	-	-	(769,1)	-	769,1	(754,5)
Total – Charges de fonctionnement	**86 239,1**	**85 452,3**	**83 846,8**	**88 517,4**	**4 670,6**	**89 195,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- recrutement :
  - comblement de 123 postes permanents;
  - création d'un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
  - mise en place d'une campagne de recrutement, à la suite de la création de 110 postes additionnels;
- réalisation de l'architecture TI actuelle de tous les domaines clés de la Ville;
- mise en place du programme de modernisation des services TI;
- publication d'une politique officielle sur l'utilisation et le développement du logiciel et du matériel libres;
- établissement de partenariats avec plusieurs organismes :
  - CRIM – Centre de recherche en informatique de Montréal – Preuves de concepts en intelligence d'affaires;
  - SERENE-RISC – Recherche en cybersécurité;

- CEFRIO – Publication : *Modèle et enjeux pour le déploiement des télécommunications de prochaine génération du 5G. État des lieux, portée et limites des pouvoirs de la Ville*, future politique de la Ville;
- CIRAIG – Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services – Publication : *Éthique et acceptabilité sociale de l'internet des objets dans un contexte de ville intelligente. Analyse des bonnes pratiques d'éthique et d'acceptabilité sociale pour l'internet des objets et recommandations*;

- poursuite de la mise en place du centre d'opération réseau par le Service des TI :
  - mise en place des tableaux de bord de surveillance de disponibilité applicative;
  - mise en place de preuves de concept de surveillance multiniveau (applicatif, infrastructure, réseautique, sécurité) pour certaines applications de 2018;
  - mise en place du processus de relève et de continuité des affaires, ainsi que de la gouvernance liée à ces processus.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par l'octroi d'un budget additionnel de dépenses de 0,7 M$ pour l'acquisition et l'entretien de systèmes informatiques.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des technologies de l'information présente un excédent budgétaire de 4,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Transport et communications

- écart défavorable de 0,5 M$, attribuable à la téléphonie;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 0,3 M$ pour la maintenance du réseau de télécommunications;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 4,6 M$, principalement attribuable au report de la souscription à une suite bureautique infonuagique, dans le cadre du projet *Bureau de demain*, et d'un système informatique infonuagique pour les ressources humaines;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 0,8 M$, attribuable au recouvrement de dépenses auprès des municipalités faisant partie du réseau du Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée, par exemple la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats.

Il exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 23 – Bureau de l'inspecteur général
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 563,5	4 143,4	3 804,1	4 103,2	299,1	4 103,2
Transport et communications	86,5	82,3	76,2	106,0	29,8	115,1
Services professionnels	118,0	33,5	8,5	889,9	881,4	827,2
Services techniques et autres	624,6	294,7	206,0	589,0	383,0	598,7
Location, entretien et réparation	322,7	310,8	29,1	34,0	4,9	36,0
Biens durables et non durables	132,2	130,0	62,2	77,5	15,3	119,5
Frais de financement	2,5	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**4 850,0**	**4 994,7**	**4 186,1**	**5 799,6**	**1 613,5**	**5 799,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- le Bureau de l'inspecteur général a reçu plusieurs centaines de signalements, réalisé de nombreuses enquêtes, déposé un rapport de recommandations aux instances et présenté un rapport sur la résiliation de contrats déjà octroyés. Un premier rapport biannuel a été déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour rendre compte de ses interventions au cours de la période du 1er janvier au 30 juin 2018;
- au-delà de ces rapports, l'inspecteur général a effectué de multiples interventions auprès des instances, arrondissements, services et organismes relevant de sa compétence, dans un souci de réitérer l'importance de l'obligation redditionnelle des gestionnaires et de travailler en amont des processus contractuels.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Bureau de l'inspecteur général présente un excédent budgétaire de 1,6 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,3 M$, dû à des postes laissés vacants qui n'ont pas été pourvus au cours de l'année tels que le poste d'inspecteur général et un poste d'avocat;

Services professionnels

- écart favorable de 0,9 M$, attribuable à des budgets de services professionnels non dépensés qui sont réservés pour des projets ponctuels non récurrents et pour répondre à des circonstances imprévues;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,4 M$, occasionné par l'attribution tardive d'un seul prêt de service au lieu de deux.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Encadrée par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et le règlement 04-061-1, la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) relève du conseil municipal et a pour rôle principal de traiter les plaintes reliées aux processus de dotation de la ville de Montréal.

Tableau 24 – Commission de la fonction publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	708,7	730,9	509,0	566,5	57,5	566,5
Transport et communications	0,6	10,1	7,9	14,7	6,8	14,6
Services professionnels	27,7	39,3	88,4	65,5	(22,9)	96,3
Services techniques et autres	17,1	27,7	17,3	41,8	24,5	18,5
Location, entretien et réparation	(3,0)	(52,2)	0,8	4,0	3,2	1,3
Biens durables et non durables	0,5	3,6	1,1	7,0	5,9	2,3
Total – Charges de fonctionnement	**751,6**	**759,4**	**624,5**	**699,5**	**75,0**	**699,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- lancement en avril du tout premier site internet de la CFPM;
- communication des résultats d'une importante analyse comparative sur le site internet à l'occasion du lancement de celui-ci;
- déploiement d'une initiative de communication interne, incluant notamment la préparation et l'envoi d'affiches faisant la promotion des services de la Commission dans tous les arrondissements et services de la Ville ainsi que dans les organismes indépendants;
- amélioration de la procédure de traitement des plaintes et des outils d'enquête;
- révision, en totalité, de la présentation et du contenu du rapport annuel;
- atteinte de l'objectif fixé relativement au délai moyen de traitement des plaintes, soit 45 jours ouvrables.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Aucune variation importante entre le budget original et les dépenses réelles en 2018.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal est entré en fonction le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008. Il relève directement des membres du conseil d'agglomération. Sa mission est de répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le secrétariat soumet une demande à la municipalité centrale, en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Tableau 25 – Secrétariat de liaison

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	204,8	67,6	35,5	232,4	196,9	232,4
Transport et communications	-	-	-	12,7	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	152,9	152,9	151,9
Services techniques et autres	3,2	2,7	3,0	14,9	11,9	15,9
Location, entretien et réparation	(0,7)	-	-	4,0	4,0	4,0
Biens durables et non durables	2,2	0,1	-	257,0	257,0	257,0
Total – Charges de fonctionnement	**209,5**	**70,4**	**38,5**	**673,9**	**635,4**	**673,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- traitement, de 230 demandes d'information en provenance des maires des villes liées, soit une hausse de plus de 300 % par rapport à 2017;
- coordination, de 19 demandes de présentation en provenance des maires des villes liées, soit une hausse de près de 175 % par rapport à 2017.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Secrétariat de liaison présente un excédent budgétaire de 0,6 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,2 M$, attribuable aux postes vacants;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 0,4 M$, principalement attribuable à des besoins et dépenses minimes en services professionnels, en fournitures de bureau et en équipements informatiques, alors que le budget du service est établi par règlement.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Sécurité publique

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tableau 26 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Sécurité publique						
Police	650 921,0	683 174,7	683 014,9	647 311,4	(35 703,5)	650 544,2
Sécurité incendie	335 055,6	369 275,1	345 197,3	330 214,1	(14 983,2)	332 276,9
Total – Sécurité publique	**985 976,6**	**1 052 449,8**	**1 028 212,2**	**977 525,5**	**(50 686,7)**	**982 821,1**

POLICE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, LRQ, c. P-13.1).

Les comportements et les actions des membres de la direction, des policiers et du personnel civil sont guidés par les trois valeurs fondamentales de l'organisation : le respect, l'intégrité et l'engagement.

Tableau 27 – Police

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	624 948,8	660 227,3	659 178,2	620 607,9	(38 570,3)	623 103,9
Transport et communications	1 671,0	2 688,7	2 204,6	2 437,8	233,2	2 606,4
Services professionnels	1 535,9	1 670,5	1 630,7	2 037,1	406,4	1 877,1
Services techniques et autres	5 130,0	4 619,5	4 397,2	5 196,9	799,7	4 977,5
Location, entretien et réparation	2 772,8	1 368,6	2 361,8	2 644,3	282,5	2 543,9
Biens durables et non durables	10 662,1	9 320,2	9 082,2	10 225,5	1 143,3	11 273,5
Contributions à des organismes	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 161,9	-	4 161,9
Autres objets de dépenses	-	(978,2)	(1,7)	-	1,7	-
Total – Charges de fonctionnement	**650 921,0**	**683 174,7**	**683 014,9**	**647 311,4**	**(35 703,5)**	**650 544,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place de la nouvelle structure organisationnelle pour recentrer les activités policières vers la mission première du SPVM et pour favoriser des communications plus fluides et efficaces à l'aide d'une hiérarchie simplifiée;
- réorganisation du Service des affaires internes afin de rétablir les valeurs fondamentales du service – respect – engagement et intégrité – et d'optimiser plusieurs mécanismes de fonctionnement;
- révision des processus de promotion des cadres policiers;
- préparation majeure en vue de la légalisation du cannabis;
- finalisation du Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de l'ordre de 3,2 M$. Cet écart est majoritairement attribuable à la création d'équipes pour le programme ACCES Cannabis et pour la lutte contre le proxénétisme. De plus, le SPVM a mis en place le nouveau Module inspection remorquage (MIR).

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de police présente un déficit opérationnel de 35,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- résultat défavorable de 38,6 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 19,2 M$, lié au report de l'optimisation de la structure des effectifs policiers et civils;
  - écart défavorable de 11,9 M$, pour les heures supplémentaires principalement liées aux opérations et aux ententes facturables;
  - écart défavorable de 4,0 M$, relié au coût additionnel du régime de retraite des policiers pour le service courant consécutif à l'évaluation actuarielle combinée à la récupération des cotisations patronales versées en trop;
  - écart défavorable de 1,5 M$, attribuable à la mise en place de la nouvelle équipe de lutte contre le proxénétisme (EILP) et à la lutte contre la contrebande de cannabis;
  - écart défavorable de 6,5 M$, dû à l'impact de la non-réalisation du PQMO – policiers et civils;
  - écart favorable de 3,7 M$, occasionné par des économies découlant, entre autres, de départs à la retraite, d'absences, de primes, de postes temporaires et de postes laissés vacants temporairement;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 2,9 M$ qui s'explique par les éléments suivants :
  - écart favorable de 1,6 M$ découlant de l'effort d'optimisation des dépenses afin d'atteindre les cibles budgétaires;

- écart favorable de 0,4 M$, lié à des économies sur les frais des munitions de pratique;
- écart favorable de 0,9 M$, attribuable à des dépenses diverses moindres que prévu (frais juridiques et déontologie, assurances, frais de recherches et accès à des bases de données, et autres).

SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de Montréal participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement.

Trois volets pour réaliser la mission : éduquer et prévenir, intervenir, rétablir et sécuriser.

Tableau 28 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	323 379,3	352 537,6	334 124,0	318 062,5	(16 061,5)	319 710,8
Transport et communications	593,9	735,5	740,9	956,4	215,5	1 005,8
Services professionnels	1 205,8	839,5	946,8	1 452,8	506,0	1 214,6
Services techniques et autres	2 046,7	1 827,7	1 697,4	2 135,3	437,9	1 916,4
Location, entretien et réparation	2 239,4	485,2	839,2	929,4	90,2	996,9
Biens durables et non durables	5 407,5	7 202,2	6 758,1	6 477,7	(280,4)	7 221,9
Contributions à des organismes	20,5	10,0	10,5	-	(10,5)	10,5
Autres objets de dépenses	162,5	5 637,4	80,4	200,0	119,6	200,0
Total – Charges de fonctionnement	**335 055,6**	**369 275,1**	**345 197,3**	**330 214,1**	**(14 983,2)**	**332 276,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place du plan d'action CNESST afin de prévenir les maladies professionnelles, notamment les cancers chez les pompiers, et optimisation du programme d'entretien et de vérification des équipements de véhicules et de protection des pompiers;
- poursuite de l'implantation de l'équipe pancanadienne de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd, à Montréal;
- mise en place d'une deuxième équipe spécialisée pour les interventions impliquant des matières dangereuses et la mise à jour des 21 plans pour les risques industriels majeurs;
- augmentation de 22 % du nombre de recrues jointes par le programme de recrutement destiné aux femmes, aux minorités visibles et aux Autochtones;
- création d'un comité des grands projets de Montréal concernant les travaux liés aux réseaux et aux infrastructures essentielles (REM, pont Champlain, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine);
- mobilisation de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal en mode alerte et intervention au début de juillet 2018 en raison des chaleurs extrêmes, incluant plus de 42 000 visites en porte-à-porte;

- tenues d'événements et d'activités impliquant les citoyens afin de promouvoir la prévention et la sensibilisation communautaire sur les risques liés aux incendies, comprenant la vérification de plus de 87 000 avertisseurs de fumée;
- réalisation de plus de 24 000 inspections de bâtiments pour l'agglomération de Montréal, y compris 1 288 inspections de risques particuliers reliées dans des bâtiments industriels;
- réalisation de 127 902 interventions d'urgence, incluant 78 508 interventions pour urgences médicales à titre de premiers répondants.

Principales variations

Budget modifié

La différence observée entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par le budget additionnel en provenance du Service des ressources humaines pour le remboursement des affectations temporaires pour l'année 2018. Cet ajout au budget original explique une partie de l'écart en heures supplémentaires des pompiers (voir le quatrième point ci-dessous).

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de sécurité incendie présente un déficit opérationnel de 15,0 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 16,1 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 9,3 M$, dû aux heures supplémentaires, essentiellement pour les pompiers, se détaillant ainsi :
    - 3,9 M$ reliés aux heures supplémentaires pour l'opération;
    - 2,8 M$ générés par l'impact des griefs des pompiers, majoritairement liés au retrait de 2 véhicules d'intervention en 2017;
    - 1,2 M$ pour le remplacement des postes vacants;
    - 1,4 M$ associés au remboursement des affectations temporaires en cours d'année, engendrant un écart défavorable en heures supplémentaires;
  - écart défavorable de 9,2 M$, relié aux charges sociales et principalement dû à une désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

- écart favorable de 3,0 M$, réalisé grâce à des économies liées aux postes vacants, aux écarts salariaux et autres;
- écart défavorable de 0,6 M$ relativement à une dépense supplémentaire pour la nouvelle entente salariale de l'état-major, introduite au cours de l'année 2018;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 1,1 M$, attribuable à des économies de 0,4 M$ dans le budget d'acquisition et de réparation des habits de combat des pompiers et de 0,7 M$ en dépenses diverses (honoraires, formation et autres).

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services institutionnels

SERVICES INSTITUTIONNELS

Tableau 29 – Services institutionnels

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services institutionnels						
Affaires juridiques	59 315,7	60 455,6	61 089,9	63 063,2	1 973,3	63 066,3
Approvisionnement	20 662,6	21 642,7	21 243,1	21 718,5	475,4	21 718,5
Évaluation foncière	15 354,6	15 742,1	15 942,5	15 874,9	(67,6)	15 875,0
Gestion et planification immobilière	143 586,3	145 544,7	156 249,8	164 080,3	7 830,5	160 842,8
Greffe	27 407,6	40 440,4	28 359,0	28 468,7	109,7	29 094,7
Matériel roulant et ateliers	109 778,9	107 950,2	113 089,5	105 617,0	(7 472,5)	111 470,9
Total – Services institutionnels	**376 105,7**	**391 775,7**	**395 973,8**	**398 822,6**	**2 848,8**	**402 068,2**

AFFAIRES JURIDIQUES

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville et des arrondissements, de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques assure également les services d'une cour municipale ayant pour objectif d'offrir sur l'ensemble de l'île de Montréal une justice de proximité accessible à tous les justiciables de l'agglomération de Montréal. Il assure aussi la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale pour les matières pénales et criminelles relevant de sa compétence et du Bureau de taxi de Montréal.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 30 – Affaires juridiques
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	50 369,2	49 452,1	50 709,9	51 106,7	396,8	50 959,7
Transport et communications	1 946,3	2 508,4	2 232,6	2 459,8	227,2	2 535,9
Services professionnels	1 318,6	1 371,2	1 273,7	1 257,8	(15,9)	1 429,4
Services techniques et autres	5 130,5	6 425,9	6 069,0	7 431,1	1 362,1	7 134,2
Location, entretien et réparation	(151,6)	93,7	158,5	98,6	(59,9)	176,8
Biens durables et non durables	702,7	604,3	639,4	709,2	69,8	823,3
Autres objets de dépenses	-	-	6,8	-	(6,8)	7,0
Total – Charges de fonctionnement	**59 315,7**	**60 455,6**	**61 089,9**	**63 063,2**	**1 973,3**	**63 066,3**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en œuvre d'une nouvelle structure et revue des activités de la Direction des affaires civiles;
- finalisation des travaux liés au programme de remboursement volontaire et institution des premiers recours en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*, RLRQ, c. R-2.2.0.0.3;

- consolidation de la nouvelle Division du litige contractuel, à la Direction des affaires civiles;
- consolidation de la Division du droit du travail;
- poursuite de la consolidation de la Division des affaires policières;
- entrée en fonction d'un nouveau directeur à la Direction des poursuites pénales et criminelles et continuation de la revue des procédés;
- revue approfondie de la structure de la Direction des services judiciaires;
- poursuite de la mise à niveau des systèmes informatiques de la cour municipale, en collaboration étroite avec le Service des technologies de l'information;
- déploiement progressif de la « vidéo comparution » à la cour municipale et de l'affichage électronique des rôles d'audience;
- mise en œuvre de tableaux de bord municipaux.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des affaires juridiques présente un excédent budgétaire de 2,0 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,4 M$ découlant des économies générées par le non-comblement immédiat de postes vacants, la plupart ayant été pourvus au cours de l'année;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,9 M$ résultant principalement d'économies sur le coût unitaire de la signification d'un certain nombre de procédures;
- écart favorable de 0,4 M$ s'expliquant par le report en 2019 de l'inscription au Registre d'avis d'exécution du ministère de la Justice du Québec, qui fait suite à l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile;
- écart favorable de 0,3 M$ s'expliquant notamment par le report en 2019 de dépenses reliées à la signification de certaines procédures.

APPROVISIONNEMENT

De par sa mission stratégique relativement à l'acquisition des biens et services ainsi que des services professionnels, le Service de l'approvisionnement se doit de répondre adéquatement aux besoins variés et évolutifs des services et des arrondissements dans le domaine des acquisitions et de la logistique. Il déploie tous les moyens mis à sa disposition afin d'y parvenir, et ce, tout en tenant compte des enjeux multiples liés à son domaine d'activités.

Tableau 31 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	20 146,5	21 023,8	20 401,9	20 077,9	(324,0)	20 077,9
Transport et communications	163,3	194,5	193,1	232,0	38,9	259,3
Services professionnels	53,2	53,6	34,4	180,0	145,6	128,6
Services techniques et autres	170,9	248,9	207,5	562,0	354,5	563,2
Location, entretien et réparation	(527,6)	(192,4)	44,4	107,5	63,1	88,1
Biens durables et non durables	290,1	290,1	160,8	270,0	109,2	312,3
Contributions à des organismes	-	2,0	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	366,2	22,2	201,0	289,1	88,1	289,1
Total – Charges de fonctionnement	**20 662,6**	**21 642,7**	**21 243,1**	**21 718,5**	**475,4**	**21 718,5**

Faits saillants

Les résultats du Service de l'approvisionnement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement à coût nul d'une nouvelle structure interne améliorée permettant, entre autres, de positionner le service afin qu'il joue un rôle stratégique d'expert en approvisionnement;
- amélioration des outils et des processus dans le but de mieux accompagner les clients, de leur permettre de publier plus rapidement leurs appels d'offres, de respecter les cadres légaux et d'être plus efficients;
- réduction de 40 % des délais de publication des appels d'offres par le service grâce à l'amélioration des documents et des clauses d'appels d'offres ainsi qu'à la mise en place de l'outil Edilexpert;
- mise en place d'un tableau de bord de gestion permettant au service de suivre des indicateurs clés (tels que le nombre de soumissions par appel d'offres, le taux de rotation des stocks, le délai de traitement d'une demande d'achat) afin de poursuivre l'amélioration de sa performance;
- mise en place de nouveaux dépôts et magasins de proximité et implantation d'un programme de machines distributrices pour les fournitures de faible valeur;

- mise à jour du *Règlement sur la gestion contractuelle* à la suite de l'application des lois 122 et 155;
- finalisation de plusieurs appels d'offres importants dans le cadre de dossiers majeurs comme ceux du sel de déglaçage, du Bureau de demain, de Transfo-RH, de la gestion du courrier interne et de l'envoi de messagerie rapide;
- finalisation du projet de gestion vestimentaire visant à réduire les coûts d'acquisition et de gestion ainsi qu'à encadrer la distribution des vêtements pour assurer le déploiement en 2019.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'approvisionnement présente un excédent budgétaire de 0,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,3 M$, principalement attribuable aux heures supplémentaires nécessaires au maintien des magasins approvisionnant les services centraux, notamment ceux du SMRA;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 0,4 M$ pour les services techniques, principalement attribuable à un retard de divers projets PTI occasionnant un report des besoins en capsules de formation;
- écart favorable de 0,4 M$, dû à un report de certaines dépenses à la suite de la restructuration du service.

ÉVALUATION FONCIÈRE

La mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Tableau 32 – Évaluation foncière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 830,6	15 082,0	15 327,3	15 007,4	(319,9)	15 007,4
Transport et communications	45,3	109,4	197,0	304,4	107,4	294,2
Services professionnels	37,8	10,8	15,5	14,7	(0,8)	22,7
Services techniques et autres	275,2	319,3	291,1	344,9	53,8	384,0
Location, entretien et réparation	88,4	51,3	24,1	44,6	20,5	40,1
Biens durables et non durables	77,3	169,3	87,5	158,9	71,4	126,6
Total – Charges de fonctionnement	**15 354,6**	**15 742,1**	**15 942,5**	**15 874,9**	**(67,6)**	**15 875,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et modifications, pour une valeur totale de 4,5 G$;
- création de la Division de l'inspection résidentielle;
- implantation de la tablette électronique et de l'application de saisie des données comme outils d'inspection résidentielle;
- envoi et saisie de la collecte de données économiques en vue de la confection des rôles de 2020.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'évaluation foncière présente un déficit opérationnel de 0,1 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,3 M$, dû à des éléments non budgétés tels que des ajustements dans les banques de temps compensé pour le personnel professionnel et cadre ainsi qu'à une désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au

niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

Transport et communications

- écart favorable de 0,1 M$, relié aux frais de déplacement et aux allocations « automobiles »;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 0,1 M$ découlant de besoins moindres que prévu en équipements informatiques et en mobilier de bureau.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

La mission du Service de la gestion et planification immobilière consiste à être un leader novateur et à offrir à ses clients des solutions immobilières performantes et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 33 – Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	57 313,0	55 782,6	55 974,1	58 095,7	2 121,6	53 394,2
Transport et communications	680,3	742,3	691,1	721,5	30,4	795,8
Services professionnels	485,5	1 477,1	800,3	1 658,3	858,0	2 370,6
Services techniques et autres	4 012,9	6 036,6	7 940,3	8 229,3	289,0	9 034,8
Location, entretien et réparation	60 964,2	61 188,3	65 906,8	74 776,4	8 869,6	72 146,7
Biens durables et non durables	20 130,4	20 305,8	24 593,5	20 305,6	(4 287,9)	22 663,5
Contributions à des organismes	-	10,0	343,7	-	(343,7)	343,7
Autres objets de dépenses	-	2,0	-	293,5	293,5	93,5
Total – Charges de fonctionnement	**143 586,3**	**145 544,7**	**156 249,8**	**164 080,3**	**7 830,5**	**160 842,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- intégration de certains employés de différents services (EPLV, SIM et SMRA) au sein du SGPI pour couvrir les activités immobilières des services centraux à la suite de leur regroupement;
- ajustement de l'offre de service du SGPI afin de répondre aux besoins organisationnels, déploiement du Centre d'appels du SGPI, accessible en tout temps, et mise en place d'un guichet unique avec l'affectation de ressources associées à chacun des services centraux;
- développement d'un plan de réduction des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique qui permettra l'atteinte des objectifs pour faire de Montréal une ville sobre en carbone d'ici 2021.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 3,3 M$ entre le budget original et le budget modifié du service est marquée par les éléments suivants :

- diminution du budget de 4,7 M$ en raison de la capitalisation des coûts de main-d'œuvre d'employés affectés à des projets PTI.
- virement budgétaire au SMRA afin de maintenir les activités courantes en disposant des crédits nécessaires dans les autres familles de dépenses, pour une diminution de 1,0 M$;
- augmentation du budget de 2,4 M$ provenant de la réinjection de montants de subvention gouvernementale reçus et non utilisés entre 2015 et 2017, dans le cadre de projets d'efficacité énergétique;
- location par bail du 5800, rue Saint-Denis pour une période de 10 ans afin de regrouper les employés du Service des ressources humaines, pour une augmentation de 0,1 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la gestion et planification immobilière présente un excédent budgétaire de 7,8 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 2,1 M$, attribuable à l'effet combiné de la capitalisation de la main-d'œuvre, des postes vacants ainsi que de l'effort supplémentaire demandé dans la gestion de la main-d'œuvre et des heures supplémentaires des cols bleus affectés à l'activité « sécurité »;

Services professionnels

- écart favorable de 0,9 M$, attribuable au report temporaire de l'audit des bâtiments afin de réévaluer le plan d'action;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 5,2 M$, attribuable au changement du modèle de planification des besoins d'entretien, subséquemment aux différents projets PTI, et à des dépenses moins élevées que prévu pour les contrats d'entretien des immeubles;
- écart favorable de 3,7 M$, relatif à des dépenses de location moins élevées que prévu. L'écart s'explique par certains ajustements liés à des renouvellements ou à des fins de baux au courant de l'année;

Biens non durables

- écart défavorable de 4,3 M$, attribuable à des dépenses plus élevées que prévu pour l'énergie et pour les pièces et accessoires nécessaires à l'entretien des immeubles.

GREFFE

La mission du Service du greffe comporte la préparation, la tenue et le suivi des séances du comité exécutif et des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de même que le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération ainsi qu'au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises et au Conseil Jeunesse.

Le Service du greffe est également responsable de la gestion des documents et des archives de la Ville, du traitement et de la signature des contrats, de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* et, enfin, de la gestion des processus électoraux.

Tableau 34 – Greffe

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	25 436,6	30 294,4	25 752,1	25 854,4	102,3	25 959,0
Transport et communications	504,5	2 342,6	431,0	488,5	57,5	536,5
Services professionnels	238,7	415,7	249,2	484,7	235,5	431,5
Services techniques et autres	831,2	5 173,9	896,7	737,4	(159,3)	1 045,8
Location, entretien et réparation	(64,7)	1 589,9	491,8	312,6	(179,2)	537,5
Biens durables et non durables	142,7	374,0	149,3	270,9	121,6	194,2
Contributions à des organismes	249,4	177,5	320,4	246,0	(74,4)	316,0
Autres objets de dépenses	69,2	72,4	68,5	74,2	5,7	74,2
Total – Charges de fonctionnement	**27 407,6**	**40 440,4**	**28 359,0**	**28 468,7**	**109,7**	**29 094,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- tenue d'élections partielles dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- bonification de l'accueil des citoyens voulant poser des questions pendant les périodes qui leur sont allouées, aux assemblées du conseil municipal;
- bonification de l'offre de webdiffusion des assemblées publiques des commissions du conseil et du conseil d'agglomération;

- augmentation du nombre de documents historiques disponibles sur internet, tout en offrant une accessibilité simple et conviviale ; numérisation de 8,5 millions de pages de documents ;
- révision des modalités entourant la formation relative au système de gestion des dossiers décisionnels (GDD) offerte au personnel des arrondissements et des services centraux afin d'actualiser et de bonifier cette formation.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,6 M$ entre le budget original et le budget modifié provient de l'octroi de crédits additionnels et a été utilisé pour la tenue d'élections partielles dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Le coût total de ces élections a été de 1,0 M$ et la différence de 0,4 M$ a été financée à même le budget courant du service.

Charges de fonctionnement

Aucune variation importante entre le budget original et les dépenses réelles en 2018.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission de s'assurer de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules ainsi que de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des clients, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Tableau 35 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	46 802,0	47 052,9	47 153,5	45 211,4	(1 942,1)	45 583,2
Transport et communications	138,4	210,8	174,1	312,3	138,2	172,6
Services professionnels	10,3	35,6	73,3	70,1	(3,2)	109,6
Services techniques et autres	3 391,5	2 682,0	2 997,9	3 667,4	669,5	3 014,8
Location, entretien et réparation	13 850,9	14 271,2	12 759,0	14 505,3	1 746,3	12 805,6
Biens durables et non durables	45 726,6	46 701,2	52 795,3	45 350,5	(7 444,8)	53 275,1
Contributions à des organismes	-	-	10,0	-	(10,0)	10,0
Autres objets de dépenses	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(3 500,0)	(626,4)	(3 500,0)
Total – Charges de fonctionnement	**109 778,9**	**107 950,2**	**113 089,5**	**105 617,0**	**(7 472,5)**	**111 470,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- acquisition de plusieurs véhicules neufs, contribuant à la réduction de plus de 25% de la désuétude du parc automobile;
- uniformisation à plus de 83%, pour plus d'efficacité, de différentes catégories de véhicules;
- remplacement de 100 véhicules à combustion par des véhicules compacts 100 % électriques;
- aménagement de 3 ateliers selon la méthode 5S (CESM, Verdun et Lachine).

Principales variations

Budget modifié

La variation à la hausse de 5,9 M$ entre le budget original et le budget modifié du service s'explique principalement par les éléments suivants :

- augmentation des dépenses en biens non durables afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des véhicules et des équipements pour les clients, pour 5,7 M$;
- implantation d'un projet d'aménagement pour les ateliers mécaniques et pour les ateliers spécialisés afin de créer un environnement de travail stable et sécuritaire, pour 0,1 M$;

- réalisation de divers projets nécessitant des besoins supplémentaires en carburant, pour 0,1 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le service du matériel roulant et des ateliers présente un déficit opérationnel de 7,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,5 M$ pour les heures supplémentaires nécessaires pour assurer un service constant aux clients internes et aux citoyens;
- écart défavorable de 0,4 M$ en heures supplémentaires causé par une augmentation du nombre de bris mécaniques plus importante en début d'année en raison des opérations de déneigement;
- écart défavorable de 1,0 M$, attribuable à la désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,7 M$ à la suite du remboursement de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la gestion de la flotte de véhicules de la Ville, le service bénéficiant du crédit maximum;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,7 M$, causé par des montants non utilisés, destinés à l'entretien et à la réparation;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 5,7 M$, attribuable à la quantité de pièces achetées afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des véhicules et des équipements;
- écart défavorable de 1,7 M$, dû à l'augmentation du coût moyen de l'essence d'environ 0,19 $ le litre;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 0,6 M$, occasionné par une diminution du nombre de demandes des unités d'affaires aux ateliers spécialisés.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Développement

DÉVELOPPEMENT

Tableau 36 – Développement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Développement						
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	70 345,7	6 247,1	70 475,3
Développement économique	57 629,7	56 364,9	61 725,8	73 100,0	11 374,2	54 888,6
Eau	219 503,8	224 518,6	227 940,6	231 528,5	3 587,9	231 555,5
Environnement	160 619,1	122 363,7	176 510,5	131 429,4	(45 081,1)	144 693,8
Infrastructures, voirie et transports	64 944,3	75 208,6	72 631,3	73 897,8	1 266,5	80 262,6
Mise en valeur du territoire	61 129,6	41 490,8	55 948,4	66 079,6	10 131,2	71 732,9
Total – Développement	**625 726,6**	**580 525,5**	**658 855,2**	**646 381,0**	**(12 474,2)**	**653 608,7**

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur l'ensemble du territoire de Montréal, conformément aux orientations et politiques de la Ville.

La CSEM planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains. Elle gère et coordonne les interventions sur le réseau de distribution aérien et en assure l'intégration au réseau souterrain.

La CSEM s'autofinance au moyen de redevances perçues auprès de ses usagers et de ses utilisateurs.

Tableau 37 – Commission des services électriques
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	6 694,3	7 630,5	6 947,3	6 305,4	(641,9)	6 408,0
Transport et communications	201,8	178,7	190,7	274,5	83,8	262,0
Services professionnels	195,2	394,4	350,2	515,7	165,5	507,7
Services techniques et autres	3 846,6	277,0	3 562,5	7 865,8	4 303,3	7 847,9
Location, entretien et réparation	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 424,4	189,6	1 411,1
Biens durables et non durables	523,2	473,8	536,3	620,1	83,8	698,8
Frais de financement	22 439,8	23 487,4	22 947,6	23 105,5	157,9	23 105,5
Remboursement de la dette à long terme	26 180,2	25 866,8	28 027,9	28 834,3	806,4	28 834,3
Autres objets de dépenses	700,6	1 167,7	301,3	1 400,0	1 098,7	1 400,0
Total – Charges de fonctionnement	**61 900,1**	**60 578,9**	**64 098,6**	**70 345,7**	**6 247,1**	**70 475,3**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation, à hauteur de 65,0 M$, de travaux de construction et de modification de conduits souterrains, incluant ceux de la Ville et des tiers sur le réseau de la CSEM;
- enlèvements de poteaux sur 9 km de rues;
- inspection structurale de 4 000 puits d'accès et vérification de l'occupation sur 500 structures;
- autofinancement de coûts d'opération par les redevances;
- fixation du taux de redevances à 3,819 $ le mètre, ce qui est inférieur de 3 % à la prévision budgétaire et du budget réel de 2017;
- déménagement de bureaux en décembre 2018, au 50, boulevard Crémazie Ouest.

Principales variations

Budget modifié

Utilisation de 0,1 M$ du surplus affecté pour les dépenses accessoires reliées aux travaux d'aménagement des nouveaux bureaux.

Charges de fonctionnement

Globalement, la CSEM présente un excédent budgétaire de 6,2 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,6 M$ provenant principalement de la baisse de la rémunération capitalisable reliée aux travaux intégrés et aux travaux des tiers. Cet écart est atténué par une réduction dans les salaires et avantages sociaux, causée par des postes vacants;

Services techniques et autres

- écart favorable de 3,6 M$, causé par le fait que plusieurs travaux de construction sont intégrés aux contrats de la Ville et du ministère des Transports du Québec et ne sont donc pas imputés aux comptes de dépenses et de revenus du service;
- écart favorable de 0,7 M$, relié à des économies sur les dépenses pour l'inspection structurale du réseau et les nettoyages des puits d'accès en frais de services professionnels;

Remboursement de la dette à long terme

- écart favorable de 0,8 M$, relié à des remboursements d'emprunts réels qui sont inférieurs aux montants budgétés;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 1,1 M$, causé principalement par le report de plusieurs interventions des usagers en vue de l'enfouissement de câbles et du déplacement de poteaux en arrière-lot des projets de conversion.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mission principale du Service du développement économique consiste à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Tableau 38 – Développement économique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	5 709,9	5 772,0	7 032,9	6 754,9	(278,0)	6 744,1
Transport et communications	549,4	395,2	493,9	29,6	(464,3)	633,2
Services professionnels	1 324,8	1 858,9	1 848,7	1 939,4	90,7	3 187,0
Services techniques et autres	493,4	422,7	1 280,7	85,5	(1 195,2)	1 379,9
Location, entretien et réparation	(328,1)	(500,6)	122,9	2,5	(120,4)	143,2
Biens durables et non durables	48,1	202,0	255,5	6,2	(249,3)	286,1
Contributions à des organismes	31 822,0	29 471,4	26 794,1	48 999,3	22 205,2	24 353,6
Autres objets de dépenses	18 010,2	18 743,3	23 897,1	15 282,6	(8 614,5)	18 161,5
Total – Charges de fonctionnement	**57 629,7**	**56 364,9**	**61 725,8**	**73 100,0**	**11 374,2**	**54 888,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- adoption de la Planification économique conjointe, avec le ministère de l'Économie, de la Science de l'Innovation (MÉSI) du Québec;
- adoption et lancement de la Stratégie de développement économique 2018-2022 – Accélérer Montréal et de ses huit plans d'action;
- tenue, le 24 octobre de RDV Accélérer Montréal, un événement de mobilisation des partenaires et de l'écosystème de développement;
- tenue, pour la première fois à Montréal, d'Expo Entrepreneurs, un événement représentant sous un même toit tous les services accessibles aux entrepreneurs;
- approbation de deux règlements de soutien aux artères commerciales :
  - règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier;
  - règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;
- avec la collaboration de partenaires privés et gouvernementaux, lancement du *Cabinet créatif*, une initiative visant à encourager le développement des industries montréalaises à l'international;

- établissement d'un partenariat stratégique permettant la mise en place du premier complexe consacré aux manufacturiers innovants;
- publication de la 5e édition du catalogue *Code souvenir Montréal*.

Principales variations

Budget modifié

La diminution de 18,2 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- diminution de 21,6 M$, dont 20,7 M$ en contributions à des organismes, liée au report en 2019 de la portion non utilisée du budget de 2018 de l'entente de 150 M$ (Réflexe Montréal);
- diminution de 0,2 M$, attribuable à un transfert aux arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie, dans le cadre de projets visant le développement économique;
- augmentation de 1,2 M$, reliée aux surplus affectés de la Ville transférés au Fonds de dynamisation des rues commerciales pour les sociétés de développement commercial (SDC) du Plateau-Mont-Royal;
- augmentation de 2,4 M$, associée à la variation du budget de 2018 liée à l'entente sur le Fonds de développement des territoires.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service du développement économique présente un excédent budgétaire de 11,4 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Contributions à des organismes

- écart favorable de 20,7 M$, lié aux dépenses prévues dans le cadre de Réflexe Montréal et reportées en 2019;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 5,2 M$ en raison de remises plus élevées dans le cadre du PR@M-Industrie;
- écart défavorable de 2,1 M$ en raison de remises plus élevées dans le cadre du PR@M-Artères en chantier;
- écart défavorable de 1,3 M$ en provenance du Fonds de dynamisation des rues commerciales remis aux sociétés de développement commercial (SDC) du Plateau-Mont-Royal.

EAU

La mission du Service de l'eau est d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une organisation de gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de l'île de Montréal. De plus, le Service de l'eau est responsable du plan d'intervention intégrant le volet voirie afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau.

Tableau 39 – Eau

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	73 259,0	73 811,5	77 732,5	74 459,8	(3 272,7)	74 486,6
Transport et communications	767,6	634,0	651,0	635,8	(15,2)	818,0
Services professionnels	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 870,7	2 021,7	8 411,0
Services techniques et autres	8 271,9	9 543,2	9 425,3	7 520,1	(1 905,2)	9 902,0
Location, entretien et réparation	8 924,8	11 214,1	9 452,2	18 488,5	9 036,3	17 597,2
Biens durables et non durables	54 719,9	52 788,3	49 399,1	57 765,8	8 366,7	55 768,0
Frais de financement	22 230,1	21 788,5	25 235,0	26 005,1	770,1	26 005,1
Remboursement de la dette à long terme	46 903,6	49 545,5	50 528,5	49 268,4	(1 260,1)	49 268,4
Contributions à des organismes	470,5	1 685,6	423,2	422,5	(0,7)	435,8
Autres objets de dépenses	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(11 908,2)	(10 153,0)	(11 136,6)
Total – Charges de fonctionnement	**219 503,8**	**224 518,6**	**227 940,6**	**231 528,5**	**3 587,9**	**231 555,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- protection de la sécurité et de la santé publique dans le respect du cadre réglementaire :
  - excellence en gestion de l'eau potable : obtention d'une distinction pour quatre usines au Programme d'excellence en eau potable (PEXEP);
  - respect des exigences réglementaires québécoises et canadiennes;
  - remplacement de 4 000 entrées de service en plomb;
- protection de l'environnement :
  - interception des eaux usées à un taux de 99,9 %;
  - application de 58 corrections de raccordements inversés d'égouts;
  - déploiement du programme de suivi de la qualité de l'eau dans les secteurs prévus pour les plages;

- valorisation agricole de 6 842 tonnes des cendres produites à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit environ 14 % de la production totale;

- entretien optimal des infrastructures et investissements :
  - réalisation de plus de 30 000 interventions d'entretien, dont plus de 90 % en mode planifié;
  - auscultation de plus de 250 km de conduites;
  - renouvellement de 134 km de conduites;
  - réparation, par les arrondissements, de plus de 1 960 fuites sur le réseau d'aqueduc;
  - ajout de 3 300 compteurs en marche dans les industries, les commerces et les institutions (ICI), pour un total de 17 500 compteurs;
- saines pratiques de gestion :
  - participation au programme de Gestion de la demande de puissance, d'Hydro-Québec, pour des économies de 0,7 M$;
  - apport de plus de 500 améliorations et correctifs à la source en santé et sécurité du travail, pour des investissements totaux de 0,3 M$;
  - offre de plus de 6 000 heures de formation en santé et sécurité du travail;
  - offre de plus de 10 000 heures de formation technique aux employés de métier, en arrondissement, travaillant sur le réseau d'aqueduc.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'eau présente un excédent budgétaire de 3,6 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- un écart défavorable de 3,3 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart défavorable de 1,6 M$, associé à la surévaluation des économies anticipées pour la gestion des postes vacants;
  - écart défavorable de 0,8 M$, dû à une capitalisation moindre de la main-d'œuvre;
  - écart défavorable de 0,7 M$, occasionné par la hausse du nombre d'heures supplémentaires et compensées;

Services professionnels

- écart favorable de 2,0 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart favorable de 0,9 M$, relié à l'étude sur l'évaluation de l'actif à la Direction de l'eau potable;
  - écart favorable de 0,4 M$, lié au retard dans l'exécution de certains contrats d'auscultation des conduites secondaires;
  - écart favorable de 0,6 M$ à la suite du report des études d'avant-projet pour le remplacement des incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et pour l'ajout d'un traitement secondaire des eaux usées;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 1,9 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart défavorable de 0,5 M$, lié à une dépense additionnelle pour l'accélération du programme de remplacement des entrées de service en plomb;
  - écart défavorable de 1,0 M$, relatif à la gestion des matières résiduelles à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 9,0 M$, est principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart favorable de 3,5 M$ du montant prévu pour les interventions en travaux majeurs et imprévus;
  - écart favorable de 1,2 M$, dû à certains retards dans le programme de réparation ponctuelle d'égouts;
  - écart favorable de 2,8 M$, associé à une réduction du montant prévu pour les transferts aux arrondissements relativement à l'entente de partenariat et à l'augmentation du niveau d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 8,4 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart favorable de 2,2 M$ pour les dépenses en électricité, provenant principalement du crédit de dépenses reçu d'Hydro-Québec, du report de la mise en service du procédé d'ozonation à l'usine Charles-J.-Des Baillets et d'un débit moindre d'eaux usées traitées;

- écart favorable de 1,9 M$, lié à une baisse de la consommation de gaz naturel, d'huile, d'essence et de produits chimiques;
- écart favorable de 3,7 M$, lié à l'ajustement des inventaires aux usines d'eau potable en fin d'année;

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme

- écart défavorable de 0,5 M$, attribuable à la sous-estimation de la dette relative aux investissements effectués en 2017 et 2018;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 10,2 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - économie de 10,0 M$ anticipée au budget, sans diminution d'activités, basée sur les surplus historiques;
  - économie de 0,2 M$ provenant du crédit de dépenses – compteurs, liée à l'augmentation de la cadence d'installation des compteurs dans les institutions, les commerces et les industries.

ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement oriente ses actions afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal, en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.

Par son expertise, le service assume, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Tableau 40 – Environnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	22 201,7	23 400,2	23 162,8	22 553,7	(609,1)	22 726,6
Transport et communications	563,6	395,3	720,1	1 272,6	552,5	907,6
Services professionnels	1 097,7	1 253,2	640,1	1 931,6	1 291,5	2 519,0
Services techniques et autres	103 958,0	104 062,3	112 172,9	147 066,5	34 893,6	146 012,4
Location, entretien et réparation	578,2	897,7	853,7	1 278,3	424,6	1 293,1
Biens durables et non durables	7 021,3	4 889,7	5 071,2	3 674,7	(1 396,5)	17 471,2
Contributions à des organismes	100,0	243,8	131,4	107,5	(23,9)	153,9
Autres objets de dépenses	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(46 455,5)	(80 213,8)	(46 390,0)
Total – Charges de fonctionnement	**160 619,1**	**122 363,7**	**176 510,5**	**131 429,4**	**(45 081,1)**	**144 693,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- qualité de l'air :
  - suivi du programme de surveillance de la qualité de l'air dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot;
  - l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'utilisation des foyers non accrédités, en octobre 2018;
  - mise en conformité des établissements pour répondre aux exigences du règlement 2001-10 sur les rejets dans l'atmosphère de la CMM : prise en charge de 935 plaintes, délivrance de plus de 36 permis de modifications d'émissions atmosphériques et dépôt de 5 poursuites;

- changements climatiques :
  - préparation du suivi du plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020. Le rapport sera déposé au début de l'année 2019;
  - création du Comité directeur des planifications climatiques afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des différents engagements de l'agglomération en matière de lutte contre les changements climatiques en lien avec l'Accord de Paris, dans le cadre du One Planet Charter de San Francisco, visant à réaliser les objectifs les plus ambitieux, soit atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et maintenir le réchauffement planétaire sous les 1,5 °C;
  - réalisation de la première phase de développement d'un outil d'analyse coûts-bénéfices pour les projets de requalification de friches industrielles, en collaboration avec le consortium Ouranos;
- pesticides et lutte intégrée :
  - suivi du projet de lutte biologique pour le contrôle de l'agrile du frêne et l'établissement de ses ennemis naturels dans les milieux boisés;
- qualité de l'eau et du milieu aquatique :
  - vérification des corrections des raccordements inversés ayant été effectuées par les arrondissements et les villes liées sur 10 réseaux pluviaux;
  - mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour répondre aux exigences du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM : délivrance de plus de 36 permis et approbations, analyse de plus de 543 rapports d'échantillonnage d'établissements donnant lieu à des lettres-avis pour non-conformité, traitement de 219 plaintes liées à l'assainissement de l'eau et dépôt de 4 poursuites;
- matières résiduelles :
  - octroi de 18 contrats de collecte-transport touchant 12 arrondissements;
  - implantation de la Stratégie montréalaise 2015-2019 visant l'augmentation de la desserte de collecte de résidus alimentaires (immeubles de 8 logements et moins) par l'ajout de 82 000 portes en 2018, pour atteindre 91 % de la desserte visée;
  - réalisation d'activités de sensibilisation et d'information relatives à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2018, du Règlement 16-051 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail à Montréal;
- gestions des sols contaminés :
  - octroi des contrats pour les travaux de construction de l'écran d'étanchéité, du système de captage et de l'usine de traitement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dont la fin des travaux est revue pour juin 2020;

- anciennes carrières :
  - réalisation des relevés de méthane planifiés sur le terrain et dans des résidences et mise en ligne des rapports des relevés de 2017 ainsi que d'une version améliorée et interactive de la carte indiquant les anciennes carrières et les dépôts de surface;
- contrôle de la qualité des aliments :
  - réalisation des engagements de l'entente Ville et MAPAQ pour l'année 2018 auprès des 14 000 établissements concernés;
- expertise technique :
  - maintien des domaines et des méthodes d'accréditation pour effectuer les analyses et fournir des résultats fiables et de qualité permettant le suivi réglementaire.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de 13,3 M$ et s'explique principalement par une addition de 12,6 M$ pour l'octroi d'un nouveau contrat de traitement des matières recyclables résultant de l'impact des nouvelles restrictions du marché chinois sur l'importation des matières recyclables et de la chute des prix de vente de ces matières.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'environnement présente un déficit opérationnel de 45,1 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,6 M$, dû principalement à une sous-évaluation des ajustements des banques de temps de congés mobiles, de temps compensé et de maladies courantes ainsi qu'aux rajustements salariaux;

Services professionnels

- écart favorable de 1,3 M$, attribuable au retard dans l'exécution des travaux de construction prévu au passif environnemental de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);

Services techniques et autres

- écart favorable de 34,9 M$ dû aux éléments suivants :

- écart favorable de 40,5 M$, lié au retard de la construction de l'écran d'étanchéité et de l'usine prévu au passif environnemental de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
- écart défavorable de 8,1 M$ pour l'octroi d'un nouveau contrat de tri et de mise en marché des matières recyclables résultant de l'impact des nouvelles restrictions du marché chinois sur l'importation des matières recyclables et de la chute des prix de ces matières;
- écart favorable de 0,6 M$, lié aux variations des quantités et du coût moyen du traitement des matières résiduelles;
- écart favorable de 1,0 M$ sur les nouveaux contrats de collecte et transport des déchets, des résidus alimentaires, des résidus de construction, de rénovation et de démolition et de matières recyclables;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 1,4 M$, attribuable principalement aux éléments suivants :
  - écart favorable de 1,4 M$, lié à des retards dans les travaux de l'usine d'assainissement du lixiviat et d'architecture du réseau, au transfert des achats au PTI et des dépenses de consommation, d'énergie et autres produits (d'entretien, horticoles et chimiques) moindres que prévu;
  - écart défavorable de 2,6 M$, associé à l'achat et à la distribution de bacs pour les matières organiques (implantation) et les matières recyclables (remplacement) – financés par emprunt;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 80,2 M$, dû aux éléments suivants :
  - écart défavorable concernant la révision à la hausse des provisions des réserves des passifs environnementaux du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour 18,7 M$, et de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), pour 17,7 M$, résultant de la hausse des coûts de construction et de fonctionnement à la suite des appels d'offres et/ou à l'octroi de contrat et le changement du taux d'actualisation des réserves des passifs lié aux coûts de fermeture et d'après-fermeture futurs;
  - écart défavorable relatif à une utilisation moindre des réserves de 41,3 M$ prévues au budget du PEPSC et de 2,3 M$ pour le CESM, principalement occasionnée par le report du début des travaux de construction.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS

La mission du Service des infrastructures, de la voirie et des transports est de protéger, maintenir, aménager et développer le réseau de rues artérielles de Montréal et l'ensemble de ses infrastructures.

Tableau 41 – Infrastructures, voirie et transports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	27 552,3	35 166,3	36 291,4	35 120,4	(1 171,0)	36 943,5
Transport et communications	1 261,8	1 514,0	1 186,5	1 411,3	224,8	1 557,8
Services professionnels	5 726,1	8 521,6	7 087,5	8 965,1	1 877,6	13 287,4
Services techniques et autres	4 115,5	4 326,5	3 886,4	3 214,4	(672,0)	4 616,3
Location, entretien et réparation	12 817,8	9 083,0	10 802,3	10 509,0	(293,3)	11 883,6
Biens durables et non durables	6 129,4	8 234,7	5 310,5	8 795,1	3 484,6	5 982,1
Contributions à des organismes	7 341,4	8 362,5	8 074,7	5 882,5	(2 192,2)	5 991,9
Autres objets de dépenses	-	-	(8,0)	-	8,0	-
Total – Charges de fonctionnement	**64 944,3**	**75 208,6**	**72 631,3**	**73 897,8**	**1 266,5**	**80 262,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite de la croissance des investissements dans le maintien, l'aménagement et le développement de l'actif du réseau routier;
- suivi du développement des projets majeurs de la Ville et de ses partenaires ainsi que des projets des programmes ordinaires;
- prise en charge des activités de BIXI Montréal et investissements de sommes considérables dans les équipements. Ces investissements ont notamment favorisé une augmentation de 11 % des déplacements par rapport à l'année précédente.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu, pour l'année 2018, des budgets additionnels de 6,4 M$, principalement pour les éléments suivants :

- études et expertises en phase d'avant-projets préliminaires afin de soutenir les projets d'investissements (plan annuel de collecte des données de circulation, pôle Gadbois, rue Peel, avenue des Pins, voies cyclables), pour une augmentation de 2,7 M$;
- études et expertises en phase d'avant-projets préliminaires afin de soutenir les projets en partenariat (SRB Pie-IX, secteur Gadbois et Cabot, pont Rockland, corridor du nouveau pont Champlain, Pasteur-UQAM, appareils de contrôle automatisés), pour une augmentation de 3,2 M$;
- autres budgets spécifiques aux projets du centre-ville et transférés de l'Arrondissement de Ville-Marie, pour une augmentation de 0,8 M$;
- implantation de rues piétonnes transférée aux arrondissements, pour une diminution de 0,6 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des Infrastructures, de la voirie et des transports présente un excédent budgétaire de 1,3 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,5 MS en raison d'une capitalisation moindre des coûts de main-d'œuvre d'employés affectés à des projets du PTI;
- écart favorable de 0,9 M$ pour les postes vacants et les écarts salariaux;
- écart défavorable 1,6 M$ pour les projets en partenariat (SRB Pie-IX, secteur Gadbois et Cabot, corridor du nouveau pont Champlain) et les projets du centre-ville (Ville-Marie);

Services professionnels, techniques et autres

- écart favorable de 3,8 M$ pour le report d'études sur des projets spécifiques;
- écart défavorable de 2,6 M$ pour les frais d'études et d'expertises en phase d'avant-projets;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,1 M$ en travaux mineurs pour l'entretien des structures routières et les redevances sur les conduites souterraines;
- écart défavorable de 1,4 M$ pour la réfection du viaduc Rockland;

Biens durables et non durables

- écart favorable 3,4 M$, à la suite du report de travaux sur des nids-de-poule, de scellement des fissures et d'ajustements des puisards en raison de mauvaises conditions météorologiques;
- écart favorable de 0,8 M$ pour le Programme de rues piétonnes et partagées;
- écart défavorable de 0,7 M$ pour l'aménagement de voies cyclables;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 2,3 M$, relié à une augmentation de la contribution à l'organisme Bixi Montréal.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais, tout en stimulant la création de richesses collectives. À cette fin, le SMVT fournit aux arrondissements et à la Direction générale un encadrement et un soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain, d'habitation et de mobilité.

Tableau 42 – Mise en valeur du territoire

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	17 084,7	17 124,7	18 959,4	19 139,0	179,6	19 139,0
Transport et communications	483,0	264,8	238,1	371,7	133,6	259,8
Services professionnels	1 310,9	1 541,6	2 630,2	4 110,6	1 480,4	4 029,9
Services techniques et autres	355,8	329,6	464,9	397,3	(67,6)	414,0
Location, entretien et réparation	228,1	2,5	44,7	42,1	(2,6)	26,0
Biens durables et non durables	120,0	139,5	267,8	143,9	(123,9)	295,3
Contributions à des organismes	17 117,0	1 214,4	1 138,5	90,0	(1 048,5)	1 205,1
Autres objets de dépenses	24 430,1	20 873,7	32 204,8	41 785,0	9 580,2	46 363,8
Total – Charges de fonctionnement	**61 129,6**	**41 490,8**	**55 948,4**	**66 079,6**	**10 131,2**	**71 732,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- démarrage de la Stratégie 12 000 logements pour la réalisation de 6 000 logements sociaux et de 6 000 unités abordables;
- inspection de près de 1 800 nouveaux logements et mise en place de la nouvelle Division de la salubrité, avec des effectifs accrus;
- achat du site du fort Lorette à la suite d'une découverte archéologique majeure;
- adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments, en vue de le bonifier;
- actualisation de l'encadrement réglementaire à l'égard des véhicules en libre-service;
- tenue d'ateliers de discussion publique sur la vision de mise en valeur pour les secteurs prioritaires de planification Bellechasse et partie nord de l'île des Sœurs;
- dévoilement du lauréat du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour la place des Montréalaises.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels au cours de l'année 2018, ce qui a causé un écart de 5,7 M$ entre le budget original et le budget modifié, qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- 3,0 M$ en budgets supplémentaires pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH);
- 2,1 M$ pour le financement de deux projets de logements abordables, le projet *Rosemont – Habitations du trentenaire* et le projet *Habitations communautaires Olympia*.

Charges de fonctionnement

Globalement, le SMVT présente un excédent budgétaire de 10,1 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Services professionnels

- écart favorable totalisant 1,5 M$ et composé de :
  - 0,8 M$ du budget d'honoraires professionnels non utilisé;
  - 0,7 M$ associé à un volume moindre de dossiers admissibles à l'entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), en soutien à la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 1,0 M$ qui découle des contributions accordées en aide aux ménages sans logis et en soutien aux rénovations patrimoniales, dans le cadre de l'entente MCCQ-Ville;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 9,6 M$, attribuable à des budgets non utilisés dans le cadre du programme AccèsLogis et à un volume moindre de demandes pour différents programmes de subventions : le programme Rénovation Québec (PRQ), notamment pour l'aide à l'acquisition résidentielle, et l'entente MCCQ-Ville.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Qualité de vie

QUALITÉ DE VIE

Tableau 43 – Qualité de vie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Qualité de vie						
Culture	69 008,5	109 502,0	68 589,6	61 219,8	(7 369,8)	62 122,5
Diversité sociale et sports	38 319,4	47 184,1	45 132,0	43 838,4	(1 293,6)	45 450,6
Espace pour la vie	58 098,7	58 120,0	58 201,2	54 047,1	(4 154,1)	54 841,9
Grands parcs, verdissement et mont Royal	27 476,3	29 704,4	29 737,1	21 420,2	(8 316,9)	22 198,4
Total – Qualité de vie	**192 902,9**	**244 510,5**	**201 659,9**	**180 525,5**	**(21 134,4)**	**184 613,4**

CULTURE

Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux et d'agir à titre de répondant municipal avec les milieux culturels, les partenaires publics et privés ainsi que le grand public en matière de culture.

De manière plus spécifique, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le réseau des bibliothèques;
- le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- les équipements, espaces et quartiers culturels;
- l'art public, le patrimoine artistique et le patrimoine immatériel;
- le loisir et la pratique artistique amateur;
- les festivals et événements culturels;
- les événements publics;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle;
- les industries culturelles et créatives.

Tableau 44 – Culture
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 561,5	15 761,7	17 658,2	16 212,9	(1 445,3)	16 229,8
Transport et communications	247,3	283,5	326,6	222,2	(104,4)	333,4
Services professionnels	1 420,8	2 251,8	4 994,4	4 075,4	(919,0)	6 483,9
Services techniques et autres	4 918,0	5 120,1	3 043,1	2 284,8	(758,3)	2 627,3
Location, entretien et réparation	(210,4)	(163,3)	95,4	167,2	71,8	134,3
Biens durables et non durables	8 722,8	8 374,0	8 124,4	7 897,5	(226,9)	8 176,0
Contributions à des organismes	39 143,7	77 630,9	34 140,8	29 824,8	(4 316,0)	27 602,8
Autres objets de dépenses	204,8	243,3	206,7	535,0	328,3	535,0
Total – Charges de fonctionnement	**69 008,5**	**109 502,0**	**68 589,6**	**61 219,8**	**(7 369,8)**	**62 122,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite du déploiement du Centre de services partagés des bibliothèques avec la conversion des cotes, ciblée pour les 45 bibliothèques;
- mise en vigueur du Plan d'implantation des festivals (PIF) pour l'optimisation de l'utilisation de l'espace pour les festivals et événements qui ont lieu au Quartier des spectacles (QDS);
- lancement du projet de modélisation du bruit pour assurer une meilleure cohabitation entre les événements et les citoyens;
- mise en place de laboratoires de création numérique dans les bibliothèques de Montréal et déploiement de 9 projets dans 14 bibliothèques du réseau;
- révision de différents programmes de contribution afin de favoriser l'inclusion, l'équité et la diversité, le loisir culturel et la pratique artistique amateur, ainsi que la médiation culturelle.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par un budget additionnel de dépenses de 0,9 M$, soit 0,6 M$ en contributions financières, 0,7 M$ en honoraires professionnels et (0,4 M$) en virements à des arrondissements. Excluant ce montant additionnel, les écarts au niveau des postes budgétaires s'expliquent par des virements internes entre différentes familles de dépenses.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la culture présente un déficit opérationnel de 7,4 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,4 M$ s'expliquant principalement par :
  - une dépense de 1,2 M$ pour le projet d'harmonisation des cotes des bibliothèques;

Services professionnels

- écart défavorable de 0,9 M$, attribuable à :
  - une économie de 1,9 M$ pour financer le projet d'harmonisation des cotes des bibliothèques;
  - une dépense de 2,6 M$ pour le partenariat du Quartier des spectacles;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 4,3 M$, essentiellement imputable aux contributions supplémentaires au musée Pointe-à-Callière pour les phases 2 et 3 du projet d'agrandissement et le renouvellement des expositions permanentes.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS

La mission du Service de la diversité sociale et des sports est de favoriser l'équité sociale, économique et culturelle, ainsi que la valorisation des compétences des personnes et des collectivités montréalaises pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive.

Le service vise également à contribuer, par ses installations d'envergure, son leadership, ses programmes et son expertise, à la vie physiquement active des citoyens et au rayonnement de Montréal en tant que ville olympique et métropole sportive de premier plan.

Tableau 45 – Diversité sociale et sports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	12 530,1	12 821,1	13 568,9	12 448,2	(1 120,7)	12 439,5
Transport et communications	219,7	239,4	294,4	162,1	(132,3)	321,4
Services professionnels	765,8	839,2	1 424,5	503,9	(920,6)	1 557,3
Services techniques et autres	2 692,6	3 951,8	4 147,3	4 057,6	(89,7)	4 168,6
Location, entretien et réparation	1 056,1	1 032,4	804,0	1 043,1	239,1	893,4
Biens durables et non durables	537,7	707,0	467,2	457,5	(9,7)	500,2
Contributions à des organismes	20 518,2	27 645,9	24 420,5	25 166,0	745,5	25 570,2
Autres objets de dépenses	(0,8)	(52,7)	5,2	-	(5,2)	-
Total – Charges de fonctionnement	**38 319,4**	**47 184,1**	**45 132,0**	**43 838,4**	**(1 293,6)**	**45 450,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- offre variée d'activités pour les citoyens aux complexes sportifs Claude-Robillard et Marie-Victorin, au Stade de soccer de Montréal, dans les arénas Michel-Normandin et Maurice-Richard, ainsi qu'au TAZ : 2,1 millions de visiteurs et 360 jours d'exploitation en 2018;
- nomination de Montréal comme Première ville en matière d'accueil d'événements sportifs au Canada par l'Alliance canadienne du tourisme sportif;
- activation de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs avec les partenaires en événements sportifs et soutien à 58 événements, pour 0,5 M$, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs. Augmentation de 65 % du nombre d'événements soutenus depuis 2012;
- réalisation d'un guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures, en collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal;

- collaboration avec la Direction régionale de santé publique de Montréal pour l'enquête TOPO 2017, « Comment vont vos jeunes? », permettant de faire le point sur la santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes de 6e année du primaire;
- renouvellement de l'entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour une période de cinq ans (2018-2023) et un budget total de 50 M$ au total;
- en collaboration avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM), réalisation de travaux menant à l'adoption de l'entente Ville-commissions scolaires par le conseil municipal (séance d'octobre 2018);
- adoption du Plan d'action en itinérance 2018-2020 et du Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020;
- déploiement de la Politique de l'enfant dans 19 arrondissements avec soutien financier de 2,1 M$.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,6 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par un budget additionnel de dépenses pour l'entente MTESS et pour du soutien financier à la tenue d'événements sportifs d'envergure.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la diversité sociale et des sports présente un déficit opérationnel de 1,3 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,1 M$ qui s'explique par un excédent des dépenses en banque d'heures, aux postes en disponibilité hors structure et à une désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

Services professionnels

- écart défavorable de 0,9 M$ concernant le plan d'action en accessibilité universelle, le Centre national de prévention du crime et le plan d'action en développement social;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 0,7 M$, attribuable à une économie dans le cadre de la politique de l'enfant et à la contribution pour la location de l'école Baron Byng;

ESPACE POUR LA VIE

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada – un important pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- Espace pour la vie a accueilli plus de 1,3 M de visiteurs, pour des recettes s'élevant à plus de 16 M$. Les visiteurs sont notamment venus nombreux au Biodôme, avant que celui-ci ne ferme ses portes, en avril, pour entreprendre sa grande Migration;
- en plus des rendez-vous annuels toujours aussi populaires auprès des Montréalais (Jardins de lumière, Papillons en liberté, Les arts s'invitent au Jardin), Espace pour la vie a invité ses visiteurs à se rapprocher davantage de la nature en leur offrant une programmation riche et diversifiée, comprenant notamment : La Nature pour toit, Francis Hallé : carnets d'un botaniste, Collisions cosmiques, Planète 9 / Secrets de la gravitation, L'aveugle aux yeux d'étoiles et À bord du SSE 4801;
- avec les Rencontres humain-nature et ses programmes tels que Mon Jardin, Les Jardins-jeunes, Mission monarque et la Biodiversité dans mon quartier, Espace pour la vie a continué d'encourager les citoyens à engager une réflexion quant à leur relation avec la nature, à poser des gestes à la faveur d'un véritable mouvement pour la protection de la biodiversité;
- Espace pour la vie a établi une entente de collaboration avec l'Association francophone pour le savoir et renouvelé l'usufruit de l'Institut de recherche en biologie végétale. Les tête-à-tête avec les chercheurs, les conférences et les publications de nos experts ont également contribué à accroître le rayonnement et la mise en valeur des collections et des contenus scientifiques en entomologie, en astronomie, en biologie et dans le domaine en plein essor des phytotechnologies.

Tableau 46 – Espace pour la vie – Charges de fonctionnement
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	30 238,5	30 264,8	29 811,9	29 565,8	(246,1)	29 699,8
Transport et communications	1 976,3	2 027,3	1 980,1	878,1	(1 102,0)	1 994,4
Services professionnels	1 502,3	1 478,0	1 122,9	607,6	(515,3)	1 129,3
Services techniques et autres	8 790,7	8 488,9	8 673,7	8 610,2	(63,5)	6 651,6
Location, entretien et réparation	476,1	197,9	172,0	191,7	19,7	178,4
Biens durables et non durables	4 308,8	4 460,1	4 119,7	3 051,3	(1 068,4)	3 965,9
Frais de financement	4 751,2	4 939,6	5 147,7	4 624,5	(523,2)	4 624,5
Remboursement de la dette à long terme	5 706,7	5 918,4	6 750,1	6 172,9	(577,2)	6 172,9
Contributions à des organismes	348,1	345,0	423,1	345,0	(78,1)	425,1
Total – Charges de fonctionnement	**58 098,7**	**58 120,0**	**58 201,2**	**54 047,1**	**(4 154,1)**	**54 841,9**

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 0,8 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- des contributions financières diverses de 0,2 M$, des contrats d'échange de services avec des partenaires, pour 0,2 M$, un budget additionnel de dépenses de 0,3 M$ pour les camps de jour de l'Espace pour la vie et de 0,1 M$ pour l'acquisition de marchandise aux fins de revente.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'Espace pour la vie présente un déficit opérationnel de 4,2 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,2 M$, notamment lié aux éléments suivants :
  - écart favorable de 1,1 M$ lié aux charges sociales associées aux régimes de retraite;
  - écart défavorable de 0,9 M$, lié à la provision PQMO, aux collisions, aux économies anticipées sur postes vacants et aux accidentés du travail en assignation temporaire compensés par un budget additionnel;

Transport et communications

- écart défavorable de 1,1 M$, associé à la programmation d'événements et d'expositions;

Services professionnels

- écart défavorable de 0,5 M$, lié à la programmation d'événements et d'expositions;

Biens durables et non durables

- écart défavorable total de 1,1 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - programmation d'événements et d'expositions, pour 0,6 M$;
  - achat de marchandises aux fins de revente et de restauration, pour 0,2 M$;
  - achat de produits relatifs aux soins des animaux des collections vivantes, pour 0,1 M$;
  - dépenses d'énergie, pour 0,1 M$;

Frais de financement

- écart défavorable de 0,5 M$ découlant de l'augmentation de l'emprunt, basée sur les projets du PTI réalisés;

Remboursement de la dette à long terme

- écart défavorable de 0,6 M$ découlant de l'augmentation de l'emprunt, basée sur les projets du PTI réalisés.

Tableau 47 – Espace pour la vie – Revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Transferts	213,4	297,7	358,0	-	358,0	200,7
Services rendus	23 381,3	25 902,7	17 127,0	12 574,3	4 552,7	13 161,5
Total – Revenus	**23 594,7**	**26 200,4**	**17 485,0**	**12 574,3**	**4 910,7**	**13 362,2**

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 0,8 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- des contributions financières diverses de 0,2 M$, des contrats échanges de 0,2 M$ et un budget additionnel de dépenses de 0,3 M$ pour les camps de jour et de 0,1 M$ pour l'acquisition de marchandises aux fins de revente;

Revenus

Transferts

- écart favorable de 0,4 M$, attribuable à des contributions financières et à des subventions;

Services rendus

- écart favorable de 4,6 M$, attribuable au fait que 210 000 visiteurs de plus que prévu ont été accueillis dans les installations d'Espace pour la vie et au report de la fermeture du Biodôme (en en avril plutôt que février).

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL

En tant qu'acteur majeur de la qualité de vie des Montréalais, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal a pour mission de protéger et de mettre en valeur les parcs, la forêt urbaine et tous les autres espaces qui enrichissent le patrimoine culturel et naturel de la métropole.

Tableau 48 – Grands parcs, verdissement et mont Royal
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	11 493,3	12 063,4	12 731,4	11 301,2	(1 430,2)	11 414,2
Transport et communications	297,7	179,5	191,3	243,4	52,1	242,5
Services professionnels	1 356,5	8 016,5	2 767,1	1 317,6	(1 449,5)	2 089,6
Services techniques et autres	5 445,9	3 758,6	5 397,1	4 473,1	(924,0)	3 229,8
Location, entretien et réparation	1 791,6	1 711,4	2 441,5	2 759,4	317,9	3 197,6
Biens durables et non durables	5 664,9	3 220,0	4 409,3	792,5	(3 616,8)	1 373,1
Contributions à des organismes	1 381,6	705,9	1 718,3	488,2	(1 230,1)	606,8
Autres objets de dépenses	44,8	49,1	81,1	44,8	(36,3)	44,8
Total – Charges de fonctionnement	**27 476,3**	**29 704,4**	**29 737,1**	**21 420,2**	**(8 316,9)**	**22 198,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation des 3 plans directeurs pour le réseau des grands parcs;
- production des cartes représentant l'état de l'actif des grands parcs dans le cadre des audits en cours de réalisation;
- préparation de projets d'aménagement pour le réseau des grands parcs par l'élaboration d'avant-projets, d'études préliminaires et d'études de faisabilité;
- réalisation de 54 nouvelles activités dans les parcs-nature;
- implantation d'un programme de suivi de la fréquentation par l'installation de 59 compteurs sur l'ensemble du réseau des parcs-nature;
- élaboration du plan concept du futur parc-nature de la Falaise (ancienne cour Turcot);
- création du concept de corridor vert de l'Est (Anjou);
- mise en valeur du mont Royal avec la réalisation du projet pilote *Axe Camillien-Houde-Remembrance*, l'abattage de 2 000 frênes et la plantation de 9 000 arbres de remplacement;
- bonification de la forêt urbaine par la plantation de 28 967 arbres, la protection de 30 694 frênes par injection et l'amorce de la valorisation systématique du bois issu des abattages;

- protection des milieux naturels et de la biodiversité par l'adoption du règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé aux fins de parc régional;
- amorce du plan de mise en valeur des milieux humides hydriques;
- adoption du plan de gestion du coyote;
- mise en œuvre du programme de déminéralisation pour libérer des espaces visant la plantation d'arbres;
- développement du plan maître de plantation et mise en œuvre dans 3 arrondissements;
- élaboration d'un plan d'affaires pour la mise en œuvre du paysage humanisé à L'Île-Bizard;
- fourniture de 13 000 arbres aux arrondissements;
- parc Frédéric-Back : mise en place d'une programmation (ouverture de 7,5 km de pistes de ski de fond).

Budget modifié

L'écart de 0,8 M$ avec le budget original s'explique par le report des crédits reliés à des ententes.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal présente un déficit opérationnel de 8,3 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,4 M$, composé de :
  - 0,4 M$ pour l'entretien et l'exploitation des parcs;
  - 0,4 M$ pour des postes vacants et des départs à la retraite moindres que prévu;
  - 0,3 M$ pour des éléments non budgétés tels que les ajustements apportés aux banques de temps compensé et les employés hors structure;
  - 0,3 M$ pour les cotisations de l'employeur;

Services professionnels

- écarts défavorables de 1,7 M$ pour les dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine et de 0,2 M$ pour le projet pilote *Axe Camillien-Houde-Remembrance*;
- écart favorable de 0,5 M$ pour des études non réalisées;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 0,9 M$, composé des écarts suivants :
  - écart défavorable de 1,4 M$ pour les dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine;
  - écart défavorable de 0,4 M$ pour le projet pilote *Axe Camillien-Houde-Remembrance*;
  - écart défavorable de 0,3 M$, associé à la gestion des parcs-nature et autres;
  - écart favorable de 0,7 M$, lié au Bureau du parc Frédéric-Back;
  - écart favorable de 0,5 M$ pour les promenades urbaines;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 3,3 M$, pour des dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine;
- écart défavorable de 0,3 M$, lié à diverses autres dépenses;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 1,2 M$, pour des dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Concertation des arrondissements

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

La mission du Service de concertation des arrondissements est d'assurer aux arrondissements et aux services centraux le pilotage de projets municipaux et d'activités de soutien aux opérations, par des approches de concertation et de services-conseils.

Tableau 49 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	5 896,1	6 532,5	6 288,7	7 590,1	1 301,4	7 590,1
Transport et communications	(107,6)	152,4	148,1	243,4	95,3	210,4
Services professionnels	560,7	362,9	230,6	403,7	173,1	393,2
Services techniques et autres	81 878,0	88 478,7	93 761,7	73 914,3	(19 847,4)	98 362,3
Location, entretien et réparation	2 079,8	2 454,4	1 393,1	2 450,9	1 057,8	1 558,7
Biens durables et non durables	520,8	74,2	489,8	580,7	90,9	523,9
Contributions à des organismes	522,4	333,9	309,9	300,0	(9,9)	319,8
Autres objets de dépenses	(27,6)	-	35,2	(4 000,0)	(4 035,2)	(3 982,4)
Total – Charges de fonctionnement	**91 322,6**	**98 389,0**	**102 657,1**	**81 483,1**	**(21 174,0)**	**104 976,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- déneigement :
  - renouvellements de contrats de déneigement et des ententes de transport de la neige pour la saison 2018-2019;
  - conclusion d'ententes bonifiées sur le transport de la neige avec le Bureau de courtage pour l'ensemble des secteurs de déneigement concernés;
- pilotage des systèmes et applications des arrondissements :
  - prise en charge de plus de 18 applications technologiques par les pilotes de système du service. Ces derniers ont également participé au développement et à l'implantation de projets de présence numérique tels que *Avis alerte et Requêtes numériques 311*;
- propreté :
  - extension du programme intensif de propreté à cinq nouveaux arrondissements, sous forme de brigades alternées avec des passages de deux à trois fois par semaine par arrondissement;
  - à partir d'un exercice de design, proposition d'un prototype de module d'affichage libre aux arrondissements et entérinement par ces derniers. Un appel d'offres a été lancé et un fournisseur choisi pour la fourniture et l'installation de 500 à 700 modules d'affichage, en 2019;

- cuisine de rue :
  - à partir des résultats de 2017 et d'un processus de consultation mené auprès des exploitants de camions de cuisine de rue et des arrondissements concernés, proposition et entérinement de modifications réglementaires par le conseil municipal;
- gestion animalière :
  - après un processus de consultation mené auprès des citoyens et des partenaires, approbation du nouveau *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques* par le conseil municipal, le 22 août 2018;
  - mise en place d'une équipe d'agents de prévention des morsures.

Principales variations

Budget modifié

Budget additionnel de 23,5 M$, obtenu au cours de l'année 2018, afin de couvrir les coûts supplémentaires de chargement et de transport de la neige, en raison de précipitations plus élevées que la normale saisonnière.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de concertation des arrondissements présente un déficit opérationnel de 21,2 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,3 M$, principalement attribuable à des économies liées aux postes vacants;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 19,8 M$, causé principalement par les contrats d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige, à la suite de précipitations de 230 cm, tandis que le budget est basé sur des précipitations moyennes de 190 cm;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,1 M$ s'expliquant principalement par des dépenses d'entretien moins élevées que prévu liées aux chutes à neige mécanisées, dues au non-chargement de la neige pour les mois de novembre et décembre;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 4,0 M$, lié à la non-atteinte de l'objectif de rationalisation des dépenses.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Arrondissements

Rivière des Mille Îles
Laval
Rivière des Prairies
Lac des Deux Montagnes
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 19,114
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 110,993
Montréal-Nord 85,754
Anjou 44,800
Montréal-Est 3874
Saint-Léonard 80,811
Senneville 952
Pierrefonds-Roxboro 71,232
Dollard-des-Ormeaux 49,424
Ahuntsic-Cartierville 137,259
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 145,986
Fleuve Saint-Laurent
Sainte-Anne-de-Bellevue 5,182
Kirkland 19,951
Baie-D'Urfé 3,907
Beaconsfield 19,588
Pointe-Claire 32,045
Saint-Laurent 102,684
Rosemont–La Petite-Patrie 144,164
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 140,411
Mont-Royal 21,146
Outremont 25,067
Le Plateau-Mont-Royal 105,971
Dorval 19,535
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 172,118
Côte-Saint-Luc 33,644
Hampstead 7143
Ville-Marie 92,686
Lac Saint-Louis
L'Île-Dorval 5
Westmount 20,938
Longueuil
Lachine 45,743
Montréal-Ouest 5183
Canal de Lachine
Le Sud-Ouest 81,465
LaSalle 79,883
Verdun 71,225
Canal de l'Aqueduc
Fleuve Saint-Laurent
Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
Les 15 autres villes liées
Population totale de Montréal : 1,757,366
Population totale de l'île de Montréal : 1,999,883
0 3 6 km
© DIRECTION DPR Inc. 2017

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements ont généré un surplus de 73,7 M$ sur un budget total de dépenses de fonctionnement de 880,9 M$.

Tableau 50 – Sommaire des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel 2018					Réel 2017
	Revenus	Charges[1]	Affectations	Ajustements corporatifs	Excédent	Excédent
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	57 034,5	55 940,1	1 395,7	1 884,6	4 374,7	2 855,9
Anjou	25 227,0	25 823,7	1 534,2	794,0	1 731,5	569,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 420,0	65 522,7	623,2	3 738,0	4 258,5	3 017,1
Lachine	28 779,8	28 918,7	924,6	581,6	1 367,3	121,9
LaSalle	36 849,1	36 226,2	857,1	1 960,8	3 440,8	2 149,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 298,6	10 574,8	17,5	(222,4)	(481,1)	(497,5)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	63 466,7	62 123,4	2 167,8	372,2	3 883,3	3 411,3
Montréal-Nord	40 176,5	38 913,3	139,9	152,8	1 555,9	2 701,4
Outremont	13 431,8	15 176,1	1 872,9	512,9	641,5	(168,0)
Pierrefonds-Roxboro	29 523,9	32 943,9	3 133,2	543,2	256,4	1 131,6
Plateau-Mont-Royal	57 091,7	55 496,4	1 191,6	808,4	3 595,3	2 939,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	57 785,3	54 923,8	740,8	2 255,2	5 857,5	3 348,6
Rosemont–La Petite-Patrie	62 683,4	60 740,9	1 668,1	3 198,1	6 808,7	1 820,5
Saint-Laurent	69 908,0	66 191,0	(416,5)	775,0	4 075,5	1 921,8
Saint-Léonard	34 483,7	34 846,9	616,8	203,7	457,3	2 227,4
Sud-Ouest	52 719,8	54 538,8	3 914,4	3 411,0	5 506,4	5 902,1
Verdun	33 846,2	36 292,3	2 427,2	1 574,7	1 555,8	2 893,2
Ville-Marie	86 713,9	91 785,8	10 886,3	16 569,8	22 384,2	13 584,9
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 926,8	60 790,1	1 579,6	2 698,0	2 414,3	2 397,1
Total – Arrondissements	**884 366,7**	**887 768,9**	**35 274,4**	**41 811,6**	**73 683,8**	**52 327,4**

1. Inclut le remboursement de la dette à long terme.

Le budget des arrondissements comprend des activités déléguées par le conseil municipal et des activités de compétence locale, notamment l'adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire respectif et concernant l'urbanisme, la voirie locale, le développement économique local, communautaire, culturel et social, les parcs locaux ainsi que les activités et équipements sportifs et culturels à vocation locale. Le conseil municipal adopte le budget des arrondissements et leurs surplus de gestion découlant des activités sous leur responsabilité.

Le surplus des arrondissements s'élève à 73,7 M$, incluant des ajustements corporatifs totalisant 41,8 M$. Ces derniers concernent principalement les surplus de revenus de permis de construction et de modification, pour 35,5 M$, le remboursement des dépenses relatives au programme « Canopée », pour 3,0 M$, une portion des gains de vente de terrains, pour 2,0 M$, les ajustements au budget des matières résiduelles, pour 1,9 M$, un remboursement pour le chargement de neige additionnel, pour 1,4 M$, et des ajustements touchant la CNESST, pour (1,6 M$).

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Tableau 51 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 818,7	6 935,1	7 120,9	7 108,2	12,7	7 108,2
Transferts centraux	42 951,3	45 224,7	47 703,6	46 272,9	1 430,7	47 927,5
Services rendus et autres revenus	2 070,6	2 540,8	2 200,0	1 946,3	253,7	2 176,5
Transferts	6,9	32,2	10,0	-	10,0	-
Total – Revenus	**51 847,5**	**54 732,8**	**57 034,5**	**55 327,4**	**1 707,1**	**57 212,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 817,1	7 492,9	7 795,7	8 805,7	1 010,0	9 901,5
Sécurité publique	314,3	346,9	379,7	347,4	(32,3)	386,4
Transport	10 809,2	13 102,3	13 468,3	12 919,2	(549,1)	13 161,5
Hygiène du milieu	8 118,5	7 897,9	7 885,0	7 805,2	(79,8)	7 840,6
Santé et bien-être	229,6	305,0	321,8	257,6	(64,2)	305,1
Aménagement, urbanisme et développement	3 273,4	3 151,0	3 329,7	3 009,4	(320,3)	3 303,2
Loisirs et culture	20 784,8	21 975,1	22 759,9	22 182,9	(577,0)	23 485,5
Total – Charges de fonctionnement	**51 346,9**	**54 271,1**	**55 940,1**	**55 327,4**	**(612,7)**	**58 383,8**
Affectations	522,1	805,6	1 395,7	-	1 395,7	1 171,6
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 022,7**	**1 267,3**	**2 490,1**	**-**	**2 490,1**	**-**
Ajustements	2 894,1	1 588,6	1 884,6			
Excédent (déficit) de gestion	**3 916,8**	**2 855,9**	**4 374,7**	**-**	**4 374,7**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réduction de la limite de vitesse à 30 km/h dans les rues locales;
- mise en place de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation sur 42 tronçons de rues;
- lancement d'un programme de ruelles vertes et communautaires;
- implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le district de Bordeaux-Cartierville;
- mise en place d'un programme de subvention de couches lavables;
- relocalisation de la Maison des jeunes d'Ahuntsic;
- réalisation d'une murale sur la place Iona-Monahan;

- piétonnisation permanente de l'avenue Park Stanley;
- tenue de deux séances itinérantes du conseil d'arrondissement ainsi que de consultations publiques sur l'aménagement des parcs Ahuntsic et Nicolas-Viel.

Principales variations

Budget modifié

La variation entre le budget original et le budget modifié est de 3,1 M$. Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- affectation de surplus de 1,3 M$ pour la réalisation de plusieurs projets du Plan stratégique 2018-2021 (Plan de lutte à l'agrile du frêne, Plan de déplacement, ajout d'effectifs à la Division des études techniques, réduction de la limite de vitesse dans les rues locales, etc.);
- transfert budgétaire de 1,6 M$ de la Ville-centre pour la réalisation de travaux d'entretien et de mises aux normes dans les cours de services.

Revenus

Transferts centraux

- Variation provenant essentiellement d'un transfert budgétaire de la Ville-centre pour la réalisation de travaux d'entretien et de mises aux normes dans les cours de services.

Services rendus et autres revenus

- Écart favorable provenant des revenus encaissés au fonds de stationnement et de la réserve pour fins de parcs.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,6 M$ provenant de transferts budgétaires à différentes activités.
- Économies budgétaires de 0,4 M$ (rémunérations, services professionnels et techniques, biens non durables, etc.).

Transport

- Écart défavorable de 0,3 M$ provenant des activités réalisées dans le cadre des opérations de déneigement.

- Dépenses supplémentaires de 0,2 M$ destinées à l'embauche de ressources additionnelles pour améliorer la planification des travaux routiers.

Aménagement, urbanisme, et développement

- Dépenses supplémentaires de 0,2 M$ pour la réalisation d'un plan local de déplacement et la réduction de la limite de vitesse à 30 km/h.
- Octroi de contributions financières de 0,1 M$ pour le développement économique (Plan d'affaires SDC-District central et ajout d'une chambre froide au marché Ahuntsic-Cartierville).

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 0,6 M$ provenant principalement de dépenses supplémentaires effectuées dans le cadre du renforcement de la canopée et du programme de remplacement des frênes.

ANJOU

Tableau 52 – Anjou

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 345,4	5 246,1	5 930,3	5 937,4	(7,1)	5 937,4
Transferts centraux	17 741,6	17 525,2	17 926,9	17 908,1	18,8	17 970,8
Services rendus et autres revenus	1 575,2	1 255,8	1 336,3	1 332,1	4,2	1 332,1
Transferts	(76,7)	(74,4)	33,5	50,5	(17,0)	50,5
Total – Revenus	**25 585,5**	**23 952,7**	**25 227,0**	**25 228,1**	**(1,1)**	**25 290,8**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 229,2	3 964,6	3 781,3	4 453,5	672,2	4 340,7
Sécurité publique	160,7	174,6	163,9	173,8	9,9	168,3
Transport	5 197,7	6 650,9	7 102,7	6 913,7	(189,0)	6 798,0
Hygiène du milieu	1 795,7	1 809,1	1 867,9	1 956,8	88,9	2 028,5
Aménagement, urbanisme et développement	1 193,6	1 527,4	1 529,5	1 584,7	55,2	1 593,1
Loisirs et culture	11 140,8	11 449,9	11 195,4	11 452,5	257,1	11 669,1
Frais de financement	79,2	72,6	65,7	65,8	0,1	65,8
Total – Charges de fonctionnement	**23 796,9**	**25 649,1**	**25 706,4**	**26 600,8**	**894,4**	**26 663,5**
Financement	(103,8)	(110,3)	(117,3)	(117,3)	-	(117,3)
Affectations	606,0	1 952,0	1 534,2	1 490,0	44,2	1 490,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 290,8**	**145,3**	**937,5**	**-**	**937,5**	**-**
Ajustements	(204,6)	423,8	794,0			
Excédent (déficit) de gestion	**2 086,2**	**569,1**	**1 731,5**	**-**	**1 731,5**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- acquisition d'un terrain pour la future maison de la culture;
- finalisation du concept de revitalisation de l'avenue de Chaumont;
- amorce du Plan maître de plantation, incluant le traitement des frênes;
- aménagement, au parc Roger-Rousseau, d'un nouveau jardin communautaire au parc Roger-Rousseau comportant 59 jardinets, ce qui augmente le nombre de jardinets à 540 dans l'arrondissement;
- mise en place d'un service de bibliothèque mobile pour les personnes âgées ayant des limitations fonctionnelles.

Principales variations

Budget modifié

Budget de dépenses de fonctionnement additionnel à la suite à d'un virement d'un service central pour la Politique de l'enfant.

Revenus

Aucun écart important.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Somme de 0,4 M$ allouée pour imprévus non requise.
- Économies de 0,1 M$, reliées à des postes vacants.
- Divers surplus totalisant 0,1 M$, reliés aux dépenses en télécommunications.

Transport

- Surcroît de dépenses de 0,2 M$ à la suite de la hausse du coût du sel.
- Dépenses additionnelles de rémunération de 0,1 M$, reliées aux activités de déneigement.
- Économies de 0,1 M$ réalisées en raison de réparations ponctuelles sur la chaussée et les trottoirs moins nombreuses que prévu.

Loisirs et culture

- Économies de 0,2 M$ réalisées à la suite d'affectations d'employés à d'autres activités, notamment le déneigement.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Tableau 53 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 731,7	8 866,5	8 871,4	9 056,7	(185,3)	9 056,7
Transferts centraux	49 225,0	51 399,1	52 617,1	52 176,7	440,4	52 741,8
Services rendus et autres revenus	4 059,0	3 985,5	3 918,9	3 036,9	882,0	3 130,8
Transferts	6,1	15,1	12,6	-	12,6	-
Total – Revenus	**62 021,8**	**64 266,2**	**65 420,0**	**64 270,3**	**1 149,7**	**64 929,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 822,6	7 929,5	7 569,3	8 602,1	1 032,8	7 905,2
Sécurité publique	563,3	605,7	619,6	622,2	2,6	624,1
Transport	11 028,9	13 230,1	12 606,1	13 521,3	915,2	13 564,5
Hygiène du milieu	10 317,1	9 951,0	10 683,7	9 935,3	(748,4)	10 476,8
Santé et bien-être	1 411,3	1 357,0	1 483,2	1 367,1	(116,1)	1 531,9
Aménagement, urbanisme et développement	3 946,9	4 172,3	4 203,7	4 286,7	83,0	4 417,6
Loisirs et culture	25 026,5	27 168,2	28 357,1	26 335,6	(2 021,5)	26 907,7
Total – Charges de fonctionnement	**60 116,6**	**64 413,8**	**65 522,7**	**64 670,3**	**(852,4)**	**65 427,8**
Affectations	1 145,8	2 232,6	623,2	400,0	223,2	498,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 051,0**	**2 085,0**	**520,5**	**-**	**520,5**	**-**
Ajustements	2 033,6	932,1	3 738,0			
Excédent (déficit) de gestion	**5 084,6**	**3 017,1**	**4 258,5**	**-**	**4 258,5**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- création d'un fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux dans les logements insalubres;
- renouvellement du bail de la mairie d'arrondissement (5160, boulevard Décarie) et travaux de réhabilitation de la cour Darlington;
- conclusion d'un contrat de services pour la tenue de la Table ronde sur la réduction de la pauvreté;
- financement d'un programme local de subvention pour des produits d'hygiène durables;
- financement d'un projet de verdissement du corridor écologique et vivrier Darlington, reliant le mont Royal à la voie ferrée;
- financement de quatre patrouilleurs à vélo.

Principales variations

Budget modifié

- Transfert de 0,5 M$ de la Direction des réseaux d'eau pour assurer les travaux d'entretien sur les réseaux locaux.
- Affectation de surplus de 0,2 M$ au budget de fonctionnement pour la réalisation de divers projets, par exemple, des travaux supplémentaires d'essouchement.

Revenus

Taxes

- Ajustement de (0,2 M$) de revenus liés, notamment, à un changement de classification fiscale de l'Hôpital Shriners pour enfants.

Transferts centraux

- Transfert de 0,5 M$ de la Direction des réseaux d'eau pour assurer les travaux d'entretien sur les réseaux locaux.
- Ajustement de (0,1 M$) pour la plantation d'arbres dans le cadre du programme « Canopée ».

Services rendus et autres revenus

- Revenus supplémentaires de 0,3 M$ pour des travaux effectués par l'Arrondissement à la charge des citoyens, par exemple l'aménagement d'entrées charretières et l'abattage d'arbres.
- Excédent de 0,2 M$ attribuable principalement à des permis d'occupation temporaire du domaine public.
- Revenus supplémentaires de 0,4 M$ en amendes et pénalités de remorquage, notamment lors des opérations de déneigement, ainsi que pour la délivrance de divers permis.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart de 1,0 M$ dans les postes de services techniques et de rémunération, dont 0,7 M$ ont été transférés pour réaliser divers projets, notamment la réhabilitation de la cour de services Darlington et le réaménagement du bureau d'arrondissement.

Transport

- Écart de 0,6 M$ dans les honoraires professionnels et les services techniques, découlant de budgets pour les activités de voirie et de nettoyage de graffitis qui ont servi en partie à l'achat de sel et d'abrasifs ainsi qu'au financement des activités de propreté dans les parcs (Montréal.net).
- Économie de 0,4 M$ sur les coûts d'électricité ainsi que l'achat d'agrégats et de matériaux de construction; le remplacement des ampoules halogènes par des lumières DEL pour l'éclairage de rue et l'augmentation des investissements sur le réseau routier ont généré des économies de services publics et de coûts d'entretien.
- Déficit de 0,2 M$ dans la rémunération liée à la voirie.

Hygiène du milieu

- Écart défavorable de 0,7 M$ dans la rémunération liée aux activités d'entretien du réseau de distribution de l'eau potable et de collecte des déchets domestiques.

Loisirs et culture

- Déficit de 1,3 M$ dans la rémunération globale des bibliothèques et des maisons de la culture, généré en partie par les activités liées à l'exploitation de deux nouveaux « Fab Lab », aux activités numériques, au projet d'animation hors les murs ainsi qu'à l'ouverture des bibliothèques durant les jours fériés.
- Dépassement de 0,4 M$ dans la rémunération globale pour les activités de sports et de loisirs, lié entre autres à l'ouverture des piscines et des pataugeoires extérieures pendant 12 jours supplémentaires à l'été 2018, à la prolongation à l'ouverture de la patinoire Bleu Blanc Bouge, à l'hiver 2018, et à l'ouverture hâtive de l'aréna Doug-Harvey.
- Dépense de 0,2 M$ dans les achats de biens non capitalisés financés par le surplus et d'autres familles de dépenses, notamment pour le remplacement de mobilier au centre communautaire de Côte-des-Neiges.
- Contributions financières supplémentaires de 0,1 M$ à divers organismes, provenant du surplus de gestion.

LACHINE

Tableau 54 – Lachine

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	4 227,5	4 275,8	4 325,3	4 313,2	12,1	4 313,2
Transferts centraux	21 110,0	21 250,8	20 890,6	21 104,7	(214,1)	21 178,0
Services rendus et autres revenus	3 420,6	3 404,1	3 506,9	3 587,3	(80,4)	3 587,3
Transferts	37,5	116,0	57,0	71,5	(14,5)	71,5
Total – Revenus	**28 795,6**	**29 046,7**	**28 779,8**	**29 076,7**	**(296,9)**	**29 150,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 538,4	3 697,0	3 709,3	3 997,5	288,2	3 942,4
Sécurité publique	49,7	47,4	51,4	65,0	13,6	65,0
Transport	3 944,7	5 354,4	4 358,3	5 192,6	834,3	5 085,7
Hygiène du milieu	3 102,2	3 442,0	3 671,4	3 454,1	(217,3)	3 556,2
Santé et bien-être	1 013,4	1 288,8	1 104,5	1 120,0	15,5	1 075,6
Aménagement, urbanisme et développement	1 771,9	1 903,7	1 958,7	1 884,3	(74,4)	2 136,6
Loisirs et culture	13 720,3	13 660,8	14 065,1	13 746,9	(318,2)	13 925,8
Total – Charges de fonctionnement	**28 140,6**	**29 394,1**	**28 918,7**	**29 460,4**	**541,7**	**29 787,3**
Affectations	520,2	251,6	924,6	383,7	540,9	637,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 175,2**	**(95,8)**	**785,7**	**-**	**785,7**	**-**
Ajustements	116,2	217,7	581,6			
Excédent (déficit) de gestion	**1 291,4**	**121,9**	**1 367,3**	**-**	**1 367,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en œuvre du projet *Jenkins* dans le secteur de Lachine Est et délivrance du premier permis pour plus de 75 unités d'habitation;
- lancement du processus de transformation de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne;
- mise en place d'un programme de soutien aux initiatives citoyennes;
- réalisation d'une étude spécifique pour le complexe sportif et communautaire;
- revitalisation de la rue Notre-Dame (éclairage, animation des murales).

Principales variations

Budget modifié

Affectation des surplus de 0,3 M$ à divers dossiers, notamment la revitalisation de la rue Notre-Dame et le complexe communautaire et sportif.

Revenus

Transferts centraux

- Variation de (0,2 M$) principalement attribuable à la plantation d'arbres dans le cadre du programme « Canopée ».

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart favorable de 0,8 M$, provenant principalement des opérations et activités suivantes :
  - diminution des heures supplémentaires par la mise en place d'une équipe de nuit;
  - diminution des dépenses en vêtements à la suite de l'installation, à la Direction des travaux publics, d'une machine distributrice optimisant le suivi des inventaires, de la consommation et de la distribution;
  - économies sur la masse salariale à la suite d'une restructuration effectuée au courant de l'année.

LASALLE

Tableau 55 – LaSalle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 011,3	6 055,2	4 424,0	4 344,8	79,2	4 344,8
Transferts centraux	28 246,2	29 564,9	30 895,4	30 972,9	(77,5)	31 148,4
Services rendus et autres revenus	1 335,3	1 687,9	1 486,2	1 312,5	173,7	1 312,5
Transferts	(135,6)	(141,7)	43,5	31,1	12,4	31,1
Total – Revenus	**37 457,2**	**37 166,3**	**36 849,1**	**36 661,3**	**187,8**	**36 836,8**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 802,2	5 961,6	5 885,6	6 977,8	1 092,2	6 352,2
Sécurité publique	418,7	463,1	461,6	501,5	39,9	502,5
Transport	8 717,8	10 123,3	9 472,1	10 186,0	713,9	10 226,7
Hygiène du milieu	3 312,5	3 270,3	3 677,4	3 398,2	(279,2)	3 652,8
Aménagement, urbanisme et développement	1 352,5	1 530,1	1 599,9	1 508,2	(91,7)	1 636,8
Loisirs et culture	15 039,3	14 796,8	15 129,6	15 089,6	(40,0)	15 069,8
Total – Charges de fonctionnement	**34 643,0**	**36 145,2**	**36 226,2**	**37 661,3**	**1 435,1**	**37 440,8**
Affectations	(21,7)	(46,7)	857,1	1 000,0	(142,9)	604,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 792,5**	**974,4**	**1 480,0**	-	**1 480,0**	-
Ajustements	1 097,3	1 175,0	1 960,8			
Excédent (déficit) de gestion	**3 889,8**	**2 149,4**	**3 440,8**	-	**3 440,8**	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- adoption du nouveau Plan stratégique de l'Arrondissement 2018-2024;
- webdiffusion des séances du conseil;
- dévoilement du lauréat du concours d'architectures et du concept de la nouvelle bibliothèque L'Octogone;
- attribution du nom de l'ancien maire Lionel Boyer à une promenade;
- sécurisation des traverses piétonnes aux abords de trois écoles primaires;
- aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc Lawrence;
- réaménagement de la passerelle de la baie de Quenneville, au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain;

- réfection d'une cinquantaine de tronçons et de rues;
- lancement du programme d'élagage cyclique en septembre, qui s'étendra sur deux ans;
- signature d'un pacte d'amitié et de coopération entre LaSalle et Taishan, en Chine.

Principales variations

Budget modifié

Variation de (0,2 M$) provenant de crédits additionnels de 0,2 M$ pour des projets spéciaux, d'une affectation du budget de fonctionnement de (0,5 M$) au financement de projets d'immobilisations ainsi que d'une affectation des surplus cumulés de l'Arrondissement de 0,1 M$.

Revenus

Taxes

- Surplus de 0,1 M$ résultant de nouveaux projets immobiliers et des variations des évaluations foncières.

Transferts centraux

- Budgets additionnels de 0,2 M$ reçus pour l'agent de liaison de L'Octogone, pour les réseaux de distribution d'eau et d'égouts ainsi que pour la Politique de l'enfant.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 1,1 M$ provenant principalement de transferts budgétaires à d'autres activités budgétaires et d'économies sur des sommes allouées pour imprévus non requis.

Transport

- Économie de 0,5 M$ sur la rémunération des employés budgétisés à la voirie et qui ont été affectés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des infrastructures et de la chaussée.
- Surplus de 0,2 M$, attribuable au déblaiement et au chargement de la neige, à la suite de conditions météorologiques plus clémentes à la fin de l'année.

Hygiène du milieu

- Écart défavorable de 0,3 M$, attribuable à la rémunération des employés budgétisés à la voirie plutôt qu'à l'entretien des réseaux d'aqueducs et d'égouts.

L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Tableau 56 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	1 271,5	1 336,4	1 359,5	1 361,7	(2,2)	1 361,7
Transferts centraux	8 460,4	8 236,0	8 456,6	8 067,4	389,2	8 456,6
Services rendus et autres revenus	375,5	486,6	476,5	373,3	103,2	373,3
Transferts	(44,7)	(43,2)	6,0	5,5	0,5	5,5
Total – Revenus	**10 062,7**	**10 015,8**	**10 298,6**	**9 807,9**	**490,7**	**10 197,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	1 764,4	2 004,3	2 039,9	2 265,6	225,7	2 277,3
Sécurité publique	89,2	72,8	54,4	83,4	29,0	83,4
Transport	2 758,2	2 716,7	2 956,6	3 080,2	123,6	3 096,9
Hygiène du milieu	646,7	558,2	779,0	408,5	(370,5)	807,3
Santé et bien-être	9,0	9,6	9,2	19,7	10,5	0,1
Aménagement, urbanisme et développement	579,0	604,1	622,2	744,3	122,1	746,5
Loisirs et culture	3 792,1	4 148,2	4 113,5	3 206,2	(907,3)	3 203,1
Frais de financement	-	(0,2)	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**9 638,6**	**10 113,7**	**10 574,8**	**9 807,9**	**(766,9)**	**10 214,6**
Affectations	38,3	96,0	17,5	-	17,5	17,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**462,4**	**(1,9)**	**(258,7)**	**-**	**(258,7)**	**-**
Ajustements	(90,0)	(495,6)	(222,4)			
Excédent (déficit) de gestion	**372,4**	**(497,5)**	**(481,1)**	**-**	**(481,1)**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- tenue d'une grande assemblée publique de consultation portant sur les recommandations de la direction et du comité citoyen « post mortem inondations printanières 2017 »;
- conception et distribution d'un guide pratique du citoyen en cas d'inondations;
- révision réglementaire pour prévenir les risques d'inondations;
- acquisition d'une embarcation et installation de règles de mesure du niveau d'eau à divers endroits stratégiques du territoire;
- actualisation du registre des fournisseurs de l'Arrondissement et planification d'achats de matériaux (sacs de sable, pompes, équipements vestimentaires);
- mandat pour l'élaboration d'un plan d'urgence pour le pont de L'Île-Bizard;

- achèvement des travaux et inauguration officielle de la salle multifonctionnelle Madeleine-Lahaye;
- tenue de nouvelles rencontres pour la poursuite du projet *Paysage humanisé*;
- poursuite du projet d'implantation d'un nouveau parc à Sainte-Geneviève (incluant trois bâtiments) et planification de l'aménagement de deux parcs à L'Île-Bizard;
- renouvellement de la convention Contribution – culture, sports, loisirs avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour promouvoir les arts et la culture au sein de l'arrondissement.

Principales variations

Budget modifié

Attribution de ressources additionnelles de 0,4 M$ par la Ville-centre pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Revenus

Transferts centraux

- Variation de 0,4 M$ découlant de l'attribution de ressources additionnelles pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Services rendus et autres

- Revenus excédentaires de 0,1 M$ provenant notamment de la location d'espaces publics ainsi que d'amendes et de pénalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,2 M$ en rémunération pour des postes vacants non pourvus.

Transport

- Répartition inégale des dépenses réelles et budgétées entre les activités de voirie et celles concernant les bâtiments, ce qui a généré un écart favorable de 0,1 M$.

Hygiène du milieu

- Dépenses supplémentaires financées par un budget additionnel de 0,4 M$ provenant du Service de l'eau.

Aménagement, urbanisme et développement

- Économie de 0,1 M$ sur les dépenses de rémunération.

Loisirs et culture

- Économie anticipée sur les postes vacants non réalisée, pour 0,8 M$.

MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Tableau 57 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 883,5	9 144,9	9 441,4	9 308,7	132,7	9 308,7
Transferts centraux	45 431,8	48 485,3	50 515,1	49 500,8	1 014,3	50 617,8
Services rendus et autres revenus	2 085,1	3 373,6	3 510,2	2 265,7	1 244,5	2 466,7
Transferts	33,0	17,3	-	-	-	-
Total – Revenus	**56 433,4**	**61 021,1**	**63 466,7**	**61 075,2**	**2 391,5**	**62 393,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 947,0	7 583,7	6 974,7	7 334,6	359,9	7 419,3
Sécurité publique	454,8	523,8	525,3	525,1	(0,2)	538,9
Transport	12 372,3	15 913,0	16 056,9	15 709,2	(347,7)	16 780,1
Hygiène du milieu	7 920,6	8 197,1	8 020,4	7 378,6	(641,8)	8 344,4
Santé et bien-être	81,5	218,0	122,5	45,3	(77,2)	123,8
Aménagement, urbanisme et développement	3 259,1	3 532,1	3 673,3	3 649,6	(23,7)	3 756,8
Loisirs et culture	26 090,2	26 233,7	26 750,3	26 432,8	(317,5)	27 495,1
Total – Charges de fonctionnement	**57 125,5**	**62 201,4**	**62 123,4**	**61 075,2**	**(1 048,2)**	**64 458,4**
Affectations	2 042,0	2 623,1	2 167,8	-	2 167,8	2 065,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 349,9**	**1 442,8**	**3 511,1**	**-**	**3 511,1**	**-**
Ajustements	1 022,8	1 968,5	372,2			
Excédent (déficit) de gestion	**2 372,7**	**3 411,3**	**3 883,3**	**-**	**3 883,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- fin des réfections majeures à la piscine Pierre-Lorange et de l'aréna Saint-Donat et réouverture de ces installations;
- fin des travaux de réaménagement des bureaux administratifs de l'Arrondissement, permettant un regroupement des activités;
- adoption d'un plan local de déplacement;
- réduction importante du délai de réponse aux citoyens, ayant passé de 37 à 13 jours (pour les 9 activités pilotes qui sont suivies par le Service de la performance organisationnelle);
- allongement des heures d'ouverture des chalets de parc (le double par rapport à l'année précédente);

- plantation de 588 arbres sur le domaine public;
- mise en place d'un plan d'action de propreté et réalisation de la campagne de propreté 2018 « Dans MHM, ça torche! ».

Principales variations

Budget modifié

- Affectation au fonctionnement de 2,1 M$, soit 1,4 M$ pour augmenter l'offre de services prévue au budget, 0,3 M$ pour contribuer à l'offre de services de partenaires et 0,4 M$ pour aménager des d'installations et renouveler divers équipements.
- Attribution d'un budget additionnel de 1,1 M$ par la Ville-centre, soit 0,9 M$ pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts et 0,2 M$ pour divers projets (notamment harmonisation des localisations dans les bibliothèques, programme Quartiers intégrés et concours de design).
- Budget additionnel de 0,2 M$ provenant de l'affectation de revenus reportés pour fins de parcs.

Revenus

Transferts centraux

- Budget additionnel principalement pour des travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Services rendus et autres

- Revenus excédentaires reliés à l'utilisation des revenus reportés pour fins de parcs pour le remplacement d'installations dans les parcs, de même qu'à l'encaissement d'un dépôt de garantie d'un entrepreneur ayant fait faillite et à des travaux effectués par la Ville.

Charges de fonctionnement

Transport

- Dépassement de 1,1 M$ résultant principalement d'efforts additionnels en propreté, de l'ajout d'équipes pour la réalisation de travaux (chaussées et trottoirs) et du projet de réfection routière (d'une valeur de plus de 27,0 M$).
- Économies de 0,5 M$ sur les opérations d'enlèvement de la neige.

Hygiène du milieu

- Dépassement de 0,9 M$ pour les activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, notamment pour la réalisation de travaux de branchement au réseau d'égout et le remplacement d'entrées de service en plomb.
- Économies de 0,3 M$, principalement reliées à la gestion des matières résiduelles.

Loisirs et culture

- Dépassement de 1,0 M$ pour les parcs et les terrains de jeux, résultant notamment de la poursuite du programme d'élagage systématique et d'essouchement. La réserve pour fins de parcs a, quant à elle, été utilisée pour le remplacement d'installations dans les parcs. Le programme de surveillance des installations extérieures a été poursuivi.
- Économies de 0,4 M$ sur les activités « patinoires et piscines » principalement liées à la fermeture de la piscine Pierre-Lorange et de l'aréna Saint-Donat pour des rénovations majeures.

MONTRÉAL-NORD

Tableau 58 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 161,1	8 254,6	8 353,4	8 367,8	(14,4)	8 367,8
Transferts centraux	30 272,3	30 413,9	31 094,2	30 495,5	598,7	31 096,5
Services rendus et autres revenus	986,8	883,0	728,9	819,4	(90,5)	819,4
Transferts	(200,2)	(181,1)	-	-	-	-
Total – Revenus	**39 220,0**	**39 370,4**	**40 176,5**	**39 682,7**	**493,8**	**40 283,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 144,5	6 209,8	5 976,1	6 496,0	519,9	6 263,6
Sécurité publique	229,4	226,8	202,1	266,0	63,9	246,4
Transport	6 205,7	6 697,9	6 759,9	6 731,6	(28,3)	6 832,3
Hygiène du milieu	3 770,3	4 512,0	4 502,7	4 342,1	(160,6)	4 291,4
Santé et bien-être	714,6	1 498,1	1 750,5	1 536,3	(214,2)	1 773,3
Aménagement, urbanisme et développement	2 430,5	3 073,3	3 003,1	3 037,3	34,2	3 423,0
Loisirs et culture	17 158,3	15 674,9	16 718,9	17 218,3	499,4	17 591,2
Total – Charges de fonctionnement	**36 653,3**	**37 892,8**	**38 913,3**	**39 627,6**	**714,3**	**40 421,2**
Affectations	(8,3)	(75,9)	139,9	(55,1)	195,0	137,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 558,4**	**1 401,7**	**1 403,1**	**-**	**1 403,1**	**-**
Ajustements	1 991,7	1 299,7	152,8			
Excédent (déficit) de gestion	**4 550,1**	**2 701,4**	**1 555,9**	**-**	**1 555,9**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- accroissement des contributions au plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse à même le surplus de l'Arrondissement;
- lancement du plan collectif de développement économique de Montréal-Nord;
- étude des rives de la rivière des Prairies;
- inauguration de quatre nouvelles ruelles vertes et de la place de l'Espoir;
- réouverture de l'aréna Fleury après la mise aux normes de son système de réfrigération;
- fermeture de la piscine de l'école Calixa-Lavallée pour réparations majeures;
- mise en application d'une nouvelle stratégie pour le déneigement;

- début des travaux de planification du secteur nord-est, en collaboration avec les organismes et les citoyens du secteur.

Principales variations

Budget modifié

- Virements de 0,6 M$ provenant des services centraux pour le programme Quartier intégré, une indemnisation au fonds d'auto-assurance pour dommages causés par le feu dans un chalet de parc ainsi que différents projets de culture et loisirs.
- Utilisation de 0,6 M$ de surplus de gestion, notamment pour l'octroi de contributions financières à des organismes communautaires.
- Variation de (0,4 M$) provenant d'un transfert du budget de fonctionnement aux activités d'investissement, principalement pour le remplacement des unités de ventilation de la bibliothèque Henri-Bourassa.

Revenus

Transferts centraux

- Variation favorable de 0,6 M$, principalement attribuable à des dotations supplémentaires des services centraux.

Services rendus et autres revenus

- Variation défavorable de 0,1 M$ dans les revenus de location d'installations sportives, due à la fermeture d'un aréna pour sa mise aux normes.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Financement au comptant d'immobilisations, pour 0,4 M$.
- Non-réalisation de projets de communication pour 0,1 M$, pour le développement économique, le corridor vert et la Priorité jeunesse.

Hygiène du milieu

- Non-octroi d'un contrat de protection cathodique, pour 0,1 M$.
- Écart défavorable de 0,2 M$, relatif au ramassage en régie de rebuts et de sols contaminés.

Santé et bien-être

- Dépenses additionnelles de 0,2 M$ pour l'octroi de diverses contributions à des organismes en lien avec Priorité jeunesse.

Loisirs et culture

- Excédent de 0,6 M$ en dépenses de masse salariale pour l'entretien supplémentaire de l'œuvre d'art public *Vélocité des lieux* et des saillies et pour les services dans les bibliothèques.
- Économie de 0,2 M$ relative à des comblements tardifs ou à des remplacements de postes non effectués.
- Surplus de 0,2 M$ engendré par un écart important entre les taux réels et budgétés des cotisations de l'employeur pour les cols blancs auxiliaires.
- Économie de 0,7 M$ à la suite de fermetures temporaires de lieux sportifs et culturels.
- Écart favorable de 0,2 M$ pour les locations de salles et de terrains pour des activités sportives.

OUTREMONT

Tableau 59 – Outremont

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	2 306,1	2 343,4	2 602,2	2 602,2	-	2 602,2
Transferts centraux	9 540,6	9 218,9	9 079,8	9 185,9	(106,1)	9 089,3
Services rendus et autres revenus	1 557,1	1 483,9	1 746,4	1 745,6	0,8	1 745,6
Transferts	2,3	3,6	3,4	4,0	(0,6)	4,0
Total – Revenus	**13 406,1**	**13 049,8**	**13 431,8**	**13 537,7**	**(105,9)**	**13 441,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 205,1	3 018,0	2 893,9	2 972,7	78,8	3 034,8
Sécurité publique	672,9	517,0	551,1	637,5	86,4	613,8
Transport	2 752,9	3 569,1	3 964,6	3 457,6	(507,0)	3 532,2
Hygiène du milieu	746,1	708,1	653,6	851,8	198,2	853,5
Aménagement, urbanisme et développement	1 322,6	1 384,9	1 326,8	1 313,9	(12,9)	1 317,9
Loisirs et culture	5 191,1	5 654,4	5 786,1	5 935,0	148,9	5 952,3
Total – Charges de fonctionnement	**13 890,7**	**14 851,5**	**15 176,1**	**15 168,5**	**(7,6)**	**15 304,5**
Affectations	1 731,4	1 809,3	1 872,9	1 630,8	242,1	1 863,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 246,8**	**7,6**	**128,6**	-	**128,6**	-
Ajustements	1 586,0	(175,6)	512,9			
Excédent (déficit) de gestion	**2 832,8**	**(168,0)**	**641,5**	-	**641,5**	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- déménagement des Travaux publics dans un nouveau bâtiment certifié Leed Or sur le site du campus Outremont (Université de Montréal);
- rénovation complète du bureau Accès Montréal (BAM) de l'Arrondissement;
- réaménagement de locaux au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et à l'aréna;
- réaménagement de l'aire de jeux et début du projet de la mise aux normes de la piscine du parc John-F. Kennedy;
- soutien à la tenue de plusieurs événements sur le territoire de l'arrondissement (Portes ouvertes à la mairie, Guinguette éphémère, la foulée des parcs, la fête d'hiver et la Kermesse Soleil);
- contributions financières à plusieurs organismes et partenaires locaux tels que la Maison des jeunes, Outremont en famille, Casteliers et le Regroupement des éco-quartiers;
- célébration des 20 ans de la bibliothèque Robert-Bourassa.

Principales variations

Budget modifié

- Transfert budgétaire annuel de 0,1 M$ au Service de la culture de la Ville de Montréal pour la réalisation de la programmation culturelle de proximité du Théâtre Outremont.
- Affectation de 0,2 M$ au surplus de gestion de l'Arrondissement pour financer diverses opérations.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économies de 0,4 M$ dégagées à la Direction des services administratifs à la suite de cumuls de fonctions, de postes non comblés et de l'optimisation de la gestion des dépenses.
- Écart défavorable de 0,3 M$ découlant de l'enregistrement d'une provision par le Contentieux dans le cadre de dossiers juridiques.

Sécurité publique

- Économies de 0,1 M$ à la suite de la réduction des dépenses de fonctionnement.

Transport

- Dépassement budgétaire de 0,2 M$ en salaires cols bleus dans le cadre des opérations de voirie et de déneigement et de 0,1 M$ en salaires pour des employés en disponibilité.
- Écart défavorable de 0,2 M$ dans le cadre des opérations d'épandage de sel et d'abrasifs.

Hygiène du milieu

- Variation favorable de 0,1 M$ pour les activités liées aux matières résiduelles et à la gestion de l'eau.

PIERREFONDS-ROXBORO

Tableau 60 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	4 992,1	5 069,3	5 255,0	5 264,8	(9,8)	5 264,8
Transferts centraux	22 041,5	22 245,5	22 830,6	22 880,4	(49,8)	22 947,5
Services rendus et autres revenus	1 074,5	1 427,3	1 430,3	1 266,3	164,0	1 266,3
Transferts	(132,3)	(144,0)	8,0	24,0	(16,0)	24,0
Total – Revenus	**27 975,8**	**28 598,1**	**29 523,9**	**29 435,5**	**88,4**	**29 502,6**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 428,8	4 376,7	4 904,3	4 776,9	(127,4)	5 539,3
Sécurité publique	338,4	393,1	170,9	391,0	220,1	187,0
Transport	7 439,7	8 366,9	8 877,2	6 736,8	(2 140,4)	7 933,7
Hygiène du milieu	3 404,6	2 990,4	3 087,3	3 098,2	10,9	3 155,5
Santé et bien-être	315,1	292,6	288,0	339,7	51,7	287,6
Aménagement, urbanisme et développement	2 535,8	2 409,3	2 573,0	2 477,5	(95,5)	2 697,2
Loisirs et culture	11 288,0	12 052,0	13 043,2	11 965,4	(1 077,8)	12 718,8
Total – Charges de fonctionnement	**29 750,4**	**30 881,0**	**32 943,9**	**29 785,5**	**(3 158,4)**	**32 519,1**
Affectations	2 510,8	2 267,5	3 133,2	350,0	2 783,2	3 016,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**736,2**	**(15,4)**	**(286,8)**	**-**	**(286,8)**	**-**
Ajustements	661,4	1 147,0	543,2			
Excédent (déficit) de gestion	**1 397,6**	**1 131,6**	**256,4**	**-**	**256,4**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne;
- plantation de 515 arbres dans le cadre du plan canopée et foresterie urbaine;
- intégration du REM à l'arrondissement;
- bonification de l'offre de services aux citoyens (divers projets);
- adoption du Plan local de développement durable 2018-2020;
- lancement du programme d'expérience client;
- aménagement du nouveau BAM.

Principales variations

Budget modifié

- Appropriation de 2,7 M$ des surplus pour divers projets prioritaires, pour une bonification du service aux citoyens, divers achats, la réalisation d'études et diverses contributions.
- Allocation de budgets additionnels de 0,1 M$ par les services centraux pour l'harmonisation des pratiques dans les bibliothèques, la programmation de communications pour la nouvelle bibliothèque et le soutien aux activités événementielles Relais rivière.

Revenus

Aucun écart important.

Charges de fonctionnement

Transport

- Utilisation de 1,4 M$ du surplus pour une bonification de services aux citoyens tels que les opérations de déneigement, l'entretien de la voie publique et le marquage de rues.
- Écart défavorable de 1,0 M$ pour les opérations de déneigement.
- Écart favorable de 0,4 M$, dû à une économie sur les activités d'administration et de voirie.

Loisirs et culture

- Dépenses additionnelles de 0,9 M$, financées par les surplus, pour une bonification de services aux citoyens tels que la coupe de gazon, la lutte contre l'agrile du frêne, l'entretien horticole et les activités culturelles.
- Écart défavorable de 0,6 M$ pour les activités de parcs et de terrains de jeux, découlant notamment de l'ajout d'activités récréatives et culturelles dans les parcs.
- Surplus de 0,3 M$ relatif aux activités des patinoires intérieures et extérieures.

PLATEAU-MONT-ROYAL

Tableau 61 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 855,8	9 784,0	9 812,6	9 948,6	(136,0)	9 948,6
Transferts centraux	37 476,1	37 666,0	39 313,9	36 550,6	2 763,3	38 819,6
Services rendus et autres revenus	7 205,9	7 725,5	7 965,2	8 040,3	(75,1)	8 092,1
Transferts	35,6	27,5	-	-	-	-
Total – Revenus	**53 573,4**	**55 203,0**	**57 091,7**	**54 539,5**	**2 552,2**	**56 860,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 738,6	6 874,8	6 013,0	6 777,9	764,9	7 929,2
Sécurité publique	164,3	186,8	152,6	152,1	(0,5)	153,4
Transport	15 469,8	16 453,9	17 102,2	16 366,3	(735,9)	17 390,3
Hygiène du milieu	7 386,5	7 950,6	8 258,6	7 568,4	(690,2)	8 086,3
Santé et bien-être	205,0	-	-	-	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	3 689,5	4 122,6	4 059,5	4 212,0	152,5	4 615,0
Loisirs et culture	18 924,5	20 306,9	19 910,5	20 260,8	350,3	20 371,9
Total – Charges de fonctionnement	**53 578,2**	**55 895,6**	**55 496,4**	**55 337,5**	**(158,9)**	**58 546,1**
Affectations	658,5	1 498,8	1 191,6	798,0	393,6	1 685,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**653,7**	**806,2**	**2 786,9**	**-**	**2 786,9**	**-**
Ajustements	263,5	2 133,4	808,4			
Excédent (déficit) de gestion	**917,2**	**2 939,6**	**3 595,3**	**-**	**3 595,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite des priorités d'interventions en matière de verdissement, d'apaisement de la circulation, d'animation et de propreté, notamment : acquisition du Jardin boisé Notman, aménagement de dos d'âne sur 18 tronçons, ajout de panneaux d'arrêt à 3 intersections, marquage permanent d'une traverse piétonne élargie sur le boulevard Saint-Laurent;
- implantation de la collecte des résidus alimentaires à l'ouest de la rue Saint-Denis;
- ajout de 1 000 places de stationnement pour vélos sur trottoirs et aménagement de pistes cyclables sur les avenues des Pins et du Parc La Fontaine;
- réaménagement et animation de plusieurs espaces publics, notamment 3 aménagements transitoires de la nouvelle place des Fleurs-de-Macadam, projet de piétonnisation des rues Gilford et Guilbault, déploiement d'un nouveau placottoir public;

- interventions réglementaires visant à protéger les ateliers d'artistes du secteur de Saint-Viateur, à encadrer l'implantation des résidences touristiques et à prohiber l'aménagement de stationnements automobiles sur les propriétés privées;
- aménagement de 10 nouvelles ruelles vertes, incluant 8 tronçons champêtres;
- poursuite du plan de lutte contre l'agrile du frêne et du nettoyage de graffitis;
- développement d'une approche innovatrice en lien avec l'agrile du frêne, consistant à préparer la relève avec des plantations intercalées;
- accueil et soutien, accordés à l'organisme Open Door, un centre de jour au profit de la clientèle itinérante du quartier de Milton Parc;
- ouverture d'un vestiaire universel au bain Lévesque : une première à la Ville de Montréal;
- bonification de l'animation pendant la période des fêtes – Village du vilain sapin (chorales, yoga sur neige, animation pour enfants, etc.);
- lancement du Plan d'action culturel 2018-2020 et présentation d'un bilan positif pour celui de 2015-2017.

Principales variations

Budget modifié

- Budget additionnel de 1,5 M$ provenant de la Ville-centre pour la réfection des cours de services.
- Budget additionnel de 1,0 M$ provenant des surplus à des fins de projets liés à l'aménagement, au transport, à la culture et aux loisirs.
- Virement de 0,4 M$ du Service de l'eau.
- Ajout de 0,2 M$ provenant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour les rues piétonnières Gilford et Roy.

Revenus

Transferts centraux

- Budgets additionnels de 1,5 M$ pour la réfection des cours de services, de 0,4 M$ provenant du Service de l'eau et de 0,2 M$ pour les rues piétonnières Gilford et Roy.
- Budget de 0,6 M$ transféré aux activités financières d'immobilisations pour la capitalisation de la main-d'œuvre du Programme de réfection routière.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,8 M$ sur les dépenses discrétionnaires en services techniques et honoraires professionnels.
- Écart favorable généré par un transfert de 0,4 M$ pour divers projets effectués dans les autres activités, notamment le transport, l'aménagement, les parcs et la culture.
- Économie de 0,4 M$ sur le droit d'ester en justice pour l'annulation de la provision.
- Écart favorable de 0,3 M$ sur la rémunération, généré par un retard dans le comblement de postes.
- Écart défavorable de 1,1 M$ pour la gestion des postes vacants.

Transport

- Dépenses additionnelles de 0,3 M$ pour les rues piétonnières Roy et Gilford.
- Dépenses supplémentaires de 0,5 M$ provenant des affectations de surplus pour les graffitis, les travaux préliminaires pour la place Fleurs-de-Macadam, les placottoirs, etc.

Hygiène du milieu

- Dépenses supplémentaires financées par un budget additionnel de 0,4 M$ du Service de l'eau.
- Écart défavorable de 0,3 M$ pour les matières résiduelles.

Loisirs et culture

- Économie de 0,1 M$ au niveau des arénas, attribuable à la fermeture de l'aréna Mont-Royal pour sa mise aux normes.
- Économie de 0,2 M$ pour les activités culturelles, notamment sur les dépenses discrétionnaires en services techniques et en rémunération.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Tableau 62 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	10 800,6	9 820,1	9 949,4	9 929,4	20,0	9 929,4
Transferts centraux	41 861,0	44 108,9	46 142,1	45 670,5	471,6	46 273,6
Services rendus et autres revenus	1 893,6	1 636,1	1 682,8	1 553,7	129,1	1 715,4
Transferts	49,4	55,1	11,0	26,0	(15,0)	26,0
Total – Revenus	**54 604,6**	**55 620,2**	**57 785,3**	**57 179,6**	**605,7**	**57 944,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 318,4	7 534,0	6 201,5	7 949,5	1 748,0	7 732,0
Sécurité publique	329,1	330,6	353,3	345,4	(7,9)	356,0
Transport	10 837,1	14 049,6	13 372,0	14 451,9	1 079,9	14 620,5
Hygiène du milieu	6 296,9	7 099,1	7 775,2	7 134,5	(640,7)	7 686,6
Santé et bien-être	168,0	241,6	354,0	213,9	(140,1)	359,9
Aménagement, urbanisme et développement	3 454,6	3 183,5	3 420,6	3 391,6	(29,0)	3 580,0
Loisirs et culture	20 527,2	22 839,4	23 447,2	23 692,8	245,6	24 218,6
Total – Charges de fonctionnement	**48 931,3**	**55 277,8**	**54 923,8**	**57 179,6**	**2 255,8**	**58 553,6**
Affectations	424,9	578,4	740,8	-	740,8	609,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**6 098,2**	**920,8**	**3 602,3**	**-**	**3 602,3**	**-**
Ajustements	1 540,8	2 427,8	2 255,2			
Excédent (déficit) de gestion	**7 639,0**	**3 348,6**	**5 857,5**	**-**	**5 857,5**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- obtention de l'attestation Stationnement écoresponsable, décernée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) pour le stationnement écologique situé près de l'aréna Rodrigue-Gilbert. Le projet prévoit des surfaces à haut indice de réflexion, une augmentation de la canopée, un éclairage moins énergivore, le tout contribuant à la réduction des îlots de chaleur dans l'espace urbain;
- lancement d'une démarche participative et d'implication dans la démocratie municipale, nommée « Transformons nos parcs – Ensemble, développons et votons des projets ». Les citoyens et les organismes de l'arrondissement ont été invités à faire des propositions d'aménagement de parcs d'une valeur de 250 000 $ à 350 000 $. Six projets ont été choisis et soumis au vote de la population afin de prioriser deux d'entre eux. Le secteur ouest du parc Ernest-Rouleau à Rivière-des-Prairies et le site de la maison de la culture et de la bibliothèque de Pointe-aux-Trembles ont reçu le plus grand nombre de votes et seront réalisés en 2019;

- mise à l'essai du service de navettes fluviales RDP-PAT vers le Vieux-Port de Montréal, invitant la population de l'arrondissement et les touristes à profiter de ce mode de transport alternatif pendant une semaine, soit du 28 mai au 1er juin 2018. À un coût modique, 4 604 personnes ont pris place à bord de la navette l'Explorateur de Navark, soit une moyenne de 920 voyageurs par jour;
- embellissement de la rue Notre-Dame, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 1re Avenue, par l'installation de paniers à fleurs suspendus, de bacs à fleurs, de plates-bandes, de bancs, de décorations lumineuses et de murales aménagées en face de deux terrains vacants, permettant d'embellir le paysage urbain de cette artère commerciale;
- adoption du Plan d'action en saines habitudes de vie, comprenant cinq axes d'intervention, soit : la promotion de saines habitudes de vie, les habitudes alimentaires saines, les déplacements en transports actifs facilités et sécuritaires; une offre d'activités physiques et d'événements adaptée aux besoins des citoyens; des parcs et espaces verts et bleus fréquentés;
- plantation de 24 052 fleurs annuelles et de 439 arbres, et élagage de 465 arbres;
- croissance immobilière : création de 160 logements, y compris 52 résidences familiales;
- tenue d'une campagne publicitaire visant particulièrement les 18-34 ans et positionnant l'arrondissement comme étant plus accessible et offrant plus d'opportunités, de nature et de divertissement;
- adoption du plan local de déplacement et mise en service de la nouvelle ligne 81 qui vient relier les deux quartiers dans l'axe nord-sud, facilitant ainsi l'accès aux commerces, aux services et aux pôles d'emploi, tout en améliorant l'offre de transport collectif dans l'arrondissement;
- mise en œuvre d'un nouveau lieu de diffusion extérieur, Le Belvédère de Pointe-aux-Trembles, hôte de plusieurs ensembles de musique classique et offres culturelles, et inauguration de la Maison des jeunes Desjardins de Pointe-aux-Trembles, un lieu conçu grâce à l'apport financier du Mouvement Desjardins et de l'Arrondissement.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,4 M$ entre le budget original et le budget modifié résulte principalement d'affectations de surplus autorisées par le conseil d'arrondissement pour l'acquisition et l'installation d'équipements de sécurité et de mobilier urbain, pour l'embellissement des artères et rues de l'arrondissement et pour réaliser des programmes fonctionnels et techniques, tout comme le plan local de déplacement et autres. Il résulte aussi du transfert de dotation budgétaire effectué par la Ville-centre pour les réseaux d'aqueduc et égouts et autres projets de développement social et culturel.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de dotation budgétaire de 0,6 M$ pour les réseaux d'aqueduc et d'égout et autres projets.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Variation favorable de 0,6 M$ concernant l'ester en justice.
- Réserve de 0,4 M$ ayant servi à financer plusieurs projets, tels que le plan d'action en agriculture urbaine et autres.
- Économies de 0,2 M$ concernant l'énergie, l'entretien, les réparations et le déneigement à la Maison des citoyens.
- Économies de 0,5 M$ relatives aux honoraires professionnels, aux achats de biens capitalisés et autres.

Transport

- Économies de main-d'œuvre de 0,6 M$ provenant des diverses opérations effectuées aux Travaux publics.
- Variation favorable de 0,5 M$ en matière de services techniques, de location d'appareils, d'entretien et de réparation et de charges interunités.

Hygiène du milieu

- Déficit de main-d'œuvre de 0,4 M$ (rémunération et cotisations de l'employeur) pour les activités « aqueduc et égouts ».
- Dépenses additionnelles de 0,2 M$ pour l'achat de pièces et accessoires et le paiement de services requis dans le cadre de travaux d'aqueduc et d'égouts.

Santé et bien-être

- Contributions additionnelles de 0,1 M$ pour le développement social.

Loisirs et culture

- Économies de 0,2 M$ à la suite du report du projet *Hans-Seyle* en 2019.
- Économies de 0,3 M$ en matière de location, d'entretien et de réparation et autres.

- Dépenses additionnelles de 0,1 M$ résultant des travaux effectués au site du Vieux-Moulin.
- Déficit de 0,2 M$ en main-d'œuvre (rémunération et cotisations de l'employeur).

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Tableau 63 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 834,1	7 008,3	8 788,8	8 749,5	39,3	8 749,5
Transferts centraux	42 749,6	45 115,0	46 221,6	46 322,9	(101,3)	46 601,0
Services rendus et autres revenus	5 894,5	6 451,4	7 663,5	3 427,5	4 236,0	6 040,8
Transferts	-	43,3	9,5	-	9,5	-
Total – Revenus	**55 478,2**	**58 618,0**	**62 683,4**	**58 499,9**	**4 183,5**	**61 391,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	10 570,8	10 637,2	10 926,0	10 842,6	(83,4)	10 787,0
Sécurité publique	246,4	256,9	187,5	262,7	75,2	199,7
Transport	14 432,4	19 397,8	17 243,2	16 479,6	(763,6)	19 372,1
Hygiène du milieu	6 594,5	7 149,3	7 489,3	7 078,1	(411,2)	7 165,7
Santé et bien-être	480,4	673,4	810,4	550,6	(259,8)	749,4
Aménagement, urbanisme et développement	3 039,6	3 645,4	3 409,9	3 278,4	(131,5)	3 591,7
Loisirs et culture	19 800,7	19 850,8	20 674,6	20 278,7	(395,9)	20 814,6
Total – Charges de fonctionnement	**55 164,8**	**61 610,8**	**60 740,9**	**58 770,7**	**(1 970,2)**	**62 680,2**
Affectations	629,2	2 970,5	1 668,1	270,8	1 397,3	1 288,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**942,6**	**(22,3)**	**3 610,6**	**-**	**3 610,6**	**-**
Ajustements	(596,9)	1 842,8	3 198,1			
Excédent (déficit) de gestion	**345,7**	**1 820,5**	**6 808,7**	**-**	**6 808,7**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- aménagement d'un terrain vacant sur la 4e Avenue;
- récupération du bois de frêne et valorisation en mobilier urbain;
- implantation du projet pilote Zéro déchet;
- installation de supports à vélos;
- démarrage d'un projet de rue piétonne et partagée sur la rue Masson;
- démarrage de projets d'appropriation citoyenne sur le domaine public.

Principales variations

Budget modifié

- Facturation interne de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée apportant une hausse de 2,3 M$ au budget de revenus et de charges de fonctionnement.
- Virement total de 1,1 M$ du compte de surplus budgétaire pour financer différents projets, notamment 0,4 M$ pour régulariser la gestion des postes vacants afférente à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée et 0,3 M$ pour des contributions financières à différents organismes.
- Budgets additionnels de 0,3 M$ pour les rues piétonnes et la Politique de l'enfant.
- Utilisation des revenus reportés pour les parcs et les terrains de jeux et du Fonds de stationnement, pour 0,2 M$.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Facturation interne de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée, pour 2,3 M$.
- Réclamations de dommages par tiers et récupération de frais divers, pour 0,5 M$.
- Occupation temporaire du domaine public, réalisation d'études de demande et autres travaux effectués, pour 1,0 M$.
- Revenus réservés (fonds de parc), pour 0,2 M$, et revenus de permis d'excavation excédentaires, pour 0,2 M$.

Charges de fonctionnement

Transport

- Entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage : accroissement des demandes de services internes qui amène des coûts additionnels de 0,8 M$.

Hygiène du milieu

- Coûts additionnels de 0,1 M$ pour les branchements d'égouts et de 0,3 M$ pour la collecte des déchets.

Loisirs et culture

- Plan de gestion de la forêt urbaine : déficit de 0,4 M$ dans les parcs, comblé par des ajustements au surplus de gestion.

SAINT-LAURENT

Tableau 64 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	11 449,1	11 773,8	12 997,4	12 816,2	181,2	12 816,2
Transferts centraux	51 087,7	51 932,6	52 368,0	52 259,1	108,9	52 462,8
Services rendus et autres revenus	3 592,6	4 371,7	4 542,6	5 245,5	(702,9)	5 322,4
Transferts	(391,7)	(400,0)	-	-	-	-
Total – Revenus	**65 737,7**	**67 678,1**	**69 908,0**	**70 320,8**	**(412,8)**	**70 601,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	11 131,2	13 340,3	9 795,1	11 265,8	1 470,7	11 275,2
Sécurité publique	1 457,7	1 425,1	1 470,8	1 587,5	116,7	1 601,4
Transport	12 638,9	15 253,2	14 847,9	16 357,1	1 509,2	15 891,5
Hygiène du milieu	5 259,8	5 335,8	5 115,9	5 399,9	284,0	5 496,5
Santé et bien-être	1 323,9	1 275,2	1 340,6	1 227,8	(112,8)	1 323,4
Aménagement, urbanisme et développement	4 619,2	4 588,4	4 856,4	5 158,7	302,3	5 328,0
Loisirs et culture	25 207,9	27 062,7	28 764,3	29 324,0	559,7	29 174,1
Total – Charges de fonctionnement	**61 638,6**	**68 280,7**	**66 191,0**	**70 320,8**	**4 129,8**	**70 090,1**
Affectations	(196,4)	747,5	(416,5)	-	(416,5)	(511,3)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 902,7**	**144,9**	**3 300,5**	**-**	**3 300,5**	**-**
Ajustements	588,7	1 776,9	775,0			
Excédent (déficit) de gestion	**4 491,4**	**1 921,8**	**4 075,5**	**-**	**4 075,5**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- célébration du 125e anniversaire de l'incorporation de la Ville de Saint-Laurent : portes ouvertes pendant la semaine de relâche, Fête de Saint-Laurent spéciale, Brunch de l'Ordre des Grands Laurentiens;
- mise en œuvre de nombreuses mesures pour favoriser les transports actifs comme des véhicules en libre-service ou encore le projet pilote de vélos BIXI électriques (août-novembre);
- obtention du prix d'excellence 2018, catégorie « Municipalités ou arrondissements de 75 000 habitants ou plus », décerné par l'Association québécoise du loisir municipal;
- récipiendaire du prix Défi Santé Municipalité accueillante, championne des environnements favorables aux saines habitudes de vie dans la catégorie « Bonification des infrastructures et équipements sportifs, récréatifs et de loisirs » et ce, au niveau provincial et montréalais du Défi Santé 2018, le 17 mai à Gatineau, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

- poursuite de la réalisation des six plans sectoriels : Plan d'action intégré en développement social 2017-2021, Plan local de déplacements, Plan local de développement culturel 2018-2021, Plan local de développement durable 2017-2020, Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2020, Plan local de développement municipal 2018-2021.

Principales variations

Budget modifié

La variation entre les budgets original et modifié est de (0,2 M$). Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- affectations de surplus de 0,7 M$ pour le plan de transport, la mise aux normes des ateliers municipaux et les plans sectoriels;
- transfert budgétaire de 0,2 M$ de la Ville-centre pour la réalisation de projets : rue piétonnière, 125e anniversaire de Saint-Laurent et politique de la petite enfance;
- capitalisation de la main-d'œuvre, pour (1,0 M$);
- renflouement du fonds de roulement, pour (0,1 M$).

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Une variation défavorable de 0,7 M$, causée en grande partie par les réfections de coupes, les études de demandes ainsi que les amendes et les pénalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie anticipée sur les postes vacants, pour 0,8 M$.
- Retard dans la mise aux normes des ateliers municipaux, pour 0,7 M$.

Transport

- Surplus de 1,5 M$, généré en grande partie par de la main-d'œuvre capitalisée au comptant à même le budget de fonctionnement.

SAINT-LÉONARD

Tableau 65 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 800,2	6 965,5	7 129,0	7 081,6	47,4	7 081,6
Transferts centraux	24 816,2	25 524,4	25 591,0	25 589,1	1,9	25 707,8
Services rendus et autres revenus	1 833,5	1 740,5	1 761,6	1 646,7	114,9	1 646,7
Transferts	(169,6)	(178,0)	2,1	30,1	(28,0)	30,1
Total – Revenus	**33 280,3**	**34 052,4**	**34 483,7**	**34 347,5**	**136,2**	**34 466,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 841,4	5 242,5	5 345,6	5 457,0	111,4	5 378,1
Sécurité publique	147,3	191,0	184,1	232,4	48,3	262,1
Transport	5 839,2	7 874,5	7 776,3	7 366,9	(409,4)	7 409,9
Hygiène du milieu	2 241,6	2 558,9	2 610,5	2 800,7	190,2	2 787,3
Santé et bien-être	290,0	246,6	193,1	223,7	30,6	220,6
Aménagement, urbanisme et développement	1 746,1	1 692,0	1 849,1	1 899,3	50,2	1 935,3
Loisirs et culture	14 454,0	14 982,2	15 948,8	15 927,8	(21,0)	16 033,2
Frais de financement	416,6	380,4	341,7	341,8	0,1	341,8
Total – Charges de fonctionnement	**30 976,2**	**33 168,1**	**34 249,2**	**34 249,6**	**0,4**	**34 368,3**
Financement	(522,8)	(559,0)	(597,7)	(597,9)	0,2	(597,9)
Affectations	(306,7)	147,6	616,8	500,0	116,8	500,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 474,6**	**472,9**	**253,6**	**-**	**253,6**	**-**
Ajustements	169,8	1 754,5	203,7			
Excédent (déficit) de gestion	**1 644,4**	**2 227,4**	**457,3**	**-**	**457,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- adoption du Plan stratégique 2030 de l'Arrondissement de Saint-Léonard et déploiement d'une nouvelle image visuelle;
- amorce de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), avec consultation publique pour les abords de la rue Jean-Talon Est;
- poursuite du déploiement de la collecte de résidus alimentaires dans un nouveau secteur couvrant 5 200 foyers;
- création d'un comité de pilotage partenarial pour la mise en œuvre de la Politique de l'enfant.

Principales variations

Budget modifié

Transferts budgétaires résultant de la participation de l'Arrondissement à des projets soutenus par la Ville-centre, dans le cadre de la Politique de l'enfant, et au programme Quartiers 21, dans la cadre du projet *Corridor vert et nourricier*, pour un montant totalisant 0,1 M$.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,1 M$ provenant principalement des demandes d'étude de dossiers à l'urbanisme.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,1 M$ provenant de transferts à d'autres activités budgétaires.

Transport

- Déficit de 0,3 M$ en heures supplémentaires pour les activités d'entretien de la voirie et d'enlèvement de la neige.
- Dépenses additionnelles de 0,3 M$ relativement à l'acquisition d'abrasifs et de sel de déglaçage en lien avec les conditions météorologiques.
- Économie de 0,1 M$ en fourniture d'électricité pour l'éclairage de rues grâce à la conversion au DEL de luminaires.
- Autres économies sur la structure « cols bleus » globale à la voirie, pour 0,1 M$.

Hygiène du milieu

- Écart favorable de 0,2 M$ pour les travaux d'entretien relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égouts.

SUD-OUEST

Tableau 66 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 877,1	6 911,5	7 298,6	7 291,2	7,4	7 291,2
Transferts centraux	39 622,8	40 232,8	39 625,6	40 108,2	(482,6)	40 418,3
Services rendus et autres revenus	4 393,3	5 245,6	5 768,9	4 119,8	1 649,1	4 122,4
Transferts	7,2	11,2	26,7	-	26,7	-
Total – Revenus	**50 900,4**	**52 401,1**	**52 719,8**	**51 519,2**	**1 200,6**	**51 831,9**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	8 551,7	6 939,5	10 695,3	10 971,4	276,1	11 044,3
Sécurité publique	137,8	180,3	164,3	140,8	(23,5)	181,0
Transport	11 015,1	12 453,5	11 632,8	12 467,7	834,9	12 649,5
Hygiène du milieu	7 612,7	7 793,1	8 310,8	7 808,1	(502,7)	8 097,9
Santé et bien-être	1,0	3 017,5	3 297,8	3 005,7	(292,1)	3 199,8
Aménagement, urbanisme et développement	3 366,9	3 761,6	4 076,3	4 406,4	330,1	4 609,2
Loisirs et culture	22 401,6	20 490,4	16 361,5	14 725,7	(1 635,8)	15 171,9
Total – Charges de fonctionnement	**53 086,8**	**54 635,9**	**54 538,8**	**53 525,8**	**(1 013,0)**	**54 953,6**
Affectations	1 982,5	3 097,2	3 914,4	2 006,6	1 907,8	3 121,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(203,9)**	**862,4**	**2 095,4**	**-**	**2 095,4**	**-**
Ajustements	1 346,4	5 039,7	3 411,0			
Excédent (déficit) de gestion	**1 142,5**	**5 902,1**	**5 506,4**	**-**	**5 506,4**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- développement urbain : délivrance de 947 permis de construction et de transformation, ayant généré des revenus de 4,4 M$ et représentant, entre autres, 1 997 nouvelles unités résidentielles;
- permis et inspection : création d'une plateforme internet pour les demandes de permis d'occupation du domaine public afin d'optimiser le processus d'octroi des permis, d'améliorer l'offre de service et de réduire ainsi le délai de traitements;
- mobilité et déplacements : augmentation du nombre de stations et de supports à vélos, installation de stations de réparation de vélos (Bicibornes) et implantation de nouvelles mesures de sécurisation au tunnel Atwater;
- développement économique et social : création d'un conseil jeunesse (CJSO), poursuite de la Cyclovia et animation de l'espace public avec, notamment, les heures du conte dans les pataugeoires;

- loisirs, sports et culture : contributions financières pour des événements comme le village de Noël, qui a proposé des marchés publics très convoités par les citoyens et diverses activités qui privilégient les rassemblements et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et au développement économique local. L'organisme La pente à neige a facilité l'appropriation de l'hiver par la population en donnant à des espaces d'activités ludiques une vocation sportive, culturelle et économique viable;
- développement durable : poursuite du projet d'agriculture urbaine;
- travaux publics : harmonisation des collectes d'un jour par secteur pour toutes les matières résiduelles et optimisation de la gestion des ressources par la réalisation d'activités en régie, notamment la pose des dos d'âne, le colmatage des nids-de-poule, l'épandage d'abrasifs;
- bureau Accès Montréal et demandes d'information : augmentation de l'offre de service au comptoir, au téléphone (311) et par courriel, prolongation des heures d'ouverture et ajout d'un comptoir (information et délivrance) pour les permis et certificats requis pour la transformation et la construction d'un bâtiment;
- direction des services administratifs : démocratisation de l'information financière et suivi budgétaire rigoureux; fiabilité de l'information et développement d'outils de projection des résultats budgétaires avec plus de précision.

Principales variations

Budget modifié

- Affectations de surplus de l'Arrondissement de 1,1 M$, principalement pour l'octroi de contributions financières à des activités de loisirs et de culture, des projets de développement économique, pour le plan d'action 2018-2021, et le financement de projets d'aménagement urbain.
- Transferts de la Ville-centre de 0,1 M$ pour les rues piétonnes et de 0,2 M$ pour la dotation des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Revenus

Transferts centraux

- Virements de 0,3 M$ provenant des services centraux pour les rues piétonnes et les activités de gestion de l'eau.
- Variation de (0,8 M$) dans les affectations, pour le retour de crédits inutilisés provenant de projets capitalisables et pour le programme « Canopée », qui seront remboursées au surplus de gestion.

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 1,1 M$ des revenus des permis d'occupation du domaine public s'expliquant par la vigueur de la construction dans le secteur de Griffintown.
- Excédent de 0,5 M$ des revenus en frais d'études de demandes.

Charges de fonctionnement

Transport

- Économie de 0,8 M$ sur la main-d'œuvre de la voirie pour les activités de nettoyage, d'entretien et de réfection des chaussées, servant à compenser le déficit salarial des parcs et des terrains de jeux.

Hygiène du milieu

- Déficit de 0,4 M$ lié à la main-d'œuvre pour les activités d'aqueducs et d'égouts, notamment pour des travaux urgents, et pour les collectes de matières organiques et sélectives.

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 0,4 M$, associé aux dépenses du programme « Canopée et forêt urbaine » remboursées à l'Arrondissement dans le surplus de gestion.
- Déficit de 0,9 M$ lié à la main-d'œuvre, financé par une économie réalisée dans l'activité « transport ».
- Dépenses additionnelles de 0,3 M$ résultant essentiellement des affectations de surplus de l'Arrondissement pour des contributions aux activités culturelles.

VERDUN

Tableau 67 – Verdun

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 458,5	6 622,2	6 817,4	6 829,2	(11,8)	6 829,2
Transferts centraux	25 066,7	25 022,9	25 385,6	25 393,2	(7,6)	25 556,7
Services rendus et autres revenus	3 933,4	1 760,7	1 642,8	1 878,3	(235,5)	1 878,3
Transferts	(171,1)	(166,3)	0,4	-	0,4	-
Total – Revenus	**35 287,5**	**33 239,5**	**33 846,2**	**34 100,7**	**(254,5)**	**34 264,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 176,9	5 553,0	5 590,8	5 526,8	(64,0)	5 500,3
Sécurité publique	604,7	479,1	491,8	479,5	(12,3)	510,6
Transport	9 872,4	10 046,9	11 680,5	10 295,6	(1 384,9)	10 979,2
Hygiène du milieu	2 605,0	2 224,5	2 300,9	2 433,6	132,7	2 459,8
Santé et bien-être	454,2	498,5	169,9	485,6	315,7	495,5
Aménagement, urbanisme et développement	1 991,5	2 186,1	2 291,7	2 056,1	(235,6)	2 439,0
Loisirs et culture	15 990,6	13 208,0	13 766,7	14 197,1	430,4	14 136,0
Total – Charges de fonctionnement	**36 695,3**	**34 196,1**	**36 292,3**	**35 474,3**	**(818,0)**	**36 520,4**
Affectations	4 172,4	1 090,1	2 427,2	1 373,6	1 053,6	2 256,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 764,6**	**133,5**	**(18,9)**	**-**	**(18,9)**	**-**
Ajustements	785,5	2 759,7	1 574,7			
Excédent (déficit) de gestion	**3 550,1**	**2 893,2**	**1 555,8**	**-**	**1 555,8**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de 89 % (en tout ou en grande partie) des 133 actions prévues au Plan de développement stratégique de Verdun pour 2018;
- adoption du Plan de développement culturel 2019-2023;
- mise en œuvre de diverses mesures d'apaisement de la circulation autour des écoles et réalisation d'une campagne de sensibilisation à la sécurité routière et aux transports actifs;
- rénovation de commerces de la rue Wellington grâce au Programme d'aide à l'accessibilité des commerces, pour des investissements de 8,5 M$;
- ajout de ruelles vertes et plantation de 550 arbres.

Budget modifié

L'écart de 1,0 M$ s'explique principalement par diverses affectations du surplus de gestion de l'Arrondissement afin de financer des dépenses liées au déneigement (0,7 M$), au développement économique (0,2 M$) et à la refonte de la réglementation d'urbanisme (0,1 M$).

Revenus

L'écart défavorable de 0,3 M$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- diminution du nombre de permis d'occupation du domaine public et d'études de demandes;
- réduction du nombre d'inscriptions à divers cours offerts par l'Arrondissement.

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart défavorable de 1,4 M$ s'expliquant principalement par les activités liées au déneigement (1,1 M$), dont 0,7 M$ ont été financés par l'affectation du surplus de gestion de l'Arrondissement, ainsi que par un déficit de 0,3 M$ lié à la rémunération pour les activités de voirie.

Hygiène du milieu

- Surplus budgétaire de 0,1 M$ provenant des activités sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Santé et bien-être

- Économie de 0,3 M$ reliée principalement au Programme d'aide financière aux organismes.

Aménagement, urbanisme et développement

- Dépenses additionnelles de 0,2 M$ qui s'expliquent principalement par les contributions financières à PME MTL Grand Sud-Ouest et à la Société de développement commercial, qui ont été financées par l'affectation de surplus.

Loisirs et culture

- Écart favorable de 0,4 M$, principalement dû au report de l'ouverture de la plage de Verdun en 2019 ainsi qu'aux économies découlant de la fermeture de l'auditorium en raison des travaux en cours.

VILLE-MARIE

Tableau 68 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	15 777,2	16 339,0	17 090,3	16 495,4	594,9	16 495,4
Transferts centraux	50 942,0	49 936,9	48 437,1	49 178,2	(741,1)	48 687,5
Services rendus et autres revenus	19 734,9	18 244,2	21 177,1	19 282,1	1 895,0	19 360,8
Transferts	40,7	12,5	9,4	20,0	(10,6)	20,0
Total – Revenus	**86 494,8**	**84 532,6**	**86 713,9**	**84 975,7**	**1 738,2**	**84 563,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	13 581,3	11 081,5	11 646,9	14 023,9	2 377,0	13 100,6
Sécurité publique	301,8	468,2	369,6	267,7	(101,9)	441,1
Transport	24 467,6	25 944,0	27 865,1	25 165,2	(2 699,9)	28 700,0
Hygiène du milieu	12 338,4	16 174,4	15 940,2	15 981,2	41,0	16 443,7
Santé et bien-être	753,2	787,4	1 050,3	1 041,6	(8,7)	1 129,0
Aménagement, urbanisme et développement	9 264,1	9 135,3	8 662,5	7 585,4	(1 077,1)	8 720,1
Loisirs et culture	23 057,5	25 507,2	26 251,2	24 191,9	(2 059,3)	26 665,0
Total – Charges de fonctionnement	**83 763,9**	**89 098,0**	**91 785,8**	**88 256,9**	**(3 528,9)**	**95 199,5**
Affectations	6 532,1	7 260,3	10 886,3	3 281,2	7 605,1	10 635,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**9 263,0**	**2 694,9**	**5 814,4**	**-**	**5 814,4**	**-**
Ajustements	(102,2)	10 890,0	16 569,8			
Excédent (déficit) de gestion	**9 160,8**	**13 584,9**	**22 384,2**	**-**	**22 384,2**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- développement urbain : lancement du Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs, démarrage de projets immobiliers majeurs et mise en ligne de données de surveillance acoustique des événements musicaux, au parc Jean-Drapeau; 3 643 nouvelles unités résidentielles.
- développement économique et social : octroi d'un soutien financier de 1,9 M$ pour la réalisation de 17 projets, installation d'un toit vert sur le chalet du parc Walter-Stewart et mise en place d'un conseil jeunesse.
- culture, sports et loisirs : contributions financières de 3,5 M$ pour divers projets comme les Jardins Gamelin, Fierté Montréal, l'Auguste Théâtre, des murales, etc.; présentation de plus de 100 activités et spectacles au square Cabot, de plus de 200 activités de loisirs dans les parcs, les ruelles et autres espaces publics, et de 112 spectacles et expositions à la maison de la culture Frontenac; animation de la rue Sainte-Catherine et de la place des Montréalaises.

Principales variations

Budget modifié

Affectations de surplus de l'Arrondissement de 6,9 M$, principalement pour l'octroi de contributions financières à des activités de loisirs et de culture, pour des projets de développement économique ainsi que pour le financement de projets d'aménagement urbain et des travaux de propreté et d'embellissement.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 1,9 M$ principalement attribuable aux services techniques et travaux effectués par la Ville, pour l'entretien et la réfection de chaussée, de parcs, de bris facturables en aqueduc, des frais d'études techniques et pour les récupérations de dépôt.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Surplus de 2,4 M$ principalement lié au budget des dépenses contingentes et autres objets, viré pour financer des projets dans d'autres activités.

Transport

- Dépassement budgétaire de 2,7 M$, occasionné par des affectations de surplus de l'Arrondissement pour financer des travaux de reconstruction de trottoirs, l'enlèvement de graffitis, des achats de biens non capitalisés et la rémunération en propreté.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart défavorable de 1,1 M$, lié aux affectations de surplus de l'Arrondissement pour financer certains projets (décorations hivernales, Un vélo une ville, Montréal en fêtes) et à des virements pour des dépenses contingentes de l'Arrondissement dans d'autres activités destinées à financer des contributions à des projets comme la piétonnisation, Expérience Centre-ville, etc.

Loisirs et culture

- Dépenses additionnelles de 2,1 M$ résultant essentiellement des affectations de surplus de l'Arrondissement pour des contributions aux activités culturelles (animation Sainte-Catherine Ouest, Jardins Gamelin, Fierté Montréal, Auguste Théâtre, etc.) et à divers projets de verdissement, ainsi que pour l'entretien horticole et la propreté (place du Canada, square Dorchester et parc du Mont-Royal).

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Tableau 69 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	5 657,5	5 781,5	7 558,6	7 534,9	23,7	7 534,9
Transferts centraux	46 054,3	47 036,7	47 585,3	46 916,3	669,0	47 920,1
Services rendus et autres revenus	2 685,3	3 916,4	3 745,7	3 155,0	590,7	3 649,1
Transferts	-	1,9	37,2	-	37,2	-
Total – Revenus	**54 397,1**	**56 736,5**	**58 926,8**	**57 606,2**	**1 320,6**	**59 104,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 411,3	7 606,7	7 369,3	7 193,4	(175,9)	7 332,1
Sécurité publique	609,4	636,6	619,9	603,3	(16,6)	642,0
Transport	11 282,8	12 267,6	13 012,2	13 411,0	398,8	13 820,5
Hygiène du milieu	8 228,1	9 442,3	9 487,3	7 839,8	(1 647,5)	8 599,2
Santé et bien-être	190,3	204,6	206,7	174,3	(32,4)	234,1
Aménagement, urbanisme et développement	3 120,3	3 205,9	3 423,9	3 405,6	(18,3)	3 527,6
Loisirs et culture	24 960,1	26 187,1	26 670,8	25 281,3	(1 389,5)	26 193,4
Total – Charges de fonctionnement	**55 802,3**	**59 550,8**	**60 790,1**	**57 908,7**	**(2 881,4)**	**60 348,9**
Affectations	1 233,3	2 174,4	1 579,6	302,5	1 277,1	1 244,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(171,9)**	**(639,9)**	**(283,7)**	**-**	**(283,7)**	**-**
Ajustements	2 016,7	3 037,0	2 698,0			
Excédent (déficit) de gestion	**1 844,8**	**2 397,1**	**2 414,3**	**-**	**2 414,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire (9 logements et moins);
- déploiement de mesures d'apaisement de la circulation aux endroits problématiques (arrêts, dos d'âne);
- adoption du 30 km/h sur les rues résidentielles;
- poursuite du projet de déminéralisation du domaine public par l'ajout d'espaces de verdure et la plantation de nouveaux arbres;
- accroissement de la canopée par la plantation de près de 1 000 arbres;
- maintien du programme de ruelles vertes;

- entretien des carrés d'arbre en trottoir dans différentes rues de l'arrondissement, dans des terre-pleins et sur des viaducs;
- poursuite du projet pilote de rue piétonne partagée – place De Castelnau;
- élaboration d'une politique locale d'inclusion de logements abordables;
- maintien de l'équipe de réfection routière afin d'augmenter le nombre d'interventions sur le réseau routier de l'arrondissement et de procéder à la réfection de tronçons de trottoirs;
- diffusion d'une programmation accessible et diversifiée à la nouvelle maison de la culture Claude-Léveillée;
- prolongation de l'ouverture de certains parcs et offre d'un programme d'animation;
- prolongation des heures d'ouverture des installations aquatiques extérieures.

Principales variations

Budget modifié

Les variations de 2,4 M$ aux charges de fonctionnement sont attribuables aux projets financés par des affectations de surplus et des ajustements à la dotation provenant des services centraux, notamment :

- transferts budgétaires de 1,0 M$ de la Ville-centre, soit 0,7 M$ pour l'augmentation du nombre d'interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueduc, 0,2 M$ pour la réalisation de travaux jugés urgents à la cour de voirie et 0,1 M$ pour des activités non prévues au budget;
- financement de projets de verdissement, pour 0,6 M$;
- octroi de contributions financières à des activités de loisirs et de culture, pour 0,2 M$;
- financement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire (9 logements et moins), pour 0,1 M$;
- achat de supports à vélo, pour 0,1 M$.

Revenus

Transferts centraux

- Écart de 0,7 M$, principalement attribuable à une entente de partenariat avec le Service de l'eau, pour 0,7 M$, à la réalisation de travaux jugés urgents à la cour de voirie, pour 0,2 M$, au financement de plusieurs activités non prévues au budget, s'élevant à 0,1 M$, et au programme « Canopée », pour (0,3 M$).

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,6 M$, provenant principalement des réserves de parcs, pour le financement de divers projets de verdissement.

Charges de fonctionnement

Hygiène du milieu

- Dépassement de la dépense de rémunération destinée à la gestion des matières résiduelles, pour 0,9 M$.
- Augmentation du nombre d'interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts, pour 0,7 M$.

Loisirs et culture

- Rémunération excédentaire de 0,7 M$ pour l'entretien des parcs, l'horticulture et l'arboriculture.
- Engagement de dépenses additionnelles de 0,3 M$ dans le cadre du programme « Canopée ».
- Dépassement de 0,2 M$, attribuable à la rémunération liée aux activités culturelles.
- Rémunération excédentaire de 0,1 M$ pour l'activité « patinoires intérieures et extérieures ».

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

AUTRES CHARGES CORPORATIVES – FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES

Tableau 70 – Autres charges corporatives – Financement et autres charges

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	729 170,0	748 072,8	763 845,9	777 618,3	13 772,4	777 618,3
Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés	240 604,2	333 674,4	379 198,4	361 584,1	(17 614,3)	362 442,1
Total – Charges de financement corporatives	**969 774,2**	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 139 202,4**	**(3 841,9)**	**1 140 060,4**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	155 151,6	198 505,4	161 360,6	278 629,4	117 268,8	249 137,8
Dépenses de contributions	607 125,6	653 414,2	652 895,1	676 248,2	23 353,1	676 898,2
Total – Autres charges corporatives	**762 277,2**	**851 919,6**	**814 255,7**	**954 877,6**	**140 621,9**	**926 036,0**
Total – Autres charges corporatives et de financement	**1 732 051,4**	**1 933 666,8**	**1 957 300,0**	**2 094 080,0**	**136 780,0**	**2 066 096,4**

Les dépenses associées aux autres charges corporatives, totalisant 2,0 G$, sont inférieures de 137,0 M$ au budget original. Cette rubrique est constituée du service de la dette brute corporative, des affectations aux activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés, des dépenses communes (charges relatives aux régimes de retraite, charges requises en vertu des dispositions légales, etc.) et des dépenses de contributions versées à des agences et organismes gouvernementaux et régionaux pour la réalisation d'activités relevant de leur responsabilité.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE CORPORATIVE

Le service de la dette brute corporative comprend les éléments suivants :

- les frais de financement correspondant aux intérêts et autres frais relatifs à l'ensemble des emprunts émis par la Ville;
- le remboursement de la dette à long terme, reflétant les contributions au fonds d'amortissement et les remboursements de capital pour les emprunts liés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut également le versement de contributions à la réserve financière destinée au remboursement accéléré de la dette;
- le remboursement de capital sur les emprunts servant au financement à long terme de dépenses de fonctionnement.

Tableau 71 – Service de la dette brute corporative

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Frais de financement	382 947,0	389 789,0	397 165,8	407 285,5	10 119,7	407 285,5
Remboursement de la dette à long terme	449 312,5	463 853,5	473 755,5	478 373,3	4 617,8	478 373,3
Affectations – Remboursement de capital	26 247,1	27 098,6	32 683,8	31 093,0	(1 590,8)	31 093,0
Sous total – Service de la dette brute	**858 506,6**	**880 741,1**	**903 605,1**	**916 751,8**	**13 146,7**	**916 751,8**
Service de la dette décentralisé[1]	(129 336,6)	(132 668,3)	(139 759,2)	(139 133,5)	625,7	(139 133,5)
Total – Service de la dette brute	**729 170,0**	**748 072,8**	**763 845,9**	**777 618,3**	**13 772,4**	**777 618,3**

1. Ce montant correspond aux remboursements de dettes, aux intérêts et autres frais sur la dette à long terme dont le budget se trouve dans certaines unités d'affaires (Commission des services électriques, Eau, Espace pour la vie et les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard).

Le service de la dette brute corporative affiche une économie de 13,7 M$, pour s'établir à 763,8 M$. Celle-ci s'explique principalement par les éléments suivants :

- des taux d'intérêt moindres que ceux prévus lors de la confection budgétaire (2,2 M$);
- des périodes d'amortissement des emprunts plus longues que celles anticipées lors de la confection budgétaire (3,5 M$);
- un changement dans la méthode de comptabilisation présentant les primes à l'émission de titres en réduction des dépenses de frais d'émission, au lieu de les imputer aux revenus (8,0 M$).

AFFECTATIONS – ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

Tableau 72 – Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Affectations						
Affectation – Réserve financière – Eau	41 845,5	19 979,9	14 978,0	13 829,0	(1 149,0)	40 850,5
Affectation – Réserve financière – Eau – Taxes dédiées	-	-	31 500,0	31 500,0	-	-
Affectation – Réserve financière – Voirie	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	-	1 869,0	(2 693,2)
Affectation – Réserve financière – Immobilisations	187 700,7	307 980,6	316 482,5	316 200,0	(282,5)	316 200,0
Affectation – Financement comptant des activités d'immobilisations	8 623,5	9 487,1	17 704,0	-	(17 704,0)	7 817,7
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	55,1	(347,8)	267,1
Total – Affectations	**240 604,2**	**333 674,4**	**379 198,4**	**361 584,1**	**(17 614,3)**	**362 442,1**

Les affectations aux activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés, totalisant 379,2 M$, présente un écart défavorable de 17,6 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- une somme additionnelle de 1,1 M$ reflétant une affectation à la réserve financière – Eau pour le financement des projets d'infrastructures de l'eau;
- une somme de 1,9 M$ de la Réserve financière – Voirie pour financer des dépenses de fonctionnement;
- une somme de 17,7 M$, affectée directement au financement au comptant des activités d'immobilisations.

CHARGES COMMUNES

Tableau 73 – Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Dépenses communes						
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	178 770,7	125 913,6	84 446,7	141 382,0	56 935,3	128 761,9
Crédits pour dépenses contingentes	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	32 768,6	47 526,4	19 877,7
Dépenses générales d'administration	-	51,0	-	8 500,0	8 500,0	6 525,9
Pertes possibles dans la perception	1 556,0	39 025,6	23 299,8	20 030,0	(3 269,8)	20 030,0
Prêt d'employés au MESS	24 831,2	23 298,2	21 821,2	24 042,2	2 221,0	24 042,2
Aide dédiée au développement économique	-	8 301,1	-	-	-	-
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	308,2	308,2	308,2
Prêt d'employés à la société Stationnement de Montréal	4 444,9	4 532,0	4 571,4	4 581,5	10,1	4 581,5
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 253,6	224,4	3 253,6
Bureau des régimes de retraite	-	7 364,7	7 392,0	7 860,7	468,7	7 860,7
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	-	26 700,0	32 600,0	32 600,0	-	32 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(29 327,6)	850,0	(29 327,6)
Affectation – Mesures transitoires	4 256,1	-	-	-	-	-
Affectation – Sites contaminés	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	-	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	11 160,0	13 600,0	13 600,0	-	13 600,0
Autres	745,9	732,6	13 935,7	17 430,2	3 494,5	15 423,7
Total – Dépenses communes	**155 151,6**	**198 505,4**	**161 360,6**	**278 629,4**	**117 268,8**	**249 137,8**

Les dépenses communes de 161,3 M$ affichent un écart favorable de 117,3 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- un écart favorable de 56,9 M$, associé aux charges liées au redéploiement des ressources et aux régimes de retraite, soit :
  - 47,2 M$ en ajustements corporatifs, portant ainsi la charge réelle des régimes de retraite à 304,6 M$ pour l'ensemble de la Ville, comparativement au budget de 319,6 M$ (écart favorable de 15 M$), tel que le présente le tableau 76, « Rémunération et cotisations de l'employeur »;
  - 5,2 M$ découlant de la récupération de contributions excédentaires versées aux caisses de retraite;
  - 4,5 M$, principalement pour des dépenses moindres en matière de relations de travail, de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
- un écart favorable de 47,5 M$ dans les dépenses contingentes, attribuable principalement aux éléments suivants :

- 26,0 M$ découlant d'une révision à la baisse de la provision relative aux causes pendantes en justice intentées contre la Ville;
- 15,3 M$ pour les dépenses réalisées dans les unités d'affaires où les budgets ont été transférés pour la réalisation de projets ponctuels;
- 7,0 M$ relativement aux règlements des litiges pour les réclamations déposées contre la Ville;

- un écart favorable 8,5 M$ dans les dépenses générales d'administration, attribuable au fait que les dépenses ont été imputées aux unités d'affaires en raison de budgets transférés pour la réalisation de projets non récurrents;
- un écart défavorable de 3,3 M$ de la provision relative aux revenus divers et associée au Programme de remboursements volontaires, destiné aux entreprises fautives identifiées dans le cadre de la commission Charbonneau;
- un écart favorable de 2,2 M$, lié à une réduction du nombre des employés de la Ville (départs à la retraite) affectés à la gestion des programmes sociaux du MTESS, conformément à l'entente conclue avec ce ministère;
- un écart favorable de 0,9 M$, dû à la révision des montants à pourvoir liés aux régimes de retraite et établis par la plus récente évaluation actuarielle;
- un écart favorable de 3,5 M$ aux autres dépenses communes, s'expliquant principalement par les éléments suivants :
  - 5,6 M$ pour la révision à la baisse des comptes créditeurs de fin d'exercice;
  - 4,4 M$ d'économies sur les budgets non utilisés de projets ou de chantiers;
  - 7,6 M$ liés à la hausse des coûts entraînés par la dévaluation des terrains acquis à des fins de logements sociaux.

CHARGES DE CONTRIBUTIONS CORPORATIVES

Ce poste prévoit les contributions financières versées à des organismes relevant de la juridiction de la Ville, le paiement des quotes-parts de la CMM ainsi que la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), nouvel organisme régional créé en 2017 dans le cadre de la réforme de la gouvernance du transport collectif régional.

En vertu de cette réforme, l'ARTM est un organisme municipal qui se consacre à la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, constitué de ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la réserve indienne de Kahnawake et de la ville de Saint-Jérôme. L'ARTM a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes sur son territoire.

Tableau 74 – Dépenses de contributions corporatives

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Dépenses de contributions corporatives						
Communauté métropolitaine de Montréal	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 777,0	449,0	39 777,0
Société de transport de Montréal	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	37 535,7	551 450,4	574 300,0	22 849,6	574 300,0
Société du parc Jean-Drapeau	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 104,0	-	14 104,0
Société d'initiative et de développement commercial	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 641,4	69,0	13 641,4
Conseil des arts	13 950,0	14 450,0	16 950,0	16 950,0	-	16 950,0
Bureau du taxi de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 577,8	-	4 577,8
Autres organismes	20 957,4	21 311,8	12 912,5	12 898,0	(14,5)	13 548,0
Total – Dépenses de contributions corporatives	**607 125,6**	**653 414,2**	**652 895,1**	**676 248,2**	**23 353,1**	**676 898,2**

Les dépenses de contributions corporatives, totalisant 652,9 M$, affichent un écart favorable de 23,3 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- des contributions inférieures de 22,8 M$ à l'ARTM et de 0,5 M$ à la CMM en vertu de la facturation finale émise par celles-ci.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyses complémentaires

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR OBJETS

Tableau 75 – Charges de fonctionnement par objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération	1 689 966,6	1 782 405,5	1 784 675,5	1 731 430,5	(53 245,0)	1 738 221,8
Cotisations de l'employeur	677 724,7	629 953,0	580 658,8	599 130,8	18 472,0	588 671,4
Transport et communications	42 047,0	39 238,0	34 932,8	38 009,2	3 076,4	40 879,4
Services professionnels, techniques et autres	321 075,8	384 152,3	394 901,2	431 677,1	36 775,9	480 146,7
Location, entretien et réparation	158 147,7	162 347,0	171 139,4	204 230,8	33 091,4	202 369,8
Biens non durables	234 839,8	240 628,5	238 962,0	247 662,1	8 700,1	259 721,6
Biens durables	19 895,2	21 471,2	32 063,2	15 002,0	(17 061,2)	35 782,1
Frais de financement	382 947,0	389 789,0	397 165,8	407 285,5	10 119,7	407 285,5
Contributions à des organismes	769 656,4	854 046,1	792 077,5	826 287,0	34 209,5	808 471,0
Autres objets	95 833,8	84 159,2	97 738,1	81 945,5	(15 792,6)	66 395,1
Total – Charges de fonctionnement	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 524 314,3**	**4 582 660,5**	**58 346,2**	**4 627 944,4**

RÉMUNÉRATION ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Elle comprend la rémunération ainsi que les cotisations de l'employeur, et ce, pour tous les employés et élus de la Ville. La rémunération englobe les salaires et les indemnités. Les cotisations de l'employeur incluent les avantages sociaux et les charges sociales.

En 2018, la rémunération globale a atteint 2,4 G$, soit un écart défavorable de 34,8 M$ avec les prévisions budgétaires. Ces dépenses sont en baisse de 1,9 % par rapport à 2017.

Tableau 76 – Rémunération et cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Rémunération						
Salaires et avantages rattachés à la rémunération	1 579 567,2	1 665 491,7	1 668 120,7	1 648 259,0	(19 861,7)	1 654 774,8
Temps supplémentaire	106 028,6	112 343,4	111 829,5	78 310,7	(33 518,8)	78 610,8
Allocations et autres avantages	4 370,8	4 570,4	4 725,3	4 860,8	135,5	4 836,2
Total – Rémunération	**1 689 966,6**	**1 782 405,5**	**1 784 675,5**	**1 731 430,5**	**(53 245,0)**	**1 738 221,8**
Cotisations de l'employeur						
Régimes de retraite						
Services courants	188 964,4	208 523,8	197 269,4	192 485,3	(4 784,1)	192 897,6
Services passés	218 334,9	139 381,6	107 321,1	127 120,7	19 799,6	114 509,3
Total – Régimes de retraite	**407 299,3**	**347 905,4**	**304 590,5**	**319 606,0**	**15 015,5**	**307 406,9**
Charges sociales et autres cotisations	270 425,4	282 047,6	276 068,3	279 524,8	3 456,5	281 264,5
Total – Cotisations de l'employeur	**677 724,7**	**629 953,0**	**580 658,8**	**599 130,8**	**18 472,0**	**588 671,4**
Total – Rémunération globale	**2 367 691,3**	**2 412 358,5**	**2 365 334,3**	**2 330 561,3**	**(34 773,0)**	**2 326 893,2**

Salaires et avantages rattachés à la rémunération

La rémunération régulière, soit les salaires et les avantages rattachés à la rémunération, s'élève à 1,7 G$ en 2018, soit un écart défavorable de 19,9 M$ avec les prévisions budgétaires. Cette rémunération représente 93,5 % de l'ensemble de la rémunération. L'écart budgétaire s'explique principalement par les éléments suivants :

- Service de police : un écart défavorable net de 13,1 M$, principalement lié au report de l'optimisation de la structure des effectifs policiers et civils;
- Services centraux : un écart favorable net de 0,7 M$, pour l'ensemble des services, en excluant le SPVM;
- Chapitres corporatifs : un écart favorable net de 6,3 M$, provenant principalement d'un écart d'imputation technique au « réel » entre la rémunération et les cotisations de l'employeur relatives aux taux standards des policiers, dont la contrepartie est incluse dans la section « Cotisations de l'employeur »;
- Arrondissements : un écart défavorable net de 13,8 M$ provenant notamment de dépenses additionnelles locales liées à des éléments tels que la gestion des matières résiduelles ainsi que les travaux d'entretien de la voirie et des réseaux d'eau. Cet écart est en grande partie financé par des surplus de gestion des arrondissements.

Temps supplémentaire

En 2018, la rémunération liée aux heures supplémentaires s'élève à 111,8 M$, soit un écart défavorable de 33,5 M$ avec les prévisions budgétaires. Une grande partie de l'excédent des dépenses liées à la rémunération supplémentaire concerne la sécurité publique, soit plus de 56 %. Plus spécifiquement, l'écart budgétaire s'explique notamment par les éléments suivants :

- Service de police – un écart défavorable de 14,9 M$:
  - policiers : un écart défavorable de 13,3 M$ lié aux opérations, à la cour ainsi qu'à la présence policière sur les chantiers de construction et autres;
  - employés civils : activités policières courantes – un écart défavorable de 1,6 M$;
- Sécurité incendie – un écart défavorable de 9,3 M$:
  - pompiers et état-major : un écart défavorable de 8,1 M$, associé principalement à un dépassement en heures supplémentaires, notamment relié à un nombre plus élevé que prévu d'absences, de contestations de griefs et de missions spéciales;
  - employés civils : activités courantes – un écart défavorable de 1,2 M$;
- Services centraux : un écart défavorable de 5,8 M$, provenant d'éléments divers tels qu'une augmentation du nombre de bris mécaniques découlant de l'activité « neige » ainsi que le maintien des magasins desservant les services centraux;
- Chapitres corporatifs : un écart favorable net de 1,9 M$ provenant de provisions non utilisées;
- Arrondissements – un écart défavorable de 5,3 M$, attribuable aux heures supplémentaires non budgétées pour des besoins locaux des arrondissements.

Allocations et autres avantages

Les allocations et autres avantages s'élèvent à 4,7 M$ en 2018, pour un écart favorable de 0,1 M$ avec les prévisions budgétaires. L'écart budgétaire provient surtout de provisions non utilisées.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur aux charges sociales.

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge des services passés est un montant déterminé par l'actuaire et établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Les dépenses associées aux cotisations de l'employeur ont atteint 580,7 M$ en 2018, soit un écart favorable de 18,5 M$ avec les prévisions budgétaires. Cet écart provient principalement des régimes de retraite, avec un écart de 15,0 M$ ou 81 % :

- Régimes de retraite – un écart favorable de 15,0 M$ découlant principalement de 2 éléments :
  - régime courant – un écart défavorable de 4,8 M$, généré principalement par le dépassement du salaire normal;
  - services passés – un écart favorable de 19,8 M$, découlant essentiellement de nouvelles évaluations actuarielles, comprenant les gains d'expérience des policiers constatés en 2017, mais reflétés en 2018 et qui génère une économie de près de 17,0 M$;
- Charges sociales et autres cotisations – un écart favorable net de 3,5 M$, notamment lié aux provisions diverses d'avantages sociaux non utilisés ainsi qu'à un écart défavorable provenant principalement d'un écart d'imputation technique au « réel » entre la rémunération et les cotisations de l'employeur relatives aux taux standards des policiers, dont la contrepartie est incluse dans la section « Salaires et avantages rattachés à la rémunération ».

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

Tableau 77 – Transport et communications

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Transport et communications						
Transport et communications	42 047,0	39 238,0	34 932,8	38 009,2	3 076,4	40 879,4
Total – Transport et communications	**42 047,0**	**39 238,0**	**34 932,8**	**38 009,2**	**3 076,4**	**40 879,4**

Les charges en matière de transport et communications sont de 34,9 M$, en baisse de 3,1 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les éléments suivants :

- 2,1 M$ dans l'ensemble des arrondissements principalement pour des dépenses en publicité, téléphonie, allocations automobiles et frais de poste;
- 0,3 M$ en raison de dépenses moins élevées que prévu pour la promotion du congrès ICLEI.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Tableau 78 – Services professionnels, techniques et autres

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services professionnels, techniques et autres						
Honoraires professionnels	47 880,3	63 023,7	57 822,6	64 547,3	6 724,7	83 480,8
Services techniques	269 072,0	316 263,1	332 248,2	362 052,8	29 804,6	390 867,0
Autres	4 123,5	4 865,5	4 830,4	5 077,0	246,6	5 798,9
Total – Services professionnels, techniques et autres	**321 075,8**	**384 152,3**	**394 901,2**	**431 677,1**	**36 775,9**	**480 146,7**

Les charges en services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 394,9 M$ et affichent un écart favorable de 36,8 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment :

- d'une part, par une diminution de 6,7 M$ des dépenses en honoraires professionnels, entre autres :
  - 2,5 M$ dans les arrondissements, notamment des diminutions de 0,6 M$ au Plateau-Mont-Royal et de 0,7 M$ à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles reliées, essentiellement, à un transfert de charges à d'autres objets de dépenses et au report de certains projets;
  - 2,0 M$ au Service de l'eau, une économie de 0,9 M$ en lien avec l'étude sur l'évaluation de l'actif de l'eau potable et au report d'octroi de certains contrats, pour 1,0 M$;
  - 1,9 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, concernant des études non réalisées, principalement pour les activités reliées au réseau routier;

- 0,9 M$ au Service de la gestion et planification immobilière s'expliquant, principalement, par le report temporaire de l'audit des bâtiments;
- 0,9 M$ au Bureau de l'inspecteur général pour des projets ponctuels non récurrents et pour des circonstances imprévues;
- contrebalancée, notamment, par :
  - une hausse des dépenses de 1,5 M$ au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, reliée principalement au Plan de gestion de la forêt urbaine;

▪ d'autre part, par une baisse de 29,8 M$ des dépenses en services techniques, se répartissant, entre autres, ainsi :

- 34,7 M$ au Service de l'environnement, qui s'explique en partie par une diminution de 40,5 M$ liée au retard de la construction de l'écran d'étanchéité et de l'usine de traitement, prévue au passif environnemental de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). En contrepartie, des dépenses à la hausse, pour 8,1 M$, en lien avec l'octroi d'un nouveau contrat de tri et de mise en marché des matières recyclables résultant de l'impact des nouvelles restrictions du marché chinois sur l'importation des matières et de la chute des prix de ces matières;
- 7,6 M$ aux arrondissements provenant principalement de transferts à d'autres objets de dépenses;
- 4,1 M$ à la Commission des services électriques, s'expliquant principalement par une diminution du nombre de travaux effectués, qui sont plutôt intégrés dans les différents projets capitalisés;
- 2,1 M$ à Espace pour la vie, diminution associée notamment à des transferts de crédits à d'autres objets de dépenses;
- 1,3 M$ au Service des affaires juridiques, s'expliquant principalement par des frais de perception des huissiers externes, pour 0,7 M$ et par le report en 2019 des dépenses associées à l'inscription au registre d'avis d'exécution du ministère de la Justice du Québec, pour 0,3 M$;
- contrebalancée, notamment, par les hausses suivantes :
  - 19,3 M$ pour l'activité « neige » au Service de concertation des arrondissements, essentiellement attribuable à des niveaux de précipitations plus élevés que prévu;
  - 1,4 M$ au Service de l'eau, attribuable au déficit de 1,0 M$ relatif à la gestion des matières résiduelles à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à celui de 0,5 M$ en lien avec l'accélération du programme de remplacement des entrées de service en plomb.

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Tableau 79 – Location, entretien et réparation

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Location, entretien et réparation						
Location de bâtiments et de terrains	68 426,9	72 111,3	74 206,5	81 639,0	7 432,5	80 041,9
Location de véhicules et de matériel roulant	15 136,3	15 479,9	14 298,7	17 315,1	3 016,4	15 749,9
Autres locations	4 173,4	4 446,4	4 250,0	7 082,2	2 832,2	4 519,9
Entretien et réparation de bâtiments et de terrains	27 801,1	26 972,0	32 700,5	39 308,7	6 608,2	39 731,4
Entretien et réparation de véhicules et de matériel roulant	8 884,6	9 064,7	8 371,7	15 631,2	7 259,5	11 513,1
Entretien et réparation – Autres	33 725,4	34 272,7	37 312,0	43 254,6	5 942,6	50 813,6
Total – Location, entretien et réparation	**158 147,7**	**162 347,0**	**171 139,4**	**204 230,8**	**33 091,4**	**202 369,8**

Les charges de location, d'entretien et de réparation sont de 171,1 M$, en baisse de 33,1 M$ par rapport au budget original, ce qui s'explique par les écarts favorables suivants :

- 9,5 M$ au Service de l'eau, principalement en raison d'une économie sur le montant réservé aux interventions pour travaux majeurs et imprévus (3,5 M$), cette somme ayant été imputée à d'autres familles de dépenses, ainsi que d'une économie attribuable au report en 2019 du programme de réparation ponctuelle d'égouts (1,2 M$) et du transfert de crédits aux arrondissements pour l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (2,8 M$);
- une diminution de 6,7 M$ des charges de location, notamment pour l'ensemble des baux de la Ville;
- 4,8 M$ au Service de la gestion et planification immobilière, une baisse relative, entre autres, aux travaux d'entretien mineurs;
- 4,6 M$ au Service des technologies de l'information, principalement en raison du report de la souscription à une suite bureautique infonuagique, dans le cadre du projet *Bureau de demain* et d'un système informatique infonuagique pour les ressources humaines;
- 4,5 M$ pour diverses économies dans les arrondissements, notamment pour la location et l'entretien d'immeubles;
- 1,8 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers afin de compenser le déficit dans les autres familles de dépenses.

BIENS NON DURABLES

Tableau 80 – Biens non durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Biens non durables						
Fourniture de services publics	83 368,3	82 636,1	84 125,0	86 685,6	2 560,6	82 785,1
Autres biens non durables	151 471,5	157 992,4	154 837,0	160 976,5	6 139,5	176 936,5
Total – Biens non durables	**234 839,8**	**240 628,5**	**238 962,0**	**247 662,1**	**8 700,1**	**259 721,6**

Les charges associées aux biens non durables sont de 239,0 M$, en écart favorable de 8,7 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les diminutions suivantes :

- 8,4 M$ au Service de l'eau : notamment des économies de 2,2 M$ pour les frais d'électricité, de 1,9 M$ en consommation de gaz naturel, d'huile, d'essence et de produits chimiques et de 3,7 M$ concernant la réévaluation ponctuelle de l'inventaire aux usines d'eau potable;
- diverses autres économies dans les arrondissements, pour 6,3 M$, notamment :
  - 2,3 M$ pour l'électricité et les matériaux de construction;
  - 2,1 M$ à Rosemont–La Petite-Patrie, économies associées principalement à l'activité « éclairage, marquage et signalisation »;
  - 1,1 M$ à Saint-Laurent, économies associées à des projets reportés;
- 4,2 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, principalement en raison des économies associées au colmatage des nids-de-poule, au scellement des fissures actives et à l'ajustement des puisards;
- 1,7 M$ au Service de la police, baisse notamment reliée à un effort d'optimisation ciblé (1,1 M$) et à une économie sur l'acquisition des munitions et des fournitures de bureau (0,6 M$);
- diminution en partie contrebalancée par :
  - une hausse de 4,3 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, essentiellement attribuable aux achats liés à l'entretien des bâtiments;
  - une augmentation de 5,0 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers pour l'achat de pièces et accessoires pour les véhicules et équipements spécialisés ainsi qu'un déficit de 2,6 M$ associé au chargement de la neige.

BIENS DURABLES

Tableau 81 – Biens durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Biens durables						
Biens durables	18 940,0	17 549,4	24 134,2	13 410,4	(10 723,8)	34 190,5
Propriétés destinées à la revente	955,3	3 921,8	7 929,0	1 591,6	(6 337,4)	1 591,6
Total – Biens durables	**19 895,3**	**21 471,2**	**32 063,2**	**15 002,0**	**(17 061,2)**	**35 782,1**

Les charges associées aux biens durables sont de 32,1 M$, en hausse de 17,1 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les éléments suivants :

- 8,5 M$ de dépenses non capitalisables payées par emprunt, soit :
  - 5,8 M$ pour le plan de la forêt urbaine (plan « Canopée »);
  - 2,7 M$ pour l'achat de bacs pour les matières organiques et recyclables;
- une évaluation à la baisse de 7,6 M$ de la valeur des terrains destinés au développement de logements sociaux.

FRAIS DE FINANCEMENT

Tableau 82 – Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme	381 717,4	388 662,8	396 121,5	405 871,0	9 749,5	405 871,0
Autres frais de financement	1 229,6	1 126,2	1 044,3	1 414,5	370,2	1 414,5
Total – Frais de financement	**382 947,0**	**389 789,0**	**397 165,8**	**407 285,5**	**10 119,7**	**407 285,5**

Les frais de financement présentent un écart favorable de 10,1 M$ par rapport au budget original qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- une économie de 2,2 M$ attribuable à des financements négociés à des taux d'intérêt moindres que ceux prévus initialement lors de la confection budgétaire;
- une baisse de 8,0 M$ découlant d'une modification dans la comptabilisation portant l'amortissement des primes à l'émission en réduction des frais de financement, au lieu de le comptabiliser aux revenus.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Tableau 83 – Principales contributions à des organismes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Principales contributions						
Communauté métropolitaine de Montréal	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 777,0	449,0	39 777,0
Société de transport de Montréal	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	37 535,7	551 450,4	574 300,0	22 849,6	574 300,0
Société du parc Jean-Drapeau	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 104,0	-	14 104,0
Société d'initiative et de développement commercial	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 641,4	69,0	13 641,4
Conseil des arts	13 950,0	14 450,0	16 950,0	16 950,0	-	16 950,0
Bureau du taxi de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 577,8	-	4 577,8
Autres organismes	183 488,2	221 943,7	152 094,9	162 936,8	10 841,9	145 120,8
Total – Principales contributions	**769 656,4**	**854 046,1**	**792 077,5**	**826 287,0**	**34 209,5**	**808 471,0**

Les charges des contributions à des organismes totalisent 792,1 M$, en baisse de 34,2 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, entre autres, par les diminutions suivantes :

- 22,8 M$ pour la contribution versée à l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain (ARTM);
- 22,2 M$ au Service du développement économique, dont 20,7 M$ de dépenses prévues dans le cadre de Réflexe-Montréal et reportées en 2019;
- contrebalancées en partie par les hausses suivantes :
  - 4,3 M$ au Service de la culture pour, entre autres, la contribution à la construction des phases 2 et 3 du musée Pointe-à-Callière et le renouvellement de ses expositions permanentes;
  - 4,1 M$ pour l'ensemble des arrondissements qui ont versé des sommes plus importantes que prévu au courant de l'année, notamment 2,3 M$ à Ville-Marie pour des contributions à la Société de développement commercial et à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, et différents programmes et travaux effectués au centre-ville;
  - 2,2 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en raison de la contribution à BIXI Montréal par le biais d'une renonciation aux revenus.

AUTRES OBJETS

Tableau 84 – Autres objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Autres objets						
Dépenses contingentes	24 412,9	22 593,0	(17 267,7)	34 829,3	52 097,0	18 889,9
Créances douteuses ou irrécouvrables	1 813,3	39 014,0	23 464,2	20 057,3	(3 406,9)	20 044,8
Autres objets – Autres que dépenses contingentes	69 607,6	22 552,2	91 541,6	27 058,9	(64 482,7)	27 460,4
Total – Autres objets	**95 833,8**	**84 159,2**	**97 738,1**	**81 945,5**	**(15 792,6)**	**66 395,1**

Les charges des autres objets totalisent 97,7 M$, soit une hausse de 15,8 M$ par rapport au budget original. Cet écart est attribuable principalement aux éléments suivants :

- un écart défavorable de 80,2 M$ au Service de l'environnement, entre autres, attribuable aux éléments suivants :
  - une augmentation de 41,3 M$, liée à une utilisation moindre des réserves du passif environnemental de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
  - 18,7 M$, associés à une augmentation des coûts pour l'unité d'assainissement du lixiviat, à l'entretien du réseau et au changement du taux d'actualisation du passif environnemental du CESM;
  - 17,7 M$ en raison d'une hausse des coûts des contrats de construction et d'exploitation du PEPSC;
  - 8,7 M$ au Service du développement économique, incluant 7,3 M$ en raison de remises plus élevées dans le cadre du PRAM;
- un écart défavorable de 10,2 M$ au Service de l'eau, dû à une économie de 10,0 M$ anticipée au budget, mais réalisée dans les autres familles de dépenses;
- un écart défavorable de 3,4 M$ en créances douteuses ou irrécouvrables, hausse essentiellement attribuable à la provision relative aux revenus divers et associée au Programme de remboursements volontaires, destiné aux entreprises fautives identifiées dans le cadre de la commission Charbonneau;
- un écart favorable de 52,1 M$ dans les dépenses contingentes :
  - 26,7 M$, principalement en raison d'un transfert de budget à d'autres familles de dépenses en cours d'année;
  - 26,0 M$ pour la révision à la baisse du nombre des causes en attente d'un jugement;

- un écart favorable de 22, 8 M$ dans les dépenses générales d'administration :
  - 16,7 M$ principalement en raison de budgets corporatifs non requis ;
  - 5,6 M$ pour l'ajustement à la baisse des charges à payer de l'exercice antérieur;
- un écart favorable de 9,6 M$ au Service de la mise en valeur du territoire, essentiellement pour le programme Rénovation Québec;
- un écart favorable de 4,3 M$ dans l'ensemble des arrondissements, relié à des réserves non utilisées et à des transferts de crédits à d'autres activités.

ANALYSE DE CERTAINES ACTIVITÉS

DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Graphique 3 – Droits sur les mutations immobilières
(en millions de dollars)

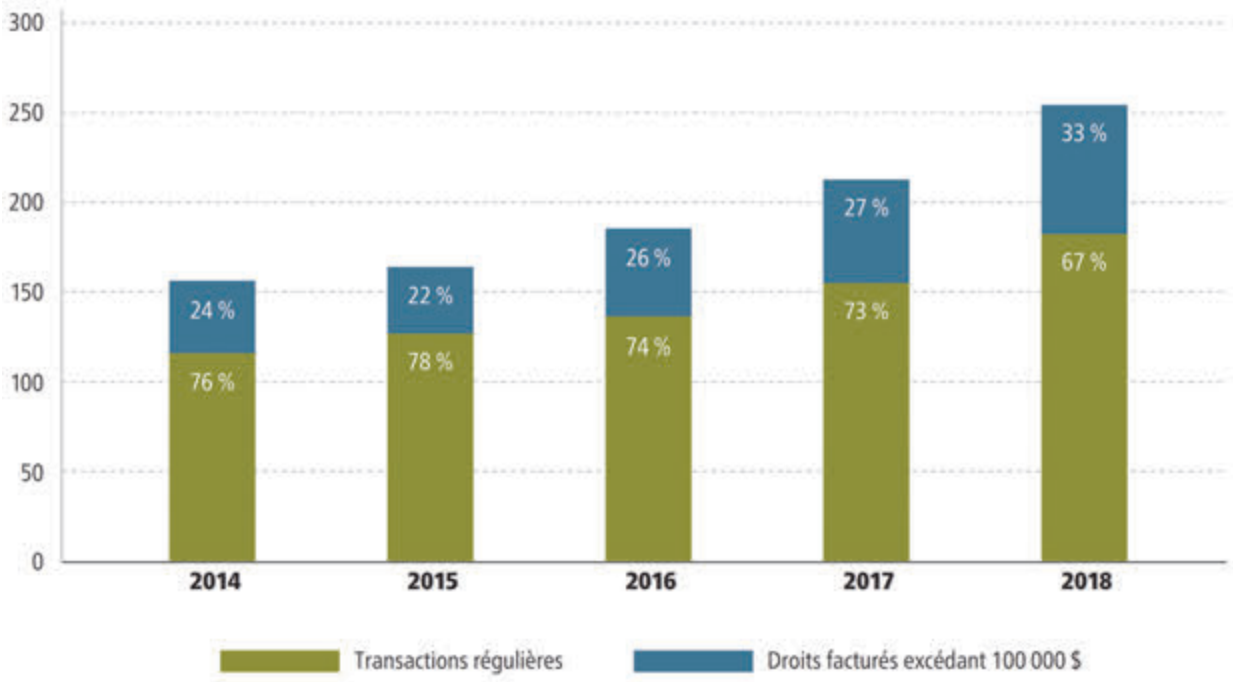

Les revenus associés aux droits sur les mutations immobilières ont fortement augmenté dans les dernières années. Bien que l'ampleur (en nombre et en valeur) des transactions courantes ait contribué à cette croissance, ce sont surtout les transactions générant des factures de plus 100 000 $ qui ont propulsé les revenus à plus de 250 M$ en 2018.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Graphique 4 – Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations
(en millions de dollars)

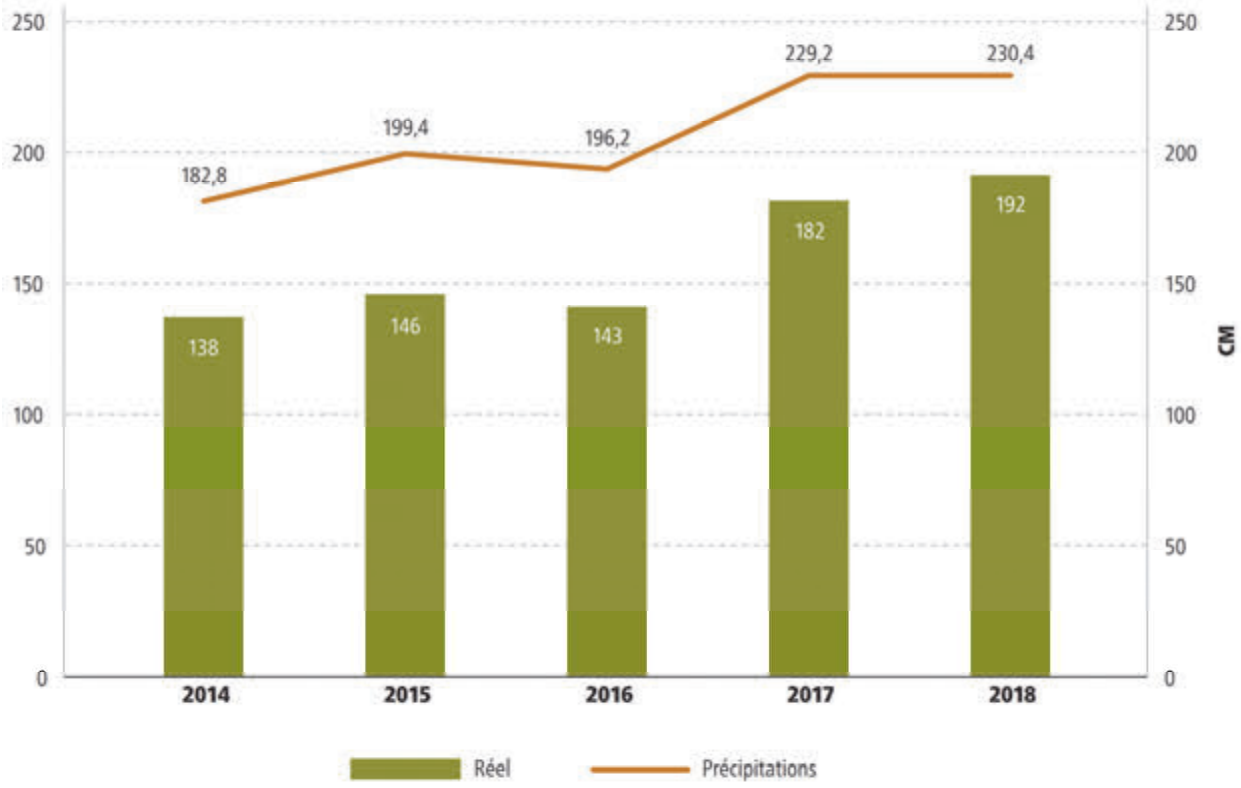

Pour 2018, bien que les précipitations de neige soient comparables à celles de 2017, les coûts relatifs à l'enlèvement de la neige ont augmenté de 10 M$. Cet écart s'explique principalement par deux facteurs :

- pour près de 5,0 M$, l'augmentation du prix de l'essence et les coûts d'entretien de la machinerie. Ces derniers coûts découlent d'une forte concentration de précipitations dans un court laps de temps, au début de 2018;
- un autre montant de 5,0 M$ provenant de l'indexation de certains contrats de transport de neige et de l'accroissement de la fréquence d'épandage d'abrasifs.

Les données relatives aux précipitations proviennent de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Graphique 5 – Coût de la gestion des matières résiduelles
(en millions de dollars)

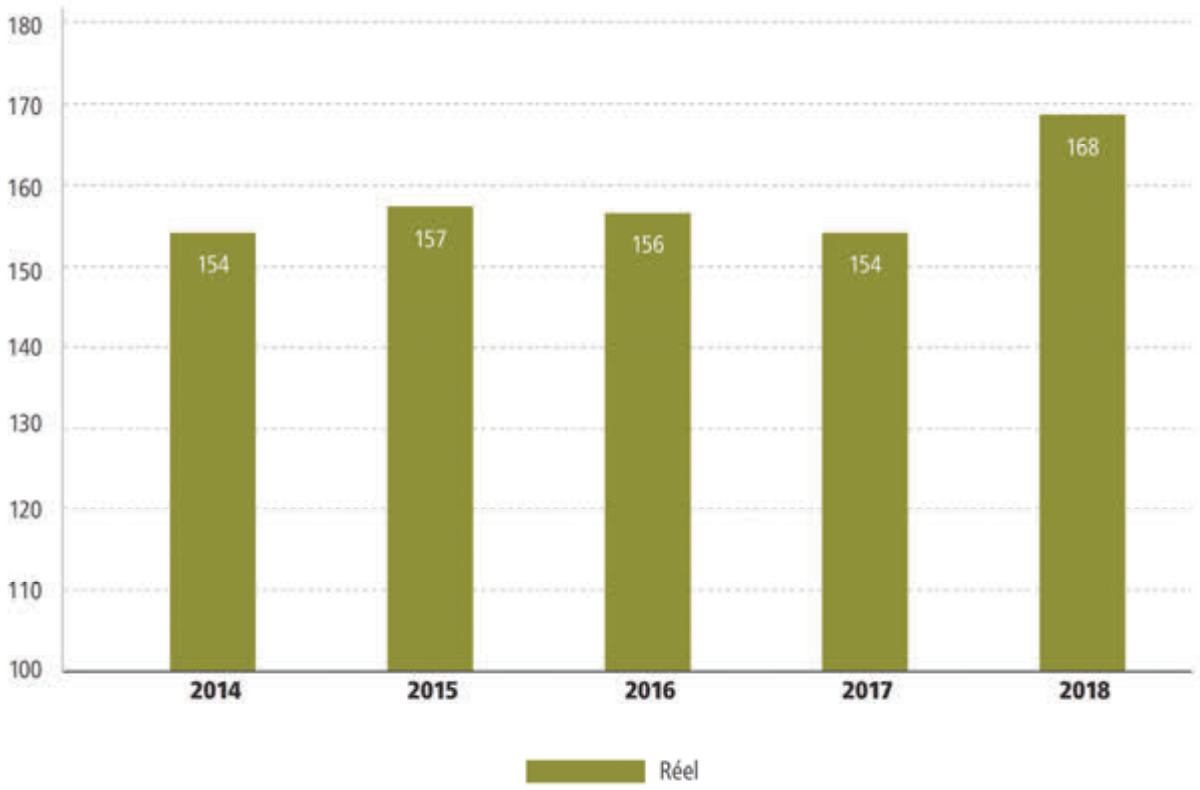

Basé sur les définitions du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, le coût de la gestion des matières résiduelles regroupe plusieurs dépenses relatives aux activités associées aux matières résiduelles, notamment :

- la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et assimilés;
- la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables provenant de la collecte sélective;
- la collecte, le transport et le traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- la collecte, le transport et la valorisation des matériaux secs tels que les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'immeubles, de ponts, de routes et autres structures;
- la collecte, le transport, l'entreposage et la valorisation des autres matières non énumérées précédemment et destinées à être valorisées comme les pneus, les électroménagers, les meubles, les résidus domestiques dangereux, les résidus technologiques, etc.;
- la réalisation, la modification et la révision d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Les dépenses de la Ville reliées aux matières résiduelles s'élèvent à 168,4 M$ en 2018. Il s'agit d'une hausse d'environ 14,0 M$ par rapport à 2017, principalement attribuable aux éléments suivants :

- l'octroi d'un nouveau contrat de tri et de mise en marché des matières recyclables, à la suite de la résiliation des contrats actuels, pour un impact négatif de 8,2 M$ résultant des nouvelles restrictions du marché chinois sur l'importation des matières et de la chute des prix de vente des matières;
- une hausse de 1,2 M$ des coûts de collecte, de transport et de traitement, attribuable à la poursuite du déploiement des collectes des résidus alimentaires dans les bâtiments de 8 logements et moins et des collectes de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans les rues;
- un ajustement du taux de répartition des dépenses liées au matériel roulant en fonction de l'inventaire des véhicules, pour un impact négatif de 2,2 M$;
- l'indexation des coûts de main-d'œuvre associés aux activités de la gestion des matières résiduelles des arrondissements, pour 1,0 M$;
- une hausse du tonnage des cendres valorisées à des fins agricoles en provenance de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un impact négatif de 0,3 M$.

SURPLUS ACCUMULÉS ET RÉSERVES

Tableau 85 – Sommaire des surplus accumulés et des réserves

(en millions de dollars)

	Conseil municipal			Conseil d'agglo-mération	Total	
	Ville	Arrondis-sements	Total		2018	2017
Surplus accumulés non affectés[1]	238,9	73,7	312,6	(96,8)	215,8	235,6
Surplus accumulés affectés	165,1	205,3	370,4	6,7	377,1	272,4
Solde au 31 décembre	**404,0**	**279,0**	**683,0**	**(90,1)**	**592,9**	**508,0**
Réserves						
Eau	13,8		13,8	21,6	35,4	58,4
Voirie	30,2		30,2	4,3	34,5	43,4
Immobilisations	-		-	0,2	0,2	40,3
Autres	0,3	11,5	11,8	0,7	12,5	12,9
	44,3	**11,5**	**55,8**	**26,8**	**82,6**	**155,0**
	448,3	**290,5**	**738,8**	**(63,3)**	**675,5**	**663,0**

1. Après affectation des surplus de gestion aux arrondissements et affectation à l'équilibre budgétaire de l'année suivante.

Les surplus accumulés de la Ville représentent les sommes dont la Ville dispose, en plus de son budget annuel, pour effectuer certains projets spécifiques. Ils sont composés des surplus accumulés non affectés et des surplus accumulés affectés.

SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

Ces surplus accumulés représentent les sommes pour lesquelles aucune affectation n'a encore été faite, c'est-à-dire les surplus libres de la Ville. Ces montants sont présentés avant toute autre affectation à différents projets ou réserves.

SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Ces surplus accumulés représentent l'ensemble des sommes affectées par la Ville ou les arrondissements à divers projets, ainsi que les sommes disponibles pour les surplus des arrondissements.

Activités d'immobilisations – Analyse des résultats

2018

État des activités d'immobilisations

Portrait des investissements

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI)

Impact des investissements en immobilisations

Analyse des principales réalisations

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Le sommaire des résultats contenus dans le tableau suivant présente les activités d'immobilisations de la Ville de Montréal. Ces activités couvrent les investissements réalisés sur le territoire de Montréal. Le tableau illustre aussi les revenus et le financement à long terme des activités d'immobilisations ainsi que les affectations utilisées pour le paiement des immobilisations.

Tableau 86 – Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales
(en milliers de dollars)

		Réel	
	2016	**2017**	**2018**
Revenus			
Transferts	237 072	268 355	191 429
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	250	1 558	7 386
Autres	6 846	6 790	7 752
Total – Revenus	**244 168**	**276 703**	**206 567**
Dépenses d'immobilisations			
Infrastructures	862 671	1 020 585	1 285 381
Bâtiments et améliorations locatives	181 560	200 402	281 851
Véhicules	42 100	36 647	35 363
Ameublement et équipements de bureau	49 511	76 646	83 687
Machinerie, outillage et équipements	21 453	33 618	23 284
Terrains	5 877	46 220	3 735
Autres	650	800	8 200
Total – Dépenses d'immobilisations	**1 163 820**	**1 414 916**	**1 721 501**
Déficit de l'exercice	**(919 652)**	**(1 138 213)**	**(1 514 934)**
Financement			
Financement à long terme des activités d'immobilisations	559 210	679 966	918 781
Affectations			
Activités de fonctionnement	8 624	9 487	17 704
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement affecté	10 307	24 116	10 150
Réserves financières et fonds réservés	292 547	343 716	426 443
Total – Affectations	**311 478**	**377 319**	**454 297**
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	**(48 964)**	**(80 928)**	**(141 856)**

PORTRAIT DES INVESTISSEMENTS

Le Programme triennal d'immobilisations regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre sur son territoire, au cours des trois prochaines années, pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens. La valeur de remplacement des éléments des actifs de la Ville est estimée à environ 66 G$.

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection réguliers afin de parer aux hausses des coûts de fonctionnement et, aussi, d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet, à la limite de la durée de vie d'un élément d'actif. Ainsi, les activités d'immobilisations s'imbriquent à plusieurs égards dans le budget de fonctionnement de la Ville pour maximiser l'utilisation des actifs.

Graphique 6 – Réalisations annuelles des activités d'immobilisations à des fins fiscales, de 2010 à 2018
(en millions de dollars)

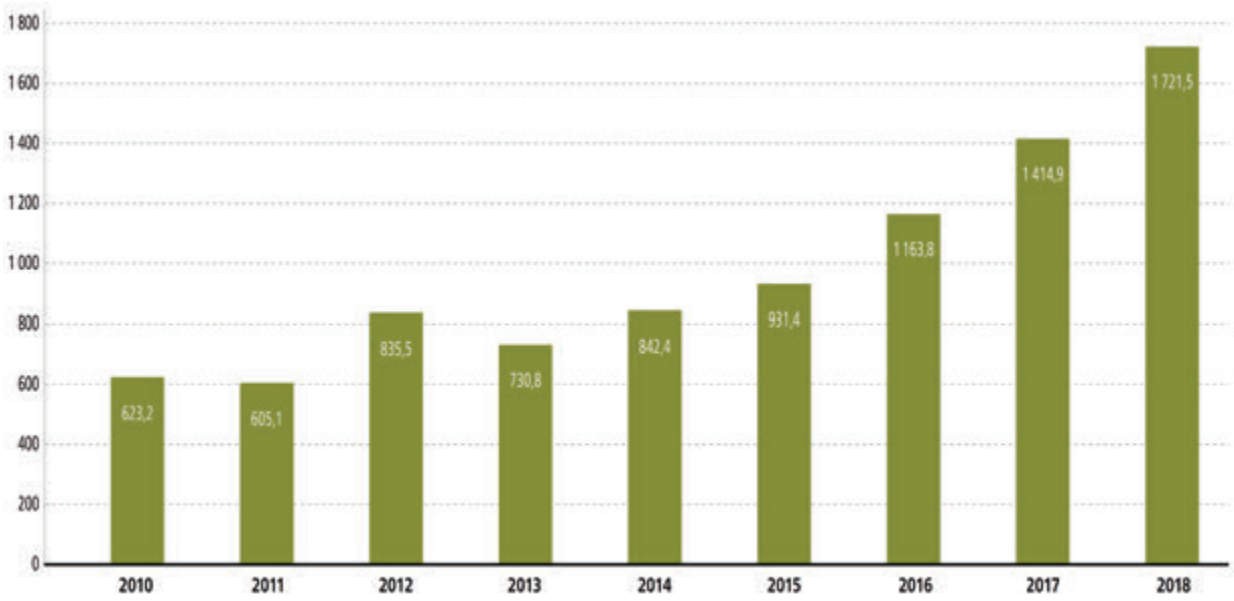

En 2018, les sommes investies sur l'ensemble du territoire montréalais totalisent 1,7 G$, soit une hausse de 306,6 M$ ou 21,7 % par rapport à 2017.

La progression des réalisations provient principalement de la croissance des investissements dans les éléments d'actifs liés à l'environnement et aux infrastructures souterraines, pour 159,0 M$, aux bâtiments, pour 81,4 M$, aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, pour 60,9 M$, ainsi qu'aux infrastructures routières, pour 44,9 M$.

La progression de la réalisation des investissements en 2018 s'inscrit dans les grandes orientations du Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période de 2015-2024. Déposé au courant de l'année 2014, le PMI permettait alors d'orienter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) dans ses priorités, dans son financement ainsi que dans les cibles d'investissement appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la ville.

Depuis l'entrée en vigueur du PMI, c'est-à-dire depuis les cinq dernières années, la valeur des réalisations en investissements a plus que doublé (soit une augmentation de 104,4 %), tel que l'illustre le graphique 6.

Le graphique 7 illustre les engagements annuels cumulés, des années 2016 à 2018. La progression constante des engagements annuels cumulatifs de la Ville en 2018 fait suite aux nombreux contrats octroyés durant cette période par les différents services centraux et arrondissements. Ces contrats seront réalisés au cours des mois et des années à venir.

L'augmentation des engagements annuels témoigne de l'objectif de la Ville de combler rapidement les besoins à l'égard de ses infrastructures vieillissantes afin d'éliminer, notamment, le déficit d'entretien dans ses réseaux d'eau et de voirie.

Graphique 7 – Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2016 à 2018
(en milliers de dollars)

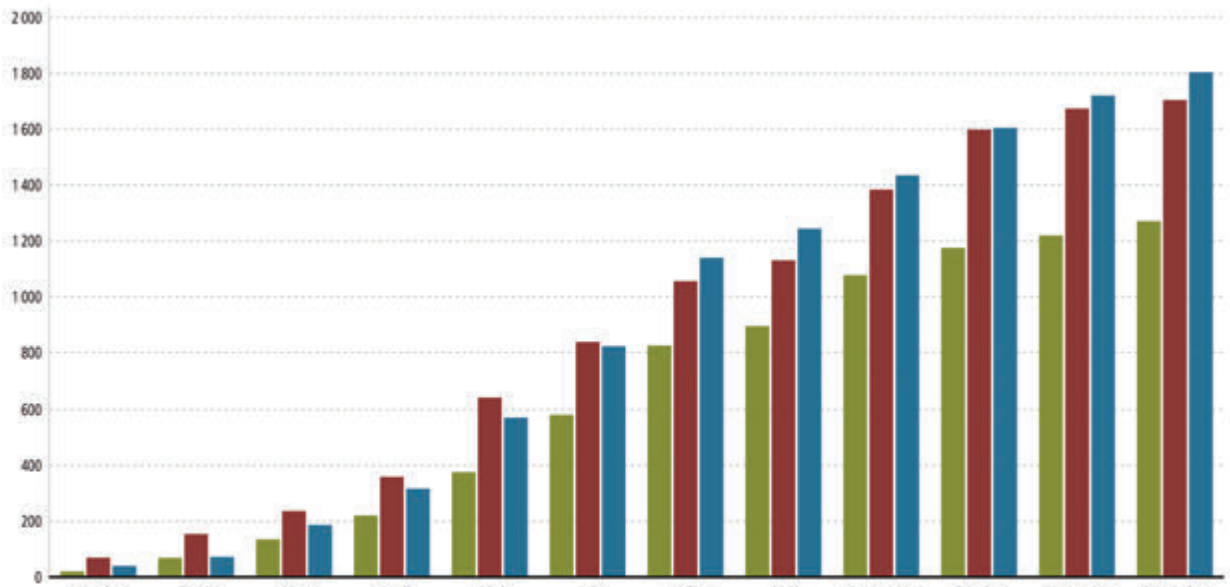

	Janvier Cumul	Février Cumul	Mars Cumul	Avril Cumul	Mai Cumul	Juin Cumul	Juillet Cumul	Août Cumul	Septembre Cumul	Octobre Cumul	Novembre Cumul	Décembre Cumul
2016	20,4	68,4	135,0	219,5	375,2	580,7	824,6	894,7	1 077,7	1 174,8	1 219,1	1 270,9
2017	69,3	153,6	236,2	359,2	642,0	838,4	1 055,5	1 130,1	1 384,2	1 598,1	1 673,2	1 704,2
2018	39,7	72,0	186,0	315,8	571,0	823,0	1 139,1	1 243,9	1 434,7	1 604,3	1 720,3	1 803,7

ANALYSE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS

La Ville de Montréal a injecté, en 2018, 1,7 G$ pour l'entretien, la réhabilitation et le développement d'éléments de ses actifs, répartis sur l'ensemble du territoire montréalais. À ces investissements totaux, ses services centraux ont participé à hauteur de 1,5 G$ et les arrondissements, à hauteur de 174,0 M$.

Cette section présente par grandes catégories d'actifs les principaux projets et programmes pour lesquels les sommes ont été investies.

Graphique 8 – Réalisations de 2018, 2017 et 2016, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

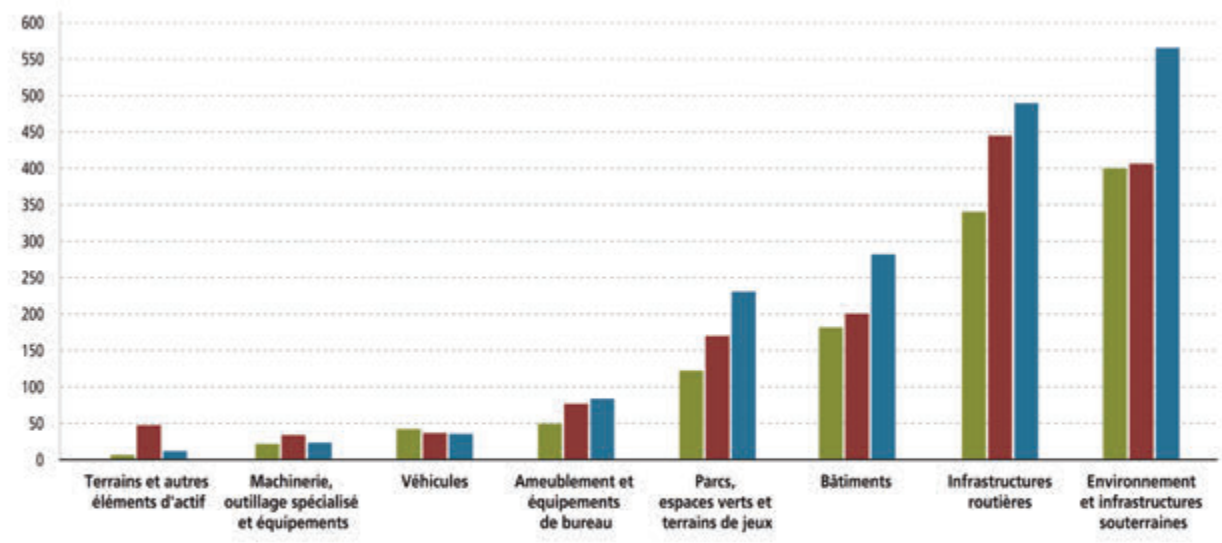

	Terrains et autres éléments d'actif	Machinerie, outillage spécialisé et équipements	Véhicules	Ameublement et équipements de bureau	Parcs, espaces verts et terrains de jeux	Bâtiments	Infrastructures routières	Environnement et infrastructures souterraines
2016	6,5	21,4	42,1	49,5	122,1	181,6	340,3	400,3
2017	47,0	33,6	36,6	76,6	169,7	200,4	444,6	406,3
2018	11,9	23,3	35,4	83,7	230,6	281,8	489,5	565,3

ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

Un montant de 565,3 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative à l'environnement et aux infrastructures souterraines, en hausse de 159,0 M$ ou 39,1 % par rapport à l'exercice précédent.

La gestion de l'eau est une priorité pour la Ville de Montréal, et de nombreux projets sont réalisés sur l'ensemble du territoire afin d'éliminer le déficit d'entretien des années antérieures ainsi que d'entretenir et de développer l'ensemble des éléments d'actifs relatifs à l'eau.

Des investissements importants, soit 253,3 M$, ont été consacrés au renouvellement de l'ensemble des conduites. De ce montant, 24,0 M$ ont servi à la réhabilitation et à la reconstruction de 6,3 km de

conduites primaires d'aqueduc, tandis que 217,7 M$ ont été investis dans le renouvellement de 53,8 km du réseau d'aqueduc et de 71,0 km d'égouts secondaires. La technique d'intervention sans tranchée a été utilisée pour 71 % des conduites. Un montant de 11,6 M$ a également été consacré au réseau des collecteurs d'égouts. Par ailleurs, des investissements de 4,3 M$ ont été réalisés dans le projet de bouclage des conduites primaires d'eau potable, qui vise à sécuriser l'alimentation en eau potable pour tout le secteur est de Montréal.

Un montant de 30,2 M$ a été consacré à la modernisation et à l'entretien des éléments d'actifs liés aux usines de production d'eau potable (notamment 9,4 M$ à l'usine Atwater et 4,6 M$ à l'usine Charles-J.-Des Baillets). Des investissements ont également été réalisés dans différents projets, soit 41,3 M$ pour la protection de la source d'alimentation à l'usine Atwater, 23,6 M$ pour la remise en service du réservoir Rosemont et 16,2 M$ pour la construction d'un nouveau bâtiment à l'usine Atwater. Afin d'améliorer et d'optimiser la consommation et la distribution de l'eau potable, 4,1 M$ ont été investis de manière à sectoriser le réseau, à réguler la pression et à mesurer la distribution.

Concernant la gestion des eaux usées et la protection de l'environnement, un montant de 16,5 M$ a été investi à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et dans son réseau d'intercepteurs afin de maintenir les actifs en bon état. Les investissements suivants ont aussi été réalisés en 2018 : 45,2 M$ dans la construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les surverses d'eaux usées et 29,0 M$ dans le projet de désinfection à l'ozone des eaux usées.

Concernant les conduites d'aqueduc et d'égouts, des investissements ont également été effectués dans la réalisation de grands projets d'aménagement urbain, notamment 3,2 M$ dans le projet du campus Outremont et ses abords ainsi que 1,1 M$ dans le projet de requalification urbaine du secteur de Namur–Jean-Talon Ouest (Le Triangle). De plus, certains projets de réaménagement d'artères importantes sur l'ensemble du territoire de Montréal ont fait l'objet d'investissements, tel que ceux des rues Sainte-Catherine Ouest, pour 5,8 M$, et Saint-Hubert, pour 3,9 M$.

En ce qui a trait à l'environnement durable, la Ville a investi 12,9 M$ dans la construction du centre de tri des matières recyclables, dans l'arrondissement de Lachine, qui desservira le secteur ouest de l'agglomération.

Par ailleurs, la Commission des services électriques de Montréal a investi 51,3 M$ dans le programme de construction et de modification de conduits souterrains. Ce programme est autofinancé à 100 %, à même les redevances facturées aux utilisateurs, selon la portion de conduits qu'ils utilisent.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Un montant de 489,5 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative aux infrastructures routières, en hausse de 44,9 M$ ou 10,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur et demeure chaque année une grande priorité pour la Ville. En conséquence, la remise à niveau de ce réseau névralgique a été établie comme un objectif stratégique, en visant l'élimination de son déficit d'entretien.

Globalement, c'est un investissement de 283,5 M$ qui a été consacré à l'entretien des éléments d'actifs liés à la voirie, ce qui a permis de réhabiliter ou reconstruire 275 km de rues. Ainsi, la Ville de Montréal a investi dans plusieurs programmes destinés aux infrastructures de la voirie :

- 96,9 M$ dans les deux programmes complémentaires de planage-revêtement (qui consistent à prolonger la durée de vie des chaussées en attente de réhabilitation majeure);
- 76,0 M$ dans le programme de réfection des artères;
- 68,4 M$ dans le programme de réfection du réseau de rues locales;
- 25,2 M$ dans le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels);
- 13,2 M$ dans le programme de réhabilitation de chaussées des artères par planage-revêtement;
- 3,8 M$ dans le programme d'entretien des infrastructures routières (réseau local).

Le déploiement de systèmes de transport intelligents sur le territoire de la ville se poursuit. Des investissements de 24,4 M$ ont été réalisés en 2018 pour équiper le réseau artériel (caméras, feux de circulation mis aux normes, détecteurs), afin de réagir aux perturbations dès qu'elles surviennent et de rétablir des conditions de circulation normale.

Afin d'améliorer la sécurisation des déplacements, un investissement de 16,1 M$ a été réalisé dans le programme de réaménagement géométrique du réseau local. Par ailleurs, une somme de 11,2 M$ a été investie dans plusieurs projets de réaménagement d'artères importantes sur le territoire de Montréal, notamment la rue Saint-Hubert, pour 5,4 M$, l'avenue Laurier Ouest, pour 3,5 M$ ainsi que la rue Sainte-Catherine Ouest, pour 2,3 M$. De plus, un montant de 33,3 M$ a été consacré au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage et au projet de mise à niveau de l'éclairage de rue.

La réalisation de grands projets d'aménagement urbain et de transport a également nécessité des investissements en infrastructures routières, soit 22,8 M$ dans la réalisation du campus Outremont et de ses abords, 7,7 M$ dans le projet de revitalisation du Quartier des gares et 5,0 M$ dans la requalification urbaine du secteur de Namur–Jean-Talon Ouest (Le Triangle).

Enfin, un montant total de 45,5 M$ a été investi par les 19 arrondissements dans différents programmes de réfection routière afin de maximiser la durée de vie et le confort du réseau local.

BÂTIMENTS

Un montant de 281,8 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative aux bâtiments, en hausse de 81,4 M$ ou 40,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 39,5 M$ en matière de sécurité publique (programmes d'entretien des bâtiments du Service de police et du Service de la sécurité incendie, projet de développement du pôle multifonctionnel du Service de police et projet de captation des gaz dans les casernes);
- 34,8 M$ dans le programme de mise aux normes des arénas;
- 30,9 M$ dans les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve pour le Grand Prix du Canada;
- 25,5 M$ dans le programme relatif au développement du logement social et communautaire;
- 12,5 M$ dans le réseau des bibliothèques (programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques et aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID);
- 12,2 M$ à Espace pour la vie, principalement dans le projet *Migration du Biodôme*, le programme d'entretien du Jardin botanique et le projet *Métamorphose de l'Insectarium*;
- 8,3 M$ dans le projet du campus Outremont et de ses abords (nouvelle cour de services de l'Arrondissement d'Outremont);
- 8,0 M$ au parc Jean-Drapeau, principalement dans la protection de son actif immobilisé;
- 6,5 M$ dans le projet de rénovation de l'hôtel de ville;
- 4,4 M$ dans le programme d'amélioration locative des immeubles administratifs et dans le programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux;
- 3,3 M$ dans le programme de réfection des bâtiments des grands parcs et dans le programme de protection des bâtiments sportifs;
- 2,5 M$ dans le programme d'accessibilité universelle (chalets de parc, bibliothèques et piscines).

Enfin, 59,3 M$ ont été consacrés par les arrondissements à différents programmes de réfection, de protection et d'amélioration des installations et des bâtiments.

PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX

Un montant de 230,6 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, en hausse de 60,9 M$ ou 35,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre du projet de legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et du 50e anniversaire de la tenue de l'Expo 67, un montant de 33,0 M$ a été consacré au parc Jean-Drapeau afin que ce dernier devienne un parc urbain unique, tout en renforçant sa vocation de destination récréotouristique d'envergure internationale. De plus, 23,4 M$ ont été investis dans le programme d'acquisition de milieux naturels pour, à la fois, protéger la mosaïque d'habitats et la biodiversité, et offrir de nouveaux espaces verts qui favorisent le contact des citoyens avec la nature. Une somme de 15,0 M$ a aussi été consacrée au réaménagement du réseau des grands parcs ainsi qu'à celui du mont Royal, pour permettre sa protection et sa mise en valeur et bonifier son accessibilité.

La réalisation de projets structurants d'aménagement urbain a également nécessité des investissements dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux, soit 20,9 M$ dans le secteur de Griffintown, 12,5 M$ dans la réalisation du campus Outremont et de ses abords, 5,6 M$ dans le réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada ainsi que 3,2 M$ dans le réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'îlot Clark, dans le Quartier des spectacles.

Afin de favoriser l'utilisation sécuritaire du vélo selon une approche de développement durable, un montant de 9,9 M$ a été consacré au développement du réseau cyclable montréalais. Ainsi, celui-ci s'est accru de 27 km en 2018, pour atteindre 873 km.

Par ailleurs, le programme de réfection des terrains de balle a fait l'objet d'un investissement de 4,1 M$ afin de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et d'assurer une offre de services de qualité aux Montréalais.

Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un total de 58,6 M$ dans des programmes de réfection et d'aménagement de parcs et d'aires de jeux.

AUTRES CATÉGORIES D'ACTIFS

Un montant de 83,7 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative à l'ameublement et aux équipements de bureau, en hausse de 7,1 M$ ou 9,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements ont été réalisés dans des projets en technologies de l'information (75,8 M$) selon six différents axes : 33,4 M$ pour l'axe « Affaires institutionnelles », 6,1 M$ pour l'axe « Gestion du territoire », 7,9 M$ pour l'axe « Solutions aux citoyens et aux entreprises », 10,8 M$ pour l'axe « Sécurité publique et justice », 3,2 M$ pour l'axe « Intelligence d'affaires » et 14,4 M$ pour l'axe « Services transversaux ».

Un montant de 35,4 M$ a été investi dans la catégorie d'actifs relative aux véhicules, en baisse de 1,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Un montant de 8,3 M$ a permis d'acheter et de remplacer des véhicules pour le Service de police et le Service de sécurité incendie. De plus, un montant de 24,7 M$ a contribué à renouveler la flotte de véhicules, de camionnettes et autres équipements spécialisés pour les services centraux et les arrondissements. Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un montant additionnel de 1,7 M$ dans des programmes de remplacement et d'achat de véhicules.

Un montant de 23,3 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative à la machinerie, à l'outillage spécialisé et aux équipements, en baisse de 10,3 M$ ou 30,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 3,6 M$ pour la mesure de la consommation d'eau;
- 3,2 M$ pour le jalonnement dynamique des stationnements;
- 2,4 M$ pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 1,2 M$ pour le développement et l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI;
- 2,0 M$ par l'ensemble des 19 arrondissements.

Enfin, un montant de 11,9 M$ a été investi pour la catégorie des terrains et autres éléments d'actifs, en baisse de 35,1 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements en acquisition de terrains ont eu lieu dans le programme d'acquisitions stratégiques dans les secteurs prioritaires de planification, pour 3,0 M$, ainsi que dans le programme de développement du logement social et communautaire, pour 0,2 M$.

LIEN AVEC LE PROGRAMME MONTRÉALAIS D'IMMOBILISATIONS (PMI)

Au courant de l'année 2014, la Ville a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024.

Cette nouvelle approche de planification sur 10 ans s'accompagnait d'un réalignement majeur du Programme triennal d'immobilisations (PTI) selon deux axes principaux, soit :

- augmenter les montants du PTI – la planification sur 10 ans permet d'affirmer la volonté de la Ville d'augmenter graduellement les montants annuels du PTI, les faisant passer de 1,3 G$ en 2014 à 2,1 G$ en 2024, afin d'éliminer le déficit d'entretien dans ses réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts;
- accroître le paiement au comptant d'immobilisations – l'augmentation du paiement au comptant d'immobilisations (PCI) de façon récurrente durant 10 ans est une mesure essentielle de ce réalignement.

De plus, la planification à long terme intégrait une révision en continu du plan d'emprunt, en fonction des besoins d'investissement réels pour les 10 années du PMI.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les projets et programmes d'immobilisations inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par leurs modes de financement. En effet, différentes sources de financement sont requises par la Ville, entre autres, des emprunts à long terme, afin qu'elle soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement : c'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le paiement au comptant d'immobilisations.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les charges concernant l'exploitation et l'entretien des infrastructures sont comptabilisées au budget de fonctionnement. Ainsi, toute nouvelle construction ou tout développement d'un nouvel élément des actifs de la Ville doit faire l'objet d'une analyse d'impact sur le budget de fonctionnement à court et long terme pour en mesurer les répercussions sur le cadre financier des prochaines années et établir les besoins de financement qui s'y rattachent.

ANALYSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Cette section présente les principales réalisations liées aux investissements effectués par les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Tableau 87 – Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires
(en milliers de dollars)

		Réel	
	2016	2017	2018
Services centraux			
Commission des services électriques	29 610,5	35 322,4	51 469,2
Concertation des arrondissements	9 658,8	12 887,4	2 287,5
Culture	2 128,7	21 954,3	19 834,8
Diversité sociale et sports	31 163,0	26 899,9	41 625,9
Eau	349 700,0	336 472,5	478 562,7
Environnement	6 931,4	9 634,9	14 576,2
Espace pour la vie	8 311,3	15 899,3	14 142,6
Gestion et planification immobilière	84 204,6	92 091,9	75 847,2
Grands parcs, verdissement et mont Royal	57 342,6	54 997,2	54 052,7
Infrastructures, voirie et transports	287 453,1	396 854,3	440 879,3
Matériel roulant et ateliers	24 570,2	34 909,9	38 803,0
Mise en valeur du territoire	48 750,2	97 970,4	133 706,9
Sécurité incendie	6 751,3	618,1	354,0
Société du parc Jean-Drapeau	11 041,5	29 368,1	97 310,9
Technologies de l'information	44 040,8	64 049,8	75 824,6
Autres ajustements	650,0	800,0	8 200,9
Total – Services centraux	**1 002 308,0**	**1 230 730,4**	**1 547 478,4**
Arrondissements			
Ahuntsic-Cartierville	12 283,9	12 595,4	9 540,2
Anjou	3 336,4	6 949,2	5 225,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 920,3	12 454,9	10 991,1
Lachine	7 712,7	2 030,7	2 584,2
LaSalle	3 848,0	9 889,1	8 704,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 074,0	5 951,4	1 737,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 824,4	13 925,7	11 979,2
Montréal-Nord	3 870,6	7 918,5	8 792,6
Outremont	2 435,1	1 962,0	1 605,3
Pierrefonds-Roxboro	5 656,8	4 828,5	9 687,9
Plateau-Mont-Royal	4 756,9	11 613,2	9 596,5
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 610,2	8 341,6	18 463,4
Rosemont–La Petite-Patrie	12 762,2	11 762,2	16 697,1
Saint-Laurent	16 674,7	23 657,4	14 129,9
Saint-Léonard	5 693,6	10 035,1	7 656,1
Sud-Ouest	4 945,0	10 134,7	5 298,8
Verdun	15 782,3	6 149,0	7 303,8
Ville-Marie	16 678,1	10 697,2	14 321,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 647,5	13 290,0	9 708,4
Total – Arrondissements	**161 512,7**	**184 185,8**	**174 023,0**
Total – Dépenses d'immobilisations	**1 163 820,7**	**1 414 916,2**	**1 721 501,4**

Les montants énumérés ci-après peuvent différer de ceux présentés dans la section relative aux investissements par catégories d'actifs. En effet, cette dernière se limitait aux investissements en fonction d'une seule catégorie d'actifs à la fois, alors que les réalisations retenues dans la prochaine section peuvent couvrir plusieurs catégories d'actifs.

SERVICES CENTRAUX

Les services centraux mettent de l'avant des projets et programmes qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière. Par ailleurs, les services centraux appuient les arrondissements dans la réalisation de différents projets et programmes tels que les programmes de mise aux normes des arénas et des équipements aquatiques, les programmes de réfection des rues locales, le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et d'autres. En 2018, un montant de 1,5 G$ a été consacré à différentes activités d'immobilisations, ce qui représente une croissance de 316,7 M$ ou 25,7 % par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL : 51,5 M$

- Intégration des travaux de la CSEM à une vingtaine de projets de la Ville afin d'agrandir, de préserver et d'améliorer le réseau de conduits souterrains.
- Enlèvement de poteaux sur 9 km de rues.
- Coordination de 3 km de nouveaux ensembles résidentiels.

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS : 2,3 M$

- Finalisation, par les arrondissements, de 14 projets relatifs au legs du 375e anniversaire de Montréal, pour 2,0 M$.
- Réalisation, par l'Arrondissement de Ville-Marie, des travaux d'aménagement au parc Walter-Stewart, pour 0,2 M$, grâce au programme pilote Quartiers intégrés (QI).

CULTURE : 19,8 M$

- Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, pour 11,0 M$:
  - Poursuite du chantier de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds, pour 8,7 M$.
  - Conclusion du contrat d'architecture pour la bibliothèque Maisonneuve, pour 1,2 M$.
  - Conclusion du concours d'architecture pour la bibliothèque L'Octogone, pour 0,6 M$.

- Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'esplanade Clark, pour 6,1 M$:
  - Mise en chantier du projet de construction de la patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark, pour 2,2 M$.
  - Paiement de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage, pour 1,7 M$.
  - Réalisation des travaux de terrassement et de décontamination, pour 1,2 M$.
- Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID, pour 1,7 M$.
- Acquisition et installation d'œuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations, pour 0,6 M$:
  - Quartier des spectacles, pour 0,1 M$.
  - Réalisation de l'œuvre d'art mural « Le monde intérieur » sur l'édifice Strathearn, pour 0,1 M$.
- Centre d'histoire de Montréal – Aménagement d'un espace citoyen et muséal au Carré Saint-Laurent, pour 0,3 M$.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS : 41,6 M$

- Investissements dans les installations sportives où le Service de la diversité sociale et des sports agit comme requérant, pour 41,6 M$:
  - Programme de mise aux normes des arénas : réouverture de 6 arénas à la suite de travaux, 3 arénas en chantier, 5 à l'étape des plans et devis, et 1 à l'étape de la planification, pour 34,8 M$.
  - Programme de réfection des terrains de balle : réalisation de 12 projets, pour 4,0 M$.
  - Aménagement d'un terrain synthétique extérieur de soccer-football au complexe sportif Marie-Victorin, pour 1,5 M$.
  - Projets de construction d'équipements aquatiques : 1 projet à l'étape des plans et devis, pour 0,9 M$.
  - Divers projets mineurs : fin des travaux de mise à niveau des plots de départ au complexe sportif Claude-Robillard et installation d'équipements adaptés aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, pour 0,2 M$.
  - Programme d'aménagement des glaces extérieures réfrigérées : 1 projet à l'étape de démarrage, pour 0,1 M$.

- Mise en place de divers programmes d'investissement par le Service de la diversité sociale et des sports, qui ont donné lieu à des investissements où les arrondissements agissent comme requérants, pour 15,3 M$:
  - Programme de mise aux normes des équipements aquatiques : 24 projets dans 15 arrondissements, pour 7,8 M$.
  - Programme des équipements sportifs à vocation supra-locale : 9 projets dans 8 arrondissements, pour 3,5 M$.
  - Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle : 22 projets dans 13 arrondissements et 3 projets dans 2 services centraux, pour 2,0 M$.
  - Programme de mise aux normes des arénas : 10 projets dans 8 arrondissements, pour 0,9 M$.
  - Programme des glaces extérieures réfrigérées : 1 projet dans 1 arrondissement, pour 0,5 M$.
  - Programme de réfection des terrains de balle : 1 projet dans 1 arrondissement, pour 0,4 M$.
  - Programme des plateaux sportifs extérieurs : 4 projets dans 4 arrondissements, pour 0,2 M$.

EAU : 478,6 M$

- Protection de la sécurité et de la santé publiques et respect du cadre réglementaire :
  - Protection de la source d'alimentation de l'usine Atwater, pour 41,3 M$.
  - Réfection de la surface du réservoir Rosemont et construction d'une station de pompage, pour 23,6 M$.
  - Modernisation des usines d'eau potable, pour 23,2 M$.
  - Poursuite de la construction d'un nouveau bâtiment d'ateliers à l'usine Atwater, pour 16,2 M$.
  - Bouclage et sécurisation des conduites primaires d'eau potable, pour 4,3 M$.
- Protection de l'environnement et respect du cadre réglementaire :
  - Construction d'ouvrages de rétention des eaux usées, pour 45,3 M$.
  - Travaux préparant à la désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour 29,0 M$.
  - Réhabilitation d'intercepteurs d'eaux usées, pour 2,7 M$.
- Rattrapage du déficit d'entretien pour maintenir les infrastructures en bon état et assurer un service fiable d'eau potable et d'eaux usées :
  - Renouvellement de 133 km de conduites d'eau potable et d'eaux usées, pour 253,5 M$.
  - Maintien des actifs de la station d'épuration des eaux usées, pour 15,0 M$.

- Réhabilitation de chambres de vannes, de réservoirs et de stations de pompage d'eau potable, pour 9,0 M$.
- Mise à niveau des actifs des usines d'eau potable, pour 7,2 M$.

- Amélioration et optimisation de la consommation et de la distribution de l'eau potable :
  - Régulation de la pression du réseau d'aqueduc, pour 4,1 M$.
  - Installation de compteurs dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) et réhabilitation des chambres de compteurs, pour 4,1 M$.

ENVIRONNEMENT : 14,6 M$

- Réalisation d'éléments clés du Plan de gestion des matières résiduelles, pour 14,1 M$, notamment :
  - Poursuite de la conception et de la construction du nouveau centre de tri des matières recyclables de Lachine, pour 13,1 M$. La mise en service est prévue pour le mois de novembre 2019.
  - Déroulement du processus faisant suite lancement des appels d'offres pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un centre de biométhanisation à Montréal-Est et de deux centres de compostage, l'un à Saint-Laurent et l'autre à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
- Investissements dans la mise à niveau des équipements d'échantillonnage et de mesures environnementaux et des instruments analytiques relatifs à la qualité de l'eau, de l'air et des aliments, incluant les stations d'échantillonnage de la qualité de l'air, pour 0,3 M$.

ESPACE POUR LA VIE : 14,1 M$

- Investissements dans les programmes d'entretien des actifs, pour 7,6 M$:
  - Mise aux normes du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 2,7 M$.
  - Réaménagement des sentiers, des terrasses et de l'exposition permanente du Jardin de Chine, pour 1,0 M$.
  - Réfection des bâtiments de la chaufferie, du complexe C et des services annexes du Jardin botanique, pour 1,0 M$.
  - Réaménagement des serres Louis-Dupire et autres, pour 1,0 M$.
  - Réaménagement du Jardin de la pureté – volet phytotechnologique, pour 0,7 M$.
  - Électrification des volets des serres du Jardin botanique, pour 0,7 M$.
  - Réfection des zones non touchées par le projet *Migration du Biodôme*, pour 0,5 M$.

- Réalisation (non terminée) de trois grands projets, pour 6,5 M$:
  - *Migration du Biodôme*, pour 5,6 M$.
  - *Métamorphose de l'Insectarium*, pour 0,6 M$.
  - *Parcours phytotechnologique*, pour 0,3 M$.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE : 75,8 M$

- Mise en œuvre du programme de rénovation des bâtiments du Service de sécurité incendie, notamment son quartier général et plusieurs casernes, pour 18,1 M$.
- Agrandissement et rénovation du pôle multifonctionnel du Service de police, pour 13,4 M$.
- Rénovation de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques du quartier général du Service de police, pour 4,6 M$.
- Relocalisation des effectifs de l'Hôtel de ville à l'édifice Lucien-Saulnier – phase 1, pour 3,8 M$.
- Mise à niveau des cours de services, notamment les cours des Carrières et Dickson, pour 3,7 M$.
- Réalisation de travaux relatifs à l'accessibilité universelle dans différents bâtiments, pour 2,5 M$.
- Poursuite du projet de captation de gaz à la source dans plus de 15 casernes, pour 2,0 M$.
- Poursuite des travaux de réfection du tunnel à la cour municipale, pour 1,2 M$.
- Programme d'installation de stations de recharges pour véhicules électriques : 23 projets en cours, pour 0,7 M$.

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL : 54,1 M$

- Mise en valeur du square Viger, pour 3,8 M$.
- Parc Frédéric-Back : aménagement des blocs 2, 3 et 4, pour 1,8 M$.
- Investissements dans différents programmes :
  - Acquisition de milieux naturels, pour 23,4 M$.
  - Réaménagement du réseau des grands parcs, pour 11,6 M$.
  - Réaménagement du parc du Mont-Royal, pour 6,8 M$.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS : 440,9 M$

- Entretien des actifs de la voirie : investissements de 283,5 M$ pour, notamment, réhabiliter reconstruire ou réaménager 275 km de rues.
- Investissements dans plusieurs grands projets structurants, incluant le réaménagement des rues Saint-Hubert (10,4 M$) et Sainte-Catherine Ouest (9,0 M$) et de l'axe Laurentien-Lachapelle (5,7 M$), la finalisation des travaux relatifs à l'avenue Laurier Ouest (4,7 M$) ainsi que le début des travaux sur le boulevard Pie-IX en lien avec le projet de Service rapide par bus - SRB (2,7 M$).
- Réalisation de plusieurs projets avec des partenaires internes, notamment la revitalisation du Quartier des gares, pour 8,2 M$.
- Poursuite du déploiement d'équipements d'éclairage intelligents (33,4 M$) et de systèmes de transport intelligents (30,5 M$) sur le territoire de la ville. Ces investissements importants ont pour objectif d'équiper le réseau artériel (caméras, mise aux normes des feux de circulation, détecteurs), afin de réagir rapidement aux perturbations dès qu'elles surviennent et de rétablir des conditions de circulation normales.
- Développement du réseau cyclable : investissements de 10,0 M$ pour ajouter 27 km au réseau cyclable, pour un total de 873 km. Par ailleurs, un investissement de 1,2 M$ a permis d'amorcer l'acquisition d'équipements visant l'expansion du système de vélo en libre-service BIXI.
- Projets majeurs : poursuite, en collaboration avec les partenaires de la Ville de la planification et de la réalisation de projets majeurs tels que le complexe Turcot (Ministère du Transport du Québec - MTQ), le pont Champlain (Infrastructure Canada - IC), la reconstruction du boulevard Pie-IX pour le SRB (ARTM). La Ville accompagne aussi la Caisse de dépôt et placement du Québec infrastructures (CDPQi) pour le développement du projet de Réseau express métropolitain (REM).

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS : 38,8 M$

- Achat de tracteurs, de colmateuses, de véhicules lourds, de camions, de remorques, de bennes basculantes et de véhicules légers, ainsi que leurs aménagements (pour les services centraux et les arrondissements), pour 25,4 M$.
- Acquisition de véhicules pour le Service de police, pour 4,4 M$.
- Acquisition de divers types de véhicules pour le Service de sécurité incendie, notamment un camion échelle, un camion autopompe, un véhicule d'intervention en matières dangereuses et un véhicule amphibie, pour 4,1 M$.
- Acquisition de 100 véhicules électriques, pour 3,5 M$.
- Construction ou remplacement de postes d'essence, pour les cours de service Saint-Michel, Villeray et Saint-Laurent, pour 1,4 M$.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE : 133,7 M$

- Direction de l'urbanisme – Investissements de l'ordre de 106,4 M$ dans les projets suivants :
  - Projets urbains : le quartier de Griffintown, Le Triangle, le site du campus Outremont et les acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification, pour 88,0 M$.
  - Projets du patrimoine : réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada, réaménagement de la rue Saint-Paul, mise en valeur des immeubles patrimoniaux et réalisation du Plan lumière, pour 18,4 M$.
- Direction de l'habitation – Investissement de 27,3 MS dans les programmes et projets suivants :
  - Programme d'infrastructures lié à la construction de logements sociaux et communautaires, incluant les Habitations Jeanne-Mance cédées à la Ville à coût nul par le gouvernement du Québec, pour 26,1 M$.
  - Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier, pour 0,8 M$.
  - Infrastructures et aménagement des bassins du Nouveau Havre, pour 0,4 M$.

SÉCURITÉ INCENDIE : 0,4 M$

- Acquisition d'équipements et accessoires dans le but de maintenir opérationnel le parc d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA), pour 0,1 M$.
- Acquisition de détecteurs d'agents chimiques de guerre et industriels toxiques (AP4C) afin de pouvoir intervenir en cas d'attaque chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou lors d'un accident industriel (CBRN), pour 0,1 M$.
- Acquisition d'équipements obligatoires (outils d'étalement) dans le cadre du programme Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds (RSMUEL) du ministère de la Sécurité publique du Canada, pour 0,1 M$.

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU : 97,3 M$

- Programme de protection des actifs, pour 26,1 M$:
  - Zone hospitalité : construction du mur de soutènement, des plateformes amovibles, des infrastructures fixes et différents aménagements, pour 12,9 M$.
  - Réfection de bâtiments, notamment le pavillon du Canada, le pavillon des services ainsi que les bâtiments du Musée Stewart, pour 6,3 M$.
  - Aménagement et réaménagement des réseaux routiers, pour 2,2 M$.
  - Réfection du complexe aquatique et des stations de filtrage, pour 1,8 M$.
  - Acquisition d'équipements informatiques, de véhicules et autres, pour 1,4 M$.

- Projets de legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et autres projets, pour 71,2 M$:
  - Aménagement et construction de l'allée Calder et de l'amphithéâtre dans le cadre du plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'Île Sainte-Hélène (PAMV), pour 41,5 M$.
  - Réfection du circuit Gilles-Villeneuve, notamment les infrastructures et les paddocks, pour 28,8 M$.
  - Rénovation du pavillon du Canada : phase 1, pour 0,9 M$.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : 75,8 M$

- Dépenses de 33,4 M$ pour l'axe « Affaires institutionnelles » :
  - Optimisation de la gestion des paiements : déploiement de la première version (mode visualisation) de l'application Gestionnaire des factures (GDF) pour le traitement des factures avec bons de commande, utilisée par le Service des Finances et l'ensemble de la Ville.
  - Recettes et encaissements (système informatique) : déploiement et intégration de 47 bibliothèques et du Bureau des permis de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- Dépenses de 6,1 M$ pour l'axe « Gestion du territoire » :
  - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR) : mise en place d'une application permettant aux entreprises d'enregistrer les demandes liées aux permis de consentement, sur le réseau routier de la ville.
  - Système d'autorisation de travaux sur les sites patrimoniaux et les aires de protection (SATSA) : installation d'une nouvelle application découlant du changement du Règlement d'urbanisme, pour faire la saisie et l'approbation des demandes de permis sur les sites patrimoniaux.
- Dépenses de 7,9 M$ pour l'axe « Solutions aux citoyens et aux entreprises » :
  - Réforme des services d'accueil – Espace pour la vie : mise à jour de Galaxy (système de billetterie), qui permet une meilleure gestion, développement d'une nouvelle solution mobile de validation des billets d'accès (compostage) et mise en place d'une borne pilote d'auto-compostage au Jardin botanique visant à tester l'amélioration de la fluidité d'accès.
- Dépenses de 10,8 M$ pour l'axe « Sécurité publique et justice » :
  - Cour municipale numérique : mise en place de la vidéo comparution aux 4 centres opérationnels du Service de police et des kiosques automatisés pour l'agenda de la cour municipale (les agendas ne sont plus imprimés).
  - Mise à niveau et modernisation complète du système de répartition du Service de sécurité incendie.

- Dépenses de 3,2 M$ pour l'axe « Intelligence d'affaires » :
  - Déploiement d'une solution de visualisation et d'analytique des données (Qlik Sense) permettant la création de tableaux de bord et l'analyse avancée des données par les employés de la Ville; déploiement du premier tableau de bord opérationnel pour les cadres en caserne du Service de sécurité incendie.
- Dépenses de 14,4 M$ pour l'axe « Services transversaux » :
  - Mise en place du Wi-Fi corporatif : déploiement dans 147 bâtiments de la Ville.
  - Communications numériques : déploiement de la plateforme Centre Contact Clients (CCC) aux services 311 et au Centre Opération sécurité.

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements, au moyen des budgets qui leur sont réservés dans le cadre du PTI 2018-2020, investissent dans les éléments des actifs touchant les services de proximité destinés aux citoyens. Pour 2018, un montant de 174,0 M$ a été consacré à diverses activités d'immobilisations, ce qui représente une baisse de 10,2 M$ ou 5,5 % par rapport à l'exercice précédent.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE : 9,5 M$

- Réalisation de travaux d'aménagement sur le chalet et la pataugeoire du parc Saint-Paul-de-la-Croix, pour 2,8 M$.
- Réalisation de travaux de pavage et de reconstruction sur différents tronçons de chaussées et de trottoirs, incluant l'aménagement d'une trentaine de saillies de trottoirs, permettant d'améliorer l'état du réseau routier local et de sécuriser les intersections, pour 1,8 M$.
- Réalisation de travaux de mise aux normes à l'aréna Marcelin-Wilson, pour 1,6 M$.
- Construction d'un bâtiment à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, située au parc De Mésy, pour 1,2 M$.
- Réaménagement des aires de jeux du parc Sainte-Odile, pour 0,5 M$.
- Installation de filets protecteurs aux parcs D'Auteuil et Marcelin-Wilson, pour 0,2 M$.

ANJOU : 5,2 M$

- Acquisition d'un terrain pour la future maison de la culture, pour 1,7 M$.
- Réalisation de travaux de rénovation intérieure et d'accessibilité universelle à la mairie, pour 1,5 M$.
- Réfection des rues et des trottoirs, pour 0,7 M$.
- Rénovation de divers bâtiments, pour 0,5 M$.
- Réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs, incluant l'installation de clôtures, pour 0,4 M$.
- Acquisition d'équipements, notamment une génératrice, pour 0,3 M$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE : 11,0 M$

- Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation, pour 3,3 M$.
- Installation d'un nouveau terrain de soccer synthétique au parc Loyola, pour 2,4 M$.
- Réhabilitation de la cour de services Darlington, pour 0,8 M$.
- Réfection de divers bâtiments municipaux, incluant le Centre sportif Côte-des-Neiges, pour 0,8 M$.
- Réalisation de travaux de rénovation au chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce, pour 0,8 M$.

- Aménagement de la place de Vimy dans le parc Notre-Dame-de-Grâce, pour 0,6 M$.
- Transformation de la pataugeoire du parc Macdonald en jeux d'eau, pour 0,5 M$.
- Finalisation des travaux contingents et accessoires au centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'à la bibliothèque Benny, pour 0,3 M$.
- Début des travaux d'agrandissement du chalet du parc de la Savane, pour 0,3 M$.
- Réalisation de travaux de maçonnerie au Centre communautaire Côte-des-Neiges, pour 0,3 M$.
- Réaménagement de l'aire de jeux du parc de la Confédération, pour 0,2 M$.
- Aménagement de l'aire d'exercice canin de la place Darlington, pour 0,2 M$.

LACHINE : 2,6 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière, principalement sur les 6e, 8e et 11e Avenue ainsi que plantation de 300 arbres sur la rue Norman, pour 1,1 M$.
- Investissements dans l'aménagement du nouveau parc Pominville, pour 0,3 M$.
- Réalisation de travaux d'accessibilité universelle à la Vieille Brasserie, pour 0,2 M$.
- Achèvement des travaux de mise aux normes pour la station de pompage Camille à Saint-Pierre.

LASALLE : 8,7 M$

- Réfection des parcs de l'arrondissement, incluant la construction d'un îlot rassembleur au parc Parent et d'un sentier d'accès à la terrasse de la baie de Quenneville, des travaux de réaménagement aux parcs Martineau, Dalmany, Ouellette, Lacharité, Melatti, Lawrence et des Saints-Anges ainsi que la première portion des travaux de reconstruction du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité, pour 3,0 M$.
- Acquisition des infrastructures du quartier Highlands, financée en totalité par le promoteur, pour 2,2 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection des bâtiments, notamment pour la mairie d'arrondissement, le centre communautaire et culturel Henri-Lemieux, l'aréna Jacques-Lemaire ainsi que l'Aquadôme, pour 2,0 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière avec des travaux de pavage et de reconstruction sur différents tronçons de chaussées et de trottoirs, permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 1,5 M$.

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : 1,7 M$

- Pavage et reconstruction de différents tronçons de chaussées et de trottoirs, permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 0,5 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection des bâtiments, comprenant notamment la mairie d'arrondissement et le pavillon Vincent-Lecavalier, pour 0,3 M$.
- Finalisation des travaux contingents et accessoires à la salle multifonctionnelle Madeleine-Lahaye, pour 0,3 M$.
- Acquisition d'un balai de rue aspirateur, dans le cadre du programme de remplacement de véhicules, pour 0,3 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs de l'Arrondissement, pour 0,2 M$.
- Mise en œuvre du programme d'apaisement de la circulation, incluant l'installation de bollards de sécurité, de bacs de plantation et de signaux de circulation, pour 0,1 M$.

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : 12,0 M$

- Mise en œuvre du programme de protection et de construction des bâtiments, comprenant la mise aux normes de l'aréna Saint-Donat, l'agrandissement et la rénovation du chalet de parc Saint-Clément, le remplacement du système de filtration et d'éclairage à la piscine Pierre-Lorange, la réfection de la fontaine et de l'entrée d'eau du bain Morgan ainsi que l'accessibilité universelle et la rénovation des portes d'accès du centre Pierre-Charbonneau, pour 4,0 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, comprenant la conception et la reconstruction de trottoirs ainsi que l'aménagement d'avancées de trottoirs, pour 3,8 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs anciens, comprenant la mise aux normes des pataugeoires Pierre-Bédard et Saint-Clément, avec l'ajout d'un système de filtration, le réaménagement des parcs Lalancette et Pierre-Bernard ainsi que le réaménagement des passages du lien vert, pour 3,2 M$.
- Mise en œuvre du projet d'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle-de Rouen, financé par une taxe d'amélioration locale à la charge des citoyens, pour 0,4 M$.
- Mise en œuvre du programme d'apaisement de la circulation (dos d'âne et passages piétons surélevés), pour 0,3 M$.

Montréal-Nord : 8,8 M$

- Réalisation de réfection routière, incluant la réalisation de 555 m de rues locales et de 1 292 m² de trottoirs ainsi que la construction de 358 m² de fosses de plantation et l'ajout de 5,2 km au réseau cyclable, pour 1,6 M$.
- Réalisation de travaux de mise aux normes à l'aréna Fleury, pour 1,4 M$.

- Acquisition de trois terrains pour fins de parcs et espaces publics, pour 1,1 M$.
- Réalisation de travaux de mise aux normes sur des bâtiments administratifs, pour 0,9 M$.
- Aménagement de scènes extérieures aux parcs Gouin et Eusèbe-Ménard, pour 0,9 M$.
- Remplacement de la climatisation à la bibliothèque Henri-Bourassa, pour 0,7 M$.
- Réalisation d'aménagements dans divers parcs (Aimé-Léonard, Lacordaire et Le Carignan) tels que des jeux d'eau et des terrains de tennis, pour 0,6 M$.
- Réparation du chalet du parc Ottawa, à la suite d'un incendie, pour 0,4 M$.
- Aménagement de quatre nouvelles ruelles vertes et de la place de l'Espoir, pour 0,4 M$.
- Planification d'aménagements pour divers parcs (Henri-Bourassa, Jules-Verne, Sabrevois, Aimé-Léonard), pour 0,2 M$.

OUTREMONT : 1,6 M$

- Réaménagement de l'aire de jeux et début de la mise aux normes de la piscine du parc John-F. Kennedy, pour 0,8 M$.
- Réfection de chaussées et de trottoirs à différents endroits sur le territoire de l'arrondissement, pour 0,7 M$.
- Réaménagement de locaux au Centre communautaire intergénérationnel (CCI), pour 0,1 M$.

PIERREFONDS-ROXBORO : 9,7 M$

- Réaménagement de divers parcs, notamment le parc des Anciens-Combattants, et reconstruction de la piscine Versailles, pour 6,6 M$.
- Construction d'un espace administratif à la bibliothèque, pour 1,5 M$.
- Réfection de divers bâtiments, comprenant notamment le remplacement des fenêtres de la mairie d'arrondissement et du centre culturel, pour 1,3 M$.
- Réfection routière, principalement de la rue Marceau, pour 0,2 M$.

PLATEAU-MONT-ROYAL : 9,6 M$

- Mise en œuvre du programme de réaménagement des infrastructures, comprenant plusieurs projets de verdissement de ruelles, de saillies et de réaménagements géométriques, (notamment : les rues Bagg, Napoléon, Marie-Anne, Guilbault, Garnier et Prince-Arthur, et l'avenue Fairmount), pour 4,5 M$.
- Réalisation du programme de réaménagement des parcs, incluant la poursuite de l'aménagement du *skatepark* ainsi que l'aménagement du parc Devonshire, pour 2,6 M$.

- Mise en œuvre du programme de réfection routière (diverses rues, trottoirs et dos d'âne), pour 1,9 M$.
- Poursuite du réaménagement de la caserne 26 et finalisation d'améliorations locatives au 201, avenue Laurier Est, pour 0,4 M$.
- Début des travaux de la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, pour 0,1 M$.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES : 18,5 M$

- Mise en œuvre du programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels, pour le projet *Le Valencia*, phase 2, pour 3,7 M$.
- Réfection des centres de loisirs et communautaires, comprenant notamment le stationnement écologique de l'aréna Rodrigue-Gilbert et de la mise aux normes de l'aréna René-Masson, pour 3,6 M$.
- Aménagement de parcs de l'arrondissement tels que les parcs Saint-Joseph, René-Vautelet et Saint-Marcel, pour 2,5 M$.
- Construction d'un pavillon au parc Clémentine-de-la-Rousselière, pour 2,2 M$.
- Réfection des terrains de soccer et de tennis des parcs Daniel-Johnson, de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles, Saint-Marcel et Conrad-Poirier, pour 1,8 M$.
- Début de la construction du chalet et de la piscine Hans-Selye, pour 1,3 M$.
- Acquisition de terrains pour fins de parcs, pour 1,1 M$.
- Aménagement du stationnement de la Maison du citoyen, dans le cadre de la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, pour 0,9 M$.
- Réalisation du programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies, notamment aux parcs Solange-Chaput-Rolland, André-Corbeil-dit-Tranchemontagne et Ernerst-Rouleau, pour 0,7 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection et de réaménagement de rues, pour 0,6 M$.
- Acquisition de poubelles semi-enfouies et d'équipements, pour 0,1 M$.

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE : 16,7 M$

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan local de déplacement (incluant de nombreuses mesures d'apaisement de la circulation), pour 4,3 M$.
- Aménagement du terrain synthétique de soccer-rugby au parc Étienne-Desmarteau, pour 2,2 M$.
- Fin des travaux de mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna Étienne-Desmarteau, pour 1,7 M$.

- Réfection du chalet et achèvement des travaux relatifs à la nouvelle aire de planche à roulettes, au parc du Père-Marquette, pour 1,4 M$.
- Réfection du système de filtration de la piscine du parc Joseph-Paré, pour 1,0 M$.
- Réalisation des aménagements permanents de la place Shamrock, pour 1,0 M$.
- Réaménagement des aires de jeux des parcs Henri-Valade et Idola-Saint-Jean, pour 0,8 M$.
- Réaménagement de l'aire d'entraînement pour adultes, de l'aire d'exercice canin ainsi que de l'éclairage du parc de la Louisiane, pour 0,5 M$.
- Réalisation du jardin à monarques Marcelle-Gauvreau, pour 0,4 M$.
- Maintien du programme de ruelles vertes, pour 0,2 M$.
- Réaménagement du terrain de micro-soccer du parc De Gaspé, pour 0,2 M$.

SAINT-LAURENT : 14,1 M$

- Achèvement des travaux de construction du complexe sportif, pour 2,9 M$.
- Réaménagement des parcs Saint-Laurent, Marcel-Laurin, Bélanger, Cousineau, et Chamberland, pour 2,0 M$.
- Réfection de la piste d'athlétisme Ben-Leduc et d'un terrain de soccer au parc Marcel-Laurin, pour 1,7 M$.
- Aménagement des nouveaux squares Nordet et Rambler au parc du Bois-Franc, pour 1,4 M$.
- Prolongement du boulevard Alfred-Nobel dans l'Éco-campus Hubert-Reeves et réalisation de travaux du bassin du ruisseau Bertrand, pour 1,4 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 1,1 M$.
- Achèvement des travaux au parc Decelles, pour 1,0 M$.
- Rénovation de divers bâtiments, notamment le centre des loisirs, la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, le bâtiment du développement économique, l'aréna Raymond-Bourque ainsi que la mairie d'arrondissement, pour 1,0 M$.
- Réalisation de la place du 375e anniversaire de Montréal et d'autres projets, notamment l'adoption du plan directeur des promenades urbaines ainsi que le lancement de la promenade Decelles et du concours d'architecture de paysage pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse, pour 0,7 M$.
- Installation et signalisation dans les parcs et les bâtiments et remplacement du mobilier d'éclairage, pour 0,5 M$.
- Réalisation de travaux à la traverse Montpellier et prolongement de la rue Percival-Reid, pour 0,4 M$.

SAINT-LÉONARD : 7,7 M$

- Investissements dans le programme de réfection des rues et des trottoirs, incluant des mesures d'apaisement de la circulation, pour 3,0 M$.
- Investissements dans le programme d'amélioration des aires de jeux et des parcs, pour 1,9 M$:
  - Nouveau système d'éclairage pour les terrains de tennis des parcs Hébert et Ladauversière, pour 0,4 M$.
  - Mise en œuvre du projet d'aménagement d'un nouvel espace vert autour des bassins de rétention du Domaine Chartier, pour 0,3 M$.
  - Réaménagement complet de l'aire de jeux du parc Coubertin, pour 0,2 M$.
  - Aménagement du nouveau parc Antonio-Spada, pour 0,2 M$.
- Investissements dans les installations sportives, communautaires et culturelles de l'Arrondissement, pour 2,8 M$:
  - Remplacement des systèmes de filtration des piscines du parc Ladauversière et Garibaldi, pour 1,6 M$.
  - Réfection du toit-terrasse de la bibliothèque, pour 0,4 M$.
  - Réfection du complexe aquatique de Saint-Léonard, pour 0,3 M$.

SUD-OUEST : 5,3 M$

- Réalisation de plusieurs interventions dans les parcs :
  - Aménagement du sentier de la Bourgogne, au parc des Jazzmen, et réaménagement du parc Charles-Drew, pour 0,7 M$.
  - Achèvement des travaux de remplacement, au parc Le Ber, des tours d'éclairage pour le football, le baseball et la butte de glisse et ajout d'éclairage, pour 0,5 M$.
  - Réaménagement du parc Édouard-Fabre, comprenant l'installation d'un circuit d'exercice qui contribuera à l'activité physique en plein air, pour 0,3 M$.
  - Réaménagement du terrain de soccer du parc Ignace-Bourget, avec système d'irrigation et de drainage, exerciseurs et aires de jeux pour adultes (pétanque et tennis de table), pour 0,2 M$.
- Investissements dans les programmes de protection des bâtiments sportifs, de réfection d'enveloppes de bâtiments et de mise à niveau des immeubles, pour 1,6 M$.
- Réfection et construction de chaussées, de trottoirs et de saillies sur plusieurs rues de l'arrondissement, pour 1,2 M$.
- Remplacement de mobilier urbain (corbeilles, bancs, supports à vélos, bacs de jardinage), pour 0,3 M$.

- Mise en œuvre du programme relatif aux mesures d'apaisement de la circulation, pour 0,2 M$.

VERDUN : 7,3 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière (réfection des rues Foch, Clemenceau, Churchill, Richard, Rolland et de la 6e Avenue, réfection des ruelles vertes Gordon et LaSalle, et réfection de trottoirs), pour 2,3 M$.
- Poursuite du projet de l'auditorium, pour 1,7 M$.
- Poursuite du projet de la plage de Verdun, pour 1,4 M$.
- Aménagement des parcs et places publiques de l'arrondissement, incluant le réaménagement et la modernisation des équipements du parc Duquette, la rénovation du pavillon Riverview, au parc de l'Honorable-George-O'Reilly, la réfection et l'ajout de pistes cyclables au parc Therrien ainsi que la reconstruction de deux terrains de tennis à L'Île-des-Sœurs, pour 0,9 M$.
- Finalisation du projet de lieu de diffusion culturelle – Quai 5160, pour 0,7 M$.

VILLE-MARIE : 14,3 M$

- Mise en œuvre du programme de réaménagement des parcs, pour 9,7 M$:
  - 2,6 M$ pour la construction d'un chalet et d'une pataugeoire au parc Olivier-Robert.
  - 1,4 M$ pour la réfection du mur de maçonnerie et la rénovation du chalet du parc Percy-Walters.
  - 1,3 M$ pour la phase 2 du réaménagement du parc Walter-Stewart.
  - 0,8 M$ pour le réaménagement du parc Saint-Jacques.
  - 3,6 M$ pour le réaménagement de divers parcs : du Pied-du-Courant, Aristide-Beaugrand-Champagne, Marcelle-Barthe, Persillier-Lachapelle, Guy-Paxton, Miville-Couture et Jos-Montferrand.
- Mise en œuvre de programme de réfection routière, pour 2,3 M$.
- Installation de toilettes publiques autonettoyantes à la place Émilie-Gamelin, au parc Walter-Stewart ainsi que sur la rue de la Commune et l'avenue Papineau, pour 1,4 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, comprenant la fin des travaux de mise en valeur du bâtiment de la maison de la culture Frontenac et l'aménagement des locaux du Centre récréatif Poupart, pour 0,9 M$.

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION : 9,7 M$

- Acquisition d'équipements scéniques et scénographiques et réalisation de travaux d'aménagement à la maison de la culture Claude-Léveillée, pour 2,1 M$.
- Poursuite du programme de réfection routière permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 1,7 M$.
- Réaménagement du parc Saint-Damase, pour 1,2 M$.
- Réfection du système de chauffage, de la plomberie pour l'eau chaude domestique et d'une partie de l'enveloppe extérieure du centre sportif Jean-Rougeau, pour 1,0 M$.
- Réfection de la toiture et remplacement du système de chauffage du Patro Le Prevost, pour 1,0 M$.
- Réaménagement du parc Giovannina-Di Tomasso, pour 0,6 M$.
- Réaménagement du parc Jean-Marie-Lamonde, pour 0,6 M$.
- Réalisation de travaux d'aménagement au parc Champdoré, pour 0,3 M$.
- Réfection de la toiture au clos de l'Épée, pour 0,2 M$.

Dette et financement

2018

Encadrement financier et stratégies de financement

ENCADREMENT FINANCIER ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT

ENCADREMENT FINANCIER

La Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer une partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

La politique de gestion de la dette fixe également certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Ces dernières composent l'encadrement financier et sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 88 – Encadrement financier

Balises	Définitions	Objectifs	Limite
Dette directe et indirecte nette / Revenus annuels	Solde de la dette nette par rapport aux revenus annuels	Limiter le niveau de la dette	Limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette à 100 % des revenus annuels
Coût annuel net de la dette / Dépenses de fonctionnement	Coût net de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations	Limiter le coût net de la dette	Limiter le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables à 16 % des dépenses de fonctionnement
Réserves de fonds (Surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses, réservés à des fins particulières	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues	Aucune
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette		Prévoir à même les frais financiers une contribution volontaire devant servir à rembourser la dette	5 M$ + une hausse minimum de 10 % par année et affecter 50 % des économies d'intérêts pour rembourser la dette
Dette nette / Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Aucune
Dette par habitant	Niveau d'endettement net par habitant	Déterminer le niveau de la dette par habitant	Aucune

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2018, diverses sources de financement autres que l'emprunt ont servi à financer les dépenses de 1,8 G$ imputées à l'activité d'investissement, tel que le présente le tableau suivant.

Tableau 89 – Sources de financement et répartition des dépenses[1]

(en millions de dollars)

	2016	2017	2018
Paiement au comptant d'immobilisations et autres			
Réserve pour le paiement au comptant d'immobilisations	187,8	267,7	356,5
Réserve eau	96,4	77,1	69,6
Réserve du fonds d'amortissement – Politique gestion dette	-	-	-
Autres paiements au comptant[2]	33,2	40,9	49,8
Sous-total – Paiement au comptant	**317,4**	**385,7**	**475,9**
Fermeture de règlements d'emprunt			
Excédent de financement viré au solde disponible	(2,5)	-	-
Utilisation du solde disponible	1,8	-	-
Sous-total – Fonds réservé – Solde disponible de règlements d'emprunt fermés	**(0,7)**	**-**	**-**
Subventions gouvernementales			
Subventions différées[3]	186,7	150,4	106,3
Subventions au comptant[4]	135,3	165,3	91,7
Sous-total – Subventions gouvernementales	**322,0**	**315,7**	**198,0**
Total des autres sources de financement	**638,7**	**701,4**	**673,9**
Dépenses 2018 à financer par emprunts	**581,1**	**810,0**	**1 105,5**
Total – Montant global imputé à l'activité d'investissement en 2018	**1 219,8**	**1 511,4**	**1 779,4**
Répartition des dépenses			
Dépenses d'immobilisations	1 163,8	1 414,9	1 721,5
Dépenses de fonctionnement	55,1	99,0	45,7
Propriétés acquises à des fins de revente	0,9	(2,5)	12,2
Dépenses totales imputées à l'activité d'investissement	**1 219,8**	**1 511,4**	**1 779,4**

1. Pour l'ensemble des dépenses qui y sont imputées (immobilisations, fonctionnement et autres).
2. Inclut un montant pour des travaux effectués pour des tiers et pour lesquels la Ville se fait rembourser.
3. En 2017, inclut un montant de 14,5 M$ provenant de la reclassification des subventions qui sont reliées à la dette en subventions différées, à la suite de la modification en 2015 de la stratégie de financement des projets afférents.
4. En 2017, exclut une reclassification de 20,3 M$ en provenance des revenus divers.

STRATÉGIE DE PAIEMENT AU COMPTANT (PCI)

Auparavant, la Ville finançait par emprunt la majorité de ses investissements. Depuis 2014, elle a opté pour une stratégie visant à accroître substantiellement, d'année en année, la portion des investissements qui seront financés au comptant. Au cours de 2018, les emprunts qui ont été évités grâce aux investissements payés au comptant s'élèvent à 475,9 M$. Ces efforts contribuent grandement à limiter la hausse de l'endettement.

SUBVENTIONS DETTES DEVENUES SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Afin de financer une partie des investissements de la Ville, le gouvernement du Québec octroie à celle-ci des subventions. Certaines sont payées au comptant, alors que d'autres sont versées sur plusieurs années, selon les différents programmes et protocoles d'entente. Auparavant, la Ville devait financer par emprunt la part du gouvernement du Québec qui était remboursable sur plusieurs années (subventions dettes). Le coût de l'emprunt était alors remboursé par les ministères concernés. Depuis quelques années, de nouvelles clauses ont été ajoutées aux protocoles afin de ne plus obliger la Ville à emprunter, et ce, même si la subvention est remboursée par le gouvernement sur plusieurs années (subventions différées). Dans ce cas, des clauses spécifiques indiquent comment déterminer les dépenses d'intérêts qui seront effectivement remboursées à la Ville par les ministères.

Du point de vue financier, il est nettement préférable pour la Ville de bénéficier de ces nouvelles conditions. Cela diminue le besoin d'emprunts et génère des revenus d'intérêts supérieurs, compte tenu des taux d'intérêt actuels des emprunts, des subventions et des placements.

C'est donc dans ce contexte qu'à la fin de 2015, la Ville a adapté sa stratégie de financement des investissements qui bénéficient de subventions gouvernementales à être versées sur plusieurs années (subventions différées). Cette stratégie sera revue en fonction de l'évolution future des taux d'intérêt des emprunts, des subventions, des placements et des liquidités de la Ville.

FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Une partie des investissements est à la charge de tiers et l'autre, à la charge des contribuables. Dans les deux cas, une portion doit être financée par emprunt. Par conséquent, une partie des emprunts sera à la charge de tiers, et l'autre, à la charge des contribuables.

Plusieurs facteurs doivent être considérés avant la réalisation des emprunts, notamment :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements;
- l'utilisation des sommes réservées en vue de réduire le recours à l'emprunt, notamment les sommes provenant de la politique de gestion de la dette et celles affectées à la réserve d'immobilisations;

- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM). La STM en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville a émis en 2018 un volume d'emprunts de 1 488,1 M$. Ces emprunts ont été émis pour des termes de 5, 9, 10, 18 et 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. La Ville a obtenu un taux d'intérêt nominal moyen de 3,12 %. Ces emprunts ont été émis à des fins de refinancement (196,2 M$), pour les besoins de la STM, (318,2 M$) et pour le financement à long terme des dépenses de la Ville (dépenses de fonctionnement : 54,8 M$; investissements : 918,8 M$).

Compte tenu des dépenses, des autres sources de financement et des emprunts émis en 2018, voici l'évolution du solde des dépenses à financer en fin d'exercice :

Tableau 90 – Évolution du solde à financer

(en millions de dollars)

	2016	2017	2018
Solde des dépenses à financer par emprunt au 1er janvier	**100,0**	**143,6**	**258,6**
Plus : dépenses	1 219,8	1 511,4	1 779,4
Moins : autres sources de financement (voir tableau 89)	638,7	701,4	673,9
Total – Montant à financer par emprunt	**681,1**	**953,6**	**1 364,1**
Moins : emprunts réalisés	537,5	695,0	973,7
Solde des dépenses à financer par emprunt au 31 décembre	**143,6**	**258,6**	**390,4**

Après la réalisation du programme d'emprunts, au 31 décembre 2018, la dette brute de la Ville, non consolidée, s'élevait à 9,2 G$, alors que la dette nette atteignait 5,5 G$. Les coûts bruts et nets de cette dette pour les exercices 2016 à 2018 sont présentés dans le tableau ci-après. En 2018, le coût brut s'élève à 1 018,6 M$ et le coût net, à 736 M$, comparativement à des budgets respectifs de 1 031,4 M$ et 737,2 M$.

Tableau 91 – Évolution du coût réel de la dette, de 2016 à 2018

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Coût brut de la dette						
Intérêts et autres frais[1]	382 947,0	389 788,0	397 165,8	407 285,4	10 119,6	407 285,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	449 312,0	463 854,0	473 755,0	478 373,3	4 618,3	478 373,3
	832 259,0	**853 642,0**	**870 920,8**	**885 658,7**	**14 737,9**	**885 658,7**
Affectation au remboursement de la dette	26 247,0	27 098,0	32 684,0	31 092,9	(1 591,1)	31 092,9
Remboursement de capital par subventions[2]	85 213,0	83 814,4	84 845,2	84 535,1	(310,1)	84 535,1
Remboursement de capital de la STM[3]	21 399,3	26 206,2	30 125,5	30 125,5	-	30 125,5
	132 859,3	**137 118,6**	**147 654,7**	**145 753,5**	**(1 901,2)**	**145 753,5**
Coût brut de la dette	**965 118,3**	**990 760,6**	**1 018 575,5**	**1 031 412,2**	**12 836,7**	**1 031 412,2**
Moins :						
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 099,0	68 061,0	68 998,0	66 246,2	2 751,8	66 246,2
Amortissement de la prime à l'émission[1]	7 507,0	7 577,0	-	7 576,9	(7 576,9)	7 576,9
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec						
Pour la portion des intérêts	40 567,0	35 455,0	30 745,0	32 262,9	(1 517,9)	32 262,9
Pour la portion du capital[2]	85 213,0	83 814,4	84 845,2	84 535,1	310,1	84 535,1
	199 386,0	**194 907,4**	**184 588,2**	**190 621,1**	**(6 032,9)**	**190 621,1**
Moins :						
Recouvrement de la Société de transport de Montréal						
Pour la portion des intérêts	18 914,0	21 900,0	27 696,9	32 278,4	(4 581,5)	32 278,4
Pour la portion du capital[3]	21 399,3	26 206,2	30 125,5	30 125,5	-	30 125,5
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 168,4	(997,4)	41 168,4
	77 833,3	**85 854,2**	**97 993,4**	**103 572,3**	**(5 578,9)**	**103 572,3**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**687 899,0**	**709 999,0**	**735 993,9**	**737 218,8**	**1 224,9**	**737 218,8**

1. À partir de 2018, l'« Amortissement de la prime à l'émission » est placé dans « Intérêts et autres frais ».
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.
3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe, brute et nette, depuis la réorganisation municipale de 2002.

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers, ainsi que des sommes accumulées au fonds d'amortissement.

La dette nette est en hausse de 8,7 % par rapport à 2017. Elle a atteint 5,5 G$ en 2018, soit une augmentation de 439,6 M$.

Graphique 9 – Évolution de la dette directe brute et nette, de 2002 à 2018
(en millions de dollars)

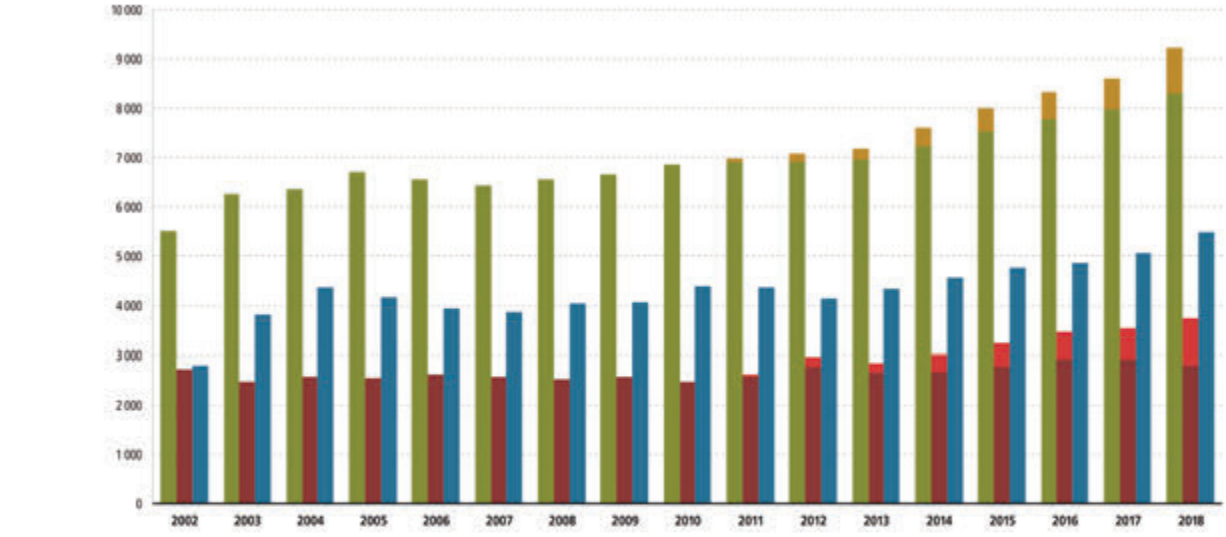

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE DIRECTE ET INDIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée, brute et nette, de la Ville de Montréal, de 2002 à 2018. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, soit la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80, la Société de vélo en libre-service et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Graphique 10 – Évolution de la dette consolidée brute et nette, de 2002 à 2018
(en millions de dollars)

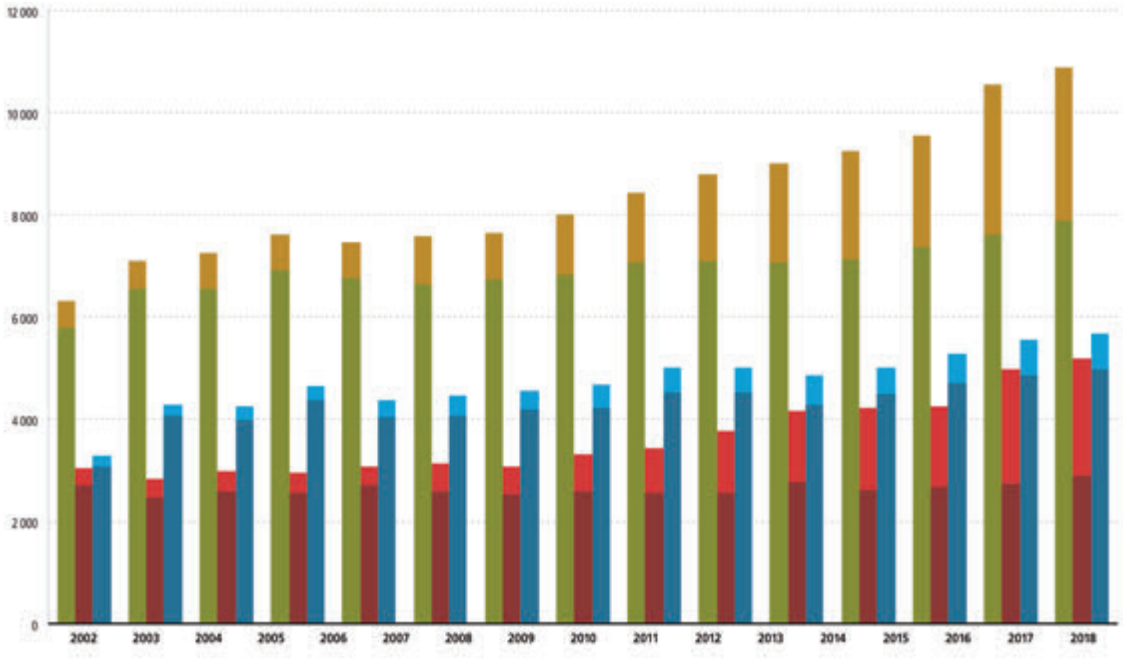

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 584	2 237	2 294	2 481	2 982
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	590	693	721	732	973

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DES RATIOS ÉNONCÉS DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L'analyse des données permet de constater que, malgré la croissance de la dette nette de la STM et la diminution des échéances nettes de la dette, pour 2018, ce ratio est encore inférieur au ratio maximal de 100 %, soit à 99 %. Cela est attribuable en partie à la hausse progressive des revenus de la Ville.

Graphique 11 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville, de 2001 à 2018
(données au 31 décembre de chacune des années)

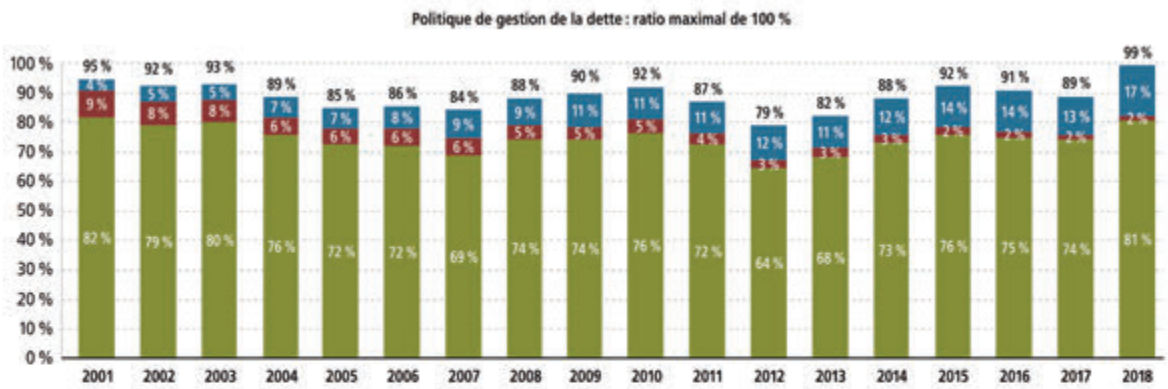

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	95 %	92 %	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %
Dette STM	4 %	5 %	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %
Autres dettes	9 %	8 %	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Dette Ville	82 %	79 %	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	81 %

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses[2]. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville.

En 2001, le coût net de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges de fonctionnement. En 2018, ce ratio n'atteignait que 12 %.

Graphique 12 – Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement, de 2001 à 2018

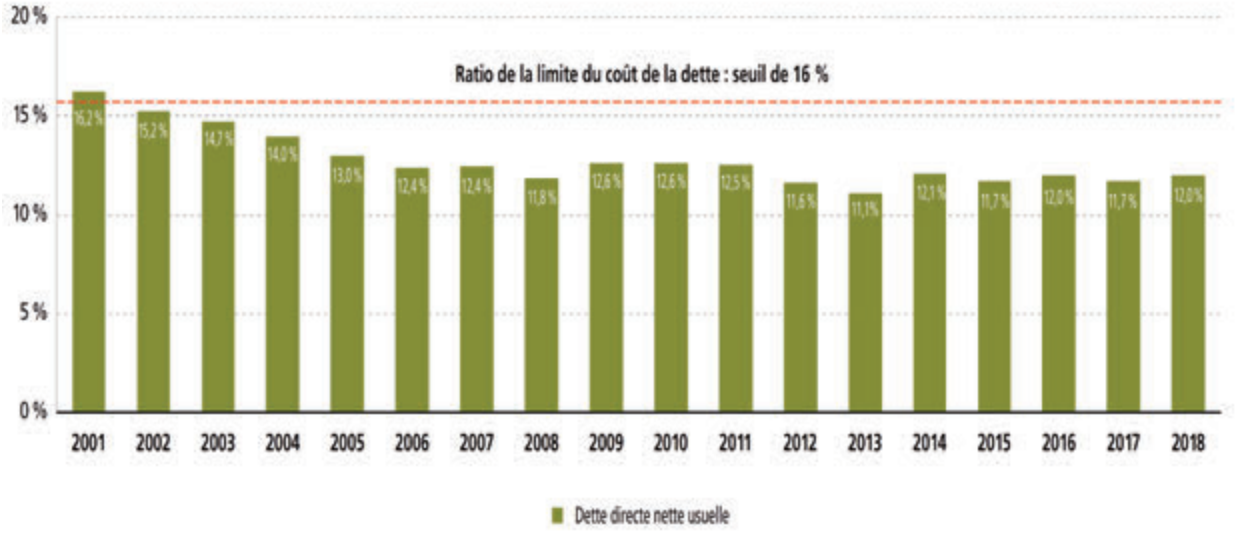

1. Ce coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83,0 M$.
2. Le niveau des dépenses utilisé aux fins de l'établissement de ce ratio est celui présenté au tableau 3 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités.

Ratio du poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[3]. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,6 % en 2018. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,9 % en décembre 2018. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal.

Graphique 13 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2018

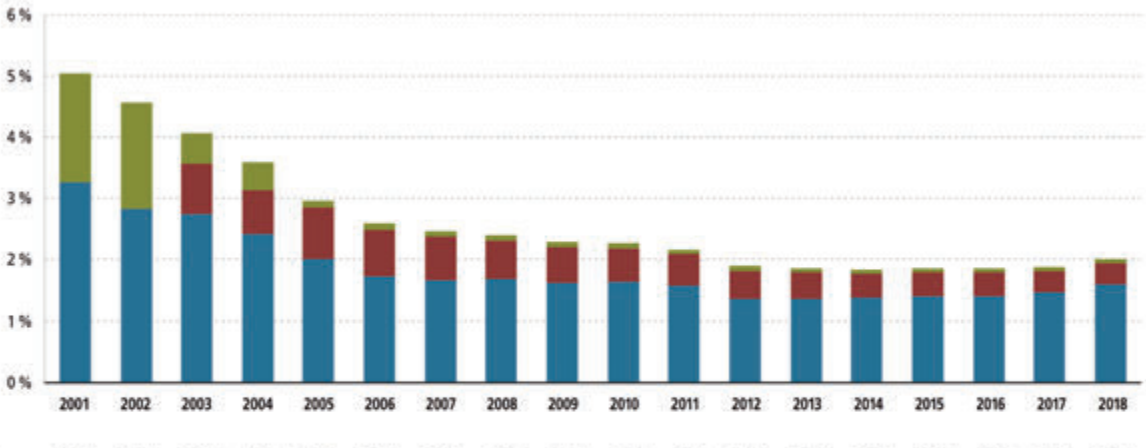

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde (DAI)	1,79 %	1,72 %	0,50 %	0,45 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,09 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	-	-	0,81 %	0,72 %	0,85 %	0,78 %	0,72 %	0,62 %	0,58 %	0,53 %	0,51 %	0,47 %	0,44 %	0,41 %	0,40 %	0,40 %	0,35 %	0,35 %
Dette directe nette usuelle	3,26 %	2,84 %	2,75 %	2,41 %	2,01 %	1,72 %	1,65 %	1,69 %	1,62 %	1,65 %	1,57 %	1,35 %	1,36 %	1,37 %	1,40 %	1,40 %	1,46 %	1,60 %

3. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et pour refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Ratio du poids de la dette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a augmenté de 20 % depuis 2001. Elle est passée de 2 511 $ en 2001 à 3 005 $ en 2018, soit une augmentation cumulative de 494 $ par habitant. Comparativement à 2017, la dette par citoyen est passée de 2 742 $ à 3 005 $. Cette hausse de 263 $, ou 9,6 %, est attribuable à deux facteurs, soit la hausse de l'endettement de la Ville (233 $) et la baisse de la population (30 $).

Graphique 14 – Dette directe nette par citoyen, de 2001 à 2018

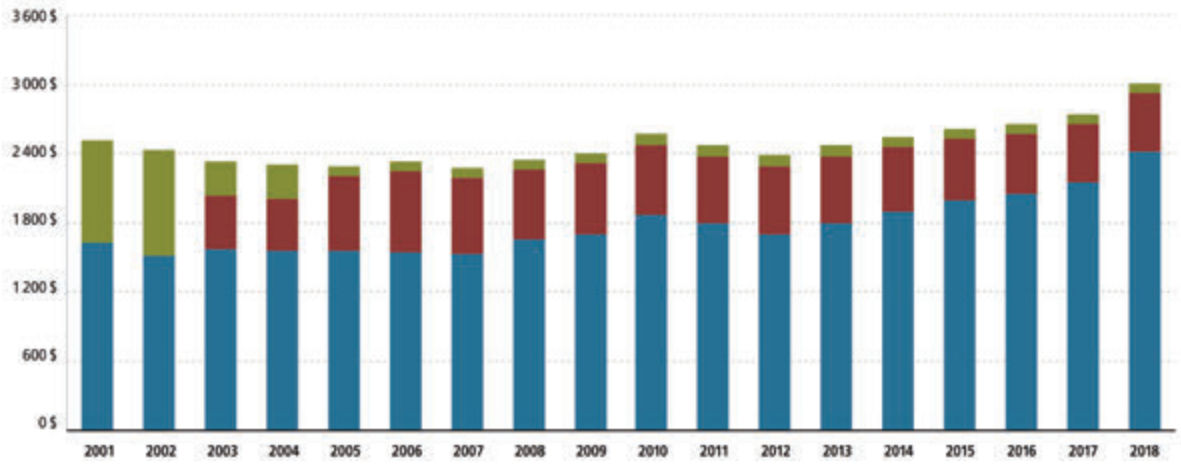

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde (DAI)	888	919	288	293	79	88	89	89	92	91	94	96	94	91	89	87	86	87
Dette directe nette : refinancement (DAI)	-	-	466	460	659	699	669	609	614	604	583	588	578	560	541	526	511	503
Dette directe nette usuelle	1 623	1 518	1 575	1 553	1 553	1 545	1 525	1 653	1 702	1 871	1 793	1 699	1 799	1 897	1 990	2 045	2 145	2 415

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ÉNONCÉES DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Au-delà de la fixation de plusieurs balises, la politique prévoit notamment l'ajout de contributions volontaires chaque année. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2018, ces contributions auront permis de réduire l'endettement global net de 563,9 M$. Au 31 décembre 2018, ces sommes ont été utilisées de diverses façons, notamment pour augmenter des contributions au remboursement accéléré d'un emprunt, pour 9,2 M$, pour réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt, pour 335,7 M$, ou encore pour éviter des refinancements, pour 172,6 M$. Un solde de 46,5 M$ demeure en réserve au 31 décembre 2018. Il sera utilisé ultérieurement pour réduire les emprunts de refinancements ou pour financer au comptant des dépenses imputées aux règlements d'emprunt.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de contribuer à bonifier sa cote de crédit[4].

4. Moody's, depuis 2006 : Aa2; Standard & Poor's, depuis 2015 : AA-.

Annexes

2018

Données historiques (revenus et charges)

Répartition des compétences d'agglomération et locales

Glossaire

Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

DONNÉES HISTORIQUES (REVENUS ET CHARGES)

Tableau 92 – Historique des revenus et des charges

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenus										
Transferts	333 226,6	342 899,4	367 108,0	381 637,3	358 327,6	251 799,7	256 024,0	244 535,7	350 701,8	283 068,2
Taxes	2 433 251,7	2 583 720,9	2 746 059,4	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,2	3 343 440,9	3 482 078,4
Services rendus et autres revenus	739 474,4	798 433,4	820 214,4	879 545,1	851 348,8	850 841,6	834 531,3	857 965,8	940 792,0	1 034 462,6
Quotes-parts	320 495,2	360 465,2	378 785,9	393 230,3	396 295,7	400 572,5	406 084,3	404 753,5	397 246,2	418 105,5
Compensations tenant lieu de taxes	204 615,9	266 571,3	227 816,4	241 638,1	238 411,8	250 956,6	254 543,3	252 329,6	260 024,1	264 416,6
	4 031 063,8	**4 352 090,2**	**4 539 984,1**	**4 767 522,1**	**4 817 548,0**	**4 815 614,9**	**4 924 883,7**	**5 021 982,8**	**5 292 205,0**	**5 482 131,3**
Charges de fonctionnement et autres activités financières										
Rémunération globale	1 692 574,6	1 652 650,5	2 299 338,0	2 436 570,3	2 439 961,9	2 363 751,2	2 369 989,5	2 367 691,3	2 412 358,5	2 365 334,3
Frais de financement	390 444,8	398 243,4	388 281,8	365 408,2	366 499,5	376 588,0	377 064,7	382 947,0	389 789,0	397 165,8
Contributions à des organismes	564 406,2	611 988,1	618 052,3	610 378,0	650 025,6	631 586,2	698 336,3	769 656,4	854 046,1	792 077,5
Biens et services	707 777,0	687 307,8	722 779,6	745 029,2	786 509,0	700 785,9	752 345,2	776 005,5	847 837,0	871 998,5
Autres objets de dépenses	88 612,2	118 985,7	85 895,3	39 113,4	187 816,0	69 548,2	105 373,1	95 833,8	84 159,2	97 738,1
	3 443 814,8	**3 469 175,5**	**4 114 347,0**	**4 196 499,1**	**4 430 812,0**	**4 142 259,5**	**4 303 108,8**	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 524 314,2**
Remboursement de la dette à long terme	**(348 477,6)**	**(358 325,2)**	**(376 004,1)**	**(379 013,9)**	**(376 515,8)**	**(385 304,2)**	**(387 158,8)**	**(449 312,5)**	**(463 853,5)**	**(473 755,5)**
Affectations	**(239 302,1)**	**(332 524,8)**	**29 596,8**	**(82 883,2)**	**(58 162,2)**	**(74 111,4)**	**(88 802,8)**	**(41 416,3)**	**(100 651,8)**	**(271 368,0)**
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**(530,7)**	**192 064,7**	**79 229,8**	**109 125,9**	**(47 942,0)**	**213 939,8**	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET LOCALES

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

GLOSSAIRE

Acquisition d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux charges d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes de l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004) comme relevant du regroupement des municipalités, plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au temps de travail d'une personne ou d'un groupe d'employés converti en temps de travail régulier (c.-à-d. temps plein). Pour calculer des années-personnes, le nombre d'heures totales travaillées est divisé par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements, considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charges par objets

Système de classification des charges établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges selon les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépenses d'investissement – voir Immobilisations

Charges comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (capitalisation)

Charge faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les charges courantes d'entretien et de réparation.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui procurera des avantages économiques ou sociaux au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien des infrastructures, des actifs

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Méthode 5S

Technique de gestion d'origine japonaise faisant partie de la démarche qualité, qui vise l'amélioration continue des tâches effectuées dans les entreprises par l'optimisation en permanence des conditions de travail et du temps de travail en assurant l'organisation, la propreté et la sécurité d'un plan de travail.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)

Procédé utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux), majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par emprunt à long terme (ex. : bacs de recyclage, matériel informatique, armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences par service)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que voirie locale).

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assurent des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Secteur d'activités

Regroupement de services ou unités d'affaires ayant la même activité principale.

Service de la dette

Le service ou coût brut de la dette comprend les charges d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les charges de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

AA -	Cote de crédit Haute qualité (High grade) de Standard and Poor's
Aa2	Cote de crédit Haute qualité (High grade) de Moody's
ACCES	Action concertée contre l'économie souterraine
AGIR	Assistant à la gestion des interventions dans les rues
AMC	Affaires mondiales Canada
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
APRIA	Appareil de protection respiratoire isolant autonome
AP4C	Détecteurs d'agents chimiques de guerre et industriels toxiques
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAM	Bureau Accès Montréal
BINAM	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BRGM	Bureau des relations gouvernementales et municipales
BTM	Bureau du taxi de Montréal
C.R.C	Centre récréatif et communautaire
CBRN	Chimique, biologique, radiologique, nucléaire
CCC	Centre Contact Clients
CDPQi	Caisse de dépôt et placement du Québec infrastructure
CEFRIO	Accélérateur de la culture numérique dans les entreprises et organisations
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CFPM	Commission de la fonction publique
CG	Conseil d'agglomération
CIRAIG	Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services
CJSO	Conseil jeunesse Sud-Ouest
CM	Conseil municipal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CRD	Construction, rénovation et démolition

CRE	Centre régional de l'environnement
CRIM	Centre de recherche en informatique de Montréal
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
EILP	Équipe de lutte contre le proxénétisme et à la lutte contre la contrebande de cannabis
EPLV	Espace pour la vie
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FIA	Fédération internationale de l'automobile
G$	Milliard de dollars
GDD	Gestion des dossiers décisionnels
GDF	Gestionnaire des factures
ICI	Industries, commerces et institutions
ICLEI	*International Council for Local environmental Initiatives*
KM	Kilomètre
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LRQ	Lois et règlements du Québec
M$	Million de dollars
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MÉSI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MIR	Module inspection remorquage
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère du transport du Québec
PAMH	Programme d'amélioration des maisons d'hébergement
PAMV	Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'Île Sainte-Hélène
PCI	Paiement au comptant d'immobilisations
PEPSC	Parc environnemental de la Pointe-Saint-Charles

PEXEP	Programme d'excellence en eau potable
PIF	Plan d'implantation des festivals
PME MTL	Réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises
PMI	Programme montréalais d'immobilisations
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PR@M	Programme Réussir@Montréal
PR@M-Industrie	Programme à l'intention des propriétaires de bâtiments industriels de l'agglomération de Montréal
PR@M-Artères	Programme de subvention de la Ville de Montréal visant à aider la communauté d'affaires à la suite de travaux majeurs d'infrastructures souterraines impliquant la reconstruction des réseaux d'aqueduc ou d'égouts
PRQ	Programme Rénovation Québec
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
QDS	Quartier des spectacles
RAC	Programme de rénovation, d'aménagement et de construction de bibliothèques
RDP-PAT	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
RDV	Rendez-vous
REM	Réseau express métropolitain
RFID	Identification par radiofréquence
RH	Ressources humaines
RRSM	Régimes de retraite du secteur municipal
RSMUEL	Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SATSA	Système d'autorisation de travaux sur les sites patrimoniaux et les aires de protection
SDC	Société de développement commercial
SÉRAM	Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal
SERENE-RISC	Réseau intégré sur la cybersécurité
SGPI	Service de la gestion et planification immobilière

SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SIT-Neige	Système intelligent de transport neige
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SMVT	Service de la mise en valeur du territoire
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales
SOVERDI	Société de verdissement du Montréal métropolitain
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SRH	Service des ressources humaines
SSE-4801	Vaisseau spatial
STI	Service des technologies de l'information
STM	Société de transport de Montréal
TAZ	Centre sportif intérieur de Montréal pour la pratique du skateboard, du BMX, de la trottinette et du patin à roues alignées
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TI	Technologies de l'information
TVQ	Taxe de vente du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimmestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1687-8
Reddition de comptes financière
Imprimé, Français

978-2-7647-1688-5
Reddition de comptes financière
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
22690 (04-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
Sur du papier recyclé.

Montréal

ville.montreal.qc.ca/finances

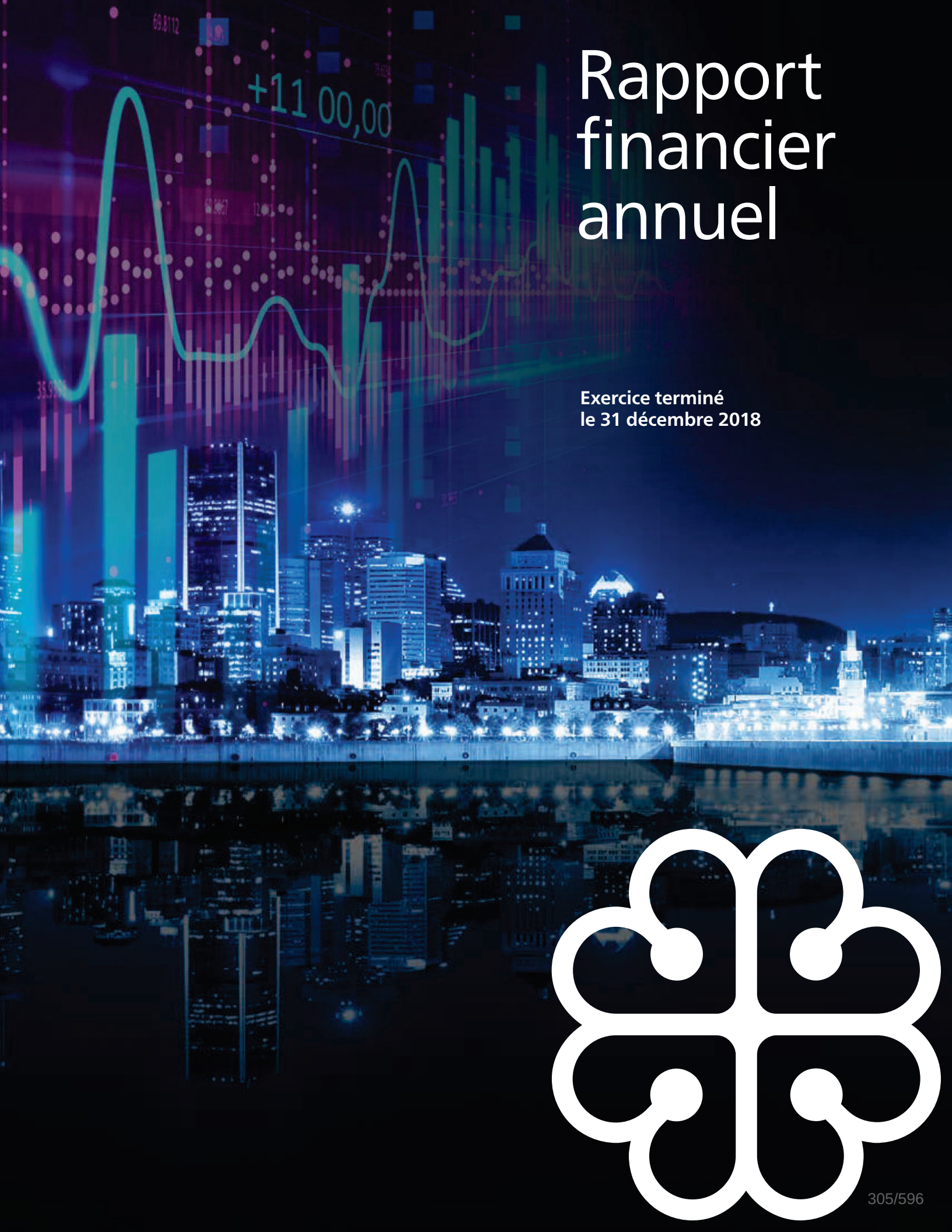

Rapport financier annuel

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2018

Déposé au greffe de la ville de Montréal
le 24 avril 2019

Montréal

Table des matières

INTRODUCTION

Message de la mairesse III

Message du président du comité exécutif V

Message du directeur général VII

Message du trésorier VIII

Carte géographique du territoire de Montréal XI

L'organisation municipale XIII

Résumé des compétences XIV

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière 1

Rapport des auditeurs indépendants 2

États financiers consolidés

État consolidé de la situation financière 5

État consolidé des résultats 6

État consolidé de la variation de la dette nette 7

État consolidé des flux de trésorerie 8

Informations sectorielles

Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme 9

Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme 10

Annexe 3 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme 11

Annexe 4 – Excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme 12

Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme 13

Table des matières (suite)

Notes et tableaux complémentaires 15

Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 46

Tableau 2 – Excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence 48

Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé 50

Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé 52

Tableau 5 – Conciliation des budgets des activités de fonctionnement déposés et du budget consolidé présenté à l'état consolidé des résultats 53

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Tableau 6 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 56

Tableau 7 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence 59

Tableau 8 – Excédent accumulé non consolidé par compétence 60

Tableau 9 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence 62

Gestion de l'eau

Tableau 10 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 66

Tableau 11 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 69

Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants sur la ventilation des charges mixtes 72

Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence 74

Notes complémentaires 76

Introduction

2018

MOT DE LA MAIRESSE

Chères Montréalaises,
Chers Montréalais,

C'est avec fierté et un sens du devoir accompli que nous vous présentons le *Rapport financier annuel* et la *Reddition de comptes financière* pour l'exercice 2018.

Ce bilan revêt une importance particulière, car il constitue une rétroaction essentielle sur ce qui a été réalisé en 2018, la première année complète de notre administration.

Il exprime la vision que nous avons proposée aux Montréalaises et aux Montréalais et fait état du travail que nous avons accompli pour leur offrir des services auxquels ils sont en droit de recevoir.

D'emblée, notre administration a clairement identifié ses priorités : le développement économique, l'environnement, l'habitation et la mobilité qui, ensemble, constituent les fondations d'une ville à l'avenir prometteur.

Pour chacune de ces priorités, des gestes concrets et porteurs ont été posés. Par exemple, l'escouade mobilité que nous avons mise en place l'an dernier afin de favoriser la fluidité des déplacements et le déploiement de notre stratégie pour la création de 12 000 logements sociaux, communautaires et abordables qui permet à des familles de se loger convenablement et à la hauteur de leur capacité de payer.

Pour faire de Montréal une ville verte et écoresponsable, nous avons entrepris d'importants partenariats avec le Réseau C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki qui permettront, par la mise en commun de ressources, de produire une planification climatique menant à la carboneutralité de la collectivité montréalaise.

Car, avant tout, nous désirons bâtir une métropole qui répond aux aspirations de ses citoyennes et ses citoyens, et ce, en ayant à cœur l'avenir des prochaines générations.

L'économie montréalaise connaît une belle effervescence. Les perspectives de croissances sont excellentes et plusieurs indicateurs sont à la hausse.

Ainsi, l'année 2018 fut une année record pour les investissements étrangers qui se sont établis à 2,47 G$. À ces investissements se conjugue un marché de l'emploi dynamique, des conditions essentielles à la prospérité de Montréal.

Notre ville bénéficie d'un fort pouvoir d'attraction et pour favoriser ce climat économique favorable, Montréal n'a pas hésité à mettre en place des conditions propices à la croissance. Le lancement de la stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* représente un levier performant pour stimuler le dynamisme économique.

Nous poursuivrons donc notre travail pour accompagner efficacement les forces vives de notre collectivité et nous redoublerons d'efforts pour offrir des services qui répondent aux besoins de nos concitoyennes et nos concitoyens.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement et le travail important réalisé par les services municipaux et les arrondissements qui s'engagent, au quotidien, à servir la population montréalaise.

Je sais que nous sommes sur la bonne voie pour continuer à bâtir une métropole toujours plus inclusive, prospère, verte et durable.

La mairesse,

Valérie Plante

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En 2018, lorsque nous vous présentions le premier budget de notre administration, nous vous faisions part, non seulement de notre vision pour bâtir le Montréal de demain, mais aussi de nos priorités financières pour y parvenir.

Notons tout d'abord que les résultats globaux de l'exercice financier 2018 sont concluants. Pour cette année de référence, notre métropole présente un excédent budgétaire global de 212,7 M$, soit une augmentation de 73,2 M$ par rapport à l'année 2017. Nous pouvons aussi souligner une importante réduction du déficit de l'agglomération, à 15,6 M$, en baisse de 70,5 M$, toujours par rapport à l'année précédente.

Les surplus s'expliquent, notamment, par la bonne gestion des opérations dans les arrondissements qui a permis de générer un excédent de 73,7 M$. Les efforts d'optimisation qui ont été déployés par nos différents services corporatifs ont également porté leurs fruits en entraînant, quant à eux, un excédent s'élevant à 139,0 M$.

En 2018, Montréal a connu une année immobilière très active. Cette réalité se reflète dans ses revenus, plus précisément concernant les droits sur les mutations immobilières et les licences et permis, qui ont engendré des gains supplémentaires de 106,4 M$. De plus, un contrôle rigoureux de nos charges de fonctionnement a permis d'engendrer des économies totalisant 58,3 M$.

Les investissements en immobilisations de la Ville ont atteint un niveau record de 1 721,5 M$, soit une progression de 21,7 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, le coût réel de la dette à la charge des contribuables s'est élevé à 736,0 M$, soit 26,0 M$ de plus qu'en 2017. Afin de réduire l'effet des dépenses en immobilisations sur la dette, l'administration poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations pour un total de 454,3 M$, une hausse de 20,4 % par rapport à 2017.

Nous pouvons être fiers de l'important travail effectué par les membres du comité exécutif et les différents services de la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre les projets de l'administration, tout en respectant un cadre budgétaire rigoureux.

À ce titre, c'est avec enthousiasme que nous avons reçu en fin d'année, la proposition de notre nouveau directeur général de modifier la structure organisationnelle des services centraux de la Ville. Cette nouvelle structure nous apparaît mieux adaptée pour s'attaquer à nos priorités, dont les défis pressants associés aux changements climatiques. Il est maintenant acquis que ces changements climatiques influenceront, à la fois, nos pratiques et nos budgets pour les années à venir, particulièrement pour les services aux citoyens.

En 2018, les coûts reliés aux activités de déneigement et de déglaçage ont augmenté de 5,5 % par rapport à 2017, pour un total de 192,0 M$. Cette hausse s'explique par l'hiver rigoureux que les Montréalais ont connu avec des gels importants et des précipitations cumulées totalisant 230,4 centimètres, combinée à l'augmentation de certaines autres charges et à l'épandage accru d'abrasifs.

La Ville a également été appelée à participer financièrement à certains projets d'importance pour la métropole, dont ceux de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour laquelle elle a versé une somme totalisant 551,5 M$, soit près de 10 % de son budget total.

Soulignons quelques réalisations en habitation afin de démarrer la stratégie 12 000 logements abordables et sociaux : l'appui financier apporté à des projets spéciaux de logements abordables et une augmentation substantielle de la subvention pour l'achat d'une première propriété.

Ces excellents résultats n'auraient pas été atteints sans le travail de tous les employés de la Ville de Montréal qui, quotidiennement, mettent tout en œuvre afin de livrer les services à la population. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur précieux apport à ces résultats probants.

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames,
Messieurs,

C'est dans un objectif de transparence et d'accessibilité financière que je vous présente, pour la toute première fois à titre de directeur général de la Ville de Montréal, le *Rapport financier annue*l et la *Reddition de comptes financière* pour l'année 2018.

Ces deux documents sont l'aboutissement d'un rigoureux processus de mise en commun des informations financières de l'ensemble des unités d'affaires, des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal. Je tiens à remercier tous les intervenants qui ont collaboré de près ou de loin à cette démarche. Je veux également remercier l'ensemble des employés de la Ville pour les efforts déployés, au quotidien, au service des citoyennes et des citoyens.

Je suis fier du travail qui a été accompli au cours de la dernière année. Je suis particulièrement confiant en l'avenir de notre Ville; un avenir prometteur qui passe par une mobilisation toujours plus grande des employés municipaux, au service de la population montréalaise. C'est pourquoi j'ai mis cette mobilisation au sommet de ma liste de priorités organisationnelles pour 2019.

L'année 2018 a été ponctuée de grandes réalisations et d'importants jalons. Je pense notamment à la signature d'ententes sectorielles avec le gouvernement du Québec, qui s'inscrivent dans le cadre du « Réflexe Montréal », et qui ont pour but d'accorder à la Ville une plus grande flexibilité dans plusieurs champs d'intervention municipale.

Je pense aussi au lancement, en juin dernier, de la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*, une première au Canada. Cette stratégie prévoit un ensemble d'actions et de mesures concrètes pour les cinq prochaines années, et contribuera à améliorer la capacité de la Ville et de tous ses partenaires à faire face efficacement aux perturbations climatiques. C'est d'ailleurs dans cette perspective de gestion urbaine durable que j'ai fait de la transition écologique une de mes grandes priorités organisationnelles.

À la fin août, la Ville de Montréal a été l'hôte du tout premier *Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation*. Cet événement historique avait pour but de créer des liens en engageant un dialogue constructif vers la réconciliation et en encourageant les maillages et les collaborations entre les gouvernements et les communautés des Premières Nations. Dans cette optique, je me suis engagé à poursuivre activement l'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion au sein de la Ville.

En terminant, l'année 2018 s'est conclue avec une réorganisation de la structure administrative de la Ville visant à accroître la cohérence, la collaboration et l'efficacité au sein des unités administratives. Avec l'exercice d'alignement stratégique auquel la population et le personnel de la Ville auront l'occasion de participer en 2019, nous nous doterons d'une vision claire et forte de notre métropole pour 2030. Nos actions seront d'autant plus porteuses et cohérentes avec les aspirations de notre population.

Le directeur général,

Serge Lamontagne

MESSAGE DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

La Ville de Montréal dévoile son rapport financier annuel pour l'année 2018. Ce rapport est constitué de deux parties : une version consolidée des données financières de la Ville et une analyse des informations financières de l'administration municipale. Cette dernière portion exclut les organismes de son périmètre comptable.

L'exercice financier 2018 démontre un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 212,7 M$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2018 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 212,7 M$ est attribuable à des revenus supérieurs par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cet excédent s'explique de la sorte : un excédent de 228,3 M$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences de nature locale (225,7 M $ en 2017); et un déficit de 15,6 M$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences d'agglomération (déficit de 86,2 M$ en 2017). En ce qui concerne les arrondissements, leur surplus de gestion est de l'ordre de 73,7 M$ comparativement à 52,3 M$ en 2017.

Les revenus globaux de l'administration municipale se chiffrent à 5 482,1 M$. Ils sont en hausse de 114,6 M$ (2,1 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. La hausse s'explique, entre autres, par un marché immobilier performant ayant, à lui seul, généré des revenus additionnels de 69,8 M$, par l'imposition de droits sur les mutations immobilières et par la délivrance de permis de construction et de modification pour la somme de 36,6 M$. L'activité économique favorable et les revenus d'intérêts ont aussi contribué à hauteur de 160,8 M$, soit un écart de 12,0 M$ par rapport au montant établi au budget 2018. Par contre, cette hausse est atténuée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une variation de 17,6 M$ au niveau des amendes et pénalités.

Les charges de fonctionnement, de financement et les affectations de l'administration municipale sont de l'ordre de 5 269,4 M$, en baisse de 98,1 M$ (1,8 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. Cette baisse résulte principalement d'économies de 58,3 M$ au niveau des charges de fonctionnement, de 4,6 M$ au niveau du remboursement de la dette à long terme ainsi que de 35,1 M$ d'affectations supplémentaires provenant principalement de surplus accumulés des années antérieures. Pour les charges de fonctionnement, l'économie de 58,3 M$ provient principalement des services professionnels et techniques pour 36,5 M$, des frais de location, d'entretien et de réparation pour 33,1 M$, des frais de financement pour 10,1 M$ ainsi que des frais de contribution pour 34,2 M$. Ces économies sont par contre réduites par des augmentations de 34,8 M$ au niveau de la rémunération et des cotisations de l'employeur, et de 17,1 M$ pour les biens durables.

Il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville qui œuvre au quotidien à rendre les services municipaux. Ils ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,

Yves Courchesne, CPA, CGA

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2018								2017
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus									
Taxes	3 423 699	3 433 199	48 720	48 879			3 472 419	**3 482 078**	3 343 441
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417					270 943	**264 417**	260 024
Quotes-parts			2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	**418 105**	397 247
Transferts	181 616	191 102	110 823	91 966			292 439	**283 068**	350 702
Services rendus	255 333	256 933	59 000	60 047	(1 466)	(3 470)	312 867	**313 510**	314 394
Imposition de droits	210 565	317 010	1 969	1 963			212 534	**318 973**	265 882
Amendes et pénalités	100 132	103 096	106 496	85 937			206 628	**189 033**	172 814
Intérêts	77 773	88 342	70 979	72 460			148 752	**160 802**	144 570
Autres revenus	30 069	35 338	2 945	16 807			33 014	**52 145**	43 131
	4 550 130	4 689 437	2 796 275	2 770 670	(1 978 910)	(1 977 976)	5 367 495	**5 482 131**	5 292 205
Charges de fonctionnement									
Administration générale	476 533	396 003	350 476	278 729	(211)	(1 199)	826 798	**673 533**	766 300
Sécurité publique	8 368	12 848	1 015 202	1 065 162	(629)	(678)	1 022 941	**1 077 332**	1 100 761
Transport	415 758	443 575	598 293	573 573	(84)	(439)	1 013 967	**1 016 709**	1 010 174
Hygiène du milieu	205 676	227 902	217 732	239 584	(221)	(834)	423 187	**466 652**	406 660
Santé et bien-être	66 482	64 579	38 630	30 412			105 112	**94 991**	89 913
Aménagement, urbanisme et développement	136 580	128 359	77 857	72 630	(293)	(268)	214 144	**200 721**	209 238
Loisirs et culture	474 953	489 443	94 300	107 819	(28)	(52)	569 225	**597 210**	615 355
Frais de financement	267 601	264 452	139 685	132 713			407 286	**397 165**	389 789
	2 051 951	2 027 161	2 532 175	2 500 622	(1 466)	(3 470)	4 582 660	**4 524 313**	4 588 190
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 977 444	1 974 506			(1 977 444)	(1 974 506)			
Excédent avant financement et affectations	520 735	687 770	264 100	270 048			784 835	**957 818**	704 015
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(313 731)	(313 000)	(164 642)	(160 756)			(478 373)	**(473 756)**	(463 853)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(11 279)		(6 425)				**(17 704)**	(9 487)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957		23			67 287	**117 980**	141 995
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)	(120 468)	(121 393)			(353 884)	**(354 486)**	(324 128)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)	21 010	2 863			(19 865)	**(17 158)**	90 968
	(207 004)	(146 436)	(99 458)	(124 932)			(306 462)	**(271 368)**	(100 652)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		228 334		(15 640)				**212 694**	139 510

Rivière des Mille Îles
Laval
Rivière des Prairies
Lac des Deux Montagnes
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 19,114
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 110,993
Montréal-Nord 85,754
Anjou 44,800
Montréal-Est 3874
Saint-Léonard 80,811
Fleuve Saint-Laurent
Senneville 952
Pierrefonds-Roxboro 71,232
Dollard-des-Ormeaux 49,424
Ahuntsic-Cartierville 137,259
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 145,986
Sainte-Anne-de-Bellevue 5,182
Kirkland 19,951
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 140,411
Baie-D'Urfé 3,907
Beaconsfield 19,588
Pointe-Claire 32,045
Saint-Laurent 102,684
Rosemont–La Petite-Patrie 144,164
Mont-Royal 21,146
Outremont 25,067
Le Plateau-Mont-Royal 105,971
Dorval 19,535
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 172,118
Côte-Saint-Luc 33,644
Hampstead 7143
Ville-Marie 92,686
Lac Saint-Louis
L'Île-Dorval 5
Westmount 20,938
Longueuil
Lachine 45,743
Montréal-Ouest 5183
Canal de Lachine
Le Sud-Ouest 81,465
LaSalle 79,883
Verdun 71,225
Canal de l'Aqueduc
Fleuve Saint-Laurent
Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
Les 15 autres villes liées
Population totale de Montréal : 1,757,366
Population totale de l'île de Montréal : 1,999,883
0 3 6 km
© DIRECTION DPH inc. 2017

L'organisation municipale 2018

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités,* la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Loi 120), à compter du 1er janvier 2017, la Ville de Montréal assume le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Loi 121) qui a modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est maintenant de compétence d'agglomération.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2% pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en oeuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information financière consolidée

2018

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de huit membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et trois proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./ s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.

Yves Courchesne
Trésorier

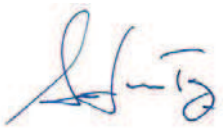

Serge Lamontagne
Directeur général

Montréal, le 11 avril 2019

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont décrites à la note 14 des états financiers. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celle-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 11 avril 2019

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	**563 290**	279 630
Placements	4	**2 880 376**	3 074 119
Débiteurs	5	**4 773 083**	4 205 775
Propriétés destinées à la revente		**1 592**	5 491
Prêts	6	**37 587**	32 830
		8 255 928	7 597 845
PASSIFS			
Emprunts temporaires	7	**456 280**	638 299
Créditeurs, provisions et charges à payer	8	**2 024 366**	1 833 979
Revenus reportés	9	**318 613**	162 831
Dette à long terme	10	**12 342 217**	11 277 665
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11	**316 864**	458 916
		15 458 340	14 371 690
DETTE NETTE		**(7 202 412)**	(6 773 845)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	12	**16 606 212**	14 724 486
Propriétés destinées à la revente		**133 716**	130 583
Stocks		**92 911**	85 582
Autres actifs non financiers	13	**161 278**	268 587
		16 994 117	15 209 238
EXCÉDENT ACCUMULÉ	14	**9 791 705**	8 435 393

Obligations contractuelles et droits contractuels	18
Actifs éventuels	19
Passifs éventuels	20
Événement postérieur à la date des états financiers	21

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018 Budget consolidé (1)	2018 Réalisations	2017 Réalisations
Revenus				
Taxes		3 451 983	**3 460 181**	3 322 152
Compensations tenant lieu de taxes		270 943	**264 417**	260 024
Quotes-parts		417 899	**418 105**	397 247
Transferts	*15*	1 315 154	**1 506 828**	1 496 699
Services rendus		1 728 658	**1 725 422**	1 068 890
Imposition de droits		212 534	**318 973**	265 882
Amendes et pénalités		206 628	**189 033**	172 814
Intérêts	*16*	138 388	**144 364**	138 084
Autres revenus		135 166	**121 294**	121 180
		7 877 353	**8 148 617**	7 242 972
Charges				
Administration générale		832 407	**678 195**	771 379
Sécurité publique		1 062 034	**1 105 533**	1 137 711
Transport		2 760 950	**2 642 669**	2 202 791
Hygiène du milieu		657 376	**688 239**	627 979
Santé et bien-être		159 993	**149 178**	136 835
Aménagement, urbanisme et développement		252 592	**244 862**	246 736
Loisirs et culture		716 846	**782 920**	754 303
Frais de financement		514 902	**500 709**	489 528
		6 957 100	**6 792 305**	6 367 262
Excédent de l'exercice		920 253	**1 356 312**	875 710
Excédent accumulé au début de l'exercice			**8 435 393**	7 559 683
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			**9 791 705**	8 435 393

1 Des informations sur les données budgétaires sont fournies à la note 2aa.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2018	2017
		Budget consolidé (1)	Réalisations	Réalisations
Excédent de l'exercice		920 253	**1 356 312**	875 710
Variation des immobilisations				
Acquisition	*12*	(3 106 140)	**(2 911 897)**	(2 523 071)
Produit de cession		4 660	**29 925**	32 196
Amortissement	*12*	973 587	**1 016 695**	937 965
Gain sur cession		(4 660)	**(16 449)**	(21 798)
		(2 132 553)	**(1 881 726)**	(1 574 708)
Variation des propriétés destinées à la revente			**(3 133)**	(68 203)
Variation des stocks			**(7 329)**	(8 872)
Variation des autres actifs non financiers			**107 309**	154 155
			96 847	77 080
Variation de la dette nette		(1 212 300)	**(428 567)**	(621 918)
Dette nette au début de l'exercice		(6 773 845)	**(6 773 845)**	(6 151 927)
Dette nette à la fin de l'exercice		(7 986 145)	**(7 202 412)**	(6 773 845)

[1] Des informations sur les données budgétaires sont fournies à la note 2aa.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Note	2018	2017
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		**1 356 312**	875 710
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	*12*	**1 016 695**	937 965
Gain sur cession d'immobilisations		**(16 449)**	(21 798)
		2 356 558	1 791 877
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		**(567 308)**	(542 663)
Propriétés destinées à la revente		**766**	(60 176)
Prêts		**(4 757)**	(3 700)
Créditeurs, provisions et charges à payer (1)		**94 208**	10 509
Revenus reportés		**155 782**	(55 689)
Passif au titre des avantages sociaux futurs		**(142 052)**	48 101
Stocks		**(7 329)**	(8 872)
Autres actifs non financiers		**107 309**	154 155
		1 993 177	1 333 542
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations (1)		**(2 815 718)**	(2 447 833)
Produit de cession d'immobilisations		**29 925**	32 196
		(2 785 793)	(2 415 637)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		**(562 448)**	(569 173)
Produit de cession de placements		**756 191**	969 461
		193 743	400 288
Activités de financement			
Produit des emprunts		**2 110 169**	1 403 129
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		**(847 473)**	(928 049)
Rachat d'obligations par refinancement		**(198 144)**	(89 167)
Variation nette des emprunts temporaires		**(182 019)**	260 172
		882 533	646 085
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**283 660**	(35 722)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		**279 630**	315 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		**563 290**	279 630

[1] Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2018 est établi à 606,1 M$ (509,9 M$ en 2017). La variation de ce coût entre 2018 et 2017 est retranchée des créditeurs, provisions et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018				2017
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	480 333	82 957		**563 290**	279 630
Placements	2 265 385	614 991		**2 880 376**	3 074 119
Débiteurs	2 925 473	2 860 018	(1 012 408)	**4 773 083**	4 205 775
Propriétés destinées à la revente	1 592			**1 592**	5 491
Prêts	37 386	828	(627)	**37 587**	32 830
	5 710 169	3 558 794	(1 013 035)	**8 255 928**	7 597 845
PASSIFS					
Emprunts temporaires		456 280		**456 280**	638 299
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 668 213	443 768	(87 615)	**2 024 366**	1 833 979
Revenus reportés	311 275	19 338	(12 000)	**318 613**	162 831
Dette à long terme	9 221 042	4 046 595	(925 420)	**12 342 217**	11 277 665
Passif au titre des avantages sociaux futurs	304 546	12 318		**316 864**	458 916
	11 505 076	4 978 299	(1 025 035)	**15 458 340**	14 371 690
DETTE NETTE	(5 794 907)	(1 419 505)	12 000	**(7 202 412)**	(6 773 845)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	10 868 497	5 737 715		**16 606 212**	14 724 486
Propriétés destinées à la revente	120 839	12 877		**133 716**	130 583
Stocks	50 276	42 635		**92 911**	85 582
Autres actifs non financiers	50 044	123 234	(12 000)	**161 278**	268 587
	11 089 656	5 916 461	(12 000)	**16 994 117**	15 209 238
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	215 822	(3 897)		**211 925**	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	377 047	65 503		**442 550**	347 451
Réserves financières et fonds réservés	82 643	156 654		**239 297**	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	(251 026)	(302 928)	(34 267)	**(588 221)**	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 184 066)	(109 975)	61 263	**(1 232 778)**	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	6 054 329	4 691 599	(26 996)	**10 718 932**	9 541 813
	5 294 749	4 496 956		**9 791 705**	8 435 393

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018				2017
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 482 078		(21 897)	**3 460 181**	3 322 152
Compensations tenant lieu de taxes	264 417			**264 417**	260 024
Quotes-parts	418 105			**418 105**	397 247
Transferts	283 068	136 948	(49 796)	**370 220**	565 829
Services rendus	313 510	1 502 972	(91 060)	**1 725 422**	1 068 890
Imposition de droits	318 973			**318 973**	265 882
Amendes et pénalités	189 033			**189 033**	172 814
Intérêts	160 802	11 259	(27 697)	**144 364**	138 084
Autres revenus	46 420	55 754	(2 000)	**100 174**	112 832
	5 476 406	1 706 933	(192 450)	**6 990 889**	6 303 754
Immobilisations					
Transferts	191 429	945 179		**1 136 608**	930 870
Contributions des promoteurs	7 386			**7 386**	1 558
Autres revenus	7 752	5 982		**13 734**	6 790
	206 567	951 161		**1 157 728**	939 218
	5 682 973	2 658 094	(192 450)	**8 148 617**	7 242 972
Charges					
Administration générale	688 166		(9 971)	**678 195**	771 379
Sécurité publique	1 105 533			**1 105 533**	1 137 711
Transport	1 281 919	1 462 209	(101 459)	**2 642 669**	2 202 791
Hygiène du milieu	689 056		(817)	**688 239**	627 979
Santé et bien-être	96 557	64 563	(11 942)	**149 178**	136 835
Aménagement, urbanisme et développement	240 417	11 523	(7 078)	**244 862**	246 736
Loisirs et culture	752 348	64 058	(33 486)	**782 920**	754 303
Frais de financement	397 165	131 241	(27 697)	**500 709**	489 528
	5 251 161	1 733 594	(192 450)	**6 792 305**	6 367 262
Excédent de l'exercice	431 812	924 500		**1 356 312**	875 710

ANNEXE 3 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

		2018				2017
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Excédent de l'exercice	920 253	431 812	924 500		**1 356 312**	875 710
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(967 731)	(206 567)	(951 161)		**(1 157 728)**	(939 218)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(47 478)	225 245	(26 661)		**198 584**	(63 508)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	4 660	29 863	62		**29 925**	32 196
Amortissement	973 587	726 848	289 847		**1 016 695**	937 965
(Gain) perte sur cession	(4 660)	(24 138)	7 689		**(16 449)**	(21 798)
	973 587	732 573	297 598		**1 030 171**	948 363
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(572 904)	(473 756)	(81 430)	(181)	**(555 367)**	(539 025)
Affectations (note 14)						
Activités d'immobilisations	(50 250)	(17 704)	(42 554)		**(60 258)**	(50 924)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 980			**117 980**	143 322
Réserves financières et fonds réservés	(353 884)	(354 486)	(142 270)		**(496 756)**	(325 455)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(25 883)	(17 158)	(13 545)	181	**(30 522)**	30 702
	(362 730)	(271 368)	(198 369)	181	**(469 556)**	(202 355)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(9 525)	212 694	(8 862)		**203 832**	143 475

ANNEXE 4 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

		2018				2017
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus des activités d'immobilisations	967 731	206 567	951 161		**1 157 728**	939 218
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(147 000)	(103 581)			**(103 581)**	(109 971)
Sécurité publique	(61 100)	(58 918)			**(58 918)**	(41 339)
Transport	(1 667 740)	(537 582)	(1 137 852)		**(1 675 434)**	(1 553 262)
Hygiène du milieu	(594 100)	(513 545)			**(513 545)**	(378 227)
Santé et bien-être	(75 000)	(25 892)	(52 523)		**(78 415)**	(53 720)
Aménagement, urbanisme et développement	(96 900)	(66 845)	(6)		**(66 851)**	(52 736)
Loisirs et culture	(464 300)	(415 138)	(15)		**(415 153)**	(333 816)
	(3 106 140)	(1 721 501)	(1 190 396)		**(2 911 897)**	(2 523 071)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 697 459	918 781	314 197	26 996	**1 259 974**	783 860
Affectations (note 14)						
Activités de fonctionnement	50 250	17 704	42 554		**60 258**	50 924
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150			**10 150**	24 116
Réserves financières et fonds réservés	390 700	426 443			**426 443**	343 716
	440 950	454 297	42 554		**496 851**	418 756
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(141 856)	117 516	26 996	**2 656**	(381 237)

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018				2017
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	9 845	200		**10 045**	10 676
Employés	1 774 830	739 914	(8 499)	**2 506 245**	2 481 031
Charges sociales					
Élus	4 907	36		**4 943**	4 766
Employés	575 752	86 619		**662 371**	837 401
Transport et communication	34 933	158 630		**193 563**	194 962
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	57 822	21 257		**79 079**	83 456
Achats de services techniques	332 248	45 004	(16 468)	**360 784**	346 004
Autres	4 830	18 774		**23 604**	23 429
Location, entretien et réparation					
Location	92 756	18 376	(19 855)	**91 277**	90 256
Entretien et réparation	78 386	39 605	(28)	**117 963**	109 561
Biens durables					
Travaux de construction	24 134			**24 134**	17 550
Autres biens durables	7 929	49		**7 978**	3 922
Biens non durables					
Fourniture de services publics	84 125	15 562	(4 560)	**95 127**	93 471
Autres biens non durables	154 837	80 577	(6 265)	**229 149**	218 739
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	304 529	38 215		**342 744**	331 633
Gouvernement du Québec et ses entreprises	44 913	85 523		**130 436**	129 212
Autres tiers	46 679		(27 697)	**18 982**	23 179
Autres frais de financement	1 044	7 503		**8 547**	5 504
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	39 328			**39 328**	39 113
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	551 450			**551 450**	37 536
Autres	49 176		(48 966)	**210**	1 385
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport					26 020
Autres	15 492			**15 492**	30 583
Autres organismes	136 630	14 892	(830)	**150 692**	200 149
Amortissement des immobilisations	726 848	289 847		**1 016 695**	937 965
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	23 464	214		**23 678**	39 444
Autres	74 274	72 797	(59 282)	**87 789**	50 315
	5 251 161	1 733 594	(192 450)	**6 792 305**	6 367 262

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les 3 mois suivant la date d'acquisition.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

p) Services rendus

Les services rendus comprennent notamment la rémunération de la STM provenant de l'ARTM à l'égard de la prestation du service de transport collectif. Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties échéant le 31 décembre 2019, ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2018, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

v) Contribution à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

w) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

x) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

z) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

aa) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération en janvier 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés afin de se conformer aux Normes comptables du secteur public et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets des activités de fonctionnement déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau 5.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en février 2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

Une comparaison des données réelles avec les données budgétaires non consolidées est également présentée dans les tableaux établis à des fins fiscales.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1er janvier 2018, la Ville a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels* et SP 3380, *Droits contractuels*.

La norme SP 2200, *Information relative aux apparentés* définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et leurs proches parents. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants et leurs proches parents ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Le cas échéant, les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers consolidés. Les dirigeants de la Ville comprennent la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3420, *Opérations interentités* établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3210, *Actifs* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme SP 3320, *Actifs éventuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380, *Droits contractuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Des informations à l'égard des obligations contractuelles, des droits contractuels et des actifs éventuels sont données dans les notes 18 et 19. L'application des normes SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités* et SP 3210, *Actifs* ne nécessite aucune divulgation additionnelle.

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (en milliers de dollars)

	2018			2017
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie		558 190	558 190	254 902
Équivalents de trésorerie		5 100	5 100	24 728
		563 290	563 290	279 630
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	103 342	37 720	141 062	193 775
Obligations et débentures	2 463 401	275 913	2 739 314	2 880 344
	2 566 743	313 633	2 880 376	3 074 119

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt au taux de 2,1 % (variant de 1,14 % à 1,28 % en 2017).

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des placements s'établit à 2 913,3 M$ (3 143,5 M$ en 2017).

Au 31 décembre 2017, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 527,7 M$ et à 546,4 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 700,0 M$ (676,3 M$ en 2017).

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (suite) (en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2018				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020		417 462	417 462	2,85 %
2021		191 149	191 149	4,09 %
2022		135 342	135 342	2,91 %
2023		191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans		976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans		237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans		181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans		22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	
31 décembre 2017				
2018	169 772	334 530	504 302	2,06 %
2019	24 003	352 299	376 302	3,81 %
2020		424 244	424 244	2,48 %
2021		190 743	190 743	4,00 %
2022		136 717	136 717	2,85 %
1 à 5 ans	193 775	1 438 533	1 632 308	2,87 %
6 à 10 ans		988 290	988 290	3,44 %
11 à 15 ans		225 757	225 757	3,63 %
16 à 20 ans		204 367	204 367	3,67 %
Plus de 20 ans		23 397	23 397	4,10 %
	193 775	2 880 344	3 074 119	

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Taxes	119 208	108 074
Gouvernement du Canada et ses entreprises	256 620	294 554
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 970 088	3 397 847
Organismes municipaux	57 694	37 264
Services rendus et autres	369 473	368 036
	4 773 083	4 205 775

Une provision pour créances douteuses de 128,5 M$ (123,6 M$ en 2017) a été déduite des débiteurs.

	2018	2017
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 912,1 M$ (2 635,1 M$ en 2017).

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2018, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2018			
2019	334 482	3,63 %	14 590
2020	296 647	3,41 %	4 249
2021	255 019	3,31 %	21 565
2022	224 618	3,29 %	13 656
2023	188 572	3,26 %	62 504
1 à 5 ans	1 299 338	3,41 %	116 564
6 à 10 ans	359 742	3,03 %	460 697
11 à 15 ans	140 343	2,74 %	403 364
16 à 20 ans	54 109	2,90 %	28 677
	1 853 532	3,27 %	1 009 302
31 décembre 2017			
2018	293 698	3,88 %	41 324
2019	291 189	3,76 %	14 880
2020	254 996	3,54 %	4 539
2021	213 803	3,45 %	21 856
2022	183 812	3,43 %	13 946
1 à 5 ans	1 237 498	3,64 %	96 545
6 à 10 ans	444 077	3,19 %	280 269
11 à 15 ans	113 817	2,78 %	280 628
16 à 20 ans	40 750	2,79 %	41 679
	1 836 142	3,46 %	699 121

6. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Prêts aux PME MTL	29 080	24 531
Prêts à un office municipal d'habitation	5 376	5 079
Soldes de prix de vente et autres prêts	3 131	3 220
	37 587	32 830

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,7 M$ (3,3 M$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M$ (2,5 M$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2018, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2017).

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 2 081,3 M$ au 31 décembre 2018 (2 056,0 M$ en 2017).

De ce montant, une somme de 1 762,2 M$ (750,0 M$ en vertu d'une limite relative à la STM et 1 012,2 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 389,8 M$ (603,3 M$ en 2017) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,17 % (1,32 % en 2017).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 319,1 M$. Au 31 décembre 2018, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 66,5 M$ (35,0 M$ en 2017) et portent intérêt à un taux moyen de 2,39 % (1,68 % en 2017).

8. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER (en milliers de dollars)

	2018	2017
Fournisseurs	708 693	593 272
Rémunération et charges sociales	567 554	556 818
Dépôts et retenues de garantie	230 631	207 274
Intérêts courus sur la dette à long terme	88 398	84 301
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	83 907	64 926
Passif environnemental (2)	99 367	76 806
Contestations d'évaluation	39 153	32 292
Autres	89 747	108 774
Gouvernement du Québec et ses entreprises (3)	54 469	50 643
Autres	62 447	58 873
	2 024 366	1 833 979

1 La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 153,2 M$ (115,4 M$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017).

2 La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2018, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 76,9 M$ (58,2 M$ en 2017), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2044, se chiffrent à 100,5 M$ (80,1 M$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 22,5 M$ (18,6 M$ en 2017). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M$ (9,8 M$ 2017) ont réduit la provision au 31 décembre 2018.

3 En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2018, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,7 M$ (38,1 M$ en 2017).

9. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts	160 972	8 565
Primes à l'émission de titres	62 651	70 228
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	34 795	35 252
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 185	16 002
Fonds de développement du logement social	18 198	11 996
Autres	25 812	20 788
	318 613	162 831

10. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligations et emprunts bancaires (1)	12 224 323	11 164 064
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	90 645	96 962
Autres dettes à long terme	27 249	16 639
	12 342 217	11 277 665

1 Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2017).

2 Les hypothèques immobilières, au montant de 11,1 M$ (14,9 M$ en 2017), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 33,3 M$ (33,7 M$ en 2017).

En 2017, la SHDM a obtenu un financement par prêt à terme de 100 M$, relatif à un projet immobilier, qui sera disponible à compter du 7 janvier 2019. La Société prévoit utiliser ce financement lorsque les travaux de construction seront complétés.

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2018	2017
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 276 154	3 961 344
De l'agglomération	2 281 092	1 921 305
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 566 743	2 527 700
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	355 394	332 053
	12 342 217	11 277 665

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 183,5 M$ (185,9 M$ en 2017). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2018, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2018			2017		
Années	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net
2018				1 052 875	307 212	745 663
2019	1 301 788	242 780	1 059 008	1 240 514	242 791	997 723
2020	587 777	88 011	499 766	532 228	88 012	444 216
2021	964 097	297 167	666 930	909 954	297 168	612 786
2022	748 637	461 023	287 614	617 223	381 023	236 200
2023	1 319 772	507 072	812 700			
1 à 5 ans	4 922 071	1 596 053	3 326 018	4 352 794	1 316 206	3 036 588
6 à 10 ans	4 261 707	1 119 630	3 142 077	4 277 341	1 049 261	3 228 080
11 à 15 ans	722 607	80 365	642 242	725 356	80 365	644 991
16 à 20 ans	1 382 102	151 811	1 230 291	868 444	27 955	840 489
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
TOTAL	12 342 217	2 947 859	9 394 358	11 277 665	2 473 787	8 803 878

[1] Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2018	2017
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,75 %	4,08 %
6 à 10 ans	3,59 %	3,73 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,15 %
16 à 20 ans	3,60 %	3,77 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
Moyenne pondérée	3,89 %	4,11 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 13 109,1 M$ (12 396,8 M$ en 2017). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 17,6 M$ (21,1 M$ en 2017).

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Régimes de retraite à prestations déterminées	28 003	182 135
Autres régimes	288 861	276 781
Passif au titre des avantages sociaux futurs	316 864	458 916

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 258,9 M$ (431,7 M$ en 2017). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,3 M$ (1,2 M$ en 2017) et à 2,8 M$ (2,7 M$ en 2017).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2015 à 2017.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	19 741 973		19 018 793	
Obligation au titre des prestations constituées	(19 391 122)	(299 862)	(18 893 396)	(304 886)
Excédent (déficit)	350 851	(299 862)	125 397	(304 886)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(42 526)	11 001	96 092	28 105
Actif (passif) au titre des prestations constituées	308 325	(288 861)	221 489	(276 781)
Provision pour moins-value	(336 328)		(403 624)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(28 003)	(288 861)	(182 135)	(276 781)

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(6 787 150)	(299 862)	(9 273 485)	(304 886)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	6 208 473		8 606 224	
Déficit	(578 677)	(299 862)	(667 261)	(304 886)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 018 793		17 922 156	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 136 308		1 069 957	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	20 142		481 977	
Rendement réel des actifs des régimes	1 156 450		1 551 934	
Cotisations de l'employeur	391 010	9 987	373 587	9 983
Cotisations des employés	209 706		185 789	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Solde à la fin de l'exercice	19 741 973		19 018 793	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	19 427 822		19 757 026	

[1] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2017).

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2018		2017	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite (1)	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	18 893 396	304 886	18 254 929	273 305
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
(Gains) pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	(22 445)	(15 365)	151 022	22 222
Solde à la fin de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886

[1] Au 31 décembre 2018, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 771,1 M$ (1 763,5 M$ au 31 décembre 2017) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Cotisations des employés	(209 706)		(185 789)	
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes		(4)	(7 747)	
Amortissement des pertes actuarielles	96 031	1 743	129 699	327
Charge au titre des avantages de retraite	357 569	11 160	393 130	8 808
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 136 308)		(1 069 957)	
Charge d'intérêt	(53 395)	10 907	(24 806)	10 861
Variation de la provision pour moins-value	(67 296)		43 678	
Charge totale	236 878	22 067	412 002	19 669

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,20%	3,50%	5,90% à 6,50%	3,50% à 3,75%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%	2,50% à 2,75%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2025 et 2027

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2018	2017
Régimes à cotisations déterminées	1 277	1 248
Régimes de retraite des élus municipaux	2 777	2 729

12. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2017	Augmentation	Cessions/ Radiations	Solde au 31-12-2018
COÛT				
Infrastructures	12 146 537	1 222 964	225 459	13 144 042
Réseau du métro	2 820 138	220 629	20 929	3 019 838
Voitures de métro	1 437 984	627 359	100 384	1 964 959
Bâtiments	3 771 250	409 119	61 887	4 118 482
Améliorations locatives	111 175	24 600	3 944	131 831
Véhicules	1 603 231	142 383	24 401	1 721 213
Ameublement et équipement de bureau	610 194	121 717	77 609	654 302
Machinerie, outillage et équipement	457 363	54 399	38 182	473 580
Terrains	1 317 224	80 526	1 319	1 396 431
Autres	6 100	8 201	1 212	13 089
	24 281 196	2 911 897	555 326	26 637 767
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 279 252	503 747	224 284	5 558 715
Réseau du métro	807 216	96 630	20 929	882 917
Voitures de métro	352 331	34 302	100 384	286 249
Bâtiments	1 673 794	118 497	59 716	1 732 575
Améliorations locatives	52 718	24 400	3 202	73 916
Véhicules	905 239	107 163	24 401	988 001
Ameublement et équipement de bureau	280 271	89 647	74 389	295 529
Machinerie, outillage et équipement	204 616	42 164	33 333	213 447
Autres	1 273	145	1 212	206
	9 556 710	1 016 695	541 850	10 031 555
VALEUR COMPTABLE NETTE	14 724 486			16 606 212

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 231,8 M$ au 31 décembre 2018 (780,6 M$ en 2017). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2017).

13. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	92 400	216 940
Frais d'émission de titres	60 011	43 852
Autres	8 867	7 795
	161 278	268 587

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	211 925	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés	239 297	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	(588 221)	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 232 778)	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	10 718 932	9 541 813
	9 791 705	8 435 393

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 11.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net sera viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

15. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 488	5 354
Gouvernement du Québec	327 129	524 770
Communauté métropolitaine de Montréal	37 603	35 705
	370 220	565 829
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 378	58 814
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	25 502	97 442
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	526 522	495 145
Programme d'aide financière du fonds de l'insfrastructure de transport en commun	251 325	
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	168 296	46 799
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	38 743	5 551
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	44 002	204 662
Autres	47 840	22 457
	1 136 608	930 870
	1 506 828	1 496 699

16. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Fonds d'amortissement	78 926	82 667
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	49 475	40 102
	128 401	122 769
Arriérés de taxes	15 963	15 315
	144 364	138 084

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2018, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 913 333	2 880 376	3 143 527	3 074 119
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 912 118	2 862 834	2 635 148	2 535 263
Dette à long terme	13 109 158	12 342 217	12 396 833	11 277 665

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 17,6 M$ (21,1 M$ en 2017). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 2 220,4 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2050	Total
602,8 M$	436,4 M$	302,9 M$	182,7 M$	149,4 M$	546,2 M$	2 220,4 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 3 813,7 M$, dont 1 000,8 M$ pour l'acquisition de bus et 672,7 M$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Droits contractuels

Les droits contractuels sont estimés à 3 345,6 M$. Ils représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 2 789,8 M$ et de services rendus de 555,8 M$ associés à la location de locaux, de conduits souterrains et de prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2065	Sous-total	Ententes à durée indéterminée(1)	Total
708,2 M$	978,0 M$	615,9 M$	273,7 M$	157,2 M$	498,6 M$	3 231,6 M$	114,0 M$	3 345,6 M$

[1] Les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée sont établis uniquement pour l'année 2019. Ils sont liés à des revenus de transferts de 93,5 M$ et de services rendus de 20,5 M$ associés à des prêts d'employés.

19. ACTIFS ÉVENTUELS

Les réclamations en justice intentées par la Ville s'élèvent à 94,8 M$. Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement de ces réclamations, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 074,7 M$ (2 100,7 M$ en 2017).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget établi à des fins fiscales une somme de près de 33 M$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2018.

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Au 31 décembre 2018, ces cessions d'actifs n'ont pas été réalisées. Il est toutefois prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus et que cette dernière cèdera des stationnements incitatifs et des terminus.

Le 7 février 2019, le conseil d'administration de la STM a autorisé l'entente intervenue avec l'ARTM concernant les services de transport collectif. Cette entente, qui s'échelonne du 1er juin 2017 au 31 décembre 2019, définit la rémunération de la STM et la prestation du service de transport convenue par les parties.

22. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 423 699	3 433 199
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417
Quotes-parts		
Transferts	192 250	204 394
Services rendus	408 775	404 011
Imposition de droits	210 565	317 010
Amendes et pénalités	100 132	103 096
Intérêts	77 973	88 808
Autres revenus	36 690	43 145
	4 721 027	4 858 080
Charges de fonctionnement		
Administration générale	774 767	694 237
Sécurité publique	838 221	842 701
Transport	988 651	1 014 250
Hygiène du milieu	446 006	465 294
Santé et bien-être	128 475	126 021
Aménagement, urbanisme et développement	182 332	174 188
Loisirs et culture	553 322	567 816
Frais de financement	268 955	266 686
	4 180 729	4 151 193
Excédent avant financement et affectations	540 298	706 887
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(318 712)	(318 341)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations	(22 000)	(33 547)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)
	(229 004)	(168 704)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(7 418)	219 842

1 Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 21,5 M$ (46,4 M$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

2 Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

3 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
48 720	48 879	(20 436)	(21 897)	3 451 983	**3 460 181**	3 322 152
				270 943	**264 417**	260 024
2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	**418 105**	397 247
244 257	215 622	(46 266)	(49 796)	390 241	**370 220**	565 829
1 414 277	1 415 941	(94 394)	(94 530)	1 728 658	**1 725 422**	1 068 890
1 969	1 963			212 534	**318 973**	265 882
106 496	85 937			206 628	**189 033**	172 814
89 701	83 253	(29 286)	(27 697)	138 388	**144 364**	138 084
57 658	72 505	(2 000)	(2 000)	92 348	**113 650**	122 508
4 358 421	4 316 711	(2 169 826)	(2 170 426)	6 909 622	**7 004 365**	6 313 430
350 476	278 729	(308 262)	(309 404)	816 981	**663 562**	756 799
1 015 202	1 065 162	(830 482)	(830 531)	1 022 941	**1 077 332**	1 100 761
1 840 510	1 674 993	(591 907)	(593 689)	2 237 254	**2 095 554**	1 689 476
217 732	239 584	(241 390)	(239 043)	422 348	**465 835**	405 837
38 630	30 412	(15 835)	(16 313)	151 270	**140 120**	128 452
77 857	72 630	(42 169)	(42 088)	218 020	**204 730**	214 035
156 970	171 613	(110 495)	(111 661)	599 797	**627 768**	643 687
275 233	261 720	(29 286)	(27 697)	514 902	**500 709**	489 528
3 972 610	3 794 843	(2 169 826)	(2 170 426)	5 983 513	**5 775 610**	5 428 575
385 811	521 868			926 109	**1 228 755**	884 855
(254 010)	(236 845)	(182)	(181)	(572 904)	**(555 367)**	(539 025)
(28 250)	(26 711)			(50 250)	**(60 258)**	(50 924)
	23			67 287	**117 980**	143 322
(120 468)	(263 663)			(353 884)	**(496 756)**	(325 455)
14 810	(10 682)	182	181	(25 883)	**(30 522)**	30 702
(133 908)	(301 033)	182	181	(362 730)	**(469 556)**	(202 355)
(2 107)	(16 010)			(9 525)	**203 832**	143 475

TABLEAU 2 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Transferts	60 300	41 588
Contributions des promoteurs	4 700	7 378
Autres revenus		7 532
	65 000	56 498
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	97 200	61 022
Sécurité publique		1 235
Transport	672 300	505 165
Hygiène du milieu	163 300	234 789
Santé et bien-être	75 000	52 588
Aménagement, urbanisme et développement	84 600	62 835
Loisirs et culture	333 200	268 656
	1 425 600	1 186 290
Déficit avant financement et affectations	(1 360 600)	(1 129 792)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 084 000	667 068
Affectations (note 14)		
Activités de fonctionnement	22 000	33 547
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150
Réserves financières et fonds réservés (3)	254 600	255 026
	276 600	298 723
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(164 001)

1 Les revenus comprennent des transferts de 21,5 M$ (46,4 M$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

2 Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre.

3 L'affectation de 171,4 M$ (142,2 M$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M$ (7,6 M$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
864 613	1 095 020			924 913	**1 136 608**	930 870
	8			4 700	**7 386**	1 558
38 118	6 202			38 118	**13 734**	6 790
902 731	1 101 230			967 731	**1 157 728**	939 218
49 800	42 559			147 000	**103 581**	109 971
61 100	57 683			61 100	**58 918**	41 339
995 440	1 170 269			1 667 740	**1 675 434**	1 553 262
430 800	278 756			594 100	**513 545**	378 227
	25 827			75 000	**78 415**	53 720
12 300	4 016			96 900	**66 851**	52 736
131 100	146 497			464 300	**415 153**	333 816
1 680 540	1 725 607			3 106 140	**2 911 897**	2 523 071
(777 809)	(624 377)			(2 138 409)	**(1 754 169)**	(1 583 853)
613 459	565 910		26 996	1 697 459	**1 259 974**	783 860
28 250	26 711			50 250	**60 258**	50 924
					10 150	24 116
136 100	171 417			390 700	**426 443**	343 716
164 350	198 128			440 950	**496 851**	418 756
	139 661		26 996		**2 656**	(381 237)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2018	2017
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	**211 925**	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	**442 550**	347 451
Réserves financières et fonds réservés	**239 297**	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	**(588 221)**	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	**(1 232 778)**	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	**10 718 932**	9 541 813
	9 791 705	8 435 393
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	**4 800**	
Excédent affecté - Arrondissements	**205 253**	192 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	**107 136**	24 542
Excédent affecté - Autres fins	**125 361**	130 656
	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	**35 337**	58 434
Voirie	**34 538**	43 358
Immobilisations	**282**	40 279
	70 157	142 071
Fonds réservés		
Immobilisations	**143 597**	1 327
Fonds de roulement	**10 768**	10 826
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	**8 240**	8 592
Unités de stationnement	**6 218**	6 144
Autres	**317**	376
	169 140	27 265
	239 297	169 336
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	**99 739**	80 248
Autres régimes	**(199 140)**	(199 140)
	(99 401)	(118 892)
Passif environnemental	**(36 800)**	(38 400)
Mesure transitoire relative à la TVQ	**(8 940)**	(22 540)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	**(1 087 637)**	(1 070 061)
	(1 232 778)	(1 249 893)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite) *(en milliers de dollars)*

	2018	2017
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	**2 566 743**	2 527 700
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	**2 756 685**	2 414 540
Immobilisations	**16 606 212**	14 724 486
	21 929 640	19 666 726
Passif		
Dette à long terme	**(12 342 217)**	(11 277 665)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	**1 131 509**	1 152 752
	(11 210 708)	(10 124 913)
	10 718 932	9 541 813

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ		*(en milliers de dollars)*
	2018	**2017**
Dette à long terme de l'administration municipale	**9 221 042**	8 604 927
Ajouter		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	**112 634**	134 308
Activités d'immobilisations à financer à long terme	**251 026**	109 170
Autres		
Achat de terrains	**26 761**	15 164
Déduire		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	**1 414 779**	1 212 315
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	**1 957 537**	2 006 830
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	**361 503**	342 427
Endettement net à long terme de l'administration municipale	**5 877 644**	5 301 997
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	**1 377 794**	1 256 794
Endettement net à long terme	**7 255 438**	6 558 791
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'EXO	**169 246**	193 580
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'ARTM	**23 271**	20 604
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	**9 166**	10 758
Endettement total net à long terme consolidé	**7 457 121**	6 783 733

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs.

TABLEAU 5 - CONCILIATION DES BUDGETS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budgets des activités de fonctionnement déposés				2018
	Administration municipale	Organismes contrôlés (1)	Ajustements (2)	Éliminations (3)	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 472 419			(20 436)	**3 451 983**
Compensations tenant lieu de taxes	270 943				**270 943**
Quotes-parts	417 899				**417 899**
Transferts	292 439	144 068	924 913	(46 266)	**1 315 154**
Services rendus	312 867	1 508 719		(92 928)	**1 728 658**
Imposition de droits	212 534				**212 534**
Amendes et pénalités	206 628				**206 628**
Intérêts	148 752	18 922		(29 286)	**138 388**
Autres revenus	33 014	61 334	42 818	(2 000)	**135 166**
	5 367 495	1 733 043	967 731	(190 916)	**7 877 353**
Charges					
Administration générale	826 798		15 426	(9 817)	**832 407**
Sécurité publique	1 022 941		39 093		**1 062 034**
Transport	1 013 967	1 580 374	266 641	(100 032)	**2 760 950**
Hygiène du milieu	423 187		235 028	(839)	**657 376**
Santé et bien-être	105 112	65 783	562	(11 464)	**159 993**
Aménagement, urbanisme et développement	214 144	11 469	34 113	(7 134)	**252 592**
Loisirs et culture	569 225	62 981	116 984	(32 344)	**716 846**
Frais de financement	407 286	136 902		(29 286)	**514 902**
	4 582 660	1 857 509	707 847	(190 916)	**6 957 100**
Excédent avant financement et affectations	784 835	(124 466)	259 884		**920 253**
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(478 373)		478 373		
Affectations					
Activités d'immobilisations					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287		(67 287)		
Réserves financières et fonds réservés	(353 884)		353 884		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(19 865)		19 865		
	(306 462)		306 462		
Excédent (déficit) consolidé budgété de l'exercice		(124 466)	1 044 719		**920 253**

1 Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été ventilés dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement, au montant de 265,8 M$, est repartie dans les fonctions suivantes : transport 257,1 M$, santé et bien-être 8,2 M$ et aménagement, urbanisme et développement 0,5 M$.

2 Les ajustements sont constitués des éléments suivants : les revenus des activités d'immobilisations de 967,7 M$ et la charge d'amortissement de l'administration municipale au montant de 707,8 M$ qui affectent l'excédent de l'exercice établi selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que le financement et les affectations qui n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

3 En vertu des normes comptables reliées à la présentation des états financiers consolidés, les transactions réciproques sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale

2018

Ventilation par compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des charges mixtes

Information financière de l'administration municipale

2018

Ventilation par compétence

TABLEAU 6 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 423 699	3 433 199
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417
Quotes-parts		
Transferts	181 616	191 102
Services rendus	255 333	256 933
Imposition de droits	210 565	317 010
Amendes et pénalités	100 132	103 096
Intérêts	77 773	88 342
Autres revenus	30 069	35 338
	4 550 130	4 689 437
Charges de fonctionnement		
Administration générale	774 767	694 237
Sécurité publique	838 221	842 701
Transport	907 549	935 366
Hygiène du milieu	446 006	465 294
Santé et bien-être	70 853	68 950
Aménagement, urbanisme et développement	171 322	163 101
Loisirs et culture	553 076	567 566
Frais de financement	267 601	264 452
	4 029 395	4 001 667
Excédent avant financement et affectations	520 735	687 770
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(313 731)	(313 000)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations		(11 279)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)
	(207 004)	(146 436)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		228 334

1 Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 21,5 M$ (46,4 M$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

2 Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

3 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
48 720	48 879			3 472 419	**3 482 078**	3 343 441
				270 943	**264 417**	260 024
2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	**418 105**	397 247
110 823	91 966			292 439	**283 068**	350 702
59 000	60 047	(1 466)	(3 470)	312 867	**313 510**	314 394
1 969	1 963			212 534	**318 973**	265 882
106 496	85 937			206 628	**189 033**	172 814
70 979	72 460			148 752	**160 802**	144 570
2 945	16 807			33 014	**52 145**	43 131
2 796 275	2 770 670	(1 978 910)	(1 977 976)	5 367 495	**5 482 131**	5 292 205
350 476	278 729	(298 445)	(299 433)	826 798	**673 533**	766 300
1 015 202	1 065 162	(830 482)	(830 531)	1 022 941	**1 077 332**	1 100 761
598 293	573 573	(491 875)	(492 230)	1 013 967	**1 016 709**	1 010 174
217 732	239 584	(240 551)	(238 226)	423 187	**466 652**	406 660
38 630	30 412	(4 371)	(4 371)	105 112	**94 991**	89 913
77 857	72 630	(35 035)	(35 010)	214 144	**200 721**	209 238
94 300	107 819	(78 151)	(78 175)	569 225	**597 210**	615 355
139 685	132 713			407 286	**397 165**	389 789
2 532 175	2 500 622	(1 978 910)	(1 977 976)	4 582 660	**4 524 313**	4 588 190
264 100	270 048			784 835	**957 818**	704 015
(164 642)	(160 756)			(478 373)	**(473 756)**	(463 853)
	(6 425)				**(17 704)**	(9 487)
	23			67 287	**117 980**	141 995
(120 468)	(121 393)			(353 884)	**(354 486)**	(324 128)
21 010	2 863			(19 865)	**(17 158)**	90 968
(99 458)	(124 932)			(306 462)	**(271 368)**	(100 652)
	(15 640)				**212 694**	139 510

TABLEAU 7 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2018						2017
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	60 300	41 588	198 700	149 841	259 000	**191 429**	268 355
Contributions des promoteurs	4 700	7 378		8	4 700	**7 386**	1 558
Autres revenus		7 532		220		**7 752**	6 790
	65 000	56 498	198 700	150 069	263 700	**206 567**	276 703
Acquisition d'immobilisations							
Administration générale	97 200	61 022	49 800	42 559	147 000	**103 581**	109 971
Sécurité publique		1 235	61 100	57 683	61 100	**58 918**	41 339
Transport	668 800	504 397	52 900	33 185	721 700	**537 582**	498 667
Hygiène du milieu	163 300	234 789	430 800	278 756	594 100	**513 545**	378 227
Santé et bien-être		65		25 827		**25 892**	199
Aménagement, urbanisme et développement	84 600	62 829	12 300	4 016	96 900	**66 845**	52 712
Loisirs et culture	333 200	268 656	131 100	146 482	464 300	**415 138**	333 801
	1 347 100	1 132 993	738 000	588 508	2 085 100	**1 721 501**	1 414 916
Déficit avant financement et affectations	(1 282 100)	(1 076 495)	(539 300)	(438 439)	(1 821 400)	**(1 514 934)**	(1 138 213)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 027 500	667 068	403 200	251 713	1 430 700	**918 781**	679 966
Affectations (note 14)							
Activités de fonctionnement		11 279		6 425		**17 704**	9 487
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150				**10 150**	24 116
Réserves financières et fonds réservés (2)	254 600	255 026	136 100	171 417	390 700	**426 443**	343 716
	254 600	276 455	136 100	177 842	390 700	**454 297**	377 319
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(132 972)		(8 884)		**(141 856)**	(80 928)

1 Les revenus comprennent des transferts de 21,5 M$ (46,4 M$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

2 L'affectation de 171,4 M$ (142,2 M$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M$ (7,6 M$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

TABLEAU 8 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2018		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	312 582	(96 760)	**215 822**
Excédent des activités de fonctionnement affecté	370 318	6 729	**377 047**
Réserves financières et fonds réservés	55 846	26 797	**82 643**
Déficit des activités d'immobilisations	(150 790)	(100 236)	**(251 026)**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 211 605)	27 539	**(1 184 066)**
Investissement net dans les immobilisations			**6 054 329**
			5 294 749
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	4 800		**4 800**
Excédent affecté - Arrondissements	205 253		**205 253**
Excédent affecté - Projets spécifiques	100 407	6 729	**107 136**
Excédent affecté - Autres fins	59 858		**59 858**
	370 318	6 729	**377 047**
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	13 751	21 586	**35 337**
Voirie	30 245	4 293	**34 538**
Immobilisations	70	212	**282**
	44 066	26 091	**70 157**
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 768		**3 768**
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 477	706	**2 183**
Unités de stationnement	6 218		**6 218**
Autres	317		**317**
	11 780	706	**12 486**
	55 846	26 797	**82 643**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(36 443)	142 299	**105 856**
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	**(106 234)**
	(132 763)	132 385	**(378)**
Passif environnemental	(36 800)		**(36 800)**
Mesure transitoire relative à la TVQ	(4 000)	(4 940)	**(8 940)**
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 038 042)	(99 906)	**(1 137 948)**
	(1 211 605)	27 539	**(1 184 066)**

(en milliers de dollars)

	2017		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	317 448	(81 874)	235 574
Excédent des activités de fonctionnement affecté	264 872	7 507	272 379
Réserves financières et fonds réservés	88 155	66 797	154 952
Déficit des activités d'immobilisations	(17 818)	(91 352)	(109 170)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 231 626)	30 402	(1 201 224)
Investissement net dans les immobilisations			5 510 426
			4 862 937
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant			
Excédent affecté - Arrondissements	192 253		192 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	17 098	7 444	24 542
Excédent affecté - Autres fins	55 521	63	55 584
	264 872	7 507	272 379
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	27 041	31 393	58 434
Voirie	38 870	4 488	43 358
Immobilisations	10 069	30 210	40 279
	75 980	66 091	142 071
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 826		3 826
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 829	706	2 535
Unités de stationnement	6 144		6 144
Autres	376		376
	12 175	706	12 881
	88 155	66 797	154 952
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(43 833)	147 265	103 432
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(140 153)	137 351	(2 802)
Passif environnemental	(38 400)		(38 400)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(5 000)	(17 540)	(22 540)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 048 073)	(89 409)	(1 137 482)
	(1 231 626)	30 402	(1 201 224)

TABLEAU 9 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Rémunération		
Élus	10 606	9 845
Employés	830 594	852 414
Charges sociales		
Élus	4 761	4 907
Employés	287 746	276 204
Transport et communication	30 047	28 006
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	44 768	42 181
Achats de services techniques	282 275	248 934
Autres	3 981	3 780
Location, entretien et réparation		
Location	82 782	72 739
Entretien et réparation	75 101	59 270
Biens durables		
Travaux de construction	7 189	17 040
Autres biens durables	1 592	342
Biens non durables		
Fourniture de services publics	46 037	45 590
Autres biens non durables	111 442	111 195
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	226 893	222 722
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 816	17 763
Autres tiers	24 582	22 933
Autres frais de financement	1 310	1 034
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 977 444	1 974 506
Quotes-parts - Société de transport de Montréal		
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	28 209	27 891
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain		
Autres	12 827	13 526
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		
Autres organismes	93 042	100 855
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	8 977	12 712
Autres	(177 626)	(164 722)
	4 029 395	4 001 667

[1] Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				10 606	**9 845**	10 511
890 230	922 416			1 720 824	**1 774 830**	1 771 895
				4 761	**4 907**	4 735
306 624	299 548			594 370	**575 752**	625 218
7 963	6 927			38 010	**34 933**	39 238
19 780	15 641			64 548	**57 822**	63 023
80 405	84 847	(627)	(1 533)	362 053	**332 248**	316 261
1 096	1 050			5 077	**4 830**	4 866
23 718	20 457	(464)	(440)	106 036	**92 756**	92 038
23 416	20 304	(322)	(1 188)	98 195	**78 386**	70 309
6 222	7 094			13 411	**24 134**	17 550
53	7 896	(53)	(309)	1 592	**7 929**	3 922
40 649	38 535			86 686	**84 125**	82 636
49 534	43 642			160 976	**154 837**	157 992
85 338	81 807			312 231	**304 529**	297 693
21 963	27 150			36 779	**44 913**	45 894
32 278	23 746			56 860	**46 679**	45 076
106	10			1 416	**1 044**	1 126
		(1 977 444)	(1 974 506)			
						484 666
11 568	11 437			39 777	**39 328**	39 113
574 300	551 450			574 300	**551 450**	37 536
35 632	35 650			48 459	**49 176**	45 650
						26 020
15 677	15 492			15 677	**15 492**	30 583
55 032	35 775			148 074	**136 630**	190 478
11 080	10 752			20 057	**23 464**	39 014
239 511	238 996			61 885	**74 274**	45 147
2 532 175	2 500 622	(1 978 910)	(1 977 976)	4 582 660	**4 524 313**	4 588 190

Information financière de l'administration municipale

2018

Gestion de l'eau

TABLEAU 10 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne		
Taxe relative à l'eau	336 797	336 952
Tarification forfaitaire et au compteur	24 147	25 866
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	195	273
Autres tarifications	1 226	1 443
Services rendus		40
	362 365	364 574
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	189 313	186 375
Fonctionnement	112 872	114 487
	302 185	300 862
Excédent avant financement et affectations	60 180	63 712
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	(25 394)	(28 229)
Affectations (note 14)		
Excédent de fonctionnement affecté		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(375)	(512)
Réserve financière de l'eau	(34 411)	(34 971)
	(34 786)	(35 483)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

1 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

2 Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
129 297	129 297	(106 652)	(106 653)	22 645	**22 644**	21 128
91 372	87 843	(79 427)	(75 937)	11 945	**11 906**	11 055
3 919	3 919			3 919	**3 919**	3 445
2 279	2 279			2 279	**2 279**	1 158
3 275	4 072	(3 234)	(3 786)	41	**286**	416
4 217	4 346			4 217	**4 346**	4 582
				336 797	**336 952**	301 140
				24 147	**25 866**	24 545
		(195)	(273)			
1 443	503		(3)	2 669	**1 943**	2 026
	805				**845**	884
235 802	233 064	(189 508)	(186 652)	408 659	**410 986**	370 379
		(189 313)	(186 375)			
176 130	170 634	(195)	(277)	288 807	**284 844**	285 540
176 130	170 634	(189 508)	(186 652)	288 807	**284 844**	285 540
59 672	62 430			119 852	**126 142**	84 839
(49 504)	(47 022)			(74 898)	**(75 251)**	(70 853)
						370
				(375)	**(512)**	(481)
(10 168)	(10 515)			(44 579)	**(45 486)**	(18 768)
(10 168)	(10 515)			(44 954)	**(45 998)**	(18 879)
	4 893				**4 893**	(4 893)

TABLEAU 11 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		2017
	Budget	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Réalisations**
Revenus							
Transferts	32 087	(3 711)	153 886	117 710	185 973	**113 999**	220 989
Autres revenus		649				**649**	1 348
	32 087	(3 062)	153 886	117 710	185 973	**114 648**	222 337
Acquisition d'immobilisations							
Production de l'eau potable			162 104	148 870	162 104	**148 870**	133 292
Épuration des eaux usées			14 329	103 487	14 329	**103 487**	39 571
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	158 350	217 872	207 613	8 333	365 963	**226 205**	163 610
Immeubles		13 124		1 487		**14 611**	28 788
	158 350	230 996	384 046	262 177	542 396	**493 173**	365 261
Déficit avant financement et affectations	(126 263)	(234 058)	(230 160)	(144 467)	(356 423)	**(378 525)**	(142 924)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	83 817	(52)	204 341	29 725	288 158	**29 673**	
Affectations (note 14)							
Réserve financière de l'eau (1)	42 446	38 669	25 819	30 907	68 265	**69 576**	77 074
	42 446	38 669	25 819	30 907	68 265	**69 576**	77 074
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(195 441)		(83 835)		**(279 276)**	(65 850)

1 L'affectation de 30,9 M$ (69,9 M$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M$ (7,6 M$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale

2018

Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable
Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau
La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 11 avril 2019

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Charges		
Administration générale	143 324	130 581
Transport	56 001	61 186
Hygiène du milieu	20 776	21 348
Santé et bien-être	635	917
Aménagement, urbanisme et développement	7 864	7 720
Loisirs et culture	23 107	24 381
Total des charges	251 707	246 133

[1] Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
157 846	161 741	(392)	(108)	300 778	**292 214**	287 728
1 609	1 840		(3)	57 610	**63 023**	36 277
5 722	6 637		(1)	26 498	**27 984**	24 103
2 184	2 204			2 819	**3 121**	3 878
5 083	5 000			12 947	**12 720**	22 498
4 641	5 191		(2)	27 748	**29 570**	25 242
177 085	182 613	(392)	(114)	428 400	**428 632**	399 726

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2018 est de 9,90 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1693-9
Rapport financier annuel
Imprimé, Français

978-2-7647-1694-6
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1695-3
Annual Financial Report
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1696-0
Annual Financial Report
PDF, Anglais

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des communications
22688 (03-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Montréal

ville.montreal.qc.ca/finances

Rapport financier 2018 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

Organisme Montréal Code géographique 66023

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Courchesne, Yves, atteste la véracité du rapport financier consolidé de Montréal (Nom de l'organisme) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Signature Date 2019-04-18

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants 4
Rapport du vérificateur général 4.1

État consolidé des résultats 5
État consolidé de la situation financière 6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) 7
État consolidé des gains et pertes de réévaluation 7
État consolidé des flux de trésorerie 8

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 9

Renseignements complémentaires consolidés
- Informations sectorielles consolidées
  - Résultats détaillés par organismes 10
  - Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes 11
  - Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes 12
  - Situation financière par organismes 13
- Charges par objets 14
- Fonds local d'investissement (FLI) 15
- Fonds local de solidarité (FLS) 16
- Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 17
- Excédent (déficit) accumulé 18
- Avantages sociaux futurs 19

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés 21
Analyse des charges consolidées 22

Annexe : Renseignements financiers non consolidés ventilés par compétences 23

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

.

DATE 2019-04-18

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Deloitte.

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que les notes complémentaires et les renseignements complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le MAMH et présentées aux pages 11, 12, 13, 18-1, 18-2 et 18-3, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice, la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Cependant, nous attirons également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMH. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 11 avril 2019 relativement aux états financiers consolidés de la Ville, à être déposés au greffe de la Ville le 24 avril 2019.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celle-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et les renseignements complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 18 avril 2019

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DATE _____

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Budget	Réalisations	
		2018	2018	2017
Revenus				
Taxes	1	3 451 983 000	3 460 181 000	3 322 152 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	270 943 000	264 417 000	260 024 000
Quotes-parts	3	417 899 000	418 105 000	397 247 000
Transferts	4	1 315 154 000	1 506 828 000	1 496 699 000
Services rendus	5	1 728 658 000	1 725 422 000	1 068 890 000
Imposition de droits	6	212 534 000	318 973 000	265 882 000
Amendes et pénalités	7	206 628 000	189 033 000	172 814 000
Revenus de placements de portefeuille	8	125 937 000	128 401 000	122 769 000
Autres revenus d'intérêts	9	12 451 000	15 963 000	15 315 000
Autres revenus	10	135 166 000	121 294 000	121 180 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	7 877 353 000	8 148 617 000	7 242 972 000
Charges				
Administration générale	14	832 407 000	678 195 000	771 379 000
Sécurité publique	15	1 062 034 000	1 105 533 000	1 137 711 000
Transport	16	2 760 950 000	2 642 669 000	2 202 791 000
Hygiène du milieu	17	657 376 000	688 239 000	627 979 000
Santé et bien-être	18	159 993 000	149 178 000	136 835 000
Aménagement, urbanisme et développement	19	252 592 000	244 862 000	246 736 000
Loisirs et culture	20	716 846 000	782 920 000	754 303 000
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	514 902 000	500 709 000	489 528 000
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	6 957 100 000	6 792 305 000	6 367 262 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	920 253 000	1 356 312 000	875 710 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		8 435 393 000	7 559 683 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		8 435 393 000	7 559 683 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		9 791 705 000	8 435 393 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13-G.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	563 290 000	279 630 000
Débiteurs (note 5)	2	4 773 083 000	4 205 775 000
Prêts (note 6)	3	37 587 000	32 830 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 880 376 000	3 074 119 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	5 491 000
	8	8 255 928 000	7 597 845 000
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	456 280 000	638 299 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	2 024 366 000	1 833 979 000
Revenus reportés (note 12)	12	318 613 000	162 831 000
Dette à long terme (note 13)	13	12 342 217 000	11 277 665 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	316 864 000	458 916 000
	15	15 458 340 000	14 371 690 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	16 606 212 000	14 724 486 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	133 716 000	130 583 000
Stocks de fournitures	19	92 911 000	85 582 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	161 278 000	268 587 000
	21	16 994 117 000	15 209 238 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	9 791 705 000	8 435 393 000

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Budget	Réalisations	
		2018	2018	2017
Excédent (déficit) de l'exercice	1	920 253 000	1 356 312 000	875 710 000
Variation des immobilisations				
Acquisition	2	(3 106 140 000)	(2 911 897 000)	(2 523 071 000)
Produit de cession	3	4 660 000	29 925 000	32 196 000
Amortissement	4	973 587 000	1 016 695 000	937 965 000
(Gain) perte sur cession	5	(4 660 000)	(16 449 000)	(21 798 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(2 132 553 000)	(1 881 726 000)	(1 574 708 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		(3 133 000)	(68 203 000)
Variation des stocks de fournitures	9		(7 329 000)	(8 872 000)
Variation des autres actifs non financiers	10		107 309 000	154 155 000
	11		96 847 000	77 080 000
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13			
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(1 212 300 000)	(428 567 000)	(621 918 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	15		(6 773 845 000)	(6 151 927 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17			
Solde redressé	18		(6 773 845 000)	(6 151 927 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19		(7 202 412 000)	(6 773 845 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 356 312 000	875 710 000
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	1 016 695 000	937 965 000
Autres			
- Gain sur cession d'immo.	3	(16 449 000)	(21 798 000)
-	4		
	5	2 356 558 000	1 791 877 000
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(567 308 000)	(542 663 000)
Autres actifs financiers	7	(4 757 000)	(3 700 000)
Créditeurs et charges à payer	8	94 208 000	10 509 000
Revenus reportés	9	155 782 000	(55 689 000)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(142 052 000)	48 101 000
Propriétés destinées à la revente	11	766 000	(60 176 000)
Stocks de fournitures	12	(7 329 000)	(8 872 000)
Autres actifs non financiers	13	107 309 000	154 155 000
	14	1 993 177 000	1 333 542 000
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(2 815 718 000)	(2 447 833 000)
Produit de cession	16	29 925 000	32 196 000
	17	(2 785 793 000)	(2 415 637 000)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18	( )	( )
Remboursement ou cession	19		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	(562 448 000)	(569 173 000)
Cession	21	756 191 000	969 461 000
	22	193 743 000	400 288 000
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	23	2 110 169 000	1 403 129 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(1 045 617 000)	(1 017 216 000)
Variation nette des emprunts temporaires	25	(182 019 000)	260 172 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26		
Autres			
-	27		
-	28		
	29	882 533 000	646 085 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	283 660 000	(35 722 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	279 630 000	315 352 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	32		
Solde redressé	33	279 630 000	315 352 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	563 290 000	279 630 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. Statut de l'organisme municipal

Voir la note 1 à la page S11-11.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées aux notes 25 et 28.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

A) Périmètre comptable et partenariats

.

a) Périmètre comptable

Voir la note 2a à la page S11-11.

b) Partenariats

S/O.

B) Comptabilité d'exercice

S/O.

C) Actifs

.

a) Actifs financiers

Voir les notes 2c, 2d, 2e et 2f à la page S11-12.

b) Actifs non financiers

Voir les notes 2e, 2i, 2j, 2k et 2l aux pages S11-12 et S11-13.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

D) Passifs

Voir les notes 2g, 2h, 2s, 2t et 2u aux pages S11-12, S11-13, S11-15 et S11-16.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

E) Revenus

Voir les notes 2m à 2q à la page S11-14.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

F) Avantages sociaux futurs

Voir la note 2r à la page S11-15.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Voir la note 25 aux pages S11-38 et S11-39.

H) Instruments financiers

Voir la note 2x à la page S11-16.

I) Autres éléments

Voir les notes 2b, 2v, 2w, 2y et 2z aux pages S11-12, S11-16 et S11-17.

3. Modification de méthodes comptables

Voir la note 3 à la page S11-18.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2018	2017
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	558 190 000	254 902 000
Découvert bancaire	2	( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3	5 100 000	24 728 000
Autres éléments			
-	4		
-	5		
-	6		
-	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	563 290 000	279 630 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9		
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	198 144 000	89 167 000

Note

Voir la note 4 aux pages S11-19 et S11-20.

Dans l'état des flux de trésorerie, à la page S10, le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2018 est établi à 606,1 M$ (509,9 M$ en 2017). La variation de ce coût entre 2018 et 2017 est retranchée des créditeurs, provisions et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

5. Débiteurs

Taxes municipales	11	119 208 000	108 074 000
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	3 970 088 000	3 397 847 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	256 620 000	294 554 000
Organismes municipaux	15	57 694 000	37 264 000
Autres			
- Services rendus et autres	16	369 473 000	368 036 000
-	17		
	18	4 773 083 000	4 205 775 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	2 862 834 000	2 535 263 000
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	2 862 834 000	2 535 263 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	128 500 000	123 607 000

Note

Voir la note 5 aux pages S11-21 et S11-22.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

6. Prêts

Prêts à un office d'habitation	24	5 376 000	5 079 000
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
- Aux PME Montréal	26	29 080 000	24 531 000
- Soldes prix de vente et autres	27	3 131 000	3 220 000
	28	37 587 000	32 830 000
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note

Voir la note 6 à la page S11-23.

13/5/96

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	30	2 566 743 000	2 527 700 000
Autres placements	31	313 633 000	546 419 000
	32	2 880 376 000	3 074 119 000
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	2 566 743 000	2 527 700 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note

Voir la note 4 aux pages S11-19 et S11-20.

8. Avantages sociaux futurs

Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	(28 003 000)	(182 135 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(288 861 000)	(276 781 000)
	37	(316 864 000)	(458 916 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	236 878 000	412 002 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	22 067 000	19 669 000
Régimes à cotisations déterminées	40	1 277 000	1 248 000
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42	2 777 000	2 729 000
	43	262 999 000	435 648 000

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

Voir la note 8 aux pages S11-24 à S11-27.

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	1 592 000	5 491 000
Autres	45		
	46	1 592 000	5 491 000

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
10. Emprunts temporaires			
Voir la note 10 à la page S11-28.			
11. Créditeurs et charges à payer			
Fournisseurs	47	708 693 000	593 272 000
Salaires et avantages sociaux	48	567 554 000	556 818 000
Dépôts et retenues de garantie	49	230 631 000	207 274 000
Provision pour contestations d'évaluation	50	39 153 000	32 292 000
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51	83 907 000	64 926 000
Assainissement des sites contaminés	52	99 367 000	76 806 000
Autres			
- Int. Courus sur la dette à LT	53	88 398 000	84 301 000
- Autres provisions	54	89 747 000	108 774 000
- Gouv. Du Qc et entreprises	55	54 469 000	50 643 000
- Autres	56	62 447 000	58 873 000
-	57		
	58	2 024 366 000	1 833 979 000
Note			
Voir la note 11 à la page S11-29.			
12. Revenus reportés			
Taxes perçues d'avance	59	16 185 000	16 002 000
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61	5 256 000	738 000
Fonds parcs et terrains de jeux	62	34 795 000	35 252 000
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63		
Société québécoise d'assainissement des eaux	64		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65		
Autres contributions de promoteurs	66		
Fonds de redevances réglementaires	67		
Autres			
- Prime à l'émission de titres	68	62 651 000	70 228 000
- Autres transferts	69	155 716 000	7 827 000
- Fonds de dév. logement social	70	18 198 000	11 996 000
- Autres	71	25 812 000	20 788 000
	72	318 613 000	162 831 000
Note			
Voir la note 12 à la page S11-30.			

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt de	Taux d'intérêt à	Échéance de	Échéance à		2018	2017
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,15	11,00	2019	2045	73	12 224 323 000	11 164 064 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					74		
Gains (pertes) de change reportés					75		
					76		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					77		
Organismes municipaux					78		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79		
Autres	1,75	7,25	2019	2028	80	117 894 000	113 601 000
					81	12 342 217 000	11 277 665 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	( )	( )
					83	12 342 217 000	11 277 665 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets – Avec fonds d'amortissement		Obligations et billets – Sans fonds d'amortissement		Autres dettes à long terme – Location-acquisition		Autres dettes à long terme – Autres		Total 2018	
2019	84	920 000 000	92	367 766 000	100	109	14 022 000	117	1 301 788 000	
2020	85	200 000 000	93	349 493 000	101	110	38 284 000	118	587 777 000	
2021	86	600 000 000	94	357 720 000	102	111	6 377 000	119	964 097 000	
2022	87	59 000 000	95	643 858 000	103	112	45 779 000	120	748 637 000	
2023	88	810 000 000	96	506 386 000	104	113	3 386 000	121	1 319 772 000	
2024 et +	89	6 315 298 000	97	1 094 801 000	105	114	10 047 000	122	7 420 146 000	
	90	8 904 298 000	98	3 320 024 000	106	115	117 895 000	123	12 342 217 000	
Intérêts et frais accessoires					107	( )		124	( )	
	91	8 904 298 000	99	3 320 024 000	108	116	117 895 000	125	12 342 217 000	

Note
Voir la note 13 aux pages S11-30 à S11-32.

14. Actifs financiers nets (dette nette)

		2018	2017
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	126	(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127	( )	( )
Autres	128	( )	( )
	129	(7 202 412 000)	(6 773 845 000)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

15. Immobilisations

		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	130	2 214 224 000	158	288 751 000	185	29 728 000	212	2 473 247 000
Eaux usées	131	3 194 572 000	159	208 867 000	186	4 587 000	213	3 398 852 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132	3 900 048 000	160	435 198 000	187	153 408 000	214	4 181 838 000
Autres	133	5 657 831 000	161	510 777 000	188	58 665 000	215	6 109 943 000
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135	3 771 250 000	163	409 119 000	190	61 887 000	217	4 118 482 000
Améliorations locatives	136	111 175 000	164	24 600 000	191	3 944 000	218	131 831 000
Véhicules	137	3 041 215 000	165	769 742 000	192	124 785 000	219	3 686 172 000
Ameublement et équipement de bureau	138	610 194 000	166	121 717 000	193	77 609 000	220	654 302 000
Machinerie, outillage et équipement divers	139	457 363 000	167	54 399 000	194	38 182 000	221	473 580 000
Terrains	140	1 317 224 000	168	80 526 000	195	1 319 000	222	1 396 431 000
Autres	141	6 100 000	169	8 201 000	196	1 212 000	223	13 089 000
	142	24 281 196 000	170	2 911 897 000	197	555 326 000	224	26 637 767 000
Immobilisations en cours	143		171		198		225	
	144	24 281 196 000	172	2 911 897 000	199	555 326 000	226	26 637 767 000
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	145	658 469 000	173	75 992 000	200	29 729 000	227	704 732 000
Eaux usées	146	1 840 957 000	174	115 378 000	201	4 586 000	228	1 951 749 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147	1 599 466 000	175	196 826 000	202	153 408 000	229	1 642 884 000
Autres	148	1 987 576 000	176	212 181 000	203	57 490 000	230	2 142 267 000
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150	1 673 794 000	178	118 497 000	205	59 716 000	232	1 732 575 000
Améliorations locatives	151	52 718 000	179	24 400 000	206	3 202 000	233	73 916 000
Véhicules	152	1 257 570 000	180	141 465 000	207	124 785 000	234	1 274 250 000
Ameublement et équipement de bureau	153	280 271 000	181	89 647 000	208	74 389 000	235	295 529 000
Machinerie, outillage et équipement divers	154	204 616 000	182	42 164 000	209	33 333 000	236	213 447 000
Autres	155	1 273 000	183	145 000	210	1 212 000	237	206 000
	156	9 556 710 000	184	1 016 695 000	211	541 850 000	238	10 031 555 000
VALEUR COMPTABLE NETTE	157	14 724 486 000					239	16 606 212 000
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	( )	244	( )	246	( )	248	( )
Valeur comptable nette	242						249	

Note

Voir la note 15 à la page S11-33.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Le poste autres infrastructures comprend les infrastructures suivantes; réseau du métro de 3 020 M$, conduits souterrains 1 153 M$, réseau d'éclairage 260 M$, parcs 1 393 M$, décharges de déchets 29 M$, terrains de stationnement 14 M$, décharges de neige 161 M$ et infrastructures régionales de la STM 80 M$(en 2017, réseau du métro 2 820 M$, conduits souterrains 1 103 M$, réseau d'éclairage 230 M$, parcs 1 244 M$, décharges de déchets 29 M$, terrains de stationnement 12 M$ décharges de neige 150 M$ infrastructures régionales de la STM 70 M$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	250		
Immeubles industriels municipaux	251		
Autres	252	135 308 000	136 074 000
	253	135 308 000	136 074 000
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254	1 592 000	5 491 000
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255	133 716 000	130 583 000

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance			
- Dépôts achat métros et bus	256	92 400 000	216 940 000
- Frais d'émission de titres	257	60 011 000	43 852 000
-	258		
Autres			
- Autres	259	8 867 000	7 795 000
-	260		
	261	161 278 000	268 587 000

Note

Voir la note 17 à la page S11-34.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

18. Obligations contractuelles

Voir la note 18 à la page S11-34.

19. Droits contractuels

Voir la note 19 à la page S11-35.

20. Passifs éventuels

a) Cautionnement et garantie

S/O.

b) Auto-assurance

Voir la note 20a à la page S11-35.

c) Poursuites

Voir la note 20a à la page S11-35.

d) Autres

Voir les notes 20b et 20c à la page S11-35.

21. Actifs éventuels

Voir la note 21 à la page S11-36.

22. Redressement aux exercices antérieurs

S/O.

23. Données budgétaires

Voir la note 23 à la page S11-36.

24. Instruments financiers

Voir la note 24 à la page S11-37.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

25 Excédent accumulé
Voir la note 25 aux pages S11-38 et S11-39.

26 Revenus de transferts
Voir la note 26 à la page S11-40.

27 Revenus d'intérêts
Voir la note 27 à la page S11-40.

28 Remboursement de la dette
Voir la note 28 à la page S11-40.

29 Événement postérieur à la date des états financiers
Voir la note 29 à la page S11-41.

30 Chiffres de l'année précédente
Voir la note 30 à la page S11-41.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

---

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les 3 mois suivant la date d'acquisition.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

p) Services rendus

Les services rendus comprennent notamment la rémunération de la STM provenant de l'ARTM à l'égard de la prestation du service de transport collectif. Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties échéant le 31 décembre 2019, ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2018, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

v) Contribution à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

w) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

x) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération.

z) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1er janvier 2018, la Ville a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels* et SP 3380, *Droits contractuels*.

La norme SP 2200, *Information relative aux apparentés* définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et leurs proches parents. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants et leurs proches parents ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Le cas échéant, les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers consolidés. Les dirigeants de la Ville comprennent la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3420, *Opérations interentités* établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3210, *Actifs* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme SP 3320, *Actifs éventuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380, *Droits contractuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Des informations à l'égard des obligations contractuelles, des droits contractuels et des actifs éventuels sont données dans les notes 18 et 19. L'application des normes SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités* et SP 3210, *Actifs* ne nécessite aucune divulgation additionnelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2018			2017
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie		558 190	558 190	254 902
Équivalents de trésorerie		5 100	5 100	24 728
		563 290	563 290	279 630
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	103 342	37 720	141 062	193 775
Obligations et débentures	2 463 401	275 913	2 739 314	2 880 344
	2 566 743	313 633	2 880 376	3 074 119

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt au taux de 2,1 % (variant de 1,14 % à 1,28 % en 2017).

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des placements s'établit à 2 913,3 M$ (3 143,5 M$ en 2017).

Au 31 décembre 2017, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 527,7 M$ et à 546,4 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 700,0 M$ (676,3 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2018				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020		417 462	417 462	2,85 %
2021		191 149	191 149	4,09 %
2022		135 342	135 342	2,91 %
2023		191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans		976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans		237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans		181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans		22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	
31 décembre 2017				
2018	169 772	334 530	504 302	2,06 %
2019	24 003	352 299	376 302	3,81 %
2020		424 244	424 244	2,48 %
2021		190 743	190 743	4,00 %
2022		136 717	136 717	2,85 %
1 à 5 ans	193 775	1 438 533	1 632 308	2,87 %
6 à 10 ans		988 290	988 290	3,44 %
11 à 15 ans		225 757	225 757	3,63 %
16 à 20 ans		204 367	204 367	3,67 %
Plus de 20 ans		23 397	23 397	4,10 %
	193 775	2 880 344	3 074 119	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Taxes	119 208	108 074
Gouvernement du Canada et ses entreprises	256 620	294 554
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 970 088	3 397 847
Organismes municipaux	57 694	37 264
Services rendus et autres	369 473	368 036
	4 773 083	4 205 775

Une provision pour créances douteuses de 128,5 M$ (123,6 M$ en 2017) a été déduite des débiteurs.

	2018	2017
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 912,1 M$ (2 635,1 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2018, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2018			
2019	334 482	3,63 %	14 590
2020	296 647	3,41 %	4 249
2021	255 019	3,31 %	21 565
2022	224 618	3,29 %	13 656
2023	188 572	3,26 %	62 504
1 à 5 ans	1 299 338	3,41 %	116 564
6 à 10 ans	359 742	3,03 %	460 697
11 à 15 ans	140 343	2,74 %	403 364
16 à 20 ans	54 109	2,90 %	28 677
	1 853 532	3,27 %	1 009 302
31 décembre 2017			
2018	293 698	3,88 %	41 324
2019	291 189	3,76 %	14 880
2020	254 996	3,54 %	4 539
2021	213 803	3,45 %	21 856
2022	183 812	3,43 %	13 946
1 à 5 ans	1 237 498	3,64 %	96 545
6 à 10 ans	444 077	3,19 %	280 269
11 à 15 ans	113 817	2,78 %	280 628
16 à 20 ans	40 750	2,79 %	41 679
	1 836 142	3,46 %	699 121

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

6. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Prêts aux PME MTL	29 080	24 531
Prêts à un office municipal d'habitation	5 376	5 079
Soldes de prix de vente et autres prêts	3 131	3 220
	37 587	32 830

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,7 M$ (3,3 M$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M$ (2,5 M$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2018, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2017).

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Voir la note 4 aux pages S11-19 et S11-20.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Régimes de retraite à prestations déterminées	28 003	182 135
Autres régimes	288 861	276 781
Passif au titre des avantages sociaux futurs	316 864	458 916

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 258,9 M$ (431,7 M$ en 2017). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,3 M$ (1,2 M$ en 2017) et à 2,8 M$ (2,7 M$ en 2017).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2015 à 2017.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	19 741 973		19 018 793	
Obligation au titre des prestations constituées	(19 391 122)	(299 862)	(18 893 396)	(304 886)
Excédent (déficit)	350 851	(299 862)	125 397	(304 886)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(42 526)	11 001	96 092	28 105
Actif (passif) au titre des prestations constituées	308 325	(288 861)	221 489	(276 781)
Provision pour moins-value	(336 328)		(403 624)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(28 003)	(288 861)	(182 135)	(276 781)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(6 787 150)	(299 862)	(9 273 485)	(304 886)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	6 208 473		8 606 224	
Déficit	(578 677)	(299 862)	(667 261)	(304 886)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 018 793		17 922 156	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 136 308		1 069 957	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	20 142		481 977	
Rendement réel des actifs des régimes	1 156 450		1 551 934	
Cotisations de l'employeur	391 010	9 987	373 587	9 983
Cotisations des employés	209 706		185 789	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Solde à la fin de l'exercice	19 741 973		19 018 793	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	19 427 822		19 757 026	

[1] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2018		2017	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite (1)	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	18 893 396	304 886	18 254 929	273 305
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
(Gains) pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	(22 445)	(15 365)	151 022	22 222
Solde à la fin de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886

[1] Au 31 décembre 2018, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 771,1 M$ (1 763,5 M$ au 31 décembre 2017) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Cotisations des employés	(209 706)		(185 789)	
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes		(4)	(7 747)	
Amortissement des pertes actuarielles	96 031	1 743	129 699	327
Charge au titre des avantages de retraite	357 569	11 160	393 130	8 808
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 136 308)		(1 069 957)	
Charge d'intérêt	(53 395)	10 907	(24 806)	10 861
Variation de la provision pour moins-value	(67 296)		43 678	
Charge totale	236 878	22 067	412 002	19 669

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,20%	3,50%	5,90% à 6,50%	3,50% à 3,75%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%	2,50% à 2,75%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2025 et 2027

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2018	2017
Régimes à cotisations déterminées	1 277	1 248
Régimes de retraite des élus municipaux	2 777	2 729

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Voir la note 9 à la page S11-4.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 2 081,3 M$ au 31 décembre 2018 (2 056,0 M$ en 2017).

De ce montant, une somme de 1 762,2 M$ (750,0 M$ en vertu d'une limite relative à la STM et 1 012,2 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 389,8 M$ (603,3 M$ en 2017) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,17 % (1,32 % en 2017).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 319,1 M$. Au 31 décembre 2018, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 66,5 M$ (35,0 M$ en 2017) et portent intérêt à un taux moyen de 2,39 % (1,68 % en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

11. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Fournisseurs	708 693	593 272
Rémunération et charges sociales	567 554	556 818
Dépôts et retenues de garantie	230 631	207 274
Intérêts courus sur la dette à long terme	88 398	84 301
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	83 907	64 926
Passif environnemental (2)	99 367	76 806
Contestations d'évaluation	39 153	32 292
Autres	89 747	108 774
Gouvernement du Québec et ses entreprises (3)	54 469	50 643
Autres	62 447	58 873
	2 024 366	1 833 979

1 La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 153,2 M$ (115,4 M$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017).

2 La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2018, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 76,9 M$ (58,2 M$ en 2017), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2044, se chiffrent à 100,5 M$ (80,1 M$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 22,5 M$ (18,6 M$ en 2017). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M$ (9,8 M$ 2017) ont réduit la provision au 31 décembre 2018.

3 En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2018, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,7 M$ (38,1 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

12. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts	160 972	8 565
Primes à l'émission de titres	62 651	70 228
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	34 795	35 252
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 185	16 002
Fonds de développement du logement social	18 198	11 996
Autres	25 812	20 788
	318 613	162 831

13. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligations et emprunts bancaires (1)	12 224 323	11 164 064
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	90 645	96 962
Autres dettes à long terme	27 249	16 639
	12 342 217	11 277 665

1 Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2017).

2 Les hypothèques immobilières, au montant de 11,1 M$ (14,9 M$ en 2017), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 33,3 M$ (33,7 M$ en 2017).

En 2017, la SHDM a obtenu un financement par prêt à terme de 100 M$, relatif à un projet immobilier, qui sera disponible à compter du 7 janvier 2019. La Société prévoit utiliser ce financement lorsque les travaux de construction seront complétés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2018	2017
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 276 154	3 961 344
De l'agglomération	2 281 092	1 921 305
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 566 743	2 527 700
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	355 394	332 053
	12 342 217	11 277 665

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 183,5 M$ (185,9 M$ en 2017). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2018, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2018			2017		
Années	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net
2018				1 052 875	307 212	745 663
2019	1 301 788	242 780	1 059 008	1 240 514	242 791	997 723
2020	587 777	88 011	499 766	532 228	88 012	444 216
2021	964 097	297 167	666 930	909 954	297 168	612 786
2022	748 637	461 023	287 614	617 223	381 023	236 200
2023	1 319 772	507 072	812 700			
1 à 5 ans	4 922 071	1 596 053	3 326 018	4 352 794	1 316 206	3 036 588
6 à 10 ans	4 261 707	1 119 630	3 142 077	4 277 341	1 049 261	3 228 080
11 à 15 ans	722 607	80 365	642 242	725 356	80 365	644 991
16 à 20 ans	1 382 102	151 811	1 230 291	868 444	27 955	840 489
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
TOTAL	12 342 217	2 947 859	9 394 358	11 277 665	2 473 787	8 803 878

[1] Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2018	2017
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,75 %	4,08 %
6 à 10 ans	3,59 %	3,73 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,15 %
16 à 20 ans	3,60 %	3,77 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
Moyenne pondérée	3,89 %	4,11 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 13 109,1 M$ (12 396,8 M$ en 2017). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 17,6 M$ (21,1 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

14. ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

Voir la note 14 à la page S11-6.

15. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2017	Augmentation	Cessions/ Radiations	Solde au 31-12-2018
COÛT				
Infrastructures	12 146 537	1 222 964	225 459	13 144 042
Réseau du métro	2 820 138	220 629	20 929	3 019 838
Voitures de métro	1 437 984	627 359	100 384	1 964 959
Bâtiments	3 771 250	409 119	61 887	4 118 482
Améliorations locatives	111 175	24 600	3 944	131 831
Véhicules	1 603 231	142 383	24 401	1 721 213
Ameublement et équipement de bureau	610 194	121 717	77 609	654 302
Machinerie, outillage et équipement	457 363	54 399	38 182	473 580
Terrains	1 317 224	80 526	1 319	1 396 431
Autres	6 100	8 201	1 212	13 089
	24 281 196	2 911 897	555 326	26 637 767
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 279 252	503 747	224 284	5 558 715
Réseau du métro	807 216	96 630	20 929	882 917
Voitures de métro	352 331	34 302	100 384	286 249
Bâtiments	1 673 794	118 497	59 716	1 732 575
Améliorations locatives	52 718	24 400	3 202	73 916
Véhicules	905 239	107 163	24 401	988 001
Ameublement et équipement de bureau	280 271	89 647	74 389	295 529
Machinerie, outillage et équipement	204 616	42 164	33 333	213 447
Autres	1 273	145	1 212	206
	9 556 710	1 016 695	541 850	10 031 555
VALEUR COMPTABLE NETTE	14 724 486			16 606 212

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 231,8 M$ au 31 décembre 2018 (780,6 M$ en 2017). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

16. PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

Voir la note 16 à la page S11-8.

17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	92 400	216 940
Frais d'émission de titres	60 011	43 852
Autres	8 867	7 795
	161 278	268 587

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 2 220,4 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2050	Total
602,8 M$	436,4 M$	302,9 M$	182,7 M$	149,4 M$	546,2 M$	2 220,4 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 3 813,7 M$, dont 1 000,8 M$ pour l'acquisition de bus et 672,7 M$ pour l'achat de voitures de métro.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

19. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont estimés à 3 345,6 M$. Ils représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 2 789,8 M$ et de services rendus de 555,8 M$ associés à la location de locaux, de conduits souterrains et de prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2065	Sous-total	Ententes à durée indéterminée(1)	Total
708,2 M$	978,0 M$	615,9 M$	273,7 M$	157,2 M$	498,6 M$	3 231,6 M$	114,0 M$	3 345,6 M$

1 Les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée sont établis uniquement pour l'année 2019. Ils sont liés à des revenus de transferts de 93,5 M$ et de services rendus de 20,5 M$ associés à des prêts d'employés.

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 074,7 M$ (2 100,7 M$ en 2017).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget établi à des fins fiscales une somme de près de 33 M$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2018.

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

21. ACTIFS ÉVENTUELS

Les réclamations en justice intentées par la Ville s'élèvent à 94,8 M$. Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement de ces réclamations, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

22. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS (S/O)

23. DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération en janvier 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés afin de se conformer aux Normes comptables du secteur public et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets des activités de fonctionnement déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau de la page S11-42.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en février 2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2018, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 913 333	2 880 376	3 143 527	3 074 119
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 912 118	2 862 834	2 635 148	2 535 263
Dette à long terme	13 109 158	12 342 217	12 396 833	11 277 665

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 17,6 M$ (21,1 M$ en 2017). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	211 925	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés	239 297	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	(588 221)	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 232 778)	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	10 718 932	9 541 813
	9 791 705	8 435 393

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net sera viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

26. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 488	5 354
Gouvernement du Québec	327 129	524 770
Communauté métropolitaine de Montréal	37 603	35 705
	370 220	565 829
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 378	58 814
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	25 502	97 442
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	526 522	495 145
Programme d'aide financière du fonds de l'insfrastructure de transport en commun	251 325	
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	168 296	46 799
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	38 743	5 551
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	44 002	204 662
Autres	47 840	22 457
	1 136 608	930 870
	1 506 828	1 496 699

27. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Fonds d'amortissement	78 926	82 667
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	49 475	40 102
	128 401	122 769
Arriérés de taxes	15 963	15 315
	144 364	138 084

28. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et les charges de fonctionnement pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

29. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Au 31 décembre 2018, ces cessions d'actifs n'ont pas été réalisées. Il est toutefois prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus et que cette dernière cèdera des stationnements incitatifs et des terminus.

Le 7 février 2019, le conseil d'administration de la STM a autorisé l'entente intervenue avec l'ARTM concernant les services de transport collectif. Cette entente, qui s'échelonne du 1er juin 2017 au 31 décembre 2019, définit la rémunération de la STM et la prestation du service de transport convenue par les parties.

---

30. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

CONCILIATION DES BUDGETS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budgets des activités de fonctionnement déposés				2018
	Administration municipale	Organismes contrôlés (1)	Ajustements (2)	Éliminations (3)	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 472 419			(20 436)	**3 451 983**
Compensations tenant lieu de taxes	270 943				**270 943**
Quotes-parts	417 899				**417 899**
Transferts	292 439	144 068	924 913	(46 266)	**1 315 154**
Services rendus	312 867	1 508 719		(92 928)	**1 728 658**
Imposition de droits	212 534				**212 534**
Amendes et pénalités	206 628				**206 628**
Intérêts	148 752	18 922		(29 286)	**138 388**
Autres revenus	33 014	61 334	42 818	(2 000)	**135 166**
	5 367 495	1 733 043	967 731	(190 916)	**7 877 353**
Charges					
Administration générale	826 798		15 426	(9 817)	**832 407**
Sécurité publique	1 022 941		39 093		**1 062 034**
Transport	1 013 967	1 580 374	266 641	(100 032)	**2 760 950**
Hygiène du milieu	423 187		235 028	(839)	**657 376**
Santé et bien-être	105 112	65 783	562	(11 464)	**159 993**
Aménagement, urbanisme et développement	214 144	11 469	34 113	(7 134)	**252 592**
Loisirs et culture	569 225	62 981	116 984	(32 344)	**716 846**
Frais de financement	407 286	136 902		(29 286)	**514 902**
	4 582 660	1 857 509	707 847	(190 916)	**6 957 100**
Excédent avant financement et affectations	784 835	(124 466)	259 884		**920 253**
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(478 373)		478 373		
Affectations					
Activités d'immobilisations					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287		(67 287)		
Réserves financières et fonds réservés	(353 884)		353 884		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(19 865)		19 865		
	(306 462)		306 462		
Excédent (déficit) consolidé budgété de l'exercice		(124 466)	1 044 719		**920 253**

1 Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été ventilés dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement, au montant de 265,8 M$, est repartie dans les fonctions suivantes : transport 257,1 M$, santé et bien-être 8,2 M$ et aménagement, urbanisme et développement 0,5 M$.

2 Les ajustements sont constitués des éléments suivants : les revenus des activités d'immobilisations de 967,7 M$ et la charge d'amortissement de l'administration municipale au montant de 707,8 M$ qui affectent l'excédent de l'exercice établi selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que le financement et les affectations qui n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

3 En vertu des normes comptables reliées à la présentation des états financiers consolidés, les transactions réciproques sont éliminées.

S12

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Budget 2018	Réalisations 2018			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	3 343 441 000	3 472 419 000	3 482 078 000			3 460 181 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	260 024 000	270 943 000	264 417 000			264 417 000
Quotes-parts	3	397 247 000	417 899 000	418 105 000			418 105 000
Transferts	4	350 702 000	292 439 000	283 068 000		136 948 000	370 220 000
Services rendus	5	314 394 000	312 867 000	313 510 000		1 502 972 000	1 725 422 000
Imposition de droits	6	265 882 000	212 534 000	318 973 000			318 973 000
Amendes et pénalités	7	172 814 000	206 628 000	189 033 000			189 033 000
Revenus de placements de portefeuille	8	107 358 000	109 176 000	117 142 000		11 259 000	128 401 000
Autres revenus d'intérêts	9	37 212 000	39 576 000	43 660 000			15 963 000
Autres revenus	10	35 519 000	33 014 000	46 420 000		55 754 000	100 174 000
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	5 284 593 000	5 367 495 000	5 476 406 000		1 706 933 000	6 990 889 000
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	268 355 000	259 000 000	191 429 000		945 179 000	1 136 608 000
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	1 558 000	4 700 000	7 386 000			7 386 000
Autres	18	6 790 000		7 752 000		5 982 000	13 734 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	276 703 000	263 700 000	206 567 000		951 161 000	1 157 728 000
	21	5 561 296 000	5 631 195 000	5 682 973 000		2 658 094 000	8 148 617 000
Charges							
Administration générale	22	766 300 000	826 798 000	673 533 000	14 633 000		678 195 000
Sécurité publique	23	1 100 761 000	1 022 941 000	1 077 332 000	28 201 000		1 105 533 000
Transport	24	1 010 174 000	1 013 967 000	1 016 709 000	265 210 000	1 462 209 000	2 642 669 000
Hygiène du milieu	25	406 660 000	423 187 000	466 652 000	222 404 000		688 239 000
Santé et bien-être	26	89 913 000	105 112 000	94 991 000	1 566 000	64 563 000	149 178 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	209 238 000	214 144 000	200 721 000	39 696 000	11 523 000	244 862 000
Loisirs et culture	28	615 355 000	569 225 000	597 210 000	155 138 000	64 058 000	782 920 000
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	389 789 000	407 286 000	397 165 000		131 241 000	500 709 000
Effet net des opérations de restructuration	31						
Amortissement des immobilisations	32	669 038 000	707 847 000	726 848 000	(726 848 000)		
	33	5 257 228 000	5 290 507 000	5 251 161 000		1 733 594 000	6 792 305 000
Excédent (déficit) de l'exercice	34	304 068 000	340 688 000	431 812 000		924 500 000	1 356 312 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

10

S13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Budget 2018	Réalisations 2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	304 068 000	340 688 000	431 812 000	924 500 000	1 356 312 000
Moins: revenus d'investissement	2	(276 703 000)	(263 700 000)	(206 567 000)	(951 161 000)	(1 157 728 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	27 365 000	76 988 000	225 245 000	(26 661 000)	198 584 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	669 038 000	707 847 000	726 848 000	289 847 000	1 016 695 000
Produit de cession	5	26 407 000	4 660 000	29 863 000	62 000	29 925 000
(Gain) perte sur cession	6	(18 795 000)	(4 660 000)	(24 138 000)	7 689 000	(16 449 000)
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	676 650 000	707 847 000	732 573 000	297 598 000	1 030 171 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	69 819 000	29 700 000	33 148 000		6 152 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(490 951 000)	(509 466 000)	(506 440 000)	(81 430 000)	(587 870 000)
	18	(421 132 000)	(479 766 000)	(473 292 000)	(81 430 000)	(581 718 000)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(9 487 000)	( )	(17 704 000)	(42 554 000)	(60 258 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21	141 995 000	67 287 000	117 980 000		117 980 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(324 128 000)	(353 884 000)	(354 486 000)	(142 270 000)	(496 756 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	48 247 000	(18 472 000)	(17 622 000)	(13 545 000)	(4 171 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(143 373 000)	(305 069 000)	(271 832 000)	(198 369 000)	(443 205 000)
	26	112 145 000	(76 988 000)	(12 551 000)	17 799 000	5 248 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	139 510 000		212 694 000	(8 862 000)	203 832 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Réalisations 2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	276 703 000	206 567 000	951 161 000	1 157 728 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	(109 971 000)	(103 581 000)	( )	(103 581 000)
Sécurité publique	3	(41 339 000)	(58 918 000)	( )	(58 918 000)
Transport	4	(498 667 000)	(537 582 000)	(1 137 852 000)	(1 675 434 000)
Hygiène du milieu	5	(378 227 000)	(513 545 000)	( )	(513 545 000)
Santé et bien-être	6	(199 000)	(25 892 000)	(52 523 000)	(78 415 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(52 712 000)	(66 845 000)	(6 000)	(66 851 000)
Loisirs et culture	8	(333 801 000)	(415 138 000)	(15 000)	(415 153 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(1 414 916 000)	(1 721 501 000)	(1 190 396 000)	(2 911 897 000)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	679 966 000	918 781 000	314 197 000	1 259 974 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	9 487 000	17 704 000	42 554 000	60 258 000
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15				
Excédent de fonctionnement affecté	16	24 116 000	10 150 000		10 150 000
Réserves financières et fonds réservés	17	343 716 000	426 443 000		426 443 000
	18	377 319 000	454 297 000	42 554 000	496 851 000
	19	(357 631 000)	(348 423 000)	(833 645 000)	(1 155 072 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(80 928 000)	(141 856 000)	117 516 000	2 656 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

S15

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2017	2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	151 637 000	480 333 000	82 957 000	563 290 000
Débiteurs (note 5)	2	2 701 674 000	2 925 473 000	2 860 018 000	4 773 083 000
Prêts (note 6)	3	33 816 000	37 386 000	828 000	37 587 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 546 834 000	2 265 385 000	614 991 000	2 880 376 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	1 592 000		1 592 000
	8	5 435 553 000	5 710 169 000	3 558 794 000	8 255 928 000
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10			456 280 000	456 280 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 566 572 000	1 668 213 000	443 768 000	2 024 366 000
Revenus reportés (note 12)	12	161 881 000	311 275 000	19 338 000	318 613 000
Dette à long terme (note 13)	13	8 604 927 000	9 221 042 000	4 046 595 000	12 342 217 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	316 048 000	304 546 000	12 318 000	316 864 000
	15	10 649 428 000	11 505 076 000	4 978 299 000	15 458 340 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(5 213 875 000)	(5 794 907 000)	(1 419 505 000)	(7 202 412 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	9 879 569 000	10 868 497 000	5 737 715 000	16 606 212 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	116 029 000	120 839 000	12 877 000	133 716 000
Stocks de fournitures	19	43 561 000	50 276 000	42 635 000	92 911 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	37 653 000	50 044 000	123 234 000	161 278 000
	21	10 076 812 000	11 089 656 000	5 916 461 000	16 994 117 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	235 574 000	215 822 000	(3 897 000)	211 925 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	272 379 000	377 047 000	65 503 000	442 550 000
Réserves financières et fonds réservés	24	154 952 000	82 643 000	156 654 000	239 297 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(1 201 224 000)	(1 184 066 000)	(109 975 000)	(1 232 778 000)
Financement des investissements en cours	26	(109 170 000)	(251 026 000)	(302 928 000)	(588 221 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	5 510 426 000	6 054 329 000	4 691 599 000	10 718 932 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	4 862 937 000	5 294 749 000	4 496 956 000	9 791 705 000

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
Rémunération	1	1 731 430 000	1 784 675 000	2 516 290 000	2 491 707 000
Charges sociales	2	599 131 000	580 659 000	667 314 000	842 167 000
Biens et services	3	936 584 000	872 000 000	1 222 658 000	1 181 350 000
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	4	312 231 000	304 529 000	342 744 000	331 633 000
D'autres organismes municipaux	5				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	36 779 000	44 913 000	130 436 000	129 212 000
D'autres tiers	7	56 860 000	46 679 000	18 982 000	23 179 000
Autres frais de financement	8	1 416 000	1 044 000	8 547 000	5 504 000
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	9	614 077 000	590 778 000	590 778 000	76 649 000
Transferts	10				
Autres	11	48 459 000	49 176 000	210 000	1 385 000
Autres organismes					
Transferts	12				
Autres	13	163 751 000	152 122 000	166 184 000	256 752 000
Amortissement des immobilisations	14	707 847 000	726 848 000	1 016 695 000	937 965 000
Autres					
- Autres	15	81 942 000	97 738 000	111 467 000	89 759 000
-	16				
-	17				
	18	5 290 507 000	5 251 161 000	6 792 305 000	6 367 262 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Autres charges	8		
	9		
Excédent (déficit) de l'exercice	10		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11		
Placements de portefeuille	12		
Débiteurs	13		
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	14		
Provision pour moins-value	15	( )	( )
	16		
	17		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	18		
Revenus reportés	19		
Dette à long terme	20		
	21		
Solde du Fonds local d'investissement	22		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	23		
Supportant les engagements de prêts	24		
Supportant les garanties de prêts	25		
	26		

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Intérêts sur la dette à long terme	8		
Autres charges	9		
	10		
Excédent (déficit) de l'exercice	11		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12		
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14		
Prêts aux entreprises	15		
Provision pour moins-value	16	( )	( )
	17		
	18		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	19		
Revenus reportés	20		
Dette à long terme	21		
	22		
Solde du Fonds local de solidarité			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	23		
Excédent (déficit) non affecté	24		
	25		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	26		
Supportant les engagements de prêts	27		
	28		

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus provenant de la gestion foncière	1		
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Frais de gestion			
Salaires	5		
Créances douteuses	6		
Autres frais de gestion	7		
	8		
Activités et projets de mise en valeur du territoire			
-	9		
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
	15		
	16		
Excédent (déficit) de l'exercice	17		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18		
Placements de portefeuille	19		
Débiteurs	20		
Provision pour créances douteuses	21	( )	( )
	22		
Autres	23		
	24		
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25		
Créditeurs et charges à payer	26		
Revenus reportés			
Provenant de la gestion foncière	27		
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	28		
Autres	29		
Autres	30		
	31		
Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	32		

Note sur les autres actifs

Note sur les créditeurs et charges à payer

Note sur les autres revenus reportés

Note sur les autres passifs

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	211 925 000	230 970 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	442 550 000	347 451 000
Réserves financières et fonds réservés	3	239 297 000	169 336 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 232 778 000)	(1 249 893 000)
Financement des investissements en cours	5	(588 221 000)	(604 284 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	10 718 932 000	9 541 813 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	9 791 705 000	8 435 393 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	215 822 000	235 574 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]	10	(3 897 000)	(4 604 000)
	11	211 925 000	230 970 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
- Affect. à l'exercice suivant	12	4 800 000	
- Exc.affect.-Arrondissements	13	205 253 000	192 253 000
- Exc.affect.-Proj. spécifiques	14	107 136 000	24 542 000
- Exc.affect.-Autres fins	15	59 858 000	55 584 000
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	377 047 000	272 379 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]			
- Exc.affect.-Autres fins	22	65 503 000	75 072 000
-	23		
-	24		
	25	65 503 000	75 072 000
	26	442 550 000	347 451 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
- Gestion de la voirie	27	34 538 000	43 358 000
- Gestion de l'eau	28	35 337 000	58 434 000
- Immobilisations	29	282 000	40 279 000
-	30		
-	31		
	32	70 157 000	142 071 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	3 768 000	3 826 000
Organismes contrôlés et partenariats	38	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41	2 183 000	2 535 000
Organismes contrôlés et partenariats	42	6 057 000	6 057 000
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
- Immobilisations	45	143 597 000	1 327 000
- Autres	46	6 535 000	6 520 000
	47	169 140 000	27 265 000
	48	239 297 000	169 336 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49	(6 117 000)	(6 117 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50	(199 140 000)	(199 140 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51	(57 000 000)	(105 161 000)
Autres	52	((162 856 000))	((191 526 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53	( )	( )
	54	(99 401 000)	(118 892 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	56	(36 800 000)	(38 400 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57	( )	( )
Autres			
-	58	( )	( )
-	59	( )	( )
	60	(136 201 000)	(157 292 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63	(8 940 000)	(22 540 000)
Utilisation du fonds de roulement	64	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65	( )	( )
Autres			
-	66	( )	( )
-	67	( )	( )
	68	(8 940 000)	(22 540 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	70	(4 030 000)	((9 613 000))
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71	( )	( )
Autres			
- Act. de fonc. financées	72	(1 355 985 000)	(1 337 190 000)
- Act. de fonc. à financer	73	(89 318 000)	(76 678 000)
	74	(1 449 333 000)	(1 404 255 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75	4 030 000	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76	251 517 000	213 471 000
Prêts aux entrepreneurs, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs liés au FLI et au FLS	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
- Débiteurs sur dép. de fonc.	79	106 149 000	120 723 000
	80	361 696 000	334 194 000
	81	(1 232 778 000)	(1 249 893 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82	746 346 000	889 939 000
Investissements à financer	83	(1 334 567 000)	(1 494 223 000)
	84	(588 221 000)	(604 284 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	16 606 212 000	14 724 486 000
Propriétés destinées à la revente	86	135 308 000	136 074 000
Prêts	87	37 587 000	32 830 000
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88	2 566 743 000	2 527 700 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	19 345 850 000	17 421 090 000
Ajustements aux éléments d'actif	91	(279 044 000)	(289 627 000)
	92	19 066 806 000	17 131 463 000
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93	(12 342 217 000)	(11 277 665 000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94	( )	( )
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	2 862 834 000	2 535 263 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96	1 104 468 000	1 114 106 000
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97	27 041 000	38 646 000
	98	(8 347 874 000)	(7 589 650 000)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99	( )	( )
	100	(8 347 874 000)	(7 589 650 000)
	101	10 718 932 000	9 541 813 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes de retraite enregistrés		Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	12	2	21

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

		2018	2017
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(182 135 000)	(143 720 000)
Charge de l'exercice	4	(236 878 000)	(412 002 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	391 010 000	373 587 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(28 003 000)	(182 135 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	19 741 973 000	19 018 793 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(19 391 122 000)	(18 893 396 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	350 851 000	125 397 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(42 526 000)	96 092 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	308 325 000	221 489 000
Provision pour moins-value	12	(336 328 000)	(403 624 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(28 003 000)	(182 135 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	24	26
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	6 208 473 000	8 606 224 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(6 787 150 000)	(9 273 485 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(578 677 000)	(667 261 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	470 637 000	449 558 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	607 000	7 409 000
	20	471 244 000	456 967 000
Cotisations salariales des employés	21	(209 706 000)	(185 789 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23	261 538 000	271 178 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	96 031 000	129 699 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		(7 747 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	(67 296 000)	43 678 000
Autres			
-	29		
-	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	290 273 000	436 808 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	1 082 913 000	1 045 151 000
Rendement espéré des actifs	33	(1 136 308 000)	(1 069 957 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	(53 395 000)	(24 806 000)
Charge de l'exercice	35	236 878 000	412 002 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	1 156 450 000	1 551 934 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	(1 136 308 000)	(1 069 957 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	20 142 000	481 977 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	22 445 000	(151 022 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	40	1 033 986 000	1 014 673 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	19 427 822 000	19 757 026 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	(135 167 000)	(131 771 800)
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44	391 650 000	400 954 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	1 379 432 000	1 362 496 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	13	13
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	5,97 %	6,03 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	6,04 %	6,04 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,68 %	2,65 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,02 %	2,06 %
Autres hypothèses économiques			
-	51		
-	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53		54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

		2018	2017
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(276 781 000)	(267 095 000)
Charge de l'exercice	56	(22 067 000)	(19 669 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	9 987 000	9 983 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(288 861 000)	(276 781 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(299 862 000)	(304 886 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(299 862 000)	(304 886 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	11 001 000	28 105 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(288 861 000)	(276 781 000)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(288 861 000)	(276 781 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(299 862 000)	(304 886 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(299 862 000)	(304 886 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	9 953 000	8 481 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	(532 000)	
	72	9 421 000	8 481 000
Cotisations salariales des employés	73	( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	( )
	75	9 421 000	8 481 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	1 743 000	327 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	(4 000)	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un réglement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Autres			
-	81		
-	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	11 160 000	8 808 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	10 907 000	10 861 000
Rendement espéré des actifs	85	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	10 907 000	10 861 000
Charge de l'exercice	87	22 067 000	19 669 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91	15 365 000	(22 222 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	92	9 987 000	9 983 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	12	11
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	3,50 %	3,60 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	2,90 %	2,56 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	2,25 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	6,06 %	6,30 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	4,12 %	3,60 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	2 028	2 027
Autres hypothèses économiques			
-	104		
-	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 106 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2018	2017
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime volontaire d'épargne-retraite	108		
Régime de retraite simplifié	109		
Régime de retraite par financement salarial	110		
Autres régimes	111	1 277 000	1 248 000
	112	1 277 000	1 248 000

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 113 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2018	2017
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	114		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2018	2017
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	115	106	109

Description du régime

.

		2018	2017
Cotisations des élus au RREM	116	426 000	413 000
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	117	1 436 000	1 400 000
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	118	1 341 000	1 329 000
	119	2 777 000	2 729 000

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
TAXES		**Réalisations 2018**	**Réalisations 2018**	**Réalisations 2017**
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	2 758 583 000	2 736 686 000	2 645 546 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3	347 172 000	347 172 000	311 736 000
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5	100 080 000	100 080 000	99 489 000
Activités de fonctionnement	6	143 309 000	143 309 000	136 850 000
Activités d'investissement	7			
Autres	8	2 170 000	2 170 000	2 121 000
	9	3 351 314 000	3 329 417 000	3 195 742 000
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	24 373 000	24 373 000	23 062 000
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13	14 096 000	14 096 000	14 045 000
Autres				
- Taxe immatriculation	14	35 778 000	35 778 000	35 674 000
- Autres	15	650 000	650 000	473 000
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 101 000	13 101 000	13 030 000
Service de la dette	18	8 048 000	8 048 000	8 493 000
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20	21 145 000	21 145 000	18 936 000
Activités d'investissement	21			
	22	117 191 000	117 191 000	113 713 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24	13 573 000	13 573 000	12 697 000
	25	13 573 000	13 573 000	12 697 000
	26	130 764 000	130 764 000	126 410 000
	27	3 482 078 000	3 460 181 000	3 322 152 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	28	33 641 000	33 641 000	35 446 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	29	3 655 000	3 655 000	3 283 000
Taxes d'affaires	30			932 000
Compensations pour les terres publiques	31			
	32	37 296 000	37 296 000	39 661 000
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	33	74 798 000	74 798 000	70 861 000
Cégeps et universités	34	56 408 000	56 408 000	53 776 000
Écoles primaires et secondaires	35	42 714 000	42 714 000	39 484 000
	36	173 920 000	173 920 000	164 121 000
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	37	1 525 000	1 525 000	1 591 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38	167 000	167 000	164 000
Taxes d'affaires	39			
	40	1 692 000	1 692 000	1 755 000
	41	212 908 000	212 908 000	205 537 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	42	31 107 000	31 107 000	34 691 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	43	3 418 000	3 418 000	3 514 000
Taxes d'affaires	44	1 335 000	1 335 000	3 048 000
	45	35 860 000	35 860 000	41 253 000
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	46			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	47	13 600 000	13 600 000	11 010 000
	48	13 600 000	13 600 000	11 010 000
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49			
Autres	50	2 049 000	2 049 000	2 224 000
	51	2 049 000	2 049 000	2 224 000
	52	264 417 000	264 417 000	260 024 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	53	20 130 000	20 130 000	80 542 000
Sécurité publique				
Police	54	8 126 000	8 126 000	9 505 000
Sécurité incendie	55	8 246 000	8 246 000	8 541 000
Sécurité civile	56			650 000
Autres	57	125 000	125 000	131 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	58	2 777 000	2 777 000	2 813 000
Enlèvement de la neige	59	693 000	693 000	727 000
Autres	60	1 079 000	1 079 000	1 282 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	61	3 246 000	80 368 000	147 646 000
Transport adapté	62			42 029 000
Transport scolaire	63			
Autres	64			
Transport aérien	65			
Transport par eau	66			
Autres	67			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	141 000	141 000	148 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	63 000	63 000	67 000
Traitement des eaux usées	70	13 886 000	13 886 000	15 674 000
Réseaux d'égout	71			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	72	17 663 000	17 663 000	15 864 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	73	503 000	503 000	560 000
Tri et conditionnement	74			
Autres	75			
Autres	76	183 000	183 000	245 000
Cours d'eau	77			
Protection de l'environnement	78	443 000	443 000	420 000
Autres	79			4 100 000
Santé et bien-être				
Logement social	80	978 000	978 000	
Sécurité du revenu	81			
Autres	82	15 583 000	15 583 000	10 686 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	83			
Rénovation urbaine	84	2 043 000	2 043 000	7 132 000
Promotion et développement économique	85	18 849 000	18 849 000	7 726 000
Autres	86			3 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	87	1 457 000	11 457 000	13 482 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	88	4 820 000	4 820 000	4 946 000
Autres	89	9 399 000	9 429 000	29 566 000
Réseau d'électricité	90			
	91	130 433 000	217 585 000	404 485 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	92	4 359 000	4 359 000	5 404 000
Sécurité publique				
Police	93			
Sécurité incendie	94			
Sécurité civile	95			
Autres	96			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	97	29 402 000	29 402 000	30 136 000
Enlèvement de la neige	98			
Autres	99	800 000	800 000	
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	100		945 179 000	662 515 000
Transport adapté	101			
Transport scolaire	102			
Autres	103			
Transport aérien	104			
Transport par eau	105			
Autres	106			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	1 824 000	1 824 000	16 342 000
Réseau de distribution de l'eau potable	108	57 588 000	57 588 000	109 292 000
Traitement des eaux usées	109	17 264 000	17 264 000	6 637 000
Réseaux d'égout	110	37 382 000	37 382 000	89 092 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	111			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	112			
Tri et conditionnement	113			
Autres	114			
Autres	115			
Cours d'eau	116			
Protection de l'environnement	117			
Autres	118			
Santé et bien-être				
Logement social	119	25 666 000	25 666 000	
Sécurité du revenu	120			
Autres	121			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	122			
Rénovation urbaine	123			
Promotion et développement économique	124			
Autres	125	1 265 000	1 265 000	662 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	126	11 701 000	11 701 000	10 391 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	127	4 142 000	4 142 000	285 000
Autres	128	36 000	36 000	114 000
Réseau d'électricité	129			
	130	191 429 000	1 136 608 000	930 870 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131			
Péréquation	132			
Neutralité	133			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	19 679 000	19 679 000	21 233 000
Fonds de développement des territoires	136	8 867 000	8 867 000	1 293 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137			20 112 000
Partage des revenus du cannabis	138			
Autres	139	124 089 000	124 089 000	118 706 000
	140	152 635 000	152 635 000	161 344 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	474 497 000	1 506 828 000	1 496 699 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

SERVICES RENDUS		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	142			
Évaluation	143			
Autres	144			
	145			
Sécurité publique				
Police	146			
Sécurité incendie	147			
Sécurité civile	148			
Autres	149			
	150			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	151			
Enlèvement de la neige	152	8 000	8 000	8 000
Autres	153			
Transport collectif	154			
Autres	155		1 343 301 000	426 082 000
	156	8 000	1 343 309 000	426 090 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157	264 000	264 000	185 000
Réseau de distribution de l'eau potable	158			
Traitement des eaux usées	159			
Réseaux d'égout	160			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	161			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	162			
Tri et conditionnement	163			
Autres	164			
Autres	165			
Cours d'eau	166			
Protection de l'environnement	167			
Autres	168			
	169	264 000	264 000	185 000
Santé et bien-être				
Logement social	170			
Autres	171			
	172			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	173			
Rénovation urbaine	174			
Promotion et développement économique	175			
Autres	176			
	177			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	178			
Activités culturelles				
Bibliothèques	179			
Autres	180			
	181			
Réseau d'électricité	182			
	183	272 000	1 343 573 000	426 275 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	184	359 000	359 000	322 000
Évaluation	185	75 000	75 000	1 627 000
Autre	186	31 656 000	31 656 000	30 649 000
	187	32 090 000	32 090 000	32 598 000
Sécurité publique				
Police	188	40 675 000	24 207 000	18 845 000
Sécurité incendie	189	615 000	615 000	579 000
Sécurité civile	190			
Autres	191	30 000	30 000	26 000
	192	41 320 000	24 852 000	19 450 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	193	4 913 000	4 913 000	4 287 000
Enlèvement de la neige	194	1 918 000	1 918 000	1 892 000
Autres	195	60 781 000	11 869 000	9 143 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	196		(848 000)	262 864 000
Transport adapté	197			2 244 000
Transport scolaire	198			
Autres	199	17 000	17 000	14 000
Autres	200	11 848 000	80 245 000	83 461 000
	201	79 477 000	98 114 000	363 905 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	202			30 000
Réseau de distribution de l'eau potable	203	849 000	849 000	1 456 000
Traitement des eaux usées	204	4 535 000	4 535 000	4 777 000
Réseaux d'égout	205	799 000	799 000	389 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	206	571 000	571 000	156 000
Matières recyclables	207	524 000	524 000	554 000
Autres	208	249 000	249 000	201 000
Cours d'eau	209			
Protection de l'environnement	210	1 538 000	1 538 000	440 000
Autres	211	60 000	60 000	66 000
	212	9 125 000	9 125 000	8 069 000
Santé et bien-être				
Logement social	213	218 000	55 335 000	50 455 000
Sécurité du revenu	214	22 581 000	22 581 000	22 377 000
Autres	215	133 000	133 000	130 000
	216	22 932 000	78 049 000	72 962 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	217	34 237 000	30 631 000	29 845 000
Rénovation urbaine	218	454 000	454 000	492 000
Promotion et développement économique	219	3 148 000	3 148 000	3 730 000
Autres	220	54 894 000	58 576 000	59 405 000
	221	92 733 000	92 809 000	93 472 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	222	18 325 000	29 487 000	26 414 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	223	531 000	531 000	489 000
Autres	224	16 705 000	16 792 000	25 256 000
	225	35 561 000	46 810 000	52 159 000
Réseau d'électricité	226			
	227	313 238 000	381 849 000	642 615 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	228	313 510 000	1 725 422 000	1 068 890 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	229	65 423 000	65 423 000	54 605 000
Droits de mutation immobilière	230	253 550 000	253 550 000	211 277 000
Droits sur les carrières et sablières	231			
Autres	232			
	233	318 973 000	318 973 000	265 882 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	234	189 033 000	189 033 000	172 814 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	235	117 142 000	128 401 000	122 769 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	236	43 660 000	15 963 000	15 315 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	237	24 138 000	16 387 000	21 798 000
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	238	4 646 000	8 661 000	5 128 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	239			
Contributions des promoteurs	240	7 386 000	7 386 000	1 558 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	241		5 982 000	8 416 000
Contributions des organismes municipaux	242			
Autres contributions	243			
Redevances réglementaires	244			
Autres	245	25 388 000	82 878 000	84 280 000
	246	61 558 000	121 294 000	121 180 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	247			

S28-1

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2018	2017
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	56 878 000	130 000	57 008 000	56 977 000	62 216 000
Greffe et application de la loi	2	81 471 000	3 073 000	84 544 000	82 872 000	100 016 000
Gestion financière et administrative	3	253 666 000	1 305 000	254 971 000	256 640 000	254 037 000
Évaluation	4	17 118 000	96 000	17 214 000	17 248 000	17 002 000
Gestion du personnel	5	64 500 000	141 000	64 641 000	64 641 000	62 974 000
Autres						
- Autres	6	199 900 000	9 888 000	209 788 000	199 817 000	275 134 000
-	7					
	8	673 533 000	14 633 000	688 166 000	678 195 000	771 379 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9	693 771 000	12 057 000	705 828 000	705 828 000	717 450 000
Sécurité incendie	10	365 000 000	15 999 000	380 999 000	380 999 000	393 591 000
Sécurité civile	11	1 261 000	145 000	1 406 000	1 406 000	9 630 000
Autres	12	17 300 000		17 300 000	17 300 000	17 040 000
	13	1 077 332 000	28 201 000	1 105 533 000	1 105 533 000	1 137 711 000
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	138 483 000	230 848 000	369 331 000	369 331 000	368 212 000
Enlèvement de la neige	15	192 429 000	12 621 000	205 050 000	205 050 000	190 323 000
Éclairage des rues	16	35 057 000	16 052 000	51 109 000	51 109 000	51 827 000
Circulation et stationnement	17	55 185 000	698 000	55 883 000	124 319 000	127 732 000
Transport collectif						
Transport en commun	18	575 696 000		575 696 000	1 852 819 000	1 433 208 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21	19 859 000	4 991 000	24 850 000	40 041 000	31 489 000
	22	1 016 709 000	265 210 000	1 281 919 000	2 642 669 000	2 202 791 000

22-1

S28-2

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations 2018	Réalisations 2017
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	52 978 000	23 918 000	76 896 000	76 896 000	80 059 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	91 850 000	62 375 000	154 225 000	154 225 000	147 352 000
Traitement des eaux usées	25	59 651 000	68 140 000	127 791 000	127 791 000	131 439 000
Réseaux d'égout	26	40 852 000	61 952 000	102 804 000	102 804 000	103 715 000
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	48 302 000	2 761 000	51 063 000	51 063 000	55 632 000
Élimination	28	41 753 000	571 000	42 324 000	42 324 000	38 077 000
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	29 865 000	559 000	30 424 000	30 424 000	29 123 000
Tri et conditionnement	30	9 730 000		9 730 000	9 730 000	1 452 000
Matières organiques						
Collecte et transport	31	14 499 000		14 499 000	14 803 000	14 377 000
Traitement	32	1 339 000		1 339 000	1 339 000	1 317 000
Matériaux secs	33	35 838 000	571 000	36 409 000	36 409 000	13 919 000
Autres	34	2 567 000	304 000	2 871 000	2 567 000	2 316 000
Plan de gestion	35					
Autres	36	3 145 000		3 145 000	3 145 000	2 982 000
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	15 490 000	1 253 000	16 743 000	16 743 000	14 037 000
Autres	39	18 793 000		18 793 000	17 976 000	(7 818 000)
	40	466 652 000	222 404 000	689 056 000	688 239 000	627 979 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41	31 169 000	1 566 000	32 735 000	85 356 000	75 958 000
Sécurité du revenu	42	21 467 000		21 467 000	21 467 000	22 933 000
Autres	43	42 355 000		42 355 000	42 355 000	37 944 000
	44	94 991 000	1 566 000	96 557 000	149 178 000	136 835 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45	65 773 000	7 336 000	73 109 000	75 496 000	66 107 000
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46	2 744 000		2 744 000	2 744 000	2 746 000
Autres biens	47	34 726 000	187 000	34 913 000	34 912 000	22 008 000
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48	95 184 000	382 000	95 566 000	95 566 000	109 598 000
Tourisme	49	2 203 000		2 203 000	2 203 000	11 767 000
Autres	50	359 000		359 000	359 000	595 000
Autres	51	(268 000)	31 791 000	31 523 000	33 582 000	33 915 000
	52	200 721 000	39 696 000	240 417 000	244 862 000	246 736 000

22-2

S28-3

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2018	2017
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	66 901 000	14 544 000	81 445 000	81 445 000	80 651 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	34 390 000	16 899 000	51 289 000	51 289 000	39 281 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	38 696 000	11 101 000	49 797 000	49 797 000	41 760 000
Parcs et terrains de jeux	56	187 753 000	84 993 000	272 746 000	272 746 000	254 384 000
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58	65 000		65 000	65 000	63 000
Autres	59	17 462 000	854 000	18 316 000	64 606 000	67 193 000
	60	345 267 000	128 391 000	473 658 000	519 948 000	483 332 000
Activités culturelles						
Centres communautaires	61	19 247 000	4 846 000	24 093 000	24 093 000	19 675 000
Bibliothèques	62	95 862 000		95 862 000	95 862 000	111 186 000
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63	75 741 000	9 560 000	85 301 000	85 301 000	77 040 000
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65	61 093 000	12 341 000	73 434 000	57 716 000	63 070 000
	66	251 943 000	26 747 000	278 690 000	262 972 000	270 971 000
	67	597 210 000	155 138 000	752 348 000	782 920 000	754 303 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	396 034 000		396 034 000	519 772 000	499 666 000
Autres frais	70	87 000		87 000	(27 610 000)	(15 642 000)
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	1 044 000		1 044 000	8 547 000	5 504 000
	73	397 165 000		397 165 000	500 709 000	489 528 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	726 848 000	(726 848 000)			

22-3

ANNEXE

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS VENTILÉS

PAR COMPÉTENCES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Compétences d'agglomération	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	26
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	27
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	28
Charges par objets	29
Excédent (déficit) accumulé	30
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus non consolidés	32
Analyse des charges sans amortissement non consolidées	33
Compétences de nature locale	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	35
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	36
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	37
Charges par objets	38
Excédent (déficit) accumulé	39
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus	41
Analyse des charges sans amortissement	42

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Renseignements financiers non consolidés audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	48 720 000	48 879 000	48 704 000
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	2 395 343 000	2 392 611 000	2 245 365 000
Transferts	4	110 823 000	91 966 000	110 813 000
Services rendus	5	59 000 000	60 047 000	56 069 000
Imposition de droits	6	1 969 000	1 963 000	1 929 000
Amendes et pénalités	7	106 496 000	85 937 000	79 072 000
Revenus de placements de portefeuille	8	41 693 000	44 763 000	40 729 000
Autres revenus d'intérêts	9	29 286 000	27 697 000	21 898 000
Autres revenus	10	2 945 000	16 807 000	6 984 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	2 796 275 000	2 770 670 000	2 611 563 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	198 700 000	149 841 000	75 988 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17		8 000	(25 000)
Autres	18		220 000	569 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	198 700 000	150 069 000	76 532 000
	21	2 994 975 000	2 920 739 000	2 688 095 000
Charges				
Administration générale	22	350 476 000	278 729 000	334 791 000
Sécurité publique	23	1 015 202 000	1 065 162 000	1 087 347 000
Transport	24	598 293 000	573 573 000	569 841 000
Hygiène du milieu	25	217 732 000	239 584 000	211 044 000
Santé et bien-être	26	38 630 000	30 412 000	25 857 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	77 857 000	72 630 000	63 958 000
Loisirs et culture	28	94 300 000	107 819 000	114 383 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	139 685 000	132 713 000	134 436 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	2 532 175 000	2 500 622 000	2 541 657 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	462 800 000	420 117 000	146 438 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	462 800 000	420 117 000	146 438 000
Moins: revenus d'investissement	2	(198 700 000)	(150 069 000)	(76 532 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	264 100 000	270 048 000	69 906 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8			
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	29 700 000	10 225 000	33 666 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(164 937 000)	(160 485 000)	(174 440 000)
	18	(135 237 000)	(150 260 000)	(140 774 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(6 425 000)	(2 815 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21		23 000	10 508 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(120 468 000)	(121 393 000)	(113 415 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(8 395 000)	(7 633 000)	90 420 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(128 863 000)	(135 428 000)	(15 302 000)
	26	(264 100 000)	(285 688 000)	(156 076 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		(15 640 000)	(86 170 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2018 Réalisations	2017 Réalisations
Revenus d'investissement	1	150 069 000	76 532 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(42 559 000)	(45 203 000)
Sécurité publique	3	(57 683 000)	(40 347 000)
Transport	4	(33 185 000)	(49 041 000)
Hygiène du milieu	5	(278 756 000)	(206 807 000)
Santé et bien-être	6	(25 827 000)	(151 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(4 016 000)	(1 761 000)
Loisirs et culture	8	(146 482 000)	(84 474 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(588 508 000)	(427 784 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	251 713 000	126 639 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	6 425 000	2 815 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16		
Réserves financières et fonds réservés	17	171 417 000	142 167 000
	18	177 842 000	144 982 000
	19	(158 953 000)	(156 163 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(8 884 000)	(79 631 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	890 230 000	922 416 000	923 146 000
Charges sociales	2	306 624 000	299 548 000	326 976 000
Biens et services	3	252 836 000	246 393 000	237 783 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	85 338 000	81 807 000	85 263 000
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	21 963 000	27 150 000	27 553 000
D'autres tiers	7	32 278 000	23 746 000	21 610 000
Autres frais de financement	8	106 000	10 000	10 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	585 868 000	562 887 000	534 124 000
Transferts	10			
Autres	11	35 632 000	35 650 000	32 212 000
Autres organismes				
Transferts	12			
Autres	13	70 709 000	51 267 000	106 146 000
Amortissement des immobilisations	14			
Autres				
- Autres	15	250 591 000	249 748 000	246 834 000
-	16			
-	17			
	18	2 532 175 000	2 500 622 000	2 541 657 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	(96 760 000)	(81 874 000)
Excédent de fonctionnement affecté	2	6 729 000	7 507 000
Réserves financières et fonds réservés	3	26 797 000	66 797 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(27 539 000)	(30 402 000)
Financement des investissements en cours	5	(100 236 000)	(91 352 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté			
- Exc.aff.- Projets spécifiques	9	6 729 000	7 444 000
- Exc. aff.- Autres fins	10		63 000
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	6 729 000	7 507 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	4 293 000	4 488 000
- Gestion de l'eau	20	21 586 000	31 393 000
- Immobilisations	21	212 000	30 210 000
-	22		
-	23		
	24	26 091 000	66 091 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	706 000	706 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
-	30		
-	31		
	32	706 000	706 000
	33	26 797 000	66 797 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(9 914 000)	(9 914 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(29 355 000)	(61 955 000)
Autres	37	((171 654 000))	((209 220 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	((132 385 000))	((137 351 000))
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41	( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	((132 385 000))	((137 351 000))
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(4 940 000)	(17 540 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(4 940 000)	(17 540 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Charges de fonc. financées	57	(30 200 000)	(4 243 000)
- Charges de fonc.à financer	58	(70 356 000)	(87 613 000)
	59	(100 556 000)	(91 856 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	455 000	2 123 000
Prêts aux entrepreneurs, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs liés au FLI et au FLS	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs	64	195 000	324 000
	65	650 000	2 447 000
	66	((27 539 000))	((30 402 000))

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	237 653 000	283 648 000
Investissements à financer	68	(337 889 000)	(375 000 000)
	69	(100 236 000)	(91 352 000)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Renseignements financiers non consolidés non audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

TAXES		Réalisations 2018	Réalisations 2017
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1		
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3		
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5		
Activités de fonctionnement	6		
Activités d'investissement	7		
Autres	8		
	9		
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10		
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13		
Autres			
- Taxe immatriculation	14	35 778 000	35 674 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 101 000	13 030 000
Service de la dette	18		
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20		
Activités d'investissement	21		
	22	48 879 000	48 704 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24		
	25		
	26	48 879 000	48 704 000
	27	48 879 000	48 704 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Réalisations 2018	2017
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	28		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	29		
Taxes d'affaires	30		
Compensations pour les terres publiques	31		
	32		
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	33		
Cégeps et universités	34		
Écoles primaires et secondaires	35		
	36		
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	37		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38		
Taxes d'affaires	39		
	40		
	41		
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43		
Taxes d'affaires	44		
	45		
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47		
	48		
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50		
	51		
	52		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS		Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	7 900 000	17 575 000
Sécurité publique			
Police	54	8 126 000	9 505 000
Sécurité incendie	55	7 946 000	8 227 000
Sécurité civile	56		650 000
Autres	57		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	1 114 000	1 467 000
Enlèvement de la neige	59		
Autres	60	365 000	533 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	3 208 000	4 573 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68		
Réseau de distribution de l'eau potable	69		
Traitement des eaux usées	70	13 619 000	15 423 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73		
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76		
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	350 000	420 000
Autres	79		4 100 000
Santé et bien-être			
Logement social	80	978 000	
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	13 642 000	8 904 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83		
Rénovation urbaine	84	745 000	3 080 000
Promotion et développement économique	85	9 865 000	6 465 000
Autres	86		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87	22 000	1 629 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88		
Autres	89	2 591 000	16 000 000
Réseau d'électricité	90		
	91	70 471 000	98 551 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92		197 000
Sécurité publique			
Police	93		
Sécurité incendie	94		
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	3 057 000	5 630 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	145 000	
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	1 824 000	16 342 000
Réseau de distribution de l'eau potable	108	68 101 000	37 072 000
Traitement des eaux usées	109	17 264 000	6 637 000
Réseaux d'égout	110	30 521 000	7 062 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119	25 666 000	
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123		
Promotion et développement économique	124		
Autres	125	903 000	396 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126	2 316 000	2 545 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127		
Autres	128	44 000	107 000
Réseau d'électricité	129		
	130	149 841 000	75 988 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

TRANSFERTS (suite)		**Réalisations 2018**	**2017**
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131		
Péréquation	132		
Neutralité	133		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135		
Fonds de développement des territoires	136	8 867 000	1 293 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137		
Partage des revenus du cannabis	138		
Autres	139	12 628 000	10 969 000
	140	21 495 000	12 262 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	241 807 000	186 801 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

SERVICES RENDUS		Réalisations 2018	Réalisations 2017
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	142		
Évaluation	143		
Autres	144		
	145		
Sécurité publique			
Police	146		
Sécurité incendie	147		
Sécurité civile	148		
Autres	149		
	150		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	151		
Enlèvement de la neige	152		
Autres	153		
Transport collectif	154		
Autres	155		
	156		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157	264 000	185 000
Réseau de distribution de l'eau potable	158		
Traitement des eaux usées	159		
Réseaux d'égout	160		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	161		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	162		
Tri et conditionnement	163		
Autres	164		
Autres	165		
Cours d'eau	166		
Protection de l'environnement	167		
Autres	168		
	169	264 000	185 000
Santé et bien-être			
Logement social	170		
Autres	171		
	172		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	173		
Rénovation urbaine	174		
Promotion et développement économique	175		
Autres	176		
	177		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	178		
Activités culturelles			
Bibliothèques	179		
Autres	180		
	181		
Réseau d'électricité	182		
	183	264 000	185 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		**Réalisations 2018**	**2017**
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	184	82 000	71 000
Évaluation	185	71 000	1 620 000
Autres	186	2 012 000	725 000
	187	2 165 000	2 416 000
Sécurité publique			
Police	188	41 279 000	35 655 000
Sécurité incendie	189	615 000	579 000
Sécurité civile	190		
Autres	191		
	192	41 894 000	36 234 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	193		
Enlèvement de la neige	194		
Autres	195	(43 000)	173 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	196		
Transport adapté	197		
Transport scolaire	198		
Autres	199		
Autres	200	6 332 000	7 189 000
	201	6 289 000	7 362 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	202		30 000
Réseau de distribution de l'eau potable	203	(50 000)	801 000
Traitement des eaux usées	204	4 535 000	4 777 000
Réseaux d'égout	205	374 000	96 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	206	1 000	1 000
Matières recyclables	207		
Autres	208	344 000	276 000
Cours d'eau	209		
Protection de l'environnement	210	704 000	422 000
Autres	211		
	212	5 908 000	6 403 000
Santé et bien-être			
Logement social	213	218 000	408 000
Sécurité du revenu	214		
Autres	215		
	216	218 000	408 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	217	311 000	213 000
Rénovation urbaine	218		
Promotion et développement économique	219	19 000	
Autres	220		
	221	330 000	213 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	222	2 979 000	2 848 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	223		
Autres	224		
	225	2 979 000	2 848 000
Réseau d'électricité	226		
	227	59 783 000	55 884 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	228	60 047 000	56 069 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	229	1 963 000	1 929 000
Droits de mutation immobilière	230		
Droits sur les carrières et sablières	231		
Autres	232		
	233	1 963 000	1 929 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	234	85 937 000	79 072 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	235	44 763 000	40 729 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	236	27 697 000	21 898 000
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	237		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	238		
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	239		
Contributions des promoteurs	240	8 000	(25 000)
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	241		
Contributions des organismes municipaux	242		
Autres contributions	243		
Redevances réglementaires	244		
Autres	245	17 027 000	7 553 000
	246	17 035 000	7 528 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	247		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	839 000	1 033 000
Greffe et application de la loi	2	49 367 000	48 601 000
Gestion financière et administrative	3	1 584 000	626 000
Évaluation	4	17 118 000	16 987 000
Gestion du personnel	5	666 000	609 000
Autres			
- Autres	6	209 155 000	266 935 000
-	7		
	8	278 729 000	334 791 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	9	689 397 000	690 058 000
Sécurité incendie	10	365 215 000	378 913 000
Sécurité civile	11	1 150 000	9 361 000
Autres	12	9 400 000	9 015 000
	13	1 065 162 000	1 087 347 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	1 735 000	2 629 000
Enlèvement de la neige	15	128 000	
Éclairage des rues	16	234 000	79 000
Circulation et stationnement	17	219 000	107 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	551 450 000	549 032 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	19 807 000	17 994 000
	22	573 573 000	569 841 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	52 993 000	52 088 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	23 886 000	22 182 000
Traitement des eaux usées	25	59 632 000	61 979 000
Réseaux d'égout	26	9 228 000	10 674 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27		
Élimination	28	36 103 000	36 013 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	12 000	
Tri et conditionnement	30	9 730 000	1 452 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	6 169 000	5 904 000
Traitement	32	1 322 000	1 315 000
Matériaux secs	33	31 230 000	10 947 000
Autres	34		
Plan de gestion	35		
Autres	36		
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	9 279 000	8 490 000
Autres	39		
	40	239 584 000	211 044 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Logement social	41	12 936 000	9 601 000
Sécurité du revenu	42		
Autres	43	17 476 000	16 256 000
	44	30 412 000	25 857 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	2 627 000	1 927 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	2 709 000	2 543 000
Autres biens	47	6 461 000	3 637 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	58 633 000	53 677 000
Tourisme	49	2 200 000	2 174 000
Autres	50		
Autres	51		
	52	72 630 000	63 958 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	496 000	327 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	414 000	639 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	128 000	72 000
Parcs et terrains de jeux	56	31 438 000	29 784 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58		
Autres	59	3 446 000	7 068 000
	60	35 922 000	37 890 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61		
Bibliothèques	62	11 709 000	26 722 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	41 508 000	31 770 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	18 680 000	18 001 000
	66	71 897 000	76 493 000
	67	107 819 000	114 383 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	69	130 639 000	131 799 000
Autres frais	70	2 064 000	2 627 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	10 000	10 000
	73	132 713 000	134 436 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74		

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Renseignements financiers non consolidés audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	3 423 699 000	3 433 199 000	3 294 737 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	270 943 000	264 417 000	260 024 000
Quotes-parts	3			
Transferts	4	181 616 000	191 102 000	239 889 000
Services rendus	5	255 333 000	256 933 000	275 466 000
Imposition de droits	6	210 565 000	317 010 000	263 953 000
Amendes et pénalités	7	100 132 000	103 096 000	93 742 000
Revenus de placements de portefeuille	8	65 322 000	72 379 000	66 628 000
Autres revenus d'intérêts	9	12 451 000	15 963 000	15 315 000
Autres revenus	10	30 069 000	29 613 000	28 535 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	4 550 130 000	4 683 712 000	4 538 289 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	60 300 000	41 588 000	192 367 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17	4 700 000	7 378 000	1 583 000
Autres	18		7 532 000	6 221 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	65 000 000	56 498 000	200 171 000
	21	4 615 130 000	4 740 210 000	4 738 460 000
Charges				
Administration générale	22	774 767 000	694 237 000	707 837 000
Sécurité publique	23	838 221 000	842 701 000	802 955 000
Transport	24	907 549 000	935 366 000	900 807 000
Hygiène du milieu	25	446 006 000	465 294 000	421 718 000
Santé et bien-être	26	70 853 000	68 950 000	68 788 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	171 322 000	163 101 000	175 876 000
Loisirs et culture	28	553 076 000	567 566 000	578 458 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	267 601 000	264 452 000	255 353 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	4 029 395 000	4 001 667 000	3 911 792 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	585 735 000	738 543 000	826 668 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	585 735 000	738 543 000	826 668 000
Moins: revenus d'investissement	2	(65 000 000)	(56 498 000)	(200 171 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	520 735 000	682 045 000	626 497 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		5 725 000	7 612 000
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		5 725 000	7 612 000
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		22 923 000	36 153 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(344 529 000)	(345 954 000)	(316 511 000)
	18	(344 529 000)	(323 031 000)	(280 358 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(11 279 000)	(6 672 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	67 287 000	117 957 000	131 487 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(233 416 000)	(233 093 000)	(210 713 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(10 077 000)	(9 990 000)	(42 173 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(176 206 000)	(136 405 000)	(128 071 000)
	26	(520 735 000)	(453 711 000)	(400 817 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		228 334 000	225 680 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2018 Réalisations	2017 Réalisations
Revenus d'investissement	1	56 498 000	200 171 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(61 022 000)	(64 768 000)
Sécurité publique	3	(1 235 000)	(992 000)
Transport	4	(504 397 000)	(449 626 000)
Hygiène du milieu	5	(234 789 000)	(171 420 000)
Santé et bien-être	6	(65 000)	(48 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(62 829 000)	(50 951 000)
Loisirs et culture	8	(268 656 000)	(249 327 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(1 132 993 000)	(987 132 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	667 068 000	553 327 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	11 279 000	6 672 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16	10 150 000	24 116 000
Réserves financières et fonds réservés	17	255 026 000	201 549 000
	18	276 455 000	232 337 000
	19	(189 470 000)	(201 468 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(132 972 000)	(1 297 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	841 200 000	862 259 000	859 260 000
Charges sociales	2	292 507 000	281 111 000	302 977 000
Biens et services	3	685 214 000	629 077 000	627 192 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	226 893 000	222 722 000	212 430 000
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	14 816 000	17 763 000	18 341 000
D'autres tiers	7	24 582 000	22 933 000	23 466 000
Autres frais de financement	8	1 310 000	1 034 000	1 116 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	2 005 653 000	2 002 397 000	1 875 310 000
Transferts	10			
Autres	11	12 827 000	13 526 000	13 438 000
Autres organismes				
Transferts	12			
Autres	13	93 042 000	100 855 000	140 935 000
Amortissement des immobilisations	14			
Autres				
- Autres	15	(168 649 000)	(152 010 000)	(162 673 000)
-	16			
-	17			
	18	4 029 395 000	4 001 667 000	3 911 792 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	312 582 000	317 448 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	370 318 000	264 872 000
Réserves financières et fonds réservés	3	55 846 000	88 155 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 211 605 000)	(1 231 626 000)
Financement des investissements en cours	5	(150 790 000)	(17 818 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent de fonctionnement affecté			
- Affect. À l'exercice suivant	9	4 800 000	
- Exc.affect.-Arrondissements	10	205 253 000	192 253 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	11	100 407 000	17 098 000
- Exc.affect.-Autres fins	12	59 858 000	55 521 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	370 318 000	264 872 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	30 245 000	38 870 000
- Gestion de l'eau	20	13 751 000	27 041 000
- Immobilisations	21	70 000	10 069 000
-	22		
-	23		
	24	44 066 000	75 980 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25	3 768 000	3 826 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	1 477 000	1 829 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
- Unités de stationnement	30	6 218 000	6 144 000
- Autres	31	317 000	376 000
	32	11 780 000	12 175 000
	33	55 846 000	88 155 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(96 320 000)	(96 320 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(27 645 000)	(27 645 000)
Autres	37	(8 798 000)	(16 188 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	(132 763 000)	(140 153 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	(36 800 000)	( )
Assainissement des sites contaminés	41	( )	(38 400 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	(169 563 000)	(178 553 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(4 000 000)	(5 000 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(4 000 000)	(5 000 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Charges de fonc. financées	57	(1 352 781 000)	(1 333 128 000)
- Charges de fonc. à financer	58	(42 277 000)	(46 692 000)
	59	(1 395 058 000)	(1 379 820 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	251 062 000	211 348 000
Prêts aux entrepreneurs, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs liés au FLI et au FLS	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs sur les dép. de fonc	64	105 954 000	120 399 000
	65	357 016 000	331 747 000
	66	(1 211 605 000)	(1 231 626 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	508 693 000	606 291 000
Investissements à financer	68	(659 483 000)	(624 109 000)
	69	(150 790 000)	(17 818 000)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Renseignements financiers non consolidés non audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

TAXES		Réalisations 2018	Réalisations 2017
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1	2 758 583 000	2 666 835 000
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3	347 172 000	311 736 000
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5	100 080 000	99 489 000
Activités de fonctionnement	6	143 309 000	136 850 000
Activités d'investissement	7		
Autres	8	2 170 000	2 121 000
	9	3 351 314 000	3 217 031 000
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10	24 373 000	23 062 000
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13	14 096 000	14 045 000
Autres			
- Autres	14	650 000	473 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17		
Service de la dette	18	8 048 000	8 493 000
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20	21 145 000	18 936 000
Activités d'investissement	21		
	22	68 312 000	65 009 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24	13 573 000	12 697 000
	25	13 573 000	12 697 000
	26	81 885 000	77 706 000
	27	3 433 199 000	3 294 737 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Réalisations 2018	2017
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	28	33 641 000	35 446 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	29	3 655 000	3 283 000
Taxes d'affaires	30		932 000
Compensations pour les terres publiques	31		
	32	37 296 000	39 661 000
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	33	74 798 000	70 861 000
Cégeps et universités	34	56 408 000	53 776 000
Écoles primaires et secondaires	35	42 714 000	39 484 000
	36	173 920 000	164 121 000
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	37	1 525 000	1 591 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38	167 000	164 000
Taxes d'affaires	39		
	40	1 692 000	1 755 000
	41	212 908 000	205 537 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42	31 107 000	34 691 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43	3 418 000	3 514 000
Taxes d'affaires	44	1 335 000	3 048 000
	45	35 860 000	41 253 000
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47	13 600 000	11 010 000
	48	13 600 000	11 010 000
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50	2 049 000	2 224 000
	51	2 049 000	2 224 000
	52	264 417 000	260 024 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS		Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	12 230 000	62 967 000
Sécurité publique			
Police	54		
Sécurité incendie	55	300 000	314 000
Sécurité civile	56		
Autres	57	125 000	131 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	1 663 000	1 346 000
Enlèvement de la neige	59	693 000	727 000
Autres	60	714 000	749 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	38 000	73 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	141 000	148 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	63 000	67 000
Traitement des eaux usées	70	267 000	251 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72	17 663 000	15 864 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73	503 000	560 000
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76	183 000	245 000
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	93 000	
Autres	79		
Santé et bien-être			
Logement social	80		
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	1 941 000	1 782 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83		
Rénovation urbaine	84	1 298 000	4 052 000
Promotion et développement économique	85	8 984 000	1 261 000
Autres	86		3 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87	1 435 000	1 867 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88	4 820 000	4 946 000
Autres	89	6 808 000	13 566 000
Réseau d'électricité	90		
	91	59 962 000	110 919 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92	4 359 000	5 207 000
Sécurité publique			
Police	93		
Sécurité incendie	94		
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	26 345 000	24 506 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	655 000	
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107		
Réseau de distribution de l'eau potable	108	(10 513 000)	72 220 000
Traitement des eaux usées	109		
Réseaux d'égout	110	6 861 000	82 030 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119		
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123		
Promotion et développement économique	124		
Autres	125	362 000	266 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126	9 385 000	7 846 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127	4 142 000	285 000
Autres	128	(8 000)	7 000
Réseau d'électricité	129		
	130	41 588 000	192 367 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

TRANSFERTS (suite)		**Réalisations 2018**	**2017**
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131		
Péréquation	132		
Neutralité	133		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	19 679 000	21 233 000
Fonds de développement des territoires	136		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137		
Partage des revenus du cannabis	138		
Autres	139	111 461 000	107 737 000
	140	131 140 000	128 970 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	232 690 000	432 256 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

SERVICES RENDUS		Réalisations 2018	2017
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	142		
Évaluation	143		
Autres	144		
	145		
Sécurité publique			
Police	146		
Sécurité incendie	147		
Sécurité civile	148		
Autres	149		
	150		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	151		
Enlèvement de la neige	152	8 168 000	8 000
Autres	153		
Transport collectif	154		
Autres	155		
	156	8 168 000	8 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157		
Réseau de distribution de l'eau potable	158		
Traitement des eaux usées	159		
Réseaux d'égout	160		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	161		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	162		
Tri et conditionnement	163		
Autres	164		
Autres	165		
Cours d'eau	166		
Protection de l'environnement	167		
Autres	168		
	169		
Santé et bien-être			
Logement social	170		
Autres	171		
	172		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	173		
Rénovation urbaine	174		
Promotion et développement économique	175		
Autres	176		
	177		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	178		
Activités culturelles			
Bibliothèques	179		
Autres	180		
	181		
Réseau d'électricité	182		
	183	8 168 000	8 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Réalisations 2018	2017
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	184	277 000	251 000
Évaluation	185	4 000	7 000
Autres	186	31 183 000	44 824 000
	187	31 464 000	45 082 000
Sécurité publique			
Police	188		
Sécurité incendie	189		
Sécurité civile	190		
Autres	191	30 000	26 000
	192	30 000	26 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	193	4 913 000	4 287 000
Enlèvement de la neige	194	(6 242 000)	1 892 000
Autres	195	61 091 000	63 010 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	196		
Transport adapté	197		
Transport scolaire	198		
Autres	199	17 000	14 000
Autres	200	5 516 000	5 450 000
	201	65 295 000	74 653 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	202		
Réseau de distribution de l'eau potable	203	1 565 000	1 551 000
Traitement des eaux usées	204		
Réseaux d'égout	205	425 000	293 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	206	570 000	155 000
Matières recyclables	207	524 000	554 000
Autres	208	27 000	23 000
Cours d'eau	209		
Protection de l'environnement	210	834 000	18 000
Autres	211	60 000	66 000
	212	4 005 000	2 660 000
Santé et bien-être			
Logement social	213		
Sécurité du revenu	214	22 581 000	22 377 000
Autres	215	133 000	130 000
	216	22 714 000	22 507 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	217	33 926 000	29 632 000
Rénovation urbaine	218	454 000	492 000
Promotion et développement économique	219	3 129 000	3 307 000
Autres	220	55 162 000	56 038 000
	221	92 671 000	89 469 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	222	15 350 000	15 316 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	223	531 000	489 000
Autres	224	16 705 000	25 256 000
	225	32 586 000	41 061 000
Réseau d'électricité	226		
	227	248 765 000	275 458 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	228	256 933 000	275 466 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	229	63 460 000	52 676 000
Droits de mutation immobilière	230	253 550 000	211 277 000
Droits sur les carrières et sablières	231		
Autres	232		
	233	317 010 000	263 953 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	234	103 096 000	93 742 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	235	72 379 000	66 628 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	236	15 963 000	15 315 000
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	237		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	238	4 646 000	2 921 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	239		
Contributions des promoteurs	240	7 378 000	1 583 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	241		
Contributions des organismes municipaux	242		
Autres contributions	243		
Redevances réglementaires	244		
Autres	245	32 499 000	31 835 000
	246	44 523 000	36 339 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	247		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	57 411 000	60 296 000
Greffe et application de la loi	2	32 104 000	45 485 000
Gestion financière et administrative	3	252 442 000	247 855 000
Évaluation	4	14 424 000	12 737 000
Gestion du personnel	5	63 834 000	62 313 000
Autres			
- Autres	6	274 022 000	279 151 000
-	7		
	8	694 237 000	707 837 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	9	536 827 000	513 144 000
Sécurité incendie	10	289 183 000	273 207 000
Sécurité civile	11	1 381 000	1 337 000
Autres	12	15 310 000	15 267 000
	13	842 701 000	802 955 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	157 647 000	159 416 000
Enlèvement de la neige	15	192 391 000	182 020 000
Éclairage des rues	16	34 939 000	37 694 000
Circulation et stationnement	17	55 243 000	56 058 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	484 855 000	456 399 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	10 291 000	9 220 000
	22	935 366 000	900 807 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	67 684 000	63 083 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	93 302 000	90 623 000
Traitement des eaux usées	25	83 317 000	79 668 000
Réseaux d'égout	26	42 349 000	42 732 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	48 302 000	53 030 000
Élimination	28	34 585 000	31 070 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	29 853 000	27 516 000
Tri et conditionnement	30	1 294 000	954 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	8 330 000	8 112 000
Traitement	32	6 255 000	4 558 000
Matériaux secs	33	14 201 000	12 905 000
Autres	34	3 823 000	3 449 000
Plan de gestion	35		
Autres	36	3 145 000	2 982 000
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	10 061 000	8 031 000
Autres	39	18 793 000	(6 995 000)
	40	465 294 000	421 718 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Logement social	41	19 922 000	21 235 000
Sécurité du revenu	42	21 467 000	22 933 000
Autres	43	27 561 000	24 620 000
	44	68 950 000	68 788 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	65 311 000	64 472 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	1 378 000	1 520 000
Autres biens	47	31 118 000	21 032 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	62 173 000	76 006 000
Tourisme	49	1 787 000	11 323 000
Autres	50	359 000	595 000
Autres	51	975 000	928 000
	52	163 101 000	175 876 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	66 748 000	67 905 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	34 282 000	34 267 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	38 660 000	37 505 000
Parcs et terrains de jeux	56	180 834 000	171 982 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58	65 000	63 000
Autres	59	18 853 000	18 190 000
	60	339 442 000	329 912 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61	19 247 000	18 680 000
Bibliothèques	62	94 196 000	90 427 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	58 957 000	73 333 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	55 724 000	66 106 000
	66	228 124 000	248 546 000
	67	567 566 000	578 458 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	69	265 395 000	250 609 000
Autres frais	70	(1 977 000)	3 628 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	1 034 000	1 116 000
	73	264 452 000	255 353 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74		

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Autres renseignements financiers consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	4
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	4
Analyse de la dette à long terme consolidée	5
Endettement total net à long terme consolidé	6
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	7
Autres renseignements financiers non consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	9
Analyse de la rémunération non consolidée	10
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	12
Rémunération des élus	13
Questionnaire	14
Annexe : Autres renseignements financiers non consolidés non audités ventilés par compétences	15

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	240 878 000	240 878 000	169 933 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	46 873 000	46 873 000	57 237 000
Usines et bassins d'épuration	3	43 141 000	43 141 000	19 828 000
Conduites d'égout	4	165 726 000	165 726 000	111 101 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	13 688 000	13 688 000	8 564 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	410 358 000	410 358 000	400 803 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	24 840 000	24 840 000	12 957 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	41 025 000	41 025 000	24 489 000
Aires de stationnement	9	2 529 000	2 529 000	839 000
Parcs et terrains de jeux	10	169 090 000	169 090 000	154 186 000
Autres infrastructures	11	54 979 000	285 116 000	232 810 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	97 761 000	247 941 000	158 822 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	172 474 000	172 474 000	106 488 000
Améliorations locatives	15	11 615 000	13 206 000	17 883 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16		627 359 000	591 879 000
Autres	17	39 737 000	142 384 000	126 674 000
Ameublement et équipement de bureau	18	83 688 000	122 968 000	147 392 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	18 909 000	54 274 000	108 934 000
Terrains	20	75 989 000	79 826 000	71 382 000
Autres	21	8 201 000	8 201 000	870 000
	22	1 721 501 000	2 911 897 000	2 523 071 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23	69 060 000	69 060 000	46 760 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	46 873 000	46 873 000	57 237 000
Usines et bassins d'épuration	25	43 141 000	43 141 000	19 828 000
Conduites d'égout	26	46 971 000	46 971 000	35 692 000
Autres infrastructures	27	592 250 000	822 387 000	739 223 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28	171 818 000	171 818 000	123 173 000
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31	118 755 000	118 755 000	75 409 000
Autres infrastructures	32	124 259 000	124 259 000	95 425 000
Autres immobilisations	33	508 374 000	1 468 633 000	1 330 324 000
	34	1 721 501 000	2 911 897 000	2 523 071 000

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Solde au 1er janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	2 527 700 000	562 448 000	523 405 000	2 566 743 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	3 961 344 000	638 904 000	324 094 000	4 276 154 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	1 921 305 000	597 358 000	237 571 000	2 281 092 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	8 410 349 000	1 798 710 000	1 085 070 000	9 123 989 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	2 535 263 000	622 100 000	294 529 000	2 862 834 000
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	2 535 263 000	622 100 000	294 529 000	2 862 834 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	2 535 263 000	622 100 000	294 529 000	2 862 834 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17	332 053 000	55 563 000	32 222 000	355 394 000
	18	2 867 316 000	677 663 000	326 751 000	3 218 228 000
	19	11 277 665 000	2 476 373 000	1 411 821 000	12 342 217 000
Dette en cours de refinancement	20	( )			( )
Reclassement / Redressement	21		(366 204 000)	(366 204 000)	
Dette à long terme	22	11 277 665 000	2 110 169 000	1 045 617 000	12 342 217 000

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	Portrait global
Administration municipale				
Dette à long terme	1	6 090 786 000	3 130 256 000	9 221 042 000
Ajouter				
Activités d'investissement à financer	2	150 790 000	100 236 000	251 026 000
Activités de fonctionnement à financer	3	42 279 000	70 355 000	112 634 000
Dette en cours de refinancement	4			
Autres				
- Achat de terrains	5	26 092 000	669 000	26 761 000
- Débiteurs gouvernement	6			
Déduire				
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme				
Excédent accumulé				
Fonds d'amortissement	7	1 381 658 000	575 879 000	1 957 537 000
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8			
Débiteurs	9	168 225 000	1 246 554 000	1 414 779 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10			
Autres montants	11			
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12			
Autres				
- Montant à recouvrer redevances	13	361 503 000		361 503 000
- Montant acc. Pour remb dette	14			
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	4 398 561 000	1 479 083 000	5 877 644 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	16	190 645 000	1 187 149 000	1 377 794 000
Endettement net à long terme	17	4 589 206 000	2 666 232 000	7 255 438 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes				
Municipalité régionale de comté	18			
Communauté métropolitaine	19	9 166 000		9 166 000
Autres organismes	20	192 517 000		192 517 000
Endettement total net à long terme	21	4 790 889 000	2 666 232 000	7 457 121 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	2 209 746 000		
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23			
	24	2 209 746 000		
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	7 000 635 000		
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26			
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27			

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
Administration générale				
Greffe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	5 189 000	5 189 000	3 990 000
Sécurité publique				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	551 450 000	551 450 000	37 536 000
Autres	10	318 000	318 000	495 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	1 138 000	1 138 000	804 000
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	16 720 000	16 720 000	17 849 000
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	4 205 000	4 205 000	3 807 000
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23	11 758 000	11 758 000	12 168 000
Réseau d'électricité	24			
	25	590 778 000	590 778 000	76 649 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		2018	2017
Rémunération	1	66 128 000	57 991 000
Charges sociales	2	28 340 000	24 854 000
Biens et services	3	1 627 033 000	1 332 071 000
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	1 721 501 000	1 414 916 000

S43

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Administration municipale		Effectifs personnes/ année [2]	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total [1]
Cadres et contremaîtres	1	1 670,90	35,50	4 031 747,00	249 707 000	84 561 000	334 268 000
Professionnels	2	2 294,40	35,00	4 651 664,00	252 917 000	70 023 000	322 940 000
Cols blancs	3	5 940,00	35,00	11 523 221,00	365 262 000	127 932 000	493 194 000
Cols bleus	4	4 460,90	36,00	8 992 180,00	305 365 000	111 816 000	417 181 000
Policiers	5	4 256,30	35,00	8 919 094,00	437 746 000	153 384 000	591 130 000
Pompiers	6	2 360,00	42,00	5 021 069,00	229 961 000	56 376 000	286 337 000
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	20 982,50		43 138 975,00	1 840 958 000	604 092 000	2 445 050 000
Élus	9	103,00			9 845 000	4 907 000	14 752 000
	10	21 085,50			1 850 803 000	608 999 000	2 459 802 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	3 246 000				3 246 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	141 000	733 000	1 091 000		1 965 000
Réseau de distribution de l'eau potable	13	63 000	54 943 000	2 645 000		57 651 000
Traitement des eaux usées	14	13 886 000	8 598 000	8 666 000		31 150 000
Réseaux d'égout	15	4 000	9 554 000	27 824 000		37 382 000
Autres	16	228 125 000	57 721 000	19 654 000	37 603 000	343 103 000
	17	245 465 000	131 549 000	59 880 000	37 603 000	474 497 000

10

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		2018	2017
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1	551 000	2 001 000
Évaluation	2	58 000	10 000
Autres	3	25 922 000	24 450 000
	4	26 531 000	26 461 000
Sécurité publique			
Police	5	5 090 000	9 884 000
Sécurité incendie	6	10 608 000	11 111 000
Sécurité civile	7		
Autres	8	835 000	861 000
	9	16 533 000	21 856 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	101 254 000	106 662 000
Enlèvement de la neige	11	9 616 000	8 140 000
Autres	12	11 489 000	11 546 000
Transport collectif	13	35 829 000	29 637 000
Autres	14		
	15	158 188 000	155 985 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	10 969 000	13 508 000
Réseau de distribution de l'eau potable	17	26 725 000	27 320 000
Traitement des eaux usées	18	25 671 000	28 958 000
Réseaux d'égout	19	26 177 000	26 624 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20	1 963 000	2 007 000
Matières recyclables	21	477 000	991 000
Autres	22	529 000	413 000
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25	128 000	163 000
	26	92 639 000	99 984 000
Santé et bien-être			
Logement social	27	661 000	240 000
Sécurité du revenu	28	6 555 000	6 672 000
Autres	29		
	30	7 216 000	6 912 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	5 025 000	2 250 000
Rénovation urbaine	32	1 036 000	905 000
Promotion et développement économique	33	1 044 000	1 091 000
Autres	34	13 421 000	14 235 000
	35	20 526 000	18 481 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	59 890 000	49 167 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	1 792 000	3 494 000
Autres	38	13 850 000	7 449 000
	39	75 532 000	60 110 000
Réseau d'électricité	40		
	41	397 165 000	389 789 000

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Ventes d'électricité				
Domestique et agricole	1			
Générale et institutionnelle	2			
Industrielle	3			
Autres	4			
Autres revenus	5			
	6			
Charges				
Achat d'énergie	7			
Taxe sur le revenu brut	8			
Frais d'exploitation	9			
Autres frais	10			
Frais de financement	11			
Amortissement des immobilisations	12			
	13			
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	( )	( )	( )
	15			
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	17			
Produit de cession	18			
(Gain) perte sur cession	19			
Réduction de valeur	20			
	21			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22			
Remboursement de la dette à long terme	23	( )	( )	( )
	24			
Affectations				
Activités d'investissement	25	( )	( )	( )
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26			
Excédent de fonctionnement affecté	27			
Réserves financières et fonds réservés	28			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30			
	31			
	32			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33			

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Arseneault, Christian	72 128	16 542
Barbe, Manon	100 102	16 542
Battista, Mario	42 303	16 542
Beaudry, Robert	105 518	16 542
Beis, Dimitrios	84 327	16 542
Belinga, Renée-Chantal	31 314	15 657
Benjamin, Frantz	53 921	14 132
Biron, Michèle D.	46 747	16 542
Bissonnet, Michel	71 764	16 542
Black, Christine	83 894	16 542
Blanchet, Nancy	52 767	16 542
Blanco, Josefina	46 695	16 542
Boivin Roy, Karine	89 049	16 542
Boukala, Younes	53 050	16 542
Caldwell, Éric Alan	105 971	16 542
Christensen, Lisa	43 355	16 542
Clément-Talbot, Catherine	57 813	16 542
Cohen, Jacques	43 959	16 542
Corbeil, Jean-Marc	31 314	15 657
Croteau, François William	144 534	16 542
Décarie, Suzanne	67 707	16 542
Declos, Serge	43 359	16 542
Deros, Mary	66 258	16 542
Deschamps, Richard	77 385	16 542
DeSoussa, Alan	94 543	16 542
Déziel, Gilles	37 334	16 542
Dorais, Benoit	153 114	16 542
Downey, Sterling	84 559	16 542
Ferrandez, Luc	126 190	16 542
Filato, Rosannie	108 228	16 542
Flannery, Michèle	54 494	16 542
Fumagalli, Giuliana	84 928	16 542
Gagnon, Luc	51 039	16 542
Giannou, Effie	54 199	16 542
Gignac, Yves	37 334	16 542
Giguère, Marianne	94 438	16 542
Gosselin, Christine	105 829	16 542
Goulet, Nathalie	119 061	16 542
Guay, Richard	63 873	16 542
Hénault, Andrée	71 053	16 542
Langevin, Benoit	62 024	16 542
Laroque, Christian	46 969	16 542
Lattanzio, Patricia	65 994	16 542
Lavigne Lalonde, Laurence	110 337	16 542
Leblanc, Richard	31 314	15 657

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Leroux, Louise	31 314	15 657
Lessard-Blais, Pierre	97 440	16 542
L'heureux, Pierre	49 344	16 542
Limoges, François	118 458	16 542
Magini, Fanny	43 372	16 542
Marceau, Suzanne	31 314	15 657
Marinacci, Normand	104 733	16 542
Marsolais, Kristine	31 314	15 667
Mauger, Marie-Andrée	80 689	16 542
Mauzerolle, Sophie	93 990	16 542
McQueen, Peter	91 153	16 542
Miele, Francesco	84 481	16 542
Miranda, Luis	69 808	16 542
Miron, Suzie	100 046	16 542
Montgomery, Sue	99 176	16 542
Normand, Jerôme	85 405	16 542
Norris, Alex	93 468	16 542
Ouellet, Sylvain	153 742	16 542
Palestini, Laura-Ann	43 359	16 542
Parent Marie-Josée	73 703	16 542
Parenteau, Jean-François	116 410	16 542
Parizeau, Hadrien	75 321	16 542
Patreau, Valérie	68 700	17 552
Pauzé, Jocelyn	69 024	16 542
Perez, Lionel	97 158	16 542
Perri, Dominic	69 857	16 542
Pierre-Antoine, Nathalie	37 334	16 542
Plante, Valérie	172 081	16 542
Plourde, Marie	78 640	16 542
Poirier, Jean-Marc	31 314	15 657
Pollak, Mindy	46 969	16 542
Popeanu, Magda	136 525	16 542
Provost, Julie-Pascale	44 859	16 542
Rapana, Giovanni	60 220	16 542
Rossi, Chantal	68 046	16 542
Rotrand, Marvin	75 791	16 542
Rouleau, Chantal	76 628	14 178
Rouleau, Micheline	66 241	16 542
Ryan, Richard	96 564	16 542
Salem, Aref	68 274	16 542
Samoszewski, Robert	43 355	16 542
Sarault, Yves	43 105	16 542
Sari, Abdelhaq	65 509	16 542
Sauvé, Craig	111 760	16 542
Shand, Lynne	31 314	15 657

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Sigouin, Anne-Marie	93 513	16 542
Thiébaut, Sophie-Gabrielle	49 379	16 542
Thuillier, Émilie	103 761	16 542
Tomlinson, Philipe	77 722	16 542
Tremblay, Lili-Anne	48 323	16 542
Tremblay, Véronique	45 269	16 542
Troilo, Josée	43 359	16 542
Vaillancourt, Alain	60 602	16 542
Vilain, Maeva	47 043	16 542
Vadanovic, Maja	127 327	16 542
Watt, Stéphanie	75 021	16 542
Wong, Cathy	115 021	16 542
Zarac, Lise	60 220	16 542

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI	NON	S.O.
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	4 050 000 $		
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	2 / 3 / 4		X	

Les questions 3 et 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement.

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	5 / 6		X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2018	7	$		
4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	8 / 9		X	

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI		NON
5. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	10		11	X
Si oui, indiquer les montants suivants :				
a) le montant total versé en 2018	12			$
b) le solde estimatif au 31 décembre 2018 des engagements en vertu du règlement concerné	13			$
6. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu du paragraphe 2° du 1er alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	14		15	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2018	16			$
7. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financières en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	17		18	X
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :				
a) crédits de taxes	19			$
b) autres formes d'aide	20			$
8. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2019				
Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2018	21			
Facteur comparatif de 2018	22			
Valeur uniformisée	23			

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

9. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2018 dans le cadre du V*olet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ — 24 _____ $

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver — 25 $
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver — 26 $

b) Dépenses d'investissement — 27 _____ $

c) Total des frais encourus admissibles — 28 _____ $

d) Description des dépenses d'investissement :

e) Si le total des frais encourus admissibles à la ligne 28 n'atteint pas 90 % de l'aide financière reçue ou à recevoir à la ligne 24, fournissez-en les justifications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution — 29 _____

b) Date d'adoption de la résolution — 30 _____

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

NON AUDITÉS VENTILÉS PAR COMPÉTENCES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Compétences d'agglomération	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	18
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	18
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	19
Questionnaire	20
Compétences de nature locale	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	22
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	22
Analyse de la charge de quotes-parts non consolidée	23

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	2017
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	106 376 000	91 595 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	46 873 000	57 237 000
Usines et bassins d'épuration	3	43 141 000	19 828 000
Conduites d'égout	4	65 435 000	21 624 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	13 688 000	8 564 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	15 272 000	34 972 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	426 000	666 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	919 000	1 607 000
Aires de stationnement	9	4 000	
Parcs et terrains de jeux	10	77 584 000	70 744 000
Autres infrastructures	11	145 000	403 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	69 696 000	29 414 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	47 216 000	6 966 000
Améliorations locatives	15	8 599 000	7 260 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	16 503 000	13 687 000
Ameublement et équipement de bureau	18	43 964 000	38 370 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	4 470 000	18 749 000
Terrains	20	23 495 000	5 350 000
Autres	21	4 702 000	748 000
	22	588 508 000	427 784 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement		
Conduites d'eau potable	23	19 590 000	12 794 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	46 873 000	57 237 000
Usines et bassins d'épuration	25	43 141 000	19 828 000
Conduites d'égout	26	12 014 000	5 663 000
Autres infrastructures	27	39 500 000	61 480 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	86 786 000	78 801 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	53 421 000	15 961 000
Autres infrastructures	32	68 538 000	55 476 000
Autres immobilisations	33	218 645 000	120 544 000
	34	588 508 000	427 784 000

SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

Code géographique	Municipalité		Montant
	Ensemble des municipalités		
66023	Montréal		1 947 989 000
66112	Baie-D'Urfé		11 442 000
66107	Beaconsfield		20 262 000
66058	Côte-Saint-Luc		27 779 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		40 619 000
66087	Dorval		70 415 000
66062	Hampstead		9 691 000
66092	L'Île-Dorval		70 000
66102	Kirkland		29 024 000
66072	Mont-Royal		49 399 000
66007	Montréal-Est		17 660 000
66047	Montréal-Ouest		5 677 000
66097	Pointe-Claire		61 408 000
66127	Senneville		3 400 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		8 260 000
66032	Westmount		53 757 000
		1	2 356 852 000
	Certaines municipalités		
66023	Montréal		26 516 000
66112	Baie-D'Urfé		227 000
66107	Beaconsfield		694 000
66058	Côte-Saint-Luc		362 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		762 000
66087	Dorval		1 604 000
66062	Hampstead		198 000
66092	L'Île-Dorval		1 000
66102	Kirkland		807 000
66072	Mont-Royal		1 053 000
66007	Montréal-Est		336 000
66047	Montréal-Ouest		83 000
66097	Pointe-Claire		1 704 000
66127	Senneville		71 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		294 000
66032	Westmount		1 047 000
		2	35 759 000
		3	2 392 611 000

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		OUI	NON
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	_____ $	
2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	2 / 3	[ ]	[X]
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	4	_____ $	
b) autres formes d'aide	5	_____ $	
3. La municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	6 / 7	[ ]	[X]
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2018	8	_____ $	
4. La municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	9 / 10	[ ]	[X]
5. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	11 / 12	[ ]	[X]
Si oui, indiquer les montants suivants :			
a) le montant total versé en 2018	13	_____ $	
b) le solde estimatif au 31 décembre 2018 des engagements en vertu du règlement concerné	14	_____ $	

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	2017
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	134 502 000	78 338 000
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	100 291 000	89 477 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	395 086 000	365 831 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	24 414 000	12 291 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	40 106 000	22 882 000
Aires de stationnement	9	2 525 000	839 000
Parcs et terrains de jeux	10	91 506 000	83 442 000
Autres infrastructures	11	54 834 000	39 206 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	28 065 000	48 583 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	125 258 000	99 522 000
Améliorations locatives	15	3 016 000	8 657 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	23 234 000	22 960 000
Ameublement et équipement de bureau	18	39 724 000	38 275 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	14 439 000	14 869 000
Terrains	20	52 494 000	61 909 000
Autres	21	3 499 000	51 000
	22	1 132 993 000	987 132 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	49 469 000	33 965 000
Usines de traitement de l'eau potable	24		
Usines et bassins d'épuration	25		
Conduites d'égout	26	34 956 000	30 029 000
Autres infrastructures	27	552 751 000	484 542 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	85 033 000	44 373 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	65 335 000	59 448 000
Autres infrastructures	32	55 720 000	39 949 000
Autres immobilisations	33	289 729 000	294 826 000
	34	1 132 993 000	987 132 000

5520596

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2	14 424 000	12 737 000
Autres	3	288 999 000	253 054 000
Sécurité publique			
Police	4	531 811 000	507 029 000
Sécurité incendie	5	289 362 000	273 379 000
Sécurité civile	6	1 270 000	1 231 000
Autres	7	7 410 000	7 242 000
Transport			
Réseau routier	8	20 947 000	21 589 000
Transport collectif	9	460 609 000	429 195 000
Autres	10	10 553 000	9 662 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout	11	186 375 000	175 564 000
Matières résiduelles	12	47 166 000	46 103 000
Cours d'eau	13		
Protection de l'environnement	14	4 988 000	4 203 000
Autres	15		
Santé et bien-être			
Logement social	16	18 409 000	19 649 000
Autres	17	2 682 000	2 932 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	18	2 165 000	3 466 000
Rénovation urbaine	19	4 196 000	4 065 000
Promotion et développement économique	20	31 611 000	25 602 000
Autres	21	975 000	928 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	22	30 050 000	24 888 000
Activités culturelles	23	48 395 000	52 792 000
Réseau d'électricité	24		
	25	2 002 397 000	1 875 310 000

Ventilation des dépenses mixtes

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants sur la ventilation des dépenses mixtes	3
Ventilation des dépenses mixtes	4
Notes complémentaires	5

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS SUR LA VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES

.

DATE 2019-04-18

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Deloitte.

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable
Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 11 avril 2019 relativement au tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération, à être déposés au greffe de la Ville le 24 avril 2019.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau
La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 18 avril 2019

S50

VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES PAR COMPÉTENCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018						2017
		Compétences d'agglomération		Compétences de nature locale		Total		
		Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Dépenses								
Administration générale	1	157 846 000	161 741 000	143 324 000	130 581 000	300 778 000	292 214 000	287 728 000
Sécurité publique	2							
Transport	3	1 609 000	1 840 000	56 001 000	61 186 000	57 610 000	63 023 000	36 277 000
Hygiène du milieu	4	5 722 000	6 637 000	20 776 000	21 348 000	26 498 000	27 984 000	24 103 000
Santé et bien-être	5	2 184 000	2 204 000	635 000	917 000	2 819 000	3 121 000	3 878 000
Aménagement, urbanisme et développement	6	5 083 000	5 000 000	7 864 000	7 720 000	12 947 000	12 720 000	22 498 000
Loisirs et culture	7	4 641 000	5 191 000	23 107 000	24 381 000	27 748 000	29 570 000	25 242 000
Frais de financement	8							
	9	177 085 000	182 613 000	251 707 000	246 133 000	428 400 000	428 632 000	399 726 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. Dépenses mixtes et ventilation des dépenses mixtes

Voir les notes 1 et 2 à la page 5(2).

2. Principales méthodes comptables

Voir la note 3 à la page 5(2).

VENTILATION DES CHARGES MIXTES – NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2018

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2018 est de 9,90 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Taux global de taxation réel audité

Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel 3

Taux global de taxation réel 4

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

.

DATE 2019-04-18

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7175
Téléc. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal,
au trésorier

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été préparé par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences de l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

Le 18 avril 2019

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes		1	3 433 199 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 207 000		
Ajouter			
Revenus de taxes de l'exercice 2018 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière		3	8 095 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		4	
Déduire			
Taxes d'affaires		5	13 573 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM		6	12 685 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base		7	1 223 185 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1		8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation		9	3 178 000
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel		10	2 188 673 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 2018 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	232 659 379 000
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2018 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	233 564 197 000
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	233 111 788 000

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2018 (Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)

14 | | | , |9|3|8|9| / 100 $

Données prévisionnelles non auditées

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019	
Revenus de taxes	3
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	4
Calcul de certains revenus de taxes	5
Taux des taxes	7
Taux global de taxation prévisionnel	8
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	9
Questionnaire	11
Annexe : Compétences d'agglomération	12

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 800 122 000
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	397 092 000
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	101 997 000
Activités de fonctionnement	6	149 473 000
Activités d'investissement	7	
Autres	8	680 000
	9	3 449 364 000
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	23 020 000
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	13 922 000
Autres		
- Autres	14	679 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	7 504 000
Pouvoir général de taxation	19	20 956 000
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	66 081 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	13 883 000
	25	13 883 000
	26	79 964 000
	27	3 529 328 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	37 638 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	37 638 000
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	76 540 000
Cégeps et universités	7	59 910 000
Écoles primaires et secondaires	8	45 555 000
	9	182 005 000
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	1 744 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 744 000
	14	221 387 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	37 647 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	1 990 000
Taxes d'affaires	17	
	18	39 637 000
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	12 661 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	12 661 000
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 161 000
	24	2 161 000
	25	275 846 000

S57

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	2	/100$	3				
Taxe foncière générale (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5	/100$	6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8	/100$	9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11	/100$	12				
Immeubles industriels	13	x	14	/100$	15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17	/100$	18				
Autres	19	x	20	/100$	21				
Immeubles agricoles	22	x	23	/100$	24				
Total					25	26 ( )	27 (2 190 000)	28 2 802 312 000	29 2 800 122 000
Taxes spéciales									
Service de la dette (taux unique)	30	x	31	/100$	32				
Service de la dette (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34	/100$	35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37	/100$	38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40	/100$	41				
Immeubles industriels	42	x	43	/100$	44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46	/100$	47				
Autres	48	x	49	/100$	50				
Immeubles agricoles	51	x	52	/100$	53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57	58

S58

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

			Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière											
Taxes générales											
Taxes spéciales											
Activités de fonctionnement (taux unique)	1		x	2	/100$	3					
Activités de fonctionnement (taux variés)											
Résiduelle (résidentielle et autres)	4		x	5	/100$	6					
Immeubles de 6 logements ou plus	7		x	8	/100$	9					
Immeubles non résidentiels	10		x	11	/100$	12					
Immeubles industriels	13		x	14	/100$	15					
Terrains vagues desservis											
Immeubles non résidentiels	16		x	17	/100$	18					
Autres	19		x	20	/100$	21					
Immeubles agricoles	22		x	23	/100$	24					
Total						25		26 ( )	27 ( )	28 397 092 000	29 397 092 000
Taxes spéciales											
Activités d'investissement (taux unique)	30		x	31	/100$	32					
Activités d'investissement (taux variés)											
Résiduelle (résidentielle et autres)	33		x	34	/100$	35					
Immeubles de 6 logements ou plus	36		x	37	/100$	38					
Immeubles non résidentiels	39		x	40	/100$	41					
Immeubles industriels	42		x	43	/100$	44					
Terrains vagues desservis											
Immeubles non résidentiels	45		x	46	/100$	47					
Autres	48		x	49	/100$	50					
Immeubles agricoles	51		x	52	/100$	53					
Total						54		55 ( )	56 ( )	57	58
			Valeur locative imposable								
Taxe d'affaires sur la valeur locative	59		x	60	%	61		62 ( )	63 ( )	64	65

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)

Par unité de logement

Eau	1	___ , ___ $
Égout	2	___ , ___ $
Eau et égout	3	___ , ___ $
Traitement des eaux usées	4	___ , ___ $
Matières résiduelles	5	___ , ___ $

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code[1]	Préciser
	100,0000	7	Autres

1. Code : 1 - du 100 $ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)
5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

Montréal

Taux de taxation de 2019 (en $/100$)[1]

(non audité)

Secteurs / Arrondissements	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 500 000 $	Valeurs excédant 500 000 $	Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis[2]	Taxes PTI d'arrondis-sement	Taxes de services d'arrond.
Anjou	0.6617	0.6673	2.7965	3.2264	1.3234	0.6617	0.0864	0.1150
Taxe spéciale de l'eau	0.1002	0.0875	0.3266		0.1002			
Lachine	0.5922	0.5410	2.6626	3.0925	1.1844	0.5922	0.0570	49,52 $ / unité
Taxe spéciale de l'eau	0.0901	0.0611	0.3024		0.0901			0.0533
LaSalle	0.5801	0.5156	2.6458	3.0757	1.1602	0.5801	0.0524	0.0500
Taxe spéciale de l'eau	0.0904	0.0640	0.2921		0.0904			
L'Île-Bizard	0.6154	0.6210	2.6376	3.0675	1.2308	0.6154	0.0775	0.0556
Taxe spéciale de l'eau	0.0975	0.0613	0.2977		0.0975			
Montréal	0.6519	0.6575	2.7746	3.2045	1.3038	0.6519		
Taxe spéciale de l'eau	0.1083	0.1083	0.3570		0.1083			
Ahuntsic-Cartierville							0.0490	0.0444
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce							0.0320	0.0453
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve							0.0517	0.0654
Plateau Mont-Royal							0.0315	0.0591
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles							0.0711	0.0848
Rosemont–Petite-Patrie							0.0393	0.0527
Le Sud-Ouest							0.0443	0.0658
Ville-Marie							0.0062	0.0433
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension							0.0460	0.0565
Montréal-Nord	0.6416	0.6472	2.7292	3.1591	1.2832	0.6416	0.0671	0.1330
Taxe spéciale de l'eau	0.0847	0.0523	0.1519		0.0847			
Outremont	0.6019	0.5175	2.6163	3.0461	1.2038	0.6019	0.0334	0.0493
Taxe spéciale de l'eau	0.1083	0.1083	0.3594		0.1083			
Pierrefonds	0.5930	0.5367	2.6314	3.0613	1.1860	0.5930	0.0695	0.0706
Taxe spéciale de l'eau	0.0949	0.0622	0.3191		0.0949			
Roxboro	0.6185	0.6241	2.6503	3.0802	1.2370	0.6185	0.0650	0.0706
Taxe spéciale de l'eau	0.0939	0.0518	0.3098		0.0939			
Sainte-Geneviève	0.5865	0.5399	2.6822	3.1121	1.1730	0.5865	0.0771	0.0556
Taxe spéciale de l'eau	0.0898	0.0719	0.2735		0.0898			
Saint-Laurent	0.6255	0.6311	2.6732	3.1031	1.2510	0.6255	0.0547	0.0747
Taxe spéciale de l'eau	0.0972	0.0660	0.3016		0.0972			
Saint-Léonard	0.6248	0.6304	2.6718	3.1017	1.2496	0.6248	0.0644	0.0837
Taxe spéciale de l'eau	0.0900	0.0703	0.3035		0.0900			
Verdun	0.5913	0.5483	2.6489	3.0788	1.1826	0.5913	0.0395	0.0714
Taxe spéciale de l'eau	0.0938	0.0678	0.3273		0.0938			

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0.0036	0.0236

T.G.T. pondéré[3]	Ens. Supérieur, Santé,S.Sociaux	Ens. Primaire et Secondaire
1.1312	84.5%	71.5%

Taxe relative à l'ARTM	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 500 000 $	Valeurs excédant 500 000 $	Terrains vagues desservis
Ville de Montréal	0.0025	0.0025	0.0110	0.0127	0.0050

Verdun	Secteur IDS	Secteur TFE
Taxe pour travaux municipaux	0.0092	0.0096

Divers	OBNL	STM	Terrains	Technoparc
Ville de Montréal	0.5000	1.0234	0.5800	0.5000

Tarification des immeubles résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2019[1]

(non audité)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 $ par logement, 10 $ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 $ par logement.	85 $ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 40 $ par logement.	100 $ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 $ par unité; maison de chambres, 20 $ par chambre; autres immeubles, 45 $ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 45 $ par logement ou 45 $ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 $ par logement ou 50 $ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 $ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 $ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 $ par logement.	Pierrefonds : 85 $ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 $ par logement pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,396 $/$m^3$ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 $ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 $ par logement.	96 $ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tarification des immeubles non résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2019[1]

(non audité)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 $/m^3 pour toute consommation excédant 100 000 m^3, en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 $/m^3. Un crédit de 227 m^3 par logement ou par chambre est alloué pour les immeubles mixtes.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 $ par logement ou 150 $ par établissement; b) 0,33 $/m^3 pour 454 609 m^3 et 0,2552 $/m^3 sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 $/m^3; b) 45 $ par logement ou 360 $ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 $ à 4 700 $.	85 $ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 $ par local pour les premiers 255 m^3, tarif de 0,37 $/m^3 jusqu'à 425 m^3 et de 0,41 $/m^3 sur l'excédent.	100 $ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 $ par local; autres commerces : 270 $ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 $ par local pour les premiers 227,3 m^3 et tarif au compteur de 0,274967 $/m^3 sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 $ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,18353 $ par 100 $ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 $ du m^3.	s. o.
Outremont	s. o.	202 $ par bureau d'affaires ou 518 $ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 $ par local pour les premiers 360 m^3 et taux de 0,21 $/m^3 sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 $ à 360 $ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 $ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 $/m^3 jusqu'à 909 200 m^3 et de 0,297 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 $ par établissement pour les premiers 318 m^3 et tarif au compteur de 0,26708 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 $ par unité pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,19 $/m^3 sur l'excédent.	96 $ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes		1	3 529 328 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 (235 000)		
Ajouter			
Revenus de taxes de l'exercice 2019 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière		3	2 190 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		4	
Déduire			
Taxes d'affaires		5	13 883 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM		6	11 202 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base		7	1 245 589 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1		8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation		9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel		10	2 260 844 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE

11 244 323 201 000

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2019

(Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)

12 | | 0 | , | 9 | 2 | 5 | 3 | /100 $

S63

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1	1 739 606 000		14 914 000	21 044 000	257 742 000	130 000
De secteur	2	46 544 000		324 000	1 671 000	34 421 000	19 000
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	2 476 000				150 000	
Autres	5	34 207 000				7 307 000	
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7	13 883 000					
	8	1 836 716 000		15 238 000	22 715 000	299 620 000	149 000

S64

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	9	1 121 720 000	17 000	42 041 000	3 197 214 000
De secteur	10	162 403 000	3 000	6 085 000	251 470 000
Autres	11			680 000	680 000
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12	4 878 000			7 504 000
Autres	13	17 063 000			58 577 000
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				13 883 000
	16	1 306 064 000	20 000	48 806 000	3 529 328 000

10

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, les mesures fiscales suivantes?						
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM						
- Pour la taxe foncière générale	1	X	2			
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3		4	X	5	
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM.	6		7	X	8	
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté						
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM.	9		10	X	11	
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM						
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12	X	13		14	
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15		16		17	X
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18		19		20	X
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	21		22	X		
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2019 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23	X	24			
Si oui, indiquer le montant.	25	40 000 $				
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26	$				

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		**OUI**	**NON**
5. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	27	5 432 947 000 $	
6. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	28	498 425 000 $	
7. Frais de financement - Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	29	408 677 000 $	
8. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	30	23 830 000 $	
9. Date d'adoption du budget par le conseil	31	2018-11-08	

La question 10 s'applique aux municipalités avec agglomération seulement.

10. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	32	X	33	

ANNEXE

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019	
Revenus de taxes	14
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	15

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
- Taxe sur immatriculation	14	35 960 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	12 340 000
Service de la dette	18	
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	48 300 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	48 300 000
	27	48 300 000

5927596

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	
Cégeps et universités	7	
Écoles primaires et secondaires	8	
	9	
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	
	14	
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	
Taxes d'affaires	17	
	18	
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	
	24	
	25	

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?						
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1	X	2			
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3	X	4			
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5		6	X		
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	7		8	X		

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités ayant des compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	9		10	X	11	
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	12		13	X	14	
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	15		16	X	17	

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	18	X	19		20	
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	21	X	22			

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité	OUI	NON
Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.		
8. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur la ventilation des dépenses mixtes?	23 X	24
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	25 X	26
9. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	27 X	28

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Yves Courchesne , atteste que le rapport financier consolidé de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été déposé à la séance du conseil du 2019-05-16.

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par Montréal.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme également que Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2019-04-23 14:10:51

Date de transmission au Ministère :

S68

Article 7.04

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 4 avril 2019
au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-057 APPROUVER LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET LE RAPPORT MAMH DE LA STM AU 31 DÉCEMBRE 2018

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et celle du comité d'Audit et des Finances

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'approuver les états financiers consolidés et le rapport consolidé préparé pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur leur formulaire prescrit incluant le rapport des auditeurs indépendants, ainsi que l'attestation de la trésorière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, tel que recommandé par le Comité d'audit et des finances.

Rapport financier 2018 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Société de transport de Montréal

Code géographique : T0081

Type d'organisme municipal : Organisme public de transport

Affaires municipales et Habitation
Québec

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Madame Linda Lebrun, atteste la véracité du rapport financier consolidé

de Société de transport de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.
(Nom de l'organisme)

Signature _____ Date 2019-04-04

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants 4
Rapport du vérificateur général 4.1

État consolidé des résultats 5
État consolidé de la situation financière 6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) 7
État consolidé des gains et pertes de réévaluation 7
État consolidé des flux de trésorerie 8

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 9

Renseignements complémentaires consolidés
- Informations sectorielles consolidées
  - Résultats détaillés par organismes 10
  - Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes 11
  - Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes 12
  - Situation financière par organismes 13
- Charges par objets 14
- Fonds local d'investissement (FLI) 15
- Fonds local de solidarité (FLS) 16
- Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 17
- Excédent (déficit) accumulé 18
- Avantages sociaux futurs 19

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés 21
Analyse des charges consolidées 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal (la « société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (le « MAMH ») et présentées aux pages 11, 12, 13, 18-1, 18-2 et 18-3, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice ainsi que la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 4 avril 2019 relativement aux états financiers consolidés de la société, à être déposés au greffe de la société le 4 avril 2019.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

DATE 2019-04-04

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DATE _____

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations	
		2018	2017
Revenus			
Taxes	1		
Compensations tenant lieu de taxes	2		
Quotes-parts	3		485 666 000
Transferts	4	1 022 301 000	867 656 000
Services rendus	5	1 343 301 000	692 142 000
Imposition de droits	6		
Amendes et pénalités	7		
Revenus de placements de portefeuille	8		
Autres revenus d'intérêts	9	10 463 000	14 877 000
Autres revenus	10	46 268 000	58 352 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	2 422 333 000	2 118 693 000
Charges			
Administration générale	14	220 089 000	207 680 000
Sécurité publique	15		
Transport	16	1 158 555 000	1 225 547 000
Hygiène du milieu	17		
Santé et bien-être	18		
Aménagement, urbanisme et développement	19		
Loisirs et culture	20		
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	129 007 000	119 369 000
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	1 507 651 000	1 552 596 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	914 682 000	566 097 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	3 405 059 000	2 838 962 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27		
Solde redressé	28	3 405 059 000	2 838 962 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29	4 319 741 000	3 405 059 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	37 653 000	93 293 000
Débiteurs (note 5)	2	2 777 862 000	2 178 874 000
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	609 206 000	520 870 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7		
	8	3 424 721 000	2 793 037 000
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	389 780 000	603 119 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	318 912 000	274 464 000
Revenus reportés (note 12)	12	15 094 000	12 348 000
Dette à long terme (note 13)	13	3 955 323 000	3 212 534 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	12 318 000	142 868 000
	15	4 691 427 000	4 245 333 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(1 266 706 000)	(1 452 296 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	5 435 171 000	4 587 014 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18		
Stocks de fournitures	19	41 561 000	41 117 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	109 715 000	229 224 000
	21	5 586 447 000	4 857 355 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	4 319 741 000	3 405 059 000

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations	
		2018	2017
Excédent (déficit) de l'exercice	1	914 682 000	566 097 000
Variation des immobilisations			
Acquisition	2	(1 136 903 000)	(1 053 224 000)
Produit de cession	3	62 000	60 000
Amortissement	4	281 047 000	249 841 000
(Gain) perte sur cession	5	7 637 000	657 000
Réduction de valeur / Reclassement	6		
	7	(848 157 000)	(802 666 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		
Variation des stocks de fournitures	9	(444 000)	(1 675 000)
Variation des autres actifs non financiers	10	119 509 000	136 646 000
	11	119 065 000	134 971 000
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13		
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	185 590 000	(101 598 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	15	(1 452 296 000)	(1 350 698 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16		
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17		
Solde redressé	18	(1 452 296 000)	(1 350 698 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19	(1 266 706 000)	(1 452 296 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	**914 682 000**	566 097 000
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**281 047 000**	249 841 000
Perte sur cession d'immobilisations	**7 637 000**	657 000
	1 203 366 000	816 595 000
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	**(598 988 000)**	(388 318 000)
Créditeurs et charges à payer	**(6 437 000)**	27 111 000
Revenus reportés	**2 746 000**	(54 614 000)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	**(130 550 000)**	279 000
Stocks de fournitures	**(444 000)**	(1 675 000)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro, les primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme et les autres dépôts pour l'achat d'immobilisations)	**4 500 000**	2 708 000
	(729 173 000)	(414 509 000)
	474 193 000	402 086 000
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions [(a)]	**(1 086 018 000)**	(1 034 503 000)
Produit de cession	**62 000**	60 000
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro	**127 808 000**	94 143 000
Variation des autres dépôts sur l'achat d'immobilisations	**(7 995 000)**	41 178 000
	(966 143 000)	(899 122 000)
Activités d'investissement en placements		
Amortissement des primes et escomptes sur les placements du fonds d'amortissement	**4 161 000**	3 778 000
Acquisition de placements du fonds d'amortissement	**(92 497 000)**	(117 227 000)
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement	**-**	255 552 000
	(88 336 000)	142 103 000
Activités de financement		
Variation nette des emprunts temporaires	**(213 339 000)**	236 602 000
Émission de dette à long terme net des refinancements de 1,9M$ (17,7 M$ en 2017)	**938 360 000**	632 531 000
Remboursement du prêt à Investissement Québec	**-**	(15 026 000)
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	**(195 571 000)**	(419 404 000)
Variation des primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	**(4 804 000)**	(1 383 000)
	524 646 000	433 320 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**(55 640 000)**	78 387 000
Trésorerie au début de l'exercice	**93 293 000**	14 906 000
Trésorerie à la fin de de l'exercice	**37 653 000**	93 293 000
Autres renseignements		
Intérêts payés sur les emprunts temporaires	**7 147 000**	3 825 000
Intérêts payés sur la dette à long terme	**117 475 000**	113 367 000

[(a)] Le coût des immobilisations impayées, établi à 123,4 M$ (72,5 M$ en 2017), est retranché des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

La trésorerie est constituée uniquement de l'encaisse.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. Statut de l'organisme municipal

La Société de transport de Montréal (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour mission de fournir à l'Autorité régionale de transport métropolitain « ARTM » des services de transport collectif visés par une entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3) et collabore, à sa demande, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec.*

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99 %). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

Les données de l'organisme contrôlé ne sont pas présentées distinctement dans la colonne "Organismes contrôlés" dans les informations sectorielles parce qu'elles ne sont pas significatives par rapport aux données des états financiers consolidés. Elles sont plutôt regroupées avec les données présentées dans la colonne "Administration municipale".

a) Périmètre comptable

S.O

b) Partenariats

S.O

B) Comptabilité d'exercice

S.O

C) Actifs

S.O

a) Actifs financiers

S.O

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

b) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Stocks
Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :
Immeubles: 20 et 40 ans
Infrastructures du métro: 20 à 100 ans
Infrastructures locales et régionales: 10 à 40 ans
Matériel roulant - voitures de métro: 40 et 60 ans
Matériel roulant - bus: 5 et 16 ans
Matériel roulant - véhicules de service: 5 à 25 ans
Améliorations locatives: durée restante du bail
Équipements de bureau et logiciels: 5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipements: 15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

D) Passifs

S.O

E) Revenus

S.O

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

F) Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2018, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 12,3 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 22,2 ans.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

-Application des mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs.

-Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts.

H) Instruments financiers

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques. La Société s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La Société utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

l) Autres éléments

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les revenus provenant de l'ARTM, les subventions, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, la comptabilisation des transactions non monétaires, la provision pour mauvaises créances, les passifs au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

Conversion des devises

La Société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises. Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Toutefois, les gains et les pertes réalisées pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro s'imputent aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des clients sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Pour l'exercice 2017, les revenus-clients sont comptabilisés pour une période de 5 mois, soit de janvier à mai 2017. En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les revenus-clients deviennent la propriété de l'ARTM à compter du 1er juin 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties, échéant le 31 décembre 2019, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement et les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est amortie au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Société considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Placements du fonds d'amortissement
Les placements du fonds d'amortissement sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés au coût amorti et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime à l'acquisition des placements est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance du placement auquel cet élément se rapporte.

Frais d'émission de la dette à long terme
Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

Passif au titre des sites contaminés
La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés dont elle est responsable de la décontamination lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, qu'il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

3. Modification de méthodes comptables

Le 1er janvier 2018, la Société a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : *SP 2200 - Information relative aux apparentés, SP 3420 - Opérations interentités, SP 3210 - Actifs, SP 3320 - Actifs éventuels et SP 3380 - Droits contractuels.*

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

La norme *SP 2200 – Information relative aux apparentés* définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités, leur conjoint et les personnes à la charge des principaux dirigeants et de leur conjoint. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Essentiellement, les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration de la Société, son directeur général et son comité de direction ainsi que les principaux dirigeants de Société en commandite Transgesco. Les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers consolidés.

La norme *SP 3420 – Opérations interentités* établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme *SP 3210 – Actifs* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme *SP 3320 – Actifs éventuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme *SP 3380 – Droits contractuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Ces normes entraient en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2017 et, par conséquent, la Société a identifié les opérations répondants aux exigences des nouveaux chapitres. L'application de ces nouveaux chapitres n'a aucune incidence sur les résultats de l'exercice ni sur la situation financière de la Société et les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	37 653 000	93 293 000
Découvert bancaire	2	( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3		
Autres éléments			
-	4		
-	5		
-	6		
-	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	37 653 000	93 293 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9		
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	1 900 000	17 655 000

Note

5. Débiteurs			
Taxes municipales	11		
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	2 740 976 000	2 120 898 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	6 245 000	5 592 000
Organismes municipaux	15		29 116 000
Autres			
- ARTM	16	2 996 000	
- Comptes clients généraux	17	27 645 000	23 268 000
	18	2 777 862 000	2 178 874 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	2 372 848 000	1 959 706 000
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	2 372 848 000	1 959 706 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	5 224 000	6 352 000

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-3 (9-3(2)).

6. Prêts			
Prêts à un office d'habitation	24		
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
-	26		
-	27		
	28		
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

5. Débiteurs
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 2 372,8 M$ (1 959,7 M$ en 2017) s'établissent comme suit :

	Encaissements 2018	Refinancement 2018	Taux d'intérêt nominal pondéré 2018	Encaissements 2017	Refinancement 2017	Taux d'intérêt nominal pondéré 2017
2018	**-**	**-**	**-**	208 355	-	3,40%
2019	**255 380**	**-**	**3,25%**	216 631	290	3,35%
2020	**226 490**	**298**	**3,03%**	189 170	588	3,11%
2021	**192 589**	**2 973**	**2,82%**	155 704	3 263	2,88%
2022	**172 730**	**11 351**	**2,83%**	135 845	11 641	2,89%
2023	**141 349**	**52 599**	**2,76%**	-	-	-
1 à 5 ans	**988 538**	**67 221**	**2,96%**	905 705	15 782	3,16%
6 à 10 ans	**274 930**	**438 668**	**2,58%**	334 301	250 943	2,64%
11 à 15 ans	**124 532**	**399 153**	**2,57%**	96 860	276 417	2,53%
16 à 20 ans	**52 102**	**27 704**	**2,87%**	38 443	41 255	2,71%
	1 440 102	**932 746**	**2,76%**	1 375 309	584 397	2,86%

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	30		
Autres placements	31	609 206 000	520 870 000
	32	609 206 000	520 870 000
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	609 206 000	520 870 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note
Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-4 (9-4(2)).

8. Avantages sociaux futurs

Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	153 631 000	10 950 000
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(165 949 000)	(153 818 000)
	37	(12 318 000)	(142 868 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	(64 171 000)	67 678 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	15 071 000	12 570 000
Régimes à cotisations déterminées	40		
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42		
	43	(49 100 000)	80 248 000

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	
Autres	45	
	46	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

7. Placements de portefeuille

(en milliers de dollars)

Autres placements	2018	2017
Encaisse	**67 727**	9 450
Obligations et coupons d'obligations	**537 990**	508 268
Intérêts à recevoir	**3 489**	3 152
	609 206	520 870

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	Obligations et coupons d'obligations 2018	Taux d'intérêt nominal pondéré 2018	Obligations et coupons d'obligations 2017	Taux d'intérêt nominal pondéré 2017
2018	**-**	**-**	13 535	2,22%
2019	**153 399**	**4,51%**	136 522	4,60%
2020	**43 745**	**3,44%**	54 106	3,18%
2021	**13 034**	**2,30%**	14 960	2,23%
2022	**9 265**	**2,05%**	15 830	1,98%
2023	**19 063**	**2,82%**	-	-
1 à 5 ans	**238 506**	**3,96%**	234 953	3,81%
6 à 10 ans	**242 404**	**2,88%**	229 050	2,84%
11 à 15 ans	**-**	**-**	5 504	4,25%
16 à 20 ans	**57 080**	**3,62%**	38 761	3,68%
	537 990		508 268	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017

10. Emprunts temporaires

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et celles effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 850 M$ (850 M$ en 2017).

De ce montant, une somme de 750 M$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2 %. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de leur date d'émission. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 391 M$ (604 M$ en 2017) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,17 % (1,32 % en 2017).

La Société dispose également d'une marge de crédit avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande de 100 M$ (100 M$ en 2017). Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire majoré de 0,30 %, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la marge de crédit est inutilisée et porte intérêt à un taux moyen de 4,25 % (3,50 % en 2017).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

11. Créditeurs et charges à payer

Fournisseurs	47	198 761 000	142 377 000
Salaires et avantages sociaux	48	81 485 000	77 424 000
Dépôts et retenues de garantie	49	2 264 000	2 430 000
Provision pour contestations d'évaluation	50		
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51		
Assainissement des sites contaminés	52	8 686 000	4 370 000
Autres			
- Intérêts courus sur la detteLT	53	24 240 000	19 855 000
- Autres	54	3 476 000	6 817 000
- ARTM	55		21 191 000
-	56		
-	57		
	58	318 912 000	274 464 000

Note

Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation, d'études et de suivi. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

12. Revenus reportés

Taxes perçues d'avance	59		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61		
Fonds parcs et terrains de jeux	62		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63		
Société québécoise d'assainissement des eaux	64		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65		
Autres contributions de promoteurs	66		
Fonds de redevances réglementaires	67		
Autres			
-	68		
- Subventions	69	8 677 000	5 640 000
- Loyers et autres	70	6 417 000	6 708 000
-	71		
	72	15 094 000	12 348 000

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-5 (9-5(3)).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

12. Revenus reportés

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Subventions [(a)]	**8 677**	5 640
Redevances publicitaires	**5 120**	5 122
Loyers	**1 297**	1 586
	15 094	12 348

[(a)] Un montant de 8,2 M$ est relatif au programme SOFIL (5,1 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt de	Taux d'intérêt à	Échéance de	Échéance à		2018	2017
Obligations et billets en monnaie canadienne	4,50	5,85	2019	2027	73	719 298 000	719 298 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					74		
Gains (pertes) de change reportés					75		
					76		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1,67	6,04	2019	2038	77	2 311 232 000	1 856 478 000
Organismes municipaux	1,15	4,50	2019	2038	78	924 793 000	636 758 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79		
Autres					80		
					81	3 955 323 000	3 212 534 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	( )	( )
					83	3 955 323 000	3 212 534 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets – Avec fonds d'amortissement		Obligations et billets – Sans fonds d'amortissement		Autres dettes à long terme – Location-acquisition		Autres dettes à long terme – Autres		Total 2018	
2019	84	300 000 000	92	238 967 000	100	109		117	538 967 000	
2020	85	200 000 000	93	248 834 000	101	110		118	448 834 000	
2021	86	105 025 000	94	285 081 000	102	111		119	390 106 000	
2022	87	34 000 000	95	591 264 000	103	112		120	625 264 000	
2023	88	3 400 000	96	460 301 000	104	113		121	463 701 000	
2024 et +	89	947 997 000	97	540 454 000	105	114		122	1 488 451 000	
	90	1 590 422 000	98	2 364 901 000	106	115		123	3 955 323 000	
Intérêts et frais accessoires					107	( )		124	( )	
	91	1 590 422 000	99	2 364 901 000	108	116		125	3 955 323 000	

Note
Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-6 (9-6(2)).

14. Actifs financiers nets (dette nette)

		2018	2017
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	126	1 106 142 000	507 410 000
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127	( )	( )
Autres	128	(2 372 848 000)	(1 959 706 000)
	129	(1 266 706 000)	(1 452 296 000)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. Dette à long terme

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligations et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 1,15 % à 6,04 % (1,00 % à 6,04 % en 2017), échéant d'avril 2019 à décembre 2038	**3 955 323**	3 212 534

La dette à long terme est constituée d'obligations, d'emprunts et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal* , chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement Québec la portion des investissements prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 105,6 M$ (105,6 M$ en 2017). Ces swaps réduisent le risque de variation des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	Dollars canadiens 2018 [a]	À refinancer 2018	Échéance nette 2018	Taux d'intérêt nominal pondéré 2018	Dollars canadiens 2017 [a]	Taux d'intérêt nominal pondéré 2017
2018	**-**	**-**	**-**	**-**	197 471	2,84%
2019	**538 967**	**21 079**	**517 888**	**4,06 %**	500 978	4,18%
2020	**448 834**	**52 755**	**396 079**	**3,69 %**	410 812	3,78%
2021	**390 106**	**110 172**	**279 934**	**3,42 %**	352 050	3,50%
2022	**625 264**	**412 481**	**212 783**	**2,39 %**	507 172	2,36%
2023	**463 701**	**317 750**	**145 951**	**2,74 %**	-	-
1 à 5 ans	**2 466 872**	**914 237**	**1 552 635**	**3,22 %**	1 968 483	3,37%
6 à 10 ans	**791 366**	**205 000**	**586 366**	**3,36 %**	845 597	3,34%
11 à 15 ans	**248 133**	**56 450**	**191 683**	**3,73 %**	220 460	3,79%
16 ans et plus	**448 952**	**101 230**	**347 722**	**3,66 %**	177 994	3,92%
	3 955 323	**1 276 917**	**2 678 406**	**3,33 %**	3 212 534	3,42%

[a] Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Variation de la dette à long terme	2018	2017
Solde au début de l'exercice	**3 212 534**	3 014 433
Nouveaux emprunts [b]	**938 360**	632 531
Remboursement du prêt à Investissement Québec	**-**	(15 026)
Remboursements de la dette à long terme net des refinancements	**(195 571)**	(419 404)
Solde à la fin de l'exercice	**3 955 323**	3 212 534

[b] En 2018, un montant de 622,1 M$ (533,9 M$ en 2017) a été emprunté auprès de Financement Québec et un montant de 316,3 M$ (98,6 M$ en 2017) auprès de l'agglomération de Montréal.

Répartition de la dette à long terme	2018	2017
Montants accumulés au fonds d'amortissement	**609 206**	520 870
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	**973 269**	731 958
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise - gouvernement du Québec	**2 372 848**	1 959 706
	3 955 323	3 212 534

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

15. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	130		158		185		212	
Eaux usées	131		159		186		213	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132	2 728 844 000	160	161 957 000	187	20 980 000	214	2 869 821 000
Autres	133		161		188		215	
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135	600 395 000	163	45 140 000	190	1 768 000	217	643 767 000
Améliorations locatives	136	13 631 000	164	783 000	191		218	14 414 000
Véhicules	137	2 458 146 000	165	717 146 000	192	101 726 000	219	3 073 566 000
Ameublement et équipement de bureau	138	259 219 000	166	27 626 000	193	17 886 000	220	268 959 000
Machinerie, outillage et équipement divers	139	284 558 000	167	24 494 000	194	20 377 000	221	288 675 000
Terrains	140	62 400 000	168	3 837 000	195		222	66 237 000
Autres	141		169		196		223	
	142	6 407 193 000	170	980 983 000	197	162 737 000	224	7 225 439 000
Immobilisations en cours	143	406 667 000	171	155 920 000	198	446 000	225	562 141 000
	144	6 813 860 000	172	1 136 903 000	199	163 183 000	226	7 787 580 000
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	145		173		200		227	
Eaux usées	146		174		201		228	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147	839 278 000	175	101 977 000	202	20 980 000	229	920 275 000
Autres	148		176		203		230	
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150	160 279 000	178	19 383 000	205	1 768 000	232	177 894 000
Améliorations locatives	151	7 486 000	179	4 276 000	206		233	11 762 000
Véhicules	152	967 911 000	180	104 080 000	207	101 726 000	234	970 265 000
Ameublement et équipement de bureau	153	137 277 000	181	32 438 000	208	15 112 000	235	154 603 000
Machinerie, outillage et équipement divers	154	114 615 000	182	18 893 000	209	15 898 000	236	117 610 000
Autres	155		183		210		237	
	156	2 226 846 000	184	281 047 000	211	155 484 000	238	2 352 409 000
VALEUR COMPTABLE NETTE	157	4 587 014 000					239	5 435 171 000
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	( )	244	( )	246	( )	248	( )
Valeur comptable nette	242						249	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	250		
Immeubles industriels municipaux	251		
Autres	252		
	253		
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255		

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance			
- Frais payés d'avance	256	4 379 000	3 950 000
-	257		
-	258		
Autres			
- Primes/esc/frais émission DLT	259	12 013 000	7 209 000
- Autres	260	93 323 000	218 065 000
	261	109 715 000	229 224 000

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-8 (9-8(2)).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

17. Autres actifs non financiers

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépôts pour l'achat de voitures de métro	**59 138**	186 946
Perte sur contrat de change [(a)]	**12**	4 739
Primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	**12 013**	7 209
Autres dépôts pour l'achat d'immobilisations	**33 250**	25 255
Frais payés d'avance	**4 379**	3 950
Autres	**923**	1 125
	109 715	229 224

[(a)] Perte sur contrat de change réalisée pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro. Cette perte s'impute aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

18. Obligations contractuelles

Les principales obligations contractuelles sont les suivantes:

a) Baux à long terme:
La Société s'est engagée à verser une somme de 84 M$, en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 30 avril 2019 au 30 juin 2024. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 22 M$ pour 2019, 21,3 M$ pour 2020, 18,5 M$ pour 2021, 14,2 M$ pour 2022, 7,9 M$ pour 2023 et 0,1 M$ pour 2024.

b) Contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques et bus électriques à recharge lente:
La Société avait adjugé un contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonnait de 2013 à 2016 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec. La Société a exercé les options de prolongation du contrat initial pour les années 2017, 2018 et 2019.

La Société a revu l'échéancier des livraisons jusqu'en 2019 et elle mettra en service 150 autobus. Selon cette prévision, la Société s'engage à verser une somme maximale de 103,7 M$ en 2019 selon les modalités de versement inscrites dans le contrat.

En 2018, la Société a adjugé un nouveau contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonne de 2020 à 2024 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec.

En fonction de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 830 bus pour un montant total de 859,5 M$. Les versements prévus sont de 23,4 M$ en 2019, 342,8 M$ en 2020, 106,8 M$ en 2021, 118,6 M$ en 2022, 113,8 M$ en 2023 et le solde de 154,1 M$ en 2024.

En 2018, à l'occasion d'un achat regroupé, la Société a mandaté la Société de transport de Laval (STL) d'adjuger, pour et en son nom, un contrat d'acquisition de 30 bus électriques à recharge lente. La Société s'engage à verser une somme maximale de 37,6 M$ soit 4,8 M$ en 2019 et 32,8 M$ en 2020.

Ces contrats prévoient une clause d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain et du taux de change européen pour la portion du coût d'un bus à contenu américain et/ou européen.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 90% et 100% pour un montant total de 975,6 M$ dont 120,3 M$ en 2019, 367 M$ en 2020, 105,7 M$ en 2021, 117,4 M$ en 2022, 112,7 M$ en 2023 et 152,5 M$ en 2024.

c) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro:
Dans le cadre du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro, la Société octroie des contrats de services et de fournitures.

La Société a adjugé un contrat en 2011 à une firme spécialisée en ingénierie. Au 31 décembre 2018, le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 61,6 M$. Les versements prévus sont de 25,2 M$ en 2019, 20,3 M$ en 2020, 14,5 M$ en 2021 et 1,6 M$ en 2022.

De plus, la Société a adjugé un contrat de fourniture d'un système d'enclenchement informatisé pour le contrôle de train. Au 31 décembre 2018, le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 30,4 M$. Les versements prévus sont de 7,4 M$ en 2019, 9,6 M$ en 2020, 8

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

M$ en 2021 et 5,4 M$ en 2022.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% à 100% pour un montant total de 64,6 M$ dont 24 M$ en 2019, 22,1 M$ en 2020, 13,3 M$ en 2021 et 5,2 M$ en 2022.

d) Swap de marchandises (carburant):
Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (3 contrats de swaps) avec des institutions financières dont les dates d'échéances se terminent entre décembre 2019 et décembre 2021. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2018, la Société s'est engagée à payer 0,5215$/litre sur 36,5 millions de litres, 0,5802$/litre sur 23,7 millions de litres et 0,7607$/litre sur 24,7 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 84,9 millions de litres au montant total de 51,6 M$.

e) Contrat d'acquisition de voitures de métro:
Au cours de l'exercice 2010, la Société a octroyé un contrat d'acquisition de voitures de métro à un consortium. En vertu de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 468 voitures de métro (52 trains) pour une valeur de 1 811,6 M$. En 2017, une entente a eu lieu prévoyant la livraison de deux trains supplémentaires, faisant passer la commande à 486 voitures (54 trains). Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 202,1 M$. Les sommes relatives aux livraisons à venir s'échelonnent comme suit: 83,7 M$ en 2019, 9,2 M$ en 2020 et 109,2 M$ en 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75% de 150,7 M$ dont 61,9 M$ sera versé en 2019, 6,9 M$ en 2020 et 81,9 M$ en 2021.

Au cours de l'exercice 2018, la STM a conclu une nouvelle entente avec le consortium pour l'acquisition de 153 voitures de métro additionnelles (17 trains), de l'outillage spécialisé et des pièces de rechange pour une valeur globale de 511,1M$. Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 470,6 M$. Les sommes relatives aux livraisons à venir s'échelonnent comme suit: 44 M$ en 2019, 225,6 M$ en 2020, 186,7 M$ en 2021, 2,2 M$ en 2022 et 12,1 M$ en 2023.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 90% pour un montant de 422,7 M$ dont 39,6 M$ en 2019, 202,3 M$ en 2020, 168 M$ en 2021, 1,9 M$ en 2022 et 10,9 M$ en 2023.

f) Garage Côte-Vertu
La Société a octroyé un contrat pour des travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 60,9 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 40,6 M$ en 2019 et 20,3 M$ en 2020.

La Société a aussi octroyé un contrat pour l'acquisition et l'installation des équipements d'électricité et de télécommunications qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde résiduel

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

du contrat au 31 décembre 2018 est de 21,4 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 14,2 M$ en 2019 et 7,2 M$ en 2020.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% et 90% pour un montant total de 68,6 M$ dont 47,2 M$ en 2019 et 21,4 M$ en 2020.

g) Reconstruction du complexe Crémazie
Afin d'augmenter son offre de service bus et de moderniser les installations désuètes de son centre d'entretien majeur de bus, la Société a octroyé en 2017 un contrat à une firme spécialisée pour la reconstruction du complexe Crémazie. Ce contrat est prévu s'échelonner jusqu'en 2021. Au 31 décembre 2018, le contrat a un solde résiduel de 68,3 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 36,6 M$ en 2019, 18,1 M$ en 2020 et 13,6 M$ en 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 90% et 100% pour un montant total de 65,9 M$ dont 34,3 M$ en 2019, 18 M$ en 2020 et 13,6 M$ en 2021.

h) Programme d'accessibilité dans le métro
La Société a octroyé un contrat pour l'amélioration de l'accessibilité à la station Berri-UQAM qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 26 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 17,3 M$ en 2019 et 8,7 M$ en 2020.

Elle a aussi octroyé un contrat de même nature pour la station Mont-Royal. Le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 32,2 M$. Les versements prévus sont de 11 M$ en 2019, 10,6 M$ en 2020 et 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75% pour un montant total de 43,6 M$ dont 21,3 M$ en 2019, 14,4 M$ en 2020 et 7,9 M$ en 2021.

i) Réfection de la station Viau
La Société a adjugé un contrat pour la réfection de la station Viau et de son centre d'attachement qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 52 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 26 M$ en 2019 et en 2020.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% et 100% pour un montant total de 50,6 M$ dont 25,3 M$ en 2019 et en 2020.

j) Services de transport par taxi
La Société a octroyé deux contrats à onze entreprises pour des services de transport par taxi régulier et par taxi accessible pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour un montant total de 171 M$. Les versements prévus sont de 51,7 M$ en 2019, 56,7 M$ en 2020 et 62,6 M$ en 2021.

19. Droits contractuels

En vertu d'ententes déjà conclues, les droits contractuels présentés à la note 19 - obligations contractuelles, sont composés des revenus de subventions estimés sur les dépenses admissibles.

De plus, un montant estimé à 244,7 M$ comprend essentiellement des revenus de loyers associés à la location d'espaces, de fibre optique et de droit de distribution. En ce qui concerne l'affichage publicitaire, il a été établie de présenter les redevances minimales selon les ententes alors que pour les revenus de visibilité, seuls les montants connus au 31 décembre 2018 sont présentés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

L'échéancier des droits contractuels sur le 244,7 M$ est établi ainsi :
2019: 24 133
2020: 23 038
2021: 22 153
2022: 20 350
2023: 21 852
2024 à 2037: 133 153

20. Passifs éventuels

a) Cautionnement et garantie

S.O.

b) Auto-assurance

S.O.

c) Poursuites

Le total des montants réclamés par les parties demanderesses s'établit à 1 538,6 M$ (1 537,8 M$ en 2017). Ces réclamations incluent une action collective de 1 500 M$. Quant au solde des réclamations de 38,6 M$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2018, la direction a provisionné un montant jugé suffisant relativement à ces réclamations.

L'action collective de 1 500 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (R.A.P.L.I.Q) a été autorisée par la Cour le 26 mai 2017. Selon le R.A.P.L.I.Q., le réseau de transport en commun que gèrent la Société, l'AMT (et les entités qui lui succèdent, ARTM et le RTM (exo)) ainsi que la Ville de Montréal serait inaccessible, violant ainsi les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Aucune provision n'a été prise pour cette action collective puisque l'issue est indéterminable.

d) Autres

Obligations environnementales:
La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la Loi.

21. Actifs éventuels

S.O

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

22. Redressement aux exercices antérieurs

S.O

23. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé, l'état de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 14 décembre 2017, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

24. Instruments financiers

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-9 (9-9(6)).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

24. Instruments financiers

(en milliers de dollars)

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie liés à la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme ainsi que du risque de marchandises sur le prix du carburant. Elle n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2018, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Société sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société considère que ces parties seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions financières reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, du compte à recevoir de l'ARTM, des subventions à recevoir autres que les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des autres débiteurs, des emprunts temporaires, ainsi que des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

	2018		2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements du fonds d'amortissement (note 7)	**607 727**	**609 206**	520 009	520 870
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise (note 5)	**2 389 327**	**2 372 848**	1 999 415	1 959 706
Dette à long terme (note 13)	**4 037 572**	**3 955 323**	3 351 028	3 212 534

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont fondées essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt reflète le montant que la Société encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt se chiffre à 16,2 M$ (20,2 M$ en 2017) et est comprise dans les montants de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

a) Entente concernant les services de transport collectif

Le 7 février 2019, le conseil d'administration de la STM a autorisé l'entente concernant les services de transport collectif 2017-2018-2019 entre l'ARTM et la STM. Cette entente, qui s'échelonne du 1er juin 2017 au 31 décembre 2019, définit la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM.

b)Cession de biens à caractère métropolitain et acquisition de biens à caractère local

Le 19 mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Selon cette loi, il est prévu que l'ARTM doit acquérir les équipements et infrastructures, appartenant aux organismes de transport en commun, qui ont un caractère métropolitain. Le contrat de transfert des actifs devra préciser la date et les modalités de transfert du bien. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux clients d'un seul organisme de transport, seront transférés à ce dernier et verront leur désignation métropolitaine retirée.

Au 31 décembre 2018, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la Société transfère des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus. L'ARTM transfèrera à la Société des stationnements incitatifs et des terminus.

S12

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Budget 2018	Réalisations 2018			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1						
Compensations tenant lieu de taxes	2						
Quotes-parts	3	455 600 000					
Transferts	4	205 141 000	86 911 000	77 122 000			77 122 000
Services rendus	5	692 142 000	1 345 827 000	1 343 301 000			1 343 301 000
Imposition de droits	6						
Amendes et pénalités	7						
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	14 877 000	18 526 000	10 463 000			10 463 000
Autres revenus	10	58 352 000	45 185 000	40 286 000			40 286 000
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	1 426 112 000	1 496 449 000	1 471 172 000			1 471 172 000
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14	30 066 000					
Transferts	15	662 515 000	665 913 000	945 179 000			945 179 000
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18		38 118 000	5 982 000			5 982 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	692 581 000	704 031 000	951 161 000			951 161 000
	21	2 118 693 000	2 200 480 000	2 422 333 000			2 422 333 000
Charges							
Administration générale	22	207 680 000	249 877 000	220 089 000			220 089 000
Sécurité publique	23						
Transport	24	975 706 000	987 271 000	877 508 000	281 047 000		1 158 555 000
Hygiène du milieu	25						
Santé et bien-être	26						
Aménagement, urbanisme et développement	27						
Loisirs et culture	28						
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	119 369 000	135 483 000	129 007 000			129 007 000
Effet net des opérations de restructuration	31						
Amortissement des immobilisations	32	249 841 000	255 817 000	281 047 000	(281 047 000)		
	33	1 552 596 000	1 628 448 000	1 507 651 000			1 507 651 000
Excédent (déficit) de l'exercice	34	566 097 000	572 032 000	914 682 000			914 682 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

10

S13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Budget 2018	Réalisations 2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	566 097 000	572 032 000	914 682 000		914 682 000
Moins: revenus d'investissement	2	(692 581 000)	(704 031 000)	(951 161 000)	( )	(951 161 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(126 484 000)	(131 999 000)	(36 479 000)		(36 479 000)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	249 841 000	255 817 000	281 047 000		281 047 000
Produit de cession	5	60 000		62 000		62 000
(Gain) perte sur cession	6	657 000		7 637 000		7 637 000
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	250 558 000	255 817 000	288 746 000		288 746 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	3 255 000	1 668 000	5 184 000		5 184 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(224 831 000)	((3 401 000))	((10 268 000))	( )	((10 268 000))
	18	(221 576 000)	5 069 000	15 452 000		15 452 000
Affectations						
Activités d'investissement	19	(24 862 000)	(28 250 000)	(20 090 000)	( )	(20 090 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21					
Réserves financières et fonds réservés	22			(142 270 000)		(142 270 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(19 739 000)	(7 868 000)	(16 750 000)		(16 750 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24	142 103 000	(92 769 000)	(88 336 000)		(88 336 000)
	25	97 502 000	(128 887 000)	(267 446 000)		(267 446 000)
	26	126 484 000	131 999 000	36 752 000		36 752 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27			273 000		273 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Réalisations 2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	692 581 000	951 161 000		951 161 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	( )	( )	( )	( )
Sécurité publique	3	( )	( )	( )	( )
Transport	4	(1 053 224 000)	(1 136 903 000)	( )	(1 136 903 000)
Hygiène du milieu	5	( )	( )	( )	( )
Santé et bien-être	6	( )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( )	( )	( )	( )
Loisirs et culture	8	( )	( )	( )	( )
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(1 053 224 000)	(1 136 903 000)	( )	(1 136 903 000)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	103 895 000	314 197 000		314 197 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	24 862 000	20 090 000		20 090 000
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15				
Excédent de fonctionnement affecté	16				
Réserves financières et fonds réservés	17				
	18	24 862 000	20 090 000		20 090 000
	19	(924 467 000)	(802 616 000)		(802 616 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(231 886 000)	148 545 000		148 545 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2017	2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	93 293 000	37 653 000		37 653 000
Débiteurs (note 5)	2	2 178 874 000	2 777 862 000		2 777 862 000
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4	520 870 000	609 206 000		609 206 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7				
	8	2 793 037 000	3 424 721 000		3 424 721 000
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10	603 119 000	389 780 000		389 780 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	274 464 000	318 912 000		318 912 000
Revenus reportés (note 12)	12	12 348 000	15 094 000		15 094 000
Dette à long terme (note 13)	13	3 212 534 000	3 955 323 000		3 955 323 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	142 868 000	12 318 000		12 318 000
	15	4 245 333 000	4 691 427 000		4 691 427 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(1 452 296 000)	(1 266 706 000)		(1 266 706 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	4 587 014 000	5 435 171 000		5 435 171 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18				
Stocks de fournitures	19	41 117 000	41 561 000		41 561 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	229 224 000	109 715 000		109 715 000
	21	4 857 355 000	5 586 447 000		5 586 447 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22		273 000		273 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	999 000	999 000		999 000
Réserves financières et fonds réservés	24	14 384 000	156 654 000		156 654 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(110 113 000)	(109 975 000)	( )	(109 975 000)
Financement des investissements en cours	26	(364 880 000)	(202 928 000)		(202 928 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	3 864 669 000	4 474 718 000		4 474 718 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	3 405 059 000	4 319 741 000		4 319 741 000

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
Rémunération	1	706 457 000	700 132 000	700 132 000	678 679 000
Charges sociales	2	223 549 000	81 892 000	81 892 000	207 846 000
Biens et services	3	307 142 000	315 583 000	315 583 000	296 620 000
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	4	45 596 000	36 337 000	36 337 000	32 226 000
D'autres organismes municipaux	5				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	86 911 000	85 523 000	85 523 000	83 318 000
D'autres tiers	7				
Autres frais de financement	8	2 976 000	7 147 000	7 147 000	3 825 000
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	9				
Transferts	10				
Autres	11				
Autres organismes					
Transferts	12				
Autres	13				
Amortissement des immobilisations	14	255 817 000	281 047 000	281 047 000	249 841 000
Autres					
- Créances douteuses	15		(10 000)	(10 000)	241 000
-	16				
-	17				
	18	1 628 448 000	1 507 651 000	1 507 651 000	1 552 596 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Autres charges	8		
	9		
Excédent (déficit) de l'exercice	10		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11		
Placements de portefeuille	12		
Débiteurs	13		
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	14		
Provision pour moins-value	15	( )	( )
	16		
	17		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	18		
Revenus reportés	19		
Dette à long terme	20		
	21		
Solde du Fonds local d'investissement	22		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	23		
Supportant les engagements de prêts	24		
Supportant les garanties de prêts	25		
	26		

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Intérêts sur la dette à long terme	8		
Autres charges	9		
	10		
Excédent (déficit) de l'exercice	11		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12		
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14		
Prêts aux entreprises	15		
Provision pour moins-value	16	( )	( )
	17		
	18		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	19		
Revenus reportés	20		
Dette à long terme	21		
	22		
Solde du Fonds local de solidarité			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	23		
Excédent (déficit) non affecté	24		
	25		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	26		
Supportant les engagements de prêts	27		
	28		

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus provenant de la gestion foncière	1		
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Frais de gestion			
Salaires	5		
Créances douteuses	6		
Autres frais de gestion	7		
	8		
Activités et projets de mise en valeur du territoire			
-	9		
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
	15		
	16		
Excédent (déficit) de l'exercice	17		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18		
Placements de portefeuille	19		
Débiteurs	20		
Provision pour créances douteuses	21	( )	( )
	22		
Autres	23		
	24		
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25		
Créditeurs et charges à payer	26		
Revenus reportés			
Provenant de la gestion foncière	27		
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	28		
Autres	29		
Autres	30		
	31		
Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	32		

Note sur les autres actifs

Note sur les créditeurs et charges à payer

Note sur les autres revenus reportés

Note sur les autres passifs

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	273 000	
Excédent de fonctionnement affecté	2	999 000	999 000
Réserves financières et fonds réservés	3	156 654 000	14 384 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(109 975 000)	(110 113 000)
Financement des investissements en cours	5	(202 928 000)	(364 880 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	4 474 718 000	3 864 669 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	4 319 741 000	3 405 059 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	273 000	
Organismes contrôlés et partenariats[1]	10		
	11	273 000	
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
-	12	999 000	999 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	999 000	999 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]			
-	22		
-	23		
-	24		
	25		
	26	999 000	999 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
-	27		
-	28		
-	29		
-	30		
-	31		
	32		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	7 000 000	7 000 000
Organismes contrôlés et partenariats	38		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41	6 057 000	6 057 000
Organismes contrôlés et partenariats	42		
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
- Fonds d'immobilisations	45	143 597 000	1 327 000
-	46		
	47	156 654 000	14 384 000
	48	156 654 000	14 384 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49	(6 117 000)	(6 117 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50	(92 906 000)	(92 906 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51	( )	(15 561 000)
Autres	52	( )	(1 506 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53	( )	( )
	54	(99 023 000)	(116 090 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	56	( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57	( )	( )
Autres			
-	58	( )	( )
-	59	( )	( )
	60	(99 023 000)	(116 090 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63	( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	64	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65	( )	( )
Autres			
-	66	( )	( )
-	67	( )	( )
	68	( )	( )
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	70	(14 982 000)	(1 532 000)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71	( )	( )
Autres			
-	72	( )	( )
-	73	( )	( )
	74	(14 982 000)	(1 532 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75	4 030 000	7 509 000
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76		
Prêts aux entrepreneurs, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs liés au FLI et au FLS	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
-	79		
	80	4 030 000	7 509 000
	81	(109 975 000)	(110 113 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82		
Investissements à financer	83	(202 928 000)	(364 880 000)
	84	(202 928 000)	(364 880 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	5 435 171 000	4 587 014 000
Propriétés destinées à la revente	86		
Prêts	87		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	5 435 171 000	4 587 014 000
Ajustements aux éléments d'actif	91		
	92	5 435 171 000	4 587 014 000
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93	(3 955 323 000)	(3 212 534 000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94	( )	( )
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	2 982 054 000	2 480 576 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96		
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97		
	98	(973 269 000)	(731 958 000)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99	((12 816 000))	((9 613 000))
	100	(960 453 000)	(722 345 000)
	101	4 474 718 000	3 864 669 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes de retraite enregistrés		Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	2	2	3

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (Régime CSN) alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (Régime 1992). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (Fiducie Globale) qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 6 % pour les employés et de 12,4 % pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 7,95 % pour les employés et de 9,68 % pour la Société.

Les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2017.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal
Les Régimes 1992 et CSN sont visés par la loi sanctionnée en 2014 par le gouvernement du Québec et portant sur la santé financière des régimes de retraite. Cette loi prévoit certains changements afin de permettre la restructuration des régimes.
Certaines modifications prévues par la Loi s'appliquent selon les modalités prévues à l'entente relative au Régime 1992 tel que décrit au point i) ci-dessous. Pour le Régime CSN, une entente de principe est survenue le 10 mars 2019. Pour les deux régimes, des évaluations actuarielles post-restructuration seront produites en 2019 pour refléter ces changements.

Entente relative au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992)
Une lettre d'entente visant certaines modifications au Régime 1992 a été entérinée le 1er mars 2019. Parmi les modifications apportées, il est statué que le remboursement des dettes contractées par le régime à l'égard de la Société pour les sommes versées jusqu'au 31 décembre 2013, accumulées avec intérêts, se fera avant toute autre utilisation des excédents d'actifs du volet antérieur.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	10 950 000	1 870 000
Charge de l'exercice	4	(64 171 000)	(67 678 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	78 510 000	76 758 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	153 631 000	10 950 000
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	4 993 675 000	4 814 177 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(4 436 876 000)	(4 276 815 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	556 799 000	537 362 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(72 665 000)	(128 576 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	484 134 000	408 786 000
Provision pour moins-value	12	(330 503 000)	(397 836 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	153 631 000	10 950 000
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	3	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	1 683 000	1 636 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(31 314 000)	(27 166 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(29 631 000)	(25 530 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	109 886 000	106 640 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		89 000
	20	109 886 000	106 729 000
Cotisations salariales des employés	21	(45 303 000)	(45 518 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22		
	23	64 583 000	61 211 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	9 280 000	18 689 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	(67 333 000)	47 083 000
Autres			
-	29		
-	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	6 530 000	126 983 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	238 534 000	230 577 000
Rendement espéré des actifs	33	(309 235 000)	(289 882 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	(70 701 000)	(59 305 000)
Charge de l'exercice	35	(64 171 000)	67 678 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	290 399 000	407 784 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	(309 235 000)	(289 882 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	(18 836 000)	117 902 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	(46 355 000)	(1 117 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	40	234 714 000	231 057 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	4 873 939 000	4 957 517 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	8 510 000	8 630 000
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	528 265 000	540 858 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	12	13
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	6,21 %	6,48 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	6,50 %	6,50 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,85 %	2,74 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,10 %	2,25 %
Autres hypothèses économiques			
-	51		
-	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53	2	54	3

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé, des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(153 818 000)	(144 459 000)
Charge de l'exercice	56	(15 071 000)	(12 570 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	2 940 000	3 211 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(165 949 000)	(153 818 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(191 704 000)	(181 757 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(191 704 000)	(181 757 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	25 755 000	27 939 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(165 949 000)	(153 818 000)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(165 949 000)	(153 818 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66	5	5
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(191 704 000)	(181 757 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(191 704 000)	(181 757 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	6 485 000	5 203 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72	6 485 000	5 203 000
Cotisations salariales des employés	73	( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	( )
	75	6 485 000	5 203 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	2 184 000	1 132 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un réglement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Autres			
-	81		
-	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	8 669 000	6 335 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	6 402 000	6 235 000
Rendement espéré des actifs	85	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	6 402 000	6 235 000
Charge de l'exercice	87	15 071 000	12 570 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91		(18 287 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	92	2 940 000	3 211 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	14	14
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	3,50 %	3,50 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	3,12 %	3,12 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	2,25 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	6,51 %	6,77 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	4,19 %	4,19 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	2 027	2 027
Autres hypothèses économiques			
-	104		
-	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 106 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2018	2017
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime volontaire d'épargne-retraite	108		
Régime de retraite simplifié	109		
Régime de retraite par financement salarial	110		
Autres régimes	111		
	112		

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 113 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2018	2017
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	114		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2018	2017
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	115		

Description du régime

		2018	2017
Cotisations des élus au RREM	116		
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	117		
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	118		
	119		

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	53			
Sécurité publique				
Police	54			
Sécurité incendie	55			
Sécurité civile	56			
Autres	57			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	58			
Enlèvement de la neige	59			
Autres	60			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	61	77 122 000	77 122 000	143 000 000
Transport adapté	62			42 029 000
Transport scolaire	63			
Autres	64			
Transport aérien	65			
Transport par eau	66			
Autres	67			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68			
Réseau de distribution de l'eau potable	69			
Traitement des eaux usées	70			
Réseaux d'égout	71			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	72			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	73			
Tri et conditionnement	74			
Autres	75			
Autres	76			
Cours d'eau	77			
Protection de l'environnement	78			
Autres	79			
Santé et bien-être				
Logement social	80			
Sécurité du revenu	81			
Autres	82			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	83			
Rénovation urbaine	84			
Promotion et développement économique	85			
Autres	86			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	87			
Activités culturelles				
Bibliothèques	88			
Autres	89			
Réseau d'électricité	90			
	91	77 122 000	77 122 000	185 029 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	92			
Sécurité publique				
Police	93			
Sécurité incendie	94			
Sécurité civile	95			
Autres	96			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	97			
Enlèvement de la neige	98			
Autres	99			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	100	945 179 000	945 179 000	662 515 000
Transport adapté	101			
Transport scolaire	102			
Autres	103			
Transport aérien	104			
Transport par eau	105			
Autres	106			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107			
Réseau de distribution de l'eau potable	108			
Traitement des eaux usées	109			
Réseaux d'égout	110			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	111			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	112			
Tri et conditionnement	113			
Autres	114			
Autres	115			
Cours d'eau	116			
Protection de l'environnement	117			
Autres	118			
Santé et bien-être				
Logement social	119			
Sécurité du revenu	120			
Autres	121			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	122			
Rénovation urbaine	123			
Promotion et développement économique	124			
Autres	125			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	126			
Activités culturelles				
Bibliothèques	127			
Autres	128			
Réseau d'électricité	129			
	130	945 179 000	945 179 000	662 515 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131			
Péréquation	132			
Neutralité	133			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135			
Fonds de développement des territoires	136			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137			
Partage des revenus du cannabis	138			
Autres	139			20 112 000
	140			20 112 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	1 022 301 000	1 022 301 000	867 656 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

SERVICES RENDUS		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	142			
Évaluation	143			
Autres	144			
	145			
Sécurité publique				
Police	146			
Sécurité incendie	147			
Sécurité civile	148			
Autres	149			
	150			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	151			
Enlèvement de la neige	152			
Autres	153			
Transport collectif	154	1 343 301 000	1 343 301 000	426 082 000
Autres	155			
	156	1 343 301 000	1 343 301 000	426 082 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157			
Réseau de distribution de l'eau potable	158			
Traitement des eaux usées	159			
Réseaux d'égout	160			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	161			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	162			
Tri et conditionnement	163			
Autres	164			
Autres	165			
Cours d'eau	166			
Protection de l'environnement	167			
Autres	168			
	169			
Santé et bien-être				
Logement social	170			
Autres	171			
	172			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	173			
Rénovation urbaine	174			
Promotion et développement économique	175			
Autres	176			
	177			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	178			
Activités culturelles				
Bibliothèques	179			
Autres	180			
	181			
Réseau d'électricité	182			
	183	1 343 301 000	1 343 301 000	426 082 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	184			
Évaluation	185			
Autre	186			
	187			
Sécurité publique				
Police	188			
Sécurité incendie	189			
Sécurité civile	190			
Autres	191			
	192			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	193			
Enlèvement de la neige	194			
Autres	195			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	196			263 816 000
Transport adapté	197			2 244 000
Transport scolaire	198			
Autres	199			
Autres	200			
	201			266 060 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	202			
Réseau de distribution de l'eau potable	203			
Traitement des eaux usées	204			
Réseaux d'égout	205			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	206			
Matières recyclables	207			
Autres	208			
Cours d'eau	209			
Protection de l'environnement	210			
Autres	211			
	212			
Santé et bien-être				
Logement social	213			
Sécurité du revenu	214			
Autres	215			
	216			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	217			
Rénovation urbaine	218			
Promotion et développement économique	219			
Autres	220			
	221			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	222			
Activités culturelles				
Bibliothèques	223			
Autres	224			
	225			
Réseau d'électricité	226			
	227			266 060 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	228	1 343 301 000	1 343 301 000	692 142 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	229			
Droits de mutation immobilière	230			
Droits sur les carrières et sablières	231			
Autres	232			
	233			
AMENDES ET PÉNALITÉS	234			
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	235			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	236	10 463 000	10 463 000	14 877 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	237	(7 637 000)	(7 637 000)	(657 000)
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	238			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	239			
Contributions des promoteurs	240			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	241			8 416 000
Contributions des organismes municipaux	242			
Autres contributions	243	5 982 000	5 982 000	
Redevances réglementaires	244			
Autres	245	47 923 000	47 923 000	50 593 000
	246	46 268 000	46 268 000	58 352 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	247			

S28-1

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations 2018	Réalisations 2017
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1					
Greffe et application de la loi	2					
Gestion financière et administrative	3	220 089 000		220 089 000	220 089 000	207 680 000
Évaluation	4					
Gestion du personnel	5					
Autres						
-	6					
-	7					
	8	220 089 000		220 089 000	220 089 000	207 680 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9					
Sécurité incendie	10					
Sécurité civile	11					
Autres	12					
	13					
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14					
Enlèvement de la neige	15					
Éclairage des rues	16					
Circulation et stationnement	17					
Transport collectif						
Transport en commun	18	877 508 000	281 047 000	1 158 555 000	1 158 555 000	1 225 547 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21					
	22	877 508 000	281 047 000	1 158 555 000	1 158 555 000	1 225 547 000

22-1

S28-2

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations 2018	Réalisations 2017
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23					
Réseau de distribution de l'eau potable	24					
Traitement des eaux usées	25					
Réseaux d'égout	26					
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27					
Élimination	28					
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29					
Tri et conditionnement	30					
Matières organiques						
Collecte et transport	31					
Traitement	32					
Matériaux secs	33					
Autres	34					
Plan de gestion	35					
Autres	36					
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38					
Autres	39					
	40					
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41					
Sécurité du revenu	42					
Autres	43					
	44					
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45					
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46					
Autres biens	47					
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48					
Tourisme	49					
Autres	50					
Autres	51					
	52					

22-2

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2018	2017
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53					
Patinoires intérieures et extérieures	54					
Piscines, plages et ports de plaisance	55					
Parcs et terrains de jeux	56					
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58					
Autres	59					
	60					
Activités culturelles						
Centres communautaires	61					
Bibliothèques	62					
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63					
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65					
	66					
	67					
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	121 860 000		121 860 000	121 860 000	115 544 000
Autres frais	70					
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	7 147 000		7 147 000	7 147 000	3 825 000
	73	129 007 000		129 007 000	129 007 000	119 369 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	281 047 000	(281 047 000)			

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Société de transport de Montréal

Code géographique : T0081

Type d'organisme municipal : Organisme public de transport

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Autres renseignements financiers consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	4
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	4
Analyse de la dette à long terme consolidée	5
Endettement total net à long terme consolidé	6
Quote-part à chaque municipalité membre de l'endettement total net à long terme consolidé	7
Autres renseignements financiers non consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	9
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	10
Analyse des revenus de quotes-parts de fonctionnement non consolidés	11
Analyse de la rémunération non consolidée	12
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	12
Frais de financements non consolidés par activités	13
Rémunération des élus	14
Questionnaire	15

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1			
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4			
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6			
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10			
Autres infrastructures	11	230 240 000	230 240 000	193 202 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	97 842 000	97 842 000	27 076 000
Édifices communautaires et récréatifs	14			
Améliorations locatives	15	1 479 000	1 479 000	1 913 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16	627 359 000	627 359 000	591 879 000
Autres	17	102 127 000	102 127 000	89 644 000
Ameublement et équipement de bureau	18	38 823 000	38 823 000	69 289 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	35 196 000	35 196 000	75 303 000
Terrains	20	3 837 000	3 837 000	4 918 000
Autres	21			
	22	1 136 903 000	1 136 903 000	1 053 224 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23			
Usines de traitement de l'eau potable	24			
Usines et bassins d'épuration	25			
Conduites d'égout	26			
Autres infrastructures	27	230 240 000	230 240 000	193 202 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28			
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31			
Autres infrastructures	32			
Autres immobilisations	33	906 663 000	906 663 000	860 022 000
	34	1 136 903 000	1 136 903 000	1 053 224 000

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Solde au 1er janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	520 870 000	88 336 000		609 206 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	731 958 000	229 824 000	(11 487 000)	973 269 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	1 252 828 000	318 160 000	(11 487 000)	1 582 475 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	1 959 706 000	622 100 000	208 958 000	2 372 848 000
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	1 959 706 000	622 100 000	208 958 000	2 372 848 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	1 959 706 000	622 100 000	208 958 000	2 372 848 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	1 959 706 000	622 100 000	208 958 000	2 372 848 000
	19	3 212 534 000	940 260 000	197 471 000	3 955 323 000
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	3 212 534 000	940 260 000	197 471 000	3 955 323 000

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	3 955 323 000
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	202 928 000
Activités de fonctionnement à financer	3	10 952 000
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
-	5	
-	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	7	609 206 000
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8	
Débiteurs	9	
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10	
Autres montants	11	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12	
Autres		
- DT à affecter au remb. DLT	13	2 372 848 000
-	14	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	1 187 149 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	16	
Endettement net à long terme	17	1 187 149 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	18	
Communauté métropolitaine	19	
Autres organismes	20	
Endettement total net à long terme	21	1 187 149 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23	
	24	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	1 187 149 000
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27	

QUOTE-PART À CHAQUE MUNICIPALITÉ MEMBRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Code géographique	Municipalité	Montant
66023	Montréal	1 187 149 000
	1	1 187 149 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		2018	2017
Rémunération	1	83 280 000	62 457 000
Charges sociales	2	12 215 000	21 495 000
Biens et services	3	1 041 408 000	969 272 000
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	1 136 903 000	1 053 224 000

SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Code géographique	Municipalité	Montant
		Ensemble des municipalités	
			1
		Certaines municipalités	
			2
			3

ANALYSE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		2018 Réalisations	2017 Réalisations
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3		
Sécurité publique			
Police	4		
Sécurité incendie	5		
Sécurité civile	6		
Autres	7		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	8		
Enlèvement de la neige	9		
Autres	10		
Transport collectif	11		455 600 000
Autres	12		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	13		
Réseau de distribution de l'eau potable	14		
Traitement des eaux usées	15		
Réseaux d'égout	16		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	17		
Matières recyclables	18		
Autres	19		
Cours d'eau	20		
Protection de l'environnement	21		
Autres	22		
Santé et bien-être			
Logement social	23		
Autres	24		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	25		
Rénovation urbaine	26		
Promotion et développement économique	27		
Autres	28		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	29		
Activités culturelles			
Bibliothèques	30		
Autres	31		
	32		455 600 000

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Administration municipale		Effectifs personnes/ année [2]	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total [1]
Cadres et contremaîtres	1	802,75	40,00	1 747 927,00	106 293 000	17 078 000	123 371 000
Professionnels	2	395,49	36,99	780 902,00	38 919 000	6 138 000	45 057 000
Cols blancs	3	973,28	35,00	1 880 387,00	85 498 000	13 737 000	99 235 000
Cols bleus	4	2 354,83	40,00	5 148 752,00	204 945 000	1 274 000	206 219 000
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7	4 120,06	40,00	9 190 769,00	347 533 000	55 838 000	403 371 000
	8	8 646,41		18 748 737,00	783 188 000	94 065 000	877 253 000
Élus	9	7,00			224 000	42 000	266 000
	10	8 653,41			783 412 000	94 107 000	877 519 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	77 122 000	945 179 000			1 022 301 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12					
Réseau de distribution de l'eau potable	13					
Traitement des eaux usées	14					
Réseaux d'égout	15					
Autres	16					
	17	77 122 000	945 179 000			1 022 301 000

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		2018	2017
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3		
	4		
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie	6		
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10		
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13	129 007 000	119 369 000
Autres	14		
	15	129 007 000	119 369 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17		
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26		
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36		
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38		
	39		
Réseau d'électricité	40		
	41	129 007 000	119 369 000

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI	NON	S.O.
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	7 000 000 $		
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	2 / 3 / 4		X	

Les questions 3 et 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement.

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	5 / 6			
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2018	7	$		
4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	8 / 9			

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité	OUI	NON

Les questions 10 à 13 s'adressent aux MRC seulement

10. La MRC a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une autre MRC, à une municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 31 ☐ 32 ☐

    Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

11. La MRC a-t-elle conclu une entente avec une autre MRC pour l'exécution de travaux, l'organisation et l'administration de services ou pour l'exercice en commun de toutes autres fonctions (article 678 CM)? 33 ☐ 34 ☐

    Si oui, indiquer l'objet de l'entente ainsi que le nom de la MRC partie à l'entente :

12. La MRC a-t-elle compétence à l'égard de municipalités régies par le Code municipal en matière de gestion des matières résiduelles (articles 678.0.1 ou 678.0.2.1 CM)? 35 ☐ 36 ☐

13. La MRC a-t-elle accepté la délégation d'un pouvoir du gouvernement du Québec ou de l'un de ses ministres ou organismes (articles 10 ou 10.5 CM)? 37 ☐ 38 ☐

    Si oui, indiquer quels pouvoirs ont été acceptés par la MRC et quelles sont les municipalités assujetties à ces compétences :

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?						
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1	X	2			
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3		4	X		
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5		6	X		
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	7		8	X		

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités ayant des compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	9		10		11	X
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	12		13		14	X
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	15		16		17	X

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	18	X	19		20	
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	21	X	22			

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Linda Lebrun , atteste que le rapport financier consolidé

de Société de transport de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, transmis

de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,

a été déposé à la séance du conseil du 2019-04-04 .

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier

ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux

déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports

et de l'attestation sont détenues par Société de transport de Montréal .

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Société de transport de Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre

du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de

la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme

également que Société de transport de Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment

celles(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une

signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2019-03-21 10:32:27

Date de transmission au Ministère :

S68

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.05

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1191079003

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2019-04-10 15:05

Signataire : Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191079003**
Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal a été créé en 2002 dans le cadre de la mise sur pied de la nouvelle Ville de Montréal.
Créé par l'article 75 de la Charte, l'Office a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0939 - 23 mai 2018 : Dépôt du rapport annuel 2017 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
CM18 0567 - 28 mai 2018 : Dépôt du rapport annuel 2017 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

DESCRIPTION

Dans les dernières années, on a pu assister à une évolution des mandats et des façons de faire de l'Office. En plus d'un accroissement du nombre de mandats durant la dernière année, on a assisté également à un changement significatif dans la nature des mandats qui sont confiés à l'OCPM. Alors que dans ses premières années d'existence, l'Office intervenait surtout sur des projets immobiliers, il se voit maintenant confier de plus en plus de mandats de planification du territoire ou de politiques publiques qui se situent en amont de toute décision et qui visent à dégager des besoins, une vision et des orientations. Ce type de consultation demande de mettre en place des dispositifs nettement plus complexes que de simples sessions d'information suivies d'auditions de mémoires. Elles requièrent plus de ressources et plus de temps, puisqu'il faut souvent, en l'absence de projet concret, déployer un arsenal d'outils pour en expliquer les enjeux, pour faire émerger des consensus et pour

faire participer les gens en allant à leur rencontre dans leur milieu de vie. De plus, l'expérience aidant, l'Office se rend compte que la documentation accompagnant ce type de mandat est souvent incomplète. Pour que ces exercices puissent être pleinement productifs et qu'ils permettent de dégager des propositions constructives, un important chantier de réflexion s'impose, tant pour déterminer le type de documentation minimale qui doit les accompagner que pour s'assurer que l'exercice de consultation lui-même arrive au bon moment dans la chaîne de décision.
Il fut aussi souligner les changements intrinsèques à l'évolution des technologies qui nous amènent à avoir de plus en plus recours aux espaces virtuels pour visualiser des projets, initier des débats, prendre le pouls de la population sur des sujets spécifiques. Une bonne partie de la croissance de la participation constatée cette année est due à ces phénomènes. Mais, il faut également reconnaître du même souffle que la participation en virtuel fait aussi croître la participation en présentiel. Le nombre de participants aux séances d'information et le nombre moyen d'opinions présentées aux commissions sont aussi en forte croissance depuis l'avènement du virtuel dans l'espace de consultation. Autre fait nouveau, trois des mandats confiés à l'Office dans la dernière année ont fait l'objet de démarches citoyennes en vertu du droit d'initiative.

Il est important de noter que l'ensemble des expérimentations sur la participation sans exclusion et la levée des obstacles à la participation qui se sont faites à l'Office depuis quelques années ont pleinement donné leurs fruits en 2018. Il ne semble pas exagéré de dire que la diversification des moyens de consulter nous a permis d'atteindre un nouveau point de bascule en matière de participation. D'une moyenne de quelques dizaines de participations à notre fondation en 2002, on retrouve maintenant des milliers de participants qui font entendre leur voix à travers les divers outils proposés. Cette nouvelle norme crée des attentes énormes et entraîne des comparaisons entre les processus dans un univers où la participation des citoyens aux décisions s'avère être un enjeu à géométrie variable.

Dans notre rapport annuel 2008, nous soulignions la difficulté qu'éprouvent les citoyens à mesurer l'impact de leur participation aux consultations de l'Office en dehors des rapports publics de l'OCPM, ainsi que leur difficulté à retracer les gestes posés par l'administration après le dépôt des rapports.

Dix ans plus tard, cette question n'est toujours pas résolue. Pour assurer que la consultation soit à la fois juste, équitable et fructueuse pour tous les intéressés, il faut s'assurer que la rétroaction devienne un élément intrinsèque du processus de consultation. Pour le moment, le processus est plutôt aléatoire et varie selon les services ou les arrondissements concernés. Considérant l'importance des questions soumises à l'Office au cours des dernières années, le recours plus fréquent aux exercices d'amont et la popularité croissante des droits d'initiative, il est temps de se doter d'un mécanisme de réponse automatique aux recommandations des commissions. Comme nous le proposions en 2008, le mécanisme pourrait s'apparenter à ce qui est prévu dans le règlement encadrant le droit d'initiative ou à ce qui existe déjà pour les commissions permanentes du conseil municipal. En effet, lorsqu'une de ces commissions dépose un rapport, le comité exécutif dispose d'un délai pour informer le conseil municipal des suites qui seront données. Cette pratique pourrait inspirer une procédure s'appliquant aussi aux rapports de l'Office.

JUSTIFICATION

Article 83 de la Charte de la Ville de Montréal : "L'Office rend compte au conseil municipal de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rédaction et la préparation du rapport annuel se fait à même les ressources internes de l'Office. Les frais d'impression sont pris à même le budget de l'Office.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La majorité des copies du rapport annuel 2018 se retrouvent sur des supports électroniques. L'Office réduit ainsi ses coûts et son empreinte écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La publication du rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal permettra aux élus, aux médias, aux associations et au public en général de mieux apprécier le travail fait par l'Office dans le cadre des mandats qui lui sont confiés et dans la réalisation de ses activités en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera expédié à tous les élus municipaux ainsi qu'à un certain nombre de partenaires. Il est aussi disponible en version papier ainsi que sur le site Internet de l'Office, en français et en anglais. Un communiqué sera émis lorsque le rapport sera rendu public et la présidente en fera la présentation à l'occasion d'une séance publique de la Commission de la présidence du conseil en juin. Par ailleurs, une version résumée accessible sur les tablettes et téléphones intelligents sera aussi disponible à travers les médias sociaux utilisés par l'Office. Le rapport et la version web sont disponibles tant en anglais qu'en français.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er mai : publication du rapport
1er mai, dépôt au comité exécutif
13 mai, dépôt au conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop. : 2-2556

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Tél : 514 872-6094
Télécop. : 2-2556

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

RAPPORT ANNUEL 2018

PRODUCTION

Coordination de la rédaction
Luc Doray

Collaboration à la rédaction
Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Révision
Lizon Levesque

Traduction
Joanne Gibbs

Photographies
Josée Lecompte
Frédéric Tougas
Sylvie Trépanier

Conception graphique
Sextans

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2019
ISBN 978-2-924750-49-0 (imprimé)
ISBN 978-2-924750-48-3 (PDF)

Version électronique disponible sur le site Internet : www.ocpm.qc.ca
English paper version available upon request
English PDF available on the Internet website

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Madame la présidente,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2018 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,

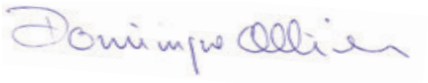

Dominique Ollivier

Le 1er mai 2019

REMERCIEMENTS

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2018.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leurs opinions et leurs commentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente		**8**
Mission et mandat		**14**
Activités		**18**
Communications		**28**
Rayonnement		**36**
Budget		**40**
Annexe I	Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2018	**42**
Annexe II	Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	**60**
Annexe III	Organisation, pratiques et code de déontologie	**64**
Annexe IV	Liste des employés et collaborateurs en 2018	**69**

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Montréal affiche une vitalité démocratique qui connaît une croissance continue. Plusieurs expériences, menées tant par l'Office que par d'autres acteurs en témoignent. L'intérêt grandissant du public pour l'intégration d'éléments de démocratie participative aux outils de gouvernance, la popularisation de diverses méthodes de contribution en ligne, ainsi que l'appropriation citoyenne de dispositifs comme le droit d'initiative prévu à la Charte montréalaise des droits et responsabilités, ne sont que quelques indicateurs de cet essor. La population s'attend de plus en plus à être mise à contribution dans la définition des transformations qui affectent son milieu de vie. Dans le même ordre d'idées, l'administration municipale, que ce soit la classe politique ou la fonction publique, semble de plus en plus sensible à la contribution des citoyens aux affaires de la ville. On voit se multiplier les appels à la contribution citoyenne.

Parmi les mécanismes de prise de parole citoyenne, la consultation publique indépendante occupe une place enviable. Grâce à sa réputation d'institution neutre et indépendante, à l'écoute de l'ensemble des parties intéressées par les projets d'aménagement sous examen public, l'Office continue de bénéficier d'une confiance accrue des citoyens et des élus sur des enjeux montréalais majeurs. Le grand nombre de dossiers qui nous ont été confiés et les nombres records de participations constatés depuis quelques années en sont la preuve.

Mais, au-delà de ces beaux succès, l'année qui vient de s'achever semble annonciatrice d'une nouvelle étape importante du développement de l'Office qui aura des incidences déterminantes sur l'organisation.

Prendre acte de l'évolution des mandats et des façons de faire de l'Office

En plus d'un accroissement du nombre de mandats durant la dernière année, on a pu constater également un changement significatif dans la nature des mandats qui nous sont confiés. Alors que dans ses premières années d'existence, l'Office intervenait surtout sur des projets immobiliers. Il se voit maintenant confier de plus en plus de mandats de planification du territoire ou de politiques publiques qui se situent en amont de toute décision et qui visent à dégager des besoins, une vision et des orientations. Ce type de consultation demande de mettre en place des dispositifs nettement plus complexes que de simples sessions d'information suivies d'auditions de mémoires. Elles requièrent plus de ressources et plus de temps, puisqu'il faut souvent, en l'absence de projet concret, déployer un arsenal d'outils pour en expliquer les enjeux, pour faire émerger des consensus et pour faire participer les gens en allant à leur rencontre dans leur milieu de vie.

Dans ses premières années d'existence, l'Office intervenait surtout sur des projets immobiliers. Il se voit maintenant confier de plus en plus de mandats de planification du territoire ou de politiques publiques qui se situent en amont de toute décision et qui visent à dégager des besoins, une vision et des orientations.

De plus, l'expérience aidant, l'Office se rend compte que la documentation accompagnant ce type de mandat est souvent incomplète. Pour que ces exercices puissent être pleinement productifs et qu'ils permettent de dégager des propositions constructives, un important chantier de réflexion s'impose, tant pour déterminer le type de documentation minimale qui doit les accompagner que pour s'assurer que l'exercice de consultation lui-même arrive au bon moment dans la chaine de décision.

On ne saurait passer sous silence les changements intrinsèques à l'évolution des technologies qui nous amènent à avoir de plus en plus recours aux espaces virtuels pour visualiser des projets, initier des débats, prendre le pouls de la population sur des sujets spécifiques. Une bonne partie de la croissance de la participation constatée cette année est due à ces phénomènes. Mais, il faut également reconnaître du même souffle que la participation en virtuel fait aussi croître la participation en présentiel. Le nombre de participants aux séances d'information et la quantité moyenne d'opinions présentées aux commissions sont aussi en forte croissance depuis l'avènement du virtuel dans l'espace de consultation.

Déjà, lors de l'événement Wikicité initié par l'OCPM en collaboration avec le Bureau d'audience publique en environnement en 2014, nous avions entrevu le potentiel du numérique pour favoriser l'information d'un plus large public. Il nous était toutefois plus difficile, alors, de déterminer les éléments nécessaires à un bon débat public au moyen du numérique. Quatre ans plus tard, les diverses expérimentations que nous avons menées ont eu pour effet de redéfinir la répartition traditionnelle des compétences entre les experts et les citoyens. En créant des occasions d'apprentissage, d'éducation et d'information, le recours aux outils numériques ajoute une dimension nouvelle à la participation citoyenne. Ils révèlent, même à travers une certaine instantanéité, un savoir d'usage de plus en plus précieux. Force est de reconnaître que nous avons changé de paradigme et que les questions qui se posent ne sont plus celles de contrer les risques de dérive, de propagande ou de désinformation lors d'une consultation, mais plutôt celles de la mise à profit d'une énergie citoyenne effervescente qui est maintenant outillée pour proposer des contributions, intervenir dès les étapes de la conception des projets et même, ultimement, les cocréer. Ceci nous amène à voir autrement les séquences de consultation et à redéfinir la façon dont les informations ainsi obtenues nourrissent le rapport.

Autre fait nouveau, trois des mandats confiés à l'Office dans la dernière année ont fait l'objet de démarches citoyennes en vertu du droit d'initiative. Dans l'un des cas (retrait de la circulation de transit sur les voies Camillien-Houde et Remembrance), les requérants ont accepté de retirer leur demande et de faire confiance aux mécanismes de l'Office pour évaluer le projet pilote. Un mandat tout à fait nouveau pour nous.

Dans le second cas (Assomption-Sud/cité logistique) la règlementation en vigueur à l'époque - qui a été modifiée depuis - ne permettait pas le recours à l'Office, malgré un appel fort des citoyens. Le nouveau projet proposé à la consultation vient donc en sus des deux autres exercices déjà menés par l'arrondissement et pose un défi particulier au design de consultation. Le troisième cas est celui qui traite de la question du racisme et de la discrimination systémiques où près de 30 000 signatures papier ont été recueillies par les requérants. Alors que le conseil municipal vient de modifier le règlement du droit d'initiative pour permettre de recueillir des signatures électroniques, il faut s'attendre à une croissance importante de ce type de dossiers et de situations.

Finalement, il est important de noter que l'ensemble des expérimentations sur la participation sans exclusion et la levée des obstacles à la participation qui se sont faites à l'Office depuis quelques années ont pleinement donné leurs fruits en 2018. Il ne semble pas exagéré de dire que la diversification des moyens de consulter nous a permis d'atteindre un nouveau point de bascule en matière de participation. D'une moyenne de quelques dizaines de participations à notre fondation en 2002, on retrouve maintenant des milliers de participants qui font entendre leur voix à travers les divers outils proposés. Cette nouvelle norme crée des attentes énormes et entraîne des comparaisons entre les processus dans un univers où la participation des citoyens aux décisions s'avère être un enjeu à géométrie variable.

Permettre un débat public transparent sur nos mécanismes de consultation

Montréal a adopté sa première politique de consultation publique en 2004. Elle s'est dotée également, en janvier 2006, d'une Charte montréalaise des droits et responsabilités. Cette Charte a fait l'objet d'une révision en 2011 et il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une consultation publique « de temps à autre » pour être mise à jour. De plus, l'adoption par le gouvernement du Québec du projet de loi 122 en juin 2017 impose aux municipalités qui veulent se soustraire aux référendums de se doter d'une politique de consultation publique conforme à la loi. Tous ces éléments ainsi que les évolutions présentées ci-haut font qu'il est temps, pour maintenir les ouvertures à la participation citoyenne, d'apporter des précisions sur les dispositifs de consultation des Montréalais, d'en harmoniser l'application et de mieux définir leurs finalités.

Le colloque de l'Institut des politiques alternatives de Montréal (IPAM) tenu à l'automne 2018 interpellait d'ailleurs les élus montréalais responsables de la démocratie participative sur le sujet et proposait notamment que soit élargi le mandat de l'OCPM pour qu'il puisse intervenir sur l'ensemble du territoire actuel de l'île de Montréal.

En outre, lors de différents forums, plusieurs intervenants ont suggéré que l'OCPM devrait avoir un rôle statutaire dans la gestion des dossiers touchant plusieurs arrondissements ou villes de l'agglomération ainsi que dans la gestion des ensembles emblématiques ou stratégiques (Vieux-Montréal, centre-ville, mont Royal, aires et sites protégés, politiques stratégiques, etc.).

Nous croyons fortement que pour que la démocratie participative prenne tout son sens, il faut que soit inscrite dans les législations habilitantes l'obligation de consultations publiques et que leur cadre soit mieux défini.

Dans le même ordre d'idées, l'OCPM a entendu plusieurs invitations faites au législateur à modifier sa loi pour que les diverses instances de l'île – outre le conseil municipal et le comité exécutif qui sont déjà autorisés à le faire – comme le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissements et les conseils municipaux des villes reconstituées, puissent nous mandater pour tenir toute consultation publique sur une matière relevant de leur compétence. Il nous semble que nous ne pouvons faire l'économie de tels débats.

Consolider notre rôle d'accompagnement

L'un des mandats de l'Office est de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique, quel que soit l'intervenant municipal qui les réalise. Il y a deux ans, l'OCPM s'était donné le défi de jouer un rôle accru d'accompagnement et de personne-ressource auprès des arrondissements et des services afin d'améliorer les pratiques de démocratie participative. La centaine de fonctionnaires que nous avons formés à ce jour aux défis de la consultation montre bien que de plus en plus d'arrondissements sont soucieux d'impliquer leurs citoyens. Nous sommes également sollicités par davantage de services de la ville-centre pour les aider à élaborer des démarches participatives. De plus, ces activités de sensibilisation et de formation apparaissent dans de plus en plus de plans d'action. Pensons notamment au Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 ainsi qu'à celui sur le développement social.

L'Office est heureux, lorsque les ressources le permettent, de poursuivre ce travail. Toutefois, si l'intention était, à court ou moyen terme, de pérenniser ce type de soutien, il faudrait penser à une autre organisation du travail, la ressource-conseil représentant un objet de travail particulier et demandant des compétences et des suivis spécifiques.

En soutenant la participation citoyenne, nous sommes convaincus que nous aidons à développer le sentiment d'appartenance de tous les citoyens ainsi que leur désir de devenir une force agissante positive pour l'évolution de notre ville.

Faire du suivi des recommandations une étape intrinsèque de la consultation

Dans notre rapport annuel 2008, nous soulignions la difficulté qu'éprouvent les citoyens à mesurer l'impact de leur participation aux consultations de l'Office en dehors des rapports publics de l'OCPM, ainsi que leur difficulté à retracer les gestes posés par l'administration après le dépôt des rapports.

Dix ans plus tard, cette question n'est toujours pas résolue. Pour assurer que la consultation soit à la fois juste, équitable et fructueuse pour tous les intéressés, il faut s'assurer que la rétroaction devienne un élément intrinsèque du processus de consultation. Pour le moment, le processus est plutôt aléatoire et varie selon les services ou les arrondissements concernés. Considérant l'importance des questions soumises à l'Office au cours des dernières années, le recours plus fréquent aux exercices d'amont et la popularité croissante des droits d'initiative, il est temps de se doter d'un mécanisme de réponse automatique aux recommandations des commissions. Comme nous le proposions en 2008, le mécanisme pourrait s'apparenter à ce qui est prévu dans le règlement encadrant le droit d'initiative ou à ce qui existe déjà pour les commissions permanentes du conseil municipal. En effet, lorsqu'une de ces commissions dépose un rapport, le comité exécutif dispose d'un délai pour informer le conseil municipal des suites qui seront données. Cette pratique pourrait inspirer une procédure s'appliquant aussi aux rapports de l'Office.

Au terme de cette année 2018, qui a marqué une augmentation du rythme de travail et une diversification des activités de l'Office, je tiens à réitérer notre intérêt et notre enthousiasme à mettre l'expertise développée par l'OCPM au service des Montréalais. En soutenant la participation citoyenne, nous sommes convaincus que nous aidons à développer le sentiment d'appartenance de tous les citoyens ainsi que leur désir de devenir une force agissante positive pour l'évolution de notre ville.

La présidente,

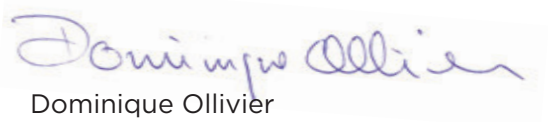

Dominique Ollivier

MISSION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

MANDAT

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

La Charte de la Ville de Montréal définit ainsi le mandat de l'OCPM :

Article 83

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
- de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1er janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article, les mots « une université, un collège » par « un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.

Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Le 16 juin 2017 était sanctionné le projet de loi 122 qui vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. La loi prévoit la possibilité pour une municipalité d'adopter un règlement édictant une politique de participation publique selon certains critères. L'adoption de cette politique rend caduques les dispositions référendaires prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement doit faire l'objet d'une consultation publique. Pour Montréal, la loi apporte des modifications à la Charte de la Ville (article 83) qui prévoit que ledit projet de règlement sur la participation publique doit faire l'objet d'une consultation publique devant l'Office de consultation publique de Montréal. Une autre modification au même article 83 prévoit donner le pouvoir à l'Office de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique.

Le 21 septembre 2017 était sanctionné le projet de loi 121, portant sur le statut de Montréal comme métropole. La loi modifie une disposition de la charte et fait passer de 25 000 mètres carrés à 15 000 mètres carrés la superficie des projets résidentiels, commerciaux ou industriels pour lesquels l'article 89 de la Charte peut être évoqué et la consultation requise par la Loi peut être confiée à l'Office et être soustraite ainsi du recours référendaire.

Règlement municipal sur le droit d'initiative

Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 août 2017, a modifié le règlement sur le droit d'initiative afin de rendre possible le recours à l'Office pour les consultations prévues en arrondissement dans le cadre de l'exercice de ce droit.

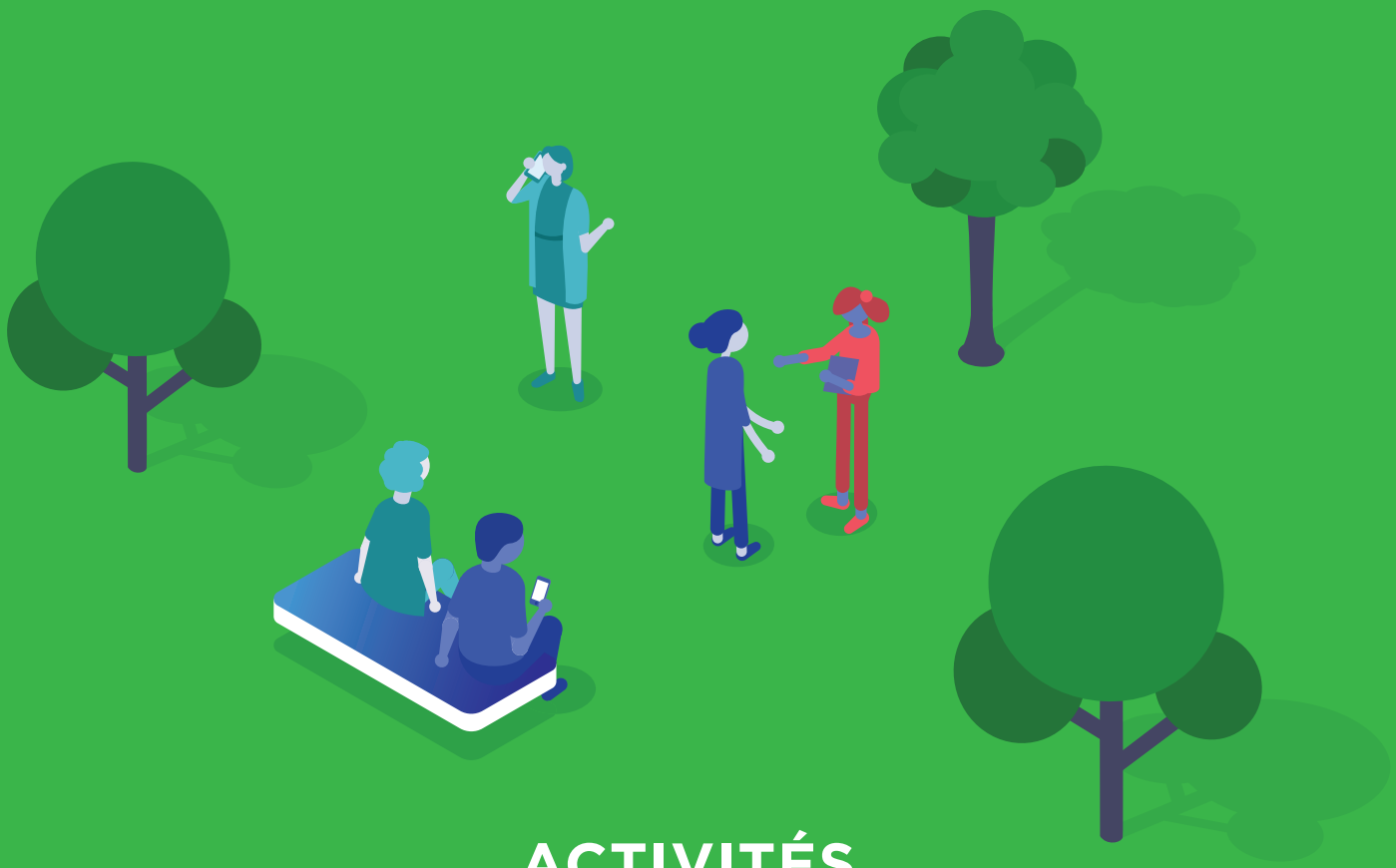

ACTIVITÉS

L'action de l'Office de consultation publique de Montréal se fait à la lumière de deux articles de la Charte de la Ville de Montréal, les articles 83 et 89. Il y est prévu que l'Office doit tenir des consultations sur des mandats qui lui sont donnés en fonction de critères stipulés à la Charte. On y mentionne aussi que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville. La Charte indique également que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les mandats de modifications au Plan d'urbanisme et de règlementation sont généralement donnés en vertu de l'article 89, alors que l'examen de plans ou de politiques se fait en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville.

Un grand nombre de consultations se sont tenues en 2018, certaines étant des suites de dossiers entrepris en 2017. Il en a été ainsi de la consultation publique sur le projet de Plan directeur du parc Jean-Drapeau qui connaîtra sa conclusion en 2019. Cette consultation compte parmi celles qui auront été les plus importantes pour l'Office en termes de participation. Citoyens et organisations ont profité des nombreuses occasions qui ont été proposées pour exprimer une opinion quant aux enjeux actuels et futurs de ce lieu en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement 2019-2029 pour la Société du parc Jean-Drapeau. Des milliers de citoyens et un bon nombre d'organismes ont pris part aux activités de consultation, que ce soit en ligne ou en personne. Les activités ont pris diverses formes : assemblées publiques, questionnaires en ligne, présence de membres du personnel de l'Office sur le site à des événements pour prendre le pouls

des usagers du Parc. Au total, cette consultation a recensé plus de 7 000 participations. Le rapport de la commission sera déposé au cours de l'hiver 2019.

Plusieurs des dossiers de consultation qui nous ont été confiés sont majeurs et complexes. Citons notamment celui sur la circulation de transit sur le mont Royal. Le mandat reçu comportait deux volets : une évaluation du projet pilote de retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance; l'élaboration d'une vision d'avenir pour ce chemin d'accès au parc du Mont-Royal.

Ce dossier est singulier à plusieurs égards. En premier lieu, le mandat nous a été donné dans un contexte où une démarche citoyenne était entamée en vertu du droit d'initiative. Les services du Greffe avaient annoncé la recevabilité de la demande du point de vue des citoyens lorsque l'Office a été mandaté. Un des premiers gestes posés a été de rencontrer les requérants afin de leur faire valoir la démarche et la procédure qui sont celles de l'Office dans un tel dossier.

C'est dans ce contexte que les requérants ont mis en veilleuse leur démarche pour participer à la consultation qui s'amorçait. L'autre élément singulier de cette consultation est qu'elle portait sur un processus d'évaluation et qu'elle se déroulait avant, pendant et après le projet pilote. C'est une situation nouvelle pour l'Office.

De nombreuses activités se sont tenues tout au long du projet pilote, certaines sur le site même, d'autres prenant la forme d'ateliers de discussions dans les arrondissements voisins de la montagne; une rencontre se tenant aussi, exceptionnellement, pour les citoyens de la Ville de Westmount. Des outils numériques ont aussi été utilisés, notamment des questionnaires ainsi qu'une plateforme de consultation en ligne. Ces moyens de participer à la consultation ont été très prisés. Les questionnaires ont été remplis par 6 715 personnes, alors que la plateforme de consultation en ligne a donné lieu à la création de 2 210 profils générant plus de 4 000 interventions (votes ou arguments) sur les 20 propositions mises de l'avant par la Ville, ou encore sur les 103 nouvelles propositions faites par les citoyens. Lors de la période d'audition des opinions, la commission a reçu plus de 680 opinions orales ou écrites. Tandis que les opinions exprimées en ligne approchaient les 1 200. En tout, on compte plus de 13 000 participations à cette consultation dont le rapport sera déposé au printemps 2019. Cela fait de cet exercice de consultation celui qui a permis la plus grande participation citoyenne dans l'histoire de l'Office.

En tout, on compte plus de 13 000 participations à cette consultation dont le rapport sera déposé au printemps 2019. Cela fait de cet exercice de consultation celui qui a permis la plus grande participation citoyenne dans l'histoire de l'Office.

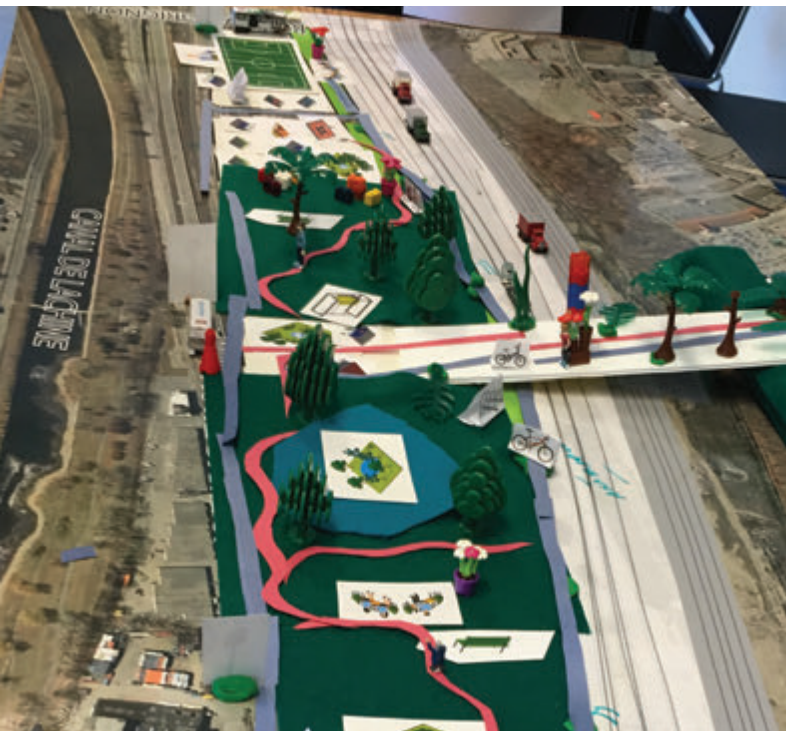

Nous avons aussi réalisé des mandats d'exercice de planification de certains secteurs, dont deux principalement. Un dossier portait sur la création d'un grand parc-nature dans le secteur Turcot et la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur un projet de réaménagement de l'avenue McGill College au centre-ville.

Dans le cas du parc-nature, la commission a tenu une séance d'information suivie de quatre ateliers créatifs. Ces ateliers ont permis l'élaboration d'une dizaine de scénarios d'aménagement conçus par les citoyens. Ces propositions ont fait l'objet d'une présentation lors d'une soirée synthèse de la consultation. Par la suite, l'étape d'audition des opinions a permis le dépôt d'une soixantaine de contributions citoyennes. Finalement, un questionnaire en ligne et la possibilité de déposer des mini-mémoires en ligne a permis la contribution de plus de 600 autres citoyens et groupes. Au total, c'est plus de 1 500 participations pour cette consultation dont le rapport sera déposé au cours de l'hiver 2019.

Pour ce qui est du projet de réaménagement de l'avenue McGill College, la consultation a pris plusieurs formes. Débutant par deux soirées d'information, la première présentait les intentions de la Ville, alors que la deuxième proposait des présentations complémentaires. L'Office a aussi organisé une série d'activités d'animation *in situ* en fermant une partie de la rue. De plus, l'Office a été présent avec une maquette et du matériel d'animation à l'intérieur du hall d'entrée de plusieurs édifices de bureaux se trouvant sur cette avenue et aux environs. Cette présence sur le site visait à recueillir l'opinion des premiers utilisateurs de l'avenue McGill College,

à savoir les personnes qui travaillent dans les tours à bureaux bordant l'avenue. Ces activités ont permis de joindre une gamme étendue de personnes concernées. En tout, c'est près de 1 500 participations qui ont été compilées pour cette consultation, dont les deux tiers ont été faits en ligne, soit en y visionnant les séances d'information, en répondant au questionnaire en ligne, ou encore en contribuant une opinion en ligne sur le site de l'Office. Le rapport a été déposé en février 2019.

Certains mandats reçus en 2018 ne feront l'objet d'activités de consultation qu'en 2019, quoique du travail de préparation pour ces dossiers ait été réalisé cette année. C'est le cas de la démarche d'amont qui mènera à l'adoption d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur des Faubourgs de l'arrondissement de Ville-Marie. C'est une consultation qui se fait sur un vaste territoire de l'arrondissement de Ville-Marie aux problématiques multiples. En effet, le territoire faisant l'objet de la consultation s'étend de la rue Saint-Hubert à l'ouest, à la rue Fullum à l'est, et de la rue Sherbrooke au nord jusqu'au fleuve. Il y a là des secteurs déjà très densément bâtis, mais aussi des secteurs à redévelopper comme celui de l'usine Molson/Coors, le site de Radio-Canada ou celui de la porte Sainte-Marie. L'essentiel de la consultation se tiendra dans la première moitié de 2019.

Le dossier de la consultation sur le secteur de Lachine-Est connaît un cheminement semblable. Il s'agit là aussi d'un vaste secteur, mais qui est presque complètement à développer, un des derniers à proximité du centre-ville. Là aussi, les activités de consultation publique se tiendront dans la première moitié de 2019.

C'est également le cas de la vaste consultation à venir sur le racisme et la discrimination systémiques, issue d'un droit d'initiative ayant abouti au cours de l'été. Dans ce cas, une préconsultation auprès de 16 des 19 arrondissements a eu lieu au cours des derniers mois de 2018. Cet exercice a permis à la commission de rencontrer des cadres et employés de la Ville, mais aussi des partenaires du milieu. Un certain nombre de thématiques ont été abordées lors de ces rencontres, notons, parmi d'autres, les questions de gouvernance, de développement social, de lutte à la pauvreté, de logement et d'emploi. L'essentiel de la consultation se tiendra dans la première moitié de l'année qui vient.

La situation est un peu différente dans le cas de l'exercice de consultation pour le secteur de l'Assomption-Sud, alors que le mandat reçu a été abrogé en cours d'année pour être remplacé par une autre version en cours d'été. Les services de la Ville responsables du dossier nous ont transmis le document de base devant lancer la consultation en janvier 2019.

Finalement, nous n'avons reçu qu'un seul mandat règlementaire cette année en vertu de l'article 89 de la Charte. Il s'agissait d'un projet de requalification et de reconversion de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine. Le projet soumis à la consultation prévoyait la construction d'une nouvelle résidence pour les Sœurs sur le site. Les bâtiments existants seraient, quant à eux, prolongés par une nouvelle aile. La hauteur de ces deux nouvelles constructions ne dépasserait pas celle des bâtiments actuels. Environ 450 unités résidentielles seraient réalisées, dont 150 pour les Sœurs et 240 destinées à des personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie. Il est aussi prévu de conserver et réhabiliter la Maison du Chapelain, de transformer la Chapelle en salle multifonctionnelle accessible au public, d'agrandir le stationnement longeant la rue Esther-Blondin, de créer des espaces à bureaux, de maintenir et mettre en valeur les espaces verts existants, et de réaliser un parc public sur le site.

Tous ont salué le legs exceptionnel à la communauté consenti par les Sœurs et accueilli assez favorablement le projet.

La consultation publique a porté sur un projet de règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation, et l'occupation de bâtiments à des fins d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne. Ce projet dérogeait à plusieurs aspects du règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine, notamment en ce qui a trait au nombre d'étages maximum et au ratio de stationnement.

Plus de 200 personnes ont assisté ou participé aux séances d'information et d'audition des opinions. La séance d'information a été intégralement webdiffusée et suivie par plus de 500 personnes, en direct ou en différé, en plus des personnes présentes dans la salle. La commission a reçu 16 contributions écrites, dont 9 ont également été présentées à l'oral, ainsi qu'une intervention orale sans dépôt de mémoire.

Tous ont salué le legs exceptionnel à la communauté consenti par les Sœurs et accueilli assez favorablement le projet. Les participants ont néanmoins émis des réserves sur certains aspects du projet, pointé des enjeux importants et proposé des modifications.

Tout en recommandant d'accueillir favorablement le projet, la commission estime que plusieurs modifications au projet de règlement sont nécessaires afin, notamment, de protéger ce patrimoine important, d'assurer le respect de l'intention de la Congrégation, de favoriser les liens du projet avec son milieu, particulièrement son interface avec le secteur assez précaire et enclavé de Duff Court, et d'augmenter sa viabilité financière en examinant des hypothèses de densification du site. Ces modifications sont essentielles, selon elle, pour répondre aux enjeux soulevés durant la consultation et pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble du secteur.

Aussi, l'Office a organisé et tenu un certain nombre d'événements comme des formations à la consultation publique qui s'adressaient à des fonctionnaires professionnels tant d'arrondissements que des services centraux. Ces formations ont été dispensées dans le cadre des activités du Comité mixte de développement professionnel, le CMDP, sous la responsabilité conjointe du syndicat des professionnels et professionnelles et de la Direction des ressources humaines. Une soixantaine de participants ont pu bénéficier de cette formation. Nous avons entrepris un cycle de formation à la consultation publique à l'intention des élus, comme nous le faisons après chaque élection générale. Une première session s'est tenue en décembre 2018 en collaboration avec le bureau de l'Ombudsman, et deux autres ont eu lieu en février 2019.

L'Office a aussi poursuivi sa participation à une opération de promotion des pratiques de consultation de la Ville, organisée par le Bureau de la présidence du conseil municipal. Cette activité, connue sous le nom de « Caravane de la démocratie », permet aux citoyens d'un quartier de prendre connaissance des mécanismes de consultation publique de la Ville et d'échanger avec les responsables. En plus de l'Office, la caravane comprend plusieurs autres intervenants, notamment l'Ombudsman, les conseils consultatifs et les commissions du conseil.

En terminant, il faut signaler qu'un mandat demeure en suspens; il porte sur la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du document devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat. Ce mandat a été confié à l'Office par le comité exécutif en septembre 2013.

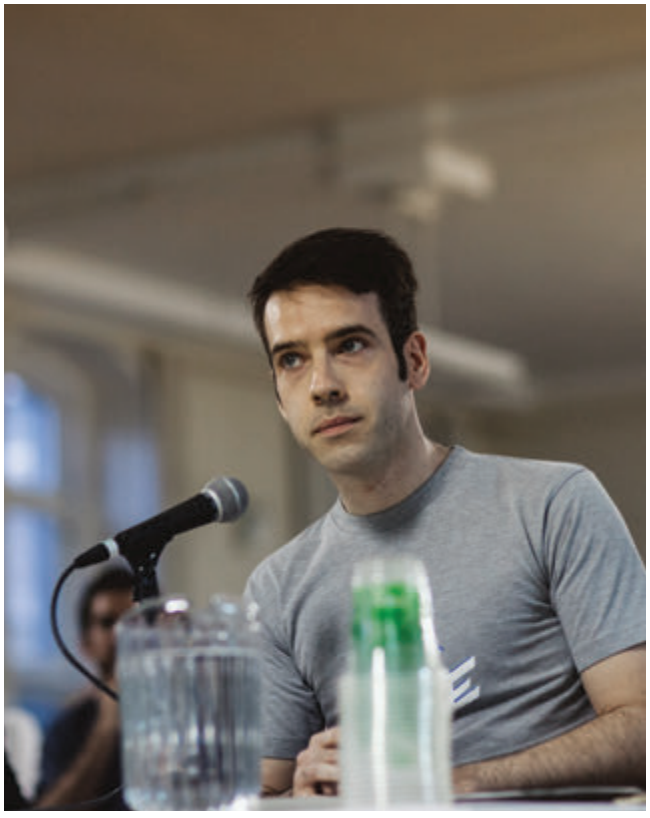

Au total cette année, nous cumulons donc plus de 24 000 participations à l'une ou l'autre des activités de l'Office, soit en étant présents lors des consultations, soit en posant des questions, déposant des mémoires ou en participant au moyen des outils numériques dont l'Office fait de plus en plus usage.

COMMUNICATIONS

L'année 2018 en aura été une de démarches atypiques et de grands succès de participation. Si la hausse spectaculaire de la participation est attribuable à la multiplication des moyens de participer en ligne, il est aussi clairement apparu que l'augmentation de la participation en ligne contribuait à l'augmentation de la participation en personne. La participation en ligne favorisant aussi la captation de courriels, l'Office a vu sa liste de diffusion doubler en une année, atteignant près de 6 000 personnes inscrites à nos infolettres.

2018 nous aura livré son lot de mandats de consultation atypiques et inédits, exigeant de concocter des stratégies de communication différentes. Afin de déployer deux grandes consultations métropolitaines qui se démarquaient par leur durée, nous avons développé des stratégies qui avaient comme objectif de maintenir l'engagement dans le temps.

Alors que les démarches de consultation avaient été élaborées afin de créer une synergie entre les événements en personne et les outils en ligne, elles se devaient d'être portées par des campagnes d'information et de rétroaction soutenues. Pour ce faire, des listes de personnes intéressées ont été constituées au démarrage de ces démarches, par l'utilisation de différentes méthodes. Ces personnes ont, par la suite, reçu des invitations à participer aux différentes phases de la consultation, en plus de recevoir régulièrement des mises à jour de l'information disponible.

Lors de consultations plus traditionnelles (moins d'étapes, plus circonscrites dans le temps) c'est généralement les réseaux sociaux qui sont les canaux de communication principaux afin de trouver les citoyens intéressés par les enjeux, les informer de la consultation et les inciter à participer. Les réseaux sociaux nous permettent de joindre les citoyens directement, de créer de l'engagement et de leur suggérer des actions à court terme : assister à un événement, contribuer en ligne, etc.

Cette année, la nature des mandats et surtout leur durée nous ont forcés à élaborer des stratégies plus complexes. D'abord, pour des raisons de coûts, nous avons réservé la publicité pour les actions directes (réserver sa place à un événement, répondre à un questionnaire en ligne, etc.), ainsi que pour le ciblage de nouvelles personnes intéressées, privilégiant la diffusion d'infolettres régulières (courriels) afin d'informer en continu sur l'évolution du dossier et de maintenir l'engagement des citoyens intéressés.

La complexité des dossiers traités, ainsi que le développement des meilleures pratiques quant à l'utilisation de questionnaires en ligne en complément aux activités de consultation plus traditionnelles, nous ont amenés à développer des questionnaires plus courts, aux sujets mieux cernés. Nos démarches de 2018 ont donc compté un plus grand nombre de courts questionnaires thématiques disséminés à différents moments de la démarche. La consultation sur l'avenir du parc

Jean-Drapeau, par exemple, en proposait cinq : un questionnaire d'introduction, puis quatre questionnaires thématiques. Le raffinement de nos méthodes, meilleures pratiques dont nous nous inspirons et auxquelles nous contribuons par les différentes itérations de nos propres stratégies, nous permet d'obtenir des taux de complétion très souvent au-dessus de 95 %. Avec ce type de questionnaire, c'est généralement un répondant sur deux qui accepte de recevoir nos infolettres à la suite de sa participation.

En 2018, l'Office a aussi publié un avis public dans un quotidien et a émis 16 communiqués de presse ou invitations aux médias. Aussi, pour chacune des consultations publiques, une campagne publicitaire sur Facebook a été réalisée. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations directes à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours. Généralement, l'Office distribue un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 68 000 foyers. L'an dernier, c'est plus de 70 000 dépliants qui ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet d'une consultation. Des dépliants et des affiches ont également été distribués à des organismes concernés et des affiches ont été posées sur les sites du parc Jean-Drapeau ainsi que sur le mont Royal.

L'Office fait une utilisation soutenue des réseaux sociaux pour promouvoir ses activités auprès des Montréalais. Nous faisons un usage régulier de Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube et Flickr.

Par ailleurs, c'est toujours Facebook qui demeure notre communauté la plus dynamique et le canal le plus efficace pour interagir avec les Montréalais, les informer et susciter leur participation. Les outils publicitaires qu'il propose, incluant les publicités sur Instagram, nous permettent de cibler avec précision les citoyens concernés par nos consultations. Nous avons terminé 2018 avec 9 251 abonnés à notre page Facebook et c'est près de 25 000 personnes qui ont interagi avec notre page cette année, alors que la portée totale de nos publications se situe à plus de 732 000, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu l'un ou l'autre des contenus associés à notre page (les deux dernières statistiques compilent les utilisateurs uniques/jour).

La webdiffusion complète des séances d'information : une nouveauté qui a suscité une vague de satisfaction

Cette année, nous avons fait le choix d'une diffusion professionnelle qui permet la transmission des séances d'information, incluant la période de questions du public, sur Facebook, sur le site de l'Office et depuis la fin de l'année, sur Twitter/Périscope. Nous diffusions toutes les présentations faites en séance d'information depuis 2017, mais plusieurs citoyens demandaient que l'on transmette aussi les périodes de questions. Nous avons d'ailleurs reçu beaucoup

de témoignages de satisfaction de la part des Montréalais à ce sujet. Notre expérience étant maintenant mieux établie, nous constatons que la possibilité de suivre les séances en ligne, plutôt que de vider les salles (c'était une inquiétude pour plusieurs), contribue à mobiliser plus de gens. Pour 2018, les statistiques des visionnements sont parlantes; les événements ont presque tous fait salle comble. S'il demeure nécessaire de venir aux séances en personne pour participer aux échanges, l'écoute des soirées d'information, en direct ou en différé, permet clairement d'informer un plus grand nombre de citoyens. En effet, pour 2018, nous comptons 4 369 visionnements, en direct ou en différé, de vidéos en provenance de nos séances d'information (contre 2 077 en 2017). Il est aussi possible de consulter les archives vidéo de ces présentations sur Facebook et sur notre chaîne YouTube.

Site Internet

Cette année, le site web de l'Office a poursuivi sa croissance au rythme soutenu des consultations. Ainsi, la fréquentation du site et la masse documentaire n'ont cessé de croître. C'est plus de 45 000 visiteurs qui ont consulté les pages du site avec une grande majorité (environ 84 %) de nouveaux visiteurs sur notre plateforme.

Avec la diversification des méthodes de consultation, l'Office a pris le parti de transformer la présentation de son message et de ses activités lorsque les mandats exigeaient une démarche plus complexe.

Par exemple, la consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a fait l'objet d'un traitement particulier sur le web. Pour présenter l'information de façon claire et concise, l'Office a développé le site **parcjeandrapeau2028.com**, un site où l'information et la démarche de la consultation se retrouvent présentées de façon attrayante et illustrée, en une seule page. Ce site a été consulté par près de 2 350 utilisateurs depuis sa mise en fonction.

Dans le cas de la consultation sur les voies d'accès au mont Royal, nous avons fait appel à une plateforme collaborative propulsée par Cap Collectif pour supporter la discussion entre les participants et l'élaboration des opinions. C'est plus de 2 200 profils qui y ont été créés et plus de 4 000 contributions recueillies. Le site **acces-mont-royal.com** qui donnait accès à la plateforme de consultation en ligne a été visité par près de 9 500 utilisateurs uniques pendant l'année. C'était pour l'OCPM la deuxième utilisation de l'outil participatif de Cap Collectif, la première avait été lors de la consultation sur la réduction de la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles en 2015-2016. Le grand avantage de ce type d'outil collaboratif est qu'il permet des interactions directes entre les citoyens et que l'évolution du débat y est tout à fait transparente, en temps réel, ce qui, dans des contextes tendus, permet de consolider la confiance des participants envers le processus.

Cette année, la possibilité de donner son opinion en ligne lors de la phase d'audition des opinions a aussi été étendue à l'ensemble des consultations. De nouvelles fonctionnalités du site ont été développées afin de faciliter la mise en ligne des formulaires thématiques et la publication des contributions.

Nous avons terminé l'année par le lancement d'un deuxième site dédié, **faubourgs.ocpm.qc.ca**, pour entamer la consultation sur le secteur des Faubourgs. Si le site reprend le modèle élaboré pour la consultation sur l'avenir du parc Jean-Drapeau, il inclut une carte interactive originale qui présente 13 secteurs pour lesquels il est possible de consulter une fiche détaillée préparée par l'arrondissement.

Enfin, l'Office poursuit ses efforts pour améliorer l'accessibilité de ses outils web, leur convivialité et leur capacité à s'adapter aux différents appareils mobiles. En 2018, les travaux préparatoires de la nouvelle version du site officiel ont été entamés avec pour objectif une mise en ligne d'une nouvelle version au cours de l'année 2019.

2018
EN CHIFFRES

PLUS DE

24 450

PARTICIPATIONS À UNE ACTIVITÉ DE CONSULTATION

en personne ou en ligne

2 225

OPINIONS PRÉSENTÉES AUX COMMISSIONS

(orales et écrites, exprimées sur notre site ou par dépôt de mémoire)

45 000

VISITEURS DU SITE INTERNET

4 369

VISIONNEMENTS

en direct ou en différé des webdiffusions des séances d'information

PLUS DE

6 000

CITOYENS OU ORGANISMES ABONNÉS À NOS INFOLETTRES

DÉCOMPTE DES PARTICIPATIONS 2018

PARTICIPATION 2018	TRADITIONNELLE (en personne + dépôt de mémoire)	EN LIGNE	TOTALE
Sœurs de Sainte-Anne	201	632	833
Parc Jean-Drapeau	1 716	5 409	7 125
Voies d'accès au Mont Royal	1 555	11 641	13 196
Parc-nature Turcot	375	1 149	1 524
McGill College	391	1 105	1 496
Racisme et discrimitation systémiques	315	0	315
TOTAL	**4 553**	**19 936**	**24 489**

RAYONNEMENT

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

Localement et au Québec, et tout au long de l'année, l'Office est appelé à présenter son rôle et ses activités à différents groupes. En tout premier lieu, à la Commission de la présidence du conseil municipal, devant laquelle la présidente de l'Office présente le bilan des activités et échange avec les membres de la commission sur les travaux de l'OCPM et les orientations à venir. Des rencontres ont aussi cours avec une grande variété de groupes : étudiants, groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements avec des groupes de l'extérieur, comme l'accueil d'une délégation de la mairie de Chambéry en France.

À signaler dans cette catégorie, la présence de notre présidente comme conférencière d'honneur du Forum sur l'acceptabilité sociale organisée à Québec par le groupe « votepour.ca », un organisme citoyen. Elle a aussi participé à un panel lors de ce même événement.

Citons également une demi-journée de formation donnée par la présidente sur la communication et la lutte contre l'exclusion devant le personnel et les commissaires du BAPE et à la même occasion, une rencontre avec les responsables de la consultation publique à la Ville de Québec.

À noter aussi, la participation de l'Office et de la présidente aux Deuxièmes rencontres nationales de la participation à Lille en France. Elle y a participé à un atelier organisé par l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) présentant les meilleures pratiques de l'Office. Par ailleurs, ce déplacement a permis des rencontres avec nos partenaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et avec la mairie de Loos-en-Gohelle, une commune du nord de la France qui s'est dotée de pratiques de participation citoyenne particulièrement innovantes. Notre collaboration avec l'OCDE s'est poursuivie cette année par la participation de la présidente à une mission en Jordanie et en Égypte, et une autre au Maroc.

Une visite et des rencontres de la présidente avec les responsables de ENDA-Afrique ont eu lieu à Dakar et ont porté sur les avancées de la participation citoyenne en Afrique. Ces échanges ont eu cours dans le cadre de la rencontre des directeurs d'ENDA pour l'Afrique de l'Ouest. ENDA est aussi le siège régional africain de l'Observatoire international de la démocratie participative dont l'Office est membre. L'Office entretient des contacts avec ENDA-Afrique et son directeur, M. Bachir Kanouté, depuis plusieurs années.

À l'hiver nous avons reçu la visite de M. Frédéric Janssens, secrétaire général du Parlement wallon. Cette rencontre a eu des suites dans les mois qui ont suivi. En effet, la présidente de l'Office a été invitée à participer à un panel tenu au Parlement de Wallonie à Namur dans le cadre d'une rencontre de l'association des parlements régionaux d'Europe. Cette association regroupe soixante-treize parlements régionaux dans toute l'Europe.

2018 a été une année de contacts soutenus avec le monde municipal d'Haïti. En premier lieu, au mois de mars, le secrétaire général a fait une présentation de l'Office à une délégation d'élus haïtiens en visite au Canada dans le cadre du Programme de coopération municipale mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Montréal. Cette mission avait pour objectif d'offrir aux participants et participantes des opportunités d'apprentissage quant à l'approche canadienne et, particulièrement, québécoise en matière de leadership et de bonne gouvernance.

Par la suite, nous avons reçu la visite de M. Emmanuel Mareus, responsable de la communication de la Communauté des municipalités de la Région des Palmes. Cette rencontre a finalement donné lieu à une mission de formation en Haïti d'un collaborateur de l'Office, M. Guy Grenier, toujours dans le cadre du Programme de coopération FCM, UMQ et Ville de Montréal. Les participants à cette formation étaient des agents de communication et des groupes de la société civile; la formation portait sur les bonnes pratiques en matière de consultation publique et de participation citoyenne.

Nous avons accueilli dans nos locaux une consultation citoyenne organisée par le consulat général de France à Montréal dans le cadre de la vaste consultation du président Macron sur *Refonder l'Europe*. La consultation s'est inspirée des outils que nous avions développés dans le cadre de Vert Montréal.

Un autre accueil, différent celui-là, de Monsieur Roberto Maia, directeur du bureau de coordination de la promotion des droits des LGBT+ et de

l'égalité raciale de la Ville de Joao Pessoa, Paraiba, Brésil. C'est dans le cadre de notre thème de la participation sans exclusion que nous avons échangé avec Monsieur Maia et que nous avons organisé des rencontres avec les responsables de ces dossiers à la Ville de Montréal, mais aussi avec les principaux organismes de la communauté LGBT+ de Montréal.

Nous avons poursuivi cette année une importante collaboration à un projet initié par Concertation Montréal. Il s'agit de MTElles. En partenariat avec la « Coalition montréalaise des Tables de quartier » et « Relais-femmes », MTElles soutient l'instauration de pratiques innovantes au sein des conseils d'arrondissements, des conseils de ville (agglomération de Montréal), des instances consultatives montréalaises et des tables de quartier. L'objectif est de favoriser la participation égalitaire à la vie démocratique et communautaire des femmes d'origines diverses et issues de tous les milieux socio-économiques. Initié en 2017, c'est une démarche qui se poursuivra au cours des prochaines années.

L'Office assure aussi une présence dans différents forums internationaux qui s'intéressent aux questions de démocratie participative. Le principal de ces forums est l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP. L'Office est membre de ce réseau depuis de nombreuses années. En 2018, l'Office a participé à la dix-huitième édition de cette conférence à Barcelone. Cela a été l'occasion de lancer les Actes de la dix-septième édition qui s'était tenue à Montréal en juin 2017. L'Office était aussi responsable d'un atelier avec un panel portant sur la participation sans exclusion. À cette occasion, la présidente a présenté les principales avancées de l'OCPM à cet égard. Participaient aussi au panel, notre collègue de Joao Pessoa que nous avons reçu cette année, monsieur Roberto Maia, qui a fait le portrait des actions menées par sa ville pour contrer l'exclusion des populations LGBT+, ainsi que Monsieur Sébastien Keiff, spécialiste dans l'élaboration de systèmes d'observation et d'animation territoriaux coconstruits. Depuis 2008, il a intégré la Mission Agenda 21 du Conseil départemental de la Gironde en tant que chargé de la participation citoyenne et de l'évaluation des politiques publiques. Il est aussi membre du réseau Together International, et dynamiseur SPIRAL : démarche ascendante de construction de programmes de coresponsabilité pour le bien-être de tous. Le panel était brillamment animé par Madame Danaé Moyano Rodriguez de la Commission nationale du débat public, la CNDP.

Finalement, en plus de faire partie d'un panel pendant la Conférence de l'OIDP où il présentait l'Office, le secrétaire général de l'Office a participé à « *Ciudades Democraticas* », une conférence tenue à Madrid qui mettait l'accent sur les possibilités qu'offrent les technologies pour favoriser la participation citoyenne.

BUDGET

Voici la répartition des dépenses par grande famille.

2018	
Rémunération	870 000 $
Avantages sociaux	140 000 $
Transports et communications	130 000 $
Services professionnels et administratifs	950 000 $
Location et entretien	340 000 $
Biens non durables	40 000 $
TOTAL	2 470 000 $

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur général de la Ville et sont présentés au conseil municipal.

En 2018, le nombre de mandats reçus et le niveau des diverses activités de l'Office ont fait en sorte que les sommes affectées en début d'année dans le cadre du budget annuel de la Ville se sont avérées insuffisantes pour réaliser tous les mandats. En conséquence, le comité exécutif a accordé à l'Office des crédits additionnels de 650K, tel que le prévoit l'article 82 de la Charte de la Ville de Montréal. C'est la deuxième fois depuis 2013 que des crédits additionnels sont requis en cours d'année, mais la sixième fois dans l'histoire de l'Office. Cependant, un certain nombre de projets de consultation n'ont pas été entrepris en 2018 à cause de retards dans la production de documents de base par la Ville. En conséquence, une portion importante des crédits supplémentaires n'a pas été utilisée.

ANNEXES

ANNEXE I

NOTES BIOGRAPHIQUES

DOMINIQUE OLLIVIER
Présidente

Dominique Ollivier a une formation en génie et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience de travail en gestion, tant de projet que d'organismes, ainsi qu'en communications.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux, de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011.

Forte de cette expérience variée, Mme Ollivier a fondé en mars 2011, le cabinet-conseil Ki3, spécialiste en communication stratégique, en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de Mme Ollivier est aussi marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par sa participation répétée à des jurys du milieu du développement social et de la culture.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, de participation civique et d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents journaux et revues.

Elle a également agi à titre de commissaire *ad hoc* de l'OCPM entre février 2009 et le 15 septembre 2014 où elle a été nommée à la présidence.

LES COMMISSAIRES À TEMPS PARTIEL OU AD HOC EN 2017

Maryse Alcindor est titulaire d'un baccalauréat en pédagogie (1966) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire (1978) de l'UQAM, ainsi que d'une licence en droit (1980) de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981 et a reçu l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la société québécoise en 2010.

Elle a un parcours riche et diversifié qui l'a amenée de la pratique du droit à la haute fonction publique où elle a été la première femme noire à occuper un poste de sous-ministre. Son passage comme directrice de l'Éducation à la Commission des droits de la personne du Québec l'a amenée à s'intéresser de près à la formation et à la consultation, notamment en ce qui a trait à la promotion et à la défense des droits des femmes. Retraitée de la fonction publique québécoise depuis 2012, elle demeure active auprès de plusieurs organismes sociaux montréalais et organisations vouées à la coopération internationale.

MARYSE ALCINDOR
Commissaire

Architecte, urbaniste et designer de formation (UNESP, Brésil, 2001 et 2005) et docteure en art de bâtir et urbanisme (Université catholique de Louvain, Belgique, 2010), son parcours professionnel est jalonné d'expériences tant dans le monde académique de l'enseignement et de la recherche que dans les milieux de pratique en matière de réalisation de projets d'aménagement dans trois pays différents : le Brésil, la Belgique et le Canada.

Spécialiste de la construction d'un urbanisme collaboratif fondé sur la médiation, la négociation et la concertation des parties prenantes dans une dynamique d'intelligence collective, Madame Ananian a développé une expertise précieuse sur les processus de projet lorsque la planification urbaine et l'urbanisme règlementaire ne suffisent pas à eux seuls à apporter des réponses socialement pertinentes aux défis de nos sociétés.

PRISCILLA ANANIAN
Commissaire

ISABELLE BEAULIEU
Commissaire

Détentrice d'un doctorat en science politique de l'Université de Montréal, Isabelle Beaulieu cumule plusieurs années d'expérience en conseil stratégique et réalisation d'études. Sa carrière professionnelle et académique est riche d'expériences; auteure, professeure, conférencière et directrice d'études, elle a enseigné au département de science politique de l'Université de Montréal de 2001 à 2006. Elle a également été membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec de 2002 à 2007.

Madame Beaulieu possède une solide expérience professionnelle à l'international; de 1995 à 1999, elle a été directrice d'études pour la firme Taylor Nelson Sofres à Kuala Lumpur, en Malaisie. Plus récemment, elle a travaillé aux États-Unis où elle a été Directrice du Bureau du Québec à Washington.

Au cours de sa carrière, elle a réalisé des projets de recherche pour divers organismes, notamment le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Institut de Coopération pour l'éducation des adultes. Elle a mené à bien plusieurs consultations et études, entre autres, sur le développement économique de Montréal, l'accessibilité à l'emploi pour les groupes minoritaires et les défis de l'économie sociale à Montréal. Elle s'intéresse activement à la production d'outils didactiques en communication destinés à divers publics, ainsi qu'à la participation citoyenne, politique et sociale des groupes à risque d'exclusion.

MOUNIA BENALIL
Commissaire

Mounia Benalil détient un doctorat en études interculturelles et théories postcoloniales de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle a mené plusieurs recherches subventionnées par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes sur des enjeux contemporains en lien avec le vivre-ensemble et l'interculturel. Elle est aussi l'auteure de plusieurs publications scientifiques.

Elle accorde une place de choix à l'interface entre la recherche et l'action publique dans le champ des sciences sociales et s'intéresse à l'application du savoir aux enjeux sociaux par le biais de la recherche-action et par l'évaluation des impacts et des considérations légales et politiques sur les projets. Ce qui implique la mobilisation et le transfert continu des connaissances. Elle a été bénévole d'affaires pour plusieurs organisations à but non lucratif et a également travaillé avec plusieurs acteurs de la société civile dans la conduite de projets structurants pour la communauté, acteurs issus de Condition féminine Canada, de la Conférence régionale des élus de Montréal (Concertation Montréal) et de la Ville de Montréal.

BRUNO BERGERON
Commissaire

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en *Design de l'environnement* et une maîtrise en *Analyse et gestion urbaine*. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal et, par intérêt pour la conciliation et la médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement, il a récemment poursuivi des études de 2e cycle en Prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs des travaux qu'il a dirigés ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et la frayère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

Sa pratique professionnelle en planification urbaine se caractérise, en effet, par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes en requalification urbaine. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008.

Il fut président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'OUQ et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. Il est récipiendaire de la Médaille du mérite de l'OUQ et du prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.

BRUNO-SERGE BOUCHER
Commissaire

Bruno-Serge Boucher possède une expertise approfondie en communication stratégique, en gouvernance démocratique et en rédaction. Détenteur d'un 3e cycle de l'Université de Paris II en science de l'information, monsieur Boucher a travaillé de nombreuses années au sein d'une formation politique à titre de directeur des communications du parti, d'attaché de presse et de directeur adjoint de cabinet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Il fut également directeur des communications et des relations publiques de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

De 2008 à 2015, il évolue au sein de la Fédération des chambres de commerce du Québec, où il occupe notamment le poste de Vice-président communications, Soutien au réseau et formation. À ce titre, il était responsable de la gouvernance, de l'animation et de la mobilisation d'un réseau de près de 150 chambres de commerce, de même que du programme de formation continue du personnel. En 2015 et 2016, il devient Senior Program Manager pour le National Democratic Institute à Rabat, au Maroc. Après avoir agi quelques années comme consultant et formateur, il est aujourd'hui Directeur des communications de Aéro Montréal, la grappe aérospatiale du Québec.

NICOLE BRODEUR
Commissaire

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN BURTON
Commissaire

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent.En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM. Il a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 2007, il est commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et membre du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement pour le développement de la rivière L'Assomption (CARA).

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie, au comité consultatif d'urbanisme de Rosemont–La-Petite-Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec.

JEAN CAOUETTE
Commissaire

Danielle Casara a mené une carrière riche et diversifiée dans le monde syndical pendant plus de vingt ans. D'abord vice-présidente du Syndicat des employés de la Banque Laurentienne du Canada, elle deviendra secrétaire générale puis présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Danielle a également fait partie du bureau de direction de la FTQ en tant que vice-présidente représentant les femmes de 2007 à 2010.

Le développement de l'emploi a été au cœur de son implication au sein du Conseil emploi métropole et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal.

Passionnée de développement économique et social, elle a présidé plusieurs comités d'investissement local du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les enjeux de solidarité sociale et de lutte à l'exclusion ont animé le travail de Danielle en tant qu'arbitre au sein du Conseil arbitral de l'assurance-emploi du Grand Montréal pendant plus de dix ans. Elle a également été membre du conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal de 2005 à 2011.

Valorisant le travail en concertation, elle a été membre du comité de direction de la Conférence régionale des élus de Montréal et a participé à la mise sur pied de Concertation Montréal. Elle a coprésidé la Table de consultation sur le développement social du Forum montréalais sur la métropole.

Citoyenne engagée, Danielle a fait partie du Conseil des Montréalaises de 2006 à 2012. Elle a également agi à titre de commissaire lors de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en 2015.

DANIELLE CASARA
Commissaire

Pierre-Constantin Charles possède une formation en service social et est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de trente ans à titre de gestionnaire d'organisme auprès des nouveaux arrivants et de consultant en gestion de la diversité et en activités philanthropiques. Les enjeux de développement territorial et humain sont au cœur de ses actions professionnelles. Ses fonctions actuelles de conseiller en planification et responsable des relations avec les milieux à Centraide du grand Montréal lui ont permis de développer une expertise particulière en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.

PIERRE-CONSTANTIN CHARLES
Commissaire

Viateur Chénard a fait des études en science politique, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal à titre de stagiaire au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier, soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers, soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC – Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit et agit comme administrateur de sociétés en relation avec l'investissement et le développement immobilier. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

VIATEUR CHÉNARD
Commissaire

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste. Il est détenteur d'un baccalauréat en science politique de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa et, par la suite, successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la caisse Desjardins d'Ahuntsic pendant près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces dernières années, M. Duhamel collabore aux travaux du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) en budgétisation et de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) en gouvernance.

ALAIN DUHAMEL
Commissaire

Praticien et chercheur dans le domaine des relations interculturelles, M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM. Ses intérêts portent sur les pratiques de prévention, d'intervention et de gestion de la diversité dans les entreprises et les institutions publiques. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du CSSS de la Montagne. Il est intervenant social au Collège de Rosemont et chargé de cours au programme de maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke.

Il était membre de plusieurs instances, dont le Conseil interculturel de Montréal, où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Aussi, il était impliqué au *Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles* de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le *Comité interculturel* de l'Association canadienne en santé mentale. Il collabore à plusieurs recherches portant sur la radicalisation. Il a publié récemment les résultats d'une étude portant sur les multiples barrières que vivent les personnes LGBTQ racisées à Montréal ainsi qu'un guide sur l'intervention en contexte de diversité au collégial. Au sein de l'OCPM, M. El-Hage a collaboré aux consultations publiques portant sur l'Agriculture urbaine et la Stratégie centre-ville.

HABIB EL-HAGE
Commissaire

ARIANE ÉMOND
Commissaire

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à Télé-Québec. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La Vie en rose*. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin). Elle a été la première directrice générale de Culture Montréal.

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Depuis plus de 25 ans, elle agit à titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est marraine de la fondation *60 millions de filles* (http://60millionsdefilles.org/fr/) qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo éLOGES (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.

CHRISTIAN GIGUÈRE
Commissaire

Détenteur d'un baccalauréat en psychosociologie de la communication (animation de groupe) et d'une maitrise en philosophie politique – profile éthique publique, Christian Giguère est président, membre fondateur (1999) du *Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)*. Il en a été le directeur général jusqu'en 2015.

Le CDEC a développé et déployé des activités d'éducation et des processus de participation citoyenne et démocratique, touché à plus de 350 000 élèves des écoles de plusieurs régions du Québec et reçu trois prestigieux prix, dont le prix québécois de la citoyenneté Claire Bonenfant pour les valeurs démocratiques décerné par l'Assemblée nationale du Québec.

M. Giguère a prononcé des conférences sur l'éducation, la citoyenneté et la participation démocratique et publié des articles traitant notamment des obstacles à la participation citoyenne.

Élu commissaire scolaire à la Commission scolaire de Montréal en 2007, il a présidé (2007-14) le comité institutionnel sur l'éthique et la gouvernance, piloté la politique sur l'initiation à la vie démocratique, présidé le caucus des commissaires (2012-13) et représenté (2010-13) la CSDM au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Il y a occupé un poste à la commission politique et a été élu au bureau de direction en 2013. M. Giguère a été nommé commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en mai 2017, il est affecté à la commission du Secteur des Faubourgs où il participe à mettre en place un processus de consultation sur l'avenir du quartier. On lui a également confié le mandat de proposer des façons de rejoindre davantage de jeunes lors des consultations.

JUDY GOLD
Commissaire

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, elle a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur–Jean-Talon Ouest, l'*Opération Carte Blanche* du 375e anniversaire de Montréal et l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, elle travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales.

Depuis mars 2009, Judy Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.

DAVID HANNA
Commissaire

Retraité depuis 2016, mais encore actif comme professeur associé en urbanisme au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, David Hanna est détenteur d'un doctorat en économie de l'Université McGill. Expert en transport urbain et en patrimoine urbain, il possède une longue expérience en consultation publique, ayant notamment mené des mandats pour le Comité consultatif de la Ville de Montréal pour la protection des biens culturels de 1991 à 2003. De 1996 à 2004, il a également exercé la fonction de président du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Tout au long de sa carrière, comme en font foi ses nombreuses publications et contributions à des congrès scientifiques, il a développé une vision pertinente et ouverte des enjeux humains économiques, architecturaux et patrimoniaux inhérents à la vie dans la cité.

DANIELLE LANDRY
Commissaire

Danielle Landry a à son actif trente années d'expérience en intervention éducative et sociale dans le but d'encourager l'engagement volontaire, le leadership et l'action démocratique au sein de la société civile. Elle a acquis une solide expérience en gestion de programme, tant dans la fonction publique québécoise que dans le milieu communautaire.

Détentrice de plusieurs distinctions d'envergure montréalaise et canadienne, son rayon d'action l'a amenée à agir à titre de catalyseur de la capacité des collectivités et de l'inclusion sociale dans les projets de participation publique et d'éducation. Elle est également très engagée dans les mouvements de conservation de la nature et de protection de l'environnement et dirige sa propre entreprise de services-conseils.

HÉLÈNE LAPERRIÈRE
Commissaire

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie/sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme et d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (CRSH et INRS-Urbanisation). Mme Laperrière est membre de l'OUQ depuis 1982.

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en aménagement culturel et patrimonial, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en œuvrant en recherche appliquée. Elle a enseigné en Chine en 2009 et a conseillé les autorités universitaires en développement urbain. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au jury d'architecture, puis au comité de construction de la BnQ. De 1999 à 2009, elle a également été vice-présidente du CA du MAI. De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial de la revue Urbanité. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Depuis 2004, Mme Laperrière est impliquée à l'OCPM, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. De plus, au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office à titre de conférencière et animatrice d'ateliers et de tables rondes.

MARIE LEAHEY
Commissaire

Marie Leahey est coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employabilité, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Fondation Béati.

GAÉTAN LEBEAU
Commissaire

Gaétan Lebeau s'intéresse depuis longtemps aux problématiques de vie en milieu urbain. En 1974, il participe à la fondation du Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal (1974-1978), il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et de démocratie.

Dans les années 1980, il œuvre en CLSC et participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels seniors en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il assume les fonctions de secrétaire, puis de président du comité de programmation. En 2000, il initie la mise sur pied de l'organisme *Jeunes Fonctionnaires d'un jour*, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire, tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Il a mené des études de maîtrise en sociologie et détient une maîtrise en administration publique.

Il a été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours. Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant.

Architecte paysagiste de formation et possédant de nombreuses attestations en gestion de projets et en environnement, Marie Claude Massicotte détient plus de 33 années d'expérience en gestion de projets en milieu urbain et métropolitain. Professionnelle et gestionnaire reconnue pour son expertise dans le développement des réseaux verts et bleus, la régénération de sites perturbés (friche, lieux contaminés), l'aménagement riverain et le design urbain, elle a travaillé pendant plus de 29 ans comme architecte paysagiste, chef d'équipe et gestionnaire en milieu municipal. Dans ses projets, elle valorise l'innovation, la concertation, le ralliement par la vision et le renforcement par la multidisciplinarité. Elle a coordonné et planifié la mise en œuvre de plusieurs parcs urbains et grands projets de développement dont plusieurs ont reçu des distinctions. Elle a aussi orchestré des projets de coopération internationale (Paris, Shanghai). Elle est récipiendaire du prix Frederick Todd 2015 de l'AAPQ (Association des architectes paysagistes du Québec).

Elle opère présentement son bureau d'expertise en architecture de paysage et enseigne depuis 2016 à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (école d'urbanisme et d'architecture de paysage) au niveau BAC et maîtrise en architecture de paysage.

MARIE CLAUDE MASSICOTTE
Commissaire

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Outre des études en droit public et en science politique, il a suivi des formations en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études d'urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils. De 1974 à 1980, il a été directeur de la planification, puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais. En 1980, il s'est joint au Groupe-conseil Coopers & Lybrand. De 1986 à 1988, il a travaillé chez Raymond Chabot Grant Thornton, mettant sur pied le service de planification stratégique.

Associé à des dossiers majeurs, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région en 1992-1993. Il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de 1998. Entre 2000 et 2002, dans le cadre de la réorganisation municipale en Outaouais, il était adjoint du mandataire du gouvernement puis secrétaire du Comité de transition.

Commissaire à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement depuis 1990, M. Paré a siégé à l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008 et d'octobre 2010 à ce jour. De mars 2008 à décembre 2009, il était conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc.

JEAN PARÉ
Commissaire

Nadja Raphaël est avocate et coach certifiée par l'International Coach Federation (ICF).

Elle possède un profil multidisciplinaire en droit, en relations publiques et en coaching. Avant d'être à la tête de son cabinet en coaching professionnel, elle a occupé des postes stratégiques, notamment celui de chef de cabinet du bâtonnier du Québec et celui de responsable des relations avec les médias au sein d'un ministère canadien voué au développement économique des PME au Québec. Elle connaît bien les milieux institutionnels et gouvernementaux, où se côtoient intimement des enjeux politiques et administratifs.

Nadja possède un intérêt marqué pour « l'empowerment », tant d'un point de vue individuel que collectif. C'est d'ailleurs la principale raison qui l'a menée à obtenir un diplôme d'études supérieures en Prévention et résolution des différends (médiation et négociation raisonnée) et à s'intéresser à la participation publique.

NADJA RAPHAËL
Commissaire

Danielle Sauvage est une gestionnaire culturelle de haut niveau. Au cours de sa carrière, elle a notamment occupé le poste de Directrice générale du Conseil des arts de Montréal de 2002 à 2013. Sous sa gouverne, le rayonnement du Conseil et son impact au sein du milieu culturel montréalais se sont accrus considérablement. Elle s'intéresse particulièrement à la promotion et à l'inclusion de la relève et de la diversité ainsi qu'aux pratiques novatrices.

Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, dont l'ordre du Québec reçu en 2018, elle a participé à titre de consultante en communications à l'organisation de nombreuses consultations publiques, notamment sur les projets d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, de la salle de l'Orchestre Symphonique de Montréal et du Musée d'art contemporain de Montréal.

DANIELLE SAUVAGE
Commissaire

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement. Il a été représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement. Parmi ses réalisations, notons la mise sur pied de la Semaine québécoise de réduction des déchets, célébrée depuis 2001. Il a également coordonné le projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman entre 2005 et 2015, projet lauréat d'un Phénix de l'environnement en 2012. En 2015, il préside la Commission indépendante de consultation publique du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement

MICHEL SÉGUIN
Commissaire

Luba Serge détient une maîtrise en urbanisme et un doctorat en sciences sociales. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, à la planification et au développement du projet Milton Parc, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm. Elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, ainsi que le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.

LUBA SERGE
Commissaire

Francine Simard est détentrice d'un MBA des HEC. Elle est présentement présidente-directrice générale de Repère communication et recherche, une firme spécialisée dans la recherche qualitative et quantitative, l'animation de groupes de discussion et d'entretiens individuels, le développement de méthodologies de consultation, ainsi que la gestion de projets et d'équipes.

L'essentiel de sa carrière s'est déployé au cours des vingt-cinq dernières années, à titre de vice-présidente recherche chez Léger Marketing (1990-2000) et chez Baromètre (2000-2002) et de PDG à Repère communication et recherche (2002-...). Elle a parmi ses clients des agences gouvernementales, des médias, des ministères, des entreprises culturelles et des associations professionnelles. Sa vaste expérience auprès d'un ensemble de clientèles lui permet d'utiliser diverses techniques pour explorer les besoins et les attentes de groupes variés et d'évaluer leur intérêt pour des services nouveaux, des politiques novatrices ou des projets existants ou à améliorer.

FRANCINE SIMARD
Commissaire

Jean-François Thuot est détenteur d'un Ph. D. en science politique (UQAM). Il est également membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A) et administrateur de sociétés certifié (ASC). Sa carrière a débuté dans l'enseignement universitaire en formation à distance, à la Télé-université. Il a œuvré ensuite dans le monde des professions réglementées, au sein duquel il a notamment assumé, de 2007 à 2017, la direction générale du Conseil interprofessionnel du Québec, le regroupement des 46 ordres professionnels. Il a su, au fil de ces années, parfaire son rôle de facilitateur et rallier avec diplomatie des groupes de parties prenantes.

Il agit maintenant à titre de conseiller stratégique, d'analyste et de formateur en gouvernance. Il est également l'auteur de plusieurs articles portant sur les processus démocratiques et divers enjeux de politiques publiques.

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Commissaire

ARLINDO VIEIRA
Commissaire

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience de décideur et de gestionnaire dans divers milieux gouvernementaux et communautaires. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.), de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de directeur général de Radio Centre-Ville.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans. Il a été commissaire de l'OCPM de 2008 à 2011, et a été renommé en 2015 pour un autre mandat.

JOSHUA WOLFE
Commissaire

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, à l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a aussi vécu en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques et coauteur du Dictionnaire historique du Plateau Mont-Royal (Éditions Écosociété). Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il a été président de SNAP-Québec de 2013 à 2015.

ANNEXE II

EXTRAITS
CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L.R.Q., c. C.-11.4

SECTION I
OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Institution.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

Président.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

Commissaire supplémentaire.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Restriction.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

Inhabilité.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

Rémunération.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

Personnel.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

Exercice financier et vérification.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

Sommes nécessaires.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

Fonctions.

83. L'Office a pour fonctions :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

(...)

SECTION II
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. — Généralités

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Règles d'harmonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

Projets permis par règlement de la ville.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

1° à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;

2° à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

3° à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 m^2;

4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

5° à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-L'Allier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

Approbation référendaire.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

1° les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;

2° l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;

3° la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;

4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Dispositions non applicables.

Toutefois :

1° le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;

2° ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

89.1.1 Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

ANNEXE III

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En septembre 2018, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un deuxième mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Dominique Ollivier

Les commissaires *ad hoc* en 2018

Maryse Alcindor, Priscilla Ananian, Isabelle Beaulieu, Mounia Benalil, Bruno Bergeron, Bruno-Serge Boucher, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Danielle Casara, Pierre-Constantin Charles, Viateur Chénard, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Christian Giguère, Judy Gold, David Hanna, Danielle Landry, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Marie Claude Massicotte, Jean Paré, Nadja Raphaël, Danielle Sauvage, Michel Séguin, Luba Serge, Francine Simard, Jean-François Thuot, Arlindo Vieira, Joshua Wolfe.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.

2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.

3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.

4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.

6. Les commissaires respectent la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.

8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.

9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.

11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.

12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.

13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission sur laquelle ils ont siégé.

Consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.

15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes-ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.

17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aident à bien comprendre les projets et les incitent à exprimer leur opinion sans contrainte.

18. Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.

19. Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.

20. Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.

21. Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidence nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

L'avis public

Pour les dossiers comprenant une modification à la règlementation d'urbanisme, l'Office, après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- l'objet de la consultation publique;
- les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- les endroits où la documentation est disponible;
- les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

Le dossier de documentation comprend habituellement :

- tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;
- le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- au besoin, les extraits pertinents du plan et de la règlementation d'urbanisme en vigueur;
- les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes, telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes-rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

La tenue de la consultation publique

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission, d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre règlementaire, en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation. De plus, les présentations lors de la séance d'information sont diffusées sur Internet permettant ainsi à des personnes qui n'ont pas pu se déplacer d'en prendre connaissance.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées, telles des colloques, conférences, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, questionnaires, plateforme interactive, etc.

L'analyse et le rapport de la commission

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes-ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre règlementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes-ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission et les invite à la séance qui entendra les mémoires qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

ANNEXE IV

LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2018

Employés

Brunelle-Amélie Bourque
Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Élisabeth Doyon
Lizon Levesque
Élise Naud
Faustin Nsabimana
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Collaborateurs

Matthieu Bardin
Estelle Beaudry
Alain Benoit
Juliano Bosa
Hadrien Chénier-Marais
Joanne Gibbs
Pierre Goyer
Guy Grenier
Laurent Maurice Lafontant
Marc-André Lapointe
Marilena Liguori
Haru Greco-Liu
Christelle Lollier-Théberge
Patrick Marais
Denise Mumporeze
Caio Pâques Lucon
Olivier Rinfret
Vincent Roy
Joseph Tchinda-Kenfo
Marie-Odile Trépanier
Guillaume Turgeon
Nicole Uwimana
Akos Verboczy
Stéfanie Wells
Mohamed-Ali Yanouri

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
info@ocpm.qc.ca
ocpm.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.06

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1196713001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2018 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Déposer le rapport annuel 2018 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal *L.R.Q., C. c-11.4* et du Règlement municipal 04-061-1.

Signé par Julie PÉPIN **Le** 2019-04-17 13:35

Signataire : Julie PÉPIN

_____

Présidente
Commission de la fonction publique de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196713001**

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2018 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal L.R.Q., C. c-11.4 et du Règlement
municipal 04-061-1, la Commission de la fonction publique de Montréal est tenue de rendre compte
annuellement de ses activités au conseil municipal et de faire part de ses avis et recommandations par le
biais du dépôt de son rapport annuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport annuel 2018 de la Commission de la fonction publique de Montréal

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement 04-061-1, art. 11

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER
Agente de ressources humaines

Tél : 514 872-6445
Télécop. : 514 872-1788

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Julie PÉPIN
Présidente

Tél : 514-872-0615
Télécop. : 514 872-1788

RAPPORT ANNUEL

2018

CFPM Commission de la fonction publique de Montréal

1
Mission et vision

2
Faits saillants

4
Mot de la présidente

6
Objectifs stratégiques et réalisations

10
Rapport d'activités

22
Budget

23
Organigramme

24
Équipe

MISSION

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est une entité indépendante dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal.

À l'écoute de nos différentes clientèles, nous menons nos activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place.

Dans une perspective d'amélioration continue, nous émettons des recommandations et nous privilégions, dans toutes nos interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objectifs et neutres.

VISION

Devenir le centre de référence pour les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre à la Ville de Montréal.

FAITS SAILLANTS

En 2018, la CFPM a maintenu le cap afin d'atteindre les objectifs stratégiques fixés en 2017. Ces derniers incluent l'adoption d'une nouvelle procédure de traitement des plaintes et l'accroissement de sa visibilité par l'entremise de différentes initiatives de communication interne et externe.

47

Plaintes déposées

33

Enquêtes menées

4

Recommandations émises au Service des ressources humaines

35

Jours ouvrables, en moyenne, pour traiter une plainte

4

Initiatives à grande échelle visant à accroître la visibilité de la CFPM

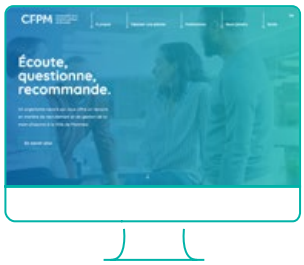

Lancement officiel du tout premier site Web de la CFPM

Création et parution d'une affiche publicitaire sur tous les babillards de la Ville de Montréal

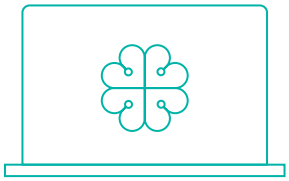

Mention de l'existence de la CFPM sur la page *Carrières* du site Web de la Ville de Montréal

Parution d'un article portant sur la CFPM dans *L'ÉCHOCITÉ* : « La CFPM : un organisme qui gagne à être connu »

MOT DE LA PRÉSIDENTE

2018 : L'année de la consolidation

Le premier trimestre de l'année 2018 a été marqué par le déploiement de trois initiatives d'importance pour la Commission. En premier lieu, il y a eu la mise en place d'une campagne de communication interne et externe incluant le lancement du tout premier site Web de la CFPM. Au même moment, l'organisme publiait une importante étude comparative des pratiques de dotation dans sept grandes organisations publiques et parapubliques du Québec, dont la Ville de Montréal. Finalement, une nouvelle procédure de traitement des plaintes a vu le jour. Celle-ci est basée sur les principes énoncés dans le *Guide des meilleures pratiques à l'intention des avocats effectuant des enquêtes sur des plaintes de harcèlement psychologique en milieu de travail*, publié par le Barreau du Québec en 2017. La CFPM a effectué les ajustements nécessaires pour refléter la nature des plaintes qu'elle traite.

Ces efforts portent fruit aujourd'hui. À preuve, toutes les personnes qui ont volontairement répondu à un sondage de satisfaction nouvellement créé se sont dites « satisfaites » ou « très satisfaites » de la qualité du service offert par la CFPM lors de l'enquête les concernant. Les répondants étaient des plaignants et des personnes mises en cause. Par ailleurs, la quasi-totalité des personnes ayant répondu au questionnaire a indiqué avoir eu l'impression que l'enquête avait été menée de façon neutre et impartiale par l'enquêteur. Ces deux constats constituent une belle réussite pour la Commission, dont le premier objectif du plan stratégique 2017-2020 était d'accroître sa crédibilité auprès de toutes ses clientèles.

Le défi d'améliorer la visibilité et les communications de la CFPM, la seconde priorité identifiée dans le cadre de l'exercice de planification stratégique, a également été relevé avec brio ! En effet, des initiatives de communication telles la publication d'une affiche promouvant nos services et la parution d'un article portant sur la Commission dans l'*Échocité*, le bulletin des employés de la Ville de Montréal, ont permis à la CFPM d'être plus visible à l'intérieur de l'organisation. Par ailleurs, le lancement du site Web de la Commission en avril 2018 ainsi que l'ajout d'une mention de la CFPM comme principal recours en matière de dotation pour les candidats de l'externe sur la page *Carrières* du site de la Ville ont contribué à l'accroissement de la visibilité pour cette clientèle, pour qui les services offerts par la CFPM sont souvent inconnus.

Pour ce qui est de la troisième priorité, celle d'utiliser la neutralité de la Commission de même que son expertise pour offrir des services à valeur ajoutée, on peut également dire mission accomplie ! En effet, en avril 2018, de concert avec HEC Montréal, la Commission publiait une grande étude portant sur les pratiques de dotation de sept organisations publiques et parapubliques canadiennes dont quatre des cinq plus grandes municipalités du Québec (Montréal, Gatineau, Laval et Longueuil), en plus d'Hydro-Québec, l'Université de Montréal et le ministère de la Justice du Canada. Cette analyse a permis de révéler que les pratiques mises de l'avant par la Ville de Montréal en matière de dotation sont comparables à celles préconisées par les autres organisations. Elles sont aussi généralement conformes aux normes de qualité recherchées dans le domaine. Sans prétendre qu'il n'y a aucune piste d'amélioration requise de la part du Service des ressources humaines (SRH) de la Ville de Montréal en ce qui a trait à ses pratiques de dotation, la Commission constate que ses façons de faire, concernant les étapes de recrutement et de sélection, sont adéquates.

Finalement, la quatrième priorité identifiée dans le plan stratégique 2017-2020 visait la poursuite de la collaboration avec les parties prenantes. À cet effet, la Commission a poursuivi ses rencontres avec les principaux acteurs reliés à son mandat (la Direction dotation du SRH, les principaux syndicats et associations d'employés, la Direction générale ainsi que le comité exécutif). Dans l'ensemble, la coopération entre ceux-ci et la CFPM est fructueuse. Cependant, une collaboration accrue de la part de certains représentants du SRH et des syndicats serait souhaitable à ce stade-ci car, malheureusement, je constate qu'il existe parfois de la méfiance envers la CFPM. Cette méfiance semble être due à une méconnaissance de la mission de la Commission et de l'apport qu'elle peut avoir sur l'amélioration continue des pratiques de dotation de la Ville. Or, pour qu'une pleine collaboration soit possible, les parties doivent contribuer également à la relation. Je considère que la Commission, incluant ses employés et ses membres, fournit les efforts nécessaires en ce sens depuis les deux dernières années et qu'il serait dans l'intérêt de tous que le lien de confiance soit solidifié. Pour y arriver, une partie de la solution réside, selon moi, dans la prise de connaissance du contenu du site Web de la CFPM et du présent rapport annuel par l'ensemble des représentants des syndicats et du SRH. J'appelle donc les dirigeants de ces équipes à encourager leur personnel respectif à se renseigner davantage sur la Commission.

Dans un autre ordre d'idée, bien que je constate avec fierté tout le chemin parcouru au cours des deux dernières années, je me désole du fait que depuis la modification de son Règlement en mai 2016, la Commission ne peut plus traiter les plaintes anonymes en matière de dotation. Celles-ci tombent dorénavant sous la responsabilité du Bureau du contrôleur général de la Ville, qui relève de la Direction générale. Or, je pense qu'il serait tout à fait pertinent, voire primordial, que les enquêtes visant les plaintes anonymes soient effectuées par une entité neutre et indépendante de la Ville, comme la CFPM. Je plaide donc pour une modification du Règlement de la Commission afin que celui-ci permette à nouveau le traitement des plaintes anonymes. Je suis d'avis que tous les changements apportés aux façons de faire ces deux dernières années, aux modes de communication ainsi qu'aux relations avec les parties prenantes rendent aujourd'hui possible cet amendement à notre règlement municipal.

L'année 2019 annonce la continuité et la poursuite des efforts pour atteindre les objectifs stratégiques fixés en 2017. Je tiens d'ailleurs à remercier les employés et les membres de la CFPM de leur remarquable soutien dans tous les projets mis de l'avant au courant des deux dernières années. Sans eux, je n'aurais pu y arriver avec autant de diligence !

La présidente,
Julie Pepin

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉALISATIONS

Cette année, la Commission a poursuivi ses démarches visant à atteindre les objectifs établis dans son plan stratégique 2017-2020 et en a débuté de nouvelles.

En 2017, la CFPM avait identifié les quatre priorités organisationnelles sur lesquelles mettre l'accent d'ici 2020. Ces priorités, ainsi que les actions entreprises en 2018 pour les atteindre, sont identifiées ci-dessous. Le tableau 1, quant à lui, présente le plan d'action pour l'atteinte des objectifs stratégiques.

Priorité 1 Accroître sa crédibilité

Dans le but d'accroître sa crédibilité auprès de ses parties prenantes et d'optimiser ses façons de faire, la CFPM a mis en place, le 1er mai 2018, une nouvelle procédure de traitement des plaintes en matière d'enquêtes administratives. La figure 1 qui se trouve en page 11 représente ce processus. Par ailleurs, la Commission a poursuivi ses efforts visant à réduire le délai moyen de traitement des plaintes recevables. Pour l'année 2018, celui-ci se chiffre à 35 jours ouvrables, soit 10 jours de moins que la cible visée.

Priorité 2 Accroître sa visibilité et ses communications

Dès le début de l'année 2018, la Commission a adopté un plan de communication visant à mieux faire connaître ses services auprès de ses diverses clientèles. Plusieurs efforts de communication interne et externe ont ainsi été déployés. Par exemple, en plus d'avoir officiellement lancé son site Web au printemps, la CFPM a diffusé, à l'automne, dans tous les services et arrondissements de la Ville, une affiche promouvant ses services. Elle a également été l'objet d'un article paru dans le bulletin des employés de la Ville de Montréal, l'*Échocité*, le 8 novembre. Par ailleurs, une mention de la CFPM et de son mandat d'organisme de recours en matière de dotation est visible sur la page *Carrières* du site de la Ville de Montréal depuis le printemps 2018.

Priorité 3 Utiliser sa neutralité et son expertise pour offrir des services à valeur ajoutée

Au moment du lancement officiel de son site Web en avril 2018, la CFPM y publiait « L'analyse comparative des pratiques de dotation de 7 municipalités et organisations publiques ». Ce document, dont l'intégralité se trouve sur le site Web de la Commission, est le fruit d'une collaboration entre HEC Montréal et la CFPM. Il révèle notamment que la Ville de Montréal adopte en général des pratiques de dotation qui sont valides et fiables. Un résumé des principaux constats de cette étude se trouve dans la section « Rapport d'activités » du présent document.

En fin d'année, la CFPM a également publié sur son site Web un avis portant sur les comités d'évaluation. Plus précisément, la Commission s'est penchée sur la question visant à savoir si un comité de sélection est toujours préférable à l'évaluation des compétences par un seul évaluateur. Les conclusions de cet avis se trouvent également dans la section « Rapport d'activités ».

Priorité 4 Poursuivre la collaboration avec ses parties prenantes

En 2018, la CFPM a poursuivi ses démarches visant à collaborer davantage avec les représentants du Service des ressources humaines (SRH) et des autres unités administratives. Cet objectif avait été cité lors de la modification du Règlement de la Commission en mai 2016. La CFPM a aussi fourni des efforts afin de mieux faire connaître son offre de service notamment auprès des syndicats de la Ville.

C'est surtout sous la forme d'échanges d'information lors de rencontres que s'est effectuée la collaboration avec les diverses clientèles de la Commission à savoir le SRH, certains syndicats et associations d'employés, la Direction générale et certains élus, dont M. Dorais, le président du comité exécutif de la Ville.

La CFPM souhaiterait que la collaboration avec ses parties prenantes s'accroisse d'ici 2020, surtout parce que l'équipe en place possède l'expertise d'en faire davantage pour aider la Ville en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre. La direction de la Commission est tout de même très satisfaite du chemin parcouru en matière de collaboration depuis les deux dernières années. En effet, malgré des réticences de la part de certaines personnes à faire pleinement confiance à la CFPM, les échanges avec les différentes clientèles sont majoritairement courtois et les canaux de communication sont ouverts.

TABLEAU 1

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTION 2017-2020

Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance et cibles	Atteinte	À venir	Non atteinte
PRIORITÉ 1 : ACCROÎTRE LA CRÉDIBILITÉ DE LA CFPM				
Quantifier les résultats relatifs aux plaintes dans le rapport annuel	Inclusion de statistiques sur les plaintes et les personnes plaignantes › Rapport annuel 2016 › Rapport annuel 2017 › Rapport annuel 2018 › Rapport annuel 2019	 • • •	 •	
Améliorer le délai de traitement moyen des plaintes	› 2017 : réduction de 50 % (49 jours ouvrables) › 2018 : 45 jours ouvrables › 2019 : 45 jours ouvrables	• •	 •	
Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité des services	Réalisation d'un audit du processus de traitement des plaintes › 31 décembre 2017 › 31 décembre 2019	 •	 •	
	Actualisation de la procédure d'enquête interne et adoption de nouveaux outils › 30 juin 2018	 •		
Soutenir le développement et le maintien des compétences des employés	Mise en œuvre de plans d'intégration pour les nouvelles ressources internes et externes › 2017 › 2018 › 2019	 • •	 •	
	Pourcentage des employés qui ont participé à des activités de formation › 2017 : 100 % › 2018 : 100 % › 2019 : 100 %	 • •	 •	
Renforcer le cadre de gouvernance	Révision de l'implication et du rôle des vice-présidentes › 30 novembre 2018	 •		
PRIORITÉ 2 : ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE LA CFPM				
Moderniser l'image de la CFPM	Diffusion du nouveau logo › 30 avril 2018	 •		
Exécuter le plan de communication incluant l'ensemble des actions visant à promouvoir la CFPM	Lancement du 1er site Web de la CFPM › 30 avril 2018	 •		
	Diffusion de courriels aux élus, employés et syndicats ; publication d'annonces dans l'intranet de la Ville et sur la page *LinkedIn* de la présidente pour les initiatives suivantes : › Lancement du site Web de la CFPM et parution de l'analyse comparative › Parution du Rapport annuel 2016 › Parution du Rapport annuel 2017 › Parution du Rapport annuel 2018 › Parution du Rapport annuel 2019	 • • • •	 •	
	Diffusion d'un communiqué de presse concernant la publication du rapport annuel › 2016 › 2017 › 2018 › 2019	 • • •	 •	
	Présentation des services de la CFPM › dans l'intranet de la Ville › dans une publication du bulletin interne *Échocité* › sur une affiche diffusée à l'interne › dans le site Web de la Ville › dans les courriels transmis par le SRH aux candidats non retenus	 • • • •	 	 •[1]

TABLEAU 1 (SUITE)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance et cibles	Atteinte	À venir	Non atteinte
PRIORITÉ 3 : UTILISER LA NEUTRALITÉ ET L'EXPERTISE DE LA CFPM POUR OFFRIR DES SERVICES À VALEUR AJOUTÉE				
Accroître le rôle de vigie de la CFPM	Publication d'avis professionnels portant sur des questions relatives à la dotation et la gestion de la main-d'œuvre › 2017 : 1 avis publié › 2018 : 1 avis publié › 2019 : 1 avis publié	• •	•	
	Publication d'une analyse comparative des pratiques de dotation dans sept organisations publiques, dont la Ville de Montréal › 30 avril 2018	•		
PRIORITÉ 4 : POURSUIVRE LA COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES				
Accroître le partage de connaissances et d'information avec les parties prenantes	Nombre de rencontres avec la Direction dotation du SRH › 2017 : 3 › 2018 : 3 › 2019 : 3	• •	•	
	Nombre de rencontres avec les syndicats et les associations d'employés › 2017 : 6 › 2018 : 3 › 2019 : 3	• •	•	
	Nombre de rencontres avec la Direction générale et/ou le comité exécutif › 2016 : 1 › 2017 : 2 › 2018 : 1 › 2019 : 1	• • •	•	
Accroître la qualité des recommandations émises au SRH	Pourcentage des recommandations adoptées ou en voie de l'être par le SRH › 2017 : non quantifié › 2018 : 80 % › 2019 : 80 %	•	•	

1 : La Direction dotation du SRH a refusé la demande de la CFPM à cet effet.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La CFPM est un organisme indépendant qui relève directement du conseil municipal. Elle a pour mandat de faire enquête lorsqu'une personne fait appel à ses services après s'être sentie lésée dans le cadre d'un processus de dotation de la Ville.

Séances

En 2018, la CFPM a tenu neuf séances ordinaires (6 février, 22 mars, 26 avril, 24 mai, 21 juin, 26 juillet, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre). Trois séances extraordinaires ont également eu lieu, soit les 12 avril, 23 octobre et 19 novembre. Durant les séances, les membres de la Commission prennent connaissance des plaintes récemment traitées par l'enquêteur attitré au dossier, qui leur expose les éléments d'enquête s'y rattachant. À la suite de la présentation des dossiers, les membres statuent quant au bien-fondé des plaintes et peuvent proposer des recommandations à l'unité administrative ou à la personne concernée. Il peut arriver, après la présentation des conclusions d'une plainte, que des modifications importantes au rapport d'enquête soient demandées. Dans ces cas, une séance extraordinaire est organisée pour une seconde présentation du dossier par l'enquêteur en tenant compte des amendements proposés.

Définitions

En 2017, la Commission s'est munie de lignes directrices afin de faciliter la prise de décision quant au fondement des plaintes qu'elle reçoit. Voici donc les définitions sur lesquelles elle se base :

Plainte : La CFPM définit une plainte comme étant une demande d'intervention de la part d'une personne qui dénonce un manquement présumé dans le cadre d'un processus de dotation de la Ville de Montréal.

Analyse de la recevabilité d'une plainte : L'analyse de la recevabilité consiste à vérifier si les allégations invoquées au soutien de la plainte pourraient, pourvu qu'elles soient avérées, permettre de conclure que le processus de dotation de la Ville de Montréal n'a pas été mené de façon impartiale, équitable ou transparente. Lors de la réception d'une plainte, à moins que celle-ci ne sorte de son champ de compétences, la Commission analyse toutes les informations provenant de la personne plaignante et des systèmes auxquels elle a accès afin de déterminer sa recevabilité et le besoin de faire une enquête approfondie. Une plainte sera jugée recevable lorsque seule une enquête approfondie pourra mener l'enquêteur à tirer ses conclusions quant au bien-fondé des allégations de la personne plaignante. Avant de juger de la recevabilité d'une plainte, l'enquêteur doit généralement procéder à une enquête sommaire par l'entremise de recherches dans les systèmes informatiques de la Ville, auxquels il a un accès complet. Si ces recherches permettent à elles seules de déterminer que les allégations ne sont manifestement pas fondées, la plainte est jugée non recevable et la personne plaignante en est avisée (voir la figure 1).

FIGURE 1
LE PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES DE LA CFPM

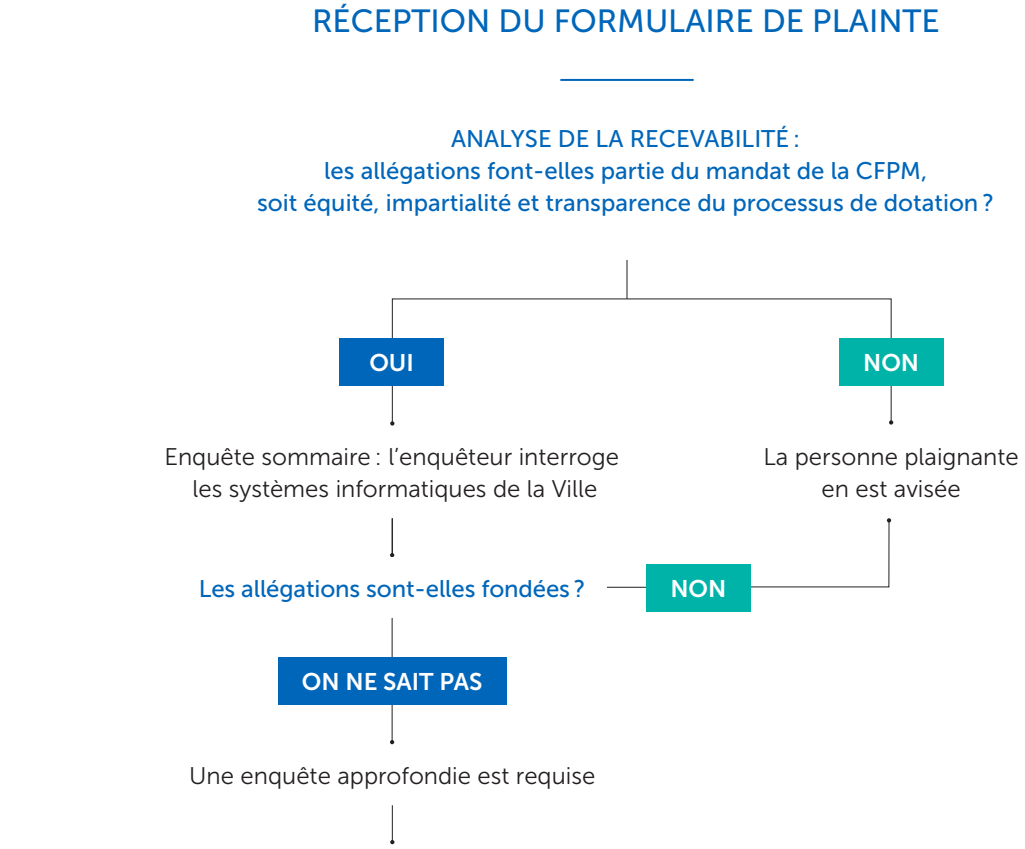

Procédure d'enquête approfondie : Lorsqu'une enquête approfondie est jugée nécessaire pour faire la lumière sur les allégations de la personne plaignante, l'enquêteur de la Commission s'assure d'interroger toutes les personnes concernées directement, et parfois indirectement, par la plainte. Après analyse de la preuve documentaire et testimoniale, l'enquêteur rédige un rapport présentant le contexte qui prévaut dans le service ou l'arrondissement concerné et les faits entourant les allégations. Il présente ses conclusions lors de la séance mensuelle de la CFPM, où les membres jugent du bien-fondé de la plainte.

Allégation fondée : L'allégation est fondée lorsque les éléments de preuve recueillis démontrent que le manquement soulevé par la personne plaignante est bien survenu. Étant donné que les enquêtes menées par la Commission sont d'ordre administratif, c'est la preuve prépondérante qui est utilisée. Ainsi, il faut que le manquement dénoncé soit plus probable qu'improbable pour que l'allégation soit jugée fondée.

Allégation non fondée : Lorsque l'allégation est non fondée, soit les éléments de preuve démontrent que le manquement n'est pas survenu, soit les éléments de preuve recueillis ne sont pas suffisants pour démontrer le manquement. Il peut en effet arriver qu'une allégation soit non fondée en raison de l'absence d'éléments de preuve. Ainsi, une plainte peut être déposée de bonne foi sans que la CFPM soit en mesure d'en démontrer le bien-fondé.

Les allégations évoquées par les personnes plaignantes concernent des irrégularités ou des manquements en matière d'impartialité, d'équité ou de transparence. La validité de la méthode d'évaluation des compétences constitue également un motif de plainte recevable, puisqu'elle se rapporte à l'équité. Il importe de définir chacun de ces termes afin d'en dégager une interprétation commune.

Équité : Le principe d'équité réfère à un sentiment ou à une perception de justice dans une situation donnée. Il constitue également la tendance à faire usage de la raison. En matière de dotation, l'équité réfère au fait d'attribuer à chacun ce qu'il mérite.

Impartialité : Le principe d'impartialité implique la neutralité et l'objectivité. En matière de dotation, cela signifie que les décisions sont prises dans le respect des règles applicables et en l'absence de parti pris ou de considérations partisanes.

Parmi les allégations qui concernent la partialité, on retrouve celles relatives à la discrimination. Le principe de discrimination est défini par la Charte des droits et libertés de la personne qui accorde une protection à tous les employés du Québec qui travaillent pour une entreprise de juridiction provinciale. Ainsi, selon la Charte :

> ***10.*** *Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.*
>
> *Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.*

Transparence : Le principe de transparence oblige généralement l'organisation à faire connaître le processus d'embauche, la nature et les exigences des emplois à combler et les modalités de participation aux processus de dotation de la Ville de Montréal.

Validité : Dans le cadre de l'évaluation des compétences, la validité réfère à la capacité d'un outil d'évaluation de mesurer ce qu'il prétend mesurer. Par exemple, un test de connaissance de la langue française sera jugé valide si ses questions portent sur la langue française et permettent réellement d'évaluer les connaissances des postulants en français.

Portrait des plaintes

Comme indiqué au tableau 2, **47 plaintes** ont été déposées à la CFPM en 2018, parmi lesquelles **15 se sont avérées recevables** et ont ainsi mené à une **enquête approfondie**. Parmi les 32 plaintes restantes, **18 ont fait l'objet d'une enquête sommaire**, mais ont été jugées non recevables par l'enquêteur parce qu'une recherche dans les systèmes informatiques de la Ville a pu démontrer que les allégations étaient non fondées. Trois autres plaintes ont été jugées non recevables à la réception, soit parce que le délai de prescription de 45 jours ouvrables était dépassé ou que leurs motifs sortaient du champ de compétences de la CFPM. Finalement, **11 personnes plaignantes ont retiré leur plainte et se sont ainsi désistées**.

TABLEAU 2
PORTRAIT DES PLAINTES DÉPOSÉES

Type de plainte	Type d'enquête menée	#	%
Recevables	Approfondie	15	32
Non recevables	Sommaire	18	38
	Aucune	3	6
Désistements		11	23
TOTAL		47	

Dans un premier temps, on constate que la Commission a mené un total de 33 enquêtes en 2018, si on additionne les enquêtes approfondies et sommaires. Cependant, le fait marquant du tableau ci-dessus est le nombre de désistements qui ont eu lieu en 2018. Près du quart (23 %) des personnes ayant déposé une plainte à la CFPM ont décidé de la retirer, et ce, pour divers motifs qui sont énumérés au tableau 3. Parmi ces motifs, certains obligent une réflexion sur le mandat de la CFPM, ou à tout le moins sur la perception qu'ont certaines personnes plaignantes des pouvoirs et du rôle de la Commission au sein de la Ville de Montréal.

TABLEAU 3
MOTIFS DE DÉSISTEMENT

	#
Peur des représailles	3
Considère que les pouvoirs de la CFPM sont trop limités	3
Aucun motif précisé	2
Refus de signer l'engagement de confidentialité	1
Préfère se tourner vers son syndicat	1
A obtenu une réponse satisfaisante du SRH depuis le dépôt de sa plainte	1
TOTAL	11

En effet, les deux motifs les plus souvent cités par les personnes plaignantes pour justifier le retrait de leur plainte est qu'elles ont, en premier lieu, peur des représailles à l'interne, notamment que la plainte nuise à leurs chances d'être nommées lors d'un processus de dotation ultérieur. En second lieu, avec son pouvoir de recommandation, la Commission ne pourra pas infirmer une décision en leur faveur, même si la plainte s'avère fondée.

Afin de pallier la peur des représailles, entre autres, la CFPM a optimisé son processus de traitement des plaintes pour qu'il respecte les plus hautes normes de qualité. De ce fait, depuis mai 2018, toutes les parties interrogées dans le cadre d'une enquête approfondie doivent signer un engagement de confidentialité stipulant que tout renseignement qui sera porté à la connaissance de la personne interrogée ou qui fera l'objet de discussions lors d'échanges avec l'enquêteur eu égard à la plainte déposée doit rester confidentiel.

Par ailleurs, dans le but de vérifier si les personnes plaignantes pouvaient avoir été victimes de représailles après avoir porté plainte, la Commission a procédé à l'analyse d'un échantillon de 24 candidats internes et externes à des emplois de la Ville en 2017 ayant porté plainte à la CFPM au courant de cette même année. Les constats tirés de cette analyse ne permettent pas de confirmer l'hypothèse des représailles, puisque la majorité des personnes de cet échantillon a soit réussi un processus de dotation ultérieur et ainsi été nommée, soit été convoquée en entrevue ou à un examen

en vue du comblement d'un poste. Autrement dit, il n'a pas été possible pour la Commission de conclure que les personnes qui portent plainte subissent des représailles ou sont placées sur une « liste noire », puisque depuis qu'elles ont déposé leur plainte à la CFPM, 63 % d'entre elles ont vu leur candidature être considérée dans le cadre d'un autre processus de dotation de la Ville. Concernant le reste du groupe étudié, on ne peut en tirer de conclusions claires, puisque certaines personnes ne sont plus à l'emploi de la Ville pour diverses raisons non reliées à la dotation (ex. : retraite), alors que d'autres ont postulé sans être retenus, et ce, pour des motifs que la Commission juge raisonnables de la part de la Direction de la dotation, tels que le fait de ne pas posséder les qualifications requises à l'emploi convoité.

FONDEMENT ET MOTIFS DES PLAINTES RECEVABLES

Étant donné que certaines personnes plaignantes ont présenté plus d'un motif lors du dépôt de leur plainte, les 15 dossiers de plaintes recevables qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie ont mené à l'analyse de **19 allégations**. Parmi ces allégations, **aucune ne s'est avérée fondée**.

Des 19 allégations qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie, les principaux motifs invoqués furent l'iniquité et la partialité lors de l'admissibilité, de l'entrevue ou de la nomination (79 %). Seulement 5 % des allégations concernaient la validité de l'outil d'évaluation et 16 %, la transparence du processus de dotation. Parmi les 15 personnes plaignantes qui ont témoigné lors d'une enquête approfondie, trois ont allégué des motifs de discrimination reliés à l'âge et au genre. Or, ces allégations se sont avérées non fondées.

COMPARAISONS 2017-2018

Le tableau 4 permet de comparer les données de 2018 à celles de 2017. Alors que la Commission avait reçu et traité 47 plaintes en 2017, si l'on exclut les désistements, 36 ont été déposées en 2018, soit une **diminution de 23 %**.

Comme le démontrent les données du tableau 4, la baisse de 23 % du nombre de demandes d'intervention est principalement imputable à la baisse marquée du nombre de plaintes recevables en 2018. Par ailleurs, le nombre de personnes s'étant désistées a presque doublé, passant de 6 cas en 2017 à 11 en 2018. Les données du tableau 4 indiquent un ralentissement marqué des activités de la Commission en 2018 par rapport à l'année précédente. Qui plus est, la baisse des activités de la CFPM depuis la modification de son Règlement en mai 2016 paraît davantage lorsque l'on fait une comparaison des demandes d'intervention entre 2016 et 2018. En effet, on remarque alors une **baisse de 31 % du nombre de plaintes** recevables et non recevables traitées, ce qui est significatif. Par ailleurs, comme le démontrent les données citées en page 16, seul 1 % des processus de dotation de la Ville fait l'objet d'une plainte à la Commission. Selon la direction de la CFPM, ces éléments devront prochainement donner lieu à une importante réflexion de la part des élus du conseil municipal de qui la Commission relève afin de statuer sur son mandat. La question des pouvoirs de la Commission et de l'élargissement de ses clientèles pour y inclure les plaignants désirant maintenir l'anonymat, par exemple, pourrait alors être abordée.

TABLEAU 4
COMPARAISONS 2017-2018

	2017	2018	Variation 2018-2017
Nombre de demandes d'intervention total (plaintes recevables et non recevables, excluant les désistements)	47	36	↓ 23 %
Nombre de plaintes recevables	24	15	↓ 38 %
Nombre de plaintes non recevables	23	21	↓ 9 %
Nombre de désistements	6	11	↑ 83 %
Délai de traitement moyen pour mener une enquête*	49	35	↓ 29 %

* calculé en jours ouvrables

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DOTATION VISÉES PAR LES PLAINTES

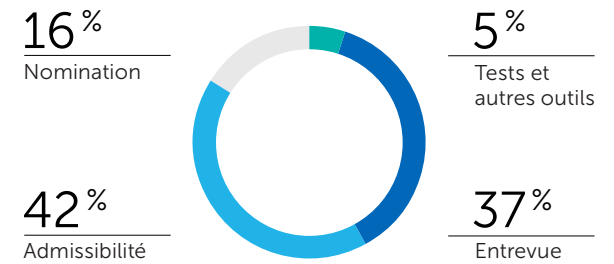

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DOTATION VISÉES PAR LES PLAINTES

Les processus de dotation de la Ville comprennent plusieurs étapes, dont :

- L'admissibilité, qui inclut principalement le tri des CV en fonction des exigences du poste telles que l'éducation et l'expérience requises ;
- L'administration d'examens, de questionnaires ou de tests en ligne (TEL) portant sur les connaissances requises, les aptitudes linguistiques ou la personnalité ;
- L'entrevue d'évaluation des compétences ou l'entrevue d'adéquation, qui est généralement de type structuré ;
- La nomination.

En 2018, la Commission a effectué des enquêtes approfondies sur des allégations visant principalement l'admissibilité (42 %) et les entrevues (37 %). Autrement dit, ces deux étapes du processus de dotation sont celles au cours desquelles les personnes plaignantes se sont senties le plus lésées, suivies des nominations (16 %), puis des tests et autres outils d'évaluation (5 %).

TYPES D'EMPLOI VISÉS PAR LES PLAINTES

Parmi les 15 processus de dotation qui ont donné lieu à une plainte recevable en 2018, la majorité était en lien avec des comblements permanents (67 %), alors qu'un cinquième visait des emplois temporaires (20 %). Le reste des plaintes visait des processus de qualification (13 %) servant à créer des banques de candidats qualifiés en vue de pourvoir des emplois permanents et temporaires qui se libèreront éventuellement dans les unités d'affaires. Ces données diffèrent sensiblement de l'année 2017, en ce sens que le nombre de plaintes visant des processus de qualification a diminué de moitié en 2018, alors que celui visant des emplois permanents a crû de près de 20 %.

Bien que ces statistiques ne soient pas en lien avec les chiffres de comblement des postes à la Ville, qui a procédé à un nombre légèrement plus élevé de processus temporaires que permanents, la CFPM juge normal que les plaintes reçues portent davantage sur les comblements permanents, qui sont beaucoup plus convoités des candidats que les comblements temporaires.

CATÉGORIES D'EMPLOI VISÉES PAR LES PLAINTES

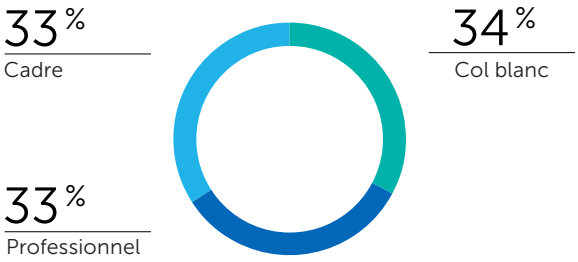

UNITÉ ADMINISTRATIVE VISÉE PAR LES PLAINTES

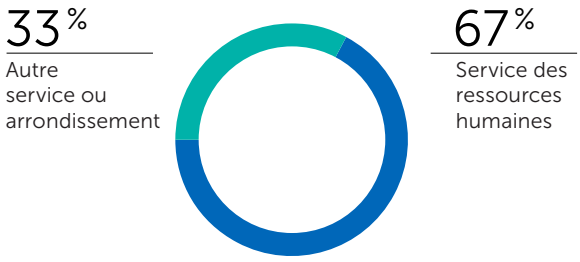

CATÉGORIES D'EMPLOI VISÉES PAR LES PLAINTES

En 2018, un nombre égal de plaintes a visé les emplois-cadres, cols blancs et professionnels de la Ville de Montréal, soit un tiers. Aucune des plaintes analysées ne visait un emploi col bleu, pompier ou policier.

Ces données surprennent lorsque l'on considère que plus de la moitié des postes qui ont fait l'objet d'un affichage par le SRH sont ceux de cols blancs (soit 58 %), tel que le démontre le tableau 5. D'ailleurs, lors des deux dernières années, la répartition du nombre de plaintes recevables traitées par la CFPM par catégories d'emploi a été proportionnelle à celle des demandes de comblement de postes faites au SRH. Par exemple, en 2017, alors que 64 % des affichages provenant du SRH visaient des emplois cols blancs, 60 % des plaintes recevables traitées par la Commission concernaient des emplois de cette catégorie. Or, ce n'est pas du tout le cas cette année. De ce fait, toute proportion gardée, c'est majoritairement le nombre de plaintes visant des emplois cols blancs qui a drastiquement chuté en 2018, passant de 60 % à 33 %. Il faut dire que près de la moitié des désistements que la Commission a connus en 2018 provient de personnes visant des emplois cols blancs. Si ces plaignants avaient poursuivi le processus d'enquête auprès de la CFPM, la proportion de plaintes visant des emplois cols blancs aurait été de 50 %. On peut donc dire que la baisse marquée du nombre de plaintes visant des processus de dotation cols blancs est en bonne partie due aux désistements.

Par ailleurs, malgré le fait que le pourcentage de plaintes concernant des affichages pour des postes-cadres ou professionnels semble surreprésenté lorsqu'on le compare aux données du tableau 5, il n'en est rien. En effet, le nombre de plaintes traitées pour ces deux catégories d'emploi est similaire à celui de 2017.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES AFFICHAGES ET NOMBRE DE POSTULATIONS PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

	Total de postulations	% Affichages
Cols blancs	143 228	58
Professionnels	42 362	19
Cadres	29 906	14
Cols bleus	12 987	3
Autres catégories d'emploi (pompiers, policiers, brigadiers, divers)	10 009	6
TOTAL	238 492	100

Le SRH a procédé à **3 500 affichages** de postes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018. Ceci signifie que seul 1 % des processus de dotation de la Ville fait l'objet d'une plainte à la CFPM. Par ailleurs, plus de **230 000 candidatures** ont été reçues en lien avec ces affichages.

UNITÉ ADMINISTRATIVE VISÉE PAR LES PLAINTES

En analysant les formulaires de plainte et les témoignages des personnes plaignantes afin de déceler qui, du SRH ou d'une autre unité administrative, était visé

GENRE

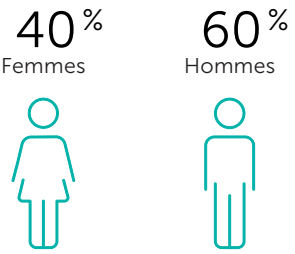

STATUT D'EMPLOI DES PLAIGNANTS

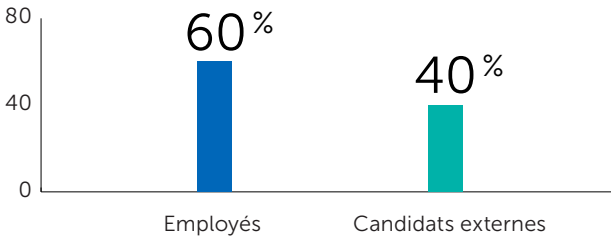

par la plainte en question, la Commission a pu déceler que le SRH est l'unité administrative visée par les plaintes dans 67 % des cas, alors que pour 33 % des personnes plaignantes, le service ou l'arrondissement qui cherchait à combler le poste avait aussi sa part de responsabilité dans la tournure des événements qui ont mené au dépôt de la plainte. Autrement dit, dans le tiers des cas, une autre personne ne provenant pas du SRH, généralement le gestionnaire requérant, était directement visée par les allégations. En comparaison à l'année dernière, cela représente une augmentation de 10 % des plaintes visant uniquement le SRH et une baisse du même pourcentage de celles visant une autre unité administrative.

Portrait des personnes plaignantes

Les paragraphes et les graphiques ci-dessus dressent un portrait des personnes qui ont fait appel à la Commission pour des demandes d'intervention et pour lesquelles des enquêtes approfondies ont été menées.

GENRE, STATUT D'EMPLOI ET DIVERSITÉ

Parmi les 15 personnes qui ont déposé une plainte recevable à la CFPM en 2018, la proportion d'hommes dépasse de 20 % celui des femmes. En effet, les hommes représentent 60 % des personnes plaignantes, alors que les femmes comptent pour 40 %.

Par ailleurs, tout comme c'était le cas en 2017, une plus grande proportion des personnes qui ont déposé une plainte recevable à la Commission était employée à la Ville de Montréal (60 %) comparativement aux candidats provenant de l'externe (40 %). Cependant, alors que le nombre absolu de plaignants provenant de l'extérieur de la Ville s'est sensiblement maintenu par rapport à 2017 (6 versus 5), ce sont majoritairement les employés qui sont responsables de la baisse marquée des plaintes recevables en 2018, puisque seuls neuf d'entre eux ont déposé une plainte recevable en 2018 contre 21 en 2017.

Parmi les personnes qui ont déposé une plainte recevable à la CFPM en 2018, 87 % s'étaient identifiées comme ne faisant pas partie d'un groupe visé, alors que 13 % ont mentionné appartenir à une minorité visible.

LES RECOMMANDATIONS

En 2018, comme présenté dans le tableau 1, la Commission souhaitait améliorer la qualité des recommandations qu'elle émettait au Service des ressources humaines. Pour ce faire, il a été décidé de ne formuler que des recommandations dont la portée aurait un impact positif sur un maximum de personnes. Pour cette raison, l'indicateur de performance choisi fut le pourcentage des recommandations que le SRH avait adopté ou était en voie d'adopter. La Commission souhaitait atteindre 80 % de suivi en 2018. Au total, la CFPM a émis quatre recommandations au SRH et elle se réjouit du fait que cet objectif a été atteint. Les recommandations sont énoncées dans le tableau 6.

TABLEAU 6
RECOMMANDATIONS ÉMISES AU SRH ET SUIVI EFFECTUÉ

Énoncé 1 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

La CFPM recommande aux conseillers en dotation que le formulaire de conflit d'intérêts soit rempli par tous les participants aux entrevues d'évaluation, avant même que les entrevues ne débutent. La prise de connaissance du contenu du formulaire par les membres du comité quelques jours avant l'entrevue devrait les sensibiliser sur ce que constitue un conflit d'intérêts, évitant ainsi que le conseiller n'apprenne l'existence d'une relation potentiellement conflictuelle le jour même de l'évaluation des candidats. Sachant à l'avance qu'un conflit d'intérêts ou encore, que la perception d'un tel conflit existe, le conseiller en dotation pourra alors agir en conséquence, par exemple, en décidant de remplacer un membre du comité par une autre personne, permettant ainsi de préserver l'impartialité ou la perception d'impartialité du comité d'évaluation. Par ailleurs, il faut que les formulaires de tous les membres du comité, dûment remplis, soient accessibles pour consultation dans le dossier de dotation du poste en question.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

Le SRH est d'accord avec la recommandation de la CFPM. Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts a d'ailleurs été revu et des éléments relatifs à la confidentialité des entrevues ont été ajoutés.

Des travaux sont présentement en cours avec le Centre de traitement administratif pour que l'horaire des entrevues, les CV des candidats, ainsi que le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts soient directement joints à l'invitation envoyée aux membres du comité d'évaluation.

Énoncé 2 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

L'impartialité du comité d'évaluation d'un poste-cadre sera accrue si le comité d'évaluation est plus diversifié. En effet, dans le cas qui nous intéresse, le comité était composé de la conseillère en dotation et de deux gestionnaires provenant du même service, dont l'un relevait du gestionnaire requérant. Il aurait été pertinent d'exiger qu'un gestionnaire ne provenant pas du Service en cause soit le 3e membre dudit comité, et ce, d'autant plus que la présence de ce 3e membre était discutable. Ainsi, la CFPM recommande aux conseillers en dotation de s'assurer de respecter la pratique préconisée par le SRH en matière de composition du comité d'évaluation, à savoir que celui-ci est constitué du gestionnaire requérant, du conseiller en dotation et d'un 3e membre qui, idéalement, ne provient pas du même service que le gestionnaire requérant.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

La Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre stipule que :

« Un comité d'évaluation formé d'au moins trois (3) personnes assure, sous la responsabilité d'un intervenant du Service du capital humain, la réalisation de l'évaluation des candidats. Il est composé du gestionnaire, d'un intervenant en dotation et d'une autre personne dont le choix a été convenu par ces derniers. »

Toutefois, le SRH, comme la CFPM, est d'avis qu'il est préférable que le 3e membre provienne d'un service différent. Pour des raisons de logistique et d'efficacité, le 3e membre provient parfois du même service. Cette pratique nous semble tout à fait acceptable. D'ailleurs, rares sont les organisations qui mettent en place des comités composés de 3 personnes. Aussi, dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre actuel, il est essentiel que les processus se réalisent rapidement pour ne pas perdre de candidats. Il est parfois plus simple d'inviter des membres d'un même service.

RÉPONSE DE LA CFPM AU SRH

Dans la mesure où il s'assure de prévenir tout conflit d'intérêts, réel ou perçu, la Commission juge raisonnable que le SRH agisse ainsi, considérant la réalité à laquelle il fait face en matière de pénurie de main-d'œuvre.

TABLEAU 6 (SUITE)

Énoncé 3 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

La Commission constate, dans plusieurs dossiers de plaintes d'emplois cols blancs, qu'il y a souvent de la confusion de même qu'une perception de manque de transparence concernant les processus de dotation. De ce fait, vu le nombre et la complexité des divers types de processus visant ces emplois, la CFPM recommande au SRH de communiquer plus clairement les différences entre ceux-ci, et ce, tant aux candidats internes qu'externes. Par exemple, une explication plus détaillée des différents types d'affichage permettrait aux postulants de distinguer les *VACA, VPERM, QUAL, TEMP, BPRE* et *BHRES*.

À plusieurs reprises depuis 2016, la Commission a eu à expliquer la différence entre ces types d'affichages à des plaignants. La plupart du temps, cette seule explication satisfait les personnes ayant fait appel à la CFPM, car elles comprennent mieux les raisons qui ont motivé le rejet de leur candidature. En plus de réduire la frustration ressentie par les candidats, la CFPM est d'avis qu'une explication plus détaillée des types d'affichages par le SRH diminuerait la quantité de candidatures reçues et favoriserait la réception de candidatures qui correspondent davantage aux exigences des postes à combler. Ces informations pourraient être disponibles sur le site Web de la Ville, sur l'affichage du poste ou via tout autre moyen de communication facilement accessible aux candidats, tant internes qu'externes.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

Le SRH est d'accord avec la recommandation de la CFPM. Depuis déjà quelques semaines, l'équipe d'expertise dotation travaille sur un projet d'optimisation et d'uniformisation des communications avec les candidats.

Le projet du rehaussement des communications avec les candidats est découpé en deux phases. Actuellement, il existe plusieurs communications qui sont envoyées aux candidats par chacun de recruteurs, à diverses étapes du processus de recrutement. Dans le contexte où le recrutement s'avère un défi, la dotation souhaite rehausser la qualité et la clarté de ses communications avec les candidats.

Dans un deuxième temps, et tel que recommandé, les communications via le site Web de la Ville seront revues avec pour même objectif la clarification et la transparence de nos processus. Ces travaux devraient se réaliser au courant de 2019.

Énoncé 4 de la recommandation faite par la CFPM au SRH

La CFPM recommande de préciser, dans le courriel de convocation à l'entrevue téléphonique, les éléments qui seront évalués lors de ladite entrevue. Par exemple, il pourrait être mentionné : « Lors de cette entrevue téléphonique, nous validerons votre parcours de carrière, votre motivation pour l'emploi ainsi que certaines connaissances techniques de base pour le poste convoité ». Cela permettrait aux postulants de mieux se préparer et d'éviter ainsi la confusion quant à la nature de l'information qui sera recueillie.

RÉPONSE FOURNIE PAR LE SRH QUANT AU SUIVI DE CETTE RECOMMANDATION

Le SRH est en accord avec la recommandation de la CFPM à l'effet d'indiquer, dans la convocation, quelle serait la teneur de l'entretien téléphonique. Dans le processus concerné par la plainte, il s'agissait d'un cas isolé d'utilisation d'entretien téléphonique qui était à l'essai (poste *BHRES*) et pour lequel nous ne renouvellerons pas l'expérience.

Analyse comparative des pratiques de dotation de sept municipalités et organisations publiques

En avril 2018, en collaboration avec HEC Montréal, la Commission a publié une étude comparative des pratiques de dotation de sept municipalités et organisations publiques. Le but de la démarche était d'évaluer si les pratiques de la Ville de Montréal, l'un des employeurs les plus importants du Québec, respectaient les normes de qualité et les critères recherchés dans le secteur public, notamment en matière d'équité, d'impartialité et de transparence.

Pour ce faire, les pratiques de recrutement et de sélection de sept organisations publiques canadiennes ont été comparées et évaluées en fonction des meilleures pratiques dans le domaine. Plus précisément, entre novembre 2017 et février 2018, les villes de Montréal, Gatineau, Laval et Longueuil, de même que l'Université de Montréal, le ministère de la Justice du Canada et Hydro-Québec ont participé à cette étude en répondant à une série de questions portant, entre autres, sur le contenu des affichages, le moyen de traitement des candidatures et les outils d'évaluation des compétences des postulants.

LES PRINCIPAUX CONSTATS RESSORTANT DE CETTE ANALYSE SONT LES SUIVANTS :

› Avec une grande diversité de postes à combler, plus de 3000 processus de dotation effectués annuellement et au-delà de 200 000 candidatures traitées par année, la **Ville de Montréal** et Hydro-Québec réussissent à pourvoir leurs postes en à peine plus de **30 jours ouvrables en moyenne**, ce qui est remarquable.

› Malgré quelques points de divergences, cette analyse comparative démontre qu'une grande **uniformité existe parmi les organisations comparées** en ce qui concerne leurs pratiques de dotation.

› Par ailleurs, les façons de faire utilisées par l'ensemble des organisations participantes pour combler leurs postes sont **conformes avec celles recommandées par les experts pour garantir l'équité et l'impartialité du processus de dotation**. Par exemple, la plupart des organisations sondées emploient des tests de sélection reconnus pour leur validité ainsi que leur fiabilité et des entrevues structurées en comités d'évaluation.

À la suite des constats émis dans le cadre de cette étude, **des recommandations ont été formulées**. Parmi les principales, on note la nécessité pour l'ensemble des organisations participantes de moderniser leur **système de suivi des candidatures** afin que celui-ci soit plus efficace. En effet, si l'on cite en exemple la Ville de Montréal, son système de traitement des candidatures *SIMON* est dépassé et nécessiterait une mise à niveau importante afin de pouvoir traiter efficacement les plus de 200 000 candidatures reçues annuellement.

Le **développement de tableaux de bord qui présenteraient plusieurs indicateurs de performance** serait aussi à considérer fortement. Le suivi de ces recommandations par l'ensemble des organisations comparées leur permettrait assurément de mieux faire face aux nombreux défis en matière de dotation qui se présenteront à elles dans un avenir rapproché.

Publication d'un avis portant sur la nécessité des comités de sélection

Le Service des ressources humaines mettait en doute la nécessité d'effectuer toutes ses entrevues de sélection en comités composés de deux ou trois évaluateurs. Il a donc mandaté la CFPM pour lui fournir un avis objectif au sujet de l'entrevue d'évaluation des compétences réalisée en comité. La question à laquelle la Commission a tenté de répondre était la suivante : les entrevues en comités d'évaluation possèdent-elles des qualités métriques qui leur confèrent une supériorité en matière d'équité, d'impartialité et de transparence par rapport aux entrevues menées par un seul évaluateur ? Dans son rapport, publié sur son site Web, la CFPM présente un avis éclairé sur ce sujet.

En voici un résumé :

À la lumière de la documentation recensée et des informations recueillies dans le cadre de cette analyse, la CFPM est d'avis que le comité composé d'**au moins deux évaluateurs est préférable pour assurer l'impartialité et l'équité, apparente ou réelle, des entrevues structurées**. Néanmoins, lorsqu'un affichage implique des centaines de candidatures et une logistique complexe, il est raisonnable que le SRH opte pour **l'entrevue structurée** impliquant un seul évaluateur. Cette personne doit alors impérativement être formée à l'usage de l'entrevue structurée et être bien au fait des biais la guettant. Elle doit aussi connaître les exigences du poste et être apte à discerner les meilleurs candidats par rapport aux tâches à accomplir dans l'emploi.

Par ailleurs, il est important de noter que **la CFPM ne recommande pas l'usage de l'entrevue à un évaluateur pour des emplois complexes,** qui exigerait de cette personne d'avoir des connaissances pointues d'un domaine d'expertise, ou encore pour un poste dont les **enjeux organisationnels sont importants**. En effet, l'entrevue structurée à un seul évaluateur ne devrait être utilisée que pour des emplois temporaires ou comportant des tâches simples. Malgré les conclusions de cet avis, la **CFPM ne remet pas en cause les ententes de dotation prises dans les conventions collectives en place.**

BUDGET

Le budget de dépenses de la Commission couvre les dépenses courantes et les charges de fonctionnement imputables à l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018.

Pour l'année 2018, le budget original de la CFPM était de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents dollars (699 500 $). L'écart favorable de 74 900 $ entre le budget original et les dépenses réelles est principalement attribuable à la rémunération directe des employés et des membres de la Commission qui fut moins élevée que prévu.

BUDGET ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018
(en milliers de dollars)

Budget original	**699,5**
Total des dépenses réelles	
Rémunération et cotisations de l'employeur	509,0
Transport et communication	7,9
Services professionnels, techniques et autres	105,7
Location, entretien et réparation	0,8
Biens durables et non durables	1,1
Écart ($)	**75,0***

* Les montants non utilisés ont été retournés dans les surplus de la Ville.

ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

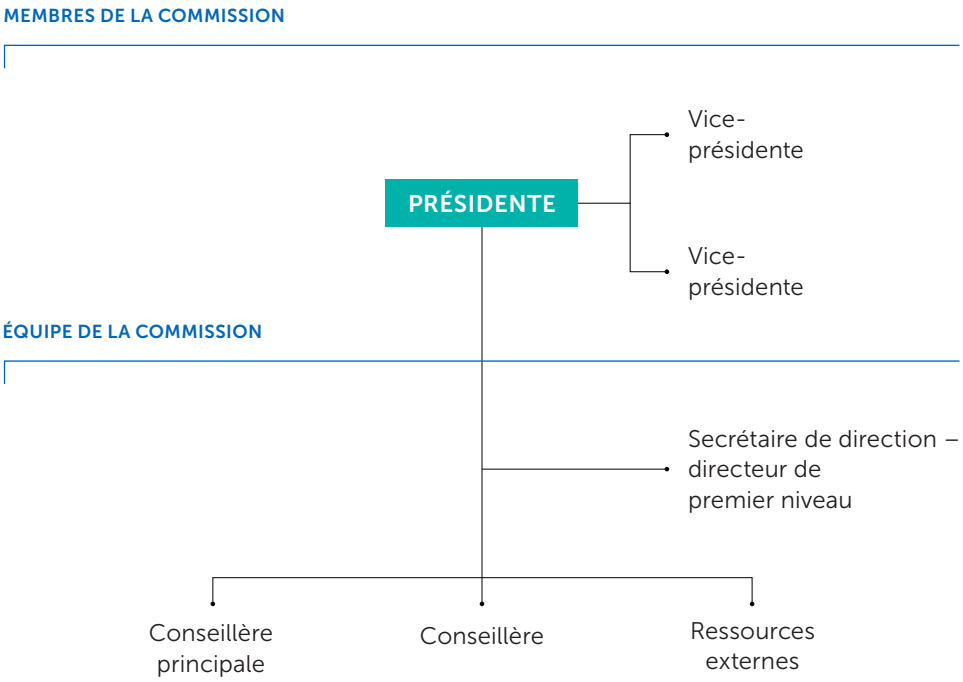

ÉQUIPE

L'équipe de la CFPM véhicule dans toutes ses actions et décisions, les valeurs d'équité, d'impartialité, de transparence et de compétence et exerce ses fonctions dans l'intérêt public avec objectivité et neutralité.

Membres

La Commission est composée de trois membres, une présidente et deux vice-présidentes, nommées par le conseil municipal. La présidente exerce ses fonctions à temps complet, alors que les vice-présidentes occupent une charge à temps partiel et ne peuvent occuper d'autres fonctions à la Ville de Montréal. Le mandat des membres actuels de la CFPM est de 4 ans : il a été précisé dans la résolution de nomination du conseil de la ville.

Julie Pepin
Présidente

Psychologue organisationnelle de formation et de pratique, madame Pepin a occupé divers postes en administration et en gestion dans de grandes organisations, notamment en marketing puis en ressources humaines, avant de se joindre à la Commission de la fonction publique de Montréal.

Son parcours lui a permis d'acquérir une expertise en évaluation des compétences, en recrutement et en sélection, ainsi qu'une bonne connaissance des diverses activités reliées au développement organisationnel et à la gestion du changement dans des entreprises de classe mondiale.

La nomination de madame Pepin à titre de présidente en septembre 2016 coïncide avec le mandat renouvelé de la Commission.

Marie-Chantal Lamothe
Vice-présidente

Originalement nommée par le conseil municipal lors de sa séance du 24 février 2015 à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal, madame Lamothe est une professionnelle chevronnée et reconnue en matière de gestion des ressources humaines. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA). Son mandat à la Commission a récemment été renouvelé pour une période additionnelle de quatre ans débutant en mars 2019.

Après un parcours professionnel couronné de succès, elle a été nommée vice-présidente, ressources humaines du Groupe Jean-Coutu, poste qu'elle occupe depuis 2015. Auparavant, elle avait, entre autres, occupé des postes à responsabilité croissante dans des organisations d'envergure des secteurs bancaires et de l'aéronautique, de même que dans des firmes de consultation.

Micheline Van-Erum
Vice-présidente

Micheline Van-Erum a été nommée vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal par le conseil municipal lors de sa séance tenue le 13 juin 2017. Son mandat est d'une durée de quatre ans.

Avocate de carrière et aujourd'hui retraitée, madame Van-Erum a travaillé pendant plus de 30 ans au ministère de la Justice du Canada. Entre 2010 et 2016, elle y a agi en tant que sous-procureure générale adjointe. Dans le cadre de ses fonctions, madame Van-Erum a été membre de plusieurs comités d'importance du ministère de la Justice du Canada et de l'Agence du revenu du Canada. Elle a notamment siégé au Conseil des gouverneurs de la Fondation canadienne de fiscalité.

En plus de son parcours professionnel jalonné de succès, madame Van-Erum a reçu, en 2015, le Prix commémoratif John-Tait pour l'excellence dans le respect des normes de conduite professionnelle les plus élevées et la représentation d'une fonction publique exemplaire.

Structure organisationelle

Au 31 décembre 2018, la CFPM comptait quatre employées, soit une présidente, une secrétaire de direction – directeur de premier niveau, une conseillère principale et une conseillère.

cfp.montreal.ca

Ce Rapport annuel a été adopté lors de la séance de la Commission de la fonction publique de Montréal le 12 avril 2019.

Coordination et rédaction Julie Pepin

Révision des textes Marie-Claude Aspiros
(Italique communications)

Conception graphique dyade.com

Dépôt légal 2e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 1927-8691 (En ligne)
ISBN : 978-2-7647-1697-7

Commission de la fonction publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 805, Montréal (Québec) H3A 1X6
T 514 872-4268
cfpm@ville.montreal.qc.ca

POINTE-À-CALLIÈRE

Article 7.07

Musée d'archéologie
et d'histoire de Montréal

350, place Royale
Vieux-Montréal (Québec
H2Y 3Y5

Téléphone : (514) 872-9150
Télécopieur : (514) 872-9151

Le 30 avril 2019

Bonjour,

C'est avec plaisir que je vous transmets le *Rapport annuel 2018* de Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal. Grâce à une programmation riche et diversifiée, le Musée a attiré plus de 527 000 personnes, une hausse de 14 % par rapport à 2017. C'est là un signe qu'il demeure une destination incontournable pour les Montréalais et les touristes, un pilier de l'offre culturelle de la ville.

Au cours de l'année, nous avons terminé le renouvellement de l'exposition *Les Bâtisseurs de Montréal*, un chantier majeur. Aujourd'hui, une nouvelle ligne de temps fait revivre le passé et le présent de la métropole, un multimédia et l'ajout d'artéfacts *in-situ* met en valeur les vestiges de l'ancienne place du Marché, une galerie de portraits de Montréalais intégrée à une borne généalogique permet de retrouver vos ancêtres et une autre génération de nos célèbres personnages virtuels épatent les visiteurs.

Et que dire de la complicité d'une centaine d'amateurs qui nous ont prêté leurs précieux souvenirs pour l'exposition *Passion : Hockey*, une réalisation qui a bénéficié de la collaboration du Canadien de Montréal De même, l'entreprise Bell nous a permis de puiser dans ses collections pour la présentation de *Allô, Montréal ! Les collections historiques de Bell* qui décrivait avec brio l'évolution des télécommunications et leurs impacts sur la population. Enfin, sous l'impulsion du concept du Musée POP de Trois-Rivières, nous avons offert l'exposition *La Petite Vie*, tirée de la série télévisée qui est demeurée bien ancrée dans la société montréalaise. Son auteur, ses artistes et artisans ainsi que le producteur Avanti Groupe ont signé avec nous cet événement tout en fous rires.

Encore cette année, Montréalais et touristes ont été ravis par l'exposition *Ici est née Montréal* qui fait de notre ville l'une des seules en Amérique du Nord à avoir préservé et rendu accessible son lieu de fondation. Par ailleurs, nous avons tenu une centaine d'activités culturelles et éducatives et, ce faisant, intéressé des milliers de jeunes, de familles et d'amateurs à l'archéologie et à l'histoire de notre métropole. S'ajoute à cela notre participation originale à plus d'une vingtaine de festivals et d'événements.

Pointe-à-Callière s’est imposé comme une référence dans la conception d’expositions d’envergure grâce à la crédibilité acquise au fil des ans et à l’expertise obtenue dans ses projets novateurs. Cette réputation lui a valu l’appui d’institutions internationalement reconnues lors de la mise sur pied de *Reines d’Égypte*. Il s’est en effet gagné le concours d’une douzaine de musées, dont le Musée égyptologique de Turin en Italie, et de la compagnie de création numérique Ubisoft Montréal. Cette grande réalisation de Pointe-à-Callière est partie en tournée américaine pour une période de deux ans.

Je tiens ici à souligner le soutien remarquable et indéfectible de la Ville de Montréal ainsi que l’apport de nos partenaires et commanditaires. À ce titre, je voudrais lever mon chapeau à la Fondation Pointe-à-Callière qui a célébré en 2018 son 25e anniversaire. La solidarité et l’engagement de ses membres et donateurs ont contribué à doter Pointe-à-Callière d’assises solides et à préparer une relève philanthropique pour garantir sa pérennité.

Je suis également reconnaissant à nos bénévoles et collaborateurs dont le dévouement confirme jour après jour la raison d’être du Musée. Enfin, toute mon estime va aux employés et à la directrice générale de Pointe-à-Callière, Francine Lelièvre, pour la passion qu’ils insufflent à notre organisation et le goût d’apprendre qu’ils inspirent à nos visiteurs.

Le président du conseil d’administration de la Société du Musée,
Andrew Molson

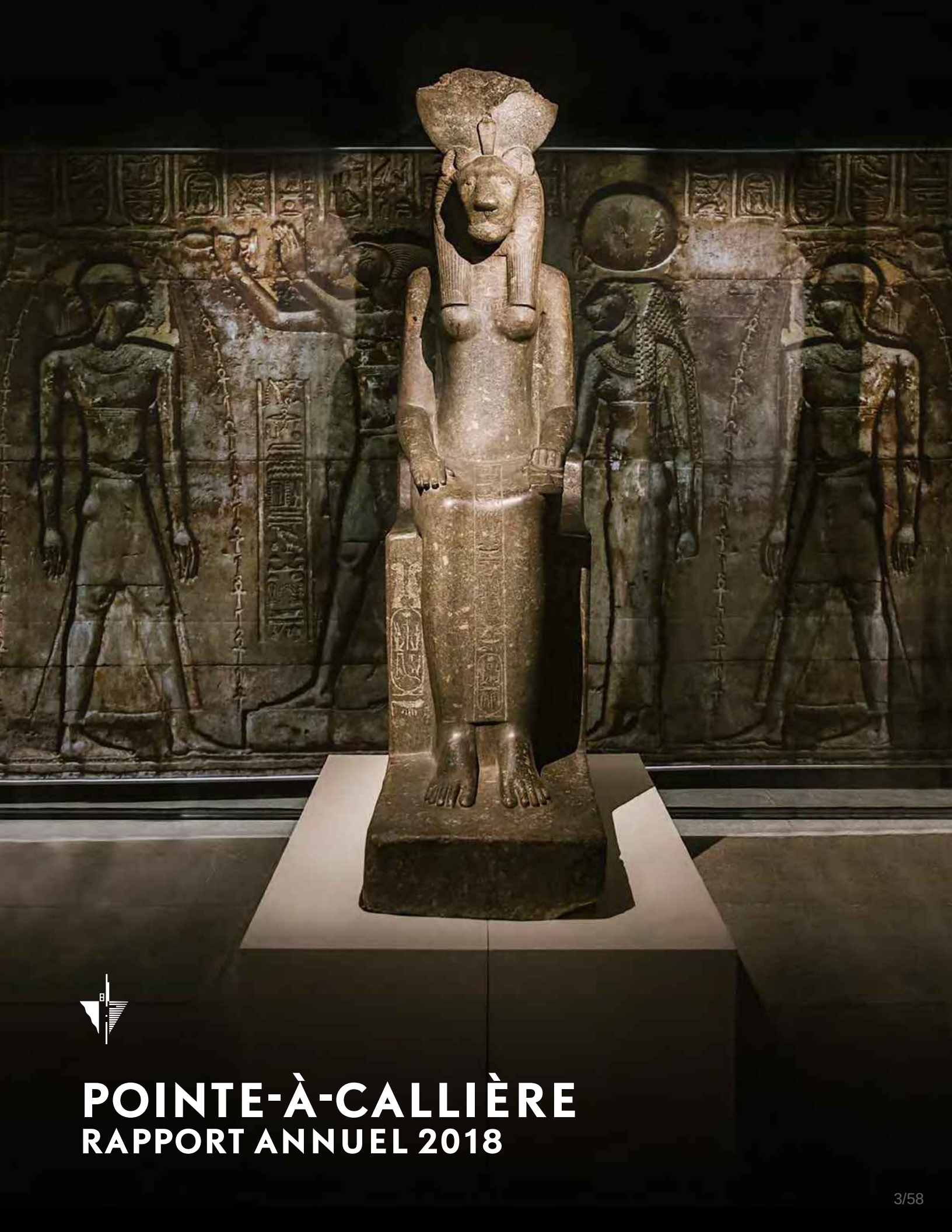

POINTE-À-CALLIÈRE
RAPPORT ANNUEL 2018

MONTRÉAL
VILLE BRITANNIQUE
BRITISH CITY
TOUCH HERE
TO START
APPUYEZ ICI
POUR COMMENCER
1775
INVASION AMÉRICAINE
1760
CONQUÊTE BRITANNIQUE
4000

UN MUSÉE DE BÂTISSEURS

Bâtir une culture de l'archéologie et de l'histoire Encore cette année, Pointe-à-Callière a réussi à soulever l'enthousiasme du public pour l'histoire de Montréal et des grandes civilisations. En effet, près de 527 000 personnes ont visité le Musée, soit une hausse de 14 % par rapport à 2017. Qui plus est, une étude a démontré que 14 % des visiteurs de l'extérieur sont venus dans la métropole expressément pour profiter de Pointe-à-Callière ou de l'exposition *Reines d'Égypte*. Ces résultats ont dépassé nos attentes, et nous les devons à l'expertise incontestable de l'équipe du Musée ainsi qu'aux talents des meilleurs professionnels.

S'ajoutent à ce tableau des prix prestigieux qui reconnaissent Pointe-à-Callière en tant qu'innovateur culturel. La Société des musées du Québec lui a attribué le Prix d'excellence pour l'ingéniosité dont il a fait preuve dans la conservation et la mise en valeur du fort de Ville-Marie. Tourisme Montréal lui a décerné un Prix Distinction pour avoir conçu une expérience de visite incomparable à Montréal. De même, la Ville de Montréal, Héritage Montréal et le gouvernement du Québec ont distingué le site du Marché Sainte-Anne – Parlement du Canada-Uni ainsi que l'accès privilégié qui a été accordé à la population.

Pour développer tout son potentiel, le Musée a pu compter sur le fidèle soutien d'individus et d'entreprises réunis au sein de la Fondation Pointe-à-Callière. Ses piliers – membres, bénévoles, donateurs – ont choisi d'investir temps, énergie et ressources pour rendre la culture et l'éducation accessibles à tous. À l'occasion du 25e anniversaire de la Fondation, je tiens à les saluer tous pour leurs remarquables efforts et leur contribution inestimable : la préservation d'un patrimoine irremplaçable et la création d'une relève philanthropique essentielle à la pérennité du Musée.

Au nom de tous les membres du conseil d'administration de Pointe-à-Callière, je voudrais également souligner le formidable dévouement de Francine Lelièvre, notre directrice générale, ainsi que son inébranlable volonté à faire rayonner le Musée et la ville de Montréal, au pays comme dans le reste du monde. L'Ordre national du Québec et le Prix Rayonnement international d'ICOM Canada, qu'elle a reçus cette année, traduisent haut et fort l'estime de tous pour ses brillantes réalisations.

Enfin, je remercie la Ville de Montréal et les gouvernements du Québec et du Canada pour leur appui essentiel. Grâce à leur vision et à leur confiance, Pointe-à-Callière peut continuer de marquer la mémoire de millions de visiteurs.

Bâtir l'avenir Depuis sa création, Pointe-à-Callière accueille les bâtisseurs du passé, des femmes et des hommes d'exception ou des civilisations remarquables dont il rend l'héritage accessible au plus grand nombre. À travers nos expositions, nous transmettons leurs leçons de passion, de détermination et d'humanité, autant d'extraordinaires sources d'inspiration pour nos visiteurs.

Cette année, le Musée a ouvert ses portes à la splendeur des reines d'Égypte. Trop souvent occultées de l'histoire, ces femmes de tête ont marqué l'Égypte ancienne. Le regard original que nous avons posé sur l'époque ainsi que l'exceptionnelle qualité des objets et des décors numériques ont attiré 316 000 visiteurs, un record.

En 2018, Pointe-à-Callière a également accordé une place considérable aux bâtisseurs d'ici. D'abord, nous avons poursuivi le renouvellement du spectacle multimédia *Générations MTL* et de l'exposition *Les Bâtisseurs de Montréal*. De nouvelles installations et des technologies d'avant-garde nous ont permis de faire des vestiges des témoins encore plus éloquents de l'histoire de Montréal.

Pour souligner le 25e anniversaire de *La Petite Vie*, nous avons invité le public à replonger dans l'univers débridé de la populaire télésérie. Il s'agissait là d'un hommage bien mérité aux créateurs et artisans qui ont fait d'un concept inusité une richesse du patrimoine immatériel du Québec.

Véritable célébration du hockey et des Canadiens de Montréal, l'exposition *Passion : hockey* a mis en évidence l'endurance et la combativité d'une équipe légendaire. Autre bâtisseur d'ici, Bell a révolutionné les façons d'être et de faire en développant les technologies des télécommunications. L'exposition *Allô, Montréal ! Les collections historiques de Bell* reflétait à merveille les progrès accomplis et la ténacité de ceux qui y ont contribué.

Dans le cadre de ses projets, le Musée fait figure de précurseur grâce aux talents et à la volonté d'innover de son personnel. Plus que jamais, nous nous distinguons par notre capacité à réunir des experts de tous horizons et à gagner la confiance d'institutions muséales internationales de grande réputation.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux qui appuient notre mission et nous permettent de mettre nos réseaux, nos compétences et nos acquis au service d'une population toujours plus curieuse et réceptive. Grâce à l'engagement de tous, nous pouvons aujourd'hui toucher des milliers de jeunes et stimuler la soif d'apprendre, de comprendre et de surprendre de ces bâtisseurs de demain. C'est là notre plus importante réussite.

Romain Guilbault

Andrew Molson
Président du conseil
d'administration
de la Société du Musée

Francine Lelièvre
Directrice générale du Musée

UNE GRANDE MÉTAMORPHOSE

SUR LES TRACES DE NOS BÂTISSEURS

Les Bâtisseurs de Montréal Située sur les lieux mêmes où Montréal a grandi, la crypte archéologique du Musée abrite des vestiges qui rappellent plus de 15 siècles d'histoire. Quel privilège inouï de disposer ainsi d'un accès direct à son passé, là où tout a débuté! Cette année, Pointe-à-Callière a poursuivi le renouvellement de l'exposition qui a été entamé en 2016. Son objectif? Faire vivre comme jamais l'évolution de Montréal. Afin d'y arriver, il a créé de nouvelles installations et exploité les derniers progrès technologiques pour mettre toujours plus en valeur les précieux artefacts.

D'abord, une ligne de temps permet maintenant aux visiteurs de revivre les différentes époques de la ville et de se laisser toucher par la ténacité et la bravoure de ses bâtisseurs. Ils sont ainsi amenés à mieux connaître Montréal de ses débuts à aujourd'hui et à découvrir les grands jalons de son l'histoire. Objets anciens, données démographiques, illustrations, anecdotes et faits saillants racontent avec bonheur les moments qui ont marqué la cité. Le site a également été enrichi d'un système d'éclairage qui met en valeur les vestiges architecturaux de l'ancienne Place du marché et révèle les transformations qu'ils ont connues au fil du temps. Par ailleurs, d'autres trésors ont fait leur apparition, soit des objets issus de fouilles effectuées sur la place Royale, avant même l'ouverture du Musée.

Grâce à un appel aux Montréalais, Pointe-à-Callière a obtenu des photographies originales, souvenirs anciens ou récents qu'ils avaient précieusement conservés. Ces clichés composent aujourd'hui un étonnant mur numérique de 24 écrans vidéo où des visages d'hommes et de femmes forment une mosaïque culturelle de la métropole. Des bornes de consultation interactives complètent cette spectaculaire galerie de portraits et rendent les recherches de nombreuses sociétés de généalogie montréalaises accessibles.

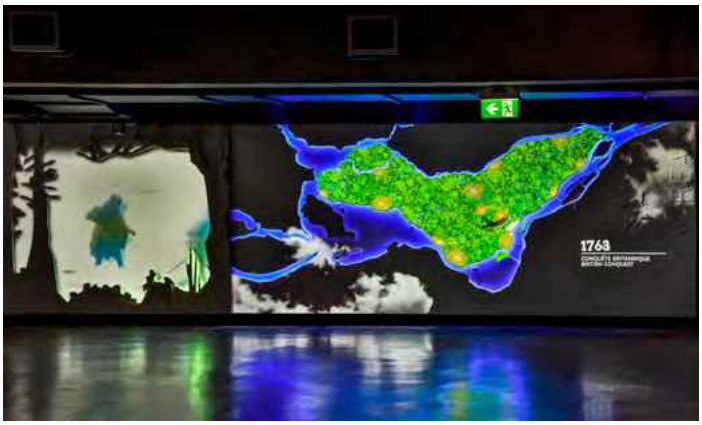

Caroline Bergeron

Réalisés en 1992, les premiers personnages virtuels de Pointe-à-Callière ont fait fureur et ont contribué, dès le départ, à sa renommée internationale. Une nouvelle génération de ces citoyens ramenés du passé a été conçue en mettant notamment à profit les avancées de l'intelligence artificielle. Enfin, les fameuses maquettes de la place Royale, enfouies sous le plancher, ont, elles aussi, été remaniées. Objets de fascination pour les petits comme les grands, elles présentent l'évolution de la Place à travers cinq périodes clés de l'histoire.

Romain Guilbault

Caroline Bergeron

MAISON DES MARINS
MARINERS' HOUSE
49
LB

EN PREMIÈRE MONDIALE

UN REGARD NEUF SUR L'ÉGYPTE ANCIENNE

***Reines d'Égypte* 10 avril au 4 novembre 2018.** Il y a 3500 ans, les reines d'Égypte rayonnaient aux côtés des pharaons. Puissantes, influentes et avant-gardistes, ces femmes occupaient une place prépondérante sur les plans politique, militaire, religieux et culturel. Pour révéler leur brillant héritage, Pointe-à-Callière leur a consacré une fabuleuse exposition qui a attiré 316 000 visiteurs – comprenant 66 % de touristes –, devenant ainsi l'exposition temporaire la plus populaire à Montréal en 2018 et la plus fréquentée de l'histoire du Musée.

Compte tenu de la difficulté à se procurer des objets appartenant à l'Égypte ancienne, le Musée a réussi un coup de maître en rassemblant près de 350 pièces d'une qualité artistique, d'une rareté et d'une valeur peu communes. Pour ce faire, il a su gagner la confiance de musées de très haute réputation tels que le Musée égyptologique de Turin en Italie, le Rijksmuseum Van Oudheden de Leiden au Pays-Bas, les Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles en Belgique et de quelques autres institutions.

Parmi les artefacts particulièrement remarquables figuraient des statues monumentales, des sarcophages, des stèles, des papyrus ornés de hiéroglyphes et des objets du quotidien, dont des instruments de musique, des parures et des contenants de cosmétiques. *Reines d'Égypte* a innové en mettant en lumière le rôle des grandes dames du Nouvel Empire plutôt que de présenter cette période sous l'angle habituel, celui des pharaons. D'ailleurs, plusieurs pièces exposées leur ont appartenu personnellement.

En première mondiale, Ubisoft a accepté d'adapter l'imagerie numérique de ses projets à une exposition muséale. La firme montréalaise a recréé des scènes d'un village, des paysages, l'intérieur d'un palais et d'un temple. Grâce à cette expérience immersive, les visiteurs pouvaient se transporter, l'espace d'un instant, à l'époque pharaonique.

L'exposition s'ouvrait sur un temple dédié à la déesse guerrière Sekhmet représentée par quatre immenses statues, témoins de la place accordée à la religion par les Égyptiens. Puis, dans une ambiance de palais royal, six reines et une pharaonne se dressaient dans toute leur splendeur. Suivait le harem, domaine féminin où de somptueux objets de beauté évoquaient le plus grand raffinement.

Chez les Égyptiens de l'Antiquité, le passage de la vie à la mort revêtait une importance considérable. Pour refléter ce fait, le parcours menait ensuite au célèbre village de Deir el-Médineh, où des artisans s'appliquaient à la création des tombes royales, ainsi qu'au centre de la légendaire Vallée des Reines, où des outils et des matériaux d'embaumement étaient dévoilés aux côtés de momies extrêmement bien conservées. Paraissait finalement le tombeau de Néfertari, la principale Grande Épouse royale de Ramsès II. Son sarcophage de granit rose, abimé par les pilleurs, trônait entre des murs couverts des mêmes fresques que celles qui ont orné sa dernière demeure.

Caroline Thibault

Reines d'Égypte était une présentation de Desjardins, en collaboration avec Ubisoft. Pointe-à-Callière a également bénéficié de l'appui d'Air Canada Cargo, Tourisme Montréal, InterContinental Montréal, Groupe V Média et *La Presse*. Les événements complémentaires comprenaient la publication d'un prestigieux catalogue voué entièrement à l'exposition, des activités pour souligner la fête nationale égyptienne, un programme d'animation et d'éducation pour les familles et les élèves du préscolaire, primaire et secondaire ainsi qu'une série de conférences fort courues portant entre autres sur le trafic illicite des artefacts, la fabrication des feuilles de papyrus et l'origine du monde d'après les textes funéraires de l'Égypte ancienne.

Caroline Thibault

Inauguration de l'exposition *Reines d'Égypte* : Élisabeth Côté, Anne Élisabeth Thibault, Tamer M. Tawfik, Christian Greco, Francine Lelièvre, Marco Rusconi, Willem Weijland, Alessia Fassone, Anne-Marie Sigouin

Caroline Thibault

UN TRÉSOR DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL QUÉBÉCOIS

DES FOUS RIRES HISTORIQUES

***La Petite Vie* 5 décembre 2018 au 7 avril 2019.** En 1993 étaient diffusés pour la première fois les revers et les travers de la famille Paré, vedette de la comédie télévisée *La Petite Vie*. Les succès remportés – des millions de personnes rivées à leur téléviseur – ont fait de la série un véritable phénomène social. Afin de célébrer son 25e anniversaire, Pointe-à-Callière a voulu la faire revivre dans un événement haut en couleur et rendre hommage à ses bâtisseurs – auteurs, artisans et comédiens. Grâce à une généreuse proposition d'Avanti Groupe, le producteur de la série, le Musée a eu accès à tous les décors, meubles, accessoires et costumes mythiques de l'émission.

À l'image de la comédie débridée, l'exposition déclenchait moult rires et gloussements. Une foule d'éléments loufoques et de surprenantes installations tenaient en haleine du début à la fin. De plus, à l'instar des concepteurs de l'émission, le Musée a démontré un grand souci pour les détails. À preuve l'extrême efficacité dans l'orchestration des bornes interactives, projections vidéo et vitrines.

Romain Guilbault

À la fois ravis et éberlués, les visiteurs déambulaient au milieu des décors de la production originale. Le salon familial aux murs recouverts de hauts-reliefs végétaux, la désopilante chambre des maîtres ou la cuisine tapissée de cerises et de bananes semblaient sortir tout droit d'une bande dessinée.

Les fans étaient également conviés à s'asseoir dans l'inoubliable voiture de Popa, à se glisser dans le lit vertical du couple légendaire ou à enfiler les abracadabrants costumes et perruques des personnages. En outre, des vitrines présentaient les tenues vestimentaires et le profil psychologique de chaque protagoniste, ce qui ne laissait aucun doute sur ses goûts et particularités.

Afin de rendre justice au savoir-faire des créateurs, l'exposition introduisait les visiteurs dans les coulisses. Plans détaillés des

Caroline Bergeron

décors, maquette du studio de tournage et scénarios annotés dévoilaient la minutie et le sérieux accordés à tous les aspects de la production. Cet ensemble était couronné par des anecdotes savoureuses racontées par les acteurs, d'hilarants *bloopers* et des entrevues avec les membres de l'équipe, l'auteur Claude Meunier, le réalisateur, les décorateurs et les accessoiristes.

Pointe-à-Callière s'est inspiré du concept initial du Musée Pop de Trois-Rivières pour réaliser *La Petite Vie*. Par ailleurs, le Musée a reçu un soutien inappréciable de Radio-Canada, présentateur de l'événement avec RECYC-QUÉBEC, ainsi que de Tourisme Montréal, InterContinental Montréal et *La Presse*.

En complément, plusieurs ateliers créatifs ont été offerts. Les membres du public ont notamment été invités à fabriquer leur propre papier peint en s'inspirant des tapisseries kitsch de l'appartement des Paré ou à produire de courts films d'animation sur le thème de la passion incontrôlable de Popa pour ses vidanges. D'autre part, un concours a été organisé en collaboration avec Radio-Canada, et la Boutique du Musée a mis en vente plusieurs produits dérivés, dont des tabliers de cuisine, des tasses, des t-shirts et des savons en forme de pâté chinois. Les amateurs de vin ont pu se procurer à la Société des alcools du Québec deux «grands crus» rendus célèbres par l'émission, le fameux Château Ragoût et le Clos de Thérèse.

Caroline Bergeron

NH Photographes

HENRI
«Pocket Rocket»
RICHARD
METRO

MONTRÉAL D'HIER À AUJOURD'HUI

***Allô, Montréal ! Les collections historiques de Bell* 17 février 2017 au 6 janvier 2019.** L'histoire des communications à Montréal a été façonnée par des inventeurs audacieux et des visionnaires de talent. Pour la raconter, Pointe-à-Callière a eu la chance de puiser plus de 250 objets dans les riches collections de Bell. Un vrai trésor !

Dans cette exposition, les visiteurs prenaient la mesure de l'impact des technologies des communications sur leur mode de vie et leurs rapports avec les autres. Le premier téléphone, les standards téléphoniques, les téléphones à cadran et les vieux cellulaires illustraient à merveille les progrès colossaux accomplis au cours des 140 dernières années.

L'ambiance des lieux appelait au divertissement. Des chansons d'époque, des publicités et des extraits de téléromans mettaient le téléphone en vedette tandis que des objets-décors surdimensionnés et des assemblages colorés amusaient le public et excitaient sa curiosité.

Nombreux sont ceux qui ont rendu possible l'expansion de la téléphonie, et le Musée a tenu à les reconnaître. Comptent parmi ceux-là les armées de téléphonistes aux commandes de leurs impressionnants standards et les artisans qui ont planté les poteaux, enfoui les câbles et conçu le réseau qui fait aujourd'hui la fierté des Canadiens.

Mikaël Theimer

***Passion : hockey* 25 novembre 2017 au 11 mars 2018.** Grâce à la détermination et au courage des joueurs, les Canadiens de Montréal ont révolutionné le milieu du sport et déclenché des passions si vives qu'elles ont traversé le temps. Pointe-à-Callière a donc profité du centenaire de la Ligue nationale de hockey et des 125 ans de la coupe Stanley pour offrir aux passionnés comme aux profanes une exposition sur le hockey et ses héros légendaires.

Passion : hockey est une réalisation du Musée canadien de l'histoire que Pointe-à-Callière a enrichie, par le biais d'un appel à la population, de plus de 300 objets liés aux Canadiens de Montréal. L'ensemble regroupait un demi-millier de pièces exclusives, objets fétiches ou souvenirs d'événements phares du hockey. Parmi celles-ci, un contrat écrit à la main qui liait Maurice Richard aux Canadiens, un plan de match de Jacques Demers rédigé pendant les séries de 1993 et 1 200 cartes de joueurs du bleu blanc rouge prêtées par un même collectionneur. Des projections, des installations interactives et des décors – un vestiaire de hockey, une patinoire jouxtée de gradins – plongeaient les amateurs dans la réalité du sport et de sa pratique.

Pour ajouter au plaisir, une série d'ateliers de création, *Le match des étoiles*, a été proposée aux familles. En outre, au grand bonheur des fans, le Musée a hébergé la célèbre Coupe Stanley, le temps d'une journée.

Louise Forestier devant la vitrine hommage à L'Osstidcho

***Les 50 ans de L'Osstidcho* 28 mai au 9 septembre 2018.** Le 28 mai 1968, la première de L'Osstidcho a provoqué une onde de choc dans le milieu culturel québécois. En effet, les vedettes de ce spectacle à saveur psychédélique appuyaient la rébellion que prônait la jeunesse des années 1960. Pour marquer les 50 ans de cet événement mémorable, le Musée a réalisé une vitrine-souvenir comportant des photographies, extraits vidéo, chansons, monologues et objets divers.

***Les rues de Montréal, sous l'œil de Michel Barcelo* 6 octobre 2018 au 27 octobre 2019.** L'architecte, urbaniste, artiste et professeur Michel Barcelo (1938-2013) a été initié à l'aquarelle par son oncle, le peintre Marc-Aurèle Fortin. Grâce à cette technique qu'il maîtrisait superbement, il a peint d'une manière très personnelle les rues de Montréal. Son épouse, madame Michèle Bertrand, a généreusement offert à Pointe-à-Callière 134 aquarelles de l'artiste, dont 11 ont été affichées dans une expo-clip.

Caroline Thibault

POUR LA SUITE DES CHOSES

Caroline Thibault

FOUILLES

Marché-Sainte-Anne – Parlement du Canada-Uni Le site du Parlement du Canada-Uni, auparavant occupé par le premier marché couvert de la ville, a été le théâtre d'admirables découvertes. En effet, près de 300 000 pièces y ont été trouvées, autant d'inestimables témoins d'une époque cruciale pour la ville. Les fouilles ont pris fin en novembre 2017 et, depuis, d'impressionnants travaux d'inventaire, de catalogage et d'analyse ont été effectués. Afin d'élaborer une synthèse complète des occupations du lieu, toutes les pièces recueillies à travers le temps ont été réunies dans les laboratoires de Pointe-à-Callière. De plus, une importante campagne de restauration d'une partie de la collection a été amorcée en collaboration avec l'Institut canadien de conservation.

Pour un deuxième été consécutif, une exposition en plein air s'est tenue au-dessus des vestiges. Celle-ci a permis aux promeneurs de comprendre l'histoire du Parlement en s'appuyant sur une ligne de temps imagée et des panneaux explicatifs. Une visite commentée des récentes découvertes a également été offerte.

Parallèlement, Pointe-à-Callière présentait à l'hôtel de ville *Montréal : métropole et… capitale* qui démontrait l'importance de la cité alors qu'elle abritait le Parlement. Ce thème a été repris dans un espace d'exposition du réseau piétonnier souterrain aux abords du Centre de commerce mondial.

Gestion et analyse des fouilles Un outil numérique de gestion et d'analyse spatiale des fouilles du Parlement du Canada-Uni a été conçu. Tous les inventaires à jour peuvent désormais être triés par types d'objets et de matériaux et être situés dans l'espace et le temps. L'organisation physique de l'immense site en est donc considérablement clarifiée. Le projet comprend également un programme de numérisation 3D avec lequel des artefacts sont examinés et manipulés de façon virtuelle. Cette initiative a reçu une subvention de Passeport innovation et est le fruit d'une collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke.

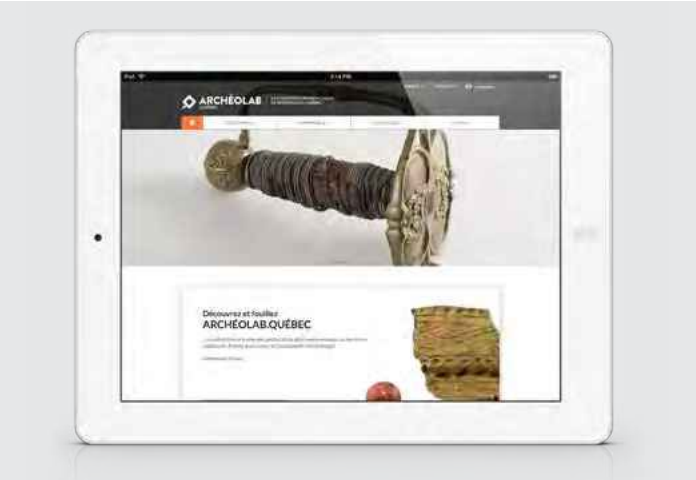

DÉVELOPPEMENT

Archéolab.québec Pointe-à-Callière poursuit une ambitieuse mise en ligne des collections archéologiques québécoises grâce à une entente avec le ministère de la Culture et des Communications. Depuis 2018, plus de 1700 pièces sont visibles sur le web et le site offre de nouvelles fonctionnalités, des capsules vidéo et des textes.

François Gignac

ACQUISITIONS

En enrichissant ses collections, Pointe-à-Callière documente le développement de Montréal, les modes de vie de ses habitants ainsi que les courants sociaux, économiques, politiques et technologiques qui ont transformé la ville. Parmi les acquisitions et donations les plus remarquables de 2018 figurent la collection de référence de plus de 1200 pièces de vaisselle en céramique et verrerie des 17e, 18e et 19e siècles, un lot d'objets associés au hockey, des meubles et accessoires du costumier de Radio-Canada, une armoire à panneaux de style Louis XV et une sculpture de Suzor-Côté, *Femmes de Caughnawaga*. S'ajoutent à cela des dictionnaires et livres de grammaire de langues autochtones, un lot de manuscrits originaux liés à la fondation de Montréal, à la rébellion et à l'incendie du Parlement du Canada-Uni à Montréal ainsi qu'un ouvrage sur la construction du pont Victoria qui témoigne des avancées techniques et d'ingénierie du 19e siècle.

PROTECTION

Conservation des sites et monitorage environnemental Quelque 25 ans après la mise en valeur des vestiges archéologiques de Pointe-à-Callière, certaines parois de protection montrent des signes de dégradation. L'équipe de conservation a donc développé une technique de consolidation qui préservera les installations tout en rehaussant leur apparence. Par ailleurs, un système qui suit en temps réel les variations des conditions environnementales a été mis en place et de nouveaux logiciels permettent de vérifier la progression d'anomalies sur les lieux.

Échanges entre experts internationaux Des chercheurs du Canada et de six pays européens ont été réunis lors d'une journée de conférences intitulée *La conservation du patrimoine culturel : archéologie et monuments anciens*. Proposée dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel, cette initiative regroupait plusieurs partenaires, dont Pointe-à-Callière, l'Institut Goethe et l'Institut culturel italien. Des directeurs scientifiques de sites prestigieux comme Pompéi en Italie et la grotte d'Altamira en Espagne faisaient partie des conférenciers.

Robert Bates

EXPLOITATION

Réaménagement Dans le hall de l'Éperon, Pointe-à-Callière a réorganisé le comptoir d'accueil, centralisé les services de sécurité, installé de nouveaux écrans et amélioré l'éclairage et la sonorisation. En outre, un réseau sans fil (Wi-Fi) a été mis en place dans l'ensemble des bâtiments afin de rehausser l'expérience des visiteurs.

EXPOSITIONS PERMANENTES

LES DESSOUS DE NOTRE HISTOIRE

Ici a été fondée Montréal Cette exposition rend hommage à la cinquantaine de pionniers qui ont eu le courage de s'établir sur une terre et dans un environnement qui leur étaient totalement inconnus. Dirigés par Paul de Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance, ces colons poursuivaient un rêve : fonder une mission, convertir les autochtones à la foi chrétienne et créer une société nouvelle.

Dès l'entrée, des figurines assemblées autour d'un autel rappellent la célébration de la première messe de fondation de Montréal. Plus loin, un plancher de verre surplombe les lieux mêmes du fort de Ville-Marie. En défilant sur cette surface, les visiteurs découvrent des vestiges mis au jour : fondations en pierre, traces de palissades, d'un foyer et d'un puits. En outre, une grande projection audiovisuelle les transporte dans le milieu naturel de cette époque où la forêt et la faune avaient préséance.

Collecteur de mémoires Chef-d'œuvre d'ingénierie et premier ouvrage du genre en Amérique du Nord, l'égout collecteur canalisait une petite rivière où s'amassaient les eaux usées et les eaux de pluie de la ville ancienne. Aujourd'hui, l'imposant tunnel est merveilleusement mis en valeur grâce au « collecteur de mémoires », un ingénieux mécanisme qui projette des lumières et des images sur les parois de pierre. Allié à une musique originale, l'ensemble fait vivre à chacun une expérience multisensorielle unique.

Geneviève Giguère

Romain Guilbault

D'autre part, *Archéo-aventure* initie les jeunes à l'archéologie, de la recherche d'artefacts au classement et à l'analyse en laboratoire. Avec l'exposition *Pirates ou corsaires ?* ils jouent les corsaires à bord du navire du capitaine Pierre Le Moyne d'Iberville pour se familiariser avec la vie en mer et combattre les vaisseaux marchands ennemis qui sillonnaient le golfe du Saint-Laurent à l'époque de la Nouvelle-France.

Geneviève Giguère

ÉDUCATION ET ANIMATION

Pour les jeunes et leur famille Le Musée propose d'uniques occasions d'apprentissage et de découvertes à vivre en famille. Deux activités saisonnières gagnent la faveur de tous : *Qui est le vrai père Noël ?*, qui entraîne les petits à la rencontre des pères Noël du monde et, pour l'Halloween, *Les drôles de fantômes de Pointe-à-Callière*, un nouveau circuit participatif qui plonge les enfants dans un univers fantastique.

Pour les élèves du préscolaire, primaire et secondaire Pointe-à-Callière ouvre largement ses portes aux groupes d'élèves et leur offre une panoplie d'activités fascinantes encadrées par des guides-animateurs d'expérience qui savent adapter leurs propos en fonction de l'âge et de l'intérêt des jeunes visiteurs. Ainsi, les petits explorateurs comme les adolescents assoiffés d'expériences captivantes prennent plaisir à visiter les grandes expositions du Musée ou, dans le cadre d'ateliers, à faire la connaissance des autochtones, à s'immiscer dans la vie des enfants de la Nouvelle-France et à s'initier à l'archéologie et à la navigation.

Raphael Thibodeau

Compagnie franch
de la Marine

PARTOUT, POUR TOUS

Symphonie portuaire Pointe-à-Callière a proposé pour une dernière fois ce concert hivernal dans le Vieux-Montréal. Cette année, c'est une musique du compositeur montréalais Herman Kolgen qui a fait résonner sirènes de bateaux et sifflets de train. Inspirée du vent immanent au fleuve et aux navires, l'œuvre a fait vivre une expérience sonore inoubliable à tous ceux qui ont bravé le froid.

Geneviève Giguère

Espace urbain Durant la belle saison, l'extérieur du Musée a été agrémenté de fleurs, de tables de pique-nique, de chaises confortables, d'un piano et d'un croque-livre. Plus d'une vingtaine d'activités y ont été organisées, dont des spectacles d'artistes montréalais de la relève (Midis musique) et un programme intergénérationnel en lien avec l'exposition *Reines d'Égypte* (Dimanches familles). Le traditionnel Marché public de Pointe-à-Callière est réapparu pendant deux jours. Une première : le Petit marché urbain qui célébrait l'agriculture urbaine, la consommation locale ainsi que les pratiques écoresponsables du 18e siècle de nouveau populaires.

Jean-Michael Seminaro

Geneviève Giguère

NH Photographes

Semaine de relâche À l'occasion de la semaine de relâche et de l'exposition *Passion : hockey*, un terrain de jeu avec patinoire, igloo, kiosques et braseros a été aménagé aux abords de Pointe-à-Callière. Les jeunes familles se sont adonnées au hockey ou au jeu de crosse et ont testé leurs connaissances et habiletés en matière de hockey. À l'intérieur et bien au chaud, les enfants se sont transformés en archéologues, en marins à bord d'un bateau de corsaires ou en pionniers du temps de Ville-Marie.

Rendez-vous Pointe-à-Callière participe à plusieurs rendez-vous annuels. Ainsi, à l'occasion du « Mois de l'archéologie », le public a emprunté un circuit historique dans le Vieux-Montréal. Commenté par des archéologues et historiens, le parcours mettait en vedette les lieux de pouvoir situés aux environs du Parlement du Canada-Uni, incendié en 1849.

Jean-Michael Seminaro

Au cours de la « Nuit blanche », les noctambules ont pu visiter *Passion : hockey* et se joindre à un atelier de création d'une œuvre collective ou à des matchs amicaux de mini-hockey. D'autre part, les abonnés des bibliothèques publiques ont bénéficié d'un accès privilégié à *Passion : hockey* et à *Reines d'Égypte* dans le cadre de deux « Soirées des bibliothèques », des amateurs et profanes ont assisté à des conférences gratuites sur le thème de *Reines d'Égypte* lors des « Journées de la culture » et des entrées libres ont été accordées pour souligner la journée d'anniversaire de Montréal et la « Journée des musées montréalais ». Finalement, Pointe-à-Callière a accueilli avec grand plaisir la série de conférences des « Samedis de l'histoire » de la Société historique de Montréal.

UNE RENOMMÉE NATIONALE ET INTERNATIONALE

DISTINCTION

Ordre national du Québec La directrice générale de Pointe-à-Callière, Francine Lelièvre, a été nommée Officière de l'Ordre national du Québec. Cette distinction, la plus haute attribuée par l'État québécois, rend hommage aux personnes d'exception qui ont marqué l'évolution et le rayonnement du Québec.

Prix Rayonnement international – ICOM Canada Ce prix est remis aux personnes ou organismes qui font preuve d'une expertise de haut calibre en matière de muséologie au Canada. En 2018, cette récompense a été accordée à Francine Lelièvre.

RECONNAISSANCE

D'honorables visiteurs Le Musée a accueilli avec un immense plaisir le président de la République française, Emmanuel Macron, et son épouse Brigitte, ainsi que le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et son épouse Suzanne. Monsieur Macron s'est montré tout particulièrement intéressé par le fort de Ville-Marie, premier abri des Français partis de La Rochelle pour fonder Montréal.

Mérick Séguin

Suzanne Pilote, Philippe Couillard, Emmanuel Macron et Brigitte Macron visitent le fort de Ville-Marie en compagnie de Francine Lelièvre.

Prix Distinction de Tourisme Montréal Tourisme Montréal reconnaît chaque année une institution muséale qui contribue de façon exceptionnelle au rayonnement de Montréal à titre de destination touristique de choix. En 2018, Pointe-à-Callière s'est particulièrement démarqué sur cet aspect, notamment grâce au Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor, et a été retenu pour cette récompense.

Prix d'excellence de la Société des musées du Québec Ce prix met à l'honneur les grands projets qui se sont spécialement distingués. Il a été décerné à Pointe-à-Callière pour ses travaux de conservation et de mise en valeur du fort de Ville-Marie et du premier égout collecteur canadien.

Prix Opération patrimoine de Montréal En 2017, l'exposition à ciel ouvert *Marché Sainte-Anne – Parlement du Canada-Uni 1832-1849* a permis à la population d'observer les vestiges du chantier et de discuter avec des archéologues. Cette réalisation a valu à Pointe-à-Callière l'un des grands prix de l'Opération patrimoine, celui de la catégorie « Faire connaître ».

© M.I.L.K. Image

Danielle Demers, Élisabeth Côté, Louise Pothier en compagnie du président de Tourisme Montréal, Yves Lalumière

VISIBILITÉ

Couverture médiatique En raison de la fascination exercée sur le grand public, *Reines d'Égypte* a obtenu une couverture médiatique exceptionnelle. Des médias italiens et égyptiens se sont également montrés fort intéressés. *La Petite Vie* s'est aussi avérée très populaire dans les médias de Montréal et de Québec. Invité à la télévision et à la radio pour parler du 25e anniversaire de la série, Claude Meunier en a profité pour mentionner l'exposition. De plus, il a généreusement participé à l'écriture de textes et à la conception de quatre vidéos promotionnelles. Ces capsules ont abondamment circulé sur les ondes du diffuseur, sur Internet et sur les réseaux sociaux.

Communications publiques L'expertise de Pointe-à-Callière a été sollicitée au Canada comme à l'étranger. Plusieurs conférences ont été offertes, notamment dans le cadre de la 11e édition des Grandes histoires arts et affaires de la Brigade arts affaires de Montréal, de la 16e édition de la *World Conference of the Associated Research Centers for the Urban Underground Space* (Hong Kong), de la Conférence annuelle de l'Association des musées canadiens (Vancouver), du Colloque international Défis et stratégies du 21e siècle (Guanajuato, Mexique) et d'un événement du Conseil canadien sur la commandite (Montréal).

Tournées Pointe-à-Callière profite de la qualité exceptionnelle de l'exposition *Reines d'Égypte* pour augmenter sa notoriété. En 2019, l'exposition *Queens of Egypt* sera présentée au National Geographic Museum de Washington puis, jusqu'en 2020, au Nelson-Atkins Museum of Art de Kansas City. D'autres musées américains et canadiens ont manifesté leur intérêt, autant de perspectives qui renforceront le positionnement de Montréal à titre de porte d'entrée culturelle de l'Amérique du Nord. Par ailleurs, l'exposition *Terre d'Asie. La collection Sam et Myrna Myers* (Pointe-à-Callière 2016-2017) a connu un grand succès à Fort Worth, au Texas. *Fragments d'humanité* (2017) a quant à elle poursuivi sa route au Québec tout en amorçant une carrière pancanadienne grâce à une subvention de Patrimoine canadien.

LA SOCIÉTÉ POINTE-À-CALLIÈRE

NH Photographes

Première rangée : Robert Y. Girard, Patricia Curadeau-Grou, Paule Doré, Francine Lelièvre
Deuxième rangée : Jean Royer, Anne-Marie Sigouin, Sal Ciotti, Jean-François Fortin, Pierre Turcotte, Caroline Vermette, Yves Beauchamp, Thomas Pitfield, Andrew Molson, Marie-Agnès Thellier

CONSEIL D'ADMINISTRATION

OFFICIERS

PRÉSIDENT
Andrew Molson 1, P
Président du conseil
Groupe conseil RES PUBLICA

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
Marie-Agnès Thellier 1 ; 2
Administratrice de sociétés

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
John LeBoutillier 1
(jusqu'au 22 mars 2018)
Administrateur de sociétés
Président du conseil
Groupe Deschênes inc.

VICE-PRÉSIDENT
Yves Beauchamp 1 ; 4
Vice-principal
Administration et finances
Université McGill

VICE-PRÉSIDENTE
Patricia Curadeau-Grou 1 ; 2, P
Administratrice de sociétés

VICE-PRÉSIDENTE
Paule Doré 1
Administratrice de sociétés

VICE-PRÉSIDENT
Pierre Turcotte 1 ; 3, P
Président du conseil d'administration
Alithya

ADMINISTRATEURS

Sal Ciotti 4
Directeur délégué – Fret
Air Canada Cargo

Jean-François Fortin
Vice-président associé
Sid Lee

Me Robert Y. Girard 3
Associé
Fasken Martineau

James Hewitt
Président du conseil
Groupe Hewitt inc.

Thomas Pitfield
Président
Data Sciences inc.
Président et cofondateur
Canada 2020

Jean Roy 4
Directeur et expert-conseil
JR Direction de projet

Jean Royer
Vice-président des opérations
Distinction Capital

Caroline Vermette 4
Vice-présidente
Gestion de la performance financière
Marchés financiers
Banque Nationale

MEMBRE OBSERVATEUR

Anne-Marie Sigouin
Conseillère de ville, district Saint-Paul–Émard, arrondissement Le Sud-Ouest
Présidente du Comité consultatif d'urbanisme
Conseillère déléguée, arrondissement Ville-Marie
Présidente, Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, Ville de Montréal

COMITÉS DU CONSEIL

P Présidence
1 Gouvernance et stratégie
2 Audit
3 Ressources humaines
4 Immobilisations

DES ÉQUIPES DÉVOUÉES !

Les ressources humaines constituent l'atout le plus précieux du Musée. À la fin de l'année, le Musée employait 102 personnes. Trois nouveaux postes réguliers à temps complet ont été créés et le développement se poursuit.

TEMPS PLEIN

Guy Allard
Éléonore Aubut-Robitaille
André Belleville
Marie-Ève Bertrand
Santiago Bétancour
Françoise Blanchet
Diane Blanchette
Leïla Boily-Afriat
Steve Bouchard
Dominique Boudrias
Philippe Boulanger
Xavier Bourassa
Alexandre Codaire
Élisabeth Côté
Annick Deblois
Sébastien Desjardins
Martine Deslauriers
Christine Donaldson
Christine Dufresne
Jean-Sébastien Dumaresq
Lise Gadbois
François Gignac
Nicole Gougeon
Francis Hervieux
Mac-Kensen Hyacinthe
Élysa Lachapelle
Christine Lavertu
Francine Lelièvre
Claude-Sylvie Lemery
Céline Levac
Michel L'Héreault
Éric Major
Patrick Maltais
Alexandre Milot
Élisabeth Monast Moreau
Mikaëlle Monfort
Philippe Morissette
Tuan Dinh Nguyen
Louise Pothier
Christian Proteau
Marie-Josée Robitaille
Marianne St-Laurent Lévesque
Claudine St-Onge
Caroline Streff
Katy Tari
Irina Tcaci
Olivier Thérien
Luc Thessereault
Anne Élisabeth Thibault
Catherine Trottier
Éveline Trudel-Fugère
Pierre Valois
Hendrik Van Gijseghem
Sonie Vilfort

TEMPS PARTIEL

Christian Arcand
Michel Beaupré
Éliane Belec
Geneviève Boily
Jade Bonnemaison
Maude Bouchard Dupont
Catherine Collorec
Mélissa Cormier
Cynthia Cousineau
Martine Cuillerier
François Deslauriers
Stéphanie Dessureault
Virginia Elliott
Pierrick Fréchette
Catherine Gagné
Éric Gagné
Matthew Gauthier
Marilie Jacob
France Lamontagne
Alexandre Lapointe
Isabelle Lavoie
Ariane Léonard
Pascal Lesieur
Émilie Lessard-Malette
Anastasiya Matuk
Karima Ouazar
Jonathan Ouellette
Roméo Paquette
Sylvie Paré
Olivier Paré
Frédéric Parent
Julie Pelletier
Julien Pouliot
Élisabeth Quesnel
Mathilde Rochette-Braun
Pascal Théroux
Jean-François Venne
Joseph Villeneuve

TEMPORAIRE

Sophie Cardinal
Faustine Clavère
Danielle Demers
Ève Dumais
Daniel Gagnon
Gabriel Gauthier-Daoust
Brigitte Lacroix
Magalie Lapointe-Libier
Margaux Payer
Gerunea Sugunakapilan

MERCI À NOS PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

La Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, remercie les partenaires publics et privés ainsi que les collaborateurs institutionnels pour leur contribution à la réalisation de la mission du Musée.

PARTENAIRES FINANCIERS PUBLICS

Le Musée remercie la Ville de Montréal pour sa contribution annuelle au fonctionnement.

VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Ville-Marie
Bureau des festivals et des événements culturels
Entente sur le développement culturel de Montréal, entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Culture et des Communications
Plan culturel numérique du Québec
Programme d'aide aux projets, soutien aux expositions permanentes et itinérantes
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Passeport innovation
Ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole
Secrétariat aux affaires autochtones

GOUVERNEMENT DU CANADA

Institut Canadien de conservation
Ministère du Patrimoine canadien
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
Programme d'aide aux musées, volet Accord Canada-France
Programme d'aide aux musées, fonds des expositions itinérantes
Parcs Canada

PARTENAIRES FINANCIERS PRIVÉS

Administration portuaire de Montréal
Banque Scotia
Bell
Desjardins
Fondation Pointe-à-Callière
Institut culturel italien
Montréal en lumière
SDC Vieux-Montréal
Tim Hortons
Tourisme Montréal

PARTENAIRES DE BIENS ET SERVICES

Aéroports de Montréal
Air Canada Cargo
Algoma Central Corporation
Archéo-08
Archéo-Québec
Archives de la Bibliothèque polonaise Wanda-Stachiewicz
Archives de la Bibliothèque publique juive
Archives de la Paroisse Saint-Michel
Archives de la Société des Missionnaires d'Afrique – Pères blancs
Archives de la Ville de Montréal
Archives des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception
Archives juives canadiennes Alex Dworkin
Archives nationales d'outre-mer
Association des résidants du Vieux-Montréal
Ateliers & Saveurs
Aux Trois Couvents
Avanti Groupe
BALSAC – Programme de recherche en démographie historique
Beaux-Arts Éditions
Belles soirées de l'Université de Montréal
Michèle Bertrand
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Boston Pictorial Archive
Bernard Breault
CEGEP de Saint-Laurent – Département de musique
Centre communautaire de la Petite Italie – Casa d'Italia Montréal
Centre de conservation du Québec
Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne
Centre Phi
Chambre de commerce du Montréal métropolitain – Opération retour à l'école
Jérôme Charlebois
Robert Charlebois
Château Ramezay
Club de hockey Canadien
Collection Loto-Québec – Montréal
Pascal Colpron
Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice
Conseil mohawk de Kahnawake
Consulat général d'Espagne
Consulat général de France
Croisières AML
Vincent Damphousse
Yvon Deschamps
École Marguerite-De Lajemmerais
Épices de cru
EUNIC Montréal
Fauchois Fleurs
Fédération québécoise des sociétés de généalogie
Louise Forestier
Forum culturel autrichien à Ottawa
Généalogie Québec
Goethe-Institut
Grand Conseil des Cris
Normand Grégoire
Groupe Lacasse
Groupe V Média
Michel Guay
Infrastructure intégrée des microdonnées historiques de la population du Québec
Institut canadien de conservation
Institut culturel Avataq
Institut généalogique Drouin
InterContinental Montréal
Ivanhoé Cambridge
Kimbell Art Museum
L'Apéritif
La Grande Ferme – Site historique
La Presse
La Pulperie de Chicoutimi – Musée régional
Monique Laliberté
Monic Lamoureux
Stephan Lebeau
Les Forges de Montréal
Les sportifs en voyage
Maison Nivard-De Saint-Dizier – Musée et site archéologique
Nicole Martin
Claude Meunier
Molson Coors
Montréal complètement cirque
Mouffe
Musée d'anthropologie de l'Université de Winnipeg
Musée canadien de l'histoire
Musée canadien de la nature
Musée d'archéologie de Roussillon
Musée de la civilisation
Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke
Musée de Lachine
Musée des beaux-arts de Montréal
Musée des beaux-arts du Canada
Musée des maîtres et artisans du Québec
Musée des Ursulines de Trois-Rivières
Musée égyptologique de Turin
Musée Grévin Montréal
Musée huron-wendat
Musée Marguerite-Bourgeoys – Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
Musée McCord
Musée national des antiquités des Pays-Bas
Musée national des beaux-arts du Québec
Musée naval de Québec
Musée Pop
Musée royal de l'Ontario
Musées royaux d'Art et d'Histoire – Bruxelles
Mutek
National Geographic Society
Parcs Canada
Pointe-du-Buisson - Musée québécois d'archéologie
Pop Montréal
Quebec Family History Society
Radio-Canada
Société d'histoire des Filles du Roy
Réseau des bibliothèques publiques de Montréal
Pierre Séguin
Société de transport de Montréal
Société des alcools du Québec
Société des professeurs d'histoire du Québec
Société généalogique canadienne-française
Sœurs Grises de Montréal
Société historique de Montréal
Société pour l'étude de l'Égypte ancienne
Claire St-Germain
Temple de la renommée du hockey
Trans Herbe
Rachel Tremblay
Ubisoft Montréal
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec à Montréal – Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal
Université Laval
Ville de Montmagny
Ville de Québec
Luc Wiseman

LA FONDATION : 25 ANS D'AMITIÉ ET DE RÉUSSITE

Lino Cipresso

Louise Forestier, Yvon Deschamps, Mouffe, Robert Charlebois

Lino Cipresso

En 2018, la Fondation a célébré son quart de siècle, un anniversaire tout choisi pour reconnaître les progrès accomplis depuis sa création. Partie de zéro il y a 25 ans, elle compte aujourd'hui un actif de près de 15 millions de dollars. Une source de grande fierté.

Cet anniversaire constitue également une occasion d'apprécier le développement qu'a connu Pointe-à-Callière, développement que nous sommes heureux d'avoir favorisé, au fil des ans, par le biais d'une grande campagne majeure de financement, de fructueuses campagnes annuelles et d'activités-bénéfice rassembleuses.

Depuis ses débuts en 1993, la Fondation a concrètement contribué à la conception de quatre spectacles multimédias ainsi qu'à la présentation et à la mise en valeur du fort de Ville-Marie, de l'égout collecteur et de la Station de pompage D'Youville. La Fondation a aussi apporté un soutien majeur à l'établissement de l'École de fouilles archéologiques et à la réhabilitation de la Maison-des-Marins. De plus, elle a participé au renouvellement des expositions permanentes. Nous avons d'ailleurs lancé cette année une campagne annuelle afin de financer une spectaculaire galerie de portraits déployée dans la crypte archéologique du Musée.

Enfin, l'apport de la Fondation a été essentiel à l'élargissement des collections du Musée et à la réalisation des nombreux programmes éducatifs. Tous les ans, des milliers de jeunes Montréalais et des étudiants de partout au pays en tirent largement parti.

En 2018, la Fondation a organisé trois importants événements-bénéfice. Au cours de la rencontre annuelle exclusive du Club des bâtisseurs de Montréal, nos invités ont parcouru l'exposition *Reines d'Égypte* et pris part à un repas gastronomique dans la crypte archéologique du Musée. Des moments mémorables! Puis, Pointe-à-Callière s'est joint au Casino de Montréal pour présenter la Soirée des Grands Mécènes au son de la musique endiablée des années soixante et saluer plus spécifiquement *L'Osstidcho* et ses créateurs. Enfin, nos donateurs ont assisté avec grand enthousiasme au Tapis rouge de *La Petite Vie* sous la présidence d'honneur du créateur de la série télévisée, Claude Meunier.

De leur côté, les Membres du Musée ont pu assister, en avant-première, à l'inauguration des expositions *Reines d'Égypte* et *La Petite Vie* ainsi qu'à une fête d'Halloween à l'égyptienne avec costumes, photomaton et animation. Une conférence gastronomique leur a également été offerte lors de la Soirée reconnaissance des bénévoles. La Relève philanthropique n'a pas été en reste avec un 5 à 7 immersif au cœur du *Collecteur de mémoires*, un cocktail aux saveurs d'Égypte sur la terrasse Ubisoft, une conférence intitulée *Philanthropes, de père en fils* et une soirée feux d'artifice sur le toit de la Maison-des-Marins – Pavillon Banque Nationale.

Le 25e anniversaire de la Fondation, c'est aussi 25 ans de complicité productive avec nos Membres, dont le nombre a d'ailleurs connu une hausse remarquée de plus de 70 % cette année. À leur côté s'ajoutent nos partenaires, donateurs et bénévoles qui, par leur dévouement sans faille et leur extrême générosité, contribuent à l'essor de Pointe-à-Callière. Je tiens également à saluer les grands partenaires de la Fondation – Hydro-Québec, la Fondation J. Armand Bombardier, la Banque Nationale, Québecor et Power Corporation du Canada – ainsi qu'à remercier pour leur formidable engagement mes collègues du conseil d'administration et le personnel de la Fondation. Tous ensemble, nous entamons un nouveau quart de siècle qui, j'en suis convaincu, sera aussi brillant et passionnant que le premier. Et sûrement plus!

Robert Dumas
Président du conseil
d'administration de la Fondation

SOIRÉE-BÉNÉFICE
Les Grands
Mécènes
de Pointe-à-Callière

DE PRÉCIEUX COLLABORATEURS

La Fondation Pointe-à-Callière bénéficie de l'apport de gens d'affaires et de citoyens engagés qui appuient sa mission. Ces collaborateurs mettent en commun leurs efforts afin d'assurer la bonne gouvernance de la Fondation, d'appuyer les activités de collecte de fonds, de solliciter des dons, des legs et des collections, participant ainsi de façon significative au rayonnement du Musée ainsi qu'à la réalisation de ses projets.

NH Photographes

Autour du président du conseil d'administration de la Fondation, Robert Dumas, et de la directrice du Musée, Francine Lelièvre, sont regroupés : Yves Bonin, Éric Rufer, Mario Bédard, Pierre Hébert, Laurent Liagre, Karen Laflamme, Robert Y. Girard, Charles S.N. Parent, Pierre Savard, Caroline Émond, Maxime Boissonneault, Luc Wiseman, Johane Frenette et Pierre Courchesne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

OFFICIERS

PRÉSIDENT
Robert Dumas 5, P
Président et chef de la direction
Financière Sun Life, Québec

VICE-PRÉSIDENT
Yves Bonin 3
Associé
PricewaterhouseCoopers

VICE-PRÉSIDENTE
Caroline Émond 1, 5
Vice-présidente
Gouvernance financière et optimisation
Caisse de dépôt et placement du Québec

VICE-PRÉSIDENT
Pierre Hébert 5
Associé
Norton Rose Fulbright

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Robert Y. Girard 3
Associé
Fasken Martineau

ADMINISTRATEURS

Mario Bédard 2
Vice-président
Placements immobiliers
Industrielle Alliance
Assurance et services financiers inc.

Maxime Boissonneault 6
Vice-président
Développement des affaires
GSOFT

André Bouthillier 1
(Jusqu'en novembre 2018)
Vice-président exécutif
Cabinet de relations publiques National

Pierre Courchesne 3
Vice-président exécutif
Finance et administration
ESI Technologies

Louis Douville 1
Directeur régional
Ventes locales – Québec
Bell Média

Johane Frenette 1
Maître d'enseignement
HEC Montréal

Gilles Gaudreault 5
Chef de la direction
Quest Solution inc.

Mireille Jaeger 4
Contrôleur
Bureau de la vice-présidente
Financement, trésorerie et caisse de retraite
Hydro-Québec

Karen Laflamme 2, P
Vice-présidente exécutive et chef des finances
Centres commerciaux
Ivanhoé Cambridge

Marc Légaré 4
Président
Sérénia – Courtiers funéraires

Laurent Liagre 2
Associé
EY

Michel Malo 4
Vice-président
Investissements
Division des investissements du CN

Charles S. N. Parent 7
Vice-président
Financière Banque Nationale

Alain Primeau
Vice-président régional Québec
NAPA pièces d'autos

Maxime Rémillard 6
Président et chef de la direction
Groupe V Média inc.

Simon Rivet 5
Vice-président
Affaires juridiques
Secrétaire
Métro inc.

Éric Rufer 5
Directeur
Développement de la clientèle
Casino de Montréal

Pierre Savard 5
Vice-président
Finances
Magnus Poirier inc.

Luc Wiseman 1
Président
AVANTI Groupe

COMITÉS DU CONSEIL

P Présidence
1 Activités-bénéfice
2 Audit
3 Campagne annuelle
4 Placements et dons planifiés
5 Gouvernance et stratégie
6 Relève philanthropique
7 Collections

Lino Cipresso

DES PARTENAIRES INESTIMABLES

Les partenaires qui gravitent autour de la Fondation Pointe-à-Callière se multiplient d'année en année. Ce sont aussi bien nos Membres et nos jeunes philanthropes qui agissent à titre de bénévoles ou encore ce sont les commanditaires et les partenaires de nos activités-bénéfice qui contribuent significativement à notre réussite. Un merci chaleureux à tous!

NH Photographes

SUBVENTIONNAIRE
Conseil des arts et des lettres du Québec
Mécénat Placements Culture

PARTENAIRE ANNUEL DU 25e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION
Four O'Clock

COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES
Air Canada
Alexis Tisseur Traiteur
Alouettes de Montréal
Arthur Quentin
Artisans du sable
Astral
Auberge Saint-Antoine
Aux trois petits cochons verts
Avanti Groupe
Bell
Boissons du Roy
Bombardier
Brasseur de Montréal
Bref Mtl
Caisse Desjardins du Complexe Desjardins
Caisse Desjardins du Quartier-Latin
Canardises
Capucine Traiteur
Casino de Montréal
Classe 3 Événements
Daniel Major, collectionneur
Danse-Cité
Deschamps Impression
Desjardins
Don Carlo
Duceppe
École de technologie supérieure
Épices de cru
Evelyne Boutique
EY
Fauchois Fleurs
Financière Sun Life
Foodora
Fromagerie La Moutonnière
Groupe V Média
Guides Ulysse
Hôtel Saint-Sulpice
Intermiel
L'Orpailleur
La Grande roue de Montréal
Le Montréaler
Le Nomade.com
Les Éditions XYZ
Magnus Poirier
Maison Christian Faure
Maxime Boissonneault
Mazars
Molson Coors
Moment Factory
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée national des beaux-arts du Québec
NATIONAL
Opéra de Montréal
Orchestre métropolitain
Orchestre symphonique de Montréal
Place des Arts
Pomerleau
Restaurant Leméac
Société des alcools du Québec
Spiritueux Iberville
Station 16
Tennis Canada
Théâtre de Quat'Sous
Théâtre du Nouveau Monde
Ubisoft
Verses Bistro
White Keys Vodka

COMITÉ ORGANISATEUR DE LA RELÈVE PHILANTHROPIQUE
Sébastien Boudreau
NATIONAL

Rémi Bourget
Mitchell Gattuso

Pierre-Alexandre Goyette
Logibec

Élisabeth Monast Moreau
Pointe-à-Callière

Benjamin McAusland
Banque Nationale

Adrián Noriega de la Colina
Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Philippe Valentine
Montréal International

COMITÉ ORGANISATEUR DES ACTIVITÉS DES MEMBRES
Marie-Andrée Bérubé
Sylvie Dufresne, présidente
Colette Duhamel
Alexandre Gauthier (jusqu'en mai)
Pierre Lampron
Serge Marcoux (jusqu'en mars)
Julie Plante
Maurice Plante
Aline Roby (jusqu'en novembre)
Viviane Segers
Gregory Taillefer
Marie-Lucie Vendryes (jusqu'en juin)
Suzanne Verdon (jusqu'en septembre)

Lino Cipresso

MERCI À NOS DONATEURS

La Fondation Pointe-à-Callière remercie tous les donateurs pour leur engagement envers la campagne majeure, la campagne annuelle et les activités-bénéfice.

Lino Cipresso

2 MILLIONS $ ET PLUS
Hydro-Québec

1 MILLION $ ET PLUS
Banque Nationale
Fondation J. Armand Bombardier
Québecor

500 000 $ ET PLUS
Power Corporation du Canada

200 000 $ ET PLUS
Industrielle Alliance
Denis St-Martin

100 000 $ ET PLUS
Ivanhoé Cambridge
RBC Fondation
Transat A.T. inc

50 000 $ ET PLUS
Christian Back
Deloitte
Énergir
Galerie Claude Lafitte
Francine Lelièvre
Métro
Provencher_Roy
Sandalwood Management Canada ULC
Paul Simard

25 000 $ ET PLUS
Micheline Desjardins
Lyne Massé
Charles S.N. Parent
PricewaterhouseCoopers

10 000 $ ET PLUS
Alithya
Avanti Groupe
Pierre Bélisle
Bell Canada
Financière Sun Life
Fondation Hewitt
Alain Fortin
Magnus Poirier

5 000 $ ET PLUS
Bombardier
CAE inc.
ESI Technologies
EY
Fonds de solidarité FTQ
Groupe Deschênes
Groupe V Média

2 000 $ ET PLUS
Air Canada
Claude Boulanger
Caisse de dépôt et placement du Québec
Fabienne Clément
Jean-Sébastien Clément
Marie-Christine Clément
Nathalie Clément
Patricia Curadeau Grou
Fondation Frontenac – Fonds Pierre Mantha
Groupe Lune Rouge
Pierre Hébert
Lavery
Paul-André Linteau
NATIONAL
Norton Rose Fulbright

1 000 $ ET PLUS
Aéroports de Montréal
Alliance Prével
Manon Blanchette
Maxime Boissonneault
Sigrid et Gilles Chatel
Claude Décary
Éric Drapeau
Sylvie Dufresne
Christian Gendron
Gestion RBL
Groupe D.E.S
GSM Project
Paule Larouche
Jean-Yves Leblanc
Claude-Sylvie Lemery
McCarthy Tétrault
Stephen T. et Nancy Molson
NAPA Pièces d'auto
Madeleine Paquin
Gilles Prud'homme
Reitmans
Anne Élisabeth Thibault

500 $ ET PLUS
Jacques Allard
Atelier d'architecture Steven Somogyi
Colombe Bourgon
Capinabel inc.
Yvan Champoux
Daniel Chartier
Classe 3 Événements
John Collyer
Yvon Deschamps
Jean-Charles Déziel
Geneviève Forest
Bergeron Gagnon
Nicolas Gauvin
Gérald Grandmont
Joan Ivory
Cléo Katcho
lg2
Pierre Miron
Sonia Paquette
Frédéric Parent
Jean Roy
SDC Vieux-Montréal
Yves Simard
Marie-Agnès Thellier
Tourisme Montréal
Université McGill

250 $ ET PLUS
Gilles Abadi
François Barré
Claude Beauregard
Simone Bédard Sollogoub
Francine Bouchard
Hélène Brisebois
Claude Cormier et Associés
Adrian Noriega de la Colina
Louis Coulombe
Annick Deblois
Devencore
James Dorff
Normand Dumouchel
Ethnoscop
Groupe LeSieur et Frère
Suzanne Lachance
Michèle de Lamirande
François Langevin
Francine S. Lemieux
Céline Levac
Robert Lupien
Luc Mantha
Alain Marcoux
Anne McLaughlin
Pierre Ménard
Andrew Molson
Octane Stratégies
Roger Perrault
Annick Poussart
Louise Rousseau
Luc Thessereault
Michel Thivierge
Bernard Venne

100 $ ET PLUS
AÉAUM
W. David Angus
Thomas et Linda Archambault
Yves Beauchamp
Diane Beauregard
Lyne Bisaillon
Sébastien Boudreau
André Burroughs
Claudette Cardinal
José et Denise de Carvalho
Ross Caton
Marcel Caya
Lucie Charbonneau
Florina Clatisteanu
Anne-Marie Conciatori
Christine Conciatori
Fernand Desautels
Martine Deslauriers
Lucette Drolet
Colette Duhamel
Louis Dulude
Hélène Louise Dupont Elie
Virginia Elliott
Colin Fitzpatrick
Micheline Fournier
Sylvain Gagnon
Daniel Garant
Hélène Gaudreau
Céline Gendron
Renaud Denis Gilbert
Suzanne Godin
Pierre-Alexandre Goyette
Françoise Graham
Stella Guy
Hélène Haineault
Pierre Hallé
Hélène Hamel
Nathalie Hamel
Richard Harnois
Roxanne Hébert-McKenzie
Maria Karteris
Brigitte Lacroix
Michel Lambert
Ève de Lamirande
Berthier Landry
Chantal Landry
Nathalie Langevin
Nicole Latulippe
Yvonne Laurent
Pierre Le François
Claude Leblanc
Marthe Lemery
Dominique Leroux
Ginette Leroux
Julie Leroux
Jean-François Lupien
Éric Major
S. A. Martoni
Benjamin McAusland
Luc Mercier
Claude Meunier
Élisabeth Monast Moreau
Mikaëlle Monfort
Vanessa Mongeau
Sandra Ouimette
Steve Pelletier
Elisabeth Petit
Jean-Luc Pilon
Plomberie J. Jodoin ltée
Louise Pothier
Yvon Richard
Anne Rinfret
Marie-Josée Robitaille
Aline Roby
Camille Rousseau
Louise Rousseau
Sylvie Roy
Suzanne Saint-Onge
Denis Sauvageau
Gregory Taillefer
Katy Tari
Louis Théberge
Michel Therrien
Laurent Thibault
Vahiné inc.
Philippe Valentine
Claude Vivier

ÉTATS FINANCIERS

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

À l'issue de l'exercice 2018, les états financiers présentent un excédent des produits sur les charges de 39 975 $.

La prestigieuse exposition *Reines d'Égypte* et l'événement *La Petite Vie* ont attiré des foules de visiteurs de tous horizons. De plus, l'intérêt pour le Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor et le Collecteur de mémoires ne s'est pas démenti !

Globalement, les revenus autonomes de Pointe-à-Callière ont augmenté substantiellement. Pour autant, le soutien offert à l'exploitation par la Ville de Montréal est toujours essentiel au bon fonctionnement du Musée. Les contributions reçues des gouvernements du Québec et du Canada, de la Fondation Pointe-à-Callière, de l'Administration portuaire de Montréal, de la SDC du Vieux-Montréal, de Tourisme Montréal ainsi que l'appui de plusieurs entreprises privées ont permis au Musée d'offrir aux visiteurs de magnifiques expositions temporaires ou de festives animations dans le Vieux-Montréal. Ces aides précieuses ont également rendu possible le renouvellement des espaces d'expositions permanentes.

Le spectacle multimédia et la crypte archéologique ont également été bonifiés grâce au Programme triennal d'immobilisations et au soutien de la Fondation Pointe-à-Callière. Le déploiement de la plateforme numérique ARCHÉOLAB, consacrée à l'archéologie québécoise, a pour sa part obtenu une aide substantielle du gouvernement du Québec et un appui financier majeur de la Ville de Montréal.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres de la **SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE**

Opinion

Les états financiers résumés, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états résumés des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que la note afférente, sont tirés des états financiers audités de la **SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE** (la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités sur la base des critères décrits à la note 1.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités et du rapport de l'auditeur sur ces derniers.

Les états financiers audités et notre rapport sur ces états

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers audités dans notre rapport daté du 21 mars 2019.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers résumés

La direction est responsable de la présentation des états financiers résumés sur la base du critère décrit à la note 1.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés.*

Mazars, S.E.N.C.R.L.

Montréal, le 21 mars 2019

1 CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique nº A111096

RÉSULTATS RÉSUMÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

	FONDS D'EXPLOITATION $	FONDS DE DÉVELOPPEMENT $	FONDS D'IMMOBILISATIONS $	TOTAL 2018 $	TOTAL 2017 $
PRODUITS					
Droits d'entrée	2 945 179	—	—	2 945 179	1 830 088
Commandites	594 946	—	—	594 946	353 352
Concession et soirées musée	426 675	—	—	426 675	390 917
Boutique	424 939	—	—	424 939	246 149
Location d'exposition	189 647	—	—	189 647	9 000
Intérêts	144 093	7 452	—	151 545	59 025
Autres	108 912	—	—	108 912	134 881
	4 834 391	7 452	—	4 841 843	3 023 412
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	8 934 062	—	2 500 150	11 434 212	10 276 862
	13 768 453	7 452	2 500 150	16 276 055	13 300 274
CHARGES					
Administration	1 739 852	—	—	1 739 852	1 618 800
Immeubles	2 979 295	—	—	2 979 295	2 197 859
Commercialisation	702 175	—	—	702 175	573 462
Expositions – technologies	4 787 848	—	—	4 787 848	3 592 596
Conservation – programmes et services au public	2 050 091	—	—	2 050 091	1 664 683
Communications – marketing	1 467 543	—	—	1 467 543	1 445 108
Intérêts sur la dette à long terme	—	—	641 533	641 533	673 305
Amortissement – immobilisations	—	—	1 760 648	1 760 648	1 557 192
Radiation de Multimedia	—	—	107 095	107 095	—
	13 726 804	—	2 509 276	16 236 080	13 241 697
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	41 649	7 452	(9 126)	39 975	58 577

BILAN RÉSUMÉ

au 31 décembre 2018

	FONDS D'EXPLOITATION $	FONDS DE DÉVELOPPEMENT $	FONDS D'IMMOBILISATIONS $	TOTAL 2018 $	TOTAL 2017 $
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	1 100 373	—	—	1 100 373	547 871
Fonds de gestion de trésorerie, rendement de 1,24 %	7 309 577	555 960	—	7 865 537	8 306 507
Débiteurs	(3 291 525)	41 000	4 295 494	1 044 969	1 166 841
Stocks	82 352	—	—	82 352	88 883
Frais payés d'avance	74 535	—	—	74 535	71 846
Portion à court terme des subventions à recevoir	—	—	6 473 757	6 473 757	6 806 370
	5 275 312	596 960	10 769 251	16 641 523	16 988 318
SUBVENTIONS À RECEVOIR	—	—	18 495 603	18 495 603	19 957 167
IMMOBILISATIONS	—	—	66 472 024	66 472 024	61 823 786
	5 275 312 $	596 960 $	95 736 878 $	101 609 150 $	98 769 271 $
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs	4 504 393 $	—	138 922 $	4 643 315 $	4 795 851 $
Prêts à demande	—	—	249 494	249 494	402 378
Portion à court terme de la dette à long terme	—	—	1 006 363	1 006 363	945 395
	4 504 393	—	1 394 779	5 899 172	6 143 624
DETTE À LONG TERME	—	—	16 794 282	16 794 282	17 620 276
APPORTS REPORTÉS	425 303	—	77 319 551	77 744 854	73 874 504
	4 929 696	—	95 508 612	100 438 308	97 638 404
ACTIF NET					
Investi en immobilisations	—	—	228 266	228 266	237 392
Grevé d'affectation d'origine interne		596 960	—	596 960	574 913
Non affecté	345 616	—	—	345 616	318 562
	345 616	596 960	228 266	1 170 842	1 130 867
	5 275 312	596 960	95 736 878	101 609 150	98 769 271

Pour le conseil d'administration

Andrew Molson, administrateur

Marie-Agnès Thellier, administrateur

Note : pour obtenir les états financiers audités complets et détaillés, vous pouvez visiter notre site www.pacmusee.qc.ca

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET RÉSUMÉ

Exercice clos le 31 décembre 2018

	FONDS D'EXPLOITATION $	FONDS DE DÉVELOPPEMENT $	FONDS D'IMMOBILISATIONS $	TOTAL 2018 $	TOTAL 2017 $
SOLDE AU DÉBUT	344 967	548 508	237 392	1 130 867	1 072 290
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	41 649	7 452	(9 126)	39 975	58 577
Affectation d'origine interne	(41 000)	41 000	—	—	—
SOLDE À LA FIN	345 616 $	596 960 $	228 266 $	1 170 842 $	1 130 867 $

FLUX DE TRÉSORIE RÉSUMÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

	2018 $	2017 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	39 975	58 577
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement – immobilisations	1 760 648	1 557 192
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	107 095	—
Amortissement – apports reportés	(2 014 650)	(1 899 554)
Radiation d'une subvention à recevoir	20 000	—
	(86 932)	(283 785)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(26 849)	105 135
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(113 781)	39 975
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	(6 515 981)	(15 592 676)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur la dette à long terme	(736 582)	(915 490)
Augmentation des subventions à recevoir	(5 360 000)	(14 750 000)
Encaissement sur les subventions à recevoir	7 134 204	22 849 569
Remboursement de prêt à demande	(181 328)	(162 184)
Apports reportés	5 885 000	15 005 285
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 741 294	22 027 180
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	111 532	6 255 854
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT[1]	8 854 378	2 598 524
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN[1]	8 965 910 $	8 854 378 $

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des fonds de gestion de trésorerie.

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

1. ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Les présents états financiers résumés sont tirés des états financiers audités préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date.

La préparation de ces états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les informations qui auront à y être reflétées afin qu'ils soient cohérents dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent, dans tous leurs aspects significatifs, un résumé fidèle de ces états.

La direction a préparé les présents états financiers résumés selon le critère suivant :
les états financiers résumés correspondent aux états financiers audités à l'exception des notes afférentes à ceux-ci.

ACQUISITIONS

En 2018, Pointe-à-Callière a enrichi ses collections par l'acquisition d'une dizaine d'œuvres d'art autochtone. Ces œuvres contemporaines entrent dans les collections du Musée à titre de témoins de notre époque pour les générations futures.

Nadia Myre, *Hair receiver*, impression numérique, 2016 (2018.26.01)

Nadia Myre, *Yonic*, impression numérique, 2010 (2018.26.02)

Nadia Myre, *Pipe Beads*, impression numérique, 2017 (2018.26.03)

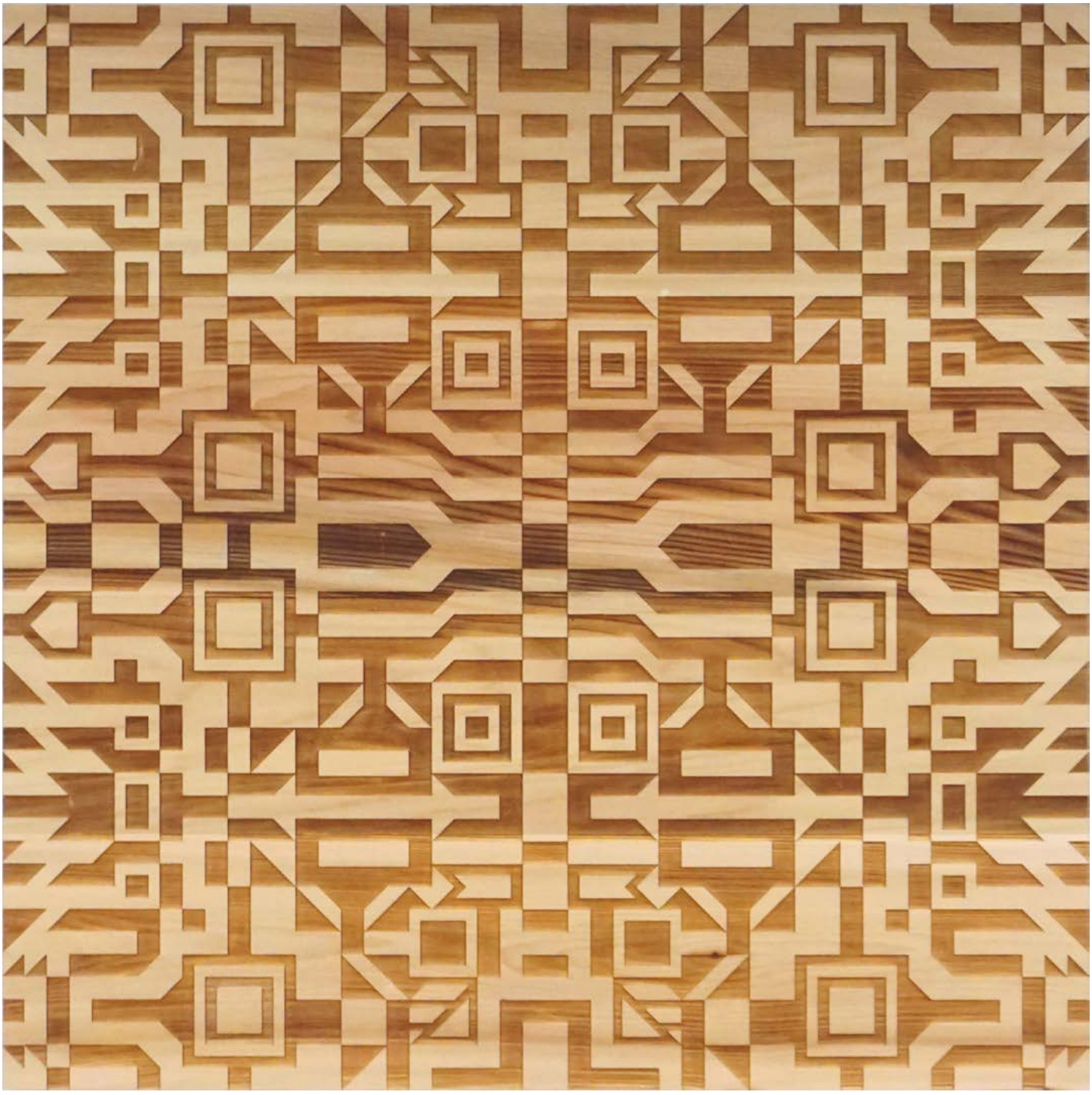

Caroline Monnet, *Lot #XI – Front de la Rivière Désert*, pyrogravure sur bois, 2018 (2018.28.02)

La Société Pointe-à-Callière | Rapport annuel 2018
Avril 2019
Coordination : Marie-Josée Robitaille
Rédaction et révision : Lise Benoit, Métamorphoses
Traduction : Terry Knowles et Pamela Ireland
Photo couverture avant : Caroline Thibault
Photo couverture arrière : Romain Guilbault
Graphisme : Jolin Masson
Impression : Deschamps Impression

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISSN 1195-2067

English version available

POINTE-À-CALLIÈRE
Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal
pacmusee.qc.ca
Montréal

350, place Royale
Montréal (Québec) H2Y 3Y5
Métro Place-d'Armes

MAZARS

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE

RAPPORT FINANCIER

31 DÉCEMBRE 2018

MAZARS, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200
MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 845-3859

6455, RUE JEAN-TALON EST - BUREAU 601
SAINT-LÉONARD - QUÉBEC - CANADA - H1S 3E8
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 355-1630

www.mazars.ca

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

MAZARS

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE

RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 22

MAZARS, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200
MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 845-3859

6455, RUE JEAN-TALON EST - BUREAU 601
SAINT-LÉONARD - QUÉBEC - CANADA - H1S 3E8
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 355-1630

www.mazars.ca

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

MAZARS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

MAZARS, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200
MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 845-3859

6455, RUE JEAN-TALON EST - BUREAU 601
SAINT-LÉONARD - QUÉBEC - CANADA - H1S 3E8
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 355-1630

www.mazars.ca

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

MAZARS

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

MAZARS

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mazars, S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal, le 21 mars 2019

[1] CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE

RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Fonds d'exploitation	Fonds de développement	Fonds d'immobilisations	2018 Total	2017 Total
PRODUITS					
Droits d'entrée	2 945 179 $	- $	- $	2 945 179 $	1 830 088 $
Commandites	594 946	-	-	594 946	353 352
Concession et soirées musée	426 675	-	-	426 675	390 917
Boutique	424 939	-	-	424 939	246 149
Location d'exposition	189 647	-	-	189 647	9 000
Intérêts	144 093	7 452	-	151 545	59 025
Autres	108 912	-	-	108 912	134 881
	4 834 391	7 452	-	4 841 843	3 023 412
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (note 13)	8 934 062	-	2 500 150	11 434 212	10 276 862
	13 768 453	7 452	2 500 150	16 276 055	13 300 274
CHARGES					
Administration	1 739 852	-	-	1 739 852	1 537 492
Immeubles	2 979 295	-	-	2 979 295	2 197 859
Commercialisation	702 175	-	-	702 175	573 462
Expositions – technologies	4 787 848	-	-	4 787 848	3 592 596
Conservation – programmes et services au public	2 050 091	-	-	2 050 091	1 664 683
Communications – marketing	1 467 543	-	-	1 467 543	1 445 108
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	641 533	641 533	673 305
Amortissement – immobilisations	-	-	1 760 648	1 760 648	1 557 192
Radiation de Multimedia	-	-	107 095	107 095	-
	13 726 804	-	2 509 276	16 236 080	13 241 697
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	41 649 $	7 452 $	(9 126) $	39 975 $	58 577 $

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE

BILAN
31 DÉCEMBRE 2018

	Fonds d'exploitation	Fonds de développement	Fonds d'immobilisations	2018 Total	2017 Total
			ACTIF		
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse (note 4)	1 100 373 $	- $	- $	1 100 373 $	547 871 $
Fonds de gestion de trésorerie, rendement de 1,24%	7 309 577	555 960	-	7 865 537	8 306 507
Débiteurs (note 5)	(3 291 525)	41 000	4 295 494	1 044 969	1 166 841
Stocks	82 352	-	-	82 352	88 883
Frais payés d'avance	74 535	-	-	74 535	71 846
Portion à court terme des subventions à recevoir (note 6)	-	-	6 473 757	6 473 757	6 806 370
	5 275 312	596 960	10 769 251	16 641 523	16 988 318
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 6)	-	-	18 495 603	18 495 603	19 957 167
IMMOBILISATIONS (note 7)	-	-	66 472 024	66 472 024	61 823 786
	5 275 312 $	596 960 $	95 736 878 $	101 609 150 $	98 769 271 $
			PASSIF		
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (note 9)	4 504 393 $	- $	138 922 $	4 643 315 $	4 795 851 $
Prêts à demande (note 10)	-	-	249 494	249 494	402 378
Portion à court terme de la dette à long terme (note 11)	-	-	1 006 363	1 006 363	945 395
	4 504 393	-	1 394 779	5 899 172	6 143 624
DETTE À LONG TERME (note 11)	-	-	16 794 282	16 794 282	17 620 276
APPORTS REPORTÉS (note 12)	425 303	-	77 319 551	77 744 854	73 874 504
	4 929 696	-	95 508 612	100 438 308	97 638 404
			ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	-	-	228 266	228 266	237 392
GREVÉ D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE	-	596 960	-	596 960	574 913
NON AFFECTÉ	345 616	-	-	345 616	318 562
	345 616	596 960	228 266	1 170 842	1 130 867
	5 275 312 $	596 960 $	95 736 878 $	101 609 150 $	98 769 271 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Fonds d'exploitation	Fonds de développement	Fonds d'immobilisations	2018 Total	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT	344 967 $	548 508 $	237 392 $	1 130 867 $	1 072 290 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	41 649	7 452	(9 126)	39 975	58 577
Affectation d'origine interne (note 15)	(41 000)	41 000	-	-	-
SOLDE À LA FIN	345 616 $	596 960 $	228 266 $	1 170 842 $	1 130 867 $

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	39 975 $	58 577 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement – immobilisations	1 760 648	1 557 192
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	107 095	-
Amortissement – apports reportés	(2 014 650)	(1 899 554)
Radiation d'une subvention à recevoir	20 000	-
	(86 932)	(283 785)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(26 849)	105 135
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(113 781)	(178 650)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	(6 515 981)	(15 592 676)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur la dette à long terme	(736 582)	(915 490)
Augmentation des subventions à recevoir	(5 360 000)	(14 750 000)
Encaissement sur les subventions à recevoir	7 134 204	22 849 569
Remboursement de prêt à demande	(181 328)	(162 184)
Apports reportés	5 885 000	15 005 285
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 741 294	22 027 180
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	111 532	6 255 854
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 854 378	2 598 524
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN [1]	8 965 910 $	8 854 378 $

[1] La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des fonds de gestion de trésorerie.

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE
DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉS

La Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (ci-après la « Société »), un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu; elle a pour but de développer, gérer et promouvoir le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (ci-après le « Musée »).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Société utilise la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

L'utilisation du fonds d'immobilisations et du fonds de développement est régie par le conseil d'administration.

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux opérations courantes reliées au fonctionnement du Musée.

Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les apports affectés s'y rapportant spécifiquement. Les apports reportés du fonds d'immobilisations regroupent les subventions fédérale, provinciale et municipale ainsi que les dons spécifiquement affectés au financement des immobilisations.

Fonds de développement

Le fonds de développement présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges qui seront affectés à des projets de développement.

Constatation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits (suite)

Les droits d'entrée sont constatés à titre de produits lors de l'admission de la clientèle au Musée. Les produits de la boutique sont constatés lors du transfert des risques et avantages liés au droit de propriété, c'est-à-dire lorsque la marchandise est transférée au client et que le paiement est reçu. Les autres produits comprennent les cotisations de membership et les produits liés aux activités culturelles et ils sont constatés à l'encaissement. Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de biens, de services et de fournitures

La Société bénéficie d'apports de commanditaires et de bénévoles sous forme de biens, de fournitures et de services. La valeur de ces fournitures et services est comptabilisée dans les états financiers à titre de produit à la juste valeur dans la mesure où elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Stocks

Les stocks de la boutique sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations acquises sont inscrites au coût et les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Bâtisses	2,5 %
Multimédia	12,5 %
Expositions permanentes	12,5 %
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	33,3 %

Instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

La Société évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des fonds de gestion de trésorerie, des comptes clients et des sommes et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des prêts à demande et de la dette à long terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Société détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimation

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Utilisation d'estimation

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage d'utilisation d'estimations incluent la durée de vie utile des immobilisations, l'estimation des courus pour les projets non terminés ainsi que les apports reçus sous forme de fournitures et de services. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Au cours de l'exercice, la société a constaté dans ses états financiers des apports reçus sous forme de fournitures et de services dont :

	2018	2017
Publicité	78 550 $	4 146 $
Transports	162 000	97 223
Traiteur et divers	56 279	-
Autres	51 100	16 500
	347 929 $	117 869 $

4. ENCAISSE

L'encaisse du fonds d'exploitation comprend une somme de 36 738 $ libellée en $ US (20 956 $ en 2017).

5. DÉBITEURS

	Fonds d'exploitation	Fonds de développement	Fonds d'immobilisations	2018 TOTAL	2017 TOTAL
Comptes clients	157 255 $	- $	- $	157 255 $	154 869 $
Taxes de vente à recevoir	540 683	-	-	540 683	544 020
Somme à recevoir de la Fondation du Musée, sans intérêts	86 363	-	250 000	336 363	465 415
Subventions à recevoir, sans intérêts	10 668	-	-	10 668	2 537
Somme à recevoir (à payer), sans intérêts	(4 086 494)	41 000	4 045 494	-	-
	(3 291 525) $	41 000 $	4 295 494 $	1 044 969 $	1 166 841 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2018	2017
Subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, à recevoir en 10 versements semestriels, pour la phase 2 du projet de renouvellement des expositions permanentes, dont le montant maximum est de 500 000 $	198 587 $	251 144 $
Subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, à recevoir en 40 versements semestriels, pour les fouilles archéologiques supplémentaires, dont le montant maximum est de 1 215 571 $	1 077 330	1 124 835
Subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, à recevoir en 40 versements semestriels, pour le projet expansion, dont le montant maximum est de 20 015 000 $	15 585 940	16 418 489
Subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, à recevoir en 10 versements semestriels, conditionnelle à l'approbation du rapport final par le ministère, pour le soutien aux expositions permanentes, dont le montant maximum est de 480 000 $	51 301	151 626
Subvention de la Ville de Montréal, à recevoir en fonction de l'avancement des travaux, conditionnelle à l'approbation par l'architecte attestant l'avancement des travaux, pour le projet d'expansion, dont le montant maximum est de 18 009 470 $	900 473	2 077 358
Subvention de la Ville de Montréal, à recevoir en 5 versements égaux, conditionnelle à l'approbation du rapport final par la Ville, pour le projet d'étude de faisabilité, dont le montant maximum est de 500 000 $	34 927	34 927
Subvention de la Ville de Montréal, à recevoir en fonction de l'avancement des travaux, conditionnelle à l'approbation par l'architecte attestant l'avancement des travaux, pour le projet d'expansion, dont le montant maximum est de 12 519 832 $	719 832	719 832
Subvention de la Ville de Montréal, à recevoir en fonction de l'avancement des travaux, conditionnelle à l'approbation par l'architecte attestant l'avancement des travaux, pour le projet de renouvellement des expositions permanentes, dont le montant maximum est de 2 350 000 $	100 275	100 275

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR (SUITE)

	2018	2017
Subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, à recevoir pour le projet d'archéologie numérique pour un montant maximum de 148 000 $	105 695 $	134 090 $
Subvention de la Ville de Montréal, pour une étude de faisabilité relative au projet d'expansion, pour un montant maximum de 220 000 $. Au cours de l'exercice 2018, le 20 000 $ de subvention restant a été radié	-	20 000
Subvention du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole pour la conception d'un nouveau spectacle multimédia pour un montant maximal de 350 000 $	-	105 000
Subvention de la Ville de Montréal, à recevoir en 5 versements pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du Musée pour un montant maximal de 6 000 000 $	550 000	2 000 000
Subvention de la Ville de Montréal, à recevoir en 1 versement de 25 000 $ et un versement de 475 000 $, 30 jours après la signature de la convention, pour le projet de création d'une collection archéologique de référence du Québec pour un montant maximal de 500 000 $	25 000	25 000
Subvention de Parcs Canada jusqu'à concurrence du moindre de 1 000 000 $ ou 50 % des dépenses admissibles effectuées pour l'exécution du projet de conservation du Lieu historique national du Canada du Berceau de Montréal	-	250 961
Subvention de la Ville de Montréal de 6 300 000 $ dont un solde de 1 200 000 $ à recevoir en un versement en 2019, dans le cadre du plan triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal	1 200 000	2 400 000
Subvention de la Ville de Montréal de 950 000 $, à recevoir en un versement de 500 000 $ 30 jours après la signature de la convention, 1 versement de 350 000 $ en octobre 2018 et 1 versement de 100 000 $ en mars 2019, dans le cadre du projet multimédia	100 000	950 000

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR (SUITE)

	2018	2017
Subvention du Ministère du Patrimoine canadien pour l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés dans le cadre du renouvellement du spectacle multimédia, dont le montant maximum est de 500 000 $	50 000 $	- $
Subvention du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, à recevoir selon un échéancier encore à déterminer par le ministère, pour la phase 3 du projet Archéolab.québec dont le montant maximum est de 700 000 $	700 000	-
Subvention de la Ville de Montréal de 4 160 000 $ dont un solde de 3 570 000 $ en 3 versements de 2 130 000 $, 1 000 000$ et de 440 000 $ en 2019, 2020 et 2021, dans le cadre du plan triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal	3 570 000	-
	24 969 360	26 763 537
Portion à court terme	(6 473 757)	(6 806 370)
	18 495 603 $	19 957 167 $

Les encaissements à recevoir au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2019	6 473 757 $
2020	1 893 780 $
2021	1 364 883 $
2022	957 068 $
2023	981 262 $

7. IMMOBILISATIONS

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2018 VALEUR NETTE	2017 VALEUR NETTE
Terrains	311 330 $	- $	311 330 $	311 330 $
Bâtisses	59 427 976 (1)	5 241 908	54 186 068	53 846 456
Multimédia	4 534 096 (1)	28 401	4 505 695	2 232 266
Expositions permanentes	11 961 316 (1)	4 551 519	7 409 797	5 393 331
Mobilier et équipement	1 447 922	1 421 902	26 020	11 617
Matériel informatique	631 699	598 585	33 114	28 786
	78 314 339 $	11 842 315 $	66 472 024 $	61 823 786 $

(1) Des montants de 11 962 197 $ ont été capitalisés pour des projets en cours, qui seront amortis au cours de l'exercice 2019.

8. AVANCES BANCAIRES

La Société dispose d'une ligne de crédit de 600 000 $ portant intérêt au taux de base de la Banque Nationale plus 0,25 %, renouvelable en mai 2019. Cette ligne de crédit est garantie par un acte d'hypothèque de 1er rang grevant l'universalité des créances pour un montant de 1 300 000 $, avec retrait de percevoir la subvention à recevoir du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Au 31 décembre 2018, cette ligne de crédit n'était pas utilisée.

9. CRÉDITEURS

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	2018 TOTAL	2017 TOTAL
Comptes fournisseurs et frais courus	4 222 009 $	- $	4 222 009 $	4 542 375 $
Salaires et vacances à payer	282 383	-	282 383	242 700
Intérêts courus	-	138 922	138 922	-
Sommes à remettre à l'État	-	-	-	10 776
	4 504 392 $	138 922 $	4 643 314 $	4 795 851 $

10. PRÊTS À DEMANDE

	2018	2017
Prêt à demande temporaire pour un maximum de 500 000 $, au taux de 3,40 %, garanti par un acte d'hypothèque mobilière de premier rang sur la subvention payable par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, payable en 10 versements semestriels capital et intérêts, renouvelé et échéant en juin 2022	198 193 $	250 752 $
Prêt à demande temporaire pour un maximum de 480 000 $, au taux de base de la Caisse Centrale Desjardins, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur la subvention payable par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, échéant en avril 2019	51 301	151 626
	249 494 $	402 378 $

11. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Emprunt hypothécaire, au taux de 4,27 %, garanti par un acte d'hypothèque immobilière sur un immeuble d'une valeur nette comptable de 1 382 039 $, renouvelable en juin 2023	827 530 $	890 599 $
Emprunt à terme, au taux de 3,43 %, garanti par un acte d'hypothèque de premier rang grevant l'universalité des créances d'une valeur de 10 000 000 $, renouvelable en juin 2023	8 100 421	8 305 567
Emprunt à terme, au taux de 3,47 %, garanti par un acte d'hypothèque de premier rang grevant l'universalité des créances d'une valeur de 10 015 000 $, renouvelable en juillet 2022	7 697 310	8 117 998

11. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2018	2017
Emprunt à terme, au taux de 3,10 %, garanti par un acte d'hypothèque de premier rang grevant l'universalité des créances d'une valeur de 1 215 571 $, renouvelable en juillet 2020	1 071 433 $	1 119 112 $
Emprunt à terme, au taux de 2,74 %, garanti par un acte d'hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention payable par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, payable en 10 versements semestriels capital et intérêts, échéant en mars 2022.	103 951	132 395
	17 800 645	18 565 671
Portion à court terme	1 006 363	945 395
	16 794 282 $	17 620 276 $

Les remboursements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2019	1 006 363 $
2020	1 041 563 $
2021	1 077 926 $
2022	1 099 639 $
2023	1 121 789 $

Un nouvel emprunt hypothécaire a été signé en octobre 2018, remboursable sur une base d'amortissement de 5 ans à partir de la date du dernier déboursé du prêt. La banque offre un prêt n'excédant jamais 90 % du coût avant taxes des factures en lien avec le projet Archéolab.Québec phase 3 pour un maximum de 700 000 $. Les déboursés du prêt se feront en 12 déboursés selon la demande du Musée, et ce, avant le 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2018, aucune somme n'a été encaissée.

12. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources reçues ou à recevoir au cours de l'exercice qui, non dépensées en vertu d'affectation, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement d'un exercice subséquent ou d'activités non effectuées. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Total 2018	Total 2017
Solde au début	216 151 $	73 658 353 $	73 874 504 $	60 768 773 $
Subventions reçues ou à recevoir pour les exercices suivants (note 13)	335 000	5 550 000	5 885 000	14 955 000
Commandites reçues ou à recevoir pour les exercices suivants	-	-	-	50 285
Montants constatés à titre de produits de l'exercice (note 13)	(75 666)	(1 888 802)	(1 964 468)	(1 813 888)
Montant de commandite constaté à titre de produit de l'exercice	(50 182)	-	(50 182)	(85 666)
Solde à la fin	425 303 $	77 319 551 $	77 744 854 $	73 874 504 $

13. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Total 2018	Total 2017
Subventions et contributions				
Ville de Montréal[1]	8 130 600 $	- $	8 130 600 $	7 385 600 $
Fondation du musée	563 813	150 000	713 813	288 859
	8 694 413	150 000	8 844 413	7 674 459
Subventions				
Gouvernement du Canada				
Ministère du Patrimoine canadien	-	-	-	112 146
Parcs Canada	-	500 000	500 000	1 000 000
Gouvernement du Québec				
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	19 293	-	19 293	-
Ministère de la Culture et des Communications	362 332	1 311 348	1 673 680	647 296
Ministère des Affaires autochtones	5 000	-	5 000	10 000
Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur	2 245	-	2 245	4 500
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation	49 512	-	49 512	-
Autres sources				
Entente ministère de la Culture et des Communications du Québec et Ville de Montréal (MCCQ-Ville)	10 000	-	10 000	15 000
Ville de Montréal	39 992	4 140 000	4 179 992	13 770 000
Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal	-	-	-	150 000
Sphère Québec et Emploi Québec	-	-	-	20 494

13. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (SUITE)

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Total 2018	Total 2017
Jeunesse Canada au travail – Association des musées canadiens et Patrimoine Canada	10 609 $	- $	10 609 $	14 081 $
UQAM	-	50 000	50 000	-
Commandite GPE Lacasse	-	10 000	10 000	-
Subventions et contributions	9 193 396	6 161 348	15 354 744	23 417 975
Apports reportés	(335 000)	(5 550 000)	(5 885 000)	(14 955 000)
	8 858 396	611 348	9 469 744	8 462 975
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	75 666	1 888 802	1 964 468	1 813 888
	8 934 062 $	2 500 150 $	11 434 212 $	10 276 862 $

(1) La Ville de Montréal a informé la Société qu'elle verserait 8 380 600 $ pour l'exercice 2019 à titre de subvention à son Fonds d'exploitation.

14. COLLECTIONS

Ayant comme mission de développer, gérer et promouvoir le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, la Société a rassemblé depuis sa fondation, une collection d'artéfacts ethno-historique, une collection archéologie et une collection de livres rares.

Globalement la collection de la Société est constituée de bustes, lithographies, cartes, artéfacts et livres rares. La valeur de la collection ne figure pas dans les états financiers. Les acquisitions sont comptabilisées comme apports de la Fondation du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière lorsque ceux-ci sont obtenus par l'intermédiaire d'un don ou comme charges dans le Fonds d'exploitation.

Au cours de l'exercice, des artéfacts ont été acquis pour un montant évalué à 1 127 054 $ (150 725 $ en 2017).

15. TRANSFERT INTERFONDS

Le conseil d'administration via une résolution du 6 décembre 2018 a décidé de verser la somme excédentaire des revenus sur les dépenses de l'exercice financier 2018 soit 41 000 $ au fonds de développement.

16. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2018, le solde des engagements contractuels en vertu de contrats de locations-exploitation et d'autres engagements s'établit à 5 471 573 $.

Les versements minimaux des contrats de location et des engagements contractuels des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019	5 231 807 $
2020	158 505 $
2021	35 026 $
2022	24 435 $
2023	21 800 $

17. INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société détient un intérêt économique dans la Fondation du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, qui a pour but de recevoir et d'administrer des dons, legs et autres contributions et d'organiser des campagnes de souscription et d'adhésion pour recueillir des fonds pour le bénéfice de la Société. Les états financiers du Musée incluent une contribution de 713 813 $ (288 859 $ en 2017) de la Fondation et un montant de 336 363 $ à recevoir pour l'exercice courant (465 415 $ en 2017).

La Société assume les dépenses d'administration de la Fondation.

Au 31 décembre 2018, les actifs nets de la Fondation s'élèvent à 5 142 522 $ (4 551 010 $ en 2017).

En 2014, la Fondation a atteint son objectif de 10 millions $ établi dans le cadre de sa toute première campagne majeure. De ce montant, 2 810 448 $ sont des engagements à recevoir au cours des prochaines années.

Toutes ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie convenue entre les parties et est déterminée selon les coûts encourus.

18. POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2018.

La Société gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

18. POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés à une concentration du risque de crédit sont principalement l'encaisse et les fonds de gestion de trésorerie, ainsi que les subventions à recevoir.

La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en investissant de façon prudente, les liquidités disponibles dans des placements monétaires en conformité avec la politique de placements.

Également, la Société évalue, de façon continue, les montants de subventions à recevoir sur la base des montants, dont la réception finale est raisonnablement assurée, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés à une concentration du risque de liquidité sont principalement le découvert bancaire, les comptes fournisseurs, les prêts à demande et la dette à long terme.

La Société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU dimanche 28 avril 2019, à 15 h

Au CM du lundi 13 mai 2019, à 13 h

Article 7.08

30.01	Service du greffe , Direction

Renouvellement de l'état d'urgence déclaré le 26 avril 2019

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU vendredi 3 mai 2019, à 15 h

Au CM du lundi 13 mai 2019, à 13 h

Article 7.09

30.01	Service du greffe , Direction

Renouvellement de l'état d'urgence renouvelé une première fois le 28 avril 2019

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.10

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197034001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé de déposer au comité exécutif et au conseil d'agglomération le rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-03 17:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197034001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Les crues printanières observées ce printemps constituent un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement. Dans ces circonstances, selon l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), la mairesse peut autoriser les dépenses et accorder les contrats requis pour remédier à la situation.
En ce qui concerne les dépenses autorisées et les contrats octroyés en vertu de l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal avant le 26 avril 2019 à 15h45, soit le moment où l'état d'urgence a été déclaré en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S -2.3), au motif que celles-ci étaient nécessaires pour remédier à la situation dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement, un rapport motivé de ces dépenses et contrats doit être déposé au comité exécutif. Ce rapport doit par ailleurs être déposé au conseil (municipal et d'agglomération) de la première séance qui suit.

Par ailleurs, devant l'ampleur des dommages engendrés aux habitations et aux infrastructures par les crues de plusieurs rivières et les pluies importantes, la mairesse de Montréal n'a eu d'autres solutions que de déclarer l'état d'urgence le 26 avril 2019 à 15h45. Des dépenses doivent dans ce contexte être engagées en biens et services pour pallier la situation précaire dans laquelle se retrouvent les sinistrés et prendre les mesures de mitigation nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens touchés.

En ce qui concerne ces actions prises à compter de la déclaration de l'état d'urgence, elles devront faire l'objet d'un rapport distinct au conseil municipal et au conseil d'agglomération conformément aux dispositions prévues à cet effet à la Loi sur la sécurité civile. Ce rapport sera produit ultérieurement par le biais d'un dossier distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire rapport au comité exécutif, puis au conseil de la ville et d'agglomération, des dépenses décrétées et contrats octroyés avant le 26 avril 2019 à 15h45 en vertu de l'article 199 de l'Annexe C de la Charte de la Ville, pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la crue printanière exceptionnelle. Les acquisitions en biens et services sont identifiées sur le document joint et leur coût s'élève à 1 231 158,96 $, taxes non-incluses. Ces dépenses ont été engendrées notamment pour l'acquisition de sacs de sable, de bottes d'eau et de sacs de jute pour permettre la construction de digues dans les zones sinistrées.

JUSTIFICATION

La crue printanière exceptionnelle constitue une situation de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux donnant ouverture à l'application de l'article 199 de l'Annexe C de la Charte de la Ville et permettant à la mairesse de décréter la dépense qu'elle juge nécessaire et octroyer tout contrat requis pour remédier à la situation malgré les règles d'adjudication de contrat prévues aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes applicables à la Ville. Cet article 199 prévoit que la mairesse doit déposer un rapport motivé de ces dépenses et contrats au comité exécutif. Ce rapport est subséquemment déposé au conseil (municipal et d'agglomération) de la première séance qui suit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des dépenses engagées jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45 est donné en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie LEFEBVRE
Secrétaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514-872-3550
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-05-03

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

573.2. Malgré les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation. Dans ce cas, le maire doit faire un rapport motivé au conseil dès la première assemblée qui suit. Cependant, si la municipalité est dotée d'un comité exécutif et si ce comité siège avant la première séance du conseil qui suit, le maire fait un rapport motivé à ce comité. Le rapport du maire est alors déposé au conseil dès la première séance qui suit.

1977, c. 52, a. 22; 2006, c. 60, a. 29.

CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

199. Malgré les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le maire ou, s'il est absent ou empêché d'agir, le président du comité exécutif ou, si ce dernier est également absent ou empêché d'agir, le directeur général peut, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement, décréter la dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat requis pour remédier à la situation.
Le maire, le président du comité exécutif ou le directeur général, selon le cas, doit déposer un rapport motivé de la dépense et du contrat lors de la prochaine séance du comité exécutif. Ce rapport est alors déposé au conseil dès la première séance qui suit.

Le présent article s'applique également, en faisant les adaptations nécessaires, au maire d'un arrondissement

Liste des bons de commande et montants engagés du 18 au 26 avril 2019
Fournisseurs dont le cumul est de plus de 101 100$
Mesures d'urgence - Crue printanière

Nom du fournisseur	BC	Item description	Montant Engagement	Acheteur	BC # Ligne	Centre Resp	Catégorie	Date Création
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340870	2x Pompes Diesel 8" silencieuses - 2 semaines- 1983$/ semaine + transport+surcharge camion 5 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures	12 050.47 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	300120	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340870	2x Boyaux de succion 8" x 10" - 2 semaines-578$/sem	1 725.99 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	300120	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340870	15x Boyaux de renvoi 8"x 25" - 2 semaines-149$/sem	4 497.66 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	300120	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340872	10 x Pompes Diesel 6" silencieuses - 2 semaines/ 1015$/ semaine+ transport x9 +surcharge camion 5 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs	70 761.57 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340872	10x Boyaux de succion 6" x 10" - 2 semaines/ 820/sem	3 359.60 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340872	10x Boyaux de renvoi 6" x 50" - 2 semaines/ 93$/sem+ panier de succion	11 716.60 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340888	4x Pompes Diesel 4" ouvertes - 2 semaines- 752$/sem +transport +surcharge camion 10 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs	6 316.05 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	CONS0201	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340888	6 x Boyaux de succion 6" x 10" - 2 semaines	159.58 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	CONS0201	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340888	16 x Boyaux de renvoi 6" x 50" - 2 semaines	1 444.63 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	CONS0201	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340890	Location: Tour d'éclairage Diesel 4000W (Prix : J:152$ S:489 M:1167 ch	3 080.33 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	CONS0202	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340890	Ouverture du magasin après 5 h 00 (après les heures normales)	209.97 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	CONS0202	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340890	Transport taux horaire camion 10 tonnes	141.73 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	CONS0202	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340890	Frais environnemental	26.25 $	LEARY, GENEVIÈVE	4	303129	CONS0202	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340930	Location de 3 pompes 6" silencieuse diesel 1769,25/sem+transport +surcharge camion 10 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs	23 063.49 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	OUMA0107	21/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340930	Service - Transport de colis (frais de transport)	157.48 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	TREN0111S	21/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340931	Location de 1 pompe 12"- 4692$/sem + m12 pied de tuyau+ 12 paniers+34 tuyaux rigides+ transport période de dégel +ouverture magasin en dehors des heures	23 234.27 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	OUMA0107	21/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340931	Service - Transport de colis (frais de transport)	472.44 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	TREN0111S	21/04/2019

LOCATION BATTLEFIELD QM	1340933	Location de 3 pompes 6" silencieuse diesel 1769,25/sem+transport +surcharge camion 5 tonnes période de dégel	13 177.82 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	OUMA0107	22/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341180	Pompes 6" silencieuses diesel 1769,25/sem+transport +surcharge camion 10 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs et 300" tuyaux.	23 065.49 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	OUMA0107	2019/04/23
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	1 x Pompe 8" silencieuse diesel 1484$/sem	3 474.04 $	COUTURE, DIANE	1	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	12 x Boyaux de succion 12" X 10" - 235$/sem Contrat 5424585	740.16 $	COUTURE, DIANE	2	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	30 x Tuyaux rigides BAUER 12" X 10" - 52$/sem Contrat 5424585	1 637.80 $	COUTURE, DIANE	3	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	1 x Pompe 12" silencieuse Diesel 3300$/sem- Contrat 5424585-transport +surcharge camion 10 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs	23 234.27 $	COUTURE, DIANE	4	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	6 x 8" de tuyaux flexibles, 200 pi	884.45 $	COUTURE, DIANE	5	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	8" boyaux de succion flexibles 2 X 20 pi	740.16 $	COUTURE, DIANE	6	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	Crépine à la succion pour pompes 8" BAUER	784.45 $	COUTURE, DIANE	7	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	80 pieds (4 X 20 pi) tuyaux flexibles pompes de 8" BAUER	100.00 $	COUTURE, DIANE	8	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341377	1 x Pompes diesel 6"- 1015$/ sem+ transport de Bridgeport à Mtl+ surcharge transport camion 5 tonnes zone 1	11 716.60 $	COUTURE, DIANE	1	301103	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341377	1x Paniers de succion 6"	83.99 $	COUTURE, DIANE	2	301103	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341377	1x Boyaux de succion 6" X 20"	83.99 $	COUTURE, DIANE	3	301103	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341652	4 x Pompes 4" location à la semaine - 1314$/sem	6 316.05 $	COUTURE, DIANE	1	300120	OUMA0107L	2019/04/25
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341652	Tuyaux flexibles 200 pieds (location)	740.16 $	COUTURE, DIANE	2	300120	OUMA0107L	2019/04/25
			249 197.54 $					
INNOVEX PRODUITS TECHNIQUES INC.	1340896	Unités de 100 pi de longueur et 8 pi de hauteur	107 726.36 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	MARO0401L	2019/04/19
INNOVEX PRODUITS TECHNIQUES INC.	1340896	Unités de 50 pi de longueur et 8 pi de hauteur	53 196.12 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	MARO0401L	2019/04/19
INNOVEX PRODUITS TECHNIQUES INC.	1340896	Frais de transport	1 049.87 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	TREN0111S	2019/04/19
			161 972.35 $					
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340601	314 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	70 375.22 $	PICARD, GUILLAUME	1	302405	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340601	Consigne de palette	7 874.06 $	PICARD, GUILLAUME	2	302405	TREN0103	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340637	Montant ouvert pour l'achat de sacs de sable en prévision (Ahuntsic-Cartierville)	85 000.00 $	RACINE, DIDIER	1	300120	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340864	125 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	28 150.09 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	300120	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340864	Frais de palette retournable	3 149.62 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	300120	TREN0103	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340866	315 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	70 375.22 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340866	Frais de palette retournable	7 874.06 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	TREN0103	18/04/2019

MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340866	14 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	3 149.62 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340866	Frais de palette retournable	3 149.62 $	LEARY, GENEVIÈVE	4	303129	TREN0103	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340868	1875 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	418 967.15 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	301103	CONS0301	2019/04/18
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340868	Frais de palette retournable	46 876.92 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	TREN0103	2019/04/18
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340883	78 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	17 593.81 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	300120	CONS0301	19/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340883	Frais de palette retournable	1 968.52 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	300120	TREN0103	19/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340944	Ventilateur 16" sur pieds - code fournisseur 97965022	88.15 $	BLANCHETTE, PATRI	1	303129	OUMA0204	22/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340944	Air climatisé 12000 BTU - code fournisseur 2944802	1 215.76 $	BLANCHETTE, PATRI	2	303129	OUMA0204	22/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340944	Rallonges électrique 10m - code fournisseur 0238108	96.55 $	BLANCHETTE, PATRI	3	303129	OUMA0204	22/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340987	200 Palettes de 56 sacs de sable (4.79$/sac)	54 084.70 $	BLANCHETTE, PATRI	2	303129	OUMA0204	2019/04/26
Total des montants engagés			**819 989.07 $**					

Veuillez noter que les montants excluent les taxes applicables. **1 231 158.96 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197034001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , -
Objet :	Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La situation exposée au présent sommaire permet effectivement l'application de l'article 199 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-7017

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-7017
Division : Direction des affaires civiles

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Article 15.01

Déclaration visant à reconnaître Montréal comme ville équitable

ATTENDU QUE, dans le cadre du Sommet mondial en action climatique qui avait lieu du 12 au 14 septembre dernier à San Francisco, la Ville de Montréal s'est engagée à mener une action climatique sobre en carbone qui profitera équitablement à toutes et à tous;

ATTENDU QUE le commerce équitable est une approche alternative au commerce conventionnel, basée sur les principes d'équité, d'approvisionnement socialement responsable et de développement durable;

ATTENDU QUE le commerce équitable offre aux consommateurs un moyen puissant pour réduire la pauvreté dans le monde à travers leurs achats quotidiens, tout en garantissant les droits fondamentaux des agriculteurs;

ATTENDU QUE le Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » prévoit notamment de faire reconnaître Montréal comme ville équitable par Fairtrade Canada;

ATTENDU QUE, pour exercer son devoir d'exemplarité, l'Administration s'est donnée comme priorité organisationnelle 2019 de consommer moins et mieux, et ce, dans une perspective de transition écologique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal procède actuellement à la révision de sa Politique d'approvisionnement afin que soient privilégiés les produits certifiés équitables par des organisations reconnues, dans le respect des lois et règlements applicables;

ATTENDU QUE Fairtrade est un mouvement international qui travaille afin que tous les agriculteurs et les travailleurs bénéficient d'un commerce juste et équitable dont l'objectif est de garantir aux agriculteurs et aux travailleurs les meilleures conditions marchandes possibles;

ATTENDU QUE Fairtrade Canada offre une désignation de « Ville équitable » qui certifie les initiatives locales et l'engagement d'un grand nombre de partenaires, tant au niveau des commerces qui offrent des produits équitables que des organisations communautaires ou du monde politique, qui s'engagent à développer le commerce équitable sur leur territoire;

ATTENDU QUE l'organisme Oxfam Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal et de nombreux partenaires de la collectivité, a mis en place un comité directeur visant à faire reconnaître Montréal comme ville équitable par Fairtrade Canada;

ATTENDU QUE 204 organisations partenaires de la Ville de Montréal et d'Oxfam se sont engagées à cette action dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020;

ATTENDU QUE l'on dénombre plus de 183 points de ventes de produits équitables et 92 restaurants, cafés et services alimentaires offrant des produits équitables sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE, le 10 mai dernier, la responsable de la transition écologique et de la résilience, d'Espace pour la vie et de l'agriculture urbaine au comité exécutif de la Ville de Montréal, Laurence Lavigne Lalonde, a été invitée à recevoir la désignation « ville équitable » lors de la Marche Monde qui réunira quelque 7 000 jeunes de tout le Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est la métropole du Québec et que ses actions peuvent avoir un effet d'entraînement et influencer positivement l'ensemble des villes québécoises;

Il est proposé par Laurence Lavigne Lalonde, responsable de la transition écologique et de la résilience, d'Espace pour la vie et de l'agriculture urbaine, appuyée par Jean-François Parenteau, responsable des services aux citoyens, de l'environnement, de l'approvisionnement et du matériel roulant ainsi que des relations gouvernementales au sein du comité exécutif,

Et résolu :

QUE la Ville de Montréal fasse preuve d'exemplarité en s'approvisionnant de produits certifiés équitables (notamment de café, thé et sucre) pour ses activités administratives et politiques;

QUE la Ville de Montréal élabore un plan d'action afin d'offrir progressivement des produits certifiés équitables (notamment café, thé et sucre), lorsqu'applicable, dans les installations qu'elle exploite (sportives, récréatives et culturelles, entre autres) en intégrant des clauses en ce sens lors de la renégociation de nouvelles ententes, ainsi que dans les événements ou activités qu'elle organise ou finance.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Article 15.02

Déclaration pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU QUE la Fondation Émergence lançait en 2003 la première Journée nationale contre l'homophobie, devenue Journée internationale le 17 mai 2006;

ATTENDU QUE la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est soulignée chaque année le 17 mai, puisque cette date correspond à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

ATTENDU QUE le terme transphobie a été ajouté en 2014 au nom de la Journée internationale contre l'homophobie, pour en faire la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;

ATTENDU QUE toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005) dont un des principes et des engagements est de combattre toutes formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté en 2007 la *Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles* proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT qui avait lieu à Montréal en 2006;

ATTENDU QUE l'année 2019 correspond aux 50 ans de l'adoption du Bill omnibus décriminalisant l'homosexualité au Canada le 14 mai 1969 et qu'avant cette date les relations homosexuelles contrevenaient au Code criminel et étaient punissables d'emprisonnement;

ATTENDU QUE, pour l'édition 2019 de cette Journée internationale, la Fondation Émergence souligne les enjeux liés à la cyberhomophobie et la cybertransphobie, que 73% des personnes LGBTQ+ ont déclaré avoir déjà été personnellement attaquées ou harcelées en ligne et que 35% des jeunes

LGBT qui ont subi de la cyberintimidation ont déclaré avoir eu des idéations suicidaires;

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, appuyée par Nathalie Goulet, responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse au sein du comité exécutif,

Et résolu :

QUE la Ville de Montréal souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2019 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination, à l'encontre de nos concitoyennes et concitoyens LGBTQ+;

QUE la Ville de Montréal débute cette même journée du 17 mai 2019 une consultation en ligne, tant auprès de la population que des organismes LGBTQ+, afin de mieux connaître les besoins de la communauté LGBTQ+ et ainsi de clarifier les orientations et les actions municipales prioritaires qui la concernent.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Article 15.03

Déclaration visant à demander la mise en place d'une mesure alimentaire pour les jeunes en situation de pauvreté à Montréal

Attendu que la mise à jour de la Carte de la défavorisation du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal basée sur les données du recensement de 2016 a été publiée en 2018;

Attendu que le 22 mars dernier, un article du journal Le Devoir relevait que l'arrivée de familles mieux nanties dans certains quartiers montréalais faisait en sorte que 14 écoles primaires dans les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal ne seraient plus financées par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'offre des dîners à 1 $;

Attendu que ces écoles, qui ne bénéficieront plus de cette mesure, sont situées dans plusieurs arrondissements, soit: le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville, Rosemont–La Petite-Patrie, Verdun et LaSalle;

Attendu que, selon le recensement de 2016, quelque 319 000 personnes, soit 19 % de la population de la Ville, vivent en situation de pauvreté, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas les ressources financières suffisantes pour répondre adéquatement à leurs besoins de base comme se loger, se nourrir, se vêtir ou encore se déplacer;

Attendu que cette situation touche 60 650 jeunes montréalais âgés de 0 à 17 ans, soit 19 % de ce groupe d'âge;

Attendu que les mesures alimentaires subventionnées visent à mieux soutenir les jeunes issus de familles vivant en situation de pauvreté;

Attendu que les jeunes vivant en situation de pauvreté peuvent se retrouver dans n'importe quelle école, quel que soit le statut de défavorisation de cette dernière;

Il est proposé par Nathalie Goulet, responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse au sein du comité exécutif, appuyée par Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et Benoît Dorais, président du comité exécutif,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de mettre en place une mesure alimentaire permettant de rejoindre tous les élèves vivant en situation de pauvreté, quelle que soit la caractéristique sociéconomique du quartier dans lequel ils et elles résident.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Article 15.04

Déclaration de solidarité et de remerciements en lien avec les crues printanières du printemps 2019

Attendu que les crues printanières de 2019 ont frappé de nombreuses Montréalaises et de nombreux Montréalais ce printemps;

Attendu que les leçons des inondations de 2017 ont permis à tous les acteurs de l'agglomération d'être mieux préparés face à une autre montée historique des eaux, notamment en ce qui a trait à la préparation et au rehaussement des digues;

Attendu que des centaines d'employées et employés de la Ville de Montréal, des arrondissements et des villes liées ont travaillé d'arrache-pied pendant de nombreuses semaines pour que les zones à risque soient adéquatement préparées et pour que la réponse à la montée des eaux soit optimale;

Attendu que de nombreuses autres organisations sont venues en aide aux sinistrés de la grande région montréalaise, notamment Urgences-Santé et l'Armée canadienne;

Attendu que sans ce travail acharné et dévoué, les dommages causés par les inondations auraient pu être beaucoup plus grands et dévastateurs;

Attendu que les dernières semaines ont donné place à un formidable élan de solidarité de toute la population montréalaise afin de venir en aide aux personnes sinistrées;

Attendu que l'état d'urgence a été déclaré le 26 avril dernier et renouvelé à deux reprises, notamment le 28 avril lors de séances extraordinaires du conseil d'agglomération et du conseil municipal à Pierrefonds, une première à l'extérieur de l'Hôtel de ville depuis 1926;

Attendu que de nombreuses autres communautés ont été affectées par les conditions météorologiques, et que des milliers de personnes doivent composer avec un exil forcé et d'importants dommages matériels;

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, appuyée par Normand Marinacci, maire de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, par Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville, et par Jim Beis,

maire de Pierrefonds-Roxboro,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal remercie chaleureusement l'ensemble de ses employées et employés, qu'il s'agisse des cols bleus, des pompiers, des policiers, des cols blancs ou de tout autre employé ayant contribué à la préparation avant la crue de 2019 et à la réaction rapide et efficace devant une sérieuse montée des eaux;

Que la Ville de Montréal souligne également le magnifique élan de solidarité de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais qui, en cette période difficile, ont donné temps, énergie et ressources pour venir en aide à leurs voisins et concitoyens;

Que la Ville de Montréal exprime toute sa solidarité avec les personnes sinistrées de Montréal et avec l'ensemble des communautés québécoises frappées de plein fouet par les inondations de ce printemps, et invite l'ensemble de la population à continuer de faire preuve de générosité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197711003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78$ pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total des contrats de 54 860 051,85$ à 59 016 675,64$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78$, taxes incluses, pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total du contrat de 54 860 051,85$ à 59 016 675,64$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 09:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197711003**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78$ pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total des contrats de 54 860 051,85$ à 59 016 675,64$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2018-2019 peut être qualifié d'atypique pour les raisons suivantes :

- un début de saison précoce le 13 novembre 2018;
- des températures souvent en dessous de la normale;
- plus de pluie qu'habituellement;
- peu de refonte dû aux périodes de redoux trop courtes;
- plusieurs épisodes de variations de températures importantes causant du gel et du dégel.

Quelques 208 cm de neige sont tombés au cours de l'hiver 2018-2019. Précisons que Montréal reçoit 190 cm lors d'un hiver moyen.

Au-delà des précipitations qui ont été un peu plus abondantes que la normale, le facteur exceptionnel découle de la fréquence des précipitations de neige et de pluie couplé aux variations de températures importantes mais courtes qui ont empêché la neige et la glace de fondre. Ces cocktails météorologiques ont eu comme conséquence une augmentation moyenne de 60% des opérations d'épandage trottoirs (40 au lieu de 25). De plus, il y a eu six opérations complètes de chargement de la neige et une autre opération de chargement partiel. En temps normal, environ 60% de la neige qui tombe est ramassée lors des chargements de la neige. Cette année, ce taux a grimpé à 67%. Conséquemment, nous avons déjà dépassé de 2 millions de mètres cube de neige, les 12 millions qui sont habituellement transportés vers les lieux d'élimination.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses des contrats sont basés sur le coût d'un hiver moyen, en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour quelques contrats de déneigement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Anciens contrats de déneigement clé en main:
Ahuntsic – Cartierville :

CM 18 0635 - 29 mai 2018 - Exercer l'option de prolongation de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) et autoriser une dépense additionnelle pour l'hiver 2018-2019 de 3 203 221,64 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 315 403,23 $ à 11 518 624,82 $, taxes incluses.

CM 17 0419 - 24 avril 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 149 894,79 $, taxes incluses, pour la prolongation de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et d'un contrat de déneigement clé en main à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) majorant ainsi le montant total des contrats de 5 048 853, 40 $ à 8 198 748,19 $, taxes incluses.

Anjou :
CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,09, taxes incluses.

CA 14 12272 - 24 octobre 2014 - Adjudication du contrat numéro 14-13610, relatif au déneigement du secteur no 5 (à l'ouest du boulevard Roi-René) de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc., au montant de 1 665 142,97 $, taxes incluses, option 5 ans (2 soumissionnaires).

Pierrefonds-Roxboro :
CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,09, taxes incluses.

CA 14 29 0308 – 6 octobre 2014 - Octroyer un contrat à Pavages D'Amour inc., pour le déneigement des secteurs 1 et 2 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 1er novembre 2014 au 30 avril 2019, au coût total de 1 612 742,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 14-13859 (TP-2220-1401).

Rosemont - La Petite-Patrie :
CM 18 0228 - 19 février 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 9 764 447,85$ $, taxes incluses, pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie accordés respectivement à A&O Gendron inc.(contrat RPP-31)

CA 12 260162 - 4 juin 2012 - Octroi d'un contrat « A & O Gendron Inc. », pour un montant total de 6 265 123,00 $, taxes incluses, pour le déneigement du territoire N12-31 (option B), du 1er novembre 2012 au 30 avril 2019 - Appel d'offres public 12-12086 - (3 soumissionnaires).

Saint-Laurent :
CM 18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,09, taxes incluses.

CA 14 08 0593 - 7 octobre 2014 - Octroyer des contrats de 3 160 081,84 $ à Groupe IMOG Inc. (secteur 1) et de 3 349 088,61 $ à Ramcor Construction Inc. (secteur 2) pour le déblaiement et le déneigement du secteur industriel ouest de l'arrondissement de Saint-Laurent pour les saisons 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 - Appel d'offres public 14-13815.

Nouveaux contrats de déneigement clé en main:

Ahuntsic – Cartierville :
CM 18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,09, taxes incluses.

CM 16 0770 - 20 juin 2016 - Accorder vingt contrats aux firmes 9055-0344 Québec inc. (DM Choquette), Déneigement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette ltée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinière et paysagiste Marina inc.), Pépinière Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88, taxes incluses.

Saint-Léonard :
CM18 1000 - 20 août 2018 - Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc. (SLE-103) , 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD) (SLE-104 et 106), Les Excavations Payette ltée (SLE-108), Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608.

CM 18 1130 - 17 septembre 2018 - Accorder deux contrats à 9055-0344 Québec inc. (SLE-105) et à Services Uniques J.M. inc. (SLE-107) pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 1 711 200,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17196.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objectif d'augmenter l'autorisation de dépenses de contrats de déneigement clé en main.
Lors de l'octroi de contrats, une demande d'autorisation de dépenses est soumise aux instances municipales. Cette demande vient autoriser l'Administration à dépenser les deniers publics à une fin bien précise, selon un montant tout aussi précis. Normalement cette autorisation de dépenses est basée sur le coût d'un hiver moyen, auquel on a ajouté, selon les cas, des contingences pour couvrir, en termes de précipitations, environ 75% des hivers.

Pour un contrat donné, plus les hivers sont importants en termes de précipitations, plus l'autorisation de dépenses est atteinte rapidement, nécessitant l'autorisation des instances municipales de dépenser des sommes additionnelles. Ces sommes représentent toujours une estimation des dépenses à venir et ne se traduisent pas nécessairement par une dépense réelle.

JUSTIFICATION

Les dépenses reliées à l'hiver atypique 2018-2019 sont venues grugées les autorisations de dépenses de quelques contrats.

Anciens contrats de déneigement clé en main :
Ces contrats sont ceux qui ont été octroyés par les arrondissements avant 2016. La plupart des autorisations de dépenses demandées lors des octrois de contrats étaient basées sur un hiver moyen et n'incluaient pas de contingences. Précisons que cinq des six derniers hivers ont reçu plus de neige que la moyenne. Comme ces contrats sont rémunérés sur la base du nombre de centimètres de neige tombée, ceci a eu un impact direct et significatif sur les autorisations de dépenses.

Nouveaux contrats de déneigement clé en main : Ces contrats de déneigement clé en main sont ceux qui ont été octroyés par le Service de la concertation des arrondissements (SCA) depuis 2016. Les autorisations de dépenses demandées lors des octrois de contrats étaient basées sur un hiver moyen et incluaient une contingence pour couvrir 75% des hivers. Ces contrats sont rémunérés sur la base des opérations effectuées. Par exemple, le chargement de la neige est payé en fonction du nombre de mètres cubes de neige chargée et transportée vers les lieux d'élimination de la neige. À ce sujet, les trois derniers hivers ont été importants: à l'hiver 2016-2017, plus de 14,5 millions de mètres cubes de neige ont été chargés, en 2017-2018 ce fut plus de 18,3 millions et quelques 14,5 millions pour cet hiver. Rappelons que la moyenne se situe à 12 millions de mètres cubes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'autorisation de dépense additionnelle requise est de 4 156 623,78$, taxes incluses. Il s'agit d'une estimation des dépenses à venir et cela ne se traduit pas nécessairement par une dépense réelle. Les montants se répartissent comme suit entre les divers types de contrats:

Autorisation de dépenses additionnelles pour l'hiver 2018-2019 - hiver atypique

Type de contrat	Autorisation de dépenses à ce jour	Autorisation de dépenses additionnelles	Autorisation dépenses finale
Anciens clé en main	36 412 150,65 $	1 148 855,11 $	37 561 005,76 $
Nouveaux clé en main	11 302 615,04 $	2 466 386,28 $	13 769 001,32 $
Sous-total	**47 714 765,69 $**	**3 615 241,39 $**	**51 330 007,08 $**
TPS	2 385 738,28 $	180 762,07 $	2 566 500,35 $
TVQ	4 759 547,88 $	360 620,33 $	5 120 168,21 $
Total	**54 860 051,85 $**	**4 156 623,78 $**	**59 016 675,64 $**

L'autorisation de dépenses additionnelle nécessaire pour chacun des contrats peut être consultée en pièce jointe.

Les crédits sont déjà disponibles au budget du SCA, mais viennent affectés les crédits nécessaires aux paiement de novembre et décembre 2019. Par conséquent, des crédits supplémentaires seront requis d'ici la fin d'exercice 2019. Pour ce faire, un dossier sera présenté ultérieurement aux instances pour l'utilisation de la réserve neige.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation des autorisations de dépenses permettra à l'Administration de payer les adjudicataires pour les services de déneigement rendus cet hiver.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre MUNIZ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alexandre MUNIZ, 21 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-03-25

Autorisation de dépenses additionnelles pour l'hiver 2018-2019 - hiver atypique

Type de contrat	Autorisation de dépenses à ce jour	Autorisation de dépenses additionnelles	Autorisation dépenses finale
Anciens clé en main	36 412 150,65 $	1 148 855,11 $	37 561 005,76 $
Nouveaux clé en main	11 302 615,04 $	2 466 386,28 $	13 769 001,32 $
Sous-total	**47 714 765,69 $**	**3 615 241,39 $**	**51 330 007,08 $**
TPS	2 385 738,28 $	180 762,07 $	2 566 500,35 $
TVQ	4 759 547,88 $	360 620,33 $	5 120 168,21 $
Total	**54 860 051,85 $**	**4 156 623,78 $**	**59 016 675,64 $**

Contrat	AO	Adjudicataire	Autorisations de dépenses			Dépenses				Écart (Autorisation - dépenses)	Autorisation de dépenses additionnelle	Autorisation de dépenses totale	Augmentation de la valeur du contrat (%)
			À l'octroi	Additionnelle	Totale à ce jour	Dépenses réelles (avant H18-19)	Dépenses estimées H18-19	Contingences H18-19 (5%)	Total				
AHU-15	15-14553	Transport Rosemont Inc.	937 296,67 $	- $	937 296,67 $	- $	994 215,32 $	49 710,77 $	1 043 926,09 $	(106 629,42) $	106 629,42 $	1 043 926,09 $	111%
AHU-17	15-14553	Transport Rosemont Inc.	943 196,09 $	- $	943 196,09 $	- $	1 007 709,24 $	50 385,46 $	1 058 094,70 $	(114 898,61) $	114 898,61 $	1 058 094,70 $	112%
AHU-19	15-14553	Pépinière Michel Tanguay Inc.	905 523,01 $	- $	905 523,01 $	- $	1 020 855,89 $	51 042,79 $	1 071 898,68 $	(166 375,67) $	166 375,67 $	1 071 898,68 $	118%
ANJ-05	14-13610	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	1 384 222,96 $	99 659,54 $	1 483 882,50 $	1 210 475,57 $	338 505,73 $	16 925,29 $	1 565 906,59 $	(82 024,09) $	82 024,09 $	1 565 906,59 $	113%
PRF-01	14-13859	Pavages D'Amour Inc.	1 402 689,50 $	113 447,88 $	1 516 137,38 $	1 194 076,02 $	327 869,52 $	16 393,48 $	1 538 339,02 $	(22 201,64) $	22 201,64 $	1 538 339,02 $	110%
RPP-31	12-12086	A & O Gendron Inc.	5 449 117,57 $	1 982 925,07 $	7 432 042,64 $	6 162 093,32 $	1 370 167,44 $	68 508,37 $	7 600 769,13 $	(168 726,49) $	168 726,49 $	7 600 769,13 $	139%
RPP-32	12-12086	Transport Rosemont Inc.	12 031 229,15 $	4 601 193,54 $	16 632 422,69 $	13 834 351,37 $	3 010 894,68 $	150 544,73 $	16 995 790,78 $	(363 368,09) $	363 368,09 $	16 995 790,78 $	141%
SLA-01	14-13815	Groupe Imog Inc.	2 748 494,75 $	436 961,08 $	3 185 455,83 $	2 523 521,09 $	688 435,15 $	34 421,76 $	3 246 378,00 $	(60 922,17) $	60 922,17 $	3 246 378,00 $	118%
SLA-02	14-13815	Ramcor Construction Inc.	2 912 884,20 $	463 309,64 $	3 376 193,84 $	2 673 767,12 $	729 653,00 $	36 482,65 $	3 439 902,77 $	(63 708,93) $	63 708,93 $	3 439 902,77 $	118%
		Totaux			**36 412 150,65 $**				**37 561 005,76 $**		**1 148 855,11 $**	**37 561 005,76 $**	

Hypothèses:
230 cm de neige tombée
1/3 des sorties d'épandage effectuées entre novembre et janvier inclusivement
Ajustement de carburant inclus dans les contingences

Contrat	AO	Adjudicataire	Autorisations de dépenses			Dépenses				Écart (Autorisation - dépenses)	Autorisation de dépenses additionnelle	Autorisation de dépenses totale	Augmentation de la valeur du contrat (%)
			À l'octroi	Additionnelle	Totale à ce jour	Dépenses réelles (avant H18-19)	Dépenses estimées H18-19	Contingences H18-19 (5%)	Total				
AHU-102-1619	16-15049	Groupe Imog Inc.	3 193 203,44 $	349 382,29 $	3 542 585,73 $	2 522 517,93 $	1 207 681,84 $	60 384,09 $	3 790 583,86 $	(247 998,13) $	247 998,13 $	3 790 583,86 $	119%
AHU-103-1619	16-15477	A&O Gendron Inc.	3 027 371,76 $	204 211,21 $	3 231 582,97 $	2 135 898,81 $	1 186 629,24 $	59 331,46 $	3 381 859,52 $	(150 276,55) $	150 276,55 $	3 381 859,52 $	112%
SLE-103-1819	18-16608	Déneigement Fontaine Gadbois Inc.	781 020,00 $	- $	781 020,00 $	- $	1 198 465,56 $	59 923,28 $	1 258 388,84 $	(477 368,84) $	477 368,84 $	1 258 388,84 $	161%
SLE-104-1819	18-16608	Groupe TMD Inc.	725 364,00 $	- $	725 364,00 $	- $	1 063 266,30 $	53 163,32 $	1 116 429,62 $	(391 065,62) $	391 065,62 $	1 116 429,62 $	154%
SLE-105-1819	18-17196	R. Racicot Ltée	768 670,80 $	- $	768 670,80 $	- $	1 072 037,23 $	53 601,86 $	1 125 639,09 $	(356 968,29) $	356 968,29 $	1 125 639,09 $	146%
SLE-106-1819	18-16608	Groupe TMD Inc.	631 884,00 $	- $	631 884,00 $	- $	842 552,29 $	42 127,61 $	884 679,91 $	(252 795,91) $	252 795,91 $	884 679,91 $	140%
SLE-107-1819	18-17196	Les Excavations Payette Ltée	719 653,20 $	- $	719 653,20 $	- $	1 020 157,62 $	51 007,88 $	1 071 165,50 $	(351 512,30) $	351 512,30 $	1 071 165,50 $	149%
SLE-108-1819	18-16608	Les Excavations Payette Ltée	901 854,34 $	- $	901 854,34 $	- $	1 085 957,13 $	54 297,86 $	1 140 254,99 $	(238 400,65) $	238 400,65 $	1 140 254,99 $	126%
		Totaux:			**11 302 615,04 $**				**13 769 001,32 $**		**2 466 386,28 $**	**13 769 001,32 $**	

Hypothèses:
140 cm neige ramassée
1/3 des sorties d'épandage effectuées entre novembre et janvier inclusivement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197711003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78$ pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total des contrats de 54 860 051,85$ à 59 016 675,64$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197711003 - Majoration déneigement clé en main.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514 872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197711004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 049 631,84 $, majorant ainsi le montant total des contrats pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie de 19 322 185,75 $ à 21 371 817,58 $, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 049 631,84 $, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie, majorant ainsi le montant total du contrat de 19 322 185,75 $ à 21 371 817,58 $, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 09:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197711004**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 049 631,84 $, majorant ainsi le montant total des contrats pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie de 19 322 185,75 $ à 21 371 817,58 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2018-2019 peut être qualifié d'atypique pour les raisons suivantes :

- un début de saison précoce le 13 novembre 2018;
- des températures souvent en dessous de la normale;
- plus de pluie qu'habituellement;
- peu de refonte dû aux périodes de redoux trop courtes;
- plusieurs épisodes de variations de températures importantes causant du gel et du dégel.

Quelques 208 cm de neige sont tombés au cours de l'hiver 2018-2019. Précisons que Montréal reçoit 190 cm lors d'un hiver moyen. De plus, il y a eu six opérations complètes de chargement de la neige et une autre opération de chargement partiel. En temps normal, environ 60% de la neige qui tombe est ramassée lors des chargements de la neige. Cette année, ce taux a grimpé à 67%. Conséquemment, nous avons déjà dépassé de 2 millions de mètres cube de neige, les 12 millions qui sont habituellement transportés vers les lieux d'élimination.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses des contrats sont basés sur le coût d'un hiver moyen, en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour quelques contrats reliés aux lieux d'élimination de la neige.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Contrat d'exploitation des lieux d'élimination de la neige :
CM18-0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 $, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,08 $, taxes incluses.

CM15 1096 - 21 septembre 2015 - Octoyer à Gaston Contant inc. un contrat de gestion du

lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput pour un montant maximal de 1 856 691 $ (taxes et contingences incluses) et à Groupe IMOG inc. un contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens pour un montant maximal de 1 515 601$ (taxes et contingences incluses), Appel d'offres 15-14544, 3 soumissionnaires pour Armand-Chaput et 6 soumissionnaires pour Thimens.

CA14 0547 - Octroyer un contrat au montant de 343 890,23 $ à Gestion Industrielle Maintenance Man Inc. pour l'exploitation des chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour les saisons 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 - Appel d'offres public 14-13740.

CM09 0990 - 30 novembre 2009 - Approuver le nouveau bail par lequel la Ville loue de Lafarge Canada Inc. un emplacement dans la carrière Lafarge située au 9999, rue Sherbrooke Est, pour l'élimination et l'entassement du 1er novembre 2009 au 15 avril 2019, au loyer de 1,25 $ le mètre cube et aux autres conditions prévues au bail.

Contrat de location de machinerie opérée :

CM18 0978 - 20 août 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66 $, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation ltée (9082-8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc., pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres publics 14-13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99 $ à 5 362 494,65 $, taxes incluses

CM18 1245 - 22 octobre 2018 - Accorder 2 contrats à Groupe Contant inc. pour la location de souffleuses à haute puissance avec opérateurs, pour le lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 532 495,22 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17180 (1 soum.)

CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,09, taxes incluses

CM17 1229 - 25 septembre 2017 - Accorder 6 contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs à 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.; Blais Jean-Louis; Les Entreprises Daniel Robert inc.; Réhabilitation Du O inc. pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et de la Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre 1 an et 3 ans, avec option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 803 815,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16322 (11 soum.)

CA14 130199 - 7 juillet 2014 - Soumission - Location de souffleuses à haute puissance avec opérateurs pour le dépôt à neige Langelier - Appel d'offres numéro 14-13545 - Y & R PAQUETTE INC. - Pour une durée de cinq ans - Au montant annuel de 342 050,62 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objectif d'augmenter l'autorisation de dépenses des contrats d'exploitation de lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie opérée. Lors de l'octroi de contrats, une demande d'autorisation de dépenses est soumise aux

instances municipales. Cette demande vient autoriser l'Administration à dépenser les deniers publics à une fin bien précise, selon un montant tout aussi précis. Normalement cette autorisation de dépenses est basée sur le coût d'un hiver moyen, auquel on a ajouté, selon les cas, des contingences pour couvrir, en termes de précipitations, environ 75% des hivers.

Pour un contrat donné, plus les hivers sont importants en termes de précipitations, plus l'autorisation de dépenses est atteinte rapidement, nécessitant l'autorisation des instances municipales de dépenser des sommes additionnelles. Ces sommes représentent toujours une estimation des dépenses à venir et ne se traduisent pas nécessairement par une dépense réelle.

JUSTIFICATION

Les dépenses reliées à l'hiver atypique 2018-2019 sont venues grugées les autorisations de dépenses de quelques contrats.
Contrat d'exploitation des lieux d'élimination de la neige :
Ces contrats sont rémunérés au mètre cube de neige déchargées. L'augmentation des volumes de neige déchargées a influencé directement les autorisations de dépenses.

Contrats de location de machinerie opérée :
Cette machinerie (tracteur-chargeur, bouteur, bélier mécanique, etc.) est utilisée dans les lieux d'élimination de la neige. L'augmentation des volumes de neige chargées et transportées influence directement le nombre d'heures travaillées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'autorisation de dépense additionnelle requise est de 2 049 631,84 $, taxes incluses. Il s'agit d'une estimation des dépenses à venir et cela ne se traduit pas nécessairement par une dépense réelle. Les montants se répartissent comme suit entre les deux types de contrats.

Autorisation de dépenses additionnelles pour l'hiver 2018-2019 - hiver atypique

Type de contrat	Autorisation de dépenses à ce jour	Autorisation de dépenses additionnelles	Autorisation dépenses finale
Exploitation	13 376 075,39 $	961 596,00 $	14 337 671,39 $
Location horaire	3 429 478,64 $	821 080,10 $	4 250 558,74 $
Sous-total	**16 805 554,03 $**	**1 782 676,09 $**	**18 588 230,12 $**
TPS	840 277,70 $	89 133,80 $	929 411,51 $
TVQ	1 676 354,01 $	177 821,94 $	1 854 175,95 $
Total	**19 322 185,75 $**	**2 049 631,84 $**	**21 371 817,58 $**

L'autorisation de dépenses additionnelle nécessaire pour chacun des contrats peut être consultée en pièce jointe.

L’augmentation des dépenses relatives à l’activité neige requiert l’utilisation des crédits prévus pour les paiements des contrats de cette même activité pour les mois de novembre et décembre 2019. Par conséquent, des crédits supplémentaires seront requis d’ici la fin d’exercice 2019. Pour ce faire, un dossier sera présenté ultérieurement aux instances pour l’utilisation de la réserve neige.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation des autorisations de dépenses permettra à l'Administration de payer les adjudicataires pour les services de déneigement rendus cet hiver et pour les hivers à venir, dans le cas où les contrats se poursuivent

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre MUNIZ, Service de l'approvisionnement
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement
Renée VEILLETTE, Service de l'approvisionnement
Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 25 mars 2019
Eliane CLAVETTE, 21 mars 2019
Renée VEILLETTE, 21 mars 2019
Alexandre MUNIZ, 21 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-03-25

Autorisation de dépenses additionnelles pour l'hiver 2018-2019 - hiver atypique

Type de contrat	Autorisation de dépenses à ce jour	Autorisation de dépenses additionnelles	Autorisation dépenses finale
Exploitation	13 376 075.39 $	961 596.00 $	14 337 671.39 $
Location horaire	3 429 478.64 $	821 080.10 $	4 250 558.74 $
Sous-total	**16 805 554.03 $**	**1 782 676.09 $**	**18 588 230.12 $**
TPS	840 277.70 $	89 133.80 $	929 411.51 $
TVQ	1 676 354.01 $	177 821.94 $	1 854 175.95 $
Total	**19 322 185.75 $**	**2 049 631.84 $**	**21 371 817.58 $**

Arr.	LEN	Adjudicataire	Type	Appel d'offres	Autorisations de dépenses			Dépenses			Écart (Autorisation - dépenses)	Autorisation dépenses additionnelle	Autorisation dépenses finale	Augmentation de la valeur du contrat (%)
					À l'octroi	Additionnelles	Totale à ce jour	Dépenses réelles (avant H18-19)	Dépenses estimées H18-19	Total				
MHM	LAF	Lafarge Canada Inc.	Exploitation	Bail	9 308 530.00 $	553 543.70 $	9 862 073.70 $	9 211 461.44 $	1 519 986.21 $	10 731 447.65 $	(869 373.949) $	869 373.95 $	10 731 447.65 $	115%
RDP	A-C	Groupe Contant Inc.	Exploitation	15-14544	1 614 865.09 $	131 055.20 $	1 745 920.29 $	1 292 445.37 $	529 275.87 $	1 821 721.24 $	(75 800.947) $	75 800.95 $	1 821 721.24 $	113%
SLA	THI	Groupe Imog Inc.	Exploitation	15-14544	1 318 200.84 $	150 780.56 $	1 468 981.40 $	1 072 565.08 $	396 526.00 $	1 469 091.08 $	(109.680) $	109.68 $	1 469 091.08 $	111%
SLA	STI et JPS	Entreprise Maintenance Man Inc.	Exploitation	14-13740	299 100.00 $	- $	299 100.00 $	231 524.42 $	83 887.00 $	315 411.42 $	(16 311.42) $	16 311.42 $	315 411.42 $	105%
				Totaux	**12 540 695.93 $**	**835 379.46 $**	**13 376 075.39 $**			**14 337 671.39 $**		**961 596.00 $**	**14 337 671.39 $**	

Hypothèses:
Volume de neige transporté dans les LEN

Arr.	LEN	Adjudicataire	Appareil	Appel d'offres	Autorisations de dépenses			Dépenses			Écart (Autorisation - dépenses)	Autorisation de dépenses additionnelle	Autorisation dépense finale	Augmentation de la valeur du contrat (%)
					À l'octroi	Additionnelles	Totale à ce jour	Dépenses réelles (avant H18-19)	Dépenses estimées H18-19	Total dépenses				
AHU	JPA	9154-6937 Québec Inc. (Location Guay Inc.)	Rétrocaveuse	16-15515	50 734.19 $	- $	50 734.19 $	- $	59 797.31 $	59 797.31 $	(9 063.12) $	9 063.12 $	59 797.31 $	118%
MHM	DLA	JMV Environnement Inc.	Rétrocaveuse	16-15515	48 531.60 $	- $	48 531.60 $	- $	57 553.33 $	57 553.33 $	(9 021.73) $	9 021.73 $	57 553.33 $	119%
PMR	IBE	9082-8179 Québec Inc. (De Luca)	Rétrocaveuse	15-14613	40 143.60 $		40 143.60 $	- $	42 433.63 $	42 433.63 $	(2 290.03) $	2 290.03 $	42 433.63 $	106%
PRF	A13	Transport Camille Dionne (1991)	Bélier	15-14613	59 657.86 $		59 657.86 $	- $	69 401.30 $	69 401.30 $	(9 743.44) $	9 743.44 $	69 401.30 $	116%
SLA	JPS	9154-6937 Québec Inc. (Location Guay Inc.)	Rétrocaveuse	15-14613	27 487.21 $	- $	27 487.21 $	- $	54 229.50 $	54 229.50 $	(26 742.29) $	26 742.29 $	54 229.50 $	197%
SLA	STI	Robert Lapointe transport inc.	Tracteur-Chargeur	18-17180	61 440.00 $	- $	61 440.00 $	- $	89 600.00 $	89 600.00 $	(28 160.00) $	28 160.00 $	89 600.00 $	146%
SLE	LAN	Y & R Paquette Inc.	SHP	14-13545	1 487 500.01 $	511 951.00 $	1 999 451.01 $	1 793 151.99 $	688 111.20 $	2 481 263.19 $	(481 812.18) $	481 812.18 $	2 481 263.19 $	167%
S-O	BUT	9154-6937 Québec Inc. (Location Guay Inc.)	2 Rétrocaveuse	15-14613	100 786.45 $	- $	100 786.45 $	- $	119 893.99 $	119 893.99 $	(19 107.54) $	19 107.54 $	119 893.99 $	119%
VER	VER	Transport Camille Dionne (1991)	Mini-pelle excavatrice	15-14613	21 450.19 $	- $	21 450.19 $	- $	23 467.52 $	23 467.52 $	(2 017.33) $	2 017.33 $	23 467.52 $	109%
VMA	FUL	9154-6937 Québec Inc. (Location Guay Inc.)	2 Rétrocaveuse	16-15515	101 468.38 $	- $	101 468.38 $	- $	115 365.06 $	115 365.06 $	(13 896.68) $	13 896.68 $	115 365.06 $	114%
VSP	CSM	Jean-Louis Blais	Tracteur-Chargeur	17-16322	62 173.44 $	- $	62 173.44 $	- $	75 978.38 $	75 978.38 $	(13 804.94) $	13 804.94 $	75 978.38 $	122%
VSP	CSM	Entretien St-Louis inc	2 Tracteurs-Chargeurs	17-16454	68 094.72 $	- $	68 094.72 $	- $	83 291.75 $	83 291.75 $	(15 197.03) $	15 197.03 $	83 291.75 $	122%
VSP	CSM	9154-6937 Québec Inc. (Location Guay Inc.)	2 Rétrocaveuse	17-16322	73 954.32 $	- $	73 954.32 $	- $	80 561.52 $	80 561.52 $	(6 607.20) $	6 607.20 $	80 561.52 $	109%
VSP	CSM	Les entreprises Daniel Robert Inc.	2 Tracteurs-Chargeurs	17-16322	135 005.18 $	- $	135 005.18 $	- $	153 200.27 $	153 200.27 $	(18 195.09) $	18 195.09 $	153 200.27 $	113%
VSP	CSM	Groupe Contant Inc.	SHP (800HP)	18-17180	257 040.00 $	- $	257 040.00 $	- $	285 600.00 $	285 600.00 $	(28 560.00) $	28 560.00 $	285 600.00 $	111%
VSP	CSM	Groupe Contant Inc.	SHP (1150HP)	18-17180	206 100.00 $	- $	206 100.00 $	- $	320 600.00 $	320 600.00 $	(114 500.00) $	114 500.00 $	320 600.00 $	156%
VSP	CSM	Groupe Contant Inc.	2 tracteurs chargeurs	18-17180	115 960.49 $	- $	115 960.49 $	- $	138 322.00 $	138 322.00 $	(22 361.51) $	22 361.51 $	138 322.00 $	119%
				Totaux	**2 917 527.64 $**	**511 951.00 $**	**3 429 478.64 $**			**4 250 558.74 $**		**821 080.10 $**	**4 250 558.74 $**	

Hypothèses:
Carburant: même % que l'hiver 2017-2018

Nombre d'heure calculé en fonction du nombre de quarts de travail :
Au 30 janvier, 33 quarts
Au 6 février, 44 quarts
Au 21 février, 57 quarts
Au 28 février, 69 quarts
Au 15 mars, 80 quarts
En comptant 10h par quart pour la machinerie, sauf pour les souffleuses 12h
L'estimation des heures restant "pour finir l'année" est majorée de 15% de contingences

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197711004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 049 631,84 $, majorant ainsi le montant total des contrats pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie de 19 322 185,75 $ à 21 371 817,58 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197711004 - Majoration exploitation site à neige.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514 872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1198023001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 598 876,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10302 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Services Infraspec inc., seul soumissionnaire conforme pour le contrat de réparations ponctuelles de conduites d'égout, au montant total de 598 876,04 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public # 10302 ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 11:07

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198023001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 598 876,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10302 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réparations ponctuelles d'égouts secondaires sont identifiés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau, à la suite à d'inspections télévisées de conduites d'égout. Ces travaux de réparation font partie des interventions qui contribuent à assurer la pérennité des infrastructures collectives et à améliorer le niveau de service aux citoyens.
Les conduites d'égout à réparer présentent plusieurs anomalies telles que des fractures, des trous et des déformations constatées lors d'inspections. La nature de ces bris ainsi que les caractéristiques des conduites rendent possible une réparation par l'intérieur, sans tranchée, par un entrepreneur spécialisé.

Ces techniques sans tranchée comportent de nombreux avantages comparativement aux méthodes traditionnelles de réparation par excavation, notamment :

· réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la réparation par excavation;
· rapidité dans la réalisation des travaux;
· réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· rapidité de la remise en état des lieux;
· réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la réparation par excavation;
· maintien de la circulation durant les travaux.

Les dégradations ponctuelles des égouts nécessitent une intervention rapide de réparation et de réhabilitation pour éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a procédé à un appel d'offres pour l'octroi de travaux

de réparations ponctuelles de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO le 26 février 2019. Deux addendas ont été mis, l'addenda no 1 le 1er mars 2019 et l'addenda no 2 le 12 mars. Les addendas concernent le changement de quantités dans le bordereau de soumission et le report de la date d'ouverture de soumission au 19 mars 2019. La soumission est valide pendant cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture le 19 mars 2019, soit jusqu'au 17 juillet 2019. La durée de publication de l'appel d'offres a été de 21 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE18 1225 du 01 août 2018, d'accorder un contrat à chacune des firmes : Services Infraspec inc., lot A (30 réparations) pour un montant de 483 185,10 $ (taxes incluses) et Clean Water Works inc., lot B (15 réparations) pour un montant de 491 421,55 $ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 10269

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de réparation ponctuelle sur divers tronçons d'égouts secondaires de la Ville de Montréal. Il y aura 32 réparations à faire. La liste des réparations par rue et par tronçon de conduites d'égout est en pièce jointe.
L'octroi du contrat sera attribué au plus bas soumissionnaire conforme.

La liste des rues où auront lieu les travaux de réparation de conduites d'égout secondaires est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences pour ce contrat a été fixée à 10 % du coût des travaux (taxes incluses).

JUSTIFICATION

Sur 3 preneurs de cahier des charges, une (1) firme a déposé une soumission, soit une proportion de 33 %. En ce qui concerne les motifs de désistement et suite à nos demandes , aucune des deux les firmes n'a répondu.
Les prix de la soumission et les documents relatifs à la soumission conforme ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SÉAO) est en pièce jointe.

Les tableaux des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résument la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (taxes inclues)
Services Infraspec inc.	479 100,83 $
Estimation des professionnels internes ($)	544 406,63 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ($)	0 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	- 65 305,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-12 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes ($)	0 $

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes (%)	0 %

L'estimation des professionnels internes a été réalisée à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux similaires. Il s'agit du deuxième contrat de cette nature à la ville de Montréal avec des quantités aussi importantes de réparations ponctuelles de conduites d'égouts et un délai de réalisation aussi court (150 jours).

Il y a un écart favorable entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission de 12 % .

La DRE a procédé à l'analyse de la soumission reçue et a constaté que l'écart favorable se retrouve dans les articles de réhabilitation par chemisage ponctuel. Ce type de travaux spécialisés est difficilement mesurable et par conséquent l'estimation de leurs coûts. L'écart moyen des coûts des articles de réhabilitation est d'environ -10 %.

Compte tenu du fait que l'écart de -12 % reste dans les limites d'écart acceptable pour ce type de travaux et reflète les coûts sur le marché, la DRE recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Services Infraspec Inc.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des différentes listes des entreprises de la RENA et des firmes à rendement insuffisant, ont été faites.

Services Infraspec inc., 4585 boulevard Lite, Laval (Qc) H7C 0B8, a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 juin 2019.

L'adjudicataire recommandé Services Infraspec Inc., détient une attestation de l'autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 6 décembre 2017. L' attestation est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif au contrat est de 598 876,04 $ incluant le budget de contingences à prévoir (10 %) de 47 910,08 $, le budget pour les variations de quantités à prévoir (15%) de 71 865,12 $ et les taxes, ce qui représente une dépense nette de 546 853,56$.
Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché peut impliquer une détérioration accrue des conduites d'égout et pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un stratégie de communication, selon les besoins, sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de

panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2019
Début des travaux : fin mai 2019

Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 4 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim RAYASSE
Ingénieur

Tél : 514 872-9399
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Rémi LACROIX
Chef de section intervention

Tél : 514 872-3973
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023

Approuvé le : 2019-03-22

Approuvé le : 2019-04-12

Liste des défauts à réparer

Arrondissement	No de Plan	Rue	De	À	Type de Chaussée	Juridiction de la rue	ID conduite	Dia. (mm)	Matériau	Longueur conduite (m)	N° de Regard Amont	N° de Regard Aval	Type de réseau	Année Inspection	Type insp.	Déficience (localisation)
Saint-Léonard	SLD-2019-01	Comtois	Jarry	Fadette	Souple	Locale	5279120	450	Béton armé	82	25350	25351	Combiné	2015	CCTV	Bris (Conduite d'égout) au joint entre 12h et 1h à 71.1 m du R. 25350;
Saint-Léonard	SLD-2019-01	Comtois	Jarry	Fadette	Souple	Locale	5279120	450	Béton armé	82	25350	25351	Combiné	2015	CCTV	Bris (Conduite d'égout) au joint à 3 h et à 78.6 m du R. 25350;
Saint-Léonard	SLD-2019-01	Comtois	Jarry	Fadette	Souple	Locale	5279120	450	Béton armé	82	25350	25351	Combiné	2015	CCTV	Bris (Conduite d'égout) au joint entre 7h et 9h à 79.3 m du R. 25350
Saint-Léonard	SLD-2019-02	Dollier	Angevins	Paimpol	Souple	Locale	5284521	600	Béton armé	66,5	28136	28137	Combiné	2017	CCTV	Trou à 10h, Armature visible au trou à 26,6 m du regard 28136
Saint-Léonard	SLD-2019-02	Dollier	Angevins	Paimpol	Souple	Locale	5284521	600	Béton armé	66,5	28136	28137	Combiné	2017	CCTV	Bris (Conduite d'égout) au joint à 10 h et à 58,80 m du regard 28136
Saint-Léonard	SLD-2018-A-03	Jarry Est	Jean-Nicolet	Cap	Souple	Artère	5281371	600	Béton armé	0	24467	24459	Combiné	2017	CCTV	Fractures de 48m à 53m à partir du regard 24467
Saint-Léonard	SLD-2018-A-05	Lacordaire	Bourdaloue	Jean-Talon	Souple	Artère	5283689	375	Béton armé	0	20054	20052	Combiné	2017	CCTV	Bris (circulaire avec ouverture au joint) 12m à partir du regard 20054
Saint-Léonard	SLD-2018-A-06	Lambaréné	Long-Sault	Jamay	Souple	Locale	5284867	450	Béton armé	85	26800	49596	Combiné	2016	CCTV	Trou et bris à 42,8m, de 11h à 3h à partir du regard 26800
Saint-Léonard	SLD-2018-A-08	Meaux	Grandes-Prairies	J.-B.-Martineau	Souple	Artère	5283904	600	Béton armé	28	26570	26569	Combiné	2017	CCTV	Joint décalé 5-10% à 23m à partir du regard 26570
Saint-Léonard	SLD-2018-A-09	Padoue	Pesant	Nice	Souple	Locale	5282146	375	Béton armé	7	23889	23891	Combiné	2016	CCTV	Bris vide visible derrière le défaut, au joint entre 2h et 5h et fissure longitudinale à 12 h à 3,70 m du regard 23889
Saint-Léonard	SLD-2019-03	Jarry Est	24e avenue	25e avenue	Souple	Locale	5270195	300	Béton armé	56,0	5060521	5060520	Combiné	2017	CCTV	Trou à 8h, à 48.4 m de R 5060521
Saint-Léonard	SLD-2019-04	Chenet	Albert-Lozeau	Perthuis	Souple	Locale	5279217	450	Béton armé	66,0	20264	20265	Combiné	2017	CCTV	Trou sol visible derrière le défaut au joint entre 7h et 9h sous le racc. à 9,10 m de R 20264
Saint-Léonard	SLD-2019-07	Viau	Viterbe	Millet	Souple	Locale	5280483	450	Béton armé	56,0	26163	26182	Combiné	2016	CCTV	Fracture multiples entre 12 h et 12h à 12,60 m du regard 26182
Saint-Léonard	SLD-2019-07	Viau	Viterbe	Millet	Souple	Locale	5280484	450	Béton armé	83,0	26182	24657	Combiné	2016	CCTV	Fracture circulaire , entre 12h et 12h à 81,2 m de R 26182
Saint-Léonard	SLD-2019-04	Albert-Lozeau	Albert-Lozeau	Chenet	Souple	Locale	5279216	450	Béton armé	13,0	20263	20264	Combiné	2017	CCTV	Fracture multiples entre 9h et 2h au joint à 1,60 m de R20264
Saint-Léonard	SLD-2019-05	Jean-Talon	Daudet	Provencher	Souple	Locale	5280533	750	Béton armé	0	26006	26007	Combiné	2012	CCTV	Bris (Conduite d'égout) au joint , entre 9h et 11h à 29.90 m de R 26006
Saint-Léonard	SLD-2019-06	Jean-Talon	Langelier	#6550 Jean-Talon	Souple	Locale	5284561	450	Béton armé	0	22559	22560	Combiné	2017	CCTV	Bris (Conduite d'égout) au joint , entre 12h et 2h à 57,40 m de R 22560
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-08	D'Aragon	#5827-31 D'Aragon	Jolicoeur	Rigide	Locale	5305885	600x900	Brique	74	5053843	5053842	Combiné	2015	CCTV	Usure de la paroi brique et mortier entre 7h et 9h à 34,5m de 5053843 vers 5053842
Le Sud-Ouest	SDO-2019-B-02	Jogues	Allard	Trinitaires	Rigide	Locale	5308617	600x900	Brique	90	5053244	5053245	Combiné	2016	CCTV	Trou sol visible à 8h à 82m et autour d'un drain à 10h à 87m de 5053244 vers 5053245.
Le Sud-Ouest	SDO-2019-B-01	Jogues	Springland	Allard	Rigide	Locale	5307397	600x900	Brique	82	5070444	5070443	Combiné	2016	CCTV	Trou sol visible et vide visible autour d'un drain à 2h à 38m de 5070443 vers 5070444
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-10	Lamont	Allard	Trinitaires	Souple	Locale	5307753	600x900	Brique	80	5053122	5053121	Combiné	2016	CCTV	Briques déplacées et possible affaissement du radier entre 7h et 9h entre 39m et 41,5m de 5053122 vers 5053121.
LaSalle	LAS-2018-A-01	64e Avenue	Beyries	Hepworth	Souple	Locale	5324018	375	Béton armé	71	29640	21794	Combiné	2014	CCTV	Bris au joint à 65.70 m du R29640 vers R21794 (Joint décalé 5-10%)
Lasalle	LAS-2018-A-02	Boulevard Champlain	Dollard	35e Avenue	Souple	Artère	5323224	375	Béton armé	57	21364	21370	Combiné	2012	CCTV	Bris sol visible à 5.0m du R21364 vers R21370 (trou au-dessus du raccordement)
Lasalle	LAS-2018-A-03	Bourbonnais	Bédard	Avenue dollard	Souple	Locale	5323399	600	Béton armé	79	35504	25994	Combiné	2013	CCTV	Trou sol visible à 45.7mdu R 25994 vers 35504
LaSalle	LAS-2018-A-06	Pauline	Danièle	Jacqueline	Souple	Locale	5324238	375	Béton armé	106	19335	19336	Combiné	2015	CCTV	Bris au joint à 6.8m du R19335 vers R19336 (Joint Décalé 5%)
Lasalle	LAS-2018-A-07	Terrasse Duquette	Centrale	Centrale	Souple	Artère	5324597	375	Béton armé	35	23209	23210	Combiné	2013	CCTV	Fractures multiples à 30.4m du R23210 vers 23209
CDN-NDG	CDN-2018-A-02	Décarie	Sherbrooke	Côte-Saint-Antoine	Rigide	Artère	15031015	750	Béton armé	0	15031016	5083526	Combiné	2014	CCTV	Bris de conduite au joint à 60,30m à partir du regard 15031016 (Défaut sur la dernière feuille)
CDN-NDG	CDN-2018-A-03	Vimy	Barclay	Bates	Rigide	Artère	5290845	450	Béton armé	62	5088081	5088080	Combiné	2017	CCTV	Trou avec sol visble sous le raccordement à 21,70m à partir du regard 5088081
CDN-NDG	CDN-2018-A-04	Montclair	Sherbrooke	Monkland	Rigide	Locale	5308312	225	Grès/Béton armé	0	5085751	RA5129133	Combiné	2016	CCTV	Bris de conduite au joint à 3,50m à partir du regard 5085751
CDN-NDG	CDN-2018-A-05	Harley	Limite arrodissement	Connaught	Rigide	Locale	15000093	450	Béton armé	41	15000060	5089357	Pluvial	2017	CCTV	Bris de conduite à 9m à partir du regard 15000060 vers 5089357
Anjou	ANJOU-2019-02	Verneuil	Réaux	Saint-Donat	Souple	Locale	5266728	375	Béton armé	61	10002494	35576	Combiné	2009	CCTV	Partie endommagée et armature visible, de 9h à 2h, à 2,5 m à partir du regard 10002494
Anjou	ANJOU-2019-01	Grenache	Claveau	Edison	Rigide	Artère	5263908	300	Amiante-ciment (Transite)	70	30614	34593	Sanitaire	2013	CCTV	Trou sol visible derrière le défaut, à 5h, à 11 m à partir du regard 30614
Anjou	ANJOU-2019-01	Grenache	Claveau	Edison	Rigide	Artère	5263908	300	Amiante-ciment (Transite)	0	30614	34593	Sanitaire	2013	CCTV	Réparation ponctuelle par rapiéçage défectueuse entre 9h et 3h,Fonte + ciment à 9,9 m à partir du regard 30614
Ahuntsic	AHU-2019-B-05	Henri-Bourassa Est	Grande-Allée	Laverdure	Rigide	Artère	5299106	600x900	Brique	88	5081622	5081569	Combiné	2018	CCTV	Trou sol visible entre 3h et 4h à environ 25,3m du regard 5081622 vers le regard 5081569
Ahuntsic	AHU-2019-B-05	Henri-Bourassa Est	Laverdure	D'Auteuil	Rigide	Artère	5299410	600x900	Brique	79	5081572	5081563	Combiné	2018	CCTV	Trou sol visible entre 3h et 4h à environ 41,5m du regard 5081572 vers le regard 5081563

Ahuntsic	AHU-2018-A-08	Jasmin	Gouin	#12460 Jasmin	Rigide	Locale	5312207	300	Béton armé	48	5077959	5077995	Combiné	2017	CCTV	Trou à 11h à 45,6m du R.5077995 vers R.5077959
Ahuntsic	AHU-2016-01	De Salaberry	Bois-de-Boulogne	Letellier	Rigide	Locale	5295284	600x900	Brique	32	5079998	5079879	Combiné	2017	CCTV	Trou au radier à environ 23 m du R.5079998 vers R.5079879
Ahuntsic	AHU-2018-A-04	Jeanne-Mance	De Beauharnois	Legendre	Rigide	Locale	5294409	750	Béton armé	70	5062695	5062691	Combiné	2017	CCTV	Bris entre 10h et 2h à 7m du R.5062695 vers R. 5062691
Verdun	VER-2018-A-01	Landreville	Berlioz	#568 Landreville	Souple	Locale	5313767	300	Amiante-ciment (Transite)	42	3250	3248	Sanitaire	2013	CCTV	Trou sol visible derrière le défaut à 2h, à 5,7m du regard 3250
				32						2040						

Tronçon annulé

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 6 décembre 2017

SERVICES INFRASPEC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC BELLEMARE
4585, BOUL LITE
LAVAL (QC) H7C 0B8

N° de décision : 2017-CPSM-1063080
N° de client : 3000241603

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES CANALISATIONS KARIC, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SERVICES INFRASPEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10302
Numéro de référence : 1241808
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com NEQ : 1164980162	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1553503)** 2019-03-01 8 h 55 **Transmission :** 2019-03-01 8 h 55	3077072 - 10302 Addenda no 1 2019-03-01 10 h 18 - Courriel 3077074 - Addenda 1 - Formulaire de soumission révisé 2019-03-01 10 h 19 - Courriel 3077542 - Addenda 1 - Formulaire de soumission révisé 2019-03-01 14 h 23 - Courriel 3084317 - 10302 - Addenda 2 formulaire de soumission (devis) 2019-03-13 10 h 42 - Courriel 3084318 - 10302 - Addenda 2 formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-13 10 h 42 - Téléchargement 3084395 - 10302 - Addenda 2 2019-03-12 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Manorex Inc 1555 Chicoine Vaudreuil-Dorion, QC, J7V8P2 NEQ : 1170763842	Madame Catherine Lambert Téléphone : 450 218-6060 Télécopieur :	**Commande : (1551769)** 2019-02-27 8 h 45 **Transmission :** 2019-02-27 8 h 45	3077072 - 10302 Addenda no 1 2019-03-01 10 h 18 - Courriel 3077074 - Addenda 1 - Formulaire de soumission révisé 2019-03-01 10 h 19 - Courriel 3077542 - Addenda 1 - Formulaire de soumission révisé 2019-03-01 14 h 23 - Courriel 3084317 - 10302 - Addenda 2 formulaire de soumission (devis) 2019-03-13 10 h 42 - Courriel 3084318 - 10302 - Addenda 2 formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-13 10 h 42 - Téléchargement 3084395 - 10302 - Addenda 2 2019-03-12 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Services Infraspec inc
4585 boulevard Lite
Laval, QC, H7C0B8
NEQ : 1166044967

Monsieur Eric Bellemare
Téléphone : 450 937-1508
Télécopieur : 450 937-2522

Commande : (1551636)
2019-02-26 17 h 09
Transmission :
2019-02-26 17 h 09

3077072 - 10302 Addenda no 1
2019-03-01 10 h 18 - Courriel

3077074 - Addenda 1 - Formulaire de soumission révisé
2019-03-01 10 h 19 - Courriel

3077542 - Addenda 1 - Formulaire de soumission révisé
2019-03-01 14 h 23 - Courriel

3084317 - 10302 - Addenda 2 formulaire de soumission (devis)
2019-03-13 10 h 42 - Courriel

3084318 - 10302 - Addenda 2 formulaire de soumission (bordereau)
2019-03-13 10 h 42 - Téléchargement

3084395 - 10302 - Addenda 2
2019-03-12 16 h 22 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198023001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 598 876,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10302 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198023001_DRE_Information comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Luu Lan LE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0066
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197231050

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 167 063,80 $, taxes incluses, pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située sous le trottoir ouest de la rue Sicard, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat # 335701 accordé aux Entreprises Michaudville inc., (CM18 0638), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000,09 $ à 2 841 811,18 $, taxes incluses et l'enveloppe des incidences de 25 252,71 $ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 167 063,80 $, taxes incluses, pour des travaux de déplacement de la conduite gazière dans le cadre du contrat 335701 accordé aux Entreprises Michaudville inc. (CM 18 0638), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000,09 $ à 2 841 811,18 $, taxes incluses et l'enveloppe des incidences de 25 252,71 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 10:36

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231050**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 167 063,80 $, taxes incluses, pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située sous le trottoir ouest de la rue Sicard, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat # 335701 accordé aux Entreprises Michaudville inc., (CM18 0638), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000,09 $ à 2 841 811,18 $, taxes incluses et l'enveloppe des incidences de 25 252,71 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau et l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ont planifié, pour réalisation en 2018, des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sicard, de la rue Sainte-Catherine à la rue Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. À cet effet, le contrat #335701 a été accordé aux Entreprises Michaudville inc. par le conseil municipal le 28 mai 2018 au montant de 2 700 000,09$, taxes incluses, comprenant un montant de 2 454 545,54 $ pour les travaux et un montant de 245 454,55 $ pour les contingences (CM18 0638). Le CM a également autorisé une dépense de 2 474 520,08 $, taxes incluses, incluant un montant pour des incidences de 225 400,00 $, taxes incluses.
Sans s'y limiter, les travaux du contrat comprennent entre autres :

- la reconstruction de 325 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 900 mm;
- la reconstruction de 286 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- la reconstruction complète de la chaussée (± 2065 mètres carrés);
- la reconstruction temporaire de la chaussée à l'intersection de la rue Sicard et de la rue Sainte-Catherine (± 655 mètres carrés);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 965 mètres carrés).

Le délai contractuel du projet est de (98) jours calendrier.

Au moment de débuter les travaux en juillet 2018, une rencontre sur chantier a eu lieu en

présence des représentants de l'entreprise Michaudville inc., de l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve et la Direction des infrastructures, afin d'évaluer l'ampleur des travaux à réaliser, notamment l'élagage des arbres. Suite à cette rencontre, un problème lié à l'enlèvement des souches des arbres existants a été soulevé par l'arrondissement et ce, en raison de la présence d'une conduite de gaz existante sous le trottoir ouest de la rue Sicard qui nécessitait un déplacement.

Également, la Direction des infrastructures ne pouvait pas réaliser le contrat en 2018 car le temps restant dans la saison était insuffisant pour demander à Énergir la préparation des plans et pour réaliser tous les travaux prévus et imprévus dans le contrat.

À la demande de l'arrondissement, tous les travaux ont été reporté en 2019 pour qu'on puisse, entre temps, évaluer les coûts du déplacement de la conduite de gaz existante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0638 - 28 mai 2018 - Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Sicard, de la rue Sainte-Catherine à la rue Adam, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 925 400,09 $ (contrat 2 700 000,09 $ et incidences 225 400,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 335701 - 4 soumissionnaires (1187231018).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle pour des travaux de déplacement d’une conduite de gaz, située sous le trottoir ouest de la rue Sicard, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.
Les travaux additionnels comprennent, entre autres :

- le déplacement de la conduite de gaz naturel de 60,3 mm de diamètre, sur une longueur d’environ 160 mètres;
- le renouvellement/déviation de six (6) branchements d’immeuble;
- le transfert de sept (7) branchements d’immeuble sur la nouvelle conduite principale.

Un croquis des travaux gaziers est joint au présent dossier.

À noter que tous les travaux civils tel que le sciage et l’enlèvement du pavage, l’excavation, l’étançonnement des coupes, le remblayage, les réfections, ainsi que la signalisation pour les travaux seront sous la responsabilité des entreprises Michaudville inc. qui agira à titre de maître d’oeuvre pour les travaux en question. Énergir (Gaz Métro) procédera à la fourniture et la pose de la conduite de gaz par une équipe spécialisée. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui.

La majoration du contrat actuel permettra de bonifier l'enveloppe des contingences afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour compléter les travaux de déplacement de la conduite de gaz.

Le délai contractuel sera majoré de deux (2) semaines, soit un délai global de 112 jours calendrier.

JUSTIFICATION

En raison d'une conduite de gaz existante qui se trouve en grande partie sous le trottoir et sous les arbres existants, l'arrondissement nous a demandé de faire déplacer cette conduite pour permettre la **plantation** de nouveaux arbres et pour pouvoir procéder à l'**essouchement** de certains arbres existants qui ne sont pas en bon état pour permettre leur remplacement. Le début des travaux a été reporté au printemps 2019 afin de permettre de coordonner ce déplacement.
Si la conduite de gaz n'est pas déplacée, les travaux du contrat ne pourront être réalisés et les citoyens seront privés du verdissement (plantation d'arbres).

À la suite d'une réunion technique entre les responsables de la Ville et ceux d'Énergir, les intervenants ont convenu que la conduite de gaz soit déplacée dans la chaussée.

L'entrepreneur Michaudville inc. a présenté une soumission négociée pour les travaux civils reliés au déplacement de la conduite au montant de 128 919,17 $ taxes incluses, auquel la Direction des infrastructures prévoit des contingences de 10 %, soit un montant de 12 891,92 $ taxes incluses.

De plus, des coûts totalisant 25 252,71 $ taxes incluses, ont été établis par Énergir pour les services d'ingénierie, la fourniture et la pose de la conduite de gaz par leur équipe spécialisée, tel que présenté dans leurs propositions en pièces jointes.

Une analyse budgétaire jointe au présent dossier, a donc été réalisée par la Direction des infrastructures. Considérant que les travaux du contrat n'ont pas encore débuté, il est convenu de conserver la globalité des enveloppes déjà autorisées, ne prévoyant à ce jour, aucune économie à venir dans ces enveloppes. Une demande d'autorisation de dépense additionnelle de 167 063,80 $ doit donc être présentée aux instances, pour majorer le contrat #335701 d'un montant de 141 811,09 $, passant de 2 700 000,09 $ à 2 841 811,18 $ taxes incluses, et augmenter l'enveloppe des incidences de 25 252,71 $ qui passera de 225 400,00 $ à 250 652,71 $ taxes incluses.

Cette modification des travaux déjà prévus au contrat n'en change pas la nature et s'avère accessoire à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle demandée de 167 063,80 $, taxes incluses, comprend le montant de la majoration du contrat de 141 881,09 $, taxes incluses et celui de l'augmentation de l'enveloppe des incidences de 25 252,71 $, taxes incluses.

La valeur du contrat aux Entreprises Michaudville inc. passe de 2 700 000,09 $ à 2 841 811,18 $, taxes incluses, soit une augmentation globale de 5,25 % de la valeur initiale. L'enveloppe des contingences du contrat passe de 245 454,55 $, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, à 387 265,64 $, maintenant 15,78 %.

Cette dépense additionnelle de 167 063,80 $, prévue au PTI de la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité et entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 152 551,51 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #17-073.

La répartition des coûts de la dépense additionnelle (contingences et incidences) est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la majoration de la dépense est reportée à une date ultérieure, le projet ne pourra pas être lancé jusqu'à la décision des instances et pénalisera ainsi les résidents.

Si la majoration est refusée, le cas échéant, la Direction des infrastructures devra annuler le présent contrat et relancer un autre processus d'appel d'offres pour réaliser le projet, impliquant le risque d'obtenir des prix unitaires plus élevés.

De plus, suite à une annulation du contrat par la ville, Les Entreprises Michaudville inc. pourrait réclamer un montant à titre de dommages-intérêts équivalent à 5 % du solde contractuel excluant les taxes et les contingences, en vertu de l'article 4.5.2.2 des clauses administratives générales des documents de l'appel d'offres 335701, soit un montant de 106 742,58 $.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début initialement prévu des travaux : juillet 2018
Fin initialement prévu des travaux : novembre 2018
Majoration du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Jean CARRIER, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingénieur(e)

Tél : 514-872-2278
Télécop. : 514-872-6123

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en remplacement du directeur de service
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-12

énergir le nouveau Gaz Métro

Montréal, le mardi 4 septembre 2018

Madame Annie Desparois, ing.
Chef d'équipe – Aqueduc et égoûts
Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801 rue Brennan, 7ème étage
Montréal, Québec H3C 0G4

Objet : Demande de modification au réseau de distribution d'Énergir

---

Madame,

La présente fait suite à la demande de déplacement des infrastructures du réseau de distribution d'Énergir/Gaz Métro en date du 10 août 2018 et formulée par la **Ville de Montréal** (ci-après la « **Municipalité** ») dans le cadre de travaux effectués pour son compte ou à sa demande et situés sur la rue **Sicard entre Adam et Ste-Catherine Est.**

Conformément à l'Entente de principe entre Énergir/Gaz Métro et l'Union des municipalités du Québec signée le 2 décembre 2013 (ci-après « **l'Entente** »), laquelle a été dûment ratifiée par la Municipalité, les travaux de déplacement et de reconstruction du réseau de distribution de Énergir/Gaz Métro (ci-après les **« Travaux »**) seront effectués par celle-ci et, dépendamment de l'âge des infrastructures touchées par ces modifications, une partie ou la totalité des coûts sera facturée à la Municipalité.

Avant l'exécution des travaux, une évaluation de leurs coûts et du partage de ceux-ci sera effectuée par Énergir/Gaz Métro conformément aux dispositions de l'Entente, puis transmise à la Municipalité. Les coûts afférents à cette démarche d'évaluation seront facturés en totalité à la Municipalité, et ce, même si celle-ci décide de retirer sa demande de modification du réseau de distribution. Ces coûts s'élèvent à approximativement **15 000 $** et dans le cas d'un dépassement de ces coûts, Énergir/Gaz Métro s'assurera d'en informer la Municipalité.

Après l'exécution des travaux, la Municipalité sera tenue de payer le coût réel des travaux, plus les taxes applicables, selon le partage final établi. Les coûts réels, de même que les calculs de partage finaux, pourront être supérieurs ou inférieurs à ceux identifiés à l'évaluation.

Par la signature de la présente, la Municipalité s'engage à assumer les coûts afférents à la préparation et la transmission de l'évaluation conformément aux modalités énoncées à la présente lettre.

À cet égard, nous vous saurions gré de nous retourner l'original de la présente lettre dûment signée par le représentant autorisé de la Municipalité.

énergir le nouveau Gaz Métro

Un délai minimum de 10 jours ouvrables à partir de la date de réception par Énergir/Gaz Métro de la présente lettre dûment signée est requis pour procéder à l'évaluation des Travaux.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le soussigné au numéro **514-863-6281**.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

J'ai lu, je comprends et je suis dûment autorisé en tant que mandataire de la Municipalité pour accepter les modalités énoncées à la présente lettre.

J'ai signé le 14/09/2018, à MONTREAL.

Signature

YVAN PELOQUIN

Nom du signataire (en lettres moulées)

CHEF DE DIVISION

Titre et Fonction

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de service)
N° de téléphone cellulaire
N° de téléphone au travail
N° de téléphone à la résidence
Nom de la personne-ressource (si différente du signataire)
N° de téléphone de la personne-ressource

Montréal, le 14 Mars 2019

Madame Annie Desparois, ing.
Chef d'équipe – Aqueduc et égouts
Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801 rue Brennan, 7e étage
Montréal, Qc H3C 0G4

Objet : Demande de modification au réseau de distribution d'Énergir/Gaz Métro (60-003884) – Évaluation des coûts des travaux
Numéro de projet : 88041266

Madame,

La présente fait suite à la demande de déplacement des infrastructures du réseau de distribution d'Énergir/ Gaz Métro datée du 10 août 2018 et formulée par la **Ville de Montréal**(ci-après la « **Municipalité** ») dans le cadre du **projet sur la rue Sicard – Soumission #335701** (ci-après le « **Projet** »).

Comme indiqué à notre dernière correspondance, nous vous transmettons par la présente l'évaluation des coûts des travaux de tuyauterie (travaux mécaniques de gaz seulement) pour le déplacement et de reconstruction du réseau de distribution (ci-après les « **Travaux** ») indiquant également leur répartition, laquelle a été établie conformément à l'entente intervenue entre Énergir/ Gaz Métro et l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« **Entente** »). En effet, selon l'article 2 de l'Entente, la Municipalité doit rembourser à Énergir/ Gaz Métro les coûts de déplacement et de reconstruction de ses infrastructures en proportion de la valeur de celles-ci non encore amorties lorsqu'elles ont plus de 5 ans ou en totalité lorsqu'elles n'ont pas encore atteint cet âge.

Énergir/ Gaz Métro, par l'intermédiaire de son entrepreneur spécialisé, exécutera les Travaux suivants :

- La relocalisation de la conduite de gaz naturel sur une longueur d'environ 160 mètres sur la rue Sicard entre les rues Ste-Catherine E. et Adam;
- Le renouvellement/déviation de six (6) branchements d'immeuble;
- Le transfert de sept (7) branchements d'immeuble sur la nouvelle conduite principale.

Tel que convenue avec la Municipalité, tous les travaux civils tel que le sciage et l'enlèvement du pavage, l'excavation, l'étançonnement des coupes, le remblayage, les réfections, ainsi que la signalisation pour les Travaux seront sous la responsabilité de l'entrepreneur général sélectionné par la Municipalité et ils sont exclus de cette évaluation. L'entrepreneur général de la Municipalité agira à titre de maître d'œuvre pour les Travaux et assumera la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux du Projet en sa

qualité de maître d'œuvre aux fins de l'application de la loi sur la santé et sécurité du travail et s'engage à accomplir tous les actes et gestes requis pour ce faire, y incluant les Travaux. Les clauses particulières d'Énergir/ Gaz Métro en pièce jointe font parties de la présente Entente.

Le coût total des Travaux (excluant les travaux civils) est évalué à **63 305,93 $** (sans les frais d'estimation) plus les taxes applicables. Toutefois, comme mentionné à notre dernière correspondance, Énergir/ Gaz Métro facturera la Municipalité en fonction du coût réel des Travaux plus les taxes applicables. Conformément à l'Entente, la Municipalité doit assumer ce coût dans une proportion de **11,0 %,** soit pour un montant estimé de **6 963,65 $** plus les taxes applicables. Ce pourcentage pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction des infrastructures réellement touchées par les Travaux une fois ceux-ci terminés.

Voici, ci-après, la ventilation sommaire de l'évaluation des Travaux :

Planification

- Ingénierie (main d'œuvre interne) : 4 328,00$

Exécution des Travaux

- Entrepreneur général : 49 724,31$
- Main d'œuvre interne
  (Inspection, équipe spécialisée Énergir/Gaz Métro pour perçage/abandon) : 6 385,17$

Matériaux

- Tuyau, raccords et accessoires : 2 868,45$

Nous vous rappelons de plus que la Municipalité assume tous les coûts afférents à la préparation de la présente évaluation, lesquels seront facturés en sus. À ce jour, ces coûts représentent un montant de 3 532,53$, plus les taxes applicables.

Par la signature de la présente lettre, la Municipalité s'engage à assumer le coût réel des Travaux conformément aux modalités qui y sont énoncées. À cet égard, veuillez nous retourner la présente dûment signée par le représentant autorisé de la Municipalité à :

Stéphane Harvey
Technicien de projets
Gaz Métro
11401, avenue L.-J. Forget
Anjou (Québec)
H1J 2Z8
stephane.harvey@energir.com

La présente évaluation sera valide pour une durée de 20 jours suivant l'émission de la présente. Conséquemment, à défaut de transmettre à Énergir/Gaz Métro l'original de la présente lettre dûment signée le **12 avril 2019**, Énergir/ Gaz Métro se verra dans l'obligation de procéder à une nouvelle évaluation des coûts aux entiers frais de la Municipalité. Un délai minimum de 10 jours ouvrables à partir de la date de réception par Énergir/Gaz Métro de l'original de la présente lettre dûment signée est requis afin de débuter la planification des Travaux.

énergir le nouveau Gaz Métro

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Stéphane Harvey au numéro 514-968-2451.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

David Hudon, ing.
Chargé de projets

J'ai lu, je comprends et je suis dûment autorisé en tant que mandataire de la Municipalité pour accepter les modalités énoncées à la présente lettre.

J'ai signé le 22 mars 2019, à 16h35.

Annie Desparois
Signature

Annie Desparois, ing.
Nom du signataire (en lettres moulées)

Chef d'équipe
Titre et Fonction

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de service)
No de téléphone cellulaire
No de téléphone au travail
No de téléphone à la résidence
Nom de la personne-ressource (si différente du signataire)
No de téléphone de la personne-ressource

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	335701	DATE:
#GDD:	1197231050	DRM:	3357	2019/04/01
RESPONSABLE:	Amar Ouchenane			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux imprévus pour le déplacement de la conduite gazière (contrat 335701), dans la rue Sicard de la rue Sainte-Catherine à la rue Adam.			

PROJET INVESTI: 55855 Desc et client-payeur: **Programme de réfection des rues locales**

			Taxes incluses			
Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
1955855200	178468	129 492,42 $	0,00 $	141 811,09 $	0,00 $	C
1955855201	178469	23 059,09 $	0,00 $	0,00 $	25 252,71 $	C
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**152 551,51 $**	**0,00 $**	**141 811,09 $**	**25 252,71 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

TOTAL	**152 551,51 $**	**0,00 $**	**141 811,09 $**	**25 252,71 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**167 063,80 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 335701	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**01/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux imprévus pour le déplacement de la conduite gazière (contrat 335701), dans la rue Sicard de la rue Sainte-Catherine à la rue Adam.**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			0,00 $
TRAVAUX CONTINGENTS			141 811,09 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		0,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		0,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		0,00 $	
Gestion des impacts		0,00 $	
Travaux exécutés par Énergir (planification, exécution des travaux et matériaux).		8 006,46 $	
Frais d'ingénierie (Énergir)		17 246,25 $	
XXX		0,00 $	
	TOTAL À REPORTER	25 252,71	25 252,71 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			167 063,80 $
Imputation (crédits)			152 551,51 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		7 265,22	14 494,12
Ristournes TPS et TVQ à 50%		14 512,28	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Amar Ouchenane

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855200**	**SOUMISSION:**	**335701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178468**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de déplacement de la conduite gazière dans la rue Sicard**			
ENTREPRENEUR ▸	**Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0,00%		141 811,09 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			141 811,09 $
Imputation (crédits)			129 492,42 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	6 167,04	12 303,25
Ristournes TPS et TVQ à 50%	12 318,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Amar Ouchenane

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855201**	**SOUMISSION:**	**335701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178469**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de déplacement de la conduite gazière dans la rue Sicard**			
ENTREPRENEUR ›	**Incidences techniques et professionnels - Conduite gazière**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Travaux exécutés par Énergir (planification, exécution des travaux et matériaux).		8 006,46 $	
Frais d'ingénierie (Énergir)		17 246,25 $	
XXX			
	TOTAL À REPORTER	25 252,71	25 252,71 $
Dépenses totales à autoriser			25 252,71 $
Imputation (crédits)			23 059,09 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 098,18	2 190,87
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 193,62	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Amar Ouchenane

Augmentation de la valeur du contrat # 335701 - Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sicard, de la rue Sainte-Catherine à la rue Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 925 400,09 $ (contrat: 2 700 000,09 $ + incidences: 225 400,00 $), taxes incluses.

GDD # 1197231050

Taxes incluses

	CONTRAT Entreprises Michaudville inc. 2 700 000,09 $		Incidences	GRAND TOTAL
	Travaux	Contingences		
Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1187231018)	**2 454 545,54 $**	**245 454,55 $**	**225 400,00 $**	**2 925 400,09 $**
Travaux payés à ce jour	0,00 $	0,00 $		- $
Travaux engagés à ce jour:	0,00 $	0,00 $		- $
Incidences payées et engagés			0,00 $	- $
Total (payé+engagé+imprevus) Ville	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
Montant disponible pour les travaux et incidences à ce jour :	**2 454 545,54 $**	**245 454,55 $**	**225 400,00 $**	**2 925 400,09 $**
Travaux du contrat à réaliser	2 454 545,54 $	245 454,55 $	225 400,00 $	**2 925 400,09 $**
Travaux imprévus pour le déplacement de la conduite gazière en 2019		128 919,17 $		**128 919,17 $**
Contingences de 10 % à prévoir sur ces travaux:	- $	12 891,92 $		**12 891,92 $**
Incidences à venir sur les travaux imprévus			25 252,71 $	**25 252,71 $**
Total estimé des travaux et incidences	**2 454 545,54 $**	**387 265,64 $**	**250 652,71 $**	**3 092 463,89 $**
Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat	**- $**	**(141 811,09) $**	**(25 252,71) $**	**(167 063,80) $**
Augmentation du contrat à faire autoriser (à imputer au sous-projet à venir)				**167 063,80 $**

	Avant majoration	Majoration	Après majoration	% d'augmentation du contrat
Travaux	2 454 545,54 $	- $	2 454 545,54 $	
Contingences	245 454,55 $	141 811,09 $	387 265,64 $	
Total	**2 700 000,09 $**	**141 811,09 $**	**2 841 811,18 $**	**5,25%**
Pourcentage des contingences sur le coût initial des travaux du contrat	***10,00%***		***15,78%***	

énergir

Croquis des Travaux gaziers	Date 2019-01-24	TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE SUR LA RUE SICARD ENTRE LES RUES STE-CATHERINE EST ET ADAM.
OTP 60-003884	Préparé par: STEPHANE HARVEY	SOUMISSION: 335701 — PROJET RUE SICARD

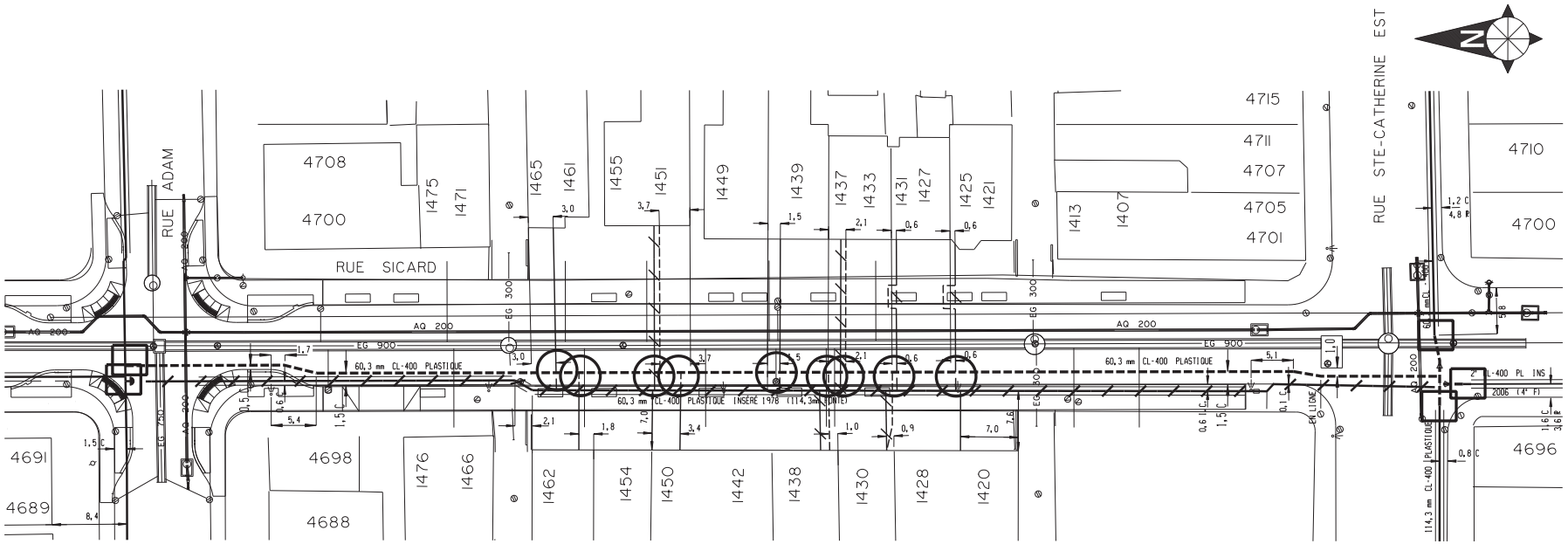

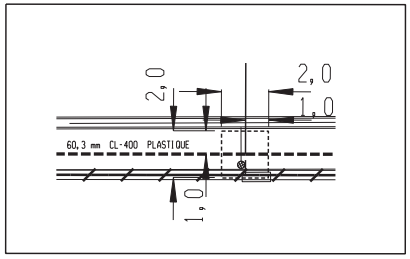

ZONE EXCAVATION
COUPE RACC. BRANCHEMENT

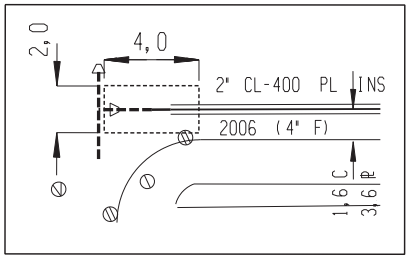

ZONE EXCAVATION
COUPE RACC. CONDUITE

NOTE: LES ZONES IDENTIFIÉES AU CROQUIS SONT LES ZONES D'EXCAVATION APPROXIMATIVES POUR LES TRAVAUX GAZIERS. LES ZONES DE SÉCURITÉ À RESPECTER POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX MÉCANIQUES DE ÉNERGIR NE SONT PAS INDIQUÉES AU CROQUIS MAIS DOIVENT ÊTRE PRISES EN CONSIDÉRATION PAR L'ENTREPRENEUR MAÎTRE D'OEUVRE.

NON À L'ÉCHELLE

LÉGENDE

- : CONDUITE/BRANCHEMENT PROPOSÉ (LARGEUR DE TRANCHÉE DE 600 mm)
- : CONDUITE/BRANCHEMENT EXISTANTE
- : CONDUITE/BRANCHEMENT À ABANDONNER
- : COUPE RACCORDEMENT CONDUITE À EFFECTUER (5 COUPES)
- : COUPE RACCORDEMENT BRANCHEMENT À EFFECTUER (9 COUPES)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231050

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 167 063,80 $, taxes incluses, pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située sous le trottoir ouest de la rue Sicard, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat # 335701 accordé aux Entreprises Michaudville inc., (CM18 0638), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000,09 $ à 2 841 811,18 $, taxes incluses et l'enveloppe des incidences de 25 252,71 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231050 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Maria BARDINA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1198304004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe DCR pour la construction et la réfection des rochers artificiels en béton pour le projet Migration du Biodôme 2.0. - Dépense totale de 345 482,63$ (contrat de 268 739,69$ + contingences de 53 747,94$ + incidences de 22 995,00$), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00020-FR (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction et réfection des rochers artificiels en béton au Biodôme de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 268 739,69 $,, taxes incluses - conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00020-FR;

2. d'autoriser une dépense de 53 747,94 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 22 995,00 $ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-15 13:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198304004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe DCR pour la construction et la réfection des rochers artificiels en béton pour le projet Migration du Biodôme 2.0. - Dépense totale de 345 482,63$ (contrat de 268 739,69$ + contingences de 53 747,94$ + incidences de 22 995,00$), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00020-FR (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme, dont le nom signifie "maison de la vie", est unique en son genre. Il a été inauguré en 1992, à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, dans l'ancien vélodrome des Jeux olympiques de 1976. Après plus de 25 années, le Biodôme fait présentement l'objet d'un projet majeur de révision de son expérience de visite : le projet Migration 2.0. Dans ce cadre, un réaménagement de chaque écosystème est prévu, comprenant notamment la réfection des rochers artificiels en béton, qui forment la carapace des cinq écosystèmes. Ceux-ci datent de la construction du Biodôme et n'ont pas fait l'objet d'entretien majeur étant donné que le Biodôme est ouvert au public 330 jours par année et que ces travaux ne peuvent être faits en présence des visiteurs.
Afin de mieux contrôler les coûts et la qualité de ces travaux très spécialisés, ce contrat n'a pas été inclus dans le contrat de l'entrepreneur général Unigesco. Ils font cependant partie du projet et du budget global, tel que planifié; il ne s'agit pas d'un ajout.

L'équipe de professionnels responsable de la conception du projet Migration 2.0, KANVA + NEUF architectes + Bouthillette Parizeau + NCK, a participé avec la Ville à la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres pour ce volet du projet.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro #BI-00020-FR, a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 13 mars 2019.

La date du dépôt des soumissions était le 2 avril 2019 et les visites obligatoires des lieux se sont déroulées du 20 au 22 mars 2019.

Un (1) addenda a été publié.

- Addenda 1 14/03/2019 Changement du nom de l'appel d'offres de BI-00020-02 à BI-00020-FR.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0193 - 25 février 2019 - Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. - Augmenter le contrat (CM14 1121) de ces firmes de 3 268 323,12 $ à 3 718 081,25 $, taxes incluses pour les services de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme (bâtiment #2402), situé au 4777 Boulevard Pierre-de-Coubertin. - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 $, taxes incluses.

- **CM19 0192** - 25 février 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 $, taxes incluses, afin de compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco inc. (CM18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600 $ à 27 797 412,50 $, taxes incluses. (#1194362001)
- **CM18 0389** - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires (#1186365001)
- **CM17 0298** - 28 mars 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet «Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 $ à 3 268 323,12 $, taxes incluses. (#1177575001)

- **CM14 1121** - 24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme», pour une somme maximale de 3 199 754,25 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. (#1146365002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de construction et de réfection des rochers artificiels en béton dans les écosystèmes du Biodôme de Montréal, dans le cadre du projet Migration.
Les travaux consistent, sans s'y limiter, à la fourniture et l'installation de tous les matériaux, produits, accessoires, équipements, outillages et la main d'œuvre requise pour la mise en place complète de nouveaux rochers artificiels ainsi que de la réfection de rochers existants décrits comme suit :

- installation de structures d'acier pour supporter les nouveaux rochers artificiels;
- pose du substrat en béton projeté structural y compris son armature et le treillis métallique;
- installation de la couche de finition « Carving mix » simulant les formations rocheuses naturelles;
- modelage et texturisation des surfaces pour simuler et arrimer avec les formations rocheuses existantes;
- coloration et vieillissement des surfaces;
- imperméabilisation et le scellement des surfaces des rochers.

Conformément à la directive C-OG-DG-D-18-001, le bordereau de soumission ne prévoit pas un montant pour les contingences. Cependant, il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire pour répondre aux imprévus du chantier. La somme demandée à ces fins est de 53 747,94 $ incluant les taxes, correspondant à 20 % du montant du contrat.

Afin d'assurer un suivi adéquat de la qualité des travaux demandés, un budget en incidences au présent dossier de 22 995,00 $, taxes incluses, est requis.

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes ont acheté le cahier des charges via le système électronique d'appel d'offres SEAO. Une (1) seule firme a déposé une soumission. Une (1) des firmes était l'ACQ (Association pour entrepreneurs en construction au Québec). Les trois (3) autres firmes étaient des entrepreneurs généraux. Selon les avis de désistement reçus, les motifs sont les suivants : une firme était américaine et ne parlait pas français; une firme manquait de temps pour soumissionner et n'a pas faite de demande de report de date d'ouverture et la dernière firme trouvait que le devis était trop spécialisé.
Une analyse de l'admissibilité et de la conformité de la soumission a été effectuée et l'entreprise Groupe DCR a été jugée conforme. Ce dernier n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, il n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec et il détient une attestation de Revenu Québec valide.

L'attestation de l'AMF n'est pas requise pour ces travaux.

Le résultat de la soumission conforme se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Coût de base (Taxes incluses)	Contingences (20%) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Groupe DCR	268 739,69 $	53 747,94 $	322 487,63 $
Dernière estimation réalisée	459 900,00 $	91 980,00$	551 880,00$
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions			S. O.
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100)			S. O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			S. O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) X 100)			S. O.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			-229 392,37 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100)			-42 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - la plus basse)			S. O.

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((deuxième plus basse - plus basse) / la plus basse) X 100)	S. O.

L'estimation interne a été basée sur une majoration des taux variés du marché pour les travaux spécialisés dans la mise en place du béton projeté. Compte tenu qu'il y a peu de comparable et que les prix de ce type de travaux très spécialisés varient considérablement, notre estimation à l'interne était très conservatrice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux est détaillé comme suit :

	Incluant taxes	**Excluant taxes**
Contrat des travaux	268 739,69 $	233 737,50 $
Contingences de 20%	53 747,94 $	46 747,50 $
Incidences	22 995,00 $	20 000,00 $
Total	**345 482,63 $**	**300 485,00 $**

Un montant maximal de 300 485,00$, taxes non incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-035 Insectarium / Biodôme / Pavillon Jardin Bot.CM13 1001, numéro de sous-projet 174129.
Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre. Cette dépense sera totalement décaissée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des conteneurs pour les ordures et les matières recyclables seront mis à la disposition de l'entrepreneur aux frais de la Ville de Montréal. Le suivi des déchets dans le cadre de ces travaux, sera à la charge et responsabilité de l'entrepreneur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fenêtre de temps pour réaliser les travaux de construction et de réfection des rochers artificiels est très courte. Les travaux doivent se réaliser pendant la fermeture du Biodôme et avant la remise des animaux dans les écosystèmes qui est prévue en automne 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Mai 2019
Fin des travaux : Octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves PARIS, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Yves PARIS, 10 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine PASCONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7856
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV
Tél : 514 868-0941
Approuvé le : 2019-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198304004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe DCR pour la construction et la réfection des rochers artificiels en béton pour le projet Migration du Biodôme 2.0. - Dépense totale de 345 482,63$ (contrat de 268 739,69$ + contingences de 53 747,94$ + incidences de 22 995,00$), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00020-FR (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1198304004_v2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1196318003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roland Grenier Construction Ltée, pour réaliser l'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 197 637,71 $ (contrat de 171 858,88 $ + contingences de 25 778,83 $), taxes incluses - Appel d'offres public JA-00065V (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Roland Grenier Construction ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser l'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 171 858,88 $, taxes incluses - conformément aux documents d'appel d'offres public JA-00065V;

2. d'autoriser une dépense de 25 778,83 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-14 16:24

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196318003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roland Grenier Construction Ltée, pour réaliser l'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 197 637,71 $ (contrat de 171 858,88 $ + contingences de 25 778,83 $), taxes incluses - Appel d'offres public JA-00065V (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réaménagement du Jardin aquatique, un nouveau bassin a été construit en 2018 spécifiquement pour accueillir la plus grande plante herbacée aquatique au monde, le nénuphar géant d'Amérique du Sud aussi appelé la Victoria d'Amazonie. Cette plante annuelle est délicate et ne pousse que dans un environnement spécialement aménagé. Le Jardin botanique de Montréal sera le premier endroit au Canada où il sera possible d'observer à l'extérieur cette plante aquatique unique.
Étant une plante annuelle, il faut recommencer chaque année sa production et des bassins spécialement conçus sont nécessaires dans les serres de production du Jardin botanique afin de les démarrer tôt en janvier jusqu'à leur transfert dans le bassin extérieur pour la saison estivale.

Le présent projet d'installation de bassins de production a été planifié afin de profiter de la disponibilité des serres durant la saison estivale.

Les plans et devis finaux et l'estimation des travaux ont été réalisés par la firme d'ingénierie Induktion Groupe Conseil inc.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro JA-00065V, a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 12 février 2019.

La date du dépôt des soumissions était le 2 avril 2019 et des visites des lieux se sont déroulées du 14 février au 19 mars 2019.

Les addenda suivants ont été publiés :
· Addenda #1 05/03/2019 Prolongation des dates de visite et report de la date d'ouverture des soumissions
· Addenda #2 25/03/2019 Précision en électromécanique et report de la date d'ouverture des soumissions

La validité des soumissions est de 90 jours.

Le projet d'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal est inscrit au programme de maintien d'actifs (PTI) du Service d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC #1300745 Induktion Groupe Conseil inc - Fournir des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'installation de bassins de production pour les plantes Victoria dans la serre JB3 au Jardin botanique.

- CM17 0437 (24 avril 2017) - Accorder un contrat à la compagnie MGB Associés inc. pour le réaménagement du Jardin aquatique, au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 3 162 928,27 $. taxes, contingences incluses. Appel d'offres public #JA-00065-T (3) soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à Construction Roland Grenier ltée pour réaliser l'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal.
Ces travaux consistent principalement à la fourniture et l'installation :

- de 4 bassins de production;
- de 4 systèmes éducteurs et de chauffage;
- d'un système d'éclairage et de contrôle;
- d'un système de filtration;
- des équipements divers en électromécanique.

Conformément à la directive #C-OG-DG-D-18-001, le bordereau de soumission ne prévoit pas un montant pour les contingences. Cependant, il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire pour répondre aux imprévus du chantier. La somme demandée à ces fins est de 25 778,83 $ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

JUSTIFICATION

Deux (2) organisations ont acheté le cahier des charges et une soumission a été déposée. Une (1) des organisations est l'ACQ (Association pour entrepreneurs en construction au Québec) et l'autre organisation est un entrepreneur général.

Une analyse de l'admissibilité et de la conformité de la soumission a été effectuée et l'entreprise Construction Roland Grenier Ltée, seul soumissionnaire, n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles et n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec. Elle détient une attestation de Revenu Québec valide et l'attestation de l'AMF n'est pas requise pour ces travaux.

À la suite de l'analyse de la soumission, celle-ci a été jugée conforme.

Le résultat de la soumission conforme se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (15 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction Roland Grenier Ltée	171 858,88 $	25 778,83 $	197 637,71 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels	142 166,59 $	21 324,99 $	163 491,58 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions			S. O.
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100)			S. O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			S. O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) X 100)			S. O.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			34 146,13 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100)			21 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - la plus basse)			S. O.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((deuxième plus basse - plus basse) / la plus basse) X 100)			S. O.

L'écart entre la soumission la plus basse et les dernières estimations des travaux est de 21 %. Cet écart est notoire pour les charges générales (10 %) et pour le coût de la main-d'oeuvre en mécanique et électricité (10 %). Ces deux éléments combinés représentent 20 %.

Les écarts en charges générales en mécanique et électricité s'expliquent par les nombreuses interventions et les nombreuses étapes dans la réalisation de ce chantier où de nombreuses mobilisations et démobilisations sont inévitables pour une telle envergure de chantier. De plus, les conditions actuelles du marché et la pénurie de main-d'oeuvre, expliquent également cet écart de 21 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux est détaillé comme suit :

	Incluant taxes	Excluant taxes
Contrat des travaux	171 858,88 $	149 475,00 $
Contingences de 15%	25 778,83 $	22 421,25 $
Total	**197 637,71 $**	**171 896,25 $**

Un montant maximal net de 171 896,25 $ sera financé par le règlement d’emprunt de compétence locale # 17-044 (CM17-0487) numéro de sous-projet 152760 - Programme

commun de maintien d'actifs du Service d'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre**.** Cette dépense sera totalement décaissée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les composantes des systèmes électromécaniques ont été choisies avec un souci d'économie d'énergie et de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent se réaliser durant la saison estivale puisqu'il s'agit de la seule période de l'année où les serres sont libres pour un tel chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : juin 2019
Début des travaux : juillet 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

René PRONOVOST, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-04-11
Alain NOLET	Jean BOUVRETTE	

gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-5057
Télécop. :

Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV
Tél : 514 868-0941
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196318003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Roland Grenier Construction Ltée, pour réaliser l'installation de bassins de production des plantes Victoria au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 197 637,71 $ (contrat de 171 858,88 $ + contingences de 25 778,83 $), taxes incluses - Appel d'offres public JA-00065V (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1196318003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Laura VALCOURT
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1194069006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. Inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er décembre 2019, les locaux 432 et 460 d'une superficie totale de 2 927,46 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins culturelles, moyennant un loyer total de 42 718,20 $, excluant les taxes. 2 - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 177 000 $. (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :

1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. Inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er décembre 2019, les locaux 432 et 460, d'une superficie totale de 2 927,46 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins culturelles, moyennant un loyer total de 42 718,20 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-08 09:54

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. Inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er décembre 2019, les locaux 432 et 460 d'une superficie totale de 2 927,46 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins culturelles, moyennant un loyer total de 42 718,20 $, excluant les taxes. 2 - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 177 000 $. (Bâtiment 2453)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble a une vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal Arts Interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.
Depuis le 1er décembre 2002, la Ville loue à Théâtre B.T.W. Inc., (BTW) deux locaux d'une superficie totale de 2 927,46 pi² à des fins administratives. BTW est un organisme à but non lucratif qui coordonne la production et l'animation d'activités de promotion d'art théâtral et de culture, dans un but social, humanitaire et charitable. Ce bail arrive à échéance le 30 novembre 2019.

À la demande du Service de la culture (SDC), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a procédé à la rédaction d'un contrat de prolongation de bail afin de prolonger l'occupation de l'organisme Théâtre B.T.W. Inc., au Centre Strathearn pour une durée additionnelle de 3 ans.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver ce contrat de prolongation de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1206 - 25 septembre 2017 - approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Théâtre B.T.W. Inc., le local 432 et 460 d'une superficie d'environ 2 927,46 pi² situés 4e étage de l'immeuble sis au 3680 Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1er décembre 2017.
CM12 1928 – le 22 octobre 2017 - approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Théâtre B.T.W. Inc., le local 432 et 460 d'une superficie d'environ 2 927,46 pi² situés 4e étage de l'immeuble sis au 3680 Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er décembre 2012.

CM07 0610 – le 17 septembre 2007 - approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Théâtre B.T.W. Inc., le local 432 et 460 d'une superficie d'environ 2 927,46 pi² situés 4e étage de l'immeuble sis au 3680 Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er décembre 2007.

CM06 0216 – le 24 avril 2006 – approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Théâtre B.T.W. Inc., le local 432 et 460 d'une superficie d'environ 2 927,46 pi² situés 4e étage de l'immeuble sis au 3680 Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1er décembre 2004.

CE04 0214 – le 4 février 2004 – approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Théâtre B.T.W. Inc., le local 432 et 460 d'une superficie d'environ 2 927,46 pi² situés 4e étage de l'immeuble sis au 3680 Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er décembre 2003.

CE03 0137– le 29 janvier 2003 – d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Théâtre B.T.W. Inc., le local 432 et 460 d'une superficie d'environ 2 927,46 pi² situés 4e étage de l'immeuble sis au 3680 Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er décembre 2002.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. Inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er décembre 2019, les locaux 432 et 460 d'une superficie total de 2 927,46 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins culturelles, moyennant un loyer total de 42 718,20 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
Le locataire a la responsabilité de voir lui-même à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes les réparations dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque les activités de l'organisme ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est présentée dans le tableau suivant :

	Loyer antérieur (12 mois)	**2019 (1 mois)**	**2020**	**2021**	**2022**	**Total**
Superficie (pi²)	2927,46 pi²	2927,46 pi²	2927,46 pi²	2927,46 pi²	2927,46 pi²	2927,46 pi²
Recette avant taxes	13 684,68 $	1 163,20 $	13 981,66 $	14 261,25 $	13 312,09 $	42 718,20 $
TPS (5 %)	684,23 $	58,16 $	699,08 $	713,06 $	665,60 $	2 135,91 $
TVQ (9,975 %)	1 365,05 $	116,03 $	1 394,67 $	1 422,56 $	1 327,88 $	4 261,14 $
Recette totale incluant les taxes	15 733,96 $	1 337,39 $	16 075,41 $	16 396,87 $	15 305,58 $	49 115,25 $

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 4,86 $/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est d'environ 25 $/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 177 000 $. La subvention est établie de la façon suivante : (25 $/pi² - 4,86 $/pi²) x 2 927,46 pi² x 3 ans = 176 877,13 $.

Pour l'année 2019, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 25 586 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève PICHET, Service de la culture
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture

Michèle PICARD, Service de la culture
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 20 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-03

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM19_____, adoptée par le conseil municipal à sa séance du_____ 2019;

ci-après nommée le "**Locateur**"

ET :

THÉÂTRE B.T.W. INC., personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, agissant et représentée par Adèle Benoit, Directrice générale, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration tel qu'elle le déclare.

ci-après nommée le "**Locataire**"

ATTENDU QUE THÉÂTRE B.T.W. INC, a signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le «Bail») le 25 septembre 2019 concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués d'environ 2 729,46 pi² de l'Édifice sis au 3680, rue Jeanne-Mance, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er décembre 2017 et se terminant le 30 novembre 2019;

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

ATTENDU QUE les parties désirent signer une convention de prolongation (ci-après appelée la «Première convention de prolongation ») afin d'apporter des modifications au Bail, entre autres, d'augmenter le loyer et de modifier le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées;

ATTENDU QUE le Bail, la Première convention de prolongation sont collectivement appelés le « Bail »;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

Durée

La présente convention de prolongation est d'une durée de trois (3) ans débutant le 1er décembre 2019 et se terminant le 30 novembre 2022.

Option de renouvellement

Aucune option de renouvellement n'est prévue à la présente Convention de prolongation de bail.

Loyer

Pour la période du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de treize mille neuf cent cinquante-huit dollars et quarante cents (13 958,40 $), par des versements mensuels de mille cent soixante-trois dollars et vingt cents (1 163,20 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Pour la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de quatorze mille deux cent trente-quatre dollars et cinquante-deux cents (14 234,52 $), par des versements

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

mensuels de mille cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-six cents (1 186,46 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de quatorze mille cinq cent vingt-deux dollars et vingt-huit cents (14 522,28 $), par des versements mensuels de mille deux cent dix dollars et dix-neuf cents (1 210,19 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Règlement de gestion contractuelle

Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Première convention de prolongation, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en double exemplaire, à Montréal, province de Québec, comme suit :

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locateur à Montréal ce _____e jour du mois de _____2019

Par _____
Yves SAINDON

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par la Locataire à Montréal ce 3 e jour du mois de avril 2019

Par _____
Adèle BENOIT

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1- Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. Inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er décembre 2019, les locaux 432 et 460 d'une superficie totale de 2 927,46 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins culturelles, moyennant un loyer total de 42 718,20 $, excluant les taxes. 2 - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 177 000 $. (Bâtiment 2453)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069006 - Bail Theatre B.T.W 3680 Jeanne-Mance.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1194069007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, des locaux d'une superficie de 907,72 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 37 131,12$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 31 000 $. (Bâtiment 2453)-

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, des locaux d'une superficie de 907,72 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 37 131,12 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-15 10:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069007**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, des locaux d'une superficie de 907,72 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 37 131,12$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 31 000 $. (Bâtiment 2453)-

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal, le Collectif d'Animation Urbaine l'Autre Montréal et bien d'autres.
Depuis le 1er août 2004, la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc. le local numéro 426 situé au 4e étage du Centre Strathearn. Le local est d'une superficie d'environ 807,29 pi² et il est occupé pour des besoins administratifs. De plus, depuis le 1er août 2009, l'organisme occupe un local additionnel, adjacent au local 426, pour des fins d'entreposage. Le local est d'une superficie de 100,43 pi².

L'organisme désire renouveler la location de ces espaces qui viendront à échéance le 31 juillet prochain. La location de ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'organisme. Danse-Cité inc. est un OBNL, qui offre un service d'accompagnement des artistes émergents. L'organisme est spécialisé dans la recherche, la création, la production et la diffusion vouées à la danse contemporaine.

À la demande du Service de la culture (SDC) le Service de la Gestion et de la planification immobilière (SGPI) a procédé à la rédaction d'une convention de prolongation de bail, pour une durée de 3 ans, la location de l'espace administratif et d'entreposage de l'organisme au Centre Strathearn.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver ce projet de prolongation de bail

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0445 – le 24 avril 2017 - d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue

Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 $.
CM12 0685 - le 20 août - Approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une durée de 5 ans, à compter du 1er août 2012, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives et d'entreposage, moyennant un loyer total de 54 451,16 $.

DB114069004- 26 octobre 2011 - approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2011, à des fins d'entreposage, pour une durée de 1 an, moyennant un loyer total de 1 118,93 $

DB104069004 – 25 août 2010 - approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2010, à des fins d'entreposage, pour une durée de 1 an, moyennant un loyer total de 1 086,13 $

DB094069001 - 21 juil. 2009 - approuver le bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse -Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2009, à des fins d'entreposage, pour une durée de 1 an, moyennant un loyer total de 1 054,49 $

CM07 0743 - 26 novembre 2007 - approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2007, à des fins bureaux pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer total de 40 084,77 $

CM04 0547 - 23 août 2004 - approuver le bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2004, à des fins de bureau, pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 21 888 $.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, des locaux d'une superficie de 907,72 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 37 131,12 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
Le locataire a la responsabilité de voir lui-même à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

De plus, nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de 3 mois à cet effet.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.
Selon le SDC, il est recommandé de renouveler le bail avec l'organisme en attendant que le SDC établisse ses priorités d'attribution de soutien locatif aux organismes. La prolongation du bail de cet organisme culturel correspond aux orientations privilégiées par le SDC qui

visent à consolider la vocation socioculturelle de cette propriété municipale et à renforcer la présence d'organismes artistiques professionnels sur le territoire montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie selon le tableau suivant:

	Loyer antérieur	**2019 (5 mois)**	**2020**	**2021**	**2022 (7 mois)**	**Total**
Superficie (pi²)	907,72	907,72	907,72	907,72	907,72	907,72
Recette avant taxes	**11 663,16 $**	**5 005,45 $**	**12 163,23 $**	**12 528,09 $**	**7 434,35 $**	**37 131,12 $**
TPS (5%)	583,16 $	250,27 $	608,16 $	626,40 $	371,72 $	1 484,83 $
TVQ (9,975%)	1 163,40 $	499,29 $	1 213,28 $	1 249,68 $	741,58 $	2 962,25 $
Recette totale incluant les taxes	13 409,72 $	5 755,01 $	13 984,67 $	14 404,17 $	8 547,65 $	34 143,85 $

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 13,64 $/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est de 25 $/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 31 000 $. La subvention est établie de la façon suivante : (25 $/pi² - 13,64 $/pi²) x 907,72 pi² x 3 ans = 30 935,10 $.

Pour l'année 2019, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 5 000 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Geneviève PICHET, Service de la culture
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 8 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-11

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET

DANSE-CITÉ INC. corporation légalement constituée ayant son siège social au 3680, rue Jeanne-Mance, local 426, Montréal, Québec H2X 2K5, ici représentée par monsieur Éric Smith, dûment autorisé aux fins des présentes, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « **Locataire**»)

ATTENDU QUE DANSE-CITÉ INC., a signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le « Bail ») le 24 avril 2017 concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués d'environ 907,72 pi² de l'Édifice sis au 3680, rue Jeanne-Mance, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er août 2017 et se terminant le 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entre autres, d'augmenter le loyer et de modifier le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de prolongation est d'une durée de trois (3) ans débutant le 1er août 2019 et se terminant le 31 juillet 2022.

3 Option de renouvellement

Aucune option de renouvellement n'est prévue à la présente Convention de prolongation de bail.

4 Loyer

Pour la période du 1er août 2019 au 31 juillet 2020, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de douze mille treize dollars et huit cents (12 013,08 $), par des versements mensuels de

Locateur	Locataire
	ES

mille un dollars et neuf cents (1 001,09 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Pour la période du 1er août 2020 au 31 juillet 2021, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de douze mille trois cent soixante-treize dollars et quarante-quatre cents (12 373,44 $), par des versements mensuels de mille trente et un dollars et douze cents (1 031,12 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Pour la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2022, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de douze mille sept cent quarante-quatre dollars et soixante cents (12 744,60 $), par des versements mensuels de mille soixante-deux dollars et cinq cents (1 062,05 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

5 Règlement de gestion contractuelle

Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

6 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____2019_

Par _____

Me Yves Saindon

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par la Locataire à Montréal ce 5 e jour du mois de avril 2019_

Par _____

Monsieur Eric Smith

Locateur	Locataire
	ES

Danse-Cité
la trace des créateurs

3680, rue Jeanne-Mance, bureau 426 Montréal, Québec H2X 2K5
Tél.: 514.525.3595 Téléc.: 514.525.3536
info@danse-cite.org www.danse-cite.org

Montréal, le 21 juin 2018

Extraits des procès-verbaux du Conseil d'administration de Danse-Cité
Résolution du Conseil d'administration

Il est résolu :

1) Désigner comme signatures des effets bancaires pour le compte 80757 à la Caisse d'économie de la Culture :

Monsieur Daniel Soulières
Monsieur Éric Smith

2) Que deux (2) signatures soient requises sur tous les chèques ;

3) Qu'en date du 21 juin 2018, la présente résolution remplace la précédente résolution bancaire ;

4) Que M. Éric Smith soit habilité à représenter la compagnie ainsi qu'à signer en son nom, pour tout ce qui concerne les suivis administratifs auprès des instances gouvernementales et auprès de toutes organisations, compagnies, banques etc. qui font affaire avec Danse-Cité.

Résolution approuvée par les administrateurs :

Signature	Date
Richard Brisson, président	21 juin 2018
Emmanuelle Gill-Houpert, trésorière	21 Juin 2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, des locaux d'une superficie de 907,72 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 37 131,12$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 31 000 $. (Bâtiment 2453)-

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069007 - Bail Danse-Cité 3680 Jeanne-Mance.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514 872-0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197233002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 170 000 $ à Musées Montréal (SDMM), pour l'année 2019, afin de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 170 000,00$ à Musées Montréal (SDMM) pour l 'année 2019 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture ;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-10 09:21

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197233002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 170 000 $ à Musées Montréal (SDMM), pour l'année 2019, afin de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Musées Montréal (anciennement la Société des directeurs de Musées montréalais (SDMM)) a pour mission de favoriser le rayonnement des musées montréalais par la promotion de leurs activités et la défense de leurs intérêts, ainsi que par le développement de la communication, de l'entraide et de la coopération. Musées Montréal regroupe la quasi-totalité des institutions muséales montréalaises et fédère actuellement près de 50 musées qui sont établis en permanence sur le territoire de la métropole. Ces musées comptent non seulement parmi les plus anciennes institutions culturelles de la Ville, mais elles sont les seules institutions culturelles dont la mission première est de préserver des objets, des lieux, des bâtiments et des traditions qui témoignent de l'identité culturelle de Montréal. Les institutions muséales sont une excellente illustration de la vitalité culturelle montréalaise par leur diversité thématique bien sûr, mais aussi par la créativité dont elles font preuve dans la réalisation d'expériences sensibles et uniques de découverte pour tous les publics.

Les institutions muséales montréalaises représentent 15 % (2016) des institutions muséales du Québec et 46 % des entrées (2016), ce qui illustre la place qu'elles occupent dans le réseau québécois. Elles occupent une place très importante parmi les attraits touristiques majeurs de Montréal et leur taux de fréquentation est en hausse. Elles sont ancrées dans leurs communautés et s'impliquent dans les quartiers culturels dont elles sont partie prenante. Elles ont un impact indéniable dans la vie des citoyens de tous âges et de toutes origines. Le réseau qu'elles forment regroupe une profusion et une grande pluralité d'institutions muséales aux dimensions et aux missions diverses. Ensemble, elles rejoignent une grande diversité de clientèles. Elles favorisent l'inclusion et la diversité.

Musées Montréal initie des projets porteurs et mobilisateurs visant à impliquer ses membres de manière collective en fonction de leurs différents besoins et ressources. Les actions de Musées Montréal ont un impact majeur sur les institutions muséales montréalaises, particulièrement sur les petites institutions qui ont peu de moyens et pour qui ces actions font une grande différence dans la réalisation de leur mission. La capacité des institutions muséales montréalaises d'accroître leurs activités a des retombées positives sur tous les citoyens et sur le développement des différents quartiers culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1926 - 28 novembre 2018 - Accorder un soutien financier de 136 000 $ à la Société des musées de Montréal (SDMM), pour l'année 2018, afin de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM 17- 1224- 25 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 136 000 $ à la Société des directeurs des musées Montréalais, pour l'année 2017, afin de poursuivre le partenariat dans cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM16 1255 - 21 novembre 2016 - Accorder un soutien financier de 160 000 $ à la Société des directeurs des musées Montréalais, pour l'année 2016, afin de poursuivre le partenariat dans cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM15 0799 - Accorder un soutien financier de 160 000 $ à la Société des directeurs des musées montréalais, de 90 000 $ à la Société du Château Dufresne dont 45 000 $ a déjà été versé (CE15 0340), et de 150 000 $ à Montréal, arts interculturels (MAI) afin de poursuivre, pour une quatrième année, le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;

CM12 0299- 2012-16 avril 2012 - Accorder un soutien financier de 160 000 $ à la Société des directeurs des musées montréalais pour la réalisation d'un plan d'action triennal pour les années 2012-2013-2014, soit un total de 480 000 $ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCCF/ Approuver un projet de convention.

CM11 0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont la Société des directeurs des musées montréalais, pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente MCCCF-Ville 2008-2011.

CE09 1876 - 21 octobre 2009 - Approbation d'un protocole d'entente permettant le soutien financier de 50 000 $ (Entente MCCF-Ville) pour le projet Montréal, ville de verre.

CM08 0655 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier annuel de 160 000 $ en 2008, 2009, 2010, pour un total de 480 000 $ à la Société des directeurs des musées montréalais pour le financement d'un plan d'action dans le cadre de l'entente MCCCF-Ville 2008-2010.

DESCRIPTION

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 s'articule autour de quatre axes d'intervention. Le projet mis en place par Musées Montréal pour l'année 2019 permettra de rejoindre les grandes orientations de l'axe 3 de l'Entente: *Le numérique au service de l'expérience culturelle citoyenne* . En ce sens, il contribue à libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.

Virage numérique institutionnel:

L'approche collaborative et concertée est maintenant bien implantée à Musée Montréal, ce qui est un gage de succès du virage numérique d'organisation qu'entreprend l'OBNL.

Le virage numérique d'organisation comprendra différents chantiers, soit :

- Le cahier des charges du virage numérique d'organisation ;
- L'expérience numérique *Michou et Masha à la journée des musées montréalais* ;
- L'étude de provenance des participants à la Journée des musées montréalais (JDMM) ;
- La nouvelle plateforme de gestion de la Carte Musées Montréal (CMM).

La stratégie numérique est réfléchie dans un tout cohérent qui englobe l'ensemble des activités et événements de Musées Montréal. Ainsi, les chantiers que Musées Montréal entend réaliser, sont inter-reliés.

Objectifs:

Le virage numérique de l'organisation vise principalement :

1. L'autonomie financière pour le fonctionnement de Musées Montréal dès 2022;
2. L'efficience organisationnelle à tous les niveaux (opérations courantes, mutualisation des services, etc.) ;
3. L'acquisition d'une intelligence collective des musées montréalais ;
4. L'offre d'expériences numériques uniques aux différents publics.

JUSTIFICATION

Dans les années précédentes, le soutien octroyé à Musées Montréal visait le soutien au plan d'action de l'OBNL et visait l'ensemble de ses activités courantes. Les paramètres de l'Entente de développement culturel de Montréal (EDCM) ayant évolué, les organismes ne sont maintenant plus soutenus pour leurs plans d'action, mais pour la réalisation de projets spécifiques et structurants.

Dans ce contexte, Musées Montréal propose d'entamer un important virage numérique institutionnel qui, à terme, soit en 2022, devrait lui assurer son autonomie financière au fonctionnement en plus d'augmenter son efficience organisationnelle. Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 de l'Entente; *Le numérique au service de l'expérience culturelle citoyenne* et non, comme les années précédentes, dans la section patrimoine et muséologie de l'axe *2 Accès à la culture.*

Le projet proposé en est un d'envergure qui permettra à Musées Montréal d'actualiser son soutien à l'ensemble du réseau muséal montréalais en plus de proposer une approche fédératrice innovante bénéficiant à l'ensemble des membres et assurant l'acquisition d'une intelligence collective. Le virage numérique de Musées Montréal rendra la muséologie montréalaise plus visible et plus accessible pour les citoyens aussi bien que pour les touristes. Il contribuera à positionner les musées montréalais comme une force d'attraction vive pour la métropole en dynamisant la présence de Musées Montréal et des nombreuses institutions muséales sur les réseaux et en ayant la capacité d'offrir des expériences

numériques uniques et rassembleuses rayonnant ici comme ailleurs.

L'ampleur du projet ainsi que ses importantes retombées justifient l'augmentation de la subvention. Le soutien octroyé pour l'année 2019 est exceptionnel et ne sera pas aussi important dans les prochaines années. En ce sens, Musée Montréal ne prévoit pas faire une demande supérieure à 130 000$ l'année prochaine puisque les bénéfices du virage numériques se feront déjà sentir.

Notons que l'organisme a investi plus de 10 000$ pour la mise à niveau de ses TI afin de permettre le virage numérique et qu'il contribue à près de 50 000$ au projet. De cette manière l'OBNL contribue au projet à la hauteur de 26% et ensemble, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) le soutiennent à 74%. Le projet est donc conforme aux balises de l'EDCM permettant de soutenir au maximum 85% des projets.

Le MCC ainsi que le Service de la culture de la Ville de Montréal appuient la démarche de Musées Montréal.

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville et le MCC souhaitent poursuivre le partenariat en raison de l'apport de l'organisme à l'accès aux arts et à la culture.

L'augmentation du soutien financier à l'organisme permettra à ce dernier d'assurer son rôle fédérateur pour l'ensemble de la communauté muséale de Montréal. Le virage numérique institutionnel de Musées Montréal lui permettra, à terme, une autonomie financière.

Cette contribution représente 74 % du budget du projet de virage numérique de Musées Montréal qui est de 230 000$.

Le virage numérique de Musées Montréal s'incrit bien dans l'axe 3 de l'Entente, *Le numérique au service de l'expérience culturelle citoyenne* . En ce sens, il contribue à libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 170 000,00 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-009, Entente développement culturel 2018-2021.
Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018 – 2021.

La dépense de 170 000,00 $ est subventionnée à 85 000,00 $ par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 85 000,00 $ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante:

18-03.01.03.00-0020

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la SDMM dans les six dernières années:

	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Conseil des arts de Montréal	11 700$	13 000$	14 800$	15 000$	9 000$	10 000$

Service de la culture	160 000$	160 000$	160 000$	160 000$	136 000$	136 000$
Dépenses communes	5 000$	5 000$	-	-	-	-
Diversité sociale et des sports	-	-	5 000$	5 000$	-	-
Espace pour la Vie	-	3 120$	3 120$	3 120$	-	3 120$
Arrondissement de Ville-Marie	5 000$	-	-	-	-	**-**
TOTAL	**181 700$**	**181 120 $**	**182 920$**	**183 120$**	**145 000$**	**149 120$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente avec la Société des directeurs de musées montréalais permettra de consolider l'organisme dans la réalisation de ses projets et de renforcer l'accessibilité des musées montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du MCC soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet se déroulera au courant de l'année 2019.
La journée des Musées Montréalais se tiendra le dimanche 26 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

Tél : 514-872-0580
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Geneviève PICHET
Directrice - développement culturel

Tél : 514-872-1156
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel
Tél : 514 872-5592
Approuvé le : 2019-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-04-08

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6.

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DES DIECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 333, rue Peel, Montréal, Québec, H3C 3R9, agissant et représentée par madame Danielle Bergevin, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : 140651969RT0001
N° d'inscription TVQ : 1017816361TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de favoriser le rayonnement des musées montréalais par la promotion de leurs activités et la défense de leurs intérêts, ainsi que par le développement de la communication, de l'entraide et de la coopération;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice du Service de la culture de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;

4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent soixante dix milles dollars (170 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent cinquante trois milles dollars (153 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de dix sept milles dollars (17 000 $), au plus tard le 20 mars 2020 au moment de l'acceptation de la reddition de comptes.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1er avril 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 333, rue Peel, Montréal, Québec, H3C 3R9 et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice Mme Danielle Bergevin. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le 27e jour de ....mars..... 2019

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

Par : _____
Danielle Bergevin, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2019 (Résolution CM.....).

ANNEXE 1
PROJET

MUSÉES MTL

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019

Mission et mandat

Musées Montréal a pour mission de favoriser le rayonnement des musées montréalais par la promotion de leurs activités et la défense de leurs intérêts, ainsi que par le développement de la communication, de l'entraide et de la coopération. Musées Montréal regroupe la quasi-totalité des institutions muséales montréalaises et fédère actuellement près de 50 musées qui sont établis en permanence sur le territoire de la métropole. Ces musées comptent non seulement parmi les plus anciennes institutions culturelles de la Ville, mais elles sont les seules institutions culturelles dont la mission première est de préserver des objets, des lieux, des bâtiments et des traditions qui témoignent de l'identité culturelle de Montréal. Les institutions muséales sont une excellente illustration de la vitalité culturelle montréalaise par leur diversité thématique bien sûr, mais aussi par la créativité dont elles font preuve dans la réalisation d'expériences sensibles et uniques de découverte pour tous les publics.

Les institutions muséales montréalaises représentent 15 % (2016) des institutions muséales du Québec et 46 % des entrées (2016), ce qui illustre la place qu'elles occupent dans le réseau québécois. Elles occupent une place très importante parmi les attraits touristiques majeurs de Montréal et leur taux de fréquentation est en hausse. Elles sont ancrées dans leurs communautés et s'impliquent dans les quartiers culturels dont elles sont partie prenante. Elles ont un impact indéniable dans la vie des citoyens de tous âges et de toutes origines. Le réseau qu'elles forment regroupe une profusion et une grande pluralité d'institutions muséales aux dimensions et aux missions diverses. Ensemble, elles rejoignent une grande diversité de clientèles. Elles favorisent l'inclusion et la diversité.

Musées Montréal initie des projets porteurs et mobilisateurs visant à impliquer ses membres de manière collective en fonction de leurs différents besoins et ressources. Les actions de Musées Montréal ont un impact majeur sur les institutions muséales montréalaises, particulièrement sur les petites institutions qui ont peu de moyens et pour qui ces actions font une grande différence dans la réalisation de leur mission. La capacité des institutions muséales montréalaises d'accroître leurs activités a des retombées positives sur tous les citoyens et sur le développement des différents quartiers culturels.

Mot de la directrice générale

En 2015, Musées Montréal a apporté d'importants changements à sa gouvernance. Musées Montréal regroupe maintenant les musées montréalais plutôt que leurs directeurs. Les actions de Musées Montréal visent à soutenir les musées montréalais et rejoignent les différentes

fonctions muséales de même que l'ensemble du personnel des musées membres. Dans la foulée de ces changements, un branding a été élaboré par la firme Orangetango et un nouveau site web a été mis en ligne.

La réalisation d'une planification stratégique a été le projet prioritaire de 2018. L'engagement du conseil d'administration dans une démarche de planification stratégique s'est appuyé sur la volonté de préserver et de consolider les acquis importants de Musées Montréal. Le conseil d'administration a mis sur pied un comité de planification stratégique. Des rencontres avec quelques membres, les acteurs clés et les parties prenantes importantes pour les actions de Musées Montréal ont été faits. Moment privilégié de réflexion et de concertation, auquel les membres ont grandement contribué, l'élaboration de la planification stratégique a permis à Musées Montréal de mieux comprendre et de cerner les attentes des institutions muséales montréalaises. Elle a également permis d'identifier les nombreuses opportunités qui s'offrent à Musées Montréal afin de lui assurer un meilleur positionnement stratégique, une cohésion de ses actions et des retombées significatives pour ses membres et pour tous les Montréalais. La démarche de planification stratégique a mis en lumière la volonté de solidarité, d'engagement et de collaboration des institutions muséales membres. Ces dernières ont un grand intérêt pour le renouveau de la vie associative et les actions de Musées Montréal. (programme de services aux membres – annexe 1)

Les actions de Musées Montréal illustrent de façon éloquente le développement et l'entrepreneuriat culturel des institutions muséales montréalaises. Les actions et les projets des dernières années ont permis de donner une direction à Musées Montréal. Dans une optique d'évolution et de renouveau, les projets à venir s'appuieront sur les importantes réalisations et les acquis remarquables de Musées Montréal. En 2019 et en 2020, Musées Montréal entend se donner les moyens de ses ambitions par un virage numérique organisationnel qui se concrétisera par la réalisation des projets novateurs. Ces projets permettront à Musées Montréal de tirer profit des nombreuses possibilités du numérique et jetteront les bases nécessaires à son développement organisationnel. Ils permettront non seulement d'améliorer de façon significative la gestion des opérations et de consolider les activités phares que sont la Journée des musées montréalais (JDMM) et la carte Musées Montréal (CMM), mais aussi de répondre aux attentes des membres en plus d'accroître par ses actions l'impact de visibilité et de notoriété des institutions muséales montréalaises.

PROJETS 2019 et 2020 : virage numérique organisationnel

L'approche collaborative et concertée est maintenant bien implantée, ce qui est un gage de succès du virage numérique organisationnel qu'entreprend Musées Montréal. Le virage numérique organisationnel (détails – annexe 2) comprendra différents chantiers, soit :

- Le cahier des charges du virage numérique organisationnel ;
- L'expérience numérique *Michou et Masha à la journée des musées* ;
- L'étude de provenance des participants à la JDMM ;
- La nouvelle plateforme de gestion de la CMM.

La stratégie numérique est réfléchie dans un tout cohérent qui englobe l'ensemble des activités et évènements de Musées Montréal. Ainsi, les chantiers que Musées Montréal entend réaliser sont interreliés. À titre d'exemple, l'étude de provenance des participants à la JDMM fournira des données pertinentes pour la CMM, la nouvelle plateforme de gestion de la CMM aura un accès personnalisé pour chaque musée, lequel intégrera entre autres, l'administration du membership et du CDCM, l'expérience numérique *Michou et Masha à la journée des musées* sera un laboratoire pour les choix technologiques du virage numérique et la compréhension des enjeux des projets numériques collectifs.

Le virage numérique organisationnel vise principalement :

1. L'autonomie financière pour le fonctionnement de Musées Montréal ;
2. L'efficience organisationnelle à tous les niveaux (opérations courantes, mutualisation des services, etc.) ;
3. L'acquisition d'une intelligence collective des musées montréalais ;
4. L'offre d'expériences numériques uniques aux différents publics.

COÛT DU PROJET : 170 000$

RÉALISATION D'UN CAHIER DES CHARGES

En 2019, un projet d'appropriation et d'apprentissage aux stratégies numériques collaboratives du réseau des membres de Musées Montréal vise à réaliser un travail préparatoire, aussi pertinent qu'essentiel, en amont du virage numérique organisationnel. Cette première étape permettra également d'établir les principes et les orientations qui serviront de guide à l'élaboration de la nouvelle plateforme de gestion de la CMM vers des solutions technologiques adaptées à Musées Montréal et au réseau que forment ses membres. L'objectif premier de cette démarche est de faire une réflexion stratégique et de fédérer les musées montréalais autour d'une même vision et d'une même compréhension des nouvelles plateformes communes de gestion en ligne pour les activités, les projets et les services de Musées Montréal.

Une fois le travail préparatoire complété, un cahier des charges[1] sera réalisé pour le déploiement des solutions technologiques. Ce dernier chapeautera les différents initiatives et projets numériques : Carte Musées Montréal, interface d'administration sécurisée, plateforme collaborative, projets numériques collectifs novateurs de parcours et d'actions de médiations, etc.), afin d'avoir une vision d'ensemble et assurer la cohérence des actions et des choix technologiques. Le site web de Musées Montréal est l'élément pivot de la stratégie numérique auquel se greffent les différentes plateformes qui regroupent les services et certains projets numériques de parcours (web app). Le virage numérique sera également une mine d'or d'information sur les différents publics de Musées Montréal, notamment sur leurs profils et leurs habitudes de fréquentation des institutions muséales montréalaises.

Résultats attendus : Le virage numérique renforcera l'émulation entre les institutions muséales montréalaises et soutiendra les activités des plus petites institutions muséales montréalaises dont les ressources humaines et financières sont limitées. Ces dernières bénéficieront des retombées des projets en termes de promotion, de visibilité et de contenus de grande qualité, projets qu'elles ne pourraient initier seules. Les données ouvertes permettront une gestion efficiente des activités et des évènements de Musées Montréal (plateformes en ligne pour la mise à jour des informations, les paiements, etc.), de mettre en réseaux ses membres pour développer et partager une intelligence collective (plateforme collaborative, analyse des métadonnées, etc.) et d'offrir des projets numériques collectifs novateurs de parcours et d'actions de médiations qui offrent des expériences numériques aux différents publics (intelligence artificielle, réalité augmentée, géolocalisation, etc.).

Prospective 2020 : Les solutions techniques identifiées lors de l'élaboration du cahier des charges feront partie des chantiers de 2020 du virage numérique d'organisation.

JOURNÉE DES MUSÉES MONTRÉALAIS

Michou et Masha à la journée des musées (titre provisoire)

[1] Le devis de Nurun accompagne la demande.

Musées Montréal poursuivra et étoffera davantage le concept renouvelé de la JDMM (présentation et bilan 2018 – annexe 3) pour l'édition du 26 mai 2019. L'idée de parcours, à pied, en vélo et vélo festif et en intégrant de l'animation telle que des guides conteurs sera au cœur du concept. La SDMM entend créer un effet WOW par la réalisation d'un projet numérique conçu exclusivement pour la JDMM[2]. L'expérience numérique est à l'intersection de l'intelligence artificielle, des médias sociaux et des objets connectés. Un guide conversationnel permettra aux participants d'interagir avec Michou 48 ans, l'oncle robot virtuel de Masha, 12 ans, robot virtuel elle aussi. Michou et Masha sont un lien continu avec tout le réseau des musées et avec ce qui se passe en temps réel dans les expositions. Ils sont des robots curieux et bien informés qui ont un sens de l'humour aiguisé et une complicité évidente. Ils sont en quelque sorte les animateurs de cette journée et leurs activités dépendent de leurs interactions avec les visiteurs et sont personnalisées par et pour chacun des visiteurs. Aux abords des musées, des éléments physiques et une signalétique engageante encourageront les visiteurs à texter un numéro sur leur téléphone cellulaire pour rencontrer Michou et Masha pour enrichir et guider leurs visites. Ces éléments physiques seront des appels à l'action. Certains éléments physiques seront placés entre certains musées pour relancer les interactions avec les personnages. Musées Montréal vérifiera la faisabilité de réutiliser les éléments physiques pour un autre projet numérique.

Résultats attendus : La création d'un projet numérique collectif permettra à la JDMM de se démarquer de la mesure de gratuité en misant sur son caractère évènementiel et en offrant aux participants une expérience en direct unique. Le projet numérique permettra une collecte de données qui enrichira la connaissance des profils des participants et complètera l'étude de provenance et le sondage auprès de la clientèle de la JDMM. Le projet sera aussi un important laboratoire pour la réalisation de projets numériques collectifs, et ce autant pour la collaboration entre Musées Montréal et ses membres que pour le déploiement de solutions techniques.

Prospective 2020 : Musées Montréal entend réaliser un projet numérique spécifiquement pour la JDMM des prochaines années. Musées Montréal souhaite réaliser un voyage culturel à Paris à l'automne 2020 pour échanger et s'inspirer de l'association Paris Musées pour la mutualisation des services aux membres et les projets numériques collectifs. En lien avec une éventuelle collaboration avec Paris Musées, le projet numérique de l'édition de 2020, explore l'idée d'une visite virtuelle en simultanée, de musées parisiens pour les Montréalais et de musées montréalais pour les Parisiens. Un nouveau projet numérique fera partie des chantiers de 2020 du virage numérique d'organisation.

Étude de provenance et sondage auprès de la clientèle de la JDMM

La connaissance du profil des participants à la JDMM est plus intuitive que documentée. Elle repose principalement sur la rétroaction des coordonnateurs des institutions muséales participantes et sur les sondages internes réalisés chaque année par l'équipe de bénévoles. Le projet consistera en la réalisation d'une étude de provenance et sondage auprès de la clientèle de la JDMM[3]. La démarche comprend un sondage en face à face auprès des participants pour l'étude de provenance d'une part, et un sondage web post-visite envoyé aux participants ayant fourni leur adresse courriel lors du face-à-face afin de mieux les connaître d'autre part. Cette approche en deux temps permettra d'établir la distribution géographique de la provenance des participants à la JDMM, et d'obtenir de l'information précieuse sur plusieurs questions quant au profil et aux besoins des participants.

[2] Le devis de la firme Ingrid, Ingrid accompagne la demande.

[3] Le devis de la firme Robert Harmegnies marketing accompagne la demande.

Résultat attendu : L'Étude de provenance qui sera réalisée en 2019 permettra d'avoir un excellent portrait général du profil et de la provenance des participants à la JDMM. L'apport d'un expert-conseil permettra d'obtenir des données fiables. Ces données permettront de mieux cibler la promotion et d'étoffer les activités de médiation pour qu'elles répondent aux attentes des participants.

Prospective 2020 : À la lumière des résultats de l'étude de 2019, Musées Montréal entend réaliser une seconde étude en 2020 pour lui permettra d'approfondir ses connaissances sur les participants et ultimement, faire évoluer le concept de la JDMM. Une nouvelle étude sur un aspect précis à approfondir fera partie des chantiers de 2020.

NOUVELLE PLATEFORME DE GESTION DE LA CARTE MUSÉES MONTRÉAL (CMM)
La gestion des CMM (présentation – annexe 4) est présentement excessivement fastidieuse du fait que de nombreuses tâches doivent encore être accomplies manuellement par le personnel de Musées Montréal. Cette situation engendre une perte de rentabilité appréciable. Elle contribue également à limiter les opportunités de croissance de la CMM, entre autres par le contrôle de la croissance pour être en mesure de répondre à la demande et par la perte de temps engendrée par le nécessaire envoi d'une carte physique. Dans un contexte où les consommateurs sont de plus en plus nombreux à acheter leurs produits directement sur le site web des organisations ou via des canaux de distribution en ligne, Musées Montréal doit concevoir et développer une solution numérique qui lui permettra d'automatiser la majeure partie de son processus de vente. La solution doit permettre à l'équipe de minimiser au maximum les actions à poser. Elle doit offrir une plateforme de gestion efficiente tant pour l'équipe de Musées Montréal, que pour les musées acceptant la CMM. La plateforme doit aussi permettre de générer des cartes numériques qui pourront être utilisées au moyen d'un téléphone intelligent et d'une session utilisateur.

En 2018, Musées Montréal a réalisé un état de situation de la CMM. Cette démarche a permis de faire une réflexion approfondie et une analyse exhaustive sur laquelle s'est appuyé le choix de la nouvelle plateforme de gestion de la CMM. La nouvelle plateforme de gestion de la CMM[4] permettra de faire rayonner l'ensemble des institutions muséales membres en mettant en évidence la richesse et l'excellence du réseau qu'elles constituent. La CMM est bien établie. Elle bénéficie de nombreuses possibilités de croissance en termes d'offres, de partenariats et de clientèles. Elle représente pour les institutions muséales membres un potentiel de fréquentation, pour les Montréalais l'accessibilité des musées de la métropole et pour Musées Montréal un moteur économique appréciable. (Les ventes moyennes annuelles actuelles se chiffrent à près de 150 000$.)

Résultat attendu : La nouvelle plateforme de gestion des opérations de la CMM permettra de s'ajuster à l'évolution technologique afin de profiter des multiples possibilités et opportunités qu'offre le numérique, dont l'accès à des métadonnées, la connaissance des profils des acheteurs (savoir comment ils ont utilisé leur carte, dans quels musées ils sont allés, etc.) et la possibilité de traiter les métadonnées pour les membres. La nouvelle plateforme vise également à servir davantage les musées membres en facilitant leur accessibilité et en étant une valeur ajoutée à l'offre muséale montréalaise.

[4] Le devis de la firme Orangetango accompagne la demande.

Prospective 2020 : Les ajustements nécessaires et les compléments techniques suite au déploiement de la nouvelle plateforme de gestion de la CMM feront partie des chantiers de 2020 du virage numérique organisationnel.

Annexe 1 – programme de services aux membres

Le programme de services aux membres vise à offrir une vie associative dynamique en termes d'actions et de services aux membres de Musées Montréal. Le programme s'adresse à l'ensemble du personnel de toutes les des institutions muséales membres. Il propose une série d'activités sur des sujets variés pour rejoindre les différentes fonctions et les intérêts des membres. Le programme 2019 comporte :

- 4 petits déjeuners conférences : Conférence (1h30 à 1h45) d'un invité sur des sujets variés, suivie d'une courte période de questions et d'échanges avec les participants (15 à 30 minutes). Les petits déjeuners conférences visent le partage d'expertise et le transfert de connaissances entres les institutions muséales montréalaises.
- 2 tables rondes : courte présentation (15 à 30 minutes) de sujets variés par un expert invité, suivie d'une discussion avec les participants (1h30 à 1h45) avec un modérateur et une prise de notes. Les tables rondes visent une discussion de fond sur des sujets d'intérêts qui permettront à Musées Montréal d'approfondir ses connaissances des institutions muséales montréalaises et d'identifier les actions à poser.
- 2 rencontres échanges : Rencontre avec les membres délégués pour discuter de sujets d'intérêt et d'enjeux. Les rencontres échanges peuvent être suivis d'actions concrètes de Musées Montréal, selon les sujets avec animateur et prise de notes.
- Le programme comprend la Journée des musées montréalais et le cocktail de Noël. Le Cocktail de Noël est une occasion pour les membres de se rencontrer dans une ambiance festive pour tisser des liens et célébrer l'année qui s'achève.

Musées Montréal a créé le groupe Facebook « Membres Musées Montréal ». Le groupe est réservé au personnel des institutions membres. Il permet aux membres du groupe de poser des questions, d'échanger et de partager des suggestions et des préoccupations sur leurs activités quotidiennes. Les membres du groupe peuvent également faire des annonces selon les besoins : dons, prêts, vente de matériel d'exposition, personnel recherché, etc. Le but est de proposer un réseau convivial qui permet d'échanger et de mettre facilement en commun les expertises et les expériences de tous pour les activités quotidiennes, lesquelles profitent autant aux institutions muséales elles-mêmes qu'aux citoyens qui les fréquentent.

Annexe 2 – Stratégie numérique organisationnelle

Le site web de Musées Montréal est l'élément pivot de la stratégie numérique organisationnelle auquel se greffent les différentes plateformes qui regroupent les services et certains projets numériques de parcours (web app).

1. Projet de données ouvertes pour faciliter la gestion des activités de l'organisme. Implantation d'un outil qui permettra de mettre Musée Montréal en contact avec ses membres.
   - Interface d'administration sécurisée qui permet aux membres de mettre à jour leur profil (fiche membre), gérer les renouvèlements et communiquer des informations pertinentes aux outils de Musée Montréal (Site web, application mobile, etc.)
   - Mise à jour des infos des locataires. (Fiche locataire)
   - Implantation d'un système transactionnel qui permet d'optimiser la gestion des paiements en ligne (Cotisation annuelle et spéciale, loyer, etc.)
   - Intégration via le profil membre d'un tableau de bord qui présentera les divers documents administratifs de chaque membre. Une plateforme collaborative pour les projets communs.

- Maintenance de la base de données File Maker ; optimisation, création et envois des formulaires de la base de données File Maker.
- Ouvrir les données pour les musées ; Journée des musées montréalais et cartes Musées Montréal.

2. Nouvelle plateforme de vente, de gestion et de distribution de la Carte Musées Montréal.
   - Vente uniquement en ligne de la CMM.
   - Optimisation des outils de collecte des métadonnées. Analyse des résultats et création d'un rapport de performance. Connaitre les profils des acheteurs, savoir comment ils ont utilisé leur carte, dans quels musées ils sont allés, etc.
   - Possibilité de traiter les métadonnées pour les membres.

3. Offrir aux publics des projets numériques collectifs novateurs.
   - Lien entre les musées membres par des projets collectifs de parcours qui offrent des expériences numériques (intelligence artificielle, réalité augmentée, géolocalisation, etc.) EX : Montréal en histoire, exposition *La bibliothèque, La nuit* de BAnQ.
   - Projet numérique dans la cadre de la Journée des musées montréalais. EX : *Quand la foule devient cirque,* Ingrid, Ingrid.

Annexe 3 – Journée des musées montréalais (JDMM)

La JDMM, qui a lieu le dernier dimanche de mai depuis 1987, demeure l'évènement phare de la SDMM et son projet le plus connu auprès du grand public. La JDMM est devenue un évènement annuel majeur, incontournable, festif et rassembleur. Un des premiers évènements de la saison estivale montréalaise. Non seulement la JDMM permet-elle aux institutions participantes de promouvoir leurs collections et les différentes activités d'animation et d'éducation qui animent leurs lieux, mais également d'affirmer les attraits qu'elles constituent et le rôle essentiel qu'elles jouent dans la vie de tous Montréalais. La JDMM permet de faire rayonner les institutions muséales montréalaises et de mettre de l'avant leur diversité ainsi que la richesse de leurs collections et de leurs expositions. La JDMM favorise l'accessibilité de l'offre muséale montréalaise pour tous et incite les publics à retourner au musée tout au long de l'année.

Les institutions muséales participantes bonifient les expositions offertes par plus d'une centaine d'activités de médiations dans leurs lieux conçus spécialement pour la JDMM. Les activités de médiation rejoignent tous les citoyens des familles aux aînés, en passant par les enfants et les nouveaux arrivants. L'aspect évènementiel de la JDMM, ces nombreuses activités et l'accessibilité du transport en commun (navette, transport adapté et remise de titres de transport) contribuent à accentuer l'aspect festif et exclusif de l'évènement, ce qui le distingue de la mesure de gratuité.

Lors de la 32e édition, le concept de ce rendez-vous incontournable du printemps a été renouvelé. L'accessibilité des institutions muséales participantes à pied, en métro, en BIXI ou à bord des navettes gratuites de la STM a été au cœur du concept de l'animation à la promotion et à la logistique. Le renouvellement du concept, plus axé sur les quartiers culturels a été très bien accueilli des collaborateurs et de tous les participants. Différents parcours ont été conçus afin d'accompagner les participants d'une institution muséale à l'autre et les inciter à découvrir les quartiers culturels de Montréal en visitant plusieurs musées durant la journée.

L'inclusion est une valeur primordiale de la JDMM. Un partenariat avec Diversité Artistique Montréal (DAM) a été fait pour l'animation clé en main de la place des Festivals. Ce partenariat (qui se poursuivra durant les années à venir) a permis aux Montréalais de découvrir l'immense

talent des artistes de la diversité. Les activités offertes se voulaient festives et captivantes afin d'inciter les gens à s'intéresser et à participer à la JDMM. DAM a imaginé et élaboré la programmation artistique spécifiquement pour l'évènement, selon le concept de parcours de la JDMM.

L'achalandage de la 32e édition de la JDMM confirme que c'est un évènement bien implanté, apprécié et fréquenté par les Montréalais. Afin d'évaluer l'impact sur l'achalandage du renouveau du concept, l'analyse des statistiques de fréquentation de l'édition 2018 a été faite en considérant les statistiques des 5 dernières années.

- L'achalandage total des éditions 2014 à 2018 est de 428 078 participants, pour un achalandage moyen de 85 616 participants par édition.
- De 2014 à 2018, 36 institutions en moyenne ont participé à chaque édition.
- La fréquentation totale de l'édition de 2018 est de 66 677 participants.
- La fréquentation totale en 2017 des 31 musées participants de 2018 est de 67 662, soit une différence de 985 entrées en moins en 2018, dans un contexte où 2017 était l'année du 375e anniversaire de Montréal.
- En 2018, le Biodôme, dont la fréquentation moyenne des années 2014 à 2017 est de 13 476 participants, était fermé pour des travaux.

Considérant que le Biodôme participe chaque année à la JDMM, si on ajoute la fréquentation moyenne du Biodôme à la fréquentation 2018, la fréquentation totale serait de 80 153, un record de fréquentation. À titre comparatif, l'achalandage de 2017 est de 86 411 avec 43 musées participants, incluant le Biodôme[5].

Annexe 4 – carte Musées Montréal (CMM)

En 1994, la SDMM lance la carte Musées Montréal, la première à être offerte au Canada. Initiative d'entrepreneuriat culturel par excellence, la carte Musées Montréal (CMM) assure la valorisation du réseau muséal montréalais. Elle origine de la détermination de la Ville à promouvoir Montréal comme une destination culturelle marquante en Amérique du Nord. La CMM incite les visiteurs à découvrir la diversité et la richesse des musées montréalais en donnant accès à tous les musées membres de Musées Montréal pour un temps déterminé. La CMM permet depuis maintenant 24 ans de faire la promotion des musées montréalais en les positionnant comme partie intégrante de l'offre touristique et culturelle, de proposer un produit simple, pratique et économique favorisant l'accessibilité aux musées, de favoriser la circulation des différents publics entre ces derniers.

Trois forfaits sont disponibles, soit trois jours sur trois semaines, trois jours consécutifs avec transport et un an de musées (carte Prestige). La clientèle touristique est nombreuse à acheter le forfait de CMM 3 jours avec transport. La CMM Prestige attire principalement les citoyens qu'ils soient des familles, des aînés, de jeunes retraités ou de jeunes professionnels, ainsi que les résidents des couronnes nord et sud, en permettant de visiter un grand nombre de musées sur une longue période de temps. Peu importe le forfait, en achetant une CMM, son détenteur se procure un billet d'entrée dans les toutes les musées membres de Musées Montréal pendant une période donnée, ce qui favorise le développement et la découverte des quartiers culturels de Montréal.

[5] Documents complémentaires : bilan de la 32e édition de la Journée des musées montréalais (JDMM).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

-Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.

-Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.

-Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

-Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de**

l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

-Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

-S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.

-Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

-Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

-Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

- inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.
2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.
Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

-Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques

-Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.
De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville.
À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

-Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

-Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.

-Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

-Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.

-Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.

-Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

-Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

-Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.
Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

-Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

-S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

-Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

-Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.

-Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

-Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
- s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
- s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : **visibilite@mcc.gouv.qc.ca**

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ DES MUSÉES DE MONTRÉAL

Règlement no 1 : règlements généraux
Adopté le : 24 janvier 1992
Modifié le : 10 mars 2000
Modifié le : 29 mars 2006
Modifié le : 25 mars 2010
Modifié le : 23 février 2015
Modifié le : 9 mars 2017
Modifié le : 27 mars 2018

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

SECTION 1 : statuts et fonctionnements

1.1 Raison sociale

Pour les fins de son fonctionnement, la Corporation utilisera l'appellation française suivante : SOCIÉTÉ DES MUSÉES DE MONTRÉAL et, en version anglaise : Montréal Museums Society.

Le sceau, dont l'impression est apposée à la marge, est adopté comme étant le sceau de la Corporation.

1.2 Siège Social

Le siège social de la Corporation est établi sur le territoire de l'Agglomération de Montréal, province de Québec, et à tel endroit sur ledit territoire de l'Agglomération de Montréal que le conseil d'administration peut de temps à autre déterminer.

1.3 Buts

La Société des musées de Montréal regroupe les institutions muséales situées sur le territoire de l'Agglomération de Montréal. Pour remplir sa mission, la Corporation se donne les buts suivants :

- Réaliser les actions nécessaires à la reconnaissance des musées, de leurs missions et de leurs impacts auprès des différents milieux et publics;
- Promouvoir particulièrement les fonctions muséales des musées et défendre et promouvoir les intérêts de ses membres;

- Favoriser la communication, l'entraide et la collaboration des institutions membres, particulièrement en ce qui concerne la programmation des activités des musées;
- Favoriser la mise en commun des ressources des musées afin d'en faire la promotion, de créer des services communs, de partager les coûts d'activités communes d'intérêt muséal;
- Viser la concertation entre les membres dans le but de favoriser des actions communes;
- Solliciter et amasser des fonds, provenant autant du secteur public que privé, afin de réaliser ses buts.

1.4 Mandat de la Corporation

La Corporation est le porte-parole autorisé de l'ensemble de ses membres et exprime leurs points de vue sur toutes les questions d'intérêt collectif auprès des instances gouvernementales, des organismes publics ou privés et du public en général. La Corporation constitue un lieu de concertation des membres sur toutes les questions d'intérêt collectif dans les domaines reliés aux fonctions muséales incluant les communications et le marketing, ou tout autre domaine d'intérêt collectif pour ses membres. La Corporation est un lieu d'échanges et de rencontres de ses membres.

SECTION 2 : les membres

2.1 Membre régulier

Toute institution muséale située sur le territoire de l'Agglomération de Montréal peut devenir membre régulier à la condition d'être accepté par le conseil d'administration et l'assemblée des membres réguliers.

2.2 Représentant

Le membre régulier est représenté à la Corporation par une seule personne nommée à cette fin par la direction du membre. Le représentant doit être un employé régulier permanent du musée ou un membre du conseil d'administration.

2.3 Membre individuel honoraire

Peut être nommé membre honoraire par le conseil d'administration, toute personne qui a fourni un apport significatif à la Corporation au cours de son histoire.

- Il ne siège pas au CA et ne peut y assister à moins d'y être invité, auquel cas il a droit de parole mais sans droit de vote;
- Il peut être nommé par le CA pour siéger sur un comité sans droit de vote;
- Il est invité à l'AGA sans droit de vote;
- Il ne paie pas de cotisation annuelle.

2.4 Privilèges des membres

Le représentant d'un membre régulier :

- A droit de vote à l'Assemblée générale des membres (AGA) et à tout comité auquel il participe;
- Peut être élu au Conseil d'administration (CA) et, le cas échéant, nommé sur un comité;
- Reçoit toute l'information corporative : c'est-à-dire copie des documents administratifs en lien avec l'Assemblée générale (ordre du jour et procès-verbal de l'AGA, rapport annuel et états financiers, plan d'action).

2.5 Cotisation annuelle

La cotisation est calculée par le conseil d'administration en fonction du budget annuel de fonctionnement de chaque membre. Ce calcul est basé sur les dépenses annuelles de fonctionnement moins les frais locatifs suivants : le loyer, les frais d'hypothèques, les taxes et les coûts d'énergie. L'assemblée générale approuve le montant de la cotisation annuelle obligatoire pour les membres réguliers. L'absence de paiement de la cotisation annuelle peut entraîner la suspension des privilèges du membre. La cotisation annuelle est non remboursable.

2.6 Contributions

Le conseil d'administration établit le montant des contributions financières supplémentaires reliées aux activités de la Corporation.

2.7 Suspension

Le CA pourra, par résolution, suspendre pour la période qu'il déterminera ou expulser tout membre qui enfreint quelque disposition des règlements de la Corporation ou dont les activités ou conduites sont nuisibles à la Corporation.

2.8 Destitution

Tout membre peut être destitué par les membres réguliers réunis en assemblée générale spéciale convoquée à cette fin, au moyen d'une résolution adoptée à la majorité simple. Le membre visé par la résolution de destitution doit être informé du lieu, de la date et de l'heure de l'assemblée convoquée aux fins de le destituer dans le même délai que celui prévu par les présents règlements généraux pour la convocation de cette assemblée. Il peut y assister et y prendre la parole ou, dans une déclaration écrite et lue par le président d'assemblée, exposer les motifs de son opposition à la résolution proposant la destitution.

2.9 Retrait

Tout membre peut se retirer en tout temps de la Corporation en faisant parvenir au siège social de celle-ci une lettre de retrait. Ce retrait prend effet à compter de la date d'envoi ou à toute autre date ultérieure indiquée dans cette lettre.

SECTION 3 : les assemblées des membres réguliers

3.1 Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres réguliers se tient chaque année dans les trois mois qui suivent la date de la fin du dernier exercice financier.

3.2 Assemblée générale spéciale

Une assemblée générale spéciale des membres réguliers doit être convoquée par les administrateurs ou par le président à tout moment de l'année selon les besoins. Une assemblée générale spéciale des membres réguliers doit être convoquée sur requête écrite signée par le tiers (1/3) des membres réguliers, dans les cinq jours ouvrables de la réception d'une telle demande. La requête doit indiquer l'objet de l'assemblée et être déposée à la Corporation. À défaut par le secrétaire de convoquer une telle assemblée dans le délai prescrit, les requérants eux-mêmes peuvent la convoquer, conformément aux règlements en vigueur.

3.3 Avis de convocation

Un avis de convocation à toute assemblée des membres réguliers doit être expédié à chaque membre régulier, au moins cinq jours ouvrables précédant la date fixée pour l'assemblée. Les irrégularités affectant l'avis de convocation ou son expédition, l'omission involontaire de donner un tel avis ou le fait qu'un tel avis ne parvienne pas à un membre régulier n'affecte en rien la validité d'une assemblée des membres réguliers.

3.4 Contenu de l'avis de convocation

L'avis de convocation à une assemblée des membres réguliers mentionne le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. Dans le cas d'une assemblée générale spéciale, l'avis doit mentionner précisément le(s) objet(s) de l'assemblée.

3.5 Renonciation à l'avis

Toute assemblée des membres réguliers peut validement être reconnue sans l'avis de convocation prescrit par les règlements pourvu que tous les membres réguliers renoncent par écrit à cet avis. La présence d'un membre régulier à l'assemblée couvre le défaut d'avis quant à ce membre.

3.6 Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

L'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle doit comporter au moins les items suivants :

1. Appel des membres réguliers
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
4. Rapport du président
5. Rapport de l'auditeur
6. Adoption des états financiers
7. Approbation des décisions prises par les administrateurs
8. Nomination d'un vérificateur
9. Élection des administrateurs
10. Clôture de l'assemblée

3.7 Quorum

L'assemblée générale est constituée de tous les représentants des membres réguliers en règle, mais il suffit de la présence de deux fois le nombre d'administrateurs plus un autre membre régulier (2 x 7 administrateurs + 1 membre régulier= 15) pour constituer un quorum suffisant et rendre l'assemblée valide.

3.8 Vote

Seuls les représentants de membre régulier ont droit de vote, chacun ayant droit à un seul vote y compris le président. À toute assemblée, les voix se prennent par vote à main levée ou, si tel est le désir d'au moins deux représentants, par scrutin secret. Les questions soumises sont décidées à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, le président n'a pas droit à un vote prépondérant et la proposition est rejetée. Le vote par procuration est prohibé.

3.9 Président et secrétaire d'assemblée

Les assemblées générales sont présidées par le président de la Corporation ou, à son défaut, par le vice-président. Le secrétaire de la Corporation exerce les fonctions de secrétaire aux assemblées des membres réguliers. À leur défaut, l'assemblée choisit toute personne pour agir comme président ou secrétaire d'assemblée. Il n'est pas nécessaire de nommer un président en cas d'ajournement.

3.10 Président et secrétaire d'élection

Lors de l'élection des administrateurs, le président et le secrétaire de la corporation peuvent agir à titre de président et de secrétaire d'élection en autant qu'ils ne soient pas eux-mêmes candidats à cette élection. Si tel est le cas, l'assemblée verra à en choisir des nouveaux parmi les représentants non candidats présents.

SECTION 4 : le Conseil d'administration

4.1 Nombre d'administrateurs

Le Conseil d'administration est formé de sept (7) administrateurs élus par l'assemblée générale parmi les représentants des membres.

4.2 Conditions d'éligibilité

Tout représentant d'un membre régulier en règle peut être élu administrateur au conseil d'administration. Les administrateurs du conseil d'administration ne sont pas rémunérés; seules les dépenses effectuées pour la Corporation sont remboursables, selon la politique adoptée à cet effet par le Conseil.

4.3 Participation du directeur général

Le directeur général participe aux réunions du CA, mais sans droit de vote.

4.4 Élection

Les administrateurs sont élus lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

4.4.1 Procédure d'élection des administrateurs

Les administrateurs sont élus à même la liste des candidats admissibles soumise à l'assemblée des membres. Dans le cas où il n'y a pas plus de candidats admissibles que de postes d'administrateurs à combler, l'élection des candidats soumis a lieu par acclamation. Dans le cas où il y a plus de candidats admissibles que d'administrateurs à élire, l'élection sera faite par scrutin secret à la majorité simple.

Lorsqu'une élection est requise, elle s'effectue par voie de scrutin secret, à même la liste des candidats admissibles, et exclusivement à même cette liste. Chaque membre présent et ayant droit de vote peut voter pour autant de candidats qu'il y a de postes d'administrateurs à combler et, indique à cet effet ses choix sur un seul bulletin de vote. Seuls les bulletins de vote ne comportant pas plus de votes que de postes à combler sont valides. Les candidats ayant récolté le plus grand nombre de votes sont déclarés élus.

4.4.2 Bulletin de présentation et mise en candidature

La direction de la Société des musées de Montréal doit, dans un délai d de 45 jours de calendrier avant la date

de l'assemblée générale annuelle, aviser chaque membre de la possibilité de suggérer sa candidature ou celle d'un autre membre pour un poste d'administrateur. Les membres peuvent soumettre la candidature d'une ou plusieurs personnes dûment qualifiées aux termes des règlements de la corporation et ce, en retournant au plus tard à la date de fermeture ci-après mentionnée, un bulletin de présentation pour chaque candidature soumise. Pour être valide, un bulletin de présentation doit comporter les renseignements suivants : le nom du candidat, une déclaration qu'il accepte que sa candidature soit posée, ainsi que le nom et la signature d'un autre membre.

Les mises en candidature se terminent à la date fixée par le conseil d'administration, mais au plus tard quinze (15) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle. Les bulletins de présentation doivent être retournés à la direction de la Société des musées de Montréal avant cette échéance. Toute candidature dont le bulletin de présentation n'est pas reçu à cette date sera rejetée.

Dans l'éventualité où le nombre de candidatures serait inférieur au nombre de postes à combler, l'assemblée générale pourra recevoir les candidatures séance tenante.

4.5 Durée du mandat des administrateurs

Le mandat des administrateurs est de deux (2) ans, renouvelable trois (3) fois consécutives.

4.6 Fin du mandat

Un poste d'administrateur devient automatiquement vacant :

- Si l'administrateur démissionne par écrit, au moment où cette démission prend effet;
- Si le membre régulier dont il est le représentant est suspendu ou destitué ou s'il cesse ses activités de façon définitive.
- Si l'administrateur n'est plus le représentant du musée membre.
- Si l'administrateur est absent, sans motif valable, lors de 3 réunions consécutives.

4.7 Démission

Tout administrateur peut démissionner en tout temps de ses fonctions en faisant parvenir au siège de la Corporation une lettre de démission. Cette démission prend effet à compter de la date d'envoi ou toute autre date ultérieure indiquée par l'administrateur démissionnaire.

4.8 Destitution

Tout administrateur peut être destitué de ses fonctions avant terme par les membres réguliers réunis en assemblée générale spéciale convoquée à cette fin, au moyen d'une résolution adoptée à la majorité simple. L'administrateur visé par la résolution de destitution doit être informé du lieu, de la date et de l'heure de l'assemblée convoquée aux fins de destituer dans le même délai que celui prévu par la Loi pour la convocation de cette assemblée. Il peut y assister et y prendre la parole ou, dans une déclaration écrite et lue par le président d'assemblée, exposer les motifs de son opposition à la résolution proposant la destitution.

4.9 Déclaration d'intérêts

Tout administrateur qui se livre à des opérations de contrepartie avec la Corporation, qui contracte à titre personnel avec la Corporation et à titre de représentant de cette dernière ou qui est directement ou indirectement intéressé dans un contrat de la Corporation, doit divulguer son intérêt au conseil

d'administration et, s'il est présent au moment où celui-ci prend une décision sur le contrat, s'abstenir de voter sur ce contrat. Un administrateur ne peut être un employé de la Corporation. De plus, tout ancien employé de la Corporation ne peut devenir administrateur avant un délai de cinq ans après la fin de son embauche.

4.10 Devoirs et pouvoirs du Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce les pouvoirs et accomplit les actes prévus par la Loi et les règlements entre autres :

a) Voir à la réalisation des buts de la Corporation ;
b) Accomplir les mandats reçus de l'assemblée générale ;
c) Prendre les décisions dans l'intérêt de la Corporation ;
d) Former des commissions ou des comités pour l'assister dans ses fonctions ;
e) Prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la Corporation de solliciter, d'accepter ou de promouvoir les buts de la Corporation ;
f) Approuver les objectifs et budgets annuels ;
g) Approuver les politiques et les plans d'action ;
h) Nommer les officiers de la Corporation.

4.11 Archives

Les documents produits ou reçus par les administrateurs de la Corporation dans le cadre de leurs activités sont la propriété de la Corporation. Au terme de leur mandat, les membres du conseil d'administration remettent au secrétaire de la Corporation les documents relatifs à leurs fonctions.

4.12 Cooptation

Le conseil d'administration peut coopter en cours d'année un membre pour remplacer un administrateur démissionnaire pour la fin de la durée de son mandat.

SECTION 5 : les assemblées du conseil d'administration

5.1 Avis de convocation

Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues en tout temps et à tout endroit, l'avis de convocation doit être expédié à chaque administrateur au moins trois jours avant la date de l'assemblée sauf en cas d'urgence.

5.2 Renonciation

Tout administrateur peut en tout temps par écrit renoncer à tout avis de convocation d'une assemblée du conseil d'administration. Dans tous les cas, la présence d'un administrateur à une assemblée couvre le défaut d'avis quant à cet administrateur.

5.3 Assemblée du conseil

À chaque année, immédiatement après l'assemblée générale annuelle des membres réguliers, se tient une assemblée des administrateurs nouvellement élus et formant quorum, sans qu'un avis de convocation ne soit requis, aux fins de nommer les officiers soit : le président et le vice-président, le secrétaire et le trésorier et de transiger, s'il y a lieu, toute autre affaire dont le conseil d'administration peut être saisie.

5.4 Nombre de réunion du conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins cinq (5) fois par année et autant de fois que les affaires de la Corporation le demandent.

5.5 Quorum

Le quorum de l'assemblée du conseil d'administration est fixé à quatre administrateurs. Dès que le quorum est atteint, les administrateurs présents peuvent procéder à l'examen des affaires de cette assemblée, nonobstant le fait que le quorum ne soit pas maintenu pendant tout le cours de cette assemblée.

5.6 Vote

Toutes les questions soumises au conseil d'administration sont décidées à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, le président a un vote prépondérant. Le vote par procuration n'est pas permis.

5.7 Conférence téléphonique et participation par téléphone

Nonobstant les articles 5.1 et 5.3 de ces règlements, les assemblées du conseil d'administration peuvent être tenues sous la forme d'une «conférence téléphonique» ou encore un administrateur peut participer à une assemblée à l'aide de moyens, dont le téléphone, lui permettant de communiquer oralement avec les autres administrateurs présents à cette assemblée. La tenue de chacune de ces assemblées nécessite le consentement de la moitié plus un des administrateurs en fonction et mention de ce consentement inscrite au procès-verbal.

5.8 Résolution tenant lieu d'assemblée

Les résolutions écrites, signées par tous les administrateurs habiles à voter lors des assemblées du conseil d'administration ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours de ces assemblées. Un exemplaire de ces résolutions est conservé avec les procès-verbaux du conseil d'administration.

5.9 Comités du Conseil

Le conseil d'administration peut former les comités qu'il juge à propos. Il détermine la composition et nomme les membres de ces comités parmi les représentants des membres réguliers et les membres individuels honoraires, et fixe la durée de leur mandat. Le CA définit aussi le mandat, la durée et les modalités de fonctionnement de ces comités.

Tous les comités sont consultatifs et ne peuvent prendre de décisions qui engagent la responsabilité de la Corporation. Le président et la direction générale peuvent siéger d'office sur tous les comités.

5.10 Les officiers

Les officiers sont : le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Ils sont choisis par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant l'assemblée générale annuelle.
Toute personne désirant être nommée à l'un ou l'autre des postes d'officiers du conseil d'administration doit être représentant d'un membre depuis au moins deux (2) ans. De plus, elle devra avoir démontré son assiduité aux réunions antérieures et faire part de ses motivations.

5.11 Président
Il préside toutes les assemblées du conseil d'administration, signe tous les documents requérant sa signature ou autorise le vice-président avec le secrétaire ou tout autre officier nommé par le conseil d'administration à signer en son absence. Le président exerce tous les autres pouvoirs et fonctions déterminés par le conseil d'administration.

5.12 Vice-président
Le vice-président exerce tous les pouvoirs et toutes les fonctions que détermine le conseil d'administration. En cas d'absence, d'incapacité, de refus ou de négligence d'agir du président, le vice-président exerce les pouvoirs et les fonctions du président.

5.13 Secrétaire
Le secrétaire exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration. Il a la garde des documents et registres de la Corporation. Il agit comme secrétaire de toute assemblée des membres réguliers et du conseil d'administration.

Il doit donner ou voir à faire tout avis de toute assemblée dans les livres tenus à ces effets. Il doit garder en sécurité le sceau de la Corporation, le cas échéant. Il est chargé des archives de la Corporation, et à ce titre, il est responsable de la garde et de la production de tous les livres, rapports, certificats et autres documents que la Corporation est légalement tenue de garder et de produire.

5.14 Trésorier
Le trésorier exécute les mandats qui lui sont confiés par le président ou le conseil d'administration. Il a la charge générale des finances de la Corporation. Il doit déposer l'argent et les autres valeurs de la Corporation dans toute institution financière désignée par le conseil d'administration.

Il rend compte au président ou aux administrateurs, chaque fois qu'il est requis, de la situation financière de la Corporation et de toutes les transactions effectuées dans l'exercice de ses fonctions. Il doit ou voit à faire dresser, maintenir et conserver les livres de comptes et de registres comptables. Il doit laisser examiner les livres et les comptes de la Corporation par les personnes autorisées à le faire. Il doit signer tout contrat, document ou autres écrits nécessitant sa signature et exercer les pouvoirs et remplir les fonctions que le conseil d'administration peut lui confier ou inhérents à sa charge.

5.15 Vacance
Si la fonction de l'un des officiers de la Corporation devenait vacante, par suite de décès ou de la démission ou de toute autre cause, le conseil d'administration, par résolution, peut élire ou nommer une autre personne qualifiée pour remplir cette vacance, et cet officier restera en fonction jusqu'à la prochaine réunion du conseil suivant l'assemblée générale annuelle où justement les officiers sont nommés par les administrateurs.

SECTION 6 : les comités

6.1 Rôle et responsabilités des comités

Pour des fins définies, le conseil d'administration peut créer des comités temporaires ou permanents et établir des règles relatives à leur fonctionnement. La nomination du président de chacun des comités est approuvée par le conseil d'administration. Les comités assistent le conseil d'administration et/ou le président et le directeur général sur une base régulière, afin de les conseiller dans la définition des politiques et les pratiques relatives aux mandats qui leur sont confiés et de réaliser le plan d'action conformément aux objectifs et budgets alloués. Des comités ad hoc peuvent être crées par le conseil d'administration ou par le président afin d'assurer les mandats et tâches, et pour répondre de manière ponctuelle et rapide à des demandes pressantes. Les comités sont redevables au conseil d'administration

6.2 Composition

Les membres d'un comité sont choisis par le conseil d'administration parmi les représentants des membres réguliers et les membres individuels honoraires. Le conseil peut aussi y nommer tout autre expert jugé pertinent. Le président du conseil et le directeur général sont *ex officio* membres de tous les comités.

6.3 Fonctionnement

Chaque comité produit des rapports d'étape réguliers. Son président et ses membres peuvent être invités à venir faire rapport de leurs activités au conseil d'administration. Leur mode de fonctionnement et la fréquence des réunions sont décidés par les membres de chaque comité

SECTION 7 : dispositions financières

7.1 Exercice Financier

L'exercice financier de la Corporation se termine le 31e jour de décembre de chaque année ou toute autre date fixée par le conseil d'administration.

7.2 Livre et comptabilité

Le conseil d'administration fait tenir par le trésorier de la Corporation ou sous son contrôle, un ou des livres de comptabilité dans lesquels sont inscrits tous les fonds reçus ou déboursés effectués par la Corporation et toutes ses dettes ou obligations, de même que toute autre transaction financière de la Corporation. Ces livres sont tenus au siège social de la Corporation et sont ouverts en tout temps à l'examen des membres du conseil d'administration.

7.3 Auditeurs

Les livres et états financiers de la Corporation sont vérifiés chaque année, aussitôt que possible après l'expiration de chaque exercice financier, par l'auditeur nommé à cette fin lors de chaque assemblée générale annuelle. Il vérifie le bilan annuel et l'état des revenus et des dépenses de la Corporation et fait rapport au conseil d'administration qui soumet ce rapport aux membres réguliers réunis en assemblée générale annuelle.

SECTION 8 : dispositions finales

8.1 Signatures des effets bancaires

À moins d'une décision à l'effet contraire du conseil d'administration, tous les chèques, billets, traites, lettres de change et autres effets bancaires, connaissements, endossements requérant la signature de la Corporation sont signés par deux personnes parmi les deux officiers dument nommés à cette fin et le directeur général.

8.2 Signature des contrats et autres actes

À moins d'une décision à l'effet contraire du conseil d'administration, tous les contrats, actes et documents requérant la signature de la Corporation sont signés par le président ou par un officier désigné par le président et le directeur général.

SECTION 9: approbation, modifications ou abrogation des règlements

9.1 Règles

Le conseil d'administration peut édicter quand il le juge nécessaire, des règles non incompatibles avec les statuts de la Corporation. Ces règles seront applicables lors de leur adoption par le conseil d'administration mais devront être sanctionnées à la plus proche assemblée annuelle et, à défaut de sanction, ces règles cessent à partir de ce moment de recevoir application.

9.2 Approbation, modification ou abrogation des règlements

Les règlements de la Corporation peuvent être approuvés, modifiés ou abrogés, par une résolution adoptée à une assemblée générale annuelle ou spéciale et sanctionnée par le vote d'au moins les deux tiers des membres réguliers présents.

9.3 Déclaration

Ce qui précède est le texte intégral des règlements généraux dûment adopté par la Corporation lors de l'assemblée générale spéciale de ses membres réguliers **le 23 février 2015**.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197233002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Accorder un soutien financier de 170 000 $ à Musées Montréal (SDMM), pour l'année 2019, afin de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1197233002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Cédric AGO
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197711006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73 $, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de cinq contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Excavations Payette Ltée et 9055-0344 Québec inc. (AO 18-16608 et 18-17196) majorant ainsi le montant total des contrats de 6 302 819,98 $ à 10 745 477,71 $, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement clé en main de 6 302 819,98 $ à 10 745 477,71 $, taxes incluses.

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-17 16:08

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197711006**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73 $, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de cinq contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Excavations Payette Ltée et 9055-0344 Québec inc. (AO 18-16608 et 18-17196) majorant ainsi le montant total des contrats de 6 302 819,98 $ à 10 745 477,71 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les cinq contrats visés par la demande de dépense additionnelle ont été octroyés en 2018 par le Service de la concertation des arrondissements (SCA) qui est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1197711004 CM mai 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78$ pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total des contrats de 54 860 051,85$ à 59 016 675,64$, taxes incluses.
CM 18-1130 - 17 septembre 2018 - Accorder deux contrats à 9055-0344 Québec inc. et à Services Uniques J.M. inc. pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 1 711 200,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17196 (3 soum. par contrat).

CM18 1000 - 20 août 2018 - Accorder 16 contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150 2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 1 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soum. par contrat).

DESCRIPTION

Les cinq contrats de déneigement clé en main de l'arrondissement de St-Léonard (SLE-103, SLE-104, SLE-105, SLE-106 et SLE-108) ont commencé à l'hiver 2018-2019 et leurs durées initiales étaient d'une saison hivernale. Ces contrats incluent une option de prolongation de

douze mois. Les prolongations se font au gré de la Ville. Dans le cas présent, la Ville a informé les adjudicataires de la prolongation de ces contrats pour l'hiver prochain.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a donné son accord pour la prolongation de ces contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers, comme cela est fait dans toutes les demandes de prolongation de contrats.
Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant.
Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Secteur	Adjudicataire	Montant (taxes incluses)
SLE-103	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	910 998,42 $
SLE-104	Groupe TMD inc.	846 080,07 $
SLE-105	9055-0344 Québec Inc. (DM Choquette)	896 594,05 $
SLE-106	Groupe TMD inc.	737 043,00 $
SLE-108	Les Excavations Payette Ltée	1 051 942,18 $
TOTAL		4 442 657,73 $

Compte tenu que les mois de janvier à mars 2019 ont entraîné des dépenses de déneigement supérieur à un hiver moyen, le SCA ne dispose pas des crédits nécessaires pour les paiements de novembre et décembre 2019. Par conséquent, des crédits additionnelles seront requis d'ici la fin d'exercice 2019. Pour ce faire, un dossier sera présenté ultérieurement aux instances pour l'utilisation de la réserve neige. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans-objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de prolonger les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans-objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du prolongement des contrats : 1er novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominic POITRAS, Saint-Léonard

Lecture :

Dominic POITRAS, 16 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-04-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197711006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73 $, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de cinq contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Excavations Payette Ltée et 9055-0344 Québec inc. (AO 18-16608 et 18-17196) majorant ainsi le montant total des contrats de 6 302 819,98 $ à 10 745 477,71 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16608_Intervention de prolongation 2019-2020.pdf

18-17196_Intervention de prolongation 2019-2020.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'Approvisionnement II
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 868-5740
Division : Division Acquisition

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16608

No du GDD : 1197711006

Titre de l'appel d'offres : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, Saint-Léonard et Ville-Marie (*demande d'autorisation pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de quatre contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc. et Les Excavations Payette Ltée*)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 10 - 7 - 2018

Ouverture faite le : 12 - 7 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 9 - 7 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 27

Nbre de soumissions reçues : 13

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 52

% de rejets : 7,7

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 12 - 1 - 2019

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres (pour les lots concernés par la demande de prolongation seulement - compte rendu des soumissions et octroi)

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

SAINT-LÉONARD - LOT SLE-103-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant original soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant additionnel pour prolongation 2019-2020
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 696 116,14		
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	$ 748 314,79	√	$ 910 998,42
Les Entreprises Canbec inc.	$ 1 150 342,12		
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 744 208,60		
Les Excavations Payette ltee (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 808 002,55		

SAINT-LÉONARD - LOT SLE-104-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant original soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant additionnel pour prolongation 2019-2020
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	$ 694 989,38	√	$ 846 080,07
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 791 678,42		
Les Excavations Payette ltee (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 888 230,26		

SAINT-LÉONARD - LOT SLE-106-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant original soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant additionnel pour prolongation 2019-2020
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	$ 605 423,86	√	$ 737 043,00
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 720 522,12		
Les Excavations Payette ltee (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 822 769,55		

SAINT-LÉONARD - SLE-108-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant original soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant additionnel pour prolongation 2019-2020
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 960 903,56		
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 891 103,05		
Les Excavations Payette ltee	$ 864 089,19	√	$1 051 942,18

Information additionnelle

Tel que convenu selon la clause 15.02 *Renouvellement* de la section Régie de l'appel d'offres 18-16608: *À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour UNE (1) période additionnelle de DOUZE (12) mois. Cette période d'option peut être prise à la seule discrétion du DONNEUR D'ORDRE et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02* .. En date du 16 avril 2019, toutes les entreprises recommandées au présent sommaire décisionnel détiennent une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) et ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et ne sont pas rendues non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.- Sommaire décisionnel original 1184631008

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 16 - 4 - 2019

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17196

No du GDD : 1197711006

Titre de l'appel d'offres : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour l'arrondissement de Saint-Léonard (*demande d'autorisation pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 du contrat de déneigement clé en main accordé à 9055-0344 Québec inc.(DM Choquette)*)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 7 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 16 - 8 - 2018

Ouverture faite le : 16 - 8 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 55

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 12 - 2 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres (pour les lots concernés par la demande de prolongation seulement - compte rendu des soumissions et octroi)

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

SAINT-LÉONARD - LOT SLE-105-1819 - 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant original soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant additionnel pour prolongation 2019-2020
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	$ 736 482,71	√	$ 896 594,05
8150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)	$ 1 462 826,93		
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 848 737,64		

Information additionnelle

Tel que convenu selon la clause 15.02 *Renouvellement* de la section Régie de l'appel d'offres 18-17196: *À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour UNE (1) période additionnelle de DOUZE (12) mois. Cette période d'option peut être prise à la seule discrétion du DONNEUR D'ORDRE et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02* .. En date du 16 avril 2019, l'entreprise recommandée au présent sommaire décisionnel détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.- Sommaire décisionnel original 1186320011

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 16 4 - 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197711006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 442 657,73 $, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de cinq contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe TMD inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Excavations Payette Ltée et 9055-0344 Québec inc. (AO 18-16608 et 18-17196) majorant ainsi le montant total des contrats de 6 302 819,98 $ à 10 745 477,71 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197711006 - Depense additionnelle contrats de déneigement.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

André POULIOT
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-5551
Division : Section Conseil-Soutien Financier - Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197711007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05$, taxes incluses, pour la prolongation de l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc. (AO-14-13815) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 687 551,28$ à 9 341 640,33$, taxes incluses.

Il est recommandé:
1. D'autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement clé en main de 7 687 551,28$ à 9 341 640,33$ taxes incluses.

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-17 16:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197711007**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05$, taxes incluses, pour la prolongation de l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc. (AO-14-13815) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 687 551,28$ à 9 341 640,33$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les deux contrats visés par la demande de dépense additionnelle ont été octroyés par l'arrondissement Saint-Laurent en 2014. Cependant, depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1197711004 CM mai 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78$ pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total des contrats de 54 860 051,85$ à 59 016 675,64$, taxes incluses.
CM 18-0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 $, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,08 $, taxes incluses

CA 14 08 0593 - 7 octobre 2014 - Octroyer des contrats de 3 160 081,84 $ à Groupe IMOG Inc. (secteur 1) et de 3 349 088,61 $ à Ramcor Construction Inc. (secteur 2) pour le déblaiement et le déneigement du secteur industriel ouest de l'arrondissement de Saint-Laurent pour les saisons 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 - Appel d'offres public 14-13815.

DESCRIPTION

Les deux contrats de déneigement clé en main de l'arrondissement de St-Laurent (SLA-01 et SLA-02) ont commencé à l'hiver 2014-2015 et la durée initiale était de 5 saisons hivernales. Ces contrats incluent 2 options de prolongation d'une année chacune. Ceci est la première demande de prolongation. Les prolongations se font au gré de la Ville et avec l'approbation des adjudicataires. Dans le cas présent, les adjudicataires ont signifié leur intérêt face à la prolongation de ses contrats pour l'hiver prochain.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a donné son accord pour la prolongation de ces contrats. L'an prochain, tous les contrats de l'arrondissement viendront à échéance en même temps, permettant de revoir les secteurs opérationnels de déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers, comme cela est fait dans toutes les demandes de prolongation de contrats.
Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant.
Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Secteur	Adjudicataire	Montant (taxes incluses)
SLA-01	Groupe Imog Inc.	803 005,48 $
SLA-02	Ramcor Construction Inc.	851 083,57 $
TOTAL		1 654 089,05 $

Compte tenu que les mois de janvier à mars 2019 ont entraîné des dépenses de déneigement supérieur à un hiver moyen, le SCA ne dispose pas des crédits nécessaires pour les paiements de novembre et décembre 2019. Par conséquent, des crédits additionnelles seront requis d'ici la fin d'exercice 2019. Pour ce faire, un dossier sera présenté ultérieurement aux instances pour l'utilisation de la réserve neige. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans-objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de prolonger les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans-objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du prolongement des contrats : 1er novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François LAPALME, Saint-Laurent

Lecture :

François LAPALME, 16 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-04-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197711007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05$, taxes incluses, pour la prolongation de l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc. (AO-14-13815) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 687 551,28$ à 9 341 640,33$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

14-13815_Intervention de prolongation 2019-2020.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'Approvisionnement II
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 868-5740
Division : Division Acquisition

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 14-13815

No du GDD : 1197711007

Titre de l'appel d'offres : A86 – Contrat de déneigement pour l'arrondissement de Saint-Laurent *(demande d'autorisation pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc.)*

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 8 - 2014

Ouverture originalement prévue le : 25 - 8 - 2014

Ouverture faite le : 25 - 8 - 2014

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 20 - 8 - 2014

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 7

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 41

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 25 - 2 - 2015

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres (pour les lots concernés par la demande de prolongation seulement - compte rendu des soumissions et octroi)

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

SAINT-LAURENT - LOT SLA-01 - 1er novembre 2014 au 15 avril 2019 (5 saisons hivernales)	Montant original soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant additionnel pour prolongation 2019-2020
GROUPE IMOG INC.	$ 632 016,37	√	$ 803 005,48
PAVAGES D'AMOUR INC.	$ 968 877,89		
ROXBORO EXCAVATION INC.	$ 657 040,36		
CONSTRUCTION URBEX INC.	$ 670 514,83		
LES ENTREPRISES K.L. MAINVILLE INC.	$ 728 262,51		
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	$ 640 357,70		

SAINT-LAURENT - LOT SLA-02 - 1er novembre 2014 au 15 avril 2019 (5 saisons hivernales)	Montant original soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant additionnel pour prolongation 2019-2020
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	$ 669 817,72	√	$ 851 083,57
PAVAGES D'AMOUR INC.	$ -		
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	$ -		
CONSTRUCTION URBEX INC.	$ -		

Information additionnelle

Tel que convenu selon la clause administrative particulière *2. Prolongation du contrat* de l'appel d'offres 14-13815: *Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'un hiver, pour un maximum de deux (2) prolongations, soit pour deux (2) hivers. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.* En date du 16 avril 2019, toutes les entreprises recommandées au présent sommaire décisionnel détiennent une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) et ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et ne sont pas rendues non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.- Sommaire décisionnel original 1143679016

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 16 - 4 - 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197711007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 654 089,05$, taxes incluses, pour la prolongation de l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe IMOG inc. et Ramcor construction inc. (AO-14-13815) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 687 551,28$ à 9 341 640,33$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197711007 - Prolongation hiver 2019-2020 SLA-01-02.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Cathy GADBOIS
Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514 872-1443
Division : Section Conseil-Soutien Financier - Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197342001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, au montant de 121 753,96 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un (1) an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, au montant de 121 753,96 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un (1) an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-16 11:00

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197342001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, au montant de 121 753,96 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un (1) an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal offrent aux Montréalais l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Eureka.cc. Cette ressource de base, reconnue comme essentielle, permet de rechercher les contenus (d'actualité ou d'archives) des journaux d'ici et d'ailleurs (par exemple, La Presse+, Le Devoir, Le Monde, Le Figaro). Elle rend l'accès possible également à des dizaines de revues québécoises, canadiennes et américaines telles que le magazine Protégez-vous, le journal Les Affaires, etc.

CEDROM-SNi inc. est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique. Aussi, certains contenus francophones sont exclusifs à CEDROM-SNi inc., tels que le magazine Protégez-vous et le journal Les Affaires.

L'entente collective d'abonnement à la ressource numérique Eureka.cc est venue à échéance le 21 mars 2019.

C'est BIBLIOPRESTO.CA, un organisme à but non lucratif, qui est responsable de négocier des ententes collectives avec des fournisseurs de ressources numériques pour les bibliothèques publiques québécoises, qui est mandatée pour négocier cette entente.

Afin de conclure une entente au meilleur coût et aux meilleures conditions possibles, BIBLIOPRESTO.CA a opté pour un addenda d'un (1) an afin de prendre le temps d'en revoir les modalités en profondeur pour un renouvellement à plus long terme au printemps 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE11 1021 - 6 juillet 2011 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique « Eureka.cc » pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2011 au 27 mars 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 89 154 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2011;
Résolution CE12 0815 - 6 juin 2012 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2012 au 27 mars 2013, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 96 398,28 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 avril 2012;

Résolution CM13 0445 - 27 mai 2013 : Autoriser le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc au montant de 343 516,08 $, taxes incluses, pour les bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, du 28 mars 2013 au 27 mars 2016;

Résolution CM16 0917 – 23 août 2016 : Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019 au montant de 355 268,24 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Eureka.cc offre plus de 65 000 sources de presse validées, archivées sur une période de plus de 25 ans et mises à jour quotidiennement aux usagers des bibliothèques.
Ces sources de presse couvrent l’actualité canadienne et internationale à travers des journaux, magazines, transcriptions d’émissions télévisées et radiophoniques, publications spécialisées, réseaux sociaux, blogues, etc.

Le présent dossier vise à payer l’abonnement à la ressource numérique Eureka.cc.

JUSTIFICATION

L'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc est réalisé dans le cadre d’un achat regroupé par l’entremise de BIBLIOPRESTO.CA, permettant ainsi des économies d’échelle importantes pour l’ensemble des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal.
Cette ressource électronique est déjà utilisée par les usagers des bibliothèques.

Les statistiques ci-dessous démontrent la popularité de cette ressource auprès des usagers des bibliothèques de Montréal.

Eureka.cc	**2017**	**2018**	**Variation 2017-2018**
Sessions	5929	7628	+ 28,66%
Accès à un article	40927	47945	+17,15%

Les 19 arrondissements de Montréal ont accepté l’offre de service de la Direction des bibliothèques en vertu de l’article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La tarification a été établie selon les conditions suivantes :
Pour la période du 22 mars 2019 au 21 mars 2020 : 1,4 % d’augmentation de la valeur de l’abonnement précédent.

Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ) subventionnera annuellement 15 % du coût total d'abonnement au service Eureka.cc.

CEDROM-SNi inc. est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique. C'est l'organisme sans but lucratif BIBLIOPRESTO.CA qui a négocié l'entente, au meilleur coût et aux meilleures conditions possibles, pour les bibliothèques publiques québécoises.

Accorder le contrat d'abonnement à CEDROM-SNi inc. pour la ressource électronique Eureka.cc au montant de 121 753,96 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour la période allant du 22 mars 2019 au 21 mars 2020. Ce montant inclut le 15 % pris en charge par BAnQ.

Budget de fonctionnement :

Le montant de la dépense au net est de 121 753,96 $ et sera assumé à 100 % par la Ville centre, par l'entremise des budgets de la Division du centre de services partagés-bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture.

	2018-2019	**2019-2020**
Avant taxes	104 433,94 $	105 896,03 $
TPS (5%)	5221,70 $	5 294,80 $
TVQ (9,975%)	10417,29 $	10563,13 $
Total taxes incluses	120 072,93 $	121 753,96 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.
L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

L'abonnement à cette ressource électronique réduira, à moyen terme, le nombre de journaux en version papier et, du coup, aura un impact positif sur la préservation des ressources naturelles et diminuera également les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cela permet l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Eureka.cc.
Les bibliothèques de Montréal bénéficient d'économies d'échelle grâce à BIBLIOPRESTO.CA.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

Il s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et à promouvoir celui-ci, ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESNOYERS
Conseillère en ressources documentaires

Tél : 514 872-1539
Télécop. : 514 872-4911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-02

Alexandra COURT
C/d Activités regroupées

Tél : 514 872-6563
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amélie HARBEC
Chef de la Division RAC

POUR Ivan Filion, directeur, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) - Délégation de pouvoirs

Tél : 514.872.3160
Approuvé le : 2019-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-04-16

ENTENTE DE PROLONGATION

ENTRE : **CEDROM-SNi Inc.,**

ET : **BIBLIOPRESTO**

ATTENDU QUE les parties ont conclu une « Entente Cadre BIBLIOPRESTO et CEDROM-SNi Inc. – Abonnement au service Eureka pour bibliothèque publique » (ci-après « l'Entente Cadre »), couvrant la période du 22 mars 2016 au 21 mars 2019;

ATTENDU QUE les parties souhaitent prolonger l'Entente Cadre pour une année supplémentaire;

En considération de ce qui précède, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Prolongation de l'Entente Cadre

L'Entente Cadre est prolongée pour la période du 22 mars 2019 au 21 mars 2020, aux mêmes conditions sauf le prix.

2. Prix

Pour la période du 22 mars 2019 au 21 mars 2020, le prix sera calculé comme suit : 1,4% d'augmentation de la valeur de l'abonnement pour la période 2018-19.

Les autres prix apparaissant au contrat sont établis comme suit pour la période:

Ajout de sessions simultanées : $ 1 918.50

Abonnement d'un nouvel adhérent : $ 1 918.50

3. Généralités

À l'exception de ce qui précède, les autres termes de l'Entente Cadre demeurent inchangés.

En foi de quoi les parties ont signé à Montréal, ce ___ mars 2019

CEDROM-SNI INC.

Par : Nicole Guilet

L'ABONNÉ

Par : _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197342001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, au montant de 121 753,96 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un (1) an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1197342001_BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197711002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 462 533,73$, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe Imog Inc. (16-15049) et A&O Gendron inc. (AO 16-15477) majorant ainsi le montant total des contrats de 8 246 516,77$ à 10 709 050.50$, taxes incluses.

Il est recommandé:
1. D'autoriser une dépense additionnelle de 2 462 533,73$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement clé en main de 8 246 516,77 $ à 10 709 050,50$ taxes incluses.

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-17 16:08

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197711002**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 462 533,73$, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe Imog Inc. (16-15049) et A&O Gendron inc. (AO 16-15477) majorant ainsi le montant total des contrats de 8 246 516,77$ à 10 709 050.50$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les deux contrats visés par la demande de dépense additionnelle ont été octroyés en 2016 par le Service de la concertation des arrondissements (SCA) qui est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1197711004 CM mai 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78$ pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total des contrats de 54 860 051,85$ à 59 016 675,64$, taxes incluses.
CM 18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 $, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,08 $, taxes incluses.

CM16 1072 - 26 septembre 2016 - Accorder trois contrats (AO16-15477) aux firmes A&O Gendron inc. et Déneigement Moderne inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de trois ou cinq ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 14 718 174,02 $, taxes incluses - 13 soumissionnaires.

CM16 0770 - 20 juin 2016 - Accorder vingt contrats (AO16-15049) aux firmes 9055-0344 Québe inc. (DM Choquette), Déneigement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette ltée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinière et paysagiste Marina inc.), Pépinière Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88, taxes incluses - 24 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les deux contrats de déneigement clé en main de l'arrondissement de Ahuntsic - Cartierville (AHU-102-1619 et AHU-103-1619) ont commencé à l'hiver 2016-2017 et leurs durées initiales étaient de 3 saisons hivernales. Ces contrats incluent une option de prolongation d'un an. Les prolongations se font au gré de la Ville. Dans le cas présent, la Ville a informé les adjudicataires de la prolongation de ces contrats pour l'hiver prochain.

JUSTIFICATION

L'arrondissement détient neuf (9) contrats de déneigement clé en main qui viennent tous à échéance cette année. La prolongation de deux de ces contrats permet de diminuer le risque d'avoir de nouveaux entrepreneurs dans tous les secteurs.
L'arrondissement a donné son accord pour la prolongation de ces contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers, comme cela est fait dans toutes les demandes de prolongation de contrats.
Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Secteur	Adjudicataire	Montant (taxes incluses)
AHU-102	Groupe Imog Inc.	1 263 719,99 $
AHU-103	A & O Gendron Inc.	1 198 813,74 $
TOTAL		2 462 533,73 $

Compte tenu que les mois de janvier à mars 2019 ont entraîné des dépenses de déneigement supérieur à un hiver moyen, le SCA ne dispose pas des crédits nécessaires pour les paiements de novembre et décembre 2019. Par conséquent, des crédits additionnelles seront requis d'ici la fin d'exercice 2019. Pour ce faire, un dossier sera présenté ultérieurement aux instances pour l'utilisation de la réserve neige. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans-objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de prolonger les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres et le risque d'avoir neuf (9) nouveaux entrepreneurs de déneigement à Ahuntsic-Cartierville l'hiver prochain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans-objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du renouvellement des contrats : 1er novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique PAQUIN, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Dominique PAQUIN, 16 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-04-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197711002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 462 533,73$, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe Imog Inc. (16-15049) et A&O Gendron inc. (AO 16-15477) majorant ainsi le montant total des contrats de 8 246 516,77$ à 10 709 050.50$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

16-15049_Intervention de prolongation 2019-2020.pdf

16-15477_Intervention de prolongation 2019-2020.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'Approvisionnement II
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 868-5740
Division : Division Acquisition

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 16-15049

No du GDD : 1197711002

Titre de l'appel d'offres : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par secteur, pour sept (7) arrondissements (*demande d'autorisation pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 du contrat de déneigement clé en main accordé à Groupe Imog Inc.*)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2016

Ouverture originalement prévue le : 27 - 4 - 2016

Ouverture faite le : 18 - 5 - 2016

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 10 - 5 - 2016

Délai total accordé aux soumissionnaires : 45 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 55

Nbre de soumissions reçues : 24

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 44

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 11 - 2016

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres (pour les lots concernés par la demande de prolongation seulement - compte rendu des soumissions et octroi)

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

AHUNTSIC-CARTIERVILLE_Secteur AHU-102-1619_1er novembre 2016 au 15 avril 2019 (3 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant pour la prolongation 2019-2020
A&O Gendron inc. (non-conforme, ne détient pas l'AMF)	$ 2 883 513,33		
Ramcor construction inc.	$ 3 866 607,87		
Transport Raynald Boulay & fils inc.	$ 4 452 412,62		
Le Groupe Nepveu inc.	$ 3 089 351,81		
Pépinière Michel Tanguay inc. (non-conforme, ne détient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 2 472 424,76		
Groupe IMOG inc.	$ 2 976 840,72	√	$ 1 263 719,99
Pavages d'Amour inc.	$ 2 988 494,36		
9055-0344 Québec inc.-DM Choquette (non-conforme, ne détient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 2 917 741,62		
Les Excavations Super inc.	$ 4 073 822,94		

Information additionnelle

Tel que convenu selon la clause *10. Prolongation du contrat* des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15049: *Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé d'une année, pour un maximum d'une (1) prolongation. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.* En date du 17 avril 2019, l'entreprise recommandée au présent sommaire décisionnel détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ, n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne se retrouve pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.- Sommaire décisionnel original 1164631004

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 17 - 4 - 2019

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 16-15477

No du GDD : 1197711002

Titre de l'appel d'offres : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par secteur, pour deux (2) arrondissements (*demande d'autorisation pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 du contrat de déneigement clé en main accordé à A&O Gendron inc.*)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 7 - 2016

Ouverture originalement prévue le : 29 - 8 - 2016

Ouverture faite le : 29 - 8 - 2016

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 25 - 8 - 2016

Délai total accordé aux soumissionnaires : 41 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 31

Nbre de soumissions reçues : 13

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 41,9

% de rejets : 7,69

Soumission(s) rejetée(s) : J.L.Michon transports inc.

Motif de rejet: administratif et / ou technique : L'entreprise est écartée de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure de contrats de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant 5 ans à compter du 9 juin 2016, soit jusqu'au 8 juin 2021 en vertu des articles 17 et 39 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Durée de la validité initiale de la soumission : 64 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 11 - 2016

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres (pour les lots concernés par la demande de prolongation seulement - compte rendu des soumissions et octroi)

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

AHUNTSIC-CARTIERVILLE_Secteur/lot AHU-103-1619_1er novembre 2016 au 15 avril 2019 (3 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant pour la prolongation 2019-2020
A & O Gendron inc.	$ 2 822 245,34	√	$ 1 198 813,74
Le Groupe Nepveu inc.	$ 2 851 857,15		
Les entreprises Réjean Desgranges inc.	$ 2 868 750,99		
Les Excavations Gilbert Théoret inc.	$ 3 012 436,98		
Groupe IMOG inc.	$ 3 063 261,68		
Deneigement Fontaine Gadbois inc.	$ 3 123 640,80		
Les Excavations Super inc.	$ 3 347 030,79		
Transport Raynald Boulay & fils inc.	$ 4 146 688,35		

Information additionnelle

Tel que convenu selon la clause *10. Prolongation du contrat* des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15477: *Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé d'une année, pour un maximum d'une (1) prolongation. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.* En date du 17 avril 2019, l'entreprise recommandée au présent sommaire décisionnel détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ, n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne se retrouve pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.- Sommaire décisionnel original 1164631010

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 17 - 4 - 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197711002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 462 533,73$, taxes incluses, pour les prolongations pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Groupe Imog Inc. (16-15049) et A&O Gendron inc. (AO 16-15477) majorant ainsi le montant total des contrats de 8 246 516,77$ à 10 709 050.50$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197711002 - Porlongation hiver 2019-2020 AHU-102-103.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Cathy GADBOIS
Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514 872-1443
Division : Section Conseil-Soutien Financier - Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197711001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 788 781$, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main (AO 14-13936 et 14-13610) accordés à Les entrepreneurs Bucaro inc. majorant ainsi le montant total des contrats de 3 825 675,59 $ à 4 614 456,59 $, taxes incluses.

Il est recommandé:
1. D'autoriser une dépense additionnelle de 788 781$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement clé en main de 3 825 675,59$ à 4 614 456,59$ taxes incluses.

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-17 16:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197711001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 788 781$, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main (AO 14-13936 et 14-13610) accordés à Les entrepreneurs Bucaro inc. majorant ainsi le montant total des contrats de 3 825 675,59 $ à 4 614 456,59 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les deux contrats visés par la demande de dépense additionnelle ont été octroyés par l'arrondissement Anjou en 2014. Cependant, depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1197711004 CM mai 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 4 156 623,78$ pour le déneigement clé en main, majorant ainsi le montant total des contrats de 54 860 051,85$ à 59 016 675,64$, taxes incluses.
CM 18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,09, taxes incluses.

CA14 12272 - 24 octobre 2014 - Adjudication du contrat numéro 14-13610, relatif au déneigement du secteur no 5 (à l'ouest du boulevard Roi-René) de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc., au montant de 1 665 142,97 $, taxes incluses, option 5 ans (2 soumissionnaires).

CA14 12273 - 24 octobre 2014 - Adjudication du contrat numéro 14-13936, relatif au déneigement du secteur no 7, stationnements et culs-de-sac, de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc., au montant total de 1 438 980,54 $, taxes incluses, option 5 ans (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les deux contrats de déneigement clé en main de l'arrondissement d'Anjou (ANJ-05 et ANJ-07) ont commencé à l'hiver 2014-2015 et la durée initiale était de 3 saisons hivernales. Ces contrats incluent 2 options de prolongation d'une année chacune. Ceci est la première demande de prolongation. Les prolongations se font au gré de la Ville et avec l'approbation

de l'adjudicataire. Dans le cas présent, l'adjudicataire a signifié son intérêt face à la prolongation de ses contrats pour l'hiver prochain.

JUSTIFICATION

La prolongation de ces contrats de déneigement clé en main permet d'amener à terme tous les contrats de l'arrondissement Anjou en même temps l'an prochain.
L'arrondissement Anjou a donné son accord pour la prolongation de ces contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers, comme cela est fait dans toutes les demandes de prolongation de contrats.
Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant.
Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Secteur	Adjudicataire	Montant (taxes incluses)
ANJ-05	Entrepreneurs Bucaro Inc.	423 043,20 $
ANJ-07	Entrepreneurs Bucaro Inc.	365 737,80 $
TOTAL		788 781,00 $

Compte tenu que les mois de janvier à mars 2019 ont entraîné des dépenses de déneigement supérieur à un hiver moyen, le SCA ne dispose pas des crédits nécessaires pour les paiements de novembre et décembre 2019. Par conséquent, des crédits additionnelles seront requis d'ici la fin d'exercice 2019. Pour ce faire, un dossier sera présenté ultérieurement aux instances pour l'utilisation de la réserve neige. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans-objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de prolonger les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres et nécessitera des contrats d'une durée d'un an étant donné que les autres contrats de l'arrondissement viennent à échéance l'an prochain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans-objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des prolongations des contrats : 15 novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc DUSSAULT, Anjou

Lecture :

Marc DUSSAULT, 17 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-04-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197711001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 788 781$, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main (AO 14-13936 et 14-13610) accordés à Les entrepreneurs Bucaro inc. majorant ainsi le montant total des contrats de 3 825 675,59 $ à 4 614 456,59 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

14-13936 _ Intervention de prolongation 2019-2020.pdf

14-13610 _ Intervention de prolongation 2019-2020.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'Approvisionnement II
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 868-5740
Division : Division Acquisition

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 14-13936

No du GDD : 1197711001

Titre de l'appel d'offres : A79 – Contrat de déneigement pour l'arrondissement d'Anjou, secteur 7 (*demande d'autorisation pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 du contrat de déneigement clé en main accordé à Entrepreneurs Bucaro inc.*)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 9 - 2014

Ouverture originalement prévue le : 6 - 10 - 2014

Ouverture faite le : 6 - 10 - 2014

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 22 - 9 - 2014

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 23

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 4 - 2015

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres (<u>pour les lots concernés par la demande de prolongation seulement</u> - compte rendu des soumissions et octroi)

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

ANJOU_Secteur/lot ANJ-07_1er novembre 2014 au 15 avril 2019 (5 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant pour la prolongation 2019-2020
B. FRÉGEAU & FILS INC.	$ 3 777 181,01		
EXCAVATION ANJOU INC.	$ 1 674 285,32		
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	$ 1 438 980,54	√	$ 365 737,80

Information additionnelle

Tel que convenu selon la clause 6. *Prolongation du contrat* des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13936: *Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'un hiver, pour un maximum de deux (2) prolongations, soit pour deux (2) hivers. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.* En date du 17 avril 2019, l'entreprise recommandée au présent sommaire décisionnel détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ, n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne se retrouve pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.- Sommaire décisionnel original 1141154028

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 17 - 4 - 2019

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 14-13610

No du GDD : 1197711001

Titre de l'appel d'offres : A79 – Contrat de déneigement pour l'arrondissement d'Anjou, secteur 5 (*demande d'autorisation pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 du contrat de déneigement clé en main accordé à Entrepreneurs Bucaro inc.*)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 9 - 2014

Ouverture originalement prévue le : 6 - 10 - 2014

Ouverture faite le : 6 - 10 - 2014

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 22 - 9 - 2014

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 23

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 4 - 2015

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres (pour les lots concernés par la demande de prolongation seulement - compte rendu des soumissions et octroi)

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

ANJOU_Secteur/lot ANJ-05_1er novembre 2014 au 15 avril 2019 (5 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire	Montant pour la prolongation 2019-2020
B. FRÉGEAU & FILS INC.	$ 4 155 519,29		
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	$ 1 665 142,97	√	$ 423 043,20

Information additionnelle

Tel que convenu selon la clause 6. *Prolongation du contrat* des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13610: *Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'un hiver, pour un maximum de deux (2) prolongations, soit pour deux (2) hivers. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.* En date du 17 avril 2019, l'entreprise recommandée au présent sommaire décisionnel détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ, n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne se retrouve pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.- Sommaire décisionnel original 1141154024

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 17 - 4 - 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197711001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 788 781$, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2019-2020 de deux contrats de déneigement clé en main (AO 14-13936 et 14-13610) accordés à Les entrepreneurs Bucaro inc. majorant ainsi le montant total des contrats de 3 825 675,59 $ à 4 614 456,59 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197711001 - Prolongation hiver 2019-2020 ANJ-05-07.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Cathy GADBOIS
Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514 872-1443
Division : Section Conseil-Soutien Financier - Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1195331001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Plastipro Canada ltée (CM16 0767), pour la fourniture, sur demande, de balises coniques (cônes de signalisation), majorant ainsi le montant de 206 316,89 $ à 282 568,92 $ (montant estimé pour la période de prolongation : 76 252,03 $, incluant les taxes). Autoriser également une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui de la prolongation, soit 11 437,80 $, taxes incluses, pour un total de 87 689,83 $, incluant les taxes.

Il est recommandé :
1. de prolonger, pour une période de douze (12) mois, l'entente-cadre avec Plastipro Canada ltée, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques;

2. d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de la prolongation, soit 11 437,80 $ incluant les taxes, pour un total de 87 689,83 $, incluant les taxes;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-02 15:26

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195331001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Plastipro Canada ltée (CM16 0767), pour la fourniture, sur demande, de balises coniques (cônes de signalisation), majorant ainsi le montant de 206 316,89 $ à 282 568,92 $ (montant estimé pour la période de prolongation : 76 252,03 $, incluant les taxes). Autoriser également une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui de la prolongation, soit 11 437,80 $, taxes incluses, pour un total de 87 689,83 $, incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques (cônes de signalisation) et prévoyait deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Le contrat, au montant de 206 316,89 $, incluant les taxes, octroyé au seul soumissionnaire conforme, Plastipro Canada ltée, est en vigueur pour une période de trente -six (36) mois à compter du 21 juin 2016.
L'objet du présent sommaire décisionnel est d'exercer la première option de prolongation de douze (12) mois à compter du 21 juin 2019, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 16-15098.

En date du 27 mars 2019, la consommation sur cette entente-cadre collective est de 205 786,36 $, incluant les taxes, soit environ 99 % du contrat total octroyé.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 76 252,03 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre collective de 206 316,89 $ à 282 568,92 $, taxes incluses. Il s'agit des montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir des quantités spécifiques.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Plastipro Canada ltée, a confirmé son intérêt de reconduire le contrat pour une année supplémentaire. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0767 - 21 juin 2016 - Conclure avec Plastipro Canada Ltée, une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois avec 2 options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de balises coniques - Appel d'offres public 16-15098. Montant estimé de l'entente-cadre : 206 316,89 $, incluant les taxes. (1 soumissionnaire)
CE15 0956 - 20 mai 2015 – Autoriser la prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre avec Plastipro Canada Ltée, pour la fourniture, sur demande, de balises coniques - Appel d'offres public 14-13225. Montant estimé de l'entente : 105 604,54 $, incluant les taxes. (1 soumissionnaire)

CE14 07 - 14 mai 2014 - Conclure avec Plastipro Canada Ltée une entente-cadre d'une période de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, de balises coniques - Appel d'offres public 14-13225 (2 soum.). Montant estimé de l'entente : 124 805,36 $, incluant les taxes. (1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel porte sur la prolongation, pour une période de douze (12) mois à compter du 21 juin 2019, d'un contrat pour la fourniture, sur demande, de balises coniques destinées à combler les besoins des services et arrondissements de la Ville. Ces balises coniques sont nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens et des employés municipaux lors d'interventions sur la voie publique.
Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre collective afin de bénéficier des termes et conditions obtenues lors de l'appel d'offres public 16-15098 tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Le prix entendu demeure ferme pour toute la durée de la prolongation. Les prévisions ont été établies sur la base de l'historique de consommation, ainsi que les besoins futurs des arrondissements et services de la Ville.

JUSTIFICATION

L'analyse de la situation actuelle du marché nous incite à recommander la prolongation de l'entente-cadre collective actuelle.
D'abord, en 2018, le Service de l'approvisionnement a confié un mandat au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) afin d'identifier des fournisseurs de balises coniques pouvant répondre aux besoins des utilisateurs de la Ville. La conclusion de cette étude a révélé la difficulté de retrouver des balises coniques possédant toutes les caractéristiques requises sur le marché actuel.

Ensuite, les conditions actuelles du marché traduisent une augmentation des prix des matières premières, notamment celui des produits pétroliers. Le prix qui sera payé durant la période de prolongation correspond au prix qui devrait normalement être payé en tenant compte des fluctuations de l'IPC. Toutefois, le prix du pétrole, après avoir diminué vers la fin de l'année 2018, a entrepris une remontée depuis le début de 2019, ce qui laisse entrevoir qu'un retour en appel d'offres pourrait entraîner une augmentation des coûts.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes qui nous obligerait à ne pas reconduire son contrat.

En date du 27 mars 2019, l'adjudicataire est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre collective existante qui

nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois, à compter du 21 juin 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre collective s'élevant à 76 252,03 $, incluant les taxes, pour une période de douze (12) mois à compter du 21 juin 2019.
Montant estimé de la prolongation :

66 320,53 $ + 3 316,03 $ (TPS) + 6 615,47 $ (TVQ) = 76 252,03 $

Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des trente (30) derniers mois, et est calculée en fonction des prix payés pour ces produits en appliquant une majoration de 4,8 %. Cette majoration a été établie en fonction de l'évolution annuelle de l'IPC Montréal au cours des trente (30) derniers mois.

En juin 2016, le prix unitaire d'une balise conique, avant taxes, était de 17,09 $. Le prix unitaire sera de 17,92 $, excluant les taxes, pour la prolongation de douze (12) mois à compter du 21 juin 2019. Ceci représente une augmentation annuelle moyenne du prix de 1,6 %.

Un montant équivalent à quinze (15) % du montant de la prolongation, soit 11 437,80 $ incluant les taxes, a été ajouté en prévision des variations de quantité possible au contrat.

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces quantités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plastipro Canada ltée certifie respecter la norme *Rohs* qui vise à limiter l'utilisation de substances dangereuses (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, polybromobiphényles et les polybromodiphényléthers) pour l'environnement.
L'ensemble de la matière première est recyclée à cent pour cent (100 %).

Les palettes de bois utilisées pour l'emballage proviennent de palettes usagées et le reste de l'emballage est à cent pour cent (100 %) recyclable ou réutilisable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une entente-cadre collective simplifie le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.
La prolongation de l'entente-cadre collective permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des biens, et ce, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre collective ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 1er mai 2019.
- Conseil municipal : le 13 mai 2019.
- Début de la période de la première prolongation : le 21 juin 2019.
- Fin de la période de la première prolongation : le 20 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1028
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Pierre GATINEAU
C/d acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2019-03-28

Approuvé le : 2019-03-28

RE: Prolongation de l'entente 1133370 - Balises coniques
Pierre
A :
alexandre.muniz
2019-01-21 10:34
Cc :
francoise, "'Mimmo Pasqua'"
Masquer les détails
De : "Pierre" <pierre@plastipro.com>
A : <alexandre.muniz@ville.montreal.qc.ca>
Cc : <francoise@plastipro.com>, "'Mimmo Pasqua'" <mpasqua@plastipro.com>
Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse et a été transféré.

0 Attachment

image001.gif image002.gif

Bonjour M. Muniz,

Suite à votre e-mail, veuillez prendre note que nous sommes d'accord pour prolonger l'entente 1133370 -Balises Coniques, pour 12 mois additionnels au prix de $17.92/unité.

SVP prendre note que ce nouveau prix sera effectif pour toutes commandes livrées après le 20 juin 2019.

Merci et Salutations

Pierre Lachance
PLASTIPRO Canada Ltée

(514) 321-9840

From: alexandre.muniz@ville.montreal.qc.ca <alexandre.muniz@ville.montreal.qc.ca>
Sent: Thursday, January 17, 2019 12:09 PM
To: pierre@plastipro.com
Subject: Prolongation de l'entente 1133370 - Balises coniques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1198304002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Groupe Lefebvre M.R.P INC. pour les travaux de rénovation du système d'imperméabilisation du dôme/toiture du Biodôme de Montréal pour une dépense totale de 814 597,87$ (contrat de 626 613,75 $ + contingences de 93 992,06 $ + incidences de 93 992,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00118 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 814 597,87 $ incluant les contingences, les incidences et les taxes, pour les travaux de rénovation du système d'imperméabilisation du dôme/toiture du Biodôme de Montréal;
2. d'accorder à Groupe Lefebvre M.R.P Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 626 613,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00118;
3. d'autoriser une dépense de 93 992,06 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 93 992,06 $ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre, pour un montant de 814 597,87$, taxes, contingences et incidences incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-17 18:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198304002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Groupe Lefebvre M.R.P INC. pour les travaux de rénovation du système d'imperméabilisation du dôme/toiture du Biodôme de Montréal pour une dépense totale de 814 597,87$ (contrat de 626 613,75 $ + contingences de 93 992,06 $ + incidences de 93 992,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00118 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de rénovation de la membrane d'imperméabilisation de la toiture du Biodôme est inscrit au programme de maintien d'actifs du Biodôme du programme triennal d'immobilisation (PTI). L'unique toiture de Biodôme est composée d'arches structurales et d'une dalle de béton munie de lanterneaux. La dernière réfection majeure de la membrane date de près de 25 ans. Depuis l'ouverture du Biodôme, elle a fait l'objet de quelques interventions mineures pour la réparation de la membrane et les lanterneaux ont été remplacés en plusieurs phases de 2003 à 2014. Actuellement, le Biodôme est fermé pour réaliser le projet de rénovation majeure, intitulé Migration, il s'agit donc une opportunité pour réaliser les travaux de réparation de la membrane durant cette période.
Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro #BI-00118, a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 12 février 2019.

La date du dépôt des soumissions était le 19 mars 2019 et les visites obligatoires des lieux se sont déroulées du 15 février au 8 mars 2019.

Cinq (5) addenda ont été publiés :

- Addenda 1 22/02/2019 Modification de l'adresse courriel pour prendre un rendez-vous pour la visite obligatoire des lieux.
- Addenda 2 25/02/2019 Précisions mineures sur la portée des travaux suite aux questionnements des soumissionnaires.
- Addenda 3 27/02/2019 Report de date d'ouverture des soumissions du 5 au 19 mars 2019.
- Addenda 4 28/02/2019 Ajout de dates de visites des lieux.
- Addenda 5 14/03/2019 Clarification sur l'utilisation des types de membranes d'imperméabilisation.

La réalisation de ce projet de maintien du Biodôme se fait en trois étapes dans le bût d'optimiser les coûts du projet :

- Octroi de contrat pour l'exécution des travaux (présent dossier).
- Octroi de contrat pour l'acquisition des matériaux d'imperméabilisation (sommaire décisionnel #1198304003, séance CE 1 mai visée).
- Octroi de contrat pour la surveillance des travaux (entente-cadre).

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de rénovation du système d'imperméabilisation extérieur du dôme/toiture du Biodôme de Montréal.
Les travaux prévus comprennent essentiellement :
· La protection des installations et ouvrages existants adjacents aux travaux;
· La préparation des surfaces existantes incluant la réparation de la membrane et du béton endommagé, pour la mise en œuvre des nouveaux matériaux d'imperméabilisation;
· L'application du nouveau système d'imperméabilisation sur la surface extérieure du dôme/toiture, incluant tous les éléments de scellements.

Afin d'honorer les services de laboratoire impliquer dans le contrôle de la qualité des matériaux et des travaux durant le chantier, des incidences de 15 % du montant du contrat de l'entrepreneur général sont prévues. Les travaux seront réalisés à l'heure et les feuilles de temps seront signées quotidiennement par le surveillant de chantier du laboratoire.

Conformément à la directive #C-OG-DG-D-18-001, le bordereau de soumission ne prévoit pas un montant pour les contingences. Cependant, il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire pour répondre aux imprévus du chantier étant donné qu'il est impossible d'estimer la quantité de réparations à faire. La somme demandée à ces fins est de 93 992,06 $ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du présent dossier, il y a eu huit preneurs du cahier des charges via le système électronique d'appel d'offres SÉAO. L'une des firmes était l'ACQ (Association pour entrepreneurs en construction au Québec) et les sept (7) autres firmes étaient des entrepreneurs généraux. Une seule soumission a été déposée. Selon les avis de désistement reçus, les motifs sont les suivants : trois (3) entrepreneurs ne saisissaient pas bien l'ampleur des travaux et les trois (3) autres entrepreneurs ne pouvaient entreprendre ces travaux d'envergures ayant des carnets de commandes trop chargés pour la période estivale.
Une analyse de l'admissibilité et de la conformité de la soumission a été effectuée, l'entreprise Groupe Lefebvre M.R.P Inc. a été jugée conforme. Ce dernier n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec et il détient une attestation de Revenu Québec valide.

L'autorisation de l'AMF n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Le résultat de la soumission conforme se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Coût de base (Taxes incluses)	Conting. (15%) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Groupe Lefebvre M.R.P Inc.	626 613,75 $	93 992,06 $	720 605,81 $
Dernière estimation réalisée	680 760,00 $	102 114,00 $	782 874,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions			S. O.
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100)			S. O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			S. O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) X 100)			S. O.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			-62 268,19 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100)			-7,95 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - la plus basse)			S. O.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((deuxième plus basse - plus basse) / la plus basse) X 100)			S. O.

L'estimation interne a été basée sur les taux horaires de la CCQ (Commission de la construction du Québec) et les exigences particulières relatives au chantier décrit dans le devis technique.

Le prix de la soumission reçu est conforme à nos attentes, soit 7,95 % inférieur à notre estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux est détaillé comme suit :

	Incluant taxes	Excluant taxes
Contrat des travaux	626 613,75 $	545 000,00 $
Contingences de 15%	93 992,06 $	81 750,00 $
Incidences de 15%	93 992,06 $	81 750,00 $
Total	**814 597,87 $**	**708 500,00 $**

Un montant maximal de 708 500,00 $, taxes non incluses, sera financé par le règlement d’emprunt de compétence locale #17-044 Programme de maintien du Service Espace pour la vie (CM17-0487) numéro de sous projet 174809 - Biodôme - Réfection de l'enveloppe extérieur du Biodôme.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Cette dépense sera totalement décaissée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des conteneurs pour les ordures et les matières recyclables seront mis à la disposition de l'entrepreneur aux frais de la Ville de Montréal. Le suivi des déchets dans le cadre de ces travaux, sera à la charge et responsabilité de l'entrepreneur sous la surveillance du laboratoire mandaté par la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent se réaliser durant la saison estivale et sont requis afin de protéger la structure du toit du Biodôme qui est en béton.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Mai 2019
Fin des travaux : Octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-28

Christine PASCONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7856
Télécop. :

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV
Tél : 514 868-0941
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198304002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Groupe Lefebvre M.R.P INC. pour les travaux de rénovation du système d'imperméabilisation du dôme/toiture du Biodôme de Montréal pour une dépense totale de 814 597,87$ (contrat de 626 613,75 $ + contingences de 93 992,06 $ + incidences de 93 992,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00118 (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198304002.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Laura VALCOURT
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1196968003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de dix-huit mois avec la firme Caprea experts immobiliers inc. pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière, pour une somme maximale de 563 837,40 $, taxes incluses, dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs - Appel d'offres public 19-17433 (4 soumissionnaires, 2 conformes)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Caprea experts immobiliers inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 563 837,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17433);

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 22:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196968003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de dix-huit mois avec la firme Caprea experts immobiliers inc. pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière, pour une somme maximale de 563 837,40 $, taxes incluses, dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs - Appel d'offres public 19-17433 (4 soumissionnaires, 2 conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'application du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (règlement 17-055), la Ville doit recourir à des services en évaluation de la valeur de terrains. Rappelons que ce règlement exige, selon le cas, une cession gratuite d'un terrain ou une contribution en argent par un propriétaire qui demande un permis pour lotir son terrain ou y construire un nouveau bâtiment principal ou transformer un bâtiment existant. Cette contribution ne dépasse pas 10 % de la superficie ou de la valeur du site, soit du terrain. Le règlement 17-055 prévoit que la valeur du site sera établie par un évaluateur agréé à chaque fois que le règlement s'applique.
Le 19 juin 2018, le règlement 17-055 a pris effet et a entraîné une application uniforme par les arrondissements. Depuis ce temps, les arrondissements font appel à un évaluateur agréé aux fins d'établir la somme compensatoire requise pour la contribution aux fins de parcs. Pour la première année de mise en oeuvre du règlement 17-055, une entente-cadre a été confiée à la firme Paris, Ladouceur et associés inc., ce qui a permis d'assurer la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins des arrondissements au fur et à mesure, en s'adaptant aux périodes de pointe ou à celles présentant moins de demandes. Ainsi, l'échéancier de production du rapport d'évaluation fut respecté, n'entraînant pas d'impact sur la délivrance des permis, ce qui a assuré le maintien de la qualité du service aux citoyens.

La Direction de l'urbanisme (DU) du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de la mise en oeuvre du règlement 17-055, puisque ce règlement d'urbanisme relève de la compétence du conseil municipal. À cette fin, la DU a préparé un nouvel appel d'offres en vue de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en évaluation immobilière. Elle sera de nouveau responsable de coordonner l'entente-cadre.

Les demandes de permis de lotissement et de construction sont tributaires de facteurs externes comme la vigueur du marché immobilier. Ainsi, il est impossible de prévoir le nombre de demandes de permis qui seront assujettis à la contribution aux fins de parcs. Toutefois, pour préparer l'appel d'offre, il était nécessaire d'estimer le nombre de mandats

d'évaluation de la valeur d'un site auquel s'attendre, ce qui a été fait sur la base de données historiques des demandes de permis qui seront susceptibles de générer une demande d'évaluation de la valeur du site annuellement, de même que sur la base des six premiers mois d'application du règlement, ainsi que sur les prévisions de projets de redéveloppement des arrondissements.

En 2018, une étude de marché avait été réalisée dans le cadre du premier appel d'offres pour vérifier l'existence de firmes ayant la capacité de répondre au nombre de demandes annuelles estimées par la Ville. Selon cette étude, environ six firmes pouvaient se qualifier. Elle a aussi révélé que les mandats confiés par des corps publics étaient habituellement de petite envergure pour ce type de marché, ce qui n'obligeait pas les firmes à se procurer la certification de l'Autorité des marchés financiers et que, ce faisant, très peu l'avait fait.

Ces services professionnels visent à répondre à des besoins annuels récurrents. Les diverses options de fourniture des services en régie interne ou à l'externe ont été sommairement réévaluées. Compte tenu de la satisfaction des arrondissements et de la DU concernant l'expérience du recours à des ressources externes lors de la première demie année d'application, il demeure souhaitable de poursuivre avec cette stratégie afin d'assurer la continuité des services. Les options pourront être mieux évaluées avant la fin de cette nouvelle entente-cadre, puisque la période d'application de cette stratégie sera plus longue et l'expérience plus concluante.

L'appel d'offres, publié dans *L e Devoir* , a été lancé le 30 janvier 2019 et les soumissions ont été reçues le 5 mars 2019 après un délais de 33 jours. De plus, à la demande de la Ville, l'Ordre des évaluateurs agréés a transmis à l'ensemble de ses membres un courriel les informant de la publication de cet appel d'offres et les invitant à consulter le site Web du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement pour plus d'information.

La durée de validation des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 1er septembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-05-28 - CM18 0654 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec Paris, Ladouceur et Associés inc. pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 877 777,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16685 [dossier 1186968001];

- 2017-06-12 - CM17 0819 Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal » [dossier 1166968004].

DESCRIPTION

Les mandats consistent à déterminer la valeur d'un site en fournissant à la Ville un rapport d'évaluation abrégé. À l'occasion, l'évaluateur agréé ayant réalisé cette évaluation devra participer à des échanges entre la Ville et les propriétaires ou leur représentant pour expliquer la valeur établie, les motifs et entendre de nouveaux éléments à considérer dans l'établissement de la valeur, s'il y a lieu. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) qui encadre l'exercice des pouvoirs de la Ville en matière de contribution aux fins de parcs, une contestation de la valeur par la Ville ou par le requérant est possible. Advenant une telle contestation, l'adjudicataire pourra aussi être amené à fournir des services complémentaires, soit de participer à titre de témoin expert devant le Tribunal administratif du Québec ou tout autre tribunal appelé à disposer de tout recours.

Les services professionnels seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon un montant unitaire pour les services principaux d'évaluation de la valeur des terrains et le taux horaire pour les services complémentaires.

En vertu des dispositions de la LAU et du règlement 17-055, le requérant d'un permis assujetti à la contribution aux fins de parcs est tenu d'acquitter les frais reliés à l'évaluation de la valeur de son terrain faite par le mandataire de la Ville. L'arrondissement facturera ainsi le montant unitaire du mandat d'évaluation au requérant du permis qui devra payer les frais dans le cadre du processus d'obtention du permis de lotissement ou de construction. La Ville recouvre ainsi le montant de cette dépense.

Toutefois, dans le cas d'une contestation, la Ville devra acquitter les frais reliés aux services complémentaires. Le montant que pourrait occasionner ces honoraires ne peut être déterminé avec exactitude. Selon notre estimation, un dossier pourrait être porté devant le Tribunal administratif du Québec pour un total de 25 heures facturées. Des règlements à l'amiable sont aussi possibles.

Une démarche de coordination avec les arrondissements est réalisée par la DU. En particulier, afin d'assurer la reddition de compte robuste de cette entente-cadre conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), deux démarches principales de suivi financier sont mises en place : (1) la firme retenue devra fournir une reddition de compte mensuelle contenant le détail des services rendus par arrondissement demandeur, et (2) les responsables désignés dans les 19 arrondissements devront s'assurer d'inscrire le numéro de l'entente-cadre à la case *Référence au contrat* dans le bon de commande du système SIMON de la Ville tout en faisant parvenir à la DU la copie du bon de commande envoyé à l'adjudicataire pour vérification mensuelle. Ces deux démarches permettront ensuite à la DU de colliger les données et d'identifier rapidement tout écart qui aurait pu être engendré par une erreur administrative liée à la non-imputation du bon de commande à l'entente-cadre. De plus, étant donné la durée de dix-huit mois du contrat, ces démarches permettront aussi de suivre l'évolution des dépenses par rapport à l'enveloppe budgétaire de l'entente-cadre et de préparer à l'avance la stratégie et le processus d'approvisionnement pour garantir la continuité des services après la fin du présent contrat.

Pour chaque mandat, l'adjudicataire dispose de 20 jours ouvrables pour produire le rapport abrégé dans le cas d'une demande régulière. Un délais supplémentaire de 5 jours pourra être accordé par la Ville pour ce type de demande. La Ville aura aussi la possibilité de faire une demande urgente. Dans ce cas, l'adjudicataire disposera de 10 jours ouvrables pour produire le rapport abrégé. Les demandes urgentes auront un caractère exceptionnel. Il est estimé qu'elles ne devraient pas dépasser 5 % des demandes. Les échéanciers des services complémentaires seront définis selon les besoins.

La durée de l'entente-cadre est établie pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de l'approbation du présent dossier ou jusqu'à épuisement des crédits disponibles pour la réalisation des mandats, selon la première des deux éventualités.

JUSTIFICATION

Sur les 10 entreprises s'étant procuré le cahier des charges dans le cadre de cet appel d'offres public, 4 firmes ont présenté des offres, soit une proportion de 40 % des firmes. L'analyse de conformité des soumissions a révélé qu'une offre ne répondait pas à une clause administrative (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement). Les trois autres offres reçues ont été présentées conformément à la Loi sur les cités et villes prévoyant une évaluation des documents reçus en deux étapes distinctes, et ce, dans deux enveloppes scellées. Ces offres ont été analysées en première étape (qualification de l'offre de services professionnels excluant les honoraires - enveloppe no 1). Parmi elles, une offre a été

rejetée n'ayant pas obtenu la note de passage.

Deux offres ont obtenu le pointage minimal requis afin de passer à la deuxième étape du processus (évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2), soit celles des firmes Paris, Ladouceur et Associés inc. et Caprea experts immobiliers inc. Au terme de cette seconde évaluation, la firme Caprea experts immobiliers inc. obtient la plus haute note finale.

Le comité de sélection, qui s'est réuni le 13 mars 2019, recommande l'offre de service de Caprea experts immobiliers inc.

Soumission conforme	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total
Caprea experts immobiliers inc.	73,7	2,19	563 837,40$	563 837,40$
Paris Ladouceur et Associés inc.	87,0	2,06	666 107,66$	666 107,66$
Dernière estimation réalisée			733 149,56$	733 149,56$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				-169 312,16$ -23 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (*2e meilleure note finale - adjudicataire*) Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) [*(2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire x 100*]				102 270,26$ 18 %

Analyse

À la lecture de la soumission de l'adjudicataire, un écart négatif de 23 % du coût total est observé entre l'estimation réalisée par le SUM et l'offre retenue. En particulier, nous constatons un écart négatif de 23 % entre le prix soumis et le prix estimé quant aux mandats réguliers et un écart négatif de 31 % entre le prix soumis et le prix estimé quant aux mandats urgents. Le taux horaire soumis pour les dossiers pouvant mener à une contestation comporte un écart positif de 25 % par rapport à l'estimation.

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation du SUM s'explique par plusieurs raisons. D'abord, ce type de services à aussi grande échelle est demandé par la Ville que depuis juin 2018. Ainsi, l'estimation de la Ville ne pouvait se baser que sur une seule entente-cadre préalable, où un seul soumissionnaire était conforme. Auparavant, seulement deux arrondissements faisaient appel à des évaluateurs agréés dans le cadre de l'application d'un règlement sur la contribution aux fins de parcs. Ce nombre restreint de comparables confère peu de représentativité tant en termes de nombre de mandats annuels confiés à des évaluateurs (capacité de la firme) qu'en termes de réalité territoriale (type de terrains évalué qui peut influencer la complexité d'un mandat d'évaluation et répartition territoriale - impliquant par exemple des frais de déplacements plus importants pour la visite du terrain), ces facteurs pouvant influencer le prix unitaire global.

L'étude de marché effectuée préalablement au premier appel d'offres avait conclu que ce type de services était peu demandé par les municipalités du Québec et que peu de firmes

avaient la capacité de le faire. Dans un contexte de marché restreint, on peut observer des prix plus élevés. De plus, l'appel d'offres de 2018 avait conduit à une soumission de 51 % plus élevée que l'estimation. Ceci avait porté le SUM à revoir ses estimations à la hausse pour le présent appel d'offres. De plus, comme il s'agit d'un prix unitaire fixe par mandat et non d'un prix unitaire en fonction du type de terrain à évaluer au cas par cas ou encore d'un taux horaire, il était difficile pour le SUM d'estimer une distribution globale des efforts dans une situation où le niveau d'effort peut varier grandement par mandat. En effet, le prix unitaire devait pouvoir couvrir les mandats simples (ex. évaluation de la valeur d'un terrain dans un secteur où il y a beaucoup de ventes comparables) comme des mandats complexes d'évaluation de la valeur d'un terrain réparti sur un grand territoire. Cette part d'inconnu peut aussi avoir une influence sur les prix soumissionnés à la baisse par rapport à l'estimation.

Enfin, la plupart des firmes sondées lors de l'étude de marché de 2018 avait affirmé ne pas s'être procuré de certificat de l'Autorité des marchés financiers leur permettant de soumissionner pour des contrats de services professionnels de plus de 1 M$. Cela a fait en sorte que la présente entente-cadre a été prévue pour une année et demie seulement afin de s'assurer de recevoir des offres. Cette situation de mobilisation importante des ressources d'une firme sur une courte période aurait aussi pu être perçue comme désavantageuse par les soumissionnaires. Le fait d'allonger de 6 mois la durée du contrat par rapport à l'entente-cadre intervenue en 2018 vise à palier ce désavantage perçu, tout en demeurant dans une estimation sous le seuil de 1 M$ qui ne nécessite pas de certificat de l'autorité des marchés financiers.

Dans le cadre de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'adjudicataire n'avait pas à disposer d'un certificat de l'AMF.

Après validation, l'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement du conseil de la ville sur la Politique de gestion contractuelle

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants unitaires et forfaitaires de cette entente-cadre représentent un coût total maximal de 563 837,40 $, incluant les taxes sur une période maximale de dix-huit (18) mois, pour une dépense totale nette de ristournes de 514 858,70 $. En comparaison, les montants unitaires pour les demandes régulières de l'entente-cadre de l'année dernière octroyées à Paris, Ladouceur et associés inc. étaient 18 % plus élevés que les montants unitaires pour ce même type de demandes proposés par l'adjudicataire de 2019. On ne peut comparer le coût total entre les deux ententes-cadre puisque les quantités demandées au bordereau de prix et la durée du contrat diffèrent. Cet écart peut donc s'expliquer par la part d'inconnu reliée à l'estimation du nombre de mandats complexes par rapport aux plus simples, comme il a été expliqué à la section précédente (« Justification »).
Cette entente-cadre permettra de couvrir les mandats d'évaluation de la valeur des terrains requis par les arrondissements. Ceux-ci assumeront la dépense et recouvreront les coûts auprès du requérant du permis (voir section description). De plus, l'impact financier est nul pour le cadre budgétaire de la ville. En cas de contestation devant la cour, l'arrondissement devra assumer les frais reliés aux services complémentaires d'expertises, le cas échéant. Comme mentionné à la section « Description », il est impossible de prévoir le nombre des contestations, ni les montants des frais associés.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'un bon de commande, en conformité avec le règlement de délégation de pouvoirs de chaque arrondissement. Les arrondissements seront responsables d'imputer le bon de commande à cette entente-cadre, en utilisant la case *Référence au contrat* des bons de commande Ainsi, aucune imputation budgétaire n'est requise au présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mandats d'évaluation de la valeur d'un site devant faire l'objet d'une contribution aux fins de parcs se situent dans un processus visant des investissements dans le maintien, l'amélioration et l'ajout de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, ainsi que dans la plantation d'arbres, offrant aux citoyens un milieu de vie de plus grande qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire et à la réduction des îlots de chaleur, de même qu'à un environnement favorable à l'adoption d'un mode de vie sain et actif. Ceci s'inscrit en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise - Montréal durable 2016-2020 qui vise notamment à:

- verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'une entente-cadre de services professionnels en évaluation immobilière permet de pouvoir respecter les dispositions du règlement 17-055 sur la contribution aux fins de parcs et de ne pas retarder la délivrance des permis de lotissement et de construction en arrondissement. L'entente-cadre en vigueur prendra fin au plus tard le 30 mai 2019.
Dans le cas où le présent dossier n'est pas approuvé ou est retardé, les différents mandats devront être attribués de gré à gré par les arrondissements, et ce, de façon temporaire, le temps de retourner en appel d'offres le cas échéant, puisque le règlement oblige à faire appel à un évaluateurs agréés depuis le 19 juin 2018. De plus, comme les requérants des permis assument les frais de cette évaluation (donc le coût unitaire obtenu de gré à gré), ils pourraient devoir payer des frais différents d'un arrondissement à l'autre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : comité exécutif : 1er mai 2019
conseil municipal : 13 mai 2019

- Début du contrat : juin 2019
- Services professionnels dispensés : juin 2019 à décembre 2020 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie TELLIER
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-872-6219
Télécop. : 514-872-2336

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514-872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196968003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de dix-huit mois avec la firme Caprea experts immobiliers inc. pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière, pour une somme maximale de 563 837,40 $, taxes incluses, dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs - Appel d'offres public 19-17433 (4 soumissionnaires, 2 conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17433 int. octroi.pdf 19-17433 tableau.pdf 19-17433 pv.pdf

SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514-868-5740
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17433

No du GDD : 1196968003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour les services en évaluation immobilière dans le cadre de l'application de la réglementation relative à la contribution aux fins de parcs

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 5 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 5 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 13 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Bourassa Jodoin Inc.	Non respect de la clause 1,03,01«Obligation» de la Régie
PCG Carmon	Pas obtenu la note intérimaire suffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 1 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Caprea experts immobiliers Inc.	563 837,40 $	X	
Paris Ladouceur et associés Inc.	666 107,66 $		

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 19 - 3 - 2019

19-17433 - Services professionnels pour les services en évaluation immobilière dans le cadre de l'application de la réglementation relative à la contribution aux fins de parcs

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 20%	Expérience et expertise de la firme 20%	Qualification et expérience du directeur de contrat et de sa relève 20%	Qualification et expérience des évaluateurs agréés, professionnels et techniciens en évaluation immobilière et de la relève 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Picard Crevier Guertin et Associés Inc.	2,33	6,33	14,00	14,33	12,33	15,00	64,3			Non conforme
Caprea experts immobiliers Inc.	3,67	8,67	12,00	12,00	17,33	20,00	73,7	563 837,40 $	2,19	1
Paris Ladouceur et associés Inc.	4,33	8,00	16,33	18,00	17,67	22,67	87,0	666 107,66 $	2,06	2
0							-		-	
0							-		-	

Comité	
Date	mercredi 13-03-2019
Heure	15h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17433
Numéro de référence : 1232713
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels pour les services en évaluation immobilière dans le cadre de l'application de la réglementation relative à la contribution aux fins de parc

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com NEQ : 1166369067	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1549573)** 2019-02-22 11 h 27 **Transmission :** 2019-02-22 11 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Caprea Experts Immobiliers 1010 rue Sherbrooke Ouest 1800 Montréal, QC, H3A2R7 NEQ : 1173382632	Madame Morgane Lecury Téléphone : 514 226-5515 Télécopieur :	**Commande : (1543965)** 2019-02-13 10 h 48 **Transmission :** 2019-02-13 10 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Altus 1100 René-Lévesque Ouest 16è étage Montréal, QC, H3B 4N4 NEQ : 1167244210	Madame Noémie Lefebvre Téléphone : 514 523-6561 Télécopieur :	**Commande : (1544390)** 2019-02-13 16 h 48 **Transmission :** 2019-02-13 16 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
HPDG Associés 405 avenue ogilvy 106	Monsieur Louis bergeron	**Commande : (1552181)** 2019-02-27 13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

	Montréal, QC, h3n1m3 NEQ : 1173226540	Téléphone : 514 899-0823 Télécopieur :	h 22 **Transmission :** 2019-02-27 16 h 10	Courrier électronique
☐	JLL valuation 1 place ville Marie suite 3838 Montréal, QC, H3B4M6 NEQ :	Monsieur Ben Lipowitz Téléphone : 514 836-8656 Télécopieur :	**Commande : (1536755)** 2019-01-31 8 h 44 **Transmission :** 2019-01-31 8 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LES ÉVALUATIONS BIGRAS INC. 1919 LIONEL-BERTRAND 103 Boisbriand, QC, J7H1N8 NEQ : 1166307620	Monsieur SYLVAIN BIGRAS Téléphone : 450 420-6555 Télécopieur : 450 420-0555	**Commande : (1543923)** 2019-02-13 10 h 16 **Transmission :** 2019-02-13 10 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Évaluations Qualipro Inc/ Bourassa jodoin Inc 2038 Du Chevreuil Longueuil, QC, J4N 1N6 http://www.bourassajodoin.com NEQ : 1143582360	Madame Élaine St-Denis Téléphone : 450 448-8668 Télécopieur : 450 468-6037	**Commande : (1549958)** 2019-02-24 9 h 43 **Transmission :** 2019-02-24 9 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Paris, Ladouceur & Associés Inc. 63, Pointe-Langlois Laval, QC, H7L 3J4 http://www.parisladouceur.ca NEQ : 1144030724	Monsieur Vincent Ladouceur Téléphone : 450 963-2777 Télécopieur : 450 963-2221	**Commande : (1537933)** 2019-02-01 15 h 11 **Transmission :** 2019-02-01 15 h 11	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	PCG Carmon 1350, rue Mazurette, bureau 207 Montréal, QC, H4N1H2 NEQ : 1147761226	Monsieur simon Beauchemin Téléphone : 514 944-3950 Télécopieur : 514 365-9271	**Commande : (1546548)** 2019-02-18 14 h 24 **Transmission :** 2019-02-18 14 h 24	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SQI-Direction Évaluation et Transactions immobilières 1075, de l'Amérique Francaise Québec, QC, G1R 5P8 NEQ :	Monsieur Olivier Vachon Téléphone : 418 646-	**Commande : (1543629)** 2019-02-12 15 h 49 **Transmission**	Mode privilégié : Ne pas recevoir

		1766 Télécopieur : 418 644-0103	: 2019-02-12 15 h 49

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197443001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder quatre (4) contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. (lot 3.1 et 3.2) et à CGA architectes inc. (lot 3.3 et 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service – phase 3, pour des montants de 259 486.19 $ (dépenses totales de 366 244.36$), 206 571.94 $ (dépenses totales de 289 296.48 $), 212 767.88 $ (dépenses totales de 296 421.81 $) et 208 530.58 $ (dépenses totales de 301 896.67 $), taxes incluses - Appel d'offres public 19-17377 - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. d'octroyer à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. (lots 3.1 et 3.2), firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, les contrats à cette fin, d'un montant maximal de 466 058,13 $ (lot 3.1: 259 486,19 $, lot 3.2: 206 571,94 $), taxes incluses - conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17377;
2. d'autoriser une dépense de 109 000,21 $ (lot 3.1: 66 516,92 $, lot 3.2: 42 483,29 $) taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 80 482,50 $ (lot 3.1: 40 241,25 $, lot 3.2: 40 241,25 $) taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.
5. d'octroyer à CGA architectes inc. et FNX-INNOV Inc. (lot 3.3), firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, d'un montant maximal de 212 767,88 $, taxes incluses - conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17377;
6. d'autoriser une dépense de 43 412,68 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
7. d'autoriser une dépense de 40 241,25 $ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
8. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Il est recommandé au Conseil municipal (un seul soumissionnaire) :

1. d'octroyer à CGA architectes inc. et FNX-INNOV Inc. (lot 3.4), firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, d'un montant maximal de 208 530,58 $, taxes incluses - conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17377;
2. d'autoriser une dépense de 53 124,84 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 40 241,25 $ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-14 13:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197443001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder quatre (4) contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. (lot 3.1 et 3.2) et à CGA architectes inc. (lot 3.3 et 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service – phase 3, pour des montants de 259 486.19 $ (dépenses totales de 366 244.36$), 206 571.94 $ (dépenses totales de 289 296.48 $), 212 767.88 $ (dépenses totales de 296 421.81 $) et 208 530.58 $ (dépenses totales de 301 896.67 $), taxes incluses - Appel d'offres public 19-17377 - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait généralement comme suit : 40 % MCCQ et 60 % Service de la culture.

Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID (système de détection avec identification par radiofréquence) par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases:

Phase 1: Installation de puce RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et de nouveaux portiques antivols.

Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service.

Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service. Cette phase comprend les travaux suivants:
· Réaménagement du secteur de l'entrée afin d'optimiser les services aux usagers par l'intermédiaire de la technologie RFID;
· Intégration de solutions de retour et de tri automatisé;
· Révision des espaces de travail des transits interbibliothèque des documents. L'objectif est

de favoriser des aménagements sécuritaires qui réduisent les risques d'accident de travail;
· Réalisation des aménagements connexes reliés à ces interventions.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ 4 ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne le lot 3.

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) la mise en œuvre des projets de construction pour le programme RFID – Phase 3. L'appel d'offres public pour des services professionnels en architecture et génie de bâtiment pour le lot 3 a été publié dans « Le Devoir », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 30 jours, soit du 11 février au 14 mars 2019. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, quatre (4) addendas ont été émis. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

	Date	Contenu des Addenda
1	2019-02-14	Modification du bordereau - ajout d'honoraires en architecture du paysage pour le projet de la bibliothèque Robert-Bourassa.
2	2019-02-12	Modification du bordereau - correction de l'estimé de construction du projet de la bibliothèque Robert-Bourassa (faute de frappe).
3	2019-02-25	Question sur le nombre maximum de pages de la soumission.
4	2019-02-27	Question sur la portée des travaux spécifiée dans le devis.

La Ville a l'intention d'octroyer quatre (4) contrats aux soumissionnaires ayant obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Toutes les firmes composant l'équipe des professionnels sélectionnée sont considérées à titre de cosignataires du contrat conclu avec la Ville de Montréal, et non tels que des consultants engagés par l'entremise de l'Architecte senior (Coordonnateur). Ces contrats visent les bibliothèques comme suit :

Numéro de lot	Numéro de contrat	Bibliothèque
3.1	15422	de la Petite-Patrie
3.2	15419	Saint-Henri
3.3	15421	de Notre-Dame-de-Grâce
3.4	15420	Robert-Bourassa

Les honoraires pour les services de base incluent les services en architecture et en ingénierie (mécanique et électrique). Les honoraires pour les services supplémentaires prévus seront pour des spécialistes en environnement (amiante, moisissure, plomb, etc.), des services de laboratoire et caractérisation des matériaux, des architectes paysagistes, des spécialistes en signalisation et des ingénieurs civils et en structures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 1242 - 22 octobre 2018 : d'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. (lot 2.4), seules firmes soumissionnaires, ces dernières ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour une somme maximale de 182 130,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927
CE18 1602 - 3 octobre 2018 : d'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. (lot 2.1) et à CGA architectes inc. et Les consultants SM inc. (lots 2.2 et 2.3), firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour les sommes maximales de 288 991,42 $ (lot 2.1), de 181 604,10 $ (lot 2.2) et de 177 593,67 $ (lot 2.3), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927

CE18 0454 - 21 mars 2018 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc. pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3, pour la bibliothèque de St-Michel (lot 1.4), Dépense totale de 234 283,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16576 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE18 0150 - 31 janvier 2018 : Accorder trois contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc. (lot 1.1) et à CGA architectes inc. et Les consultants SM inc. (lots 1.2 et 1.3) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service – phase 3, pour des dépenses totales de 287 968,67 $, 238 253,66 $ et de 241 974,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16324 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM16 1444 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation de détection avec identification par radio fréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées, pour une somme maximale de 7 461 814,27$, taxes incluses - Appel d'offres publiques 16-15016 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE16 1167 - 03 août 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi de quatre (4) contrats de services professionnels aux firmes suivantes : Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services Exp inc. (lots 3.1 et 3.2), CGA architectes inc. et FNX-INNOV Inc. (lots 3.3 et 3.4). La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :
· Les relevés et les études préliminaires;
· L'estimation des coûts des travaux;
· Les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet;
· Les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme (si requis) et la demande de permis;
· La surveillance des travaux et la rédaction des documents des changements;
· La gestion de l'amiante;
· Le suivi durant la période de garantie.

Les présents contrats nécessitent le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

Contrat 15422, lot 3.1 (bibliothèque de la Petite-Patrie) :

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 259 486.19 $ (incluant les taxes). Les honoraires se répartissent par discipline selon les services professionnels décrits ci-dessous:

Bordereau du soumissionnaire: Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et les services Exp inc.	
	Total taxes incluses
Services de base + gestion d'avenants	148 822.75 $
Services supplémentaires prévus	110 663.44 $
Montant total:	**259 486.19 $**

Les contingences à approuver sont de 66 516.92 $ (incluant les taxes), soit 38 922.92 $ pour des contingences générales et 27 594.00 $ pour la gestion éventuelle d'une demande de changement pour le modèle de système de tri.

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 40 241,25 $ (incluant les taxes). Ces incidences incluent un montant de 17 246,25 $ (incluant les taxes) pour des incidences spécifiques d'ergonomie et un montant de 22 995,00 $ (incluant les taxes) pour des incidences non spécifiques, pour des professionnels autres que ceux mandatés afin de mener à bien les projets.

Les crédits requis pour donner suite à ce lot sont à 100% prévus au budget du Service de la culture. Pour les détails financiers, veuillez consulter le prix détaillé du soumissionnaire (voir pièces jointes #1-3.1 et # 2) et les interventions du service des finances au présent dossier.

La dépense totale à approuver pour ce projet est de 366 244.36$ (incluant les contingences, les incidences et les taxes).

Contrat 15419, lot 3.2 (bibliothèque Saint-Henri) :

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 206 571.94 $ (incluant les taxes). Les honoraires se répartissent par discipline selon les services professionnels décrits ci-dessous:

Bordereau du soumissionnaire: Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et les services Exp inc.	
	Total taxes incluses
Services de base + gestion d'avenants	108 555.75 $
Services supplémentaires prévus	98 016.19 $
Montant total:	**206 571.94 $**

Les contingences à approuver sont de 42 483.29 $ (incluant les taxes), soit 30 985.79 $ pour des contingences générales et 11 497.50 $ pour la gestion éventuelle d'une demande de changement pour le modèle de système de tri.

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 40 241,25 $ (incluant les taxes). Ces incidences incluent un montant de 17 246,25 $ (incluant les taxes) pour des incidences spécifiques d'ergonomie et un montant de 22 995,00 $ (incluant les taxes) pour des incidences non spécifiques, pour des professionnels autres que ceux mandatés afin de mener à bien les projets.

Les crédits requis pour donner suite à ce lot sont à 100% prévus au budget du Service de la culture. Pour les détails financiers, veuillez consulter le prix détaillé du soumissionnaire (voir

pièces jointes #1-3.2 et #2) et les interventions du service des finances au présent dossier.

La dépense totale à approuver pour ce projet est de 289 296.48 $ (incluant les contingences, les incidences et les taxes).

Contrat 15421, lot 3.3 (bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce) :

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 212 767.88 $ (incluant les taxes). Les honoraires se répartissent par discipline selon les services professionnels décrits ci-dessous:

Bordereau du soumissionnaire: CGA architectes inc. et FNX-INNOV Inc.	
	Total taxes incluses
Services de base + gestion d'avenants	117 827.27 $
Services supplémentaires prévus	94 940.61 $
Montant total:	**212 767.88 $**

Les contingences à approuver sont de 43 412.68 $, soit 31 915.18 $ pour des contingences générales et 11 497.50 $ pour la gestion éventuelle d'une demande de changement pour le modèle de système de tri.

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 40 241,25 $ (incluant les taxes). Ces incidences incluent un montant de 17 246,25$ (incluant les taxes) pour des incidences spécifiques d'ergonomie et un montant de 22 995,00$ (incluant les taxes) pour des incidences non spécifiques, pour des professionnels autres que ceux mandatés afin de mener à bien les projets.

Les crédits requis pour donner suite à ce lot sont à 100% prévus au budget du Service de la culture. Pour les détails financiers, veuillez consulter le prix détaillé du soumissionnaire (voir pièces jointes #1-3.3 et #2) et les interventions du service des finances au présent dossier.

La dépense totale à approuver pour ce projet est de 296 421.81 $ (incluant les contingences, les incidences et les taxes).

Contrat 15420, lot 3.4 (bibliothèque Robert-Bourassa) :

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 208 530.58 $ (incluant les taxes). Les honoraires se répartissent par discipline selon les services professionnels décrits ci-dessous:

Bordereau du soumissionnaire: CGA architectes inc. et FNX-INNOV Inc.	
	Total taxes incluses
Services de base + gestion d'avenants	107 855.60 $
Services supplémentaires prévus	100 674.98 $
Montant total:	**208 530.58 $**

Les contingences à approuver sont de 53 124.84 $, soit 31 279.59 $ pour des contingences générales et 21 845.25 $ pour la gestion éventuelle d'une demande de changement pour le modèle de système de tri.

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 40 241,25 $ (incluant les taxes). Ces incidences incluent un montant de 17 246,25 $ (incluant les taxes) pour des incidences spécifiques d'ergonomie et un montant de 22 995,00 $ (incluant les taxes) pour des incidences non spécifiques, pour des professionnels autres que ceux mandatés afin de mener à bien les projets.

Les crédits requis pour donner suite à ce lot sont à 100% prévus au budget du Service de la culture. Pour les détails financiers, veuillez consulter le prix détaillé du soumissionnaire (voir pièces jointes #1-3.4 et #2) et les interventions du service des finances au présent dossier.

La dépense totale à approuver pour ce projet est de 301 896.67 $ (incluant les contingences, les incidences et les taxes).

JUSTIFICATION

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges. Deux (2) firmes d'architecture ont participé au processus d'appel d'offres et ont déposé leur bordereau de soumission en équipe avec deux (2) firmes d'ingénierie qui ont également pris le cahier de charges. Pour plus de renseignements, voir les tableaux ci-dessous. Des erreurs de calcul mineures, sans impact sur l'ordre des soumissionnaires, ont été corrigées par le Service de l'approvisionnement.

Une même firme pouvait déposer une ou plusieurs propositions à chaque contrat et pouvait se voir attribuer plus d'un contrat pour autant qu'une équipe distincte soit sélectionnée pour chaque contrat. Dans le présent appel d'offres, les firmes d'architectes ont proposé deux (2) équipes chacune (équipe A et équipe B).

Pour le contrat 15422, lot 3.1, quatre (4) offres de services ont été analysées et ont obtenu la note de passage de 70 %. Donc, quatre (4) propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat 15419, lot 3.2, trois (3) offres de services ont été analysées et ont obtenu la note de passage de 70 %. Donc, trois (3) propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat 15421, lot 3.3, deux (2) offres de services ont été analysées et ont obtenu la note de passage de 70 %. Donc, deux (2) propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat 15420, lot 3.4, une (1) offre de services a été analysée. Cette offre a obtenu la note de passage de 70 %. Donc, une (1) proposition financière a été analysée par le comité de sélection.

Après analyse des soumissions, chacune des firmes obtient deux contrats, soit un (1) avec l'équipe A et un (1) avec l'équipe B. Le comité de sélection recommande d'octroyer des contrats de services professionnels, soit le lot 3.1 - 259 486.19 $ et le lot 3.2 - 206 571.94 $, à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. et le lot 3.3 - 212 767.88 $ et le lot 3.4 - 208 530.58 $, à CGA architectes inc. et FNX-INNOV Inc., pour des dépenses totales, taxes incluses, comme suit :

Contrat 15422 - Lot 3.1 - Bibliothèque de la Petite-Patrie :

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Contingences	Total

	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. (équipe A)	**85.00**	**5.20**	**259 486.19 $**	**66 516.93 $**	**326 003.11 $**
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. (équipe B)	80.67	5.04	259 486.19 $	66 516.93 $	326 003.11 $
CGA architectes inc. (équipe A)	81.33	5.02	261 400.10 $	66 804.02 $	328 204.12 $
CGA architectes inc. (équipe B)	78.00	4.90	261 400.10 $	66 804.02 $	328 204.12 $
Dernière estimation interne réalisée (février 2019)			233 314.66 $	62 591.20 $	295 905.86 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)					
(l'adjudicataire – estimation)					30 097.25 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					10.17 %
((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($)					0,00 $
(2ème meilleure note finale – adjudicataire)					
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%)					0 %
((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					

Les honoraires avaient été évalués à 295 905.86 $ (incluant les taxes et les services supplémentaires prévus et non prévus, voir pièce jointe #2). On constate que le montant de l'adjudicataire est 10.17 % supérieur à l'estimation interne. L'estimation est faite sur la base de services professionnels similaires exécutés au SGPI. L'écart entre l'estimation et la soumission peut s'expliquer en partie à cause de l'état actuel du marché et le manque d'intérêt pour ce type de projet. Seulement deux firmes ont déposé des soumissions pour cet appel d'offres.

Contrat 15419 - lot 3.2 - Bibliothèque Saint-Henri :

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Contingences	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. (équipe B)	80.67	5.04	**206 571.94 $**	**42 483.29 $**	**249 055.23 $**
CGA architectes inc. (équipe A)	81.33	5.02	214 630.28 $	43 692.04 $	258 322.32 $
CGA architectes inc. (équipe B)	78.00	4.90	214 630.28 $	43 692.04 $	258 322.32 $
Dernière estimation interne réalisée (février 2019)			182 099.17 $	38 812.38 $	220 911.54 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)					28 143.69 $
(l'adjudicataire – estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					12,74 %

((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100%					
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($)					9 267.09 $
(2ème meilleure note finale – adjudicataire)					
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%)					3.72 %
((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					

Les honoraires avaient été évalués à 220 911.54 $ (incluant les taxes et les services supplémentaires prévus et non prévus, voir pièce jointe #2). On constate que le montant de l'adjudicataire est 12.74 % supérieur à l'estimation interne. L'estimation est faite sur la base de services professionnels similaires exécutés au SGPI. L'écart entre l'estimation et la soumission peut s'expliquer en partie à cause de l'état actuel du marché et le manque d'intérêt pour ce type de projet. Seulement deux firmes ont déposé des soumissions pour cet appel d'offres.

Contrat 15421 - lot 3.3 - Bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce :

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Contingences	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
CGA architectes inc. (équipe A)	81,33	6.17	**212 767.88 $**	**43 412.68 $**	**256 180.56 $**
CGA architectes inc. (équipe B)	78.00	6.02	212 767.88 $	43 412.68 $	256 180.56 $
Dernière estimation interne réalisée (février 2019)			180 536.77 $	38 578.02 $	219 114.78 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)					37 065.78 $
(l'adjudicataire – estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					16.92 %
((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100%					
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($)					0 $
(2ème meilleure note finale – adjudicataire)					
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%)					0 %
((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					

Les honoraires avaient été évalués à 219 114.78 $ (incluant les taxes et les services supplémentaires prévus et non prévus, voir pièce jointe #2). On constate que le montant de l'adjudicataire est 16.92 % supérieur à l'estimation interne. L'estimation est faite sur la base de services professionnels similaires exécutés au SGPI. L'écart entre l'estimation et la soumission peut s'expliquer en partie à cause de l'état actuel du marché et le manque d'intérêt pour ce type de projet. Seulement deux firmes ont déposé des soumissions pour cet appel d'offres.

Contrat 15420 - lot 3.4 - Bibliothèque Robert-Bourassa :

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Contingences	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
CGA architectes inc. (équipe B)	78.00	6,14	**208 530.58 $**	**53 124.84 $**	**261 655.42 $**
Dernière estimation interne réalisée (février 2019)			168 199.48 $	47 075.17 $	215 274.66 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)					46 380.77 $
(l'adjudicataire – estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					21.5 %
((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100%					
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($)					S.O.
(2ème meilleure note finale – adjudicataire)					
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%)					S.O.
((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100%					

Les honoraires avaient été évalués à 215 274.66 $ (incluant les taxes et les services supplémentaires prévus et non prévus, voir pièce jointe #2). On constate que le montant de l'adjudicataire est 21.5 % supérieur à l'estimation interne. L'estimation est faite sur la base de services professionnels similaires exécutés au SGPI. L'écart entre l'estimation et la soumission peut s'expliquer en partie à cause de l'état actuel du marché et le manque d'intérêt pour ce type de projet. Seulement deux firmes ont déposé des soumissions pour cet appel d'offres.

Les firmes Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c et CGA architectes inc.détiennent une « Autorisation de contracter avec un organisme public » de l'Autorité des marchés financiers (voir pièces jointes #3-3.1, #3-3.3).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contrat 15422 - Lot 3.1 - Bibliothèque de la Petite-Patrie : Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services Exp inc.
Le coût total maximal de ce contrat est de 326 003.11 $ (taxes et contingences incluses) et le montant des incidences sera de 40 241.25 $ (taxes incluses) et est assumé comme suit: Un montant maximal de 334 429.92 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Contrat 15419 - lot 3.2 - Bibliothèque Saint-Henri : Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services Exp inc.

Le coût total maximal de ce contrat est de 249 055.23 $ (taxes et contingences incluses) et le montant des incidences sera de 40 241,25 $ (taxes incluses) et est assumé comme suit: Un montant maximal de 264 166.24 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Contrat 15421 - lot 3.3 - Bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce : CGA architectes inc. et FNX-INNOV Inc.

Le coût total maximal de ce contrat est de 256 180.56 $ (taxes et contingences incluses) et le montant des incidences sera de 40 241,25 $ (taxes incluses) et est assumé comme suit: Un montant maximal de 270 672.63$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Contrat 15420 - lot 3.4 - Bibliothèque Robert-Bourassa : CGA architectes inc. et FNX-INNOV Inc.

Le coût total maximal de ce contrat est de 261 655.42 $ (taxes et contingences incluses) et le montant des incidences sera de 40 241,25 $ (taxes incluses) et est assumé comme suit: Un montant maximal de 275 671.90 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi des contrats du lot 3 à ces firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais de façon à respecter l'échéancier visant un délai de cinq (5) ans pour l'ensemble des six (6) lots, comprenant vingt-quatre (24) bibliothèques de la Ville de Montréal pour lesquelles aucun projet majeur n'est planifié. Le retard dans l'octroi de ce contrat de services professionnels aura un impact direct sur les dates jalons de la réalisation du projet, lesquelles sont énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes. Il y a des possibilités de fermeture temporaire de la bibliothèque pendant les travaux. Les architectes auront à évaluer tous les « scénarios » possibles, dont les moins dispendieux et les moins contraignants pour les utilisateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats au CE et au CM :	mai 2019
Début de prestation des services professionnels	mai 2019
Réalisation des travaux :	janvier 2020 à février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume OUELLET, Service de la culture
Amélie HARBEC, Service de la culture

Lecture :

Amélie HARBEC, 5 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise L DESJARDINS
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872 8868
Télécop. : 514 872 2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV
Tél : 514 868-0941

en remplacement de Michel Soulière, directeur
Direction de la gestion des projets immobiliers
(du 8 au 12 avril inclusivement).

Approuvé le : 2019-04-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-04-10

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 juin 2016

LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.)
A/S MONSIEUR JEAN MARCIL
2100, RUE FLEURY E, BUREAU 2002
MONTRÉAL (QC) H2B 1J5

N° de décision : 2016-CPSM-1036135
N° de client : 3000825938

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 juin 2017

CGA ARCHITECTES INC.
A/S MONSIEUR PIERRE CORRIVEAU
5605, AV DE GASPÉ, BUREAU 502
MONTRÉAL (QC) H2T 2A4

N° de décision : 2017-CPSM-1034592
N° de client : 3000174276

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CGA ARCHITECTES INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197443001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder quatre (4) contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. (lot 3.1 et 3.2) et à CGA architectes inc. (lot 3.3 et 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service – phase 3, pour des montants de 259 486.19 $ (dépenses totales de 366 244.36$), 206 571.94 $ (dépenses totales de 289 296.48 $), 212 767.88 $ (dépenses totales de 296 421.81 $) et 208 530.58 $ (dépenses totales de 301 896.67 $), taxes incluses - Appel d'offres public 19-17377 - (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17377 int. octroi lot 3.1.pdf
19-17377 int. octroi lot 3.2.pdf
19-17377 int. octroi lot 3.3.pdf
19-17377 int. octroi lot 3.4.pdf
19-17377 pv.pdf
19-17377 tableau lot 3.1.pdf
19-17377 tableau lot 3.2.pdf
19-17377 tableau lot 3.3.pdf
19-17377 tableau lot 3.4.pdf
SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17377 lot 3.4

No du GDD : 1197443001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en architecture et ingénierie relatifs à des travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service dans des bibliothèques de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 14 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 26 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 28 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de réponses : 100

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. équipe A	Obtenu contrat 1
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. équipe B	Obtenu contrat 2
CGA architectes équipe A	Obtenu contrat 3

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 9 - 2019

Date d'échéance révisée : 10 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CGA architectes équipe B	208 530,58 $	X	3,4

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 3 - 4 - 2019

19-17377 - Services professionnels en architecture et ingénierie relatifs à des travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service dans des bibliothèques de la Ville de Montréal (contrat 4)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Architectes Labonté Marcil (équipe A)	3,67	7,67	22,00	24,00	27,67	85,00	- $	contrat 1	
Architectes Labonté Marcil (équipe B)	3,67	7,67	22,00	24,00	23,33	80,67	- $	contrat 2	
CGA Architectes (équipe A)	3,83	8,33	19,83	24,00	25,33	81,33	- $	contrat 3	
CGA Architectes (équipe B)	3,83	8,33	19,83	24,00	22,00	78,00	208 530,58 $	6,14	1
0						-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	mardi 26-03-2019
Heure	9h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17377
Numéro de référence : 1234599
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en architecture et ingénierie relatifs à des travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service dans des bibliothèques de la Ville de Montréal.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5 NEQ : 3362242961	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1543344)** 2019-02-12 11 h 29 **Transmission :** 2019-02-12 11 h 29	3065916 - 19-17377 Addenda no 1 (Ajout - Modification) 2019-02-14 11 h 14 - Courriel 3066317 - 19-17377 Addenda no 2 (Ajout - Modification) 2019-02-14 22 h 02 - Courriel 3072080 - 19-17377 Addenda no. 3 (Ajout) 2019-02-22 16 h 58 - Courriel 3076049 - 19-17377 Addenda 4 2019-02-28 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1168745256	Monsieur Alexandre Brisson Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	**Commande : (1543714)** 2019-02-12 17 h 45 **Transmission :** 2019-02-12 17 h 45	3065916 - 19-17377 Addenda no 1 (Ajout - Modification) 2019-02-14 11 h 14 - Courriel 3066317 - 19-17377 Addenda no 2 (Ajout - Modification) 2019-02-14 22 h 02 - Courriel 3072080 - 19-17377 Addenda no. 3 (Ajout) 2019-02-22 16 h 58 - Courriel 3076049 - 19-17377 Addenda 4

				2019-02-28 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 NEQ : 1174002437	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1545223)** 2019-02-15 8 h 24 **Transmission :** 2019-02-15 8 h 24	3065916 - 19-17377 Addenda no 1 (Ajout - Modification) 2019-02-15 8 h 24 - Téléchargement 3066317 - 19-17377 Addenda no 2 (Ajout - Modification) 2019-02-15 8 h 24 - Téléchargement 3072080 - 19-17377 Addenda no. 3 (Ajout) 2019-02-22 16 h 58 - Courriel 3076049 - 19-17377 Addenda 4 2019-02-28 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1542540)** 2019-02-11 12 h 59 **Transmission :** 2019-02-11 12 h 59	3065916 - 19-17377 Addenda no 1 (Ajout - Modification) 2019-02-14 11 h 14 - Courriel 3066317 - 19-17377 Addenda no 2 (Ajout - Modification) 2019-02-14 22 h 02 - Courriel 3072080 - 19-17377 Addenda no. 3 (Ajout) 2019-02-22 16 h 58 - Courriel 3076049 - 19-17377 Addenda 4 2019-02-28 12 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197443001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder quatre (4) contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. (lot 3.1 et 3.2) et à CGA architectes inc. (lot 3.3 et 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service – phase 3, pour des montants de 259 486.19 $ (dépenses totales de 366 244.36$), 206 571.94 $ (dépenses totales de 289 296.48 $), 212 767.88 $ (dépenses totales de 296 421.81 $) et 208 530.58 $ (dépenses totales de 301 896.67 $), taxes incluses - Appel d'offres public 19-17377 - (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1197443001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Cédric AGO
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197723003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la promesse d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville vend à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, un terrain vacant situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 7 375 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 180 954 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0271-05

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2. d'approuver la promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, un terrain situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 023,8 m², pour le prix de 7 375 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale d'achat et de vente;

3. de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* afin de pouvoir conclure la vente conformément à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente;

4. d'approuver la vente, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente, et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif ;*

5. de mettre fin à l'exploitation et la location du terrain de stationnement sur ledit lot 1 180 954 du cadastre du Québec par la Société en commandite Stationnement de Montréal, le tout préalablement à la signature de l'acte de vente;

6. d'imputer le revenu conformément aux informations financières qui apparaissent à l'intervention complétée par le Service des finances.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-17 18:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197723003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la promesse d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville vend à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, un terrain vacant situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 7 375 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 180 954 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0271-05

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté, en 2017, pour négocier la vente d'un terrain situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »). Ce dernier est requis par le Gouvernement fédéral, mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») pour que celle-ci puisse y ériger un édifice à bureaux. Une entente est survenue au début de l'année 2019, en prévision des travaux qui devront débuter au plus tard en septembre 2019.
L'Immeuble a été mis en vente en vain à deux reprises par appels publics, soit en 2005 et en 2012. Le soumissionnaire retenu lors de la première tentative d'appel d'offres de propositions s'est désisté, puis les négociations ont échoué avec le deuxième soumissionnaire retenu. L'appel public de soumissions qui a suivi a été annulé par le Comité exécutif en réponse à la recommandation du Bureau de l'inspecteur général.

Le présent sommaire vise donc la vente de l'Immeuble par la Ville à Sa Majesté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1217 - 17 juin 2015 - Approuver l'ajout au bail d'un terrain situé entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, désigné comme étant le « Parc 415 », en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, le tout selon les termes et conditions prévus audit bail.
CE14 1965 - 17 décembre 2014 - Annuler l'appel public de propositions, aux fins de la vente d'un terrain vacant constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et abroger la résolution CE12 0278 du 7 mars 2012.

CM13 0816 - 27 août 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Société en commandite 30 Saint-Jacques un terrain d'une superficie de 2023,8 mètres carrés, situé

entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, pour la somme de 5 425 000 $, plus les taxes applicables

CE12 1845 - 7 novembre 2012 - Retenir la proposition de 9227-7797 Québec inc. pour la vente et la mise en valeur d'un terrain situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, dans le Vieux-Montréal, d'une superficie de 2 023,8 m², constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec.

CE12 0278 - 9 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel public de propositions.

CA08 240227 - 1er avril 2008 - Adoption du projet particulier incluant certaines dérogations pour la construction sur le lot en bordure de la Place d'Armes et des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

CA08 240128 - 4 mars 2008 - Adoption des conclusions de la consultation publique suite à l'adoption par le conseil d'un premier projet de résolution.

CA08 24 0067 - 5 février 2008 - Adopter le premier projet de résolution visant à accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 9, 81, 134 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

CM06 0839 - 11 décembre 2006 - Approuver un projet d'option d'achat irrévocable par lequel la Ville vend à 136 991 Canada inc., un terrain vague dans le Vieux-Montréal, situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la place d'Armes, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec pour un montant de 3 650 000 $.

CE06 1045 - 21 juin 2006 - Abroger la résolution CE05 1316 du comité exécutif en date du 6 juillet 2005 concernant la proposition faite par la compagnie 136991 Canada inc.

CE05 1316 - 6 juillet 2005 - Ne pas donner suite à la proposition faite par la compagnie 136 991 Canada inc. dans le cadre de l'appel public de propositions pour la vente d'un terrain vague, d'une superficie de 2 023,8 m^2 (21 785 pi^2), situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec.

CM04 0538 - 23 août 2004 - Approuver un projet d'acte de servitude par lequel la Ville de Montréal grève le lot 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant), en faveur du lot 1 180 955 dudit cadastre (fonds dominant), propriété de Société en commandite 37-39 Notre-Dame Ouest et Société de développement de Montréal, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage.

CE05 0086 - 19 janvier 2005 - Approuver le lancement d'un appel public de propositions pour la vente d'un terrain vague du Vieux-Montréal, situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant le lot 1 180 954 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 023,8 m^2.

CE04 1351 - 30 juin 2004 - Autoriser une dépense de 15 960 $ à titre de règlement du dossier impliquant la Ville de Montréal et le locataire-exproprié 9067-0845 Québec inc., quant à une indemnité d'expropriation du lot 1 180 954 du cadastre du Québec.

CE03 0581 - 19 mars 2003 - Approuver l'entente intervenue entre la Ville et Stationnement et développement international inc., au montant de 3 150 000 $, relativement à l'indemnité

d'expropriation du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, ayant front sur les rues Saint-Jacques et Notre-Dame.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, la promesse bilatérale d'achat et de vente bilatérale simultanément au projet d'acte de vente de l'Immeuble à Sa Majesté, pour le prix de 7 375 000 $, plus les taxes applicables, tel que convenu lors des négociations afin qu'elle puisse respecter ses processus décisionnels.
La Ville et Sa Majesté ont partagé les données environnementales et géotechniques concernant l'Immeuble, issues d'études environnementales. De plus, à l'automne 2018, la firme de génie-conseil Akifer a été mandatée par Sa Majesté pour réaliser une étude de caractérisation environnementale complémentaire sur le site dont les résultats identifient la présence de contaminants dépassant les seuils aux fins d'un usage commercial, c'est-à-dire de la catégorie C du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Sa Majesté a demandé à ce que la décontamination des sols de l'Immeuble soit effectuée par la Ville. Les coûts estimés précédant la vente, s'élèvent approximativement à 700 000$, plus les taxes applicables, selon le Service de l'environnement de la Ville. La Ville a refusé de procéder aux travaux de réhabilitation environnementale, mais en contrepartie, elle a accepté de défalquer ladite somme de 700 000 $ au prix initialement négocié au montant de de 8 075 000 $, plus les taxes applicables.

L'immeuble est présentement loué à la Société en commandite Stationnement de Montréal, la Ville mettra fin à cette location préalablement à la signature de l'acte de vente.

De plus, la signature de l’acte de vente est conditionnelle à l'obtention d'un décret du Conseil des ministres en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif.*

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette vente pour les motifs suivants :

· Elle permettra de mettre en valeur ce terrain vacant constructible;
· Elle permettra de compléter la trame urbaine grâce à la construction d'un édifice à bureaux;
· Elle permettra la réalisation d'un projet de développement important ainsi qu'une revitalisation de ce secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;
· Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie;
· Elle est réalisée sans garantie eu égard à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent;
· Sa Majesté à l'intention de mettre en valeur les collections archéologiques du site;
· Sa Majesté fixera l'assiette de la servitude de passage affectant l'Immeuble, en faveur du lot adjacent, soit le lot 1 180 955 du cadastre du Québec;
· Sa Majesté se chargera de la réhabilitation des sols;
· Sa Majesté permettra à la Ville de percevoir des paiements en remplacement d'impôts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 7 375 000 $, plus les taxes applicables. Selon la Division des analyses immobilières du SGPI, la valeur marchande estimée de l'Immeuble, en septembre 2017, était de 6 830 000 $ à 7 550 000 $, plus les taxes

applicables. Le prix de vente de 7 375 000 $, plus les taxes applicables, y est conforme avec un taux unitaire de 3 644,13 $/m². La valeur de l'Immeuble apparaissant au rôle foncier de 2017-2019 a été établie à 6 075 900 $.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ incombe à Sa Majesté.

La valeur aux livres pour fins comptables est établie à 544 600,25 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard sur l'échéancier aurait pour effet que Sa Majesté ne pourrait entreprendre les appels d'offres nécessaires à son échéancier de construction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n’est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention du décret d'autorisation provincial du Conseil des ministres, envoi du préavis de retrait de l'Immeuble au bail consenti en faveur la Société en commandite Stationnement de Montréal et signature de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment au Règlement de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain VILLENEUVE, Ville-Marie
Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

Josée SAMSON, 12 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Maxime NADEAU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0541
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
En remplacement de Francine Fortin
Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-16

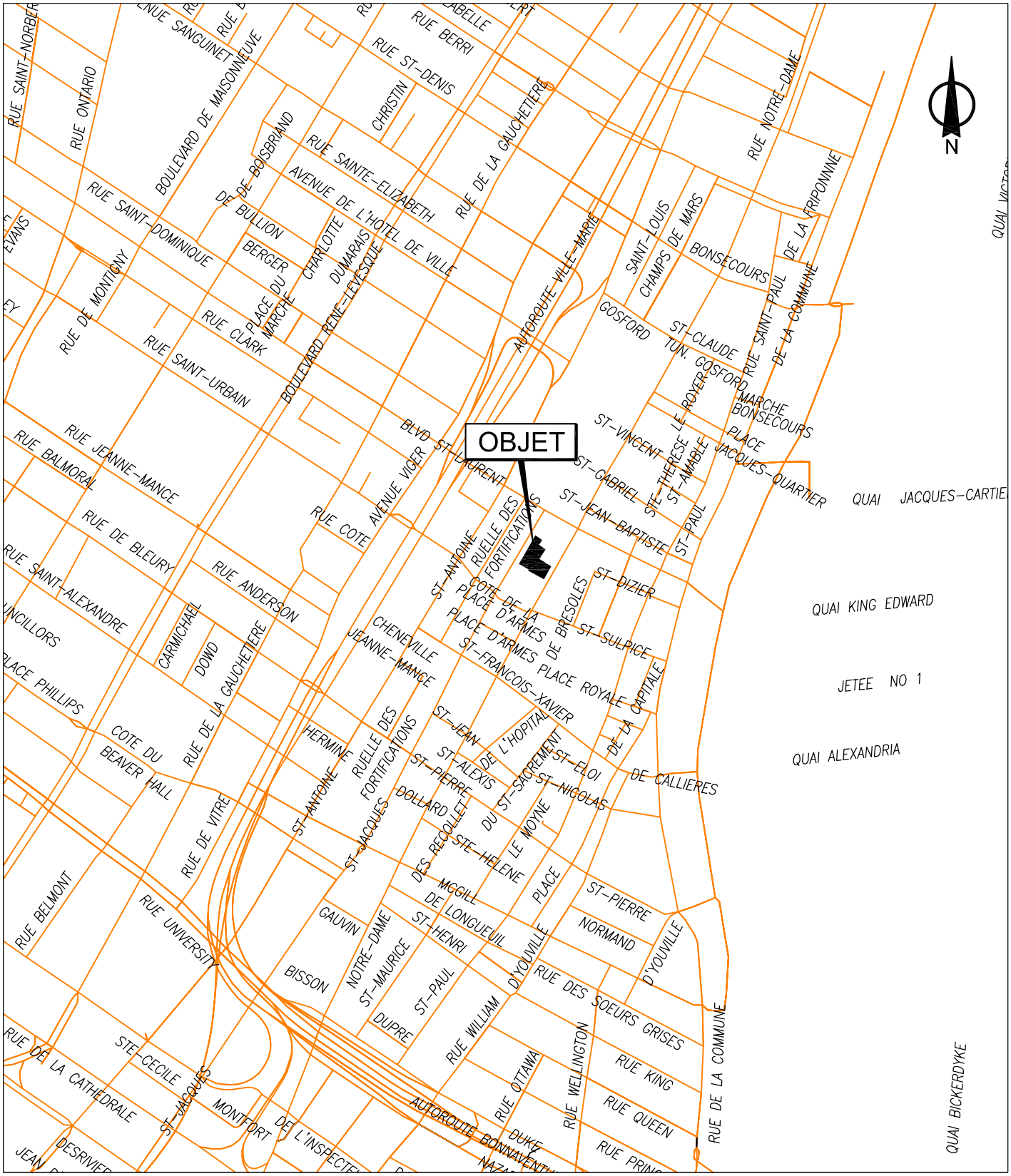

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0271-05
Mandat: 17-0340-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 04-04-2019

Ville-Marie
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

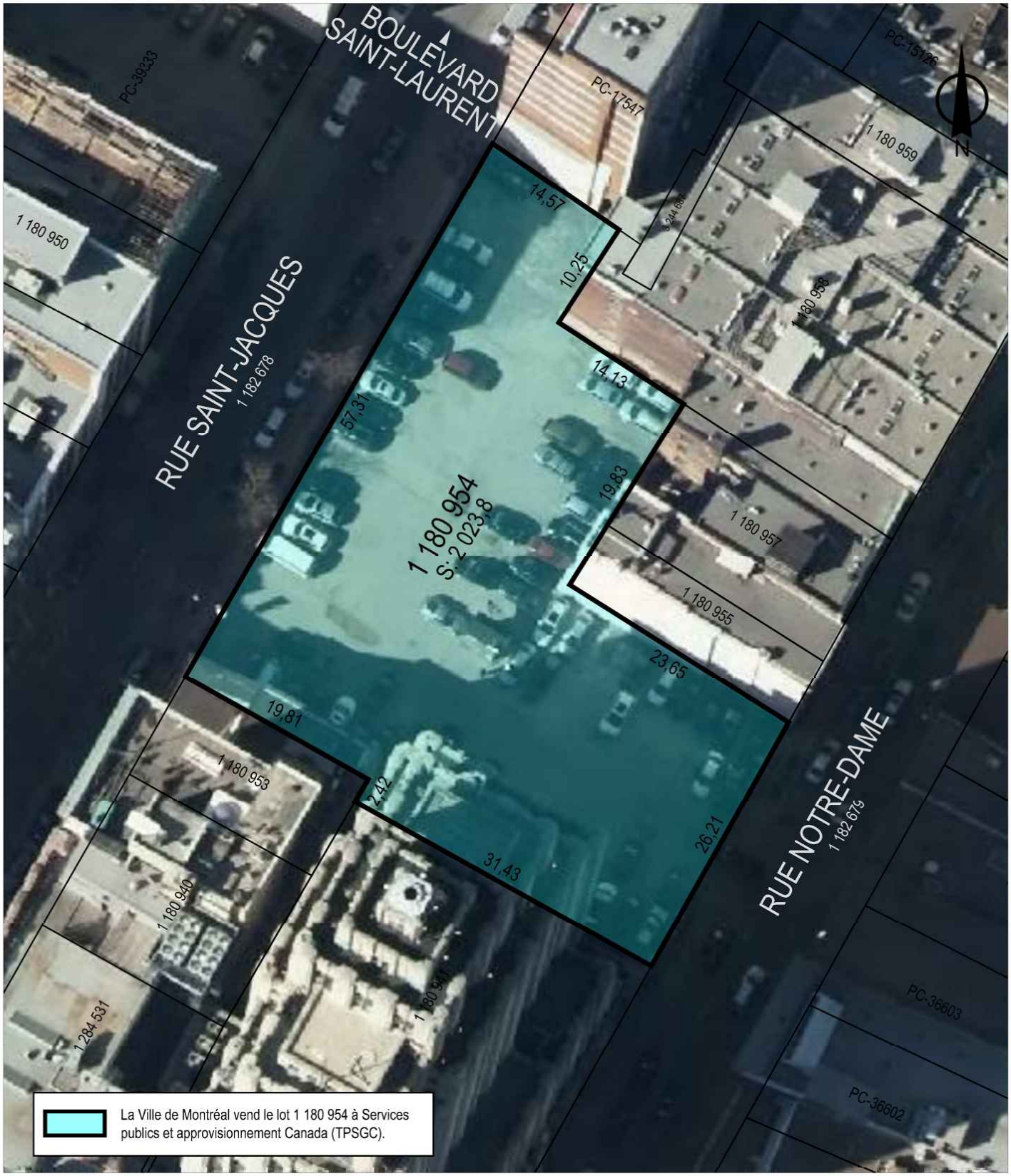

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0271-05
Mandat: 17-0340-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:500
Date: 04-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197723003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver la promesse d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville vend à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, un terrain vacant situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 7 375 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 180 954 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0271-05

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à leur validité et quant à leur forme, le projet de promesse bilatérale et le projet d'acte de vente ci-joints.

Les représentants de l'acquéreur ont déjà approuvé lesdits documents.

La signature de l'acte de vente par les parties est conditionnelle à l'obtention par la Ville d'un décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la Loi sur le ministère du conseil exécutif.

La Direction des affaires civiles se chargera de transmettre la demande auprès du MAMH en vue de l'obtention du décret d'autorisation.

Dans l'éventualité où des corrections ou modifications mineures étaient requises à l'acte de vente préalablement à sa signature, la Direction des affaires civiles s'assurera que les termes et conditions de l'acte de vente demeurent conformes à ceux prévus à la promesse bilatérale et au projet d'acte de vente ci-joints.

FICHIERS JOINTS

CONTRAT - Promesse bilaterale Ville de Montreal _FINAL (11-04-2019).pdf

CONTRAT - Projet - Vente - Ville de Montreal (12-04-2019).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-12

Patrick FLUET
Notaire
Tél : 514 872-6853

Patrick FLUET
Notaire
Tél : 514 872-6853
Division : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

PROMESSE BILATÉRALE D'ACHAT ET DE VENTE

ENTRE : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ayant son adresse à la Place du Portage, Phase III, 11, rue Laurier, Gatineau, province de Québec, K1A 0S5, dûment habilité par le *Règlement concernant les immeubles fédéraux* (C.P. 1992-1837 du 27 août 1992), lui-même étant représenté par Sylvie Asselin, Directrice régionale, Gestion des locaux et gestion du portefeuille, aux termes d'une délégation donnée en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*, le vingt-huit mai deux mille dix-huit (28/05/2018), dont une copie est jointe aux présentes à titre d'Annexe A ;

Ci-après nommée « **Sa Majesté** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé en vertu de la Charte et :

- de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

- de la résolution numéro CM_____, adoptée par le conseil municipal à sa séance du _____ (___) _____ ;

dont copies desdites résolutions sont jointes aux présentes à titre d'Annexe B ;

Ci-après nommée la « **Ville** »

Sa Majesté et la Ville sont ci-après collectivement nommées les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 180 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE Sa Majesté désire acquérir de la Ville l'immeuble décrit au paragraphe précédent du présent préambule;

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

PAR LES PRÉSENTES, la Ville s'engage à vendre à Sa Majesté qui accepte d'acheter l'immeuble dont la désignation suit, le tout suivant les termes et conditions prévus à la présente promesse bilatérale d'achat et de vente (ci-après appelée la « **Promesse** »).

1. DESCRIPTION

L'immeuble visé par la présente Promesse est un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro **UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE (1 180 954)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 023,8 mètres carrés, sis au 46, rue Saint-Jacques, dans la Ville de Montréal (arrondissement de Ville-Marie), sur lequel est érigé une guérite de stationnement, tel qu'il appert du certificat de localisation préparé par Jean-Louis Chenard, arpenteur-géomètre, en date du 28 mars 2018, sous le numéro 9 455 de ses minutes et le numéro 2017-08-36 de ses dossiers, dont les Parties reconnaissent avoir pris connaissance.

Ci-après appelé l'« **Immeuble** ».

2. PRIX ET MODE DE PAIEMENT

2.1 Le prix, auquel s'ajoutent les taxes de vente applicables, le cas échéant, que Sa Majesté convient de payer à la Ville et que la Ville convient d'accepter est de SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (7 375 000,00$).

Sa Majesté et la Ville reconnaissent que le prix a été déterminé par les Parties en fonction de la condition environnementale de l'Immeuble et les obligations environnementales ci-dessous relatées à l'article 11 des présentes ainsi que l'exclusion de la garantie légale de qualité tel que stipulé à l'article 4 des présentes.

2.2 Le prix est payable en entier lors de la signature de l'acte de vente de l'Immeuble devant le notaire instrumentant choisi et mandaté par le ministre de la Justice (ci-après appelé le « **Notaire instrumentant** »).

2.3 Sa Majesté remettra le montant du prix, par chèque visé, traite bancaire ou transfert de fonds électronique au compte en fidéicommis du Notaire instrumentant préalablement à la signature de l'acte de vente.

2.4 La signature de la présente Promesse par Sa Majesté comporte ordre au Notaire instrumentant de retenir dans son compte en fidéicommis la somme prévue au paragraphe 2.1 ci-dessus, jusqu'à ce que l'acte de vente y donnant suite soit publié et porté sur l'index de l'Immeuble au registre foncier sans inscription préjudiciable aux droits de Sa Majesté.

3. POSSESSION

3.1 Sa Majesté deviendra propriétaire de l'Immeuble et en prendra possession et occupation à la date de la signature de l'acte de vente de l'Immeuble par les Parties.

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

3.2 La Ville rendra l'Immeuble disponible pour occupation par Sa Majesté lors de la signature de l'acte de vente de l'Immeuble par les Parties.

3.3 L'Immeuble demeurera aux risques de la Ville jusqu'à ce que Sa Majesté en devienne propriétaire. Sa Majesté assumera les risques relatifs à l'Immeuble à compter de la signature de l'acte de vente par les Parties.

4. GARANTIE

La vente de l'Immeuble sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

5. DOSSIER DE TITRES

La Ville ne sera tenue de fournir à Sa Majesté ni dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'égard de l'Immeuble.

6. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

En sus du prix d'achat stipulé aux présentes, Sa Majesté, à titre d'acquéreur, doit acquitter la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec aux autorités compétentes conformément aux lois en vigueur. Les numéros d'inscrit de la Ville sont : TPS : 121364749 RT0001 et TVQ : 1006001374 TQ0002. De plus, les numéros d'inscrit de Sa Majesté sont : TPS : 12149 1807 RT 0429 et TVQ : 1006232210TQ0002.

7. OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DE LA VILLE

7.1 Pendant la période précédant la signature de l'acte de vente, la Ville doit préserver, entretenir et gérer l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent et diligent.

7.2 Lors de la signature de l'acte de vente, la Ville devra livrer l'Immeuble à Sa Majesté dans un bon état et généralement dans le même état où il se trouvait lors de la signature de la présente Promesse par les Parties.

7.3 La Ville devra fournir à Sa Majesté un bon et valable titre de propriété, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception des servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique et à l'exception d'une servitude de passage affectant l'Immeuble, en faveur du lot adjacent, soit le lot numéro 1 180 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créée aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 12 010 992.

7.4 La Ville déclarera dans l'acte de vente qu'il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier Sa Majesté lors de l'acquisition

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

de l'Immeuble, lequel devra être totalement vacant (à l'exception d'une guérite de stationnement) et exempt de toute activité commerciale ou industrielle.

7.5 La Ville déclarera dans l'acte de vente que l'Immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.

7.6 La Ville déclarera dans l'acte de vente qu'au moment de la signature de l'acte de vente, tout impôt foncier, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction a été payé.

7.7 La Ville déclarera dans l'acte de vente qu'elle se porte garante envers Sa Majesté de toute violation aux limitations de droit public qui grèvent l'Immeuble et qui échappent au droit commun de la propriété.

7.8 La Ville déclarera dans l'acte de vente qu'elle n'a reçu aucun avis provenant d'une autorité compétente indiquant que l'Immeuble n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur, notamment en matière environnementale, et à la suite duquel elle n'aurait pas remédié. Si un tel avis était reçu par la Ville avant la signature de l'acte de vente à intervenir, la Ville le signalera à Sa Majesté, qui pourra, si l'avis concerne un élément qui n'est pas déjà connu par Sa Majesté au moment de la présente Promesse et si la non-conformité relatée dans l'avis est suffisamment grave pour avoir une incidence sur la réalisation du projet de Sa Majesté, se désister de la présente Promesse, auquel cas la Promesse deviendra nulle et non avenue sans autres recours de part et d'autre, à moins que la Ville ne remédie au défaut qui est dénoncé dans l'avis en question, avant la signature de l'acte de vente.

7.9 La Ville déclarera dans l'acte de vente que l'Immeuble n'est pas un immeuble patrimonial classé et n'est pas situé dans un site patrimonial cité, ou classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002.).

7.10 La Ville déclarera dans l'acte de vente que l'Immeuble est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, lequel est un site patrimonial déclaré selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.0020), tel qu'il appert des décrets du gouvernement du Québec suivants :

- numéro 26 intitulé « Décret concernant la déclaration d'un arrondissement historique au Québec » en date du huit (8) janvier mille neuf cent soixante-quatre (1964) ;

- numéro 545-95 intitulé « Décret concernant la déclaration d'agrandissement de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal » en date du vingt-six (26) avril mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

7.11 La Ville déclarera dans l'acte de vente que l'Immeuble n'est pas situé dans un ensemble immobilier au sens de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1).

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

7.12 La Ville déclarera dans l'acte de vente que l'Immeuble n'est pas situé dans une zone agricole et n'est pas assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*s (RLRQ, c. P-41.1).

7.13 La Ville déclarera dans l'acte de vente que l'Immeuble n'est pas assujetti à la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles* (RLRQ, c. M-37).

7.14 La Ville déclarera dans l'acte de vente qu'elle est une personne morale résidente canadienne au sens de *la Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3).

8. REPARTITIONS

Toutes les répartitions relatives aux taxes foncières et les ajustements usuels relativement à l'Immeuble seront effectués à la date de signature de l'acte de vente, le cas échéant.

9. CESSION DE LA PROMESSE

Les Parties ne pourront transférer et céder leurs droits, obligations, titres et intérêts dans la présente Promesse.

10. OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DE SA MAJESTÉ

10.1 Sa Majesté déclare qu'elle a procédé à l'examen des titres de l'Immeuble.

10.2 Sa Majesté déclarera dans l'acte de vente qu'elle fixera l'assiette du droit de passage affectant l'Immeuble, en faveur du lot adjacent, soit le lot numéro 1 180 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, établie aux termes d'un acte de servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 12 010 992. Elle en fait son affaire personnelle, à l'entière exonération de la Ville.

10.3 Sa Majesté déclare et déclarera également dans l'acte de vente avoir examiné l'Immeuble et en être satisfaite et avoir vérifié auprès des autorités compétentes que la destination qu'elle entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

10.4 Sa Majesté reconnaît et reconnaîtra également dans l'acte de vente avoir pris connaissance du certificat de localisation mentionné à l'article 1 des présentes et s'en déclare satisfaite. Sans restreindre la généralité de l'article 4 des présentes, Sa Majesté accepte les irrégularités relevées dans ce certificat de localisation.

10.5 Sa Majesté déclarera dans l'acte de vente qu'elle a l'intention de construire un édifice à bureaux sur l'Immeuble pour les fins de programmes fédéraux.

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

10.6 Sa Majesté déclarera dans l'acte de vente qu'elle a l'intention de mettre en valeur une partie de la collection archéologique qui a été découverte par la Ville et qui pourrait être découverte par Sa Majesté après la vente de l'Immeuble sur les lieux de la maison Gervaise anciennement située sur l'Immeuble. Cette mise en valeur pourra prendre la forme, entre autres, d'un marquage au sol directement sur le plancher au premier niveau du futur édifice à être construit sur l'Immeuble, d'un rappel des dimensions de la maison Gervaise dans une salle spécifique, le tout complété par une mise en interprétation simple (par exemple, une plaque ou un petit panneau) ou d'un espace dédié à l'histoire et à l'archéologie (par exemple, une vitrine archéologique et historique qui présente quelques objets retrouvés sur le site et qui aussi raconte son histoire).

10.7 Sa Majesté s'engagera dans l'acte de vente à ne pas exploiter commercialement elle-même et ne pas permettre que soit exploité commercialement, en aucun temps, par une autre personne que la Ville ou toute personne désignée par elle, un stationnement de surface sur l'Immeuble. Pour plus de précision, Sa Majesté pourra utiliser l'Immeuble comme stationnement de surface pour ses propres besoins, ceux d'un ministère ou organisme fédéral, ou pour ceux d'un employé, mandataire ou entrepreneur de Sa Majesté.

11. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

11.1 Les Parties reconnaissent avoir pris connaissance des études environnementales suivantes :

a) une évaluation environnementale de site, Phase I, préparée pour la Ville par Le Groupe Solroc, en avril 2007 (ci-après appelé le « Rapport environnemental 2007/Phase I »).

b) une évaluation environnementale de site, Phase II, préparée pour la Ville par Le Groupe Solroc, en avril 2007 (ci-après appelé le « Rapport environnemental 2007/Phase II »).

c) une étude de caractérisation environnementale complémentaire des sols, Phase II, préparée pour la Ville par Groupe ABS inc., en février 2011 (ci-après appelé le « Rapport environnemental 2011 »).

d) une étude de caractérisation environnementale complémentaire, préparée pour Travaux publics et des Services gouvernementaux, par Akifer, en janvier 2019 (ci-après appelé le « Rapport environnemental 2019 »).

11.2 Suite aux Rapport environnemental 2007/ Phase I, au Rapport environnemental 2007/ Phase II, au Rapport environnemental 2011 et au Rapport environnemental 2019 (ci-après appelés les « Rapports »), il appert que l'Immeuble comporte des problèmes d'ordre environnemental dont la nature est décrite dans les Rapports.

11.3 Entre autres, le Rapport environnemental 2011 et le Rapport environnemental 2019 recommandent de procéder à la réhabilitation

environnementale des sols non-conformes relativement à l'usage commercial projeté du site.

11.4 Malgré les problèmes d'ordre environnemental relaté dans les Rapports, Sa Majesté accepte l'état et la qualité environnementale de l'Immeuble tel que déclaré dans les Rapports.

11.5 Sa Majesté convient d'acquérir l'Immeuble dans l'état environnemental décrit dans les Rapports, d'assumer toute obligation et responsabilité quant à la qualité environnementale de l'Immeuble, et de dégager la Ville de toute responsabilité à l'égard de la qualité environnementale de l'Immeuble.

11.6 Sa Majesté sera responsable des travaux de réhabilitation environnementale nécessaires et des mesures correctives qui devront être effectués et assumera les frais et coûts y afférents.

11.7 Sa Majesté reconnaît que le fait que le prix de vente tienne compte de l'état et la qualité environnementale de l'Immeuble n'a pas pour effet d'atténuer, de quelque façon que ce soit, le fait que la vente à intervenir est consentie sans aucune garantie quant à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

12. ACTE DE VENTE

12.1 Les Parties s'engagement à signer l'acte de vente donnant suite à la présente Promesse (ci-après appelé l' « Acte de vente ») conformément au projet joint aux présentes à titre d'Annexe C.

12.2 L'Acte de vente sera signé par les Parties devant le Notaire instrumentant dans les trente (30) jours de la réception d'un avis écrit envoyé par la Ville à Sa Majesté à l'effet que le décret d'autorisation mentionné au paragraphe 13.1 de la présente Promesse a été obtenu ou à toute autre date ultérieure sur laquelle la Ville et Sa Majesté se seront mutuellement entendus par écrit.

12.3 Le délai mentionné au paragraphe 12.2 de la présente Promesse est de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut de Sa Majesté quant à ce délai, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder la signature de l'Acte de vente à l'intérieur de ce délai, auquel cas le délai sera étendu d'autant.

12.4 Sous réserve du paragraphe 7.8 et de l'article 13 de la présente Promesse, advenant le cas où Sa Majesté refuse ou néglige de donner suite à la présente Promesse ou fait défaut ou refuse de signer l'Acte de vente dans le délai mentionné au paragraphe 12.2 des présentes, elle déclare comprendre qu'elle s'expose à des recours en dommages-intérêts et la présente Promesse pourra devenir nulle et non avenue, au choix de la Ville, pourvu que la Ville ne soit pas elle-même en défaut.

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

12.5 Tous les frais, honoraires et déboursés encourus ou engagés par Sa Majesté relativement à la présente Promesse et à l'Acte de vente à intervenir, incluant ceux de ses conseillers juridiques et autres consultants respectifs, seront à sa charge, sans aucun recours contre la Ville. Sa Majesté s'engage également à assumer les coûts relatifs à la publication de l'Acte de vente et à la préparation et l'expédition des copies requises, dont trois (3) pour la Ville.

12.6 Tous les frais, honoraires et déboursés encourus ou engagés par la Ville relativement à la présente Promesse et à l'Acte de vente à intervenir, incluant ceux de ses conseillers juridiques et autres consultants respectifs, seront à sa charge, sans aucun recours contre Sa Majesté.

13. CONDITIONS SPÉCIALES

13.1 LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

La présente Promesse et l'Acte de vente à intervenir sont conditionnels, sous peine de nullité, à l'obtention par la Ville, préalablement à la signature de l'Acte de vente à intervenir, d'un décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30).

Lors de l'obtention du décret d'autorisation ci-dessus mentionné, la Ville devra en aviser Sa Majesté, par écrit, dans les meilleurs délais suivant l'obtention.

À défaut par la Ville d'obtenir le décret d'autorisation ci-dessus mentionné, la Ville devra en aviser Sa Majesté, auquel cas la présente Promesse deviendra nulle et non avenue, sans aucune possibilité de recours ni dommages de la part de Sa Majesté ou de la Ville.

13.2 DOMAINE PUBLIC

Si l'Immeuble fait partie du domaine public de la Ville, la présente Promesse est faite conditionnellement à ce que la Ville retire l'Immeuble de son domaine public.

Lorsque la Ville aura retiré l'Immeuble de son domaine public, la Ville devra en aviser Sa Majesté, par écrit, dans les meilleurs délais suivant le retrait.

À défaut par la Ville de retirer l'Immeuble de son domaine public avant la date de la signature de l'Acte de vente de l'Immeuble, la présente Promesse deviendra nulle et non avenue, sans aucune possibilité de recours ni dommages de la part de Sa Majesté ou de la Ville.

14. GÉNÉRALITÉS

14.1 Les Parties reconnaissent que Sa Majesté désire acheter l'Immeuble en entier. Ainsi, Sa Majesté ne pourra être tenue d'acheter qu'une partie de l'Immeuble si, pour quelque motif que ce soit, la Ville ne pouvait lui vendre la totalité de celui-ci.

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

14.2 Aux fins des présentes, le singulier peut comprendre le pluriel et le masculin peut comprendre le féminin et vice versa. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente Promesse dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf de convention expresse.

14.3 La présente Promesse est régie et doit être interprétée conformément aux lois applicables et en vigueur dans la province de Québec.

14.4 Les titres des paragraphes ou de chapitres ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

14.5 Le préambule et les annexes jointes à la présente Promesse sont réputés en faire partie intégrante.

14.6 Tous les délais contenus à la présente Promesse sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente Promesse, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

14.6.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est.

14.6.2 lorsqu'il est exprimé en mois, le délai expire le jour du dernier mois qui porte le même quantième que l'acte, l'événement, la décision ou la notification qui fait courir le délai; à défaut d'un quantième identique, le délai expire le dernier jour du mois.

14.6.3 le délai expire le dernier jour à 24 heures 00; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la Loi d'interprétation (RLRQ c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

14.7 Tout avis, notification, document ou autre communication à être donné aux termes des présentes devra être donné par écrit et sera suffisamment donné s'il est livré au destinataire en personne ou par courrier recommandé avec accusé de réception (étant entendu qu'en cas de perturbation dans le service postal, tout tel avis, document ou autre communication devra être livré ou signifié personnellement), ou par courriel électronique avec accusé de réception, aux personnes et adresses suivantes :

<u>À Sa Majesté</u> :

Services publics et Approvisionnement Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Ouest
800, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 7300
Montréal (Québec) H5A 1L6

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

À l'attention de Carole Ricard, conseillère biens immobiliers
Numéro de téléphone : (514) 463-1936
Adresse électronique : carole.ricard@tpsgc-pwgsc.gc.ca

À la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de Charles-Maxime Nadeau
Numéro de téléphone : (514) 872-0541
Adresse électronique : charles-maxime.nadeau@ville.montreal.qc.ca

Chacune des Parties aura le droit de spécifier une autre adresse ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessus en donnant un avis écrit à cet effet à l'autre Partie de la façon prévue au présent paragraphe.

Advenant l'impossibilité de signification à leur domicile élu, tout avis notification, document ou autre communication leur seront signifiés au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal.

14.8 Tout avis notification, document ou autre communication donné en application des présentes ou toute autres notifications sont réputés avoir été reçus :

- s'ils sont transmis par courriel électronique, le jour de leur réception;
- dans tous les autres cas, le jour de leur livraison.

14.9 Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'elles ont eu l'opportunité de négocier librement la présente Promesse et l'Acte de vente et de consulter leurs conseillers juridiques.

15. COURTIER

Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'aucun courtier n'a été mandaté pour la vente de l'Immeuble.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN QUATRE EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

Le 2019

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA

_____

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

Par: Sylvie Asselin
Directrice régionale,
Gestion des locaux et gestion
du portefeuille

_____
Témoin

Le 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par: Yves Saindon
Greffier

_____
Témoin

Annexes :

Délégation d'autorité de Sa Majesté (Annexe A)

Résolution(s) de la Ville (Annexe B)

Projet d'acte de vente (Annexe C).

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

ANNEXE A

DELEGATION D'AUTORITÉ DE SA MAJESTÉ

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

ANNEXE B

RÉSOLUTION(S) DE LA VILLE

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

ANNEXE C

PROJET D'ACTE DE VENTE

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

L'AN DEUX MILLE ●
le ●

DEVANT **M^e** ●, notaire à ●, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (ci-après appelée la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ● (nom) ● (titre), dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●;

copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

E T :

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ayant son adresse à la Place du Portage, Phase III, 11, rue Laurier, Gatineau, province de Québec, K1A 0S5, dûment habilité par le *Règlement concernant les immeubles fédéraux* (C.P. 1992-1837 du 27 août 1992), lui-même étant représenté par ● (nom) ● (titre), aux termes d'une délégation donnée en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*, le vingt-huit (28) mai deux mille dix-huit (2018), et dont une copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à vendre à l'Acquéreur qui a accepté d'acheter l'immeuble dont la désignation suit, le tout suivant les termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente signée par l'Acquéreur le ● et par la Ville le ● (ci-après appelée la « **Promesse** »);

ATTENDU QU'aux termes de la Promesse, les Parties se sont engagées à signer l'acte de vente donnant suite à la Promesse, conformément au projet joint à la Promesse (ci-après appelé le « **Projet d'acte de vente** »), et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville d'un décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30);

ATTENDU QUE la Promesse et le Projet d'acte de vente ont été approuvés par le décret no. ● du ● ;

ATTENDU QUE le présent acte de vente est conforme à la Promesse et au Projet d'acte de vente.

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend à l'Acquéreur qui accepte, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro **UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE (1 180 954)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 023,8 mètres carrés, sis au 46, rue Saint-Jacques, dans la ville de Montréal (arrondissement de Ville-Marie), sur lequel est érigée une guérite de stationnement.

Ci-après appelé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

a) un avis d'expropriation daté du 15 août 2001, dont une copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 août 2001, sous le numéro 5 284 315; et

b) un avis de transfert de propriété daté du 28 novembre 2001, dont une copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 30 novembre 2001, sous le numéro 5 305 640.

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la résolution mentionnée en b) dans sa comparution.

GARANTIE

La présente vente est faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble.

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

DÉCLARATIONS DE LA VILLE

La Ville fait les déclarations suivantes et s'en porte garante :

1) Elle est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3).

2) Elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

3) L'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception des servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique et à l'exception d'une servitude de passage affectant l'Immeuble, en faveur du lot adjacent, soit le lot numéro 1 180 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créée aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 12 010 992.

4) L'Immeuble est livré à l'Acquéreur dans un bon état et généralement dans le même état où il se trouvait lors de la signature de la Promesse.

5) L'Immeuble n'est l'objet d'aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier l'Acquéreur, lequel est totalement vacant (à l'exception d'une guérite de stationnement) et exempt de toute activité commerciale ou industrielle.

6) L'Immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.

7) Tout impôt foncier, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction a été payé.

8) Elle se porte garante envers l'Acquéreur de toute violation aux limitations de droit public qui grèvent l'Immeuble et qui échappent au droit commun de la propriété.

9) Elle n'a reçu aucun avis provenant d'une autorité compétente indiquant que l'Immeuble n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur, notamment en matière environnementale, et à la suite duquel elle n'aurait pas remédié.

10) L'Immeuble n'est pas un immeuble patrimonial classé et n'est pas situé dans un site patrimonial cité ou classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002).

11) L'Immeuble est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, lequel est un site patrimonial déclaré selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), tel qu'il appert des décrets du gouvernement du Québec suivants :

- numéro 26 intitulé « Décret concernant la déclaration d'un arrondissement historique au Québec » en date du huit (8) janvier mille neuf cent soixante-quatre (1964);

- numéro 545-95 intitulé « Décret concernant la déclaration d'agrandissement de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal » en date du vingt-six (26) avril mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

12) L'Immeuble n'est pas situé dans un ensemble immobilier au sens de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1).

13) L'Immeuble n'est pas situé dans une zone agricole et n'est pas assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1.).

14) L'Immeuble n'est pas assujetti à la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles* (RLRQ, c. M-37.).

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur déclare et s'oblige à ce qui suit :

1) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

que la destination qu'il entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

2) L'Acquéreur reconnaît avoir pris connaissance du certificat de localisation préparé par Jean-Louis Chenard, arpenteur-géomètre, en date du 28 mars 2018, sous le numéro 9 455 de ses minutes et le numéro 2017-08-36 de ses dossiers (ci-après appelé le « **Certificat de localisation** ») et s'en déclare satisfait. Sans restreindre la généralité de la clause « GARANTIE » des présentes, l'Acquéreur accepte les irrégularités relevées dans le Certificat de localisation.

3) L'Acquéreur a l'intention de construire un édifice à bureaux sur l'Immeuble pour les fins de programmes fédéraux.

4) L'Acquéreur a l'intention de mettre en valeur une partie de la collection archéologique qui a été découverte par la Ville et qui pourrait être découverte par l'Acquéreur à compter des présentes sur les lieux de la maison Gervaise anciennement située sur l'Immeuble. Cette mise en valeur pourra prendre la forme, entre autres, d'un marquage au sol directement sur le plancher au premier niveau du futur édifice à être construit sur l'Immeuble, d'un rappel des dimensions de la maison Gervaise dans une salle spécifique, le tout complété par une mise en interprétation simple (par exemple, une plaque ou un petit panneau) ou d'un espace dédié à l'histoire et à l'archéologie (par exemple, une vitrine archéologique et historique qui présente quelques objets retrouvés sur le site et qui aussi raconte son histoire).

5) L'Acquéreur fixera l'assiette du droit de passage affectant l'Immeuble, en faveur du lot adjacent, soit le lot numéro 1 180 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, établie aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 12 010 992. L'Acquéreur déclare en faire son affaire personnelle, à l'entière exonération de la Ville.

6) L'Acquéreur s'engage à ne pas exploiter commercialement lui-même et ne pas permettre que soit exploité commercialement, en aucun temps, par une autre personne que la Ville ou toute personne désignée par elle, un stationnement de surface sur l'Immeuble. Pour plus de précision, l'Acquéreur pourra utiliser l'Immeuble comme stationnement de surface pour ses propres besoins, ceux d'un ministère ou organisme

fédéral, ou pour ceux d'un employé, mandataire ou entrepreneur de Sa Majesté.

7) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont trois (3) pour la Ville.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de **SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (7 375 000,00$)** que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

RÉPARTITIONS

Les Parties déclarent n'avoir fait entre elles aucune répartition d'usage en lien avec la présente vente. Cependant, si des répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées en date des présentes.

LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

La Ville est autorisée à conclure la présente vente en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), le tout tel qu'il appert du décret numéro ● , adopté le ● deux mille dix-neuf (● / ● /2019), dont une copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence du notaire soussigné.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Cette vente est faite conformément à la Promesse. Sauf incompatibilité, les Parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Le préambule et les documents annexés au présent acte de vente sont réputés en faire partie intégrante.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente vente dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf de convention expresse.

Les titres des paragraphes ou de chapitres ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou de l'Acquéreur ou leur retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

La présente vente est régie et doit être interprétée conformément aux lois applicables et en vigueur dans la province de Québec.

Les Parties reconnaissent et déclarent qu'elles ont eu l'opportunité de négocier librement le présent acte de vente et de consulter leurs propres conseillers juridiques.

DÉCLARATIONS DES PARTIES RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

1. La Ville n'est pas un particulier.

2. En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec.*

3. Les Parties déclarent que la valeur de la contrepartie aux fins de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* est de

SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (7 375 000,00$).

4. La taxe sur les produits et services représente une somme de **TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (368 750,00$)** et la taxe de vente du Québec représente une somme de **SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (735 656,25)**.

5. L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 12149 1807 RT 0429;
T.V.Q. : 1006232210 TQ0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

6. En conséquence, la Ville n'est pas requise de percevoir la T.P.S. et la T.V.Q. applicables à la vente de l'Immeuble et l'Acquéreur s'engage à verser ces taxes aux autorités compétentes conformément aux lois en vigueur, à l'entière exonération de la Ville.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

La Ville et l'Acquéreur, ci-après respectivement nommés « le cédant » et « le cessionnaire » aux fins de la présente déclaration, dans le but de se conformer aux prescriptions de la Loi ci-dessus relatée, établissent et reconnaissent les faits et les mentions suivants :

a) les noms et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts;

b) l'Immeuble ci-dessus désigné est situé sur le territoire de la ville de Montréal;

c) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (7 375 000,00$);

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

d) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de ● DOLLARS (● $);

e) le montant du droit de mutation s’élève à la somme de ● DOLLARS (● $);

f) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la Loi et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation en application de l'alinéa 17a).

g) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

DONT ACTE à Montréal, province de Québec, sous le numéro ●

des minutes du notaire soussigné.

Les représentants de la Ville et de l'Acquéreur, ayant déclaré avoir pris connaissance du présent acte, et ayant expressément dispensé le notaire de leur faire lecture de l'acte, ont signé le présent acte en présence du notaire soussigné.

L'Acquéreur à ● , province d ● , le ● (●) jour du mois de ● de l'an deux mille dix-neuf (2019).

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA

Par : _____

La Ville à Montréal, province de Québec, le ● (●) jour du mois de ● de l'an deux mille dix-neuf (2019).

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

_____
M^{e} ●, notaire

INITIALES SA MAJESTÉ	INITIALES VILLE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197723003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver la promesse d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville vend à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, un terrain vacant situé entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 7 375 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 180 954 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0271-05

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197723003 - Vente lot 1 180 954 Ville Marie.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

Co-auteur:
Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financieres
514-872-0470

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197195006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de quatre cent mille dollars (400 000 $) à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 13e édition du Festival TransAmériques 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 $ à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 13e édition du Festival TransAmériques 2019;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-16 10:56

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197195006**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de quatre cent mille dollars (400 000 $) à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 13e édition du Festival TransAmériques 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont approuvé la conclusion d'ententes de soutien financier, pour les festivals suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival Montréal Complètement Cirque, Montréal en lumière, Les FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et le Festival Fantasia.
Par le passé, toutes ces conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'entente de 175 M$ Montréal 2025 pour soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025,* qui venaient à échéance le 31 décembre 2017. Depuis 2018, les festivals sont financés directement dans le budget de fonctionnement du Service de la culture.

Le présent dossier décisionnel concerne exclusivement le soutien financier à l'organisme Festival TransAmériques, pour 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0242, 14 février 2018 : Accorder un soutien financier de 325 000 $ à Festival TransAmériques pour soutenir la 12e édition du Festival TransAmériques 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 $ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet**.**

CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 $ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Événement d'envergure internationale fondé en 1985 et reconnu comme étant le plus grand événement de ce type en Amérique du Nord, le Festival TransAmériques (FTA) coproduit et présente, chaque année, en salle et dans l'espace public en moyenne 28 spectacles nationaux et internationaux de danse et de théâtre de création contemporaine. Le FTA cherche à créer un contexte de création et d'accueil; dense et unique qui met en valeur et appuie ce qui apparaît le plus innovateur et singulier. Tous les artistes et compagnies avec lesquels le FTA travaille sont soutenus par le Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts et des lettres du Québec et par le Conseil des arts de Montréal. Parallèlement à sa programmation artistique le FTA met toujours en oeuvre plusieurs initiatives complémentaires pour poursuivre ses objectifs d'accessibilité, d'éducation citoyenne et de développement professionnel.

Outre la fréquentation des spectacles, le public a accès à des entretiens avec les artistes et à des tables-rondes, ainsi qu'à des projections cinématographiques et des discussions après spectacles. Plusieurs initiatives ont lieu également avec les milieux scolaires et autres clientèles cibles, pour développer de nouveaux publics pour les arts de la scène. En 2019, le Festival sera de nouveau associé à la Cinémathèque québécoise et au Goethe Institut Montréal pour la projection d'une douzaine d'oeuvres cinématographiques.

En 2019, le FTA accueillera plus d'une centaine de diffuseurs internationaux et nationaux et de personnalités influentes du milieu. Une série d'événements est conçue à leur attention, dont un volet extérieur sur la Place des festivals. Le Festival présentera **23 spectacles** dans **15 lieux,** ainsi que sur la Place des festivals. Près de 300 artistes accompagneront ces oeuvres en provenance de 12 pays.
L'événement aura lieu du 22 mai au 4 juin 2019.

JUSTIFICATION

Le Festival TransAmériques a développé, au cours des douze dernières années, une programmation riche et relevée qui permet aux Montréalais de découvrir le théâtre et la danse contemporaine dans un environnement structuré et invitant. Dans ce contexte, la Ville de Montréal affiche sa volonté de renouveler son appui financier à l'organisme, pour lui permettre de consolider ses activités et de permettre la présentation d'un festival de qualité. L'événement participe au positionnement international de Montréal comme plaque tournante de la création contemporaine en arts de la scène.

D'un point de vue général, la subvention que l'organisme sollicite de la Ville de Montréal vise à :
- Présenter une programmation artistique internationale attractive et de très grande qualité, dans les créneaux de la danse et du théâtre contemporains via des co-productions;
- Participer au positionnement international de Montréal comme plaque tournante de la création contemporaine en danse et en théâtre, en générant un temps fort qui inclut une dynamique scène off ;
- Dynamiser l'offre touristique métropolitaine en amorce de la période estivale ;
- Développer de nouveaux publics pour les arts de la scène ;
- Soutenir l'exportation et la circulation des créations artistiques québécoises ;
- Stimuler la créativité et le développement professionnel des artistes québécois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Festival	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Festival TransAmériques	275 000 $	290 000 $	325 000 $	325 000 $	325 000 $	400 000 $

CAM	175 000 $	180 864,77 $	185 000 $	179 500 $	187 000 $	-

Le coût total maximal de cette contribution financière de 400 000 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la culture.

La contribution de 325 000 $ en 2018 représentait 8,1 % du budget de l'organisme (4 000 072 $). Il n'y a pas eu de soutien technique. Pour l'année 2019, la contribution de 400 000 $ représente 9,7 % du budget déposé par l'organisme (4 107 276 $). Il n'y a pas soutien technique prévu en 2019.

Le Festival TransAmériques voit sa contribution augmenter afin de pouvoir développer davantage de coproductions de spectacles innovateurs avec des partenaires internationaux. Depuis 2007, par le biais de la coproduction, le FTA a contribué à la création de 101 spectacles nationaux et internationaux, lesquels contribuent grandement au rayonnement de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David LACOSTE
agent(e) de développement culturel

Tél : 514 872-4058
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-04-16

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL TRANSAMÉRIQUES INC.**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 810, Montréal, Québec, H3B 1A7, agissant et représentée par M. David Lavoie, codirecteur général et directeur administratif, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a proposé à la Ville de tenir à Montréal, du 22 mai au 4 juin 2019, le « Festival TransAmériques » (ci-après appelé l'« Événement »);

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : les exigences relatives à la description du Projet;

2.4 « **Annexe 4** » : le bilan des réalisations;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre cent mille dollars (400 000,00 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de trois-cent mille dollars (370 000,00 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de vingt-cinq mille dollars (30 000,00 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 460, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H3B 1A7, et tout avis doit être adressé à l'attention du codirecteur général et directeur administratif. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le .....e jour de 2019

FESTIVAL TRANSAMÉRIQUES INC.

Par : _____
David Lavoie, codirecteur général et directeur administratif

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 2019

ANNEXE 1
PROJET

Le Festival TransAmériques
Évènement d'envergure internationale établi à Montréal, le Festival TransAmériques (FTA) a pour mission de contribuer à l'avancement de la danse et du théâtre par la diffusion et la production d'œuvres contemporaines, de même que par le développement de leurs publics.

Le FTA veut révéler notre époque à travers les œuvres nationales et internationales d'avant-garde qu'il présente en salle et dans l'espace public, ainsi que par les activités périphériques à sa programmation désormais regroupées sous le vocable des Terrains de jeu. Il vise à susciter une émulation forte et un esprit de communauté au sein des milieux artistiques nationaux et internationaux, ainsi qu'au bénéfice de la société dans laquelle il s'inscrit.

Le FTA participe activement à l'affirmation de Montréal Métropole Culturelle Il est une référence internationale dans son domaine, un point d'ancrage pour nos communautés artistiques et pour un public nombreux et assidu.

La 13e édition du FTA
La 13e édition du Festival se déroulera du 22 mai au 4 juin 2019.

Programmation artistique (présentation détaillée en annexe)
À l'occasion de sa 13e édition, le directeur artistique Martin Faucher a composé une programmation de 23 spectacles, en provenance de 12 pays :

Danse
Compagnies Québécoises et Canadiennes
Fear And Greed, Frédérick Gravel (DLD Danse, Montréal)
L'Affadissement du merveilleux, Catherine Gaudet (Lorganisme, Montréal)
Rather a Ditch (Titre Provisoire), Clara Furey (Montréal)
Cutlass Spring, Dana Michel (Montréal)
This Time Will Be Different, Lara Kramer et Émilie Monnet (Lara Kramer Danse et Onishka, Mtl)
Speed Glue, Simon Grenier-Poirier et Dorian Nuskind-Oder (Montréal)
Unfold I 7 Perspectives, Danièle Desnoyers (Le Carré Des Lombes, Montréal)
Compagnies étrangères
Bacchantes – Prélude Pour Une Purge, Marlene Monteiro Freitas (P.Or.K, Lisbonne)
Kalakuta Republik, Serge Aimé Coulibaly (Faso Danse Theatre et Halles De Schaerbeek, Bruxelles)
May He Rise and Smell the Fragrance, Ali Chahrour (Beyrouth)
Savušun, Sorour Darabi (Paris, Iran)
Put Your Heart Under Your Feet …And Walk!, Steven Cohen (Paris, Johannesburg)

Théâtre
Compagnies Québécoises Et Canadiennes
Constituons!, Christian Lapointe (Carte Blanche, Québec)
*Genderf*cker*, Pascale Drevillon et Goeffrey Gacquère (Gender F, Montréal)
Hidden Paradise, Marc Béland et Alix Dufresne (Montréal)
Other Jesus, Evan Webber et Frank Cox-o'connell (Ew&Fco et Public Recordings, Toronto)

Soifs matériaux, Marie-Claire Blais, Denis Marleau et Stéphanie Jasmin (Ubu, Montréal)
Compagnies étrangères
Cuckoo, Jaha Koo (Amsterdam)
Granma. Trombones de la Havane, Stefan Kaegi (Rimini Protokoll, Berlin, Cuba)
Quasi Niente, Daria Deflorian et Antonio Tagliarini (Rome)
Fantasia, Anna Karasinska (Tr Warszawa, Varsovie)
Tous Des Oiseaux, Wajdi Mouawad (La Colline - Théâtre National, Paris)

Espace Public

- *Innervision*, Martin Messier (14 Lieux, Montréal)

Faits saillants

▪ Le Festival présentera **23 spectacles** dans **15 lieux,** ainsi que sur la Place des festivals. **Près de 300 artistes** accompagneront ces oeuvres en provenance de **12 pays :** Portugal, Belgique, Liban, France, Afrique du Sud, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Iran, Pologne, Cuba et Canada.

▪ Nous visons **une assistance de plus de 34 000 festivaliers**, soit 22 000 spectateurs en salle et 11 000 dans l'espace public et lors des Terrains de jeu.

▪ **9 spectacles québécois, 1 spectacle canadien et 1 étranger seront soutenus en coproduction** : *Fear And Greed* (DLD Danse), *Rather A Ditch* (Clara Furey), *Cutlass Spring* (Dana Michel), *This Time Will Be Different* (Productions Onishka), *Speed Glue* (Simon Grenier-Poirier et Dorian Nuskind-Oder). *Unfold I 7 Perspectives* (Carré des Lombes), *Constituons!* (Carte blanche), *Genderf*cker* (Gender F), *Other Jesus* (Public Recordings, Toronto), *Soifs matériaux* (Ubu, compagnie de création), ainsi que *Granma. Trombones de la Havane* (Rimini Protokoll; Allemagne)

▪ Nous présenterons au **Quartier général** une quinzaine d'événements spéciaux. De plus, nous tiendrons une dizaine d'entretiens professionnels et de tables rondes en journée, ainsi qu'une quinzaine de discussions après spectacles avec les artistes.

▪ Le Festival entraînera la présence de **plus de 100 programmateurs et directeurs** d'événements artistiques et de lieux de diffusion, en provenance **d'une vingtaine de pays**. Ces professionnels fréquenteront la programmation du FTA, de même que l'offre artistique qui se déploie simultanément en marge, à Montréal.

▪ Le Festival accueillera aussi **une dizaine de journalistes internationaux et une centaine du Québec**, pour générer un rayonnement médiatique de grande envergure.

▪ Les **Rencontres internationales de jeunes créateurs et critiques en arts de la scène** réuniront **plus d'une vingtaine de jeunes professionnels d'une dizaine de pays** en collaboration avec Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) et différents gouvernements étrangers. Parallèlement, une première cohorte anglophone de jeunes professionnels des arts de la scène participera aux **Conversations on Performance**.

▪ Le **Parcours étudiant**, programme de fréquentation destiné aux jeunes du secondaire, du collégial et des universités recevra plus de **450 étudiants d'une vingtaine d'écoles** de partout au Québec.

- Le Festival sera de nouveau associé à la Cinémathèque québécoise et au Goethe-Institut Montréal pour la **projection d'une douzaine d'oeuvres cinématographiques**

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197195006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier de quatre cent mille dollars (400 000 $) à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 13e édition du Festival TransAmériques 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1197195006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Cédric AGO
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1193205006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Vitrine culturelle de Montréal un soutien financier annuel de 350 000 $ en 2019 pour la réalisation de son plan d'action 2019-2020 / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier à la Vitrine culturelle de 350 000$ en 2019 pour la réalisation de son plan d'action 2019-2020 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-16 14:28

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193205006**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Vitrine culturelle de Montréal un soutien financier annuel de 350 000 $ en 2019 pour la réalisation de son plan d'action 2019-2020 / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2001, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le ministère de la Métropole ont donné le mandat à Tourisme Montréal de réaliser les différentes étapes en vue de la mise sur pied au centre ville de Montréal d'une « Vitrine culturelle », à l'instar de villes comme New York, Toronto et Boston, dont la mission serait de permettre l'achat de billets à prix réduit, particulièrement pour les touristes de passage à Montréal, et de conseiller et guider les acheteurs à travers l'offre artistique montréalaise. Un organisme sans but lucratif voué à la promotion et la vente des activités culturelles est créé, composé d'une quinzaine de gestionnaires de salle de spectacles intéressés au développement d'un tel outil. La Vitrine culturelle ouvre ses portes au public le 10 octobre 2007 et reçoit un premier soutien au démarrage de la Ville pour appuyer la consolidation de sa mission à titre de carrefour d'information culturelle centralisé et fédérateur. À titre de projet stratégique pour Montréal, la Vitrine culturelle reçoit de 2009 à 2017 un soutien financier annuel dans le cadre de l'entente *Imaginer – Réaliser Montréal 2025.* En octobre 2011, elle s'installe dans de nouveaux locaux au 2-22, au cœur du Quartier des spectacles. Depuis les dernières années, La Vitrine a collaboré à la mise en œuvre de nombreux projets innovants qui visent le développement de publics, notamment le Passeport MTL, le Passeport MTL Culture, le Passeport MTL Étudiant international, le partenariat avec le Cirque du Soleil dans le cadre de son programme Accès aux arts.
La mission de La Vitrine est de " présenter et promouvoir la diversité de l'offre culturelle du Grand Montréal, et ce, dans la perspective du développement de nouveaux publics pour les producteurs et diffuseurs culturels montréalais et de l'accroissement de leur achalandage ". En plus d'avoir un calendrier culturel complet qui propose à la fois les événements des festivals et institutions montréalaises et des activités ayant lieu dans les arrondissements telles que celles du réseau Accès culture, La Vitrine offre un service d'information sur place au comptoir du 2-22 grâce à la présence d'agents culturels. Elle maintient également des relations soutenues avec l'ensemble des organismes culturels, initie des ententes avec les festivals et événements pour soutenir leurs efforts de promotion, et développe des activités de promotion et des partenariats pour assurer la diffusion de son calendrier culturel au plus

grand nombre. Elle regroupe plus de 2000 lieux de diffusion culturels sur une même plate-forme technologique et a redistribué aux organismes, depuis son ouverture, près de 11 M$ par la vente de billets, dont 1 564 000 $ en 2017-2018.

Quoique la mission de promotion de l'offre culturelle et de développement des publics de La Vitrine reste toujours pertinente aujourd'hui pour le milieu culturel, le bilan des dernières années met en lumière le fait que l'organisme doit prioriser ses actions puisque de nombreux projets et services ont été développés au cours des dernières années. Après 10 ans d'existence, La Vitrine a entamé en 2018 une démarche de planification stratégique pour réfléchir sur les moyens de multiplier son impact, d'optimiser son modèle d'affaires et de développer son plein potentiel. Notamment, un sondage sur les besoins et les attentes du milieu culturel a été réalisé en 2018-2019 et un autre sondage pour analyser les besoins et les attentes des consommateurs culturels sera réalisé prochainement afin de définir sa vision ainsi que d'élaborer de nouvelles initiatives stratégiques.

Le protocole d'entente qui soutenait La Vitrine culturelle en 2018 au montant de 400 000 $ est arrivé à terme le 31 décembre 2018. Il est recommandé de renouveler cette entente pour une période de 1 an en 2019 et d'accorder à l'organisme un soutien financier réduit à 350 000 $ dans l'attente du dépôt de ses nouvelles orientations stratégiques et d'un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs de son nouveau plan d'affaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0817 - 19 juin 2018 - Accorder à la Vitrine culturelle de Montréal un soutien financier annuel de 400 000 $ en 2018 pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 / Approuver la convention à cet effet.
CE16 2106 - 21 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 50 000 $ à l'organisme "VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL" pour la réalisation du projet « Carte d'accès à la culture » lié à l'accueil et à la rétention des étudiants internationaux dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Approuver le projet de convention à cet effet.

CM15 0974 - 18 août 2015 - Accorder un soutien financier annuel de 400 000 $ à la Vitrine culturelle de Montréal, pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 1 200 000 $, dans le cadre de l'entente « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM13 0970 - 23 septembre 2013 - Accorder un soutien financier de 530 000 $ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la création d'un système d'affichage sur les façades extérieures du 2-22 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CM13 0588 - 17 juin 2013 - Approuver un projet d'entente biennale de 700 000 $ entre la Ville et La Vitrine culturelle de Montréal pour un soutien financier annuel de 350 000 $ en 2013 et 2014, dans le cadre de l'entente « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2107 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$.

CM11 0816 - 24 octobre 2011 - Prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012, l'entente conclue entre la Ville de Montréal et La Vitrine et accorder en 2012 une contribution additionnelle de 300 000 $ dans le cadre de l'entente «Imaginer-Réaliser Montréal 2025» avec le gouvernement du Québec.

CM10 0861 - 22 novembre 2010 - Accorder un soutien financier additionnel de 400 000 $, à

même l'enveloppe de 140 M$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour contribuer à l'installation de la Vitrine culturelle de Montréal dans un nouveau lieu permanent et au déploiement de sa plate-forme technologique.

CM09 0824 - 21 septembre 2009 - Accorder un soutien financier de 900 000 $, sur trois ans, à même l'enveloppe de 140 M $ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour contribuer au développement de la Vitrine culturelle de Montréal.

CM 08 0489 - 16 juin 2008 - Accorder un soutien financier de 95 000 $ en 2008 à Vitrine culturelle de Montréal pour soutenir l'organisme dans sa phase de démarrage.

DESCRIPTION

Le projet consiste à soutenir la réalisation du plan d'action 2019-2020 de la Vitrine culturelle qui s'articule autour des grands objectifs suivants :

- Favoriser le rayonnement de l'offre culturelle de Montréal et la rendre accessible en un seul point de contact (hub culturel)
- Assurer un leadership montréalais dans la réalisation de projets et dans l'offre de services de développement de publics, de promotion et de mise en marché de l'offre culturelle, basés sur la mutualisation des ressources.
- Assurer un leadership montréalais dans la recherche de solutions technologiques innovantes pour réaliser son mandat et, par la même occasion, mutualiser les ressources avec d'autres partenaires.
- Contribuer à la vitalité du 2.22 et du Quartier des spectacles, notamment son Parcours lumière
- S'assurer de disposer des ressources, des compétences et des mécanismes de gestion nécessaires pour remplir pleinement ses mandats.
- Définir La Vitrine 3.0 avec un modèle d'affaires actualisé afin de cultiver sa pertinence auprès des consommateurs culturels, multiplier l'impact de ses actions pour le milieu culturel, maximiser sa capacité à générer des revenus autonomes et développer son plein potentiel.

Ajoutons que dans le cadre de la recherche de solutions innovantes pour réaliser son mandat de valorisation de l'offre et de développement de la demande, la Vitrine culturelle procède actuelle à l'analyse de son écosystème technologique afin de recentrer ses activités davantage sur la promotion et la gestion des données plutôt que sur la billetterie et l'animation du 2-22.

JUSTIFICATION

Pour la Ville de Montréal, la Vitrine est un projet stratégique depuis 2005. Elle a affirmé son intérêt et sa volonté de soutenir ce projet à maintes reprises en matière d'accessibilité à la culture. Dans sa Politique de développement culturel, on peut lire que les interventions conjuguées en vue de favoriser le rayonnement et la découvrabilité des artistes et des oeuvres constituent une priorité de la Ville (Objectif 3 - Promouvoir le rayonnement, la découvrabilité des artistes et des oeuvres et le tourisme culturel).
La Ville a également confirmé son intérêt dans le Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle, en inscrivant sous la première orientation "Améliorer l'accès à la culture" qu'elle voulait « *appuyer la Vitrine culturelle* » et « *consolider la mission de la Vitrine comme carrefour de l'offre culturelle, ainsi qu'à titre d'agent de démocratisation de l'accès de la culture* » (orientation 1.5).

Finalement, dans le Plan de développement du tourisme culturel à Montréal –stratégie et actions- élaboré en 2010 par Tourisme Montréal en collaboration avec la Ville et le MCC, on

retrouve encore la Vitrine comme action privilégiée dans le volet Intégrer, organiser, diffuser et promouvoir l'offre culturelle. On y propose de « *Reconnaître et amplifier le rôle fédérateur de la Vitrine comme source d'information intégrée et globale sur les arts et la culture à Montréal* » (orientation 3.1, page 33). Le nouveau Plan, pour la période 2014-2017, confirmait également cette orientation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est proposé d'accorder une soutien annuel de 350 000 $ à la Vitrine culturelle pour la prochaine année, soit en 2019.
Pour l'année qui s'est terminée en 2018, les subventions publiques ont représenté 22% des revenus de l'organisme. Le produit de la vente de service ainsi que les commandites en argent et les échanges de services en publicité et en promotion totalisaient plus de 70% de ses revenus grâce à de nombreux partenariats.

Le soutien accordé à la Vitrine provient du budget régulier du Service de la Culture. Les versements seront faits conformément à la convention jointe au présent sommaire et à l'intervention du Service des finances.

Voici les contributions qui ont été versées à l'organisme au cours des 5 dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018
Entente 175M$ Imaginer - Réaliser Montréal 2025	350 000 $	400 000 $	400 000 $	400 000 $	400 000 $
Entente sur le développement culture - Ateliers d'artistes et Vitrine / Plan Lumière 2013-2014	50 000 $				
BINAM - Passeport MTL étudiants internationaux			35 000 $	15 000 $	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.
La Vitrine est partenaire du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* et occupe un espace dans un immeuble (Le 2-22) qui a obtenu une certification Leed.
Par la mise en commun des ressources, les encouragements aux partenariats et le développement de nouvelles technologies locales innovantes qui facilitent l'accès à l'information et l'accessibilité pour les citoyens, elle s'inscrit dans les principes de l'économie durable et contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principales retombées du projet sont sociales et culturelles, à savoir :

- Offrir une référence centralisée de l'offre culturelle de Montréal auprès des clientèles locales et touristiques;

- Augmenter la visibilité de tous les secteurs d'activités composant l'offre culturelle de Montréal;
- Offrir à l'ensemble des clientèles une meilleure accessibilité aux activités et représentations culturelles;
- Contribuer à la hausse de l'achalandage des lieux culturels et artistiques de Montréal;
- Élargir le bassin des clientèles fréquentant l'ensemble des secteurs d'activité de l'offre culturelle montréalaise;
- Devenir un outil de promotion et de mise en marché des organisations culturelles et leur apporter des retombées financières;
- Offrir un service d'information culturelle adéquat et de haute qualité pour la région du Grand Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communications sont encadrées par une annexe liée aux communications et à la visibilité, jointe à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2019 : signature de l'entente et premier versement
Septembre 2019 : fin de la démarche de planification stratégique de l'organisme
31 décembre 2019 : fin de l'entente
30 janvier 2019 : dépôt du bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-10

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel

Tél : 514 872-7404
Télécop. : 514 872-0981

Gina TREMBLAY
Chef de division - Programmation et diffusion

Tél : 514 872-5592
Télécop. : 514 872-4665

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice, Développement culturel
Tél : 514 872-1156
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2019-04-16

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ciaprès appelée la « **Ville** »

ET : **LA VITRINE CULTURELLE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 101-2 rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H2X 1K4, agissant et représentée par Guy Dufour, trésorier, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 82654 5360 RT001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1208759708
Numéro d'inscription d'organisme de charité : - S/O

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de présenter et de promouvoir la diversité de l'offre culturelle du Grand Montréal et d'opérer un guichet central d'information et de ventes de billets;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la Directrice du Service de la Culture ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la Culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

1. Réalisation du Projet

1.1. utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

1.2. assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

5. Aspects financiers

5.1. déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

5.2. tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

5.3. autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

5.4. déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

5.5. dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

5.6. dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

6. Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

7. Responsabilité

7.1. garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

7.2. assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

8. Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

1. Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cent-cinquante mille dollars (350 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

2. Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de trois cent dix mille dollars (310 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de quarante mille dollars (40 000 $), dans les trente (30) jours de l'approbation par le Responsable du bilan complet prévu à l'article 4.5.1;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

3. Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

4. Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

1. L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

2. L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

1. L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

2. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

3. L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses soustraitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 101-2 rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H2K 1K4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

LA VITRINE CULTURELLE

Par : _____
Guy Dufour, trésorier

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution CM ……).

ANNEXE 1

PROJET

PLAN D'ACTION LA VITRINE POUR LA VILLE DE MONTRÉAL 2019-2020

OBJECTIF 1

Favoriser le rayonnement de l'offre culturelle de Montréal et la rendre accessible en un seul point de contact (hub culturel)

MOYEN 1.1 Offrir un calendrier culturel de qualité et le plus complet sur la plateforme web lavitrine.com		
Actions	**Indicateurs** *** Le indicateurs sont calculés pour l'ensemble de la BD et non segmentés pour Mtl uniquement*	**Cibles** **2019-2020**
Saisir l'offre culturelle dans le calendrier de La Vitrine	Nombre d'heures de saisie; Nombre total d'activités et représentations proposées; Nombre de lieux proposés; Données du site internet: ● Nombre de visiteurs ● Nombre de sessions ● Durée moyenne des sessions ● Pages/session	Consacrer 1 700 h à la saisie de donné; Traiter 5 500 activités avec plus de 70 000 représentations; Héberger l'information sur 2 500 lieux de diffusion; Développer l'engagement des personnes sur le site web : ● 200 000 visiteurs ● 420 000 sessions ● 2,5 minutes / session ● 3 pages vues / session
Mettre en place des mesures assurant la formation et l'évaluation des agents de saisie	Réalisation	Offrir des formations sur la découvrabilité, les métadonnées et contenus numériques à l'équipe de saisie.

MOYEN 1.2 Offrir un service centralisé d'information culturelle de qualité au comptoir du 2-22 (en personne et au téléphone) grâce à des ambassadeurs culturels formés et à l'affût des nouveautés.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Assurer la grande accessibilité du service	Heures d'ouverture du comptoir par semaine; Nombre de clients ayant utilisé le service d'information et leur provenance.	Maintenir entre 45 et 65 heures d'ouverture par semaine selon l'achalandage saisonnier; Renseigner 18 000 personnes de passage au comptoir.
Mettre en place des mesures assurant la mise à jour des ambassadeurs culturels sur les activités	Réalisation	S'assurer que les ambassadeurs culturels obtiennent la certification *Spécialiste MTL* dispensée par Tourisme Montréal.
MOYEN 1.3 Offrir un service centralisé d'achat et de réservation de billets au comptoir du 2-22 (en personne et au téléphone) et sur la plateforme web lavitrine.com. Dans cette année de transition, le service billetterie reste actif mais l'activité ira en diminuant.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Maintenir des ententes avec les principaux systèmes de billetterie sur le territoire montréalais	Nombre de partenariats actifs avec les systèmes de billetterie	Conclure 6 ententes actives avec des systèmes de billetterie différents.
Mettre en place des mesures assurant la formation et l'évaluation des ambassadeurs culturels sur les systèmes de billetterie	Réalisation	En continu, mettre à jour le programme interne de formation des ambassadeurs culturels et maintenir un centre de référence en culture à jour.

Assurer la grande accessibilité du service	Nombre de billets vendus (hors Accès culture); Nombre de redirection web vers d'autres sites de ventes de billets; Nombre de clients ayant utilisé le service de billetterie au comptoir du; 2-22 et leur provenance Sommes redistribuées au milieu par la vente de billets (au comptoir et en ligne).	Faire la transaction de 18 000 billets pour divers événements culturels; Effectuer 120 000 redirections du site de La Vitrine vers d'autres sites de ventes permettant aux visiteurs de notre site de conclure des transactions d'achats sur les sites de tiers; Servir 2 000 clients au guichet; Redistribuer 1 M$ au milieu culturel en vente de billets.
MOYEN 1.4 Promouvoir l'offre culturelle sur les différentes plateformes de La Vitrine		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles** **2019-2020**
Faire la promotion des événements culturels sur les médias sociaux	Données Facebook : ● Nombre de publications ● Nombre d'abonnés ● Portée moyenne ● Engagement Données Instagram : ● Nombre de publications ● Nombre d'abonnés ● Portée ● Engagement	Facebook ● 250 publications ● Plus de 36 000 abonnés ● Portée moyenne par publication : 1 900 personnes ● Engagement moyen par publication : 3,25% Instagram ● 100 publications ● 3 500 abonnés ● Portée moyenne par publication : 470 personnes ● Engagement moyen par publication :4%
Bonifier la stratégie de promotion via les infolettres	Réalisation	Publier 10 infolettres adressées aux abonnés; Publier 10 infolettres adressées aux professionnels du milieu culturel.

Poursuivre la promotion sur les écrans dans le hall du 2-22 et les passerelles lumineuses extérieures	Nombre d'activités promues sur les écrans et les passerelles	Promouvoir 250 activités sur les écrans à l'intérieur du hall; Promouvoir 2 300 activités sur les écrans à l'extérieur de la bâtisse.
MOYEN 1.5 Développer des partenariats permettant d'augmenter le rayonnement de l'offre culturelle du grand Montréal, notamment avec des médias, tout en assurant le positionnement de La Vitrine		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles** **2019-2020**
Développer des ententes de diffusion de l'offre culturelle sur différentes plateformes grande portée	Nombre de médias	Diffuser l'information culturelle sur les plateformes de 5 partenaires média.
Développer des initiatives promotionnelles créatives de l'offre culturelle	Nombre d'initiatives Indicateurs à identifier selon le type d'initiatives	Développer 3 ententes promotionnelles créatives.
Développer des partenariats avec les milieux anglophone, autochtone et les communautés culturelles	Réalisation	Reconduire les partenariats avec Immigrants Québec, Vision Diversité (MUZ), le Conseil des arts (bourse MTL pour un artiste issu de la diversité), Nuit d'Afrique, Présence Autochtone et Festival du monde arabe.

MOYEN 1.6 Contribuer à la promotion de l'offre culturelle des organismes de la diversité culturelle et des Premières nations		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Développer une stratégie de développement de la demande culturelle en collaboration avec des organismes fédérateurs en promotion de la diversité culturelle et des Premières nations	Réalisation	Sonder 3 organismes fédérateurs en promotion de la diversité culturelle et des Premières nations en vue de développer des projets de développement de public. Identifier les écosystèmes et les projets permettant la diffusion de l'offre culturelle à la diversité culturelle montréalaise.

OBJECTIF 2

Assurer un leadership montréalais dans la réalisation de projets et dans l'offre de services de développement de publics, de promotion et de mise en marché de l'offre culturelle, basés sur la mutualisation des ressources.

MOYEN 2.1 Poursuivre l'offre et la promotion des cartes-cadeaux La Vitrine		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Développer des campagnes promotionnelles créatives à des moments clés dans l'année, dont le temps de Fêtes	Nombre de campagnes réalisées \ année; Nombre de cartes-cadeaux vendues et valeur totale; Nombre de cartes activées, valeur totale et type d'offre acheté.	Déployer au moins 4 campagnes thématiques au cours de l'année (temps des fêtes, St-Valentin, Fêtes des Mères/Pères, Halloween); mener des campagnes tests relatives à la diversité culturelles (exemple : nouvel An chinois, Hanucka, fêtes antillaises…); Faire la transaction de 700 cartes-cadeaux représentant 38 000 $ de valeur; Activer 250 cartes-cadeaux.

MOYEN 2.2 Poursuivre l'offre et la promotion de billets à rabais pendant l'année de transition. Pour l'année 2019-2020, le volume de billets à rabais promus via La Vitrine sera dégressif.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Offrir un service de promotion de billets à rabais	Nombre d'activités offertes à rabais; Nombre de représentations offertes à rabais; Nombre d'organismes participants à ces offres; Valeur globale des rabais offerts; Nombre de billets vendus et valeur totale.	Offrir au public 200 activités à prix spécial; Offrir au public 700 représentations à prix spécial; Offrir le service de promotion de billets à rabais à 60 organismes; Conserver un pourcentage moyen de rabais à 25%; Vendre 1 300 billets à prix spécial représentant 25 000 $ de valeur.
MOYEN 2.3 Initier le développement d'autres niches pertinentes pour le milieu culturel		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Développer une stratégie de développement de la demande culturelle en collaboration avec le milieu des affaires	Réalisation	Sonder 3 regroupements du milieu des affaires en vue de développer des projets de développement de la demande en milieu corporatif.

MOYEN 2.4 Mobiliser les acteurs du milieu à bénéficier des services de promotion et de mise en marché de La Vitrine		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Poursuivre l'offre des abonnements	Nombre d'abonnés	Activer 130 abonnements d'organismes culturels pour les services de promotion.
Poursuivre les partenariats de visibilité	Nombre de partenariat d'échange de visibilité et valeur	Conclure 35 partenariats d'échange de visibilité.
Mettre à jour les stratégies et outils permettant de présenter les avantages des services de La Vitrine	Réalisation	Réviser le site web et les autres outils de promotion.
MOYEN 2.5 Poursuivre l'offre de services liés à l'information au public et à la billetterie		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Offrir le service selon les besoins du milieu	Nombre d'ententes de point de vente et de billetterie	Conclure 6 ententes de points de vente pour permettre la vente de billets pour des festivals se déroulant dans différents lieux et utilisant divers systèmes de billetterie.
MOYEN 2.6 Poursuivre la mutualisation du calendrier de l'offre culturelle sur le marché de Montréal		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Offrir un service de saisie de l'offre culturelle (calendriers)	Nombre de partenaires	Fournir le service de saisie à 3 regroupement et associations culturelles sur le territoire de la Ville de Montréal.(Quartier des spectacles , CAM, Accès Culture)

MOYEN 2.7 Être à l'écoute du milieu afin de répondre à ses besoins.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Collaborer à divers projets du milieu, comme le projet la boîte à outils de La Machinerie	Réalisation	Développer 3 collaborations à divers projets du milieu sur des expertises communication, marketing, développement et exploitation de la donné.
MOYEN 2.8 Collaborer aux divers projets de données		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Poursuivre la participation de La Vitrine au projet d'analyse des données du Partenariat du Quartier des spectacles	Réalisation	Participer à la 2eme mutualisation des données du partenariat du Quartier des spectacle.
Collaborer avec Rideau pour son projet	À définir selon l'avancement des discussions	Développer un partenariat d'affaire et technologique avec Rideau.
Poursuivre la participation de La Vitrine au projet de Tourisme Montréal	Réalisation	Collaboration en continu sur l'opérationnalisation du Passeport MTL, la distribution de dépliants et le rayonnement de la Ville de Montréal comme destination touristique culturelle.

OBJECTIF 3

Assurer un leadership montréalais dans la recherche de solutions technologiques innovantes pour réaliser son mandat et, par la même occasion, mutualiser les ressources avec d'autres partenaires.

MOYEN 3.1 Mettre à jour l'écosystème technologique de La Vitrine.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Analyser l'écosystème technologique de La Vitrine pour apporter des améliorations aux différents modules : ● plateforme de gestion de données; ● infolettre; ● module de calendrier et interface web.	Réalisation Nombre de partenariats avec les développeurs technologiques montréalais; Nombre de partenariats pour la mise en commun de ressources technologiques.	Mener l'étude de transition pour l'avènement des 3 nouvelles fonctions stratégiques : 1 - Gestion de la donnée 2 - Valorisation de l'offre 3 - Développement de la demande Sonder les utilisateurs du service de point de vente sur leurs besoins futurs.

OBJECTIF 4

Contribuer à la vitalité du 2.22 et du Quartier des spectacles, notamment son Parcours lumière

MOYEN 4.1 Mettre son équipement numérique et lumineux au service de la valorisation de l'offre culturelle		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Utiliser l'équipement numérique et lumineux de La Vitrine à des fins de promotion de l'offre culturelle	Nombre d'activités promues	Promouvoir 2 300 activités grâce à l'équipement numérique et lumineux de La Vitrin et diffuser des contenus créatifs en intermède.

MOYEN 4.2 Évaluer les scénarios pour l'avenir du hall d'entrée		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Évaluer les besoins pour une occupation et une activité de La Vitrine dans le hall d'entrée du 2-22	Établir les scénarios	Évaluer les projections de fréquentation pour l'information culturelle et la billetterie Consulter les parties prenantes et collecter leurs besoins.

OBJECTIF 5

S'assurer de disposer des ressources, des compétences et des mécanismes de gestion nécessaires pour remplir pleinement ses mandats.

MOYEN 5.1 Mettre à jour et développer des outils de gestion des ressources humaines.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Appliquer les nouvelles politiques ayant attrait à la rémunération et à la performance	Application	En continu
Appliquer le nouveau guide de conduite et le manuel des employés	Application	En continu
Appliquer les nouvelles politiques de recrutement et d'accueil pour les nouveaux employés	Application	En continu

MOYEN 5.2 Mettre à jour et développer des outils corporatifs assurant une bonne gouvernance		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Maintenir à jour le guide de conduite et le manuel des administrateurs afin de s'assurer d'une excellente gouvernance	Application	Ajuster le manuel suite à la planification stratégique.

OBJECTIF 6

Définir La Vitrine 3.0 avec un modèle d'affaires actualisé afin de cultiver sa pertinence auprès des consommateurs culturels, multiplier l'impact de ses actions pour le milieu culturel, maximiser sa capacité à générer des revenus autonomes et développer son plein potentiel.

MOYEN 6.1 Réaliser une ambitieuse démarche de planification stratégique.		
Actions	**Indicateurs**	**Cibles**
		2019-2020
Réaliser un plan d'affaire pour les 5 prochaines année	Réalisation du plan d'affaire	Réaliser le plan d'affaire et définir la stratégie de financement du projet.
Analyser les besoins et les attentes des consommateurs culturels par un sondage	Réalisation d'un sondage	Mener un sondage auprès de 1 000 personnes sur leurs attentes en matière de consommation culturelle.
Faire la promotion des nouvelles orientations stratégiques	Réalisation	Présenter aux partenaires les nouvelles orientations stratégiques basées sur le développement de la demande culturelle.
Élaborer un plan d'action stratégique et un plan de communication stratégique	Rédaction d'un plan d'action et d'un plan de communication	Rédaction d'un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs du plan d'affaires. Définir le plan de communication qui en découle.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de la Ville de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

CERTIFICATION DES FONDS

NO GDD : 1193205006

BUDGET FONCTIONNEMENT

Engagement de Gestion QV93205006

Imputation de la dépense :	**2019**	**Total**
2101.0010000.101066.07289.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Action culturelle et partenariats*Autres - activités culturelles*Contribution à d'autres organismes*Autres organismes	350 000,00 $	350 000,00 $
Total de la dépense :	**350 000,00 $**	**350 000,00 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197986002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier 455 500 $ à AlterGo, pour l'année 2019, pour redistribuer aux organismes financés par le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Accorder un contrat de services professionnels à AlterGo, pour une somme maximale de 71 500 $, taxes incluses, pour la coordination dudit programme ainsi que la formation, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'Inclusion sociale / Approuver les deux projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) », la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles audit programme, pour une somme forfaitaire de 71 500 $, taxes incluses, pour l'année 2019, conformément à son offre de services en date du 17 avril 2019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

de recommander au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier de 455 500 $ à AlterGo, pour l'année 2019, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations

fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-18 15:11

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197986002**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier 455 500 $ à AlterGo, pour l'année 2019, pour redistribuer aux organismes financés par le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Accorder un contrat de services professionnels à AlterGo, pour une somme maximale de 71 500 $, taxes incluses, pour la coordination dudit programme ainsi que la formation, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'Inclusion sociale / Approuver les deux projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) visant à favoriser l'accès des personnes handicapées aux loisirs sur l'île de Montréal existe depuis de nombreuses années. Son appellation et les parties impliquées ont évolué au fil du temps comme en témoigne l'historique ci-dessous :
1997 : Un Programme d'accompagnement en loisir est initié en 1997 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Dès son implantation, AlterGo coordonne le programme sur l'Île de Montréal.
2004 : La première année où la Ville de Montréal contribue au budget donnant ainsi lieu à une première année d'appui municipal au programme.
2005 : La création du programme montréalais intitulé « Programme municipal d'accompagnement en loisir » (PMACL). Au fil des années, l'initiative montréalaise s'est améliorée et les deux programmes (provincial et municipal) sont mis en oeuvre sur la base des mêmes demandes. Des critères très apparentés déterminent les versements effectués aux organismes.
2014 : La fusion des programmes, le Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH) du ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports (MELS) et le PMACL de la Ville. Le fruit de cette concertation a permis le développement du « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0798 - 15 juin 2015
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 $ à AlterGo sur quatre ans, soit 360 000 $, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) », la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles au dit programme, pour une somme maximale de 208 000 $, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 52 000 $, taxes incluses, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, conformément à son entente de gestion et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention
CM14 0393 - 29 avril 2014
Accorder un soutien financier de 360 000 $ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir - Accessibilité universelle
CM13 0318 - 22 avril 2013
Accorder un soutien financier de 360 000 $ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2013, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles

DESCRIPTION

Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM)
Les objectifs du PALÎM sont de favoriser l'accès à l'offre de service en loisir pour les enfants et les adultes ayant une limitation fonctionnelle et nécessitant la présence d'un accompagnateur et de favoriser l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle en leur offrant une mesure compensatoire d'accès à l'offre de service en loisir.

Les secteurs d'activités de loisir admissibles dans le cadre du PALÎM sont les suivants : culturel, scientifique, technologique, socio-éducatif, communautaire, touristique, plein air et sportif. L'atteinte des objectifs visés par le PALÎM nécessite une mobilisation de ressources afin de de permettre notamment l'accompagnement, le transport, l'accès aux lieux et aux activités ainsi que l'accessibilité financière et l'accueil des organismes. En effet, l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle passe aussi par la qualité de l'expérience.

Implication du gouvernement provincial et répartition financière
Compte tenu de l'implication du gouvernement du Québec et de la volonté de la Ville de bonifier l'accès aux activités de loisir sur son territoire, le montage financier de ce programme se partage entre les deux paliers de gouvernement. Ainsi, le budget total prévu pour le PALÎM en 2019 est de 1 004 123 $ et se répartit comme suit entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal :

Gouvernement du Québec : montant alloué au programme PALÎM pour le **territoire de l'Île de Montréal** :

- 446 364 $ à attribuer aux organisations admissibles au programme pour le paiement des accompagnateurs
- 30 759 $ pour la gestion et la coordination du PALÎM par AlterGo

Des sommes additionnelles sont aussi octroyées par les villes liées aux organisations admissibles de leur territoire respectif.

Ville de Montréal : montant alloué au programme PALÎM pour le **territoire de la Ville de Montréal** :

- 455 500 $ à attribuer aux organisations admissibles pour le paiement des accompagnateurs
- 71 500 $ pour les services professionnels de gestion et de coordination du PALÎM, incluant :

    - Un montant de 20 000 $ pour la formation en accompagnement;

    - Un montant de 51 500 $ à l'intérieur duquel on retrouve notamment un montant de 5 000$, octroyé pour améliorer les outils informatiques (à la demande de l'organisme).Ainsi qu'un montant de 4 500$, octroyés pour la gestion d'un projet pilote, soit celui avec des clientèles ayant des besoins plus importants.

Des sommes additionnelles sont aussi octroyées par les arrondissements aux organisations admissibles de leur territoire respectif.

Organisme en charge de la coordination du programme : AlterGo
La mission première d'AlterGo est de « soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle par l'abolition des obstacles au loisir, au sport et à la culture ». AlterGo est un regroupement de plus de 130 organismes ou services de loisir municipaux sur le territoire de la région de Montréal. Tous ont une préoccupation commune pour l'accès au loisir des personnes ayant l'un ou l'autre des sept types de troubles ou déficiences : auditive, intellectuelle, de santé mentale, de langage parole, motrice, visuelle ou du spectre de l'autisme. Il offre notamment des services d'information, de soutien et de représentation.

Le projet de convention de services professionnels qu'il est recommandé d'accorder à AlterGo est d'une durée d'une année. Les services professionnels sont rendus en contrepartie d'une somme maximale annuelle de 71 500 $, répartie comme suit :

51 500 $ aux fins de coordination du PALÎM, notamment :

1. réception des demandes d'accompagnement provenant des organismes et des arrondissements;
2. analyse de l'admissibilité des demandes;
3. répartition des sommes allouées aux organisations du territoire de la Ville;
4. évaluation des résultats du programme;
5. Amélioration des outils.

20 000 $ pour la formation en accompagnement en loisir des intervenants du PALÎM

JUSTIFICATION

Le PALÎM a reçu l'aval des arrondissements et des organismes concernés. Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) recommande son financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 527 000 $ est prévu au SDIS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

La dépense relative au soutien financier ainsi qu'au contrat de services professionnels à AlterGo sera assumée entièrement par la ville centrale, à même le budget du SDIS. La contribution de la Ville sera utilisée en 2019. Le MEES verse directement à Altergo sa contribution pour la mise en oeuvre du PALÎM.

Le portrait des soutiens financiers versés par toute unité d'affaires de la Ville à cet organisme les dernières années ainsi que les contrats de services accordés sont en pièce jointe. Le soutien financier que la Ville lui a accordé au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	**Contrat**	**Montant accordé**			**Montant recommandé**	**Ville / budget du projet 2019**
		2016	**2017**	**2018**	**2019**	
AlterGo	**Soutien financier**	360 000 $	360 000 $	360 000 $	**455 500 $**	**52 %**
	Services professionnels	52 000 $	52 000 $	52 000 $	**71 500 $**	

Explication de l’augmentation de 95 000 $ accordée en soutien financier en 2019 : Au fil des dernières années, l’enveloppe accordée à Altergo pour le PALÎM a été bonifiée en complément du soutien alloué à l’accompagnement en loisirs, puis pour un projet pilote de soutien aux organismes venant en aide aux personnes plus lourdement handicapées. L'ensemble de ces montants sont dorénavant regroupés dans le présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets s'inscrit dans la priorité qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé et plus particulièrement l'action 9 qui vise à mettre en oeuvre de nouvelles mesures pour améliorer l'accessibilité des services aux personnes en vulnérables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PALÎM permet annuellement à plus de 1100 personnes ayant des limitations fonctionnelles de participer à des activités de loisir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2019 présentation au Comité exécutif
Juin 2019 présentation pour approbation au Conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariem FAFIN
conseiller(ere) en affaires interculturelles

Tél : 514 872-8299
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale

Tél : 514-872-3979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice du SDIS
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-04-18

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 1197986002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ALTERGO**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant une place d'affaires au 340-525, Rue Dominion, Montréal, Québec, H3J 2B4, agissant et représentée aux présentes par Elsa Lavigne, directrice générale, dûment autorisée à agir aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

Numéro d'inscription TPS : 118795046 RT 0001
Numéro d'inscription TVQ : 1006144183 TQ 0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 118795046 RR 0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit dans le domaine de l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle par l'abolition des obstacles au loisir, au sport et à la culture;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour émettre les chèques dans le cadre la mise en œuvre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM), tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire favoriser la réalisation du PALÎM;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme ont convenu du guide Édition 2019-2020 du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM)**;**

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : le guide Édition 2019-2020 du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM)**;**

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Annexe 3 » : Description de la Reddition de compte au Document intitulé Offre de services professionnels;

2.4 « **Programme** » : le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) pour la réalisation duquel la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à distribuer le soutien financier approuvé annuellement par le Directeur conformément à la présente convention. L'Organisme doit émettre les sommes aux organisations demanderesses tel que stipulé dans le cadre du PALÎM et tel qu'approuvé par la Ville de Montréal.

2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de

gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Programme;

2.7 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.8 « **Unité administrative** » : Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse distribuer le soutien financier tel que stipulé dans le cadre du PALÎM et tel qu'approuvé par la Responsable.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation de la présente convention

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la distribution du soutien financier aux organisations. En aucun cas, le soutien financier ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Programme et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Programme et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Programme. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Programme;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de

cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Programme;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **quatre cent cinquante-cinq mille cinq cents** dollars (**455 500** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée pour la distribution du soutien financier aux organismes.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en un seul versement : Le versement, au montant de **quatre cent cinquante-cinq mille cinq cents** dollars (**455 500** $), sera remis dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Programme. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Programme ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Programme prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Programme reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Programme.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Programme reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, jusqu'au dépôt pour la Reddition de compte du Bilan final prévu en **Annexe 3** au plus tard le 30 septembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Programme réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Programme ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 340-525, Rue Dominion, Montréal, Québec, H3J 2B4,, et tout avis doit être adressé à l'attention de Elsa Lavigne, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, 4e étage, pavillon Prince, Montréal (Québec) H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

ALTERGO

Par : _____
Elsa Lavigne, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CE …….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197986002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Objet :	Accorder un soutien financier 455 500 $ à AlterGo, pour l'année 2019, pour redistribuer aux organismes financés par le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Accorder un contrat de services professionnels à AlterGo, pour une somme maximale de 71 500 $, taxes incluses, pour la coordination dudit programme ainsi que la formation, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'Inclusion sociale / Approuver les deux projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197986002 PALIM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Arianne ALLARD
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197195012

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 $) à l'organisme Les FrancosFolies de Montréal inc., pour soutenir la 31e édition des FrancoFolies de Montréal 2019 / Approuver un projet de protocole financier et technique à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 325 000 $ à l'organisme Les FrancoFolies de Montréal inc, pour soutenir la 31e édition des FrancoFolies de Montréal 2019;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-16 09:15

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197195012**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 $) à l'organisme Les FrancosFolies de Montréal inc., pour soutenir la 31e édition des FrancoFolies de Montréal 2019 / Approuver un projet de protocole financier et technique à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont approuvé la conclusion d'ententes de soutien financier, pour les festivals suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival Montréal Complètement Cirque, Montréal en lumière, Les FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et le Festival Fantasia.
Par le passé, toutes ces conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'entente de 175 M$ Montréal 2025 pour soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025,* qui venaient à échéance le 31 décembre 2017. Depuis 2018, les festivals sont financés directement dans le budget de fonctionnement du Service de la culture.

Le présent dossier décisionnel concerne exclusivement le soutien financier à l'organisme Les FrancoFolies de Montréal inc. pour 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0492 - 23 avril 2018 - Accorder un soutien financier de 325 000 $ à Les FrancoFolies de Montréal inc. pour soutenir la 30e édition des FrancoFolies de Montréal 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 $ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet**.**

CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 $ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

La programmation des prochaines éditions des FrancosFolies comptera plus de 200 spectacles dont la majorité est présenté gratuitement (plus de 70 %) sur le site extérieur de la place des Festivals et en salle. Des spectacles concepts, hommages et exclusivités feront partie de la programmation des FrancosFolies. Parmi ceux-ci : un spectacle exclusif de Coeur de Pirate, 40 ans de Cégep en spectacle et 25 ans de secondaire en spectacle réunissant des participants de ces deux concours ayant marqué tous les jeunes Québécois, ainsi qu'une résidence d'artistes français et québécois d'une semaine à Montréal afin de produire un spectacle unique.
L'événement aura lieu du 14 au 22 juin 2019.

JUSTIFICATION

Les FrancosFolies offrent un accès à la culture francophone d'ici et internationale aux Montréalais et aux touristes :
- Un achalandage de près d'un million, dont 64,8 % proviennent de l'île de Montréal;
- Présentation d'une programmation entièrement francophone, la plus grande manifestation de ce genre au monde;
- Une diversité de styles musicaux accessibles à l'ensemble de la population par la présentation de près de 150 spectacles extérieurs gratuits et 50 performances en salle pendant une dizaine de jours;
- Forte présence des artistes de la relève et des nouvelles tendances musicales, suscitant l'intérêt des jeunes publics partout sur l'île;
- Entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- Distribution de billets de faveur à des organismes caritatifs;
- Soude la communauté montréalaise autour de célébrations artistiques marquantes.

Le festival est aussi un acteur important du développement économique local et est soucieux de développer des stratégies économiques visant à assurer la création de richesses pour les collectivités.

Le festival a, de plus, un rôle structurant pour l'industrie musicale. En effet, par sa nature, le festival est un véritable carrefour culturel qui attire journalistes et professionnels de l'industrie musicale du monde entier. L'ajout du volet professionnel « Les Rendez-vous Pros » (RV Pros) en 2011 a concrétisé son positionnement comme événement incontournable et central pour les professionnels de l'industrie musicale francophone.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Festival	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Les FrancosFolies de Montréal inc.	275 000 $	290 000 $	325 000 $	325 000 $	325 000 $	325 000 $

Le coût total maximal de cette contribution financière de 325 000 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la culture. La contribution de 325 000 $ en 2018 représentait 3 % du budget réel de 11 008 000 $. Pour 2019, la contribution de 325 000 $ représente 3,5 % du budget déposé par l'organisme (10 008 000 $). Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Le soutien technique est évalué à 404 000 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures

écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-04-09
David LACOSTE agent(e) de développement culturel	Kevin DONNELLY Chef de division	

Tél : 514 872-4058
Télécop. :

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-04-16

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC.,** personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, agissant et représentée par M. Jacques-André Dupont, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 14 au 22 juin 2019*,* « Francos de Montréal » (ci-après appelé l'« Événement »).

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : la Directrice du service de la culture ou son représentant dûment autorisé de la Division festivals et événements.

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville.

1.3 « **Annexe A** » : le Protocole de visibilité de la Ville.

Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent protocole et le texte de toute disposition du présent protocole prévaut sur toute disposition de l'annexe qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

2.1 Sous réserve des approbations requises, la Ville convient :

2.1.1 d'assurer une participation financière maximale de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 $), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.), le cas échéant et sera remise à l'Organisme comme suit :

- un premier versement au montant de trois cent mille dollars (300 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

2.2 Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.2.1 sous réserve du paragraphe 2.2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents.

2.2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement.

2.2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement.

2.2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics.

2.2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au présent protocole et à ses Annexes.

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement.

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement.

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les dix (10) jours suivant la fin de l'Événement.

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales).

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis trois (3) mois avant la présentation de l'Événement.

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application.

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu.

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants).

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable.

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable.

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement.

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées.

3.15 conserver son statut d'Organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement.

3.17 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* si la participation financière de la Ville est de 100 000 $ et plus.

3.18 mettre en application un plan de visibilité approuvé par le Responsable conformément à l'annexe B qui fait partie intégrante du présent protocole.

3.18 transmettre au Responsable, soixante (60) jours ouvrables après l'Événement, un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

4.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

4.1.3 s'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes du présent protocole.

4.1.4 S'il perd son statut d'Organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 4.1.2 et 4.1.2, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci.

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole. il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

8.2 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.3 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

8.4 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 2019

LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC.

_____

Par : Jacques-André Dupont, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution……..…..).

ANNEXE A

2.1 PROGRAMMATION

La programmation des prochaines éditions des Francos comptera plus de 200 spectacles dont la majorité est présentée gratuitement (plus de 70%) sur le site extérieur de la place des Festivals et en salle. Des spectacles concepts, hommages et exclusivités feront partie de la programmation des Francos, venant lui conférer son attractivité. Parmi ceux-ci : un spectacle exclusif de Coeur de Pirate, 40 ans de Cégep en spectacle et 25 ans de secondaire en spectacle réunissant des participants de ces deux concours ayant marqués tous les jeunes Québécois, ainsi qu'une résidence d'artistes français et québécois d'une semaine à Montréal afin de produire un spectacle unique.

Les Francos érigeront à nouveau leurs différents espaces thématiques au centre-ville de Montréal, au coeur du Quartier des spectacles. Ces espaces d'animation inciteront les publics à pénétrer dans l'univers de la musique d'expression française et à se côtoyer. Le site occupe six scènes accessibles gratuitement ainsi que huit salles de spectacles parmi les plus reconnues du pays. Ces dernières sont utilisées pour les prestations d'artistes dont la renommée est plus établie, de premières parties d'artistes de la relève et reçoivent les grandes premières ou encore les spectacles concepts.

Scènes extérieures gratuites

★ **La scène Bell – place des Festivals** la scène principale, point de ralliement du site qui présente les Grands événements et les révélations de l'année

★ **La scène Loto Québec** – à l'angle de Clark et De Montigny présente des artistes de la relève et des artistes au rayonnement international

★ **La scène Sirius XM** – à l'angle de Clark et De Maisonneuve consacrée aux groupes et à la musique émergente

★ **La zone Coors Light** – à l'angle de Sainte-Catherine et de Bleury présente les vitrines des *Rendez-vous Pros des Francos* et une série acoustique

★ **La scène Desjardins** – à l'angle de Sainte-Catherine et Jeanne-Mance réservée aux musiques urbaines

★ **La Scène Hydro Québec** – à l'angle De Maisonneuve et Jeanne-Mance présente des découvertes et de l'électro

En 2019, un nouvel espace thématique jeunesse dédié à une clientèle jeune adulte verra le jour sur le site extérieur gratuit. Cette zone proposera un environnement festif et décontracté. Des ateliers artistiques, des activités ludiques et récréatives, un *skate park* et des kiosques alimentaires spécialement développés dans la scénographie de ce lieu unique seront développés afin d'enrichir l'expérience des festivaliers.

Scènes intérieures

★ L'Astral [Maison du Festival] : 320 à 600 places

★ Club Soda : 540 à 800 places

- ★ La Maison symphonique : 1 494 à 1 930 places
- ★ MTELUS : 2 300 places
- ★ Théâtre Maisonneuve [Place des Arts] : 1 453 places
- ★ Salle Wilfrid-Pelletier [Place des Arts] : 2 990 places
- ★ Cinquième salle [Place des Arts] : 296 à 413 places

ANNEXE B

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

    - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

    - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

    - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l’avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l’Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d’un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE C
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;
- les initiatives misent sur pied pour la sécurité des femmes lors des événements extérieurs;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE D
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Sécurité des femmes lors des événements extérieurs (les actions misent en place);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

ANNEXE E

1. Politique du Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) d'occupation des espaces publics dans le Quartier des spectacles

2. Règles d'utilisation des espaces du Quartier des spectacles

3. Plan d'implantation des festivals (PIF)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197195012

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 $) à l'organisme Les FrancosFolies de Montréal inc., pour soutenir la 31e édition des FrancoFolies de Montréal 2019 / Approuver un projet de protocole financier et technique à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1197195012.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Cédric AGO
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1190160001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 226 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 907 900, 90 $, taxes incluses (contrat : 1 734 455,36 $; contingences : 173 445,54 $).

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 226 bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément au prix de sa soumission reçue le 03 avril 2019, soit pour une somme maximale de 1 734 455, 36 $ taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 173 445,54 $ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 11:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190160001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 226 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 907 900, 90 $, taxes incluses (contrat : 1 734 455,36 $; contingences : 173 445,54 $).

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville s'est jointe au Circuit Électrique (CÉ) d'Hydro-Québec (HQ); le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Canada et ce, suite à des ententes signées avec HQ et le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN). L'entente de partenariat avec HQ a été renouvelée en février 2017.
Après l'adhésion au CÉ en 2013, la Ville a amorcé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ), en commençant par l'acquisition de 80 bornes hors rue, implantées dans des stationnements appartenant à la Ville (arénas, bibliothèques, complexes sportifs, etc.).

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville souhaite implanter, d'ici 2020, environs 1 000 bornes de recharge pour véhicules électriques, réparties sur tout le territoire montréalais. Ces bornes de recharge seront accessibles au public et aussi utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises qui offrent ce service à convertir progressivement leurs parcs de véhicules à l'électricité. À ce jour, la Ville a installé 680 bornes de recharge.

L'objectif est d'encourager les citoyens à adopter des moyens de déplacement verts et durables. Dans la continuité de l'installation des bornes initiée en 2015 / 2016 au centre ville, puis poursuivie en 2017 dans 10 arrondissements, et en 2018 dans tous les arrondissements, la Ville prévoit acquérir 226 bornes de recharge en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0176 - 26 février 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019, dans

le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000 $, taxes incluses (fournisseur exclusif).

- CM18 0519 - 24 avril 2018 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 561 935, 38 $, taxes incluses (fournisseur unique)**.**
- CM18 0365 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue et de 20 de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en 2018, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 1 350 000 $, taxes incluses (fournisseur exclusif).
- CM17 0600 - 15 mai 2017- Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 698 125 $, taxes incluses
- CM17 0154 - 20 février 2017- Approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville et HQ pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une période de 4 ans, renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans
- CM16 1478 - 20 décembre 2016 : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 $ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- CM16 0990 - 22 août 2016 - Adopter le règlement intitulé Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service
- CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d’électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal
- CM16 0759 - 20 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 $, taxes incluses.
- CM15 1239 - 26 octobre 2015 -: Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 $, taxes incluses.
- CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d’offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

La Ville poursuit le déploiement de son réseau de bornes de recharge sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, les bornes acquises en 2019 seront installées dans des sites déterminés en concertation avec les arrondissements, la Direction des infrastructures (DI), Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).
Parmi les 226 bornes à acquérir en 2019 (objet du présent dossier décisionnel), 36 serviront à remplacer des bornes sans compteurs (première génération), installées sur le territoire de Ville-Marie entre 2014 et 2016. Les 190 autres seront déployées dans de nouveaux sites répartis sur le territoire des 19 arrondissements de la Ville.
Les 36 bornes qui seront enlevées au centre ville seront réinstallées dans d'autres sites qui

pourraient recevoir ce type de bornes , soit lors de la phase 2019 pour laquelle 16 sites sont déjà identifiés ou durant les phases ultérieures.

Conformément à l'entente signée avec HQ, ces bornes seront acquises auprès du fournisseur unique (AddÉnergie), et feront partie du CÉ.

Un contrat sera octroyé par appel d'offres par la Direction des Infrastructures pour l'installation des bornes. Préalablement à l'installation des bornes par la DI , la CSEM réalisera les travaux de nature civile (construction de bases et conduits) et finalement HQ procédera aux branchements d'alimentation électrique des bornes (le contrat de raccordement est déjà octroyé - dossier décisionnel n° 187231088).

JUSTIFICATION

L'implantation de ces nouvelles bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports. L'électrification des transports répond aussi aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 et du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020. Les bornes de l'ancienne génération installées à Ville-Marie seront remplacées par de nouvelles bornes munies d'un compteur. La Ville avait obtenu une dérogation d'HQ lui permettant d'installer des bornes sur rue dépourvues de compteurs, cette dérogation a été renouvelée en 2017 et arrivera à terme en août 2019. Il a été démontré que la tarification forfaitaire appliquée à ces bornes sans compteurs est défavorable à la Ville.

Avec l'ajout de ces nouvelles bornes sur le réseau, Montréal confirmera son leadership en terme d'électrification des transports.

L'acquisition des bornes est conforme au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, stipulant que les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des fournisseurs retenus par Hydro-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à AddÉnergie Technologies inc. est de 1 734 455, 36 $ (taxes incluses) auquel est ajoutée une enveloppe dédiée aux dépenses contingentes de l'ordre de 10 % du coût du contrat pour pallier aux risques inhérents tels que l'entreposage, le transport, etc., pour une dépense maximale de 1 907 900, 90 taxes incluses.
Cette dépense représente un coût net de 1 742 167,82 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, et sera financée par le règlement d'emprunt N° 16-075 « Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ». Elle sera comptabilisée au PTI 2019-2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Le coût unitaire d'une borne double est de 13 350 $ avant taxe en 2019 alors qu'il était de 12 350 $ durant les phases précédentes. Cette augmentation de 1 000 $ est justifiée par une modification du design, approuvée par la Ville et son partenaire HQ. Le prix de la soumission déposée reflète cette augmentation , Il est également conforme au prix soumis par AddÉnergie dans le cadre de l'appel d'offres lancé par HQ.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le coût inclut l'achat de la borne ainsi que le service de télécommunication et la garantie qui s'y rattachent. Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques répond à l'objectif d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le tout étant en conformité avec l'action 2 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les sites pour la phase 2019 ont été retenus en concertation avec les arrondissements et les différents partenaires, les travaux de conception sont soit déjà finalisés ou très avancés pour la plupart des sites. L'appel d'offres pour le contrat d'installation des bornes (330106) sera lancé prochainement. Le contrat de raccordement des bornes a été octroyé à HQ, et la CSEM est très avancée dans la réalisation des plans pour les travaux civils pour lesquels des frais sont déjà engagés. Aussi, la dérogation d'HQ pour les bornes sans compteur arrive à échéance le 31 août 2019, ces bornes doivent être remplacées avant cette date. Advenant le cas où l'autorisation de dépense pour l'acquisition des 226 bornes est retardée ou refusée, l'échéancier des travaux serait modifié, ce qui compromettrait l'installation de l'ensemble des bornes de recharge prévues en 2019. Par la même occasion, cela compromettrait aussi l'objectif d'offrir aux citoyens montréalais un réseau de bornes de recharge dense et réparti sur tout le territoire de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat pour l'acquisition des bornes: Conseil municipal du 13 mai 2019
Octroi du contrat pour l'installation des bornes: Juin 2019.
Début de l'installation des bornes: Été 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Yvan PÉLOQUIN, Service des infrastructures du réseau routier
Pascal LACASSE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Pascal LACASSE, 4 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

Tél : 514-868-3476
Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-9948
Télécop. : 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-11

23 JUILLET 2013

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 839-2013

CONCERNANT la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE les municipalités ne possèdent pas la compétence leur permettant d'offrir à des tiers un service de recharge public pour les véhicules électriques;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et le premier alinéa de l'article 10.5 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) prévoient que toute municipalité peut conclure avec le gouvernement une entente en vertu de laquelle elle se voit confier la prise en charge de responsabilités que définit l'entente et qu'une loi ou un règlement attribue au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU QUE l'article 29.1.4 de la Loi sur les cités et villes et l'article 10.8 du Code municipal du Québec prévoient qu'une entente conclue en vertu de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 10.5 du Code municipal du Québec prévaut sur toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale ou de tout règlement pris en vertu d'une telle loi;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 14.1° de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le ministre des Ressources naturelles a la fonction et le pouvoir d'assurer la mise en œuvre de mesures d'efficacité et d'innovation énergétiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE l'utilisation de véhicules électriques est une mesure d'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

839-2013

ATTENDU QUE, afin de favoriser l'utilisation des véhicules électriques, il est nécessaire d'offrir un service de recharge pour ces véhicules dans les endroits publics;

ATTENDU QUE certaines municipalités ont manifesté leur intérêt pour offrir ce service;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

QUE soit confiée aux municipalités intéressées la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec, à la suite d'une entente à intervenir entre la ministre des Ressources naturelles et ces municipalités;

QUE les municipalités, qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec, soient autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec dans le cadre d'un processus d'appel d'offres.

Le greffier du Conseil exécutif

Jean St-Gelais

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190160001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 226 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 907 900, 90 $, taxes incluses (contrat : 1 734 455,36 $; contingences : 173 445,54 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1190160001 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Maria BARDINA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.25

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 361 699,74 $ (contrat: 2 755 804,85 $ + contingences: 275 580,49 $ + incidences: 330 314,40 $), taxes incluses. Appel d'offres public 413610 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 086 119,25 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 755 804,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 413610 ;

3. d'autoriser une dépense de 275 580,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-11 14:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231017**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 361 699,74 $ (contrat: 2 755 804,85 $ + contingences: 275 580,49 $ + incidences: 330 314,40 $), taxes incluses. Appel d'offres public 413610 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1919) et les conduites d'eau (installées entre 1911-1915) de la rue D'Iberville et du boulevard Gouin ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du résea u routier local* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout

en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) et la Direction de la mobilité du SUM ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et n'a pas d'objection à l'octroi du contrat. Elle recommande au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les travaux intégrés au contrat, et pour lesquels la DRE est requérante, se rapportent aux interventions suivantes:
- la reconstruction des conduites d'eau et d'égout de la rue D'Iberville, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin;
- la réhabilitation par gainage structural de la conduite d'égout du boulevard Gouin, entre les avenues Bruchési et Vianney;
- la réhabilitation par gainage structural de la conduite d'eau du boulevard Gouin, entre les rues D'Iberville et De Poncheville;

La DRE assume 100% des coûts des travaux de reconstruction et de réhabilitation des conduites d'eau et d'égout. Le détail des informations financières est indiqué dans l'intervention du Service des finances.

Selon la planification de la Direction des infrastructures, les travaux seront réalisés au cours de l'année 2019.

La Direction des infrastructures, en charge de l'exécution du projet, devra informer la DRE de l'avancement mensuel des travaux et lui communiquer les données de suivi, requises notamment, aux fins de la reddition de compte du PTI de la DRE.

À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec les encadrements administratifs en vigueur. Une copie de ces plans devra également être transmise à la DRE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auront lieu sur une distance d'environ 600 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de ± 250 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 750 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale,
- la reconstruction de ± 220 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre 200 mm, justifiée par le mauvais état structural,
- la reconstruction de la chaussée (± 2 250 m. ca.),
- la reconstruction des trottoirs et construction de saillie (± 550 m. lin.)
- la réhabilitation de ± 340 mètres de conduite d'eau secondaire
- la réhabilitation de ± 200 mètres de conduite d'égout unitaire
- la réfection par planage-revêtement de la chaussée (± 2 700 m. ca.).

Les travaux de reconstruction de chaussée et de trottoirs de la rue D'Iberville (rue locale), entre Henri-Bourassa et Gouin sont des interventions du programme 55855 alors que les

travaux de Planage-Revêtement du boulevard Gouin (artérielle) entre De Lille et Vianney sont des interventions du programme PRCPR 55861.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 275 580,49 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau, d'interventions archéologiques ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 361 699,74 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 2 755 804,85 $, des contingences de 275 580,49 $ et des incidences de 330 314,40 $.
Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités d’affaires de la façon suivante :

- 79,55 % au PTI de la Direction des réseaux d’eau du Service de l’eau pour un total de 2 674 202,65 $ taxes incluses;
- 20,45 % au PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 687 497,09 $, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumé par la ville centrale, est prévue au PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau et de la Direction de la mobilité du SUM. Elle représente un coût net de 3 069 679,93 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

18-071 pour un montant de 2 441 903,47 $;

17-073 pour un montant de 492 319,64 $;
17-007 pour un montant de 135 456,82 $.

La DRE confirme que les travaux de réhabilitation d'aqueduc sur Gouin Est de Bruchési à Vianney sont admissibles à une subvention du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) estimée à 474 856,86 $, laissant ainsi un impact à la charge des contribuables de 2 594 823,07 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 juillet, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Michel BORDELEAU, 1er avril 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 1er avril 2019
Jean CARRIER, 1er avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-10

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 413610 — No du GDD : 1197231017

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 2 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 7 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 3 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
27 - 2 - 2019	Précisions au Cahier des Charges (Précisions sur l'expérience du soumissionnaire), au Bordereau de soumission (Modification de quantités de Maintien) et auCahier RE (Précisions sur les essais de résistance)	3 000,00
4 - 3 - 2019	Report de la date d'ouverture et Bordereau de soumission (Modification de quantités en réhab. d'égout)	38 500,00
5 - 3 - 2019	Précision au Cahier O (Matériaux d'excavations) et au Bordereau de soumission (Regard à réparer)	(1 000,00)
5 - 3 - 2019	Émission du tableau "Questions- Réponses"	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 17 — Nbre de soumissions reçues 8 — % de réponses 47

Nbre de soumissions rejetées — % de rejets 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 10 - 7 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
CHAREX INC.	2 755 804,85
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	2 820 959,73
COJALAC INC.	2 891 777,77
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUÉBEC INC.	2 926 796,93
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	3 145 000,00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 477 000,00
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	3 861 537,16
PRONEX EXCAVATION INC.	4 677 659,18
Estimation — **externe**	2 837 772,09

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-2,9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2,4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** x

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CHAREX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 2 755 804,85

Montant des contingences ($) : 275 580,49

Montant des incidences ($) : 330 314,40

Date prévue de début des travaux : 28 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 27 - 9 - 2019

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET: **RUE D'IBERVILLE** **BOULEVARD GOUIN**

DU BOULEVARD GOUIN AU BOULEVARD HENRI-BOURASSA — DE LA RUE DE LILLE À LA RUE VIANNEY

NATURE DES TRAVAUX: TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN: PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION : 413610

ARRONDISSEMENT : Ahuntsic-Cartierville

PRÉPARÉ PAR : Jérémie Dufort, ag. tech.

INGÉNIEUR : Claude Lavoie, ing.

DATE : 20 MARS 2019

ÉCHELLE : S.O.

Plan localisation GDD.dgn 2019-03-20 12:09:23 "CHEMIN=K:\90_Soumission\400000\413610\e_CONCEPTION\d_ÉGOUT-AQUEDUC\h_Plan-Croquis\"

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

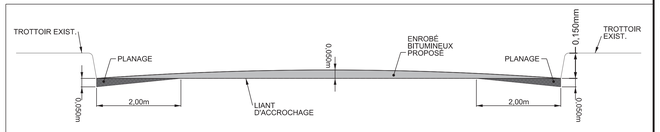

COUPE TYPE - PRCPR 2019
ÉCHELLE: AUCUNE

TECHNIQUE DE CONSTRUCTION

- PLANAGE À ANGLE DU REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LES DEUX RIVES DE LA CHAUSSÉE SUR UNE LARGEUR DE 2 MÈTRES ET UNE ÉPAISSEUR DE 50 À 0mm (VOIR COUPE TYPE PRCPR);
- BALAYAGE DE LA SURFACE PLEINE LARGEUR, DE FAÇON À ENLEVER LES RÉSIDUS ET LES EXCÈS DE POUSSIÈRES DE PLANAGE;
- PRÉPARATION DES SURFACES DE CONTACT-ÉMULSION DE BITUME AU TAUX DE 0,3 l/m²;
- LÀ OÙ REQUIS, CORRECTION DES DÉFAUTS, FISSURES, AFFAISSEMENTS, AFIN D'UNIFORMISER LA SURFACE PLANÉE AU MOYEN D'UNE COUCHE DE CORRECTION D'ÉPAISSEUR VARIABLE POSÉE MÉCANIQUEMENT (ENROBÉ DE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 58S-28) ET COMPRENANT LA PRÉPARATION DES SURFACES, ET CE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE D'UNE COUCHE DE PAVAGE D'UNE ÉPAISSEUR LA PLUS HOMOGÈNE POSSIBLE;
- FOURNITURE ET POSE D'UN REVÊTEMENT BITUMINEUX COUCHE DE SURFACE ESG-10, 1A, 1 PG 64E-28 D'UNE ÉPAISSEUR DE 50mm;
- LA LISTE DE POINTS SERA FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR ET VALIDÉE PAR LE CONCEPTEUR

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE:

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

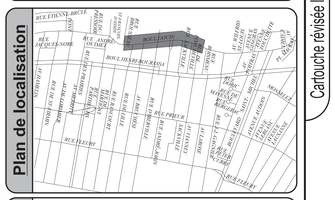

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

Références

Plan d'arpentage:	-
Plan EGA:	-
Plan BC:	-
Plan géométrie:	-

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc	P	Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	M	Manchon
		B	Bollard
		OBS	Puits d'observation
★	Symbole de forage	F.C.	Fin de courbe
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à construire		Chambre de transformateur
★	Base existante		
★	Base à briser ou à enlever		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir
PR	Puisard à remplacer	PE	Puisard à enlever

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
AR	À niv. avec anneau de rehaussement		

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
0	2019-02-01	ÉMIS POUR SOUMISSION	A.N.
B	2018-12-14	ÉMIS POUR 100%	A.N.
A	2018-11-02	ÉMIS POUR COMMENTAIRES À 50%	A.N.

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

Étaboré par:
A. Gascon — Logo — 2018-07-01
J. Dumouchel, dess. — Logo — 2018-10-19
Alexandre Nadeau, ing. jr — Logo — 2018-10-19

Vérifié

Préparé par:
Éric Bélanger, ing. — Logo

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec — Eric Bélanger — 119247 — Membre — 2019-02-01

Projet:

RUE D'IBERVILLE **BOULEVARD GOUIN**

Arrondissement(s): AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Nature des travaux:

PRCPR 2019

Titre du plan:

BOULEVARD GOUIN
CH. 1+00@ 5+30

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1:200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
413610	PL-VO-C-7207	1/1	0	N/A

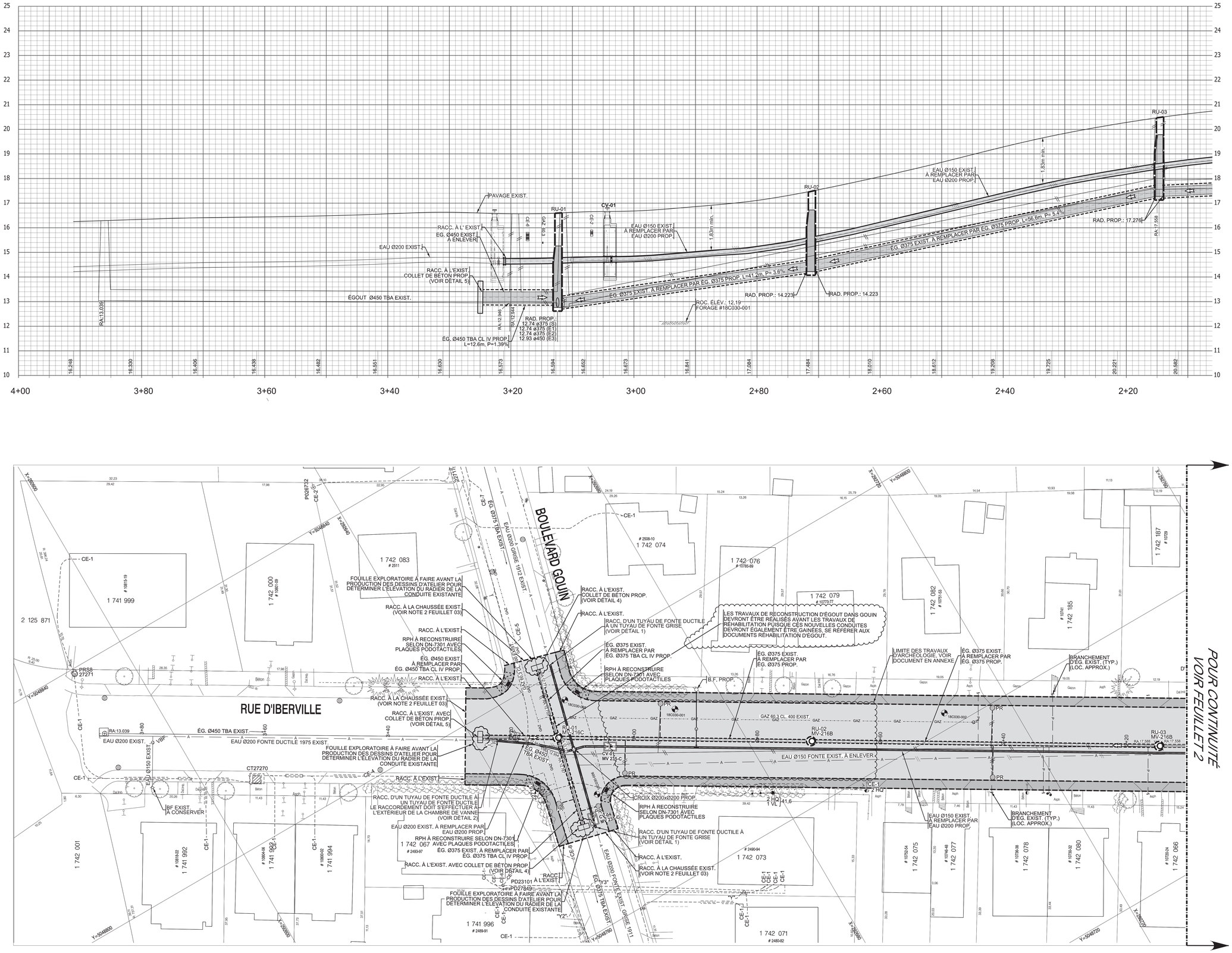

BOULEVARD GOUIN
RUE D'IBERVILLE
POUR CONTINUITÉ VOIR FEUILLET 2
1 742 083 # 2511
1 742 074 # 2508-10
1 742 076 # 10785-89
1 742 079 # 10773-77
1 742 082 # 10751-58
1 742 185 # 10741
1 742 187 # 10729
1 741 999 # 10851-59
1 742 000 # 10850-09
2 125 871
1 741 001 # 10918-20
1 741 992 # 10904-06
1 741 993 # 10905-02
1 741 994 # 10900-02
1 742 067 # 2493-97
1 742 073 # 2490-94
1 742 075 # 10782-84
1 742 077 # 10746-48
1 742 078 # 10726-28
1 742 080 # 10730-32
1 742 066 # 10728-24
1 741 996 # 2489-91
1 742 071 # 2480-82
P026732
P023101
P027845
CT27270
PRS8 27271
RA:13.039
RA-12.946
RA-12.994
RA-17.568
RA-17.558
RU-01 MV-216C
RU-02 MV-216B
RU-03 MV-216B
CV-01 MV 235-C
RPH MV-216A
RPH MV-216D
RPH MV-216E
RPH MV-216F
18C030-001
18C030-002
18C030-003
ÉG. Ø450 TBA EXIST.
EAU Ø200 EXIST.
EAU Ø200 FONTE DUCTILE 1975 EXIST.
EAU Ø150 EXIST. À ENLEVER
ÉG. Ø375 TBA EXIST.
EG. Ø375 TBA CL IV PROP.
EAU Ø200 FONTE EXIST. GRISE 1911
GAZ 60.3 CL. 400 EXIST.
FOUILLE EXPLORATOIRE À FAIRE AVANT LA PRODUCTION DES DESSINS D'ATELIER POUR DÉTERMINER L'ÉLÉVATION DU RADIER DE LA CONDUITE EXISTANTE
RACC. À LA CHAUSSÉE EXIST. (VOIR NOTE 2 FEUILLET 03)
RACC. À L'EXIST. AVEC COLLET DE BÉTON PROP. (VOIR DETAIL 5)
RACC. À L'EXIST. COLLET DE BÉTON PROP. (VOIR DETAIL 4)
RACC. À L'EXIST. RACC. D'UN TUYAU DE FONTE DUCTILE À UN TUYAU DE FONTE GRISE (VOIR DETAIL 1)
ÉG. Ø375 EXIST. À REMPLACER PAR ÉG. Ø375 TBA CL IV PROP.
RPH À RECONSTRUIRE SELON DN-7301 AVEC PLAQUES PODOTACTILES
ÉG. Ø450 EXIST. À REMPLACER PAR ÉG. Ø450 TBA CL IV PROP.
RACC. À L'EXIST.
RACC. À L'EXIST. RACC. D'UN TUYAU DE FONTE DUCTILE À UN TUYAU DE FONTE DUCTILE LE RACCORDEMENT DOIT S'EFFECTUER À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE DE VANNE (VOIR DETAIL 2)
EAU Ø200 EXIST. À REMPLACER PAR EAU Ø200 PROP.
RPH À RECONSTRUIRE SELON DN-7301 AVEC PLAQUES PODOTACTILES
ÉG. Ø375 EXIST. À REMPLACER PAR ÉG. Ø375 TBA CL IV PROP.
RACC. À L'EXIST. AVEC COLLET DE BÉTON PROP. (VOIR DETAIL 4)
RACC. À L'EXIST.
FOUILLE EXPLORATOIRE À FAIRE AVANT LA PRODUCTION DES DESSINS D'ATELIER POUR DÉTERMINER L'ÉLÉVATION DU RADIER DE LA CONDUITE EXISTANTE
LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'ÉGOUT DANS GOUIN DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS AVANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION PUISQUE CES NOUVELLES CONDUITES DEVRONT ÉGALEMENT ÊTRE GAINÉES, SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS RÉHABILITATION D'ÉGOUT.
LIMITE DES TRAVAUX D'ARCHÉOLOGIE. VOIR DOCUMENT EN ANNEXE
ÉG. Ø375 EXIST. À REMPLACER PAR ÉG. Ø375 PROP.
BRANCHEMENT D'ÉG. EXIST. (TYP.) (LOC. APPROX.)
B.F. PROP.
B.F. EXIST. À CONSERVER
CROIX Ø200x Ø200 PROP.
EAU Ø150 EXIST. À REMPLACER PAR EAU Ø200 PROP.
BRANCHEMENT D'ÉG. EXIST. (TYP.) (LOC. APPROX.)
RACC. À L'EXIST.
RACC. À LA CHAUSSÉE EXIST. (VOIR NOTE 2 FEUILLET 03)
CE-1
CE-2
CE-4
CE-6
CE-7
CE-8
CV-1
CV-2
CV-3
CV-4
CV-5
CV-6
CV-7
CV-8
CV-9
CV-10
CV-11
CV-12
CV-13
CV-14
CV-15
CV-16
CV-17
CV-18
CV-19
CV-20
CV-21
CV-22
CV-23
CV-24
CV-25
CV-26
CV-27
CV-28
CV-29
CV-30
CV-31
CV-32
CV-33
CV-34
CV-35
CV-36
CV-37
CV-38
CV-39
CV-40

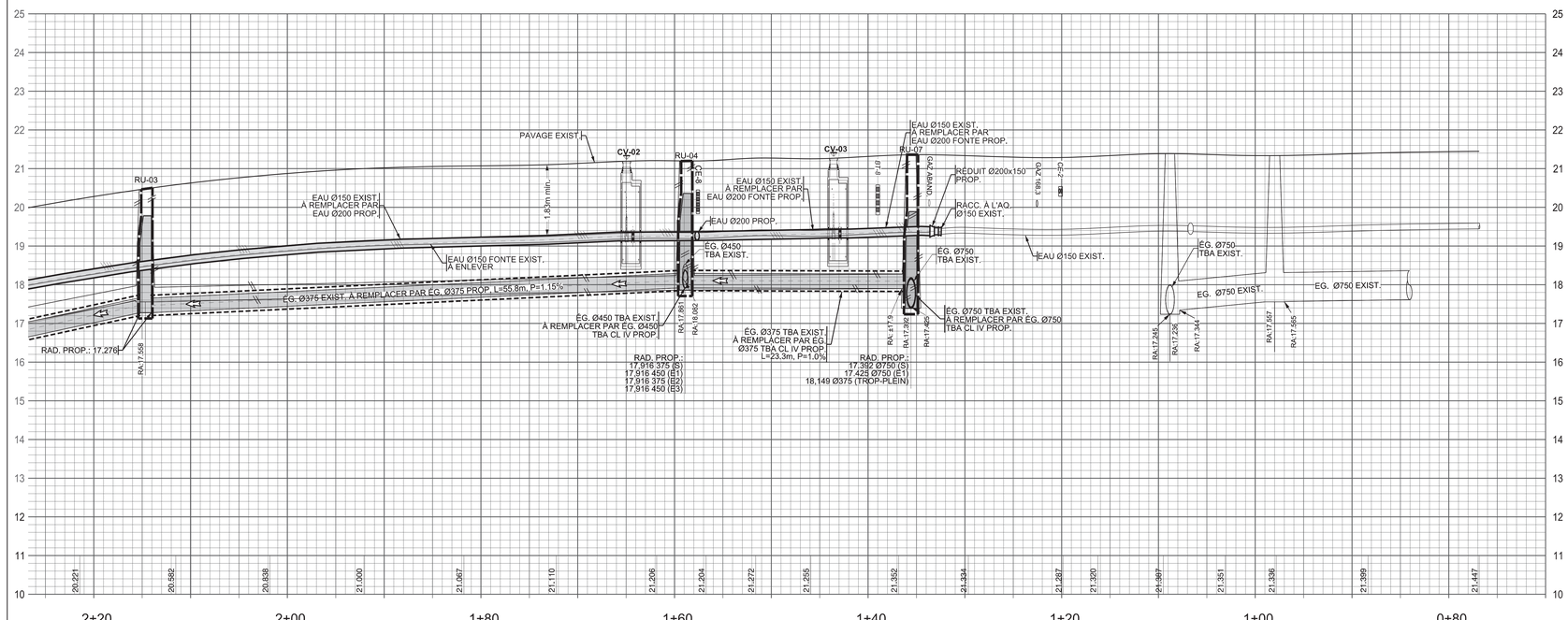

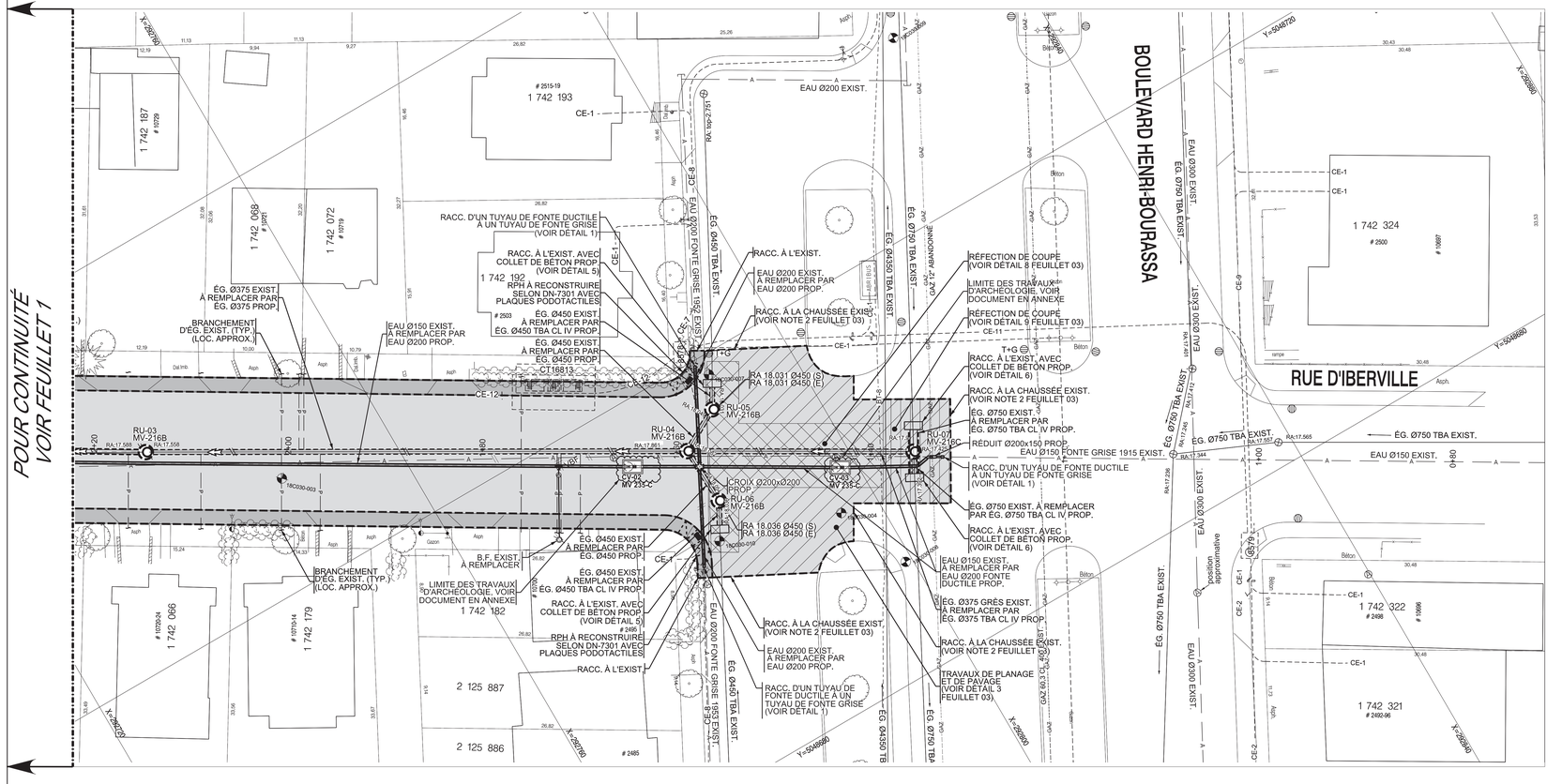

E3 (xx°) E2 (xx°) E1 (xx°) S (0°)

NOMENCLATURE ENTRÉES ET SORTIE DE REGARD

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

- TOUTES LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) INCLUSES DANS LA LIMITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES EN TOTALITÉ.
- LA LOCALISATION EXACTE DES PUISARDS SERA DÉTERMINÉE LORS DE L'ÉMISSION DE LA LISTE DE POINTS PAR LA GÉOMATIQUE.
- LA LARGEUR DES ENTRÉES CHARRETIÈRES SERA DÉTERMINÉE AU CHANTIER AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX
- L'INSPECTION TÉLÉVISUELLE DE LA CONDUITE EXISTANTE POUR LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS D'ÉGOUT PRIVÉS C'EST TERMINÉ AU CHAINAGE 42+45. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE REPÉRER ET REMPLACER TOUT LES BRANCHEMENTS D'ÉGOUT PRIVÉS SITUÉS DANS LA RUE D'IBERVILLE. LES LOCALISATIONS DES ENTRÉES D'EAU ET DES BRANCHEMENTS D'ÉGOUT PRÉSENTÉES SONT APPROXIMATIVES. LES ENTRÉES D'EAU NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT SITUÉES PRÈS DES RACCORDEMENTS D'ÉGOUT.

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : NE2556 / NE2656
PLAN(S) ET PROFIL(S) : PP4991 / PP5003 / PP5006 / PP16874
PLAN(S) EGOUT(S) :
PLAN(S) AQUEDUC(S) : AE746 / IE753

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

INFO-EXCAVATION: 2018384488, Date: 2018-09-19
BELL : 2018384489
C.S.E.M. : 2018384486
GAZ MÉTRO : XXX
HYDRO-QUÉBEC : XXX
S.T.M. : XXX
VIDÉOTRON : XXX
AUTRE(S) : UP87-49-3 / UP87-50-1

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LAQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 63KM018
BOULEVARD GOUIN / RUE DE LILLE
ALTITUDE: 16,110m CGVD28
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

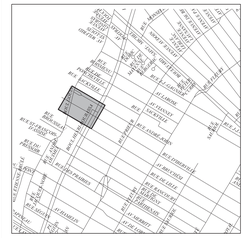

Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. L'AQUEDUC SECONDAIRE PROPOSÉ EST EN FONTE DUCTILE CLASSE 350 OU PVC DR-18 CL. 235
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
7. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 600 mm MIN.
8. EN PLUS DES COLLETS DE RETENUE, DES BUTÉES EN BÉTON DE 1,0m cu DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DERRIÈRE CHAQUE ACCESSOIRE (COUDE, TÉ, BOUCHON, ETC.) DE LA CONDUITE D'EAU PROPOSÉE.

Légende - symbologie graphique

N° : XXX — Forage

Éléments proposés :

NE ..... nouveau puisard
PR ..... puisard à remplacer
A+N ..... ajustable à niveler
C+C ..... cadre et couvercle à changer
T+G ..... tête et grille à changer
TBV+C ..... tête de boîte de vanne à changer
TBV-N ..... tête de boîte de vanne à niveler
NIV. ..... à niveler
DFE ..... structure à désaffecter (égout)
DFA ..... structure à désaffecter (aqueduc)
..... conduite à abandonner
..... structure à enlever

Poteau Incendie
Boîte de service
Boîte de vanne
Chambre de vanne secondaire (numérotation; CV-XX / MV-XXX-X; N° de croquis voir devis)
Puisard de rue
Puisard dalot
Puisard de trottoir
Regard d'égout circulaire (RP: regard pluvial; RS: regard sanitaire; RU: regard unitaire; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
Regard d'égout rectangulaire (RP: regard pluvial; RS: regard sanitaire; RU: regard unitaire; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
Sens d'écoulement

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
0	2019-02-01	ÉMIS POUR SOUMISSION	A.N.	E.B.
B	2018-12-14	ÉMIS POUR 100%	A.N.	E.B.
A	2018-11-02	ÉMIS POUR 50%	A.N.	E.B.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : Lahcen Zaghloul, ing. 2017-11-22
Étude : Mhand Belhadi, ing. 2013-04-09

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : - -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : - -

Montréal
Service des infrastructures, du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : Z. Cortes-Vivas, ag. tech. 2018-08-21
Dessiné par : J. Dumouchel, dess. 2018-10-19
Préparé par : Alexandre Nadeau, ing. jr 2018-10-19
Responsable du projet (ville de Montréal) : Claude Lavoie, ing.
Responsable du projet (consultant) : Eric Bélanger, ing.
Expiré/Abrogé

Ingénieur(e) : Éric Bélanger, ing.

Sceau de l'ingénieur(e) : Québec Eric Bélanger 178547 Ingénieur
2019-02-01
Original signé le :

PROJET :

RUE D'IBERVILLE **BOULEVARD GOUIN**

ARRONDISSEMENT(S) : AHUNTSIC-CARTIERVILLE

NATURE DES TRAVAUX :

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN :

RUE D'IBERVILLE
PLAN ET PROFIL
Ch. 2+10 @ 1+20

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle Hor. : 1:200
Échelle Vert. : 1:50
sauf indication contraire
5 2,5 0 5 10 (mètre)

Plan no	Feuillet :	Émission :	Soumission :
4136-EGA-01/ 01	02	0	413610

Cartouche révisé le : 2015-11-13

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	413610	DATE:
#GDD:	1197231017	DRM:	41361	2019/03/27
RESPONSABLE:	Claude Lavoie			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin			

PROJET INVESTI: 56124 Desc et client-payeur: **Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE Nord**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1756124052	168901	579 598,52 $	577 032,68 $	57 703,27 $	0,00 $	
1756124053	168902	69 547,18 $	0,00 $	0,00 $	76 163,24 $	
1756124054	168903	897 502,33 $	893 529,15 $	89 352,92 $	0,00 $	
1756124055	168904	93 905,32 $	0,00 $	0,00 $	102 838,57 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**1 640 553,35 $**	**1 470 561,83 $**	**147 056,19 $**	**179 001,81 $**	

PROJET INVESTI: 55855 Desc et client-payeur: **Programme de réfection des rues locales - SUM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1955855255	178720	330 572,81 $	329 109,39 $	32 910,94 $	0,00 $	
1955855256	178721	113 065,34 $	112 564,81 $	11 256,48 $	0,00 $	
1955855257	178722	17 349,53 $	0,00 $	0,00 $	19 000,00 $	
1955855257	178722	31 331,96 $	0,00 $	0,00 $	34 312,59 $	
SOUS-TOTAL		**492 319,64 $**	**441 674,20 $**	**44 167,42 $**	**53 312,59 $**	

PROJET INVESTI: 55861 Desc et client-payeur: **PRCPR - SUM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1955861001	177542	122 672,96 $	122 129,89 $	12 212,99 $	0,00 $	
1955861002	177543	6 391,93 $	0,00 $	0,00 $	7 000,00 $	
1955861002	177543	6 391,93 $	0,00 $	0,00 $	7 000,00 $	
SOUS-TOTAL		**135 456,82 $**	**122 129,89 $**	**12 212,99 $**	**14 000,00 $**	

PROJET INVESTI: 56124 Desc et client-payeur: **Programme de réhabilitation des réseaux - DRE Nord**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1856124012	176703	573 788,81 $	571 248,69 $	57 124,87 $	0,00 $	
1856124018	177480	59 353,66 $	0,00 $	0,00 $	65 000,00 $	
1856124013	176704	27 127,72 $	27 007,63 $	2 700,76 $	0,00 $	
1856124019	177482	4 565,66 $	0,00 $	0,00 $	5 000,00 $	
1856124014	176705	123 730,36 $	123 182,61 $	12 318,26 $	0,00 $	
1856124020	177483	12 783,86 $	0,00 $	0,00 $	14 000,00 $	
SOUS-TOTAL		**801 350,07 $**	**721 438,93 $**	**72 143,89 $**	**84 000,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

TOTAL	**3 069 679,88 $**	**2 755 804,85 $**	**275 580,49 $**	**330 314,40 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**3 361 699,74 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 413610	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**27/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 755 804,85 $
TRAVAUX CONTINGENTS			275 580,49 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		69 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		58 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		28 000,00 $	
Gestion des impacts		25 000,00 $	
Surveillance environnementale		90 000,00 $	
Chloration		20 000,00 $	
Interventions archéologiques		40 314,40 $	
	TOTAL À REPORTER	330 314,40	330 314,40 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			3 361 699,74 $
Imputation (crédits)			3 069 679,88 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		146 192,64	291 654,32
Ristournes TPS et TVQ à 50%		292 019,80	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756124052**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**168901**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur D'Iberville**			
ENTREPRENEUR ▸	**Charex inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			577 032,68 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1756124052 de 503 324,33 $			
+ un montant de 5 986,88 $ du sous-projet 1955845001 pour la reconstruction des trottoirs			
+ un montant de 67 721,47 $ du sous-projet 1955845002 pour la reconstruction de la chaussée			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		57 703,27 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Chloration		
Interventions archéologiques		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $

Dépenses totales à autoriser		634 735,95 $
Imputation (crédits)		579 598,52 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	27 603,22	55 068,42
Ristournes TPS et TVQ à 50%	55 137,43	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756124053**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**168902**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur D'Iberville**			
ENTREPRENEUR ▸	**Service techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%			0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			14 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			12 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			5 000,00 $	
Gestion des impacts			5 000,00 $	
Surveillance environnementale			18 000,00 $	
Chloration			10 000,00 $	
Interventions archéologiques			12 163,24 $	
		TOTAL À REPORTER	76 163,24	76 163,24 $
Dépenses totales à autoriser				76 163,24 $
Imputation (crédits)				69 547,18 $
Montant de dépôt				
TAXES:			TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)			3 312,17	6 607,77
Ristournes TPS et TVQ à 50%			6 616,06	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756124054**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**168903**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'égout combiné sur D'Iberville**			
ENTREPRENEUR ▸	**Chargex inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET — 893 529,15 $

Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1756124054 de 779 392,53 $
+ un montant de 9 270,62 $ du sous-projet 1955845001 pour la reconstruction des trottoirs
+ un montant de 104 866,00 $ du sous-projet 1955845002 pour la reconstruction de la chaussée

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10,00% — 89 352,92 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Chloration		
Interventions archéologiques		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $

Dépenses totales à autoriser	982 882,07 $
Imputation (crédits)	897 502,33 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	42 743,30	85 272,87
Ristournes TPS et TVQ à 50%	85 379,74	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756124055**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**168904**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'égout combiné sur D'Iberville**			
ENTREPRENEUR ▸	**Service techniques et professionnels - Conduite d'égout combiné**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	22 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif	18 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	8 000,00 $	
Gestion des impacts	7 000,00 $	
Surveillance environnementale	29 000,00 $	
Chloration		
Interventions archéologiques	18 838,57 $	
TOTAL À REPORTER	102 838,57	102 838,57 $

Dépenses totales à autoriser	102 838,57 $
Imputation (crédits)	93 905,32 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	4 472,21	8 922,07
Ristournes TPS et TVQ à 50%	8 933,25	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855255**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178720**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée sur D'Iberville**			
ENTREPRENEUR ▸	**Charex inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			329 109,39 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1955845002 de 501 696,86 $			
- un montant de 67 721,47 $ du sous-projet 1756124052 pour la conduite d'eau sur D'Iberville			
- un montant de 104 866,00 $ du sous-projet 1756124054 pour la conduite d'égout sur D'Iberville			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		32 910,94 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Chloration		
Interventions archéologiques		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $

Dépenses totales à autoriser		362 020,33 $
Imputation (crédits)		330 572,81 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	15 743,44	31 408,16
Ristournes TPS et TVQ à 50%	31 447,52	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855256**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178721**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs sur D'Iberville**			
ENTREPRENEUR ▸	**Charex inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET — 112 564,81 $

Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1955845001 de 127 822,31 $
- un montant de 5 986,88 $ du sous-projet 1756124052 pour la conduite d'eau sur D'Iberville
- un montant de 9 270,62 $ du sous-projet 1756124054 pour la conduite d'égout sur D'Iberville

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10,00% — 11 256,48 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Chloration		
Interventions archéologiques		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $

Dépenses totales à autoriser	123 821,29 $
Imputation (crédits)	113 065,34 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 384,70	10 742,49
Ristournes TPS et TVQ à 50%	10 755,95	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855257**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178722**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée et de trottoirs sur D'Iberville**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques - Reconstruction de chaussée et de trottoirs**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		11 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation		5 000,00 $	
Gestion des impacts		3 000,00 $	
Surveillance environnementale			
Chloration			
Interventions archéologiques			
	TOTAL À REPORTER	19 000,00	19 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			19 000,00 $
Imputation (crédits)			17 349,53 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		826,27	1 648,40
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 650,47	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855257**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178722**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée et de trottoirs sur D'Iberville**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels - Reconstruction de chaussée et de trottoirs**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		10 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale		15 000,00 $	
Chloration			
Interventions archéologiques		9 312,59 $	
	TOTAL À REPORTER	34 312,59	34 312,59 $
Dépenses totales à autoriser			34 312,59 $
Imputation (crédits)			31 331,96 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 492,18	2 976,89
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 980,63	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955861001**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177542**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PRCPR sur Gouin**			
ENTREPRENEUR ▸	**Charex inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			122 129,89 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1955861001 de 122 129,89 $			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		12 212,99 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Chloration		
Interventions archéologiques		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $

Dépenses totales à autoriser	134 342,88 $
Imputation (crédits)	122 672,96 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 842,26	11 655,32
Ristournes TPS et TVQ à 50%	11 669,92	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955861002**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177543**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PRCPR sur Gouin**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques - PRCPR**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		3 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation		2 000,00 $	
Gestion des impacts		2 000,00 $	
Surveillance environnementale			
Chloration			
Interventions archéologiques			
	TOTAL À REPORTER	7 000,00	7 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			7 000,00 $
Imputation (crédits)			6 391,93 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		304,41	607,31
Ristournes TPS et TVQ à 50%		608,07	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955861002**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177543**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PRCPR sur Gouin**			
ENTREPRENEUR	**Services professionnels - PRCPR**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		3 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale		4 000,00 $	
Chloration			
Interventions archéologiques			
	TOTAL À REPORTER	7 000,00	7 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			7 000,00 $
Imputation (crédits)			6 391,93 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		304,41	607,31
Ristournes TPS et TVQ à 50%		608,07	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856124012**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176703**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation de conduite d'eau secondaire sur Gouin**			
ENTREPRENEUR ▸	**Charex inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			571 248,69 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1856124012 de 571 248,69 $			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		57 124,87 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Chloration		
Interventions archéologiques		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $

Dépenses totales à autoriser	628 373,56 $
Imputation (crédits)	573 788,81 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	27 326,53	54 516,43
Ristournes TPS et TVQ à 50%	54 584,75	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856124018**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177480**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation de conduite d'eau secondaire sur Gouin**			
ENTREPRENEUR	**Service techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		15 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		11 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		5 000,00 $	
Gestion des impacts		5 000,00 $	
Surveillance environnementale		19 000,00 $	
Chloration		10 000,00 $	
Interventions archéologiques			
	TOTAL À REPORTER	65 000,00	65 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			65 000,00 $
Imputation (crédits)			59 353,66 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		2 826,70	5 639,27
Ristournes TPS et TVQ à 50%		5 646,34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856124013**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176704**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné (Sackville - Poncheville)**			
ENTREPRENEUR ▸	**Charex inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			27 007,63 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1856124013 de 27 007,63 $			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		2 700,76 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Chloration		
Interventions archéologiques		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $

Dépenses totales à autoriser	29 708,39 $
Imputation (crédits)	27 127,72 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 291,95	2 577,44
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 580,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856124019**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177482**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné (Sackville - Poncheville)**			
ENTREPRENEUR ▸	**Service techniques et professionnels - Conduite d'égout combiné**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		1 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		1 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		1 000,00 $	
Gestion des impacts		1 000,00 $	
Surveillance environnementale		1 000,00 $	
Chloration			
Interventions archéologiques			
	TOTAL À REPORTER	5 000,00	5 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			5 000,00 $
Imputation (crédits)			4 565,66 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	217,44	433,79
Ristournes TPS et TVQ à 50%	434,34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856124014**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176705**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné (D'Iberville - Sackville)**			
ENTREPRENEUR	**Charex inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			123 182,61 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1856124014 de 123 182,61 $			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		12 318,26 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Chloration		
Interventions archéologiques		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $

Dépenses totales à autoriser	135 500,87 $
Imputation (crédits)	123 730,36 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 892,62	11 755,78
Ristournes TPS et TVQ à 50%	11 770,51	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856124020**	**SOUMISSION:**	**413610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177483**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**27/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné (D'Iberville - Sackville)**			
ENTREPRENEUR ›	**Service techniques et professionnels - Conduite d'égout combiné**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%			0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			3 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			3 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			2 000,00 $	
Gestion des impacts			2 000,00 $	
Surveillance environnementale			4 000,00 $	
Chloration				
Interventions archéologiques				
		TOTAL À REPORTER	14 000,00	14 000,00 $
Dépenses totales à autoriser				14 000,00 $
Imputation (crédits)				12 783,86 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		608,83	1 214,61
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 216,14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Claude Lavoie

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 413610
Numéro de référence : 1236500
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1550542)** 2019-02-25 13 h 27 **Transmission :** 2019-02-25 15 h 21	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 02 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7 NEQ : 1167167742	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	**Commande : (1548436)** 2019-02-21 8 h 19 **Transmission :** 2019-02-21 8 h 19	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 03 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1 NEQ : 1143922814	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (1542618)** 2019-02-11 13 h 45 **Transmission :** 2019-02-11 17 h 51	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-

				04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1543102)** 2019-02-12 9 h 16 **Transmission :** 2019-02-12 9 h 52	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 04 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1543227)** 2019-02-12 10 h 18 **Transmission :** 2019-02-12 11 h 15	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 07 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com NEQ : 1165343220	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1543123)** 2019-02-12 9 h 25 **Transmission :** 2019-02-12 9 h 51	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel

				3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 03 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1169491884	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1543699)** 2019-02-12 16 h 49 **Transmission :** 2019-02-12 16 h 49	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 03 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel

				3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1169491884	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1549817)** 2019-02-22 15 h 41 **Transmission :** 2019-02-22 15 h 58	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 07 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1543204)** 2019-02-12 10 h 05 **Transmission :** 2019-02-12 10 h 05	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel

				3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 01 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1543100)** 2019-02-12 9 h 15 **Transmission :** 2019-02-12 9 h 15	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 06 - Messagerie

				3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1 NEQ : 1142284380	Madame Brigitte Cloutier Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 729-2760	**Commande : (1545399)** 2019-02-15 9 h 58 **Transmission :** 2019-02-15 15 h 05	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 07 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐				

	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1543888)** 2019-02-13 9 h 52 **Transmission :** 2019-02-13 11 h 33	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 02 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1543917)** 2019-02-13 10 h 12 **Transmission :** 2019-02-13 10 h 12	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel

				3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 08 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1543418)** 2019-02-12 12 h 58 **Transmission :** 2019-02-12 12 h 58	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 01 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement

				3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pavages Multipro Inc. 3030 Anderson Terrebonne, QC, j6y1w1 NEQ : 1170190491	Monsieur Dany Gagné Téléphone : 450 430-8893 Télécopieur : 450 430-5977	**Commande : (1551030)** 2019-02-26 9 h 29 **Transmission :** 2019-02-26 9 h 29	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 08 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pronex Excavation Inc 320-346 av Hamford Lachute, QC, J8H 3P6 NEQ : 1143252212	Madame Julie Brodeur Téléphone : 450 562-9651 Télécopieur : 450 562-9480	**Commande : (1542750)** 2019-02-11 15 h 08 **Transmission :** 2019-02-11 15 h 08	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement

3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04
2019-03-04 14 h 35 - Courriel

3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis)
2019-03-04 14 h 26 - Courriel

3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau)
2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement

3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout
2019-03-06 16 h 08 - Messagerie

3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05
2019-03-05 11 h 07 - Courriel

3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis)
2019-03-05 11 h 08 - Courriel

3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau)
2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement

3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05
2019-03-05 13 h 08 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Sanexen Services Environnementaux inc..
9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200
Brossard, QC, j4z3v4
http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883

Madame Andrée Houle
Téléphone : 450 466-2123
Télécopieur : 450 466-2240

Commande : (1544973)
2019-02-14 14 h 14
Transmission :
2019-02-14 15 h 31

3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27
2019-02-27 13 h 06 - Courriel

3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis)
2019-02-27 12 h 20 - Courriel

3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau)
2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement

3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04
2019-03-04 14 h 35 - Courriel

3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis)
2019-03-04 14 h 26 - Courriel

3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau)
2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement

3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout
2019-03-06 16 h 04 - Messagerie

3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05
2019-03-05 11 h 07 - Courriel

3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-

				05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec Inc 25 rue des Iris Blainville, QC, j7c6b1 NEQ : 1161495636	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur : 450 430-2010	**Commande : (1542405)** 2019-02-11 11 h **Transmission :** 2019-02-11 15 h 51	3074929 - 413610_AD_01_2019-02-27 2019-02-27 13 h 06 - Courriel 3074977 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 12 h 20 - Courriel 3074978 - 413610_FR_Soumission_R01_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 12 h 20 - Téléchargement 3078416 - 413610_AD_02_avec report ouverture_2019-03-04 2019-03-04 14 h 35 - Courriel 3078417 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-04 14 h 26 - Courriel 3078418 - 413610_FR_Soumission_R02_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-04 14 h 26 - Téléchargement 3078420 - 413610_Inspections CCTV des conduites d'égout 2019-03-06 16 h 06 - Messagerie 3079299 - 413610_AD_03_2019-03-05 2019-03-05 11 h 07 - Courriel 3079301 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (devis) 2019-03-05 11 h 08 - Courriel 3079302 - 413610_FR_Soumission_R03_2019-03-05_AD (bordereau) 2019-03-05 11 h 08 - Téléchargement 3079422 - 413610_AD_04_sommaire question réponses_2019-03-05 2019-03-05 13 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Montréal

SOUMISSION 413610 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue d'Iberville et le boulevard Gouin E.
Rue d'Iberville, boulevard Gouin E. et boulevard Henri-Bourassa E. Rues transversales au boulevard Gouin E.	Les travaux sont répartis en neuf (9) phases distinctes au cahier M. **Durée des travaux** : 120 jours **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h. **PHASE 0 (Préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet; - Entrave partielle sur le boulevard Gouin E. et sur la rue d'Iberville avec maintien d'une voie de circulation. **PHASE 1A :** Travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau à l'intersection Gouin/D'Iberville, côté ouest; - Fermeture complète de l'intersection Gouin/Iberville du côté ouest avec maintien en tout temps d'une voie de circulation du côté est de l'intersection; - Fermeture complète du boulevard Gouin E. entre les rues de Lille et André-Jobin ainsi que la rue d'Iberville entre les boulevards Henri-Bourassa E. et Gouin E. avec maintien de la circulation locale. **PHASE 1B :** Travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau à l'intersection Gouin/D'Iberville, côté est; - Fermeture complète avec circulation locale de l'intersection Gouin/Iberville du côté est avec maintien en tout temps d'une voie de circulation du côté ouest de l'intersection; - Fermeture complète du boulevard Gouin E. entre les rues de Lille et André Jobin ainsi que la rue d'Iberville entre les boulevards Gouin E. et Henri-Bourassa E. avec maintien de la circulation locale. **PHASE 2A :** Réhabilitation d'égout sur le boulevard Gouin E. entre la rue Bruchési et la rue de Poncheville; - Fermeture complète du boul. Gouin E. entre l'avenue Bruchési et la rue de Vianney avec maintien de la circulation locale; - Fermeture des rues transversales aux travaux sur le boulevard Gouin E. avec maintien de la circulation locale seulement. **PHASE 2B :** Réhabilitation d'aqueduc sur le boulevard Gouin E. entre la rue De Lille et l'avenue Vianney; - Fermeture complète du boulevard Gouin E. entre la rue de Lille et l'avenue Vianney avec maintien de la circulation locale; - Fermeture des rues transversales aux travaux sur le boulevard Gouin E. avec maintien de la circulation locale seulement. - Maintien de la piste cyclable en tout temps : o Présence d'un signaleur lors des travaux d'excavation pour la chambre de vanne devant le 2444 boul. Gouin E. et lors des travaux d'excavation du puits au niveau de l'avenue de Bruchési; o Ajout d'un panneau « Trajet obligatoire pour piétons et certaines catégories de véhicules » (P-120-11) qui indique aux cyclistes et aux piétons l'obligation de circuler ensemble sur la voie cyclopédestre à la hauteur du puits d'accès à l'intersection Bruchési/Gouin E. avec panonceau «Priorité aux piétons ». **PHASE 2C :** Travaux de PCPR sur le boulevard Gouin E. entre la rue De Lille et l'avenue Vianney; - Fermeture complète du boulevard Gouin E. entre la rue de Lille et l'avenue Vianney avec maintien de la circulation locale lors des travaux de planage et sans circulation locale lors des travaux de pavage; - Fermeture des rues transversales aux travaux sur le boulevard Gouin E. avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermeture de la piste cyclable entre la rue De Lille et l'avenu Bruchési avec : o Ajout d'un panneau « Trajet obligatoire pour piétons et certaines catégories de véhicules » (P-120-11) qui indique aux cyclistes et aux piétons l'obligation de circuler ensemble sur la voie cyclopédestre (le trottoir) entre la rue De Lille et l'avenue Bruchési; o Présence d'un signaleur lors des travaux entre la rue De Lille et l'avenue Bruchési pour la gestion des piétons et cyclistes.

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue d'Iberville et le boulevard Gouin E.
	PHASE 3A : Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue D'Iberville entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E.; - Fermeture complète de la rue d'Iberville entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E. avec maintien de la circulation locale; - Fermeture du tronçon nord, du boulevard Henri-Bourassa E. avec maintien de la circulation locale. **PHASE 3B :** Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie à l'intersection D'Iberville/ Henri-Bourassa E.; - Maintien de deux voies par direction sur le boulevard Henri-Bourassa E.; - Fermeture complète de la rue d'Iberville entre les boulevards Henri-Bourassa E. (local) et Gouin E.; - Abaissement de la limite de vitesse à 40km/h durant toute la durée de cette phase. **PHASE 4 :** Travaux de pavage sur la rue d'Iberville entre les boulevards Henri-Bourassa E. et Gouin E. - Fermeture complète de la rue d'Iberville entre le boulevard Henri-Bourassa E. et le boulevard Gouin E.; - Fermeture du tronçon nord du boulevard Henri-Bourassa E. entre le 2515 boulevard Henri-Bourassa E. et l'avenue Bruchési; - Fermeture complète du boulevard Gouin E. entre la rue De Lille et la rue André-Jobin avec maintien de la circulation locale. - Aucune excavation n'est permise sur la chaussée neuve à l'intersection Gouin/Vianney; - La phase 1A ne peut pas être réalisée en même temps que la phase 1B; - Ne pas fermer plus de deux (2) rues transversales au boulevard Gouin E. simultanément.
Mesures de gestion des impacts applicables	Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; Installer des repères visuels de type T-RV-7 ou des glissières de chantier pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux, tel que mentionné dans le cahier M; Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; Maintenir la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route. Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M; En ce qui concerne la mobilité des véhicules routiers, incluant les véhicules d'urgence, L'Entrepreneur doit respecter les exigences de l'article 5.16 du DTNI-8A; Maintenir la piste cyclable en tout temps ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences du cahier M; Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

7-1

Le 22 février 2017

CHAREX INC.
A/S MONSIEUR STÉPHANE CHARETTE
14940, RUE LOUIS-M.-TAILLON
MIRABEL (QC) J7N 2K4

N° de décision : 2017-CPSM-1011408
N° de client : 2700015391

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CHAREX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue D'Iberville et le boulevard Gouin dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 361 699,74 $ (contrat: 2 755 804,85 $ + contingences: 275 580,49 $ + incidences: 330 314,40 $), taxes incluses. Appel d'offres public 413610 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231017 SUM.xlsInfo_comptable_DRE 1197231017.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteur : Tene-Sa Toure
Préposée au budget
Tél : 514-868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Luu Lan LE
Conseillere budgétaire
Tél : 514-280-0066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.26

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231030

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 200 630,00 $ (contrat: 3 733 300,00 $ + contingences: 373 330,00 $ + incidences: 94 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441219 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 827 300,00 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 733 300,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441219 ;

3. d'autoriser une dépense de 373 330,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 23:21

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231030**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 200 630,00 $ (contrat: 3 733 300,00 $ + contingences: 373 330,00 $ + incidences: 94 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441219 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2019 sera d'environ trente-deux (32) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,95 % de l'ensemble du réseau.

La DRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du

réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux à réaliser en 2019 et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la DI a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #441212 et #441213 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés (voir pièces jointes).

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à onze (11) contrats à octroyer en 2019. Deux (2) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal (CM18 1494 et CM19 0183), sept (7) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et deux (2) sont en cours de publication au SEAO

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0183 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 - 3 soum. (1187231083)
CM18 1494 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 $ (contrat: 5 397 478,38 $ + contingences: 539 747,84 $ + incidences: 120 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 - 2 soum. (1187231069)

CM18 0660 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ (contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soum. (1187231020) ;

CM18 0503 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 135 313,93 $ (contrat: 7 965 313,93 $ + incidences: 170 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 417615 - 2 soum. (1187231019) ;

CM18 0500 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 853 509,84 $ (contrat: 5 738 509,84 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417610 - 3 soum.(1187231011) ;

CM18 0366 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 100 312,86 $ (contrat: 6 960 312,86 $ + incidences: 140 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333711 - 2 soum.(1187231003) ;

CM18 0388 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soum. (1177231099) ;

CM18 0244 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 - 2 soum. (1177231090).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 1,6 kilomètre de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements suivants : Plateau Mont-Royal et Rosemont–La Petite Patrie.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 373 330,00 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux. En effet, l'article 31 des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit une pénalité de 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441219 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par une firme externe mandatée par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 200 630,00 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 3 733 300,00 $, des contingences de 373 330,00 $ et des incidences de 94 000,00 $.
Cette dépense de 4 200 630,00 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 3 835 735,10 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt **#18-071.** Ce coût est **partiellement admissible** à une subvention estimée à 3 500 063,53 $ au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), ce qui laisse un impact de 335 671,57 $ à la charge des contribuables. Les tronçons qui sont admissibles à la subvention sont identifiés dans la liste de rues jointe au présent dossier.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 24 juillet 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Benoît MALETTE, 4 avril 2019
Kathy DAVID, 2 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieure - c/E

Tél : 514 872-9409
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-11

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441219 — No du GDD : 1197231030

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 2 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 26 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 26 - 3 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 25 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
14 - 3 - 2019	Modification du mode de paiement de l'item "réseau d'alimentation temporaire en eau potable" de façon globale par rue plutôt qu'au mètre linéaire.	-
22 - 3 - 2019	Publication du tableau des questions et réponses reçues dans la boîte courriel appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 75

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 24 - 7 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
FORACTION INC.	3 733 300.00
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	4 222 767.31
AQUAREHAB (CANADA) INC.	4 472 872.43
Estimation **externe**	3 501 934.83

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **6.6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **13.1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : FORACTION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 3 733 300.00

Montant des contingences ($) : 373 330.00

Montant des incidences ($) : 94 000.00

Date prévue de début des travaux : 17 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 20 - 12 - 2019

1 avril 2019

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 441219

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation	Admissible subvention PRIMEAU
PMR-AQ-2019-01		Plateau-Mont-Royal	**Bagg**	Saint-Urbain, rue	Saint-Laurent, boulevard	Rigide	200	125	8 semaines	NON
RPP-AQ-2019-01A		Rosemont-La Petite-Patrie	**Clark, rue**	Saint-Zotique Ouest, rue	Mozart Ouest, avenue	Rigide	150	295	8 semaines	OUI
RPP-AQ-2019-01B		Rosemont-La Petite-Patrie	**Clark, rue**	Mozart Ouest, avenue	Jean-Talon Ouest, rue	Rigide	150	270		OUI
RPP-AQ-2019-03		Rosemont-La Petite-Patrie	**Masson, rue**	Fullum, rue	d'Iberville, rue	Rigide	200	155	10 semaines	OUI
		Rosemont-La Petite-Patrie	**Chapleau, rue**	Limite sud	Masson, rue	Rigide	150	80		OUI
RPP-AQ-2019-04		Rosemont-La Petite-Patrie	**D'Iberville, rue**	Saint-Joseph Est, boulevard	Masson, rue	Rigide	200	380	6 semaines	OUI
							250	30		OUI
RPP-AQ-2019-05		Rosemont-La Petite-Patrie	**Chassé, place**	Molson, rue	Saint-Joseph Est, boulevard	Rigide	200	265	8 semaines	OUI
							Total	**1600**		

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441219	DATE:
#GDD:	1197231030	DRM:	4412	2019/04/01
RESPONSABLE:	Annie Desparois			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau - PRIMEAU**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000736	176965	3 420 666.58 $	3 405 523.52 $	340 552.35 $	0.00 $	C
1956000737	176966	79 396.93 $	0.00 $	0.00 $	86 950.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**3 500 063.51 $**	**3 405 523.52 $**	**340 552.35 $**	**86 950.00 $**	

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau - NON SUBVENTIONNABLE**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000754	178295	329 233.97 $	327 776.48 $	32 777.65 $	0.00 $	C
1956000755	178296	6 437.59 $	0.00 $	0.00 $	7 050.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**335 671.56 $**	**327 776.48 $**	**32 777.65 $**	**7 050.00 $**	

TOTAL	**3 835 735.07 $**	**3 733 300.00 $**	**373 330.00 $**	**94 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**4 200 630.00 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441219	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**01/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 733 300.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS			373 330.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		19 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		45 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		10 000.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	94 000.00	94 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			4 200 630.00 $
Imputation (crédits)			3 835 735.07 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		182 675.80	364 438.22
Ristournes TPS et TVQ à 50%		364 894.91	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000736**	**SOUMISSION:**	**441219**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176965**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. PRIMEAU**			
ENTREPRENEUR ▸	**Foraction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 405 523.52 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		340 552.35 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			3 746 075.87 $
Imputation (crédits)			3 420 666.58 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	162 908.28	325 002.02
Ristournes TPS et TVQ à 50%	325 409.29	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000737**	**SOUMISSION:**	**441219**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176966**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. PRIMEAU**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			17 575.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			41 625.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			9 250.00 $	
Gestion des impacts			9 250.00 $	
Surveillance environnementale			9 250.00 $	
		TOTAL À REPORTER	86 950.00	86 950.00 $
Dépenses totales à autoriser				86 950.00 $
Imputation (crédits)				79 396.93 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		3 781.26	7 543.61
Ristournes TPS et TVQ à 50%		7 553.07	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000754**	**SOUMISSION:**	**441219**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178295**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Foraction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			327 776.48 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		32 777.65 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			360 554.13 $
Imputation (crédits)			329 233.97 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	15 679.68	31 280.95
Ristournes TPS et TVQ à 50%	31 320.16	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000755**	**SOUMISSION:**	**441219**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178296**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		1 425.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		3 375.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		750.00 $	
Gestion des impacts		750.00 $	
Surveillance environnementale		750.00 $	
	TOTAL À REPORTER	7 050.00	7 050.00 $
Dépenses totales à autoriser			7 050.00 $
Imputation (crédits)			6 437.59 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		306.59	611.64
Ristournes TPS et TVQ à 50%		612.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

SOUMISSION 441219- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table><tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr><tr><td>Rosemont-La-Petite-Patrie</td><td>Clark, Masson, d'Iberville et Place Chassé</td></tr><tr><td>Le Plateau-Mont-Royal</td><td>Bagg</td></tr></table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du cahier M.
Respecter les exigences générales et obligation du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d'indications contraires au cahier M;
Protéger les aires de travail et les excavations à l'aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d'assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers.
Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indications contraires tels que décrits à l'Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;
Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);
Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de caserne d'incendie;
Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1;
Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1;
Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;
Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441219
Numéro de référence : 1242089
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	**Commande : (1553377)** 2019-03-01 5 h 38 **Transmission :** 2019-03-01 5 h 38	3086449 - 441219_AD_01_2019-03-14 2019-03-14 17 h 26 - Courriel 3086451 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (devis) 2019-03-14 17 h 27 - Courriel 3086452 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (bordereau) 2019-03-14 17 h 27 - Téléchargement 3086453 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (bordereau) 2019-03-14 17 h 27 - Téléchargement 3092044 - 441219_AD_02_2019-03-22 2019-03-22 12 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1554405)** 2019-03-04 8 h 57 **Transmission :** 2019-03-04 8 h 57	3086449 - 441219_AD_01_2019-03-14 2019-03-14 17 h 26 - Courriel 3086451 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (devis) 2019-03-14 17 h 27 - Courriel 3086452 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (bordereau) 2019-03-14 17 h 27 - Téléchargement 3086453 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (bordereau) 2019-03-14 17 h 27 - Téléchargement 3092044 - 441219_AD_02_2019-03-22 2019-03-22 12 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2 NEQ : 1166631847	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1554000)** 2019-03-01 14 h 29 **Transmission :** 2019-03-01 18 h 23	3086449 - 441219_AD_01_2019-03-14 2019-03-14 17 h 26 - Courriel 3086451 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-

				14_AD (devis) 2019-03-14 17 h 27 - Courriel 3086452 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (bordereau) 2019-03-14 17 h 27 - Téléchargement 3086453 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (bordereau) 2019-03-14 17 h 27 - Téléchargement 3092044 - 441219_AD_02_2019-03-22 2019-03-22 12 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1553337)** 2019-02-28 17 h 16 **Transmission :** 2019-02-28 19 h 38	3086449 - 441219_AD_01_2019-03-14 2019-03-14 17 h 26 - Courriel 3086451 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (devis) 2019-03-14 17 h 27 - Courriel 3086452 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (bordereau) 2019-03-14 17 h 27 - Téléchargement 3086453 - 441219_FR_Soumission_R01_2019-03-14_AD (bordereau) 2019-03-14 17 h 27 - Téléchargement 3092044 - 441219_AD_02_2019-03-22 2019-03-22 12 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 4 mai 2018

FORACTION INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3G 4S6

N° de décision : 2018-CPSM-1029709
N° de client : 3000146636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CONSTRUNEL, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). FORACTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé ($) (incluant contingences et exluant incidences)	Coût moyen au mètre ($)	Nb d'entrée de service à remplacer	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	9 140,00	6 195 370,13 $	677,83 $		
1094134001	2009	9887	Sanexen	6 450,00	8 996 668,01 $	1 394,83 $		
1094134002	2009	9888	Sanexen	8 420,00	8 110 960,46 $	963,30 $		
1103802001	2010	9955	Sanexen	10 520,00	9 576 162,62 $	910,28 $		
1100112006	2010	9970	Sanexen	2 350,00	2 251 969,13 $	958,28 $		
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	690,00	666 859,99 $	966,46 $		
1110112002	2011	9991	Sanexen	9 670,00	11 865 721,68 $	1 227,07 $		
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	3 080,00	1 963 777,06 $	637,59 $		
1120112002	2012	10033	Sanexen	9 870,00	12 932 136,26 $	1 310,25 $		
1120112002	2012	10033	Sanexen	8 380,00	11 698 423,99 $	1 395,99 $		
1134551002	2013	10072	Sanexen	13 175,00	17 861 853,31 $	1 355,74 $		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	23 000,00	33 018 872,90 $	1 435,60 $		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	6 300,00	8 851 619,88 $	1 405,02 $		
1154822003	2015	322201	Sanexen	14 000,00	20 289 464,65 $	1 449,25 $		
1154822003	2015	322202	Sanexen	14 100,00	20 218 027,97 $	1 433,90 $		
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	3 628,00	3 769 118,27 $	1 038,90 $	3	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	7 563,00	11 562 395,46 $	1 528,81 $	189	
1167231003	2016	329403	Sanexen	4 933,00	5 730 704,21 $	1 161,71 $	97	
1167231004	2016	329404	Sanexen	4 496,00	7 172 332,62 $	1 595,27 $	147	
1167231067	2017	333701	Sanexen	2 084,00	4 574 987,13 $	2 195,29 $	117	
1167231068	2017	333702	Sanexen	4 139,00	5 993 626,63 $	1 448,09 $	154	
11772310003	2017	333703	Sanexen	8 242,00	10 955 281,92 $	1 329,20 $	222	
1177231018	2017	333704	Sanexen	5 994,00	9 938 411,41 $	1 658,06 $	288	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	3 349,00	7 355 956,78 $	2 196,46 $	279	
1177231067	2017	333713	Sanexen	5 813,00	10 291 257,03 $	1 770,39 $	251	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	5 287,00	11 341 288,64 $	2 145,13 $	379	
1177231099	2018	417612	Sanexen	3 460,00	5 745 455,97 $	1 660,54 $	31	
1187231003	2018	333711	Sanexen	4 220,00	6 960 312,86 $	1 649,36 $	63	
1187231011	2018	417610	Demix	2 810,00	5 738 509,84 $	2 042,17 $	126	
1187231019	2018	417615	Sanexen	3 830,00	7 965 313,93 $	2 079,72 $	194	
1187231020	2018	417611	Demix	5 005,00	11 569 097,22 $	2 311,51 $	301	
1187231069	2019	441211	Aquaréhab	3 205,00	5 937 226,22 $	1 852,49 $	124	
1187231083	2019	441214	Aquaréhab	3 305,00	7 453 786,99 $	2 255,31 $	47	Ce projet inclut les travaux de PCPR sur une des rues.
			TOTAL	220 508,00	314 552 951,17 $			

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231030

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 200 630,00 $ (contrat: 3 733 300,00 $ + contingences: 373 330,00 $ + incidences: 94 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441219 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197231030.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-03

Luu Lan LE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0066
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.27

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à AQUARÉHAB (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 244 856,93 $ (contrat: 7 343 324,48 $ + contingences: 734 332,45 $ + incidences: 167 200,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441215 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 510 524,48 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à AQUARÉHAB (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 343 324,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441215 ;

3. d'autoriser une dépense de 734 332,45 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 10:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231020**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à AQUARÉHAB (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 244 856,93 $ (contrat: 7 343 324,48 $ + contingences: 734 332,45 $ + incidences: 167 200,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441215 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2019 sera d'environ trente-deux (32) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,95 % de l'ensemble du réseau.

La DRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du

réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux à réaliser en 2019 et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la DI a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #441212 et #441213 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés (voir pièces jointes).

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à onze (11) contrats à octroyer en 2019. Deux (2) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal (CM18 1494 et CM19 0183), sept (7) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et deux (2) sont en cours de publication au SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0183 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 - 3 soum. (1187231083)

CM18 1494 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 $ (contrat: 5 397 478,38 $ + contingences: 539 747,84 $ + incidences: 120 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 - 2 soum. (1187231069)

CM18 0660 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ (contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soum. (1187231020) ;

CM18 0503 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 135 313,93 $ (contrat: 7 965 313,93 $ + incidences: 170 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 417615 - 2 soum. (1187231019) ;

CM18 0500 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 853 509,84 $ (contrat: 5 738 509,84 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417610 - 3 soum.(1187231011) ;

CM18 0366 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 100 312,86 $ (contrat: 6 960 312,86 $ + incidences: 140 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333711 - 2

soum.(1187231003) ;

CM18 0388 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soum. (1177231099) ;

CM18 0244 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 - 2 soum. (1177231090).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 3,9 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement suivant : Ahuntsic-Cartierville.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 734 332,45 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'Entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux. En effet, l'article 31 des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit une pénalité de 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441215 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par une firme externe mandatée par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction

(DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 8 244 856,93 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 7 343 324,48 $, des contingences de 734 332,45 $ et des incidences de 167 200,00 $.
Cette dépense de 8 244 856,93 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 7 528 653,31 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt #18-071. Ce coût est partiellement admissible à une subvention estimée à 7 114 038,36 $ au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), ce qui laisse un impact de 414 614,95 $ à la charge des contribuables. Les tronçons qui sont admissibles à la subvention sont identifiés dans la liste de rues jointe au présent dossier.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 juillet 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 3 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yacine FAKHFAKH
Ingénieur

Tél : 514-872-0451
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-02

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-12

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441215 — No du GDD : 1197231020

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 2 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 14 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 14 - 3 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
- -	Aucun addenda	

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 12 - 7 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total
AQUAREHAB (CANADA) INC.	7 343 324.48
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	7 361 676.79

Estimation	**externe**	7 130 369.82

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **3.0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **0.25%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : AQUAREHAB (CANADA) INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 7 343 324.48

Montant des contingences ($) : 734 332.45

Montant des incidences ($) : 167 200.00

Date prévue de début des travaux : 10 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 13 - 12 - 2019

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date: 1 avril 2019
Révision: 00
Par: Yacine FAKHFAKH, ing

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 441215

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation	Admissible subvention PRIMEAU
AHU-AQ-2019-01	000	Ahuntsic-Cartierville	**Gouin Ouest, boulevard**	Golf, chemin du	Crevier, rue	Rigide	200	323	6 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-02A	000	Ahuntsic-Cartierville	**Tanguay, rue**	Dazé, rue	Gouin Ouest, boulevard	Rigide	200	555	10 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-02B	000									
AHU-AQ-2019-04	000	Ahuntsic-Cartierville	**Papineau, avenue**	Henri-Bourassa Est, boulevard	Gouin Est, boulevard	Rigide	200	156	8 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-13	000		**Gouin Est, boulevard**	Francis, rue	Laperle, rue			231		
AHU-AQ-2019-07	000	Ahuntsic-Cartierville	**Crémazie, boulevard**	Christophe-Colomb, avenue	voie non-nommée	Rigide	300	250	6 semaines	Non
AHU-AQ-2019-08	000	Ahuntsic-Cartierville	**Henri-Bourassa Est, boulevard**	De Saint-Firmin, rue	Rancourt, rue	Rigide	300	391	6 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-09	000	Ahuntsic-Cartierville	**Meilleur, rue**	Louvain Ouest, rue de	Port-Royal Ouest, rue de	Rigide	200	200	8 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-11	000	Ahuntsic-Cartierville	**Sauriol Est, rue**	Francis, rue	Garnier, rue	Rigide	200	220	8 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-12	000	Ahuntsic-Cartierville	**Alfred-Laliberté, avenue**	James-Morrice, rue	Pasteur, rue	Rigide	200	227	8 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-14	000	Ahuntsic-Cartierville	**Ranger, rue**	Louisbourg, rue de	Grenet, rue	Rigide	200	226	8 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-15	000	Ahuntsic-Cartierville	**Verville, rue**	Dazé, rue	McDuff, rue	Rigide	200	205	10 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-16	000	Ahuntsic-Cartierville	**Meilleur, rue**	Fleury Ouest, rue	Prieur Ouest, rue	Rigide	200	226	8 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-17	000	Ahuntsic-Cartierville	**Prieur Est, rue**	Georges-Baril, avenue	Sacré-Cœur, avenue du	Rigide	200	255	8 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-18	000	Ahuntsic-Cartierville	**Henri-Bourassa Ouest, boulevard**	Henri-Bourassa, place	Acadie, boulevard de l'	Rigide	300	165	6 semaines	Oui
AHU-AQ-2019-19	000	Ahuntsic-Cartierville	**Lajeunesse, rue**	Saint-Arsène, rue	Émile-Journault, avenue	Rigide	300	206	6 semaines	Oui
							Total	3836		

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441215	DATE:
#GDD:	1197231020	DRM:	4412	2019/04/01
RESPONSABLE:	Yacine Fakhfakh			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau - PRIMEAU**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000728	175580	6 970 996.03 $	6 940 135.90 $	694 013.59 $	0.00 $	C
1956000729	175582	143 042.33 $	0.00 $	0.00 $	156 650.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**7 114 038.36 $**	**6 940 135.90 $**	**694 013.59 $**	**156 650.00 $**	

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau - NON SUBVENTIONNABLE**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000750	178033	404 981.40 $	403 188.58 $	40 318.86 $	0.00 $	C
1956000751	178034	9 633.55 $	0.00 $	0.00 $	10 550.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**414 614.95 $**	**403 188.58 $**	**40 318.86 $**	**10 550.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**7 528 653.31 $**	**7 343 324.48 $**	**734 332.45 $**	**167 200.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**8 244 856.93 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441215	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**01/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			7 343 324.48 $
TRAVAUX CONTINGENTS			734 332.45 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		37 050.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		89 100.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		15 050.00 $	
Gestion des impacts		11 050.00 $	
Surveillance environnementale		14 950.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	167 200.00	167 200.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			8 244 856.93 $
Imputation (crédits)			7 528 653.31 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		358 549.99	715 307.22
Ristournes TPS et TVQ à 50%		716 203.60	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000728**	**SOUMISSION:**	**441215**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175580**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. PRIMEAU**			
ENTREPRENEUR ›	**AQUARÉHAB (CANADA) inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			6 940 135.90 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		694 013.59 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			7 634 149.49 $
Imputation (crédits)			6 970 996.03 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	331 991.72	662 323.47
Ristournes TPS et TVQ à 50%	663 153.46	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000729**	**SOUMISSION:**	**441215**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175582**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. PRIMEAU**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		34 700.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		83 500.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		14 100.00 $	
Gestion des impacts		10 350.00 $	
Surveillance environnementale		14 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	156 650.00	156 650.00 $
Dépenses totales à autoriser			156 650.00 $
Imputation (crédits)			143 042.33 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		6 812.35	13 590.64
Ristournes TPS et TVQ à 50%		13 607.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000750**	**SOUMISSION:**	**441215**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178033**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ›	**AQUARÉHAB (CANADA) inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			403 188.58 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		40 318.86 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			443 507.44 $
Imputation (crédits)			404 981.40 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	19 287.13	38 477.81
Ristournes TPS et TVQ à 50%	38 526.04	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000751**	**SOUMISSION:**	**441215**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178034**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		2 350.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		5 600.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		950.00 $	
Gestion des impacts		700.00 $	
Surveillance environnementale		950.00 $	
	TOTAL À REPORTER	10 550.00	10 550.00 $
Dépenses totales à autoriser			10 550.00 $
Imputation (crédits)			9 633.55 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		458.80	915.30
Ristournes TPS et TVQ à 50%		916.45	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

SOUMISSION 441215- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table><tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr><tr><td>Ahuntsic-Cartierville</td><td>Ranger, Verville, Meilleur, Prieur Est, Henri-Bourassa Ouest, Henri-Bourassa Est, Lajeunesse, Gouin Est, Gouin Ouest, Tanguay, Papineau, Crémazie Est, Sauriol, Alfred-Laliberté</td></tr></table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du cahier M.
Respecter les exigences générales et obligation du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d'indications contraires au cahier M;
Protéger les aires de travail et les excavations à l'aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d'assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers.
Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indications contraires tels que décrits à l'Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;
Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);
Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de caserne d'incendie;
Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1;
Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1;
Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;
Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441215
Numéro de référence : 1236140
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	**Commande : (1542060)** 2019-02-11 5 h 52 **Transmission :** 2019-02-11 5 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1542097)** 2019-02-11 8 h 08 **Transmission :** 2019-02-11 8 h 08	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2 NEQ : 1166631847	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1543933)** 2019-02-13 10 h 22 **Transmission :** 2019-02-13 15 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1542907)** 2019-02-11 18 h 15 **Transmission :** 2019-02-11 20 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 mars 2016

AQUARÉHAB (CANADA) INC.
2145, RUE MICHELIN
LAVAL QC H7L 5B8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700007523
N° de demande :	1630972627
N° de confirmation de paiement :	000183847403

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0114

Québec, le 27 juin 2013

Aquaréhab (Canada) inc.
À l'attention de : Monsieur Patrick Lamontagne
2145, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5B8

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Aquaréhab (Canada) Inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0114 n° d'identification de l'Autorité : 2700007523

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous : AQUAREHAB (CANADA) INC., AQUARÉHAB EAUX USÉES INC. et AQUAREHAB WASTE WATER, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Aquaréhab (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Directrice principale des opérations
d'encadrement de la distribution

Maryse Pineault

Québec :
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090

www.lautorite.qc.ca

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé ($) (incluant contingences et exluant incidences)	Coût moyen au mètre ($)	Nb d'entrée de service à remplacer	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	9 140,00	6 195 370,13 $	677,83 $		
1094134001	2009	9887	Sanexen	6 450,00	8 996 668,01 $	1 394,83 $		
1094134002	2009	9888	Sanexen	8 420,00	8 110 960,46 $	963,30 $		
1103802001	2010	9955	Sanexen	10 520,00	9 576 162,62 $	910,28 $		
1100112006	2010	9970	Sanexen	2 350,00	2 251 969,13 $	958,28 $		
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	690,00	666 859,99 $	966,46 $		
1110112002	2011	9991	Sanexen	9 670,00	11 865 721,68 $	1 227,07 $		
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	3 080,00	1 963 777,06 $	637,59 $		
1120112002	2012	10033	Sanexen	9 870,00	12 932 136,26 $	1 310,25 $		
1120112002	2012	10033	Sanexen	8 380,00	11 698 423,99 $	1 395,99 $		
1134551002	2013	10072	Sanexen	13 175,00	17 861 853,31 $	1 355,74 $		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	23 000,00	33 018 872,90 $	1 435,60 $		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	6 300,00	8 851 619,88 $	1 405,02 $		
1154822003	2015	322201	Sanexen	14 000,00	20 289 464,65 $	1 449,25 $		
1154822003	2015	322202	Sanexen	14 100,00	20 218 027,97 $	1 433,90 $		
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	3 628,00	3 769 118,27 $	1 038,90 $	3	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	7 563,00	11 562 395,46 $	1 528,81 $	189	
1167231003	2016	329403	Sanexen	4 933,00	5 730 704,21 $	1 161,71 $	97	
1167231004	2016	329404	Sanexen	4 496,00	7 172 332,62 $	1 595,27 $	147	
1167231067	2017	333701	Sanexen	2 084,00	4 574 987,13 $	2 195,29 $	117	
1167231068	2017	333702	Sanexen	4 139,00	5 993 626,63 $	1 448,09 $	154	
11772310003	2017	333703	Sanexen	8 242,00	10 955 281,92 $	1 329,20 $	222	
1177231018	2017	333704	Sanexen	5 994,00	9 938 411,41 $	1 658,06 $	288	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	3 349,00	7 355 956,78 $	2 196,46 $	279	
1177231067	2017	333713	Sanexen	5 813,00	10 291 257,03 $	1 770,39 $	251	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	5 287,00	11 341 288,64 $	2 145,13 $	379	
1177231099	2018	417612	Sanexen	3 460,00	5 745 455,97 $	1 660,54 $	31	
1187231003	2018	333711	Sanexen	4 220,00	6 960 312,86 $	1 649,36 $	63	
1187231011	2018	417610	Demix	2 810,00	5 738 509,84 $	2 042,17 $	126	
1187231019	2018	417615	Sanexen	3 830,00	7 965 313,93 $	2 079,72 $	194	
1187231020	2018	417611	Demix	5 005,00	11 569 097,22 $	2 311,51 $	301	
1187231069	2019	441211	Aquaréhab	3 205,00	5 937 226,22 $	1 852,49 $	124	
1187231083	2019	441214	Aquaréhab	3 305,00	7 453 786,99 $	2 255,31 $	47	Ce projet inclut les travaux de PCPR sur une des rues.
			TOTAL	220 508,00	314 552 951,17 $			

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à AQUARÉHAB (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 244 856,93 $ (contrat: 7 343 324,48 $ + contingences: 734 332,45 $ + incidences: 167 200,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441215 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197231020.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Luu Lan LE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0066
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.28

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231036

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Talvi inc., pour des travaux d'égout et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 740 068,37 $ (contrat: 1 430 971,24 $ + contingences: 143 097,13 $ + incidences: 166 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 413810 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 596 971,24 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Talvi.inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 971,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 413810 ;

3. d'autoriser une dépense de 143 097,13 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 23:17

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231036**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Talvi inc., pour des travaux d'égout et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 740 068,37 $ (contrat: 1 430 971,24 $ + contingences: 143 097,13 $ + incidences: 166 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 413810 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1928) et les conduites d'eau (installées 1930) de la rue Wilderton ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier local* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer

l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des réseaux d'eau et la Direction de la mobilité ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout et de voirie auront lieu dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Ces travaux auront lieu sur une distance d'environ 215 mètres et consistent en :
- la reconstruction de 80 mètres d'égout unitaire de diamètre de 375 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale
- la reconstruction de 215 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre de 200 mm, justifiée par le mauvais état structural,
- la reconstruction de la chaussée (± 1 900 m. ca.),
- la reconstruction des trottoirs (± 600 m. ca.).

La longueur de reconstruction des conduites d'eau et d'égout est différente puisqu'un tronçon d'égout a été réhabilité récemment.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 143 097,13 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde

plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission a été établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'Économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (Matériaux, vrac, main d'oeuvre, équipement et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des six (6) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 18,54 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission. La majorité de cet écart est concentrée dans les articles suivants:
- Articles de réseau d'alimentation temporaire en eau potable, maintien de la mobilité et de la sécurité routière et plans de localisation des infrastructures (8,33 % de l'écart total): Le prix du plus bas soumissionnaire dans ces articles est agressif.
- Article de fourniture et pose de drain en pvc (4,76% de l'écart total). Le prix du plus bas soumissionnaire dans ces articles est agressif.
- Article de fourniture et pose de tuyaux en fonte ductile et pose de tuyaux en béton armé (4,4 % de l'écart total). Le plus bas soumissionnaire a soumissionné son prix en utilisant des tuyaux en PVC. Il se peut que l'entrepreneur ait reçu des prix avantageux pour les tuyaux de pvc.

L'écart résiduel est réparti dans les autres articles de la soumission (1,05 % de l'écart total).

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 740 068,37 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 1 430 971,24 $, des contingences de 143 097,13 $ et des incidences de 166 000,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue au PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau et de la Direction de la mobilité du SUM. Elle représente un coût net de 1 588 914,35 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

· # 18-071 pour un montant de 1 001 618,98 $;
· # 16-010 pour un montant de 587 295,37 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l’eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 juillet 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 9 avril 2019
Jean CARRIER, 8 avril 2019

Pascal TROTTIER, 5 avril 2019
Marie-Antoine PAUL, 5 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 413810 — No du GDD : 1197231036

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 3 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 28 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 3 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
20 - 3 - 2019	Bordereau de soumission - Modifications des quantités de réfection d'arrière-trottoirs	5 000,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11 — Nbre de soumissions reçues : 6 — % de réponses : 55

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 26 - 7 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
TALVI INC.	1 430 971,24
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 486 908,44
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	1 519 077,12
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	1 533 851,75
LES ENTREPRISES COGENEX INC.	1 748 459,32
DUROKING CONSTRUCTION (9200-2088 QUEBEC INC.)	1 928 435,66
Estimation **interne**	1 764 218,61

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-18,9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **3,9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : TALVI INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 1 430 971,24

Montant des contingences ($) : 143 097,13

Montant des incidences ($) : 166 000,00

Date prévue de début des travaux : 3 6 2019 — Date prévue de fin des travaux : 30 - 8 - 2019

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:

AVENUE WILDERTON

DE L'AVENUE WILLOWDALE AU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

NATURE DES TRAVAUX:

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN:

PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION :

413810

ARRONDISSEMENT :

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

PRÉPARÉ PAR :

Étienne Laflamme, ag. tech.

DATE :

04 Avril 2019

INGÉNIEUR :

Claude Lavoie, ing.

ÉCHELLE :

S.O.

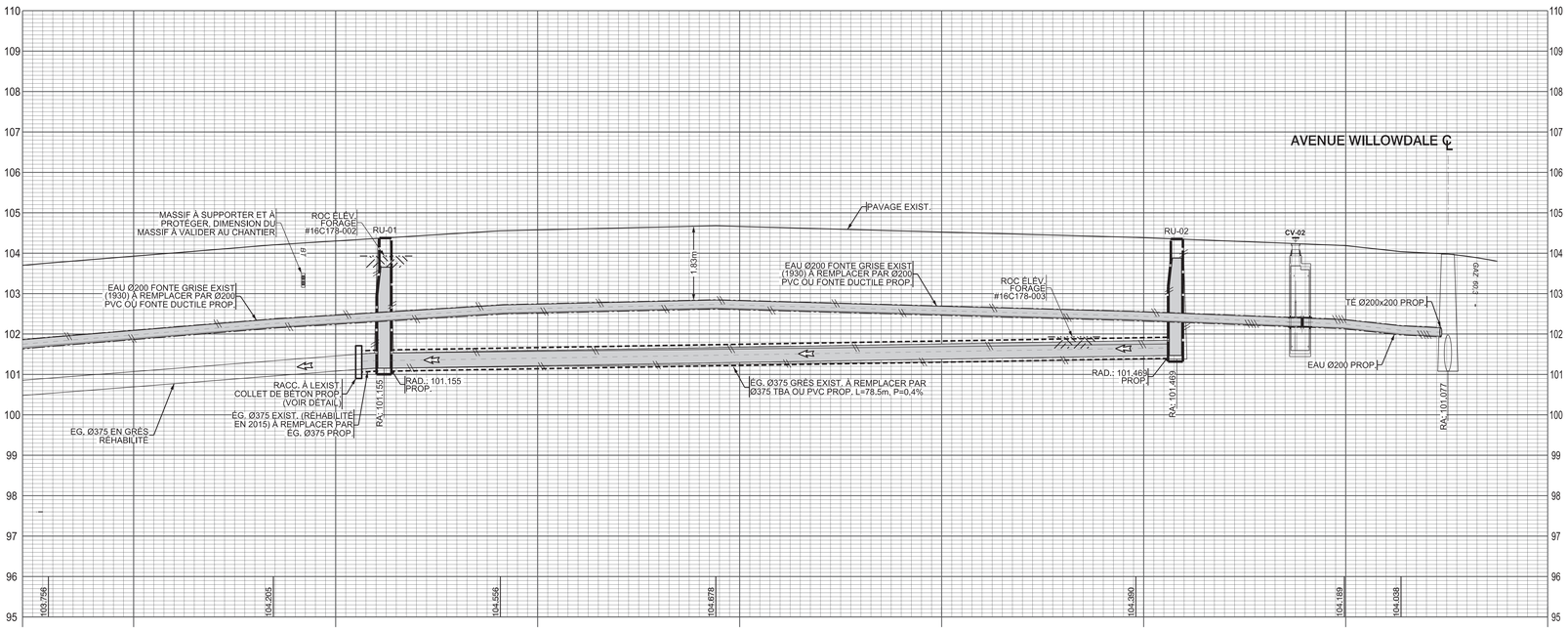

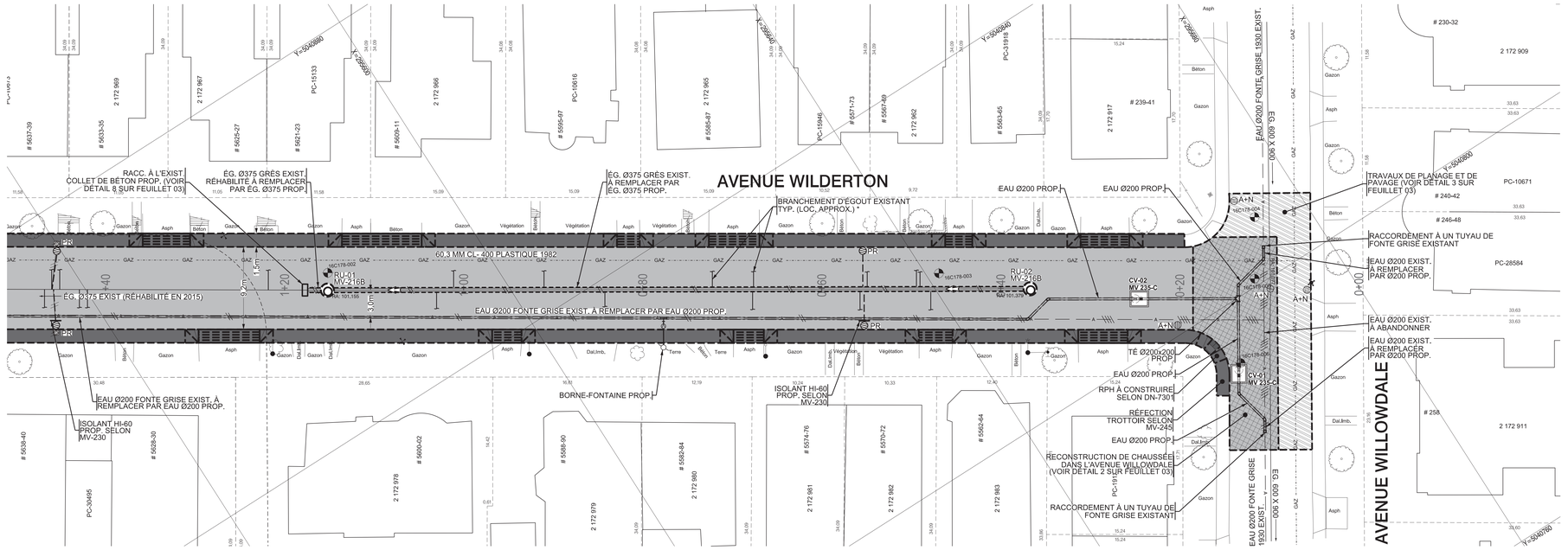

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOITE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOUTE TRANSFO. HQ
= VOUTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= ÉGOUT COMBINÉ
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSÉ
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS
TROTTOIR MONOLITHE À RECONSTRUIRE SELON MV-245
RPH..... RAMPE POUR HANDICAPÉ À RECONSTRUIRE SELON DN-7301 INCLUANT PLAQUES PODOTACTILES
RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE DANS L'AVENUE WILLOWDALE (VOIR DÉTAIL 2 SUR FEUILLET 2)
RECONSTRUCTION PLEINE LARGEUR DE L'AVENUE WILDERTON (VOIR DÉTAIL 1 SUR FEUILLET 2)

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

- TOUTES LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) INCLUSES DANS LA LIMITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES EN TOTALITÉ, INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICES D'ÉGOUT RACCORDÉES SUR L'ÉGOUT RÉHABILITÉ.

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : 150160
PLAN(S) ET PROFIL(S) : 150160-scrs
PLAN(S) EGOUT(S) : 150160EA
PLAN(S) AQUEDUC(S) : 150160EA

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

INFO-EXCAVATION:
BELL : BELL_ING_Plan
C.S.E.M. : -
GAZ MÉTRO : -
HYDRO-QUEBEC : -
S.T.M. : -
VIDÉOTRON : VL_ING_Plan
AUTRE(S) : -

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 29KM003
BOUL. EDOUARD MONTPETIT / AVENUE STIRLING
ALTITUDE: 106,478 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

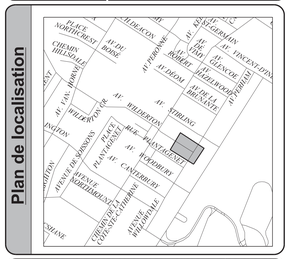
PLACE MONTREAL-TRUST
CHEMIN HILLSDALE
CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
AV. DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
AV. WILLOWDALE
AV. WILDERTON
AV. STIRLING
AV. PLANTAGENET
AV. CANTERBURY
AV. WESTMOUNT
AV. WESTBURY
AV. WESTMOUNT SQUARE
CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
AV. ST-JEAN-BAPTISTE
AV. ST-FRANÇOIS-XAVIER
AV. ST-VINCENT-DE-PAUL
AV. ST-ANDREW
AV. ST-GERMAIN
AV. ST-DENIS
AV. ST-LUC
AV. ST-ANTOINE
AV. ST-PIERRE
AV. ST-ALBERT
AV. ST-ANDREW

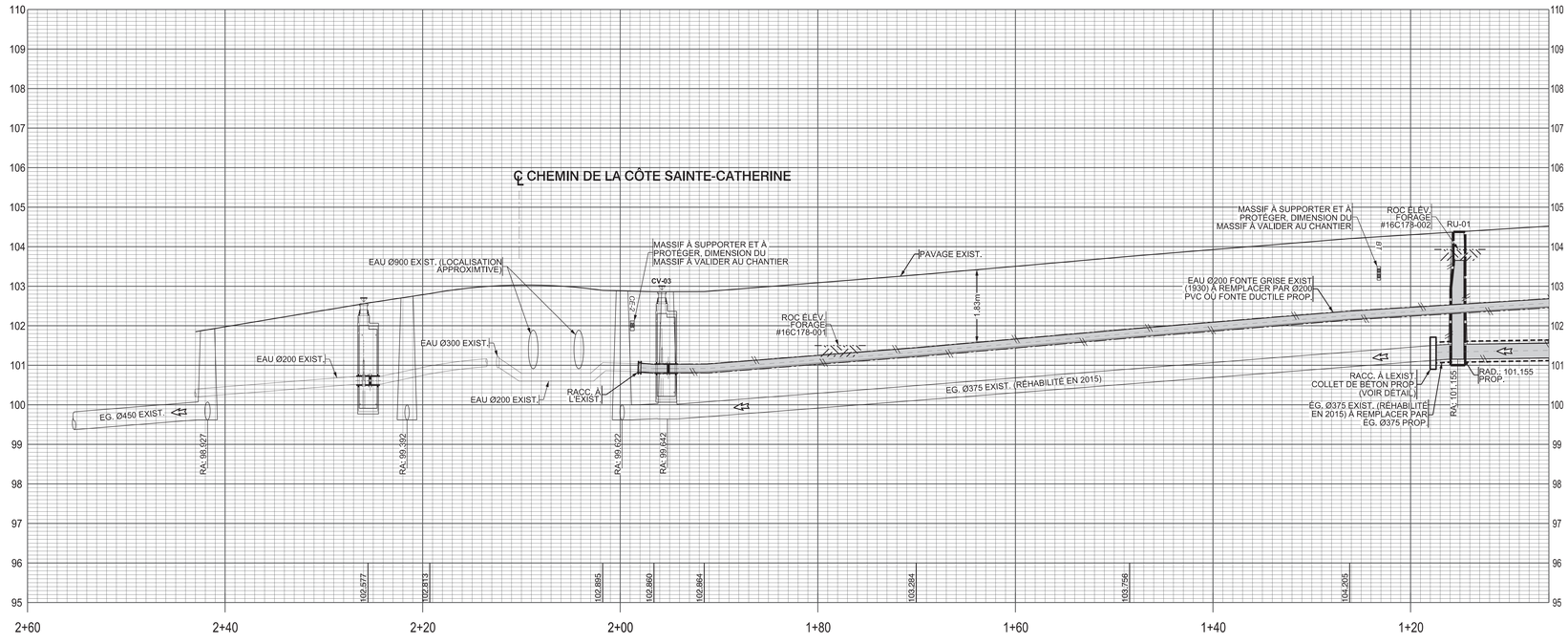

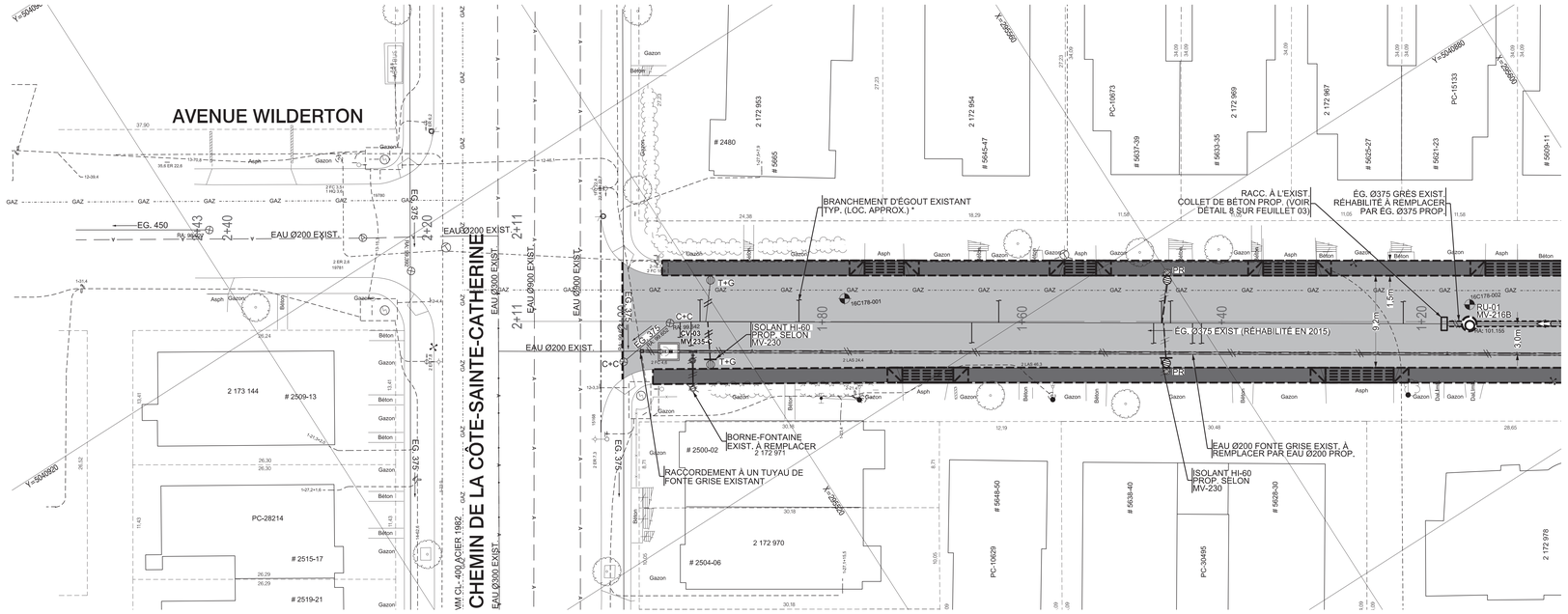

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOITE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOUTE TRANSFO. HQ
= VOUTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= ÉGOUT COMBINÉ
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSÉ
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS
TROTTOIR MONOLITHE À RECONSTRUIRE SELON MV-245
RAMPE POUR HANDICAPÉ À RECONSTRUIRE SELON DN-7301 INCLUANT PLAQUES PODOTACTILES
RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE DANS L'AVENUE WILLOWDALE (VOIR DÉTAIL 3 SUR FEUILLET 2)
RECONSTRUCTION PLEINE LARGEUR DE L'AVENUE WILDERTON (VOIR DÉTAIL 2 SUR FEUILLET 2)

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

- TOUTES LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) INCLUSES DANS LA LIMITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES EN TOTALITÉ, INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICES D'EGOUT RACCORDÉES SUR L'ÉGOUT RÉHABILITÉ.

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : 150160
PLAN(S) ET PROFIL(S) : 150160-scrs
PLAN(S) EGOUT(S) : 150160EA
PLAN(S) AQUEDUC(S) : 150160EA

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

INFO-EXCAVATION:
BELL : BELL_ING_Plan
C.S.E.M. : -
GAZ MÉTRO : -
HYDRO-QUEBEC : -
S.T.M. : -
VIDÉOTRON : VL_ING_Plan
AUTRE(S) : -

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 29KM003
BOUL. EDOUARD MONTPETIT / AVENUE STIRLING
ALTITUDE: 106,478 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

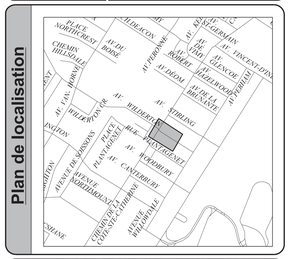

Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. L'AQUEDUC SECONDAIRE PROPOSÉ EST EN FONTE DUCTILE CLASSE 350 OU PVC DR-18
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
7. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 600 mm MIN.
8. EN PLUS DES COLLETS DE RETENUE, DES BUTÉES EN BÉTON DE 1,0m cu DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DERRIÈRE, CHAQUE ACCESSOIRE (COUDE, TÉ, BOUCHON, ETC.) DE LA CONDUITE D'EAU PROPOSÉE.

Légende - symbologie graphique

N° : XXX — Forage

Éléments proposés :

NE ..... nouveau puisard
PR ..... puisard à remplacer
A+N ..... ajustable à niveler
C+C ..... cadre et couvercle à changer
T+G ..... tête et grille à changer
TBV+C ..... tête de boîte de vanne à changer
TBV-N ..... tête de boîte de vanne à niveler
NIV. ..... à niveler
DFE ..... structure à désaffecter (égout)
DFA ..... structure à désaffecter (aqueduc)
..... conduite à abandonner
..... structure à enlever

Borne-fontaine
Boîte de service
Boîte de vanne
Chambre de vanne secondaire (numérotation; CV-XX / MV-XXX-X; N° de croquis voir devis)
Puisard de rue
Puisard dalot
Puisard de trottoir
Regard d'égout circulaire (RP: regard pluvial; RS: regard sanitaire; RU: regard unitaire; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
Regard d'égout rectangulaire (RP: regard pluvial; RS: regard sanitaire; RU: regard unitaire; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
Sens d'écoulement

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
0	2019-02-27	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	H.B.	M.I.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : Hong Trang Nguyen 2014-03-02
Étude : Prénom Nom, ing. aaaa-mm-jj

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : Prénom Nom, ing. aaaa-mm-jj

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : Prénom Nom, ing. aaaa-mm-jj

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et du transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : B. Rodier, ag. tech. 2016-06-22
Dessiné par : Sylvie Desgroseillers, tech. Frédéric Verpaelst, tech. 2018-09-10
Préparé par : Hughes Buteau, ing. jr. 2018-09-10
Responsable du projet (ville de Montréal) : Chang Liu, ing.
Responsable du projet (consultant) : Michel Imbeault, ing.
Tuyaux Aqueduc
Ingénieur(e) : Michel Imbeault, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) : Michel Imbeault, 117294, Québec
2019-02-27
Original signé le :

PROJET :

AVENUE WILDERTON
DE L'AVENUE WILLOWDALE AU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

ARRONDISSEMENT(S) : CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

NATURE DES TRAVAUX :

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN :

PLAN ET PROFIL

Ch. 1+20 @ 2+11

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : 1:200 / 1:50 — 5 2,5 0 5 10 (mètre)

Plan no :	Feuillet :	Émission :	Soumission :
4138-EGA-01 / 02	02	0	413810

Cartouche révisé le : 2015-11-13

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	413810	DATE:
#GDD:	1197231036	DRM:	41381	2019/04/02
RESPONSABLE:	Claude Lavoie			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine			

PROJET INVESTI: 56121 Desc et client-payeur: **Pr. Renouvellement des réseau d'aqueduc et d'égout - DRE unité Nord**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1656127023	169348	604 471,22 $	601 795,26 $	60 179,53 $	0,00 $	
1656127024	169350	66 658,73 $	0,00 $	0,00 $	73 000,00 $	
1661270211	150782	298 529,37 $	297 207,81 $	29 720,78 $	0,00 $	
1661210261	150783	31 959,66 $	0,00 $	0,00 $	35 000,00 $	
SOUS-TOTAL		**1 001 618,98 $**	**899 003,07 $**	**89 900,31 $**	**108 000,00 $**	

PROJET INVESTI: 55855 Desc et client-payeur: **Pr. Réfection des rues locales - SUM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1955855400	177953	344 056,11 $	342 533,00 $	34 253,30 $	0,00 $	
1955855401	177955	190 277,52 $	189 435,17 $	18 943,52 $	0,00 $	
1955855402	177956	22 828,33 $	0,00 $	0,00 $	25 000,00 $	
1955855403	177957	30 133,40 $	0,00 $	0,00 $	33 000,00 $	
SOUS-TOTAL		**587 295,36 $**	**531 968,17 $**	**53 196,82 $**	**58 000,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

TOTAL	**1 588 914,34 $**	**1 430 971,24 $**	**143 097,13 $**	**166 000,00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**1 740 068,37 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 413810	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**02/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 430 971,24 $
TRAVAUX CONTINGENTS			143 097,13 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		36 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		30 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		15 000,00 $	
Gestion des impacts		15 000,00 $	
Surveillance environnementale		60 000,00 $	
Chloration		10 000,00 $	
XXX		0,00 $	
	TOTAL À REPORTER	166 000,00	166 000,00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			1 740 068,37 $
Imputation (crédits)			1 588 914,34 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)	75 671,60	150 964,84
Ristournes TPS et TVQ à 50%	151 154,02	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1656127023**	**SOUMISSION:**	**413810**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169348**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'eau secondaire sur Wilderton**			
ENTREPRENEUR ▸	**Talvi inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			601 795,26 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		60 179,53 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			661 974,79 $
Imputation (crédits)			604 471,22 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		28 787,77	57 431,60
Ristournes TPS et TVQ à 50%		57 503,57	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1656127024**	**SOUMISSION:**	**413810**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169350**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'eau secondaire sur Wilderton**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques et Service professionnel - Conduite d'eau**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		14 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		12 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		6 000,00 $	
Gestion des impacts		6 000,00 $	
Surveillance environnementale		25 000,00 $	
Chloration		10 000,00 $	
XXX			
	TOTAL À REPORTER	73 000,00	73 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			73 000,00 $
Imputation (crédits)			66 658,73 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		3 174,60	6 333,33
Ristournes TPS et TVQ à 50%		6 341,27	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1661270211**	**SOUMISSION:**	**413810**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**150782**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'égout combiné sur Wilderton**			
ENTREPRENEUR ▸	**Talvi inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			297 207,81 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		29 720,78 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			326 928,59 $
Imputation (crédits)			298 529,37 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	14 217,38	28 363,67
Ristournes TPS et TVQ à 50%	28 399,22	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1661210261**	**SOUMISSION:**	**413810**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**150783**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'égout combiné sur Wilderton**			
ENTREPRENEUR	**Incidences techniques et Service professionnel - Conduite d'eau d'égout**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		8 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		7 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		3 000,00 $	
Gestion des impacts		4 000,00 $	
Surveillance environnementale		13 000,00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	35 000,00	35 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			35 000,00 $
Imputation (crédits)			31 959,66 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 522,07	3 036,53
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 040,34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855400**	**SOUMISSION:**	**413810**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177953**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée - rue Wilderton**			
ENTREPRENEUR ›	**Talvi inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			342 533,00 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		34 253,30 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			376 786,30 $
Imputation (crédits)			344 056,11 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	16 385,58	32 689,22
Ristournes TPS et TVQ à 50%	32 730,19	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855401**	**SOUMISSION:**	**413810**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177955**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs**			
ENTREPRENEUR ▸	**Talvi inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			189 435,17 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		18 943,52 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			208 378,69 $
Imputation (crédits)			190 277,52 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	9 061,91	18 078,52
Ristournes TPS et TVQ à 50%	18 101,17	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855402**	**SOUMISSION:**	**413810**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177956**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée et trottoir**			
ENTREPRENEUR	**Services professionnels - Reconstruction de chaussée et trottoir**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		14 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation		6 000,00 $	
Gestion des impacts		5 000,00 $	
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	25 000,00	25 000,00 $

Dépenses totales à autoriser	25 000,00 $
Imputation (crédits)	22 828,33 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 087,19	2 168,95
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 171,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Claude Lavoie

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955855403**	**SOUMISSION:**	**413810**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177957**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée et trottoir**			
ENTREPRENEUR	**Incidences techniques - Reconstruction de chaussée et trottoir**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		11 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale		22 000,00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	33 000,00	33 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			33 000,00 $
Imputation (crédits)			30 133,40 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 435,09	2 863,01
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 866,60	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Claude Lavoie

Montréal

SOUMISSION 413810 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur l'avenue Wilderton de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Avenue Wilderton	Les travaux sont répartis en 4 phases. **Délai** : 80 jours **PHASE 0** : Installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h sur Wilderton et 7h30 à 18h sur Willowdale. **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à : - Entrave partielle du côté est ou ouest de l'avenue Wilderton avec le maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres en direction nord; - Entrave partielle du côté nord de l'avenue Willowdale avec le maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres en chaussée désignée. **PHASE 1** : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de reconstruction de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Wilderton entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Willowdale **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h sur Wilderton et chemin de la Côte-Sainte-Catherine **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermeture complète de l'avenue Wilderton entre l'avenue Willowdale et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine avec le maintien de la circulation locale seulement jusqu'à la zone des travaux; - Entrave partielle de la voie de droite direction est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine au niveau de l'avenue Wilderton en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres de façon à toujours assurer deux (2) voies de circulation. Libérer le chemin de la Côte-Sainte-Catherine aussitôt que les travaux y sont complétés. **PHASE 2** : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de reconstruction de chaussée et de trottoirs dans l'intersection des avenues Wilderton et Willowdale. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h30 à 18h sur Wilderton, Willowdale et l'avenue Stirling. **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermeture complète de l'avenue Willowdale entre l'avenue de la Brunante et l'avenue Woodbury avec le maintien de la circulation locale seulement; - Fermeture complète de l'avenue Wilderton entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Willowdale avec le maintien de la circulation locale seulement; - Fermeture complète de l'avenue Stirling entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Willowdale avec le maintien de la circulation locale seulement; - Aménager une circulation à double-sens sur l'avenue Willowdale entre la zone des travaux et les avenues de la Brunante et Woodbury; - Aménager une circulation double-sens sur l'avenue Wilderton entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la zone des travaux; - Maintenir la piste cyclable temporaire en fonction sur l'avenue Willowdale entre l'avenue de la Brunante et l'avenue de Stirling, si elle est toujours en fonction au moment des travaux.

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur l'avenue Wilderton de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine
	PHASE 3 : Travaux de pavage de la couche d'usure (ou de surface) sur l'avenue Wilderton entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Willowdale. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 9h à 19h sur Wilderton, 7h30 à 18h sur Willowdale et 9h à 19h sur l'avenue Stirling. **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermeture complète de l'avenue Wilderton entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Willowdale; - Fermeture complète de l'avenue Willowdale entre l'avenue de la Brunante et la rue Plantagenet avec maintien de la circulation cycliste seulement entre l'avenue de la Brunante et l'avenue de Stirling; - Fermeture complète de l'avenue Stirling entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Willowdale; - Aménager une circulation à double-sens sur l'avenue Willowdale entre la zone des travaux et les avenues de la Brunante et Woodbury.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR – secteur 3 et 5); - Maintien du service des collectes; - Maintenir la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux d'égout et d'aqueduc; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 413810
Numéro de référence : 1243004
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1558838)** 2019-03-11 15 h 01 **Transmission :** 2019-03-11 15 h 01	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Courriel 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (1554653)** 2019-03-04 10 h 50 **Transmission :** 2019-03-04 15 h 39	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Courriel 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1555357)** 2019-03-05 9 h 36 **Transmission :** 2019-03-05 10 h 48	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Courriel 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1555280)** 2019-03-05 8 h 54 **Transmission :** 2019-03-05 8 h 57	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Courriel 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-	**Commande : (1560093)** 2019-03-13 9 h 40	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel

Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Transmission :** 2019-03-13 11 h 54	3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Courriel 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1555946)** 2019-03-05 16 h 37 **Transmission :** 2019-03-05 16 h 37	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Courriel 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1	Madame Brigitte Cloutier Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 729-2760	**Commande : (1554864)** 2019-03-04 13 h 23 **Transmission :** 2019-03-04 17 h 30	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 39 - Télécopie 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Télécopie 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1564069)** 2019-03-20 8 h 27 **Transmission :** 2019-03-20 8 h 46	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Courriel 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	**Commande : (1556074)** 2019-03-06 8 h 17 **Transmission :** 2019-03-06 8 h 58	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 36 - Courriel 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1555027)** 2019-03-04 15 h 22 **Transmission :** 2019-03-04 17 h 57	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 21 h 42 - Télécopie 3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis) 2019-03-20 17 h 37 - Télécopie 3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau) 2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-	**Commande : (1555319)** 2019-03-05 9 h 16	3090402 - 413810_AD_01_2019-03-20 2019-03-20 20 h 38 - Courriel

Talvi Inc,
3980, boul.Leman
Laval, QC, H7E1A1

2000
Télécopieur :

Transmission :
2019-03-05 9 h 16

3090408 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (devis)
2019-03-20 17 h 36 - Courriel

3090409 - 413810_FR_Soumission_R01_2019-03-20_AD (bordereau)
2019-03-20 17 h 36 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 16 février 2018

TALVI INC.
A/S MONSIEUR MAXIME THIBEAULT
415, RUE ADANAC
QUÉBEC (QC) G1C 6B9

N° de décision : 2018-CPSM-1011800
N° de client : 2700035805

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TALVI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231036

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Talvi inc., pour des travaux d'égout et de voirie dans l'avenue Wilderton, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 740 068,37 $ (contrat: 1 430 971,24 $ + contingences: 143 097,13 $ + incidences: 166 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 413810 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231036 SUM.xls
Info_comptable_DRE 1197231036.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteure
Safae Lyakhloufi
Préposée au budget
(514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Luu Lan LE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.29

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 6 565 787,66 $ (contrat: 5 706 625,15 $ + contingences: 570 662,51 $ + incidences: 288 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441013 - 07 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 995 125,15 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Eurovia Québec Construction Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 706 625,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441013 ;

3. d'autoriser une dépense de 570 662,51 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-15 13:16

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231027**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 6 565 787,66 $ (contrat: 5 706 625,15 $ + contingences: 570 662,51 $ + incidences: 288 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441013 - 07 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget de 115 M$ pour l'année 2019 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et du Programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Ces deux programmes visent à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la mobilité du SUM soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.
Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SUM financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une

provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR et PRCPR 2019 leur a été transmise en février 2018 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de réhabilitation de chaussées par planage revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est effectuée par la Direction de la mobilité du SUM, alors que la gestion et la réalisation des programmes sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 $, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 13,5 kilomètres dont 9,8 km de PCPR et 3,7 km de PRCPR.
Une liste de rues ainsi qu'une carte de l'arrondissement se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 570 662,51 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse des sept (7) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. L'étalement des prix reçus est régulier. Un écart favorable de 10.3 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission. Cet écart est concentré dans les articles de planage et de pavage. Le tout peut s'expliquer par un marché actif et concurrentiel dans les projets de planage et de pavage de grande envergure. De plus, l'estimation de l'ÉÉC est très proche de la moyenne des prix reçus avec un écart favorable de 3.0 %. Il est normal d'obtenir des prix plus compétitifs pour certain projets selon l'envergure des travaux et le secteur de ces derniers.

En considérant ces informations et dans ce contexte, l'ÉÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 6 565 787,66 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 5 706 625,15 $, des contingences de 570 662,51 $ et des incidences de 288 500,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 5 995 439,30 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

#15-019 « Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel » pour un montant de 4 090 875,95 $;
#18-047 « Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel » pour un montant de 1 904 563,35 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 26 juillet 2019, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2019 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux :juillet 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Monya OSTIGUY, Service des infrastructures du réseau routier
Stéphanie VIDAL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Denis ALLARD, Service des infrastructures du réseau routier
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Jean CARRIER, 8 avril 2019
Monya OSTIGUY, 5 avril 2019
Abdelwahid BEKKOUCHE, 5 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad ACHAB
Ingénieur

Tél : 514-872-6413
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-15

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441013 — No du GDD : 1197231027

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2019 et PRCPR 2019)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 2 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 19 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 3 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
15 - 3 - 2019	Repport de date d'ouverture et renumérotation des items du bordereau	-
20 - 3 - 2019	Ajout de puisadrs sur le Boul. Gouin, modification cahier M, cahier V et	125 000.00
21 - 3 - 2019	Modification art. 35 cahier V et des items 34 et 36 du Formulaire de Soumission	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10 — Nbre de soumissions reçues : 7 — % de réponses : 70

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 26 - 7 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	5 706 625.15
DE SOUSA / 4042077 CANADA INC.	6 043 186.03
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	6 056 804.59
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	6 107 851.65
ROXBORO EXCAVATION INC.	6 138 520.34
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	6 549 621.63
CONSTRUCTION VIATEK INC.	6 596 713.62

Estimation	**interne**	6 361 014.93

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-10.3%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **5.9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 5 706 625.15

Montant des contingences ($) : 570 662.51

Montant des incidences ($) : 288 500.00

Date prévue de début des travaux : 15 - 7 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 15 - 11 - 2019

Soumission: **441013**

Liste des plans : ***arrondissement Rivière-Des-Prairies--Pointe-aux-Trembles***

PCPR :

01 : C-7385 : Rue Notre-Dame Est,entre la rue Antoine-Bazinet et la rue Beausoleil

02 : C-7387 : Boulevard Henri-Bourassa Est, entre le boulevard du Golf et l'avenue Rodolphe-Forget

03 : C-7388 : Boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 6e Avenue et l'avenue Nicolas-Josselin

04 : C-7536 : Boulevard Gouin Est, entre la 68e Avenue et la rue Sherbrooke Est

PRCPR :

05 : C-7381 : Boulevard Perras, entre le boulevard Rodolphe-Forget et le boulevard Rivière-des-Prairies

06 : C-7384 : Boulevard Perras, entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 71e Avenue

07 : C-7437 : Boulevard Perras, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 87e Avenue

08 : C-7438 : Rue Jean-Sicard, entre la rue April et le boulevard Industriel

09 : C-7439 : Rue April, entre la rue Jean-Viel et le boulevard Tricentenaire

RUE NO.	DESCRIPTION	NATURE DES TRAVAUX	PLAN NO.
	LOCALISATION DES TRAVAUX	PCPR - PRCPR	C-0000
01	RUE NOTRE-DAME EST, ENTRE LA RUE ANTOINE-BAZINET ET LA RUE BEAUBOLES.	PCPR	C-7385
02	BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, ENTRE LE BOULEVARD DU GOLF ET LE BOULEVARD RODOLPHE-FORGET	PCPR	C-7387
03	BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, ENTRE L'AVENUE NICOLAS-JOSSELIN ET LA 6E AVENUE	PCPR	C-7388
04	BOULEVARD GOUIN EST, ENTRE LA 58E AVENUE ET LA RUE SHERBROOKE EST	PCPR	C-7536
05	BOULEVARD PERRAS, ENTRE LE BOULEVARD RODOLPHE-FORGET ET LE BOULEVARD DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	PRCPR	C-7381
06	BOULEVARD PERRAS, ENTRE LE BOULEVARD DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES ET LA 71E AVENUE	PRCPR	C-7384
07	BOULEVARD PERRAS, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET LA 6TE AVENUE	PRCPR	C-7437
08	RUE JEAN-BICARD, ENTRE LA RUE APRIL ET LE BOULEVARD INDUSTRIEL	PRCPR	C-7438
09	RUE APRIL, ENTRE LA RUE JEAN-VIEL ET LE BOULEVARD TRICENTENAIRE	PRCPR	C-7439

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Plan de localisation

Références

Plan d'ajournage:	XXX
Plan EGA:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	XXX

Légende

Poteau de rue
Poteau bois
Grille cantar
Poteau de rotûur
Repère géodésique
Vanne de gaz
Regard chambre de CIDEM
Regard chambre de CIDEM
Symbole de forage
Base à briser et à remplacer (sans emplacement)
Base à construire
Base existante
Base à briser ou à enlevar
Regard chambre H.Q.
Regard chambre d'égout
Regard chambre de Bell
Borne-fontaine
Boîte de vanne
Vanne d'assetto
Marchon de percussion
Marchon
Fire de cloche
Armoire chambre de transformateur (Hydro-Québec)
Chambre de transformateur
Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

* Symbole grossi pour plus de clarté

Poteau à déséquilibre lors de la construction d'un projet.

DPE	Égout	DPD	Drain
DPP	Perrage	DPT	Trottoir

Poteau à déplacer lors de la construction d'un projet.

DP	Perrage	DT	Trottoir

Nouveau poteau lors de la construction d'un projet.

NE	Égout	ND	Drain
NP	Perrage	NT	Trottoir

Puteaux

T+C	Tête et couvercle à changer (puteaux de trottoir)	T+Q	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à hivéler
T+C+HEP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Assainiss.

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à hivéler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+HEP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TB+C	Tête de boîte de vanne à changer
TB+N	Tête de boîte de vanne à hivéler		

Divers

NH	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
PR	Poteau à remplacer	A+R	Ajustable à réhausser

T.Q. Tel quel

Émission

No	Date	Description	Préparé par
002	2019/04/08	Émis pour construction	S.P.
001	2019/01/18	Addenda 2	S.P.
000	2018/12/14	Émis pour soumission	S.P.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, Tr étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

CIMA+

Dessiné par:
Ch. Chen, Dess. — CIMA+ — 2019 / 01

Vérifié par:
G.Munoz Lopez, Ing. jr. — CIMA+ — 2019 / 01

Approuvé par:
— CIMA+ —

Sceau de l'ingénieur(e):

Préparé par:
Sylvain Parenti, Ing. — CIMA+ — Original signé le:

Projet:

Arrondissement(s): Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles

Nature des travaux: Travaux de voirie (PCPR / PRCPR 2019)

Titre du plan: LOCALISATION DES TRAVAUX

(D): DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:7500

No.	No. de plan:	Feuillet	Émission	Page
441013	PL-VO-C-0000	1/1	002	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441013	DATE:
#GDD:	1197231027	DRM:	4410	2019/03/29
RESPONSABLE:	Mourad Achab, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019)			

PROJET INVESTI: 55856 Desc et client-payeur: **PCPR-Direction de la mobilité**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855856 030	175843	3 893 182.59 $	3 875 947.73 $	387 594.77 $	0.00 $	C
1855856 031	175844	197 693.35 $	0.00 $	0.00 $	216 500.00 $	C
SOUS-TOTAL		**4 090 875.94 $**	**3 875 947.73 $**	**387 594.77 $**	**216 500.00 $**	C

PROJET INVESTI: 55861 Desc et client-payeur: **PRCPR-Direction de la mobilité**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855861 020	175846	1 838 817.74 $	1 830 677.42 $	183 067.74 $	0.00 $	C
1855861 021	175847	65 745.59 $	0.00 $	0.00 $	72 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**1 904 563.33 $**	**1 830 677.42 $**	**183 067.74 $**	**72 000.00 $**	C

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

TOTAL	**5 995 439.27 $**	**5 706 625.15 $**	**570 662.51 $**	**288 500.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**6 565 787.66 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441013	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**29/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019)**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			5 706 625.15 $
TRAVAUX CONTINGENTS			570 662.51 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		127 000.00 $	
Gestion des sols excavés(Surveillance et caracterisation)		68 500.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		93 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		0.00 $	
Gestion des impacts		0.00 $	
Gestion des sols excavés(Disposition des sols)		0.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	288 500.00	288 500.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			6 565 787.66 $
Imputation (crédits)			5 995 439.27 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		285 531.10	569 634.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%		570 348.38	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855856 030**	**SOUMISSION:**	**441013**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175843**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**29/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PCPR 2019 - Planage et revêtement de chaussée**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 875 947.73 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		387 594.77 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Gestion des sols excavés(Disposition des sols)			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			4 263 542.50 $
Imputation (crédits)			3 893 182.59 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	185 411.72	369 896.38
Ristournes TPS et TVQ à 50%	370 359.91	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855856 031**	**SOUMISSION:**	**441013**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175844**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**29/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PCPR 2019 : Travaux de voirie, incidences professionnelles et incidences professionnelles**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		90 000.00 $	
Gestion des sols excavés		63 500.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		63 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	216 500.00	216 500.00 $
Dépenses totales à autoriser			216 500.00 $
Imputation (crédits)			197 693.35 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		9 415.09	18 783.11
Ristournes TPS et TVQ à 50%		18 806.65	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855861 020**	**SOUMISSION:**	**441013**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175846**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**29/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PRCPR 2019 - Planage et revêtement de chaussée**			
ENTREPRENEUR ›	**Eurovia Québec Construction Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 830 677.42 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		183 067.74 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			2 013 745.16 $
Imputation (crédits)			1 838 817.74 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	87 573.18	174 708.48
Ristournes TPS et TVQ à 50%	174 927.42	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855861 021**	**SOUMISSION:**	**441013**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175847**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**29/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PRCPR 2019: Travaux de voirie, incidences professionnelles et incidences professionnelles**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		37 000.00 $	
Gestion des sols excavés		5 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		30 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	72 000.00	72 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			72 000.00 $
Imputation (crédits)			65 745.59 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		3 131.12	6 246.58
Ristournes TPS et TVQ à 50%		6 254.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Mourad Achab, ing.

Montréal

Soumission 441013 – Travaux de voirie dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR et PRCPR 2019)

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
PCPR C-7385 **Rue Notre-Dame Est** De la rue Beausoleil à la rue Antoine-Bazinet.	**Travaux de planage :** Fermeture partielle de la chaussée et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Travaux de pavage :** Fermeture complète ; Fermeture partielle de la chaussée et maintien de la circulation en alternance sur la chaussée restante (pour STM). **Horaire de travail :** La semaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, sauf travaux de pavage la fin de semaine, de 9h00 à 17h00. Réaliser du 24 Juin au 18 Août 2019.
PCPR C-7385 **Rue Notre-Dame Est** (Piste cyclable) De la rue Beausoleil à la rue Antoine-Bazinet.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la piste cyclable avec maintien de la piste cyclable dans la chaussée en direction ouest et mise en place d'un contresens dans la direction opposée. **Horaire de travail :** La semaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Réaliser du 24 Juin au 18 Août 2019.
PCPR C-7387 **Boulevard Henri-Bourassa Est** Du boulevard du Golf au boulevard Rodolphe-Forget.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture de courte durée de la chaussée, une direction à la fois, et mise en place d'un contresens sur la chaussée de la direction opposée. **Horaire de travail :** La semaine, du dimanche au vendredi de 21h00 à 5h00.
PCPR C-7388 **Boulevard Henri-Bourassa Est** De la 6e Avenue à l'avenue Nicolas-Josselin.	**Travaux de planage :** Fermeture partielle de la chaussée une direction à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Travaux de pavage :** Fermeture de courte durée de la chaussée, une direction à la fois, et mise en place d'un contresens sur la chaussée de la direction opposée. **Horaire de travail :** Du lundi au jeudi de 22h00 à 5h00, du vendredi au dimanche de 21h00 à 6h00, et du dimanche au lundi de 21h00 à 5h00.
PCPR C-7536 **Boulevard Gouin** De la 68e avenue à l'avenue du Fief-Carion.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** La semaine, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.
PCPR C-7536 **Boulevard Gouin** De la 94e avenue à 300 m après la sortie 92 de l'A-40E.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète avec maintien de la circulation accompagnée d'un signaleur (TCD-086A). **Horaire de travail :** La semaine, du dimanche au vendredi de 21h00 à 5h00. Réaliser en été 2019.
PCPR C-7536 **Boulevard Gouin** De 300 m après la sortie 92 de l'A-40E à la rue Sherbrooke.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète avec maintien de la circulation accompagnée d'un signaleur (TCD-086A). **Horaire de travail :** La semaine, du dimanche au vendredi de 21h00 à 5h00. Réaliser en été 2019.
PRCPR C-7437 **Boulevard Perras** Du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e avenue.	**Travaux de planage :** Fermeture de courte durée de la direction ouest et maintien de la circulation dans la direction opposée ; Fermetures de courte durée de la direction est, et mise en place d'un contresens sur la chaussée de la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** La semaine, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.
PRCPR C-7438 **Rue Jean-Sicard** Du boulevard Industriel à la rue April.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète**.** **Horaire de travail :** La semaine, du dimanche au vendredi de 21h00 à 5h00.
PRCPR C-7439 **Rue April,** Du boulevard du Tricentenaire à la rue Jean-Viel.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** La semaine, du dimanche au vendredi de 21h00 à 5h00.
PCPR C-7381 **Boulevard Perras** Du boulevard de la Rivière-des-Prairies au boulevard Rodolphe-Forget.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture de courte durée de la chaussée, une direction à la fois, et mise en place d'un contresens sur la chaussée de la direction opposée. **Horaire de travail :** La semaine, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. Réaliser en été 2019

Secteur	Mesures de mitigation
PCPR C-7384 **Boulevard Perras** Du boulevard de la Rivière-des-Prairies à la 71e avenue.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture de courte durée de la chaussée, une direction à la fois, et mise en place d'un contresens sur la chaussée de la direction opposée. **Horaire de travail :** La semaine, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. Réaliser en été 2019
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2019; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour les rues artérielles - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441013
Numéro de référence : 1240788
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2019 et PRCPR 2019)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1550720)** 2019-02-25 15 h 38 **Transmission :** 2019-02-25 16 h 51	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 15 h 38 - Messagerie 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5 NEQ : 1172284565	Madame Annie Bailey Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1551392)** 2019-02-26 13 h 51 **Transmission :** 2019-02-27 7 h 40	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement

				3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 15 h 38 - Messagerie 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1160862596	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1559967)** 2019-03-13 8 h 26 **Transmission :** 2019-03-13 11 h 20	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 13 h 02 - Courriel 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-	**Commande : (1551515)** 2019-02-26 15 h 24 **Transmission :** 2019-02-27 7 h 24	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel

	http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	3533 Télécopieur : 450 629-3549		3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 15 h 38 - Messagerie 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Eurovia Québec Construction (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491884	Madame Johanne Durocher Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1551747)** 2019-02-27 8 h 26 **Transmission :** 2019-02-27 9 h 27	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 15 h 39 - Messagerie 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3 NEQ : 1169491884	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1551385)** 2019-02-26 13 h 48 **Transmission :** 2019-02-26 13 h 48	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 13 h 02 - Courriel 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 NEQ : 1144756336	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1552384)** 2019-02-27 15 h 53 **Transmission :** 2019-02-27 15 h 53	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 13 h 02 - Courriel 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-

				21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1553689)** 2019-03-01 10 h 31 **Transmission :** 2019-03-01 10 h 31	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 13 h 02 - Courriel 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, QC, J6R0H6 http://www.pavagesceka.com NEQ : 1160427812	Madame Julie Tremblay Téléphone : 450 699-6671 Télécopieur : 450 699-1847	**Commande : (1550430)** 2019-02-25 11 h 38 **Transmission :** 2019-02-25 11 h 38	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 15 h - Télécopie 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 15 h 31 - Télécopie 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 15 - Télécopie 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 50 - Télécopie 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement

				3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 15 h 39 - Messagerie 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 41 - Télécopie 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 21 h 12 - Télécopie 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1 NEQ : 1168058395	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1550359)** 2019-02-25 11 h 03 **Transmission :** 2019-02-25 11 h 03	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel 3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis) 2019-03-20 7 h 49 - Courriel 3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau) 2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement 3089396 - 441013_Plans 2019-03-20 13 h 02 - Courriel 3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21 2019-03-21 20 h 40 - Courriel 3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis) 2019-03-21 20 h 42 - Courriel 3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau) 2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1557990)** 2019-03-08 12 h 05 **Transmission :** 2019-03-08 12 h 05	3087255 - 441013_Addenda_01_Avec report de date d'ouverture 2019-03-15 14 h 34 - Courriel 3087257 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (devis) 2019-03-15 14 h 36 - Courriel 3087258 - 20190315_Formulaire de soumission_441013_addenda01 (bordereau) 2019-03-15 14 h 36 - Téléchargement 3089370 - 441013_Addenda_02 2019-03-20 9 h 07 - Courriel

3089383 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (devis)
2019-03-20 7 h 49 - Courriel

3089384 - 20190318_Formulaire de soumission_441013_Addenda02 (bordereau)
2019-03-20 7 h 49 - Téléchargement

3089396 - 441013_Plans
2019-03-20 13 h 02 - Courriel

3091181 - 441013_AD_03_2019-03-21
2019-03-21 20 h 40 - Courriel

3091182 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (devis)
2019-03-21 20 h 42 - Courriel

3091183 - 441013_FR_Soumission_R03_2019-03-21.AD (bordereau)
2019-03-21 20 h 42 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
1550, AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000230492

N° de demande : 1731535319

N° de confirmation de paiement : 000223386397

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556
N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 6 565 787,66 $ (contrat: 5 706 625,15 $ + contingences: 570 662,51 $ + incidences: 288 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441013 - 07 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231027 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.30

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 5 805 520,73 $ (contrat: 4 936 837,02 $ + contingences: 493 683,71 $ + incidences: 375 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 410410 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 311 837,02 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 936 837,02$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 410410 ;

3. d'autoriser une dépense de 493 683,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 23:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231025**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame -de-Grâce. Dépense totale de 5 805 520,73 $ (contrat: 4 936 837,02 $ + contingences: 493 683,71 $ + incidences: 375 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 410410 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1913) et les conduites d'eau (installées entre 1916 et 1921) du chemin de la Côte-Saint-Antoine ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. De plus, la réhabilitation de quelques tronçons de conduite d'égout unitaire sur les axes perpendiculaires a été intégrée aux travaux.

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des réseaux d'eau et la Direction de la mobilité ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1245 - 1er août 2018 - Approuver les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Excavations Super inc. dans le cadre des contrats VMA-104-1618 et VMA-105-1618 (appel d'offres 16-15049) pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement de Ville-Marie et inscrire ce fournisseur sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif. (1186320001).

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie auront lieu dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de 357 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 750 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale (CIS=5),

- la reconstruction de 438 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 100 mm à 200 mm, justifiée par le mauvais état structural,

- la reconstruction de la chaussée (± 3 375 m. ca.),

- la reconstruction des trottoirs et construction de saillie (± 1075 m. ca.).

Les plan de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Le présent contrat prévoit également la réhabilitation de 1,6 kilomètres de conduites d'égout unitaire sur les axes perpendiculaires aux travaux du chemin de la Côte-Saint-Antoine,

La liste des rues où auront lieu les travaux se trouvent également en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 493 683,71 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de surveillance environnementale, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le plus bas soumissionnaire conforme du présent dossier, l'entrepreneur Les Excavations Super inc., a été inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant le 8 août 2018 suite à l'approbation par le comité exécutif pour des évaluations de rendement insatisfaisant réalisées par l'arrondissement Ville-Marie et le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre des contrats VMA-104-1618 et VMA-105-1618 pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement Ville-Marie (CE18 1245).

Depuis 2015, Les Excavations Super inc. a complété trois (3) contrats de travaux d'égout, de conduite d'eau ou de voirie sous la surveillance de la Direction des infrastructures du SIRR avant l'implantation du processus d'évaluation de rendement des fournisseurs. Suite à l'implantation de ce processus, un (1) contrat a été octroyé à cet entrepreneur. Ce projet est en cours de réalisation et est complété à 90 %. À ce jour, le rendement de l'entrepreneur est satisfaisant. Une fois le projet complété, la Direction des infrastructures produira une évaluation de rendement pour cet entrepreneur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 805 520,73 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 4 936 837,02 $, des contingences de 493 683,71 $ et des incidences de 375 000,00 $.
Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :.

- 77,44 % au PTI de la DRE du Service de l'eau pour un montant de 4 495 812,42 $, taxes incluses ;
- 22,56% au PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 1 309 708,31 $, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumé par la ville centrale, est prévue au PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau et de la Direction de la mobilité du SUM. Elle représente un coût net de 5 301 214,24 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 18-071 pour un montant de 4 105 275,98 $;
- # 17-046 pour un montant de 1 195 938,26 $.

La DRE confirme que les travaux de réhabilitation de conduites d'égout de 1 664 315,11 $ sont entièrement admissibles à subvention du Programme d'infrastructures municipales

d’eau (PRIMEAU), laissant ainsi un impact à la charge des contribuables de 3 636 899,13 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l’eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 juillet 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juillet 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude C - Ext BROUILLARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Ndiaga SOW, Service de police de Montréal

Lecture :

Ndiaga SOW, 10 avril 2019
Jean CARRIER, 9 avril 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 8 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
ingénieur

Tél : 514 872-0328
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 410410 — No du GDD : 1197231025

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans Le chemin de la Côte-Saint- Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 3 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 28 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 3 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
20 - 3 - 2019	Modification de la quantité pour treize (13) items du formulaire de soumission du Cahier des charges. Ajout d'une dalle de béton pour l'arrêt d'autobus.	75 000,00 $

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 33

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 26 - 7 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	4 936 837,02
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 067 000,00
9200 2088 QUEBEC INC. (DUROKING CONSTRUCTION)	5 610 429,61
Estimation **externe**	4 497 432,19

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **9,8%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2,6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMF	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES EXCAVATIONS SUPER INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 4 936 837,02

Montant des contingences ($) : 493 683,71

Montant des incidences ($) : 375 000,00

Date prévue de début des travaux : 2 - 7 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 30 - 10 - 2019

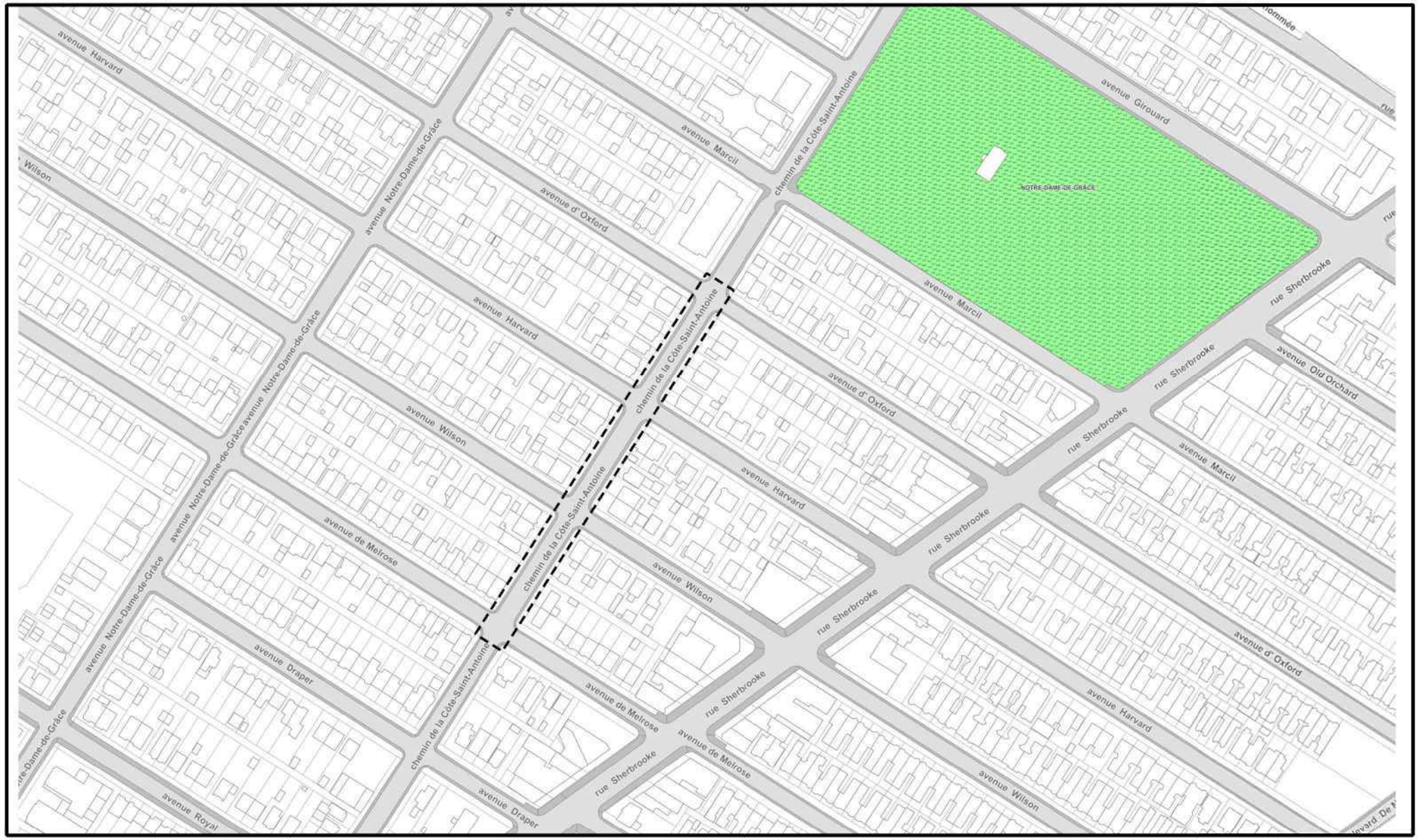

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET: **CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE**
DE L'AVENUE MELROSE À L'AVENUE D'OXFORD

NATURE DES TRAVAUX: TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN: PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION : 410410

ARRONDISSEMENT : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

PRÉPARÉ PAR : Étienne Laflamme, ag. tech.

DATE : 04 Avril 2019

INGÉNIEUR : Charles Grondin, ing.

ÉCHELLE : S.O.

410410_Plan localisation GDD.dgn 2019-04-04 14:38:11 “CHEMIN=K:\90_Soumission\400000\410410\e_CONCEPTION\d_ÉGOUT-AQUEDUC\h_Plan-Croquis\Plan localisation\”

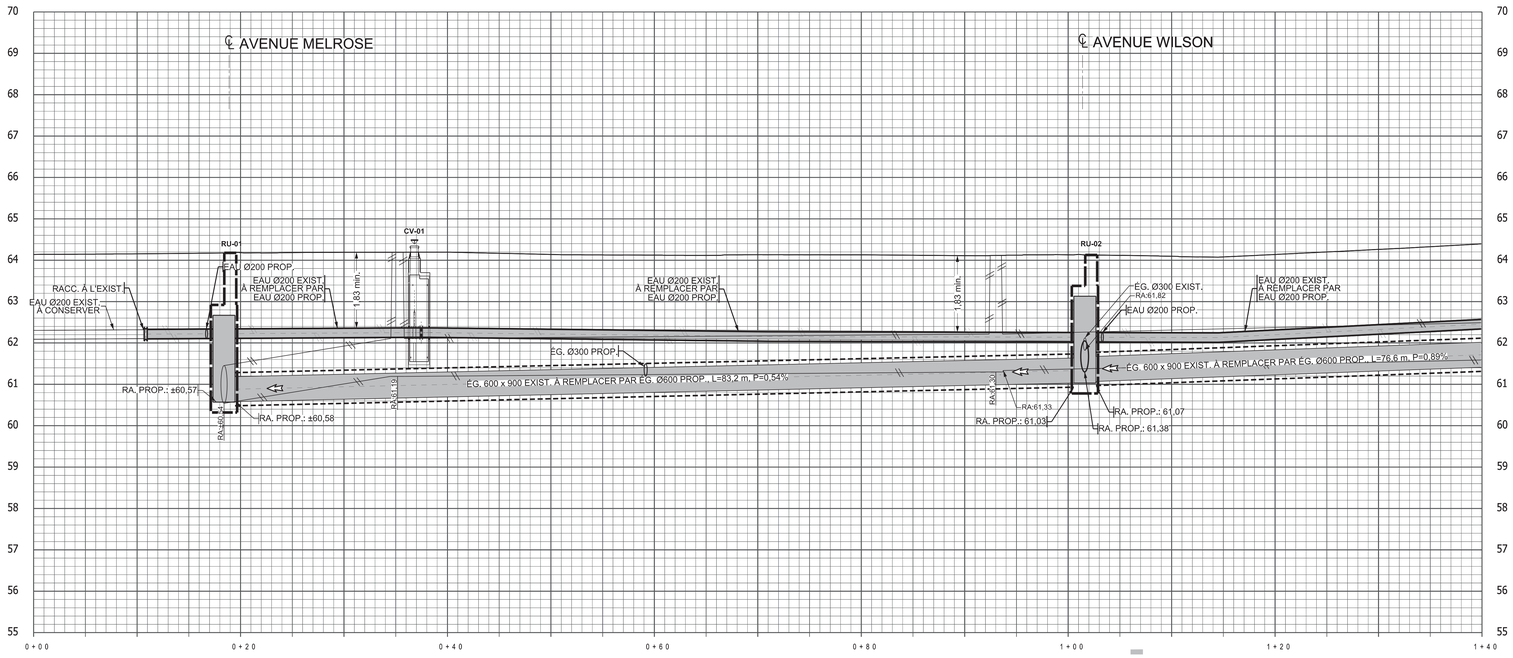

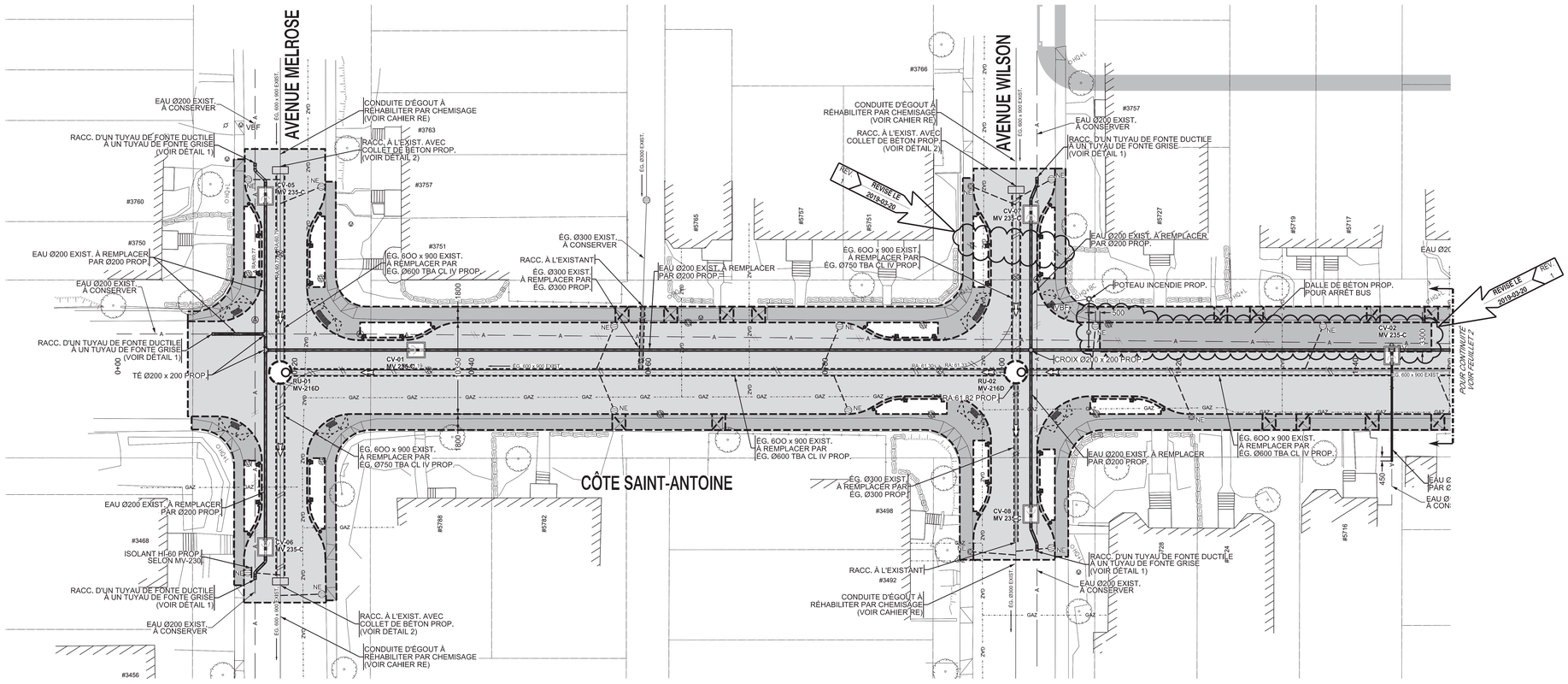

Légende - symbologie graphique

- N° : XXX — Forage

Éléments proposés :

- NE ..... nouveau puisard
- PR ..... puisard à remplacer
- A+N ..... ajustable à niveler
- C+C ..... cadre et couvercle à changer
- T+G ..... tête et grille à changer
- TBV+C ..... tête de boîte de vanne à changer
- TBV-N ..... tête de boîte de vanne à niveler
- NIV. ..... à niveler
- DFE ..... structure à désaffecter (égout)
- DFA ..... structure à désaffecter (aqueduc)
- ..... conduite à abandonner
- ..... structure à enlever

Borne-fontaine
Boîte de service
Boîte de vanne
Chambre de vanne secondaire (CV-XX / MV-XXX-X; numérotation; N° de croquis voir devis)
Puisard de rue
Puisard dalot
Puisard de trottoir
Regard d'égout circulaire (RP: regard pluvial; RS: regard sanitaire; RU: regard unitaire; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
Regard d'égout rectangulaire (RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
Sens d'écoulement

Orientation

N

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 66KM035
ch. de la Côte St-Antoine / ave. d'Oxford
ALTITUDE: 64,505 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

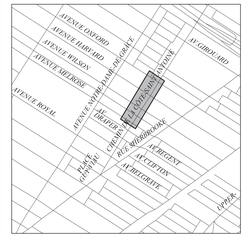

Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. L'AQUEDUC SECONDAIRE PROPOSÉ EST EN FONTE DUCTILE CLASSE 350.
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION.
6. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UN REGARD D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 300 mm MIN.
7. LA DISTANCE HORIZONTALE PAROI À PAROI ENTRE LA CONDUITE D'EAU ET UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOIT ÊTRE DE 800 mm MIN.
8. EN PLUS DES COLLETS DE RETENUE, DES BUTÉES EN BÉTON DE 1,0m cu DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DERRIÈRE CHAQUE ACCESSOIRE (COUDE, TÉ, BOUCHON, ETC.) DE LA CONDUITE D'EAU PROPOSÉE.

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
1	2019-03-20	ÉMIS POUR ADDENDA 1	H.B.	K.M.
0	2019-02-27	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	H.B.	K.M.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : Menouar Hassaim, ing. 2018-02-06
Étude : - -

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : - -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : - -

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et du transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : Nivelaxe 2018-10-08
Dessiné par : Ronald Lacasse, dess. 2018-10-29
Préparé par : Hughes Buteau, ing. jr. 2018-10-29
Responsable du projet (ville de Montréal) : Charlie Grondin, ing.
Responsable du projet (consultant) : Khaled Mouchaorab, ing.
Cahier Assemblée

Ingénieur(e) : Khaled Mouchaorab, ing.

Sceau de l'ingénieur(e) : Ordre des ingénieurs du Québec — Khaled Mouchaorab — 149814 — Québec
2019-03-20
Original signé le :

PROJET :
CHEMIN DE LA CÔTE ST-ANTOINE
DE L'AVENUE MELROSE À L'AVENUE D'OXFORD

ARRONDISSEMENT(S) : CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (27)

NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN :
PLAN ET PROFIL
Ch. 0+10 @ 1+40

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : 1:200 / 1:50
5 2,5 0 5 10 (mètre)

Plan no	Feuillet :	Émission :	Soumission :
4104-EGA-01/ 01	1	1	410410

Cartouche révisé le : 2015-11-13

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOÛTE TRANSFO. HQ
= VOÛTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= ÉGOUT COMBINÉ
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSÉ
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE
PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : XXX
PLAN(S) ET PROFIL(S) : XXX
PLAN(S) EGOUT(S) : XXX
PLAN(S) AQUEDUC(S) : XXX

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)
INFO-EXCAVATION:
BELL : 2018384489
C.S.E.M. : 2018384486; 2018384487
GAZ MÉTRO : 2018384486; 2018384487; 2018384488; 2018384489
HYDRO-QUEBEC : -
S.T.M. : -
VIDEOTRON : -
AUTRE(S) : -

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

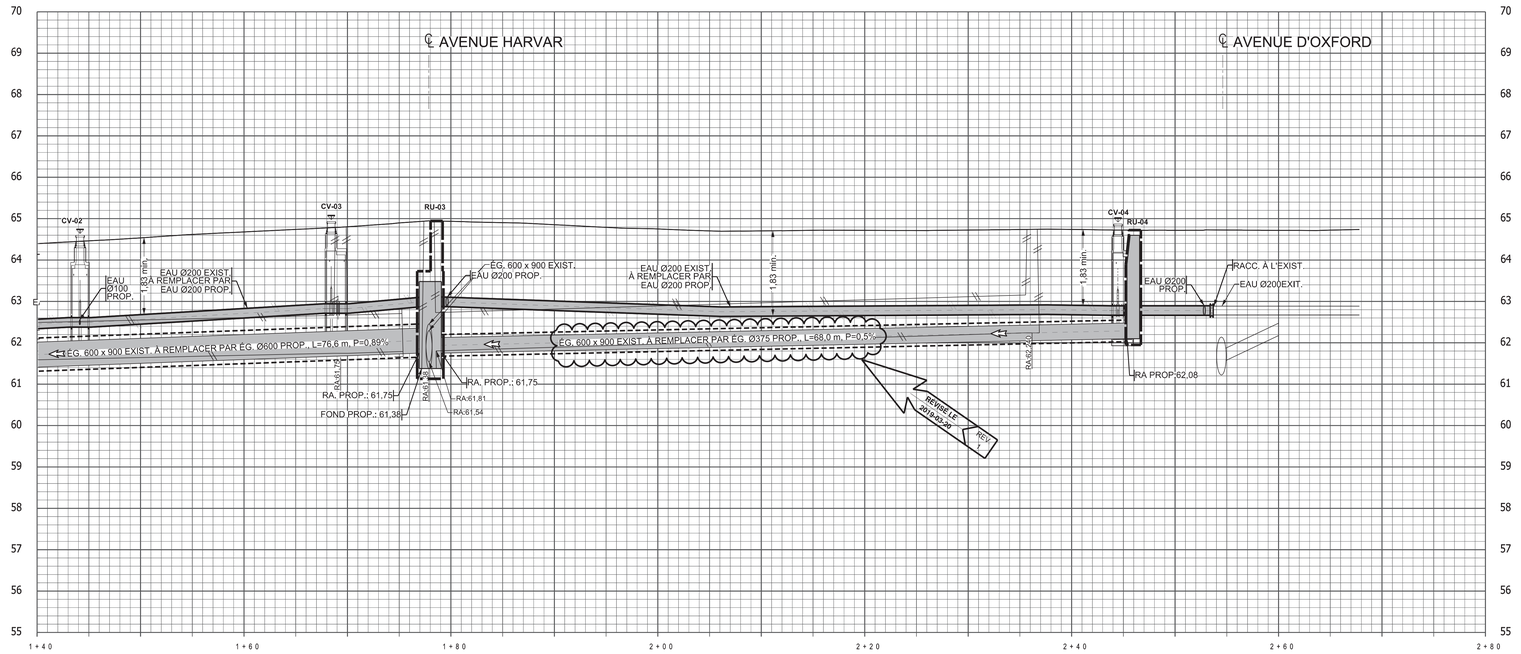

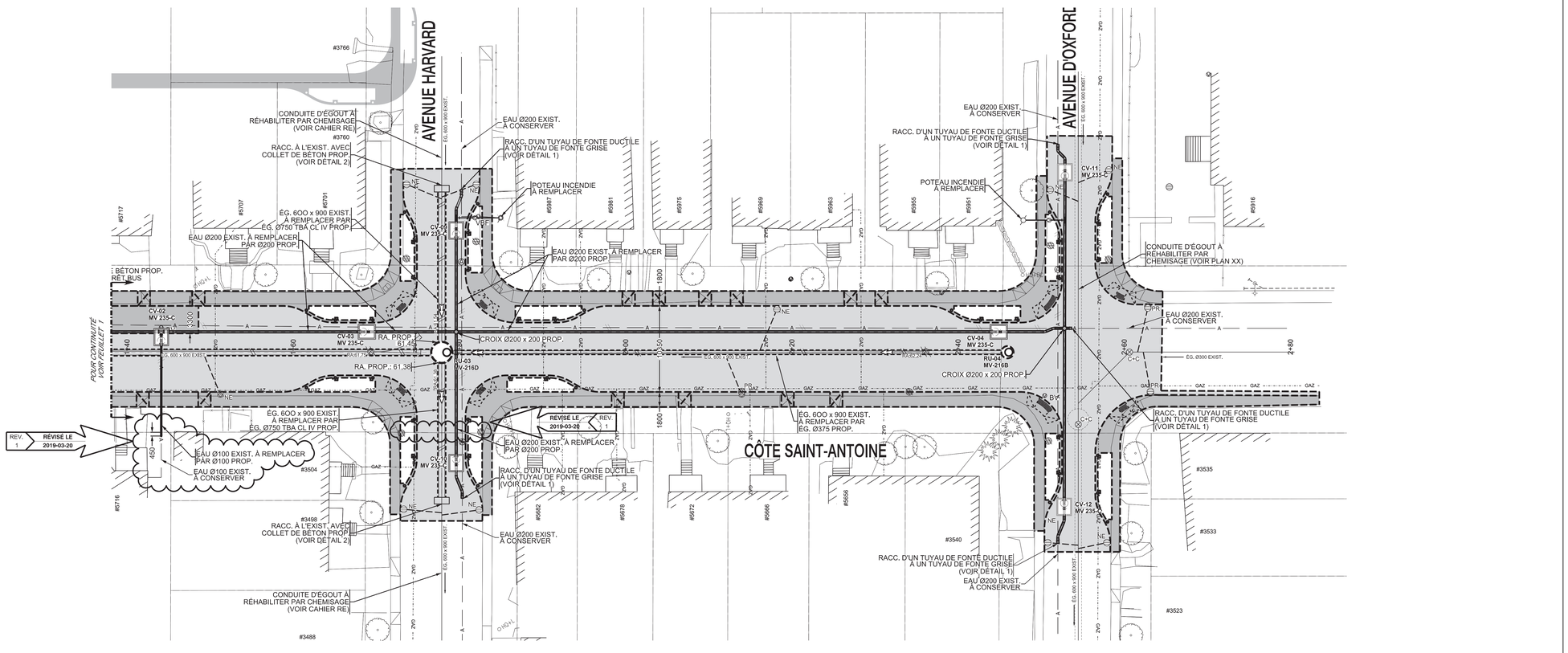
AVENUE HARVARD
AVENUE D'OXFORD
CÔTE SAINT-ANTOINE
CONDUITE D'ÉGOUT À RÉHABILITER PAR CHEMISAGE (VOIR CAHIER RE)
EAU Ø200 EXIST. À CONSERVER
RACC. D'UN TUYAU DE FONTE DUCTILE À UN TUYAU DE FONTE GRISE (VOIR DÉTAIL 1)
RACC. À L'EXIST. AVEC COLLET DE BÉTON PROP. (VOIR DÉTAIL 2)
POTEAU INCENDIE À REMPLACER
ÉG. 600 x 900 EXIST. À REMPLACER PAR ÉG. Ø750 TBA CL IV PROP.
EAU Ø200 EXIST. À REMPLACER PAR Ø200 PROP.
BÉTON PROP. RÉTABLIS
CROIX Ø200 x 200 PROP.
RA. PROP.: 61,38
RA. PROP.: 61,45
EAU Ø100 EXIST. À REMPLACER PAR Ø100 PROP.
EAU Ø100 EXIST. À CONSERVER
ÉG. 600 x 900 EXIST. À REMPLACER PAR ÉG. Ø750 TBA CL IV PROP.
ÉG. 600 x 900 EXIST. À REMPLACER PAR ÉG. Ø375 PROP.
POUR CONTINUITÉ VOIR FEUILLET 1
REVISÉ LE 2019-03-20
REV. 1
#3766
#3760
#3707
#3701
#3681
#3675
#3669
#3663
#3655
#3651
#3916
#3717
#3716
#3504
#3498
#3488
#3540
#3535
#3533
#3523
#5682
#5678
#5672
#5666
#5656
CV-02 MV 235-C
CV-03 MV 235-C
CV-04 MV 235-C
CV-11 MV 235-C
CV-12 MV 235-C
RU-03 MV-216D
RU-04 MV-216B
EG. Ø300 EXIST.
1800
1350
2400
2040
2060
2080
1500
450
1200
1400
1600
1800
2000
2200
2400
2600
2800
3000
3200
3400
3600
3800
4000
4200
4400
4600
4800
5000
5200
5400
5600
5800
6000
6200
6400
6600
6800
7000
7200
7400
7600
7800
8000
8200
8400
8600
8800
9000

Par : Charles Grondin, ing.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Liste des rues et quantités détaillées
Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par che
Soumissions : 410410

# Plan	Rue	De	À	Type chaussée	Conduites à réhabiliter		Branchement puisards (mètre)	Branchement de service (unité)
					750 mm (mètre)	600x900 (mètre)		
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce								
CDN-EG-2019-04	Harvard	Shebrooke	Côte-Saint-Antoine	Rigide	12	142	18	22
CDN-EG-2019-10	Oxford	Côte-Saint-Antoine	Monkland	Rigide		578	81	87
CDN-EG-2019-14	Wilson	Côte-Saint-Antoine	Notre-Dame-de-Grâce	Rigide	12	183	18	31
CDN-EG-2019-16	Melrose	Monkland	Sherbrooke	Rigide	20	684	72	121
				TOTAUX	**44**	**1587**	**189**	**261**
					1631			

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	410410	DATE:
#GDD:	1197231025	DRM:	4104	2019/04/05
RESPONSABLE:	Charles Grondin			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford			

PROJET INVESTI: 56127 - 56000 Desc et client-payeur: **Pr. de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE Unité nord**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1656127021	169149	1 108 195,31 $	1 103 289,41 $	110 328,94 $	0,00 $	C
1661270111	150776	1 131 876,23 $	1 126 865,49 $	112 686,55 $	0,00 $	C
1956000708	175556	1 627 789,78 $	1 620 583,66 $	162 058,37 $	0,00 $	C
1656127022	169150	109 575,99 $	0,00 $	0,00 $	120 000,00 $	C
1661270161	150777	91 313,33 $	0,00 $	0,00 $	100 000,00 $	C
1956000709	175559	36 525,33 $	0,00 $	0,00 $	40 000,00 $	C
SOUS-TOTAL		**4 105 275,97 $**	**3 850 738,56 $**	**385 073,86 $**	**260 000,00 $**	

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: **Pr. réfection des rues locales DGAV Dir mobilité**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1955845036	178180	639 884,83 $	637 052,10 $	63 705,21 $	0,00 $	C
1955845035	178179	451 043,10 $	449 046,36 $	44 904,64 $	0,00 $	C
1955845037	178181	31 959,66 $	0,00 $	0,00 $	35 000,00 $	C
1955845037	178181	73 050,66 $	0,00 $	0,00 $	80 000,00 $	C
SOUS-TOTAL		**1 195 938,25 $**	**1 086 098,46 $**	**108 609,85 $**	**115 000,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

TOTAL	**5 301 214,22 $**	**4 936 837,02 $**	**493 683,71 $**	**375 000,00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**5 805 520,73 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 410410	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**05/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 936 837,02 $
TRAVAUX CONTINGENTS			493 683,71 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		105 000,00 $	
Surveillance environnementale		90 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		95 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		25 000,00 $	
Gestion des impacts		40 000,00 $	
Chloration des conduites d'eau		20 000,00 $	
XXX		0,00 $	
XXX		0,00 $	
	TOTAL À REPORTER	375 000,00	375 000,00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			5 805 520,73 $
Imputation (crédits)			5 301 214,22 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		252 468,83	503 675,31
Ristournes TPS et TVQ à 50%		504 306,49	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1656127021**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169149**	**DRM SPÉCIFIQUE:**	**4104**	**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'eau secondaire dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les Excavations Super inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 103 289,41 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		110 328,94 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Chloration des conduites d'eau			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			1 213 618,35 $
Imputation (crédits)			1 108 195,31 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	52 777,49	105 291,09
Ristournes TPS et TVQ à 50%	105 423,04	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1661270111**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**150776**	**DRM SPÉCIFIQUE:**	**4104**	**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'égout unitaire dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les Excavations Super inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				1 126 865,49 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%			112 686,55 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance environnementale				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
Chloration des conduites d'eau				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser				1 239 552,04 $
Imputation (crédits)				1 131 876,23 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		53 905,29	107 541,04
Ristournes TPS et TVQ à 50%		107 675,81	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000708**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175556**	**DRM SPÉCIFIQUE:**	**4104**	**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation de conduites d'égout**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les Excavations Super inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 620 583,66 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		162 058,37 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Chloration des conduites d'eau			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			1 782 642,03 $
Imputation (crédits)			1 627 789,78 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		77 523,03	154 658,44
Ristournes TPS et TVQ à 50%		154 852,25	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1656127022**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169150**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'eau secondaire dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services technique et professionnels - Conduite d'eau secondaire**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%			0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			30 000,00 $	
Surveillance environnementale			30 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif			25 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			5 000,00 $	
Gestion des impacts			10 000,00 $	
Chloration des conduites d'eau			20 000,00 $	
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	120 000,00	120 000,00 $
Dépenses totales à autoriser				120 000,00 $
Imputation (crédits)				109 575,99 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		5 218,53	10 410,96
Ristournes TPS et TVQ à 50%		10 424,01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1661270161**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**150777**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'égout unitaire dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services technique et professionnels - Conduite d'égout unitaire**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		30 000,00 $	
Surveillance environnementale		30 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		25 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		5 000,00 $	
Gestion des impacts		10 000,00 $	
Chloration des conduites d'eau			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	100 000,00	100 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			100 000,00 $
Imputation (crédits)			91 313,33 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		4 348,77	8 675,80
Ristournes TPS et TVQ à 50%		8 686,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000709**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175559**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation de conduites d'égout**			
ENTREPRENEUR	**Services technique et professionnels - Réhabilitation conduites d'égout**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		10 000,00 $	
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif		20 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		5 000,00 $	
Gestion des impacts		5 000,00 $	
Chloration des conduites d'eau			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	40 000,00	40 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			40 000,00 $
Imputation (crédits)			36 525,33 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		1 739,51	3 470,32
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 474,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845036**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178180**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les Excavations Super inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			637 052,10 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		63 705,21 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Chloration des conduites d'eau			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			700 757,31 $
Imputation (crédits)			639 884,83 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	30 474,33	60 796,30
Ristournes TPS et TVQ à 50%	60 872,48	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845035**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178179**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs et aménagement de saillies dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les Excavations Super inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			449 046,36 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		44 904,64 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Chloration des conduites d'eau			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			493 951,00 $
Imputation (crédits)			451 043,10 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	21 480,80	42 854,20
Ristournes TPS et TVQ à 50%	42 907,90	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845037**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178181**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services technique et professionnels - Chaussé et trottoir**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		35 000,00 $	
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Chloration des conduites d'eau			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	35 000,00	35 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			35 000,00 $
Imputation (crédits)			31 959,66 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 522,07	3 036,53
Ristournes TPS et TVQ à 50%	3 040,34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845037**	**SOUMISSION:**	**410410**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178181**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs et aménagement de saillies dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services technique et professionnels - Chaussé et trottoir**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale		30 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		25 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000,00 $	
Gestion des impacts		15 000,00 $	
Chloration des conduites d'eau			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	80 000,00	80 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			80 000,00 $
Imputation (crédits)			73 050,66 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		3 479,02	6 940,64
Ristournes TPS et TVQ à 50%		6 949,34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Charles Grondin

Montréal

SOUMISSION 410410 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford
- Chemin de la Côte-Saint-Antoine de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford; - Avenue Harvard, de la rue Sherbrooke au Chemin de la Côte-Saint-Antoine; - Avenue d'Oxford, du Chemin de la Côte-Saint-Antoine à l'avenue Monkland; - Avenue Wilson, du Chemin de la Côte-Saint-Antoine à l'avenue Notre-Dame-de-Grâce; - Avenue Melrose, de l'avenue Monkland à la rue Sherbrooke;	Les travaux sont répartis en 4 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 120jours – Printemps 2019 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur le chemin de la Côte-Sainte-Antoine entre les avenues Melrose et d'Oxford **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement la chaussée du côté nord ou sud du chemin de la Côte-Sainte-Antoine avec le maintien d'une voie de circulation en chaussée désignée; **PHASE 1A** : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de trottoirs et de saillies sur le tronçon du chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues d'Oxford et Harvard **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues Marcil et Wilson avec le maintien de la circulation locale seulement entre les avenues Marcil et d'Oxford et entre les avenues Havard et Wilson; - Fermer complètement les avenues Harvard et d'Oxford entre l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et la rue Sherbrooke avec le maintien de la circulation locale seulement; **PHASE 1B** : Travaux de réhabilitation de conduite d'égout sur l'avenue d'Oxford et l'avenue Harvard **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h ***Sous-Phase 1B**- Avenue d' Oxford* **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement l'avenue d'Oxford entre le chemin de la Côte-Saint-Antoine et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce puis entre le chemin de la Côte-Saint-Antoine et la rue Sherbrooke avec maintien de la circulation locale seulement. - Maintenir une voie de circulation sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce à la hauteur des travaux; - Aménager un corridor cycliste sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce avec des balises TRV-10 à la hauteur des travaux; - Prévoir une signalisation de chaussée désignée sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues d'Oxford et Harvard; ***Sous-Phase 1B**- Avenue Harvard* - Maintenir une voie de circulation, en chaussée désignée, sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues Wilson et d'Oxford; - Fermer complètement l'avenue Harvard entre le chemin de la Côte-Saint-Antoine et la rue Sherbrooke avec le maintien de la circulation locale seulement; - Prévoir une signalisation de chaussée désignée sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues d'Oxford et Harvard; **PHASE 2A** : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de trottoirs et de saillies sur le tronçon du

chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues Harvard et Melrose

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues d'Oxford et Draper avec le maintien de la circulation locale seulement entre les avenues Harvard et d'Oxford ainsi qu'entre les avenues
- Melrose et Draper;
- Maintenir la bande cyclable sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues Melrose et Draper;
- Fermer complètement les avenues Harvard, Wilson et Melrose entre la rue Sherbrooke et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce avec le maintien de la circulation locale seulement;
- N'est pas permis de fermer en même temps les avenues Harvard et Melrose;

PHASE 2B : Travaux de réhabilitation de conduite d'égout sur l'avenue Wilson et l'avenue Melrose

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h. Exception : rue Sherbrooke samedi de 8h à19h et dimanche de 9h à 19h

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à

- Entraver partiellement le chemin de la Côte-Saint-Antoine à la hauteur des avenues Wilson et Melrose avec le maintien d'une voie de circulation en chaussée désignée;
- Entraver partiellement l'avenue Notre-Dame-de-Grâce à la hauteur de l'avenue Wilson avec le maintien d'une voie de circulation;
- Fermer complètement l'avenue Wilson entre l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et le chemin de la Côte-Saint-Antoine avec le maintien de la circulation locale seulement;
- Fermer complètement l'avenue Melrose entre la rue Sherbrooke et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce avec le maintien de la circulation locale seulement;
- Entraver partiellement la rue Sherbrooke à l'intersection avec l'avenue Melrose avec le maintien d'une voie de circulation par direction;

PHASE 3 : Travaux de pavage de la couche de surface sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre l'avenue Melrose et l'avenue d'Oxford

Horaire de travail : Samedi de 8h à 19h et dimanche de 9h à 19h

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues Marcil et Draper avec le maintien de la circulation locale seulement entre les avenues Melrose et Draper puis entre les avenues d'Oxford et Marcil;
- Fermer complètement les avenues d'Oxford, Harvard, Wilson et Melrose entre l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et la rue Sherbrooke avec le maintien de la circulation locale;

PHASE 4A : Travaux de réhabilitation de conduite d'égout sur l'avenue d'Oxford entre l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et l'avenue de Monkland

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h

- Entraver partiellement la chaussée du côté sud de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce avec le maintien d'une voie de circulation et d'un corridor cycliste balisé à la hauteur des travaux;
- Fermer complètement l'avenue d'Oxford respectivement entre le chemin de la Côte-Saint-Antoine et l'avenue Notre-Dame-de-Grace puis entre celui-ci et l'avenue de Monkland avec le maintien de la circulation locale seulement;

PHASE 4B : Travaux de réhabilitation de conduite d'égout sur l'avenue Melrose entre l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et l'avenue de Monkland

- Fermer complètement l'avenue Melrose entre les avenues Notre-Dame-de-Grâce et de Monkland;

Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour aménager des corridors cyclistes, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Coordonner avec le Directeur pour la mise au clignotant des feux de circulation à l'intersection chemin de la Côte-Saint-Antoine/avenue Marcil et prévoir l'installation d'un panneau «arrêt» à l'approche Ouest de cette intersection; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M;

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 410410
Numéro de référence : 1243022
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans Le chemin de la Côte-Saint- Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1558831)** 2019-03-11 14 h 57 **Transmission :** 2019-03-11 14 h 57	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-20 20 h 36 - Courriel 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-21 10 h 15 - Courriel 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-20 16 h 08 - Courriel 3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-20 16 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1569539)** 2019-03-28 17 h 54 **Transmission :** 2019-03-28 17 h 54	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-28 17 h 54 - Téléchargement 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-28 17 h 54 - Téléchargement 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-28 17 h 54 - Téléchargement 3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-28 17 h 54 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (1556760)** 2019-03-06 16 h 37 **Transmission :** 2019-03-06 18 h 27	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-20 20 h 36 - Courriel 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-21 15 h 56 - Messagerie 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-20 16 h 08 - Courriel 3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-20 16 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1556078)** 2019-03-06 8 h 20 **Transmission :** 2019-03-06 9 h 03	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-20 20 h 36 - Courriel 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-21 15 h 56 - Messagerie 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-20 16 h 08 - Courriel

			3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-20 16 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1558619)** 2019-03-11 12 h 01 **Transmission :** 2019-03-11 13 h 03	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-20 20 h 36 - Courriel 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-21 15 h 55 - Messagerie 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-20 16 h 08 - Courriel 3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-20 16 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1562889)** 2019-03-18 14 h 29 **Transmission :** 2019-03-18 14 h 29	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-20 20 h 36 - Courriel 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-21 10 h 15 - Courriel 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-20 16 h 08 - Courriel 3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-20 16 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1556601)** 2019-03-06 14 h 28 **Transmission :** 2019-03-06 14 h 28	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-20 20 h 36 - Courriel 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-21 10 h 15 - Courriel 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-20 16 h 08 - Courriel 3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-20 16 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1558706)** 2019-03-11 13 h 31 **Transmission :** 2019-03-11 13 h 42	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-20 20 h 36 - Courriel 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-21 15 h 56 - Messagerie 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-20 16 h 08 - Courriel 3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau) 2019-03-20 16 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1555679)** 2019-03-05 13 h 05 **Transmission :** 2019-03-05 22 h 03	3090270 - 410410_Addenda 1 2019-03-20 20 h 37 - Télécopie 3090282 - 410410_Plans_Addenda 1 2019-03-21 15 h 56 - Messagerie 3090287 - 410410_Formulaire de soumission (devis) 2019-03-20 16 h 09 - Télécopie

3090288 - 410410_Formulaire de soumission (bordereau)
2019-03-20 16 h 08 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 février 2015

LES EXCAVATIONS SUPER INC.
A/S MADAME TIZIANA CAPPELLO
5900, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL (QC) H4A 2E9

7-1-a

N° de décision : 2015-CPSM-1008545
N° de client : 2700022659

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LES EXCAVATIONS SUPER INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

7-1-6

Le 21 septembre 2017

LES EXCAVATIONS SUPER INC.
5900, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL QC H4A 2E9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700022659 ✓

N° de demande : 1731542794

N° de confirmation de paiement : 000222940619

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Melrose à l'avenue d'Oxford dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 5 805 520,73 $ (contrat: 4 936 837,02 $ + contingences: 493 683,71 $ + incidences: 375 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 410410 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231025 SUM.xls
Info_comptable_DRE 1197231025.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Luu Lan LE
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-0063
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.31

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231040

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SANEXEN Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 885 671,47 $ (contrat: 2 555 428,61 $ + contingences: 255 542,86 $ + incidences: 74 700,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441222 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 630 128,61 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à SANEXEN Services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 555 428,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441222 ;

3. d'autoriser une dépense de 255 542,86 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 22:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231040**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SANEXEN Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 885 671,47 $ (contrat: 2 555 428,61 $ + contingences: 255 542,86 $ + incidences: 74 700,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441222 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2019 sera d'environ trente-deux (32) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,95 % de l'ensemble du réseau.

La DRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du

réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux à réaliser en 2019 et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la DI a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #441212 et #441213 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés (voir pièces jointes).

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à onze (11) contrats à octroyer en 2019. Deux (2) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal (CM18 1494 et CM19 0183), huit (8) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et un (1) est en cours de publication au SEAO

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0183 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 - 3 soum. (1187231083)
CM18 1494 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 $ (contrat: 5 397 478,38 $ + contingences: 539 747,84 $ + incidences: 120 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 - 2 soum. (1187231069)

CM18 0660 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ (contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soum. (1187231020) ;

CM18 0503 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 135 313,93 $ (contrat: 7 965 313,93 $ + incidences: 170 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 417615 - 2 soum. (1187231019) ;

CM18 0500 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 853 509,84 $ (contrat: 5 738 509,84 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417610 - 3 soum.(1187231011) ;

CM18 0366 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 100 312,86 $ (contrat: 6 960 312,86 $ + incidences: 140 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333711 - 2 soum.(1187231003) ;

CM18 0388 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soum. (1177231099) ;

CM18 0244 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 - 2 soum. (1177231090).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 1,1 kilomètre de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement suivant : Le Sud-Ouest.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 255 542,86 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'Entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux. En effet, l'article 31 des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit une pénalité de 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441222 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par une firme externe mandatée par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 885 671,47 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 2 555 428,61 $, des contingences de 255 542,86 $ et des incidences de 74 700,00 $.
Cette dépense de 2 885 671,47 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 2 635 002,67 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt #18-071.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 août 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Kathy DAVID, Service de l'eau
Sandra PICARD, Le Sud-Ouest

Lecture :

Kathy DAVID, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yacine FAKHFAKH
Ingénieur

Tél : 514-872-0451
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-17

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441222 — No du GDD : 1197231040

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 3 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 4 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 4 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
27 - 3 - 2019	Changer l'unité de l'item de branchement d'égout endommagé à réparer ainsi que l'item du réseau d'alimentation temporaire en eau potable.	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 75

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 2 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	2 555 428.60
FORACTION INC.	2 934 000.00
AQUAREHAB (CANADA) INC.	3 105 905.91

Estimation	**externe**	2 614 229.91

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-2.2%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **14.8%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 2 555 428.60

Montant des contingences ($) : 255 542.88

Montant des incidences ($) : 74 700.00

Date prévue de début des travaux : 10 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 13 - 12 - 2019

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 441212
Numéro de référence : 1207916
Statut : Annulé
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues de la ville de Montréal

Raison de l'annulation

Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues de la ville de Montréal
Date de fermeture de l'avis :	2018-11-27 Avant 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2018-12-04 12 h 27
Organisme :	**Ville de Montréal** **Ville de Montréal / SITE - Direction des infrastructures**

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, (QC) CAN j4z3v4 http://www.sanexen.com	1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	10 339 320,78 $
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, (QC) CAN H7L 5B8 http://www.aquarehab.com	1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	11 709 425,08 $

© 2003-2019 Tous droits réservés

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 441213
Numéro de référence : 1209701
Statut : Annulé
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Raison de l'annulation

Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Date de fermeture de l'avis :	2018-11-22 Avant 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2018-11-26 14 h 59
Organisme :	**Ville de Montréal** **Ville de Montréal / SITE - Direction des infrastructures**

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, (QC) CAN j4z3v4 http://www.sanexen.com	1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	7 273 571,45 $
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, (QC) CAN H7L 5B8 http://www.aquarehab.com	1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	8 218 617,66 $
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, (QC) CAN J3H0M6 http://www.foraction.ca	1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	9 900 000,00 $

© 2003-2019 Tous droits réservés

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date: 8 avril 2019
Révision: 00
Par: Yacine FAKHFAKH, ing

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 441222

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation	Admissible subvention PRIMEAU
SDO-AQ-2019-01	000	Le Sud-Ouest	Notre-Dame ouest, rue	Atwater, avenue	Charlevoix, rue	Rigide	250	220	8 semaines	Non
SDO-AQ-2019-04	000	Le Sud-Ouest	Paxton, rue	Richmond, rue	Guy, rue	Souple	200	120	8 semaines	Non
SDO-AQ-2019-05	000	Le Sud-Ouest	Hadley, rue	Raudot, rue	Clifford, avenue	Rigide	200	260	10 semaines	Non
SDO-AQ-2019-06	000	Le Sud-Ouest	Raudot, rue	Briand, rue	De La Vérendrye, boulevard	Rigide	300	160	10 semaines	Non
SDO-AQ-2019-07	000	Le Sud-Ouest	Briand, rue	Springland, rue	Desmarchais, boulevard	Rigide	200	170	10 semaines	Non
SDO-AQ-2019-08	000	Le Sud-Ouest	De Biencourt	Monk, boulevard	Briand, rue	Rigide	150	74	8 semaines	Non
			Monk, boulevard	Jolicoeur, rue	Jaques-Hertel, rue	Rigide	200	60		
							Total	1064		

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé ($) (incluant contingences et exluant incidences)	Coût moyen au mètre ($)	Nb d'entrée de service à remplacer	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	**9 140,00**	**6 195 370,13 $**	**677,83 $**		
1094134001	2009	9887	Sanexen	**6 450,00**	**8 996 668,01 $**	**1 394,83 $**		
1094134002	2009	9888	Sanexen	**8 420,00**	**8 110 960,46 $**	**963,30 $**		
1103802001	2010	9955	Sanexen	**10 520,00**	**9 576 162,62 $**	**910,28 $**		
1100112006	2010	9970	Sanexen	**2 350,00**	**2 251 969,13 $**	**958,28 $**		
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	**690,00**	**666 859,99 $**	**966,46 $**		
1110112002	2011	9991	Sanexen	**9 670,00**	**11 865 721,68 $**	**1 227,07 $**		
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	**3 080,00**	**1 963 777,06 $**	**637,59 $**		
1120112002	2012	10033	Sanexen	**9 870,00**	**12 932 136,26 $**	**1 310,25 $**		
1120112002	2012	10033	Sanexen	**8 380,00**	**11 698 423,99 $**	**1 395,99 $**		
1134551002	2013	10072	Sanexen	**13 175,00**	**17 861 853,31 $**	**1 355,74 $**		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	**23 000,00**	**33 018 872,90 $**	**1 435,60 $**		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	**6 300,00**	**8 851 619,88 $**	**1 405,02 $**		
1154822003	2015	322201	Sanexen	**14 000,00**	**20 289 464,65 $**	**1 449,25 $**		
1154822003	2015	322202	Sanexen	**14 100,00**	**20 218 027,97 $**	**1 433,90 $**		
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	**3 628,00**	**3 769 118,27 $**	**1 038,90 $**	**3**	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	**7 563,00**	**11 562 395,46 $**	**1 528,81 $**	**189**	
1167231003	2016	329403	Sanexen	**4 933,00**	**5 730 704,21 $**	**1 161,71 $**	**97**	
1167231004	2016	329404	Sanexen	**4 496,00**	**7 172 332,62 $**	**1 595,27 $**	**147**	
1167231067	2017	333701	Sanexen	**2 084,00**	**4 574 987,13 $**	**2 195,29 $**	**117**	
1167231068	2017	333702	Sanexen	**4 139,00**	**5 993 626,63 $**	**1 448,09 $**	**154**	
11772310003	2017	333703	Sanexen	**8 242,00**	**10 955 281,92 $**	**1 329,20 $**	**222**	
1177231018	2017	333704	Sanexen	**5 994,00**	**9 938 411,41 $**	**1 658,06 $**	**288**	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	**3 349,00**	**7 355 956,78 $**	**2 196,46 $**	**279**	
1177231067	2017	333713	Sanexen	**5 813,00**	**10 291 257,03 $**	**1 770,39 $**	**251**	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	**5 287,00**	**11 341 288,64 $**	**2 145,13 $**	**379**	
1177231099	2018	417612	Sanexen	**3 460,00**	**5 745 455,97 $**	**1 660,54 $**	**31**	
1187231003	2018	333711	Sanexen	**4 220,00**	**6 960 312,86 $**	**1 649,36 $**	**63**	
1187231011	2018	417610	Demix	**2 810,00**	**5 738 509,84 $**	**2 042,17 $**	**126**	
1187231019	2018	417615	Sanexen	**3 830,00**	**7 965 313,93 $**	**2 079,72 $**	**194**	
1187231020	2018	417611	Demix	**5 005,00**	**11 569 097,22 $**	**2 311,51 $**	**301**	
1187231069	2019	441211	Aquaréhab	**3 205,00**	**5 937 226,22 $**	**1 852,49 $**	**124**	
1187231083	2019	441214	Aquaréhab	**3 305,00**	**7 453 786,99 $**	**2 255,31 $**	**47**	Ce projet inclut les travaux de PCPR sur une des rues.
			TOTAL	**220 508,00**	**314 552 951,17 $**			

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441222	DATE:
#GDD:	1197231040	DRM:	4412	2019/04/08
RESPONSABLE:	Yacine Fakhfakh			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses			Agglo (A) /Corpo (C)
			Contrat	Contingences	Incidences	
1956000756	178792	2 241 934.58 $	2 232 009.68 $	223 200.97 $	0.00 $	C
1956000757	178793	59 262.35 $	0.00 $	0.00 $	64 900.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**2 301 196.93 $**	**2 232 009.68 $**	**223 200.97 $**	**64 900.00 $**	

PROJET INVESTI: 56121 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau - Rue De Biencourt**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956121004	178788	324 857.04 $	323 418.93 $	32 341.89 $	0.00 $	C
1956121005	178790	8 948.70 $	0.00 $	0.00 $	9 800.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**333 805.74 $**	**323 418.93 $**	**32 341.89 $**	**9 800.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**2 635 002.67 $**	**2 555 428.61 $**	**255 542.86 $**	**74 700.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**2 885 671.47 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441222	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**08/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 555 428.61 $
TRAVAUX CONTINGENTS			255 542.86 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		13 250.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		31 150.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 100.00 $	
Gestion des impacts		10 100.00 $	
Surveillance environnementale		10 100.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	74 700.00	74 700.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			2 885 671.47 $
Imputation (crédits)			2 635 002.67 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		125 491.26	250 355.06
Ristournes TPS et TVQ à 50%		250 668.79	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000756**	**SOUMISSION:**	**441222**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178792**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**08/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.**			
ENTREPRENEUR ▸	**SANEXEN Services environnementaux inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 232 009.68 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		223 200.97 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			2 455 210.65 $
Imputation (crédits)			2 241 934.58 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	106 771.50	213 009.14
Ristournes TPS et TVQ à 50%	213 276.07	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000757**	**SOUMISSION:**	**441222**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178793**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**08/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Services professionnels et techniques.**			
ENTREPRENEUR ▸	**SANEXEN Services environnementaux inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		11 500.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		27 150.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		8 750.00 $	
Gestion des impacts		8 750.00 $	
Surveillance environnementale		8 750.00 $	
	TOTAL À REPORTER	64 900.00	64 900.00 $
Dépenses totales à autoriser			64 900.00 $
Imputation (crédits)			59 262.35 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		2 822.35	5 630.59
Ristournes TPS et TVQ à 50%		5 637.65	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956121004**	**SOUMISSION:**	**441222**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178788**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**08/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Rue De Biencourt.**			
ENTREPRENEUR ▸	**SANEXEN Services environnementaux inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			323 418.93 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		32 341.89 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			355 760.82 $
Imputation (crédits)			324 857.04 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	15 471.23	30 865.09
Ristournes TPS et TVQ à 50%	30 903.78	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956121005**	**SOUMISSION:**	**441222**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178790**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**08/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Rue De Biencourt - Services professionnels et techniques.**			
ENTREPRENEUR ▸	**SANEXEN Services environnementaux inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		1 750.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		4 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		1 350.00 $	
Gestion des impacts		1 350.00 $	
Surveillance environnementale		1 350.00 $	
	TOTAL À REPORTER	9 800.00	9 800.00 $
Dépenses totales à autoriser			9 800.00 $
Imputation (crédits)			8 948.70 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	426.18	850.23
Ristournes TPS et TVQ à 50%	851.30	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

SOUMISSION 441222 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table><tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr><tr><td>Le Sud-Ouest</td><td>Notre-Dame Ouest, Paxton, Hadley, Raudot, Briand et De Biencourt</td></tr></table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du cahier M.
- Respecter les exigences générales et obligation du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d'indications contraires au cahier M;
- Protéger les aires de travail et les excavations à l'aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d'assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers.
- Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indications contraires, tels que décrits à l'Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;
- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, les cyclistes, les accès au chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);
- Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de caserne d'incendie;
- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
- L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1;
- Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1;
- Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info;
- Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaires par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite;

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441222
Numéro de référence : 1245680
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	**Commande : (1558290)** 2019-03-11 5 h 49 **Transmission :** 2019-03-11 5 h 49	3094818 - 441222_AD_01_2019-03-26 2019-03-27 13 h 07 - Courriel 3094820 - 441222_R00_Formulaires de soumission (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094821 - 441222_R00_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-03-27 11 h 47 - Téléchargement 3094823 - 441222_TB_Quantités par rues_R02_20190313_AD (devis) 2019-03-27 20 h 15 - Courriel 3094824 - 441222_TB_Quantités par rues_R02_20190313_AD (bordereau) 2019-03-27 20 h 15 - Téléchargement 3094827 - 441222_TB_Quantités rue - Biencourt_R01_20190313_AD (devis) 2019-03-27 13 h 07 - Courriel 3094828 - 441222_TB_Quantités rue - Biencourt_R01_20190313_AD (bordereau) 2019-03-27 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1560072)** 2019-03-13 9 h 29 **Transmission :** 2019-03-13 9 h 29	3094818 - 441222_AD_01_2019-03-26 2019-03-27 13 h 07 - Courriel 3094820 - 441222_R00_Formulaires de soumission (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094821 - 441222_R00_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-03-27 11 h 47 - Téléchargement 3094823 - 441222_TB_Quantités par rues_R02_20190313_AD (devis) 2019-03-27 20 h 15 - Courriel 3094824 - 441222_TB_Quantités par rues_R02_20190313_AD (bordereau) 2019-03-27 20 h 15 - Téléchargement 3094827 - 441222_TB_Quantités rue - Biencourt_R01_20190313_AD (devis) 2019-03-27 13 h 07 - Courriel

				3094828 - 441222_TB_Quantités rue - Biencourt_R01_20190313_AD (bordereau) 2019-03-27 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1559862)** 2019-03-12 18 h 06 **Transmission :** 2019-03-12 18 h 06	3094818 - 441222_AD_01_2019-03-26 2019-03-27 13 h 07 - Courriel 3094820 - 441222_R00_Formulaires de soumission (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094821 - 441222_R00_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-03-27 11 h 47 - Téléchargement 3094823 - 441222_TB_Quantités par rues_R02_20190313_AD (devis) 2019-03-27 20 h 15 - Courriel 3094824 - 441222_TB_Quantités par rues_R02_20190313_AD (bordereau) 2019-03-27 20 h 15 - Téléchargement 3094827 - 441222_TB_Quantités rue - Biencourt_R01_20190313_AD (devis) 2019-03-27 13 h 07 - Courriel 3094828 - 441222_TB_Quantités rue - Biencourt_R01_20190313_AD (bordereau) 2019-03-27 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1558397)** 2019-03-11 10 h 11 **Transmission :** 2019-03-11 10 h 48	3094818 - 441222_AD_01_2019-03-26 2019-03-27 13 h 07 - Courriel 3094820 - 441222_R00_Formulaires de soumission (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094821 - 441222_R00_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-03-27 11 h 47 - Téléchargement 3094823 - 441222_TB_Quantités par rues_R02_20190313_AD (devis) 2019-03-27 20 h 15 - Courriel 3094824 - 441222_TB_Quantités par rues_R02_20190313_AD (bordereau) 2019-03-27 20 h 15 - Téléchargement 3094827 - 441222_TB_Quantités rue - Biencourt_R01_20190313_AD (devis) 2019-03-27 13 h 07 - Courriel 3094828 - 441222_TB_Quantités rue - Biencourt_R01_20190313_AD (bordereau) 2019-03-27 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

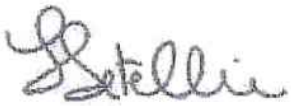

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

OK

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

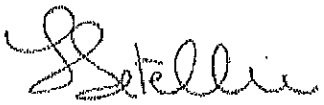

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231040

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à SANEXEN Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 885 671,47 $ (contrat: 2 555 428,61 $ + contingences: 255 542,86 $ + incidences: 74 700,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441222 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197231040.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Luu Lan LE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-0063
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.32

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1190025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	d'autoriser une dépense additionnelle de 160 082,18 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron CM16 0722, majorant ainsi le montant total du contrat de 357 410,45$ $ à 517 492.63 $, taxes incluses;

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 160 082,18 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron CM16 0722, majorant ainsi le montant total du contrat de 357 410,45$ $ à 517 492.63 $, taxes incluses;.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-04-24 11:49

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190025001**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	d'autoriser une dépense additionnelle de 160 082,18 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron CM16 0722, majorant ainsi le montant total du contrat de 357 410,45$ $ à 517 492.63 $, taxes incluses;

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet de la rue Légaré, prévue à l'entente 83-89, vise à faire l'enfouissement des réseaux câblés aériens existants.
L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution.

Le 21 juin 2016, le Conseil municipal a adopté la résolution CM16 0722 accordant un contrat de gré à gré à Vidéotron pour la réalisation de ses travaux. Depuis, des modifications ont été apportées au projet et l'estimation a été révisée pour en tenir compte.

Ce projet vise le tronçon de la rue Légaré situé entre la rue Jean-Brillant et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine qui a une longueur d'environ 540 mètres et prévoit l'enlèvement de 31 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0722 (sommaire décisionnel 116025006) - Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau cablé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - fiche no 29).

DESCRIPTION

Il s'agit d'augmenter de 357 410,45$ (taxes incluses) à 517 492,63$ (taxes incluses) le montant du contrat de gré à gré à Vidéotron pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec facture à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.
Les raisons de l'augmentation des coûts sont

- Augmentation des heures de conception afin de trouver des routes pour desservir chaque bâtisse visé, pour l'analyse de plusieurs versions des plans préliminaires et pour l'ajout de plans scellé par l'ingénierie pour répondre à des contraintes imposées par d'autres usagers (Hydro-Québec et Bell Canada);

- Difficulté pour alimenter le centre Hospitalier St-Mary;

- Limitation de la ville sur les excavations à plusieurs intersections.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser que la dépense soit augmentée de 357 410,45 $ (taxes incluses) à 517 492,63$ (taxes incluses).
Les crédits sont prévus au PTI 2016-2018 dans le projet «69900 - Conversion - Enfouissement des fils» (No d'imputation: 6101.7709019.802400.06819.57201.000000.0000.162880.000000.19520.0000)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui se complétera pour la fin de l'année 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

VIDÉOTRON

DÉTAILS DE L'ESTIMÉ

INGÉNIERIE GRAND MONTRÉAL
2155 BOUL. PIE-IX, MONTRÉAL, QUÉBEC, H1V 2E4

DESCRIPTION DU PROJET

Date d'ouverture du projet	2011-06-01	Délai de livraison	30 jours ouvrables
Concepteur	Mondher Dhahbi	Superviseur	Gilles Guénette
Localisation des travaux	LEGARE ENTRE CH DE LA COTE-SAINTE-CATHERINE ET AV JEAN-BRILL		

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Enfouissement de réseau sur 5.0 KM entre DE COURTRAI & AV JEAN-BRILLANT.
Remplacement de 4600m de câble coax, 5500m du câble FO, des équipements
RF , Fibre Optique et une source d'alimentation. (Demande CSEM - Entente Bérubé-Drapeau).

INFORMATION CLIENT

Demandeur	Gilles Gaudet
Municipalité	CÔTE-DES-NEIGES
Date de besoin du client	2018-01-15
No. de projet (référence)	ING-130334

SOMMAIRE DES COÛTS

Catégorie	Nb. d'heure	Coût facturable	% Facturable au demandeur	Coût facturable au demandeur	Coût supporté par Vidéotron
Conception			-		
Conception interne	2 300,5	443 579,00 $	50 %	221 789,50 $	221 789,50 $
Ingénierie civile interne	57,3	11 050,60 $	50 %	5 525,30 $	5 525,30 $
Ingénierie civile externe fixe		6 499,35 $	50 %	3 249,68 $	3 249,68 $
Ingénierie civile externe hrs	14,6	2 805,89 $	50 %	1 402,94 $	1 402,94 $
Gestion C.C	17,5	3 447,50 $	50 %	1 723,75 $	1 723,75 $
Construction			-		
Construction interne	2 000,3	364 054,60 $	50 %	182 027,30 $	182 027,30 $
Constitution des réseaux TDL	5,0	910,00 $	50 %	455,00 $	455,00 $
Matériel interne		114 754,44 $	0 %	- $	114 754,44 $
Signalisation routière		21 169,28 $	50 %	10 584,64 $	10 584,64 $
Démantèlement de réseau interne	91,3	16 616,60 $	100 %	16 616,60 $	- $
Frais spéciaux			-		
Droits de passage		3 689,46 $	50 %	1 844,73 $	1 844,73 $
Autres coûts non-facturables			0 %		
Valeur résiduelle du réseau en place		9 744,00 $	50 %	4 872,00 $	4 872,00 $
SOUS-TOTAL	**4 486,5**	**998 320,72 $**		**450 091,44 $**	**548 229,28 $**
TPS (5%)		49 916,04 $		22 504,57 $	27 411,46 $
TVQ (9.975%)		99 582,49 $		44 896,62 $	54 685,87 $
TOTAL	**4 486,51**	**147 819,25 $**		**517 492,63 $**	**630 326,61 $**

PRÉPARÉ PAR: Mondher Dhahbi 2017-10-30

Mondher Dhahbi
2017.10.30 13:17:52
-04'00'

VIDÉOTRON

Montréal, le 13 décembre 2017

Monsieur Gilles Gaudet
Urbaniste
Chef de section - Planification
Commission des services électriques de Montréal
75, rue Port-Royal Bureau 610
Montréal (Québec) H3L 3T1

Numéro de projet : ING-130334

Objet : Enfouissement de réseau
Rue Légaré entre ch. De la cote-sainte-Catherine et l'avenue Jean-Brillant à Montréal

Monsieur,

Pour faire suite à votre récente demande concernant le déplacement de réseau, veuillez trouver ci-jointe **l'estimation budgétaire révisée** des coûts que Vidéotron s.e.n.c. devra encourir relativement au projet mentionné en rubrique. Ces coûts s'élèvent au montant de 450 091,44 $ **excluant les taxes**. Il est cependant entendu que le demandeur sera facturé au coût réel. Cette estimation est valide pour une période de soixante (60) jours.

- Augmentation du nombre d'heures de conception dû a une sous-estimation du temps afin de trouver des routes en conduits pour chaque bâtisse car HQ a monopolisé l'espace à plusieurs endroits.
- Augmentation du nombre d'heures de conception non prévu pour l'ajout de plans scellé par ingénierie pour des relevés de fiches UDS poteau Bell et HQ ainsi que du nombre total de mise en plan à effectuer pour tout le projet.
- Augmentation du nombre d'heures de conception pour l'analyse en détail de plusieurs versions de plans préliminaire et exigence finale de la ville. Mise en page était différente d'une version à l'autre.
- Sous estimation du temps de mise à jour des plans à cause du volume de plan créé
- Difficulté pour alimenter le centre Hospitalier St-Mary
- Limitation de la ville sur les excavations à plusieurs intersections
- Augmentation du nombre d'heure de construction pour une source d'alimentation
- Pose de câble supplémentaire pour conserver les cellules de porte déjà établie.

VIDÉOTRON

13 décembre 2017

Numéro de projet : ING-130334
Votre référence : 653/9130

Veuillez noter que cette estimation est basée sur les dernières informations que nous avons reçues. Cependant, si la CSEM devait apporter d'autres modifications à la demande ou dans l'éventualité où l'exécution des travaux devait différer de ceux pressentis par Vidéotron, un addenda vous sera émis afin de vous informer de toutes modifications, en plus ou en moins, à la présente estimation.

Si la CSEM est d'accord avec l'estimation, veuillez signer la présente lettre et nous la retourner.

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Laura Catalina Hernandez, gestionnaire de projet, au 514 380-1251 ou par courriel à lauracatalina.hernandez@videotron.com. Veuillez cependant adresser toute correspondance à l'attention du soussigné au :

2155 boulevard Pie-IX
2e étage, Bloc A
Montréal Qc H1V 2E4

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

2017.12.13
14:32:40 -05'00'

Gilles Guénette
Superviseur, Conception
Ingénierie réseau filaire et bureau de projet
Videotron s.e.n.c.

Par la présente, j'autorise les frais de 517 492,63 $ **incluant les taxes.**

_____ Date : _____

Gilles Gaudet
Urbaniste
Chef de section - Planification
Commission des services électriques de Montréal

GG/gb

p. j.

c. c. Laura Catalina Hernandez

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1190025001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	d'autoriser une dépense additionnelle de 160 082,18 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron CM16 0722, majorant ainsi le montant total du contrat de 357 410,45$ $ à 517 492.63 $, taxes incluses;

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds et de conformité GDD 1190025001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-7298
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.33

2019/05/13 13:00

(2)

Dossier # : 1196318002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour réaliser les travaux de réfection des serres Louis-Dupire (Phase II) au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 1 980 789,30 $ (contrat de 1 678 635,00 $ + contingences de 251 795,25 $ + incidences de 50 359,05 $), taxes incluses - Appel d'offres public JA-00046-PH2-2 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder au soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de réfection des serres Louis-Dupire Phase II au Jardin botanique de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 678 635,00 $, taxes incluses - conformément aux documents d'appel d'offres public JA-00046-PH2-2;

2. d'autoriser une dépense de 251 795,25 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 50 359,05 $ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-15 13:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196318002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour réaliser les travaux de réfection des serres Louis-Dupire (Phase II) au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 1 980 789,30 $ (contrat de 1 678 635,00 $ + contingences de 251 795,25 $ + incidences de 50 359,05 $), taxes incluses - Appel d'offres public JA-00046-PH2-2 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les serres Louis-Dupire forment un vaste complexe situé à l'angle des boulevards Rosemont et Pie IX. Ce complexe, constitué de plusieurs bâtiments distincts, est dédié à la production des plantes répondant aux besoins du Jardin botanique et à la formation en horticulture, offerte par la Commission scolaire de Montréal.
Ces bâtiments, construits en 1982 (serres Chapelle) et en 1992 (serres de l'IRBV et local technique), présentent des signes de vieillissement et de désuétude sur l'ensemble de leurs composantes (structure, électricité, mécanique et architecture). D'autre part, le changement de fonctions et de procédés d'opération, au fil du temps, a rendu les espaces non fonctionnels et, à certains égards, non conformes aux lois et codes actuels. C'est pourquoi des travaux de réfection, de mise à niveau et de mise aux normes doivent être réalisés.

Une première phase des travaux de réfection a eu lieu durant l'été 2017. Cette première phase a servi à la relocalisation de certaines fonctions afin d'optimiser les opérations et permettre une gestion indépendante des différentes zones d'opération et de débuter la réfection des composantes des serres et leur mise aux normes et à niveau (incluant leurs systèmes structuraux, mécaniques, électriques et de contrôle).

Le présent projet de réfection des serres Louis-Dupire (Phase II) a été planifié afin de profiter de la disponibilité des serres durant la saison estivale.

Les plans et devis finaux et l'estimation des travaux ont été réalisés par la firme d'architecture Beaupré Michaud et associés en collaboration avec les firmes NCK inc. et MESC.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro JA-00046-PH2, a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 7 mars 2019.

La date du dépôt des soumissions était le 28 mars 2019 et des visites des lieux se sont déroulées du 13 mars au 22 mars 2019.

Les addendas suivants ont été publiés :

·Addenda #1 19/03/2019 Informations complémentaires et modifications mineures au devis électrique

·Addenda #2 22/03/2019 Informations complémentaires et modifications mineures au devis mécanique et structure

·Addenda #3 27/03/2019 Précisions au devis civil

La validité des soumissions est de 120 jours.

Le projet de réfection des serres Louis-Dupire (Phase II) au Jardin botanique de Montréal est inscrit au programme de maintien d'actifs du programme triennal d'immobilisation (PTI) du Jardin botanique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM16 1421: accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 3 447 870,30 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public JA-00046-1 (6 soumissions).
- CE15 1901: accorder un contrat de services professionnels à la firme Saint-Gelais Montminy et associés Architectes pour réaliser les plans et devis, surveiller les travaux de réfection des serres Louis-Dupire ainsi que la construction d'un quartier de relocalisation pour les animaux du Biodôme pour une somme maximale de 391 269,12 $.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à Procova inc. pour réaliser les travaux de réfection des serres Louis-Dupire Phase II au Jardin botanique de Montréal.

Ces travaux consistent principalement à :

la construction d'un quai de chargement pour les serres Chapelles;

de la mise aux normes des issues des serres Chapelles et IRBV;

des changements d'équipements électromécaniques;

la fourniture et l'installation du mobilier spécialisé de serres (tables horticoles);

effectuer des travaux de renforcement de la structure existante;

faire des travaux d'aménagement extérieurs.

Conformément à la directive #C-OG-DG-D-18-001, le bordereau de soumission ne prévoit pas un montant pour les contingences. Cependant, il est recommandé de prévoir une

enveloppe budgétaire pour répondre aux imprévus du chantier. La somme demandée à ces fins est de 251 795,25 $ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

De plus, afin d'honorer les services de laboratoires à impliquer dans le contrôle de la qualité des travaux et autres imprévus, des incidences de 3 % du montant du contrat de l'entrepreneur général sont requises.

JUSTIFICATION

Sept (7) organisations ont acheté le cahier des charges et deux soumissions ont été déposées.
Une (1) des organisations est l'ACQ (Association pour entrepreneurs en construction au Québec), quatre (4) sont des sous-traitants et les deux (2) autres organisations sont des entrepreneurs généraux.

Une analyse de l'admissibilité et de la conformité de la soumission a été effectuée et l'entreprise Procova inc. ne figure pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant. De plus, elle n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec et elle détient une attestation de Revenu Québec valide.

Cette firme détient une attestation de l'AMF même si elle n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

À la suite de l'analyse des soumissions, celles-ci ont été jugées conformes.

Le résultat des soumissions conforment se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Coût de base (Taxes incluses)	Cont. (15 %) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Procova inc.	1 678 635,00 $	251 795,25 $	1 930 430,25 $
Deric Construction inc.	2 605 800,30 $	390 870,05 $	2 996 670,35 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 225 217,65 $	183 819,85 $	1 409 285,48 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions			2 463 550,30 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100)			28 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 066 240,10 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) X 100)			55 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)	521 144,77 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100)	37 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - la plus basse)	1 066 240,10
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((deuxième plus basse - plus basse) / la plus basse) X 100)	55 %

L'écart entre la soumission la plus basse et les dernières estimations des travaux est de 37 %. Cet écart est notoire pour les charges générales et pour l'ameublement spécialisé. Ces deux éléments combinés représentent 65 % de l'écart.

Ces deux écarts de prix peuvent s'expliquer comme suit :

Le prix des charges et exigences générales de la soumission la plus basse représente le double de l'estimation des professionnels. Les architectes au projet l'expliquent principalement par le fait que les travaux sont constitués de multiples interventions requérant le travail de nombreux sous-traitants spécialisés, à cela s'ajoute les conditions de marché actuelles, telle que la pénurie de main-d'oeuvre qui restreint le nombre de sous-traitants. Par ailleurs, ce projet est constitué d'une multitude d'interventions requérant le travail de nombreux entrepreneurs spécialisés sans qu'il y ait d'économie d'échelle. D'où un écart plus élevé pour les frais d'organisation de chantier.

Le remplacement de l'ameublement spécialisé sur mesure, soit les tables de production horticoles, est une composante importante du projet. Une firme de design spécialisée pour dessiner les tables a été mandatée. Pour autant, il s'agit d'équipements très spécialisés ayant peu de référence sur le marché. Un premier appel d'offres de travaux avait été lancé au printemps 2018, mais aucune entreprise n'avait soumissionné. La raison principale est que dans le dossier d'appel d'offres il était prévu l'installation de tables d'horticultures standard, mais ce type de travaux de fabrication est réalisé par un seul fournisseur au Québec. Lors de cet appel d'offres en 2018, ce fournisseur n'avait remis aucun prix aux entrepreneurs généraux. Ainsi, pour éviter que les travaux soient dépendant d'un seul fournisseur concernant les tables et de s'insérer dans un marché d'entrepreneur, la Ville a mandaté une firme en design industriel afin de réaliser des plans et devis de construction de tables qui répondent aux besoins des horticulteurs et aux enjeux de santé et sécurité au travail. Les plans de ces tables ont été validés par l'équipe d'horticulteurs, et ont été intégré au présent dossier d'appel d'offres lancé le 7 mars 2019. Il s'agit donc de fabrication de produits en métaux ouvrés atypiques, il a donc été difficile au designer industriel d'évaluer le prix de ces travaux de fabrication sur un marché peu existant.

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la deuxième la plus basse est de 55%, soit de 1 066 240,10 $.
Avec un si grand écart, il est évident que le deuxième soumissionnaire n'a pas fait une analyse complète des plans afin de bien comprendre la portée des travaux qui sont prévus aux plans et devis. À titre d'exemple, voici les principaux éléments qui ont le plus grand écart entre l'adjudicataire et le deuxième soumissionnaire:
La réfection des murs de serres 818 %, les appareils de plomberie 844 %, les travaux concernant le réseau d'eau domestique 1000 %, la distribution du CVCA (chauffage, ventilation, climatisation d'air) 1319 %.
Malgré les conditions actuelles du marché, celles-ci ne peuvent justifier à elles seules ce grand écart. Ce soumissionnaire ne semble donc pas avoir compris la portée des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux est détaillé comme suit :

	Incluant taxes	**Excluant taxes**
Contrat des travaux	1 678 635,00 $	1 460 000,00 $
Contingences de 15 %	251 795,25 $	219 000,00 $
Incidences de 3 %	50 359,05 $	43 800,00 $
Total	**1 980 789,30 $**	**1 722 800,00 $**

Un montant maximal net de 1 722 800,00 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-044 (CM17-0487) numéro de sous-projet 174854 - Programme commun de maintien d'actifs du Jardin botanique. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre**.** Cette dépense sera totalement décaissée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable, notamment sa politique de gestion des produits de démolition et le choix des matériaux afin de diminuer la consommation d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent se réaliser durant la saison estivale, c'est la seule période de l'année que les serres sont disponibles pour effectuer des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : mai 2019
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

René PRONOVOST, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain NOLET
gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-5057
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV
Tél : 514 868-0941
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196318002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour réaliser les travaux de réfection des serres Louis-Dupire (Phase II) au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 1 980 789,30 $ (contrat de 1 678 635,00 $ + contingences de 251 795,25 $ + incidences de 50 359,05 $), taxes incluses - Appel d'offres public JA-00046-PH2-2 (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1196318002 Travaux Serre Louis Dupire.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.34

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231034

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SANEXEN Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 126 191,04 $ (contrat: 4 561 991,85 $ + contingences: 456 199,19 $ + incidences: 108 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441221 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 669 991,85 $, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à SANEXEN Services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 561 991,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441221 ;

3. d'autoriser une dépense de 456 199,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 10:50

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231034**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SANEXEN Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 126 191,04 $ (contrat: 4 561 991,85 $ + contingences: 456 199,19 $ + incidences: 108 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441221 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2019 sera d'environ trente-deux (32) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,95 % de l'ensemble du réseau.

La DRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du

réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux à réaliser en 2019 et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la DI a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #441212 et #441213 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés (voir pièces jointes).

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à onze (11) contrats à octroyer en 2019. Deux (2) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal (CM18 1494 et CM19 0183), huit (8) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et un (1) est en cours de publication au SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0183 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 - 3 soum. (1187231083)
CM18 1494 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 $ (contrat: 5 397 478,38 $ + contingences: 539 747,84 $ + incidences: 120 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 - 2 soum. (1187231069)

CM18 0660 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ (contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soum. (1187231020) ;

CM18 0503 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 135 313,93 $ (contrat: 7 965 313,93 $ + incidences: 170 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 417615 - 2 soum. (1187231019) ;

CM18 0500 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 853 509,84 $ (contrat: 5 738 509,84 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417610 - 3 soum.(1187231011) ;

CM18 0366 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 100 312,86 $ (contrat: 6 960 312,86 $ + incidences: 140 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333711 - 2 soum.(1187231003) ;

CM18 0388 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soum. (1177231099) ;

CM18 0244 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 - 2 soum. (1177231090).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 2,5 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement suivant : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 456 199,19 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'Entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux. En effet, l'article 31 des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit une pénalité de 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441221 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par une firme externe mandatée par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat est de plus de 2 millions de dollars et l'écart entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme et la deuxième plus basse soumission conforme est de plus de 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 126 191,04 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 4 561 991,85 $, des contingences de 456 199,19 $ et des incidences de 108 000,00 $.
Cette dépense de 5 126 191,04 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 4 680 895,70 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt **#18-071.**

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l’eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 juillet 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats: 1er mai 2019

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 4 avril 2019
Pascal TROTTIER, 4 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yacine FAKHFAKH
Ingénieur

Tél : 514-872-0451
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-03

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-11

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441221 — No du GDD : 1197231034

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 3 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 28 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 3 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
19 - 3 - 2019	Changer l'unité de l'item de branchement d'égout endommagé à réparer ainsi que l'item du réseau d'alimentation temporaire en eau potable.	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 26 - 7 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée :

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	4 561 991,85
AQUAREHAB (CANADA) INC.	5 739 034,61

Estimation	**externe**	4 845 801,51

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-5,9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **25,8%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 4 561 991,85

Montant des contingences ($) : 456 199,19

Montant des incidences ($) : 108 000,00

Date prévue de début des travaux : 10 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 13 - 12 - 2019

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé ($) (incluant contingences et exluant incidences)	Coût moyen au mètre ($)	Nb d'entrée de service à remplacer	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	**9 140,00**	**6 195 370,13 $**	**677,83 $**		
1094134001	2009	9887	Sanexen	**6 450,00**	**8 996 668,01 $**	**1 394,83 $**		
1094134002	2009	9888	Sanexen	**8 420,00**	**8 110 960,46 $**	**963,30 $**		
1103802001	2010	9955	Sanexen	**10 520,00**	**9 576 162,62 $**	**910,28 $**		
1100112006	2010	9970	Sanexen	**2 350,00**	**2 251 969,13 $**	**958,28 $**		
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	**690,00**	**666 859,99 $**	**966,46 $**		
1110112002	2011	9991	Sanexen	**9 670,00**	**11 865 721,68 $**	**1 227,07 $**		
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	**3 080,00**	**1 963 777,06 $**	**637,59 $**		
1120112002	2012	10033	Sanexen	**9 870,00**	**12 932 136,26 $**	**1 310,25 $**		
1120112002	2012	10033	Sanexen	**8 380,00**	**11 698 423,99 $**	**1 395,99 $**		
1134551002	2013	10072	Sanexen	**13 175,00**	**17 861 853,31 $**	**1 355,74 $**		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	**23 000,00**	**33 018 872,90 $**	**1 435,60 $**		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	**6 300,00**	**8 851 619,88 $**	**1 405,02 $**		
1154822003	2015	322201	Sanexen	**14 000,00**	**20 289 464,65 $**	**1 449,25 $**		
1154822003	2015	322202	Sanexen	**14 100,00**	**20 218 027,97 $**	**1 433,90 $**		
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	**3 628,00**	**3 769 118,27 $**	**1 038,90 $**	**3**	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	**7 563,00**	**11 562 395,46 $**	**1 528,81 $**	**189**	
1167231003	2016	329403	Sanexen	**4 933,00**	**5 730 704,21 $**	**1 161,71 $**	**97**	
1167231004	2016	329404	Sanexen	**4 496,00**	**7 172 332,62 $**	**1 595,27 $**	**147**	
1167231067	2017	333701	Sanexen	**2 084,00**	**4 574 987,13 $**	**2 195,29 $**	**117**	
1167231068	2017	333702	Sanexen	**4 139,00**	**5 993 626,63 $**	**1 448,09 $**	**154**	
11772310003	2017	333703	Sanexen	**8 242,00**	**10 955 281,92 $**	**1 329,20 $**	**222**	
1177231018	2017	333704	Sanexen	**5 994,00**	**9 938 411,41 $**	**1 658,06 $**	**288**	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	**3 349,00**	**7 355 956,78 $**	**2 196,46 $**	**279**	
1177231067	2017	333713	Sanexen	**5 813,00**	**10 291 257,03 $**	**1 770,39 $**	**251**	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	**5 287,00**	**11 341 288,64 $**	**2 145,13 $**	**379**	
1177231099	2018	417612	Sanexen	**3 460,00**	**5 745 455,97 $**	**1 660,54 $**	**31**	
1187231003	2018	333711	Sanexen	**4 220,00**	**6 960 312,86 $**	**1 649,36 $**	**63**	
1187231011	2018	417610	Demix	**2 810,00**	**5 738 509,84 $**	**2 042,17 $**	**126**	
1187231019	2018	417615	Sanexen	**3 830,00**	**7 965 313,93 $**	**2 079,72 $**	**194**	
1187231020	2018	417611	Demix	**5 005,00**	**11 569 097,22 $**	**2 311,51 $**	**301**	
1187231069	2019	441211	Aquaréhab	**3 205,00**	**5 937 226,22 $**	**1 852,49 $**	**124**	
1187231083	2019	441214	Aquaréhab	**3 305,00**	**7 453 786,99 $**	**2 255,31 $**	**47**	Ce projet inclut les travaux de PCPR sur une des rues.
			TOTAL	**220 508,00**	**314 552 951,17 $**			

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date: 2 avril 2019
Révision: 00
Par: Yacine FAKHFAKH, ing

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 441221

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation	Admissible subvention PRIMEAU
CDN-AQ-2019-01	000	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Borden, avenue**	Fielding, avenue	Chester, avenue de	Rigide	200	315	8 semaines	Non
CDN-AQ-2019-02	000	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Bessborough, avenue**	Chester, avenue de	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Rigide	200	185	8 semaines	Non
CDN-AQ-2019-03	000	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Beaconsfield, avenue**	Fielding, avenue	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Rigide	150	481	10 semaines	Non
CDN-AQ-2019-04	000	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Clanranald, avenue**	Plamondon, avenue	Vézina, rue	Rigide	200	250	10 semaines	Non
CDN-AQ-2019-05	000	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Cavendish, boulevard**	Terrebonne, rue de	Somerled, avenue	Rigide	200	500	12 semaines	Non
CDN-AQ-2019-06	000	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Fielding, avenue**	Ellerdale, route	Hingston, avenue	Rigide	300	214	8 semaines	Non
CDN-AQ-2019-07	000	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Darlington, avenue de**	Darlington, place de	Goyer, rue	Rigide	200	194	8 semaines	Non
CDN-AQ-2019-08	000	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Saint-Ignatius, avenue**	Fielding, avenue	Chester, avenue de	Rigide	200	320	10 semaines	Non
							Total	2459		

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441221	DATE:
#GDD:	1197231034	DRM:	4412	2019/04/02
RESPONSABLE:	Yacine Fakhfakh			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau - NON SUBVENTIONNABLE**

			Taxes incluses			
Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
1956000724	175575	4 582 277,29 $	4 561 991,85 $	456 199,19 $	0,00 $	C
1956000725	175576	98 618,40 $	0,00 $	0,00 $	108 000,00 $	C
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**4 680 895,69 $**	**4 561 991,85 $**	**456 199,19 $**	**108 000,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

TOTAL	**4 680 895,69 $**	**4 561 991,85 $**	**456 199,19 $**	**108 000,00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**5 126 191,04 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441221	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**02/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 561 991,85 $
TRAVAUX CONTINGENTS			456 199,19 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		23 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		55 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000,00 $	
Gestion des impacts		10 000,00 $	
Surveillance environnementale		10 000,00 $	
		0,00 $	
		0,00 $	
	TOTAL À REPORTER	108 000,00	108 000,00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			5 126 191,04 $
Imputation (crédits)			4 680 895,69 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		222 926,33	444 738,04
Ristournes TPS et TVQ à 50%		445 295,35	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000724**	**SOUMISSION:**	**441221**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175575**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**SANEXEN Services environnementaux inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 561 991,85 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		456 199,19 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			5 018 191,04 $
Imputation (crédits)			4 582 277,29 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	218 229,66	435 368,17
Ristournes TPS et TVQ à 50%	435 913,75	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000725**	**SOUMISSION:**	**441221**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175576**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		23 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		55 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000,00 $	
Gestion des impacts		10 000,00 $	
Surveillance environnementale		10 000,00 $	
	TOTAL À REPORTER	108 000,00	108 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			108 000,00 $
Imputation (crédits)			98 618,40 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	4 696,67	9 369,86
Ristournes TPS et TVQ à 50%	9 381,60	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

SOUMISSION 441221- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table><tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr><tr><td>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</td><td>Borden, Bessborough, Beaconsfield, Cavendish, Darlington, Felding, Clanranald et Saint-Ignatius</td></tr></table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du cahier M.
Respecter les exigences générales et obligation du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d'indications contraires au cahier M;
Protéger les aires de travail et les excavations à l'aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d'assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers.
Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indications contraires tels que décrits à l'Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;
Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);
Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de caserne d'incendie;
Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1;
Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1;
Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;
Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441221
Numéro de référence : 1243043
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	**Commande : (1555181)** 2019-03-05 6 h 07 **Transmission :** 2019-03-05 6 h 07	3088919 - 441221_AD_01_2019-03-19 2019-03-19 11 h 29 - Courriel 3088921 - 441221_FR_Soumission_R01_2019-03-18_AD (devis) 2019-03-19 11 h 26 - Courriel 3088922 - 441221_FR_Soumission_R01_2019-03-18_AD (bordereau) 2019-03-19 11 h 26 - Téléchargement 3088928 - 441221_TB_Quantités par rues_R01_20190313_AD (devis) 2019-03-19 13 h 06 - Courriel 3088929 - 441221_TB_Quantités par rues_R01_20190313_AD (bordereau) 2019-03-19 13 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1555155)** 2019-03-04 17 h 58 **Transmission :** 2019-03-04 17 h 58	3088919 - 441221_AD_01_2019-03-19 2019-03-19 11 h 29 - Courriel 3088921 - 441221_FR_Soumission_R01_2019-03-18_AD (devis) 2019-03-19 11 h 26 - Courriel 3088922 - 441221_FR_Soumission_R01_2019-03-18_AD (bordereau) 2019-03-19 11 h 26 - Téléchargement 3088928 - 441221_TB_Quantités par rues_R01_20190313_AD (devis) 2019-03-19 13 h 06 - Courriel 3088929 - 441221_TB_Quantités par rues_R01_20190313_AD (bordereau) 2019-03-19 13 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001	**Commande : (1556151)** 2019-03-06 9 h 06 **Transmission :** 2019-03-06 9 h 06	3088919 - 441221_AD_01_2019-03-19 2019-03-19 11 h 29 - Courriel 3088921 - 441221_FR_Soumission_R01_2019-03-

		Télécopieur : 514 670-2814		18_AD (devis) 2019-03-19 11 h 26 - Courriel 3088922 - 441221_FR_Soumission_R01_2019-03-18_AD (bordereau) 2019-03-19 11 h 26 - Téléchargement 3088928 - 441221_TB_Quantités par rues_R01_20190313_AD (devis) 2019-03-19 13 h 06 - Courriel 3088929 - 441221_TB_Quantités par rues_R01_20190313_AD (bordereau) 2019-03-19 13 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1554598)** 2019-03-04 10 h 23 **Transmission :** 2019-03-04 15 h 34	3088919 - 441221_AD_01_2019-03-19 2019-03-19 11 h 29 - Courriel 3088921 - 441221_FR_Soumission_R01_2019-03-18_AD (devis) 2019-03-19 11 h 26 - Courriel 3088922 - 441221_FR_Soumission_R01_2019-03-18_AD (bordereau) 2019-03-19 11 h 26 - Téléchargement 3088928 - 441221_TB_Quantités par rues_R01_20190313_AD (devis) 2019-03-19 13 h 06 - Courriel 3088929 - 441221_TB_Quantités par rues_R01_20190313_AD (bordereau) 2019-03-19 13 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231034

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à SANEXEN Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 126 191,04 $ (contrat: 4 561 991,85 $ + contingences: 456 199,19 $ + incidences: 108 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441221 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197231034.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Luu Lan LE
Conseillere budgétaire
Tél : 514-280-0066
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.34

2019/05/13 13:00

(2)

Dossier # : 1197231034

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à SANEXEN Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 126 191,04 $ (contrat: 4 561 991,85 $ + contingences: 456 199,19 $ + incidences: 108 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441221 - 2 soumissionnaires

Rapport- mandat SMCE197231034.pdf

Dossier # :1197231034

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 13 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231034

Accorder un contrat à SANEXEN Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 126 191,04 $ (contrat: 4 561 991,85 $ + contingences: 456 199,19 $ + incidences: 108 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441221 - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231034
Accorder un contrat à Sanexen Services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 126 191,04 $ (contrat: 4 561 991,85 $ + contingences: 456 199,19 $ + incidences: 108 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441221 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme*

Le 1er mai, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications données par le Service quant aux écarts de prix entre les deux soumissionnaires.

Les membres ont aussi reçu des renseignements techniques sur ce contrat, notamment en ce qui touche les puits de torpillage ou de tirage. Ils ont aussi noté que le deuxième plus bas soumissionnaire avait soumis des prix parfois deux dois plus élevés que l'adjudicataire pour certains articles.

Encore une fois, la Commission ne peut que constater que le marché pour ce type de travaux demeure restreint et les nouveaux joueurs demeurent rares.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231034 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.35

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 $ (contrat: 29 529 614,05 $, contingences: 3 561 658,55 $, incidences: 5 075 641,72 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308301 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour la somme maximale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 529 614,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308301 ;

2. d'autoriser une dépense de 3 561 658,55 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3. D'autoriser une dépense de 5 075 641,72 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;

4. d'accepter l'estimation d'Énergir et leur accorder un contrat gré à gré, fournisseur

unique, pour les travaux de déplacement des conduites de GAZ existantes dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry ;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-15 22:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231016**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 $ (contrat: 29 529 614,05 $, contingences: 3 561 658,55 $, incidences: 5 075 641,72 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308301 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour la somme maximale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via ses différents programmes – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état des rues par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation

Plus précisément, ces travaux visent à sécuriser la circulation à l'aide des sens uniques nord -sud, sur le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle entre la rue de Louisbourg et le pont Lachapelle. Ces interventions sont effectuées dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Laurentien et la rue Lachapelle entre un point au sud de la rue de Louisbourg et le pont Lachapelle ainsi que la rue de Salaberry entre ces deux axes lequel sera réalisé en trois phases. La première phase sur le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle entre le boulevard Gouin et le pont Lachapelle a été réalisée de 2017 à 2018, la deuxième phase

faisant l'objet du présent dossier sera réalisée de 2019 à 2020 et la troisième phase sur la rue Lachapelle entre le boulevard Gouin et la rue de Salaberry de 2021 à 2022.

Ce projet, qui intègre les travaux civils d'enfouissement du réseau aérien d'Hydro-Québec qui seront réalisés par l'Entrepreneur adjudicataire du présent contrat sous la surveillance des professionnels de la CSEM, la reconstruction des conduites souterraines d'eau et d'égout, la réfection routière ainsi que des travaux dans les infrastructures de Bell, permettra de combiner tous les travaux en un seul chantier. Une attention particulière sera apportée à la gestion de la mobilité et de la circulation aux abords du chantier, afin de minimiser les impacts auprès des résidents et des utilisateurs durant les travaux.

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale majeure, la conduite d'égout combiné existant en grés (installée en 1938) dans le boulevard Laurentien entre Dulongpré et Pontgravé et la conduite d'eau dans la rue Lachapelle (installée en 1925) de la rue de Louisbourg à la rue de Salaberry ont été identifiées, par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau, comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction de la mobilité, la Direction des réseaux d'eau ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et de Bocage - Phase I, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale 21 896 446,49 $ taxes incluses. Appel d'offres public 261601. Résolution CG 16 0623 du 24 novembre 2016.
Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien, entre la rue de Louisbourg et la rue Émile-Nelligan Nord, la rue Lachapelle, entre la rue de Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault, entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. Résolution CM17 1218 du 25 septembre 2017.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry auront lieu dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville sur une distance d'environ 1 340 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de 178 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale (CIS=4&5),
- la reconstruction de 424 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 200 mm à 300 mm, justifiée par le mauvais état structural,
- la reconstruction de la chaussée (± 21 690 m. ca.),
- la reconstruction des trottoirs et construction des saillies (± 8 435 m. ca.).
- la construction des bordures de granit de 150 mm (± 3 575 m.).

- la construction des massifs par la CSEM variant entre 1 et 50 conduits (pour l'enfouissement de fils électriques d'HQ) (± 7 384 m).
- la reconstruction de l'éclairage de rue sur l'ensemble des tronçons,
- la mise aux normes des feux de circulation,
- à la demande de la Ville, le déplacement de conduites d'Énergir (±1 110 m.) pour permettre la plantation d'arbres.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada (reconstruction des massifs et d'un puits d'accès de Bell Canada ± 1 600 m). Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux dans les infrastructures de Bell». Le montant total de ce sous-projet est de 316 886,08 $ taxes incluses et représente 1,073 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur, pour un total de 350 796,61 $ taxes incluses, incluant un montant de 33 910,53 $ taxes incluses correspondant au maintien de la mobilité.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Contrat avec Énergir:

Les travaux de ce contrat sans s'y limiter consistent en;
- Relocalisation des conduites principales en gaz naturel
- Transfert et rélocalisation des branchements des immeubles sur les nouvelles conduites

Tel que mentionné dans la lettre d'estimation des travaux fournie par Énergir, en pièce jointe, la valeur du contrat est de 260 500,67 $ correspondant à la somme des montant suivants:

- Travaux d'Énergir selon la lettre 205 974,16 $
- Contingences 10% 20 597,42 $
- Taxes TPS et TVQ) 33 929,09 $
- Total 260 500,67 $

Le montant total du contrat avec Énergir est déjà prévu dans les dépenses incidentes du projet à faire autoriser par les instances.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 3 561 658,55 $, taxes incluses, soit 12,21 % du coût des travaux assumés par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture et mobiliers urbains, de gestion des impacts, de signalisation, de surveillance pour les travaux de la CSEM, de conception et autres dépenses de la CSEM, de chloration des conduites d'eau, d'achat de mobilier pour les feux de circulation, frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés ainsi que les travaux d'Énergir. Le détail de l'enveloppe

d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire à titre de maître d'oeuvre est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 308301(voir article 14 du CCAS en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

Compte tenu de ces précisions, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 37 816 117,71 $, taxes incluses, comprenant:
- le contrat avec Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour un montant de 29 529 614,05 $ taxes incluses,
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell pour un montant de 350 796,61 $ taxes incluses, lesquels seront payés directement à l'Entrepreneur par Bell Canada;
- plus des contingences de 3 561 658,55 $ taxes incluses
- plus des incidences de 5 075 641,72 $ taxes incluses

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d’affaires de la façon suivante:

59,63 % aux différents PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 22 551 376,45 $ taxes incluses
40,37 % aux différents PTI de la CSEM pour un montant de 15 264 741,26 $ taxes incluses

Elle représente un coût net de 34 318 355,12 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

· 16-008 pour un montant de 3 003 374,90 $
· 15-032 pour un montant de 5 879 380,12 $

· 18-045 pour un montant de 11 342 707,82 $
· 17-073 pour un montant de 375 544,78 $
· 18-053 pour un montant de 10 384 801,45 $
· 12-033 pour un montant de 3 332 546,05 $

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet Laurentien Phase II est inscrit dans l'entente 83 / 89 avec Hydro-Québec, volet embellissement. Dans cette entente, la Ville de Montréal et Hydro-Québec s'engagent, par tranche de trois années, à enfouir environ 4,5 km par année du réseau aérien. Cet engagement est requis afin de s'assurer de la réalisation des projets, sachant que les ressources dédiées à l'enfouissement permettent de réaliser un maximum de 4.5 km annuellement.
L'investissement de la part d'Hydro-Québec est d'environ 10 millions de dollars par année pour l'enfouissement. Si la Ville de Montréal décide de reporter ou d'annuler un projet, il est impossible d'ajouter des nouveaux projets pour les remplacer, donc la Ville de Montréal perd l'opportunité d'enfouir le réseau aérien et les montants investis par Hydro-Québec ne sont pas transférables pour d'autres années. Donc si le projet Laurentien Phase II, qui correspond à environ 7,1 km (sur deux années) de réseau à enfouir est annulé, la Ville de Montréal perdrait environ 3 millions de dollars en investissements pour 2019 -2020 et ce montant ne serait pas ajouté pour les années subséquentes.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 juillet 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le service de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : mai 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Trevard JEAN-BAPTISTE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Candy Yu WU, Commission des services électriques
Martin GAUDETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Stéfan GALOPIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 9 avril 2019
Stéfan GALOPIN, 9 avril 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 9 avril 2019
Trevard JEAN-BAPTISTE, 8 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

Tél : 514 872-3710
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-15

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 308301 — No du GDD : 1197231016

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 2 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 7 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 42 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
15 - 2 - 2019	Des précisions ont été apportées au cahier des charges, des quantités ont été modifiées dans le bordereau de soumission suite à des corrections réalisées sur les plans.	427 360.00
27 - 2 - 2019	La date d'ouverture de l'appel d'offres a été reportée, le devis de la CSEM à été remplacé et des quantités ont été modifiées dans le bordereau de soumssion.	74 300.00
5 - 3 - 2019	Des précisions ont été apportées au cahier des charges et au devis voirie, des quantités ont été modifiées dans le bordereau de soumission suite à des corrections réalisées sur les plans.	25 000.00
11 - 3 - 2019	La date d'ouverture de l'appel d'offres a été reportée.	
12 - 3 - 2019	Des précisions ont été apportées au devis d'éclairage et au devis voirie, des quantités ont été modifiées dans le bordereau de soumission suite à des corrections réalisées sur les plans.	(130 000.00)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17 — Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 29

Nbre de soumissions rejetées : 3 — % de rejets : 60.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	Clause d'expérience du soumissionnaire non rencontrée
9200-2088 QUEBEC INC. (Duroking Construction)	Clause d'expérience du soumissionnaire non rencontrée
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	Clause d'expérience du soumissionnaire non rencontrée

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 17 - 7 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	29 529 614.05
EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.	32 441 144.00
Estimation — **externe**	26 958 631.00

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **9.5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **9.9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 29 529 614.05

Montant des contingences ($) : 3 561 658.55

Montant des incidences ($) : 5 075 641.72

Date prévue de début des travaux : 10 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 20 - 12 - 2020

Plan de localisation
Soumission 308301

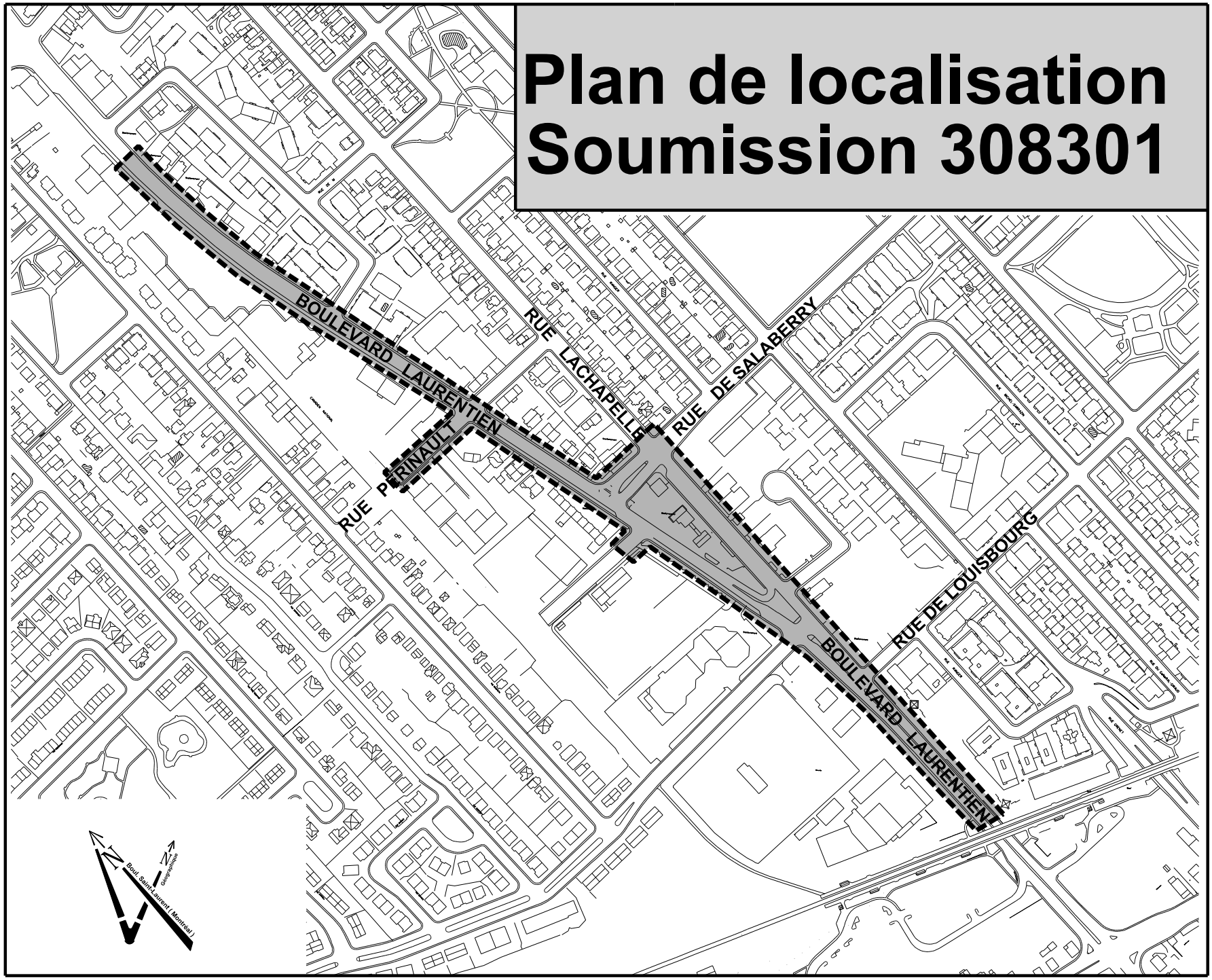

RUE DE SALABERRY
RUE DULONGPRÉ
RUE DE LOUISBOURG
RUE LACHAPELLE
BOULEVARD LAURENTIEN
BOULEVARD KELLER
RUE DE PONGRAVÉ
RUE ÉMILE-NELLIGAN
RUE ÉMILE-NELLIGAN
BOULEVARD LAURENTIEN
RUE PÉRINAULT
A
A
A
A

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	308301	DATE:
#GDD:	1197231016	DRM:	3083	2019/04/02
RESPONSABLE:	Judith Perez, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry			

PROJET INVESTI: 59066 Desc et client-payeur: **SUM, Division de conception et normalisation**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859066010	177034	1 132 599.88 $	1 112 449.58 $	111 244.96 $	16 650.00 $	C
1859066009	177033	656 533.33 $	653 626.90 $	65 362.69 $	0.00 $	C
1859066013	177163	741 995.80 $	738 711.04 $	73 871.10 $	0.00 $	C
1859066015	177336	317 013.23 $	301 887.67 $	45 283.15 $	0.00 $	C
1859066016	177337	9 131.34 $	0.00 $	0.00 $	10 000.00 $	C
1859066017	177338	146 101.33 $	0.00 $	0.00 $	160 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**3 003 374.91 $**	**2 806 675.19 $**	**295 761.90 $**	**186 650.00 $**	

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: **SUM, division de l'aménagement**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859009089	177372	4 344 011.22 $	4 324 780.57 $	432 478.06 $	0.00 $	C
1859009090	177373	1 257 821.61 $	1 252 253.32 $	125 225.33 $	0.00 $	C
1859009091	177374	277 547.29 $	276 318.61 $	27 631.86 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**5 879 380.12 $**	**5 853 352.50 $**	**585 335.25 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: **SUM, Division de conception et normalisation**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855845194	177158	4 567 264.30 $	4 547 045.33 $	454 704.53 $	0.00 $	C
1855845198	177159	1 336 099.23 $	1 330 184.41 $	133 018.44 $	0.00 $	C
1855845204	177162	302 988.57 $	301 647.26 $	30 164.73 $	0.00 $	C
1855845205	177172	2 795 351.34 $	2 661 977.53 $	399 296.63 $	0.00 $	C
1855845202	177160	1 814 977.69 $	0.00 $	0.00 $	1 978 331.73 $	C
1855845203	177161	525 928.74 $	0.00 $	0.00 $	575 960.54 $	C
SOUS-TOTAL		**11 342 609.87 $**	**8 840 854.53 $**	**1 017 184.33 $**	**2 554 292.27 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	308301	DATE:
#GDD:	1197231016	DRM:	3083	2019/04/02
RESPONSABLE:	Judith Perez, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry			

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Pr. de construction et de modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1969152300	177506	9 069 695.60 $	8 626 143.61 $	1 250 428.38 $	463 638.46 $	C
1969152301	177507	1 315 105.86 $	0.00 $	0.00 $	1 315 105.86 $	C
SOUS-TOTAL		**10 384 801.46 $**	**8 626 143.61 $**	**1 250 428.38 $**	**1 778 744.32 $**	

PROJET INVESTI: 69900 Desc et client-payeur: **Pr. d'enfouissement des fils électriques d'HQ par la CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
19690001001	178679	3 332 546.04 $	2 677 909.36 $	375 560.46 $	555 955.13 $	C
SOUS-TOTAL		**3 332 546.04 $**	**2 677 909.36 $**	**375 560.46 $**	**555 955.13 $**	

PROJET INVESTI: 55855 Desc et client-payeur: **SUM, Division de conception et normalisation, Rue local**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855855271	177375	100 314.24 $	99 870.16 $	9 987.02 $	0.00 $	C
1855855272	177443	275 230.52 $	274 012.10 $	27 401.21 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**375 544.76 $**	**373 882.26 $**	**37 388.23 $**	**0.00 $**	

TOTAL excluant Bell	**34 318 257.16 $**	**29 178 817.45 $**	**3 561 658.55 $**	**5 075 641.72 $**
Dépense autorisée			**37 816 117.72 $**	

PROJET INVESTI: 40000 Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	350 796.61 $	350 796.61 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**350 796.61 $**	**350 796.61 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

Montant total du contrat	**29 529 614.06 $**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 308301	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**02/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			29 529 614.06 $
TRAVAUX CONTINGENTS			3 561 658.55 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		360 166.91 $	
Surveillance environnementale		315 128.44 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		373 778.32 $	
Achat de mobilier de feux		160 000.00 $	
Gestion des impacts		375 000.00 $	
Mobilier urbain		173 000.00 $	
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)		700 000.00 $	
Signalisation (Plaques odonymiques)		20 000.00 $	
Chloration des conduite d'eau		16 650.00 $	
Conception et frais généraux CSEM		1 834 949.39 $	
Autres dépenses CSEM		97 101.68 $	
Surveillance externe CSEM		389 366.31 $	
Conduites de Gaz à déplacer		260 500.67 $	
	TOTAL À REPORTER	5 075 641.72	5 075 641.72 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			37 816 117.73 $
Imputation (crédits)			34 318 257.16 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 644 536.54	3 280 850.40
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 284 961.74	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859066010**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177034**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'aqueduc secondaire dans la rue Lachapelle, de la rue de Louisbourg à la rue de Salaberry.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				1 112 449.58 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			111 244.96 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance environnementale				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Achat de mobilier de feux				
Gestion des impacts				
Mobilier urbain				
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)				
Signalisation (Plaques odonymiques)				
Chloration des conduite d'eau			16 650.00 $	
		TOTAL À REPORTER	16 650.00	16 650.00 $
Dépenses totales à autoriser				1 240 344.54 $
Imputation (crédits)				1 132 599.88 $
Montant de dépôt				
TAXES:			TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)			53 939.75	107 609.80
Ristournes TPS et TVQ à 50%			107 744.65	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859066009**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177033**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'égout dans le boulevard Laurentien, du boulevard Keller à la rue Pontgravé.**			
ENTREPRENEUR ›	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			653 626.90 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		65 362.69 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			718 989.59 $
Imputation (crédits)			656 533.33 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	31 267.21	62 378.09
Ristournes TPS et TVQ à 50%	62 456.26	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859066013**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177163**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Fourniture et installation de mobilier d'éclairage de rue dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry.**			
ENTREPRENEUR	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				738 711.04 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			73 871.10 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance environnementale				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Achat de mobilier de feux				
Gestion des impacts				
Mobilier urbain				
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)				
Signalisation (Plaques odonymiques)				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				812 582.14 $
Imputation (crédits)				741 995.80 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		35 337.34	70 497.99
Ristournes TPS et TVQ à 50%		70 586.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859066015**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177336**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Installation de mobilier pour de feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry.**			
ENTREPRENEUR	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			301 887.67 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		45 283.15 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			347 170.82 $
Imputation (crédits)			317 013.23 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		15 097.67	30 119.84
Ristournes TPS et TVQ à 50%		30 157.59	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859066016**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177337**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques feux**			
ENTREPRENEUR ›				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		10 000.00 $	
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	10 000.00	10 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			10 000.00 $
Imputation (crédits)			9 131.34 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		434.88	867.58
Ristournes TPS et TVQ à 50%		868.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859066017**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177338**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Achat de mobilier pour les feux de circulation**			
ENTREPRENEUR ›				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance environnementale				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Achat de mobilier de feux			160 000.00 $	
Gestion des impacts				
Mobilier urbain				
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)				
Signalisation (Plaques odonymiques)				
		TOTAL À REPORTER	160 000.00	160 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				160 000.00 $
Imputation (crédits)				146 101.33 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		6 958.03	13 881.28
Ristournes TPS et TVQ à 50%		13 898.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009089**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177372**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction des trottoirs dans le boulevard Laurentien, d'un point au sud de la rue de Louisbourg à la rue Émile-Nelligan**			
ENTREPRENEUR ›	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

Plus un montant de 640 814,51 $ taxes incluses qui viennent du bordereau de la CSEM (1969152300)

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 324 780.57 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		432 478.06 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			4 757 258.63 $
Imputation (crédits)			4 344 011.22 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		206 882.31	412 730.20
Ristournes TPS et TVQ à 50%		413 247.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009090**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177373**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction des trottoirs dans la rue Lachapelle, d'un point au sud de la rue de Louisbourg à la rue de Salaberry.**			
ENTREPRENEUR ›	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 252 253.32 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		125 225.33 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 377 478.65 $
Imputation (crédits)			1 257 821.61 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		59 903.40	119 507.28
Ristournes TPS et TVQ à 50%		119 657.04	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009091**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177374**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction des trottoirs dans la rue de Salaberry, du boulevard Laurentien à la rue Lachapelle.**			
ENTREPRENEUR ›	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			276 318.61 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		27 631.86 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			303 950.47 $
Imputation (crédits)			277 547.29 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		13 218.11	26 370.13
Ristournes TPS et TVQ à 50%		26 403.18	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 308301	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux dans les infrastructures de Bell.**		
ENTREPRENEUR	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**		

Plus un montant de 33 910,53 $ taxes incluses assumé par Bell Canada, qui vient du bordereau # 1855845005 maintien et gestion de la mobilité

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			350 796.61 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			350 796.61 $
Imputation (crédits)			350 796.61 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845194**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177158**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans le boulevard Laurentien, d'un point au sud de la rue de Louisbourg à la rue Émile-Nelligan**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 547 045.33 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		454 704.53 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			5 001 749.86 $
Imputation (crédits)			4 567 264.30 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	217 514.67	433 941.77
Ristournes TPS et TVQ à 50%	434 485.56	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845198**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177159**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans la rue Lachapelle, d'un point au sud de la rue de Louisbourg à la rue de Salaberry**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				1 330 184.41 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			133 018.44 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance environnementale				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Achat de mobilier de feux				
Gestion des impacts				
Mobilier urbain				
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)				
Signalisation (Plaques odonymiques)				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				1 463 202.85 $
Imputation (crédits)				1 336 099.23 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		63 631.35	126 944.54
Ristournes TPS et TVQ à 50%		127 103.62	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845204**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177162**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans la rue de Salaberry, du boulevard Laurentien à la rue Lachapelle.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			301 647.26 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		30 164.73 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			331 811.99 $
Imputation (crédits)			302 988.57 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		14 429.75	28 787.34
Ristournes TPS et TVQ à 50%		28 823.42	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845205**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177172**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Maintien et gestion de la mobilité dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

Moins un montant de 289 954,41 $ taxes incluses assumé par la CSEM qui passent aux bordereaux # 1969152300, moins un montant de 174 172,97 $ taxes incuses assumé par la CSEM qui passent au bordereau # 1969001001 et moins un montant de 33 910,53 $ taxes incluses assumé par Bell

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 661 977.53 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		399 296.63 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Achat de mobilier de feux		
Gestion des impacts		
Mobilier urbain		
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)		
Signalisation (Plaques odonymiques)		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		3 061 274.16 $
Imputation (crédits)		2 795 351.34 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	133 127.82	265 590.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	265 922.82	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845202**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177160**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		350 166.91 $	
Surveillance environnementale		246.27 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		105.54 $	
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts		375 000.00 $	
Mobilier urbain		173 000.00 $	
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)		700 000.00 $	
Signalisation (Plaques odonymiques)		20 000.00 $	
Chloration des conduite d'eau			
Conception et frais généraux CSEM		97 818.04 $	
Autres dépenses CSEM		281.45 $	
Surveillance externe CSEM		1 212.84 $	
Conduit de Gaz à déplacer		260 500.67 $	
	TOTAL À REPORTER	1 978 331.73	1 978 331.73 $
Dépenses totales à autoriser			1 978 331.73 $
Imputation (crédits)			1 814 977.69 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		81 779.24	163 149.59
Ristournes TPS et TVQ à 50%		163 354.04	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845203**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177161**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences professionnelles**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale		236 066.08 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		339 894.46 $	
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
	TOTAL À REPORTER	575 960.54	575 960.54 $
Dépenses totales à autoriser			575 960.54 $
Imputation (crédits)			525 928.74 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)	25 047.21	49 969.18
Ristournes TPS et TVQ à 50%	50 031.80	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969152300**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177506**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux dans les infrastructures de la CSEM**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

Plus un montant de 289 954,41 $ taxes incluses correspondant au maintien et gestion de la circulation assumé par la CSEM qui viennent du bordereau # 1855845005, moins un montant de 640 814,51 $ taxes incluses correspondant aux travaux assumés par la VDM qui seront ajoutés au bordereau # 1859009089

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			8 626 143.61 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	14.50%		1 250 428.38 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale		60 949.82 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 121.35 $	
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
Chloration des conduite d'eau			
Conception et frais généraux CSEM			
Autres dépenses CSEM		76 401.63 $	
Surveillance externe CSEM		300 165.66 $	
	TOTAL À REPORTER	463 638.46 $	463 638.46 $
Dépenses totales à autoriser			10 340 210.45 $
Imputation (crédits)			9 069 695.60 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	449 672.12	897 095.88
Ristournes TPS et TVQ à 9150%	1 270 514.85	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969152301**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177507**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques CSEM**			
ENTREPRENEUR ›				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Achat de mobilier de feux		
Gestion des impacts		
Mobilier urbain		
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)		
Signalisation (Plaques odonymiques)		
Chloration des conduite d'eau		
Conception et frais généraux CSEM	1 315 105.86 $	
Autres dépenses CSEM		
Surveillance externe CSEM		
TOTAL À REPORTER	1 315 105.86	1 315 105.86 $

Dépenses totales à autoriser	1 315 105.86 $
Imputation (crédits)	1 315 105.86 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969001001**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178679**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Enfouissement des fils électriques d'HQ par la CSEM dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry.**			
ENTREPRENEUR	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

Plus un montant de 174 172,97 $ taxes incluses correspondant au maintien et gestion de la circulation assumé par la CSEM qui viennent du bordereau # 1855845005

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 677 909.36 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	14.02%		375 560.46 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale		17 866.27 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		7 656.97 $	
Achat de mobilier de feux			
Gestion des impacts			
Mobilier urbain			
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)			
Signalisation (Plaques odonymiques)			
Chloration des conduite d'eau			
Conception et frais généraux CSEM		422 025.48 $	
Autres dépenses CSEM		20 418.60 $	
Surveillance externe CSEM		87 987.81 $	
		555 955.13 $	555 955.13 $
Dépenses totales à autoriser			3 609 424.95 $
Imputation (crédits)			3 332 546.04 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	138 612.72	276 532.37
Ristournes TPS et TVQ à 50%	276 878.91	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855855271**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177375**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction des trottoirs dans la rue Périnault, d'un point à l'ouest du boulevard Laurentien au boulevard Laurentien.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				99 870.16 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			9 987.02 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance environnementale				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Achat de mobilier de feux				
Gestion des impacts				
Mobilier urbain				
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)				
Signalisation (Plaques odonymiques)				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				109 857.18 $
Imputation (crédits)				100 314.24 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		4 777.44	9 530.99
Ristournes TPS et TVQ à 50%		9 542.94	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855855272**	**SOUMISSION:**	**308301**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177443**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans la rue Périnault, d'un point à l'ouest du boulevard Laurentien au boulevard Laurentien.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				274 012.10 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			27 401.21 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance environnementale				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Achat de mobilier de feux				
Gestion des impacts				
Mobilier urbain				
Plantation des arbres et vivaces incluant la protection (3 ans)				
Signalisation (Plaques odonymiques)				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				301 413.31 $
Imputation (crédits)				275 230.52 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		13 107.78	26 150.01
Ristournes TPS et TVQ à 50%		26 182.79	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Aucun changement du Sous-traitant choisi accrédité ne sera autorisé par la Ville et par la CSEM après l'ouverture des Soumissions, à moins de raisons valables documentées dans une lettre signée par le sous-traitant qui se désiste.

Pour ces travaux, l'Entrepreneur est payé au sous-projet correspondant au bordereau des prix.

Avant le début des travaux, une réunion de coordination aura lieu entre l'Adjudicataire, le Sous-traitant accrédité et CSEM, en présence du Directeur, afin de coordonner les travaux à réaliser.

13. Roulotte de chantier

L'Entrepreneur doit fournir une roulotte de chantier pour l'usage exclusif du surveillant et du laboratoire de chantier. Ce bureau mobile aura les dimensions et sera muni des équipements montrés au répertoire des dessins normalisés (CR MV-298), à la satisfaction du Directeur. L'Entrepreneur doit chauffer, éclairer et nettoyer convenablement (au moins une fois par semaine ou à la demande du Directeur) ce bureau qui peut être transporté de temps à autre à tout endroit que choisit le Directeur.

L'Entrepreneur peut proposer la location d'un immeuble comme bureau de chantier, à la satisfaction du Directeur. Dans ce cas, l'Entrepreneur doit remettre copie au Directeur de l'autorisation du propriétaire de l'immeuble, tel que stipulé à l'article 2.3.10 «Occupation d'immeubles appartenant aux tiers» de la section III «Clauses administratives générales» du présent cahier.

La roulotte de chantier doit être installée et tous les équipements fonctionnels pour le début des travaux, soit à la date indiquée dans l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux. La roulotte de chantier doit également avoir les équipements suivants : un (1) distributeur d'eau froide et chaude incluant l'approvisionnement en eau potable, un (1) réfrigérateur, un (1) four à micro-ondes, un (1) photocopieur/numériseur couleur et un (1) abonnement à Internet haute-vitesse avec service de messagerie.

Les soumissionnaires doivent tenir compte de ce qui précède et fixer son prix global au bordereau en conséquence.

14. Expérience du Soumissionnaire

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) Contrats qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'Adjudicataire du Contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une valeur de **6 000 000** $ et plus (taxes incluses), en coûts de travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un Contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de construction ou de reconstruction :

a) d'égout sanitaire ou unitaire, et

b) d'aqueduc incluant les entrées de service, et
c) de voirie.

exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

1- l'année de réalisation;
2- la description du projet et la nature des travaux;
3- le nom de l'artère et de la municipalité;
4- la valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions. Dans le cas d'un Contrat en cours, il doit joindre à sa Soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être de **6 000 000 $** et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des Soumissions;
5- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
6- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges **dûment complété et accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats qui respectent les critères ci-haut mentionnés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.**

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- **Adjudicataire du Contrat,**
- **nature des travaux,**
- **année d'exécution des travaux**[1]**,**
- **montant du Contrat,**
- **montant des travaux réalisés et facturés pour chaque nature des travaux décrits aux alinéas a), b) et c).**

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats qui respectent ces

exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années

15. Ajustement du prix du bitume

L'article 5.3.1.4 « Ajustement du prix du bitume » du cahier des clauses administratives générales est remplacé par celui-ci :

Lorsqu'une Soumission comporte un prix pour la fourniture et la pose d'un enrobé bitumineux dont la quantité est égale ou supérieure à 250 tonnes par type d'enrobé bitumineux, un montant d'ajustement du prix du bitume (excluant le transport) est établi à la hausse ou à la baisse lors de la préparation d'un décompte progressif, selon la fluctuation du prix du bitume de référence.

Les prix de référence seront ceux affichés par Bitume Québec pour le mois où se fait l'ouverture de la Soumission et pour le mois où les travaux de pose de revêtement bitumineux seront réalisés. Les prix sont disponibles sur le site de BITUME-QUÉBEC à l'adresse suivante : www.bitumequebec.ca

Le prix de référence utilisé pour le calcul de l'ajustement est le prix minimal du bitume de classe de performance PG 58-28, PG 58-34 ou PG 64-34. Le prix de référence utilisé pour les bitumes T, THRD ou HRD est celui de leur classe de performance ou de celle du bitume de référence, sans tenir compte du suffixe.

Le tableau suivant indique le prix de référence retenu pour le calcul de l'ajustement, selon la classe de performance du bitume utilisé lors des travaux.

Classe de performance du bitume utilisé	Prix de référence retenu pour le calcul de l'ajustement en période d'appel d'offres	Prix de référence retenu pour le calcul de l'ajustement pour réalisation en 2019
PG 52S-34	PG 58-28	PG 58S-28
PG 58S-28		
PG 58H-34	PG 58-34	PG 58H-34
PG 64H-28		
PG 52V-40	PG 64-34	PG 58E-34
PG 58E-34		
PG 64E-28		
PG 64E-34		

Source CCDG en révision art. 13.3.5.2

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 308301
Numéro de référence : 1233827
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1547490)** 2019-02-19 15 h 53 **Transmission :** 2019-02-19 15 h 53	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-19 15 h 53 - Téléchargement 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-19 15 h 53 - Téléchargement 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-19 15 h 53 - Téléchargement 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-19 15 h 53 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 56 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 16 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel

			3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 50 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	**Commande : (1542817)** 2019-02-11 15 h 52 **Transmission :** 2019-02-11 15 h 52	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 29 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 51 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 12 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 42 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-	**Commande : (1539568)** 2019-02-05 15 h 21 **Transmission :** 2019-02-06 9 h 13	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 33 - Messagerie

	4660 Télécopieur :		3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 53 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 14 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 46 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1538625)** 2019-02-04 13 h 47 **Transmission :** 2019-02-04 16 h 57	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 28 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 50 - Messagerie

			3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 12 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 42 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1538984)** 2019-02-05 8 h 35 **Transmission :** 2019-02-05 8 h 55	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 24 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 50 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel

			3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 11 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 41 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1539033)** 2019-02-05 9 h 04 **Transmission :** 2019-02-05 10 h 42	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 22 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 50 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 10 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel

			3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 36 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1560231)** 2019-03-13 11 h 01 **Transmission :** 2019-03-13 11 h 01	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement

			3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-13 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1538390)** 2019-02-04 10 h 35 **Transmission :** 2019-02-04 15 h 05	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 45 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 55 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 15 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 48 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1539312)** 2019-02-05 11 h 46 **Transmission :** 2019-02-05 11 h 46	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 31 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel

3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau)
2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement

3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27
2019-02-27 10 h 42 - Courriel

3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD
2019-02-27 15 h 51 - Messagerie

3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis)
2019-02-27 10 h 44 - Courriel

3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau)
2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement

3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04
2019-03-05 10 h 32 - Courriel

3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis)
2019-03-05 13 h 04 - Courriel

3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau)
2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement

3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD
2019-03-06 11 h 12 - Messagerie

3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11
2019-03-11 16 h - Courriel

3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis)
2019-03-11 16 h 01 - Courriel

3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau)
2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement

3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12
2019-03-12 13 h 07 - Courriel

3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis)
2019-03-12 13 h 10 - Courriel

3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau)
2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement

3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD
2019-03-12 15 h 43 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
http://www.groupelml.ca

Madame Nancy Ross
Téléphone : 450 347-1996
Télécopieur : 450 347-8509

Commande : (1539260)
2019-02-05 11 h 12
Transmission :
2019-02-05 11 h 12

3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15
2019-02-15 15 h 03 - Courriel

3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD
2019-02-18 15 h 38 - Messagerie

3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis)
2019-02-15 15 h 07 - Courriel

3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau)
2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement

3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27
2019-02-27 10 h 42 - Courriel

3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD
2019-02-27 15 h 53 - Messagerie

3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis)
2019-02-27 10 h 44 - Courriel

			3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 14 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 47 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1539270)** 2019-02-05 11 h 18 **Transmission :** 2019-02-05 11 h 18	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 46 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 56 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement

			3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 15 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 49 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1538710)** 2019-02-04 14 h 47 **Transmission :** 2019-02-04 20 h 06	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 45 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 55 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 15 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement

			3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 48 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Multipro Inc. 3030 Anderson Terrebonne, QC, j6y1w1	Monsieur Dany Gagné Téléphone : 450 430-8893 Télécopieur : 450 430-5977	**Commande : (1551049)** 2019-02-26 9 h 40 **Transmission :** 2019-02-26 9 h 40	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-26 9 h 40 - Téléchargement 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-26 9 h 40 - Téléchargement 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-26 9 h 40 - Téléchargement 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-26 9 h 40 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 52 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 13 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 45 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Strategia Conseil inc 1135, Grande Allée Ouest, bureau 120 Québec, QC, G1S 1E7	Madame Danielle Veilleux Téléphone : 418 907-9357 Télécopieur : 418 907-9358	**Commande : (1546334)** 2019-02-18 11 h 19 **Transmission :** 2019-02-18 18 h 34	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-18 11 h 19 - Téléchargement 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 11 h 19 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-18 11 h 19 - Téléchargement 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-18 11 h 19 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 53 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 14 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 45 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1538708)** 2019-02-04 14 h 47 **Transmission :** 2019-02-04 18 h 12	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 04 - Télécopie 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 47 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 42 - Télécopie 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement

			3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 45 - Télécopie 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 49 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 11 h 24 - Télécopie 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 35 - Télécopie 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 07 - Télécopie 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 16 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Télécopie 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 03 - Télécopie 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 08 - Télécopie 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 14 h 47 - Télécopie 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 50 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1539020)** 2019-02-05 8 h 56 **Transmission :** 2019-02-05 8 h 56	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 32 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 52 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement

			3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 13 - Messagerie 3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11 2019-03-11 16 h - Courriel 3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis) 2019-03-11 16 h 01 - Courriel 3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau) 2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement 3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12 2019-03-12 13 h 07 - Courriel 3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis) 2019-03-12 13 h 10 - Courriel 3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau) 2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement 3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD 2019-03-12 15 h 44 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Uniroc Construction inc 5605, rue Arthur-Sauvé, c.p. 3390 Mirabel, QC, J7N2R4 http://uniroc.ca	Monsieur Jolain Cartier Téléphone : 450 258-4242 Télécopieur : 450 258-4104	**Commande : (1542545)** 2019-02-11 13 h 04 **Transmission :** 2019-02-11 16 h 46	3067295 - 308301_AD_01_2019-02-15 2019-02-15 15 h 03 - Courriel 3067299 - 308301_Plans_2019-02-15_AD 2019-02-18 15 h 41 - Messagerie 3067301 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (devis) 2019-02-15 15 h 07 - Courriel 3067302 - 308301_FR_Soumission_R01_2019-02-15_AD (bordereau) 2019-02-15 15 h 07 - Téléchargement 3074778 - 308301_AD_02_avec report ouverture_2019-02-27 2019-02-27 10 h 42 - Courriel 3074782 - 308301_DV_Cahier W_R02_2019-02-26_AD 2019-02-27 15 h 54 - Messagerie 3074786 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (devis) 2019-02-27 10 h 44 - Courriel 3074787 - 308301_FR_Soumission_R02_2019-02-27_AD (bordereau) 2019-02-27 10 h 44 - Téléchargement 3079205 - 308301_AD_03_2019-03-04 2019-03-05 10 h 32 - Courriel 3079219 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (devis) 2019-03-05 13 h 04 - Courriel 3079220 - 308301_FR_Soumission_R03_2019-03-04_AD (bordereau) 2019-03-05 13 h 04 - Téléchargement 3079222 - 308301_Plans_2019-03-04_AD 2019-03-06 11 h 14 - Messagerie

3083438 - 308301_AD_04_avec report ouverture_2019-03-11
2019-03-11 16 h - Courriel

3083439 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (devis)
2019-03-11 16 h 01 - Courriel

3083440 - 308301_FR_Soumission_R04_2019-03-11_AD (bordereau)
2019-03-11 16 h 01 - Téléchargement

3084037 - 308301_AD_05_2019-03-12
2019-03-12 13 h 07 - Courriel

3084039 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (devis)
2019-03-12 13 h 10 - Courriel

3084040 - 308301_FR_Soumission_R05_2019-03-12_AD (bordereau)
2019-03-12 13 h 10 - Téléchargement

3084043 - 308301_Plans_2019-03-12_AD
2019-03-12 15 h 47 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Montréal

Soumission 308301 – *Boulevard Laurentien*.

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts lors des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry.

Arrondissement : Ahuntic – Cartierville.

Secteur	Mesures de mitigation
Boulevard Laurentien, Rue Lachapelle et rue de Salaberry	- Exécution des travaux par phases et selon une séquence spécifique afin de minimiser l'impact sur la fluidité de la circulation; - Interventions adaptés aux heures de pointe et aux contraintes de la circulation spécifique du secteur. De plus, accélération des travaux (plages horaires prolongées); - Aménagements de débarcadères temporaires pour la STM (lorsque requis); - Coordination avec les responsables de la STM, services d'urgence et les autorités locales (*arrondissement Ahuntic - Cartierville*); - Maintien, en tout temps, des voies de circulation fonctionnelles adjacentes aux voies entravées, sur chacun des tronçons, afin de minimiser l'impact des travaux sur la circulation des secteurs touchés par les travaux; - Installation des chemins de détour et/ou itinéraires facultatifs et la mise en fonction avant la mise en place des entraves; - Maintien, le plus longtemps possible, de tous les mouvements permis aux intersections; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou passage pour piétons est entravé dans une direction, l'entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et cyclistes puissent contourner l'obstacle; - Maintien, en tout temps, des accès aux résidents, entreprises et commerces du secteur, aucune fermeture complète des accès n'est permise durant les travaux; - Présence de signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Une réunion d'information pour les résidents et commerçants sera organisée avant la tenue des travaux; - Installation, aux approches du chantier de construction, des panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - En plus des communications usuelles, des panneaux à messages variables (PMV) seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux afin d'inciter les usagers de la route à emprunter des itinéraires facultatifs et en conséquence diminuer le trafic en transit dans la zone active des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents et commerçants seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation;

7-1

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 23 février 2016

GROUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000931
N° de demande :	1530900179
N° de confirmation de paiement :	000182738785

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0065

Québec, le 28 mai 2013

Holcim (Canada) inc.
À l'attention de : Madame Jennifer Good
435, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2P9

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Holcim (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0065 n° d'identification de l'Autorité : 2700000931

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CIMENT ST-LAURENT
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX SERVICES
- GEOCYCLE
- GÉOCYCLE
- HOLCIM
- HOLCIM CANADA
- ST-LAURENCE CEMENT

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514 395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc : 514.873.3090

www.lautorite.qc.ca

... 2

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Holcim (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 25 août 2015

GROUPE CRH CANADA INC.
À l'ATTENTION DE MADAME JENNIFER GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de client : 2700000931
N° de référence : 1530780009

Objet : Changement de nom de HOLCIM (CANADA) INC. à GROUPE CRH CANADA INC.

Madame,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **GROUPE CRH CANADA INC.** Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1164634611 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** autorisée le 28 mai 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra au 1 877 525-0337, poste 4867.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197231016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 $ (contrat: 29 529 614,05 $, contingences: 3 561 658,55 $, incidences: 5 075 641,72 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308301 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour la somme maximale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Les soumissions suivantes sont entachées d'une irrégularité majeure:
- Environnement routier NRJ inc.
- 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)
- Construction Bau-Val inc.

En effet, ces soumissions ne respectent pas les exigences de l'appel d'offres, plus particulièrement en regard des exigences d'admissibilité du soumissionnaire.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guylaine VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Isabelle BUREAU
avocate et chef de division
Tél : 514-872-2639
Division : Litige contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1197231016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 $ (contrat: 29 529 614,05 $, contingences: 3 561 658,55 $, incidences: 5 075 641,72 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308301 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour la somme maximale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1523 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231016.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 $ (contrat: 29 529 614,05 $, contingences: 3 561 658,55 $, incidences: 5 075 641,72 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308301 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour la somme maximale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1523 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231016.xls
1197231016 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.35

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197231016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 $ (contrat: 29 529 614,05 $, contingences: 3 561 658,55 $, incidences: 5 075 641,72 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308301 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour la somme maximale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses.

Rapport- mandat SMCE197231016.pdf

Dossier # :1197231016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 13 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231016

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 $ (contrat: 29 529 614,05 $, contingences: 3 561 658,55 $, incidences: 5 075 641,72 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308301 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour la somme maximale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231016

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 $ (contrat: 29 529 614,05 $, contingences: 3 561 658,55 $, incidences: 5 075 641,72 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308301 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique pour les travaux de déplacement de la conduite de GAZ existante dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry, pour la somme maximale de 260 500,67 $ taxes et contingences incluses.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 1er mai, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que la clause d'expérience du soumissionnaire, présente dans l'appel d'offres de ce contrat, n'était pas utilisée de façon systématique et était plutôt réservée à des situations particulières où cette exigence s'avérait nécessaire pour garantir la meilleure réalisation possible des travaux. Ils ont bien compris que l'expérience était mesurée sur la base des réalisations présentées par les soumissionnaires, et non sur leur simple réputation. C'est ce qui explique le rejet, dans le présent dossier, des soumissions de trois entrepreneurs pourtant bien connus.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses adéquates à leurs questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.36

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1197394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal établissant la répartition des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX en lien avec l'implantation du tronçon montréalais d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX). Dépense totale de 1 677 647,16$ entièrement remboursable par l'ARTM.

Il est recommandé:
1 - d'approuver, conformément à la loi, l'entente entre la Ville et Hydro-Québec établissant la répartition des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro Québec dans le cadre du projet SRB Pie-IX selon les modalités du présent dossier décisionnel.
2 - d'autoriser à cette fin une dépense totale de 1 677 647,16 $, entièrement remboursable par l'ARTM.
3 - d'imputer la dépense et le remboursement par l'ARTM conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-18 16:47

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197394001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal établissant la répartition des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX en lien avec l'implantation du tronçon montréalais d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX). Dépense totale de 1 677 647,16$ entièrement remboursable par l'ARTM.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX (projet) est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de onze (11) kilomètres de voies réservées (9 à Montréal et 2 à Laval) entre l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations (15 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin à Laval. Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :
• Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
• Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'AMT prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions ont été confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain (RTM). L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

En avril 2018, le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet , a été approuvé par le Conseil Municipal (Résolution CM18 0454).

Dans le cadre du Projet SRB Pie-IX (le « Projet ») sur le tronçon montréalais, Hydro-Québec doit répondre à des demandes de déplacement de ses installations. En effet, le projet du SRB Pie-IX requiert le déplacement de certains câbles électriques par les équipes d'Hydro-Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0234 – 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.
CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.
CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).
CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 $, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux de déplacement de réseau d'Hydro-Québec requis dans le cadre du projet du SRB Pie-IX et qui concernent la présente entente correspondent à la mise en place d'un nouveau réseau électrique, aux transferts de lignes électriques et au démantèlement de l'ancien réseau électrique.
Un premier déplacement de réseau vise le déplacement de 1,6KM de câbles de moyenne tension et 0,27KM de câbles de basse tension se trouvant sur la rue Pie-IX entre les rues Charleroi et Monselet.

Un deuxième déplacement de réseau vise le déplacement de 15,9KM de câbles de moyenne tension et 2,5KM de câbles de basse tension se trouvant sur la rue Pie-IX entre les rues Forest et Jarry. Il inclut aussi des travaux pour se rattacher aux sorties du poste Montréal-Nord sur la rue J.-B. Martineau et le boulevard des Grandes-Prairies.

JUSTIFICATION

Le réseau électrique d'Hydro-Québec subira des modifications importantes afin de répondre aux besoins et aux exigences du projet du SRB Pie-IX. En raison de l'envergure du projet et de l'existence d'ouvrages civils appartenant à la Commission des services électriques de Montréal (« **CSEM** ») la Ville de Montréal (la « **Ville** ») a conclu une entente avec Hydro-Québec et ce, conformément aux principes énoncés dans l'entente Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec.
Toutefois, conformément à l'entente détaillée établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape de réalisation du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« **ARTM** ») et la Ville (l'« **Entente détaillée** »), les ententes conclues entre la Ville et les compagnies de réseau de transport urbains («**RTU**») s'appliqueront lorsqu'un tel déplacement sera requis. Selon l'article 9 de l'Entente détaillée, l'ARTM s'engage à assumer l'ensemble des coûts de déplacement des RTU à l'exception des coûts qui concernent l'amélioration ou la consolidation des RTU et des coûts de déplacement des RTU requis en raison des travaux réalisés sur les infrastructures municipales qui ne sont pas nécessaires au projet du SRB Pie -IX.

La présente entente établit les modalités de partage des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro-Québec dans le cadre du Projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de déplacements des câbles d'Hydro-Québec qui sont imputables au Projet SRB Pie-IX seront refacturés par la Ville à l'ARTM qui les assumera à 100%, conformément à l'entente détaillée entre la Ville et l'ARTM relativement à l'étape de réalisation du projet. Donc, aucun coût relatif à ces travaux ne sera assumé par la Ville.

Selon l'entente, les coûts à la charge de la Ville représentent 100 % d'un montant forfaitaire pour les ouvrages civils, soit 100 000 $ et 50 % du coût estimé par Hydro-Québec pour les travaux de modification ou de remplacement de lignes électriques (câbles et autres composantes), soit 1 502 700 $. Le montant total à la charge de la Ville et qui sera remboursé par l'ARTM est donc de 1 602 700 $ hors taxes.

Le détail des informations financières est fourni dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'Hydro-Québec débuteront ce printemps et l'entente doit être signée par la Ville et approuvée par la suite par le conseil d'administration de l'ARTM et ce, afin qu'Hydro-Québec soit en mesure de déployer les équipes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil Municipal: mai 2019
Approbation par le conseil d'administration de l'ARTM - mai 2019
Début des travaux - printemps 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin GAUDETTE, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Martin GAUDETTE, 21 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 350-0800, poste 81623
Télécop. : 514 872-2896

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-12

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Télécop. : 514 872-4965

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Approuver l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal établissant la répartition des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX en lien avec l'implantation du tronçon montréalais d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX). Dépense totale de 1 677 647,16$ entièrement remboursable par l'ARTM.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'entente jointe à la présente intervention

FICHIERS JOINTS

Entente Projet SRB Pie-IX visée (18-04-2019).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guylaine VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-18

Guylaine VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
18 AVR. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE PROJET SRB PIE-IX

intervenue à Montréal, province de Québec,

le _____ 2019

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

ci-après appelée la « VILLE »

ET : **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social et principal établissement au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1A4, agissant ici par sa division HYDRO-QUÉBEC Distribution et ses représentants autorisés;

ci-après appelée « HYDRO-QUÉBEC »

La VILLE et HYDRO-QUÉBEC étant ci-après appelées collectivement les « PARTIES » ou individuellement une « Partie ».

ATTENDU QUE :

A. HYDRO-QUÉBEC répond à des demandes de déplacement de ses installations portant les numéros # DCL-21508046 (De Castille) et # DCL-22062116 (Industriel) (lots 1, 2 et 3 de l'appel d'offres # 212002) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (le « *Projet* »);

B. un résumé des demandes de déplacement # DCL-21508046 et # DCL-22062116 est joint à l'annexe 1. Il est entendu que le déplacement de la fibre telecom est exclue des demandes de déplacement ci-haut mentionnées, lequel fera l'objet d'une entente distincte;

C. les demandes d'alimentation reliées aux stations, feux de circulation, éclairage, etc., ne font pas partie de la présente entente, elles sont assujetties aux Conditions de service fixées par la Régie de l'énergie (les « *Conditions de service* »);

D. les PARTIES souhaitent établir les modalités de partage des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'HYDRO-QUÉBEC dans le cadre du *Projet*;

E. le *Projet* n'inclut pas d'ouvrage civil appartenant à HYDRO-QUÉBEC. Conséquemment aucun partage de coût ni de frais de gestion ne sont applicables à cet effet;

F. tous les travaux pour les ouvrages civils ainsi que l'ingénierie pour travaux civils sont effectués par la CSEM et payables par la VILLE dans le cadre du *Projet*;

G. la VILLE doit s'assurer que les travaux de mise aux normes liés aux branchements des clients rendus nécessaires en raison du *Projet* soient effectués en temps opportun. HYDRO-QUÉBEC n'assume aucun coût lié aux travaux à réaliser sur les branchements des clients;

H. la présente entente est conclue en raison de l'envergure du *Projet* et de l'existence d'ouvrages civils appartenant à la Commission des services électriques de Montréal (« *CSEM* ») et ce, conformément aux principes énoncés dans l'entente HYDRO-QUÉBEC – Union des municipalités du Québec;

I. La VILLE reconnaît que selon sa loi constitutive, HYDRO-QUÉBEC peut placer et maintenir en place des poteaux, fils, conduits ou autres appareils sur, à travers, au-dessus, au-dessous ou le long de tout chemin public, rue, place publique ou cours d'eau, et cela aux conditions fixées par entente avec la municipalité concernée. À défaut d'une telle entente, la Régie, à la demande d'HYDRO-QUÉBEC, fixe ces conditions, qui deviennent obligatoires pour les PARTIES. La *Politique pour l'utilisation du domaine public par les réseaux techniques urbains (la « Politique »)* n'a donc pas force contraignante sur HYDRO-QUÉBEC, bien qu'elle exprime les attentes de la VILLE face aux conditions de coexistence des infrastructures d'HYDRO-QUÉBEC et des infrastructures municipales, ainsi que face au partage de coûts. La VILLE reconnaît que la présente entente respecte substantiellement l'esprit de la Politique et les attentes y étant exprimées par le Conseil de la VILLE;

J. la présente entente constitue l'entente complète entre les PARTIES quant aux questions qui en font l'objet.

K. **CONSIDÉRANT** le Règlement *du conseil du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (RCG 18-038)

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule fait partie intégrante de l'entente.

1.2 Les annexes suivantes font partie intégrante de l'entente :

Annexe 1 : Résumé - Demandes de déplacement
Annexe 2 : Tableau partage des coûts des travaux

2. OBJET

2.1 La présente entente vise à identifier le partage des coûts des travaux requis de la part d'HYDRO-QUÉBEC dans le cadre du *Projet*.

3. PARTAGE DES COÛTS

3.1 Le partage des coûts des travaux requis d'HYDRO-QUÉBEC dans le cadre du *Projet* est joint à l'annexe 2.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1 Équipements abandonnés

Sur la base du montant indiqué à l'annexe 2, HYDRO-QUÉBEC transmettra une facture à la VILLE représentant le montant forfaitaire lié à la valeur résiduelle des équipements abandonnés.

La facture est payable dans un délai de trente (30) jours de sa réception par la VILLE. Les autres modalités de paiement seront inscrites sur la facture.

4.2 Travaux de modification ou de remplacement de ligne électrique

Sur la base du coût indiqué à l'annexe 2, HYDRO-QUÉBEC transmettra trimestriellement une facture à la VILLE représentant les coûts payables pour la période visée.

La facture est payable dans un délai de trente (30) jours de sa réception par la VILLE. Les autres modalités de paiement seront inscrites sur les factures.

4.3 Frais d'administration

Des frais d'administration établis selon le taux applicable prévu aux *Conditions de service* (tableau 1-A, chapitre 20) fixées par la Régie de l'énergie sont appliqués sur tout solde qui demeure impayé après son exigibilité.

5. TAUX DE REDEVANCE D'OCCUPATION

5.1 Le taux de la redevance annuelle d'occupation des conduits payable à la CSEM dans le cadre du *Projet* est la redevance d'entretien pour le réseau situé au nord du boulevard Industriel et la redevance standard pour le réseau situé au sud du boulevard Industriel.

6. ABANDON OU MODIFICATION DU PROJET

6.1 Le *Projet* est considéré abandonné par la VILLE lorsque celle-ci en avise par écrit HYDRO-QUÉBEC.

6.2 En cas d'abandon, la VILLE doit :

6.2.1 payer les coûts engagés par HYDRO-QUÉBEC à la date de réception de l'avis écrit énoncé à l'article 6.1 incluant notamment l'ingénierie et les ouvrages électriques réalisés par HYDRO-QUÉBEC ou un tiers;

6.2.2 payer les coûts occasionnés par les achats et contrats de service ainsi que les dédommagements à verser ;

6.2.3 payer tous autres coûts de travaux que nécessite l'abandon du *Projet*, y compris le démantèlement des installations et la remise à l'état initial du réseau, s'il y a lieu.

6.3 Le report du *Projet* de plus de six (6) mois est considéré comme un abandon, à moins d'entente écrite entre les PARTIES.

6.4 Si le périmètre du *Projet* est modifié, il est entendu que l'échéancier et les coûts indiqués à la présente entente seront revus.

7. RELATIONS PUBLIQUES ET AFFICHAGE

7.1 Toute annonce publique liée à l'implication d'HYDRO-QUÉBEC dans le *Projet* ou toute autre activité pouvant s'y rattacher doit être convenue entre les PARTIES, qu'elle soit faite à l'occasion de cérémonies officielles, de conférences de presse, par voie de communiqués ou par tout autre moyen de communication publique.

7.2 Les canaux existants (dont le Bureau de projet conjoint VILLE/ Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) seront utilisés pour informer les résidents dans le cadre du *Projet* et les PARTIES devront se coordonner.

8. COMMUNICATIONS

8.1 Toutes communications, incluant tout avis, demande d'approbation, facture ou autre selon le cas, en vertu de l'entente doivent, sauf si autrement spécifié, être faites par écrit et sont valablement données par la livraison à leur destinataire, soit

de main à main, soit par courrier ou courriel, aux représentants indiqués ci-dessous.

VILLE :

À l'attention de :

Marc Dionne
Directeur principal Projet intégré SRB Pie-IX
10007 boulevard Pie-IX
Montréal (Québec)
H1H 0C1
Courriel : marc.dionne.1@stm.info

HYDRO-QUÉBEC :

À l'attention de :

Gregory Dupré
Chef Gestion des services techniques clients
C.P. 10000, succ.pl. Desjardins
Tour Est
Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1H7
Courriel : dupre.gregory@hydro.qc.ca

9. DURÉE

9.1 La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les PARTIES et prend fin à la date de clôture administrative du *Projet*, à l'exception de l'article 5 lequel demeure en vigueur au-delà de la date de clôture administrative du *Projet*.

L'entente devient caduque advenant l'abandon du *Projet* tel qu'énoncé à l'article 6 des présentes.

10. MODIFICATION DE L'ENTENTE

10.1 Les PARTIES peuvent, d'un commun accord, convenir de modifier certains éléments de la présente entente. Toute modification doit faire l'objet d'un consentement écrit entre les PARTIES et d'un avenant, lequel fera partie intégrante de l'entente.

[LA PAGE SUIVANTE EST CELLE DES SIGNATURES]

EN FOI DE QUOI, la VILLE et HYDRO-QUÉBEC, agissant par leurs représentants dûment autorisés, ont signé l'entente à la date mentionnée en premier lieu ci-dessus.

Le 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le 2019

HYDRO-QUÉBEC

Par : _____
Claudine Bouchard
Vice-présidente, Réseau de distribution
Représentante dûment autorisée tel qu'elle le déclare

ANNEXE 1

Résumé - Demandes de déplacement

Le déplacement de réseau dans le cadre du projet SRB Pie-IX est divisé en deux DCL : DCL-21508046 et DCL-22062116. Il correspond à la mise en place d'un nouveau réseau électrique, aux transferts de lignes électriques et au démantèlement de l'ancien réseau électrique.

DCL-22062116 \ 65600646 - De castille

Cette zone se retrouve dans l'étude du lot Nord de la CSEM (20120844) et correspond à la zone 1 HQ et les tronçons 1 à 5 du Bureau de projet du SRB Pie-IX. On la nomme aussi « la zone De Castille ». HYDRO-QUÉBEC intègre ici le réseau de la CSEM qui sera construit en parallèle au réseau existant HQ dans le but d'éventuellement abandonner le réseau HQ.

Ce premier déplacement de réseau est un déplacement de 1,6 KM de câbles de moyenne tension et 0,27 KM de câbles de base tension se trouvant sur la rue Pie-IX entre les rues Charleroi et Monselet.

DCL-21508046 \ 64948421

Ce deuxième déplacement de réseau est un déplacement de 15,9 KM de câbles de moyenne tension et 2,5 KM de câbles de base tension se trouvant sur la rue Pie-IX entre les rues Forest et Jarry. Il inclut aussi des travaux pour se rattacher aux sorties du poste Montréal-Nord sur la rue J.-B. Martineau et le boulevard des Grandes-Prairies.

Cette zone se retrouve dans l'étude du lot Nord (20120844) et l'étude du lot Centre (20120845) de la CSEM et correspond aux zones 2 à 4 HQ et les tronçons 7 à 21 du Bureau de projet du SRB Pie-IX.

Selon la demande présente du client, il n'y a pas de déplacement de réseau à faire dans l'étude du lot Sud (20120846) de la CSEM.

Il est important de noter que le déplacement de réseau du lot Jean-Talon / Pie-IX, entre les rues Everett et Bélair, a été exclu de ces études et sera traité dans la DCL- 22027041.

ANNEXE 2

Tableau partage des coûts des travaux

Description des travaux		Quote-part HQ	Quote-part Ville de Mtl	Coûts
Ouvrages civils	Abandon du PA6202 et des canalisations vers les PA6201 et 6203, ainsi que les canalisations vers les liaisons aéro-souterraines 1,2 et 3 * *Ville paie uniquement la valeur résiduelle des équipements abandonnés*	N/A	100 %	100 000$ **(Note 1)**
Ouvrages électriques	Tous travaux de modification ou de remplacement de ligne électrique (câbles et autres composantes) tels que définis aux demandes de déplacement # DCL-21508046 et # DCL-22062116	50 %	50 %	3 005 400$ plus taxes applicables **(Note 2)**
	Ingénierie pour les travaux électriques telle que définie aux demandes de déplacement # DCL-21508046 et # DCL-22062116	100 %	0 %	600 000$ **(Note 3)**

Note 1 : Le montant forfaitaire de 100,000$ correspond à la valeur aux livres des équipements abandonnés calculée comme suit : coûts de construction des équipements moins l'amortissement cumulé en date de la présente entente.

Note 2 : Le montant de 3 005 400$ constitue un coût estimé. HYDRO-QUÉBEC s'engage à considérer ce montant comme final aux fins du *Projet* et à effectuer le partage de coûts sur la base de celui-ci.

Note 3 : Le montant de 600 000$ constitue un coût estimé, lequel est entièrement assumé par HYDRO-QUÉBEC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Approuver l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal établissant la répartition des coûts applicables à la réalisation des travaux requis de la part d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX en lien avec l'implantation du tronçon montréalais d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX). Dépense totale de 1 677 647,16$ entièrement remboursable par l'ARTM.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1197394001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.37

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1184069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver la septième convention de modification du protocole d'entente par lequel la Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société d'habitation et de développement de Montréal situé au 330, rue Saint-Paul Est, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er janvier 2019. 2- Autoriser un virement de crédit de 173 229,37 $, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2019. (Bâtiment 0005)

Il est recommandé :
1- d'approuver la septième convention de modification du protocole d'entente par lequel la Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société d'habitation et de développement de Montréal, situé au 330, rue Saint-Paul Est, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification du protocole d'entente;

2- mandater la Directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'approuver la prolongation des sous-locations dont la durée excède le 31 décembre 2019;

3- pour l'année 2019, d'autoriser un virement de crédit de 173 229,37 $, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière .

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-29 10:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184069003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver la septième convention de modification du protocole d'entente par lequel la Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société d'habitation et de développement de Montréal situé au 330, rue Saint-Paul Est, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er janvier 2019. 2- Autoriser un virement de crédit de 173 229,37 $, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2019. (Bâtiment 0005)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 11 juin 1996, la Ville approuvait un protocole d'entente, en faveur de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), l'une des sociétés ancêtres de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), pour la gestion immobilière d'une propriété municipale importante dans le Vieux-Montréal, le Marché Bonsecours (Marché). Le Marché est un immeuble à vocation publique situé au 330, rue Saint-Paul Est. Le mandat de la SHDM était de redonner une vocation publique à cet immeuble et d'assurer le développement des fonctions, commerciales et culturelles. Il s'agit du seul actif géré par la SHDM sans qu'elle en soit propriétaire.
Ce mandat, octroyé par la Ville de Montréal, cadrait alors parfaitement avec la mission de la SIMPA. Notons toutefois que cette mission, qui consistait en la promotion et au développement du Vieux-Montréal, n'a pas été intégrée à celle de la SHDM, lors de la fusion de 2007. En 2010, le conseil d'administration autorisait tout de même la SHDM à signer un sixième avenant au protocole d'entente, permettant de prolonger l'entente au 31 décembre 2018, avec la possibilité d'y mettre fin moyennant un préavis de 90 jours, et ce, en raison des déficits générés par l'exploitation de cet immeuble. Malgré un déficit annuel récurrent, la SHDM ne s'est pas prévalu de cette disposition en 2010.

Or, au cours de la période de 2010 à 2018, le déficit assumé par la SHDM est en moyenne 500 000 $ par année. Un exercice détaillé de redressement financier, effectué en 2017, a permis à la SHDM de constater qu'il est difficile d'atteindre le seuil de rentabilité au Marché.

À la lumière de ce qui précède, la SHDM ne souhaite pas renouveler à long terme ledit protocole d'entente et ses avenants, pour le Marché Bonsecours. Le protocole étant venu à échéance le 31 décembre 2018, les parties ont convenu de prolonger le protocole d'entente pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er janvier 2019. Pour ce faire, la Ville devra assumer 50% du déficit d'exploitation pour l'année 2019. Un plan d'action est en cours de réalisation pour la reprise de la gestion du Marché et pourra éventuellement être soumis aux instances.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver la convention de modification du protocole d'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0835 - le 21 septembre 2009 - d'approuver le projet de sixième avenant modifiant le protocole d'entente intervenu le 11 juin 1996 (CO96 01357) par lequel la Ville loue à la Société d'habitation et de développement de Montréal l'immeuble situé au 330, rue Saint-Paul Est, connu sous le nom du Marché Bonsecours, pour une période additionnelle de dix ans, à compter du 1er janvier 2009, pour la somme de un dollar (1 $) pour la durée du terme de location, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'avenant.
CG08 0542 - le 28 octobre 2008 - d'approuver le cinquième avenant entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) modifiant les protocoles d'entente et de réalisation intervenus pour la gestion du Marché Bonsecours et pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de restauration de ce marché (CO96 013757, CO00 02136 et CM03 0821).

CM03 0821 - le 28 octobre 2003 - Modification du protocole d'entente et de réalisation intervenu entre la Ville et la SIMPA pour la gestion du Marché Bonsecours et pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de restauration de ce marché pour une dépense de 4 000 000 $.

CO00 02136 - le 8 août 2000 - Autoriser une dépense de 4 299 318,45 $ et voter des crédits par anticipation de 3 752 000 $ pour les travaux de réhabilitation et de pérennité du Marché Bonsecours (0005); approuver les avenants entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) modifiant les protocoles d'entente et de réalisation intervenus entre la Ville et la SIMPA pour la gestion du Marché Bonsecours et pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de restauration de ce marché (CO96 013757). 489,05 $/m^{2}. (Remboursé à 50 % par l'entente MCCQ/Ville).

CO096 01357 - 11 juin 1996 - Modification du protocole d'entente et de réalisation intervenus entre la Ville et la SIMPA pour la gestion du Marché Bonsecours et pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de pérennité au montant de 772 260,66 $.

CO99 00190 - le 26 janvier 1999 - Modification du protocole d'entente et de réalisation intervenus entre la Ville et la SIMPA pour la gestion du Marché Bonsecours et pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de pérennité au montant de 772 260,66 $.

CO96 013757 - le 11 juin 1996 - Approbation du protocole d'entente.

DESCRIPTION

Le projet vise à approuver la septième convention de modification du protocole d'entente par lequel la Ville confie, à titre gratuit, à la Société d'habitation et de développement de Montréal, la gestion du Marché Bonsecours, situé au 330, rue Saint-Paul Est, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification du protocole d'entente.
Les modifications apportées au protocole d'entente sont :

1. L'article 2 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

> La Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société, selon les termes et conditions du présent protocole et de ses avenants, pour la période débutant le 1er janvier 2019 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019.

2. Pour la durée visée par cette convention de prolongation du protocole d'entente, la Ville remboursera à la Société le déficit d'exploitation du marché Bonsecours pour un maximum de cinquante pour cent (50 %) du déficit total de l'année 2019.

> La Société devra produire à la Ville, un état financier vérifié démontrant le déficit, préparé par un expert et accompagné des pièces justificatives appropriées, le tout à l'entière satisfaction de la Ville dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin du Protocole d'entente.
>
> La Ville, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la Société dans un délai raisonnable suivant la réception des états financiers et de la facture.

3. le 3e alinéa de l'article 3,5 du protocole d'entente est supprimé et remplacé par le suivant :

> Toutes les sous-locations qui excèdent la durée de la présente convention de prolongation du protocole devront être consenties avec l'accord obtenu de la Directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière dans les trente (30) jours suivant la demande écrite de la Société.

4. Tous les autres termes et conditions du protocole d'entente et de ses avenants ci-dessus mentionnés demeurent inchangés.

JUSTIFICATION

La prolongation du protocole est requise afin de permettre au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en collaboration avec le Service du développement économique, d'élaborer un modèle de gestion pour cet immeuble.
Le SGPI n'a pas été en mesure de conclure l'entente dans les délais requis puisque la négociation entre la Ville et la SHDM pour le remboursement du déficit s'est conclu qu'à la fin du mois de février 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation du protocole d'entente d'une durée de 1 an est à titre gratuit.

La superficie locative de l'immeuble est de 8 897,4 mètres carrés.

La Ville devra assumer le 50 % déficit 2019 du Marché Bonsecours.

Pour l'année 2019, la dépense de 173 229,37 $, net des ristournes de taxes, sera financée par l'utilisation des crédits virés du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration au budget de fonctionnement 2019 du SGPI.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent sommaire obligerait la Ville à reprendre l'immeuble à compter d'aujourd'hui.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel MATHIEU, Service du développement économique
Pierre GAUFRE, Service du développement économique
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Pierre GAUFRE, 26 novembre 2018
Daniel MATHIEU, 17 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-09

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-04-25

Louise BRADETTE
Directrice en remplacement de Sophie Lalonde, Directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-04-25

0005

40-203

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
28 MAI 1996
AVOCAT EN CHEF DE LA VILLE

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, municipalité dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Hélène Drapeau, assis.-greffière, dûment autorisée à cette fin en vertu de la résolution du Conseil municipal numéro CE95 00212, adoptée à une assemblée tenue le 30 janvier 1995;

ci-après appelée la **"Ville"**

ET: **SOCIÉTÉ IMMOBILIERE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL**, personne morale constituée en vertu de l'article 964 d) de la Charte de la Ville de Montréal, dont l'adresse principale est au 500, Place d'armes, 12e étage, Montréal, Québec, H2Y 2W2, agissant et représentée par monsieur Renaud Paradis, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du Conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 30 mai 1996 ;

ci-après appelée la **"Société"**

ATTENDU QUE dans sa décision DE95 00195, le Comité exécutif autorise la Société à agir en tant que maître d'oeuvre du développement du Projet du marché Bonsecours;

ATTENDU QUE le Comité exécutif désire louer à la Société l'édifice du marché Bonsecours et ses terrains adjacents pour une période débutant le 15 mars 1996 et se terminant le 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE la Société doit sous-louer les espaces intérieurs et extérieurs du marché Bonsecours à des commerçants et autres organismes afin d'assurer, au terme du bail, l'autonomie financière du Projet;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

"Directeur"	:	le Directeur du Service des immeubles ou son représentant dûment autorisé;
"Marché Bonsecours"	:	l'édifice du marché Bonsecours et ses terrains adjacents tels que montrés au plan ci-joint à titre d'Annexe 1;
"Projet"	:	la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours;
"Protocole de réalisation"	:	le protocole d'entente de réalisation des travaux relativement au marché Bonsecours à intervenir entre les parties;
"Annexe 2"	:	le rapport de la Société approuvé par la décision du Comité exécutif DE95 00195.

ARTICLE 2
LOCATION

La Ville loue, selon les termes et conditions du présent protocole, à la Société qui accepte, pour la période débutant le 15 mars 1996 et se terminant le 31 décembre 2008, le marché Bonsecours, pour la somme d'un dollar (1,00 $) et autres considérations.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

3.1 remettre à la Société, en autant qu'ils sont en sa possession, les documents et renseignements reliés au marché Bonsecours. Cependant, si la Société constate une inexactitude dans ces documents et renseignements, elle doit en aviser immédiatement le Directeur;

3.2 prendre les mesures nécessaires afin de libérer les espaces requis à la mise en oeuvre de la première phase du Projet définie au protocole de réalisation à l'exception des locaux reliés au Centre informatique;

3.3 mettre en oeuvre le plus rapidement possible le déménagement complet du Centre informatique de la Ville de façon à libérer entièrement le marché Bonsecours en date du 31 décembre 1996;

3.4 défrayer, sous réserve de l'article 4.8, le coût des dépenses d'énergie (chauffage, éclairage et climatisation) du marché Bonsecours jusqu'au 31 décembre 1998;

3.5 autoriser la Société à sous-louer les espaces du marché Bonsecours à des commerçants et autres organismes, au prix du marché, selon les paramètres de l'Annexe 2.

Toute sous-location dont la superficie excède quarante-neuf pour cent (49 %) de la dimension de la superficie totale du marché Bonsecours doit faire l'objet d'une approbation des autorités municipales.

Toute sous-location qui excède la durée du présent protocole doit être consentie conjointement par la Ville et la Société et être approuvée par les autorités municipales.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La Société doit:

4.1 agir à titre de maître d'oeuvre du développement du Projet du marché Bonsecours en conformité des termes et conditions du présent protocole et de l'Annexe 2;

4.2 prendre possession du marché Bonsecours dans l'état où il se trouve à la signature des présentes, s'en déclarant satisfaite et n'exiger de la Ville aucune réparation du bâtiment, notamment de la toiture, de la maçonnerie et des systèmes électromécaniques;

4.3 sous réserve de la réalisation des travaux de réhabilitation et de restauration du marché Bonsecours, utiliser et exploiter le marché Bonsecours à des fins de

marché, de commerce et d'activités à vocation culturelle et civique;

4.4 effectuer, en conformité des lois et règlements applicables à la Ville et des dispositions du protocole de réalisation, des travaux, des achats de biens et de services et des études pour une somme maximale de cinq millions huit cent trente-cinq mille quarante-six dollars et quarante-cinq cents (5 835 046,45 $) incluant tous honoraires, dépenses, taxes sur les biens et services, frais d'intérêts et autres frais applicables à la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours, laquelle somme sera remboursée par la Ville à la Société sur présentation de pièces justificatives, selon les modalités du protocole d'entente et du protocole de réalisation;

4.5 effectuer à ses frais, conformément aux dispositions des conventions collectives en vigueur à la Ville, l'entretien ménager et l'entretien courant du bâtiment du marché Bonsecours, l'entretien paysager des espaces extérieurs, le déneigement et le déglaçage de ses entrées, issues et toiture ainsi que la collecte des déchets et rebuts résultant de la réalisation des travaux et de l'exploitation du marché Bonsecours;

4.6 effectuer à ses frais, conformément aux dispositions des conventions collectives en vigueur à la Ville, les travaux d'entretien et les réparations mineurs et majeurs, intérieurs et extérieurs, de toute nature, au marché Bonsecours, afin de le maintenir en bon état d'entretien et de réparation pendant la durée du présent protocole;

4.7 assurer à ses frais, la sécurité et le gardiennage du marché Bonsecours pendant la durée du protocole, à l'exception des installations des systèmes informatiques à l'étage de la rue de la Commune;

4.8 défrayer, à compter du 1er janvier 1999, le coût des dépenses d'énergie du marché Bonsecours telles que non limitativement le chauffage, la climatisation et l'éclairage;

4.9 faire approuver par le Directeur les travaux de transformation ou de réaménagement des locaux ou espaces pouvant être requis aux fins d'exploiter le marché Bonsecours ainsi que les plans s'y rapportant et assumer entièrement les coûts de tels travaux, la Société demeurant responsable des travaux exécutés;

4.10 dégager la Ville de toute responsabilité à l'égard de quelques travaux que ce soit de transformation, d'aménagement, de réhabilitation et de restauration du marché Bonsecours résultant du présent protocole ou du protocole de réalisation;

4.11 sous-louer le marché Bonsecours, en conformité de l'article 3.5 et assumer l'entière responsabilité de ces sous-locations;

4.12 obtenir, à ses frais, les permis requis en raison de l'exploitation ou de la construction du marché Bonsecours;

4.13 s'assurer du respect des dispositions et des normes législatives et réglementaires régissant le marché Bonsecours, particulièrement celles ayant trait à la sécurité des occupants et du public;

4.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, permis, droits et taxes de toute nature incluant non limitativement, les taxes sur les biens et services, les taxes foncières;

4.15 ne pas céder, sous réserve des articles 3.5 et 4.11, les droits et obligations lui résultant du présent protocole sans l'approbation préalable des autorités de la Ville sur recommandation du Directeur;

4.16 assumer, sous réserve des articles 3.4 et 6, les frais d'exploitation et de fonctionnement du marché Bonsecours comprenant non limitativement les salaires, les frais d'administration, de promotion et de développement des activités ainsi que tous les coûts, honoraires et autres dépenses encourus pour la réalisation du présent protocole;

4.17 acquérir de tout contractant, le cas échéant lors de la production d'études, de rapports et autres documents, la cession de ses droits de propriété et droits d'auteur en conformité de l'entente sur le développement culturel 1995-1999;

4.18 assurer la politique de visibilité du partenariat culturel entre la Ville et la Ministre de la culture et des communications et Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française en conformité de l'entente sur le développement culturel 1995-1999.

ARTICLE 5
ASSURANCES

5.1 La Société s'engage, à ses frais, à souscrire auprès d'une compagnie d'assurances dont le siège social est au Québec, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du présent protocole:

- une police d'assurance "tous risques et autres périls" sur l'immeuble, les biens meubles, le matériel et l'équipement du marché Bonsecours comportant une couverture minimale de vingt-quatre millions de dollars (24 000 000 $);

- une police d'assurance incendie sur l'immeuble, les biens meubles, le matériel et l'équipement du marché Bonsecours comportant une couverture minimale de vingt-quatre millions de dollars (24 000 000 $);

- une police d'assurance "responsabilité civile" accordant par événement ou accident, une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 $).

5.2 Chacune des polices d'assurance ci-avant mentionnées doit désigner la Ville comme coassurée de la Société et comporter un avenant stipulant que ces polices ne peuvent être modifiées ou annulées sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Société et à la Ville.

La Société doit soumettre à l'approbation du Directeur, une copie certifiée des polices d'assurance émises à ces fins, dans les trente (30) jours de la signature des présentes.

5.3 La Société s'engage à obliger les sous-locataires, pendant toute la durée de leur occupation, à contracter une assurance adéquate pour les meubles, appareillage, outillage et autre équipement ainsi qu'une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance approuvée par elle.

Cette assurance responsabilité civile doit accorder à la Société et à la Ville une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins un million de dollars (1 000 000 $) par événement ou accident et comporter un avenant précisant qu'elle ne peut être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Société et à la Ville.

ARTICLE 6
FONDS DE DÉMARRAGE

6.1 La Ville met, pour la durée du présent protocole, à la disposition de la Société, une somme maximale de neuf cent quarante mille (940 000,00 $) destinée à servir de fonds de démarrage pour l'exploitation du marché Bonsecours et le fonctionnement du Projet.

Cette somme sera versée comme suit:

- six cent mille dollars (600 000,00 $) le 1er janvier 1997;

- trois cent quarante mille dollars (340 000,00 $) le 1er janvier 1998.

Le 31 décembre 2000, la Société doit remettre à la Ville tout surplus. Le surplus est constitué du revenu net d'exploitation incluant le fonds de démarrage moins les frais de fonctionnement tels que définis à l'Annexe 2.

6.2 La Société doit tenir une comptabilité séparée et avoir un compte de banque distinct pour l'administration du Projet.

6.3 La Société doit conserver tous les pièces justificatives, registres, comptes et documents concernant la gestion du Projet aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour se conformer aux délais de prescription et dans tous les cas pour une période minimale de sept (7) ans.

6.4 La Société s'engage à préparer à la fin de chaque exercice financier, des états financiers indiquant les revenus et dépenses reliés au Projet et à transmettre ces états sous leur forme vérifiée au Directeur et au directeur du Service des finances et du contrôle dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de l'exercice financier.

6.5 La Société permet aux représentants autorisés de la Ville de consulter tous ses registres et livres comptables ainsi que les services gouvernementaux et paragouvernementaux relativement à ces documents et assure à ces représentants toute sa collaboration pour ce faire. La Société transmet aussi à ces représentants, sur demande, et sans frais, copie de toutes pièces justificatives et autres documents.

6.6 Dans les trente (30) jours de la fin du présent protocole, la Société devra produire, auprès du Directeur, à la satisfaction du Directeur du Service des finances et du contrôle, un rapport permettant d'évaluer la réalisation du Projet et décrivant les dépenses et les revenus générés par le Projet.

ARTICLE 7
TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

7.1 Les parties reconnaissent que la Société est autorisée par la Ville à réaliser le Projet, ainsi que l'exécution des travaux prévus au protocole de réalisation.

7.2 La Société ne pourra réclamer de la Ville aucun dédommagement ou indemnisation pour l'exécution du protocole d'entente et du protocole de réalisation, sous réserve d'une rémunération de un dollar (1,00 $) qui lui sera versé par la Ville à la date anniversaire de la signature du présent protocole.

7.3 La Société contracte en son propre nom avec ses fournisseurs de biens et services pour l'exécution des travaux prévus au protocole de réalisation et réclame les crédits de taxe sur intrants (C.T.I.) et les remboursements de taxe sur intrants (R.T.I.) auxquels elle a droit.

7.4 La Société facture à la Ville le coût des travaux mentionnés à l'article 7.3, déduction faite de la TPS et de la TVQ payées aux entrepreneurs et fournisseurs, auquel coût s'ajouteront, lorsqu'applicables, les taxes sur les biens et services.

7.5 Toute récupération de taxes sur les biens et services représentant l'écart entre d'une part, les C.T.I. et R.T.I. et d'autre part, les ristournes pourront faire dans le cadre du protocole de réalisation, l'objet de travaux supplémentaires sur approbation préalable et écrite du Directeur et du directeur du Service des finances et du contrôle.

7.6 Sous réserve de l'article 3.5, la Société conclut des baux en son propre nom avec ses sous-locataires et est par conséquent responsable de la perception et de la remise aux autorités fiscales de la TPS et de la TVQ sur les loyers.

7.7 La Société convient de verser à la Ville la TPS et la TVQ applicables sur le loyer prévu à l'article 2 des présentes.

ARTICLE 8
GARANTIE ET INDEMNISATION

La Société s'engage à garantir et à tenir la Ville indemne de tous dommages de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de toutes amendes, de tous jugements en capital, intérêts et frais, à obtenir la radiation de toute hypothèque légale le cas échéant et à prendre le fait et cause de la Ville dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement du présent protocole.

ARTICLE 9
DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si pendant la durée du présent protocole, le marché Bonsecours est partiellement ou totalement détruit par un incendie ou tout autre sinistre, la Société s'engage à procéder avec diligence à la réparation ou à la reconstruction du marché Bonsecours dans l'état le plus près possible de celui existant avant le sinistre et à remplir ses obligations envers les sous-locataires.

ARTICLE 10
FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera considérée en défaut, si elle n'est pas en mesure de s'exécuter en cas de force majeure, cas fortuit, grèves, lock-out. En de telles circonstances, d'un commun accord entre les parties, les délais d'exécution seront prolongés et les dates modifiées, étant entendu que la partie qui n'est pas en mesure de s'exécuter devra informer l'autre partie sans tarder, par écrit.

ARTICLE 11
AVIS

11.1 Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu des présentes doit être écrit et envoyé sous pli recommandé à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessous:

POUR LA VILLE:
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec
H2Y 1C6
À l'attention du greffier

POUR LA SOCIÉTÉ:
Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal
500, place d'Armes
12e étage
Montréal, Québec
H2Y 2W2
À l'attention du directeur général

11.2 Une partie pourra, par l'envoi d'un avis sous pli recommandé, indiquer à l'autre partie une nouvelle adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tous les avis subséquents devront lui être adressés.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 Les parties se réservent le droit de résilier la présente entente si l'une d'entre elles fait défaut de remplir quelque obligation que ce soit.

12.2 Pour ce faire, l'une d'entre elles doit transmettre un avis à l'autre partie, lequel énoncera les motifs de résiliation, et la partie défaillante aura trente (30) jours ouvrables pour remédier à tel défaut. S'il n'est pas remédié au défaut dans le délai imparti, cette entente sera alors résiliée à compter de la date d'expiration de ce délai.

ARTICLE 13
CONDITIONS GÉNÉRALES

13.1 Le texte du présent protocole prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

13.2 Aucune modification aux termes de ce protocole n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

13.3 Une disposition du présent protocole jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.4 Les droits et obligations de la Société ne peuvent être cédés à un tiers sans l'autorisation expresse de la Ville.

13.5 Le fait qu'une partie aux présentes n'ait pas insisté sur la pleine exécution de l'un quelconque des engagements contenus aux présentes ou n'ait pas toujours exercé l'un quelconque de ses droits y conférés ne doit pas être considéré comme une renonciation pour l'avenir à tel droit ou à telle exécution de tel engagement.

13.6 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 27 ième jour de juin 1996

VILLE DE MONTRÉAL

par _____
Me Hélène Drapeau, assistante-greffière

Le 30 ième jour de Mai 1996

SOCIÉTÉ IMMOBILIERE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL

par _____
Renaud Paradis, directeur général

Cette entente a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le 11 juin 1996 (Résolution no: CO96 01357).

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

14 JAN 1999

POUR L AVOCAT EN CHEF DE LA VILLE

AVENANT modifiant le **protocole d'entente** intervenu le 11 juin 1996 (C096 01357) entre d'une part, la Ville de Montréal et d'autre part, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par le greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution C095 00212; * Me Léon Laberge

(ci-après appelée la "VILLE")

ET: **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**, personne morale constituée en vertu de la Loi révisant et refondant la Charte de la Ville de Montréal (1959-60) 8-9 Élizabeth II, C. 102 des Statuts du Québec telle que modifiée, ayant son siège au 500, place d'Armes, 12e étage, Montréal, Québec, H2Y 2W2, agissant aux droits de SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL et de SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MONTRÉAL, à la suite de leur fusion, tel qu'il appert des Lettres Patentes émises par le gouvernement sous le grand sceau du Québec le deux juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix huit (1998), ici représentée par

monsieur Renaud Paradis, directeur général,

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société le 7 août 1998;

(ci-après appelée la "SOCIÉTÉ")

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont conclu le 11 juin 1996, un protocole d'entente quant à la gestion du marché Bonsecours, approuvé par la résolution C096 01357;

ATTENDU QUE la Ville accepte de participer aux coûts de travaux supplémentaires au marché Bonsecours relatifs à l'aménagement de commerces d'alimentation sur la rue de la Commune;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. L'article 1 du protocole d'entente est remplacé par le suivant:

"ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

"Directeur"	:	le Directeur du Service des immeubles ou son représentant dûment autorisé;
"Marché Bonsecours"	:	l'édifice du marché Bonsecours et ses terrains adjacents tels que montrés au plan ci-joint à titre d'Annexe 1;
"Projet"	:	la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours, en conformité du protocole de réalisation modifié intervenu entre les parties et des Annexes 2 et 3 dudit protocole;
"Protocole de réalisation"	:	le protocole de réalisation des travaux au marché Bonsecours modifié intervenu entre les parties et ses Annexes 1, 2 et 3;
"Annexe 2"	:	le rapport de la Société approuvé par la décision du Comité exécutif DE95 00195.

2. L'article 4.4 du protocole d'entente est remplacé par le suivant:

"4.4 effectuer, en conformité des lois et règlements applicables à la Ville et des dispositions du protocole de réalisation, des travaux et des achats de biens et services décrits aux Annexes 2 et 3 dudit protocole de réalisation pour une somme maximale de cinq millions huit cent trente-cinq mille quarante-six dollars et quarante-cinq cents (5 835 046,45 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 2 du protocole de réalisation et pour une somme maximale de sept cent cinquante mille cinq cent vingt-sept dollars (750 527,00 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 3 du protocole de réalisation.

Ces sommes incluent tous les honoraires, dépenses, taxes sur les biens et services, frais d'intérêts et autres frais tels les études applicables à la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours et sont remboursées par la Ville à la Société, sur présentation de pièces justificatives, selon les modalités du protocole d'entente et du protocole de réalisation.

3. L'article 4.17 du protocole d'entente est remplacé par le suivant:

"4.17 acquérir de tout contractant, le cas échéant lors de la production d'études, de rapports et autres documents, la cession de ses droits de propriété et droits d'auteur en conformité de l'entente modifiée sur le développement culturel 1995-1999."

4. L'article 4.18 du protocole d'entente est remplacé par le suivant:

"4.18 assurer la politique de visibilité du partenariat culturel entre la Ville et la Ministre de la culture et des communications en conformité de l'entente modifiée sur le développement culturel 1995-1999."

5. Tous les autres termes et conditions du protocole d'entente ci-dessus mentionné demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 11ième jour de février 1999

VILLE DE MONTRÉAL

par _____

Greffier, Me Léon Laberge

Le 22ième jour de JANVIER 1999

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

par _____

Renaud Paradis, directeur général

Cet avenant a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le 26 janvier 1999 (Résolution no: CO99 00190).

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

25 JUIL 2000

POUR L'AVOCAT EN CHEF DE LA VILLE

DEUXIÈME AVENANT modifiant le **protocole d'entente** intervenu le 11 ~~juin 1996 (C096~~ 01357) entre d'une part, la Ville de Montréal et d'autre part, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par * dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution C095 00212;

* Diane Charland, greffière

(ci-après appelée la "VILLE")

ET: **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**, personne morale constituée en vertu de la Loi révisant et refondant la Charte de la Ville de Montréal (1959-60) 8-9 Élizabeth II, C. 102 des Statuts du Québec telle que modifiée, ayant son siège au 500, place d'Armes, 12e étage, Montréal, Québec, H2Y 2W2, agissant aux droits de SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL et de SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MONTRÉAL, à la suite de leur fusion, tel qu'il appert des Lettres Patentes émises par le gouvernement sous le grand sceau du Québec le deux juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix huit (1998), ici représentée par

monsieur Renaud Paradis, directeur général,

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société le 7 août 1998;

(ci-après appelée la "SOCIÉTÉ")

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont conclu le 11 juin 1996, un protocole d'entente quant à la gestion du marché Bonsecours, approuvé par la résolution C096 01357;

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont, le 26 janvier 1999, modifié ce protocole par un avenant approuvé par la résolution C099 00190 ;

ATTENDU QUE la Ville accepte de participer aux coûts de travaux supplémentaires au marché Bonsecours relatifs à l'enveloppe extérieure, à des travaux mécaniques et à des travaux d'aménagement intérieurs ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. L'article 1 du protocole d'entente est remplacé par le suivant:

"ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

"Directeur"	:	le Directeur du Service des immeubles ou son représentant dûment autorisé;
"Marché Bonsecours"	:	l'édifice du marché Bonsecours et ses terrains adjacents tels que montrés au plan ci-joint à titre d'Annexe 1;
"Projet"	:	la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours, en conformité du protocole de réalisation modifié intervenu entre les parties et des Annexes 2, 3 et 4 dudit protocole;
"Protocole de réalisation"	:	le protocole de réalisation des travaux au marché Bonsecours modifié intervenu entre les parties et ses Annexes 1, 2 ,3 et 4;
"Annexe 2"	:	le rapport de la Société approuvé par la décision du Comité exécutif DE95 00l95.

2. L'article 4.4 du protocole d'entente est remplacé par le suivant:

"4.4 effectuer, en conformité des lois et règlements applicables à la Ville et des dispositions du protocole de réalisation, des travaux et des achats de biens et services décrits aux Annexes 2, 3 et 4 dudit protocole de réalisation pour une somme maximale de cinq millions huit cent trente-cinq mille quarante-six dollars et quarante-cinq cents (5 835 046,45 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 2 du protocole de réalisation; pour une somme maximale de sept cent cinquante mille cinq cent vingt-sept dollars (750 527,00 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 3 du protocole de réalisation ; et pour une somme maximale de trois millions sept cent cinquante deux mille dollars (3 752 000 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 4 du protocole de réalisation.

Ces sommes incluent tous les honoraires, dépenses, taxes sur les biens et services, frais d'intérêts et autres frais tels les études applicables à la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours et sont remboursées par la Ville à la Société, sur présentation de pièces justificatives, selon les modalités du protocole d'entente et du protocole de réalisation."

3. L'article 4.17 du protocole d'entente est remplacé par le suivant:

"4.17 acquérir de tout contractant, le cas échéant lors de la production d'études, de rapports et autres documents, la cession de ses droits de propriété et droits d'auteur en conformité de l'Entente modifiée sur le développement culturel 1995-1999 de même que de l'Entente sur le développement culturel 2000-2005 ."

4. L'article 4.18 du protocole d'entente est remplacé par le suivant:

"4.18 assurer la politique de visibilité et de communication publique du partenariat culturel entre la Ville et la Ministre de la culture et des communications en conformité de l'Entente modifiée sur le développement culturel 1995-1999 de même que de l'Entente sur le développement culturel 2000-2005 ."

5. Tous les autres termes et conditions du protocole d'entente ci-dessus mentionné demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 22ième jour de ~~septembre~~ 2000

VILLE DE MONTRÉAL

par _____
Diane Charland
Greffière

Le 25ième jour de SEPTEMBRE 2000

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

par _____
Renaud Paradis, directeur général

Cet avenant a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le 8 août 2000 (Résolution no: CO00 02136).

TROISIÈME AVENANT modifiant le **protocole d'entente** intervenu le 11 juin 1996 (C096 01357) entre d'une part, la Ville de Montréal et d'autre part, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal.

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par [redacted], * dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CM02 0079 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

* Normand Moussette, greffier adjoint

(ci-après appelée la "VILLE")

ET: **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes émises sous le grand sceau de la province de Québec, le 2e jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, en vertu de l'article 964 ee) de la Loi révisant et refondant la Charte de la Ville de Montréal (1959-60) 8-9 Élizabeth II, c. 102 des Statuts du Québec, ayant son siège au 500, place d'Armes, 14e étage, Montréal, Québec, H2Y 2W2, agissant aux droits de SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL et de SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MONTRÉAL, à la suite de leur fusion, ici représentée par sa directrice générale, Me Suzanne Deschamps, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société le 17 octobre 2000;

(ci-après appelée la "SOCIÉTÉ")

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont conclu le 11 juin 1996, un protocole d'entente quant à la gestion du marché Bonsecours, approuvé par la résolution C096 01357;

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont modifié ce protocole le 26 janvier 1999 par un avenant approuvé par la résolution C099 00190 et le 8 août 2000 par un avenant approuvé par la résolution CO00 02136;

ATTENDU QUE la Ville accepte de participer aux coûts de travaux supplémentaires au marché Bonsecours relatifs à la remise en état de la toiture, au déplacement et à la réfection de la tour d'eau et à des travaux de maçonnerie;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. L'article 1 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

"Directeur" :	le Directeur du Service des immeubles ou son représentant dûment autorisé;
"Marché Bonsecours" ;	l'édifice du marché Bonsecours et ses terrains adjacents tels que montrés au plan ci-joint à titre d'Annexe 1;
"Projet" :	la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours, en conformité du protocole de réalisation modifié intervenu entre les parties et des Annexes 2, 3, 4 et 5 dudit protocole;
"Protocole de réalisation" :	le protocole de réalisation des travaux au marché Bonsecours modifié intervenu entre les parties et ses Annexes 1, 2, 3, 4 et 5;
"Annexe 2" :	le rapport de la Société approuvé par la décision du Comité exécutif DE95 00195. "

2. L'article 4.4 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"4.4 effectuer, en conformité des lois et règlements applicables à la Ville et des dispositions du protocole de réalisation, des travaux et des achats de biens et services décrits aux Annexes 2, 3, 4 et 5 dudit protocole de réalisation pour une somme maximale de cinq millions huit cent trente-cinq mille quarante-six dollars et quarante-cinq cents (5 835 046,45 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 2 du protocole de réalisation ; pour une somme maximale de sept cent cinquante mille cinq cent vingt-sept dollars (750 527,00 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 3 du protocole de réalisation ; et pour une somme de trois millions sept cinquante deux mille (3 752 000 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 4 du protocole de réalisation; pour une somme de quatre millions de dollars (4 000 000 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 5 du protocole de réalisation.

Ces sommes incluent tous les honoraires, dépenses, taxes sur les biens et services, frais d'intérêts et autres frais tels les études applicables à la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours et sont remboursées par la Ville à la Société, sur présentation de pièces justificatives, selon les modalités du protocole d'entente et du protocole de réalisation. "

3. L'article 4.17 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"4.17 acquérir de tout contractant, le cas échéant lors de la production d'études, de rapports et autres documents, la cession de ses droits de propriété et droits d'auteur en conformité de l'Entente modifiée sur le développement culturel 1995-1999 de même que de l'Entente sur le développement culturel 2000-2005."

4. L'article 4.18 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"4.18 assurer la politique de visibilité et de communication publique du partenariat culturel entre la Ville et la Ministre de la culture et des communications en conformité de l'Entente modifiée sur le développement culturel 1995-1999 de même que l'Entente sur le développement culturel 2000-2005."

5. Tous les autres termes et conditions du protocole d'entente ci-dessus mentionné demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 26 ième jour de ~~novembre~~ 2003

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
~~Me Suzanne Jobin~~
~~Greffière adjointe par intérim~~
Normand Moussette, greffier adjoint

Le ième jour de 2003

~~SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE~~ MONTRÉAL

Par: _____
Suzanne Deschamps
Directrice générale

Cet avenant a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le 27 octobre 2003 (Résolution no: CM03 0821).

ANNEXE 5

MARCHE BONSECOURS

1. Travaux relatifs à la remise en état de la toiture

La toiture a été refaite en acier galvanisé avec joints à baguette en 1964. On remarque des traces de rouille et de corrosion ainsi que des perforations causées par des déglaçages réguliers au périmètre de la toiture. Comme la toiture n'est pas isolée, des glaçons se forment si celle-ci n'est pas déneigée. Les corniches, qui sont actuellement en bois, sont également en mauvais état.

La partie centrale formée par le dôme a été refaite en 1976 et n'a pas besoin de restauration. On a utilisé a cette époque des feuilles d'acier inoxydable de type «ezeform» avec un assemblage " à la canadienne" et à baguette pour les parties plates.

Il conviendrait de refaire l'ensemble des toitures du Marché Bonsecours en excluant la partie centrale formée par le dôme. Le projet consiste à renforcer la structure du toit pour recevoir les charges de neiges supplémentaires à la suite de la pose d'un isolant et d'installer de la tôle d'acier inoxydable posée " à la canadienne " selon l'aspect qu'avait l'édifice au moment de sa construction. Les corniches seront reconstruites et des gardes neiges et des gouttières seront installés aux endroits requis.

Réfection de la toiture

Démolition complète	63 950 $
Réfection complète	1 200 000 $
Corniches en cuivre étamé	108 500 $
Grue et échafaudages	92 000 $
Consolidation structure	440 000 $
Entrepreneur	269 393 $
Imprévus (15%)	326 076 $
Honoraires	215 314 $
Total	***2 715 233 $***

2. Déplacement et réfection de la tour d'eau

La tour d'eau actuelle qui est située sur le terrain du Vieux port, a atteint la fin de sa vie utile et doit être remplacée. Le projet consiste à démolir l'édicule de la tour d'eau au sud de la rue de la Commune et à intégrer toute la mécanique dans le dôme. La disposition des installations pourra permettre l'ouverture éventuelle des planchers pour permettre une percée visuelle sur l'entrée principale.

Ces travaux avaient été prévus à l'annexe 4 pour une somme de 110 000 $. Après des études complémentaires, les travaux ont finalement été évalués à plus de 300 000 $ ce qui a amené leur report. Le budget réservé à cette fin a été injecté dans la restauration de maçonnerie.

Déplacement et réfection de la tour d'eau

Soumissions	270 232 $
Imprévus (15 %)	40 535 $
Honoraires	40 000 $
Total	***350 767 $***

3. Complétion des travaux de maçonnerie.

Durant la campagne de travaux de restauration en 2001 et 2002, divers difficultés imprévues ont surgi compte tenu que l'état de détérioration s'est avéré plus élevé que prévu entraînant un hausse des coûts. En conséquence, quatre lots demeurent à être complétés soit :

- Angle des rues de la Commune et du Marché
- La partie ouest sur la rue de la Commune
- La partie centrale sur la rue de la Commune
- La partie centrale sur la rue St-Paul.

Les travaux consisteront principalement à restaurer et remplacer la pierre au besoin, à refaire les joints endommagés, à ajouter des ancrages spéciaux de consolidation, à nettoyer les surfaces souillées et à installer des dispositifs anti-pigeon.

Travaux de maçonnerie

Travaux à compléter	700 000 $
Imprévus (22%)	154 000 $
Honoraires	80 000 $
Total	***934 000 $***

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
02 OCT. 2008
POUR
DIRECTRICE
DIRECTION DU CONTENTIEUX

QUATRIÈME AVENANT modifiant le **protocole de réalisation** intervenu le 11 juin 1996 (C096 01357) entre d'une part, la Ville de Montréal et d'autre part, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

(ci-après appelée la "VILLE")

ET: **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**, personne morale sans but lucratif, constituée par Lettres Patentes de fusion délivrées en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., Chap. C-38, art. 18 et 224) le premier jour de janvier 2007, ayant son siège au 425 Sherbrooke Est , bureau 01, à Montréal, Québec , H2L 1J9, agissant, tel qu'elle le représente, aux droits de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL, qui elle-même agit aux droits de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL et de SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MONTRÉAL, à la suite de leur fusion, ici représentée par son directeur général, par intérim monsieur ~~Martial~~ Jean-François Bertrand ~~Fillion~~, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société le 21 mars 2007 ;

(ci-après appelée la "SOCIÉTÉ")

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont conclu le 11 juin 1996 un protocole de réalisation relatif à des travaux de réhabilitation et de restauration du marché Bonsecours, approuvé par la résolution C096 01357;

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont modifié ce protocole le 26 janvier 1999 par un avenant approuvé par la résolution C099 00190, le 8 août 2000 par un avenant approuvé par la résolution CO00 02136 et le 27 octobre 2003 par un avenant approuvé par la résolution CM03 0821;

ATTENDU QUE la Ville accepte de participer aux coûts de travaux supplémentaires au marché Bonsecours relatifs à la remise en état des fenêtres et d'éléments connexes ;

CF

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. L'article 1 du protocole de réalisation est remplacé par le suivant:

"ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

1.1 "Directeur": la Directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise ou son représentant dûment autorisé ;

1.2 "Marché Bonsecours": l'édifice du marché Bonsecours et ses terrains adjacents tels que montrés au plan ci-joint à titre d'Annexe 1;

1.3 "Ouvrage": les travaux de réhabilitation et de restauration du marché Bonsecours sis au 330, rue Saint-Paul Est dans le Vieux-Montréal, décrits aux Annexes 2, 3, 4, 5 et 6 du présent protocole;

1.4 "Annexe 2": la description des travaux de l'ouvrage relatifs à la vocation commerciale, culturelle et civique du marché Bonsecours, particulièrement au niveau de la rue St-Paul et de l'étage supérieur du Marché et la ventilation des coûts;

1.5 "Annexe 3": la description des travaux de l'ouvrage concernant l'aménagement de commerces d'alimentation sur la rue de la Commune et la ventilation des coûts.

1.6 "Annexe 4": la description des travaux de l'ouvrage concernant la remise en état du parement extérieur, certains travaux de mécanique et d'aménagement intérieur et la ventilation des coûts.

1.7 "Annexe 5": la description des travaux de l'ouvrage concernant la remise en état de la toiture, le déplacement et la réfection de la tour d'eau et des travaux de maçonnerie et la ventilation des coûts.

1.8 "Annexe 6": la description des travaux de l'ouvrage concernant la remise en état des fenêtres et d'éléments connexes et la ventilation des coûts.

2. L'article 2 du protocole de réalisation est remplacé par le suivant:

"ARTICLE 2
OBJET DU PROTOCOLE

La Ville retient les services de la Société qui s'engage à procéder à la réalisation de l'ouvrage selon les termes et conditions du présent protocole de réalisation et des Annexes 2, 3, 4, 5 et 6."

3. L'article 3 du protocole de réalisation est remplacé par le suivant :

"Le texte du présent protocole prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci."

4. L'article 4 du protocole de réalisation est remplacé par le suivant:

"ARTICLE 4
DURÉE DU PROTOCOLE

Le présent protocole débute le 15 mars 1996 et se termine le 31 décembre 2010.

5. L'article 5.1 du protocole de réalisation est remplacé par le suivant :

"La Société doit :

5.1 effectuer en conformité des lois et règlements applicables à la Ville et notamment des règles d'adjudication des contrats applicables à la Ville, et en conformité des dispositions du présent protocole de réalisation intervenu entre les parties, la réalisation complète de l'ouvrage; "

6. L'article 5.15 du protocole de réalisation est remplacé par le suivant:

"La Société doit :

...

5.15 terminer la réalisation de l'ouvrage le ou avant le 31 décembre 2010;"

7. L'article 6 du protocole de réalisation est remplacé par le suivant:

"ARTICLE 6
TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

La Ville pourra requérir de la Société des travaux supplémentaires non décrits aux Annexes 2, 3, 4, 5 et 6. Dans toute telle éventualité, les parties s'entendront préalablement sur la portée des travaux, le budget et le financement y afférent, les ajustements requis au calendrier, les modalités de paiement, ainsi que toute autre modalité d'application le cas échéant."

8. L'article 8.1 du protocole de réalisation est remplacé par les suivants:

"8.1 La Ville s'engage, eu égard à l'avancement et au coût des travaux, à débourser pour la réalisation complète de ceux-ci et l'achat de biens et services, selon les modalités du protocole d'entente et du protocole de réalisation, une somme maximale de cinq millions huit cent trente-cinq mille quarante-six dollars et quarante-cinq cents (5 835 046,45 $) pour les

travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 2; une somme maximale de sept cent cinquante mille cinq cent vingt-sept dollars (750 527,00 $) pour les travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 3; une somme maximale de trois millions sept cent cinquante deux mille dollars (3 752 000 $) pour les travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 4 ; une somme maximale de quatre millions (4 000 000 $) pour les travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 5; et une somme maximale de deux millions cinq cents mille dollars (2 500 000 $) pour les travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 6. Ces sommes incluent tous les honoraires, dépenses, taxes sur les biens et services, frais d'intérêts et autres frais tels les études applicables à la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours. "

9. L'article 8.2 du protocole de réalisation est remplacé par l'ajout de l'alinéa suivant :

"Dans le cas des travaux prévus à l'annexe 6, la Ville versera à la Société une somme de 2 000 000 $ à la signature du présent protocole (c'est-à-dire à la signature du quatrième avenant modifiant le présent protocole). La Société devra présenter au Directeur à tous les deux mois, selon l'état d'avancement des travaux, une facture détaillée de même que les pièces justificatives. La Ville remboursera les dépenses encourues en sus des 2 000 000 $ versés à la signature dans les 30 jours de l'approbation par le Directeur des rapports bimensuels, jusqu'à concurrence toutefois de la somme de 2 500 000 $ prévue au paragraphe 8.1."

10. L'article 9.2.1 du protocole de réalisation est remplacé par le suivant:

"9.2.1 Advenant le cas de défaut de la Société en vertu des présentes, la Ville pourra résilier le présent protocole de réalisation, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des biens et services alors rendus en conformité des Annexes 2, 3, 4, 5 et 6, sur présentation des pièces justificatives."

11. Tous les autres termes et conditions du protocole de réalisation ci-dessus mentionné demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 1er ième jour de décembre 2008

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Colette Fraser, greffière adjointe

Le 6 ième jour de novembre 2008

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Par: _____

~~Martial Filion~~ JEAN-FRANÇOIS BERTRAND
Directeur général PAR INTÉRIM

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 28 octobre 2008 (Résolution no: CG08 0542).

Annexe 6

Marché Bonsecours

Travaux relatifs au remplacement des fenêtres

A l'origine, selon les documents disponibles (devis original et photos), des fenêtres à battant étaient installées au niveau des rues St-Paul et de la Commune. Au niveau des halles, entre les pavillons, les ouvertures étaient fermées par des fenêtres avec châssis à guillotine en chêne, munies de contrepoids en fer. La fenestration des pavillons est et ouest comportait des fenêtres à la française, c'est-à-dire des fenêtres à battant.

Avec les rénovations de 1964, les fenêtres ont été remplacées par un modèle fixe dont l'apparence imite une fenêtre à guillotine. Elles sont munies de charnières pour permettre l'ouverture vers l'intérieur lors du nettoyage. La plupart de celles-ci ne sont d'ailleurs plus fonctionnelles à la suite d'infiltration d'air et d'eau. La façade donnant sur la rue de la Commune est plus détériorée compte tenu de sa plus grande exposition aux intempéries.

Il conviendrait de refaire l'ensemble de la fenestration en excluant les fenêtres du dôme qui datent de 1978. Le projet consiste à remplacer les fenêtres par les modèles qui étaient installés au milieu du XIXe siècle en respectant le design original : au rez-de-chaussée, niveau St-Paul, des fenêtres à battant ; au niveau du sous-sol (rue de la Commune), des fenêtres fixes de style battant ; au deuxième étage, tout au long des rues St-Paul et de la Commune, des fenêtres à guillotine. Ces fenêtres étant de grandes dimensions, les cadres et les meneaux doivent être renforcés et les charnières conçues spécialement pour ce format. Les normes concernant l'économie d'énergie et l'environnement doivent être strictement respectées. Lors de l'installation des nouvelles fenêtres, l'espacement entre le cadre de chaque fenêtre et le mur sera rempli avec de l'isolant et les joints calfeutrés aux périmètres pour empêcher toute infiltration.

Remplacement des fenêtres

Fourniture des fenêtres	1 530 000
Pose des fenêtres	200 000
Organisation du chantier	96 000
Conditions générales	102 160
Imprévus (15%)	314 874
Entrepreneur	171 000
Honoraires	85 966
	2 500 000

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
0 2 OCT 2008
POUR
DIRECTRICE
DIRECTION DU CONTENTIEUX

CINQUIÈME AVENANT modifiant le **protocole d'entente** intervenu le 11 juin 1996 (C096 01357) entre d'une part, la Ville de Montréal et d'autre part, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal.

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

(ci-après appelée la "VILLE")

ET: **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**, personne morale sans but lucratif, constituée par Lettres Patentes de fusion délivrées en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., Chap. C-38, art. 18 et 224) le premier jour de janvier 2007, ayant son siège au 425 Sherbrooke Est , bureau 01, à Montréal, Québec , H2L 1J9, agissant, tel qu'elle le représente, aux droits de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL, qui elle-même agit aux droits de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL et de SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MONTRÉAL, à la suite de leur fusion, ici représentée par son directeur général, par intérim monsieur ~~Martial Fillion~~ JEAN-FRANÇOIS BERTRAND, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société le 21 mars 2007 ;

(ci-après appelée la "SOCIÉTÉ")

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont conclu le 11 juin 1996, un protocole d'entente quant à la gestion du marché Bonsecours, approuvé par la résolution C096 01357;

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont modifié ce protocole le 26 janvier 1999 par un avenant approuvé par la résolution C099 00190, le 8 août 2000 par un avenant approuvé par la résolution CO00 02136 et le 27 octobre 2003 par un avenant approuvé par la résolution CM03 0821 et le 27 octobre 2008 par un avenant approuvé par la résolution CM08 _____;

ATTENDU QUE la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine acceptent, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour la période 2008-2011, de participer au coût de travaux au marché Bonsecours relatifs à la remise en état des fenêtres ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

CF

1. L'article 1 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

"Directeur" :	la Directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise;
"Marché Bonsecours" :	l'édifice du marché Bonsecours et ses terrains adjacents tels que montrés au plan ci-joint à titre d'Annexe 1;
"Projet" :	la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours, en conformité du protocole de réalisation modifié intervenu entre les parties et des Annexes 2, 3, 4, 5 et 6 dudit protocole;
"Protocole de réalisation" :	le protocole de réalisation des travaux au marché Bonsecours modifié intervenu entre les parties et ses Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6;
"Annexe 2" :	le rapport de la Société approuvé par la décision du Comité exécutif DE95 00195. "

2. L'article 4.4 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"4.4 effectuer, en conformité avec les lois et règlements applicables à la Ville et notamment les règles d'adjudication des contrats applicables à la Ville, et en conformité avec les dispositions du protocole de réalisation, les travaux et les achats de biens et services décrits aux Annexes 2, 3, 4, 5 et 6 dudit protocole de réalisation pour une somme maximale de cinq millions huit cent trente-cinq mille quarante-six dollars et quarante-cinq cents (5 835 046,45 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 2 du protocole de réalisation ; pour une somme maximale de sept cent cinquante mille cinq cent vingt-sept dollars (750 527,00 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 3 du protocole de réalisation ; pour une somme de trois millions sept cent cinquante deux mille (3 752 000 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 4 du protocole de réalisation; pour une somme de quatre millions de dollars (4 000 000 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 5 du protocole de réalisation; et pour une somme de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 $) en ce qui a trait aux travaux et achats de biens et services décrits à l'Annexe 6 du protocole de réalisation.

Ces sommes incluent tous les honoraires, dépenses, taxes sur les biens et services, frais d'intérêts et autres frais telles les études applicables à la réhabilitation et la restauration du marché Bonsecours et sont remboursées par la Ville à la Société, sur présentation de pièces justificatives, selon les modalités du protocole d'entente et du protocole de réalisation. "

3. L'article 4.17 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"4.17 acquérir de tout contractant, le cas échéant lors de la production d'études, de rapports et autres documents, la cession de ses droits de propriété et droits d'auteur en conformité de l'Entente modifiée sur le développement culturel 1995-1999, de l'Entente sur le développement culturel 2000-2005 et de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011."

4. L'article 4.18 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"4.18 assurer la politique de visibilité et de communication publique du partenariat culturel entre la Ville et la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en conformité de l'Entente modifiée sur le développement culturel 1995-1999, de l'Entente sur le développement culturel 2000-2005, de même que de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011."

5. L'article 11.1 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

"Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu des présentes doit être écrit et envoyé sous pli recommandé à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessous :

POUR LA VILLE : Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec
H2Y 1C6
À l'attention du greffier

POUR LA SOCIÉTÉ : Société d'habitation et de développement de Montréal
425, rue Sherbrooke Est
Bureau 01
Montréal, Québec
H2L 1J9
À l'attention du directeur général

6. Tous les autres termes et conditions du protocole d'entente ci-dessus mentionné demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 1er ième jour de décembre 2008

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Colette Fraser, greffière adjointe
Le 6 ième jour de novembre 2008

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Par: _____
~~Martial Fillion~~ JEAN-FRANÇOIS BERTRAND
Directeur général PAR INTÉRIM

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 28 octobre 2008 (CG08 0542)

SIXIÈME AVENANT modifiant le **protocole d'entente** intervenu le 11 juin 1996 (CO096 01357) entre d'une part, la Ville de Montréal et d'autre part, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal.

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Mme. Colette Fraser, greffière adjointe dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes. CF

(ci-après appelée la « Ville »)

ET : **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL,** personne morale sans but lucratif, constituée par Lettres Patentes de fusion délivrées en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., Chap. C-38, art. 18 et 224) le premier jour de janvier 2007, ayant son siège au 425 Sherbrooke Est, bureau 01, à Montréal, Québec, H2L 1J9, étant aux droits de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL, qui elle-même était aux droits de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL et de SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MONTRÉAL, à la suite de leur fusion, ici représentée par M. GUY HÉBERT, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de LA RÉSOLUTION 10-233, adoptée par le conseil d'administration de la Société le 16 DÉCEMBRE 2010.

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
29 MAR 2010
DIRECTRICE PRINCIPALE
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

(ci-après appelée la « Société »)

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont conclu le 11 juin 1996, un protocole d'entente quant à la gestion du marché Bonsecours, approuvé par la résolution CO96 01357;

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont modifié ce protocole d'entente comme suit : le 26 janvier 1999 par un avenant approuvé par la résolution CO99 00190, le 8 août 2000 par un avenant approuvé par la résolution CO00 02136, le 28 octobre 2003 par un avenant approuvé par la résolution CM03 0821 et le 28 octobre 2008 par un avenant approuvé par la résolution CG08 0542;

ATTENDU QUE la Ville et la Société acceptent de prolonger le terme du protocole d'entente pour une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la convention de modification du protocole d'entente intitulée « QUATRIÈME AVENANT », approuvée par la résolution CM08 0888, est nulle et non avenue et que l'objet de cette convention est remplacé par l'effet des présentes;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 2 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

   «La Ville loue, selon les termes et conditions du présent protocole et de ses avenants, à la Société qui accepte, pour la période débutant le 1er janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2018, le marché Bonsecours, pour la somme d'un dollar (1,00$) et autres considérations.

   Nonobstant cette période, la Société peut mettre fin unilatéralement au présent protocole, à compter du 1er janvier 2011, avec un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours.»

2. Tous les autres termes et conditions du protocole d'entente et de ses avenants ci-dessus mentionnés demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 7 ième jour de avril ~~2009~~ 2010 CF

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Colette Fraser, greffière adjointe

Le 31 ième jour de JANVIER ~~2009~~ 2011

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Par : _____

Cet avenant a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le 21 Septembre 2009 (Résolution no : CM09 0835)

SEPTIÈME AVENANT modifiant le **protocole d'entente** intervenu le 11 juin 1996 (CO096 01357) entre d'une part, la Ville de Montréal et d'autre part, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal devenue la Société d'habitation et de développement de Montréal.

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM19_____, adoptée par le conseil municipale à sa séance du_____ 2019;

(ci-après appelée la « Ville »)

ET : **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**, personne morale constituée par lettres patentes délivrées en vertu du chapitre V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le 15 juin 2010 ayant son siège social au 800, boul. De Maisonneuve Est, bureau 2200 à Montréal, province de Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par Mme Nancy Shoiry, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution 18-086 de son conseil d'administration en date du 27 novembre 2018.

(ci-après appelée la « Société »)

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont conclu le 11 juin 1996, un protocole d'entente quant à la gestion du marché Bonsecours, approuvé par la résolution CO96 01357;

ATTENDU QUE la Ville et la Société ont modifié ce protocole d'entente comme suit : le 26 janvier 1999 par un avenant approuvé par la résolution CO99 00190, le 8 août 2000 par un avenant approuvé par la résolution CO00 02136, le 28 octobre 2003 par un avenant approuvé par la résolution CM03 0821, le 28 octobre 2008 par un avenant approuvé par la résolution CG08 0542 et le 21 septembre 2009 par un avenant approuvé par la résolution CM09 0835;

ATTENDU QUE la convention de modification du protocole d'entente intitulée « QUATRIÈME AVENANT », approuvée par la résolution CM08 0888, est nulle et non

avenue et que l'objet de la convention approuvé par la résolution CM09 0835 la remplace;

ATTENDU QUE les parties ont convenus de prolonger le protocole d'entente pour une période additionnelle de un (1) an.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 2 du protocole d'entente est remplacé par le suivant :

   La Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société, selon les termes et conditions du présent protocole et de ses avenants, pour la période débutant le 1er janvier 2019 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019.

2. Pour la durée visée par cette convention de prolongation du protocole d'entente, la Ville remboursera à la Société le déficit d'exploitation du marché Bonsecours pour un maximum de cinquante pour cent (50 %) du déficit total de l'année 2019.

   La Société devra produire à la Ville, un état financier vérifié démontrant le déficit, préparé par un expert et accompagné des pièces justificatives appropriées, le tout à l'entière satisfaction de la Ville dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin du Protocole d'entente.

   La Ville, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la Société dans un délai raisonnable suivant la réception des états financiers et de la facture.

3. Le 3e alinéa de l'article 3,5 du protocole d'entente est supprimé et remplacé par le suivant :

   Toutes les sous-locations qui excèdent la durée de la présente convention de prolongation du protocole devront être consenties avec l'accord de la Directrice des transactions immobilière du Service de la gestion et de la planification immobilière dans les trente (30) jours suivant la demande écrite de la Société.

4. Tous les autres termes et conditions du protocole d'entente et de ses avenants ci-dessus mentionnés demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ième jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves SAINDON

Le 14 ième jour de mars 2019

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Par : _____
Nancy SHOIRY

Cet avenant a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le _____2019 (Résolution no : CM19_____)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1- Approuver la septième convention de modification du protocole d'entente par lequel la Ville confie, à titre gratuit, la gestion du Marché Bonsecours à la Société d'habitation et de développement de Montréal situé au 330, rue Saint-Paul Est, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1er janvier 2019. 2- Autoriser un virement de crédit de 173 229,37 $, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2019. (Bâtiment 0005)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184069003 - Marché Bonsecours-24AVRIL2019.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

Co-Auteur :Diane Nguyen
Conseillère budgetaire
514-872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-25

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1185186002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil de la ville.

Il est recommandé :
D'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil de la ville, pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, et ce, conformément aux conditions suivantes.

La prise en charge de la réalisation de projets d'aménagement par un arrondissement comprend les services professionnels pour la conception, la réalisation des travaux, la sollicitation des marchés, l'octroi de contrats ainsi que la réalisation et la surveillance des travaux.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent les modalités suivantes :

- Obtenir de la ville centre l'autorisation de procéder aux appels d'offres et, sur demande de la ville centre, de soumettre le contenu des documents d'appel d'offres pour révision;
- Coordonner les expertises municipales requises et respecter les normes et exigences afférentes;
- Déposer un plan de travail avec un échéancier et établir les risques;
- Obtenir l'approbation par la ville centre des propositions conceptuelles, des plans et devis ou tout autre document équivalent selon la nature du projet;

- Obtenir, avant le début des travaux, toutes les autorisations requises et fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans tels que construits, le cas échéant;
- Rendre compte, sur demande de la ville centre, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- Établir et tenir à jour un budget, effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la ville centre, au processus d'évolution budgétaire;
- Comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement de manière à permettre la reddition de compte exigée dans le cadre du PTI 2019-2021.

Dans le but d'exercer son droit de regard sur les projets visés, la ville centre conserve la responsabilité d'autoriser les lignes directrices, les propositions d'intervention ou la réalisation du projet proposé et son financement, incluant le coût des services professionnels externes, le cas échéant.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 11:33

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185186002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil de la ville.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a la compétence de planifier, de gérer, de concevoir et de réaliser les aménagements dans les parcs qui font partie du Réseau des grands parcs de Montréal.
Le contexte actuel laisse envisager que certains arrondissements pourraient prendre en charge divers travaux dans les parcs relevant de la compétence du conseil de la ville, puisque le SGPMRS a récemment reçu quelques demandes en ce sens. L'apport des arrondissements à cet égard est souhaitable afin d'accroître la cadence de réalisation des projets et d'assurer un meilleur service aux citoyens.

Les parcs de compétence corporative (conseil de la ville) qui font partie du Réseau des grands parcs de Montréal sont les suivants :

- Parc Angrignon;
- Parc Jarry;
- Parc La Fontaine;
- Parc Maisonneuve
- Parc de Dieppe;
- Parc René-Lévesque;
- Parc des Rapides;
- Parc de la Promenade-Bellerive.

Le présent sommaire propose d'accepter les offres de service à venir des conseils

d'arrondissement concernés, afin d'éviter d'avoir à retourner au conseil de la ville à la pièce pour chaque demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'acceptation des offres émanant des conseils d'arrondissement portant sur la prise en charge de la réalisation de projets d'aménagement à l'égard des parcs relevant de la compétence du conseil de la ville. Le but est d'alléger les procédures administratives en vue d'améliorer la qualité des espaces verts offerts aux citoyens.
En premier lieu, le conseil d'arrondissement devra procéder avec un sommaire décisionnel pour offrir au conseil de la ville de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement proposés à l'égard d'un parc relevant de la compétence du conseil de la ville, comme spécifié à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , et devra inclure le SGPMRS comme partie prenante à ce sommaire :

> **85.** *Le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services. Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services.*

Également, l'arrondissement devra procéder avec un sommaire décisionnel d'octroi de contrat de réalisation des projets d'aménagement dans lequel il inclura le SGPMRS comme partie prenante et le Service des finances (pour imputation des dépenses) comme intervenant.

La prise en charge de la réalisation de projets d'aménagement par un arrondissement comprend les services professionnels pour la conception, la réalisation des travaux, la sollicitation des marchés, l'octroi de contrats ainsi que la réalisation et la surveillance des travaux.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent les modalités suivantes :

- Obtenir de la ville centre l'autorisation de procéder aux appels d'offres et, sur demande de la ville centre, de soumettre le contenu des documents d'appel d'offres pour révision;
- Coordonner les expertises municipales requises et respecter les normes et exigences afférentes;
- Déposer un plan de travail avec un échéancier et établir les risques;
- Obtenir l'approbation par la ville centre des propositions conceptuelles, des plans et devis ou tout autre document équivalent selon la nature du projet;
- Obtenir, avant le début des travaux, toutes les autorisations requises et fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans tels que construits, le cas échéant;
- Rendre compte, sur demande de la ville centre, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- Établir et tenir à jour un budget, effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la ville centre, au processus d'évolution budgétaire;

- Comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement de manière à permettre la reddition de compte exigée dans le cadre du PTI 2019-2021.

Dans le but d'exercer son droit de regard sur les projets visés, la ville centre conserve la responsabilité d'autoriser les lignes directrices, les propositions d'intervention ou la réalisation du projet proposé et son financement, incluant le coût des services professionnels externes, le cas échéant.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, le SGPMRS devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation des projets.

JUSTIFICATION

L'apport des arrondissements dans la mise en oeuvre des projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil de la ville est souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et d'assurer un meilleur service aux citoyens dans de meilleurs délais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux visant à améliorer les aménagements des parcs relevant de la compétence du conseil de la ville et le coût des services professionnels externes associés seront entièrement assumés par la ville centre.
Les budgets requis à cet effet seront imputés au Programme triennal d'immobilisations du SGPMRS.

Les coûts de main-d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrats seront assumés par les arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'aménagement qui découleront du présent dossier amélioreront la qualité de vie des citoyens en favorisant l'accès à des espaces verts et à des équipements de loisirs de qualité. Les interventions dans le Réseau des grands parcs de Montréal se font toujours dans un souci de protéger les espaces verts, le patrimoine, la biodiversité et les milieux naturels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettra aux arrondissements de contribuer à l’amélioration de l'aménagement des parcs relevant de la compétence du conseil de la ville dans de meilleurs délais et contribuera à simplifier les procédures administratives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour chaque nouveau projet, l'arrondissement concerné devra s'assurer de franchir toutes les étapes décrites dans la section « Description » du présent dossier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu DRAPEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Mathieu DRAPEAU, 3 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BARRIAULT
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-1543
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Steve BILODEAU BALATTI
Chef de division | Division de l'aménagement des parcs-nature et des espaces riverains

Tél : 514 872-6472
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Directrice de l'aménagement des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2019-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice | Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-04-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185186002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil de la ville.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil de la ville peut adopter une résolution visant à accepter, aux conditions déterminées dans la recommandation jointe au présent sommaire décisionnel, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil de la ville pour la période associée au PTI 2019-2021. La résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par un conseil d'arrondissement de la résolution offrant le service.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Véronique BELPAIRE
Chef de division et avocate
Tél : 514 872-3024
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1191097009

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de trottoirs, de bordures et de dos d'âne sur son territoire dans des rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de trottoirs, de bordures et de dos d'âne sur son territoire dans des rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 10:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191097009**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de trottoirs, de bordures et de dos d'âne sur son territoire dans des rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que les rues sur lesquelles il souhaite intervenir sont de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Saint-Laurent a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement de Saint-Laurent offre de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de trottoirs, de bordures et de dos d'âne dans des rues faisant partie du RAAV. Il justifie une intervention rapide à ces endroits ainsi. *«Ces secteurs ont été ciblés par notre équipe à la suite de requêtes de citoyens faisant mention de situations potentiellement dangereuses, jugées pertinentes par suite d'analyses techniques. Des interventions sont nécessaires pour assurer la sécurité des piétons et elles répondent aux objectifs du plan local de déplacements de l'Arrondissement en termes de sécurité et qualité de vie.»*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 08 0162 - 2 avril 2019 - Offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, à la Division de l'aménagement de la Direction de la mobilité, de prendre

en charge des travaux de construction de trottoirs, de bordures et de dos d’âne sur des rues faisant partie du réseau artériel de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. (GDD 1193058005)

DESCRIPTION

Les interventions planifiées consistent en l’aménagement de saillies, de portions de trottoirs, l’ajout de bateaux pavés et l’implantation de dos d’âne et d’une traverse surélevée. Les plans de localisation se trouvent en pièces jointes.
Les endroits visés par ces interventions sont les suivants :

- Rue Raymond-Lasnier entre la rue Émilie-Bélanger et le boul. Cavendish :
  Prolongement du trottoir existant et implantation de dalles de béton aux arrêts d'autobus afin de permettre un accès plus sécuritaire au transport en commun.
- Avenue Marie-Curie entre la rue Frederick-Banting et un point à l'est du boul. Alfred-Nobel :
  Conversion du sentier, présentement en poussière de roche, en dalles de béton. Après la conversion, le passage sera plus durable et praticable toute l'année.
- Avenue Marie-Curie / rue Frederick-Banting :
  Ajout de trottoirs permettant l’accès au parc Urgel-Archambault. L’aménagement proposé permettra un accès sécuritaire au parc.
- Intersections Hodge / Laperrière, Houde / Grou et Hodge / Hébert :
  Ajout de bateaux pavés aux abords des arrêts d’autobus. Ceci permettra aux personnes à mobilité réduite de circuler plus aisément dans le secteur.
- Intersection des rues Decelles et Crevier :
  Aménagement d'une traverse surélevée et de saillies de trottoirs pour s’assurer que les écoliers puissent traverser la rue de manière sécuritaire.
- Boulevard Dr.-Frederik-Philips / Parc Ronald-Moreau :
  Implantation de deux dos d’âne pour réduire la vitesse. La largeur de la voie et son positionnement à la sortie d’une bretelle d’autoroute incitent les conducteurs à faire de la vitesse.
- Rue Hickmore entre la montée de Liesse et l'entrée du CN :
  Prolongement du trottoir existant afin de permettre un accès plus sécuritaire au transport en commun et aux entreprises du secteur.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Saint-Laurent, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.
En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Saint-Laurent est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d’aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la Division de l’aménagement et des grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation

par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, Direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan local de déplacements de l'Arrondissement.

Axe 2	Objectif 2-03	Objectif spécifique
Sécurité et qualité de vie	Amélioration de l'expérience piétonne	• Améliorer la convivialité de piétonniers dans l'Arrondis • Sécuriser les déplacements l'Arrondissement. • Améliorer la visibilité du pi

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres des travaux : mai 2019
Octroi des travaux : juin 2019
Période des travaux : juillet à septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-08

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

Jean CARRIER
Chef de division - Délégation

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-12

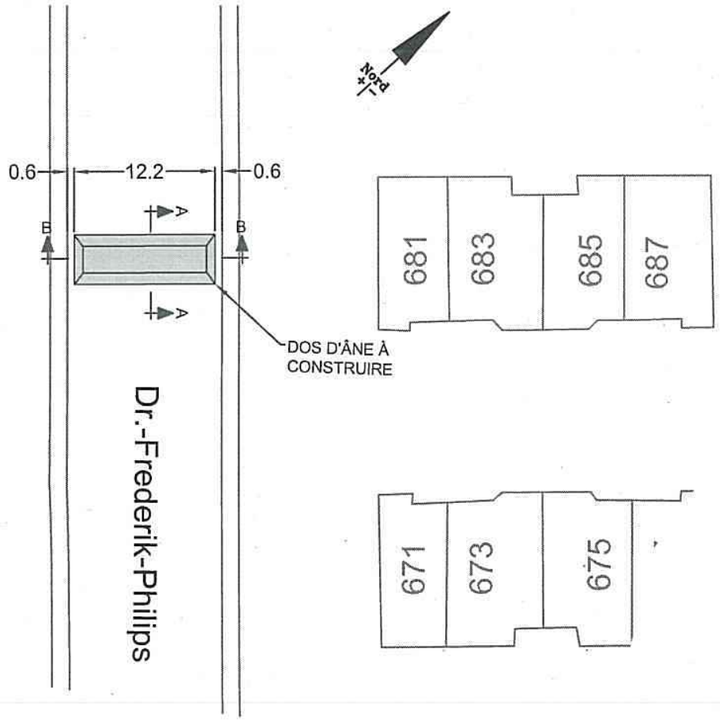

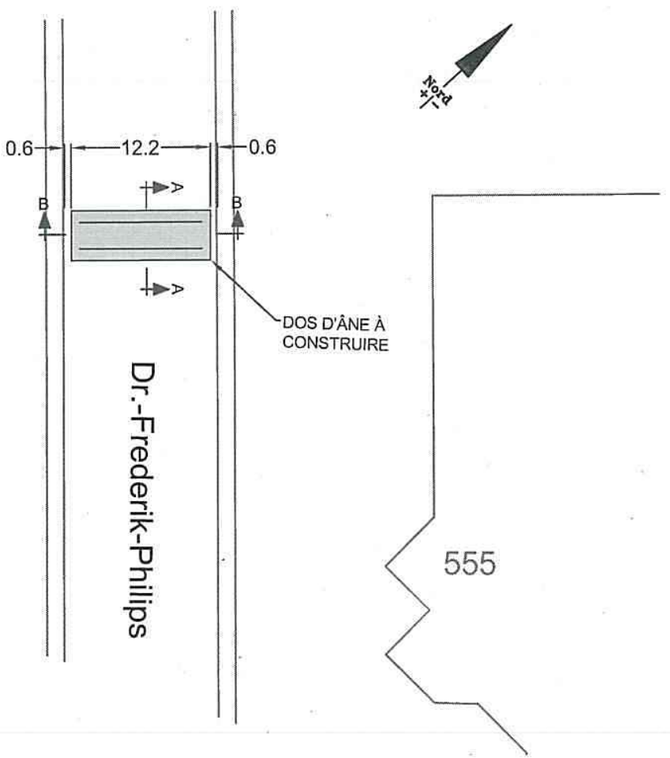

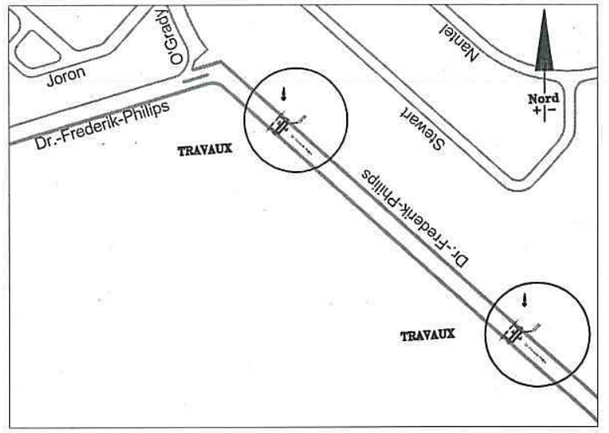

PLAN CLÉ

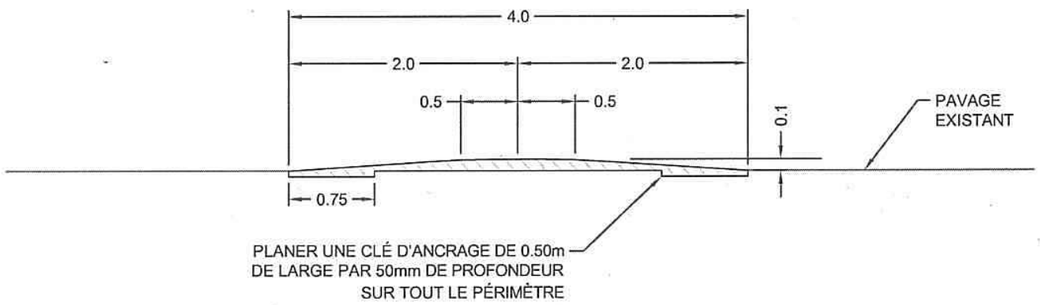

COUPE A-A

ÉCHELLE: AUCUNE

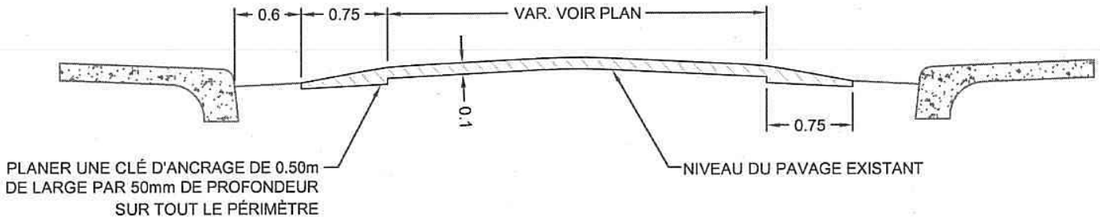

COUPE B-B

ÉCHELLE: AUCUNE

Aménagement
INGÉNIEUR
Philippe G Provost
5051921
QUÉBEC
2019-02-28

ÉMIS POUR SOUMISSION

1:500

VOLET 5 - CROQUIS 1

Ville de Montréal
Arrondissement Saint-Laurent

INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT D'UN DOS D'ÂNE
AU 555 ET AU 687 Dr-FREDERIK-PHILIPS
SOUMISSION 19-012 VOLET 5

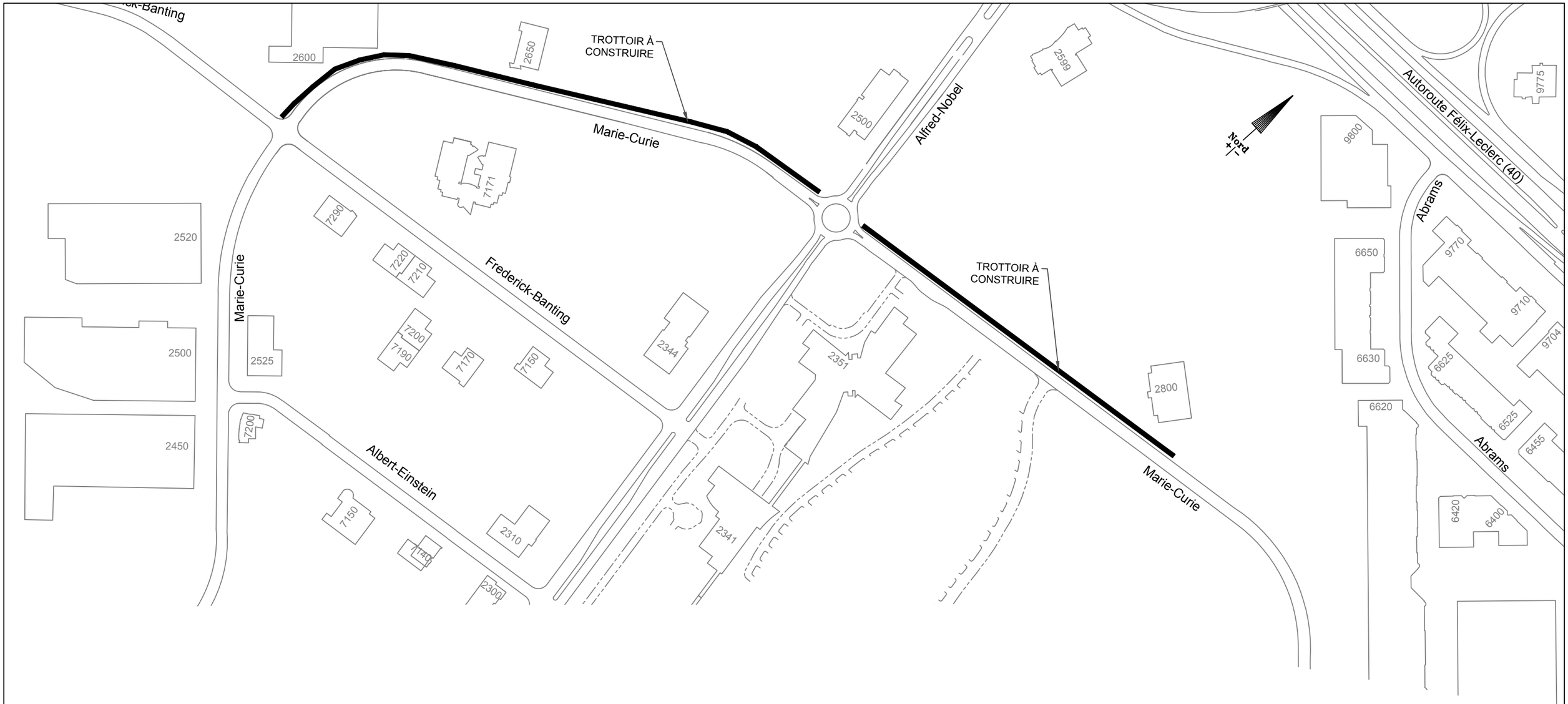

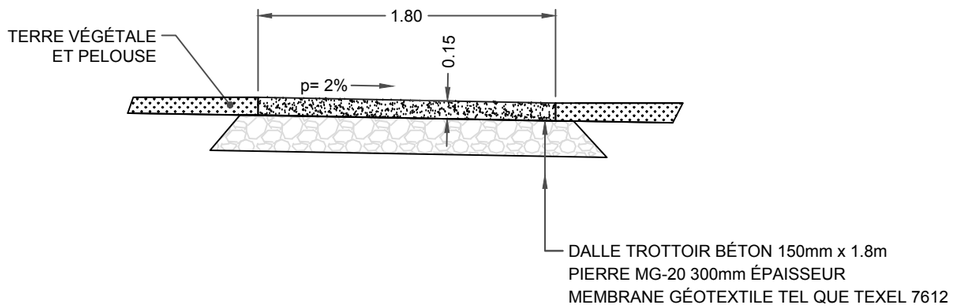

COUPE TYPE

ÉCHELLE: AUCUNE

ÉMIS POUR SOUMISSION

VOLET 5 - CROQUIS 2

Ville de Montréal

Arrondissement Saint-Laurent

ÉTUDES TECHNIQUES ET INGÉNIERIE

CONVERSION D'UN SENTIER EN TROTTOIR DALLE
AVENUE MARIE-CURIE
SOUMISSION 19-012 VOLET 5

1:4000

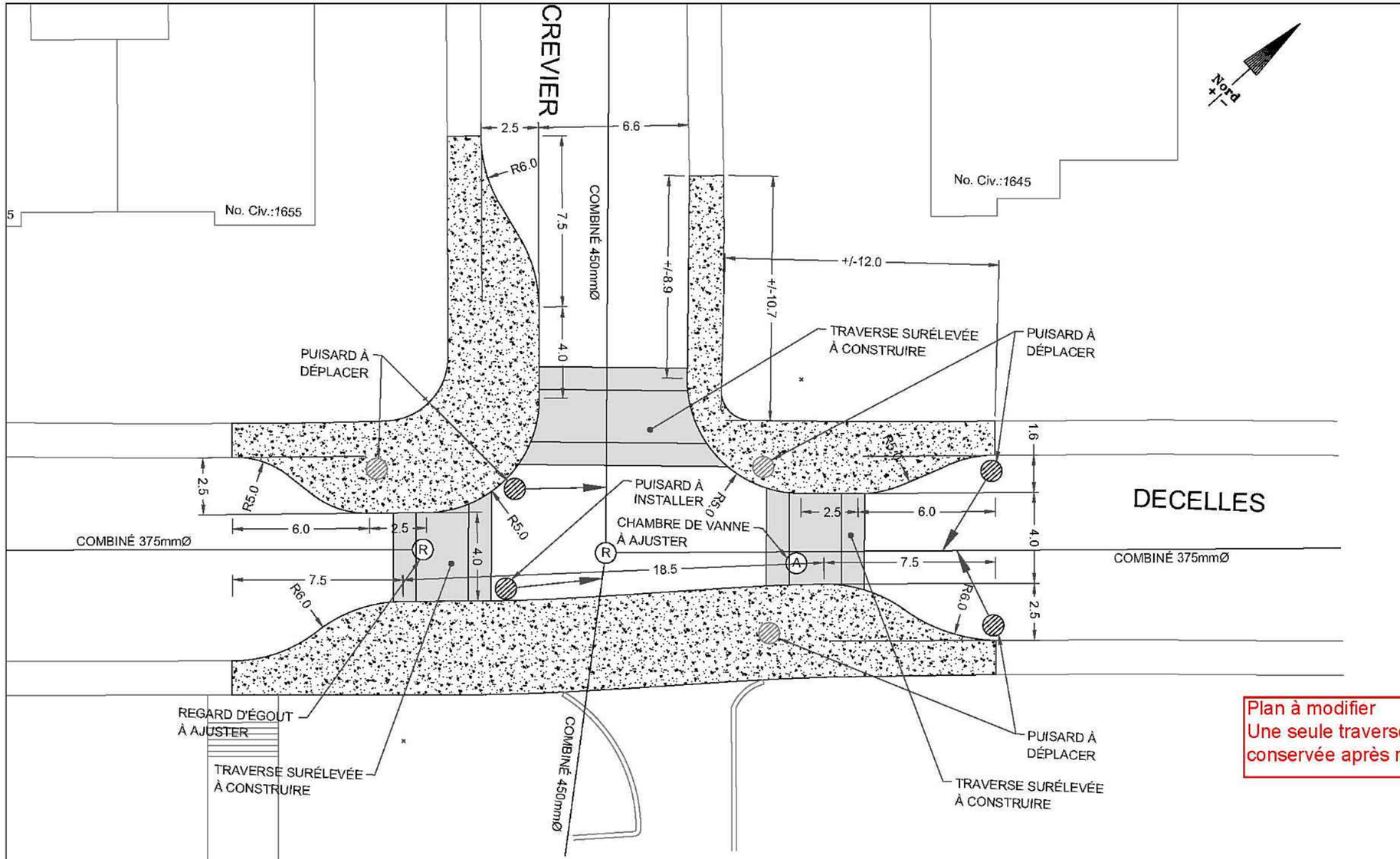

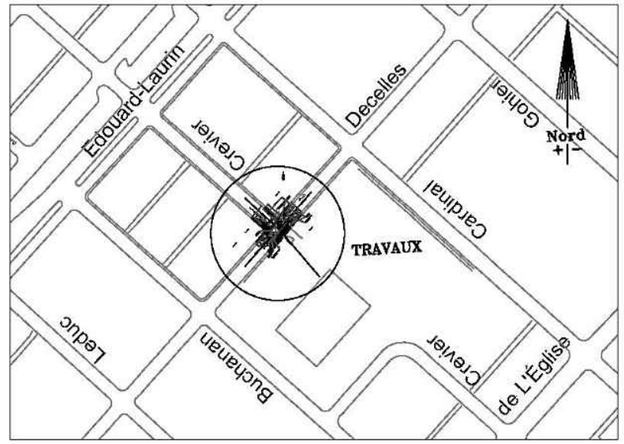

PLAN CLÉ

Plan à modifier
Une seule traverse surélevée sera conservée après révision du concept.

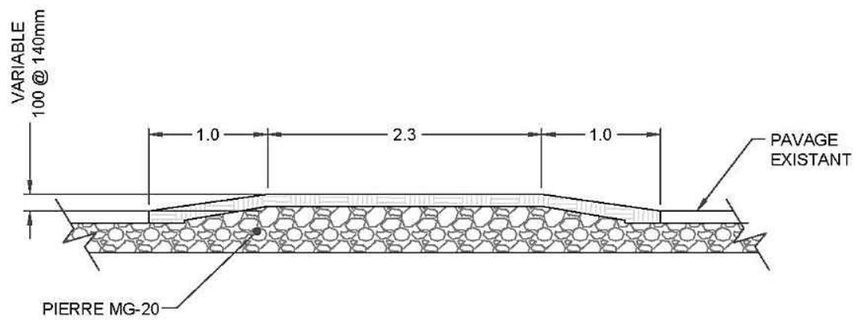

TRAVERSE SURÉLEVÉE - COUPE TYPE

ÉCHELLE: AUCUNE

NOTE: LE NIVEAU DE LA TRAVERSE DOIT ÊTRE 10mm SOUS LE NIVEAU DU TROTTOIR POUR OBTENIR UN COURS D'EAU

1:200

VOLET 5 - CROQUIS 3

Ville de Montréal
Arrondissement Saint-Laurent

INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DE SAILLIES ET TRAVERSES
INTERSECTION DECELLES & CREVIER
SOUMISSION 19-012 VOLET 5

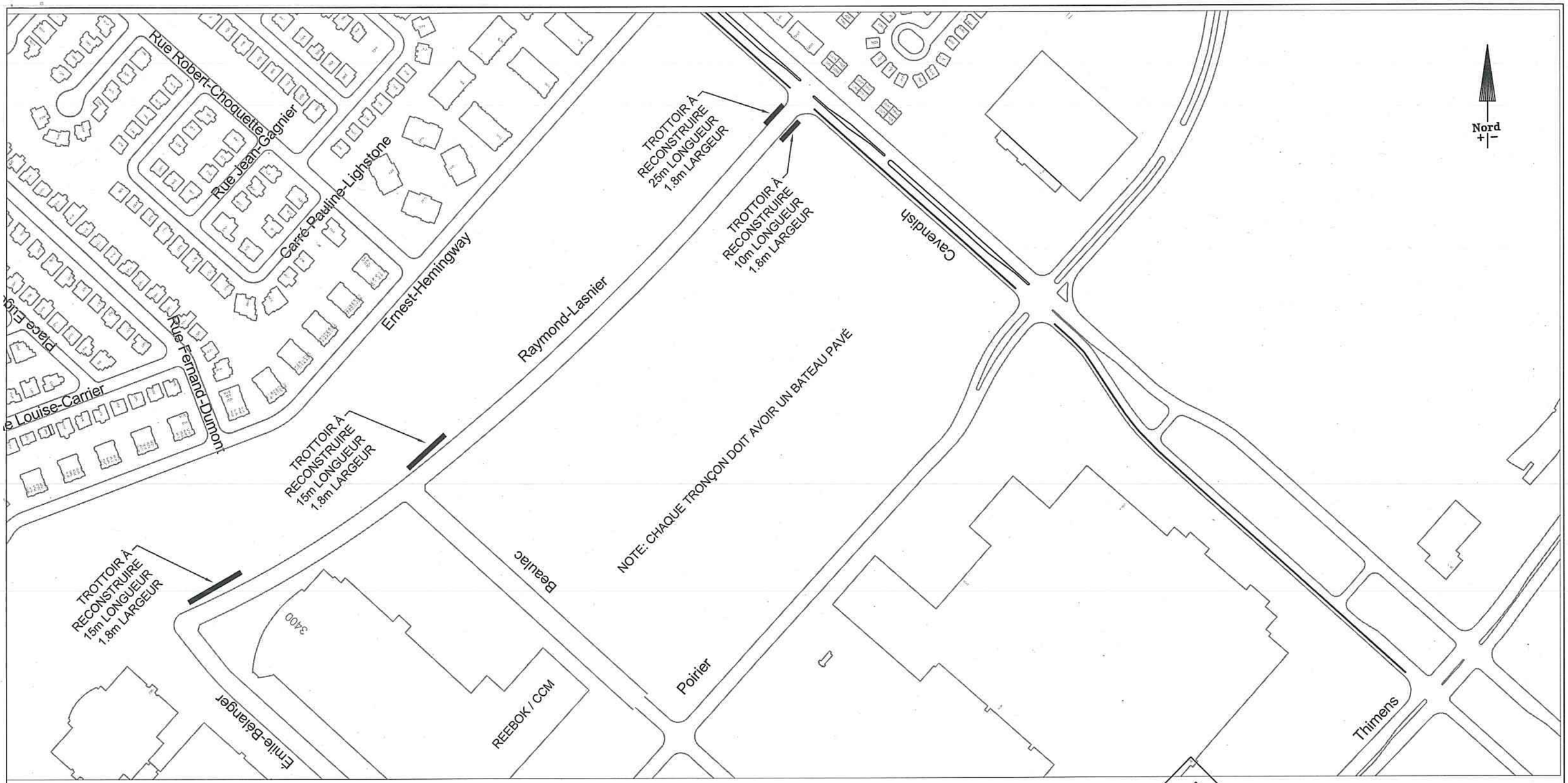

INGÉNIEUR
Philippe G Provost
5051921
QUÉBEC

2019-02-28

ÉMIS POUR SOUMISSION

1:3500

VOLET 5 - CROQUIS 4

Ville de Montréal
Arrondissement Saint-Laurent

INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DE DALLE TROTTOIR AUX ARRÊTS DE LA STM SUR LA RUE RAYMOND-LASNIER
SOUMISSION 19-012 VOLET 5

Montée de Liesse

BOÎTE EXISTANTE

POTEAU EXISTANT

TROTTOIR PROPOSÉ 1.5m TYPE

TROTTOIR RENFORCÉ AVEC TREILLIS MÉTALIQUE

4605

4575

TROTTOIR EXISTANT

Nord

BATEAU ABAISSEMENT DE TROTTOIR TYPE VOIR D.N. MV 260B

12.5

À VÉRIFIER SUR LE TERRAIN

4.1

Entrée du CN

TROTTOIR PROPOSÉ 1.5m TYPE

19.0

64.5

Hickmore

99

11.00

TROTTOIR EXISTANT

BATEAU ABAISSEMENT DE TROTTOIR TYPE VOIR D.N. MV 260B

4600

NOTES:

LA DESCENTE DE TROTTOIR SERA LOCALISÉ AU TERRAIN PAR LE REPRÉSENTANT DE LA VILLE.

PRÉLIMINAIRE

1:500

Ville de Montréal

Arrondissement Saint-Laurent

ÉTUDES TECHNIQUES ET INGÉNIERIE

AMÉNAGEMENT DE TROTTOIR
RUE HICKMORE DE L'ENTRÉE DU CN
À MONTÉE DE LIESSE

Fichier informatique: s:\tp\tp\circulation\hickmore.dwg

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1191097010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies dans la rue de Rouen entre la rue Florian et la limite Est de l'arrondissement.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies dans la rue de Rouen entre la rue Florian et la limite Est de l'arrondissement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 10:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191097010**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies dans la rue de Rouen entre la rue Florian et la limite Est de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que la rue sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Ville-Marie a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement de Ville-Marie offre de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de saillies dans la rue de Rouen entre la rue Florian et la limite Est de l'arrondissement (voir plan en pièce jointe). Il justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. *« L'ajout de saillies améliorera la sécurité des déplacements des usagers et contribuera à l'apaisement de la circulation. »*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 240166 - 9 avril 2019 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la Mobilité Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie. (GDD 1195382001)

DESCRIPTION

Le projet consiste à faire un planage et revêtement de la chaussée de la rue de Rouen entre la rue Florian et la limite Est de l'arrondissement de Ville-Marie. Des travaux sont également prévus à l'intersection de la rue Florian et sous le viaduc ferroviaire afin d'y aménager des avancées de trottoirs.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Ville-Marie, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec. En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Ville-Marie est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement

Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement et des grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.
- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;

- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres pour l'exécution des travaux : Mai 2019
Travaux juin à septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BELLEVILLE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Jean CARRIER
Chef de division - Délégation

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-12

PLAN DE LOCALISATION

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C .....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .....tête et grille à changer
T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TÊTE ..... tête à changer
GRILLE ..... grille à changer

Égout / Aqueduc
C + C (CONV.).... cadre et couvercle à changer par conventionnel
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE ..... cadre à changer
COUV ..... couvercle à changer
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Responsables

BELL :
514 870-1237
C.S.E.M. :
514 868-3686
CIRCULATION :
(MARQ.+SIGN. ÉCR.)
(8 ANCIENS ARROND.)
514 872-6594

GAZ MÉTRO :
514 598-3583
HYDRO-QUÉBEC :
(RESEAU DISTR.)
514 385-8888, # 5118

RESPONS. ARR. :
514 -
RESPONS. PARC :
514 -

Légende

HYDROGRAPHIE ET DRAINAGE
puisard circulaire
regard-puisard
regard d'égout pluvial
puisard de trottoir

SERVICES PUBLICS
aqueduc
égout combiné
égout sanitaire
gazoduc
télécommunication
poteau petite signalisation
valve d'aqueduc
borne-fontaine
regard d'aqueduc
regard d'égout combiné
regard d'égout électrique
puit d'accès de gazoduc
poteau, électricité
borne de protection (bollard)
lampadaire
Limite des travaux
trottoir à reconstruire
réparation de type 1 ou type 2

VUES EN SECTION ET PROFIL
trottoir proposé
trottoir existant

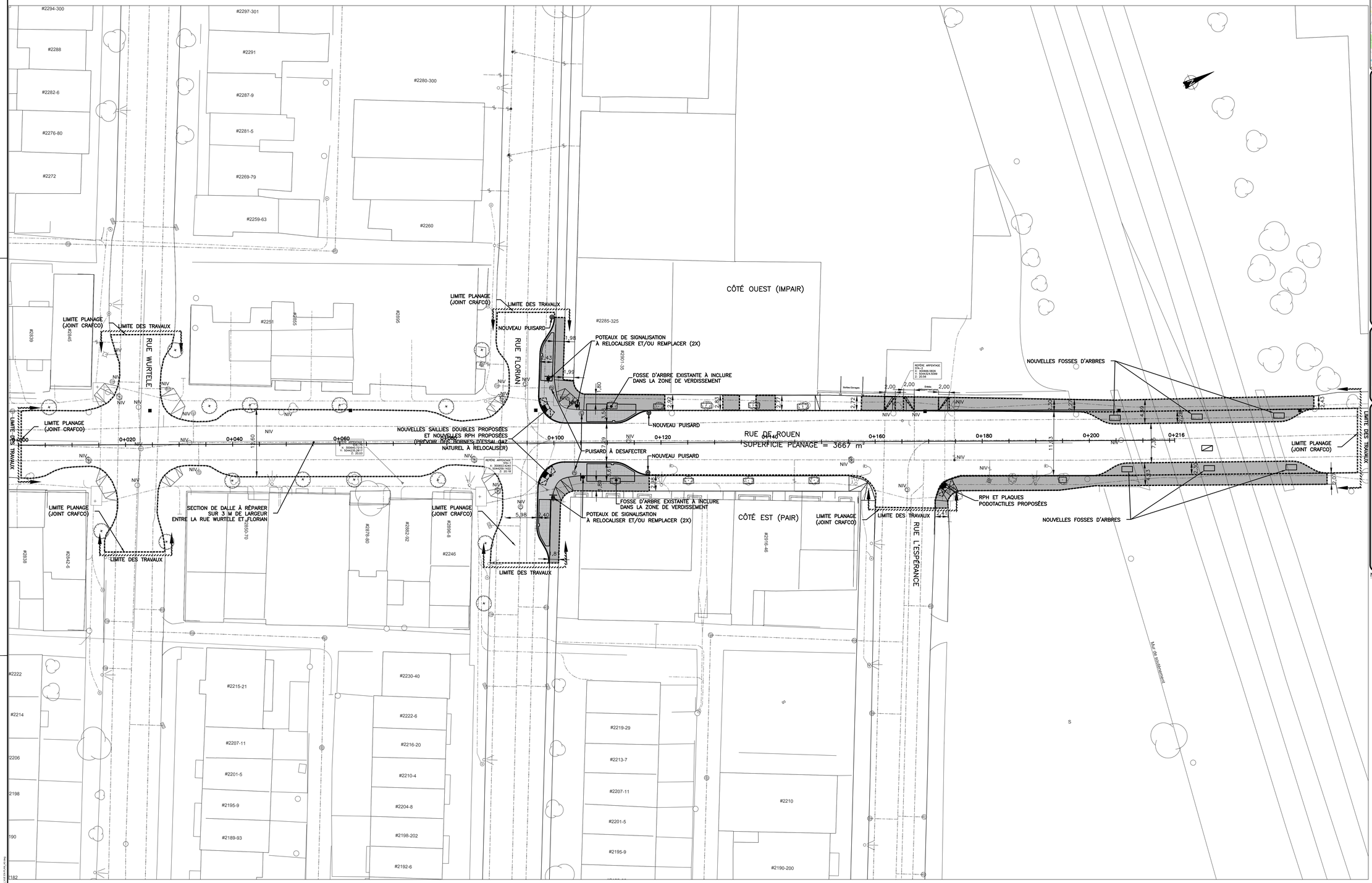

VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:250

NOTES SPÉCIFIQUES:

1. JOINT D'EXPANSION ET LONGIUDINAL À POSER SELON LES CROQUIS CR MV-245B, MV-248, CR MV-251
2. LES TROTTOIRS PROPOSÉS ET LES BÂTIMENTS DOIVENT-ÊTRE SÉPARÉS PAR UN JOINT D'ISOLATION ÉTANCHE. (CROQUIS M.V. 251-B)
3. LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT DES SECTIONS TROTTOIRS À RECONSTRUIRE INDIQUÉS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT
4. POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULTION DE BITUME) TAUX RÉSIDUEL DE 0.3 l / m² SUR AUTRE QUE L'ASPHALTE
5. POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULTION DE BITUME) TAUX RÉSIDUEL DE 0.2 l / m² (ENTRE 2 COUCHES)
6. LES FOSSES D'ARBRES EXISTANTES SITUÉES DANS LES SECTIONS DE TROTTOIR À REFAIRE DEVRONT-ÊTRE RECONSTRUITENT SELON LES DÉTAILS TYPE SUIVANTS; (TYPE "A", TYPE "D" ET TYPE "A" EN COIN) FOURNIS PAR L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE.
7. LES SECTIONS DE TROTTOIR À REFAIRE EN CONTACT AVEC UN POTEAU OU LAMPADAIRE DEVRONT-ÊTRE RENFORCÉES DE TREILLIS D'ACIER.
8. LES PENTES D'ÉCOULEMENT AUX INTERSECTIONS DOIVENT SE RACCORDER À L'EXISTANT ET LE CENTRE DE RUE DOIT PERMETTRE L'ÉCOULEMENT VERS LES TROTTOIRS (TEL QUE L'EXISTANT).
9. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) 48 HEURES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
10. LORS DES TRAVAUX DE LA RUE TANSLEY LA BOSSE DE RALENTISSEMENT DOIT-ÊTRE RECONSTRUITE SELON LES NORMES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
11. LES TRAVAUX SUR LA RUE LAMBERT-CLOSSE DOIVENT-ÊTRE TERMINÉ AVANT LE DÉBUT DU MOIS D'AOÛT

No	Modifications	initiales	Date
03	ÉMISSION PLAN À 90%	J.T	E.F 15-03-2019
02	ÉMISSION PLAN À 50%	J.T	A.E 18-02-2019
01	ÉMISSION PLAN À 10%	J.T	A.E 28-01-2019

IGF axiom Ingénierie intégrée
4125, autoroute des Laurentides,
Laval (Québec) H7L 5W5

SCEAUX :

PROJET :
Montréal
TRAVAUX PRR/PCPR/PRCPR (2019)
CONTRAT: VMP-18-021

TITRE :
12 – RUE DE ROUEN (PCPR)
(DE FLORIAN À LIMITE EST ARR.)
VUES EN PLAN

DESSINÉ :	J. TREMBLAY, tech.	ÉCHELLE :	INDIQUÉES
VÉRIFIÉ :	A. EL-ACHKAR, ing.	DATE :	25-01-2019
APPROUVÉ :	A. EL-ACHKAR, ing.	DOSSIER :	P-183-02A
PLAN NO :	A0-P183-02A-12	FEUILLET :	1 / 1

NOTES GÉNÉRALES

AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT :

1. VÉRIFIER LA CONCORDANCE ENTRE LES REPÈRES DE NIVELLEMENT ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTES DISCORDANCES;
2. VÉRIFIER ET VALIDER TOUTES LES DIMENSIONS ET ÉLÉVATIONS INDIQUÉES AUX PLANS ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTES DISCORDANCES, ERREURS OU OMISSIONS. DANS LE CAS OU IL EST IMPOSSIBLE D'EFFECTUER CES VÉRIFICATIONS L,'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER DES FOUILLES EXPLORATOIRES;
3. OBTENIR LA LOCALISATION DES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES AUPRÈS D'INFO-EXCAVATION, ET LES SERVICES MUNICIPAUX AUPRÈS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, PUISQUE LA LOCALISATION DES SERVICES MONTRÉS AU PLAN EST APPROXIMATIVE. IL EST ENTENDU QUE L'INGÉNIEUR ET LE CLIENT N'ASSUMENT AUCUNEMENT LA RESPONSABILIT É QUANT À L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DE CES INFORMATIONS
4. L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE TOUS LES SERVICES EXISTANTS PENDANT LES TRAVAUX, AINSI, IL EST DE SA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER ET/OU SUPPORTER LES MASSIFS SOUTERRAINS ,LES POTEAUX ,LES HAUBANS ,LES LAMPADAIRES, LES FILERIES ENFOUIS, ETC.
5. TOUT DOMMAGE AUX STRUCTURES ENVIRONNANTES AUTRES QUE CELLES VISÉES PAR LES PLANS ET DEVIS DEVRONT ÊTRE REMPLACÉES OU RÉPARÉES PAR L'ENTREPRENEUR A LA SATISFACTION DU CLIENT

Reserved. This drawing is the property of IGF axiom inc. It cannot be used without the written consent of IGF axiom inc. It must not be loaded, stored, copied, modified, printed or used in any way that may prejudice the copyright or other intellectual property rights of IGF axiom inc. All rights reserved.

Format A0

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1192937001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction générale de développer un cadre réglementaire pour réduire l'utilisation des articles à usage unique sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil municipal de :

- mandater la Direction générale afin qu'elle développe un cadre réglementaire pour réduire l'utilisation des articles à usage unique sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-18 08:00

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1192937001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction générale de développer un cadre réglementaire pour réduire l'utilisation des articles à usage unique sur le territoire de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

On constate une prise de conscience planétaire sur l'impact de l'utilisation des articles à usage unique. Ces articles qu'ils soient utilisés pour la restauration rapide ou pour le transport de biens, qu'ils soient composés de plastique ou d'autres matières :

- Nécessitent une proportion importante de ressources et d'énergie lors de leur production;
- Ont un impact considérable sur l'environnement. Les articles de plastique à usage unique représentent à la fois une nuisance par la pollution visuelle qu'ils génèrent en milieu urbain et un danger pour le maintien de la biodiversité (contamination des rivières et des océans), car leurs composantes s'attaquent aux écosystèmes marins et terrestres lors de leur dégradation;
- Sont fréquemment non recyclés;
- Ont un impact sur les coûts liés à la gestion des matières résiduelles et à la propreté des villes (accumulation dans les poubelles de rue, envols, etc.).

Par conséquent, les juridictions de tous les continents, incluant les grandes corporations, entreprises locales, groupes d'intérêt, municipalités et citoyens, se mobilisent afin d'endiguer le problème.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a approuvé, en 2018, une stratégie pancanadienne visant l'atteinte du zéro déchet de plastique, pour faire suite à l'engagement du G7 sur la *Charte sur les plastiques dans les océans* . Cette démarche faisait écho à de nombreuses demandes pour des actions concrètes en matière de réduction des déchets.

Au Québec, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles précise les objectifs qui doivent guider la prise de décision des différentes instances concernées par la gestion de ces matières. Cette politique vise trois enjeux majeurs :

- Mettre un terme au gaspillage de ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Cette politique est à la base de la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR) dont l'une des orientations est la réduction à la source, plus particulièrement la réduction de l'utilisation du plastique. Le PMGMR fera l'objet d'une consultation publique en mai 2019. Un projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 (PDGMR) est en cours de finalisation. Il prévoit l'élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique, conformément à la motion du conseil municipal CM18 0709 du 28 mai 2018.

Depuis janvier 2018, la fermeture du marché chinois aux importations de papier et de plastique mixte a entraîné une baisse du prix des matières produites par les centres de tri et a provoqué une surabondance de matières recyclables difficiles à écouler.

La performance de la collecte sélective des matières recyclables ne peut pas uniquement se limiter au taux de récupération. Il faut également prendre en compte la génération des matières recyclables. Malgré la collecte sélective, une portion non négligeable de matières recyclables est déposée dans les ordures ménagères. Le coût de l'élimination de ces matières recyclables est pris en charge à 100 % par la Ville de Montréal.

Dans ce contexte, l'administration souhaite rapidement arriver à des résultats en matière de réduction des déchets, considérant l'effet direct sur les citoyens, l'environnement et les finances publiques. La Ville de Montréal souhaite se positionner comme leader sur les questions environnementales. La Ville s'est d'ailleurs engagée, dans le cadre du C40 cities, par la signature de la déclaration « Advancing Towards Zero Waste », à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030. Des villes canadiennes comme Vancouver vont déjà de l'avant avec des réglementations visant à réduire ou interdire les articles à usage unique.

En vertu des articles 6 et 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1) et de l'article 84 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal a la possibilité, en vertu de ses compétences en environnement, de restreindre la distribution d'articles à usage unique sur son territoire.

À la lumière de ce contexte, il apparaît nécessaire d'agir rapidement sur les éléments sur lesquels la Ville a autorité en coordination avec les actions des autres paliers gouvernementaux. En ce sens, un premier pas a été franchi lors de l'adoption, le 23 août 2016, par le conseil municipal du *Règlement 16-051 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail.* Le présent mandat s'inscrit donc comme une suite logique à un mouvement déjà bien entamé.

Ainsi, le comité exécutif souhaite mandater la Direction générale afin d'élaborer un cadre réglementaire visant à réduire l'utilisation des articles à usage unique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0987, le 23 août 2016 : adopter le règlement intitulé «Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail» et le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à mandater officiellement la Direction générale à développer un cadre réglementaire visant à réduire l'utilisation des articles à usage unique sur l'ensemble du territoire montréalais notamment auprès des entreprises. Cette stratégie de transition progressive sera menée en partenariat avec le Service du développement économique.
Les articles suivants sont particulièrement visés :

- Les tasses et contenants en polystyrène expansé (PSE) pour les aliments préparés ou les boissons à emporter;
- Les tasses jetables pour les boissons chaudes et froides, en plastique et carton enduit de plastique;
- Tout autre type de contenants à emporter générant une nuisance significative;
- Les barquettes en polystyrène pour la viande, le poisson et les fruits et légumes;
- Les pailles et ustensiles jetables en plastique.

Ce cadre réglementaire s'arrimera à une stratégie globale de réduction à la source pouvant inclure des incitatifs à la réduction et une évaluation de l'impact du Règlement 16-051 sur le changement de comportement des consommateurs vis-à-vis les sacs d'emplettes à usage unique. Cette analyse permettra de proposer, le cas échéant, des ajustements pour ce règlement afin d'améliorer son efficacité.

JUSTIFICATION

Malgré leur utilité et leur praticité, les articles à usage unique utilisent beaucoup de ressources, ne sont peu ou pas recyclés ou réutilisés et leur impact sur l'environnement est identifié à long terme.

- La pollution de l'environnement par les articles à usage unique, particulièrement les plastiques à usage unique (PUU), représente une problématique environnementale majeure. En effet, le plastique peut prendre plusieurs centaines d'années avant de se décomposer alors que l'usage des PUU est extrêmement éphémère.
- Certains plastiques sont difficilement recyclables et peu réutilisés.
- Les articles à usage unique utilisent un espace important dans les sites d'enfouissement, en plus de remplir massivement les paniers de rue.
- Ils composent aussi une part importante des déchets laissés dans rues, parcs et espaces verts, et génèrent une pollution diffuse des cours d'eau, lacs et océans.

La réduction à la source est le premier pilier d'une gestion responsable des matières résiduelles et sera, à ce titre, essentielle à l'atteinte des objectifs corporatifs qui seront fixés dans le PDGMR.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie proposée permettra de rencontrer l'orientation « Pratiquer une gestion responsable des ressources », et plus particulièrement l'action 22 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui préconise d'implanter des mesures de réduction à la source. Le mandat est également en concordance avec les cibles et actions portant sur la gestion des matières résiduelles du projet de plan Montréal Durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en oeuvre d'un encadrement réglementaire afin de limiter la distribution de certains articles à usage unique permettra de diminuer les coûts de gestion des matières résiduelles et aura un impact direct sur la propreté urbaine ainsi que sur celles de nos lacs et cours d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt d'un mandat au comité exécutif : 24 avril 2019
Documentation et préparation des options réglementaires en collaboration avec le Service des affaires juridiques: Septembre 2019
Présentation des options réglementaires aux instances municipales pour prise de décision : Octobre 2019
Rédaction d'un encadrement réglementaire : Novembre – décembre 2019
Consultation publique et dépôt des recommandations : Janvier – mars 2020
Réponse des instances aux recommandations : Mars 2020
Approbation finale de l'encadrement réglementaire et mise en application : Avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique DOUCET, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en aménagement

Tél : 872-5287
Télécop. : 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Paula URRA
c/d controle des rejets industriels

Tél : 514 868-8764
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-04-18

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1191097004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies dans diverses rues artérielles de son territoire.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies dans diverses rues artérielles de son territoire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-15 22:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191097004**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies dans diverses rues artérielles de son territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que les rues sur lesquelles il souhaite intervenir sont de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Ville-Marie a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement de Ville-Marie offre de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies dans des rues faisant partie du RAAV. Il justifie une intervention rapide à ces endroits ainsi. *« L'ajout de saillies améliorera la sécurité des déplacements des usagers et contribuera à l'apaisement de la circulation.»*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 240098 - 12 mars 2019 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la Mobilité Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire des saillies sur les rues artérielles suivantes :

- rue Du Fort : intersection avec la rue Sherbrooke Ouest;
- rue Saint-Marc : intersection avec la rue Sherbrooke Ouest;
- rue Parthenais : intersection avec rue Larivière;
- rue Fullum : intersection avec rue Larivière;
- rue Fullum : intersection avec la rue de Rouen;
- rue Fullum : intersection avec la rue Olivier-Robert;
- rue Fullum : intersection avec la rue Logan.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Ville-Marie, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec. En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Ville-Marie est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement

Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement et des grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.
- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, Direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);

- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité.
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le Service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offre pour la réalisation des travaux : avril-mai 2019
Travaux: juin à septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BELLEVILLE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Jean CARRIER
Chef de division - Délégation

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-15

LÉGENDE DES TRAVAUX

- TROTTOIR EN BÉTON
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE A (SANS ARBRE)
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE B (AVEC ARBRE)
- RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE
- BORDURE EN BÉTON ARMÉ
- PLAQUE PODOTACTILE
- oM TIGE DE PANNEAU DE SIGNALISATION
- oB BOLLARD
- CE : COURS D'EAU
- CT : CENTRE TROTTOIR
- HT : HAUT DE TROTTOIR
- AT : ARRIÈRE TROTTOIR

IMPORTANT :

Précautions à prendre lors de la réalisation de fosses d'arbres :

À moins d'avis contraire du Directeur, aucune fosse pour plantation d'arbre ne devrait être réalisée aux endroits où des conduites de gaz, d'eau, d'égout ou de massifs électriques sont localisés.
En plus de ce qui est stipulé à l'article 2.3.7 des clauses administratives générales du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal, l'entrepreneur doit aviser le Directeur de toute situation décrite plus haut.

NOTE:

LARGEUR DE RÉPARATION DE COURS D'EAU:
- SAILLIES: 1m MIN.

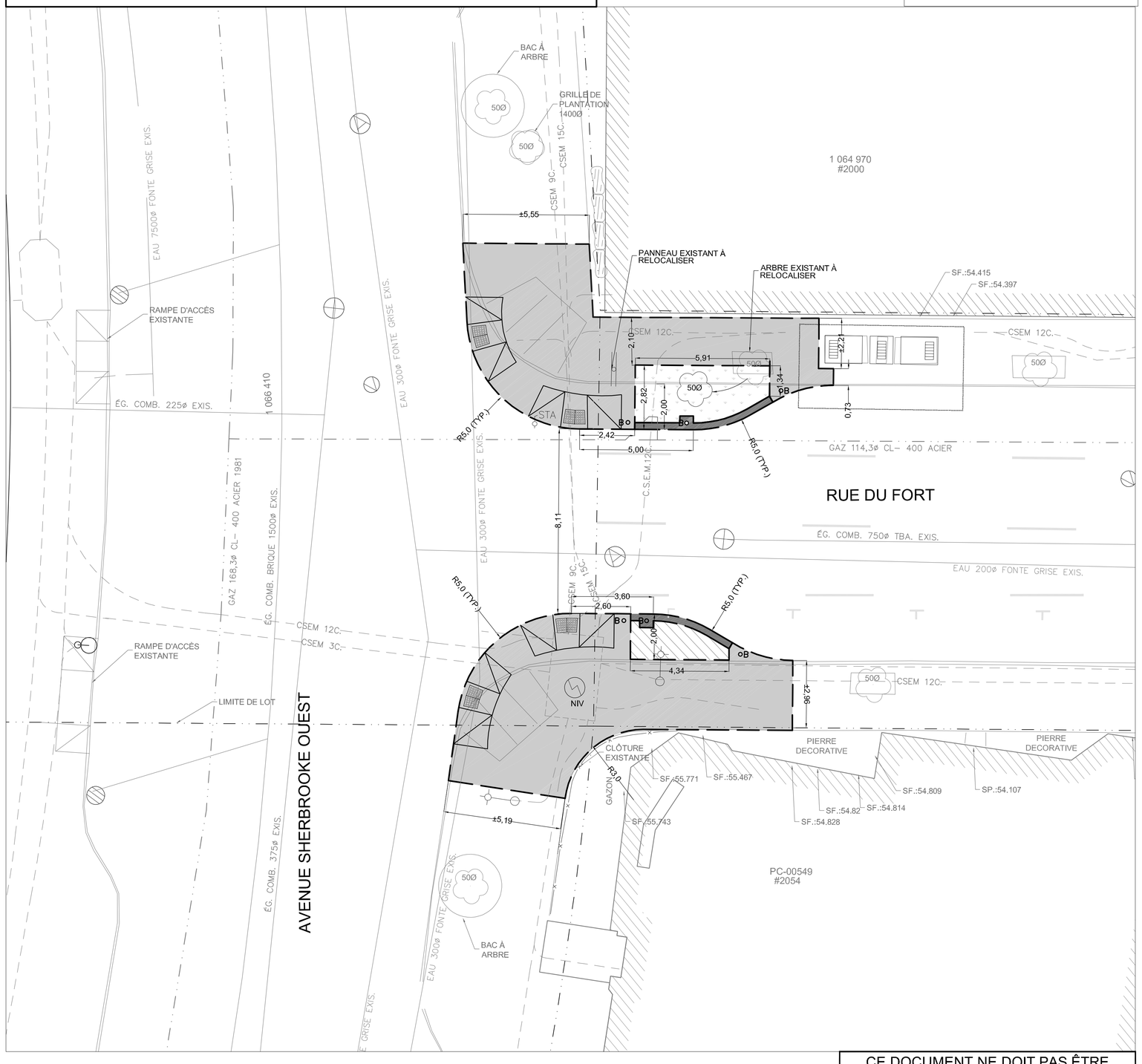

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Références

N°. de plan:	Description:
X_carto_ville-marie.dgn	Fond de plan cartographique
Ville-MarieEgout.dwg	Fond de plan réseaux d'égouts
VilleMarie_AQU.dwg	Fond de plan réseaux d'aqueducs
CSEM_fevrier_2017.DWG	Fond de plan réseaux de la CSEM
GazMetro_201509.dwg	Fond de plan Énergir
X_cartoBatimentAdresse.dgn	Bâtiments et adresses
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C .....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .....tête et grille à changer
T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TÊTE ..... tête à changer
GRILLE ..... grille à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE ..... cadre à niveler
COUV ..... couvercle à niveler
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Boîte postale
- Lampadaire double
- Lampadaire simple
- Feux de circulation
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- F.C. Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- * Symbole grossi pour clarté

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83_SCRS

POUR LA LISTE DES STATIONS, VOIR L'ANNEXE DANS LE DEVIS.

ORIENTATION :

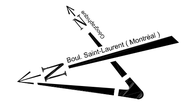

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
1	2019-01-31	Prélimnaire 75%	G.K.	B.A.
0	2018-12-17	Pour commentaires	G.K.	B.A.

Consultant:
AXOR EXPERTS-CONSEILS
axorexperts.com

Ville-Marie Montréal
Direction des travaux publics
Division de la Voirie
1455, rue Bercy, 2è étage, Montréal, Québec, H2K 2V1

Intervenants

Voirie

Relevé au terrain:
Guillaume Cantin, arpenteur — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 11 / 28

Dessiné par:
Gunter Kurth — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 06

Préparé par:
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 17

Ingénieur(e):
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR EXPERTS-CONSEILS

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet: **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS AVEC SAILLIES 2019**

Arrondissement(s): **Ville-Marie**

Nature des travaux: **RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE ET NIVELLEMENT DES SAILLIES**

Titre du plan: Rue du Fort
à l'intersection de la rue Sherbrooke O.
Géométrie

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 100
0 1,25 2,5 3,75 5,0 (mètres)

N° de plan:	Émission:	Feuillet:	Soumission:
ST_VM_002G	1	002	-

LÉGENDE DES TRAVAUX

- TROTTOIR EN BÉTON
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE A (SANS ARBRE)
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE B (AVEC ARBRE)
- RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE
- BORDURE EN BÉTON ARMÉ
- PLAQUE PODOTACTILE
- oM TIGE DE PANNEAU DE SIGNALISATION
- oB BOLLARD

CE : COURS D'EAU — CT : CENTRE TROTTOIR

HT : HAUT DE TROTTOIR — AT : ARRIÈRE TROTTOIR

IMPORTANT :

Précautions à prendre lors de la réalisation de fosses d'arbres :

À moins d'avis contraire du Directeur, aucune fosse pour plantation d'arbre ne devrait être réalisée aux endroits où des conduites de gaz, d'eau, d'égout ou de massifs électriques sont localisés.
En plus de ce qui est stipulé à l'article 2.3.7 des clauses administratives générales du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal, l'entrepreneur doit aviser le Directeur de toute situation décrite plus haut.

NOTE:

LARGEUR DE RÉPARATION DE COURS D'EAU:
- SAILLIES: 1m MIN.

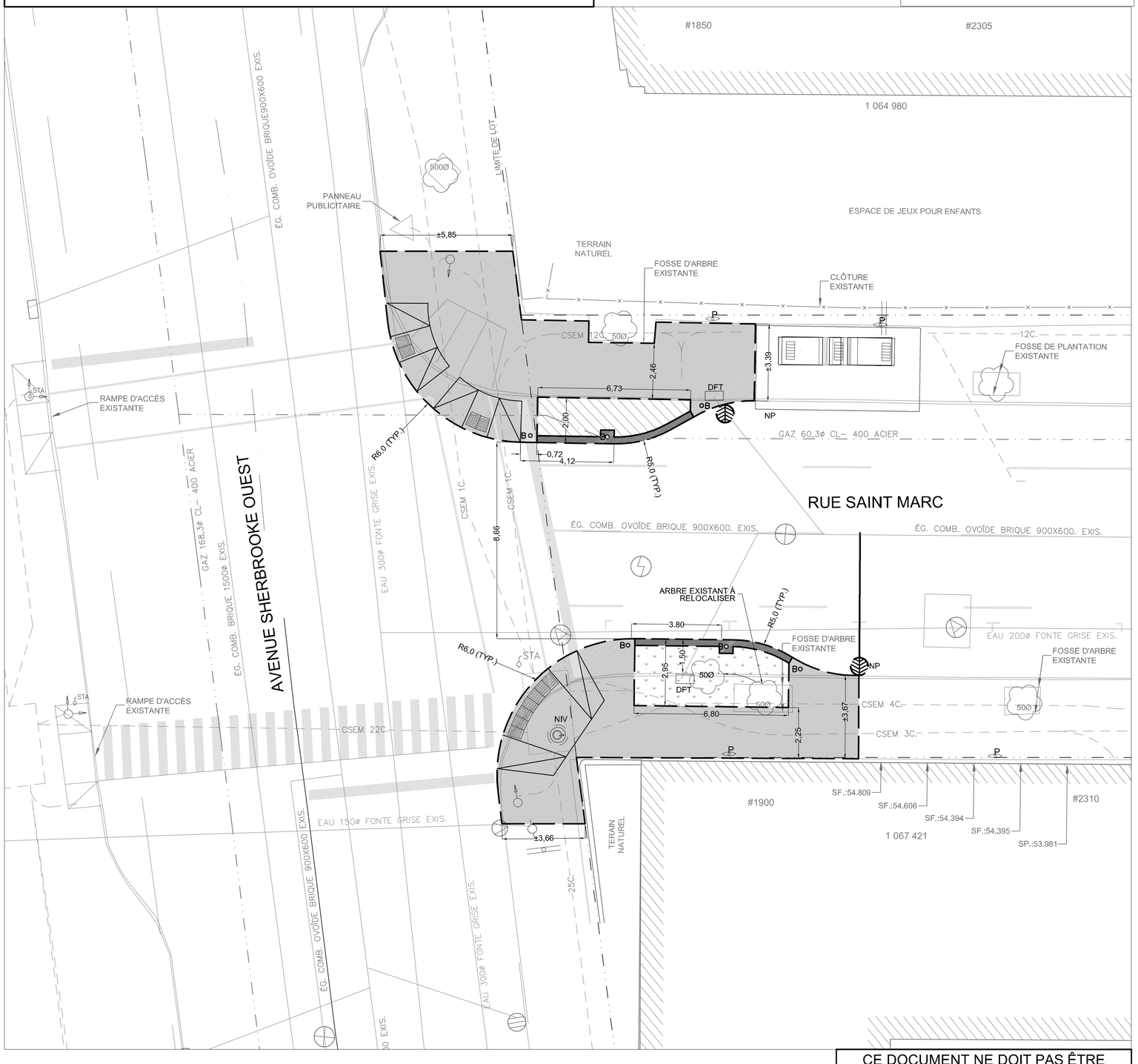

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Références

N°. de plan:	Description:
X_carto_ville-marie.dgn	Fond de plan cartographiqe
Ville-MarieEgout.dwg	Fond de plan réseaux d'égouts
VilleMarie_AQU.dwg	Fond de plan réseaux d'aqueducs
CSEM_fevrier_2017.DWG	Fond de plan réseaux de la CSEM
GazMetro_201509.dwg	Fond de plan Énergir
X_cartoBatimentAdresse.dgn	Bâtiments et adresses
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C .....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .....tête et grille à changer
T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TÊTE ..... tête à changer
GRILLE ..... grille à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE ..... cadre à niveler
COUV ..... couvercle à niveler
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Boîte postale
- Lampadaire double
- Lampadaire simple
- Feux de circulation
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- F.C. Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- * Symbole grossi pour clarté

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83_SCRS

POUR LA LISTE DES STATIONS, VOIR L'ANNEXE DANS LE DEVIS.

ORIENTATION :

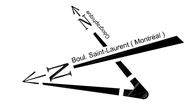

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
1	2019-01-31	Préliminaire 75%	G.K.	B.A.
0	2018-12-17	Pour commentaires	G.K.	B.A.

Consultant:

AXOR EXPERTS-CONSEILS
axorexperts.com

Ville-Marie Montréal
Direction des travaux publics
Division de la Voirie
1455, rue Bercy, 2è étage, Montréal, Québec, H2K 2V1

Intervenants

Relevé au terrain:
Guillaume Cantin, arpenteur — AXOR — 2018 / 11 / 29 — Voirie

Dessiné par:
Gunter Kurth — AXOR — 2018 / 12 / 06

Préparé par:
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR — 2018 / 12 / 17

Ingénieur(e):
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet: **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS AVEC SAILLIES 2019**

Arrondissement(s): **Ville-Marie**

Nature des travaux: **RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE ET NIVELLEMENT DES SAILLIES**

Titre du plan: Rue Saint Marc
à l'intersection de la rue Sherbrooke O.
Géométrie

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 100 — 0 1,25 2,5 3,75 5,0 (mètres)

N° de plan:	Émission:	Feuillet:	Soumission:
ST_VM_003G	1	003	-

LÉGENDE DES TRAVAUX

- TROTTOIR EN BÉTON
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE A (SANS ARBRE)
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE B (AVEC ARBRE)
- RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE
- BORDURE EN BÉTON ARMÉ
- PLAQUE PODOTACTILE
- oM TIGE DE PANNEAU DE SIGNALISATION
- oB BOLLARD

CE : COURS D'EAU — CT : CENTRE TROTTOIR

HT : HAUT DE TROTTOIR — AT : ARRIÈRE TROTTOIR

IMPORTANT :

Précautions à prendre lors de la réalisation de fosses d'arbres :

À moins d'avis contraire du Directeur, aucune fosse pour plantation d'arbre ne devrait être réalisée aux endroits où des conduites de gaz, d'eau, d'égout ou de massifs électriques sont localisés.
En plus de ce qui est stipulé à l'article 2.3.7 des clauses administratives générales du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal, l'entrepreneur doit aviser le Directeur de toute situation décrite plus haut.

NOTE:

LARGEUR DE RÉPARATION DE COURS D'EAU:
- SAILLIES: 1m MIN.

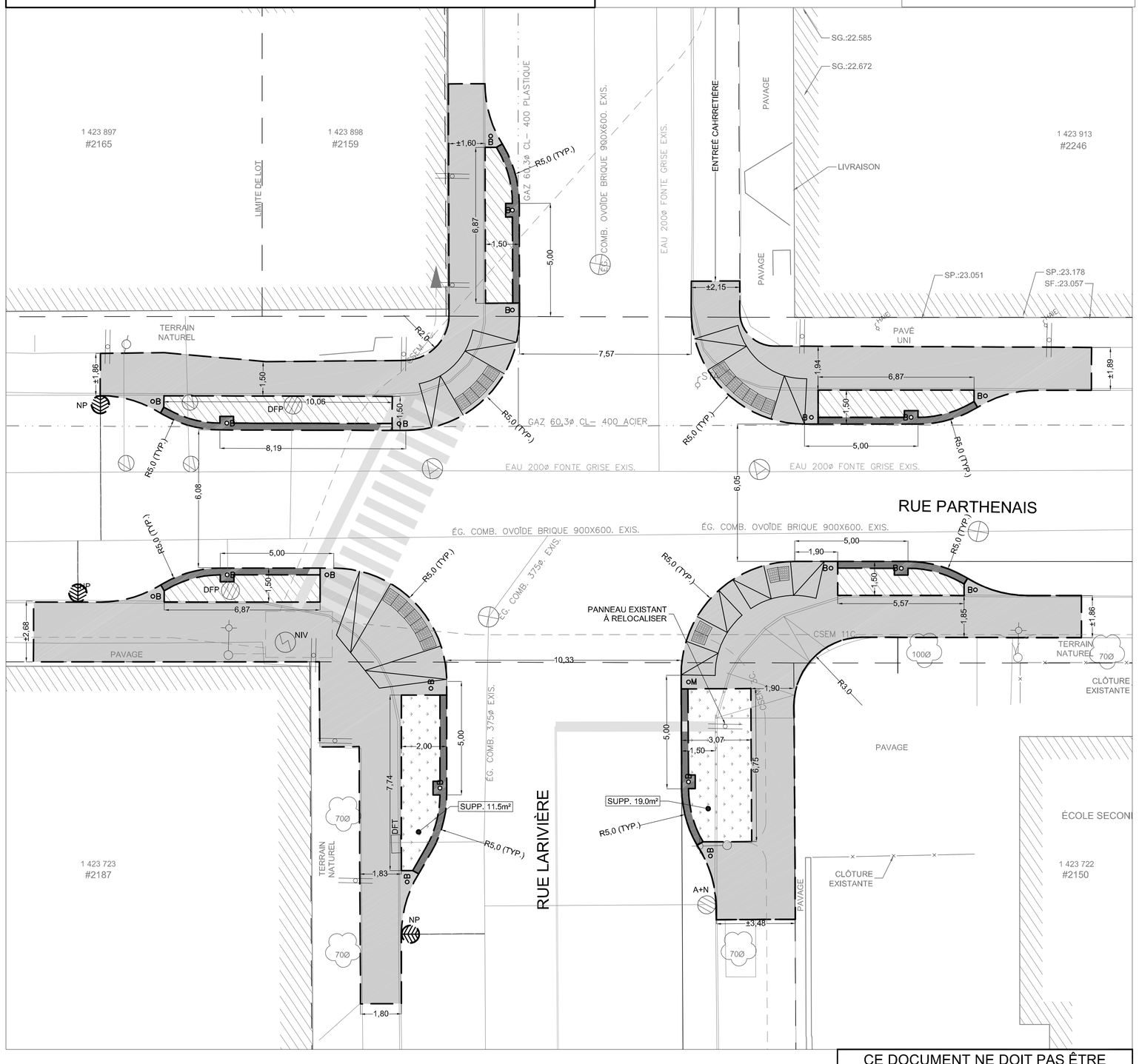

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Références

N°. de plan:	Description:
X_carto_ville-marie.dgn	Fond de plan cartographiqe
Ville-MarieEgout.dwg	Fond de plan réseaux d'égouts
VilleMarie_AQU.dwg	Fond de plan réseaux d'aqueducs
CSEM_fevrier_2017.DWG	Fond de plan réseaux de la CSEM
GazMetro_201509.dwg	Fond de plan Énergir
X_cartoBatimentAdresse.dgn	Bâtiments et adresses
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C .....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .....tête et grille à changer
T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TÊTE ..... tête à changer
GRILLE ..... grille à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE ..... cadre à niveler
COUV ..... couvercle à niveler
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- F.C. Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- ★ Symbole grossi pour clarté
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Boîte postale
- Lampadaire double
- Lampadaire simple
- Feux de circulation

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83_SCRS

POUR LA LISTE DES STATIONS, VOIR L'ANNEXE DANS LE DEVIS.

ORIENTATION :

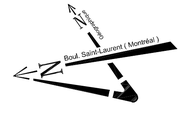

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
1	2019-01-31	Préliminaire 75%	G.K.	B.A.
0	2018-12-17	Pour commentaires	G.K.	B.A.

Consultant:

AXOR EXPERTS-CONSEILS
axorexperts.com

Ville-Marie Montréal
Direction des travaux publics
Division de la Voirie
1455, rue Bercy, 2è étage, Montréal, Québec, H2K 2V1

Intervenants

Voirie

Relevé au terrain:
Guillaume Cantin, arpenteur — AXOR — 2018 / 11 / 12

Dessiné par:
Gunter Kurth — AXOR — 2018 / 12 / 06

Préparé par:
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR — 2018 / 12 / 17

Ingénieur(e):
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet: **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS AVEC SAILLIES 2019**

Arrondissement(s): **Ville-Marie**

Nature des travaux: **RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE ET NIVELLEMENT DES SAILLIES**

Titre du plan: Rue PARTHENAIS
à l'intersection de la rue LARIVIÈRE. Géométrie

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 100 (0 1,25 2,5 3,75 5,0 (mètres))

N° de plan:	Émission:	Feuillet:	Soumission:
ST_VM_027G	**1**	**009**	**-**

LÉGENDE DES TRAVAUX

- TROTTOIR EN BÉTON
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE A (SANS ARBRE)
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE B (AVEC ARBRE)
- RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE
- BORDURE EN BÉTON ARMÉ
- PLAQUE PODOTACTILE
- oM TIGE DE PANNEAU DE SIGNALISATION
- oB BOLLARD

CE : COURS D'EAU — CT : CENTRE TROTTOIR

HT : HAUT DE TROTTOIR — AT : ARRIÈRE TROTTOIR

IMPORTANT :

Précautions à prendre lors de la réalisation de fosses d'arbres :

À moins d'avis contraire du Directeur, aucune fosse pour plantation d'arbre ne devrait être réalisée aux endroits où des conduites de gaz, d'eau, d'égout ou de massifs électriques sont localisés.
En plus de ce qui est stipulé à l'article 2.3.7 des clauses administratives générales du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal, l'entrepreneur doit aviser le Directeur de toute situation décrite plus haut.

NOTE:

LARGEUR DE RÉPARATION DE COURS D'EAU:
- SAILLIES: 1m MIN.

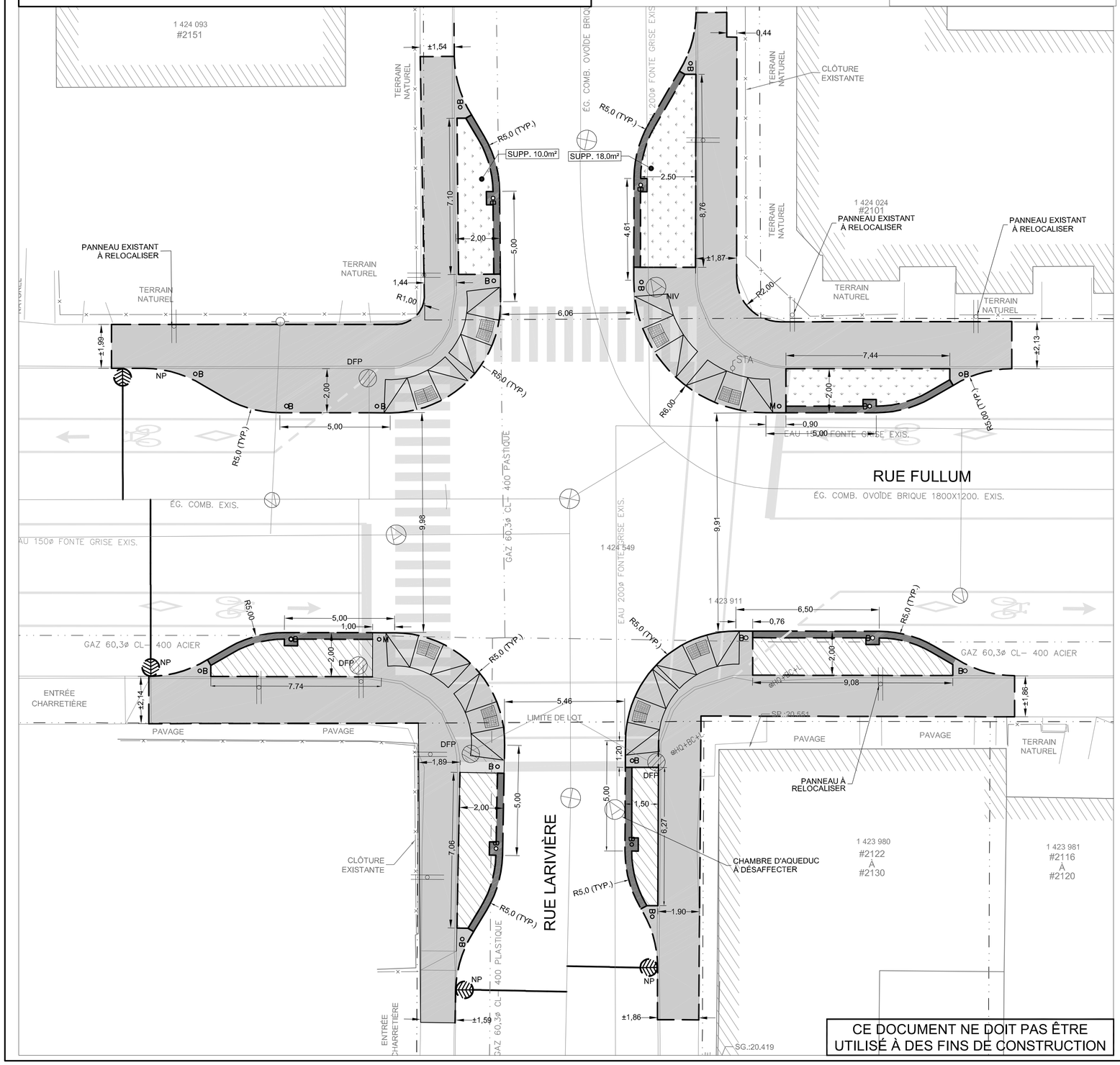

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Références

N°. de plan:	Description:
X_carto_ville-marie.dgn	Fond de plan cartographique
Ville-MarieEgout.dwg	Fond de plan réseaux d'égouts
VilleMarie_AQU.dwg	Fond de plan réseaux d'aqueducs
CSEM_fevrier_2017.DWG	Fond de plan réseaux de la CSEM
GazMetro_201509.dwg	Fond de plan Énergir
X_cartoBatimentAdresse.dgn	Bâtiments et adresses
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C .....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .....tête et grille à changer
T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TÊTE ..... tête à changer
GRILLE ..... grille à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE ..... cadre à niveler
COUV ..... couvercle à niveler
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Boîte postale
- Lampadaire double
- Lampadaire simple
- Feux de circulation
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- F.C. Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever

* Symbole grossi pour clarté

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83_SCRS

POUR LA LISTE DES STATIONS, VOIR L'ANNEXE DANS LE DEVIS.

ORIENTATION :

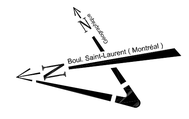

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
1	2019-01-31	Préliminaire 75%	G.K.	B.A.
0	2018-12-17	Pour commentaires	G.K.	B.A.

Consultant:

AXOR EXPERTS-CONSEILS
axorexperts.com

Ville-Marie Montréal
Direction des travaux publics
Division de la Voirie
1455, rue Bercy, 2è étage, Montréal, Québec, H2K 2V1

Intervenants

Voirie

Relevé au terrain:
Guillaume Cantin, arpenteur — AXOR — 2018 / 11 / 09

Dessiné par:
Gunter Kurth — AXOR — 2018 / 12 / 06

Préparé par:
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR — 2018 / 12 / 17

Ingénieur(e):
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet: **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS AVEC SAILLIES 2019**

Arrondissement(s): **Ville-Marie**

Nature des travaux: **RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE ET NIVELLEMENT DES SAILLIES**

Titre du plan: Rue Fullum
à l'intersection de la rue LARIVIÈRE. Géométrie

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 100 (0 — 1,25 — 2,5 — 3,75 — 5,0 (mètres))

N° de plan:	Émission:	Feuillet:	Soumission:
ST_VM_028G	1	010	-

LÉGENDE DES TRAVAUX

- TROTTOIR EN BÉTON
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE A (SANS ARBRE)
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE B (AVEC ARBRE)
- RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE
- BORDURE EN BÉTON ARMÉ
- PLAQUE PODOTACTILE
- oM TIGE DE PANNEAU DE SIGNALISATION
- oB BOLLARD

CE : COURS D'EAU — CT : CENTRE TROTTOIR

HT : HAUT DE TROTTOIR — AT : ARRIÈRE TROTTOIR

IMPORTANT :

Précautions à prendre lors de la réalisation de fosses d'arbres :

À moins d'avis contraire du Directeur, aucune fosse pour plantation d'arbre ne devrait être réalisée aux endroits où des conduites de gaz, d'eau, d'égout ou de massifs électriques sont localisés.
En plus de ce qui est stipulé à l'article 2.3.7 des clauses administratives générales du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal, l'entrepreneur doit aviser le Directeur de toute situation décrite plus haut.

NOTE:

LARGEUR DE RÉPARATION DE COURS D'EAU:
- SAILLIES: 1m MIN.

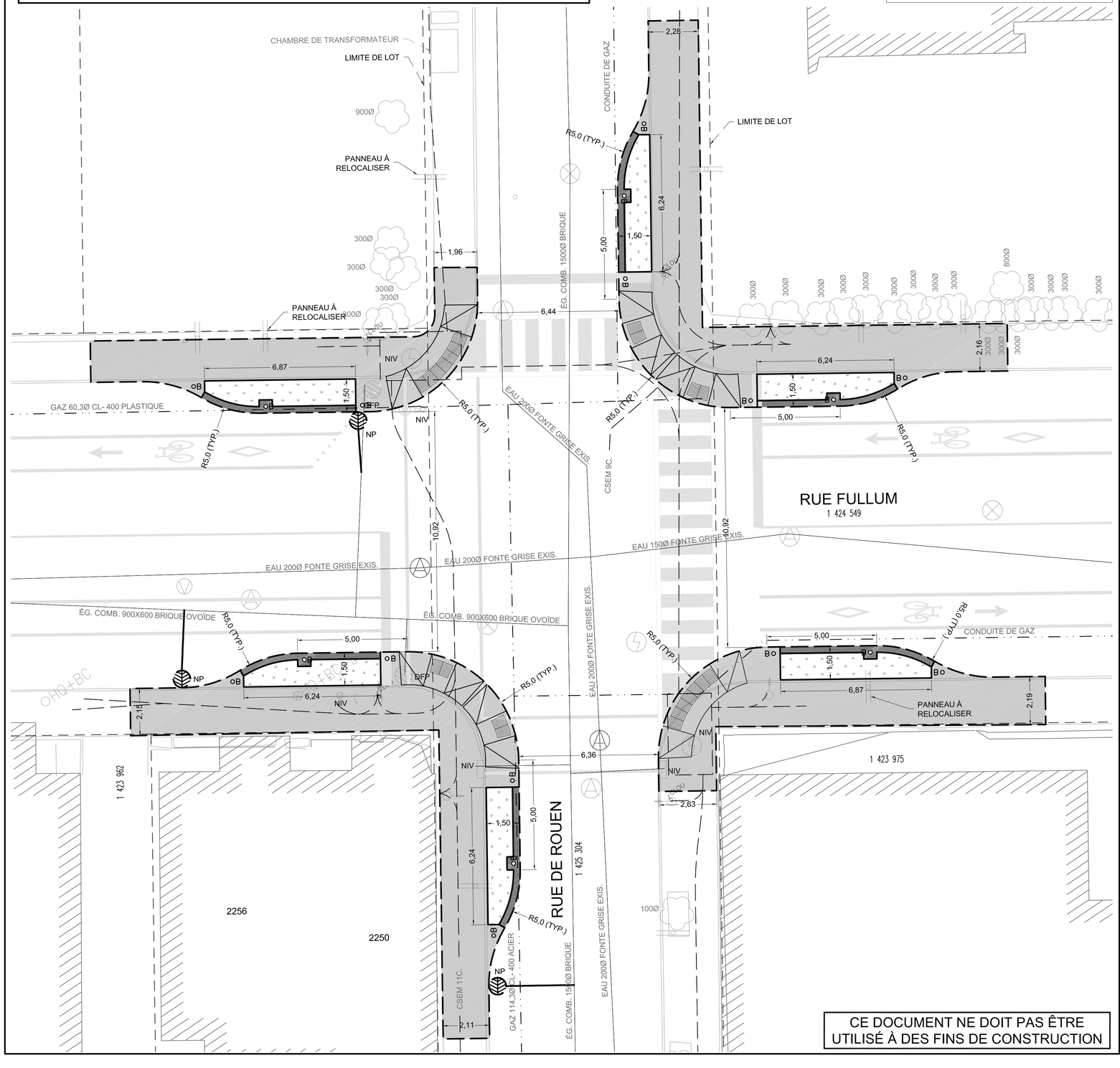

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Références

N°. de plan:	Description:
X_carto_ville-marie.dgn	Fond de plan cartographique
Ville-MarieEgout.dwg	Fond de plan réseaux d'égouts
VilleMarie_AQU.dwg	Fond de plan réseaux d'aqueducs
CSEM_fevrier_2017.DWG	Fond de plan réseaux de la CSEM
GazMetro_201509.dwg	Fond de plan Énergir
X_cartoBatimentAdresse.dgn	Bâtiments et adresses
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C .....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .....tête et grille à changer
T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TÊTE ..... tête à changer
GRILLE ..... grille à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE ..... cadre à niveler
COUV ..... couvercle à niveler
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- * Repère géodésique
- * Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Boîte postale
- Lampadaire double
- Lampadaire simple
- Feux de circulation
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- * Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- F.C. Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever

* Symbole grossi pour clarté

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83_SCRS

POUR LA LISTE DES STATIONS, VOIR L'ANNEXE DANS LE DEVIS.

ORIENTATION :

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
1	2019-01-31	Préliminaire 75%	A.L.	B.A.
0	2018-12-18	Préliminaire 50%	J.J-B.	B.A.

Consultant:
AXOR EXPERTS+CONSEILS
axorexperts.com

Ville-Marie Montréal
Direction des travaux publics
Division de la Voirie
1455, rue Bercy, 2è étage, Montréal, Québec, H2K 2V1

Intervenants

Relevé au terrain:
Mélanie Aloi, arpenteuse — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 03 — Voirie

Dessiné par:
Jonathan Jean-Baptiste, tech. — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 10

Préparé par:
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 17

Ingénieur(e):
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR EXPERTS-CONSEILS

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet:
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS AVEC SAILLIES 2019

Arrondissement(s):
Ville-Marie

Nature des travaux:
RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE ET NIVELLEMENT DES SAILLIES

Titre du plan:
Rue Fullum
à l'intersection de la rue De Rouen
Géométrie

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 100

0 1,25 2,5 3,75 5,0 (mètres)

N° de plan:	Émission:	Feuillet:	Soumission:
ST_VM_031G	1	013	-

LÉGENDE DES TRAVAUX

- TROTTOIR EN BÉTON
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE A (SANS ARBRE)
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE B (AVEC ARBRE)
- RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE
- BORDURE EN BÉTON ARMÉ
- PLAQUE PODOTACTILE
- OM TIGE DE PANNEAU DE SIGNALISATION
- OB BOLLARD

CE : COURS D'EAU — CT : CENTRE TROTTOIR

HT : HAUT DE TROTTOIR — AT : ARRIÈRE TROTTOIR

IMPORTANT :

Précautions à prendre lors de la réalisation de fosses d'arbres :

À moins d'avis contraire du Directeur, aucune fosse pour plantation d'arbre ne devrait être réalisée aux endroits où des conduites de gaz, d'eau, d'égout ou de massifs électriques sont localisés.
En plus de ce qui est stipulé à l'article 2.3.7 des clauses administratives générales du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal, l'entrepreneur doit aviser le Directeur de toute situation décrite plus haut.

NOTE:

LARGEUR DE RÉPARATION DE COURS D'EAU:
- SAILLIES: 1m MIN.

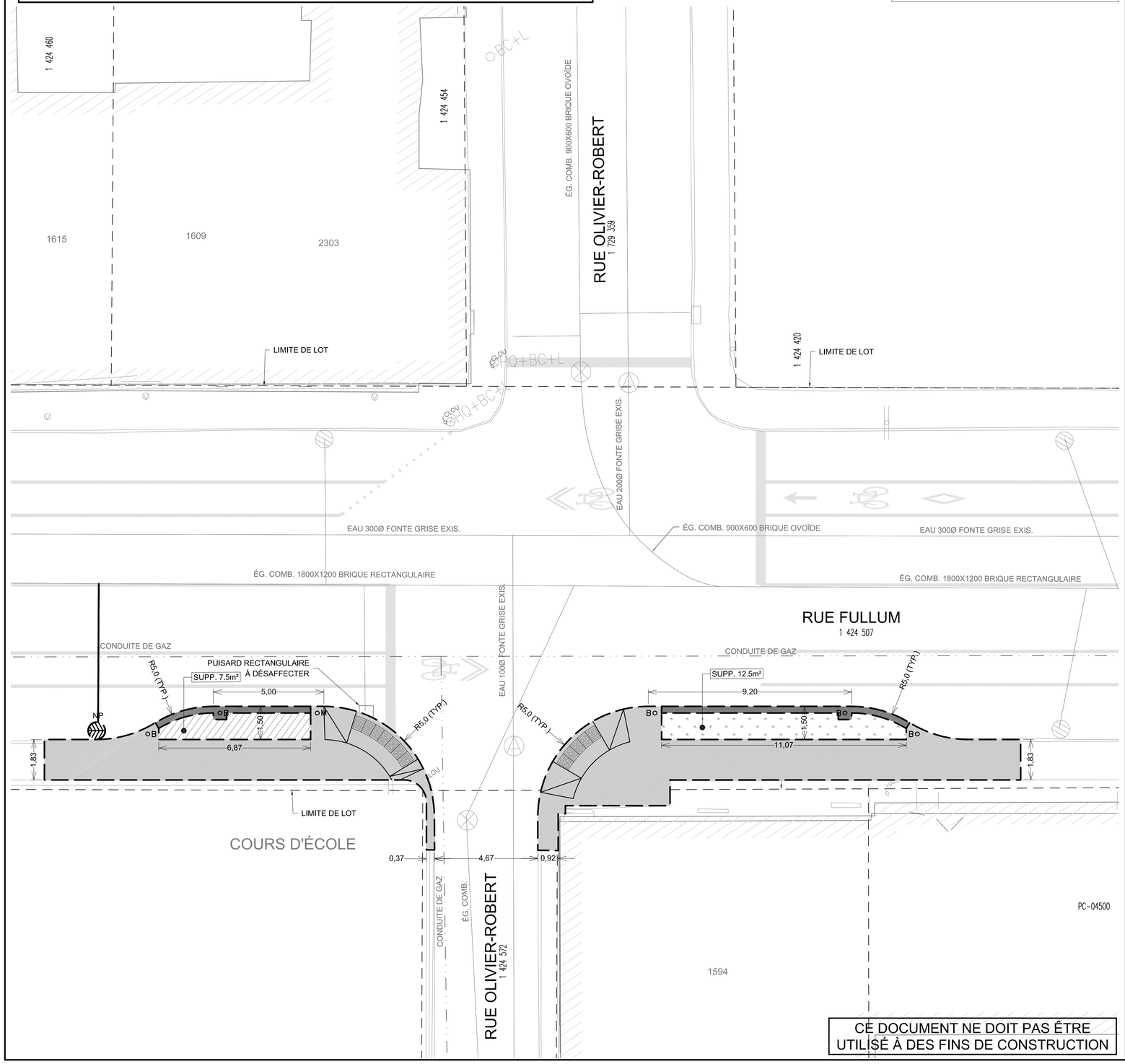

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Références

N°. de plan:	Description:
X_carto_ville-marie.dgn	Fond de plan cartographique
Ville-MarieEgout.dwg	Fond de plan réseaux d'égouts
VilleMarie_AQU.dwg	Fond de plan réseaux d'aqueducs
CSEM_fevrier_2017.DWG	Fond de plan réseaux de la CSEM
GazMetro_201509.dwg	Fond de plan Énergir
X_cartoBatimentAdresse.dgn	Bâtiments et adresses
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C .....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .....tête et grille à changer
T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TÊTE ..... tête à changer
GRILLE ..... grille à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE ..... cadre à niveler
COUV ..... couvercle à niveler
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- F.C. — Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- * Symbole grossi pour clarté
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Boîte postale
- Lampadaire double
- Lampadaire simple
- Feux de circulation

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83_SCRS

POUR LA LISTE DES STATIONS, VOIR L'ANNEXE DANS LE DEVIS.

ORIENTATION :

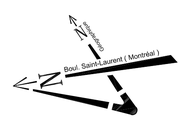

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
1	2019-01-31	Préliminaire 75%	A.L.	B.A.
0	2018-12-18	Préliminaire 50%	J.J-B.	B.A.

Consultant:
AXOR EXPERTS+CONSEILS
axorexperts.com

Ville-Marie Montréal
Direction des travaux publics
Division de la Voirie
1455, rue Bercy, 2è étage, Montréal, Québec, H2K 2V1

Intervenants

Relevé au terrain:
Mélanie Aloi, arpenteuse — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 11 / 28 — Voirie

Dessiné par:
Jonathan Jean-Baptiste, tech. — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 17

Préparé par:
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 17

Ingénieur(e):
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR EXPERTS-CONSEILS

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet: **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS AVEC SAILLIES 2019**

Arrondissement(s): **Ville-Marie**

Nature des travaux: **RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE ET NIVELLEMENT DES SAILLIES**

Titre du plan: **Rue Fullum**
à l'intersection de la rue Olivier-Robert
Géométrie

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 100 — 0 1,25 2,5 3,75 5,0 (mètres)

N° de plan:	Émission:	Feuillet:	Soumission:
ST_VM_033G	1	014	-

LÉGENDE DES TRAVAUX

- TROTTOIR EN BÉTON
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE A (SANS ARBRE)
- FOSSE DE PLANTATION - TYPE B (AVEC ARBRE)
- RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE
- BORDURE EN BÉTON ARMÉ
- PLAQUE PODOTACTILE
- oM TIGE DE PANNEAU DE SIGNALISATION
- oB BOLLARD

CE : COURS D'EAU — CT : CENTRE TROTTOIR

HT : HAUT DE TROTTOIR — AT : ARRIÈRE TROTTOIR

IMPORTANT :

Précautions à prendre lors de la réalisation de fosses d'arbres :

À moins d'avis contraire du Directeur, aucune fosse pour plantation d'arbre ne devrait être réalisée aux endroits où des conduites de gaz, d'eau, d'égout ou de massifs électriques sont localisés.
En plus de ce qui est stipulé à l'article 2.3.7 des clauses administratives générales du cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal, l'entrepreneur doit aviser le Directeur de toute situation décrite plus haut.

NOTE:

LARGEUR DE RÉPARATION DE COURS D'EAU:
- SAILLIES: 1m MIN.

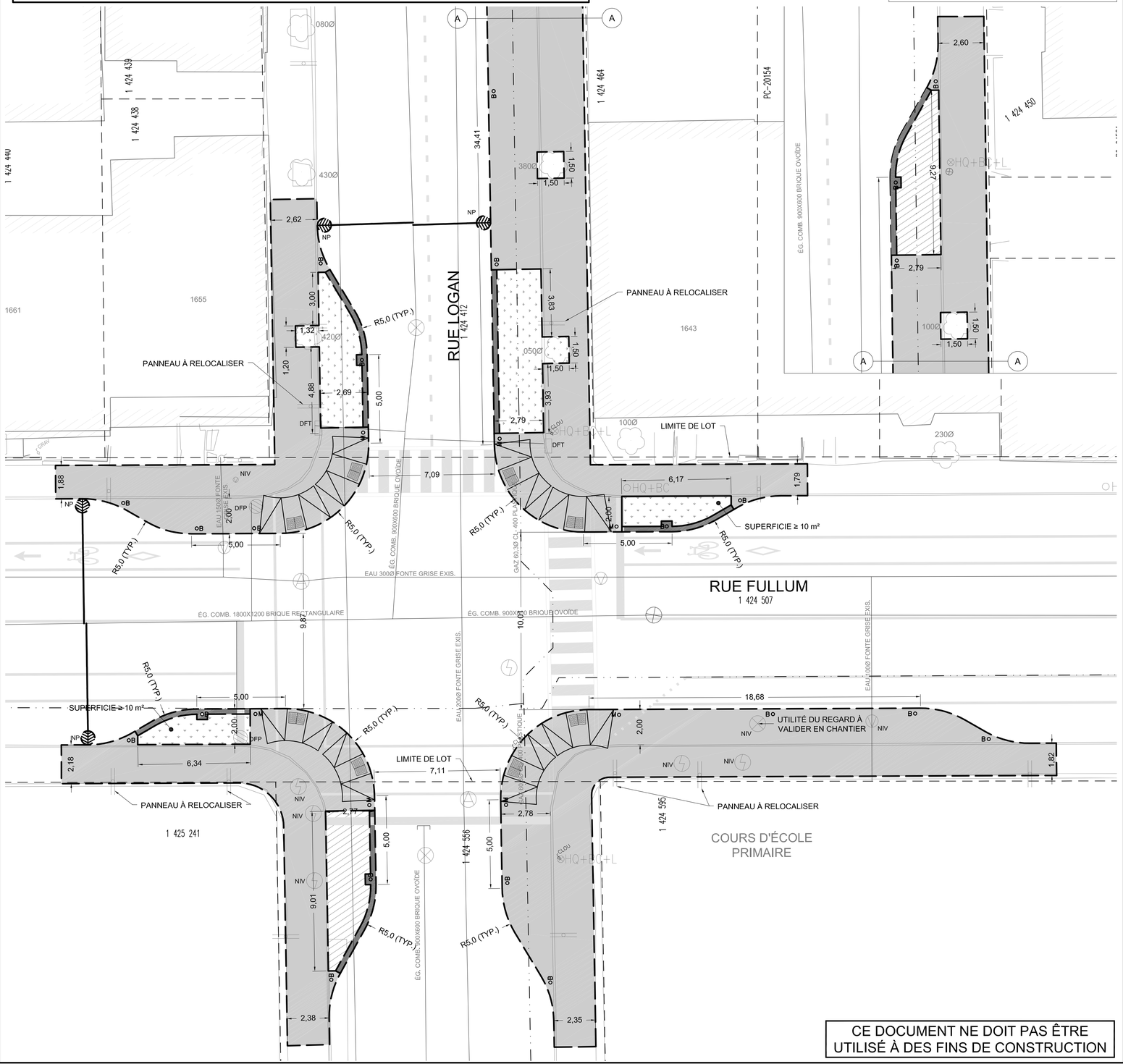

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Références

N°. de plan:	Description:
X_carto_ville-marie.dgn	Fond de plan cartographique
Ville-MarieEgout.dwg	Fond de plan réseaux d'égouts
VilleMarie_AQU.dwg	Fond de plan réseaux d'aqueducs
CSEM_fevrier_2017.DWG	Fond de plan réseaux de la CSEM
GazMetro_201509.dwg	Fond de plan Énergir
X_cartoBatimentAdresse.dgn	Bâtiments et adresses
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TÊTE ..... tête à changer
GRILLE ..... grille à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
CADRE ..... cadre à niveler
COUV ..... couvercle à niveler
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- * Repère géodésique
- * Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- * Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- F.C. Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- * Symbole grossi pour clarté
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Boîte postale
- Lampadaire double
- Lampadaire simple
- Feux de circulation

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83_SCRS

POUR LA LISTE DES STATIONS, VOIR L'ANNEXE DANS LE DEVIS.

ORIENTATION :

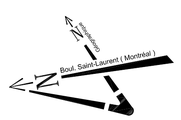

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
1	2019-01-31	Préliminaire 75%	A.L.	B.A.
0	2018-12-18	Préliminaire 50%	J.J-B.	B.A.

Consultant:
AXOR EXPERTS-CONSEILS
axorexperts.com

Ville-Marie Montréal
Direction des travaux publics
Division de la Voirie
1455, rue Bercy, 2è étage, Montréal, Québec, H2K 2V1

Intervenants

Relevé au terrain:
Mélanie Aloi, arpenteur — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 11 / 22

Dessiné par:
Jonathan Jean-Baptiste, tech. — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 17

Préparé par:
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR EXPERTS-CONSEILS — 2018 / 12 / 17

Voirie

Ingénieur(e):
Brian Aboulehaf, ing. — AXOR EXPERTS-CONSEILS

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet: **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS AVEC SAILLIES 2019**

Arrondissement(s): **Ville-Marie**

Nature des travaux: **RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE ET NIVELLEMENT DES SAILLIES**

Titre du plan: Rue Fullum
à l'intersection de la rue Logan
Géométrie

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 125
0 1,25 2,5 3,75 5,0 (mètres)

N° de plan:	Émission:	Feuillet:	Soumission:
ST_VM_037G	1	015	-

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197796005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des promotions commerciales de la saison estivale 2019 de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et la SDC Wellington

Il est recommandé:
- D'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la Société de développement commercial S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert et de la SDC Wellington, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-17 12:20

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197796005**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des promotions commerciales de la saison estivale 2019 de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et la SDC Wellington

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux qui permettent désormais à la Ville de Montréal d'autoriser des heures légales d'admission différentes aux établissements commerciaux dans le cadre d'événements spéciaux.
Auparavant, les demandes d'autorisation afin de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux étaient soumises par les associations de commerçants au Ministère de l'Économie et de l'Innovation. Ce type de demandes faisait l'objet de réponses favorables de la part du Ministère. Ces demandes sont désormais transmises à la Ville de Montréal pour décision des autorités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0444 (15 avril 2019) : Approuver les demandes de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019.
CM18 1010 (20 août 2018) : Approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2018 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

CM18 0672 (28 mai 2018) : Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commerciale Carrefour du Plateau Mont-Rpyal de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson et du festival Imagine Monkland - Semaine des arts.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des promotions commerciales de la saison estivale 2019 de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert :

S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert

le 20 juillet 2019, sur la rue Saint-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon
le 27 juillet 2019, sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon
le 3 août 2019, sur la rue Saint-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon

et ce, aux heures et jours suivants :
les samedis, prolongation de 17h à 21h;

SDC Wellington

les 8 et 9 juin, sur la rue Wellington, entre les rues Lafleur et 6e avenue
les 24 et 25 août, sur la rue Wellington, entre les rues Lafleur et 6e avenue

et ce, aux heures et aux jours suivants :
les samedis, prolongation de 17h à 19h;
les dimanches, prolongation de 17h à 18h.

lors du Festival international de Jazz de Montréal, du 27 juin au 7 juillet

et ce, aux heures et aux jours suivants :
du samedi au mercredi, prolongation de 17h à 23h;
les jeudis et vendredis, prolongation de 17h à 23h.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal dispose maintenant des pouvoirs lui permettant d'accorder une prolongation des heures d'admission des établissements commerciaux, notamment dans le cadre d'événements spéciaux. Cet appui permet d'établir les conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales montréalaises.
L'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie a par ailleurs fourni une lettre d'appui à la demande de dérogation de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert pour les jours et heures cités précédemment. L'arrondissement de Verdun appuiera la demande de dérogation de la SDC Wellington par le biais du sommaire décisionnel 1196811007 qui sera présenté au conseil d'arrondissement le 7 mai 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur commerciale dans les quartiers favorise l'achat local à proximité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter cette résolution ne permettrait pas aux commerces de détail régis par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*

situés sur la Plaza Saint-Hubert et la Promenade Wellington de prolonger leurs heures d'admission lors des promotions commerciales estivales 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à ce moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue des événements spéciaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicolas DESCHATELETS, Rosemont - La Petite-Patrie
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Diane VALLÉE, Verdun
Annik REINHARDT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Diane VALLÉE, 15 avril 2019
Annik REINHARDT, 15 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2019-04-15

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197286002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie et Ville-Marie, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.

Il est recommandé au conseil de la ville:
D'offrir conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie et Ville-Marie, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public. Les coûts afférents aux ressources humaines de l'escouade mobilité seront assumés par les arrondissements couverts par cette offre de service en fonction du nombre d'effectif attribué à leur territoire respectif.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-17 16:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197286002**
Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie et Ville-Marie, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 août 2018, la Ville de Montréal déployait officiellement son projet-pilote d'escouade dédiée à la mobilité dans l'arrondissement de Ville-Marie et sur les axes de mobilité du Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest, de 5 h à 23 h, du lundi au vendredi.
Cette équipe formée de six inspecteurs d'arrondissement, a pour mission de travailler à prévenir et à réagir rapidement lorsque des entraves sont constatées afin d'améliorer la fluidité sur le réseau de la Ville. L'escouade observe, agit, sensibilise et intervient pour une meilleure circulation à Montréal dans diverses problématiques telles que:

- des entraves non autorisées afin de les démobiliser et libérer le domaine public;
- des entraves autorisées mais non conformes afin d'apporter les ajustements requis en lien avec les conditions d'occupation du domaine public;
- des entraves autorisées et conformes mais dont l'impact aurait été plus important que prévu, afin de prévoir des mesures de mitigation complémentaires en coordination avec les intervenants;
- des obstructions sur la chaussée (branches, cônes, sacs, etc.) qui peuvent avoir un impact sur l'usage d'une voie de circulation;
- des cas de stationnement non conformes ayant un impact sur la mobilité des usagers, dont l'application en cette matière relève des services centraux;
- des feux de circulation défectueux (non fonctionnels, désynchronisés);
- Etc.

Les champs d'action des inspecteurs de cette escouade comprennent également, en lien avec l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public:

- la délivrance de constats d'infraction pour les occupations non conformes;
- la démobilisation des chantiers et entraves non autorisés sur le domaine public dans une perspective de mobilité des usagers;
- l'ajustement des occupations du domaine public, en coordination avec les arrondissements, dans une perspective de sécurité de toutes les formes de déplacements (actifs, cyclables et véhiculaires);

- la Coordination directe avec les intervenants (SPVM, CGMU, Équipes techniques et des travaux publics en arrondissement, etc.) pour agir sur diverses problématiques.

Travaillant de façon proactive, et collaborant avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les arrondissements pour débloquer les situations de congestion qui ont un impact direct sur les usagers des routes, ce projet s'est avéré très concluant (bilan joint en annexe du présent sommaire).

À ce titre, la Ville souhaite étendre la couverture de l'escouade mobilité sur son territoire et assurer sa présence dans les arrondissements suivants:

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Le Plateau-Mont-Royal
- Le Sud-Ouest
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Ville-Marie

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la Ville offre les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public, aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie. Cette escouade relève du Service de la concertation des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec vise à offrir les services de l'escouade mobilité aux arrondissements ci-haut mentionnés, pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.
Le transfert de la responsabilité de gestion et d'interventions de l'escouade mobilité vers le Service de la concertation des arrondissements, nécessite une offre de services du conseil de la ville à chacun des arrondissements couverts, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

JUSTIFICATION

La mobilité est un enjeu pour la Ville de Montréal. Les nombreuses entraves constatées et le bilan positif des actions de l'escouade mobilité déployée depuis le 22 août 2018 ont démontré l'importance de renforcer l'action municipale afin d'accroître et de bonifier les actions en ce sens. Les arrondissements assument quotidiennement l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public. Le Service de la concertation des arrondissements offre d'intervenir pour étendre et uniformiser les actions de l'escouade mobilité dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est proposé que chaque arrondissement couvert, assume les coûts afférents aux ressources humaines selon la distribution établie comme suit:

Arrondissement	VM	SO	PMR	CDN-NDG	MHM	RPP
Ressources	4	2	2	1	1	1

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En vue d'améliorer la fluidité et la mobilité de tous les usagers du transport sur son territoire et après avoir analysé l'impact de l'escouade mobilité déployée depuis le 1er juin 2018, la Ville souhaite étendre et bonifier la présence de cette escouade sur son territoire en confiant au Service de la concertation des arrondissements la gestion de cette activité. Ce transfert est important pour assurer une coordination optimale des activités opérationnelles de l'escouade sur le territoire de six (6) arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 mai 2019: Transfert de la gestion de l'escouade mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie au service de la concertation des arrondissements.
13 mai 2019: Résolution du conseil de la ville offrant aux arrondissements concernés la prise en charge de l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossiers, aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-6382
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Jean-Marc BISSONNETTE
cadre en reaffectation

Tél : 514 872-9696
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-04-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197286002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie et Ville-Marie, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil de la ville peut adopter une résolution visant à offrir, aux arrondissements concernés, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leur réglementation en matière d'occupation du domaine public, laquelle compétence relève des conseils d'arrondissement. La résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par un conseil d'arrondissement de la résolution acceptant le service.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-3024
Division : Direction des affaires civiles

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1190734001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 166 800 $ pour l'année 2019 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020 pour un montant de 284 700 $ au budget de fonctionnement, ainsi que le déplacement de quatre (4) postes cols blancs permanents d'inspecteurs d'arrondissement (trav.circ.prop) dont le code d'emploi est le 720090.

Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 166 800 $ pour l'année 2019 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020 pour un montant de 284 700 $ au budget de fonctionnement, ainsi que le déplacement de quatre (4) postes cols blancs permanents d'inspecteurs d'arrondissement (trav.circ.prop) dont le code d'emploi est le 720090.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-17 13:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190734001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 166 800 $ pour l'année 2019 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020 pour un montant de 284 700 $ au budget de fonctionnement, ainsi que le déplacement de quatre (4) postes cols blancs permanents d'inspecteurs d'arrondissement (trav.circ.prop) dont le code d'emploi est le 720090.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis juin 2018, l'arrondissement de Ville-Marie a mis en place l'Escouade « Mobilité » afin d'améliorer significativement l'état de la mobilité au sein des corridors de déplacement de l'arrondissement et les axes de mobilité des arrondissements du Plateau Mont-Royal et du Sud-Ouest. Cette équipe composée d'inspecteurs d'arrondissement travaille en étroite collaboration avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en assurant une couverture de 5 h à 23 h sur l'ensemble du territoire. L'Escouade mobilité intervient en matière de mobilité et sécurité routière au Centre-Ville en s'assurant de la conformité des occupations du domaine public, du respect de la signalisation routière, du monitoring en continu, des interventions rapides visant à régulariser les situations problématiques, des actions de communications et des opérations de sensibilisation auprès des usagers.
Afin d'augmenter significativement la couverture assurée par l'Escouade mobilité, il a été convenu de déplacer l'équipe en place à l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements. Ce nouveau positionnement de l'équipe permettra l'amélioration du processus de fonctionnement et d'intervention de l'escouade, facilitera l'intégration du pouvoir de compétence centrale relié à l'émission des constats d'infraction (Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1) et assurera un meilleur arrimage inter-arrondissement en garantissant une répartition équilibrée des ressources sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Afin de réaliser son mandat, le Service de la concertation des arrondissements bénéficiera tout d'abord du transfert de quatre (4) ressources (ap) permanentes en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie. Par la suite, le transfert de sept (7) autres ressources est prévu et proviendra des arrondissements qui accepteront l'offre de service du Service de la concertation des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le transfert des activités et de l'équipe Escouade mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie sera réalisé comme suit :

- Le transfert physique des ressources aura lieu cet été;
- Les activités et la dynamique opérationnelle de l'escouade sont maintenues et les effectifs demeurent financés par l'arrondissement jusqu'à l'approbation du dossier;
- Suite à l'approbation du dossier et au virement budgétaire, les effectifs seront affectés à la structure du Service de la concertation des arrondissements à compter du 18 mai 2019.

Le déplacement de quatre (4) postes permanents d'inspecteur d'arrondissement (trav.circ.prop) (groupe salarial 8) dont le code emploi est 720090 vers le Service de la concertation des arrondissements se détaille comme suit:

Poste 34376 et son occupant
Poste 34377 et son occupant
Poste 34379 et son occupant
Poste 75192 et son occupant

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le modèle convenu entre les deux unités prévoit un virement budgétaire pour l'année 2019 de 166 800 $ au budget de fonctionnement. De plus, les ajustements récurrents à la base budgétaire au montant de 284 700$ s'appliqueront à compter de 2020. Les budgets virés couvriront le financement des postes transférés ainsi qu'un montant pour les coûts administratifs reliés à ces ressources. Le détail de ces montants figurent en pièce jointe du présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent sommaire permettra au Service de la concertation des arrondissements de coordonner l'Escouade mobilité et d'étendre sa présence sur le territoire de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CM du 13 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements
Marie-Pier GENEST, Ville-Marie

Lecture :

Marie-Pier GENEST, 16 avril 2019
Driss EZZAHER, 15 avril 2019
Guylaine BRISSON, 15 avril 2019
Alain DUFRESNE, 15 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacynthe TURGEON
Conseillère en ressources humaines

Tél : 514 868-5027
Télécop. : 514 868-3548

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

Tél : 514 872-7313
Télécop. : 514 868-3548

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc LABELLE
Directeur d'arrondissement délégué
Tél : 514 872-2698

Approuvé le : 2019-04-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs

Dossier # : 1190734001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 166 800 $ pour l'année 2019 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020 pour un montant de 284 700 $ au budget de fonctionnement, ainsi que le déplacement de quatre (4) postes cols blancs permanents d'inspecteurs d'arrondissement (trav.circ.prop) dont le code d'emploi est le 720090.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière _ GDD no 1190734001.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4567

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Dominique MARTHET
Chef de division

Tél : 514.872.2995
Division : Ressources financières et matérielles

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190734001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 166 800 $ pour l'année 2019 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service de la concertation des arrondissements et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020 pour un montant de 284 700 $ au budget de fonctionnement, ainsi que le déplacement de quatre (4) postes cols blancs permanents d'inspecteurs d'arrondissement (trav.circ.prop) dont le code d'emploi est le 720090.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1190734001 - Transfert 4 postes arrondissement Ville-Marie.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

André POULIOT
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-5551
Division : Section Conseil-Soutien Financier - Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1194631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes se doivent d'être posées: 1. prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

Il est recommandé de :
1. prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024,

2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-06 11:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194631001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes se doivent d'être posées: 1. prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

CONTENU

CONTEXTE

Pour la première fois en 2015, la Ville de Montréal met en place un exercice d'optimisation et d'harmonisation des activités de déneigement, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Cet exercice résulte en l'adoption de la première Politique de déneigement de la Ville de Montréal.
Pour pouvoir procéder à l'adoption de cette Politique, le conseil de la ville a d'abord dû se déclarer compétent quant au déneigement sur le réseau de voirie locale en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Par la suite, il a pu adopter la Politique grâce à une modification du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055), dont la Politique fait partie intégrante.

La déclaration de compétence en déneigement, qui était initialement valide pour une durée de deux ans, a été reconduite en 2017 dans le cadre de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* , 2016, chapitre 30 (Projet de loi no 120). Elle vient à échéance le 19 août 2019.

Le présent sommaire vise deux actions distinctes:

1. La prolongation, en vertu de l'article 85.5 de la Charte, de la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024.

2. L'adoption d'un règlement modifiant le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08 -055) afin de prendre en considération l'impact des changements climatiques et résoudre les irritants vécus depuis l'adoption de la Politique.

Rappelons que dans le cadre des activités de déneigement, il y a un partage des rôles et responsabilités entre les arrondissements et le Service de la concertation des arrondissements (SCA). Trois opérations différentes composent les activités de déneigement des rues et des trottoirs:

- Déblaiement;
- Épandage;
- Chargement ou soufflage de la neige.

Les décisions d'effectuer ou non une opération sont uniquement prises par les arrondissements, à l'exception du déclenchement des chargements touchant toute la Ville qui est alors décidé par le SCA. Peu importe l'opération, les normes opérationnelles et de services édictées dans le Règlement 08-055 doivent être respectées.

Les arrondissements sont responsables du bon déroulement des opérations de déneigement dans leur ensemble, qu'elles soient réalisées en régie ou à contrat. Dans le cadre des contrats, ceci consiste notamment à tenir les réunions de démarrage, participer au mesurage des camions et à l'inspection des équipements (responsabilité partagée avec le SCA), veiller au respect des normes contractuelles, effectuer les suivis auprès des adjudicataires, assurer le contrôle de la santé et de la sécurité des travailleurs, compiler les activités opérationnelles en vue des paiements, traiter les requêtes des citoyens et utiliser les systèmes technologiques corporatifs.

Les arrondissements doivent également fournir les ressources humaines, s'assurer d'avoir la machinerie nécessaire afin de réaliser les opérations de déneigement ainsi que la compilation et la gestion administrative des activités.

Pour sa part, le SCA est responsable des déclenchements des opérations de chargement de la neige, du développement et de l'entretien des systèmes technologiques corporatifs reliés au déneigement et des remboursements aux arrondissements pour les chargements supplémentaires. En ce qui a trait aux contrats de déneigement, il en a la responsabilité dans leur ensemble soit, effectuer les appels d'offres et octroyer les contrats, assurer la gestion administrative, enregistrer les équipements, planifier et exécuter le mesurage des camions et l'inspection des équipements, procéder aux paiements et à toutes les activités associées, traiter les demandes des adjudicataires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0171 - 20 février 2017 - Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale: CM15 0186 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales; CM15 1002 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution; CM15 1247 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui a pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructures majeurs et le

programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.
CM16 0148 - 26 janvier 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

CM15 1130 - 21 septembre 2015 - Dans le cadre de la révision et de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes se doivent d'être posées: 1. déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), afin notamment d'approuver la Politique de déneigement de la Ville de Montréal par son introduction dans le Règlement 08-055.

DESCRIPTION

1. Prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024:
La déclaration de compétence en déneigement est un prérequis pour que la Ville puisse se doter de normes, de pratiques et des niveaux de service communs à tous les arrondissements. La reconduction de l'article 85.5 de la Charte en matière de déneigement est nécessaire afin que les modalités prévues au Règlement 08-055 s'appliquent.

2. Règlement modifiant le Règlement 08-055 sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement:

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter un règlement modifiant le Règlement 08-055 afin de changer certaines règles et modalités quant à l'exercice du pouvoir délégué aux arrondissements en matière de déneigement.

Les éléments du réseau de voirie locale relevant du conseil de la ville sont considérés faire partie du « réseau artériel » aux fins du Règlement 08-055. Ainsi, les règles de délégation applicables au déneigement de la voirie artérielle s'appliqueront de ce fait également au réseau de voirie locale étant donné la résolution par laquelle le conseil de la ville prolongera sa compétence à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale en vertu de l'article 85.5 de la Charte.

Le Règlement 08-055 est modifié afin d'avoir une plus grande flexibilité et une plus grande latitude pour répondre aux impacts des changements climatiques.

Les principales modifications sont les suivantes:

<u>Révision de la norme de déblaiement pour les chaussées de catégorie P3:</u>
La norme minimale de service pour débuter le déblaiement des chaussées de catégorie P3 est actuellement à 5 cm de neige accumulée au sol. La modification vise à ce que le déblaiement des chaussées P3 commence plutôt à 2,5 cm, comme pour les chaussées P1 et P2. Ainsi, il n'y aura plus qu'un seul niveau de service pour le déblaiement des chaussées, soit un début des opérations lorsque l'accumulation au sol atteint 2,5 cm.

La section 7b de l'annexe C du Règlement est modifiée à cet effet.

<u>Normes de déclenchement du chargement de la neige:</u>

Le chargement de la neige doit actuellement commencer dans les 12 heures suivant le déclenchement du chargement de la neige par le Service de la concertation des arrondissements. La modification vise à permettre aux arrondissements de commencer l'opération dès l'annonce d'un déclenchement. Elle donne aussi jusqu'à 24 heures maximum suivant le déclenchement pour commencer l'opération.

La section 6 de l'annexe B du Règlement est modifiée à cet effet.

Chargements locaux:
La notion de chargements locaux n'apparaît pas au Règlement 08-055. En outre, tous les chargements doivent être déclenchés par le Service de la concertation des arrondissements. Les modifications proposées visent à donner aux arrondissements la latitude nécessaire pour procéder lorsque requis à des opérations de chargement sur leur territoire. Le recours aux opérations de chargements locaux a pour objectif de s'adapter aux conditions locales des arrondissements qui peuvent recevoir une quantité plus importante de précipitations ou avoir un bâti urbain entraînant un surplus de neige sur le domaine public.

Les arrondissements seront dotés d'un budget annuel additionnel équivalant aux surcoûts de deux opérations de chargement totalisant 16 cm d'accumulation au sol. Les arrondissements pourront procéder à leur choix à deux chargements locaux par année financière, sans obtenir l'autorisation du Service de la concertation des arrondissements (SCA). Le surcoût des opérations effectuées en régie sera alors compensé par un transfert budgétaire annuel. Le coût des opérations effectuées à contrat sera défrayé par le SCA. Les arrondissements qui n'effectuent pas d'opérations de chargements locaux conserveront le budget additionnel et pourront l'utiliser à d'autres fins.

Toute opération de chargement local au-delà de deux opérations annuelles sera entièrement aux frais de l'arrondissement (régie, contrats de déneigement, contrats de transport et élimination de la neige).

Le déclenchement d'une opération de chargement local ne doit pas entraver les opérations de chargement décrétées par le SCA et qui sont réalisées sur l'ensemble du territoire montréalais.

Enfin, l'arrondissement qui décide de procéder à un chargement local doit en informer le SCA dans un délai de 12 heures afin de pouvoir assurer la disponibilité d'un lieu d'élimination de la neige.

L'article 8 du Règlement et la section 10a de l'annexe C du Règlement sont modifiés à cet effet.

Déneigement dans le contexte des changements climatiques:
Comme partout ailleurs, l’impact des changements climatiques se fait sentir et la Ville de Montréal doit s’y adapter. Les récents hivers ont été marqués par de nombreuses et importantes variations de température qui ont entraîné des épisodes répétés et rapides de gel et dégel. Le tout a été accompagné de pluies abondantes, même en plein cœur de janvier. Malgré tous ces bouleversements, les quantités de neige tombées demeurent quant à elles inchangées.

Face à cette situation, une révision des pratiques opérationnelles est incontournable. De nombreux aspects doivent être repensés afin de continuer à offrir un service de qualité aux citoyens : la fréquence des opérations, les délais d’intervention, la capacité à réaliser des opérations différentes de façon simultanée, la machinerie utilisée… Parallèlement, une meilleure connaissance des microclimats présents sur le territoire de la ville est essentiel afin d’améliorer la qualité des prévisions météorologiques ainsi que leur niveau de détails, permettant ainsi de meilleures décisions opérationnelles.

La Ville est désormais à l'œuvre pour faire face aux défis que posent les changements climatiques. La révision de certaines normes entraîne une flexibilité opérationnelle accrue, notamment en matière de chargement de la neige. Ceci permettra de mieux répondre aux conditions locales et d'être davantage réactif afin de limiter la formation de glace sur les chaussées et les trottoirs.

Par sa nouvelle *Politique de déneigement dans le contexte des changements climatique* , Montréal démontre sa capacité à réviser ses méthodes et ses façons de faire dans un contexte en constante évolution.

La section 1 de l'annexe C du Règlement est modifiée à cet effet.

Les mots « Politique de déneigement de la Ville » sont remplacés par les mots « Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques » partout où ils se trouvent dans le Règlement 08-055.

Mentionnons également qu'un comité permanent sur l'amélioration du déneigement sera formé. Sa mission consistera à cibler et recommander des actions afin d'améliorer la qualité du déneigement et faciliter l'adaptation aux changements climatiques. Formé de représentants d'arrondissements et de services centraux, il aura un pouvoir de recommandation aux instances municipales. Suivant l'acceptation de ses recommandations par les instances, il pourra aussi mobiliser les acteurs concernés en vue de leur réalisation.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées sont le résultat de plusieurs consultations qui ont eu lieu à l'hiver et au printemps 2019. Suivant le bilan des dernières années, les directeurs des travaux publics, les directeurs d'arrondissement et les maires ont été rencontrés afin d'échanger sur la situation du déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation des déclarations de compétence n'a pas d'impact financier.
Par contre, les modifications apportées au Règlement 08-055 concernant les chargements locaux nécessitera une augmentation budgétaire pour les arrondissements de 2,3 millions de dollars (taxes nettes) et une augmentation du budget du SCA pour la portion des contrats de déneigement. Ces modifications seront apportées au budget 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées auront peu ou pas d'impacts sur le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la déclaration de compétence en vertu de l'article 85.5 de la Charte en déneigement n'est pas reconduite, le déneigement de la voirie locale relèvera des arrondissements et le déneigement du réseau artériel, qui relève du conseil de la ville, demeurera une activité déléguée aux arrondissements en vertu de l'article 2 du Règlement 08-055. Cette situation amènera une incohérence marquée dans le déneigement, notamment:

- La Politique de déneigement (qui contient la caractérisation des rues et les normes opérationnelles) continuera de s'appliquer sur le réseau de voirie artérielle. La Politique ne s'appliquera plus sur le réseau de voirie locale;
- Le déclenchement des chargements par le SCA ne sera valable que pour le réseau de voirie artérielle.

- En matière contractuelle, les arrondissements pourront conclure des contrats pour le déneigement du réseau de voirie locale et le conseil de la ville pour les rues du réseau artériel.

Afin d'assurer une conformité du déneigement entre les réseaux de voirie artérielle et locale, un nouvel aménagement de compétences sera nécessaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: conseil de la ville du 13 mai 2019
Adoption: 17 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

André HAMEL
Directeur travaux publics

Tél : 514 872-8900
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-05-03

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Dans le cadre de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes se doivent d'être posées: 1. prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

1. Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut prolonger sa déclaration de compétence à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale.

Puisque la résolution a pour effet de prolonger l'application d'une déclaration de compétence de telle sorte qu'elle devienne applicable pour une période excédant deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

2. Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règ. mod. le Règlement 08-055.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-7017
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS RELATIFS AU RÉSEAU DE VOIRIE ARTÉRIELLE AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (08-055)

Vu l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 186 de l'annexe C de cette Charte;

Vu la résolution CMXX XXXX *(insérer ici le numéro de résolution)* par laquelle le conseil de la ville se déclare compétent jusqu'au 15 avril 2024 *(ajuster suivant la décision du conseil de la ville)* à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale.

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), incluant ses annexes, est modifié par le remplacement des mots « Politique de déneigement de la Ville de Montréal » par les mots « Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques », partout où ils se trouvent.

2. L'article 8 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le troisième alinéa, de l'alinéa suivant :

« En ce qui concerne les deux chargements locaux pouvant, selon la Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques jointe au présent règlement à l'annexe C, être effectués par un arrondissement sans l'autorisation du Service de la concertation des arrondissements, les crédits liés à ces opérations sont inclus dans la dotation budgétaire du conseil d'arrondissement. Si au cours d'une année, plus de deux chargements locaux sont déclenchés par un arrondissement, aucun crédit additionnel n'est versé. L'arrondissement concerné devra en plus assumer, pour ces chargements locaux additionnels, la portion financière reliée aux contrats de déneigement et à l'élimination de la neige. ».

3. La section 6 de l'annexe B de ce règlement est modifiée par le remplacement du paragraphe intitulé « Coordination des opérations de chargement de la neige » par le suivant :

« **<u>Coordination des opérations de chargement de la neige</u>**

Les opérations de chargement de la neige doivent être effectuées obligatoirement lors du déclenchement des opérations de chargement de la neige par le Service de la concertation des arrondissements. Elles peuvent débuter dès l'annonce du

déclenchement des opérations. Elles doivent débuter au plus tard dans les 24 heures suivant le déclenchement et se poursuivre de façon continue sur l'ensemble du réseau ».

4. La section 1 de l'annexe C de ce règlement intitulée « Objectifs » est remplacée par la suivante :

« **1. Objectifs**

Avec une volonté de déneiger de façon performante et cohérente, la Ville de Montréal lançait en août 2015 sa toute première Politique de déneigement. Les objectifs poursuivis étaient alors l'harmonisation des pratiques, l'équité du service, la prise en compte des principes de développement durable dans les choix opérationnels ainsi que l'atteinte d'une plus grande efficience économique.

Depuis, les montréalais ont été à même de constater que l'hiver se métamorphose. Les hivers typiques ponctués de bordées de neige avec des températures sous le point de congélation se raréfient. Pourtant, c'est dans ces conditions et pour répondre à cette réalité que les opérations de déneigement et les normes de service ont été pensées.

Comme partout ailleurs, l'impact des changements climatiques se fait sentir et la Ville de Montréal doit s'y adapter. Les récents hivers ont été marqués par de nombreuses et importantes variations de température qui ont entraîné des épisodes répétés et rapides de gel et dégel. Le tout a été accompagné de pluies abondantes, même en plein cœur de janvier. Malgré tous ces bouleversements, les quantités de neige tombées demeurent quant à elles inchangées.

Face à cette situation, une révision des pratiques opérationnelles est incontournable. De nombreux aspects doivent être repensés afin de continuer à offrir un service de qualité aux citoyens : la fréquence des opérations, les délais d'intervention, la capacité à réaliser des opérations différentes de façon simultanée, la machinerie utilisée. Parallèlement, une meilleure connaissance des microclimats présents sur le territoire de la ville est essentielle afin d'améliorer la qualité des prévisions météorologiques ainsi que leur niveau de détails, permettant ainsi de meilleures décisions opérationnelles.

La Ville est désormais à l'œuvre pour faire face aux défis que posent les changements climatiques. La révision de certaines normes entraîne une flexibilité opérationnelle accrue, notamment en matière de chargement de la neige. Ceci permettra de mieux répondre aux conditions locales et d'être davantage réactif afin de limiter la formation de glace sur les chaussées et les trottoirs.

Par sa nouvelle *Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques*, Montréal démontre sa capacité à réviser ses méthodes et ses façons de faire dans un contexte en constante évolution. ».

5. La section 7 b. de l'annexe C de ce règlement intitulée « Chaussées » est remplacée par la suivante :

« **b. Chaussées**

Le déblaiement des chaussées comporte un seul niveau de service, peu importe la catégorisation de la rue.

Les opérations de déblaiement commencent dès que l'accumulation de neige au sol atteint 2,5 cm.

Les opérations se poursuivent tout au long des précipitations et se terminent une fois le déblaiement de la neige complété.

Les rayons de trottoirs et les arrêts d'autobus doivent être dégagés lors des opérations de déblaiement de la chaussée. Les voies réservées aux autobus doivent être déblayées avant leur mise en service.

Par défaut, l'andain de neige est disposé de chaque côté de la rue. Dans la mesure du possible, l'andain est réparti équitablement sur chaque côté de la rue. Dans le cas d'un sens unique, l'andain de neige est prioritairement disposé à droite. ».

6. La section 10 a. de l'annexe C de ce règlement intitulée « Chargement de la neige » est modifiée par l'ajout, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

« En outre des opérations de chargement de la neige déclenchées par le Service de la concertation des arrondissements, l'arrondissement peut procéder à deux chargements locaux sans l'autorisation de ce Service. Lorsqu'un arrondissement décide de procéder à un tel chargement, elle doit informer le Service dans un délai de 12 heures afin de pouvoir assurer la disponibilité d'un lieu d'élimination de la neige. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1194631001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.10

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1195929001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018-volet conseil municipal

Il est recommandé :

- D'adopter un budget supplémentaire de 298 366 000 $ au PTI 2019-2021, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2018, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe.
- De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-02 17:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195929001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018-volet conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2019-2021 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2018. Les dépenses réelles des arrondissements pour l'année 2018, s'élèvent à un montant de 145 403 000 $. Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2018 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI au net), l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions. Ainsi, le montant de 298 366 000 $ de dépenses d'immobilisations relevant du conseil municipal, reporté aux arrondissements a été calculé de la façon suivante : budget net modifié au 31 décembre 2018 moins la dépense réelle au net. Le résultat de ces reports est présenté en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0531 - 24 avril 2018 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017
CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM17 0468 - 28 avril 2017 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016
CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 0470 - 19 avril 2016 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2015

DESCRIPTION

Afin de permettre aux arrondissements de finaliser les projets amorcés et non terminés, les budgets non utilisés au 31 décembre 2018 des dépenses d'immobilisations seront reportés en cours d'année 2019 pour leurs PTI 2019-2021. Rappelons que le montant des reports

représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2018 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2019-2021 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil municipal reportés en 2018 se chiffrent à 298 366 000 $ pour les arrondissements. Ces budgets incluent des transferts de PTI des services centraux pour un montant global de 61 409 000 $. L'état des reports est présenté en pièce jointe au présent dossier.
Par ailleurs, les arrondissements ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des budgets d'arrondissement permettra notamment aux arrondissements de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-05-02

REPORT DES SURPLUS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2018 (AU NET)

Conseil municipal

Données au 4 février 2019

(milliers $)

Arrondissements	Sous-projet	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Total
Ahuntsic-Cartierville	1955836000	3 360		3 360
	1955836005		6 718	6 718
	Total	3 360	6 718	10 078
Anjou	1934909108	8 397		8 397
	1934909109		1 946	1 946
	Total	8 397	1 946	10 343
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1855839002	15 945		15 945
	1855839001		1 507	1 507
	Total	15 945	1 507	17 452
Lachine	1955517000	9 085		9 085
	1955517001		2 164	2 164
	Total	9 085	2 164	11 249
LaSalle	1955900000	9 715		9 715
	1955900001		4 433	4 433
	Total	9 715	4 433	14 148
Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1518506000	10 700		10 700
	1634506100		655	655
	Total	10 700	655	11 355
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1955835000	17 965		17 965
	1955835001		1 045	1 045
	Total	17 965	1 045	19 010
Montréal-Nord	1955016100	11 008		11 008
	1955016200		1 694	1 694
	Total	11 008	1 694	12 702
Outremont	1955910001	8 790		8 790
	1955910002		1 663	1 663
	Total	8 790	1 663	10 453
Pierrefonds-Roxboro	1955513000	10 956		10 956
	1955513100		(20)	(20)
	Total	10 956	(20)	10 936
Plateau-Mont-Royal	1855834000	11 435		11 435
	1855834001		299	299
	Total	11 435	299	11 734
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1955731100	38 382		38 382
	1955731101		10 354	10 354
	Total	38 382	10 354	48 736
Rosemont–La Petite-Patrie	1955837001	10 701		10 701
	1955837002		3 958	3 958
	Total	10 701	3 958	14 659
Saint-Laurent	1955515001	15 285		15 285
	1955515002		2 386	2 386
	Total	15 285	2 386	17 671
Saint-Léonard	1855514001	3 539		3 539
	1855514002		3 316	3 316
	Total	3 539	3 316	6 855
Sud-Ouest	1955833001	10 615		10 615
	1955833002		4 417	4 417
	Total	10 615	4 417	15 032
Verdun	1455612000	22 642		22 642
	1455612001		909	909
	Total	22 642	909	23 551
Ville-Marie	1955832000	6 942		6 942
	1955832020		13 166	13 166
	Total	6 942	13 166	20 108
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1955838000	11 495		11 495
	1955838001		799	799
	Total	11 495	799	12 294
Total		236 957	61 409	298 366

SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION DES ARRONDISSEMENTS (AU NET)
AU 31 DÉCEMBRE 2018
(Milliers $)

							REPORTS 2018		
Total Ville	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	19 799	9 721	10 078	-	10 078	3 360	6 718	-
Anjou [2]	5 663	15 508	5 206	10 302	41	10 343	8 397	1 946	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce [1]	6 830	19 322	1 812	17 510	(58)	17 452	15 945	1 507	-
Lachine	3 677	13 866	2 617	11 249	-	11 249	9 085	2 164	-
LaSalle	5 132	20 174	6 026	14 148	-	14 148	9 715	4 433	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	13 109	1 754	11 355	-	11 355	10 700	655	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [3]	9 787	30 281	11 418	18 863	147	19 010	17 965	1 045	-
Montréal-Nord	6 714	19 081	6 379	12 702	-	12 702	11 008	1 694	-
Outremont	2 561	12 070	1 617	10 453	-	10 453	8 790	1 663	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	20 873	9 937	10 936	-	10 936	10 956	(20)	-
Plateau-Mont-Royal	10 695	17 751	6 017	11 734	-	11 734	11 435	299	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	62 657	13 921	48 736	-	48 736	38 382	10 354	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	31 366	16 707	14 659	-	14 659	10 701	3 958	-
Saint-Laurent	9 620	31 723	11 443	20 280	-	20 280	15 285	2 386	2 609
Saint-Léonard [1]	5 940	14 365	7 260	7 105	(250)	6 855	3 539	3 316	-
Sud-Ouest	5 839	19 066	4 034	15 032	-	15 032	10 615	4 417	-
Verdun	6 208	28 505	4 954	23 551	-	23 551	22 642	909	-
Ville-Marie	16 065	35 529	15 290	20 239	-	20 239	6 942	13 166	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	6 981	22 588	9 643	12 945	(651)	12 294	11 495	799	-
Total Ville	**139 121**	**447 633**	**145 756**	**301 877**	**(771)**	**301 106**	**236 957**	**61 409**	**2 740**
Conseil municipal	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	19 799	9 721	10 078	-	10 078	3 360	6 718	-
Anjou [2]	5 663	15 508	5 206	10 302	41	10 343	8 397	1 946	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce [1]	6 830	19 322	1 812	17 510	(58)	17 452	15 945	1 507	-
Lachine	3 677	13 866	2 617	11 249	-	11 249	9 085	2 164	-
LaSalle	5 132	20 174	6 026	14 148	-	14 148	9 715	4 433	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	13 109	1 754	11 355	-	11 355	10 700	655	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [3]	9 787	30 281	11 418	18 863	147	19 010	17 965	1 045	-
Montréal-Nord	6 714	19 081	6 379	12 702	-	12 702	11 008	1 694	-
Outremont	2 561	12 070	1 617	10 453	-	10 453	8 790	1 663	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	20 873	9 937	10 936	-	10 936	10 956	(20)	-
Plateau-Mont-Royal	10 695	17 751	6 017	11 734	-	11 734	11 435	299	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	62 657	13 921	48 736	-	48 736	38 382	10 354	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	31 366	16 707	14 659	-	14 659	10 701	3 958	-
Saint-Laurent	9 620	28 761	11 090	17 671	-	17 671	15 285	2 386	-
Saint-Léonard [1]	5 940	14 365	7 260	7 105	(250)	6 855	3 539	3 316	-
Sud-Ouest	5 839	19 066	4 034	15 032	-	15 032	10 615	4 417	-
Verdun	6 208	28 505	4 954	23 551	-	23 551	22 642	909	-
Ville-Marie	16 065	35 398	15 290	20 108	-	20 108	6 942	13 166	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	6 981	22 478	9 643	12 835	(541)	12 294	11 495	799	-
Total Conseil municipal	**139 121**	**444 430**	**145 403**	**299 027**	**(661)**	**298 366**	**236 957**	**61 409**	**-**
Conseil d'agglomération	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent	-	2 962	353	2 609	-	2 609	-	-	2 609
Saint-Léonard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verdun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville-Marie	-	131	-	131	-	131	-	-	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	-	110	-	110	(110)	-	-	-	-
Total Conseil d'agglomération	**-**	**3 203**	**353**	**2 850**	**(110)**	**2 740**	**-**	**-**	**2 740**

Note 1 : Report non requis à la demande de l'arrondissement.
Note 2 : Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU). Achat de parasols fixes pour le terrain de pétanque du parc Goncourt et pour l'agora de la bibliothèque Jean-Corbeil de l'arrondissement d'Anjou (GDD : 2186927001).
Note 3 : Programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout. Travaux effectués par l'arrondissement. (GDD : 1186223018).
Note 4 : Excluant les écritures corporatives de paiement au comptant des investissements.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.11

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1195205001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques.

Il est recommandé :

1. D'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2018 de la Ville de Montréal;
2. D'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2018 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
3. D'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 74 164,9 $ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
4. De récupérer le déficit de 2018 des arrondissements, pour un montant de 481,1 $ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
5. De récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 1 008,0 $ (en milliers de dollars);
6. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 4 000,0 $ (en milliers de dollars) pour couvrir les coûts des prochaines élections municipales;
7. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000 $ (en milliers de dollars) afin d'assurer une gestion responsable de l'endettement;
8. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 22 495,0 $ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'activité de déneigement et d'autoriser le virement au Service des finances;
9. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 12 963,0 $ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit 2018 de l'agglomération;
10. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 17 800,0 $ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2019;

11. D'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation, pour un montant total de 35 161,8 $ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-02 17:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195205001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques.

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport financier consolidé, vérifié de la Ville de Montréal, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, sera déposé à l'Assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 (GDD1190029002).

Ce rapport démontre que la Ville de Montréal dégage un surplus global de 212,7 M$, composé d'un surplus de 228,3 M$ pour le volet municipal et d'un déficit de 15,6 M$ pour le volet agglomération. Les surplus ou les déficits, dégagés des activités du volet municipal, appartiennent à la Ville et aux arrondissements. Il revient au conseil municipal d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0532 du 25 avril 2018 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2017 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à présenter les résultats financiers de l'exercice de 2018, l'appropriation de ces résultats et l'établissement du surplus de gestion des arrondissements.

Sommaire financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2018

*(en milliers de dollars)**

	Volet municipal	Volet agglomération	Total
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2018	89 047,6	(81 119,6)	7 928,0
Résultat / surplus (déficit) - Exercice 2018	228 333,8	(15 640,1)	212 693,7
Surplus libre disponible avant affectations	**317 381,4**	**(96 759,7)**	**220 621,7**
Affectations			
Surplus de gestion des arrondissements	(74 164,9)	-	(74 164,9)
CSE - Fonds pour la stabilisation des taux de redevances	1 008,0	-	1 008,0
Élections municipales 2021	(4 000,0)	-	(4 000,0)
Gestion responsable de l'endettement	(40 000,0)	-	(40 000,0)
Réserve neige	(22 495,0)	-	(22 495,0)
Déficit 2018 - Portion locale du déficit de l'agglomération	(12 963,0)	-	(12 963,0)
Affectation au budget 2019	(17 800,0)	-	(17 800,0)
Sous-total - Affectations	**(170 414,9)**	-	**(170 414,9)**
Autres demandes d'affectation			
Renflouement de la réserve financière de l'eau	(3 728,5)	-	(3 728,5)
Entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau	(3 000,0)	-	(3 000,0)
Travaux dans les cours de services	(3 120,9)	-	(3 120,9)
Implantation de projets d'aménagement des ateliers mécaniques et les ateliers spécialisés selon la méthode 5S	(29,6)	-	(29,6)
Contrat en acturariat conseil	(82,7)	-	(82,7)
Études d'avant projet	(3 200,0)	-	(3 200,0)
Bureau projet Notre-Dame	(2 000,0)	-	(2 000,0)
Régimes de retraite	(10 000,0)	-	(10 000,0)
Mesures innovantes en habitation	(10 000,0)	-	(10 000,0)
Sous-total - Autres demandes d'affectation	**(35 161,8)**	-	**(35 161,8)**
Surplus disponible après affectations	**111 804,7**	**(96 759,7)**	**15 045,0**

** Les chiffres ont été arrondis.*

Le détail des informations inscrites dans le sommaire financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2018 est présenté en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'affectation des surplus est nécessaire, selon les politiques établies, et permet le transfert des surplus (déficits) aux arrondissements, à la CSE et au financement de certains projets spécifiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les sommes allouées aux unités à des fins d'affectations, seront disponibles une fois que le présent sommaire décisionnel aura été approuvé par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère budgétaire C/E

Tél : 514 872-5867
Télécop. : 514 872-5851

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-01

Martine HACHÉ
Chef de division- budget

Tél : 514 872-2454
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-05-02

DISTRIBUTION DU SURPLUS DE GESTION 2018 DES ARRONDISSEMENTS

en milliers $

Arrondissement	Surplus/(Déficit) comptable avant affectations	Activités financières d'immobilisations	Excédent des activités de fonctionnement affecté	Réserves financières et fonds réservés	Plan d'action Canopée	Surplus/(Déficit) après affectations	Taxe d'arrondissement	Vente de terrains 20% du gain net	Subvention acquisition livres	Stationnements tarifés	Correction SST Budget SBA / Réel	Imputabilité SST	Mutualisation - surplus de revenus permis construction - modif.	Remboursement libérés syndicaux cols bleus assumés par le syndicat	Répartition libérés syndicaux cols bleus assumés par la Ville	Matières résiduelles	Revenus excédentaires - contrôle animalier	Compensation annulation appel d'offres	Mesures d'urgences - inondations printanières 2017	Mesures d'urgence - canicule été 2018	Taux de régime de retraite	Mesures transitoires régime de retraite	Remboursement chargement de neige additionnel	Remboursement fonds d'énergie	Répartition surplus EESM 2016-2017	Autres ajustements (Note 1)	Surplus /(Déficit) 2018 de l'exercice
Ahuntsic-Cartierville	2 472,6				224,1	2 696,7	17,5	2,3			(34,5)	315,6	1 272,2	6,3	(20,2)	54,4	7,3	-	4,0		199,2	(251,4)	70,2	(50,0)	85,1		**4 374,7**
Anjou	944,6				44,2	988,8	(7,1)	616,3	0,8		(17,2)	(151,3)	432,3	0,8	(29,2)	1,0	2,5	5,0			13,4	(119,1)	44,5	(50,0)			**1 731,5**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	699,2	11,9			112,7	823,8	(178,7)	320,0			(15,7)	1 018,9	2 079,5	80,1	50,2	238,8	10,1	-		1,3	1,0	(276,1)	81,2	(50,0)	74,1		**4 258,5**
Lachine	773,6				287,3	1 060,9	12,1	109,1	51,6		(37,1)	(704,8)	472,5	5,9	(35,4)	139,8	4,5	-			112,0	(128,7)	34,5	(23,0)		293,4	**1 367,3**
LaSalle	1 405,0				253,1	1 658,1	75,0	-	24,4		(22,7)	(77,8)	1 619,8	5,8	9,5	28,4	5,7	5,0			116,0	(154,1)	147,7	-			**3 440,8**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	(256,5)				-	(256,5)	(2,2)	-	(5,8)		(8,2)	(282,8)	83,5	0,6	(17,5)	(0,6)	-	-		0,8	55,5	(47,9)	-	-			**(481,1)**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3 371,2	2,8			99,8	3 473,8	139,9	1,1			(31,2)	(550,2)	1 049,9	64,6	(74,7)	(242,6)	15,3	5,0		1,2	214,2	(295,7)	84,8	(50,0)	77,9		**3 883,3**
Montréal-Nord	1 415,7	3,9		(1,5)	-	1 418,1	(12,6)	46,0	12,2		(50,4)	(605,1)	605,3	14,4	(33,4)	191,0	4,4	5,0			111,3	(197,2)	46,9	-			**1 555,9**
Outremont	128,6				9,6	138,2	-	-	(12,6)	(32,3)	(16,5)	(227,6)	893,1	2,9	(14,5)	(18,9)	-	-		0,4	47,8	(68,5)	-	(50,0)			**641,5**
Pierrefonds–Roxboro	(277,1)				116,7	(160,4)	(9,7)	0,6	25,9		10,1	(580,3)	720,1	6,6	8,8	9,4	3,0	5,0	9,6	11,7	226,3	(143,8)	38,3	-		75,2	**256,4**
Plateau Mont-Royal	2 919,9	(598,3)			104,1	2 425,7	(133,0)	1,2		(136,5)	(19,5)	549,1	667,6	23,4	(66,8)	247,6	8,0	-		6,8	161,4	(264,3)	41,0	-	83,6		**3 595,3**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	3 579,9				131,6	3 711,5	22,4	69,6			(49,0)	1 137,4	742,0	1,9	(0,6)	172,8	12,1	-		13,1	244,2	(248,1)	63,6	(100,0)	64,6		**5 857,5**
Rosemont–La Petite-Patrie	3 571,3				379,2	3 950,5	39,3	444,5			(78,1)	36,4	2 129,0	26,0	256,3	302,4	14,1	-			410,2	(285,3)	160,7	(70,0)	(689,4)	162,1	**6 808,7**
Saint-Laurent	3 121,7				94,8	3 216,5	178,8	-	35,7	(36,5)	(95,5)	(337,7)	1 003,8	48,9	(74,7)	17,9	4,9	-			188,8	(317,0)	198,1	-		43,5	**4 075,5**
Saint-Léonard	206,2				116,8	323,0	47,4	-	(1,4)		(30,6)	(434,6)	603,6	10,7	(36,0)	(7,9)	3,4	-		2,6	141,5	(144,5)	30,1	(50,0)			**457,3**
Sud-Ouest	2 084,4	380,7			412,1	2 877,2	11,0	-			(18,6)	(1,3)	2 410,0	4,9	(11,0)	165,7	8,0	-		5,5	174,2	(252,6)	115,5	(50,0)	67,9		**5 506,4**
Verdun	(7,1)	128,0		(10,6)	53,5	163,8	(11,8)	-	14,2	52,4	(32,3)	(409,4)	1 760,0	5,0	(32,0)	(3,1)	7,3	7,0			144,0	(168,4)	59,1	-			**1 555,8**
Ville-Marie	5 214,7				250,5	5 465,2	599,7	399,3			(55,9)	(180,3)	16 109,8	75,9	142,8	(301,4)	7,7	7,0	0,8		221,9	(383,7)	121,0	-	154,4		**22 384,2**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	(316,4)	41,6		2,5	290,7	18,4	32,7	0,5			(12,4)	539,9	824,1	62,6	(21,6)	932,9	6,4	2,0		1,4	144,5	(262,0)	63,1	-	81,8		**2 414,3**
Total - Arrondissements	**31 051,5**	**(29,4)**	**-**	**(9,6)**	**2 980,8**	**33 993,3**	**820,7**	**2 010,5**	**145,0**	**(152,9)**	**(615,3)**	**(945,9)**	**35 478,1**	**447,3**	**0,0**	**1 927,6**	**124,7**	**41,0**	**14,4**	**44,8**	**2 927,4**	**(4 008,4)**	**1 400,3**	**(543,0)**	**-**	**574,2**	**73 683,8**

Note 1

Lachine + 293,4 : Déficit assumé pour le port de plaisance de Lachine - position prise dans le cadre de la réforme sur le financement des arrondissements (CM14 1127).
Pierrefonds-Roxboro + 75,2 : Bibliothèque de Pierrefonds (CE18 2075).
Rosemont-La-Petite-Patrie + 162,1 : Remboursement jauge à arbres - portion 2019 (CA18 260341).
Saint-Laurent + 43,5 : Remboursement de main d'œuvre imputable aux projets du Technoparc, relatif à des responsabilités déléguées, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville - Bassin du ruisseau Bertrand (agglo) et Éco-campus Hubert Reeves (corpo) (CM13 0223).

Conciliation du surplus 2019

Arrondissements en surplus :	74 164,9
Arrondissement en déficit :	(481,1)

2019-04-17

VILLE DE MONTRÉAL

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal

Objectif

Adopter des règles de conduite en matière de détermination, d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier 2018, de même que les règles de remboursement des déficits des exercices 2018 et antérieurs.

Une révision annuelle de la politique de surplus de gestion est souhaitable, considérant d'importants impondérables qui pourraient entraver tout engagement à long terme.

Définition des surplus budgétaires de l'exercice financier de 2018

Les surplus budgétaires sont définis comme étant tout excédent, entre les résultats de fin d'année et le budget, autant pour les dépenses que pour les revenus, suite aux ajustements mentionnés ci-après. Les déficits budgétaires sont définis comme un manque à gagner entre les résultats finaux et le budget, autant au niveau des dépenses que des revenus, après les mêmes ajustements.

Ajustements établissant les surplus de gestion des arrondissements pour 2018

L'établissement des surplus de gestion des arrondissements est présenté au schéma qui suit :

Description		**Commentaires**
« Surplus (déficit) » au 31 décembre 2018 - Dépenses	XX	Résultats par rapport au budget de 2018 des arrondissements se rapportant à une de ces catégories.
« Surplus (déficit) » au 31 décembre 2018 - Revenus	XX	
Total Surplus/(Déficit) avant ajustements	***XX***	
Ajustements		
a) Taxe d'arrondissement	YY	Ajustement lié à la variation réelle des revenus de taxation locale.
b) Vente des actifs municipaux	YY	Remise de 20 % du gain comptable sur la vente de terrains.
c) Subvention pour acquisition de livres	YY	Écart entre le montant octroyé au surplus 2017 et le réel 2017. Il n'y a pas de remise basée sur une projection pour 2018, étant donné que le budget de revenus et dépenses associé aux acquisitions de livres a été transféré à la Direction des bibliothèques.
d) Imputabilité SST	YY	Imputabilité de la dépense réelle SST pour chacun des arrondissements.
e) Mutualisation des surplus de revenus de permis de construction / modification	YY	Ajustement découlant de la Réforme sur le financement des arrondissements. Répartition des surplus de revenus de permis de construction et modification à 75 % selon la participation au surplus et à 25 % selon les budgets paramétrés.
f) Corrections particulières	YY	Ajustements spécifiques à certains arrondissements.
g) Corrections et régularisations de fin d'année telles : le stationnement tarifé, les libérations syndicales, les remboursements des prêts liés au fonds d'énergie, les affectations, les revenus excédentaires du contrôle animalier, les matières résiduelles, le régime de retraite, les chargements de neige additionnels, etc.	YY	Corrections de dépenses à être imputées ou créditées aux arrondissements concernés.
Total ajustements	***YY***	
Total Surplus / (Déficit) de gestion	***XX+YY***	

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal

Affectation des surplus de gestion alloués aux arrondissements

Seuls les arrondissements qui présentent un surplus de gestion se verront attribuer les sommes ainsi dégagées, qu'ils pourront affecter à des fins précises, au regard des modalités particulières retenues par leur conseil d'arrondissement respectif.

La présente politique propose l'affectation des sommes provenant du surplus de 2018, par ordre de priorité :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2018, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement ;

2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;

3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2018), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;

4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible ;

Tout solde du surplus de gestion de 2018, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés aux réserves pour l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » et pour imprévus tiennent compte des soldes disponibles de ces réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

Règles de comblement des déficits de gestion des arrondissements

Les arrondissements ne présentant pas de surplus de gestion devront compenser ce manque à gagner (déficit de gestion) selon les priorités établies ci-après :

1. Le comblement du déficit d'opération de l'activité de l'enlèvement de la neige, à même la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement créée en 2002 et suivantes;

2. Le comblement du déficit d'opération lié aux coûts de santé et sécurité au travail, à même la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail créée en 2008;

3. L'utilisation des surplus libres créés par la politique d'utilisation des surplus de gestion de 2002 et suivantes, afin de combler le solde du déficit, s'il en existe toujours un;

4. L'utilisation de la réserve pour imprévus, créée par la politique d'utilisation des surplus de gestion de 2002 et suivantes, afin de combler le solde de déficit, s'il en existe toujours un;

5. Un plan d'optimisation, à court terme, du budget de 2019, afin de compenser, s'il en existe toujours un, le solde du déficit de gestion de 2018, ou tout autre mode de financement proposé par l'arrondissement.

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal

Partage du surplus 2018 entre le comblement du déficit et l'utilisation des réserves

Les arrondissements devront faire adopter une résolution, par leur conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir et du renflouement des déficits cumulés au 31 décembre 2018, ainsi que de l'utilisation des réserves, le cas échéant.

Approbation

Le comité exécutif soumettra au conseil municipal la politique des surplus de gestion, en fonction des règles retenues.

Mise en application de la politique

Les arrondissements sont responsables de l'application de la politique des surplus dans le respect des règles précitées.

Date d'entrée en vigueur

La mise en œuvre de cette politique s'effectuera à la suite du dépôt des états financiers de 2018 vérifiés et signés par le trésorier.

DESCRIPTION DES AJUSTEMENTS AU SURPLUS DE GESTION 2018 DES ARRONDISSEMENTS

Ajustements surplus de gestion 2018	Explications
Activités financières d'immobilisations	L'ajustement comptable vise à régulariser la valeur des dépenses d'immobilisation payées au comptant. Par exemple, les écarts relatifs à l'utilisation du budget de fonctionnement pour des projets PTI comparativement aux dépenses réelles et le retour au surplus des engagements financiers non utilisés.
Réserves financières et fonds réservés	L'ajustement comptable vise à régulariser les dépenses de fonctionnement financées par les fonds réservés ou le fonds de roulement des arrondissements. L'ajustement concerne les écritures de fin d'année qui n'ont pas été effectuées par les arrondissements ou des ajustements au réel du Service des finances en période RÉG-18.
Plan d'action Canopée	Le plan d'action Canopée vise l'achat et la plantation d'arbres selon le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. L'ajustement comptable sert à réduire les dépenses de fonctionnement de l'arrondissement, car ces dépenses sont financées par emprunt à la charge de la ville-centre même si elles sont non capitalisables.
Taxe d'arrondissement	L'ajustement vise à corriger l'écart entre la taxation estimée lors de la confection du budget et la taxation réelle de l'arrondissement.
Vente de terrains	L'ajustement relatif à la vente de terrains (pour fins de revente et actif à long terme) vise à verser aux arrondissements une partie des gains comptables découlant de la vente. L'ajustement de 2018 représente une remise de 20 % du gain comptable.
Subvention pour l'acquisition de livres	Une subvention est accordée par le ministre de la Culture et des Communications pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal. L'ajustement sert à compenser l'écart entre le revenu réel et l'estimé 2017, utilisé lors de la confection des surplus de gestion 2017 des arrondissements ex-banlieues. À compter de 2018, cette activité (revenus/dépenses) a été transférée à la Direction des bibliothèques pour tous les arrondissements.
Stationnements tarifés	Le stationnement tarifé, contrôlé par parcomètre et distributeur de borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, a été centralisé en 2015 suite aux travaux sur la réforme sur le financement des arrondissements (sommaire décisionnel 1144631004 - CM14 1126). En 2018, certains arrondissements ont reçu et comptabilisé des revenus à cet effet. Tandis que d'autres arrondissements ont dépensé des montants pour des raisons particulières relativement au stationnement. Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, un ajustement est prévu afin de récupérer un budget pour le volet III du Fonds de dynamisation des rues commerciales versé en trop. Les ajustements visent donc à régulariser ces situations.
Correction SST budget SBA / Réel et Imputabilité SST	L'ajustement sert à refléter les dépenses réelles en matière de santé et sécurité au travail (SST) selon l'historique des lésions de l'arrondissement.

DESCRIPTION DES AJUSTEMENTS AU SURPLUS DE GESTION 2018 DES ARRONDISSEMENTS

Ajustements surplus de gestion 2018	Explications
Mutualisation du surplus de permis de construction et modification	Mutualisation des surplus de revenus de permis de construction/modification, découlant de la réforme sur le financement des arrondissements. L'ajustement vise à répartir les surplus de permis entre les arrondissements à 75 % en fonction de la participation au surplus et à 25 % au prorata des budgets 2014 paramétrés en considérant les déficits, le cas échéant. Les surplus (déficits) sont déterminés sur la base du budget 2014, établi par chacun des arrondissements.
Remboursement libérés syndicaux cols bleus par le syndicat	L'ajustement représente le montant à rembourser aux arrondissements pour les libérations syndicales assumées par le syndicat des cols bleus (article 8.08 les libérations aux frais du syndicat).
Répartition libérés syndicaux cols bleus assumés par la Ville	L'ajustement sert à partager les heures de libérations syndicales des cols bleus, non assumées par le syndicat, et ce, entre les arrondissements selon leur masse salariale.
Matières résiduelles	Cette activité relève du conseil municipal depuis 2015 à la suite des travaux sur la réforme du financement des arrondissements (sommaire décisionnel 1144631004 - CM14 1126), mais les travaux en régie sont délégués aux arrondissements. L'ajustement vise à récupérer les surplus et compenser tout déficit aux arrondissements.
Revenus excédentaires - contrôle animalier	Le contrôle des animaux relève du conseil municipal depuis le 23 août 2016 (sommaire décisionnel 1166379001 - CM16 0964). Une nouvelle grille de tarifs à cet effet, a été adoptée par la suite (sommaire décisionnel 1165086003 - CM16 1100). Les revenus sont dorénavant comptabilisés corporativement pour financer une nouvelle patrouille animale. Toutefois, les revenus excédentaires au financement de cette patrouille sont remboursés aux arrondissements par les surplus de gestion.
Compensation annulation d'appels d'offres	Un budget corporatif est prévu pour rembourser les arrondissements du montant des compensations, octroyées en 2018, suite à des annulations d'appels d'offres publiques.
Mesures d'urgence - inondations printanières 2017	Remboursement de dépenses de rémunération, comptabilisées dans les arrondissements et non prévues à leur budget concernant les inondations printanières 2017.
Mesures d'urgence - canicule été 2018	Remboursement des dépenses additionnelles des arrondissements suite au déploiement de mesures d'urgence relative à la canicule de l'été 2018.
Taux de régime de retraite	Économie escomptée au budget 2018 et non réalisée. Cet ajustement découle des évaluations actuarielles, estimées lors de la confection budgétaire.
Mesures transitoires - régime de retraite	Participation des arrondissements à l'abolition de la mesure transitoire sur les régimes de retraite. La portion locale de cette mesure a été répartie au prorata de la masse salariale des unités administratives.

DESCRIPTION DES AJUSTEMENTS AU SURPLUS DE GESTION 2018 DES ARRONDISSEMENTS

Ajustements surplus de gestion 2018	Explications
Remboursement d'un chargement de neige additionnel	Le conseil de la Ville est devenu compétent du déneigement sur le réseau de la voirie locale par la résolution CM15 1002 du 17 août 2015. Le Service de la concertation des arrondissements s'occupe de la gestion des contrats avec les entrepreneurs privés et les arrondissements effectuent le déneigement de certains territoires en régie. Ceux-ci sont dotés pour le financement de cinq chargements de neige. Advenant le cas où plus de cinq chargements de la neige sont décrétés dans une année, des crédits additionnels sont octroyés pour chaque chargement supplémentaire.
Remboursement fonds d'énergie	Le fonds a été créé en 2008 (CE08 1163) afin d'accorder des prêts aux projets de réfection d'immeubles qui génèrent des économies d'énergie. L'ajustement correspond au remboursent des prêts des arrondissements, via le surplus de gestion, sur une période de 6 ans, à même les économies d'énergie générées. Le fonds d'énergie a été officiellement fermé par la résolution CM17 1254, mais les remboursements se poursuivent jusqu'à l'échéance du prêt dans les surplus non affectés de la Ville.
Répartition des surplus 2016-2017 de la Division de l'entretien de l'éclairage, signalisation et marquage de Rosemont-La-Petite-Patrie	L'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie remet à ses arrondissements clients les surplus 2016 et 2017, découlant de ses activités de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage, suite à une entente entre eux.

Description des affectations liées à l'appropriation de surplus au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Volet municipal	Volet agglomération	Total	Description
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2018	89 047,6	(81 119,6)	7 928,0	Surplus libre cumulé des années antérieures.
Résultats / Surplus (déficit) - Exercice 2018	228 333,8	(15 640,1)	212 693,7	Résultats financiers de 2018 selon le rapport financier consolidé de la Ville.
Surplus libre disponible avant affectations	**317 381,4**	**(96 759,7)**	**220 621,7**	
Affectations				
Surplus de gestion des arrondissements	(74 164,9)	-	(74 164,9)	Le surplus de gestion inclut le retour des sommes non dépensées liées aux opérations courantes ainsi que d'autres ajustements, non reflétés dans le système comptable, dont le détail est inclus dans les pièces jointes « Distribution du surplus de gestion 2018 des arrondissements ».
CSE - Fonds pour la stabilisation des taux de redevances	1 008,0	-	1 008,0	Résultats 2018 de la Commission des services électriques (CSE) - renflouer le déficit à partir du fonds pour la stabilisation des taux de redevances.
Élections municipales 2021	(4 000,0)	-	(4 000,0)	L'affectation vise la création d'une réserve pour couvrir les coûts des élections municipales de 2021.
Gestion responsable de l'endettement	(40 000,0)	-	(40 000,0)	La politique de gestion de la dette prévoit affecter 10% des surplus annuels pour le remboursement de la dette.
Réserve neige	(22 495,0)	-	(22 495,0)	Renflouement de la réserve neige.
Déficit 2018 - Portion locale du déficit de l'agglomération	(12 963,0)	-	(12 963,0)	Le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, indique un déficit de 15,6 M$ pour le volet agglomération. Cette affectation représente la part que la Ville de Montréal doit assumer du déficit de l'agglomération.
Affectation au budget 2019 - Équilibre budgétaire	(17 800,0)		(17 800,0)	Montant prévu au budget de 2019 pour l'équilibre budgétaire (4,8 M$) ainsi que pour la mesure transitoire, utilisée en 2017, (13,0 M$) pour les régimes de retraite (portion de la Ville de Montréal).
Sous-total - Affectations	**(170 414,9)**	**-**	**(170 414,9)**	
Autres demandes d'affectation				
Renflouement de la réserve financière de l'eau	(3 728,5)	-	(3 728,5)	En 2018, le Service de l'eau a effectué des virements non prévus vers les arrondissements afin de ne pas réduire la cadence de l'entretien des réseaux secondaires. La demande d'affectation vise à renflouer la réserve de l'eau.
Entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau	(3 000,0)	-	(3 000,0)	L'affectation est nécessaire pour la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout en arrondissement.
Travaux dans les cours de services	(3 120,9)	-	(3 120,9)	En 2017, le SGPI avait lancé un programme de soutien financier afin de pallier les problèmes reliés aux immeubles et sites de cours de services pouvant nuire aux opérations et à la sécurité des employés et du public. L'affectation de 3,1 M$ est nécessaire pour réaliser des travaux d'urgence pour les cours de services, identifiées par SGPI.

Implantation de projets d'aménagement des ateliers mécaniques et les ateliers spécialisés selon la méthode 5S	(29,6)	-	(29,6)	En 2018, le comité exécutif approuvait (CE18 0530) un virement budgétaire de 90 000$ en provenance des dépenses contingentes pour l'implantation de projets d'aménagement des ateliers mécaniques et les ateliers spécialisés, selon la méthode 5S. En cours d'année, les négociations avec le syndicat des Cols bleus ont retardé l'avancement des travaux, tel que prévu. La demande d'affectation est nécessaire pour compléter ce projet d'aménagement pour les ateliers.
Contrat en actuariat conseil	(82,7)	-	(82,7)	Contrat avec la firme MERCER pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite (autres que policiers). Ce contrat s'échelonnant sur plusieurs années, les calculs de coûts annuels préalables estimés lors de la rédaction des GDD en question sont dorénavant désuets, étant donné les nombreux retards concernant les négociations. Les coûts totaux mentionnés dans les GDD seront certainement dépensés au terme des contrats, d'où l'importance de reporter les montants inutilisés années après années.
Études d'avant projet	(3 200,0)	-	(3 200,0)	La demande d'affectation est nécessaire pour les études non capitalisables des grands projets.
Bureau projet Notre-Dame	(2 000,0)	-	(2 000,0)	
Régimes de retraite	(10 000,0)	-	(10 000,0)	Écart entre les déboursés et la taxation causé par les éléments suivants : - le lissage de l'actif aux fins de la charge fiscale; - le délai de 3 ans entre les évaluations actuarielles de financement; - les différentes hypothèses et mécanismes d'amortissement des déficits en comptabilité et en financement et les ajustements ad hoc aux cotisations à verser.
Mesures innovante en habitation	(10 000,0)	-	(10 000,0)	
Sous-total - Autres demandes d'affectation	**(35 161,8)**	**-**	**(35 161,8)**	
Surplus disponible après affectations	**111 804,7**	**(96 759,7)**	**15 045,0**	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197682001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2019, un règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

Il est recommandé :
D'adopter, dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2019, un règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-15 13:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197682001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2019, un règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal élimine environ 12 000 000 de mètres cubes de neige dans 28 sites d'élimination de neige répartis sur l'ensemble de son territoire. Ces sites d'élimination de neige sont : 15 chutes à l'égout, 11 dépôts de surface et 1 dépôt en carrière.
Le Programme triennal d'immobilisations 2019 prévoit des investissements principalement pour l'aménagement d'un nouveau site d'élimination de la neige, l'amélioration et l'optimisation de lieux d'élimination de neige existants, et ce, afin de maintenir et d'améliorer la capacité d'élimination de neige de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0192 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 $ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.
CM16 0479 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016, un règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 $ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

CM11 0777 Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 du conseil municipal.

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt de 4 400 000 $ pour l'année 2019 servira à optimiser la capacité de sites existants, corriger certaines déficiences en rapport aux normes environnementales, améliorer la sécurité et les opérations sur les lieux d'élimination (chutes ou sites de surface) et à étudier l'aménagement d'un nouveau site d'élimination. Les travaux visés en 2019 sont principalement :
- Réaménagement divers des lieux et des équipements existants des Lieux d'Elimination des Neiges usées (LEN) suivants : dépôt de surface de la 46e Avenue (arrondissement Lachine),

chute à l'égout Verdun (arrondissement Verdun), chute à l'égout Jules-Poitras (arrondissement Ahuntsic-Cartierville) comprenant notamment l'amélioration du drainage, le nettoyage du site et le pavage,
- Réparation du bassin du dépôt de surface Armand-Chaput (arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles),
- Travaux de conception en vue de l'aménagement d'un nouveau site d'élimination de la neige sur le terrain dit "Solutia" (arrondissement LaSalle),
- Travaux de conception pour la construction d'un quai continu en remplacement de la fermeture des quais 9 à 11 de la carrière St-Michel,
- Évaluation structurale des chutes à l'égout avec recommandations d'intervention.

JUSTIFICATION

Les travaux prévus en 2019 serviront principalement à corriger des déficiences observées au niveau du drainage, du pavage, de l'étanchéité du bassin et de la capacité portante des surfaces d'entassement de la neige. La construction de surfaces rigides en pavage ou BCR permet de rendre celles-ci étanches aux infiltrations de métaux lourds, chlorures ou autres polluants dans le sol, en plus d'optimiser les opérations en période de gel/dégel.
De plus, l'aménagement d'un nouveau site d'élimination de la neige sur le terrain Solutia, connexe au dépôt Angrignon dans l'arrondissement LaSalle, a pour but de compenser la perte de capacité des chutes à neige Anbar et St-Pierre-Turcot sous l'échangeur Turcot, toutes deux affectées par ce projet. La conception détaillée, l'acquisition des certificats d'autorisation ainsi que les travaux s'étaleront de 2019 à 2021.

La correction de l'étanchéité du bassin du site Armand-Chaput permettra de répondre à un avis de non-conformité émis par le MELCC concernant l'écoulement par les fissures de l'eau de fonte vers la nappe phréatique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Règlement d'emprunt de 4 400 000 $ pour l'année 2019

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

Tél : 514-872-3302
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-04-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197682001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2019, un règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1197682001 - Neige-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTREAL
RÈGLEMENT
19-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 400 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LIEUX D'ÉLIMINATION DE NEIGE ET L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS CONNEXES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 4 400 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux, le coût d'acquisition de terrains lorsque requis et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1197682001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197682001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2019, un règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197682001 site élimination de la neige et amélioration des équip. conexes.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1198244002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 42,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal

Il est recommandé
Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville pour des dépenses qui relèvent du conseil municipal"

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-18 17:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198244002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 42,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser à l'hôtel de ville en 2019-2020-2021. Afin de poursuivre les travaux de rénovation, un règlement d'emprunt est requis afin de couvrir la proportion des dépenses qui relèvent du conseil municipal

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0344 28 Mars 2017, Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 23 200 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir le règlement d'emprunt permettant la réalisation des travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville.
Les travaux prévus sont:
PRÉALABLE - Déplacement des occupants de l'hôtel de ville dans l'édifice Lucien-Saulnier et du Service des finances dans une autre location, pour la durée des travaux.
PHASE 1 - Mise aux normes des systèmes de protection et d'alarme incendie, des issues de secours, de l'accès universel. Mise à niveau des systèmes électromécaniques et des réseaux de télécommunication. Remplacement de fenêtres du sous-sol au 2e étage. Restauration du patrimoine intérieur de l'hôtel de ville. Ajouter des éléments de développement durable.
PHASE 2 - Maintien de l'actif par la réfection de la structure et de l'enveloppe du bâtiment. Restauration du patrimoine bâti extérieur de l'hôtel de ville. (Note : Les 2 phases incluent les coûts des honoraires et des travaux.)

JUSTIFICATION

Les principaux travaux visent la mise aux normes de l'édifice et la sécurité des occupants et des visiteurs.
Il faut aussi réduire l'indice de vétusté des systèmes électromécaniques afin d'atteindre une meilleure performance énergétique et de diminuer les coûts d'exploitation et d'entretien. La mise à niveau des réseaux électrique, informatique et téléphonique déstructurés optimiseront les opérations, les aménagements et l'entretien.

L'hôtel de ville est un édifice unique au Canada qui doit être mis en valeur et son patrimoine restauré suite à diverses interventions passées malheureuses. Plusieurs travaux de maçonnerie et de correction de problèmes structuraux sont nécessaires à court terme pour assurer la sécurité des usagers et la protection de l'actif.
Les travaux permettront de se conformer aux diverses politiques de la Ville tel que l'accessibilité universelle et le développement durable. Ce sera le premier bâtiment de la ville à être certifié LEED bâtiment existant ce qui exigera des changements dans les façons de faire de la Ville et ouvrira la voie au verdissement de tout le parc immobilier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour les travaux sont inscrites au PTI 2019-2021, projet 66034 (incluant les sommes requises en ultérieur).
Le terme du projet de règlement d'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.
Ce projet est de compétence mixte. Un sommaire similaire sera présenté pour un règlement d'emprunt concernant les dépenses relevant du Conseil d'agglomération (1198244001).

Pour les deux GDD concernant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville (1198244001 et 1198244002), nous demandons le solde du financement pour le projet en entier, soit 126,4 M$, arrondi à 127,0 M$

Nous avons déjà 44,4 M$ de règlements, nous allons donc chercher les montants manquants pour l'ensemble du programme.

Les montants incluent subvention, taxes et ristournes.

	Projet global	**Règlements d'emprunts existants**	**Nouvelles demandes**
Agglomération	51 000,00	11 200,00	**39 800,00**
Corporatif	76 000,00	33 200,00	**42 800,00**
Total	127 000,00	44 400,00	**82 600,00**

Le programme englobe les projets suivants:

PROJETS	**Budget (BRUT)** *(en milliers)*	**Budget (NET)** *(en milliers)*
· Restauration phase 1: toiture; pierre; étanchéité; éclairage; mesures de sécurité. · Relocalisation du service des finances au 630 René-Lévesque ouest. · Relocalisation temporaire de l'hôtel de ville dans Lucien-Saulnier. · Relocalisation temporaire des archives au 5800 St-Denis.	27 000,0	24 000,0
· Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville.	116 000,0*	103 000,0
TOTAL	**143 000,0**	**127 000,0**

***** *Le coût du projet (estimation de classe C) pourrait varier de ± 20% pour un montant maximal de 139,6 M $*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdeljalil BERRANNOUN
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0857
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Julie CASTONGUAY
chef de division - services administratifs

Tél : 514-872-4481
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198244002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 42,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1198244002 - Rénovation Hôtel de Ville-VF2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 42 800 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 42 800 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection des plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1198244002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198244002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 42,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198244002 Rég. emprunt hôtel-de-ville local.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197235003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les équipements sportifs supra locaux

Il est recommandé :
1. D'adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-08 14:56

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197235003**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les équipements sportifs supra locaux

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que la Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.
Par ailleurs, on constate que le réseau montréalais des installations sportives accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines ni aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficientes et attrayantes pour les usagers.

Les équipements supra locaux sont des équipements sous la responsabilité des arrondissements, mais dont la desserte et leur rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Ils se distinguent en raison de leur unicité, de la concentration d'athlètes de haut niveau, de l'accueil de compétitions d'envergure ou de la clientèle provenant de plusieurs arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018
Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet Ville centrale)

CM18 0841 - 19 juin 2018
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

CE14 1978 - 17 décembre 2014
Approuver les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux

CM14 1123 - 24 novembre 2014
Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014

CE14 0572 - 16 avril 2014
Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 5 600 000 $ pour le financement du Programme des équipements sportifs supra locaux, destiné aux arrondissements, afin que ceux-ci réalisent leurs projets de rénovation, réfection, réhabilitation ou développement (en lien avec l'accueil d'événements sportifs majeurs) liés à ces équipements. Ce programme est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien.
La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de mise aux normes des équipements supra locaux, notamment ceux du stade Gary-Carter.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme des équipements sportifs supra locaux et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2019-2021, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 600 000 $ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centre. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.
La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2019 - 2021 :

Budget autorisé	2019	2020	2021
38330 Programme de mise aux normes des équipements sportifs à vocation supra locale	1 500 000 $	2 800 000 $	1 300 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives municipales supra locales permettra de maintenir et/ou améliorer l'offre en sports et activités physiques aux Montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 mai 2019 : Avis de motion par le conseil municipal.
17 juin 2019 : Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal.
Juillet - août 2019 : Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-2656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Christine LAGADEC
C/d orientations, événements, équipements, pratique sportive

Tél : 514-872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur des sports
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-04-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice
Tél : 514-872-1456
Approuvé le : 2019-04-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197235003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les équipements sportifs supra locaux

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1197235003 - équipements sportifs supra locaux-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-02

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 600 000 $ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE SOUTIEN DESTINÉ AUX ARRONDISSEMENTS POUR LA MISE AUX NORMES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUPRA LOCAUX

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 600 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1197235003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197235003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les équipements sportifs supra locaux

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1197235003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-29

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances - Division du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197713002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 22:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197713002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre

CONTENU

CONTEXTE

D'une superficie de près de dix hectares, le projet Les Bassins du Nouveau-Havre (LBNH) est localisé au cœur du secteur Griffintown. Bordé par la rue Ottawa au nord, la rue du Séminaire à l'est, le canal de Lachine au sud et la rue Richmond à l'ouest, le projet LBNH est, depuis 2017, sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) (anciennement Service de la mise en valeur du territoire) et inclus dans le projet urbain Griffintown.
En 2007, la Société immobilière du Canada (SIC) a acquis de la Société canadienne des postes la propriété située au 1500, rue Ottawa, soit l'ancien centre de tri postal (déconstruit en 2010).

En août 2009, le conseil municipal approuvait un accord de développement entre la Ville de Montréal et la SIC pour la réalisation du projet LBNH. En vertu de cet accord, la SIC s'engageait notamment à construire 2 000 logements, dont 400 logements sociaux et communautaires ainsi que 200 logements abordables privés. La Ville s'engageait pour sa part à aménager trois parcs municipaux ainsi qu'une place publique.

En novembre 2010, le conseil d'agglomération approuvait l'entente sur les travaux municipaux pour la réalisation du projet LBNH en vertu du règlement 08-013. L'entente comprend la réalisation de certains travaux par le promoteur et d'autres par la Ville de Montréal.

Adopté en 2013, le programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Griffintown reconnaît le rôle prépondérant joué par l'espace public comme levier de transformation urbaine. Pour ce faire, il définit de nombreuses interventions sur le domaine public, dont des rues devant être (ré)aménagées ainsi que de nouveaux espaces publics à créer (voir carte en pièce jointe).

Vision d'aménagement et réalisations

Le concept d'aménagement des espaces publics pour le secteur Les Bassins du Nouveau-Havre vise la création d'espaces conviviaux, polyvalents et durables répondant aux besoins des citoyens actuels et futurs et des usagers du canal de Lachine. Le concept d'aménagement repose sur la volonté de commémorer les anciens bassins en guidant la

composition paysagère des parcs. La place des Arrimeurs constitue quant à elle la porte d'entrée du projet.

Inauguré en juillet 2016, le parc du Bassin-à-Gravier comprend dans la partie nord des aires de jeux pour enfants et des jeux d'eau tandis que la portion sud accueille un bassin de biorétention.

Au sein du projet, le parc du Bassin-à-Bois ainsi que la place des Arrimeurs restent à aménager. À la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest, la portée des aménagements du parc du Bassin-à-Bois a été révisée afin d'inclure un anneau de glace réfrigéré ainsi qu'un chalet de parc.

Règlement d'emprunt

Les interventions situées dans le périmètre du projet LBNH et visées par l'entente entre la SIC et la Ville doivent faire l'objet de règlements d'emprunt distincts de ceux visant le secteur Griffintown.

Initialement, soit en 2010, des investissements d'environ 17,5 M$, pour la réalisation du projet LBNH, sont prévus à même divers règlements parapluie et les deux règlements d'emprunt spécifiques suivants :

- RCG 15-090 : Règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre;
- Règlement 15-097 : Règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre.

Lors de l'exercice financier de 2017 et du changement de compétences (Ville versus Agglomération), le règlement RCG 15-090 a été abrogé.

En 2010, les estimations initiales pour le projet LBNH étaient de l'ordre de 19,4 M$.

En 2019, à la suite d'une analyse complète du projet, la portée globale de ce dernier a été révisée et est établie désormais à 29 M$. Les éléments suivants expliquent la nécessité d'adopter un nouveau règlement d'emprunt :

- ajout d'une patinoire réfrigérée et d'un chalet de parc;
- considération de certains éléments non inclus initialement;
- coûts reliés au marquage 3D des murs du bassin;
- crédits initiaux autorisés inférieurs à l'estimation initiale et perte de crédits disponibles lors du changement de compétences en 2017;
- inflation et augmentation des coûts de la main-d'œuvre.

Dans ce contexte, pour poursuivre les interventions municipales prévues à l'entente et au PPU, pour réaliser l'augmentation de portée du projet validée par les élus en mars 2019 (mandat SMCE198074018) et répondre ainsi aux engagements de la Ville, il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 11,5 M$.

Précisons que certaines des interventions sont déjà inscrites à la programmation du PTI 2019-2021. Les interventions supplémentaires prévues en 2020, 2021 et 2022 seront inscrites à la programmation du PTI 2020-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074018 - 13 mars 2019 - Mandat d'exécution - Mise en œuvre du PPU Griffintown.
CM18 1403 - 28 novembre 2018 : Adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

CG15 0806 – 17 décembre 2015 (dossier 1153227002) : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre.

CM15 1520 – 14 décembre 2015 (dossier 1153227003) : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre.

CG15 0495 – 20 août 2015 (dossier 1154602003) : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 1 089 587 $, plus les taxes applicables, aux fins de logements sociaux, dans le cadre de l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau-Havre ». Le montant total incluant les incidences et les taxes est de 1 259 881,10 $.

CM13 0478 – 27 mai 2013 (dossier 1134543001) : Adopter, avec changements, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

CG10 0408 – 25 novembre 2010 (dossier 1104175002) : Approuver une entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau-Havre ».

CM09 0702 – 24 août 2009 (dossier 1083468009) : Adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 - Les Bassins du Nouveau-Havre.

CM09 0674 – 24 août 2009 (dossier 1094175003) : Approuver l'accord de développement entre la Ville et la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau-Havre ».

CM09 0154 – 30 mars 2009 (dossier 1081587001) : Procéder à la conclusion des protocoles d'entente sur les infrastructures dans le cadre du projet de développement du site de l'ancien centre de tri postal, 1500, rue Ottawa (Les Bassins du Nouveau-Havre) - District de Saint-Henri - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 11,5 M$ pour financer les interventions municipales prévues dans le cadre de l'entente avec la SIC.
Le montant de 11,5 M$ provient d'une estimation effectuée en 2019 dans le cadre de l'adoption du dossier d'approbation de projet (DAP C - passage de la planification à l'exécution). L'estimation a été faite en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest et les services impliqués dans le projet. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les interventions pouvant s'échelonner jusqu'en 2023. Sans s'y restreindre, ce nouveau règlement d'emprunt servira à financer les interventions suivantes :

- les travaux d’aménagement et de réaménagement du domaine public (parc du Bassin-à-Bois, place des Arrimeurs et allées piétonnes);
- les travaux de décontamination;
- les honoraires professionnels pour des services d'études et de conception, ceux relatifs à la conception de plans et de devis et à la surveillance de travaux et toutes autres dépenses incidentes et imprévues en lien avec ce qui précède.

JUSTIFICATION

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire, dès 2019, pour mettre en œuvre les interventions prévues dans l’entente avec la SIC et le PPU avec l’aménagement temporaire d'une partie de la place des Arrimeurs et le début de la conception du parc du Bassin-à-Bois ainsi que de la place.
Par la suite, ce règlement permettra notamment de financer l’aménagement de la place et du parc et toutes autres dépenses y afférant (services professionnels incluant la main-d’œuvre interne, etc.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certaines dépenses liées aux interventions prévues dans le projet LBNH et financées par ce règlement d'emprunt sont inscrites à la programmation du PTI 2019-2021. Les dépenses supplémentaires financées par ce règlement d'emprunt seront inscrites à la programmation du PTI 2020-2022 et entièrement assumées par la ville centre.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. Conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal (résolution CM07 0841), la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La planification et la conception du projet LBNH, quartier inclusif intégré à son environnement, répondent aux priorités d’intervention prévues au plan Montréal durable 2016-2020. En effet, outre la mixité résidentielle, la construction d’un bassin de biorétention permet la récupération et l’infiltration des eaux de pluie. De plus, en 2013, le Green Building Council des États-Unis a décerné la certification LEED-ND or au projet. Les autres actions municipales qui s’inscrivent en lien avec le développement durable visent des thématiques variées telles que l’éclairage LED sur l’ensemble des voies publiques ou la faible présence automobile sur le site (dix allées piétonnes).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des crédits visés par ce règlement d'emprunt empêcherait de poursuivre les interventions municipales prévues à l’entente avec la SIC et au PPU, de réaliser l’augmentation de portée du projet validée par les élus en mars 2019 (mandat SMCE198074018) et répondre ainsi aux engagements de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Entérinée en 2018, une stratégie de communication et de concertation (incluant un plan d’action) a été élaborée par le Service de l’expérience citoyenne et des communications en collaboration avec l'arrondissement et le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour l’ensemble du projet urbain Griffintown. Toutefois, les coûts reliés aux communications ne sont pas financés par le présent règlement d’emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 1er mai 2019;
Avis de motion au conseil municipal : 13 mai 2019;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal : 17 juin 2019;
Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : vers septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Mathieu DRAPEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jean-Pierre BOSSÉ, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Babak HERISCHI, 2 avril 2019
Jean-Pierre BOSSÉ, 26 mars 2019
Mathieu DRAPEAU, 26 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurélie LÉPINOUX
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-872-2203
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim

Tél : 514.872.5985
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-16

AVENUE LIONEL GROULX
BOULEVARD DES SOEURS-VAIRIN
RUE NOTRE-DAME
RUE GUY
RUE DE LA MONTAGNE
RUE SAINT JACQUES
RUE PEEL
RUE NOTRE-DAME
RUE DES SEIGNEURS
RUE SAINT-MARTIN
RUE GUY
RUE DE L'INSPECTEUR
RUE OTTAWA
RUE WILLIAM
RUE WILLIAM
RUE SAINT-THOMAS
RUE ELGAR
RUE OTTAWA
RUE ANN
HERITAGE HOUSE
RUE NAZARETH
RUE DUKE
RUE BASIN
RUE OTTAWA
RUE BASIN
RUE DE LA COMMUNE
RUE PROVY
RUE PLACE-D'YOUVILLE
RUE YOUNG
RUE PEEL
RUE DU SHANNON
RUE WELLINGTON
RUE SMITH
RUE SAINT-PATRICK
RUE SAINT-PATRICK
RUE SHANDO
RUE RICHARDSON
RUE CENTRE
RUE DE CONDE
RUE WELLINGTON
RUE CENTRE
CANAL DE LACHINE
AUTOROUTE BONAVENTURE
N
0
100
200m

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197713002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1197713002 - Bassins Nouveau Havre-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 11 500 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET LES BASSINS DU NOUVEAU-HAVRE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 11 500 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public, incluant les travaux de décontamination, dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1197713002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197713002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 40136_GDD 1197713002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de Section
Tél : 514-872-2059
Division : Conseil et Soutient Financier - Point Serv. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1197713001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 16:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197713001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

Vision d'aménagement
Situé au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans un secteur urbain diversifié en mutation profonde, le projet Griffintown, d'une superficie d'environ 84 hectares, vise à terme :

- la construction de près de 15 000 unités résidentielles (dont 1 200 logements sociaux et communautaires) incluant le redéveloppement du site de l'ancien tri postal de Postes Canada (projet Les Bassins du Nouveau-Havre);
- la présence d'une superficie de 185 000 m^2 à des fins commerciales et de bureaux;
- la consolidation de l'École de technologie supérieure (ÉTS).

Adopté en 2013, le programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Griffintown reconnaît le rôle prépondérant joué par l'espace public comme levier de transformation urbaine. Pour ce faire, il détermine de nombreuses interventions sur le domaine public, dont des rues devant être (ré)aménagées ainsi que de nouveaux espaces publics à créer (voir carte en pièce jointe).

Outre la création d'un secteur plus densément occupé, le projet vise à créer un milieu de vie durable, habité, dynamique, innovant et diversifié ainsi qu'à accompagner le développement immobilier privé par des interventions municipales afin :

- de créer de nouveaux espaces publics;
- de (ré)aménager le domaine public;
- de mettre à jour les infrastructures souterraines;
- d'enfouir les réseaux câblés.

À terme, les bénéfices attendus sont :

- la revitalisation d’un territoire sous-utilisé grâce à la densification du bâti et la diversification des activités;
- la création d’un quartier animé qui favorise la mobilité durable grâce à l’augmentation de la canopée et la qualité des interventions publiques.

Règlements d'emprunt

Sous la responsabilité du Service de l’urbanisme et de la mobilité (SUM), le projet urbain Griffintown inclut depuis 2017 le projet Les Bassins du Nouveau-Havre (LBNH). Toutefois, initialement, le projet LBNH était un projet indépendant. Ainsi, les interventions situées dans ce secteur et visées par une entente doivent faire l’objet d'un règlement d’emprunt distinct. Un nouveau règlement d’emprunt pour le projet LBNH est d'ailleurs soumis aux instances en même temps que le présent dossier (dossier 1197713002).

Initialement, les règlements d’emprunt suivants ont été adoptés pour réaliser les diverses interventions municipales sous la responsabilité du SUM (anciennement Service de la mise en valeur du territoire), et ce, spécifiquement pour le secteur de Griffintown (excluant le projet LBNH) :

- RCG 10-013 : Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (CG10 0215);
- RCG 13-021 : Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (visant les interventions prévues par le PPU dans le périmètre du centre-ville) (CG13 0425);
- Règlement 13-038 : Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (CM13 1005).

Toutefois, à partir de l’exercice financier de 2017, l’aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne sont plus d’intérêt collectif. Ainsi, l’élément centre-ville devient de compétence municipale et non plus d’agglomération. Dans le cadre du changement de compétences, les soldes disponibles des différents règlements mentionnés ci-haut ont été reconduits dans les règlements encore actifs aujourd’hui.

À ce jour, les trois règlements d’emprunt suivants ont été adoptés et sont encore actifs afin de financer les travaux dans le secteur Griffintown (voir carte en pièce jointe) :

- Règlement 17-023 : Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013) (CM17 0189);

- Règlement 17-027 : Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021) (CM17 0193);
- Règlement 13-038 : Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (CM13 1065).

En 2016, une révision budgétaire a été réalisée afin de permettre à la Direction de l'urbanisme et ses partenaires exécutants d'avoir une vue d'ensemble actualisée du projet et de ses coûts. Ainsi, l'exercice de 2016 démontre que l'ensemble des interventions planifiées est estimé à environ 231,5 M$ (excluant le projet LBNH).

En 2019, à la suite d'une analyse complète du projet, la portée globale de ce dernier a été révisée et est établie à 280 M$ (excluant le projet LBNH). Les éléments suivants expliquent la nécessité d'adopter un nouveau règlement d'emprunt :

- considération de certains éléments non inclus initialement dans les travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement des rues;
- raffinement de certains éléments dans les aménagements prévus;
- interventions prévues au PPU mais non incluses dans les estimations initiales du projet;
- nouveaux postes budgétaires non définis initialement (communications);
- enfouissement des fils;
- inflation et augmentation des services professionnels;
- conjoncture économique et coûts des travaux.

Les différents secteurs visés par les règlements d'emprunt actifs ainsi que l'objet de ceux-ci ne permettent pas le financement de certains éléments prévus au PPU.

Dans ce contexte, pour poursuivre les interventions municipales annoncées dans le PPU et répondre aux engagements de la Ville, il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 78,5 M$.

Précisons que certaines des interventions sont déjà inscrites à la programmation du PTI 2019-2021. Les interventions supplémentaires prévues en 2020, 2021 et 2022 seront inscrites à la programmation du PTI 2020-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074018 - 13 mars 2019 - Mandat d'exécution - Mise en œuvre du PPU Griffintown.
CM18 1403 - 28 novembre 2018 : Adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

CM17 0193 - 20 février 2017 (dossier 1165929012) : Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7

décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021).

CM17 0189 - 20 février 2017 (dossier 1165929013) : Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013).

CG13 0425 – 26 septembre 2013 (dossier 1134543003) : Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown.

CM13 1005 – 23 septembre 2013 (dossier 1134543004) : Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (13-038).

CM13 0478 – 27 mai 2013 (dossier 1134543001) : Adoption, avec changements, d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

CG10 0215 – 20 mai 2010 (dossier 1084175004) : Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown – Secteur Peel-Wellington.

CM08 0282 – 28 avril 2008 (dossier 1084543001) : Adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y introduire le programme particulier d'urbanisme Griffintown – Secteur Peel-Wellington.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 78,5 M$ pour poursuivre la mise en œuvre du projet Griffintown et financer les interventions municipales prévues au PPU (2013).
Le montant de 78,5 M$ provient d'une estimation effectuée en 2019 dans le cadre de l'adoption du dossier d'approbation de projet (DAP C - passage de la planification à l'exécution). L'estimation a été faite en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest et les services impliqués dans le projet. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les interventions pouvant s'échelonner jusqu'en 2030. Sans s'y restreindre, ce nouveau règlement d'emprunt servira à financer les interventions suivantes :

- les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public (rues et parcs);
- les acquisitions de terrains nécessaires;
- les travaux de démolition et de décontamination;

- les travaux d'infrastructures souterraines, incluant l'enfouissement de fils électriques (sous réserve de l'inscription des tronçons à la programmation d'enfouissement des réseaux);
- l'intégration de l'art public;
- la stratégie de communication;
- les honoraires professionnels pour des services d'études et de conception, ceux relatifs à la conception de plans et de devis et à la surveillance de travaux et toutes autres dépenses incidentes et imprévues en lien avec ce qui précède.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux.
Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en œuvre les interventions prévues dans le PPU, notamment, dès 2019, les travaux d'aménagement de surface des rues Murray, Ottawa (tronçon entre les rues Guy et du Séminaire), du Shannon (entre les rues William et Ottawa) et du Séminaire (au sud de la rue Ottawa), la déconstruction du bâtiment localisé sur l' « îlot Saint-Thomas » ainsi que l'archéologie et la conception du futur parc sur ce dernier.

Par la suite, ce règlement permettra notamment de financer le réaménagement de l'ensemble des rues du secteur, la programmation et l'aménagement des parcs, l'acquisition de terrains, la décontamination des terrains, l'art public, la stratégie de communication, l'enfouissement des fils et toutes autres dépenses y afférant (services professionnels incluant la main-d'œuvre interne, etc.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certaines dépenses liées aux interventions prévues dans le secteur de Griffintown et financées par ce règlement d'emprunt sont inscrites à la programmation du PTI 2019-2021. Les dépenses supplémentaires financées par ce règlement d'emprunt seront inscrites à la programmation du PTI 2020-2022 et entièrement assumées par la ville centre.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. Conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal (résolution CM07 0841), la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Il est à noter que ce règlement d'emprunt ne couvre pas toutes les interventions prévues au PPU. Conséquemment, la priorité des actions sera déterminée par le SUM, en collaboration avec l'arrondissement concerné et les services centraux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan Montréal durable 2016-2020
La transformation du secteur Griffintown en un nouveau milieu de vie rejoint plusieurs principes de développement durable, dont :

- l'augmentation du nombre de résidents, d'entreprises et d'emplois;
- la préservation et la valorisation de l'histoire et du patrimoine du secteur;
- l'accroissement des déplacements actifs;
- la réduction du nombre de stationnements de surface;
- une meilleure gestion des eaux de ruissellement;

- de nouveaux lieux d’échanges favorisant l’innovation et les affirmations culturelles;
- une offre commerciale de proximité.

Concrètement, la mise en œuvre du projet Griffintown s’inscrit en lien avec les priorités d’intervention prévues au plan Montréal durable 2016-2020 puisque les actions municipales visent des thématiques variées telles que la gestion des déplacements, le verdissement des espaces publics et des rues, la gestion des eaux et des sols, ou encore le soutien aux initiatives de développement et au rayonnement de Montréal.

Vision Zéro

La Ville de Montréal vient de se doter du plan d'action Vision Zéro. Cette approche a pour but de réduire au maximum les décès et blessures graves dans les rues de Montréal en agissant sur l'ensemble des composantes du système de circulation routière pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, conducteurs et passagers. Elle nécessite la collaboration de toutes les parties prenantes afin que les solutions d'aménagement proposées soient portées par tous. Le projet Griffintown intègre déjà les meilleures pratiques en aménagement afin de s'arrimer au plan d'action Vision Zéro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des crédits visés par ce règlement d'emprunt empêcherait la mise en oeuvre des interventions prévues au PPU dont la livraison des aménagements est prévue d'ici 2030.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Entérinée en 2018, une stratégie de communication et de concertation (incluant un plan d’action) a été élaborée par le Service de l’expérience citoyenne et des communications en collaboration avec l'arrondissement et le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour l’ensemble du projet urbain Griffintown.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 1er mai 2019;
Avis de motion au conseil municipal : 13 mai 2019;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal : 17 juin 2019;
Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : vers septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Mathieu DRAPEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jean-Pierre BOSSÉ, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Babak HERISCHI, 2 avril 2019
Mathieu DRAPEAU, 26 mars 2019
Jean-Pierre BOSSÉ, 26 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurélie LÉPINOUX
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-872-2203
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim

Tél : 514.872.5985
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-16

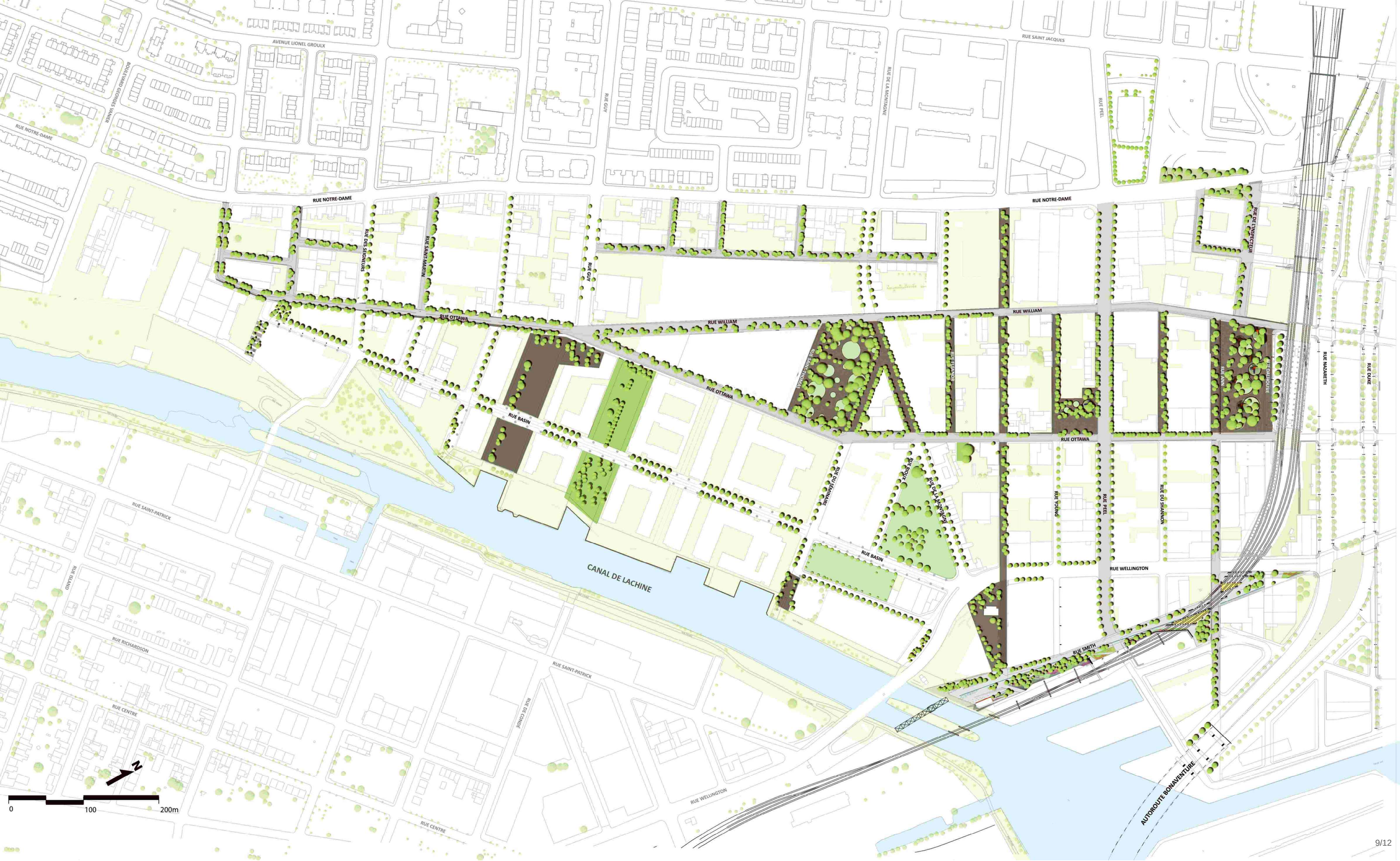
AVENUE LIONEL GROULX
BOULEVARD DES SOEURS-VAIRIN
RUE NOTRE-DAME
RUE GUY
RUE DE LA MONTAGNE
RUE SAINT JACQUES
RUE PEEL
RUE NOTRE-DAME
RUE DES SEIGNEURS
RUE SAINT-MARTIN
RUE GUY
RUE DE L'INSPECTEUR
RUE OTTAWA
RUE WILLIAM
RUE WILLIAM
RUE SAINT-THOMAS
RUE DE LA VIGUERIE
RUE OTTAWA
RUE BASIN
RUE OTTAWA
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA PLACE-D'ARMES
RUE YOUNG
RUE PEEL
RUE DU SHANNON
RUE WELLINGTON
RUE SMITH
RUE SAINT-PATRICK
RUE SAINT-PATRICK
RUE SAINT-PATRICK

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197713001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1197713001 - Griffintown-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 78 500 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC AINSI QUE L'ACQUISITION D'IMMEUBLES À DES FINS DE PARC ET DE PLACE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR GRIFFINTOWN

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 78 500 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, de démolition et de décontamination, ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1197713001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197713001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 40139_GDD 1197713001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de Section
Tél : 514-872-2059
Division : Conseil et Soutient Financier - Point Serv. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.06

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1194815001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de l'acquisition du Complexe sportif St-Jean -Vianney (terrains et bâtiments) situé au 12 630, boulevard Gouin Est.

Il est recommandé :
1. D'adopter le règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney (terrains et bâtiments) situé au 12 630, boulevard Gouin Est.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-10 08:24

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194815001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de l'acquisition du Complexe sportif St-Jean -Vianney (terrains et bâtiments) situé au 12 630, boulevard Gouin Est.

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2016, le Collège St-Jean-Vianney (CSJV) et le Centre sportif et culturel du collège St-Jean-Vianney (CSCCSJV) ont proposé à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (Arrondissement) d'acquérir le Complexe sportif St-Jean-Vianney. Suite à cette proposition, l'Arrondissement a demandé au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de l'accompagner dans le processus d'acquisition du Complexe sportif. La Ville et l'Arrondissement ont confirmé leur intérêt à éventuellement acquérir le Complexe sportif dans une lettre du président du comité exécutif au CSJV en 2018.
Le Complexe sportif, situé au 12 6300, boulevard Gouin Est, comprend notamment des terrains de soccer intérieurs, un aréna, des gymnases et de terrains de soccer synthétiques extérieurs.

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations et leur réseau, entre autres par le financement de l'acquisition de nouvelles installations. Puisque l'Arrondissement ne dispose pas du budget nécessaire, la Ville centre financera l'acquisition du Complexe.

Les conseils d'administration du CSJV et du CSCCSJV ont approuvé un projet d'entente tripartite relativement aux conditions d'acquisition par la Ville de tous les droits détenus dans le Complexe sportif par le CSJV et le CSCCSJV. Ce projet d'entente est présenté pour approbation par les élus de l'Arrondissement en parallèle du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0342 - 25 mars 2019
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs

CM18 1403 - 28 novembre 2018
Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM18 0839 - 18 juin 2018
Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 $

CM17 0493 - 25 avril 2017
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal

CM14 1123 - 24 novembre 2014
Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de l'acquisition par la Ville de Montréal de tous les droits détenus par le CSJV et le CSCCSJV, incluant les équipements, dans un immeuble (terrains et bâtiments) situé au 12 630, boulevard Gouin Est, dans l'Arrondissement. Cet équipement sera sous la responsabilité du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

L'acquisition du Complexe sportif par la Ville permettra une offre de services bonifiée aux Montréalais, et plus spécifiquement ceux résidants dans l'Arrondissement, à des coûts accessibles.
Le prix de vente est inférieur à la valeur marchande évaluée par le SGPI, sans considérer la subvention qui sera versée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur à la Ville. Les bâtiments sont de construction récentes et l'acquisition de tous les droits dans l'immeuble (terrains et bâtiments) permettra une gestion autonome et efficace à long terme par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'acquérir le Complexe sportif, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 15 000 000 $ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.
Les sommes nécessaires pour ce règlement d'emprunt proviendront du budget accordé aux projets de développement d'installations sportives qui se chiffre à 67 500 000 $ (PTI adopté pour les années 2019-2021).

Budget autorisé	2019	2020	2021
38370 Projets de développement d'installations sportives	19 640 000 $	22 860 000 $	25 000 000 $

Le détail de l'utilisation du PTI « Projets de développement d'installations sportives » est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition du Complexe sportif par la Ville permettra à l'Arrondissement de combler un important déficit entre l'offre et la demande pour certains plateaux sportifs, notamment en gymnases. L'Arrondissement pourra ainsi offrir une gamme plus vaste d'activités sportives à ses citoyens, à des tarifs semblables à ceux exigés dans d'autres de ses centres, lesquels sont généralement inférieurs à ceux qui sont actuellement exigés par le gestionnaire actuel. Cette transaction permettra également au CSCCSJV de mettre fin à ses activités déficitaires et au CSJV de maintenir à long terme les activités sportives et d'éducation auprès de sa clientèle étudiante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Règlement d'emprunt

- Avis de motion par le conseil municipal : 13 mai 2019.
- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 17 juin 2019.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : été 2019.

Acquisition du Complexe sportif - échéancier préliminaire

- Vérification diligente à être complétée par la Ville : mai à septembre 2019.
- Approbation et signature du projet d'acte de vente : décembre 2019.
- Prise de possession par l'Arrondissement et début des opérations : janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie LAFOREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Denis LABERGE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Suzie DESMARAIS, 28 mars 2019
Valérie LAFOREST, 27 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

Tél : 514 872-5672
Télécop. : 514 872-9255

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514 872-4720
Télécop. : 514 872-9255

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-04-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1457
Approuvé le : 2019-04-09

DÉTAIL DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ASSOCIÉS AU PTI 2019-2021
« PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES »

Le budget accordé aux projets de développement d'installations sportives se chiffre à 67 500 000 $, soit :

- une somme de 2 200 000 $ consentie pour les années 2019 et 2020 au PTI 2018-2020 est déjà incluse au règlement d'emprunt 17-050 (dossier décisionnel 1187235002);
- une somme de 50 300 000 $ est prévue pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs (dossier décisionnel 1197235002);
- une somme de 15 000 000 $ pour l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney (dossier décisionnel 1194815001).

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2019-2021:

Budget autorisé	2019	2020	2021
38370 Projets de développement d'installations sportives	19 640 000 $	22 860 000 $	25 000 000 $

Installations sportives et récréatives
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-6277-01
Mandat: 17-0243-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:3000
Date: 09-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194815001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney (terrains et bâtiments) situé au 12 630, boulevard Gouin Est.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1194815001 - Acquisition complexe sportif Saint-Jean Vianney-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-02

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 15 000 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION DU COMPLEXE SPORTIF ST-JEAN-VIANNEY SITUÉ AU 12 630, BOULEVARD GOUIN EST

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney (terrains et bâtiments) situé au 12 630, boulevard Gouin Est.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1194815001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194815001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney (terrains et bâtiments) situé au 12 630, boulevard Gouin Est.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1194815001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-29

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances - Division du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.07

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1198146002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif.

Il est recommandé :
De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non lucratif

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-29 11:10

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198146002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal offre depuis plusieurs décennies des programmes d'aide financière à la rénovation pour soutenir tant les propriétaires privés que les OBNL-R*. De tout temps, les règlements encadrant ces programmes ont contenu des dispositions visant notamment à majorer l'aide offerte aux OBNL-R en raison du caractère social de leur mission.
Le gouvernement fédéral a quant à lui mis en place en 2017 une Stratégie nationale sur le logement (SNL) qui vise entre autres à soutenir la rénovation de logements sociaux et communautaires par le biais d'une aide financière sous forme de subventions ou de prêts.

Dans ce nouveau contexte et dans le cadre de la mise en oeuvre de l'axe 4 de la Stratégie 12 000 logements qui vise la sauvegarde des logements abordables existants tant des secteurs privés que sociaux et afin d'utiliser tous les leviers financiers disponibles dont ceux mis en place par le gouvernement fédéral dans le cadre de la SNL, le Service de l'habitation (SH) recommande à l'administration de modifier les programmes de rénovation dans le but :

1. d'augmenter le nombre d'OBNL-R admissible à une subvention;
2. d'augmenter l'aide financière pour des bâtiments composés de studios et de chambres;
3. de permettre le cumul de plusieurs subventions issus de différents programmes gouvernementaux.

À noter que ce programme est modifié en même temps que le programme *Rénovation à la carte* (Règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés, voir également le dossier décisionnel *119814600 1*).

* Ce règlement inclut notamment dans la définition d'un organisme à but non-lucratif (OBNL) les coopératives d'habitation, les OBNL d'habitation et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), et exclut les habitations à loyer modique (HLM). L'expression OBNL-R sera utilisée ci-après pour référer à ce groupe de propriétaires, la lettre "R" représentant "réglementaire".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0802, 25 octobre 2010 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013)
CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles.

DESCRIPTION

Accès à un plus grand nombre d'OBNL-R aux subventions à la rénovation
Dans le but de contribuer à leur sauvegarde et à leur maintien en bon état, la Ville de Montréal souhaite faciliter l'admissibilité des OBNL-R, actuellement sujets aux mêmes critères de localisation et de valeur foncière que celle des bâtiments privés, en retirant :

- l'obligation de se retrouver dans un territoire désigné du programme. Les défis auxquels font face ces propriétaires sont souvent liés à la fin de leur aide financière continue et au vieillissement de leurs bâtiments; il ne s'agit pas d'une problématique relevant d'une logique territoriale.
- l'obligation de se conformer au plafond de valeur foncière maximale pour le bâtiment et le terrain. Un plafond de valeur foncière est imposé dans le programme notamment car une faible valeur foncière traduit un bâtiment plus susceptible d'être occupé par des ménages à faible revenu. Alors que ce critère est nécessaire pour restreindre le bassin de bâtiments privés admissibles, la clientèle des OBNL-R est composée de ménages à faible revenu dans une proportion plus importante que celle des bâtiments privés. Par ailleurs, un contrôle de l'affectation sociale et communautaire des OBNL-R est déjà prévu au règlement (voir section "Contrôles additionnels" ci-dessous). L'objectif du programme de stimuler la rénovation résidentielle au profit des ménages à faible revenu est donc atteint, et ce sans recourir à la contrainte du plafond de valeur foncière.

Il convient de noter que le règlement prévoit déjà pour les maisons de chambres une admissibilité sans égard à la localisation ou à la valeur foncière, et dans le cas des conciergeries, sans égard à la localisation.

Augmentation de l'aide financière pour des bâtiments composés de studios et de chambres
Le programme *Rénovation résidentielle majeure* impose un plafond de coûts reconnus par typologie de logement, correspondant depuis 2010 à 22 500 $ pour une chambre d'une maison de chambres et à 30 000 $ pour un studio (dossier décisionnel 1100196001). Considérant l'augmentation significative des coûts de la construction résidentielle depuis 2010 et le rôle essentiel joué par des bâtiments comportant exclusivement des chambres ou des studios, qui visent une clientèle particulièrement vulnérable et souvent à risque d'itinérance, il est proposé d'augmenter de manière significative ces montants qui atteindraient respectivement 45 000$ et 60 000 $. *Note: Il n'est pas proposé d'introduire cette condition dans le programme Rénovation à la carte (dossier décisionnel 1198146001), qui ne comporte pas de limite d'aide financière liée à la typologie des logements, mais qui fonctionne plutôt par montant forfaitaire par intervention.*

Cumul possible des subventions
Les requérants du programme ne peuvent pas actuellement recourir à des subventions complémentaires comme celles mises en place par la SNL, sauf si elles concernent l'efficacité énergétique. Il est proposé de retirer pour les OBNL-R cette restriction, qui demeurera toutefois en vigueur pour les propriétaires privés. Cela permettra aux OBNL-R d'intégrer dans leurs montages financiers plusieurs bailleurs de fonds, leur assurant de réaliser des projets adaptés à leurs besoins de rénovation. Il est toutefois prévu d'ajouter

une condition à l'effet que les subventions de source gouvernementale ne pourront excéder 80% du coût reconnu d'une demande, et ce conformément au *Décret gouvernemental 256-2018, 14 mars 2018 concernant le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal* qui balise le financement du programme *Rénovation à la carte.* En outre, la Ville se réserve le droit d'exiger qu'un OBNL-R dépose une demande dans un programme fédéral, et le cas échéant, d'ajuster la subvention municipale en fonction de l'aide fédérale reçue.

Aussi, afin de s'assurer que les OBNL-R profitent des tous les leviers financiers offerts par les autres paliers de gouvernement, dont particulièrement ceux de la SNL, les OBNL-R devront fournir tout document pertinent permettant de valider le montant potentiel ou réel de l'aide financière gouvernementale à la rénovation. La Ville se réserve également le droit d'exiger le remboursement de toute somme dépassant la limite prévue, et ce, même après le paiement final.

Autres modifications
Par ailleurs, la Ville souhaite se donner les moyens dans le but de s'assurer de la conformité des OBNL-R aux définitions de la section I du règlement et qui concernent principalement leur vocation sociale et de leur offre de logements à des clientèles à faible revenu. Ainsi, en plus de l'acte constitutif (ou lettres patentes) actuellement exigé, les OBNL-R devront fournir le rapport annuel et les états financiers de l'exercice financier précédant l'année de dépôt de la demande.

JUSTIFICATION

Conformément à l'axe 4 de la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, la Ville souhaite contribuer encore davantage à la sauvegarde des logements sociaux et abordables existants par le biais de son programme *Rénovation résidentielle maj e ure ,* dont les demandes reçues de la part des OBNL-R sont sporadiques. Elle propose notamment de faciliter l'admissibilité des OBNL-R en plus d'augmenter de manière significative la subvention par logement pouvant être accordée pour les bâtiments concentrant les clientèles les plus vulnérables. Enfin, la Ville souhaite imposer une limite supérieure à sa subvention, correspondant à l'aide financière fédérale (notamment dans le cadre de la *Stratégie nationale sur le logement*) accordée pour les mêmes travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car les enveloppes budgétaires globales demeurent les mêmes. Toutes ces dépenses sont de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier de bâtiments existants assure leur conservation et contribue à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

- La mixité socio-économique des quartiers montréalais dépend entre autres du maintien de la qualité de leurs logements sociaux et communautaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SH estime que les modifications proposées permettraient de presque quadrupler le nombre de bâtiments d'OBNL-R admissibles, qui pourront passer de 240 à 900 (5 300 à 15 200 log.). Les demandes reçues d'OBNL-R sont sporadiques; il est néanmoins possible de projeter le nombre de demandes approuvées et les subventions accordées sur la base des

10 dernières années, qui atteindraient annuellement 2 demandes et 420 000 $, comparées à la moyenne actuelle de moins d'une demande et de 107 000 $ par année. Cette estimation ne tient pas compte d'opérations éventuelles de communications, qui pourront avoir comme effet d'augmenter davantage le nombre de demandes reçues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors du conseil municipal du 13 mai 2019.
Adoption au conseil municipal du 17 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-04-23
Alec DERGHAZARIAN Conseiller en développement de l'habitation	Isabelle LUSSIER Chef de division	
Tél : 514 872-8086 **Télécop. :**	**Tél :** 514-872-7909 **Télécop. :** 000-0000	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-04-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198146002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

2019-04-29- REGL - Modif. Règl. 14-036_v. FINALE3.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-29

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
14-036-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION MUNICIPALE À LA RÉNOVATION ET À LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION RÉSIDENTIELLES (14-036)

Vu les articles 82 et 86 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Décret 256-2018 du 14 mars 2018 concernant le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du..... 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) est modifié par :

1° l'insertion, avant la définition de « bâtiment accessoire », de la définition suivante :

« aide gouvernementale » : toute aide financière pour la rénovation d'un bâtiment résidentiel accordée par le gouvernement du Québec ou du Canada ou l'un de ses ministères ou mandataires, à l'exclusion d'un crédit d'impôt ou d'un prêt; »;

2° le remplacement, dans la définition de « directeur », des mots « de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire » par les mots « du Service de l'habitation ».

2. Le premier alinéa de l'article 2 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 6°, du suivant :

« 7° un bâtiment résidentiel ou mixte, sans égard à sa valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière et à sa localisation ou non dans un secteur désigné, dont le propriétaire est un organisme à but non lucratif ou pour lequel un organisme visé aux paragraphes 2° ou 3° de la définition d'organisme à but non lucratif prévue à l'article 1 détient, à titre de locataire, un bail dont le terme est d'au moins 5 ans à compter de la date du dernier versement de la subvention. ».

3. L'article 7 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « à la Direction » par les mots « au Service ».

4. Le premier alinéa de l'article 8 de ce règlement est modifié, au paragraphe 2°, par le remplacement du sous-paragraphe i) par le suivant :

« i) lorsque le requérant est un organisme à but non lucratif :

i) le cas échéant, une lettre de son représentant autorisé indiquant qu'une demande à un programme d'aide gouvernementale sera déposée par l'organisme à but non lucratif et décrivant l'objet de la demande ou un document attestant du dépôt d'une telle demande;

ii) le rapport annuel et les états financiers de l'exercice financier précédant l'année de dépôt de la demande démontrant que les activités de l'organisme à but non lucratif correspondent, en tout ou en partie, aux clauses de l'acte constitutif décrites dans la définition d'organisme à but non lucratif prévue au présent règlement. ».

5. L'article 10 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le cinquième alinéa, du suivant :

« Malgré le premier alinéa, lorsque le requérant est un organisme à but non lucratif et que la partie du bâtiment qui comporte un usage décrit à la définition de « bâtiment résidentiel » est exclusivement constituée de chambres d'une maison de chambres ou de studios, le coût prévu au paragraphe 1° et 2° de cet alinéa sont respectivement de 45 000 $ et de 60 000 $. ».

6. L'article 16 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « ou son remplacement », des mots « ou si le requérant est un organisme à but non lucratif ».

7. L'article 18 est modifié par l'insertion de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, dans le cas d'un organisme sans but lucratif :

1° le cumul de la subvention et d'une aide gouvernementale reçue pour les travaux admissibles ou frais inhérents visés par la demande de subvention ne doit pas excéder 80 % du coût réel de ces travaux et ces frais établi conformément aux articles 9 à 11, auquel cas le montant maximal de la subvention est réduit jusqu'à atteindre ce pourcentage;

2° en outre du premier paragraphe, le montant maximal de la subvention ne peut excéder le montant cumulatif de la portion fédérale de l'aide gouvernementale et d'un prêt du gouvernement fédéral ou de l'un de ses mandataires pour les travaux admissibles ou les frais inhérents visés par la demande de subvention et doit être réduit jusqu'à équivaloir à ce montant. ».

8. L'article 24 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le paragraphe 10°, du paragraphe suivant :

« 11° si le requérant est un organisme à but non lucratif qui a déposé une demande à un programme d'aide gouvernementale ou une demande de prêt au gouvernemental fédéral ou à son mandataire, il doit fournir tout document confirmant le montant

reçu suite à cette demande, le cas échéant, ou tout document permettant d'établir le montant estimé à recevoir. ».

9. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 32, des articles suivants :

« **32.1** Lorsque le requérant est un organisme à but non lucratif, le directeur peut :

1° exiger qu'il dépose, préalablement au versement de la subvention, une demande dans un programme d'aide gouvernementale ou de prêt gouvernemental lorsqu'il en existe un reconnaissant comme admissibles une partie ou l'ensemble des travaux ou frais inhérents visés par la demande de subvention;

2° retenir le versement d'une partie de la subvention jusqu'au versement d'une aide gouvernementale s'il considère que son cumul avec celle-ci peut excéder 80 % du coût réel des travaux admissibles et des frais inhérents à la demande;

3° exiger, lorsque la subvention est déjà versée en totalité et que son cumul à l'aide gouvernementale reçue ultérieurement excède 80 % de la valeur des travaux admissibles et des frais inhérents de la demande, le remboursement du montant excédant ce pourcentage dans le délai qu'il indique;

4° exiger, lorsque la subvention est déjà versée en totalité et que son montant excède le montant cumulatif de la portion fédérale de l'aide gouvernementale et d'un prêt du gouvernement fédéral ou de l'un de ses mandataires reçu ultérieurement, le remboursement de la partie du montant excédant cette aide ou ce prêt.

32.2 Si une aide gouvernementale est versée à un organisme à but non lucratif après le versement de la subvention et que le cumul de cette aide et de la subvention excède 80 % de la valeur des travaux admissibles et des frais inhérents à la demande, le bénéficiaire est tenu d'en informer le directeur et de lui rembourser le montant excédentaire dans le délai que ce dernier lui indique.

L'obligation prévue au premier alinéa s'applique de la même façon à l'organisme à but non lucratif qui constate que le montant de la subvention obtenue en vertu du présent règlement excède le montant cumulatif de la portion fédérale de l'aide gouvernementale et d'un prêt reçu du gouvernement fédéral ou de l'un de ses mandataires. ».

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019.

GDD : 1198146002

XX-XXX/3

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.08

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1198146001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif.

Il est recommandé :
De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14 -037) afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non lucratif.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-29 11:14

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198146001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal offre depuis plusieurs décennies des programmes d'aide financière à la rénovation pour soutenir tant les propriétaires privés que les OBNL-R*. De tout temps, les règlements encadrant ces programmes ont contenu des dispositions visant notamment à majorer l'aide offerte aux OBNL-R en raison du caractère social de leur mission.
Le gouvernement fédéral a quant à lui mis en place en 2017 une Stratégie nationale sur le logement (SNL) qui vise entre autres à soutenir la rénovation de logements sociaux et communautaires par le biais d'une aide financière sous forme de subventions ou de prêts.

Dans ce nouveau contexte et dans le cadre de la mise en oeuvre de l'axe 4 de la Stratégie 12 000 logements qui vise la sauvegarde des logements abordables existants tant des secteurs privés que sociaux et afin d'utiliser tous les leviers financiers disponibles dont ceux mis en place par le gouvernement fédéral dans le cadre de la SNL, le Service de l'habitation (SH) recommande à l'administration de modifier les programmes de rénovation dans le but :

1. d'augmenter le nombre d'OBNL-R admissible à une subvention;
2. de permettre le cumul de plusieurs subventions issus de différents programmes gouvernementaux.

À noter que ce programme est modifié en même temps que le programme *Rénovation résidentielle majeure* (Règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles, voir également le dossier décisionnel 1198146002).

* Ce règlement inclut notamment dans la définition d'un organisme à but non-lucratif (OBNL) les coopératives d'habitation, les OBNL d'habitation et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), et exclut les habitations à loyer modique (HLM). L'expression OBNL-R sera utilisée ci-après pour référer à ce groupe de propriétaires, la lettre "R" représentant "réglementaire".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés.

DESCRIPTION

Accès à un plus grand nombre d'OBNL-R aux subventions à la rénovation
Dans le but de contribuer à leur sauvegarde et à leur maintien en bon état, la Ville de Montréal souhaite faciliter l'admissibilité des OBNL-R, actuellement sujets aux mêmes critères de localisation et de valeur foncière que ceux des bâtiments privés, en retirant :

- l'obligation de se retrouver dans un territoire désigné du programme. Les défis auxquels font face ces propriétaires sont souvent liés à la fin de leur aide financière continue et du vieillissement de leurs bâtiments; il ne s'agit pas d'une problématique relevant d'une logique territoriale.
- l'obligation de se conformer au plafond de valeur foncière maximale pour le bâtiment et le terrain. Un plafond de valeur foncière est imposé dans le programme notamment parce qu'une faible valeur foncière traduit un bâtiment plus susceptible d'être occupé par des ménages à faible revenu. Alors que ce critère est nécessaire pour restreindre le bassin de bâtiments privés admissibles, la clientèle des OBNL-R est composée de ménages à faible revenu dans une proportion plus importante que celle des bâtiments privés. Par ailleurs, un contrôle de l'affectation sociale et communautaire des OBNL-R est déjà prévu au règlement. L'objectif du programme de stimuler la rénovation résidentielle au profit des ménages à faible revenu est donc atteint, et ce sans recourir à la contrainte du plafond de valeur foncière.

Il convient de noter que le règlement prévoit déjà pour les maisons de chambres une admissibilité sans égard à la localisation ou à la valeur foncière, et dans le cas des conciergeries, sans égard à la localisation.

Cumul possible des subventions
Les requérants du programme ne peuvent pas actuellement recourir à des subventions complémentaires comme celles mises en place par la SNL, sauf si elles concernent l'efficacité énergétique. Il est proposé de retirer pour les OBNL-R cette restriction, qui demeurera toutefois en vigueur pour les propriétaires privés. Cela permettra aux OBNL-R d'intégrer dans leurs montages financiers plusieurs bailleurs de fonds, leur assurant de réaliser des projets adaptés à leurs besoins de rénovation. Il est toutefois prévu d'ajouter une condition à l'effet que les subventions de source gouvernementale ne pourront excéder 80% du coût reconnu d'une demande, et ce conformément au *Décret gouvernemental 256-2018 , 14 mars 2018 concernant le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal* qui balise le financement du programme *Rénovation à la ca rte.*

Aussi, afin de s'assurer que les OBNL-R profitent des tous les leviers financiers offerts par les autres paliers de gouvernement, dont particulièrement ceux de la SNL, les OBNL-R devront fournir tout document pertinent permettant de valider le montant potentiel ou réel de l'aide financière gouvernementale à la rénovation et d'établir si le plafond de 80% d'aide financière gouvernementale est respecté. La Ville se réserve également le droit d'exiger le remboursement de toute somme dépassant cette limite, et ce, même après le paiement final.

Autres modifications
Par ailleurs, la Ville souhaite se donner les moyens dans le but de s'assurer de la conformité des OBNL-R aux définitions de la section I du règlement et qui concernent principalement leur vocation sociale et de leur offre de logements à des clientèles à faible revenu. Ainsi, en

plus de l'acte constitutif (ou lettres patentes) actuellement exigé, les OBNL-R devront fournir le rapport annuel et les états financiers de l'exercice financier précédant l'année de dépôt de la demande.

JUSTIFICATION

Les OBNL-R, définis par leur mission sociale et communautaire, possèdent et gèrent sur le territoire de la Ville de Montréal un parc de plus de 2000 bâtiments (38 000 logements) occupés par une clientèle très variée, comportant une proportion relativement élevée de ménages à faible revenu. Les OBNL-R ont historiquement bénéficié d'aides financières par le biais d'ententes de financement, communément appelées « conventions d'exploitation » offerts par la SHQ et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) d'une durée initiale de 20 ou 25 ans. Or, près de la moitié de leurs bâtiments (998 bâtiments, 17 640 logements) ne sont plus sous convention d'exploitation, un chiffre qui gonflera de près de 200 bâtiments et 2 800 logements additionnels d'ici 2021. Une fois la convention échue, les OBNL-R doivent assumer à la fois leurs dépenses de fonctionnement et les travaux d'entretien et de rénovation, mais aussi dégager un surplus s'ils souhaitent maintenir des loyers ajustés pour les ménages à faible revenu, et ce, dans le contexte d'un parc immobilier vieillissant. L'admissibilité continuera d'être réservée aux OBNL-R dont la convention d'exploitation est échue.
La proposition aurait comme effet d'accorder aux OBNL-R la même facilité d'admissibilité que celle déjà en vigueur pour les maisons de chambres, et contribuera à l'axe 4 de la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables d'ici 2021, soit de contribuer à la sauvegarde des logements sociaux et abordables existants par le biais des programmes d'aide financière à la rénovation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car les enveloppes budgétaires globales demeurent les mêmes. Toutes ces dépenses sont de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier de bâtiments existants assurent leur conservation et contribuent à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

- La mixité socio-économique des quartiers montréalais dépend entre autres du maintien de la qualité de leurs logements sociaux et communautaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SH estime que les modifications proposées permettraient de presque quadrupler le nombre de bâtiments d'OBNL-R admissibles, qui pourront passer de 240 à 900 (5 300 à 15 200 log.). Le nombre de demandes approuvées et les subventions accordées annuellement pourrait atteindre environ 11 demandes et 786 000 $, comparées à la moyenne actuelle de 3 demandes et 203 000 $. Cette estimation ne tient pas compte d'opérations éventuelles de communications, qui pourront avoir comme effet d'augmenter davantage le nombre de demandes reçues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors du conseil municipal du 13 mai 2019.
Adoption au conseil municipal du 17 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alec DERGHAZARIAN
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-8086
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-23

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-04-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198146001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

2019-04-29- REGL - Modif. Règl. 14-037_v. finale3.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-29

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
14-037-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION MUNICIPALE À LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX CIBLÉS (14-037)

Vu les articles 82 et 86 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Décret 256-2018 du 14 mars 2018 concernant le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du..... 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) est modifié par :

1° l'insertion, avant la définition de « bâtiment mixte », de la définition suivante :

« aide gouvernementale » : toute aide financière pour la rénovation d'un bâtiment résidentiel accordée par le gouvernement du Québec ou du Canada ou l'un de ses ministères ou mandataires, à l'exclusion d'un crédit d'impôt ou d'un prêt; »;

2° le remplacement, dans la définition de « directeur », des mots « de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire » par les mots « du Service de l'habitation ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par :

1° au cinquième alinéa, le remplacement des mots « Le premier et le quatrième alinéa ne s'appliquent pas aux bâtiments » par les mots « Malgré le premier et le quatrième alinéa, peut faire l'objet d'une subvention sans égard à son évaluation foncière ou à sa localisation dans un secteur désigné un bâtiment »;

2° au septième alinéa, le remplacement des mots « le premier alinéa ne s'applique pas aux bâtiments » par les mots « Malgré le premier alinéa, peut faire l'objet d'une subvention sans égard à son évaluation foncière un bâtiment »;

3° l'ajout, après le septième alinéa, du suivant :

« Malgré le premier et le quatrième alinéa, peut faire l'objet d'une subvention sans égard à son évaluation foncière ou à sa localisation dans un secteur désigné un bâtiment résidentiel ou mixte dont le propriétaire est un OBNL. ».

3. Le paragraphe 3° de l'article 5 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « système de chauffage » par les mots « ou si le propriétaire du bâtiment faisant l'objet de travaux est un OBNL. ».

4. L'article 6 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « à la Direction » par « au Service »;

2° l'ajout, après le paragraphe 6°, du suivant :

« 7° dans le cas d'une demande faite par un OBNL:

a) le cas échéant, une lettre de son représentant autorisé indiquant qu'une demande à un programme d'aide gouvernementale sera déposée par l'OBNL et décrivant l'objet de la demande ou un document attestant du dépôt d'une telle demande;

b) le rapport annuel et les états financiers de l'exercice financier précédant l'année de dépôt de la demande démontrant que les activités de l'OBNL correspondent, en tout ou en partie, aux clauses de l'acte constitutif décrites dans la définition d'OBNL prévue au présent règlement. ».

5. Le paragraphe 3° de l'article 10 de ce règlement est modifié par l'ajout, après les mots « dont le propriétaire est un OBNL », des mots «, sauf si le cumul de la subvention et de l'aide gouvernementale excède 80 % de la valeur de ces travaux et de ces frais, auquel cas le montant maximal de la subvention est réduit jusqu'à atteindre ce pourcentage ».

6. L'article 15 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le paragraphe 6°, du suivant :

« 7° si le requérant est un OBNL et qu'il a déposé une demande à un programme d'aide gouvernementale, il doit fournir tout document confirmant le montant reçu suite à cette demande, le cas échéant, ou tout document permettant d'établir le montant estimé de l'aide gouvernementale à recevoir. ».

7. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 18, des articles suivants :

« **18.1** Lorsque le requérant est un OBNL, le directeur peut :

1° exiger qu'il dépose, préalablement au versement de la subvention, une demande dans un programme d'aide gouvernementale lorsqu'il en existe un reconnaissant comme admissibles une partie ou l'ensemble des travaux ou frais inhérents visés par la demande de subvention;

2° retenir le versement d'une partie de la subvention jusqu'au versement d'une aide gouvernementale s'il considère que son cumul avec celle-ci peut excéder 80 % de la valeur des travaux admissibles et des frais inhérents à la demande;

3° exiger, lorsque la subvention est déjà versée en totalité et que son cumul à l'aide gouvernementale reçue ultérieurement excède 80 % de la valeur des travaux admissibles et des frais inhérents de la demande, le remboursement du montant excédant ce pourcentage dans le délai qu'il indique.

18.2 Si une aide gouvernementale est versée à un OBNL après le versement de la subvention et que le cumul de cette aide et de la subvention excède 80 % de la valeur des travaux admissibles et des frais inhérents de la demande, le bénéficiaire est tenu d'en informer le directeur et de lui rembourser le montant excédentaire dans le délai que ce dernier lui indique. ».

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019.

GDD : 1198146001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.09

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1194631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes se doivent d'être posées: 1. prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

Il est recommandé de :
1. prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024,

2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-06 11:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194631001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes se doivent d'être posées: 1. prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

CONTENU

CONTEXTE

Pour la première fois en 2015, la Ville de Montréal met en place un exercice d'optimisation et d'harmonisation des activités de déneigement, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Cet exercice résulte en l'adoption de la première Politique de déneigement de la Ville de Montréal.
Pour pouvoir procéder à l'adoption de cette Politique, le conseil de la ville a d'abord dû se déclarer compétent quant au déneigement sur le réseau de voirie locale en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Par la suite, il a pu adopter la Politique grâce à une modification du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055), dont la Politique fait partie intégrante.

La déclaration de compétence en déneigement, qui était initialement valide pour une durée de deux ans, a été reconduite en 2017 dans le cadre de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* , 2016, chapitre 30 (Projet de loi no 120). Elle vient à échéance le 19 août 2019.

Le présent sommaire vise deux actions distinctes:

1. La prolongation, en vertu de l'article 85.5 de la Charte, de la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024.

2. L'adoption d'un règlement modifiant le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055) afin de prendre en considération l'impact des changements climatiques et résoudre les irritants vécus depuis l'adoption de la Politique.

Rappelons que dans le cadre des activités de déneigement, il y a un partage des rôles et responsabilités entre les arrondissements et le Service de la concertation des arrondissements (SCA). Trois opérations différentes composent les activités de déneigement des rues et des trottoirs:

- Déblaiement;
- Épandage;
- Chargement ou soufflage de la neige.

Les décisions d'effectuer ou non une opération sont uniquement prises par les arrondissements, à l'exception du déclenchement des chargements touchant toute la Ville qui est alors décidé par le SCA. Peu importe l'opération, les normes opérationnelles et de services édictées dans le Règlement 08-055 doivent être respectées.

Les arrondissements sont responsables du bon déroulement des opérations de déneigement dans leur ensemble, qu'elles soient réalisées en régie ou à contrat. Dans le cadre des contrats, ceci consiste notamment à tenir les réunions de démarrage, participer au mesurage des camions et à l'inspection des équipements (responsabilité partagée avec le SCA), veiller au respect des normes contractuelles, effectuer les suivis auprès des adjudicataires, assurer le contrôle de la santé et de la sécurité des travailleurs, compiler les activités opérationnelles en vue des paiements, traiter les requêtes des citoyens et utiliser les systèmes technologiques corporatifs.

Les arrondissements doivent également fournir les ressources humaines, s'assurer d'avoir la machinerie nécessaire afin de réaliser les opérations de déneigement ainsi que la compilation et la gestion administrative des activités.

Pour sa part, le SCA est responsable des déclenchements des opérations de chargement de la neige, du développement et de l'entretien des systèmes technologiques corporatifs reliés au déneigement et des remboursements aux arrondissements pour les chargements supplémentaires. En ce qui a trait aux contrats de déneigement, il en a la responsabilité dans leur ensemble soit, effectuer les appels d'offres et octroyer les contrats, assurer la gestion administrative, enregistrer les équipements, planifier et exécuter le mesurage des camions et l'inspection des équipements, procéder aux paiements et à toutes les activités associées, traiter les demandes des adjudicataires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0171 - 20 février 2017 - Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale: CM15 0186 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales; CM15 1002 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution; CM15 1247 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui a pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructures majeurs et le

programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.
CM16 0148 - 26 janvier 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

CM15 1130 - 21 septembre 2015 - Dans le cadre de la révision et de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes se doivent d'être posées: 1. déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), afin notamment d'approuver la Politique de déneigement de la Ville de Montréal par son introduction dans le Règlement 08-055.

DESCRIPTION

1. Prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024:
La déclaration de compétence en déneigement est un prérequis pour que la Ville puisse se doter de normes, de pratiques et des niveaux de service communs à tous les arrondissements. La reconduction de l'article 85.5 de la Charte en matière de déneigement est nécessaire afin que les modalités prévues au Règlement 08-055 s'appliquent.

2. Règlement modifiant le Règlement 08-055 sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement:

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter un règlement modifiant le Règlement 08-055 afin de changer certaines règles et modalités quant à l'exercice du pouvoir délégué aux arrondissements en matière de déneigement.

Les éléments du réseau de voirie locale relevant du conseil de la ville sont considérés faire partie du « réseau artériel » aux fins du Règlement 08-055. Ainsi, les règles de délégation applicables au déneigement de la voirie artérielle s'appliqueront de ce fait également au réseau de voirie locale étant donné la résolution par laquelle le conseil de la ville prolongera sa compétence à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale en vertu de l'article 85.5 de la Charte.

Le Règlement 08-055 est modifié afin d'avoir une plus grande flexibilité et une plus grande latitude pour répondre aux impacts des changements climatiques.

Les principales modifications sont les suivantes:

<u>Révision de la norme de déblaiement pour les chaussées de catégorie P3:</u>
La norme minimale de service pour débuter le déblaiement des chaussées de catégorie P3 est actuellement à 5 cm de neige accumulée au sol. La modification vise à ce que le déblaiement des chaussées P3 commence plutôt à 2,5 cm, comme pour les chaussées P1 et P2. Ainsi, il n'y aura plus qu'un seul niveau de service pour le déblaiement des chaussées, soit un début des opérations lorsque l'accumulation au sol atteint 2,5 cm.

La section 7b de l'annexe C du Règlement est modifiée à cet effet.

<u>Normes de déclenchement du chargement de la neige:</u>

Le chargement de la neige doit actuellement commencer dans les 12 heures suivant le déclenchement du chargement de la neige par le Service de la concertation des arrondissements. La modification vise à permettre aux arrondissements de commencer l'opération dès l'annonce d'un déclenchement. Elle donne aussi jusqu'à 24 heures maximum suivant le déclenchement pour commencer l'opération.

La section 6 de l'annexe B du Règlement est modifiée à cet effet.

Chargements locaux:
La notion de chargements locaux n'apparaît pas au Règlement 08-055. En outre, tous les chargements doivent être déclenchés par le Service de la concertation des arrondissements. Les modifications proposées visent à donner aux arrondissements la latitude nécessaire pour procéder lorsque requis à des opérations de chargement sur leur territoire. Le recours aux opérations de chargements locaux a pour objectif de s'adapter aux conditions locales des arrondissements qui peuvent recevoir une quantité plus importante de précipitations ou avoir un bâti urbain entraînant un surplus de neige sur le domaine public.

Les arrondissements seront dotés d'un budget annuel additionnel équivalant aux surcoûts de deux opérations de chargement totalisant 16 cm d'accumulation au sol. Les arrondissements pourront procéder à leur choix à deux chargements locaux par année financière, sans obtenir l'autorisation du Service de la concertation des arrondissements (SCA). Le surcoût des opérations effectuées en régie sera alors compensé par un transfert budgétaire annuel. Le coût des opérations effectuées à contrat sera défrayé par le SCA. Les arrondissements qui n'effectuent pas d'opérations de chargements locaux conserveront le budget additionnel et pourront l'utiliser à d'autres fins.

Toute opération de chargement local au-delà de deux opérations annuelles sera entièrement aux frais de l'arrondissement (régie, contrats de déneigement, contrats de transport et élimination de la neige).

Le déclenchement d'une opération de chargement local ne doit pas entraver les opérations de chargement décrétées par le SCA et qui sont réalisées sur l'ensemble du territoire montréalais.

Enfin, l'arrondissement qui décide de procéder à un chargement local doit en informer le SCA dans un délai de 12 heures afin de pouvoir assurer la disponibilité d'un lieu d'élimination de la neige.

L'article 8 du Règlement et la section 10a de l'annexe C du Règlement sont modifiés à cet effet.

Déneigement dans le contexte des changements climatiques:
Comme partout ailleurs, l’impact des changements climatiques se fait sentir et la Ville de Montréal doit s’y adapter. Les récents hivers ont été marqués par de nombreuses et importantes variations de température qui ont entraîné des épisodes répétés et rapides de gel et dégel. Le tout a été accompagné de pluies abondantes, même en plein cœur de janvier. Malgré tous ces bouleversements, les quantités de neige tombées demeurent quant à elles inchangées.

Face à cette situation, une révision des pratiques opérationnelles est incontournable. De nombreux aspects doivent être repensés afin de continuer à offrir un service de qualité aux citoyens : la fréquence des opérations, les délais d’intervention, la capacité à réaliser des opérations différentes de façon simultanée, la machinerie utilisée… Parallèlement, une meilleure connaissance des microclimats présents sur le territoire de la ville est essentiel afin d’améliorer la qualité des prévisions météorologiques ainsi que leur niveau de détails, permettant ainsi de meilleures décisions opérationnelles.

La Ville est désormais à l'œuvre pour faire face aux défis que posent les changements climatiques. La révision de certaines normes entraîne une flexibilité opérationnelle accrue, notamment en matière de chargement de la neige. Ceci permettra de mieux répondre aux conditions locales et d'être davantage réactif afin de limiter la formation de glace sur les chaussées et les trottoirs.

Par sa nouvelle *Politique de déneigement dans le contexte des changements climatique* , Montréal démontre sa capacité à réviser ses méthodes et ses façons de faire dans un contexte en constante évolution.

La section 1 de l'annexe C du Règlement est modifiée à cet effet.

Les mots « Politique de déneigement de la Ville » sont remplacés par les mots « Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques » partout où ils se trouvent dans le Règlement 08-055.

Mentionnons également qu'un comité permanent sur l'amélioration du déneigement sera formé. Sa mission consistera à cibler et recommander des actions afin d'améliorer la qualité du déneigement et faciliter l'adaptation aux changements climatiques. Formé de représentants d'arrondissements et de services centraux, il aura un pouvoir de recommandation aux instances municipales. Suivant l'acceptation de ses recommandations par les instances, il pourra aussi mobiliser les acteurs concernés en vue de leur réalisation.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées sont le résultat de plusieurs consultations qui ont eu lieu à l'hiver et au printemps 2019. Suivant le bilan des dernières années, les directeurs des travaux publics, les directeurs d'arrondissement et les maires ont été rencontrés afin d'échanger sur la situation du déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation des déclarations de compétence n'a pas d'impact financier.
Par contre, les modifications apportées au Règlement 08-055 concernant les chargements locaux nécessitera une augmentation budgétaire pour les arrondissements de 2,3 millions de dollars (taxes nettes) et une augmentation du budget du SCA pour la portion des contrats de déneigement. Ces modifications seront apportées au budget 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées auront peu ou pas d'impacts sur le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la déclaration de compétence en vertu de l'article 85.5 de la Charte en déneigement n'est pas reconduite, le déneigement de la voirie locale relèvera des arrondissements et le déneigement du réseau artériel, qui relève du conseil de la ville, demeurera une activité déléguée aux arrondissements en vertu de l'article 2 du Règlement 08-055. Cette situation amènera une incohérence marquée dans le déneigement, notamment:

- La Politique de déneigement (qui contient la caractérisation des rues et les normes opérationnelles) continuera de s'appliquer sur le réseau de voirie artérielle. La Politique ne s'appliquera plus sur le réseau de voirie locale;
- Le déclenchement des chargements par le SCA ne sera valable que pour le réseau de voirie artérielle.

- En matière contractuelle, les arrondissements pourront conclure des contrats pour le déneigement du réseau de voirie locale et le conseil de la ville pour les rues du réseau artériel.

Afin d'assurer une conformité du déneigement entre les réseaux de voirie artérielle et locale, un nouvel aménagement de compétences sera nécessaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: conseil de la ville du 13 mai 2019
Adoption: 17 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

André HAMEL
Directeur travaux publics

Tél : 514 872-8900
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-05-03

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Dans le cadre de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes se doivent d'être posées: 1. prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale jusqu'au 15 avril 2024, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

1. Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut prolonger sa déclaration de compétence à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale.

Puisque la résolution a pour effet de prolonger l'application d'une déclaration de compétence de telle sorte qu'elle devienne applicable pour une période excédant deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

2. Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règ. mod. le Règlement 08-055.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-7017
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS RELATIFS AU RÉSEAU DE VOIRIE ARTÉRIELLE AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (08-055)

Vu l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 186 de l'annexe C de cette Charte;

Vu la résolution CMXX XXXX *(insérer ici le numéro de résolution)* par laquelle le conseil de la ville se déclare compétent jusqu'au 15 avril 2024 *(ajuster suivant la décision du conseil de la ville)* à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale.

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), incluant ses annexes, est modifié par le remplacement des mots « Politique de déneigement de la Ville de Montréal » par les mots « Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques », partout où ils se trouvent.

2. L'article 8 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le troisième alinéa, de l'alinéa suivant :

« En ce qui concerne les deux chargements locaux pouvant, selon la Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques jointe au présent règlement à l'annexe C, être effectués par un arrondissement sans l'autorisation du Service de la concertation des arrondissements, les crédits liés à ces opérations sont inclus dans la dotation budgétaire du conseil d'arrondissement. Si au cours d'une année, plus de deux chargements locaux sont déclenchés par un arrondissement, aucun crédit additionnel n'est versé. L'arrondissement concerné devra en plus assumer, pour ces chargements locaux additionnels, la portion financière reliée aux contrats de déneigement et à l'élimination de la neige. ».

3. La section 6 de l'annexe B de ce règlement est modifiée par le remplacement du paragraphe intitulé « Coordination des opérations de chargement de la neige » par le suivant :

« **<u>Coordination des opérations de chargement de la neige</u>**

Les opérations de chargement de la neige doivent être effectuées obligatoirement lors du déclenchement des opérations de chargement de la neige par le Service de la concertation des arrondissements. Elles peuvent débuter dès l'annonce du

déclenchement des opérations. Elles doivent débuter au plus tard dans les 24 heures suivant le déclenchement et se poursuivre de façon continue sur l'ensemble du réseau ».

4. La section 1 de l'annexe C de ce règlement intitulée « Objectifs » est remplacée par la suivante :

« **1. Objectifs**

Avec une volonté de déneiger de façon performante et cohérente, la Ville de Montréal lançait en août 2015 sa toute première Politique de déneigement. Les objectifs poursuivis étaient alors l'harmonisation des pratiques, l'équité du service, la prise en compte des principes de développement durable dans les choix opérationnels ainsi que l'atteinte d'une plus grande efficience économique.

Depuis, les montréalais ont été à même de constater que l'hiver se métamorphose. Les hivers typiques ponctués de bordées de neige avec des températures sous le point de congélation se raréfient. Pourtant, c'est dans ces conditions et pour répondre à cette réalité que les opérations de déneigement et les normes de service ont été pensées.

Comme partout ailleurs, l'impact des changements climatiques se fait sentir et la Ville de Montréal doit s'y adapter. Les récents hivers ont été marqués par de nombreuses et importantes variations de température qui ont entraîné des épisodes répétés et rapides de gel et dégel. Le tout a été accompagné de pluies abondantes, même en plein cœur de janvier. Malgré tous ces bouleversements, les quantités de neige tombées demeurent quant à elles inchangées.

Face à cette situation, une révision des pratiques opérationnelles est incontournable. De nombreux aspects doivent être repensés afin de continuer à offrir un service de qualité aux citoyens : la fréquence des opérations, les délais d'intervention, la capacité à réaliser des opérations différentes de façon simultanée, la machinerie utilisée. Parallèlement, une meilleure connaissance des microclimats présents sur le territoire de la ville est essentielle afin d'améliorer la qualité des prévisions météorologiques ainsi que leur niveau de détails, permettant ainsi de meilleures décisions opérationnelles.

La Ville est désormais à l'œuvre pour faire face aux défis que posent les changements climatiques. La révision de certaines normes entraîne une flexibilité opérationnelle accrue, notamment en matière de chargement de la neige. Ceci permettra de mieux répondre aux conditions locales et d'être davantage réactif afin de limiter la formation de glace sur les chaussées et les trottoirs.

Par sa nouvelle *Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques*, Montréal démontre sa capacité à réviser ses méthodes et ses façons de faire dans un contexte en constante évolution. ».

5. La section 7 b. de l'annexe C de ce règlement intitulée « Chaussées » est remplacée par la suivante :

« **b. Chaussées**

Le déblaiement des chaussées comporte un seul niveau de service, peu importe la catégorisation de la rue.

Les opérations de déblaiement commencent dès que l'accumulation de neige au sol atteint 2,5 cm.

Les opérations se poursuivent tout au long des précipitations et se terminent une fois le déblaiement de la neige complété.

Les rayons de trottoirs et les arrêts d'autobus doivent être dégagés lors des opérations de déblaiement de la chaussée. Les voies réservées aux autobus doivent être déblayées avant leur mise en service.

Par défaut, l'andain de neige est disposé de chaque côté de la rue. Dans la mesure du possible, l'andain est réparti équitablement sur chaque côté de la rue. Dans le cas d'un sens unique, l'andain de neige est prioritairement disposé à droite. ».

6. La section 10 a. de l'annexe C de ce règlement intitulée « Chargement de la neige » est modifiée par l'ajout, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

« En outre des opérations de chargement de la neige déclenchées par le Service de la concertation des arrondissements, l'arrondissement peut procéder à deux chargements locaux sans l'autorisation de ce Service. Lorsqu'un arrondissement décide de procéder à un tel chargement, elle doit informer le Service dans un délai de 12 heures afin de pouvoir assurer la disponibilité d'un lieu d'élimination de la neige. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1194631001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1193599004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages social et racial

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages racial et social

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-15 11:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193599004**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages social et racial

CONTENU

CONTEXTE

Dans un rapport conjoint déposé au conseil municipal en septembre 2017, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission de la sécurité publique ont fait 31 recommandations regroupées en 5 thématiques à la suite de l'examen public du *Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016.* Parmi les recommandations visant la réconciliation et le rétablissement de la confiance et du respect des Montréalais et Montréalaises à l'égard des institutions municipales, R-29 recommandait de « *Modifier le Code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial* ».

En mars 2018, le comité exécutif a répondu à l'ensemble des recommandations dans ce rapport. Le comité exécutif a exprimé son accord avec la recommandation R-29 et mandaté le Service du greffe pour accompagner la Commission de la présidence du conseil dans sa révision du code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial.

Après avoir entendu une représentante du Service des affaires juridiques ainsi que le conseiller à l'éthique, Me Marc Lalonde, la Commission de la présidence du conseil a déposé un rapport au conseil en février 2019 recommandant le libellé des dispositions à ajouter au code d'éthique et de conduite pour inclure de telles balises.

Le présent dossier donne suite à la recommandation de la Commission de la présidence et soumet le projet de règlement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM19 0129 - 25 février 2019 : Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « *Mise en oeuvre d'une réponse du comité exécutif : Proposition de modification à apporter au Code d'éthique et de conduite de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* »

- CM18 0281 - 26 mars 2018 : Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission de la sécurité publique intitulé « *Examen public du bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016* (1183430002)

- CM17 1090 - 25 septembre 2017 : Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission de la sécurité publique intitulé « *Examen public du bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016* »

DESCRIPTION

Ce dossier soumet un projet de règlement pour intégrer dans le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* (18-010) un nouvel article dans la section qui prévoit les règles déontologiques applicables aux personnes élues en matière de respect. Ce nouvel article s'inspire du texte de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12) et s'énonce comme suit :

« ***30.1.*** *Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.* »

JUSTIFICATION

Le nouvel article 30.1 permet d'englober les éléments de discrimination faisant partie des notions de profilages racial et social et s'harmonise avec l'interdiction de discrimination prévue dans la *Charte des droits et libertés de la personne.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Avis public précédant l'assemblée d'adoption du règlement, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1)

- Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : prévus à l'assemblée du 15 avril 2019
- publication par le greffier d'un avis public contenant le résumé du projet de règlement ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance où est prévu l'adoption du règlement, au plus tard la 7e jour précédant la séance d'adoption
- Adoption du règlement lors d'une séance ordinaire : prévue à l'assemblée du 13 mai 2019
- Avis public de promulgation du règlement : Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

Tél : 872-3357
Télécop. : 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-08

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-03-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193599004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages social et racial

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c. E-15.1.0.1) impose à toute municipalité d'avoir notamment un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux. La Ville doit prévoir à ce code le contenu obligatoire visé par la loi et peut, par ailleurs, prévoir des règles qu'elle détermine en considération du pouvoir habilitant que confère cette loi. Le règlement proposé est conforme à ce pouvoir habilitant.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BELPAIRE
Chef de division et avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-4222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Véronique BELPAIRE
Chef de division et avocate

Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-010-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (18-010)

Vu les articles 2 et 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

À l'assemblée du XXXXXXXXXXXXXXX 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) est modifié par l'insertion, dans la section VI du chapitre III, après l'article 30, de l'article suivant :

« **30.1.** Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXX 2019.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1184386005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3358-08

Il est recommandé :

- d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle formée des lots 4 288 531 et 4 288 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan B-15 Montréal-Nord, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2011, sous le n° 2838 de ses minutes, dossier n° 20930.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-21 09:23

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184386005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3358-08

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située dans le quadrilatère formé du boulevard Gouin, de l'avenue Balzac, du boulevard Albert-Brosseau et de l'avenue Patricia, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 $. De ce fait, une partie des riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de deux (2) propriétaires. Présentement, les résidus de la ruelle connue par les lots 4 288 531 et 4 288 532 du cadastre du Québec sont enclavés et entièrement occupés par les propriétaires. Afin de régler et de régulariser cette situation à la demande des 2 riverains concernés, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).
Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Une pétition a été transmise aux deux (2) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle et sont tous deux (2) favorables à l'acquisition. Il est à noter que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de la ruelle sont comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan acquisition à 1 $ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau de la compilation en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro B-15 Montréal-Nord ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour l'ancien lot (ruelle) 1 845 700 ptie (49-40P et 49-41-2)

Par une cession suivant un acte intervenu devant Me Camille Paquet, notaire, le 11 août

1915, sous le n° 9928 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 décembre 1917, sous le n° 352 735 (HJC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement de fermeture pour la partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle formée des lots 4 288 531 et 4 288 532 tous du cadastre du Québec, et créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de transport d'énergie dont l'emprise est délimitée par les lettres ABEFA, le tout tel qu'illustré au plan B-15 Montréal-Nord, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2011, sous le n° 2838 de ses minutes, dossier n° 20930.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette partie de ruelle non ouverte à la circulation, qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains. De plus, cette partie de ruelle est enclavée.

· La Ville percevra des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· Tous les propriétaires riverains à l'exception de deux (2) avaient déjà acquis leur partie de ruelle.

· Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux deux (2) propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jérome VAILLANCOURT, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Jérome VAILLANCOURT, 21 février 2019
Sylvie BLAIS, 21 janvier 2019
Daniel GIRARD, 18 janvier 2019
Denis CHARLAND, 17 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-17
Jocelyne BOULANGER Chargée de soutien technique en immobilier	Dany LAROCHE Chef de division des transactions
Tél : 514 872-2009 **Télécop. :** 514-872-8350	**Tél :** 514-872-0070 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-20

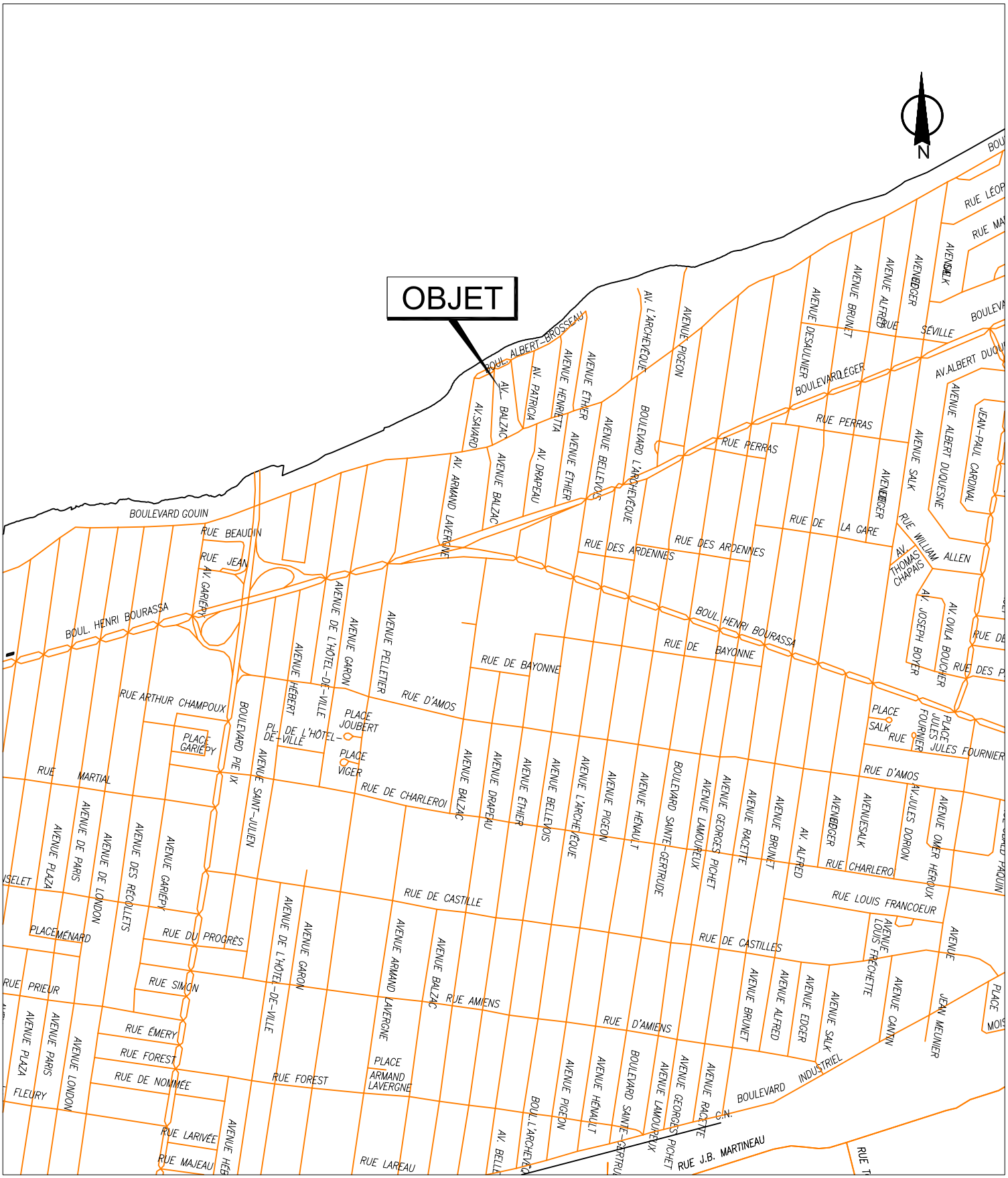

SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Nord
Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 13-05-10

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

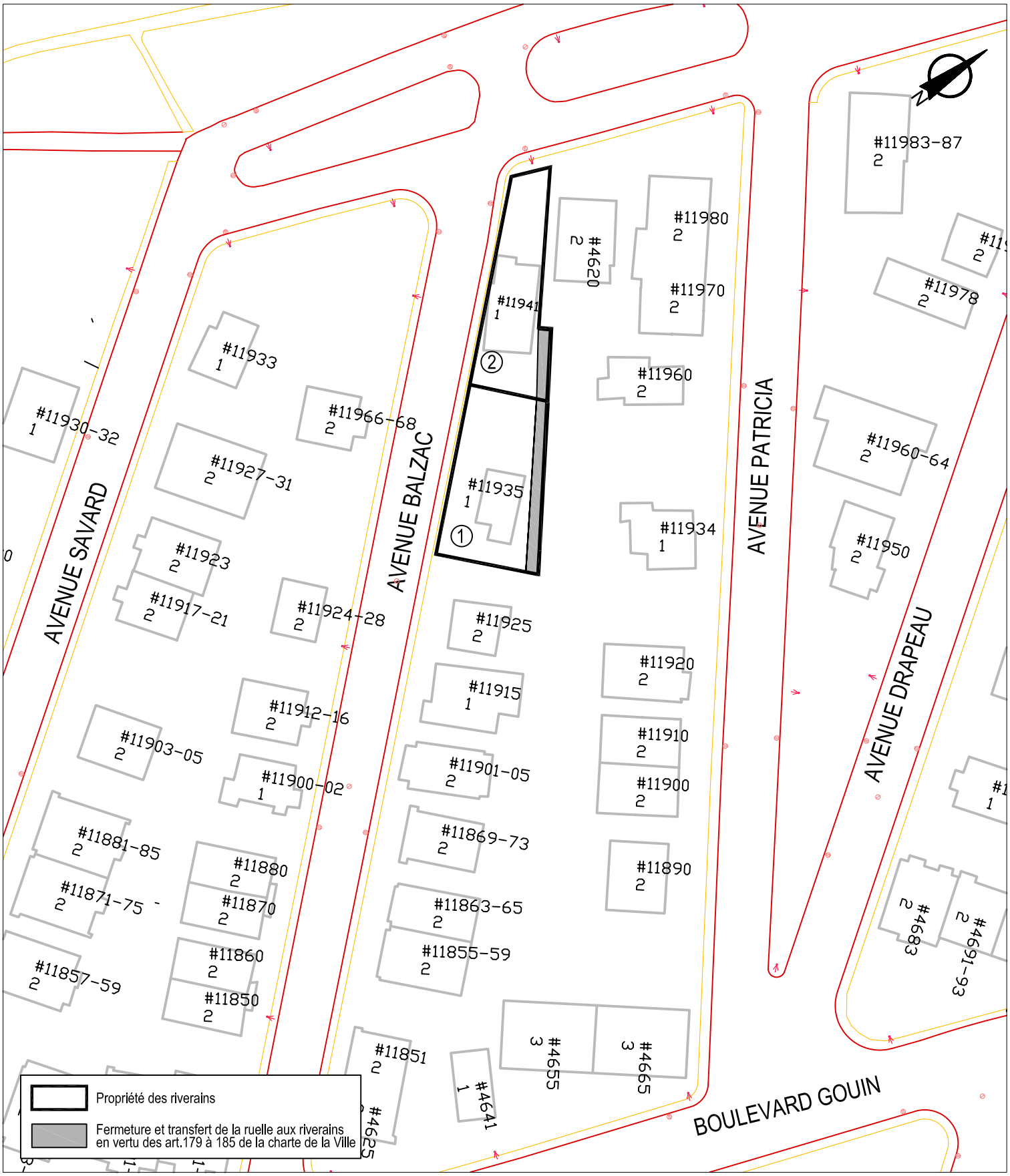

SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Nord
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 13-05-10

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

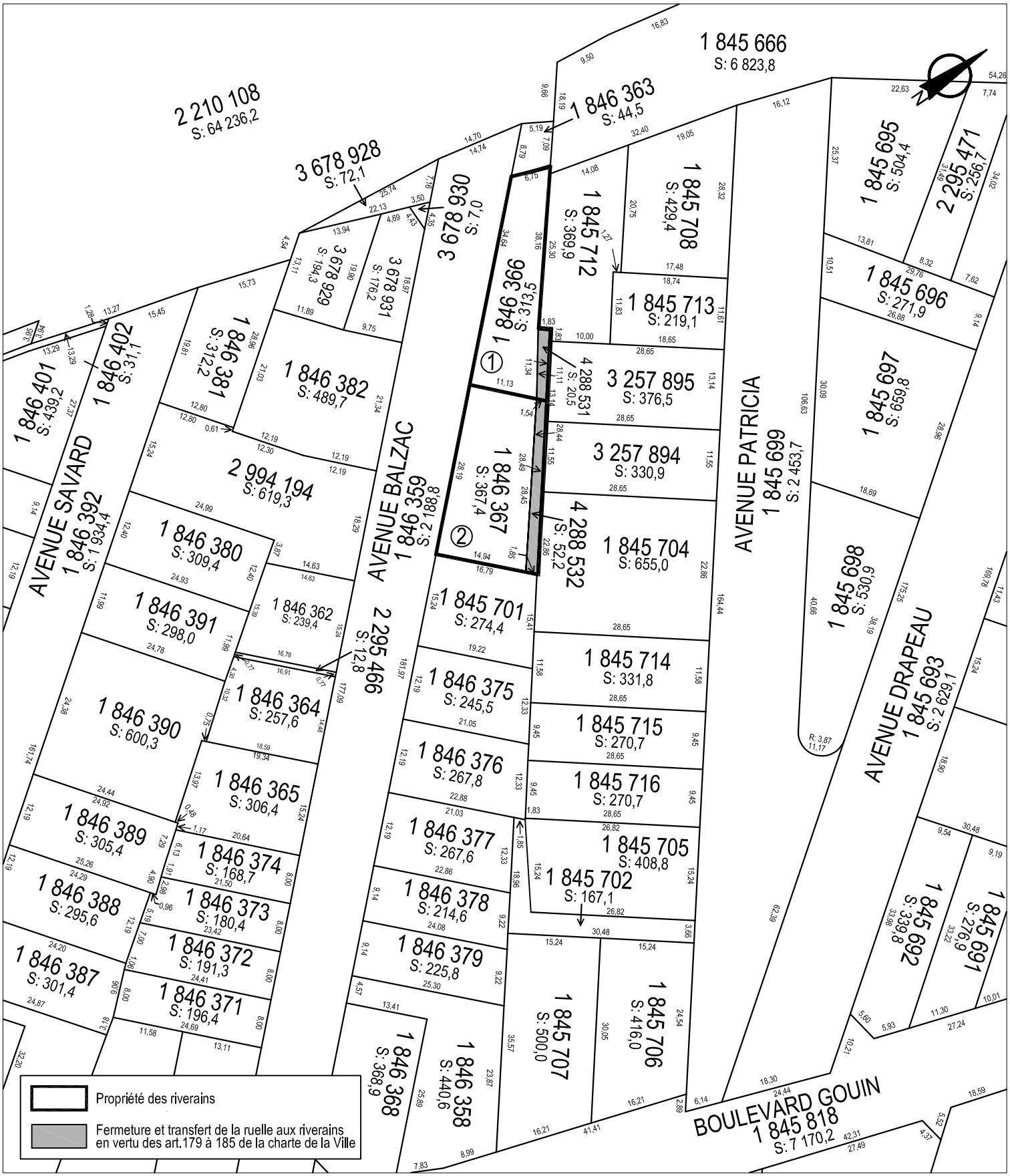

SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Nord
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 26-04-10

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

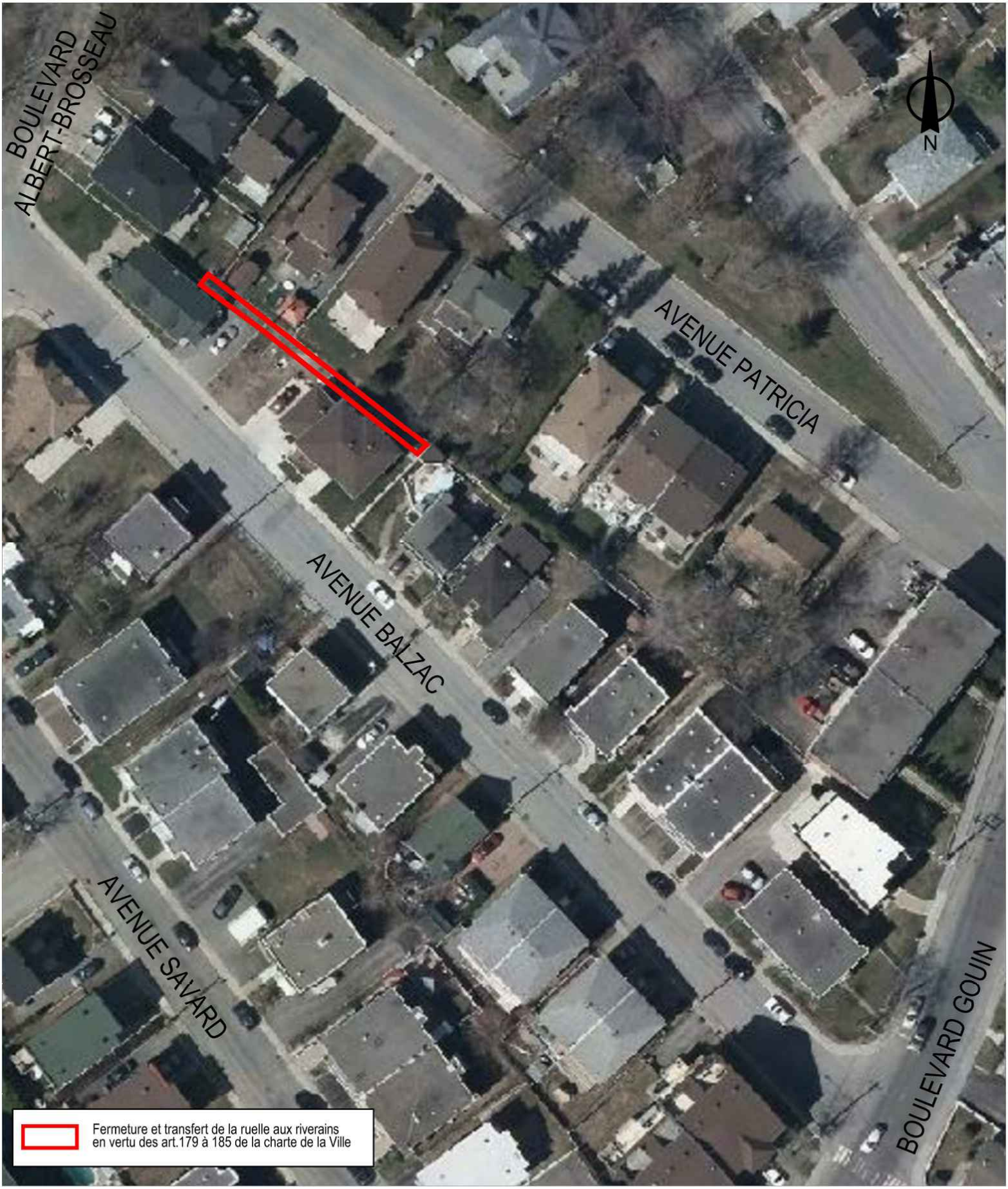

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Montréal-Nord
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 18-09-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

PLAN ACQUISITION à 1$

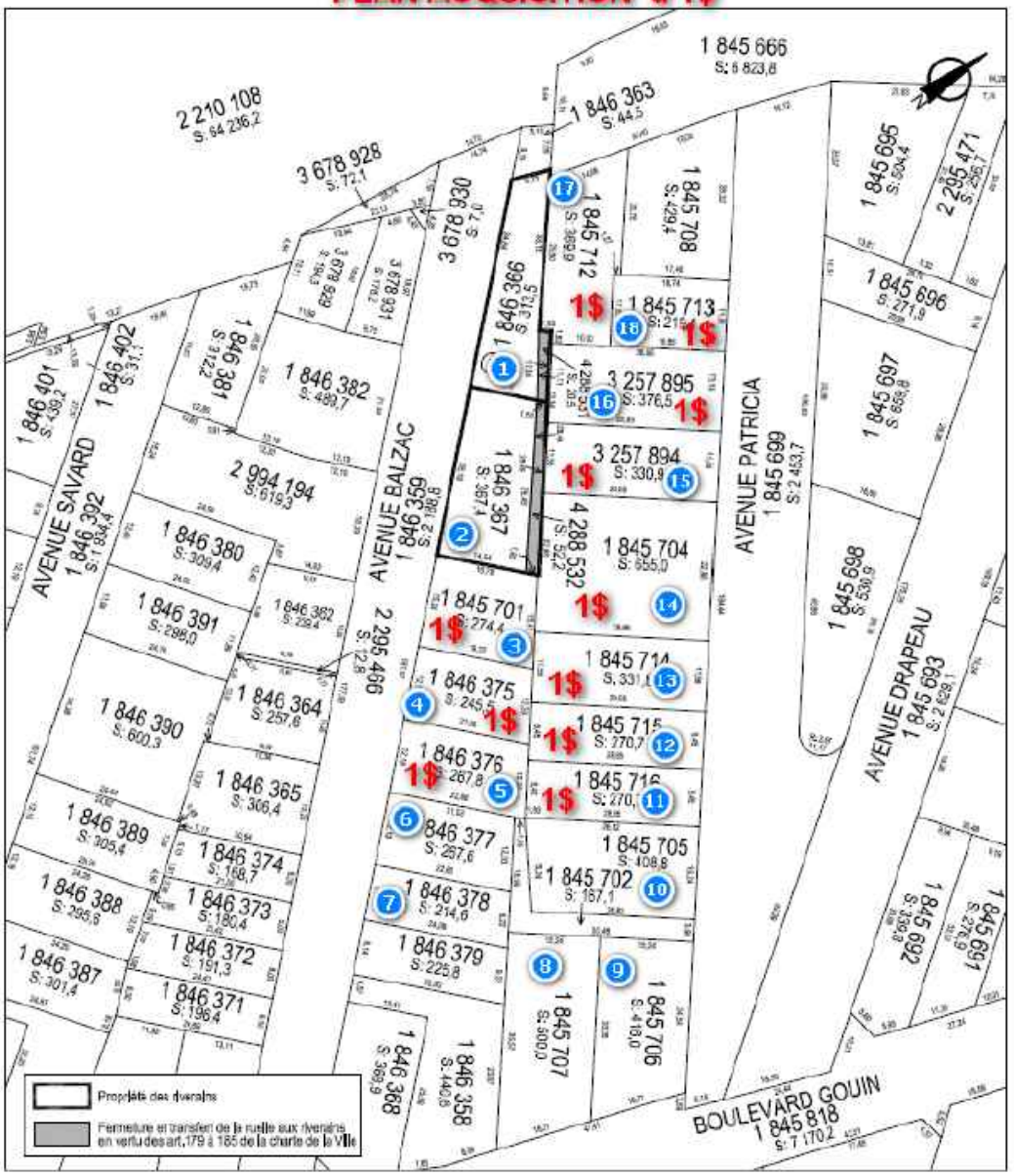

SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Nord
Montréal

Plan C ; plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 26-04-10

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

AP7116

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 4 288 531 et 4 288 532

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord-est de
l'AVENUE BALZAC
et au sud-est du
BOULEVARD ALBERT-BROSSEAU

LÉGENDE:

Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle, à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

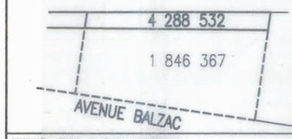

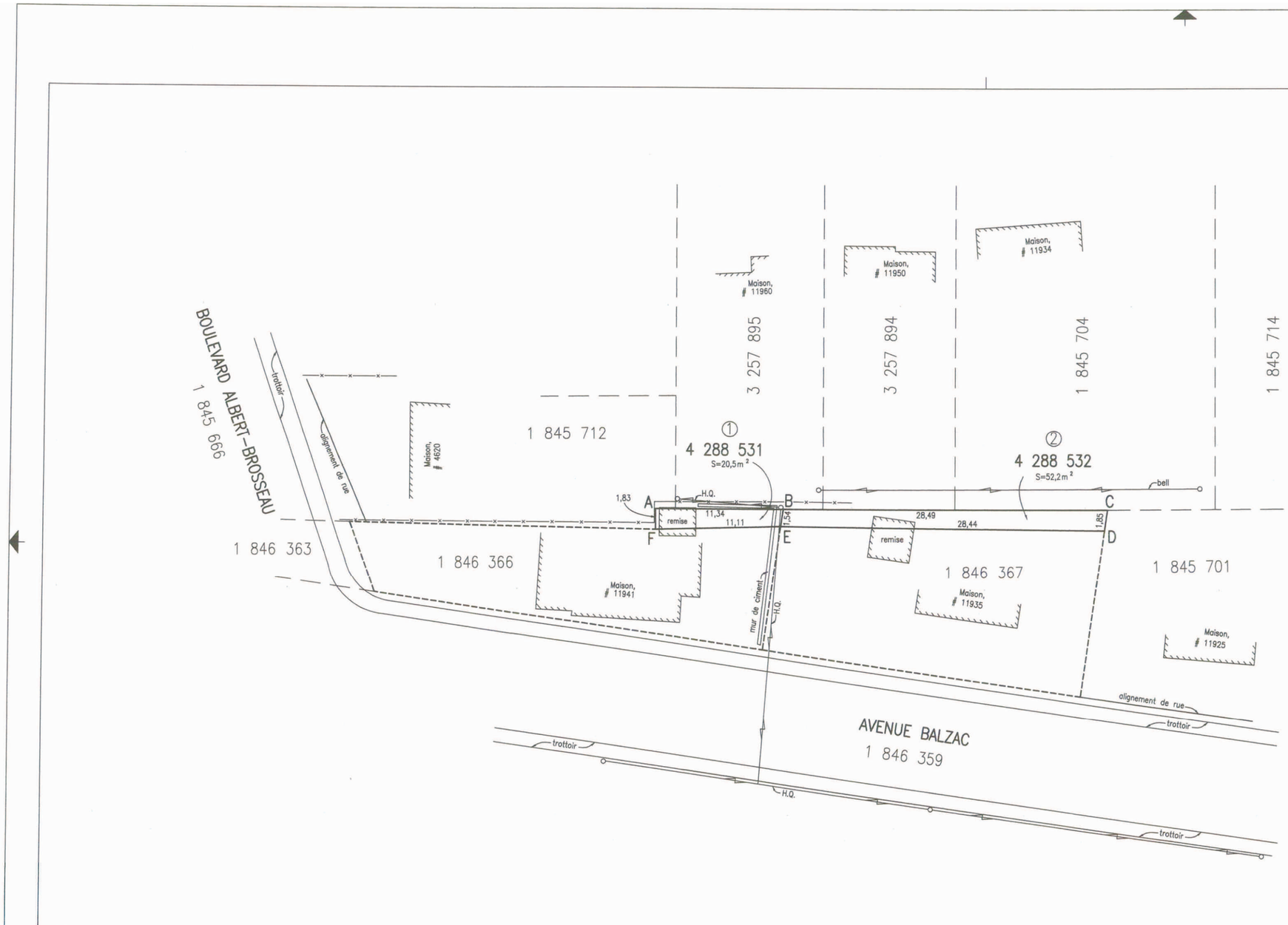

LÉGENDE

—x— : clôture

o : poteau d'Hydro-Québec et de Bell Canada

: fils aériens

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal.

NOTE: Les lettres ABCDEFA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE.

NOTE: Le lot devant être affecté par une servitude est délimité par les lettres ABEFA (article 1).

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 5 juillet 2011

Préparé par: BENOIT DERMINE
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 2838 , Sceau

Références:

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-010-1729 Dessin: M.J.

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 20930 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service du développement et des opérations

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Montréal-Nord

PLAN Nº B-15 MONTRÉAL-NORD

20930D.DWG

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184386005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3358-08

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE RÉSIDUELLE DE LA RUELLE, SITUÉE AU NORD-EST DE L'AVENUE BALZAC ET AU SUD-EST DU BOULEVARD ALBERT-BROSSEAU, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, formée des lots 4 288 531 et 4 288 532, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan B-15 MONTRÉAL-NORD, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 846 366 et 1 846 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan B-15 MONTRÉAL-NORD, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 5 juillet 2011, sous le numéro 2838 de ses minutes (dossier : 20930), dont copie est jointe en Annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée du lot 4 288 531 et délimitée par les lettres ABEFA sur le plan B-15 MONTRÉAL-NORD, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. La Ville est propriétaire de la ruelle formée des lots susmentionnés, aux termes d'un acte de cession intervenu devant Me Camille Paquet, notaire, le 11 août 1915, sous le numéro 9928 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 décembre 1917, sous le numéro 352 735.

7. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée, ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette

servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire d'un fonds dominant ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN B-15 MONTRÉAL-NORD, PREPARE PAR BENOÎT DERMINE, ARPENTEUR-GEOMETRE, LE 5 JUILLET 2011, SOUS LE NUMERO 2838 DE SES MINUTES (DOSSIER : 20930).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2019.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1196335004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal".

Il est recommandé :
D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal ».

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-25 13:17

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196335004**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal".

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 4 décembre 2014, l'Assemblée Nationale adoptait le projet de loi 3, soit la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la "Loi RRSM"). Cette loi prévoit notamment la création de deux volets distincts au sein du régime et la création d'un fonds de stabilisation en date du 1er janvier 2014. La Loi RRSM prévoit également, pour les participants actifs au 31 décembre 2013 au sens de cette loi, l'abolition de l'indexation des rentes servies, la restructuration des droits avant le 1er janvier 2014 pour combler au plus 50% du déficit attribuable à ces mêmes participants actifs et également pour limiter le coût du régime pour une année à un certain pourcentage de la masse salariale ainsi que le partage à parts égales de ce coût entre les participants actifs et la Ville. De plus, la Loi RRSM prévoit la possibilité pour l'employeur de suspendre l'indexation des retraités au 31 décembre 2013 au sens de cette loi, et ce, à compter du 1er janvier 2017.
En septembre 2016, la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc. ("l'Association") ont conclu une entente de principe en conformité avec les exigences de la Loi RRSM relativement au Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (le "Régime"). L'entente de principe a été approuvée lors de l'assemblée syndicale des contremaîtres tenue le 28 septembre 2016.

À sa séance du 22 décembre 2016, le Conseil d'agglomération confirmait la suspension complète de l'indexation automatique des rentes servies du Régime pour les retraités au 31 décembre 2013 au sens de la Loi RRSM, et ce, à compter du 1er janvier 2017, conformément à l'article 16 de cette loi.

À sa séance du 8 mars 2017, le Comité exécutif entérine l'entente de principe relative à la restructuration du Régime intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 17 0298 - 8 mars 2017 - (1160314003) - Entériner l'entente de principe relative à la restructuration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc.
CG 16 0738 - 22 décembre 2016 - (116174002) - Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1er janvier 2017, de la rente des retraités en date

du 31 décembre 2013, pour six des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi RRSM

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du règlement du Régime prenant effet le 1er janvier 2014 et reflétant les diverses dispositions requises en vertu de la Loi RRSM.

JUSTIFICATION

La Loi RRSM impose des modifications au Régime. D'autre part, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* exige que le règlement d'un régime de retraite soit modifié afin que ces modifications prennent effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La commission doit informer les participants des nouvelles dispositions du régime.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au Conseil municipal du 15 avril 2019.

- Adoption du projet de règlement au Conseil municipal du 13 mai 2019.
- Une fois adopté, la commission doit transmettre le Règlement du Régime à Retraite Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour enregistrement.
- En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* , la commission doit informer les participants des nouvelles dispositions du régime.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

Tél : 514 872-6520
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Tél : 514 872-5902
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2019-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-03-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196335004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1196335004 - Règlement contremaîtres - Restructuration-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES CONTREMAÎTRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES CONTREMAÎTRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET APPLICATION **1**

SECTION I - DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION **1**

SECTION II - APPLICATION ET RÈGLES GÉNÉRALES **8**

SECTION III - ADHÉSION ET PARTICIPATION **10**

SECTION IV - COTISATIONS **11**

Sous-section 1 - Cotisations salariales et patronales **11**

§ 1. Cotisations d'exercice **11**
§ 2. Cotisations au fonds de stabilisation **11**
§ 3. Cotisations d'équilibre **12**
§ 4. Dispositions générales **12**

Sous-section 2 - Intérêts crédités sur les cotisations **13**

Sous-section 3 - Cotisations excédentaires **13**

SECTION V - RETRAITE **14**

Sous-section 1 - Admissibilité à la retraite **14**

Sous-section 2 - Rentes de retraite **15**

Sous-section 3 - Prestations de retraite maximales **16**

Sous-section 4 - Service de la rente **18**

§ 1 - Mode normal de rente **18**
§ 2 - Modes facultatifs de rente **19**
§ 3 - Prestation minimale **20**

SECTION VI - INVALIDITÉ **20**

SECTION VII - CESSATION DE PARTICIPATION ACTIVE **21**

SECTION VIII - DÉCÈS **22**

SECTION IX - INDEXATION **25**

SECTION X - ADMINISTRATION DU RÉGIME **26**

SECTION XI - MODIFICATION DU RÉGIME, UTILISATION D'EXCÉDENTS D'ACTIFS ET TERMINAISON DU RÉGIME **31**

Sous-section 1 – Modification du Régime **31**

Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actifs **31**

§ 1 - Utilisation d'un excédent d'actif à l'égard du volet antérieur **31**
§ 2 - Utilisation d'un excédent d'actif à l'égard du nouveau volet **32**

Sous-section 3 – Terminaison du Régime **33**

SECTION XII - TRANSFERTS ENTRE RÉGIMES DE RETRAITE **34**

Sous-section 1 - Transferts entre régimes de retraite dont la Ville est le promoteur **34**

§ 1 - Transferts vers un autre régime de retraite de la Ville **34**
§ 2 - Transferts en provenance d'un autre régime de retraite de la Ville **34**

Sous-section 2 - Transferts en provenance d'un régime de retraite d'un autre employeur **35**

SECTION XIII - RACHAT DE SERVICE PASSÉ **35**

Sous-section 1 - Périodes de service rachetables **35**

Sous-section 2 - Dispositions générales **36**

CHAPITRE 2 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET PRISE D'EFFET **37**

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES CONTREMAÎTRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE 1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET APPLICATION

SECTION I
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« actuaire » : lorsque la loi l'exige, un « fellow » de l'Institut canadien des actuaires ou, dans l'accomplissement des tâches administratives qui lui sont confiées dans le but d'assister la commission dans l'administration du Régime, un tel « fellow » ou un bureau d'actuaires dont au moins un membre possède le titre de « fellow »;

« années de participation » : la période de service, exprimée en années, en tant que contremaître, sur la base d'un horaire de travail à temps plein avec crédit proportionnel pour les années incomplètes, durant lesquelles les cotisations salariales d'exercice ont été versées à la caisse de retraite, incluant toute période de service à l'égard de laquelle il a été exonéré de verser des cotisations salariales d'exercice et les années de service reconnues selon les sections XII et XIII du présent chapitre.

Pour toute période où le participant n'a pas travaillé le nombre d'heures prévu pour sa catégorie d'emploi, le nombre d'années de participation ou la fraction d'année de participation est égale au nombre d'heures, exprimée en années, pour lesquelles il a versé des cotisations salariales d'exercice divisé par le nombre d'heures de travail prévu pour sa catégorie d'emploi;

« années de participation aux fins de l'admissibilité » : les périodes de service suivantes :

1° Toute période de service reconnue à titre d'années de participation;

2° Les périodes de service reconnues comme des années de service servant uniquement aux fins de l'admissibilité à la retraite en vertu d'une entente-cadre de transfert visant le Régime;

« Association » : l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de

Montréal inc.;

« caisse de retraite » : la caisse établie sous le nom de « Caisse de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal » afin de pourvoir au paiement des prestations prévues par le Régime. En date du 31 décembre 2013, la caisse de retraite est répartie en deux volets distincts, soit le volet antérieur et le nouveau volet;

« commission » : la Commission du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal et qui constitue le comité de retraite chargé de l'administration du Régime au sens de la Loi;

« compte général du nouveau volet » : compte comprenant l'actif du nouveau volet, à l'exclusion du fonds de stabilisation, notamment les cotisations salariales et patronales d'exercice et d'équilibre versées en rapport avec le service à compter du 1er janvier 2014 ainsi que les intérêts accumulées sur ces cotisations;

« compte général du volet antérieur » : compte comprenant l'actif du volet antérieur notamment les cotisations salariales et patronales d'exercice versées en rapport avec le service avant le 1er janvier 2014 et les cotisations d'équilibre versées en rapport avec un déficit relatif au volet antérieur ainsi que les intérêts accumulées sur ces cotisations;

« conjoint » : la personne qui, au jour qui précède le décès du participant :

1° Est liée par un mariage ou une union civile au participant; ou

2° Vit maritalement avec le participant non marié ni uni civilement, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, depuis au moins trois ans ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an :

a) Un enfant au moins est né ou à naître de leur union;

b) Ils ont conjointement adopté au moins un enfant durant leur période de vie maritale;

c) L'un d'eux a adopté au moins un enfant de l'autre durant cette période.

Pour l'application du paragraphe 2° du premier alinéa, la naissance ou l'adoption d'un enfant avant la période de vie maritale en cours, au jour où s'établit la qualité de conjoint, peut permettre de qualifier une personne comme conjoint;

« contremaître » : un employé de la Ville visé par le certificat d'accréditation accordé à l'Association ou par tout certificat d'accréditation délivré en remplacement;

« cotisation d'équilibre » : cotisation constituée de montants d'amortissement relatifs à tout déficit actuariel de modification ou technique et déterminée en vertu de la Loi;

« cotisation de rachat » : cotisation requise pour racheter une période de service passé visée à l'article 101, excluant toute cotisation de stabilisation;

« cotisation de stabilisation » : cotisation versée au fonds de stabilisation;

« cotisation d'exercice » : montant déterminé par l'actuaire afin de capitaliser les prestations se constituant pour une année en vertu du Régime. Ce montant exclut toute cotisation au fonds de stabilisation et toute cotisation d'équilibre.

Aux fins de déterminer la cotisation de stabilisation, la cotisation d'exercice est établie en tenant compte de la marge pour écarts défavorables prévue à la Loi;

« cotisation patronale de stabilisation » : cotisation corespondant à la part de la cotisation de stabilisation devant être versée au fonds de stabilisation par la Ville;

« cotisation patronale d'exercice » : cotisation correspondant à la part de la cotisation d'exercice devant être versée à la caisse de retraite par la Ville;

« cotisation salariale de stabilisation » : cotisation correspondant à la part de la cotisation de stabilisation devant être versée au fonds de stabilisation par les participants actifs;

« cotisation salariale d'exercice » : cotisation correspondant à la part de la cotisation d'exercice devant être versée à la caisse de retraite par les participants actifs.

Toute cotisation considérée comme une cotisation salariale aux fins du Régime en vertu d'un règlement antérieur est réputée être une cotisation salariale d'exercice aux fins du présent règlement;

« enfant » : un enfant du participant ou de son conjoint, né, adopté ou à naître au jour qui précède le décès du participant, qui est à la charge du participant à cette date et qui, à toute fin autre que celle de déterminer le statut de conjoint, est âgé de moins de 18 ans;

« événement » : le décès, la retraite ou la cessation de participation active du participant, selon la première de ces éventualités à survenir;

« fonction supérieure » : le passage temporaire d'un contremaître permanent d'un emploi à un autre dont le groupe de traitement est supérieur et qui entraîne une augmentation de la rétribution de ce contremaître;

« fonds de stabilisation » : actif du nouveau volet constitué à compter du 1er janvier 2014 comprenant notamment les cotisations salariales et patronales de stabilisation ainsi que les intérêts accumulées sur ces cotisations;

« gains cotisables » : les gains du contremaître figurant à la liste de paie de la Ville pour l'année, incluant les primes et la rémunération pour les fonctions supérieures, mais à l'exclusion de toute rétribution additionnelle telle qu'une allocation, une commission, un

montant forfaitaire, un boni ou la rémunération pour le travail supplémentaire;

« indice des prix à la consommation » : sauf aux fins de l'article 73, pour chaque année civile, la moyenne annuelle calculée à partir des indices mensuels des prix à la consommation au Canada, établis par Statistique Canada pour chaque mois de la période de 12 mois prenant fin le 30 septembre de l'année précédente;

« indice des rentes » : pour l'année 1982, 1,000, et pour chaque année civile subséquente, le produit que l'on obtient en multipliant la différence qui résulte de la soustraction de 0,030 de l'indice monétaire d'inflation de l'année courante, par l'indice des rentes de l'année précédente;

« indice monétaire d'inflation » : pour chaque année civile, le quotient que l'on obtient en divisant par 1,020 la somme de 1,000 et la moyenne, pour les 60 mois se terminant le 31 décembre de l'année précédente, des taux de rendement des obligations du Canada échéant dans 10 ans ou plus publiés par la Banque du Canada (Série V122487, anciennement CANSIM indice B14013);

« invalidité » : l'état de déficience physique ou mentale qui permet à un contremaître de recevoir des prestations d'invalidité en vertu d'un contrat d'assurance souscrit par la Ville pour le bénéfice des contremaîtres ou qui permettrait d'avoir autrement reçu une telle prestation n'eût été des prestations qu'il reçoit en vertu de l'un des régimes publics suivants :

1° Le régime d'accidents du travail administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CNESST);

2° Le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels du Québec (IVAC);

3° Le régime d'indemnisation des victimes d'accidents automobiles administré par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ); et

4° Le régime de prestations d'invalidité prévu par le Régime de rentes du Québec et administré par la Régie;

« Loi » : la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, chapitre R-15.1);

« Loi RRSM » : la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, chapitre S-2.1.1);

« meilleur traitement » : la moyenne annuelle du traitement des 36 mois consécutifs de service les mieux rémunérés, établie à la date de cessation de participation active, sauf dans le cas d'un participant qui a moins de 36 mois de service où cette moyenne est calculée sur sa période de service;

« MGA » : le maximum annuel des gains admissibles pour une année tel que prévu par la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9);

« MGA ajusté moyen » : la moyenne du MGA ajusté pour la période utilisée dans le calcul du meilleur traitement du participant, où le MGA ajusté correspond, pour une année, au montant le moins élevé du MGA et du traitement du contremaître;
« nouveau volet » : volet visant les droits des participants relatifs aux périodes de service à compter du 1er janvier 2014 et établi conformément aux dispositions de la section 7.1 du Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire (RLRQ, chapitre R-15.1, r.2). L'actif du nouveau volet est réparti entre le compte général du nouveau volet et le fonds de stabilisation;

« participant » : un contremaître qui a adhéré au Régime et qui conserve des droits en vertu de ce dernier;

« participant actif » : un participant dont la période de service à titre de contremaître n'est pas terminée;

« participant actif au sens de la Loi RRSM » : un participant qui n'est pas un retraité au sens de la Loi RRSM ni un participant exempté de la Loi RRSM;

« participant exempté de la Loi RRSM » : un participant qui est :

1° Un participant actif qui cesse sa participation active avant le 13 juin 2014 et qui choisit le transfert ou le remboursement, selon le cas, de la valeur de ses droits dans les 90 jours suivant la réception de son premier relevé de prestations à la suite de sa cessation de participation active;

2° Un participant ayant droit à une rente différée payable du Régime en vertu du présent règlement ou d'un règlement antérieur, qui demande à la commission le transfert de la valeur de ses droits avant le 13 juin 2014 et qui choisit le transfert de cette valeur dans les 90 jours suivant la réception du relevé de prestations à cet égard; ou

3° Un participant qui décède avant le 13 juin 2014, avant d'avoir reçu un paiement de rente du Régime et pour lequel une valeur est payable à son conjoint ou à ses ayants cause;

« participant invalide » : un participant actif dont l'état correspond à la définition d'invalidité;

« participant non actif » : un participant qui n'est pas un participant actif, mais qui conserve des droits en vertu du Régime;

« pourcentage d'indexation » :

1° Pour l'année suivant l'année de l'événement, le pourcentage de variation de l'indice des rentes de l'année considérée par rapport à celui de l'année de l'événement, rajusté du ratio du nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été servie ou

différée durant l'année de l'événement sur 12;

2° Pour chaque année subséquente, le pourcentage de variation de l'indice des rentes de l'année considérée par rapport à l'indice des rentes de l'année suivant l'année de l'événement. Ce pourcentage d'indexation ainsi déterminé se compose avec celui applicable pour l'année suivant l'année de l'événement;

3° Malgré les paragraphes 1° et 2°, si le pourcentage d'indexation de l'année considérée est inférieur à celui de l'année précédente, ce dernier continue de prévaloir sauf dans le cas où l'indice monétaire d'inflation de l'année considérée est inférieur à 1,000; dans ce dernier cas, le pourcentage de l'année considérée est égal à celui de l'année précédente, multiplié par l'indice monétaire d'inflation de l'année considérée.

« rentier » : un participant, un conjoint, un enfant ou un ayant cause qui reçoit une rente payable du Régime;

« Régie » : jusqu'au 31 décembre 2015, la Régie des rentes du Québec et, à compter du 1er janvier 2016, Retraite Québec;

« Régime » : le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal;

« régime admissible » : un des régimes suivants, dans la mesure où le participant ou son conjoint, selon le cas, y est admissible en vertu de la législation applicable :

1° Un régime de retraite;

2° Un compte de retraite immobilisé ou un contrat de retraite, tel que défini dans les règlements pris en vertu de la Loi;

3° Tout autre régime permis selon les règlements pris en vertu de la Loi incluant, le cas échéant, un régime enregistré d'épargne-retraite;

« régime de retraite » : un régime de retraite enregistré assujetti à la Loi ou un régime équivalent assujetti à une législation applicable;

« régime de retraite apparenté » : un régime de retraite à prestations déterminées auquel contribue la Ville en tant qu'employeur ou auquel contribue un organisme ou une société dont la Ville désigne la majorité des administrateurs ou dont le budget annuel doit être approuvé par la Ville;

« régime de retraite de la Ville » : un des régimes de retraite suivants :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal;

- Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal;

« rémunération » ou « rétribution » : la rétribution telle que définie au paragraphe 147.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.) et ses modifications);

« rente différée » : la rente dont le service est différé à la date normale de retraite;

« retraité » : un participant ayant commencé à recevoir une rente du Régime en vertu du présent règlement;

« retraité au sens de la Loi RRSM » : un rentier qui commence à recevoir :

1° Une rente du Régime, ou pour lequel une demande de retraite a été reçue par la commission, avant le 13 juin 2014; ou

2° Une rente du Régime après le 12 juin 2014 découlant du décès d'un rentier visé au paragraphe 1°;

« RRQ » : le Régime de rentes du Québec;

« service » : la plus récente période ininterrompue d'emploi continu à la Ville, que ce soit en qualité de contremaître ou non, indépendamment de la participation au Régime, compte tenu du fait que la période d'emploi continu n'est pas considérée interrompue pendant :

1° Une absence temporaire avec ou sans traitement;

2° Une période durant laquelle le participant est un participant invalide;

3° Une période au cours de laquelle le participant cesse de cotiser au Régime, mais participe à un autre régime de retraite de la Ville;

4° Les vacances et les congés statutaires.

La période d'emploi continu est considérée terminée lorsqu'un participant invalide n'accumule plus de nouveaux droits dans le Régime. Toutefois, la période d'emploi continu n'est pas considérée comme terminée dans le cas d'un participant invalide qui reçoit une prestation d'invalidité de courte durée même s'il cesse d'accumuler des droits dans le Régime.

Le service inclut aussi :

1° Les périodes d'emploi avec d'autres organismes reconnues aux fins du Régime en vertu de la sous-section 2 de la section XII du présent chapitre, pour lesquelles les prestations imputables à l'emploi du participant auprès d'un tel organisme sont acquises aux termes d'une disposition à prestations déterminées ou à cotisation déterminée d'un autre régime de retraite auquel le participant a cessé de participer;

2° La période d'emploi à l'ex-Société des musées des sciences naturelles de Montréal dans le cas des employés transférés de cette société;

« traitement » : les gains cotisables du contremaître selon un horaire de travail à temps plein;

« valeur actualisée » : la valeur, à une date donnée, d'un paiement ou d'une série de paiements, telle que calculée en utilisant les hypothèses actuarielles prévues par la législation applicable;

« valeur actuarielle » : la valeur, à une date donnée, d'un paiement ou d'une série de paiements, telle que calculée en utilisant les hypothèses actuarielles adoptées par la commission, sur recommandation de l'actuaire, conformément aux principes actuariels généralement reconnus;

« Ville » : la Ville de Montréal à titre d'employeur partie au Régime;

« volet antérieur » : volet visant les droits des participants relatifs aux périodes de service avant le 1er janvier 2014.

SECTION II
APPLICATION ET RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le Régime, mis en vigueur le 16 octobre 1913, tel que modifié et remplacé au cours des années par différents règlements, notamment par les règlements 6169, 94-052 et R-3.2, est continué conformément aux dispositions du présent règlement qui remplace tous ces règlements antérieurs.

Le présent règlement reflète les exigences de la Loi RRSM.

Le principal objet du Régime est de prévoir et d'organiser le versement de rentes aux participants du Régime.

3. Toutes les prestations payables :

1° Aux participants ayant commencé à recevoir une rente avant le 1er janvier 2014 en vertu du Régime;

2° Aux conjoints, enfants ou ayants cause des participants mentionnés au paragraphe 1°;

et toutes les rentes différées ou autres prestations payables :

3° Aux participants ayant cessé avant le 1er janvier 2014 de participer activement au Régime;

4° Aux conjoints, enfants ou ayants cause des participants mentionnés au paragraphe 3°;

continuent à être payées ou payables, selon le cas, conformément aux dispositions qui leur étaient applicables avant la prise d'effet du présent règlement, sauf dans la mesure expressément prévue par le présent règlement, par la Loi ou par la Loi RRSM.

4. Sauf indications contraires, les dispositions du présent règlement s'appliquent, à compter du 1er janvier 2014, aux prestations créditées aux participants qui étaient des participants actifs le 31 décembre 2013 dans le Régime.

5. Lorsqu'une option est offerte à un participant, son conjoint ou ses ayants cause, il doit signifier son choix par écrit à la commission.

6. Une fraction d'année a une valeur proportionnelle et les calculs où interviennent les nombres qui ne sont pas entiers sont effectués en tenant compte de la partie fractionnaire.

7. L'exercice financier du Régime correspond à l'année civile.

8. Toute cotisation, les intérêts crédités sur cette cotisation, toute somme remboursée ou toute prestation versée en vertu du Régime et toute somme attribuée au conjoint à la suite d'un partage ou d'une cession de droits dans le cadre du Régime ne peuvent ni être cédées, saisies, grevées, anticipées ni offertes en garantie ni faire l'objet d'une renonciation.
Malgré le premier alinéa, ne sont pas considérées comme des cessions :

1° Un partage, à la suite d'une ordonnance, un jugement ou un arrêt d'un tribunal compétent ou à un accord écrit en règlement, après un échec du mariage ou d'une situation assimilable à une union conjugale entre un participant et son conjoint, des droits découlant du mariage ou d'une telle situation;

2° Un paiement effectué au représentant légal d'un participant décédé, lors du règlement de la succession;

3° Un paiement découlant d'une saisie pour dette alimentaire due par le participant.

9. Tout partage ou cession entre conjoints des droits accumulés par le participant au titre du Régime est effectué conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Loi qui prévoient notamment que :

1° Le participant et son conjoint ont droit, sur demande faite par écrit à la commission, d'obtenir un relevé faisant état des droits accumulés par le participant au titre du Régime et de leur valeur en date de l'introduction d'une demande en séparation de corps, en divorce, en annulation de mariage, en dissolution ou en annulation d'union civile, en paiement d'une prestation compensatoire ou en date de la cessation de la vie maritale ainsi qu'à l'occasion d'une médiation effectuée préalablement à des procédures en matière familiale ou au cours d'une démarche commune de dissolution de leur union civile devant notaire;

2° Sur demande faite par écrit à la commission, les droits accumulés par le participant au titre du Régime sont partagés avec son conjoint dans la mesure prévue au Code civil ou par le jugement du tribunal ou une déclaration commune notariée de dissolution d'une union civile, en cas de séparation de corps, de divorce, de nullité du mariage ou en cas de dissolution autrement que par décès ou de nullité de l'union civile ou par la convention entre conjoints, le cas échéant;

3° Sur demande faite par écrit à la commission, les droits accumulés par le participant au titre du Régime sont cédés au conjoint dans la mesure prévue par le jugement du tribunal ou la déclaration notariée, lorsque l'un ou l'autre les attribue au conjoint du participant en paiement d'une prestation compensatoire;

4° Le conjoint peut consulter, notamment, le règlement du Régime et tout autre document prévu par la Loi.

Aux fins du présent article, la qualité de conjoint s'établit à la date du calcul de la valeur des droits accumulés par le participant dans le Régime.

10. Sauf dans les cas prévus par la Loi, les droits attribués au conjoint à la suite du partage des droits du participant ou pour le paiement d'une prestation compensatoire sont versés dans un régime admissible au nom du conjoint dans le but de constituer une rente viagère.

Toutefois, les droits attribués au conjoint à la suite d'une saisie pour dette alimentaire doivent être acquittés par un paiement en un seul versement, selon les modalités prévues par la Loi.

11. Toute prestation prévue au Régime, autre que celle prévue à l'article 61 ou à l'article 62 selon le cas, est réduite pour tenir compte du montant attribué au conjoint à la suite d'une saisie pour dette alimentaire, d'un partage ou d'une cession de droits.

Les prestations créditées au participant par le Régime ne doivent, à aucun moment, être rajustées pour remplacer tout ou partie de la réduction de ses droits à la suite d'une saisie pour dette alimentaire, d'un partage ou d'une cession des droits.

SECTION III
ADHÉSION ET PARTICIPATION

12. Depuis les fusions municipales, soit depuis le 1er janvier 2002, tout nouveau contremaître adhère au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal. Ainsi, il n'y a plus de nouveaux participants actifs au Régime depuis cette date.

13. Le contremaître qui reçoit une rente du Régime ou d'un régime de retraite apparenté n'est pas admissible au Régime.

Un participant actif qui commence à recevoir une rente du Régime ou d'un régime de retraite apparenté cesse d'être un participant actif à la date à laquelle cette rente commence à être versée.

SECTION IV
COTISATIONS

SOUS-SECTION 1
COTISATIONS SALARIALES ET PATRONALES

§ 1. Cotisations d'exercice

14. Sous réserve de l'article 21, chaque participant actif verse à la caisse de retraite des cotisations salariales d'exercice.

Jusqu'au 31 décembre 2016, ces cotisations salariales d'exercice sont égales à 10 % des gains cotisables du participant, mais sont limitées à 50 % de la cotisation d'exercice.

À compter du 1er janvier 2017, le montant du total des cotisations salariales d'exercice versées par les participants actifs, par année, correspond à 50 % de la cotisation d'exercice.

Les taux de cotisations salariales d'exercice utilisés aux fins de l'alinéa précédent, exprimés en pourcentage des gains cotisables, sont établis en fonction de la dernière évaluation actuarielle du Régime et sont applicables à compter du 1er janvier de l'année suivant la date, prévue à la Loi, du dépôt de cette évaluation actuarielle auprès de la Régie.

15. La Ville doit verser au moins mensuellement à la caisse de retraite des cotisations patronales d'exercice. Ces cotisations patronales d'exercice sont égales à la différence entre la cotisation d'exercice et les cotisations salariales d'exercice.

À compter du 1er janvier 2017, la cotisation patronale d'exercice annuelle correspond à 50 % de la cotisation d'exercice.

§ 2. Cotisations au fonds de stabilisation

16. À compter du 1er janvier 2017, chaque participant actif verse à la caisse de retraite des cotisations salariales de stabilisation déduites de ses gains cotisables. Le montant du total des cotisations salariales de stabilisation, par année, correspond à 5 % de la cotisation d'exercice.

Les taux de cotisations salariales de stabilisation utilisés aux fins de l'alinéa précédent, exprimés en pourcentage uniforme des gains cotisables, sont établis en fonction de la dernière évaluation actuarielle du Régime et sont applicables à compter du 1er janvier de l'année suivant la date, prévue à la Loi, du dépôt de cette évaluation actuarielle auprès de la Régie.

17. À compter du 1er janvier 2017, la Ville doit verser au moins mensuellement à la caisse de retraite des cotisations patronales de stabilisation. La cotisation patronale de stabilisation annuelle correspond à 5 % de la cotisation d'exercice.

18. Tout gain actuariel attribuable au compte général du nouveau volet et constaté lors d'une évaluation actuarielle doit être versé au fonds de stabilisation.

§ 3. Cotisations d'équilibre

19. Sous réserve des dispositions prévues à la Loi RRSM, la Ville assume tout déficit relatif au compte général du volet antérieur et verse une cotisation d'équilibre dont le minimum mensuel est déterminé par l'actuaire.

20. Toute cotisation d'équilibre relative à un déficit actuariel technique attribuable au compte général du nouveau volet est payée par le fonds de stabilisation et par les cotisations de stabilisation.

Sous réserve des dispositions de la Loi et de ses règlements, la période d'amortissement d'un déficit actuariel technique attribuable au compte général du nouveau volet est de 15 ans.

Lorsque le fonds de stabilisation et les cotisations de stabilisation sont insuffisants pour financer les cotisations d'équilibre prévues au premier alinéa, le solde des cotisations d'équilibre requises est financé par une cotisation de la Ville.

§ 4. Dispositions générales

21. Un participant cesse de verser toute cotisation à la date de l'événement ou cesse de verser les cotisations salariales d'exercice et de stabilisation lorsqu'il atteint 35 années de participation avant un événement. Son obligation de verser toute cotisation est toutefois suspendue pendant la durée de tout congé visé aux paragraphes 1° à 4° de l'article 101 et pendant toute période où il est un participant invalide. Un participant actif ne peut cesser ou arrêter temporairement de verser ses cotisations dans tout autre cas.

22. Un participant ne peut retirer aucune cotisation de la caisse de retraite.

23. Les cotisations prélevées sur les gains cotisables des participants actifs sont versées à la caisse de retraite à chaque période de paie. Toute autre cotisation d'un participant, y compris une cotisation de rachat, est versée à la caisse de retraite au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui de sa perception.

24. Aucune cotisation volontaire additionnelle ne peut être versée dans la caisse de retraite par un participant.

25. Sous réserve du paragraphe 5 de l'article 8503 du Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications), la cotisation d'un participant actif versée au cours d'une année ne peut excéder le moindre de :

1° 9 % de sa rétribution reçue au cours de l'année; et

2° 1 000 $ plus 70 % du facteur d'équivalence du contremaître pour l'année concernée.

26. La commission peut rembourser au participant ou à la Ville la cotisation que l'un ou l'autre a versée en vertu de la présente sous-section, lorsqu'il est nécessaire de prendre cette mesure en vue d'empêcher le retrait de l'agrément du Régime.

SOUS-SECTION 2
INTÉRÊTS CRÉDITÉS SUR LES COTISATIONS

27. Toute cotisation porte intérêt à un taux basé sur une estimation du taux de rendement obtenu sur les placements de l'actif du volet auquel elle est rattachée, déduction faite des frais de placement et d'administration. Ce taux est déterminé selon la méthode de calcul adoptée par la commission sur recommandation de l'actuaire.

Aux fins du calcul des intérêts crédités, toute cotisation versée par les participants actifs durant un exercice financier du Régime est considérée comme ayant été versée en une seule somme au milieu de la période visée. Toutefois, les montants forfaitaires versés en vertu de l'article 102 s'accumulent avec les intérêts à compter de la date de leur versement à la caisse de retraite.

À la fin de chaque exercice financier du Régime ou lorsqu'une prestation devient payable en vertu du Régime, des intérêts déterminés conformément au premier alinéa sont crédités sur le solde des cotisations du participant accumulées avec les intérêts jusqu'à la fin de l'exercice financier précédent, s'il y a lieu, et sur les cotisations versées par ce dernier au cours de l'exercice financier visé.

SOUS-SECTION 3
COTISATIONS EXCÉDENTAIRES

28. Les cotisations excédentaires correspondent :

1° Pour la participation antérieure au 1er janvier 1990, au montant, qui ne peut être négatif, qu'on obtient en soustrayant du montant établit en a), le montant obtenu en b) :

   a) Les cotisations salariales d'exercice versées par le participant pour cette période plus les intérêts crédités;

   b) La valeur actualisée de toute prestation à laquelle le participant a droit pour cette période;

2° Pour la participation postérieure au 31 décembre 1989, au montant, qui ne peut être négatif, qu'on obtient en soustrayant du montant établit en a), le montant obtenu en b) :

   a) La somme des cotisations salariales d'exercice et, pour tout événement qui survient avant le 28 septembre 2017, des cotisations salariales de stabilisation versées par le participant pour cette période plus les intérêts crédités;

b) 50 % de la valeur actualisée de toute prestation à laquelle le participant a droit pour cette période.

Le calcul des cotisations excédentaires s'effectue à la date de l'événement.

Pour tout événement qui survient du 1er janvier 2014 au 7 juin 2016, les cotisations excédentaires sont établies de façon distincte pour le volet antérieur et le nouveau volet. Pour tout événement qui survient à compter du 8 juin 2016, le paragraphe 2° ci-dessus s'applique au global et les cotisations excédentaires qui en résultent sont réparties au prorata de la valeur actualisée des droits accumulés dans chaque volet pour la période visée.

SECTION V
RETRAITE

SOUS-SECTION 1
ADMISSIBILITÉ À LA RETRAITE

29. La date normale de retraite d'un participant est la date à laquelle il atteint l'âge normal de la retraite, soit l'âge de 65 ans.

30. Un participant actif peut prendre sa retraite et recevoir une rente anticipée sans réduction à compter de la première des dates suivantes :

1° La date à laquelle il accumule 30 années de participation aux fins de l'admissibilité; ou

2° La date à laquelle il atteint l'âge de 60 ans pourvu qu'il ait accumulé au moins 25 années de participation aux fins de l'admissibilité.

31. Un participant actif peut prendre sa retraite et recevoir une rente anticipée avec réduction, cette réduction étant établie conformément à l'article 37, à compter de la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans pourvu que la somme de son âge et de ses années de participation aux fins de l'admissibilité totalise au moins 80.

32. Un participant actif qui n'a pas atteint les critères prévus aux articles 29 à 31, mais qui a atteint l'âge de 55 ans peut prendre sa retraite et recevoir une rente viagère réduite conformément à l'article 38.

33. Un participant actif, autre qu'un participant invalide, qui est encore à l'emploi de la Ville après avoir atteint sa date normale de retraite continue de verser des cotisations, continue d'accumuler des années de participation et le paiement de sa rente viagère est ajourné jusqu'à ce que sa période d'emploi continu se termine, jusqu'à ce qu'il ait accumulé 35 années de participation ou jusqu'à ce que le début du versement de sa rente viagère soit obligatoire en vertu du deuxième alinéa, selon la première des éventualités à survenir. La rente qui lui est alors payable est établie conformément à l'article 40.

Le participant actif qui est toujours à l'emploi de la Ville au 31 décembre de l'année où il atteint l'âge prévu à l'article 8502 du Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications) devient un retraité aux fins du Régime et le paiement de sa rente viagère commence à cette date.

SOUS-SECTION 2
RENTES DE RETRAITE

34. Le participant actif qui prend sa retraite à sa date normale de retraite reçoit la rente normale de retraite. Il s'agit d'une rente viagère annuelle égale au montant qu'on obtient en soustrayant du montant obtenu au paragraphe 1°, le montant obtenu au paragraphe 2° :

1° Le produit de 2 % de son meilleur traitement et de ses années de participation sujettes à un maximum de 35;

2° La prestation de raccordement déterminée en vertu de l'article 35.

35. Le participant actif qui prend sa retraite conformément à l'article 30 ou 31 a droit à une prestation de raccordement payable jusqu'au dernier jour du mois de son 65e anniversaire de naissance ou jusqu'à son décès, s'il survient avant, et dont le montant annuel est égal au produit de $^{1}/_{35}$ de 25 % du MGA ajusté moyen et des années de participation sujettes à un maximum de 35.

36. Le participant actif qui prend sa retraite en vertu de l'article 30 ou 31 reçoit, sous réserve de l'article 37, une rente immédiate égale à la somme de la rente viagère déterminée selon l'article 34 et de la prestation de raccordement déterminée selon l'article 35.

37. Le participant actif qui prend sa retraite en vertu de l'article 31 reçoit la rente anticipée prévue à l'article 36 réduite de 0,25 % pour chaque mois entre la date de sa retraite et la première date à laquelle il aurait été admissible à une retraite en vertu de l'article 29 ou 30, en supposant que les années de participation aux fins de l'admissibilité continuent de s'accumuler jusqu'à cette date.

38. Le participant actif qui prend sa retraite en vertu de l'article 32 reçoit une rente viagère immédiate réduite afin que sa valeur actuarielle soit équivalente à celle de la rente viagère payable à la date normale de retraite.

39. La valeur actualisée d'une rente anticipée, excluant la valeur actualisée de toute prestation de raccordement, doit au moins être égale à la valeur actualisée de la rente viagère payable à la date normale de retraite.

40. Le participant actif qui est encore à l'emploi de la Ville après avoir atteint sa date normale de retraite reçoit, à compter de sa date de retraite, une rente viagère égale à la plus élevée des rentes suivantes :

1° La rente viagère correspondant à la somme des rentes suivantes :

a) La rente viagère dont la valeur actualisée est équivalente à celle de la rente viagère qui aurait été payable à sa date normale de retraite comme si le participant avait cessé de verser les cotisations à cette date, ce montant de rente étant assujetti aux exigences minimales prévues à l'article 28; et

b) La rente viagère, payable selon le mode normal, dont la valeur actualisée est égale au total des cotisations salariales d'exercice, avec les intérêts jusqu'à la date de la retraite, versées par le participant depuis sa date normale de retraite, le cas échéant;

2° S'il verse des cotisations après sa date normale de retraite, la rente viagère établie en tenant compte de la totalité des années de participation et en considérant également les traitements reconnus après la date normale de retraite, ce montant de rente étant assujetti aux exigences minimales prévues à l'article 28.

41. Un participant actif qui est encore à l'emploi de la Ville après avoir atteint sa date normale de retraite peut exiger le paiement immédiat d'une partie ou de la totalité de la rente à laquelle il aurait eu droit s'il avait mis fin à sa participation active pour compenser, en tout ou en partie, une réduction de rémunération survenue après la date normale de retraite. Dans de telles circonstances, il cesse de verser les cotisations et il devient un retraité aux fins du Régime.

Dans l'éventualité où seule une partie de sa rente devient payable avant sa retraite, le solde de sa rente devient payable à sa date réelle de retraite. Le montant ainsi payable doit être établi de manière à ce que sa valeur actualisée soit équivalente à celle du solde de la rente qui aurait été payable à la date à laquelle le paiement de la rente partielle a débuté. Le mode de versement choisi au moment de la retraite partielle s'applique au solde de la rente payable à la date réelle de retraite.

42. Le participant actif qui prend sa retraite a droit à une rente viagère additionnelle dont la valeur actualisée correspond aux cotisations excédentaires déterminées conformément à l'article 28.

SOUS-SECTION 3
PRESTATIONS DE RETRAITE MAXIMALES

43. Aux fins de l'application de la présente sous-section, on entend par :

1° « plafond des prestations déterminées » pour une année civile, $^{1}/_{9}$ du plafond des cotisations déterminées applicable au cours de l'année, tel que défini à l'article 147.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.) et ses modifications);

2° « rétribution moyenne la plus élevée » : la moyenne la plus élevée de la rétribution totale indexée du contremaître au cours de trois périodes non chevauchantes de 12 mois, telle que décrite au paragraphe 2 de l'article 8504 du Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications);

3° « service crédité » : le nombre d'années de participation.

La présente sous-section, à l'exception du deuxième alinéa de l'article 44, ne s'applique pas à la rente payable pour les années de participation avant le 1er janvier 1992 pour un participant pour lequel des années de participation ont été reconnues avant le 1er juillet 1983.

44. Sous réserve du troisième alinéa, la rente viagère payable à la date du début de versement de la rente, en faisant comme si aucune prestation n'avait été versée par suite d'un partage de droits effectué conséquemment à une rupture de mariage ou à une cessation de vie maritale, mais à l'exclusion de toute rente additionnelle découlant de l'application de l'article 28, ne doit en aucune circonstance excéder le moindre :

1° Du plafond des prestations déterminées pour l'année où la rente commence à être versée, multiplié par le nombre d'années de service crédité; et

2° Du montant égal au produit de :

a) 2 % par année de service crédité; et

b) La rétribution moyenne la plus élevée.

Toutefois, à l'égard des années de service crédité antérieures au 1er janvier 1990 qui ont été reconnues après le 7 juin 1990 et dont aucune partie ne constituait des années de service crédité avant le 8 juin 1990, la rente viagère payable à la date du début de versement, en faisant comme si aucune prestation n'avait été versée par suite d'un partage de droits effectué conséquemment à une rupture de mariage ou à une cessation de vie maritale, mais à l'exclusion de toute rente additionnelle découlant de l'application de l'article 28, ne doit en aucune circonstance excéder $^{2}/_{3}$ du plafond des prestations déterminées pour l'année où la rente commence à être payée multiplié par le nombre d'années de service crédité antérieures au 1er janvier 1990 qui ont été reconnues au participant après le 7 juin 1990.

Si la prestation de retraite devient payable avant le 60e anniversaire de naissance du participant, alors qu'il n'a pas complété 30 années de service ou que la somme de son âge et de ses années de service est inférieure à 80, la rente viagère maximale décrite ci-dessus doit être réduite de ¼ % pour chaque mois compris entre la date du début du versement de la rente et la première des dates suivantes :

1° Le jour où le participant aurait atteint l'âge de 60 ans;

2° Le jour où le participant aurait complété 30 années de service s'il avait continué son emploi auprès de l'employeur;

3° Le jour où la somme de son âge et de ses années de service aurait totalisé 80, s'il avait continué son emploi auprès de l'employeur.

45. La prestation de raccordement versée conformément au présent règlement ne peut excéder la somme de la pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada et du montant qui aurait été payable au participant à titre de rente de retraite du RRQ s'il avait atteint l'âge de 65 ans au moment de la retraite, réduite de ¼ % pour chaque mois compris entre la date du début du versement de la prestation de raccordement et le jour où le participant aurait atteint l'âge de 60 ans, et multipliée par la proportion que représente le nombre d'années de service crédité sur 10, cette proportion étant sujette à un maximum de 1.

Aux fins du présent article, la rente du RRQ correspond à la rente maximale de retraite payable par le RRQ multipliée par le rapport entre la moyenne des trois meilleures années de rémunération du participant sur la moyenne des MGA correspondants, sujet à un maximum de 1.

46. Pour chacune des années entre la date du début de versement et la date à laquelle le participant atteint l'âge de 65 ans, la somme de la rente viagère et de la prestation de raccordement payables au participant ne peut excéder la somme des deux montants suivants :

1° Le plafond des prestations déterminées pour l'année multiplié par les années de service crédité du participant; et

2° $^{1}/_{35}$ du produit de 25 % de la moyenne du MGA de l'année de la retraite et des 2 années précédentes et des années de service crédité du participant jusqu'à concurrence de 35.

47. Pour chacune des années postérieures à l'année du début de versement de la rente, les montants de rentes payables lors d'une année donnée ne peuvent dépasser les limites prévues aux articles 44 à 46 de l'année civile où leur versement débute, indexées jusqu'à l'année visée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

SOUS-SECTION 4
SERVICE DE LA RENTE

48. Toute rente annuelle payable du Régime est versée en 24 paiements bimensuels égaux à l'exception du premier versement qui peut varier en fonction de la date de retraite du participant.

Le premier paiement bimensuel est payable à la date de retraite du participant. Le dernier paiement, soit celui versé pour la quinzaine durant laquelle survient le décès du participant, est payable à ses ayants cause.

Aux fins de la présente sous-section, la prestation de raccordement est présumée payable jusqu'à la date à laquelle le participant aurait atteint l'âge de 65 ans.

§ 1 - Mode normal de rente

49. Sous le mode normal, la rente est versée au retraité sa vie durant avec la garantie que

son conjoint recevra sa vie durant, à compter du versement pour la quinzaine suivant celle du décès du retraité, une rente égale à 63 % de celle qu'il aurait reçue n'eût été de son décès.

Au décès d'un retraité sans conjoint ou si le conjoint a renoncé à ses droits conformément au quatrième alinéa, le solde, s'il y a lieu, des versements prévus jusqu'à la fin de la période de 60 mois, débutant à la date de retraite du participant, est versé à ses ayants cause.

Lorsque la prestation de décès leur est payable, les ayants cause peuvent opter pour un montant forfaitaire correspondant à la valeur actualisée du solde des versements prévus jusqu'à la fin de la période de 60 mois.

Le conjoint du retraité peut renoncer à la prestation de décès prévue au premier alinéa en avisant par écrit la commission avant le début des versements de rente qui lui serait payable. La renonciation ne vaudra toutefois que si le conjoint admissible à la prestation de décès est celui qui y a renoncé. Le conjoint peut révoquer cette renonciation en avisant par écrit la commission avant le début du service de la rente du participant. Conséquemment, une renonciation faite après le début du service de la rente du participant ne peut être révoquée.

§ 2 - Modes facultatifs de rente

50. Le participant qui a acquis le droit à une rente peut également, avant qu'elle ne soit servie, ajouter une garantie à l'effet que si son décès survient dans les 120 premiers mois de la retraite, la rente payable au conjoint est égale à 100 % de celle du retraité jusqu'à la fin de ces 120 premiers mois. Par la suite, la rente payable au conjoint est égale à 63 % de la rente que le participant aurait reçue n'eût été de son décès. La rente acquise du participant est réduite au moment de sa retraite afin que sa valeur actuarielle soit équivalente à celle de la rente payable selon le mode normal.

Si le conjoint qui reçoit la rente garantie décède avant la fin de la période de 120 mois débutant à la date de retraite du participant, la valeur actualisée du solde des versements prévus jusqu'à la fin de cette période est versé aux ayants cause du conjoint.

À défaut de conjoint à la date du décès du retraité ou si le conjoint a renoncé à ses droits conformément au quatrième alinéa de l'article 49, la valeur actualisée du solde, s'il y a lieu, des versements prévus jusqu'à la fin de la période de 120 mois débutant à la date de retraite du participant est versé à ses ayants cause.

51. Le participant qui a acquis le droit à une rente viagère en vertu du Régime a droit, avant que n'en commence le service, de remplacer cette rente viagère, en totalité ou en partie, par une rente temporaire additionnelle dont il fixe le ou les montants, sous réserve des limites et conditions prévues par la Loi. Le service de cette rente temporaire cesse au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui au cours duquel le participant atteint l'âge de 65 ans. Les montants de rente résultant de l'application de cette formule de revenu nivelé sont ajustés afin que la valeur actuarielle de la rente temporaire additionnelle soit équivalente à celle de la partie de la rente viagère à laquelle le participant a renoncé.

Un participant se prévalant de l'option prévue au premier alinéa et dont l'âge au moment de la retraite est inférieur de plus de 10 ans de l'âge normal de la retraite peut, à compter du moment où il atteint un âge inférieur à 10 ans de l'âge normal de la retraite, remplacer cette rente temporaire par une nouvelle rente temporaire qui satisfait aux exigences légales alors applicables.

§ 3 - Prestation minimale

52. Lorsqu'il n'y a plus de prestations payables au retraité, à son conjoint et à ses enfants et que le total des prestations versées est inférieur aux cotisations salariales d'exercice, accumulées avec les intérêts jusqu'à la date de sa retraite, les ayants cause reçoivent la différence, sans intérêt, entre ces deux montants.

SECTION VI
INVALIDITÉ

53. Un participant invalide est exonéré de verser toute cotisation à l'exception de ses cotisations de rachat, le cas échéant.

L'exonération du paiement des cotisations du participant invalide prend fin à la première des dates suivantes :

1° Le jour où il atteint l'âge de 65 ans; ou

2° Le jour où il cesse d'être un participant invalide.

54. À la date à laquelle l'exonération des cotisations prend fin, si le participant ne revient pas au travail et que sa période d'emploi continu est considérée comme terminée, il a alors droit aux prestations prévues en cas de cessation de participation active ou aux prestations de retraite, s'il y est admissible.

Aux fins du calcul de la rente ou des prestations de décès :

1° Le meilleur traitement est celui calculé à la date de début de l'invalidité;

2° Le MGA ajusté moyen est celui calculé à la date de début de l'invalidité.

Pour les années de participation antérieures au 1er janvier 2011, le montant de rente calculé est rajusté du pourcentage d'indexation entre la date de début de d'invalidité et la date de cessation de participation active, de retraite ou de décès, selon la première des éventualités à survenir, à compter du 1er juillet suivant l'année du début de l'invalidité. Cette rente, incluant toute indexation précédente, est augmentée jusqu'à la date d'événement en fonction du pourcentage d'indexation au 1er juillet de chaque année subséquente.

Pour les années de participation à compter du 1er janvier 2011, le montant de rente calculé est rajusté d'un pourcentage annuel de 1 % entre la date de début de d'invalidité et la date

de cessation de participation active, de retraite ou de décès, selon la première des éventualités à survenir, à compter du 1er juillet suivant l'année du début de l'invalidité. Aux fins de ce calcul, le premier rajustement selon le pourcentage fixe de 1 % est rajusté du ratio du nombre de mois entiers pour lesquels le participant est invalide durant l'année du début de l'invalidité sur 12. Cette rente, incluant toute indexation précédente, est augmentée jusqu'à la date d'événement de 1 % au 1er juillet de chaque année subséquente.

Le montant de rente calculé en vertu du deuxième alinéa, rajusté de l'indexation prévue aux troisième et quatrième alinéas, devient le montant de rente payable prévu à l'article 72 et l'année du début de versement de la rente ou de la cessation de participation active devient l'année d'événement aux fins des indexations subséquentes.

SECTION VII
CESSATION DE PARTICIPATION ACTIVE

55. Le participant dont la participation active cesse pour une raison autre que le décès ou la retraite devient un participant non actif et a droit à une rente différée dont le montant est égal à la rente normale de retraite en fonction de son meilleur traitement et du MGA ajusté moyen à la date de la cessation de sa participation active.

56. Le participant non actif qui a droit à une rente différée peut demander que celle-ci commence à lui être versée à n'importe quel moment avant son 65e anniversaire de naissance. Le participant reçoit alors une rente viagère immédiate réduite afin que sa valeur actuarielle soit équivalente à celle de la rente différée.

57. Le participant non actif, qui a droit à la rente différée, a également droit aux cotisations excédentaires déterminées conformément à l'article 28, le cas échéant.

Le participant non actif, qui a droit à une rente différée et qui demande que celle-ci commence à lui être versée, a également droit de recevoir une rente additionnelle dont la valeur actualisée correspond aux cotisations excédentaires déterminées conformément au premier alinéa et accumulées avec les intérêts jusqu'à la date de retraite du participant.

58. Un participant dont la participation active a cessé avant la date à laquelle il aurait été admissible à recevoir une rente anticipée sans réduction et avant son 55e anniversaire de naissance, peut choisir de transférer dans un régime admissible la valeur de toute prestation à laquelle il a droit, au plus tard 90 jours suivant la date de son 55e anniversaire de naissance.

Aux fins d'établir la valeur des droits conformément à l'alinéa précédent, l'indexation prévue au premier alinéa de l'article 72 est applicable pour un participant exempté de la Loi RRSM.

59. Un participant non actif qui a acquis le droit à une rente différée peut, conformément à la Loi, la remplacer, en totalité ou en partie, avant qu'elle ne soit servie, par un paiement en un seul versement une fois l'an.

SECTION VIII
DÉCÈS

60. Malgré la définition de conjoint, la personne qui, au jour où s'établit la qualité de conjoint, est judiciairement séparée de corps du participant n'a droit à aucune prestation à titre de conjoint, et ce, peu importe la date à laquelle le jugement en séparation de corps est intervenu, sauf lorsque le participant et son conjoint ont repris la vie commune à la date à laquelle s'établit la qualité de conjoint.

Toutefois, si le participant a avisé par écrit la commission de verser la prestation de décès à la personne judiciairement séparée de corps du participant malgré la séparation de corps, la personne qui est judiciairement séparée de corps du participant au jour où s'établit la qualité de conjoint conserve son droit à la prestation payable au conjoint en vertu du Régime. Par contre, l'avis ne vaudra plus si le participant divorce de cette personne par la suite.

Par ailleurs, si le mode de paiement de la rente choisi par le participant est tel qu'une prestation de décès pourrait être versée à ses ayants cause, le conjoint séparé de corps peut se qualifier comme un ayant cause s'il satisfait aux conditions prévues par la Loi à cette fin.

61. Au décès d'un participant actif avant d'avoir atteint sa date normale de retraite et avant d'être admissible à une retraite en vertu de l'article 30, son conjoint reçoit sa vie durant, à moins qu'il n'y ait renoncé conformément à l'article 71, une rente annuelle égale à 26,25 % du meilleur traitement du participant.

62. Au décès d'un participant actif avant d'avoir atteint sa date normale de retraite et avant d'être admissible à une retraite en vertu de l'article 30, s'il n'a pas de conjoint au moment de son décès ou en cas de renonciation de son conjoint conformément à l'article 71, chacun de ses enfants, s'il en est, jusqu'à un maximum de trois, reçoit, tant qu'il est âgé de moins de 18 ans, une rente annuelle égale à 8,75 % du meilleur traitement du participant.

63. Au décès d'un participant actif après la date à laquelle il est admissible à la retraite en vertu de l'article 30, mais avant sa date normale de retraite, les prestations de décès payables, s'il y a lieu, le sont en vertu de l'article 49 comme si le participant avait effectivement pris sa retraite la veille de son décès.

64. Au décès d'un participant actif pendant l'ajournement du versement de sa rente, son conjoint reçoit, à moins qu'il n'y ait renoncé conformément à l'article 71, la rente qu'il aurait reçue en vertu du mode normal de versement de la rente, comme si le participant avait pris sa retraite la veille de son décès.

Si la rente du participant avait commencé à être versée en partie, la prestation de décès payable est déterminée en fonction du mode de versement choisi par le participant pour la partie de sa rente qui était déjà en paiement. La prestation de décès payable au conjoint par rapport à la partie de sa rente dont le versement n'a pas encore commencé est établie conformément au mode normal de rente, comme si le participant avait cessé son emploi et demandé le versement du solde de sa rente la veille de son décès. La valeur actualisée de

cette partie de la prestation de décès doit au moins être égale à la prestation de décès prévue à l'article 67 réduite en proportion de la partie de la rente dont le versement n'a pas encore débuté sur la rente totale. Si le participant n'a pas de conjoint au moment de son décès ou en cas de renonciation du conjoint à ses droits conformément à l'article 71, ses ayants cause reçoivent un remboursement égal à la prestation de décès prévue à l'article 67 réduite en proportion de la partie de la rente dont le versement n'a pas encore débuté sur la rente totale.

65. Au décès, avant le début du service de la rente, d'un participant non actif ayant droit à une rente différée, son conjoint a droit, à moins qu'il n'y ait renoncé conformément à l'article 71, à une rente viagère immédiate dont la valeur actualisée est égale à celle de 63 % de la rente différée.

66. Lorsqu'un participant décède avant que ne commence le service de sa rente, la rente payable au conjoint ne peut excéder 66 $^{2}/_{3}$ % de la rente viagère projetée du participant, telle que définie ci-dessous. Par ailleurs, la somme de la rente payable au conjoint et des rentes payables aux enfants, le cas échéant, ne peut excéder 100 % de la rente viagère projetée du participant.

Aux fins du présent article, la rente viagère projetée du participant est égale au plus élevé :

1° Du montant de rente viagère que se serait constitué le participant s'il avait survécu jusqu'à l'âge de 65 ans et continué son service avec le même traitement que la veille de son décès ou, si moindre, 150 % du MGA de l'année du décès; et

2° De la rente viagère du participant accumulée à la date du décès.

Lorsque le décès d'un participant actif survient après la date de retraite normale, le paragraphe 1° ne s'applique pas.

Nonobstant ce qui précède, la rente de décès payable au conjoint doit être ajustée, le cas échéant, afin que sa valeur actualisée soit au moins égale à celle de la prestation minimale prévue à l'article 67.

67. Au décès d'un participant avant le début du service de sa rente, la valeur actualisée de la prestation de décès payable doit au moins être égale :

1° Pour les années de participation antérieures au 1er janvier 1990, aux cotisations salariales d'exercice versées jusqu'au 31 décembre 1989 et accumulées avec les intérêts jusqu'à la date du décès;

2° Pour les années de participation antérieures au 1er janvier 1990 et reconnues après le 31 décembre 1989 :

i) En cas de décès d'un participant actif, à la valeur actualisée de la rente différée pour cette période, comme s'il avait cessé sa participation active le jour de son décès pour une raison autre que le décès, et à l'excédent, s'il en est, des

cotisations de rachat versées par le participant pour cette période, plus les intérêts crédités jusqu'à la date du décès, sur cette même valeur;

ii) En cas de décès d'un participant non actif, à la valeur actualisée de la rente à laquelle il avait droit pour cette période et à l'excédent, s'il en est, des cotisations de rachat versées par le participant pour cette période, plus les intérêts crédités jusqu'à la date du décès, sur cette même valeur;

3° Pour les années de participation à compter du 1er janvier 1990 :

i) En cas de décès d'un participant actif, à la valeur actualisée de la rente différée pour cette période, comme s'il avait cessé sa participation active le jour de son décès pour une raison autre que le décès, et aux cotisations excédentaires déterminées conformément au paragraphe 2° de l'article 28;

ii) En cas de décès d'un participant non actif, à la valeur actualisée de la rente à laquelle il avait droit pour cette période et aux cotisations excédentaires déterminées conformément au paragraphe 2° de l'article 28, plus les intérêts crédités jusqu'à la date du décès.

Si le décès du participant survient avant sa date normale de retraite, la valeur minimale décrite au premier alinéa est payable au conjoint sous la forme d'un montant forfaitaire ou sous la forme d'une rente dont la valeur actualisée est égale à cette valeur minimale.

Si le décès du participant actif survient durant la période d'ajournement du versement de sa rente, la valeur minimale décrite au premier alinéa est payable au conjoint sous la forme d'une rente dont la valeur actualisée est égale à cette valeur minimale.

À défaut de conjoint ou en cas de renonciation du conjoint à ses droits conformément à l'article 71, les ayants cause du participant ont droit à une prestation dont la valeur est au moins égale à la valeur décrite au premier alinéa. Cette prestation leur est payable en un seul versement.

Si la rente du participant avait commencé à être versée en partie conformément à l'article 41, la prestation de décès minimale payable en vertu du premier alinéa ne s'applique qu'en proportion de la partie de la rente dont le versement n'a pas encore débuté sur la rente totale.

68. Lorsqu'il n'y a plus de prestations payables au conjoint et aux enfants du participant décédé avant le début du service de sa rente et que le total des prestations versées est inférieur aux cotisations salariales d'exercice, accumulées avec les intérêts jusqu'à la date de décès du participant, les ayants cause du participant reçoivent la différence, sans intérêt, entre ces deux montants.

69. Au décès d'un retraité, les seules prestations de décès payables, sont celles payables en vertu de la sous-section 4 de la section V du présent chapitre.

70. Le conjoint qui a acquis le droit à une rente viagère a droit de remplacer cette rente, en totalité ou en partie, avant que n'en commence le service, par une rente temporaire additionnelle dont il fixe le ou les montants, sous réserve des limites et conditions prévues par la Loi. Le service de cette rente temporaire cesse au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui au cours duquel il atteint l'âge de 65 ans. Les montants de rente résultant de l'application de cette formule de revenu nivelé sont ajustés afin que la valeur actuarielle de la rente temporaire additionnelle soit équivalente à celle de la rente viagère à laquelle le conjoint a renoncé.

71. Le conjoint d'un participant peut renoncer à toute prestation de décès avant la retraite en avisant par écrit la commission, pourvu que ce soit avant le paiement de la prestation de décès.

Le conjoint d'un participant peut également révoquer cette renonciation pourvu que la commission en soit informée par écrit avant le décès du participant.

SECTION IX
INDEXATION

72. Sous réserve des deuxième et troisième alinéas, le 1er juillet suivant l'année de l'événement et pour chaque année subséquente, toute rente servie relative :

1° Aux années de participation antérieures au 1er janvier 2011 :

a) Est augmentée du pourcentage d'indexation pour les participants n'ayant pas choisi la formule d'indexation fixe à 1 %;

b) Est augmentée de 1 % multiplié par le quotient obtenu en divisant le nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été servie durant l'année de l'événement par 12 pour les participants ayant choisi la formule d'indexation fixe à 1 %. Pour chaque année subséquente, cette rente est augmentée de 1 % au 1er juillet.

2° Aux années de participation à compter du 1er janvier 2011, est augmentée de 1 % multiplié par le quotient obtenu en divisant le nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été servie durant l'année de l'événement par 12. Pour chaque année subséquente, cette rente est augmentée de 1 % au 1er juillet.

Nonobstant ce qui précède, l'indexation des rentes servies pour les participants actifs au sens de la Loi RRSM est abolie. Cette indexation, pour la rente relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2014, peut être rétablie conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 90. En ce qui concerne l'indexation de la rente relative aux années de participation à compter du 1er janvier 2014, l'indexation qui peut être consentie est établie conformément à l'article 92.

De plus, en vertu de la Loi RRSM, la Ville s'est prévalue de son droit de suspendre l'indexation des rentes servies des retraités au sens de la Loi RRSM, et ce, à compter du 1er janvier 2017 jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir

cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 90.

Par ailleurs, le 1er juillet suivant l'année de l'événement et pour chaque année subséquente, toute rente différée relative :

1° Aux années de participation antérieures au 1er janvier 2011 :

a) Est augmentée du pourcentage d'indexation pour les participants n'ayant pas choisi la formule d'indexation fixe à 1 %;

b) Est augmentée de 1 % multiplié par le quotient obtenu en divisant le nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été différée durant l'année de l'événement par 12 pour les participants ayant choisi la formule d'indexation fixe à 1 %. Pour chaque année subséquente, cette rente est augmentée de 1 % au 1er juillet.

2° Aux années de participation à compter du 1er janvier 2011, est augmentée de 1 % multiplié par le quotient obtenu en divisant le nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été différée durant l'année de l'événement par 12. Pour chaque année subséquente, cette rente est augmentée de 1 % au 1er juillet.

73. La rente différée, pour les années de participation à compter du 1er janvier 2009, est augmentée, s'il y a lieu, d'une indexation minimale entre la date à laquelle le participant cesse d'être actif et la date à laquelle le participant atteint son 55e anniversaire de naissance. Cette indexation minimale est de 50 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, non désaisonnalisé, publiée par Statistique Canada entre le mois au cours duquel le participant a cessé d'être actif et celui au cours duquel cesse l'indexation. Le taux annualisé de cette indexation ne peut toutefois être inférieur à 0 % ni supérieur à 2 %. Cette indexation est réputée comprendre l'indexation accordée en vertu du quatrième alinéa de l'article 72.

SECTION X
ADMINISTRATION DU RÉGIME

74. Le Régime est administré par la commission qui est composée de huit membres ayant droit de vote et désignés comme suit :

1° Un membre est désigné par les participants actifs lors de l'assemblée annuelle; lorsque les participants actifs font défaut de désigner un membre ou de renouveler le mandat du membre en poste, un participant est nommé par l'Association;

2° Un membre est désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires lors de l'assemblée annuelle; lorsque ce groupe fait défaut de désigner un membre ou de renouveler le mandat du membre en poste, un participant ou un bénéficiaire est nommé par l'Association;

3° Un membre est désigné ou reconduit dans son poste par l'Association;

4° Un membre indépendant est désigné ou reconduit dans son poste par le comité exécutif de la Ville avec l'accord de la majorité des membres désignés par l'Association, ce membre ne devant être ni un participant ni une personne à qui il est interdit de consentir un prêt en vertu de la Loi;

5° Quatre membres sont désignés ou reconduits dans leur poste par le comité exécutif de la Ville.

De plus, lors de l'assemblée annuelle, le groupe des participants actifs ainsi que le groupe des participants non actifs et des bénéficiaires peuvent chacun, sur demande adressée au président de l'assemblée, désigner deux membres additionnels au sein de la commission. Ces membres additionnels ont les mêmes droits que les autres membres de la commission, à l'exception du droit de vote.

La durée du mandat d'un membre de la commission est celle fixée lors de sa désignation par ceux ayant procédé à celle-ci. Ce mandat ne peut toutefois excéder trois ans.

Par ailleurs, l'Association ou le comité exécutif de la Ville peut remplacer un membre de la commission qu'il avait désigné en vertu des paragraphes 1°, 2° et 3° ou du paragraphe 5°, selon le cas, sur avis écrit adressé au secrétaire de la commission. Le remplacement du membre s'effectue à la date spécifiée dans l'avis.

À compter de la date à laquelle un protocole est convenu conformément à l'entente 2016-V-24, intervenue le 21 décembre 2016 entre la Ville et l'Association, relativement à la méthode de calcul visant le partage des frais de gestion et d'administration entre les différents régimes de retraite de la Ville, le premier alinéa est remplacé par le suivant :

Le Régime est administré par la commission qui est composée de sept membres ayant droit de vote et désignés comme suit :

1° Un membre est désigné par les participants actifs lors de l'assemblée annuelle; lorsque les participants actifs font défaut de désigner un membre ou de renouveler le mandat du membre en poste, un participant est nommé par l'Association;

2° Un membre est désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires lors de l'assemblée annuelle; lorsque ce groupe fait défaut de désigner un membre ou de renouveler le mandat du membre en poste, un participant ou un bénéficiaire est nommé par l'Association;

3° Un membre est désigné ou reconduit dans son poste par l'Association;

4° Un membre indépendant est désigné ou reconduit dans son poste par le comité exécutif de la Ville avec l'accord de la majorité des membres désignés par l'Association, ce membre ne devant être ni un participant ni une personne à qui il est interdit de consentir un prêt en vertu de la Loi;

5° Trois membres sont désignés ou reconduits dans leur poste par le comité exécutif de la Ville.

75. Le quorum de la commission est de quatre membres ayant droit de vote, comprenant au moins deux des membres désignés en vertu des paragraphes 1°, 2° et 3° du premier alinéa de l'article 74 et au moins deux des membres désignés en vertu du paragraphe 5° de ce même alinéa.

76. Un membre de la commission peut démissionner sur préavis écrit d'au moins 30 jours adressé au secrétaire de la commission et précisant la date effective de sa démission. Dès lors, le secrétaire de la commission en avise les autres membres de la commission.

Si le membre démissionnaire est un membre désigné en vertu du paragraphe 1° ou 2° du premier alinéa de l'article 74, il doit être remplacé par un participant désigné par l'Association. Le mandat d'un tel remplaçant à titre de membre de la commission se termine à l'assemblée annuelle qui suit sa désignation.

Si le membre démissionnaire est un membre désigné en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 74, il doit être remplacé dans un délai raisonnable par l'Association.

Si le membre démissionnaire est le membre désigné en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 74, il doit être remplacé par le comité exécutif de la Ville, sous réserve de l'accord prévu au paragraphe 4° de cet alinéa, dans un délai raisonnable.

Si le membre démissionnaire est un membre désigné en vertu du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 74, il doit être remplacé par le comité exécutif de la Ville dans un délai raisonnable.

77. Si un membre de la commission ayant droit de vote décède ou devient autrement incapable d'agir, un remplaçant est immédiatement désigné par la partie concernée. Les règles prévues à l'article 76 s'appliquent à cette désignation.

78. Sous réserve de l'article 167 de la Loi, un membre empêché de siéger à une séance de la commission peut voter sur tout sujet inscrit à l'ordre du jour au moyen d'une procuration écrite indiquant le sens de son vote et le membre auquel il confie le soin d'exprimer ce vote.

79. À la date d'entrée en vigueur de sa démission ou de son remplacement, le membre de la commission est entièrement libéré de tout devoir futur et des obligations et responsabilités qui lui incombaient en raison de sa fonction de membre de la commission.

80. La commission peut édicter ou modifier son règlement intérieur lorsqu'elle le juge approprié.

81. À l'exception du membre indépendant désigné en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 74, les membres de la commission n'ont droit à aucune rémunération à titre de membre de la commission. Le membre indépendant peut, quant à lui, recevoir toute

rémunération qui lui revient en vertu du règlement intérieur de la commission.

82. La commission désigne l'actuaire du Régime.

83. La Ville a la charge de tous les frais d'administration du Régime, sauf les suivants qui sont à la charge de la caisse de retraite :

1° Les honoraires de l'actuaire pour l'évaluation du régime ou les honoraires reliés à des cas particuliers autorisés sur décision conjointe de la majorité des membres identifiés aux paragraphes 1°, 2° et 3° de l'article 74 et de la majorité des membres identifiés au paragraphe 5° de cet article;

2° Les honoraires de la Régie;

3° Les frais de secrétaire; et

4° Les autres dépenses spécialement autorisées sur décision conjointe de la majorité des membres identifiés aux paragraphes 1°, 2° et 3° de l'article 74 et de la majorité des membres identifiés au paragraphe 5° de cet article.

À compter de la date à laquelle un protocole est convenu conformément à l'entente 2016-V-24, intervenue le 21 décembre 2016 entre la Ville et l'Association, relativement à la méthode de calcul visant le partage des frais de gestion et d'administration entre les différents régimes de retraite de la Ville, le présent article est remplacé par le suivant :

La caisse de retraite a la charge de tous les frais de gestion et d'administration du Régime.

84. Le participant qui cesse d'être actif et dont la valeur des droits est inférieure à 20 % du MGA pour l'année au cours de laquelle il a cessé sa participation active a droit, dans les 90 jours de la date à laquelle il reçoit le relevé décrit au deuxième alinéa de l'article 86 et avant qu'une rente ne lui soit servie, au remboursement ou au transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite de cette valeur.

Malgré ce qui précède, la commission peut procéder au remboursement de la valeur des droits du participant si les conditions prévues au premier alinéa sont remplies et qu'elle avise par écrit le participant qu'elle fera ce paiement sauf si elle reçoit du participant des instructions écrites différentes quant au mode de remboursement qu'il choisit dans les 30 jours qui suivent l'envoi de l'avis du paiement proposé par la commission.

85. Un participant non actif qui a cessé de résider au Canada depuis au moins deux ans depuis la cessation de son emploi a droit, sur demande et sur présentation des preuves qui, de l'avis de la commission, sont satisfaisantes pour démontrer le changement du lieu de sa résidence, au remboursement de la valeur de ses droits.

86. Tout participant qui en fait la demande par écrit à la commission, a droit de recevoir, dans les délais prescrits, une description écrite des dispositions pertinentes du Régime, un exposé de ses droits et devoirs et tout autre renseignement prescrit par la Loi.

De plus, tout participant qui cesse d'être actif et qui a droit à une prestation en vertu du Régime ainsi que toute personne qui, à la suite du décès du participant, a droit à des prestations en vertu du Régime reçoit, dans les délais prescrits, un relevé qui fournit les renseignements requis en vertu de la Loi.

Enfin, la commission rend disponible tous les documents prescrits par la Loi pour consultation par un participant ou toute autre personne autorisée qui a fait une demande écrite à cet effet.

87. Tout rentier doit, sur demande de la commission, fournir la preuve qu'il est vivant. De plus, au décès du participant, son conjoint doit fournir à la commission des preuves qui, de l'avis de celle-ci, sont suffisantes pour établir sa qualité de conjoint au sens du Régime. Également, lorsqu'une prestation devient payable aux enfants, ils doivent fournir à la commission des preuves qui, de l'avis de celle-ci, sont suffisantes pour établir leur lien de filiation ainsi que leur âge.

88. Lorsque le degré de solvabilité du volet antérieur ou du nouveau volet, tel qu'établi à la dernière évaluation actuarielle ou à l'avis visé à l'article 119.1 de la Loi s'il est plus récent, est inférieur à 100 %, la valeur des droits d'un participant ou d'un bénéficiaire ne peut être acquittée à même la caisse de retraite qu'en proportion dudit degré de solvabilité du volet visé.

Le solde, en totalité ou en partie, de la valeur des droits non acquittée est payable, par volet, aux conditions et dans les délais suivants :

1° Un montant, par volet, ne dépassant pas 5 % du MGA de l'année de l'acquittement initial peut être versé au moment de cet acquittement initial. Toutefois, la somme des montants ainsi acquittés depuis la dernière évaluation actuarielle du Régime ne peut être supérieure à 5 % de l'actif du volet visé établi lors de cette évaluation pour en vérifier la solvabilité;

2° Le cas échéant, l'excédent de toutes les cotisations versées par le participant accumulées avec les intérêts crédités sur le montant acquitté doit être versé au moment de l'acquittement initial;

3° Sous réserve du paragraphe 4°, le solde de la valeur, après l'application des paragraphes 1° et 2° du présent alinéa, est capitalisé et versé dans les cinq années de l'acquittement initial ou à la date normale de la retraite du participant, selon la première éventualité à survenir;

4° Nonobstant ce qui précède, en ce qui concerne le solde de la valeur, pour tout calcul de prestations relatif à une cessation de participation active ou à un décès dont la date de calcul est le ou après le 1er janvier 2017, les dispositions du paragraphe 3° ne s'appliquent que pour un participant ou un ayant cause qui n'a pas la possibilité de demander que ses droits soient maintenus dans le Régime.

Le présent article ne s'applique pas aux versements de rentes prévues par le Régime.

SECTION XI
MODIFICATION DU RÉGIME, UTILISATION D'EXCÉDENTS D'ACTIF ET TERMINAISON DU RÉGIME

SOUS-SECTION 1
MODIFICATION DU RÉGIME

89. Le Régime peut être modifié par la Ville sous réserve des deuxième et troisième alinéas.

Toute modification au présent règlement doit avoir préalablement fait l'objet d'une recommandation de la majorité des membres de la commission désignés parmi les participants au Régime et de la majorité des autres membres de la commission présents à une séance de la commission lors du vote sur cette modification. De plus, à moins que les membres désignés parmi les participants au Régime, présents à cette séance, n'aient approuvé la modification à l'unanimité, le règlement ne peut être adopté qu'après avoir reçu l'approbation de la majorité :

1° Soit des participants actifs lorsque la modification ne vise que les services à venir;

2° Soit de l'ensemble des participants dans les autres cas,

qui ont manifesté leur opinion lors d'un référendum tenu à cette fin.

Tout engagement supplémentaire résultant d'une modification au Régime doit être payé en entier dès le jour qui suit la date de l'évaluation actuarielle établissant la valeur de cet engagement. Cette valeur correspond à la plus élevée entre celle calculée selon l'approche de solvabilité et celle calculée selon l'approche de capitalisation. Les excédents d'actif du Régime peuvent être imputés, de façon distincte selon chaque volet, au paiement de cet engagement.

SOUS-SECTION 2
UTILISATION D'EXCÉDENTS D'ACTIF

§ 1 – Utilisation d'un excédent d'actif à l'égard du volet antérieur

90. L'excédent d'actif à l'égard du volet antérieur constaté lors d'une évaluation actuarielle est utilisé de la façon et dans l'ordre suivants :

1° Au rétablissement de l'indexation suspendue des rentes servies des retraités au sens de la Loi RRSM selon la formule existante et à la constitution d'une provision pour l'indexation future, le tout conformément aux dispositions de la Loi RRSM;

2° À l'indexation des rentes servies, selon la formule existante, des participants actifs au sens de la Loi RRSM et à la constitution d'une provision pour l'indexation future;

3° Au remboursement des dettes contractées par le Régime à l'égard de la Ville et des participants au 31 décembre 2013, incluant la valeur du solde des versements relatifs à l'obligation municipale; et

4° S'il y a lieu, au financement d'améliorations au Régime convenues entre la Ville et l'Association en utilisant 50 % de l'excédent d'actif en excédent de 15 % du passif sur base de capitalisation (incluant les provisions pour l'indexation future prévues aux paragraphes 1° et 2°).

Si l'excédent d'actif est insuffisant pour financer l'indexation suspendue depuis la dernière évaluation actuarielle, l'ajustement des rentes servies se fera en fonction du prorata de l'excédent d'actif disponible sur la valeur de l'indexation suspendue depuis la dernière évaluation actuarielle. Cet ajustement sera octroyé selon les modalités convenues entre les parties et déposées à la commission.

L'indexation consentie doit respecter l'indexation maximale prévue par le Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications).

§ 2 – Utilisation d'un excédent d'actif à l'égard du nouveau volet

91. Le fonds de stabilisation peut être affecté à une indexation ponctuelle des rentes servies en vertu du nouveau volet dans la mesure où les conditions suivantes sont rencontrées :

1° Le compte général du nouveau volet ne comporte pas de déficit;

2° Le solde du fonds de stabilisation, après le transfert de la valeur de l'indexation ponctuelle des rentes servies au compte général du nouveau volet, doit être au moins égal à l'excédent :

a) Du passif du nouveau volet établi selon l'approche de capitalisation, majoré du plus élevé entre :

i) la provision pour écarts défavorables prévue selon la Loi; et

ii) 10 %;

Par rapport

b) Au compte général du nouveau volet.

92. L'indexation qui peut être financée par le fonds de stabilisation disponible ne s'applique qu'après la retraite. Elle est déterminée à chaque évaluation actuarielle par l'actuaire du Régime et peut être accordée uniquement si les conditions d'affectation du fonds de

stabilisation prévues à l'article 91 sont rencontrées. De plus, elle est octroyée conformément aux modalités convenues entre les parties et déposées à la commission.

L'indexation ainsi déterminée s'applique ponctuellement le 1er juillet de l'année suivant le dépôt de l'évaluation actuarielle. Elle est accordée aux rentiers à la date de l'évaluation actuarielle. La rente indexée ne peut excéder la rente qui aurait été payable si une indexation de 1 % par année avait été accordée depuis la retraite. L'indexation suivant l'année de la retraite est établie, pour chaque rentier visé, en tenant compte du nombre de mois complets durant lesquels il recevait sa rente au cours de l'année précédant le 1er janvier de l'année où cette indexation est applicable.

L'indexation consentie doit respecter l'indexation maximale prévue par le Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications).

93. Si le niveau maximal d'indexation visé à l'article 92 a été accordé à tous les rentiers pour les années de participation visées par le nouveau volet, l'excédent d'actif résiduel demeure dans le fonds de stabilisation.

Si une loi obligeait un congé de cotisation pour la Ville, un montant équivalent d'excédent d'actif serait disponible pour utilisation par les participants.

SOUS-SECTION 3
TERMINAISON DU RÉGIME

94. En cas de terminaison du Régime, après paiement de toutes les dépenses, l'actif de chaque volet sert à satisfaire les engagements au titre du Régime dans la mesure où ils peuvent l'être par chacun des actifs à l'égard des participants dont l'emploi a pris fin avec droits acquis et des rentiers, sous réserve de toute législation applicable.

Concernant le volet antérieur, tout surplus demeurant après avoir rempli tous les engagements au titre du Régime doit servir à améliorer les prestations de chaque participant sans toutefois que les prestations excèdent ainsi la rente maximale prévue à la sous-section 3 de la section V du chapitre 1 et sous réserve de toute législation applicable.

Concernant le nouveau volet, tout surplus demeurant après avoir rempli tous les engagements au titre du Régime doit être utilisé de la façon et dans l'ordre suivant :

1° Établir la valeur actualisée des rentes différées par rapport au premier âge de retraite sans réduction qui aurait été applicable si le Régime ne s'était pas terminé et en supposant que les participants actifs soient demeurés à l'emploi jusqu'à cet âge; et

2° Prévoir l'indexation maximale conformément à l'article 92 pour tous les rentiers.

Si, après avoir appliqué les paragraphes 1° et 2° ci-dessus, il y a des surplus résiduels, ils sont partagés en parts égales entre les participants et la Ville.

Les modes de versement de ces surplus sont ceux prévus à la Loi en cas de terminaison

d’un régime de retraite.

SECTION XII
TRANSFERTS ENTRE RÉGIMES DE RETRAITE

SOUS-SECTION 1
TRANSFERTS ENTRE RÉGIMES DE RETRAITE DONT LA VILLE EST LE PROMOTEUR

§ 1 - Transferts vers un autre régime de retraite de la Ville

95. Un participant qui cesse d'être un participant actif au Régime pour devenir, sans interruption de sa période d’emploi continu, un participant actif à un autre régime de retraite de la Ville peut y transférer, si l’autre régime de retraite le permet, ses années de participation, ses cotisations salariales d’exercice et ses cotisations salariales de stabilisation accumulées avec les intérêts dans le Régime au moment de sa cessation de participation active.

96. Si le participant exerce l’option prévue à l’article 95, l'actuaire du Régime calcule la valeur de la réserve actuarielle, à la date de sa cessation de participation active au Régime et à l'égard des années de participation reconnues par le Régime, sur la base des hypothèses de capitalisation prévues à la plus récente évaluation actuarielle du Régime transmise à la Régie au moment de faire le calcul.

La valeur de la réserve actuarielle du participant, accumulée avec les intérêts établis selon les hypothèses utilisées à l’alinéa précédent jusqu’à la date du versement, est transférée à l’autre régime de retraite. Toutefois, la partie de la valeur de la réserve actuarielle attribuable au nouveau volet est transférée en proportion du degré de capitalisation de ce volet qui est établi conformément au troisième alinéa. Dans ces circonstances, l’employé cesse d'être un participant au Régime qui est ainsi dégagé de toute obligation envers lui.

Aux fins du présent article, le degré de capitalisation du nouveau volet correspond à la somme du compte général du nouveau volet et du fonds de stabilisation divisé par le passif actuariel total du nouveau volet sur la base des hypothèses de capitalisation prévues à la plus récente évaluation actuarielle du Régime transmise à la Régie au moment de faire le calcul.

Le transfert de la valeur de la réserve actuarielle prévu au présent article est soumis aux règles prévues à l’article 88.

97. Un participant qui cesse d'être un participant actif au Régime pour devenir, le jour suivant, un participant actif à un autre régime de retraite de la Ville et qui ne se prévaut pas de l'article 58 ni de l’article 95 conserve sa rente différée et ses cotisations excédentaires, le cas échéant, dans le Régime.

§ 2 - Transferts en provenance d’un autre régime de retraite de la Ville

98. Tout nouveau contremaître adhère au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal. Ainsi, les transferts en provenance d'un autre régime de retraite de la Ville ne sont plus possibles.

SOUS-SECTION 2
TRANSFERTS EN PROVENANCE D'UN RÉGIME DE RETRAITE D'UN AUTRE EMPLOYEUR

99. La Ville peut conclure avec d'autres organismes des ententes-cadres prévoyant les conditions de transfert de droits ou d'actifs entre le Régime et d'autres régimes de retraite. Ces ententes sont approuvées par le comité exécutif de la Ville et par la commission.

Ces ententes sont parties intégrantes du règlement du Régime. À cet effet, toute entente-cadre de transfert visant le Régime, conclue avant le 1er janvier 2014 et encore en vigueur à cette date fait partie du présent règlement.

100. Toute entente-cadre de transfert conclue avec un autre organisme peut servir à faire compter aux fins du calcul de la rente et de l'admissibilité à la retraite prévues au Régime, en tout ou en partie, les années de service que tout participant a accomplies auprès de l'autre employeur ou à établir les paiements à effectuer par la caisse de retraite pour les participants passant au service d'un tel employeur.

Aux fins de l'article 28, aucune partie du montant transféré n'est considérée comme une cotisation salariale d'exercice et il n'est pas tenu compte des droits transférés pour établir la valeur actualisée des prestations. Le test de valeur minimale requis par la Loi s'applique, le cas échéant.

SECTION XIII
RACHAT DE SERVICE PASSÉ

SOUS-SECTION 1
PÉRIODES DE SERVICE RACHETABLES

101. Les années de service qu'un participant actif peut racheter sont celles relatives à :

1° Une période d'absence temporaire sans traitement autre que celles visées aux paragraphes 2° et 4°;

2° Une période de suspension de ses fonctions;

3° Une période de service avec traitement antérieure à son adhésion au Régime alors qu'il n'était pas admissible à un régime de retraite de la Ville;

4° Une période de congé de maternité, de congé d'adoption, de congé de paternité, de congé parental ou toute autre période d'absence temporaire sans traitement à l'égard de laquelle une loi d'ordre public oblige la Ville à permettre aux participants d'accumuler des droits dans le Régime sous réserve du paiement régulier des

cotisations exigibles.

Lorsqu'une période d'absence temporaire sans traitement ou avec traitement réduit est reconnue à titre d'années de participation pendant la durée de l'absence du participant ou au cours de la période suivant immédiatement son retour, nécessitant ainsi la déclaration d'un « facteur d'équivalence » ou d'un « facteur d'équivalence amendé » pour la période visée, le total de ces périodes reconnues ne doit pas dépasser cinq années de rémunération à temps plein plus, lorsqu'applicable, pour toute période d'obligations familiales, trois années additionnelles de rémunération à temps plein.

SOUS-SECTION 2
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

102. Les dispositions du présent article s'appliquent à toute demande de rachat effectuée par le participant.

Le participant actif peut se prévaloir de la possibilité de racheter des années de service passé admissibles en tout temps.

Le participant actif qui désire racheter ses années de service passé admissibles, prévues à l'article 101, doit en faire la demande par écrit à la commission. Il doit également communiquer par écrit à la commission sa décision de racheter et le nombre d'années qu'il désire racheter.

Afin de racheter le nombre d'années de service passé choisi selon le troisième alinéa, le participant actif doit verser les cotisations de rachat et les cotisations de stabilisation demandées.

Les cotisations de rachat sont calculées en utilisant les taux de cotisations salariales et patronales d'exercice en vigueur pour chaque année de la période visée par le rachat. Les cotisations de stabilisation sont calculées en utilisant les taux de cotisations salariales et patronales de stabilisation en vigueur pour chaque année de la période visée par le rachat.

Les cotisations de rachat et de stabilisation sont calculées en fonction des gains cotisables du participant et des MGA en vigueur pour chaque année de la période visée par le rachat.

Pour les rachats de périodes visées aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa de l'article 101, les cotisations de rachat sont égales à la somme des cotisations salariales et des cotisations patronales d'exercice. De plus, le participant doit payer les cotisations de stabilisation, le cas échéant.

Pour les rachats de périodes visées aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa de l'article 101, les cotisations de rachat demandées sont égales aux cotisations salariales. De plus, le participant doit payer les cotisations salariales de stabilisation, le cas échéant.

Le participant peut payer les cotisations de rachat et les cotisations de stabilisation en un seul versement ou choisir de les verser par déductions salariales autorisées sur une période

d'au plus 10 ans, s'il avise la commission dans un délai de 90 jours suivant la réception du relevé de rachat lui faisant part de cette option.

Le participant actif qui cesse de l'être pour une raison autre que la retraite doit acquitter tout solde de cotisations dues à la caisse de retraite.

Lorsque le participant commence à recevoir sa rente, les cotisations de rachat sont déduites de la rente pour le solde de la période en question. À défaut d'acquitter ces cotisations, les prestations payables sont alors rajustées pour exclure les années de participation correspondant au solde impayé.

Des intérêts s'ajoutent sur le solde impayé à un taux établi par la commission et composé annuellement depuis la date à laquelle les cotisations de rachat et de stabilisation auraient dû être versées initialement jusqu'à la date à laquelle elles sont réellement versées à la caisse de retraite.

Lorsqu'un participant actif devient un participant invalide, le versement de ses cotisations de rachat et de ses cotisations de stabilisation est suspendu. Les intérêts prévus à l'alinéa précédent s'ajoutent au solde à payer. Toute période rachetée, y compris la partie non soldée, est incluse dans les années de participation. Le participant demeure responsable du solde impayé et doit recommencer à le payer à compter de la fin de son invalidité ou de la prise de sa retraite, selon la première des éventualités à survenir. S'il le désire, le participant invalide peut poursuivre le versement de ses cotisations de rachat et de ses cotisations de stabilisation selon des modalités convenues avec la commission.

Aux fins du Régime, les cotisations de rachat versées en vertu de la présente section sont considérées comme étant des cotisations salariales d'exercice.

La Ville verse la cotisation patronale d'exercice et la cotisation patronale de stabilisation, le cas échéant, reliées au rachat effectué par le participant.

CHAPITRE 2
ENTRÉE EN VIGUEUR ET PRISE D'EFFET

103. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi mais prend effet le 1er janvier 2014.

GDD1196335004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.04

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1187286010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

Il est recommandé d'autoriser un règlement d'emprunt de 900 000$ afin de financer les projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-18 12:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187286010**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Une des actions du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 est de poursuivre le développement de quartiers viables par l'implantation du programme Quartier intégré dans trois secteurs ciblés. Ce programme prévoit des interventions dans des quartiers identifiés comme vulnérables aux plans économique, social et environnemental. Il fait converger, entre autres, les objectifs et les investissements de cinq programmes municipaux (Quartier vert, Quartier culturel, Promenade urbaine, Revitalisation urbaine intégrée et Quartiers 21) dans le but de maximiser les retombées de projets structurants répondant aux besoins du milieu.
Le programme Quartier intégré 2019 prévoit des interventions dans trois quartiers identifiés comme triplement vulnérables aux plans économique, social et environnemental: Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie. Les interventions prévues sont en lien avec les objectifs des cinq programmes de développement durable, les besoins du milieu et les priorités des arrondissements.
Ces interventions se déclinent en cinq volets:
- Mobilité durable;
- Réseau de corridors verts et bleu de biodiversité;
- Alimentation saine pour tous, agriculture urbaine et activités physiques et sportives;
- Innovation pour accélérer la transition écologique et la résilience;
- Accès à la culture.

Ce programme est inscrit au PTI 2019-2021 adopté par le conseil municipal le 28 novembre 2018.

Un bilan synthèse du programme QI (résultats 2015-2018), ainsi que les rapports d'activités 2018 déposés par les arrondissements sont joints au présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0540 - 24 avril 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)
CM16 0713 - 21 juin 2016 **-** Adopter le plan Montréal durable 2016 - 2020.
DA160696001 - 15 juin 2016 - Autoriser des virements budgétaires de 450 000 $ en provenance de la Division du développement durable aux arrondissements ciblés : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 $), Ville-Marie (150 000 $) et Montréal-Nord (150 000 $) pour les plans d'action déposés dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2016.
CM16 0259 - 23 février 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 900 000 $ afin d'augmenter la dotation des arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Ville-Marie pour réaliser des projets d'immobilisation dans le cadre du programme Quartier intégré 2019.
Le programme Quartier intégré 2019 exige des arrondissements concernés le dépôt, à chaque année, d'un plan d'action répondant aux balises du programme Quartier intégré. Pour la réalisation de ce plan d'action, les arrondissements disposent chacun d'un budget annuel de 300 000 $ pour des projets d'immobilisation, faisant l'objet du présent règlement d'emprunt. Ce budget est complété par un budget de fonctionnement provenant du Bureau du développement durable.

L'ensemble des dépenses des arrondissements devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2020 et ce, tel que défini dans les balises du programme du bureau du développement durable.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt est nécessaire pour financer et poursuivre les projets d'immobilisation prévus dans le cadre du programme Quartier intégré.
Ces projets doivent faire partie du plan d'action déposé par chacun des arrondissements ciblés pour l'année 2019, répondant notamment aux balises suivantes :
- des interventions couvrant un minimum de trois volets par projet;
- des projets devant être complètement terminés au plus tard au 31 décembre 2019;
- des interventions basées sur les besoins du milieu et de l'arrondissement, en complémentarité aux projets et financement en cours dans le milieu;
- des résultats attendus présentés selon le cadre de triple performance Qi;
- des dépenses respectant l'admissibilité proposée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements ciblés dans le cadre du programme Quartier intégré, tel que prévu à la programmation du PTI 2019 du Service de la concertation des arrondissements. Les travaux financés par ce règlement constitueront des dépenses en immobilisation. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de

capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du programme Quartier Intégré (QI) dans trois secteurs ciblés est prévu au plan Montréal durable 2016-2020, à l'action 13 du Plan d'action de l'administration municipale - Poursuivre le développement de quartiers viables.
Le programme programme QI répond principalement au 11e objectif de développement durable (ODD) des Nations-Unies (11 - Villes et communautés durables), bien qu'il ait aussi un effet croisé positif sur 8 autres ODD (2- Faim zéro, 3- Bonne santé et bien-être, 13- Mesures relatives à la lutte aux changements climatiques, 16- Paix, justice et institutions efficaces, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté ou s'il est reporté, la réalisation des projets dans le cadre du programme Quartier intégré 2019 pourrait être retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal: 15 avril 2019
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal: 13 mai 2019
Adoption du règlement d'emprunt par le MAMOT: date à venir
Prise d'effet du règlement d'emprunt: à la date de publication du règlement
Réalisation des projets d'immobilisation: été-automne-hiver 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-6382
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Jean-Marc BISSONNETTE
cadre en reaffectation

Tél : 514 872-9696
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-03-13

Programme Quartier Intégré (QI)

Bilan des résultats des plans d'action QI 2015-2018

Sainte-Marie, Hochelaga et Montréal-Nord (secteur Nord-Est)

***EXTRAIT** - collecte des indicateurs de performance en cours*

Préparé par : Mélina Planchenault
Bureau de la transition écologique et de la résilience
Ville de Montréal

28 février 2019

RÉSULTATS DU PROGRAMME QI 2015-2018

- **Coûts par activités** (5 volets d'amélioration de la qualité de vie)
- **Suivi des dépenses** (PTI ET BF)
- **Résultats des projets financés** dans les trois territoires visés
- **Investissements complémentaires** (partenariats)

CHIFFRES CLÉS **BILAN 2015-2018** PROGRAMME **QUARTIER INTÉGRÉ**

Financement à triple impact

+ 6,5 M$ DISPONIBLE de 2015 à 2019

4 services centraux
3 arrondissements
+ 60 partenaires

5 volets - Qualité de vie

ODD 11 - Villes et communautés durables
Effets significatifs sur 8 des 17 ODD

12 projets

323 000$/moy./projet utilisés

Approche transformative

+ 219 activités
Consolidation du programme RUI
(besoins de milieux triplement vulnérables)

Effet de levier

+ 13 M$ additionnels
+ 10 prix de reconnaissance

MONTANTS PAR QUARTIER/ANNÉE

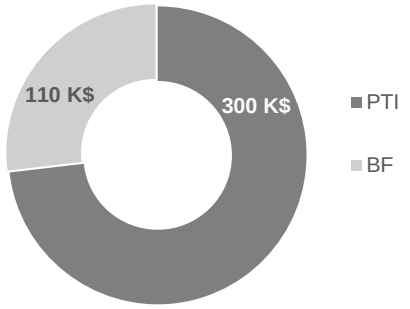

THÉMATIQUES

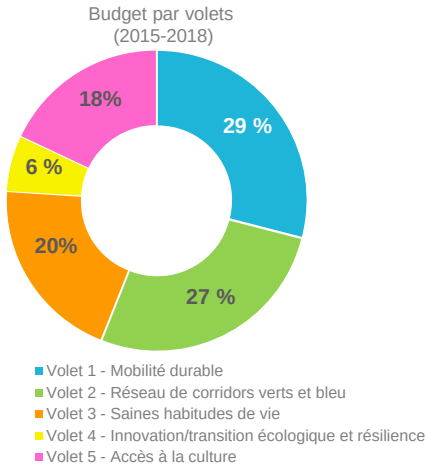

EFFET DE LEVIER COMPLÉMENTAIRE

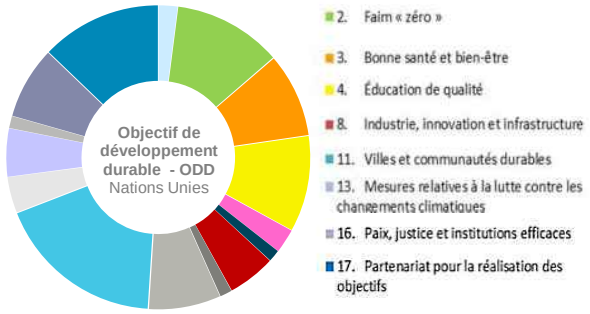

COÛTS PAR ACTIVITÉS DES TROIS TERRITOIRES QI

Sainte-Marie - Hochelaga - Montréal-Nord

Qi 2015 à 2018
Coûts par volets

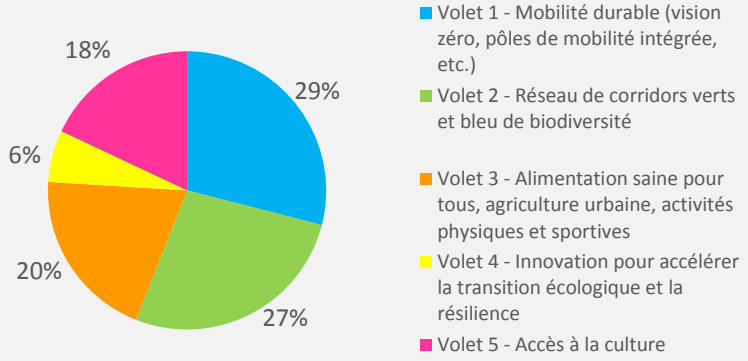

Budget utilisé 2015-2018

3,9 M$

(ventilation des coûts par volets du programme QI)

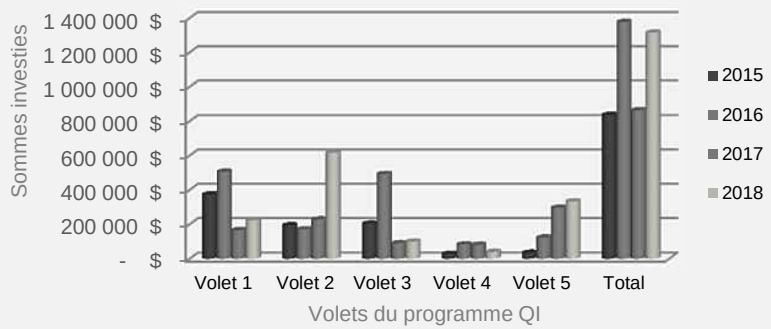

Qi 2015 à 2018
Activités par volets

Nombre d'activités par volets (plans d'action QI 2015-2018)

Projets Qi	VOLET 1 Mobilité durable	VOLET 2 Réseau de corridors verts et bleu de biodiversité	VOLET 3 Alimentation saine pour tous, etc.	VOLET 4 Innovation transition écologique et résilience	VOLET 5 Accès à la culture
Sainte-Marie (4)	16	18	7	9	16
Hochelaga (5)	9	13	8	13	13
Montréal-Nord (1)	16	26	10	29	16
TOTAL	**41**	**57**	**25**	**51**	**45**

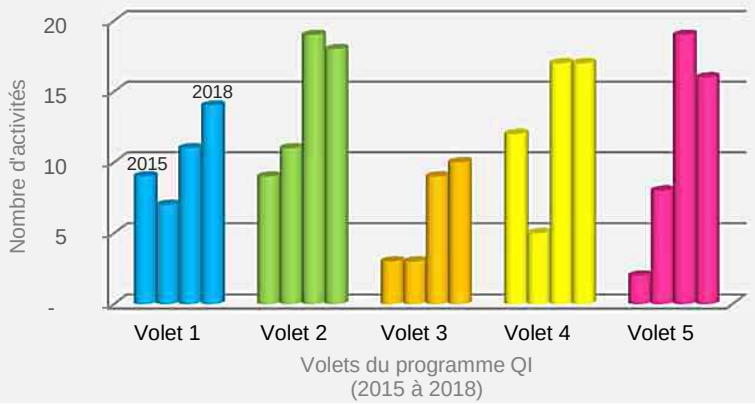

Calculs réalisés selon les données recueillies dans les plans d'action QI 2015 à 2019 pour les trois quartiers concernés. Pour l'année 2018, une estimation a été faite pour le territoire QI de Hochelaga puisque le bilan financier n'a pas encore été déposé

PORTFOLIO DES RÉSULTATS - PROGRAMME QI 2015-2018

SAINTE-MARIE (4 projets Qi)

1 - **Viaducs du CN** (2015)

2 - Aménagement du jardin communautaire St-Eusèbe sur le terrain de April (JIT Macdonald) et de l'agora culturel du parc Walter Stewart - Phases I et II (2016-2018)

3 - **Plan de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur** (2018)

4 - **Stratégie de signalisation et diffusion culturelle** des organismes du quartier (2018)

5 - Sécurisation vélo dans Ste-Marie

PROJET 2 : Aménagement du jardin communautaire St-Eusèbe et parc Walter Stewart

HOCHELAGA (6 projets Qi)

1- Place des réceptions

2 - Pôle historique d'Hochelaga 2016-2018 (phase I : Réaménagement de l'entrée de la route verte à l'intersection)

3 - Sécurisation de la rue Dézéry

4 - Réaménagement de l'entrée de la route verte (phase I)

5- Phase II du Lien vert

6- Cyclovia Dézéry – Ontario (2018)

Projet 1 - **Place des réceptions** (avant-après)

MONTRÉAL-NORD (1 projet Qi)

1 - **Projet – « Corridor vert des 5 écoles »**

Le site d'intervention couvre le secteur du Nord-Est dont le territoire des 5 écoles qui connaît des problématiques importantes de sécurité piétonne, d'îlots de chaleur urbain, etc. Le territoire des 5 écoles relève de deux commissions scolaires.

Projet 1 – **Corridor ver**

PROGRAMME QI 2015-2018
SUIVI DES DÉPENSES (PTI et BF)

Principaux constats:

Budgets utilisés à 79% sur la période 2015-2018[1]

- **PTI :** dépensé à 69%
- **BF :** dépensé à 88%

Suivi des dépenses des 3 territoires QI[2]
(2015-2018)

	TOTAL DÉPENSÉ / ANNÉE					
	PTI	% utilisé	**BF**	% utilisé	**Total annuel**	% utilisé
2015	590 898 $	66%	246 713 $	55%	837 611 $	19%
2016	1 018 868 $	113%	313 565 $	70%	1 332 433 $	99%
2017[3]	387 958 $	43 %	466 548 $	141%	854 506 $	92%
2018[1]	844 987 $	55 %	346 409$	105 %	844 987$	80%
Total utilisé /budget global	2 496 303 $	69 %	1 373 235$	88 %	**3 869 537$**	**79%**

Notes: (1) Calculs réalisés selon les données recueillies dans les plans d'action QI 2015 à 2018 pour les trois quartiers concernés.
(2) Les dépenses réduites en 2017 (PTI) sont en partie dues au budget du 375e de Montréal.

.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187286010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1187286010 - Quartier intégré VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 900 000 $ AFIN DE FINANCER DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS RÉALISÉS PAR LES ARRONDISSEMENTS CONCERNÉS DANS LES QUARTIERS HOCHELAGA, MONTRÉAL-NORD ET SAINTE-MARIE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUARTIER INTÉGRÉ (QI)

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 900 000 $ est autorisé afin de financer des projets d'immobilisations, notamment l'aménagement de parcs et d'espaces publics, réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI).

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant et, le cas échéant, le coût d'acquisition de terrains lorsque requis.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1187286010

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187286010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187286010 - Rég. emprunt Qaurtier intégré.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.05

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1190649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Il est recommandé:
1. d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-03-19 16:09

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1190649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux pour ses usagers et à l'enfouissement des fils aériens dans les différents arrondissements, de maintenir en bon état les différents réseaux électriques et de télécommunication, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. Ils sont jugés prioritaires parce qu'ils sont directement reliés à l'obligation de distribution et de télécommunication par les usagers du réseau de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM18 1164 - 18 septembre 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrain ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 73 050 000 $ pour réaliser des travaux d'enfouissement et de déplacement des fils et de maintien du réseau de conduits souterrains de la CSEM. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la Commission des services électriques de mener à terme la programmation prévue pour l'année 2019-2021.

JUSTIFICATION

Le présent règlement permettra d'octroyer des contrats rapidement et de répondre aux besoins des usagers ainsi que de réaliser plusieurs projets majeurs jugés prioritaires pour les usagers de la CSEM dans le cadre du Programme des dépenses d'immobilisation.

Les principaux travaux relatifs au présent règlement d'emprunt sont les suivants:
- Prolongement du réseau de conduits souterrains existants;
- Modifications et ajouts au réseau de conduits souterrains;
- Construction de nouveaux réseaux de conduits souterrains pour de nouveaux développements résidentiels;
- Construction de réseaux d'éclairage

Pour les détails concernant les principaux projets visés par le présent dossier, voir la note en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux d'immobilisation qui seront réalisés par la Commission des services électriques figurent au projet de programme triennal d'immobilisation 2019-2021.
a présente dépense est assumée par la Ville Centrale et remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de répondre efficacement aux besoins de ses usagers dans les délais impartis par l'Obligation de rendre à leurs clients et abonnés les services électriques et de télécommunications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faut noter que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt ont été coordonnés avec les Services des infrastructures, du transport et de l'environnement et les arrondissements concernés pour les travaux de nature locale ou dans le cas des contrats généraux (mineur et intermédiaire), ils le seront dès l'identification précise du site de l'intervention.
De plus, pour l'ensemble des travaux, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ou l'arrondissement et la CSEM verront à coordonner les interventions lorsque l'échéancier et l'emplacement des travaux seront établis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement d'emprunt au conseil municipal (avril 2019)
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal (mai 2019)
Approbation des octrois de contrats au conseil d'administration d la CSEM (après l'entrée en vigueur du règlement)
Sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Commission des services électriques de Montréal

NOTE

Expéditeur : **Monsieur Marc-André Baillargeon**
Directeur – Conception, devis et normalisation

Date : **Le 12 mars 2019**

Objet : **Règlement d'emprunt**

En référence au dossier, les travaux relatifs en partie au PTI 2019/2021 sont les suivants :

Projets d'enfouissement de fils (projets intégrés)	
• Griffintown (lot 3C)	1 750 000 $
• Griffintown (lot 4B)	2 500 000 $
• Griffintown (lot 9)	1 500 000 $
• Laurentien / Lachapelle (phase 2)	5 500 000 $

Projets de modifications et d'additions au réseau de conduits	
• Ontario (Nicolet/ Bourbonnière + Jeanne- d'Arc / Pie IX)	2 500 000 $
• Réaménagement Square Philips **(projet intégré)**	4 000 000 $
• SRB Pie IX (Everett / Bélair) **(projet intégré)**	2 000 000 $
• Alimentation du poste HQ Saraguay (corridor d'énergie)	2 800 000 $
• Durocher (Ogilvy / Jarry)	1 500 000 $
• Queen-Mary (Côte-des-Neiges / Decelles) **(projet intégré)**	1 000 000 $
• Cavendish est (St-Jacques/Monkland)	2 500 000 $
• Avenue des Pins (du Parc / St-Denis) **(projet intégré)**	4 500 000 $
• Marseille (Viau / Assomption)	2 500 000 $
• Assomption (Marseille / Sherbrooke)	2 000 000 $
• Griffintown (lot 8) **(projet intégré)**	400 000 $
• Quadrilatère : Everett, Bélair, 21e avenue et Provencher	3 000 000 $
• St-François-Xavier (St-Antoine / St-Jacques) **(projet intégré)**	500 000 $
• De Maisonneuve (Alexandre de Sève / Papineau) **(projet intégré)**	2 000 000 $

• (2) Contrats généraux intermédiaires Les projets sont définis en fonction des besoins ponctuels et des urgences des usagers	14 000 000 $

• (2) Contrats généraux mineurs (est et ouest) Les projets sont définis en fonction des besoins ponctuels et des urgences des usagers	13 000 000 $

• (1) Contrat général mineur (feux de signalisation) Les projets sont définis en fonction des besoins identifiés avec les autorités compétentes de la ville	3 600 000 $

Total :	**73 050 000 $**

Il est important de noter que la présente liste est à titre informatif en vertu de l'information disponible en date de la préparation de la présente demande de règlement d'emprunt.

Marc-André Baillargeon, ing.
Directeur
Division Conception, devis et normalisation

MAB/sd

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1190649002 - Conduits souterrains-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 73 050 000 $ POUR DES TRAVAUX GÉNÉRAUX DE MODIFICATIONS ET D'ADDITIONS AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAINS AINSI QUE DE TRAVAUX RELIÉS À L'ENFOUISSEMENT DES FILS AÉRIENS DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, SOUS LA SURVEILLANCE DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 73 050 000 $ est autorisé pour le financement de travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements doit être de 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

_____

GDD1190649002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1190649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1190649002-Information comptable.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-3087

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

David MARCAURELLE
conseiller(ere) en planification budgetaire
Tél : 514 872-4529
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.06

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1186907001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal, lesquels constituent la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-29 13:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186907001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal, lesquels constituent la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a identifié la requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie comme l'un des projets prioritaires et d'envergure à mettre en oeuvre. En regroupant un ensemble d'interventions sous un grand projet nommé Secteur Champ-de-Mars, la Ville souhaite définir un cadre urbain attrayant et de grande qualité qui permettra de poursuivre le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, et ce, en reliant la ville ancienne (secteur du Vieux-Montréal) à la ville moderne (centre-ville). Plus précisément le secteur Champ-de-Mars regroupe les projets de réaménagement du square Viger, d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que de mise en valeur de la Cité administrative.
Avec le projet de mise en valeur de la Cité administrative, l'administration municipale souhaite voir émerger un projet d'envergure, innovant sur le plan de la vie collective, qui repositionne la Cité administrative sur le plan symbolique, pour en faire une destination d'exception pour une diversité de publics. Ce projet doit aussi démontrer la grande expertise de la Ville en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine et d'aménagement. Il doit aussi rehausser la qualité de la vie urbaine.

La planification du projet de mise en valeur de la Cité administrative a été initiée en 2014. Une analyse historique, paysagère et urbaine, de même qu'un plan préliminaire de mise en valeur du grand ensemble que forme la Cité administrative ont été réalisés en 2014-2016. La proposition a été élaborée en étroite concertation avec les unités administratives impliquées, de même qu'avec le ministère de la Culture et communications du Québec (MCC), le territoire étant assujetti à la Loi sur le patrimoine culturel.

Ce premier exercice de planification a permis de poser les fondements du projet de réaménagement de la place Vauquelin (projet 36207), inaugurée en 2017, un legs des célébrations du 375e anniversaire de Montréal. La qualité exceptionnelle de ce nouvel aménagement et son exemplarité en matière d'accessibilité universelle établissent dorénavant des standards très élevés pour la Cité administrative.

La première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative concerne les travaux prioritaires aux abords de l'hôtel de ville. Ces travaux prioritaires doivent être livrés en 2022, soit en même temps que la réouverture de l'hôtel de ville à la suite des travaux de restauration et de mise aux normes réalisés par le Service de la

gestion et de la planification immobilière (SGPI). Ils permettront aussi de relier la place des Montréalaises à la place Vauquelin par les aménagements qui seront réalisés sur le Champ-de-Mars. Ces travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2019-2021 sous la fiche de projet 36207-36213, mais ne concernent que le projet 36213, soit la mise en valeur de la Cité administrative.

La première phase de travaux comprend notamment :

- Le réaménagement des parterres de l'hôtel de ville en bordure des rues Notre-Dame et Gosford;
- Le réaménagement d'une partie de l'esplanade du Champ-de-Mars située derrière l'annexe de l'hôtel de ville et au-dessus des locaux situés en souterrain;
- Le réaménagement de la zone prévue pour l'atterrissage de la passerelle de la place des Montréalaises afin de raccorder cette dernière à la place Vauquelin;
- L'intégration, sur un nouveau support, de la Déclaration contre la discrimination raciale;
- Le réaménagement du trottoir ouest de la rue Gosford;
- Le déplacement et la mise à niveau de certaines infrastructures (RTU et aqueduc).

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) agit à titre de service requérant du projet. Dans le présent dossier, le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS) agit à titre de service exécutant et est appuyé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), l'arrondissement de Ville-Marie et des firmes externes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).
CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 12 675 350,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16961 (2 soum.)

CM18 1126 - 17 septembre 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à Lemay CO inc. et SNC Lavalin inc., équipe lauréate du concours « Place des Montréalaises, concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire », pour la conception détaillée, l'élaboration des plans et du cahier des charges ainsi que le suivi et la surveillance de chantier, pour une somme maximale de 7 540 611,23 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CE17 1455 - 16 août 2017 - Adoption du plan d'action en patrimoine 2017-2022.

CG15 0514 - 20 août 2015 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

CG15 0509 - 20 août 2015 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars

CE14 0639 - 23 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-

IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 65 882,97 $, taxes incluses - Dépense totale de 73 023,87 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1320) - (5 soumissionnaires).

CG13 0347 - 29 août 2013 - Adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montré al* .

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 038 000 $ pour financer la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.
Les dépenses qui seront financées par le règlement couvriront notamment :

- les services professionnels dont ceux d'études, de conception, de confection des plans et devis d'exécution, d'assistance technique et de surveillance des travaux;
- les travaux d'infrastructures et d'aménagement des surfaces;
- l'habillage des chantiers et les communications info-travaux;
- les contingences et les incidences.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses reliées à la première phase des travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative. Ces travaux permettent à la Ville de poursuivre les efforts entrepris pour rehausser le prestige du Vieux-Montréal et améliorer la qualité de la vie urbaine et la vitalité économique de la vieille ville et, plus largement, de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement de compétence municipale vise un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer la première phase des travaux de la Cité administrative prévue à la programmation du PTI 2019-2021. Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Étant donné la priorité accordée à ces travaux, le présent règlement ne vise qu'à financer les travaux non subventionnés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal.

Tel que prévu à l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) comme les travaux concernent le réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville, cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations guidant le projet de mise en valeur de la Cité administrative et plus largement du domaine public du Vieux-Montréal visent l'amélioration de la convivialité des

lieux et l'utilisation de matériaux durables et faciles à entretenir, tout en tenant compte des qualités patrimoniales du lieu. Ces orientations vont dans le sens des objectifs du plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des crédits visés par ce règlement d'emprunt empêcherait la livraison des aménagements aux abords de l'hôtel de ville à temps pour sa réouverture prévue à l'été 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier. Une stratégie de communication sera toutefois élaborée préalablement à la mise en oeuvre des travaux, durant ceux-ci, et lors de l'inauguration du réaménagement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 10 avril 2019
Avis de motion au conseil municipal : 15 avril 2019
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal : 13 mai 2019
Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Steve BILODEAU BALATTI, 18 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude BARABÉ
Conseillere en Amenagement

Tél : 514 872-2054
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains

Tél : 514.872.5985
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-28

RUE SAINT-ANTOINE
RUE SAINT-LAURENT
RUE GOSFORD
RUE NOTRE-DAME

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186907001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal, lesquels constituent la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186907001 - Abords Hôtel de Ville-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 10 038 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 10 038 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1186907001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186907001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal, lesquels constituent la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 36213_GDD 1186907001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514-872-2059
Division : Conseil et Soutient Financier - Point Serv. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 43.01

2019/05/13
13:00

(2)

Dossier # : 1196255004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie par le retrait dans la liste des habitations, du bâtiment portant le numéro 330, rue Christin (Appartements Riga)

D'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-03 15:11

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196255004**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie par le retrait dans la liste des habitations, du bâtiment portant le numéro 330, rue Christin (Appartements Riga)

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), en partenariat avec l'accueil Bonneau, a déposé une demande pour la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin, afin de permettre la construction d'un projet de remplacement destiné à l'hébergement de personnes itinérantes en démarche de réinsertion.
Ce projet fait l'objet d'une demande en vertu de l'article 89, paragraphe 4° de la Charte de la Ville (dossier 1196255005).

La réalisation du projet nécessite toutefois au préalable la modification du Plan d'urbanisme, puisque la démolition du bâtiment actuel, les Appartements Riga, est impossible sans opérer le retrait de celui-ci à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle, à laquelle il figure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le site
Le site se situe dans le quartier latin, à l'ouest de Saint-Denis et au sud de Sainte-Catherine, au cœur du campus de l'UQÀM. Il est actuellement occupé par un bâtiment vacant de 4 étages encadré par les rues Christin et Savignac. Le lot ouest contigu est un terrain vacant et celui à l'est accueille un bâtiment vernaculaire occupé seulement aux étages supérieurs. Le secteur fera l'objet d'un réaménagement des espaces publics, résultant d'un partenariat entre l'arrondissement et l'UQÀM, qui comprend entre autre le verdissement des rues Christin et Savignac, ainsi que de l'aménagement d'une station verte sur le terrain à l'intersection de Sanguinet.

Le bâtiment actuellement sur le site est connu sous le nom Appartements Riga. Il a été construit en 1914 selon les plans de l'architecte Joseph-Arthur Godin, qui a entre autres réalisé le bâtiment au coin de Saint-Laurent et Sherbrooke (aujourd'hui Hôtel 10) et les

appartements Saint-Jacques sur la rue Saint-Denis. Contrairement à la tendance de l'époque où ce sont de grands logements de six à sept pièces qui sont construits, le Riga est l'un des premiers immeubles de rapport montréalais destiné aux personnes seules. Il offre à l'époque 78 logements de petite dimension. Outre la typologie des logements, le Riga se démarque également pour sa structure de béton armé exposé, novatrice pour l'usage résidentiel, et l'introduction d'éléments décoratifs de béton de tendance Art Nouveau.

L'immeuble a été complètement rénové en 1987, moment où les portes et fenêtres ont été remplacées et où un isolant a été appliqué sur la façade, masquant ainsi des détails d'origine.

Une étude patrimoniale réalisée en 2008 conclut à l'importance du bâtiment dans l'histoire de l'architecture, qu'il est intéressant du point de vue du style architectural, du système constructif innovateur pour l'époque et de l'histoire du concepteur et d'une phase importante de la construction de Montréal.

Enfin, suite aux travaux de dégarnissage, le bâtiment a révélé des fissures aux dalles et aux murs, mais particulièrement des manques importants à l'articulation des colonnes et des dalles de plancher. En septembre 2018, un rapport de la firme d'ingénierie NCK mentionne que l'ossature de l'immeuble vacant depuis 2016 présente des « signes de détresse » et qu'elle pourrait céder en cas « d'un séisme modéré ou d'une tempête de vents extrêmes ». Le rapport conclut que la démolition de l'immeuble demeure la seule issue.

Le projet
Afin d'autoriser la démolition de l'immeuble Le Riga, il faut retirer celui-ci de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme. Le projet de remplacement suivra la procédure prévu à l'article 89, paragraphe 4° de la Charte de la Ville, puisqu'il est destiné à de l'habitation pour les personnes ayant besoin d'hébergement. La gestion de l'immeuble sera assurée par l'organisme l'Accueil Bonneau.

La prémisse principale de l'occupation projetée est de tirer un parti maximal des possibilités offertes par le zonage de plein droit, afin de permettre à la SHDM de construire du logement pour personnes ayant besoin d'hébergement au centre-ville.

Les détails du projet de remplacement sont expliqués dans le sommaire décisionnel sur le règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (dossier 1196255005).

JUSTIFICATION

Plusieurs ouvrages et études attribuent indéniablement un intérêt architectural et historique au bâtiment Le Riga. Toutefois, les techniques de construction employées s'inspiraient du système structural Hennebique sans le maîtriser, et ce fait crucial, combiné à diverses interventions sur l'ossature au cours des années, font en sorte qu'aujourd'hui le bâtiment n'est pas récupérable pour l'usage qui lui est destiné. Plus d'un rapport sur la structure préconisent la démolition de l'immeuble. Le projet de remplacement permettra de construire une centaine de logements destinés à des personnes en situation d'itinérance visant une stabilité résidentielle.
Dans une note datée du 31 octobre 2018, la Division du patrimoine a émis un avis favorable à la démolition des Appartement Riga.

À la séance du 17 janvier 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification au Plan d'urbanisme et au projet de remplacement, sous certaines conditions (voir le procès-verbal en pièce jointe).

Suite à une présentation au Comité Jacques-Viger et au Conseil du patrimoine, ceux-ci ont émis conjointement un avis favorable. À l'étape des demandes de permis, des plans plus complets permettront de peaufiner le projet et les instances consultatives seront consultées à nouveau en vue d'un avis final.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du Comité exécutif;
Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil municipal;
Résolution du Comité exécutif;
Adoption du règlement par le Conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-5827
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514-872-8692
Approuvé le : 2019-05-02

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
17 janvier 2019
3001478242
4.1.2 et 4.3.1

Objet : **AVIS PRÉLIMINAIRE POUR UN ARTICLE 89 ET MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME**

Endroit : 330, rue Christin

Responsables : Gabrielle Leclerc-André et Francis Lefebvre

Description : La demande vise à autoriser la démolition de l'immeuble Le Riga. Pour ce faire, il faut retirer celui-ci de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme. Le projet de remplacement suivra la procédure prévue à l'article 89, paragraphe 4° de la Charte de la Ville, puisqu'il est destiné à de l'habitation pour les personnes ayant besoin d'hébergement. La gestion de l'immeuble sera assurée par l'organisme l'Accueil Bonneau.

La prémisse principale de l'occupation projetée est de tirer un parti maximal des possibilités offertes par le zonage de plein droit, car la SHDM fait valoir que les occasions de construire du logement social sont peu nombreuses et rencontrent souvent de l'opposition au centre-ville, alors que les besoins sont toujours criants.

La proposition consiste en un bâtiment de 7 étages (22,70 m) accueillant 114 logements (90 studios, 18 studios pour couples et 6 logements de 2CC) répartis sur tous les étages, ainsi que des espaces communs et des bureaux pour les intervenants sociaux dans la partie est du rez-de-chaussée. L'entrée principale est aménagée sur la rue Christin. Le bâtiment comporte deux sections distinctes dont chacune desservira une clientèle type, soit les personnes seules et les couples ou de même famille. On retrouve deux espaces extérieurs, un au RC sur Savignac et l'autre au 2e niveau sur Christin, qui seront utilisés exclusivement par chacune des deux clientèles types.

La façade Christin présente un jeu de ressauts et de redents, où les balcons en juliette sont intercalés par des colonnes de briques vernissées de couleurs. Au rez-de-chaussée se déploie en continu devant les ouvertures un écran en acier, perforé d'un motif de feuilles. Des bacs de plantations seront aménagés entre l'écran et la façade. Les cages d'escalier intérieures entièrement vitrées, adjacentes à la cour et à la terrasse du 2e étage, seront visibles de l'extérieur.

La matérialité proposée consiste en des briques vernissées de quatre teintes pour les façades sur Christin et Savignac, de briques grises et beiges pour les façades latérales, d'aluminium pour les juliettes et d'acier pour l'écran au niveau du rez-de-chaussée.

Élément particulier : Aucune

Remarque importante : Aucune

Considérant que : Plusieurs ouvrages et études attribuent indéniablement un intérêt architectural et historique au bâtiment, mais que les interventions sur l'ossature au cours des années, font en sorte qu'aujourd'hui le bâtiment n'est pas récupérable pour l'usage qui lui est destiné.

Considérant qu' : Un rapport sur la structure préconise la démolition de l'immeuble.

Considérant que : Le projet de remplacement proposé respecte les orientations du Plan d'urbanisme et au zonage.

Considérant que : La façade présente une certaine verticalité avec le jeu de ressauts et de redents créé par les bandes de briques de couleur et la fenestration, venant ainsi briser la masse du bâtiment.

Considérant que : L'étroitesse des rues Christin et Savignac et la hauteur maximisée du projet et des bâtiments situés de l'autre côté de ces rues auront pour résultat un effet de canyon.

Considérant que : La présence de l'entrée principale, des espaces communs et de la cour avant favorisent d'une certaine manière l'animation du domaine public.

Considérant que : La relation entre le bâtiment et la rue est cependant affectée avec l'aménagement d'un grillage d'une hauteur de 2 mètres devant les fenêtres des logements, donnant l'impression d'un mur aveugle assombrissant encore plus les logements, puisqu'il n'y aura pas de lumière directe pour les illuminer.

Considérant que : La volumétrie et la composition des espaces et des façades de la proposition témoignent d'un effort et d'une volonté réels de mitiger l'impact de l'insertion d'un aussi gros volume dans un espace aussi restreint.

Considérant que : Des plans plus complets permettront de peaufiner le projet et d'établir les dérogations nécessaires et qui seront incluses au règlement devant mener à l'adoption du projet.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Revoir le traitement de la proposition afin de privilégier une composition de matériaux plus sobre.**
- **Fournir un devis technique afin de s'assurer que le bâtiment sera documenté lors de son démantèlement.**
- **Retirer complètement ou réduire la hauteur des grillages installés devant les fenêtres, de façon à favoriser une relation plus dynamique entre le bâtiment et le domaine public. Le retrait du grillage est l'option à privilégier selon les membres du comité.**
- **Envisager un retrait au dernier étage pour diminuer l'impact environnemental du nouveau volume sur les alentours et répondre au retrait existant sur le pavillon J.A De Sève de l'UQÀM qui encadre l'autre côté de la rue Christin.**
- **Prévoir un rappel commémoratif au projet de remplacement compte tenu de la valeur patrimoniale et historique du bâtiment à démolir.**
- **Procéder à une révision de projet conformément à la procédure du Titre VIII.**

Par ailleurs, les membres du comité s'interrogent sur la question de l'entretien des bâtiments de la SHDM et de ses conséquences. Ils sont d'avis que la SHDM devrait élaborer et leur transmettre un portrait général de l'état de leurs bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre aux membres du comité d'avoir une idée globale des situations similaires à venir, notamment en ce qui concerne les demandes de démolitions.

De plus, les membres ont formulé une demande envers les instances municipales concernant la mise en place d'une façon systématique pour les commémorations de bâtiments d'intérêts patrimoniaux.

Il est à noter que M. Antonin Labossière, ayant déclaré un intérêt personnel, ne s'est pas prononcé pendant les délibérations et le vote.

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Montréal

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Suite à leur assemblée du 22 mars 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Démolition et projet de remplacement des appartements Riga 330, rue Christin

AC19-VM-01

Localisation :	330, rue Christin Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle inscrit au Plan d'urbanisme
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à l'Arrondissement de Ville-Marie considérant la valeur patrimoniale du bâtiment et parce que le projet prévoit une modification au Plan d'urbanisme.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Les appartements Riga ont été construits en 1914 au 330, rue Christin entre les rues Saint-Denis et Sanguinet. Conçue par le promoteur-architecte Joseph-Arthur Godin (1879-1949), cette « maison de rapport » de quatre étages se distingue d'autres immeubles d'appartements de son époque par son expression moderniste inspirée de l'Art-nouveau et sa structure innovatrice en béton armé qui était partiellement visible de l'extérieur. À la même époque, Godin a réalisé, également en tant que promoteur-architecte, deux autres immeubles qui partagent ces mêmes qualités, la maison de rapport Saint-Jacques (1914-16) aux 1710-14, rue Saint-Denis et l'édifice Joseph-Arthur Godin (1914-16) à l'angle sud-ouest de la rue Sherbrooke Ouest et du boulevard Saint-Laurent; ce dernier a été classé immeuble patrimonial en 1990 et est aujourd'hui intégré à l'Hôtel 10. Les appartements Riga et Saint-Jacques se démarquaient aussi par leur offre de petits logements modestes et abordables destinés aux personnes seules ou aux couples à une époque où la plupart des immeubles d'appartements abritaient des logements de grande superficie. Joseph-Arthur Godin a vendu l'édifice Riga lors de sa construction, mais en fut locataire en 1918 et 1919.

L'édifice Riga a connu d'importantes modifications en 1987. Entre autres, l'intérieur a été mis aux normes et l'enveloppe a été renouvelée de manière à améliorer sa performance énergétique, mais en changeant nettement son

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cjv
ville.montreal.qc.ca/cpm

apparence : les portes et fenêtres ont été remplacées par des modèles différents et le revêtement d'origine de béton, de maçonnerie et de crépi a été recouvert d'isolant et enduit de finition.

Au moment de sa construction, l'édifice Riga se distinguait de son contexte immédiat, composé surtout de petits bâtiments contigus en maçonnerie de deux et trois étages, en raison de son expression architecturale moderne, de sa hauteur de quatre étages, de sa grande superficie et du fait qu'il possédait des façades sur deux rues : la façade principale sur la rue Sainte-Julie (devenue la place Christin et puis la rue Christin), qui ne s'étendaient alors pas jusqu'à la rue Sanguinet, et la façade secondaire sur la rue Boyer (devenue la rue Savignac). Aujourd'hui, ses voisins du côté est témoignent de cette époque, mais les autres bâtiments qui l'entourent sont de grande superficie et de hauteur importante (sept étages et plus du côté sud, sur le boulevard René-Lévesque Est, incluant un immeuble de grande hauteur prévu, mais pas encore construit, et six étages du côté nord de la rue Christin). Du côté ouest il y a deux lots vacants.

L'édifice Riga est situé dans le pôle Quartier Latin, l'un des pôles du Quartier des spectacles de l'Arrondissement de Ville-Marie. La vision du projet particulier d'urbanisme (PPU) de ce pôle qui a été adopté en 2013 se résume en quatre mots : vivre, apprendre, créer et se divertir. Le secteur fait l'objet d'un réaménagement d'espaces publics, résultant d'un partenariat entre l'Arrondissement et l'UQAM, qui comprend le verdissement des rues Christin et Savignac et l'aménagement d'un espace vert entre ces deux rues à l'intersection de la rue Sanguinet.

Localisation du 330, rue Christin et photo de l'édifice Riga (source : fiche CCU)

DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), qui est propriétaire du 330, rue Christin depuis 1990, est une société paramunicipale à but non lucratif qui est financièrement autonome. Par sa gestion d'un parc immobilier de 4 700 logements à Montréal, elle contribue à la vitalité sociale, économique et culturelle de la ville. C'est dans le cadre de sa mission sociale qu'elle s'est associée avec Accueil Bonneau, un organisme qui joue un rôle essentiel auprès

de la population itinérante à Montréal,[1] pour réaliser un projet au 330, rue Christin il y a trois ans et demi. Le besoin en logements pour itinérants était alors criant, et l'est encore plus aujourd'hui.

Le programme du projet de 2015-17 était de rénover l'édifice Riga dans le but de créer 61 logements pour une clientèle mixte. Les plans ont été préparés et les travaux de dégarnissage ont été amorcés en 2017. Lors de ces travaux, des fissures importantes dans la structure de béton ont été exposées et l'absence d'armature à des jonctions structurales névralgiques a été notée. Les travaux ont été arrêtés et des études approfondies ont été commandées. L'une des firmes d'ingénierie consultées avait travaillé sur la rénovation récente de l'édifice Joseph-Arthur Godin dont la structure n'avait pas présenté de défis incontournables. À l'analyse, on a constaté que les techniques de béton armé utilisées pour les deux édifices étaient différentes. Cette firme a confirmé que la structure de l'édifice Riga présente des « signes de détresse » et que son ossature pourrait céder en cas d'un séisme modéré ou d'une tempête de vents extrêmes. Elle a donc recommandé la démolition de l'immeuble. La Division du patrimoine, qui a ensuite été consultée, a conclu que « la démolition du Riga semble malheureusement inévitable parce que l'état de dégradation avancé de sa structure représente un enjeu de sécurité publique important ». Toutefois, elle a encouragé la SHDM à « colliger et publier un maximum d'informations au sujet de l'édifice et ainsi d'en conserver la mémoire avant de laisser place à un nouvel édifice qui puisse aussi contribuer à la richesse architecturale du Quartier Latin ».

Sur la base de ces informations, et en tenant compte du besoin urgent de logements pour des personnes en situation ou à risque d'itinérance et de son partenariat avec Accueil Bonneau, la SHDM a décidé de procéder à un projet de remplacement qui maximisera le nombre de logements sur le site tout en respectant les grands paramètres du Plan d'urbanisme. Ce projet suivra la procédure de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal.[2] Il ne sera donc pas présenté au Comité d'étude des demandes de démolition (CEDD) et ne fera pas l'objet d'une consultation publique. Toutefois, il faut retirer les appartements Riga de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme, dans laquelle ils sont inscrits.

Le projet de remplacement est fondé sur une étude urbanistique et historique qui analyse l'évolution de l'édifice Riga et de son contexte. Celle-ci définit plusieurs aspects de la singularité de l'immeuble dans son environnement – « ses façades sur deux rues parallèles et étroites; sa symétrie; sa coloration distincte; des jeux de ressauts et redents des façades aux étages supérieurs; le traitement distinctif du rez-de-chaussée; l'identification de l'entrée rue Christin par le traitement singulier de la façade qui la surplombe; la texture de sa maçonnerie » – qui ont inspiré le design du projet de remplacement. Comme l'édifice Riga, ce dernier vise à offrir, grâce à son architecture distinctive, le plaisir d'une découverte inattendue aux gens qui explorent le secteur.

La proposition consiste en un bâtiment de sept étages à double frontalité avec l'entrée principale sur la rue Christin. Celle-ci est surplombée d'une terrasse extérieure. Sur la rue Savignac, on trouve une cour au rez-de-chaussée qui répond au vis-à-vis de l'immeuble de grande hauteur qui sera construit prochainement sur le boulevard René-Lévesque Est. Des cages d'escaliers vitrées sont adjacentes à ces deux retraits. Les façades principale et secondaire présentent des jeux de ressauts et redents articulés par des bandes verticales de briques vernissées colorées intercalés de juliettes

[1] La mission d'Accueil Bonneau est : « accueillir la personne ou en situation ou à risque d'itinérance en l'accompagnant au quotidien dans la réponse à ses besoins essentiels et la recherche d'une meilleure qualité de vie et d'un mieux-être, vers la réinsertion sociale et la stabilité résidentielle » (https://www.accueilbonneau.com/apropos).

[2] La procédure prévue à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise l'autorisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle dérogeant à la règlementation d'urbanisme de l'arrondissement. Elle s'applique à la réalisation d'un projet relatif (alinéa 4°) à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec. (Source : *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4), 2000, c. 56, ann. I; 2017, c. 16, a. 1).

en aluminium. Le traitement du rez-de-chaussée se différencie de celui des étages par sa hauteur plus importante, par des claustras devant la fenestration des logements formés d'écrans de métal perforé au motif de feuilles, par des bacs de plantation, et par ses grandes fenêtres des espaces communs et administratifs. Les élévations latérales, divisées en deux pans verticaux, sont revêtues de briques de teintes chamois pâle et gris foncé. Le nouveau bâtiment abrite 114 logements, dont 90 studios, 14 studios pour couples et 10 logements avec deux chambres à coucher.

Afin de garder la mémoire de l'édifice Riga, un projet de commémoration est en train d'être élaboré. Deux professeurs et chercheurs de l'UQAM – l'historien de l'architecture Réjean Legault, spécialiste de l'histoire de l'usage du béton en architecture, et l'architecte Carlo Carbone, expert en systèmes constructifs – travailleront en collaboration avec l'architecte du projet et la SHDM sur la documentation et l'analyse de l'édifice avant et au cours de sa démolition afin de définir plus précisément son rôle dans l'histoire de l'architecture montréalaise et l'histoire du béton armé. Une publication et un site internet sont prévus afin de rendre disponibles les informations sur le bâtiment et les résultats des recherches et des analyses.

La proposition architecturale, qui déroge au règlement d'urbanisme en ce qui a trait à la marge latérale et aux espaces libres, a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement de Ville-Marie, à certaines conditions. Elle devra être revue par le CCU à la suite de sa révision architecturale.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) ont reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et des services centraux, ainsi que les représentants de la SHDM, de l'Accueil Bonneau et de la firme d'architectes mandatée pour la conception du projet lors de sa réunion du 22 mars 2019. Le comité mixte a pris connaissance des documents qui lui ont été remis préalablement à la réunion, parmi lesquels une étude patrimoniale réalisée en 2008 dans le contexte d'un autre projet non réalisé,[3] la note concernant la démolition et le redéveloppement du 330, rue Christin de 2018[4] et des expertises structurales.[5] Il remercie les représentants pour leurs présentations et formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur la démolition du bâtiment, sa commémoration et le projet de remplacement.

Démolition de l'édifice Riga

Le comité mixte se joint aux autres instances et accepte avec beaucoup de regret la démolition de l'édifice Riga, qui semble être inévitable parce que l'état avancé de dégradation de sa structure représente un enjeu de sécurité publique important. Il est donc en accord avec le retrait de cet immeuble patrimonial de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme. Le Comité suggère toutefois que la démolition soit entreprise d'une manière qui tienne compte des principes de développement durable, et il recommande l'étude des articles sur la déconstruction et la commémoration de l'architecte Susan Ross, professeure à l'Université Carleton. En outre, le comité note que l'étude patrimoniale de 2008, plutôt rudimentaire, aurait dû être mise à jour pour tenir compte des nouvelles informations et de l'actuelle condition du site et de son contexte, et révisée ou remplacée en prenant en considération les attentes des études patrimoniales d'aujourd'hui.

[3] Groupe Gauthier, Biancabano, Boduc, *Étude patrimoniale du bâtiment Le Riga, situé au 330, rue Christin, Montréal*, juillet 2008.
[4] Sonia Vibert, chef de division – Patrimoine, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal, *Note : Démolition et redéveloppement du 330, rue Christin*, 31 octobre 2018.
[5] Lettre des ingénieurs Franz Knoll et Alain Déom de NCK Inc. à la SHDM en date du 6 septembre 2018; Lettre de l'ingénieur Alain Déom de NCK Inc., 9 janvier 2018; Stantec *Le Christin – Rapport de l'état des lieux et options en structure*, 16 novembre 2016.

Enfin, il reste de la responsabilité du requérant de démontrer que toutes les possibilités ont été envisagées quant à la conservation des biens de nature patrimoniale de façon à s'assurer que la perte du bien soit clairement inéluctable et que son remplacement soit la meilleure solution. Quoique l'option ne soit généralement pas privilégiée, par exemple, la reconstruction à l'identique aurait pu faire partie des alternatives étudiées.

Autres approches

Le comité est d'avis qu'il est important, pour les représentants de la Ville de Montréal et les architectes et ingénieurs montréalais, de référer aux recherches appliquées récentes et courantes sur l'adaptation des immeubles patrimoniaux afin de répondre aux normes sismiques contemporaines et aux autres exigences du code de construction; l'Association pour la préservation et ses techniques, Internationale (APTI) est l'un des organismes professionnels qui regroupe des experts en cette matière lors de ses congrès annuels et publie des articles sur le sujet, incluant des études de cas réussies.

Documentation et commémoration de l'édifice Riga

Le comité mixte applaudit l'implication des professeurs et chercheurs Réjean Legault et Carlo Carbone de l'UQAM au projet de la documentation et de l'analyse de l'édifice Riga, avant et pendant sa démolition, et de la diffusion des résultats de leurs recherches. Il souligne toutefois l'importance de ne pas limiter les recherches et l'analyse à la structure de béton armé de l'immeuble, et d'examiner aussi son intérêt patrimonial global, y compris ses valeurs historiques, sociales, symboliques, architecturales et paysagères. Il va sans dire que cette analyse devra être fondée sur des recherches plus poussées que celles qui sont présentées dans l'étude patrimoniale de 2008, et devra considérer l'aménagement intérieur d'origine de l'immeuble et le mode de l'habiter. En ce qui a trait aux moyens de diffusion de la commémoration, le comité encourage la SHDM à exploiter les possibilités innovantes offertes par les nouvelles technologies en plus des études traditionnelles – qui devront être publiées et donc accessibles aux chercheurs et au public – et à explorer le potentiel commémoratif lié à une approche de déconstruction du bâtiment.

Projet de remplacement

D'emblée, le comité mixte apprécie le partenariat entre la SHDM et Accueil Bonneau et le fait que le projet de remplacement contribuera à répondre à un besoin criant pour des logements destinés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance, même si la demande est plus grande que l'offre. Il considère que cette vocation est d'autant plus intéressante parce qu'elle reproduit la typologie de l'édifice Riga, qui était composé de petits logements pour personnes seules et couples. Néanmoins, il offre quelques commentaires et suggestions pour sa bonification lors de la révision architecturale :

Afin de renforcer la référence à la différentiation entre le rez-de-chaussée et les étages de l'édifice Riga et d'améliorer le rapport entre le nouveau bâtiment et la rue, il serait souhaitable d'avoir plus d'espaces communs et d'autres usages permettant un vitrage sans écran au niveau de la rue. Bien qu'il comprenne les contraintes budgétaires du projet et la volonté de maximiser le nombre de logements du projet, le comité n'est pas convaincu que des unités d'habitation au niveau de la rue offrent une qualité de vie acceptable pour leurs occupants et considère que les écrans de métal perforé sans retrait du trottoir risquent de rendre désagréable l'expérience piétonne sur la rue, dont l'étroitesse sera déjà soulignée par la hauteur du nouveau bâtiment et celles de ses voisins. Il suggère donc d'augmenter la superficie des espaces communs au rez-de-chaussée et/ou de s'associer avec un organisme communautaire (une clinique, ou centre de bien-être, etc.) dont les activités permettront de grandes fenêtres et l'aménagement paysager du retrait, afin

de contribuer à l'animation et au verdissement de la rue et à la qualité de l'expérience piétonne, sans oublier le rappel à la différentiation entre le rez-de-chaussée et les étages de l'édifice Riga.

Le comité mixte note que les logements du bâtiment proposé possèdent une meilleure qualité d'éclairage naturel et de meilleures vues que les appartements Riga, où les fenêtres de plusieurs unités donnent sur des cours étroites. Toutefois, il souligne la nécessité de s'assurer du confort des usagers. Il s'inquiète par exemple des lits simples enclavés sur trois côtés et adossés directement au mur extérieur. Il recommande que l'étude de l'enveloppe qui est prévue explore les options techniques et architecturales pouvant assurer l'équilibre entre l'éclairage naturel et la ventilation naturelle, le confort des occupants et l'efficacité énergétique du bâtiment.

Étant donné l'innovation architecturale de l'édifice Riga, le comité mixte est de l'avis que l'architecture du nouveau bâtiment devrait offrir des solutions plus créatrices en ce qui a trait, entre autres, aux rapports avec les voisins, à l'intégration des espaces extérieurs et à l'opportunité d'intégrer un toit-terrasse ou végétalisé permettant d'optimiser cette « cinquième façade ». Il encourage l'architecte à explorer ces aspects davantage lors de la révision architecturale du projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte déplore la perte de l'édifice Riga en raison de son intérêt patrimonial incontestable, mais comprend que la rénovation de l'immeuble n'est pas une option viable en raison de l'état avancé de dégradation de sa structure. Il est en accord avec la programmation et l'approche architecturale globale du projet de remplacement proposé, qui contribuera à répondre à un besoin urgent de logements pour des personnes en situation ou à risque d'itinérance au centre-ville. Il émet donc un avis favorable au retrait des Appartements Riga de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme et au projet de remplacement proposé. Cet avis est toutefois conditionnel au fait que le projet soit à nouveau présenté au comité mixte pour avis. À cette fin, le comité émet les recommandations suivantes :

- Assurer que la démolition soit entreprise d'une manière qui tient compte des principes de développement durable;
- Assurer que les recherches sur l'édifice Riga dans le but de sa commémoration ne soient pas limitées à sa structure innovatrice de béton armé mais portent également sur son intérêt patrimonial global (en tenant compte, entre autres, de ses valeurs historiques, sociales, symboliques, architecturales et paysagères);
- Fournir une documentation exhaustive de l'édifice Riga avant et pendant sa démolition;
- En ce qui a trait aux moyens de diffusion de la commémoration, exploiter les possibilités innovantes offertes par les nouvelles technologies;
- Explorer la possibilité d'augmenter la superficie des espaces communs au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment et/ou de s'associer avec un organisme idoine dont les activités permettront une interface plus appropriée avec la rue relativement au traitement architectural et aux usages;
- Assurer l'équilibre entre l'éclairage naturel et la ventilation naturelle des unités, le confort des occupants et l'efficacité énergétique du nouveau bâtiment;
- Dans la révision architecturale du nouveau bâtiment, explorer des solutions créatrices en ce qui a trait, entre autres, aux rapports avec les voisins, à l'intégration des espaces extérieurs et au traitement du toit.

La vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Alena Prochazka

Le 5 avril 2019

Le président du Comité Jacques-Viger,

Original signé

Pierre Corriveau

Le 5 avril 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196255004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie par le retrait dans la liste des habitations, du bâtiment portant le numéro 330, rue Christin (Appartements Riga)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2019-05-02 - REG - liste batiment patrimonial.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-02

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie est modifiée par la suppression, dans la catégorie « Les habitations », du bâtiment suivant :

« 330, rue Christin
(Appartements Riga) ».

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2019 et entre en vigueur à cette date.

GDD : 1196255004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.01

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1194521005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer les rues Félicité-Laurin et Louise-Major dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Il est recommandé :
de nommer les rues Félicité-Laurin et Louise-Major à l'intérieur du quadrilatère formé par la montée de l'Église, la rue Louise-Bizard, la rue Fers-de-Lys et le boulevard Chevremont, et constituées des lots projetés numéros 6 252 644 (rue Louise-Major) et 6 252 645 (rue Félicité-Laurin) du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, comme indiqué sur les plans joints au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 22:52

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194521005**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer les rues Félicité-Laurin et Louise-Major dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève doit nommer deux nouvelles rues à l'île Bizard dans le projet immobilier du Village de l'Île (phase 4) et a proposé deux noms qui rappellent l'apport d'institutrices pionnières dans l'histoire de ce territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer les rues Félicité-Laurin et Louise-Major à l'intérieur du quadrilatère formé par la montée de l'Église, la rue Louise-Bizard, la rue Fers-de-Lys et le boulevard Chevremont, et constituées des lots projetés numéros 6 252 644 (rue Louise-Major) et 6 252 645 (rue Félicité-Laurin) du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, comme indiqué sur les plans joints au dossier.

JUSTIFICATION

Rue Félicité-Laurin

Félicité Laurin est l'une des premières institutrices de l'île Bizard, à l'école du nord de l'île, soit l'école numéro 2.

Selon la Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève : « Félicité Laurin figure comme institutrice dans le recensement de 1851 à l'île Bizard. Elle faisait partie du premier corps enseignant dans les écoles de l'île. Elle était âgée de 40 ans.

« Les premières écoles paroissiales ouvrirent en 1851 pour accueillir 71 garçons et 57 filles de 5 à 15 ans. L'une se trouvait au village où Sophie de Montigny, 22 ans, agissait comme institutrice, aidée par Martine de Pary, 20 ans, à titre de sous-institutrice.

« La construction des écoles publiques de l'île Bizard avait fait l'objet de contestation virulente en juillet 1850, comme l'ont rapporté plusieurs auteurs, dont Jean-Baptiste Meilleur, surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada. Devant les menaces des paroissiens, l'évêque de Montréal Ignace Bourget avait interdit la paroisse, fermé l'église et retiré le curé Edmond Leblond. Cette « guerre des éteignoirs » avait divisé la population et il semble bien que quelques chefs de famille en faveur des écoles prennent alors l'initiative de créer des écoles de rang pour les enfants éloignés du village.

« C'est probablement ainsi que Félicité Laurin a été recrutée pour enseigner aux enfants de la montée ouest (montée Wilson) et du chemin du domaine (chemin Monk) où vivaient alors plusieurs familles : Proulx, Claude, Wilson, et notamment la famille de Jean-Baptiste Boileau et Jeanne de Chantale Legault qui habitait dans la maison patrimoniale encore existante au n° 1244, montée Wilson. C'est dans cette famille qu'elle était hébergée.

« Félicité Laurin enseignait probablement dans une classe temporaire en attendant la construction éventuelle d'une école de rang qui ne verra le jour qu'en 1899, presque en face de la maison qui l'hébergeait. Elle a ainsi contribué à donner aux enfants de l'île les premiers rudiments de la lecture et du calcul.

« L'école du coin nord où l'on croyait qu'elle avait enseigné ne fut construite qu'en 1854 ou 1855. La parcelle de terrain a, en effet, été donnée à la Commission scolaire, par Luc Martin, en 1854 expressément pour la construction d'une école. »

Rue Louise-Major

Louise Major est une institutrice ayant œuvré à l'île Bizard, à l'école du village.

Selon la Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève, « Louise Major, originaire de Bouchette, près d'Ottawa, est enseignante à la première école du village de 1909 à 1911, voisine de l'église. Les institutrices devaient alors assurer elles-mêmes le ménage de leur école, allumer et entretenir le poêle, parfois à leurs frais. En 1910, elle est photographiée devant l'école, entourée de 24 élèves, mais, en réalité, elle avait au moins 40 jeunes de tous les niveaux d'étude. Selon les renseignements dont nous disposons, elle était alors seule institutrice.

« Dans le recensement de 1911, elle est inscrite comme chef de famille, âgée de 24 ans et vivant avec son frère Louis, 14 ans, que ses parents lui avaient confié à titre de chaperon. Ayant épousé, en 1911, Aristide (alias Adéodat) Dufresne, Louise Major doit cesser d'enseigner. Un an plus tard, en 1912, elle donne naissance au premier des quinze enfants qu'elle aura de 1912 à 1929. Six d'entre eux décéderont en bas âge. En 1919, la famille Dufresne-Major part pour la Saskatchewan au moment de la propagande du gouvernement invitant les gens à émigrer vers l'Ouest. Elle y reste environ deux ans, 1919-1920. Elle revient ensuite à Sainte-Geneviève puis dans l'île Bizard.

« Louise Major-Dufresne a transmis sa vocation d'enseignante à ses filles puisque cinq d'entre elles le deviendront à leur tour : Thérèse Dufresne, enseignante de 1931 à 1944 à l'école du Cap, puis à Montréal jusqu'en 1970; Laurette Dufresne-Chandonnet, enseignante à l'école du village de 1967 à 1982; Simonne Dufresne-Guèvremont, enseignante à l'école du coin Nord de 1943 à 1944, à Sainte-Geneviève de 1944 à 1948 puis à l'école de l'île Bizard de 1958 à 1983; Rita Dufresne-Ménard, enseignante à Sainte-Geneviève de 1946 à 1950 puis à l'Abord-à-Plouffe; Blanche Dufresne, enseignante à Sainte-Geneviève de 1936 à 1947 puis à Montréal jusqu'en 1971. »

Sources :

- Corporation de la municipalité de Saint-Raphael de l'île Bizard. *Histoire de l'île Bizard* . Bibliothèque et du Conseil municipal de l'île Bizard. Bibliothèque nationale du Québec. 1976. page 97.
- Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève et Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. *Aux confins de Montréal : L'île Bizard des origines à nos jours* . Les Éditions Histoire Québec. 2008. page 86.
- Éliane Labastrou de la Société du patrimoine et de l'histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève.

Les noms de mesdames Laurin et Major sont recommandés dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 27 mars 2019.

L'arrondissement appuie la recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers l'apport de femmes ayant marqué l'histoire de leur territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication ne sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L’affichage toponymique pourra être effectué par l’arrondissement lorsqu’une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain PROVENCHER, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Sylvain PROVENCHER, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-17

L'Île-Bizard
Sainte-Geneviève
Montréal

PROPOSITION À LA TOPONYMIE

SECTEUR VISÉ

Site visé

L'Île-Bizard
Sainte-Geneviève
Montréal

PROPOSITION À LA TOPONYMIE

SITE VISÉ

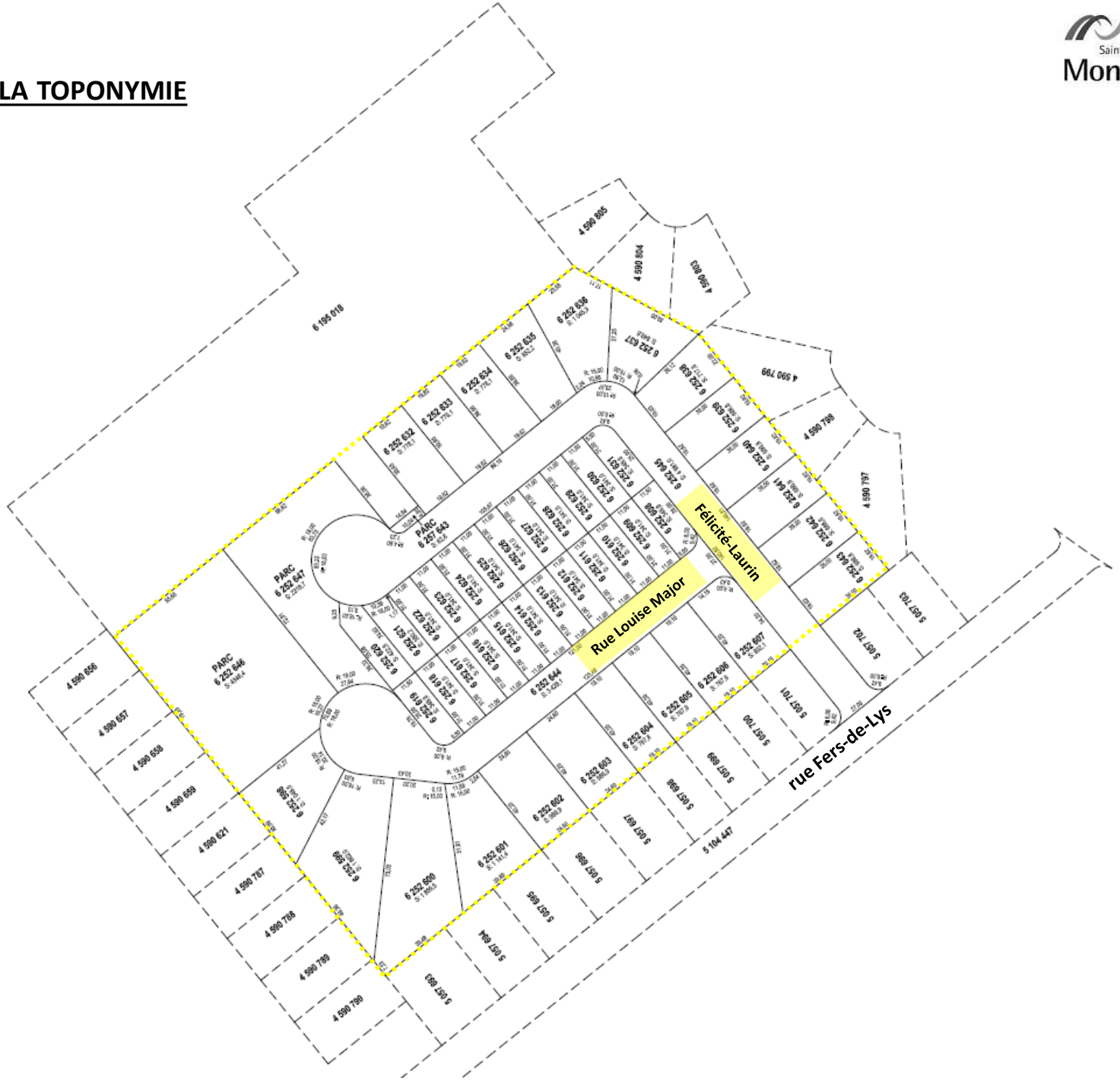

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2019/05/13
13:00

(1)

Dossier # : 1190132003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination d'un président, d'un vice-président et d'un membre au Comité Jacques-Viger (CJV)

Il est recommandé :
1.- de désigner monsieur Patrick Marmen, architecte et consultant en paysage, design urbain et patrimoine, à titre de président du Comité Jacques-Viger;

2.- de nommer monsieur Jean Paré, urbaniste, à titre de premier vice-président du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans;

3.- de nommer madame Laurence Le Beux, architecte, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans;

4.- et de remercier monsieur Pierre Corriveau et madame Josée Bérubé pour leur contribution au Comité Jacques-Viger.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-15 10:06

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1190132003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination d'un président, d'un vice-président et d'un membre au Comité Jacques-Viger (CJV)

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis, conformément au *Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022).* Il donne son avis sur les décisions d'urbanisme qui relèvent du Conseil municipal, telles que les modifications au Plan d'urbanisme et les projets adoptés en vertu de l'article 89 (paragraphes 1, 2, 3 et 5) de la Charte de la Ville.
Le comité est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Le conseil de la ville nomme les membres du comité et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président. Les membres sont nommés pour un mandat d'une durée de 3 ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1172 (1187940001) - 17 septembre 2018 - Nomination de membres au Comité Jacques-Viger.
CM18 0708 (1187841001) - 29 mai 2018 - Nomination de membre au Comité Jacques-Viger.
CM17 0504 (1170132002) - 25 avril 2017 - Nomination d'un membre au Comité Jacques-Viger.
CM16 1508 (1160132009) - 20 décembre 2016 - Nomination d'un deuxième vice-président et de deux nouveaux membres au Comité Jacques-Viger.
CM16 0627 (1160132001) - 16 mai 2016 - Nomination d'un président et d'une première vice-présidente au Comité Jacques-Viger.
CM15 1027 (1150132003) - 17 août 2015 - Renouvellement de huit membres du Comité Jacques-Viger pour un second mandat.
CM14 0065 (1130382004) - 27 janvier 2014 - Nomination d'un vice-président au Comité Jacques-Viger.
CM12 1141 (1120382006) - 17 décembre 2012 - Nomination d'une vice-présidente au Comité Jacques-Viger.
CM12 0872 ((1150132003) - 25 septembre 2012 - Nomination du président et des membres du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Les seconds mandats de monsieur Pierre Corriveau, président du Comité Jacques-Viger, et madame Josée Bérubé, première vice-présidente du CJV, prendront fin le 16 mai 2019. Ainsi, ces deux postes deviendront vacants et devront être comblés.

À cet effet, un appel de candidatures a été publié dans les journaux Le Devoir et The Gazette, le 16 février 2019, pour la période du 16 février au 8 mars inclusivement. Cet appel de candidatures visait à combler le poste de président, un poste de membre ainsi qu'à constituer une banque de candidatures valide pour 3 ans.

28 candidatures ont été reçues. 11 candidats ont été retenus pour être reçus en entrevue, cependant 2 se sont désistés.

Parmi les 11 candidats retenus, 4 ont déposé leur candidature pour le poste de président du CJV, dont 2 l'ont également déposé pour le poste de membre du CJV.

Par ailleurs, un membre actuel du Comité Jacques-Viger a déposé sa candidature pour le poste de président.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé à l'article 3 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les membres du comité sont choisis en fonction de leur expérience et compétence reconnues dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design et de l'architecture du paysage.
Dans le but de pouvoir procéder à la sélection et à la nomination d'un nouveau président, au comblement d'un poste de membre et de constituer une banque de candidatures, un comité de sélection a été formé au cours du mois de mars 2019. Les membres de ce comité étaient :

- Monsieur Éric-Alan Caldwell, conseiller de ville - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et membre du comité exécutif;
- Madame Sophie Mauzerolle, conseillère de ville - Arrondissement Ville-Marie et conseillère associée;
- Madame Manon Barbe, conseillère de ville et mairesse - Arrondissement LaSalle;
- Madame Chantal Rossi, conseillère de ville - Arrondissement Montréal-Nord;
- Madame Nancy Sinclair, chef de division - Division du soutien au greffe, Service du greffe;
- Madame Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Direction aménagements des parcs et espaces publics, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- Madame Sonia Vibert, chef de division - Division du patrimoine, Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- Madame Sophie Beaudoin, vice-présidente du Comité Jacques-Viger;
- Madame Rose Millien, conseillère en ressources humaines - Division recherche de talents et dotation, Service des ressources humaines.

Ce comité de sélection s'est réuni le 29 mars 2019. 9 des 11 candidats sélectionnés parmi les candidatures reçues ont été rencontrés. Le comité de sélection a retenu 6 candidats aux fins du comblement des postes vacants et de la constitution de la banque de candidatures qui sera valide pour 3 ans.

Ainsi, le comité recommande unanimement de désigner monsieur Patrick Marmen, architecte et consultant en paysage, design urbain et patrimoine, à titre de président du

Comité Jacques-Viger, et monsieur Jean Paré, urbaniste, à titre de premier vice-président du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans.

Compte tenu de la nomination de monsieur Marmen, actuel membre du CJV, à titre de président, un poste de membre devient également vacant. Le comité recommande unanimement la nomination de madame Laurence Le Beux, architecte, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans, en remplacement de monsieur Marmen.

À titre d'information, le premier mandat de monsieur Marmen prend fin le 20 décembre 2019.

Par ailleurs, 3 candidats seront dans la banque de candidatures valide jusqu'à la fin mars 2022. Le mandat de la seconde vice-présidente prendra fin le 20 décembre 2019 alors que les autres membres (6) pourront renouveler leur mandat actuel pour un deuxième mandat de 3 ans (renouvellements prévus à la fin de décembre 2019, en 2020 et en 2021).

En complément d'information, le Comité Jacques-Viger est actuellement composé de 5 hommes et de 4 femmes. À la suite des présentes recommandations, la représentation homme/femme demeure la même.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération des membres du Comité Jacques-Viger sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-04-15

Banque de candidats - Mars 2019
Comité Jacques-Viger

	Titre	Prénom	Nom	Informations sur le candidat ou la candidate
1	Madame	**Laurence**	**Le Beux**	Architecte - Recommandation nomination à titre de membre - Conseil 13 mai 2019
2	Monsieur	**Jean**	**Paré**	Urbaniste - Recommandation nomination à titre de premier vice-président - Conseil 13 mai 2019
3	Madame	**Anne-Marie**	**Parent**	
4	Monsieur	**Louis-Paul**	**Lemieux**	
5	Monsieur	**Phlippe**	**Drolet**	

Jean Paré

Curriculum vitae

Urbaniste émérite, gestionnaire et consultant, Jean Paré a développé une expertise reconnue en urbanisme, en planification stratégique, ainsi qu'en consultation publique et participation citoyenne.

Parcours professionnel

En 1970, à la fin de ses études, Jean Paré entre chez Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils, où il est assigné à des projets de rénovation urbaine et à des stratégies de développement régional. De 1974 à 1980, il est successivement directeur de la planification puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais à Hull.

De retour à Montréal en 1980, il se joint au Groupe conseil Coopers & Lybrand à titre de conseiller en management. En 1986, il met sur pied le service de planification stratégique de Raymond Chabot Grant Thornton.

En juin 1988, il devient expert-conseil autonome, réalisant de multiples mandats de portée stratégique. Avec Didier Poirier de l'Atelier de recherches urbaines appliquées, les architectes Saucier+Perrotte, Ron Williams/Asselin Ackaoui et Nicolet Chartrand Knoll, il participe en 1989 au concours en vue de l'aménagement du Vieux-Port de Montréal. En 1995, l'équipe dirigée par Jean Ouellet, urbaniste et architecte, Jean-Claude Boisvert, architecte, et Jean Paré réalise la mise à jour du plan directeur du campus principal de l'Université de Montréal.

Commissaire additionnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de 1990 à 2015, Jean Paré a participé à 12 commissions d'enquête, dont 4 qu'il a présidées. Il a aussi dirigé une médiation environnementale et agi à titre d'expert auprès d'une autre commission.

De mai 1992 à mai 1993, il a occupé le poste de secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région, créé par le gouvernement du Québec pour étudier les problèmes et les perspectives d'avenir de la région métropolitaine de Montréal. De février 1998 à avril 1999, pour la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de janvier 1998, il a coordonné les études relatives à son impact environnemental, économique et psychosocial.

En 2000, dans le cadre de la réorganisation municipale, il a d'abord été l'adjoint du mandataire du gouvernement en Outaouais. La ministre des Affaires municipales et de la Métropole l'a ensuite nommé secrétaire du comité de transition de l'Outaouais jusqu'en février 2002.

En août 2002, à la création de l'Office de consultation publique de Montréal, Jean Paré a été nommé commissaire à plein temps par le conseil de la ville, puis commissaire *ad hoc*. Jusqu'en 2008 puis de 2010 à 2018, il a présidé près d'une trentaine d'audiences portant sur la révision ou la modification du plan d'urbanisme et sur divers projets immobiliers majeurs. Il a aussi présidé le groupe de travail qui a conçu la politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal, adoptée en 2005.

Avant de devenir urbaniste, Jean Paré a exercé la profession d'avocat à titre d'adjoint au service juridique d'Expo 67.

Expérience étrangère	À l'étranger, Jean Paré a œuvré en République centrafricaine en 1983 et au Viêtnam en 2000. De mars 2008 à décembre 2009, dans le cadre du Projet de gouvernance locale au Maroc financé par l'ACDI, il a agi comme conseiller technique à la Wilaya de Tanger, soutenant le processus stratégique et participatif de planification dans trois communes. Il a aussi conseillé la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur.
Formation	Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Il a aussi suivi des cours spécialisés en droit public, en science politique et en aménagement du territoire à l'Université de Paris, ainsi qu'en développement international, en gestion de projets et en géomatique.
Affiliations professionnelles	Jean Paré est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis 1974. Il a été inscrit au Barreau du Québec en 1967 et 1968 et de 1985 à 1993. Il a aussi été membre de l'Institut des conseillers en management du Québec de 1984 à 1993. Il a appartenu pendant plusieurs années à l'Institut canadien des urbanistes, ainsi qu'à l'American Society of Planning Officials et à l'American Planning Association qui lui a succédé.
Aptitudes particulières, engagement communautaire	Jean Paré maîtrise parfaitement le français et l'anglais. Il a enseigné, prononcé des conférences et participé à des ateliers et colloques en planification stratégique, en aménagement du territoire et en consultation et participation publiques. En 2013, il a reçu le titre de membre émérite de l'Ordre des urbanistes et celui de «pierre angulaire» d'Héritage Montréal. En 2018, il a été nommé gouverneur des Amis de la montagne. Au fil des années, il a entre autres présidé le jury du Concours international de musique de Montréal, participé au jury des prix de Sauvons Montréal, siégé au bureau de l'Ordre des urbanistes et au conseil d'administration de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord.

LAURENCE LE BEUX,
Architecte MOAQ (5805)

Rôle pour ce projet :	ÉQUIPE DE CONCEPTION
Firme :	ACDF Architecture
Formation scolaire :	Baccalauréat en architecture, Université Laval 1994
Années d'expérience :	25 ans

Architecte concepteur et chargée de projet à l'emploi de la firme depuis 2009, Laurence Le Beux a développé une solide expérience de conception et de production de projets de nature et d'envergure diversifiées. Son principal rôle est de synthétiser le programme fonctionnel dans le concept architectural, en plus de développer les dessins préliminaires et les détails d'exécution indispensables à la continuité de la matérialité de l'idée architecturale. De plus, elle assure la coordination au sein de l'équipe de conception.

L. Le Beux travaille autant dans un contexte de cadre bâti existant qu'avec la nouvelle construction. Tous les projets réalisés par Mme Le Beux témoignent de son souci pour la mise en valeur du cadre bâti existant qui réside notamment dans une approche de conception en tenant compte d'un maximum d'informations techniques recueillies en amont au processus de conception et intègre une approche architecturale favorisant la mise en valeur des éléments qui composent les espaces. De plus, L. Le Beux a assisté M. Maxime-Alexis Frappier (président et fondateur de ACDF) lors de la conception de la Bibliothèque Guy-Bélisle de St-Eustache, lui apportant des bagages d'exception pour le réaménagement intérieur de la Bibliothèque Robert-Lessier de Repentigny.

Avant son arrivée au sein de la firme ACDF architecture, L. Le Beux a acquis une solide ex- périence en travaillant pour les firmes Saucier + Perrotte architectes [Montréal], Dominique Perrault [Paris], Henri Gaudin [Paris] et Daoust Lestage [Montréal] en ce qui concerne les projets d'architecture et de design urbain. Elle a participé à plusieurs projets construits dont le Perimeter Institute, à Waterloo, le Palais de justice de la cour européenne au Luxembourg et l'aménagement de la colline parlementaire de Québec en plus de participer à nombreux concours qui ont été lauréats et finalistes.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE CHEZ ACDF ARCHITECTURE

2019 Concours C-40 site rue de la Commune, Montréal
2018 Projet tour quartier chinois de Vancouver, 99 rue West Pender – en cours de réalisation
2018 Projet de 100 unités d'habitation rue Wellington à Ottawa – en cours de réalisation
2018 252 unités habitation Brossard - en cours de réalisation
2017 Réalisation bureaux Lune Rouge innovation et rehabilitation îlot Alcan, Montréal- en cours
2017 Concours Centre aquatique de Laval (finaliste)
2017 Concours centre aquatique de Beloeil (finaliste)
2016 Étude stationnements intérieurs rue Metcalfe Montréal
2016 Concours Agrandissement du Palais de justice de St-Jérôme (lauréat)
2016 Projet rue Ste-Catherine ouest Montréal
2016 Concours Bibliothèque de Chambly (finaliste)
2015 Hampton Inn & Suites by Hilton Vancouver/Surrey, B.C et 150 unités résidentielles,
2015 Hôtel Monville rue de Bleury, Montréal | Construction d'une tour 20 étages
2014 Rénovation intérieure de la gare Viger, bureaux Lightspeed
2014 Projet pour Cité interuniversitaire à Montréal, rue Sherbrooke ouest Montréal
2014 Projet de tour rue Lucien-Lallier et de la Montagne
2014 Élaboration du PFT pour construction de la nouvelle bibliothèque Robert-Lussier à Repentigny
2014 Condominiums Côte-Ste-Catherine Outremont
2012 Plan directeur faculté de médecine vétérinaire de l'UdeM
2012 Étude de faisabilité pour acquisition du CIAQ pour la faculté de médecine
2011 Condominiums le Silhouette rue de la commune Montréal
2010 Lauréat concours bibliothèque Jean-Besré à St-Eustache
2010 Hôtel de ville de la Malbaie et Bibliothèque Laure-Conan
2010 Centre aquatique de St-Hyacinthe
2009 Maison du Maroc
2009 Finaliste pour le concours de la nouvelle bibliothèque de ville st-Laurent

De haut en bas :
PARQ Vancouver Casino, Vancouver C.-B.

Bibliothèque municipale Guy-Bélisle, Saint-Eustache, Québec

Centre récréoaquatique et communautaire Saint-Hyacinthe, Québec

Concept pour le centre récréoaquatique, Laval Québec

De haut en bas :

Résidence Bombardier, Estrie, Québec

Maison du Maroc sur la rue Viger, Montréal Québec

Suite à l'Hôtel Monville, Montréal Québec

The Pacific by Grosvenor, Vancouver C.-B.

MENTIONS ET PRIX (ACDF ARCHITECTURE)

2019 Grand Prix du Design pour Hôtel Monville
2018 Frame Awards, finaliste pour Hôtel Monville
2018 Interior Design magazine Best of Year Awards, finaliste pour Hôtel Monville
2018 Interior Design Magazine Best of Year Awards, finaliste pour PARQ Vancouver
2018 The Architecture MasterPrize pour Hôtel Monville
2018 The Architecture MasterPrize, mention honorable pour PARQ Vancouver
2018 Wallpaper magazine Awards, finaliste pour Hôtel Monville
2018 International Hotel & Property Award, finaliste pour Hôtel Monville
2018 Commercial Real Estate Awards, Prix du jury pour PARQ
2018 Architizer award pour Grosvenor
2015 Finaliste aux Prix d'Excellence de l'Ordre des architectes du Quebec (OAQ), categorie Amenagement Interieur pour Lightspeed
2013 Prix d'excellence de l'Institut Canadien de la construction en acier (ICCA) pour la Bibliothèque Guy-Bélisle de Saint-Eustache
2013 Finaliste aux Prix d'excellence de l'ordre des architectes du Québec (OAQ), catégorie aménagement intérieur pour la Maison de la culture du Maroc à Montréal
2013 Finaliste aux Prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), catégorie bâtiment institutionnels pour le Centre aquatique Desjardins de St-Hyacinthe
2013 Finaliste, concours d'architecture : Bibliothèque municipale de Blainville des milieux documentaires du Québec : Bibliothèque Laure-Conan de La Malbaie
2012 Mention d'Excellence, Concours d'architecture international : Keelung New Harbor Build ing, Taïwan
2010 Lauréat, concours Municipal : Bibliothèque Guy-Bélisle, Saint-Eustache
2009 Finaliste, concours d'architecture : Bibliothèque de Ville Saint-Laurent

PARTICIPATION À LA RÉALISATION DE PROJETS - AUTRES FIRMES

- Aga Khan Academy, Campus universitaire, Mozambique_2009 (Arcop)
- Taylor Family Digital Library, bibliothèque de l'Université Calgary [2006-2007] 100 M$ (S+P)
- Concours AIST, Campus universitaire, Nigéria [2006] Finaliste (S+P)
- Cirque du Soleil, amphithéâtre permanent, Tokyo, Japon [2005] (S+P)
- Centre de production des arts de la scène de Sherbrooke. Concours, projet lauréat [2004-2005] (S+P)
- Résidence privée Lac Supérieur, Mont-Tremblant, 1.5 M$ (S+P) Canadian Architect Award 2004, Prix du Gouverneur général en architecture, 2010.
- Perimeter Institute, Waterloo, Ontario, 20 M$ (S+P) Prix du Gouverneur général en architecture, 2004.
- Concours salle de concert OSM et conservatoires d'art dramatique et de musique, projet finaliste 2003, 275M$(S+P)
- Concours Musée des droits de l'Homme de Winnipeg, projet finaliste 2005, 100M$ (S+P)
- Concours Bank Street Building, agrandissement de la colline parlementaire d'Ottawa, projet lauréat, 2004, 200M$ (S+P)
- Palais de Justice de la Cour Européenne au Luxembourg_ 2002-2003 (D. Perrault)
- Mairie de la Ville d'Innsbruck, Autriche, 2001 (D. Perrault)
- Conception du rond-point de la colline parlementaire de Québec_ 1998 (Daoust Lestage)
- Plan directeur d ela colline parlementaire de Québec _ 1997-1998 (Daoust lestage)
- Plan directeur Quartier international de Montréal_ 1998 (Daoust Lestage)

Client Grovernor_Localisation Hornby, BC_Livraison En cours_Surface 250 000 p2_Budget N/A_LEED Or

Pour ancrer la présence de la tour Grosvenor Pacific dans l'horizon de la ville, les architectes ont misé sur l'élégance d'une volumétrie simple, des lignes pures et d'un contraste dynamisant entre les matériaux. Ce langage clair partagé par les bâtiments iconiques en fait un édifice emblématique dans le paysage urbain de Vancouver. Situé à l'angle des rues Hornby et Pacific, le complexe résidentiel de 224 unités conçu par ACDF s'élève sur un lot vacant du centre-ville de Vancouver.

De la rue, la tour interpelle le piéton et lui révèle peu à peu ses charmes. Les dalles triangulaires des balcons creusent un mouvement ondoyant sur la façade qui se transforme selon l'angle d'où on l'observe. Un deuxième pliage abrite de l'éclairage à la jonction des unités et crée un habile jeu de surpiqure qui sculpte davantage le bas-relief. Les façades blanches sont bordées d'un cadre délicat en acier inoxydable brossé qui souligne les contrastes et expose la riche matérialité des balcons. Ce cadre transpose en même temps l'humeur du jour, reflétant l'atmosphère de la ville sur sa surface inclinée.

La base de l'édifice épouse la hauteur des constructions avoisinantes, dont la Leslie House, un de plus vieux bâtiments de Vancouver encore existants. Harmonieusement intégrée à l'ensemble et mise en valeur, la Leslie House a inspiré une colonnade sur laquelle repose le complexe résidentiel. Les colonnes sont faites de panneaux d'acier perforés, destinés à se patiner avec le temps. En même temps qu'elles enracinent la masse verticale au sol, les colonnes forment une séquence qui rappelle la silhouette des maisons ancestrales et rattache symboliquement la tour au Vancouver patrimonial.

Client Hôtel Monville_Localisation Montréal, QC_Livraison Mars 2018_Surface 165 000 p2

Nourri par l'histoire et par l'énergie de Montréal, l'Hôtel Monville propose un design à la fois sophistiqué et confortable, en plus d'être entièrement local. Ses espaces communs invitants et ses chambres habilement aménagées offrent aux visiteurs de l'hôtel l'essence du chic montréalais.

ACDF a conçu un immeuble de 269 chambres dont la façade élancée se détache des bâtiments du centre-ville par sa hauteur et son motif moderniste en trompe-l'œil. La façade se compose de panneaux de béton préfabriqués et chaque fenêtre y délimite une unité. Au rez-de-chaussée, un socle de verre de trois étages laisse les passants jeter un œil vers le bar du hall d'entrée. Monochrome et élégant, l'extérieur du bâtiment reflète les lignes pures des aires communes qui comptent un bar, un café, plusieurs salles de réunion, une bibliothèque, ainsi que deux salles sur le toit qui bénéficient d'une spacieuse terrasse extérieure.

Une palette monochrome donne une allure sobre aux chambres et le regard du visiteur est ainsi porté sur les fenêtres pleine hauteur qui, grâce à leurs généreux panoramas sur la ville, augmentent l'impression de grandeur dans la pièce. Les designers ont doté les visiteurs d'éléments essentiels à leur confort, comme des lits spacieux et du mobilier fait sur mesure.

Projet phare d'un futur ensemble d'établissements, l'Hôtel Monville n'a pas son pareil à Montréal. Il offre à ses visiteurs un séjour en plein cœur de la ville dans un lieu élégant et à prix abordable.

PATRICK MARMEN

- 15 ans d'expériences professionnelles de pratique et de recherche sur des projets en architecture, design urbain, patrimoine et paysage en contexte local (Québec) et international (Brésil, Chine, France, Vietnam).
- Une spécialisation sur le développement et la coordination de projets et d'outils de concertation et de collaboration (ateliers, concours et panel d'experts) visant l'amélioration de la qualité architecturale et urbaine des projets publics.
- Expérience approfondie dans l'élaboration de démarches de sensibilisation visant des publics variés.

FORMATION

Programme court de 2e cycle en Éducation relative à l'environnement
UQAM, Montréal (en cours, date d'obtention prévue : décembre 2019)

Maîtrise en architecture (M.Arch)
Université Laval, Québec, 2000-04

Baccalauréat en architecture (B.Arch)
Université Laval, Québec, 1996-2000

Diplôme d'études collégiales en sciences de la nature
Cégep de Sainte-Foy, Québec, 1994-96

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Consultant en paysage, design urbain et patrimoine
Travailleur indépendant, 2018 -

- *Accopagnement des acteurs publics dans la coordination d'appel d'offres, de concours, ateliers et comités d'avis*
- *Documentation et caractérisation des paysages et des ensembles urbains*
- *Développement d'activités et d'outils de sensibilisation aux qualités paysagères*

Projets récents

- *Étude de précédents pour cinq concours d'aménagement de places publiques, Ville de Montréal, 2018-2019*
- *Panel d'experts en design de la Place des Montréalaises, Ville de Montréal, 2018-19*
- *Concours d'architecture de paysage de la place Jean-Lapierre, en collaboration avec Véronique Rioux, Design Industriel, Ville de Granby, 2018-2019*
- *Étude urbaine et architecturale du secteur d'emploi Plateau-Est, en collaboration avec Pivot, coopérative d'architecture, Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2018-19*
- *Panel d'experts du Pôle famille du parc Lafontaine, Ville de Montréal, 2018*
- *Évaluation patrimoniale du 222, Sainte-Catherine Est, Le Sac à dos, 2018*
- *Accompagnement professionnel pour la rédaction de l'appel à propositions pour le design de deux nouvelles familles de pylône, en collaboration avec Véronique Rioux, Design industriel, Hydro-Québec, 2018*
- *Accompagnement professionnel pour la coordination du Comité technique du concours international pluridisciplinaire de la Place des Montréalaises, Ville de Montréal, 2018*

Chercheur associé (conseiller à la recherche)
Chaire en paysage et environnement et Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 2011 -

Projets récents

- *Co-création des paysages urbains de la Ville de Saint-Constant et de la MRC du Roussilon, 2019-2020*

- *Gestion numérique des paysage, recension de littérature, 2018*
- *Caractérisation territoriale et paysagère du patrimoine urbain de Piedmont, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur, MRC des Pays-d'en-Haut, 2016-2017*
- *Vision de développement de la Ville de Mercier : Corridor du boulevard Saint-Jean-Baptiste, Ville de Mercier, 2016-2017*
- *Habitations Jeanne-Mance : Visions d'aménagement (principes et critères de design), Corporation d'habitation Jeanne-Mance, 2015-2016*
- *Balisage des enjeux et des mesures d'aménagement pour l'intégration paysagère des réseaux de distribution aériens, Hydro-Québec, 2014-2015*
- *Développement durable des villes: l'enseignement, un levier à la planification urbaine concertée, MRIFCE, 2014-2015*
- *Enjeux, stratégies et principes d'intervention pour la requalification des espaces publics du Parc olympique, Parc olympique, 2014*
- *Stratégies de mise en valeur du territoire urbain de Qingdao : image et identité urbaine, MRIFCE et Municipalité de Qingdao, Chine, 2013-2015*
- *Montréal Ville UNESCO de design en actions et en chiffres, Ville de Montréal, 2013*
- *Analyse des enjeux des paysages de la zone d'étude du projet de prolongement de l'Autoroute 20 entre Trois-Pistoles et Rimouski, Ministère des Transports du Québec, 2013*

Ateliers de design
- *Workshop Atelier/Terrain_UNESCO, Évry, France, 2017*
- *Workshop Atelier/Terrain_UNESCO, Sao Paulo, Brésil, 2015*
- *Workshop Atelier/Terrain_UNESCO, Binzhou, Chine, 2014*
- *Atelier Base sous-marine de Bordeaux, en collaboration avec ÉSA Paris, France, 2012*
- *Atelier La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec l'ÉPFL, Suisse, 2011*
- *Workshop Atelier/Terrain_UNESCO, Montréal, Canada, 2011*

Concours de design
- *Concours d'architecture de paysage pour la création du Jardin du Québec dans le cadre de l'Exposition internationale horticale de Qingdao, Chine, 2012*
- *Démarche de concours pour la création d'un parc urbain sur le site du Parc olympique, Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, 2012*
- *Balisage de précédents de concours internationaux dans le cadre de l'avant-projet d'un concours pour un plan directeur du site de l'hippodrome , Ville de Montréal, 2011*
- *Balisage de précédents concernant les projets de concours internationaux de projets pour une réalisation d'un plan directeur en design urbain pour la Pointe-du-Moulin (Silo No.5), Société immobilière du Canada, 2011*
- *Concours international d'idées YUL-MTL : Paysages en mouvement, 2011*

Chargé de cours/Chargé de formation pratique
École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, 2012-
- *APA 6009 – Atelier de design avancé (2014-15, 2016-17, 2017-18)*
- *APA 6002 – Caractérisation des paysages (2014-15, 2015-16, 2016-17)*
- *APA 4300 – Design et processus (2012-13 et 2013-14)*
- *APA 2330 - Analyse et évaluation des paysages (2018-19)*

Enseignant en Techniques d'aménagement et d'urbanisme
Collège de Rosemont, 2007-2011
- *Cours 222-035 – Planification urbaine et régionale, 2009-10 et 2010-11*
- *Cours 222-193 – Architecture et patrimoine, 2009-10 et 2010-11*
- *Cours 222-035 – Conception de plans et cartes, 2006-07, 2007-08, 2008-09 et 2009-10*
- *Cours 222-223 – Dessin techniques, 2010-11*
- *Cours 222-055 – Dessin assisté par ordinateur, 2007-08, 2008-09, 2009-10 et 2010-11*
- *Cours 222-065 – Techniques de construction 1, 2009-10 et 2010-11*

Consultant en patrimoine et formes urbaines
Patri-Arch, 2003-2009
- *Étude de caractérisation de la Ville de Saint-Hyacinthe, 2009*
- *Étude de caractérisation du Vieux-Saint-Eustache, 2008*
- *Analyse du paysage de la MRC de l'Assomption, 2007*
- *Étude de caractérisation de l'arrondissement Le Sud-Ouest, 2005*
- *Étude du patrimoine de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, 2004*
- *Étude de caractérisation de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2004*
- *Connaissance du mont Royal : Le bâti, 2003*

Coordonnateur du développement culturel et touristique
Ville de Longueuil, 2006-2007
- *Parc archéologique de la Baronnie, Longueuil, 2007*
- *Circuit patrimonial du chemin de Chambly, 2007*
- *Plan de gestion du patrimoine de l'agglomération de Longueuil - cadre de mise en oeuvre, 2007*

Stagiaire en architecture
ABCP architecture + urbanisme, 2002-2003
- *Quartier résidentiel de Yanjiao, Chine, 2003*
- *Faubourg Le Raphaël, Ville de Québec, 2002*

AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Administrateur, membre du conseil d'administration
Action Patrimoine, 2018 -

Membre du Comité Jacques-Viger
Ville de Montréal 2016 -

Membre suppléant du Comité consultatif d'urbanisme
Arrondissement Le Sud-Ouest, Ville de Montréal 2010-2016

Coordonnateur et animateur de formations professionnelles
- *Architecture humanitaire : dessiner une logistique d'intervention (Architecture de l'Urgence Canada, Montréal, 11 mars 2009)*
- *Patrimoine et territoire : une nouvelle approche (Conseil des monuments et sites du Québec, Montréal, 18 février 2011; Drummondville, 10 déc. 2010; Joliette, 19 novembre 2010; Chambly, 13 novembre 2009)*

PRIX ET BOURSE

Co-lauréat d'un Prix national 2016
Association des architectes paysagistes du Canada
Projet *YUL/MTL : Paysages en mouvement* (avec Philippe Poullaouec-Gonidec et Sylvain Paquette)

Bourse pour la recherche novatrice
Agence canadienne de développement international, 2001

Médaille Alpha Rho Chi pour le leadership étudiant
École d'architecture de l'Université Laval, 2000

PUBLICATIONS

Livre
Poullaouec-Gonidec, P., M. Ghorayeb, L. Costes et P. Marmen, 2019. *Évry, l'Université et la Ville : Cstratégies pour un modèle de partage*. Éditions Carré, Paris.

Pouallouec-Gonidec P., S. Paquette et P. Marmen, 2015. *YUL-MTL : Paysages en mouvement*, AR+D, San Francisco.

Chapitres de livre
Marmen, P., 2006. Transformation d'un quartier par l'insertion de commerces à domicile : le cas du quartier Bui Thi Xuan, dans CASAULT, André et al.(éds) *Comprendre l'habitat de Hanoï : une expérience interculturelle de partenariat universitaire*. Québec, Presses de l'Université Laval, pp.

Marmen P. et D. Piché, 2002. La transformation d'un quartier par l'insertion d'entreprises à domicile : le cas du quartier Bui Thi Xuan, dans CHARBONNEAU, F et HAU, D. (éds) *Hanoi : Enjeux modernes d'une ville millénaire*. Montréal, Trames. pp. 96-113.

Article (revue professionnelle et journaux)
Marmen P., 2015. La renaissance de l'«Agora» nécessite un véritable dialogue. *Le Devoir*, 20 juillet 2015.

Marmen, P., 2012. *Le paysage culturel : un nouveau défi pour le PIIA*. Revue québécoise d'urbanisme, 32(2) : 17-21.

Conférences
Marmen, P. (2016). *YUL/MTL Moving Landscapes: an experiment on the strategic dimension of landscape architecture design*. Conférencier invité dans le cycle des conférences du mois international du paysage à l'Unité académique de l'architecture de paysage de la Faculté d'architecture de l'Université nationale autonome de Mexico, 6 avril 2016.

Marmen, P., 2014. *Synthèse des conférences d'honneur*, dans le cadre du colloque Quel chantier! - Le design au secours des grands chantiers urbains, Entretiens Jacques-Cartier, 8 octobre 2014, Montréal, Canada.

Marmen, P., 2014. *Le concours d'idées, un outil utile pour les projets routiers?*, présentation dans le cadre du congrès annuel de l'Association québécoise du transport (AQTr), 2 avril 2014, Québec, Canada.

Marmen P. et F. Dufaux, 2006. *Formation et transformation des paysages culturels : L'implication du Conseil des monuments et sites du Québec*, présentation préparée pour le colloque «La dynamique des territoires en milieu périurbain et le patrimoine naturel et culturel», 26 au 28 avril 2006, Longueuil, Canada.

Marmen, P., 2005. *Connaissance du mont Royal : Une approche basée sur la syntaxe des milieux bâtis*, présentation préparée pour les conférences du Mois du mont Royal, 17 mai 2005, Montréal, Canada.

Marmen, P., 2004. *The townscape unit: defining an urban landscape management tool from three experiences in Canada*, International Seminar of Urban Form, 20 au 24 août 2004, Glasgow, Royaume-Uni.

Marmen, P., 2002. *The Renaissance of the Shophouse: Study of the House Transformations Due to the Introduction of Commercial Activities in the Bui Thi Xuan Quarter of Hanoi, Vietnam*. Conference IAPS 17 : Quality of Life - Problems and Challenges for the New Millennium. A Coruña, Espagne.

Mémoire consultation publique

Marmen P., 2012. *Vers un projet de paysage pour Griffintown*. Mémoire déposé à l'occasion des consultations de l'OCPM. 6 pp.

Montréal

65. 01

Motion de l'Opposition officielle
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Motion demandant l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur l'incident à la station Villa-Maria

Attendu que le 7 mars dernier, à la station Villa-Maria du métro de Montréal, M. Juliano Gray a été la victime d'une intervention violente de la part d'inspecteurs de la Société de transport de Montréal (STM), qui lui ont notamment asséné plusieurs coups de matraque;

Attendu que plusieurs groupes de défense des droits, dont le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), la Ligue des noirs du Québec, l'Association jamaïcaine du Québec, l'Alliance des communautés de l'Asie du Sud et l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges, ont dénoncé cet incident comme un cas d'usage excessif de la force et de profilage racial par des inspecteurs de la STM;

Attendu que M. Gray a reçu un diagnostic de stress post-traumatique de la part d'un psychiatre, le forçant à un arrêt-maladie de 30 jours;

Attendu que la STM a mené une enquête dite interne d'une durée de trois jours et ce, sans rencontrer et interviewer ni la victime de l'agression ni certains témoins de l'incident en question;

Attendu qu'aucun rapport n'a été publié à la suite de cette enquête et que le président du conseil d'administration de la STM, M. Philippe Schnobb, s'est contenté de dire publiquement et dans une lettre, « que [les] inspecteurs ont agi selon les normes et procédures mises en place par la STM »;

Attendu que la STM a reconnu le problème du manque d'imputabilité de ses inspecteurs, mais qu'elle refuse tout de même de lancer une enquête indépendante sur l'incident du 7 mars;

Attendu qu'il existe un manque de transparence, d'équité et d'impartialité dans les procédures de la STM en ce qui concerne le traitement des plaintes des usagers à propos du travail des inspecteurs et que ce manque de transparence, d'équité et d'impartialité peut miner la confiance du public à l'endroit de la STM;

Attendu que les incidents impliquant l'usage de force excessive par les inspecteurs et les agents de la sécurité publique à l'endroit des usagers racisés ont des conséquences néfastes sur les relations interraciales et la cohésion sociale à Montréal;

Il est proposé par	Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington;
et appuyé par	Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville du district de Marie-Clarac;
et	Marvin Rotrand, conseiller de la Ville du district de Snowdon;

Que la Ville de Montréal lance sans délais enquête sur l'incident du 7 mars dernier à la station Villa-Maria et que cette enquête soit confiée à une partie indépendante et externe;

Que le rapport d'enquête soit déposé dans son intégralité au conseil municipal de la Ville de Montréal ainsi qu'au conseil d'administration de la STM.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.02**

Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Motion pour favoriser le paiement rapide des contraventions

Attendu que le budget 2019 de la Ville de Montréal prévoit 187 M$ en revenu des constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement;

Attendu que les agents de stationnement de Montréal émettent en moyenne 1,1 million de constats de stationnement par année;

Attendu qu'en 2018, 44,2 % des constats d'infraction liés à la sécurité routières et au stationnement étaient payés après l'échéance de 31 jours et 19,1 % sont demeurés impayés;

Attendu que la Ville de Montréal investit d'importantes sommes pour suivre les retardataires et recouvrer les montants impayés;

Attendu que la promesse d'un gain pécuniaire peut encourager les contrevenants à payer plus rapidement une contravention;

Attendu que le 15 avril dernier, le conseil municipal a adopté un règlement augmentant le prix des contraventions de stationnement de 26 %, faisant passer les montants de 62$ à 78$;

Attendu que la Ville a tout intérêt à essayer de réduire le nombre de contestations (près de 400 000 en 2017) et que l'augmentation du prix des contraventions risque d'augmenter le nombre des contestations et de causer *de facto* un effet d'engorgement à la Cour municipale;

Attendu que les contraventions sont avant tout un outil réglementaire permettant de sanctionner de mauvais comportements et non un moyen de perception de fonds publics;

Attendu que l'implantation d'un programme « paiement rapide – rabais », en vertu duquel un contrevenant qui paie sa contravention à l'intérieur d'une limite de temps précise se verrait accorder un rabais sur le montant de cette contravention, pourrait permettre de réduire les frais administratifs et légaux liés à la poursuite de retardataires;

Attendu que les villes d'Ottawa, Vancouver, Régina, Winnipeg et Calgary, entre autres, ont instauré un système « paiement rapide – rabais »;

Attendu que la province de Colombie-Britannique, la France ou encore la Grande-Bretagne proposent aussi un système de paiement rapide avec rabais;

Il est proposé par Francesco Miele, conseiller de la Ville du district de Côte-de-Liesse
Et appuyé par Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord

Que la Ville de Montréal mette en place un programme « paiement rapide – rabais » dont les modalités seront à déterminer.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.03**

Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Motion pour atténuer l'impact des chantiers à Montréal en incluant de façon systématique dans les contrats des bonis plus incitatifs et des pénalités plus dissuasives

Attendu qu'en 2019, la Ville de Montréal a prévu réaliser pour 766 M$ en travaux, dont 260 km de réfection de chaussées et 135 km de conduites d'égouts et d'aqueducs;

Attendu que la question des délais contractuels constitue un élément fondamental des contrats publics;

Attendu qu'un retard dans un chantier a un impact réel sur les finances publiques, sur la qualité de vie des citoyens et sur la vitalité des commerces situés à proximité;

Attendu que la présence de chantiers a pour effet de restreindre l'accès des clients aux commerces en bloquant les passages piétonniers, en déviant les circuits d'autobus ou les pistes cyclables et en diminuant les espaces de stationnement à proximité, ce qui entraîne une baisse des ventes de ces commerces;

Attendu que la Ville doit tout faire en son pouvoir pour diminuer les impacts des chantiers sur les commerces et les citoyens, notamment en exigeant des entrepreneurs sous contrat avec la Ville de Montréal une gestion des chantiers exemplaire;

Attendu que le rapport du comité consultatif sur le « plan commerce » (rapport Cormier) recommandait notamment l'utilisation systématique de clauses de type « bonus-malus » s'appliquant aux entrepreneurs qui travaillent sur les chantiers majeurs;

Attendu que le respect du délai contractuel constitue un des facteurs de réussite d'un projet et c'est pour cette raison que le *Cahier des clauses administratives générales – Exécution de travaux* des documents des appels d'offres inclut une clause de « pénalité pour retard » afin de traiter du risque de retard;

Attendu que l'ajout d'une clause de pénalité pour le non-respect des délais de réalisation a un effet dissuasif sur les entrepreneurs;

Attendu qu'au contraire, une clause boni a un effet incitatif et encourage les entrepreneurs à compléter les chantiers avant les échéanciers contractuels;

Attendu que pour le chantier de la rue Saint-Denis, en 2016, la Ville a employé pour une première fois une clause boni et que ce chantier s'est terminé bien avant le temps, de sorte que Les Entreprises Michaudville a obtenu le maximum permis;

Attendu que pour le contrat du chantier Sainte-Catherine Ouest, une clause boni de seulement cinq jour a été mise en place à raison de 20 000$ par jour pour un montant total de 100 000$ sur un contrat d'une dépense maximale de près de 21,5 M$;

Attendu que le contrat donné à Eurovia Québec Grand Projet pour la réalisation de grands travaux sur la rue Saint-Hubert ne possède ni clause boni ni clause pénalité, alors que les travaux ont une grande incidence sur les commerces de la rue;

Attendu qu'en vertu du *Cahier des clauses administratives générales*, les pénalités de retard sont de 0,1 % du prix du contrat par jour;

Attendu qu'augmenter ce pourcentage de pénalité sera une incitation significative pour l'entrepreneur à ne pas prendre de retard ou à réduire ce retard;

Attendu que la Ville de Montréal procède à des vérifications sur ses chantiers afin de s'assurer du respect des obligations en vertu des contrats octroyés;

Attendu que la Ville de Montréal dispose d'outils pour s'assurer de la qualité des travaux, tels que les clauses de garanties de travaux;

Attendu que les citoyens et les commerçants sont en droit de s'attendre que la Ville fasse tout en son possible afin d'atténuer les impacts des chantiers;

Il est proposé par Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington;
Appuyé par Patricia Lattanzio, conseillère de la Ville du district de Saint-Léonard Est;

Que le *Cahier des clauses administratives générales – Exécution de travaux* des documents des appels d'offres soit modifié afin :

(1) que lorsque les clauses boni sont utilisées pour tout contrat ayant un impact important sur les commerces, que leur montant soit proportionnel au prix du contrat avec un maximum tel que les entrepreneurs soient encouragés à terminer les travaux jusqu'à 30 jours à l'avance;

(2) de prévoir une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour pour les sept (7) premiers jours consécutifs de calendrier, et de 0,2 % du prix du contrat accordé par jour subséquent;

(3) de prévoir une mesure menant à l'application d'une pénalité lorsqu'un contractant poursuit les travaux de « chantiers fantômes », soit les travaux sans la célérité et la diligence requises;

Qu'un bilan annuel des pénalités et des bonis appliqués aux contractants de la Ville de Montréal soit présenté au conseil municipal.

Motion de l'Opposition officielle **65.04**

Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Motion visant à modifier la date de l'assemblée ordinaire du conseil de ville du 21 octobre 2019

Attendu que le 6 novembre 2006, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-16 qui oblige la tenue d'élections générales le 3ème lundi du mois d'octobre, quatre ans après l'élection précédente;

Attendu que l'élection fédérale de 2019 et le conseil ordinaire de la Ville de Montréal d'octobre se dérouleront tous deux le lundi 21 octobre;

Attendu qu'une élection est un événement démocratique important et que la Ville devrait encourager les gens à y participer quel que soit le palier de gouvernement;

Attendu que la tenue d'une période de questions des citoyens durant le conseil municipal est incompatible avec l'incitation à aller voter;

Attendu que toute personne travaillant à la Ville, élue ou fonctionnaire, devrait avoir tout le temps pour voter lors du 21 octobre;

Attendu que les citoyens devraient prendre tout le temps qui leur est imparti, si nécessaire, pour réfléchir à leur vote;

Attendu que les citoyens ne devraient pas être forcés à choisir entre aller voter ou participer à un conseil de ville;

Attendu que lors des dernières élections fédérales, 76 % des électeurs qui ont voté l'ont fait le jour même de l'élection;

Attendu que les élections provinciales du 1er octobre 2018 ont été une raison suffisante pour modifier les dates des conseils d'arrondissement, notamment dans les arrondissements de Rosemont et du Plateau-Mont-Royal;

Attendu qu'il est tout à fait possible de décaler un conseil pour un événement particulier, comme celui du mois d'avril l'a démontré;

Il est proposé par Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard

Appuyé par Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville du district de Louis-Riel

Que le conseil municipal demande au comité exécutif de réviser la date de l'assemblée ordinaire du conseil de ville du 21 octobre 2019 afin de la reporter à une autre date, soit le 22 octobre 2019.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.05**

Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Motion demandant la prolongation du REM vers la gare Dorval

Attendu que le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) construisent le Réseau express métropolitain (REM) et que ce réseau devrait permettre de raccorder facilement Montréal et ses environs;

Attendu que la gare Dorval n'est pas sur le chemin du REM, mais que le REM passe par l'aéroport international Montréal-Trudeau;

Attendu que la gare multimodale Dorval et la station de gare Via Rail desservent à la fois les lignes Ottawa-Québec et Montréal-Toronto de VIA Rail, ainsi que la ligne de train de banlieue Vaudreuil-Hudson d'Exo;

Attendu qu'en 2017, plus de 2,4 millions de voyageurs ont circulé sur le corridor Montréal-Ottawa-Toronto et que 750 000 voyageurs ont circulé sur le corridor Québec-Montréal-Ottawa;

Attendu que la ligne Vaudreuil-Hudson, en service depuis 1887, accueille annuellement 4,05 millions de passagers;

Attendu que la gare de Dorval est un important terminus d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), notamment pour les lignes 191 Broadway, 195 Sherbrooke/Notre-Dame, 202 Dawson, 204 Cardinal, 209 Des Sources, 211 Bord-du-Lac et autres;

Attendu que 19,4 millions de passagers fréquentent annuellement l'aéroport de Montréal;

Attendu que près de 13 000 personnes travaillent régulièrement à l'aéroport de Montréal;

Attendu que le projet du REM comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Montréal-Trudeau, le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal;

Attendu qu'il est essentiel d'avoir une interconnexion entre l'aéroport et l'ensemble des outils de mobilité de Montréal;

Attendu que le prolongement du REM vers la gare Dorval offrira une desserte aux citoyens des portions Sud et Ouest de l'île de Montréal, tout en permettant une connexion rapide pour les usagers du corridors Québec-Toronto des trains de VIA Rail;

Attendu que le prolongement du REM jusqu'à la gare Dorval devrait réduire l'utilisation de la voiture en proposant une option train pour voyager ensuite à travers le Québec ou au sein même de Montréal;

Attendu qu'il n'y a que 700 mètres séparant le quai du REM prévu à l'aéroport et la gare VIA Rail/Exo située à Dorval;

Attendu que les travaux de construction de la station du REM Aéroport Montréal-Trudeau débuteront au cours du printemps 2019 avec l'arrivée du tunnelier;

Attendu qu'il serait judicieux de bénéficier de la présence du tunnelier pour effectuer le raccordement du REM à la gare multimodale de Dorval;

Attendu qu'en janvier 2019, le ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, a commandé une étude sur le prolongement du REM à la gare Dorval;

Attendu que Philippe Rainville, président-directeur général d'Aéroports de Montréal, a demandé à ce qu'une modification au tracé du REM soit apportée pour que les gares passager de VIA Rail et Exo soient intégrées à la gare du REM à l'aéroport pour des raisons de sécurité;

Attendu que les dirigeants de VIA Rail sont favorables à cette intégration;

Il est proposé par Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
Et appuyé par Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville du district de Cap Saint-Jacques

Que la Ville de Montréal demande officiellement au gouvernement du Québec et à la Caisse de dépôt et placement du Québec de modifier le projet du REM de façon à inclure un prolongement vers la gare intermodale de Dorval.

Article 65.06

Motion - non-partisane
13 mai 2019

Motion visant à prendre note du fait que la STM a, en réponse à une demande d'accès à l'information, rendu public un document intitulé *« Principaux indicateurs et résultats au 31 décembre 2018 »* et à inviter la STM à commencer à publier ses rapports mensuels sur son site Web sans que les membres du conseil municipal aient à recourir à la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir ces données.

Attendu que l'Union internationale des transports publics et l'Association Canadienne du transport endossent toutes deux la pratique exemplaire qui consiste à publier leurs indicateurs stratégiques mensuels dans le but de promouvoir les débats publics éclairés sur l'amélioration des transports en commun;

Attendu qu'au Canada, des organismes comme la Toronto Transit Commission publient, depuis des années, leurs indicateurs stratégiques mensuels sur leurs sites Web;

Attendu que lors de son assemblée du 26 mars dernier, le conseil municipal a rejeté une motion intitulée « *Motion non partisane visant le partage des indicateurs stratégiques mensuels de la STM avec le conseil municipal et l'ensemble de la population »* qui réclamait que la Société de transport de Montréal (STM) adopte cette pratique exemplaire en publiant ses indicateurs stratégiques mensuels (motion : CM 19 0371);

Attendu qu'en réponse à une demande d'accès à l'information récente, la STM a produit un document intitulé *« Principaux indicateurs et résultats au 31 décembre 2018 »* qui avait été déposé lors de la réunion du 6 février 2019 de son conseil d'administration, ce qui indique que ces rapports mensuels fort utiles ne contiennent aucun renseignement dont la confidentialité est justifiée;

Attendu que les membres du conseil municipal ne devraient pas avoir à recourir à des demandes d'accès à l'information pour obtenir des renseignements qui sont publics dans d'autres municipalités et devraient également l'être à Montréal;

Attendu que différents organismes qui appuient l'amélioration des transports publics, dont Trajectoire, ont endossé les efforts visant à demander à la STM de rendre publics ses indicateurs stratégiques mensuels;

Attendu que le fait de recevoir les indicateurs stratégiques tous les mois aiderait le conseil municipal dans son travail courant;

Attendu que certains des indicateurs stratégiques sont déjà publiés sur le site Web de la STM;

Il est proposé par Giuliana Fumagalli, Mairesse de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, appuyé par Marvin Rotrand, Conseiler municipal, de Snowdon

Que le conseil municipal invite de nouveau la STM à rendre publics ses indicateurs stratégiques mensuels en les publiant sur son site Web.

Article 65.07

MOTION NON-PARTISANE
Conseil municipal
13 mai 2019

MOTION VISANT À RÉCLAMER QUE DES MESURES SOIENT PRISES POUR GARANTIR À LA POPULATION QUE LA STM N'EST PAS PRIVÉE DE REVENUS IMPORTANTS À CAUSE DE LA FRAUDE RELATIVE AUX TITRES DE TRANSPORT

Attendu qu'une vérification de la Toronto Transit Commission (TTC) par Beverly Romeo-Beehler, vérificatrice générale de la ville de Toronto, a récemment permis de découvrir que les fraudes relatives aux titres de transport privent la TTC de 61 millions de dollars de revenus par année, un montant qui représente plus du double des pertes estimées par la TTC jusqu'ici;

Attendu que ce rapport soulève également la possibilité que les fraudes relatives aux titres de transport aient des répercussions sur la réduction du nombre de passagers constatée ces dernières années par la TTC et suggère que cette réduction n'est pas due à une réduction de l'utilisation des transports en commun, mais plutôt à une augmentation du nombre de passagers qui ne paient pas leur titre de transport;

Attendu que la vérification effectuée à Toronto a permis de déterminer que 5,4 % des passagers commettent des fraudes relatives aux titres de transport et mis en évidence plusieurs faiblesses du système de la TTC, dont le niveau élevé de fraudes relatives aux titres de transport dans les tramways à cause de l'embarquement par toutes les portes et l'utilisation abusive des tarifs réduits par des personnes qui n'y sont pas admissibles;

Attendu que le 15 avril, le Journal de Montréal a publié un article qui donnait des preuves anecdotiques des fraudes relatives aux titres de transport dans le métro, ce qui permet de supposer qu'un nombre important de passagers omettent de payer leur titre de transport;

Attendu que récemment, en réponse à une demande d'accès à l'information, la Société de transport de Montréal (STM) a indiqué qu'il n'existe aucun document qui pourrait lui permettre de fournir de quelconques données sur les répercussions des fraudes relatives aux titres de transport sur les pertes de revenus au sein du système de transport en commun;

Attendu que, au cours des dernières semaines, en réponse aux reportages sur les fraudes aux titres de transport publiés dans les médias, la STM a répondu que les pertes dues aux fraudes relatives aux titres de transport ont « diminué », tout en étant incapable de fournir des preuves ou des chiffres permettant de quantifier l'ampleur du coût annuel des fraudes en termes de pertes de revenu.

Attendu que chaque dollar perdu à cause des fraudes se traduit par une perte de revenus, lesquels auraient pu servir à améliorer les services de la STM, et augmente le fardeau financier de tous les passagers et de tous les contribuables;

Attendu que, si le nombre de passagers de la STM est sous-évalué à cause des fraudes relatives aux titres de transport, la STM perd non seulement des revenus potentiels en titres de transport, mais aussi des millions de dollars en transferts régionaux de financement;

Attendu que l'augmentation des fraudes relatives aux titres de transport sape la confiance de la population envers le système et incite probablement d'autres personnes à utiliser les transports en commun sans payer;

Attendu que, même s'il advenait, ce qui est peu probable, que les pertes de la STM dues aux fraudes relatives aux titres de transport sont largement inférieures à celles que la vérification de Toronto indique à la TTC, elles resteraient tout de même importantes;

Attendu que la STM permet maintenant, sur certaines lignes d'autobus, l'embarquement par toutes les portes, ce qui est pratique pour les passagers, mais augmente également le risque de fraude relative aux titres de transport;

Attendu que la STM exploite un système basé sur les preuves de paiement, ce qui devrait lui permettre de réduire les pertes dues aux fraudes en améliorant la vérification des titres de transport par ses inspecteurs;

Attendu que le système de surveillance par caméras qui se trouve dans les stations de métro peut permettre à la STM de déterminer quels sont les endroits où les problèmes de fraudes relatives aux titres de transport sont plus importants;

Attendu que des études effectuées pour plusieurs agences de transport du monde entier ont permis d'établir l'existence d'un lien entre la présence d'un plus grand nombre d'inspecteurs en uniforme dans les stations de métro et aux arrêts d'autobus et la réduction des fraudes relatives aux titres de transport;

Il est proposé par Marvin Rotrand, Conseiller municipal, district de Snowdon

Appuyé par Alan De Sousa, Maire d'arrondissement de Saint Laurent

Que le conseil municipal de Montréal invite Madame Michèle Galipeau, vérificatrice générale de la ville de Montréal, à effectuer une vérification des fraudes relatives aux titres de transport à la STM de la même façon que Madame Beverly Romeo-Beehler l'a fait à la TTC;

Que le conseil municipal invite la STM à augmenter immédiatement et de façon importante la présence d'agents en uniforme dans les stations où, selon les caméras de surveillance, les problèmes de fraudes relatives aux titres de transport sont plus importants;

Que le conseil municipal réclame que la STM assure que le niveau de vérification des titres de transport, qui se situe actuellement à 3 à 4 % des passagers, sera augmenté afin de dissuader les fraudes relatives aux titres de transport;

Que le conseil municipal invite la STM à améliorer la vérification des titres de transport par ses inspecteurs et à utiliser des solutions technologiques pour réduire les risques de fraudes relatives aux titres de transport sur ses lignes d'autobus ou l'embarquement est permis par toutes les portes.

Article 65.08

MOTION NON-PARTISANE
Conseil municipal
13 mai 2019

MOTION VISANT À INVITER LE SPVM À SUIVRE L'EXEMPLE D'AUTRES IMPORTANTS CORPS DE POLICE NORD-AMÉRICAINS EN MODIFIANT SON RÈGLEMENT RELATIF AUX UNIFORMES POUR ATTIRER DES CANDIDATS QUALIFIÉS ISSUS DE MINORITÉS RELIGIEUSES

Attendu que, au cours des dernières années, de nombreux corps de police canadiens, dont la Gendarmerie royale du Canada, et d'importants services de police municipaux de villes comme Toronto, Edmonton, Ottawa et Calgary, entre autres, ont mis à jour leurs règlements relatifs aux uniformes pour permettre l'embauche de candidats qualifiés issus de minorités religieuses;

Attendu que ces modifications aux règlements relatifs aux uniformes ont été effectuées dans le but de retirer des obstacles potentiels à l'emploi, afin que ces corps policiers puissent devenir des employeurs plus inclusifs;

Attendu que ces services de police ont pris la décision de permettre l'embauche de candidats qualifiés portant des turbans, des hidjabs ou d'autres couvre-chefs religieux;

Attendu que même si, dans toute l'Amérique du Nord, de plus en plus de services de police modifient leurs politiques relatives aux uniformes qui faisaient obstacle aux membres de minorités religieuses en les empêchant de servir dans la police, cela n'est pas encore le cas ici, à Montréal, car le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) n'a pas encore agi pour adopter un règlement permettant aux agents de porter des turbans, des kippas, des hidjabs ou d'autres couvre-chefs religieux;

Attendu que les corps de police nord-Américains ont constaté que le fait de modifier leurs politiques relatives aux uniformes afin d'attirer des candidats issus de communautés minoritaires encourage effectivement les membres de ces communautés à faire carrière dans la police et permet aux services de police de profiter d'un bassin plus vaste de candidats pouvant améliorer les relations des corps de police avec la communauté;

Attendu que le SPVM est soumis à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, mais que, malgré ses efforts louables, il n'a pas atteint les objectifs requis en matière d'embauche de personnes appartenant à des catégories visées par la Loi;

Attendu qu'en Amérique du Nord, lorsque les uniformes ont été modifiés pour attirer des candidats issus de minorités, l'expérience a prouvé que la population traite les agents qui portent des couvre-chefs religieux de la même façon que tous les autres agents de police;

Attendu qu'en Amérique du Nord, lorsque les uniformes ont été modifiés pour attirer des candidats issus de minorités, l'expérience a prouvé que les agents portant des turbans, des kippas, des modèles de hidjabs approuvés ou d'autres couvre-chefs religieux approuvés ont été en mesure de s'acquitter de leur devoir de façon parfaitement satisfaisante, sans poser aucun risque à la sécurité publique ni à la leur;

Attendu que, particulièrement dans les grandes régions urbaines, les services de police ont constaté que le fait de modifier les uniformes pour faciliter l'embauche de candidats issus de minorités a permis d'améliorer leurs relations avec l'ensemble de la communauté;

Attendu que le SPVM a déclaré, en 2016, qu'il était ouvert à changer son règlement relatif aux uniformes pour attirer une gamme de candidats plus vaste, mais ne l'a pas encore fait, et que le fait de suivre l'exemple d'autres corps de police canadiens aiderait le SPVM à se conformer aux exigences de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;

Il est proposé par Marvin Rotrand

Appuyé par Giuliana Fumagalli

Que le conseil municipal invite le SPVM à revoir sa politique relative aux uniformes afin de permettre à des candidats qualifiés de servir dans la police en portant des hidjabs, des turbans, des kippas et d'autres couvre-chefs religieux;

Que la révision de la politique du SPVM soit effectuée conjointement avec le Conseil Interculturel de Montréal et en consultation avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1192748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

Il est recommandé :

1. d'autoriser la première option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 - Appel d'offres no 15-14809.

2. d'imputer ce revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-04-02 15:13

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1192748002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

CONTENU

CONTEXTE

Le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit sont sous la responsabilité du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Par le présent dossier décisionnel, le SPVM désire se prévaloir de la première option de prolongation pour les trois (3) contrats d'exclusivités approuvés le 26 janvier 2017 par la résolution CG17 0012.
Ces trois (3) contrats d'exclusivité étaient prévus pour une période de vingt-quatre (24) mois avec l'option de deux (2) prolongations de douze (12) mois maximum.

Les services de remorquage consistent principalement à enlever tout véhicule de délit et à le transporter à la fourrière de l'adjudicataire ou à l'endroit déterminé par l'officier responsable, ainsi qu'à effectuer tout remorquage requis par le Service de la sécurité publique. L'adjudicataire doit également enlever de la route les débris et les objets rattachés au véhicule, si nécessaire. Le service de fourrière consiste à conserver, entreposer et parfois déplacer des véhicules remorqués à la demande de la Ville.

Il est important de souligner que l'appel d'offres public 15-14809 divisait le territoire en quatre (4) secteurs, soit les secteurs Nord, Sud, Est et Ouest et qu'il a été lancé à l'automne 2015. Toutefois, puisque le soumissionnaire du secteur Est ne s'est pas qualifié à une étape du processus d'appel d'offres, cela a nécessité un nouvel appel d'offres public 17-16051 pour octroyer un contrat distinct pour le secteur Est, celui-ci fut autorisé le 30 novembre 2017 par la résolution CG17 0536.

Les contrats pour les secteurs Nord, Sud et Ouest se terminent le 7 mai 2019 alors que le contrat pour le secteur Est viendra à échéance le 30 novembre 2019.

Ainsi, au cours des prochains mois, le SPVM prévoit lancer un nouvel appel d'offres public en fonction des besoins opérationnels pour l'ensemble du territoire.

Véhicule de délit : Un véhicule volé et retrouvé, un véhicule saisi ou abandonné à la suite d'un délit ou d'une arrestation pour facultés affaiblies ou un véhicule saisi par un agent de la paix en vertu du Code de la sécurité routière, de la Loi sur l'assurance automobile du Québec ou de toute loi applicable

Service de la sécurité publique : Divisions administratives de la Ville de Montréal regroupant le Service de police, le Service de la sécurité incendie et la Direction de la sécurité civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0536 - 30 novembre 2017 - Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le secteur Est (PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48 et 49) - Appel d'offres public 17-16051 - (4 soumissionnaires).
CG17 0012 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier permet d'exercer la première prolongation des contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour les trois secteurs correspondant respectivement aux territoires visés par chacun des centres opérationnels du SPVM.
Secteur Ouest : couvre le territoire des PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 13 et 26 (Remorquage Burstall Conrad inc.) ;
Secteur Sud : couvre le territoire des PDQ 12, 15, 16, 20, 21 et 22 (Remorquage Longueuil inc.) ;
Secteur Nord : couvre le territoire des PDQ 10, 27, 30, 31, 33, 35, 38, 44 (Remorquage Météor inc.).

JUSTIFICATION

Ces contrats ont pour objet de mettre en place un service de remorquage exclusif pour chacun des secteurs définis dans le cahier des charges de l'appel d'offres permettant ainsi de libérer le réseau routier des véhicules de délit et de répondre à toute demande de remorquage formulée par le Service de la sécurité publique. De plus, ces contrats visent la fourniture d'un service de fourrière pour l'entreposage des véhicules remorqués. L'adjudicataire doit assurer la sécurité et l'entreposage de véhicules remorqués à la demande de la Ville.
Ces contrats visent également à permettre que les entreprises et leurs employés soient enquêtés ainsi qu'à établir une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et, enfin, à offrir un recours aux citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contrats prévoient une tarification uniforme basée sur celle édictée au décret du ministère des Transports du Québec dans le cadre des opérations de remorquage effectuées sur les autoroutes de la province (excluant les frais relatifs au corridor de sécurité). **Les**

coûts des remorquages pour les cas de délit sont facturés par les adjudicataires des contrats directement aux propriétaires des véhicules remorqués. Cette tarification est majorée de 20,00 $ afin de défrayer les coûts afférents à la gestion des contrats et au traitement des plaintes du public. Les revenus ainsi générés, de l'ordre d'approximativement 90 000$ annuellement, couvrent les coûts opérationnels et sont déjà prévus au budget du SPVM.
Une grille tarifaire, incluant des frais moindres, est par ailleurs prévue aux contrats lorsque le service de remorquage est réquisitionné par le SPVM pour ses propres activités et qu'il est, de ce fait, l'agent payeur. Le SPVM n'a toutefois aucune obligation récurrente envers les adjudicataires des contrats.

Le SPVM assurera la gestion de la performance des contrats et le traitement des plaintes du public.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM compte optimiser le prochain appel d'offres afin que les contrats répondent mieux aux besoins opérationnels tout en facilitant la gestion des contrats et l'arrimage avec la nouvelle réglementation sur le remorquage en vigueur sur l'Agglomération de Montréal depuis janvier 2019.
Si la première option de prolongation n'est pas exercée, le SPVM aura à gérer en parallèle deux (2) types de contrats pour le même besoin et le processus d'appel d'offres et les étapes subséquentes qui en découlent devront être repris six (6) mois plus tard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation des instances, prolongation des contrats jusqu'au 30 novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 12 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la reglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Natalia SHUSTER
Inspecteur-chef police
Service du soutien aux opérations policières

Tél : 514-280-3710
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francesco SECONDI
Directeur adjoint intérimaire
Direction des services corporatifs
Tél : 514 280-6959
Approuvé le : 2019-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur

Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2019-04-01

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 8 janvier 2019

Monsieur Michael Burstall
Vice-Président
Remorquage Burstall Conrad Towing inc.
480, boul. Montréal-Toronto
Lachine (Québec) J8S 1B8

Courriel : mike@burstallconrad.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – OUEST
Entente 1197902

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 8 mai 2019 au 30 novembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 22 janvier 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : MICHAEL BURSTALL _____ JAN 9 2019
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 8 janvier 2019

Monsieur Normand Roy
Président
Service de Remorquage Longueuil inc.
3225, boul. Losch
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3V6

Courriel : normand@rlongueuil.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres no 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – SUD
Entente 1197919

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 8 mai 2019 au 30 novembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 22 janvier 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : NORMAND ROY — 21 JANVIER 2018

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 10 000,00 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 8 janvier 2019

Monsieur Serge Landry
Vice-Président
Remorquage Météor inc.
9405, boul. St-Michel
Montréal (Québec) H1Z 4G9

Courriel : s.landry@remorquagemeteor.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – NORD
Entente 1197917

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 8 mai 2019 au 30 novembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 22 janvier 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Nom en majuscules et signature — Date: 8 janvier 2019

Je refuse le renouvellement : Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1192748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Autoriser la première option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1192748002 - Prolongation contrats d'exclusivité.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192
Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1193438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Metso Minerals Canada, inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8, pour une somme maximale de 192 538,67 $, taxes incluses. (Contrat : 173 216,97 $ CA [112 430 USD plus taxes], contingences : 17 321,70 $ et frais incidents 2 000 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendre DW-8, pour une somme maximale de 173 216,97 $, taxes incluses, conformément à leur offre de service SBA-523244 rev.2 du 11 mars 2019;
2. d'autoriser une dépense de 17 321,70 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences ainsi qu'une dépense de 2 000 $, à titre de budget d'incidence
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-05 13:28

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438003**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Metso Minerals Canada, inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8, pour une somme maximale de 192 538,67 $, taxes incluses. (Contrat : 173 216,97 $ CA [112 430 USD plus taxes], contingences : 17 321,70 $ et frais incidents 2 000 $)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) possède trois conditionneurs mélangeurs à cendre Metso DW-8 qui fonctionnent en continu pour traiter les cendres des incinérateurs afin de les humidifier avant de les transporter au lieu d'enfouissement technique situé au 11175, boulevard Métropolitain.
Les trois conditionneurs mélangeurs actuels ont été acquis en 2003 de la compagnie Metso Minerals Canada inc. (Metso) par la compagnie Mécanique CNC (2002) dans le cadre d'un contrat consistant à remplacer des conditionneurs à cendres désuets et peu performants par des conditionneurs Metso DW-8. Après plus de seize années d'opération continue ceux-ci doivent être remis en condition car leur niveau d'efficacité et de fiabilité est inadéquat.

Afin de minimiser l'impact sur les opérations de la Station, l'achat d'un nouveau conditionneur mélangeur permettra la mise à niveau à tour de rôle des mélangeurs existants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C.E. 20.018 - 2003-07-23 Octroyer le contrat 1638-AE à Mécanique CNC (2002) inc. pour le remplacement des conditionneurs de cendres de la Station d'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 478 579.00 $ plus les taxes applicables .

DESCRIPTION

Le conditionneur mélangeur à cendre DW-8 proposé par la compagnie Metso possède les mêmes dimensions et les mêmes raccordements que ceux fournis en 2003. Ses principales caractéristiques sont : un bâti en acier, A36 1/4 po d'épaisseur, 32 palettes en tyvar pour mélangeur, recouvrement intérieur de 3/8 po d'épaisseur en tyvar, engrenage d'entraînement synchronisé, tuyauterie et buses en acier inoxydable 316 pour l'eau de conditionnement et de lavage, couvert d'inspection sur penture et muni de poignées et attaches.

JUSTIFICATION

Après analyse, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) préconise l'achat d'un conditionneur mélangeur à cendre DW-8 de la compagnie Metso Minerals Canada inc., afin de maintenir la pérennité de ceux existants. La compagnie Metso est la seule à pouvoir fournir un conditionneur mélangeur dont les dimensions et les raccordements (mécaniques, électriques et de plomberie) correspondent à ceux actuellement en place et dont la fiabilité dans les conditions d'opération actuelles a été démontrée. L'utilisation d'une autre marque ou d'un autre modèle a été rejetée, à cause des modifications importantes qu'il faudrait apporter aux installations existantes (environ 50 000 $ par emplacement) et des coûts de mise en marche. De plus, la DEEU possède un inventaire de pièces de rechange spécifiques à ce modèle de conditionneur mélangeur. Ces pièces de rechange doivent être maintenues en inventaire, afin d'assurer la fiabilité d'opération et d'entretien.

Comme confirmé dans la lettre jointe au présent dossier, Metso est actuellement le seul manufacturier à proposer un conditionneur mélangeur modèle DW-8 identique à ceux installés à la Station. Il est donc recommandé d'accorder le contrat à la firme Metso Minerals Canada inc. pour le montant de sa proposition, soit 173 216,97 $ incluant les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'achat d'un conditionneur mélangeur de cendres est de 192 538,67 $ taxes incluses, incluant les contingences et les frais incidents.
Compte tenu des variations du taux de change, un budget de 10 % de la valeur du contrat est recommandé comme contingence.

Des frais incidents ont été fixés à 2 000 $, afin de couvrir les coûts du transport.

Ceci représente un montant de 175 813,47 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La perte d'un conditionneur mélangeur de cendres réduirait la capacité de traitement des eaux usées de la Station.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 16 mai 2019
Réception du conditionneur mélangeur : 7 novembre 2019
Installation : 12 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-04-03

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-04-04

etso

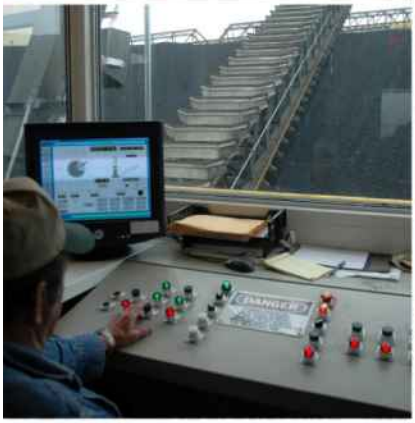

metso
Expect results

Proposal to:	**Ville de Montreal**
	Montreal Quebec H1C 1V3 Canada
For Supply of:	**Mixed Conditioner**
Proposal Number:	**SBA-523244 Rev. 4 (SAP# 202173356)**
Date:	**March 22, 2019**

Metso Minerals Canada, Inc.
795 George V ● Lachine, QC, H8S 2R9
Telephone: +1-514-485-4000 ● FAX: +1-514-485-4210

Table of Contents

Section 1.0 Cover Letter

Section 2.0 Scope of Supply

Section 3.0 Commercial

Section 1.0 - Cover Letter

Ville de Montreal
12001 Boulevard Maurice Duplessis
Montreal Quebec H1C 1V3
Canada

Attention: Mr. Stéphane Beaulieu, ing.
Ingénieur d'entretien
Station d'épuration des eaux usée
Email: stephane.beaulieu@ville.montreal.qc.ca

From: Wayne White
Email: wayne.white@metso.com

Project Name: Mixer Conditioner
Metso Proposal: SBA-523244 Rev. 4 (SAP# 202173356)

This submittal is to be used by the Recipient only for the purpose for which it is provided. All documents, drawings, pricing, descriptions, literature, data, etc. contained herein (whether hard copy or electronic) are Confidential Information and are to be treated as such by Recipient, to include, but not be limited to, protecting the Confidential Information from unauthorized disclosure or use.

Mr. Beaulieu,

Metso is pleased to offer you our revised firm price proposal for the supply of DW-8 Mixer conditioner to replicate the function of the existing mixer conditioner (original contract # 20123) located at Ville de Montreal's site.

The scope of this proposal includes the supply of one complete DW-8 mixer conditioner with Tivar lining. Mixer conditioner will be supplied without the infeed and outfeed chutes per customer request.

Thank you for your continued interest in Metso supplied equipment and services. We appreciate you for giving us this opportunity and look forward to a successful project. Should there be any questions, or if we can be of further service, please contact either myself or your Metso Account Manager, Mr. Mike Lesyk, at 514-910-2489.

Best Regards,

Wayne White, Eng.
Sales Support Manager – LCS/ESS, Canada
Phone – (514) 485-4172
Email – wayne.white@metso.com

CC: Mike Lesyk – Metso Minerals Canada

Section 2.0 - Scope of Supply

2.1 Mixer Conditioner

Original Contract: Metso 20123

1. One (1) Mixer conditioner:
   - 1/4” thick A-36 carbon steel trough
   - 3/4” thick Tivar Abrasion resistant paddles
   - 3/8” thick Tivar trough liner
   - Twin counter rotating shafts manufactured from solid 1018 steel
   - Packing gland shaft seals
   - Flange mounted shaft roller bearings
   - Water spray and washout manifolds with nozzles and manually adjustable header control valves.
   - Full hinged top covers with quick release speed handles
   - Flanged discharge chute connection
     - o infeed chute and outfeed chute not included
2. General arrangement drawings as required for installation, provided in .pdf format.
3. All required engineering, purchasing and project management required for the above scope of supply.

Total Firm Price…….**$ 112,430.00 USD**

Section 3.0 – Commercial

3.1 Material Delivery

Delivery is estimated at **Eighteen (18) Weeks** and will be confirmed within 2 to 3 weeks of initial down payment for the quoted supply of equipment (FCA – Point of Manufacture (USA) - INCOTERM 2010) after receipt of order and initial down payment. **SUBJECT TO PRIOR SALES.**

3.2 Payment Terms

All pricing in this proposal is based on receiving progress payments in accordance with the following milestone payment schedule. Payments are due on a Net 30 Basis:

Percentage	Milestone Event
30%	Upon award of contract
40%	8 weeks after award
30%	Upon readiness to ship

A finance charge of one and one-half percent (1½%) per month, but not in excess of the maximum date permissible under applicable law, shall be paid on amounts outstanding beyond the due date for that respective payment. Any imposition of finance charges shall be in addition to Contractor's legal remedies for Owner's non-performance and shall not be deemed an agreement for financing of the sale.

3.3 Bid Validity

Prices are valid for seventy-five (75) days from date of issuance.

3.4 Metso Pricing Qualifying Notes

a) Please see Sections 2 of this proposal for our Scope of Supply for a complete equipment description. If there are any questions as to whether something is included or not, please request a clarification. In general, if it is not mentioned, it is not included.

b) Unless otherwise noted, any Federal, Provincial or Municipal sales taxes that may be levied on this sale are not included and are extra to the prices shown above. If taxes are quoted, they are calculated at the noted rate which may or may not be the same at the time of invoicing. Where we are licensed to collect taxes, all shipments will be invoiced in accordance with the appropriate tax code at the time of shipment.

c) Any environmental or construction related work permits that may be required for this project are not included in the quoted prices. Where road freight is priced, we have included the costs of any oversize permits that may be required to the listed destination. Offloading at site will be Metso's responsibility unless otherwise noted.

d) Credit cards payments will not be accepted.

e) All components will be shop-assembled as much as practical up to normal allowable shipping dimensions. Assembly by others will be required on site.

f) All design calculations and associated methodology carried out for this project are proprietary and considered to be Metso intellectual property. Under certain conditions, they are available for viewing and discussion, but they must remain exclusively with Metso. Any notes, copies, images etc., will not be permitted to leave the review area.

g) Drawings will be provided in pdf format only and are submitted for informational purposes. They are not submitted for approval.

h) Last minute deviations from the proposed scope of work and schedule will be handled/billed accordingly based on a written mutually beneficial agreement between both parties.

i) Performance bonds have not been included.

j) These items are controlled by the U.S. Government and authorized for export only to the country of ultimate destination for use by the ultimate consignee or end-user(s) herein identified. They may not be resold, transferred, or otherwise disposed of, to any other country or to any person other than the authorized ultimate consignee or end-user(s), either in their original form or after being incorporated into other items, without first obtaining approval from the U.S. Government or as otherwise authorized by U.S. law and regulations

k) Our prices are based on 'Metso Sales Terms and Conditions form MoK750-E-0502' and 'Metso Technical Services Form MSEFS120-19 Schedule A and B' for this proposal.

EXHBIT D – Metso Sales Terms & Conditions (Canada)

GENERAL PROVISIONS

1) SCOPE – These General Provisions are an integral part of the attached Sales Order or the Sales Contract (such Sales Order or Sales Contract being herein called the "Contract") and constitute, together with said Contract, the entire sales agreement between Metso Canada Inc. (herein called the "Company") and the purchaser identified on the Contract or below (herein called the "Purchaser") with respect to the product(s) described on the Contract (herein called the "Products"). The expressions "herein", "hereunder", "these presents", "this agreement" or any other similar term or expression shall be construed as referring to the Contract including these present General Provisions. In case of conflict between the content of the General Provisions and the Contract, the latter shall prevail.
2) WARRANTY – The Company does not give any warranties nor makes any representations with respect to any of the Products or affecting the rights of the parties other than those specifically set out hereafter. No warranty, agreement or representation other than those made hereto, nor any modification hereof shall be binding upon Company (or its assigns), unless endorsed in writing by the Company (or its assigns). The following conventional warranty is agreed to as the sole warranty of Company with respect to the Product(s), legal and implied warranties and conditions being specifically excluded and waived by Purchaser.

a) Except as noted below with respect to items not of Company's manufacture, and subject to the provisions of article 3 (Limitation of liability), Company warrants title to the Product(s) and also warrants that on the date of their shipment to Purchaser, the Products shall be of the kind and quality described herein, merchantable, and free of defects in workmanship and material.
b) If within one (1) year from date of initial operation of any item of the Products, but not more than eighteen (18) months from date of its shipment by Company, any such item is discovered by Purchaser not to be of the kind and quality described herein, or to be defective in workmanship or material and prompt written notification is made to Company, Company shall remedy such non-compliance or defect by (at Company's option) adjustment or repair or replacement of the item or of any affected part of the Product(s). However, Purchaser specifically agrees that it shall assume all responsibility and expense for removal, reinstallation and freight in connection with the foregoing.
c) The foregoing warranty and conditions shall extend to replacement parts furnished by Company hereunder, except that the warranty on such replacement parts shall be limited in scope and expiration to the warranty on the original Product(s). In addition, Company shall have the right of disposal of parts replaced by it.

3) LIMITATION OF LIABILITY - Company's obligations under the warranty provided above shall be further limited as follows:

a) Company does not warrant that any item of Product(s) is fit for any particular purpose nor does it warrant design. Likewise, Company and its suppliers shall have no obligation as to any item which has been improperly stored or handled, or which has not been operated or maintained according to good practice or according to instructions in any manuals, nor shall they be liable for the fault, negligence, want of skill, or wrongful acts of Purchaser, of its employees, or of other contractors or suppliers of Purchaser.
b) The foregoing warrantv shall not apply to any Product(s) which shall have been repaired or altered in any manner whatsoever outside of the Company's factory if, in Company's sole judgement such repair or alteration may have affected the Product(s)' stability, nor to any Product(s) which has been subject to misuse, negligence or accident.
c) The foregoing warranty is granted only and exclusively in favour of the original Purchaser and does not extend, in any manner whatsoever, to subsequent purchasers, customers or users of the Product(s).
d) Company shall not be deemed to have extended any performance warranty, express or implied, which is not in writing and explicitly designated by Company to be its warranty.
e) Notwithstanding anything to the contrary herein contained, the Company does not give any warranty and does not make any representation whatsoever with respect to any item of the Product(s) which is not manufactured by Company. However, Company hereby assigns unto the Purchaser any warranty which is granted by the manufacturer in favour of the Company. In consideration of such assignment, the Purchaser hereby waives and renounces any rights, remedy or claim of whatsoever nature it may have against the Company with respect to any item of the Products which is not manufactured by Company and agrees and undertakes to exercise any right or recourse relating to such items directly against the manufacturer.
f) The limit of Company's warranty being stated as above, Purchaser waives and renounces to any rights, remedy or claim it may have against Company or its suppliers, whether contractual or delictual or under any other legal theory, and whether arising out of warranties, representations, conditions or defects from any cause, for loss of use, revenue or profit, as well as for any incidental or consequential losses or damages, and for claims for damages to Purchaser's customers and clients or to any third party.
g) Notwithstanding anything to the contrary herein contained, the Company's liability with respect to repair or replacement of any part of the Product(s) shall be limited to the value of such part at the time of original sale to the Purchaser and, without limiting the generality of the foregoing, the aggregate cost to Company or liability of Company under the warranty provided under article 2 above shall not, in any event exceed the invoice value of the Product(s) at the time of their sale to the Purchaser. In no event shall the Company be liable for special, indirect or consequential damages.

4) PATENTS - Company hereby agrees to reimburse to Purchaser all costs and damages finally awarded in any suit against Purchaser or its vendees, but only to the extent based upon a finding that the design or construction of the Product(s) as furnished infringes a Canadian patent, provided that Purchaser promptly notifies Company of any charge of such infringement, and Company is given the right at its expense to settle such charge and to defend or control the defense of any suit based upon such charge. This paragraph sets forth Company's sole liability with respect to patents. Notwithstanding the foregoing, the Company shall not have any liability hereunder if the alleged infringement has occurred as a result of the incorporation into any Product of a design or modification requested by the Purchaser.
5) PURCHASER DATA - Timely performance by Company of any of its obligations hereunder including, without limitation, delivery of the Products is contingent upon Purchaser's supplying to Company when needed, all required technical information, including drawing approval, and all required commercial documentation.
6) NUCLEAR - Purchaser represents and warrants that the Product(s) covered by this Contract shall not be used in or in connection with a nuclear facility or application.
7) NO CANCELLATION - Purchaser may not cancel or terminate this Agreement or the sale of any Product hereunder nor request a suspension of manufacture thereof, for any reason whatsoever, except on mutually acceptable terms.
8) DELAYS - If Company suffers delay in performance due to any cause beyond its control, including but not limited to act of God, war, act or failure to act of government, act or omission of Purchaser, fire, flood, strike or labor trouble, sabotage, or delay in obtaining from others suitable services, materials, components, equipment of transportation, the time for the performance of any of Company's obligations hereunder shall be extended by a period of time equal to the period of the delay caused by any of the above mentioned events and its consequences. Company will give to Purchaser notice in writing within a reasonable time after Company becomes aware of such delay.
9) NON-ACCEPTANCE OF DELIVERY BY PURCHASER - Where the Purchaser fails to accept delivery of the Product(s) on the due date, the Company may be entitled, but not obliged, to place such Product(s) in storage for the Purchaser's account and at the Purchaser's risk and expenses. Where the Company determines, in its sole discretion, that the time period required by the Purchaser for the Product(s) to remain in storage is anticipated to be unreasonable or extensive, Company shall be entitled, but not obliged, by notice in writing to Purchaser and without requiring the consent of any court, to terminate the Contract in respect of such items of the Product(s) not delivered by reason of such failure of Purchaser Company shall be further entitled to recover from Purchaser any loss suffered by reason of such failure, plus all direct and indirect costs incurred to the date of termination, including without limitation, costs of storage, reasonable loss of profit and costs of overhead which are properly attributed to undelivered items of the Product(s).
10) DELIVERY AND SHIPMENT - The parties specifically agree that the delivery dates indicated in the Contract are based upon conditions at the factory at the time of issuing this Contract and are subject to revision due to any change in conditions as of the date of the Purchaser's acceptance hereof. For the purposes of the acknowledgment of Contract and any change order, delivery, will be effected in accordance with the delivery schedule provided herein. Company may make partial shipments. Unless otherwise provided, the terms of delivery within Canada and continental U.S.A. shall be FCA Company's (or supplier's, as applicable) plant. All shipping terms per Incoterms 2000. Unless otherwise provided, packing of the Product(s) will be in accordance with Company's normal standards.
11) SPECIAL SHIPPING DEVICES - On shipments to a destination in Canada or continental U.S.A., Company has the right to add to the invoice, as a separately stated addition to the Purchase Price, the value of any special shipping device (oil barrel, reel, tarpaulin, cradle, crib and the like) used to contain or protect the Product(s) while in transit. Except as to oil barrels, if Company's proposal or quotation or other contractual documents stipulate the return of any such device, it shall be returned by Purchaser in good, reusable condition D.D.P. Company's plant within thirty (30) days after receipt by Purchaser. If returned as provided herein, Company will grant Purchaser a credit in the amount invoiced, such credit to be equal to the value of the shipping device so returned. If there is no stipulation as to return of the device, no return is required or allowed and no credit will be granted. Arrangements for return of, and refund for, oil barrels must be made directly by Purchaser with the refiner and the Company shall not have any liability whatsoever in that regard. For purposes of clarity, the provisions of this Section 11 as to special shipping devices shall not apply to any such device shipped outside Canada and continental United States.
12) TITLE AND INSURANCE - Title to the Product(s) and risk of loss or damage shall pass to Purchaser at the designated delivery point, except that a security interest in the Product(s) and proceeds and any replacement shall remain in Company regardless of mode of attachment to realty or other property, until the full price has been paid. Purchaser agrees to do all acts necessary to perfect and maintain said security interest and to protect Company's interest by adequately insuring the Product(s) against loss or damage from any external cause with Company named as insured or co-insured. Notwithstanding the foregoing, if any of the Products are located in the Province of Quebec at the time of the signature of this Contract, there shall be no such security interest on such Products, and title to and ownership of such Product(s) shall not pass to Purchaser at the designated delivery point but shall remain with Company until the full price has been paid, it being understood that risk of loss or damage to such Product(s) shall pass to Purchaser at the designated delivery point and that Purchaser agrees to do all acts necessary to protect Company's interest by adequately insuring the Product(s) against loss or damage from any external cause with Company named as insurer or co-insured. Once the full price is paid, title to and ownership of such Product(s) shall vest in Purchaser without further action being required. Company may require plates or markings to be placed on the Product(s) indicating Company's ownership.
13) QUALITY ASSURANCE - The Product(s) are subject to the standard quality system, quality procedures and inspection requirements of the Company. No additional Purchaser quality requirements will apply unless agreed upon in writing.

TECHNICAL SERVICES

FIELD SERVICE ENGINEER RATES FOR INSPECTION, INSTALLATION, REPAIR, MAINTENANCE, AND OPERATION ADVISORY SERVICES
EFFECTIVE DATE JANUARY 1, 2019
MSEFS120-19– SCHEDULE "A"

In accordance with the price, terms, and conditions specified herein, Metso will make available the services of its personnel for temporary duty in the field to provide **advisory** assistance for: erection of equipment and systems provided by Metso; plant or equipment inspection, troubleshooting, maintenance, and start-up; recommendations on equipment optimization. Availability of qualified personnel is at times subject to prior commitment. Service requests will be processed only upon receipt of a purchase order/written agreement.

Metso fees for the services of its personnel are as follows:

I. FEE: (STANDARD)

	8-HOURS/DAY **DAILY RATE**	REGULAR TIME **HOURLY RATE**	PREMIUM TIME/HOUR **RATE "A"**	**RATE "B"**
A. Service Rate for Domestic & International Service.	$1,776.00	$222.00/Hr	$333.00/Hr	$444.00/Hr

B. The DAILY RATE (8-Hours/Day) will apply for each calendar day or fraction thereof that Metso personnel is absent from that person's principal office on Purchaser's business, including work days and layover/standby days.

C. All travel time will be invoiced at Regular Time Hourly Rate. While at the jobsite, all travel time to and from place of lodging if in excess of 30 minutes one way will be invoiced at Regular Time Hourly Rate.

D. PREMIUM RATES: **Rate "A" Overtime Rate and Rate "B" Sunday/Holiday Time Rate**
Rate "A" (Overtime Rate) will apply for all work time exceeding 8 hours per weekday (other than Sunday) and for all work time on Saturday. Rate "B" (Sunday/Holiday Time Rate) will apply for all work time on Sundays and Holidays. Travel time and layover/standby time are cumulative with work time for purpose of determining overtime. [For safety, the maximum standard service to be provided per employee is 13 hours/day and 84 hours/week.]

E. PREPARATION CHARGES: Time required for assignment and report preparation will be invoiced at Regular Time Hourly Rate.

II. TRAVEL EXPENSES:

A. Purchaser will pay the following travel expenses at cost plus ten percent.
1. Travel expenses, from point of origin to the site of the field work and return.
2. Expenses required for travel preparation (ex: travel visas, medical tests, etc).
3. Private or Company car mileage, at prevailing rate per mile.
4. Rental car and other transportation expenses.
5. Air travel will be economy class.

III. OTHER EXPENSES:

A. $100.00 per day will be invoiced to cover meals, laundry, tips, incidentals and other normal living expenses for each day Metso personnel are away from their home base. If all living expenses, including lodging and local transportation, are provided completely and directly by Purchaser, a fee of $25.00 per day will be made to cover out-of-pocket miscellaneous expenses.

B. Lodging/hotel expenses will be billed at cost plus ten percent.

C. On international assignments, lodging and local travel are to be arranged by Purchaser at Purchaser's expense.

D. Other costs incurred by representatives due to special requests or requirements at the jobsite, will be invoiced at cost plus ten percent.

E. Purchased Services will be invoiced at cost plus twenty percent.

Payments for the services of Metso personnel shall be made in U.S. funds. All rates shown on this form are the prevailing rates as of January 1, 2019 and are subject to change without notice. Fees will be billed at rates prevailing at time field services are rendered. Invoices are due and payable within 30 days. Contact the Services Department for terms of payment for international service.

NOTE: TERMS AND CONDITIONS ATTACHED

Metso Minerals Industries, Inc.
Mining - Grinding and Process, Bulk Materials Handling, and Pyro Processing
2715 Pleasant Valley Road
York, Pa. 17402 USA
Telephone: (717) 843-8671
Fax: (717) 846-5154

Metso Minerals Industries Inc.
Mining - Crushing
20965 Crossroads Circle
Waukesha, WI 53186, USA
Telephone: (262) 717-2500
Fax: (262) 717-2505

TECHNICAL SERVICES
OFFICE TECHNICAL ASSISTANCE SERVICE
SCHEDULE "B"

OFFICE TECHNICAL ASSISTANCE SERVICE BASIC RATES:

Project and Engineering Management	**$175.00 / Hour**
Chief/Senior/Lead Engineers	**$158.00 / Hour**
Engineer	**$142.00 / Hour**
Designers/Drafters	**$117.00 / Hour**
Estimating/Scheduling/Purchasing	**$107.00 / Hour**
Clerical	**$71.00 / Hour**

*** Note: Engineer designation in classifications refers to a minimum of an Engineering degree or equivalent experience. If a Professional Engineer is required, please notify us.**

Rates above cover payroll, overhead and professional fees.

The Schedule "B" Office basic rate is charged: (supported by name and hour log)

- for any time spent at the home office in technical preparation for the assignment;
- for development/preparation of reports or calculations, telephone technical consultation with home office specialists;
- for breakdown assistance by home office specialists to develop procedures, provide technical advice, etc;
- for temporary employees and consultants at the appropriate job classification.

Overtime: Work over 8 hours/day or for Saturdays is to be charged at **1-1/2** times the basic rate. Work on Sundays or Holidays is to be charged at **2** times the basic rate.

Expenses: All expenses including, but not limited to, the following are charged to the customer at cost plus a 10% handling fee: (supported by receipts or expense accounts)

- all report preparation expenses, including drawing reproductions, photographs, computer time, etc.

Notes: The following notes, along with the Terms stated on the reverse side, govern any work performed:

- All rates and expenses are to be paid in U.S. dollars and are exclusive of any sales, use, excise, or other taxes, duties, or tariffs.
- All service work is governed by the Standard Terms and Conditions stated on the reverse side, unless specifically excepted.
- Seller has the option to invoice the Buyer every two (2) weeks for work completed during the course of the assignment.

Metso Minerals Industries, Inc.
Mining - Grinding and Process, Bulk Materials Handling, and Pyro Processing
2715 Pleasant Valley Road
York, Pa. 17402 USA
Telephone: (717) 843-8671
Fax: (717) 846-5154

Metso Minerals Industries Inc.
Mining - Crushing
20965 Crossroads Circle
Waukesha, WI 53186, USA
Telephone: (262) 717-2500
Fax: (262) 717-2505

TERMS AND CONDITIONS OF SERVICE

1. **TAXES**
The fees and charges are exclusive of any federal, state or local sales, use, excise, income or other taxes, duties, or tariffs which may now or hereafter be applicable to, measured by, or imposed upon the services performed in connection with this transaction. Such taxes are for the account of Purchaser, and Purchaser agrees to pay or reimburse, in addition to the Service charges set forth herein, any taxes which Metso Minerals, its contractors, or suppliers, are required by law to collect or pay.

2. **PURCHASER'S RESPONSIBILITIES**
It is understood Purchaser will furnish each Metso Minerals employee a safe place to work and will furnish and assume responsibility for all labor, materials, equipment, utilities services, and tools necessary to perform the work. Equipment or property of Purchaser with respect to which services are performed by Metso Minerals shall at all times remain in the care, custody and control of Purchaser. Labor provided by the Purchaser shall be solely under Purchaser's control and supervision.

3. **DELAYS IN WORK**
If the work of Metso Minerals employee is postponed or suspended by Purchaser, or is delayed or does not proceed with reasonable dispatch, due to no fault of Metso Minerals, Metso Minerals may withdraw Metso Minerals personnel and return to the job when needed and available, and any additional costs (including travel time and expenses) caused by this delay will be an additional charge to the Purchaser.

4. **TIME SHEETS**
Metso Minerals employees will present Purchaser at the end of each week, or at the completion of the job if less than one week, with their time sheets on which will be indicated the number of hours spent on this work. Purchaser's signature on the time sheets signifies approval of the time spent on this work.

5. **LIMITED WARRANTY AND REMEDY**
Metso Minerals warrants that the field services performed by it will be competent and that any recommendations of its Representative shall reflect the best standards of the industry. Company also warrants that any specialized tools, equipment, and instructions for the use of which a charge is made to the Purchaser by Company shall be in operable condition.

THE FOREGOING WARRANTY IS EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES.

If prompt written notice of a breach of the foregoing warranty is given to the Company within one (1) year from the date of completion of the work, Company agrees to remedy such breach by furnishing field services or specialized tools, equipment and instruments to the same extent as for this contract, or at Metso Minerals' sole option, to refund the amount paid on this contract by Purchaser, as Purchaser's sole and exclusive remedy. Company assumes no responsibility with respect to the suitability of the Purchaser's equipment or with respect to any latent defects in the same, nor does the Company warrant the success of repair or rehabilitative work performed on such equipment.

6. **LIMITATION OF LIABILITY**
A) Metso Minerals shall have no liability for any acts, errors, omissions, or delays of or caused by Purchaser or any employee, independent contractor, or agent employed by Purchaser.

B) In no event shall Metso Minerals or its subcontractors, if any, be liable for any consequential, incidental, indirect, special, or punitive damages arising out of the performance of this contract, including, but not limited to, loss of good will, lost profits or revenue, delay in completion of the installation, shutdown or nonoperation, increased expense of operation of equipment, claims of Purchaser or its customers for loss of service, use or interruption, and whether based in contract, warranty, tort, negligence, strict liability, indemnity, or otherwise.

C) In any case, Metso Minerals' maximum liability for any claim arising out of this agreement or the work performed hereunder shall not exceed the amount paid by the purchaser for field services pursuant to this contract.

7. **INSURANCE AND INDEMNITY**
Metso Minerals will carry Worker's Compensation insurance to cover its Representative and will require similar coverage from its subcontractors while on the assignment for the Purchaser and will maintain General Liability insurance in reasonable amounts to cover the liability arising from their activities. Metso Minerals shall be liable for loss or damage to equipment or property of the Purchaser only if and to the extent caused by Metso Minerals' negligence or intentional misconduct and only if and to the extent such damage or loss is not covered by the Purchaser's insurance. Metso Minerals agrees to defend, indemnify, and hold Purchaser harmless against all losses, damages, liabilities, claims, demands suits, or causes of action, including legal costs, attorney's fees, and expenses resulting from personal injury (including death), or damage to the property of third parties to the extent arising from Metso Minerals' negligence in the performance of the work.

8. **TERMS OF PAYMENT**
A) Unless otherwise explicitly written in this contract, terms of payment are net thirty days following completion of the services or issuance of an invoice therefor, whichever is earlier, for domestic (U.S.A. and Canada) assignments and by wire transfer of U.S. funds in advance for foreign assignments. If any payment is not made within the specified time, interest will be charged at the maximum legal rate in the state where services were performed, with the interest computed and due monthly. Metso Minerals may moreover at any time take such legal actions as may be available to collect amounts due. Metso Minerals may discontinue its services under this contract until all amounts due have been paid.

B) In the event of a dispute between the parties regarding an invoice, Purchaser shall make full payment of the invoice within the prescribed time, and adjustments will be made as soon as practicable after resolution of the dispute.

9. **ACCEPTANCE/MODIFICATION**
The provisions set forth herein embody the parties' complete understanding with respect to the matters set forth herein and no modification of such rates, terms, or conditions shall be binding on Metso Minerals unless in writing and executed by the Manager, Field Services, Metso Minerals. By requesting that Metso Minerals dispatch its personnel and/or by directing Metso Minerals personnel to commence Servicework, Purchaser acknowledges its acceptance of, and intent to be bound to these Terms and Conditions of Service and Field Service Rates. The applicability of this paragraph is an express condition to any contact between the parties.

10. **DISPUTE RESOLUTION**
Any controversy or claim arising out of or relating to this contract, or the breach thereof, shall be settled in Milwaukee, Wisconsin, U.S.A. by arbitration in accordance with the Construction Industry Arbitration Rules of the American Arbitration Association, and judgment upon the award rendered by the Arbitrator(s) may be entered in any Court having jurisdiction thereof.

11. **SEVERABILITY**
If any of the foregoing Terms and Conditions of Service, or the application thereof to any party or circumstance, shall be held invalid, the remaining terms and conditions, or the application thereof, shall not be affected thereby.

12. **GOVERNING LAW**
The interpretation of this contract shall be governed by the laws of the State of Delaware, U.S.A

Metso Minerals Industries, Inc.
Mining - Grinding and Process, Bulk Materials Handling, and Pyro Processing
2715 Pleasant Valley Road
York, Pa. 17402 USA
Telephone: (717) 843-8671
Fax: (717) 846-5154

Metso Minerals Industries Inc.
Mining - Crushing
20965 Crossroads Circle
Waukesha, WI 53186, USA
Telephone: (262) 717-2500
Fax: (262) 717-2505

14) TERMS OF PAYMENT

a) **Payment terms.** The purchase price (herein called the "Purchase Price") for the Products shall be the aggregate amount indicated as such in the Contract and shall be payable in accordance with the payment schedule provided therein. Unless otherwise stated, all payments shall be made in Canadian dollars. Where applicable, payments shall become due upon notification to the Purchaser by the Company that completion of a stage of production of the Product(s), as provided by the Company in the Contract or otherwise, has been achieved.

b) **Purchaser's Failure to Accept Delivery**. For the purposes of any stage dependent on delivery to the Purchaser, if Purchaser fails to accept delivery on the due date, the Purchaser shall nevertheless make payment as if the Product(s) had been delivered on the due date as provided in the Contract, or failing that on the date when the Product(s) were ready for delivery by the Company.

c) **Interest on Late Payment**. Any portion of the Purchase Price or any other amount due by the Purchaser hereunder which remains unpaid on its due date shall, without prejudice to the Company's right to immediate payment, bear interest at the rate of 1.5% per month (18% annual percentage rate). Interest shall accrue and be calculated on each statement from the due date of payment. If at any time in Company's sole judgment, Purchaser may be or may become unable or unwilling to meet the terms specified or where the delivery of the Product(s) is outside Canada or the continental U.S.A., Company may require satisfactory assurances for full or partial payment as a condition to commencing or continuing manufacture or making shipment and may, if shipment has been made, recover the Product(s) from the carrier pending receipt of such assurances.

d) **Letter of Credit**. The following provisions shall apply in cases where the Company has agreed (as may be indicted in the Contract) that payments of the Purchase Price be made against an Irrevocable Letter of Credit confirmed by a Canadian chartered bank. In such case, the Letter of Credit shall be issued within forty-five (45) days from the date of issuance of the Contract and shall remain valid for a period extending until ninety (90) days after the date of final delivery as set forth in the Contract. It is further agreed that all costs pertaining to obtaining the Letter of Credit, as well as any necessary renewal or extensions shall be entirely assumed by the Purchaser, to the Company's entire exoneration. Company will not commence any work until it has received an original, valid Letter of Credit fully in force and effect, the terms and conditions whereof have been mutually agreed upon between both parties and are entirely satisfactory to the Company.

15) TAXES - Unless an acceptable exemption certificate is furnished, the Purchaser shall be entirely responsible and shall pay any applicable duties, goods and services, sales, use, excise or similar taxes (herein collectively the "Taxes") applicable to the sale or use of the Products. The aggregate amount of Taxes will be indicated as a separate amount on the invoice and will be added to the final quoted Purchase Price.

16) COMPLIANCE WITH LAWS - Company will comply with all laws applicable in the jurisdiction where it has its plant and relating to the manufacture or sale of the Product(s). Compliance with all applicable laws pertaining to the operation, maintenance, storage and/or use of the Product(s) is the sole responsibility of Purchaser, including without limitation, all laws relating to health and safety. Furthermore, Purchaser shall be entirely responsible and shall assume any and all obligations of the Company pertaining to the manufacture and sales of the Product(s), arising under the laws of any jurisdiction where the Products may be shipped or used, if different from the location of the Company's plant.

17) CHANGES - The Purchaser shall and hereby undertakes to indemnify the Company for any costs, expenses and damages incurred as a result of the Purchaser changing the design or construction of the Product(s) or otherwise delaying or interrupting the progress of the work. Where applicable, Company will issue a credit for any reduced costs which results directly from any such change requested by the Purchaser. All changes required by Purchaser shall be documented by a revised Contract to be issued by the Company reflecting among others the change in the Purchase Price of the Product(s), any change in the delivery date, etc. Company shall not be required to commence or continue production until the issue and acceptance of the revised Contract. Company reserves the right to make changes subject to Purchaser's approval in design or material which in Company's judgment constitutes an improvement in the Product(s).

18) USE OF DRAWINGS AND SPECIFICATION – Any drawings or technical documents intended for use in the construction of the Product(s) or any part thereof and submitted to Purchaser prior or subsequent to the issuance of the Contract, remain Company's exclusive property. They may not, without Company's consent, be utilized by Purchaser or copied, reproduced, transmitted or communicated to a third party. Company shall, if required by Purchaser, furnish to Purchaser general arrangement drawings in sufficient detail to enable Purchaser to carry out the erection, commissioning, operation, maintenance and running repairs of all parts of the Product(s).

19) GENERAL –

a) This Agreement shall be governed and construed in accordance with the laws of the Province where this Contract is signed.

b) None of the parties hereto may assign its rights and obligations to a third party without written consent of both parties.

c) The parties hereby specifically exclude the provisions of the 1980 U.N. Convention on Contracts for the International Sale of Goods.

d) Purchaser will promptly execute and deliver to the Company, at its expense, such further documentation and take such further actions as Company may request in order to more effectively carry out the interest and purpose hereof, including all measures required to register this Contract and to maintain such registration, where required.

e) The parties acknowledge that they have required that this Agreement be drawn up in the English language. Les parties reconnaissent avoir exigé la rédaction en anglais du présent contrat de vente. In the event of a conflict between the English and other language versions of this Agreement, the English version shall prevail.

PURCHASER'S ACCEPTANCE

The foregoing is hereby accepted and signed
in the Province of _____.

_____
(Name of Purchaser)
By: _____

Title: _____

Date: _____

METSO MINERALS CANADA INC.

By: _____

Title: _____

Date: _____

March 20, 2019

Montréal
Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001, boul. Maurice-Duplessis
Montréal (Québec), H1C 1V3

Attention: Mr. Michel Shooner, MBA

Subject: Letter of Exclusivity

Dear Mr. Shooner,

This letter serves to confirm that Metso Minerals Canada Inc. is the original equipment manufacturer (OEM) and the sole source in Canada for new DW-8 Mixer Conditioners, for which one has recently quoted to the City of Montreal in proposal SBA-523244.

Please do not hesitate to contact us should you have any questions regarding this subject.

Best Regards,

Wayne White

Wayne White, ing./Eng.
Directeur régional soutien aux ventes/Sales Support Regional Manager
LCS/ESS - Quebec, Maritimes & Labrador
Metso Minerals Canada Inc.
795 George V
Lachine, QC H8S 2R9

Tel.: 514-485-4172
Cell: 514-217-7951
Fax: 514-485-4210

CC: Mike Lesyk – Metso Minerals Canada Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Metso Minerals Canada, inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8, pour une somme maximale de 192 538,67 $, taxes incluses. (Contrat : 173 216,97 $ CA [112 430 USD plus taxes], contingences : 17 321,70 $ et frais incidents 2 000 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193438003 InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1194753002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses, conformément à la proposition d'affaires en date du 29 mars 2019;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 11:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194753002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a lancé un programme de remise en service du réservoir Rosemont afin d'améliorer la résilience du réseau de distribution d'eau potable. Ce programme découle d'un rapport de faisabilité, commandé en octobre 2011, sur la remise en service du réservoir Rosemont. Une étude réalisée par les ingénieurs hydrauliciens de la DEP, en juillet 2012, a détaillé les avantages de sa remise en service, de sa faisabilité technique et de l'opération future de l'installation.
Le réservoir d'eau potable Rosemont est localisé dans le parc Étienne-Desmarteau, situé dans le quadrilatère formé par les rues Beaubien Est, de Bellechasse, 16e Avenue et 20e Avenue, à Montréal.

Les objectifs identifiés de la remise en service du réservoir Rosemont sont les suivants :

- augmenter la réserve d'eau potable de la Ville de Montréal (Ville) de 40 %;
- diminuer le risque de manque d'eau potable en période de haute consommation;
- établir le bouclage du réseau avec le nord de la Ville;
- permettre de réaliser les travaux majeurs requis au réservoir McTavish.

Le présent dossier fait partie intégrante du projet de construction de la nouvelle station de

pompage Rosemont situé au 6405 16e Avenue dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

Dans le cadre du contrat pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont, des frais incidents de 3 536 567,50 $, taxes incluses, ont été autorisés afin de couvrir entre autre les coûts associés aux utilités publiques. Ces travaux doivent être effectués par Hydro -Québec à titre de fournisseur unique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0362 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont - Contrat R-2012-03 - Dépense totale de 62 479 359,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10220 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV d'Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e Avenue entre Beaubien et Bellechasse. Ce massif doit être renforcé en vue du passage, sous ledit massif, de conduites d'aqueduc principales de 900 et de 1200 mm de diamètre. Le massif existant n'a pas été conçu de façon à permettre des travaux de passage de conduites sous ce massif, c'est pourquoi, celui -ci doit être renforcé pour permettre son soutènement adéquat.
Les travaux de renforcement du massif sont préalables aux travaux d'aqueduc prévus par la Ville sous le massif du réseau à 120kV.

Les travaux consistent à renforcer l'enrobage de béton du massif à 4 endroits et seront réalisés en deux phases.

Lors de chacune de ces phases, Hydro-Québec procédera à :

- la mise hors tension de la ligne;
- la préparation des surfaces de béton et des conduites;
- au soutien des conduites;
- au coffrage et bétonnage des conduites;
- à la remise en service de la ligne.

JUSTIFICATION

Hydro-Québec est la seule organisation à intervenir sur le réseau électrique au Québec; l'estimation finale des coûts est effectuée par cette dernière puis transmise au demandeur pour approbation et signature sous forme d'entente préalable aux travaux (voir lettre d'acceptation en pièce jointe).
À la suite de l'approbation de la dépense par la Ville, Hydro-Québec procédera à l'exécution de ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux estimé par Hydro-Québec est de 254 978,87 $, taxes incluses (voir la proposition d'affaires en pièce jointe).
La dépense de 254 978,87 $, taxes incluses, représente un coût net de 232 829,70 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur*

l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les crédits requis pour financer la dépense proviennent des incidences du contrat accordé à Pomerleau Inc. par la résolution CG17 0362 du 24 août 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis afin de permettre la poursuite du projet de construction de la nouvelle station de pompage Rosemont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2019
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : juillet 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-04

Denis COCHRANE
Ingénieur

Tél : 514 872-4940
Télécop. : 514 872-2898

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. :

Jean-Christophe DAMÉ, ing.
Chef de section
Tél.: 514 872-4638

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-12

Hydro Québec
TransÉnergie

Une division d'Hydro-Québec

333, boul Jean-Paul Hogue
St-Jérôme, QC
J7Z 6Y3 - Étage 2

Tél. : 450-565-2210 poste 7293
Courriel: lefebvre.pascal@hydro.qc.ca

Montréal, le 29 mars 2019

Ville de Montréal
Division Infrastructures usines et réservoirs
Direction de l'eau potable
A/S Monsieur Jean-Christophe Dame

Objet : Proposition d'affaires pour le renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse à Montréal.

Monsieur Dame,

Il nous fait plaisir de vous proposer l'entente de services ci-dessous.

1. Description de l'offre de services

Le présent document présente l'offre de service de Hydro-Québec TransÉnergie (ci-après appelé «**HQT**») à la Ville de Montréal, Direction de l'eau potable (ci-après appelée «le **Client**») pour :

Les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de **HQT** sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse à Montréal. Ces travaux sont préalables aux travaux d'aqueduc prévus par le **Client** sous le massif du réseau à 120kV.

Les travaux consistent à renforcer l'enrobage de béton du massif à 4 endroits et seront réalisé en deux phases.
Lors de chacune de ces phases, nous procéderons à :

- Prendre un retrait sur la ligne (mise hors tension);
- Préparer les surfaces de béton et des conduites;
- Soutenir les conduites;
- Coffrer et bétonner les conduites;
- Remettre la ligne en service.

2. Responsabilités du Client

Les travaux suivants sont sous la responsabilité du **Client**:

- Excaver et dégager le massif aux endroits nécessaires à l'exécution des travaux par **HQT**, ces travaux du **Client** étant sous la surveillance de **HQT**;
- Disposer des rebus d'excavation;
- Réaliser l'ingénierie du soutènement;
- Construire le soutènement du massif de **HQT**;
- Remblayer (Pomerleau) puis retirer le soutènement;
- Paver la rue.

3. Exigences techniques de TransÉnergie

Les travaux seront réalisés hors tension selon les normes d'entretien technique de **HQT.**

4. Échéancier

Les travaux seront réalisés en deux phases lors de mises hors tension du réseau planifiées dans les semaines :

- du 22 avril 2019 (7 jours) puis
- du 15 juillet 2019 (7 jours).

Le **Client** devra préalablement signer la présente entente et fournir la preuve à **HQT** de l'inscription du projet au budget municipal.

5. Droit d'accès et habilitation

Le **Client** déclare avoir les droits d'accès des équipements requis. Il doit informer **HQT** des moyens d'accès et des modalités, telles qu'une habilitation, selon le cas.

6. Prix global de l'entente

6.1 Renforcement du massif souterrain:

Main-d'œuvre TE	**7 jours X 2 hommes X 7,15 heures/jour @ 178$ / heure X 2 phases**	**35 635,60 $**
Travaux civils par Entrepreneur externe		**150 884,14 $**
Frais d'administration Entrepreneur et inspecteur	**10%**	**15 088,41 $**
Imprévus	**10%**	**20 160,82 $**
Total avant taxes		**221 768,97 $**
TPS & TVQ		**33 209,90 $**
Prix total		**254 978,87 $**

Le coût est estimé à **221 768,97 $** plus les taxes de vente applicables au Québec (TPS et TVQ) soit un total de **254 978,87 $**. Les coûts spécifiés dans la présente proposition d'affaires correspondent à des estimations, fournissant ainsi un budget pour la réalisation des travaux de **HQT**.
À la fin du projet, la facturation des coûts réels encourus par **HQT** sera effectuée selon le calcul de contribution autorisé par la Régie de l'Énergie. Les coûts réels seront comptabilisés et résumés dans la facture finale.
Le **Client** s'engage à payer la somme totale des coûts réels sur présentation d'une facture.

7 Acheminement de la facture

Si l'adresse de facturation diffère de celle indiquée ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir compléter le tableau suivant :

Nom de la compagnie	
Adresse, No étage	
Ville et Province	
Personne responsable	
No. de téléphone	

8 Termes de paiement

À la fin des travaux, la facture finale pour les coûts réels des services rendus sera payable dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. À l'échéance de ce délai, un taux d'intérêt fixé en application de l'article 28 de la Loi du Ministère du Revenu du Québec et conformément aux articles 1617 et 1619 du Code Civil du Québec, sera chargé.

Le paiement doit être fait à l'ordre de Hydro-Québec, en dollars canadiens et envoyé à :

Hydro- Québec- Obtention des revenus autres
Case postale 2020
Trois-Rivières, Québec, G9A 5M6

9 Caractères confidentiels

HQT s'engage à ne pas divulguer les informations, données techniques, documents ou plans sur support papier, informatique ou autre qui lui ont été communiqués par le **Client** ou un de ses représentants à l'occasion de l'exécution du Contrat, à moins qu'une telle divulgation ne soit nécessaire à sa réalisation et que **HQT** en aie eu l'autorisation au préalable expressément par le **Client**.

10 Durée de la validité de l'offre

Cette proposition est valide jusqu'au 25 avril 2019.

11 Responsabilité

Le **Client** est responsable de tout dommage subi par **HQT** et ses sous-traitants, résultant de la faute, négligence et omission du **Client** et ses sous-traitants lors de l'exécution des travaux prévus à la présente Offre de services. Le **Client** s'engage à indemniser et prendre fait et cause pour **HQT** et ses sous-traitants dans toute réclamation ou poursuite judiciaire découlant de tels dommages. L'utilisation déficiente par le **Client** ou de ses sous-traitants de leurs équipements et le non-respect d'une directive ou recommandation de **HQT** ou de ses sous-traitants sont réputés être une faute du **Client** pour les fins de l'interprétation du présent article.

HQT n'est pas responsable à l'égard du **Client** et ses sous-traitants pour perte de profits, perte d'opportunité ou perte de revenus suite à un déclenchement ou à un bris d'équipement durant ou suite aux travaux réalisés par **HQT**, ni pour quelque dommage indirect que ce soit.

12. Force majeure

Aucune des parties au présent Contrat ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat lorsque telle exécution est empêchée par suite de force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur aux parties, que celles-ci ne pouvaient prévoir, auquel elles ne pouvaient pas résister et qui a rendu impossible l'exécution de l'obligation.

Tout délai accordé à une partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette partie a été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

Pendant la période où il est dans l'incapacité d'exécuter ses prestations à la suite d'un cas de force majeure, **HQT** continuera à être rémunéré conformément aux termes du présent Contrat et doit être remboursé, dans une limite raisonnable, des frais supplémentaires qu'il a encourus pendant ladite période aux fins de l'exécution de ses prestations et de leur reprise à la fin de ladite période.

13. Loi régissant le contrat et la langue

Le contrat sera soumis aux lois de la province du Québec et la langue du Contrat sera le français. Tout litige découlant de la présente Offre de services sera soumis à la cour compétente dans le district de Montréal.

14. Acceptation de l'offre

Veuillez nous retourner ce document signé ainsi que la preuve de l'inscription du projet au budget municipal, par télécopieur au (514) 879-4784 adressé au soussigné.

Acceptation de la proposition aux conditions et termes mentionnés à la présente, en foi de quoi, la Ville de Montréal paiera TransÉnergie pour les services rendus.

Madame Véronique Côté Chef Expertise et soutien Lignes, civil et emprise **TransÉnergie** Tél. : 514 879-4100, poste 5788 Courriel : cote.veronique@hydro.qc.ca Date :	**Monsieur Jean-Christophe Dame** TITRE **Service de l'eau** Tél.: 514 209-4136 Courriel : jean-christophe.dame@ville.montreal.qc.ca Date :

L'entente de services entre en vigueur à la signature du présent document et prendra fin lorsque, conformément à ses dispositions ou à toute entente subséquente, les prestations auront été exécutées et le règlement de la rémunération et des dépenses remboursables à TransÉnergie aura été effectué.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194753002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1194753002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197100002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (Résolution CG15 0710) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49$ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses

d'autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses ;

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
2. d'autoriser l'utilisation de 300 000$, avant taxes, prévu originalement pour les dépenses admissibles dans le contrat aux fins de paiement de prestations supplémentaires.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 11:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197100002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (Résolution CG15 0710) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49$ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 novembre 2015, le conseil d'agglomération accordait un contrat à la firme Hatch Mott MacDonald ltée, maintenant nommée Hatch Corporation (Hatch), pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux pour le projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater. La durée du contrat de services professionnels devait être d'environ trois (3) ans incluant une surveillance des travaux de construction d'une durée maximale de seize (16) mois.
Cependant, l'envergure des travaux a augmenté par rapport aux études d'avant-projet, notamment en ce qui a trait à la complexité du bâtiment de service. De même, la durée des travaux de construction est passée de douze (12) mois initialement prévus à trente (30) mois, selon les plus récentes évaluations. Enfin, les modifications requises au bâtiment de service et le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux architecturaux du bâtiment entraînent des prestations supplémentaires.

Ainsi, des services d'ingénierie additionnels de surveillance sont requis pour compléter le mandat.

L'option de retourner en appel d'offres pour les services professionnels ne peut être retenue étant donné le grand degré de complexité du projet, la conception réalisée entièrement par Hatch, la quantité d'information qu'il faut maîtriser pour assurer des prestations de qualité,

la nécessaire continuité dans les prestations de surveillance et les enjeux stratégiques de qualité d'un tel ouvrage visant à sécuriser l'alimentation en eau brute de la principale usine de production d'eau potable de la Ville de Montréal (Ville).

Le degré d'avancement du chantier de construction est d'environ 80 % et les principaux travaux restants se concentrent autour du bâtiment de service de la nouvelle prise d'eau et du bétonnage des puits d'accès au tunnel.

Le présent dossier décisionnel vise à régulariser les prestations supplémentaires d'assistance technique durant les travaux (surveillance bureau) et de surveillance en résidence de la firme Hatch déjà réalisées et à venir jusqu'à la fin des travaux. Les montants de l'augmentation recommandée de la valeur du contrat sont détaillés plus loin dans le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0710 – 26 novembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à Hatch pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses.
Ces crédits additionnels sont requis afin de terminer, entre autres, les services suivants :

· La surveillance bureau pour une période supplémentaire de quinze (15) mois, d'octobre 2018 à décembre 2019 inclusivement;
· La surveillance en résidence pour une période supplémentaire de douze (12) mois, d'octobre 2018 à septembre 2019 inclusivement.

Il est important de noter que, dans le contrat initial, une somme de 144 827,50 $ est remboursée par l'assurance pour les services professionnels déjà payés découlant de l'inondation le 12 novembre 2017 du site en aval des travaux, soit le canal de raccordement à l'usine Atwater.

Enfin, une somme de 454 406,25 $ qui était prévue pour des dépenses admissibles dans le contrat initial, ne sera pas utilisée complètement. Le présent dossier vise aussi à autoriser l'utilisation de ces 300 000,00 $ aux fins de paiement de prestations supplémentaires, ce qui diminue également le montant de l'augmentation du contrat. La dépense additionnelle demandée au présent dossier décisionnel considère l'utilisation des 300 000$.

JUSTIFICATION

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation de la valeur du contrat.
Premièrement, l'envergure des travaux a augmenté par rapport aux études d'avant-projet réalisées avant le lancement de l'appel d'offres qui a retenu les services de Hatch.

L’augmentation du contrat est due à la complexité accrue des travaux de la nouvelle prise d’eau, tant au niveau du procédé qu’au niveau architectural du bâtiment de service, le tout afin de répondre aux attentes des autorités compétentes (arrondissement, Régie du bâtiment du Québec, etc).

Deuxièmement, la durée des travaux de construction est passée de douze à seize (16) mois maximum, à trente (30) mois, selon les présentes estimations. Ce dépassement de l’échéancier de réalisation fait l’objet d’un dossier en discussion entre la Ville, son représentant Hatch, et l’entrepreneur CRT. Les raisons du non accomplissement des ouvrages dans les temps impartis sont complexes et encore à l’étude. L’inondation le 12 novembre 2017 du site aval des travaux, soit le canal de raccordement à l’usine Atwater, a notamment complexifié la situation.

Troisièmement, la reprise de l’appel d’offres pour la réalisation des travaux d’architecture du bâtiment de service de la nouvelle prise d’eau entraîne, elle aussi, des prestations et des délais supplémentaires de surveillance.

Confier la surveillance à une autre firme entraînerait des coûts importants pour la prise de connaissance du dossier, et il serait nécessaire d’arrêter les travaux de construction pendant la période sans services de surveillance. Nous recommandons donc de modifier le contrat de Hatch et d'autoriser une dépense additionnelle pour la surveillance des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle prévue pour compléter le mandat s'établit à 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses.
Cette dépense représente un coût net de 742 819,95 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 616 540,56 $ dans le cadre d'une entente provinciale de financement du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et l'emprunt net de 126 279,39 $ est à la charge des contribuables de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas majorer ce contrat ou de retarder la réalisation empêcherait l'accomplissement des travaux du contrat CA-2016 de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater. Ainsi, la sécurisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater ne pourrait pas être complétée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la surveillance prévue pour fin décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Coordonateur de projet

Tél : 514-868-5084
Télécop. : 514-872-2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197100002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (Résolution CG15 0710) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49$ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

FICHIERS JOINTS

Hatch Corporation_Convention modification no 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
9 AVR. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE MODIFICATION NUMÉRO 1
(Convention initiale approuvée par la Résolution CG15 0710)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **HATCH CORPORATION**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 5, Place Ville Marie, bur. 200, Montréal, Québec, H3B 2G2, agissant et représentée par M. Nicolas Théberge, vice-président sénior, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 892886342RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1022767794

Ci-après appelée le « **Cocontractant** »

tous les signataires ci-après collectivement appelés les « **Parties** »

ATTENDU QUE par sa résolution CG15 0710, la Ville a octroyé au Cocontractant un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater (ci-après le « **Projet** ») d'une valeur maximale de 4 005 477,49 $ (ci-après la « **Convention initiale** »);

ATTENDU QUE le montant maximal d'honoraires prévu à la Convention doit être augmenté afin de compléter le Projet;

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 8, alinéa 1 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

> « En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatre millions huit cent dix-huit mille neuf cent soixante-deux dollars et dix-huit cents (4 818 962,18 $), couvrant tous les honoraires, les contingences ainsi que toutes les taxes applicables aux services du Contractant. Ce montant est ventilé comme suit :

- un montant maximal de 2 213 779,18 $, incluant les taxes, pour les services payables à prix forfaitaire en vertu de la Convention;
- un montant maximal de 2 276 557,50 $, incluant les taxes, pour les services payables à prix unitaire en vertu de la Convention;
- un montant maximal de 328 625,50 $, incluant les taxes, pour les contingences, incluant les dépenses admissibles, le cas échéant. »

2. Toutes les autres conditions de la Convention initiale demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2019

HATCH CORPORATION

Par : _____
Nicolas Théberge, Vice-président sénior

Cette convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2019 (Résolution CG19).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197100002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (Résolution CG15 0710) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49$ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1197100002_.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable. Bâtiment 0128-101.

Il est recommandé :
1. d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024, moyennant une recette totale de 579 164,67 $, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-04 13:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196025002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable. Bâtiment 0128-101.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) loue plusieurs sites de radio fréquence pour ses besoins opérationnels de radiocommunication. Un de ces sites est " la voûte " située sur le Mont-Royal, appartenant à la Ville de Montréal, où la STM y loue des espaces depuis 1993. Le bail en vigueur viendra à échéance le 31 mars 2019. La STM souhaite exercer son option de renouvellement, pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1er avril 2019 et se terminant le 31 mars 2024, et ce, selon les termes et conditions prévus au renouvellement de bail. Le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont en accord avec cette occupation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0334 - 21 août 2014 - Approbation du bail avec la STM pour une période de cinq ans à compter du 1er avril 2014.
CO95 01031 - 16 mai 1995 - Bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, pour une durée dix-neuf (19) ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la STM un espace locatif situé dans la voûte sur le Mont-Royal à Montréal, pour ses équipements de radiocommunication. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024.

JUSTIFICATION

Le bail viendra à échéance le 31 mars 2019 et il est recommandé de le renouveler, afin de répondre à l'objectif de fournir des services de transport de qualité aux citoyens.
Les activités de la STM dans les installations de la Ville ne causent pas de préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux.

La présente convention pourra être reconduite pour deux (2) autres périodes supplémentaires de (5) ans chacune, sur préavis écrit de la STM à la Ville d'au moins six (6) mois et avec l'approbation des instances municipales. Une option de résiliation permet à chacune des parties de mettre fin au bail sur préavis écrit d'un (1) an à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes anticipées pour cette location (non-taxable) :

	2019 (9 mois)	**2020 (12 mois)**	**2021 (12 mois)**	**2022 (12 mois)**	**2023 (12 mois)**	**2024 (3 mois)**	**Recettes totales (5 ans)**
Recettes totales ($)	83 468,51	112 960,72	115 219,92	117 524,34	119 874,84	30 116,34	**579 164,67 $**

En 2018, les recettes étaient de 109 109,16 $. Le loyer est indexé annuellement de deux pour cent (2 %), à compter du 1er avril 2019. Le loyer annuel est établi en tenant compte du nombre d'équipements tel que décrit à l'annexe au bail.

Les frais d'énergie, la climatisation, une génératrice d'urgence et l'entretien ménager du site sont inclus dans ce loyer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est essentiel aux opérations de la STM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

James CADIEUX, Service des technologies de l'information
Demis NUNES, Service des technologies de l'information
Joel LECLERC, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-04-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-03

Montréal

1ère CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Luc Tremblay, CPA CA, Directeur général, et par Sylvain Joly, Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution portant le numéro CA-2014-084 du conseil d'administration adoptée le 2 avril 2014 et de l'article 11 du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011).

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA CONVENTION DE PROLONGATION QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un bail daté du 21 août 2014, pour un terme de cinq (5) ans, commençant le 1er avril 2014 et se terminant le 31 mars 2019, relatif à des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal (le « **Bail** »), une photocopie duquel est jointe à la présente convention pour faciliter sa référence;

ATTENDU QUE Le Locateur a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement

Locataire	Locateur

au Locataire ;

ATTENDU QUE le Locataire désire exercer la première option de renouvellement prévue à la clause 17 du Bail, laquelle vise une période de cinq (5) ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024, selon les mêmes conditions que le Bail, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule et l'annexe font partie intégrante de la présente convention.

2. DURÉE

La présente Convention de Prolongation du Bail est consentie pour un terme de cinq (5) ans, débutant le 1er avril 2019 et se terminant le 31 mars 2024.

3. LOYER

Le loyer pour ce terme de cinq (5) ans sera établi conformément aux dispositions du Bail.

4. AVIS

Le Locateur modifie son domicile inscrit à la clause 20 :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

5. RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les parties confirment toutes les autres clauses et conditions du Bail, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en triple exemplaire, à Montréal, province de Québec, à la date mentionnée comme suit :

Locataire	Locateur

Le _____e jour du mois de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Nom : _____

Yves Saindon

Le 18 e jour du mois de FEVRIER 2019

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Nom : _____

Luc Tremblay

Nom : _____

Sylvain Joly

Locataire	Locateur

ANNEXE A DE LA CONVENTION

Analyse des revenus de la STM (situation actuelle)

Client	Site	Description	Année de début de facturation	Mois de début de facturation	Fin de la location	Coût mensuel par canal ou baie	Nombre de canaux ou baies	Montant annuel de facturation	Montant mensuel de facturation	Notes
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio trunking 800 Mhz	1993		2014-12-31	750,00 $	12	108 000 $	9 000 $	PASSERA DE 12 BAIES À 6 BAIES
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio trunking 800 Mhz	1993		2014-12-31	750,00 $	3	27 000 $	2 250 $	ÉQUIPEMENT CONSERVÉ (voir tableau 2)
STM	Voûte du Mont-Royal	Contrôleur de site	1993		2014-12-31	750,00 $	1	9 000 $	750 $	ÉQUIPEMENT CONSERVÉ
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio VHF	1993		2014-12-31	750,00 $	1	9 000 $	750 $	ÉQUIPEMENT CONSERVÉ
							TOTAL :	153 000 $	12 750 $	

Analyse des revenus de la STM (ajout d'équipements en vert - nouvelle)

Client	Site	Description	Année de début de facturation	Mois de début de facturation	Fin de la location	Coût mensuel par canal ou baie	Nombre de canaux ou baies	Montant annuel de facturation	Montant mensuel de facturation	Notes
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio trunking 800 Mhz	1993	2014-04-01	2019-03-31	750,00 $	3	27 000 $	2 250 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM	Voûte du Mont-Royal	Contrôleur de site	1993	2014-04-01	2019-03-31	750,00 $	1	9 000 $	750 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio VHF	1993	2014-04-01	2019-03-31	750,00 $	1	9 000 $	750 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM (Nouveau)	Voûte du Mont-Royal	Radio trunking 800 Mhz (TDMA)	2014	2014-04-01	2019-03-31	750,00 $	6	54 000 $	4 500 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM (Nouveau)	Voûte du Mont-Royal	Batteries	2014	2014-04-01	2019-03-31	150,00 $	1	1 800 $	150 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
							TOTAL :	100 800 $	8 400 $	

Voûte	**Actuel**	**Nouveau**	**Total**	**loyer mensuel**
Loyer annuel du 1er **avril** 2014 au 31 décembre 2015	153 000 $	55 800 $	208 800 $	17 400 $
Loyer annuel du 1er janvier 2016 au **31 mars 2019**			100 800 $	8 400 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable. Bâtiment 0128-101.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1196025002_BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	1- Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept (7) ans, à compter du 1er avril 2016 au 31 mars 2023 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes. Bâtiment 0128-107.

Il est recommandé :

1. de ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016;

2. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le mont Royal, pour un terme de sept (7) ans, du 1er avril 2016 au 31 mars 2023, afin de maintenir et d'opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 64 086,36 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-14 13:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196025004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	1- Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept (7) ans, à compter du 1er avril 2016 au 31 mars 2023 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes. Bâtiment 0128-107.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2001, Environnement Canada loue de la Ville de Montréal, un espace locatif dans la voûte qui est située sur le Mont-Royal, pour ses équipements de radiocommunication.
Le bail est échu depuis le 31 mars 2003, mais il a été reconduit automatiquement à chaque année jusqu'au 31 mars 2016. Environnement Canada souhaite poursuivre son occupation dans la voûte afin d'assurer la poursuite de ses activités, le tout selon les termes et conditions prévus au bail. Le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont en accord avec cette occupation. Le retard dans ce dossier s'explique par les longues négociations entre les deux parties.

Conséquemment, il est proposé de ratifier l'entente de location qui a été reconduite tacitement pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016 et d'approuver le bail, et ce, à compter du 1er avril 2016, jusqu'au 31 mars 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0589 - 19 août 2002 - Approbation du bail avec Environnement Canada pour une période de deux ans à compter du 1er avril 2001.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande de ratifier l'entente de location qui a été reconduite tacitement pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016 et d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) un espace locatif dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour ses équipements de radiocommunication, pour une durée de 7 ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2023, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes.

JUSTIFICATION

Le bail initial a été reconduit automatiquement à chaque année jusqu'au 31 mars 2016. Le bail initial est donc venu à échéance le 1er avril 2016 et il est recommandé de le renouveler afin de permettre à Environnement Canada de réaliser sa mission, entre autres en informant la population par l'émission d'alertes météo lorsque requis.
Les activités du locataire dans les installations de la Ville ne causent pas de préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux.

La présente convention pourra être reconduite pour trois (3) périodes supplémentaires de (5) ans chacune, sur préavis écrit du locataire à la Ville, d'au moins six (6) mois et soumise à l'approbation des instances municipales. Une option de résiliation permet à chacune des parties de mettre fin au bail sur préavis écrit de six (6) mois à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes anticipées pour cette location :

	Loyer total (excluant les taxes)
Loyer antérieur 2015 12 mois	7 200,00 $
Loyer 2016 9 mois	6 375,00 $
Loyer 2017 12 mois	8 687,50 $
Loyer 2018 12 mois	8 937,50 $
Loyer 2019 12 mois	9 135,00 $
Loyer 2020 12 mois	9 317,70 $
Loyer 2021 12 mois	9 504,05 $
Loyer 2022 12 mois	9 694,13 $
Loyer 2023 3 mois	2 435,47 $
Total	64 086,36 $

Les frais d'énergie, la climatisation, une génératrice d'urgence et l'entretien ménager du site sont inclus dans ce loyer.

Le loyer est indexé annuellement de deux pour cent (2 %) à compter du 1er avril 2019. Le loyer annuel est établi en tenant compte du nombre d'équipements sur place (un ensemble émetteur opérant en mode simplex, n'ayant pas sa propre antenne) et il est représentatif du loyer marchand pour ce type d'équipement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est important aux opérations d'Environnement Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joel LECLERC, Service des technologies de l'information
Demis NUNES, Service des technologies de l'information
James CADIEUX, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-28

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-04-09 **Approuvé le :** 2019-04-10

BAIL

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, Canada, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves SAINDON, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Ci-après nommée le «**Locateur**»

ET: **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,** représentée par le ministre de l'Environnement, ayant son adresse au 200, boulevard Sacré-Cœur, 2e étage, Gatineau, province de Québec, K1A 0H3, dûment autorisé par le Règlement concernant les immeubles fédéraux (C.P. 1992-1837 du 27 août 1992), lui-même étant représenté par Mélanie Peris, Directrice, Gestion des biens immobiliers, Direction générale des services ministériels et Finance, aux termes d'une délégation sous seing privé donnée en vertu de l'article 3 de la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux (L.C., 1991, c. 50) en date du dix-septième jour de juin deux mille treize (17/06/2013), copie de cette délégation demeure annexée à titre d'annexe « A » à chacun des originaux des présentes;

Ci-après nommé le «**Locataire**»

Ce bail (ci-après nommé le «**Bail**») est conclu entre le Locateur et le Locataire, lesquels sont ci-après collectivement nommés les «**Parties**».

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT:

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail (ci-après appelé le « Bail initial », concernant des équipements de radiocommunication, dans la voûte du Mont-Royal située au 1100, voie Camillien-Houde à Montréal, pour un terme de deux (2) ans débutant le 1er avril 2001 et se terminant le 31 mars 2003. Le Bail initial a été reconduit automatiquement à chaque année jusqu'au 31 mars 2016.

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont convenu de mettre en place un nouveau Bail, d'une durée de sept (7) ans, avec trois (3) options de renouvellement.

ATTENDU QUE le Locataire a reçu une copie du Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux décrit à l'article 1, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

1. OBJET

LOCATEUR	LOCATAIRE

Le Locateur accorde au Locataire le droit d'utiliser un espace dans la voûte lui appartenant située au 1100, voie Camillien-Houde, sur le Mont-Royal à Montréal, Québec (ci-après nommé les «**Lieux**»), pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication.

Le Locataire prend les Lieux avec tous les droits les grevant ainsi que les ouvrages de quelque nature que ce soit s'y trouvant. Le Locataire devra respecter les droits des tiers rattachés à toutes telles occupations.

Par ailleurs, le Locataire s'engage à respecter toutes les exigences raisonnables du Locateur relativement à l'accès aux Lieux.

2. DROITS DU LOCATAIRE

Le Locateur accorde au Locataire les droits suivants, savoir:

a) Le droit d'exploiter, pour son usage propre, un émetteur opérant en mode simplex opérant dans la bande VHF. Le Locataire n'a aucun contrôleur de site et ne possède aucune antenne (le Locataire multiplex leur transmission sur une antenne existante).

b) Le droit d'utiliser les Lieux pour y loger ses appareils susmentionnés.

c) Le droit pour le personnel d'entretien du Locataire de circuler pour se rendre et de pénétrer dans les Lieux accompagné par un représentant du Locateur. À cette fin, le Locataire devra obtenir tous les permis requis pour circuler en véhicule dans le parc du Mont-Royal. Le Locateur devra émettre tous tels permis dans les meilleurs délais suivant la demande du Locataire. Pour obtenir l'assistance d'un représentant du Locateur, le Locataire devra communiquer avec le Centre d'expertise de radiocommunication au (438) 993-2099.

d) Le droit de faire installer des lignes téléphoniques par la compagnie de téléphone locale. Les lignes téléphoniques doivent se terminer dans les cabinets d'équipement du Locataire.

3. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

a) Assumer les frais d'installation et d'entretien de ses équipements ainsi que tous autres frais encourus du fait de son occupation des Lieux, à l'exception toutefois des frais d'énergie électrique et d'entretien ménager des Lieux, lesquels sont assumés par le Locateur.

b) Fournir les équipements nécessaires au multicouplage d'émission et de réception des appareils de radiocommunication.

c) Fournir les plans et schémas de connexion et d'installation de ses équipements.

d) Fournir les fiches techniques de ses équipements.

e) Permettre au représentant du Locateur de vérifier les travaux effectués par le Locataire.

LOCATEUR	LOCATAIRE

f) Obtenir, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur pour toute modification qu'il voudra apporter à son installation initiale telle qu'approuvée par le Locateur.

g) Garder, en tout temps, les Lieux propres.

h) tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

i) Respecter en tout temps les lois et règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux en vigueur ainsi que les instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant du Locateur.

j) Aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux.

k) Permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans les Lieux, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

4. CONDITIONS D'UTILISATION

a) Le Locateur fournit l'énergie électrique 120/208 volts C.A. 60Hz nominal provenant d'Hydro-Québec et d'une génératrice d'urgence qui lui appartient pour alimenter les appareils situés dans les Lieux qui consomment, au total, un maximum de 600 watts.

b) Le Locateur permet au Locataire de multicoupler son équipement sur l'une des antennes existantes du pylône que le Locateur aura préalablement identifiée.

c) Le Locateur permet au Locataire d'utiliser les supports de câbles existants dans les Lieux.

d) Tout déplacement des installations du Locataire, quelle qu'en soit la cause, est aux frais du Locataire.

e) L'installation des équipements et le raccordement de ceux-ci aux sources d'énergie électrique sont aux frais du Locataire.

f) Le Locataire fournit tous les filtres de couplage d'émission et de réception nécessaires pour raccorder ses appareils à l'antenne.

g) Le Locataire doit s'assurer que la fréquence radio qu'il met en service ne cause pas d'interférence et ne produit pas d'intermodulation aux équipements existants.

LOCATEUR	LOCATAIRE

h) Il est strictement interdit au Locataire de faire quelque réglage que ce soit sur les filtres de couplage des autres usagers et les coûts associés à tous changements de fréquence, si les fréquences d'utilisation sont modifiées, sont aux frais du Locataire.

i) Dans le cas d'interférence avec d'autres systèmes radio présents sur le site, le Locataire doit établir lui-même, à ses frais, que toute telle interférence n'est pas causée par son appareillage.

j) S'il est établi que l'appareillage du Locataire cause de l'interférence avec d'autres systèmes radio présents sur le site et qu'il devient nécessaire d'ajouter des circulateurs, filtres ou autres accessoires pour le couplage des appareils du Locataire, ce dernier doit les fournir et les installer à ses frais.

k) À l'occasion de l'installation ou de l'entretien de ses équipements, le Locataire doit, avant d'ouvrir le circuit d'antenne pour y raccorder ses équipements, s'assurer de ne pas interrompre des communications prioritaires des autres usagers.

l) En cas d'urgence, le Locataire doit fournir l'accès à son équipement.

m) Le Locateur assume tous les coûts d'entretien ménager des Lieux.

n) Le Locateur assume la climatisation des Lieux ainsi que tous les frais d'entretien des équipements de climatisation.

o) Lors de la première installation, le Locateur fournira, à ses frais, l'assistance d'un représentant technique pour indiquer au Locataire l'emplacement des équipements et des raccordements.

p) Le Locataire doit soumettre une demande de licence radio auprès d'Industrie Canada afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter ses équipements sur les Lieux. Le Locataire doit également payer le coût annuel de la licence radio payable à Industrie Canada.

5. CONDUITE RÉPRÉHENSIBLE

a) Lorsque l'utilisation des Lieux est partagée avec d'autres utilisateurs, le personnel du Locataire y ayant accès doit avoir une conduite irréprochable.

b) Si des mésententes surviennent entre les usagers ou que des plaintes parviennent au Locateur faisant état de conduite répréhensible, le Locateur pourra exiger qu'une tierce personne indépendante, désignée par elle, accompagne le personnel de certains usagers ou de tous les usagers à l'occasion d'installations ou de visites d'entretien. Si le Locataire est ainsi accompagné, il devra assumer les frais occasionnés.

c) Nonobstant le paragraphe b) ci-dessus, si le personnel du Locataire a une conduite répréhensible sur les Lieux, alors le Locateur, sous réserve de tous ses autres droits et recours et après avoir donné au Locataire la possibilité de corriger la situation, pourra à son entière discrétion résilier le présent Bail sur simple préavis écrit de trente (30) jours à cet effet expédié

LOCATEUR	LOCATAIRE

au Locataire.

6. MULTICOUPLAGE

Le Locateur se réserve le droit de modifier les équipements de multicouplage des systèmes de radiocommunication installés sur l'emplacement dont elle est propriétaire. Le multicouplage utilisé respectera cependant toutes les règles techniques qui ont cours en radiocommunication et sera appliqué après consultation avec les usagers.

7. LOYER

Ce Bail est consenti en considération des loyers suivants, payables en dollars canadiens, lesquels sont établis en fonction des équipements du Locataire et du tarif fixé par le Locateur.

Ainsi, pour les périodes du :

- 1er avril 2016 au 31 mars 2017, le loyer annuel sera de HUIT MILLE CINQ CENT DOLLARS (8 500,00 $), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ ;

- 1er avril 2017 au 31 mars 2018, le loyer annuel sera de HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (8 750,00 $), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ ;

- 1er avril 2018 au 31 mars 2019, le loyer annuel sera de NEUF MILLE DOLLARS (9 000,00 $), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ ;

Afin de ratifier l'occupation, une somme totale sera donc payable par un (1) seul et unique versement de VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (26 250,00 $), à laquelle s'ajoutent la TPS et la TVQ et devra être acquittée au plus tard le 1er juillet 2019.

Pendant la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2023, chaque premier (1er) jour du mois d'avril suivant la fin de la période mentionnée ci-dessus, le loyer indiqué sera majoré de DEUX POUR CENT (2,00%).

À compter du 1er avril 2019, le loyer annuel sera payable par versements mensuels, égaux et consécutifs, à l'avance le premier (1er) jour de chaque mois, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ. Ainsi, au 1er avril 2019, le loyer annuel est de NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT DOLLARS (9 180,00 $), payable en versements égaux et consécutifs mensuels de SEPT CENT SOIXANTE-CINQ (765,00 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Toute somme non payée à échéance portera intérêts, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal sur les sommes dues au Locateur. Le taux en vigueur à la date des présentes est de dix pour cent (10%) par année.

Le Locataire pourra, pendant la durée de ce Bail, sur préavis écrit de trois (3) mois donné au Locateur, ajouter ou retirer d'autres équipements dans les Lieux. Dans ce cas, le loyer annuel sera ajusté à compter de la date de tout tel ajout ou retrait.

LOCATEUR	LOCATAIRE

Toute référence à une taxe dans ce Bail est sans préjudice à toute exemption à laquelle le Locataire pourrait avoir droit en vertu de toute loi ou règlement international, fédéral, provincial ou municipal.

8. CESSION, SOUS-LOCATION

Le Locataire ne peut céder, ni sous-louer, ni autrement disposer de ses droits dans le présent Bail sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur.

9. INCOMPATIBILITÉ

Advenant une incompatibilité entre leurs appareillages respectifs, les Parties conviennent de collaborer pour en déterminer la cause et, une fois cette dernière établie, la partie responsable s'engage à prendre aussitôt, à ses entiers frais, tous les moyens requis pour supprimer toute telle incompatibilité.

Si, pour remédier convenablement à une incompatibilité, il s'avère moins coûteux ou plus simple du point de vue technique de modifier les appareils de l'une ou l'autre des Parties, celles-ci s'engagent à effectuer cette modification, et ce, même si leur appareillage n'est pas la cause directe de l'incompatibilité, sous réserve toutefois que cette modification ne nuise ni au fonctionnement ni au rendement de leurs équipements et que le coût de toute telle modification soit assumé par la partie responsable de l'incompatibilité.

10. RESPONSABILITÉ

Les Parties ne pourront être tenues responsables de l'interruption du service et des dommages causés aux équipements ou aux installations de l'une ou de l'autre qui résultent de cause naturelle, d'un cas de force majeure, d'une grève, d'un arrêt de travail, de sabotage, de vol, d'incendie ou de vandalisme, ou de toute autre cause indépendante de leur volonté ou qui survient sans leur faute ou négligence grossière.

11. RÉSILIATION PAR LE LOCATEUR

Le Locateur se réserve en tout temps le droit de résilier ce Bail pour les motifs suivants:

a) si le Locataire cesse ses opérations de quelque façon que ce soit; ou

b) si le Locataire fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu des présentes.

Pour ce faire, le Locateur doit transmettre un avis de résiliation au Locataire énonçant les motifs de résiliation et le Locataire aura trente (30) jours pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi le présent Bail sera automatiquement résilié à compter de la date de réception de cet avis, sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer toute somme, tous frais ou déboursés encourus, le tout sans aucune compensation ni indemnité, pour quelque cause ou raison que ce soit, pour le Locataire. Le Locateur, agissant de bonne foi et raisonnablement, sera la seule et unique juge aux fins de déterminer si le Locataire a remédié aux défauts énoncés dans le délai imparti.

12. RÉSILIATION PAR LE LOCATAIRE

LOCATEUR	LOCATAIRE

Le Locataire se réserve en tout temps le droit de résilier ce Bail si le Locateur fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu des présentes.

Pour ce faire, le Locataire doit transmettre un avis de résiliation au Locateur énonçant les motifs de résiliation et le Locateur aura trente (30) jours pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi le présent Bail sera automatiquement résilié à compter de la date de réception de cet avis, sans préjudice aux droits du Locataire de réclamer toute somme, tous frais ou déboursés encourus, le tout sans aucune compensation ni indemnité, pour quelque cause ou raison que ce soit, pour le Locateur. Le Locataire, agissant de bonne foi et raisonnablement, sera le seul et unique juge aux fins de déterminer si le Locateur a remédié aux défauts énoncés à l'avis dans le délai imparti.

13. RÉSILIATION UNILATÉRALE

Chacune des Parties pourra résilier le présent Bail sur préavis écrit de six (6) mois à cet effet à l'autre partie, le tout sans préjudice ni compensation, de quelque nature que ce soit, de part et d'autre.

14. REMISE EN ÉTAT

À la fin du Bail, le Locataire devra, à ses frais, enlever les équipements ainsi que les systèmes électriques, téléphoniques et de fibres optiques. De plus, le Locataire devra disposer des débris et remettre les Lieux dans leur état initial, sauf l'usure normale. Tous les travaux devront être réalisés dans les trente (30) jours suivant la fin du Bail, le tout à l'entière satisfaction du Locateur agissant raisonnablement. Si le Locataire refuse ou néglige d'effectuer les travaux requis dans le délai stipulé ci-dessus, le Locateur pourra, sans y être tenue et sans préjudice à tous ses autres droits et recours, effectuer tous les travaux qu'elle jugera nécessaires, le tout à sa seule discrétion et aux frais raisonnables du Locataire. Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et cette dernière pourra en disposer à sa guise, sans qu'elle ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

15. DURÉE

Ce Bail est consenti pour un terme de sept (7) ans à compter du premier (1er) avril deux mille dix-huit (2016) et se terminant le trente et un (31) mars deux mille vingt-trois (2023).

Sous réserve des dispositions contenues au paragraphe suivant, ce Bail se terminera de plein droit et sans avis à la date ci-dessus stipulée et l'occupation des Lieux après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger le terme de ce Bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux contre la volonté du Locateur.

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour trois (3) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon

LOCATEUR	LOCATAIRE

le taux du marché. Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locateur au moment de ce renouvellement.

16. DOMMAGE ET DESTRUCTION

Si, pendant la durée du Bail, les Lieux sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, les Lieux sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'usage prévu aux présentes, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux.

Si le Locateur décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera le Locataire dans un délai n'excédant pas trente (30) jours du sinistre, et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction. Ainsi, le Locateur devra rembourser au Locataire, au prorata, tout montant de loyer prépayé.

Si le Locateur décide de procéder aux réparations, le Bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans ceux-ci. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

17. AVIS

Chacune des Parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes:

LOCATEUR, VILLE DE MONTRÉAL :

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des Locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

LOCATEUR	LOCATAIRE

LOCATAIRE, SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA :

Environnement Canada
Service météorologique du Canada
Spécialiste des systèmes de diffusion
Place Bonaventure
800 de la Gauchetière Ouest, Tour Nord-Est – Suite 7810
Montréal, Québec H5A 1L9
monique.lapalme@canada.ca

Avec copie à l'adresse suivante :

Environnement Canada
Services des biens immobiliers
351 boul Saint Joseph, 20e étage,
Gatineau, Québec, K1A 0H3
RealEstateServices@ec.gc.ca

Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être remis de la main à la main ou signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis ou de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise ou de sa signification.

18. DIVERS

Ce Bail est régi par les lois du Québec.

Les rubriques précédant les clauses de ce Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, coopératives, compagnies, corporations et sociétés par actions.

En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Le fait que l'une ou l'autre des dispositions de ce Bail soit jugée invalide, illégale ou non exécutoire, n'affecte pas la validité, la légalité et le caractère exécutoire des autres dispositions des présentes.

Les Parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du

LOCATEUR	LOCATAIRE

Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une modification écrite ou une nouvelle convention toute aussi formelle que le présent Bail.

Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution de telle obligation ou à l'exercice de tel droit.

Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans les Lieux à sa demande.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Bail, en triple exemplaire, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ jour de _____ 2019.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves SAINDON

Le 27 jour de Mars 2019.

ENVIRONNEMENT CANADA

Par : _____
Mélanie PÉRIS

La présente convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ..... e jour de ..... 2019 (Résolution CG.....).

LOCATEUR	LOCATAIRE

Bail 0128-107

Détail du loyer - Voûte du Mont-Royal (Antenne - Environnement Canada)

	Loyer antérieur 2015	Loyer 2016	Loyer 2017	Loyer 2018	Loyer 2019	Loyer 2020	Loyer 2021	Loyer 2022	Loyer 2023	**Total**
	12 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	3 mois	
Augmentation de 2% à compter du 1/04/2019	-	-	-	-	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Loyer total (excluant les taxes)	7 200,00 $	6 375,00 $	8 687,50 $	8 937,50 $	9 135,00 $	9 317,70 $	9 504,05 $	9 694,13 $	2 435,47 $	**64 086,36 $**
TPS (5%)		318,75 $	434,38 $	446,88 $	456,75 $	465,89 $	475,20 $	484,71 $	121,77 $	
TVQ (9,975%)		635,91 $	866,58 $	891,52 $	911,22 $	929,44 $	948,03 $	966,99 $	242,94 $	
Loyer total (incluant les taxes)		7 329,66 $	9 988,45 $	10 275,89 $	10 502,97 $	10 713,03 $	10 927,29 $	11 145,83 $	2 800,18 $	73 683,29 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1- Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept (7) ans, à compter du 1er avril 2016 au 31 mars 2023 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes. Bâtiment 0128-107.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1196025004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-29

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1198042003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Ltée (anciennement Vidéotron Télécom Limitée), un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Ltée en vertu de la convention initiale. Bâtiment 6246.

d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 2,350 mètres, à compter du 1er janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de première convention de modification de bail et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Ltée en vertu de la convention initiale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-08 09:48

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198042003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Ltée (anciennement Vidéotron Télécom Limitée), un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Ltée en vertu de la convention initiale. Bâtiment 6246.

CONTENU

CONTEXTE

Vidéotron Ltée (anciennement Vidéotron Télécom Limitée) occupe, depuis le 3 janvier 1992, un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde sur le Mont-Royal d'une longueur de 2 350 mètres, propriété de la Ville, mais ne faisant pas encore partie des réseaux de conduits souterrains sous la responsabilité de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) de la Ville situé entre les puits d'accès numéros 11773 et 8959. La convention initiale a été négociée de gré à gré et se renouvelle automatiquement à chaque année avec une majoration de 5 % par année pour le loyer.
La Ville et Vidéotron Ltée ont convenu de modifier certaines dispositions de la convention initiale, rétroactivement au 1er janvier 2019, afin de refléter les conditions comparables des installations sur le territoire de la Ville, celles en vigueur par la CSEM et d'appliquer l'article 4.6 de la convention initiale quant au partage du conduit par plusieurs utilisateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE92 01339- 20 mai 1992- Approbation d'un projet de convention par lequel la Ville accorde à Vidéotron Télécom Ltée le droit d'utiliser en partie un conduit souterrain, propriété de la Ville, situé entre les puits d'accès numéros 11773 et 8959 de la CSEM de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde sur le Mont-Royal d'une longueur de 2 350 mètres, propriété de la Ville.
Le SGPI recommande de modifier la clause de loyer prévu à la convention initiale. Conséquemment le loyer sera majoré annuellement selon l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) afin de refléter les conditions comparables des installations sur le

territoire de la Ville à celles en vigueur par la CSEM, le tout rétroactivement au 1er janvier 2019, au lieu d'être majoré de 5 % par année comme le prévoit la convention initiale.

Par ailleurs, le loyer annuel sera facturé rétroactivement au 1er janvier 2019 au prorata du nombre d'utilisateurs pour tenir compte du partage du conduit avec Telus. Il appert que cette dernière s'est installée le ou vers le 6 juillet 2009 suite à la réception d'une autorisation datée du 25 février 2009 du Service des infrastructures, transport et environnement, Division de la gestion des actifs de voirie de la Ville. Aucun loyer n'est donc payable par Telus à la Ville pour ledit déploiement d'une fibre optique pour la Ville.

JUSTIFICATION

Ce projet de première convention de modification de bail permettra à Vidéotron Ltée de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer sera majoré annuellement selon l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) afin de refléter les conditions comparables des installations sur le territoire de la Ville à celles en vigueur par la CSEM, le tout rétroactivement au 1er janvier 2019, au lieu d'être majoré de 5 % par année comme le prévoit la convention initiale.

Par ailleurs, le loyer annuel sera facturé rétroactivement à compter du 1er janvier 2019 au prorata du nombre d'utilisateurs pour tenir compte du partage du conduit avec Telus. Pour fins de précision, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, le loyer annuel payable par Vidéotron Ltée à la Ville est de 13 821,73 $, plus les taxes applicables. Ce nouveau loyer représente une diminution pour l'année 2019 d'environ 14 691 $, plus les taxes applicables (majoration de 5% versus 1,8 % soit l'IPC du mois de septembre 2018 et prorata du nombre d'utilisateurs). Aucun loyer n'est payable par Telus à la Ville pour ledit déploiement d'une fibre optique pour les besoins de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus du projet de première convention de modification de bail, la convention initiale continuera de s'appliquer entre les parties.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu pour le comité exécutif du 24 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Armand BRISSON, Service des technologies de l'information
Marius Dan ALEXE, Service des technologies de l'information
Joel LECLERC, Service des technologies de l'information
Claude G. - Ext ROBERT, Commission des services électriques
Dominique BALLO, Service du développement économique

Lecture :

Marius Dan ALEXE, 4 avril 2019
Dominique BALLO, 4 avril 2019
Armand BRISSON, 4 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-04-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-05

CONVENTION DE MODIFICATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE02-004, article 6.

(ci-après nommée la « Ville »)

ET : **VIDÉOTRON LTÉE (anciennement Vidéotron Télécom Ltée)** , personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 612, rue St-Jacques, à Montréal, province de Québec, H3C 4M8, agissant et représentée par M. Mohamed Drif, vice-président et chef de l'exploitation des réseaux et M. Philippe Cloutier, vice-président principal et chef de la direction financière, deux dirigeants dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution datée du 1er avril 2019 jointe aux présentes.

(ci-après nommée le « Vidéotron »)
(ci-après collectivement nommées les « Parties »)

PRÉAMBULE :

ATTENDU QUE par convention signée par Vidéotron le 10 avril 1992 et par la Ville le 29 mai 1992 (la « Convention»), la Ville a accordé à Vidéotron le droit d'utiliser en partie un conduit souterrain, propriété de la Ville , mais ne faisant pas encore partie des réseaux de conduits souterrains sous la responsabilité de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), situé entre les puits d'accès numéros 11 773 et 8959 situés sur le Mont-Royal (« Lieux Loués ») d'une superficie de 2 350 mètres carrés (la « Superficie des Lieux Loués») ;

ATTENDU QUE la Convention se renouvelle automatiquement à chaque année ; et

ATTENDU QUE les Parties désirent apporter certaines modifications à la Convention, aux termes et conditions stipulés ci-après et que la Ville y consent (la « Convention de modification »).

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. **Loyer :** À compter de la date de signature des présentes, l'article 4.4 est modifié par ce qui suit : «Le loyer annuel payable par Vidéotron à la Ville sera majoré annuellement le 1er janvier de chaque année à compter du **1er janvier 2019**, selon la variation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) au cours de la période de douze (12) mois débutant le 1er septembre et se terminant le dernier jour du mois d'août précédant la majoration du loyer annuel (en utilisant l'IPC ensemble, mois de **septembre**), tel que déterminé par Statistique Canada, pour la région de Montréal, plus les taxes applicables. Advenant le cas où, durant une ou plusieurs telles périodes de douze (12) mois, il y avait une diminution de l'IPC, cette diminution sera alors

PARAPHES	
VILLE	
VIDÉOTRON	

réputée être une augmentation de zéro et n'entrainera pas une diminution du loyer annuel.

Pour fins de précision, il est entendu entre les Parties que le loyer annuel sera facturé au prorata rétroactivement à compter du 1er janvier 2019 pour tenir compte du partage des Lieux Loués par un second utilisateur, le tout conformément à l'article 4.6 de la Convention. Pour la période du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2019**, le loyer annuel payable par Vidéotron à la Ville sera de **treize mille huit cent vingt et un dollars et soixante-treize cents (13,821.73$), plus les taxes applicables. »**

3. Autres conditions :

3.1 La présente Convention de modification est conditionnelle à l'approbation du Comité exécutif de la Ville. La remise à Vidéotron d'un exemplaire de la présente Convention de modification dûment signée et paraphée par le représentant autorisé de la Ville attestera que ladite approbation a été obtenue.

3.2 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions de la Convention demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans la Convention.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LA VILLE

Signée par la Ville à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____

Me Yves Saindon, greffier

POUR VIDÉOTRON

Signée par Vidéotron à Montréal ce 4e jour du mois de Avril 2019.

Par : _____

Mohamed Drif, ing.

Vice-président principal et chef de la direction technologique

Par : _____

Philippe Cloutier

Vice-président principal et chef de la direction financière

PARAPHES	
VILLE	
VIDÉOTRON	

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1194970001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 458 000 $, aux dix organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet	Période	Montant
Dispensaire diététique de Montréal	Bien se nourrir à bon compte	1er avril 2019 au 31 mars 2020	25 000 $
Regroupement des cuisines collectives du Québec	Montréal en cuisine 2019-2020	1er avril 2019 au 31 mars 2020	30 000 $
L'Association des popotes roulantes de Montréal métropolitain	Priorité alimentation	1er avril 2019 au 31 mars 2020	35 000 $
Resto Plateau	Un chef social au service de la communauté	1er avril 2019 au 31 mars 2020	23 000 $
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	Cultiver la solidarité et Nourrir l'Espoir	1er avril 2019 au 30 décembre 2019	150 000 $

Mission Bon Accueil	Sécurité alimentaire et saine alimentation	1er janvier 2019 au 31 décembre 2019	25 000 $
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir	1er avril 2019 au 31 mars 2020	90 000 $
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	Mobilisateurs de milieu : renforcement de la mobilisation et de la concertation	1er mai 2019 au 15 janvier 2020	35 000 $
La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	Regroupons nos forces - Phase 3	1er avril 2019 au 31 mars 2020	30 000 $
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents	1er avril 2019 au 30 mars 2020	15 000 $

2. d'approuver les dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 187 000 $, à Moisson Montréal inc., afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-11 11:11

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194970001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2018.
À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu;

- Répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

La Ville de Montréal a adopté en juin 2017 sa Politique de développement social – *Montréal de tous les possibles!* qui est déclinée en quatre axes, dont l'une des orientations de l'axe 1 concerne l'alimentation. Les 11 projets recommandés dans ce dossier décisionnel sont directement liés à l'orientation 1.8 : Contribuer à la sécurité alimentaire des plus vulnérables et de favoriser l'accès à une alimentation saine et diversifiée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018
Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur cinq ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018

CG18 0336 du 21 juin 2018
Accorder un soutien financier de 187 000 $, pour l'année 2018, à Moisson Montréal inc., pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

CE18 0996 du 6 juin 2018
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 458 000 $, à dix organismes, soit 90 000 $ à Jeunesse au soleil, 150 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, 25 000 $ à Dispensaire diététique de Montréal, 30 000 $ au Regroupement des cuisines collectives du Québec, 35 000 $ à L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 15 000 $ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, 25 000 $ à Mission Bon Accueil, 35 000 $ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, 23 000 $ à Resto Plateau et 30 000 $ à La Société de Saint-

Vincent de Paul de Montréal, pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

CG17 0251 du 15 juin 2017

Accorder un soutien financier totalisant 415 000 $ à trois organismes, soit 90 000 $ à Jeunesse au soleil, 150 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal et 175 000 $ à Moisson Montréal, pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017)

CE17 0923 du 31 mai 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000 $ à huit organismes, soit 25 000 $ à Dispensaire diététique de Montréal, 35 725 $ au Regroupement des cuisines collectives du Québec, 25 000 $ à L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 15 000 $ à Resto Plateau, 39 275 $ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, 25 000 $ à Mission Bon Accueil, 30 000 $ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain et 35 000 $ à La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0468 du 25 août 2016

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 $ à quatre organismes, soit 90 000 $ à Jeunesse au soleil, 175 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, 178 000 $ à Moisson Montréal inc. et 65 000 $ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2017)

CE16 1231 du 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 $ à six organismes, soit 40 000 $ à La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal, 25 000 $ au Dispensaire diététique de Montréal, 22 000 $ au Regroupement des cuisines collectives du Québec, 25 000 $ à L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 20 000 $ à Resto Plateau et 25 000 $ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Dispensaire diététique de Montréal
Projet : Bien se nourrir à bon compte
Montant recommandé : 25 000 $
Ce projet vise à poursuivre les ateliers d'introduction des aliments complémentaires et de préparation maison des aliments pour nourrissons aux femmes enceintes et aux nouveaux parents vivant en contexte de précarité. Aussi, des activités d'apprentissage culinaire sont offertes aux femmes enceintes et avec enfants, dont une partie est issue de l'immigration récente. Les différents ateliers et activités proposés permettront aux 200 familles ciblées de mieux se nourrir et d'améliorer leur santé et celle de leurs bébés.

Regroupement des cuisines collectives du Québec
Projet : Montréal en cuisine 2019-2020
Montant recommandé : 30 000 $
Ce projet vise à poursuivre l'offre de formation et l'expérimentation des nouveaux outils d'évaluation ainsi qu'à contribuer à l'intégration des nouveaux arrivants en développant des partenariats entre les organismes de cuisine collective de Montréal et ceux en accueil et intégration des immigrants et des réfugiés. De plus, il a comme objectif de poursuivre la mobilisation et le développement du Réseau par la réalisation d'une rencontre d'échanges et de réflexion sur un enjeu alimentaire montréalais.

Jeunesse au soleil
Projet : Nourrir l'espoir
Montant recommandé : 90 000 $
La poursuite de ce projet permettra de maintenir les activités et d'améliorer la qualité des aliments de la banque alimentaire, qui aide 2 500 ménages mensuellement. En maximisant la qualité de la nourriture offerte, la clientèle pourra choisir ce qui convient davantage à ses besoins, ce qui aura un impact direct sur sa qualité de vie. De plus, l'organisme offre un service de livraison à domicile, notamment pour les aînés en perte d'autonomie, les hommes seuls et les personnes atteintes de maladies chroniques. Environ 10 000 femmes et 10 000 hommes seront rejoints par ce projet.

L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain
Projet : Priorité alimentation
Montant recommandé : 35 000 $
Ce projet vise à poursuivre et à améliorer le service dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce auprès des clientèles vulnérables ainsi que la préparation et la livraison de repas aux aînés et aux personnes faisant face à des problèmes de santé mentale ou en perte d'autonomie. Il a également comme objectif la poursuite des projets dans les secteurs d'Anjou et de Rosemont, du partenariat avec Entraide Ahuntsic-Nord et avec le Centre jeunesse du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) Centre-Sud. Ces derniers devraient rejoindre plus de 400 personnes.

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal
Projet : Cultiver la solidarité et Nourrir l'Espoir
Montant recommandé : 150 000$
Ce projet a comme objectif d'offrir une plus grande variété de fruits et légumes à travers le réseau des 34 Magasins-Partage ainsi qu'à actualiser le concept du Magasin-Partage de Noël pour relever les défis vécus par les quartiers face aux nouvelles réalités sociales de Montréal. Par ailleurs, un autre aspect vise le maintien et le développement du programme « Cultiver l'Espoir » en tant que source importante d'approvisionnement durable en légumes ainsi que l'augmentation de partenariats et de sources de financement. Plus de 65 000 femmes et 65 000 hommes seront rejoints par ce projet.

Moisson Montréal inc.

Projet : Développement social
Montant recommandé : 187 000 $
Ce projet vise le lancement d'un comité d'accréditation qui prévoit se rencontrer tous les 3 mois pour émettre des recommandations concernant les critères à prendre en compte dans l'analyse des dossiers et le processus d'accréditation, le lancement du projet-pilote de mutualisation des équipements de transport ainsi que l'organisation du plateau des bénévoles par zones de travail. Le nombre de personnes rejointes par Moisson Montréal est de 136 563.

Resto Plateau
Projet : Un chef social au service de la communauté
Montant recommandé : 23 000 $
Ce projet vise à renouveler l'offre de service offerte par l'organisme et à développer des stratégies novatrices afin de rejoindre les personnes seules, isolées et en situation de précarité du centre-ville et des quartiers limitrophes, particulièrement les personnes âgées. L'embauche d'un chef social permettra de développer des activités pour la clientèle ciblée et d'évaluer de quelle manière ses équipements pourraient être mis à la disposition des personnes et des organismes qui en feront la demande, en respectant les règles de salubrité des aliments, entre autres. Il a également comme objectif de poursuivre l'enrichissement de la base de données des ateliers codéveloppés avec les groupes participants pour rendre le processus de montage d'ateliers plus rapide et accessibles à d'autres organismes ou quartiers. Il rejoindra près de 400 femmes et 300 hommes.

Mission Bon Accueil
Projet : Sécurité alimentaire et saine alimentation
Montant recommandé : 25 000 $
Ce projet vise à poursuivre la tenue d'une épicerie communautaire en remplacement de la banque alimentaire traditionnelle grâce à l'embauche de nouvelle main d'oeuvre et en faire l'ouverture quatre jours par semaine. Ainsi, les populations vulnérables rejointes pourront faire leur choix de denrées et bénéficier de conseils et de recettes pour améliorer leur alimentation. L'organisme dessert des personnes provenant de tout le territoire montréalais puisqu'il est le seul à être accrédité pour transformer la viande reçue de Moisson Montréal et la distribuer en respectant les normes de salubrité. Résultats attendus en 2019 : un plus grand nombre de clients servis, un meilleur choix de nourriture saine et un service plus efficace. Les 9 000 femmes et les 9 000 hommes rejoints par cette initiative sont invités à profiter d'autres services offerts par l'organisme, dont une clinique dentaire gratuite.

Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
Projet : Mobilisateurs de milieu : renforcement de la mobilisation et de la concertation
Montant recommandé : 35 000 $
Ce projet vise plus spécifiquement à outiller les intervenant-e-s à identifier comment mieux rejoindre et mobiliser la population cible afin qu'elle devienne l'acteur principal de cette reprise de pouvoir sur son alimentation et sur sa vie. Il a également comme objectif le partage entre les intervenants d'expériences en matière de développement du pouvoir d'agir des citoyens et de développement de systèmes alimentaires locaux. Organisation de deux ou trois rencontres régionales des organismes membres de la Table et d'autres organismes en sécurité alimentaire intéressés par ce partage.

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal
Projet : Regroupons nos forces - phase 3
Montant : 30 000 $
Ce projet vise à augmenter l'efficacité des points de service désignés, contribuer à leur renforcement afin de mieux desservir les bénéficiaires dans les arrondissements visés ainsi qu'à mettre de l'avant le volet création de partenariats locaux. Il a également comme but de poursuivre l'accompagnement des bénévoles dans la réalisation des objectifs, tout en

tenant compte des spécificités locales en matière d'aide.

Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve
Projet: Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents
Montant: 15 000 $
Ce projet vise à maintenir l'approvisionnement de 700 familles ainsi que l'accès au soutien alimentaire. Il mise sur le développement des cuisines communautaires pour les parents tout en développant le goût des enfants et leur savoir-faire. Il a également comme objectif de redistribuer 70 portions familiales - pour cinq personnes - dans le frigo communautaire par mois.

JUSTIFICATION

Les données compilées en 2018 par Moisson Montréal indiquent :

- qu'au mois de mars 2018, 507 357 rations (repas, collations, popotes roulantes, cuisines collectives) ont été servies, soit une augmentation de 5,3 %;
- que le nombre de personnes recevant du dépannage alimentaire a augmenté de 6,7 % en 2018, passant de 69 682 à 74 369 personnes - adultes et enfants de 0 à 17 ans confondus;
- que depuis 2008, ce sont surtout les célibataires qui demandent de l'aide alimentaire;
- que le nombre d'adultes de 18 à 64 ans ayant bénéficié de repas a diminué de 6 % alors que le nombre d'enfants de 6 à 17 ans en ayant bénéficié a augmenté de près de 8 %.

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal soutient des projets afin d'aider les personnes vulnérables à se nourrir convenablement. Les actions qu'elle soutient s’articulent autour de deux grands axes d’intervention :

- la sécurité alimentaire des communautés, en tenant compte particulièrement des groupes vulnérables, en lien avec le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion;
- la saine alimentation, en lien avec la promotion de saines habitudes de vie et la prévention des problèmes de santé.

Cette année, en vue de l'élaboration d'une stratégie portant sur l'insécurité alimentaire, la Ville a choisi de reconduire les projets soutenus en 2018. Ceux-ci avaient été recommandés par un comité de sélection constitué d'experts en recherche, santé et développement communautaire, spécialisés en alimentation ainsi que de personnel municipal. Un comité d'analyse a étudié les rapports d'étape déposés par les organismes ainsi que les demandes 2019 afin de valider cette reconduction. Pour les années subséquentes et suivant l'adoption de la stratégie, la Ville procédera à un appel de projets en lien avec les orientations contenues dans cette dernière, ceci de manière à financer des initiatives ayant un impact sur les problématiques causées par l'insécurité alimentaire des communautés.

Le soutien financier recommandé est en continuité du soutien financier déjà accordé par la Ville pour ces projets et vise la consolidation des actions développées par ces organismes. La date de début de certains d'entre eux est antérieure à l'adoption de ce dossier par l'instance décisionnelle. Toutefois, un montage financier leur a permis de les démarrer, et ce, afin d'éviter une rupture dans l'offre de service auprès de la clientèle qui en bénéficie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), le MTESS confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 10 M$ annuellement pour une période de cinq ans.
Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 645 000 $, est prévu au Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	**Projet**	**Montant octroyé en**			**Montant recommandé en 2019**	**Soutien MTESS / projet global**
		2016	**2017**	**2018**		
Dispensaire diététique de Montréal	**Bien se nourrir à bon compte**	25 000 $	25 000 $	25 000 $	**25 000 $**	**87 %**
Regroupement des cuisines collectives	**Montréal en cuisine 2019-2020**	22 000 $	35 725 $	30 000 $	**30 000 $**	**53 %**
Jeunesse au Soleil	**Nourrir l'espoir**	90 000 $	90 000 $	90 000 $	**90 000 $**	**12 %**
L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain	**Priorité alimentation**	25 000 $	25 000 $	35 000 $	**35 000 $**	**17 %**
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	**Cultiver la solidarité et Nourrir l'Espoir**	175 000 $	150 000 $	150 000 $	**150 000 $**	**13 %**
Moisson Montréal inc.	**Développement social**	178 000 $	175 000 $	187 000 $	**187 000 $**	**46 %**
Resto Plateau	**Un chef social au service de la communauté**	**–**	**–**	23 000 $	**23 000 $**	**28 %**
Mission Bon Accueil	**Sécurité alimentaire et saine alimentation**	**–**	25 000 $	25 000 $	**25 000 $**	**5 %**
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	**Mobilisateurs de milieu : renforcement de la mobilisation et de la concertation**	**–**	30 000 $	35 000 $	**35 000 $**	**88 %**

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	**Regrouper nos forces - Phase 3**	**–**	35 000 $	30 000 $	**30 000 $**	**56 %**
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	**Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents**	65 000 $	39 275 $	15 000 $	**15 000 $**	**19 %**

Les soutiens financiers versés depuis 2016 par toute unité d'affaires de la Ville sont présentés en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets contribuent à assurer de saines habitudes alimentaires et des dépannages d'urgence aux populations démunies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 de la convention, et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2019 Présentation pour approbation au comité exécutif de 10 demandes de soutien financier
Mai 2019 Présentation pour approbation au conseil d'agglomération d'une demande de soutien financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514-868-5579
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-28

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte contre la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité et de l'inclusion
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-04-10

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

GDD 119 4970 001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MOISSON MONTRÉAL INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4T 2A1, agissant et représentée par M. Richard D. Daneau, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 103741757RT0001
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1006410398
N^{o} d'inscription d'organisme de charité : 103741757RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après le « **MTESS** ») ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023 (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme exerce des activités en lien avec la sécurité alimentaire;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de communication publique mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MTESS, conformément au protocole de communication publique joint à la présente Convention à l'Annexe 2 (ci-après le « **Protocole de communication publique** »), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif

à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MTESS par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MTESS avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MTESS aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations dans ses états financiers;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville, le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du Vérificateur général du Québec ou de leurs représentants, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès du Responsable, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert telles que, mais non limitativement, la ventilation des activités et l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet sur le milieu ou auprès de la clientèle concernée;

4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), transmettre pour chaque année de la présente

Convention au Responsable ses états financiers, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement de régie interne de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 12 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation.

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MTESS, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec qui peuvent être concernés par la présente Convention une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

4.10 Dispositions particulières

L'Organisme s'engage à soumettre à la Ville, pour son approbation, une demande de contribution financière comportant les informations requises par le Responsable telles que, mais non limitativement, le montant de la demande et un état détaillé de son utilisation, le contexte, les objectifs et les résultats attendus, les retombées anticipées, les activités prévues et le calendrier de réalisation, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds, la mention des organismes associés à la réalisation et les états financiers vérifiés du dernier exercice complété. Cette demande de contribution financière sera jointe à la présente Convention à l'Annexe 1.

ARTICLE 5
DÉCLARATION ET GARANTIES

5.1 L'Organisme déclare et garantit :

5.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

5.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

5.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 12 de la présente Convention;

5.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE** dollars (**187 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

6.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**150 000** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **TRENTE-SEPT MILLE** dollars (**37 000** $) après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

6.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

6.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 7
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

7.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

7.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

7.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 8
DÉFAUT

8.1 Il y a défaut :

8.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

8.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

8.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

8.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif.

8.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 8.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit l'Organisme ou retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

8.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 8.1.2, 8.1.3 et 8.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

8.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 8.2 ou 8.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 9
RÉSILIATION

9.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subis par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

9.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

9.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 10
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 8 et 9, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 mars 2020**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8, 4.9 et 12 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** dollars (**2 000 000** $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

11.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

11.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4T 2A1, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

MOISSON MONTRÉAL INC.

Par : _____
Richard D. Daneau, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution CG19 …….).

Contributions financières versées depuis 2016

Date du jour ***2019-02-25***

NOM_FOURNISSEUR	MOISSON MONTREAL INC.

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total
Ahuntsic - Cartierville	CA18 090238a			150,00 $	150,00 $
Total Ahuntsic - Cartierville				150,00 $	150,00 $
Diversité sociale et des sports	CE15 0551	71 200,00 $			71 200,00 $
	CG16 0468	142 400,00 $	35 600,00 $		178 000,00 $
	CG17 0251		125 000,00 $	50 000,00 $	175 000,00 $
	CG18 0336			150 000,00 $	150 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		213 600,00 $	160 600,00 $	200 000,00 $	574 200,00 $
LaSalle	CA18 20 0499			5 000,00 $	5 000,00 $
Total LaSalle				5 000,00 $	5 000,00 $
Saint-Laurent	CA18 080586			500,00 $	500,00 $
Total Saint-Laurent				500,00 $	500,00 $
Ville-Marie	CA18 240538f			1 000,00 $	1 000,00 $
Total Ville-Marie				1 000,00 $	1 000,00 $
Total		213 600,00 $	160 600,00 $	206 650,00 $	580 850,00 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194970001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1194970001 - Fonds québécois d'initiatives sociales.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Arianne ALLARD
conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197896001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-07 08:02

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197896001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2015, l'organisme à but non lucratif Celsius Mtl (ci après "Solon", son nom commercial) accompagne les citoyens et les autres acteurs d'une communauté dans l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets collectifs ayant pour objectif la création de milieux de vie renforçant le tissu social et ancrés dans la transition écologique. Solon accompagne des projets dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, des objets partagés, des espaces publics et de l'agroalimentaire, et intervient majoritairement dans les arrondissements de Rosemont – La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Entre 2016 et 2018, Solon a mené des projets pilotes en géothermie collective, partage de véhicules et aménagement d'espaces publics, qui on bénéficié d'un soutien total de 32 000$ de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie. Ces projets ont rencontré un grand succès et de plus en plus de groupes de citoyens ont sollicité l'organisme pour accompagner leurs projets. L'organisme a alors constaté que sa capacité à changer d'échelle résidait dans un changement de positionnement, et se propose de migrer d'une organisation qui réalise des projets vers une organisation qui outille des collectifs pour réaliser les projets.

Solon a présenté une demande de soutien d'un montant de 200 000 $ pour la période 2019 -2021, au titre de l'Axe 1, action 3 "Zones d'innovation sociale" du plan d'action en innovation sociale Tisser Montréal. Cette action prévoit de soutenir financièrement la consolidation des organismes de développement qui outillent les projets citoyens pour la réalisation d'innovations territoriales.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'accorder une contribution non récurrente de 200 000 $ à l'organisme Solon pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0244 - 4 septembre 2018 - contribution financière de 2 000 $ pour la tenue d'un événement festif à l'espace Bonheur Masson

CA18 26 0152 - 4 juin 2018 - Soutenir la réalisation du projet « Espace Bonheur Masson », à travers l'occupation temporaire du domaine public et une contribution financière de 10 000 $
CA18 26 0151 - 4 juin 2018 - Soutenir la réalisation du projet « Oasis Bellechasse », à travers l'occupation temporaire du domaine public et une contribution financière de 10 000 $
CE18 0916 - 23 mai 2018 - Approuver le Plan d'action en Innovation sociale 2018-2022
CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022
CA16 26 0134 - 2 mai 2016 - Contribution financière de 10 000 $ afin de réaliser une étude de faisabilité sur le projet « Celsius » de réseau de chaleur de ruelle à échelle citoyenne

DESCRIPTION

Aujourd'hui, Solon accompagne les groupes de citoyens dans trois secteurs d'activité principaux : énergie et petite infrastructure, mobilité et économie du partage, partage de l'espace public.
Son approche d'innovation sociale réside dans :

- une définition des besoins et des projets réalisée par les citoyens;
- une méthode fondée sur expérimentation rapide, la création d'outils et l'accompagnement. Ces outils peuvent être de nature juridique, technologique, financière ou encore méthodologique;
- une vision de l'accompagnement qui diffère des approches par cohorte: Solon reste en lien avec les projets pendant toute leur existence, avec un niveau de suivi différent selon la phase du projet et son territoire. Solon souhaite ainsi donner accès à ses outils à d'autres organisations locales de soutien à des citoyens, intervenant dans l'ensemble de l'île de Montréal.

Le présent dossier décisionnel ne porte pas sur la mise en oeuvre des projets sur les territoires avec les groupes de citoyens, mais sur la structuration de l'offre de service de Solon, afin de favoriser la mise à l'échelle de l'organisation et de générer des apprentissages pour l'agglomération.

Le projet permettra de financer quatre axes de travail:

- formaliser l'offre d'accompagnement aux citoyens : concevoir et publiciser les critères et processus d'appui pour l'accompagnement, construire une offre de services complète avec banque d'heures individuelles, appui à l'organisation d'événements, etc.;
- créer et animer des groupes de travail permanents transversaux aux groupes de citoyens, pour lever les barrières rencontrées par tous les groupes;
- créer et mettre à disposition des outils : logiciels de partage, outils assurantiels, micro -financement, mis à la disposition des groupes accompagnés par Solon mais également d'autres groupes de Montréal et d'ailleurs ;
- participer à la structuration de l'écosystème de soutien aux projets collectifs citoyens, à travers l'organisation d'événements, la production de contenus, la mise en place et diffusion d'une veille sur la transition écologique.

Le budget total du projet est de 529 500 $ pour trois ans.
La Ville de Montréal est sollicitée à hauteur de 200 000 $ pour les trois années. La

participation de la Ville correspond à 38% du budget, dont les sources budgétaires sont les suivantes:

Provenance des revenus	**Total**	**%**
Ville de Montréal	200 000,00 $	38%
FIRM	122 500,00 $	23%
Chaire transition UQAM	90 000,00 $	17%
Fondation Beati	4 000,00 $	1%
Fondation McConnell	8 000,00 $	2%
Autres partenaires privés	30 000,00 $	6%
Revenus autonomes	75 000,00 $	14%
Total	**529 500,00 $**	

Le soutien fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville, jointe au présent dossier décisionnel. Les modalités de versement de la contribution financière sont liées à l'avancement des activités prévues et permettent une juste répartition des sommes au cours du projet afin de ne pas entraver leur réalisation.

JUSTIFICATION

Adopté en mai 2018, le Plan d'action en innovation sociale de la Ville de Montréal reconnaît l'importance des territoires pour l'émergence d'innovations sociales. En particulier, l'action 3 de l'axe 1 vise à *identifier des zones d'innovation sociale et soutenir leurs projets collectifs d'amélioration des milieux de vie* , à travers le soutien financier à des projets territoriaux et le soutien à des organisations intermédiaires qui outillent les citoyens. Le projet participe spécifiquement à ces objectifs.
Le projet s'inscrit dans une approche du développement économique ancrée dans l'économie sociale et les communs, ce qui permet la création de richesses à plusieurs niveaux :

- création d'entreprises d'économie sociale issues des groupes de citoyens;
- augmentation des revenus disponibles en réduisant les dépenses subies ou en augmentant les revenus;
- développement d'outils financiers adaptés;
- externalités positives : qualité de vie, solidarité, pouvoir d'agir citoyen, gaz à effet de serre, etc.

Il permet de développer des apprentissages et des outils qui pourront bénéficier à des collectifs et des projets au-delà de la seule organisation et de son territoire d'origine.

Il s'articule avec le Défi des villes intelligentes et notamment le volet mobilité de quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 200 000 $.
Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2019	2020	2021	2022	TOTAL
60 000,00 $	70 000,00 $	50 000,00 $	20 000,00 $	200 000,00 $

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans les principes du développement durable en ce qu'il participe à atteindre les objectifs suivants :

- l'amélioration de la qualité de vie par la mixité des fonctions urbaines;
- une croissance économique durable par l'innovation et la promotion de l'économie locale;
- l'ancrage des milieux de vie dans la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En contribuant financièrement à la structuration de ses processus et la consolidation du modèle économique de Solon, la Ville permet d'augmenter l'impact de l'organisme au delà de son territoire d'origine. Cette approche permet de faire bénéficier des outils développés par Solon à un plus grand nombre de projets sur l'île de Montréal, tout en respectant le caractère propre et l'ancrage local des organisations présentes dans chaque territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

juin 2019 -février 2020 : mise en place et adaptation des outils, processus, formations et programmation événementielle, établissement des premiers groupes de travail permanents

- mars 2020- février 2021 : première séquence d'implémentation, rétroaction et apprentissages
- mars 2021 - février 2022: rétroaction sur 2020, amélioration, 2e séquence d'expérimentation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile VERGIER
Commissaire au développement économique, Innovation sociale

Tél : 514 868 7675
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-03

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872 2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-04-05

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci après appelée la « **Ville** »

ET : **Celsius Mtl**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38) dont l'adresse principale est le 6297 rue Chabot, Montréal, Qc, Canada, H2G2T3, agissant et représentée par Bertrand Fouss, Président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 724887690 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223431239 TQ 0002

Ciaprès appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un organisme qui accompagne les citoyens et les autres acteurs d'une communauté dans l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets collectifs locaux bâtissant sur et renforçant le tissu social, et ayant pour objectif la création de milieux de vie désirables et à faible carbone.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'entrepreneuriat ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 31 mars de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 28 février 2020 pour la première année et la période du 1er mars d'une année au 28 février de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

5.2.1 Pour l'année 2019:

5.2.1.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000 $) dans les trente jours suivant la signature de la présente convention par les deux parties;

5.2.2 Pour l'année 2020 :

5.2.2.1 une somme maximale de soixante dix mille dollars (70 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2019 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2021 :

5.2.3.1 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.4 Pour l'année 2022 :

5.2.4.1 une somme maximale de vingt mille dollars (20 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2021 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou

documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses soustraitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6297 rue Chabot, Montréal, Qc, H2G 2T3 et tout avis doit être adressé à l'attention du Président ou de la Présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, Greffier

Le 3e jour d'avril 2019

Celsius Mtl

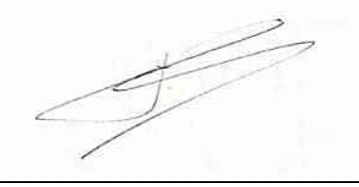

Par : _____
Bertrand Fouss, Président

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution CG ……..).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET – en pièce jointe
- Demande de contribution financière de l'organisme

CALENDRIER
- juin 2019 -février 2020 : mise en place et adaptation des outils, processus, formations et programmation événementielle, établissement des premiers groupes de travail permanent
- mars 2020- février 2021 : première séquence d'implémentation, rétroaction et apprentissages
- mars 2021 - février 2022: rétroaction sur 2020, amélioration, 2e séquence d'expérimentation

REDDITION DE COMPTE

Pour l'année 2019
- Un bilan annuel conformément à la demande du responsable, faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 mars 2020;

Pour l'année 2020
- Un bilan annuel faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 mars 2021;

Pour l'année 2021
- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2021) –au plus tard le 15 février 2022

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Axe accompagnement des groupes de citoyens
Objectif = consolidation de l'offre de service et mise à niveau des groupes accompagnés

- Nombre de groupes de citoyens (cible 4-6)
- nombre de formations mises en place et données
- nombre de citoyens impliqués dans les milieux de vie,
- nombre de projets portés par les citoyens

Axe groupes de travail permanent
Objectif : créer et animer des groupes de travail transversaux qui viennent apporter un support aux projets des citoyens pour lever les barrières
- nombre de groupes de travail (cible = 3-4)
- niveau d'activité des groupes
- nombre d'organismes participants par groupe
- qualité des apprentissages et questionnements

Axe création d'outils :
Objectif : créer et améliorer les outils pour les groupes de citoyens, permettre l'appropriation de ces outils par les citoyens, qui vont eux même s'en saisir pour les améliorer

- nombre d'outils créés
- nombre de demandes d'utilisation associées à chaque outil
- nombre de citoyens ayant participé à la création, l'amélioration de l'outil

Axe soutien à l'écosystème
Objectif : Soutenir la création d'une communauté sur la transition à travers la communication et la vulgarisation des concepts

- nombre d'événements réalisés
- nombre de participants aux événements
- production de contenus vulgarisés
- revue de presse sur Solon et sur la transition

Retombées

- nombre de territoires recourant aux services de Solon
- % de revenus autonomes dans le modèle économique
- Nombre de membres et d'utilisateurs

CHANTIER D'APPRENTISSAGES
L'organisme s'engage en outre à participer aux travaux du Chantier d'apprentissages mis en place par la Ville de Montréal.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

• Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
• S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
• Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

• Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

> Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197896001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197896001 Celcius Mtl.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point Ser. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1181063005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 330 000 $ à C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On 2019;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-15 11:50

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181063005**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 330 000 $ à C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2017 et 2018, Montréal a été choisie par le Groupe Michelin pour accueillir le Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On. Cet événement vise à identifier et à mettre en place des solutions concrètes pour répondre aux grands défis de mobilité que vivent toutes les grandes villes.
Les deux premières éditions de Movin'On ont été couronnées de succès. En 2018, l'événement a accueilli plus de 5 000 participants provenant 60 pays. Plus de 220 représentants des médias provenant de 20 pays ont obtenu des accréditations. Près de 70 conférenciers et plus de 200 experts ont participé ou animé des dizaines de sessions de travail tournant autour des six (6) thèmes suivants :

- décarbonation et qualité de l'air
- combiner pour mieux avancer : la nouvelle société multimodale
- technologies innovantes, la clé du succès
- agir ensemble pour accélérer le changement : gérer la révolution
- la mobilité à l'heure de l'économie circulaire
- les prochaines grandes avancées en mobilité

Face à ce nouveau succès, le Groupe Michelin a décidé, pour la première fois de l'histoire de Movin'On, de tenir l'événement une troisième année de suite, et ce dans la même ville. Pour voir à l'organisation de l'événement en 2019, le Groupe Michelin fait appel pour la troisième année consécutive à C2.MTL.

C2.MTL est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de propulser l'économie et la société québécoise en mobilisant les leaders, les innovateurs et les décideurs d'aujourd'hui et de demain autour d'un dialogue collaboratif, afin de donner lieu à des connexions utiles et durables. La vision de C2.MTL est que la créativité est notre force ultime, parce qu'elle a le pouvoir de stimuler l'imaginaire et la pensée créative pour amener les participants à transformer le monde qui les entoure, sur le plan personnel comme professionnel. C2.MTL considère que les entreprises doivent trouver de nouvelles solutions aux défis sociaux, technologiques, politiques et environnementaux actuels afin de se démarquer et de

répondre aux besoins de la plus importante des parties prenantes: le genre humain.

C2.MTL a été créé en 2012 et est géré par un groupe de 15 administrateurs et administratrices, dont 13 sont indépendants. Deux des organisations fondatrices de C2.MTL siègent au conseil d'administration de C2, soit Sid Lee, qui a initié le projet et formé l'OBNL, ainsi que le Cirque du Soleil.

Compte tenu du mandat qui lui été confié par le Groupe Michelin, le président de C2.MTL , monsieur Richard St-Pierre, a écrit à la Ville le 26 février 2019 pour présenter une demande d'appui financier de 330 000 $ pour l'édition 2019 du Sommet Movin'On.

Dans la correspondance transmise à la Ville, monsieur St-Pierre indique que « Ce partenariat permettrait à la Ville d'avoir une visibilité et un apport significatifs lors de l'événement. Nous aimerions vous offrir les mêmes bénéfices qu'en 2018, que vous pouvez consulter en détails dans le document de reddition ci-joint tout en renforçant les activités de maillage et de réseautage dans le but d'optimiser les rencontres entre les entreprises montréalaises avec l'écosystème internationale de Movin'On. » La lettre de monsieur St-Pierre et la proposition y afférente sont jointes à ce sommaire décisionnel.

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'une contribution financière de 330 000 $ à C2.MTL pour l'organisation de l'événement en 2019. Pour l'édition 2017, la contribution montréalaise s'était établie à 660 000 $ alors qu'elle avait été de 330 000 $ en 2018. Compte tenu de la reprise des terrains situés derrière l'Arsenal par Parcs Canada en vue de l'aménagement d'un parc urbain, l'édition 2019 se tiendra sur le site de MTL Studios Grandé situé dans l'arrondissement Le Sud-ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0255 - 15 juin 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 660 000 $ en provenance des dépenses contingentes d'administration de l'agglomération au Pôle québécois d'excellence en transport terrestre pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 13 au 15 juin 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CG18 0272 - 31 mai 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1er juin 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'événement Movin'on propose la vision d'une mobilité performante et durable au service d'une meilleure circulation des biens et des personnes. Il comprend des conférences et des ateliers et se distingue par la place importante qui est faite aux démonstrations. Il permet aux grandes entreprises, aux PME, aux entreprises en démarrage, aux scientifiques et aux ONG's de se réunir pour inventer collectivement la mobilité de demain. L'objectif de Movin'On est d'accompagner les partenaires et les aider à réaliser les changements qu'ils souhaitent accomplir tout en soutenant leurs objectifs d'affaires. Les participants ont ainsi l'occasion de :
- développer des affaires
- présenter des technologies
- réseauter
- récompenser et remercier
- découvrir et apprendre

Les thèmes retenus pour l'édition 2019 sont :

1. décarbonation et qualité de l'air

2. société et transport urbain multimodal
3. technologies innovantes
4. transport des marchandises multimodal
5. économie circulaire

Les dépenses prévues pour la tenue de l'événement sont de 12 916 222 $. En ce qui a trait aux revenus, C2 MTL s'attend à un montant de 200 000 $ au niveau de la billetterie et à 12 056 222 $ pour les partenariats privés. Les principaux partenaires privés sont Michelin et le « Movin'On Sustainable Mobility Fund ». Ce dernier est un fonds de dotation (enpowment fund) qui a été établi en 2016. Il a une gouvernance qui lui est propre. Il vise à aider à financer des projets de mobilité particuliers choisis par leur conseil. Pour l'instant, le seul projet qu'il supporte est Movin'On et son unique contributeur financier est le Groupe Michelin. À terme, il souhaite qu'il y ait plus de projets et plus de contributeurs. Une contribution financière de 330 000 $ est attendue du gouvernement du Québec et de 330 000$ pour la ville de Montréal. Les contributions publiques représenteraient 5 % du budget global.

JUSTIFICATION

Le Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On est devenu au fil des ans la plus importante conférence mondiale sur la mobilité. L'événement est reconnu par les Nations Unies comme interlocuteur privilégié. Il constitue une occasion unique pour réfléchir aux tendances à long terme et aux solutions concrètes en ce qui a trait à la mobilité durable. La tenue de Movin'On contribue à renforcer l'attrait de Montréal sur la scène internationale dans le secteur de l'électrification des transports et des véhicules intelligents. Son retour en 2019 constitue une reconnaissance de la qualité des initiatives prises à Montréal et au Québec en matière de mobilité durable, d'électrification et de transport intelligent.
Cette réputation internationale a permis à la Ville de signer en novembre 2018 une entente de collaboration en matière de mobilité durable et de véhicules autonomes avec la ville de Los Angeles. De plus, la Mairesse de Montréal a été nommée au sein de la Communauté des champions de la mobilité par l'Union internationale des transports publics (UITP).

Montréal pourra également continuer de tirer profit de l'expertise internationale pour alimenter sa réflexion en regard de la mise à jour du Plan de transport et du déploiement de sa Stratégie d'électrification des transports, de sa Politique de stationnement et de l'approche Vision Zéro. La mobilité durable et l'adoption de modes de transport électriques et intelligents sont d'ailleurs au centre de la stratégie de réduction des émissions de GES de la Ville issue du Plan Montréal durable 2016-2020.

Après les succès obtenus lors des éditions 2017 et 2018, le Groupe Michelin fait de nouveau appel à C2.Mtl pour l'organisation de l'édition 2019 de cet événement majeur. C2.Mtl est réputé mondialement pour l'organisation d'événements majeurs axés sur la créativité et l'innovation.

Le projet Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On 2019 vient mettre en oeuvre l'action *Partenariats* de l'Axe *Partenariats stratégiques* du plan d'action pour un réseau performant - *Maximiser Montréal.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale de 330 000 $. Les crédits nécessaires sont prévues au budget du Service du développement économique, Direction des partenariats stratégiques et des affaires internationales - Réflexe.
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de

l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On contribue à définir les tendances en matière de mobilité durable et permet d'alimenter des actions menées par la Ville dans ce domaine, notamment le Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La tenue de cet événement unique et prestigieux pour une troisième année à Montréal renforcera davantage le positionnement et le leadership international de Montréal en matière de mobilité durable et intelligente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'événement jouira d'une grande visibilité sur la scène internationale compte tenu de la présence de sommités internationales du domaine de la mobilité, de gens influents et de participants étrangers. La mise en oeuvre du protocole de visibilité rattaché à l'entente de contribution permettra d'assurer la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 juin au 6 juin 2019 : tenue du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On sur le site de MTL Studios Grandé situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-7360
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-04-14

Juin 4 – 6 2019
Montréal, Canada

MOVIN'ON Summit

Ville de Montréal

PROPOSITION

PRODUIT PAR:

MOVIN'ON Sustainable Mobility Fund

PRODUIT PAR:

MICHELIN
UNE MEILLEURE FAÇON D'AVANCER

MICHELIN
FONDATION D'ENTREPRISE

PARTENAIRE ORGANISATEUR:

C2

LA VILLE DE MONTRÉAL AU SOMMET MOVIN'ON 2019

Nos partenaires sont la pierre angulaire du Sommet Movin'On. Année après année, nous collaborons avec des organisations à l'avant-garde de la mobilité afin de poursuivre notre mission : explorer des solutions innovantes et concrètes pour relever les grands défis qui définiront l'avenir de la mobilité.

Nos partenaires ont plusieurs choses en commun : ils sont mûrs pour le changement, ils ont deux longueurs d'avance et sont déterminés, eux aussi, à passer de l'ambition à l'action.

Dans le but de générer des relations d'affaires entre les entreprises montréalaises et celles de l'écosystème du Sommet Movin'On, la Ville de Montréal et le Sommet Movin'On établiront un partenariat axé sur des initiatives de maillage, de contenu et de visibilité.

LA VILLE DE MONTRÉAL AU SOMMET MOVIN'ON

	BÉNÉFICES DU PARTENARIAT
EXPÉRIENCE	• Deux cent (200) forfaits Expérience Totale 3 jours • Les accès nécessaires pour les employés de soutien logistique et autres collaborateurs de la ville de Montréal • Visite exclusive du site de Movin'On • Soutien d'un Gestionnaire de compte dédié • Collaboration de la gestionnaire de compte avec la ressource identifiée par la Ville pour documenter le nombre de maillages ayant eu lieu • La tenue d'une Session de travail ou d'une table ronde sur un exemple de mise en application de l'économie circulaire, format et sujet à déterminer avec le directeur de la programmation de Movin'On
BALCON	• Accès à un balcon privé pour la durée de l'évènement qui sera aménagé et mis à la disposition du partenaire • Opportunité d'y organiser des sessions de travail, des fonctions privées (cocktail, lunch, etc.) et des rencontres d'affaires (service de traiteur en sus).

$330,000 CAD

Tous les prix sont indiqués en $CAD. Des taxes peuvent s'appliquer.

*Veuillez noter que Movin'On est éligible à la loi sur le 1% de formation

LA VILLE DE MONTRÉAL AU SOMMET MOVIN'ON

	BÉNÉFICES DU PARTENARIAT
VISIBILITÉ	• Logo partenaire sur tous les outils de communication • Logo partenaire sur toutes les campagnes publicitaires • Logo sur le site web et sur le mur des Partenaires de l'événement dans la section « Remerciements spéciaux » • Promotion à travers les médias sociaux de Movin'On • Droit d'appellation d'un espace • Prise de parole pour la Mairesse de Montréal
ESPACE DE CONFÉRENCES	• Espace permettant d'organiser des conférences pour une vingtaine de personnes les 5 et 6 juin • Contenu fourni par le partenaire et approuvé par Movin'On • Possibilité de présenter cinq à sept (5 à 7) conférences dans cet espace

$330,000 CAD

Tous les prix sont indiqués en $CAD. Des taxes peuvent s'appliquer.

*Veuillez noter que Movin'On est éligible à la loi sur le 1% de formation

EXIT

Juin 4 – 6 2019
Montréal, Canada

MOVIN'ON Summit

DISCUTONS

Jonathan L'Abbée
GESTIONNAIRE DES VENTES
+1 (514) 999-3959
jlabbee@c2.biz

Stéphanie Bergot
GESTIONNAIRE DE COMPTES
+1 (514) 963-4652
sbergot@c2.biz

PRODUIT PAR:

MOVIN'ON Sustainable Mobility Fund

PRODUIT PAR:

MICHELIN
UNE MEILLEURE FAÇON D'AVANCER

MICHELIN
FONDATION D'ENTREPRISE

PARTENAIRE ORGANISATEUR:

C2

BALCON

Le balcons est un espace privé situé au cœur de l'action. Il représente le lieu par excellence pour connecter avec vos invités et votre équipe. Vous pourrez également tenir des réunions stratégiques, manger un morceau, inviter vos partenaires d'affaires potentiels ou encore organiser des activités sur invitation.

1 - 3 jours

Jusqu’à 25 invités

Espace clé en main avec

équipement audio

BALCON

- Espace pouvant accueillir jusqu'à 25 invités à la fois.
- Logo affiché sur la façade du balcon.
- Hôte dédié tout au long de l'événement pour assurer un accueil et un service hors pair à votre équipe et vos invités.
- Toutes les activités des partenaires doivent être approuvées par MO en matière de faisabilité et de contenu. Exemples d'activités: petits déjeuners, cocktails de fin de journée, réunions d'affaires en tête à tête, «Meet & Greet» avec des participants ciblés, etc.

ACTIVITÉS PRIVÉES

Accueillez vos principaux clients et invités dans un espace privé. Cette option vous permettra d'approfondir vos relations d'affaires tout en leur offrant une expérience mémorable. Durant l'activité, libre à vous de modifier la disposition de l'espace - soyez créatifs!

Que vous cherchiez quelque chose de haut de gamme ou de plus décontracté, nous avons ce qu'il vous faut.

Avec la logistique et le support technique de Movin'On, vous êtes avez tout le nécessaire pour offrir à vos invités une expérience extraordinaire.

Diffère selon l'activité

Participants sur invitation seulement

Expérience VIP – renforcez vos nouvelles rencontres

EXEMPLES D'ACTIVITÉS PRIVÉES

- Petit-déjeuner de lancement avec votre équipe avant de vous plonger dans les activités quotidiennes.
- « Lunch & Learn » avec un expert de votre entreprise afin de partager avec vos clients expériences et idées innovantes.
- Cocktail de réseautage post programmation - Le moment où les idées fusent.
- Dîner avec votre réseau et vos invités les plus précieux .
- Cocktail mixte suivi d'une soirée de programmation spéciale axée sur le contenu. Possibilité d'inclure une performance artistique, gage d'expérience inoubliable pour vos invités.
- Conversations de type «tête-à-tête».
- Possibilité de travailler avec l'équipe du Sommet Movin'On sur l'élaboration des listes d'invitation.
- Plusieurs emplacements disponibles: balcons, cabaret, cabines etc.

ESCOUADE CONNEXION

L'Escouade Connexion est une expérience de réseautage optimisée offerte exclusivement à certains groupes et partenaires. Sa mission est de vous aider à maximiser les occasions importantes de rencontres et de réunions pendant le Sommet Movin'On.

Vous collaborerez avec l'équipe de l'Escouade Connexion pour définir le profil des participants que vous souhaitez rencontrer (par industrie, entreprise et niveau hiérarchique). L'Escouade vous accompagnera pas à pas jusqu'à l'événement et puisera dans sa base de données afin de vous aider à créer des connexions qui serviront vos objectifs. Pendant l'événement, elle se tiendra aux aguets pour vous proposer des rencontres spontanées. Après l'événement, l'Escouade vous aidera à effectuer tous les suivis nécessaires afin de faire fructifier ces nouvelles connexions.

5 semaines avant l'évènnement

Rencontres ciblées

Participants ciblés en fonction de vos objectifs

LE RÔLE DE L'ESCOUADE

L'Escouade Connexion collabore avec les gestionnaires de comptes du Sommet Movin'On pour offrir une expérience de réseautage optimisée aux groupes et partenaires *ayant engagé les services de l'Escouade lors de la signature de leur contrat*. L'Escouade vous aidera à atteindre vos objectifs de plusieurs façons:

- Organiser des rencontres d'affaires significatives en tête à tête pendant l'événement.
- Identifier les activités sur invitation auxquelles vous devriez assister pour rencontrer votre audience cible.
- Inviter des participants ciblés à participer aux activités que vous organiserez (atelier sur invitation, activité de réseautage ou table ronde exécutive).
- Élaborer des listes d'invités pour les activités privées tenues durant l'événement.

SESSION DE TRAVAIL

Les sessions de travail sont une occasion unique pour les experts et les participants d'approfondir le contenu et d'avoir un impact concret. Ces séances interactives favorisent l'idéation et l'expérimentation à travers des méthodes d'apprentissage inédites.

Ensemble, nous tirerons parti de la méthodologie du Sommet Movin'On pour amener les participants à collaborer activement et à explorer votre contenu en profondeur. L'objectif est de faire émerger des solutions innovatrices qui bénéficieront concrètement à l'écosystème de la mobilité.

90 minutes

Présentation: 15 min

Exercice collaboratif: 75 min

50-100 participants

Groupes de 6-8 participants

Espace clé en main équipé de tout le matériel nécessaire pour stimuler la créativité

PRÉSENTATION DE VOTRE CONTENU

- Identifiez un chef de contenu qui dirigera le projet
- Constituez un groupe d'experts qui participeront activement à l'élaboration du contenu de l'activité.
- Tirez parti des méthodologies du Sommet Movin'On et de notre processus de développement de contenu afin de mettre votre expertise en valeur
-
- Co-définissez le format le plus adapté à vos objectifs, de concert avec un Facilitateur du Sommet Movin'On
- Visibilité dans la programmation du Sommet Movin'On.

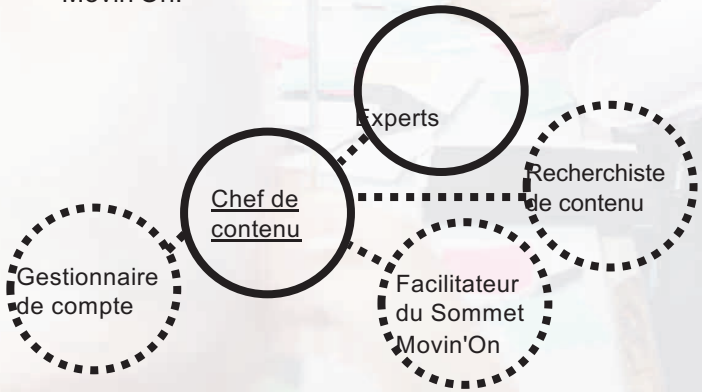

CALENDRIER

- Tâche SMO
- Tâche partenaire
- Autre tâche

Planification

de la session

Intégration

dans Klik

APPEL PRÉLIMINAIRE	APPEL - CONTENU	APPEL - EXPERT
→ Explorons votre contenu ensemble	→ Approfondissons votre contenu	→ Présentation de votre plan de session de travail
• Confirmer votre chef de contenu	• Préparer l'appel de contenu (acheminer les questions aux experts)	• Approbation du plan de la session
• Développer le contenu avec l'équipe du Sommet Movin'On	• Rédiger une description de votre session	• Soumettre votre présentation
		• Intégration à la programmation du SMO
• Partager bio + photo de votre chef de contenu	• Fournir «feedback» et/ou révisions	• Envoyer la liste d'experts complète
• Confirmer vos experts		

MOVIN'ON Summit

DÉC - FÉVRIER — 4 MOIS — ÉVÉNEMENT 4-6 JUIN

DROIT D’APPELLATION

Les droits d’appellation permettent aux partenaires de bénéficier de la meilleure visibilité possible pendant l'événement.

Acquérir les droits d'appellation d'un espace dédié sur le site vous offre la certitude de voir votre logo affiché à la vue de tous, et intégré de façon harmonieuse au design de l'espace.

Vous apparaîtrez aussi à travers toute la signalisation relative à l'espace (en ligne et sur le site), pour une visibilité optimale.

Les droits d’appellation permettent à votre entreprise d'être étroitement associée à un espace et à une expérience créative et unique lors du Sommet Movin'On. Vous positionnerez ainsi stratégiquement votre marque dans l'écosystème de la mobilité durable afin de démontrerez votre engagement et votre leadership de façon distinctive.

3 jours

Tous les participants

Marque et logo associés à l’un des espaces (sur le site et en ligne)

PROCESSUS

- Confirmez votre participation au Sommet Movin’On.
- Sélectionnez l’espace auquel vous aimeriez associer votre nom.
- Validation de la maquette.
- Visibilité dans la programmation du Sommet Movin’On.

CONFÉRENCE

Présenter une conférence au Sommet Movin'On est une occasion unique de mettre en valeur un expert ou un membre influent de votre organisation tout en profitant d'une visibilité hors pair.

Le conférencier et son équipe travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de programmation du Sommet Movin'On afin de développer un contenu adapté à notre thématique 2019. L'objectifs est de créer un moment unique et mémorable.

Quelques formats possibles (à définir conjointement avec l'équipe de programmation):

→ Panel (jusqu'à 50 min)
Jusqu'à 4 conférenciers
+ 1 modérateur sur scène

→ Entrevue (jusqu'à 30 min)
1 conférencier
+ 1 intervieweur sur scène

→ Keynote (jusqu'à 20 min)

Scènes du Sommet Movin'On :
400 - 800 participants

PRÉSENTATION DE VOTRE CONTENU

- Les conférenciers du Sommet Movin'On s'engagent à collaborer activement à l'élaboration du contenu de leur présentation.
- Co-définition du contenu de la conférence avec l'équipe de programmation.
- Accès aux coulisses.
- Accompagnateur dédié sur le site de l'événement qui escortera le conférencier et l'aidera à gérer son horaire.

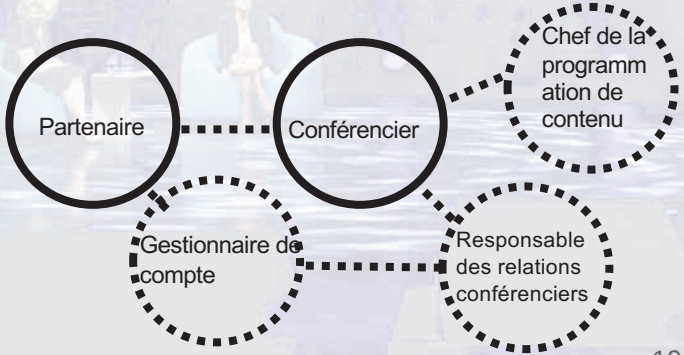

Montréal

Montréal, le 26 février 2019

Objet : Demande d'aide financière à la Ville de Montréal – Sommet Movin'On 2019

Madame, Monsieur,

La Ville de Montréal a été un partenaire important de Movin'On par Michelin en 2017 et 2018, soit lors des deux premières éditions de l'événement à Montréal. Je tiens à vous remercier de ce soutien qui nous a permis de mettre sur pied un événement de calibre mondial sur la mobilité durable. Fort du soutien de la Ville de Montréal, Michelin a annoncé que l'événement 2019 aura lieu également à Montréal. Compte tenu de la reprise des terrains à l'arrière de l'Arsenal par Parcs Canada en vue d'un parc urbain, nous aurons l'occasion cette année de développer un tout nouveau site, et de faire découvrir un autre lieu de Montréal souvent méconnu des visiteurs. Nous serons en mesure d'en faire l'annonce dans les prochaines semaines.

En vue du développement de ce nouveau site et de la livraison d'un événement toujours renouvelé, permettez-moi, cette année encore, de vous présenter une demande d'appui financier de 330 000 $ pour l'édition 2019 du Sommet Movin'On pour que, ensemble, nous puissions contribuer au rayonnement de l'industrie de la mobilité durable dans la métropole. Ce partenariat permettrait à la Ville d'avoir une visibilité et un apport significatifs lors de l'événement. Nous aimerions vous offrir les mêmes bénéfices qu'en 2018, que vous pouvez consulter en détails dans le document de reddition ci-joint tout en renforçant les activités de maillage et de réseautage dans le but d'optimiser les rencontres entre les entreprises Montréalaises avec l'écosystème internationale de Movin'On. Un rapport d'activation personnalisé sera émis dans les semaines suivant l'évènement.

Pour cette 3e édition du Sommet Movin'On, nous rassemblerons plus de 5 000 participants du 4 au 6 juin 2019 afin de faire progresser la réflexion à propos de l'avenir des transports et de la mobilité durable. Année après année, Movin'On amène les participants à réfléchir et concrétiser les grandes tendances mobilisatrices qui animent nos écosystèmes. Le Sommet Movin'On est une conférence d'envergure internationale, unique en son genre, qui attire des

C2 Montréal
355 rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, H3B 1A5

participants de tous les continents. Nous serions honorés de vous compter parmi nos partenaires, cette année encore, pour que nous puissions livrer ensemble un message fort : Montréal est un leader dans la mobilité durable, l'innovation et la créativité.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

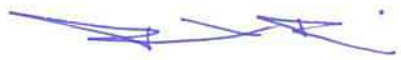

Richard St-Pierre
Président
C2 Montréal

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **C2 MONTRÉAL,** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 355, rue Sainte-Catherine O, 7e étage, Montréal, Québec, H3B 1A5, agissant et représentée par monsieur Richard St-Pierre, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 829487008
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1217275616

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur de la créativité et de l'innovation montréalaise.;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Madame Véronique Doucet, directrice du Service de développement économique de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.4.3 mettre à la disposition de la Ville de Montréal, en ajout aux exigences du Protocole de visibilité ci-joint, deux cent (200) billets individuels pour le projet, incluant l'accès à toute la programmation et dix billets médias; de la visibilité sur le site, incluant le droit d'appellation sur l'Atrium, lieu emblématique du site qui accueille le studio Média, les cabines, un lab ainsi que deux zones thématique

qui sont la Décarbonation et qualité de l'air et les technologies innovantes, un logo sur le site de l'événement: écrans des scènes, espaces de transition, écrans de signalétique et mur des partenaires, de la promotion à travers tous les outils numériques de l'horaire de mini-conférences (vingtaine de personnes) sous l'appellation Clips mobilité durable Montréal avec rappels fréquents, accès exclusif à un balcon privé pour la durée complète de l'événement (3 jours) et à un 2ième Balcon privé afin de tenir les présentations sous l'égide Clips mobilité durable Montréal;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cent trente mille dollars (330 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de deux cent quatre-vingt mille dollars (280 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 $), dans les soixante jours de la présentation au Responsable de la reddition de compte du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 355, rue Sainte-Catherine O, 7e étage, Montréal, Québec, H3B 1A5, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

C2 MONTRÉAL

Par : _____
Richard St-Pierre, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le _____ de la Ville de Montréal, le e jour de _____2019 (Résolution (CG_____)

ANNEXE 1

PROJET

Movin'on 2019 | Sommet mondial de la mobilité durable

4 - 6 juin 2019
De l'ambition à l'action

Cinq (5) sous-thèmes

Décarbonation et qualité de l'air

À travers trois grands axes – Améliorer la qualité de l'air, Accélérer la décarbonation et Mettre la décarbonation en pratique. Ce thème explore les enjeux environnementaux locaux et internationaux à la lumière de l'Accord de Paris sur le climat.

Société et transport urbain multimodal

Ce thème explore l'impact des tendances sociales, du transport en commun, des habitudes de transport, de la technologie et de la sécurité sur les nouvelles mobilités, l'urbanisme et les infrastructures, le transport multimodal et la mobilité à échelle humaine. Le Michelin Challenge Design s'inscrira sous ce pilier de réflexion.

Technologies innovantes

Qu'il s'agisse du capital de données, des véhicules automatisés et connectés, ou de la mobilité à l'heure de l'intelligence artificielle, l'écosystème des transports est propulsé par de nouvelles technologies inspirantes et efficaces.

Transport de marchandises multimodal

Ce thème met l'accent sur la logistique au service de la ville et du citoyen et la logistique globale pour le transport de marchandises sur de longues distances comme sur le dernier kilomètre.

Économie circulaire

De la conception à l'exploitation quotidienne, ce thème met l'accent sur la gestion de l'économie circulaire, les nouvelles technologies et le cycle de vie des nouveaux matériaux, et l'innovation en économie circulaire.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville

n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque

d’exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
• S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics

• Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l’avance.
• Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
• Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181063005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 330 000 $ à C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1181063005 C2 MTL.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 872-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196135001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13502 (groupe II) - Montant estimé pour la période de prolongation : 280 902,74 $, incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. de prolonger pour une période de douze (12) mois le contrat conclu avec Québec Linge Co., pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 14-13502 (groupe II);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-26 16:24

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196135001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13502 (groupe II) - Montant estimé pour la période de prolongation : 280 902,74 $, incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public constitué de deux (2) groupes d'articles, ayant pour objet la fourniture de services de location, entretien et réparation de vêtements pour les employés de métier (groupe I) et de vêtements de protection (EPI II) contre les arcs et les chocs électriques pour les électriciens (groupe II). Le contrat, octroyé par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme, était effectif pour une période de trente-six (36) mois à partir de la mise en service complète et conforme. L'appel d'offres prévoit deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.
Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la deuxième option de prolongation de douze (12) mois, pour le groupe II, à compter du 11 juin 2019, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 14-13502.

En date du 27 février 2019, la consommation sur cette entente-cadre est de 904 322,77 $, incluant les taxes, ce qui représente environ 99,3 % du montant octroyé. La première prolongation de l'entente-cadre couvre la période se terminant le 10 juin 2019.

L'adjudicataire du contrat pour le groupe II, l'entreprise Québec Linge Co., a confirmé son intérêt de reconduire le contrat pour une année supplémentaire. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0269 - 31 mai 2018 - Autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 $, incluant les taxes, pour la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018), pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs

électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 $ à 910 349,08 $, incluant les taxes**.** (1 soumissionnaire)
CG15 0018 29 janvier 2015 - Conclure avec Québec Linge Co. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (EPI II) - Appel d'offres public 14-13502. Le montant estimé pour le groupe I est de 277 444,56 $, incluant les taxes et pour le groupe II est de 842 708,20 $, incluant les taxes. (1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel porte sur la prolongation d'un contrat pour le service de location et d'entretien d'équipements (chemises, chandails et pantalons) de protection individuelle de niveau 2 contre les arcs et les chocs électriques (EPI II) étant destinés aux employés de la Ville de Montréal à qui sont confiées des tâches d'installation, d'entretien et de réparation de systèmes électriques.
En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Ville de Montréal a l'obligation de doter ses électriciens d'un équipement de protection individuel contre les arcs électriques. À cet effet, quelque deux cents (200) électriciens bénéficient de neuf (9) ensembles d'uniformes, chacun composé d'une chemise à manches longues ou un chandail et d'un pantalon, avec ou sans poches cargos.

L'entente-cadre en cours prévoit, en complément au programme de location et d'entretien pour les vêtements, un système de casiers et de chutes à linge qui sont installés dans chaque unité administrative afin de permettre le roulement des vêtements propres ainsi que des vêtements à ramasser. Les vêtements endommagés ou perdus seront remboursés à la fin du contrat à l'adjudicataire, selon une charte de dépréciation. De plus, est offerte la possibilité de faire nettoyer d'autres vêtements utilisés par les électriciens dans le cadre de leur travail tels leurs manteaux, doublures de manteaux, polars, salopettes et combinaisons.

Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre, ce qui permettra d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

JUSTIFICATION

À ce jour, les utilisateurs et le Service de l'approvisionnement se déclarent satisfaits du service fourni par Québec Linge Co., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert.
Les conditions actuelles du marché traduisent une augmentation des prix des vêtements mais, puisque d'autres éléments spécifiques influencent le coût global unitaire, il est difficile de chiffrer l'économie que le recours à cette prolongation de contrat pourrait procurer.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Comme il s'agit d'un contrat d'approvisionnement, l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous

garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois à compter du 11 juin 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 280 902,74 $, incluant les taxes, pour les douze (12) mois à compter du 11 juin 2019.
Montant estimé de la prolongation :

244 316,36 $ + 24 370,56 $ (TVQ) + 12 215,82 $ (TPS) = 280 902,74 $

Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des trente-six (36) derniers mois et calculée en fonction des prix payés qui demeurent fermes pour la période de prolongation de douze (12) mois.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces quantités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le souci de contribuer au développement durable, le Service de l'approvisionnement encourage toute action écoresponsable de la part de ses partenaires. La location de vêtements de protection, en comparaison avec l'achat, permet une économie d'énergie et une diminution de la consommation de ressources naturelles. La durée de vie de ces vêtements est plus longue que celle des vêtements achetés en magasin et le programme d'entretien la fait augmenter encore davantage. Il résulte ainsi une diminution de l'utilisation des produits textiles bruts en plus d'une diminution des déchets envoyés aux incinérateurs. Québec Linge Co. gère un programme de recyclage de cintres, utilise une pellicule de plastique recyclable pour l'emballage et possède une flotte de camions fonctionnant au carburant biodiesel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fourniture de ces articles est une obligation de l'employeur pour le respect des conventions collectives et des exigences en santé et sécurité au travail en vigueur. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle. De plus, comme il s'agit d'un service complet comprenant la fourniture des vêtements, leur entretien, les installations de casiers, et autres, il serait difficile de répondre au besoin de façon temporaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la résolution du présent dossier décisionnel.
- Comité exécutif : le 1er mai 2019

- Conseil municipal : le 13 mai 2019

- Conseil d'agglomération : le 16 mai 2019

- Début de la période de prolongation : 11 juin 2019

- Fin du contrat : le 10 juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement niv.2

Tél : 514 872-6717
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Pierre GATINEAU
C/d acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
Directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-03-26

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 janvier 2019

Monsieur François Mercier
Directeur Géneral
Québec Linge co.
4375, rue de Rouen
Montréal (QC) H1V 1H2

Courriel : francois.mercier@canadienlinen.com

Objet : Deuxième prolongation de contrat
Appel d'offres n° 14-13502
TITRE : Location, entretien et réparation de vêtements d'employés de métier et de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2)

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Groupe 2 *Vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques, niveau 2*, dans le cadre de l'appel d'offres n°14-13502. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de douze (12) mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 18 juin 2014 dans le cadre de l'appel d'offres n°14-13502.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à l'adresse suivante d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 18 janvier 2019,** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 1/18/2019
Nom en majuscules et signature : FRANÇOIS MERCIER — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à maintenir la garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 28 090 $.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II
Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1183277004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, un organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $).

Il est recommandé :
1. d'approuver une convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, un organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature Cap-Saint-Jacques, pour une durée de trois ans, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-11 15:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183277004**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, un organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques accueille toute l'année des visiteurs, entre autres, pour la pratique d'activités de plein air et la visite de la ferme écologique. L'agriculture et l'acériculture biologiques qui y sont pratiquées sont uniques à Montréal. Le parc offre également, en saison hivernale, deux services de relais de ski de fond ouverts les fins de semaine qui permettent aux visiteurs de se réchauffer et se sustenter.
Fondé en 1985, D-Trois-Pierres (D3P) est un organisme à but non lucratif (OBNL) et une entreprise d'insertion socioprofessionnelle. Il est membre du Collectif des entreprises d'insertion du Québec et un exploitant agricole inscrit au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

D-Trois-Pierres et la Ville de Montréal travaillent en partenariat depuis 1986 pour la gestion de la ferme et pour développer les activités agricoles et acéricoles biologiques du parc. L'organisme gère également, le site de Boscoville 2000, où il y assure la direction des services techniques, d'entretien et la gestion de la cafétéria, où des repas sont préparés et servis sur une base quotidienne à 450 personnes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0019-31 janvier 2019- Accorder un soutien financier maximal de 192 805 $ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, afin de soutenir leur mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de trente-cinq mois, soit du 1er février 2019 au 31 décembre 2021.

CG18 0595-22 novembre 2018-Approuver, conformément à la loi, un projet de convention gré à gré entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche) pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1er décembre 2018 au 30 avril 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 996,33 $,taxes non applicables.

CG15 0481- 20 août 2015 - Autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 $ dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres (2008-2018) (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 $ à 605 525,37 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à cet effet**.**

CE15 0710-22 avril 2015- Approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services de gré à gré, entre la Ville et D-Trois-Pierres, relativement à l'entretien et à la remise en culture des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, à titre gratuit, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Cultiver l'espoir ».

CG07-0499-20 décembre 2007-Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'organisme D-Trois-Pierres pour la réalisation des activités reliées à l'animation, à la restauration et à la gestion des activités d'opération et d'entretien de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2018.

CE06 0911 - 7 juin 2006 - Accorder à l'organisme D-Trois-Pierres un soutien financier et approuver un projet de renouvellement de convention avec l'organisme D-Trois-Pierres pour la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 pour la réalisation des activités reliées à l'animation, à la restauration et à la gestion des activités d'opération et d'entretien de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

DESCRIPTION

Ce dossier concerne l'approbation d'une convention de services de gré à gré avec l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service alimentaire et d'accueil l'hiver, ainsi qu'un service d'animation à l'année sur la thématique de l'agriculture et de l'acériculture.
Ce contrat est octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3, 1er al., par. 20, - exception pour un organisme à but non lucratif de la *Loi sur les cités et villes.*

JUSTIFICATION

La Ville entretient une relation de partenariat depuis 33 ans avec D-Trois-Pierres qui est sur place et qui détient l'expertise requise pour fournir les services que la Ville désire lui confier dans le cadre de la présente convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance du budget	**N° de contrat**	**Budget requis (taxes non applicables-OBNL) 2019-2022**				
		2019	**2020**	**2021**	**2022**	**Total**
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Division de la gestion des parcs-nature, section Ouest.	19-1001	31 726,00 $	39 087,00 $	39 869,00 $	6 998,00 $	117 680,00 $

Le coût total du contrat à octroyer est de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $). Ce montant est exempt de taxes, car l'organisme détient le statut d'organisme de charité (numéro 118888833RR001).

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Division de la gestion des parcs-nature, section Ouest.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le parc-nature du Cap-Saint-Jacques qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q., chapitre E-20.001.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat de services permet de donner l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat sert à assurer des services directs aux citoyens : un service alimentaire et d'accueil et un service d'animation. S'il y a report, voire un refus, on ne pourra pas offrir ces services au public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces services offerts à la population font partie intégrante de la programmation du parc qui fait l'objet d'activités de diffusion et de promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CE : 1er mai 2019
Approbation du CG : 16 mai 2019
Début du contrat : 1er juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn BRAZEAU
agent de développement

Tél : 280-3948
Télécop. : 280-6694

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Guylaine PARR
Chef de division

Tél : 514 280-6721
Télécop. : 514 280-6787

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-04-10

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

Service alimentaire et d'animation

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon greffier dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la **« Ville »**)

ET : **D-TROIS-PIERRES**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, Québec, H9K 1C6, agissant et représenté par Madame Rachel Jetté, sa présidente dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 118888833
Numéro d'inscription TVQ : 1006456959
Numéro d'inscription d'organisme de charité :11888 8833RR0001

(ci-après nommé le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant est un organisme sans but lucratif spécialisé en agriculture et en acériculture dont la mission est d'offrir à de jeunes adultes un milieu de vie et de travail favorisant leur insertion sociale grâce aux nombreux plateaux de travail qu'offre l'exploitation et l'entretien du site de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, de ses terres agricoles, de son érablière et des terres agricoles du parc agricole du Bois-de-la-Roche : culture des champs, restauration, entretien des animaux, accueil et animation du public;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, tel que décrit à l'article 2 et à l'Annexe 1 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'elle a remis une copie de cette politique au Contractant;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « Responsable » :	Chef de section, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
1.2 « Unité administrative »	Division de la gestion des parcs-nature, section-Ouest
1.3 « Présidente»	Présidente de l'organisme D-Trois-Pierres
1.4 «Annexe 1» :	Description des prestations de services du Contractant
1.5 «Annexe 2» :	Installations et équipements mis à la disposition du Contractant
1.6 «Annexe 3» :	Livrables / suivi de gestion

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1, à offrir un service alimentaire hivernal et un service d'animation sur la thématique de l'agriculture et de l'acériculture au parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et les Annexes 1 à 3 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de des Annexes 1 à 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention est d'une durée de 3 ans et prend effet le 1er juin 2019 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services au plus tard le 31 mai 2022, le tout sous réserve des articles 12 et 14.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration de la Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que la Responsable ne soit avisée sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision de la Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 mettre à la disposition du Contractant les installations et les équipements tel que décrits à l'Annexe 2 à titre gratuit et en bon état étant toutefois entendu que le Contractant est responsable de les maintenir dans un état de propreté requis et convenable par la Responsable :

5.5 entretenir les installations et remplacer les équipements décrits à l'Annexe 2 en cas d'usure normale étant entendu qu'en cas de négligence, le Contractant devra assumer les frais de réparation ou de remplacement;

5.6 défrayer les coûts d'électricité et de chauffage des installations exploitées dans le cadre de la présente convention;

5.7 défrayer les frais de téléphone du Château Gohier ;

5.8 verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec la Responsable;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 à 3;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 transmettre au Responsable, tous les livrables selon l'échéancier demandé à l'Annexe 3;

6.5 obtenir du responsable l'autorisation pour toute prestation de service supplémentaire qui entraînerait des coûts supplémentaires pour la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités;

6.8 se procurer et afficher, dans un endroit visible du public, le permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et s'assurer que tous les produits vendus soient d'une qualité conforme à la loi et aux règlements du ministère;

6.9 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.10 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.11 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DE LA RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, la Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant en vertu de l'article 6 de la présente convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent dix sept mille six cent quatre-vingt dollars (117 680,00 $) taxes non applicables.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables selon les modalités suivantes :

8.2.1 Pour l'année 2019 :

8.2.1.1 pour le service d'animation lui verser une somme maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de douze mille cinq cent dollars (12 500,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal dès la signature du présent contrat le ou vers le 17 mai 2019;

⇒ un versement final de douze mille cinq cent dollars (12 500,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 juillet 2019.

8.2.1.2 pour le service alimentaire lui verser une somme maximale de treize mille quatre cent cinquante-deux dollars (13 452,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de six mille sept cent vingt-six dollars (6 726,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 novembre 2019;

⇒ un versement final de six mille sept cent vingt six dollars (6 726,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 avril 2020.

8.2.2 Pour l'année 2020 :

8.2.2.1 pour le service d'animation lui verser une somme maximale de vingt-cinq mille cinq cents dollars (25 500,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de douze mille sept cent cinquante dollars (12 750,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 janvier 2020;

⇒ un versement final de douze mille sept cent cinquante dollars (12 750,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 juillet 2020.

8.2.2.2 pour le service alimentaire lui verser une somme maximale de treize mille sept cent vingt-deux dollars (13 722,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de six mille huit cent soixante et un dollars (6 861,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 novembre 2020;

⇒ un versement final de six mille huit cent soixante et un dollars (6 861,00 $)correspondant à 50 % du montant maximal le 1 avril 2021.

8.2.3 Pour l'année 2021 :

8.2.3.1 pour le service d'animation lui verser une somme maximale de vingt six mille dix dollars (26 010,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de treize mille cinq dollars (13 005,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 janvier 2021;

⇒ un versement final de treize mille cinq dollars (13 005,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 juillet 2021.

8.2.3.2 pour le service alimentaire lui verser une somme maximale de treize mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars (13 996,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de six mille neuf cent quatre-vingt dix-huit dollars (6 998,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 novembre 2021;

⇒ un versement final de six mille neuf cent quatre-vingt dix-huit dollars (6 998,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 avril 2022.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception.

Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale de cent dix sept mille six cent quatre-vingt dollars (117 680,00 $).

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.2 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

Tout projet de publicité, d'affichage et de diffusion concernant les services et les activités que le Contractant rend au public dans le cadre de cette convention doit être approuvé, au préalable, par la Responsable.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 La VILLE peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

12.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis de la Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 13
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.10 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 14
DÉFAUTS

14.1 Il y a défaut :

14.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

14.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

14.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

14.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

14.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 14.1.1, la Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

14.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 14.1.2, 14.1.3 et 14.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

14.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 14.2 et 14.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 14.2 ou 14.3.

ARTICLE 15
ASSURANCES ET INDEMNISATION

15.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (cinq millions montant en lettres) dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

15.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

15.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 16
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

Le Contractant déclare et garantit :

16.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

16.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

16.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

ARTICLE 17
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

17.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

17.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

17.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

17.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

17.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

17.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

17.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

17.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

17.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, Québec, H9K 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention de sa Présidente, Mme Rachel Jetté. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20 ,

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
(M.Yves Saidon, greffier)

Le 26 e jour de mars 20 19,

(ORGANISME SANS BUT LUCRATIF)

Par : Rachel Jetté
(Mme Rachel Jetté, présidente)

Cette convention a été approuvée par le , le e jour de ..... 20__ (Résolution .....).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE LA PRESTATION DE SERVICE DU CONTRACTANT

Service alimentaire et d'animation

Description générale du mandat

Le Contractant s'engage à offrir un service alimentaire et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de 3 ans, du 1er ~~mai~~ juin 2019 au ~~30 avril~~ 31 mai 2022 selon les termes et conditions suivantes :

1. SERVICE ALIMENTAIRE

1.1 *Lieux et installation

Offrir un service alimentaire aux deux points de service suivants :

Château Gohier (point de service de relais de ski de fond)
231 Chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, H9K 1C5

Cabane à sucre (point de service de relais de ski de fond)
202 Chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, H9K 1C5

*Voir Annexe 2 sur les lieux, installations et équipements mis à la disposition du Contractant.

1.2 Période et horaire d'exploitation pour les 2 points de service

Pendant 13 semaines durant les saisons hivernales 2020, 2021 et 2022, offrir le service alimentaire les samedis et dimanches et certains jours pendant la période des fêtes et la semaine de relâche à raison de :

13 fins de semaine x 2 jours (samedi et dimanche):	26 jours
Période des fêtes :	6 jours
Semaine de relâche :	3 jours
Total de jours	35 jours

Total d'heures pour la saison : 35 jours X 7,5 heures/jour = 262,5 heures / point de service X 2 = **525 heures**

Assurer le service à l'un ou l'autre des points de service lors d'activités spéciales organisées par la Ville qui se détaille comme suit : 5 heures/activité X 3 activités= **15 heures**

Grand total (525 h +15 h)= 540 heures

1.3 Menu

- Remettre à la Responsable, pour information, son menu incluant sa liste de produits et leur prix :

- Maintenir une quantité suffisante de produits et veiller régulièrement à la qualité.

1.4 Développement durable

- Utiliser de la vaisselle réutilisable ou biodégradable et compostable, incluant les gobelets à boissons chaudes.

- Récupérer les matières recyclables quotidiennement et les placer dans des contenants prévus à cette fin par la Ville.

1.5 Qualité du service

- Maintenir en tout temps dans les points de service un personnel suffisant et qualifié pour assurer un service à la clientèle efficace et de qualité.

2. SERVICES D'ANIMATION

Description
Le Contractant s'engage à offrir un service d'animation et des activités d'interprétation du milieu agricole et acéricole selon les termes et conditions suivantes :

2.1 Lieux et installations

Sans s'y restreindre, offrir un service d'animation principalement à la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques situé 183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, Québec, H9K 1C6.

*Voir Annexe 2 sur les lieux, installations et équipements mis à la disposition du Contractant.

2.1 Quantité

Offrir annuellement un minimum de 80 heures d'activités d'animation gratuites qui se répartissent comme suit :

PROGRAMMATION	PÉRIODE	NOMBRE D'HEURES
Saison printemps-été-automne	*Entre le 1er mai et le 31 octobre	64 heures
Saison hivernale	*Entre le14 décembre et le 15 mars	16 heures
Total		**80 heures**

* Correspond généralement à nos périodes de programmation saisonnière. À chaque année les périodes de programmation sont précisées par la Responsable.

2.2 Clientèle

Le service d'animation est destiné au grand public.

2.3 Programmation et horaire

Déposer sa programmation saisonnière des activités aux dates qui sont inscrites dans le tableau de suivi de gestion à l'Annexe 3.

2.4 La qualité et la sécurité

Le Contractant devra s'assurer d'offrir un service d'animation de qualité et s'engage à :

- employer idéalement du personnel ou des ressources spécialisées dans le domaine de l'agriculture, de l'acériculture, de l'animation et de l'accueil du public;

- veiller que son personnel affecté à l'animation possède un brevet valide de secouriste d'une durée minimale de 16 heures dispensé par un organisme reconnu;

- veiller à ce que les installations et les équipements mis à sa disposition par la Ville ou par lui-même soient en tout temps sécuritaires et en bon état;

- Aviser immédiatement la Responsable de toute dégradation ou déficience des installations et des équipements de la Ville susceptible de compromettre la sécurité des participants;

- Procéder à des sondages de satisfaction auprès de la clientèle.

ANNEXE 2

LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

1. Carte estivale du parc-nature du Cap-Saint-Jacques

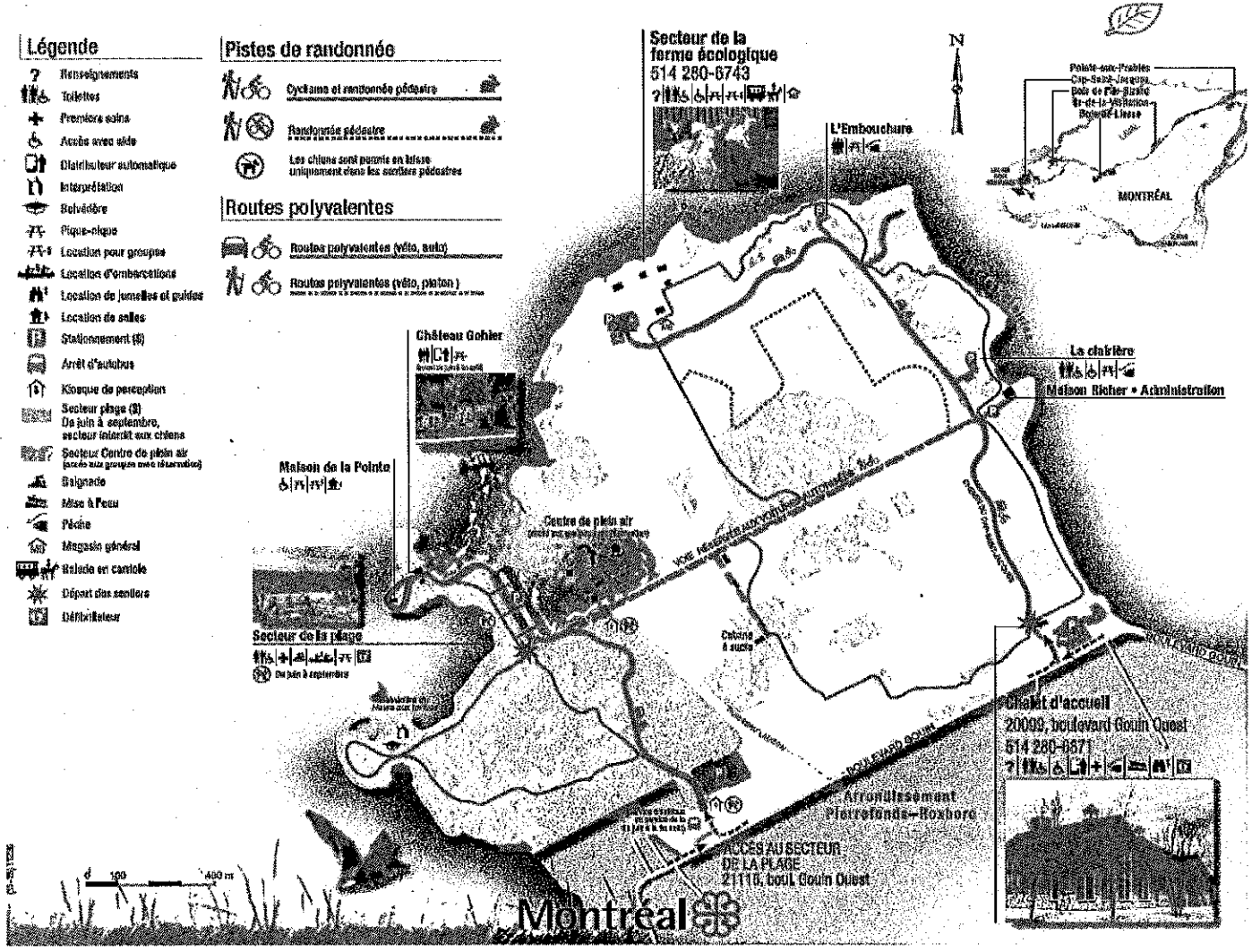

ANNEXE 2 (SUITE)
LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

2. CARTE HIVERNALE AVEC LA LOCALISATION DES 2 POINTS DE SERVICE ALIMENTAIRE

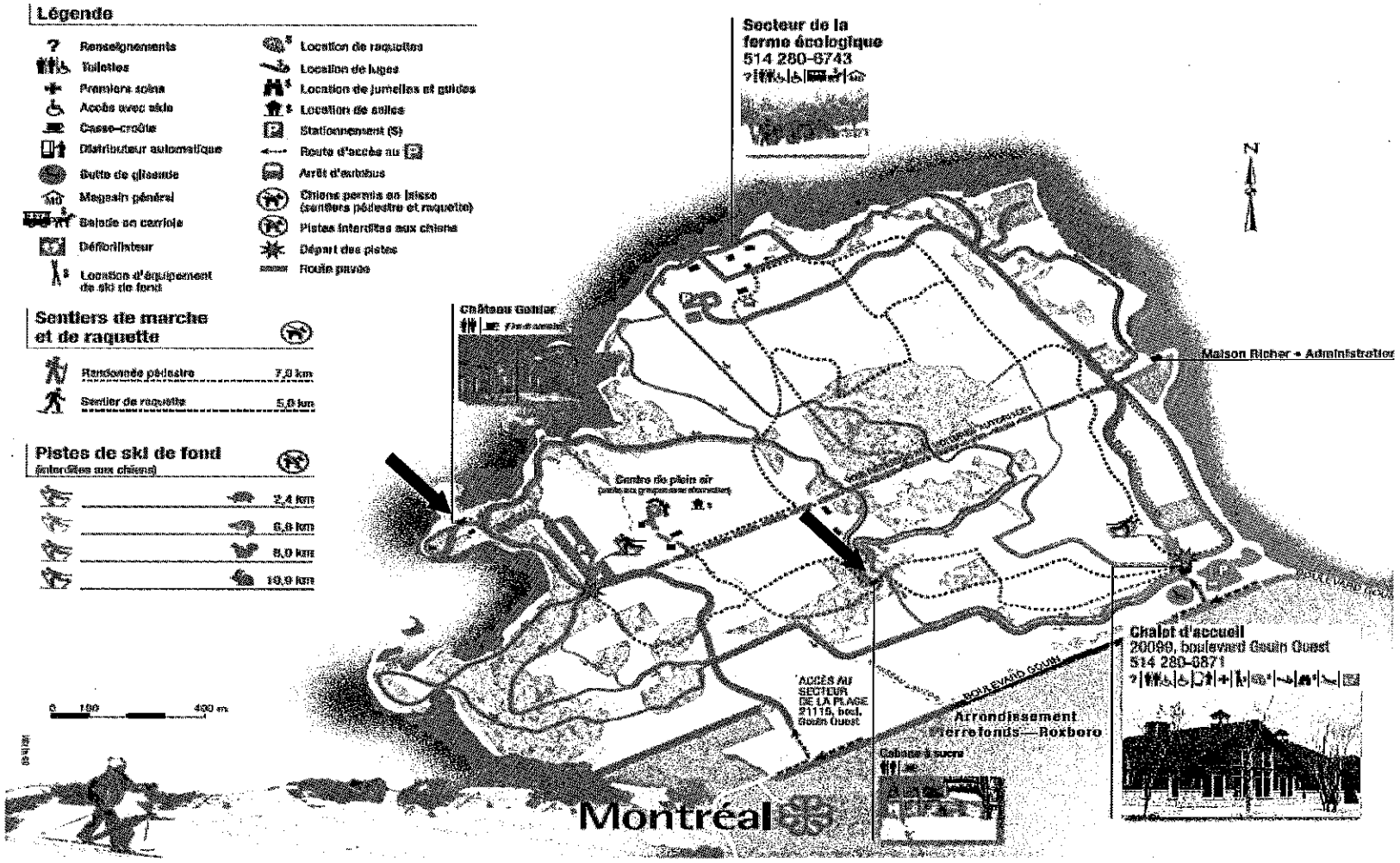

ANNEXE 2 (SUITE)
LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

3. Lieux et installations

Nom de l'installation	Adresse	Espace prêté	Utilisations
Ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques	183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, Québec, H9K 1C6	Tout l'espace du secteur de la ferme écologique	Activités et visite de la ferme par les visiteurs
Maison de ferme	183 Chemin du Cap-Saint-Jacques.	Tout le bâtiment	Bureau et locaux administratif.
Magasin Général	191 ch.du Cap-Saint-Jacques	Tout le bâtiment	Accueil-vente de produits de la ferme et biologiques
Maison Brunet	187 ch.du Cap-Saint-Jacques	Toute la maison	Bureau administratif à l'étage Location de locaux pour réunions et réceptions Location du site extérieur Rangement au sous-sol
Étable	189 A ch.du Cap-Saint-Jacques	Toute l'étable	Abri des animaux de ferme
Poulailler	Secteur de la ferme. Pas d'adresse.	Tout	Abri des poules
Abri des oies	Secteur de la ferme. Pas d'adresse.	Tout l'abri	Entreposage
Serre de la ferme	183 C ch.du Cap-Saint-Jacques	Tout le bâtiment	Culture en serre
Cabane à sucre et l'érablière	202 A ch.du Cap-Saint-Jacques	Tout le bâtiment	Production acéricole Service alimentaire traditionnel de cabane à sucre pour le relais de ski de fond l'hiver
Château Gohier	231 ch.du Cap-Saint-Jacques	Tout le bâtiment	Service alimentaire pour le relais de ski de fond Attrait bâtiment historique

ANNEXE 2 (SUITE)

LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

4. Équipements (service alimentaire au Château Gohier)

Biens	#VM	# Série	Marque
1 réfrigérateur 4X3 pieds à 2 portes		84184	Foster
1 congélateur 4X2 pieds		9012089	Général Frazer
1 congélateur 5X2 pieds		31-51656	Frigidaire
1 cuisinière à 6 ronds		CT 78-80-82-84	Garland
1 micro-onde		1707071200539	Danby designer 2007
1 micro onde		04573	Sharp Carousel 1998
1 table à sandwiches		7092217	True manufacturingco.inc
1 comptoir 2X4 pieds		------	------
une ligne (1) téléphonique réservée aux appels locaux			
une autre ligne (1) pour le module interac			

ANNEXE 2 (SUITE)

LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

5. Équipements (service alimentaire de la cabane à sucre)

Biens	#VM	# Série	Marque
4 tables à manger 6 x 2 pieds		ND	ND
7 bancs pour s'asseoir		ND	ND
1 comptoir à sandwich en stanless réfrigérée de 2 x 6 pieds		ND	ND
2 comptoir en stanless de 2 ½ X 3 p		ND	ND
1 comptoir en bois de 2 x 6 pieds avec 3 tiroirs		ND	ND
1 petite table en mélamine de 22X18 pouces		ND	ND
4 tablettes avec crochets		ND	ND
2 unités chauffantes en hauteur		ND	ND
1 grand comptoir en stanless de 8 x 2 pieds		ND	ND
1 grosse poubelle de 60 litres		ND	Robermade

ANNEXE 3

LIVRABLES ET SUIVI DE GESTION
(Services alimentaire et d'animation)
2019-2022

LIVRABLES	2019	ÉCHÉANCIER annuellement												2022	pièce jointe	SUIVI DE GESTION		
																Reçu		Commentaires
	Jan	jan	fév	mar	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	déc		Oui	Non	
Remise de la programmation estivale													1					
Remise de la programmation hivernale										1								
Serv.alimentaire : transmettre son menu (CAS+CG)												15						
Serv.alimentaire : Permis du MAPAQ												30						
Sondages de satisfaction		Sur demande																Sur demande de la responsable
Rapports d'accident et d'incidents		Ponctuel-24 heures suivant l'incident ou l'accident																
Rapport et bilan de fin de saison		90 jours après la fin de l'exercice financier annuel																
États financiers																		
Reddition de compte / services rendus																		
Attestation d'assurances		10 jours suivant la signature de l'entente ou 15 jours avant son échéance														x		
Résolution de l'organisme		30 jours avant la signature de l'entente														x		
Lettres patentes et ses règlements généraux		30 jours avant la signature de l'entente														x		Règlements généraux à jour à recevoir.
Rencontres bilan et suivi de l'entente				30								1						
		H : HIVER			**P :**	PRINTEMPS		**É :**	ÉTÉ	**A :**	AUTOMNE							

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183277004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Objet :	Approuver une convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, un organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1183277004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197360002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation pour une période de douze (12) mois, des ententes-cadres concluent avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 $ incluant les taxes), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 $ incluant les taxes) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 $ incluant les taxes) pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392) - (Montant estimé pour la période de prolongation: 1 138 465,95 $ incluant les taxes)

Il est recommandé;
1. de se prévaloir de l'option de prolongation des contrats pour une période de douze (12) mois, du 24 juin 2019 au 23 juin 2020, avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc., pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout, selon les termes et les conditions de l'appel d'offres public 16-14938.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-08 09:49

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197360002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation pour une période de douze (12) mois, des ententes-cadres concluent avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 $ incluant les taxes), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 $ incluant les taxes) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 $ incluant les taxes) pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392) - (Montant estimé pour la période de prolongation: 1 138 465,95 $ incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout. L'appel d'offres prévoyait deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Le contrat, au montant total de 4 380 531,74 $, incluant les taxes, a été octroyé aux firmes Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc. et est en vigueur pour une période de trente-six (36) mois depuis le 23 juin 2016.
L'objet du présent dossier décisionnel est d'exercer la première option de prolongation de douze (12) mois à compter du 24 juin 2019, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 16-14938.

Selon l'historique de consommation et les projections jusqu'à la fin de sa durée initiale, le 23 juin prochain, la consommation sur ces ententes-cadres devrait s'élever à approximativement à 3 415 400,00 $, incluant les taxes, soit environ 78 % de la valeur totale des contrats octroyés.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 1 138 465,95 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 4 380 531,74 $ à 5 518 997,69 $, incluant les taxes. Il s'agit des montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir des quantités spécifiques.

Les adjudicataires des contrats, les firmes Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc., ont confirmé leur intérêt par écrit. Les copies des lettres sont incluses en pièces jointes du présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0392 - 22 juin 2016 - Conclure avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc. des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 16-14938. Montant estimé des ententes-cadres : 4 380 531,74 $ incluant les taxes (4 soumissionnaires).
CG12 0392 - 25 octobre 2012 - Conclure avec Albert Viau division Emco Corporation et St-Germain Égouts & Aqueducs inc., des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile - Appel d'offres public 12-12318. Montant estimé des ententes-cadres: 1 935 671,96 $, incluant les taxes (6 soumissionnaires).

CG11 0044 - 17 février 2011 - Conclure avec St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc., des ententes-cadres pour une période de soixante (60) mois pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile - Appel d'offres public 10-11256. Montant estimé des ententes-cadres: 3 254 614,70 $, incluant les taxes (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel porte sur la prolongation, pour une période de douze (12) mois à compter du 24 juin 2019, de contrats pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout pour permettre l'entretien et la gestion du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal. Ceux-ci incluent des pièces de rechange pour aqueduc et égout, des robinets vannes, des tuyaux en fonte ductile, des accessoires en cuivre et en laiton pour la distribution d'eau potable. Ces marchandises sont tenues en inventaire au Centre de distribution de Montréal et sont accessibles, sur demande, pour l'ensemble des arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal.
Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger les présentes ententes-cadres afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres 16-14938, dont le maintien des prix soumis en 2016, incluant l'indexation avec l'indice des prix des produits industriels. De plus, cette prolongation permettra d'assurer la continuité de l'approvisionnement des produits tout en réduisant les délais et coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Les ententes-cadres précédentes étaient valides pour une période de trente-six (36) mois se terminant le 22 juin 2019. Pour l'entente-cadre avec la firme Albert Viau division Emco Corporation, la consommation a été de 74,84 % sur un montant total de 1 446 122,92 $, incluant les taxes. Pour l'entente-cadre avec la firme St-Germain Égouts & Aqueducs inc., la consommation a été de 72,68 %, sur un montant total de 2 575 136,50 $, incluant les taxes. Pour l'entente-cadre avec la firme Wolseley Canada inc., la consommation a été de 63,65 %, sur un montant total de 359 272,32 $, incluant les taxes.

JUSTIFICATION

L'analyse de la situation actuelle du marché nous incite à recommander la prolongation de ces ententes-cadres. À ce jour, les utilisateurs se déclarent satisfaits du service des trois (3) adjudicataires, notamment au niveau du respect du délai de livraison ainsi que du service à la clientèle.
Les prix pourront être ajusté avec l'indice des prix des produits industriels (IPPI), ce qui se traduira par une variation de 1,20 % pour les douze (12) derniers mois. Avec les termes de cette prolongation, cela représente un avantage pour la Ville puisque les conditions actuelles

du marché se traduisent par une augmentation de prix des produits de cuivre d'environ 9,7 % depuis le début des ententes-cadres. Le cuivre étant un produit qui fluctue considérablement sur les marchés, la prolongation de ces ententes-cadres permet de protéger la Ville en cas d'instabilité des matières premières.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

Les adjudicataires dans ce dossier sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ne sont pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Conséquemment, il est recommandé de prolonger les ententes-cadres existantes qui nous garantit les mêmes conditions pour une période additionnelle de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation des ententes-cadres s'élevant à 1 138 465,95 $, incluant les taxes.
Montant estimé de la prolongation :

990 185,65 $ + TPS (5%) 49 509,28 $ + TVQ (9,975 %) 98 771,02 $ = 1 138 465,95 $

Le montant d'achat prévisionnel reflète les historiques de consommation de la Ville des trente-et-un (31) derniers mois en fonction des prix soumis couvrant la période de prolongation de douze (12) mois.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats effectués par les arrondissements et les services corporatifs seront effectués sur demande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres ne permettrait pas de profiter d'une économie sur les quantités suite aux augmentations de coût des matières premières. De plus, cette absence alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant de multiples négociations à la pièce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de ces ententes-cadres et des modalités d'achat qui demeureront les mêmes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation des ententes-cadres à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 1er mai 2019.
- Conseil municipal : le 13 mai 2019.

- Conseil d'agglomération : le 16 mai 2019.
- Début de la période de la première prolongation : le 24 juin 2019.
- Fin de la période de la première prolongation : le 23 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-02

Denis LECLERC
Chef de section

Tél : 514 872-5241
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-04-04

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 6 février 2019

Monsieur Charles-André Thibeault
Directeur
Albert Viau EMCO Corporation
2140, Le Chatelier
Laval (Québec) H7L 5B4

Courriel : cthibeault@emcoltd.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-14938
PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOUT

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 22 juin 2019 au 21 juin 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 22 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Charles-André Thibeault — 21-02-19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 11 976,00 $.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Étienne Langlois
Agent d'approvisionnement II
Courriel : etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-2988

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 6 février 2019

Madame Joëlle Bourdage
Représentante des ventes internes
St-Germaine égouts et aqueducs inc.
3800, boul. Sir Wilfrid-Laurier
St-Hubert (Québec) J3Y 6T1

Courriel : jbourdages@st-germain.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-14938
PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOUT

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 22 juin 2019 au 21 juin 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 22 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : JOËLLE BOURDAGES Joëlle Bourdages 22/2/2019

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 11 976,00 $.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Étienne Langlois
Agent d'approvisionnement II
Courriel : etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-2988

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 6 février 2019

Monsieur Michel Plouffe
Directeur des ventes
Wolseley Canada inc.
600, rue Bériault
Longueuil (Québec) J4G 1S8

Courriel : michel.plouffe@wolseleyinc.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-14938
PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOUT

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 22 juin 2019 au 21 juin 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 22 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Michel Plouffe — 22 Fev 19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 11 976,00 $.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Étienne Langlois
Agent d'approvisionnement II
Courriel : etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-2988

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197369001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division création de contenu et production
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder l'option de renouvellement de contrat pour une période de douze (12) mois à l'imprimerie L'Empreinte, au montant de 311 520 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 $ à 647 557,96 $, taxes incluses, et à Enveloppe Laurentide inc., au montant de 55 000 $, taxes incluses, pour les impressions d'enveloppes, majorant ainsi le montant total du contrat de 128 187,59 $ à 183 187,59 $, taxes incluses, (CE16 0646).

Il est recommandé au comité exécutif :
1- d'approuver le renouvellement du contrat, pour une période de douze mois avec Enveloppe Laurentide inc., pour les impressions d'enveloppes, pour une somme maximale de 55 000 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 128 187,59 $ à 183 187,59 $, taxes incluses (CE16 0646);

de recommander au conseil d'agglomération :

2- d'approuver le renouvellement du contrat, pour une période de douze mois avec l'imprimerie l'Empreinte pour la fourniture et l'impression de formulaire et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 311 520 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 $ à 647 557,96 $, taxes incluses (CE16 0646);

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-23 11:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197369001**
Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division création de contenu et production
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder l'option de renouvellement de contrat pour une période de douze (12) mois à l'imprimerie L'Empreinte, au montant de 311 520 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 $ à 647 557,96 $, taxes incluses, et à Enveloppe Laurentide inc., au montant de 55 000 $, taxes incluses, pour les impressions d'enveloppes, majorant ainsi le montant total du contrat de 128 187,59 $ à 183 187,59 $, taxes incluses, (CE16 0646).

CONTENU

CONTEXTE

À la fin de l'année 2015, la décision de fermer le département d'imprimerie de la Ville de Montréal a été prise (arrêt effectif en 2016). Comme la Ville continue d'avoir des besoins en impression, il a été décidé
d'aller en appel d'offres. Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a mandaté le Service de l'approvisionnement pour aller en appel d'offres public, afin de retenir les services de fournisseurs pour l'impression et la fourniture de papeterie nécessaires aux opérations régulières de la Ville. Le contrat octroyé étant valide pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec option de renouvellement pour une période de douze (12) mois pour un maximum de deux prolongations. Il s'agit de fournitures régulières, soit des formulaires, des enveloppes et des cartes professionnelles personnalisées nécessaires aux opérations de l'ensemble des services et arrondissements de la Ville. Cette nouvelle façon de procéder permettra d'offrir un service en ligne sur intranet.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire, au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de la fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les 2 parties, chacun des 2
contrats pourra être prolongé de douze (12) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres.

Pour le contrat du 1er mai 2016 au 1er mai 2018, les dépenses concernant l'impression

avec le fournisseur l'Empreinte imprimerie ont totalisé un montant de 301 679,07 $. Pour cette même période, les dépenses concernant l'impression avec le fournisseur Enveloppe Laurentide ont totalisé un montant de 83 500,60 $.

Pour la période de prolongation du contrat, soit du 2 mai 2018 au 2 mai 2019. Au 28 mars les dépenses concernant l'impression avec le fournisseur l'Empreinte imprimerie totalisaient 238 955.03$, Pour cette même période, les dépenses concernant l'impression avec le fournisseur Enveloppe Laurentide totalisaient 49 241,54 $.

Nous avons donc fait un estimé des montants qui seront nécessaires pour la période de prolongation du contrat. Ces deux fournisseurs sont liés à l'utilisation du logiciel Printsys qui est accessible à tous les employés de la Ville via l'Intranet : services centraux et les arrondissements de la Ville. En début d'utilisation (2016) et alors peu connu de tous, ce logiciel a enregistré une augmentation de son utilisation d'année en année. Le centre de distribution et les magasins sont aujourd'hui des clients importants. On note aussi un engouement en croissance pour les commandes de cartes professionnelles ainsi que pour les accroche-portes remis aux résidents, entre autres, par le Service de l'eau, et du Service de l'environnement pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires. En résumé, il n'y a pas nécessairement plus de dépenses en impression, mais elles sont regroupées grâce à ce logiciel et permettent d'obtenir de meilleurs coûts unitaires.
Décision(s)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG 164949001 en date du 13 janvier 2016 sommaire - 2164949001 - Autoriser un virement de crédits de 133 764,40 $ du Service des communications au Service des affaires juridiques.
DG 164949002 en date du 13 avril 2016 sommaire - 2164949002 - Autoriser un virement de crédits de 84 191,00 $ du Service des communications à la Direction de la rémunération globale et des systèmes
d'information RH du Service des ressources humaines.

CE 16 0646 en date du 28 avril 2016 sommaire - 1163292002 - Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois à l'imprimerie L'Empreinte de 226 811,47$ (taxes incluses) pour la fourniture et
l'impression de formulaires et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal et de 93 695,09 $ (taxes incluses) à Enveloppe Laurentide inc. pour les impressions d'enveloppes - Appel d'offres
public 16-15073.

CE18 0643 en date du 18 avril 2018 sommaire - 1187690001 - Approuver le renouvellement du contrat, pour une période de douze mois avec l'imprimerie l'Empreinte pour la fourniture et l'impression de formulaire et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 109 226,49 $, taxes incluses et avec Enveloppe Laurentide inc. pour les impressions d'enveloppes, pour une somme maximale de 34 492,50 $, taxes incluses (CE16 0646).

DESCRIPTION

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications est en voie d'informatiser et d'offrir un service d'imprimerie en ligne pour certains imprimés. Afin de faciliter cette nouvelle façon de faire, il était important que les prix unitaires de chaque article soient négociés pour une période fixe. Le présent appel d'offres répond donc à cette préoccupation et permettra d'inscrire des prix unitaires pour chaque objet, soit les formulaires, les enveloppes et les cartes professionnelles.

JUSTIFICATION

À ce jour, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'expérience citoyenne et des communications se déclarent satisfaits des services fournis par l'imprimerie L'Empreinte et Enveloppe Laurentide inc., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert. Pour ce contrat, tous les produits sont faits à Montréal. Les prix de l'entente-cadre en cours sont compétitifs par rapport au marché actuel, lequel le taux d'indexation appliqué est de 13.28%.
Voir lettres de prolongation jointes ainsi que le calcul de prix indexé joint.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats de fourniture et les demandes de services d'impression devront faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre. Ces deux contrats représentent un coût total maximal de 338 200 $ incluant les taxes applicables. La durée des contrats
est de 12 mois à partir du 2 mai 2019. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront consommer à même cette entente. Celle-ci pourrait donc engager des dépenses d'agglomération.
Cette entente contractuelle n'implique pas automatiquement de dépense, mais sera utilisée au besoin par les unités d'affaires qui financeront cette dépense à même leur budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les adjudicataires se sont conformés aux règles des appels d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement de cette entente permet de maintenir la mise en place d'un système d'achats automatisé pour les formulaires, les enveloppes et les cartes pro de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 10 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise HARDY
chef de division - creation et production
®communications

Tél : 514 868-4965
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Nathalie H HAMEL
Directrice

Tél : 514 872-0665
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée BÉDARD
Directrice
Tél : 514 872-5141
Approuvé le : 2019-04-08

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 18 février 2019

Monsieur yves Beauchamp
Associé, VP - ventes
Imprimerie l'empreinte
4177 Boul industriel
Laval Qc H7L 0G7

Courriel : ybeauchamp@empreinte.qc.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-15073
Impression de formulaires, enveloppes et cartes professionnelles
Groupe 1 et 3 – Formulaires et cartes professionnelles

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné pour le groupe 1 et 3 – Formulaires et cartes professionnelles.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 27 avril 2019 au 26 avril 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 25 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Cynthia Hayes Cynthia Hayes 22/02/2019
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 13 038,82 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Sakhi badre Eddine
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514-872-4542

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 18 février 2019

Madame Angélique Desjardins
Enveloppe Laurentide inc.
4880 Hickmore
Saint-Laurent Qc H4T-1K6

Courriel : adesjardins@envl.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-15073
Impression de formulaires, enveloppes et cartes professionnelles
Groupe 2 - Enveloppes

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné pour le groupe 2 – Enveloppes.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 27 avril 2019 au 26 avril 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 25 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : ALEXANDRE DAVID-GAUTHIER 18-02-19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 4 684,75 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Sakhi badre Eddine
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514-872-4542

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1198229001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Conclure avec la firme Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois (Contrat 1 : 219 942,26 $, taxes incluses)- Contrat 2 : 1 774 800,97 $, taxes incluses), avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 19-17497 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de béton pré mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie à la suite de l'appel d'offres 19-17497 au montant total estimé des ententes de 1 994 743,23 $, incluant les taxes, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois;
2. d'accorder à Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17497 et au tableaux de prix reçus ci-joint;

Contrat 1	**219 942,26 $**
Contrat 2	**1 774 800,97 $**

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-17 11:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198229001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Conclure avec la firme Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois (Contrat 1 : 219 942,26 $, taxes incluses)- Contrat 2 : 1 774 800,97 $, taxes incluses), avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 19-17497 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux (2) ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements et les services corporatifs de la Ville de Montréal.
En avril 2017, les contrats ont été octroyés conformément au document d'appel d'offres public 17-15973 aux plus bas soumissionnaires conformes, soient, les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc., et Lafarge Canada inc. pour un montant total estimé de 2 181 535,66 $, incluant les taxes.

Les ententes-cadres précédentes étaient valides pour une période de vingt-quatre (24) mois se terminant le 27 avril 2019 avec une option de prolongation de douze (12) mois, soit du 28 avril 2019 au 27 avril 2020. Selon l'information disponible, l'entente-cadre du lot 1 (béton à remblai sans retrait) a été utilisée à 75,4 % du montant total estimé, soit 262 028,03 $, incluant les taxes, tandis que celle du lot 2 (béton pré-mélangé) à été utilisée à 89,7 % du montant total estimé, soit 1 919 507,63 $, incluant les taxes.

Une demande de prolongation des ententes a été faite aux adjudicataires des deux ententes -cadres. Toutefois, les conditions actuelles du marché les ont incité à décliner cette proposition. Par conséquent, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres pour le renouvellement de ces ententes pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois.

L'appel d'offres public 19-17497 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de trente-quatre (34) jours calendaires, soit du 30 janvier 2019 au 5 mars 2019. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingt (180) jours

calendaires, soit jusqu'au 1er septembre 2019.

Dans le but de favoriser la concurrence, le bordereau de soumission a été divisé en deux (2) lots. L'octroi s'effectue par lot, en entier, au plus bas soumissionnaire conforme.

Un (1) addenda a été émis le 14 février 2019 afin de modifier les unités de mesure inscrites au bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0141 - 27 avril 2017 : Conclure des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, avec Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 $, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 $, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes: 2 181 535,66$ incluant les taxes
CM16 0347 - 21 mars 2016: Conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc., une entente-cadre pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14808 (1 soumissionnaire). Montant total estimé : 1 471 204,29 $ incluant les taxes.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie, pour l'ensemble des 19 arrondissements et les services corporatifs de la Ville.
Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des vingt-quatre (24) derniers mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont fermes pour une période de vingt-quatre (24) mois et seront revus selon l'IPPI (l'Indice des prix des produits industriels), si la Ville se prévalait de l'option de prolongation des ententes-cadres.

La logistique liée à la livraison du béton sur le lieu du travail est un élément important lors de l'exécution de travaux de trottoirs. Pour l'élaboration de cet appel d'offre, nous avons pris en compte l’amélioration du niveau de service pour permettre un meilleur déroulement des opérations, minimiser les contraintes de délais supplémentaires pour les usagers, ainsi que pour favoriser la concurrence entre les fournisseurs potentiels.

Lot 1 : Fourniture et livraison, sur demande, de béton à remblai sans retrait avec ciment portland pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Ces produits sont utilisés pour remblayer les tranchées des routes et des rues lors de réparation ou d'installation de services publics tels que l'aqueduc et les égouts. Les produits proposés par Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., sont conformes aux exigences du cahier des charges et cette firme est recommandée comme adjudicataire pour ce lot.

Lot 2 : Fourniture et livraison, sur demande, de béton pré-mélangé de résistance 32 et 35 Méga-Pascal (MPa) pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Ces produits sont utilisés par les arrondissements pour la réfection des rues et trottoirs. Les produits proposés par Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc. sont conformes aux exigences du cahier des charges et cette firme est recommandée comme adjudicataire pour ce lot.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement et d'assurer un bon niveau de qualité des fournitures.
Preneurs du cahier des charges (5) :
Béton Provincial Ltée - Région de Montréal
Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.
Lafarge Canada inc.
Les Clôtures Arboit inc.
Unibéton Division Ciment Québec inc.

Soumissionnaires (2) :

Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.
Lafarge Canada inc.

Lot 1 : Béton à Remblai sans retrait

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	**219 942,26 $**		**219 942,26 $**
Lafarge Canada inc.	301 767,19 $		301 767,19 $
Dernière estimation réalisée	255 113,43 $		255 113,43 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			260 854,73 $ 18,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			81 824,93 $ 37,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-35 171,17 $ -13,79 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			81 824,93 $ 37,2 %

Lot 2 : Béton pré-mélangé

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	**1 774 800,97 $**		**1 774 800,97 $**
Lafarge Canada inc.	2 392 617,32 $		2 392 617,32 $

Dernière estimation réalisée	1 867 133 $		1 867 133 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2 083 709,15 $ 17,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			617 816,35 $ 34,81 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-92 332,03 $ -4,95 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			617 816,35 $ 34,81 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour les deux lots s'élevant à 2 122 246 $, incluant les taxes. Cette estimation est basée sur les consommations des deux dernières années avec une hausse des prix prévue de 18,3 % par rapport aux prix du dernier appel d'offres, afin de tenir compte de la fluctuation du coût du béton selon l'IPPI (l'Indice des prix des produits industriels), de l'augmentation des coûts de transport ainsi que de la situation du marché au sein duquel la demande augmente fortement par rapport à l'offre.
Lot 1: Comparativement aux derniers prix payés par la Ville lors de l'entente précédente au 27 avril 2017, le prix moyen des articles connaîtra une hausse moyenne pondérée de 12,91%.

Lot 2: Comparativement aux derniers prix payés par la Ville lors de l'entente précédente au

27 avril 2017, le prix moyen des articles connaîtra une baisse moyenne pondérée de 35,23%.

Montant total estimé des ententes-cadres :

Lot 1 (Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.) : 191 295,70 $ + 9 564,78 $ (TPS) + 19 081,75 $ (TVQ) = 219 942,23 $

L**ot 2 (Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.) :** 1 543 640,75 $ + 77 182,04 $ (TPS) + 153 978,16 $ (TVQ) = 1 774 800,95 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la Ville risquerait de perdre la possibilité d'économies de volume.
La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des biens, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer des entendres-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l’adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec la firme retenue.
CE : le 1er mai 2019
CM : le 13 mai 2019

Début du contrat : le 14 mai 2019
Fin du contrat : le 13 mai 2021
Fin du contrat incluant l'année optionnelle : le 13 mai 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kevin BEAUDIN
Agent d'approvisionnement 2

Tél : 514-872-6935
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Pierre GATINEAU
C/D Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GATINEAU
Directeur de direction - Acquisition (Délégué)
Tél : 514-872-0349
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-04-16

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17497

Agent d'approvisionnement
Kevin Beaudin

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Béton à remblai sans retrait	Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	1	REMBLAI SANS RETRAIT AVEC CIMENT PORTLAND TYPE GU,GROS GRANULAT DE TYPE CLASSE GRANULAIRE 5-20 MM, AFFAISSEMENT MINIMUM DE 150 MM	36 218,00 $	41 641,65 $
			2	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	7 000,00 $	8 048,25 $
			3	REMBLAI SANS RETRAIT AVEC CIMENT PORTLAND TYPE GU, GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20	135 018,00 $	155 236,95 $
			4	MANIPULATION ET CHAUFFAGE DURANT,HIVER,DU 1 NOVEMBRE AU 11 AVRIL	1 715,00 $	1 971,82 $
			5	TEMPS D'ATTENTE APRES 1 HEURE DE L'HEURE REQUISE (TEMPS ALLOUE: 1 HEURE)	1 027,20 $	1 181,02 $
			6	LIVRAISON EN PERIODE DE DEGEL SELON LES EXIGENCES DU M.T.Q	442,50 $	508,76 $
			7	VOYAGE DE 1 m3 A 2.5 m3 INCLUSIVEMENT	175,00 $	201,21 $
			8	VOYAGE DE 3 m3 A 4.5 m3 INCLUSIVEMENT	450,00 $	517,39 $
			9	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE,SOIR,17H00 A 20H00(TAUX FIXE)	250,00 $	287,44 $
			10	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	1 500,00 $	1 724,63 $
			11	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE DIMANCHE (TAUX FIXE)	2 500,00 $	2 874,38 $
			12	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LES JOURS FERIES EXCLUANT DU 25 DECEMBRE AU 4 JANVIER (TAUX FIXE)	1 500,00 $	1 724,63 $
			13	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LES JOURS FERIES DU 25 DECEMBRE AU 4 JANVIER (TAUX FIXE)	3 500,00 $	4 024,13 $
		Total (Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.)			**191 295,70 $**	**219 942,26 $**
		Lafarge Canada Inc.	1	REMBLAI SANS RETRAIT AVEC CIMENT PORTLAND TYPE GU,GROS GRANULAT DE TYPE CLASSE GRANULAIRE 5-20 MM, AFFAISSEMENT MINIMUM DE 150 MM	46 578,44 $	53 553,56 $
			2	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	35 000,00 $	40 241,25 $
			3	REMBLAI SANS RETRAIT AVEC CIMENT PORTLAND TYPE GU, GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20	159 684,75 $	183 597,54 $
			4	MANIPULATION ET CHAUFFAGE DURANT,HIVER,DU 1 NOVEMBRE AU 11 AVRIL	2 486,75 $	2 859,14 $
			5	TEMPS D'ATTENTE APRES 1 HEURE DE L'HEURE REQUISE (TEMPS ALLOUE: 1 HEURE)	1 925,99 $	2 214,41 $
			6	LIVRAISON EN PERIODE DE DEGEL SELON LES EXIGENCES DU M.T.Q	597,38 $	686,83 $
			7	VOYAGE DE 1 m3 A 2.5 m3 INCLUSIVEMENT	225,00 $	258,69 $
			8	VOYAGE DE 3 m3 A 4.5 m3 INCLUSIVEMENT	465,00 $	534,63 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17497

Agent d'approvisionnement
Kevin Beaudin

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Béton à	Lafarge Canada Inc.	9	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE,SOIR,17H00 A 20H00(TAUX FIXE)	2 500,00 $	2 874,38 $
			10	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	2 500,00 $	2 874,38 $
			11	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE DIMANCHE (TAUX FIXE)	3 500,00 $	4 024,13 $
			12	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LES JOURS FERIES EXCLUANT DU 25 DECEMBRE AU 4 JANVIER (TAUX FIXE)	3 500,00 $	4 024,13 $
			13	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LES JOURS FERIES DU 25 DECEMBRE AU 4 JANVIER (TAUX FIXE)	3 500,00 $	4 024,13 $
		Total (Lafarge Canada Inc.)			**262 463,31 $**	**301 767,20 $**
LOT2	Béton pré-mélangé	Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	1	BETON PRE-MELANGE COMPOSE D'UN LIANT ENTRE 70 ET 80%,DE CIMENT PORTLAND TYPE GU AINSI QUE 20 A 30% DE CIMENT HYD. COMPOSE GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5 ET 8 % ET AFFAISSEMENT 80MM + OU - 30MM ,RESIS 35 MPA	419 885,00 $	482 762,78 $
			2	BETON PREMELANGE HAUTE RESISTANCE INITIALE COMPOSE DE CIMENT PORTLAND TYPE HE,GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5 -8% AYANT UN AFFAISSEMENT DE 80MM + OU - 30MM, RESIS 35 MPA	30 227,00 $	34 753,49 $
			3	BETON PREMELANGE TROTTOIR /BORDURE COMP. LIANT CONSIST. ENTRE 70-80%,DE CIMENT PORTLAND GU AINSI QUE 20-30% DE CIMENT HYD. COMP. GROS GRANULAT CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5-8 % ET AFFAISSEMENT 80MM + OU - 30MM ,RESIS 32 MPA	898 548,00 $	1 033 105,56 $
			4	FIBRES SYNTHETIQUES STRUCTURALES SASTIFAISANT LES EXIGENCES DE LA NORME ASTM C1116,DE TYPE III,AU DOSAGE DE 1.8 KG / M3	59 818,50 $	68 776,32 $
			5	ACCELERATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR BETON 32 MPA,EQUIVALENT A UN AJOUT DE 2% DE CHLORURE DE CALCIUM EN POIDS DU CIMENT.	8 836,00 $	10 159,19 $
			6	ACCELERATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR BETON 35 MPA,EQUIVALENT A UN AJOUT DE 2% DE CHLORURE DE CALCIUM EN POIDS DU CIMENT.	15 810,00 $	18 177,55 $
			7	SUPER PLASTIFIANT POUR AUGMENTER L'AFFAISSEMENT DE 80 A 140MM	3 152,00 $	3 624,01 $
			8	MELANGE AVEC GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-14 MM (BETON PRE-MELANGE)	1 837,50 $	2 112,67 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17497

Agent d'approvisionnement
Kevin Beaudin

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Béton pré-mélangé	Demix Béton, une division de Groupe CRH	9	MELANGE AVEC GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 2.5-10 MM (BETON PRE-MELANGE)	40,00 $	45,99 $
			10	MANIPULATION ET CHAUFFAGE DURANT,HIVER,DU 1 NOVEMBRE AU 14 AVRIL	12 417,50 $	14 277,02 $
			11	TEMPS D'ATTENTE APRES 1 HEURE DE L'HEURE REQUISE (TEMPS ALLOUE: 1 HEURE)	47 888,00 $	55 059,23 $
			12	LIVRAISON EN PERIODE DE DEGEL SELON LES EXIGENCES DU M.T.Q	4 331,25 $	4 979,85 $
			13	VOYAGE DE 1 m3 À 2.5 m3 INCLUSIVEMENT	5 600,00 $	6 438,60 $
			14	VOYAGE DE 3 m3 À 4.5 m3 INCLUSIVEMENT	5 500,00 $	6 323,63 $
			15	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE,SOIR,17H00 A 20H00(TAUX FIXE)	250,00 $	287,44 $
			16	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	7 000,00 $	8 048,25 $
			17	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE DIMANCHE (TAUX FIXE)	17 500,00 $	20 120,63 $
			18	FRAIS,OUVERTURE,USINE JOUR FERIE EXCL.25 DECEMBRE AU 05 JANVIER	1 500,00 $	1 724,63 $
			19	FRAIS,OUVERTURE,USINE JOURS FERIES,25 DECEMBRE AU 05 JANVIER	3 500,00 $	4 024,13 $
		Total (Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.)			**1 543 640,75 $**	**1 774 800,97 $**
		Lafarge Canada Inc.	1	BETON PRE-MELANGE COMPOSE D'UN LIANT ENTRE 70 ET 80%,DE CIMENT PORTLAND TYPE GU AINSI QUE 20 A 30% DE CIMENT HYD. COMPOSE GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5 ET 8 % ET AFFAISSEMENT 80MM + OU - 30MM ,RESIS 35 MPA	465 062,50 $	534 705,61 $
			2	BETON PREMELANGE HAUTE RESISTANCE INITIALE COMPOSE DE CIMENT PORTLAND TYPE HE,GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5 -8% AYANT UN AFFAISSEMENT DE 80MM + OU - 30MM, RESIS 35 MPA	36 322,50 $	41 761,79 $
			3	BETON PREMELANGE TROTTOIR /BORDURE COMP. LIANT CONSIST. ENTRE 70-80%,DE CIMENT PORTLAND GU AINSI QUE 20-30% DE CIMENT HYD. COMP. GROS GRANULAT CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5-8 % ET AFFAISSEMENT 80MM + OU - 30MM ,RESIS 32 MPA	931 061,25 $	1 070 487,67 $
			4	FIBRES SYNTHETIQUES STRUCTURALES SASTIFAISANT LES EXIGENCES DE LA NORME ASTM C1116,DE TYPE III,AU DOSAGE DE 1.8 KG / M3	441 992,25 $	508 180,59 $
			5	ACCELERATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR BETON 32 MPA,EQUIVALENT A UN AJOUT DE 2% DE CHLORURE DE CALCIUM EN POIDS DU CIMENT.	1 786,00 $	2 053,45 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17497

Agent d'approvisionnement
Kevin Beaudin

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Béton pré-mélangé	Lafarge Canada Inc.	6	ACCELERATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR BETON 35 MPA,EQUIVALENT A UN AJOUT DE 2% DE CHLORURE DE CALCIUM EN POIDS DU CIMENT.	2 945,00 $	3 386,01 $
			7	SUPER PLASTIFIANT POUR AUGMENTER L'AFFAISSEMENT DE 80 A 140MM	3 743,00 $	4 303,51 $
			8	MELANGE AVEC GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-14 MM (BETON PRE-MELANGE)	1 378,13 $	1 584,50 $
			9	MELANGE AVEC GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 2.5-10 MM (BETON PRE-MELANGE)	36,00 $	41,39 $
			10	MANIPULATION ET CHAUFFAGE DURANT,HIVER,DU 1 NOVEMBRE AU 14 AVRIL	18 005,38 $	20 701,68 $
			11	TEMPS D'ATTENTE APRES 1 HEURE DE L'HEURE REQUISE (TEMPS ALLOUE: 1 HEURE)	89 790,00 $	103 236,05 $
			12	LIVRAISON EN PERIODE DE DEGEL SELON LES EXIGENCES DU M.T.Q	5 847,19 $	6 722,80 $
			13	VOYAGE DE 1 m3 À 2.5 m3 INCLUSIVEMENT	7 200,00 $	8 278,20 $
			14	VOYAGE DE 3 m3 À 4.5 m3 INCLUSIVEMENT	6 820,00 $	7 841,30 $
			15	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE,SOIR,17H00 A 20H00(TAUX FIXE)	2 500,00 $	2 874,38 $
			16	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	35 000,00 $	40 241,25 $
			17	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE DIMANCHE (TAUX FIXE)	24 500,00 $	28 168,88 $
			18	FRAIS,OUVERTURE,USINE JOUR FERIE EXCL.25 DECEMBRE AU 05 JANVIER	3 500,00 $	4 024,13 $
			19	FRAIS,OUVERTURE,USINE JOURS FERIES,25 DECEMBRE AU 05 JANVIER	3 500,00 $	4 024,13 $
		Total (Lafarge Canada Inc.)			**2 080 989,19 $**	**2 392 617,32 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17497
Numéro de référence : 1230671
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et livraison de béton pré mélangé et remblai sans retrait

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Béton Provincial Ltée - Région de Montréal 12231, rue Sherbrooke Est Montréal, QC, H1B 5L4	Monsieur Hughes Drolet Téléphone : 514 640-9194 Télécopieur : 514 640-6622	**Commande : (1539243)** 2019-02-05 10 h 58 **Transmission :** 2019-02-05 10 h 58	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Béton. 435 rue Jean-Neveu Longueuil, QC, J4G 2P9	Madame Karina Dupont Téléphone : 450 651-1117 Télécopieur : 450 651-2695	**Commande : (1538015)** 2019-02-01 16 h 35 **Transmission :** 2019-02-01 16 h 35	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LAFARGE CANADA INC. BETON PRÊT À L'EMPLOI 3055 boul. St-Martin Ouest, suite 300 Laval, QC, H7T 0J3	Madame JOSEE FOUCAULT Téléphone : 438 265-1061 Télécopieur : 514 428-0049	**Commande : (1543634)** 2019-02-12 15 h 53 **Transmission :** 2019-02-12 15 h 53	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Clôtures Arboit inc. 230, rue Arboit L'Assomption, QC, J5W 4P5 http://www.cloturearboit.com	Monsieur Martin Verstraete Téléphone : 450 589-8484 Télécopieur : 450 589-3016	**Commande : (1540184)** 2019-02-06 13 h 35 **Transmission :** 2019-02-06 13 h 35	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société de transport de Montréal 8845, boul. St-Laurent 5e étage Montréal, QC, H2N 1M3 http://www.stm.info	Monsieur Stéphane Dumais Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur :	**Commande : (1540282)** 2019-02-06 14 h 53 **Transmission :** 2019-02-06 14 h 53	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Unibéton Division Ciment Québec Inc. 300 Saulnier Laval, QC, H7M 3T3	Madame Catherine Ferraro Téléphone : 450 629-0100 Télécopieur : 450 629-2175	**Commande : (1540052)** 2019-02-06 11 h 18 **Transmission :** 2019-02-06 11 h 18	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1197976001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10299 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 014 011,22 $, taxes incluses, pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, incluant contingences et frais incidents;

2. d'autoriser une dépense de 259 828,55$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 155 897,13 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 285,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10299;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 10:52

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197976001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10299 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de réfection de la station de pompage McTavish seront effectués au cours des prochaines années. Certaines fermetures de longues durées et des modifications du pompage seront nécessaires. Afin de s'assurer que le réseau d'eau potable soit fonctionnel pendant ces fermetures et ces changements de mode d'opération, il est requis d'ajouter, avant le début des travaux à la station de pompage McTavish, des vannes d'isolation sur le réseau principal d'eau potable.
Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour l'ajout de deux (2) vannes sur le réseau existant par le biais de la construction de deux (2) chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Les travaux comprennent également l'enlèvement d'une vanne guillotine de 750 mm de diamètre dans une chambre existante sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'ouest de l'avenue de Stirling.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 21 février 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville, le 14 mars 2019. La durée initiale de publication était de vingt (20) jours calendaires.

Deux (2) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des

charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objets
# 1	8 mars 2019	Réponses aux questions des soumissionnaires et modification à l'article 8.2.3 du devis technique CONDUITES PRINCIPALES D'EAU POTABLE
# 2	12 mars 2019	Réponses aux questions des soumissionnaires et modification à l'article 5.2.7.4.1 du devis technique ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU SECONDAIRES

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Les travaux compris dans cet appel d'offres consistent essentiellement en :

- La fourniture et la pose d'un obturateur sous pression temporaire sur la conduite de 1200 mm de diamètre, à l'ouest de la chambre de vannes existante qui se trouve à l'intersection de l'avenue de Stirling et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- L'enlèvement d'une vanne guillotine dans cette chambre de vannes existante;
- La construction de deux (2) chambres de vannes, 900 mm et 1200 mm de diamètre, sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington;
- La réfection permanente des coupes.

Un plan de localisation fournit en pièce jointe illustre la zone des travaux sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Dans le présent dossier, l'enveloppe budgétaire pour les contingences est de 259 828, 53 $, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux.

Des frais incidents de 155 897,13 $, taxes incluses, représentant 6 % de la valeur du contrat, ont été réservés pour défrayer les coûts associés aux activités et aux travaux spécialisés. Dans le cas du présent projet, l'équivalent de 3 % du montant des travaux a été réservé pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la géotechnique associés au projet. De plus, l'équivalent de 3 % a été réservé pour les autres travaux ou activités spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales. Ainsi, pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

Ces travaux ne nécessitent pas l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10299, il y a eu douze (12) preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Les motifs de désistement des sept (7) preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- deux (2) preneurs sont des fournisseurs;

- un (1) preneur est un sous-traitant;

- quatre (4) preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Les Entreprises Cogenex inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis
Les Entreprises Cogenex inc.	2 598 285,53 $
Construction Bau-val inc.	2 945 000,00 $
Les Excavations Super inc.	2 977 396,74 $
Construction Interlag inc.	2 992 330,96 $
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	3 437 214,42 $
Dernière estimation avant le dépôt des soumissions (réalisée à l'interne)	2 629 248,30 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*	2 990 045,53 $
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) *[(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission) / la plus basse soumission)]x 100*	15%
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme ($) *(plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)*	838 928,88 $
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%) *[(soumission la plus haute - soumission la plus basse soumission) / la plus basse soumission)]x 100*	32%
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) *(plus basse soumission conforme - estimation)*	(30 962,77) $
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) *(plus basse soumission conforme - estimation) / estimation] x 100*	-1%
Écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse ($) *(2e plus basse soumission conforme -plus basse)*	346 714,47 $
Écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse (%) *[(2e plus basse soumission conforme - plus basse) /plus basse] x 100*	15%

La plus basse soumission conforme est inférieure de 1 % à la dernière estimation (écart favorable).

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013.

L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Cogenex inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est valide jusqu'au 20 janvier 2020. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 598 285,53 $, taxes incluses.
La dépense totale est de 3 014 011,22 $, taxes incluses, et comprend le coût total du contrat auquel s'ajoute un montant de 259 828,55 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 155 897,13 $,taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 3 014 011,22 $, taxes incluses, représente un coût net de 2 752 193,98 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale et elle est prévue au PTI 2019-2021 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ou d'en retarder sa réalisation aurait un impact majeur sur les travaux de la station de pompage McTavish puisque la mise en place de ces deux (2) vannes est un prérequis aux travaux de McTavish.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les citoyens à proximité du chantier de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants : soit la distribution d'avis aux citoyens, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affiche de panneaux en chantier, la diffusion d'information sur le site web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat : 16 mai 2019
- Mobilisation du chantier : août 2018
- Délai contractuel : 180 jours calendaires
- Fin des travaux : février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LABERGE
ingenieure

Tél : 514-872-3986

Romain Bonifay
Chef de section
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-03

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-15

NO DE PROJET :

19A05 TR01

TITRE DE PROJET :

CONSTRUCTION DE DEUX CHAMBRES DE VANNES DE 900 MM ET 1200 MM DE DIAMÈTRE SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, À L'ANGLE DE L'AVENUE DE DARLINGTON

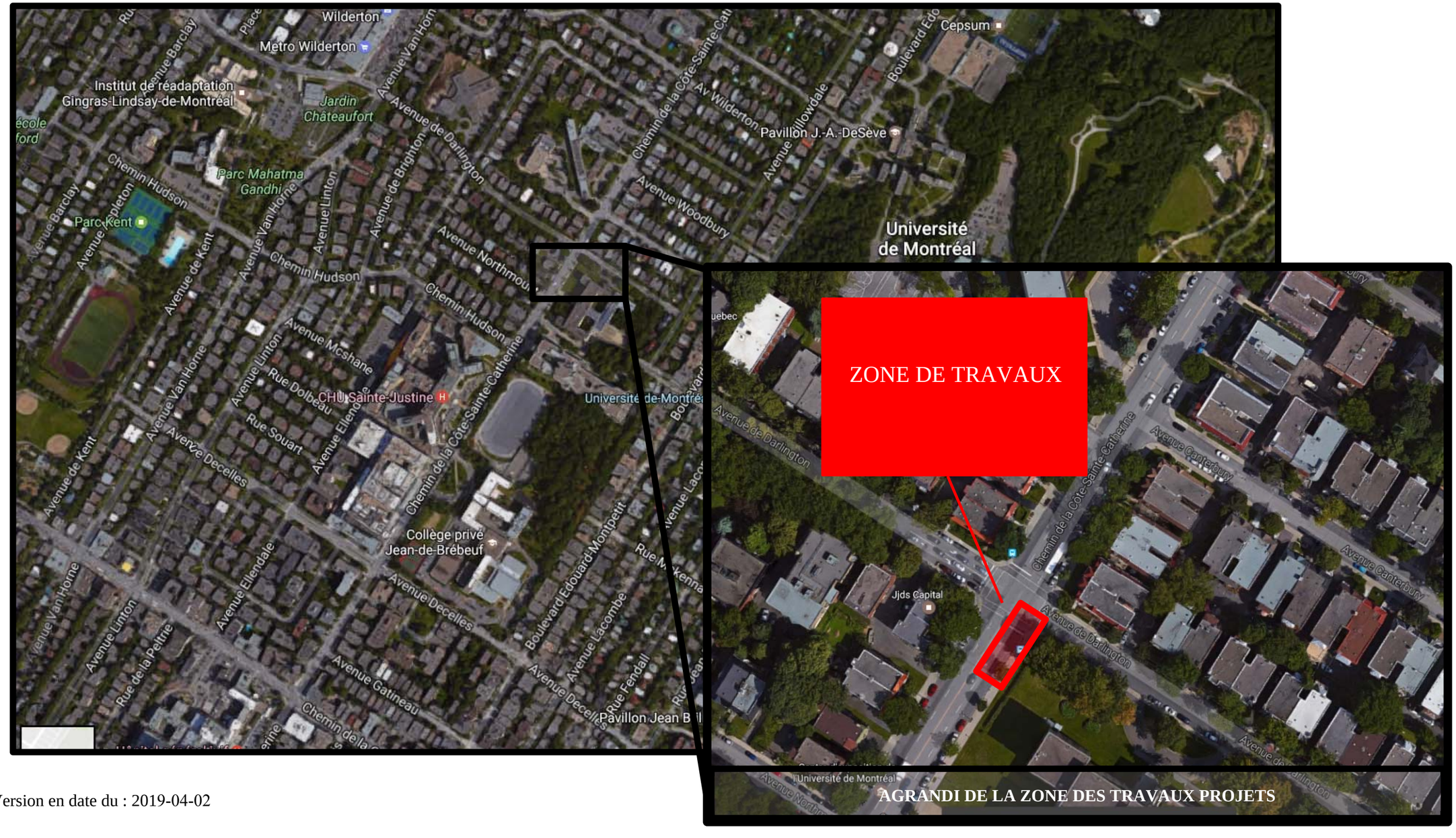

Résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité

Secteurs de travaux	Mesures de mitigation
- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine / Avenue Darlington; - Chemin de la Côte-Sainte-Catherine / Avenue Stirling	- L'entrepreneur doit se conformer en tous points aux exigences en circulation de l'arrondissement Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce et aux spécifications définies dans le devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.
	- L'entrepreneur doit également se conformer aux exigences du document technique normalisé d'infrastructures " Maintien et gestion de la mobilité " du document normalisé du cahier des charges.
	- L'entrepreneur doit installer des panneaux à message variable mobiles et des panneaux d'information pour informer les usagers de la route des travaux et entraves à venir ou en cours.
	- Un comité de coordination avec les parties prenantes concernées (arrondissements, SIM, BIC, SPVM, STM, Université de Montréal, etc) sera mis en place.
	- L'entrepreneur doit maintenir la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés aux approches des zones des travaux.
	- L'entrepreneur doit maintenir les accès au riverains, aux institutions scolaires et aux entrées chartières.
	- La gestion des piétons et des cyclistes se fera selon les exigences du document technique normalisé " Maintien et gestion de la mobilité" incluant la possibilité de déviation de passage piétonnier.
	- Protéger les aires de travail et les excavations dans les zones de travaux à l'aide de glissières en béton, des clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes, et ce, selon les spécifications définies dans le devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.
	- L'entrepreneur doit maintenir au minimum et en tout temps les nombres de voies de circulation décrite au devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.
	- L'entrepreneur doit enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés.
	- L'entrepreneur doit maintenir les arrêts pour les autobus de la STM. Lorsque ceci n'est pas possible, l'entrepreneur peut les annuler ou les déplacer selon les exigences de la STM.
	- La présence de signaleur(s) est obligatoire pour la gestion de différentes situations mentionnées dans le devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.
	- L'entrepreneur doit limiter son occupation du domaine public sur le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine pour maintenir une (1) voie de circulation de 3,2 mètres de largeur en tout temps dans chaque direction. Des fermetures des voies d'une direction avec la mise en place de chemin de détour sont possibles à certaines étapes des travaux.
	- Certains mouvements aux intersections impactées par les travaux seront interdits. L'entrepreneur mettra en place un chemin de détour pour ces interdictions.
	- L'entrepreneur doit implanter le chemin de détour proposé au devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10299
Numéro de référence : 1239218
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sara Tremblay Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1548810)** 2019-02-21 11 h 56 **Transmission :** 2019-02-21 11 h 56	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1555780)** 2019-03-05 14 h 18 **Transmission :** 2019-03-05 14 h 18	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1549513)** 2019-02-22 10 h 52 **Transmission :** 2019-02-22 10 h 59	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514	**Commande : (1548720)** 2019-02-21 11 h 09 **Transmission :** 2019-02-21 15 h 09	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel

		788-4660 Télécopieur :		3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Interlag Inc. 8165 rue du Creusot Montréal, QC, H1P 2A3 NEQ : 1142124859	Monsieur Alexandre Lamoureux Téléphone : 514 323-6710 Télécopieur : 514 323-3882	**Commande : (1552068)** 2019-02-27 11 h 33 **Transmission :** 2019-02-27 16 h 53	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1548400)** 2019-02-21 7 h 23 **Transmission :** 2019-02-21 7 h 23	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1548556)** 2019-02-21 9 h 35 **Transmission :** 2019-02-21 9 h 35	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1549151)** 2019-02-21 16 h 36 **Transmission :** 2019-02-21 18 h 37	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1550304)** 2019-02-25 10 h 33 **Transmission :** 2019-02-25 10 h 33	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	RAIL CANTECH INC 650, boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1144255362	Monsieur OLIVIER BRULE Téléphone : 450 652-3010 Télécopieur : 450 652-5250	**Commande : (1554756)** 2019-03-04 11 h 36 **Transmission :** 2019-03-04 11 h 36	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1548393)** 2019-02-21 6 h 38 **Transmission :** 2019-02-21 7 h 12	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 56 - Télécopie 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 14 h 14 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1141733619	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	**Commande : (1548786)** 2019-02-21 11 h 45 **Transmission :** 2019-02-21 11 h 45	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 13 mars 2017

LES ENTREPRISES COGENEX INC.
A/S MONSIEUR CARLO RIVERA
10685, BOUL HENRI-BOURASSA E, BUR. 300
MONTRÉAL (QC) H1C 1G7

N° de décision : 2017-CPSM-1016412
N° de client : 2700035672

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES COGENEX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197976001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10299 - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1197976001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1191701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à Déric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 920 301,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-6335);

2. D'autoriser une dépense de 288 046,52 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3. D'autoriser une dépense de 137 970 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-11 14:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191701002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de construction de la moyenne passerelle est situé au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. Il concerne la reconstruction de la moyenne passerelle démolie depuis l'automne 2016, car elle avait atteint sa fin de vie utile.
En décembre 2014, un contrat de services professionnels a été octroyé à Services intégrés Lemay et associés inc. pour la réalisation du projet intitulé « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies », dont le belvédère de la moyenne passerelle fait partie.

Un premier contrat de construction visant le projet « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard », a été octroyé en 2016 et consistait en la reconstruction de toutes les passerelles du parc-nature. Ce contrat, qui incluait entre autres la construction de la moyenne passerelle, a été officiellement résilié le 29 octobre 2017 par le Bureau de l'inspecteur général.

Dans le but d'optimiser l'échéancier des travaux, le projet initial a été scindé en trois phases. La première phase, présentement en cours, concerne la construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières. La deuxième phase, sujet du présent sommaire décisionnel, est la construction de la moyenne passerelle. La troisième et dernière phase concerne la grande passerelle et le belvédère du petit butor, qui fera l'objet d'un appel d'offres subséquent.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des

charges. L'appel d'offres a débuté le 23 janvier 2019 et s'est terminé 63 jours plus tard, soit le 26 mars 2019. Les soumissions ont été ouvertes le 26 mars 2019, à 13 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant la période de l'appel d'offres, quatre addenda ont été émis et se détaillent comme suit :

- Addenda n° 1, émis le 1er mars 2019, précisait que le bordereau en version électronique ne peut être transmis déverrouillé;
- Addenda n° 2, émis le 13 mars 2019, contenait une correction à une unité de mesure d'un item au bordereau, l'ajout de spécifications techniques sur la galvanisation, des précisions au sujet des accès de différents secteurs des travaux, du calendrier des travaux et certains niveaux des éléments à démolir;
- Addenda n° 3, émis le 15 mars 2019, contenait une correction aux quantités de certains items au bordereau et des réponses à certaines questions au sujet de l'appel d'offres;
- Addenda n° 4, émis le 20 mars 2019, signalait un report de la date d'ouverture de la soumission ainsi que des réponses à quelques questions techniques. La date d'ouverture initialement prévue pour le 21 mars 2019 a été reportée au 26 mars 2019, car l'addenda n° 3 comptait la modification d'un item au bordereau ayant un impact sur le prix de la soumission.

Selon les termes de la section I - *Instructions aux soumissionnaires* du cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 24 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0340 - 21 juin 2018 : Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soumissionnaires).
CG17 0411 - 28 septembre 2017 : Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Appel d'offres public n° 16-6853.

CG 16 0498 - 7 juillet 2016 : Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 16-6853 - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction de la moyenne passerelle. La passerelle sera localisée au même emplacement que l'ancienne passerelle démolie en 2016. Les travaux comprennent :
- protection du milieu naturel;
- démolition;
- construction de la passerelle;
- plantation de végétaux;
- remise en état du site;
- nettoyage et remise en état des zones d'entreposage du précédent contrat résilié.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risques associés à l'accès difficile en milieu naturel et à la complexité de la logistique de mise en oeuvre des travaux d'aménagement en milieu naturel sensible (marais). Aussi, l'échéancier du projet, soumis à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques), participe à rendre le contexte d'intervention complexe.

Les incidences représentent 6 % du montant total du contrat excluant les contingences, soit 137 970 $, taxes incluses. Ce montant comprend les frais affectés suivants :
- contrôle qualitatif;
- diverses expertises techniques;
- transmission des informations sur les travaux et leurs impacts;
- gestion des impacts liés aux travaux.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 19 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs. De ce nombre, 6 entrepreneurs généraux ont déposé une soumission conforme. Les preneurs du cahier des charges sont :

A - Entrepreneurs généraux
1 - Construction Arcade
2 - Construction Déric inc.
3 - Construction Généphi inc.
4 - Construction Interlag inc.
5 - Construction Transit 2eG
6 - Construction ConCreate Ltée
7 - Construction Ultimateck inc.
8 - Pomerleau inc.
9 - Urbex Construction inc.
10 - Manufacturier Sheltec inc.
11 - Groupe Altek inc.
12 - Les entreprises QMD inc.
13 - Loiselle inc.

B - Sous-traitants
- Environnement Routier NRJ inc.
- Le groupe Lécuyer Ltée
- Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.)

C- Autres
- Eurovia Québec Grands Projets Laval (Vinci)
- Expertise C4 inc.
- Mistras services inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 13 entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, 6 ont déposé une soumission conforme. Cela représente 46 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 54 % n'ayant pas déposé de soumission. Un seul formulaire d'avis de désistement a été transmis par un preneur du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission. Le motif de désistement de l'entrepreneur est un horaire de travail trop chargé.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (Taxes incluses)

Construction Déric inc.	1 920 310,15 $	288 046,52 $	2 208 356,68 $
Construction Transit 2eG	2 144 531,43 $	321 679,71 $	2 466 211,14 $
Construction Arcade	2 293 215,95 $	343 982,39 $	2 637 198,34 $
Manufacturier Sheltec inc.	2 358 794,91 $	353 819,24 $	2 712 614,14 $
Constructions ConCreate Ltée	2 524 189,89 $	378 628,48 $	2 902 818,38 $
Construction Interlag inc.	2 861 308,47 $	429 196,27 $	3 290 504,74 $
Dernière estimation réalisée à l'interne (en collaboration avec firme externe pour les éléments de structure)	1 979 998,27 $	296 999,74$	2 276 998,01 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2 702 950,57 $ 22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			1 082 148,06 $ 49 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 68 641,33 $ -3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			257 854,46 $ 12 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 3 % à l'estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013* , (chapitre V2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 juillet 2017. Son numéro de client auprès de l'AMF est 3000350548. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. L'accréditation est valide jusqu'au 29 juillet 2020 et devra être renouvelée en cours de chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 346 326,68 $, taxes incluses, et sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 2 142 509 $, net de ristournes, sera financé par le règlement

d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 16-049 – « Réaménagement des parcs-nature » du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Estimation de la répartition de la dépense par année :
2019 : 1 428 339,32 $, net de ristournes
2020 : 714 169,68 $, net de ristournes

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit en respect du Plan corporatif de Montréal en développement durable et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. En vue de protéger et de maximiser la biodiversité, les plantations seront composées uniquement d'espèces indigènes. De plus, le contrôle du nerprun contribuera à améliorer la propagation naturelle des plantes indigènes dans le milieu. Les ressources naturelles extraites seront réutilisées sur le site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que le contrat n° 16-6853 visant le projet « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard » a été officiellement résilié le 29 octobre 2017 par le Bureau de l'inspecteur général et que la passerelle est démolie depuis l'automne 2016, le parachèvement des travaux est très attendu des usagers du parc. Le contrat doit être octroyé en mai 2019 afin que l'entrepreneur puisse débuter la fabrication de la structure en usine durant l'été et les travaux sur le site dès septembre 2019. Le cas échéant, le projet risque d'être retardé d'un an en raison de la courte période permise pour réaliser les travaux en raison de la *Loi fédérale de 1994 sur les oiseaux migrateurs.*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au Comité exécutif : 1er mai 2019
Passage au Conseil municipal : 13 mai 2019
Octroi du contrat au conseil d'agglomération : 16 mai 2019
Début des travaux sur le site : septembre 2019
Arrêt des travaux pour la période de nidification des oiseaux migrateurs : 1er avril au 31 août 2020
Reprise des travaux : septembre 2020
Date visée pour la fin des travaux : automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques,
aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Sophie VOYER, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Laurence TSHONGO, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Daniel LE PAPE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Anne DESAUTELS, 3 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sarah MUSTILLE
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-9868
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Steve BILODEAU BALATTI
Chef de division

Tél : 514 872-6472
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2019-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-04-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 4 juillet 2017

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC DESBIENS
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2017-CPSM-1037840
N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERIC CONSTRUCTION INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

PARC NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

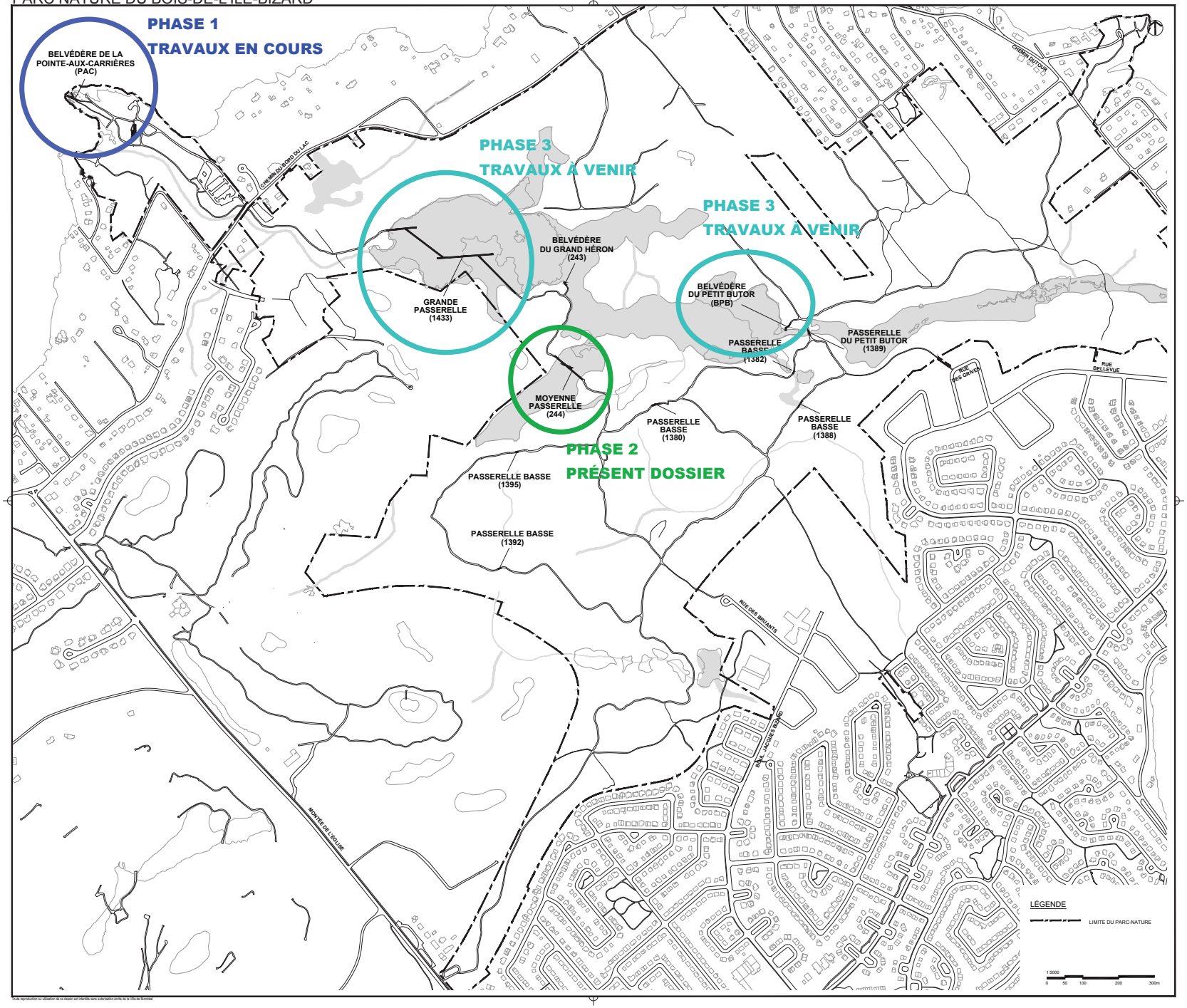

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1191701002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 298 142,40 $ (contrat: 5 098 192,31 $ + contingences: 557 449,67 $ + incidences: 656 020,52 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 740 692,73 $, taxes incluses pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 098 192,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328701 ;

3. d'autoriser une dépense de 557 449,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 10,85 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 23:15

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231009**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 298 142,40 $ (contrat: 5 098 192,31 $ + contingences: 557 449,67 $ + incidences: 656 020,52 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via ses différents programmes – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Une partie des travaux du présent dossier s'inscrivent dans les stratégies d'aménagement plus sécuritaire des rues, des trottoirs, des réseaux cyclables et de remplacement de l'éclairage de rue. Ils font partie des interventions qui contribuent à assurer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Plus précisément, ces travaux visent à sécuriser la circulation à l'aide d'un sens unique vers l'est, de l'élargissement des trottoirs du côté nord, de la création de bandes cyclables

surélevées par rapport à la chaussée et de saillies dans les rues locales ainsi que la mise aux normes des feux de circulation. Ces interventions sont effectuées dans le cadre d'un projet de réaménagement de l'avenue Pierre-de-Coubertin de l'avenue Bourbonnière à la rue Viau qui sera réalisé en trois phases. La première phase faisant l'objet du présent dossier sera réalisée en 2019, la deuxième phase du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle sera réalisée de 2020 à 2021 et la troisième phase de l'avenue de la Salle à la rue Viau sera réalisée de 2021 à 2022. Une ordonnance établissant la création d'un sens unique dans ce tronçon sera édictée dans le dossier 1196223007, en parallèle par l'arrondissement.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Certains travaux du présent dossier s'inscrivent également dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font aussi partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En raison du nombre de bris, considérant son âge avancé, son état de dégradation structurale et sa fragilité, la conduite d'eau (installée en 1905) de l'avenue Pierre-De Coubertin a été identifiée par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction de la mobilité, la Direction des réseaux d'eau ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le 3 juin 2019, le conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve édictera une ordonnance établissant la création d'un sens unique vers l'est de la rue Pierre-De Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et le boulevard Pie-IX (1196223007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux de voirie, de conduite d’eau secondaire, d’éclairage et de feux de circulation dans l’avenue Pierre-de-Coubertin, de l’avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX auront lieu dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve sur une distance d'environ 280 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction des trottoirs avec bordures de granite (± 2 970 m. ca.) incluant des bandes cyclables (± 500 m.), fosses de plantation (± 24 unités) et nouvelles saillies (± 6 unités),
- la reconstruction de la chaussée (± 3 000 m. ca.),
- la reconstruction de conduite d'eau secondaire (± 205 m.) de diamètre variant de 200 mm à 300 mm, justifiée par le mauvais état structural et la fragilité du matériau,
- la reconstruction de l'éclairage de rue sur l'ensemble du tronçon,
- la mise aux normes des feux de circulation à l'intersection du boul. Pie IX,
- la mise à niveau du réseau de la CSEM,
- le déplacement de conduites d'Énergir (±103 m.) pour permettre la plantation d'arbres.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie

sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell dans l'avenue Pierre-de-Coubertin». Le montant total de ce sous-projet est de 13 520,10 $ taxes incluses et représente 0,27 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 557 449,67 $, taxes incluses, soit 10,96 % du coût du contrat payé conjointement par la Ville et la CSEM.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture, de gestion des impacts, de feux de circulation, d'éclairage de rue, de la CSEM, de chlorination des conduites, de déplacement de la conduite d'Énergir ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse des cinq (5) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 12.03% a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission.

La majorité de cet écart se situe dans le sous-projet de reconstruction trottoirs et construction de bordure de granite dans l'avenue Pierre-de-Coubertin et représente 459 433.34 $ (avant taxes), soit 11.66%

L'écart se situe principalement dans les quatre articles suivants

1. REVÊTEMENT EN BÉTON

2. GRILLE D'ARBRE

3. PUISARD DE RUE AVEC TÊTE AJUSTABLE

4. EMISSION DES PLANS DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES

L'écart total du projet entier entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne de l'ÉÉC est de 547 499,00$ $ (12.03%) défavorable à la ville.

La DGPÉC considère que l'écart de 12.03% est acceptable et elle appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat pour la Ville et la CSEM est de 6 298 142,40 $, taxes incluses, comprenant:
- le contrat avec Eurovia Québec construction inc. pour un montant de 5 098 192,31 $ taxes incluses,
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell pour un montant de 13 520,10 $ taxes incluses, lesquels seront payés directement à l'Entrepreneur par Bell Canada;
- plus des contingences de 557 449,67 $ taxes incluses
- plus des incidences de 656 020,52 $ taxes incluses

Cette dépense assumée à 72.22 % par la ville centrale pour un montant de 4 548 544,43 $ taxes incluses, à 10,85 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 683 419,64 $ taxes incluses, la dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une bande cyclable, et à 16,93 % par la CSEM pour un montant de 1 066 178,33 $ taxes incluses, est prévue au PTI de la Direction de la mobilité du SUM, de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau et de la CSEM. Elle représente un coût net de 5 729 126,15 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunts :

· # 18-013 pour un montant de 2 455 602,23 $;
· # 17-046 pour un montant de 908 280,57 $;
· # RGC 18-028 pour un montant de 624 053,22 $;
· # 18-071 pour un montant de 791 233,04 $;
· # CSEINT-1521 pour un montant de 949 957,09 $;

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en

transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 1 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.
Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la réalisation des travaux en 2019 risque d'être compromise et retarderait la réalisation des phases subséquentes dans l'avenue Pierre-de-Coubertin dont une partie du projet SRB Pie-IX est intégrée. De plus, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'aqueduc. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Juin 2019
Fin des travaux : Novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Richard C GAGNON, 10 avril 2019
Stéphane BLAIS, 8 avril 2019
Kathy DAVID, 4 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-5983
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-02

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 328701 — No du GDD : 1197231009

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 1 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 21 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 26 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
11 - 2 - 2019	Ajout d'un section de conduite, d'une borne fontaine, d'une section de massif à briser et précisions aux cahier technique O et E.	46 000.00
18 - 2 - 2019	Tableau questions /r éponses	-
19 - 2 - 2019	Report d'ouverture et corrections au bordereau et dans la section III du cahier des charges	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 19 — Nbre de soumissions reçues 5 — % de réponses 26

Nbre de soumissions rejetées — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 26 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 098 192.31
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	5 219 831.09
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	5 265 000.00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 367 000.00
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUEBEC INC.	6 458 766.50
Estimation **interne**	4 550 693.31

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **12.0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 5 098 192.31

Montant des contingences ($) : 557 449.67

Montant des incidences ($) : 656 020.52

Date prévue de début des travaux : 17 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 14 - 11 - 2019

Plan de localisation

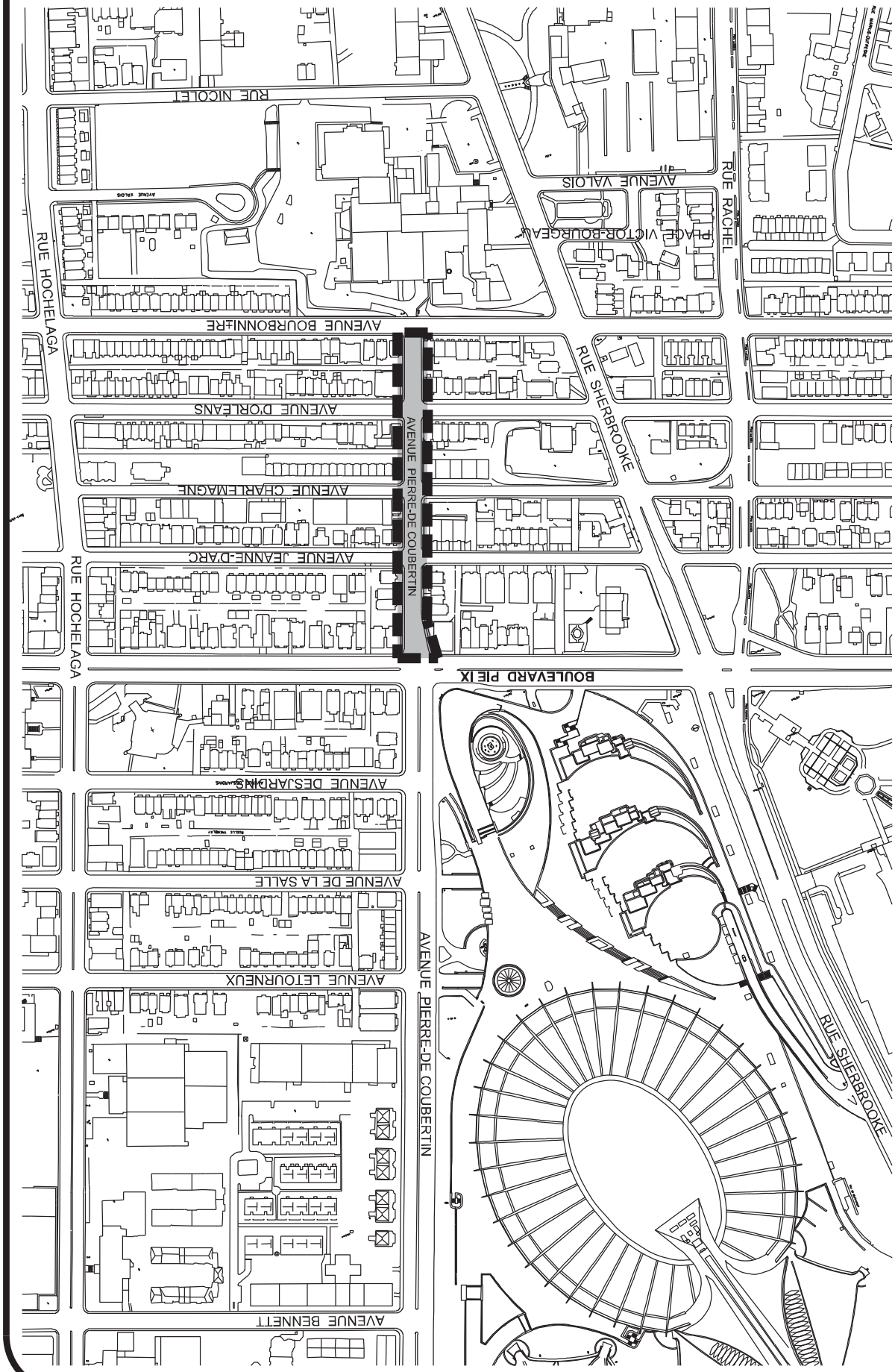

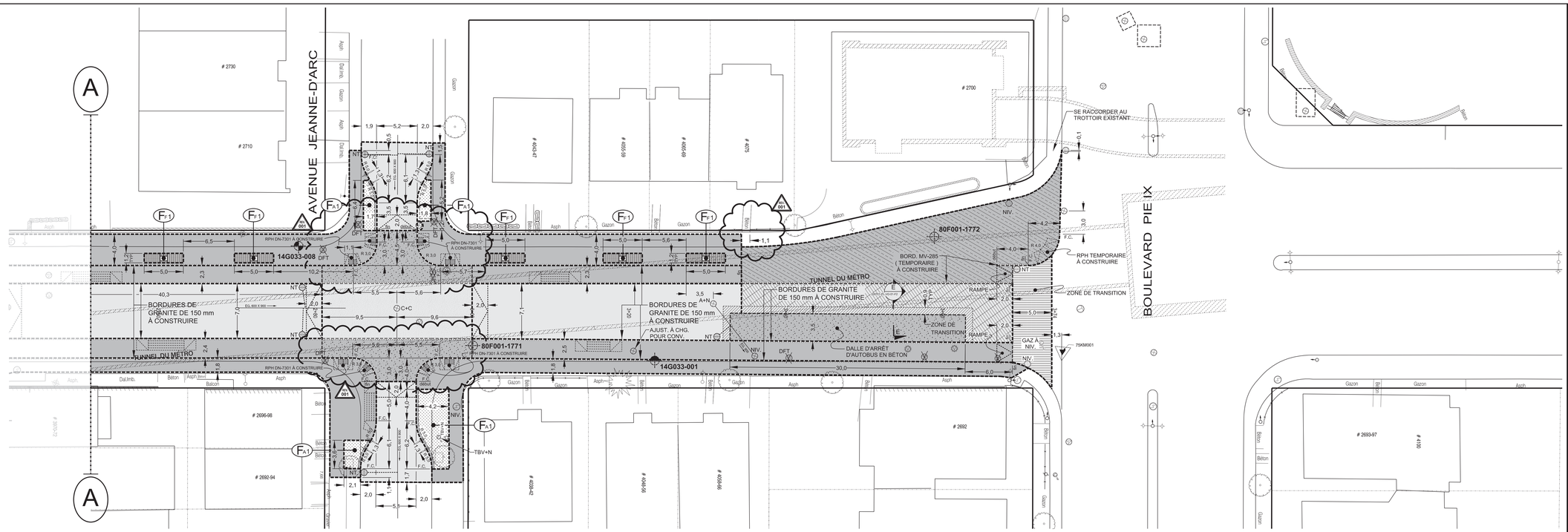

LÉGENDE DES TRAMES :

CHAUSSÉE / PISTE CYCLABLE :

- SECTIONS DE CHAUSSÉES SURÉLEVÉES
- ZONE DE TRANSITION

TROTTOIRS :

- TROTTOIRS TEMPORAIRES À CONSTRUIRE EN ASPHALTE
- BANDE CYCLABLE ET TROTTOIRS EN BÉTON À CONSTRUIRE

LÉGENDE DES FORAGES :

- Forages existants (14G033-001 à 004)
- Forages réalisés (14G033-006 à 008, 010 à 013, 015, 016, 018 et 020)
- Forages et puits d'observation réalisés (14G033-005, 009, 014, 017, 019 et 021)
- Forages existants

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- F_A - FOSSE DE PLANTATION " AVEC ARBRE "
- F_{A1} - AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_F - FOSSE D'ARBRE " AVEC GRILLE (UNITÉ) "
- F_{F1} - 5.0 x1.2 m (TYP.)

TECHNIQUE

DALLE DE BÉTON POUR ARRÊT D'AUTOBUS ET TRAVERSES CYCLABLES ET PIÉTONNIÈRES :

- PRÉPARATION DU LIT;
- MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR;
- DALLE DE BÉTON DE 300 mm D'ÉPAISSEUR

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE SANS LA COUCHE D'ENROBÉE DE SURFACE :

- PRÉPARATION DU LIT;
- MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB20, 2B, 2 PG 64E28 DE 80 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG14, ,2B, 2, PG 64E -28 DE 70 mm D'ÉPAISSEUR.

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE :

- PRÉPARATION DU LIT;
- MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB20, 2B, 2 PG 64E28 DE 80 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG14, ,2B, 2, PG 64E -28 DE 70 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T DE 60 mm D'ÉPAISSEUR.

NOTE :

- **LA LOCALISATION DES PUISARDS EST APPROXIMATIVE ET SERA DÉTERMINÉE AU MOMENT DES TRAVAUX**

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 75KM001

PIE-IX / PIERRE-DE-COUBERTIN

ALTITUDE: 28,373 m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

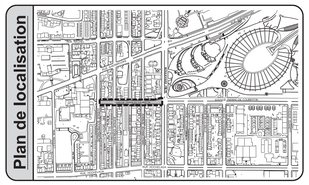

Notes

Références

Relevé d'arpentage:	130279-La
Plan EGA:	3287-EGA-01/01
Plan BC:	328701-PL-BC-01-000
Plan ER:	328701-PL-ER-01-000
Plan géométrie:	1754-4_02_GE_00
Plan aménagement:	1754-4_02_AM_01

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc		Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	M	Manchon
		F.C.	Fin de courbe
★	Symbole de forage		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Chambre de transformateur
★	Base à construire		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
★	Base existante		
★	Base à briser ou à enlever		

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2019 / 02 / 08	Adenda #1	Alain Beaudet
000	2019 / 01 / 18	Émis pour appels d'offres	

Intervenants

Élaboré par:

Caroline Quenneville, ag. tech. — 2018 / 11 / 26

Patrick Collas, dess. — 2018 / 11 / 26

. — AAAA-MM-JJ

Vérifié

Préparé par: Alain Beaudet, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Ordre des ingénieurs du Québec — Alain Beaudet — 114007 — Permis 2018-02-08

Original signé le:

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Projet:

Avenue Pierre-de-Coubertin

De l'avenue Bourbonnière au boul. Pie-IX

Arrondissement(s): **Mercier - Hochelaga - Maisonneuve**

Nature des travaux:

Travaux de voirie, de conduites d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Reconstruction de chaussée et construction de trottoirs avec bandes cyclables, bordures de granite et de fosses de plantation, là où requis (De l'avenue Bourbonnière au boul. Pie-IX)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200 (0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
328701	PL-VO-01	1 / 2	001	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	328701	DATE:
#GDD:	1197231009	DRM:	3287	2019/04/02
RESPONSABLE:	Alain Beaudet, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX.			

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: **Projets aménagement de rue - Corpo., Dir. de la mobilité (SUM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1959009001	177356	1 859 972.72 $	1 851 738.75 $	185 173.88 $	0.00 $	C
1959009002	177357	182 519.40 $	173 810.90 $	26 071.64 $	0.00 $	C
1959009003	177358	56 939.49 $	54 222.76 $	8 133.41 $	0.00 $	C
1959009004	177359	125 285.66 $	119 307.94 $	17 896.19 $	0.00 $	C
1959009005	177360	165 277.12 $	0.00 $	0.00 $	181 000.00 $	C
1959009006	177361	63 919.33 $	0.00 $	0.00 $	70 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**2 453 913.72 $**	**2 199 080.35 $**	**237 275.12 $**	**251 000.00 $**	**C**

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: **P.R.R. artériel, Div. conception et normalisation de la Dir. de la mobilité (SUM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1955845005	177363	815 571.01 $	811 960.54 $	81 196.05 $	0.00 $	C
1955845008	177399	31 529.60 $	31 390.03 $	3 139.00 $	0.00 $	C
1955845006	177364	29 220.26 $	0.00 $	0.00 $	32 000.00 $	C
1955845007	177365	31 959.66 $	0.00 $	0.00 $	35 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**908 280.53 $**	**843 350.57 $**	**84 335.05 $**	**67 000.00 $**	**C**

PROJET INVESTI: 56123 Desc et client-payeur: **Pr. renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE Unité Sud**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956123011	169049	720 921.78 $	717 730.31 $	71773.03	0.00 $	C
1956123012	169050	70 311.26 $	0.00 $	0.00 $	77 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**791 233.04 $**	**717 730.31 $**	**71 773.03 $**	**77 000.00 $**	**C**

PROJET INVESTI: 45000 Desc et client-payeur: **Bur. aménagement de voie cyclable, Dir. de la mobilité (SUM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1945000001	177362	624 053.22 $	621 290.58 $	62 129.06 $	0.00 $	A
SOUS-TOTAL		**624 053.22 $**	**621 290.58 $**	**62 129.06 $**	**0.00 $**	**A**

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Pr. construction et modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
CSEM	CSEM	949 957.09 $	703 220.40 $	101 937.41 $	261 020.52 $	
SOUS-TOTAL		**949 957.09 $**	**703 220.40 $**	**101 937.41 $**	**261 020.52 $**	

TOTAL excluant Bell	**5 727 437.60 $**	**5 084 672.21 $**	**557 449.67 $**	**656 020.52 $**
Dépense autorisée			**6 298 142.40 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1940002001	177366	13 580.22 $	13 520.10 $	1 352.01 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**13 580.22 $**	**13 520.10 $**	**1 352.01 $**	**0.00 $**	

Montant total du contrat	**5 098 192.31 $**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 328701	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**02/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX.**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			5 098 192.31 $
TRAVAUX CONTINGENTS			558 801.68 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		100 000.00 $	
Laboratoire, contrôle environnemental		90 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		60 000.00 $	
Plantations d'arbres		40 000.00 $	
Gestion des impacts		25 000.00 $	
CSEM		291 020.52 $	
Achat de services - Travaux de feux		40 000.00 $	
Éclairage de rue		5 000.00 $	
Chlorination des conduites d'eau		5 000.00 $	
Déplacement de conduites de gaz (Énergir)		27 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	683 020.52	683 020.52 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			6 340 014.51 $
Imputation (crédits)			5 741 017.82 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		275 712.74	550 046.92
Ristournes TPS et TVQ à 50%		550 736.20	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009001**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177356**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION TROTTOIRS ET CONSTRUCTION DE BORDURES DE GRANITE DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1959009001		2 238 104.05 $	
Contribution pour les voies cyclables au # Simon 177362		-471 010.44 $	
Part de la mobilité du bordereau 1955845008		84 645.14 $	
		1 851 738.75 $	
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 851 738.75 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		185 173.88 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	2 036 912.63 $
Imputation (crédits)	1 859 972.72 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	88 580.68	176 718.45
Ristournes TPS et TVQ à 50%	176 939.91	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009002**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177357**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'ECLAIRAGE DANS L'AVE PIERRE-DE-COUBERTIN, DE L'AVE BOURBONNIERE AU BOUL. PIE-IX**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			173 810.90 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		26 071.64 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			199 882.54 $
Imputation (crédits)			182 519.40 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		8 692.43	17 341.41
Ristournes TPS et TVQ à 50%		17 363.14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009003**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177358**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			54 222.76 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		8 133.41 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			62 356.17 $
Imputation (crédits)			56 939.49 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 711.73	5 409.90
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 416.68	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009004**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177359**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE BASES ET DE CONDUITS ÉLECTRIQUES**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1959009004	798 890.68 $	
Part de la CSEM au # Simon 178371	-679 582.74 $	
	119 307.94 $	
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		119 307.94 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE 15.00%		17 896.19 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser		137 204.13 $
Imputation (crédits)		125 285.66 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 966.69	11 903.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%	11 918.47	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009005**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177360**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoir, d'éclairage de rue et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR ›	**Incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		56 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Plantations d'arbres		40 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
CSEM		30 000.00 $	
Achat de services - Travaux de feux		40 000.00 $	
Éclairage de rue (CSEM et Hydro-Québec)		5 000.00 $	
Déplacement de conduites de gaz (Énergir)		27 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	181 000.00	181 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			181 000.00 $
Imputation (crédits)			165 277.12 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)	7 871.28	15 703.20
Ristournes TPS et TVQ à 50%	15 722.88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009006**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177361**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoir, d'éclairage de rue et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Laboratoire, contrôle environnemental	40 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	30 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	70 000.00	70 000.00 $

Dépenses totales à autoriser	70 000.00 $
Imputation (crédits)	63 919.33 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	3 044.14	6 073.06
Ristournes TPS et TVQ à 50%	6 080.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845005**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177363**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE CHAUSSEE DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ›	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1955845005	962 240.68 $
Contribution pour les voies cyclables au # Simon 177362	-150 280.14 $
	811 960.54 $

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			811 960.54 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		81 196.05 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	893 156.59 $
Imputation (crédits)	815 571.01 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	38 841.34	77 488.47
Ristournes TPS et TVQ à 50%	77 585.58	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845008**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177399**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MAINTIEN ET GESTON DE LA MOBILITÉ DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1955845008	162 346.82 $	
Contribution pour l'aménagement au # Simon 177356	-84 645.14 $	
Contribution pour la DRE au # Simon 169049	-22 673.99 $	
Contribution pour la CSEM au # Simon 178371	-23 637.66 $	
	31 390.03 $	
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		31 390.03 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00%		3 139.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	34 529.03 $
Imputation (crédits)	31 529.60 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 501.59	2 995.67
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 999.43	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845006**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177364**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR	**Incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			24 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts			8 000.00 $	
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	32 000.00	32 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				32 000.00 $
Imputation (crédits)				29 220.26 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 391.61	2 776.26
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 779.74	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845007**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177365**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Laboratoire, contrôle environnemental			20 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif			15 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	35 000.00	35 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				35 000.00 $
Imputation (crédits)				31 959.66 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 522.07	3 036.53
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 040.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956123011**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169049**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN, DE CHARLEMAGNE À JEANNE-D'ARC**			
ENTREPRENEUR	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1956123011	695 056.32 $
Part de la mobilité du bordereau 1955845008	22 673.99 $
	717 730.31 $

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				717 730.31 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			71 773.03 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				789 503.34 $
Imputation (crédits)				720 921.78 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		34 333.70	68 495.72
Ristournes TPS et TVQ à 50%		68 581.56	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956123012**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169050**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN, DE CHARLEMAGNE À JEANNE-D'ARC**			
ENTREPRENEUR	**Incidences techniques et professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		20 000.00 $	
Laboratoire, contrôle environnemental		30 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		15 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		7 000.00 $	
Chlorination des conduites d'eau		5 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	77 000.00	77 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			77 000.00 $
Imputation (crédits)			70 311.26 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	3 348.55	6 680.37
Ristournes TPS et TVQ à 50%	6 688.74	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1945000001**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177362**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction de bandes cyclables en béton avec bordures de granite dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR	**Eurovia Québec Construction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			621 290.58 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		62 129.06 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			683 419.64 $
Imputation (crédits)			624 053.22 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)	29 720.36	59 292.11
Ristournes TPS et TVQ à 50%	59 366.42	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**CSEM**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**CSEM**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE LA CSEM**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1959009004	798 890.68 $		
Contribution de l'aménagement au # Simon 177359	-119 307.94 $		
Part de la mobilité du bordereau 1955845008	23 637.66 $		
	703 220.40 $		
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			703 220.40 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE 14.50%			101 937.41 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
CSEM	261 020.52 $	
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	261 020.52	261 020.52 $

Dépenses totales à autoriser	1 066 178.33 $
Imputation (crédits)	949 957.09 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	46 365.66	92 499.49
Ristournes CSEM	116 221.24	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1940002001**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177366**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE BELL DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			13 520.10 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		1 352.01 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Sommaire application de la règle 115 %

Contrat 1521 - 328701

		Total	CSEM	VM
Prix soumis			85.6%	14.4%
Coût de la construction avant taxes		694 838.60 $	594 744.28 $	100 094.32 $
Contingent - construction	15%	104 225.79 $	89 211.64 $	15 014.15 $
Sous-total		799 064.39 $	**683 955.92 $**	**115 108.47 $**
Prix estimé CSEM +15%				
Pourcentage prix soumis par rapport à l'estimation	15.71%			
Coût de la construction avant taxes		612 662.87 $	513 973.92 $	98 688.95 $
Contingent	15%		77 096.09 $	
Sous-total			**591 070.01 $**	
Majoration de 15%			**88 660.50 $**	
Sous-total			**679 730.51 $**	
Écart Prix soumis vs estimé CSEM + 15%		Si Positif, le montant est payé par Ville	**4 225.41 $**	**4 225.41 $**
Sous-total construction participation(s) bordereau VM		**799 064.39 $**	**679 730.51 $**	**119 333.88 $**
réfection		**- $**	- $	- $
Contingent 10 % et 0 % variation quantité réfection	10%		- $	
VM - Part signalisation	4%		20 558.96 $	
~~**Contingent 10 % et 0 % variation quantité signalisation**~~			- $	
Sous-total construction avant taxes		**819 623.35 $**	**700 289.47 $**	**119 333.88 $**
TPS :	5.000%	40 981.16 $	35 014.47 $	5 966.69 $
TVQ :	9.975%	81 757.42 $	69 853.87 $	11 903.55 $
Récupération de TPS	100.0%	(40 981.16) $	(35 014.47) $	(5 966.69) $
Récupération de TVQ (CSEM)	91.5%	(63 916.29) $	(63 916.29) $	
Récupération de TVQ (VM)	50.0%	(5 951.78) $		(5 951.78) $
Coût total de la construction au net		**831 512.70 $**	**706 227.05 $**	**125 285.65 $**
Jour de surveillance		25 855.20 $	22 130.65 $	3 724.55 $
Laboratoire (sols contaminés)		5 000.00 $	4 279.73 $	720.27 $
Laboratoires		5 000.00 $	4 279.73 $	720.27 $
Autres dépenses		96 341.04 $	92 739.69 $	3 601.35 $
Total des dépenses incidentes		**132 196.24 $**	**123 429.80 $**	**8 766.44 $**
Total (Construction et dépenses incidentes		963 708.94 $	829 656.85 $	134 052.09 $
Frais Généraux	14.5%	139 737.79 $	120 300.24 $	19 437.55 $
Total		**1 103 446.73 $**	**949 957.09 $**	**153 489.64 $**

Fichier ver. 6 (2019-03-01)

Imprimé le 02/05/2019

RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET LA CSEM

Contrat CSEM 1521
Contrat VILLE 328701

Coûts CSEM

	Coût avec taxes	Coût net	
	no projet: 1969152100	**no Simon:** 178371	
Contrat - Travaux	703 220.40 $	616 814.81 $	payé par la VM et imputé à la CSEM
Dépenses contingentes	101 937.41 $	89 412.23 $	payé par la VM et imputé à la CSEM
Dépenses incidentes			
Laboratoire (sols contaminés)	4 879.25 $	4 279.73 $	
Laboratoires	4 879.25 $	4 279.73 $	
Autres dépenses	105 730.99 $	92 739.69 $	
Surveillance externe	25 230.79 $	22 130.65 $	
sous-total	140 720.28 $	123 429.80 $	
	no projet: 1969152101	**no Simon:** 178372	
Conception et/ou frais généraux	120 300.24 $	120 300.24 $	
sous-total	120 300.24 $	120 300.24 $	
Total budget d'incidences	261 020.52 $	243 730.04 $	payé par la CSEM et imputé à la CSEM
TOTAL	**1 066 178.33 $**	**949 957.09 $**	

Coûts VM

	Coût avec taxes	Coût net	
Contrat - Travaux	119 307.93 $	108 944.04 $	payé par la VM et imputé à la VM
Dépenses contingentes	17 896.19 $	16 341.61 $	payé par la VM et imputé à la VM
Dépenses incidentes			
Laboratoire (sols contaminés)	788.79 $	720.27 $	
Laboratoires	788.79 $	720.27 $	
Surveillance externe	4 078.86 $	3 724.55 $	
Autres dépenses	3 943.95 $	3 601.35 $	
sous-total	9 600.39 $	8 766.44 $	
Conception et/ou frais généraux	19 437.55 $	19 437.55 $	
sous-total	19 437.55 $	19 437.55 $	
Total budget d'incidences	29 037.94 $	28 203.99 $	payé par la CSEM et imputé à la VM
TOTAL	**166 242.06 $**	**153 489.64 $**	
	1 232 420.39 $	1 103 446.73 $	

GDD 1197231009

Contrat CSEM 1521
Contrat VILLE 328701

Dans le cadre de ce projet, des travaux de conduits souterrains sont intégrés à l'ensemble des travaux et seront réalisés par la firme Eurovia sous la surveillance de la CSEM.
La quote-part de la CSEM, nette de toute ristourne de taxes, est estimée à 949957.09 $ et sera facturée selon les quantités réelles réalisées.
Le budget est prévu au PTI 2019-2021 et se détaille comme suit:

Imputation: CSEM				
Construction:	6105.7718053.802400.06819.57201.000000.0000.178371.000000.19520.00000	616 814.81	$	entrepreneur-travaux
	6105.7718053.802400.06819.57201.000000.0000.178371.070008.19520.00000	89 412.23	$	entrepreneur-contingence
Incidences externes:	6105.7718053.802400.06819.54507.000000.0000.178371.070005.19520.00000	8 559.46	$	laboratoire
	6105.7718053.802400.06819.54507.000000.0000.178371.070006.19520.00000	92 739.69	$	frais divers
	6105.7718053.802400.06819.54507.000000.0000.178371.070004.19520.00000	22 130.65	$	surveillance ext.
Conception & surveillance int.:	6105.7718053.802400.06819.51120.000000.0000.178372.000000.19520.00000	120 300.24	$	frais généraux
Provenance:	6105.7718053.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	**949 957.09**	**$**	

La CSEM demande un engagement de gestion de la VM pour un montant de 28203.99 $ (no d'engagement: CSEINT1521) pour réserver les fonds nécessaire pour les dépenses incidentes et la conception. surveillance et frais généraux qui sont payés par la CSEM et imputés aux comptes de la VM.

Veuillez consulter l'onglet Répartition pour plus de détails.

SOUMISSION 328701 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX
Avenue Pierre-de-Coubertin entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Bourbonnière	- Les travaux sont répartis en 3 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 150 jours (Début printemps 2019) Les travaux doivent absolument être complétés à l'automne 2019 pour permettre les travaux d'une deuxième phase entre le boulevard Pie-IX et la rue Lasalle en 2020. **Horaire de travail :** • L'ensemble des travaux s'effectuent entre 7h et 19h du lundi au vendredi pour les avenues Pierre-de-Coubertin (ouest de Pie-IX), Jeanne-d'Arc, Charlemagne, d'Orléans et Bourbonnière. • Les travaux sur le boulevard Pie-IX en direction sud ainsi que sur l'avenue Pierre-de Coubertin à l'est de Pie-IX s'effectuent entre 9h30 et 15h30 du lundi au vendredi; **Maintien de la mobilité des cyclistes :** Pour toute la durée des travaux, mise en place d'un itinéraire de contournement pour les cyclistes via un aménagement cyclable temporaire sur Bourbonnière pour rejoindre les aménagements cyclables existants sur la rue De Rouen et l'avenue Desjardins. **PHASE 0 (Préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Bourbonnière **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à • Entraver partiellement le côté nord ou sud sur la rue Pierre-de-Coubertin • Maintenir une voie de circulation par direction **PHASE 1 :** Travaux de conduite d'eau secondaire et d'Énergir dans l'avenue Pierre-de-Coubertin de l'avenue Charlemagne au boulevard de Pie-IX; **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à • Fermer complètement la rue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie IX à l'avenue d'Orléans et maintien de la circulation locale seulement entre l'avenue d'Orléans et Bourbonnière uniquement. • Maintien de la circulation locale seulement sur les avenues Charlemagne et Jeanne-d'Arc **PHASE 2A :** Travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de mise à niveau ou déplacement des réseaux de la CSEM et de Bell dans l'avenue Pierre-de-Coubertin de l'avenue Bourbonnière au boulevard de Pie-IX(Côté nord); **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à • Entraver partiellement le Boulevard Pie-IX avec le maintien de 2 voies de circulation en direction sud; • Fermer l'avenue Pierre-de-Coubertin sur le côté nord entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Pierre-de-Coubertin avec le maintien d'une voie de circulation locale en direction est; • Maintenir la circulation locale et implanter des double sens lorsque requis sur les avenue transversales Jeanne-d'Arc, Charlemagne, d'Orléans entre la rue Sherbrooke et la rue

	Hochelaga; **PHASE 2B :** Travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de mise à niveau ou déplacement des réseaux de la CSEM et de Bell dans l'avenue Pierre-de-Coubertin de l'avenue Bourbonnière au boulevard de Pie-IX (Côté sud); **<u>Maintien de la mobilité :</u>** • Identique à la phase 2A, excepté que la voie en direction est sur l'avenue Pierre-de-Coubertin est aménagé du côté nord; **PHASE 3 :** Travaux de pavage et marquage final dans l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et le boulevard Pie-IX; **<u>Maintien de la mobilité</u>** : L'Entrepreneur est autorisé à: • Entraver partiellement le Boulevard Pie-IX sur le côté nord ouest avec le maintien de 2 voies de circulation en direction sud • Fermer complètement la rue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie-IX à l'avenue Bourbonnière • Maintenir la circulation locale et implanter des double sens lorsque requis sur les avenue transversales Jeanne-d'Arc, Charlemagne, d'Orléans entre la rue Sherbrooke et la rue Hochelaga;
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR- secteurs 23) le plus près possible de la zone entravée et selon les exigences de l'article 5.6.3 du DTNI-8A; - Installation de PMVM (panneaux à messages variables) sur Pierre-de-Coubertin et Hochelaga pour toutes les phases; - Présence signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), et à proximité de l'édicule de la station de métro Pie-IX, lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation, si requis; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux. - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur. - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M. - Coordination prévue avec le projet SRB-Pie IX, et les autres travaux du secteur;

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 328701
Numéro de référence : 1231204
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1536853)** 2019-01-31 10 h 06 **Transmission :** 2019-01-31 10 h 06	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 34 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	**Commande : (1535089)** 2019-01-28 14 h 55 **Transmission :** 2019-01-28 16 h 45	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 35 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1537197)** 2019-01-31 14 h 35 **Transmission :** 2019-01-31 17 h 29	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 09 - Messagerie

			3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1535204)** 2019-01-28 16 h 22 **Transmission :** 2019-01-28 16 h 58	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 08 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
EBC Inc. 3900 rue Isabelle Brossard, QC, J4Y 2R3	Madame Nathalie Leo Téléphone : 450 444-9333 Télécopieur : 450 444-9330	**Commande : (1535479)** 2019-01-29 9 h 48 **Transmission :** 2019-01-29 9 h 48	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 31 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1536049)** 2019-01-30 7 h 53 **Transmission :** 2019-01-30 7 h 53	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 34 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement

			3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1535494)** 2019-01-29 9 h 53 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 20	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 34 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1535619)** 2019-01-29 11 h 21 **Transmission :** 2019-01-29 16 h 12	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 32 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Jonda inc. 2772-A Marie-Victorin Varennes, QC, j3x1p7	Monsieur Jonathan Bourget Téléphone : 450 929-1090 Télécopieur : 450 929-3652	**Commande : (1536767)** 2019-01-31 8 h 59 **Transmission :** 2019-01-31 9 h 22	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 5 h - Télécopie 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 09 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 04 - Télécopie 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 05 - Télécopie

			3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Télécopie 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 41 - Télécopie 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1535802)** 2019-01-29 14 h 06 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 06	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 36 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1536462)** 2019-01-30 13 h 55 **Transmission :** 2019-01-30 13 h 55	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 35 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions H2D Inc. 1241 BOUL. DAGENAIS OUEST Laval, QC, H7L0A5	Monsieur JEAN DUBÉ Téléphone : 450 963-9217 Télécopieur : 450 963-1960	**Commande : (1534814)** 2019-01-28 11 h 10 **Transmission :** 2019-01-28 11 h 10	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 9 h 37 - Télécopie 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 32 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-11 9 h 42 - Télécopie 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 12 h 49 - Télécopie 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 16 h 12 - Télécopie

			3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 16 h 22 - Télécopie 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1537341)** 2019-01-31 16 h 22 **Transmission :** 2019-01-31 16 h 22	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 33 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1535794)** 2019-01-29 14 h 03 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 03	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 33 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1535242)** 2019-01-28 17 h 11 **Transmission :** 2019-01-28 17 h 42	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 30 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1535076)** 2019-01-28 14 h 47 **Transmission :** 2019-01-28 14 h 47	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 32 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1535411)** 2019-01-29 9 h 11 **Transmission :** 2019-01-29 9 h 11	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 30 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1537508)** 2019-02-01 9 h 16 **Transmission :** 2019-02-01 15 h 27	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 01 - Télécopie 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 31 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 04 - Télécopie 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 06 - Télécopie 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 38 - Télécopie 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 14 h 15 - Télécopie 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1535769)** 2019-01-29 13 h 45 **Transmission :** 2019-01-29 13 h 45	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 30 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556
N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
1550, AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000230492
N° de demande :	1731535319
N° de confirmation de paiement :	000223386397

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 11 mars 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000230492
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491884

Autres noms d'affaires

- EUROVIA QC C
- EUROVIA QC CONST.
- EUROVIA QC CONSTRUCTION
- EUROVIA QUÉBEC CONST.
- EUROVIA TECH
- EUROVIA TECHNOLOGIES
- EUROVIA, DIVISION TECHNOLOGIES

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 15 avril 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000230492
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491884

Autres noms d'affaires

- EUROVIA QC C
- EUROVIA QC CONST.
- EUROVIA QC CONSTRUCTION
- EUROVIA QUÉBEC CONST.
- EUROVIA TECH
- EUROVIA TECHNOLOGIES
- EUROVIA, DIVISION TECHNOLOGIES

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1197231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 298 142,40 $ (contrat: 5 098 192,31 $ + contingences: 557 449,67 $ + incidences: 656 020,52 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1521 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231009_CSE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 298 142,40 $ (contrat: 5 098 192,31 $ + contingences: 557 449,67 $ + incidences: 656 020,52 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197231009.xlsx

1521 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231009.xls

1197231009 - SUM - Eurovia Québec construction inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteur: Jean-François Ballard
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Maria BARDINA
Conseillere budgétaire
Tél : 514-280-0066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197883001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 120 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 et approuver le projet de convention à cette fin (soutien technique estimé à 325 000 $)

Il est recommandé :
1 - d'accorder un soutien financier totalisant 120 000 $ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour la période 2019;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-16 10:57

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197883001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 120 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 et approuver le projet de convention à cette fin (soutien technique estimé à 325 000 $)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont approuvé la conclusion d'ententes de soutien financier, pour les **grands festivals** suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival Montréal Complètement Cirque, Montréal en lumière, Les FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et le Festival Fantasia. De plus, ces orientations permettaient de poursuivre une contribution pour un événement sportif : le Festival Go vélo Montréal.

Dans le passé, toutes ces conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'entente de 175 M$ Montréal 2025 pour soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* , qui venaient à échéance le 31 décembre 2017. Depuis ce temps, les festivals sont financés directement dans le budget de fonctionnement du Service de la culture.

Le présent dossier décisionnel vise donc à approuver la convention pour Vélo Québec Événements pour la présentation du Festival Go vélo Montréal 2019, au montant de 120 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0295 - 31 mai 2018 - Accorder un soutien financier de 135 000 $ et un soutien technique estimé à 325 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue des événements du Festival Go vélo 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin**.**

- CE18 0820 - 16 mai 2018 - Accorder un soutien financier de 135 000 $ et un soutien technique estimé à 325 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue de l'édition 2018 du Festival Go vélo Montréal / Approuver le projet de convention à cette fin. Imputer cette dépense conformément aux modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

- CE16 0377 - 9 mars 2016 - Accorder un soutien financier totalisant 270 000 $ à Vélo Québec Événements (Festival Go vélo Montréal), entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour la période 2016 et 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.
- CE16 0179 - 3 février 2016 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017;
- CG15 0260 - 30 avril 2015 - Accorder un soutien financier de 110 000 $ à Vélo Québec Événements (Festival Go vélo Montréal) dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour 2015 et approuver un projet de convention à cette fin.
- CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.
- CE13 0236 - 20 juin 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 $ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.
- CE13 0625 - 15 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 $, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.
- CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.
- CG12 0369 – 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

DESCRIPTION

Le Festival Go vélo Montréal (FGVM) est un événement unique en son genre qui, depuis 35 ans, convie Montréalais et visiteurs à célébrer Montréal et la culture cycliste par différentes activités hautes en couleur. Pendant sept jours, la ville fait une place unique au vélo. Le FGVM dynamise de belle façon la culture vélo d'une ville qui vibre au rythme de ses festivals et événements à grand déploiement. En 2019, le Festival Go vélo Montréal se tiendra du 26 mai au 2 juin.
La semaine se décline en plusieurs événements :

- Défi métropolitain • Dimanche 26 mai
- À vélo au boulot • 27 mai au 31 mai
- Journée Vélo-Boulot • 29 mai
- Tour la Nuit • Vendredi 31 mai
- Tour de l'Île de Montréal • Dimanche 2 juin

JUSTIFICATION

La Ville se doit de contribuer à cet événement car il contribue au développement culturel de la métropole en proposant des activités qui créent une animation urbaine mettant en lumière la culture cycliste urbaine de Montréal. Il joue également un rôle dans le développement social de la métropole. Avec ses milliers de bénévoles et de spectateurs qui saluent et encouragent les cyclistes sur les parcours, le FGVM contribue à la perception de ville accueillante et chaleureuse.

Finalement, le FGVM joue un rôle bien particulier dans le rayonnement et le développement de la métropole dans l'univers vélo, car il renforce le positionnement de Montréal comme première ville cycliste d'Amérique du Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution annuelle de 120 000 $ versée à Vélo Québec Événements pour l'année 2019 est déjà prévue au budget de fonctionnement. Le montant estimé pour le soutien technique 2019 est de 325 000 $.

Elle n'aura donc aucun impact sur le cadre financier.

La présente entente est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Voici les revenus de l'organisme pour l'édition 2018 du Festival Go vélo Montréal :

REVENUS 2018		
Contributions gouvernementales		
Gouvernement du Québec	**362 005,00 $**	**15 %**
Ville de Montréal	**135 000,00 $**	**6 %**
Autres (Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, Tourisme Montréal)	**35 000,00 $**	**1 %**
Sous-total	**532 005,00 $**	**22 %**
Autonomes (billetteries, commandites en argent et en nature)	**1 911 375,00 $**	**78 %**
TOTAL	**2 443 380,00 $**	**100 %**

Le tableau suivant présente le détail des contributions pour la période de 2010 à 2018.

	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Contribution de la Ville	45 000 $	100 000 $	100 000 $	110 000 $	135 000 $	135 000 $	135 000 $
Budget de l'événement	3 100 000 $	3 050 000 $	32 030 004 $	3 400 000 $	3 400 000 $	3 400 000 $	2 443 380 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :
· positionnement et renforcement de Montréal comme « *La ville des festivals* » ;
· rayonnement accru de la métropole ;
· contribution à une animation urbaine de qualité ;
· présence de retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention de contribution avec ce promoteur prévoit un protocole de visibilité qui doit être appliqué par celui-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation d'un sommaire pour l'occupation du domaine public et le protocole de soutien technique ;

- Dérogation à la réglementation municipale auprès des arrondissements concernés ;
- Réalisation du projet ;
- Rétroaction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GOUDREAU
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-868-0797
Télécop. : 514-872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2019-04-10

Approuvé le : 2019-04-16

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi des compagnies, dont l'adresse principale est au 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9), agissant et représentée par madame Joëlle Sévigny, directrice générale, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 26 mai au 2 juin 2019, « Festival GO VÉLO » (ci-après appelé l'« Événement »).

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : la Directrice du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé de la Division festivals et événements ;

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville.

1.3 « **Annexe A** » : le Protocole de visibilité de la Ville.

Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent protocole et le texte de toute disposition du présent protocole prévaut sur toute disposition de l'annexe qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

2.1 Sous réserve des approbations requises, la Ville convient :

2.1.1 d'assurer une participation financière maximale de cent vingt mille (120 000 $), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.), le cas échéant et sera remise à l'Organisme comme suit :

- quatre vingt seize mille (96 000 $), dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties.

- vingt quatre mille dollars (24 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation de l'événement.

2.2 Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.2.1 sous réserve du paragraphe 2.2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents.

2.2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement.

2.2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement.

2.2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics.

2.2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au

présent protocole et à ses Annexes.

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement.

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement.

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les 5 jours suivant la fin de l'Événement.

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales).

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis trois mois avant la présentation de l'Événement.

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application.

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu.

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants).

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable.

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable.

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement.

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées.

3.15 conserver son statut d'Organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement.

3.17 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* si la participation financière de la Ville est de 100 000 $ et plus.

3.18 mettre en application un plan de visibilité approuvé par le Responsable conformément à l'annexe A qui fait partie intégrante du présent protocole.

3.18 transmettre au Responsable, soixante (60) jours ouvrables après l'Événement, un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

4.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

4.1.3 s'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes du présent protocole.

4.1.4 S'il perd son statut d'Organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 4.1.2 et 4.1.2, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci.

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole. il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

8.2 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.3 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

8.4 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par :

Le e jour de 2019

VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS

_____

Par : Joëlle Sévigny, directrice générale

Le protocole d'entente a été approuvé par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver le protocole) de la Ville de Montréal, le …… e jour de …….. 20…… (Résolution……..…..).

ANNEXE A
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 1
PROJET

1. Introduction

Le Festival Go vélo Montréal (FGVM) est un événement unique en son genre qui, depuis 34 ans cette année, convie Montréalais et visiteur à célébrer Montréal et la culture cycliste par différentes activités hautes en couleur. Pendant sept jours, la ville fait une place unique au vélo. Le FGVM dynamise de belle façon la culture vélo d'une ville qui vibre au rythme de ses festivals et événements à grand déploiement. En 2019 le Festival Go vélo Montréal se tiendra du 26mai au 2 juin.

Le FGVM joue un rôle bien particulier dans le rayonnement et le développement de la métropole dans l'univers vélo. Il renforce le positionnement de Montréal comme première ville cycliste d'Amérique du Nord, ce qui nous permet d'intéresser des journalistes étrangers à couvrir l'événement et d'y inviter des conférenciers internationaux. Le FGVM contribue au développement culturel de la métropole en proposant des activités qui créent une animation urbaine mettant en lumière la culture cycliste urbaine de Montréal. Il joue également un rôle dans le développement social de la métropole. Avec ses milliers de bénévoles et de spectateurs qui saluent et encouragent les cyclistes sur les parcours, le FGVM contribue à la perception de ville accueillante et chaleureuse.

2. Le concept

Le Festival Go vélo Montréal est un festival urbain et festif qui célèbre Montréal sur deux roues. Se déroulant chaque année au début de juin, c'est l'événement qui donne le coup d'envoi à l'été, lançant la saison festivalière à Montréal. Cette fête convie petits et grands à l'un des grands événements internationaux du Québec dont Montréal est la toile de fond. Elle repose sur 3 piliers :

- Les grands tours cyclistes urbains, dont deux sur un circuit urbain à rue fermée à la circulation automobile
- Les événements couleurs
- Les bénévoles

Les grands tours cyclistes urbains, le coeur du Festival

Quelle que soit la formule ou le kilométrage à parcourir, qu'ils soient à rues fermées à la circulation automobile ou non, nos grands tours cyclistes partagent un même objectif : proposer et mettre en valeur des parcours originaux et d'intérêt afin de faire vivre une expérience urbaine positive et inoubliable à tous les festivaliers. Le Festival Go vélo Montréal, c'est une célébration sur plus de 500 km!

26 mai - Le défi métropolitain, le vecteur de découverte du Grand Montréal

Créé en 2001, le Défi métropolitain est une randonnée cyclosportive d'une journée qui a l'objectif de faire découvrir la grande région métropolitaine. Un des plus grands événements du genre au Québec, et le premier rendez-vous de la saison, il propose cinq parcours variant de 50 à 150 km, permettant aux 3 500 participants, novices ou experts, d'y prendre part. En 2019, le coup d'envoi du Festival Go vélo Montréal et de la saison cyclosportive, propose un parcours non chronométré où vous roulez de 50 à 150 km à votre rythme. Ce populaire Défi visite cette année le nord de la région métropolitaine, en territoire laurentien et lanaudois, et longe une partie de la rivière de l'Achigan, terme emprunté à l'algonquin qui signifie *celui qui se débat*. Ce sera donc l'endroit où donner le meilleur de vous-même via Sainte-Anne-des-Plaines, L'Épiphanie, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Lin-Laurentides.

31 mai - Un tour la nuit, le défilé branché du Festival Go vélo Montréal
Créé en 1999, ce défilé nocturne ludique, branché et original attire 15 000 cyclistes. Ces derniers rivalisent de créativité pour doter leur monture des plus beaux atours et sont la figure de proue de cette fête illuminée. Un Tour la Nuit, c'est un rendez-vous aux allures carnavalesques, un vendredi soir festif, un défilé coloré, où les cyclistes de tous âges forment un ruban lumineux sur des kilomètres. C'est le Montréal nocturne à son meilleur!

2 juin - Le Tour de l'Île de Montréal, l'événement phare du Festival Go vélo Montréal
Le Tour de l'Île de Montréal est un symbole touristique qui fait désormais partie intégrante de la culture montréalaise. Créé en 1985 et réunissant 25 000 participants, cet événement sans pareil propose, un dimanche au coeur de la ville, une randonnée cycliste populaire, sur un circuit de rues fermées à la circulation automobile. C'est aujourd'hui cinq expériences cyclistes différentes qui sont proposées en trois formules (classique, express, découverte) sur des distances de 25, 50, 65, et 100 km. Le Tour de l'Île, c'est un classique, un dimanche à vélo unique où des milliers de cyclistes donnent aux rues de Montréal un rythme différent, un élan joyeux, un sourire contagieux, créant chaque fois une fête urbaine mémorable.

Les événements couleur, les éléments de programmation ponctuels
Chaque année, le FGVM est également l'occasion de présenter des activités ponctuelles qui bonifient la programmation et qui accroissent l'intérêt des médias et du grand public, tant ici qu'à l'étranger.

La Journée vélo-boulot, la mobilisation du grand public
La Journée vélo-boulot est une fenêtre d'animation et de sensibilisation au transport actif en plein coeur du centre-ville. Animée le mercredi de 11 h à 16 h, la journée réunit une quinzaine de partenaires, dont la STM, la SAAQ, des organismes environnementaux, les partenaires privés du FGVM, etc.

Du Tour la Nuit au Tour de l'Île, la nouvelle fenêtre d'activités
Nous avons l'objectif de bonifier l'expérience des festivaliers et d'optimiser l'utilisation des sites d'arrivée du Tour la Nuit et du Tour de l'Île, et cela, grâce à une programmation d'activités et à des services offerts le vendredi soir, avant le Tour la Nuit, et le samedi, la veille du Tour de l'Île.

Les bénévoles, le dynamisme contagieux
Le caractère inclusif et chaleureux du FGVM s'illustre par la présence renouvelée et enjouée de milliers de bénévoles. Au fil des ans, l'organisation a tissé des liens solides avec un réseau de plus de 500 partenaires des milieux municipal, scolaire et de l'accueil des immigrants pour mobiliser, former, accueillir, mettre à contribution et récompenser annuellement près de 4 000 personnes qui souhaitent vivre ou revivre une expérience de travail positive et s'impliquer dans la communauté. La présence dynamique des bénévoles fait partie intégrante de l'événement et du haut taux de satisfaction des festivaliers.

4. **Développement culturel de la métropole**
o Le soutien de la Ville au développement d'une programmation renouvelée permet de créer un produit attractif qui contribue au développement d'une culture cycliste unique à Montréal et permet le rayonnement international avant-gardiste de la Ville.
o La capacité de travailler en synergie avec des partenaires (Montréal Complètement cirque, Spectra, etc.) permet d'optimiser la programmation du Festival tout en magnifiant la signature culturelle et artistique de Montréal.

o Les événements couleurs permettent des partenariats avec les institutions culturelles de Montréal comme des musées et des bibliothèques ou encore l'aéroport Montréal-Trudeau qui nous offre depuis quelques années la possibilité d'utiliser une aire d'exposition dans le hall des douanes.
o Les parcours originaux et innovants dans l'esprit festif du FGVM permettent de découvrir et de mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et naturel de la ville tant pour les Québécois que pour les étrangers.
o Le FGVM fait partie du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI) et favorise le rayonnement de Montréal à l'extérieur du pays. Notre collaboration avec les autres festivals montréalais et au sein du RÉMI consolide notre rôle d'ambassadeur de Montréal et des saines habitudes de vie dans un cadre festivalier.

3. Développement social de la métropole
o Plus que jamais, les saines habitudes de vie font partie de nos choix de société. Tant les gouvernements que la Ville de Montréal ont pris position pour les déplacements durables et actifs. Le FGVM carbure à cette énergie depuis ses débuts en invitant la population à fêter et à s'amuser de façon originale sur un mode de déplacement urbain.
o Le fait de partager les rues de la ville avec des dizaines de milliers de cyclistes ouvre les horizons en permettant de la découvrir d'une tout autre façon. Ce n'est pas sans raison que plus de 80 % des participants au Tour de l'Île de Montréal affirment faire aujourd'hui plus de vélo qu'avant
o Le FGVM, apprécié par plus de 97 % des Montréalais, est à la fois festif et humain. Des participants aux spectateurs qui les saluent et les encouragent sur les trottoirs en passant par les encadreurs sur route, notre événement humanise la ville et la rend plus accueillante.
o Le FGVM est un événement rassembleur qui compte sur la collaboration et l'implication de la population et de l'administration de la Ville, de ses arrondissements et des villes liées. Le fait de changer nos parcours annuellement nous amène à recréer systématiquement des liens avec de nouveaux partenaires municipaux.
o La récurrence de l'événement depuis des décennies permet d'établir une relation étroite et fructueuse avec une presse hebdomadaire locale qui suit attentivement le déroulement du Festival Go vélo Montréal partout à Montréal.
o Le FGVM fait le choix de maintenir une politique de tarification abordable afin de rejoindre le plus grand nombre.
o Gratuité pour les moins de 12 ans ;
o Tarif privilégié à 10 $ pour les 13-17 ans.
o La promotion du Tour de l'Île de Montréal se poursuit dans le réseau des écoles primaires de la ville.
o Les activités gratuites sont offertes à la population : animation sur les sites d'arrivée du Tour la Nuit et du Tour de l'Île de Montréal, conférence publique sur le vélo à Montréal, animation au centre-ville lors de la Journée vélo-boulot.
o Le réseau de 500 partenaires en milieu municipal, scolaire et de l'accueil des immigrants pour réussir à recruter annuellement près de 4 000 bénévoles
o Des vélos sont offerts chaque année, à des jeunes fréquentant les centres de pédiatrie sociale de la Fondation du Dr Julien. Ils sont invités à participer gratuitement au Tour la Nuit accompagnés de leurs parents, amis et intervenants.

4 Transport actif, santé et qualité de vie
La mission de Vélo Québec est d'encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport actif. Ainsi, le FGVM se positionne comme un précurseur en matière de promotion du transport actif. En effet, depuis 1985, le Tour de l'Île de Montréal a fait découvrir le plaisir de rouler à vélo

en ville à plus d'un million de personnes. L'atmosphère festive et détendue rappelle que le vélo est un mode de transport utile et efficace qui se pratique agréablement à Montréal. Au-delà de sa fonction récréative ou utilitaire, le vélo est devenu un style de vie alliant culture, mode et déplacements urbains branchés.

Les chiffres ne trompent pas : au fil des ans, de 40 à 47 % des cyclistes du Tour de l'île de Montréal affirment faire plus de vélo depuis leur première participation à l'événement.

Par son approche ludique et festivalière, le Festival Go vélo Montréal a participé et participe encore à développer un milieu de vie exceptionnel favorisant à la fois la pratique du vélo et une culture cycliste tant à Montréal qu'à travers le Québec. De plus, toutes les activités du Festival Go vélo Montréal font la promotion de saines habitudes de vie par le biais de l'activité physique à la fois comme activités de loisir et activités structurantes au quotidien.

La promotion du vélo au quotidien est d'ailleurs au coeur de la Journée vélo-boulot qui se déroule au centre-ville. Cette journée de sensibilisation permet de rejoindre des milliers de personnes. Ayant un impact à long terme sur le transport actif à Montréal, cette opération reflète l'engagement constant du Festival Go vélo Montréal envers le transport et le développement durable.

Désirant promouvoir la santé et une bonne qualité de vie auprès des participants, le Festival Go vélo Montréal offre des services alimentaires de qualité lors de ses différentes activités (repas offerts aux bénévoles, aux participants et aux invités ; nourriture vendue à la clientèle par les concessionnaires sur les sites des événements).

Parce que la sécurité de tous lui tient à coeur, le Festival Go vélo Montréal offre des services premiers soins et est doté d'équipes de patrouilleurs qui veillent à la sécurité des participants. Le Festival Go vélo Montréal élabore également un plan de communication en cas de situation d'urgence ainsi qu'un plan d'urgence développé et partagé avec l'ensemble des intervenants impliqués dans la réalisation de l'événement (employés, bénévoles, services municipaux, sécurité publique, etc.).

5. Développement durable

La protection de l'environnement lors des différentes activités du Festival Go vélo Montréal est importante pour Vélo Québec Événements. À cet effet, diverses actions sont mises en oeuvre : les documents distribués à grande échelle sont imprimés sur du papier certifié FSC ; une saine gestion des matières résiduelles produites lors de nos événements est effectuée (depuis 2010, le mandat a été confié à RCI Environnement.) ; nous collaborons étroitement avec la STM afin d'accroître le nombre de participants qui utilisent les transports en commun pour se rendre au *Tour de l'Île de Montréal* et à *Un Tour la Nuit*, faisant par le fait même la promotion des stationnements incitatifs en amont du réseau de transport collectif de Montréal ; nous offrons des buvettes pour permettre aux participants de faire le plein d'eau plutôt que d'en distribuer dans des bouteilles de plastique ; nous mettons à la disposition du public un site web d'offres et de besoins en covoiturage ; nous privilégions l'inscription en ligne à nos différentes activités ; nous utilisons de plus en plus le web (au détriment du papier) pour mener nos campagnes promotionnelles auprès du grand public ; enfin, les pochettes de presse papier ont été éliminées et l'information est plutôt rendue accessible par un site web dédié.

Le Festival Go vélo Montréal privilégie le plus possible l'achat de produits confectionnés au Québec. Tout en en réduisant l'emballage au maximum, les contenants pour l'assemblage des boîtes à lunch destinées aux bénévoles du Festival Go vélo Montréal et aux participants du Défi métropolitain, sont constituées de matières recyclables ou compostables (élimination des styromousses, choix des meilleurs plastiques recyclables, sacs en papier, etc.). Enfin, les denrées alimentaires saines restantes après nos événements sont remises de façon systématique à un organisme local (par exemple : La Maison du père).

6. Accessibilité universelle

Par définition, le vélo est une activité physique qui s'adresse à l'ensemble de la population. De fait, plusieurs personnes ayant des incapacités physiques les contournent et réussissent à se déplacer efficacement à vélo en modifiant ou en adaptant celui-ci.

À ce titre, le Festival Go vélo Montréal est un événement accessible à l'ensemble des personnes qui sont en mesure de se déplacer à vélo, indépendamment du type de vélo, modifié ou non, qu'ils utilisent. L'accessibilité universelle à nos événements se décline de plusieurs façons :

 Types de vélos : tous les vélos mus par la force humaine ou une assistance électrique sont acceptés.

o Vélo traditionnel à deux roues (en équilibre, mû par les jambes)
o Vélo à assistance électrique (en équilibre, mû par les jambes aidées d'un moteur)
o Vélo traditionnel à trois roues (stables, mus par les jambes)
o Vélos allongés (stables, mus par les bras)
o Vélo avec siège pour enfants (en équilibre, mû par les jambes)
o Vélo avec remorque pour enfants (stable, mus par les jambes)
o Vélo tandem pour non-voyants (en équilibre avec une personne voyante comme guide)
o Fauteuils roulants électriques (stables, mus par l'électricité)
o Triporteurs électriques (stables, mus par l'électricité)

 Tarification souple rendant l'événement accessible au plus grand nombre
o Gratuité aux 12 ans et moins ; Tarif privilégié à 10 $ pour les 13-17 ans
o Prix régressifs
o Prix réduit aux détenteurs de la carte Accès Montréal
o Gratuité à des groupes scolaires ou aux groupes qui en font la demande
o Possibilité pour des groupes de réaliser une campagne de financement pour une cause de leur choix

 Parcours : Notre offre de parcours, variant de 25 à 150 km, est accessible aux cyclistes de tout âge et de tout niveau

 Participation de la population : la population est invitée à assister au passage des cyclistes dans la rue et à les encourager et à se rendre au site d'arrivée
o Événements sur rue encourage une accessibilité universelle des spectateurs sur les trottoirs.
o Accessibilité universelle du parc Jeanne-Mance (site d'arrivée)
o Accès gratuit et aux activités d'animation sur le site d'arrivée (grande roue, jeux pour enfants, représentations circassiennes participatives, etc.).

7. Maintenir et renforcer le positionnement de Montréal comme ville cycliste d'avant-garde en Amérique du Nord

o Promouvoir Montréal comme ville d'envergure mondiale et métropole du vélo en Amérique du Nord dans nos communications hors Québec ;
o Renforcer la renommée internationale du FGVM et de Montréal dans les médias étrangers par l'accueil de journalistes ;
o Réaliser l'exposition *Montréal complètement vélo* dans le Hall des douanes canadiennes de l'aéroport Montréal-Trudeau.

8. Développer Montréal comme produit d'appel « vélo » sur les marchés canadiens hors Québec et internationaux

o Mettre en marché des forfaits avec des partenaires de l'industrie touristique :
Forfait au Festival Go vélo Montréal/A week-end at the Go Bike Montreal Festival *:* Forfait FGVM par le biais de l'agence Vélo Québec Voyage avec le partenaire hôtelier Best Western Ville-Marie. Hors Québec, ce forfait est commercialisé à l'occasion de salons grand public à Toronto et New York et par une campagne et un concours ciblés envers des clientèles niches comme la Canada Bike Coalition en 2018.
Vermontreal : Organisé en collaboration avec l'agence de voyages américaine Sojourn Bicycling and Active Vacations, ce forfait de quatre jours à vélo offert dans le nord-est des États-Unis propose un voyage à vélo de Burlington à Montréal se concluant avec une participation au Tour de l'Île de Montréal. http://gosojourn.com/bicycle-tours/vermontreal-bike-trip/
Bos/Treal Journey : Inspiré de Vermontréal cité plus haut, un groupe de cyclistes de l'association de cyclistes de Boston, le Boston Cyclists Union, est venu à vélo de Boston pour participer au Tour la Nuit et au Tour la d'Île *and see Montreal as a shinning example*. La délégation de cyclistes a été accueillie par notre organisation en 2017. Nous souhaitons poursuivre cet accueil.
Bike New York and Bike Montreal : organisée en collaboration avec Bike New York qui organise le Five Boro Bike Tour of New York, cette campagne consiste en un partenariat de

réciprocité promotionnelle. Nous annonçons le FGVM dans le guide du participant du 5BBT en plus d'avoir un kiosque et d'opérer un tirage de forfait FGVM pendant l'événement.

9. Optimiser nos efforts de marketing
o Enrichir la programmation des Événements couleur visant à promouvoir les facettes du vélo urbain ici et à l'étranger ;
o Développer des partenariats promotionnels avec les villes de la Communauté urbaine de Montréal à l'occasion du passage du Tour de l'Île de Montréal à l'extérieur de l'île ;
o Développer une offre clé en main (participation, repas, tente à l'arrivée) destinée à une clientèle corporative pour ses activités sociales et d'affaires. (N)

10. Maintenir l'excellence de la promotion et des communications
o Réaliser une campagne nationale à la radio, dans les quotidiens, les magazines et sur le web ;
o Optimiser nos interventions sur les médias sociaux auprès des 100 000 adhérents de la communauté de Vélo Québec ;
o Mise à profit de la visibilité et l'intérêt que portent les administrations municipales au Festival ;
o Déployer une campagne pour présenter l'offre destinée à la clientèle de 17 ans et moins (gratuité pour les 12 ans et moins ; tarif bonifié à 10 $ pour les 13-17 ans) ;
o Cibler l'expérience du Tour la Nuit pour intéresser la clientèle des 18-34 ans et développer une stratégie de communication destinée à rejoindre cette clientèle ;
o Déployer une offre destinée aux organismes caritatifs désireux de lever des fonds pour leur mission. (N)

11. Promouvoir la pratique utilitaire du vélo
o Déployer une campagne de promotion du vélo comme mode de transport actif quotidien durant le FGVM.
o Intégrer les activités du FGVM à la programmation du Mois du vélo, coordonné par Vélo Québec.
o Promouvoir la programmation du FGVM et du transport actif dans le magazine Ville à vélo.

ANNEXE 2
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;
- les initiatives misent sur pied pour la sécurité des femmes lors des événements extérieurs;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;

- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 3
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Sécurité des femmes lors des événements extérieurs (les actions misent en place);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

-

ANNEXE 4

PARCOURS
Tour de Nuit – 31 mai 2019

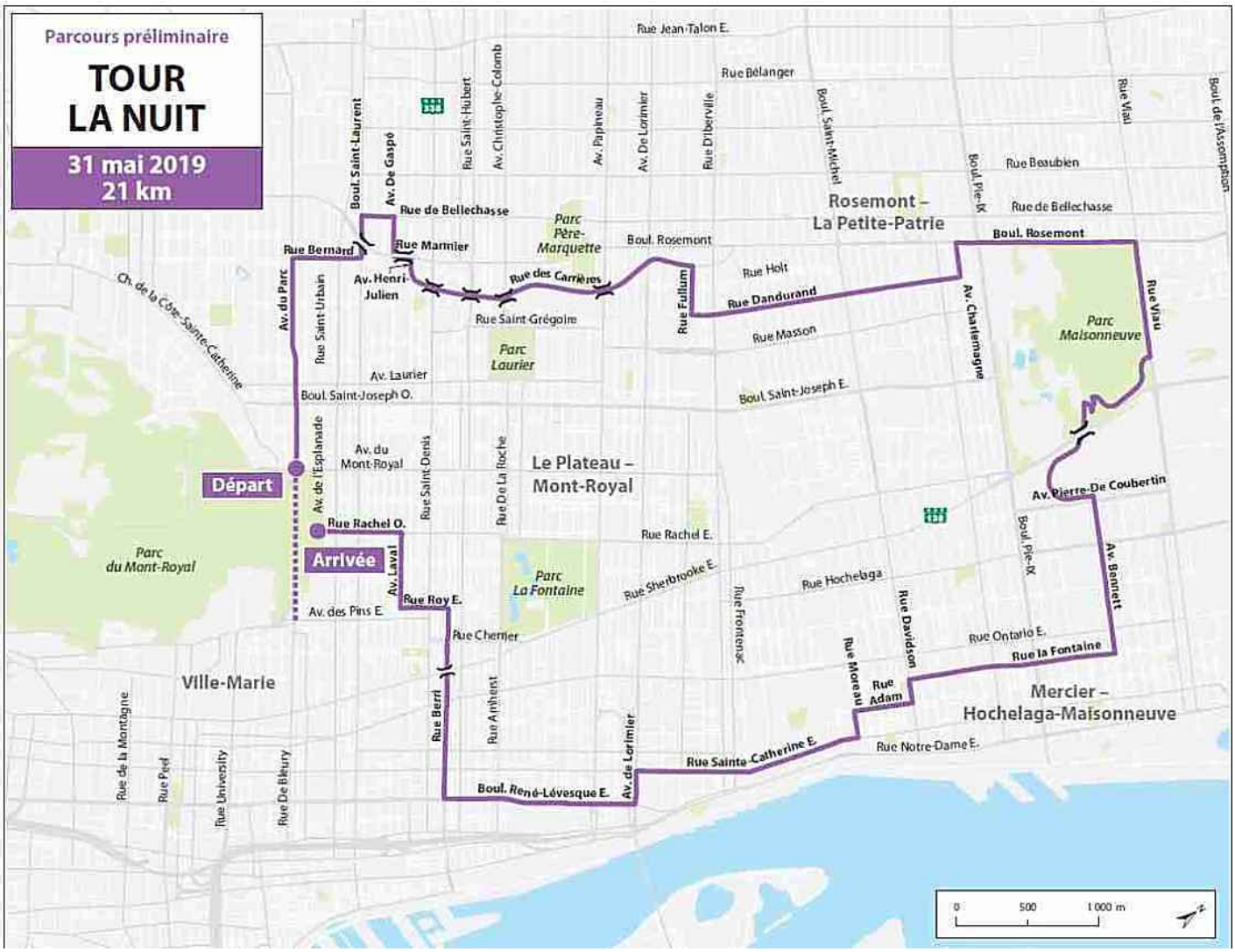

Révision : 2019-05-01
SUB-01

ANNEXE 5

PARCOURS
Tour de l'île - Dimanche 2 juin 2019

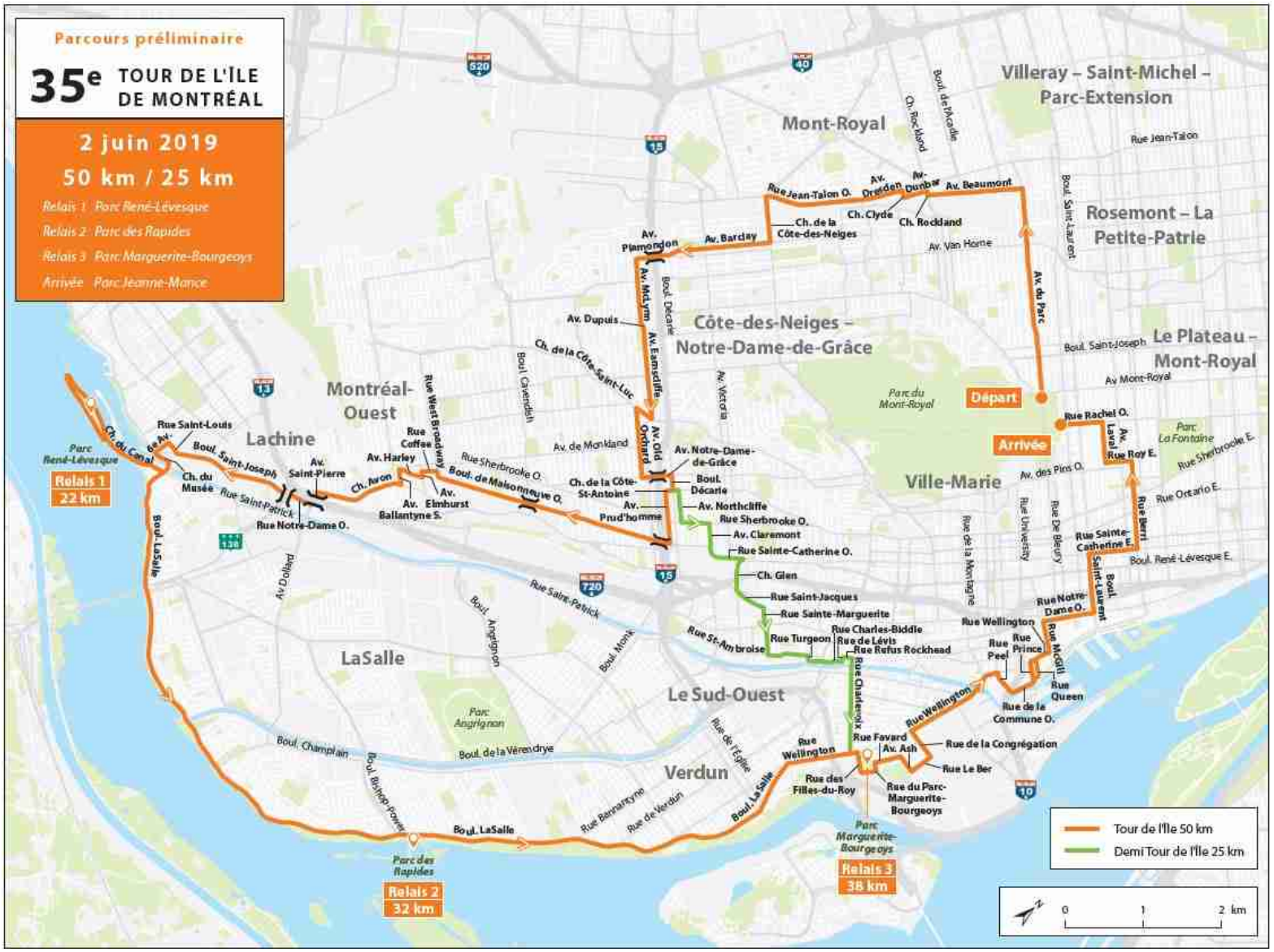

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197883001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Accorder un soutien financier de 120 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 et approuver le projet de convention à cette fin (soutien technique estimé à 325 000 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1197883001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196025003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non-taxable. Bâtiment 3800-102.

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024, moyennant une recette totale de 193 054,83 $, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-08 17:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196025003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non-taxable. Bâtiment 3800-102.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) loue plusieurs sites de radio fréquence pour ses besoins opérationnels de radiocommunication. Un de ces sites appartenant à la Ville de Montréal est la station d'épuration des eaux usées de l'Est (station d'épuration Jean-R. Marcotte) située à Rivière-des-Prairies.
Le bail en vigueur viendra à échéance le 30 juin 2019. La STM souhaite exercer son option de renouvellement, pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1er juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2024, et ce, selon les termes et conditions prévus au renouvellement de bail. Le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont en accord avec cette occupation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0335 - 21 août 2014 - Approbation du bail avec la STM pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2014.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la STM un espace locatif dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour ses équipements de radiocommunication. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024.

JUSTIFICATION

Le bail viendra à échéance le 30 juin 2019 et il est recommandé de le renouveler, afin de répondre à l'objectif de fournir des services de transport de qualité aux citoyens.
Les activités de la STM dans les installations de la Ville ne causent pas de préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux.

La présente convention pourra être reconduite pour deux (2) autres périodes supplémentaires de (5) ans chacune, sur préavis écrit de la STM à la Ville d'au moins six (6) mois et avec l'approbation des instances municipales. Une option de résiliation permet à chacune des parties de mettre fin au bail sur préavis écrit d'un (1) an à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes anticipées pour cette location (non-taxable) :

	2019 (6 mois)	**2020 (12 mois)**	**2021 (12 mois)**	**2022 (12 mois)**	**2023 (12 mois)**	**2024 (6 mois)**	**Recettes totales (5 ans)**
Recettes totales ($)	18 548,56	37 468,09	38 217,42	38 981,79	39 761,42	20 077,55	**193 054,83 $**

En 2018, les recettes étaient de 36 369,72 $. Le loyer est indexé annuellement de deux pour cent (2 %), à compter du 1er juillet 2019. Le loyer annuel est établi en tenant compte du nombre d'équipements tel que décrit à l'annexe au bail.

Les frais d'énergie, la climatisation, une génératrice d'urgence et l'entretien ménager du site sont inclus dans ce loyer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est essentiel aux opérations de la STM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information
James CADIEUX, Service des technologies de l'information
Joel LECLERC, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-04-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-03

Montréal

1ère CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Luc Tremblay, CPA CA, Directeur général, et par Sylvain Joly, Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution portant le numéro CA-2014-084 du conseil d'administration adoptée le 2 avril 2014 et de l'article 11 du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011).

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA CONVENTION DE PROLONGATION QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un bail daté du 21 août 2014, pour un terme de cinq (5) ans, commençant le 1er juillet 2014 et se terminant le 30 juin 2019, relatif à des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (le « **Bail** »), une photocopie duquel est jointe à la présente convention pour faciliter sa référence;

ATTENDU QUE Le Locateur a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités*

Locataire	Locateur

et villes (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Locataire ;

ATTENDU QUE le Locataire désire exercer la première option de renouvellement prévue à la clause 16 du Bail, laquelle vise une période de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024 selon les mêmes conditions que le Bail, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule et l'annexe font partie intégrante de la présente convention.

2. DURÉE

La présente Convention de Prolongation du Bail est consentie pour un terme de cinq (5) ans, débutant le 1er juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2024.

3. LOYER

Le loyer pour ce terme de cinq (5) ans sera établi conformément aux dispositions du Bail.

4. AVIS

Le Locateur modifie son domicile inscrit à la clause 19 :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

5. RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les parties confirment toutes les autres clauses et conditions du Bail, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en triple exemplaire, à Montréal, province de Québec, à la date mentionnée comme suit :

Locataire	Locateur

Le _____e jour du mois de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Nom : _____

Yves Saindon

Le 18 e jour du mois de FEVRIER 2019

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Nom : _____

Luc Tremblay

Nom : _____

Sylvain Joly

Locataire	Locateur

ANNEXE A DE LA CONVENTION

Client	Site	Description	Année de début de facturation	Mois de début de facturation	Fin de la location	Coût mensuel par canal ou baie	Nombre de canaux ou baies	Montant annuel de facturation	Montant mensuel de facturation	Notes
STM (Nouveau)	Station d'épuration des eaux usées de l'Est	Radio trunking 800 Mhz (TDMA)	2014	2014-07-01	2019-06-30	750,00 $	3	27 000 $	2 250 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM (Nouveau)	Station d'épuration des eaux usées de l'Est	Batteries	2014	2014-07-01	2019-06-30	150,00 $	1	1 800 $	150 $	fournies par V de Mtl
STM (Nouveau)	Station d'épuration des eaux usées de l'Est	Antennes	2014	2014-07-01	2019-06-30	200,00 $	2	4 800 $	400 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
							TOTAL :	33 600 $	2 800 $	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196025003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non-taxable. Bâtiment 3800-102.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1196025003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1198070003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 125 000 $, pour l'année 2019, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon Montréal 2019;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération et le soutien en biens et services sera entièrement assumé par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 22:27

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198070003**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'International Triathlon Union (ITU), détenteur des droits internationaux pour le triathlon, a autorisé Triathlon Canada à tenir la Série mondiale de triathlon ITU à Montréal pour les années 2017 à 2019. L'ITU et Triathlon Canada ont concédé les droits de l'événement 2019 à Événements TriCon Inc. Événements TriCon Inc. a désigné Triathlon International de Montréal (TIM) comme producteur délégué pour la Série mondiale de triathlon Montréal 2019 (WTS Montréal 2019). TIM a comme mission d'organiser les événements de la Série mondiale de triathlon se tenant à Montréal.
TIM a transmis le bilan de l'événement 2018 et son plan d'affaires pour 2019 au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). L'organisme sollicite à nouveau le soutien financier de la Ville pour la tenue du WTS Montréal 2019. La demande de soutien que TIM a déposée à la Ville comprend :

- Un soutien financier annuel de 1 100 000 $ pour 2019, 2020 et 2021;
- Un soutien en biens et services pour l'occupation du domaine public d'une valeur estimative annuelle de 125 000 $ pour 2019, 2020 et 2021.

Le soutien financier et en biens et services demandé par TIM, totalise ainsi 3 675 000 $ sur trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0362 - 21 juin 2018
Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire de 430 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018
CG17 0199 - 18 mai 2017
Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2017 à Montréal / Accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 125 000 $ pour soutenir la réalisation de l'événement
CG16 0634 - 24 novembre 2016
Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

DESCRIPTION

Le WTS Montréal 2019 se tiendra le 29 juin. Pour la première fois, Montréal accueillera également une étape de la Série mondiale de paratriathlon ITU. Cette compétition, qui se déroulera le 28 juin au parc Jean-Drapeau, servira de qualification pour les Jeux paralympiques de Tokyo en 2020. Comme en 2018, le WTS Montréal 2019 se déroulera dans le fleuve Saint-Laurent et sur le domaine public montréalais, principalement dans le secteur du Vieux-Port de Montréal. L'organisme prépare l'événement en collaboration avec l'Administration portuaire de Montréal (Port de Montréal) et la Division des événements publics (DEP) du Service de la culture de la Ville de Montréal.
Le présent dossier recommande d'octroyer, pour l'année 2019, à TIM un soutien financier de 430 000 $ et en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour le WTS Montréal 2019. Les montants accordés seraient similaires à l'entente précédente (CG18 0362).

La valeur du soutien en biens et services correspond aux frais d'entrave, à la perte de revenus de parcomètres et à la mise à disposition des services techniques nécessaires, et ce, sous réserve de la disponibilité des ressources. Selon la configuration du parcours, des aménagements temporaires seront prévus afin d'accueillir un nombre important de spectateurs. La DEP assure la coordination avec toutes les parties prenantes, notamment l'arrondissement Ville-Marie, les services d'urgence, la Société du Vieux-Port Inc. et le Port de Montréal. Un plan de gestion de la circulation et du stationnement sera déployé. Tous les aspects de la mise en place du parcours seront assumés par le promoteur.

Suite à la signature du projet de convention, l'organisme aurait à réaliser le plan d'action indiqué dans son plan d'affaires ainsi qu'à fournir la reddition de compte prévue à l'Annexe 2.

JUSTIFICATION

Le soutien financier permettrait la réalisation du WTS Montréal 2019. Les différents volets de l'événement sont d'une durée de deux jours et comprennent la participation de 260 athlètes élites, 70 paratriathlètes, 800 athlètes amateurs, 15 000 spectateurs, 500 bénévoles, en plus d'officiels et d'accompagnateurs en provenance de plus de 37 pays.
Le WTS Montréal 2019 permet à la Ville d'atteindre les cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs adoptée en 2016, notamment en ce qui concerne l'atteinte de cinq événements « Signature » pour Montréal.

L'expertise et la capacité organisationnelle du promoteur sont reconnues. TIM dispose de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour faire de cet événement une réussite et sa

tenue sera une occasion pour Montréal de démontrer à nouveau son leadership et son savoir-faire événementiel sur la scène sportive internationale.

L'événement se distingue également par le rayonnement qu'il procurera à Montréal et par les retombées sociales et économiques qu'il générera. En 2018, la Série mondiale de triathlon Montréal a engendré un impact économique dans la région de Montréal de 7,1 M$ en plus du soutien de 42 emplois. TIM prévoit des retombées semblables pour l'édition 2019.

La tenue de cet événement à Montréal est une opportunité pour les adeptes de ce sport d'être en présence des meilleurs athlètes et entraîneurs du monde. De plus, TIM s'engage à mettre en œuvre un plan de legs (en pièce jointe) pour le développement de l'expertise sportive à Montréal, notamment en impliquant la Fédération québécoise de triathlon, les clubs locaux et AlterGo, ce qui contribuerait à accroître le succès des futurs événements. Le promoteur s'engage également à laisser un legs en équipements de compétition et en matière de développement des entraîneurs.

L'événement offre un rayonnement international. Le volet élite sera diffusé en direct à la télévision et sur le web à travers le monde. Selon le plan d'affaires, l'auditoire estimé est de 35 millions de téléspectateurs (télédiffusion et web diffusion).

Aucune construction n'est nécessaire pour la tenue de cet événement. WTS représente une excellente occasion de promouvoir, à l'échelle internationale, la Ville en elle-même et permettre de valoriser le fleuve Saint-Laurent auprès de la population montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 430 000 $ est prévu au SGPMRS. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, en vertu de la compétence « Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ».
Le soutien en biens et services estimé à 125 000 $ est absorbé par la ville centre (DEP).

Organisme TIM	2016 (Coupe du monde)	2017 (WTS)	2018 (WTS)	Soutien recommandé pour 2019
Budget de l'événement (Revenus)	883 000 $	2 508 000 $	2 607 000 $	2 706 000 $
Soutien financier Ville	145 000 $	430 000 $	430 000 $	**430 000 $**
Soutien en biens et services Ville	125 000 $	125 000 $	125 000 $	**125 000 $**
Pourcentage (%) de la valeur du soutien financier par rapport au projet global	16 %	17 %	16 %	16 %
Pourcentage (%) de la valeur du soutien financier et de celui en biens et services par rapport au projet global	31 %	22 %	21 %	21 %

Les autres sources de revenus récurrentes de l'organisme proviennent, entre autres, des

gouvernements du Québec et du Canada, de commandites, de partenaires et de revenus autonomes. Les montants restent à être confirmés.

Le projet de convention prévoit la structure de versements suivante :

- Premier versement de 130 000 $ dans les 30 jours suivants la signature de la convention;
- Deuxième versement de 250 000 $ dans les 30 jours suivants la confirmation de l'obtention de financement de la part de l'ensemble des bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'événement sur les plans financier et organisationnel;
- Dernier versement de 50 000 $ dans les 30 jours suivants le dépôt de la reddition de compte.

TIM s'engage à assumer tout dépassement de coûts et déficit en lien avec l'organisation de la WTS Montréal 2019 (voir la résolution en pièce jointe). Toute entente future avec la Ville devra être d'une durée maximale d'un an. Comme il a été mentionné précédemment, les soutiens financiers versés à l'organisme promoteur depuis 2016 sont présentés en pièce jointe.

L'événement 2018 a inscrit un déficit de 73 043 $. Le déficit cumulé de 2016 à 2018 atteint 688 131 $. Conformément à la convention, la Ville de Montréal n'assume aucun dépassement de coûts ou déficit. Selon un plan de redressement déposé au SGPMRS, l'organisme prévoit rembourser sa dette d'ici le 31 décembre 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SGPMRS continuera à sensibiliser le promoteur à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté, TIM pourra aller de l'avant avec l'organisation de l'événement. Cependant, s'il est retardé, l'organisation adéquate de l'événement serait mise en péril. S'il est refusé, l'événement pourrait être annulé ou déplacé ailleurs. Ces deux derniers scénarios risqueraient de nuire à la réputation de Montréal comme ville d'événements sportifs majeurs et de compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.
Concernant l'impact sur le domaine public, les différents trajets des courses impliqueront des fermetures de rues le 28 et 29 juin dans les secteurs du Vieux-Port et le centre-ville de Montréal. Afin de minimiser l'impact sur les résidents du secteur et les visiteurs, un plan de détour sera communiqué avant la tenue de l'événement. Ce plan et sa mise en œuvre seront supervisés par la DEP et opérés par une firme externe spécialisée au choix et aux frais du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2019 Présentation aux instances (CE et CM) et pour approbation au CG
Mai 2019 Premier versement à l'organisme

Juin 2019 Tenue du WTS Montréal 2019
2019 Suivi du respect des obligations définies au projet de convention

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
conseiller en planification

Tél : 514-872-1617
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-28

Christine LAGADEC
c/d sports et activité physique

Tél : 514-872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice
Tél : 514-872-1457
Approuvé le : 2019-04-17

Contributions financières versées depuis 2016

Date du jour ***2019-03-05***

NOM_FOURNISSEUR	TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTREAL
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	2019	Total général
Diversité sociale et des sports	CG16 0425	100 000,00 $				100 000,00 $
	CG16 0574	45 000,00 $				45 000,00 $
	CG17 0199		387 000,00 $	43 000,00 $		430 000,00 $
	CG18 0362			387 000,00 $	43 000,00 $	430 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**145 000,00 $**	**387 000,00 $**	**430 000,00 $**	**43 000,00 $**	**1 005 000,00 $**
Total général		**145 000,00 $**	**387 000,00 $**	**430 000,00 $**	**43 000,00 $**	**1 005 000,00 $**

CONVENTION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE GRANDE ENVERGURE

GDD 1198070003

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 4000, rue Saint-Ambroise, bureau 190, Montréal, Québec, H4C 2C7, agissant et représentée par monsieur Patrice Brunet, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS :
Numéro d'inscription TVQ :
Numéro d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés à la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a identifié Montréal comme ville hôtesse du Triathlon International de Montréal 2019 (ci-après appelé l'« **Événement** »);

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville (Annexe 1) pour la réalisation de l'Événement, tel qu'il est défini à l'Annexe 6 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme s'est engagé à assumer tous les coûts et risques associés à l'organisation de l'Événement, étant entendu que la Ville n'assumera aucun déficit découlant de la tenue de l'Événement;

ATTENDU QUE l'International Triathlon Union (ITU) et l'Organisme ont identifié les installations de l'Administration portuaire de Montréal (APM) pour y tenir l'Événement et que ce site a été approuvé par l'ITU et que l'APM en a confirmé la réservation;

ATTENDU QUE l'Organisme s'est engagé à consentir à la communauté montréalaise du triathlon un legs sportif (Annexe 5);

ATTENDU QUE l'Organisme a sollicité la participation financière d'autres instances publiques et qu'ils ont obtenu, en plus de la contribution financière de la Ville, des engagements financiers des gouvernements du Canada et du Québec et de Tourisme Montréal pour soutenir l'organisation et la tenue de l'Événement sur le territoire de la Ville pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'Organisme assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE l'Organisme a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Biens et services** » : les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de l'Organisme, gracieusement, par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement;

2.2 « **Cahier des charges** » : le cahier des charges, dans le cas où le domaine public doit être occupé pour la tenue de l'Événement, est produit par l'Organisme et approuvé par la Division des événements

publics. Il sert à formaliser les besoins et à les expliquer aux différents acteurs concernés par l'Événement. Il permet notamment de cadrer le parcours, la fermeture de rues, la signalisation, la sécurité, etc.;

2.3 « **Domaine public** » : les rues et les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement, le cas échéant, sur le territoire de la Ville et mis à la disposition de l'Organisme;

2.4 « **Responsable** » : la Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement, le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 2;

2.6 « **Unité administrative** » : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville;

2.7 « **Annexe 1** » : la demande de contribution financière déposée par l'Organisme pour la réalisation de l'Événement;

2.8 « **Annexe 2** » : le tableau des versements de la contribution financière à l'Organisme par la Ville et des documents à produire pour la reddition de comptes attendue pour la réalisation de l'Événement;

2.9 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles »;

2.10 « **Annexe 4** » : exigences de la Ville en matière de visibilité, « Protocole de visibilité »;

2.11 « **Annexe 5** » : plan de legs de l'Organisme à la communauté sportive montréalaise, lorsqu'un legs est prévu à la présente convention;

2.12 « **Annexe 6** » : plan d'affaires de l'Organisme pour l'Événement, qui décrit, le cas échéant, l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par l'Organisme, le plan de legs incluant les objectifs mesurables de celui-ci, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités

pour une période déterminée et pour la réalisation duquel la Ville lui verse la contribution prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

2.13 « **Annexe 7** » : les conditions générales à l'occupation du domaine public, lorsque cela est prévu à la présente convention.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et, le cas échéant, de la mise à la disposition des Installations, équipements et des Biens et services de la Ville pour la réalisation de l'Événement de l'Organisme.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de quatre cent trente mille dollars (430 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

4.1.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements comme suit :

i. un premier versement d'un montant maximal de cent trente mille dollars (130 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention.

ii. un deuxième versement d'un montant maximal de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $), payable dans les trente (30) jours suivant la confirmation de l'obtention de financement des gouvernements du Canada et du Québec permettant d'assurer la réussite de l'Événement sur le plan financier et organisationnel.

iii. et un troisième versement d'un montant maximal de cinquante mille dollars (50 000 $), après réception et évaluation favorable par la Ville des documents spécifiés à l'Annexe 2, au plus tard le 1er décembre 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

4.1.3 **Ajustement de la contribution financière**

4.1.3.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.

4.1.3.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler un versement ou encore exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

4.1.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

5.1 RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

5.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement, tout en respectant la liste des dépenses admissibles jointe à la présente convention à l'Annexe 3;

5.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

5.1.3 obtenir une autorisation écrite du Responsable avant de procéder à toute modification majeure au contenu de l'Événement, au calendrier de travail ou au budget prévu;

5.1.4 transmettre au Responsable dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités ou des festivités tenues en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;

5.1.5 assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec le Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront

préalablement été identifiés par le Responsable et divulgués à l'Organisme, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par l'Organisme à Montréal et qui y sont liées.

5.2 PROMOTION ET PUBLICITÉ

5.2.1 faire état de la participation de la Ville, conformément aux dispositions du Protocole de visibilité joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe 4, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué à l'Événement. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable avant sa diffusion.

5.3 PLAN DE LEGS

5.3.1 respecter entièrement son engagement de donner les avantages et les bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction du Responsable, au plus tard 90 jours après la tenue de l'Événement.

5.4 **ASSURANCES**

5.4.1 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance-responsabilité civile, accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville;

5.4.2 remettre, à la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 5.4.1. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance;

5.5 **ASPECTS FINANCIERS**

5.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable (Annexe 2);

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

5.5.2 signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation de l'Événement, sous une forme à convenir entre les Parties;

5.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant et le Responsable, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

5.5.4 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.6 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels. À cette fin, remettre au Responsable, le 1er septembre un tableau des revenus et dépenses réelles de l'Événement soutenu par la présente convention;

5.5.7 Dans le cas où le financement recueilli par l'Organisme ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville,

l'Organisme doit présenter au Responsable, pour information, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée;

5.5.8 présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement au Responsable, et ce, dès qu'elles sont disponibles;

5.5.9 aviser promptement le Responsable par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.

5.6 **AUTORISATIONS ET PERMIS**

5.6.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

5.6.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec l'Événement et les activités qui y sont reliées;

5.7 **RESPECT DES LOIS**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des installations ou des assureurs. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

5.8 **STATUT D'OBSERVATEUR**

5.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

5.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

5.9 **RESPONSABILITÉ**

garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 9, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

5.10 **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

5.11 **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

5.11.1 respecter toutes les conditions et obligations énoncées à l'Annexe 7 et les directives du Responsable;

5.11.2 occuper le domaine public aux seules fins décrites à la présent convention;

5.11.3 payer les frais relatifs à l'occupation du domaine public, s'il y a lieu, dans les trente (30) jours de la réception de la facture.

ARTICLE 6
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux Parties selon la date la plus tardive, et se termine, sous réserve des articles 7 et 8 de la présente convention, le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.5.3, 5.5.4, 5.5.5, 5.9, 5.10 et 9 continueront de lier les Parties.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

7.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Responsable l'enjoignant de s'exécuter;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 7.1.3, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'Événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville, dans un délai de cinq (5) jours suivant cette date, toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Malgré l'article 6, la Ville peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé à l'Organisme, mettre fin à la présente convention. Cet avis devra respecter les conditions et spécifications prévues à la présente convention.

8.2 Dans le cas prévu à l'article 8.1 de la présente convention, l'Organisme doit remettre à la Ville la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable. À cet effet, l'Organisme est tenu dès réception de l'avis de résiliation de s'abstenir de dépenser toute somme versée par la Ville et non encore engagée. Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due.

8.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation en vertu du présent article, sauf quant au remboursement, le cas échéant, de la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée au paragraphe 4.1.1.

ARTICLE 9
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 10
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

11.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et de l'Événement prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

11.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

11.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme ou de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement.

11.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec l'Événement ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 9 de la présente convention;

11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 DIVISIBILITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 REPRÉSENTATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 MODIFICATION À LA PRÉSENTE CONVENTION

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 AYANTS DROIT LIÉS

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 CESSION

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

12.9 **FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT**

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des Parties.

12.10 **EXEMPLAIRE AYANT VALEUR D'ORIGINAL**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

12.11 **AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4000, rue Saint-Ambroise, bureau 190, Montréal, Québec, H4C 2C7, et tout avis doit être adressé à l'attention du président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le .....e jour de 2019

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Par : _____

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2019 (Résolution CG).

ANNEXE 1

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Montréal, le 19 octobre 2018

Att: Hadrien Parizeau
Division des sports et de l'activité physique
Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage, pavillon Prince
Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : Demande d'aide financière pour l'ITU Montréal 2019, 2020, 2021

Cher monsieur Parizeau,

Suite au succès des trois premières éditions du Triathlon International de Montréal (2016 à 2018), l'événement revient à nouveau, mais cette fois, au cours du week-end du 29-30 juin 2019, et ce, afin de se conformer au calendrier de qualifications des Jeux olympiques de Tokyo qui auront lieu en 2020.

L'édition 2019 de l'ITU Montréal sera donc un événement inclus dans le cycle de qualifications pour les Jeux olympiques de Tokyo. Un maximum de 110 athlètes élites pourra participer à l'événement. Cette combinaison rendra certainement l'ITU Montréal un des événements les plus spectaculaires de l'été 2019 !

De plus, l'offre aux participants montréalais qui souhaitent participer au triathlon sera toujours aussi présente : Tout comme lors des éditions précédentes, les triathlètes amateurs et leur famille et amis, tant canadiens qu'internationaux, sont conviés à participer à l'événement. Plus de 1000 participants sont attendus au nouveau site de compétition de l'ITU Montréal, soit *Le Grand Quai* (anciennement le Quai Alexandra du Port de Montréal).

Bien que le site soit toujours situé dans le Vieux-Montréal, de nouveaux parcours seront présentés permettant aux athlètes de nager dans le bassin Alexandra et de rouler et courir dans les rues du Vieux-Montréal et du centre-ville de Montréal. Ce site urbain et à la fois moderne et historique permettra à la ville de Montréal de se démarquer encore des sept autres étapes du circuit de façon spectaculaire.

Par ailleurs, tout comme lors des éditions 2017 et 2018, le volet élite de l'ITU Montréal sera **diffusé en direct, à la télévision et sur le web**, à travers le monde, et ce pour chacune des courses, femmes et hommes. En 2018, il

s'agissait d'un rayonnement pour la ville atteignant plus de 35 millions de

spectateurs. Une belle vitrine pour la ville de Montréal, contribuant au **rayonnement de la métropole** à travers le monde et au positionnement de la ville de Montréal comme ville sportive.

La tenue des futures éditions de l'ITU Montréal requiert le soutien de tous ses partenaires, tant publics que privés. Tel que démontré dans le plan d'affaires, les coûts opérationnels et télévisuels sont importants et nécessaires pour assurer la sécurité et le succès de cet événement, bien que tout de même modestes en comparaison avec la visibilité accordée pour ce type d'événement.

Triathlon International de Montréal, sollicite ainsi une **contribution de la Ville de Montréal au montant de 1 100 000 $** par année, pour les éditions 2019, 2020 et 2021, incluant la valeur estimée pour les biens et services offerts pour la réalisation de l'événement.

L'augmentation de soutien s'explique entre autres par la nécessité de changer de site en 2019 (déplacement du quai Jacques-Cartier au quai Alexandra), et les ajustements opérationnels qui en découleront, ainsi que d'asseoir une stabilité financière pour l'événement considérant la position officielle du gouvernement canadien de poursuivre la réduction de sa contribution aux événements sportifs à Montréal (cf. énoncé de Développement Économique Canada, et réductions de soutien de Sport Canada).

Ainsi, le financement provenant du gouvernement canadien a été réduit de 75 000$ entre les éditions 2017 et 2018 et sera réduit de 100 000$ entre les éditions 2018 et 2019.

Ce soutien essentiel permettra à notre organisation de continuer à rencontrer les exigences de la fédération internationale (ITU), démontrant ainsi la capacité des Montréalais d'organiser un événement de calibre international.

Également, notre événement se situe en partie sur le territoire de la ville de Montréal, ainsi que sur des **terres (et des eaux) fédérales**. Alors que l'événement bénéficie de la gratuité de l'utilisation de l'espace public montréalais, l'utilisation du territoire fédéral est tarifée selon les normes commerciales.

Une demande d'aide financière a également été présentée aux deux autres paliers de gouvernement, soit le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. La contribution financière des bailleurs de fonds publics est essentielle à la réalisation de cet événement sportif international

majeur. Les trois paliers de gouvernement ont d'ailleurs contribué à l'événement depuis la toute première édition en 2016.

Finalement, il est important de souligner que les responsables de notre dossier à la ville de Montréal nous ont félicités pour l'implantation de notre stratégie de communication auprès des **résidents et commerçants** du Vieux-Montréal, en préparation des fermetures de rues. Ceci a eu pour résultat qu'il n'y a pas eu de plaintes significatives en lien avec notre événement.

Pour toute question ou demande de documents de soutien, veuillez s.v.p. contacter Jo-Annie Charbonneau, directrice générale adjointe et conseillère juridique, à l'adresse courriel jo-annie.charbonneau@triathlonmontreal.com ou au numéro de téléphone suivant (514) 772-4474 ou le soussigné directement.

Je vous prions d'agréer, monsieur Parizeau, mes salutations distinguées.

Patrice Brunet
Président et chef de la direction
patrice.brunet@triathlonmontreal.com

ANNEXE 2

TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DES DOCUMENTS POUR LA REDDITION DE COMPTE ATTENDUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

2019		
Convention Art.	**Documents attendus**	**Échéance**
1er versement de 130 000 $ - À la signature de la convention		
4.1.2 ii.	Documents confirmant l'obtention de financement des gouvernements du Canada et du Québec permettant d'assurer la réussite de l'Événement sur le plan financier et organisationnel.	Dès que possible
2e versement de 250 000 $ - Sur réception des confirmations		
4.1.2 iii.	Reddition de compte pour l'édition 2019 de l'Événement qui comprend : - Le bilan final incluant un rapport de visibilité et une revue de presse - Étude des retombées économiques - Un rapport faisant état de l'atteinte des objectifs du plan de legs - Les états financiers vérifiés de l'Organisme - Un rapport des dépenses allouées au financement de la Ville (article 5.5.6 de la présente convention)	1er décembre 2019
3e versement de 50 000 $ - Sur approbation de la reddition de compte de l'édition 2019		

ANNEXE 3

LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE, À SAVOIR LA SOMME MAXIMALE DE 430 000 $, DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'Événement
- Le coût du matériel promotionnel de l'Événement
- Les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue de l'Événement
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'Événement
- Les frais des officiels
- Toutes les dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'Événement

Dépenses non admissibles

- Les dépenses reliées aux services aux spectateurs, notamment les gradins, les services sanitaires, les services alimentaires, les kiosques de vente de souvenirs et la signalisation
- Les dépenses non reliées aux compétitions de l'Événement, notamment les dépenses reliées aux autres activités de l'Événement (ex : conférence de presse, réception des dignitaires, etc.)
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'Événement
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par l'Organisme
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds de l'Organisme
- Toute dépense reliée à une commission, un salaire ou des honoraires versés par l'Organisme à l'un de ses employés ou tout salaire ou commission versé à un membre de la famille d'un employé
- Les dépenses reliées à l'hébergement, au transport et au repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués)

ANNEXE 4

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité
L'Organisme doit :

- Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications
L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : **Fier partenaire de la Ville de Montréal**
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).
- 2.4. Publicité et promotion
- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
    - Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
    - S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 5

PLAN DE LEGS DE L'ORGANISME À LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE MONTRÉALAISE

4000 rue Saint-Ambroise, suite 190
Montréal, H4C 2C7
438-383-8344

PLAN DE LEGS
À LA COMMUNUAUTÉ MONTRÉALAISE

Ce plan a pour but de permettre au comité organisateur d'avoir une mission plus grande que celle de l'événement. Il permet à la communauté montréalaise de continuer à bénéficier des retombées d'un événement de calibre international sur une base quotidienne.

Note : Ce plan sera révisé et ajusté par le comité Legs du conseil d'administration au cours des prochaines semaines.

1. Le legs sportif (développement du sport, formation, éducation, expertise)

L'un des objectifs principaux du Triathlon Mondial Groupe Copley de Montréal 2019, est de démocratiser (rendre accessible) le sport du triathlon et de promouvoir les saines habitudes de vie. Pour cette quatrième édition, le Triathlon Mondial Groupe Copley offrira encore un volet amateur, ayant la possibilité d'**accueillir 500 athlètes** à partir de l'âge de 16 ans. En offrant ce volet, le Triathlon Mondial Groupe Copley vise à continuer d'attirer une clientèle de passionnés du sport, mais aussi d'initiés souhaitant s'embarquer dans une nouvelle aventure. Chaque année, près de 15% des participants du Triathlon Mondial Groupe Copley complètent leur premier triathlon. C'est une chance pour la communauté d'intervenir dans la démocratisation de ce sport par l'essaie de celui-ci. Notre objectif est limité par la capacité du parcours considérant l'ajout de la Coupe continentale CAMTRI ainsi que le volet Élite (WTS) et que toutes les épreuves, à l'exception de la WPS, se déroulent sur une journée.

La **Série Mondiale de triathlon ITU** permettra à des athlètes de l'élite mondial de concourir à une épreuve dans notre métropole. Certains parmi ces athlètes sont des canadiens ayant donc la chance de pratiquer leur sport devant leurs partisans, amis et famille à la maison. Toujours dans le volet élite, cette année une Coupe continentale **CAMTRI** fera partie intégrante de la programmation visant ainsi le programme de développement à long terme de l'athlète endossé par les fédérations sportives de triathlon soit triathlon Québec et triathlon Canada**. Plus de 100 athlètes** de partout en Amérique compétitionneront sur notre parcours à Montréal pour une deuxième année consécutive. Plusieurs athlètes canadiens tenteront de se tailler une place parmi les meilleurs en Amérique.

Pour l'édition 2019, le comité organisateur introduit pour la première fois à Montréal **une compétition de paratriathlon (WPS**). 70 des meilleurs paratriathlètes au monde se déplaceront ici même pour concourir à une épreuve de la série mondiale de paratriathlon. Cette WPS est la **seule en Amérique à avoir lieu en 2019.**

Également, et comme à chaque année, une **formation des officiels ITU de niveau 1 ou 2** dépendant du niveau d'avancement des officiels intéressés aura lieu dans le cadre

du Triathlon Mondial Groupe Copley. Les officiels formés au cours de ce séminaire auront l'opportunité de rapidement mettre en application leur formation, puisqu'ils agiront à titre d'officiels aux différentes épreuves du Triathlon Mondial Groupe Copley.

Depuis la création de l'événement en 2016, trois formations des officiels ITU de niveau 2 ont eu lieu à Montréal. Ceci a permis à plusieurs officiels d'atteindre un niveau supérieur et de poursuivre leur cheminement dans le monde de l'arbitrage du triathlon. **Le legs auprès des officiels de Montréal est important, car l'événement les place dans l'unique situation d'accumuler de l'expérience internationale à Montréal.**

Objectif
Contribuer au développement des athlètes et de la communauté montréalaise du triathlon.
Cibles mesurables
✓ Capacité maximale d'athlètes inscrits aux épreuves amateurs : 500 ✓ Officiels montréalais inscrits à la formation : 5 ✓ Athlètes élites inscrits pour l'étape de la série mondiale : 80 ✓ Paratriathlètes inscrits pour l'étape de la série mondiale : 60 ✓ Athlètes CAMTRI inscrits pour la Coupe continentale : 100
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'athlètes et de paratriathlètes participants ✓ Nombre d'officiels présents à la formation de Montréal
Estimation de la valeur du legs
✓ 75 000$

2. Le legs au plan des équipements

Depuis les 3 dernières éditions du triathlon de Montréal, de nombreux équipements ont été achetés à des fins opérationnelles par l'organisation, dont des drapeaux, des mats, de l'équipement logistique, électroniques, etc. Ils ont , entre autres, été prêtés gratuitement à d'autres événements qui ont eu lieu à Montréal. Ils ont, entre autres, été utilisés pour le **Championnat de volleyball assis**, le **Championnat de patinage de vitesse courte piste**, la **Coupe du Canada de trampoline**, les **Championnats junior de patinage de vitesse de courte piste** et le **Défi Sportif AlterGo**.

L'organisation devra acheter des **équipements de triathlon** pour l'édition 2019. Tout l'équipement pourra être loué ou prêté à des organisations de triathlon, tant dans la région de Montréal que dans la province du Québec.

Objectif
Offrir aux organisateurs d'événements sportifs de la région de Montréal des équipements variés permettant la tenue d'événements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux.
Cibles mesurables
Outils légués aux organismes montréalais: ✓ Équipements de triathlon (liste de l'équipement disponible fournie sur demande)
Indicateur(s) de performance
✓ Utilisation des équipements par 5 organismes montréalais
Estimation de la valeur du legs
✓ Équipements de triathlon : 20 000$

3. Le legs au plan des ressources humaines

Aux cours des trois premières éditions de l'événement, l'organisation a construit son expertise sur la livraison d'un triathlon de qualité internationale au Vieux-Montréal. Chacun de ses employés a développé ses habiletés à travers l'événement. Cette expertise a été utilisée par d'autres événements sportifs au Québec, et plus particulièrement à Montréal et cette expertise continuera de grandir et d'être utilisé par les divers événements de la métropole.

À l'automne 2017, deux employés ont conseillé l'équipe du Marathon du P'tit Train du Nord, dans les Laurentides, dans des secteurs névralgiques de ses aspects logistiques.

Un autre employé a été sollicité pour prendre en charge les Championnats du monde de patinage de vitesse courte piste, un autre employé a également suite à l'édition 2018 obtenu le poste de directeur adjoint pour les championnats du monde de gymnastique. Certains employés sont également impliqués annuellement avec le défi sportif Altergo. L'équipe de direction a aussi pris en charge l'organisation d'un nouveau tournoi de basketball récurrent à Montréal.

Les employés, de même que les chefs d'équipe et les bénévoles, du triathlon sont largement sollicités dans la grande région de Montréal. Chaque ajout à l'équipe, tant permanent que bénévole, reçoit une formation ou plusieurs formations qui lui sont utiles dans d'autres événements. Il s'agit d'un legs important pour la communauté montréalaise en matière d'organisation d'événements sportifs d'envergure.

Objectif
Développer des individus au plan professionnel.
Cibles mesurables
✓ Nombre d'employés et de bénévoles du comité organisateur qui se retrouve dans d'autres événements de la région de Montréal
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'événements dans lesquels des employés et des bénévoles se retrouvent ✓ Rapport de satisfaction pour les employés ✓ Rétention des employés au sein de l'organisation pour les prochains événements à venir
Estimation de la valeur du legs
✓ 30 000$

4. Le legs au plan de l'éducation, de la promotion d'un mode de vie physiquement actif et de la mobilisation de la communauté

L'organisation mettra sur pied, au cours de l'année, des **rendez-vous d'entraînement gratuits** pour la communauté montréalaise. Les rendez-vous débuteront en avril 2019 et se poursuivront jusqu'à l'automne 2019.

Ces rendez-vous seront une occasion de nager, de rouler ou de courir avec des passionnés ou des nouvellement initiés au sport du triathlon. Des membres du TIM, des entraîneurs et des préparateurs physiques, en collaboration avec notre partenaire Action Sport Physio, feront partie de ces groupes et encourageront la communauté montréalaise à bouger, à s'entraîner en toute sécurité et à socialiser avec de nouvelles personnes et ainsi créer une communauté dynamique.

Le comité organisateur a présenté un **projet de natation avec l'aide du Port de Montréal** afin de rendre accessible le fleuve St-Laurent pour de l'entraînement en natation. Ce projet a été soutenu, entre autres, par Triathlon Québec, la Fédération de Natation du Québec, la SDC du Vieux-Montréal, l'Association des hôtels du Grand Montréal ainsi que la ville de Montréal. Ce projet a pour but d'offrir des sessions d'entraînement en eau libre au cœur du parcours de natation du Triathlon Mondial Groupe Copley tout l'été, soit du mois de juin à septembre 2019.

Le Triathlon Mondial Groupe Copley est aussi une occasion de **promouvoir le bénévolat** et d'encourager l'implication de la **communauté montréalaise** dans un événement d'envergure internationale. **Près de 600 bénévoles** supporteront le comité organisateur dans le but de faire de cet événement un succès. Les bénévoles auront l'opportunité d'être exposés à un événement international, de développer une expertise en triathlon, de s'impliquer dans un projet montréalais et de promouvoir leur ville auprès d'athlètes provenant de plus de 37 pays. Il s'agit d'une opportunité unique de promouvoir la métropole.

Objectifs
✓ Contribuer à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et à la mobilisation du milieu ✓ Favoriser l'implication sociale et communautaire
Cibles mesurables
✓ 8 rendez-vous d'entraînements en eau libre ✓ 3 rendez-vous d'entraînements de course à pied ✓ 500 bénévoles provenant de Montréal et ses environs
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre de participants en moyenne aux rendez-vous d'entraînements de course à pied (15) ✓ Nombre de participants en moyenne aux rendez-vous d'entraînements de natation en eau libre durant l'été : environ 500 ✓ Nombre de bénévoles provenant de la ville de Montréal et des environs

Estimation de la valeur du legs
✓ Opportunité d'entraînement : 1 000$ ✓ Création d'une nouvelle opportunité de natation en eau libre, à coût nul pour la ville relativement à l'étude et l'analyse : 50 000$ ✓ Bénévolat : 30 000$

5. Le legs philanthropique

Pour une troisième édition consécutive, le Triathlon Mondial Groupe Copley présentera un défi corporatif. Cette année, l'événement s'associe avec la Fondation Douglas pour le Défi Douglas. Le Défi Douglas est une excellente occasion de vous dépasser physiquement et de renforcer votre esprit tout en amassant des fonds pour améliorer la recherche et les soins en santé mentale à Montréal, au Québec et partout au Canada. Cet événement unique, ouvert à tous, aura lieu sur le parcours du Triathlon Mondial Groupe Copley et offrira l'occasion de sortir, d'être actif et de soutenir les personnes atteintes de maladie mentale. L'objectif est d'obtenir un minimum de 60 équipes participantes.

Objectifs
✓ Soutenir la prévention de la santé mentale
Cibles mesurables
✓ Nombre d'équipes participantes
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'équipes participantes : 60
Estimation de la valeur du legs
✓ Legs monétaire à la Fondation Douglas : Minimum de 12 000$

6. Le legs aux montréalais

Le Triathlon Mondial Groupe Copley est bien plus qu'une compétition sportive internationale. C'est aussi un moyen de redonner à la communauté montréalaise.

Tout comme lors des éditions précédentes, le comité organisateur **lèguera les surplus** alimentaires à des organismes de la région de Montréal. En 2016, la nourriture excédentaire a été léguée à la *Maison du Père*, totalisant plus de 300 repas. En 2017, les surplus de bouteilles d'eau et de boissons gazeuses ou jus ont été offerts à des tournois de soccer, au Triathlon de Verdun et à d'autres événements sportifs de la région de Montréal. En 2018, les bouteilles d'eau restantes ont été offerts à des organisations tel que les Championnats du monde de patinage de vitesse de courte de piste. La nourriture devant être consommé immédiatement à été déposé à la *Maison du père*.

Le Triathlon Mondial Groupe Copley s'inscrit dans les objectifs de la ville de Montréal de **redonner le fleuve St-Laurent aux Montréalais**. Le parcours de natation de l'événement se retrouve dans les eaux du fleuve St-Laurent au Grand Quai, une initiative supportant la qualité de l'eau, rendant le fleuve accessible à environ 1000 triathlètes et véhiculant un message positif sur le niveau de baignabilité du fleuve St-Laurent.

Les critères de l'ITU portant sur la qualité de l'eau sont fondés sur les standards de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que sur les normes européennes. Les évaluations effectuées à présent par le comité organisateur sont concluantes et dépassent chaque année les normes internationales rigoureuses.

Dans le cadre du Triathlon Mondial Groupe Copley, certaines rues majeures de la ville de Montréal seront mises à niveau selon les normes de la fédération internationale. Celles-ci seront bénéfiques pour les participants, mais aussi pour la sécurité de l'ensemble de la communauté montréalaise.

Objectif
✓ Promouvoir la baignabilité des eaux du fleuve St-Laurent ✓ Éviter le gaspillage en redonnant à la communauté ✓ Remise à niveau des infrastructures désuètes
Cibles mesurables
✓ Données précises sur la qualité de l'eau qui seront véhiculées largement ✓ Dons des surplus alimentaires ✓ Travail effectué sur les infrastructure
Indicateur(s) de performance

4000 rue Saint-Ambroise, suite 190
Montréal, H4C 2C7

438-383-8344

- ✓ Promotion de la qualité de l'eau
- ✓ Accessibilité au fleuve St-Laurent
- ✓ Réfection des rues du Vieux-Montréal

Estimation de la valeur du legs

- ✓ 50 000 $

ANNEXE 6

PLAN D’AFFAIRES DE L'ORGANISME

PLAN D'AFFAIRES
ITU MONTRÉAL 2019

27 au 30 juin
Le Grand Quai du Port de Montréal

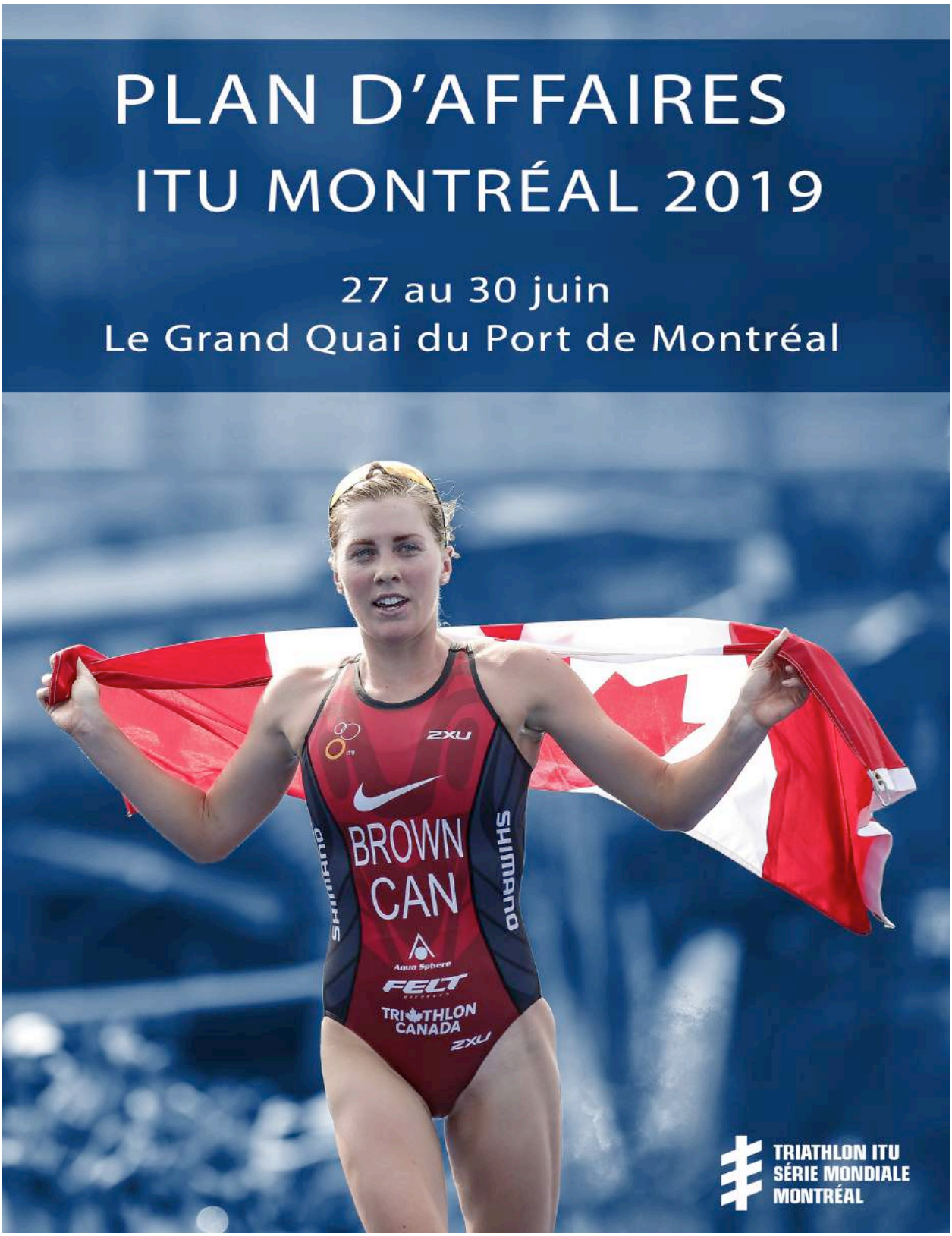

Table des matières

Section I : En bref **3**
- **Le comité organisateur** **3**
- **ITU Montréal • un incontournable dans le monde du triathlon!** **3**
  - Montréal • pôle d'excellence 3
  - Montréal • pôle de développement 4
  - Montréal • pôle d'accessibilité 4
- **ITU Montréal • plus qu'une compétition sportive** **4**

Section II : Une vision de démocratisation **5**
- **Notre vision** **5**
- **Notre mission** **5**
- **Nos objectifs** **5**

Section III : Une équipe qualifiée **6**
- **Cadre juridique** **6**
- **Détenteur des droits** **6**
- **Structure organisationnelle** **6**
  - Le conseil d'administration 6
  - Le comité organisateur 8

Section IV : Un événement signature **10**
- **Un triathlon pour tous** **10**
  - Épreuves 2019 10
  - Horaire préliminaire 11
  - Nagez, roulez, courez au cœur du centre-ville de Montréal 11
  - Exigences sportives de l'ITU reliées à la tenue de la Série mondiale de triathlon 13
  - Exigences opérationnelles de l'ITU reliées à la tenue de la Série mondiale de triathlon 15
- **Un nouveau site excitant !** **16**
  - Le Grand Quai du Port de Montréal 16
  - Le Parc Jean-Drapeau 17
- **L'expérience, une priorité !** **19**
  - Les athlètes élites 20
  - Les athlètes amateurs 20
  - Les officiels 20
  - La fédération internationale 20
- **Développer la marque ITU Montréal** **21**
- **ITU Montréal pour toutes les bonnes raisons** **22**

Section V : Un projet structuré **23**

Section VI : Un cadre financier équilibré **25**

Annexes **27**

Annexe I – Lettres de soutien **28**

Annexe II – Lettre – Obtention des droits **30**

Annexe III - Cahiers de charges et règlements **32**

Annexe IV – Études réalisées **33**

Annexe V – Plan de legs **34**

Section I : En bref

Le comité organisateur

Le Triathlon International de Montréal (TIM) est une organisation à but non lucratif dont le mandat est d'organiser un événement international majeur de triathlon sur une base annuelle. TIM a obtenu le mandat par *Événements TriCon Inc.*, d'organiser la Série mondiale de triathlon ITU, entreprise détentrice de cette licence.

Le TIM a été fondé par son président et directeur général, Patrice Brunet. Ce dernier est impliqué dans le milieu du triathlon depuis plus de 20 ans. Il était le directeur de course des Championnats du monde de triathlon qui ont eu lieu à Montréal en 1999 et du retour des compétitions ITU à Montréal en 2016 via la Coupe du monde ITU, suivi des étapes de la Série mondiale de triathlon ITU de 2017 à 2019. Avocat, Patrice est aussi arbitre international en droit du sport, membre du Comité olympique canadien, ancien vice-président de Triathlon Canada et ancien président de Triathlon Québec. Il est impliqué auprès de l'ITU depuis plus de 25 ans.

ITU Montréal • un incontournable dans le monde du triathlon!

L'ITU Montréal 2019, c'est plus de 1 000 participants qui sont attendus sur le parcours urbain du Vieux-Montréal et du centre-ville de Montréal! Il s'agit d'une occasion unique de voir rayonner les meilleurs triathlètes (110 athlètes WTS et 150 athlètes CAMTRI[1]) et paratriathlètes (70) à travers le monde ainsi que des centaines d'athlètes amateurs. Du 27 au 30 juin, le monde du triathlon vibrera au Grand Quai du Port de Montréal.

Montréal • pôle d'excellence

Pour une troisième édition consécutive, l'ITU Montréal sera une étape des ***Séries mondiales de triathlon ITU***, prestige réservé à seulement 7 autres villes à travers le monde. Dans une telle compétition, les athlètes élites accumulent des points qui en 2019 contribueront à leur leur classement dans le but d'une sélection pour les Jeux olympiques de Tokyo en 2020. De plus, ces athlètes se disputent les honneurs dans l'espoir de mettre la main sur l'une des bourses. Un montant total de 200 000$ USD est remis en bourse. L'envergure et le prestige de l'événement permettent la télédiffusion et la webdiffusion en direct au Canada et partout à travers le monde devant plus de 37 millions de personnes.

Pour une première fois à Montréal, la Série mondiale de triathlon ITU permettra aux athlètes élites de démontrer l'ampleur de leur talent sur un parcours de distance sprint. Cette distance consiste à enchaîner 750 mètres de natation, 20 kilomètres de vélo et 5 kilomètres de course à pied. Deux courses qui promettent d'être spectaculaires et rapides permettant aux premiers de terminer en moins d'une heure.

De plus, Montréal ajoute à ses épreuves d'élite, une ***étape des Séries mondiales de paratriathlon ITU***. 70 athlètes sont attendus pour cette première édition qui servira de **qualifications directes** pour les Jeux paralympiques de Tokyo en 2020. Montréal sera d'ailleurs le seul endroit en Amérique du Nord où cette qualification sera possible!

[1] CAMTRI indique les athlètes provenant du continent américain.

Montréal • pôle de développement

L'ITU Montréal présentera des épreuves élites permettant aux athlètes du continent américain d'accumuler des points sur le circuit ITU. Ce type d'épreuves permet à un fort contingent d'athlètes canadiens d'acquérir de l'expérience, d'accumuler des points et de remporter une bourse ainsi que de bénéficier de l'avantage du terrain en étant en sol canadien.

Une épreuve de la ***Coupe continentale CAMTRI*** de distance sprint aura donc lieu lors de l'édition 2019 de l'ITU Montréal. 150 athlètes prendront le départ de cette épreuve.

Montréal • pôle d'accessibilité

En lien avec sa mission principale de démocratiser le sport à la population, l'ITU Montréal présentera des ***épreuves de triathlon pour les athlètes amateurs*** de distance sprint et standard. Ces distances sont les plus populaires dans le monde du triathlon. L'organisation misera sur la popularité de ces distances auprès des Québécois, des Canadiens et des athlètes amateurs en provenance de plus de 10 pays afin d'attirer environ 800 participants. Pour ceux qui aiment le volet compétitif du sport, toutes les épreuves amateurs serviront de qualifications pour les Championnats du monde de 2020 à Edmonton. Dans le passé, de nombreuses personnalités connues, telles que Bruno Blanchette, Valérie Plante, Marianne St-Gelais, Benoit Huot, Alexandre Despatie et Dominic Arpin, ont participé à l'événement.

ITU Montréal • plus qu'une compétition sportive

Bien plus qu'un événement sportif, l'ITU Montréal est une occasion pour toute une communauté passionnée de natation, de vélo et/ou de course à pied de se rassembler à un même endroit. L'organisation renouvelle le Défi BDC pour une troisième année et s'associe à la Fondation Douglas visant à soutenir les défis liés à la santé mentale.

L'organisation vise également à élargir son offre sportive en introduisant des compétitions de natation en eau libre afin de faire profiter de ses installations à un plus grand nombre de participants.

Enfin, l'ITU Montréal tiendra un cocktail d'ouverture au profit de la Fondation Douglas afin de lancer les festivités. Également, une soirée de clôture pour célébrer ses athlètes ayant pour thème *25 ans d'ITU au Québec* aura lieu pour conclure les festivités.

Section II : Une vision de démocratisation

Notre vision

Le Triathlon International de Montréal vise à :

- Démocratiser le sport du triathlon
- Etre un événement incontournable dans la communauté du triathlon au Canada
- Consolider son statut d'événement signature sportif

Notre mission

La mission du Triathlon International de Montréal est de développer un legs pour le triathlon dans l'est du Canada par l'accueil d'un événement sportif international annuel au cours des prochaines années, sensibilisant ainsi les triathlètes actuels et futurs aux saines habitudes de vie et à la santé tout en rendant le sport plus accessible et en présentant les meilleurs athlètes du monde.

Nos objectifs

- ✓ Tenir une étape des Séries mondiales de triathlon (WTS) de la fédération internationale (ITU) année après année
- ✓ Offrir aux triathlètes canadiens l'opportunité de compétitionner dans leur pays leur donnant ainsi l'avantage du terrain
- ✓ Encourager le développement du sport du triathlon
- ✓ Promouvoir les saines habitudes de vie à travers le sport
- ✓ Promouvoir la conciliation travail-famille
- ✓ Accueillir un événement mondial de première classe à Montréal soutenant ainsi le rayonnement de la ville, au Québec et du Canada à travers le monde
- ✓ Être un catalyseur économique pour la ville de Montréal
- ✓ Encourager le tourisme sportif dans la ville de Montréal
- ✓ Offrir un legs sportif à la communauté montréalaise, Triathlon Québec et à Triathlon Canada

Section III : Une équipe qualifiée

Cadre juridique

Le Triathlon International de Montréal est un organisme à but non lucratif légalement constitué sous la *Loi sur les compagnies, Partie 3*.

Détenteur des droits

La licence de la fédération internationale de triathlon (*International Triathlon Union* (ITU)) appartient à Événements TriCon Inc. Cette dernière concède cette licence d'organisation au Triathlon International de Montréal.

Structure organisationnelle

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du TIM est formé de spécialistes en leur domaine apportant une expertise diversifiée dans différents domaines variant du juridique au marketing & communications.

Anne Belliveau
Experte en marketing et communications
Anne Belliveau a été vice-présidente, marque affaires, et communications marketing, chez TELUS Québec. Elle possède plus de 20 ans d'expérience à titre de gestionnaire en communication, marketing, collecte de fonds dans les secteurs des arts, de l'éducation, de la technologie et du développement économique, tant sur la scène nationale que mondiale. Anne est titulaire d'un baccalauréat en communication de l'université du Québec à Montréal. Anne est aussi l'auteure de quatre romans, dont la trilogie best-seller La grande mascarade, sous le nom de plume A.B. Winter.

Michel Bento
Directeur intérimaire Événements majeurs , Affaires mondiales Canada
Michel est Directeur intérimaire Événements majeurs pour le Bureau de gestion des Sommets chez Affaires mondiales Canada. En 2018 il a organisé tous les événements majeurs pendant l'année de présidence du G7 au Canada. Pendant 10 ans Michel a occupé le poste de Directeur régional et national pour le secrétariat des guerres mondiales au Ministère des Anciens Combattants. Michel possède plus de 20 ans d'expérience en relations gouvernementales et publiques de même qu'en gestion de crise. Au cours des huit dernières années, Michel a travaillé à titre de directeur pour le secrétariat des guerres mondiales au Ministère des Anciens Combattants. Il a obtenu son baccalauréat en sciences politiques en 2001.

Mathieu Ferland
Producteur Sénior et Directeur nouveaux marchés, UBISOFT
Producteur Sénior et Directeur nouveaux marchés, Mathieu a contribué à la croissance d'Ubisoft Montréal depuis ses débuts en 1997. Il a produit et déployé de nombreuses expériences vidéoludiques d'envergure internationale, dont la franchise « Tom Clancy's Splinter Cell ». Mathieu dirige actuellement une division de création de nouveaux jeux innovants avec des technologies digitales de pointe. Il cherche aussi à appliquer des principes de "game design" et de technologies de jeu afin d'alimenter d'autres secteurs, dont l'industrie médicale et sportive.

Sarah-Ève Pelletier
Avocate générale déléguée, Comité Olympique Canadien
Sarah-Eve Pelletier est conseillère juridique, stratégique et d'affaires dans le domaine du sport et du divertissement international. Elle est avocate générale déléguée pour le Comité olympique canadien et précédemment fut conseillère en droits médias au Comité international olympique et chargée de projet pour la création de la Chaine olympique disponible à l'échelle planétaire. Ancienne athlète de niveau international en nage synchronisée, elle redonne à la communauté sportive canadienne à différents titres depuis plus d'une dizaine d'années. Détentrice de maitrise en affaires internationales de l'Université de Londres (R-U) et d'une maitrise en droit du divertissement, média et sport de UCLA (CA), elle souhaite être une agente créatrice de valeur appuyant la poursuite de la mission et objectifs de l'organisation.

Julie Perrier
Directrice principale, Hill+Knowlton Stratégies Montréal
Directrice principale chez Hill+Knowlton Stratégies Montréal, Julie Perrier possède une solide expertise en relations publiques, communication corporative ainsi qu'en gestion et réalisation de programmes et d'événements spéciaux tant au niveau national qu'international. Au fil des ans, elle a effectué de nombreuses opérations de positionnement et de redressement de marque et de réputation. Julie a également été directrice des relations de presse internationales chez Tourisme Montréal, où elle était responsable de la visibilité de la destination auprès des médias traditionnels et non traditionnels, ainsi que de la performance des relations de presse à l'international.

Annick-Isabelle Marcoux
Fondatrice et directrice associée, Groupe Langleven
Annick-Isabelle est fondatrice du groupe Langleven. Au cours des dernières années, elle a accumulé une vaste expérience dans la gestion de centres de fitness, dans les marchés financiers, ainsi qu'en gestion d'investissements avec les plus grandes institutions. Athlète, Annick-Isabelle a obtenu trois titres nationaux en cyclisme et un titre de championne du monde en contre-le-montre chez les maîtres.

Kathy Tremblay
Triathlète olympienne à la retraite et propriétaire d'Équipe Altius
Kathy est une triathlète olympienne à la retraite. Elle a participé aux Jeux olympiques de Pékin en 2008 et de Londres en 2012. Elle a également participé à de nombreux événements internationaux multisports majeurs, tels que les Jeux panaméricains, les Championnats mondiaux, et des Coupes du monde. Kathy est non seulement une triathlète, mais elle est également une entrepreneure accomplie. Elle est propriétaire de sa propre entreprise, Équipe Altius, depuis 2012. C'est à ce titre qu'elle a remporté le prix Entrepreneuriat Féminin lors du Concours Québécois en Entrepreneuriat.

Andrew MacMartin
Vice-président, analyse et planification financière, Dollarama
Andrew est actuellement vice-président, analyse et planification financière, pour l'entreprise Dollarama. Il possède plus de 10 années d'expérience en finances auprès d'entreprises, telles que Malaga et Deloitte. Triathlète professionnel pendant plus de 20 ans, Andrew a été classé au 2ième rang mondial en 1994, Champion de la Coupe du monde en 1992 et Champion canadien en 1991, 1992 et 1996.

Benoit-Hugo St-Pierre
Président, Triathlon Québec
Passionné du sport et de l'activité physique, Benoit-Hugo œuvre dans ce milieu depuis son jeune âge. Bachelier en éducation physique et à la santé ainsi que détenteur d'une certification d'entraîneur de niveau national ainsi que d'une certification en leadership et habileté de direction, il s'intéresse à la performance humaine, principalement dans le sport du triathlon. Depuis 2009, Benoit-Hugo est conseiller aux projets nationaux chez Québec en forme. Également, depuis 2010, il est président du conseil d'administration de Triathlon Québec avec la mission de faire du triathlon le meilleur moyen de faire bouger les gens.

François Taschereau
Président, Taschereau Relations Publiques Inc.
François Taschereau est le président de Taschereau Relations Publiques (TRP) inc. Il est un relationniste expérimenté et un conseiller stratégique en communications corporatives et en gestion de crise. Il a débuté sa carrière au Ministère des Affaires étrangères du Canada en 1982. Au fil des années, il a travaillé pour de multiples agences de relations publiques et corporations. Depuis 2014, il possède sa propre boîte de relations publiques. François est très impliqué dans la communauté; il partage son expertise et expérience sur de nombreux conseils d'administration, dont celui de Triathlon International de Montréal.

Le comité organisateur

Le TIM est composé d'une équipe permanente et de nombreux travailleurs contractuels qui s'ajoutent à l'organisation quelques mois précédant la tenue de l'événement. Son bureau est situé à Montréal, près du site de compétition.

L'équipe permanente du TIM est composée, en plus de son président et directeur général, de deux directeurs généraux adjoints et de deux directeurs. Ghislain Mélançon, directeur général adjoint, travaille pour le TIM depuis 2015. Il possède une vaste expérience dans le sport du triathlon. Ghislain est expérimenté à titre de gestionnaire de club, officiel national et directeur de course de plusieurs événements sportifs dans la région métropolitaine, incluant les triathlons de Verdun et de Lachine, le Mud Hero et la Classique Verdunoise. Ingénieur de formation ayant travaillé plus de 30 ans dans une grande compagnie de télécommunications, Ghislain a une connaissance intime de l'environnement du triathlon, à titre de directeur de course et d'ancien président de Triathlon Québec.

Jo-Annie Charbonneau, directrice générale adjointe et conseillère juridique, s'est jointe au TIM en 2015. Elle a travaillé dans le monde du sport auprès des fédérations sportives fédérées depuis plus de 5 ans et a contribué au développement de plans d'affaires de ces dernières en plus de contribuer à la mise en candidature et à l'obtention des Championnats du monde de gymnastique artistique de 2017 et des Jeux Équestres Mondiaux de 2020. Détentrice d'une maîtrise en droit du sport, Jo-Annie amène une grande expérience en sport ainsi qu'aux opérations liées à l'organisation d'événements sportifs.

Brigitte Légaré, directrice, site, opérations et sport, travaille pour le TIM depuis la toute première édition en 2016. Brigitte œuvre dans le milieu du sport depuis plus de 20 ans. Elle a acquis son expérience au niveau opérationnel au sein d'événements sportifs nationaux et internationaux, tels que lors des Jeux olympiques de Vancouver, Londres, Rio et les Jeux panaméricains de Toronto.

Patricia Bonnot, directrice, main d'œuvre et bénévoles, a géré des bénévoles pour plusieurs événements d'envergure dont le Défi sportif AlterGo pour lequel elle a géré plus de 1200 bénévoles pendant 6 ans. Elle est également formatrice au Centre d'action bénévole de Montréal et consultante pour plusieurs organisations en matière de gestion du bénévolat. Dès la 1ere édition du Triathlon International de Montréal, elle a mobilisé une équipe de bénévoles motivés et engagés. Son expertise repose sur le développement d'outils de travail ainsi que des méthodes d'organisation et de communication pour le recrutement, la formation, l'encadrement et la reconnaissance des bénévoles.

De plus, l'équipe permanente du TIM est soutenue par de nombreux travailleurs contractuels ayant de nombreuses années d'expérience tant en sport fédéré, en triathlon qu'au niveau événementiel.

Tableau 1 - Organigramme

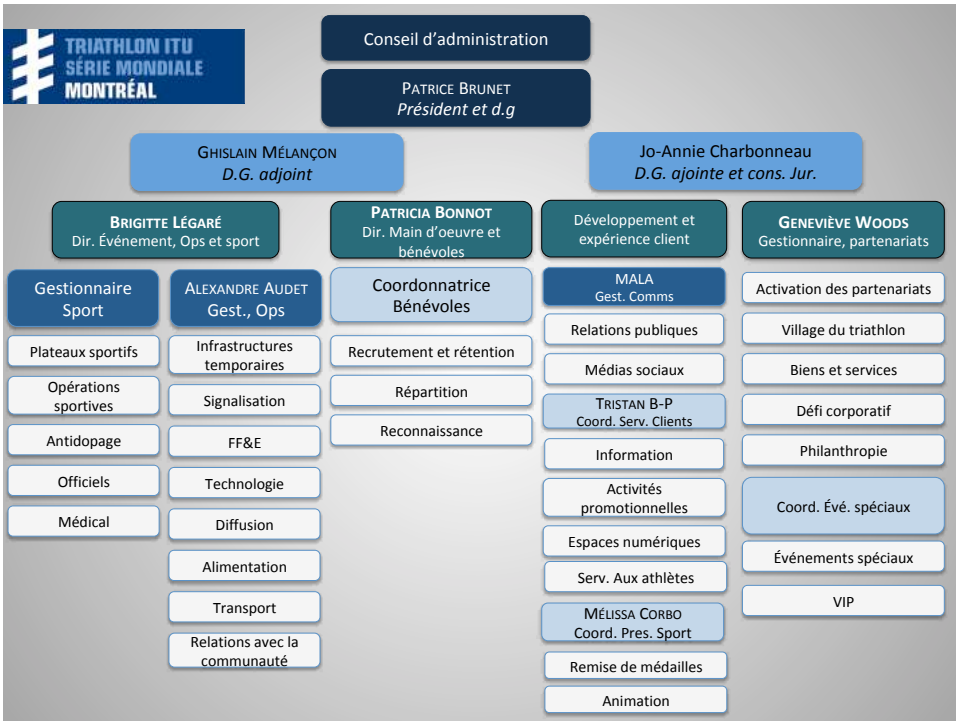

Section IV : Un événement signature

Un triathlon pour tous

Épreuves 2019

L'ITU Montréal 2019, tout comme lors des éditions précédentes, présentera plusieurs épreuves, tant de niveau amateur qu'élite, sur les 2 distances les plus populaires dans le monde du triathlon.

Tableau 2 : Distances offertes à l'ITU Montréal 2019

	TRIATHLON		
Sprint	750 m	20 km	5 km
Standard	1 500 m	40 km	10 km

L'organisation présente trois épreuves de niveau élite ainsi que de nombreuses épreuves amateurs. Chacune de ces épreuves sera ouverte aux athlètes féminines et masculins.

Tableau 3 : Une Série mondiale, le circuit le plus prestigieux du triathlon ITU

Élite	Paratriathlon	Amateur

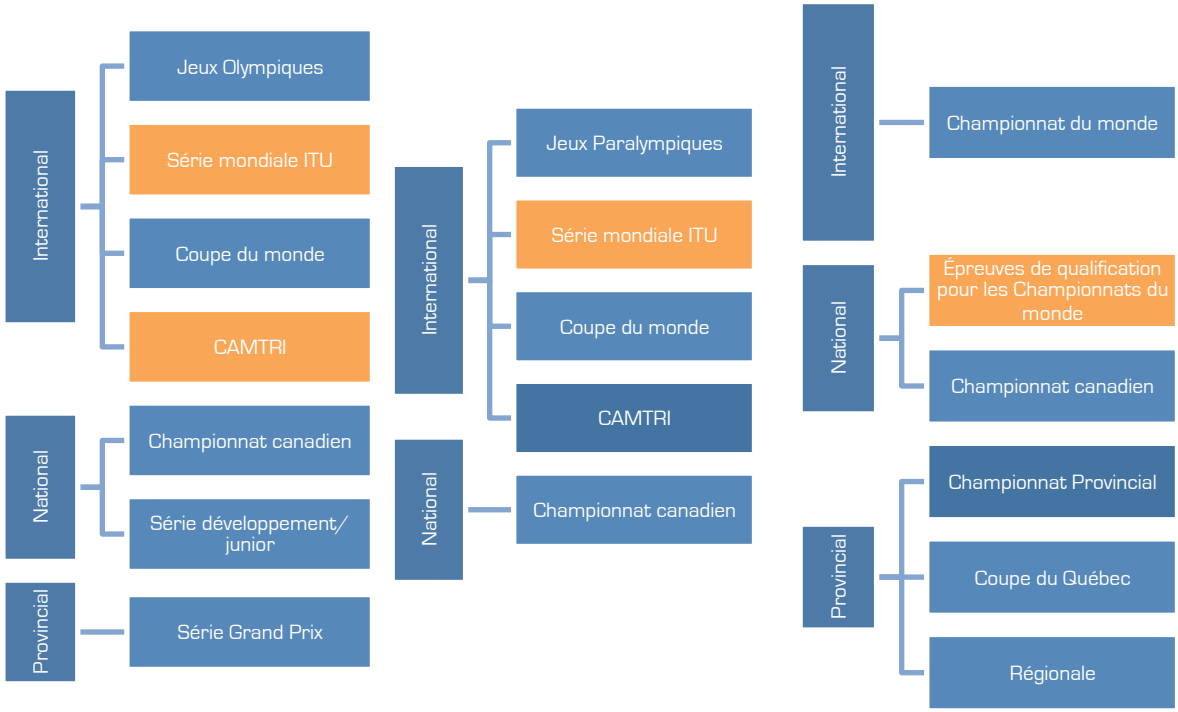

Note : En orange se trouve les épreuves qui sont présentées à l'ITU Montréal 2019

Horaire préliminaire

Tableau 4 : Horaire préliminaire du 27 au 30 juin 2019

Début	Fin	Jeudi le 27 juin 2019
17:00	19:00	Réunion: Élites
18:00	23:00	Cocktail d'ouverture
Début	Fin	Vendredi 28 juin 2019
8 :00	12 :00	WPS - Paratriathlon
8 :00	11 :00	Familiarisation natation et vélo – Elites WTS
9:00	11:00	Conférence de presse
19:00	20:30	Natation en eau libre
19:30	22:00	Réunion pré-course – Athlètes élites
Début	Fin	Samedi 29 juin 2019
08:00	13:00	Triathlon Standard (max 300, 3,5h)
10:30	12:30	Triathlon Sprint (max. 200, 2h)
11:00	13:00	Défi BDC (max 200, 2h)
14:06	15:15	WTS Femmes élites
16:06	17:15	WTS Hommes élites
18 :00	22 :00	Souper de célébrations
Début	Fin	Dimanche 30 juin 2019
8 :00	12 :00	Coupe continentale CAMTRI

Nagez, roulez, courez au cœur du centre-ville de Montréal

L'édition 2019 de l'ITU Montréal est synonyme de nouveautés axées sur l'amélioration de l'expérience tant pour les participants que les spectateurs.

L'un des grands changements concerne les parcours de compétition qui sont complétement redessinés pour l'occasion. Le parcours de natation aura lieu dans les eaux du fleuve St-Laurent, plus particulièrement dans le bassin Alexandra. L'organisation travaille en coordination avec les trois entités fédérales : le Port de Montréal, Parcs Canada ainsi que la Société du Vieux-Port de Montréal.

Pour ce qui est des parcours de vélo et de course à pied, ceux-ci auront lieu dans les rues du Vieux-Montréal et du centre-ville de Montréal, permettant aux participants de performer dans un milieu à la fois pittoresque et urbain. Il empruntera, entre autres, la fameuse montée de la rue Beaver Hall ! La course à pied longera, quant à elle, le canal Lachine. Ce nouveau parcours sera à la fois technique et spectaculaire !

Tableau 5 : Aperçu des parcours WTS (préliminaire)

Parcours de natation - WTS – 750 m

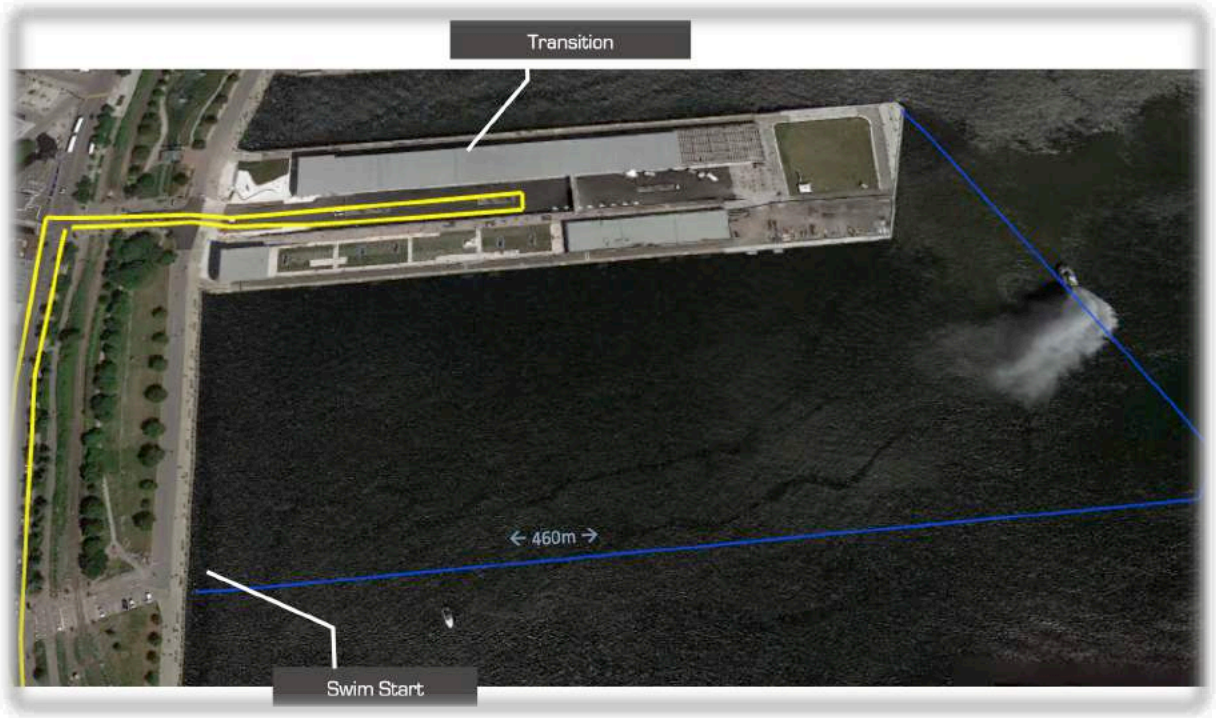

Parcours de vélo –WTS - boucle de près de 4 km

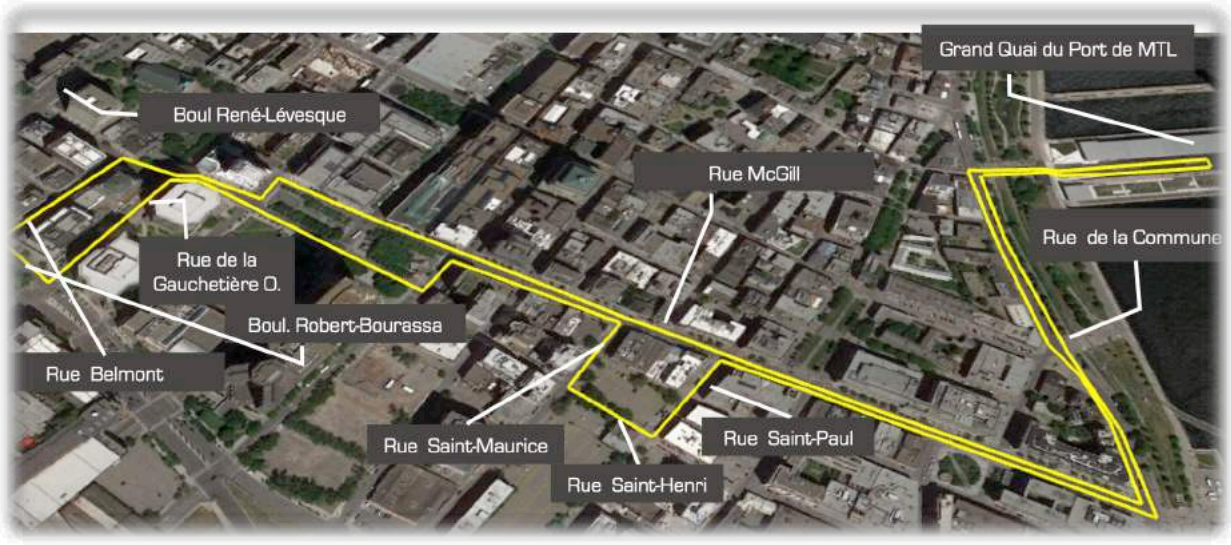

Parcours de course à pied – WTS - boucle de 2.5 km

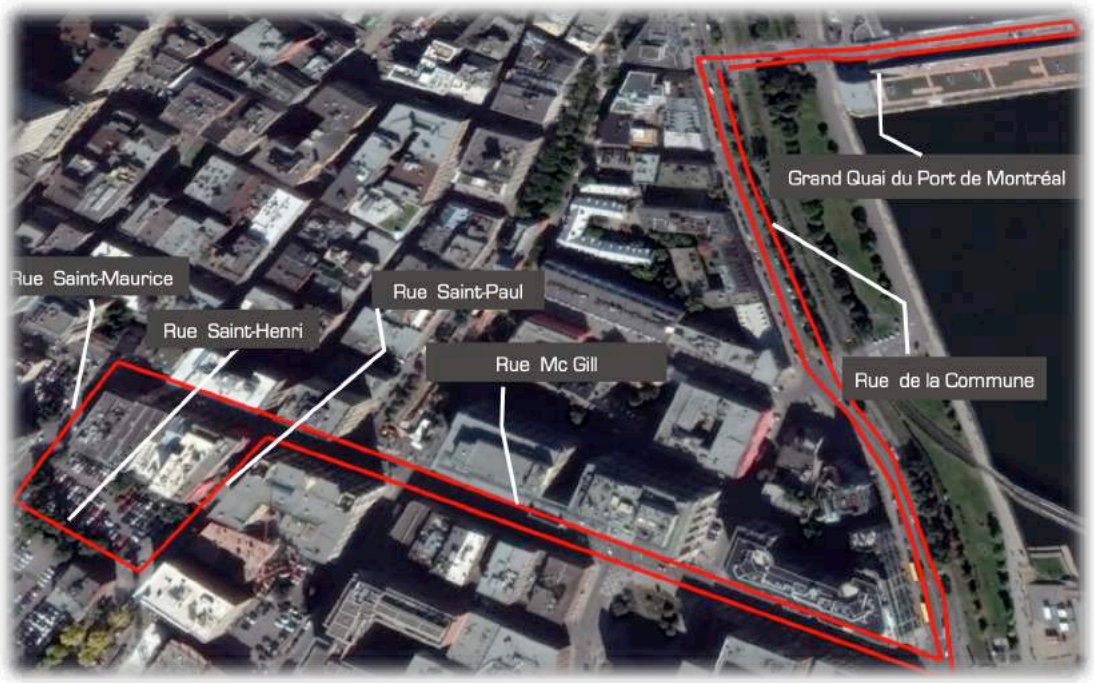

Exigences sportives de l'ITU reliées à la tenue de la Série mondiale de triathlon

Tenir une compétition d'envergure internationale comme la Série mondiale de triathlon ITU vient avec de nombreuses exigences opérationnelles de l'ITU pour assurer la sécurité de tous les participants et maintenir une uniformité de tous les événements des Séries mondiales de triathlon ITU.

Les dépenses reliées à la compétition sportive représentent une grande partie du budget. Sans ces postes de dépense, il serait impossible d'accueillir la Série mondiale de triathlon ITU.

- ✓ Licence d'utilisation de la marque internationale

L'ITU détient tous les droits liés à la production et à la tenue des Séries mondiales de triathlon. Contractuellement, cette dernière loue les droits de l'épreuve de Montréal à *Événements TriCon*. Cette dernière sous-loue la licence, sans bénéfice, au Triathlon International de Montréal, l'organisateur de l'événement. Cette sous-licence est d'une valeur de 150 000$ USD. Également, un frais de sanction doit être payé à la confédération américaine de triathlon (CAMTRI) pour obtenir les droits de tenir une Coupe continentale de triathlon. Au total, les frais de sanction s'élèvent à 211 950$ CAD.

- ✓ Bourses aux athlètes élites

Les bourses s'élèvent à 200 000$ USD. Les bourses remises aux athlètes élites femmes et hommes sont égales en plus de remettre une portion de cette somme (50 000$ USD) à titre de contribution à la bourse finale remise à la conclusion du Championnat du monde de la Série mondiale de triathlon ITU. Une bourse de 10 000$ USD est également remise dans le cadre de la Coupe continentale CAMTRI.

- ✓ Système de chronométrage

L'entreprise Sportstats sera mandatée afin d'assurer la gestion des résultats et la remise des puces lors de l'ITU Montréal 2019. Les résultats seront par la suite validés par les officiels de Triathlon Québec, Triathlon Canada et l'ITU.

Un triathlon est une compétition chronométrée. Toutefois, comme le système de chronométrage doit être lié avec la diffusion en direct, certaines particularités doivent être remplies. L'équipe de Sportstats est reconnue au Canada comme chef de fil. Au total, un budget de près de 15 000$ doit être consenti au système de chronométrage afin de rencontrer les normes internationales et la télédiffusion.

- ✓ Services médicaux et antidopage

Tenir une compétition élite internationale requiert un service médical important. Depuis les dernières années, Montréal est devenu un leader en la matière et les services offerts à Montréal sont devenus le standard international. De plus, comme il s'agit d'une compétition internationale sanctionnée par la fédération, des tests antidopage doivent être réalisés pour se conformer au Code Mondial Antidopage. Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) assurera ce service. Il s'agit de l'organisme responsable de contrôler les athlètes selon les normes et procédures des politiques de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Selon les normes de la fédération internationale, comme 3 épreuves internationales sanctionnées auront lieu en sol montréalais, des tests d'urine et des tests sanguins doivent être faits. Ces services exigés pour les compétitions élites représentent près de 60 000$.

- ✓ Production télévisuelle et présentation sportive

L'ITU exige que l'organisation assume les frais liés à la production télévisuelle afin d'assurer la diffusion internationale de l'événement. Aussi, cette production permet une couverture québécoise grâce au partenariat développé avec Radio Canada Sport pour la diffusion des compétitions WTS en direct sur leurs plates-formes ainsi qu'international devant plus de 37 millions de spectateurs à la télévision et sur le web.

Une Série mondiale de triathlon ITU exige une production télévisuelle en direct. Ces frais sont assumés par l'organisation et inclut les ressources humaines, les équipements et le matériel ainsi que la location du lien satellite. Ceci implique également que l'organisation engage des animateurs, analystes sportifs, ainsi que s'assurer de la justesse du protocole.

Les frais reliés à cette exigence pour les compétitions élites représentent près d'un demi-million de dollars.

- ✓ Bénévoles

De nombreux bénévoles sont requis afin de présenter un événement répondant aux normes internationales. Un membre de l'organisation est affecté au recrutement et à la formation des bénévoles. L'édition 2018 a pu compter sur le soutien de 480 bénévoles. Ce nombre minimal sera requis pour la présentation de l'événement 2019. En effet, dans le cadre d'une compétition internationale sanctionnée par l'ITU, il est exigé que le parcours soit fermé à la circulation. Ceci requiert un nombre important de bénévoles qui doivent être affectés à la sécurité du parcours. Près de 60 000$ sont consacrés à la formation, recrutement et bien-être des bénévoles (repas et boissons) lors de l'événement.

Exigences opérationnelles de l'ITU reliées à la tenue de la Série mondiale de triathlon

Les dépenses reliées aux opérations de l'événement représentent la plus grande portion du budget. Elles sont d'ailleurs primordiales au bon déroulement de l'événement afin d'assurer la sécurité des athlètes élites. Comme ces postes budgétaires sont utilisés pour réaliser les épreuves élites, l'organisation réutilise ces mêmes installations pour les athlètes amateurs qui bénéficient ainsi d'un traitement élite dans le cadre de l'ITU Montréal.

Selon les ***normes de la fédération internationale***, le CO doit assurer que les éléments suivants sont présents :

- ✓ Site de compétition urbain

L'ITU avait pour exigence lors de la mise en candidature pour l'obtention d'une épreuve des Séries mondiales de triathlon que cette épreuve se déroule dans un milieu urbain permettant un maximum d'exposition au sport et un cadre télévisuel enrichissant. Plus d'un demi-million en biens et services est dépensé afin d'établir un environnement sécuritaire et répondants aux normes de l'ITU.

Comme le triathlon est un sport comportant 3 disciplines, dont une de natation, cet endroit se situe dans le Vieux-Montréal, seul endroit pouvant accueillir la Série mondiale de triathlon. La compétition élite requiert une largeur de ponton de départ spécifique, soit 0.75 mètres par athlète en plus de répondre aux normes de sécurité spécifique permettant que 55 athlètes y plongent au même moment. Un ponton spécial doit être loué afin de rencontrer cette exigence.

Des frais de location ainsi que d'aménagements temporaires importants sont exigés pour la tenue de l'événement. La location du Grand Quai du Port de Montréal incluant les locations supplémentaires au bon fonctionnement des opérations totalise un peu plus 175 000$.

- ✓ Assurance

Le contrat de l'ITU prévoit que le CO doit posséder une assurance responsabilité pour des dommages couvrant 10 millions de dollars américains ce qui entraîne des frais de près de 6 000$.

- ✓ Sécurité

L'ITU Montréal est tenu sur un plateau principal, le Grand Quai du Port de Montréal et trois parcours (Natation, vélo et course) ainsi que sur un site secondaire, le Parc Jean-Drapeau. La sécurité des participants est très importante et doit être assurée autant sur l'eau que sur la terre. Comme il s'agit de natation en eau libre, l'ITU et le Port de Montréal exigent un haut standard de sécurité. De plus, la sécurité du site de compétition doit également prévoir les attaques de camions béliers sur le parcours d'un peu plus de 4 km et assurer la sécurité des participants, du public de l'équipement et les infrastructures temporaires qui sont présents.

En plus d'assurer la sécurité des participants, de nombreux équipements doivent être loués ou achetés afin de rendre les installations sécuritaires pour la période de l'événement. Comme il s'agit d'installations temporaires, plusieurs dépenses sont liées à des équipements loués. Il est bien important que lorsque les premiers participants mettent les pieds sur le site

de compétition toutes les installations soient conformes aux normes de l'ITU, de la ville de Montréal et des partenaires de l'organisation.

Près de 275 000$ est attribué à la sécurité du site de compétition et des participants.

- ✓ Circuit fermé – fermeture de rues

Afin d'assurer la sécurité des participants, la compétition doit se dérouler sur un circuit complètement fermé à toute circulation routière et piétonne. Ces fermetures de rues représentent des dépenses de près de 100 000$ pour le CO, en plus des frais assumés par la ville de Montréal.

- ✓ Affichage

L'ITU a établi une signature visuelle spécifique pour toutes ses compétitions internationales, et particulièrement, les huit épreuves de la Série mondiale de triathlon. L'objectif étant d'obtenir une image de marque propre à l'ITU, le fil d'arrivée (100 mètres) et l'arche d'arrivée doivent être en bleu et les écritures en blanc. Selon l'implication des partenaires, l'affichage doit être développé et produit à chaque année. De plus, un tapis bleu doit recouvrir différents emplacements sur le site de compétition. Du tapis supplémentaire devra être acheté pour l'édition 2019. Ces dépenses représentent un peu plus de 40 000$ dépendamment de la réutilisation et la récupération de matériel dont l'organisation pourra bénéficier.

Un nouveau site excitant !

Le Grand Quai du Port de Montréal

Dans une vision d'innovation et de croissance perpétuelle de l'expérience de sa communauté, l'organisation déménage son site principal de compétition pour les éditions 2019 et suivantes. Dorénavant, l'ITU Montréal sera présenté au Grand Quai du Port de Montréal (« Grand Quai ») situé aux abords du fleuve Saint-Laurent avec plus de 135 000 pieds carrés de superficie en location. Il s'agit de l'endroit parfait pour accueillir des événements corporatifs ou sportifs. De par son caractère unique, à la fois moderne et grandiose, le Grand Quai a su charmer l'organisation et saura charmer les participants de l'ITU Montréal par ses installations.

Le site de compétition se trouve sur un territoire fédéral, soit au Port de Montréal (« Grand Quai ») appartenant à l'Administration portuaire de Montréal (APM), une agence fédérale autonome créée en vertu de la *Loi maritime du Canada*.

L'emplacement choisi permettra d'avoir une partie des infrastructures à l'intérieur permettant ainsi à l'organisation d'être à l'abri des intempéries. L'accès au niveau 1 est facile et pratique pour les opérations englobant le triathlon. Tous les services seront réunis au même endroit ce qui permettra d'approvisionner efficacement les différents secteurs en nourriture, matériel et équipements de tout genre. De plus, le Grand Quai se veut un site fabuleux pour la diffusion télévisuelle grandement apprécié par l'ITU pour sa superficie. Son emplacement tout près du Vieux-Montréal ainsi que sa vue magnifique à flanc d'eau permet une prise de vue sur le fleuve Saint-Laurent qui servira de parcours de natation. L'organisation a accès à des espaces de stationnement à même le Grand Quai ce qui facilitera la logistique à plusieurs niveaux.

Tableau 6 - Plan préliminaire des installations

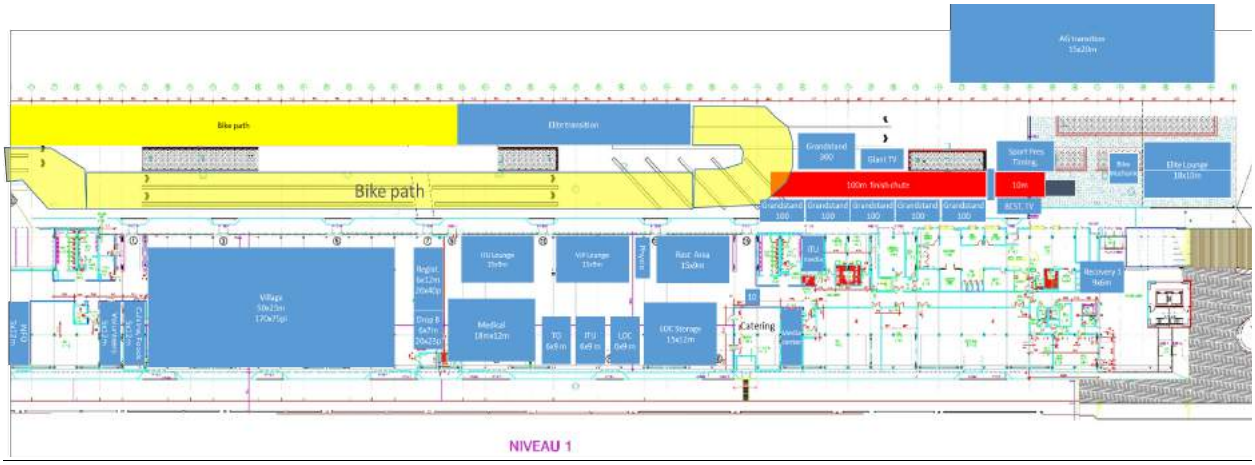

Le Parc Jean-Drapeau

Grande nouveauté cette année, l'ajout d'une étape de la Série mondiale de paratriathlon ITU (WPS) ! Cette compétition servira de qualifications directes pour les Jeux paralympiques de Tokyo en 2020.

Afin d'offrir un parcours sécuritaire et adapté pour cette première édition, le Parc Jean-Drapeau a été sélectionné pour présenter cette épreuve. La Coupe continentale CAMTRI y sera également présentée!

Le site de compétition et les parcours seront finalisés par l'organisation en collaboration avec l'ITU, Triathlon Canada et Triathlon Québec.

Tableau 7 : Aperçu des parcours WPS (préliminaire)

Parcours de natation – WPS – 750 m

Parcours de vélo – WPS – boucle de 4.1 km

Parcours de course à pied – WPS – 4.7 km

L'expérience, une priorité !

La première raison d'être du TIM est l'athlète. Il est le cœur de l'événement. Il s'agit donc d'un des objectifs du TIM que d'offrir une expérience-client unique. Le TIM a plusieurs types de clients, soit les participants, les officiels, la délégation internationale et la communauté. Au plan des participants, le TIM s'occupe d'offrir un service aux athlètes amateurs et aux athlètes élites.

Les athlètes élites

Il est de la responsabilité du TIM d'offrir l'hébergement pour un minimum de trois nuitées (330 nuitées) comprenant le petit-déjeuner à chaque athlète élite WTS, en plus du transport de/vers l'aéroport à l'hôtel officiel.

Comme les athlètes élites ont l'habitude d'arriver quelques jours avant leur course, le TIM doit également offrir aux athlètes des options de sites d'entraînement, tels que le circuit Gilles-Villeneuve, la piscine du Parc Jean-Drapeau ou encore la plage Jean Doré.

De plus, selon les exigences de la fédération internationale, un cadeau doit être remis à chacun des athlètes.

Ces exigences représentent des dépenses de près 100 000$.

Les athlètes amateurs

Les athlètes amateurs, dits « Groupe d'âge » dans le milieu du triathlon, constituent la plus grande clientèle du TIM. Ils seront près de 800 en 2019. Tout comme lors des années précédentes, le TIM fournit un dossard, des tattoos, un casque de bain, une médaille de participation, un lunch, un temps (puce de chronométrage), une photo officielle, un sac et un cadeau. Des options additionnelles sont offertes selon les forfaits d'inscription sélectionnés par les participants.

Les coûts de cette offre représentent près de 45 000$ et sont récupérés via les frais d'inscription.

Les officiels

Afin de tenir une compétition de niveau internationale (WTS, WPS et CAMTRI), l'ITU et Triathlon Canada évaluent que 50 officiels sont requis. Ces officiels offrent également leur temps pour assurer le bon déroulement de la compétition amateur. Cela permet à des officiels de tous les niveaux d'être exposés à une compétition internationale.

Selon les exigences de la fédération nationale, l'hébergement d'un certain nombre d'officiels doit être offert par le comité organisateur ainsi que les repas.

Un budget de près de 25 000$ est consacré aux officiels.

La fédération internationale

Dans le but d'offrir une uniformité de ses compétitions et de fournir un soutien technique à l'organisation, l'ITU déploie une partie de son équipe sur les lieux de compétition, tant pour la tenue de la WTS que de la WPS. L'ITU soutient également l'équipe, comme ils sont déjà présents.

L'organisation doit donc offrir l'hébergement, des salles de réunion, des moyens de communication locale, le petit-déjeuner et les repas sur le site de compétition. Ceci représente une dépense d'environ 40 000$.

Développer la marque ITU Montréal

Depuis les trois dernières années, l'ITU Montréal développe la marque de la fédération internationale de triathlon au Canada et dans le nord-est américain. Au départ plutôt inconnue, la marque de l'ITU a fait son chemin et grandit année après année et elle continue à bien s'implanter dans le paysage canadien.

Afin d'assurer le succès de l'événement, l'organisation va déployer un plan de communications. Ce dernier sera élaboré par une firme externe, soit *Marie-Annick L'Allier Relations Publiques*. Avec le support de cette entreprise, l'événement a obtenu 95 millions de MRP (Media Relations Points) en 2018.

Pour l'édition 2019, l'équipe des communications de l'organisation misera ses actions surtout sur la promotion de l'événement à travers le Canada et au Nord-est des Etats-Unis.

L'organisation assure que les communications seront disponibles dans les deux langues officielles du Canada. Également, les efforts nécessaires seront faits afin d'offrir la diffusion de la Série mondiale de triathlon dans les deux langues officielles.

Les dépenses reliées au Marketing et Communications de l'événement représentent une plus-value exponentielle pour le développement et la démocratisation de ce sport au Québec, au Canada et partout à travers le monde. Elles sont d'ailleurs notre véhicule de promotion de la mission du Triathlon.

En plus de l'aspect *relations publiques*, deux véhicules sont priorisés pour promouvoir l'événement et contribuer au développement du sport, soit la publicité et la diffusion. L'organisation a traditionnellement misé sur le marketing numérique pour promouvoir son événement. Cette année, l'organisation ajoute un budget pour de la publicité dans les médias traditionnels.

La compétition élite sera diffusée en direct sur les chaînes de télévision à travers le monde ayant des ententes de diffusion avec l'ITU, dont NBC, BBC et Fox Sports. Près de 35 millions de téléspectateurs et en ligne seront au rendez-vous par course. La liste des diffuseurs internationaux se trouve ici.

Au total, en excluant la production télévisuelle, un budget de près de 200 000$ est alloué au marketing et communications.

ITU Montréal pour toutes les bonnes raisons

1. Circuit exclusif couronnant le (la) Champion(ne) du monde de triathlon
2. Encourage le développement du sport du triathlon à tous les niveaux, l'adoption de saines habitudes de vie et la conciliation travail-famille
    a. Athlètes (futurs et actuels)
    b. Entraîneurs
    c. Officiels
    d. Directeurs de course
3. Expose Montréal, la province et le pays sur la scène internationale
    a. Diffusion en direct de l'événement sur 5 continents devant plus de 37 millions de téléspectateurs et en ligne
    b. Contribue à la renommée de Montréal à titre de ville sportive
4. Génère des retombées économiques importantes (près de 10 millions)
5. S'inscrit dans la stratégie d'accueil d'événements internationaux et de développement de Triathlon Canada et Triathlon Québec

Section V : Un projet structuré

Un événement de cette envergure requiert une gestion de projet serrée. En plus des échéanciers généraux, l'organisation doit s'assurer de rencontrer de remettre les documents et éléments du tableau 5 à l'ITU.

Tableau 8 : Échéancier de livrables ITU

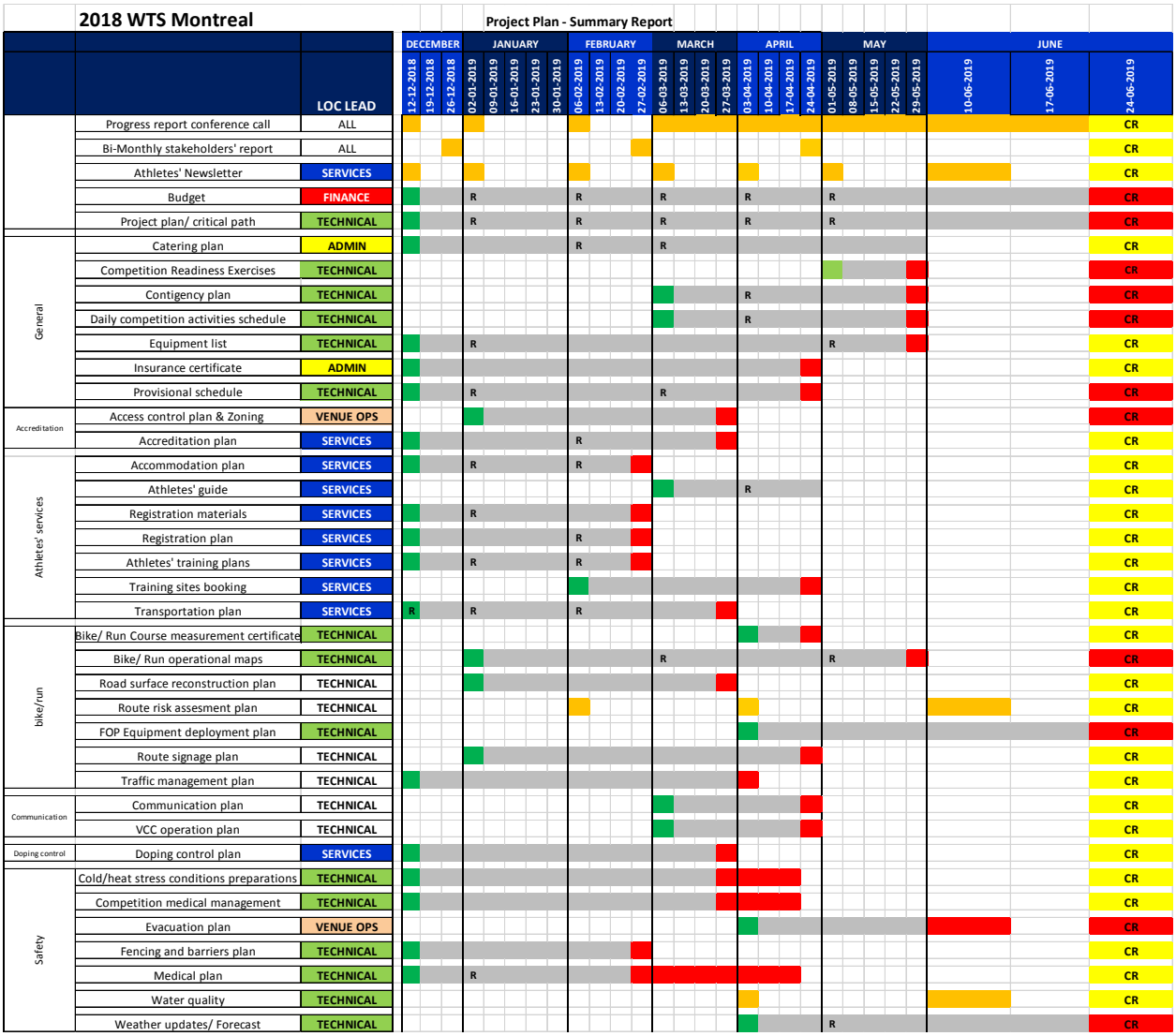

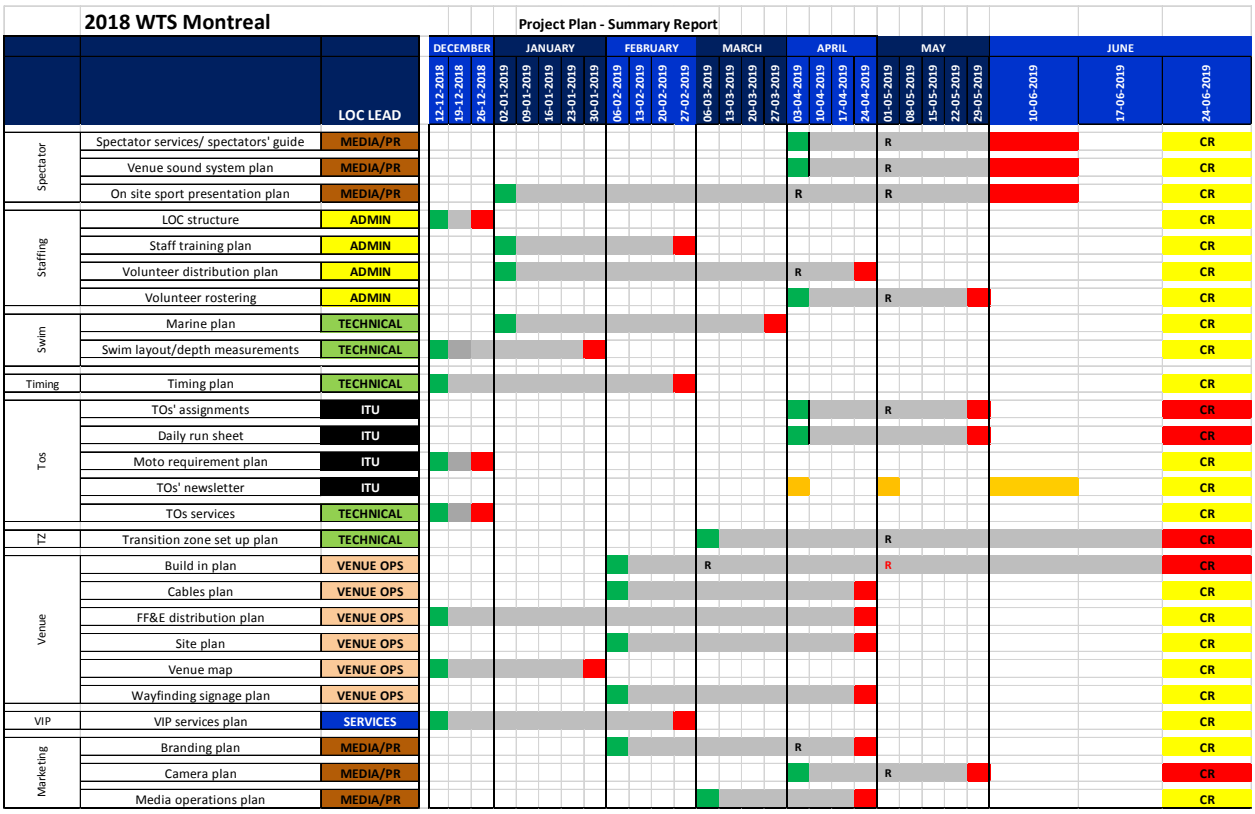
2018 WTS Montreal
Project Plan - Summary Report
DECEMBER
JANUARY
FEBRUARY
MARCH
APRIL
MAY
JUNE
LOC LEAD
12-12-2018
19-12-2018
26-12-2018
02-01-2019
09-01-2019
16-01-2019
23-01-2019
30-01-2019
06-02-2019
13-02-2019
20-02-2019
27-02-2019
06-03-2019
13-03-2019
20-03-2019
27-03-2019
03-04-2019
10-04-2019
17-04-2019
24-04-2019
01-05-2019
08-05-2019
15-05-2019
22-05-2019
29-05-2019
10-06-2019
17-06-2019
24-06-2019
Spectator
Spectator services/ spectators' guide
MEDIA/PR
Venue sound system plan
MEDIA/PR
On site sport presentation plan
MEDIA/PR
Staffing
LOC structure
ADMIN
Staff training plan
ADMIN
Volunteer distribution plan
ADMIN
Volunteer rostering
ADMIN
Swim
Marine plan
TECHNICAL
Swim layout/depth measurements
TECHNICAL
Timing
Timing plan
TECHNICAL
Tos
TOs' assignments
ITU
Daily run sheet
ITU
Moto requirement plan
ITU
TOs' newsletter
ITU
TOs services
TECHNICAL
TZ
Transition zone set up plan
TECHNICAL
Venue
Build in plan
VENUE OPS
Cables plan
VENUE OPS
FF&E distribution plan
VENUE OPS
Site plan
VENUE OPS
Venue map
VENUE OPS
Wayfinding signage plan
VENUE OPS
VIP
VIP services plan
SERVICES
Marketing
Branding plan
MEDIA/PR
Camera plan
MEDIA/PR
Media operations plan
MEDIA/PR
R
CR

Section VI : Un cadre financier équilibré

L'ITU Montréal englobe des compétitions de niveau élite et amateur, toutefois, son mandat premier est de tenir une compétition internationale des Séries mondiales de triathlon ITU. Afin de maximiser les installations et de poursuivre sa mission, l'organisation ajoute des épreuves amateurs. Le budget total prévu pour l'événement, incluant les biens et services, s'élève à **3 651 765$**.

Tableau 9 - Budget associé à la tenue de la Série mondiale de triathlon ITU (portion élite)

Revenus		
Inscription - CAMTRI		15 000$
Commandites		
	En argent	210 000$
	En biens et services	525 000$
Fonds publics		
	Gouvernement du Canada – Sport Canada	200 000$
	Gouvernement du Canada – DEC	350 000$
	Gouvernement du Québec – MEES	750 000$
	Gouvernement du Québec – Secrétariat à la région métropolitaine	350 000$
	Gouvernement du Québec – Tourisme Québec	200 000$
	Ville de Montréal	700 000$
Partenariat		
	Tourisme Montréal	50 000$
Opérations		
	Hébergement	25 364$
	Billetterie	10 000$
	Diffusion	1 000$
	Total des revenus	3 338 364$

Dépenses		
Événement		
	Frais de sanction	211 950$
	Bourses	292 600$
	Site de compétition	175 125$
	Sécurité	24 480$
	Production télévisuelle	431 430$
	Assurance	6 000$
	Antidopage	24 840$
	Chronométrage	13 700$
	Médical	35 000$
	Biens et services	525 000$
	Autres	8 650$
Équipement et matériel		242 899$
Marketing et Communications		
	Promotion	93 887$
	Relations avec la communauté	8 356$
	Relations publiques	40 000$
	Autres	1 000$
Services-clients		
	Hébergement	95 070$
	Protocole	11 800$
	Autres	6 300$
Bénévoles		58 786$
Nourriture et boissons		1000$
Ventes		7 150$
Administration		650 178$
Legs		120 000$
Contingence (10% du budget opérationnel total)		390 780$
	Total des dépenses	3 475 981$

Tableau 10 – Sous-budget associé à la tenue de l'ITU Montréal (portion amateur)

Revenus		
Inscription – Amateur et Défi BDC		229 321$
Commandites		
	En argent	n/a
	En biens et services	n/a
Fonds publics		
	Gouvernement du Canada – Sport Canada	n/a
	Gouvernement du Canada – DEC	n/a
	Gouvernement du Québec – MEES	n/a
	Gouvernement du Québec – Secrétariat à la région métropolitaine	n/a
	Gouvernement du Québec – Tourisme Québec	n/a
	Ville de Montréal	n/a
Partenariat		
	Tourisme Montréal	n/a
Opérations		
	Village du triathlon	20 000$
	Objets promotionnels	4 080$
	Loyer	4 500$
	Nourriture et boissons	1 000$
	Autres	6 500$
	Total des revenus	265 401$

Dépenses		
Événement		
	Frais de sanction	n/a
	Bourses	n/a
	Site de compétition	n/a
	Sécurité	n/a
	Production télévisuelle	n/a
	Assurance	n/a
	Nettoyage	n/a
Équipement et matériel		31 005$
Marketing et Communications		
	Promotion	55 000$
	Relations avec la communauté	n/a
	Relations publiques	3 000$
	Autres	4 823$
Services-clients		
	Cadeaux	29 886$
	Activités	11 690$
	Autres	6 000$
Bénévoles		n/a
Nourriture et boissons		32 380$
Ventes		n/a
Administration		2 000$
Legs		n/a
Contingence		n/a
	Total des dépenses	175 784$

Notes :
(1) Les fonds publics ont été inclus du côté du budget « Élite » tout comme les revenus liés aux commandites et partenariat privé étant donné que les revenus provenant de ses sources sont accordées principalement pour la tenue de la portion « Élite » de l'Événement.
(2) La contingence incluse dans la portion « Élite » comprend la contingence pour tout l'ITU Montréal, élite et amateur.
(3) Lorsqu'inscrit « n/a », cela indique que la majorité du budget de ce poste est allouée à l'autre portion de l'événement, élite ou amateur.

Annexes

Annexe I – Lettres de soutien

Dear Patrice and the WTS Montreal Team,

Triathlon Canada's High Performance plan prioritizes athletes racing at the appropriate level and the continued progression towards Olympic/Paralympic podiums in 2020/2024. It is critical that our domestic events reflect this plan as it is the only way to ensure significant Canadian and international representation. Additionally, events must reflect the realities of the ITU qualification systems, long term athlete development and accessibility.

Montreal will be the first event in the Paralympic qualifying period. Every eligible paratriathlete will be in attendance. It can confidently be predicted that a WPS Montreal event will have a maximum field size.

This can also be predicted for a CAMTRI event that is scheduled alongside the WTS. Due to the limitations of the ITU Olympic qualification criteria, National Federations have realized that ITU World Ranking is the only way to ensure athletes can start in the Olympic qualifying events (Worlds Cups and WTS). The only way to achieve this, if athletes are not ranked high enough, is to earn those points at the Continental Cup level. We have seen Continental Cups with upwards of 122 men on waitlists late in 2018. This reality will only intensify in 2019. It would be prudent for WTS Montreal to not only recognize, but actualize, this opportunity.

Triathlon Canada along with our North American counterparts see significant opportunity in a WPS and CAMTRI event alongside WTS Montreal. The WTS limits athletes with quotas and there are other opportunities for athletes to gain Olympic qualification points. It is of note that the WTS Montreal in 2018 had the lowest start list numbers of all WTS's in 2018. However, for the paratriathletes and lower ranked athletes, WPS and a CAMTRI event would be the only opportunity to either qualify for the Paralympics or increase their ranking. This ensures robust fields for both those events.

Triathlon Canada strongly recommends that WTS Montreal host the WPS and CAMTRI events alongside the planned WTS event to ensure our shared goals. Further, within the parameters of the published selection criteria, Triathlon Canada is committed to fielding a strong elite team should both events be hosted in 2019.

Sincerely,

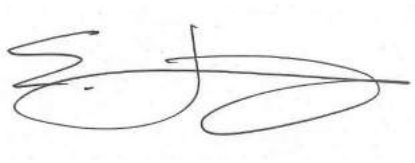

Eugene Liang

High Performance Director, Triathlon Canada

USA TRIATHLON

National Office Headquarters
5825 Delmonico Dr. Ste. 200
Colorado Springs, CO 80919-2401

phone 719. 597. 9090
fax 719. 597. 2121

www.usatriathlon.org

November 16, 2018

To whom it may concern,

USA Triathlon would like to provide our support for the ITU Montreal WTS to include a CAMTRI Continental Cup (CC) as well as a World Paratriathlon Series (WPS) race in 2019 and beyond.

IUSA Triathlon would expect to fill max quota placements for these races, resulting in 10 athletes for the WTS, 10 athletes for the CC, and approximately 15 athletes for the WPS. We would expect to also have several athletes on the waitlists too.

From a CC standpoint, having the opportunity for developing athletes to race close to home against top competition is a major part of why we would bring a full contingent of athletes. The more these developing athletes can gain race experience and at a top notch run event, like ITU Montreal, the better.

From a WPS standpoint, in 2019, this event would be the first major points race during the critical Tokyo Paralympic Qualification period and we would want our top athletes to maximize this opportunity as close to home as possible.

These events would bring athletes from all over the world; and in most cases the top athletes in our sport, to Montreal for this exciting weekend of racing. It will highly likely draw full start lists for each of these races being it has critical season implications. USA Triathlon has a full pipeline of athlete's eager to get to Montreal as a stop on any of these ITU event circuits.

We really hope you consider offering these additional events during the ITU Montreal WTS weekend. If you have any additional questions from a USA Triathlon standpoint, please do not hesitate to reach out. I can be reached at John.Farra@usatriathlon.org or +1-719-744-2842.

Sincerely,

John Farra
High Performance General Manager
USA Triathlon

MEMBER

Annexe II – Lettre – Obtention des droits

LETTRE D'ENTENTE

entre

Événement TRICON Inc.
4000 rue St-Ambroise, bur.190
Montréal (Québec) H4C 2C7
(ci-après l'« Entreprise »)

-et-

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
4000 rue St-Ambroise, bur. 190
Montréal (Québec) H4C 2C7
(ci-après « TIM »)

Cette lettre énonce les termes de l'entente intervenue entre l'Entreprise et TIM concernant l'utilisation de la licence d'organisation d'une étape de la Série mondiale de triathlon ITU (ci-après « l'Événement ») et de la tenue de l'Événement.

CONSIDÉRANT que l'Entreprise est détentrice d'une licence d'exploitation d'une épreuve sur le circuit des Séries Mondiales de Triathlon ITU à Montréal et ce jusqu'au 30 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que TIM souhaite bénéficier de ladite licence dans le cadre de l'organisation d'événements de triathlon ;

Les Parties conviennent des points suivants:

1. L'Entreprise et TIM s'engagent à signer une entente d'une durée de trois (3) ans débutant à la signature des présentes et se terminant le 30 septembre 2019.

2. TIM s'engage à:

   a. tenir et organiser l'Événement à Montréal pour chacune des années de la présente Entente et en conformité avec la licence d'exploitation appartenant à l'*International Triathlon Union* et dont bénéficie l'Entreprise.
   b. respecter toutes les normes et obligations prévues au cahier de charge de l'*International Triathlon Union*.
   c. Conserver les revenus liés aux opérations de l'événement, incluant les contributions gouvernementales ainsi que les revenus d'inscription.
   d. payer les frais de licence à l'Entreprise pour un montant qui sera mutuellement convenu entre les Parties.

3. L'Entreprise s'engage à :

a. louer la licence d'organisation d'une étape des Séries mondiales de triathlon ITU à TIM pour la durée de la présente Entente, avec tous les droits qui y sont associés.
b. Fournir un soutien financier au TIM, au besoin.

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Par:

Nom: Jo-Annie Charbonneau
Titre: Directrice-générale adjointe

Date: 11/04/2017

ÉVÉNEMENT TRICON INC

Par:

Nom: Patrice Brunet
Titre: Président et directeur général

Date: Avril 2017

Annexe III - Cahiers de charges et règlements

Exigences de l'ITU

- Manuel de l'organisateur d'événements
- Cahier de charges du comité organisateur
- Normes de visibilité et de marque
- Règles de compétition
- Normes – Série mondiale de paratriathlon ITU (WPS)

Exigences de Triathlon Canada

- Normes d'accueil d'événements internationaux

Exigences de Triathlon Québec

- Document de partenariat

Annexe IV – Études réalisées

- Étude d'impact économique – Résultats 2016
- Étude d'impact économique – Résultats 2017
- Étude d'impact économique – Résultats 2018
- Étude d'impact économique – Projections 2019
- Étude d'achalandage et de provenance 2018

Annexe V – Plan de legs

Le plan de legs est en cours de rédaction en collaboration avec le comité Legs de l'organisation.

ANNEXE 7

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A – Conditions générales

1. L'Organisme doit tenir son Événement dans le respect du Cahier des charges qu'il produit en collaboration avec la Division des événements publics de la Ville de Montréal pour circonscrire l'utilisation du domaine public;

2. L'Organisme doit veiller à ce que l'aménagement du site de même que sa remise en état après la tenue de l'Événement respecte toutes les modalités d'occupation et exigences qui lui sont communiquées par la Ville, et ce, sans endommager le mobilier urbain ou porter atteinte à l'intégrité des lieux étant entendu que le site doit être remis dans son état initial;

3. L'Organisme doit adapter le site afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

4. L'Organisme doit exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

5. L'Organisme doit permettre au Responsable de visiter le site, en tout temps. À cet effet, l'Organisme doit s'assurer que tous les fournisseurs retenus doivent, tant pour eux-mêmes que pour leurs sous-entrepreneurs, lui en faciliter l'accès pendant les heures normales de travail;

6. L'Organisme doit mettre en place les Installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans la journée suivant la fin de l'Événement;

7. L'Organisme doit respecter la réglementation, fournir et installer, lorsque nécessaire, la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière (RLRQ c. C-24.2), par exemple en vue d'interdire le stationnement lors de la tenue de son Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement »). Assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

8. L'Organisme doit soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

9. L'Organisme doit accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résidents, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

10. L’Organisme doit se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l’Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

11. L’Organisme doit respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable.

B – Cahier des charges en date du 5 mars 2019

TRIATHLON ITU
SÉRIE MONDIALE
MONTRÉAL

Cahier de charge – Triathlon International de Montréal (TIM) Édition 2019

Version 5
à jour au mardi, 5 mars 2019

Table des matières

I. **Présentation de la Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2019 (TIM)** 3

- La Série mondiale triathlon ITU de Montréal (WTS) en résumé
- Profile des athlètes participants
- Types d'épreuves pour les amateurs
- Types d'épreuves pour les élites

II. **Horaire des activités et entraînements au centre-ville** 5

- Jeudi 27 juin 2019
- Vendredi 28 juin 2019 – Entraînement de natation et de vélo pour les élites de la WTS

III. **Horaire des compétitions** 7

IV. **Les parcours** 8

- Samedi 29 juin 2019 : natation
- Samedi 29 juin 2019 : vélo
- Samedi 29 juin 2019 : course à pied

V. **Plan parcours rues fermées et rues à circulation locale** 13

VI. **Fermeture du parcours : samedi 29 juin 2019** 14

- Fournisseur de services
- Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM) - PARCOURS
- Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM) – rues HORS-PARCOURS

VII. **Service de police de la ville de Montréal (SPVM)** 17

- Besoin en service d'ordre
- Assistance policière souhaitée aux intersections suivantes
- Section de l'application de la règlementation du stationnement (SARS) du SPVM
- Zone de remorquage : arrondissement Ville-Marie

VIII. **Société de transport de Montréal (STM)** 19

IX. **Service des incendies de Montréal (SIM)** 20

Portes d’urgence dans le Vieux-Montréal et le Quartier international

X. **Médical & Urgences Santé** 21

XI. **Service des travaux publics de la Ville de Montréal** 22

Nettoyage des parcours de vélo et de course
Prêt de barricades pour fermeture de rues
Ramassage des ordures et du recyclage
Prêt de cônes orange
Prêt de tentes 10 x 10 + poids
Prêt de tables et chaise
PERMIS : arrondissement Ville-Marie
Vérification et réfection de la chaussée

XII. **Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social** 24

Bixi
Calèche

XIII. **Informations générales** 25

Présentation de la Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2019 (TIM)

Montréal sera l'une des sept (7) villes hôtes des Séries mondiales de triathlon (WTS) de la fédération internationale de triathlon (ITU). L'étape montréalaise, organisée par le Triathlon Internationale de Montréal (TIM), aura lieu le 29 juin 2019 au Grand Quai du Port de Montréal.

Tout comme les éditions précédentes, le Triathlon ITU de Montréal aura un volet amateur (participatif) et un volet élite. Le volet élite accueillera les meilleurs triathloniens à travers le monde, soit les 55 meilleurs hommes et les 55 meilleures femmes. Les meilleurs athlètes des Amériques seront aussi de retour pour une épreuve CAMTRI. Le volet amateur vise, quant à lui, à attirer plus de 1 000 athlètes amateurs à compléter un triathlon sur le parcours pittoresque qu'est le Vieux-Montréal et le Quartier international.

Avec la venue de cette étape importante de triathlon à Montréal, le TIM vise à exposer la population à un sport complet s'inscrivant parfaitement bien dans un mode de vie sain et actif.

De plus en nouveauté cette année, Montréal sera l'hôte d'une première Série mondiale de paratriathlon (WPS). La métropole et l'une des trois villes hôtes des Séries mondiales pour la saison 2019. Cette compétition paralympique aura lieu au bassin olympique et sur le Circuit Gille-Villeneuve de l'Île Notre-Dame du Parc Jean-Drapeau.

Dans cette organisation nous profitons de l'appui de la Ville de Montréal, de la Société du Vieux-Port de Montréal, de Parc Canada, du Port de Montréal, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que de Triathlon Canada et de Triathlon Québec.

La Série mondiale triathlon ITU de Montréal (WTS) en résumé

QUOI

- ✓ La compétition principale est la Série mondiale triathlon ITU de Montréal, une course de Triathlon **sprint** pour les meilleurs triathlètes au monde (élites WTS) ainsi que les meilleurs triathlètes des Amériques (CAMTRI).
- ✓ Il y aura aussi des courses pour les catégories amateurs sur les distances **sprint, standard**.
- ✓ **Télédiffusion des épreuves élites WTS :** En direct sur les 5 continents devant plus de 20 millions de téléspectateurs et en différé la même journée sur RDS.

QUI

- ✓ Au total, **1 000 athlètes** des différents groupes d'âge sont attendus, dont **55** athlètes de l'élite masculine, **55** athlètes de l'élite féminine mondiale et plus de **70** paratriathlètes qui tenterons de se qualifier pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020.
- ✓ Nous attendons des athlètes de plus de **35** pays pour les épreuves amateurs et élites.
- ✓ Les courses s'effectueront sur un parcours **en boucle** qui offrira plusieurs occasions aux spectateurs d'observer les athlètes gratuitement tout au long de leur trajet.

QUAND et OÙ (Élites et amateurs)

- ✓ **Entraînement (élite WPS) :** le jeudi 27 juin 2019 (bassin d'aviron et circuit Gilles Villeneuve du Parc Jean-Drapeau)
- ✓ **Entraînement (élite WTS) :** le vendredi 28 juin 2019 (bassin Alexandra du Port de Montréal et rues du Vieux-Montréal et du Quartier international)
- ✓ **Compétition (élite WPS) :** le vendredi 28 juin 2019 (bassin d'aviron et circuit Gilles Villeneuve du Parc Jean-Drapeau)
- ✓ **Compétitions (élite WTS, CAMTRI et amateur) :** le samedi 29 juin 201 (bassin Alexandra du Port de Montréal et rues du Vieux-Montréal et du Quartier international)

Profile des athlètes participants

- ✓ **Amateurs :** Les athlètes des amateurs sont des athlètes âgés de 16 ans à + de 70 ans.
- ✓ **Élites :** Les athlètes élites font partie des 100 meilleurs athlètes au monde et certains participants sont médaillés olympiques ou champions du monde. Ils sont la crème de la crème de leur sport et continuent en 2019 leur cycle de préparation olympique en vue des Jeux de Tokyo 2020.

Types d'épreuves pour les amateurs

- ✓ **Triathlon sprint :** 750 m natation, 20 km vélo, 5 km course à pied
- ✓ **Triathlon standard :** 1 500 m natation, 40 km vélo, 10 km course à pied

Types d'épreuves pour les élites

- ✓ **Sprint :** 750 m natation, 20 km vélo, 5 km course à pied

Horaire des activités et entraînements au centre-ville

Jeudi 27 juin 2019

DÉBUT	FIN	ACTIVITÉ
10 :30	11 :30	Conférence de presse (Hôtel Alt Montréal)

Vendredi 28 juin 2019 – Entraînement de natation et de vélo pour les élites de la WTS

DÉBUT	FIN	ENTRAÎNEMENTS
13 :00	13 :30	Reconnaissance parcours de natation élite (Bassin Alexandra et Chenal maritime)
13 :30	14 :30	Reconnaissance parcours de natation groupe d'âge et CAMTRI (Bassin Alexandra et Chenal maritime)
13 :45	14 :30	Reconnaissance parcours de vélo élite (2 tours)

Note (reconnaissance natation) : L'horaire mentionné plus haut reste à confirmer.

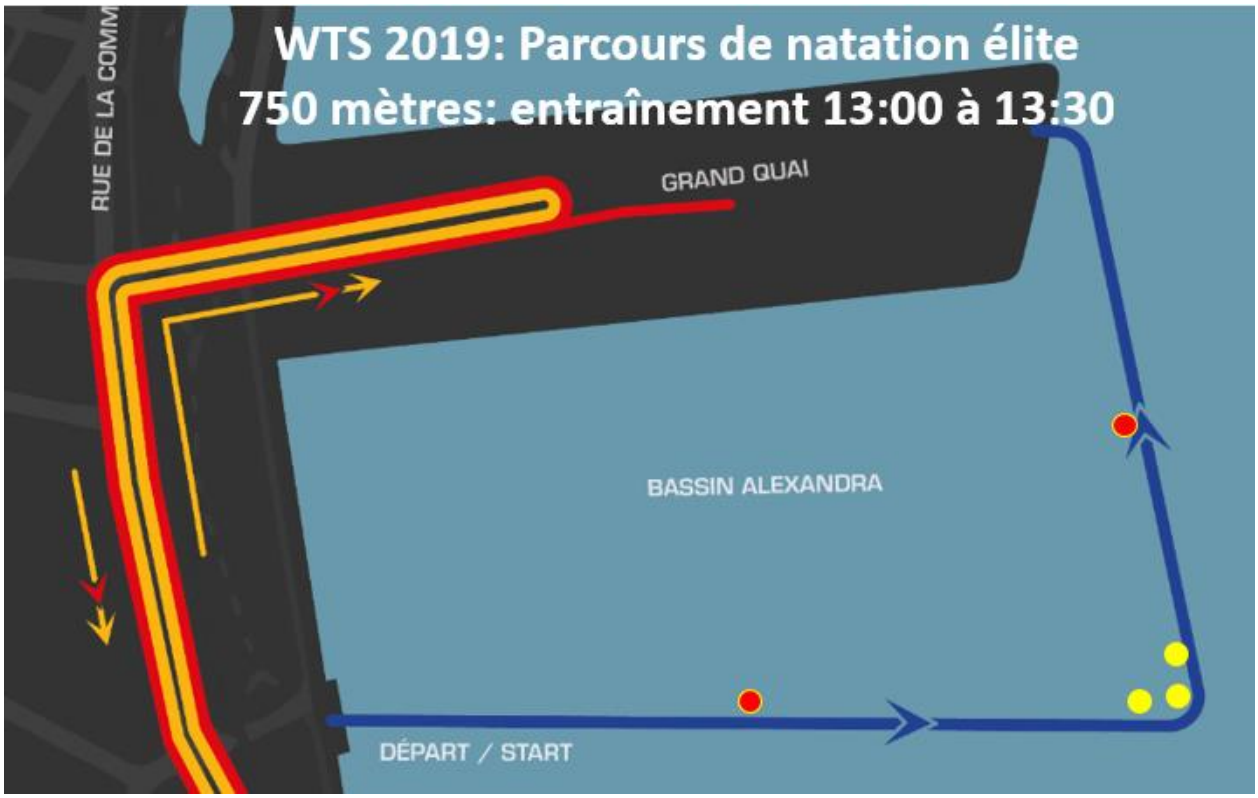

Note (reconnaissance vélo) : Pour le parcours de vélo, aucune fermeture de rues ne sera nécessaire. Le SPVM offrira une escorte aux athlètes. La reconnaissance se ferait en respectant la signalisation routière et/ou les consignes de l'escorte policière. En 2019, il est demandé par l'ITU de procéder comme en 2018 soit de suivre la direction du parcours même si ceci impose de rouler en sens inverse sur certaines artères, il est aussi demandé d'effectuer deux tours du parcours.

Trajet proposé **(en attente d'une réponse du SPVM)**

- Départ transition du Quai Alexandra
- Direction Ouest rue de la Commune O.
- Nord rue McGill
- Nord rue du Square-Victoria
- Ouest Avenue Viger O.
- Nord Côte du Beaver Hall
- Ouest rue Belmont
- Sud Boulevard Robert-Bourassa (section est)
- Est rue de la Gauchetière O.
- Sud Côte du Beaver Hall
- Sud rue du Square-Victoria
- Ouest rue Saint-Maurice
- Sud rue de Longueuil
- Est rue Saint-Paul O.
- Sud rue McGill
- Est rue de la Commune O.
- Sud Quai Alexandra
- Demi-tour dans la transition et départ pour le 2e tour

Horaire des compétitions

Note : L'horaire final des départs sera disponible le ***lundi 24 juin 2019*** le lendemain de la clôture des inscriptions. Après cette date, un horaire détaillé des vagues de départ sera soumis à Luc DRAGON, de la Ville de Montréal pour distribution à tous les intervenants concernés.

Samedi 29 juin 2019		
Lieu	**Bassin Alexandra / Chenal maritime / Quai Alexandra / Écluse du Canal-de-Lachine / rues du Vieux-Montréal et du Quartier international**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
07 :00	08 :15	Élites : Triathlon sprint – CAMTRI femmes
07 :45	09 :00	Élites : Triathlon sprint – CAMTRI hommes
09 :00	12 :50	Amateurs : Triathlon standard – hommes 39-
09 :03	12 :53	Amateurs : Triathlon standard – hommes 40+
10 :10	13 :40	Amateurs : Triathlon standard – femmes
11 :20	12 :57	Amateurs : Triathlon sprint – Défi Douglas
11 :50	13 :38	Amateurs : Triathlon sprint sans sillonage – hommes
12 :20	14 :00	Amateurs : Triathlon sprint sans sillonage – femmes
Lieu	**Bassin Alexandra / Chenal maritime / Quai Alexandra / rues du Vieux-Montréal et du Quartier international**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
14 :36	**15 :45**	**Série mondiale de Triathlon: Triathlon sprint - femmes**
15 :50	16 :00	Cérémonies des médailles
16 :36	**17 :40**	**Série mondiale de Triathlon: Triathlon sprint - hommes**
17 :45	17 :50	Cérémonies des médailles

Les parcours

Samedi 29 juin 2019 : natation

NATATION			
ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOURS	QUAND
Sprint (CAMTRI)	750 m	1	**Femmes :** 07:00 à 07:15 **Hommes :** 07:45 à 08:00
Standard (Amateurs)	1 500 m	2	**Hommes/femmes :** 9:00 à 11:00
Sprint (Amateurs)	750 m	1	**Hommes/femmes :** 11:20 à 12:45

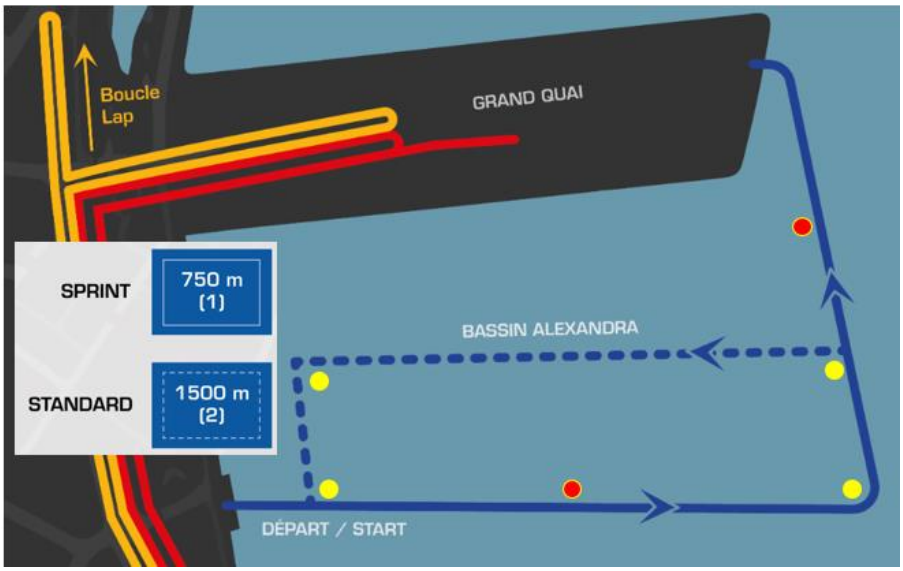

NATATION			
ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOURS	QUAND
Élite (WTS)	750 m	1	**Femmes :** 14:36 à 14:46 **Hommes :** 16:36 à 16:46

Samedi 29 juin 2019 : vélo

VÉLO			
ÉPREUVES	**DISTANCE**	**NOMBRE DE TOURS**	**QUAND**
Sprint (CAMTRI)	20 km	5	**Femmes :** 07:15 à 08:00 **Hommes :** 08:00 à 08:45
Standard (Amateurs)	40 km	10	**Hommes/femmes :** 9:20 à 12:45
Sprint (Amateurs)	20 km	5	**Hommes/femmes :** 11:20 à 12:45

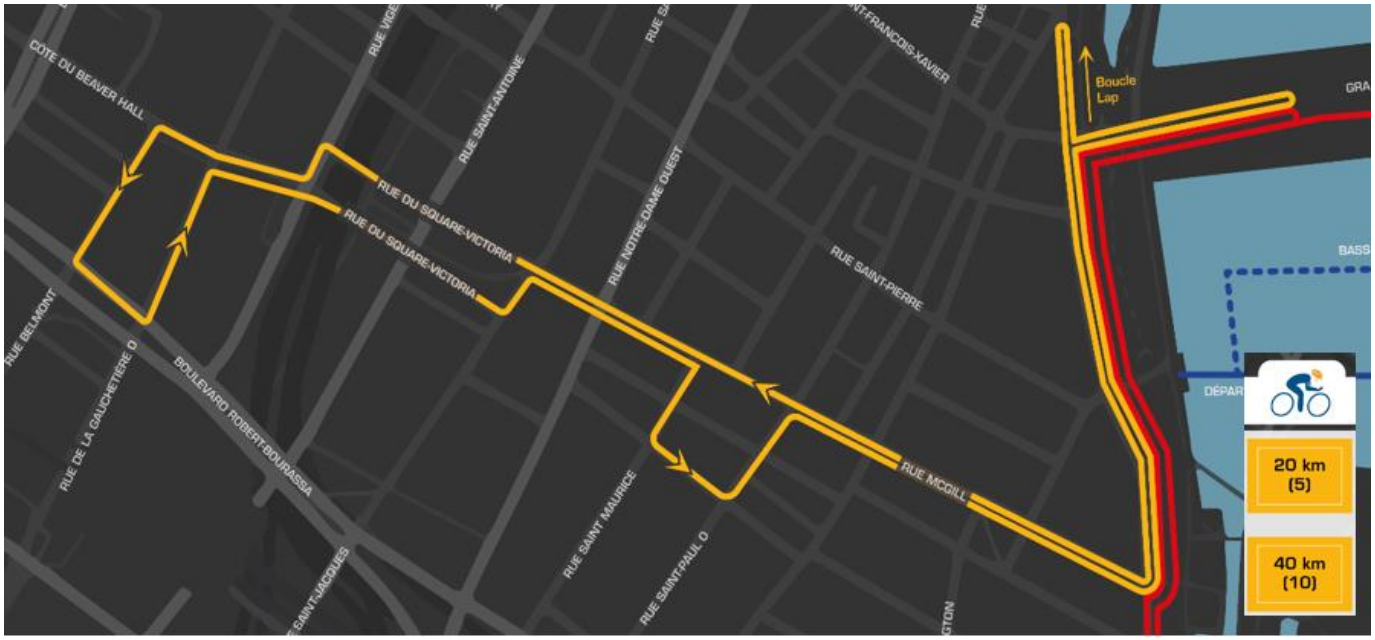

Note : Pour toutes les épreuves amateurs, les participants ne repassent pas dans la transition située sur le Grand Quai entre chacun des tours. Ils y reviennent seulement au dernier tour.

- **Départ :** Transition du Grand Quai
- **Aller :**
  - Rue de la Commune O. direction est
  - Demi-tour vers l'ouest avant la rue Place Royale
  - Rue de la Commune O. direction ouest
  - Rue McGill direction nord
  - Rue du Square-Victoria direction nord
  - Avenue Viger O. direction ouest
  - Côte du Beaver Hall direction nord
  - Rue Belmont direction ouest
  - Boulevard Robert-Bourassa direction sud
  - Rue de la Gauchetière direction est
- **Retour**
  - Côte du Beaver Hall direction sud
  - Rue du Square-Victoria direction sud
  - Rue Saint-Jacques direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue Saint-Maurice direction ouest
  - Rue de Longueuil direction sud
  - Rue Saint-Paul O. direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue de la Commune O. direction est
  - Boucle : Demi-tour vers l'ouest avant la rue Place Royale
  - Tour final : retourne au Grand Quai
- **Arrivée :** Grand Quai du Port de Montréal

VÉLO			
ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOURS	QUAND
Élite (WTS)	20 km	5	**Femmes :** 14 :46 à 15 :30 **Hommes :** 16 :46 à 17 :25

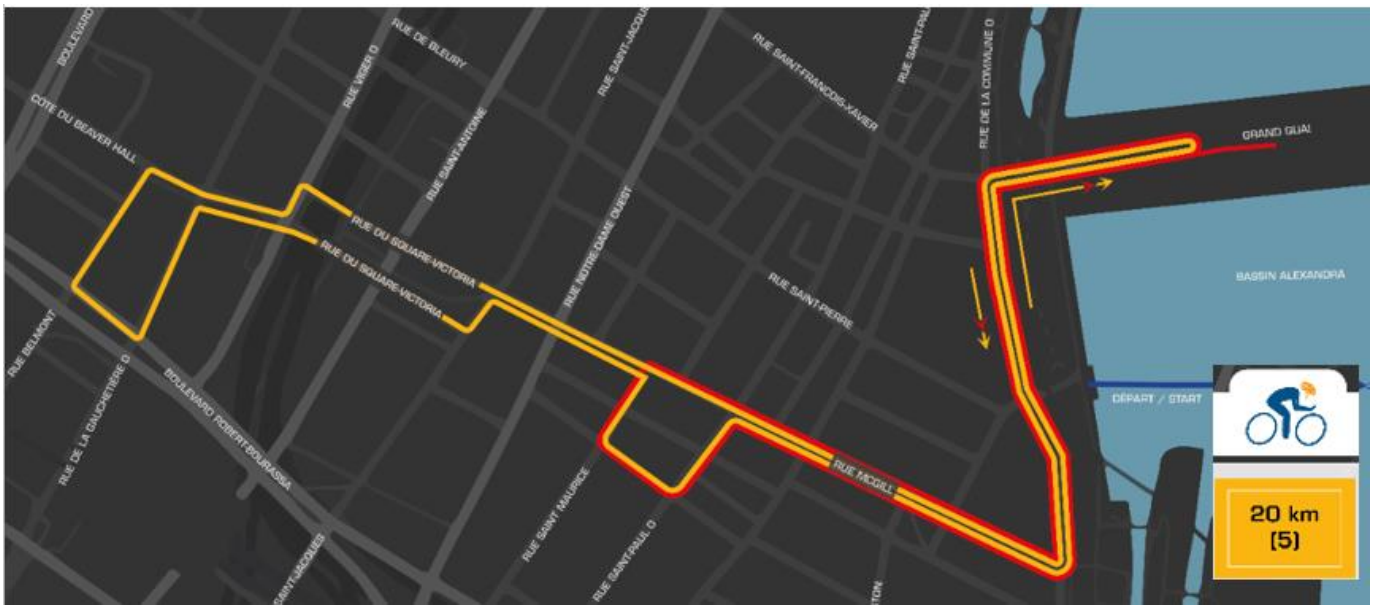

- **Départ :** Transition du Grand Quai du Port de Montréal
- **Aller :**
  - Rue de la Commune O. direction ouest
  - Rue McGill direction nord
  - Rue du Square-Victoria direction nord
  - Avenue Viger O. direction ouest
  - Côte du Beaver Hall direction nord
  - Rue Belmont direction ouest
  - Boulevard Robert-Bourassa direction sud
  - Rue de la Gauchetière O. direction est
- **Retour**
  - Côte du Beaver Hall direction sud
  - Rue du Square-Victoria direction sud
  - Rue Saint-Jacques direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue Saint-Maurice direction ouest
  - Rue Saint-Henri direction sud
  - Rue Saint-Paul O. direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue de la Commune O. direction est
  - Grand Quai direction sud
  - Boucle : Transition élite
- **Arrivée :** Grand Quai du Port de Montréal

Samedi 29 juin 2019 : course à pied

COURSE À PIED			
ÉPREUVES	**DISTANCE**	**NOMBRE DE TOURS**	**QUAND**
Sprint (CAMTRI)	5 km	2	**Femmes :** 08 :00 à 08 :15 **Hommes :** 08 :45 à 09 :00
Standard (Amateurs)	10 km	4	**Hommes/femmes :** 10 :22 à 14 :00
Sprint (Amateurs)	5 km	2	**Hommes/femmes :** 12 :15 à 14 :08

- **Départ :** Transition du Grand Quai
- **Aller :**
  - Rue de la Commune O. direction ouest
  - Au Pont Mill, emprunte la piste cyclable qui passe sous le Pont
  - Voie cyclable de la rue de la Commune O. direction ouest
  - À la troisième rampe, monte sur le terrain du Canal-de-Lachine
- **Retour**
  - Terrain du Canal-de-Lachine
  - Au Pont Mill, emprunte la piste cyclable qui passe sous le Pont
  - Rue de la Commune O., direction est (utilise la voie cyclable)
  - Boucle : Grand Quai du Port de Montréal
- **Arrivée :** Grand Quai du Port de Montréal

COURSE À PIED			
ÉPREUVES	**DISTANCE**	**NOMBRE DE TOURS**	**QUAND**
Élite (WTS)	5 km	2	**Femmes :** 15 :30 à 15 :45 **Hommes :** 17 :25 à 17 :40

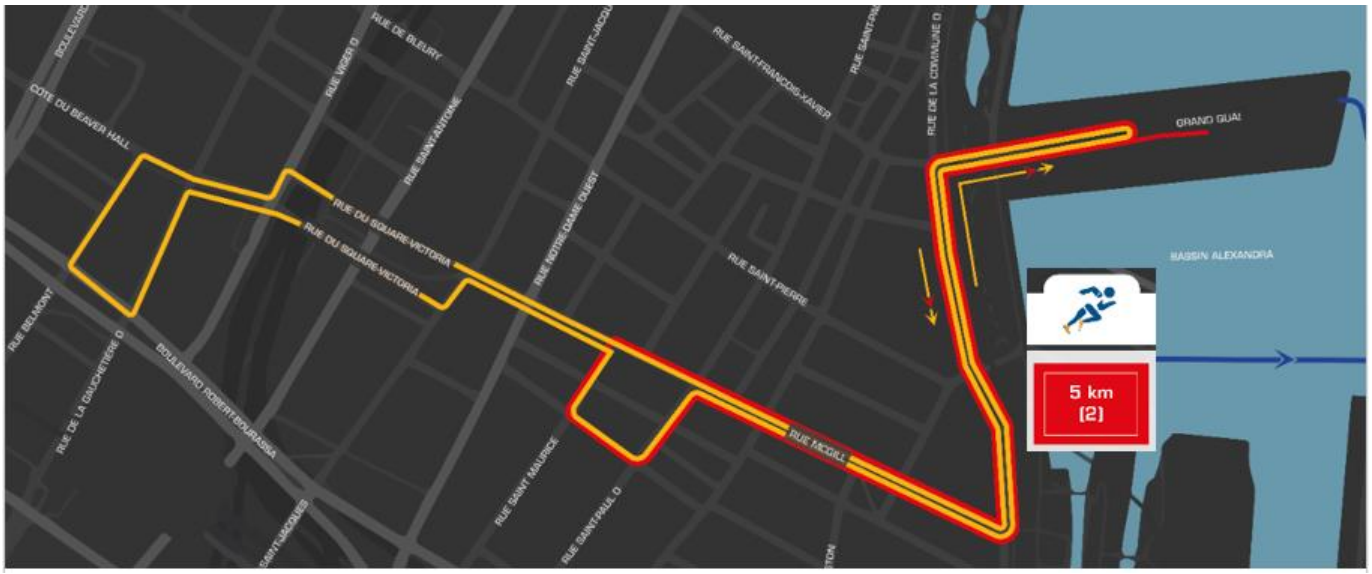

- **Départ :** Transition du Grand Quai du Port de Montréal
- **Aller :**
  - Rue de la Commune O. direction ouest
  - Rue McGill direction nord
- **Retour**
  - Rue Saint-Maurice direction ouest
  - Rue Saint-Henri direction sud
  - Rue Saint-Paul O. direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue de la Commune O. direction est
  - Grand Quai direction sud
  - Boucle : Transition élite
- **Arrivée :** Grand Quai du Port de Montréal

Plan parcours rues fermées et rues à circulation locale

Les spectateurs et participants seront invités à utiliser le transport en commun et à circuler à pied dans le Vieux-Montréal et dans le Quartier international. Toutefois, afin d'accommoder les résidents et les commerçants de ces secteurs plusieurs rues deviendront à circulation locales.

Fermeture du parcours : samedi 29 juin 2019

Fournisseur de services

(Fournisseur signalisation) a été contractée par Triathlon International de Montréal pour établir le plan de signalisation et procéder au déploiement des fermetures de rues. Selon leurs recommandations, voici la liste des actions reliées à l'événement.

- Installation des avis 'Rue Fermé' le ***mercredi 19 juin 2019***, soit 10 jours avant l'événement
- Installation des panneaux défenses de stationner le ***vendredi 28 juin 2019*** avant ***10 :00***
- Défenses de stationner de minuit à ***19 :00*** le samedi ***29 juin 2019***
- Remorquage des voitures à partir de ***3 :00*** **(sans sirène telle que demandé par les opérations de la Ville de Montréal)** le ***samedi 29 juin 2019***
- Les barrières de contrôle de foule (barrières mills) seront installées le ***(date et heure à confirmer avec la ville de Montréal)***
- Les barrières de contrôle de foule (barrières mills) seront retirées le ***samedi 29 juin 2019, immédiatement après la fin des courses***

Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM) - PARCOURS

- **Fermeture complète :** rue complètement fermée sans possibilité de circulation
- **Fermeture partielle :** soit un côté de rue est maintenu pour des corridors d'urgence soit une circulation locale est autorisée pour permettre aux résidents et aux commerçants du quartier de quitter les lieux et revenir lorsque possible.

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : Rue de la Commune ouest (de Place Royale à McGill)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : Rue McGill (de la Commune O. à Saint-Jacques)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue du Square-Victoria (de Saint-Jacques à Viger O.)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Avenue Viger O. (de Square-Victoria à Robert-Bourassa)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Côte du Beaver Hall (de Viger O. à Belmont)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Rue Belmont (de Côte du Beaver Hall à Robert-Bourassa)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Boulevard Robert-Bourassa (côté est) (de Belmont à Viger O.)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Rue de la Gauchetière O. (de Robert-Bourassa à Côte du Beaver Hall)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue du Square-Victoria (de Viger O. à Saint-Jacques)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Antoine (de du Square-Victoria à Gauvin)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Jacques (de Gauvin à McGill)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Maurice (de McGill à de Saint-Henri)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Henri (de Saint-Maurice à Saint-Paul O.)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Paul O. (de Saint-Henri à McGill)	06 :00	19 :00	X		

Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM) – rues HORS-PARCOURS

- **Fermeture complète :** rue complètement fermée sans possibilité de circulation
- **Fermeture partielle :** soit un côté de rue est maintenu pour des corridors d'urgence soit une circulation locale est autorisée pour permettre aux résidents et aux commerçants du quartier de quitter les lieux et revenir lorsque possible.

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : Rue de la Commune ouest (de Place Royale à Saint-Sulpice)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue de Callière (de la Commune O. à Place d'Youville)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Place d'Youville (de la Commune O. à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Pierre (Marguerite d'Youville à Place d'Youville)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Marguerite d'Youville (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Normand (de Marguerite d'Youville à Place d'Youville)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : Place d'Youville (sud) (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : Place d'Youville (nord) (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue Saint-Paul O. (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Le Moyne (de McGill et Sainte-Hélène)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue des Récollets (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Notre-Dame O. (de McGill à Sainte-Hélène)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Saint-Jacques (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Saint-Antoine O. (de du Square-Victoria à Saint-Alexandre)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : Avenue Viger O. (de du Square-Victoria à Saint-Alexandre)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue de la Gauchetière O. (de Côte du Beaver Hall à Saint-Alexandre)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Côte du Beaver Hall (de Belmont à René-Lévesque)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : rue Union (de Belmont à René-Lévesque)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Boulevard Robert-Bourassa (de Viger O. à Belmont)	06 :00	18 :00		Circulation de Robert-Bourassa (côté est), détourné sur Robert-Bourassa (côté ouest 2 voies nord/2 voies sud)	
Arr. VM : Avenue Viger O. (de Robert-Bourassa à Côte du Beaver Hall)	06 :00	18 :00		X	Bus #36 en contre sens
Arr. VM : rue Saint-Antoine O. (de Square-Victoria à Gauvin)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Antoine O. (de Gauvin à Robert-Bourassa)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : rue Gauvin (de Saint-Antoine O. à Saint-Jacques)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : rue Saint-Jacques (de Square-Victoria à Gauvin)	06 :00	18 :00	X		

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : rue Saint-Jacques (de Gauvin à Robert-Bourassa)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : rue Notre-Dame O. (de Robert-Bourassa à McGill)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue Saint-Henri (de Notre-Dame O. à Saint-Maurice)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue Saint-Maurice (de Saint-Henri à Robert-Bourassa)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Saint-Paul O. (de Saint-Henri à Robert-Bourassa)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue Saint-Henri (de Saint-Paul O. à William)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Richard (de Saint-Paul O. à William)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue de Longueuil (de Saint-Paul O. à William)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue William (de McGill et des Sœurs Grises)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue William (de des Sœurs Grises à Robert-Bourassa)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue des Sœurs Grises (de Commune O. à William)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Wellington (de McGill et des Sœurs Grises)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue Wellington (de des Sœurs Grises à King	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Marguerite d'Youville (de McGill et des Sœurs Grises)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue de la Commune O. (de McGill et des Sœurs Grises)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue de la Commune O. (de des Sœurs Grises et Smith)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Peel (de Wellington et Smith)	06 :00	19 :00		X	X

Service de police de la ville de Montréal (SPVM)

Besoin en service d'ordre

- Participer à la coordination de la fermeture et l'ouverture des rues sur le parcours du triathlon
- Patrouille nautique est nécessaire lors des épreuves élites le samedi 29 juin 2019 de 06 :30 à 17 :00.
- Escorte moto (7 motards) est nécessaire lors de la reconnaissance de parcours de vélo des athlètes élites internationaux (vendredi 28 juin 2019 de 13 :30 à 14 :30)
- Entente : en communication avec le SPVM – entente non signée encore
- Le responsable de la sécurité du triathlon (non à confirmer) travaillera en étroite collaboration avec le SPVM afin de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour assurer un déroulement sans anicroche de l'événement dans les rues de Montréal
- Suite aux recommandations du SPVM, TIM placera des antis camions bélier aux endroits suivants : demande de rencontre demandée au SPVM

Assistance policière souhaitée aux intersections suivantes

Le Triathlon International de Montréal s'engage à recruter les bénévoles ou services de sécurité nécessaires pour s'assurer conjointement avec le service de police de la ville de Montréal (SPVM), que l'événement se déroulera sans problèmes. Les intersections suivantes sont des endroits névralgiques qui demandent selon nous l'assistance du SPVM ou des cadets de la police.

Intersections	Qui
Robert-Bourassa / Saint-Paul O.	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Saint-Maurice	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Notre-Dame O.	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Saint-Antoine O.	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Viger O.	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Belmont	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / René-Lévesque O.	Police ou Cadet
René-Lévesque O. / Union	Police ou Cadet
René-Lévesque O. / Côte du Beaver-Hall	Police ou Cadet
Wellington / King	Police ou Cadet
Commune O. / Mill	Police ou Cadet
Commune O. / Saint-Sulpice	Police ou Cadet
Viger O. / Bleury	Police ou Cadet
Saint-Jacques / Bleury	Police ou Cadet

Section de l'application de la règlementation du stationnement (SARS) du SPVM

Remorquage de véhicules en infraction

Coordonner le remorquage des véhicules qui n'auraient pas respecté les panneaux d'interdiction de stationner sur le parcours à compter de ***03 :00*** le samedi 29 juin 2019.

Un (1) mois et demi avant, la tenue de l'événement ***(Fournisseur signalisation)*** fera une demande pour obtenir des agents de stationnement (ADS) en utilisant le nouveau formulaire d'ADS afin de procéder au remorquage des véhicules en infraction, et ce, advenant le cas où la signalisation (panneaux ou avis de fermeture de rues) serait vandalisée pendant la nuit.

Le Triathlon International de Montréal fournira via son fournisseur, ***(Fournisseur signalisation),*** les services de 4 remorques (à confirmer) le samedi 29 juin 2019.

Procédures : ***(Fournisseur signalisation)*** procèdera au remorquage des voitures

Nombre d'agents de stationnement requis : 1 par remorque

Remorquage des véhicules sur le parcours

Samedi 25 août 2018 et le dimanche 26 août 2018, tous véhicules stationnés sur le parcours seront remorqués.

Zone de remorquage : arrondissement Ville-Marie

Zone	Heure de début (samedi 29 juin 2019)
	(03 :00)
Rue de la Commune O. / (de Place Royale à rue Mill)	x
Rue McGill / (de Commune O. à Saint-Jacques)	x
Rue du Square-Victoria (côté est et ouest) / (de Saint-Jacques à Viger O.)	x
Avenue Viger O. / (de du Square-Victoria à Robert-Bourassa)	x
Côte du Beaver Hall / (de Viger O. à Belmont)	x
Rue Belmont / (de Côte du Beaver Hall à Robert-Bourassa)	x
Boulevard Robert-Bourassa (côté est) / (de Belmont à de la Gauchetière)	x
Boulevard Robert-Bourassa (côté ouest) / (de Belmont à Viger O.)	x
Rue de la Gauchetière / (de Robert-Bourassa à Côte du Beaver Hall	x
Rue Saint-Jacques / (de du Square-Victoria à McGill)	x
Rue Saint-Maurice / (de McGill à Saint-Henri)	x
Rue Saint-Henri / (de Saint-Maurice à Saint-Paul O.)	x
Rue Saint Paul / (de Saint-Henri à McGill)	x

Société de transport de Montréal (STM)

Le parcours du Triathlon International de Montréal affectera le service de certaines routes de la STM. La STM devra :

Prévoir une réaffectation des transports publics circulant sur le parcours de l'événement le samedi 29 juin 2019. Il a été entendu entre la STM et le TIM que la STM regardera pour remplacer l'autobus électrique du circuit #36 pour un autobus régulier (au diésel) avec son point d'arrêt sur la rue Gauvin. Advenant que la STM ne peut remplacer l'autobus électrique du circuit #36, celui-ci pourra accéder à sa recharge électrique située sur la rue du Square-Victoria. Pour ce faire, le TIM aménagera un corridor pour la STM sur la rue Square-Victoria. Le bus accèdera à ce corridor en roulant en sens inverse sur l'Avenue Viger O. jusqu'au corridor au pied de la côte du Beaver-Hall. L'équipe du TIM, assistera la STM avec cette manœuvre.

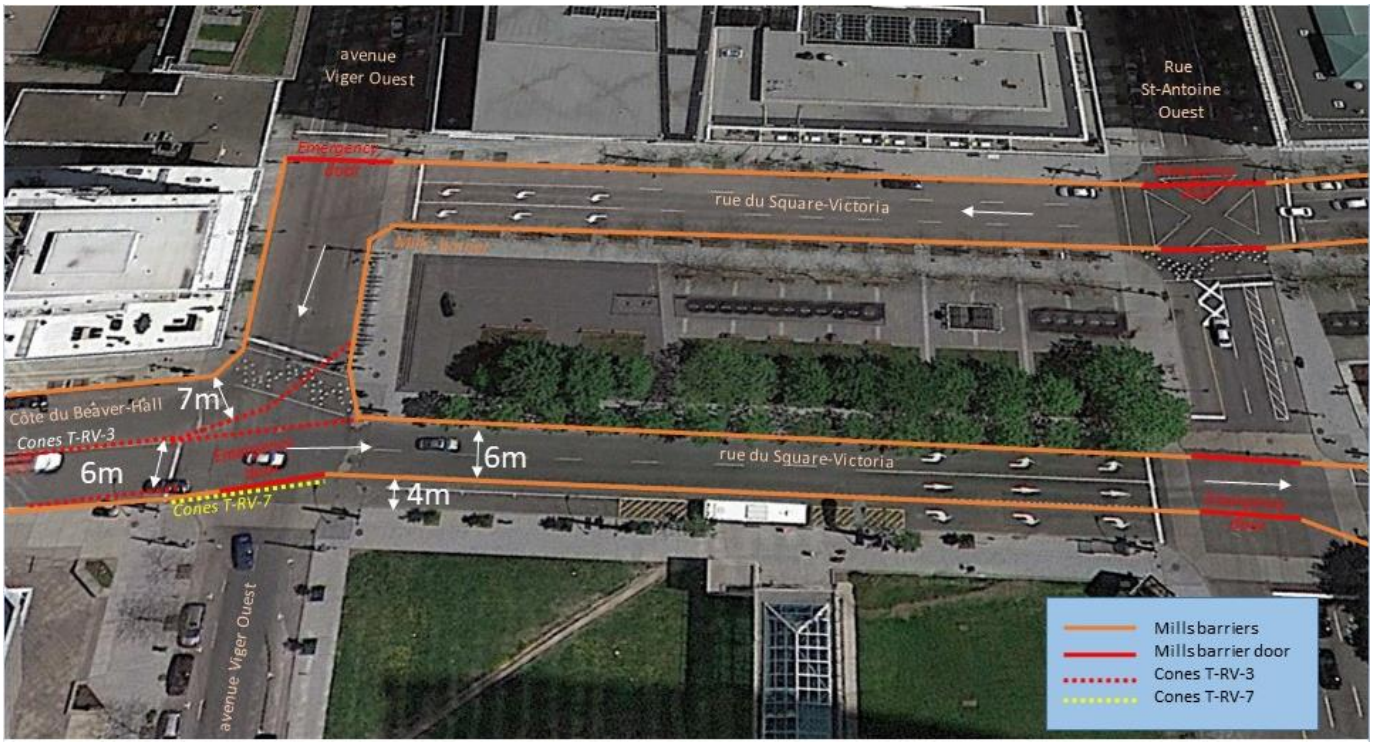

Afin d'informer la population via son site, la STM devra fournir à l'organisation du triathlon, ***au plus tard le 19 juin 2019***, le lien internet concernant la réaffectation des routes d'autobus et sorties du métro Square-Victoria qui seront affectées.

L'organisation du triathlon avisera les 1 000 athlètes amateurs d'utiliser les stations Place d'Armes pour se rendre sur le site de départ situé au Grand Quai du Port de Montréal. L'affluence est prévue aux heures suivantes :

Samedi 29 juin 2019 :

- ✓ 05 :30 et 11 :00

Service des incendies de Montréal (SIM)

Portes d'urgence dans le Vieux-Montréal et le Quartier international

Malgré la fermeture des rues de la Commune O., McGill, du Square-Victoria, Viger O., Côte du Beaver Hall, Belmont, Robert-Bourassa, de la Gauchetière, Saint-Jacques, Saint-Maurice, Saint-Henri et Saint-Paul O., des portes d'urgence sont prévues aux endroits suivants :

- Rue de la Commune O. et rue McGill (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue de la Commune O. et rue Place Royale (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue William/Place d'Youville et rue McGill (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue Notre-Dame O. et rue McGill (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue Saint-Jacques et rue McGill (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue Saint-Jacques et rue du Square-Victoria (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue Saint-Antoine O. et rue du Square-Victoria (Porte d'urgence est-ouest) x 2
- Avenue Viger O. et rue du Square-Victoria (Porte d'urgence est-ouest) x 2
- Côte du Beaver Hall et Belmont (Porte d'urgence nord-sud et est-ouest)
- Boulevard Robert-Bourassa et Belmont (Porte d'urgence nord-sud et est-ouest)
- Boulevard Robert-Bourassa et de la Gauchetière (Porte d'urgence nord-sud et est-ouest)

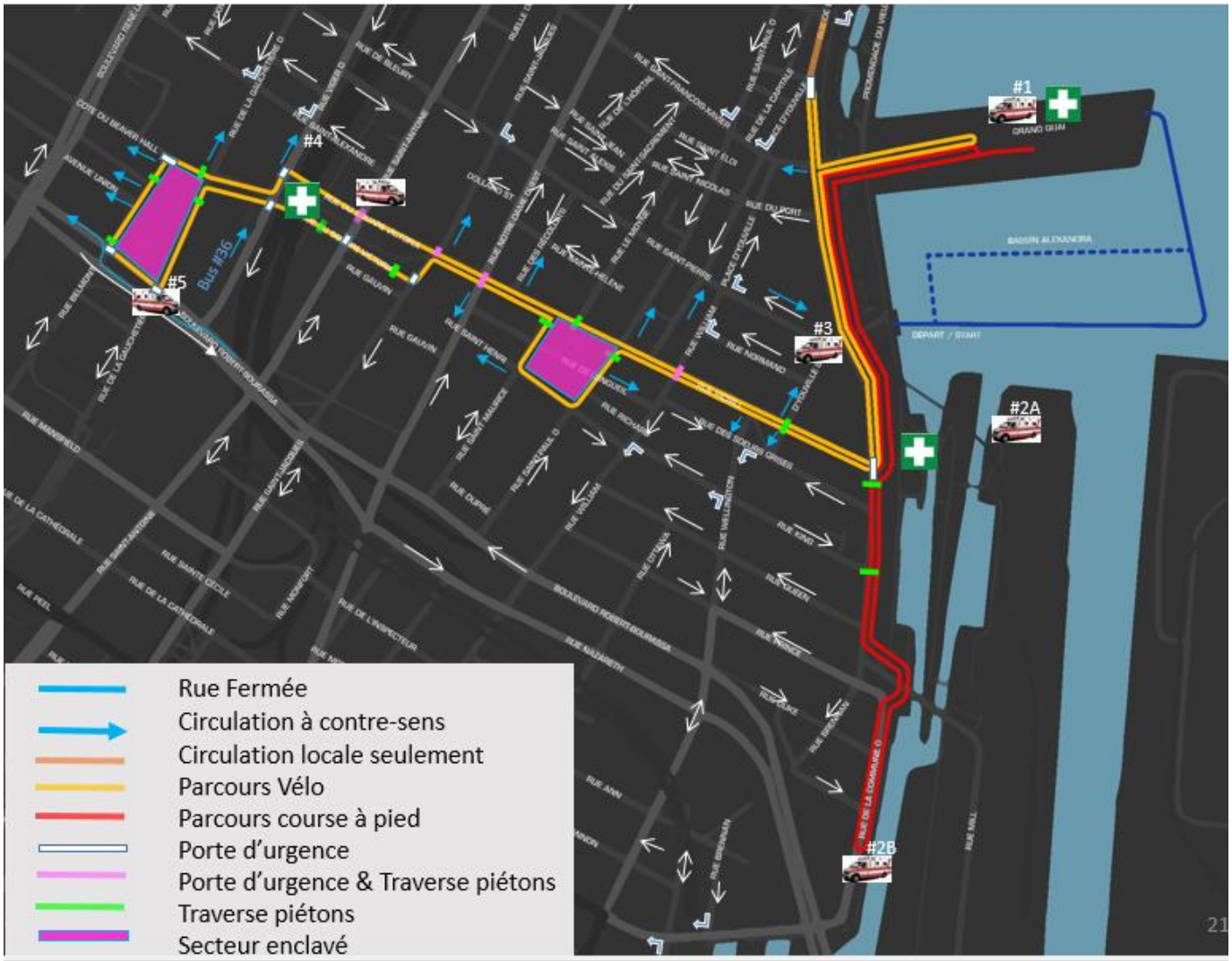

Médical & Urgences Santé

Il est prévu que le centre médical principal offrira des soins pré-hospitaliers et sera aménagé au Grand Quai du Port de Montréal, endroit final à confirmer.

Vu la proximité de deux hôpitaux, le CHUM et le CSUM, il est envisagé de diriger les athlètes directement à l'hôpital pour des blessures graves. Pour les blessures ne nécessitant pas une hospitalisation, les athlètes seront envoyés à la tente médicale du Grand Quai.

Le directeur médical du Triathlon International de Montréal est le docteur ***(nom à confirmer)***. La coordination médicale est assurée par ***(nom à confirmer).***

Un maximum de cinq (5) ambulances sera positionné sur le parcours afin d'intervenir dans un délai raisonnable dont une (1) ambulance sera positionnée à proximité du Grand Quai du Port de Montréal. L'horaire des ambulances sera planifié par ***(nom à confirmer)***.

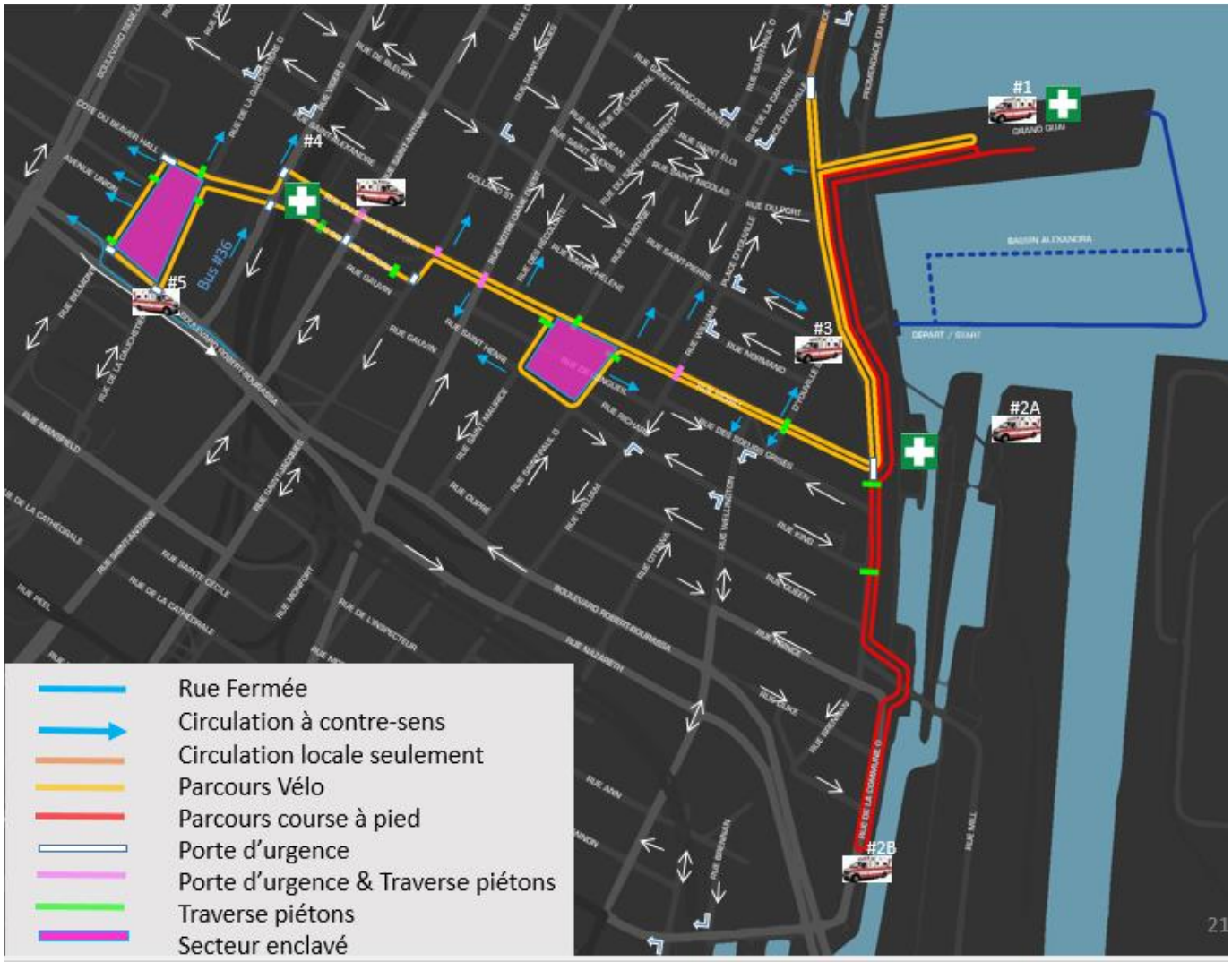

Service des travaux publics de la Ville de Montréal

Nettoyage des parcours de vélo et de course

La chaussée du parcours emprunté par les coureurs devra être nettoyée et balayée par des véhicules balais avant l'événement.

Nettoyage avant la course: un (1) nettoyage sera nécessaire

- ✓ Samedi 29 juin 2019 : de 05:00 à 06:00 (à valider avec Luc Dragon) / 2e nettoyage à valider selon la météo

Nettoyage après la course: samedi 29 juin 2019 août selon l'horaire de réouverture des rues.

Prêt de barricades pour fermeture de rues

Au cours des deux (2) dernières années, la ville de Montréal n'a pas pu nous passer des barricades pour notre événement.

Nous allons nous informer si le tout est possible pour 2019, et confirmerons dans ce cahier les quantités. (à valider avec Luc Dragon)

Ramassage des ordures et du recyclage

Il est important d'aviser les services concernés que le ramassage des ordures et du recyclage dans le Vieux-Montréal devra s'effectuer aux heures suivantes :

- ✓ Samedi 29 juin 2019 : avant 05 :30 et après 19 :00

Prêt de cônes orange

150 cônes orange seraient nécessaires pour aider à baliser les parcours et le rendre sécuritaire pour tous les participants.

Heure et date de ramassage : Mardi 25 juin 2019, lieu à confirmer avec Luc DRAGON
Heure et date de retour : Mardi 2 juillet 2019

Prêt de tentes 10 x 10 + poids

Nous avons besoin de deux (2) tentes 10x10 qui serviront de coin d'ombre, de repas et de repos pour les bénévoles dans le secteur du Square-Victoria.

Heure et date de dépôt : jeudi 27 juin 2019 à 13:00 (800 rue Gauvin)
Heure et date de retour : mardi 2 juillet 2019 à 13 :00 (800 rue Gauvin)

Prêt de tables et chaise

Nous avons besoin de quatre (4) tables (table pliante) et 10 chaises qui serviront de coin d'ombre, de repas et de repos pour les bénévoles dans le secteur du Square-Victoria.

Heure et date de dépôt : jeudi 27 juin 2019 à 13:00 (800 rue Gauvin)
Heure et date de retour : mardi 2 juillet 2019 à 13 :00 (800 rue Gauvin)

PERMIS : arrondissement Ville-Marie

Délivrer les permis requis pour la fermeture des rues selon l'horaire de fermeture du parcours.

Délivrer les permis requis afin d'interdire le stationnement sur le parcours pour assurer la sécurité des participant(e)s.

Délivrer les permis requis afin de relocaliser les résidents qui perdraient leur place de stationnement réservé à cause du parcours de triathlon.

S'assurer qu'il n'y aura aucun chantier en activité par un entrepreneur ou autre sur les parcours du vendredi 28 juin au samedi 29 juin 2019.

Interdiction de stationnement :

Zone	Heure de début (samedi 29 juin 2019)
	(03 :00)
Rue de la Commune O. / (de Place Royale à rue Mill)	x
Rue McGill / (de Commune O. à Saint-Jacques)	x
Rue du Square-Victoria (côté est et ouest) / (de Saint-Jacques à Viger O.)	x
Avenue Viger O. / (de du Square-Victoria à Robert-Bourassa)	x
Côte du Beaver Hall / (de Viger O. à Belmont)	x
Rue Belmont / (de Côte du Beaver Hall à Robert-Bourassa)	x
Boulevard Robert-Bourassa (côté est) / (de Belmont à de la Gauchetière)	x
Boulevard Robert-Bourassa (côté ouest) / (de Belmont à Viger O.)	x
Rue de la Gauchetière / (de Robert-Bourassa à Côte du Beaver Hall	x
Rue Saint-Jacques / (de du Square-Victoria à McGill)	x
Rue Saint-Maurice / (de McGill à Saint-Henri)	x
Rue Saint-Henri / (de Saint-Maurice à Saint-Paul O.)	x
Rue Saint Paul / (de Saint-Henri à McGill)	x

Vérification et réfection de la chaussée

Les rues du parcours de vélo et de course à pied du Triathlon International de Montréal doivent être inspectées afin qu'ils ne comportent aucun danger pour les athlètes. Des travaux de réfection pourraient être nécessaires à certains endroits. Des photos et une liste des problèmes seront envoyées à la ville afin de trouver des solutions à nos problèmes.

Horaire des vérifications fait par TIM

- Dimanche 14 avril 2019 – si période de dégel terminée
- Dimanche 28 avril 2019 –
- Dimanche 12 mai 2019 –
- Dimanche 9 juin 2019 –

Horaire des vérifications fait par TIM et la Ville de Montréal

- Date et heure à confirmer par Luc Dragon

Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Bixi

Selon la carte disponible en date du 4 mars 2019, deux (2) stations Bixi se trouvent sur le parcours de vélo (rue Belmont & Square-Victoria) et deux stations seront impactées (de la Commune/McGill & de la Commune/King)

Station de la rue Belmont : elle peut rester en place, mais il faut enlever les vélos pour 5 :30 le 29 juin 2019. Il faut rendre la station inaccessible pour la journée.
Station du Square-Victoria : cette station sera enclavée, donc impossible d'y prendre ou d'y apporter un vélo. Il faut rendre la station inaccessible pour la journée.
Station de la Commune/McGill : La station peut rester ouverte, mais jusqu'à 14 :00 l'accès y sera contrôlé à cause du parcours de course à pied.
Station de la Commune/King : La station peut rester ouverte, mais jusqu'à 14 :00 l'accès y sera contrôlé à cause du parcours de course à pied.

Luc DRAGON doit confirmer que les demandes ci-haut sont confirmées

Calèche

Suspendre le service de calèche du Vieux-Montréal pour le samedi 29 juin 2019.

Luc DRAGON doit confirmer que la demande ci-haut est confirmée

Informations générales

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Président : Patrice Brunet
C : 514 887-7111 / patrice.brunet@triathlonmontreal.com

1er directeur général adjoint : Ghislain Melançon
C : 514 893-7726 / ghislain.melancon@triathlonmontreal.com

Directrice générale adjointe et juridique : Jo-Annie Charbonneau
C : 514 772-8344 / jo-annie.charbonneau@triathlonmontreal.com

Directrice des opérations du site et du sport : Brigitte Légaré
C: 514 213-1298 / brigitte.legare@triathlonmontreal.com

Coordonnateur à la sécurité : (à confirmer)
C: (à confirmer) /

Coordonnateur relations avec la communauté: Karen Babiloni
C : (à confirmer) / karen.babiloni@triathlonmontreal.com

Adresse postale :
190 - 4000 rue Saint-Ambroise, Montréal (Québec) H4C 2C7

Numéro de téléphone : 438-383-8344

Site internet : montreal.triathlon.org

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198070003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1198070003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1194005001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 $ à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation de deux projets, soit un soutien de 50 000 $ pour le projet « Ateliers Jeunesse » pour la période du 1er avril au 27 septembre 2019 et 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Ateliers Jeunesse », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier: et,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; et,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-30 09:33

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194005001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 $ à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation de deux projets, soit un soutien de 50 000 $ pour le projet « Ateliers Jeunesse » pour la période du 1er avril au 27 septembre 2019 et 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2018.
À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :
· S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
· Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec

les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
· Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018
Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur cinq ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023
CG18 0372 du 21 juin 2018
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018
CG18 0361 du 21 juin 2018
Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet.
CE18 1074 du 13 juin 2018
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $, dont 100 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Programme Valorisation Jeunesse » (...), pour l'année
2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)
CG17 0250 du 15 juin 2017
Accorder un soutien financier de 400 000 $, pour l'année 2017, à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (2013-2017)
CG16 0322 du 19 mai 2016
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 $, aux deux organismes ci-après désignés, dont 400 000 $ à Intégration Jeunesse inc. pour les projets « Valorisation Jeunesse » et « Place à la relève », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville

- MTESS (2013 - 2017)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.
Projet : Ateliers Jeunesse

Ce projet permettra à des jeunes de 15 à 17 ans de se préparer à occuper leur premier emploi. L'objectif de ce projet est d'offrir à 280 jeunes des ateliers de préparation à l'emploi et du soutien à la recherche d'emploi. Un suivi sera également assuré auprès des jeunes qui se seront trouvés un emploi à l'été 2019. En parallèle, des employeurs seront sollicités afin d'obtenir des offres d'emploi à être diffusés aux jeunes. Ces employeurs seront également accompagnés afin de favoriser l'intégration des jeunes en emploi, mais en leur offrant également du soutien pour la gestion de la diversité. Les jeunes sont en majorité issus de la diversité. Ils fréquentent des écoles de milieu défavorisés dont une majorité proviendra des classes d'accueil. Il s'agit d'un nouveau projet.

Montant : 50 000 $

Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.
Projet : Camps pédagogiques: Sauveteurs de piscine, moniteurs de camp de jour

Le projet permet d'offrir des formations en vue de l'obtention d'un emploi. En 2019, un total de 90 jeunes adultes seront formés. La répartition prévue par année est de 53 moniteurs de camps de jour, 37 sauveteurs de piscine. Âgés de 16 à 30 ans, ils bénéficieront d'une formation adaptée à l'emploi qu'ils occuperont durant l'été. Les jeunes, issus des quartiers défavorisés, en majorité issus des communautés culturelles, recevront un soutien et un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche. Il s'agit d'une reconduction de projet.

Montant : 300 000 $

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) certifie que les projets déposés dans ce dossier décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).
Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de la Ville dans le cadre de la Politique en développement social, dont plus spécifiquement l'axe visant à favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Le SDIS a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants ainsi que des familles et des jeunes issus des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs du projet « Camps pédagogiques » et des demandes présentées cette année, le soutien financier à ces deux projets est recommandé.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel compte tenu des partenariats qui viennent soutenir les projets. Les montages financiers, composés de budget autonome de l'organisme auquel s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), le MTESS confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 10 M $ annuellement pour une période de cinq ans.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

La somme nécessaire à ce dossier, soit 350 000 $, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour ces projets, dont « Ateliers Jeunesse » qui en est à sa première édition, se résume comme suit :

Organisme	**Soutien accordé**			**Projet**	**Soutien recommandé 2019**	**Soutien au projet global (%)**
	2016	**2017**	**2018**			
Intégration Jeunesse du Québec inc.	0 $	0 $	0 $	**« Ateliers Jeunesse »**	**50 000 $**	**47 %**
Intégration Jeunesse du Québec inc.	300 000 $	300 000 $	300 000 $	**« Camps pédagogiques »**	**300 000 $**	**73 %**

.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Grâce à son expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2019 Pour approbation par le comité exécutif d'un des deux soutiens financiers
Mai 2019 Pour approbation par le conseil d'agglomération d'un soutien financier

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Un rapport final pour chacun des projets est requis au plus tard le mois suivant la

date de fin des projets. L'organisme s'engage à fournir les rapports finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain L LAVOIE
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-6214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale

Tél : 514-872-3979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice du SDIS
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-03-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ
1194005001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1212, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, agissant et représentée par madame Sylvie Baillargeon, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 140723065
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006283868GQ0005
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 118969807RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après le « **MTESS** ») ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023 (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles, et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme soutien à l'intégration des personnes au marché du travail en leur offrant des services intégrés;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MTESS, conformément au protocole de visibilité joint à la présente Convention à l'Annexe 2 (ci-après le « **Protocole de visibilité** »), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention

et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MTESS par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MTESS avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MTESS aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations dans ses états financiers;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville, le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du Vérificateur général du Québec ou de leurs représentants, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès du Responsable, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert telles que, mais non limitativement, la ventilation des activités et l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet sur le milieu ou auprès de la clientèle concernée;

4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers

vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement de régie interne de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 12 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation.

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MTESS, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec qui peuvent être concernés par la présente Convention une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

4.10 Dispositions particulières

L'Organisme s'engage à soumettre à la Ville, pour son approbation, une demande de contribution financière comportant les informations requises par le Responsable telles que, mais non limitativement, le montant de la demande et un état détaillé de son utilisation, le contexte, les objectifs et les résultats attendus, les retombées anticipées, les activités prévues et le calendrier de réalisation, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds, la mention des organismes associés à la réalisation et les états financiers vérifiés du dernier exercice complété. Cette demande de contribution financière sera jointe à la présente Convention à l'Annexe 1.

ARTICLE 5
DÉCLARATION ET GARANTIES

5.1 L'Organisme déclare et garantit :

5.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

5.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

5.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 12 de la présente Convention;

5.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **TROIS CENT MILLE** dollars (300 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

6.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de DEUX CENT QUARANTE MILLE dollars (240 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de SOIXANTE MILLE dollars (60 000 $), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

6.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

6.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 7
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

7.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

7.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

7.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas

servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 8
DÉFAUT

8.1 Il y a défaut :

8.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

8.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

8.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

8.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif.

8.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 8.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit l'Organisme ou retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

8.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 8.1.2, 8.1.3 et 8.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

8.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 8.2 ou 8.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 9
RÉSILIATION

9.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subis par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

9.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

9.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 10
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 8 et 9, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 janvier 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8, 4.9 et 12 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

11.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

11.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1212, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, et tout avis doit être adressé à l'attention de le directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.

Par : _____
Madame Sylvie Baillargeon, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution CG …….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194005001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 $ à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation de deux projets, soit un soutien de 50 000 $ pour le projet « Ateliers Jeunesse » pour la période du 1er avril au 27 septembre 2019 et 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194005001 - Intégration Jeunesse Québec.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au Budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196605001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-15 11:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196605001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Fabrique : un des partenaires du projet Escales découvertes
Le projet Escales découvertes vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant des orientations du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, ce projet offre aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts.

Le projet Escales découvertes, un legs du 375e anniversaire de Montréal, a été complété à 85 % en 2017. Prévoyant non seulement des interventions sur des propriétés de la Ville de Montréal, mais aussi sur des grandes propriétés institutionnelles privées et sur le domaine public de la Ville de Westmount, le projet Escales découvertes a nécessité la négociation d'ententes avec les partenaires concernés. Le présent sommaire décisionnel concerne une des deux ententes qui demeurent à signer à ce jour; il s'agit de celle avec la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal (la Fabrique), laquelle concrétisera la contribution en biens et en argent de la Ville de Montréal aux fins de la réalisation des interventions

projetées sur la propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

La Fabrique est un organisme à but non lucratif qui, par le biais de sa propriété constituée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, offre une gamme de biens et services reliés à la sépulture et à la commémoration des défunts, tout en assurant le développement, la mise en valeur et la pérennité de ce site historique unique, aux composantes patrimoniales reconnues et aux qualités paysagères incontestées, pour le bénéfice de sa clientèle et des citoyens.

Ainsi, le projet actuel, qui s'inscrit à l'intérieur du projet Escales découvertes et pour lequel la Fabrique demande un soutien financier à la Ville, a pour but de mettre en valeur ce vaste cimetière, de le rendre plus accessible et de le faire découvrir d'une manière différente à sa clientèle et, plus généralement, à tous les usagers du mont Royal.

Étapes déjà autorisées

	Date
Approbation de l'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal	CG du 22 juin 2016
Approbation de l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal (acte de donation)	CG du 25 août 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date prévue
Approbation de l'entente de subvention entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal et la Ville de Montréal	CG du 16 mai 2019

Étapes à venir

	Date prévue
Approbation de l'entente entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal	Indéterminée

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Plusieurs décisions antérieures concernent le projet Escales découvertes. En lien avec le présent dossier décisionnel, les plus pertinentes sont les suivantes :
CG16 0484 - 25 août 2016 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du projet Escales découvertes, le tout aux entiers frais de la Ville de Montréal et aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

CG16 0414 - 22 juin 2016 - Approuver le projet d'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de l'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le projet Escales découvertes, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente.

CG16 0333 - 19 mai 2016 - Autoriser une dépense de 3 523 368,11 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas

soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6864.

DESCRIPTION

Afin que la Fabrique puisse réaliser ce projet de mise en valeur et d'incitation à la découverte sur sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, la Ville de Montréal lui offre une contribution en biens et en argent, dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe.

Contribution en biens

Aux fins de ce projet, la Ville donne à la Fabrique des biens mobiliers, similaires à ceux qui ont été installés en 2017 dans le parc du Mont-Royal et ailleurs. Ces biens, développés dans le cadre du projet Escales découvertes, sont de deux types : les haltes et les indices. La contribution en biens de la Ville comporte cinq haltes et sept indices (voir la pièce jointe).

Les haltes sont des lieux de pause aménagés qui permettent aux visiteurs du site de contempler des vues exceptionnelles sur le paysage du mont Royal. De plus, chacune des haltes intègre un poème différent, composé spécialement pour le lieu par un auteur montréalais.

Les indices, quant à eux, sont des bornes ou des bancs qui servent à mettre en valeur des éléments significatifs du patrimoine et du paysage des lieux. Les indices intègrent des phrases inspirées, révélant aux promeneurs des traces de l'histoire des lieux ou encore des ambiances paysagères particulières.

Chaque halte est constituée de plusieurs pièces à positionner et à assembler sur le site. Chaque indice se compose de trois bornes à implanter à proximité l'une de l'autre. Tous ces objets de granite et de bronze ont été fabriqués en 2016-2017, dans le cadre d'un contrat précédemment octroyé par la Ville, et sont actuellement entreposés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en attendant leur installation.

Contribution financière

Faisant suite à cette contribution en biens mobiliers, le soutien financier à accorder à la Fabrique, d'une valeur de 481 253,12 $, taxes incluses, vise à lui permettre de réaliser deux familles d'activités : d'abord les travaux d'aménagement et d'installation de ces biens sur sa propriété, ensuite les travaux d'entretien requis pour maintenir ces ouvrages en bon état jusqu'au 400e anniversaire de Montréal.

Afin de réaliser ce projet de mise en valeur du cimetière, les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers comprennent, de manière non limitative, les activités suivantes :

- le marquage de l'implantation des ouvrages;
- la protection des arbres existants;
- la démolition ou l'enlèvement de matériaux existants;
- les excavations et le terrassement;
- la pose et le nivellement des fondations granulaires et des fondations de béton;
- le transport, la pose et le nivellement des pièces de granite;
- le jointoiement des pièces de granite;
- les remblayages et le terrassement;
- la pose et le nivellement de la terre de culture;
- l'ensemencement;
- la plantation de végétaux.

Entente

Le projet de la Fabrique a fait l'objet d'un processus de concertation entre les deux parties, relativement au choix des lieux à mettre en valeur, aux obligations respectives de chacune des parties et à la valeur du soutien financier demandé. L'entente ci-jointe précise, entre autres, les obligations de la Fabrique, dont les principales sont les suivantes :

- Compléter les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers, aux endroits convenus, au plus tard le 15 décembre 2020, à condition que les autorisations et les permis soient obtenus avant le 31 mai 2019.
- Conserver en bon état les biens mobiliers fournis par la Ville et en faire l'entretien, au moins jusqu'au 17 mai 2042.
- Assumer tous les coûts et les risques associés à la réalisation du projet.
- Effectuer la reddition de compte demandée par la Ville.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)

L'ensemble du projet Escales découvertes a été financé à 50 % par le MCCQ, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. La présente contribution financière le sera aussi.

Comme le projet de la Fabrique se situe à l'intérieur du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, une autorisation du MCCQ était requise avant le début des travaux. Le MCCQ a renouvelé en janvier 2019 l'autorisation déjà émise en septembre 2017. Lors de ce renouvellement, le MCCQ a précisé qu'aucune intervention archéologique n'est à prévoir pour ces travaux sur la propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Toutefois, dans le cas où une intervention archéologique s'avérait nécessaire en cours de chantier, la Fabrique et la Ville pourraient convenir ensemble de réviser la présente contribution financière et les délais prévus pour la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Nous recommandons de soutenir financièrement le projet de la Fabrique pour les raisons suivantes :

- Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, situé entre les trois sommets du mont Royal, possède une très grande superficie et recèle de petits joyaux patrimoniaux et paysagers. Amputé de cette portion significative, le projet Escales découvertes n'atteint pas son objectif initial de favoriser la découverte des richesses de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal.
- Ce projet permettra à tous les usagers du mont Royal de découvrir ce cimetière renommé, d'y prendre une pause pour en apprécier toutes les qualités.
- Tous les biens mobiliers à donner à la Fabrique sont déjà fabriqués et entreposés au cimetière depuis l'été 2017. Il apparaît conséquent d'assurer leur installation aux lieux prévus, pour le bénéfice des usagers du mont Royal.
- Le montant d'argent demandé par la Fabrique a été négocié par la Ville. La valeur actuelle de la contribution financière est cohérente avec l'envergure des travaux à réaliser.
- La qualité, la pertinence et l'originalité du projet Escales découvertes sont reconnues à l'échelle nationale et internationale, celui-ci ayant gagné récemment trois prix prestigieux à des concours d'architecture de paysage, de design urbain et de design d'environnements graphiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la contribution financière est de 481 253,12 $, taxes incluses. Cette somme comprend un montant de 397 781,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers, ainsi qu'un autre montant de 83 471,85 $, taxes incluses, pour les travaux d'entretien jusqu'en 2042.
Ce soutien financier sera effectué en deux versements à la Fabrique, soit un premier après la signature de l'entente (60 % du montant alloué aux travaux) et un second suivant l'installation de tous les biens mobiliers (40 % du montant alloué aux travaux, plus le montant total réservé à l'entretien).

Un montant maximal de 481 253,12 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération numéro RCG 18-008 - Entente développement culturel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. La dépense de 481 253,12 $ est subventionnée au montant de 240 626,56 $ dans le cadre de cette entente, ce qui laisse un emprunt à la charge de la Ville de 240 626,56 $, lequel a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 17-01.02.09.00-0043.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les biens mobiliers fournis par la Ville ont été conçus et fabriqués avec le souci de la pérennité. En effet, les indices et les haltes sont tous composés de matériaux très durables, soit du granite et du bronze, nécessitant peu d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le soutien financier et la convention n'étaient pas approuvés par les instances avant le 31 mai 2019, l'engagement de la Fabrique à terminer les travaux d'installation des biens mobiliers avant le 15 décembre 2020 pourrait ne plus être effectif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
L'entente ci-jointe définit les obligations de la Fabrique en termes de visibilité des partenaires financiers (Ville et MCCQ) dans toute publication ou tout événement relié au projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du présent dossier décisionnel par résolution du conseil d'agglomération : 16 mai 2019.

- Début des travaux d'aménagement et d'installation des haltes et des indices par la Fabrique : juin 2019.
- Fin des précédents travaux : au plus tard en décembre 2020.
- Entretien des haltes et des indices installés : au moins jusqu'au 17 mai 2042.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
François COMEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

François COMEAU, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-0870
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du 375e

Tél : 514-872-0945
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - Aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638

11 avril 2019
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4),

	je désigne Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Direction de l'aménagement et de l'espace public pour me remplacer les 12 et 15 avril 2019 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé Louise-Hélène Lefebvre Directrice - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Approuvé le : 2019-04-15	**Approuvé le :** 2019-04-15

Escales découvertes

Subvention à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

Crédit photo : Adrien Williams

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

Les indices

Exemples d'indices réalisés dans le parc du Mont-Royal

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Les indices

Localisation des indices prévus au cimetière NDDN

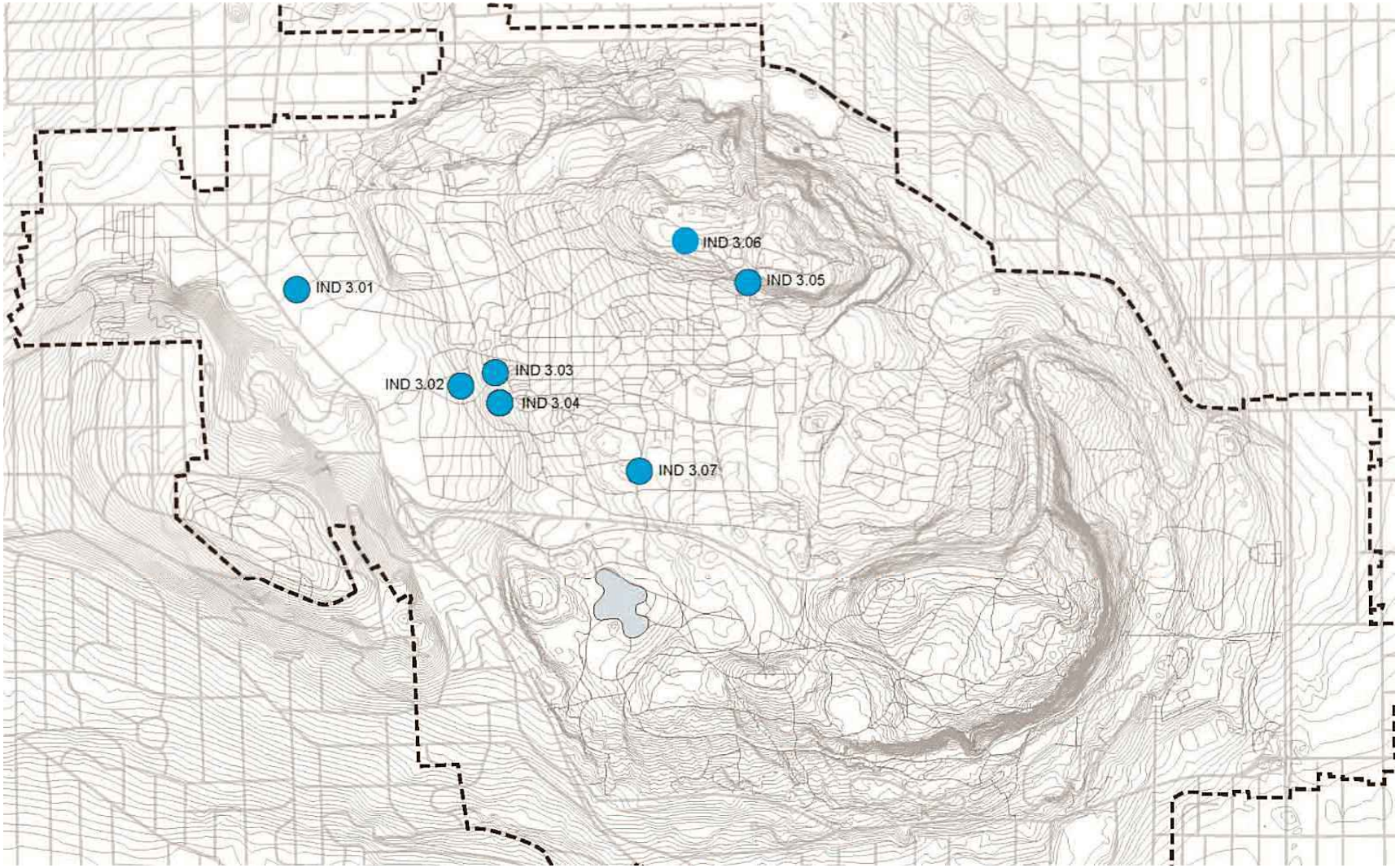

Les haltes

Exemples de haltes réalisées dans le parc du Mont-Royal

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Les haltes

Localisation des haltes prévues au cimetière NDDN

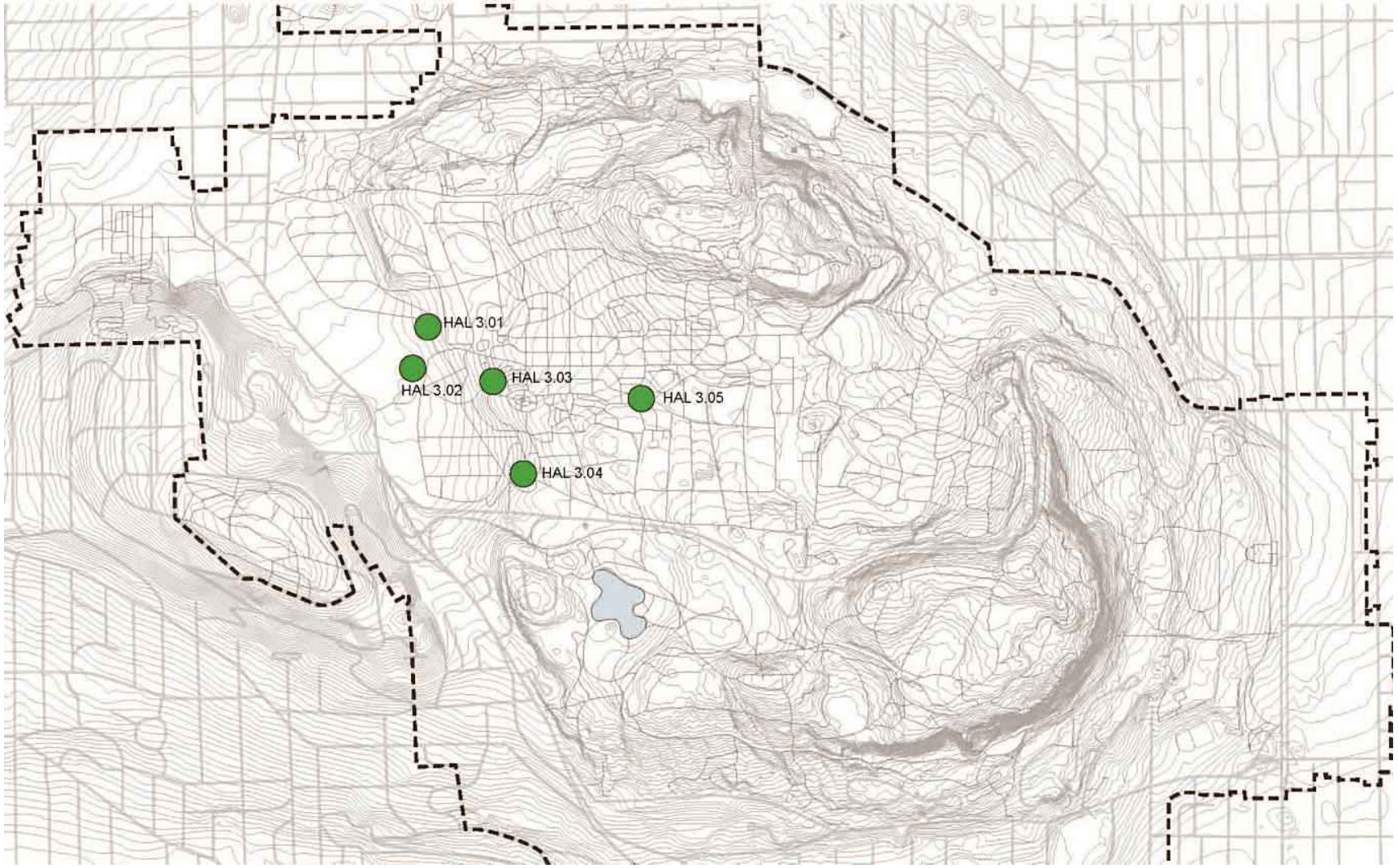

Les haltes

Exemple de halte prévue au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Les indices et les haltes

Biens fournis par la Ville, à installer sur le site par la Fabrique

Pièces composant les indices et les haltes actuellement entreposées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Conception : Civiliti et Julie Margot Design
Réalisation : Aménagement Côté Jardin

ANNEXE 1 :
DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal s'inscrit dans le cadre du grand projet *Escales découvertes* initié par la Ville de Montréal pour le 375e anniversaire de la cité. Ce projet *Escales découvertes* vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial déclaré du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses paysagères et patrimoniales de ce vaste territoire.

Le Projet de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal se situe sur sa propriété constituée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et a pour but de la mettre en valeur, de la faire découvrir d'une manière différente à sa clientèle et, plus généralement, aux usagers du mont Royal.

La Ville de Montréal, aux fins de ce Projet, donne à la Fabrique des objets conçus au croisement du mobilier urbain et de la signalétique, qui serviront spécifiquement à cette mise en valeur du site et à la découverte de ses multiples joyaux par les promeneurs. Ces objets ou biens mobiliers offerts par la Ville sont de deux types, soit les haltes et les indices, et seront rassemblés à 12 endroits différents sur la propriété.

Les haltes sont des lieux de pause aménagés qui permettront aux visiteurs du site de contempler des vues exceptionnelles sur le paysage intérieur du mont Royal. Les indices, quant à eux, sont des bornes / bancs de moindre envergure qui servent à mettre en valeur des éléments caractéristiques du patrimoine et des éléments significatifs du paysage. Ils révèleront ou signaleront aux promeneurs, notamment, des traces de l'histoire des lieux et des environnements intimes particuliers. Les lieux d'implantation des haltes et des indices ont été soigneusement sélectionnés, afin de permettre à la clientèle du cimetière et aux citoyens de manière générale de découvrir et d'apprécier plusieurs aspects de ce site unique.

Le Projet de la Fabrique, faisant suite à cette contribution de la Ville en biens mobiliers, comporte deux parties : d'abord les travaux d'aménagement et d'installation de ces biens mobiliers, ensuite les travaux d'entretien requis pour maintenir ces aménagements en bon état jusqu'au 400e anniversaire de Montréal, soit jusqu'au 17 mai 2042.

Ainsi, en contrepartie de la contribution financière de la Ville, la Fabrique effectuera les travaux d'aménagement et d'installation de ces 5 haltes et de ces 7 indices, lesquels sont constitués de plusieurs pièces de granite à positionner et à assembler sur le site. De façon non exhaustive, les travaux requis sont les suivants :

- marquage de l'implantation des ouvrages;
- protection des arbres existants;
- démolition ou enlèvement de matériaux existants;
- excavations et terrassement;
- pose et nivellement des fondations granulaires et/ou de béton;
- transport, pose et nivellement des pièces de granite;
- jointoiement des pièces de granite;
- remblayages et terrassement;
- pose et nivellement de la terre de culture;
- ensemencement;
- plantation de végétaux;
- etc.

De plus, tel qu'énoncé plus haut, la Fabrique verra au maintien et à l'entretien des objets installés pendant près de 25 ans. De façon non limitative, les travaux d'entretien à entrevoir sont les suivants :

- tonte du gazon aux abords des ouvrages installés;
- désherbage des lits de plantation;
- au besoin, nettoyage des pièces de granite;
- au besoin, réfection des joints entre les pièces de granite;
- etc.

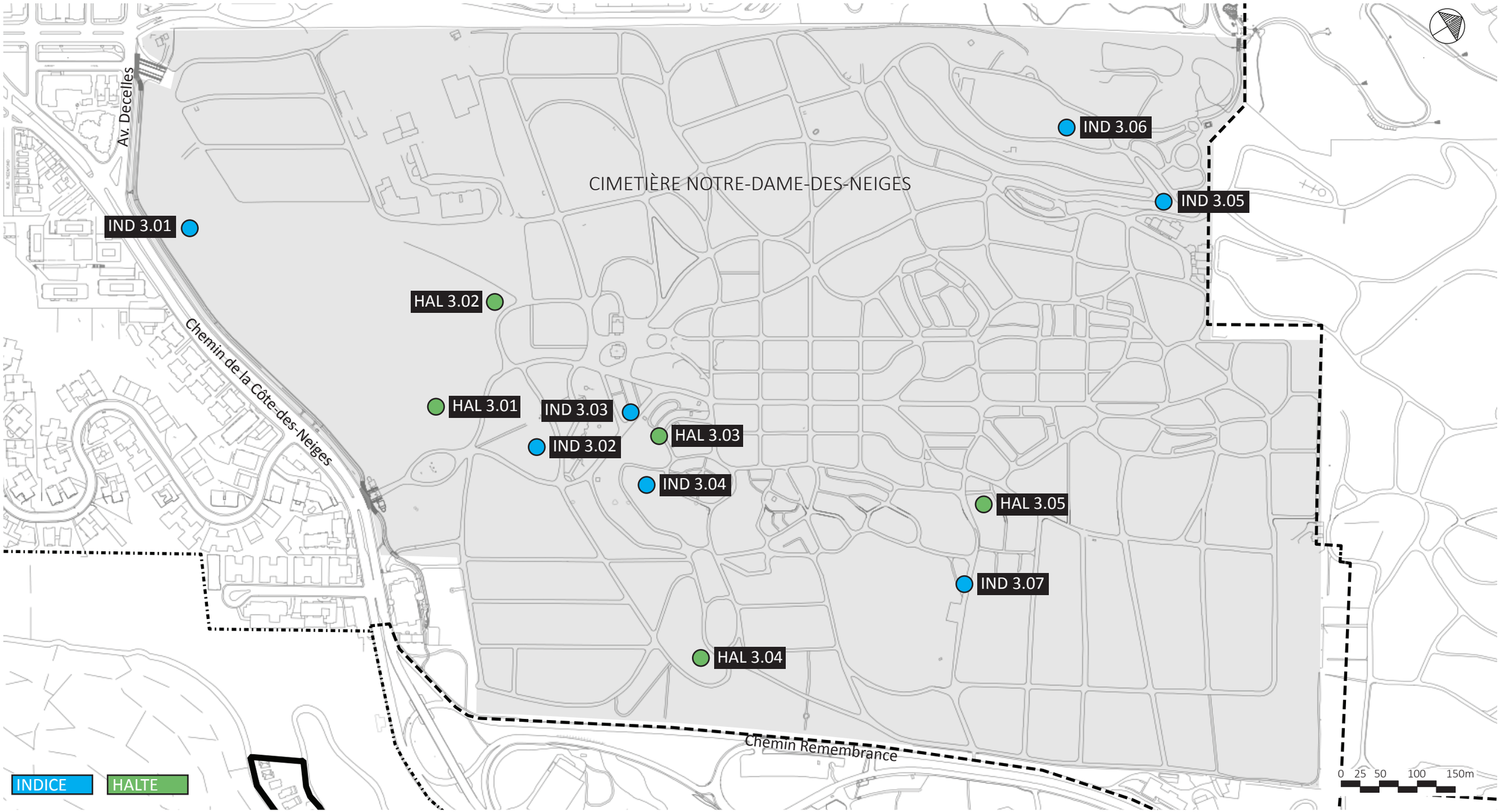

ESCALES DÉCOUVERTES
PLAN GLOBAL DES INTERVENTIONS - PROPRIÉTÉ DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES
AVRIL 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196605001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

20190415 Entente visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division du droit contractuel et notarial
Tél : (514) 872-8323

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division et Notaire

Tél : 514 872-8323
Division : Droit Contractuel et Notarial - Service des affaires juridiques

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
15 AVR. 2018
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE

ENTRE : **LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL,** personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la *Loi sur les fabriques,* agissant et représentée par M. Jean-Charles Boily, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée la « **Fabrique** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro _____.

Ci-après nommée la « **Ville** »

La Fabrique et la Ville sont collectivement ci-après désignées comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À L'ENTENTE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU que la Ville de Montréal, à l'occasion de son 375e anniversaire en 2017, a entrepris plusieurs activités, expositions et autres manifestations pour mieux faire connaître le mont Royal;

ATTENDU que la Fabrique, par le biais de sa propriété constituée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, offre une gamme de biens et services reliés à la sépulture et à la commémoration des défunts, tout en apportant dignité, réconfort et sérénité aux familles éplorées, et qu'elle assure le développement, la mise en valeur et la pérennité de ce site historique unique, aux composantes patrimoniales reconnues et aux qualités paysagères incontestées, pour le bénéfice de sa clientèle et des citoyens;

ATTENDU que le Projet de la Fabrique s'inscrit dans le cadre du Projet Escales découvertes de la Ville pour le 375e anniversaire et qu'il permettra aux citoyens de l'agglomération de Montréal de se familiariser davantage avec le mont Royal;

ATTENDU que la Ville désire soutenir la Fabrique en lui versant une contribution financière en argent et en biens aux conditions établies dans la présente entente pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente entente;

ATTENDU que la présente entente s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 entre la Ville et le ministère de la Culture et

des Communications (ci-après le « MCC ») (ci-après « l'Entente »), laquelle n'entraîne aucune obligation pour la Fabrique autre que celles prévues à la présente entente;

ATTENDU que le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU que la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à la Fabrique.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de l'entente a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Projet » : le projet de la Fabrique pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6.1 de la présente entente, lequel est plus amplement décrit à l'annexe 1;

2.3 « Reddition de compte » : les rapports d'activités incluant la liste des interventions ou activités effectuées, le rapport final, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées, de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, ou tout autre document raisonnablement exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.4 « Responsable » : Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou son représentant désigné;

2.5 « Unité administrative » : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

ARTICLE 3
OBJET

3.1 La présente entente a pour objet de définir les modalités et conditions attachées au versement de la contribution financière et de la contribution en biens (parfois aussi appelés « objets signalétiques ») par la Ville à la Fabrique afin de permettre à cette dernière la réalisation de son Projet.

ARTICLE 4
DURÉE

4.1 La présente entente prend effet à sa signature par les Parties et se termine lorsque les obligations des Parties auront été accomplies, mais au plus tard le quinze (15) décembre deux mille vingt (2020).

4.2 Nonobstant la fin de la présente entente prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.6, 5.7, 5.10.1, 5.10.3, 5.10.4, 5.10.5, 5.10.6, 5.11, 5.12, 6.6 et 9.1 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA FABRIQUE

En considération du versement de la contribution financière effectué par la Ville, la Fabrique s'engage à :

5.1 Utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. La Fabrique convient que les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers faisant partie du Projet devraient être entièrement complétés au plus tard le quinze (15) décembre deux mille vingt (2020), à condition que les autorisations et permis soient obtenus avant le 31 mai 2019. En aucun cas, les sommes versées par la Ville ne peuvent servir à appuyer la mission globale de la Fabrique.

5.2 Réaliser, à même la contribution financière de la Ville, les travaux requis, aux fins de l'accomplissement de son Projet, que ce soit les travaux de préparation des lieux (démolition, excavation, etc.), la construction des infrastructures (fondations, drainage, etc.), les aménagements hors sol ou les tâches d'entretien.

5.3 Assumer, à même la contribution financière de la Ville, tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers ou pour les travaux d'entretien ultérieurs, étant entendu que la participation de la Ville en argent ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1 des présentes.

5.4 Payer, directement aux gouvernements qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

5.5 Faire état de la participation financière de la Ville dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente entente (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet, notamment le MCC. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable et par le MCC. De plus, la Fabrique devra associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet.

5.6 Conserver en bon état les biens mobiliers et objets signalétiques fournis par la Ville et en faire l'entretien, à même la contribution financière de la Ville, au moins jusqu'au dix-sept (17) mai deux mille quarante-deux (2042). Sous réserve de l'article 9.1 de la présente entente, la Fabrique s'engage à ne pas se départir des biens mobiliers et objets signalétiques jusqu'au dix-sept (17) mai deux mille quarante-deux (2042).

5.7 Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville.

5.8 Dans la mesure où la contribution financière accordée à la Fabrique en vertu de la présente entente serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « Décret »), ce qui n'est pas le cas en date des présentes, s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet.

5.9 La Ville représente à la Fabrique que le MCC a confirmé qu'aucune intervention archéologique n'est à prévoir pour le Projet; néanmoins, dans la mesure où dans le cours de la réalisation du Projet, la Fabrique constate la nécessité d'une intervention archéologique sur le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, après avis de la Fabrique à la Ville, ces dernières pourront convenir ensemble de réviser la contribution financière de la Ville et les délais prévus pour la réalisation du Projet, afin de tenir compte de telle intervention et d'assurer la connaissance et la mise en valeur de ces ressources archéologiques, le cas échéant.

5.10 **Aspects financiers**

5.10.1 Déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres raisonnables que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente entente, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la

« Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

5.10.2 Tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de la Fabrique pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente entente et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels.

5.10.3 Sur préavis écrit de dix (10) jours, autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, la Fabrique accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toute pièce justificative lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente entente, le tout de façon raisonnable.

5.10.4 Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à la Fabrique au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente entente au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente entente, à la personne désignée à l'article 14.1 des présentes pour la Ville, copie desdits états financiers vérifiés, le tout, au plus tard six (6) mois après la fin de son exercice financier.

5.10.5 Dans la mesure où la contribution financière annuelle que la Ville verse à la Fabrique est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et, dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne* de ces instances, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente entente.

5.10.6 À l'échéance du délai prévu à l'article 5.1 des présentes pour l'exécution des travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme provenant de la contribution versée par la Ville et non engagée dans ces

travaux, excluant le montant réservé à l'entretien des biens installés.

5.11 Les parties conviennent que l'entretien des biens mobiliers prévus aux présentes ne comprend pas leur remplacement qui serait rendu nécessaire pour quelques raisons que ce soit.

5.12 La Fabrique autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente entente ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant la Fabrique ou la présente entente.

ARTICLE 6
ENGAGEMENTS DE LA VILLE

6.1 **Contribution financière et Contribution en biens**

6.1.1 En considération du respect par la Fabrique des obligations prévues aux présentes, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-trois dollars et douze sous (481 253,12 $) devant être affectée exclusivement à la réalisation du Projet, le tout conformément à la présente entente et à l'Annexe 1. Cette somme maximale comprend un montant de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-un dollars et vingt-sept sous (397 781,27 $) alloué aux travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers et un autre montant de quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-cinq sous (83 471,85 $) réservé à l'entretien des biens installés et ce, conformément à l'Annexe 1. Cette participation financière inclut, le cas échéant, toutes les taxes applicables.

6.1.2 En plus de la contribution financière prévue à l'article 6.1.1, la Ville convient de fournir à la Fabrique tous les biens meubles qui sont prévus au Projet, soit sept (7) indices en granite et en bronze (représentant un total de dix-neuf (19) modules accompagnés, dans la plupart des cas, de pavés de granite), ainsi que toutes les composantes de granite et de bronze nécessaires à l'aménagement de cinq (5) haltes.

6.2 Les sommes payables à la Fabrique en vertu de l'article 6.1.1 seront versées comme suit :

6.2.1 Un premier versement représentant 60 % de la somme allouée aux travaux d'aménagement et d'installation des biens meubles, au montant de deux cent trente-huit mille six cent soixante-huit dollars et soixante-seize sous (238 668,76 $), sera remis à la Fabrique dans les trente jours de la signature de la présente entente.

6.2.2 Un deuxième et dernier versement combinant le solde du montant alloué à la réalisation des travaux d'aménagement et

d'installation des biens mobiliers et la totalité du montant réservé à l'entretien, soit un versement de deux cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-six sous (242 584,36 $), sera remis à la Fabrique, dans les trente jours de l'installation de tous les biens meubles et les objets signalétiques sur les lieux convenus.

Chaque versement est conditionnel à ce que la Fabrique ait respecté les termes et conditions de la présente entente. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

6.3 Tous les biens meubles fournis par la Ville ont déjà été remis à la Fabrique à l'été 2017. Ces biens demeureront entreposés sur la propriété de la Fabrique jusqu'au début des travaux d'installation. En dépit des vérifications effectuées, la Ville reconnaît que ces biens peuvent avoir de légères imperfections qui n'étaient pas perceptibles lors de la réception des ouvrages; la Ville et la Fabrique conviennent que ces biens seront installés tels quels.

6.4 La Ville peut suspendre tout paiement, si la Fabrique refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations.

6.5 La Fabrique ne peut, en aucun cas, réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

6.6 Le Responsable peut exiger la remise par la Fabrique de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE LA FABRIQUE

La Fabrique déclare et garantit :

7.1 Qu'elle a le pouvoir de conclure la présente entente et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

7.2 Que toutes et chacune des obligations qu'elle assume en vertu de la présente entente constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
PROPRIÉTÉ

8.1 La Fabrique devient propriétaire des biens mobiliers fournis par la Ville en vertu de l'article 6.1.2, dès qu'ils sont installés à l'endroit qu'on leur destinait, suivant les plans et devis, sans qu'aucune action autre que la signature des présentes ne soit nécessaire.

ARTICLE 9
DROIT DE PRIORITÉ

9.1 Si, après le dix-sept (17) mai deux mille quarante-deux (2042), la Fabrique décidait de se défaire des biens mobiliers fournis par la Ville en vertu de l'article 6.1.2, il est entendu qu'elle devra en aviser la Ville par écrit. Cette dernière aura cent quatre-vingts (180) jours pour aviser la Fabrique de son désir de récupérer ou non les éléments qu'elle a installés aux termes des présentes. Dans le cas où la Ville souhaite reprendre possession des biens mobiliers, la Fabrique reconnaît que cette dernière pourra le faire gratuitement, et ce, après accord avec la Fabrique qui s'engage à retirer et à mettre à la disposition de la Ville les biens mobiliers. La Ville procédera à ses frais au transport des biens mobiliers à partir d'un lieu désigné sur la propriété de la Fabrique et assumera tous les frais subséquents. Toutefois, si la Ville ne veut pas reprendre ces biens, la Fabrique pourra les conserver ou s'en dessaisir à sa guise, par vente ou autrement. La Fabrique procédera à sa guise, après que la Ville l'ait informé qu'elle ne souhaite pas récupérer les biens ou si elle n'a reçu aucune réponse de la Ville à l'expiration du délai de cent quatre-vingts (180) jours ci-dessus mentionné.

ARTICLE 10
DÉFAUT ET RÉSILIATION

10.1 L'une ou l'autre des parties est en défaut :

10.1.1 si elle refuse ou néglige de respecter une ou l'autre des obligations qui lui incombent aux termes des présentes;

10.1.2 si la Fabrique fait une cession de biens, est réputée avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de la Fabrique passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par la Fabrique pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si la Fabrique perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnue comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, la partie non en défaut avise par écrit l'autre partie du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Chaque partie peut suspendre ses obligations tant que la partie en défaut n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, la partie en défaut refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente entente sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la partie non en défaut pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, la présente entente est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente entente en application des articles 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à la Fabrique cesse de lui être due, cette dernière devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 11
ENTENTE COMPLÈTE

11.1 La présente entente constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

ARTICLE 12
VALIDITÉ

12.1 Une disposition de la présente entente jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 13
MODIFICATIONS DU PROJET

13.1 Advenant que tout ou partie des biens mobiliers ne puissent être installés aux endroits prévus en raison de la nature du sol, d'une condition archéologique ou d'une autre situation imprévue, la Fabrique s'engage à présenter à la Ville les modifications qu'elle propose à son Projet.

ARTICLE 14
AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

14.1 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente entente est suffisant s'il est consigné dans un écrit expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Pour la Fabrique :

M. Jean-Charles Boily, directeur général
La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal
424, rue Saint-Sulpice
Montréal (Québec) H2Y 2V5
Télécopieur : (514) 735-4567
Adresse électronique : jcboily@fabriquenddm.org

Pour la Ville :

Mme Louise-Hélène Lefebvre, directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, pavillon Duke, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Télécopieur : (514) 872-9818
Adresse électronique : lhlefebvre@ville.montreal.qc.ca

14.2 Les adresses ci-dessus indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

14.3 Dans le cas de remise de main à main de cet avis, de sa signification par huissier ou de sa transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement.

ARTICLE 15
CLAUSES INTERPRÉTATIVES

15.1 Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, compagnies ou personnes morales.

15.2 L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

15.3 Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.

15.4 Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre si l'exécution de l'une des dispositions de la présente entente est retardée ou empêchée, selon le cas, par une émeute, une guerre, un acte d'ennemi, un acte de terrorisme, une urgence nationale, une grève, un lock-out, un moyen de pression, une inondation, un incendie, des conditions météorologiques défavorables, une force majeure ou par toute autre cause hors du contrôle de la partie dont la performance est retardée ou empêchée (la « Force Majeure »). Dans le cas où la Fabrique prévoit que des délais additionnels pour l'exécution de ses obligations aux termes des présentes sont requis, la Fabrique doit transmettre promptement un avis à la Ville l'informant de cette situation (l' « Avis ») et, sous réserve des dispositions du paragraphe 15.5 ci-après, toutes les obligations de la Fabrique relatives aux présentes sont suspendues lorsqu'il y a

impossibilité d'exécution causée par une Force Majeure et ce, pour la durée de telle Force Majeure.

15.5 Advenant que l'Avis invoqué par la Fabrique soit celui d'un moyen de pression et que la Fabrique prévoit que tel moyen de pression causera des délais additionnels dépassant neuf (9) mois pour l'exécution de ses obligations aux termes des présentes, la Ville aura le droit de résilier unilatéralement la présente entente sur avis écrit adressé à la Fabrique; dans ce cas, l'article 10.4 des présentes s'applique à telle résiliation.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en quatre (4) exemplaires, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____201__

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

_____

par :

_____

par :

Le _____201__

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par :

Résolution numéro _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196605001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1196605001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1177251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Mabarex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) - incluant les services d'opération-entretien pour une période de douze (12) mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 903 301,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5932;

2. D'autoriser une dépense de 1 390 330,17 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3. D'autoriser une dépense de 611 745,27 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-15 10:19

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177251001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) faisant maintenant partie du Centre de développement urbain de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal. Bien que le LES ne soit plus en fonction, du lixiviat continu à être rejeté via pompage au réseau d'égouts de la Ville. Le lixiviat est le liquide produit au passage des eaux de pluie à travers les déchets et qui s'accumulent au fond de la carrière. En s'écoulant, ces eaux se chargent notamment en azote ammoniacal au-delà de la limite permise. Actuellement, le seul traitement que reçoit ce lixiviat est une oxydation par injection d'air pour diminuer sa concentration en sulfure d'hydrogène (H2S).
Avec l'entrée en vigueur du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du règlement 2013-57 le modifiant, les rejets de lixiviat doivent être traités pour diminuer la concentration en sulfure d'hydrogène (H2S), en azote ammoniacal et en azote total Kjeldahl (NTK), en conformité avec la réglementation. Le 25 juillet 2013, le Service de l'environnement, responsable des opérations sur le site du CESM a obtenu de la Division du contrôle des rejets industriels une entente de dérogation conditionnelle au Règlement 2008-47 relative au dépassement des concentrations d'azote total Kjeldahl déversées dans le réseau d'égout municipal. Cette entente de dérogation sera échue le 31 décembre 2021.

Sur la base des recommandations comprises dans le rapport émis au début de l'année 2015 par le consultant AXOR Experts-Conseils, le Service de l'environnement (SE) accompagné du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), en concertation avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), a sélectionné un site situé dans la partie sud-ouest du parc pour l'implantation d'une nouvelle station de traitement biologique du lixiviat d'une capacité de 345 000 m3/ année. Le projet a ensuite fait l'objet d'une planification détaillée et d'un premier appel d'offres public (SEAO no 5791) - annulé à l'été 2017 en raison de l'écart important de 50,6 % entre le prix des propositions et le budget du projet établi conjointement par le SE et le SGPI.

Un nouvel appel d'offres public (SEAO no 5932) pour la réalisation de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en vue de retenir les services d'une équipe multidisciplinaire chargée à la fois de la conception, de la construction et des services d'opération-entretien de l'usine. Suite à une rencontre d'échange réalisée avec les deux proposants du premier appel d'offres, les exigences techniques du programme de construction (bâtiment et procédé de traitement), l'estimation des coûts du projet ainsi que le format du précédent appel d'offres (5791) ont été revus afin de préciser certains critères de conception susceptibles d'influencer la performance de l'usine, de mieux définir les risques et responsabilités transmis à l'adjudicataire et ainsi favoriser une réponse optimiste du marché de la conception- construction.

Préalablement au lancement de l'appel d'offres 5932, à la mi-février 2018, un avis de publication avait été posté sur le SÉAO. Le but de cette démarche, étalée sur une période de huit (8) semaines, était d'annoncer l'intention de la Ville de relancer le processus d'appel d'offres avant la fin du printemps 2018 et d'offrir l'opportunité aux entreprises intéressées à prélever un échantillon de lixiviat brut afin de réaliser leurs propres analyses et de valider certaines hypothèses en vue de la conception ou du dimensionnement des équipements de procédé.

L'appel d'offres 5932, prévu initialement pour une durée de 103 jours, a été publié le 31 mai 2018. Neuf (9) addendas ont été émis et la période d'appel d'offres a été prolongée jusqu'au 06 novembre 2018, à la demande du marché.

Le tableau ci-après présente le sujet des différents addendas :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2018-06-21	Clarification aux documents administratifs (C.A.S) et complément d'information aux devis techniques (annexes).
2	2018-07-19	Clarification au formulaire de soumission, aux documents administratifs (I.A.S. + C.A.S) et aux devis techniques.
3	2018-08-08	Clarification au formulaire de soumission, aux documents administratifs (C.A.G Annexe E) et aux devis techniques.
4	2018-08-17	Clarification aux documents administratifs (I.A.S. + Formulaires) et aux devis techniques; réponses aux questions des soumissionnaires.
5	2018-08-22	Report de date d’ouverture des soumissions (56 jours).
6	2018-09-11	Réponses aux questions des soumissionnaires.
7	2018-10-17	Réponses aux questions des soumissionnaires.
8	2018-10-17	Émission des plans de localisation en format .dwg (échantillon).
9	2018-10-26	Clarification aux documents administratifs (Formulaires) et réponses aux questions des soumissionnaires.

Les visites supervisées du site (obligatoires) se sont déroulées du 13 juin au 4 juillet 2018, en conformité avec le Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Une procédure d'échantillonnage obligatoire encadrée par le personnel technique du CESM a été organisée sur une période de six (6) semaines, excluant la période des vacances estivales, du 21 juin au 16 août 2018.

Le délai de validité des soumissions était de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date de clôture de l'appel d'offres. Une prorogation du délai de validité des soumissions a été

obtenue jusqu'au 28 juin 2019 pour un délai de validité des soumissions total de deux-cent-trente-trois (233) jours. (voir pièces jointes n° 5,6 et 7).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0804 - 29 avril 2015 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat située au Complexe environnemental de Saint-Michel. Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.
Bon de commande 954825 - 24 avril 2014 - accorder un contrat de services professionnels à Axor Experts-Conseils inc., pour la réalisation de l'étude sur les technologies de traitements applicables au lixiviat et évaluation de trois (3) sites au CESM - Contrat 14-12337 pour une dépense totale de 21 494,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Mabarex inc., plus bas soumissionnaire conforme (PBSC), pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM - incluant le service d'opération-entretien pour une période initiale de 12 mois, à compter de la livraison des installations. Le mandat de l'adjudicataire comprend notamment :

- la fourniture de l'ensemble des services professionnels requis pour la conception du bâtiment et de la solution de traitement des eaux usées;
- l'obtention des autorisations et permis de construire;
- la réalisation des essais de performance et du contrôle de la qualité des ouvrages;
- la construction des installations incluant le bâtiment, les ouvrages de génie civil et l'aménagement du site;
- la fourniture, l'intégration et la mise en service des équipements de procédé.

Le service d'opération-entretien défini dans le contrat regroupe l'ensemble des activités liées aux éléments suivants :

- l'entretien et l'opération de l'usine;
- le maintien des performances et de la sécurité des installations;
- la formation du personnel du CESM;
- le débogage requis au cours de la période de rodage;
- le soutien technique;
- la documentation.

Une enveloppe de contingences correspondant à 10 % de la valeur du contrat est prévue dans le budget du projet pour faire face aux imprévus de chantier.

Le budget global réservé pour la mise en oeuvre du projet comprend également une provision représentant 4 % de la valeur des travaux permettant d'assumer le coût des travaux incidents au contrat, incluant notamment : les services du laboratoire de contrôle des matériaux, les frais de raccordement aux réseaux publics (électricité, télécommunications) ainsi que la fourniture de certains équipements et plantations.

Le délai d'exécution du mandat de conception-construction défini dans le Cahier des charges est de 650 jours. Ce délai contractuel couvre l'ensemble des étapes reliées à la conception, à l'approbation du projet, à l'obtention des permis et autorisations, au parachèvement et à la mise en service de l'ouvrage, aux essais de performance, etc. Tel que prévu à la sous-section 6.11 du Cahier des clauses administratives spéciales (CAS), tout retard dans l'exécution des travaux de conception-construction peut entraîner l'imposition d'une pénalité

financière par le Directeur. Le montant maximal que la Ville pourrait réclamer en pénalité de retard à l'entrepreneur est établi à 2,5 % de la valeur totale du contrat, incluant les taxes. La responsabilité globale du soumissionnaire est limitée à 100 % de la valeur totale du contrat, incluant les taxes.

JUSTIFICATION

La construction d'une nouvelle usine d'assainissement du lixiviat au CESM est nécessaire pour se conformer aux règlements 2008-47 et 2013-57 de la CMM concernant la concentration en azote ammoniacal rejetée à l'égout sanitaire. La concentration moyenne enregistrée pour le lixiviat prélevé au CESM s'élève à environ 300 mg/L alors que la réglementation établit le taux de rejet à 45 mg/L. Une dérogation ne peut pas être accordée au CESM pour l'azote ammoniacal, pour les motifs suivants :

- La toxicité environnementale reconnue de cette molécule;
- La station d'épuration Jean- R. Marcotte n'a pas la capacité de traiter l'azote ammoniacal (à noter également que le nouveau procédé d'ozonation sera inefficace à cet égard);
- Le risque associé au dégazage potentiel de l'ammoniac dans le réseau d'égout;
- Les charges annuelles d'azote ammoniacal à l'entrée de la station d'épuration Jean- R. Marcotte ne cessent d'augmenter - passant de 5000 tonnes en 2001 à plus de 6400 tonnes en 2014.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont l'un d'entre eux est l'Association de la construction du Québec (ACQ) et un second est l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de la Ville de Montréal. Parmi les onze (11) autres sociétés, dont quatre (4) entrepreneurs, deux (2) fournisseurs d'équipements spécialisés et cinq (5) des firmes d'ingénierie, des regroupements ont été formés pour soumissionner et par conséquent deux (2) propositions techniques ont été déposées. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possède pas le créneau d'expertise requis, une (1) firme est un (1) fournisseur d'équipement et deux (2) firmes sont des services professionnels qui n'ont pas formé de regroupement afin de déposer une soumission selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

Ces deux (2) soumissionnaires sont les mêmes qui avaient répondu à l'appel d'offres 5791 au printemps 2017 ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres. La liste complète des preneurs de cahier peut être consultée en pièce jointe n°1.

Étant donné la nature des services exigés et la complexité technique liée au procédé de traitement, un système de sélection à deux (2) enveloppes a été utilisé. Les propositions techniques ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection constitué selon les directives prévues dans le « Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques » révisé par le Service de l'approvisionnement (janvier 2017), suivant les critères présentés à la section 6 du Cahier des instructions aux soumissionnaires (I.A.S.) publié dans l'appel d'offres 5932. Les deux (2) propositions techniques évaluées par le comité de sélection ont obtenu le pointage minimal pour procéder à la deuxième étape du processus, soit l'évaluation des offres avec le prix inclus dans l'enveloppe n° 2 (voir pièce jointe n° 2).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (Taxes)	Total

Mabarex inc.	74,7	0,09	12 092 456,33 $	1 810 845,34 $	13 903 301,67 $
Allen Entrepreneur général inc.	76,4	0,08	13 818 500,00 $	2 069 320,38 $	15 887 820,38 $
Dernière estimation réalisée (Estimation finale (SGPI + SE) Classe D +/- 30%)			8 146 666,00 $	1 219 963,23 $	9 366 629,23 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					4 536 672,44 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					48,43 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					1 984 518,71 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					14,27%

Cette fois encore l'analyse des soumissions révèle un écart important (plus de 48,43 %) entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme (PBSC) Mabarex inc. et le montant global de la dernière estimation réalisée à l'interne (classe D +/- 30 %), conjointement par le SGPI et le SE. Le prix associé à la proposition de Mabarex inc. surpasse d'environ 14,27 % la limite supérieure du budget d'immobilisations comprise dans la plage d'incertitude de l'estimation de référence (classe D +/- 30 %). Selon notre analyse du bordereau détaillé des travaux, cet écart pourrait être attribué aux conditions suivantes :

- Les documents d'appel d'offres spécifiaient une superficie totale de bâtiment compris entre 230 et 325 m.c. L'estimation du SGPI a été élaborée selon un scénario optimisé et compact visant la superficie minimum de 230 m.c. Le modèle présenté dans la proposition technique de Mabarex inc. comporte une superficie de 316 m.c., soit supérieur de 35 % au scénario optimisé du SGPI, mais inférieur à la superficie maximale énoncé dans les documents d'appel d'offres;
- Certains coûts associés au procédé de traitement ont pu être déplacés en structure ou en architecture, ce qui induit une augmentation importante du coût unitaire du bâtiment;
- Les coûts reliés au volet conception et à l'intégration du bâtiment dans un grand parc public ont pu être sous-estimés;
- La disponibilité limitée de la main-d'œuvre pourrait justifier l'explosion des coûts associés aux travaux d'excavation et de génie civil;
- Le coût des équipements de procédé et des essais liés à la mise en marche de l'usine ont pu être sous-estimés;
- La spécificité technique du procédé, l'envergure et le mode de réalisation du projet (conception-construction) font en sorte de réduire le bassin d'entrepreneurs susceptibles de se qualifier (faible compétitivité);
- Le transfert de risques inhérent au mode conception-construction entraîne une majoration significative des coûts et de la proportion des frais généraux appliqués;
- Les coûts associés à l'élaboration des propositions techniques (A.O. 5791 et 5932) ont probablement été inclus dans le prix de la soumission;

Le SGPI recommande néanmoins, malgré l'écart expliqué, et en tenant compte de tous les efforts faits à l'étape de la révision des documents d'appel d'offres, dont une rencontre d'échange avec les proposants et la révision des documents d'appel d'offres afin de

favoriser une meilleure réponse du marché, de retenir la soumission déposée par l'entreprise Mabarex inc., laquelle a obtenu le plus haut pointage final. L'entreprise Mabarex inc. n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;. Selon les vérifications effectuées au moment de l'analyse de la conformité administrative des soumissions (voir rapport en pièce jointe n°3).

La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$ et que l'écart est plus grand de 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts à autoriser pour le projet représentent un montant de 15 905 377,11 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes (voir pièce jointe n° 4). Le contrat est prévu dans le budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).
Ce montant inclut :

- Le coût total du contrat de construction à accorder à Mabarex inc. est de 13 903 301,67 $ incluant les taxes;
- Un budget de contingences (10 %) s'élevant à 1 390 330,17 $, incluant les taxes, est prévu pour faire face à d'éventuels imprévus rencontrés lors de la réalisation du projet;
- Une enveloppe (4%) s'élevant à 611 745,27 $, incluant les taxes, est prévue pour les incidences générales et le coût d'acquisition des équipements et du mobilier requis pour l'opération de l'usine.

Dans la planification initiale du projet, il a été prévu que certains éléments du contrat seraient financés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Subséquemment, il a été décidé que la totalité de ces coûts sera assumée par le Service de l'Environnement jusqu'à ce qu'une entente avec le CESM soit finalisée pour le partage des coûts du projet. Cette contribution sera assumé par la réserve post fermeture du CESM dont sa provision sera réévaluée à la fin de 2019.

Un budget d'exploitation d'approximativement 200 000 $ par année est prévu à même la réserve pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du CESM pour l'opération et l'entretien des installations, à compter de 2022 jusqu'en 2062. Les comptes d'imputation sont définis dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement de l'eau de lixiviation du site d'enfouissement du CESM et son intégration au parc Frédéric-Back, lesquels relèvent de la compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En raison de sa destination et de son envergure limitée, le projet n'est pas assujetti à la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal (2008).

L’adjudicataire du contrat est néanmoins tenu de respecter les directives et encadrements administratifs adoptés par le SGPI visant à soutenir les meilleures pratiques en matière de développement durable à chaque étape de la conception et de la réalisation des projets de construction. Il devra, par exemple, assurer la gestion responsable des déchets CRD, favoriser les mesures d'efficacité énergétique applicables au programme, privilégier l'utilisation de matériaux et d'équipements de fabrication locale et aménager le site selon les exigences du cahier des charges en veillant à favoriser son intégration dans le contexte du parc Frédéric-Back.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur est d'assurer la conformité à la nouvelle réglementation sur l’assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en diminuant le rejet de 70 000 kilogrammes d'azote ammoniacal par an.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, aucune opération de communication n'est prévue à la présente étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2019/ 04/ 24 - Comité exécutif - recommandation à la CPEC
2019/ 05/ 01 - Présentation devant la Commission permanente d'examen des contrats (CPEC)
2019/ 05/ 08 - Comité exécutif - recommandation au Conseil municipal
2019/ 05/ 13 - Présentation au conseil municipal
2019/ 05/ 16 - Octroi au Conseil d'agglomération

Mai 2019 - Ordre de débuter les travaux (650 jours)
mars 2021 - Réception provisoire de l'ouvrage
mars 2022 - Fin de la période d'opération-entretien (12 mois)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean J LACROIX, Service de l'eau
Luc BORNAIS, Service de l'environnement
Diane MARTIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Diane MARTIN, 4 mars 2019
Jean J LACROIX, 23 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-05

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 16 avril 2019

MABAREX INC.
A/S MONSIEUR GEORGES SZARAZ
2021, RUE HALPERN
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1S3

No de décision : 2019-DAMP-0252
N° de client : 3000421393

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PEENOX LMC695983 ainsi que SMBR LMC701694, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MABAREX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des projets industriels

» Conception-construction

Appel d'offres

Analyse de la conformité – enveloppe #1 : proposition technique

Le présent document se base sur la procédure d'analyse de la conformité des soumissions révisée (SPO – août 2016).

- Ce formulaire de vérification de la conformité administrative est adapté en fonction des exigences particulières associées à un projet réalisé en mode conception-construction ;
- Le formulaire s'applique lorsque le système à deux (2) enveloppes est utilisé ;
- Il est utilisé pour la première étape de l'analyse de la conformité des soumissions soit la vérification des documents qui se retrouvent dans la 1ère enveloppe uniquement.
- Une grille de vérification est soumise au comité de sélection pour l'évaluation des critères prévus en annexe aux IAS;

Titre du projet : Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

Numéro de l'ouvrage : # 1160
Numéro d'appel d'offres : # 5932

#	Design-constructeur	Statut
1/2	**Mabarex Inc.**	☒ Conforme ☐ Non-conforme

Aspects administratifs	conformité oui	conformité non	**Notes**
Certificat AMF (autorité marchés financiers)	☒	☐	
Licence RBQ	☒	☐	2206-1086-23
Formulaire P – Déclaration d'engagement du soumissionnaire	☒	☐	Signée par Michel Émond
Attestation fiscale (Revenu Québec)	☒	☐	31 décembre 2018
Inscription au RENA (entreprise non admissible contrat public)	☒	☐	Non inscrit à la RENA
Inscription à la liste des entreprises non-conforme en vertu de PGC	☒	☐	
- entrepreneur			Filtrum
- architecte			Poirier Fontaine arch.
- ingénieurs			GBi serv d'ing.
- autre : contrôle qualité			Groupe ABS
Signataire autorisé / Résolution de signature	☒	☐	Michel Émond ing. directeur ventes municipales

Conformité en lien avec la proposition	**Notes**
Nombre de pages	50
Indice de prix (comité de sélection)	Non
Original – remis tel que demandé (signé; non relié)	Oui
Copie certifiée	Oui
Nombre d'exemplaire	8
Numéro entreprise du Québec (NEQ)	1172183569
Nom de l'entreprise tel qu'inscrit au REQ	Mabarex
Adresse de l'entreprise indiquée	2021, rue Halpern, Montréal, Qc, H4S 1S3
CV des membres de l'équipe	Format standard respecté
Déclaration du procédé (formulaire S)	Oui
Fiche d'information sur les équipements (formulaire Q)	Oui
Preuve de visite	Oui

2018.11.20

2018.11.20

Mise à jour : 2018/11/16
Analyse réalisée par : Laurie Desnoyers et Jonathan Bezeau

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des projets industriels

» Conception-construction

Appel d'offres

Analyse de la conformité – enveloppe #1 : proposition technique

#	Design-constructeur	Statut
2/2	**Allen – Entrepreneur général Inc.**	☒ Conforme ☐ Non-conforme

Aspects administratifs	**conformité**		**Notes**
	oui	**non**	
Certificat AMF (autorité marchés financiers)	☒	☐	
Licence RBQ	☒	☐	2427-6754-61
Formulaire P – Déclaration d'engagement du soumissionnaire	☒	☐	Signée par Nancy Plante
Attestation fiscale (Revenu Québec)	☒	☐	31 janvier 2019
Inscription au RENA (entreprise non admissible contrat public)	☒	☐	Non inscrit à la RENA
Inscription à la liste des entreprises non-conforme en vertu de PGC	☒	☐	
- entrepreneur			Allen - Entrepreneur général
- architecte			NCube arch.
- ingénieurs			AXOR
-			
- autre : certification LEED			Relief Design
architecture de paysage			
Signataire autorisé / Résolution de signature	☒	☐	Annie Allen CPA – présidente secrétaire

Conformité en lien avec la proposition	**Notes**
Nombre de pages	40
Indice de prix (comité de sélection)	Non
Original – remis tel que demandé (signé; non relié)	Oui
Copie certifiée	Oui
Nombre d'exemplaire	8
Numéro entreprise du Québec (NEQ)	1142398784
Nom de l'entreprise tel qu'inscrit au REQ	Allen - Entrepreneur général inc.
Adresse de l'entreprise indiquée	118, rue de la gare, St-Henri-de-Lévis, QC, G0R 3E0
CV des membres de l'équipe	Format standard respecté
Déclaration du procédé (formulaire S)	Oui
Fiche d'information sur les équipements (formulaire Q)	Oui
Preuve de visite	Oui

Jonathan Bezeau 20.11.2018

Laurie Desnoyers 2018-11-20

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat**				**Résolution :**	**À venir**	
	au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)				**Ouvrage :**	**# 1160**	
Date :	**01/ 03/ 2019**				**Contrat :**	**# 14489**	
Étape :	**Octroi du contrat**						
				Budget	**Tps 5,0%**	**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**		**$**			
	CESM- Lixiviat						
	Forfait 1			11 735 565,25 $			
	Forfait 2			356 891,08 $			
	Prix séparé inclus			95 000,00 $			
	Sous-total 1 (coûts inclus au contrat):		100,0%	**12 092 456,33**	**604 622,82**	**1 206 222,52**	**13 903 301,67**
Contingences :	Provision pour imprévus		10,0%	1 209 245,63	**60 462,28**	**120 622,25**	**1 390 330,17**
	Sous-total 2 (contrat majoré)			**13 301 701,96**	**665 085,10**	**1 326 844,77**	**15 293 631,83**
Incidences :	**Dépenses générales (mandats expertise**		4,0%	**532 068,08**	**26 603,40**	**53 073,79**	**611 745,27**
	Équipements			**Inclus**	**-**	**-**	**-**
	Montant à autoriser			**13 833 770,04**	**691 688,50**	**1 379 918,56**	**15 905 377,11**
	Tps	100,00%			691 688,50		691 688,50
	Tvq	50,0%				689 959,28	
Ristournes :	**Coût après ristourne (Montant à emprunter)**			**13 833 770,04**		**689 959,28**	**14 523 729,33**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire
Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 100 % en 2018.

Exclusions : Mandat de contrôle de la conformité technique (audit)

Partage des coûts : Le coût des travaux est prévu au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, financé par la réserve post-fermeture du CESM*.

(*) Le coût réel des travaux associés à la réalisation des conduites d'amenée et de rejet ainsi que les surcoûts liés à la réalisation d'une toiture végétalisée (prix séparé inclus) seront assumés par le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

ORIGINAL

Montréal

Appel d'offres public
Conception-construction
no 5932 - AD-03

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Service du greffe 275, rue Notre-Dame est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6, avant 13 h 30
31	5	2018	6	11	2018	

Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

Description et sommaire de soumission	Montant
Prix forfaitaire pour la réalisation de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM en mode Conception-construction - incluant le Service d'opération-entretien pour une période de 12 mois.	
Sous-total avant taxes :	$12 092 456,33 $
Taxe sur les produits et services (TPS 5%) :	$604 622,82 $
Taxe de vente du Québec (TVQ 9,975 %) :	$1 206 222,52 $
Montant total :	**$13 903 301,66 $**

Identification du Soumissionnaire:

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1172183569

☐ Si non inscrit au REQ, cocher ici

Je (Nous), soussigné(s): MABAREX INC.

Nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec (si applicable)

2021, rue Halpern, Montréal, Québec, H4S 1S3

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du Cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du Cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent Appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet Appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) : Michel Émond, ing., Directeur des ventes	Téléphone :	514 334-6721, poste 236	
	Télécopieur :	514 332-1775	
	Courriel :	memond@mabarex.com	
Signature:	Jour	Mois	Année
	6	11	18

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'Appel d'offres pourra entraîner le rejet de la Soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

ORIGINAL

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
no 5932 - AD-03

Section B - Résumé du Bordereau de soumission

Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

		Description	Montant	TPS	TVQ	Total
Ligne 1	Forfait 1:	Travaux de Conception-construction	11 735 565,25 $	586 778,26 $	1 170 622,63 $	13 492 966,14 $
Ligne 2	Forfait 2:	Service d'opération-entretien (12 mois)	356 891,08 $	17 844,55 $	35 599,89 $	410 335,52 $
Ligne 3		**TOTAL:**	**12 092 456,33 $**	**604 622,82 $**	**1 206 222,52 $**	**13 903 301,66 $**
			Total avant taxes	**Total TPS**	**Total TVQ**	**Total taxes incl.**

N°. d'inscription de la TPS: 101161784

N° d'inscription de la TVQ: 10-0208-1403

Identification du Soumissionnaire

MICHEL ÉMOND, ING.
Nom en lettres moulées

514 334-6721, poste 236
Téléphone

DIRECTEUR DES VENTES
Titre

memond@mabarex.com
Adresse courriel

06-nov-18
Signature et date

ORIGINAL

Section C - Bordereau de soumission

Superficie brute de plancher: 316 m.c. (BÂTIMENT)

#	Description		Prix soumis ($)	Précisions / détails
	FORFAIT 1: CONCEPTION-CONSTRUCTION	Composante SIGI 03	**11 735 565,25 $**	Sous-total à reporter à la ligne 1 du résumé (section B)
1	**Frais généraux**	01-000	**1 446 500,00 $**	
2	**Administration et profits**	00-001	**947 313,89 $**	
3	**Services professionnels**	01-400	**891 500,00 $**	
4	**Génie civil : Aménagement d'emplacement**	02-000	**1 051 048,96 $**	
	.1 Démolition	02-115	5 255,24 $	
	.2 Excavation, remblayage et gestion des sols	02-200	608 557,35 $	Incluant excavation de roc - voir couts unitaires 02
	.3 Infrastructures de chaussée, pavage	02-500	279 579,02 $	Incluant stationnement, bordures, trottoirs
	.4 Aménagement paysager	02-900	70 420,28 $	
	~~.5 Aménagement de la zone de protection de la falaise~~		ANNULÉ	~~Incluant travaux de consolidation / écaillage~~ 03
	.6 Autres (préciser s.v.p.)		87 237,06 $	
5	**Génie civil : Infrastructures souterraines**	02-700	**1 410 382,40 $**	
	.1 Conduite d'amenée du lixiviat		959 060,40 $	Tout inclus (incluant travaux de réfection des voies de circulation)
	.2 Conduite de rejet de l'effluent		126 934,00 $	Tout inclus
	.3 Canalisations de services publiques		262 331,00 $	Incluant réseaux d'aqueduc et d'égout
	.4 Drainage pluvial		62 057,00 $	
	.5 Autres (préciser s.v.p.)		- $	
6	**Ouvrages de fondation et charpente**	voir note 1	**530 000,00 $**	
7	**Architecture**	voir note 1	**995 000,00 $**	
8	**Bâtiment : Mécanique**	voir note 1	**191 100,00 $**	
9	**Bâtiment : Électricité et électronique**	voir note 1	**248 100,00 $**	
10	**Bâtiment : Protection incendie**	voir note 1	**7 000,00 $**	
11	**Procédé : Équipements**		**4 017 620,00 $**	
	.1 Panneaux électriques, instrumentation et contrôle	40-100	522 291,00 $	Tous équipements, local A106, incl. interface au centre de ctrl CESM
	.2 Stockage et dosage des produits chimiques	40-090	313 374,00 $	Tous équipements, local A107 et autres stockages chimiques
	.3 Surpresseurs	40-010	381 674,00 $	Tous équipements, local A110
	.4 Pompes de lixiviat	40-040	60 264,00 $	Tous équipements, local A111 ou secteur D101
	.5 Traitement biologique du lixiviat (RBGS)	40-800	1 836 052,00 $	Tous équipements, secteur D101
	.6 Traitement des odeurs (biofiltre)	40-600	518 273,00 $	Tous équipements, secteur D102
	.7 Tuyauterie inter-secteur	40-080	192 846,00 $	Tous ce qui est installé inter-secteurs/locaux, équipement à équipement
	.8 Raccordement électrique des équipements	40-110	120 529,00 $	Tous raccordements des équipements au panneau de distribution
	.9 Autres (préciser s.v.p.) 02		72 317,00 $	Incluant matériel et équipements de laboratoire (40-750)
	FORFAIT 2: OPÉRATION-ENTRETIEN (12 mois)		**356 891,08 $**	Sous-total à reporter à la ligne 2 du résumé (section B)
1	**Frais généraux**	01-000	**13 500,00 $**	Forfaitaire
2	**Administration et profits**	00-001	**12 000,00 $**	Forfaitaire
3	**Services inclus**	01-400	**263 360,00 $**	Forfaitaire
	.1 Opérations: services de base		223 329,28 $	
	.2 Entretien et maintenance du procédé		21 332,16 $	
	.3 Entretien du bâtiment		18 698,56 $	
4	**Services supplémentaires***		**6 000,00 $**	* Prix basé sur coût unitaire (100 heures) - voir CAS - Parties 16.18 et 16.21
5	Démolition des systèmes existants 02	02-070	62 031,08 $	Travaux différés définis dans le lot 2 - voir PGT sous-section 6.11
	PRIX SÉPARÉS INCLUS		**95 000,00 $**	
1	**Surcoût pour toiture végétalisée**	02-930	**95 000,00 $**	Montant à reporter à l'item 7
	PRIX UNITAIRES		$	
1	Excavation de roc 500 m.cu X 0 $/ m.cu ** 02	02-112	- $ (reporter à la case 4.2)	** Prix unitaire ($ / m.cu) qui sera utilisé en avenant pour établir le coût réel des travaux en fonction des quantités excavées

Note 1 Voir liste complète des composantes standard associées au devis normalisé de la Ville de Montréal

2018-11-06

ORIGINAL

FORMULAIRE 1809-900/B
(normatif)

RÉSOLUTION DE COMPAGNIE
DÉPÔT D'UNE SOUMISSION - Ville de Montréal
Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM
A/O 5932

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du conseil d'administration de

Mabarex inc.
(nom de la compagnie)

tenue le 22 octobre 2018.
(date)

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU QUE

Michel Émong, ing.- Directeur ventes municipales
(nom et titre)

et/ou

_____
(nom et titre)

Soient et sont par la présente résolution, chacun, autorisés à faire et à signer séparément pour et au nom de la compagnie, toute soumission au maître de l'ouvrage, ainsi qu'à signer tout marché en conséquence requis par le maître de l'ouvrage, ainsi qu'à signer toute modification ou extension, tout changement ou tout autre document qui pourraient être nécessaires.

ADOPTÉ

Extrait vérifiable et certifié,

Le 24 octobre 2018
(date)

(signé) _____
(secrétaire)

©BNQ - 2002 Formulaire 1809-900/B

Montréal

ORIGINAL

ANNEXE B

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

7610200-18-004	5932
(numéro de cautionnement)	*(numéro d'appel d'offres Ville)*
24 octobre 2018	1170044
(Date d'émission)	(numéro SÉAO)

LES PARTIES :

Intact Compagnie d'assurance ,
(nom de la compagnie d'assurances)

ayant un établissement dans la province de Québec situé au

2020, boul. Robert-Bourassa, bureau 100, Montréal, QC, H3A 2A5 ,
(No, rue, ville, code postal)

ici représentée par

Thuc Trinh Tran, mandataire , dûment autorisé(e),
(nom et titre du représentant)

(ci-après appelée la "**Caution**")

après avoir pris connaissance du Cahier des charges et d'une soumission écrite devant être présentée à la

VILLE DE MONTRÉAL,

(ci-après appelée la "**Ville**")

le 6 novembre 2018 , par
(date)

Mabarex Inc. ,
(nom de l'entreprise soumissionnaire)

1172183569 , ayant un établissement au
(# NEQ)

2021 rue Halpern, Montréal (Québec), H4S 1S3 ,
(No, rue, ville, code postal)

ici représentée par

Georges Szaraz, ing., M.Ing. , dûment autorisé(e),
(nom et titre du représentant)

(ci-après appelé le "**Soumissionnaire**")

dûment autorisé(e), pour

Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM
(description du contrat)

se porte caution du **Soumissionnaire**, envers la **Ville**, aux conditions énoncées aux sections « Cautionnement de soumission » et « Lettre d'engagement » ci-dessous.

Montréal

ORIGINAL

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

La **Caution** s'oblige, en cas de retrait de la soumission par le **Soumissionnaire** ou en cas de refus ou de défaut du **Soumissionnaire,** pour quelque raison que ce soit, de fournir, dans les délais requis, tout document ou renseignement demandé par la **Ville** en vertu du Cahier des charges, y compris les polices d'assurance, le cautionnement d'exécution et le cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, à payer à la **Ville** la différence en argent entre le montant de la soumission présentée par le **Soumissionnaire** et le montant du contrat que la **Ville** conclura avec une autre personne pour l'exécution du contrat. Si ce dernier montant est supérieur au premier, sa responsabilité est limitée à dix pour cent (10 %) du total de la soumission incluant les taxes et les contingences.

La **Caution** ne peut retirer son cautionnement de soumission pendant les (180) jours qui suivent la date de l'ouverture des soumissions ou à compter du jour où l'autorité compétente octroie le contrat à l'Adjudicataire.

La **Caution** renonce aux bénéfices de discussion.

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans les 12 mois de la date des présentes, dans le district judiciaire de Montréal.

LETTRE D'ENGAGEMENT

À la suite à l'octroi du contrat, la **Caution** s'engage envers la **Ville** à accorder au **Soumissionnaire** les cautionnements suivants, dans les 15 jours calendrier suivant l'adjudication du contrat :

- Un cautionnement d'exécution (Annexe F) pour une somme équivalente à 50 % du montant total du contrat accordé, incluant les taxes et les contingences ; et
- Un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services (Annexe G) pour une somme équivalente à 50 % du montant total du contrat accordé, incluant les taxes et les contingences.

En cas de défaut de la **Caution,** de fournir les cautionnements ci-dessus, la **Caution** sera solidairement responsable avec l'**Adjudicataire** de tous les dommages subis par la Ville.

Le **Soumissionnaire** intervient au présent cautionnement pour y consentir et à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et de nul effet.

Montréal

ORIGINAL

En foi de quoi, la **Caution** et le **Soumissionnaire**, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à Montréal (ville),

le 24 octobre 2018 (date)

Mabarex Inc.

Georges Szaraz, ing. MIng. (Nom du représentant autorisé du **Soumissionnaire**) (Signature)

Geneviève Bercier (Nom du **témoin** du **Soumissionnaire**) (Signature)

Intact Compagnie d'assurance

Thuc Trinh Tran, mandataire (Nom du représentant autorisé de la **Caution**) (Signature)

Ramanpreet Kaur Mistry (Nom du **témoin** de la **Caution**) (Signature)

Sceau de la **Caution** :
(facultatif)

Montréal

ORIGINAL

ANNEXE C

LETTRE DE GARANTIE BANCAIRE IRRÉVOCABLE ET INCONDITIONNELLE

GARANTIE DE SOUMISSION

Contrat supérieur à 500 000$, garantie de soumission fournie par caution, conformément à «IAS», Art. 2.10.1 & Annexe 5

_____ 5932

(numéro de référence de la garantie) (numéro d'appel d'offres Ville)

_____ 1170044

(Date d'émission) (numéro SEAO)

Bénéficiaire :	La Ville de Montréal
Adresse :	275, rue Notre Dame Est, Montréal, H2Y 1C6
Nom du soumissionnaire :	MABAREX INC.
Adresse du soumissionnaire :	2021, rue Halpern, Montréal, Québec, H4S 1S3
Description de l'appel d'offres :	Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

_____ ,

(nom de l'institution financière et succursale)

ici représentée par : _____ ,

(nom du représentant)

dûment autorisé(e), garantit de façon irrévocable le paiement des sommes qui vous seront dues par le soumissionnaire ci-dessus mentionné advenant le défaut de ce dernier de fournir :

- les certificats d'assurances, au plus tard quinze (15) jours calendriers avant le début des travaux
- autres documents requis selon les modalités prévues au cahier des charges.

La seule condition pour que la présente garantie soit réalisable est le défaut de produire les assurances et autres documents requis selon les termes du cahier des charges.

Après réception d'une demande écrite de paiement, dans laquelle la date d'ouverture des soumissions devra être mentionnée, _____ ,

(nom de l'institution financière)

s'engage à acquitter ces sommes; toutefois, en aucun cas l'engagement total de

_____ , en vertu des présentes,

(nom de l'institution financière)

ne devra dépasser dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

Montréal

La présente garantie demeurera en vigueur jusqu'à l'expiration du délai de validité des soumissions (incluant toute prolongation du délai initial de validité convenue entre le bénéficiaire et le soumissionnaire).

Toute demande de paiement, en vertu de la présente garantie, devra parvenir à

_____ , au plus tard quinze (15)
(nom de l'institution financière)

Jours ouvrables après l'expiration du délai de validité des soumissions.

Le paiement est exigible à la simple demande de paiement adressée à l'institution financière par le bénéficiaire.

_____ ,
(nom de l'institution financière et succursale)

_____ ,
(Adresse)

Par : _____ ,
(signature du représentant autorisé)

Michel Émond, ing. - Directeur des ventes municipales ,
(nom du représentant autorisé)

Montréal

ORIGINAL

ANNEXE H

Date : 29 octobre 2018

Objet : Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire

COURTIER:	Aon Parizeau Inc.	
Adresse postale :	700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1900, Montréal (QC) H3B 0A7	
Téléphone :	514-842-500	Courriel : anouk.guimont@aon.ca

ASSUREUR 1 :	La Compagnie d'assurance Continental Casualty	
Adresse postale :	1800 McGill Collègue Avenue, Suite 520, Montréal, QC H3A 3J6	
Téléphone :	(514) 871-5660	Courriel : diane.casault@cna.com

ASSUREUR 2 : **(si applicable)**	
Adresse postale :	
Téléphone :	Courriel :

ASSUREUR 3 : **(si applicable)**	
Adresse postale :	
Téléphone :	Courriel :

ASSURÉ:	Mabarex inc.	
Adresse postale :	2021, rue Halpern, Montréal (Québec) H4S 1S3	
Téléphone :	514-334-6721 x 236	Courriel : memond@mabarex.com

Numéro d'appel d'offres : 5932
Titre de l'appel d'offres : Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

Nous désirons confirmer par la présente que nous Aon Parizeau Inc. ,
(nom du courtier)
sommes en mesure de fournir à notre client, MABAREX INC. ,
(nom de l'entrepreneur)
toutes les assurances qui seront nécessaires en rapport avec le projet mentionné en rubrique.

En conformité avec la section 3.0 relative aux assurances du cahier des clauses administratives générales et des spécifications du cahier des clauses administratives spéciales, nous serons en mesure de mettre en place les garanties suivantes pour notre client :

23/47

ORIGINAL

Montréal

A) Assurance Responsabilité civile

Nature et étendue du ou des contrats d'assurance	Montants de garantie ($)		
	ASSUREUR 1	**ASSUREUR 2** (si applicable)	**ASSUREUR 3** (si applicable)
Responsabilité civile générale des entreprises Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire No 2100. Dommage corporel et matériel sur base d'événement.	1 M $ / sinistre		
Montant global risque produits après travaux (PAT)	1 M $ / période		
Responsabilité civile automobile Formule des non-propriétaires (F.P.Q. Nº 6)	1 M $ / sinistre		
Montant global général (autre que le risque PAT)	5 M $ / période		
Umbrella (si applicable)	9 M $ / sinistre 9 M $ / période	M $ / sinistre M $ / période	
Responsabilité civile excédentaire (si applicable)	M $ / sinistre M $ / période	M $ / sinistre M $ / période	M $ / sinistre M $ / période

B) Assurance chantier formule étendue

Lorsque requis au cahier des clauses administratives spéciales, nous sommes en mesure de fournir une assurance chantier formule étendue au montant de la valeur du contrat incluant les taxes et les contingences, tel que décrit et selon les termes de l'annexe **J**, incluse au cahier des charges.

Notre engagement à assurer le client ci-haut mentionné, est valide pour la durée de la validité de la soumission indiquée au cahier des charges et ce, à compter de la date d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres, en autant que ce dernier soit toujours notre client.

Par : Anouk Guimont, B.Gest, PAA

(Nom du représentant autorisé du courtier d'assurances)

Anouk Guimont

(Signature du représentant du courtier d'assurances)

ORIGINAL

Montréal

Ville de Montréal

CONSOMMABLES
QUANTITÉS
(Formulaire R)

Le Soumissionnaire doit :

1. Inscrire l'énergie électrique spécifique consommée par kg d'azote nitrifié (ci-après dénotée « E_{kgN}») aux conditions de site et aux conditions opérationnelles « MAX » du Formulaire S. Cette valeur est garantie selon l'article 14.4.1.c) du Cahier des conditions administratives spéciales.

   E_{kgN} sert au calcul du prix ajusté d'une soumission selon l'article 4.6 du cahier des instructions aux soumissionnaires. La valeur doit être exprimée en kWh par kg N nitrifié (kWh/kg N).

Énergie électrique spécifique consommée par kg d'azote nitrifié (E_{kgN}) = 4.5 kWh/kg N

2. Inscrire la quantité de charbon activé utilisée par année (ci-après dénotée « C_{act}») aux conditions de site et conditions opérationnelles « MOY » du Formulaire S, conformément à l'article 6.5.2 du PGT.

   C_{act} sert au calcul du prix ajusté d'une soumission selon l'article 4.6 du Cahier des instructions aux soumissionnaires. La valeur doit être exprimée en kg.

Quantité de charbon activé (C_{act}) = 0 kg

Date : 6 novembre 2018

Nom : Michel Émond, ing., Directeur des ventes

Signature autorisée du soumissionnaire :

N.B. Ce document relatif au prix doit être inséré dans l'enveloppe no 2

Appel d'offres 5932 | Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) | Prorogation de la durée de validité de soumission / n.ref.5225
Michel Emond
A :
laurie.desnoyers@ville.montreal.qc.ca
2019-03-20 13:53
Cc :
"marie-helenelessard@ville.montreal.qc.ca", "vincent.leblanc@ville.montreal.qc.ca", Julie Archambault, Georges Szaraz
Masquer les détails
De : Michel Emond <memond@mabarex.com>
A : "laurie.desnoyers@ville.montreal.qc.ca" <laurie.desnoyers@ville.montreal.qc.ca>
Cc : "marie-helenelessard@ville.montreal.qc.ca" <marie-helenelessard@ville.montreal.qc.ca>, "vincent.leblanc@ville.montreal.qc.ca" <vincent.leblanc@ville.montreal.qc.ca>, Julie Archambault <jarchambault@mabarex.com>, Georges Szaraz <gszaraz@mabarex.com>
Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

1 Attachment

5225 caution soumission prolongee .pdf

Bonjour madame Desnoyers,

Faisant suite à votre demande formuler dans votre correspondance datée du 13 mars 2019, c'est avec plaisir que nous vous confirmons notre accord pour prolonger de 54 jours calendrier la validité de notre soumission concernant le projet référé en titre. Cette prolongation reporte la date d'échéance au 28 juin 2019.
À cet effet, vous trouverez joint l'avenant émis par notre compagnie d'assurance qui couvre le cautionnement de soumission de même que la lettre d'engagement.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons à votre disposition pour toute question dans cette affaire.

Bien cordialement,

Michel Emond, ing.
Directeur développement des affaires
MABAREX
2021, rue Halpern
Montréal (Québec) H4S 1S3
T 514 334-6721, 236 \\ 1 800 636-6721 \\ C 438-998-4152
memond@mabarex.com
CAPACITÉ-AGILITÉ
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s). Si ce courriel vous est parvenu par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser aussitôt. Merci.

Venez nous rencontrer au Carrefour Mabarex
Kiosques N° 808, 809, 810 et 811

intact ASSURANCE

AVENANT

No: 1

Cet avenant fait partie intégrante du Cautionnement de **SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT** No: **7610200-18-004**

BÉNÉFICIAIRE: **VILLE DE MONTRÉAL**

DESCRIPTION DES TRAVAUX: **APPEL D'OFFRES NO.: 5932 - CONCEPTION-CONSTRUCTION DE L'USINE D'ASSAINISSEMENT DU LIXIVIAT AU CESM**

ÉMIS AU NOM DE (entrepreneur): **MABAREX INC.**

CAUTION: **INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE**

Il est par la présente, entendu et convenu que:

LA PÉRIODE DE LA VALIDITÉ DU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET DE LA LETTRE D'ENGAGEMENT DOIT ÊTRE PROLONGÉE JUSQU'AU 28 JUIN 2019.

L'entrepreneur et la Caution acceptant le(s) changement(s) mentionné(s) ci-haut. Les autres termes et conditions demeurent cependant inchangés.

Daté ce **14 MARS 2019.**

MABAREX INC.

Par: _____
Entrepreneur

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Par: _____
THUC TRINH TRAN, MANDATAIRE

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PAR COURRIEL

Le 13 mars 2019

Monsieur Michel Émond
MABAREX INC.
2121, rue Halpern
Montréal (Québec) H4S 1S3
Courriel : memond@mabarex.com

Objet :	**Prorogation de la durée de validité de soumission**
Appel d'offres n°	**5932**
Titre de l'appel d'offres	Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

Monsieur,

En lien avec l'appel d'offre ci-haut mentionné et conformément aux :

- Instructions aux soumissionnaires (IAS), notamment l'article 3.9;

La Ville vous demande de bien vouloir confirmer par écrit que vous acceptez de proroger de 54 jours calendriers additionnels, le délai de 180 jours, et ce, aux mêmes conditions que votre soumission déposée et concernant le projet cité en rubrique. La période de prorogation sera du 5 mai 2019 au 28 juin 2019. Dans ce contexte, vous devez obtenir de votre compagnie d'assurance la révision du formulaire 1 – Cautionnement de soumission, et ce, sans frais additionnels pour la Ville et nous la transmettre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous témoignez, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Laurie Desnoyers
Chargée de projets, Division Projets Industriels

c.c.:
Marie-Hélène Lessard, Chef de division SGPI
Vincent Leblanc, Chef d'équipe SGPI

Accord confirmé par courriel avec avenant de AON le 29 Mars 2019.

Michel Emond

18-99004 - Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM (5932)

FIRME	Présentation de la soumission 5%	Respect du programme fonctionnel et technique du bâtiment 10%	Respect des exigences fonctionnelles et techniques du procédé 25%	Qualité de l'ouvrage proposé 10%	Capacité de production et méthodologie 15%	Expérience et expertise du concepteur-réalisation de projets similaires 20%	Expérience et expertise des professionnels 15%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Allen Entrepreneur Général	3,20	7,40	20,20	7,40	10,30	16,00	11,90	76,4	15 887 820,38 $	0,08	2
Mabarex inc.	3,60	7,00	19,00	6,60	10,30	15,60	12,60	74,7	13 903 301,66 $	0,09	1
0								-		-	
0								-		-	
0								-		-	

Agent d'approvisionnement	Matthieu Crôteau

Comité	
Date	mercredi 12-12-2018
Heure	9 h 30
Lieu	255 boul. Crémazie Est, salle 439

Multiplicateur d'ajustement
10000

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5932
Numéro de référence : 1170044
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1452576)** 2018-06-04 11 h 40 **Transmission :** 2018-06-04 11 h 40	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 30 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 24 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel

				3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Monsieur Maxime Proulx Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur :	**Commande : (1451745)** 2018-06-01 9 h 19 **Transmission :** 2018-06-01 9 h 19	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 31 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 25 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

				3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 NEQ : 1143070036	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-5270 Télécopieur : 450 646-7977	**Commande : (1471401)** 2018-07-19 15 h 51 **Transmission :** 2018-07-19 15 h 51	2961206 - Addenda 1 2018-07-19 15 h 51 - Téléchargement 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 26 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1453634)** 2018-06-06 7 h 56 **Transmission :** 2018-06-06 7 h 56	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 35 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 27 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1451913)** 2018-06-01 11 h 29 **Transmission :** 2018-06-01 11 h 30	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 32 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 16 h 01 - Messagerie 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 25 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Monsieur Charles Mousseau, ing Téléphone : 514 384-4220	**Commande : (1456247)** 2018-06-12 8 h 49 **Transmission :** 2018-06-12 8 h 49	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 36 - Messagerie

		Télécopieur : 514 383-6017		2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 27 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Mabarex inc.. 2021 rue Halpern St-Laurent Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.mabarex.com NEQ : 1172183569	Madame Julie Archambault Téléphone : 514 334-6721 Télécopieur : 514 332-1775	**Commande : (1453584)** 2018-06-05 17 h 06 **Transmission :** 2018-06-05 17 h 18	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 38 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel

2975393 - Addenda 2 (bordereau)
2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement

2981985 - Addenda 3 (devis)
2018-08-08 14 h 02 - Courriel

2981986 - Addenda 3 (plan)
2018-08-08 16 h 01 - Messagerie

2981987 - Addenda 3 (bordereau)
2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement

2986560 - Addenda 4
2018-08-17 8 h 50 - Courriel

2988870 - Addenda 5 - Report de date
2018-08-22 9 h 54 - Courriel

2999171 - Addenda 6
2018-09-13 12 h 16 - Courriel

3013633 - Addenda 7
2018-10-17 17 h 42 - Courriel

3013965 - Addenda 8
2018-10-19 15 h 28 - Messagerie

3018177 - Addenda 9 (devis)
2018-10-29 11 h 01 - Courriel

3018178 - Addenda 9 (bordereau)
2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

3018179 - Addenda 9 (bordereau)
2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Nordikeau inc.
603, Boulevard Base de Roc
Joliette, QC, J6E 5P3
NEQ : 1146107272

Monsieur Frédéric Rubin-Delanchy
Téléphone : 450 756-6227
Télécopieur :

Commande : (1480525)
2018-08-17 8 h 48
Transmission :
2018-08-17 8 h 48

2961206 - Addenda 1
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2975392 - Addenda 2 (devis)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2975393 - Addenda 2 (bordereau)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2981985 - Addenda 3 (devis)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2981986 - Addenda 3 (plan)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2981987 - Addenda 3 (bordereau)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2986560 - Addenda 4
2018-08-17 8 h 50 - Courriel

2988870 - Addenda 5 - Report de date
2018-08-22 9 h 54 - Courriel

2999171 - Addenda 6
2018-09-13 12 h 16 - Courriel

3013633 - Addenda 7
2018-10-17 17 h 42 - Courriel

3013965 - Addenda 8
2018-10-19 15 h 25 - Messagerie

3018177 - Addenda 9 (devis)
2018-10-29 11 h 01 - Courriel

3018178 - Addenda 9 (bordereau)
2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

3018179 - Addenda 9 (bordereau)
2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2
NEQ : 1164575657

Monsieur Yanick Gougeon
Téléphone : 819 429-5555
Télécopieur : 819 429-6555

Commande : (1454026)
2018-06-06 13 h 32
Transmission :
2018-06-06 13 h 32

2961206 - Addenda 1
2018-06-21 11 h 34 - Messagerie

2975392 - Addenda 2 (devis)
2018-07-20 15 h 14 - Courriel

2975393 - Addenda 2 (bordereau)
2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement

2981985 - Addenda 3 (devis)
2018-08-08 14 h 02 - Courriel

				2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 16 h 01 - Messagerie 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 26 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1452470)** 2018-06-04 10 h 34 **Transmission :** 2018-06-04 10 h 34	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 40 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel

				2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 29 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169411510	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1453249)** 2018-06-05 11 h 44 **Transmission :** 2018-06-05 11 h 44	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 39 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 16 h 08 - Messagerie 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 12 - Messagerie 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement

2986560 - Addenda 4
2018-08-17 9 h 02 -
Messagerie

2988870 - Addenda 5 -
Report de date
2018-08-22 9 h 54 -
Télécopie

2999171 - Addenda 6
2018-09-13 12 h 17 -
Télécopie

3013633 - Addenda 7
2018-10-17 17 h 42 -
Télécopie

3013965 - Addenda 8
2018-10-19 15 h 28 -
Messagerie

3018177 - Addenda 9
(devis)
2018-10-29 11 h 01 -
Télécopie

3018178 - Addenda 9
(bordereau)
2018-10-29 11 h 01 -
Téléchargement

3018179 - Addenda 9
(bordereau)
2018-10-29 11 h 01 -
Téléchargement

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

☐ Veolia Water Technologies Canada Inc.
4105 rue Sartelon
St-Laurent
Montréal, QC, H4S 2B3
NEQ : 1143713056

Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau
Téléphone : 514 334-7230
Télécopieur : 514 334-5070

Commande : (1451963)
2018-06-01 12 h 50
Transmission :
2018-06-01 12 h 50

2961206 - Addenda 1
2018-06-21 11 h 42 -
Messagerie

2975392 - Addenda 2
(devis)
2018-07-20 15 h 14 -
Courriel

2975393 - Addenda 2
(bordereau)
2018-07-20 15 h 14 -
Téléchargement

2981985 - Addenda 3
(devis)
2018-08-08 14 h 02 -
Courriel

2981986 - Addenda 3
(plan)
2018-08-08 14 h 02 -
Courriel

2981987 - Addenda 3
(bordereau)
2018-08-08 14 h 02 -
Téléchargement

2986560 - Addenda 4
2018-08-17 8 h 50 -
Courriel

				2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 29 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension 405, avenue Ogilvy, bureau 200 Montréal, QC, H3N 1M3 NEQ :	Madame Isabell Ross Téléphone : 514 868-4065 Télécopieur :	**Commande : (1473781)** 2018-07-30 10 h 48 **Transmission :** 2018-07-30 10 h 48	2961206 - Addenda 1 2018-07-30 10 h 48 - Téléchargement 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-30 10 h 48 - Téléchargement 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-30 10 h 48 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_1177251001v4.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-12

Janet MARCEAU
Conseillère budgetaire
Tél : 514-868-3354
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.24

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1177251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

Rapport - mandat SMCE177251001.pdf

Dossier # :1177251001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE177251001

Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177251001
Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et la planification immobilière et du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont apprécié les explications données par le Service sur les diverses classes d'estimation élaborées pour des dossiers immobiliers de cette nature. Ils ont bien compris que l'élaboration d'une estimation de classe D est un exercice plutôt théorique qui contribue à faire évoluer le calcul des coûts vers l'estimation finale. Il convient de noter que le deuxième appel d'offres lancé dans ce dossier a permis de tenir compte des diverses exigences et contraintes reliées à la construction de l'usine projetée.

Les membres ont bien compris les explications du Service quant à la nécessité de réaliser une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel. Cette solution sera plus logique et efficace que d'envoyer le lixiviat vers la station d'épuration des eaux usées.

Cela dit, les membres ont apprécié toutes les explications techniques données par le Service, notamment en ce qui a trait à la ventilation des écarts entre le prix soumis par l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée. Il faut reconnaître, cependant, que la complexité du dossier fait en sorte que ces explications n'étaient pas toujours limpides.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et la planification immobilière et du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177251001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1197655005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (2 soumissionnaires) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public (19- 17507)

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides ;

2. d'octroyer deux (2) contrats à la firme Nventive Inc. ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis, et par lesquels elle s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun de lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17507;

Firme	Description	Montant
Nventive Inc.	Lot 1 - Développement de solutions mobiles natives	2 678 458 $
Nventive Inc.	Lot 2- Développement de solutions mobiles hybrides	2 008 843 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-15 10:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197655005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (2 soumissionnaires) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public (19- 17507)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets majeurs nécessitant une expertise numérique. Ces projets relèvent de plusieurs services centraux de la Ville dont, principalement, le Service de l'Espace pour la vie, le Service de l'environnement, le Service de l'eau, le Service des infrastructures, le Service de Police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie et d'autres services.
Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services qui permettront de soutenir les projets en cours et à venir.

La Ville travaille actuellement sur plusieurs projets d'envergure simultanément qui utilisent principalement du logiciel libre. Pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires, permettant de cette façon d'accélérer la réalisation des projets.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé, en date du 13 février 2019, l'appel d'offres public n° 19-17507. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir (ou La Presse).

Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, quatre (4) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée

1	21 février 2019	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	28 février 2019	Modification à une clause du devis
3	1er mars 2019	Précisions suite à des questions administratives
4	6 mars 2019	Précisions suite à des questions administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 19 mars 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA187655004 - 31 janvier 2019 - Approuver la grille d'évaluation, qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des prestations de services en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.
CG17 0495 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 1 065 352,60 $, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 $, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16266 (6 soumissions) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0498 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses, et lot 2, au montant de 1 090 238,94 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres public 17-16215 (5 soumissions) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0148 - 27 avril 2017- Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 $, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 (10 soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG17 0016 - 26 janvier 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 de 10 942 124,76 $, Entente 2 de 10 346 094,36 $), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 de 6 447 062,16 $) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 de 993 384 $) toutes ces sommes taxes incluses, pour une période de trente mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 16-15486 (6 soumissions) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne deux (2) lots de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides. Ces lots consistent à développer des applications mobiles (natives et hybrides) sur la base des infrastructures et technologies mises en place à la Ville et sur la base des cadres d'expérience utilisateurs établis. Les principaux projets couverts sont les suivants :

Lots	Principaux projets ou initiatives

Lot 1 - Développement de solutions mobiles natives
 	
L'application native est principalement utilisée par les citoyens (clientèle externe).
	<u>Solutions numériques</u>
	• 72690 - Applications mobiles Espace pour la vie : Développer des applications mobiles pour l'interprétation des écosystèmes des sites d'Espace pour la vie:
	  • L'application parcours muséal pour le Biodôme;
	  • L'application parcours muséal pour l'insectarium;
	  • L'application parcours muséal pour le Jardin botanique.
	• Autres besoins d'applications mobiles soutenant les projets de la Ville, notamment le support à la mobilité.
	
	<u>Intelligence d'affaires</u>
	• 74991 - Solution mobile de transport actif : Développer une application mobile permettant d'enregistrer les déplacements et les temps de parcours de participants, peu importe le mode de transport utilisé (vélo, piéton, voiture, transport en commun, mobilité réduite, etc.).

Lot 2 - Développement de solutions mobiles hybrides
 	
L'application hybride est principalement utilisée par nos employés et nos services (clientèle interne).
	<u>Sécurité publique et justice</u>
	• 68305 - Modernisation des opérations policières:
	  • L'application pour le suivi du remorquage du SPVM;
	  • L'application spécialisée de recherche du module de vérifications des antécédents;
	  • L'application tableau de bord de suivi pour le SPVM.
	
	• 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM:

	• L'application pour la gestion des matières dangereuses; • L'application pour le suivi des événements spéciaux (S.I.M). <u>Gestion du territoire</u> • 74925 - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR): • Développer une application mobile pour gérer le processus d'inspection des chantiers nécessitant une intervention sur le domaine public. Ex: chantiers de la direction des infrastructures, chantiers du service de l'eau sur le réseau artériel, interventions des réseaux techniques urbains.. • 71750 - Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE): • Développer une application mobile d'inspection de la qualité de l'air et de l'eau pour le Service de l'environnement. tel qu'émissions atmosphériques, rejets d'eaux usées, surveillance des établissements industriels, • 74992 - Système de gestion des inspections du domaine public et privé: • Développer application mobile pour l'inspection du bâtiments publics et privés, par exemple l'état de salubrité d'immeuble à logements.

JUSTIFICATION

Sur un total de 16 preneurs de cahier des charges, quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission sur les deux (2) lots, soit 25% des preneurs, alors que douze (12) firmes n'ont pas déposé de soumission (75%). De ces 12 firmes, trois (3) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont les suivantes :

- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants;

- Une firme déclare ne pas avoir été en mesure de réunir toutes les conditions nécessaires afin de répondre à l'appel d'offres de manière compétitive;
- Une firme déclare ne pas avoir les qualifications ni les compétences requises.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées initialement conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA187655004). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Développement de solutions mobiles natives

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de CGI Inc et COFOMO Inc., n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire. Une des firmes conforme techniquement (note intérim de 72,3) n'a pas fourni de bordereau de prix pour le lot 1, à savoir la firme Nurun inc. et sa soumission est déclarée non conforme administrativement..

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Nventive Inc	83,5	0,50	2 678 457,60 $		2 678 457,60 $
Dernière estimation réalisée			2 471 498,33 $		2 471 498,33 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					206 959,27 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					8,37%

L'estimé est basé sur les taux historiques pour ce type de développement. L'introduction nouvelle de taux dans ces ententes-cadres peut expliquer l'écart de 8%

Lot 2 : Développement de solutions mobiles hybrides

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de CGI Inc et COFOMO Inc., n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Nventive Inc	83,9	0,67	2 008 843,20 $		2 008 743,20 $
Nurun Inc	71,3	0,53	2 298 580,20 $		2 298 580,20 $
Dernière estimation réalisée			1 509 492,68 $		1 509 492,68 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					499 250,52 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					33,07%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					289 837,00 $ 14,43%

Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*

L'écart de 33% entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique de la façon suivante :

- Il n'y a aucun historique d'entente-cadre pour du développement mobile hybride ni pour l'utilisation de 2 taux pour des niveaux d'expertise différents, ce qui rend la précision des estimations beaucoup plus faible;
- L'estimation a été établie principalement en utilisant les taux historiques pour les applications web, contrairement au lot 1. On constate d'ailleurs que ces taux utilisés au lot 1 étaient dans l'ensemble un bon indicateur des taux du marché pour les applications natives;
- Comme les deux soumissions du lot 2 ont un écart de 14.4%, on peut considérer que la soumission de l'adjudicataire est compétitive. On peut donc conclure que les taux historiques utilisés pour ce lot n'étaient pas représentatifs du marché et étaient trop bas;
- Cette différence de taux, faisant en sorte que les taux du développement hybride sont plus hauts, peut s'expliquer par une complexité plus grande qui requiert une plus forte expertise par une rareté de personnes spécialisées.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ (Lot1 - Lot 2).

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 1).
- Écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Lot 2).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMP). La firme NVENTIVE inc. a obtenu son accréditation le 24 janvier 2017, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et peuvent occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les stratégies proposées par l'adjudicataire devront tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le Gouvernement du Québec, et qui s'intègrent au

2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable), visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier de l'impact suivant :

- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De développer des services en ligne en rendant l'offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 24 avril 2019;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 1er mai 2019;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 8 mai 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 13 mai 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 16 mai 2019;
- Rencontre de départ avec le fournisseur : Juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Richard GRENIER
Directeur

Tél : 438-998-2829
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2019-04-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Martin THIBAULT
Directeur et architecte en chef TI
Tél : 514 872-0843
Approuvé le : 2019-04-15

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 24 janvier 2017

NVENTIVE INC.
A/S MADAME EDITH BOURGEOIS
215, SAINT-JACQUES, BUREAU 500
MONTRÉAL (QC) H2Y 1M6

N° de décision : 2017-CPSM-1005496
N° de client : 3001087145

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SOLUTIONS NVENTIVE INC., une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NVENTIVE INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **23 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197655005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (2 soumissionnaires) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public (19- 17507)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17507 PV.pdf
19-17507 Preneurs NEQ.pdf
19-17507 tableau Lot 1.pdf
19-17507 tableau Lot 2.pdf
19-17507 intervention Lot 1.pdf
19-17507 intervention Lot 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17507 Lot 1

No du GDD : 1197655005

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 13 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 19 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 27 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de réponses : 25

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Nurun Inc.	bordereau non conforme (celui du Lot 2)
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Cofomo inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2019

Date d'échéance révisée : 13 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Nventive inc.	2 678 457,60 $	√	1

Information additionnelle

Trois preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous ont indiqué:
Ne pas avoir les qualifications ni les compétences requises
Nous n'avons pas été en mesure de réunir toutes les conditions nécessaires afin de répondre adéquatement à votre demande de manière compétitive
Après qualification de l'appel d'offres il a été décidé que les efforts requis pour répondre à cette dernière étaient trop importants compte-tenu de nos chances de l'emporter

Préparé par : Robert Normandeau

Le 2 - 4 - 2019

19-17507 - Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides Lot 1

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Nventive inc.	4,25	7,50	14,25	7,75	16,00	16,50	17,25	83,5	2 678 457,60 $	0,50	1
Nurun Inc.	3,75	7,00	12,25	6,00	13,50	14,25	15,50	72,3		-	
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	3,75	7,00	8,75	7,25	14,00	12,00	10,50	63,3			Non conforme
Cofomo inc.	3,75	6,00	7,00	7,25	13,25	10,25	11,50	59,0			Non conforme
								-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	27-03-2019
Heure	9 h 00
Lieu	R_8_3201_Prince/801 rue Brennan@MONTREAL

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17507 Lot 2

No du GDD : 1197655005

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 13 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 19 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 27 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Cofomo inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Nventive inc.	2 008 843,20 $	√	2
Nurun inc.	2 298 580,20 $		

Information additionnelle

Trois preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous ont indiqué:
Ne pas avoir les qualifications ni les compétences requises
Nous n'avons pas été en mesure de réunir toutes les conditions nécessaires afin de répondre adéquatement à votre demande de manière compétitive
Après qualification de l'appel d'offres il a été décidé que les efforts requis pour répondre à cette dernière étaient trop importants compte-tenu de nos chances de l'emporter

Préparé par : Robert Normandeau

Le 2- - 4 - 2019

19-17507 - Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides Lot 2

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Nventive inc.	4,25	8,00	12,63	8,00	16,50	16,75	17,75	83,9	2 008 843,20 $	0,67	1
Nurun Inc.	3,75	7,00	11,25	6,00	13,50	14,25	15,50	71,3	2 298 580,20 $	0,53	2
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	3,75	7,00	5,75	7,25	13,00	12,50	12,00	61,3			Non conforme
Cofomo inc.	3,75	6,50	6,75	7,25	11,25	11,75	11,50	58,8			Non conforme
								-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	27-03-2019
Heure	9 h 00
Lieu	R_8_3201_Prince/801 rue Brennan@MONTREAL

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17507
Numéro de référence : 1236458
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1171011282	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1544154)** 2019-02-13 13 h 49 **Transmission :** 2019-02-13 13 h 49	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Circle6 Solutions inc 449 saint pierre Montréal, QC, h2y2m8 NEQ : 1171552418	Monsieur sylvain perron Téléphone : 514 465-7249 Télécopieur :	**Commande : (1544186)** 2019-02-13 14 h 11 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 11	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Madame Séphora Bure-Minietti Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1544244)** 2019-02-13 14 h 52 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 52	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1544197)** 2019-02-13 14 h 19 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 19	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Havas Montréal 1253, av. McGill College 3e étage Montréal, QC, H3B 2Y5 http://mtl.havas.com NEQ : 1169531960	Monsieur Jan-Nicolas Vanderveken Téléphone : 514 845-7256 Télécopieur :	**Commande : (1549682)** 2019-02-22 13 h 23 **Transmission :** 2019-02-22 13 h 23	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-22 13 h 23 - Téléchargement 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1547548)** 2019-02-19 17 h 08 **Transmission :** 2019-02-19 17 h 08	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IP4B 9600 boulevard du Golf Montréal, QC, H1J2Y7 NEQ : 1161601415	Monsieur Steve Foisy Téléphone : 514 444-4742 Télécopieur : 514 444-5644	**Commande : (1545878)** 2019-02-16 14 h 58 **Transmission :** 2019-02-16 14 h 58	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nurun Montréal 740 rue Notre-Dame Ouest, bureau 600 Montréal, QC, H3C3X6 http://www.nurun.com NEQ : 1147603881	Monsieur Christian Ayotte Téléphone : 514 392-4301 Télécopieur :	**Commande : (1544151)** 2019-02-13 13 h 48 **Transmission :** 2019-02-13 13 h 48	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	nventive inc 215 Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y 1M6 http://www.nventive.com NEQ : 1164911977	Monsieur Thierry Vourc'h Téléphone : 514 312-4969 Télécopieur :	**Commande : (1546144)** 2019-02-18 9 h 45 **Transmission :** 2019-02-18 9 h 45	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	**Commande : (1544230)** 2019-02-13 14 h 40 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 40	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com NEQ : 3342037838	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	**Commande : (1547846)** 2019-02-20 10 h 19 **Transmission :** 2019-02-20 10 h 19	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4

				2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1 Place Ville-Marie Bureau 2200 Montréal, QC, H3B 3M4 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Monsieur François Laurin Téléphone : 514 964-0887 Télécopieur :	**Commande : (1547481)** 2019-02-19 15 h 46 **Transmission :** 2019-02-19 15 h 46	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Société de transport de Montréal 8845, boul. St-Laurent 5e étage Montréal, QC, H2N 1M3 http://www.stm.info NEQ :	Madame Marie-Claude Sirard Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur :	**Commande : (1552931)** 2019-02-28 11 h 48 **Transmission :** 2019-02-28 11 h 48	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-28 11 h 48 - Téléchargement 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Pierre Lecavalier Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	**Commande : (1544710)** 2019-02-14 10 h 46 **Transmission :** 2019-02-14 10 h 46	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel

				3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 1148459481	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1544840)** 2019-02-14 12 h 17 **Transmission :** 2019-02-14 12 h 17	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1545220)** 2019-02-15 8 h 17 **Transmission :** 2019-02-15 8 h 17	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.25

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1197655005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (2 soumissionnaires) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public (19- 17507)

Rapport - mandat SMCE197655005.pdf

Dossier # :1197655005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197655005

Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois. - Appel d'offres public (19- 17507) - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197655005
Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois. - Appel d'offres public (19- 17507) - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 2) et pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 1).*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications du Service quant à la disqualification d'un soumissionnaire dont le dossier a été jugé non conforme parce qu'il n'avait pas fourni le bon bordereau de prix pour le lot 1. Une telle erreur a eu de quoi surprendre et laisser perplexes les membres de la Commission.

Les membres ont par ailleurs apprécié les explications du Service en ce qui a trait aux différences entre application native (lot 1) et application hybride (lot 2). Le premier lot porte sur une application principalement utilisée par les employés municipaux (clientèle interne), alors que le deuxième lot porte sur une application hybride destinée à être utilisée par les citoyens.

Les membres ont aussi noté que les taux élevés reçus pour le développement hybride s'expliquaient par une complexité plus grande nécessitant une plus forte expertise dans un contexte où le personnel spécialisé est rare.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 2) et pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 1).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197655005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1197655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. de conclure une (1) entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions web (montréal.ca et autres sites);

2. d'octroyer le contrat à la la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis, et par lesquels cette firme s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales de, 5 281 017,33$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17432;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-15 10:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197655003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs programmes et projets web majeurs nécessitant l'expertise numérique. Ces projets relèvent de plusieurs services centraux de la Ville dont principalement, les Services de la Culture, de l'Espace pour la vie, de l'Expérience citoyenne & des communications ainsi que d'autres services.
Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services qui permettront de soutenir les projets en cours et à venir.

La Ville travaille actuellement sur plusieurs projets d'envergure simultanément qui utilisent principalement du logiciel libre. Pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires, permettant de cette façon d'accélérer la réalisation des projets, notamment les projets liées au site montréal.ca.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé, en date du 6 février 2019, l'appel d'offres public n° 19-17432, regroupant les besoins de développement de solutions web. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir (ou La Presse).

Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, quatre (4) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée

1	2019-02-18	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2019-02-22	Précision suite à une question technique
3	2019-02-28	Précisions suite à des questions techniques et administratives
4	2019-03-01	Précision suite à une question administrative

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 12 mars 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA187655004 - 31 janvier 2019 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des prestations de services en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG17 0501 - 28 septembre 2017 - Conclure quatre contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses - lot 2 au montant de 2 022 364,26 $, taxes incluses - lot 3 au montant de 866 727,54 $, taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres public 17-16214 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services de développement pour solutions web pour le site de montreal.ca et autres sites satellites de la Ville de Montréal. Plus précisément les principaux projets sont les suivants :

- 70150 - Remplacement du portail web de la Ville : Travaux de développement de modules de gestion de contenu, d'interface utilisateur pour le nouveau site de la Ville
- 70190 - Présence numérique fondation : Travaux de développement d'éléments logiciels constituant la nouvelle fondation pour supporter les différentes solutions numériques afin d'assurer l'accroissement de la présence numérique de la Ville pour les citoyens et les entreprises.
- 70120 - Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie: Mise à niveau du portail web d'Espace pour la vie afin d'augmenter, notamment, sa capacité de traitement des achats sur la billetterie en ligne.
- 68305 - Modernisation des opérations policières : Refonte du site internet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

L'ensemble de la prestation de services inclut les travaux nécessitant les compétences suivantes : l'architecture, la gestion de projet, l'analyse d'affaires, le design graphique, la conception d'applications ainsi que les tests d'assurance qualité.

JUSTIFICATION

Sur un total de 19 preneurs du cahier des charges, 5 preneurs (26,32%) ont déposé des offres alors que 14 (73,68%) n'ont pas soumissionné. De ces 14 firmes, 2 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- Une firme déclare que ses engagement dans d'autres projets ne lui permet pas de réaliser ses travaux dans les délais requis;
- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants.

Sur un total de cinq (5) soumissions, quatre (4) soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif, alors qu'une (1) soumission est déclarée non conforme administrativement, à savoir l'offre de la firme Alithya Canada Inc. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Développement de solutions web (montreal.ca et autres sites)

Pour ce lot, quatre (4) soumissions ont été évaluées et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de Tink profitabilité numérique Inc. et Les Logiciels libre Linagora Inc., n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	79,6	0,25	5 281 017,33 $		5 281 017,33 $
Systématix technologies de l'information inc.	76,8	0,23	5 591 665,41 $		5 591 665,41 $
Dernière estimation réalisée			6 745 914,87 $		6 745 914,87 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(1 464 897,54) $ (21,72) %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					310 648,08 $ 5,88 %

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 21,72 % au prix de la dernière estimation. Cet écart est expliqué par le fait que l'approche de prestations de services utilisant des taux pour des niveaux d'expertise différente, visait principalement une expertise avancée (70% des heures). On constate que l'approche par niveau d'expertise donne des taux beaucoup plus bas qu'estimés et que la soumission est très compétitive.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$.

Et répondant à la condition suivante :

- Écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 16 janvier 2014, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et peuvent occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'augmenter l’interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d’une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d’accessibilité universelle;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 24 avril 2019;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 1er mai 2019;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 8 mais 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 13 mai 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 16 mai 2019;
- Rencontre de départ avec le fournisseur : Juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Sylvain S HÉBERT
Chef de division - Solutions numériques

Tél : 514 872-2135
Télécop. : 514 872-6767

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2019-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Martin THIBAULT
Directeur et architecte en chef TI
Tél : 514 872-0843
Approuvé le : 2019-04-15

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489
N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec, Québec, G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17432 preneurs.pdf19-17432 PV.pdf19-17432 Tableau.pdf19-17432 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

19-17432 - Prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites)

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	3,75	8,25	11,88	7,50	17,50	15,25	15,50	79,6	5 281 017,33 $	0,25	1
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	2,63	6,50	8,00	5,25	12,50	11,50	10,00	56,4			Non conforme
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	4,13	7,50	10,88	8,00	15,00	15,75	15,50	76,8	5 591 665,41 $	0,23	2
TINK PROFITABILITÉ NUMÉRIQUE INC.	3,75	5,75	8,00	6,75	14,50	10,25	11,75	60,8			Non conforme
								-		-	

Comité	
Date	22-03-2019
Heure	13 h 00
Lieu	

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17432 — No du GDD : 1197655003

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 12 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 22 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 1 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 26,32

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 60

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
ALITHYA CANADA INC.	n'était pas preneur du cahier des charges sur SEAO
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	pointage intérimaire inférieur à 70%
TINK PROFITABILITÉ NUMÉRIQUE INC.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 8 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	5 281 017,33 $	√	
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	5 591 665,41 $		

Information additionnelle

Une firme déclare que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis. Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importantes. Les autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Préparé par : Robert Normandeau — Le 1 - 4 - 2019

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17432
Numéro de référence : 1234237
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1540116)** 2019-02-06 12 h 05 **Transmission :** 2019-02-06 12 h 05	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Axon Intégration et développement 410 rue St-Nicolas Bureau 101 Montréal, QC, H2Y 2P5	Monsieur Michel Lacasse Téléphone : 514 238-3369 Télécopieur :	**Commande : (1541817)** 2019-02-08 14 h 14 **Transmission :** 2019-02-08 14 h 14	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1540177)** 2019-02-06 13 h 29 **Transmission :** 2019-02-06 13 h 29	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMI Groupe Conseil 330,Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	**Commande : (1540095)** 2019-02-06 11 h 46 **Transmission :** 2019-02-06 11 h 46	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1540187)** 2019-02-06 13 h 37 **Transmission :** 2019-02-06 13 h 37	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cri agence 85, rue Saint-Paul Ouest bur 120 Montréal, QC, H2Y 3V4 http://criagence.ca	Monsieur Jean-Francois Fortier Téléphone : 514 954-0073 Télécopieur : 514 954-0089	**Commande : (1542508)** 2019-02-11 12 h 13 **Transmission :** 2019-02-11 12 h 13	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Davidson Canada 60 rue saint jacques 203 Montréal, QC, H2Y1L5	Monsieur Alexandre Theve Téléphone : 514 431-2116 Télécopieur :	**Commande : (1540902)** 2019-02-07 13 h 17 **Transmission :** 2019-02-07 13 h 17	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Evolving Web Inc. 300 Saint-Sacrement Suite 222 Montréal, QC, H2Y1X4	Madame Suzanne Kennedy Téléphone : 514 844-4930 Télécopieur :	**Commande : (1555593)** 2019-03-05 11 h 35 **Transmission :** 2019-03-05 11 h 35	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-03-05 11 h 35 - Téléchargement 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-03-05 11 h 35 - Téléchargement 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-03-05 11 h 35 - Téléchargement 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-05 11 h 35 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc. 2050 rue De Bleury bureau 500 Montréal, QC, H3A 2J5 http://www.nexio.com	Madame Genevieve Normandin Téléphone : 514 798-3707 Télécopieur :	**Commande : (1540842)** 2019-02-07 12 h **Transmission :** 2019-02-07 12 h	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LANEC Technologies inc. 926, rue Notre-Dame Centre, suite 101 Trois-Rivières, QC, G9A 4W8	Monsieur Pascal Boislard Téléphone : 819 377-2244 Télécopieur :	**Commande : (1541953)** 2019-02-08 17 h 50 **Transmission :** 2019-02-08 17 h 50	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Affranchis 1124 Marie-Anne E Bureau 31 Montréal, QC, h2j2b7	Monsieur Martin Tremblay Téléphone : 514 903-0525 Télécopieur :	**Commande : (1540662)** 2019-02-07 10 h 15 **Transmission :** 2019-02-07 10 h 15	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4

			2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les logiciels Libres LINAGORA Inc. 1455, rue Drummond Bureau 2B Montréal, QC, H3G 1W3 http://www.linagora.ca	Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY Téléphone : 514 798-1589 Télécopieur :	**Commande : (1544698)** 2019-02-14 10 h 40 **Transmission :** 2019-02-14 10 h 40	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1540047)** 2019-02-06 11 h 16 **Transmission :** 2019-02-06 11 h 16	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	**Commande : (1540310)** 2019-02-06 15 h 17 **Transmission :** 2019-02-06 15 h 17	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel

			3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SII Canada 1336 rue Notre Dame Montréal, QC, H3C 1K7 http://www.siicanada.com	Madame Stephanie Guilloteau Téléphone : 514 416-3491 Télécopieur :	**Commande : (1541042)** 2019-02-07 14 h 57 **Transmission :** 2019-02-07 14 h 57	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société du Palais des Congrès de Montréal 159 St-Antoine Ouest 9ième Étage Montréal, QC, H2Z 1H2	Madame Alina Ignat Téléphone : 514 871-3143 Télécopieur : 514 871-3188	**Commande : (1559588)** 2019-03-12 13 h 57 **Transmission :** 2019-03-12 13 h 57	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-03-12 13 h 57 - Téléchargement 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-03-12 13 h 57 - Téléchargement 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-03-12 13 h 57 - Téléchargement 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-12 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com	Monsieur Pierre Lecavalier Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	**Commande : (1540479)** 2019-02-07 7 h 57 **Transmission :** 2019-02-07 7 h 57	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel

			3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tink Profitabilité numérique 87, rue Prince Bureau 140 Montréal, QC, H3C 2M7 http://www.tink.ca	Madame Cecilia Pauget Téléphone : 514 866-0995 Télécopieur :	**Commande : (1543847)** 2019-02-13 9 h 22 **Transmission :** 2019-02-13 9 h 22	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Valtech Canada 400 Maisonneuve Bureau 700 Montréal, QC, H3A 1L4 http:/valtech.ca	Monsieur philippe dufour Téléphone : 514 448-4035 Télécopieur :	**Commande : (1541499)** 2019-02-08 9 h 43 **Transmission :** 2019-02-08 9 h 43	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.26

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1197655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE197655003.pdf

Dossier # :1197655003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197655003

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197655003
Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les renseignements donnés par le Service, notamment en ce qui a trait à l'exclusion d'un des soumissionnaires qui n'avait pas acquis les documents d'appel d'offres sur SÉAO, le système électronique des appels d'offres. Les membres ont manifesté une certaine incrédulité face à cette situation, mais ont convenu avec le Service que cette disqualification était pleinement justifiée.

Les membres ont aussi bien compris que les deux soumissionnaires ont proposé des prix très inférieurs à l'estimation réalisée dans ce dossier. Ils ont constaté que l'adjudicataire, en raison de l'approche par niveau d'expertise, avait proposé des taux beaucoup plus bas, ce qui a rendu sa soumission très compétitive.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la

Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197655003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1197737002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 720,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15427;

2. d'autoriser une dépense de 708 680,25 $, incluant taxes, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-14 16:50

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197737002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Le monumental hôtel de ville est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le présent projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Ses objectifs sont les suivants :

- Mise en valeur et restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- Mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le mode de réalisation du projet est la « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0201 « Démolition et Décontamination », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'appel d'offres public IMM-15427, publié le 8 février 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (SÉAO), a donné aux soumissionnaires un délai de 33 jours afin d'obtenir les documents nécessaires auprès du SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions du 12 mars 2019 à 13h30.

Deux (2) addenda ont été publiés :

Addenda N° 1 (25 février 2019) : Prolongation de la période de visite supervisée des lieux jusqu'au 1er mars 2019 - Réponses aux questions des soumissionnaires (1 question) - Ajout au cahier des charges du document « *Portée générale des travaux* » - Remise de la révision des articles N° 5 « Nature et description des travaux », N° 10 « Assurances », N° 14 « Limite du chantier » ainsi que de la révision des documents « Programme de prévention du Gérant » et « Travaux en présence de matières dangereuses » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise de la révision de plans en mécanique (2 plans).

Addenda N° 2 (1er mars 2019) : Réponses aux questions des soumissionnaires (6 questions) - Remise de la révision de l'article N° 5 « Nature et description des travaux du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise du formulaire de soumission modifié - Remise de la révision de plans en mécanique (1 plan) et en architecture (17 plans) - Report de la date d'ouverture des soumissions au mardi 12 mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc. ,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis

ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0201 « Démolition et Décontamination » consistent principalement en la fourniture de la main d'œuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter les travaux de démolition architecturale et électromécanique ainsi que la décontamination d'amiante, de plomb, de moisissures à l'intérieur de l'hôtel de ville et ce, tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges pour ce lot dont trois (3) ont déposé une soumission. Parmi les deux (2) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas remis de soumission, une des firmes nous a mentionné que la description de la portée des travaux ne lui permettait pas de soumissionner adéquatement et l'autre n'a pas répondu à notre demande.

Les trois (3) soumissions jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres ont été remises par :

- 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem)
- Pro-Jet Démolition Inc.
- 3469051 Canada Inc. (Axxys Construction)

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (25%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem)	2 834 720,98 $	708 680,25 $	3 543 401,23 $
Pro-Jet Démolition Inc.	2 862 877,50 $	715 719,38 $	3 578 596,88 $
3469051 Canada Inc. (Axxys Construction)	9 162 903,88 $	2 290 725,97 $	11 453 629,85 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 786 918,26 $	946 729,57 $	4 733 647,83 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			6 191 875,98 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) [[coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			74,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			7 910 228,63 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) [[la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse]x 100			223,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			(1 190 246,60) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [[la plus basse conforme - estimation)/estimation]x 100			-25,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			35 195,65 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [[la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse]x 100			1,2%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse des soumissions

Suite à l'analyse des soumissions, l'architecte *Beaupré Michaud et Associés* ainsi que le gérant de construction *Pomerleau Inc.* ont recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem).

L'écart de 25,1 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) et la dernière estimation de l'architecte se traduit essentiellement par une surestimation des coûts au niveau des étages sous-sol 1, 3e étage et 4e étage, au total d'environ 900 000 $. L'écart le plus significatif est situé au niveau sous -sol 1 à 385 000 $, s'expliquant par le fait qu'il est probable que la facilité d'accès de plain-pied avec le Champ-de-Mars ait pu permettre aux soumissionnaires de présenter des prix plus compétitifs en ayant recours à de la machinerie lourde et donc à moins de main-d'oeuvre que les estimations.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats car le contrat répond au critère suivant relatif aux contrats d'exécution des travaux de plus de 2 M$:

- Écart de prix de plus de 20%, soit de 25,1%, entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission la plus basse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) s'engage à réaliser la totalité du mandat pour 2 834 720,98 $ incluant les taxes.
La provision pour contingences de 25 %, soit 708 640,25 $ incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions dans les endroits inaccessibles comme l'intérieur des murs, des cloisons, des faux plafonds et des appentis, ne sont pas connues à ce jour, ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception ainsi que malgré les percements exploratoires réalisés en février 2019.

Considérant que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande d'autorisation budgétaire distincte et globale pour le projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 3 543 401,23 $, incluant taxes et contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 3 543 401,23 $ (taxes incluses), est financé comme suit :

- un montant de 1 548 820,68 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-034 - Travaux de protection d'immeubles;

- un montant maximal de 1 994 580,55 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031- Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'Agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71% agglo et de 56,29% corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 90 % en 2019 et 10 % en 2020.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de Ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique est mandaté. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques :

- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable telles que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;

- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les documents d’appel d’offres précisent que les travaux du présent lot L0201 « Démolition et Décontamination » doivent débuter vers le 3 juin 2019 et se terminer à la fin de la même année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération 16 mai 2019

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) 3 juin 2019

Période de travaux juin à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Jean CAPPELLI
Chef de division Projets MAM & aménagements
Chef de division Projets corporatif, par intérim

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division Sécurité publique et EPLV
En remplacement de Michel Soulières, directeur DGPI
Tél : 514 868-0941
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-12

LISTE DES LOTS PROJET HÔTEL DE VILLE

No	LOTS	DESCRIPTION	TRAVAUX INCLUS (SOMMAIRE)	# APPEL D'OFFRES	APPEL D'OFFRES LANCEMENT	APPEL D'OFFRES FERMETURE		DURÉE	APPEL D'OFFRES VISITE DE CHANTIER		GRÉ À GRÉ / INVITATION / PUBLIC	NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME	ESTIMÉ POMERLEAU	BUDGET DISPONIBLE	ADJUDICATAIRE	CONTRAT	LETTRE D'INTENTION	DÉBUT TRAVAUX	FIN TRAVAUX
1	L0201	Démolition et décontamination		IMM-15427	2019-02-08	2019-03-07	13H30	20	2019-02-18	2019-02-27	Public	3	2,399,055.00 $	Groupe Prodem	2,608,663.00 $		Groupe Prodem	15427		2019-06-10	2020
2	L0202	Démolition	Autres démolitions																		
3	L0301	Béton, coffrages et armature																			
4	L0302	Réparation du béton existant		IMM-15428	2019-02-28	2019-03-26	13H30	18	2019-03-11	2019-03-15	Public							15429			
5	L0303	Réparation du béton	Autres réparations																		
6	L0401	Maçonnerie		IMM-15429	2019-03-20	2019-05-07	13H30	20	2019-03-25	2019-04-05	Public							15428			
7	L0402	Maçonnerie	Autres travaux de maçonnerie																		
8	L0501	Structure d'acier																			
9	L0502	Ouvrages métalliques	Avec Lot L0501?																		
10	L0601	Ébénisterie																			
11	L0602	Restauration fenêtres																			
12	L0701	Toiture	Incluant gouttières																		
13	L0703	Ignifugation																			
14	L0801	Portes, Cadres et Quincaillerie																			
15	L0802	Grilles motorisées																			
16	L0803	Nouvelles fenêtres																			
17	L0804	Vitrages intérieurs																			
18	L0805	Lanterneaux & murs rideaux																			
19	L0901	Systèmes Intérieurs	Incluant plafonds, cloisons amovibles																		
20	L0902	Peinture	Incluant plancher époxy, si requis																		
21	L0903	Revêtements de sols souples																			
22	L0904	Revêtements de sols durs																			
23	L0905	Restauration bronze. marbre, fini																			
24	L1002	Signalisation																			
25	L1003	Accessoires salles de toilettes et cloisons	Avec Lot L0901?																		
26	L1101	Équipements divers																			
27	L1201	Stores																			
28	L1401	Ascenseurs et monte-charges																			
29	L2101	Protection Incendie																			
30	L2201	Plomberie et chauffage																			
31	L2301	Ventilation																			
32	L2501	Régulation et contrôle																			
33	L2601	Électricité - Général	Incluant alarme incendie																		
34	L2602	Démantèlement éclairage extérieur et paratonnerre		IMM-15430	2019-03-29	2019-05-02	13H30	20	2019-04-08	2019-04-26	Public							15430			
35	L2701	Communications & sécurité																			
36	L3101	Exc. - remblais - soutènement - imperméabilisation		IMM-15426	2019-01-16	2019-02-21	13h30	26	2019-01-23	2019-01-29	Public	3	3,757,326.28 $	St-Denis Thompson	5,216,084.00 $		St-Denis Thompson	15426		2019-06-03	2019-12-01
37	L3102	Excavation pour monte-charge																			

LISTE DES LOTS PROJET COMPLÉMENTAIRE

No	LOTS	DESCRIPTION	TRAVAUX INCLUS (SOMMAIRE)	# APPEL D'OFFRES	APPEL D'OFFRES LANCEMENT	APPEL D'OFFRES FERMETURE		DURÉE	APPEL D'OFFRES VISITE DE CHANTIER		GRÉ À GRÉ / INVITATION / PUBLIC	NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME	ESTIMÉ POMERLEAU	BUDGET DISPONIBLE	ADJUDICATAIRE	CONTRAT / BON COMMANDE	LETTRE D'INTENTION	DÉBUT TRAVAUX	FIN TRAVAUX
1	L3201	Démolition de l'édicule																			
2	L3202	Parterres de l'HDV																			
3																					

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : IMM-15427

FORMULAIRE DE SOUMISSION - RÉVISION #1

CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Service du greffe 275, rue Notre-Dame est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6, avant 13 h 30
8	**2**	**2019**	**12**	**3**	**2019**	

Titre : RESTAURATION PATRIMONIALE ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL
LOT 0201 DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION
Contrat: 15427 Mandat: 16864-2-001 Bâtiment: 0001

Description et sommaire de soumission	Montant
LOT 0201 DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION **Ce lot comprend notamment des travaux de démolition architecturale et électromécanique ainsi que la décontamination d'amiante, de plomb, de moisissures.**	
Montant total avant taxes (case 1 de la Section B):	2,399,055.00 $
Taxe sur les produits et services 5 % :	119,952.75 $
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	239,305.74 $
Montant total (incluant taxes):	**2,758,313.49 $**

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1161592309

Si non inscrit au REQ, cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): 9130-9989 Québec inc. (f.a.s. Groupe Prodem inc.)

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

17, rue St-Joseph, Lachine, Québec, H8S 2K9

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) :	Téléphone : 514-933-7073		
M. RENATO PALMIERI, DIRECTEUR	Télécopieur : 514-933-4971		
	Courriel : renato@groupeprodem.com		
Signature:	Jour	Mois	Année
	12	3	2019

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

PROJET RESTAURATION PATRIMONIALE ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

LOT 0201 - DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION

Section B - Résumé du bordereau de soumission

avant taxes

Reporter ici les montants établis dans la ventilation du montant		MONTANT
TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE, CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCONTAMINATION		1,407,944.00 $
DÉMOLITION		991,111.00 $
PRIX FORFAITAIRE CHAPITRES CI-DESSUS		**TOTAL**
Total de tous les chapitres ci-dessus (avant taxes)	(1)	**2,399,055.00 $**
MONTANT POUR ITEMS À PRIX UNITAIRES		**MONTANT**
Total de tous les items à prix unitaires de la Section C (avant taxes)	(2)	**66,455.75 $**
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION		**GRAND TOTAL**
Total de tous les chapitres ci-dessus (avant taxes)	(1)+(2)	**2,465,510.75 $**

TITRES : LOT 0201 - DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION

CONTRAT : 15427

Section C - Bordereau de soumission

PROJET RESTAURATION PATRIMONIALE ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

LOT 0201 - DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION

avant taxes

TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE, CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCONTAMINATION	MONTANT
Sous-sol 2	309,913.00 $
Sous-sol 1	314,797.00 $
Rez-de-chaussée	96,981.00 $
1er étage	63,862.00 $
2e étage	86,528.00 $
3e étage	170,632.00 $
4e étage	200,426.00 $
5e étage	164,805.00 $
TOTAL - TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE, CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCONTAMINATION (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**1,407,944.00 $**

avant taxes

DÉMOLITION	MONTANT
Sous-sol 2	65,470.00 $
Sous-sol 1	210,719.00 $
Rez-de-chaussée	489,345.00 $
1er étage	87,920.00 $
2e étage	116,177.00 $
3e étage	0.00 $
4e étage	0.00 $
5e étage	21,480.00 $
TOTAL - DÉMOLITION (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**991,111.00 $**

avant taxes

ITEMS À PRIX UNITAIRES		Quantité	Unité	Prix	MONTANT
# ITEM	DESCRIPTION DES ITEMS	probable		unitaire	
ADD#2	**Sous-sol - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire**	**25**	m²	177.50 $	**4,437.50 $**
ADD#2	**Rez-de-chaussée - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²**	**180**	m²	156.00 $	**28,080.00 $**
ADD#2	**1er étage - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²**	**100**	m²	166.75 $	**16,675.00 $**
ADD#2	**2e étage - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²**	**55**	m²	166.75 $	**9,171.25 $**
ADD#2	**Dégarnissage de plâtre sur blocs de terracotta conservés**	**70**	m²	115.60 $	**8,092.00 $**
TOTAL DES ITEMS À PRIX UNITAIRES (montant à reporter à la case (2) de la section B - Résumé du bordereau de soumission)					**66,455.75 $**

Beaupré Michaud et Associés, Architectes

Guy Daingneault, arch. Chargé de projet – Grands projets immobiliers

Téléphone : 514.872.2751 | Cellulaire : 514.449-4076 | Courriel : guy.daigneault@ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers - Division projets corporatifs
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

réf
LOT 0201 DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION
Restauration de l'hôtel de ville de Montréal
Soumission : 15427
Mandat : 16864-2-001

Montréal, le 11 AVRIL 2019

Monsieur Daigneault,

Nous vous transmettons ci-après notre recommandation au sujet des soumissions pour le projet mentionné en titre. L'appel d'offres public a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Le numéro de l'avis est le 1234125. Les documents ont été rendus disponibles le 8 février 2019. La date de clôture a été fixée au 12 mars 2019.

Six entreprises se sont procuré les documents selon les données de SEAO et le rapport de visite nous informe que 5 entreprises ont visité l'emplacement dont le plus bas soumissionnaire conforme.

3 addendas ont été émis.

Le 18 mars 2019, la Ville de Montréal nous a transmis par courriel l'ensemble des documents déposés par les soumissionnaires. Trois soumissions ont été reçues. Les prix soumis avec les taxes sont les suivants :

9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem Inc)	2 834 720,98 $
Pro-Jet demolition Inc.	2 862 877,50 $
Axxys construction Inc.	9 162 903,88 $

Le tableau d'analyse des prix ventilés est joint à la présente. Ce tableau permet de constater que les soumissionnaires ont fourni les prix demandés selon le bordereau de soumission. Le bordereau de prix de Groupe Prodem Inc. Comporte une erreur mineure, car le montant des items à prix unitaires inclus n'a pas été rapporté au total. Les montants présentés ci-dessus incluent tous les prix unitaires inclus des soumissionnaires.

Résultats

Le plus bas soumissionnaire, 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem Inc), propose de réaliser la totalité du mandat pour 2 834 720,98$ incluant les taxes.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 3 786 918,26$, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 25% par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

- Nous avons regroupé par étages les prix soumis et estimés afin de les comparer. De cette façon, nous constatons que les estimations faites pour le niveau sous-sol 1, 3e étage et 4e étage ont été surestimés au total d'environ 900 000$. L'écart le plus significatif est situé au niveau sous-sol 1 à 385 000$. Il est probable que la facilité d'accès de plain-pied avec le Champ-de-Mars ait pu permettre aux soumissionnaires de présenter des prix plus compétitifs en ayant recours à de la machinerie lourde et donc à moins de main-d'œuvre que nos estimations.

Recommandation au sujet des soumissions ouvertes le 21 février 2019

Le gérant de construction a procédé à la vérification de conformité des dossiers présentés. Suite à cette analyse, nous vous recommandons d'octroyer le contrat de démolition et décontamination de l'Hôtel de Ville de Montréal à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem Inc) au prix soumis en avec items à prix unitaires inclus.

Merci de votre attention,

Menaud Lapointe, architecte associé

Le 11 avril 2019

TABLEAU D'ANALYSE COMPARATIVE DES SOUMISSIONS

Ville de Montréal
Restauration et mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal
Lot 0201

Date : 11 avril 2019

		1	2	3						
		GROUPE PRODEM INC.	PRO-JET DÉMOLITION INC.	AXXYS CONSTRUCTION INC.	Estimé du professionnel	Écart entre estimé du professionnel et le plus bas soumissionnaire	%	Moyenne des soumissions	Écart entre estimé du professionnel et la moyenne des soumissions	%
Prix soumissions ventilées										
TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE, CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCONTAMINATION										
Sous-sol 2		309 913,00 $	10 500,00 $	950 400,00 $	0,00 $			160 206,50 $		
Sous-sol 1		314 797,00 $	350 000,00 $	990 000,00 $	188 373,60 $	126 423,40 $	67,1%	332 398,50 $	144 024,90 $	76,5%
Rez-de-chaussée		96 981,00 $	500 000,00 $	1 029 600,00 $	83 721,60 $	13 259,40 $	15,8%	298 490,50 $	214 768,90 $	256,5%
1er étage		63 862,00 $	220 000,00 $	712 800,00 $	104 797,35 $	-40 935,35 $	-39,1%	141 931,00 $	37 133,65 $	35,4%
2e étage		86 528,00 $	240 000,00 $	1 029 600,00 $	104 797,35 $	-18 269,35 $	-17,4%	163 264,00 $	58 466,65 $	55,8%
3e étage		170 632,00 $	0,00 $	1 168 200,00 $	0,00 $			85 316,00 $		
4e étage		200 426,00 $	0,00 $	1 168 200,00 $	0,00 $			100 213,00 $		
5e étage		164 805,00 $	0,00 $	871 200,00 $	0,00 $			82 402,50 $		
Sous-total		**1 407 944,00 $**	**1 320 500,00 $**	**7 920 000,00 $**	**481 689,90 $**	926 254,10 $	192,3%	1 364 222,00 $	882 532,10 $	183,2%
DÉMOLITION										
Sous-sol 2		65 470,00 $	170 000,00 $	INCLUS	124 303,32 $	-58 833,32 $	-47,3%	117 735,00 $	-6 568,32 $	-5,3%
Sous-sol 1		210 719,00 $	200 000,00 $	INCLUS	722 412,76 $	-511 693,76 $	-70,8%	205 359,50 $	-517 053,26 $	-71,6%
Rez-de-chaussée		489 345,00 $	120 000,00 $	INCLUS	406 980,00 $	82 365,00 $	20,2%	304 672,50 $	-102 307,50 $	-25,1%
1er étage		87 920,00 $	40 000,00 $	INCLUS	244 188,00 $	-156 268,00 $	-64,0%	63 960,00 $	-180 228,00 $	-73,8%
2e étage		116 177,00 $	80 000,00 $	INCLUS	215 118,00 $	-98 941,00 $	-46,0%	98 088,50 $	-117 029,50 $	-54,4%
3e étage		0,00 $	170 000,00 $	INCLUS	442 561,68 $	-442 561,68 $	-100,0%	85 000,00 $	-357 561,68 $	-80,8%
4e étage		0,00 $	190 000,00 $	INCLUS	449 654,76 $	-449 654,76 $	-100,0%	95 000,00 $	-354 654,76 $	-78,9%
5e étage		21 480,00 $	80 000,00 $	INCLUS	116 280,00 $	-94 800,00 $	-81,5%	50 740,00 $	-65 540,00 $	-56,4%
Sous-total		**991 111,00 $**	**1 050 000,00 $**	**0,00 $**	**2 721 498,52 $**	-1 730 387,52 $	-63,6%	1 020 555,50 $	-1 700 943,02 $	-62,5%
ITEMS À PRIX UNITAIRES										
Sous-sol - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire		4 437,50 $	5 000,00 $	2 000,00 $	3 750,00 $	687,50 $	18,3%	4 718,75 $	968,75 $	25,8%
Rez-de-chaussée - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²		28 080,00 $	54 000,00 $	22 500,00 $	27 000,00 $	1 080,00 $	4,0%	41 040,00 $	14 040,00 $	52,0%
1er étage - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²		16 675,00 $	30 000,00 $	12 500,00 $	25 000,00 $	-8 325,00 $	-33,3%	23 337,50 $	-1 662,50 $	-6,7%
2e étage - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²		9 171,25 $	16 500,00 $	6 875,00 $	13 750,00 $	-4 578,75 $	-33,3%	12 835,63 $	-914,38 $	-6,7%
Dégarnissage de plâtre sur blocs de terracotta conservés		8 092,00 $	14 000,00 $	5 600,00 $	21 000,00 $	-12 908,00 $	-61,5%	11 046,00 $	-9 954,00 $	-47,4%
Sous-total		**66 455,75 $**	**119 500,00 $**	**49 475,00 $**	**90 500,00 $**	-24 044,25 $	-26,6%	92 977,88 $	2 477,88 $	2,7%
Sous-total - coût des travaux (sans taxes)		**2 465 510,75 $**	**2 490 000,00 $**	**7 969 475,00 $**	**3 293 688,42 $**	**-828 177,67 $**	**-25,1%**	**4 308 328,58 $**	**1 014 640,17 $**	**30,8%**
T.P.S.	5%	123 275,54 $	124 500,00 $	398 473,75 $	164 684,42 $			123 887,77 $	-40 796,65 $	-24,8%
T.V.Q	9,975%	245 934,70 $	248 377,50 $	794 955,13 $	328 545,42 $			247 156,10 $	-81 389,32 $	-24,8%
Sous-total - coût des travaux avec taxes, SANS contingences		**2 834 720,98 $**	**2 862 877,50 $**	**9 162 903,88 $**	**3 786 918,26 $**	**-952 197,27 $**	**-25,1%**	**4 679 372,45 $**	**892 454,19 $**	**23,6%**
TOTAL SOUMIS ET VÉRIFIÉ Tx et cont		**2 834 720,98 $**	**2 862 877,50 $**	**9 162 903,88 $**	**3 786 918,26 $**	**-952 197,27 $**	**-25,1%**	**2 848 799,24 $**	**-938 119,01 $**	**-24,8%**
Montant total , SANS taxes		**2 465 510,75 $**	**2 490 000,00 $**	**7 969 475,00 $**	**3 293 688,42 $**					

PLUS BASSE - ESTIMATION	-952 197,27 $
% (plus bas - estimé)/ estimé x 100	-25,14%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197737002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197737002 - Travaux de construction lot L0201 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.27

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1197737002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires)

Rapport - mandat SMCE197737002.pdf

Dossier # :1197737002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197737002

Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197737002
Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux dune valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien noté que le prix d'un des soumissionnaires était nettement plus élevé que ceux de ses concurrents. Le Service a souligné que ce soumissionnaire était un entrepreneur général moins familier avec les contrats de démolition et de décontamination. Son prix n'avait aucune mesure avec la réalité des coûts.

Les membres ont jugé que les explications données sur les écarts entre l'estimation et les prix reçus étaient honnêtes, compte tenu du contexte particulier et inédit de ce dossier. Ils ont apprécié la fiche de suivis des divers lots de ce projet qui leur a été présentée et souhaitent la retrouver dans tous les dossiers portant sur les travaux de l'Hôtel de Ville.

Enfin, les membres ont été rassurés de savoir que le Service avait des exigences bien spécifiques en ce qui a trait à la disposition des matériaux issus des travaux de démolition.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux dune valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197737002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1187231092

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 31 074 369,73 $, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 874 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308801;

3. d'autoriser une dépense de 3 194 247,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 7,61% par l'agglomération pour un montant de 2 609 141,58 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 10:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231092**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via ses différents programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.
Dans le cadre du présent projet intégré et selon l'entente 83-89 entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec, il est prévu d'enfouir les lignes aériennes tout le long de la rue Saint-Grégoire (CE12 1027).

À la suite de la décision de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de déplacer la piste cyclable à l'extérieur du parc Sir Wilfrid Laurier, la Direction de la mobilité l'a aménagé de façon temporaire sur le côté sud de la rue St-Grégoire entre les rues Mentana et Brébeuf, en 2013, tout en conservant une portion de piste cyclable à l'intérieur du parc dans l'axe de la rue Christophe-Colomb.

Dans le présent contrat, la piste cyclable située le long du parc Sir Wilfrid Laurier sera construite de façon permanente, continue et protégée au moyen d'un terre-plein planté. Elle sera aussi prolongée pour rejoindre le lien cyclable du passage inférieur de la rue Saint-

Hubert et sera protégée au moyen d’un terre-plein en béton, faute d’espace disponible.

À l’intersection des rues Saint-Grégoire et Christophe-Colomb, le lien cyclable sera sécurisé et réaménagé afin de souligner l’entrée principale au parc Sir Wilfrid-Laurier et permettre l'implantation d'une sculpture à cet endroit.

La piste cyclable sur la rue Christophe-Colomb est aussi reconstruite et protégée au moyen d’un terre-plein planté.

La Direction de la mobilité a coordonné le réaménagement complet des artères du présent projet avec l’arrondissement et les différents intervenants. A cet effet, une autorisation a été obtenue du Ministère de la Culture et des Communications du Québec considérant que la portion de la rue Saint-Grégoire comprise entre les rues Saint-Denis et Rivard fait partie de l’aire de protection du monastère des Carmélites.

De plus, la Direction de la mobilité du SUM a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

· d'assurer la sécurité des des piétons, cyclistes et automobilistes;
· de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
· de consolider et conserver les équipements municipaux;
· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire installées entre 1914 et 1953 dans les rues Saint-Grégoire et De La Roche et l'avenue Christophe-Colomb ainsi que les conduites d'aqueduc installées entre 1888 et 1949 dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau et De La Roche ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

La réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sur une portion de la rue Saint-Grégoire et sur les rues Berri et Prénoveau, a aussi été intégrée au projet par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau.

De plus, la Direction de l’eau potable (DEP) du Service de l’eau intègre au projet la reconstruction de la conduite principale installée en 1953 sur les rues De la Roche et Saint-Grégoire.

La Direction des réseaux d'eau, la Direction de l'eau potable, la Direction de la mobilité ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1027 - 20 juin 2012 - Approuver la programmation relative à la réalisation des travaux de construction de réseaux de conduits souterrains dans le cadre de l'entente 1983/89 intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (1120810001).

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, auront lieu dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur une distance d'environ 1625 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de 390 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 1 050 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale;
- la réhabilitation de 360 mètres d'égout unitaire de diamètre 600x900 mm et de 35 mètres d'égout unitaire de diamètre de 375 mm;
- la reconstruction de 600 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 150 mm à 300 mm, justifiée par le mauvais état structural;
- la reconstruction de 260 mètres de conduite d'eau principale d'un diamètre 400 mm, justifiée par le mauvais état structural;
- la reconstruction de la chaussée (± 20 000 mètres carrés);
- la reconstruction des trottoirs et construction de saillie (± 7 400 mètres carrés);
- l'enfouissement de réseau électrique aérien sur 1,1 kilomètre : reconstruction de massifs bétonnés, de câblages et de puits d'accès de la CSEM;
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires des deux côtés de la rue (± 100 unités);
- la reconstruction et mise aux normes des feux de circulation (6 intersections);
- les travaux civils pour le déplacement de conduites d'Énergir (± 270 m.) afin de permettre la plantation d'arbres.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de massifs et d'un puits d'accès de Bell Canada (± 340 mètres linéaires). Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada». Le montant total de ce sous-projet est de 101 120,51 $ taxes incluses et représente 0,38 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 3 194 247,00 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 11,9 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière :

- d'utilités publiques et de déplacement de conduites gazières;

- de nivellement de cadres et couvercles de Bell, d'Hydro-Québec, de la CSEM et autres frais de services;
- de gestion des impacts;
- d’achat de mobilier urbain et de travaux horticoles;
- de fourniture et d’installation d'œuvre d'art;
- d’achat de mobilier et d'accessoires pour les feux de circulation et divers besoins en éclairage;
- de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale des sols;
- de chloration des conduites d'aqueduc;
- de marquage et de signalisation;
- de conception, de surveillance ainsi que des frais généraux, pour les travaux CSEM.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 36 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 7 000,00 $. Cette pénalité est sans plafond. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n’en ont pas déposé, soit une proportion respective de 18 % et 82 %. Parmi les quatorze (14) qui n’en ont pas déposé, sept (7) preneurs sont connus comme étant sous-traitants, un (1) preneur a confirmé que son horaire était trop chargé, un (1) autre a répondu que l'ampleur des travaux à réaliser ne coïncidait pas avec leurs travaux déjà en cours, un (1) preneur a répondu qu'il y avait trop de soumissions, un preneur a agi à titre d'estimateur et trois (3) preneurs n'ont pas mentionné leur motif de désistement.

L'estimation de soumission de la firme Macogep Inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La firme a procédé à l’analyse des trois (3) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la ville de 32,6 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission.

La firme n’a pas été en mesure de confirmer des prix de fournitures de certains matériaux dans leur estimation, tel que les mélanges d’enrobé bitumineux, les chambres de vanne, la chambre de transformateur, les accessoires de raccordement et autres pièces spéciales. De plus, la firme a révisé certaines hypothèses en lien avec l’excavation dans les tranchées et la fourniture et pose d’eau temporaire. Suite aux modifications dans l’estimation de soumission de ces éléments, l'écart révisé devient 23,5 % défavorable à la Ville de Montréal.

Le taux d'administration et profits appliqué dans l'estimation de soumission est faible pour un projet de l'envergure du projet 308801 et peut être augmenté par un minimum de 5 %. Cet ajustement additionnel amène l'écart à 17,6 %.

Pour d'autres articles avec des écarts de prix importants, incluant les tuyaux en fonte ductile en dehors de la tranchée de l'égout, l'émission des plans de localisation, la roulotte de chantier, les trottoirs monolithes, la bordure en béton spéciale, la dalle pour arrêt d'autobus, les massifs de béton et bases diverses de la CSÉM, les prix élevés du plus bas soumissionnaire conforme ne peuvent être expliqués.

L'écart résiduel est de 17,6 % défavorable à la Ville de Montréal.

Étant donné que le projet Saint-Grégoire est inscrit dans l'entente avec Hydro-Québec et que la Ville de Montréal et Hydro-Québec s'engagent, par tranche de trois années, à enfouir environ 4,5 kilomètres par année du réseau aérien. Cet engagement est requis afin de s'assurer de la réalisation des projets, sachant que les ressources dédiées à l'enfouissement permettent de réaliser un maximum de 4,5 kilomètres annuellement. Il faut savoir que pour réaliser un projet d'enfouissement le travail de conception, de coordination et de réalisation s'échelonne sur cinq années avec une pointe dans les années 2 à 4. L'investissement de la part d'Hydro-Québec est d'environ 10M $ par année pour l'enfouissement. Si la Ville de Montréal décidait de reporter ou d'annuler un projet, il est impossible d'ajouter de nouveaux projets pour les remplacer, et la Ville de Montréal perdrait l'opportunité d'enfouir le réseau aérien ainsi que les montants investis par Hydro-Québec qui ne sont pas transférables ultérieurement. En conséquence, si le projet Saint-Grégoire est annulé, projet qui correspond à environ 1,1 kilomètre du réseau à enfouir, la Ville de Montréal perdrait environ 2M $ des investissements d'Hydro-Québec pour 2019 et ce montant ne serait pas reportable.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$. De plus, il a un écart supérieur à 20 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 34 268 616,73 $, taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 26 874 000,00 $ taxes incluses;
- moins le montant des travaux sur les infrastructures de Bell, lesquels seront payés directement à l'entrepreneur par Bell Canada, pour un montant de 101 120,51 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 3 194 247,00 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 4 301 490,24 $ taxes incluses.

La dépense totale de 34 268 616,73 $ taxes incluses est assumée à 7,61 % par l'agglomération pour un montant de 2 609 141,58 $ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale et d'une piste cyclable. La conduite concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération, en vertu de la *"Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations".* L'autre portion de la dépense, soit 92,39 %, est assumée par la ville centrale pour un montant de 31 659 475,15 $ taxes incluses.

Cette dépense totale de 34 268 616,73 $ taxes incluses est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 48,43 % aux différents PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 16 597 561,21 $, taxes incluses;
- 27,30 % au PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant de 9 354 588,01 $, taxes incluses;
- 21,23 % aux différents PTI gérés par la CSEM pour un montant de 7 276 131,72 $, taxes incluses.
- 3,04 % au PTI de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour un montant de 1 040 335,79 $ taxes incluses.

La dépense totale représente un coût net de 31 205 040,35 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 18-071 pour un montant de 8 541 985,67 $,
- # RCG 17-029-1 pour un montant de 949 965,24 $,
- # 18-045 pour un montant de 6 680 700,85 $,
- # 15-032 pour un montant de 5 815 377,78 $,
- # RCG18-028 pour un montant de 1 432 528,79 $,
- # 15-029 pour un montant de 643 414,63 $,
- # 13-002 pour un montant de 402 868,28 $,
- # 17-073 pour un montant de 180 895,35 $,
- # 18-053 pour un montant de 4 432 598,87 $,
- # 12-033 pour un montant de 2 124 704,89 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre du programme de remise à niveau des infrastructures du métro, la Société des transports de Montréal (STM) prévoit la reconstruction du poste de ventilation à l'intersection des rues St-Grégoire et Prénoveau (limite nord de la rue Prénoveau) vers le début de l'année 2021 pour trente (30) mois de travaux. Il est important que les travaux du présent contrat, notamment, dans la rue St-Grégoire entre St-Denis et Saint-Hubert soient complétés avant le début des travaux de la STM.

Advenant le cas où le présent projet est annulé, la Ville de Montréal perdrait l'investissement d'Hydro-Québec évalué à environ 2M $ avec l'opportunité d'enfouir le réseau aérien car l'investissement n'est pas reportable.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 mai 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen de contrats : premier mai 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin GAUDETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Simon MARTEL, Service de l'eau
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 11 avril 2019
Benoît MALETTE, 11 avril 2019
Kathy DAVID, 11 avril 2019
Martin GAUDETTE, 11 avril 2019
Normand HACHEY, 11 avril 2019
Simon MARTEL, 10 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-8285
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en remplacement du directeur de service
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION PRELIMINAIRE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 308801 — No du GDD : 1187231092

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 11 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 15 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 22 - 1 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 54 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
14 - 12 - 2018	Modifications au devis technique Égout et Aqueduc et titre de soumission	N/A
21 - 12 - 2018	Modifications des quantités au bordereau, notamment l'ajout de dalles pour arrêt d'autobus. Modifications au cahier des charges, aux cahiers Voirie, Égout & Aqueduc, Réhabilitation et plans	370 000.00
10 - 1 - 2019	Ajout d'une conduite d'égout dans l'ave. Christophe-Colomb et la rue Saint-Grégoire - Report de date d'ouverture, du 15 au 22 janvier 2019 - Augmentation du délai de réalisation de 400 à 420 jours - Modifications au cahier des charges, au formulaire de soumission, aux cahiers Égout & Aqueduc, Maintien & Gestion de la mobilité et aux plans	900 000.00
14 - 1 - 2019	Modifications au formulaire de soumission, au cahiers Égout & Aqueduc, Voirie et aux plans.	N/A
16 - 1 - 2019	Tableau des questions et réponses	N/A

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 17 — Nbre de soumissions reçues 3 — % de réponses 18

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 22 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	26 874 000.00
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUEBEC INC.	26 978 084.97
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	27 887 000.00
Estimation — **externe**	20 265 143.09

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **32.6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **0.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 26 874 000.00

Montant des contingences ($) : 3 194 247.01

Montant des incidences ($) : 4 301 490.26

Date prévue de début des travaux : 10 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 30 - 6 - 2021

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

RUE SAINT-GRÉGOIRE

DE LA RUE SAINT-DENIS À L'AVENUE PAPINEAU

RUE BERRI

DE LA RUE BOUCHER À LA RUE SAINT-GRÉGOIRE

RUE PRÉNOVEAU

DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE À LA LIMITE NORD

RUE DE LA ROCHE

DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE À LA LIMITE NORD

TRAVAUX DE CONDUITE D'EAU PRINCIPAL, D'EAU SECONDAIRE, D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE, ET DE FEUX DE CIRCULATION

ARRONDISSEMENT(S) : LE PLATEAU MONT-ROYAL

FEUILLET	TITRE	NO. PLAN
00	**PAGE TITRE, LOCALISATION ET LISTE DES PLANS**	
	AQUEDUC ET ÉGOUT	
01	PLAN ET PROFIL RUE SAINT-GRÉGOIRE - Ch. 0+80 @ 2+60	308802-PL-EGA-01-F1-AO-20181121
02	PLAN ET PROFIL RUE SAINT-GRÉGOIRE - Ch. 2+60 @ 4+60	308802-PL-EGA-01-F2-AO-20181121
03	PLAN ET PROFIL RUE SAINT-GRÉGOIRE - Ch. 4+60 @ 6+20 ET EAU PRINCIPALE Ch.20+00 @ 21+30	308802-PL-EGA-01-F3-AO-20181121
04	PLAN ET PROFIL RUE DE LA ROCHE - Ch.0+80 @ 2+40 ET EAU PRINCIPALE Ch.21+30 @ 22+60	308802-PL-EGA-01-F4-AO-20181121
05	PLAN ET PROFIL RUE BERRI - Ch. 0+95 @ 2+86	308802-PL-EGA-01-F5-AO-20181121
06	PLAN DÉTAILS	308802-PL-EGA-01-F6-AO-20181121
07	PLAN DÉTAILS	308802-PL-EGA-01-F7-AO-20181121
	VOIRIE	
08	PLAN DE VOIRIE - SAINT-GRÉGOIRE	C-4352-000 (1 DE 3)
09	PLAN DE VOIRIE - SAINT-GRÉGOIRE	C-4352-000 (2 DE 3)
10	PLAN DÉTAIL	C-4352-DC (3 DE 3)
11	RACCORDEMENT DES NOUVEAUX PUISARDS	C-4352-000_RAC (1 @ 2)
12	PLAN DE MARQUAGE	2005-05-01_MA_07
13	PLAN DE SIGNALISATION	2005-05-01_SE_07
14	PLAN D'AMÉNAGEMENT	2005-05-01_AM_06
15	PLAN DE VOIRIE - DE LA ROCHE	3088-01-PL-VO-01-F1-AO-20181017
	ÉCLAIRAGE	
16	LOCALISATION DES BASES POUR LA CSEM	3088-01-PL-BC-01-F1-AO-20181116
17	LOCALISATION DES BASES POUR LA CSEM	3088-01-PL-BC-01-F2-AO-20181116
18	LOCALISATION DES BASES POUR LA CSEM	3088-01-PL-BC-01-F3-AO-20181116

FEUILLET	TITRE	NO. PLAN
19	MOBILIER D'ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	3088-01-PL-ER-01-F1-AO-20181116
20	MOBILIER D'ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	3088-01-PL-ER-01-F2-AO-20181116
21	MOBILIER D'ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	3088-01-PL-ER-01-F3-AO-20181116
	RÉHABILITATION	
22	RUE BERRI ENTRE RUE BIBAUD ET RUE SAINT-GRÉGOIRE	PMR-EG-2019-26A
23	RUE BERRI ENTRE RUE BIBAUD ET RUE SAINT-GRÉGOIRE	PMR-EG-2019-26B
24	RUE PRÉNOVEAU ENTRE LA LIMITE NORD ET LA RUE BERRI	PMR-EG-2019-27
25	RUE SAINT-GRÉGOIRE ENTRE SAINT-ANDRÉ ET CHRISTOPHE-COLOMB	PMR-EG-2019-28A
26	RUE SAINT-GRÉGOIRE ENTRE SAINT-ANDRÉ ET CHRISTOPHE-COLOMB	PMR-EG-2019-28B
27	RUE SAINT-GRÉGOIRE ENTRE SAINT-ANDRÉ ET MENTANA	PMR-EG-2019-29
	BELL	
29-30	H47121 (401@403)	H47121-401-402-403
	CSEM	
31-42	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL	20060222 DE 1@12

PLAN DE LOCALISATION

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 79KM119
RUE ST-HUBERT / RUE ST-GRÉGOIRE
ALTITUDE: 63,772 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Émission(s)

ÉM	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
000	2018-11-16	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.M	C.G
B	2018-10-11	ÉMIS POUR COMMENTAIRES - 50%	J.M	C.G
A	2017-06-15	ÉMIS POUR INTÉGRATION	M.L.	D.C.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : Mauricio Guillen Navarro, ing. 2014-01-28
Étude :

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude :

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : Simon Taillefer,ing. 2018-10-18

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Égout Ancienneté

Relevé de terrain :
C. Tessier, arpenteur 2016-08-24
Élaboré par :
Jérémie Dufort, ag. tech. 2017-10-11
Préparé par :

Ingénieur(e) :
Charles Grondin, ing.

Sceau de l'ingénieur(e) :
2018-11-22
Original signé à

PROJET : **RUE SAINT-GRÉGOIRE, RUE DE LA ROCHE, RUE BERRI, RUE PRÉNOVEAU, RUE FABRE ET L'AVENUE CRISTOPHE-COLOMB**

ARRONDISSEMENT(S) : LE PLATEAU-MONT-ROYAL

TRAVAUX D'ÉGOUT , DE CONDUITE D'EAU, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN :

PAGE TITRE ET LISTE DES PLANS

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Plan no :	Feuillet :	Révision :	Soumission :
3088-EGA-01	00	000	308801

Cartouche révisé le : 2015-11-13

3088-EGA-01 - 100PC.dgn 2018-11-21 15:53:59 "C:\EMIN~1\13_Infrastructure\05 EGA Aq. et ég. en tranchée\0503 Projets\3088-ST-GREGOIRE (ST-Denis@Christophe Colomb)\003088 PLANS\003088-PL-02 ÉMIS POUR SOUMISSION"

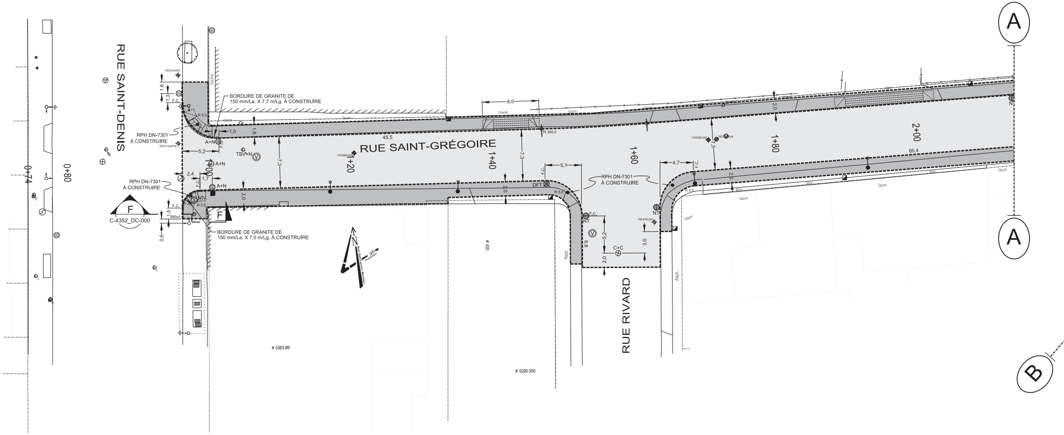

RUE SAINT-DENIS
RUE SAINT-GRÉGOIRE
RUE RIVARD
0+74
0+80
1+00
1+20
1+40
1+60
1+80
2+00
A
A
B
F
F
C-4352_DC-000
BORDURE DE GRANITE DE
150 mm/La. X 7,7 m/Lg. À CONSTRUIRE
BORDURE DE GRANITE DE
150 mm/La. X 7,0 m/Lg. À CONSTRUIRE
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
16C016-001
16C016-001B
16C016-003
14C098-001
14C098-002
16C098-004
1,6
1,3
F.C.
R 5,0
1,0
1,8
A+N
A+N
A+N
5,2
TBV+N
2,4
1,7
NIV.
R 2,5
1,5
début
0,6
2,0
7,3
45,5
8,0
Gravier
Gazon
R 300,0
7,3
2,0
DFT
R 5,0
5,1
F.C.
NT
5,2
6,8
C+C
2,0
3,0
4,7
F.C.
NT
R 5,0
2,0
7,3
60,4
Béton
Gazon
Asph.
Asph.
N
N
Géographique
5363-99
420
5290-350

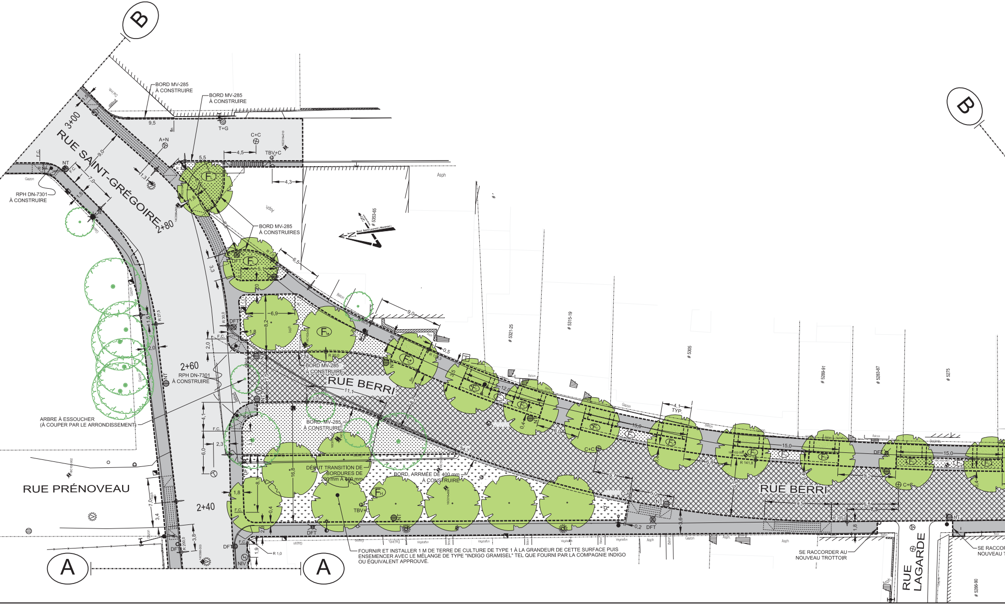
BORD MV-285
À CONSTRUIRE

BORD MV-285
À CONSTRUIRE

BORD MV-285
À CONSTRUIRES

RPH DN-7301
À CONSTRUIRE

RPH DN-7301
À CONSTRUIRE

ARBRE À ESSOUCHER
(À COUPER PAR L'ARRONDISSEMENT)

BORD. MV-285
À CONSTRUIRE

BORD. MV-285
À CONSTRUIRE

DÉBUT TRANSITION DE
BORDURES DE
200 mm À 400 mm

BORD. ARRMÉE DE 400 mm
À CONSTRUIRE

FOURNIR ET INSTALLER 1 M DE TERRE DE CULTURE DE TYPE 1 À LA GRANDEUR DE CETTE SURFACE PUIS ENSEMENCER AVEC LE MÉLANGE DE TYPE "INDIGO GRAMISEL" TEL QUE FOURNI PAR LA COMPAGNIE INDIGO OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

SE RACCORDER AU
NOUVEAU TROTTOIR

B
B
A
A
RUE SAINT-GRÉGOIRE
RUE BERRI
RUE BERRI
RUE PRÉNOVEAU
RUE LAGARDE
3+00
2+80
2+60
2+40
5353-65
5321-25
5315-19
5305
5289-91
5283-87
5275
5286-90
T+G
C+C
A+N
TBV+C
NT
DFT
F.C.
NIV
Asph
Gazon
Béton
Végétation
TYP
9,5
9,0
7,0
5,5
4,5
4,3
6,5
6,9
8,2
16,8
24,1
11,1
54,7
12,0
15,0

IMPORTANT :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA RÉALISATION DE FOSSES D'ARBRES :

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU DIRECTEUR, AUCUNE FOSSE POUR PLANTATION D'ARBRE NE DEVRAIT ÊTRE RÉALISÉE AUX DESSUS DES CONDUITES DE GAZ. AINSI QUE DES MASSIFS ÉLECTRIQUES N'AYANT PAS LA PROFONDEUR REQUISE.

EN PLUS DE CE QUI EST STIPULÉ À L'ARTICLE 2.3.7 DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS NORMALISÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE DIRECTEUR DE TOUTE SITUATION DÉCRITE PLUS HAUT.

NOTES :

- *1) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME ISABELLE TREMBLAY ING. AU (514) 872-2865 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.*
- *2) NE PAS CREUSER À MOIN DE 2 m DE PART ET D'AUTRES DES POTEAUX ET HAUBANS D'HYDRO-QUÉBEC, LES TROTTOIRS AUTOUR DES POTEAUX ET HAUBANS HYDRO-QUÉBEC DOIVENT ÊTRE REALISÉS SELON LE DÉTAIL No. 1*
- *3) LE RELEVÉ DE L'EXISTANT A ÉTÉ RÉVISÉ EN 2016. LA SITUATION ACTUEL MONTRÉ AU PLAN POURRAIT ÊTRE MODIFIÉE LÉGÈREMENT À CERTAINS ENDROITS.*
- *4) SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN LA LARGEUR DE LA BORDURE ARMÉE EST DE 300 mm.*

REVÊTEMENT BITUMINEUX (RUE BERRI) :

▨
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR (POSE EN 2 COUCHES D
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR ;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-14,3B, 2, PG 58S -28 DE 70 mm D'ÉPAISSEUR ;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m^2 ;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE EC-10,3B,2 PG 58S -28 DE 40 mm D'ÉPAISSEUR.

RUE RESTHER
FOSSES DE 2,0 x 2,0 m x 1m
ARBRE À ÉSOUCHER (À ABATRE PAR L'ARROND. AVANT LES TRAVAUX)
MAIL CENTRAL MV-286 À RECONSTRUIRE
À NIV. PAR GAZ
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
3+20
3+40
3+60
3+80
4+00
4+20
4+40
BELL À NIV.
A+N
NT
DFT
C+C
F.C.
NIV.
Gazon
Asph.
Béton
Pierre
B
MAIL CENTRAL MV-286 À CONSTRUIRE
ENTRÉE CHARRETIÈRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRES
MAIL ABAISSÉ
REGARD-PUISARD MV-212 À INATALLER
RUE SA
À NIV. PAR BELL
N
CONDUITE DE GAZ À DÉPLACER EN DEHORS DE LA FOSSE DE PLANTATION À 1,5 M DE LA BORDURE
RUE SAINT-HUBERT
BF À REMPLACER
TBV+N
GAZ
4,2 TYP.
1,7 TYP.
R 481,5
RUE BOUCHER
RDER AU TROTTOIR
TERRE DE CULTURE #2 + MEMBRANE GEOTEXTILE DE TYPE TEXEL 7609 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
CONDUITE DE GAZ À DEPLACER
RUE SAINT-ANDRÉ
5261-71
5280
5441
830
5394-96
5390-92
5374-84
5366-80
890-900

DE 250 mm)

REVÊTEMENT BITUMINEUX :

- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR POSÉ EN DEUX COUCHES DE 250 mm ;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 250 mm D'ÉPAISSEUR ;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64H-28 110 mm D'ÉPAISSEUR ;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m² ;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 THRD $Jnr_{3,2} \leq 0{,}5\ kPa^{-1}$ DE 60 mm D'ÉPAISSEUR.

TECHNIQUE

LÉGENDE:

A-T ARBRES À TRANSPLANTER

▨ TROTTOIR À RECONSTRUIRE

⬚ TROTTOIR STRUCTURAL

○ ARBRES EXISTANTS

● ARBRES À PLANTER PAR D'AUTRES

POTEAU — HAUBAN: PÔTEAU H.Q. AVEC HAUBAN

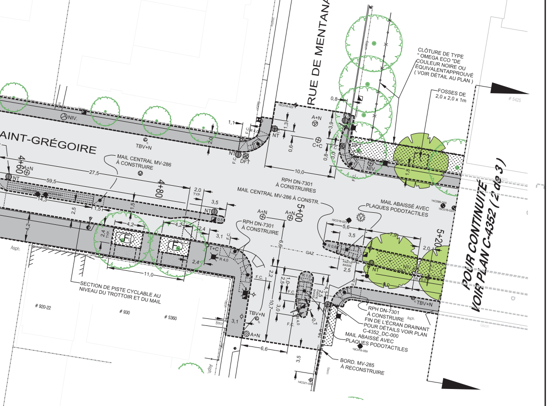

AINT-GRÉGOIRE
RUE DE MENTANA
NIV.
TBV+N
MAIL CENTRAL MV-286
À CONSTRUIRE
4+60
4+80
5+00
5+20
A+N
NT
27,5
59,5
14,3
1,5
2,5
4,2
2,4 TYP.
2,0 TYP.
3,5
0,5
11,0
3,1
2,4
T+C
R 4,0
F.C.
DFT
1,1
1,3
0,6
C+C
3,9
0,8
3,0
10,0
RPH DN-7301
À CONSTRUIRES
MAIL CENTRAL MV-286 À CONSTR.
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
SECTION DE PISTE CYCLABLE AU
NIVEAU DU TROTTOIR ET DU MAIL
920-22
930
5360
Asph.
Béton
GAZ
6,6
2,2
10,7
2,5
1,0
5,6
7,9
2,0
R 0,6
R 1,0
R 0,0
PARTIE BASSE
4,1
0,7
18,6
CLÔTURE DE TYPE
" OMEGA ECO "DE
COULEUR NOIRE OU
ÉQUIVALENTAPPROUVÉ
(VOIR DÉTAIL AU PLAN)
FOSSES DE
2,0 x 2,0 x 1m
5425
1,8
MAIL ABAISSÉ AVEC
PLAQUES PODOTACTILES
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
FIN DE L'ÉCRAN DRAINANT
POUR DÉTAILS VOIR PLAN
C-4352_DC-000
MAIL ABAISSÉ AVEC
PLAQUES PODOTACTILES
BORD. MV-285
À RECONSTRUIRE
POUR CONTINUITÉ
VOIR PLAN C-4352 (2 de 3)
Gazon

Références

N°. de plan:	Description:
2005-05_01_SARA_07	Plan: géometrie
3088-EGA-01-01-100PC.dgn	Plan: Égout
308801-PL-ER-01-000-AO-20181116.dgn	Plan: Conduites
150082-scrs.dgn	Plan: Relevé du (2016-08-24)

Plan de localisation

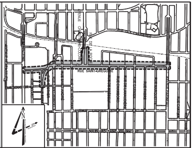

RUE SAINT-GRÉGOIRE
N

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de

DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard

T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers

NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

—Puisard de rue
—Puisard dalot
—Grille carrée
▭ —Puisard de trottoir
*△ —Repère géodésique
*◇ —Vanne de gaz
Ⓐ —Regard chambre d'aqueduc
—Regard chambre de la C.S.E.M.
—Symbole de forage
⊠ —Base à briser et reconstruire au même emplacement
◪ —Base à construire
Ⓠ —Regard chambre H.Q.
⊗ —Regard chambre d'égout
Ⓣ —Regard chambre de Bell
—Borne-Fontaine
*● —Boîte de vanne
Ⓥ —Vanne d'aqueduc
—Manchon de parcomètre
○M— Manchon
F.C.— Fin de courbe
■ —Base existante
■ —Base à briser ou enlever
* Symbole grossi pour clarté
—Chambre transformateur (vieille)
—Chambre de transformateur
—Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL :
514 870-1237

ÉNERGIR
(GAZ MÉTRO)
514 598-3419

C.S.E.M. :
514 868-3686

HYDRO-QUÉBEC :
(RÉSEAU DISTR.)
514 385-8888, # 5118

CIRCULATION :
(MARQ.+SIGN. ÉCR.)
(9 ANCIENS ARROND.)
514 872-6594

RESPONS. PARC :
-
514 -

RESPONS. ARR. :
-
514 -

ORIENTATION :

AU PLAN

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 11 / 16	Émis pour Appel d'Offres	K. J.	Djamel Chabane

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Voirie

Relevé au terrain:
André Peron Ag.Tech 2017 / 07

Dessiné par:
Patrick Collas, Tech. dess, 2017 / 10 / 30

Préparé par:
Khemais Jouini Ag.Tech 2017 / 11 / 20

Ingénieur(e):
Djamel Chabane, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
Djamel Chabane
2018-11-20
Original signé le:

Projet:
Rue Saint-Grégoire
De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau
Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:
Travaux de voirie ,d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation.

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée, de trottoirs, de mails,
de bordures, d'îlots et de fosses de plantations
Rue Saint-Gregoire
De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-4352	1	000	308801	-

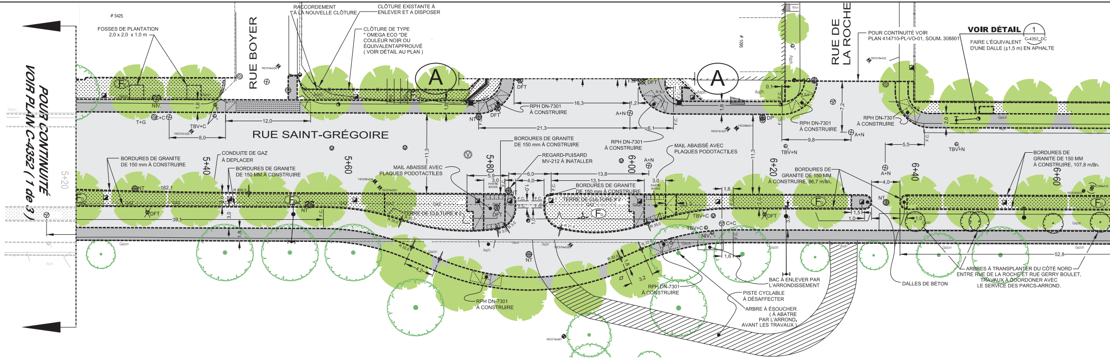
POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN C-4352 (1 de 3)
5425
FOSSES DE PLANTATION 2,0 x 2,0 x 1,0 m
RUE BOYER
RACCORDEMENT À LA NOUVELLE CLÔTURE
CLÔTURE EXISTANTE À ENLEVER ET À DISPOSER
CLÔTURE DE TYPE " OMEGA ECO "DE COULEUR NOIR OU ÉQUIVALENTAPPROUVÉ (VOIR DÉTAIL AU PLAN)
A
RUE DE LA ROCHE
POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN 414710-PL-VO-01, SOUM. 308801
VOIR DÉTAIL 1 C-4352_DC
FAIRE L'ÉQUIVALENT D'UNE DALLE (±1,5 m) EN APHALTE
RUE SAINT-GRÉGOIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
BORDURES DE GRANITE DE 150 mm À CONSTRUIRE
REGARD-PUISARD MV-212 À INATALLER
MAIL ABAISSÉ AVEC PLAQUES PODOTACTILES
CONDUITE DE GAZ À DEPLACER
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE, 96,7 m/lin.
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE, 107,8 m/lin.
TERRE DE CULTURE # 2
5+20
5+40
5+60
5+80
6+00
6+20
6+40
6+60
BAC À ENLEVER PAR L'ARRONDISSEMENT
PISTE CYCLABLE À DÉSAFFECTER
ARBRE À ÉSOUCHER (À ABATRE PAR L'ARROND. AVANT LES TRAVAUX)
DALLES DE BÉTON
ARBRES À TRANSPLANTER DU CÔTÉ NORD ENTRE RUE DE LA ROCHE ET RUE GERRY BOULET, TRAVAUX À COORDONER AVEC LE SERVICE DES PARCS-ARROND.
T+G
TBV+C
TBV+N
A+N
C+C
NIV.
NT
DFT
DP
F.C.
Gazon
Asph.
12,0
8,0
21,3
16,3
6,1
9,8
5,5
4,0
7,2
11,3
162,1
39,1
13,8
13,1
6,0
5,9
3,0
1,6
1,51
1,0
52,8
R 32,0
R 35,0
R 21,6
R 800,0

NOTES :

1) - *NE PAS CREUSER @ 2,0 m DE PART ET D'AUTRES DES POTEAUX ET HAUBANS H.Q.*

2) - *LES TROTTOIRS AUTOUR DES POTEAUX ET HAUBANS H.Q. DOIVENT ÊTRE REALISÉS SELON LE DÉTAIL No. 1*

3) - *AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME CHANTAL VALIQUETTE ING. AU (514) 872-3174 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.*

4) - PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA RÉALISATION DE FOSSES D'ARBRES :

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU DIRECTEUR, AUCUNE FOSSE POUR PLANTATION D'ARBRE NE DEVRAIT ÊTRE RÉALISÉE AUX DESSUS DES CONDUITES DE GAZ. AINSI QUE DES MASSIFS ÉLECTRIQUES N'AYANT PAS LA PROFONDEUR REQUISE. EN PLUS DE CE QUI EST STIPULÉ À L'ARTICLE 2.3.7 DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS NORMALISÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE DIRECTEUR DE TOUTE SITUATION DÉCRITE PLUS HAUT.

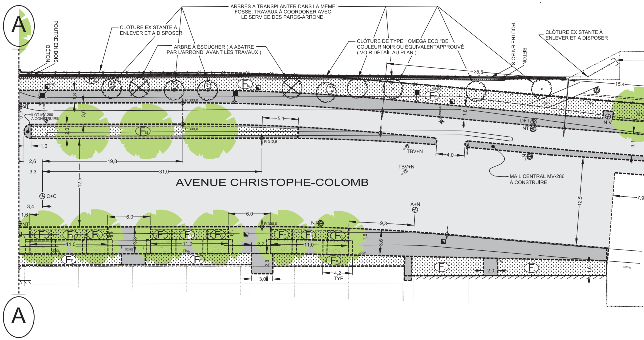
A
POUTRE EN BOIS
BÉTON
CLÔTURE EXISTANTE À ENLEVER ET À DISPOSER
ARBRES À TRANSPLANTER DANS LA MÊME FOSSE, TRAVAUX À COORDONER AVEC LE SERVICE DES PARCS-ARROND.
ARBRE À ÉSOUCHER (À ABATRE PAR L'ARROND. AVANT LES TRAVAUX)
CLÔTURE DE TYPE " OMEGA ECO "DE COULEUR NOIR OU ÉQUIVALENTAPPROUVÉ (VOIR DÉTAIL AU PLAN)
LOT MV-290 À CONSTRUIRE
AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB
MAIL CENTRAL MV-286 À CONSTRUIRE
TBV+N
A+N
C+C
NT
DFT
NIV.
25,8
15,4
19,8
31,0
5,1
4,0
6,0
9,3
11,0
12,5
4,2 TYP.
3,0
2,0
R 303,0
R 300,0
R 312,5

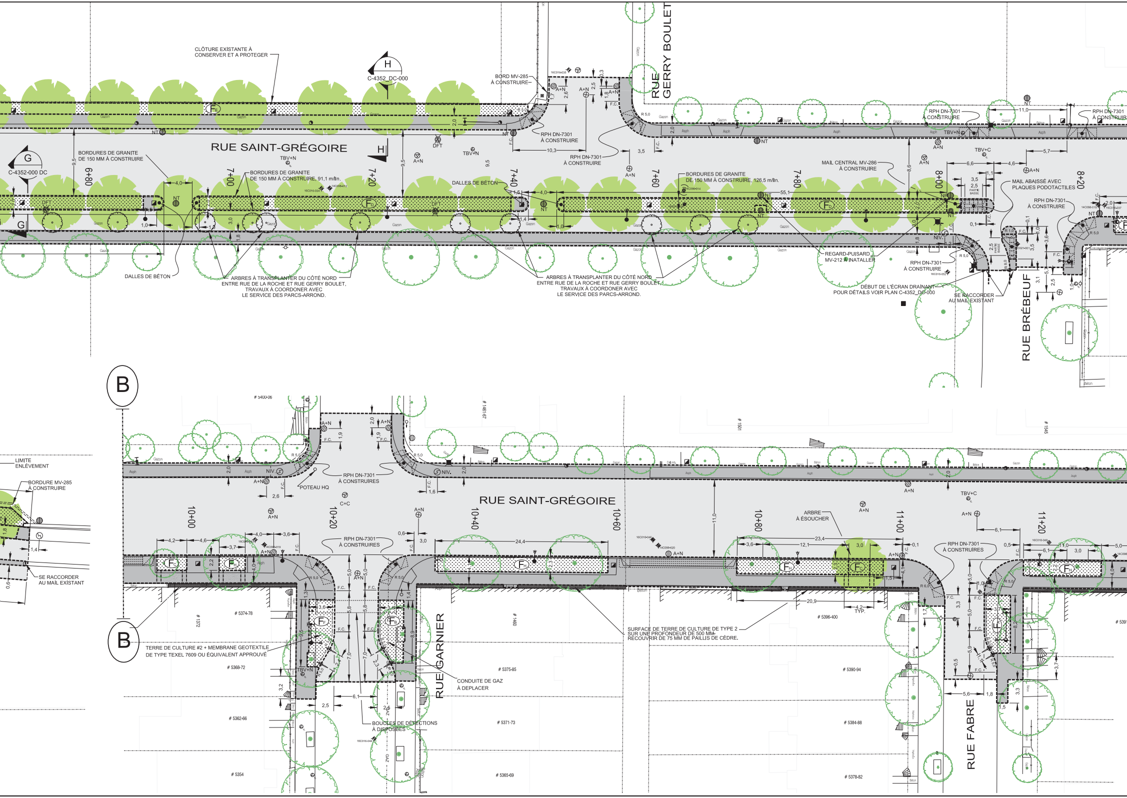

CLÔTURE EXISTANTE À CONSERVER ET À PROTEGER
H
C-4352_DC-000
G
C-4352-000 DC
RUE SAINT-GRÉGOIRE
RUE GERRY BOULET
BORD MV-285 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE, 91,1 m/lin.
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE, 126,5 m/lin.
DALLES DE BÉTON
6+80
7+00
7+20
7+40
7+60
7+80
8+00
8+20
MAIL CENTRAL MV-286 À CONSTRUIRE
MAIL ABAISSÉ AVEC PLAQUES PODOTACTILES
REGARD-PUISARD MV-212 À INATALLER
DÉBUT DE L'ÉCRAN DRAINANT POUR DÉTAILS VOIR PLAN C-4352_DC-000
SE RACCORDER AU MAIL EXISTANT
ARBRES À TRANSPLANTER DU CÔTÉ NORD ENTRE RUE DE LA ROCHE ET RUE GERRY BOULET, TRAVAUX À COORDONER AVEC LE SERVICE DES PARCS-ARROND.
RUE BRÉBEUF
B
LIMITE ENLÈVEMENT
BORDURE MV-285 À CONSTRUIRE
SE RACCORDER AU MAIL EXISTANT
POTEAU HQ
RPH DN-7301 À CONSTRUIRES
10+00
10+20
10+40
10+60
10+80
11+00
11+20
ARBRE À ÉSOUCHER
TERRE DE CULTURE #2 + MEMBRANE GEOTEXTILE DE TYPE TEXEL 7609 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
SURFACE DE TERRE DE CULTURE DE TYPE 2 SUR UNE PROFONDEUR DE 500 MM-RECOUVRIR DE 75 MM DE PAILLIS DE CÈDRE.
CONDUITE DE GAZ À DEPLACER
BOUCLES DE DÉTECTIONS À DISPOSÉES
RUE GARNIER
RUE FABRE
5374-78
5368-72
5362-66
5354
5375-85
5371-73
5365-69
5396-400
5390-94
5384-88
5378-82

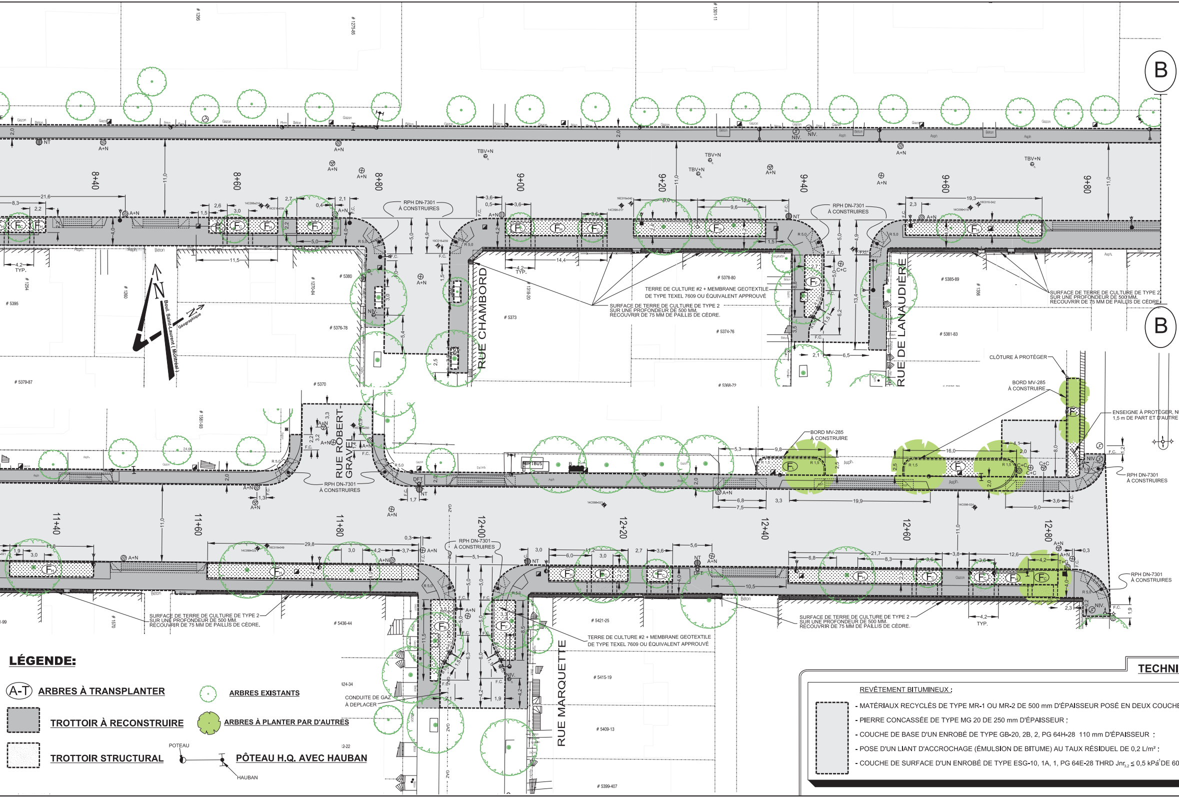
B
B
8+40
8+60
8+80
9+00
9+20
9+40
9+60
9+80
11+40
11+60
11+80
12+00
12+20
12+40
12+60
12+80
RUE CHAMBORD
RUE DE LANAUDIÈRE
RUE ROBERT-GRAVEL
RUE MARQUETTE
N
Boul. Saint-Laurent (Montréal)
N Géographique
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
TERRE DE CULTURE #2 + MEMBRANE GEOTEXTILE
DE TYPE TEXEL 7609 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
SURFACE DE TERRE DE CULTURE DE TYPE 2
SUR UNE PROFONDEUR DE 500 MM.
RECOUVRIR DE 75 MM DE PAILLIS DE CÈDRE.
CLÔTURE À PROTÉGER
BORD MV-285
À CONSTRUIRE
ENSEIGNE À PROTÉGER, NI
1,5 m DE PART ET D'AUTRE
CONDUITE DE GAZ
À DEPLACER
A+N
TBV+N
NT
NIV.
F.C.
C+C
DFT
GAZ
TYP.
ABRIBUS
Gazon
Béton
Asph.
1295
1275-85
1301-11
5395
5380
5376-78
5373
5378-80
5374-76
5385-89
5381-83
5379-87
5370
5368-72
1581-83
1570
5436-44
5421-25
5415-19
5409-13
5399-407

LÉGENDE:

A-T ARBRES À TRANSPLANTER

○ **ARBRES EXISTANTS**

▨ **TROTTOIR À RECONSTRUIRE**

● **ARBRES À PLANTER PAR D'AUTRES**

░ **TROTTOIR STRUCTURAL**

POTEAU

HAUBAN

PÔTEAU H.Q. AVEC HAUBAN

TECHNI

REVÊTEMENT BITUMINEUX :

- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR POSÉ EN DEUX COUCHE
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 250 mm D'ÉPAISSEUR ;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64H-28 110 mm D'ÉPAISSEUR ;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m² ;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 THRD $Jnr_{3,2} \leq 0,5$ kPa^{-1} DE 60

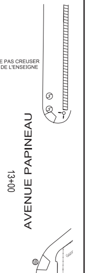
E PAS CREUSER
DE L'ENSEIGNE
AVENUE PAPINEAU
13+00

QUE

ES DE 250 mm ;

mm D'ÉPAISSEUR.

Références

N°. de plan:	Description:
2005-05_01_SARA_07	Plan: géometrie
3088-EGA-01-01-100PC.dgn	Plan: Égout
308801-PL-ER-01-000-AO-20181116.dgn	Plan: Conduites
150082-scrs.dgn	Plan: Relevé (2016-08-24)

Plan de localisation

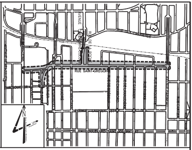
AVENUE
RUE DE LA ROCHE
RUE SAINT-GREGOIRE
N

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de

DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard

T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers

NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Émission

000	2018 / 11 / 16	Émis pour Appel d'Offres	K. J.	Djamel Chabane
N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet

Symbologie graphique

⊛ — Puisard de rue	Ⓠ — Regard chambre H.Q.
▦ — Puisard dalot	⊗ — Regard chambre d'égout
▦ — Grille carrée	Ⓣ — Regard chambre de Bell
▭ — Puisard de trottoir	⌀ — Borne-Fontaine
*△ — Repère géodésique	*● — Boîte de vanne
*◇ — Vanne de gaz	Ⓥ — Vanne d'aqueduc
Ⓐ — Regard chambre d'aqueduc	P — Manchon de parcomètre
⊛ — Regard chambre de la C.S.E.M.	○ M — Manchon
⊕ — Symbole de forage	F.C. — Fin de courbe
☒ — Base à briser et reconstruire au même emplacement	■ — Base existante
◪ — Base à construire	■ — Base à briser ou enlever
	* Symbole grossi pour clarté

▦ ▯ ▦ — Chambre transformateur (vieille)

▬ ▬ — Chambre de transformateur

▥ — Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : (GAZ MÉTRO) 514 598-3419
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

ORIENTATION :

AU PLAN

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Relevé au terrain: André Perron .Ag.Tech	2017 / 07
Dessiné par: Patrick Collas, Tech. dess,	2017 / 10 / 30
Préparé par: Khemais Jouini Ag.Tech	2017/ 11 / 20

Voirie

Ingénieur(e):
Djamel Chabane, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
INGÉNIEUR
Djamel Chabane
2018-11-20
Original signé le:

Projet:

Rue Saint-Grégoire

De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux de voirie ,d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation.

Titre du plan:

Reconstruction de chaussée, de trottoirs, de mails, de bordures, d'îlots et de fosses de plantations
Rue Saint-Gregoire
De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-4352	2	000	308801	-

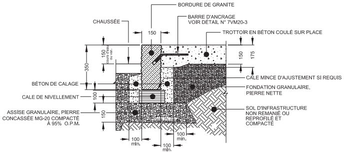
BORDURE DE GRANITE
BARRE D'ANCRAGE
VOIR DÉTAIL N° 7VM20-3
CHAUSSÉE
150
TROTTOIR EN BÉTON COULÉ SUR PLACE
350
150 cours d'eau ou var.
150
175
CALE MINCE D'AJUSTEMENT SI REQUIS
BÉTON DE CALAGE
FONDATION GRANULAIRE, PIERRE NETTE
CALE DE NIVELLEMENT
100
SOL D'INFRASTRUCTURE NON REMANIÉ OU REPROFILÉ ET COMPACTÉ
ASSISE GRANULAIRE, PIERRE CONCASSÉE MG-20 COMPACTÉ À 95% O.P.M.
150
100 min.
100 min.
100 min.

BORDURE DE GRANITE 7VM20-4

COUPE F-F

ÉCHELLE= Aucune C-4352-000 (1 de 2)

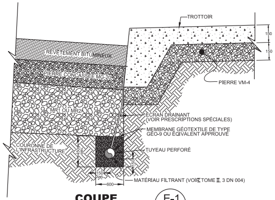
TROTTOIR
150
150
REVÊTEMENT BITUMINEUX
PIERRE CONCASSÉE MG-20
PIERRE VM-4
MR1 OU MR2
ÉCRAN DRAINANT
(VOIR PRESCRIPTIONS SPÉCIALES)
MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
COURONNE DE L'INFRASTRUCTURE
450 MIN.
TUYEAU PERFORÉ
150
150 MIN.
600
MATÉRIAU FILTRANT (VOIR TOME II, 3 DN 004)

COUPE E-1

ÉCHELLE=

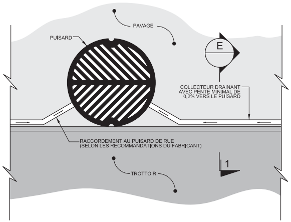
PAVAGE
PUISARD
E
COLLECTEUR DRAINANT AVEC PENTE MINIMAL DE 0,2% VERS LE PUISARD
RACCORDEMENT AU PUISARD DE RUE (SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT)
TROTTOIR
1

DÉTAIL DE L'ÉCRAN DRAINANT

(VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

ÉCHELLE= Aucune

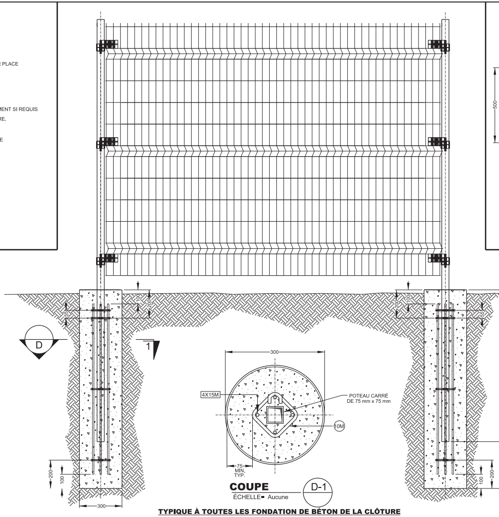
500
100
200
55
D
1
300
4X15M
POTEAU CARRÉ DE 75 mm x 75 mm
10M
75 MIN. TYP.
200
100
300
200
100
55
200
100

COUPE D-1

ÉCHELLE= Aucune

TYPIQUE À TOUTES LES FONDATION DE BÉTON DE LA CLÔTURE

VUE EN ÉLÉVATION - CLÔTURE TYPE " OMEGA ECO "
(DÉTAILS D'INSTALLATION)

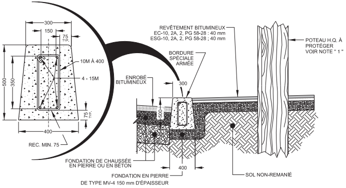
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
REVÊTEMENT BITUMINEUX
EC-10, 2A, 2, PG 58-28 : 40 mm
ESG-10, 2A, 2, PG 58-28 : 40 mm
POTEAU H.Q. À PROTÉGER VOIR NOTE " 1 "
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
500
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
400
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MV-4 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

TROTTOIR À REVÊTEMENT BITUMINEUX

DÉTAIL 1

ÉCHELLE= Aucune C-4352-000 (2 de 2)

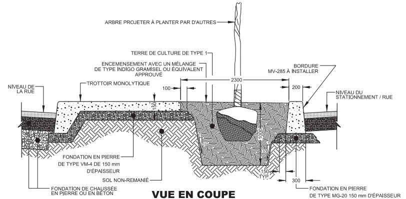
ARBRE PROJETER À PLANTER PAR D'AUTRES
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
BORDURE MV-285 À INSTALLER
2300
TROTTOIR MONOLYTIQUE
NIVEAU DE LA RUE
100
200
NIVEAU DU STATIONNEMENT / RUE
150
1000
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ
150 TYP.
300
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION

FL

VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2)

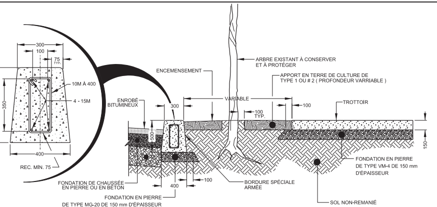
300
100
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
350
400
REC. MIN. 75
ENCEMENSEMENT
ENROBÉ BITUMINEUX
300
ARBRE EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER
APPORT EN TERRE DE CULTURE DE TYPE 1 OU # 2 (PROFONDEUR VARRIABLE)
VARIABLE
100 TYP.
100
TROTTOIR
500
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
400
100
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

VUE EN COUPE
ÉCHELLE= Aucune
FOSSE DE PLANTATION F_I
VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

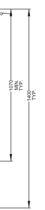
1070 MIN. TYP.
1400 TYP.

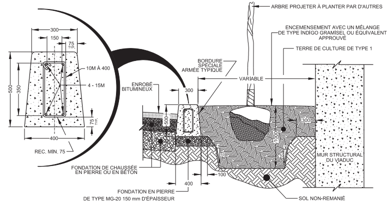
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
400
75 TYP.
REC. MIN. 75
ARBRE PROJETER À PLANTER PAR D'AUTRES
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE TYPIQUE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
500
300
1000
MUR STRUCTURAL DU VIADUC
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
100
400
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

VUE EN COUPE
ÉCHELLE= Aucune
FOSSE DE PLANTATION F_J
VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

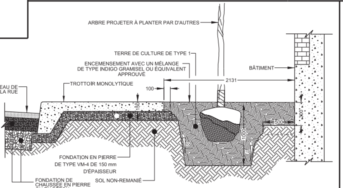
ARBRE PROJETER À PLANTER PAR D'AUTRES
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
BÂTIMENT
NIVEAU DE LA RUE
TROTTOIR MONOLYTIQUE
100
2131
150
300
500
1000
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON

VUE EN COUPE
ÉCHELLE= Aucune
FOSSE DE PLANTATION F_K
VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2)

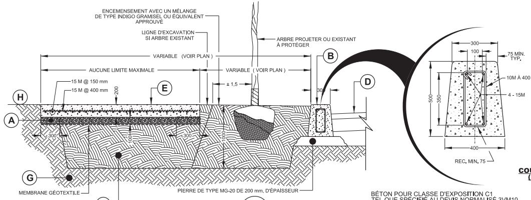
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
LIGNE D'EXCAVATION SI ARBRE EXISTANT
ARBRE PROJETER OU EXISTANT À PROTÉGER
VARIABLE (VOIR PLAN)
AUCUNE LIMITE MAXIMALE
VARIABLE (VOIR PLAN)
B
D
15 M @ 150 mm
15 M @ 400 mm
200
E
± 1,5
300
H
A
300
100
300
1000
G
MEMBRANE GÉOTEXTILE
C
PIERRE DE TYPE MG-20 DE 200 mm, D'ÉPAISSEUR
300
100
75 MIN. TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
400
REC. MIN. 75
COU
(

COUPE
ÉCHELLE= Aucune
A-1

- Ⓐ PIERRE VM-4 TASSÉE PAR APPAREIL VIBRANT (4 PASSES SIMPLES)
- Ⓑ BORDURE DE BÉTON ARMÉ
- Ⓒ TERRE DE CULTURE TYPE 1
- Ⓓ PAVAGE
- Ⓔ TROTTOIR OU DALLE DE BÉTON SUSPENDUE
- Ⓕ PIERRE VM-4 ENROBÉ DANS GÉOTEXTILE
- Ⓖ SOL NON REMANIÉ
- Ⓗ PARTERRE

BÉTON POUR CLASSE D'EXPOSITION C1 TEL QUE SPÉCIFIÉ AU DEVIS NORMALISÉ 3VM10

ACIER D'ARMATURE NUANCE 400W GALV., NORME CAN/CSA - G30-18M

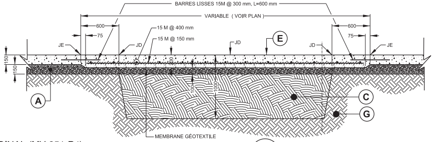
BARRES LISSES 15M @ 300 mm, L=600 mm
VARIABLE (VOIR PLAN)
600
75
15 M @ 400 mm
15 M @ 150 mm
JE
JD
JD
E
JD
600
75
JE
150
150
100
1000
A
C
G
MEMBRANE GÉOTEXTILE

COUPE
ÉCHELLE= Aucune
A-2

JL: JOINT LONGITUDINAL (MV-251-R4)
JE: JOINT D'EXPANSION (MV-251-R4)
JD: JOINT DÉCORATIF (MV-251-R4)

FOSSE DE PLANTATION AGRANDIE F_C
VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

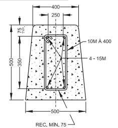
400
250
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
500
REC. MIN. 75

COUPE D'UNE BORDURE ARMÉE (APPLICABLE SEULEMENT POUR LA RUE BERRI)

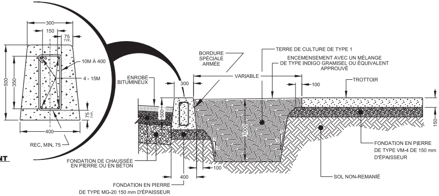
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
100
TROTTOIR
500
1000
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
100
400
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR

VUE EN COUPE
ÉCHELLE= Aucune
FOSSE DE PLANTATION F_H
VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

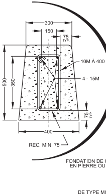
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
400
75 TYP.
REC. MIN. 75
FONDATION DE C
EN PIERRE OU
DE TYPE MG

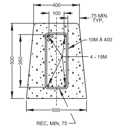
400
100
75 MIN. TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
500
REC. MIN. 75

UPE D'UNE BORDURE ARMÉE (APPLICABLE SEULEMENT POUR LA RUE BERRI)

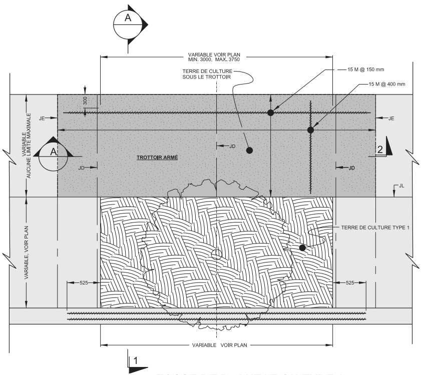
A
VARIABLE VOIR PLAN MIN. 3000, MAX. 3750
TERRE DE CULTURE SOUS LE TROTTOIR
15 M @ 150 mm
15 M @ 400 mm
300
JE
JE
JD
JD
JD
TROTTOIR ARMÉ
A
2
VARIABLE AUCUNE LIMITE MAXIMALE
JL
TERRE DE CULTURE TYPE 1
VARIABLE, VOIR PLAN
525
525
VARIABLE VOIR PLAN
1

FOSSE DE PLANTATION TYPE 1

(EXTRAIT DU CROQUIS " PLAN D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIR - FOSSE DE PLANTATION TYPE 1 ")

ÉCHELLE= Aucune

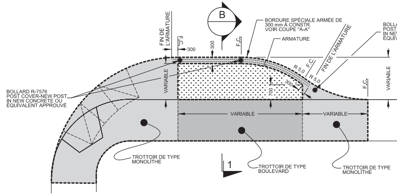
B
FIN DE L'ARMATURE
F.C.
300
300
F.C.
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE DE 300 mm À CONSTR. VOIR COUPE "A-A"
ARMATURE
R 5.0
F.C.
R 5.0
FIN DE L'ARMATURE
300
700
BOLLARD R-7576 POST COVER-NEW POST IN NEW CONCRETE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
BOLLARD R-7576 POST COVER-NEW POST IN NEW CONCRETE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
VARIABLE
F.C.
VARIABLE
VARIABLE
VARIABLE
TROTTOIR DE TYPE MONOLITHE
1
TROTTOIR DE TYPE BOULEVARD
TROTTOIR DE TYPE MONOLITHE

FOSSE DE PLANTATION DE TYPE " B " DANS SAILLIES OU TROTTOIRS
VOIR POSITIONNEMENT AU PLAN C-4352 (1 de 2) ET (2 de 2)

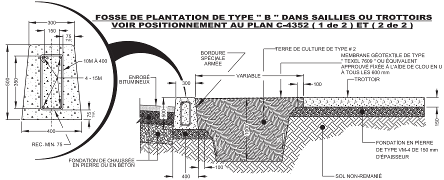
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
TERRE DE CULTURE DE TYPE # 2
MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE " TEXEL 7609 " OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ FIXÉE À L'AIDE DE CLOU EN U À TOUS LES 600 mm
VARIABLE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
100
TROTTOIR
500
1000
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
100
400
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR

COUPE B-1

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_B

VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

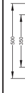

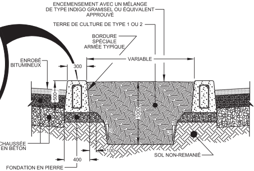
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1 OU 2
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE TYPIQUE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
500
1000
CHAUSSÉE EN BÉTON
100
400
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION EN PIERRE
G-20 150 mm D'ÉPAISSEUR

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_G

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 3)

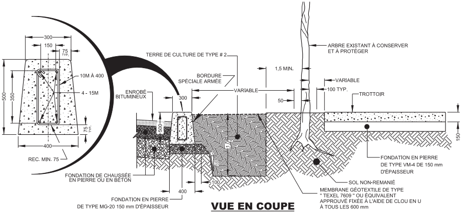
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
TERRE DE CULTURE DE TYPE # 2
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
1,5 MIN.
50
ARBRE EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER
VARIABLE
100 TYP.
TROTTOIR
500
1000
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
100
400
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR
MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE " TEXEL 7609 " OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ FIXÉE À L'AIDE DE CLOU EN U À TOUS LES 600 mm

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_F

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

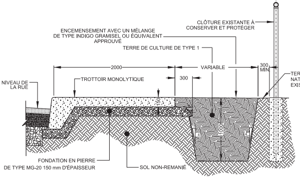
CLÔTURE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
2000
VARIABLE
300 MIN.
NIVEAU DE LA RUE
TROTTOIR MONOLYTIQUE
300
TER NAT EXIS
150
1000
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

COUPE H-H

ÉCHELLE= Aucune C-4352-000 (2 de 2)

FOSSE DE PLANTATION F_E

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

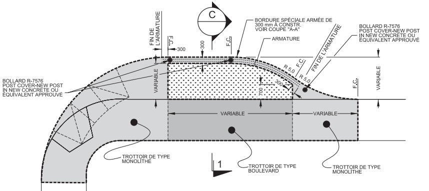
C
FIN DE L'ARMATURE
F.C.
300
300
F.C.
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE DE 300 mm À CONSTR. VOIR COUPE "A-A"
ARMATURE
FIN DE L'ARMATURE
BOLLARD R-7576 POST COVER-NEW POST IN NEW CONCRETE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
BOLLARD R-7576 POST COVER-NEW POST IN NEW CONCRETE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
VARIABLE
R 5,0
F.C.
R 5,0
300
700
F.C.
VARIABLE
VARIABLE
VARIABLE
TROTTOIR DE TYPE MONOLITHE
1
TROTTOIR DE TYPE BOULEVARD
TROTTOIR DE TYPE MONOLITHE

FOSSE DE PLANTATION DE TYPE " A "
VOIR POSITIONNEMENT AU PLAN C-4352 (1 de 2) ET (2 de 2)

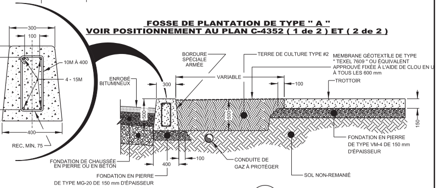
300
100
10M À 400
4 - 15M
400
REC. MIN. 75
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
TERRE DE CULTURE TYPE #2
MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE " TEXEL 7609 " OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ FIXÉE À L'AIDE DE CLOU EN U À TOUS LES 600 mm
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
100
TROTTOIR
500
500
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
CONDUITE DE GAZ À PROTÉGER
100
400
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

COUPE C-1

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION FA
VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

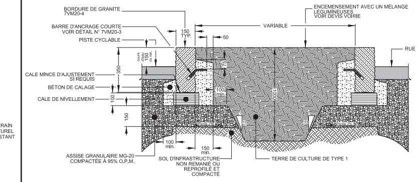
BORDURE DE GRANITE 7VM20-4
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE LÉGUMINEUSES VOIR DEVIS VOIRIE
BARRE D'ANCRAGE COURTE VOIR DÉTAIL N° 7VM20-3
VARIABLE
150 TYP.
50
PISTE CYCLABLE
RUE
cours d'eau 150 ou var.
350
75
CALE MINCE D'AJUSTEMENT SI REQUIS
BÉTON DE CALAGE
100 min.
1000
CALE DE NIVELLEMENT
100
150
RAIN
TUREL
STANT
Pente 2%
Pente 2%
100 min.
150 min.
ASSISE GRANULAIRE MG-20 COMPACTÉE À 95% O.P.M.
SOL D'INFRASTRUCTURE NON REMANIÉ OU REPROFILÉ ET COMPACTÉ
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1

FOSSE DE PLANTATION CONTINUE MAIL CENTRAL FC

Ne pas installer la fosse d'arbre (terre de culture de 1m de profond) à moins
de 1,5m d'une base DN-1308 construite sur mesure.
Garder le matériel compacté à 1,5m autour de cette base.

COUPE G-G

ÉCHELLE= Aucune

C-4352-000 (2 de 3)

FOSSE DE PLANTATION FD
VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

Références

N°. de plan:	Description:
2005-05_01_SARA_07	Plan: géometrie
3088-EGA-01-01-100PC.dgn	Plan: Égout
308801-PL-ER-01-000-AO-20181116.dgn	Plan: Conduites
150082-scrs.dgn	Plan: Relevé (2016-08-24)

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de

DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard

T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers

NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

— Puisard de rue
— Puisard dalot
— Grille carrée
— Puisard de trottoir
* — Repère géodésique
* — Vanne de gaz
— Regard chambre d'aqueduc
— Regard chambre de la C.S.E.M.
— Symbole de forage
— Base à briser et reconstruire au même emplacement
— Base à construire
— Regard chambre H.Q.
— Regard chambre d'égout
— Regard chambre de Bell
— Borne-Fontaine
* — Boîte de vanne
— Vanne d'aqueduc
— Manchon de parcomètre
○ M — Manchon
F.C. — Fin de courbe
— Base existante
— Base à briser ou enlever
* Symbole grossi pour clarté
— Chambre transformateur (vieille)
— Chambre de transformateur
— Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL :
514 870-1237

GAZ MÉTRO :
514 598-3419

C.S.E.M. :
514 868-3686

HYDRO-QUÉBEC :
(RÉSEAU DISTR.)
514 385-8888, # 5118

CIRCULATION :
(MARQ.+SIGN. ÉCR.)
(9 ANCIENS ARROND.)
514 872-6594

RESPONS. PARC :
-
514 -

RESPONS. ARR. :
-
514 -

ORIENTATION :

AU PLAN

Plan de localisation

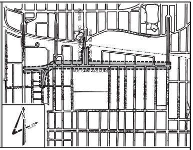
RUE SAINT-GRÉGOIRE
N

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 11 / 16	Émis pour Appel d'Offres	K. J.	Djamel Chabane

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Voirie

Relevé au terrain:
André Peron Ag.Tech **2017 / 07**

Dessiné par:
Patrick Collas, Tech. dess, **2017 / 10 / 30**

Préparé par:
Khemais Jouini Ag.Tech **2017 / 11 / 20**

Ingénieur(e):
Djamel Chabane, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
Djamel Chabane
2018-11-20
Original signé le:

Projet:

Rue Saint-Grégoire

De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux de voirie ,d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation.

Titre du plan:

Plan de détails et coupes

De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-4352_DC	**3**	**000**	**308801**	**-**

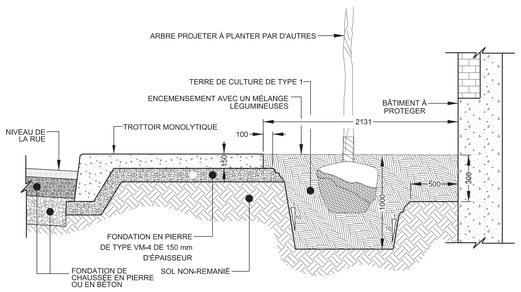

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_K

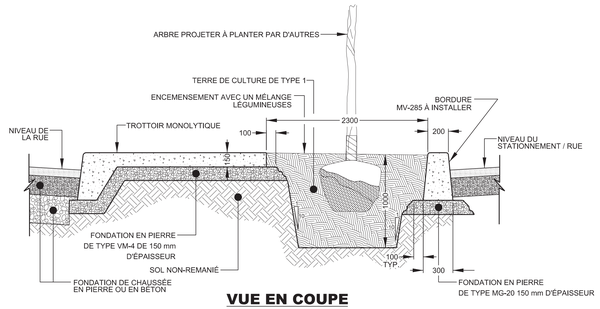

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_L

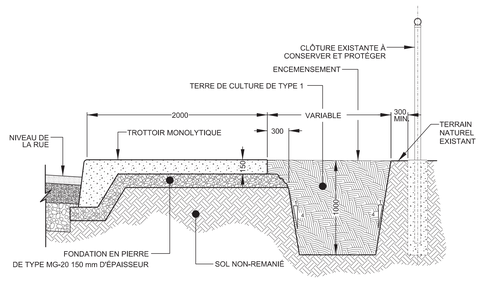

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_E

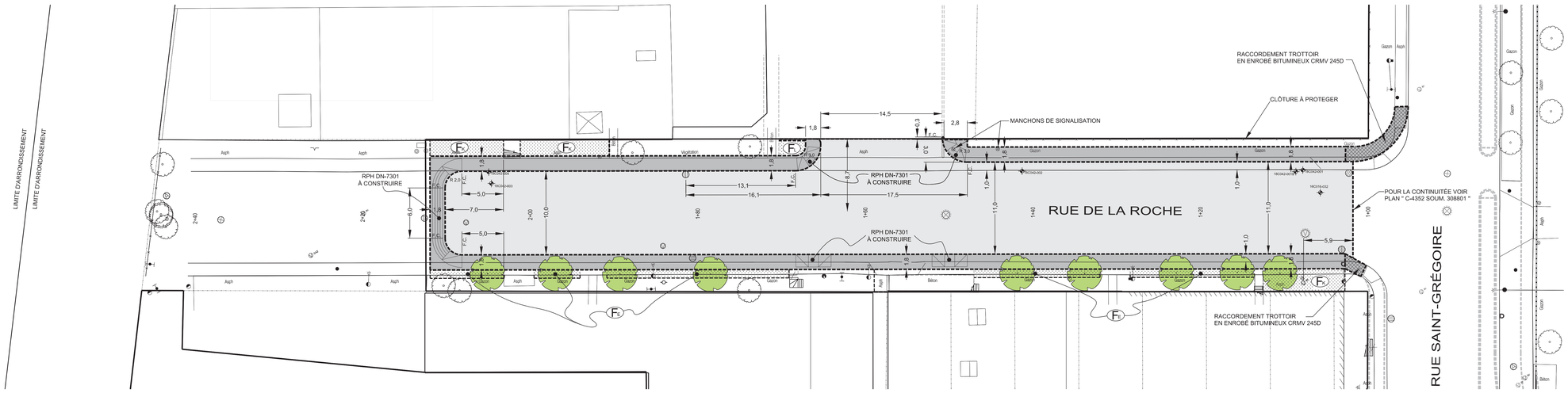

LÉGENDE:

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

TROTTOIR TEMPORAIRE

ARBRES EXISTANTS

ARBRES À PLANTER PAR D'AUTRES

IMPORTANT :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA RÉALISATION DE FOSSES D'ARBRES :

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU DIRECTEUR, AUCUNE FOSSE POUR PLANTATION D'ARBRE NE DEVRAIT ÊTRE RÉALISÉE AUX DESSUS DES CONDUITES DE GAZ. AINSI QUE DES MASSIFS ÉLECTRIQUES N'AYANT PAS LA PROFONDEUR REQUISE. EN PLUS DE CE QUI EST STIPULÉ À L'ARTICLE 2.3.7 DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS NORMALISÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE DIRECTEUR DE TOUTE SITUATION DÉCRITE PLUS HAUT.

NOTES :

- *1) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME ISABELLE TREMBLAY ING. AU (514) 872-2865 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.*
- *2) NE PAS CREUSER À MOIN DE 2 m DE PART ET D'AUTRES DES POTEAUX ET HAUBANS D'HYDRO-QUÉBEC, LES TROTTOIRS AUTOUR DES POTEAUX ET HAUBANS HYDRO-QUÉBEC DOIVENT ÊTRE REALISÉS SELON LE DÉTAIL No. 1*
- *3) LE RELEVÉ DE L'EXISTANT A ÉTÉ RÉVISÉ EN 2016. LA SITUATION ACTUEL MONTRÉ AU PLAN POURRAIT ÊTRE MODIFIÉE LÉGÈREMENT À CERTAINS ENDROITS.*
- *4) SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN LA LARGEUR DE LA BORDURE ARMÉE EST DE 300 mm.*

TECHNIQUE

CHEMIN D'ACCÈS TEMPORAIRE RUE DE LA ROCHE ET AUTRES RUES

- PRÉPARATION DU LIT;
- FONDATION GRANULAIRE DE TYPE VM-2 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE D'ENROBÉ DE TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64E-28 DE 80 MM,

RUE DE LA ROCHE, DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE À LA LIMITE NORD :

- PRÉPARATION DU LIT;
- MISE EN PLACE D'UNE MEMBRANE DE TYPE GEO 9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉE;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR, POSÉS EN DEUX COUCHES DE 250 MM CHAQUE;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 60 MM, D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

Notes

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan EGA:	3088-EGA-01-100PC.dgn
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	2005-05_01_SARA_07.dgn

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc		Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	M	Manchon
		F.C.	Fin de courbe
★	Symbole de forage		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Chambre de transformateur
★	Base à construire		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
★	Base existante		
★	Base à briser ou à enlever		

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couverde à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couverde à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couverde à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2018 / 11 / 16	Émis pour soumission	Djamel Chabane
A	2018 / 01 / 18	Émis pour commentaires (50 %)	Djamel Chabane

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:

Patrick Collas, dess. — 2018 / 10 / 18

Khemais Jouini ag. tech. — 2018 / 10

\- — AAAA-MM-JJ

Voirie

Préparé par:

Djamel Chabane, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet:

Rue de la Roche

De la rue Saint-Grégoire à 1 pt. au nord de Saint-Grégoire

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau et de voirie

Titre du plan:

Reconstruction de chaussée, de trottoirs et de fosses de plantations, là où requis

(De la rue Saint-Grégoire à 1 pt. au nord de Saint-Grégoire)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
308801	PL-VO-01		000	

Montréal

UTILISATION

Formulaire "Répartition des coûts du contrat, des contingences et des

Le nouveau formulaire permet de concilier jusqu' à 38 sous-projets (Pour faire apparaître les 19 derniers, il suffit de cliquer sur le ch 1 2 dans le coin en haut à gauche).

Il facilite la vérification des données pour les fins de contrôle et de conformité (préalables à l'endossement et la

Tous les montants à inscrire doivent inclure les taxes afin d'assurer une cohérence avec le Sommaire décisionnel.

Un exemple est fourni dans le dernier onglet du présent fichier pour une meilleure compréhension des changements apportés et il sert de guide aux nouveaux utilisateurs.

ÉTAPES à suivre:

Dans l'onglet "Master"

Page 1

1 Saisir les informations du dossier **dans les cellules jaunes seulement** (des formules **à ne pas supprimer** se

Page 2

2 **NE RIEN SAISIR!** Grand total des sous-projets qui se calcule automatiquement.

Page 3 et suivantes

3 **Très important**
Les sous-projets devront être saisis selon l'ordre des projets Investi indiqué à la page 1.

Chaque sous-projet doit avoir un intitulé spécifique.

Saisir les données dans les **cellules jaunes et bleues**; les autres cellules sont bloquées.

4 Vérifier que les données se reportent adéquatement à la page 1.

5 Il n'est pas permis de supprimer ou d'insérer des lignes, ni des colonnes, car cela faussera les totaux de la page 1. Au besoin, contacter l'équipe de la DGPEC.

6 Une fois la saisie complétée, sélectionner les plages correspondant aux pages à imprimer (utiliser les touches SHIFT

7 Assurez-vous de vérifier les données de vos sous-projets (intitulé, nature des dépenses incidentes, incluant les

Le sommaire de la page 1 doit être équivalent à la page 2 GRAND TOTAL.

8 Masquez les onglets "PROCÉDURE" et "Exemple" avant d'insérer le ficher en pièces jointes à votre GDD.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	308801	DATE:
#GDD:	1187231092	DRM:	3088	2018/04/04
RESPONSABLE:	Djamel CHABANE			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.			

PROJET INVESTI: 56122 Desc et client-payeur: **Pr. renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE/DPI: Unité Sud**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1461223540	153965	3 209 880.66 $	3 195 670.74 $	319 567.07 $	0.00 $	C
1756122045	172555	316 292.58 $	314 892.38 $	31 489.24 $	0.00 $	C
1756122043	172553	845 902.13 $	842 157.38 $	84 215.74 $	0.00 $	C
1753122037	170881	438 900.87 $	436 957.89 $	43 695.79 $	0.00 $	C
1756122041	172551	1 261 469.01 $	1 255 884.57 $	125 588.46 $	0.00 $	C
1656122012	163679	101 133.62 $	100 685.91 $	10 068.59 $	0.00 $	C
1756122023	170491	326 734.85 $	325 288.42 $	32 528.84 $	0.00 $	C
1856122031	172489	234 157.61 $	233 121.01 $	23 312.10 $	0.00 $	C
1456122025	177265	665 057.59 $	662 113.43 $	66 211.34 $	0.00 $	C
1856122014	177267	639 320.33 $	636 490.10 $	63 649.01 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**8 038 849.25 $**	**8 003 261.83 $**	**800 326.18 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: 56122 Desc et client-payeur: **Pr. renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE/DPI: Unité Sud**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1461223060	153967	164 363.99 $	0.00 $	0.00 $	180 000.00 $	C
1756122046	172556	24 654.59 $	0.00 $	0.00 $	27 000.00 $	C
1756122044	172554	62 093.07 $	0.00 $	0.00 $	68 000.00 $	C
1756122038	172033	31 959.66 $	0.00 $	0.00 $	35 000.00 $	C
1756122042	172552	90 400.20 $	0.00 $	0.00 $	99 000.00 $	C
1956122010	178267	14 610.13 $	0.00 $	0.00 $	16 000.00 $	C
1756122008	178265	20 088.93 $	0.00 $	0.00 $	22 000.00 $	C
1956122009	178266	14 610.13 $	0.00 $	0.00 $	16 000.00 $	C
1456122026	177266	41 090.99 $	0.00 $	0.00 $	45 000.00 $	C
1856122015	177268	39 264.73 $	0.00 $	0.00 $	43 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**503 136.42 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**551 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 56088 Desc et client-payeur: **Réseau principal d'aqueduc - DEP**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1856088041	176648	870 522.65 $	866 668.90 $	86 666.89 $	0.00 $	A
1856088042	176649	79 442.59 $	0.00 $	0.00 $	87 000.00 $	A
SOUS-TOTAL		**949 965.24 $**	**866 668.90 $**	**86 666.89 $**	**87 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: **Pr. Réaménagement du réseau artériel/ SUM- Division de l'aménagement**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859009020	172579	3 320 641.93 $	3 246 906.99 $	389 628.84 $	0.00 $	C
1859009020	172579	413 880.78 $	412 048.55 $	41 204.86 $	0.00 $	C
1859009022	172581	837 715.41 $	834 006.90 $	83 400.69 $	0.00 $	C
1859009024	172583	1 243 139.66 $	0.00 $	0.00 $	1 361 400.00 $	C
SOUS-TOTAL		**5 815 377.78 $**	**4 492 962.44 $**	**514 234.39 $**	**1 361 400.00 $**	

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	308801	DATE:
#GDD:	1187231092	DRM:	3088	2018/04/04
RESPONSABLE:	Djamel CHABANE			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.			

PROJET INVESTI: **55845** Desc et client-payeur: **Pr. de réfection d'artères/ SUM/DM- Div. conception et normalisation**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855845050	172584	5 442 288.69 $	5 321 442.54 $	638 573.10 $	0.00 $	C
1855845050	172584	293 319.20 $	292 020.69 $	29 202.07 $	0.00 $	C
1855845054	172588	945 092.96 $	0.00 $	0.00 $	1 035 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**6 680 700.85 $**	**5 613 463.23 $**	**667 775.17 $**	**1 035 000.00 $**	

PROJET INVESTI: **55855** Desc et client-payeur: **Pr. de réfection des rues locales/ SUM/DM- Div. conception et normalisation**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855855158	176935	180 895.35 $	180 094.54 $	18 009.45 $	0.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**180 895.35 $**	**180 094.54 $**	**18 009.45 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: **45000** Desc et client-payeur: **Dévelopement du réseau cyclable/ SUM/DM- bur. Aménagement voies cyclable**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1845000018	172589	1 432 528.79 $	1 364 178.95 $	204 626.84 $	0.00 $	A
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**1 432 528.79 $**	**1 364 178.95 $**	**204 626.84 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: **58002** Desc et client-payeur: **Pr. d'aquisition de mobilier urbain/SUM/Div. Aménagement**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1858002014	172590	643 414.63 $	612 715.57 $	91 907.34 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**643 414.63 $**	**612 715.57 $**	**91 907.34 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: **59002** Desc et client-payeur: **Feux de circulation et équipements gest. circulation - /SUM/Div. Exploitation Réseau Artériel**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859002012	172592	284 160.95 $	270 602.86 $	40 590.43 $	0.00 $	C
1859002013	172593	118 707.33 $	0.00 $	0.00 $	130 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**402 868.28 $**	**270 602.86 $**	**40 590.43 $**	**130 000.00 $**	

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	308801	DATE:
#GDD:	1187231092	DRM:	3088	2018/04/04
RESPONSABLE:	Djamel CHABANE			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.			

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Pr.de construction et de modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1869135100	171716	3 871 265.39 $	3 638 136.21 $	527 376.89 $	248 052.76 $	C
1869135101	171717	561 333.48 $	0.00 $	0.00 $	561 333.48 $	C
SOUS-TOTAL		**4 432 598.87 $**	**3 638 136.21 $**	**527 376.89 $**	**809 386.24 $**	

PROJET INVESTI: 69900 Desc et client-payeur: **Pr.conversion - Enfouissement des fils - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1669007001	165174	2 124 704.89 $	1 730 794.93 $	242 733.43 $	327 704.02 $	C
SOUS-TOTAL		**2 124 704.89 $**	**1 730 794.93 $**	**242 733.43 $**	**327 704.02 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL excluant Bell	**31 205 040.35 $**	**26 772 879.46 $**	**3 194 247.01 $**	**4 301 490.26 $**
Dépense autorisée			**34 268 616.73 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	101 120.51 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**101 120.51 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

Montant total du contrat	**26 873 999.97 $**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION: 308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**04/04/2018**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		26 873 999.97 $
TRAVAUX CONTINGENTS		3 194 247.01 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques +Gaz+CSEM+HQ+Bell	1 006 000.00 $	
Conception et /ou frais généraux CSEM	896 800.91 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	478 884.00 $	
Marquage et signalisation+ Gestion impacts	160 000.00 $	
Chloration des conduites d'eau	71 000.00 $	
Gestion des sols excavés+ Biogaz	641 512.00 $	
Horticulture+Mobilier+Œuvre d'art	650 000.00 $	
Achat mobilier FC+ HQ+ CSEM: surveillance externe et autres	397 293.35 $	
	4 301 490.26	4 301 490.26 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		34 268 616.73 $
(moins la portion des travaux de Bell) Imputation (crédits)		31 205 040.35 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 490 263.83	2 973 076.34
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 976 802.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1461223540**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**153965**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			3 195 670.74 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1859009022 (172581) de 484760,30$ $			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		319 567.07 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		3 515 237.81 $
Imputation (crédits)		3 209 880.66 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	152 869.66	304 974.97
Ristournes TPS et TVQ à 50%	305 357.15	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122045**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172555**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Prénoveau**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			314 892.38 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		31 489.24 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			346 381.62 $
Imputation (crédits)			316 292.58 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	15 063.35	30 051.37
Ristournes TPS et TVQ à 50%	30 089.04	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122043**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172553**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			842 157.38 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		84 215.74 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			926 373.12 $
Imputation (crédits)			845 902.13 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	40 285.85	80 370.27
Ristournes TPS et TVQ à 50%	80 470.99	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1753122037**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**170881**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue De La Roche**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			436 957.89 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		43 695.79 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			480 653.68 $
Imputation (crédits)			438 900.87 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	20 902.53	41 700.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%	41 752.81	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122041**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172551**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'un égout combiné dans la rue De La Roche**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			1 255 884.57 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		125 588.46 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 381 473.03 $
Imputation (crédits)			1 261 469.01 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		60 077.11	119 853.82
Ristournes TPS et TVQ à 50%		120 004.02	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1656122012**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**163679**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			100 685.91 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		10 068.59 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			110 754.50 $
Imputation (crédits)			101 133.62 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	4 816.46	9 608.84
Ristournes TPS et TVQ à 50%	9 620.88	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122023**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**170491**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			325 288.42 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		32 528.84 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			357 817.26 $
Imputation (crédits)			326 734.85 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	15 560.65	31 043.51
Ristournes TPS et TVQ à 50%	31 082.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856122031**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172489**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Prénoveau**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			233 121.01 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		23 312.10 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			256 433.11 $
Imputation (crédits)			234 157.61 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		11 151.69	22 247.62
Ristournes TPS et TVQ à 50%		22 275.50	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1456122025**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177265**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'un égout combiné dans la rue Saint-Grégoire, de la rue Mentana à la rue Christophe-Colomb**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			662 113.43 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		66 211.34 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			728 324.77 $
Imputation (crédits)			665 057.59 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	31 673.18	63 187.99
Ristournes TPS et TVQ à 50%	63 267.18	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856122014**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177267**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'un égout combiné dans la rue Christophe-Colomb, de la rue Saint-Grégoire à la rue Des Carrières**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			636 490.10 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		63 649.01 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			700 139.11 $
Imputation (crédits)			639 320.33 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	30 447.45	60 742.66
Ristournes TPS et TVQ à 50%	60 818.78	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1461223060**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**153967**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		60 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		50 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		25 000.00 $	
Surveillance environementale		45 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	180 000.00	180 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			180 000.00 $
Imputation (crédits)			164 363.99 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		7 827.79	15 616.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%		15 636.01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122046**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172556**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Prénoveau**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			7 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			6 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Chloration des conduites d'eau			5 000.00 $	
Surveillance environementale			9 000.00 $	
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	27 000.00	27 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				27 000.00 $
Imputation (crédits)				24 654.59 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 174.17	2 342.47
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 345.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122044**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172554**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		19 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		16 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		10 000.00 $	
Surveillance environementale		23 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	68 000.00	68 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			68 000.00 $
Imputation (crédits)			62 093.07 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		2 957.16	5 899.54
Ristournes TPS et TVQ à 50%		5 906.93	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122038**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172033**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue De La Roche**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		10 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		8 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		5 000.00 $	
Surveillance environementale		12 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	35 000.00	35 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			35 000.00 $
Imputation (crédits)			31 959.66 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 522.07	3 036.53
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 040.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122042**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172552**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'un égout combiné dans la rue De La Roche**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		28 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		23 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		14 000.00 $	
Surveillance environementale		34 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	99 000.00	99 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			99 000.00 $
Imputation (crédits)			90 400.20 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		4 305.28	8 589.04
Ristournes TPS et TVQ à 50%		8 599.80	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956122010**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178267**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		5 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		5 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		0.00 $	
Surveillance environementale		6 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	16 000.00	16 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			16 000.00 $
Imputation (crédits)			14 610.13 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		695.80	1 388.13
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 389.87	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122008**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178265**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			7 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			6 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts			0.00 $	
Surveillance environementale			9 000.00 $	
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	22 000.00	22 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				22 000.00 $
Imputation (crédits)				20 088.93 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		956.73	1 908.68
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 911.07	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956122009**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178266**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Prénoveau**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		5 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		5 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		0.00 $	
Surveillance environementale		6 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	16 000.00	16 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			16 000.00 $
Imputation (crédits)			14 610.13 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		695.80	1 388.13
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 389.87	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1456122026**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177266**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'un égout combiné dans la rue Saint-Grégoire, de la rue Mentana à la rue Christophe-Colomb**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		15 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		12 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environementale		18 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	45 000.00	45 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			45 000.00 $
Imputation (crédits)			41 090.99 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 956.95	3 904.11
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 909.01	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856122015**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177268**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'un égout combiné dans la rue Christophe-Colomb, de la rue Saint-Grégoire à la rue Des Carrières**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		14 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		12 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		0.00 $	
Surveillance environementale		17 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	43 000.00	43 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			43 000.00 $
Imputation (crédits)			39 264.73 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 869.97	3 730.59
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 735.27	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856088041**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176648**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'une conduite d'eau principale**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			866 668.90 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		86 666.89 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			953 335.79 $
Imputation (crédits)			870 522.65 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		41 458.39	82 709.50
Ristournes TPS et TVQ à 50%		82 813.14	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856088042**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176649**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de la conduite d'eau principale**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques - SUM**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			16 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			19 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Chloration des conduites d'eau			12 000.00 $	
Surveillance environementale			20 000.00 $	
Horticulture/ ing. Forestier			20 000.00 $	
XXX				
		TOTAL À REPORTER	87 000.00	87 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				87 000.00 $
Imputation (crédits)				79 442.59 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		3 783.43	7 547.95
Ristournes TPS et TVQ à 50%		7 557.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009020**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172579**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LA RUE SAINT-GRÉGOIRE**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			3 246 906.99 $
Ce montant inclus la portion de surplus que 115% des travaux CSEM payés par la Ville du projet 171716 : 379 086,48$			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		389 628.84 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	3 636 535.83 $
Imputation (crédits)	3 320 641.93 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	158 144.63	315 498.54
Ristournes TPS et TVQ à 50%	315 893.90	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009020**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172579**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LA RUE BERRI**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			412 048.55 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		41 204.86 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			453 253.41 $
Imputation (crédits)			413 880.78 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	19 710.95	39 323.36
Ristournes TPS et TVQ à 50%	39 372.63	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009022**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172581**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MAINTIEN ET GESTION DE LA MOBILITÉ - SUM**			
ENTREPRENEUR ›	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES) — 834 006.90 $

Au montant du bordereau est soutrait la cote part de la CSEM (234 862,32 $ réparti et réparti comme suit :122 290,30 dans le projet 171716 et 112 572,02 $ dans le projet 165174) et la quote part du Service de l'eau (484 760,30$ transféré dans le projet 153965)

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00% — 83 400.69 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	917 407.59 $
Imputation (crédits)	837 715.41 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	39 895.96	79 592.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%	79 692.18	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009024**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172583**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb**			
ENTREPRENEUR	**Incidences- Services techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques +Gaz+CSEM+HQ+Bell			505 000.00 $	
Conception et /ou frais généraux CSEM			66 400.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Marquage et signalisation+ Gestion impacts			160 000.00 $	
Gestion des impacts				
XXX				
Horticulture+Mobilier+Œuvre d'art			630 000.00 $	
XXX				
		TOTAL À REPORTER	1 361 400.00	1 361 400.00 $
Dépenses totales à autoriser				1 361 400.00 $
Imputation (crédits)				1 243 139.66 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		59 204.17	118 112.33
Ristournes TPS et TVQ à 50%		118 260.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845050**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172584**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DANS LA RUE SAINT-GRÉGOIRE**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			5 321 442.54 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		638 573.10 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			5 960 015.64 $
Imputation (crédits)			5 442 288.69 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	259 187.46	517 078.98
Ristournes TPS et TVQ à 50%	517 726.95	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845050**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172584**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DANS LA RUE BERRI**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			292 020.69 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		29 202.07 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			321 222.76 $
Imputation (crédits)			293 319.20 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	13 969.24	27 868.64
Ristournes TPS et TVQ à 50%	27 903.56	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845054**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172588**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles - control qualitatif +gest sol excavé - SUM**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			315 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			300 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
Gestion des sols excavés+ Biogaz			420 000.00 $	
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	1 035 000.00	1 035 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				1 035 000.00 $
Imputation (crédits)				945 092.96 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		45 009.78	89 794.52
Ristournes TPS et TVQ à 50%		89 907.04	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855855158**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176935**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LA RUE DE LA ROCHE**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			180 094.54 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		18 009.45 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			198 103.99 $
Imputation (crédits)			180 895.35 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		8 615.09	17 187.10
Ristournes TPS et TVQ à 50%		17 208.64	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1845000018**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172589**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			1 364 178.95 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		204 626.84 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 568 805.79 $
Imputation (crédits)			1 432 528.79 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	68 223.78	136 106.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%	136 277.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1858002014**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172590**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			612 715.57 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		91 907.34 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			704 622.91 $
Imputation (crédits)			643 414.63 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	30 642.44	61 131.67
Ristournes TPS et TVQ à 50%	61 208.28	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859002012**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172592**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MISE AUX NORMES DES FEUX DE CIRCULATION**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			270 602.86 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		40 590.43 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			311 193.29 $
Imputation (crédits)			284 160.95 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	13 533.09	26 998.50
Ristournes TPS et TVQ à 50%	27 032.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859002013**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172593**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MISE AUX NORMES DES FEUX DE CIRCULATION**			
ENTREPRENEUR	**Icidences technique- feux de circulation**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
Achat mobilier FC+ HQ			130 000.00 $	
		TOTAL À REPORTER	130 000.00	130 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				130 000.00 $
Imputation (crédits)				118 707.33 $
Montant de dépôt				
TAXES:			TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)			5 653.40	11 278.54
Ristournes TPS et TVQ à 50%			11 292.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1869135100**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171716**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM**			
ENTREPRENEUR ›	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			3 638 136.21 $

Au montant de la soumission est ajouté 122 290,30 $ taxes incluses, correspondant au maintien et gestion de la mobilité assumé par la CSEM qui provient du sp # 1859009022 (172581), est soustrait un montant de 379 086,48 $ transféré vers 172579, est aussi soustrait un montant de 1 618 222,91$ transféré vers 165174

TRAVAUX CONTINGENTS DE	14.50%			527 376.89 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		11 591.38 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Laboratoire (sol contanimé)		15 455.17 $	
XXX			
CSEM: Surveillance externe et autres dépenses		221 006.21 $	
	TOTAL À REPORTER	248 052.76	248 052.76 $

Dépenses totales à autoriser		4 413 565.86 $
Imputation (crédits)		3 871 265.39 $
Montant de dépôt		

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		191 935.89	382 912.11
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%		542 300.47	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1869135101**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171717**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM**			
ENTREPRENEUR	**Incidences CSEM**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Conception et /ou frais généraux CSEM		561 333.48 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Laboratoire (sol contanimé)			
XXX			
CSEM: Surveillance externe et autres dépenses			
	TOTAL À REPORTER	561 333.48	561 333.48 $
Dépenses totales à autoriser			561 333.48 $
Imputation (crédits)			561 333.48 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1669007001**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**165174**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM- VMCONV**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 730 794.93 $
Ce montant inclus un montant de 112 572,02 $ taxes incluses, correspondant au maintien et gestion de la mobilité assumé par la CSEM qui est soustrait du sp # 1859009022 (172581) et un montant de 1 618 222,91 $ qui provient de la CSEM 171716			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	14.02%		242 733.43 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Conception et /ou frais généraux CSEM		269 067.43 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		5 292.62 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Laboratoire (sol contaminé)		7 056.83 $	
XXX			
CSEM: Surveillance externe et autres dépenses		46 287.14 $	
	TOTAL À REPORTER	327 704.02	327 704.02 $
Dépenses totales à autoriser			2 301 232.38 $
Imputation (crédits)			2 124 704.89 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		88 374.21	176 306.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%		176 527.49	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 308801	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE BELL CANADA**		
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			101 120.51 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			101 120.51 $
Imputation (crédits)			
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)			
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 308801
Numéro de référence : 1217959
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1516979)** 2018-11-29 8 h 49 **Transmission :** 2018-11-29 8 h 58	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 53 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 32 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1523585)** 2018-12-19 12 h 16 **Transmission :** 2018-12-19 12 h 16	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-19 12 h 16 - Téléchargement 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-19 12 h 16 - Téléchargement 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 52 - Messagerie

			3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 31 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1516852)** 2018-11-28 16 h 06 **Transmission :** 2018-11-28 17 h 23	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 56 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 38 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel

			3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1517015)** 2018-11-29 9 h 21 **Transmission :** 2018-11-29 9 h 43	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 54 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 34 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1516944)** 2018-11-29 8 h 10 **Transmission :** 2018-11-29 8 h 11	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 49 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel

			3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 30 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1517619)** 2018-11-30 12 h 32 **Transmission :** 2018-11-30 15 h 10	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 56 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 38 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451	**Commande : (1521851)** 2018-12-14 8 h 30 **Transmission :** 2018-12-14 8 h 30	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel

Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Télécopieur : 514 481-2899		3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 53 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 33 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1516820)** 2018-11-28 15 h 39 **Transmission :** 2018-11-28 16 h 08	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 52 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 31 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel

			3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1516925)** 2018-11-29 7 h 15 **Transmission :** 2018-11-29 7 h 15	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 55 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 36 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1517014)** 2018-11-29 9 h 21 **Transmission :** 2018-11-29 9 h 21	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 54 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel

			3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 36 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1517099)** 2018-11-29 10 h 47 **Transmission :** 2018-11-29 10 h 47	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 56 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 39 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928	**Commande : (1517489)** 2018-11-30 9 h 48 **Transmission :** 2018-11-30 9 h 48	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 01 - Courriel

	Télécopieur : 450 454-7254		3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 52 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 31 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1519546)** 2018-12-06 13 h 56 **Transmission :** 2018-12-06 13 h 56	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 55 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 37 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel

			3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1517231)** 2018-11-29 13 h 59 **Transmission :** 2018-11-29 13 h 59	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 55 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 37 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1517902)** 2018-12-03 9 h 24 **Transmission :** 2018-12-03 9 h 24	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 53 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement

			3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 34 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1516682)** 2018-11-28 12 h 55 **Transmission :** 2018-11-28 13 h 43	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 56 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 29 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1517377)** 2018-11-30 6 h 41 **Transmission :** 2018-11-30 6 h 41	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 54 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 35 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Principes de maintien et gestion de la mobilité pour le chantier Saint-Grégoire SO308801

Les restrictions générales sont les suivantes:

- Implanter toute la signalisation nécessaire concernant les différents détours des accès aux rues fermées;
- Maintenir, en tout temps, fonctionnels les accès aux commerces du secteur;
- Conserver, autant que possible, les trottoirs et passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou passage pour piétons doit être entravé, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation afin que les piétons et cyclistes puissent contourner l'obstacle de façon sécuritaire;

2019 : PHASE 1

Zone 1 : rue Saint-Grégoire (pleine largeur) du chaînage 0+95 au 2+60 et la rue Berri entre la rue Saint-Grégoire et la rue Boucher (entrave partielle)

Les restrictions sont les suivantes:

- Aménager un double sens sur la rue Boucher entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Hubert;
- Aménager un double sens sur la rue Rivard entre la rue Saint-Grégoire et la rue Boucher;
- Maintenir, en tout temps, l'accès à la rue Lagarde via la rue Berri;
- Maintenir, en tout temps, un accès au stationnement de **« *l'école des métiers de l'équipement*** »;
- Maintenir, en tout temps, une voie fonctionnelle sur la rue Berri;

Zone 2 : rue Saint-Grégoire (pleine largeur) entre la rue Berri et la rue St-Hubert.

Les restrictions sont les suivantes:

- Maintenir le double sens sur la rue Boucher entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Hubert;
- Aménager un double sens (nord-sud) sur le côté Est de la rue Saint-Hubert.
- Aménager un double sens sur la rue Resther entre la rue Boucher et la limite des travaux;
- Maintenir, aussi longtemps que possible, l'accès à la rue Resther (*au nord de la rue St-Grégoire*) via l'intersection St-Grégoire/St-Hubert. Une fois les travaux avanceront jusqu'au chainage 3+20, l'Entrepreneur doit garantir cet accès via la rue St-Grégoire à l'ouest de la rue Resther;

Zone 3 : rue Saint-Grégoire du chaînage 3+50 au 5+00

Les restrictions sont les suivantes:

Lors des travaux sur le **côté sud** de la rue Saint-Grégoire :

- Rétablir le sens unique en direction ouest sur la rue Boucher entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Hubert.
- Aménager un double sens (nord-sud) sur le côté Ouest de la rue Saint-Hubert.
- Maintenir, aussi longtemps que possible, la sortie de la rue Saint-André vers la rue Saint-Grégoire. Ensuite, l'Entrepreneur fermera de la sortie et implantera un double sens au sud de la rue Saint-André;
- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur de la rue Saint-Grégoire;

Lors des travaux sur le **côté nord** de la rue Saint-Grégoire :

- Maintenir une voie disponible de 3.2 M, en direction ouest, sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire;
- Maintenir, aussi longtemps que possible, la sortie de la rue Saint-André vers la rue Saint-Grégoire. Une fois les travaux avanceront jusqu'au chainage 4+10 à la hauteur de la chambre de vanne CV-06, l'Entrepreneur procèdera à la fermeture complète de cette sortie et implantera un double sens sur les rues Saint André et Gilbert-Langevin.

Zone 6 : rue De La Roche du chaînage 0+90 au 2+40

La zone principale des travaux à réaliser se situe sur la rue De La Roche entre la rue Saint-Grégoire et la limite nord **pendant la première fin de semaine des deux semaines de vacances de la construction**. Ensuite Entrepreneur doit déplacer son aire de travail en direction nord sur la rue De la Roche et libérer complètement l'intersection.

Les restrictions sont les suivantes:

- Aménager une voie de 4.0 m sur le côté Est de la rue. La circulation sur cette voie sera gérée en alternance pendant les quarts de travail et par des feux de circulation en dehors des heures de travail;

2020 : PHASE 2

Zone 4 : rue Saint-Grégoire du chaînage 5+00 au 5+90 et sur l'avenue Christophe-Colomb

Les restrictions sont les suivantes:

Lors des travaux sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire :

- Maintenir l'accès à la rue de Mentana;
- Implanter la signalisation nécessaire pour détourner la piste cyclable vers la rue de Brébeuf;
- Maintenir une voie de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue de Mentana;
- Aménager, aussitôt que possible, deux voies sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire, à l'approche Est de l'intersection Saint-Grégoire/Mentana pour rétablir le double sens sur la rue Saint-Grégoire;

Lors des travaux sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire :

- Maintenir la direction sud vers la rue de Mentana;
- Maintenir une voie de 3.2 M sur rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue de Mentana;

Zone 5 : rue Saint-Grégoire du chaînage 5+85 au 8+20 et sur l'avenue Christophe-Colomb côté est

Lors des travaux sur le **côté nord** de la rue Saint-Grégoire :

- Implanter la signalisation nécessaire pour détourner la piste cyclable ver la rue de Mentana.
- Maintenir une voie de circulation en direction sud sur l'avenue Christophe-Colomb;
- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Brébeuf;
- Aménager et rétablir, aussitôt que possible, deux voies sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire, entre la rue de Mentana et l'avenue Christophe-Colomb;
- Maintenir l'accès à la rue de la Roche au nord de la rue Saint-Grégoire (***notamment aux camions du commerce Les Brasseurs*** **RJ**);
- Maintenir l'accès à la rue Gerry-Boulet au nord de la rue Saint-Grégoire;

Lors des travaux sur le **côté sud** de la rue Saint-Grégoire :

- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Brébeuf;
- Maintenir la fermeture des voies en direction Est sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue de Brébeuf;

Lors des travaux sur le **côté est** de l'avenue Christophe-Colomb:

- Maintenir, lors des travaux de reconstruction de l'égout, une voie de circulation d'au moins 3,35 m sur l'avenue Christophe-Colomb entre la rue Saint-Grégoire et la limite nord;
- Maintenir, lors des travaux de reconstruction de trottoir et de fondation de chaussée, deux (2) voies de circulation disponibles d'au moins 3,35 m de largeur chacune (*une voie en direction sud et une voie en direction nord*) sur le côté ouest de l'avenue Christophe-Colomb entre la rue Saint-Grégoire et la limite nord des travaux;

Zone 7 : rue Saint-Grégoire du chaînage 8+20 au 10+40

Les restrictions sont les suivantes:
Lors des travaux sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire :

- Rétablir le double sens sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Gerry-Boulet;
- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire DE la rue Garnier à la rue de Brébeuf;
- Maintenir la fermeture des voies en direction Est sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Gerry-Boulet et la rue de Brébeuf;

Lors des travaux sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire :
Aménager un double sens sur les rues transversales fermées lors des travaux sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire. L'accès sera fait via l'avenue Laurier;
Maintenir une voie de 3.2 M le stationnement permisur la rue Saint-Grégoire entre la rue de Brébeuf et la rue Garnier;
Maintenir la fermeture des voies en direction Est sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Gerry-Boulet et la rue de Brébeuf;

Zone 8 : rue Saint-Grégoire du chaînage 10+40 au 12+88
La zone principale des travaux à réaliser se situe sur la rue Saint-Grégoire entre un point à l'est de la rue Garnier et l'avenue Papineau.

Les restrictions sont les suivantes:

Lors des travaux sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire :

- Aménager, aussitôt que possible, deux voies sur la rue Saint-Grégoire, à l'approche Est de la rue Garnier;
- Rétablir, une fois les travaux mentionnés au paragraphe ci-dessus terminés, le double sens (pour la circulation locale) sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Gerry-Boulet et la rue Garnier;
- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Garnier et l'avenue Papineau;

Lors des travaux sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire :

- Aménager un double sens sur les rues transversales fermées de la rue Saint-Grégoire;
- Maintenir une voie de 3.2 M avec du stationnement permis sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Garnier et l'avenue Papineau;
- Maintenir la fermeture des voies en direction Est sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Garnier et l'avenue Papineau;

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 2 avril 2019

Monsieur Fréderic Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
3000 boul. Industriel 1
Laval (Québec) H7L 4C4

Objet : Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénouveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb

Soumission : 308801

Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction de massifs ;
- travaux sur un puits d'accès.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Construction N.R.C Inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à 101 120,51 $ (taxes incluses), **sans contingences**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Djamel Chabane, ing, chargé de projet au 514-872-8285 ou par courriel : djamel.chabane@ville.montreal.qc.ca.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 4 avril 2019 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1187231092.

J'ai signé le 3 avril 2019, à Montreal.

Fredi Boucher

Nom du signataire (en lettres moulées)
Frederic Boucher

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 308801

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Djamel Chabane, chargé de projet, division de la conception des travaux

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0028

Québec, le 10 avril 2013

Les Entreprises Michaudville inc.
À l'attention de : Robert Phaneuf
270, Brunet
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à
Les Entreprises Michaudville inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0028 n° d'identification de l'Autorité : 2700000245

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de conclure un contrat/sous contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Les Entreprises Michaudville inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Direction des contrats publics et
des entreprises de services monétaires

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 17 décembre 2015

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3G 4S6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000245
N° de demande :	1530857839
N° de confirmation de paiement :	000180236916

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1187231092

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1351 Intervention et Répartition des coûts- GDD118231092_CSE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231092

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1351 Intervention et Répartition des coûts- GDD118231092.xls
1187231092 SUM.xls
Info_comptable_DRE 1187231092_V2.xlsx
DEP - 1187231092.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

Co-auteure:
Teodora Dimitrova
Agente de gestion des ressources financières
Téléphone: (514) 872-7598

Co-auteure:
Julie Godbout
Préposée au budget
Tél. : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Maria BARDINA
Conseillere budgétaire
Tél : 514-872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.28

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1187231092

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

Rapport - mandat SMCE187231092.pdf

Dossier # :1187231092

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187231092

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231092
Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont soulevé des questions sur les pénalités prévues au contrat en cas de retard. Une pénalité de 7 000 $ par jour de retard a été perçue comme plutôt faible. Le Service a expliqué que la règle habituelle était une pénalité de 0,1 % du coût du contrat par jour de retard. Cependant, le Service tient aussi compte des facteurs particuliers liés à chaque contrat pour établir le montant des pénalités, ce qui fut le cas ici.

Les membres ont bien compris les explications du Service sur cette question. Il est raisonnable de vouloir maintenir les pénalités prévues à un niveau susceptible de ne pas nuire à l'obtention de soumissions compétitives. Cette approche, bien qu'on reconnaisse la légitimité de l'intention, n'a pas fait l'unanimité chez les membres. Une réflexion sur l'ensemble de cette problématique serait éventuellement souhaitable.

Enfin, la Commission a salué le fait que ce contrat aura pour effet de pérenniser le réseau cyclable dans le secteur visé par les travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231092 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1198009002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 803 358,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14293 ;

2. d'autoriser une dépense de 760 671.73 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3. D'autoriser une dépense de 292 278,61 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77% par la ville centre et 23% par l'agglomération

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-15 13:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198009002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Château Dufresne est un ancien hôtel construit entre 1915 et 1918 par les frères Oscar et Marius Dufresne, deux piliers de la bourgeoisie canadienne-française. L'architecture du bâtiment, de style beaux-arts, s'inspire du Petit Trianon de Versailles. Il s'agit de l'une des premières résidences privées en béton armé de Montréal. L'intérieur a été décoré par l'artiste Guido Nincheri. Le bâtiment, propriété de la Ville de Montréal, loge le musée du Château Dufresne, principal musée d'histoire et de patrimoine de l'Est de Montréal.

Le château Dufresne a été classé monument historique le 20 décembre 1976 et il est inscrit au registre des biens culturels sous le numéro de dossier 111-131. Le classement porte sur l'extérieur du bâtiment et sur l'intérieur. Cet immeuble est sujet aux dispositions de la Loi sur les biens culturels ayant trait à un bien culturel classé et plus particulièrement aux articles 31, 48, 49 et 50 sur les biens culturels, le Ministère de la Culture et des communications (MCC), par le biais de son représentant, se réserve un droit de regard sur les travaux demandés. À cet effet, une demande d'autorisation préalable à l'exécution des travaux doit lui être adressée et les travaux doivent être autorisés par le MCC.

Le Château a été restauré en 1975 après un abandon de 1968 à 1975. La Ville de Montréal avait acquis ce bâtiment en 1968.

Le Château Dufresne a fait l'objet de travaux de restauration des finis architecturaux entre 2002 et 2004 et de restauration des portes et fenêtres extérieures en 2008 afin de préserver l'actif et les finis intérieurs.

En 2014, l'occupant nous a signalé des infiltrations d'eau à plusieurs endroits au sous-sol, l'obligeant à prendre des dispositions pour protéger le matériel entreposé.
On constate aussi des infiltrations d'eau à différents endroits au niveau des fenêtres. Il semblerait que la maçonnerie en soit la cause, les fenêtres ayant été restaurées en 2008.

L'eau s'est également infiltrée au plafond du rez-de-chaussée et à la jonction des murs extérieurs de l'étage du côté Ouest et du côté Sud du bâtiment.
Les différences de température constatées à l'intérieur du musée peuvent être dommageables aux finis intérieurs, aux oeuvres d'art et aux fresques remarquables peintes sur certains murs et plafonds.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par la firme Réal Paul Architecte Inc. et le Groupe WSP Canada Inc.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro IMM-14293, a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 28 janvier 2019. La date du dépôt des soumissions était le 12 mars 2019 pour une durée totale de publication de 43 jours. Des visites obligatoires des lieux se sont déroulées du 11 février au 15 février 2019.

Les addenda suivants ont été publiés :

- Addenda 1, 08 février 2019 : Report de la date limite de prise de rendez-vous pour les visites supervisées des lieux.
- **Addenda 2, 18 février 2019 :** Report de la date d'ouverture des soumissions.
- **Addenda 3, 25 février 2019 :** Report de la date d'ouverture des soumissions. Précision aux plans et devis d'architecture et d'ingénierie. Réponses aux questions des soumissionnaires. Modifications au bordereau de soumission.
- **Addenda 4, 04 mars 2019 :** Précision aux plans et devis d'architecture et d'ingénierie. Réponses aux questions des soumissionnaires. Modifications au bordereau de soumission.
- **Addenda 5, 06 mars 2019 :** Précision aux plans et devis d'architecture et d'ingénierie. Réponses aux questions des soumissionnaires. Modifications au bordereau de soumission. Sans impact sur le prix des soumissions.

La validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1151029001 CM15 0310
Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul Architecte et au Groupe WSP Canada Inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du Château Dufresne (0407), pour une somme maximale de 298 965,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public No. 14-13858 - Un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal.

Les travaux relatifs au présent contrat consistent en diverses interventions afin d'effectuer une réfection de la maçonnerie et des travaux connexes dans le contexte d'un bâtiment muséal occupé. Ces travaux consistent notamment, mais sans s'y limiter, à :

- la réfection de la maçonnerie sur toutes les façades et reconstruction d'éléments d'origine;

- la réfection des toitures;
- le ragréage du béton et l'imperméabilisation des fondations;
- la fourniture et l'installation d'une nouvelle fenestration à l'intérieur des arches,
- la réalisation de travaux d'étaiement;
- le rehaussement du niveau du sol au périmètre du bâtiment;
- l'engazonnement et la protection des arbres existants;
- le démontage et la réinstallation de la terrasse en pavé unis existante;
- la démolition et la reconstruction des sauts-de-loup de part et d'autre du bâtiment;
- la décontamination à l'intérieur du bâtiment (1er et 2e sous-sol);
- l'aménagement d'une conciergerie et d'une salle d'entreposage;
- l'ajout de mobiliers d'ébénisterie pour un comptoir cuisine et rangements;
- toutes les interventions connexes requises en structure, civil, mécanique et électricité.

Dans le cadre du présent dossier il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges dont six (6) sont des sous-traitants spécialisés ayant déposé au BSDQ.
Nous avons eu 3 soumissions et l'entrepreneur général n'ayant pas soumissionné a rencontré des difficultés à obtenir des prix de la part de sous-traitants spécialisés.

Conformément à la directive C-OG-DG-D-18-001, le bordereau de soumission ne prévoit pas un montant pour les contingences. Cependant, il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire pour répondre aux imprévus du chantier. La somme demandée à ces fins est de 760 671.73 $ incluant les taxes, correspondant à 20 % du montant du contrat.

Afin d'assurer un suivi adéquat de la qualité des travaux demandés et le déménagement/entreposage des collections et autres, un budget en incidences au présent dossier de 292 278.61 $, taxes incluses, est requis.

JUSTIFICATION

Les trois (3) soumissions reçues sont conformes.
Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels et à leur lettre de recommandation (voir en pièces jointes).

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
St-Denis Thompson Inc.	3 803 358,63 $	760 671,73 $	4 564 030,36 $
Maçonnerie Rainville & Frères inc.	4 145 000,00 $	829 000,00 $	4 974 000,00 $
Construction CYBCO inc.	6 016 375,01 $	1 203 275,00 $	7 219 650,01 $
Dernière estimation réalisée	2 782 806,94 $	556 561,39 $	3 339 368,33 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5 585 893,46 $ 22,39%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			2 655 619,65 $ 58%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	1 224 662,03 $ 36,67%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	409 969,64 $ 8,98%

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2019.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que St-Denis Thompson Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

La différence de 36,67% entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est élevée.

Les professionnels ont sous-estimé les frais reliés à plusieurs sections de leur estimation entre autres :

- Pour les métaux ouvrés, le coût des soumissionnaires provient principalement du détail sur mesure des six (6) lanterneaux demandés aux plans et devis en architecture. Les professionnels ont sous-estimé ce détail par rapport à la réalisation de celui-ci;
- Il a été sous-estimé dans l'estimation les frais reliés à des travaux par phasage dans un contexte muséal;
- Pour l'item *02 85 00.03 Travaux de décontamination fongique - niveau III* l'écart entre le prix de WSP et ceux des soumissionnaires peut être expliqué en partie par le fait que des locaux à décontaminer ont été ajoutés au dernier moment au devis et l'estimation de prix de WSP n'a pas été modifiée en conséquence.

Suite à la démarche de contacter les entrepreneurs, des points généraux sont ressortis tels que :

- Deux des trois soumissionnaires (St-Denis Thompson Inc. et Maçonnerie Rainville & Frères inc.) sont des entrepreneurs en maçonnerie et le troisième (CYBCO) est entrepreneur général;
- Les prix du marché sont à la hausse cette année, tant à cause du coût des matériaux qui a augmenté substantiellement et en raison également de la forte demande actuelle dans le milieu de la construction;
- Il y a présentement une pénurie de main d'oeuvre;
- Tous ont eu de la difficulté à obtenir des soumissions de sous-traitants, et rarement plus de deux sous-traitants ont soumissionné au BSDQ, particulièrement en excavation;
- Les travaux par phases (8 phases demandées) qui demandent plusieurs mobilisations et démobilisations, dans un contexte muséal occupé nécessitant des mesures de protection supplémentaires ainsi que l'accès au chantier justifient les prix donnés;
- Projet où la qualité d'exécution est importante.

De plus, mentionnons que les deux (2) plus bas soumissionnaires conformes, soit St-Denis Thompson Inc. et Maçonnerie Rainville & Frères inc., sont des entrepreneurs spécialisés en maçonnerie qui sont habitués à travailler avec l'administration de la Ville et qui connaissent bien le marché, expliquant l'écart avec le troisième soumissionnaire.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à St-Denis Thompson Inc. (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

St-Denis Thompson Inc. n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). De plus, l'entreprise n'est pas inscrite au registre des personnes ne pouvant obtenir de contrats de la Ville en vertu du Règlement de gestion contractuelle, ni sur la liste des entreprises ayant obtenu une évaluation de rendement négative au cours des 2 dernières années.

Non exigé dans le présent projet, nous avons demandé à St-Denis Thompson Inc. son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est présentement valide jusqu'au 31 mars 2020.

Le présent contrat est soumis à la *Commission permanente sur l'examen des contrats* car il répond au critère relatif aux contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$:

- écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Compte tenu du coût des travaux une majoration du contrat de services professionnels des firmes d'une valeur approximative de 42 864,07$, taxes incluses est requise. Cette majoration fera l'objet d'un sommaire décisionnel à part.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 4 856 308.96$, taxes incluses.

Les contingences de 20% (760 671,73$, taxes incluses) sont prévues et serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination, des éléments non détectés lors des coupes exploratoires, réserve de risques considérant le niveau de vétusté du bâtiment ou des exigences particulières relatives à la conservation du patrimoine.

Les incidences spécifiques totalisant 102 110,68$, taxes incluses serviront à couvrir les coûts pour, entre autres :

- Laboratoire contrôle qualité (surveillance de toiture en résidence et contrôleur de chantier);
- Déménagement/entreposage d'oeuvres d'arts et autres équipements/accessoires du musée.

De plus, des incidences générales de 5% (190 167,93$, taxes incluses) serviront à couvrir les coûts pour tous autres travaux effectués par un tiers.

Dépense répartie comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- Maximum de 3 761 178.59 $, taxes incluses, par le PTI 2019-2021 du SGPI sur le règlement d'emprunt du programme 38009-Programme de protection des bâtiments culturels.

Service de l'urbanisme et de la Mobilité (SUM) :

- Maximum de 1 095 130.37 $, taxes incluses, soit 1 000 000 $ net de ristourne de taxes, subventionné par le Service de l'urbanisme et de la Mobilité via le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) - subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, volet 1 (2013-2015). Ce montant est basé sur les deux tiers des coûts des travaux de restauration admissibles, jusqu'au maximum d'un million $ (voir le calcul en pièce jointe). Le montant de la subvention est également expliqué dans l'analyse des soumissions (en pièce jointe). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) no. 14-01.03.06.01-0373 (voir la recommandation de crédit en pièce jointe). Ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 500 000 $.

Le montant de 1 000 000 $ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n^{o} RCG-14-027 « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel,* dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois.

En effet, le projet est admissible à une subvention pour ces travaux de restauration en raison de ses valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que pour l'effort de restauration des composantes architecturales. Le *Fonds du patrimoine culturel québécois* (FPCQ) subventionne deux tiers du coût des travaux de restauration admissibles. Les travaux de restauration admissibles ont été validés par les professionnels de la Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la Mobilité (SUM) et les montants de la subvention ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée. La Division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration. Le Service de la gestion et de la planification immobilière s'est engagé à respecter les obligations établies à l'*Annexe 1 - Entente d'engagement pour la subvention à la restauration FPCQ* avec la Division du patrimoine. La subvention actuelle est basée sur la soumission de St-Denis Thompson Inc. et les plans et devis de Réal Paul Architecte.

Cette dépense sera assumée à 77% par la ville centre et 23% par l'agglomération.

La dépense totale sera répartie comme suit :

4 613 493,51$ en 2019
242 815,45$ en 2020 (garantie 5%)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, adoptée en 2009 par le SGPI ainsi que les directives écologiques associées seront respectés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Ne peut être certifié LEED car les travaux ne permettent pas au projet de se conformer aux préalables de la certification ni au crédit d'économie d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou reporté à une date ultérieure, cela aurait comme conséquence l'augmentation accrue de l'indice de vétusté du bâtiment cité patrimonial.
De plus, il faut octroyer le contrat des travaux de construction rapidement afin d'exécuter lesdits travaux selon le phasage et l'échéancier prévu afin de coordonner le chantier avec les activités du musée.
En raison de la nature des présents travaux, ceux-ci doivent être exécutés en saison estivale (mai à novembre).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

Le musée sera ouvert au public et maintiendra ses activités durant toute la durée des travaux.
Une signalisation est prévue sur le site ainsi que pour l'accès au musée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 24 avril 2019
CEC 1er mai 2019
Comité exécutif : 08 mai 2019
Conseil municipal : 13 mai 2019
Conseil d'agglomération : 16 mai 2019

Déménagement/entreposage : du 21 mai au 31 mai 2019
oeuvres d'arts
Déménagement/entreposage : 27 et 28 mai 2019
équipements/accessoires musée

Début des travaux : 21 mai 2019
Fin des travaux : 22 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle GAY, Service de la culture
Benoît FAUCHER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ernesto DELGADO BADILLO, Service de la gestion et de la planification immobilière
Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-9054
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements
Chef de division par intérim Projets corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division, en renpacement de Michel Soulières, directeur DGPI
Tél : 514 868-0941
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice - SGPI

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-12

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet : **Château Dufresne - réfection de la maçonnerie et travaux connexes**
2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal

Description : Contrat de construction - Risques

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Prix forfaitaire	0,0%	3 307 987,50					
		0,0%						
		0,0%						
		0,0%						
	Admin et profits	0,0%	0,00					
	Divers - Autres trav.	0,0%						
	Sous-total :	100,0%	**3 307 987,50**	**165 399,38**		**329 971,75**		**3 803 358,63**
	Contingences	20,0%	661 597,50	33 079,88		65 994,35		760 671,73
	Total - Contrat :		**3 969 585,00**	**198 479,25**		**395 966,10**		**4 564 030,35**
Incidences:	Dépenses générales	5%	165 399,38	8 269,97		16 498,59		190 167,93
	Dépenses spécifiques		88 811,20	4 440,56		8 858,92		102 110,68
	Total - Incidences :		**254 210,58**	**12 710,53**		**25 357,50**		**292 278,61**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**4 223 795,58**	**211 189,78**		**421 323,61**		**4 856 308,96**
Ristournes:	Tps	100,00%		211 189,78				211 189,78
	Tvq	50,0%				210 661,80		210 661,80
	Coût après rist. (Montant à emprunter)							**4 434 457,38**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 22 juin 2017

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

Nº de décision : 2017-CPSM-1036796
N° de client : 3000145968

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SONOJET et SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

ARCHITECTE RÉAL PAUL
RÉAL PAUL ARCHITECTE INC.
5605, av. de Gaspé, bureau 403
Montréal (Québec)
H2T 2A4
T:514 954 0003
F:514 954 0111
real.paul@realpaul-architecte.com

Le 28 mars 2019

PAR COURRIEL eric.st-hilaire@ville.montreal.qc.ca

M. Éric St-Hilaire
Concepteur des aménagements – projets corporatifs
VILLE DE MONTRÉAL
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, H2Y 3Y8

OBJET : Analyse des soumissions et recommandations
«Château Dufresne - Restauration de la maçonnerie et travaux connexes»
N° appel d'offres : IMM-14293
Notre dossier : 14-915

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions le 12 mars 2019 pour le projet cité en rubrique, nous avons procédé à une analyse des résultats à partir des documents qui nous ont été envoyés par courriel. Nous vous présentons par la présente nos commentaires concernant l'étude des documents de soumission et recommandations.

Selon notre vérification, sur les trois (3) soumissions reçues qui ont été déposées, trois (3) ont été jugées recevables quant aux conditions essentielles relatives à la réception d'une soumission.

SOUMISSIONS

Trois (3) entrepreneurs généraux ont présenté une soumission, selon la liste ci-dessous :

	NOM	PRIX avant taxes	PRIX taxes incluses	RECEVABILITÉ
1.	**St-Denis Thompson**	**3 307 987.50 $**	**3 803 358.63 $**	**Oui**
2.	Rainville et Frères	3 605 131.55 $	4 145 000.00 $	Oui
3.	Construction CYBCO	5 232 768.00 $	6 016 375.01 $	Oui

ANALYSE

Le budget établi à l'estimation de contrôle des professionnels présumait un montant de 2 406 358.29 $ pour la valeur totale des travaux excluant les taxes et contingences de construction.

Le plus bas soumissionnaire, St-Denis Thompson, arrive à un montant de 3 307 967.50 $ excluant les taxes et contingences, soit un écart de 882 641.71 $ au-dessus de l'estimation de contrôle, ce qui représente une variation non favorable de 37%.

Selon le tableau d'analyse des soumissions ci-joint, on constate que la différence de coût avec l'estimation de contrôle des professionnels provient principalement des travaux en maçonnerie, les métaux ouvrés, la finition, la décontamination et l'aménagement de l'emplacement en structure. Pour l'analyse des soumissions des travaux en ingénierie, veuillez prendre connaissance des deux analyses ci-jointes réalisées par WSP. Il est à noter qu'il nous a été confirmé qu'une partie des coûts de démolition en architecture a été calculée dans les travaux de décontamination, ce qui explique l'écart favorable en architecture pour cet item.

Concernant les travaux en maçonnerie et métaux ouvrés, nous constatons un faible écart entre les soumissionnaires. CYBCO étant un entrepreneur général, a reçu un seul prix au BSDQ de la part d'Atwill Morin pour les travaux en maçonnerie. Les soumissionnaires nous ont tous confirmé que les prix du marché sont à la hausse cette année, tant à cause du coût des matériaux qui a augmenté que de la quantité d'ouvrage à réaliser. Pour les métaux ouvrés, le coût des soumissionnaires provient principalement du détail sur mesure des six (6) lanterneaux demandés aux plans et devis en architecture. Nous avons donc clairement sous-estimé ce détail par rapport à la réalisation de celui-ci.

Concernant la finition, nous constatons de grandes variations entre les 3 soumissionnaires. Le deuxième soumissionnaire est plus bas de moitié par rapport à l'estimation, tandis que les deux autres représentent plus que le double. Il semble cependant que la portée des travaux ait été bien comprise. Rainville & frères nous ont assuré que les systèmes intérieurs ont été inclus dans leur prix total mais que les montants avaient été inclus dans les charges générales.

De plus, tous nous ont informés que ce qui a grandement fait augmenter les coûts est le nombre de phasage demandé (8 phases), projet où la qualité d'exécution est importante, travaux à réaliser dans un musée en opération et difficulté à recevoir des prix compétitifs (parfois même ils n'ont reçus qu'un seul prix).

RECOMMANDATION

Considérant ce qui précède, nous vous recommandons donc d'octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme « St-Denis Thompson » au montant de 3 307 987.50 $ (valeur du contrat avant taxes et contingences).

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Fabienne Lamontagne, architecte

p.j.

Le 28 mars 2019

Ville de Montréal
Monsieur Éric St-Hilaire, Concepteur des aménagements – projets corporatifs
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Complexe Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bur. 3A-24.6
Montréal, QC H2Y 3Y8 Canada

Sujet: **Sommaire des soumissions- Restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes – Château Dufresne**
Ville de Montréal

Ref. WSP : 151-00156-00

Monsieur,

Nous avons analysé les soumissions pour le projet cité en rubrique. Suite à cette analyse, nous vous présentons les résultats suivants:

SOMMAIRE DES SOUMISSIONS

Les offres des entrepreneurs pour la soumission totale et pour les disciplines structure, civil, mécanique et électricité sont présentées en annexe.

Les montants de l'estimation fournie au client et à l'architecte avant l'émission pour soumission sont également inclus dans les tableaux présentés en annexe ainsi les écarts en % et en dollars. Tous les montants sont avant taxes et contingences.

Nous avons contacté les soumissionnaires pour obtenir des justificatifs quant aux écarts de prix.

Voici des points généraux qui sont ressortis des appels avec les soumissionnaires :

→ Deux des trois soumissionnaires (St-Denis Thomson et Rainville et Frères) sont des entrepreneurs en maçonnerie et le troisième (CYBCO) est entrepreneur général;

→ Les prix des matériaux ont grandement augmenté;

→ Il y a présentement une pénurie de main d'œuvre;

→ Tous ont eu de la difficulté à obtenir des soumissions de sous-traitant, et rarement plus de deux sous-traitants ont soumissionné au BSDQ;

11e étage
1600, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P9
Canada

T: +1 514 340-0046
F: +1 514 340-1337
wsp.com

Ville de Montréal
Monsieur Éric St-Hilaire, Concepteur des aménagements – projets corporatifs
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Le 28 mars 2019

Réf. : 151-00156-00

Les prix soumis en structure et civil représentent un écart important avec l'estimation des professionnels. Cet écart est justifié par les éléments suivants :

→ Selon les conversations avec les soumissionnaires, les travaux d'excavation par phase dans un contexte muséal occupé ainsi que l'accès au chantier justifient les prix donnés. Nous avons clairement sous-estimé dans notre estimation les frais reliés à des travaux par phasage dans un contexte muséal.

→ Tel que mentionné plus haut, les soumissionnaires ont eu de la difficulté à obtenir des soumissions, particulièrement en excavation;

→ La différence entre le prix estimé en civil et le prix du plus bas soumissionnaire est la même que pour le prix total des travaux (36%);

→ Le coût des travaux en structure a été estimé à 11% du coût total des travaux. Le coût des travaux soumis en structure varie entre 13% (St-Denis Thompson et CYBCO) et 19% (Rainville et Frères) ce qui représente un ordre de grandeur similaire.

Les prix soumis en mécanique représentent un très grand écart entre eux. Le plus bas soumissionnaire en mécanique est 5% plus haut que l'estimation. Le plus bas soumissionnaire global est 18% plus haut que l'estimation. Toutes les soumissions en mécanique proviennent du BSDQ.

Les prix soumis en électricité sont en deçà ou similaire à l'estimation. Le plus bas soumissionnaire en électricité qui est 40% moins cher que l'estimation, les deux autres présentent des écarts de 6% et 8%. Toutes les soumissions en électricité proviennent du BSDQ. Les soumissionnaires nous ont mentionné n'avoir reçu aucune question des sous-traitants lors de l'appel d'offres. Le coût des travaux en électricité représente moins de 2% du coût total des travaux.

RECOMMANDATION

Sur la base du plus bas soumissionnaire, nous recommandons que le contrat soit octroyé à *St-Denis Thomson.*

Pour tout renseignement complémentaire à la présente, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

WSP Canada Inc.

Andréanne Biron, ing.
Directrice adjointe

c.c. Fabienne Lamontagne, arch.

TABLEAUX COMPARATIF

STRUCTURE

CLASSEMENT	ENTREPRENEUR	SOUMISSION DE BASE TOUTES DISCIPLINES (TAXES EXCLUES)	SOUMISSION DE BASE EN STRUCTURE (TAXES EXCLUES)	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	ÉCART EN %	ÉCART EN $
1	St-Denis Thompson	3 799 987,50 $	492 000,00 $	297 143,42$	66%	194 856,58$
2	Rainville et frères	4 430 115,55 $	824 984,00 $	297 143,42$	178%	527 840,58$
3	CYBCO	6 031 763,84 $	798 995,84 $	297 143,42$	169%	501 852,42$
Moyenne		4 858 354,82$	705 326,61$	297 143,42$	137%	408 183,19$

1600, boul. René-Lévesque Ouest, 11e étage
Montréal (Québec) H3H 1P9
Canada

T: +1 514 340-0046
F: +1 514 340-1337
wsp.com

CIVIL

CLASSEMENT	ENTREPRENEUR	SOUMISSION DE BASE TOUTES DISCIPLINES (TAXES EXCLUES)	SOUMISSION DE BASE EN CIVIL (TAXES EXCLUES)	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	ÉCART EN %	ÉCART EN $
1	St-Denis Thompson	3 799 987,50 $	25 000,00 $	18 325,00$	36%	6 675.00$
2	Rainville et frères	4 430 115,55 $	80 495,00 $	18 325,00$	339%	62 170.00$
3	CYBCO	6 031 763,84 $	43 762,65 $	18 325,00$$	139%	25 437.65$
Moyenne		4 858 354,82$	49 752,55$	18 325,00$	172%	31 427,55$

MÉCANIQUE

CLASSEMENT	ENTREPRENEUR	SOUMISSION DE BASE TOUTES DISCIPLINES (TAXES EXCLUES)	SOUMISSION DE BASE EN MÉCANIQUE (TAXES EXCLUES)	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	ÉCART EN %	ÉCART EN $
1	St-Denis Thompson	3 799 987,50 $	172 300.00$	146 563.44$	18%	25 736.56$
2	Rainville et frères	4 430 115,55 $	154 100.00$	146 563.44$	5%	7 536.56$
3	CYBCO	6 031 763,84 $	299 320.00$	146 563.44$	104%	152 756.56$
Moyenne		4 858 354,82$	208 573,33$	146 563,44$	42%	62 009,89$

ÉLECTRICITÉ

CLASSEMENT	ENTREPRENEUR	SOUMISSION DE BASE TOUTES DISCIPLINES (TAXES EXCLUES)	SOUMISSION DE BASE EN ÉLECTRICITÉ (TAXES EXCLUES)	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	ÉCART EN %	ÉCART EN $
1	St-Denis Thompson	3 799 987,50 $	46 000.00$	76 500.00$	-40%	-30 500.00$
2	Rainville et frères	4 430 115,55 $	70 541.00$	76 500.00$	-8%	-5 959.00$
3	CYBCO	6 031 763,84 $	80 825.00$	76 500.00$	6%	4 325.00$
Moyenne		4 858 354,82$	65 788,67$	76 500,00$	-14%	-10 711,33$

27 mars 2019

Objet : Château Dufresne (0407) - Restauration de la maçonnerie et travaux connexes
Analyse des soumissions pour les travaux de décontamination
Réf. WSP : 161-09057-00-Rév.1
Réf. Ville de Montréal : IMM-14293

Monsieur, Madame,

Dans le cadre de l'Appel d'offres de la Ville de Montréal, WSP a été mandatée pour procéder à l'analyse et les recommandations sur les bordereaux de prix des soumissions obtenues. Par la présente, nous vous communiquons nos commentaires après l'analyse des trois (3) soumissions reçues le 14 mars 2019 et que vous nous avez transmises.

1 SOUMISSION

Trois (3) entrepreneurs ont présenté une soumission pour cet appel d'offres. Les offres de prix soumises par les entrepreneurs sont présentées ci-dessous (taxes exclues).

1	St-Denis Thompson	260 000,00 $
2	Rainville & frères	363 300,00 $
3	CYBCO	260 000,00 $

2 BUDGET

Les coûts des travaux estimés par les professionnels pour le projet de décontamination et de déconstruction sont de 100 445,00 $ taxes exclues. Le prix de la plus basse soumission présentée est celui de St-Denis Thompson et CYBCO qui est de 56,85 % (260 000,00 $) plus haut que l'estimation des professionnels. Des écarts entre les soumissions et l'estimation des professionnels sont présents dans toutes les sections.

3 ANALYSE DES SOUMISSIONS

Dans l'ensemble, les soumissions varient beaucoup. Le tableau ci-dessous présente la ventilation des coûts des soumissionnaires avec l'estimation des professionnels :

WSP Canada Inc.
16e étage
1600, boul René-Lévesque Ouest
Montréal QC H3H 1P9
Canada

Tél. : +1-514-340-0046
Téléc. : +1-514-340-1337

wsp.com

Items	Prix estimé (WSP Canada Inc.)	St-Denis Thompson	Rainville & frères	CYBCO
02 83 00.00 Travaux de décontamination - exigences générales	**2 500 $**	**48 000 $**	**68 000 $**	**48 000 $**
02 83 12.00 Travaux d'enlèvement de peinture - précautions maximales	**73 101 $**	**102 000 $**	**145 000 $**	**102 000 $**
02 85 00.03 Travaux de décontamination fongique - niveau III	**10 720 $**	**65 000 $**	**85 000 $**	**65 000 $**
02 86 00.00 Travaux en présence de silice cristalline	**14 124 $**	**45 000 $**	**65 000 $**	**45 000 $**
TOTAL	**100 445 $**	**260 000 $**	**363 300 $**	**260 000 $**
Écart (%)	**N/A**	**58,85 %**	**161,31 %**	**58,85 %**

L'ensemble des prix des soumissions présentées ci-dessus sont entre 58,85 % et 161,31 % plus haut que l'estimation budgétaire réalisée par WSP Canada Inc.

Les plus bas soumissionnaires, St-Denis Thompson et CYBCO présentent un prix total qui est environ une fois et demie plus que le prix total estimé par WSP en début de mandat.

4 RECOMMANDATION DES PROFESSIONNELS

Suite à l'analyse des bordereaux de prix des soumissions, WSP souligne les points suivants :

1) Pour l'item *02 83 00.00 Travaux de décontamination - exigences générales*, toutes les soumissions présentent des prix qui ne sont pas justifiés. En effet, *les exigences générales* du devis de décontamination indiquent tous les travaux à faire pour le projet et qui sont repris et détaillés séparément dans les autres sections de devis. WSP a considéré comme prix pour cet item juste la mobilisation et la démobilisation de l'entrepreneur.

2) Pour l'item *02 85 00.03 Travaux de décontamination fongique - niveau III* l'écart entre le prix de WSP et ce des soumissionnaires peut être expliqué en partie par le fait que des locaux à décontaminer ont été ajoutés au dernier moment au devis et l'estimation de prix de WSP n'a pas été modifiée en conséquence.

3) Pour l'item *02 86 00.00 Travaux en présence de silice cristalline* le prix estimé par WSP inclut juste les mesures de protection nécessaires pendant les travaux en condition de silice (équipements, polyéthylène, enceintes des travaux, etc) et exclut le coût de la main d'œuvre pour les travaux de démolition, tel quel. Il semble que les soumissions comprennent également le coût de la main d'œuvre pour la démolition.

WSP recommande donc le plus bas soumissionnaire conforme aux documents contractuels de l'appel d'offres.

Pour répondre aux commentaires :

Tel que déjà précise, l'item *02 83 00.00 Travaux de décontamination - exigences générales*, dans un devis de décontamination ne devront pas être confondu avec *Les conditions générales. Les exigences générales* du devis de décontamination indiquent tous les travaux du projet et ils sont repris et détaillés (incluant la préparation de la zone de travail et décontamination, gestion des déchets, nettoyage, etc) séparément dans les autres sections de devis (voir les devis si nécessaires).

Pour l'item *02 86 00.00 Travaux en présence de silice cristalline* les soumissionnaires ont confirmé que les travaux de démolition ont été inclus dans leur prix ce qui explique le prix plus élevé que WSP a estimé. Tel que précisé le prix estimé par WSP inclut juste les mesures de protection nécessaires pendant les travaux de démolition en condition de silice.

Nous n'avons jamais suggéré de ne pas octroyer le contrat. Nous avons effectué une analyse de prix de soumission et selon nos commentaires, WSP a recommandé le plus bas soumissionnaire conforme aux documents contractuels de l'appel d'offres.

V**oici nos conclusions après des vérifications supplémentaires effectuées:**

Nous avons calculé les prix selon les superficies des plans et selon les prix unitaires fournis par nos compagnies collaboratrices en décontamination.

Notons que :
Le prix unitaire pour l'enlèvement de la peinture est de **10$ à 15$/ pi.ca**.
Le prix unitaire pour l'enlèvement de la moisissure est entre **8$ et 10 $ / pi.ca.**
Ces prix incluent le prix d'administration, enlèvement, disposition et profit.

En analysant conformément aux quantités du projet :

1. La superficie pour les travaux d'enlèvement des peintures est d'environs : 9320 pi.ca

Afin de calculer le prix total de l'entrepreneur pour cette section nous avons ajouté un tiers du prix de condition générale (en supposant que ce prix est pour toutes les interventions), soit (48 000$/3) $ 16 000 $ au prix pour le travail d'enlèvement, soit $102 000.
Par conséquent, le prix unitaire est = 118 000/9320= **12.7 $/ pi.ca**, qui est un prix qui s'encadre dans les prix unitaires de l'industrie.

2. La superficie pour les travaux l'enlèvement de la moisissure : 1410 pi.ca.

Le prix soumis par entrepreneur (en assumant le même principe concernant les conditions générales) est $ 81 000. Par conséquent, le prix unitaire est de **57.45 $ / pi.ca**. qui est 6 fois plus les prix unitaires de l'industrie.

Ces prix élevés s'expliquent par le fait que les travaux devront être exécutés en plusieurs phases ce qui demande plusieurs mobilisations et démobilisations de chantier de la parte de l'entrepreneur. Également, étant donné que le musée doit rester opérationnel pendant les travaux nécessite des mesures de protection supplémentaires et par conséquent des couts supplémentaires.

Finalement, d'après les informations accueillies, les entrepreneurs sont déjà très chargés, les prix des matériaux ont augmenté, et par conséquent, les prix soumis sont généralement plus élevés. Notons qu'un seul entrepreneur en décontamination a participé à la soumission.

Salutations,

Victor Tarciuc, M. Env.
Directeur de projet – Environnement

TUNNEL
Fissures mur de béton

2e SOUS-SOL
Fissures au plancher de béton

	PARVIS AVANT Fissures de la structure sous le parvis
	2e SOUS-SOL Mur de béton endommagé
	NIVEAU TERRASSE ARRIÈRE Remplacement des portes et fenêtres

	MAÇONNERIE EXTÉRIEURE Réparation ponctuelle des joints de mortier et du revêtement pierre
	SAUTS DE LOUP restauration et remise originale du niveau du sol

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2019-04-10 11:34:57

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	RESTAURATION CHÂTEAU DUFRESNE
Recommandations de crédit	14-01.03.06.01-0373

14-01.03.06.01-0373

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2014 (Période du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-03 Agglomération de Montréal
Programme/Mesure	01-03-06 Fonds du patrimoine
Projet	01-03-06-01 Biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées
Numéro de recommandation de crédit	14-01.03.06.01-0373

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	500 000,00 $	0,00 $	500 000,00 $	1 000 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	500 000,00 $	0,00 $	500 000,00 $	1 000 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Description
Le château Dufresne est une luxueuse résidence bourgeoise d'inspiration Beaux-Arts érigée entre 1915 et 1918. La demeure en pierre calcaire d'Indiana est constituée de deux maisons jumelées formant un ensemble unifié. Elle se compose d'un corps de logis rectangulaire à deux étages coiffé d'un toit plat entouré d'une balustrade, de deux ailes latérales disposées en retrait par rapport à la façade et s'élevant à mi-hauteur ainsi que d'une annexe arrière abritant un jardin d'hiver. En façade, deux avant-corps encadrent une partie centrale ornée de trois paires de colonnes jumelées à chapiteau ionique. Des garages et d'autres espaces souterrains sont aménagés à l'arrière. Le château Dufresne se situe sur un vaste terrain paysager, dans l'arrondissement municipal de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de la ville de Montréal. (extrait du site internet MCCQ) Ce bien est classé immeuble patrimonial. La protection s'applique au bâtiment, incluant les espaces souterrains dont les garages, mais le terrain n'est pas visé par le classement.

Les présents travaux visent une restauration de l'enveloppe du bâtiment, soit la toiture, les solins de cuivres, restauration de composantes de maçonnerie des travaux de remise à l'origine de saut-de-loup, ainsi que la restauration ou le remplacement de portes et fenêtres telles selon la période de référence de 1928 et la réintroduction des contre-vent. Des travaux de décontamination et de réaménagement de l'intérieur sont aussi prévus. Le tout selon les plans de la firme d'architecture Réal Paul architectes. L'autorisation de travaux du MCC a été émise en mars 2018 et doit être renouvelée avant le début des travaux. Les travaux devront se conformer aux exigences liées à cette autorisation, soit de fournir la provenance de la pierre calcaire pour le remplacement de la pierre grise de Montréal. Mme Chantal Grisé a suivi le projet.

RESTAURATION CHÂTEAU DUFRESNE

Le montant total d'un million de dollars (1 000 000$) provient la présente fiche dans **14-01.03.06.01** financé à 50% pour la Ville et 50% MCC=

Ville = 500 000 $

MCC = 500 000 $

Total = 1 000 000 $

Objectif(s)
Assurer un soutien financier pour contribuer au bon état de conservation des biens classés ou dans des secteurs patrimoniaux et à leur mise en valeur. Préservation des caractéristiques architecturales d'origine afin de maintenir l'importance patrimoniale de ce type d'infrastructures dans la ville. Le projet de restauration comporte des travaux admissibles à la subvention à la restauration bâtiment patrimoniaux du Fonds du patrimoine. Voir la liste des montants de travaux admissibles, basés sur la soumission retenue de Saint-Denis Thompson. Un montant d'un million de dollars (1 000 000 $) est demandé puisque les travaux excèdent le montant maximum. La division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant les services concernés des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux.

Calendrier de réalisation
Octroi de contrat pour la réalisation des travaux: Avril 2019 Chantier: Mai 2019 à novembre 2019

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
- Évaluer le coût des travaux en regard des montants de subvention prévus.	Composantes de remplacement en regard aux composantes d'origines. Estimation en regard des montants disponibles.	Conformité aux budgets estimés,
- Soumissions	Résultat des soumissions	Correspondance aux estimations budgétaires
- Exécution des travaux	Travaux, vérifiés par inspection	Correspondance des travaux aux plans et devis et aux budgets

Communications
AUCUNE OPÉRATION DE COMMUNICATION N'EST PRÉVUE POUR CE DOSSIER.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)	Benoit Faucher <benoit.faucher@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de	

la culture et des communications)	Annie Thériault <annie.theriault@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Sonia Vibert <sonia.vibert@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Chaussegros <finances_obc_mise_en_valeur_du_territoire@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution	
Acteur	Mireille Soucy <mireille.soucy@ville.montreal.qc.ca>

Fichiers nécessaires à l'approbation

Nom du fichier	Taille	Date
St Denis Thompson.pdf	774.39 ko	2019-04-03 11:04
Cal-subv-Chateau-Dufresne-finale-03-04-2019.pdf	20.17 ko	2019-04-03 11:04

Remarques

Les documents ont été déposés dans Google drive à l'emplacement du projet.

Véronique Moquin - Budget validé 3 avril 2019

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

CHARGES GÉNÉRALES	TABLEAU ESTIMATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION - Château Dufresne Soumission retenue Saint-Denis Thompson Item	Montant de l'estimation		Montants admissibles subvention
0	Charges générales	569 200,00 $	47%	**268 832,80 $**
	frais généraux, admin et profits	532 200,00 $	47%	249 601,80 $
	Cautionnements et assurances	30 000,00 $	47%	14 070,00 $
	Clôture de chantier	6 000,00 $	47%	**2 814,00 $**
	Entrée électrique temporaire	1 000,00 $	47%	469,00 $
CHARGES PARTICULIÈRES				**0,00 $**
1	Exigences générales	2 000,00 $	47%	**940,00 $**
	Documents et échantillon	1 000,00 $	47%	**469,00 $**
	Gestion des déchets	1 000,00 $	47%	**469,00 $**
ARCHITECTURE				
2	Aménagement de l'emplacement	127 000,00 $	47%	**59 563,00 $**
	Travaux d'échafaudage	107 000,00 $	47%	50 183,00 $
	démolition partielle	15 000,00 $	47%	7 035,00 $
	mesures de protection	5 000,00 $	47%	2 345,00 $
3	Béton	0,00 $	0%	0,00 $
	Béton architectural préfab	0,00 $	0%	0,00 $
4	Maçonnerie	859 000,00 $	100%	859 000,00 $
	Réparation et rejointoiement maçonnerie	280 000,00 $	100%	280 000,00 $
	Ouvrage historique démontage	579 000,00 $	100%	579 000,00 $
5	Métaux	50 000,00 $	100%	50 000,00 $
	métal façonné	50 000,00 $	100%	50 000,00 $
6	Bois et plastiques	35 000,00 $	0%	0,00 $
	Menuiserie gros bois d'oeuvre	20 000,00 $	0%	0,00 $
	Menuiserie finition	15 000,00 $	0%	**0,00 $**
7	Isolation et étanchéité	432 000,00 $	32%	140 000,00 $
	Membrane imperméable	48 000,00 $	0%	0,00 $
	Revêtement aires de circulation	1 000,00 $	0%	0,00 $
	Isolants rigides	10 000,00 $	0%	0,00 $
	Isolants mousse	2 000,00 $	0%	0,00 $
	Couverture membrane	231 000,00 $	0%	0,00 $
	Toiture métallique	130 000,00 $	100%	130 000,00 $
	Calfeutrage	10 000,00 $	100%	10 000,00 $
8	Portes et fenêtres	92 000,00 $	13%	12 000,00 $
	Portes et cadres acier	12 000,00 $	100%	12 000,00 $
	portes et cadres alum	60 000,00 $	0%	
	Chambrales, portes et quincaillerie	13 000,00 $	0%	
	Vitrage	1 000,00 $	0%	
	Murs-rideaux	6 000,00 $	0%	
9	Fintition	122 500,00 $	0%	0,00 $
	Colombages métalique	35 000,00 $	0%	0,00 $
	Enduit de plâtre	1 000,00 $	0%	0,00 $
	Revêtement plaque de plâtre	1 000,00 $	0%	0,00 $
	Plafonds suspendus	500,00 $	0%	0,00 $
	Peinture…	70 000,00 $	0%	0,00 $
	Revêtement sol souple	15 000,00 $	0%	0,00 $
DÉCONTAMINATION				
2	Aménagement emplacement (total)	260 000,00 $	0%	**0,00 $**
FORESTERIE				
2	Aménagement emplacement (total)	5 000,00 $	0%	**0,00 $**
STRUCTURE				
2	Aménagement emplacement	245 000,00 $	1%	**3 000,00 $**
	Démolition partielle	15 000,00 $	20%	**3 000,00 $**
	Excavation et remblayage	225 000,00 $	0%	**0,00 $**
	Drainage des fondations	5 000,00 $	0%	**0,00 $**
3	Béton	247 000,00 $	63%	154 750,00 $
	Coffrage, béton armature	147 000,00 $	50%	**73 500,00 $**
	Réparation béton surface	75 000,00 $	75%	56 250,00 $
	Injection de fissures dans le béton	25 000,00 $	100%	**25 000,00 $**
CIVIL				
2	Aménagement emplacement (total)	25 000,00 $	0%	**0,00 $**

				0,00 $
MÉCANIQUE				
15	**Mécanique (Total)**	172 300,00 $	0%	**0,00 $**
ÉLECTRICITÉ				**0,00 $**
16	**Électricité (Total)**	46 000,00 $	0%	**0,00 $**
ALLOCATION FORF.				
	Mécanique et électricité (total)	14 000,00 $	0%	**0,00 $**
PRIX UNITAIRES				
	Prix unitaires	4 987,50 $	100%	**4 987,50 $**
	Réparation de béton de surface	750,00 $	100%	750,00 $
	Injection de fissures	125,00 $	100%	125,00 $
	Remplacement pierre Indiana	1 700,00 $	100%	1 700,00 $
	Remplacement pierre grise	1 600,00 $	100%	1 600,00 $
	Restauration Néostone ou Jahn	800,00 $	100%	800,00 $
	Joint calfeutrage	12,50 $	100%	12,50 $
	COUT avant taxes	**3 307 987,50 $**	47%	**1 553 073,30 $**
	TOTAL DES TRAVAUX	**3 307 987,50 $**		**1 553 073,30 $**
	contingences construction (0%) non incluses	0,00 $	0%	0,00 $
	Sous total après contingences	**3 307 987,50 $**		**1 553 073,30 $**
	TPS (5%)	165 399,38 $	5%	77 653,67 $
	TVQ (9,975%)	329 971,75 $	10%	154 919,06 $
	TOTAL DES TRAVAUX	**3 803 358,63 $**		**1 785 646,03 $**
	Honoraire professionnels (exclus)	**0,00 $**	37%	**0,00 $**
	TPS (5%)	0,00 $	5%	0,00 $
	TVQ (9,975%)	0,00 $	10%	0,00 $
	TOTAL Honoraires taxes incluses	**0,00 $**		**0,00 $**
	Total avant ristournes	**3 803 358,63 $**		**1 785 646,03 $**
	Ristournes			
	TPS (100%)	165 399,38 $		77 653,67 $
	TVQ (50%)	164 985,88 $		77 459,53 $
	GRAND TOTAL NET DE RISTOURNE	**3 472 973,38 $**		**1 630 532,83 $**
	Subvention (2/3) théorique, maximum 1 M$			**1 087 021,89 $**
	Subvention (2/3) maximum 1 M$		**net de ristourne**	**1 000 000,00 $**
	Ville de Montréal (SMVT)			500 000,00 $
	Ministère de la Culture et des Communications			500 000,00 $
	Subvention maximale 1 000 000$			
			(Taxes incluses) =	1 095 130,37 $
	Préparé par Benoit Faucher, architecte SMVT			2019-02-04

Le montant de la subvention est calculée avec la soumission retenue pour les travaux soit celle de Saint-Denis

Montréal Québec

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198009002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198009002 - Restauration Château Dufresne.xlsx

1198009002 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.29

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1198009002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE198009002.pdf

Dossier # :1198009002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198009002

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198009002
Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'exécution de ce contrat se fera en quelque huit phases. Ils auraient cependant souhaité retrouver plus de détails sur le phasage des travaux dans le sommaire décisionnel. Ils ont aussi constaté que le phasage des travaux visait à faire en sorte de ne pas fermer le Château Dufresne pendant l'exécution du contrat.

Si cette volonté de ne pas fermer le Château Dufresne durant les travaux a été perçue comme défendable, elle a tout de même soulevé un certain questionnement chez les membres de la Commission. Ne serait-il pas plus efficace, moins long et moins coûteux de fermer cette institution le temps de réaliser les nécessaires travaux de restauration?

Des institutions à caractère muséal de la Ville, comme le Biodôme et l'Insectarium ont fermé ou fermeront temporairement leurs portes pour procéder à une modernisation de leurs installations. Il en va de même pour d'autres équipements d'importance comme l'Auditorium de Verdun et l'hôtel de ville.

Enfin, d’un point de vue plus anecdotique, les membres se sont demandé s’il était vraiment essentiel de procéder à la restauration des sauts de loup tel que l’on les retrouvait à l’origine de ce bâtiment.

Si, pour les membres, la conformité du processus d’octroi du contrat dans ce dossier ne fait pas de doute, l’administration devra cependant suivre de très près ce chantier dans le but d’éviter de possibles dérapages qui pourraient mener à une croissance non souhaitable des coûts.

Cela dit, les membres ont convenu que l’objectif de préserver et de mettre en valeur le Château Dufresne était incontestable.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l’examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d’agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l’examen répond aux critères établis par le conseil d’agglomération à savoir :

- *Contrat d’exécution de travaux d’une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l’estimation interne effectuée pendant le processus d’appel d’offres et la soumission de l’adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l’analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l’égard du mandat SMCE198009002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l’examen des contrats constate, à l’unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1191081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement. La durée du contrat est de trente-six (36) mois, du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 , la valeur totale estimée est de 4 468 184 $ en incluant les taxes

Il est recommandé de :
Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement. La durée du contrat est de trente-six (36) mois, du 1er avril 2019 au 31 mars 2022.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-14 11:14

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191081002**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement. La durée du contrat est de trente-six (36) mois, du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 , la valeur totale estimée est de 4 468 184 $ en incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'agglomération a autorisé l'adhésion (l'engagement — fiche technique) de la Ville à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) par l'entremise de l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour remplacer le contrat à commandes de fourniture de pneus (échéance le 31 mars 2022). Il était important d'adhérer à ce regroupement pour s'assurer d'un approvisionnement fiable tout en permettant de bénéficier des escomptes et des prix avantageux de la part des manufacturiers afin que le Service du matériel et des ateliers puisse continuer à équiper les véhicules de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

La Ville s'était engagée au préalable en vertu de l'article 5 (2°) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics à acquérir ces biens auprès des fournisseurs retenus. Par ailleurs, l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

Le CSPQ a lancé son appel d'offres public (numéro 999108520) le 30 octobre 2018 et la fermeture le 10 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0456 - 23 août 2018 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document intitulé "Fiche d'engagement".

CG15 0456 — 20 août 2015 — Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés/Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

CG14 0451 30 octobre 2014 — Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - 2 411 099 $

CG14 0293 — 19 juin 2014 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

CG12 0394 – 25 octobre 2012 — Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 - 2 518 000 $)

CG12 0221 — 21 juin 2012 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

DESCRIPTION

Le CSPQ a conclu un contrat à commandes avec les sept (7) fournisseurs conformes : Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc., Michelin Amérique du Nord (Canada), Pneus Toyo Canada inc., Centre Techno-Pneu inc, Pneus Lanoraie inc. et Pneu Continental Tire inc.

La durée des contrats à commandes avec les fournisseurs est de trente-six (36) mois. Ils débuteront le 1er avril 2019 et se termineront le 31 mars 2022.

Pour les pneus de la catégorie B (patrouille de police), le SMRA devra acheter du fournisseur ayant soumis le plus bas prix pour le produit recherché, à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas, les autres fournisseurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif.

Pour toutes les autres catégories : Le SMRA devra acheter des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de dix pour cent (10 %) le prix le plus bas pour le produit recherché. En effet, il pourrait être avantageux de commander du même fournisseur pour réduire d'autres coûts indirects (exemples : stock, commande, facture).

Les frais de livraison sont inclus dans les prix soumis. Une pénalité d'un pour cent (1 %) par jour de retard de livraison pourrait être appliquée jusqu'à un maximum de dix pour cent (10 %).

Le SMRA est libre de choisir le détaillant autorisé de son choix, la commande et la facture devront être au nom du manufacturier. Le numéro de contrat du CSPQ (999108520) devra être indiqué sur le bon de commande et le détaillant sera rémunéré par le manufacturier en contrepartie du service rendu.

JUSTIFICATION

Le regroupement inclura les ministères, des organismes publics provinciaux et de nombreuses municipalités (Ville de Québec, Longueuil, etc.). À partir de l'appel d'offres précédent (2016), il est possible d'estimer que le regroupement pourrait dépasser les 31 millions $ sur la durée maximale de 36 mois incluant la prévision de 4 468 184$ de la Ville.

La possibilité de lancer notre propre appel d'offres a été envisagé, mais nous considérons que nous n'aurions pas de meilleurs prix et de meilleures conditions de marché. À cette fin, l'appel d'offres du CSPQ ne permet pas à un fournisseur d'offrir un meilleur prix à un autre client du secteur public de moindre importance, sans offrir ce même prix au CSPQ (mêmes termes et conditions).

Le volume d'achat de la Ville devrait représenter moins que 15 % des achats du regroupement.

L'entente avec l'UMQ va permettre au SMRA de bénéficier des avantages particuliers d'un contrat à commandes avec des fournisseurs multiples. Cela permettra au SMRA d'acquérir des pneus de différents manufacturiers (il y a plus de 10 000 prix dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ) et d'utiliser les services du distributeur autorisé de son choix.

La fédération des municipalités du Québec (FMQ) à une entente de gré à gré avec Goodyear et les prix sont supérieur de 4% à l'entente en vigueur. Le participant doit s'engager à faire ses achats exclusivement auprès des fournisseurs identifiés, selon la disponibilité des pneus et selon les termes du contrat.

Adhérer à ce regroupement permettra au SMRA de continuer de bénéficier des prix avantageux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service du matériel roulant et des ateliers a effectué une estimation totale d'environ 4.5 million $ incluant les taxes, pour la période maximum de l'engagement (36 mois). Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles et des derniers prix payés par la Ville.

Les prix sont obtenus directement d'un manufacturier (compte national) associé à la gamme de pneus disponibles. Les ententes du CSPQ avec les manufacturiers seront basées sur les prix unitaires des pneus, calculés en fonction du taux d'escompte fixe accordé (sauf la classe B).

Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, pourra être vérifié par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ.

Le CSPQ perçoit un frais de gestion de 1% directement des fournisseurs lequel est inclus dans les prix soumis, à son tour, le CSPQ s'engage à transférer 0,4% à l'UMQ pour son implication.

Les prix des pneus de la catégorie B et les escomptes pour les autres catégories sont fermes pour toute la durée du contrat. Les escomptes accordés sont applicables sur les prix de détail déposés par le fournisseur et ces prix sont fermes pendant toute la durée du contrat. Le CSPQ fournira une liste de prix de plus de dix mille (10 000) pneus sur son portail

d’approvisionnement et les clients pourront s’assurer des prix en effectuant des recherches sur le portail « configurateur ».

Les prix incluent un frais de gestion d’un pour cent (1 %) que les fournisseurs doivent verser au CSPQ sur les achats réels faits par les participants. Le CSPQ va transférer à son tour 0.4 % des achats effectués par les participants municipaux à l’UMQ pour son implication dans le regroupement. Il y a eu deux nouveaux soumissionnaires conformes, Pneu Continental Tire inc. (catégorie C) et Pneus Lanoraie inc. (Pneus N — réchappés).

Globalement, par rapport au contrat précédent (en vigueur jusqu’au 31 mars 2016), les escomptes (catégories A, C,G, J,K, N,R) sont demeurés les mêmes pour 15 des 17 escomptes soumis, alors qu’elles ont augmenté avantageusement dans les 2 autres cas. Pour la catégorie B (véhicule de patrouille), 9 prix ont baissé légèrement (2 $) et 10 sont demeurés identiques, pour une baisse moyenne globale de 1.5 %.

Les commandes, l’établissement de l’imputation budgétaire et les calculs s’y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur au fur et à mesure de ses besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fournisseur s’engage à récupérer les pneus usagés de l’organisme public, lesquels seront remplacés lors de l’achat de pneus, sans frais supplémentaires. La pose, le balancement de pneu et la fourniture de carcasses de pneus rechapés ne font pas partie du contrat à commandes. La taxe environnementale de trois dollars (3 $) par pneu neuf sera facturée en sus du prix du pneu.

Pneus rechapés : le rechapage de pneus, lequel consiste à réutiliser la carcasse d’un pneu usé, va se poursuivre et contribuer à la sauvegarde de l’environnement et au développement durable.

Récupération des autres pneus : les fournisseurs doivent s’assurer de disposer des pneus usagés de façon écoresponsable, en les retournant à une entreprise certifiée dans la récupération de pneus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus ou un retard prolongé de l’autorisation pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville. Le Service du matériel roulant et des ateliers pourrait ne plus bénéficier des prix avantageux de la part des manufacturiers à partir du 1er avril 2019.

La non adhésion à l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Lancer un appel d'offres nécessiterait un long processus de standardisation et au risque d'avoir des prix plus élevés.

La Ville a recommandé d'adhérer au projet du CSPQ au mois d'août 2018, ce qui lui permet de bénéficier des mêmes conditions de l'ancienne entente. Toutefois, les achats du 1er avril au 16 mai 2019 doivent être faits de GRÉ à GRÉ auprès des fournisseurs identifiés. La Ville pourra encore bénéficier des meilleures conditions du marché avant l'adoption du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer formellement de la conclusion des ententes-cadres internes et des modalités d'acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création et émission des ententes-cadres dans l'intranet pour chacun des sept (7) fournisseurs suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat est conforme à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes qui permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514 872-1084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité

Tél : 514 872-9003
Télécop. : 514 872-1095

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-04-10

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1193438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour un montant de 1 450 375,13 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17537 - 1 soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 740 450.16 $ taxes incluses, (contrat: 1 450 375,13 $, contingences: 290 075,03 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor combiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 450 375,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17537;
2. d'autoriser une dépense de 290 075,03 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-25 11:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438005**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour un montant de 1 450 375,13 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17537 - 1 soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 740 450.16 $ taxes incluses, (contrat: 1 450 375,13 $, contingences: 290 075,03 $)

CONTENU

CONTEXTE

Les 17 groupes motopompes de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs nord et sud qui ceinturent l'île de Montréal. Huit groupes motopompes d'une puissance nominale variant de 2850 HP à 3050 HP relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que neuf groupes motopompes d'une puissance nominale de 4800 HP à 5100 HP relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux groupes motopompes à l'intercepteur Nord et deux groupes à l'intercepteur Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la Station et minimiser ainsi les rejets d'eaux usées aux cours d'eau.
Deux (2) types de moteurs à 4.16 KV actionnent ces pompes soient des moteurs synchrones et des moteurs à rotor bobiné munis de variateur de vitesse au rotor.

Des travaux de remise à niveau des moteurs synchrones ont été entrepris en 2014 à la suite de fuites d'huile pouvant provoquer des courts circuits. Ces travaux se sont avérés plus complexes et plus longs que prévu, dû à la détérioration avancée des composantes mécaniques et électriques.

Les moteurs à rotor bobiné (au nombre de 8) ont sensiblement les mêmes problèmes d'usure mécanique et électrique que les moteurs synchrones en plus de problèmes

particuliers reliés au collecteur et aux brosses de puissance du rotor. En 2018, un premier contrat pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné avait été octroyé, afin de servir de prototype pour la réalisation de la mise à niveau subséquente des sept autres moteurs à rotor combiné.

Un appel d'offres public a été lancé le 4 mars 2019 et publié sur SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2019. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Aucun addenda n'a été requis pour cet appel d'offres.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge des moteurs, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18-0043 - 10 janvier 2018 - Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval ltée pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné d'un groupe motopompe (5100 HP) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 005,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16495 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
CG16 0304 – en date du 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soum. - 1 seul conforme)

CG15 0133 - 26 mars 2015 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

CE14 1542 - 15 octobre 2014 - accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE.

DESCRIPTION

En général, les travaux pour chacun des moteurs à rotor combiné comprennent les étapes suivantes:
- le débranchement, le démantèlement et le transport du moteur;
- l'inspection et le nettoyage des composantes mécaniques et électriques;
- le remplacement des joints d'étanchéité et des RTD des paliers lisses;
- la réparation de l'arbre de la roue polaire (incluant métallisation et balancement);
- la mise à niveau de la roue polaire;
- le remplacement de la tuyauterie interne d'huile des paliers lisses;
- la réparation de la tuyauterie interne d'eau de refroidissement;
- la mise à niveau du stator;
- la mise à niveau du collecteur de puissance du rotor et du collecteur des RTD du rotor;
- le remplacement des condensateurs de surtension et autres menus travaux de mise à niveau sur les composantes électriques;
- la peinture des pièces et l'enveloppe extérieure aux couleurs d'origine;

- le transport à notre usine et remontage du moteur;
- la mise en marche.

JUSTIFICATION

Deux compagnies se sont procuré les documents d'appel d'offres et une seule s'est avérée conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Delom services inc.	1 450 375,13 $	290 075,03 $	1 740 450,16 $
Dernière estimation réalisée	1 580 676,30 $	316 135,26 $	1 896 811,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(156 361,4 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(8,24 %)

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation est favorable de 8,24%.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Delom services inc. au montant de sa soumission, soit 1 450 375,13 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Delom services inc.(NEQ 1141338732), 13065 rue Jean-Grou, Montréal (Québec) H1A 3N6 n’est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, son attestation valide de l’Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la remise à niveau des sept moteurs à rotor bobiné du groupe motopompe (5100 HP) de la Station est de 1 740 450,16 $, contingences et taxes incluses. Ceci représente un montant de 1 589 262,98 $ net de ristournes de taxes.
Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve. Celle-ci est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les huit moteurs à vitesse variable (rotor bobiné) à la Station comptent plus de 35 années de service chacun. Lors de fortes pluies, 15 des 17 moteurs sont sollicités pour relever en surface les eaux usées. Si plus de deux moteurs cessaient de fonctionner en même temps, des rejets d'eaux usées non traitées au fleuve pourraient se produire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 17 mai 2019
Début des travaux: 27 mai 2019
Fin des travaux: 17 mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Simona RADULESCU TOMESCU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-24

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 novembre 2017

DELOM SERVICES INC.
A/S MONSIEUR MICHEL DUMAS
13065, RUE JEAN-GROU
MONTRÉAL (QC) H1A 3N6

N° de décision : 2017-CPSM-1060768
N° de client : 3001149766

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELOM SOLUTIONS
- DELSTAR
- DELSTAR TRANSFO
- DELTRAN
- DISTRIBUTION TOSBEC
- ENTREPRISE D'ELECTROMÉCANIQUE DELSTAR
- LES ATELIERS OMÉGA
- OMEGA MACHINE SHOP
- SERVICES ÉLECTROMÉCANIQUES ROBERGE
- SOLUTIONS TECHNOSPRAY
- TOSBEC
- TOSBEC DISTRIBUTION

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DELOM SERVICES INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 novembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour un montant de 1 450 375,13 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17537 - 1 soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 740 450.16 $ taxes incluses, (contrat: 1 450 375,13 $, contingences: 290 075,03 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17537 Intervention VF.pdf 19-17537 TCP.pdf 19-17537 PV.pdf

19-17537 SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Simona RADULESCU TOMESCU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5282

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-23

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17537 — No du GDD : 1193438005

Titre de l'appel d'offres : Remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné des groupes motopompes (5 150 HP et 3 050 HP) à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 4 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 100

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Moteurs Electriques Laval	administratif - non-respect de l'obligation indiqué à la clause 1.02.01 Obligation de la Régie de l'appel d'offres - le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) indiqué au Registre des entreprises du Québec (REQ) et inscrit au Formulaire de Soumission (1172573967) ne corresponde pas à celui utilisé pour se procurer les Documents d'Appel d'Offres sur le SEAO (1144367043)

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 8 - 2019

Date d'échéance révisée : 2 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
DELOM SERVICES INC.	1 450 375,13	√	

Information additionnelle

Préparé par : Simona Radulescu Tomescu — Le 15 - 4 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17537

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
DELOM SERVICES INC.										
	LOT1	Remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné des groupes motopompes (5 150 HP et 3050 HP)	1	Débranchement électrique du moteur au stator et au rotor	7	unité	1	840,00 $	5 880,00 $	6 760,53 $
			2	Enlèvevement, démantèlement et transport du moteur à votre atelier	7	unité	1	23 547,00 $	164 829,00 $	189 512,14 $
			3	Démontage à votre atelier, insecption et nettoyage des composantes mécaniques et électriques	7	unité	1	10 900,00 $	76 300,00 $	87 725,93 $
			4	Mise à niveau des paliers lisses	7	unité	1	5 729,00 $	40 103,00 $	46 108,42 $
			5	Correction des tolérances de l'arbre central et du palier lisse COE (côté collecteur)	7	unité	1	3 116,00 $	21 812,00 $	25 078,35 $
			6	Correction des tolérances de l'arbre central et du palier lisse COE (côté arbre intermédiaire)	7	unité	1	3 205,00 $	22 435,00 $	25 794,64 $
			7	Agrandissement du chemin de clé de l'accouplement de l'arbre et fabrication d'une nouvelle clé	7	unité	1	1 990,00 $	13 930,00 $	16 016,02 $
			8	Réparation de l'arbre de la roue polaire incluant métallisation	7	unité	1	6 130,00 $	42 910,00 $	49 335,77 $
			9	Mise à niveau de la roue polaire incluant balancement	7	unité	1	12 490,00 $	87 430,00 $	100 522,64 $
			10	Remplacement de la utyauterie interne d'huile des paliers lisses	7	unité	1	7 940,00 $	55 580,00 $	63 903,11 $
			11	Inspection, nettoyage et réparation de la tuyauterie interne d'eau de refroidissement	7	unité	1	7 569,00 $	52 983,00 $	60 917,20 $
			12	Mise à niveau du stator	7	unité	1	5 915,00 $	41 405,00 $	47 605,40 $
			13	Mise à niveau du collecteur de puissance du rotor et du collecteur des thermistances	7	unité	1	20 204,00 $	141 428,00 $	162 606,84 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17537

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
DELOM SERVICES INC.	LOT1	Remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné des groupes motopompes (5	14	Concepion et fabrication d'un collecteur de puissance avec bagues collectives en bronze	7	unité	1	16 265,00 $	113 855,00 $	130 904,79 $
			15	Analyse du type de brosse et fourniture de brosses	7	unité	1	2 233,00 $	15 631,00 $	17 971,74 $
			16	Remplacement des condensateurs de surtension et autres menus travaux de mise è niveau sur les composantes électriques	7	unité	1	4 311,00 $	30 177,00 $	34 696,01 $
			17	Puits de lumière en polycarbonate - section ventilation du moteur	7	unité	1	1 715,00 $	12 005,00 $	13 802,75 $
			18	Repeindre pièces et l'enveloppe extérieure aux couleurs d'origine	7	unité	1	2 365,00 $	16 555,00 $	19 034,11 $
			19	Inspection è l'atelier de l'Entrepreneur par la Ville	7	unité	1	- $	- $	- $
			20	Transport à la Station d'éûration et mise en place du moteur	7	unité	1	40 266,00 $	281 862,00 $	324 070,83 $
			21	Branchement électrique du moteur au stator et au rotor	7	unité	1	840,00 $	5 880,00 $	6 760,53 $
			22	Mise en marche - Tests électrique et vibration moteur découplé	7	unité	1	1 320,00 $	9 240,00 $	10 623,69 $
			23	Mise en marche - Tests électrique et vibration moteur accouplé et en charge	7	unité	1	1 320,00 $	9 240,00 $	10 623,69 $
			24	Rapport de mise à niveau, réparation et essais	7	unité	1	- $	- $	- $
Total (DELOM SERVICES INC.)									**1 261 470,00 $**	**1 450 375,13 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17537
Numéro de référence : 1242443
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné des groupes motopompes (5 150 HP et 3 050 HP) à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	DELOM SERVICES INC. 13065, rue Jean-Grou Montréal, QC, H1A 3N6 NEQ : 1141338732	Madame Danielle Chaput Téléphone : 514 642-8220 Télécopieur :	**Commande : (1555330)** 2019-03-05 9 h 22 **Transmission :** 2019-03-05 9 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Mel Québec 550 Montée de Liesse Montréal, QC, H4T 1N8 http://www.moteurs.ca NEQ : 1144367043	Monsieur Benoit Julien Téléphone : 514 731-3737 Télécopieur :	**Commande : (1558770)** 2019-03-11 14 h 19 **Transmission :** 2019-03-11 14 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner | Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour un montant de 1 450 375,13 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17537 - 1 soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 740 450.16 $ taxes incluses, (contrat: 1 450 375,13 $, contingences: 290 075,03 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1193438005_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillere budgétaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1196279002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10298 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 011 840,42 $, taxes incluses, pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Tuyauterie Expert inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 871 165,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10298;

3. d'autoriser un montant de 130 674,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et un montant de 10 000$, à titre de budget d'incidence;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 10:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196279002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10298 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le système de chauffage de l'usine de Dorval est un système à la vapeur au gaz naturel. La tuyauterie date de la construction en 1950 alors que les chaudières ont été remplacées il y a près de 40 ans, en 1980 . L'efficacité énergétique du système est très faible (79 %). La tuyauterie comporte plusieurs fuites et est très corrodée, ce qui représente un risque majeur pour les composantes électriques situées en dessous. De plus, l'inspection et l'entretien obligatoire par un spécialiste externe des systèmes sous pression est très onéreux.
Ce contrat prévoit le remplacement des chaudières à la vapeur par des chaudières à l'eau chaude et le remplacement de la tuyauterie. Une chaudière d'appoint électrique de 80 kW est également prévue, ce qui permet d'utiliser l'énergie disponible en dehors de la pointe en procurant un rendement similaire, tout en diminuant l'utilisation de gaz naturel et donc la génération de gaz carbonique d'environ 100 tonnes par année. Cette option a été retenue à la suite de l'analyse économique des coûts de construction et d'opération.

Malgré la fermeture anticipée de l'usine, le remplacement du système actuel est nécessaire et urgent. La durée de vie du système est dépassée et engendre des risques pour l'usine. De plus, le coût de cet investissement sera amorti en raison des économies substantielles au niveau de l'entretien du système actuel.

L'appel d'offres # 10298 a été publié le 31 janvier 2019 dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions initialement prévue le 26 février 2019 au Service du greffe a été reportée au 7 mars 2019.

La durée de la publication a été de trente-cinq (35) jours. Les soumissions sont valides durant quatre-vingt-dix (90) jours, soit jusqu'au 5 juin 2019.

Trois (3) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat et le report de la date d'ouverture :

Addenda	Date d'émission	Description
1	22 février 2019	Réponses par rapport au contrôleur de pointe électrique et au compteur
2	25 février 2019	Report de l'ouverture des soumissions au 7 mars 2019 à 13 h 30
3	25 février 2019	Réponses relatives à l'acceptation des équivalences et au système de contrôle de la chaudière

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les travaux associés à ce contrat sont sommairement décrits ci-dessous :

- Démantèlement et disposition de toute l'installation actuelle de chauffage : calorifuge amiante sur tuyauterie, tuyauterie, et éléments chauffants et chaudières;
- Fourniture, installation du nouveau système de chauffage;
- Fourniture, installation et raccordement de la partie électrique;
- Fourniture, installation et raccordement de la partie contrôle;
- Construction de bases de béton pour les chaudières et réfection du plancher et mur de la chaufferie;
- Mise en service, balancement du système de chauffage, formation du personnel;
- Fourniture des manuels d'entretien et des plans tels que construits (TQC).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10298, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission.
Le motif de désistement du troisième est le manque de temps pour faire la visite obligatoire.

L'analyse de conformité des offres réalisée par la firme CIMA+ a permis de constater que les deux (2) soumissions déposées sont conformes.

Soumissions conformes	**Total (taxes incluses)**
Tuyauterie Expert inc.	871 165,58 $
Gastier M.P inc.	941 645,25 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	752 417,10 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	906 405,42 $ 4,05 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	70 479,67 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	8,09 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	118 748,48 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	15,78 %

L’analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 16 %, soit 118 748,48 $, taxes incluses, par rapport à l’estimation réalisée à l'externe par le consultant CIMA+.

L'écart de 16 % est expliqué principalement par les deux articles suivants du bordereau des prix. La différence entre l’estimation pour les travaux d’amiante et le coût proposé est due à une erreur d’estimation de CIMA+ en rapport à l’envergure des travaux connexes pour le désamiantage. Cet écart représente plus de 75% de l'écart global. L'autre article présentant un écart significatif est le calorifuge et chemisage de la tuyauterie.

Description	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire	Écart ($)	Écart (%)
Calorifuge et chemisage de la nouvelle tuyauterie de chauffage	43 488,00 $	55 200,00 $	11 712,00 $	26,93 %
Démolition d'amiante	29 601,00 $	120 000,00 $	90 399,00 $	305,39 %

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 130 674,84 $, taxes incluses, ont été prévues afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

Nous recommandons d'accorder le contrat à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé, Tuyauterie Expert inc., ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville. Une attestation délivrée par Revenu Québec le 29 janvier 2019 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'attestation de l'Autorité des marchés financier (AMF) n'est pas requise pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 1 011 840,42 $, taxes incluses, comprenant un montant de 871 165,58 $, taxes incluses, pour les travaux, un montant de 130 674,84 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 10 000,00$ pour les incidences.
Le dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes incluses, représente un coût net de 923 945,17 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la

production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement du système de chauffage répond à l'une des priorités de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles puisque le système est maintenant bi-énergie (gaz naturel et électricité) et plus efficace.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux sont reportés, le risque de fuites sur les installations électriques de l'usine augmente avec le temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2019
Réunion de démarrage : mai 2019
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section ingénierie d'usines

Tél : 514-872-7582
Télécop. : 514-872-8353

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-15

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10298
Numéro de référence : 1232630
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remplacement du système de chauffage de l'usine de traitement d'eau potable, Dorval

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
GROUPE M.E.A.S. inc. 4220 Rue Seré Montréal, QC, H4T1A6	Monsieur Patrick Begin Téléphone : 514 609-1385 Télécopieur :	**Commande : (1542028)** 2019-02-10 13 h 04 **Transmission :** 2019-02-10 23 h 28	3072141 - Addenda 1 - Soumission 10298 2019-02-22 17 h 34 - Courriel 3073344 - Addenda 2 2019-02-25 21 h 03 - Courriel 3073348 - Addenda 3 2019-02-25 21 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Le Groupe Centco inc 6500 St-Jacques O Montréal, QC, H4B 1T6 http://www.centco.com	Monsieur Sébastien Hamel Téléphone : 514 483-4550 Télécopieur : 514 483-4394	**Commande : (1537986)** 2019-02-01 16 h 03 **Transmission :** 2019-02-01 20 h 48	3072141 - Addenda 1 - Soumission 10298 2019-02-22 17 h 34 - Courriel 3073344 - Addenda 2 2019-02-25 21 h 03 - Courriel 3073348 - Addenda 3 2019-02-25 21 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tuyauterie Expert inc. 740, rue Marion Joliette, QC, J6E8S2	Monsieur Benoit Charette Téléphone : 514 365-3663 Télécopieur : 514 365-8693	**Commande : (1539443)** 2019-02-05 13 h 52 **Transmission :** 2019-02-05 13 h 52	3072141 - Addenda 1 - Soumission 10298 2019-02-22 17 h 34 - Courriel 3073344 - Addenda 2 2019-02-25 21 h 03 - Courriel 3073348 - Addenda 3 2019-02-25 21 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196279002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10298 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1196279002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1196342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Il est recommandé :
1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville sur demande les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402;

Lot 3	406 183,68 $ (taxes incluses)
Lot 4	406 183,68 $ (taxes incluses)

2. d'autoriser un montant total de 121 855,10 $, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-29 13:41

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196342001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actif des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets en maintien d'actif et en développement.
Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. Le volume croissant des projets requiert du soutien dans le démarrage des projets, en particulier pour l'élaboration de programmes fonctionnels et techniques (PFT) et la réalisation de diverses études. Afin d'atteindre nos objectifs de réalisation de projet, le SGPI recommande l'aide d'une équipe de professionnels composée d'un coordonnateur, d'un rédacteur technique, de professionnels seniors, de techniciens juniors et de personnel de soutien.

L'appel d'offres public (19-17402) pour cinq (5) lots pour les services d'équipes de réalisation de PFT et d'études, publié dans Le Devoir du 14 janvier 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 45 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 27 août 2019. Deux (2) addenda ont été émis :

- Addenda 1, 7 février 2019 : Report de la date d'ouverture de quatorze (14) jours.
- Addenda 2, 21 février 2019 : Réponses à cinq (5) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser certains éléments aux documents d'appel d'offres.

Pour cet appel d'offres comportant cinq (5) lots, une même firme pouvait se voir attribuer jusqu'à un maximum de deux (2) lots en soumettant deux (2) équipes distinctes, ainsi qu'une offre qualitative et financière distincte pour chacun des lots identifiés à sa soumission.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en réalisation de PFT et d'études principalement pour les phases de planification ainsi que d'exécution - concept, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés « Contrat », « Devis - Services professionnels pour la réalisation de PFT et d'études préliminaires » et leurs annexes.
Les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études se résument comme suit :

- Recueillir, interpréter et intégrer les informations telles que: politiques, normes applicables au projet, recherches, résultats d'études et analyses;
- Produire des analyses et des études nécessaires et manquantes à l'élaboration du PFT;
- Identifier les objectifs, besoins et moyens de leurs réalisations et rédiger le PFT;
- Faire la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au mandat;
- Communiquer avec les diverses parties prenantes.

La liste prévisionnelle des projets incluse au devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets variés ainsi que les différentes études préliminaires requises. Cette liste de projets représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets de la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, revient entièrement à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués au début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'équipe de réalisation de PFT et d'études assignée par l'adjudicataire doit être apte à rendre les services professionnels et à produire les livrables selon les prescriptions du devis et doit avoir la capacité de réaliser simultanément jusqu'à quatre mandats. Les services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Plus particulièrement, les lots 1 à 5 portent sur la réalisation de PFT et d'études pour des projets selon les secteurs comme suit:

- Lot 1 : Bâtiments corporatifs et autres;
- Lot 2 : Bâtiments industriels et autres;
- Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM);
- Lot 4 : Bâtiments du Service de la Police de Montréal (SPVM);
- Lot 5 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV).

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires

indiqués au bordereau de prix de la soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder deux (2) ententes-cadres au Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et à CIMA + s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du lot 3 (SIM) et du lot 4 (SPVM).
Pour cet appel d'offres, il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges, deux (2) de ceux-ci sont des organismes publics. Deux (2) preneurs du cahier des charges sur treize ont remis des soumissions (15,38 %). Trois (3) firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités, une (1) firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'un aussi grande ampleur, deux (2) firmes ont un carnet de commandes complet, une (1) firme ne peut pas respecter le délai de livraison demandé et finalement, les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non-participation (voir l'analyse de conformité du Service de l'approvisionnement en intervention).

Les deux (2) preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont:

- Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c.
- Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.

Une (1) offre de services pour les lots 3 et 4 a été jugée conforme.

Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c. et Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. ont obtenu un pointage supérieur à 70 %. Toutefois, Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. ayant obtenu le meilleur pointage pour les lots 1 et 2 (Voir sommaire # 1196342002 et #119634003) les rend non-conformes pour les lots subséquents de 3 à 5.

Soumission conforme **lot 3**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Services additionnels 15%	Contingences 15%	Total
Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c.	76.00	3.10	353 203,20 $	52 980,48 $	60 927,55 $	467 111,23 $
Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.	73.83	-	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			307 098,23 $	46 064,73 $	52 974,44 $	406 137,41 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*						60 973,82 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*						15 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*						n.a. n.a.

Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*						
Soumission conforme **lot 4**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Services additionnels 15%	Contingences 15%	Total
Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c.	76.00	3.10	353 203,20 $	52 980,48 $	60 927,55 $	467 111,23 $
Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c.et MLC Associés inc.	73.83	-	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			307 098,23 $	46 064,73 $	52 974,44 $	406 137,41 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*						60 973,82 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*						15 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*						n.a.
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*						n.a.

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2019. Une allocation pour des services additionnels de 15% a été ajoutée à chaque soumission ainsi qu'une contingence de 15 %. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination Leed. Pour les contingences, elles serviront à couvrir des situations imprévues.

La différence de 15 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable étant donné le contexte actuel du marché au niveau de la rareté de la main d'oeuvre. Cet écart est attribuable à certains taux horaires plus élevés (+ 26 %).

Malgré que l'autorisation de l'AMF ne soit pas requise dans le cadre de cet appel d'offres, chacune des deux (2) firmes composant l'équipe (et signataire du contrat) détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Voir la pièce jointe. De plus, aucune de celles-ci ne figure au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les membres du comité de sélection, tenu le 29 mars 2019, recommandent de retenir l'offre de Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c. pour les lots 3 et 4.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de deux (2) ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, en fonction des besoins des projets.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Seuls les chargés de projet du SGPI (DGPI) le désirant pourront faire appel à ces ententes. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense pour les lots 3 et 4 s'élevant à 812 274,82 $, taxes incluses sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études. Il s'agit d'une option sans frais additionnels. C'est-à-dire qu'après 3 ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat ou non selon ses besoins et l'appréciation des services rendus s'il reste un solde aux contrats.

Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de démarrage qui requerront ce type de services de PFT et d'études et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer aux cocontractants l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour une équipe de réalisation de PFT et d'études sont comparables aux taux horaires des contrats de services professionnels pour plans et devis en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais dans la réalisation de projets tout en assurant une stabilité des taux pour une période de 3 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services d'une équipe de réalisation de PFT et d'études incluent notamment, selon les projets, la détermination des exigences en matière de développement durable afin de tenir compte de la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant plusieurs appels d'offres et des négociations à la pièce augmentant les délais dans la réalisation des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4150
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

Tél : 514-868-3010
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-18

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 17 mai 2017

GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC.
A/S MONSIEUR PIERRE LECLERC
5245, CH DE CHAMBLY
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 3N5

N° de décision : 2017-CPSM-1030813
N° de client : 3000257178

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE LECLERC ARCHITECTURE-DESIGN, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 17 octobre 2018

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2018-CPSM-1057514
N° de client : 3000148732

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA PLUS
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
  CIMA-INFO
  COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER
- COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI
- COENTREPRISE CIMA+/TECSULT
- COPAC ET ASSOCIÉS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LE CONSORTIUM CIMA+/ROCHE-DELUC/ITRANS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17402 preneurs.pdf
19-02-28.SP.0115.1 PV.pdf
19-17402 comité contrat 3.pdf
19-17402 comité contrat 4.pdf
19-17402 intervention contrat 3.pdf
19-17402 intervention contrat 4.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17402 contrat 3

No du GDD : 1196342001

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : 29 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 21 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 13,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	adjudicataire contrat 1 et 2 (maximum 2 contrats)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC.	406 183,68 $	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: Trois firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités. Une firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'un aussi grand ampleur. Deux firmes ont un carnet de commande complet. Une firme ne peut pas respecter le délais de livraison demandé. Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de no-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 16 - 4 - 2019

19-17402 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES CONTRAT 3

FIRME	présentation 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production des firmes et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN	3,67	7,67	18,67	23,00	23,00	76,00	406 183,68 $	**3,10**	**1**
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES	3,50	7,00	17,33	22,00	24,00	73,83		**ADJUDICATAIRE CONTRAT 1 ET 2**	**NON CONFORME**
						-		**-**	
						-		**-**	
						-		**-**	

Comité	
Date	29-03-2019
Heure	13 h 30
Lieu	255 boul Crémazie Est Bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17402 contrat 4

No du GDD : 1196342001

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES RÉLIMINAIRES

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : 29 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 21 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 13,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	adjudicataire contrat 1 et 2 (maximum 2 contrats)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC.	406 183,68 $	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: Trois firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités. Une firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'un aussi grand ampleur. Deux firmes ont un carnet de commande complet. Une firme ne peut pas respecter le délais de livraison demandé. Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de no-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 15 - 4 - 2019

19-17402 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES CONTRAT 4

FIRME	présentation 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production des firmes et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN	3,67	7,67	18,67	23,00	23,00	76,00	406 183,68 $	**3,10**	**1**
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES	3,50	7,00	17,33	22,00	24,00	73,83		**ADJUDICATAIRE CONTRAT 1 ET 2**	**NON CONFORME**
						-		**-**	
						-		**-**	
						-		**-**	

Comité	
Date	29-03-2019
Heure	13 h 30
Lieu	255 boul Crémazie Est Bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17402
Numéro de référence : 1227401
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) 7401, rue Hochelaga Pavillon Lahaise, 5e étage, aile 505, bureau LA-505-19 Montréal, QC, H1N 3M5 http://www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca	Madame Caroline Lapointe Téléphone : 514 252-3400 Télécopieur :	**Commande : (1554270)** 2019-03-04 6 h 29 **Transmission :** 2019-03-04 6 h 29	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-03-04 6 h 29 - Téléchargement 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-03-04 6 h 29 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Monsieur Alexandre Brisson Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	**Commande : (1531498)** 2019-01-21 9 h 34 **Transmission :** 2019-01-21 9 h 34	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 http://www.cim-conseil.qc.ca	Madame Andrée Champagne Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	**Commande : (1528774)** 2019-01-14 16 h 41 **Transmission :** 2019-01-14 16 h 41	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462	**Commande : (1528826)** 2019-01-15 7 h 19 **Transmission :** 2019-01-15 7 h 19	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel

Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Télécopieur : 450 682-1013		3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GR7 Architecture inc. 122 rue Guilbault Longueuil, QC, J4H 2T2	Monsieur Claude Létourneau Téléphone : 450 463-3257 Télécopieur : 450 463-2739	**Commande : (1540792)** 2019-02-07 11 h 23 **Transmission :** 2019-02-07 11 h 23	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Leclerc architecture+design 5245 Chemin de Chambly Saint-Hubert, QC, J3Y 3N5	Monsieur Pierre Leclerc Téléphone : 450 443-4130 Télécopieur : 450 443-6073	**Commande : (1541917)** 2019-02-08 16 h **Transmission :** 2019-02-08 16 h	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-08 16 h - Téléchargement 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1530552)** 2019-01-17 13 h 47 **Transmission :** 2019-01-17 13 h 47	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1528642)** 2019-01-14 14 h 34 **Transmission :** 2019-01-14 14 h 34	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 377-5665 Télécopieur :	**Commande : (1529452)** 2019-01-15 16 h 05 **Transmission :** 2019-01-15 16 h 05	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
mda architectes 305-2030 boul. Pie-IX Montréal, QC, H1V 2C8	Monsieur Michel Dallaire Téléphone : 514 664-5595 Télécopieur : 514 664-5594	**Commande : (1532922)** 2019-01-23 11 h 46 **Transmission :** 2019-01-23 11 h 46	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1529178)** 2019-01-15 11 h 57 **Transmission :** 2019-01-15 11 h 57	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1528535)** 2019-01-14 13 h 20 **Transmission :** 2019-01-14 13 h 20	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Un architecture inc. 5333, av. Casgrain bureau 504 Montréal, QC, H2T 1X3	Madame Hélène Roger Téléphone : 514 331-6490 Télécopieur : 514 331-6927	**Commande : (1540900)** 2019-02-07 13 h 15 **Transmission :** 2019-02-07 13 h 15	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle 275 rue Notre-Dame Est Montréal, QC, H2Y 1C6	Madame Geneviève Faubert Téléphone : 514 367-6000 Télécopieur :	**Commande : (1530599)** 2019-01-17 14 h 14 **Transmission :** 2019-01-17 14 h 14	Mode privilégié : Ne pas recevoir
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1528528)** 2019-01-14 13 h 13 **Transmission :** 2019-01-14 13 h 13	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1196342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du lot 2 - des bâtiments du secteur industriel de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (1 soumissionnaire conforme).

Il est recommandé :
1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville sur demande les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402;

Lot 2	354 405,83 $ (taxes incluses)

2. d'autoriser un montant total de 53 160,88 $, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-29 11:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196342003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du lot 2 - des bâtiments du secteur industriel de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (1 soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actif des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets en maintien d'actif et développement.
Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. Le volume croissant des projets requiert du soutien dans le démarrage des projets, en particulier pour l'élaboration de programmes fonctionnels et techniques (PFT) et la réalisation de diverses études. Afin d'atteindre nos objectifs de réalisation de projet, le SGPI recommande l'aide d'une équipe de professionnels composée d'un coordonnateur, d'un rédacteur technique, de professionnels seniors, de techniciens juniors et de personnel de soutien.

L'appel d'offres public (19-17402) pour cinq (5) lots de services d'une équipe de réalisation de PFT et d'études, publié dans Le Devoir du 14 janvier 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 45 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions soit le 27 août 2019. Deux (2) addenda ont été émis :

- Addenda 1, 7 février 2019 : Report de la date d'ouverture de quatorze (14) jours.
- Addenda 2, 21 février 2019 : Réponses à cinq (5) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Pour cet appel d'offres comportant cinq (5) lots, une même firme pouvait se voir attribuer jusqu'à un maximum de deux (2) lots en soumettant deux (2) équipes distinctes ainsi qu'une offre qualitative et financière distincte pour chacun des lots identifiés à sa soumission.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en réalisation de PFT et d'études principalement pour les phases de planification ainsi que d'exécution - concept, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés « Contrat », « Devis - Services professionnels pour la réalisation de PFT et d'études préliminaires » et leurs annexes.
Les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études se résument comme suit :

- Recueillir, interpréter et intégrer les informations telles que: politiques, normes applicables au projet, recherches, résultats d'études et analyses;
- Produire des analyses et études nécessaires et manquantes à l'élaboration du PFT;
- Identifier les objectifs, besoins et moyens de leurs réalisations et rédiger le PFT;
- Faire la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au mandat;
- Communiquer avec les diverses parties prenantes.

La liste prévisionnelle des projets incluse au devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets variés ainsi que les différentes études préliminaires requises. Cette liste de projets représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets de la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, revient entièrement à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués au début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'équipe de réalisation de PFT et d'études assignée par l'adjudicataire doit être apte à rendre les services professionnels et à produire les livrables selon les prescriptions du devis et doit avoir la capacité de réaliser simultanément jusqu'à quatre mandats. Les services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Plus particulièrement, les lots 1 à 5 portent sur la réalisation de PFT et d'études pour des projets selon les secteurs comme suit:

- Lot 1 : Bâtiments corporatifs et autres;
- Lot 2 : Bâtiments industriels et autres;
- Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM);
- Lot 4 : Bâtiments du Service de la Police de Montréal (SPVM);
- Lot 5 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV).

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au Bordereau de prix de la soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur

et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DGPI, au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder une entente-cadre à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la DGPI.
Pour cet appel d'offres, il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges, deux (2) de ceux-ci sont des organismes publics. Un (1) preneur du cahier des charges sur treize a remis une soumission (7,69 %). Trois (3) firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités, une (1) firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'une aussi grande ampleur, deux (2) firmes ont un carnet de commandes complet, une (1) firme ne peut pas respecter le délai de livraison demandé et finalement, les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non-participation (voir l'analyse de conformité du Service de l'approvisionnement en intervention).

Un (1) preneur du cahier des charges a remis une soumission pour le lot 2 et a obtenu un pointage supérieur à 70 %. L'offre de services a été jugée conforme.

- Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.

Soumissionnaire conforme **lot 2**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Services Additionnels 15%	Contingences 15%	Total
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.	73.83	3.49	308 178,99 $	46 226,85 $	53 160,88 $	407 566,71 $
Dernière estimation réalisée			307 098,23 $	46 064,73 $	52 974,44 $	406 137,41 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire – estimation)*						1 429,31 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*						0,35 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) *(2ème meilleure note finale – adjudicataire)*						n.a.
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) *(((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*						n.a.

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2019. Une allocation pour des services additionnels de 15% a été ajoutée à chaque soumission ainsi qu'une contingence de 15%. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination Leed. Pour les contingences, elles serviront à couvrir des situations imprévues.

La différence entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes n'est que de 0,35%.

Malgré que l'autorisation de l'AMF ne soit pas requise dans le cadre de cet appel d'offres,

chacune des deux (2) firmes composant l'équipe (et signataire du contrat) détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Voir la pièce jointe. De plus, aucune de celles-ci ne figure au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les membres du comité de sélection tenu le 29 mars 2019 recommandent de retenir l'offre de Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour le lot 2 pour les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la DGPI.

Cette recommandation disqualifie Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. pour l'octroi des 3 autres lots (3 à 5). (Voir le sommaire 1196342001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, en fonction des besoins des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Seuls les chargés de projet du SGPI (DGPI) le désirant pourront faire appel à cette entente. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 406 137,41 $, taxes incluses sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études. Il s'agit d'une option sans frais additionnels. C'est-à-dire qu'après 3 ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat ou non selon ses besoins et l'appréciation des services rendus s'il reste un solde dans le contrat.

Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de démarrage qui requerront ce type de services de PFT et d'études et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer aux cocontractants l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour une équipe de réalisation de PFT et d'études sont comparables aux taux horaires des contrats de service professionnel pour plans et devis en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais tout en assurant une stabilité des taux pour une période de 3 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services d'une équipe de réalisation de PFT et d'études incluent notamment, selon les projets, la détermination des exigences en matière de développement durable afin de tenir compte de la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4150
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

Tél : 514-868-3010
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-04-18

Approuvé le : 2019-04-18

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 mai 2016

PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES, S.E.N.C.
A/S MADAME DOROTHÉE PAWULSKI
9880, CLARK, BUREAU 205
MONTRÉAL (QC) H3L 2R3

N° de décision : 2016-CPSM-1032504
N° de client : 3000817439

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES, S.E.N.C. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 9 juin 2016

MLC ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR ABDEL HAMID BELHADFA
2990, PIERRE-PÉLADEAU, BUREAU 400
LAVAL (QC) H7T 3B3

N° de décision : 2016-CPSM-1034750
N° de client : 3000386939

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). MLC ASSOCIÉS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 8 juin 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

ANNEXE 7.00 H - VALIDATION DE CONFORMITÉ RÉCENTE DE LA CNESST

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du lot 2 - des bâtiments du secteur industriel de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (1 soumissionnaire conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17402 preneurs.pdf
19-02-28.SP.0115.1 PV.pdf
19-17402 comité contrat 2.pdf
19-17402 intervention contrat 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17402 contrat 2

No du GDD : 1196342003

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : 29 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 21 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 6,667

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2019

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	354 405,84 $	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: Trois firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités. Une firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'un aussi grand ampleur. Deux firmes ont un carnet de commande complet. Une firme ne peut pas respecter le délais de livraison demandé. Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de no-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 16 - 4 - 2019

19-17402 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES CONTRAT 2

FIRME	présentation 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production des firmes et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN	3,67	7,67	18,67	23,00	23,00	76,00	N/A	**PAS DE SOUMISSION**	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES	3,50	7,00	17,33	22,00	24,00	73,83	354 405,84 $	**3,49**	**1**
						-		**-**	
						-		**-**	
						-		**-**	

Comité	
Date	**29-03-2019**
Heure	**13 h 30**
Lieu	**255 boul Crémazie Est Bureau 400**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17402
Numéro de référence : 1227401
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) 7401, rue Hochelaga Pavillon Lahaise, 5e étage, aile 505, bureau LA-505-19 Montréal, QC, H1N 3M5 http://www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca	Madame Caroline Lapointe Téléphone : 514 252-3400 Télécopieur :	**Commande : (1554270)** 2019-03-04 6 h 29 **Transmission :** 2019-03-04 6 h 29	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-03-04 6 h 29 - Téléchargement 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-03-04 6 h 29 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Monsieur Alexandre Brisson Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	**Commande : (1531498)** 2019-01-21 9 h 34 **Transmission :** 2019-01-21 9 h 34	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 http://www.cim-conseil.qc.ca	Madame Andrée Champagne Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	**Commande : (1528774)** 2019-01-14 16 h 41 **Transmission :** 2019-01-14 16 h 41	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462	**Commande : (1528826)** 2019-01-15 7 h 19 **Transmission :** 2019-01-15 7 h 19	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel

Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Télécopieur : 450 682-1013		3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GR7 Architecture inc. 122 rue Guilbault Longueuil, QC, J4H 2T2	Monsieur Claude Létourneau Téléphone : 450 463-3257 Télécopieur : 450 463-2739	**Commande : (1540792)** 2019-02-07 11 h 23 **Transmission :** 2019-02-07 11 h 23	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Leclerc architecture+design 5245 Chemin de Chambly Saint-Hubert, QC, J3Y 3N5	Monsieur Pierre Leclerc Téléphone : 450 443-4130 Télécopieur : 450 443-6073	**Commande : (1541917)** 2019-02-08 16 h **Transmission :** 2019-02-08 16 h	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-08 16 h - Téléchargement 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1530552)** 2019-01-17 13 h 47 **Transmission :** 2019-01-17 13 h 47	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1528642)** 2019-01-14 14 h 34 **Transmission :** 2019-01-14 14 h 34	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 377-5665 Télécopieur :	**Commande : (1529452)** 2019-01-15 16 h 05 **Transmission :** 2019-01-15 16 h 05	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
mda architectes 305-2030 boul. Pie-IX Montréal, QC, H1V 2C8	Monsieur Michel Dallaire Téléphone : 514 664-5595 Télécopieur : 514 664-5594	**Commande : (1532922)** 2019-01-23 11 h 46 **Transmission :** 2019-01-23 11 h 46	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1529178)** 2019-01-15 11 h 57 **Transmission :** 2019-01-15 11 h 57	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1528535)** 2019-01-14 13 h 20 **Transmission :** 2019-01-14 13 h 20	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Un architecture inc. 5333, av. Casgrain bureau 504 Montréal, QC, H2T 1X3	Madame Hélène Roger Téléphone : 514 331-6490 Télécopieur : 514 331-6927	**Commande : (1540900)** 2019-02-07 13 h 15 **Transmission :** 2019-02-07 13 h 15	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle 275 rue Notre-Dame Est Montréal, QC, H2Y 1C6	Madame Geneviève Faubert Téléphone : 514 367-6000 Télécopieur :	**Commande : (1530599)** 2019-01-17 14 h 14 **Transmission :** 2019-01-17 14 h 14	Mode privilégié : Ne pas recevoir
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1528528)** 2019-01-14 13 h 13 **Transmission :** 2019-01-14 13 h 13	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1196213006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

IL EST RECOMMANDÉ
d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, connu et désigné comme étant les lots CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TREIZE (5 064 113) du Cadastre du Québec et CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUATORZE (5 064 114) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:47

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 3 avril 2019
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2019-048 ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION UN IMMEUBLE POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU
STM-29030430-A62

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, connu et désigné comme étant les lots CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TREIZE (5 064 113) du Cadastre du Québec et CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUATORZE (5 064 114) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante-trois et six dixièmes (2 453,6) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu, construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

Le tout en contrepartie d'une indemnité à verser en fonction notamment d'une évaluation effectuée et/ou à être effectuée par un évaluateur agréé et déterminée par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties.

2° d'autoriser le directeur général de la Société de transport de Montréal à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes.

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	290439
Règlement d'emprunt	R-149

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

STM 29 04 30-A62

D'ACQUÉRIR de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, connu et désigné comme étant les lots CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TREIZE (5 064 113) du Cadastre du Québec et CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUATORZE (5 064 114) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante-trois et six dixièmes (2 453,6) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (ci-après "PVM"), construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

Le tout en contrepartie d'une indemnité à verser en fonction notamment d'une évaluation effectuée et/ou à être effectuée par un évaluateur agréé et déterminée par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties.

D'AUTORISER le directeur général de la Société de transport de Montréal (ci-après nommée : « STM ») à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Ingénierie et projets majeurs

François Chamberland
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : François Chamberland

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☐ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation des travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air.

Le projet vise aussi à assurer la conformité des installations à la norme NFPA 130 et au règlement no 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit ainsi qu'à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel. Ainsi, dans le cadre de ce projet, un nouveau poste de ventilation doit être construit entre les stations Place St-Henri et Vendôme.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : STM 29 03 04 30-A62
Titre : Expropriation d'un immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du PVM Richelieu

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 08 03 2019

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

En décembre 2018, la STM a présenté au vendeur une offre d'achat représentative de la juste valeur marchande, telle qu'établie par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et Associés. Après plusieurs échanges et discussions, le vendeur a décidé d'accepter une autre offre d'achat que celle déposée par la STM. Parallèlement aux négociations de gré à gré qui suivront leur cours avec le propriétaire pour l'acquisition de ce site, il est recommandé d'obtenir l'autorisation pour exercer le pouvoir d'expropriation, afin que la STM puisse détenir les droits de propriété pour la construction du poste de ventilation Richelieu.

Par conséquent, la présente recommandation a pour but d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'expropriation de l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, connu et désigné comme étant les lots CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TREIZE (5 064 113) du Cadastre du Québec et CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUATORZE (5 064 114) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Or, avant de pouvoir débuter la procédure d'expropriation, la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) prévoit que la STM doit obtenir l'autorisation de la Ville de Montréal et la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) exige que le gouvernement du Québec autorise telle expropriation par l'adoption d'un décret gouvernemental. Compte tenu des délais nécessaires pour l'obtention dudit décret, il y a lieu de débuter immédiatement le processus d'expropriation, afin que la STM puisse détenir les droits immobiliers requis sur ce terrain.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

La mise à niveau du poste de ventilation permettra d'assurer la conformité à la norme NFPA 130 et au règlement de la Ville de Montréal sur le bruit.

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : GESTION IMMOBILIÈRE ET AMÉN

Nom : Vincent Lavoie

Service : GESTION IMMOBILIÈRE ET AMÉNAGEMENT

Nom : Sylvain Fréchette

Sylvain Fréchette
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Darumy Alonso Suarez
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : STM 29 03 04 30-A62
Titre : Expropriation d'un immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du PVM Richelieu

Informations financières ☐ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte	547150			
Ordre interne	290439			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-149			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-149 (Réno-systèmes - phase 4) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 31 mai 2016.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM 29 03 04 30-A62
Titre : Expropriation d'un immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du PVM Richelieu

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

	Sommaire décisionnel		
Titre	Approuver l'acquisition par expropriation du 4295, rue Richelieu pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	STM 29 04 30-A62	**Montant :**	0

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes de la STM a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation pendant les travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air, tandis que la ventilation d'urgence permet une voie d'évacuation sûre de la clientèle vers la station de métro la plus proche en cas d'incident et une voie d'accès sécuritaire pour les premiers intervenants.

En 2018, la STM a entamé des négociations avec le propriétaire du 4295, rue Richelieu, à Montréal, connu et désigné comme étant les lots 5 064 113 et 5 064 114 du cadastre du Québec, pour acquérir cet immeuble, adjacent au poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu actuel, afin d'avoir l'espace nécessaire pour en faire la mise à niveau.

Ce terrain étant d'usage commercial, ce scénario évite l'achat d'un immeuble résidentiel avec les impacts inhérents. Le choix du site retenu est celui qui occasionne le moins d'impact sur le secteur résidentiel avoisinant tout en permettant le raccordement au tunnel de métro à l'endroit identifié comme étant la position optimale obtenue par modélisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

En décembre 2018, la STM a présenté une offre d'achat au propriétaire de l'immeuble. Après plusieurs échanges et discussions, le vendeur a décidé d'accepter une autre offre d'achat que celle déposée par la STM. Parallèlement aux négociations de gré à gré qui suivront leur cours avec le propriétaire pour l'acquisition de ce site, il est recommandé d'obtenir l'autorisation pour exercer le pouvoir d'expropriation, afin que la STM puisse détenir les droits de propriété pour la construction du poste de ventilation Richelieu.

Par conséquent, la présente a pour but d'obtenir l'autorisation des instances de la Ville de Montréal, visant à permettre à la STM de procéder à l'acquisition par expropriation des lots 5 064 113 et 5 064 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

JUSTIFICATION

La construction du PVM Richelieu de la STM contribuera au bien-être et à la sécurité des utilisateurs du transport collectif du grand Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du PVM Richelieu est disponible dans la phase 4 du programme Réno-Systèmes; suite à une évaluation du dossier par le MTQ, il bénéficie d'une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier. Quant à la construction du poste de ventilation en tant que telle, elle est prévue en phase 5 du programme Réno-Systèmes (horizon 2020 – 2026 approximativement).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau du poste de ventilation mécanique permettra notamment une mise aux normes NFPA 130, ainsi qu'aux règlements de la Ville de Montréal sur le bruit.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

	Sommaire décisionnel			
Titre	Approuver l'acquisition par expropriation du 4295, rue Richelieu pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu		**Date :**	3 avril 2019
Numéro	STM 29 04 30-A62	**Montant :**	0	

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases/étapes/livrables	Dates des jalons
Conseil d'administration de la STM	3 avril 2019
Comité exécutif de la Ville	1er mai 2019
Conseil d'agglomération	16 mai 2019
Ministère des transports du Québec	Automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

4295 DE RICHELIEU ST.

CERTIFICATE OF LOCATION

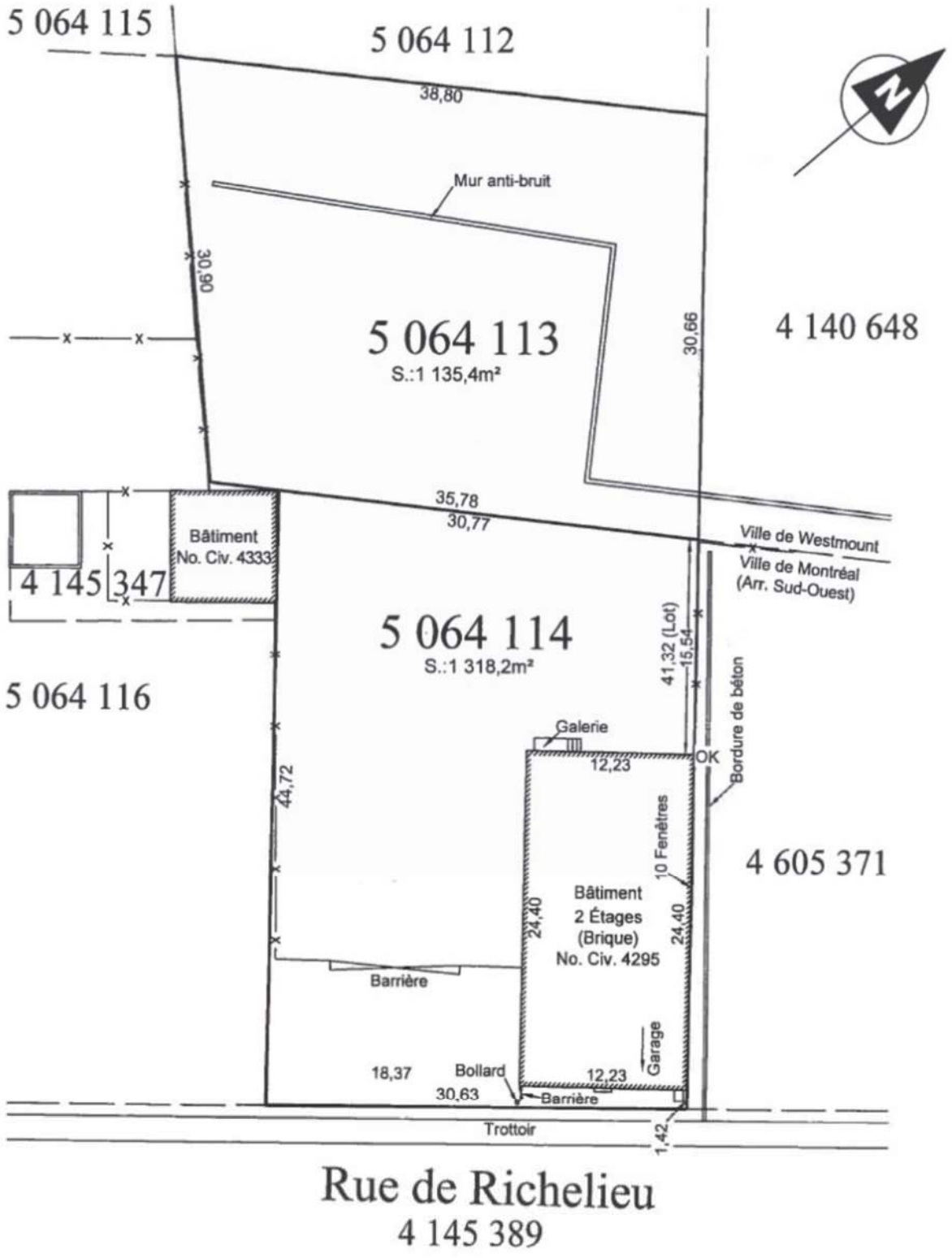

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1198042002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, un local situé au 920, rue Bélanger,à Montréal, d'une superficie de 7438 pi² utilisé comme poste de quartier 35 pour le SPVM pour un terme de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 989 661,74 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3259.

d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 11 juin 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 982 763,24 $, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail.

1. d'autoriser la dépense de 6 898,50 $, incluant les taxes applicables, contingences et les incidences.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-29 11:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198042002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, un local situé au 920, rue Bélanger,à Montréal, d'une superficie de 7438 pi² utilisé comme poste de quartier 35 pour le SPVM pour un terme de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 989 661,74 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3259.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 2008, un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, pour son poste de quartier 35, mesurant 7438 pi² (Locaux), propriété de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge (Locateur). Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 10 juin 2019.
Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a eu le mandat de renouveler le bail initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG08 0429 - 28 août 2008 - Approbation de la deuxième convention de modification du bail pour les besoins du poste de quartier 35 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, .
Résolution CG08 0129 - 3 avril 2008 - Approuver la première convention de modification de bail du PDQ 35 Ouest pour une prolongation du terme d'une durée de cinq ans.

Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du SPVM.

Résolution 5403 - 20 août 1997 - Comité exécutif de l'ex-CUM - Approbation du bail de dix ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge (Locateur), un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, d'une superficie de 7438 pi² (Locaux), utilisé comme poste de quartier 35 pour le SPVM. Le terme du renouvellement du bail est de 5

ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024 (Terme Prolongé). Cette modification du bail prévoit également une option de renouvellement additionnelle de 5 années en faveur de la Ville.

JUSTIFICATION

Ce troisième projet de renouvellement de bail permettra au poste de quartier 35 du SPVM de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

	Loyer actuel	**Loyer 2019 11 juin 2019 au 31 décembre 2019 (6 mois et 20 jours)**	**Loyer annuel pour les années 2020 à 2023 (4 années)**	**Loyer 2024 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024 (9 mois)**	**Total 11 juin 2019 au 30 septembre 2024 (5 ans, 3 mois et 20 jours)**
Loyer annuel de base	**78 099,00 $**	**57 851,11 $**	**104 132,00 $**	**78 099,00 $**	**552 478,11 $**
Frais d'exploitation	15 694,18 $	10 330,55 $	18 595,00 $	13 946,25 $	98 656,80 $
Taxes foncières	38 380,08 $	21 322,26 $	38 380,08 $	28 785,06 $	203 627,64 $
Loyer total avant taxes	132 173,26 $	89 503,92 $	161 107,08 $	120 830,31 $	854 762,55 $
TPS	6 608,66 $	4 475,20 $	8 055,35 $	6 041,52 $	42 738,13 $
TVQ	13 184,28 $	8 928,02 $	16 070,43 $	12 052,82 $	85 262,56 $
Loyer total avec taxes	**151 966,20 $**	**102 907,14 $**	**185 232,86 $**	**138 924,65 $**	**982 763,24 $**
Ristourne de TPS	(6 608,66) $	(4 475,20) $	(8 055,35) $	(6 041,52) $	(42 738,13) $
Ristourne de TVQ	(6 592,14) $	(4 464,01) $	(8 035,21) $	(6 026,41) $	(42 631,28) $
Loyer net annuel	**138 765,40 $**	**93 967,93 $**	**169 142,30 $**	**126 856,72 $**	**897 393,83 $**

Le loyer de base convenu entre les parties est fixe pour le Terme Prolongé.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 982 763,24 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le taux de location pour des espaces dans ce secteur, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 12$ /pi² et 15$ /pi². Le loyer annuel net pour la durée du renouvellement du bail représente 14 $/pi². Par ailleurs, le Locateur s'engage à effectuer, à ses frais, les travaux correctifs nécessaires pour le système de chauffage ventilation et climatisation (CVC) desservant les Locaux ainsi que les travaux de rafraîchissement des Locaux

notamment de peinture, de plomberie, de menuiserie et d'ébénisterie représentant un montant de 66 444,08 $, incluant les taxes applicables.

Il s'avère nécessaire de souligner que le loyer actuel était fixe à 10,50 $ depuis les 5 dernières années. L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce. Les frais d'exploitation, quant à eux, ont été fixés à 2,50 $/pi² pour le Terme Prolongé.

Le présent dossier recommande également d'approuver des contingences et incidences en cas d'imprévus dans l'exécution des travaux correctifs ci-dessus décrits, représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 6 898,50 $, incluant les taxes applicables.

CONTINGENCES ET INCIDENCES

Contingences	5 000,00 $
Incidences	1 000,00 $
Total avant taxes	6 000,00 $
TPS (5 %)	300,00 $
TVQ (9.975 %)	598,50 $
Total avec taxes	6 898,50 $
Ristourne de TPS	(300,00) $
Ristourne de TVQ	(299,25) $
Coût total net	6 299,25 $

La dépense totale pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 989 661,74 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de ce dossier, le poste de quartier 35 du SPVM devra suspendre ses activités et trouver de nouveaux locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 8 mai 2019
Conseil d'agglomération : 16 mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Dominic HARVEY, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 11 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de division, en remplacement de Francine FORTIN, directrice de direction, du 15 au 23 avril 2019 inclusivement.
Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise BRADETTE
Directrice de direction, en remplacement de Sophie Lalonde, directrice du SGPI du 23 au 30 avril 2019 inclusivement
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-04-24

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **JEAN-LOUIS-ST-ONGE,** domicilié et résidant au 1311, rue Des Acacias, à Boucherville, province de Québec, J4B 8W4 ; et

MATHIEU ST-ONGE, domicilié et résidant au 1311, rue Des Acacias, à Boucherville, province de Québec, J4B 8W4.

(ci-après collectivement désignés le « Bailleur» et/ou le « Locateur »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution no CG06 0006.

(ci-après désignée le «Locataire»)

ATTENDU QUE Jean-Louis St-Onge, Mario St-Cyr et Michel Bourassa ont signé une convention de bail (ci-après appelée le « Bail Initial ») avec la Communauté urbaine de Montréal, le 24 septembre 1997, concernant des locaux ayant une superficie locative de 4100 pi² (les « Lieux loués Initiaux») de l'édifice sis au 920, rue Bélanger Est, (les « Lieux loués »), Montréal province de Québec (l'« Édifice »), pour un terme commençant le 1er février 1998 et se terminant le 31 janvier 2008 (le « Terme Initial »);

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le 22 mars 2007, Anne-Marie-Fortin est tant que légataire universelle et liquidatrice successorale de monsieur Michel Bourassa a obtenu tous les droits, titres et intérêts de l'Édifice en vertu de la déclaration de transmission publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro 14 080 079;

ATTENDU QUE le 15 août 2007, Anne-Marie Fortin à vendu tous ses droits titres et intérêts qu'elle détient dans l'Édifice à Jean-Louis St-Onge et Mario-St-Cyr en vertu de l'acte de vente publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 14 530 259;

ATTENDU QUE les parties ont signé une première convention de modification du Bail (la «Première Modification»), le 18 janvier 2008, afin, entre autres, de prolonger de cinq (5) ans le terme initial du Bail;

ATTENDU QUE les parties ont signé une deuxième convention de modification du Bail (la « Deuxième Modification »), afin, entre autres, de prolonger de dix (10) ans le terme initial du Bail pour les locaux ayant une superficie locative de 7,438 pi² (la « Superficie locative des Lieux loués »);

ATTENDU QUE Mario Cyr a vendu tous ses droits titres et intérêts qu'il détenait dans l'Édifice à Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge à compter du 2 juin 2011 en vertu de l'acte de vente publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 18 189 370;

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Première Modification et la Deuxième Modification sont ci-après collectivement désignés le « Bail » ;

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

ATTENDU QUE le Bail se termine le 10 juin 2019 ; et

ATTENDU QUE le Locataire désire renouveler le Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante de la présente troisième convention de modification du bail (la « Troisième Modification »).

2. **Durée :** Le Bail pour les Lieux loués est prolongé pour une période commençant le **11 juin 2019** et se terminant le **30 septembre 2024** (le « Terme Prolongé»).

3. **Loyer :** Pour le Terme Prolongé, le loyer de base annuel payable par le Locataire au Locataire sera de **cent quatre mille cent trente-deux dollars (104 132,00$)**, plus les taxes applicables, représentant 14$/pied carré de la Superficie locative des Lieux loués, payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs de **huit mille six cents soixante-dix-sept dollars et soixante-six cents (8 677,66$)**, plus les taxes applicables. Ledit loyer de base annuel est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois.

4. **Paiement et ajustement des Frais d'exploitation :** Pour tout le Terme Prolongé, la Part proportionnelle des Frais d'exploitation du Locataire est fixée à un montant de **DEUX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (2,50$)** par pied carré de la Superficie Locative des Lieux loués. Pour fins de précision, pendant tout le Terme Prolongé, aucun autre frais d'exploitation ne sera ajouté par le Locateur au montant annuel par pied carré établi ci-dessus.

5. **Option de renouvellement :** Le Locateur accorde au Locataire une (1) option de renouvellement du Bail, pour une période de cinq **(5) années, commençant le 1er octobre 2024 et se terminant le 30 septembre 2029**. Si le Locataire désire se prévaloir de l'option de renouvellement, il donne un avis écrit au Locateur, de son intention de renouveler le Bail au plus tard douze (12) mois avant l'expiration du Terme Prolongé. A la réception de cet avis, le Locateur aura trente (30) jours pour faire part de son acceptation ou de son refus de renouvellement du Bail. Advenant l'accord des parties, tous les termes et conditions énumérés au Bail demeureront les mêmes en ce qui concerne cette option de renouvellement, sauf que l'option de renouvellement ne

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

sera plus applicable et le loyer de base annuel payable par le Locataire sera **à négocier** entre les parties agissant raisonnablement.

6. Travaux correctifs du Locateur :

6.1 Le Locateur s'engage d'ici le **31 décembre 2019** à réaliser, à ses frais, les travaux correctifs montrés et décrits aux Annexes « A » et « B » des présentes (les « Travaux»). Pour fins de précision, le Locateur s'engage à effectuer les Travaux à la satisfaction du Locataire.

6.2 Les Travaux ne devront, en aucun cas, nuire à la jouissance paisible du Locataire et devront être exécutés de façon à ne pas nuire à la sécurité du Locataire et des occupants.

6.3 Le Locateur s'engage à protéger toutes les surfaces adjacentes et le mobilier lors de l'exécution des Travaux et il s'engage également à remettre à tous les jours les Lieux loués propres suite à l'exécution des Travaux.

7. Autres conditions :

7.1 À compter de la date de signature des présentes, l'article 9 de la Deuxième Modification concernant l'option de renouvellement est annulé.

7.2 Pour fins de précision, l'article 17.2 du Bail Initial demeure en vigueur pour le Terme Prolongé et permet notamment la publication de la présente Troisième Modification sous la forme d'un avis, le tout aux frais du Locataire.

7.3 A compter du 11 juin 2019, l'article 13 de la Deuxième Modification concernant le paiement et ajustement des Frais d'exploitation est annulé.

7.4 La présente Troisième Modification est conditionnelle à l'approbation du conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Troisième Modification dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

7.5 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LE LOCATEUR:

Signée par le Locateur à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____
Jean-Louis St-Onge

Par : _____
Mathieu St-Onge

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Troisième Convention de Modification du Bail a été approuvée par le Conseil d'agglomération le _____.
Résolution no _____.

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

ANNEXE « A »

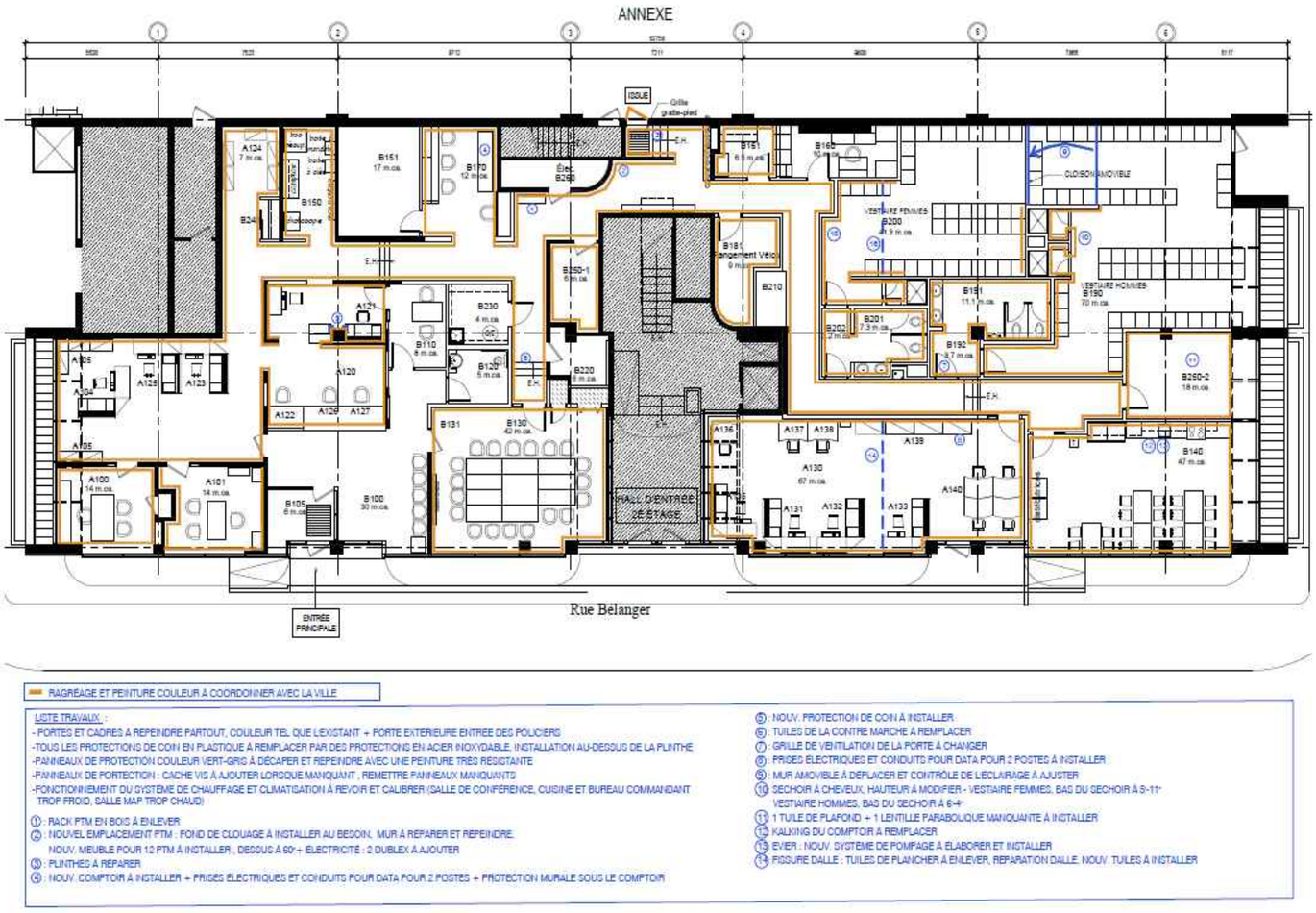

RAGRÉAGE ET PEINTURE COULEUR À COORDONNER AVEC LA VILLE

LISTE TRAVAUX :

- PORTES ET CADRES À REPEINDRE PARTOUT, COULEUR TEL QUE L'EXISTANT + PORTE EXTÉRIEURE ENTRÉE DES POLICIERS
- TOUS LES PROTECTIONS DE COIN EN PLASTIQUE À REMPLACER PAR DES PROTECTIONS EN ACIER INOXYDABLE, INSTALLATION AU-DESSUS DE LA PLINTHE
- PANNEAUX DE PROTECTION COULEUR VERT-GRIS À DÉCAPER ET REPEINDRE AVEC UNE PEINTURE TRÈS RÉSISTANTE
- PANNEAUX DE PORTECTION : CACHE VIS À AJOUTER LORSQUE MANQUANT , REMETTRE PANNEAUX MANQUANTS
- FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION À REVOIR ET CALIBRER (SALLE DE CONFÉRENCE, CUISINE ET BUREAU COMMANDANT TROP FROID, SALLE MAP TROP CHAUD)

① : RACK PTM EN BOIS À ENLEVER
② : NOUVEL EMPLACEMENT PTM : FOND DE CLOUAGE À INSTALLER AU BESOIN, MUR À REPARER ET REPEINDRE.
NOUV. MEUBLE POUR 12 PTM À INSTALLER , DESSUS À 60"+ ÉLECTRICITÉ : 2 DUBLEX À AJOUTER
③ : PLINTHES À REPARER
④ : NOUV. COMPTOIR À INSTALLER + PRISES ÉLECTRIQUES ET CONDUITS POUR DATA POUR 2 POSTES + PROTECTION MURALE SOUS LE COMPTOIR
⑤ : NOUV. PROTECTION DE COIN À INSTALLER
⑥ : TUILES DE LA CONTRE MARCHE À REMPLACER
⑦ : GRILLE DE VENTILATION DE LA PORTE À CHANGER
⑧ : PRISES ÉLECTRIQUES ET CONDUITS POUR DATA POUR 2 POSTES À INSTALLER
⑨ : MUR AMOVIBLE À DÉPLACER ET CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE À AJUSTER
⑩ : SÉCHOIR À CHEVEUX, HAUTEUR À MODIFIER - VESTIAIRE FEMMES, BAS DU SÉCHOIR À 9-11" VESTIAIRE HOMMES, BAS DU SÉCHOIR À 6-4"
⑪ : 1 TUILE DE PLAFOND + 1 LENTILLE PARABOLIQUE MANQUANTE À INSTALLER
⑫ : KALKING DU COMPTOIR À REMPLACER
⑬ : ÉVIER : NOUV. SYSTÈME DE POMPAGE À ÉLABORER ET INSTALLER
⑭ : FISSURE DALLE : TUILES DE PLANCHER À ENLEVER, RÉPARATION DALLE, NOUV. TUILES À INSTALLER

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

ANNEXE « B »

Construction Mathieu St-Onge
1311 Des Acacias
Boucherville QC J4B8W4
514-606-5075
mathsto@hotmail.com
Nº d'enregistrement de la TPS/TVH :
749587093RT0001
Nº d'enregistrement de la TVQ :
1224046444TQ0001

Construction MATHIEU ST-ONGE

DEVIS

ADRESSE
Ville de Montréal
920 Bélanger Est
Montréal Québec H2S 3P4

DEVIS Nº 1006
DATE 2019-02-14
DATE D'EXPIRATION 2019-04-30

PROJET
Rénovation PDQ 35

DATE	DESCRIPTION	MONTANT
2019-02-15	Travaux de peinture : 16500 pi2 x 2 couches Réparations de plâtre Portes et cadrages Peinturer certains panneaux de protection (Couleur actuelle) Sabler certains panneaux de protection et repeindre (Couleur actuelle) Peinture fortifiée d'époxy Le prix inclus le déplacement du mobilier mais pas la manutention des objets fixés aux murs	21 275,00
2019-02-15	Travaux de ventilation : Remplacement de tous les contrôleurs (4) Remplacement de tous les thermostats (17) qui pourront contrôler la climatisation, les serpentins électriques dans l'entre-plafond ainsi que les plinthes électriques et ainsi évité de climatiser et chauffer en même temps Système automatisé permettant un diagnostic à distance	24 500,00
2019-02-15	Travaux électrique pour le système de ventilation : Raccords électriques de 120 volts et plus pour les accessoires, tel que démarreurs, entre barrages, disjoncteurs, etc.	3 000,00
2019-02-15	Enlever les coins de protection en plastique Fournir et installer 45 coins de protection en inox brossé de calibre 16 de 2"x2"x48"	1 800,00
2019-02-15	Enlever le rack pour PTM actuel Fournir et installer un nouveau meuble pour 12 PTM avec prise électrique (Budget alloué de 1000$ pour le meuble)	1 500,00
2019-02-15	Enlever 1 comptoir dans la salle de rédaction Fournir et installer un nouveau comptoir de stratifié de même couleur que ceux existants (93"x24"x2") Fournir et installer une protection murale sous le comptoir	750,00

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

DATE	DESCRIPTION	MONTANT
	Installer 2 prises électrique et 2 sortie data dans la salle de rédaction	
2019-02-15	Remplacer la grille de la porte donnant accès au vestiaire des hommes	250,00
2019-02-15	Déplacer le mur amovible entre les vestiaires selon le plan fourni et ajuster l'éclairage	900,00
2019-02-15	Ajuster la hauteur des séchoirs à cheveux dans les 2 vestiaires selon le plan fourni	300,00
2019-02-15	Dans la salle de repos installer la lentille manquante sur l'éclairage et installer la tuile de plafond manquante	125,00
2019-02-15	Dans la cuisine : Remplacer la pompe par un modèle haute performance Remplacer la crépine de l'évier par une crépine avec tamis Refaire le scellant du comptoir	690,00
2019-02-15	Dans le vestiaire des femmes : Enlever les tuiles endommagées Réparer le sous plancher Installer de nouvelles tuiles sur la réparation (40 pi2) Décaper et cirer le plancher au complet pour uniformiser	800,00
2019-02-15	Dans la salle MAP : Enlever les tuiles endommagées Réparer la fissure dans la dalle de béton Installer de nouvelles tuiles sur la réparation (60 pi2) Décaper et cirer le plancher au complet pour uniformiser Installer 2 prises électrique et 2 sorties data	1 800,00
2019-02-15	Dans le corridor : 1 contremarche à réparer 1 plinthe à remplacer (2 pi linéaire)	100,00

#Licence RBQ 5725-4245-01

TOTAL PARTIEL	57 790,00
TPS À 5%	2 889,50
TVQ À 9,975%	5 764,58
TOTAL	**66 444,08 $**

Accepté par

Date d'acceptation

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

920, rue Bélanger

Date: 19-05-01 11:59

Échelle 1:1200

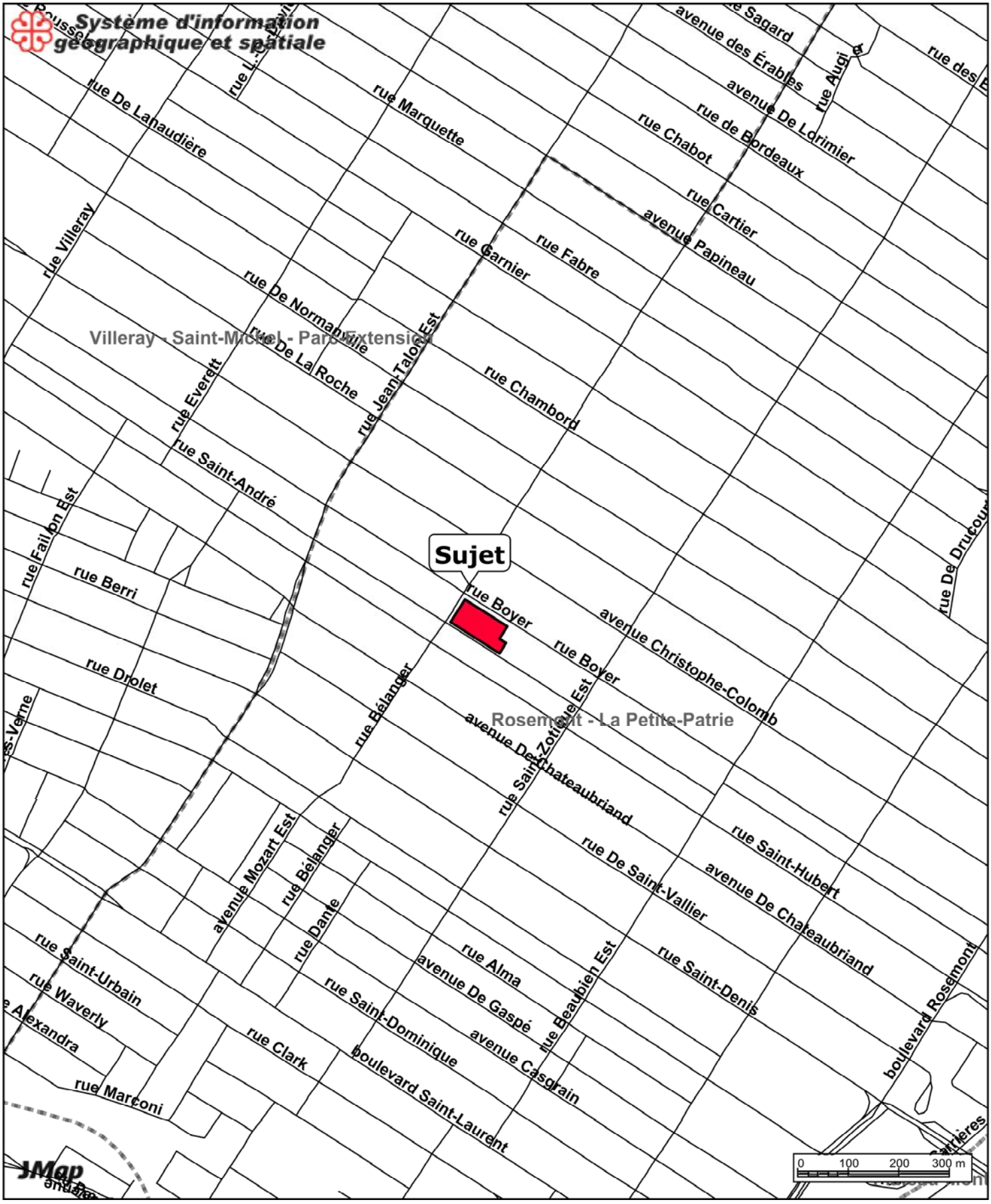

920, rue Bélanger

Date: 19-05-01 12:04

Échelle 1:10000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198042002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, un local situé au 920, rue Bélanger,à Montréal, d'une superficie de 7438 pi² utilisé comme poste de quartier 35 pour le SPVM pour un terme de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 989 661,74 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3259.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198042002 - PDQ 35.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.37

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1196300001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 .

Il est recommandé :
De résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211613.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-07 08:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 6 mai 2019	Résolution: CA19 22 0117

Résiliation du contrat octroyé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 (dossier 1196300001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

De résilier le contrat octroyé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211613.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1196300001

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Daphné CLAUDE
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 mai 2019

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1196300001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 .

Il est recommandé :
Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211613.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-04-12 10:06

Signataire : Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196300001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 .

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Bassin-à-Bois (parties nord et sud) et la place des Quatre-Bassins (place des Arrimeurs) se situent en bordure nord du canal de Lachine, à l'intérieur du périmètre compris entre les rues Richmond, Ottawa et du Séminaire. Ces lieux publics constituent une partie des espaces verts prévus dans le projet de développement immobilier d'envergure « Les Bassins du Nouveau Havre », initié par la Société Immobilière du Canada (SIC). L'arrondissement du Sud-Ouest a procédé à un appel d'offres public en 2016 selon les règles en vigueur. L'appel d'offres a été publié le 19 mai 2016 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 juin 2016. La durée de validité des offres est de 180 jours. Trois (3) offres de services ont été déposées et évaluées selon les critères d'évaluation de la grille d'évaluation préapprouvée et selon la pondération indiquée aux documents d'appel d'offres. Deux firmes sur trois se sont qualifiées. Le comité de sélection, composé de trois membres, s'est tenu le jeudi 23 juin 2016. Le contrat a été octroyé à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. par le conseil d'agglomération le 29 septembre 2016.

Le 13 mars 2019, soit en cours de mandat, le parc du Bassin-à-Bois a fait l'objet d'une décision entérinée par les instances laquelle confirme une patinoire réfrigérée et un nouveau bâtiment dans la programmation du parc et toutes les infrastructures requises pour sa fonctionnalité. Cette décision engendre donc l'augmentation de la portée et du coût des travaux. Ainsi, pour respecter les clauses administratives du contrat, la Ville doit résilier le contrat de services professionnels octroyé en septembre 2016 à Les services intégrés Lemay et associés inc.

Toutefois, les services rendus (livrables) par la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. seront utiles et serviront pour la suite du projet d'aménagement du parcs du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074018 - 13 mars 2019 - Mandat d'execution - Mise en oeuvre du PPU Griffintown
CG16 0539 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 211613 (3 soum.)

CE-CG15 0468 - 20 août 2015- Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 $ (contrat: 1 374 380,39 $ + incidences: 177 000,00 $), taxes incluses

CA15 22 0147 - 27 avril 2015 - Octroi d'un contrat à « Groupe Dubé entrepreneur général inc. » au montant de 2 877 881,74$ pour la réalisation de l'aménagement du parc 3 nord sur le site des Bassins du Nouveau Havre

CA13 22 0217- 4 juin 2013- Octroi d'un contrat à « Atelier Urban Soland », au montant de 264 321,78 $, pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux, requis pour l'aménagement du parc 3 nord dans le projet « Les bassins du Nouveau Havre»

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Adoption d'une entente sur les travaux municipaux avec la Société immobilière du Canada pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre »

CM09 0702 - 24 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec

CM09 0674 - 24 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre »

DESCRIPTION

Les services rendus par Les services intégrés Lemay et associés inc. étaient à la satisfaction de la Ville. Or, en raison de l'augmentation de portée notable du projet (ajout d'une patinoire réfrigérée et d'un bâtiment) il est nécessaire de résilier le contrat. Toutefois, les services rendus (livrables) par la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. seront utiles et serviront pour la suite du projet d'aménagement du parcs du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs.
Par ailleurs, un nouveau contrat de services professionnels sera octroyé dans les prochains mois pour mettre à jour l'avant-projet définitif, élaborer les plans et devis et effectuer la surveillance du chantier du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs. Le nouveau contrat comprendra également les honoraires pour services professionnels de toute nature et toutes autres dépenses incidentes et imprévus en lien avec ce qui précède. Les dépenses relatives au prochain contrat seront assumées par la ville centre. En effet, depuis l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne sont plus d'intérêt collectif. Ainsi, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et non plus d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'article 11,3 des clauses administratives générales du devis stipule que :
« La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation. »

Comme la portée du mandat a considérablement été modifié, le SGPMRS recommande de résilier ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat initial était de 618 237,19 $, taxes incluses (contrat de 588 797,32 $ + contingences de 29 439,87 $). Le montant total à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services rendus s'élève à 123 225,82 $, taxes incluses. La dernière facture est datée du 11 avril 2019. La Ville a analysé le dossier afin d'acquitter toute facture recevable. Suite à la résolution du conseil, le responsable du contrat sera en mesure de fermer le dossier après l'envoi de l'avis écrit à l'adjudicataire. Les crédits inutilisés seront retournés dans le compte de provenance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation du contrat est nécessaire pour pouvoir octroyer un nouveau contrat de services professionnels incluant toutes les interventions prévues au projet, soit notamment la patinoire réfrigérée et le bâtiment technique nécessaire à son fonctionnement. Le retard dans la résiliation de ce contrat se répercute sur l'échéancier pour la livraison de ce parc attendu des citoyens du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Envoi de l'avis écrit : juin 2019
Fin du contrat: juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mathieu DRAPEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Mathieu DRAPEAU, 3 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc FRIGON
architecte paysagiste

Tél : 514 687-6167
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Sandra PICARD
Chef de division - Bureau de projets

Tél : 514-872-6931
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement
Tél : 514 872-9417
Approuvé le : 2019-04-12

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.38

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1195315001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08$ $, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture de Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 278 295.08$, taxes incluses (fournisseur unique).

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-27 08:56

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195315001**
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08$ $, taxes incluses (fournisseur unique).

CONTENU

CONTEXTE

L'entente précédente avec le fournisseur pour l'acquisition des armes à impulsion électrique (AIE), des munitions et des accessoires a atteint le montant maximal prévu. Le fournisseur a présenté un nouveau modèle d'armes à impulsion électrique (Taser 7) qui sera disponible après son homologation et le développement du contenu de formation. Pour couvrir les besoins en maintien de compétence ainsi que les bris du modèle actuel (Taser X2), une entente-cadre de 12 mois devait être négociée avec le fournisseur unique. De plus, la majorité du montant de l'entente est attribué à l'acquisition de munition bleue utilisée en formation.
Lors du précédent appel d'offres, le Service de l'approvisionnement a effectué une étude de marché pour l'acquisition et de l'AIE de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement réservés à l'usage exclusif du personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le rapport de l'étude indique que la firme M.D. Charlton Co. Ltd. a l'exclusivité sur le territoire du Canada. Une lettre du fabricant datant de novembre 2018, réitère cette information (en pièce jointe du présent dossier). De ce fait, une demande de prix a été transmise à l'entreprise afin de constituer une entente-cadre d'une durée de 12 mois pour l'acquisition de ces articles.

Le 24 janvier 2019, un cahier des charges a été transmis à la firme M.D. Charlton Co. Ltd. pour l'informer du besoin du SPVM et des conditions à respecter. Le 25 janvier 2019, la firme M.D. Charlton Co. Ltd. déposait une soumission pour cette demande de prix en lien avec l'acquisition et la fourniture de AIE de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement réservés à l'usage exclusif du personnel policier du SPVM.

En résumé, le présent dossier vise à :

· Obtenir des cartouches de simulation bleue smart et des cartouches standards de service pour assurer la certification des policiers et le maintien des compétences. Il importe de

souligner que les deux types de munitions sont requis lors de la qualification (normes de l'École nationale de police du Québec) et que la majorité de la somme de l'entente est liée à l'acquisition des cartouches ;

· Commander cinq (5) tasers pour le remplacement d'appareils brisés. Il importe de souligner que ces appareils ne seront pas déployés sur le terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0071 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd, pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le SPVM, pour une somme maximale de 686 621,31 $, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le but du présent dossier décisionnel est de conclure une entente-cadre, pour une période de 12 mois avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd. à la suite de la demande de prix, pour l'acquisition et la fourniture de AIE de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement correspondant au modèle actuellement utilisé au SPVM.

- Article 1 : Taser X2, arme impulsion électrique (AIE)
- Article 2 : Cartouche standard de service
- Article 3 : Batterie
- Article 4 : Cartouche simulation inerte
- Article 7 : Cartouche de simulation bleue (formation)
- Article 8 : Cible

Pour une somme maximale de 278 295.08 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents de demande de prix ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI). La demande de prix a été envoyée au fournisseur le 24 janvier 2019 et sa soumission a été reçue le 25 janvier 2019 à la Direction de l'approvisionnement.

SOUMISSION CONFORME	MD CHARLTON COMPAGNY INC.		
ARTICLE	Quantité initiale	Prix unitiare estimé	Coût totale estimé
Taser, X2, arme impulsion électrique (A.I.E.)	5	1 661.98 $	8 309.90 $
Cartouche standard de service	900	55.65 $	50 085.00 $
Batteries	200	98.58 $	19 716.00 $
Cartouche simulation inerte	8	75.98 $	607.84 $
Cartouche de simulation bleue smart	3000	54.13 $	162 390.00 $
Cibles	20	46.98 $	939.60 $
	MONTANT TOTAL (AVANT TAXES)		242 048.34 $
	TPS (5%)		12 102.42 $
	TVQ (9,975%)		24144.32
	MONTANT TOTAL (AVEC TAXES)		278 295.08 $

L'estimation initiale était de 254 159.24 $ (taxes incluses). Ce qui représente une différence de 8,8% par rapport à la soumission reçue.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (contrat de construction) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 278 295,08 $, taxes incluses est prévu au SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, la DRMI ne pourra offrir les équipements pour le travail opérationnel des patrouilleurs, des différentes sections spécialisées et de la formation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente-cadre entrera en vigueur dès l'approbation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc Andre DORION, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-629-6331
Télécop. : 514-280-2947

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-11

Manon LANDRY
Chef de division

Tél : 514 280-2947
Télécop. : 514 280-2947

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Line CARBONNEAU
directeur(trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-2003
Approuvé le : 2019-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2019-03-21

AXON

TASER Brand CEW Model Numbers

1. Conducted Electrical Weapons (CEWs):
   - TASER X2 Models: 22002 and 22003
   - TASER X26P Models: 11002 and 11003

2. Optional Extended Warranties for CEWs:
   - X2 - 4-year extended warranty, item number 22014
   - X26P - 2-year extended warranty, item number 11008
   - X26P - 4-year extended warranty, item number 11004

3. TASER standard cartridges (compatible with the X26P; required for this CEW to function in the probe deployment mode):
   - 15-foot Model: 34200
   - 21-foot Model: 44200
   - 21-foot non-conductive Model: 44205
   - 25-foot Model: 44203
   - 35-foot Model: 44206

4. TASER Smart Cartridges (compatible with the X2; required for this CEW to function in the probe deployment mode):
   - 15-foot Model: 22150
   - 25-foot Model: 22151
   - 25-foot inert simulation Model: 22155
   - 25-foot non-conductive Model: 22157
   - 35-foot Model: 22152

5. TASER CAM HD recorder Model: 26810 (full HD video and audio) and TASER CAM HD with AS (automatic shut-down feature) Model: 26820. The TASER CAM HD is compatible with both the X26P and X2 CEWs.
   - TASER CAM HD replacement battery Model: 26764
   - TASER CAM HD Download Kit Model: 26762
   - TASER CAM HD optional 4-year extended warranty, item number 26763

6. Power Modules (Battery Packs) for X26P and X2 CEWs:
   - Performance Power Magazine (PPM) Model: 22010
   - Tactical Performance Power Magazine (TPPM) Model: 22012
   - Automatic Shut-Down Performance Power Magazine (APPM) Model: 22011
   - eXtended Performance Power Magazine (XPPM) Model: 11010
   - eXtended Automatic Shut-Down Performance Power Magazine (XAPPM) Model: 11015
   - Axon Signal Performance Power Magazine (SPPM) Modesl: 70116

7. TASER Dataport Download Kits:
   - Dataport Download Kit for the X2 and X26P Model: 22013

8. TASER Blast Door Repair Kit Model 44019 and TASER Blast Door Replenishment Kit Model 44023

9. CEW Holsters:
   - Right-hand X2 holster by BLACKHAWK Model: 22501
   - Left-hand X2 holster by BLACKHAWK Model: 22504
   - Right-hand X26P holster by BLACKHAWK Model: 11501
   - Left-hand X26P holster by BLACKHAWK Model: 11504

10. TASER Simulation Suit II Model 44550

AXON

November 28, 2018

Re: Sole Source Letter for Axon Public Safety Canada, Inc.'s Conducted Electrical Weapons

A sole source justification exists because the following goods and services required to satisfy the agency's needs are only available for purchase through the authorized distributor listed below.

TASER CEW Descriptions

X2 CEW

- Multiple-shot CEW
- High efficiency flashlight
- Static dual LASERs (used for target acquisition)
- ARC switch enables drive-stun with or without a Smart Cartridge installed
- Central Information Display (CID): Displays mission-critical data such as remaining battery energy, burst time, operating mode, and user menu to change settings and view data on a yellow-on-black display
- The Trilogy log system records information from a variety of sensors into three data logs: Event log, Pulse log, and Engineering log. Data can be downloaded using a universal serial bus (USB) data interface module connected to a personal computer (PC). Data may be transferred to Evidence.com services.
- Real-time clock with back-up battery
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting
- Ambidextrous safety switch
- Capable of audio/video recording with optional TASER CAM HD recorder
- The trigger activates a single cycle (approximately 5 seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (except when used with an APPM or TASER CAM HD AS). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER Smart Cartridges only

X26P CEW

- High efficiency flashlight
- Red LASER (used for target acquisition)
- Central Information Display (CID): Displays data such as calculated remaining energy, burst time, and notifications
- The Trilogy log system records information from a variety of sensors into three data logs: Event log, Pulse log, and Engineering log. Data can be downloaded using a universal serial bus (USB) data interface module connected to a personal computer (PC). Data may be transferred to Evidence.com services.
- Real-time clock with back-up battery
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting
- Ambidextrous safety switch
- Capable of audio/video recording with optional TASER CAM HD recorder
- The trigger activates a single cycle (approximately 5 seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (except when used with an APPM or TASER CAM HD AS). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER standard series cartridges.

Axon Signal Performance Power Magazine (SPPM)

- Battery pack for the TASER X2 and X26P conducted electrical weapons
- Shifting the safety switch from the down (SAFE) to the up (ARMED) positions sends a signal from the SPPM. Upon processing the signal, an Axon system equipped with Axon Signal technology transitions from the BUFFERING to EVENT mode.

SOLE AUTHORIZED DISTRIBUTOR FOR TASER BRAND CEW PRODUCTS	SOLE AUTHORIZED REPAIR FACILITY FOR TASER BRAND CEW PRODUCTS
M.D. Charlton Company, Ltd. E-2200 Keating Cross Rd, Victoria, BC V8M 2A6 Phone: (250) 652-5266 Fax: (250) 652-4700	**M.D. Charlton Company, Ltd.** E-2200 Keating Cross Rd, Victoria, BC V8M 2A6 Phone: (250) 652-5266 Fax: (250) 652-4700

Please contact your local Axon authorized distributor with any questions.

Sincerely,

Vishal Dhir
Country Manager
Axon Public Safety Canada, Inc.

BLACKHAWK! is a trademark of the Blackhawk Products Group.

The 'Delta Axon' logo, Axon, Axon Signal, Evidence.com, Smart Cartridge, TASER CAM, Trilogy, X2, X26P, TASER, and the 'Bolt within Circle' logo are trademarks of Axon Enterprise, Inc., some of which are registered in the US and other countries. For more information visit www.axon.com/legal. All rights reserved. © 2017 Axon Enterprise, Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195315001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08$ $, taxes incluses (fournisseur unique).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17502 intervention.pdf MDC soumission Taser x2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-12

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UNE DEMANDE DE PRIX
ÉTAPES DU PROCESSUS ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17502 — No du GDD : 1195315001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'armes à impulsion électrique et accessoires pour SPVM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 31 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 31 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 6 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 1

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 1 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
M.D. Charlton Co. Ltd.	278 295,08 $	√	

Information additionnelle

Il s'agit de l'unique distributeur sur le territoire canadien offrant l'arme à impulsion électrique et accessoires de marque Taser.

Préparé par : Badre Eddine Sakhi — Le 12 - 2 - 2019

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	Acquisition d'armes à impulsion électrique et accessoires pour SPVM	**Commande provisoire**	À venir

Date d'émission	2019-01-24	**Date limite de réception des soumissions**	31 janvier, 2019	16h00
Acheteur (responsable)	Badre Eddine Sakhi	**Répondre par courriel à l'adresse**	be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	

CLAUSES CONTRACTUELLES

1. Contexte

La présente demande de prix vise l'acqusition et la livraison d'armes à impulsion électrique et accessoires pour le Service de police de la Ville de Montréal pour l'année 2019.

2. Prix

Les prix inscrits à la soumission sont exprimés en dollars canadiens et sont fermes pour toute la durée du contrat et devront inclure tous les frais liés à la fabrication, emballage, manutention, livraison et autres (licenes, permis, éco-frais, redevances environnementales, etc.).
Toute soumission déposée demeure valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions.
Aucun frais non prévu à la soumission ne pourra être facturé à la Ville.

3. Estimation des besoins

Les quantités indiquées sont basées sur une évaluation et pourront être ajustées selon les besoins.

4. Biens équivalents

La Ville n'accepte aucun substitut pour les biens demandés.

5. Délai et lieu de livraison

5.1 Le fournisseur devra être en mesure de livrer les biens ou de fournir les services dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant l'émission d'une commande.
5.2 Le fournisseur doit livrer les biens ou fournir les services à l'adresse suivante :

Service de Police de la Ville de Montréal - SPVM
5000, rue d'Iberville (porte 123)
Montréal (Québec) H2H 2S6

Période de livraison : Lundi au jeudi inclusivement, à l'exception des jours fériés.
Heures de livraison : 8 h 30 à 11 h 30, 13 h 30 à 15 h 30

6. Non-exclusivité

6.1 Cette demande de prix consiste à établir une entente d'approvisionnement. Cette entente ne constitue pas un contrat d'exclusivité d'achat auprès de l'adjudicataire.
6.2 La Ville se réserve le droit d'acquérir des biens ou services identiques auprès d'autres fournisseurs. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville advenant l'achat auprès d'autres fournisseurs des produits ou services compris au contrat.

7. Identification des produits

L'adjudicataire devra identifier les produits, c'est-à-dire qu'il devra indiquer sur chaque emballage, le numéro du bon de commande qui lui sera transmis ainsi que le code d'article (code ville).

8. Octroi du contrat

8.1 Si votre soumission est retenue, vous en serez informé par l'envoi d'un bon de commande.
8.2 La Ville n'est pas tenue de donner suite à cette demande de prix.

9. Pénalités

9.1 le Directeur pourra appliquer une pénalité équivalente à 1% par semaine de retard pour la marchandise non-livrée à compter de la date prévue de livraison.

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	Acquisition d'armes à impulsion électrique et accessoires pour SPVM		**Commande provisoire**	À venir
Date d'émission	2019-01-24	**Date limite de réception des soumissions**	31 janvier, 2019	16h00
Acheteur (responsable)	Badre Eddine Sakhi	**Répondre par courriel à l'adresse**	be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	

10. Évolution technologique des produits retenus

La Ville de Montréal reconnaît que le fabricant fera des mises à jour et des remplacements technologiques dès que les modèles et logiciels retenus par la présente offre de service évolueront ou cesseront d'être produits. Ces modèles et logiciels devront être remplacés par des modèles conformes plus récents, sans frais supplémentaire. L'adjudicataire devra informer la Ville, par écrit, au moins un (1) mois à l'avance, concernant tout changement technologique, et aucune livraison d'un modèle de remplacement ne pourra être effectuée sans l'accord préalable de la Ville de Montréal sous peine de retour aux frais de l'adjudicataire.

11. Inspection

La Ville se réserve un délai de cinq (5) jours après la livraison des marchandises pour en faire l'inspection. Toutes marchandises non conformes ou défectueuses seront retournées aux frais de l'adjudicataire.

12. Retour / Échange

L'adjudicataire accepte tous les retours demandés par la Ville, notamment les produits défectueux et non conformes, ainsi que les produits résultant d'erreur de commande ou de livraison et ce, sans frais ou pénalité.
À la demande du représentant de la Ville, l'adjudicataire doit émettre un avis d'autorisation écrit pour les retours des produits dans un délai maximal de cinq (5) jours et procéder au remplacement de ceux-ci dans les meilleurs délais.
La note de crédit, s'il y a lieu, émise par l'adjudicataire doit apparaître sur la facturation suivante.

13. Garanties et disponibilité de pièces

La garantie du fabricant minimale exigée par la Ville est d'un (1) an pièces et mains-d'oeuvre et débutera suite à la livraison.
N.B. La Ville pourrait rejeter une soumission qui ne respecte pas les garanties minimales exigées
Veuillez spécifier la portée de votre garantie du fabricant:

1AN / 1AN pièces.
mains-d'oeuvre.

L'adjudicataire garantit la disponibilité des pièces pour une période d'au moins dix (10) ans à partir de la date d'acceptation finale des livraisons. Dans le cas où le manufacturier arrêterait de produire une des composantes du système, l'adjudicataire donne un avis de douze (12) mois au responsable de la Ville afin de permettre l'emmagasinage des pièces de remplacement.

Nom du représentant du soumissionnaire	FREDERIC FIRENZE		
Courriel	frederic@mdcharlton.ca	**Téléphone**	(514) 862-6895
Signature du représentant du soumissionnaire			

Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle (A)	Unité de mesure	Prix unitaire (B)	Montant total (Avant taxes) (A X B)
1	Taser, X2, arme impulsion électrique (A.I.E.)	5	Unité	1661.98 $	8309.90 $
2	Cartouche standard de service	900	Unité	55,65 $	50 085.00 $
3	Batteries	200	Unité	98.58 $	19716.00 $

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	Acquisition d'armes à impulsion électrique et accessoires pour SPVM	**Commande provisoire**	À venir

Date d'émission	2019-01-24	**Date limite de réception des soumissions**		31 janvier, 2019	16h00
Acheteur (responsable)	Badre Eddine Sakhi	**Répondre par courriel à l'adresse**		be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	
4	Cartouche simulation inerte	8	Unité	75.98 - $	607.84 $
5	Cartouche de simulation bleue smart	3 000	Unité	54.13 - $	162 390.00 $
6	Cibles	20	Unité	46.98 - $	939.60 $
				Montant total (avant taxes)	242 048.34 $
				TPS 5 %	12 102.42 $
				TVQ 9,975 %	24 144.32 $
				Montant total (taxes incluses)	278 295.08 $

Commentaires du soumissionnaire	*Durée de la garantie des biens (si applicable), précisions sur les délais, propositions des substituts ou équivalents (si applicable), etc* Soumission # 4000723

MDC | Distributeur d'équipements et d'uniformes pour le militaire , la sécurité publique et les services d'urgences

Box 153, Brentwood Bay BC V8M1R3
Phone: (250)652-5266 Fax: (250)652-4700
mdc-accounts@mdcharlton.ca http://www.mdcharlton.ca

Soumission

4000723

Date	**2019-01-24**
Client	**MONPOL**
FOB	**WHSE**
Page	**Page 1 of 1**

FACTURER:
SPVM Armurerie, C.P.

Service Des Finances4500, B
Montreal, QC
H3B 4B5

ENVOYEZ à:
MONPOL - Section Armuerie-1
Service De Police Ville De Montreal 5000 Iberville Porte
Montreal, QU
H2H 2S6
ATTN

BDC du client	Représentant	Date de commande	Mode d'envoi	Compte #	Termes
		Jan 23, 2019			NET 30

#	Commandé	Produit	Description du Produit	Prix unitaire	Montant
1	5	TI22003	TASER, X2, ELECTRONIC CONTROL DEVICE (ECD), YELLOW, HANDLE ONLY, NO POWER MAGAZINE (AUTOMATIC)	$1,661.98	$8,309.90
2	900	TI22151	CARTRIDGE X2, LIVE SMART CARTRIDGE, 25'	$55.65	$50,085.00
3	200	TI22012	TPPM, X2/X26P POWER MAGAZINE, TACTICAL PERFORMANCE POWER MAGAZINE (TPPM)	$98.58	$19,716.00
4	8	TI22155	CARTRIDGE X2, INERT SIMULATOR SMART CARTRIDGE, 25'	$75.98	$607.84
5	3,000	TI22157	CARTRIDGE X2, TRAINING SMART CARTRIDGE, 25' (BLUE BLAST DOOR/NON-CONDUCTIVE)	$54.13	$162,390.00
6	20	TI80004	TARGET, CONDUCTIVE TARGET, TWO-PART FRONT & TWO-PART BACK	$46.98	$939.60

Commentaire de commande
SOUMISSION VALIDE 90 JOURS / QUOTE VALID FOR 90 DAYS

Commentaire d'expédition

Sous total	$242,048.34
Frais de transport	$0.00
GST 10360 9160	$12,102.42
ST 12203 32574	$24,144.32
TOTAL CAD	$278,295.08

Ceci est une demande de prix seulement, ne pas considerer comme une commande. Cette soumission est valide pour une periode de 30 jours apres quoi une nouvelle demande doit etre negociee.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195315001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08$ $, taxes incluses (fournisseur unique).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195315001 - MD Charlton_Taser X2 (Taser 7).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192
Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1195056001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2019 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

Afin de financer en 2019 des études et autres en lien avec des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, il est recommandé :
1. d'autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, répartie comme suit :

- 500 000 $ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet pour le remplacement du pont Jacques-Bizard.
- 75 000 $ pour la préparation de l'avant-projet préliminaire du projet Peel Lot C .
- 55 000 $ pour la réalisation des études complémentaires en phase d'avant projet pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance.
- 150 000 $ pour une étude d'avant-projet définitif mais qui n'est pas capitalisable pour le projet du secteur UQAM/Place Pasteur (incluant le volet Accès Jardin)
- 30 000 $ pour la réalisation d'études diverses dans le cadre du projet du Parc Chaboillez - Portion nord du square Chaboillez (aménagement).
- 200 000 $ pour diverses études d'aménagement du réseau artériel.
- 500 000 $ pour la réalisation de plusieurs comptages afin de populer la base de données de comptage récemment développée au coût de 1,5M$.
- 500 000 $ pour l'entretien du réseau de télécommunication du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

- 25 000 $ pour la réalisation de projets d'aménagement de rue dans le cadre de l'affichage libre de Montréal à Pied.

- 54 700 $ pour le programme d'implantation de rues Piétonnes pour des besoins additionnels en terme d'aménagement temporaire.

2. d'autoriser une appropriation de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, répartie comme suit :

- 100 000 $ pour la réalisation des activités d'auscultation sur le réseau de voies cyclable dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable.

- 250 000 $ pour la réalisation des études de concepts, analyse des impacts, productions visuelles 3D et consultations auprès des partenaires et riverains du REV.

- 25 000 $ pour la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire pour la piste cyclable dans le cadre du projet Peel Lot C.

3. d'imputer ces appropriations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-18 11:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195056001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2019 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Mobilité du service de l'urbanisme et de la mobilité a pour mission d'assurer la fonctionnalité du réseau des rues artérielles de Montréal notamment en ce qui concerne l'exploitation des équipements, l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures.

La Direction de la Mobilité doit répondre à différents besoins opérationnels totalisant 2 464 700 $ et ces demandes visent à financer la livraison des projets et programmes ainsi que d'autres activités particulières de gestion et le tout, au budget de fonctionnement en raison de sa mission relative essentiellement au développement et à la réalisation de projet d'immobilisation. Ces besoins annuels sont très variables dans le temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0242 – 26 avril 2018 - Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1187287001).
CG17 0278 – 16 juin 2017 - Autoriser une appropriation de 5 372 000 $ de la réserve de voirie locale et de 825 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1177326002).

CG17 0050 – 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser une appropriation de 2 333 761 $ de la réserve de voirie locale à la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville (dossier 1177326001).

CG16 0505 – 25 août 2016 - Autoriser une appropriation de 3 113 000 $ de la réserve de

voirie locale et de 1 806 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1165056001).

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 $ de la réserve de voirie locale et de 185 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0157 – 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif (dossier 1146428001).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 2 089 700 $ et celle de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 375 000 $ soit un total de 2 464 700 $ pour couvrir les besoins en 2019.
Ces appropriations seraient effectuées à même les fonds de voirie locale et d'agglomération. Elles serviraient à financer la réalisation de projets d'études pour la livraison des projets et programmes afin de permettre la réalisation des travaux de voirie et autres activités particulières et le tout au budget de fonctionnement de la Direction de la Mobilité au Services de l'Urbanisme et de Mobilité.

	Réserve de Voirie Locale	Réserve de Voirie Agglo
Division de la gestion des actifs routières et cyclables	0 $	100 000 $
Division développement des projets et intégration des réseaux	0 $	250 000 $
Division de la Sécurité et de l'aménagement durable	79 700 $	0 $
Division Aménagement et Grands Projets	1 010 000 $	25 000 $
Division de l'Exploitation, innovation et gestion des déplacements	1 000 000 $	0 $
	2 089 700 $	**375 000 $**

JUSTIFICATION

L'appropriation de la réserve de voirie locale au montant de 2 089 700 $ est nécessaire afin de financer au cours de l'année 2019 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration :

Appropriation de 500 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet pour le remplacement du pont Jacques-Bizard.

Appropriation de 75 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la préparation de l'avant-projet préliminaire du projet Peel Lot C .

Appropriation de 55 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation des études complémentaires en phase d'avant projet pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance.

Appropriation de 150 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour une étude d'avant-projet définitif mais qui n'est pas capitalisable pour le projet du secteur UQAM/Place Pasteur (incluant le volet Accès Jardin)

Appropriation de 30 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation d'études diverses dans le cadre du projet du Parc Chaboillez - Portion nord du square Chaboillez (aménagement).

Appropriation de 200 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour diverses études d'aménagement du réseau artériel.

Appropriation de 500 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation de plusieurs comptages afin de populer la base de données de comptage récemment développée au coût de 1,5M$.

Appropriation de 500 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour l'entretien du réseau de télécommunication du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Appropriation de 25 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation de projets d'aménagement de rue dans le cadre de l'affichage libre de Montréal à Pied.

Appropriation de 54 700 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour le programme d'implantation de rues Piétonnes pour des besoins additionnel en terme d'aménagement temporaire.

L'appropriation de la réserve de voirie d'agglomération au montant de 375 000 $ est nécessaire afin de financer au cours de l'année 2019 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration :

Appropriation de 100 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation des activités d'auscultation sur le réseau de voies cyclable dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable.

Appropriation de 250 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation des études de concepts, analyse des impacts, productions visuelles 3D et consultations auprès des partenaires et riverains du réseau express vélo (REV).

Appropriation de 25 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire pour la piste cyclable dans le cadre du projet Peel Lot C.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets concernés par les appropriations faisant l'objet du présent dossier décisionnel sont jugés prioritaires par l'Administration. Si le financement n'est pas assuré par une résolution favorable, cela mettrait en péril la réalisation des travaux de voirie des projets en question

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de l'appropriation de réserve : Mai 2019
Réalisation : Mai à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Angelica ALCA PALOMINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia SEMAAN
Chef de section soutien à la gestion des Grands Projets

Tél : 514 872-1611
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195056001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Objet :	Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2019 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1195056001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Angelica ALCA PALOMINO
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co-auteur:
Nathalie Bouchard
Conseillère en gestion - finances
(514) 872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1198199001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 22:51

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198199001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 20 mars 2019, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a signifié par une lettre adressée à la mairesse de la Ville de Montréal un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'Hydro-Québec (H-Q).
Une fiche technique accompagne l'avis d'intervention décrivant la nature de l'intervention projetée et les motifs sous-jacents.

L'avis que doit émettre l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité et ne constitue ni une approbation ni une caution du projet. L'avis doit porter sur la conformité de l'intervention projetée aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet d'H-Q consiste à la reconstruction d'une ligne souterraine à 120 kV à une tension à 315 kV sur une distance de 2,5 kilomètres traversant les arrondissements de Ville-Marie et le Sud-Ouest. La ligne débute au terminal aérosouterrain Viger jouxtant le futur poste des Irlandais, longe l'autoroute Bonaventure en direction ouest, rejoint la rue Riverside par l'aménagement d'une nouvelle baie de jonction, longe la rue Mill, traverse sous le canal de Lachine pour rejoindre la rue de la Commune Ouest, bifurque à l'intersection de cette rue et de la rue Mill par l'aménagement d'une nouvelle baie de jonction, et finit son parcours au poste Adélard-Godbout situé sur la rue Queen à l'intersection de la rue Ottawa. Il est à noter que cette ligne remplace une ligne existante passant par un autre trajet, soit un parcours longeant l'autoroute la rue Bridge et rejoignant le poste Adélard-Godbout par la rue Wellington, lequel sera conséquemment démantelé.

Selon H-Q, ce projet est requis puisque la ligne souterraine existante à 120 kV (circuit 1194) ne subvient pas aux besoins croissants en matière d'électricité sur l'île de Montréal et elle arrive à sa fin de vie utile.

Les travaux seront exécutés dans l'emprise des voies publiques et sur certains terrains appartenant à des propriétaires privés ou à des entités fédérales. De plus, le tracé projeté traverse un îlot vert situé à l'intersection de la rue de la Commune Ouest et de la rue Mill qui appartient à l'arrondissement de Ville-Marie et un autre à proximité du canal de Lachine appartenant à Parcs Canada. Aucun bâtiment ne sera touché par les travaux et aucun ouvrage hors sol n'est prévu dans le cadre du projet.

Les travaux de reconstruction de la ligne souterraine Viger–Adélard-Godbout impliquent plus précisément :

- l'excavation de tranchées d'une profondeur approximative de 1 mètre dans l'emprise des voies publiques à l'extérieur des trottoirs;
- l'installation de deux baies de jonction, soit une dans l'emprise des rues Riverside et une autre dans l'emprise de la rue de la Commune Ouest à l'extérieur des trottoirs;
- des travaux d'excavation à 1 mètre sous le canal de Lachine et la réalisation d'une ouverture dans le mur en rive gauche du canal d'environ 0,9 mètre de diamètre;
- la coupe possible de certains arbres et végétaux dans le périmètre des travaux situés à l'intersection de la rue de la Commune Ouest et de la rue Mill. Des mesures de protection et de remplacement des arbres existants sont prévus dans le cadre des travaux.

La carte produite par H-Q jointe au présent sommaire décisionnel illustre le tracé de la ligne souterraine susmentionnée.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du Schéma en vigueur depuis le 1er avril 2015 afin d'orienter l'analyse de conformité à l'égard de ses objectifs.

Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du schéma, laquelle prend forme par trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Grandes affectations du territoire

Le tracé projeté se situe à l'intérieur de la grande affectation du territoire « Centre-ville d'agglomération ». Selon les prescriptions applicables à ces affectations, les infrastructures publiques de cette nature y sont autorisées.

Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le schéma prévoit des prescriptions minimales de densité résidentielle. Les travaux en question ne sont pas assujettis à cet égard.

Transport d'énergie électrique

La carte 30 portant sur le transport d'énergie électrique du Schéma n'indique pas spécifiquement le projet d'H-Q, ce qui n'empêche nullement la réalisation du projet envisagé. Le Schéma détermine en termes d'orientations une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Les objectifs qui y sont associés ne sont pas visés,

puisque l'ensemble du projet s'effectue de manière souterraine.

Autres volets du schéma
La ligne souterraine projetée passe à l'intérieur d'un secteur d'intérêt archéologique indiqué à la carte 13 - Patrimoine archéologique. Selon les informations obtenues auprès d'H-Q, une étude du potentiel archéologique a été réalisée par la firme Ethnoscop en 2018 afin d'assurer une surveillance des travaux et de mettre en valeur les vestiges archéologiques qui s'y trouveraient. Les travaux pourraient alors être suspendus le temps de réaliser les interventions archéologiques nécessaires. La Direction de l'urbanisme estime que ces mesures permettent de répondre à l'orientation du Schéma visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine archéologique.

Par ailleurs, les travaux qui seront effectués dans le pourtour du canal de Lachine ne compromettent pas les objectifs du Schéma en matière des territoires d'intérêt identifiés à la carte 16 - Paysages emblématiques et identitaires, dont le parcours riverain qui est situé à proximité des travaux envisagés. En fait, la vocation publique de cette section du canal se trouvant dans l'axe d'un des principaux parcours récréatifs, selon la carte 19 - Concept de la Trame vert et bleue, semble maintenue tout en n'altérant pas le paysage historique et urbain du secteur.

Conclusion
Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement approximatif estimé par H-Q pour l'ensemble du projet : 13 M$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que la construction de la ligne puisse débuter durant l'été 2019, et ce, dans l'optique d'une mise en service à l'été 2020. Par conséquent, la transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait accélérer l'avancement du traitement du dossier selon l'échéancier prévu par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information à la répondante d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Claude DUBOIS, 29 avril 2019
Alain DUFRESNE, 29 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Éden GODBOUT
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-0226
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514 872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-17

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

La sous-ministre

Québec, le 20 mars 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Hydro-Québec souhaite effectuer la reconstruction de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout à 315 kV afin d'assurer la pérennité des équipements et la qualité des services d'alimentation électrique offerts par le réseau de transport d'électricité. Ce projet est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal étant en vigueur, je vous transmets, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un avis d'intervention pour ce projet. À cet effet, je joins à la présente une copie de la fiche technique et un plan du tracé retenu.

Votre collaboration est sollicitée afin de m'acheminer un avis de conformité de ce projet aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Savoie

p. j. Fiche technique et plan du tracé retenu

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
Télécopieur : 418 643-1443

FICHE TECHNIQUE

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
Avis d'intervention (art. 151)

1. Identification

Nom des organismes touchés :	Communauté métropolitaine de Montréal Agglomération de Montréal
Ministère ou mandataire :	Hydro-Québec
Nom du projet :	Reconstruction de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout à 315 kV

2. Description

Nature de l'intervention projetée :	Le projet consiste en la reconstruction d'une ligne souterraine à 120 kV à une tension de 315 kV.
Justification :	Une grande partie du réseau à 120 kV sur l'île de Montréal a été installée dans les années 1950-1960. Ainsi, la portion souterraine du circuit 1194 alimentant le poste Adélard-Godbout à partir du poste de La Prairie sur la rive sud de Montréal a été mise en service en 1963 et est arrivée à la fin de sa vie utile. Cette section de 2,5 km débute au terminal aérosouterrain Viger et rejoint le poste Adélard-Godbout en passant à l'ouest de l'autoroute Bonaventure, sur les rues Bridge et Wellington.
Échéancier sommaire :	Autorisations gouvernementales : Hiver 2019 - Été 2019 Travaux : Été 2019 - Été 2020 Mise en service : Été 2020
Localisation retenue :	Sur le territoire de la ville de Montréal.
Investissement approximatif :	13M $ approximativement
Document disponible :	Voir la carte montrant le tracé retenu – Janvier 2019

3. Répondants du ministère ou du mandataire

Noms :	Marie-Josée Gosselin Gérante de projets – Lignes
Adresse :	855, rue Sainte-Catherine Est, 18e étage
Téléphone :	514 840-3000, poste 3415

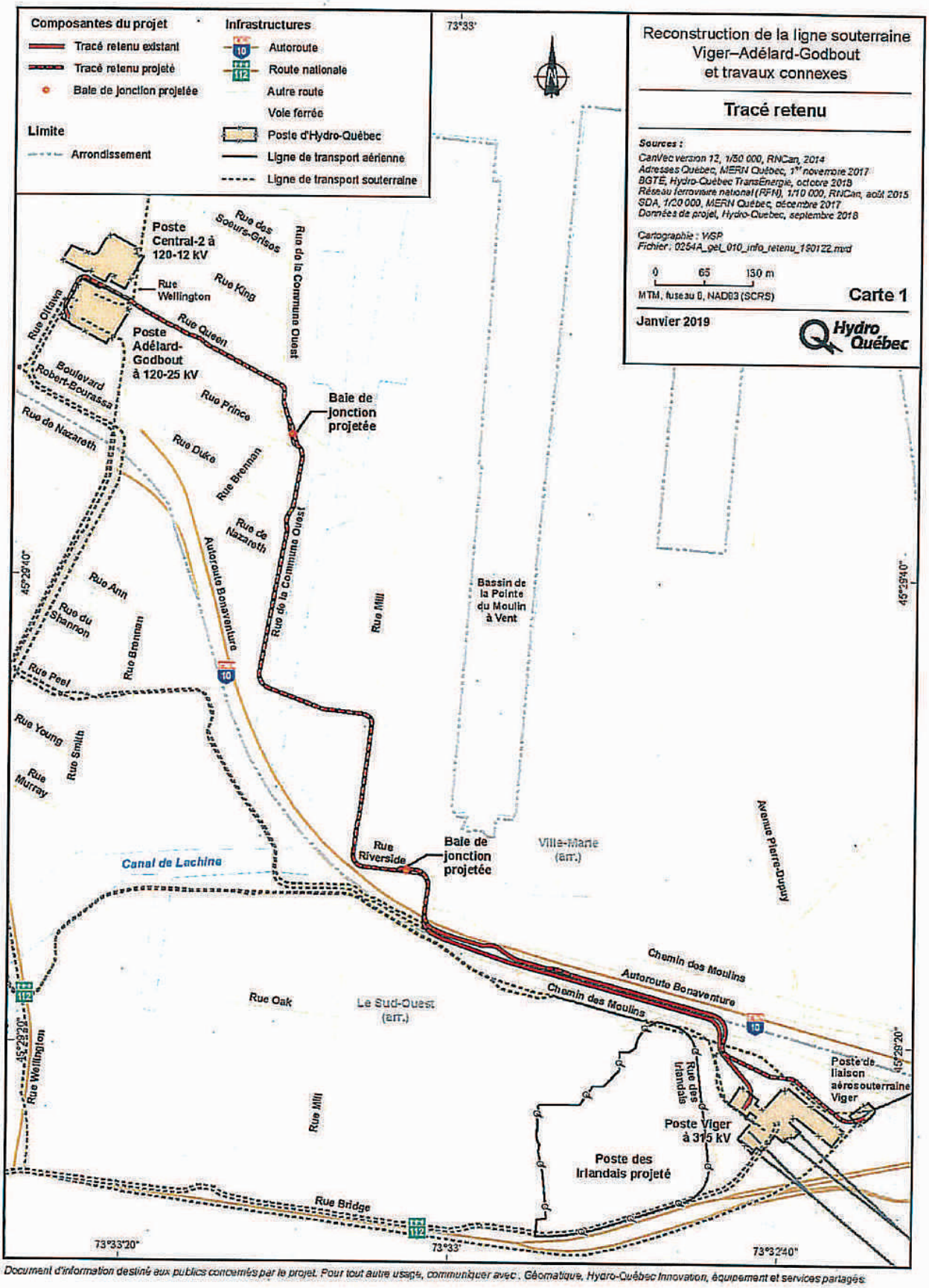

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1194990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-06 17:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194990002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un important chantier sur la fonction d'approvisionnement tenu en 2010, auquel participait plusieurs intervenants, le conseil d'agglomération adoptait, en 2011, la Politique d'approvisionnement, le comité exécutif adoptait les orientations du Modèle d'affaires de la fonction approvisionnement, élaboré la même année, tandis que le conseil de la ville se prévalait de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québe c* (Charte) pour se déclarer compétent, pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2012, quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires (résolution CM11 0836). Ainsi, en 2011, une seule et unique Politique d'approvisionnement devenait en vigueur sur l'ensemble du territoire montréalais.
En décembre 2013, le conseil de la ville prolongeait, conformément à l'article 85.5 de la Charte, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs auxquels réfère le modèle d'affaires de la fonction approvisionnement, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2014 (résolution CM13 1149). En effet, les résultats obtenus jusque-là plaidaient en faveur de la poursuite du travail déjà entrepris. Cette déclaration de compétence du conseil de la ville en vertu de l'article 85.5, prévue pour une période de cinq (5) ans, est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Ainsi, dans l'intérêt général de la Ville, le Service de l'approvisionnement a recommandé la reconduction, au 1er janvier 2019, du Modèle d'affaires actuel d'approvisionnement municipal. Le conseil de la ville a donc reconduit à nouveau pour une période de cinq (5) ans sa déclaration de compétence quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction approvisionnement (CM18 1311).

Également, il y a lieu de souligner que la Loi 122 (Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs) et l'adoption du Règlement sur la gestion contractuelle ont permis d'introduire à ce dernier la notion de rotation des fournisseurs pour les contrats de gré à gré d'une valeur d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat adjugé après demande de soumission publique.

La Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal a pour objet, entre autres :

· de confirmer les principes et valeurs de l'organisation dans ses relations d'affaires;
· de définir les lignes directrices en matière d'achats et de gestion des stocks;

· de partager les responsabilités entre les intervenants;
· de proposer un cadre commun à un ensemble d'interventions ponctuelles ou planifiées en matière d'acquisition et de gestion logistique;
· de définir les règles des échanges commerciaux et transactionnels entre la Ville et ses fournisseurs;
· de maintenir de saines relations d'affaires basées sur la compétence et le respect des parties.

Le tout vise à positionner la Ville comme un acteur majeur, cohérent et respecté auprès des marchés avec qui elle transige.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1311 du 19 novembre 2018 (GDD 1187568001) – Prolonger, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2019.
CM13 1149 du 16 décembre 2013 (GDD 1130088001) - Prolonger, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs des arrondissements auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement (CM11 0836, modifiée par CM11 1041), pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2014.

CG11 0357 du 27 octobre 2011 (GDD 1114915002) – Approuver la Politique d'approvisionnement.

CM11 0836 du 24 octobre 2011 (GDD 1114915002) – Se déclarer compétent, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour une période de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2012, quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires.

CE11 1671 du 19 octobre 2011 (GDD 1114915002) – Approuver les orientations du Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement municipale.

DESCRIPTION

L'adoption de la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal est nécessaire afin de s'aligner sur les changements contextuels, tels la création du Bureau de la transition écologique et de la résilience, la mise en place de la Loi 122 et du Règlement sur la gestion contractuelle, lequel a remplacé la Politique de gestion contractuelle. De plus, elle permet de clarifier certaines orientations et principes en matière d'approvisionnement ainsi que certaines responsabilités des intervenants dans le processus d'acquisition et de logistique.
Les principaux éléments ajoutés ou revus à la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal sont :

- l'arrimage au Règlement sur la gestion contractuelle et définition des responsabilités;
- l'ajout du «principe» d'approvisionnement durable et responsable et révision complète de la section qui s'y consacre renforçant le positionnement de la Ville envers les enjeux sociaux, économiques et environnementaux;
- le renforcement de l'utilisation de la langue française dans toutes les activités d'approvisionnement en respect des dispositions de la Charte de la langue française;
- la bonification de plusieurs notions et rôles dont la planification et l'identification des besoins, les conditions de recours aux consortiums ainsi que l'octroi des contrats de gré à gré et le mécanisme de rotation des fournisseurs selon les dispositions de la Loi 122;

- la clarification des rôles et responsabilités des unités d'affaires et du Service de l'approvisionnement;
- l'élaboration d'une section sur les sources d'approvisionnement;
- le renforcement des sections «appels d'offres» ainsi que «gestion et distribution des stocks»;
- le retrait d'éléments déjà prévus dans des règlements ou lois dont les références à la «Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme», au Règlement sur la gestion contractuelle et celles concernant directement les fournisseurs.

Le présent dossier décisionnel vise donc à adopter la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal par les instances décisionnelles de la Ville. À cet effet, le document de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal est joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

L'adoption d'une nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal s'impose afin de s'aligner sur le Règlement sur la gestion contractuelle (qui a remplacé la Politique de gestion contractuelle en 2017) adopté par le conseil de la ville et le conseil d'agglomération en juin 2018, ainsi qu'aux recommandations de l'Office de la langue française et du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Du même coup, dans un souci d'amélioration continue, certaines activités et responsabilités ont été clarifiées et détaillées. Certaines sections du document ont également été renforcées afin que les objectifs et orientations de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal soient bien compris et appliqués par les unités d'affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un objectif de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal révisée est d'intégrer, lorsqu'applicable, les principes du développement durable dans les processus d'acquisition, et ce, en considérant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux lors de la prise de décision afin de répondre aux engagements de la Ville de Montréal en matière d'approvisionnement responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est indispensable de mettre à jour la vision globale qui oriente et harmonise l'ensemble des achats publics afin d'optimiser la performance de la chaîne d'approvisionnement de la Ville de Montréal. Si la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal n'est pas adoptée, de nombreux impacts majeurs sont à entrevoir, soit:

- Manque d'arrimage avec le nouveau Règlement sur la gestion contractuelle;
- Manque d'arrimage avec le Plan de développement durable de Montréal;
- Manque d'éclaircissement des orientations et principes de la gestion d'approvisionnement de la Ville suite aux changements;
- Harmonisation déficiente des activités et interventions des unités d'affaires en matière d'approvisionnement;
- Diminution du potentiel des économies et des réductions des prix;
- Gestion non optimale des inventaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service de l'approvisionnement prévoit entreprendre les démarches de communications suivantes :

- Utilisation des communiqués GDD pour diffusion, à l'ensemble de la Ville, de la mise à jour de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal;
- Mise à jour du lien intranet menant à la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire des recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux lois, aux politiques et aux règlements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Evelyne GÉNÉREUX, 2 mai 2019
Véronique BELPAIRE, 1er mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jorge REBELO
Chef de section

Tél : 514 872-4822
Télécop. : 514 872-7510

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-02

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-05-02

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Objet :	Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La présente politique est conforme au cadre juridique applicable.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel SERRA
Avocate, division du droit contractuel et notarial
Tél : 514 872-6854

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-06

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division

Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel et notarial

Montréal

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET ÉQUITABLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Encadrements administratifs

Actif

numéro

Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources matérielles

Date d'entrée en vigueur :

Date de fin :

Commentaire :	Remplace la version du 11 mai 2015, C-RM-APP-PA 15-001. Cette nouvelle version vise le renforcement des notions de développement durable, de gré à gré avec rotation, d'évaluation de fournisseurs et de francisation.
Service émetteur :	Service de l'approvisionnement
Responsable :	Directeur du Service de l'approvisionnement
Numéro de résolution :	
Service du signataire :	Direction générale, Cabinet du directeur général
Fonction/Nom du signataire :	Directeur général
Type d'encadrement :	Politique administrative

1. ÉNONCÉ

La présente politique établit les orientations de la Ville de Montréal, lesquelles visent à :

- soutenir le modèle d'affaires de la fonction approvisionnement incorporant un cadre commun à toutes les unités d'affaires, basé sur les meilleures pratiques afin de favoriser l'utilisation optimale des deniers publics en matière d'acquisition de biens, de services généraux et professionnels, de gestion des stocks et d'exécution de travaux;
- obtenir, pour les arrondissements et les services centraux, des biens, services généraux et professionnels, ainsi que faire exécuter des travaux de construction au coût le plus avantageux et aux meilleures conditions possibles, en conformité avec la loi et les principes d'une saine gestion;
- intégrer, lorsqu'applicables, les principes du développement durable dans les processus d'acquisition en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, lors de la prise de décisions;
- faire affaire avec des fournisseurs et des entrepreneurs compétents, fiables et respectueux des règles d'éthique et commerciales;

- développer et maintenir des relations d'affaires basées sur le respect et le traitement équitable des fournisseurs.

2. DÉFINITIONS

Biens : équipements, marchandises, produits ou fournitures achetés ou loués dans le cadre des opérations de la Ville. Des frais peuvent être inclus pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien de ces biens.

Services généraux : services de nature technique ou manuelle pour la fourniture desquels des pièces ou des matériaux peuvent être inclus.

Services professionnels : services ayant un caractère intellectuel ou mental.

Exécution de travaux : construction, reconstruction, démolition, réparation, rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil, y compris la préparation du site, les travaux d'excavation, de forage et de dynamitage, la fourniture de produits et de matériaux, d'équipement et de machinerie si ceux-ci sont prévus au contrat et y sont reliés, ainsi que l'installation et la réparation des équipements fixes d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil.

3. CHAMP D'APPLICATION

Cadre légal
La présente politique s'inscrit dans le cadre d'un enjeu stratégique en vertu de l'article 57.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Aussi, elle s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire qui régit la fonction d'approvisionnement, notamment la *Loi sur les cités et villes*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville et les règlements de délégation de pouvoirs applicables dans chaque arrondissement et service central de la Ville.

Portée
Elle s'applique à l'ensemble des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal, appelés ci-après « unités d'affaires », impliquées dans toute démarche d'acquisition de biens, de services généraux et professionnels ainsi que d'exécution de travaux à la Ville de Montréal. Tous doivent agir conformément aux dispositions contenues dans les lois et règlements mentionnés précédemment.

4. PRINCIPES

Afin de maximiser la portée de l'utilisation des deniers publics, générer des économies et se positionner comme un acquéreur public de choix, la Ville de Montréal fonde sa politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal sur les principes suivants :

- **Efficacité et efficience :** les unités d'affaires recourent à des pratiques harmonisées afin d'optimiser l'usage des ressources ainsi que l'exécution performante des travaux, et d'obtenir des offres économiquement avantageuses. La normalisation des biens et services, la globalisation des achats, le développement d'approches novatrices, la gestion rigoureuse des stocks, le développement de la compétence des employés et l'évaluation régulière de la performance organisationnelle en matière d'achats comptent parmi les principaux moyens d'atteindre l'objectif recherché.

- **Transparence et équité :** la Ville utilise des procédures transparentes afin de favoriser la plus grande concurrence possible et en tirer profit. Elle doit agir de manière crédible et cohérente envers ses fournisseurs et ses entrepreneurs, et les traiter avec équité. Enfin, la transparence doit faire en sorte de soutenir les décisions et d'assurer leur pérennité dans le temps.

- **Imputabilité :** chaque intervenant est imputable des actions posées et de leurs résultats en fonction de ses responsabilités. Chacun doit être prêt à en rendre compte et ce, à toutes les étapes du processus d'approvisionnement, de la planification et l'identification des besoins jusqu'à la conclusion du contrat.

- **Approvisionnement responsable :** les processus d'approvisionnement mis en place respectent dans la mesure du possible les principes de développement durable, et privilégient les firmes d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables.

5. ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

La Ville s'engage à respecter les règles d'éthique les plus élevées. Tous les employés et tous les élus de la Ville de Montréal ont le devoir d'agir conformément aux règles édictées dans le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* et le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement*. La Ville considère comme un manquement sérieux toute contravention aux règles de ces guides.

De plus, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle, lequel prévoit des mesures s'appliquant à tout contrat municipal afin de prévenir les situations susceptibles de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte. Tout employé de la Ville ou tout fournisseur ou entrepreneur impliqué dans un processus d'approvisionnement doit agir conformément au règlement sur la gestion contractuelle.

6. APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Pour répondre aux engagements de la Ville de Montréal en matière d'approvisionnement responsable, notamment en matière de développement durable et de transition

écologique, de gestion des matières résiduelles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'adaptation aux changements climatiques, de résilience, de mobilité durable et d'électrification des transports, la présente politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal requiert, lorsqu'applicable, que tous processus d'approvisionnement :

- soient faits en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés aux achats de biens et services;
- que soient privilégiées les entreprises d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables;
- que soient privilégiés les produits certifiés équitables par des organisations reconnues dans le respect des lois et règlements applicables;
- que soient utilisées les pratiques innovantes, comme la prise en compte du cycle de vie et des coûts totaux de propriété;
- soient faits en optant pour des produits et services contribuant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre;
- soient faits en optant pour des produits reconnus durables, écoresponsables, recyclés, recyclables ou compostables et sans emballage superflu;
- que soient mesurés les résultats, évalués les progrès accomplis, améliorés les processus et que soit diffusée l'information en ce qui a trait aux objectifs de la Ville de Montréal en matière d'approvisionnement responsable.

7. LANGUE FRANÇAISE

La Ville de Montréal étant assujettie à la *Charte de la langue française*, toutes les activités du processus d'approvisionnement doivent respecter ses dispositions.

8. ACHATS DE BIENS ET SERVICES, GESTION DES STOCKS ET EXÉCUTION DE TRAVAUX

Le processus d'approvisionnement comprend la planification, l'identification des besoins la sollicitation des marchés, l'octroi et la gestion de contrats, ainsi que le contrôle rigoureux des stocks en vue d'en réduire au minimum les coûts de gestion. À ces fins, la Ville établit les lignes directrices suivantes.

8.1 Planification et identification des besoins

La planification et l'identification des besoins constituent des étapes déterminantes du processus d'approvisionnement. La Ville doit s'assurer de développer les stratégies et les processus propres à une gestion cohérente, commune et économique de ses acquisitions et exécutions de travaux. À ce titre, la Ville considère que :

- L'identification des besoins est essentielle dans leurs aspects qualitatifs (spécifications techniques), quantitatifs (prévisions de consommation), temporels (délais), de destination (lieu d'utilisation) et de juste prix (estimation) des besoins à combler.
- L'identification des besoins doit aussi considérer les risques, contraintes et particularités de chaque projet d'acquisition ainsi que les options possibles.
- La Ville doit regrouper les besoins communs aux unités d'affaires et recourir à une planification stratégique pour les combler, afin de profiter du potentiel d'économies et de cohésion qu'offre une telle démarche.
- L'identification des besoins doit également tenir compte de l'impact économique, social et environnemental des produits, services et travaux à exécuter, autant durant leur cycle de vie que lors de leur disposition.
- La planification des besoins doit favoriser des activités réfléchies et méthodiques et contribuer au bon déroulement des étapes d'une démarche d'approvisionnement. Elle permet d'organiser les ressources, de gérer le temps efficacement et de fournir une base pour l'accompagnement et le contrôle.
- Une vision globale des besoins prévisionnels d'appels d'offres des unités d'affaires doit contribuer à planifier efficacement les démarches d'approvisionnement et à cibler des regroupements éventuels concourant à des économies d'échelle et des gains en productivité.

L'établissement des besoins qualitatifs et prévisionnels est une responsabilité commune à l'ensemble des unités d'affaires.

8.2 Sources d'approvisionnement

L'identification et la sélection appropriée des sources d'approvisionnement constituent des éléments importants d'une stratégie d'approvisionnement. À cet effet, deux options s'offrent aux unités d'affaires : s'approvisionner à l'interne ou à l'externe de la Ville.

S'approvisionner à la Ville

La Ville dispose d'un réseau logistique avec plusieurs lieux d'entreposage auprès desquels les unités d'affaires peuvent se procurer certains biens nécessaires à leurs opérations. Avant d'acquérir un bien, les unités d'affaires ont l'obligation de vérifier si le produit souhaité est disponible dans les lieux d'entreposage.

S'approvisionner à l'externe de la Ville

Si le bien n'est pas disponible dans les lieux d'entreposage de la Ville, les unités d'affaires peuvent faire appel aux fournisseurs selon le processus d'acquisition mis en place et conformément aux lois, règlements et encadrements administratifs applicables.

Tous les fournisseurs qui veulent transiger avec la Ville de Montréal doivent s'inscrire obligatoirement au fichier des fournisseurs de la Ville, par l'intermédiaire de son portail internet. Ce fichier renferme les coordonnées de tous les organismes, entreprises et individus désireux de faire affaire avec la Ville de Montréal, ainsi que la catégorie des biens ou des services que chacun est en mesure d'offrir.

Avant d'acquérir un bien à l'externe, il est essentiel de vérifier si une entente a été négociée avec un fournisseur.

Ententes

La Ville considère l'utilisation des ententes comme un outil privilégié permettant à chaque unité d'affaires de profiter d'économies d'échelle et d'agir avec cohésion dans ses relations d'affaires avec le marché. Les unités d'affaires profitent ainsi d'une accessibilité d'achat au moment requis et du pouvoir d'association à une communauté majeure d'achats. Toutes les unités ont l'obligation de recourir aux ententes tant par souci d'équité envers les adjudicataires que pour faire un bilan des consommations afin d'en tenir compte dans la définition des besoins pour les prochaines soumissions et assurer la crédibilité de la Ville auprès des marchés.

L'ensemble des municipalités liées de l'agglomération de Montréal auront accès aux ententes au moyen d'ententes intermunicipales. Les modalités des ententes seront à convenir selon chaque cas.

8.3 Sollicitation des marchés

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et* villes, les modes de sollicitation du marché diffèrent selon la valeur des contrats, sauf les exceptions qui y sont prévues. La Ville effectue ses achats de biens, services et d'exécution de travaux principalement à la suite d'une mise en concurrence réalisée soit par une demande de prix ou par une publication d'appel d'offres. Dans certains cas, des contrats peuvent être conclus de gré à gré.

La Ville consent à octroyer des contrats à des regroupements de personnes (pouvant notamment être désignés comme un « consortium » ou une « coentreprise ») seulement lorsque cette situation est justifiable pour des raisons d'efficacité, de saine gestion, de responsabilité des cocontractants ou de concurrence accrue. Le recours à un regroupement de personnes doit être approuvé par les instances concernées préalablement au lancement d'un appel d'offres sauf si ce dernier concerne des services pluridisciplinaires d'architecture et d'ingénierie ou des services pluridisciplinaires d'architecture de paysage et d'ingénierie.

Appels d'offres

Tout appel d'offres public doit faire l'objet d'une publication dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO) en vertu de la *Loi sur les cités et villes*. Durant la période du processus d'acquisition, il est obligatoire de respecter les dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville qui concernent les communications entamées par les soumissionnaires auprès du représentant de la Ville.

Les documents inclus dans un appel d'offres doivent être standardisés et rédigés avec clarté, rigueur et précision de façon à assurer la transparence, l'équité et la plus grande concurrence possible. Les clauses intégrées dans les documents de l'appel d'offres doivent être cohérentes afin d'éviter des contradictions. Dans cette optique, la Ville favorise donc l'utilisation de documents contractuels normalisés.

Gré à gré
Un contrat de gré à gré est un contrat conclu directement avec un fournisseur sans mise en concurrence. Les modes d'acquisition de gré à gré sont :

- Demande d'achat avec un bon de commande : approvisionnement chez un fournisseur externe;
- Commandes directes aux fournisseurs sans bon de commande et sans passer par le système intégré de gestion;
- Achats en utilisant la carte d'achat : achats ponctuels de faible valeur ou achats urgents;
- Achats en utilisant la petite caisse : s'applique aux achats de faible valeur payables en argent comptant;
- Autres plateformes : plateformes internet gérées par les fournisseurs permettant de commander des biens.

8.4 Octroi et gestion de contrat à la suite d'un processus d'appel d'offres

Tout contrat doit être octroyé à la suite d'un processus d'évaluation rigoureux, identique pour tous les soumissionnaires, basé sur les critères énoncés à l'appel d'offres et conforme aux règles prévues. Une analyse de la conformité administrative et technique des offres doit être effectuée et les soumissionnaires non-conformes sont avisés de leur situation ainsi que des raisons attestant de leur non-conformité, dans un délai raisonnable. En aucun cas, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

L'unité d'affaires qui octroie le contrat est responsable de sa gestion. Cette étape vise notamment à ce que les parties respectent leurs obligations. Les principaux éléments à respecter sont :

- Le contrôle des coûts;
- La qualité, le service à la clientèle, le support et la garantie offerts par le fournisseur;
- La planification et la coordination des activités reliées au contrat;
- Le développement de saines relations d'affaires;
- Le suivi de la performance des fournisseurs de la Ville;
- Le suivi des exigences contractuelles;
- La prolongation et le renouvellement du contrat (si prévus au contrat);
- La résiliation du contrat, le cas échéant;
- La reddition de comptes.

8.5 Gestion et distribution des stocks

La Ville entend se doter d'un modèle performant de gestion et de distribution des stocks afin de limiter au minimum les coûts d'opération de ses unités d'affaires tout en répondant à leurs besoins de manière efficiente. Dans ce cadre, la Ville dispose d'un réseau de distribution avec plusieurs lieux d'entreposage et points de service, dont l'organisation, la gestion et le contrôle incombent au Service de l'approvisionnement.

Des représentants du Service de l'approvisionnement sont déployés dans les unités d'affaires où ils jouent un rôle de soutien aux opérations en effectuant les activités de gestion des stocks. Ils effectuent aussi les achats urgents pour la réparation et l'entretien des actifs de la Ville.

La Ville vise également à uniformiser les produits qu'elle achète et à assurer un taux de rotation significatif de ses stocks. Les unités d'affaires doivent donc commander seulement les quantités nécessaires à leurs opérations de manière à réduire au maximum la quantité d'articles ou de produits entreposés, ainsi que les espaces d'entreposage, dans une optique d'économie et de développement durable.

9. RESPONSABILITÉS

La fonction d'approvisionnement de la Ville de Montréal regroupe des unités d'affaires constituant une communauté compétente en matière d'acquisitions, dédiée à servir sa clientèle interne ainsi qu'à promouvoir les intérêts de la Ville dans ses relations auprès des marchés. Cette communauté d'affaires doit partager les mêmes valeurs, les mêmes objectifs, et les mêmes pratiques, permettant ainsi à chaque partenaire de représenter avec compétence son unité d'affaires tout en se positionnant comme membre à part entière d'une organisation en maîtrise de ses acquisitions et des deniers publics qu'elle y consacre.

Toutes les unités d'affaires sont responsables d'appliquer la présente politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal selon le partage de responsabilités suivant.

9.1 Unités d'affaires :

- Agir selon le modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement de la Ville en s'appuyant sur les directives qui encadrent les processus d'approvisionnement.
- Identifier, planifier ses besoins et préparer des estimés adéquatement.
- Élaborer le devis technique avec l'ensemble des exigences quant aux biens, services ou travaux requis pour satisfaire les besoins, ainsi que les modalités de livraison, d'exécution ou de réalisation de ceux-ci.
- Collaborer activement avec le Service de l'approvisionnement, au développement qualitatif et quantitatif du portefeuille d'ententes-cadres pour les biens et services, et ce afin d'utiliser au mieux les deniers publics et générer des économies.

- Acheter obligatoirement au moyen des contrats et des ententes-cadres dans le respect des adjudicataires retenus par décisions des instances.
- S'approvisionner de façon responsable en accord avec l'article 6.
- Réduire les coûts administratifs résultant de multiples appels d'offres similaires par des regroupements de besoins.
- Acquérir des biens et des services de faible valeur au moyen d'une carte d'achat afin de réduire les coûts administratifs.
- Réaliser la gestion des contrats dont l'unité d'affaires est responsable.
- Identifier les produits désuets (obsolescence) et discontinués des lieux d'entreposage et informer le Service de l'approvisionnement pour leur traitement de disposition.
- Favoriser la rotation des fournisseurs pour les achats de gré à gré conformément aux lois et encadrements administratifs applicables.
- Respecter les règles en vigueur pour la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et les contrats.
- Rendre compte aux instances concernées, lorsque requis, de l'application du processus d'approvisionnement en fonction de leurs responsabilités propres.
- Impliquer le Service de l'approvisionnement dès l'identification de projets importants et collaborer avec celui-ci pour évaluer la qualité des biens et services.
- Respecter les dispositions de la *Charte de la langue française*.

9.2 Le Service de l'approvisionnement :

- Conformément au modèle d'affaires mis en place, acquérir des biens, services généraux et professionnels, stratégiques ou spécifiques pour les unités d'affaires, ce qui implique, la planification et la réalisation de démarches d'appels d'offres pour le compte de requérants, un rôle-conseil et de soutien ainsi qu'une contribution à la gestion de contrats.
- Solliciter les marchés et conclure auprès des fournisseurs conformes, des contrats et des ententes-cadres à même lesquelles les unités d'affaires doivent se procurer les biens et services communs nécessaires aux opérations.
- Procéder au traitement des appels d'offres et à l'émission des ententes pour l'achat des biens et services.
- Exercer une veille auprès des différents marchés, particulièrement ceux représentant des déboursés d'envergure pour la Ville, afin d'identifier les meilleures occasions d'affaires et des choix plus durables.
- Regrouper les besoins communs des unités d'affaires et effectuer une planification stratégique pour les combler.
- Mettre en place de mécanismes pour améliorer la collecte des besoins prévisionnels des unités d'affaires.
- Rédiger les ententes-cadres et coordonner les démarches pour tenir la rencontre de démarrage avec l'unité d'affaires responsable et l'adjudicataire dans le cadre de la gestion des contrats.
- Gérer les stocks conformément aux meilleures pratiques logistiques, tout en respectant la stratégie d'approvisionnement et les encadrements administratifs en vigueur.
- Gérer et organiser les activités et les produits du réseau de distribution;

- Déterminer les stratégies d'approvisionnement, de stockage et de livraison des lieux d'entreposage afin de réduire les coûts des opérations et optimiser les niveaux de stock tout en respectant les besoins opérationnels des unités d'affaires;
- Agir comme expert-conseil auprès des unités d'affaires en ce qui a trait à la gestion et à la disponibilité des produits nécessaires aux opérations, incluant la santé et sécurité dans un milieu d'entreposage et les processus d'achat.
- Accompagner les unités d'affaires dans la disposition du matériel en surplus et désuet conformément à la loi, aux principes du développement durable et à tout encadrement administratif applicable.
- Collaborer avec les fournisseurs afin de trouver des solutions plus durables et respectueuses de l'environnement.
- Mettre en œuvre des processus et des outils pour soutenir les achats responsables et le recours aux entreprises d'économie sociale.
- Favoriser la rotation des fournisseurs pour les achats de gré à gré conformément aux lois et encadrements administratifs applicables.
- Respecter les règles en vigueur pour la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.
- Assurer une coordination des actions au sein de la communauté d'approvisionnement montréalaise en gérant les diverses tables et comités de mise en commun des besoins.
- Développer et soutenir le cadre commun de la fonction approvisionnement visant entre autres l'implantation des meilleures pratiques, l'élaboration de stratégies globales, l'harmonisation des documents d'appels d'offres (banque de documents contractuels en biens, services généraux, services professionnels et exécution de travaux), la production de guides en matière d'octroi et de gestion de contrats, ainsi que la consolidation et le perfectionnement des processus d'affaires et des outils de gestion.
- Gérer les normes à inclure aux devis techniques de conception et réalisation des travaux de génie municipal et les rendre disponibles aux unités d'affaires.
- Rendre compte de l'application du processus d'approvisionnement en fonction de ses responsabilités propres.
- Tenir à jour les fichiers maîtres (fournisseurs, charte de biens et services, etc.) du système intégré de gestion.
- Respecter les dispositions de la *Charte de la langue française*.

10. ÉLABORATION ET MISE À JOUR

Le Service de l'approvisionnement est responsable de l'élaboration de la politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal ainsi que de sa révision.

La présente politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal remplace toute autre politique portant sur le même sujet.

11. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

Les unités d'affaires sont responsables d'appliquer dans leur environnement la présente politique, et d'en rendre compte sur demande.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1195929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018-volet conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- D'adopter un budget supplémentaire de 2 740 000 $ au PTI 2019-2021, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2018, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent, selon le document présenté en pièce jointe.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-02 17:24

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195929002**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018-volet conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2019-2021 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2018. Parmi les budgets de dépenses d'immobilisations non utilisés de 2018 provenant des arrondissements, certains relèvent de la compétence du conseil d'agglomération dont le projet du Technoparc de Montréal à l'arrondissement de Saint-Laurent, le projet «Divers équipements et véhicules du Parc Mont-Royal» à l'arrondissement de Ville-Marie. Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2018 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI net), l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0634 - 30 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG18 0247 - 27 avril 2018 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération
CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG17 0155 - 1er mai 2017 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016 du conseil d'agglomération
CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG16 0265 - 22 avril 2016 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2015 du conseil d'agglomération

DESCRIPTION

Afin de permettre aux arrondissements de finaliser les projets amorcés et non terminés, les budgets non utilisés au 31 décembre 2018 des dépenses d'immobilisation seront reportés en cours d'année 2019 pour leurs PTI 2019-2021. Rappelons que le montant des reports

représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2018 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2019-2021 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil d'agglomération reportés en 2018 se chiffrent à 2 740 000 $ pour les arrondissements. Ce report concerne principalement l'arrondissement de Saint-Laurent pour un montant de 2 609 000 $. Voir en pièce jointe le détail des reports par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ces budgets permettra notamment aux arrondissements de Saint-Laurent et de Ville-Marie de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-05-02

REPORT DES SURPLUS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2018 (AU NET)
Conseil d'agglomération
Données au 4 février 2019
(milliers $)

Arrondissements	Sous-projet	Conseil d'agglomération
Ahuntsic-Cartierville		-
Anjou		-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce		-
Île-Bizard–Sainte-Geneviève		-
Lachine		-
LaSalle		-
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve		-
Montréal-Nord		-
Outremont		-
Pierrefonds-Roxboro		-
Plateau-Mont-Royal		-
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		-
Rosemont–La Petite-Patrie		-
Saint-Laurent	1955515003	2 609
Saint-Léonard		-
Sud-Ouest		-
Verdun		-
Ville-Marie	1955832010	131
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		-
Total		2 740

SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION DES ARRONDISSEMENTS (AU NET)
AU 31 DÉCEMBRE 2018
(Milliers $)

							REPORTS 2018		
Total Ville	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	19 799	9 721	10 078	-	10 078	3 360	6 718	-
Anjou [2]	5 663	15 508	5 206	10 302	41	10 343	8 397	1 946	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce [1]	6 830	19 322	1 812	17 510	(58)	17 452	15 945	1 507	-
Lachine	3 677	13 866	2 617	11 249	-	11 249	9 085	2 164	-
LaSalle	5 132	20 174	6 026	14 148	-	14 148	9 715	4 433	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	13 109	1 754	11 355	-	11 355	10 700	655	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [3]	9 787	30 281	11 418	18 863	147	19 010	17 965	1 045	-
Montréal-Nord	6 714	19 081	6 379	12 702	-	12 702	11 008	1 694	-
Outremont	2 561	12 070	1 617	10 453	-	10 453	8 790	1 663	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	20 873	9 937	10 936	-	10 936	10 956	(20)	-
Plateau-Mont-Royal	10 695	17 751	6 017	11 734	-	11 734	11 435	299	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	62 657	13 921	48 736	-	48 736	38 382	10 354	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	31 366	16 707	14 659	-	14 659	10 701	3 958	-
Saint-Laurent	9 620	31 723	11 443	20 280	-	20 280	15 285	2 386	2 609
Saint-Léonard [1]	5 940	14 365	7 260	7 105	(250)	6 855	3 539	3 316	-
Sud-Ouest	5 839	19 066	4 034	15 032	-	15 032	10 615	4 417	-
Verdun	6 208	28 505	4 954	23 551	-	23 551	22 642	909	-
Ville-Marie	16 065	35 529	15 290	20 239	-	20 239	6 942	13 166	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	6 981	22 588	9 643	12 945	(651)	12 294	11 495	799	-
Total Ville	**139 121**	**447 633**	**145 756**	**301 877**	**(771)**	**301 106**	**236 957**	**61 409**	**2 740**
Conseil municipal	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	19 799	9 721	10 078	-	10 078	3 360	6 718	-
Anjou [2]	5 663	15 508	5 206	10 302	41	10 343	8 397	1 946	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce [1]	6 830	19 322	1 812	17 510	(58)	17 452	15 945	1 507	-
Lachine	3 677	13 866	2 617	11 249	-	11 249	9 085	2 164	-
LaSalle	5 132	20 174	6 026	14 148	-	14 148	9 715	4 433	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	13 109	1 754	11 355	-	11 355	10 700	655	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [3]	9 787	30 281	11 418	18 863	147	19 010	17 965	1 045	-
Montréal-Nord	6 714	19 081	6 379	12 702	-	12 702	11 008	1 694	-
Outremont	2 561	12 070	1 617	10 453	-	10 453	8 790	1 663	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	20 873	9 937	10 936	-	10 936	10 956	(20)	-
Plateau-Mont-Royal	10 695	17 751	6 017	11 734	-	11 734	11 435	299	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	62 657	13 921	48 736	-	48 736	38 382	10 354	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	31 366	16 707	14 659	-	14 659	10 701	3 958	-
Saint-Laurent	9 620	28 761	11 090	17 671	-	17 671	15 285	2 386	-
Saint-Léonard [1]	5 940	14 365	7 260	7 105	(250)	6 855	3 539	3 316	-
Sud-Ouest	5 839	19 066	4 034	15 032	-	15 032	10 615	4 417	-
Verdun	6 208	28 505	4 954	23 551	-	23 551	22 642	909	-
Ville-Marie	16 065	35 398	15 290	20 108	-	20 108	6 942	13 166	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	6 981	22 478	9 643	12 835	(541)	12 294	11 495	799	-
Total Conseil municipal	**139 121**	**444 430**	**145 403**	**299 027**	**(661)**	**298 366**	**236 957**	**61 409**	**-**
Conseil d'agglomération	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent	-	2 962	353	2 609	-	2 609	-	-	2 609
Saint-Léonard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verdun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville-Marie	-	131	-	131	-	131	-	-	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	-	110	-	110	(110)	-	-	-	-
Total Conseil d'agglomération	**-**	**3 203**	**353**	**2 850**	**(110)**	**2 740**	**-**	**-**	**2 740**

Note 1 : Report non requis à la demande de l'arrondissement.
Note 2 : Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU). Achat de parasols fixes pour le terrain de pétanque du parc Goncourt et pour l'agora de la bibliothèque Jean-Corbeil de l'arrondissement d'Anjou (GDD : 2186927001).
Note 3 : Programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout. Travaux effectués par l'arrondissement. (GDD : 1186223018).
Note 4 : Excluant les écritures corporatives de paiement au comptant des investissements.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.01

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1196213002

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-178 autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet Réno-Systèmes – phase 5 pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-178 autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet Réno-Systèmes – phase 5 pour un terme de 20 ans et d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:46

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213002

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-178 autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet Réno-Systèmes – phase 5 pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 avril 2019

au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-058 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-178 AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-SYSTÈMES - PHASE 5 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et, que dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société assure le maintien, la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du réseau du métro, ainsi que l'optimisation de ses investissements;

ATTENDU que la Société, depuis 2001, a procédé aux phases 1, 2, 3 et 4 de son Programme de maintien des équipements fixes du métro (ci-après le « Programme Réno-Systèmes »);

ATTENDU que la Société a préparé un plan d'investissement définissant les besoins afin d'établir l'envergure, le budget et l'échéancier sommaires des travaux à réaliser le projet Réno-Systèmes - Phase 5;

ATTENDU que les travaux prévus dans le plan d'investissement visent les cinq (5) projets suivants : 1) Énergie : remplacement des équipements et infrastructures servant à l'alimentation, la conversion et la distribution électrique du métro, 2) Ventilation : mise à niveau du système de ventilation d'urgence et confort du tunnel et des stations du métro ainsi que la ventilation des chantiers de nuit, 3) Installations motorisées : remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical et réfection ou remplacement de puits de ventilation naturelle, de postes d'épuisement en tunnel, des portes de voie de raccordement, des postes d'épuisement, des postes sanitaires, ainsi que la mise à niveau des chambres mécaniques des escaliers mécaniques, 4) Télécommunication et contrôle des procédés d'exploitation : remplacement ou additions de systèmes et d'infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle et 5) Contrôle des trains : remplacement des équipements de contrôle des trains qui gèrent et contrôlent la circulation du matériel roulant dans le réseau du métro;

ATTENDU que parallèlement aux travaux, le plan d'investissements prévoit aussi l'acquisition de sites pour l'implantation future d'équipements fixes dans une phase subséquente du Programme Réno-Systèmes;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 5 du Programme Réno-Systèmes;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » doit être ajouté à la section autorisée « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter dans la section « Réseau du métro » le projet « Réno-Systèmes- phase 5 », pour un montant total de 805 450 230 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-178 autorisant un emprunt de **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** pour financer le projet « Réno-Systèmes- phase 5», pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-178 Réno-Systèmes - phase 5

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » pour un montant total de 805 450 230 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 800 000 000 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 5 ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 80 000 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☐ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Réno-Systèmes - phase 5, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-178 Réno-Systèmes - phase 5

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 07 02 2019

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 08 03 2019

Démarche, solution proposée et conclusion

Le programme Réno-Systèmes vise le remplacement des équipements fixes du métro en fin de vie utile. La raison d'être de ce programme est de s'assurer que les investissements, pour le remplacement ou la remise à neuf des équipements fixes en fin de vie utile, sont optimisés dans le temps et sont utilisés comme levier en bénéficiant d'opportunités technologiques pour améliorer l'expérience client et la performance financière et opérationnelle de la STM.

Les livrables pour le remplacement des équipements fixes de la cinquième phase du programme sont regroupés dans les domaines suivants :

- Énergie d'exploitation;
- Ventilation;
- Installations motorisées;
- Télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation (TCPE);
- Contrôle des trains.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

☑ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-178 Réno-Systèmes - phase 5

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-178 Réno-Systèmes - phase 5

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Le projet permet :

- De contribuer au programme d'investissement de 8 G$ sur 10 ans pour un réseau de transport collectif fiable et de qualité tel qu'indiqué au PSO 2025;
- De réduire le déficit d'investissements;
- De moderniser et mettre aux normes en vigueur les équipements fixes du métro;
- D'améliorer le service à la clientèle :
  - Fiabilité du métro (% clients à l'heure) ;
  - Nombre de clients retardés ;
  - Nombre d'arrêts de service causés par des équipements fixes.
- De générer de la valeur ajoutée lors du remplacement des actifs;
- D'intégrer l'approche de développement durable dans les façons de faire et les pratiques;
- De maximiser les bénéfices du transport collectif pour la société.

Aspects financiers

Le coût complet du projet est de 805 450 230 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 800 000 000 $ et d'un montant de 5 450 230 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	776 600 000 $
Frais financiers	23 400 000 $
Total RE	**800 000 000 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

DD - 9 - Consolider la gouvernance de la STM en développement durable

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Réno-Systèmes - phase 5	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-178	**Montant :**	RE : 800 000 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Réno-Systèmes est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. Le réseau du métro compte un pan entier d'équipements d'exploitation qui s'avèrent absolument vitaux à son exploitation et constituent un patrimoine imposant appelé : les équipements fixes.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Cette phase du programme Réno-Systèmes a été présentée :

- **7 février 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **8 mars 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le programme Réno-Systèmes vise le remplacement des équipements fixes du métro en fin de vie utile. La raison d'être de ce programme est de s'assurer que les investissements, pour le remplacement ou la remise à neuf des équipements fixes en fin de vie utile, sont optimisés dans le temps et sont utilisés comme levier en bénéficiant d'opportunités technologiques pour améliorer l'expérience client et la performance financière et opérationnelle de la STM.

Les livrables pour le remplacement des équipements fixes de la cinquième phase du programme sont regroupés dans les domaines suivants :

- Énergie d'exploitation ;
- Ventilation ;
- Installations motorisées ;
- Télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation (TCPE) ;
- Contrôle des trains.

Voici la liste des investissements (capitalisables) du programme par domaine :

Domaines	Total (M$)
Énergie	89,0 M$
Ventilation	264,4 M$
Installations motorisées	158,5 M$
TCPE	74,5 M$
Contrôle des trains	51,1 M$
Acquisition de sites pour RS6	22,3 M$
Gestion du programme	62,1 M$
Contingences	25,6 M$
Taxes	29,1 M$
Frais Financiers	23,4 M$
TOTAL	**800,0 M$**

Cette phase du programme se déroulera essentiellement sur 5 ans.

JUSTIFICATION

Cette phase du programme Réno-Systèmes permet :

- De réduire le déficit de maintien des actifs;
- De moderniser et mettre aux normes en vigueur les équipements fixes du métro;
- D'améliorer le service à la clientèle :
  - Fiabilité du métro (% clients à l'heure) ;
  - Nombre de clients retardés ;
  - Nombre d'arrêts de service causés par des équipements fixes.
- De générer de la valeur ajoutée lors du remplacement des actifs;
- D'intégrer l'approche de développement durable dans les façons de faire et les pratiques;
- De maximiser les bénéfices du transport collectif pour la société.

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Réno-Systèmes - phase 5	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-178	**Montant :**	RE : 800 000 000 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 805 450 230 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 800 000 000 $ et d'un montant de 5 450 230 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	776 600 000 $
Frais financiers	23 400 000 $
Total RE	**800 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	5 450 230 $
Coût complet du projet	**805 450 230 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le Programme contribue à 3 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme contribue à 9 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM;
- Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 avril 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Le Programme est réalisé en mode Ingénierie, Approvisionnement et Gestion de construction (IAGC) en continu
Autorisation du RE par le MAMH	Septembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Janvier 2020 à décembre 2026
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-178

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-SYSTÈMES - PHASE 5 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et, que dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société assure le maintien, la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du réseau du métro, ainsi que l'optimisation de ses investissements;

ATTENDU que la Société, depuis 2001, a procédé aux phases 1, 2, 3 et 4 de son Programme de maintien des équipements fixes du métro (ci-après le « Programme Réno-Systèmes »);

ATTENDU que la Société a préparé un plan d'investissement définissant les besoins afin d'établir l'envergure, le budget et l'échéancier sommaires des travaux à réaliser le projet Réno-Systèmes-Phase 5;

ATTENDU que les travaux prévus dans le plan d'investissement visent les cinq (5) projets suivants : 1) Énergie : remplacement des équipements et infrastructures servant à l'alimentation, la conversion et la distribution électrique du métro, 2) Ventilation : mise à niveau du système de ventilation d'urgence et confort du tunnel et des stations du métro ainsi que la ventilation des chantiers de nuit, 3) Installations motorisées : remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical et réfection ou remplacement de puits de ventilation naturelle, de postes d'épuisement en tunnel, des portes de voie de raccordement, des postes d'épuisement, des postes sanitaires, ainsi que la mise à niveau des chambres mécaniques des escaliers mécaniques, 4) Télécommunication et contrôle des procédés d'exploitation : remplacement ou additions de systèmes et d'infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle et 5) Contrôle des trains : remplacement des équipements de contrôle des trains qui gèrent et contrôlent la circulation du matériel roulant dans le réseau du métro;

ATTENDU que parallèlement aux travaux, le plan d'investissements prévoit aussi l'acquisition de sites pour l'implantation future d'équipements fixes dans une phase subséquente du Programme Réno-Systèmes.

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 5 du Programme Réno-Systèmes;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » doit être ajouté à la section autorisée « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-178 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 AVRIL 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-178

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-SYSTÈMES- PHASE 5 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

	Montant estimé	Total
A) Réno-Systèmes - phase 5		
1) Énergie Remplacement des équipements servant à l'alimentation, à la conversion et à la distribution électrique du métro, tels que des postes secondaires de distribution, des étagères à câbles, des câbles 12 kV éclairage-force, des câbles 750 Vcc en tunnel, des rupteurs en tunnel, en station et dans les postes de redressement, ainsi que divers types « d'appareillages électriques de traction » localisés au niveau de la voie.		
Biens et services :	80 467 687 $	
Main-d'œuvre interne :	8 567 867 $	
Sous-Total #1 :		**89 035 554 $**
2) Ventilation Remplacement des équipements de ventilation qui permettent de générer et de contrôler la circulation d'air dans les tunnels et les stations de métro. La mise à niveau nécessite des travaux, tels que la construction ou la réfection de postes de ventilation et le démantèlement d'anciens postes de ventilation.		
Biens et services :	251 349 550 $	
Main-d'œuvre interne :	13 077 309 $	
Sous-Total #2 :		**264 426 859 $**
3) Installations motorisées Remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical, tels que des escaliers mécaniques, des ascenseurs, des plateformes de levage et des monte-charges, ainsi que la réfection ou le remplacement de puits de ventilation naturelle, des portes de voie de raccordement, des postes d'épuisement, des postes sanitaires, ainsi que la mise à niveau des chambres mécaniques des escaliers mécaniques.		
Biens et services :	146 618 425 $	
Main-d'œuvre interne :	11 897 145 $	
Sous-Total #3 :		**158 515 570 $**

4) Télécommunication et Contrôle des Procédés d'Exploitation (TCPE) Remplacement ou addition ou réfection majeure des systèmes et infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle, tels que la rénovation des loges du prolongement '76 et '81, la réhabilitation des salles TCPE Snowdon et Lionel-Groulx, la téléphonie d'assistance, les « Contrôle Décentralisé » (COD) et le démantèlement d'anciens équipements. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 67 689 249 $ 6 789 832 $	
Sous-Total #4 :		**74 479 081 $**
5) Contrôle des trains Remplacement des équipements de contrôle des trains qui gèrent et contrôlent la circulation du matériel roulant en tunnel, en station dans les voies de raccordement et dans les garages du métro. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 47 940 724 $ 3 198 024 $	
Sous-Total #5 :		**51 138 748 $**
6) Acquisition de sites pour RS6 Acquisition des sites pour l'implantation future de chacun des postes de ventilation mécanique dont la construction est planifiée dans la phase 6 du programme Réno-Systèmes. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 19 083 822 $ 3 177 643 $	
Sous-Total #6 :		**22 261 465 $**
7) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 24 517 226 $ 37 553 357 $	
Sous-Total #7 :		**62 070 583 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**721 927 860 $**
Contingences Taxes nettes de ristournes	25 600 000 $ 29 072 140 $	- - 54 672 140 $
Sous-total avant frais financiers :		**776 600 000 $**
Frais financiers	23 400 000 $	- 23 400 000 $ -
Total :		**800 000 000 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Réno-Systèmes - phase 5		
1) Énergie Remplacement des équipements servant à l'alimentation, à la conversion et à la distribution électrique du métro, tels que des postes secondaires de distribution, des étagères à câbles, des câbles 12 kV éclairage-force, des câbles 750 Vcc en tunnel, des rupteurs en tunnel, en station et dans les postes de redressement, ainsi que divers types « d'appareillages électriques de traction » localisés au niveau de la voie.		
Biens et services :	80 467 687 $	
Main-d'œuvre interne :	8 567 867 $	
Sous-Total #1 :		**89 035 554 $**
2) Ventilation Remplacement des équipements de ventilation qui permettent de générer et de contrôler la circulation d'air dans les tunnels et les stations de métro. La mise à niveau nécessite des travaux, tels que la construction ou la réfection de postes de ventilation et le démantèlement d'anciens postes de ventilation.		
Biens et services :	251 349 550 $	
Main-d'œuvre interne :	13 077 309 $	
Sous-Total #2 :		**264 426 859 $**
3) Installations motorisées Remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical, tels que des escaliers mécaniques, des ascenseurs, des plateformes de levage et des monte-charges, ainsi que la réfection ou le remplacement de puits de ventilation naturelle, des portes de voie de raccordement, des postes d'épuisement, des postes sanitaires, ainsi que la mise à niveau des chambres mécaniques des escaliers mécaniques.		
Biens et services :	146 618 425 $	
Main-d'œuvre interne :	11 897 145 $	
Sous-Total #3 :		**158 515 570 $**
4) Télécommunication et Contrôle des Procédés d'Exploitation (TCPE) Remplacement ou addition ou réfection majeure des systèmes et infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle, tels que la rénovation des loges du prolongement '76 et '81, la réhabilitation des salles TCPE Snowdon et Lionel-Groulx, la téléphonie d'assistance, les « COntrôle Décentralisé » (COD) et le démantèlement d'anciens équipements.		
Biens et services :	67 689 249 $	
Main-d'œuvre interne :	6 789 832 $	
Sous-Total #4 :		**74 479 081 $**
5) Contrôle des trains Remplacement des équipements de contrôle des trains qui gèrent et contrôlent la circulation du matériel roulant en tunnel, en station dans les voies de raccordement et dans les garages du métro.		
Biens et services :	47 940 724 $	
Main-d'œuvre interne :	3 198 024 $	
Sous-Total #5 :		**51 138 748 $**
6) Acquisition de sites pour RS6 Acquisition des sites pour l'implantation future de chacun des postes de ventilation mécanique dont la construction est planifiée dans la phase 6 du programme Réno-Systèmes.		
Biens et services :	19 083 822 $	
Main-d'œuvre interne :	3 177 643 $	
Sous-Total #6 :		**22 261 465 $**
7) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	24 517 226 $	
Main-d'œuvre interne :	37 553 357 $	
Sous-Total #7 :		**62 070 583 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**721 927 860 $**
Contingences	25 600 000 $	
Taxes nettes de ristournes	29 072 140 $	54 672 140 $
Sous-total avant frais financiers :		**776 600 000 $**
Frais financiers	23 400 000 $	23 400 000 $
Total :		**800 000 000 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.02

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1196213003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-189 autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet Postes abaisseurs – 25 kV/12kV – phase 1 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-189 autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet *Postes abaisseurs – 25 kV/12kV – phase 1* pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:47

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196213003**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-189 autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet Postes abaisseurs – 25 kV/12kV – phase 1 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 avril 2019

au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-059 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-189 AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « POSTES ABAISSEURS – 25 KV/12KV - PHASE 1 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société possède des postes de district, lesquels hébergent des équipements nécessaires à la distribution de l'alimentation électrique du réseau du métro;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV et que selon la règlementation d'Hydro-Québec, la Société doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation suite à un avis de conversion;

ATTENDU que parmi les postes de district que possède la Société, trois (3) postes de district sont exploités à 12,5 kV, soit les postes Lionel-Groulx, Dickson et Providence;

ATTENDU qu'afin d'assurer la poursuite des investissements et, par extension, contribuer à la réduction du déficit de maintien des actifs de la Société, d'éviter la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro et de minimiser les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux, la Société met sur pied le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 »;

ATTENDU qu'en raison de la valeur importante du projet et de l'incertitude des orientations et de l'échéancier d'Hydro-Québec relativement au poste de district Providence, ce dernier fera l'objet d'une deuxième phase du projet et d'une charte de projet ultérieure;

ATTENDU que la construction de deux (2) postes abaisseurs de tension et leur mise en service dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson feront l'objet de la première phase, lesquels permettront d'abaisser la tension d'alimentation électrique 25 kV provenant d'Hydro-Québec à une tension de 12,5 kV pour alimenter les deux postes de district existants concernés;

ATTENDU que le projet consiste également en la construction de deux (2) massifs de conduits par poste afin d'assurer la redondance d'alimentation, lesquels massifs permettront le raccordement électrique entre les nouveaux postes abaisseurs et les postes de districts existants;

ATTENDU que dans le cadre du projet, des modifications aux cellules d'arrivée Hydro-Québec sont requises aux postes de districts existants et que tous les nouveaux équipements doivent être raccordés à la Commande centralisée pour fins de contrôle et de supervision;

ATTENDU que dans le cadre du projet, l'acquisition des terrains est requise pour la construction des nouveaux postes abaisseurs;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 » doit être ajouté à la section autorisée du « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations (PI) 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **HUIT MILLIONS DE DOLLARS (8 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 », sous la rubrique « Réseau du métro » pour un montant total de 80 000 000 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-189 autorisant un emprunt de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 », pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **HUIT MILLIONS DE DOLLARS (8 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-189 Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1 » pour un montant total de 80 548 146 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1 ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 8 000 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☐ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1 », pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-189 Postes abaisseurs – 25 kV/12kV- phase 1

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat
☐ Renouvellement
☐ Prolongation
☐ De gré à gré
☐ Sur invitation
☐ Public
☐ Levée d'options
☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel
Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité :	Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)	Date: (jj/mm/an)	07	02	2019
Comité :	Comité suivi des actifs	Date: (jj/mm/an)	08	03	2019

Démarche, solution proposée et conclusion

Depuis quelques années, Hydro-Québec (HQ) a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV. Cette conversion a un impact direct sur l'alimentation électrique de trois postes de district de la STM exploités à 12,5 kV, soit Lionel-Groulx, Dickson et Providence.

Les objectifs visés par Hydro-Québec par ce plan de conversion sont de répondre à la demande croissante en énergie électrique sur l'Île de Montréal sans ajouter de nouveaux postes de distribution (l'augmentation de la tension d'exploitation de 12,5 kV à 25 kV permet de doubler la puissance disponible), d'uniformiser le réseau de distribution sur l'ensemble du Québec et de réduire ses coûts d'exploitation.

Selon la réglementation d'Hydro-Québec, le client doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation suite à un avis de conversion.

Le projet sera scindé en deux phases, soit la construction et la mise aux normes de deux postes abaisseurs de tension dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson. Quant au poste abaisseur Providence, celui-ci sera traité dans une deuxième phase.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O
(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

☑ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Josie Castronovo
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-189 Postes abaisseurs – 25 kV/12kV- phase 1

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Vu la nature particulière de ce projet, des discussions sont en cours avec le MTQ quant à l'admissibilité du projet aux programmes de subvention actuels.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-189 Postes abaisseurs – 25 kV/12kV- phase 1

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Chaque poste abaisseur comprend notamment les équipements de transformation de puissance abaisseur de 25Kv à 12 kV pour chacune des lignes d'Hydro-Québec.

Le projet permet :

- La poursuite des investissements et, par extension, contribue à la réduction du déficit d'investissement;
- D'éviter la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro;
- De minimiser les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux.

Par ailleurs, il n'y a pas de bénéfice tangible à réaliser ce projet pour la STM, outre de se conformer à un règlement d'Hydro-Québec.

Volet financier :
Le coût complet du projet est de 80 548 146 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 80 000 000 $ et d'un montant de 548 146 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	77 700 000 $
Frais financiers	2 300 000 $
Total RE	**80 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	548 146 $
Coût complet du projet	**80 548 146 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

	Sommaire décisionnel du règlement			
Titre	Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1		**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-189	**Montant :**	RE : 80 000 000 $	

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, Hydro-Québec (HQ) a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV. Cette conversion a un impact direct sur l'alimentation électrique de trois postes de district de la STM exploités à 12,5 kV, soit Lionel-Groulx, Dickson et Providence.

Les objectifs visés par Hydro-Québec par ce plan de conversion sont de répondre à la demande croissante en énergie électrique sur l'Île de Montréal sans ajouter de nouveaux postes de distribution (l'augmentation de la tension d'exploitation de 12,5 kV à 25 kV permet de doubler la puissance disponible), d'uniformiser le réseau de distribution sur l'ensemble du Québec et de réduire ses coûts d'exploitation.

Selon la réglementation d'Hydro-Québec, le client doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation suite à un avis de conversion.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **7 février 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **8 mars 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le projet sera scindé en deux phases, soit la construction et la mise aux normes de deux postes abaisseurs de tension dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson. Quant au poste abaisseur Providence, celui-ci sera traité dans une deuxième phase.

Chaque poste abaisseur comprend notamment les équipements de transformation de puissance abaisseur de 25Kv à 12 kV pour chacune des lignes d'Hydro-Québec.

JUSTIFICATION

Le projet permet :

- La poursuite des investissements au niveau des appareillages électriques du métro, qui contribue à la réduction du déficit d'investissement;
- D'éviter la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro;
- De minimiser les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux.

Par ailleurs, il n'y a pas de bénéfice tangible à réaliser ce projet pour la STM, outre de se conformer à un règlement d'Hydro-Québec.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-189	**Montant :**	RE : 80 000 000 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 80 548 146 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 80 000 000 $ et d'un montant de 548 146 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	77 700 000 $
Frais financiers	2 300 000 $
Total RE	**80 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	548 146 $
Coût complet du projet	**80 548 146 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Vu la nature particulière de ce projet, des discussions sont en cours avec le MTQ quant à l'admissibilité du projet aux programmes de subvention actuels.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 2 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 6 des 9 chantiers du Plan de développement durable 2025 de la STM :

- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 avril 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Janvier 2020 à décembre 2023
Autorisation du RE par le MAMH	Septembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Janvier 2020 à décembre 2026
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-189

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « POSTES ABAISSEURS – 25 KV/12KV - PHASE 1 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société possède des postes de district, lesquels hébergent des équipements nécessaires à la distribution de l'alimentation électrique du réseau du métro;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV et que selon la règlementation d'Hydro-Québec, la Société doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation suite à un avis de conversion;

ATTENDU que parmi les postes de district que possède la Société, trois (3) postes de district sont exploités à 12,5 kV, soit les postes Lionel-Groulx, Dickson et Providence;

ATTENDU qu'afin d'assurer la poursuite des investissements et, par extension, contribuer à la réduction du déficit de maintien des actifs de la Société, d'éviter la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro et de minimiser les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux, la Société met sur pied le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 »;

ATTENDU qu'en raison de la valeur importante du projet et de l'incertitude des orientations et de l'échéancier d'Hydro-Québec relativement au poste de district Providence, ce dernier fera l'objet d'une deuxième phase du projet et d'une charte de projet ultérieure;

ATTENDU que la construction de deux (2) postes abaisseurs de tension et leur mise en service dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson feront l'objet de la première phase, lesquels permettront d'abaisser la tension d'alimentation électrique 25 kV provenant d'Hydro-Québec à une tension de 12,5 kV pour alimenter les deux postes de district existants concernés;

ATTENDU que le projet consiste également en la construction de deux (2) massifs de conduits par poste afin d'assurer la redondance d'alimentation, lesquels massifs permettront le raccordement électrique entre les nouveaux postes abaisseurs et les postes de districts existants;

ATTENDU que dans le cadre du projet, des modifications aux cellules d'arrivée Hydro-Québec sont requises aux postes de districts existants et que tous les nouveaux équipements doivent être raccordés à la Commande centralisée pour fins de contrôle et de supervision;

ATTENDU que dans le cadre du projet, l'acquisition des terrains est requise pour la construction des nouveaux postes abaisseurs;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 » doit être ajouté à la section autorisée du « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations (PI) 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **HUIT MILLIONS DE DOLLARS (8 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-189 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $),** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **HUIT MILLIONS DE DOLLARS (8 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 AVRIL 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-189

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « POSTES ABAISSEURS – 25 KV/12KV - PHASE 1 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS.

	Montant estimé	Total
A) Postes abaisseurs phase 1		
1) Postes abaisseurs Le projet inclut la construction de deux postes abaisseurs dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson. Ces postes permettront d'abaisser la tension d'alimentation électrique 25 kV provenant d'Hydro-Québec à une tension de 12,5 kV pour alimenter les deux postes de district existants de la STM exploités à 12,5 kV. Il est également requis de construire des massifs de conduits (2 par poste pour assurer la redondance d'alimentation) permettant le raccordement électrique entre les nouveaux postes abaisseurs et les postes de district existants. Des modifications aux cellules d'arrivée Hydro-Québec sont requises aux postes de district existants. Enfin, tous les nouveaux équipements doivent être raccordés à la Commande centralisée pour fins de contrôle et de supervision. L'acquisition des terrains requis pour la construction des nouveaux postes abaisseurs fait partie intégrante de l'envergure du projet.		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	65 032 037 $ 6 443 703 $	
Sous-Total #1 :		**71 475 740 $**
2) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	1 676 829 $ 1 648 281 $	
Sous-Total #2 :		**3 325 110 $**
Sous-total (avant taxes et frais financiers) :		**74 800 850 $**
Taxes nettes de ristournes	2 899 150 $	2 899 150 $
Sous-total avant frais financiers :		**77 700 000 $**
Frais financiers	2 300 000 $	2 300 000 $
Total :		**80 000 000 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Postes abaisseurs phase 1		
1) Postes abaisseurs Le projet inclut la construction de deux postes abaisseurs dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson. Ces postes permettront d'abaisser la tension d'alimentation électrique 25 kV provenant d'Hydro-Québec à une tension de 12,5 kV pour alimenter les deux postes de district existants de la STM exploités à 12,5 kV. Il est également requis de construire des massifs de conduits (2 par poste pour assurer la redondance d'alimentation) permettant le raccordement électrique entre les nouveaux postes abaisseurs et les postes de district existants. Des modifications aux cellules d'arrivée Hydro-Québec sont requises aux postes de district existants. Enfin, tous les nouveaux équipements doivent être raccordés à la Commande centralisée pour fins de contrôle et de supervision. L'acquisition des terrains requis pour la construction des nouveaux postes abaisseurs fait partie intégrante de l'envergure du projet.		
Biens et services :	65 032 037 $	
Main-d'œuvre interne :	6 443 703 $	
Sous-Total #1 :		**71 475 740 $**
2) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	1 676 829 $	
Main-d'œuvre interne :	1 648 281 $	
Sous-Total #2 :		**3 325 110 $**
Sous-total (avant taxes et frais financiers) :		**74 800 850 $**
Taxes nettes de ristournes	2 899 150 $	2 899 150 $
Sous-total avant frais financiers :		**77 700 000 $**
Frais financiers	2 300 000 $	2 300 000 $
Total :		**80 000 000 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.03

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1196213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-194 autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le Programme Réno-Infrastructures – phase 3 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-194 autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le *Programme Réno-Infrastructures – phase 3* pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:47

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-194 autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le Programme Réno-Infrastructures – phase 3 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 avril 2019

au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-060 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-194 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-INFRASTRUCTURES - PHASE 3 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et que dans le cadre de son mandat, elle est propriétaire d'un vaste patrimoine immobilier et que les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable de celui-ci;

ATTENDU que depuis les années de mise en service du réseau initial et des différents prolongements, plusieurs infrastructures du réseau du métro ont déjà atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile;

ATTENDU que ce vieillissement contribue à augmenter le déficit de maintien d'actifs de la Société et que l'état des infrastructures requiert de mettre en place plusieurs interventions de réfections afin d'en assurer leur intégrité;

ATTENDU que depuis 2011, le programme Réno-Infrastructures de la Société permet à celle-ci de regrouper les travaux de réfection des infrastructures du réseau du métro au sein d'un seul programme d'importance et que celui-ci englobe la réfection des stations, des structures auxiliaires, du tunnel et des garages ainsi que des ateliers ou édifices administratifs qui ont atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU que la Société a procédé aux phases 1 et 2 de son programme Réno-Infrastructures et qu'elle doit initier la phase 3 de celui-ci afin de poursuivre la réfection de plusieurs infrastructures du métro (ci-après le « projet Réno-Infrastructures »);

ATTENDU que le projet Réno-Infrastructures – phase 3 permet à la Société de réduire son déficit d'investissements en effectuant la réfection des infrastructures de façon proactive dans leur cycle de vie ayant pour effet de contribuer à la fiabilité, la maintenabilité et la sécurité du réseau du métro;

ATTENDU que d'autre part, le projet contribue à poursuivre les objectifs de maintien des actifs et d'amélioration de l'expérience client de la Société en effectuant la réfection totale ou partielle de stations des réseaux de métro initial et prolongé, la restauration de leurs œuvres d'art et la réfection de sections du tunnel, de structures auxiliaires et de garages ou ateliers;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 3 du projet Réno-Infrastructures;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de construction, de biens, de services, de services professionnels et d'acquisitions immobilières pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Réno-Infrastructures - phase 3 » doit être ajouté à la section autorisée « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter dans la section « Réseau du métro » le projet « Réno-Infrastructures - phase 3 », pour un montant total de **504 028 538 $**, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-194 autorisant un emprunt de **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 3», pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-194 Réno-Infrastructures - phase 3

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Programme Réno-Infrastructures - phase 3 » pour un montant total de 504 028 538 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 500 000 000 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 3 ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 50 000 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☐ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Réno-Infrastructures - phase 3, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle et de mobilisation de ses employés.

☑ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-194 Réno-Infrastructures - phase 3

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 07 02 2019

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 08 03 2019

Démarche, solution proposée et conclusion

Les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable du patrimoine immobilier de la STM. Elles englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, ainsi que les garages et ateliers. La valeur de remplacement des infrastructures du métro est évaluée à plus de 12,6 milliards $.

Depuis 2011, le programme Réno-Infrastructures permet à la STM de regrouper les travaux de réfection des infrastructures du réseau du métro au sein d'un seul programme d'importance.

La troisième phase du programme, permettra de poursuivre la réfection de plusieurs infrastructures du réseau du métro. Les travaux seront de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et ateliers.

Le projet permet :

- De réduire le déficit d'investissements de sorte que la réfection des infrastructures aura été réalisée de façon proactive dans leur cycle de vie. Ces interventions proactives et concertées contribueront à la fiabilité, maintenabilité et sécurité du réseau du métro de Montréal, et par le fait même, à l'expérience client;

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

☑ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Alan Vaudry
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-194 Réno-Infrastructures - phase 3

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-194 Réno-Infrastructures - phase 3

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

- La réfection totale ou partielle de stations des réseaux initial et prolongé, la restauration de leurs œuvres d'art, la réfection de sections du tunnel, de structures auxiliaires et de garages ou ateliers dans le but de permettre à la STM de maintenir ses objectifs en termes de maintien des actifs et d'amélioration de l'expérience client.

Aspects financiers

Le coût complet du projet est de 504 028 538 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 500 000 000 $ et d'un montant de 4 028 538 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	485 300 000 $
Frais financiers	14 700 000 $
Total RE	**500 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	4 028 538 $
Coût complet du projet	**504 028 538 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☑ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements

Améliorer l'expérience client - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Développement durable / Accessibilité universelle »

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

Annexe à la recommandation ou au sommaire exécutif

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Réno-Infrastructures - phase 3	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-194	**Montant :**	RE : 500 000 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable du patrimoine immobilier de la STM. Elles englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, ainsi que les garages et ateliers. La valeur de remplacement des infrastructures du métro est évaluée à plus de 12,6 milliards $.

Considérant les années de mise en service du réseau initial, celles des différents prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, plusieurs infrastructures du réseau du métro de Montréal ont déjà atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile. Ce vieillissement inéluctable contribue à augmenter l'important déficit de maintien d'actifs cumulé dans les infrastructures de la STM. Leur état requiert de mettre en place plusieurs interventions de réfection afin d'en assurer leur intégrité et l'ampleur de ce qui doit être réalisé nécessite la mise en place de structures adaptées à la réalisation de projets de cette envergure.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Cette phase du Programme Réno-Infrastructures a été présentée :

- **7 février 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **8 mars 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Depuis 2011, le programme Réno-Infrastructures permet à la STM de regrouper les travaux de réfection des infrastructures du réseau du métro au sein d'un seul programme d'importance. Le programme Réno-Infrastructures englobe la réfection des infrastructures du réseau du métro, soit des stations, des structures auxiliaires, du tunnel et des garages, ateliers ou édifices administratifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation.

La liste des livrables retenus dans la phase 3 du programme a été élaborée en collaboration avec les principales parties prenantes selon des critères d'évaluation prédéterminés et en connaissance des contraintes et opportunités associées à leur réalisation.

Les livrables des domaines se déclinent de la façon suivante :

- **Stations :** réfection totale ou partielle de stations du réseau initial et du réseau prolongé pouvant inclure la réfection d'édicules, de locaux techniques, de la voûte du tunnel en station, de la canalisation de drainage et de la voûte en station, de la fenestration, de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de l'éclairage, de finis muraux, de planchers, de marches d'escaliers fixes, des abords de la station et la restauration d'œuvres d'art;

- **Structures auxiliaires** : réfection totale ou partielle de structures auxiliaires pouvant inclure le remplacement ou la réfection du béton délaminé, de l'éclairage, de la distribution électrique 600V et moins, de la canalisation de drainage et le remplacement des paliers, des échelles et autres métaux ouvrés;

- **Tunnel** : réfection partielle du tunnel pouvant inclure la réfection du béton délaminé de la voûte et des piédroits, de la dalle du radier, le remplacement du drain sous le radier, le colmatage ou la canalisation de l'eau d'infiltration ainsi que la réfection des systèmes électriques 600V et moins et des systèmes mécaniques;

- **Garages, ateliers ou édifices administratifs** : réfection totale ou partielle pouvant inclure la réfection de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de finis architecturaux et des abords extérieurs.

Voici la liste des investissements (capitalisables) du programme par domaine :

Domaines	Total (M$)
Réfection Berri-UQAM	83,0 M$
Réfection McGill	11,2 M$
Réfection Jean-Talon	29,6 M$
Stations Réseau initial	94,7 M$
Stations Réseau prolongé	116,4 M$
Structures auxiliaires	7,3 M$
Réfection tunnel	6,8 M$
Intégration commande centralisée	0,9 M$
Garages et ateliers	22,7 M$
Réfection ponctuelle diverses stations	30,4 M$
Gestion du programme	63,8 M$
Taxes	18,4 M$
Frais Financiers	14,7 M$
TOTAL	**500 M$**

JUSTIFICATION

Cette phase du Programme Réno-Infrastructures permet :

- De réduire le déficit de maintien d'actifs de sorte que la réfection des infrastructures aura été réalisée de façon proactive dans leur cycle de vie. Ces interventions proactives et concertées contribueront à la fiabilité, maintenabilité et sécurité du réseau du métro de Montréal, et par le fait même, à l'expérience client;
- La réfection totale ou partielle de stations des réseaux initial et prolongé, la restauration de leurs œuvres d'art, la réfection de sections du tunnel, de structures auxiliaires et de garages ou ateliers dans le but de permettre à la STM de maintenir ses objectifs en termes de maintien des actifs et d'amélioration de l'expérience client.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 504 028 538 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 500 000 000 $ et d'un montant de 4 028 538 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables 485 300 000 $

Frais financiers	14 700 000 $
Total RE	**500 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	4 028 538 $
Coût complet du projet	**504 028 538 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 7 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité;
- Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements;
- Améliorer l'expérience client - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 8 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 avril 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Le Programme est réalisé en mode Ingénierie, Approvisionnement et Gestion de construction (IAGC) en continu
Autorisation du RE par le MAMH	Septembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Janvier 2020 à décembre 2026
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-194

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-INFRASTRUCTURES - PHASE 3 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et que dans le cadre de son mandat, elle est propriétaire d'un vaste patrimoine immobilier et que les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable de celui-ci;

ATTENDU que depuis les années de mise en service du réseau initial et des différents prolongements, plusieurs infrastructures du réseau du métro ont déjà atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile;

ATTENDU que ce vieillissement contribue à augmenter le déficit de maintien d'actifs de la Société et que l'état des infrastructures requiert de mettre en place plusieurs interventions de réfections afin d'en assurer leur intégrité;

ATTENDU que depuis 2011, le programme Réno-Infrastructures de la Société permet à celle-ci de regrouper les travaux de réfection des infrastructures du réseau du métro au sein d'un seul programme d'importance et que celui-ci englobe la réfection des stations, des structures auxiliaires, du tunnel et des garages ainsi que des ateliers ou édifices administratifs qui ont atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU que la Société a procédé aux phases 1 et 2 de son programme Réno-Infrastructures et qu'elle doit initier la phase 3 de celui-ci afin de poursuivre la réfection de plusieurs infrastructures du métro (ci-après le « projet Réno-Infrastructures »);

ATTENDU que le projet Réno-Infrastructures – phase 3 permet à la Société de réduire son déficit d'investissements en effectuant la réfection des infrastructures de façon proactive dans leur cycle de vie ayant pour effet de contribuer à la fiabilité, la maintenabilité et la sécurité du réseau du métro;

ATTENDU que d'autre part, le projet contribue à poursuivre les objectifs de maintien des actifs et d'amélioration de l'expérience client de la Société en effectuant la réfection totale ou partielle de stations des réseaux de métro initial et prolongé, la restauration de leurs œuvres d'art et la réfection de sections du tunnel, de structures auxiliaires et de garages ou ateliers;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 3 du projet Réno-Infrastructures;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de construction, de biens, de services, de services professionnels et d'acquisitions immobilières pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Réno-Infrastructures - phase 3 » doit être ajouté à la section autorisée « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-194 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $),** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 AVRIL 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-194 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-INFRASTRUCTURES - PHASE 3 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

	Montant estimé	Total
A) Réno-Infrastructures - phase 3		
1) Énergie		
Réfection totale ou partielle de stations du réseau initial et du réseau prolongé pouvant inclure la réfection d'édicules, de locaux techniques, de la voûte du tunnel en station, de la canalisation de drainage et de la voûte en station, de la fenestration, de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de l'éclairage, de finis muraux, de planchers, de marches d'escaliers fixes, des abords de la station et la restauration d'œuvres d'art.		
Réfection Berri-UQAM Réfection McGill Réfection Jean-Talon Stations Réseau initial Stations Réseau prolongé Réfection ponctuelle diverses stations		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	336 550 890 $ 28 749 110 $	
Sous-Total #1 :		**365 300 000 $**
2) Structures auxiliaires		
Réfection totale ou partielle de structures auxiliaires pouvant inclure le remplacement ou la réfection du béton délaminé, de l'éclairage, de la distribution électrique 600V et moins, de la canalisation de drainage et le remplacement des paliers, des échelles et autres métaux ouvrés.		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	6 725 490 $ 574 510 $	
Sous-Total #2 :		**7 300 000 $**
3) Réfection tunnel		
Réfection partielle du tunnel pouvant inclure la réfection du béton délaminé de la voûte et des piédroits, de la dalle du radier, le remplacement du drain sous le radier, le colmatage ou la canalisation de l'eau d'infiltration ainsi que la réfection des systèmes électriques 600V et moins et des systèmes mécaniques.		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	6 264 840 $ 535 160 $	
Sous-Total #3 :		**6 800 000 $**

4) Garages et ateliers Réfection totale ou partielle pouvant inclure la réfection de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de finis architecturaux et des abords extérieurs. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	20 913 510 $ 1 786 490 $	
Sous-Total #4 :		**22 700 000 $**
5) Intégration commande centralisée Biens et services : Main-d'œuvre interne :	829 170 $ 70 830 $	
Sous-Total #5 :		**900 000 $**
6) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	58 778 940 $ 5 021 060 $	
Sous-Total #6 :		**63 800 000 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**466 800 000 $**
Taxes nettes de ristournes	18 500 000 $	18 500 000 $
Sous-total avant frais financiers :		**485 300 000 $**
Frais financiers	14 700 000 $	14 700 000 $
Total :		**500 000 000 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Réno-Infrastructures - phase 3		
1) Énergie Réfection totale ou partielle de stations du réseau initial et du réseau prolongé pouvant inclure la réfection d'édicules, de locaux techniques, de la voûte du tunnel en station, de la canalisation de drainage et de la voûte en station, de la fenestration, de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de l'éclairage, de finis muraux, de planchers, de marches d'escaliers fixes, des abords de la station et la restauration d'œuvres d'art. Réfection Berri-UQAM Réfection McGill Réfection Jean-Talon Stations Réseau initial Stations Réseau prolongé Réfection ponctuelle diverses stations		
Biens et services :	336 550 890 $	
Main-d'œuvre interne :	28 749 110 $	
Sous-Total #1 :		**365 300 000 $**
2) Structures auxiliaires Réfection totale ou partielle de structures auxiliaires pouvant inclure le remplacement ou la réfection du béton délaminé, de l'éclairage, de la distribution électrique 600V et moins, de la canalisation de drainage et le remplacement des paliers, des échelles et autres métaux ouvrés.		
Biens et services :	6 725 490 $	
Main-d'œuvre interne :	574 510 $	
Sous-Total #2 :		**7 300 000 $**
3) Réfection tunnel Réfection partielle du tunnel pouvant inclure la réfection du béton délaminé de la voûte et des piédroits, de la dalle du radier, le remplacement du drain sous le radier, le colmatage ou la canalisation de l'eau d'infiltration ainsi que la réfection des systèmes électriques 600V et moins et des systèmes mécaniques.		
Biens et services :	6 264 840 $	
Main-d'œuvre interne :	535 160 $	
Sous-Total #3 :		**6 800 000 $**
4) Garages et ateliers Réfection totale ou partielle pouvant inclure la réfection de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de finis architecturaux et des abords extérieurs.		
Biens et services :	20 913 510 $	
Main-d'œuvre interne :	1 786 490 $	
Sous-Total #4 :		**22 700 000 $**
5) Intégration commande centralisée		
Biens et services :	829 170 $	
Main-d'œuvre interne :	70 830 $	
Sous-Total #5 :		**900 000 $**
6) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	58 778 940 $	
Main-d'œuvre interne :	5 021 060 $	
Sous-Total #6 :		**63 800 000 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**466 800 000 $**
Taxes nettes de ristournes	18 500 000 $	18 500 000 $
Sous-total avant frais financiers :		**485 300 000 $**
Frais financiers	14 700 000 $	14 700 000 $
Total :		**500 000 000 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.04

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1196213005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-195 autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le Programme accessibilité métro – phase 2 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-195 autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le *Programme accessibilité métro – phase 2* pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:47

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-195 autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le Programme accessibilité métro – phase 2 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 avril 2019

au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-061 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-195 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME ACCESSIBILITÉ MÉTRO - PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU qu'en juillet 2009, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'accessibilité universelle;

ATTENDU que dans le cadre de cette politique, la Société met en œuvre le Programme d'accessibilité des stations de métro qui vise à rendre universellement accessibles les stations du réseau du métro afin d'améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la Société, de faciliter les déplacements verticaux, de fidéliser davantage la clientèle et d'améliorer le service qui lui est offert (ci-après le « Programme Accessibilité métro»);

ATTENDU que le Programme Accessibilité métro est divisé en quatre (4) phases successives de cinq (5) ans chacune et que depuis 2016, elle a procédé à la phase 1 de son Programme Accessibilité métro;

ATTENDU que la phase 2 du Programme Accessibilité métro vise à rendre accessibles universellement rendre accessibles universellement de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement;

ATTENDU que parallèlement aux travaux, le Programme Accessibilité métro prévoit aussi l'acquisition de sites nécessaires pour l'accessibilité universelle dans une phase subséquente du Programme Accessibilité métro;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 2 du Programme Accessibilité métro;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Programme Accessibilité métro - phase 2 » doit être ajouté à la section autorisée du « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS (32 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter dans la section « Réseau du métro » le projet « Programme Accessibilité métro- phase 2 », pour un montant total de 323 330 948 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-192 autorisant un emprunt de **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** pour financer le projet Programme Accessibilité métro-phase 2» », pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS (32 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-195 Programme accessibilité métro - phase 2

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 » pour un montant total de 323 330 948 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 320 000 000 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 32 000 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (28/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☑ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Programme accessibilité métro - phase 2, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans son souci constant d'accessibilité universelle et dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-195 Programme accessibilité métro - phase 2

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat
☐ Renouvellement
☐ Prolongation
☐ De gré à gré
☐ Sur invitation
☐ Public
☐ Levée d'options
☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel
Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité :	Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)	Date: (jj/mm/an)	07	02	2019
Comité :	Comité suivi des actifs	Date: (jj/mm/an)	08	03	2019

Démarche, solution proposée et conclusion

La phase 2 du programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles des stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle. Il est en lien avec l'objectif du Plan stratégique organisationnel (PSO) 2020-2025 « Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle », de l'axe « Un service fiable ».

Le projet permet :

- De maintenir le rythme de mise en accessibilité des stations afin de satisfaire à l'objectif du PSO de rendre accessibles 41 stations d'ici 2025 ;

- De rendre accessibles universellement de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O
(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

☑ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (27/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-195 Programme accessibilité métro - phase 2

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (28/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-195 Programme accessibilité métro - phase 2

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 323 330 948 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 320 000 000 $ et d'un montant de 3 330 948 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	310 650 000 $
Frais financiers	9 350 000 $
Total RE	**320 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	3 330 948 $
Coût complet du projet	**323 330 948 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme accessibilité métro - phase 2	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-195	**Montant :**	RE : 320 000 000 $

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 2009, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal adoptait la politique d'accessibilité universelle, dans laquelle la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose.

La phase 2 du programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles des stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle. Il est en lien avec l'objectif du Plan stratégique organisationnel (PSO) 2020-2025 « Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle » de l'axe « Un service fiable ».

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Cette phase du Programme accessibilité métro a été présentée :

- **7 février 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **8 mars 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

L'objectif spécifique de la phase 2 du programme Accessibilité est de rendre accessibles de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement.

Les livrables de la phase 2, dans le cadre de l'accessibilité universelle, peuvent comprendre selon les particularités distinctes :

- L'agrandissement d'édicules, la construction de nouveaux accès ou édicules, incluant l'acquisition de parcelles de terrain, la modification des infrastructures de stations ainsi que les mesures de mitigation et/ou mesures transitoires s'y rattachant ;
- Le déplacement de locaux,
- L'aménagement ou le déplacement de zone de perception;
- La fourniture et l'installation des nouveaux équipements afin de répondre aux fonctions identifiées dans l'envergure du projet, soit les ascenseurs, portes-papillon motorisées, équipements de vente et perception (tourniquets et portillons à vantaux, distributrices automatiques de titres et bornes de rechargement), caméras de surveillance, postes téléphoniques mains libres, équipements de sonorisation, la signalétique en station et les niches d'assistance conformément à la norme NFPA 130, ainsi que l'intégration de ces équipements à la Commande centralisée, s'il y a lieu;
- Le rehaussement des quais;
- L'intégration de nouvelles œuvres d'art ou la relocalisation d'œuvres d'art existantes;
- La bonification d'aménagements extérieurs ;
- Selon le scénario retenu, s'il y a détérioration de la ventilation, ou d'autres impacts sur les infrastructures, l'ajout de puits de ventilation naturelle et la réfection d'infrastructure rendus nécessaires par le concept d'accessibilité retenu pourraient être inclus dans l'envergure;
- L'acquisition de droits de propriété par la réalisation d'accessibilité universelle des prochaines phases.

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Programme accessibilité métro - phase 2	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-195	**Montant :**	RE : 320 000 000 $

JUSTIFICATION

Cette phase du Programme accessibilité métro permet :

- De maintenir le rythme de mise en accessibilité des stations afin de satisfaire à l'objectif du PSO de rendre accessibles 41 stations d'ici 2025 ;

- De rendre accessibles universellement de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 323 330 948 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 320 000 000 $ et d'un montant de 3 330 948 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	310 650 000 $
Frais financiers	9 350 000 $
Total RE	**320 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	3 330 948 $
Coût complet du projet	**323 330 948 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 2 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 8 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 avril 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Le Programme est réalisé en mode Ingénierie, Approvisionnement et Gestion de construction (IAGC) en continu
Autorisation du RE par le MAMH	Septembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Janvier 2020 à décembre 2026
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-195

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME ACCESSIBILITÉ MÉTRO-PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU qu'en juillet 2009, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'accessibilité universelle;

ATTENDU que dans le cadre de cette politique, la Société met en œuvre le Programme d'accessibilité des stations de métro qui vise à rendre universellement accessibles les stations du réseau du métro afin d'améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la Société, de faciliter les déplacements verticaux, de fidéliser davantage la clientèle et d'améliorer le service qui lui est offert (ci-après le « Programme Accessibilité métro»);

ATTENDU que le Programme Accessibilité métro est divisé en quatre (4) phases successives de cinq (5) ans chacune et que depuis 2016, elle a procédé à la phase 1 de son Programme Accessibilité métro;

ATTENDU que la phase 2 du Programme Accessibilité métro vise à rendre accessibles universellement rendre accessibles universellement de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement;

ATTENDU que parallèlement aux travaux, le Programme Accessibilité métro prévoit aussi l'acquisition de sites nécessaires pour l'accessibilité universelle dans une phase subséquente du Programme Accessibilité métro;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 2 du Programme Accessibilité métro;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Programme Accessibilité métro - phase 2 » doit être ajouté à la section autorisée du « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS (32 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-195 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $),** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS (32 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 AVRIL 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-195

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME ACCESSIBILITÉ MÉTRO-PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS.

	Montant estimé	Total
A) Programme Accessibilité métro - phase 2		
1) Stations Rendre universellement accessibles des stations du réseau du métro, viser à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.		
Biens et services :	240 058 557 $	
Main-d'œuvre interne :	17 469 612 $	
Sous-Total #1 :		**257 528 169 $**
2) Acquisition de sites pour PA3 Acquérir les sites nécessaires pour l'accessibilité universelle dont la construction est planifiée principalement dans la phase 3 du programme Accessibilité métro.		
Biens et services :	6 449 654 $	
Main-d'œuvre interne :	390 244 $	
Sous-Total #2 :		**6 839 898 $**
3) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	9 669 547 $	
Main-d'œuvre interne :	14 647 885 $	
Sous-Total #3 :		**24 317 432 $**
		-
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**288 685 499 $**
Contingences	10 240 000 $	
Taxes nettes de ristournes	11 724 501 $	21 964 501 $
Sous-total avant frais financiers :		**310 650 000 $**
Frais financiers	9 350 000 $	9 350 000 $
Total :		**320 000 000 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Programme Accessibilité métro - phase 2		
1) Stations Rendre universellement accessibles des stations du réseau du métro, viser à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.		
Biens et services :	240 058 557 $	
Main-d'œuvre interne :	17 469 612 $	
Sous-Total #1 :		**257 528 169 $**
2) Acquisition de sites pour PA3 Acquérir les sites nécessaires pour l'accessibilité universelle dont la construction est planifiée principalement dans la phase 3 du programme Accessibilité métro.		
Biens et services :	6 449 654 $	
Main-d'œuvre interne :	390 244 $	
Sous-Total #2 :		**6 839 898 $**
3) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	9 669 547 $	
Main-d'œuvre interne :	14 647 885 $	
Sous-Total #3 :		**24 317 432 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**288 685 499 $**
Contingences	10 240 000 $	
Taxes nettes de ristournes	11 724 501 $	21 964 501 $
Sous-total avant frais financiers :		**310 650 000 $**
Frais financiers	9 350 000 $	9 350 000 $
Total :		**320 000 000 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Article 51.01

Nomination de membres à la Communauté métropolitaine de Montréal

Aucun document ne sera livré.

Article 65.01

PROJET DE RÉSOLUTION - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

DEMANDE DE GARE INTERMODALE DU REM À DORVAL

Attendu que les transports collectifs et actifs sont au cœur de la politique de développement durable du gouvernement du Québec;

Attendu que la lutte contre les changements climatiques favorise l'usage des transports collectifs;

Attendu que la congestion routière de la région de Montréal milite sur l'intermodalité des transports pour améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des biens;

Attendu que le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et placement du Québec (CPDQ Infra) pour réaliser un projet de transport collectif par navettes électriques dans la région de Montréal (ci-après nommé REM);

Attendu que le projet du REM comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal;

Attendu que le projet actuel se termine à l'aérogare de Dorval et ne comporte aucune connexion avec les gares de passagers de VIA Rail et d'Exo, situées directement à la limite sud de l'aéroport;

Attendu que plus de 100 000 personnes vivent à proximité de l'aéroport;

Attendu que plus de 30 000 personnes se rendent travailler à l'aéroport tous les jours;

Attendu que plus de 50 000 personnes y prennent ou débarquent des avions quotidiennement;

Attendu que plus 16 000 personnes se rendent à la gare de trains de banlieue Exo, à proximité de l'aéroport;

Attendu que plus de 300 passagers utilisent les trains VIA Rail à la gare Dorval tous les jours;

Attendu qu'environ 25 000 personnes transitent au terminus de la Société de transport de Montréal (STM), adjacent aux gares ferroviaires, tous les jours, ce qui en fait le deuxième point en importance d'échange dans l'ouest de l'île après le terminus Fairview, à Pointe-Claire;

Attendu que plus de 150 000 véhicules transitent chaque jour dans l'échangeur autoroutier Dorval;

Attendu que les citoyennes et citoyens de la Cité de Dorval de même que tous ceux et celles habitant au sud de l'autoroute du Souvenir (A-20) n'auront pas accès à cette nouvelle gare sans

être obligés de passer par les installations aéroportuaires qui ne sont pas conçues pour ce type de desserte quotidienne;

Attendu que la Cité de Dorval a présenté, en septembre 2016, un mémoire aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif (REM), demandant cette intégration des gares passager de VIA Rail et Exo à l'aéroport en même temps que celle du REM;

Attendu que l'arrondissement de Lachine a également demandé lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que le tracé du REM soit prolongé jusqu'aux gares passager de VIA Rail et Exo;

Attendu que les dirigeants d'Aéroports de Montréal sont favorables à ce qu 'une modification au projet du REM soit apportée pour que les gares passagers de VIA Rail et Exo soient intégrées à la gare du REM à l'aéroport pour des raisons de sécurité;

Attendu que les dirigeants de VIA Rail sont favorables à cette intégration;

Attendu que les dirigeants de la CDPQ Infra considèrent qu'un tel prolongement est concevable;

Attendu que la distance entre le quai du REM à l'aérogare avec la gare Via/Exo est minime;

Attendu qu'en vertu de la gouvernance du projet du REM confié à la CDPQ, il est de la prérogative du gouvernement du Québec d'identifier les projets sur lesquels il souhaite que la CPDQ Infra se penche et développe des propositions techniques et financières touchant d'éventuels prolongements du REM;

Il est proposé par : Edgar Rouleau, maire de Dorval
Et appuyé par : John Belvedere, maire de Pointe-Claire

Il est résolu :

Que l'Agglomération de Montréal demande officiellement au gouvernement du Québec qu'une gare intermodale soit réalisée à Dorval en prolongeant l'antenne aéroportuaire du REM d'environ 700 mètres;

Que la nouvelle station intermodale fusionne les gares de trains de banlieue de la ligne Vaudreuil-Hudson, opérés par Exo, des services ferroviaires interurbains opérés par VIA Rail, le terminus d'autobus, opérés par la STM, et une station des navettes électriques autonomes, opérées par le Réseau express métropolitain de la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQ Infra).

Qu'il est important d'agir rapidement compte tenu que les travaux du REM pour l'antenne aéroportuaire débutent cet été;

Article 65.01

Que les coûts de ce prolongement soient assumés en prenant en considération que le projet originel aurait dû comporter cette gare intermodale d'office et qu'il s'agit ici d'une correction au concept originel.